BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H63
1910
v 13
cv. 2

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/documents22a190910cana

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

VOLUME 13

DEUXIÈME SESSION DU ONZIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1910



VOLUME XLIV

Voir aussi la liste numérique, page 5.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

DU

PARLEMENT DU CANADA

DEUXIÈME SESSION, ONZIÈME PARLEMENT, 1910

A

B

C

Voir aussi l'Index Alphabétique, page 1.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Arrangés par ordre numérique, avec les titres au long; les dates axquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du Parlement; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME 1.

(Ce volume est relié en deux parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Volume I, parties A, C à J (inclusivement) L, M, N; volume III, parties V, W, X, Y. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding. Volume II, parties B, K, et O à U, (inclusivement), présenté le 12 janvier 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présentés le 12 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1911. Présenté le 18 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1910. Présenté le 24 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1910. Présenté le 14 mars 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5*a*. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1911. Présenté le 3 février 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5*b*. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1911. Présenté le 30 avril 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5*c*. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1910. Présenté le 20 avril 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

6. Liste des actionnaires des banques chartrées du Canada, à la date du 31 décembre 1909. Présentée le 21 mars 1910, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 3.

7. Rapport des dividendes restant impayés, des soldes non réclamés et des traites et lettres de change impayées dans les banques chartrées du Canada, pendant cinq ans et plus, avant le 31 décembre 1909.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 4.

8. Rapport du surintendant des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1909.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

9. Relevé des états des compagnies d'assurances du Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1909... .. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 5.

10. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1910. Partie I. Commerce du Canada. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*a*. Rapport du ministère du Commerce. Partie II. Commerce du Canada avec la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*b*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Partie III.—Commerce du Canada avec les pays étrangers, autres que la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Présenté le 29 novembre 1909, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 6.

10*c*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Partie IV.—Commerce du Canada. Renseignements divers. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*d*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Partie V.—Statistiques des céréales, y compris la saison de la récolte terminée le 31 août 1909, et la saison de navigation terminée le 10 décembre 1909. Présenté le 18 mars 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*e*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Partie VI.—Services de paquebots subventionnés et statistiques, et estimations pour l'exercice 1910-1911. Présenté le 3 mai 1910, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*f*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Partie VII.—Commerce des pays étrangers, et traités et conventions. Présenté le 25 avril 1910, par sir Wilfrid Laurier.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*g*. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 14 février 1910, au sujet des relations commerciales avec l'Allemagne. Présentée le 15 février 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour les documents parlementaires.

10*h*. Relations de commerce avec l'Allemagne, n° 2. Présentées le 2 mars 1910. par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Imprimées pour les documents parlementaires.*

10*i*. Correspondance au sujet de négociations entre les Etats-Unis et le Canada concernant les relations commerciales. Présentée le 27 avril 1910, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimée pour les documents parlementaires.

10*j*. Relations de tarif entre les Etats-Unis et le Canada. Présentées le 3 mai 1910, par sir Richard Cartwright.. .. ..*Imprimées pour les documents parlementaires.*

VOLUME 7.

11. Rapport du ministère des Douanes, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. Paterson.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

12. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Partie I.—Accise. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. Templeman.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 8.

13. Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. Templeman.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

14. Rapport sur la falsification des substances alimentaires, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. Templeman.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15*a*. Rapport du Commissaire de la laiterie et des installations frigorifiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1909... ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 9.

16. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17. Statistiques criminelles, pour l'année expirée le 30 septembre 1909.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

18. Relevé des élections partielles (dixième parlement) de la Chambre des communes du Canada, tenues durant le cours de l'année 1908. Présenté le 4 février 1910, par l'honorable C. Murphy... .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

18*a*. Relevé des élections partielles (dixième parlement) de la Chambre des communes du Canada, tenues dans le cours de l'année 1909. Présenté le 2 mars 1910, par l'honorable C. Murphy.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 10.

19. Rapport du ministre des Travaux publics, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable W. Pugsley.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19*a*. (Pas de publication.)

19*b*. (Pas de publication.)

19*c*. Rapport supplémentaire de la Commission des eaux limitrophes, 1909. Présenté le 19 novembre 1909, par l'honorable W. Pugsley.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19*d*. Rapport de la Commission des eaux limitrophes sur le barrage et les travaux de contrôle de l'écoulement des eaux, à la décharge du lac Erié,—ainsi que les annexes accompagnant le dit rapport. Présenté le 17 février 1910, par l'honorable W. Pugsley.
Pas imprimé.

VOLUME 10—*Suite.*

19*e*. Correspondance supplémentaire au sujet du traité des voies fluviales internationales,—et rapport sur la division des eaux de la rivière Sainte-Marie et de la Rivière-au-Lait. Présentée le 4 avril 1910, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20. Rapport du ministère des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 11.

20*a*. Statistique des canaux, pour la saison de navigation de 1909. Présentée le 21 mars 1910, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*b*. Statistique des chemins de fer, pour l'année expirée le 30 juin 1909. Présentée le 12 janvier 1910, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*c*. Le quatrième rapport du Bureau des commissaires des chemin de fer du Canada jusqu'au 31 mars 1908, pour l'année expirée le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20*d*. Rapport sur les études du tracé du chemin de fer de la baie d'Hudson. Présenté le 13 décembre 1909, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

21. Quarante-deuxième rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1909.—Marine. Présenté le 15 novembre 1909, par l'honorable L. P. Brodeur.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires

VOLUME 12.

21*a*. Huitième rapport de la Commission de géographie du Canada, renfermant toutes ses décisions jusqu'au 30 juin 1909. Présenté le 25 novembre 1909, par l'honorable L. P. Brodeur.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

21*b*. Liste des navires publiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries, étant une liste des navires inscrits sur les livres d'enregistrement du Canada le 31 décembre 1909.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

22. Quarante-deuxième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1909.—Pêcheries. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 13.

22*a*. Preuve faite devant le commandant William Wakeham, M.D., officier en charge de la division des pêcheries du golfe dans Québec et les Provinces maritimes, au sujet de la pêche du homard.—Vols: I et II, 1909. Présenté le 11 mars 1910, par l'honorable W. Templeman. Aussi copie du rapport du commandant Wakeham sur le même sujet.
Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 14.

23. Rapport des commissaires des Ports, etc., au 31 décembre 1908. Présenté le 13 janvier 1910, par l'honorable R. Lemieux.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

23a. Rapport du Président de la Commission de l'Inspection des bateaux à vapeur, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable S. A. Fisher... .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

24. Rapport du ministre des Postes, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 15.

25. Rapport du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25a. Rapport de l'Astronome en chef.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 16.

25b. Rapport annuel de la division du Service topographique.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25c. Rapport du Haut-commissaire du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909 par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26. Rapport sommaire de la division de géologie du ministère des Mines, pour l'année civile 1909... .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

26a. Rapport sommaire de la division des mines du ministère des Mines.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 17.

27. Rapport du département des Affaires des sauvages, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

28. Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1909. Présenté le 12 janvier 1910, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 18.

29. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 25 novembre 1909, par l'honorable C. Murphy.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

29a. Conférence impériale avec les représentants des gouvernements autonomes sur la défense navale et militaire de l'empire, 1909. Présenté le 17 novembre 1909, par sir Frederick Borden. Aussi des papiers supplémentaires concernant l'Australie et la Nouvelle Zélande. Présentés le 10 décembre 1909, par l'honorable L. P. Brodeur.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 18—*Fin.*

29*b*. Rapport du département des Affaires extérieures, 1909.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

30. Liste du service civil du Canada, 1909. Présentée le 12 janvier 1910, par l'honorable C. Murphy.. .. ..*Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.*

31. Premier rapport annuel de la Commission du service civil du Canada pour le période comprise entre le 1er septembre 1908 et le 31 août 1909. Présenté le 10 décembre 1909, par l'honorable C. Murphy.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

32. Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 18 avril 1910, par l'honorable C. Murphy.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 19.

33. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, pour l'année 1908-1909. Présenté le 11 novembre 1909, par l'Orateur... .. ..*Imprimé pour les documents parlementaires.*

34. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'hono. A. B. Aylesworth.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35. Rapport du conseil de la milice, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 1er décembre 1909, par sir Frederick Borden.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35*a*. Rapport intérimaire du conseil de la milice pour le Canada concernant l'entraînement de la milice durant la saison de 1909. Présenté le 25 avril 1910, par sir Frederick Borden.. .. ..*Imprimé pour la distribution.*

36. Rapport du ministère du Travail, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 mars 1910, par l'honorable L. M. King.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36*a*. Rapport du sous-ministre du Travail sur les conditions industrielles dans les bassins houillers de la Nouvelle-Ecosse. Présenté le 26 novembre 1909, par l'honorable L. M. King.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

37. Cinquième rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 12 novembre 1909, par l'honorable G. P. Graham.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

38. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1909-1910. Présenté le 15 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimé.*

39. Relevé conforme à l'article 17 de la Loi d'assurance du service civil, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 16 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Pas imprimé.

40. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1909 au 10 novembre 1909, conformément à la Loi des subsides, 1909. Présenté le 16 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimé.*

41. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le

VOLUME 19—*Suite.*

salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1909. Présenté le 16 novembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimé.*

42. Rapport du nombre d'agents de police employés sur le chemin de fer Transcontinental, conformément aux dispositions de l'article 6, chapitre 92, Statuts revisés du Canada. Présenté le 19 novembre 1909, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. .. ..*Pas imprimé.*

42*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Copie de tous rapports, lettres, communications et documents concernant la démission de Hugh D. Lumsden de sa charge d'ingénieur en chef du chemin de fer National-Transcontinental, y compris copie de toutes lettres, communications ou rapports du dit Hugh D. Lumsden au premier ministre, au sujet de sa démission ou des affaires du dit chemin de fer. Présentée le 23 novembre 1909.—*M. Borden.*
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

42*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et la Commission du chemin de fer Transcontinental concernant les sous-contrats donnés pour la construction du chemin de fer Transcontinental dans le Nouveau-Brunswick et le défaut, par les sous-entrepreneurs, de payer les approvisionnements et matériaux fournis par les fermiers, marchands ou autres, pour usage dans les dits travaux. Présentée le 13 décembre 1909.—*M. Crocket*.. .. ..*Pas imprimée.*

42*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de toute correspondance relative à une lettre de l'Auditeur général au secrétaire de la Commission du chemin de fer National-Transcontinental, en date du 18 août 1909, au sujet de 64,192 verges cubes de travaux d'excavation classifiés à un prix moyen de 83.06 cents et subséquemment classifiés de nouveau à $1.10¼ par verge cube, soit une augmentation de $17,453.80 dans le coût. Présentée le 13 décembre 1909.—*M. Lennox.*
Pas imprimée.

42*d*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1909.—Copie de tous les certificats, recommandations, lettres, mémoires et documents, en rapport avec l'avancement de M. McIntosh, le 16 novembre 1908, du poste d'ingénieur divisionnaire, division n° 6, district F, à celui d'assistant ingénieur de district, district F, et l'augmentation de son traitement porté de $200 à $275 par mois. Aussi, de toutes les plaintes contre la conduite professionnelle ou la compétence de M. McIntosh adressées à la Commission du chemin de fer Transcontinental ou au ministère des Chemins de fer avant la date de l'avancement. Présentée le 29 janvier 1910.—*M. Lennox.*
Pas imprimée.

42*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de toute correspondance entre les raisons légales suivantes: Rothwell et Johnson, Rothwell, Johnson et Bergeman, et Rothwell, Johnson et Stubbs, d'une part, et le gouvernement ou les Commissaires du chemin de fer Transcontinental, de l'autre part, quant aux instructions données aux procureurs en rapport avec les services professionnels rendus dans la préparation des titres des propriétés acquises par le gouvernement, et aux mémoires de frais et honoraires des dites raisons légales; ainsi que de tous les documents, lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière que ce soit aux détails des sommes demandées par les dits procureurs, tel qu'il appert sur la page W-370 du rapport de l'Auditeur général de 1909, se montant en tout à $1,376.60. Présentée le 24 janvier 1910.—*M. Meighen*.. .. ..*Pas imprimée.*

42*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1909.—Etat faisant connaitre: 1. Les noms et adresses des ingénieurs qui ont fait le relevé et le tracé de la ligne de la division est du Transcontinental, et la section de cette ligne

VOLUME 19—*Suite.*

confiée à chaque ingénieur. 2. Le nom et l'adresse de l'ingénieur qui a préparé le cahier des charges de la section ou partie de ligne embrassée dans chaque contrat. 3. Les noms des ingénieurs représentant le ministère des Chemins de fer ou la Commission du chemin de fer, et le Grand-Tronc-Pacifique, qui ont conjointement déterminé la forme et la rédaction des devis, tel que voulu par la clause septième de la convention conclue entre le gouvernement et la compagnie. 4. Les noms de ceux des ingénieurs chargés de remplir quelqu'une des fonctions ci-dessus mentionnées qui ont depuis été employés en rapport avec la construction, la période de ce dernier emploi, les fonctions dont ils étaient chargés, et, dans le cas de la cessation de leur emploi, la cause de ce renvoi. 5. Les noms et les adresses de tous les ingénieurs au service de la Commission du chemin de fer, ou du ministère des Chemins de fer, dans les districts B et F de la dite division est, depuis le commencement de la construction de la voie ferrée; la nature des fonctions de chacun d'eux; le salaire de chacun; les avancements, augmentations de salaire, démissions et renvois qui ont eu lieu; les raisons de chaque avancement, démission ou renvoi, ainsi que copie de toutes les plaintes déposées entre les mains des commissaires, ou de leur ingénieur en chef, ou du ministère, contre quelques-uns de ces ingénieurs. 6. Les noms des ingénieurs maintenant en charge des districts B et F, ou qui y travaillent, et la nature des fonctions et le salaire de chacun d'eux. Présentée le 3 février 1910.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

42*g*. Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1909, faisant connaître les recettes et dépenses en rapport avec la division de l'est du dit chemin de fer, et telles autres matières rattachées au dit chemin de fer et qui paraissent être d'intérêt public. Présenté le 4 février 1910, par l'honorable G. P. Graham.. .. ..*Pas imprimé.*

42*h*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1910.—Etat faisant connaître les objections écrites émises, depuis le 28 juillet 1908, à l'encontre de la classification dans les travaux du Transcontinental; les objections qui ont été formulées au sujet de l'excédent des dépenses, depuis le 2 octobre 1908; aussi copie de ces objections. Présentée le 17 février 1910.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

42*i*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1910.—Etat faisant connaître: (*a*) les noms des entrepreneurs de la construction du chemin de fer Transcontinental, le nombre des contrats, le nombre de milles, et la localité couverts par les contrats; (*b*) la dépense estimative en rapport avec chaque contrat, lors de son adjudication, calculée d'après les quantités approximées par l'ingénieur, aux taux de la soumission acceptée; (*c*) l'augmentation ou la diminution estimatives de la dépense, en chaque cas, occasionnées par des changements dans le tracé de la ligne, le devis, la construction, les matériaux, les rampes, ou d'autre nature, survenus depuis l'adjudication du contrat; (*d*) les sommes demandées dans les décomptes progressifs, pour chaque contrat, jusqu'à ce jour,—les sommes payées en rapport avec chaque contrat, et les sommes ultérieures approximées et requises pour terminer les travaux, en chaque cas; (*e*) la quantité estimative, calculée par l'ingénieur, d'excavation dans le roc solide, dans les cailloux, et dans le sol ordinaire, sur le parcours de la ligne sous contrat, en chaque cas; le coût estimatif de chaque classe d'ouvrage calculé d'après les taux de la soumission acceptée; la dépense réelle, jusqu'à ce jour, dans ces trois classes de travaux, telle qu'établie par les décomptes progressifs; les sommes effectivement versées sous ces trois rapports, et les quantité estimatives de l'ouvrage non encore accompli, ainsi que les sommes estimatives encore requises pour terminer ces trois classes d'ouvrage, en rapport avec chaque contrat. Aussi, quant à tous les contrats, en sus des 21 qui sont compris dans la réponse à ordre du 26 avril 1909, n° 46*h*, (*a*) copie de la liste des item en détail contenus dans les quantités estimatives, préparées par l'ingénieur en rapport

VOLUME 19—*Suite.*

avec chaque contrat, pour chaque classe de travaux et de matériaux, et du sommaire, de la dépense totale estimative calculée d'après les taux de la soumission acceptée; (*b*) copie de toutes les soumissions reçues; (*c*) tableaux en détail des quantités de travaux et de matériaux, des différentes classes, effectivement exécutés ou fournis, jusqu'à ce jour, et classifiés, et de la dépense totale occasionnée par les dits travaux; aussi, tableau en détail des quantités approximées de travaux qui doivent être faits, et des matériaux qui doivent être fournis ultérieurement, et classifiés, ainsi que de la dépense totale estimative de ces travaux et matériaux calculée d'après les prix du contrat. Présentée le 17 février 1910.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

42*j*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de toute correspondance, soumissions, références, rapports, relevés et décrets du conseil au sujet de l'ajustement de l'item en litige de 581 verges cubes d'excavation, spécifié comme devant être réduit à 10 cents au lieu de $2.50 la verge cube, tel que mentionné dans une lettre de l'Auditeur général au secrétaire de la Commission du chemin de fer Transcontinental, en date du 18 août 1909. Présentée le 24 février 1910.—*M. Lennox*. . *Pas imprimée.*

43. Rapport de M. Robert M. Coulter, sous-ministre des Postes, sur sa mission en Australie et à la Nouvelle-Zélande pour s'entendre avec les gouvernements de ces deux pays sur les moyens les plus propres à établir un service par steamers entre l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, *viâ* le Canada, sur les océans Atlantique et Pacifique. Présenté le 22 novembre 1909, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour les documents parlementaires.

44. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Copie de toute correspondance, documents et papiers de quelque nature que ce soit, non présentés jusqu'ici, touchant le traité récemment conclu avec la République française, ou toute modification qui y aurait été faite. Présentée le 24 novembre 1909.—*M. Borden*.
Pas imprimée.

45. Procès-verbaux de la Commission d'économie interne pour l'année écoulée, conformément à la règle 9 de la Chambre. Présentés le 24 novembre 1909, par l'Orateur.
Pas imprimés.

46. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 2 février 1909, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts revisés du Canada, 1906. Présenté le 25 novembre 1909, par l'honorable C. Murphy.. .. ..*Pas imprimé.*

47. Etat de demandes d'enregistrement en vertu de l'article 33 du chapitre 125 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant les unions ouvrières". Présenté le 25 novembre 1909, par l'honorable C. Murphy.. .. ..*Pas imprimé.*

48. Décrets du conseil passés entre le 1er décembre 1908 et le 31 octobre 1909, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII. Présentés le 29 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver..*Pas imprimés.*

49. Décrets du conseil publiés dans la "Gazette du Canada", et la "Gazette de la Colombie-Britannique", entre le 1er décembre 1908 et le 31 octobre 1909, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés le 29 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimés.*

VOLUME 19—*Suite.*

50. Décrets du conseil passés entre le 1er décembre 1908 et le 31 octobre 1909, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales, articles 7 et 13 du chapitre 56 des Statuts revisés du Canada. Présentés le 29 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimés.*

51. Décrets du conseil passés entre le 1er décembre 1908 et le 31 octobre 1909, conformément aux dispositions de la Loi du parc des Montagnes rocheuses, article 5 du chapitre 60 des Statuts revisés du Canada. Présentés le 29 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimés.*

52. Décrets du conseil publiés dans la "Gazette du Canada" entre le 1er décembre 1908 et le 31 octobre 1909, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908. Présentés le 29 novembre 1909, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimés.*

53. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 novembre 1909.—Copie de toute correspondance et papiers concernant la demande faite par le service d'immigration des Etats-Unis au ministre de l'Intérieur, pour la déportation d'une madame Goby que l'on allègue avoir émigré du Canada aux Etats-Unis par voie du port du Sault Sainte-Marie, Michigan, et aussi, copie de tous ordres administratifs, rapports et décisions concernant toute action prise à ce sujet par le ministère de l'Intérieur. Présentée le 1er décembre 1909.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

54. Ordres généraux de la milice émis entre le 1er février et le 1er novembre 1909, inclusivement. Présentés le 1er décembre 1909, par sir Frederick Borden.. .. ..*Pas imprimés.*

55. Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour l'exercice clos le 31 mars 1909. Présenté le 3 décembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour les documents parlementaires.

56. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 12 mai 1909, au sujet d'une dépêche du très honorable le principal secrétaire pour les Colonies, transmettant une invitation du secrétaire honoraire du douzième Congrès international sur l'alcoolisme au gouvernement de nommer des délégués pour prendre part au congrès en question. Présentée le 6 décembre 1909, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimée.*

57. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Copie de tous mémoires, rapports et correspondance en la possession du gouvernement, et de tous documents non encore soumis à la Chambre concernant le tracé d'une route pour un tunnel sous le détroit de Northumberland entre la terre ferme et la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, et aussi concernant la construction du dit tunnel. Présentée le 6 décembre 1909.—*M. Warburton*.. .. ..*Pas imprimée.*

58. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en tant que le ministère de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 7 décembre 1909, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

58*a*. Liste des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien pendant l'année expirée le 31 octobre 1909. Présentée le 18 janvier 1910, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimée.*

59. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Copie de tous décrets du conseil et de tous règlements actuellement en vigueur au sujet de l'immigration en Canada; aussi copie de tous les règlements en vigueur présentement au sujet de l'immigration au Canada. Présentée le 9 décembre 1909.—*M. Wilson (Lennox)*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Etat faisant connaître: 1. Le nombre des demandes adressées à la Commission des chemins de fer pour protection aux traverses de chemins de fer existantes, en vertu du chapitre 32 des Statuts de 1909, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, et (*a*) le nombre de demandes accordées, (*b*) le nombre de demandes refusées, la date du renvoi de la demande, et les raisons du refus. 2. Les noms des requérants en chaque cas. 3. Les cas où la commission, de son propre chef, a ordonné des mesures de protection aux traverses en vertu de la dite loi. 4. Les sommes employées par la commission, à même la "Caisse des passages à niveau", établie par la dite loi, et les traverses pour lesquelles ces sommes ont été employées. 5. La nature ou la description des traverses en question, ainsi que la nature, la description et le coût, en chaque cas, des ouvrages de protection ordonnés ou décrétés par la commission. 6. La somme que la commission, en chaque cas, a ordonné de payer à même la dite caisse, ou d'être payée par la compagnie de chemin de fer, ou la municipalité, ou autre personne intéressée dans le litige. 7. Les cas pour lesquels l'ouvrage ordonné: (*a*) a été complété, (*b*) est en voie d'exécution, (*c*) les cas où la municipalité s'est conformée à l'ordre de la commission, et (*d*) les cas où la municipalité a refusé de se conformer à l'ordre émis. Présentée le 14 décembre 1909.—*M. Lennox*.. .. ..*Pas imprimée.*

61. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 novembre 1909.—Etat indiquant quelles terres des sauvages dans les limites du territoire actuellement compris dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta ont été vendues chaque année depuis le 30 juin 1900, ainsi que le nom de chaque réserve, la superficie vendue annuellement, la moyenne des prix réalisés et les montants payés aux sauvages intéressés, lors de la vente, en vertu des termes de cession. Présentée le 15 décembre 1909.—*M. McGrath*.. .. ..*Pas imprimée.*

62. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Etat indiquant les étendues de terres vendues ou louées à titre de gisements d'huile dans le Nord-Ouest, la quantité vendue ou louée, la date dans chaque cas, les noms des acquéreurs ou locataires, et dans le cas de terres louées, les diverses cessions de ces terrains, s'il en est, et les dates des dites cessions. Présentée le 15 décembre 1909.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

63. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Etat donnant copie du contrat pour le dragage de la rivière Napanee pendant l'été de 1909; le nom de l'entrepreneur qui a obtenu le contrat; les noms de l'ingénieur en charge des travaux et de l'inspecteur; la profondeur et la largeur du chenal après le dragage; le temps employé pour le parachèvement de l'entreprise; le montant total dépensé pour les travaux. Aussi, indiquant si les travaux ont été faits à la journée ou à la verge, et les prix payés par jour ou par verge. Présentée le 15 décembre 1909.—*M. Wilson (Lennox)*.. .. ..*Pas imprimée.*

64. Rapport fait au Parlement en conformité du chapitre 47, article 4, Statuts revisés, 1906, contenant copie du décret du conseil touchant les permis aux navires de pêche des Etats-Unis à l'effet de leur permettre d'acheter les appâts, la glace, les lignes, etc., durant le cours de l'année 1910. Présenté le 16 décembre 1909, par l'honorable L. P. Brodeur.. .. ..*Pas imprimé.*

65. Etat conforme à l'article 16 de la Loi des rentes viagères par l'Etat, 1908, contenant un relevé des transactions faites pendant l'exercice clos le 31 mars 1909, avec copie des règlements faits en vertu de l'article 13 de la loi. Présenté le 17 décembre 1909, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Imprimé pour les documents parlementaires.*

66. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1909. Présenté le 12 janvier 1910, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME 19—*Suite.*

67. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de tous les rapports et correspondance en rapport avec la section 29, township 9, rang 22, à l'ouest du 4e méridien, ainsi que des demandes de droit de voie et de sites de gares pour chemins de fer dans les limites de cette section. Présenté le 12 janvier 1910.—*M. McGrath*.. .. ..*Pas imprimée.*

68. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de tous papiers, rapports, correspondance, etc., entre le ministère de l'Intérieur et ses officiers et agences et toutes autres personnes au sujet du ¼ S.-O. de la S. 24, R. 38, T. 10, à l'ouest du 3e méridien, et des réclamations respectives de Alan R. Mudie et de Thos. W. Warwick concernant la possession de ces terres. Présentée le 12 janvier 1910.—*M. Lake*.. .. ..*Pas imprimée.*

69. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Liste des noms des 221 membres de la Chambre des communes, prévus par l'article premier, chapitre 41, 6-7 Edouard VII, Statuts du Canada, 1907, à l'exception du siège ou des sièges qui sont devenus vacants. Présentée le 12 janvier 1910.—*M. White (Renfrew).* *Pas imprimée.*

70. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 novembre 1909.—Etat indiquant, pour l'exercice clos le 31 mars 1909, le nombre d'incubateurs et de couveuses artificielles, respectivement, importés des Etats-Unis en Canada, et le coût total de chaque appareil. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. White (Renfrew)*....*Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Copie de toutes lettres, télégrammes, demandes, contrats et correspondance au sujet du frai cueilli pour l'établissement de piscifacture de l'île du Serpent, lac Winnipegosis, en 1907, 1908 et 1909. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Campbell*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

72. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Etat donnant la liste de tous les experts, aviseurs techniques et officiers spéciaux en général, engagés par le gouvernement relativement au programme de défense navale et à son exécution, leurs noms, leurs qualifications spéciales, la durée de leur engagement et le taux de leur rémunération, ainsi que le montant total dépensé jusqu'à date à cet effet. Aussi, les montants dépensés jusqu'à date pour articles, livres, instruments et objets de tout genre se rattachant au dit programme de défense navale. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Monk*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Etat faisant connaître le nombre de phares dans la Colombie-Britannique; les salaires des gardiens de phare à la fin de l'exercice financier 1907-1908; les salaires actuels; les raisons pour lesquelles certains salaires ont été diminués, et à quelles dates cette diminution a eu lieu. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Smith (Nanaïmo).* *Pas imprimée.*

74. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 18 novembre 1909.—Copie de tous décrets du conseil, correspondance, documents et papiers de toute nature concernant la vente projetée ou la disposition de quelque partie de la réserve des sauvages Piégans, dans la province de l'Alberta, y compris toute annonce de telle vente et un compte rendu de la manière dont les dits sauvages ont consenti à la dite vente ou disposition. Aussi état indiquant le nombre des sauvages actuellement sur la dite réserve ayant droit de vote au sujet de la dite vente projetée. Et aussi, toute information en la possession du département ou de ses officiers se rapportant aux procédures suivies au sujet de la vente projetée. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Herron.* *Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

75. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1909.—Copie de tous documents, rapports, correspondance, etc., entre le ministère de l'Intérieur, ses fonctionnaires, ses agents, et toute autre personne au sujet du ¼ de la section S.-O. 16-30-9, à l'ouest du 3e méridien, et les titres respectifs que prétendent y avoir Thos. Paterson et J. F. Sibbald. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Lake.. .. ..Pas imprimée.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 novembre 1909.—Etat indiquant approximativement le montant de recettes perçues par le gouvernement entre le 1er janvier et le 1er novembre 1909 dans les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement, à titre de paiements pour terrains houillers, droits régaliens sur le charbon, boni et loyers de terres boisées, droits sur bois, terres à foin, pâturages, terres irriguées, terres des écoles, minéraux, pouvoirs d'eau, terres à carrières, terres des sauvages, ou à titre de toutes autres ressources naturelles dans chacune des dites provinces. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. McCarthy.. .. ..Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1909.—Copie de tous documents et papiers concernant l'expédition des grains de l'Ouest. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Taylor (Leeds).. .. ..Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 novembre 1909.—Copie de toutes lettres, correspondance, plaintes ou autres papiers provenant de sauvages ou autres personnes concernant la manière dont les sauvages de Saint-Pierre ont été traités en ce qui concerne les terres qui leur ont été allouées par le gouvernement à la suite de la cession de la réserve Saint-Pierre. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Bradbury.. .. ..Pas imprimée.*

78*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 décembre 1909.—Copie de toutes les instructions envoyées à J. O. Lewis, agent des sauvages à Selkirk, au sujet de l'émission de lettres patentes en faveur des sauvages y ayant droit en rapport avec l'abandon de la réserve Saint-Pierre. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Bradbury.. .. ..Pas imprimée.*

78*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Etat indiquant tous les deniers payés par le gouvernement au sujet de la cession de la réserve Saint-Pierre, à qui ils ont été payés et pourquoi. Aussi relevé de toutes sommes payées pour le transport des sauvages sur la nouvelle réserve au lac Winnipeg, à qui elles ont été payées et pourquoi. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Bradbury. Pas imprimée.*

78*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de toutes les instructions envoyées à l'agent des sauvages, à Selkirk, en rapport avec l'action des sauvages de Saint-Pierre aliénant les terrains ou disposant des terrains qu'ils occupent depuis la rétrocession de leur réserve;—un état faisant connaître tous ceux qui ont droit de recevoir des lettres patentes de terrains depuis la rétrocession de la réserve,—les demandes faites par ceux qui ont, de c fait, droit à des lettres patentes, et les reçus obtenus pour lettres patentes émises en faveur de ceux qui y avaient droit pour la raison ci-haut mentionnée. Présentée le 13 janvier 1910.—*M. Bradbury. Pas imprimée.*

78*d*. Copie des papiers concernant la réserve sauvage Saint-Pierre, comprenant les instructions et la commission décernée à M. H. M. Howell, le rapport de M. Howell, et l'annonce publiée au sujet de la vente de terres à l'enchère. Présentée le 27 janvier 1910, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

78*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 janvier 1910.—Copie de tous comptes de George Tracey, de Selkirk, contre des sauvages de la réserve Saint-Pierre, Manitoba, actuellement dans les dossiers du département des Affaires des sauvages ici, et de toute correspondance à ce sujet dans le dit département. Présentée le 31 janvier 1910.—*M. Bradbury*.. .. ..*Pas imprimée.*

78*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de tous papiers et instructions à A. S. Williams, greffier en loi de la division des Affaires des sauvages, et à S. Swinford, inspecteur des sauvages, Winnipeg, au sujet de leurs travaux relatifs aux sauvages de Saint-Pierre, Manitoba. Aussi, copie du rapport de ces messieurs au sujet de leurs susdits travaux au cours de ces dernières semaines en rapport avec les sauvages de Saint-Pierre Présentée le 4 avril 1910.—*M. Bradbury.*
Pas imprimée.

79. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 26 novembre 1909, pour la production de copie des diverses plaintes faites par différentes personnes, en 1908 et 1909, au ministre de l'Intérieur ou au surintendant de l'immigration, au sujet de la manière dont les immigrants ont été traités à Québec. Présentée le 13 janvier 1910.—*Hon. M. Landry.*
Pas imprimée.

80. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 2 décembre 1909, pour la production d'une copie de tous les comptes produits pendant l'exercice 1907-1908 au ministère de l'Intérieur par Sosthène Morisset, l'un des commis du bureau d'immigration à Québec. Présentée le 13 janvier 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*a*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 3 décembre 1909, pour la production d'une copie:—1. Du certificat médical donné par les docteurs Pagé et Nadeau pour justifier l'ordre du renvoi de l'immigrant Otto Nittenen, en novembre 1908; 2. De la correspndance échangée à ce sujet entre l'agent de la Compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, M. Jules Hone, et MM. Lavoie et Stein, du bureau d'immigration à Québec, et le surintendant général de l'immigration, M. W. D. Scott, à Ottawa, en novembre et en décembre 1908. Présentée le 13 janvier 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*b*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 3 décembre 1909, pour la production d'une copie de la liste de présence et de paie des employés au bureau d'immigration, à Québec, pour les quatre premiers mois de la présente année. Présentée le 13 janvier 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*c*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 2 décembre 1909, pour la production d'une copie du "Report of Detentions and Deportations at the port of Quebec for the month of November, 1908". Présentée le 13 janvier 1910.—*Hon. M. Landry*.. ..*Pas imprimée.*

80*d*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 25 janvier 1910, pour la production devant cette Chambre d'une copie de la liste de présence et des bordereaux de paye des employés du bureau d'immigration à Québec pour les mois de janvier, février, mars et avril 1909. Présentée le 10 février 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*e*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 12 janvier 1910, pour la production du rapport fait en 1906 au ministère de l'Intérieur par M. Blair sur l'enquête par lui tenue à Québec, au bureau de l'immigration, au sujet de certaines plaintes concernant l'administration du dit bureau. Présentée le 22 février 1910.—*Hon. M. Landry.*
Pas imprimée.

80*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 décembre 1909.—Copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1908 entre les médecins examinateurs des immigrants et le surintendant de l'immigration à l'égard de l'inspection des immigrants. Présentée le 23 mars 1910.—*M. Paquet*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

80*g*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 10 mars 1910, pour la production de toutes plaintes portée au ministère de l'Intérieur contre l'agent actuel de l'immigration à Québec, et de toute la correspondance échangée à ce sujet entre les différentes parties en cause et le ministère ou aucun de ses officiers. Présentée le 6 avril 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*h*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 2 mars 1910, pour la production de toute correspondance entre l'agent actuel d'immigration à Québec et ses supérieurs du ministère de l'Intérieur au sujet de la mise à la retraite, de la destitution, ou de la promotion des officiers sous son contrôle, ou de l'augmentation ou de la diminution de leurs salaires ou traitements. Présentée le 6 avril 1910.—*Hon. M. Landry.* *Pas imprimée.*

80*i*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 1er février 1910, pour la production d'une copie des comptes envoyés par le retaurateur Jacques Déry, au département de l'Immigration, pour repas fournis aux employés de l'immigration à Québec depuis le 1er janvier 1906 jusqu'au 1er janvier 1910, spécifiant, séparément pour chaque employé, la date de chaque repas et le montant demandé, ainsi qu'une copie de tous les comptes envoyés de temps à autre par le même restaurateur, pendant la même période, pour repas donnés et provisions fournies en rapport avec le bureau de l'immigration à Québec. Présentée le 6 avril 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*j*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 10 mars 1910, pour la production de toute la correspondance échangée, entre le département de l'immigration et le docteur Jos. P. Lavoie, agent d'immigration à Québec, depuis la nomination de ce dernier en rapport avec les sujets suivants, savoir:—Les frais d'installation de son bureau, la pose du téléphone, le coût et l'usage de cet instrument, l'installation d'éventails électriques dans le réfectoire des immigrants, dans la salle à dîner de l'agent, les changements à opérer dans le personnel du bureau de Québec, la nomination de nouveaux employés et tout sujet concernant l'administration interne de son bureau. Présentée le 13 avril 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*k*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 7 avril 1910, pour la production des demandes ou des plaintes faites par les compagnies de navigation, depuis cinq ans, au sujet de l'insuffisance des moyens d'accomodation mis à la disposition des autorités de la Grosse-Ile pour le bénéfice des immigrants obligés par les règlements à y séjourner. Présentée le 2 mai 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*l*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 26 avril 1910, pour la production d'une copie de la feuille de présence des employés du bureau d'immigration à Québec pour le mois d'octobre 1908. Présentée le 4 mai 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

80*m*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 7 avril 1910, pour la production d'une copie des feuilles de présence des employés du bureau d'immigration à Québec depuis le 1er avril 1909 jusqu'à ce jour, ainsi que la copie des bordereaux de paie, pendant la même période, des mêmes employés. Présentee le 4 mai 1910.—*Hon. M. Landry.* *Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Etat faisant connaître, en ce qui regarde les établissements ou appareils pour la réduction du chien de mer érigés par ou pour le gouvernement, ou maintenus en tout ou en partie par le gouvernement: (*a*) le coût de construction; (*b*) le coût annuel du maintion en chaque année; (*c*) l'endroit; (*d*) la quantité de chiens de mer y réduite ,et (*e*) la somme provenant de la vente ou de la disposition des résidus, en chaque année. Présentée le 17 janvier 1910.—*M. Borden*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de toute correspondance, rapports, documents et papiers concernant la question de la pêche du saumon de la rivière au Saumon, comté de Digby, N.-E., et les échelles à poissons dans la dite rivière. Présentée le 17 janvier 1910.—*M. Jameson.*
Pas imprimée.

83. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Copie de tous rapports, correspondance et autres papiers concernant la condition et l'entretien de la bouée située sur le récif "Old Proprietor", dans baie de Fundy, depuis le 1er janvier 1908; et de tous rapports, correspondance et autres papiers concernant l'établissement, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement du bateau et de la station de sauvetage à Seal-Cove, baie de Fundy. Aussi, copie de toutes instructions adressées au capitaine Lisgar au sujet de l'enquête sur le naufrage du steamer "Hestia", du verdict et du rapport sur la dite enquête. Présentée le 17 janvier 1910.—*M. Daniels*.. .. ..*Pas imprimée.*

83*a*. Réponse supplémentaire au n° 83. Présentée le 14 février 1910... .. .. ..*Pas imprimée.*

84. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Pour un rapport montrant:—1. La dette actuelle de la Commission des chemins à barrières de Montréal au gouvernement du Canada (*a*) en capital, (*b*) pour arrérages d'intérêts. 2. Les montants perçus à chaque barrière de péage appartenant à la dite Commission des chemins à barrières durant l'année finissant le 31 décembre 1908 et pour les premiers six mois de l'année 1909. 3. Les noms des personnes qui ont commué leur taux de péage durant chacune des deux périodes ci-haut mentionnées et le montant de la commutation payé à la commission dans chaque cas. 4. Le montant dépensé sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission durant l'année finissant le 31 décembre 1908 et les contrats accordés durant la dite année, avec le nom de l'entrepreneur ainsi que la date et le montant du contrat dans chaque cas; et, dans chaque cas aussi, une déclaration démontrant si le contrat a été octroyé après soumission demandée par la voie des journaux. 5. Le montant payé, durant les deux dites périodes en premier lieu mentionnées, pour salaires de gardiens de jour et de nuit et toute autre dépense, à chacune des barrières entretenues par la commission. 6. Les noms de toutes les personnes possédant des passes de faveur pour circuler librement sur les chemins contrôlés par la dite commission durant les périodes ci-dessus mentionnées, avec une déclaration, dans chaque cas, donnant la raison pour laquelle telle passe fut ainsi accordée. 7. Les dépenses de la dite commission durant chacune des deux périodes ci-haut mentionnées pour loyer, salaires de bureau (services intérieur et extérieur), donnant le nom et le traitement de chaque employé et les montants payés à tout ingénieur civil employé par la commission. 8. Le montant actuel en détail dû par la dite commission au gouvernement du Canada, en dehors de ses débentures. 9. Les sommes perçues des municipalités par la dite commission, durant les deux époques ci-haut mentionnées, suivant les arrangements spéciaux survenus quant à leur part *pro rata* de la dette de la commission des barrières. 10. Les noms de tous les membres de la commission élus pour représenter les porteurs de débentures, avec la date de l'élection dans chaque cas durant les deux dites périodes. 11. Les montants payés par la commission à aucun de ses membres ou employés, durant les deux dites périodes, soit pour frais de voyage ou dépenses personnelles, ou comme indemnité pour assistance, ou pour toute autre raison. 12. Le nom de tout auditeur employé durant les deux dites périodes et le montant payé à tel auditeur. 13. Un état exact des montants payés par la commission pour achat ou loyer de toute propriété en dehors de la ville de Montréal, et aussi pour défrayer les dépenses de voyage, de déplacement ou d'entretien des commissaires ou de leurs employés en général. Présentée le 17 janvier 1910.—*M. Monk*..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

85. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de tous les arrêtés du conseil concernant la "North Atlantic Trading Company", et de toute la correspondance échangée entre cette compagnie et le gouvernement, ou l'un de ses membres, ou l'un de ses fonctionnaires, entre le 1er novembre 1906 et le 20 novembre 1909. Présentée le 20 janvier 1910.—*M. Wilson (Lennox)*.. .. ..*Pas imprimée.*

85*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Copie de la pétition de droit et des plaidoyers de la défense dans la cause de la "North Atlantic Trading Company" vs le Roi devant la cour de l'Echiquier, et de toute correspondance, rapports et pétitions qui ont porté le gouvernement à accorder un "fiat" à la requérante; aussi, copie de toutes lettres concernant la dite réclamation actuellement en instance depuis la date du paiement final à la dite "North Atlantic Trading Company". Présentée le 20 janvier 1910.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de toute correspondance, documents, rapports, depuis le 1er janvier 1908 entre nos agents d'immigration en Belgique et le ministère de l'Intérieur. Présentée le 20 janvier 1910.—*M. Paquet*.. .. ..*Pas imprimée.*

86*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 novembre 1909.—Etat faisant connaître les noms et les adresses de tous les agents d'immigration actuellement employés par le gouvernement dans la Grande-Bretagne, le continent européeon et les Etats-Unis, avec traitement, le chiffre du traitement et celui des autres gratifications, s'il en est, accordées à chacun d'eux;—de plus les noms et adresses de tous les agents d'immigration actuellement employés à commission dans les contrées ci-dessus mentionnées, le total des commission, le taux de commission par immigrant ; aussi le chiffre des autres gratifications, s'il en est, accordées à chacun d'eux; aussi, les noms et adresses de tous les agents spéciaux d'immigration dans les susdites contrées nommés durant l'exercice financier 1908-1909, et jusqu'au 1er novembre 1909; la date de chaque nomination, l'adresse de chaque agent lors de sa nomination, le chiffre du traitement, de la commission, et des autres gratifications accordées à chacun d'eux, ainsi que la durée du service de chacun d'eux en qualité d'agent. Présentée le 4 février 1910. —*M. Wilson (Lennox)*.. .. ..*Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er décembre 1909.—Relevé de toutes les explosions dangereuses et de tous les accidents suivis de pertes de vie survenus dans le ministère de la Marine et des Pêcheries par l'emploi du gaz Pintsch et acétylène pour l'éclairage, chaque année depuis 1880, et copie de tous papiers et rapports à ce sujet. Présentée le 20 janvier 1910.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de toute correspondance, requêtes et autres documents échangés entre qui que ce soit et le gouvernement ou l'un de ses membres, ou l'un de ses fonctionnaires, se rapportant au dragage de la rivière Napanee. Présentée le 20 janvier 1910.—*M. Wilson (Lennox). Pas imprimée.*

89. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 décembre 1909.—Copie de toute correspondance échangée entre les ministères des Postes et des Travaux publics, et de tous rapports et autres documents concernant la nécessité de donner un bureau de poste plus convenable à la cité de Lethbridge. Présentée le 20 janvier 1910.—*M. Magrath*.. .. ..*Pas imprimée.*

89*a*. Réponse supplémentaire au n° 89. Présentée le 18 février 1910... .. .. ..*Pas imprimée.*

90. Rapport intérimaire de la Commission fédérale des pêcheries, chargée d'une enquête sur les pêcheries du lac du Bonnet. Présenté le 20 janvier 1910, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME 19—*Suite.*

90*a*. Rapport intérimaire de la Commission fédérale des pêcheries, chargée d'une enquête sur le régime des eaux du Manitoba et de l'Ouest. Présenté le 20 janvier 1910, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Pas imprimé.*

90*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Copie de toutes lettres, télégrammes, demandes, contrats, bail ou baux et correspondance concernant la pêche dans le lac du Bonnet. Présentée le 27 janvier 1910.—*M. Campbell.* *Pas imprimée.*

90*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 4 février 1909.—Copie de toute correspondance, décrets du conseil, papiers et documents concernant la question des pêcheries dans la rivière Pembina, Manitoba, et copie des règlements ou conventions avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet des rivières coulant d'un pays dans l'autre. Présentée le 14 février 1910.—*M. Sharpe (Lisgar)*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

91. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Copie des feuilles de paye des employés du canal de Lachine sous le contrôle de Denis O'Brien pour les mois de mai à novembre, inclusivement. Présentée le 24 janvier 1910.—*M. Verville*.. .. ..*Pas imprimée.*

92. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1910.—Copie de toutes les instructions données, durant le temps qu'il a occupé le fauteuil, par l'honorable Orateur Blanchet, au sergent d'armes d'alors, ou à d'autres fonctionnaires, quant à la nomination de messagers de la session. Présentée le 26 janvier 1910.—*M. Monk*... .. ..*Pas imprimée.*

93. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 novembre 1909.—Etat indiquant le nombre d'accidents résultant de l'usage de matières explosives pour la construction de voies ferrées et autres travaux publics en Canada dont il a été fait rapport au ministère des Chemins de fer, à celui des Travaux publics, ou à la Commission du chemin de fer Transcontinental au cours des trois dernières années, la nature de l'enquête (s'il en a été tenue) après chaque accident, et quelles précautions ont été prises pour prévenir ou diminuer le nombre d'accidents provenant de l'emploi d'explosifs sur les chantiers de construction sous le contrôle d'officiers du gouvernement en Canada. Présentée le 26 janvier 1910.—*M. Robb.* *Imprimée pour les documents parlementaires.*

94. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 novembre 1909.—Copie de toutes demandes, pétitions, lettres, télégrammes, documents, plans, devis et correspondance se rapportant en quelque manière que ce soit à toute demande de subside pour la construction d'une cale de radoub ou d'un chantier de construction de navires par certaines personnes, ou une compagnie, à ou près Sault Sainte-Marie, Ontario. Présentée le 26 janvier 1910.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

94*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 novembre 1909.—Copie de toutes demandes, pétitions, lettres, télégrammes, documents, plans, spécifications et correspondance se rapportant en quelque manière à la demande d'une subvention pour la construction d'une cale de radoub et d'un chantier pour la construction de navires par certaines personnes ou compagnies, à Port-Arthur, Ontario, ou dans le voisinage. Présentée le 11 mars 1910.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

95. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 décembre 1909.—Etat donnant la description, par sections, townships et rangs, et la superficie de toutes les terres comprises dans l'étendue contrôlée par la Compagnie des terres d'Alberta-sud en vertu d'arrangements avec le gouvernement et la date de l'expiration des dits arrangements. Aussi, la description, par sections, townships et rangs, et la superficie de toutes les terres situées entre les rivière de l'Arc et du Ventre bornées à l'est par le

VOLUME 19—*Suite.*

rang 12, et à l'ouest par le rang 19, à l'ouest du 4e méridien, concédées en vertu de baux de pâturage ou de cession de ces baux, et actuellement contrôlées par MM. Cowdry et Maunsall, ou par l'un d'eux. Présentée le 27 janvier 1910.—*M. McCarthy.* *Pas imprimée.*

96. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 janvier 1910.—Etat faisant connaître quelle somme a été dépensée annuellement, depuis 1900, dans les provinces respectives de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile-du-Prince-Edouard et de Québec, par le gouvernement, pour les pêcheries canadiennes de l'Atlantique, non compris ce qui a été dépensé pour le service de protection des pêcheries et pour primes de pêche; combien, à même cette somme, a été dépensé annuellement dans chacune des dites provinces pour piscifacture, réduction du chien de mer, congélation et entreposage frigorifique de la boitte, salaire des employés, respectivement; et dans les dites provinces et durant la même période, pour quelles autres fins générales, des sommes ont été dépensées en rapport avec les pêcheries. Présentée le 27 janvier 1910.—*M. Jameson*.. .. ..*Pas imprimée.*

97. Règlements concernant les parcs nationaux du Canada. Présentés le 28 janvier 1910, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Imprimés pour les documents parlementaires.*

98. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Etat faisant connaître si le ministère des Chemins de fer et Canaux, ou l'agent pourvoyeur du chemin de fer Intercolonial à Ottawa a, en aucun temps, dans le cours de l'année 1909, demandé des soumissions pour la fourniture de clôtures en fil de fer, et dans ce cas si des soumissions ont été faites, et de qui elles ont été reçues; les prix cotés par les soumissionnaires pour les différentes espèces de clôture; qui ont été les soumissionnaires heureux, quelle espèce de clôture a été adoptée, quelle est la grosseur du fil de fer, de combien de fils composants est-il formé, quelle est la distance entre les crampes sur les poteaux droits; le prix par "rod", et si ce fil a été fabriqué en Canada. Présentée le 1er février 1910.—*M. Wilcox*.. .. ..*Pas imprimée.*

98*a*. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er décembre 1909.—Copie de tous papiers concernant les passes que l'on prétend avoir été obtenues et vendues ou distribuées sur la ligne de l'Intercolonial au cours des deux dernières années. Aussi, copie de tous papiers quelconques se rapportant à l'interpolation frauduleuse de noms sur les listes de paye du chemin de fer d'embranchement de Windsor, et à la vente au gouvernement de traverses de chemins de fer endommagées. Présentée le 16 février 1910.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

98*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Etat faisant connaître combien de déraillements se sont produits sur la ligne de l'Intercolonial en 1909; à quels endroits de la ligne ces accidents se sont produits et à quelles dates; si une enquête régulière a été faite dans chaque cas; si un rapport a été fait dans chaque cas; et, dans l'affirmative, si la cause ou les causes de ces accidents ont été mentionnés dans les dits rapports. Présentée le 17 février 1910.—*M. Talbot.* *Pas imprimée.*

98*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Etat faisant connaître à quelles heures, depuis le commencement du service d'automne des convois, 1909, doit quitter Oxford-Junction et arriver à Pictou le train du matin de chaque jour de semaine circulant entre ces deux points; à quelle heure exacte ce train est parti tous les jours d'Oxford-Junction, et à quelle heure exacte il est arrivé chaque jour à Pictou; la cause des retards, s'il s'en est produit; si des efforts ont été tentés en vue d'améliorer le service à cet égard, et quels ont été ces efforts. Présentée le 24 février 1910.—*M. Rhodes*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

98*d*. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 15 février 1910, pour un état indiquant en autant de colonnes distinctes:—1. Les noms de tous les employés de l'Intercolonial qui ont été démis ou qui ont démissionné depuis que le chemin de fer de l'Intercolonial est sous la direction de la commission de ce chemin. 2. Les salaries respectifs de tels employés. 3. La d·te de leur nomination. 4. La date de leur démission. 5. Le numéro de la division ou de la section du chemin de fer où ils étaient employés. 6. Le domicile de tels employés lors de leur renvoi. Présentée le 19 avril 1910.—*Hon. Mr. Landry.* *Pas imprimée.*

98*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Etat indiquant depuis la nomination du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat quels sont les noms respectifs des employés renvoyés du service de l'Intercolonial à Truro, à Halifax et à Stellarton; à quelle sorte d'ouvrage chacun d'eux était employé; quelles sont les dates respectives du renvoi de chacun d'eux; si quelques-uns d'entre eux ont été employés de nouveau depuis; à quelles dates, respectivement, chacun a été employé de nouveau; pendant combien de temps a duré le nouvel emploi de chacun de ceux qui ont été repris; si quelques-uns d'entre eux sont encore employés, quels sont leurs noms, et à quel ouvrage chacun d'eux est employé. Présentée le 20 avril 1910.—*M. Rhodes.. .. ..Pas imprimée.*

98*f*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 novembre 1909.—Etat indiquant le nombre de permis de circulation gratuite annuels ou pour un voyage ou pour l'aller ou le retour, émis sur la ligne de l'Intercolonial du 1er octobre 1908 au 1er octobre 1909, et en faveur de qui; la personne qui a autorisé ou recommandé l'émission des dits permis et les raisons invoquées pour cette émission; entre quels points les dits permis étaient effectifs; et copie de la convention intervenue entre les divers chemins de fer du Canada au sujet de la non émission de permis. Présentée le 20 avril 1910.—*M. Stanfield.. .. ..Pas imprimée.*

99. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de toutes lettres, communications, requêtes et correspondance échangée avec le gouvernement ou l'un des ministres, touchant la nomination d'un titulaire pour remplir la vacance dans la Commission des chemins de fer causée par le décès de l'honorable Thomas Greenway. Présentée le 1er février 1910.—*M. Campbell.. ..Pas imprimée.*

100. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance et documents en la possession du gouvernement concernant la réduction de la représentation, dans la Chambre des communes, des diverses provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard, et de toute correspondance avec les gouvernements des dites provinces au sujet du rétablissement, pour les dites provinces, de la représentation qu'elles avaient lors de leur entrée dans la Confédération. Présentée le 1er février 1910.—*M. Warburton.. .. ..Imprimée pour les documents parlementaires.*

101. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Copie de toutes déclarations, affidavit et déclarations solennelles faits et envoyés au ministère des Postes ou à l'honorable ministre des Postes depuis le 1er septembre 1907 jusqu'au 15 janvier 1910, concernant la franchise postale demandée pour la "Gazette d'Arthabaska", avec copies des listes de prétendus souscripteurs à ce journal, avec les dites déclarations, affidavit et déclarations solennelles; aussi, copie du rapport de M. A. Bolduc, inspecteur des postes, concernant la dite "Gazette d'Arthabaska". Présentée le 2 février 1910.—*M. Lavergne.. .. ..Pas imprimée.*

102. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 13 décembre 1909.—Etat donnant la liste des routes de malles rurales gratuites qui ont été établies en Canada, y compris les points de départ et d'arrivée, la longueur de chaque route, le nombre d'ha-

VOLUME 19—*Suite.*

bitations sur chaque route, et le nombre de boîtes sur chaque route. Présentée le 3 février 1910.—*M. Armstrong.. .. ..Imprimée pour les documents parlementaires.*

102*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière que ce soit à l'établissement d'un service de livraison postale gratuite dans la cité de Sydney, N.-E. Présentée le 17 février 1910.—*M. Maddin.. .. .. ..Pas imprimée.*

103. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1910, pour copie du rapport du commandant Wm Wakeham, commissaire spécial et inspecteur des pêcheries pour le golfe Saint-Laurent, sur l'industrie du homard dans les provinces maritimes et la province de Québec. Présentée le 3 février 1910, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Voir Doc. parlementaire n° 22a.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 janvier 1910.—Copie de toute correspondance, rapports, dépêches, documents et autres papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation d'un homestead par un ou des membres de la famille Angus Sauvé, qui a fait la campagne d'Afrique et est mort peu de temps après son arrivée au pays. Présentée le 4 février 1910.—*M. Boyer.. .. ..Pas imprimée.*

104*a* (1909) 1. Traité concernant les eaux frontières internationales signé à Washington, le 11 janvier 1909. 2. Clause additionnelle ajoutée par le Sénat des Etats-Unis.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

105. Rapport au sujet d'une méthode de règlements internationaux uniformes et mutuels, en vue de protéger les poissons comestibles dans les eaux internationales limitrophes du Canada et des Etats-Unis,—préparé par la Commission des eaux limitrophes en conformité et d'après la décision de la convention du 11 avril 1908, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Présenté le 4 février 1910, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution.

106. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, documents et correspondance pendant les premiers six mois de 1908 au sujet d'amendements projetés à la Loi d'irrigation du Nord-Ouest. Présentée le 7 février 1910.—*M. Magrath.. .. ..Pas imprimée.*

107. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, ou au gouvernement ou à quelqu'un de ses ministères, comme aussi de toutes lettres, correspondance et rapports en la possession du gouvernement concernant la navigation, l'enlèvement des obstructions et le creusement de la rivière des Prairies qui forme la limite nord de l'Ile de Montréal. Présentée le 7 février 1910.—*M. Monk.*
Pas imprimée.

107*a*. Rapport de M. G. de G. Languedoc, aide-ingénieur, sur les travaux à faire de la rivière des Prairies pour donner un chenal de cinq pieds de profondeur aux eaux basses. Présenté le 15 février 1910, par l'honorable W. Pugsley.. .. ..*Pas imprimé.*

108. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1910.—Etat indiquant si la Compagnie du chemin de fer "Canadian-Northern" est propriétaire des compagnies de chemin de fer suivantes, ou exerce un contrôle quelconque sur les dites lignes savoir:—Les Compagnies de chemins de fer "Ontario and Rainy River"; "Port Arthur, Duluth and Western"; "Manitoba and South Eastern"; "Minnesota and Manitoba"; "Minnesota and Ontario Bridge Company"; Saskatchewan North Western"; "Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan"; "Alberta Midland"; "Edmonton, Yukon and Pacific. 2. Quelles subventions en terres, en argent, ou en garantie d'obligations, ont été accordées à quelqu'une des compagnies ci-dessus énumérées, soit pour leur ligne-

VOLUME 19—*Suite.*

mère, soit pour les embranchements, par le gouvernement fédéral, ou par les gouvernements provinciaux d'Ontario, de Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ou par quelques-unes des municipalités traversées par leurs lignes. 3. Quelles parties de ces subventions ont été gagnées à ce jour. 4. Jusqu'à quelle distance à l'ouest d'Edmonton il y a une voie ferrée construite et exploitée par le "Canadian-Northern". 5. A partir de ce point en gagnant l'ouest, si quelque ouvrage a été exécuté, à ce jour, en dehors du relevé destiné à localiser la ligne, et quelle est la somme et la nature des travaux. 6. Si, dans le cas où une voie ferrée existe à l'ouest d'Edmonton, elle est destinée à former partie de la ligne projetée jusqu'à Vancouver. 7. Quand le plan du parcours de la ligne du "Canadian-Northern", entre Edmonton et Vancouver, *via* la passe de la Tête-Jaune, a été approuvé par le ministre des Chemins de fer et la Commission des chemins de fer. 8. Si quelque demande a été faite depuis à l'effet de modifier le parcours approuvé. 9. Jusqu'à quel degré, s'il en est, le gouvernement du Manitoba a exercé son droit de contrôle des taux de transport des marchandises en vertu de l'article 8 de l'annexe B de l'Acte 1 Edouard VII, chapitre 53. 10. Si cet article de loi a amené quelque diminution des taux de transport des marchandises dans la province de Manitoba. Présentée le 8 février 1910.—*M. Lennox.. .. ..Pas imprimée.*

109. Relevé, pour l'année expirée le 31 décembre 1909, des permis pour entrer des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest, conformément aux prescriptions de l'article 88 du capitre 62 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 8 février 1910, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

110. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Etat faisant connaître combien de fonctionnaires du gouvernement, ou du Sénat ou de la Chambre des communes occupent, à Ottawa, des logements ou des pièces fournis par la Couronne; et quelle est la valeur annuelle estimative, et le loyer exigé, en chaque cas. Présentée le 14 février 1910.—*M. Blain.. .. ..Pas imprimée.*

110*a*. Réponse supplémentaire au n° 110. Présentée le 24 février 1910... .. ..*Pas imprimée.*

111. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 26 janvier 1910, demandant un état indiquant le montant total de terres réservées à des fins scolaires dans la Terre de Rupert, ou ce qui comprend maintenant les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta. Le montant de ces terrains vendus annuellement pour des fins scolaires avant la formation des provinces de Saskatchewan et Alberta, et le prix moyen réalisé par acre. Le montant vendu annuellement dans toutes les dites provinces jusqu'à l'année 1910, et le prix moyen réalisé de cette vente. Le montant total d'acres de terres scolaires restant non vendus dans les dites provinces. Présentée le 15 février 1910.—*Hon. M. Davis.*
Pas imprimée.

112. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Etat indiquant le montant reçu par le ministre des Finances en vertu de la Loi des titres de biens-fonds, article 159, chapitre 110, S.R.C., 57 et 58 Vic., chapitre 28, article 116, la manière dont ce fonds est placé, aux termes de l'article 160 de la dite loi, le montant d'intérêt provenant du dit fonds, et le montant payé pour pertes provenant de mauvais titres garantis par le dit fonds. Présentée le 22 février 1910.—*M. Macdonell.*
Pas imprimée.

113. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 janvier 1910.—Etat indiquant: 1. Quels sont les noms, coût, date de construction, lieu de construction et tonnage brut de chacun des steamers actuellement la propriété du gouvernement. 2. Quels sont les noms de ceux qui ont été construits en Canada. 3. Si on a demandé des soumissions en Canada pour la construction de tous ces steamers, et pour lesquels. 4. Dans chaque cas où des soumissions ont été demandées en Canada, quelle a été la différence entre la plus basse soumission canadienne et le prix payé. 5. Dans chaque cas, où un

VOLUME 19—*Suite.*

contrat a été fait avec un constructeur pour la construction d'aucun des dits steamers, quel mois et quel jour chacun des dits contrats a été signé, et à quelle date le constructeur était tenu de livrer le navire. 6. Quel prix chacun des dits steamers aurait coûté si le gouvernement, dans chaque cas, avait payé le droit de douane, imposable en Canada sur les navires construits à l'étranger. Présentée le 24 février 1910.—*M. Sinclair*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

114. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 mars 1909.—Etat faisant connaître:—1. Le nombre et les noms des diverses dragues qui sont la propriété du gouvernement. 2. Quand elles ont été construites et par qui, ou quand elles ont été achetées et de qui. 3. Le prix payé pour chacune. 4. A quels travaux chacune de ces dragues a été employée chaque année, de 1905 à 1908, inclusivement. 5. Le nombre de mois pendant lesquels chaque drague a été employée chacune des dites années, et le nombre de verges cubes de matières enlevées chaque mois par chaque drague. 6. Le coût de l'entretien et celui des opérations de chaque drague chacune des dites années. 7. Les noms des dragues louées pendant ces années; à qui et à quelles conditions, et les montants reçus chaque année en vertu de ces locations. Présentée le 24 février 1910.—*M. German*.. .. ..*Pas imprimée.*

115. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Copie de toutes les lettres, télégrammes, requêtes et autre correspondance en rapport avec l'établissement d'un bureau de poste devant porter le nom de Charleston ou Kilmont, sur le côté sud de la rivière Assiniboine, dans la paroisse de Saint-Charles, province de Manitoba. Présentée le 24 février 1910.—*M. Staples*.. .. ..*Pas imprimée.*

116. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de toute la correspondance échangée entre l'officier commandant le district militaire n° 11, et le ministère de la Milice, en rapport avec la batterie de canons de 12, se chargeant par la culasse, récemment envoyée à Esquimalt, ou au sujet du projet à l'effet que la Compagnie n° 1, du 5e régiment d'artillerie canadienne, devrait s'exercer à la manœuvre des dits canons. Présentée le 24 février 1910.—*M. Barnard*..*Pas imprimée.*

117. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Etat indiquant le coût total des édifices et terrains du collège militaire, et le montant fourni chaque année par le gouvernement pour son entretien. Présentée le 24 février 1910.—*M. Armstrong*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

118. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de tous papiers, affidavit et correspondance entre le ministère de l'Intérieur et John A. Dunn, ou quelqu'un en son nom, et tout fonctionnaire du ministère au sujet de la demande de lettres patentes pour le ¼ N.-O., section 34, township 35, rang 16, à l'ouest du 2e méridien. Présentée le 24 février 1910.—*M. Roche*.. .. ..*Pas imprimée.*

119. Etat des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année expirée le 31 décembre 1909, aussi la liste des actionnaires, le 31 décembre 1909, en conformité du chapitre 37 de 39 Victoria. Présenté (au Sénat) le 25 février 1910, par le Président.. .. ..*Pas imprimé.*

120. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 23 novembre 1909, pour la production de copies des chartes accordées depuis le 1er juin 1909, par le secrétaire d'Etat, par lettres patentes en vertu de la Loi des compagnies, chapitre 79 des Statuts revisés, 1906, (*a*) constituant en corporation une compagnie avec pouvoir de développer, produire, distribuer ou utiliser des forces d'eau motrices, pour quelque objet quelconque; ou avec le pouvoir de produire, distribuer et utiliser l'électricité, de quelque manière que ce soit, soit directement ou par transformation en chaleur, lumière, ou autre énergie; ou (*b*) conférant ces pouvoirs à toute compagnie déjà constituée en corporation. Présentée le 1er mars 1910.—*Hon. M. David*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

121. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, du 14 février 1910.—Etat indiquant les montants (s'il en est) reçus par la "Whig Publishing Company" de ou pour quelques ministères de cette administration, non compris les ministères de la Milice et de la Défense et de la Marine et des Pêcheries, depuis 1896, en solde d'impressions et d'annonces, et les sommes payées chaque année depuis 1896 jusqu'à ce jour. Présentée le 2 mars 1910.—*M. Edwards.. .. ..Pas imprimée.*

121*a*. Réponse supplémentaire au n° 121. Présentée le 10 mars 1910.. .. ..*Pas imprimée.*

122. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de toutes lettres, correspondance, papiers, comptes et mémoires échangée entre la province du Manitoba et le gouvernement fédéral depuis le 1er janvier 1907. Présentée le 2 mars 1910.—*M. Roche.. .. ..Pas imprimée.*

122*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910, et aussi du Sénat, en date du 24 février 1910.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba au sujet de l'extension des limites de la province du Manitoba, depuis la résolution adoptée par la Chambre des communes le 13 juillet 1908. Présentée le 2 mars 1910.—*Hon. M. Watson and M. Molloy.*
Pas imprimée.

123. Réponse à une adresse du Séant, en date du 3 février 1910, pour la production de la correspondance échangée entre l'honorable George E. Foster, M.P., et le gouvernement du Canada, ou quelqu'un de ses membres, depuis l'année 1878, au sujet de la nomination de juges sur le banc et de membres du Sénat. Présentée le 6 avril 1910.—*Hon. M. Cloran.. .. ..Pas imprimée.*

124. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Etat indiquant quelles sommes d'argent, s'il en est, ont été reçues des divers ministères fédéraux et de la Commission du Transcontinental depuis le 1er mars 1908, par la Compagnie de publication "Le Soleil", la Compagnie de publication "La Vigie", la Compagnie de publication "The Daily Telegraph" de Québec, et les dates respectives de chaque paiement. Présentée le 3 mars 1910.—*M. Paquet.. .. ..Pas imprimée.*

125. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 novembre 1909.—Copie de toute correspondance, rapports, annonces, soumissions, contrats et autres papiers et documents concernant l'entretien d'un matériel de sauvetage sur les côtes de l'Atlantique ou du Pacifique ou dans le fleuve ou le golfe, non déjà produits. Présentée le 3 mars 1910.—*M. Taylor (Leeds).. .. ..Pas imprimée.*

126. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Etat faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées par le présent gouvernement, chaque année comprise entre 1896 et 1909, inclusivement, aux maisons Elliott Frères, et R. Carson, de Kingston, Ontario, pour fournitures ou services rendus au gouvernement. Présentée le 4 mars 1910.—*M. Edwards.. .. ..Pas imprimée.*

127. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Etat faisant connaître quel a été le montant respectif des monnaies de cuivre, d'argent et d'or du Canada, chacun des derniers dix ans, quels ont été le coût et le profit du monnayage de chaque année, en y comprenant l'intérêt et le coût de la Monnaie Royale du Canada au taux de 6 pour 100, et quel a été le coût de l'entretien et du personnel pendant les années que le système a été en opération; combien de monnaies d'argent des Etats-Unis ont été déportées chaque année et à quel coût, et quel est le montant estimatif des pièces d'argent américaines en cours en Canada d'année en année. Présentée le 4 mars 1910.—*M. Foster... .. ..Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

128. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Etat faisant connaître le nombre des banques chartées qui ont été mises en liquidation depuis 1888, la date de la charte de chacune d'elles, l'actif et le passif, la date de la suspension, le capital-actions à la date de la suspension, et le pourcentage payé aux détenteurs des billets et aux déposants respectivement. Aussi les autres banques qui ont cessé d'exister par suite de fusion ou autrement, avec les mêmes renseignements à leur égard que ceux qui sont demandés ci-dessus. Présentée le 4 mars 1910.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée*

129. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance et documents non encore soumis à la Chambre, y compris le rapport de l'exploration faite au cours de l'été et de l'automne derniers dans le havre de Cap-John et dans la baie de Tatamagouche, dans les comtés de Pictou et de Colchester, province de la Nouvelle-Ecosse, concernant la route des steamers d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et recommandant un ou des changements dans la dite route et une augmentation du nombre de voyages quotidiens des dits steamers. Aussi, copie de tous mémoires, rapports, correspondance et documents concernant la route des steamers de malle, l'été, entre Charlottetown et la terre ferme et recommandant un ou des changements dans cette route et une augmentation du nombre de voyages quotidiens des dits steamers d'été, et aussi, concernant la correspondance des dits projets de nouvelles routes avec un ou des points sur la ligne de l'Intercolonial. Aussi, copie de tous mémoires et correspondance demandant plus d'aide à la navigation en dehors du havre de Charlottetown et dans la baie et le havre de Tatamagouche. Présentée le 4 mars 1910.—*M. Warburton.* *Pas imprimée.*

130. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de tous les rapports d'exploration en rapport avec quelques lignes de chemins de fer que ce soit, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, au cours des années 1908 et 1909; et spécialement des rapports d'exploration de toute telle ligne entre Royal-Junction et les environs, et Kensington ou les environs; aussi, de toute correspondance, recommandations, documents et papiers de quelque nature que ce soit se rapportant aux lignes projetées ou aux explorations qui s'y rattachent. Présentée le 7 mars 1910.—*M. Borden*.. .. ..*Pas imprimée.*

130*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Copie de tous mémoires, rapports d'explorations, rapports d'ingénieurs, estimations, correspondance et documents en la possession du ministère des Chemins de fer et Canaux et des Commissaires du chemin de fer Intercolonial au sujet du tracé et de la construction d'un projet d'embranchement du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard passant par New-London et le long de la partie nord du comté de Queen dans la dite île. Présentée le 8 avril 1910.—*M. Warburton*.. .. ..*Pas imprimée.*

131. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 22 février 1910, pour la production des états comparatifs pour les années 1907, 1908 et 1909, de l'huile de pétrole brute importée en Canada, et les valeurs. Présentée le 4 mars 1910.—*Hon. M. Domville*.. ..*Pas imprimée.*

132. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Copie des rapports des inspecteurs suivants de la quarantaine le long de la frontière: Dr Bradford, Dr Carter, Dr Duncan, Dr Thornton, Dr Wallace, Dr May, Dr McKenty, Dr Little, Dr Henderson et Dr Scott. Présentée le 9 mars 1910.—*M. Sharpe (Lisgar).* *Pas imprimée.*

133. Rapport sur les études hydrographiques se rapportant à l'irrigation pour la saison de 1909. Présenté le 10 mars 1910, par l'honorable F. Oliver.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 19—*Suite.*

134. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1909.—Etat faisant connaître en détail les endroits où se sont faites les dépenses mentionnées dans la colonne 365 du "Hansard" (non revisé) pour quais dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, avec mention des sommes dépensées en chaque cas pour construction et réparations, respectivement. Présentée le 10 mars 1910.—*M. Barnard*.. .. ..*Pas imprimée.*

135. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1909.—Copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, ainsi que de toutes lettres, correspondance et rapports en la possession du gouvernement concernant les réparations à faire à deux quais construits par le gouvernement à Sainte-Geneviève et à l'Ile Bizard, comté de Jacques-Cartier, province de Québec; et aussi de toute correspondance concernant la construction de ces quais et leur usage comme piliers pour un pont. Présentée le 11 mars 1910.—*M. Monk*.. ..*Pas imprimée.*

136. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 janvier 1910.—Etat faisant connaître les expositions à l'étranger auxquelles le Canada a pris part depuis juillet 1896, le temps et l'endroit où elles ont eu lieu, la dépense défrayée par le gouvernement canadien, les noms des personnes (non compris les manœuvres) qui en avaient la charge ou qui y ont été employées, les diverses sommes qui leur ont été payées respectivement du chef, (*a*) d'appointements, (*b*) de dépenses; et le montant total de ce que chaque telle exposition a coûté au pays;—de plus, les sommes perçues à titre de revenu, provenant de la vente des articles exposés, du bois, des bâtiments et d'autres matériaux, respectivement; l'état devant être préparé sous forme de tableaux, avec l'addition des colonnes de chiffres. Présentée le 11 mars 1910.—*M. Foster*.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

137. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 février 1910, pour la production d'un état indiquant le nombre d'inscriptions de homesteads, de préemptions, de certificats de terres, et de mandats militaires dans les townships 35, 36, 37, 38 et 39 dans les rangs depuis 1 jusqu'à 19, inclusivement, du 4e méridien, et dans les townships 32, 33 et 34, dans les rangs depuis 1 jusqu'à 8, inclusivement, à l'ouest du 4e méridien. Présentée le 16 mars 1910.—*Hon. M. Talbot*.. .. ..*Pas imprimée.*

138. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelques-uns de ses membres et l'Association impériale du service sud-africain ou quelques-uns de ses officiers, au sujet d'un projet de réserve militaire à être formée par l'Association impériale des vétérans sud-africains. Présentée le 17 mars 1910.—*M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

139. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de tous les arrêtés du conseil, correspondance, rapports et documents se rapportant au droit ou privilège d'élever le niveau des eaux du lac Clair, province du Manitoba, dont demande a été faite par une compagnie à l'effet de créer de la force ou énergie sur la rivière Petite-Saskatchewan. Présentée le 21 mars 1910.—*M. Roche.* *Pas imprimée.*

140. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de toute la correspondance, des avis, des soumissions et de tous autres documents en rapport avec le projet ou les projets de louer, en tout ou en partie, la réserve des Pieds-Noirs. Présentée le 21 mars 1910.—*M. Magrath*.. .. ..*Pas imprimée.*

141. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Copie de toute correspondance, documents et papiers concernant la grève des employés de la "Dominion Coal Company" et de la "Cumberland Coal and Railway Company", dans les comtés de Cap-Breton et de Cumberland, N.-E. Présentée le 23 mars 1910.—*M. Rhodes*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

141*a*. Réponse supplémentaire au n° 141. Présentée le 13 avril 1910.. .. ..*Pas imprimée.*

142. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 novembre 1909.—Etat indiquant le montant total payé par le gouvernement, chaque année, depuis 1896, pour impressions, annonces et lithographie exécutées en dehors du bureau de l'imprimerie du gouvernement; le montant total ainsi payé, chaque année, par chaque ministère du gouvernement pour les dits objets; les noms et domiciles de chaque personne, maison ou corporation auxquelles des sommes ont été ainsi payées et le montant total payé, chaque année, à chacune de ces personnes, maisons ou corporations depuis 1896; la partie des dites sommes, s'il en est, qui ont été ainsi payées après annonces publiques, soumissions et contrats; à qui les contrats ont été accordés et si c'est au plus bas soumissionnaire, dans chaque cas; et aussi, quelle partie des dites sommes a été dépensée autrement qu'à la suite d'annonces pupbliques, de soumissions et de contrats, et à qui elle a été payée dans chaque cas. Présentée le 23 mars 1910.—*M. Armstrong*.. .. ..*Pas imprimée.*

143. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Etat faisant connaître: 1. Quelles sommes d'argent ont été payées par le présent gouvernement depuis 1896 jusqu'à date à Sullivan et Langdon, entrepreneurs, de Kingston, ou à M. Sullivan, entrepreneur, de Kingston. 2. Quels édifices ou autres travaux publics ont été donnés à l'entreprise à l'un ou l'autre des entrepreneurs ci-dessus depuis 1896, quel était le prix mentionné dans le contrat, dans chaque cas, et quel montant total a été payé aux dits entrepreneurs dans chaque cas. 3. Quel a été le coût total de chaque édifice ou autre ouvrage public dans lequel étaient intéressés les entrepreneurs susmentionnés. Présentée le 23 mars 1910.—*M. Edwards*.. .. ..*Pas imprimée.*

144. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Etat faisant connaître: 1. Quelles sommes ont été déduites des allocations dues aux officiers commandant des corps de la milice active, pour couvrir les pertes d'habillements, etc., et qui ont été déposées au crédit du Receveur général à compte du revenu consolidé. 2 Quelle somme a été reçue d'officiers commandant des corps de la milice active, pendant les cinq ans expirés le 31 mars 1909, à titre de remboursement pour effets d'habillement livrés à ces corps, y compris les déductions d'allocations pour couvrir les pertes en fait d'habillements. Présentée le 30 mars 1910.—*M. Worthington.* *Pas imprimée.*

145. Règles de la cour Suprême de la Saskatchewan, en vertu des dispositions de l'article 576 du Code criminel. Présentées le 30 mars 1910, par l'honorable A. B. Aylesworth. *Pas imprimées.*

146. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne au sujet de l'acquisition par le Canada du croiseur "Rainbow". Présentée le 30 mars 1910, par sir Wilfrid Laurier. *Imprimée pour les documents parlementaires.*

146*a*. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne au sujet de l'acquisition du croiseur "Niobé". Présentée le 30 mars 1910, par sir Wilfrid Laurier.. .. ..*Imprimée pour les documents parlementaires.*

147. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de toute correspondance en 1909, concernant le bureau de poste de Central-Park, et comprenant spécialement: 1. Copie des représentations faites au ministère des Postes à l'effet qu'en changeant le site du bureau de poste et en établissant un bureau à Collingwood-est, les intérêts de la majorité des citoyens seraient mieux servis. 2. La preuve faite à l'enquête qui a suivi ces représentations, et le rapport officiel sur cette enquête. 3. Communications de la part des citoyens de Central-Park et autres au sujet de la fermeture du bureau de poste en cet endroit, et les réponses faites aux

VOLUME 19—*Suite.*

dites communications, conformément aux faits. 4. Les renseignements sur lesquels on s'est basé pour déclarer que le transfert du bureau de poste serait plus avantageux. 5. La pétition signée par de nombreux citoyens de Central-Park se plaignant de l'administration du bureau, etc., et le rapport de l'inspecteur qui a fait une enquête à ce sujet. Présentée le 31 mars 1910.—*M. Taylor (New-Westminster)*... .. ..*Pas imprimée.*

148. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Etat indiquant, pour les deux derniers mois, quel temps a duré le transport de chaque malle expédiée de Montréal à Londres et de Londres à Montréal, la date et l'heure de la fermeture et la date et l'heure de la distribution dans chaque cas. Présentée le 31 mars 1910.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

149. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Etat donnant les noms des employés sessionnels et temporaires de la Chambre des communes qui recevaient un salaire au 27 janvier dernier, et indiquant le nombre des dits employés portés dans le budget pour 1909-1910. Présentée le 31 mars 1910.—*M. Best.*
Imprimée pour les documents parlementaires.

150. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 janvier 1910.—Copie de toute la correspondance échangée entre Célestin Prégent, de Melocheville, Qué., soti personnellement, soit par son procureur, et le ministère des Chemins de fer et Canaux, au sujet de certains ponts sur le canal Beauharnois. Présntée le 31 mars 1910.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

151. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Etat indiquant quelle somme d'argent a été payée, chaque année, depuis le 1er janvier 1906 jusqu'au 31 décembre 1909, à Geo. Walton, Manitoba, par le ministère de l'Intérieur, et s'il a reçu de l'argent, depuis le 1er janvier 1909, de quelque autre ministère du gouvernement. Présentée le 4 avril 1910.—*M. Schaffner*.. .. ..*Pas imprimée.*

152. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Copie de toute correspondance touchant toutes les terres houillères réservées pour les compagnies charbonnières de la rivière de l'Arc, ou acquises par les dites compagnies soit directement, soit par voie de cession. Présentée le 4 avril 1910.—*M. Northrup.*
Pas imprimée.

[illegible] Rapport de Harry Freeman Alward, commissaire nommé pour faire une enquête dans l'affaire des plaintes portées contre James Dickson, évaluateur pour le compte du gouvernement, canal de la Trent, en vertu de la partie II de la Loi des enquêtes, Status revisés du Canada, 1906, tenue à Peterborough et Hastings, Ontario, du 26 au 29 mars (inclusivement) 1910;—aussi, copie des témoignages entendus à cette enquête. Présenté le 5 avril 1910, par l'honorable G. P. Graham.. .. ..*Pas imprimé.*

154. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 14 janvier 1910, pour la production d'un état comprenant, dans autant de colonnes distinctes, les noms, dates de nomination, genre d'emploi, salaire, frais de voyage, indication de la section où employées, de toutes les personnes au service de la Commission de construction du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique entre Moncton et Winnipeg. Présentée le 6 avril 1910.—*Hon. M. Bolduc*.. .. ..*Pas imprimée.*

155. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de toutes feuilles de paye, comptes et pièces justificatives pour gages, matériaux et autres dépenses se rapportant aux travaux du havre de refuge à Skinner's-Cove, comté de Pictou, N.E., en 1907, 1908 et 1909. Présentée le 8 avril 1910.—*M. Stanfield.*
Pas imprimée.

VOLUME 19—*Suite.*

155a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de toutes feuilles de paye, comptes et pièces justificatives pour gages, matériaux et autres dépenses se rapportant aux travaux de construction du havre de refuge de la rivière Toney, comté de Pictou, N.-E., en 1907, 1908 et 1909. Présentée le 8 avril 1910.—*M. Rhodes*.. .. ..*Pas imprimée.*

156. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Etat faisant connaître en quels endroits des différentes provinces l'on a construit des arsenaux et des salles d'exercices militaires; Quand la construction en a été faite; Quel a été, en chaque cas, le coût du site; Quand et de qui il a été acheté; Quel a été le prix de contrat de chaque édifice; Quand et à qui le contrat a été adjugé; Quel a été le coût total de chaque édifice; En quels endroits l'on construit en ce moment des arsenaux et des salles d'exercices militaires; Quel est le coût du site; De qui il a été acheté; Où il est situé; Quel est le coût estimatif de l'édifice, en chaque cas; A qui, quand et à quel prix le contrat a été adjugé; Si le gouvernement a l'intention de construire des arsenaux et des salles d'exercices militaires au cours des trois années à venir, et, dans ce cas, en quels endroits. Présentée le 8 avril 1910.—*M. Edwards*.. .. ..*Pas imprimée.*

156a. Réponse supplémentaire au n° 156. Présentée le 14 avril 1910.. .. .. ..*Pas imprimée.*

157. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Copie de toute correspondance, comptes, pièces justificatives et rapports concernant l'accident à l'écluse du Sault Sainte-Marie en juin 1909, le nombre de navires et leur tonnage, le port de destination et le nombre de voyageurs qui sont passés par l'écluse canadienne au Sault Sainte-Marie pendant les mois d'avril à décembre 1909, inclusivement. Présentée le 8 avril 1910.—*M. Boyce*.. .. ..*Pas imprimée.*

158. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Copie des notes originales de l'arpentage sur la réserve n° 2 de Chu-chu-Way-Ha, fait par le capitaine Jemmett, en 1889, dans le district de Similkameen, Colombie-Britannique. Présentée le 14 avril 1910.—*M. Burrell*.. .. ..*Pas imprimée.*

159. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de toutes feuilles de paye, comptes et pièces justificatives pour gages, matériaux et autres dépenses se rapportant à la chaussée entre Caribou et l'île Caribou, comté de Pictou, N.-E., en 1907, 1908 et 1909. Présentée le 14 avril 1910.—*M. Borden (Halifax). Pas imprimée.*

160. Sommaire des représentations faites à l'honorable ministre du Travail, soit dans des entrevues, soit sous forme de correspondance, au sujet du bill (n° 101) Loi à l'effet de pourvoir à l'institution d'enquêtes sur les coalitions, monopoles, trusts et syndicats (*mergers*) de nature à faire hausser les prix ou à restreinde la concurrence au détriment des consommateurs. Présenté le 14 avril 1910, par l'honorable W. L. M. King. *Pas imprimé.*

161. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Copie de tous papiers et correspondance concernant la vente et le remboursement des deniers payés pour l'acquisition du ¼ nord-est de la section 11, township 1, rang 9, à l'ouest du 1er méridien, dans le Manitoba. Présentée le 15 avril 1910.—*M. Sharpe (Lisgar)*.. .. ..*Pas imprimée.*

162. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 7 avril 1910, pour la production de copie de toute correspondance reçue par le gouvernement des producteurs de grains du Manitoba, relativement aux élévateurs de tête de ligne, spécialement d'une lettre en date du 31 janvier 1910. Présentée le 14 avril 1910.—*Hon. M. Kirchhoffer*.. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

163. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 11 mars 1910, pour la production du rapport de toute enquête et de toute correspondance échangée depuis cinq ans au sujet d'une ou de plusieurs saisies faites de marchandises destinées à ou la propriété de la "Quebec Rock City Tobacco Company", ainsi qu'au sujet de toute remise d'amendes encourues par la dite compagnie pour infraction aux lois ou aux règlements du Revenu de l'intérieur. Présentée le 14 avril 1910.—*Hon. M. Landry*.. .. ..*Pas imprimée.*

164. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1910.—Etat indiquant le nombre de personnes nommées à titre temporaire dans les différents ministères depuis la mise en force de la loi actuelle du service civil; la date de la nomination de chacune; le nom de chacune; le chiffre du salaire comme employé temporaire; le département dans lequel chacune de ces personnes a été placée; la durée de leur emploi, soit dans un ministère seulement, ou dans le cas de transfert dans un ou d'autres ministères, la durée entière de leur service; les noms de celles qui, ayant passé l'examen du service civil, ont été employées d'une manière permanente; les noms de celles qui, alors qu'elles étaient employées temporairement, n'ont pu réussir à passer l'examen requis, et qui sont encore dans le service; les noms de celles qui sont ou qui ont été employées à titre temporaire pendant un temps plus long que les six mois statutaires, et les raisons pour lesquelles elles ont obtenu ce surcroît d'emploi, dans chaque cas. Présentée le 18 avril 1910.—*M. Hughes*.. .. ..*Pas imprimée.*

165. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 janvier 1910.—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, documents et correspondance se rapportant à l'établissement d'une ferme expérimentale près de Lethbridge, Alberta. Présentée le 18 avril 1910.—*M. Magrath*.. .. ..*Pas imprimée.*

166. Copies certifiées des rapports du comité du Conseil privé datés le 17 janvier 1908 et le 14 novembre 1908, concernant une inscription de homestead accordée à M. Charles D. T. Becher, pour le ¼ N.-E. de la section 20, township 52, rang 24, à l'ouest du 4e méridien, etc. Présentées le 18 avril 1910, par l'honorable F. Oliver.. .. .. ..*Pas imprimées.*

167. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 10 février 1910, pour la production d'un état des arpentages, plans, rapports et autres documents relatifs à l'amélioration de la rivière Saskatchewan, en vue de faciliter le transport par eau des voyageurs et des marchandises, du pied des montagnes Rocheuses jusqu'à la cité de Winnipeg, Man. Présentée le 19 avril 1910.—*Hon. M. Davis*.. .. ..*Pas imprimée.*

168. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 24 novembre 1909.—Copie de toute correspondance, papiers et renseignements en la possession du gouvernement touchant la composition et les travaux du secrétariat que la conférence impériale a décidé d'établir. Présentée le 20 avril 1910.—*M. Foster.*
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

169. Correspondance entre le greffier de la Chambre et le ministère de la Justice, relativement à l'organisation du personnel de la Chambre des communes. Présentée le 21 avril 1910, par l'honorable W. S. Fielding.. .. ..*Pas imprimée.*

170. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 15 avril 1910, touchant le chapitre 19 des Statuts d'Ontario, 1909, intitulé: "An Act to amend an Act passed in the 7th year of His Majestey's reign, chaptered 19, intituled: "An Act to provide for the transmission of Electrical Power to municipalities, to validate certain contracts entered into with the Hydro-Electric Power Commission of Ontario, and for other purposes". Présentée le 25 avril 1910, par l'honorable A. B. Aylesworth.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 19—*Suite.*

171. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Copie de tous papiers et correspondance échangés entre diverses personnes ou compagnies et le ministère des Mines au sujet d'une accusation portée dans le "Canadian Mining Journal" du 1er juillet 1909 contre M. Fritz Cirkle, ingénieur des mines, employé temporairement par le ministère des Mines, concernant la manière contraire à l'étiquette professionnelle dont il a préparé un rapport sur l'exploitation des mines d'amiante de la province de Québec. Présentée le 27 avril 1910.—*M. Smith (Nanaïmo).* *Pas imprimée.*

172. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 décembre 1909.—Copie de toutes lettres, communications, pétitions et correspondance au ou par le gouvernement ou quelqu'un de ses ministres au sujet de l'acquisition ou de la construction, par le gouvernement, d'élévateurs aux termini de lignes ferrées ou autres en aucuns points du Canada. Présentée le 27 avril 1910.—*M. Campbell*... .. ..*Pas imprimée.*

172*a*. Rapport de l'enquête au sujet des compagnies d'élévateurs de termini. Présenté le 29 avril 1910, par l'honorable F. Oliver.. .. ..*Pas imprimé.*

173. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 21 janvier 1910, pour la production d'une copie de contrat intervenu entre MM. Koenig et Cie et le gouvernement au sujet du déblaiement des ruines du pont de Québec. Présentée le 28 avril 1910.—*Hon. M. Landry.* *Pas imprimée.*

174. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 10 mars 1910, pour un état relatif aux Affaires des sauvages dans la Colombie-Britannique pour les années 1908-1909, indiquant:— Le nombre et la résidence des personnes qui reçoivent des salaires, et les montants. Le nombre des sauvages à qui il a été donné des vivres, ou des vêtements, dans quels districts et la valeur. Le nombre d'hôpitaux pour les sauvages, dans quels districts, combien de sauvages ont été traités, et le coût du traitement. Le nombre d'agents voyageurs, le nombre de voyages dans l'année et les frais alloués par jour. Le nombre de bureaux loués, dans quels endroits, et le loyer payé. Le nombre de vergers des sauvages et en quels endroits. Le nombre de sauvages qui ont reçu des semences et des instruments aratoires et en quels endroits. Présentée le 29 avril 1910.—*Hon. M. Macdonald (C.-B.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

175. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1910.—Copie de toute correspondance, papiers, affidavit, cancellations, etc., se rapportant à l'inscription de Wm Reid Gardiner pour le ¼ N.-O. de la section 22, township 35, rang 16, à l'ouest du 2e méridien. Présentée le 2 mai 1910.—*M. Roche*.. .. .. ..*Pas imprimée.*

176. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1909.—Copie du rapport, des plans et de la correspondance en la possession du gouvernement concernant la construction de bureaux et stations de poste auxiliaires dans la ville de Montréal et les environs, et de toutes propositions et recommandations faites au gouvernement par les autorités postales de Montréal pour l'établissement systématique de bureaux et stations de poste auxiliaires dans la dite cité et ses faubourgs. Présentée le 2 mai 1910.—*M. Monk*.. .. ..*Pas imprimée.*

176*a*. Répons supplémentaire au n° 176. Présentée le 4 mai 1910.. .. ..*Pas imprimée.*

177. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Copie de tous papiers, correspondance et pétitions concernant le transfert du bureau de poste de Windygates, dans la province du Manitoba. Présentée le 2 mai 1910.—*M. Sharpe (Lisgar)*.. .. ..*Pas imprimée.*

178. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Copie de toutes représentations faites par des hommes d'affaires ou des marchands ou des

VOLUME 19—*Fin.*

citoyens de Winnipeg au ministère ou au gouvernement, depuis que ce dernier a mis à l'étude le projet de fermer ou de tenir ouverts les bureaux de poste le dimanche pour l'avantage des propriétaires de boîtes. Présentée le 2 mai 1910.—*M. Haggart (Winnipeg)*.. .. ..*Pas imprimée.*

178*a*. Réponse supplémentaire au n° 178. Présentée le 2 mai 1910.. .. ..*Pas imprimée.*

179. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 novembre 1909.—Copie de tous les comptes; pièces justificatives, correspondance, rapports et autres documents, non déjà produits, se rapportant à l'examen topographique du chenal de la rivière Saint-Jean, entre Fredericton et Woodstock, N.-B. Présentée le 2 mai 1910.—*M. Crocket*.. .. ..*Pas imprimée.*

180. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 17 mars 1910, priant Son Excellence de bien vouloir faire transmettre au Sénat les documents, lettres, rapports, etc., concernant le barrage de la rivière "La Décharge", près du lac Saint-Jean, dans le district de Chicoutimi; lesquels rapports sont à l'effet de démontrer s'il serait possible de maintenir le niveau du lac Saint-Jean à une hauteur raisonnable afin de pouvoir assurer le service de la navigation sur ce lac et ses tributaires. Présentée le 2 mai 1910.—*Hon. M. Choquette*.. .. ..*Pas imprimée.*

181. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 14 février 1910.—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, correspondance et documents, non déjà présentés, se rapportant à la construction du canal de la baie Georgienne, ou d'une partie quelconque du dit canal, ou en rapport avec les relevés topographiques;—aussi, toutes offres, propositions et négociations écrites, non déjà présentées, relativement à la construction du dit canal ou d'une partie quelconque de ce canal, par une compagnie, une corporation ou un syndicat, ou en rapport avec la garantie par le gouvernement d'obligations destinées à prélever le capital nécessaire pour la construction du dit canal. Présentée le 3 mai 1910.—*M. White (Renfrew)*.. .. ..*Pas imprimée.*

182. Réponse à une adresse de la Chambre des communes, en date du 17 janvier 1910.—Etat faisant connaître les différentes commissions nommées, pour quelque fin que ce soit, par le gouvernement depuis juillet 1896, le membre ou les membres formant ces commissions, la date de nomination, la fin pour laquelle elles ont été créées, la date de la fin de leurs travaux en chaque cas; et ce qu'elles ont coûté pour (*a*) appointements, (*b*) frais de voyage, et (*c*) impression du rapport, s'il en est; le mot "commission" devant comprendre toutes les missions accomplies par les ministres, soit individuellement, soit conjointement, qui ont voyagé en dehors du Canada pour des fins publiques. Présentée le 3 mai 1910.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

182*a*. Réponse supplémentaire au n° 182. Présentée le 3 mai 1910... .. ..*Pas imprimée.*

183. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1910.—Relevé montrant le nombre de personnes à l'emploi de chaque ministère de l'administration publique, au cours de l'année 1909, aux chapitres suivants:—(*a*) Fonctionnaires civils à Ottawa; (*b*) fonctionnaires civils en dehors d'Ottawa; (*c*) en emploi défini et régulier, mais non compris dans la Loi du service civil, en les classifiant par groupes distincts quant au service; (*d*) ceux qui ont été employés temporairement ou d'une manière intermittente, avec mention de l'ouvrage distinct de chaque groupe. Aussi, la somme totale payée pour chacune des classes susdites. Présentée le 3 mai 1910.—*M. Foster*.. .. ..*Pas imprimée.*

184. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 2 mai 1910, pour la production d'un état indiquant, pour les dernières dix années, la date de prorogation du Parlement, et la date à laquelle les Statuts reliés pour la session ont été distribués. Présentée le 4 mai 1910.—*Hon. M. Power*.. .. ..*Pas imprimée.*

LA PÊCHE DU HOMARD

TÉMOIGNAGES

DONNÉS DEVANT LE

COMMANDANT WILLIAM WAKEHAM, M.D.

PRÉPOSÉ DES PÊCHERIES DE LA DIVISION DU GOLFE, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES

CONFORMÉMENT À

L'ARRÊTÉ DU CONSEIL EN DATE DU 21 JUIN 1909



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1911

[N° 22a—1909.]

DÉCRET DE L'EXÉCUTIF

Décret de l'Exécutif nommant le commandant William Wakeham, M.D., officier chargé de la division des pêcheries du golfe, commissaire, avec mission de faire une enquête sur la pêche du homard dans la province de Québec et dans les provinces maritimes.

Copie certifiée conforme d'un rapport du comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence l'administrateur le 21 juin 1909.

Le comité du Conseil privé, sur la recommandation du ministre de la Marine et des Pêcheries, fait savoir qu'en conséquence du sixième rapport du comité choisi du parlement pour la Marine et les Pêcheries, le commandant William Wakeham, officier chargé de la division des pêcheries du golfe inférieur, est nommé commissaire, avec mission de visiter, pendant les vacances du parlement, les principaux points des provinces maritimes et de la province de Québec où l'industrie de la pêche du homard est pratiquée, et de recueillir d'autres témoignages sous la direction du ministre de la Marine et des Pêcheries afin de renseigner le dit comité.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

L'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries.

TÉMOIGNAGES

PROVINCE DE QUEBEC.

ILE GRINDSTONE, ILES DE LA MADELEINE, 12 juillet 1909.

En conséquence du décret de l'Exécutif portant la date du 21 juin 1909, le commandant William Wakeham, M.D., officier chargé de la division des pêcheries du golfe, une enquête a été ouverte le susdit jour sur la pêche du homard.

Après la lecture du décret, les témoins ont été interrogés comme suit:—

DOMINIQUE PETITPAS, pêcheur, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Où demeurez-vous actuellement?—R. Dans l'île Grindstone.

Q. Quelle est votre occupation?—R. Pêcheur.

Q. Pratiquez-vous toute espèce de pêche?—R. Toute espèce.

Q. Avez-vous toujours pêché en cet endroit?—R. J'ai pêché dans l'Etang-du-Nord pendant 15 ans.

Q. C'est-à-dire de l'autre côté de cette île?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre d'hommes qui, dans ce voisinage immédiat, s'occupent de la pêche du homard?—R. A peu près 60 bateaux y sont occupés.

Q. A la pêche à l'île Grindstone?—R. Non, à l'Etang-du-Nord.

Q. Combien y en a-t-il à l'Hôpital qui prennent part à la pêche du homard?—R. Environ 25.

Q. Et à House-Harbour?—R. Un même nombre à peu près.

Q. Combien y en a-t-il ici?—R. A peu près vingt.

Q. Les bateaux servent-ils à deux hommes, en général?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est, approximativement, la pêche du homard dans votre district?—R. La pêche moyenne dans l'île Grindstone est de 1,500 à 2,000 caisses.

Q. La pêche diminue-t-elle ou augmente-t-elle?—R. Elle a diminué.

Q. Depuis combien de temps?—R. Elle a diminué depuis 10 ans. Depuis deux ou trois ans la moyenne est restée à peu près la même.

Q. Est-ce que la perte totale annuelle est maintenue par la production naturelle des homards ou vous servez-vous d'une plus grande quantité d'appareils et êtes-vous obligés de pêcher avec plus d'activité pour obtenir le même résultat?—R. Eh bien, je crois qu'il y a un grand nombre d'appareils.

Q. On se sert d'un plus grand nombre d'appareils?—R. Oui, pour obtenir le même résultat.

Q. Le nombre des pièges a-t-il augmenté?—R. Oui, naturellement, puisque les appareils ont augmenté.

Q. C'est ce que vous entendez par un plus grand nombre d'appareils?—R. Oui.

Q. Il faut un plus grand nombre de pièges actuellement pour prendre autant de homards qu'il y a quelques années?—R. Oui.

Q. A votre avis, la production des homards est-elle maintenue par le fait que l'on prend maintenant les plus petits homards que jusqu'ici on négligeait? Dans les premiers temps, quand vous avez commencé à pêcher le homard, aviez-vous de meilleurs résultats que maintenant?—R. Oui, et des homards plus gros que ceux que nous prenons actuellement.

Q. Il n'y a pas de doute sur ce point?—R. Non.

Q. Comment se fait la pêche du homard, ici?—R. Les pêcheurs sont propriétaires des bateaux.

Q. Ainsi que des appareils?—R. En quelques endroits.

Q. Comment cela se passe-t-il ailleurs?—R. En d'autres endroits les fabricants de conserves fournissent les appareils.

Q. On a proposé, pour obtenir une meilleure réglementation de la pêche du homard et un contrôle plus effectif sur les pêcheurs, de leur demander de se faire inscrire et d'obtenir une licence; quelle est votre idée à ce sujet?—R. Je ne sais trop. Je ne puis pas juger si ce serait mieux.

Q. On a pensé qu'en délivrant une licence aux pêcheurs et en leur donnant le droit de pêcher le homard pendant la saison, ils respecteraient mieux la loi et feraient rapport sur les violations qu'ils remarqueraient; croyez-vous qu'un semblable système serait avantageux?—R. Cela pourrait être avantageux.

Q. En proposant cela on a eu probablement l'idée de faire en quelque sorte un surveillant de chaque pêcheur qui reçoit une licence; c'est-à-dire qu'ayant reçu une licence pour laquelle on pourrait faire payer un droit nominal, ou pour laquelle on ne ferait payer aucun droit, il se trouverait disposer d'une certaine autorité, en sorte que non seulement il observerait lui-même la loi, mais il ferait en sorte que les autres l'observent. Croyez-vous que cela conviendrait à la moyenne des pêcheurs?—R. C'est possible; je ne sais pas.

Q. Quel est le prix que l'on paye aujourd'hui les homards en comparaison de ce qu'on les payait quand vous avez commencé à pêcher?—R. Quand nous avons commencé à pêcher nous recevions 60 ou 65 cents par centaine.

Q. Par centaine de homards?—R. Par centaine de homards.

Q. C'étaient donc de gros homards?—R. C'étaient de gros homards, oui.

Q. Et maintenant, combien touchez-vous?—R. Maintenant, $3 le cent.

Q. Pour des homards beaucoup plus petits?—R. Oui.

Q. Est-ce que c'est ici l'usage de ne pas acheter les homards au poids?—R. En quelques endroits on le fait.

Q. Là où on les achète au poids, quel prix paye-t-on?—R. Le même prix.

Q. Vous dites que l'usage est de payer $3 le cent. Combien paye-t-on pour cent livres; les fabricants de conserves considèrent-ils que cent homards représentent 100 livres?—R. C'est à peu près la moyenne, ici. Il y a une très petite différence entre le poids et le nombre.

Q. D'après les observations que vous avez pu faire comme pêcheur, quels sont les mois où fraie le homard?—R. Ma foi, il y en a qui fraient, plus ou moins, toute l'année, mais je crois que c'est au printemps, au mois de mai, qu'ils fraient le plus.

Q. Avez-vous un nombre plus grand de homards œuvés au mois de mai?—R. Oui, mai et juin. Il y a un plus grand nombre de homards œuvés à ce moment-là qu'en automne.

Q. Et aux environs du mois de juin?—R. En juin et juillet. Naturellement, la première année où nous avons pêché nous les avons pêchés pendant ces deux mois-là—je veux dire juillet et août—et nous avons trouvé du frai pendant tout le temps de notre pêche. Je crois que cela pouvait être en juin et juillet.

Q. Croyez-vous que vous trouviez autant de homards œuvés en mai qu'en juin et juillet?—R. Bien, naturellement, je n'y ai jamais fait attention.

Q. Trouvez-vous des homards œuvés dans toutes les saisons?—R. Dans toutes les saisons, oui, mais je crois qu'il y en a quelquefois plus aux environs de juin qu'au mois de mai. Je sais que nous en avons trouvé en mai.

Q. Est-ce que le homard femelle vient sur le rivage pour frayer?—R. C'est plus que je puis dire.

Q. Où prenez-vous tout d'abord les homards?—R. Près de la côte; très près.

Q. Ce n'est pas l'habitude ici de tendre les pièges plus loin, au commencement du printemps?—R. Non.

Q. De quel endroit parlez-vous?—R. Je parle de l'endroit où je stationnais auparavant, de l'Etang du Nord. En cet endroit nous prenions les homards plus près de la côte que nous ne les prenons maintenant. Nous sommes maintenant obligés d'aller plus loin.

Q. A quelle distance de la côte les pêcheurs de homards pêchent-ils maintenant?—R. Jusqu'à trois ou quatre milles de la côte.

Q. La raison pour laquelle vous pêchez des homards près de la côte, c'est que vous n'êtes pas obligé d'aller loin pour les chercher?—R. Nous faisons une pêche meilleure près de la côte que loin de la côte.

Q. Y a-t-il une époque de l'année où les homards ne soient pas bons à manger?—R. C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre. Dans ces temps-là nous pêchions jusqu'au 20 août. Nous n'avons pas trouvé une grande différence; on paquait le homard pendant toute la saison.

Q. Quelle est la taille à laquelle vous considérez que le homard a atteint son plein développement?—R. Ma foi, monsieur, il y en a de toutes dimensions. Ils sont assez développés quand ils mesurent 11 à 12 pouces.

Q. Avez-vous jamais vu de petits homards œuvés?—R. Pas de très petits, non monsieur.

Q. Quelle est la plus petite taille que vous ayez observée chez les homards œuvés?—R. Environ 9 pouces.

Q. Pouvez-vous dire si les homards femelles frayent chaque année?—R. Bien, je crois qu'elles frayent chaque année.

Q. Quelques personnes disent qu'elles ne frayent que tous les deux ans, d'autres qu'elles ne frayent qu'une fois par an, et d'autres encore qu'elles frayent deux fois par an?—R. Je crois qu'elles frayent chaque année.

Q. Et seulement une fois par an?—R. Ma foi, autant que je puis le dire, elles ne frayent qu'une fois par an.

Q. Quelle est la dimension moyenne des homards que l'on prend ici avec leur frai?—R. 10 à 12 pouces, ceux qui sont pris avec leur frai.

Q. Quel est la dimension moyenne des homards que l'on prend ici avec leur frai?—R. 10 à 12 pouces ceux qui sont pris avec leur frai.

Q. Trouvez-vous beaucoup de homards avec leur frai?—R. Quelquefois on en trouve beaucoup.

Q. Quelle proportion représentent-ils sur le total de la pêche?—R. Sur 100 homards on en trouve peut-être 10 ou 12 avec du frai.

Q. Quelle est la proportion des homards femelles, mesurant moins de 8 pouces et portant des œufs?—R. Je ne me rappelle pas en avoir vu de moins de 8 pouces

Q. Quelle est la proportion de celles qui mesurent entre 8 et 9 pouces?—R. La proportion de celles qui mesurent entre 8 et 9 pouces n'est pas aussi grande que celles qui mesurent entre 10 à 12 pouces.

Q. On n'exporte pas d'ici des homards vivants?—R. Non.

Q. On a suggéré que ce serait une bonne idée de faire payer aux fabricants de conserves 25 cents par caisse au lieu de 2 cents qu'on leur fait actuellement payer, et de recueillir de cette façon des fonds qui serviraient à acheter des pêcheurs du frai de homard, soit en mettant les homards dans des parcs pour la reproduction, soit en enlevant les œufs et en les faisant éclore dans les homarderies?—R. Cela me paraît une excellente idée.

Q. Est-ce que l'on observe les règlements existants qui protègent les homards œuvés?—R. Bien, il y a un règlement, mais je ne sais pas s'il a été strictement observé.

Q. Croyez-vous que tous les homards que l'on prend, œuvés ou non, sont apportés à la fabrique de conserves?—R. On les apporte tous à la fabrique de conserves.

Q. Est-ce que l'on y apporte les homards avec leurs œufs, ou enlève-t-on d'abord les œufs?—R. Autant que je puis le dire, d'après mon expérience, on les apporte avec leurs œufs.

Q. Et le fabricant de conserves prend les homards avec leurs œufs?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous suggérer une modification aux règlements qui, à votre avis, aurait pour conséquence une meilleure protection de la pêche du homard?—R. Je crois pouvoir dire que s'il y avait des homarderies et que nous pussions y faire éclore ces œufs cela protégerait la pêche.

Q. Est-ce que l'on pratique ici l'opération qui consiste à dépouiller de leurs œufs par le lavage les homards fécondés?—R. Pas beaucoup. Nous l'avons essayé nous-mêmes, mais nous avons chaque fois pensé que nous détruisions ces œufs; il ne servait à rien de les enlever en les lavant et de les détruire. Ils n'étaient pas mûrs, et nous avons pensé qu'en les enlevant ils étaient perdus tout aussi bien qu'en apportant les homards à la fabrique de conserves.

Q. Ainsi donc vous avez apporté les homards avec leurs œufs?—R. Nous leur avons laissé leurs œufs, oui. Nous avons essayé de les enlever, mais il est difficile de le faire avant qu'ils ne soient mûrs et nous pensions que nous les tuions; cela ne servait à rien, ils ne pouvaient pas arriver à maturité.

Q. Est-ce que les fabricants de conserves examinent les homards dans le but de découvrir les homards œuvés, ou est-ce qu'ils sont livrés par quantités, de telle façon que le triage est rendu difficile?—R. Non, ils prennent les homards tels qu'ils arrivent.

Q. Vous entendez par là qu'ils ont toujours pris des homards œuvés et qu'ils continuent à les prendre?—R. Toutes les fois que j'en ai moi-même pêché.

Q. Pêchez-vous encore?—R. Non, monsieur, je n'ai pas pêché depuis six ans.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient de prendre les homards œuvés, est-ce que les pêcheurs ne seraient pas obligés de les remettre à l'eau?—R. Oui, monsieur, naturellement.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'obliger les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés qu'ils prennent?—R. Le seul moyen serait d'obliger le paqueur à refuser.

Q. S'ils ne refusait pas de recevoir les homards œuvés, les pêcheurs les apporteraient à la côte?—R. Aussi longtemps que les paqueurs ne les refuseront pas les pêcheurs en apporteront.

Q. On a proposé pour la protection des homards œuvés pris dans les pièges une méthode qui consisterait en ceci: le gouvernement achèterait les homards œuvés aux pêcheurs pour un prix légèrement plus élevé que celui que payent les fabricants de conserves, puis, ou bien on les mettrait dans des parcs, ou bien on enlèverait le frai et on le placerait dans des homarderies, en rendant la liberté aux homards à l'époque de la fermeture de la pêche; quel est votre avis au sujet de cette idée?—R. Je crois que ce serait une excellente chose. Ce serait parfait. Cela épargnerait de façon beaucoup plus efficace les homards œuvés. Ces deux propositions sont à peu près aussi bonnes l'une que l'autre.

Q. Connaissez-vous des pêcheurs qui aient perdu leur pêche par suite du refus des fabricants de conserves de prendre leur pêche?—R. A cause du frai?

Q. Pour une raison quelconque?—R. Non.

Q. Connaissez-vous des pêcheurs auxquels on ait remis leur pêche de homard pour une raison quelconque?—R. Je sais que quelques homards ont été refusés parce qu'ils étaient trop petits.

Q. Qu'appelez-vous trop petits?—R. Au-dessous de 7 pouces, je crois qu'on les refuse.

Q. La Commission des homards, en 1898, recommandait l'établissement le long de la côte de réserves temporaires où l'on n'autoriserait pas la pêche du homard pendant deux ou trois ans, en changeant de temps en temps l'emplacement de ces réserves; quel résultat pensez-vous que cela aurait?—R. Je crois que cela aurait un bon résultat et que cela favoriserait l'accroissement des homards, mais cela ferait du tort à ceux qui pêchent ici.

Q. Est-ce que les pêcheurs ne pourraient pas se procurer une autre occupation pendant la période de prohibition?—R. Ma foi, dans un endroit comme ici, il est quelquefois assez difficile de procurer aux pêcheurs une autre occupation.

Q. Est-ce que la réglementation actuelle, qui réduit le nombre des licences accordées aux fabriques de conserves, donne satisfaction aux pêcheurs?—R. Ma foi, je n'ai entendu aucune plainte de la part des pêcheurs.

Q. Etes-vous en faveur de la limitation du nombre des licences à accorder pour la fabrication de conserves, ou accorderiez-vous une licence à tout homme qui en demande une?—R. C'est une question à laquelle il m'est assez difficile de répondre.

Q. En votre qualité de pêcheur intelligent, vous devriez avoir une opinion sur ce sujet?—R. J'ai surtout cette opinion-ci: un pêcheur a autant de droit qu'un autre à obtenir une licence.

Q. Pensez-vous que tout pêcheur est compétent pour paquer le homard?—R. Ma foi, il pourrait y avoir quelque chose à dire, mais je crois que c'est affaire à celui qui entreprend de paquer le homard de bien le paquer.

Q. Vous ne pensez pas que ce soit une question qui regarde en rien le ministère ou le public?—R. Je ne crois pas. Cela ne regarde que lui-même. Si les pêcheurs ne paquent pas de bons homards, ils ne peuvent les vendre à aucun prix.

Q. Dans certains districts on a prétendu que si l'on apportait de nouvelles restrictions à la pêche du homard les fabricants de conserves seraient obligés de fermer boutique. A supposer qu'on élève la limite de la taille à 9 ou 10 pouces au lieu de 8 pouces, quelle conséquence cela aurait-il pour eux?—R. Je crois que cela leur ferait du tort.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves continueraient leur exploitation?—R. Je pense qu'ils continueraient à mettre en boîtes les gros homards, autant que possible, mais certainement cela ferait du tort aux fabricants de conserves.

Q. A supposer que toutes les fabriques de conserves soient fermées, quel marché les pêcheurs trouveraient-ils pour leurs homards?—R. Ils n'en auraient aucun.

Q. Si la limite actuelle de la taille, à 8 pouces, était strictement maintenue, quel résultat cela aurait-il pour les fabriques de conserves?—R. Je crois que ce serait très bien, autant que je puis m'y connaître.

Q. En cas de violation répétée de la loi, de la part d'un fabricant de conserves, pensez-vous que sa licence devrait être annulée?—R. Si tel était le cas, il aurait tout avantage à ne pas violer la loi.

Q. Si la loi était appliquées dans ce sens, croyez-vous qu'elle serait mieux observée par les fabricants de conserve?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il y ait actuellement un nombre suffisant de fabriques de conserves?—R. Je le crois.

Q. A votre avis, s'il y avait un plus grand nombre de fabriques de conserves, les pêcheurs obtiendraient-ils un prix meilleur de leurs homards?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Vous pensez qu'il y a concurrence, actuellement?—R. Il y a concurrence, je crois.

Q. Y a-t-il, de la part des fabricants de conserves, une entente dans le but de maintenir bas le prix qu'ils payent les homards?—R. J'ai quelquefois entendu dire qu'il y a une entente en vue d'établir les prix.

Q. Est-ce que le prix actuellement payé est injuste?—R. Les gens obtiennent actuellement un prix que je considère raisonnable. Cette année, le prix est plus bas.

Q. A quoi cela est-il dû?—R. Cela vient de ce que le prix des homards conservés est plus bas.

Q. Pensez-vous qu'un nombre plus grand de fabriques de conserves aurait pour conséquence la mise en conserve d'un plus grand nombre de homards de taille inférieure?—R. Non, je ne le crois pas. On met en conserve actuellement ce qui mérite d'être conservé.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves rejettent quelquefois des homards?—R. Quand les homards sont très petits ils les rejettent.

Q. Qu'appelez-vous très petits?—R. Environ 7 pouces, je crois; nous appelons cela assez petit.

Q. Croyez-vous que l'expédition de homards vivants devrait être favorisée de préférence à l'industrie des conserves?—R. Je crois que si nous avions un débouché pour les homards vivants ce serait préférable.

Q. A votre avis, l'expédition de homards vivants est-elle commercialement réalisable ici?—R. Je crois que c'est très difficile de le faire ici.

Q. Vous n'avez pas ici les moyens de transport voulus?—R. Non.

Q. Favoriseriez-vous la fermeture des fabriques de conserves, ici, pendant quelques années, comme un moyen de régénérer l'industrie du homard?—R. Non, monsieur, je ne le ferais pas.

Q. Refuseriez-vous une licence de fabrique de conserves à un étranger?—R. Non; je ne crois pas que cela fasse de différence.

Q. On a prétendu que le strict maintien de la limite actuelle de la taille aurait pour conséquence de faire fermer les fabriques de conserves?—R. Je ne crois pas que cela aurait ce résultat ici. Les homards sont ici d'une trop bonne taille pour cela

Q. Connaissez-vous un exemple de fabricant de conserves qui ait cessé d'exploiter sa fabrique malgré l'abondance des homards?—R. Non.

Q. Qui est-ce qui fixe le prix des homards?—R. Le fabricant de conserves.

Q. Savez-vous si les pêcheurs de homards se sont plaints de ce que les prix payés par le fabricant de conserves n'étaient pas suffisants?—R. Ils se sont quelquefois plaints de ce qu'un pêcheur recevait un peu plus qu'un autre. Ce n'est, entre les pêcheurs, qu'une question de concurrence, vous savez ce qui en est.

Q. Les pêcheurs pourraient-ils gagner plus d'argent si on les autorisait à faire la mise en boîtes?—R. Ma foi, je ne crois pas que cela fasse une grande différence, parce que quelques-uns d'entre eux ont déjà essayé et y ont renoncé.

Q. Considérez-vous que le plan adopté par le ministère soit satisfaisant, c'est-à-dire d'accorder une licence pour la fabrication de conserves à l'un des pêcheurs d'un groupe composé d'au moins 15 pêcheurs qui travaillent ensemble à cela et conviennent de partager les pertes et les profits?—R. C'est ainsi que font ici beaucoup de pêcheurs; cinq ou six pêcheurs s'associent.

Q. Pouvez-vous dire d'après votre propre expérience si les homarderies ont contribué à maintenir l'approvisionnement du homard? Vous n'en avez jamais eu ici?—R. Nous n'avons jamais eu de homarderie ici. Je crois que cela favoriserait l'industrie si nous en avions une.

Q. Recommanderiez-vous d'établir une homarderie sur les Iles de la Madeleine?—R. Oui.

Q. Et que pensez-vous de l'établissement de parcs? Vous avez ici ce que l'on appelle des lagunes?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que les homards viennent dans les lagunes?—R. Oui, ils entrent dans les lagunes.

Q. Quand entrent-ils?—R. C'est à peu près à cette époque-ci qu'ils commencent à y entrer, à peu près au milieu de juillet.

Q. Pourquoi les homards entrent-ils dans les lagunes?—R. Nous croyons tous qu'ils y entrent pour frayer.

Q. Pourquoi vont-ils dans les lagunes pour frayer?—R. Peut-être y sont-ils plus à l'abri. Il y a beaucoup d'algues dans les lagunes et l'eau y est plus chaude, c'est moins profond.

Q. Vous pensez que le ministère a raison de protéger les homards dans les lagunes? —R. Je le crois.

Q. Vous pensez que la réglementation est bonne?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous que ce soit à cause de la protection assurée aux homards dans les lagunes que la pêche n'a pas autant périclité ici qu'en quelques endroits?—R. Je le crois, parce que ce sont les seuls endroits où les homards puissent frayer en été, et, d'après notre expérience, je crois que c'est une bonne chose que de protéger les lagunes.

Q. Sur la quantité de homards pêchés ici, quelle est la proportion de ceux dont la taille est inférieure à 9 pouces?—R. Je crois que le quart des homards que nous prenons sont inférieurs à 7 pouces.

Q. Quelle est la proportion de ceux dont la taille va de 7 à 9 pouces? Vous ne pouvez pas dire cela de façon précise?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur la quantité de homards trouvés dans les pièges, quelle est la proportion de ceux dont la taille est inférieure à 7 pouces?—R. Il y en avait très peu dans le temps où je pêchais.

Q. Aujourd'hui vous ne pêchez plus, mais vous savez ce qui se passe, n'est-il pas vrai?—R. Il y a un nombre plus grand de petits homards qu'à l'époque où je pêchais.

Q. Seriez-vous favorable à l'idée de porter la limite de la taille à 9 pouces au lieu de huit?—R. Je crois que huit pouces c'est à peu près ce qu'il faut.

Q. Quelques personnes disent qu'il faudrait prendre les petits homards et laisser échapper les gros?—R. Je ne crois pas que l'on fasse autant de tort à la pêche en prenant les petits homards qu'en prenant ceux qui sont œuvés. C'est l'affaire du paqueur de savoir s'il peut gagner de l'argent avec des homards de 6 ou 7 pouces; si cela lui suffit.

Q. Une certaine proportion de ces homards sont des femelles, et leur destruction est aussi regrettable à un moment qu'à l'autre?—R. C'est ce que je crois moi-même.

Q. Alors vous protégeriez les homards œuvés et permettriez au fabricant de conserves de mettre en boîte les petits homards?—R. C'est-à-dire pas les trop petits, mais jusqu'à la taille qu'il prend maintenant.

Q. Est-ce qu'une différence dans la température retarde la croissance des homards? —R. Je ne saurais pas vous le dire.

Q. Y a-t-il eu depuis dix ans une diminution sensible de la taille moyenne des homards que l'on prend ici?—R. Je le crois.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution de la taille?—R. Au fait que les homards deviennent plus rares.

Q. Pourquoi?—R. Parce qu'ils commencent à être épuisés par la pêche.

Q. Vous ne croyez pas que ce soit parce que les homards n'atteignent plus la taille qu'ils atteignaient?—R. Je ne crois pas.

Q. Parce que quelques personnes prétendent que les homards d'aujourd'hui sont d'espèces plus petites, est-il dans l'intérêt de la pêche que l'on prenne les homards avant qu'ils aient atteint l'âge de reproduction?—R. Eh bien, comme vous l'avez dit il y a un instant, si l'on tue les petits homards il n'y a pas de fécondation, c'est-à-dire si on les prend trop jeunes ou trop petits, avant qu'ils ne puissent se reproduire.

Q. Est-il exact que plus les homards sont gros moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Il en faut un moins grand nombre.

Q. Il y a des gens qui prétendent que les très gros homards ne sont pas aussi avantageux que les homards de taille moyenne?—R. Cela ne dépend pas de la taille. En général, ils ne contiennent pas autant de chair que ceux de taille moyenne, mais tous disent qu'ils ont plus de chair et qu'il n'en faut pas autant pour remplir une boîte.

Q. Encourageriez-vous la prise des petits homards et laisseriez-vous échapper les plus gros?—R. Je crois qu'il vaudrait mieux prendre les gros et épargner les petits.

Q. On estime qu'il faut neuf homards de 7 pouces, lesquels n'ont pas eu l'occasion de se reproduire, pour remplir une boîte d'une livre. Dans ces conditions, quelle conséquence aurait sur l'industrie la prise continue de ces homards qui n'ont pas atteint leur maturité et des homards œuvés?—R. Cela fera du tort à la pêche, je crois.

Q. Croyez-vous que cela fera un tort sérieux à l'industrie?—R. Je crois que oui. Peu à peu nous n'aurons plus de homard du tout.

Q. Croyez-vous qu'il serait mieux de n'imposer aucune limite de taille, mais de permettre aux fabricants de conserves de mettre en boîte toutes les dimensions qu'il leur plaira, et, en revanche, d'abréger quelque peu la saison de pêche?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Je veux dire en prenant toujours des précautions pour la protection des homards œuvés?—R. Cela pourrait avoir un bon résultat. Mais la saison, telle qu'elle est, est très courte. Quelquefois, ici, nous ne pouvons pas commencer à pêcher avant le 15 mai.

Q. Pourtant un grand nombre de fabricants de conserves ferment avant la fin de la saison?—R. Quelquefois.

Q. Quels sont les fabricants qui continuent l'exploitation jusqu'à l'expiration de la saison?—R. Ils sont peu nombreux.

Q. Ce sont, en général, les petites associations de pêcheurs?—R. Ils pêchent toujours jusqu'à la fin de la saison.

Q. Pourrait-on maintenir ici une limite de taille de 10½ pouces sans préjudice pour l'industrie du homard?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que la pêche pourrait continuer ici si l'on portait à 10½ pouces la préjudice pour l'industrie du homard?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que la pêche pourrait continuer ici si l'on portait à 10½ pouces la limite de taille?—R. La fabrique? Non, je ne le crois pas.

Q. Le but poursuivi par les règlements est d'encourager la pêche des gros homards et de laisser intacts les petits. Quelle est l'espèce de piège qui est le mieux calculé pour obtenir ce résultat?—R. On peut facilement faire cela en faisant les lattes des pièges plus écartées les unes des autres.

Q. Alors, cela ne prendrait pas les plus petits homards?—R. Non, pas en plaçant les lattes plus écartées, de telle manière que les homards puissent entrer et sortir.

Q. Est-il vrai, ainsi qu'on l'a déclaré, qu'il faut 30 pour 100 de homards de plus en automne que dans les mois de mai et juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne puis pas vous dire cela.

Q. Est-il vrai que la limite de taille n'a jamais été reconnue dans ce district?—R. Je ne crois pas. Elle a été reconnue.

Q. Qu'est-ce que les pêcheurs font des petits homards?—R. Ils les apportent quelquefois au fabricant de conserves, et s'ils sont trop petits ils les jettent par-dessus bord.

Q. Croyez-vous que si les pêcheurs pêchaient plus loin de la côte, les colonies des homards qui ne sont pas encore arrivés à maturité seraient mieux protégées?—R. Je ne crois pas qu'il y ait rien à gagner à pêcher plus loin de la côte?

Q. Quand la saison s'ouvre-t-elle ici?—R. Le 20 avril, et elle ferme le 10 juillet.

Q. Et vous pêchez un mois en automne, au mois de septembre?—R. Oui.

Q. A quel moment de la saison d'ouverture la pêche est-elle la plus active?—R. En mai.

Q. Avez-vous à proposer un changement dans la saison?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous que cela aurait pour effet d'assurer la perpétuité de la pêche, si l'on abrégeait la saison?—R. Je ne crois pas que cela vaudrait mieux.

Q. Que pensez-vous de la pêche du mois de septembre?—R. Cela convient à quelques-uns, à d'autres cela ne convient pas. Cela convient à la baie Plaisante, mais pas en dehors de là; cela ne convient pas à la partie nord de l'île.

Q. A quel moment dites-vous que la pêche du homard est la meilleure?—R. A peu près du 15 mai à la fin du même mois.

Q. Si l'on raccourcissait la saison, faudrait-il le faire au commencement ou à la fin?—R. A la fin.

Q. Si vous étiez chargé d'établir des règlements pour le contrôle et la conservation de la pêche du homard dans les îles de la Madeleine, que proposeriez-vous?—R. Je crois que je proposerais que la limite de la taille soit à peu près de 8 pouces.

Q. Et quelle longueur de saison?—R. La saison est assez bien comme elle est.

Q. Y compris septembre?—R. Ma foi, septembre convient très bien à certaines parties de l'île; mais dans d'autres parties, le plus grand nombre, on n'en tire aucun avantage.

Q. Le retard que la glace cause à l'ouverture de la pêche a amené une demande en faveur de la pêche en automne dans quelques districts?—R. Cela s'est déjà produit ici; nous avons été beaucoup retardés, au printemps, par le fait de la glace.

Q. D'une façon générale, êtes-vous en faveur de la pêche d'automne?—R. Je la favoriserais dans certaines parties de l'île où elle est avantageuse.

Q. Auriez-vous quelque autre chose à proposer?—R. Pas autre chose.

Le témoin est renvoyé.

David Geddes, paqueur, Etang-du-Nord, prête serment et est interrogé:—

Q. Combien d'années avez-vous été dans l'industrie de la mise en boîte du homard?—R. A peu près 25 ans.

Q. Quand a-t-on commencé à mettre du homard en boîte, sur les îles de la Madeleine?—R. C'est en 1878, je crois, qu'on a commencé à House-Harbour. En 1879, on a commencé à l'Etang-du-Nord.

Q. Quelles étaient alors les règles en vigueur?—R. Il n'y en avait pas.

Q. Pouvez-vous me dire combien il y a sur l'île Grindstone de personnes occupées à la pêche du homard?—R. Je ne pourrais pas dire exactement, parce que les pêcheurs viennent aussi de Grande-Entrée et de l'île Bryon.

Q. Combien y a-t-il de bateaux à la pêche?—R. Il y en a 60 venant de l'Etang-du-Nord et 30 ou 40 venant d'Hopital.

Q. Cela fait à peu près 100 bateaux?—R. Sur la côte nord de l'île.

Q. Et maintenant, combien y en a-t-il entre Basque-Harbour et House-Harbour?—R. Sur la côte sud, environ 20.

Q. Combien l'île Grindstone produit-elle de caisses de homards, dans une année moyenne?—R. Je crois qu'il y en a eu autant cette année que l'an dernier, à peu près 2,000 caisses.

Q. Qu'est-ce que cela représente par rapport à la quantité que l'on en produisait il y a vingt ans?—R. Cela n'en représente pas la moitié.

Q. Et pour fournir ce nombre de caisses utilisez-vous autant de bateaux qu'il y a 20 ans?—R. Il y a un plus grand nombre de bateaux aujourd'hui.

Q. Et beaucoup plus de pièges?—R. Oui.

Q. Est-ce que la pêche annuelle diminue ou augmente?—R. Ma foi, la pêche du homard varie ici d'une saison à l'autre. Il y a des saisons de tempêtes où les pièges des pêcheurs sont brisés. Il y a des saisons où il y a plus de homards que dans d'autres.

Q. D'une façon générale, quelle est votre opinion?—R. D'une manière générale les homards diminuent.

Q. Est-ce que le produit annuel de la pêche est maintenu dans les mêmes proportion par une production naturelle ou grâce à l'augmentation du matériel et grâce à une pêche plus intensive? Il est exact, n'est-ce pas, que vous avez augmenté le matériel et que vous êtes obligés de pêcher d'une façon plus active pour atteindre le résultat que vous obtenez?—R. Oui.

Q. Le nombre des pièges a-t-il augmenté?—R. Il n'a pas augmenté cette année; il n'y en a pas autant que l'année dernière.

Q. Il n'y a pas autant d'entreprises de mise en boîte en exploitation qu'il y en avait jadis?—R. Non.

Q. A votre avis est-ce que l'on arrive à obtenir la même production en prenant les plus petits homards que l'on négligeait autrefois et en se servant d'une plus grande quantité d'appareils?—R. Je ne crois pas que les petits homards entrent en compte, dans cette île, sur notre côté. Il n'y a pas une grande quantité de petits homards sur le côté nord de l'île.

Q. Alors la taille moyenne se maintient assez bien?—R. Oui, vous pouvez le constater d'après les mesures faites cette année.

Q. Sur quelle base la pêche est-elle organisée dans votre district; est-ce que les pêcheurs sont propriétaires de leurs bateaux et de leurs appareils?—R. Quelques-uns. Mais la plupart sont fournis par les paqueurs.

Q. Les bateaux et les appareils?—R. Oui.

Q. On a proposé, en vue d'un meilleur contrôle de la pêche du homard, que les pêcheurs soient tenus de se faire enregistrer et de prendre une licence en payant un droit nominal. Qu'en pensez-vous?—R. Je ne crois pas qu'ils puissent payer bien cher pour une licence.

Q. Et en supposant qu'on ne fasse pas payer de droit? Vous ne pensez pas que cela fasse une grande différence?—R. Non.

Q. On a proposé cela dans l'idée que cela obligerait les pêcheurs à mieux observer la loi et à faire rapport sur les violations qu'ils pourraient remarquer. Croyez-vous que cela pourrait avoir un résultat de ce genre?—R. Pas grand'chose, je crois.

Q. On a proposé la création d'un comité chargé de conseiller le ministère dans l'administration de la pêche des homards et des autres genres de pêche. Que pensez-vous de cette proposition?—R. Ce serait une bonne chose.

Q. Quelle comparaison peut-on faire entre le prix que l'on paie aujourd'hui les homards et le prix que l'on payait au moment où l'industrie a débuté?—R. Eh bien, quand elle a débuté les paqueurs payaient 40 ou 50 cents le cent. L'année dernière nous avons payé $2.

Q. Cette année le prix a baissé?—R. Il est cette année de $1.25.

Q. Quelle était la cause de la diminution de prix?—R. La diminution était due à la baisse du marché.

Q. Est-ce qu'on paye toujours les pêcheurs d'après le nombre des homards plutôt qu'au poids?—R. D'après le nombre des homards.

Q. Combien faut-il ici de homards pour faire cent livres?—R. Nous n'avons pesé cette année qu'un petit nombre de homards, et ils représentaient à peu près cent cinq livres pour cent homards.

Q. C'est-à-dire que 100 homards pesaient 105 livres?—R. Oui. L'année dernière ils n'étaient pas aussi bons. Les homards sont mieux venus, cette année.

Q. Ils avaient plus de chair?—R. Oui.

Q. D'après les observations que vous avez faites comme pêcheur et comme paqueur quels sont les mois pendant lesquels le homard fraie?—R. Eh bien, je crois que le principal mois c'est le mois d'août, quelques-uns fraient plus tôt, mais je crois que le plus grande partie fraient à ce moment-là. Quand on commence à pêcher au mois de septembre, on peut dire quels sont les homards qui ont frayé, ils ont tous de nouvelles carapaces et les pinces sont très petites.

Q. Trouvez-vous des homards œuvés au mois de septembre?—R. Je ne me rappelle pas en avoir vu—peut-être un par hasard, mais ils sont très rares.

Q. Les homards femelles viennent-elles vers la côte pour frayer?—R. Elles vont dans la vase, je crois.

Q. Y a-t-il une époque où les homards ne conviennent pas à l'alimentation?—R. Ma foi, je ne le sais pas. Ils ne doivent pas être aussi bons, je crois, au moment où le test se renouvelle.

Q. Quelle est la taille du homard en pleine maturité?—R. C'est assez difficile à dire. Quelques homards deviennent vieux sans être gros; ils n'atteignent pas tous la même taille. Je crois que, comme pour les autres poissons, il y en a toujours des petits et des gros.

Q. Pouvez-vous dire si le homard femelle fraie chaque année, ou tous les deux ans, ou deux fois par an?—R. Je ne peux pas le dire.

Q. Quelle est la plus petite taille que vous ayez vue à une femelle portant des œufs?—R. Je ne les ai jamais mesurées, mais j'en ai vu de 8 ou 9 pouces qui portaient des œufs.

Q. En avez-vous pu d'une taille inférieure à 8 pouces portant des œufs?—R. Non.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que l'on prend dans votre district?—R. Je ne pourrais pas vous dire.

Q. On n'exporte pas d'ici des homards vivants?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la proposition de faire payer un droit de 25 cents aux paqueurs pour créer un fonds destiné à acheter des pêcheurs les homards œuvés?—R. Je ne soutiendrais pas une semblable proposition.

Q. Est-ce que l'on observe les règlements existants qui protègent les homards œuvés ?—R. Je ne crois pas.

Q. A-t-on fait quelque effort pour faire respecter les règlements?—R. Je n'en sais rien.

Q. Auriez-vous quelque modification à proposer aux règlements actuels, et si oui, que proposeriez-vous?—R. Eh bien, si l'on construisait une homarderie, je crois que l'on serait en mesure de prendre soin ici, des homards œuvés.

Q. Quel est le pourcentage des homards œuvés que l'on trouve dans les pièges? —R. Je ne pourrais pas le dire exactement, mais il n'y en a pas beaucoup, peut-être 5 pour 100.

Q. Qu'est-ce que les pêcheurs font des homards œuvés qu'ils trouvent dans les pièges?—R. Quelques-uns les jettent. Je crois que c'est ce que font la plupart d'entre eux.

Q. Est-ce que l'on a ici l'habitude de dépouiller ou d'enlever par lavage les œufs des homards femelles œuvés, et dans quelle mesure le fait-on?—R. Je ne pourrais pas vous dire, parce que je ne sais pas ce que font les pêcheurs dans leurs bateaux.

Q. Est-ce que les paqueurs se font quelque scrupule d'accepter les homards œuvés?—R. Je crois que oui. Nous en avons parlé aux pêcheurs et leur avons dit de ne pas apporter de homards œuvés.

Q. Est-ce que les paqueurs examinent les homards pour découvrir ceux qui sont œuvés quand on apporte la pêche?—R. Je ne sache pas qu'ils le fassent.

Q. Est-ce que les homards sont apportés à la fabrique de conserves dans les conditions qui rendent difficile la découverte de ceux qui ont des œufs; vous comptez les homards, n'est-ce pas?—R. On les compte, oui.

Q. Par conséquent, en comptant les homards, on doit avoir l'occasion de découvrir ceux qui ont des œufs? Si les paqueurs refusaient les homards œuvés, est-ce que cela n'amènerait pas les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Je le suppose.

Q. Serait-il difficile d'obliger les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés qui sont pris dans les pièges?—R. Si on les leur payait, ce ne serait pas difficile.

Q. Vous croyez qu'ils gardent les homards œuvés pour le gain passager qu'ils en retirent? Sont-ils aussi méchants que ça?—R. C'est ainsi que se comportent la plupart d'entre eux.

Q. Est-ce que les pêcheurs ne se rendent pas compte de la nécessité de préserver les homards œuvés?—R. Ils ne croient pas qu'ils deviendront rares.

Q. Que pensez-vous de l'idée qui a été suggérée d'acheter des pêcheurs les homards œuvés à un prix légèrement supérieur à celui que leur payent les paqueurs et de rendre la liberté à ces homards ou de les mettre dans des parcs pour qu'ils fraient?—R. Eh bien, je crois qu'il serait inutile de les remettre à l'eau car les pêcheurs les reprendraient le lendemain, du moins en partie. Si on les mettait dans des parcs, beaucoup mourraient, je crois.

Q. J'imagine que cela dépend beaucoup de la nature du parc. Il devrait être possible d'établir des parcs?—R. Prenons par exemple notre côte, la côte nord, il n'y a pas d'endroit où vous puissiez garder des homards. Il faudrait les transporter jusqu'à House-Harbour et les mettre dans les lagunes.

Q. Une autre proposition consisterait à acheter les homards œuvés et à mettre les œufs dans une homarderie pour les faire éclore?—R. J'appuierais cette proposition.

Q. A quelle époque de l'année les homards œuvés sont-ils les plus nombreux?—R. C'est assez difficile à dire. Il y a des moments, au commencement du printemps, où l'on en voit beaucoup, quelquefois, c'est plus tard.

Q. D'une manière générale, vous hasarderiez-vous à dire si l'on en voit plus au printemps qu'en automne?—R. Oh, oui, il y en a plus au printemps qu'en automne.

Q. Savez-vous s'il y a eu des pêcheurs qui aient perdu leur prise de homard par le fait que les paqueurs l'ont refusée?—R. Non, monsieur.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'établir des réserves temporaires et de changer ces réserves de place, de temps en temps?—R. Cela pourrait être une bonne idée; mais je ne le crois pas.

Q. Vous n'auriez pas grande confiance dans ce système?—R. Non.

Q. Est-ce que la réglementation actuelle, limitant le nombre des licences, donne satisfaction aux pêcheurs?—R. Je ne crois pas que cela soit le cas dans quelques endroits. J'ai entendu quelques plaintes de pêcheurs qui disaient qu'ils ne pouvaient pas obtenir de licence et qui pensaient que le gouvernement avait tort de n'en pas délivrer davantage.

Q. Limiteriez-vous le nombre des licences de mise en boîte ou donneriez-vous une licence à quiconque est capable de mettre des homards en boîtes?—R. Oui, je serais en faveur de cela, j'en donnerais à tout homme compétent.

Q. Comment détermineriez-vous qu'un homme est apte à paquer?—R. Il s'agirait de savoir s'il l'a déjà fait et s'il sait comment cela se fait. Ce n'est pas un art bien difficile à apprendre. Il y a un assez grand nombre de petits établissements de conserves qui ne sont pas aidés autant qu'ils le devraient, qui ne fournissent pas des homards aussi bons qu'ils devraient.

Q. Croyez-vous que l'on devrait établir un type de la qualité des conserves et qu'il devrait y avoir une inspection des produits?—R. Je crois que cela devrait exister.

Q. Est-ce que ce serait un bon moyen d'établir la compétence de ceux qui demandent une licence pour le paquage?—R. Oui, je crois que ce serait un très bon moyen.

Q. Je suppose qu'il y a des fabriques de conserves où la mise en boîte est faite très négligemment et salement?—R. Oui.

Q. On a prétendu que si la pêche du homard continuait à diminuer les paqueurs seront obligés de fermer faute d'approvisionnement suffisant; qu'en dites-vous?—R. On prend beaucoup de homards maintenant. L'année dernière et l'année précédente on en a pris plus qu'au cours des années antérieures. Prenez par exemple l'Ile-du-Prince-Edouard et toutes les pêches en amont du détroit de Northumberland....

Q. Vous croyez qu'il n'y a pas eu de décroissance au cours des quelques dernières années?—R. Non, je ne le crois pas. Vous avez remarqué les homards vivants qui sont expédiés aux Etats-Unis depuis quelques années, leur nombre a augmenté.

Q. La limite de taille des homards qui vont sur le marché de Boston a été abaissée, n'est-ce pas?—R. Bien, c'est peut-être pour cela.

Q. Croyez-vous que les paqueurs seraient obligés de fermer pour cause de manque d'approvisionnement si la pêche diminuait d'une façon ou d'une autre?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Vous croyez qu'il resterait encore une marge suffisante pour les paqueurs?—R. Oui, pour le nombre qu'il y a ici. Je ne sais pas ce qui en est en d'autres endroits.

Q. Est-ce que les pêcheurs de ce district trouveraient un autre débouché pour leurs homards si les établissements de conserves d'ici fermaient?—R. Non. Je ne le crois pas.

Q. On ne peut pas expédier d'ici des homards vivants?—R. Pas avec succès.

Q. Si l'on maintenait strictement la limite de taille actuelle, quelle conséquence cela aurait-il ici pour les paqueurs?—R. Je ne pense pas que cela ferait beaucoup d'effet ici.

Q. A votre avis les pénalités actuelles suffisent-elles à détourner les paqueurs de violer les règlements s'ils étaient mis en force?—R. Je ne sais pas.

Q. Fait-on quelque effort pour mettre les règlements en force?—R. Ma foi, l'inspecteur vient, je crois, une ou deux fois par an.

Q. Les inspecteurs mettent-ils jamais quelqu'un à l'amende?—R. Je ne crois pas qu'ils aient mis personne à l'amende dernièrement.

Q. Avez-vous jamais entendu parler de quelqu'un qui aurait été mis à l'amende pour avoir violé les règlements?—R. Oh! il y en a eu, je crois.

Q. Dans le cas d'une violation persistante des règlements, annuleriez-vous une licence de paqueur?—R. Oui, certainement, s'il persistait à violer les règlements après avoir été avisé ou averti.

Q. A votre avis, le nombre des paqueurs a-t-il atteint un maximum compatible avec la protection de l'industrie du homard, et faudrait-il enrayer l'octroi de nouvelles licences?—R. Oui, je suis d'avis qu'on devrait s'y opposer, parce que je crois qu'il y en a assez.

Q. Vous pensez qu'il y a assez de paqueurs?—R. Oui.

Q. Il n'y en a plus autant ici, qu'il y en avait jadis?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait autant.

Q. Pourquoi y en a-t-il moins qu'il y en avait?—R. La plupart des petits paqueurs ont cessé leur commerce.

Q. Ils n'ont pas été arrêtés dans leur commerce, en aucune façon, par le ministère, mais ils ont cessé de leur propre gré?—R. Oui.

Q. Une augmentation du nombre des paqueurs aurait-elle pour conséquence la mise en boîte d'un plus grand nombre de homards de taille inférieure?—R. Sans aucun doute.

Q. L'expédition de homards vivants devrait-elle être favorisée, de préférence à l'industrie de la mise en boîte?—R. Non, je crois qu'il vaut mieux pour le public que les homards soient mis en boîtes.

Q. Seriez-vous en faveur de la fermeture des fabriques de conserves pendant un certain temps dans l'intérêt de la pêche du homard?—R. Non, je ne crois pas que ce serait dans son intérêt.

Q. En disant cela vous ne parlez que pour votre propre district?—R. Oui.

Q. Refuseriez-vous une licence de mise en boîte à un étranger?—R. Non, je ne la lui refuserais pas.

Q. L'industrie du homard a-t-elle été entreprise ici pour la première fois par des étrangers?—R. Oui.

Q. Les ouvriers employés sont tous Canadiens?—R. Oui, sur ces îles.

Q. Les paqueurs ont-ils réduit le prix qu'ils payent aux pêcheurs pour les homards?—R. Ils ont réduit les prix cette année à cause du marché.

Q. Savez-vous s'il y a jamais eu d'entente dans le but de maintenir bas les prix payés aux pêcheurs?—R. Non, c'est le contraire qui s'est passé; il y a eu une concurrence qui a élevé les prix.

Q. Connaissez-vous un cas où un paqueur ait cessé d'exploiter son établissement et où cela ait causé une perte aux pêcheurs?—R. Non.

Q. On a prétendu que cela avait été fait dans quelques endroits dans le but d'opprimer les pêcheurs. Cela s'est-il jamais passé ici?—R. Non.

Q. Qui établit le prix du homard?—R. Les paqueurs.

Q. Entendez-vous par là les paqueurs pris individuellement ou y a-t-il une entente à ce sujet? Un paqueur peut-il payer ce qu'il lui plaît?—R. Oui, c'est ce qui a été fait ici.

Q. Est-ce que l'on paye des prix différents dans les diverses parties de l'île?—R. Il y a eu des prix différents, oui.

Q. Avez-vous entendu des plaintes de la part de pêcheurs, disant que le prix payé par le paqueur n'était pas suffisant?—R. Ils ne disent jamais qu'ils reçoivent assez.

Q. Les pêcheurs pourraient-ils gagner plus d'argent s'ils faisaient le paquage eux-mêmes?—R. Non, je ne le crois pas. Ils ont essayé cela une fois, mais ils y ont renoncé.

Q. Serait-il dans l'intérêt de l'industrie du homard de permettre à n'importe qui de faire le paquage? Cela ne s'égaliserait-il pas de soi-même au bout de quelque temps? —R. Oui, c'est ce qui est déjà arrivé. Un certain nombre de pêcheurs se sont associés et ont fait le paquage, mais ils y ont renoncé après quelque temps.

Q. Il y a eu un temps, ici, où il n'y avait pas de limitation au nombre des fabriques de conserves?—R. Oui, mais maintenant elles ne sont pas comme elles étaient.

Q. Vous dites que les pêcheurs se sont associés ici et ont mis en boîte leurs propres homards. Dans quelle mesure leurs efforts ont-ils été couronnés de succès?—R. Cela a été fait, mais ils n'ont pas eu de succès et ils y ont renoncé.

Q. Pouvez-vous dire, d'après votre expérience, si les homarderies du gouvernement ont contribué à entretenir la production du homard?—R. Je le crois.

Q. Pouvez-vous citer un exemple qui le prouve?—R. Prenez par exemple le détroit de Northumberland, à partir de l'île de Pictou jusqu'ici. Les homards se sont mieux maintenus là qu'ici, dans nos environs. Ils semblent là-bas donner la même production chaque année.

Q. Avez-vous à proposer quelque chose qui, à votre avis, augmenterait encore l'efficacité des homarderies?—R. Nous en désirons une ici.

Q. A en juger par vos remarques touchant les résultats excellents de l'exploitation de ces homarderies, vous recommanderiez que l'on en augmente le nombre?—R. Oui.

Q. Vous aimeriez que l'on en établisse une ou deuz ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous quelque observation à faire au sujet du système qui consiste à élever les homards dans les parcs?—R. Non.

Q. Ce que vous avez ici dans vos lagunes revient à peu près au même?—R. Oui.

Q. Pourquoi les homards vont-ils dans ces lagunes?—R. Pour frayer, je crois, et dépouiller leur test.

Q. Comment expliquez-vous qu'ils se rendent dans ces lagunes pour frayer?—R. Je crois qu'ils y sont mieux protégés.

Q. Le fond leur convient; il y a des herbes et l'eau est plus chaude?—R. Et il y a de la vase molle dans laquelle ils peuvent pénétrer.

Q. La température de l'eau dans les lagunes doit être plus chaude que celle de l'eau du large?—R. Oui.

Q. Etes-vous en faveur de l'interdiction de la pêche du homard dans les lagunes? R. Oui.

Q. Croyez-vous que la protection qui a été jusqu'ici assurée aux homards est pour quelque chose dans les conditions assez bonnes de la pêche autour des îles de la Madeleine?—R. La pêche de ce mois de septembre a, je crois, fait du tort à l'industrie de la pêche autour des îles.

Q. Vous êtes opposé à la pêche d'automne?—R. Oui.

Q. Seriez-vous en faveur du rétablissement de la limite de taille à 9 pouces?—R. Non.

Q. Seriez-vous en faveur de la réduction de la limite actuelle de la taille?—R. Je serais en faveur de la suppression de toute limite de taille, mais de la protection des homards œuvés. Voilà mon idée là-dessus.

Q. Serait-ce une mesure de protection bonne et raisonnable que de supprimer la limite et, en revanche, de raccourcir quelque peu la saison de pêche?—R. C'est ce que je proposerais.

Q. C'est-à-dire de supprimer la limite de taille, de raccourcir la saison de pêche, et de protéger les homards œuvés aussi strictement que possible?—R. Ma foi, ici,

dans les îles de la Madeleine, sur la côte nord, la saison actuelle commence, à mon sens, 15 jours trop tôt. Il est assez tôt d'ouvrir le 15 mai les établissements de conserves de la côte nord. J'ai été en relations avec cette industrie pendant 27 ou 28 ans, et en moyenne l'ouverture de la saison a été faite le 20 mai; nous ne pourrions pas ouvrir plus tôt, en raison de la glace et des tempêtes. Même ce printemps nous avons perdu la plupart de nos pièges en les tendant.

Q. A l'Etang-du-Nord, avez-vous, en général, pêché jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui, ces deux dernières années, je crois, nous avons pêché jusqu'à la fin de la saison, le 10 juillet.

Q. Mais supprimeriez-vous la pêche du mois de septembre?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la taille des homards? A une pêche trop intense?—R. Oui, à une pêche trop intense, je crois.

Q. Ce n'est pas dû à la croissance d'une plus petite race de homards?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Un expert a proposé que l'on établît une limite de taille minima de 9 pouces pour les eaux qui sont au nord du Cap-Breton et de 10 et 10½ au sud et à l'est de Canso. Qu'en pensez-vous? Savez-vous quelque chose des conditions de la pêche sur la côte de l'Atlantique?—R. Oui, je suis né et j'ai été élevé là. Cela ne leur conviendrait pas. Ils ont des homards de même taille, à peu près, qu'ici.

Q. Des différences dans les limites de taille et dans les saisons, pour des eaux continguës, ont, dit-on, des conséquences fâcheuses et encouragent la violation de la loi. Quelle est votre opinion?—R. Je crois que c'est très vrai. Dans la Nouvelle-Ecosse la saison est plus longue qu'ici.

Q. Là où l'on fait le commerce du homard vivant la saison commence plus tôt et la pêche dure beaucoup plus longtemps?—R. Ils commencent le 15 décembre et pêchent tout le temps. Je crois que deux mois suffiraient dans le golfe.

Q. Vous ne pêchez pas pendant deux mois ici? Quel est le nombre moyen de vos jours de pêche?—R. Je ne pourrais pas vous dire exactement.

Q. Entre 35 et 40 jours, pensez-vous?—R. Certainement davantage.

Q. Est-il vrai que plus les homards sont gros, moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Eh bien, oui, je le crois. Mais il y a un homard de taille moyenne....

Q. C'est le plus avantageux?—R. C'est le plus avantageux.

Q. Quel est le homard le plus avantageux pour la mise en boîte?—R. Le homard d'environ 10 à 10½ pouces.

Q. On estime qu'il faut neuf homards de 7 pouces—lesquels n'ont pas encore eu le temps de se reproduire—pour remplir une boîte d'une livre. Est-ce que le fait de prendre de semblables homards ainsi que des homards œuvés n'épuisera pas rapidement la pêche ?—R. Cela a bien l'air de l'épuiser.

Q. On a dit qu'en maintenant sévèrement la limite de taille à 8 pouces et en établissant en même temps des homarderies et des parcs, on entretiendrait l'industrie?—R. Je crois que oui.

Q. Pourrait-on maintenir la limite de la taille à 10½ pouces sans nuire à l'industrie de la mise en boîtes ?—R. Pas ici.

Q. Vous ne seriez pas favorable à l'institution d'une limite de taille minima de 9 pouces ?—R. Je crois qu'il vaudrait mieux la mettre à 8 pouces.

Q. Le but poursuivi par le ministère est de faire en sorte que l'on prenne les gros homards et de laisser les petits en liberté. Y a-t-il un système de piège qui permette d'atteindre ce but ?—R. Oui, qui permet aux petits de s'échapper.

Q. Pourquoi ne fait-on pas cela?—R. Les petits ne sortent pas des pièges. Ils sont ramenés jusque dans le bateau et on les garde avec les autres. Mais nous n'en voyons jamais beaucoup ici qui mesurent moins de 7 pouces ; il peut y en avoir de temps en temps, mais pas beaucoup.

Q. Vous pensez que le piège dont on se sert est aussi bien adapté que possible aux besoin des pêcheurs?—R. Je le crois.

Q. Y aurait-il quelque avantage à avoir les lattes plus écartées?—R. Je ne le le crois pas.

Q. Est-il exact, ainsi qu'on l'a dit, qu'il faut en moyenne 30 pour 100 plus de homard pour remplir en automne une boîte d'une livre qu'il n'en faut au mois de mai et au mois de juin?—R. Je le crois.

Q. Est-il vrai que l'on n'a jamais reconnu la limite de taille dans ce district?—R. Je ne crois pas qu'elle l'ait été.

Q. Que fait-on des homards que l'on a pris et qui sont au-dessous de la limite de taille?—R. On les met en boîte. On n'en prend jamais beaucoup ici.

Q. Pensez-vous que l'on devrait faire la pêche au homard plus loin de la côte, et cela protégerait-il mieux les bancs de homards qui n'ont pas encore atteint leur maturité?—R. Je crois que ce serait une bonne idée.

Q. Pourquoi le croyez-vous?—R. Les pêcheurs prennent des homards plus gros au large, et ils ne perdraient pas leurs pièges, qui dans les tempêtes se brisent. En réalité ils sont obligés, en ce moment, d'aller prendre le homard au large. Ils n'en prennent pas beaucoup près de la côte.

Q. Quand on est loin de la côte, au printemps, a-t-on l'habitude de ramener les pièges plus près?—R. En quelques endroits. A d'autres endroits on va jusqu'à sept ou huit milles au large, et l'on reste au large pendant toute la saison.

Q. Pourquoi empêcheriez-vous les gens de pêcher de bonne heure dans la saison?—R. Parce que, sur la côte nord, ils perdent leurs pièges s'ils les tendent.

Q. Quand la pêche du homard atteint-elle ici sa plus grande intensité?—R. Du milieu de mai au milieu de juin, chez nous.

Q. Est-ce qu'il en est de même dans la baie qu'à l'Etang-du-Nord?—R. Je crois que sur la côte sud de la baie, c'est un peu plus tôt.

Q. A votre avis, une saison plus courte sans aucune restriction concernant la taille des homards aurait pour résultat une augmentation de la prise de homards?—R. Je crois que cela amènerait une augmentation.

Q. A-t-on expédié de ce district des homards vivants?—R. Il y en a eu quelques-uns, mais cela n'a pas eu de succès.

Q. Pourquoi?—R. Les homards sont morts au cours du voyage.

Q. Quelles facilités faudrait-il accorder pour organiser le commerce du homard vivant?—R. Il faudrait avoir un bateau à vapeur en correspondance avec le bateau de Boston, d'ici, je pense, jusqu'au détroit de Canso.

Q. Cela comprendrait une organisation d'entrepôts frigorifiques?—R. Oui.

Q. On prétend que d'ici peu d'années, l'industrie du homard en boîte sera remplacée par le commerce du homard vivant?—R. Ma foi, c'est possible, mais je ne crois pas que ça la détruira, en tous cas pas pour un grand nombre d'années. On ne pourra pas trouver un débouché pour tous les homards vivants que l'on prend pendant la saison. Supposez que l'on expédie sur le marché américain tous les homards que l'on prend dans le golfe, cela rendrait le marché à tel point que l'on ne pourrait pas vendre ces homards.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique?—R. Elle est d'à peu près deux mille caisses.

Q. Combien avez-vous paqué de caisses l'an dernier?—R. L'an dernier 300, cette année, près de 400.

Q. Combien de livres de homard faut-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. Cela varie, vous savez. Plus les homards sont gros, plus cela représente de livres. Prenez, par exemple, des homards de taille moyenne et de petite taille, il y aura moins de perte.

Q. Combien faut-il de homards pour remplir une boîte d'une livre?—R. En gros? Il en fallait, cette année, environ 5¼ à 5½. L'année dernière il fallait presque un homard de plus; à peu près 6½.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous désiriez ajouter à ce que vous avez déjà dit?—R. Je crois que nous avons assez bien parcouru tout ce qu'il y avait à dire.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM C. LESLIE, paqueur, de l'île Bryon, prête serment et est interrogé.

Par le Commissaire:

Q. Combien y a-t-il de gens employés dans l'industrie du homard sur l'île Bryon?—R. Sur toute l'île? Il y a quarante bateaux, c'est-à-dire, 80 hommes. Il y a quelques jeunes filles employées là dans les fabriques. En tout il y a à peu près 160 personnes, toutes venant du dehors. C'est-à-dire qu'elles viennent de l'île Grindstone.

Q. Combien y a-t-il de fabriques dans l'île?—R. Trois.

Q. A qui appartiennent-elles?—R. A Delaney frères, William Leslie et Cie, et Townsend Dingwell.

Q. La pêche diminue-t-elle ou augmente-t-elle?—R. Elle a a été plus forte cette année que l'année dernière à cause du temps meilleur, mais la prise a été plus faible qu'il y a dix ans et va en diminuant depuis dix ans.

Q. Alors vous diriez que la prise annuelle va en diminuant?—R. Elle a une tendance à diminuer. Il y a eu des années où elle a augmenté par le fait de circonstances locales telles que le temps, mais la tendance générale est à la diminution.

Q. Est-ce que la pêche annuelle totale est entretenue par la production naturelle du homard ou grâce à l'augmentation des appareils et à une pêche plus active?—R. Ma foi, on ne s'est pas servi de beaucoup plus d'appareils et on n'a pas pêché beaucoup plus activement, parce que les circonstances sont telles qu'un certain nombre de bateaux seulement font la pêche, afin de maintenir la pêche à un niveau moyen; c'est-à-dire pour ménager les ressources de la pêche et ne pas l'épuiser.

Q. Vous pensez qu'une tentative a été faite par les paqueurs de l'île Byron pour préserver et protéger la pêche, dans leur propre intérêt?—R. Dans leur propre intérêt.

Q. Le territoire de pêche est isolé et les gens d'ailleurs n'y viennent pas?—R. L'année dernière l'île était encombrée, et cette annnée nous avons de nouveau diminué le nombre de bateaux.

Q. Alors le nombre des pièges n'a pas augmenté dans votre district?—R. Pas depuis trois ou quatre ans.

Q. Mais il a augmenté?—R. Avant ces années-là.

Q. Votre opinion est que l'approvisionnement de homards a été entretenu par le soin que l'on a eu de prendre les petits homards que l'on négligeait auparavant et de se servir d'un plus grand nombre d'appareils?—R. Nous nous servons du même genre de piège que celui dont nous nous sommes servi depuis dix ou douze ans. Les appareils n'augmentent pas et le nombre des homards, en moyenne, continue à diminuer. On n'a pas fait de tentative en vue de maintenir le même approvisionnement de homards en pêchant plus activement.

Q. Et pourtant les homards diminuent, à ce que vous croyez?—R. Oui.

Q. Les appareils et les bateaux appartiennent-ils aux pêcheurs qui les emploient?—R. Oui.

Q. Ils prennent avec eux leur propre matériel?—R. Ils vont pêcher le maquereau en automne, et fabriquent leurs propres pièges. Ils achètent la corde.

Q. Alors ils sont propriétaires de tous les appareils?—R. Tout l'appareil leur leur appartient.

Q. Que pensez-vous de l'idée de faire prendre des licences aux pêcheurs?—R. Je n'en vois pas l'utilité pratique.

Q. On a dit que si les pêcheurs étaient porteurs de licences ils observeraient la loi et feraient rapport sur les violations qu'ils observeraient?—R. Je ne crois pas que cela aurait un semblable résultat.

Q. Approuveriez-vous la constitution d'un comité des pêcheries, et si oui comment devrait-il être constitué?—R. J'approuve cette proposition pourvu que des pêcheurs pratiques, des hommes qui connaissent l'industrie de la pêche, soient membres du comité. Pour ce qui concerne les îles de la Madeleine, nous sommes si différents de la Nouvelle-Ecosse que si l'on constituait un comité de ce genre il faudrait que nous y soyons spécialement représentés.

Q. Quelle est, cette saison-ci, le prix des homards, en comparaison de ce qu'il était au moment du début de l'industrie eu autant que vous puissiez vous en souvenir?—R. Le prix a continuellement augmenté jusqu'à cette année. Il a tout le temps eu une tendance à s'élever.

Q. Quel était le prix au moment que vous avez commencé à vous occuper de l'industrie de la pêche?—R. Je me rappelle d'un temps où nous avons payé 75 cents le cent.

Q. Est-il à votre connaissance que le prix ait été inférieur à cela auparavant?—R. Par ouï-dire.

Q. Quel est le prix actuel?—R. Nous avons payé en moyenne, cette année, $2.25 par 100 homards.

Q. D'après vos propres observations, quels sont les mois où les homards fraient?—R. J'ai vu des homards œuvés dans presque toutes les saisons de l'année, mais la majorité, je crois, fraient pendant la dernière moitié de juillet et le commencement d'août.

Q. Croyez-vous que les homards viennent vers la côte pour frayer?—R. En règle générale, oui.

Q. Y a-t-il une période de l'année pendant laquelle les homards ne sont pas comestibles?—R. Je crois bien que pendant le temps où ils changent de test, la viande est molle et flasque, elle n'est pas comme elle est maintenant.

Q. Quand placez-vous ce moment-là?—R. C'est à peu près aux environs de la fin de juillet et au commencement d'août.

Q. A quelle taille le homard atteint-il sa pleine maturité?—R. J'ai vu des homards ne mesurant pas plus de 9½ ou 10 pouces qui n'avaient certainement pas changé de test l'année d'avant. Ils devaient être en pleine maturité, je crois. Et il y en a d'autres que j'ai vus avec des tests tendres et qui pouvaient mesurer 13 ou 14 pouces de longueur. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de taille régulièrement établie pour les homards qui ont atteint leur maturité.

Q. A quelle taille pensez-vous qu'ils soient aptes à la reproduction?—R. Au-dessous de 8 pouces ils peuvent porter du frai.

Q. Vous avez vu des homards de moins de 8 pouces qui portaient des œufs?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous dire quelle était la proportion du nombre de ces homards?—R. Je me rappelle en avoir mesuré un d'un peu plus de 7 pouces qui portait des œufs.

Q. Mais il y en a très peu, de cette taille-là, qui aient des œufs?—R. Oui, ce homard avait un assez grand nombre d'œufs par rapport à sa taille.

Q. C'est un cas anormal?—R. Un cas anormal.

Q. Quelle taille fixeriez-vous, comme règle générale?—R. Habituellemet, le homard œuvé paraît mesurer environ 8½ ou 9 pouces, en laissant de côté les plus petits.

Q. Pouvez-vous me dire si les homards fraient chaque année, ou deux fois par an, ou tous les deux ans?—R. Non. C'est-à-dire que je n'en ai pas de preuve.

Q. Quelle est la moyenne des homards que l'on prend dans votre district?—R. Entre 10 pouces et 10½ pouces.

Q. Quelle est la proportion des homards femelles mesurant moins de 8 pouces et portent des œufs?—R. Je crois qu'il doit y en avoir à peu près 3 pour 100.

Q. Quelle est la proportion de celles qui mesurent entre 8 et 9 pouces et qui portent des œufs?—R. Je crois qu'il doit y en avoir à peu près 3 pour 100.

Q. Que pensez-vous de l'idée de créer un fonds pour l'achat de homards œuvés, en augmentant les droits du paqueur de 2 à 25 cents par caisse?—R. L'augmentation des droits serait trop forte pour l'industrie si vous êtes obligé d'acheter tous les homards œuvés; ce serait une taxe trop lourde sur la mise en boîte.

Q. Est-ce que les règlements actuels pour la protection des homards œuvés sont observés?—R. Non, monsieur.

Q. Auriez-vous une modification quelconque à proposer aux règlements actuels?—R. Pas autre chose que d'assurer l'application des règlements pour ce qui concerne les homards œuvés. Je proposerais la création d'une homarderie afin de prendre soin du frai des homards œuvés; en réalité on nous en avait promis une ici, sur la côte nord. Je ne sais pas si on la construira.

Q. Quel est à peu près le pourcentage des homards œuvés que l'on trouve dans les pièges?—R. A peu près 4 pour 100.

Q. D'après le nombre actuel?—R. D'après le nombre actuel; c'est-à-dire si les pêcheurs disent vrai. Je leur ai demandé de les compter, et ils m'ont dit que c'était à peu près 4 pour 100.

Q. Qu'est-ce que les pêcheurs font des homards œuvés qu'ils trouvent dans les pièges?—R. Ils les apportent à la côte.

Q. Est-ce que l'on pratique ici l'enlèvement des œufs de homards femelles par le lavage?—R. Seulement quand le directeur dit aux pêcheurs qu'il ne prendra pas les homards œuvés. Dans ce cas-là, cela se pratique. On fait savoir aux pêcheurs que l'on n'acceptera pas de homards œuvés, et ils les lavent au large et les apportent malgré tout.

Q. Le paqueur examine-t-il les homards quand on les apporte, afin de découvrir ceux qui ont des œufs?—R. On entasse les homards sur le quai, et il est très difficile d'apercevoir ceux qui ont des œufs, à moins qu'il s'en trouve qui soient sur le dos. C'est la seule manière que nous les découvrons. Mais, en règle générale, nous n'examinons pas à fond les homards afin de savoir s'ils ont du frai ou s'ils n'en ont pas.

Q. Si les paqueurs refusaient d'accepter les homards œuvés, cela n'amènerait-il pas les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Non, monsieur.

Q. Qu'arriverait-il?—R. Les pêcheurs laveraient les œufs et apporteraient de même les homards.

Q. Serait-il possible d'obliger les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés pris dans les pièges?—R. Je ne crois pas.

Q. On a proposé un système de protection des homards œuvés pris par les pêcheurs, qui consisterait pour le gouvernement à les acheter à un prix légèrement supérieur à celui que payent les paqueurs, et à leur rendre immédiatement leur liberté ou à les mettre dans des parcs jusqu'à la fin de la saison. Quelle est la proposition qui vous paraît la plus efficace?—R. La première proposition est à peu près sans utilité, parce que le gouvernement se trouverait acheter encore et toujours les mêmes homards. On apportera les homards sur le quai où on leur rendra la liberté. puis les pêcheurs placeraient leurs pièges aux environs du port et les reprendraient. La deuxième proposition serait certainement la plus avantageuse des deux. Pourtant, les homards, à moins que les parcs ne soient très grands, auraient une tendance à s'entre-détruire.

Q. Une autre proposition a été faite qui consisterait pour le ministère à acheter les homards œuvés et à en enlever les œufs pour les mettre dans une homarderie pour les faire éclore, en gardant les homards eux-mêmes dans un parc ou dans un bassin jusqu'à la fin de la saison; qu'en pensez-vous?—R. Je ne vois pas la nécessité de laisser les homards dans les bassins à moins que ce ne soit pour les faire frayer

l'année suivante. Je crois que le meilleur moyen de maintenir la production du homard au même niveau que maintenant serait de recourir à une homarderie.

Q. Avez-vous connaissance de cas où un paqueur ait refusé de prendre la prise d'un pêcheur?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la recommandation qui a été faite d'établir des réserves temporaires?—R. Je ne pense pas que ce soit praticable ici.

Q. Vous parlez seulement d'une seule section?—R. Pour ce qui concerne les autres districts, avec des homarderies exploitées avec succès, il n'y aurait pas besoin d'une chose semblable.

Q. Est-ce que la réglementation actuelle limitant le nombre des licences de mise en boîte donne satisfaction aux pêcheurs de homards?—R. Je crois qu'elle leur donne satisfaction dans les îles de la Madeleine. Avec le nombre de licences qu'il y a en ce moment, chacun peut avoir l'occasion de paquer ou de vendre sa pêche.

Q. Etes-vous favorable à une limitation des licences pour la mise en boîte ou accorderiez-vous une licence à quiconque est capable de faire le paquage?—R. Il y a tant de choses à examiner quand on considère cette question-là. Il faut tenir compte du marché. Ce qu'il y a de pis pour la valeur marchande du homard c'est que tout le monde en fasse l'expédition. Il faut pour cela tout à la fois une maison convenable et une personne capable de préparer les homards d'une façon qui convienne au marché. Si tout le monde était autorisé à en faire l'expédition sans aucune restriction quant au nombre des établissements de conserves, la qualité des homards expédiés sur le marché y perdrait, le prix tomberait, et cela ferait du tort à l'industrie.

Q. La question qui suit tout naturellement est celle-ci: Comment établiriez-vous qu'une personne qui demande une licence est qualifiée pour la préparation des homards?—R. Il faudrait qu'elle ait un système convenable et l'expérience de la mise en boîte. Un homme qui n'a jamais mis de homards en boîte ne peut pas fournir un bon produit. A part cela il a besoin d'avoir un bon système afin de fournir de bon homard. Il faut être facilement à portée de l'eau, avoir un bon édifice bien propre et un bon patron—si les choses sont ainsi, le homard peut être mis en boîte convenablement et mis sur le marché dans des conditions de premier ordre.

Q. Quel marché les pêcheurs auraient-ils dans ce district pour leur homard, si les établissements de conserves étaient fermés?—R. Aucun.

Q. Si l'on maintenait strictement la limite actuelle de la taille, quel resultat cela aurait-il pour les paqueurs?—R. Sur la côte nord de l'île, cela n'aurait presque pas de conséquence. Sur la côte sud cela aurait pour résultat de diminuer le nombre des homards mis en boîte.

Q. Vous entendez seulement dans la baie?—R. D'Amherst à Old-Harry.

Q. Les pénalités actuelles sont-elles suffisantes, à votre avis, pour empêcher les paqueurs de violer les règlements, si elles étaient maintenues?—R. Oui, si elles étaient strictement maintenues.

Q. Dans le cas où l'on persisterait à violer les règlements, faudrait-il révoquer les licences de mise en boîte?—R. Oui.

Q. Le nombre des établissements de conserves a-t-il atteint le maximum compatible avec la préservation de l'industrie du homard, et faudrait-il empêcher l'octroi de nouvelles licences?—R. Je crois que oui, parce que le nombre des licences a diminué. Le nombre en a été jadis plus grand qu'à présent, mais il a volontairement diminué.

Q. Un nombre plus grand d'établissements de conserves aurait-il pour résultat un accroissement dans la mise en boîte des homards de trop petite taille?—R. Dans certains districts. Il n'y a pour ainsi dire pas de homards de trop petite taille sur la côte nord de l'île. Je crois que l'inspecteur des pêcheries en a mesuré 890, si je ne fais pas erreur, dans mon établissement et il ne s'en est trouvé que 25 mesurant moins de 8 pouces. Sur la côte sud, pourtant, plus on fournira de homard plus il y aura de homards de taille trop petite.

Q. Faudrait-il encourager l'expédition des homards vivants plutôt qu'en boîtes?—R. En règle générale, je crois que non.

Q. Seriez-vous favorable à la fermeture des établissements de conserves pendant quelques années?—R. Là où il existe des homarderies, ce n'est pas nécessaire. Il faudrait donner un avis afin de permettre de revendre le matériel dans le cas où l'on fermerait, et il faudrait trois ans pour épuiser le matériel disponible. Si l'on construisait une homarderie. le nombre des homards serait augmenté au bout de deux ans.

Q. Refuseriez-vous une licence à un étranger?—R. Si cela entraîne aussi des pêcheurs étrangers avec la main-d'œuvre étrangère, oui. S'il ne s'agit que de la direction, non.

Q. Sont-ce les conditions anormales du marché qui sont responsables du prix réduit payé cette année aux pêcheurs par les paqueurs?—R. Oui, il y a eu une dépression anormale du marché.

Q. Connaissez-vous un cas où les paqueurs aient fait faillite dans leur exploitation, alors qu'il n'y avait pas eu de diminution dans la production du homard?—R. Non.

Q. Quelle est la branche de l'industrie du homard qui est la plus rémunératrice pour le pêcheur et la moins nuisible à cette même industrie, est-ce le commerce du homard en boîte ou le commerce du homard vivant?—R. A en juger par les îles de la Madeleine le commerce des homards vivants est réellement impraticable. L'industrie de la mise en boîte est la seule chose dont les pêcheurs puisent retirer quelque bénéfice.

Q. Qui est-ce qui fixe le prix du homard?—R. C'est une affaire d'entente entre le paqueur et le pêcheur.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs se soient plaints que le prix payé par le paqueur ne fût pas satisfaisant?—R. Ils tâchent toujours d'obtenir le plus qu'ils peuvent, mais ils n'ont jamais été obligés, à ma connaissance, de pêcher pour un prix trop bas.

Q. Il n'y a pas de combinaison ourdie ici par les paqueurs dans le but de faire tomber les prix?—R. Non. En règle générale tout le monde paye à peu près le même prix.

Q. Alors, il n'y a pas d'arrangement entre les paqueurs, quant au prix?—R. Il n'y a même pas d'entente, car quelques paqueurs payent 5 cents pour un cent de plus et d'autres cinq cents de moins.

Q. Les pêcheurs pourraient-ils gagner plus d'argent s'ils étaient autorisés à mettre en boîte?—R. Je ne crois pas; ils l'ont essayé et ils y ont renoncé.

Q. Alors vous pensez que le système coopératif de mise en boîte par les pêcheurs, préconisé par le ministère, ne réussirait pas ici?—R. Cela a été essayé ici, et à la pratique cela n'a pas été un succès. La plupart de ceux qui s'y sont mis ne pouvaient pas paquer leurs homards.

Q. Alors votre opinion est-elle que pour une certaine catégorie de pêcheurs il est plus avantageux de pêcher que de mettre en boîte?—R. Les pêcheurs eux-mêmes sont de cet avis. Dans la seule expérience que nous ayons eue, la plupart de ceux qui en ont essayé sont retournés pêcher, par centaines.

Q. A votre avis, les homarderies du gouvernement ont aidé à entretenir l'approvisionnement de homard?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous donner un exemple à l'appui de cela?—R. La première homarderie qui a été construite à Wood's-Hole, dans le Massachusetts, a eu pour résultat d'accroître beaucoup l'approvisionnement de homards en cet endroit, et celles qui ont été construites sur l'île Pictou et les autres endroits du détroit de Northumberland, ont eu, je crois, les mêmes résultats. D'après les rapports que nous avons reçus de ces endroits-là, l'an dernier, l'industrie du homard a été bonne—et en réalité meilleure qu'elle n'a jamais été—et ces rapports attribuent cela aux homarderies.

Q. Alors, d'après vos remarques sur les excellents résultats obtenus par l'exploitation des homarderies, vous recommanderiez que l'on en augmentât le nombre et leur

situation, surtout sur les îles de la Madeleine?—R. Oui, surtout sur les îles de la Madeleine.

Q. Avez-vous quelque chose à dire relativement à la valeur des parcs pour l'éclosion des œufs de homards?—R. Je n'en ai pas fait l'expérience, mais je croirais que les parcs ne conviendraient pas aussi bien que des homarderies; l'une des raisons pour cela c'est que quand le frai est déposé par le homard il est plus exposé à être détruit par d'autres poissons que s'il est placé dans une homarderie, et si on ne l'en sort que quand le jeune frétin est mieux en état de prendre soin de lui-même.

Q. Seriez-vous favorable à la réduction de la limite de taille dans ce district?—R. Non. Un homard de 8 pouces peut être mis en boîte, et il est assez mûr pour porter du frai. C'est pourquoi je crois que cette taille convient tout à fait. Tout ce qui est inférieur à 8 pouces est trop petit pour être mis en boîte.

Q. Une différence dans la température de l'eau retarde-t-elle de façon appréciable la croissance d'un homard à un âge donné?—R. Je ne sais pas. Nous trouvons que les homards sont plus gros, d'une manière générale, au nord de l'île Byron—c'est le plus au nord que nous allons—que dans toute autre partie de l'île.

Q. Est-ce parce que le homard n'a pas été pêché là avec la même intensité?—R. Cela pourrait être.

Q. Y a-t-il un déclin notable dans la taille moyenne des homards pris dans votre district au cours des dix dernières années?—R. Non, monsieur. Ma foi, nous pouvons dire cela d'après la moyenne d'une boîte d'une livre.

Q. Pour ce qui est de l'île Bryon, il y a eu....?—R. Il y n'y a pas eu de diminution sensible de la taille au cours des dix dernières années. Nous pouvons dire cela d'après la moyenne de ce qui a été mis en boîte pendant ce temps-là.

Q. Quel est le nombre moyen qu'il y a dans une boîte?—R. Cette année, il m'a fallu quatre homards et demi pour remplir une boîte, et l'année dernière il m'en a fallu à peu près quatre et trois quarts. La moyenne, d'une manière générale, est à peu près de quatre et demi. Il y a quatre ans, nos homards représentaient une moyenne de cinq caisses pour mille homards. C'est-à-dire un peu plus de quatre, quatre et demi.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution de la taille, là où elle existe?—R. A une pêche exagérée.

Q. C'est le résultat naturel d'une pêche exagérée et persistante ?—R. Oui.

Q. Ce n'est pas dû au développement d'une plus petite race de homards?—R. Non, parce que l'on rencontre des homards isolés de grosse taille même au milieu des petits. On trouve de temps en temps un homard de plus de douze pouces. C'en est un qui a échappé, je pense, à la pêche des autres années.

Q. On dit que des limites de taille variant d'un district à l'autre de la côte sont peu satisfaisantes et encouragent la violation de la loi ; qu'en pensez-vous ?—R. Je le crois certainement. C'est-à-dire là où les districts de pêche se confondent naturellement. Cela n'est pas le cas ici.

Q. Est-il dans l'intérêt de la pêche du homard, en général, de prendre les homards avant qu'ils aient atteint l'âge de la reproduction?—R. Non, monsieur.

Q. Est-il exact que plus les homards sont grands, moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre ?—R. Oui. Il y a certains très gros homards qui n'ont que très peu de chair. La meilleure dimension est celle des homards de dix pouces ou dix pouces et demi. Le homard dont le test est mince est toujours mieux en chair. Je ne sais pas comment cela se fait.

Q. De sorte que si l'on réduisait la limite de taille, on serait obligé de prendre un plus grand nombre de petits homards pour remplir le même nombre de boîtes?—R. Oui.

Q. On estime qu'il faut neuf homards de sept pouces, n'ayant pas encore atteint l'âge de la reproduction, pour remplir une boîte d'une livre. Dans cette proportion-là, qu'arriverait-il si l'on pêchait continuellement ces homards qui n'ont pas atteint leur maturité et ceux qui sont œuvés, quel résultat cela aurait-il pour l'industrie?—R.

Cela l'épuiserait complètement, à moins que le frai ne fût protégé par des homarderies ou par quelque autre moyen.

Q. Etes-vous d'accord avec la déclaration qui a été faite et qui consiste à dire que si l'on maintenait strictement la limite de taille de 8 pouces et si l'on créait en même temps des homarderies et des parcs, cela assurerait la continuité de l'industrie?—R. Oui, monsieur, je le crois. Je crois que la pêche aurait plutôt une tendance à augmenter, sans être obligé d'utiliser un plus grand nombre de pièges et d'appareils.

Q. Seriez-vous favorable à la réduction de la limite de taille à 7 pouces? Ou pencheriez-vous pour la suppression de la limite de taille en abrégeant la saison de pêche, étant entendu que dans chaque cas on rendrait plus stricts les règlements concernant les homards œuvés?—R. Pour ce qui est de la limite de taille, je crois que huit pouces c'est très bien, mais les règlements concernant les homards œuvés devraient être strictement observés.

Q. Comment feriez-vous pour leur donner plus d'efficacité?—R. Il ne serait pas nécessaire de les mettre en force si l'on construisait une homarderie.

Q. Il y aura toujours des établissements de conserves, qui sont à une grande distance des homarderies?—R. Mais le frai de ces établissements serait récolté et porté à la homarderie.

Q. Il y a une limite à la distance à laquelle ils peuvent aller chercher du frai?—R. Je ne crois pas qu'il y ait une difficulté quelconque à récolter le frai aux environs de l'île Bryon.

Q. Comment feriez-vous pour donner plus de force, dans l'île Bryon, aux règlements concernant les homards œuvés?—R. A moins que l'on ne porte les homards œuvés à l'établissement de conserves, il n'y a pas de moyen de les sauver. Il faudrait que l'établissement de conserves offre une compensation spéciale en échange des homards œuvés auxquels on rend la liberté, ou bien il faudrait faire en sorte que le frai soit porté à l'établissement de conserves. Nous pourrions, si nous y étions obligés, transporter tous les deux jours le frai de Bryon à la Grosse-Ile.

Q. Pourrait-on fixer la limite de taille à dix pouces et demi sans nuire à l'industrie du homard?—R. On ne pourrait guère le faire sur la côte sud de l'île. Il serait peut-être possible de le faire sur la côte nord.

Q. Les règlements départementaux envisagent la possibilité de ne prendre que des homards de grande taille et de laisser échapper les autres. Quelle est l'espèce de piège qui remplirait le mieux ce but?—R. Un piège qui aurait des lattes suffisamment espacées pour laisser sortir un petit homard. Les pièges ordinaires ont des lattes distantes d'un pouce, et ils prennent très rarement des homards inférieurs à 7 pouces. Je ne sais pas si cela est dû à ce qu'il n'y en a pas à l'île Bryon, mais nous voyons rarement un homard inférieur à 7 pouces. En tous cas, nos pièges ont peut-être des lattes espacées de 1 pouce ou un pouce et un huitième.

Q. Etes-vous d'accord avec la déclaration qui a été faite d'après laquelle il faudrait 30 pour 100 de homards de plus, en moyenne, en automne que dans les mois de mai et juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne voudrais pas me porter garant de cette déclaration qu'il faut 30 pour 100 de homards de plus en automne pour remplir une boîte d'une livre.

Q. Est-il vrai que la limite de taille n'a jamais été reconnue dans ce district?—R. Il est nécessaire de la reconnaître, parce que presque tous les homards que nous prenons sont au-dessus de la limite.

Q. Que deviennent les homards que l'on prend et qui sont inférieurs à la limite?—R. Dans les cas où on en prend, on les fait bouillir et on les met en boîte.

Q. Dans quelle partie de la saison la pêche est-elle la plus active?—R. Cette anannée nous avons commencé à paquer le 12 mai et fermé l'établissement le 5 juillet.

Q. Est-ce que la saison qui vient de clore est considérée comme satisfaisante?—R. Oui.

Q. Votre déclaration s'applique-t-elle aussi à la pêche d'automne?—R. La pêche d'automne est à peu près sans utilité sur la côte nord des îles de la Madeleine.

Q. Est-elle de quelque utilité sur la côte sud?—R. Pas dans le but d'assurer la continuation de l'industrie de la pêche. Je la considère comme nuisible à l'industrie du homard sur toute l'étendue des îles.

Q. Croyez-vous qu'une réduction de la saison de pêche aurait pour conséquence un accroissement de l'approvisionnement de homards et contribuerait au maintien de la pêche?—R. Mon expérience dans le passé m'a démontré que si nous pouvons pêcher pendant 25 ou 30 jours sur les deux mois et dix jours qui nous sont accordés par la loi, sur les 65 jours de pêche, ou à peu près, dont nous disposons légalement, nous sommes satisfaits. C'est certainement une protection suffisante pour ce qui concerne la durée de la saison. Cette année nous avons eu une saison exceptionnellement belle. L'un de mes bateaux a pêché 40 fois. Je n'ai jamais connu cela auparavant depuis que je suis sur l'île Bryon.

Q. Une proposition a été faite qui consisterait à abandonner complètement toute limite de taille, mais, en revanche, de raccourcir la saison?—R. Si la saison doit être raccourcie, nous voudrions que ce fût au commencement plutôt qu'à la fin. La saison commence à peu près le 1er mai au lieu du 20 avril; les dix premiers jours ne nous sont presque d'aucune utilité.

Q. Il semble que raccourcir la saison, au commencement, aurait pour but de ménager les appareils plutôt que les homards?—R. Ma foi, nous ne pouvons pas pêcher au commencement, cela ne sert à rien d'essayer. Une année sur dix il est possible que nous puissions sortir nos appareils avant le 1er mai.

Q. Quand faites-vous ici votre meilleure pêche?—R. Du 20 mai au 1er juin.

Q. Est-il possible de maintenir la fermeture pendant toute la période de reproduction du homard?—R. Non, je crois que non, parce qu'ils portent du frai dans toutes les saisons de l'année, d'après mon expérience; en tous cas une partie d'entre eux.

Q. Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous ne seriez pas en faveur de la pêche d'automne?—R. Je n'y suis pas favorable.

Q. Expédie-t-on, de ce district, des homards vivants?—R. On en a expédié quelques-uns, seulement pour en faire l'expérience, mais cela n'a pas été suffisamment rémunérateur pour être encouragé.

Q. Et vous dites qu'il ne faudrait pas favoriser l'expédition de homards vivants de préférence aux homards en boîte?—R. Je crois qu'en règle générale il faut préférer la mise en boîte à l'expédition des homards vivants, à cause de l'augmentation du nombre des gens employés. Je ferais le plus possible au plus grand nombre possible.

Q. Y a-t-il des circonstances favorables au commerce du homard vivant?—R. Non.

Q. Quelles sont les conditions nécessaires pour rendre ce trafic commercialement réalisable ici?—R. Il faut des hangars frigorifiques et de rapides communications entre ici et Hawkesbury pour correspondre avec les bateaux qui vont à Boston, de façon à assurer une expédition qui donne satisfaction.

Q. Alors le commerce du homard vivant ne paraît pas devoir supplanter l'industrie de la mise en boîte dans les îles de la Madeleine?—R. Pas dans les îles de la Madeleine.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique sur l'île Bryon?—R. Environ 1,200 caisses.

Q. Combien avez-vous paqué de caisses l'an dernier?—R. La saison dernière, 385. Cette saison-ci, 400.

Q. Que pensez-vous du rapport de cette année sur les îles?—R. Il est tout à fait aussi bon que l'an dernier, plutôt un peu meilleur.

Q. Vous m'avez déjà donné le nombre de homards frais qui sont nécessaires pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, $4\frac{1}{2}$ homards en moyenne. Je crois qu'avec les homards que nous prenons il en faut, quant au poids, $5\frac{1}{2}$ à 6 livres pour remplir une boîte d'une livre.

Le témoin est renvoyé.

John Ballantyne, paqueur, île Grindstone, est appelé et prête serment

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie du homard?—R. Je fais ce commerce depuis à peu près 35 ans.

Q. Vous avez été l'un des premiers à vous lancer dans cette industrie?—R. Oui, au nombre des premiers paqueurs de langue anglaise. William Leslie et moi, nous avons été les premiers.

Q. Vous avez entendu les dépositions faites cet après-midi par les divers témoins. Etes-vous d'accord avec ces témoignages?—R. Je suis d'accord avec la plupart d'entre eux. Quant à la protection de la pêche du homard, je voudrais dire quelque chose. Il faudrait fermer absolument ces lagunes. Il n'y a absolument pas de raison, à ma connaissance, pour permettre que l'on y pêche à n'importe quel temps. Je pense aussi que l'on devrait tirer une ligne à partir de House-Harbour—à partir de la bouée—jusqu'à la bouée de Grande-Entrée et protéger tout ce qui se trouve à l'intérieur de cette ligne. Si l'on faisait cela, vous verriez, en un rien de temps, une augmentation de la pêche.

Q. Vous n'autoriseriez pas la pêche à l'intérieur de cette limite?—R. Pas de pêche d'aucun genre. Quant à la pêche au mois de septembre, j'y suis très décidément opposé. L'une des raisons que j'ai, c'est que les homards, à ce moment-là, ne sont pas de la même qualité, ils ne sont pas aussi bons. Ce sont les petites compagnies de l'extérieur qui les mettent en boîte, et les homards ne sont pas préparés de la même manière. Cela nuit à la qualité des expéditions qui sont faites des îles de la Madeleine. Cela nuit surtout à la fois au prix et à la réputation du homard mis en boîte aux îles de la Madeleine. Une autre raison, c'est que cela encourage l'agiotage, car la différence des prix doit être considérée. M. Leslie, en donnant son témoignage, a dit qu'il payait les homards 75 cents dans les premiers temps où il a fait la mise en boîte, mais il faut bien vous rendre compte que tous les bateaux et appareils lui appartenaient, et 75 cents à cette époque équivalaient à peu près à $1.50 aujourd'hui. Il paye actuellement $2.25, et les bateaux et appareils appartiennent aux pêcheurs, en sorte que l'augmentation de prix n'est pas aussi forte que les chiffres le laissent supposer sans cette explication. Quand j'ai débuté je payais 40 cents pour les homards pêchés à l'intérieur de la baie et 30 cents pour ceux de l'extérieur, mais tous les appareils m'appartenaient. Cela fait une véritable différence. Le prix s'est élevé jusqu'à $2.25, mais les pêcheurs sont propriétaires de leurs bateaux, de leurs pièges et des rets, de sorte que le prix n'a pas augmenté, disons, de plus de 50 pour 100 en 25 ou 30 ans.

Q. Dans ce temps-là, à quel prix vendiez-vous vos homards?—R. Je les vendais entre $3.75 et $5, à l'exception de la première année où j'ai fait ici la mise en boîte. Je les ai vendus jusqu'à $15 avant d'abandonner le commerce.

Q. Mais le prix du matériel n'était pas aussi élevé alors?—R. Non, pas aussi élevé, j'admets cela.

Q. Et le travail en général ne coûtait pas aussi cher?—R. Le travail en général était aussi cher alors que le prix des homards était bon marché.

Le témoin est renvoyé.

M. Edward Chiasson, paqueur, Etang-du-Nord, est appelé et interrogé.

Par le Commissaire:

Q. Combien y a-t-il de personnes occupées à la pêche du homard dans votre district?—R. Cent cinquante pêcheurs, ou un et demi par bateau.

Q. Combien emploie-t-on d'hommes, de femmes et d'enfants dans les établissements de conserves?—R. Environ deux cents.

Q. Quel chiffre pouvez-vous indiquer comme représentant le total des expéditions faites de l'île Grindstone?—R. Environ 2,000 caisses.

Q. Le paquage diminue-t-il ou au contraire?—R. Nous faisons moins de paquage. Il y a quelques années c'était le contraire, avec moins de pêcheurs.

Q. La pêche annuelle est-elle maintenue par l'approvisionnement naturel en homards ou grâce à une plus grande quantité d'appareils et une pêche plus intensive? Vous maintenez la pêche en vous servant d'un plus grand nombre d'appareils?—R. Oui, et en employant un plus grand nombre de pêcheurs.

Q. Le nombre des pièges a-t-il été augmenté?—R. Oui, le nombre des pièges a été augmenté.

Q. Faites-vous maintenant des conserves avec des homards que vous n'auriez pas acceptés précédemment?—R. Non, pas sur la côte nord. Les homards se sont maintenus à une assez bonne taille.

Q. Quelle est la profondeur moyenne de l'eau dans laquelle vous pêchez sur cette côte?—R. Nous allons jusqu'à 14 brasses.

Q. C'est assez loin de la côte?—R. Oui.

Q. Tendez-vous des pièges aux environs des récifs de White-Horse et de Pierre-le-Gros?—R. Nous tendons des pièges tout autour de ces récifs.

Q. Sur quelle base la pêche est-elle organisée; les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs bateaux et de leur matériel?—R. Non, c'est nous qui fournissons la plus grande partie des bateaux et des appareils.

Q. Mais il y a quelques pêcheurs qui pêchent de cette façon?—R. Un très petit nombre de pêcheurs fournissent leurs appareils.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'exiger des pêcheurs qu'ils s'enregistrent et qu'ils prennent une licence en versant une certaine somme?—R. Je ne crois pas qu'il y ait rien à y gagner.

Q. Quelques personnes pensent qu'en délivrant une licence aux pêcheurs cela les engagerait à mieux observer la loi et à faire rapport sur les violations qu'il leur arriverait de remarquer.—R. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite de créer un comité des pêcheries pour indiquer au ministère les meilleurs règlements et les meilleures lois à mettre en vigueur dans toutes les provinces maritimes?—R. Je ne crois pas qu'il y ait aucun avantage à cela.

Q. Quelle comparaison peut-on faire entre le prix des homards aujourd'hui et celui que l'on payait quand vous avez commencé à les paquer?—R. Quand nous avons commencé on les payait 60 cents le cent. Actuellement nous payons $1.25. L'année dernière nous les payions $2.

Q. Quand vous avez commencé à paquer, les pêcheurs fournissaient-ils leur propre matériel ou était-ce vous qui leur fournissiez?—R. Quelques-uns fournissaient leur propre matériel.

Q. Comme maintenant?—R. J'ai payé 60 cents alors à ceux auxquels nous fournissions le matériel, et, cette année, $1.25 et $2 à ceux qui fournissaient eux-mêmes leur matériel.

Q. D'après votre expérience, pouvez-vous dire quels sont les mois où frayent les homards?—R. Je ne suis pas très au courant, mais j'ai entendu dire que c'est du 15 juillet au 15 août.

Q. Pensez-vous que les homards viennent près de la côte pour frayer dans l'eau plus chaude?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il une époque de l'année où les homards ne soient pas comestibles?—R. Oui, monsieur. Quand ils commencent à frayer, ils ne sont pas bons à manger.

Q. Pourquoi ne sont-ils pas bons?—R. Ils sont trop mous, tout à fait comme du lait.

Q. Croyez-vous que la femelle du homard fraie chaque année?—R. Je le crois.

Q. Quelle était la taille du plus petit homard femelle que vous ayez jamais vu avec des œufs?—R. Je n'en vois pas de très petits—je veux dire, jamais de plus petits que 9 pouces—sur la côte nord.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que l'on prend avec des œufs?—R. Il y en a quelques-uns qui sont gros, quelques-uns qui sont petits—je dirais que l'on en voit à partir de 8, 9 et 10 pouces et jusqu'à 12 pouces qui ont des œufs. J'ai vu d'assez gross homards qui avaient des œufs.

Q. Quel est le plus gros homard que vous ayez vu prendre ici?—R. J'ai vu un homard qui devait peser 8 livres.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'obliger les paqueurs à payer 25 ceents au lieu de 2 cents par caisse, et de recueillir de cette manière un fonds destiné à acheter aux pêcheurs les homards œuvés?—R. Je n'y crois pas. C'est trop, 25 cents par caisse.

Q. Pensez-vous que l'on pourrait, dans ce but, augmenter le droit actuel?—R. Je crois que l'on pourrait l'augmenter. Au lieu de 2 cents, ils pourraient probablement payer 4 cents.

Q. Les règlements existants, qui protègent les homards œuvés, sont-ils en vigueur?—R. Je le crois. Naturellement j'ai toujours dit à mes pêcheurs de n'en pas apporter. En dehors de cela il est possible qu'ils aient enlevé le frai et en aient apporté quelques-uns.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez proposer au sujet des règlements?—R. Je proposerais d'ouvrir la pêche environ au 10 mai et de la maintenir ouverte jusqu'au 10 juillet.

Q. Et de supprimer la pêche d'automne?—R. Et de n'avoir pas de pêche d'automne. L'objection que je fais de la pêche au mois de septembre c'est qu'il y a un trop grand nombre de mauvais homards qui font tort au marché et à tout le monde.

Q. Sur cent homards pris dans les pièges, combien y a-t-il de homards œuvés?—R. Environ 5 pour cent.

Q. Que font les pêcheurs des homards œuvés?—R. Quelquefois ils nous les apportent, d'autres fois ils ne les apportent pas. Comme je vous l'ai dit, ils enlèvent le frai d'une manière ou d'une autre. Je ne les ai jamais vus le faire, mais j'ai entendu dire à des gens, qu'ils le faisaient.

Q. Les pêcheurs enlèvent les œufs avec une brosse?—R. Ils les enlèvent avec une brosse. Il est vrai de dire qu'ils en apportent quelquefois quelques-uns, mais, naturellement, je ne suis pas toujours là pour compter les homards moi-même.

Q. Les paqueurs s'opposent-ils à recevoir des homards œuvés?—R. Oui, je crois que les paqueurs s'opposent de toutes les manières possibles à la prise des homards œuvés.

Q. Mais ils les prennent tout de même ?—R. Oui, ils les prennent, quelquefois.

Q. Croyez-vous que les paqueurs eexaminent les homards afin de voir s'il y en a qui ont des œufs?—R. Ils ne les examinent pas spécialement.

Q. Si les paqueurs refusaient les homards œuvés, cela n'obligerait-il pas les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Non. Il se pourrait que je les refuse, mais que mon voisin les accepte. Qu'arriverait-il l'année suivante? Je ne trouverais pas de pêcheurs, tandis que l'autre les aurait tous.

Q. Croyez-vous qu'il soit impossible d'obliger les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés qu'ils ont pris dans leurs pièges?—R. Les pêcheurs ont la loi dans leurs propres mains, et si chacun voulait le faire tous le feraient.

Q. Aussi longtemps qu'il y en a un qui ne le fait pas les autres ne veulent pas le faire ?—R. Mais, naturellement.

Q. On a proposé une méthode de protection des homards œuvés, qui consisterait, pour le gouvernement à acheter des pêcheurs, à un prix légèrement supérieur à celui que leur payent les paqueurs, tous les homards œuvés qu'ils prennent dans leurs pièges, de rendre immédiatement la liberté à ces homards, ou bien de les placer dans des parcs et de les y retenir jusqu'à la fermeture de la pêche. Comme pêcheur pratique,

quel est votre avis au sujet de cette proposition?—R. Ce serait une bonne chose, à mon avis. Ce serait, je crois, la meilleure chose à faire.

Q. Ensuite on a proposé aussi que le ministère achète les homards œuvés, enlève les œufs, et les mette dans une homarderie pour les y faire éclore?—R. C'est une bonne chose aussi.

Q. L'une ou l'autre de ces propositions est bonne, à votre avis?—R. Oui.

Q. A quelle époque de l'année les homards œuvés sont-ils les plus nombreux?—R. Je crois que c'est en juillet.

Q. Avez-vous eu connaissance de quelque cas où un pêcheur ait perdu sa pêche par suite du refus du paqueur de prendre les homards?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de l'idée de fermer certaines sections de la côte et ne pas autoriser de paquage?—R. Je ne pense pas qu'il y ait aucun besoin de faire cela. Naturellement, je ne parle que pour les îles de la Madeleine.

Q. Croyez-vous que les règlements limitant le nombre des licences de paquage donnent satisfaction aux pêcheurs?—R. Je crois que tout homme devrait être autorisé à prendre une licence de paqueur, pourvu qu'il ait un établissement bien aménagé et qu'il soit lui-même compétent en matière de paquage.

Q. Comment déciderions-nous qui est qualifié pour le paquage et qui ne l'est pas ? Quelles sont les qualités sur lesquelles vous insisteriez ?—R. J'insisterais sur la nécessité de n'avoir pas moins de 10 bateaux à la pêche et sur la nécessité d'avoir un établissement bien organisé pour la préparation des homards. Un homme doit savoir comment préparer les homards, et il doit être un bon paqueur. C'est ce que j'exigerais. Un autre homme a naturellement tout autant de droits que j'en ai moi-même à faire le paquage des homards.

Q. Jusqu'à il y a quelques années, il était de règle que tout le monde pouvait avoir une licence de paqueur?—R. Oui, mais presque tous y ont renoncé. Ils ne faisaient rien, ils gagnaient davantage à pêcher.

Q. Y aurait-il ici un marché pour les homards si les établissements de conserves étaient fermés?—R. Non.

Q. Croyez-vous que si l'on faisait strictement respecter la limite de taille actuelle de 8 pouces, cela entraînerait la fermeture des établissements?—R. Je le crois, pas sur la côte nord, mais sur la côte sud.

Q. Croyez-vous que les pénalités actuelles suffisent à rendre ces règlements efficaces?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il y ait un nombre suffisant d'établissements de conserves dans l'intérêt de la protection de l'industrie du homard, et faudrait-il conseiller de ne pas accorder un plus grand nombre de licences de paquage?—R. Tout homme devrait pouvoir obtenir une licence, sous réserve de certaines restrictions. Il y a naturellement assez de compagnies, dans un sens; mais pourvu qu'un homme soit capable de paquer le homard, il devrait être autorisé à prendre une licence.

Q. L'augmentation du nombre des établissements de conserves aurait-elle pour conséquence le paquage d'un plus grand nombre de homards de petite taille?—R. Je le crois, c'est la conséquence que cela aurait.

Q. Pensez-vous que l'on devrait refuser aux étrangers des licences de paqueurs?—R. S'ils préparent le homard de la même manière que moi et que mon voisin, et s'ils emploient la main-d'œuvre du pays, ils devraient y être autorisés.

Q. Les paqueurs ont réduit le prix qu'ils payaient le homard aux pêcheurs?—R. Oui, nous avons baissé le prix cette année par le fait que le marché n'était pas aussi bon que l'année dernière, mais nous avons payé le homard pleinement ce qu'il vaut, nous l'avons toujours fait.

Q. Qui est-ce qui fixe le prix du homard?—R. Le pêcheur et le paqueur.

Q. Ils se mettent d'accord?—R. Oui, ils se mettent d'accord.

Q. Pensez-vous que les paqueurs des îles de la Madeleine ne se soient jamais mis d'accord pour faire tomber le prix?—R. Non, je n'en ai jamais eu connaissance. Je sais que les pêcheurs eux-mêmes se sont réunis pour élever le prix et ils l'ont élevé.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs se soient plaints de ne pas obtenir des paqueurs un prix suffisant?—R. Oui, c'est naturel.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs gagneraient plus d'argent si on les autorisait à paquer?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous croyez que quelques-uns gagneraient moins?—R. Quelques-uns d'entre eux gagneraient moins.

Q. Il y a eu des cas, ici, où deux ou trois pêcheurs se sont associés et ont fait le paquage du homard?—R. Oui.

Q. Cela se fait-il encore?—R. Par un très petit nombre; ils ne sont pas nombreux actuellement.

Q. Pensez-vous que l'on devrait établir ici une homarderie?—R. Oui, monsieur, elles ont donné de bons résultats là où l'on en a établi.

Q. Seriez-vous favorable à une modification des règlements dans les îles de la Madeleine, quant à la limite de taille?—R. Eh bien, comme je l'ai dit, je favoriserais l'ouverture de la pêche au 10 mai au lieu du 20 avril, et je maintiendrais la pêche ouverte jusqu'au 10 juillet.

Q. Comment agiriez-vous relativement à la pêche d'automne?—R. Je ne la considère pas du tout comme bonne.

Q. Croyez-vous qu'elle fasse du tort?—R. Je ne pourrais pas le dire. Dans un sens cela fait du tort. Cela nuit au marché en raison du mauvais homard que l'on expédie. Ensuite, mon opinion est que si l'on prend les homards en automne, on ne les prendra pas au printemps.

Q. Si on les laissait jusqu'au printemps ils auraient une croissance plus complète et seraient plus gros et meilleurs?—R. C'est mon opinion. Nous n'avons jamais fait de paquage en automne, sur la côte nord de l'île.

Q. Y a-t-il eu une diminution sensible dans la taille des homards depuis que vous la connaissez?—R. Pas à ma connaissance. Je ne vois pas grande différence.

Q. Vous pensez que les homards que vous mettez en boîte à l'Etang-du-Nord sont aussi bons qu'ils l'étaient il y a 15 ans?—R. Oui.

Q. Et aussi bons qu'il y a 30 ans?—R. Je ne saurais pas vous dire.

Q. Jusqu'à quel temps remonte la connaissance que vous en avez?—R. A 15 ans en arrière.

Q. Que pensez-vous qu'il arriverait si l'on avait différentes limites de taille et des saisons de pêche différentes sur des sections voisines, de la même côte?—R. Ici, dans la baie, sur la côte sud, on suspend en général la pêche avant le 10 juillet; on l'abandonne vers la fin de juin. Sur la côte nord nous continuons la pêche pendant toute la saison, et nous prenons toujours quelques homards.

Q. Combien faut-il de homards pour remplir une boîte d'une livre, d'après votre expérience?—R. Il en faut à peu près 5. Il en a fallu à peu près 5 cette année, et l'année dernière il en fallait plus, de 5½ à 6.

Q. Faut-il un plus grand nombre de homards à l'approche de la première semaine de juillet que dans la première semaine de mai?—R. Les homards ont été un peu meilleurs cette année à la fin qu'au commencement de la saison. Il y a des années où il en est ainsi.

Q. Croyez-vous que les pièges dont on se sert sont les meilleurs que l'on puisse adopter dans le but de prendre des gros homards tout en laissant échapper les petits? —R. Les pièges dont on se sert sur la côte nord sont parfaits.

Q. Quel espace y a-t-il entre les lattes?—R. A peu près un pouce, la largeur d'une latte.

Q. A-t-on fait quelque effort, à votre connaisance, pour rendre efficaces les règlements, dans le district?—R. Je ne sais pas; je crois que l'on a fait quelque effort.

Q. Que fait-on des homards de taille inférieure à 8 pouces qui sont pris?—R. Ils sont vendus, comme les autres.

Q. Comptent-ils dans la centaine?—R. Ils comptent comme les gros.

Q. Pensez-vous que l'on devrait éloigner la pêche du homard de la côte?—R. Je le crois. Si c'est possible, ce serait une bonne chose.

Q. Pourquoi serait-ce une bonne chose?—R. Parce que le pêcheur qui a tendu son piège très au large prendra plus de homards que celui qui tend son piège trop près de la côte, surtout à la première levée. Ensuite les homards commencent à se rapprocher de la côte.

Q. Croyez-vous que l'on prenne de meilleurs homards loin de la côte?—R. Oui.

Q. Quelle est la meilleure époque pour votre pêche?—R. C'est à peu près de mai au 15 juin.

Q. Les règlements actuels concernant la saison close donnent-ils satisfaction; le 10 juillet est-il un bon moment pour cesser la pêche?—R. Oui, c'est un bon moment pour cesser la pêche.

Q. Croyez-vous qu'une réduction de la durée de la saison ouverte serait avantageuse?—R. Je le crois, parce que les homards auront plus de temps pour frayer au fond, et quand les pêcheurs mettront leurs pièges ils en prendront davantage. Ils commenceront de bonne heure, et à cause de la manière dont les homards entrent ils n'en prendront qu'un très petit nombre. S'ils attendent à plus tard, ils prendront un plus grand nombre de homards en un plus court espace de temps.

Q. On a proposé d'autoriser la pêche d'automne dans quelques districts à cause du retard que la glace qui voyage au printemps sur la côte, apporte au commencement de la pêche. Que pensez-vous de cela?—R. Tous pensent pêcher au printemps, sinon le 1er mai le 15 mai, mais je n'autoriserais pas la pêche d'automne.

Q. Expédie-t-on d'ici des homards vivants, sur le marché?—R. Il y en a eu un petit nombre d'expédiés par M. Baker, mais je n'en ai jamais expédié moi-même.

Q. Comment ont-ils été expédiés, et où?—R. Ils ont été expédiés par bateaux à vapeur, en caisses, à Boston.

Q. Ont-ils atteint leur destination?—R. Ils sont arrivés là, mais je crois que ceux qui ont fait l'expédition ont fait une vraie perte. Ils n'ont pas trouvé que cela ait réussi. C'est trop loin, avec les moyens de transport actuels.

Q. Si l'on procurait des entrepôts frigorifiques et des moyens plus rapides pour transporter les homards sur le marché, le commerce des homards vivants pourrait être fait ici avec profit?—R. Le commerce des homards vivants serait une bonne chose si nous avions une bonne route pour les transporter; il y aurait plus d'argent à y gagner.

Q. Quelle est la capacité de votre établissement?—R. Je puis paquer 1,500 caisses.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées l'année dernière et cette année?—R. L'année dernière j'ai paqué 355 caisses, cette année 357.

Q. Avez-vous une idée du poids total des homards que vous avez mis en boîte?—R. Je n'en ai jamais pesé.

Q. Savez-vous combien de livres de homard vivant il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je crois qu'il en faut environ 5 livres.

Q. Vous nous avez dit que l'année dernière il fallait à peu près 5 homards? Est-ce qu'ils pèseraient une livre?—R. Quelquefois ils pèsent plus que cela.

Q. Désirez-vous dire autre chose?—R. Non, je n'ai rien de plus à dire.

Le témoin est renvoyé.

La commission est ajournée.

ILE AMHERST, ILES DE LA MADELEINE, 14 juillet 1909.

P. J. SAVAGE, paqueur, Ile Amherst, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de l'industrie du paquage du homard?—R. Depuis 1892.

Q. Combien possédebz-vous de fabriques de conserves?—R. Deux.

Q. Cela ne comprend pas celle de l'Etang-du-Nord?—R. Cela ne comprend pas celle-là. Il y a là une fabrique, mais elle n'est pas en exploitation.

Q. Combien employez-vous de bateaux?—R. Cette année, 57 bateaux.

Q. Y a-t-il deux hommes par bateau?—R. Deux hommes par bateau.

Q. Combien employez-vous de mains dans vos fabriques, dans les divers emplois, à l'intérieur comme à l'extérieur?—R. Il y en a environ 35 à West-Cape et environ 20 à Grindstone.

Q. Quelle fut votre expédition totale de homards, cette année?—R. 980 caisses.

Q. Et l'année dernière?—R. En autant que je puisse me rappeler, 735 caisses.

Q. Quelle est la plus grande expédition que vous ayez faite?—R. 1,400 caisses d'une seule fabrique.

Q. C'était à West-Cape?—R. Oui.

Q. Alors vous n'aviez qu'une seule fabrique?—R. Une seulement.

Q. Employez-vous aujourd'hui un plus grand nombre de bateaux que quand vous avez débuté avec cet établissement?—R. Oui. Au début nous avons commencé avec 15 bateaux.

Q. A l'époque où vous avez fait le fort paquage dont vous avez parlé, combien utilisiez-vous de bateaux?—R. Cette année-là nous utilisions, je crois, 28 bateaux.

Q. Le paquage a-t-il été profitable pendant longtemps?—R. Pendant trois ans, je crois.

Q. Et ensuite il a diminué?—R. Il a diminué et augmenté de nouveau, une année moins, une autre année davantage.

Q. Mais dans l'ensemble quelle a été la tendance?—R. Ç'a été à peu près une moyenne.

Q. Vous êtes propriétaire, actuellement?—R. Oui.

Q. Avez-vous besoin d'un plus grand nombre de bateaux et d'un plus grand nombre de pièges pour prendre la même quantité de homards?—R. Oui, mais le temps est bien différent de ce qu'il était il y a quelques années.

Q. Les saisons ont été plus mauvaises dernièrement?—R. Beaucoup plus mauvaises. S'il y avait eu une belle saison cette année, par exemple, le paquage aurait été d'un tiers supérieur à ce qu'il a été.

Q. Avez-vous perdu beaucoup de matériel cette année?—R. Environ 9,000 ou 10,000 pièges.

Q. Tous les pièges qui servent sur les bateaux que vous employez vous appartiennent-ils?—R. Il n'y en a qu'en très petit nombre qui ne nous appartiennent pas.

Q. Il n'y a qu'un très petit nombre de pêcheurs qui possèdent leurs propres pièges?—R. Très peu.

Q. Placez-vous plus de pièges à Amherst que précédemment?—R. Pas plus que depuis 7 ou 8 ans.

Q. Dans l'ensemble, croyez-vous que le nombre a augmenté?—R. Il a augmenté.

Q. Le nombre moyen des homards est-il inférieur aujourd'hui à ce qu'il était quand vous avez commencé à mettre en boîtes en 1892?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que la moyenne se maintienne à peu près la même?—R. A peu près la même, oui.

Q. Croyez-vous que cela soit vrai de la pêche depuis ses débuts?—R. Depuis mes débuts, oui. Quand la pêche a commencé, les homards étaient naturellement plus gros. On ne les avait jamais pêchés auparavant.

Q. A votre vis, quand on a pour la première fois commencé à pêcher ici, les homards étaient beaucoup plus gros?—R. Oui, c'est mon avis.

Q. Les homards n'avaient jamais été pêchés auparavant et ils étaient gros?—R. C'est cela.

Q. Mais depuis que l'on a pris ces homards, qui étaient gros à l'origine, l'approvisionnement de homards s'est maintenu à peu près dans une moyenne?—R. A peu près dans une moyenne, oui.

Q. Que pensez-vous de la proposition que l'on fait de demander aux pêcheurs de s'inscrire et de prendre une licence?—R. Je ne pense pas que cela ait aucun effet.

Q. Quelle comparaison peut-on faire entre le prix des homards aujourd'hui et à l'époque où vous avez débuté? Quel arrangement avez vous fait avec les pêcheurs quant au prix à payer pour les homards?—R. Nous payons $3 le cent à ceux qui fournissent leur propre matériel, et aux autres, auxquels je fournis le matériel, $2.25.

Q. Quelle comparaison peut-on faire entre ce prix et ce que vous payiez quand vous avez pour la première fois fait la mise en boîte?—R. A ce temps-là nous payions 50 cents le cent.

Q. Mais quelques-uns des pêcheurs fournissaient alors leur propre matériel?—R. Aucun.

Q. Vous fournissiez alors tout le matériel?—R. Tout le matériel.

Q. On a proposé la création d'un comité des pêcheries qui conseillerait le ministère dans l'établissement des lois et règlements à mettre en vigueur relativement à la pêche du homard et aux autres pêches. Approuvez-vous cette proposition?—R. Je crois que ce serait une très bonne chose, oui.

Q. Comment croyez-vous qu'il faudrait constituer ce comité?—R. Il faudrait que j'y réfléchisse, je ne pourrais pas dire cela immédiatement.

Q. Dans quels mois les homards fraient-ils, à votre avis?—R. Je crois que c'est en juin et juillet.

Q. Croyez-vous que les homards se rapprochent de la côte pour frayer?—R. Je ne le crois pas.

Q. Y a-t-il une époque dans la saison où les homards ne soient pas comestibles?—R. Ma foi, je n'ai pas étudié cela.

Q. Vous savez qu'il y a un moment où leur test est tendre et plein d'eau. Vous ne croyez pas qu'ils ne soient pas comestibles à ce moment-là?—R. Je ne dirais pas qu'ils ne sont pas comestibles.

Q. Quelle est la dimension à laquelle, selon vous, un homard a atteint sa pleine croissance et est assez âgé pour se reproduire?—R. Je ne le saurais dire.

Q. Vous n'aimeriez pas affirmer si oui ou non les homards se reproduisent chaque année?—R. Non.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. Je ne pourrais pas dire, je n'ai pas assez étudié la question.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés que l'on prend dans votre district?—R. Je ne pourrais pas dire cela non plus.

Q. Que penseriez-vous de la proposition qui a été faite de demander aux paqueurs de payer un droit plus élevé, au lieu de 2 cents la caisse qu'ils payent en ce moment, et de constituer de cette façon un fonds destiné à acheter, des pêcheurs, les homards œuvés?—R. Je n'y crois pas.

Q. Respecte-t-on les règlements qui régissent la pêche des homards œuvés?—R. Je crois qu'ils sont assez bien respectés.

Q. Il est prouvé que dans un grand nombre d'endroits les règlements concernant la limite de taille et les homards œuvés ne sont pas observés?—R. Ma foi, je ne sais

pas en ce qui concerne les petits homards, mais je crois que les règlements concernant les homards œuvés sont observés.

Q. Proposeriez-vous une modification quelconque aux règlements?—R. Ma foi, je n'en vois pas qui puisse amener une amélioration.

Q. Avez-vous une idée de la proportion des homards œuvés qui sont pris dans les pièges?—R. Non, les pêcheurs sauraient mieux vous le dire.

Q. Que font les pêcheurs des homards œuvés pris dans leurs pièges?—R. Je n'en ai aucune idée.

Q. Savez-vous s'ils ont l'habitude d'enlever les œufs en les lavant ou en les grattant?—R. Je l'ai entendu dire, mais je n'en ai pas eu connaissance moi-même.

Q. Les paqueurs font-ils quelque difficulté d'accepter les homards œuvés?—R. Je ne sais pas.

Q. Vous ne pouvez dire si les paqueurs font un examen dans le but de découvrir les homards œuvés?—R. Il n'est pas douteux qu'ils le font, mais je ne saurais le dire.

Q. Croyez-vous que si les paqueurs refusaient de prendre des homards œuvés cela aurait pour conséquence d'amener les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Je ne peux répondre à cette question.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'obliger les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés qu'ils ont pris dans leurs pièges?—R. Ce serait très difficile.

Q. Que pensez-vous de l'idée que l'on a donnée au gouvernement d'acheter des pêcheurs les homards œuvés et de leur rendre la liberté, ou de les mettre dans des parcs jusqu'à la fin de la saison?—R. Ce serait très bien, je crois.

Q. Prenez, par exemple, West-Point. Y a-t-il là un endroit où l'on pourrait établir un parc pour y garder les homards?—R. Il n'y a pas d'endroit là, il n'y a pas d'emplacement convenable sur cette île.

Q. On a aussi proposé que le ministère achète les homards œuvés, en enlève les œufs, et les mette dans une homarderie?—R. Ce serait mon idée de prendre les œufs des fabriques de consrves et de les faire éclore dans une homarderie.

Q. Avez-vous une idée de l'époque à laquelle les homards œuvés sont les plus nombreux?—R. Je n'en ai pas l'idée.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont perdu leur pêche de homard par le fait que les paqueurs ont refusé de l'accepter?—R. Non, je ne sais pas.

Q. Les pêcheurs, en quelques endroits, se sont plaints que par le fait que les paqueurs ont refusé d'accepter leur pêche, ces homards leur sont restés sur les bras, et qu'ils ont de ce fait, souffert une perte?—R. Je n'en ai pas eu connaissance.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'établir des réserves en différents endroits de la côte où l'on élèverait les homards et dans lesquelles on n'autoriserait pas la pêche pendant un certain nombre d'années, en changeant les réserves de place, de temps en temps?—R. Je n'en vois pas du tout l'avantage.

Q. Etes-vous en faveur de la limitation du nombre des licences de paquage, et dans ce cas, quelle restriction proposeriez-vous, ou seriez-vous en faveur de l'octroi d'une licence à un homme capable de faire le paquage?—R. Ce serait mon idée, en ce moment.

Q. Comment détermineriez-vous la compétence d'un homme dans le paquage?—R. Cela dépendrait de ses moyens. Ce serait la seule façon.

Q. Alors il faudrait qu'il y ait une manière de compagnie de paquage type aux exigences de laquelle il aurait à se conformer?—R. Oui, c'est ce que j'exigerais.

Q. Comment établiriez-vous qu'une demande de licence est justifiée?—R. Celui qui fait la demande devrait, je suppose, être capable de préparer le homard.

Q. Vous vous contenteriez de savoir que le demandeur est capable de faire convenablement le paquage et disposer dans ce but d'un capital suffisant?—R. Et qu'il aurait pour cela un capital suffisant.

Q. Et il faudrait que son établissement se conforme à un certain type?—R. Oui.

Q. Ce type serait déterminé par le ministère ou l'inspecteur des pêcheries?—R. L'un ou l'autre.

Q. Quel débouché les pêcheurs de ce district trouveraient-ils si les fabriques étaient fermées?—R. Aucun.

Q. Si la limite actuelle de taille de 8 pouces était strictement respectée, quelle conséquence cela aurait-il pour les fabriques de conserves?—R. Des conséquences considérables.

Q. Vous croyez que les fabriques de conserves prennent des homards de taille insuffisante?—R. Je ne suis pas très au courant, mais il est probable qu'il y en a quelques-uns qui sont de taille insuffisante.

Q. Alors, si l'on maintenait strictement la limite de taille cela réduirait la production des fabriques?—R. C'est ce que je veux dire.

Q. Cela ne leur nuirait pas ?—R. Non, cela ne leur nuirait pas.

Q. Une stricte mise en vigueur de la limite de taille ne ferait pas fermer les fabriques de conserves?—R. Non.

Q. Un témoin très digne de foi a déclaré qu'en faisant très strictement respecter la limite de taille dans quelques districts, cela aurait pour conséquence de faire fermer les fabriques dans ces districts?—R. Je ne crois pas que ce serait le cas ici. Sur la côte sud, je ne crois pas que cela aurait cette conséquence; peut-être sur la côte nord, où les homards que l'on prend sont plus petits.

Q. Là où vous pêchez, cela ne vous nuirait pas ?—R. Pas sur la côte sud de l'île ; peut-être sur la côte nord.

Q. Cela pourrait nuire aussi dans la baie, ici ?—R. Oui.

Q. Les penalités actuelles, si elles sont strictement appliquées, sont-elles suffisantes pour empêcher les paqueurs de violer les règlements?—R. Oui, je le crois.

Q. Dans le cas d'une violation persistante de la loi par un paqueur, sa licence devrait-elle être annulée?—R. Non.

Q. Si l'on découvrait que le paqueur viole continuellement les règlements, vous ne croyez pas qu'il serait juste qu'il perde sa licence?—R. S'il persiste à agir de la sorte, oui, je le crois.

Q. Le nombre des établissements a-t-il atteint le maximum de ce qui est compatible avec la conservation du homard et faudrait-il discontinuer l'octroi de nouvelles licences?—R. Je ne vois pas que cela puisse nuire à l'industrie. Il n'y aurait qu'un très petit nombre de nouveaux paqueurs.

Q. Combien y a-t-il de paqueurs qui se sont retirés du commerce?—R. Un assez grand nombre. Il peut y en avoir un ou deux nouveaux et trois ou quatre qui ont fermé.

Q. Une augmentation du nombre des paqueurs aurait-il pour conséquence une augmentation dans l'expédition des homards de trop petite taille?—R. Je ne le crois pas.

Q. Faudrait-il favoriser l'expédition du homard vivant préférablement au homard en conserves?—R. Ce serait préférable, s'il était possible de le faire.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, seriez-vous en faveur de la fermeture de tous les établissements en même temps, pendant quelques années?—R. Non.

Q. Refuseriez-vous une licence de paqueur à un étranger?—R. Cela n'a aucune influence sur la situation.

Q. Du moment que les homards sont paqués dans le pays même, y a-t-il quelque objection à y faire?—R. Je n'en vois pas.

Q. On a déclaré que dans certains districts les paqueurs ne pourraient pas continuer leur industrie en respectant la limite de taille?—R. Cela pourrait être le cas dans quelques endroits.

Q. On a prétendu que dans quelques cas les pêcheurs ont eu à souffrir du fait que quelques-uns de ceux qui avaient des licences de paqueurs n'ont pas exploité leurs fabriques alors même que l'approvisionnement de homard était suffisant. Avez-vous eu connaissance de cas semblables?—R. Non.

Q. Les paqueurs ont réduit le prix des homards cette année, n'est-ce pas?—R. Oui, cela a été fait cette année. Le prix a été réduit d'environ un quart.

Q. Pourquoi a-t-on fait cette réduction?—R. Parce qu'il n'y avait pas assez de demandes.

Q. Quelle est, selon vous, la branche la plus rémunératrice de l'industrie du homard pour les pêcheurs et la mieux calculée de façon à maintenir le niveau de l'approvisionnement, l'industrie des conserves ou celle du homard vivant?—R. Nous n'avons pas ici d'expérience à ce sujet, vu que nous ne faisons pas le commerce du homard vivant.

Q. Qui fixe le prix du homard?—R. Le paqueur.

Q. Savez-vous s'il y a entente entre les paqueurs dans le but de maintenir le prix bas, ou y a-t-il concurrence?—R. Il y a plus ou moins de concurrence, mais pas assez pour changer en aucune façon le prix du homard.

Q. Les pêcheurs pourraient-ils gagner plus d'argent s'ils étaient autorisés à faire le paquage?—R. Ils ont essayé cela, mais y ont renoncé.

Q. Il y a eu des cas où les pêcheurs se sont associés et ont exploité des établissements de conserves?—R. Je les ai fournis de façon à ce qu'ils puissent le faire et ils ont dû y renoncer.

Q. D'après votre expérience, pouvez-vous dire si les homarderies ont aidé à maintenir l'approvisionnement?—R. Pas sur cette île; nous n'en avons jamais eu.

Q. Avez-vous quelque observation à faire en ce qui concerne la valeur des parcs au point de vue des homards?—R. Je n'ai pas de renseignement sur ce sujet.

Q. Auriez-vous quelque objection à ce que l'on élève ici à 9 pouces la limite de taille?—R. Je ne m'en préoccuperais pas.

Q. Seriez-vous favorable à une réduction de la limite de taille?—R. Pour la partie est de l'île de la baie Plaisante, mais pas pour la partie ouest.

Q. Y a-t-il eu une diminution sensible de la taille moyenne des homards pris dans votre district au cours des dix dernières années?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Mais il y a eu une diminution de la taille depuis le moment où l'on a commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution de la taille des homards, à une pêche trop intensive, ou à la croissance d'une plus petite espèce de homards?—R. Je ne crois pas que cela soit dû à une pêche trop intensive. Je crois qu'il y a des années où ils sont plus gros qu'en d'autres.

Q. Quelles raisons a-t-on d'adopter une limite de taille plus petite dans un district que dans un autre?—R. C'est que les homards sont plus petits.

Q. Ont-ils toujours été plus petits?—R. Les homards sont toujours plus petits dans la baie.

Q. Depuis le commencement de la pêche?—R. Depuis environ 10 à 15 ans.

Q. Pourquoi les homards seraient-ils plus petits dans la baie?—R. Je ne puis pas expliquer cela.

Q. Ne croyez-vous pas que la raison en est que dans la baie les homards ont été plus activement pêchés?—R. Je ne crois pas qu'ils y viennent. On prend des homards plus gros à l'île Entrée que dans la baie. Il y a des saisons où les gros homards ne viennent pas à la côte.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut, dans vos fabriques de conserves, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Cela dépend de sa forme. Quelquefois il en faut quatre ou cinq, et d'autre fois jusqu'à six.

Q. Cela varie suivant les saisons?—R. Ma foi, pas beaucoup, mais cela varie. Par exemple les homards de mai sont plus gros.

Q. Que ceux qui sont pris en juin et juillet?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les homards pris au fond de l'eau soient plus gros que ceux qui sont pris près de la surface?—R. Oui. Cela indique que les gros homards ne viennent pas vers la côte.

Q. Seriez-vous en faveur de réduire la limite de taille à 7 pouces et d'empêcher que l'on ne prenne des homards œuvés, ou raccourciriez-vous la saison?—R. Non, la saison est assez courte telle qu'elle est.

Q. Croyez-vous que les règlements interdisant que l'on prenne des homards œuvés pourraient être rendus plus effectifs?—R. En engageant quelques dépenses, je le crois, mais ce serait assez difficile.

Q. Pourrait-on maintenir la limite de taille à 10½ pouces sans causer de tort à l'industrie du homard?—R. Je crois que cela ferait du tort à l'industrie du homard.

Q. Pouvez-vous dire quel est le meilleur piège à recommander pour permettre aux petits homards de s'échapper?—R. Je n'en ai pas vu; je n'en pourrais recommander aucun.

Q. Est-il vrai que la limite de taille n'a jamais été respectée dans ce district?—R. Je crois qu'elle a été assez bien respectée.

Q. Cromyez-vous que l'on devrait maintenir la pêche du homard en pleine mer?—R. Ce serait bien difficile, je crois.

Q. Quelle période de la saison la pêche du homard est la plus active?—R. En mai et juin.

Q. Faites-vous généralement le paquage jusqu' à la fin de la saison?—R. Jusqu'à la fin de la saison, le 10 juillet.

Q. Les règlements actuels, concernant la clôture de la saison, sont-ils satisfaisants? La pêche en septembre est autorisée ici sous la réglementation actuelle? Quelle est votre opinion quant à la pêche de septembre?—R. J'e crois quelle est bonne.

Q. Exploitez-vous vous-même, en septembre?—R. Nous exploitons ici, de la baie.

Q. Quel genre de homard paquez-vous ce mois-là?—R. Ce sont les homards de petite taille.

Q. Ont-ils autant de chair que les homards pris en été?—R. Tout autant.

Q. Et le paquage est-il bon?—R. Aussi bon que celui qui est fait en mai.

Q. A-t-on expédié de ce district des homards vivants?—R. On a fait un essai ici cet été, mais ils ne sont pas allés plus loin qu'ici. Nous avons essayé de les paquer dans des barriques, mais ils étaient si faibles que nous ne les avons pas envoyés plus loin. Ils venaient de West-Point par bateau. Ils n'ont pas mis beaucoup de temps à venir et ils avaient été mis en barriques la nuit précédente.

Q. Croyez-vous que la oû elle pourrait être pratiquée, l'expédition du homard vivant devrait être favorisée préférablement au paquage?—R. Je ne crois pas, pas pour ces îles.

Q. Vous pensez que les îles de la Madeleine continueront toujours l'industrie du paquage à cause de leur situation isolée?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque chose d'autre que vous désiriez déclarer?—R. Non.

Le témoin est renvoyé.

Paulet Cyr, pêcheur, Amherst, a été appelé et interrogé. La déposition du témoin a été prise en français:

Je suis âgé de 35 ans et j'habite Amherst. Il y a quinze ans que je m'occupe de pêche. Je pêche la morue et le maquereau quand je ne suis pas occupé par la pêche du homard. J'ai pêché des homards à la baie Plaisante et j'ai pêché à l'île de l'Entrée, à West-Point et aussi à la Grosse-Ile. Il y a sept ou huit bateaux à la pêche du homard dans la baie Plaisante. Nous pêchons à une distance d'un mille ou un mille et demi de la côte à trois ou quatre brasses de profondeur et nous déplaçons nos pièges de temps en temps pendant la saison. Nous pêchons plus près de la côte vers la fin de la saison. La quantité de homards a beaucoup diminué pendant les mois de mai et juin au cours des 15 dernières années. La pêche au commencement de septembre est assez bonne, mais vers le 15 les homards ont commencé à quitter l'endroit. Les homards ont à peu près la même taille maintenant que quand j'ai commencé à pêcher, la moyenne est de 9 à 10 pouces. Nous avons pris la même quantité de homard

en commençant avec moins d'appareils que quand j'ai pêché pour la première fois. L'idée que l'on a aujourd'hui des pièges est de les faire plus compliqués de sorte que les homards n'aient pas autant de chance d'échapper qu'avec les anciens pièges. Nous avons toujours pris les petits homards dans la baie. On prend moins de homards aujourd'hui, mais il y a une plus grande proportion de petits. Je pêche avec mon propre bateau et mes propres pièges mais il y a d'autres pêcheurs qui pêchent avec des bateaux et des appareils qui appartiennent aux paqueurs. On me donnait 50 cents par cent quand j'ai commencé à pêcher, en me servant du matériel des compagnies. L'année dernière on nous a donné $2 par cent et nous pêchions avec notre propre matériel. Nous nous sommes engagés au printemps à pêcher pour ce prix-là. Je ne suis pas obligé de pêcher pour R. J. Leslie & Co et si je ne suis pas content du prix, je puis vendre à un autre paqueur. La limite de taille n'est pas strictement respectée et on livre des homards de taille insuffisante aux compagnies. Quelquefois nous remettons à l'eau les homards œuvés. Nous savons bien qu'il vaudrait mieux mettre à l'eau tous les petits homards et tous ceux qui sont œuvés, mais nous avons assez de mal à les prendre et nous cherchons à faire le plus d'argent possible. Si l'on ne payait pas ces homards aux pêcheurs ils ne les prendraient pas. Nous livrons tous les homards œuvés et tous ceux de petite taille, que nous prenons, à l'établissement de conserve et on ne les refuse jamais. Nous prenons quelques homards œuvés au commencement de la saison, mais la grande majorité est prise vers la fin de la saison en juillet. Du 10 au 15 juillet les homards ne sont pas bons à manger parce qu'ils changent de test et ne contiennent que très peu de chair. Je n'ai trouvé des œufs que sur des homards de bonne taille J'ai vu des œufs sur des homards de 7 pouces. Je crois qu'il vaudrait mieux avancer de 10 ou 15 jours la pêche d'automne en la faisant commencer vers le milieu d'août plutôt qu'au commencement de septembre

Le témoin est renvoyé.

ALCIDE GAUDET, gérant, est appelé et interrogé:

Par le Commissaire:

Q. Vous habitez sur l'île Amherst?—R. Oui.

Q. Quelle est votre occupation?—R. Je suis gérant d'un établissement de paquage de homard.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous gérant?—R. 23 ans. C'est-à-dire que j'ai été intéressé dans l'affaire depuis ce temps-là.

Q. Combien votre établissement de paquage emploie-t-il de bateaux?—R. Nous avons deux établissements de paquage sur cette île.

Q. Vous les dirigez tous deux?—R. Oui, et nous employons 43 bateaux.

Q. Combien y a-t-il d'hommes employés sur les bateaux?—R. Deux hommes à chaque bateau.

Q. Combien y a-t-il d'hommes, de femmes et d'enfants employés sur la côte dans les établissements de paquage?—R. Environ 50 aux deux.

Q. Quel est approximativement le total du paquage des deux fabriques?—R. Environ 800 caisses cette année.

Q. Et l'année dernière?—R. Probablement 100 caisses de plus.

Q. Quel est le plus gros paquage que vous ayez fait dans ces deux fabriques?—R. Un peu au delà de 2,000 caisses.

Q. C'était il y a combien de temps?—R. Il y a à peu près 15 ans.

Q. Aviez-vous alors le même nombre de bateaux employés à la pêche?—R. Pas autant.

Q. Et pas non plus autant de pièges?—R. Non, monsieur.

Q. Quel est le nombre de pièges que vous utilisez dans les bonnes années?—R. Entre 4,000 et 5,000.

Q. Ainsi donc vous avez besoin aujourd'hui d'un nombre beaucoup plus grand de pièges pour aboutir à un paquage moins important?—R. Oui.

Q. Prenez-vous aujourd'hui des homards que votre fabrique aurait refusés il y a quinze ans?—R. Non.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires du matériel et des bateaux employés à la pêche ou vous appartiennent-ils à vous?—R. Nous avons 16 pêcheurs qui sont propriétaires de leurs appareils et les autres pêchent avec notre matériel.

Q. Que pensez-vous de l'idée qui a été suggérée d'exiger des pêcheurs qu'ils se fassent inscrire et prennent un permis pour un droit nominal? Quel résultat pensez-vous que cela aurait?—R. Ma foi, je ne sais pas si cela ferait une différence avec la manière dont les choses se comportent actuellement. Il m'est assez difficile de le dire. Dans bien des cas cela aurait simplement pour résultat......

Q. L'idée qui est à la base de cette proposition, c'est que les pêcheurs seraient obligés d'être honnêtes et de se conformer à la loi. Croyez-vous que le fait qu'ils auraient un permis ferait une différence?—R. Je ne le crois pas.

Q. On a pensé qu'en donnant aux pêcheurs un bout de papier les constituant pêcheurs de homards pour la saison, cela obligerait à observer la loi et à faire rapport sur les violations qu'ils pourraient remarquer. Croyez-vous que ce serait le cas?—R. J'en doute fort.

Q. Quelle comparaison y a-t-il entre le prix des homards aujourd'hui et celui que l'on payait au début de l'industrie?—R. Eh bien, dans les débuts nous payions 50 cents le cent de homards à ceux des pêcheurs auxquels nous fournissions le matériel et $1 à ceux qui fournissaient eux-mêmes leur matériel. Aujourd'hui nous payons $1.50 et $2.50.

Q. Vous payez un peu moins cette année que l'an dernier?—R. Oui, nous avons payé davantage l'an dernier.

Q. Pourquoi payez-vous moins cette année?—R. A cause de l'état du marché.

Q. Approuveriez-vous la création d'un comité des pêcheries qui dirigerait la pêche du homard et les autres pêches dans les provinces maritimes? Vous savez ce que l'on entend par là?—R. Oui, je crois qu'on devrait établir un comité de ce genre.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs devraient être représentés dans ce comité aussi bien que les paqueurs?—R. Oui, je n'y vois aucune objection.

Q. D'après votre expérience de pêcheur, quels sont les mois où les homards frayent?—R. Je crois qu'ils portent du frai pendant toute la saison.

Q. A quel moment croyez-vous que les homards déposent leur frai?—R. Je crois qu'ils le déposent à la fin de juillet et au commencement d'août.

Q. Croyez-vous que les homards viennent près de la côte pour frayer?—R. Je le crois, ils viennent sur les fonds vaseux.

Q. Y a-t-il une époque où les homards ne soient pas comestibles?—R. Ma foi, ceux qui sont très mous dans leurs écailles ne le sont pas, mais il y a toujours un grand nombre de homards qui sont comestibles à n'importe quel moment de la saison.

Q. A quel taille estimez-vous que le homard atteigne sa pleine maturité?—R. Je crois que les homards de 8 à 10 pouces sont d'assez bonne taille.

Q. Avez-vous jamais vu un homard œuvé plus petit que 8 pouces?—R. Je ne crois pas. Je ne l'ai jamais remarqué assez pour le mesurer et je ne crois pas avoir jamais vu de homard œuvé plus petit que 8 pouces.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés que vous avez vus?—R. Ils devaient avoir une moyenne de 10 pouces et plus.

Q. La réglementation actuelle pour la protection des homards œuvés est-elle observée?—R. Ma foi, pas complètement.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs l'observent complètement?—R. Pas beaucoup.

Q. Observe-t-on les règlements concernant la limite de taille?—R. Oui, dans une certaine mesure.

Q. Mais pas entièrement?—R. Non, monsieur. Dans une certaine mesure.

Q. Les règlements ont-ils jamais été observés?—R. Je crois qu'ils l'ont toujours été à peu près de la même façon.

Q. Vous pensez qu'au commencement les règlements n'étaient pas plus strictement observés qu'ils ne le sont maintenant?—R. Non.

Q. Alors cela a toujours été la même chose?—R. Moins ça l'a été.

Q. Vous pensez que les règlements sont mieux observés maintenant qu'ils ne l'étaient antérieurement?—R. Je sais que je leur ai vu rejeter de petits homards plus souvent qu'auparavant, mais cela ne représente pas une grande quantité.

Q. Sur 100 homards pris dans les pièges, combien y en a-t-il d'œuvés?—R. Quelquefois on en trouve deux ou trois sur cent et d'autres fois on n'en trouve pas un sur cent. J'ai vu des homards frayer de bonne heure au printemps.

Q. Mais le frai ne devait pas être aussi mûr?—R. Non.

Q. Avez-vous remarqué une différence dans l'apparence du frai suivant les saisons?—R. Oh, oui, on peut le dire.

Q. Comment le voyez vous?—R. Il est plus gros et devient rouge.

Q. Vous savez alors que le homard est sur le point de frayer?—R. Oui.

Q. A quelle saison?—R. En juillet.

Q. Qu'est-ce que les pêcheurs font des homards œuvés et qu'ils trouvent dans leurs pièges?—R. Ma foi, j'ai entendu dire qu'ils agitent quelquefois le homard sur l'eau pour enlever le frai et qu'ensuite ils l'apportent à la fabrique. Quelquefois ils apportent le homard avec le frai et ils sont paqués de cette manière.

Q. Et les paqueurs se font-ils quelque scrupule d'accepter des homards ?uvés?—R. Ma foi, pas beaucoup.

Q. Quelle est la raison pour laquelle vous ne preniez pas les homards œuvés? Quelqu'un d'autre les prendrait?—R. Oui, un homme m'a dit cela.

Q. J'ai entendu des paqueurs donner la raison pour laquelle ils acceptaient des homards œuvés; on leur avait dit: "Si vous ne les prenez pas, je les vendrai à quelqu'un d'autre"?—R. Un homme m'a dit la même chose. C'était John Buck, de l'île Grindstone. Il m'a dit qu'il avait un établissement de conserves de homards sur la côte nord de l'île et ne prendrait pas du homard œuvé. Il avait l'habitude de les mettre à 'eau et es pêcheurs des étabilssements de conserves voisins pêchaient ces homards-là, et il en a perdu une quantité de cette façon.

Q. Ls paqueurs font-ils quelque inspection dans le but de découvrir les homards œuvés ou la livraison à la fabrique est-elle faite dans des conditions qui fout qu'il est presque impossible de les séparer?—R. Ma foi, le seul moyen pratique serait de les trier sur place, à la pêche, parce que quand on apporte les homards à la fabrique de conserves, ils sont quelquefois affaibles et quelquefois morts.

Q. Il est trop tard à ce moment là pour agir?—R. Oui.

Q. En règle générale on reçoit dans les établissements de conserves une grande quantité de homards et on ne se donne pas la peine de les choisir. Croyez-vous que les homards œuvés pourraient être séparés des autres sans dépense inutile et sans délai?—R. Je le crois.

Q. Si tous les paqueurs s'unissaient pour refuser les homards œuvés, cela n'aurait-il pas pour résultat d'obliger les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Oui.

Q. Serait-il possible d'obliger les pêcheurs à le faire?—R. Le seul moyen possible est que les paqueurs conviennent entre eux, fassent un accord général, s'engagent à refuser ces homards.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite d'acheter aux pêcheurs les homards œuvés qu'ils ont pris dans leurs pièges et de leur rendre immédiatement leur liberté ou de les mettre dans des parcs jusqu'à la fin de la saison?—R. A notre établissement de conserves de West-Point dans l'île de l'Entrée, nous ne pourrions pas faire cela ni à l'île de l'Homme-Mort. Là où cela peut se faire, ce serait avantageux, mais il n'y a pas d'endroit où je puisse suggérer d'installer cela.

Q. A quelle époque de la saison les homards œuvés sont-ils pris en plus grand nombre?—R. Je crois qu'il y en a davantage vers le milieu de juillet, mais on en prend à toutes les époques.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont perdu leur pêche de homards par le fait que les paqueurs ont refusé de les prendre?—R. Non, monsieur.

Q. Que diriez-vous du projet d'établir des réserves pendant de certaines périodes à des points variés et successivement le long de la côte?—R. Je n'y crois pas.

Q. Les restrictions actuelles au nombre des licences de paqueurs donnent-elles satisfaction aux pêcheurs?—R. Je crois que cela a réduit le nombre des établissements de conserves et que cela a un peu amélioré la situation.

Q. Vous pensez que les règlements ont réduit le nombre des établissements de conserves?—R. Je ne suis pas sûr que cela l'ait réduit, le nombre en a été réduit pour une raison ou une autre.

Q. Etes-vous en faveur de la réduction du nombre des licences de paqueurs et, dans ce cas, quelle limite proposeriez-vous, ou bien accorderiez-vous un permis à un homme capable de faire le paquage?—R. C'est une question que je ne puis résoudre. Je crois qu'il y a actuellement bien assez de permis accordés, mais dire que nous devons avoir un permis et que notre voisin n'en doit pas avoir, c'est une chose que je ne saisis pas. Je ne sais pas quoi en dire, mais je sais qu'il y a bien assez de permis accordés.

Q. Le nombre des permis est bien inférieur à ce qu'il a été un moment. Quelle en est la cause, selon vous?—R. C'est suivant la diminution de la pêche.

Q. Elle fait que beaucoup de gens se sont aventurés dans le commerce du paquage qui n'y connaissaient pas grand'chose et qui n'y ont pas trouvé de profit?—R. Il y a plus à gagner à pêcher et à vendre le homard qu'à....

Q. Qu'à mettre en boîte pour son propre compte?—R. Il n'y a pas de doute sur ce point.

Q. Comment feriez-vous pour déterminer si une personne qui demande un permis est capable de préparer les homards de façon satisfaisante?—R. Je crois qu'un homme devrait avoir une certaine expérience du paquage des homards avant d'être autorisé à entreprendre ce commerce. Naturellement ceci est pour ainsi dire établi par la force des choses parce que ceux qui n'y connaissent rien ne font plus le paquage.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage de faire inspecter la production d'un établissement de paquage? Connaissez-vous des fabriques où une petite inspection serait à désirer?—R. Il y en a eu, mais ces choses-là ont un peu changé. Les endroits où on faisait le paquage presque sans bâtiment, ont disparu et l'industrie est maintenant sur un meilleur pied.

Q. Vous pensez que l'industrie est sur un meilleur pied et que ceux qui s'y livrent ont plus de soin de leur paquage?—R. Oui, monsieur.

Q. Ils ont été obligés d'être plus soigneux?—R. Oui, le marché a eu ce résultat-là.

Q. Quel débouché les pêcheurs de ce district auraient-ils pour leurs homards si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Aucun. Dans les circonstances actuelles je ne vois pas d'autre débouché.

Q. Si la limite actuelle de taille de 8 pouces était strictement respectée quelle conséquence cela aurait-il pour le paqueur?—R. Cela diminuerait certainement un peu sa production.

Q. En quelques endroits il est évident qu'en appliquant strictement la limite de taille cela obligerait les fabriques de conserves à fermer; ce serait le cas ici?—R. Je ne crois pas; les fabriques de conserves ne fermeraient pas.

Q. Les pénalités actuelles sont elles suffisantes, à votre avis, si elles étaient strictement appliquées?—R. Je crois que les pénalités actuelles sont suffisantes si elles étaient appliquées.

Q. Croyez-vous qu'un permis de paqueur devrait être annulé si ce dernier persistait à violer la loi?—R. Je crois qu'il devrait l'être.

Q. Un accroissement du nombre des fabriques de conserves aurait-il pour résultat le paquage d'un plus grand nombre de homards de taille insuffisante?—R. Je le suppose.

Q. Si les fabriques de conserves actuelles paquent un certain nombre de homards de taille insuffisante, une augmentation du nombre des fabriques de conserves aurait pour conséquence un nombre proportionnellement plus grand de homards de taille insuffisante paqué?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que la pêche du homard soit tombée si bas qu'il serait sage de la fermer partout pendant un certain nombre d'années?—R. Cette année on a paqué un moins grand nombre de homards à cause de la tempête, mais je crois que si nous avions eu le temps ordinaire nous en aurions paqué absolument autant qu'il y a plusieurs années.

Q. Votre perte de pièges a-t-elle été grande cette année?—R. Oui.

Q. Combien de pièges avez-vous perdus, sur cent?—R. Nous avons perdu les deux tiers de nos pièges.

Q. Quand la tempête a-t-elle eu lieu?—R. Le 17 mai.

Q. Refuseriez-vous un permis de paqueur à un étranger?—R. Je crois que oui, surtout dans l'état actuel des choses. Quand elles en sont arrivées à ce point je ne pense pas que l'on devrait accorder de permis à des étrangers.

Q. Serait-il possible d'observer les prescriptions de la loi quant à la limite de taille tout en continuant à pêcher aux îles de la Madeleine?—R. Il m'est assez difficile de le dire. Je sais que si l'on appliquait strictement les règlements cela ferait une différence.

Q. Cela ferait une grande différence pour les paqueurs dans la baie mais pas pour ceux de West-Point, n'est-ce pas?—R. Non, nos homards, en cet endroit, sont de bonne taille. Je ne crois pas que cela puisse faire une grande différnce.

Q. Croyez-vous que cela obligerait les paqueurs à renoncer au commerce?—R. Je ne le crois pas.

Q. On a prétendu que dans quelques cas les pêcheurs ont eu à souffrir du fait que quelques-uns de ceux qui avaient des permis de paquage n'ont pas exploité leurs établissements de conserves bien qu'il y eût assez de homards pour le faire. Avez-vous eu connaissance de quelque cas semblable?—R. Je crois que les pêcheurs trouvent toujours assez facilement à vendre leurs homards. Il y a toujours plus d'acheteurs qu'il n'y a de pêcheurs.

Q. Qui est-ce qui fixe le prix des homards?—R. Ma foi, ce sont les pêcheurs, plutôt que les paqueurs. Naturellement ceux-ci ont quelque chose à dire, mais il y a un ombre suffisant de paqueurs qui désirent acheter, cela porte le prix à son maximum.

Q. Il n'y a pas d'association ou d'entente entre les divers paqueurs des îles de la Madeleine pour maintenir le prix bas, n'est-ce pas?—R. Non, monsieur.

Q. Il y a concurrence, alors?—R. Oh oui, tout ici est concurrence.

Q. Avez-vous connaissance que des pêcheurs se soient plaints que le prix payé par les paqueurs n'était pas suffisant?—R. Non, monsieur, pas ici. Nous avons dû abaisser nos prix et les pêcheurs trouvaient qu'on devrait les payer plus cher, mais ils ont parfaitement compris que le marché était la cause de cela, et ils se sont contentés du prix qu'on leur a payé.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs gagneraient plus d'argent si on les autorisait à paquer eux-mêmes?—R. Non, monsieur.

Q. Le système coopératif réussirait-il ici?—R. Les pêcheurs l'ont essayé ici. Je ne crois pas qu'ils aient rien à gagner à prendre un permis de paqueurs parce qu'ils l'ont fait ici et ils y ont renoncé. Ils se sont fatigués de cette expérience et se sont remis à pêcher. Nous leur avions fait l'avance du matériel de paqueurs.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si les homarderies du gouvernement ont contribué à entretenir l'approvisionnement du homard?—R. Il n'y a pas de homarderie ici et je n'en puis parler que par ouï dire. J'ai entendu dire qu'elles ont eu ce résultat mais je n'en ai pas fait personnellement l'expérience.

Q. Alors d'après ce que vous avez entendu dire du succès de leur exploitation vous recommanderiez l'installation d'une homarderie ici?—R. Oui.

Q. Dans les lagunes de ces îles il y a des parcs naturels, n'est-ce pas?—R. Oui, il y en a un derrière ce port-ci.

Q. Les homards y vont-ils pour frayer?—R. Ils vont dans les lagunes à peu près en ce moment-ci, aux environs du 15 juillet.

Q. Pourquoi les homards vont-ils là?—R. Je crois qu'ils y vont pour frayer.

Q. Combien de temps restent-ils dans les lagunes?—R. A peu près un mois et demi ou deux mois.

Q. Ils en sortent à peu près à quel moment?—R. A peu près vers la fin d'août ou le commencement de septembre.

Q. Vous croyez que ces lagunes sont un refuge naturel où les homards vont frayer?—R. Je le crois.

Q. Seriez-vous favorable à l'ouverture des lagunes à la pêche ou les maintiendriez-vous fermées, comme c'est le cas en ce moment?—R. Je crois que la protection des homards dans l'avenir a plus à gagner à ce qu'elles soient fermées.

Q. Trouvez-vous dans vos pièges beaucoup de homards, mesurant moins de 7 pouces?—R. Très peu.

Q. Sans parler des dimensions ni de rien de semblable, quelle est selon vous la moyenne des homards ici dans la baie?—R. Je crois que la moyenne est entre 8 et 9 pouces.

Q. Et quelle est la moyenne à West-Point?—R. Un peu plus forte que ça.

Q. Seriez-vous favorable à ce qu'on élevât la limite de taille à 9 pouces?—R. Non, monsieur.

Q. Elle était de 9 pouces à l'origine?—R. Oui.

Q. Seriez-vous en faveur de la réduction de la limite de taille actuelle?—R. Je crois qu'on devrait la réduire à 7 pouces.

Q. Partout?—R. Je le crois.

Q. Les homards que vous recevez dans votre fabrique de conserves aujourd'hui sont-ils plus petits que ceux d'il y a dix ans?—R. Il n'y a pas eu grande différence en dix ans, ils sont un peu plus petits.

Q. Oui, mais il y a une grande différence avec les premiers temps, au moment où la pêche a débuté?—R. Oui, il y a une grande différence.

Q. Vous rappelez-vous du temps où l'on a commencé à paquer le homard sur les îles de la Madeleine?—R. Oui, il y a plus de trente ans, peut-être trente-cinq ans.

Q. Les homards étaient-ils très abondants à cette époque-là?—R. Oui.

Q. Y avait-il des règlements en vigueur quond on a commencé à faire le paquage du homard?—R. On avait limité la saison d'ouverture, mais je ne me rappelle pas d'autres règlements. Je me rappelle qu'il y avait des règlements il y a vingt-cinq ans.

Q. Quels étaient les règlements il y a vingt-cinq ans?—R. Ils interdisaient de prendre des homards œuvés, et la limite de taille était de 9 pouces.

Q. A quelle cause attribuez-vous cette diminution de la taille des homards? Est-ce le résultat naturel d'une pêche exagérée?—R. C'est certainement le résultat d'une pêche exagérée, ou bien il se pourrait que ces homards-là soient allés ailleurs.

Q. On dit que le fait d'avoir fixé des limites de taille différentes dans des sections voisines est peu satisfaisant et encourage les violations de la loi? Quel est votre avis?—R. Je crois qu'il ne devrait pas y avoir de différence quant à la limite de taille.

Q. Est-il exact que, plus les homards sont gros, moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je crois que oui.

Q. Quelques persones prétendent qu'un très gros homard ne contient proportionnellement pas autant de chair qu'un homard de taille moyenne?—R. Pas proportionnellement à sa taille, mais il est toujours plus gros.

Q. En règle générale, il faut un plus petit nombre de gros homards que de petits pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui.

Q. Vous ne croyez pas que les très gros homards jettent leur écaille chaque année?—R. Je ne crois pas.

Q. S'il est vrai qu'il faille neuf homards de 7 pouces, n'ayant pas eu l'occasion de se reproduire, pour remplir une boîte d'une livre, quel effet aura sur la pêche le fait de prendre un aussi grand nombre de homards n'ayant pas encore atteint leur maturité, ainsi que des homards œuvés?—R. Cela diminuera certainement la pêche.

Q. Seriez-vous en faveur de réduire à 7 pouces la limite de taille et d'empêcher que l'on prenne des homards œuvés, ou bien seriez-vous plutôt d'avis que l'on raccourcisse la saison et que l'on abolisse dans chaque cas la limite de taille, en appliquant strictement les règlements concernant les homards œuvés?—R. On ne paque que très peu de homards mesurant moins de 7 pouces. Je ne crois pas que dans toute une saison on paque une seule boîte de homard de moins de 7 pouces. C'est pour cela que je croyais que si l'on abaissait à 7 pouces la limite de taille et si l'on protégeait strictement les homards œuvés, on pourrait laisser les saisons telles qu'elles sont.

Q. En échange de l'autorisation que l'on donnerait de prendre des homards de 7 pouces ne pourrait-on pas raccourcir un peu la saison?—R. Elle est déjà assez courte.

Q. Mais vous prendriez un plus grand nombre de homards sans violer la loi, n'est-il pas vrai?—R. Pas beaucoup.

Q. Et vous auriez alors l'espoir d'améliorer la pêche du homard en quelques années?—R. Il y a des années où nous ne mettons pas en boîte avant le 12 et le 15 mai. Cela rend la saison très courte.

Q. Combien calculez-vous avoir de jours de pêche à chaque saison?—R. Dans certaines années nous n'en avons pas plus de 25, je ne crois même pas que nous en ayons eu autant cette année. La saison de pêche étant si courte, avec des tempêtes la moitié du temps, rend la pêche très difficile.

Q. Pourrait-on maintenir ici une limite de taille de 10½ pouces sans nuire à l'industrie du homard?—R. Non.

Q. On ne voit pas beaucoup de homards dépassant 10½ pouces dans la baie?—R. Non.

Q. Quel est le genre de piège qui est le mieux fait pour prendre les gros homards et laisser échapper les petits?—R. Un piège qui prendrait les gros sans prendre les petits.

Q. Cela pourrait-il être facilité par un genre de pièce spécial?—R. Ma foi, il n'y a pas d'autre moyen que d'avoir des lattes plus écartées. Avec des mailles plus grandes on prendrait quelques petits homards, mais quelques-uns s'échapperaient.

Q. Préconiseriez-vous une modification dans ce sens aux pièges?—R. Non.

Q. Est-il vrai qu'il faut 30 pour 100 de homards de plus en automne que dans les mois de mai et juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Pas autant que cela, mais il y a une différence.

Q. Est-il vrai que la limite de taille n'a jamais été reconnue dans ce district?—R. Elle a été reconnue.

Q. On a fait quelque effort pour l'observer?—R. Oui.

Q. Avez-vous recommandé vous-même à vos pêcheurs de ne pas rapporter de homards de taille insuffisante?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait quelque effort pour veiller à ce qu'ils observent la limite de taille?—R. Peut-être ne sommes-nous pas aussi stricts que nous devrions l'être, mais nous leur avons dit que nous ne voulions pas de petits homards.

Q. Avez-vous reçu la visite des représentants de la loi et vous ont-ils averti?—R. Oui.

Q. Vous a-t-on jamais mis à l'amende?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que quelqu'un eût été mis à l'amende?—R. J'ai entendu dire que Ogilvy avait été mis à l'amende, mais c'est antérieur à l'époque où j'y étais.

Q. Croyez-vous que la pêche du homard devrait être maintenue plus loin de la côte, que cela permettrait de mieux protéger les homards qui ne sont pas encore

arrivés à maturité et qui viennent près de la côte, et que cela limiterait la pêche à ceux des homards qui ont atteint leur plein développement?—R. Il y a des endroits ou des localités où cela pourrait se faire, mais ici cela nous empêcherait tout simplement de pêcher. Si nous étions obligés d'aller un quart de mille plus au large, nous ne prendrions pas de homard du tout, parce que les homards vont vers la côte.

Q. Quelle est la période de la saison ouverte où la pêche est la plus active?—R. Du 10 mai jusqu'au 15 juin.

Q. Les règlements actuels, concernant la saison fermée, sont-ils satisfaisants?—R. Je le crois, mais nous devrions être autorisés à pêcher dix ou quinze jours plus tôt en automne. Je veux dire qu'il faudrait pouvoir commencer aux environs du 20 août au lieu du 1er septembre.

Q. Vous pensez que la pêche d'automne devrait commencer plus tôt qu'elle ne commence maintenant?—R. Oui, dix ou quinze jours plus tôt.

Q. Croyez-vous que la pêche d'automne ait un réel avantage?—R. Je ne peux pas dire. Je ne sais pas si elle est ou n'est pas avantageuse. Je crois qu'elle le sera cette année, car il n'y a pas autre chose.

Q. Pourriez-vous pêcher en septembre sur la côte nord des îles de la Madeleine?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que la qualité des homards mis en boîte au mois de septembre vaut celle qui est mise en boîte aux mois de mai et juin?—R. Oui, pour autant que je le sache. Il est possible qu'elle soit un peu inférieure, elle n'est certainement pas meilleure.

Q. Si vous aviez un plus grande nombre de jours de pêche en juillet, ne pensez-vous pas que cela rendrait la pêche d'automne parfaitement inutile?—R. Après le 10 ou le 15 juillet, il n'y a pas de pêche.

Q. Pêchez-vous en général jusqu'au dernier jour de la saison?—R. Jusqu'au 10 juillet. Je pense quant à moi que la pêche d'automne doit avoir lieu.

Q. Ne croyez-vous pas que c'est brûler la chandelle aux deux bouts?—R. Je crois que cette année elle devrait être permise, mais je crois que la pêche d'automne, en général, n'est pas bonne.

Q. Cette année est une année exceptionnelle à cause de la courte durée de la saison, la grande perte de matériel et la mauvais situation de la pêche en général?—R. Je ne voudrais pas me prononcer dans un sens ni dans l'autre, mais je ne crois pas qu'il y ait grand'chose de bon.

Q. Expédie-t-on de ce district quelques homards vivants?—R. Aucun.

Q. Devrait-on favoriser l'expédition des homards vivants plutôt que la mise en boîte?—R. Je ne le crois pas.

Q. Les circonstances actuelles conviennent-elles à un commerce normal de homards vivants?—R. Les circonstances n'y sont pas favorables. Ainsi que je l'ai dit, je crois que si elles l'étaient, il y aurait certainement de l'argent à gagner à expédier des homards vivants, mais en ce moment je ne vois pas le moyen de le faire.

Q. On a dit que dans quelques années le commerce des homards vivants remplacera complètement celui des homards paqués?—R. Je ne crois pas que cela soit le cas ici.

Q. Les pêcheurs de ce district ont-ils fait des envois de homards vivants?—R. Je crois que l'on en a expédié quelques-uns, mais ils étaient tous morts lorsqu'ils sont arrivés à Halifax.

Q. Y a-t-il aucune autre question dont vous désiriez parler?—R. Non, monsieur, je ne vois rien en ce moment.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

CAP D'ESPOIR, 20 juillet 1909.

J. W. WINDSOR, paqueur, Montréal, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage des homards, combien possédez-vous de fabriques et où sont-elles situées?—R. Il y a trente-cinq ans que je paque le homard.

Q. Depuis combien de temps le faites-vous pour votre compte?—R. Je crois que c'est depuis 30 ans que je le fais pour moi-même. Quant aux fabriques, j'en ai deux à l'île Miscou, dans le Nouveau-Brunswick, une à Malbaie, une à Newport, une à Petite-Rivière-ouest, une au Cap d'Espoir, une à Percé, et diverses autres qui ne sont pas en exploitation actuellement.

Q. Sans préciser, que représente cette année la production de ces fabriques, et quelle est la meilleure production qu'elles aient donnée?—R. Je crois que la production de ces fabriques, cette année, sans préciser, doit être d'environ 2,000 caisses. Quant à ce qui a été fait, dans le passé, au Cap seulement, la production était de 1,400 caisses dans les premières années. A l'île Miscou on en a expédié autant et même davantage. Quand nous avons ouvert la fabrique de la Malbaie, nous prenions avec 400 ou 500 pièges autant de homards que l'on en prend actuellement avec 2,000 pièges.

Q. Il y a de cela combien de temps?—R. A peu près 20 ou 25 ans.

Q. Quelles sont les autres fabriques qui ont une licence, dans votre voisinage immédiat?—R. A Miscou il y en a cinq, deux qui appartiennent à Loggie, une à Magregor, une à Young et une à Ward.

Q. Combien employez-vous de bateaux?—R. 40 ou 50.

Q| Avec combien de pièges pêchez-vous, en tout, en ce moment?—R. Grosso-modo environ 10,000 pièges.

Q. Combien de personnes employez-vous tant sur mer que sur la côte?—R. Je crois que nous employons deux cents personnes de ce côté-ci, entre Newport et Gaspé et environ 75 à 100 personnes sur la côte du Nouveau-Brunswick.

Q. Votre production annuelle diminue-t-elle ou augmente-t-elle?—R. Cette année elle a été meilleure que l'an dernier. Elle a augmenté ces quelques dernières années.

Q. Est-ce grâce à une augmentation de matériel et une pêche plus intensive que vous maintenez la moyenne de votre production?—R. Je crois que oui.

Q. Quelle comparaison peut-on faire entre le nombre de pièges que vous employez actuellement avec celui que vous employiez au commencement dans le même nombre de fabriques?—R. Nous en avions, à l'origine, un moins grand nombre.

Q. Et vous aviez une production beaucoup plus grande?—R. Oui.

Q. Vous servez-vous d'un plus grand nombre de pièges que vous n'en aviez précédemment?—R. Pas beaucoup plus, à moins de remonter à plusieurs années en arrière. Au tout début de notre entreprise nous avions infiniment moins de pièges. La première année où nous avons placé nos pièges, au Cap, nous avons eu 1,400 à 1,500 caisses, mais cette année-là nous avions un grand nombre de traîneaux. Maintenant nous ne nous servons d'aucun traîneau.

Q. Quel temps avez-vous eu cette année?—R. Il a été excellent, à l'exception de deux tempêtes. Il y en a eu une le 23 juin qui a duré environ une semaine après quoi tout a été fini; jusqu'à ce moment-là le temps avait été excellent et ç'aurait été une saison favorable, n'eût été cette tempête.

Q. Avez-vous perdu beaucoup de pièges à ce moment-là?—R. Nous avons presque tout perdu, cela a pour ainsi dire clos la pêche.

Q. Votre avis est que l'approvisionnement de homards n'est maintenu que grâce au fait que l'on prend des homards qui jusque-là étaient laissés de côté, et grâce aussi au fait que l'on se sert d'une plus grande quantité d'agrès?—R. Oui, je le suppose. Mon opinion est que, de même que pour le saumon de la Colombie-Britannique, nous avons une augmentation tous les quatre ou cinq ans. Nous avons eu deux mauvaises années, l'année dernière et l'année précédente. Cette année-ci nous a tirés d'affaire.

Q. A votre avis la pêche du homard est un peu comme celle du saumon dans la Colombie-Britannique, il y a une série de bonnes années et une série de mauvaises?—R. Oui, j'en suis arrivé à cette conclusion, j'ai remarqué cela. Les homards semblent quitter la côte puis revenir. Ensuite j'ai remarqué que si l'on prend les homards au printemps au moment où nous sortons nos pièges, c'est une bonne année. Nous n'avons pas une année aussi bonne si nous ne les prenons pas au début. S'ils ne viennent pas au début, ils ne viendront à aucun moment en grandes quantités.

Q. Combien faut-il de livres de homards pour remplir une boîte d'une livre?—R. Cela a un peu varié cette année. A l'une de nos fabriques il a fallu 4⅝ livres pour une boîte et 224 livres pour une caisse, tandis qu'à celle de Percé, il en a fallu jusqu'à 240 livres à la caisse. Les résultats ont été meilleurs vers la fin de la saison qu'au commencement. On obtient de meilleurs résultats au milieu de mai et en juin qu'au commencement de mai.

Q. Quand les homards se montrent pour la première fois, ils ne sont pas en aussi bon état que quelques semaines plus tard?—R. Ils ne sont pas aussi garnis de chair.

Q. Les bateaux et le matériel appartiennent-ils aux pêcheurs ou les leur fournissez-vous?—R. Je leur fournis l'équipement, en général. Il y a peut-être un ou deux pêcheurs du dehors qui ont leur propre équipement, mais nous fournissons presque tout.

Q. On a proposé, pour obtenir un meilleur contrôle de la pêche du homard, d'exiger des pêcheurs qu'ils se fassent enregistrer et prennent une licence en payant un droit nominal. Que pensez-vous de cette idée?—R. Cela pourrait se faire là où les pêcheurs fournissent tous les pièges et vendent les homards à la fabrique; mais où le paqueur fournit lui-même le matériel, je ne pense pas du tout que cela réussirait.

Q. Croyez-vous que cela aurait pour résultat d'amener les pêcheurs à observer la loi et à faire rapport sur les violations qu'il leur arriverait de remarquer?—R. C'est mon avis, maintenant, que les pêcheurs voient en général qu'il est de leur intérêt de remettre à l'eau tous les homards œuvés. J'ai vu très peu de homards œuvés, cette année.

Q. On a proposé la création d'un bureau des pêcheries pour administrer les pêcheries de homards et les autres pêcheries dans les provinces maritimes, approuveriez-vous cette proposition et, si oui, comment un semblable bureau devrait-il être constitué?—R. Je crois que vous pourriez avoir des hommes de bon jugement qui feraient leur devoir comme ils doivent le faire et ne seraient pas enclins à favoriser personne.

Q. Un bureau semblable serait, naturellement, absolument indépendant?—R. Les meilleurs hommes que vous puissiez avoir pour ce bureau seraient des hommes directement intéressés dans les pêcheries. Je crois que les plus grands propriétaires d'exploitations seraient les mieux qualifiés.

Q. Il faudrait que les pêcheurs fussent représentés dans un bureau de ce genre?—R. Quelques pêcheurs sont d'excellents hommes. Je ne crois pas qu'il y ait besoin de rien de semblable sur cette côte, mais dans l'Ile-du-Prince-Edouard et dans le Nouveau-Brunswick, où la pêche est le plus concentrée, cela pourrait être nécessaire.

Q. Quelle comparaison y a-t-il à faire entre le prix des homards aujourd'hui avec le prix qu'on les payait quand l'industrie a débuté?—R. Quand nous avons débuté à Miscou, nous achetions les homards tout en fournissant le matériel, comme nous le faisons en ce moment, à 12½ cents par 100 livres et nous nourrissions les hommes. Aujourd'hui nous les achetons à Miscou pour $1 le cent et nous nourrissons les hommes. Du côté de Gaspé les homards me coûtent aujourd'hui $1.50 le cent et les hommes se nourrissent eux-mêmes.

Q. Il y a quelques pêcheurs auxquels on paye des gages?—R. Il y en a un certain nombre qui sont à gages, et ce sont ceux qui procurent le homard le meilleur marché. En tout cas c'est ce qu'ils ont prouvé cette année.

Q. C'étaient des hommes venus du dehors, n'est-ce pas?—R. Les hommes venus du dehors ont été payés au quintal.

Q. D'après vos observations, en votre qualité de paqueur, quels sont les mois où les homards frayent?—R. Je crois qu'ils frayent tout le temps, mais je pense que c'est à partir du 1er juillet.

Q. Croyez-vous que les homards s'approchent de la côte dans le but de frayer?—R. Je crois qu'ils s'approchent de la côte dans le but de frayer, allant se mettre sous les rochers et dans des endroits semblables, peut-être parce que l'eau y est plus chaude.

Q. Y a-t-il quelque temps de la saison où les homards ne soient pas mangeables?—R. Je crois qu'ils ne le sont pas au moment où ils perdent leurs écailles.

Q. Quelle est la taille à laquelle vous considérez que le homard a atteint sa pleine maturité?—R. Je crois que c'est entre 8 et 10 pouces.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. Je ne me hasarderais pas à dire qu'ils mesuraient moins de 7 ou 8 pouces. Je ne crois pas que j'en aie vu qui mesurassent six pouces; sept ou huit pouces, ce sont les plus petits que j'aie remarqués.

Q. Pourriez-vous dire, d'après vos observations, si les homards frayent chaque année ou tous les deux ans?—R. Je ne pourrais pas vous dire.

Q. Quelle est la proportion des homards pris dans les pièges qui sont inférieurs à la limite légale de la taille?—R. Cette année nos homards sont généralement d'une assez bonne taille. Je crois que la proportion serait très faible des homards inférieurs à la limite légale de la taille, c'est-à-dire à Gaspé. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, je ne pourrais pas le dire aussi bien, parce que je n'y suis allé que très peu. Généralement parlant, il n'y a qu'une très petite proportion qui soient inférieurs à la taille légale.

Q. Pourriez-vous donner la dimension en pouces du reste des homards que vous avez mis en boîte?—R. La plus grande partie des homards devaient, je crois, mesurer 8 à 10 pouces.

Q. Quel pourrait être le pourcentage de ceux qui mesuraient plus de 10 pouces?—R. Il devait y en avoir 5 pour 100 qui mesuraient plus de 10 pouces.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés que l'on prend dans votre district?—R. Je pense que la taille moyenne en doit être de 8 à 9 pouces.

Q. Quelle est la limite de taille dans votre division, et quelle y est la saison ouverte?—R. La limite de taille est de 8 pouces et nous pêchons du 20 avril au 10 juillet.

Q. Comment vous êtes-vous comporté relativement à la pêche des homards œuvés et de ceux qui sont de taille insuffisante?—R. Nous donnons comme instruction aux pêcheurs de rendre leur liberté aux homards œuvés ainsi qu'aux petits homards, mais il est très difficile d'obliger les pêcheurs à se conformer à cela quand ils pêchent au quintal; ils sont anxieux de prendre tout ce qu'ils peuvent. Mais en ce qui concerne les homards œuvés, nos pêcheurs commencent maintenant à comprendre qu'il est de leur intérêt de remettre en liberté tous ces homards.

Q. Que penseriez-vous de la proposition qui a été faite de demander aux paqueurs de payer un droit plus élevé, à la place des 2 cents actuels, et de réaliser de cette manière un fonds dans le but d'acheter aux pêcheurs les homards œuvés?—R. J'ai très peu de confiance dans les établissements d'élevage. Je crois que si l'on pouvait décider les pêcheurs à libérer les homards œuvés et les payer ensuite pour tous ceux auxquels ils ont rendu leur liberté, ce serait un bon système. C'est-à-dire si l'on obtient d'eux qu'ils fassent cela honnêtement, qu'ils n'enlèvent à la brosse les œufs des homards et vous les rapportent.

Q. Les règlements pour la protection des homards ont-ils toujours été observés dans votre district?—R. A strictement parler, non; ils ne pouvaient pas l'être. Il faudrait

que tous les agents officiels du pays appliquent strictement tous les règlements relatifs à la taille ainsi que les autres règlements.

Q. Quelle conséquence aurait la stricte application des règlements actuels?—R. On ne pourrait pas continuer à paquer le homard si l'on rejette tout homard qui serait au-dessous de la taille légale. Le pêcheur ne continuerait pas son commerce, je le suppose.

Q. Auriez-vous des modifications à proposer aux règlements actuels?—R. Oui, je proposerais d'abréger la saison ouverte.

Q. Au commencement ou à la fin?—R. A la fin. Je crois que l'on devrait être autorisé à ouvrir la pêche le plus tôt possible, car dans ce pays-ci, les circonstances règlent cela d'elles-mêmes, parfaitement bien. Quoique nous soyons autorisés à ouvrir le 20 avril, nous commençons rarement à ce moment-là, bien que nous puissions quelquefois le faire. Je laisserais les pêcheurs commencer quand ils veulent, dès qu'ils peuvent, mais je les obligerais à fermer, disons le 20 juin.

Q. Avez-vous noté le nombre de jours pendant lesquels vous pêchez chaque année? —R. Oui, très minutieusement.

Q. Quel est le nombre moyen des jours de pêche dans chaque saison?—R. Si l'on enlève les jours de mauvais temps, et tout cela, je crois que cela se réduit à trente-six jours en moyenne, une saison dans l'autre.

Q. Quel est le pourcentage des homards œuvés pris dans des pièges, dans vos environs et pendant quelle partie de la saison les homards œuvés sont-ils le plus nombreux?—R. Notre pourcentage est très faible, surtout cette année. J'ai remarqué cette année un nombre beaucoup moins grand de homards œuvés que depuis un grand nombre d'années.

Q. C'est peut-être dû au fait que les pêcheurs font plus attention de n'en pas rapporter?—R. Cela pourrait être. Je dis tout le temps à mes pêcheurs de relâcher ces petits homards et les homards œuvés, parce que nous ne les voulons pas. Nous avons soin, nous-même, de l'industrie.

Q. Serait-il difficile de tenir compte des homards petits ou œuvés, là où l'on en prend en grande qualités?—R. Très difficile.

Q. Les pêcheurs, ici, ont-ils l'habitude d'enlever les œufs du homard femelle en les grattant ou en les lavant?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Les paqueurs se font-ils scrupule d'accepter les homards œuvés?—R. Quand on apporte les homards, on pèse tout. S'il y a dans le tas des homards œuvés, ils passent avec les autres. Mais nous rappelons en général aux pêcheurs que s'ils les trouvent, ils doivent avoir soin de les relâcher.

Q. Si les paqueurs refusaient absolument aux pêcheurs d'accepter des homards œuvés, qu'arriverait-il?—R. Pour ce qui concerne cette côte-ci, je crois que l'on pourrait strictement y appliquer cette loi, parce que je n'ai vu apporter qu'un très petit nombre de homards œuvés. Nous devrions avoir l'occasion d'appliquer la loi ici, mais je ne suis pas sûr de ce qui en est à Miscou. Il y a là une grande frayère.

Q. Aviez-vous l'habitude de vous livrer à un examen dans le but de découvrir les homards œuvés quand on les apportait à la fabrique?—R. Nous ne faisions que jeter un coup d'œil sur les homards en les pesant et en les voyant. Au moment où nous enlevons aux homards leurs écailles nous pouvons voir quels sont ceux qui ont des œufs à cause de la quantité de corail.

Q. Il est très difficile, n'est-ce pas, de découvrir quels sont les homards œuvés, avant le moment où on les fait bouillir—R. Oui, c'est vrai.

Q. Si les paqueurs refusaient d'accepter les homards œuvés, cela n'aurait-il pas pour conséquence de persuader les pêcheurs de les remettre à l'eau?—R. Une fois qu'ils sont apportés sur la côte et après qu'ils sont restés un certain temps hors de l'eau, il ne sert à rien de les remettre à l'eau. Il faudrait que cela soit fait au moment même où l'on sort les homards des pièges.

Q. Si je vous comprends bien, vous dites que lorsque les homards sont sur la balance il est trop tard pour les remettre à l'eau, parce qu'ils ne survivraient pas; il fau-

drait les remettre à l'eau au moment où on les sort des pièges?—R. Oui, parce qu'il s'écoule quelquefois des heures avant qu'on apporte les homards à la fabrique.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'amener tous les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés, qu'ils prennent dans leurs pièges?—R. Je crois qu'il est possible d'obtenir cela sur la côte de Gaspé. Ils commencent à se rendre compte eux-mêmes de la nécessité d'agir ainsi.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite et d'après laquelle le gouvernement devrait acheter aux pêcheurs tous les homards œuvés, pour leur rendre immédiatement la liberté ou pour les placer dans des parcs jusqu'à la fermeture de la saison de pêche?—R. Je ne vois pas comment on pourrait faire cela sur cette côte. Il n'y a aucun endroit où l'on puisse les garder, sur la côte de Gaspé, parce que c'est une côte très exposée. Je ne pense pas qu'il soit pratique d'exécuter cette proposition. La seule chose à faire serait de rendre aux homards œuvés leur liberté au moment même où on les prend. Si l'on pouvait obliger les pêcheurs à faire cela, c'est ce qui vaudrait le mieux.

Q. Avez-vous connaissance de cas où des pêcheurs ont perdu leur pêche de homards par le fait que les paqueurs refusaient de les prendre?—R. Je n'ai eu connaissance de rien de semblable.

Q. Il y a concurrence ici quant au prix que l'on paye les homards? Les pêcheurs ne sont liés en rien, s'ils ne vendent pas à un paqueur ils peuvent vendre à un autre?—R. Certainement.

Q. Il n'y a pas de combinaison conclue entre les paqueurs dans le but de maintenir bas les prix du homard?—R. Pas du tout, il n'y a rien de semblable.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard a recommandé l'établissement de réserves temporaires sur divers points le long de la côte où l'on interdirait la pêche pendant un ou deux ans. On changerait ces réserves de temps en temps. Que pensez-vous de cette idée?—R. Je ne crois pas que cela ait de bien bons résultats. Il y a beaucoup d'argent engagé dans le paquage du homard, et tant qu'un homme y est intéressé il est obligé de maintenir son commerce ou de faire autre chose; il ne peut pas suspendre son commerce pendant deux ou trois ans pour le reprendre ensuite.

Q. Le règlement actuel qui limite le nombre des licences de fabriques de conserves est-il satisfaisant?—R. Il me donne satisfaction, quant à moi.

Q. Il n'a pas, tout de même, été très strictement appliqué?—R. Voilà précisément la question.

Q. Croyez-vous qu'il y ait aucune bonne raison pour ne pas accorder de licence à chaque homme qui désire faire le paquage?—R. Il y aurait trop de fabriques. Je crois qu'il y en a actuellement bien assez en exploitation.

Q. Les choses se sont arrangées d'elles-mêmes, un bon nombre ont quitté le commerce?—R. Oui.

Q. Comment détermineriez-vous qu'un solliciteur de licence est apte à paquer?—R. Une quantité d'hommes pourraient désirer se livrer au paquage du homard sans y rien connaître du tout. Un homme qui veut se livrer à ce commerce devrait être un praticien parfaitement compétent. Je crois que l'on devrait obliger les fabriques de conserves à se conformer à un certain modèle.

Q. Serait-il possible ou légitime d'établir un modèle d'aptitude pour l'obtention d'une licence de paquage?—R. Je crois certainement que cela serait possible.

Q. En supposant que l'on vous dise d'établir un modèle, quel serait le point principal sur lequel vous insisteriez?—R. J'insisterais sur la propreté, en premier, en dernier lieu et tout le temps. Il faudrait avoir un édifice convenable et convenablement équipé en vue du commerce.

Q. Quel est l'équipement sur lequel vous insisteriez?—R. Là où les homards sont manipulés sur des tables ou d'une façon analogue, ces tables devraient être faites avec une matière telle que l'on soit asssuré qu'il n'y a aucun danger de saleté. Je crois que

les poêles ou plateaux sur lesquels on manipule la chair après l'avoir enlevée des écailles, devraient être ou de porcelaine ou d'une matière analogue, différente des tables habituelles généralement employées aujourd'hui dans les fabriques. Les tables de paquage comme celles où l'on casse les homards devraient être faites avec des matériaux appropriés ou convenablement recouvertes. Je proposerais de recouvrir la table de paquage, elle-même, de plaques de verres ou de marbre. Dans mon nouvel établissement à Newport, j'ai installé un plateau émaillé d'environ 6 pieds de long et d'environ deux pieds et demi de large sur une profondeur de 5½ pouces, avec un égouttoir au milieu. Nous trouvons qu'il est très utile. Il a très bonne façon et on l'entretient facilement net et propre. Bien que le genre de matériel des comptoirs de paquage des homards soit aujourd'hui bien meilleur qu'il l'était, il y a encore place pour des améliorations. Il y a quelques années, après avoir cuit les homards on les laissait sur des rafraîchisseurs, exposés à l'air jusqu'au lendemain et quelquefois pendant deux jours, quand il y avait beaucoup de homards. Maintenant, on sait assez généralement que plus vite le homard est mis en boîte après avoir été brisé et ouvert, plus le produit obtenu est avantageux. Nous-mêmes, nous ne gardons jamais de homards jusqu'au lendemain, mais quelques heures seulement après avoir été apportés à la fabrique on les paque et on les trempe dans l'eau.

Q. Les produits des fabriques ne devraient-ils pas être soumis à des inspections?—R. Oui.

Q. Comment cela se passe-t-il dans les autres fabriques où l'on conserve des fruits et des légumes; y a-t-il une inspection?—R. Oui, il y a une inspection faite par le gouvernement.

Q. L'inspection des produits des homarderies devrait-elle être faite par la même équipe?—R. Je le crois.

Q. On a prétendu que si l'on écourtait davantage la pêche du homard, les fabriques seraient obligées de fermer. Quelle est votre opinion sur ce point?—R. En réponse à cela, je dirais que la saison se règle d'elle-même. Même sans règlement du gouvernement, pour ce qui concerne Gaspé, la saison se règle d'elle-même. Nous n'avons aucun profit à faire le paquage après le 20 juin, et cela depuis des années.

Q. Cela causerait-il aucun tort sérieux aux pêcheurs si on les interrompait à ce moment-là?—R. Non, ils vont à la pêche de la morue et se consacrent à d'autres industries. Ils en sont très contents. Ils prennent ce qu'il y a de mieux dans la pêche et, ensuite, ils s'en vont.

Q. C'est dans les trois ou quatre dernières semaines que l'on fait le mal en prenant les homards?—R. C'est cela. Après le 20 juin on devrait laisser aux homards leur liberté. C'est dans l'intérêt de tout le monde que nous devrions fermer à ce moment-là, afin de protéger la pêche du homard.

Q. A votre avis, si l'on raccourcissait la saison, cela aurait éventuellement pour conséquence une pêche plus abondante de homards et l'industrie en profiterait?—R. C'est cela.

Q. Vous n'auriez pas, vous-même, d'objection à fermer le 20 juin, parce que, à votre avis, cela aurait pour conséquence une pêche de homards plus abondante et que cela compenserait, et au delà, la diminution de la saison?—R. Oui.

Q. A votre avis, le règlement le plus facile à appliquer serait de clore la saison de pêche le 20 juin?—R. Oui, et de n'accorder ensuite aucun prolongement en dépit de tous les politiciens du pays.

Q. Quel débouché les pêcheurs trouveraient-ils dans votre district pour leurs homards si les fabriques étaient fermées?—R. Ils n'auraient aucun débouché quelconque, que je sache. Il ne serait pas possible de faire des expéditions sur aucun marché, dans les conditions actuelles, c'est trop loin. J'ai fait souvent remarquer aux inspecteurs que si l'on appliquait strictement les règlements nous serions obligés de cesser immédiatement notre commerce; nous ne pourrions pas mesurer ou éliminer les

petits homards ou les homards que la loi interdit de prendre. Si nous pouvons faire en sorte que les pêcheurs soient assez intéressés pour jeter immédiatement par-dessus bord ces homards-là, ils peuvent le faire. Il faut que nous leur fassions comprendre qu'il est dans leur intérêt de ne pas prendre les homards œuvés, ni les petits homards. Les pêcheurs se sont plaints à moi, disant que si l'on appliquait strictement le règlement de la limite de taille, ils abandonneraient la pêche.

Q. Les pénalités actuelles, si elles sont strictement appliquées, sont-elles suffisantes pour dissuader les paqueurs de violer les règlements?—R. Je le crois.

Q. Dans le cas où un de ces paqueurs persisterait à violer la loi, la protection de l'industrie du homard exigerait-elle que l'on annulât sa licence?—R. Oui, par tous les moyens possibles, si un homme s'obstine à violer la loi.

Q. Le nombre des fabriques de conserves a-t-il atteint le maximum compatible avec la protection de l'industrie du homard et devrait-on empêcher qu'un plus grand nombre de licences de paquage ne soient délivrées?—R. Oui, je crois que le nombre des licences est actuellement suffisant.

Q. Une augmentation du nombre des fabriques amènerait-elle, comme conséquence, le paquage d'un plus grand nombre de homards de taille insuffisante?—R. Je le crois; on serait obligé de pêcher avec beaucoup plus d'intensité. Nous sommes loin, nous-mêmes, d'employer autant de pièges que lorsque nous étions en concurrence avec d'autres.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, favoriseriez-vous la fermeture de la pêche pendant quelques années?—R. Je ne crois pas que cela puisse se faire.

Q. Refuseriez-vous une licence de paquage à un aubain?—R. Je leur refuserais certainement une licence. Je crois que les Américains pêchent maintenant partout dans nos eaux. Voyez par exemple la Portland Packing Company, maintes et maintes fois j'ai signalé le cas au gouvernement.

Q. Les paqueurs ont réduit cette année le prix qu'ils payaient pour les homards, n'est-il pas vrai?—R. Cette année il a fallu réduire le prix à cause des conditions du marché. Depuis deux ou trois ans les prix des homards ont été très élevés. Le prix du marché en 1907 s'est élevé très haut. En 1908 il y a eu une hausse et cette année pour nous protéger nous-mêmes nous avons dû réduire légèrement le prix.

Q. On a prétendu que dans quelques cas les pêcheurs ont eu à souffrir du fait que ceux qui possèdent des licences de paquage, n'ont pas exploité leurs fabriques, bien que l'approvisionnement de homards fût suffisant?—R. Tel n'a pas été le cas dans notre district.

Q. Quelle est, croyez-vous, la branche de l'industrie qui est la plus rémunératrice pour les pêcheurs et la mieux calculée pour maintenir le niveau de l'approvisionnement, est-ce l'industrie du homard en conserve ou celle du homard vivant?—R. Nous ne nous sommes jamais occupés de l'industrie du homard vivant, dans notre district.

Q. Comment établit-on le prix du homard?—R. Ce sont les conditions du marché qui établissent le prix.

Q. Avez-vous eu connaissance de plaintes formulées par les pêcheurs, disant que le prix payé par les paqueurs n'était pas suffisant?—R. Non.

Q. Les pêcheurs pourraient-ils gagner plus d'argent si on les autorisait à faire le paquage?—R. A mon avis, les pêcheurs ne pourraient pas se livrer à cette industrie.

Q. Que pensez-vous du système qui consisterait à encourager les pêcheurs à exploiter une fabrique de conserve coopérative?—R. Je n'encouragerais pas du tout cela.

Q. Y a-t-il des fabriques de conserves coopératives dans votre district et comment ont-elles réussi?—R. Nous n'en avons aucune.

Q. Pouvez-vous dire, d'après votre expérience, si les homarderies du gouvernement ont aidé au maintien de l'approvisionnement de homards?—R. Nous ne sommes pas assez proches de ces homarderies pour avoir une opinion à leur sujet. Personnellement je n'ai qu'une très petite confiance dans les homarderies.

Q. Le système qui consiste à mettre les homards œuvés dans des parcs exposés à la marée, pour l'éclosion, a été essayé avec succès au Cap-Breton et sur la côte est des Etats-Unis. Avez-vous quelque observation à faire au sujet de cette méthode d'élever les homards?—R. Je n'ai pas étudié le sujet assez pour être en mesure d'exprimer une opinion.

Q. Allez-vous jusqu'à dire que, pour ce qui concerne la côte de Gaspé, les circonstances locales ne se prêtent pas à la création de parcs?—R. Nous n'avons rien de semblable.

Q. Seriez-vous favorable à une augmentation ou à une diminution de la limite actuelle de la taille?—R. Je crois que je la laisserais telle qu'elle est.

Q. Quand le paquage du homard a-t-il été pour la première fois pratiqué dans votre voisinage?—R. Je crois qu'il y a 35 ou 40 ans. J'ai été, pour ainsi dire, le premier à paquer. Mon père a paqué les premiers homards qui aient été paqués dans la Baie-des-Chaleurs.

Q. Quels étaient les règlements alors en vigueur?—R. Il n'y avait pas de règlements relatifs à l'époque de la pêche, ni à la taille des homards ni à quoi que ce soit d'autre.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution de la taille des homards?—R. Je crois que cela vient de ce que l'on a trop pêché dans les années passées. A cette époque-là on pêchait durant toute la saison.

Q. Un expert a proposé d'établir un minimum de taille de 9 pouces pour les homards qui vivent dans les eaux situées au nord du Cap Canso et une limite de 10 et 10½ pouces pour les eaux situées au sud et à l'ouest de Canso?—R. Ainsi que je l'ai déjà déclaré, mon idée serait de laisser les choses dans l'état où elles sont, pour ce qui concerne ce district. Quant aux autres districts, je n'ai pas d'opinion à leur sujet.

Q. Croyez-vous que des différences dans la limite de taille et de saisons, selon les diverses sections, ne donnent pas satisfaction et aient pour résultat de pousser à la violation de la loi?—R. J'aimerais mieux ne pas avoir à donner mon avis.

Q. Y a-t-il aucune raison pour que l'on fixe dans votre district une limite de taille inférieure à celle des autres districts?—R. Non, monsieur.

Q. Quand on a introduit pour la première fois le paquage du homard, les homards n'avaient-ils pas à peu près la même taille tout le long de la côte?—R. Ils ont toujours été les mêmes tout le long de la côte.

Q. Est-il dans l'intérêt de votre industrie de prendre les homards avant qu'ils n'aient atteint l'âge où a lieu la reproduction?—R. Je crois qu'il serait dans l'intérêt de la pêcherie qu'on ne les prenne pas avant cet âge-là|

Q. Est-ce un fait invariable que plus les homards sont gros moins il en faut pour emplir une boîte d'une livre?—R. Pour ce qui concerne le poids, il en faudrait peut-être un peu plus lorsque ce sont de petits homards. Quelquefois les plus petits homards contiennent plus de chair.

Q. On estime qu'il faut neuf homards de 7 pouces qui n'ont pas encore atteint l'âge de reproduction, pour remplir une boîte d'une livre; si ceci estexact, quelle conséquence la pêche continue de ces homards-là peut-elle avoir sur l'industrie?—R. Je pense que là où l'on ne continue à prendre que ces petits homards-là, on finira par faire du tort à la pêche. Cela se ferait à l'intérieur du détroit de Northumberland.

Q. On a déclaré de source autorisée qu'en appliquant strictement la limite de 8 pouces, en même temps qu'en établissant des homarderies et des parcs, on assurerait la continuité de l'industrie du homard; êtes-vous de cet avis?—R. J'ai déjà donné mon opinion au sujet des homarderies; mais dans ce district-ci, il n'est pas possible d'exercer cette industrie en respectant exactement la limite de 8 pouces.

Q. Pourrait-on fixer et maintenir la limite de taille à 10½ pouces sans inconvénient pour l'industrie du homard?—R. Non, il ne serait absolument pas possible de faire cela.

Q. Quel est le système de piège qui permette le mieux aux petits homards de s'échapper? Beaucoup de gens estiment que l'on devrait faire des lattes beaucoup

plus larges qu'on ne les fait actuellement. Vous laissez un espace d'un pouce entre les lattes, n'est-ce pas?—R. A peu près un pouce.

Q. Les petits homards s'échapperaient-ils si l'on faisait les mailles des pièges plus larges?—R. Il faudrait, je crois, faire les mailles beaucoup plus grandes. Je ne serais pas d'avis de modifier en rien les pièges.

Q. Est-il exact, ainsi que le prétendent quelques personnes, qu'il faille un nombre de homards de 30 pour 100 supérieur en automne qu'au mois de mai et juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Nous n'avons pas de pêche d'automne dans notre district et j'ai déjà donné mon opinion en disant qu'il fallait moins de homards à la fin de la saison qu'au commencement.

Q. Croyez-vous que l'on devrait maintenir la pêche au homard plus loin de la côte et croyez-vous que cela protégerait mieux les bandes de jeunes homards qui n'ont pas atteint leur maturité et qui viennent à la côte?—R. Oui, je crois que cela est très bien.

Q. Pêchez-vous plus loin de la côte, au commencement de la saison que vers la fin?—R. Oui. Etablissez que l'on pourra pêcher à partir d'une certaine profondeur, mettons entre quatre et dix brasses, et ne permettez pas que l'on pêche en deçà de cette profondeur.

Q. Vous empêcheriez que l'on prenne les petits homards et les homards œuvés qui viennent près de la côte?—R. Je crois que c'est une bonne chose. On voit les pêcheurs poursuivre les homards et placer leurs pièges partout, le long de la côte. On pourrait aussi bien pêcher au traîneau.

Q. Dans quelle partie de la saison la pêche est-elle la plus active?—R. Sur la côte de Gaspé, c'est au mois de mai.

Q. Les règlements actuels concernant la saison fermée sont-ils satisfaisants?—R. Oui, pour ce qui me concerne.

Q. Quelles seraient, à votre avis, les conséquence ultimes d'une saison de pêche plus courte sans restriction quant à la limite de taille?—R. Je crois que cela serait très bien.

Q. On a dit que dans quelques années d'ici, l'industrie du homard vivant ferait disparaître complètement le paquage; quelle est votre opinion?—R. Dans les conditions actuelles cela ne peut pas se produire sur la côte de Gaspé, nous sommes trop éloignés du marché.

Q. Est-il exact que les paqueurs soient obligés d'accepter des homards de taille insuffisante ou des homards œuvés, de crainte de perdre leurs pêcheurs qui, en cas de refus, s'adresseraient à d'autres paqueurs moins scrupuleux?—R. Nous n'en avons pas fait l'expérience dans ce district. Je suis propriétaire de tous mes pièges et de tout mon matériel.

Q. Y a-t-il d'autres questions, se rapportant à cette enquête, sur lesquelles vous soyez désireux de vous expliquer?—R. Je pense que ce que j'ai à dire paraîtra de peu d'importance, mais prenez les grandes maisons américaines, avec les gros capitaux dont elles peuvent disposer, elles peuvent tuer les petits paqueurs canadiens. Leurs moyens sont tellement plus grands qu'ils ruinent nos plus belles pêcheries. Ce ne sont pas les petits industriels de la côte de Gaspé et de la partie nord du Nouveau-Brunswick, qui font tout le mal. Burnham et Morrill ainsi que la Portland Packing Co. entreprennent ce commerce avec un équipement énorme et il en a été ainsi dès le début.

Q. Comme beaucoup d'autres industries, celle du homard est entretenue par une forte proportion de capitaux étrangers? Mais ces mainsons-là n'ont-elles pas recours à la main-d'œuvre canadienne?—R. Dans une certaine mesure, oui. Mais ces maisons américaines, plus que les maisons canadiennes, ont contribué à épuiser la pêche du homard. A Boston, des Américains m'ont dit: "Venez ici et essayez d'entreprendre une exploitation, nous vous montrerons comment vous serez vite chassé."

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

PORT-DANIEL, 21 juillet 1909.

JOHN A. SULLIVAN, gérant, Port-Daniel, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes ici l'agent de MM. Hoegg et Cie?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous dirigez la fabrique de homards?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage du homard?—R. Cette fabrique existe depuis 30 ans.

Q. Y avez-vous toujours été employé?—R. Non, mais je suis ici depuis près de 27 ans.

Q. Avant cela, étiez-vous dans l'industrie du homard, ailleurs?—R. Je travaillais au dehors avec un homme nommé Foy. La compagnie actuelle a acheté l'emplacement de Foy. Il y a longtemps de cela.

Q. Combien employez-vous de bateaux à cet établissement?—R. Je crois que nous employons environ 30 bateaux.

Q. Et combien d'ouvriers employez-vous, tant sur mer que sur terre?—R. Environ 68 en tout.

Q. Quelle est la contenance de votre fabrique?—R. Si nous avions assez de homards, nous pourrions préparer 1,000 caisses. Nous ne manquons jamais de main-d'œuvre si nous avons assez de poisson. Nous pouvons paquer plus de mille caisses, sans aucune difficulté.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques de conserves dans les environs?—R. Pas tout près d'ici.

Q. Combien y a-t-il de fabrique de conserves sur cette côte?—R. Il y en a cinq de ce côté-ci.

Q. Votre production annuelle diminue-t-elle?—R. Oui.

Q. Combien avez-vous produit cette année?—R. Nous avons préparé 788 demi-caisses et l'année dernière, pour vous indiquer que cela a augmenté, nous n'en avions préparé que 567.

Q. Vous avez eu une production un peu meilleure cette année?—R. Nous avons eu à peu près 200 demi-caisses de plus.

Q. Quelle est la plus grande production que vous ayez jamais eue?—R. En autant que je puis m'en rappeler—il y a longtemps de cela—c'était à peu près 1,200 demi-caisses.

Q. Il y a de cela combien de temps?—R. Il pourrait bien y avoir sept ou huit ans de cela.

Q. Maintenez-vous votre production annuelle grâce à l'augmentation de l'attirail et grâce à une pêche plus intense? Vous servez-vous d'un plus grand nombre d'appareils maintenant que quand vous avez débuté?—R. Je ne crois pas. Autrefois les homards étaient beaucoup plus abondants et nécessitaient beaucoup moins d'appareils. Maintenant, les gens sont obligés de s'équiper eux-mêmes et cela coûte assez cher. Ils ne se servent pas d'un très grand nombre de pièges. Je crois que chaque homme a environ 60 pièges, parfois un peu plus, parfois un peu moins. Mais environ 60 pièges en moyenne.

Q. Considérez-vous que c'est grâce au fait que l'on paque des homards que l'on laissait de côté autrefois et grâce au fait que l'on utilise un plus grand nombre d'appareils que l'on maintient la production de la pêche? Mettez-vous en boîte des homards plus petits que quand vous avez débuté?—R. Je crois que oui, car quand nous avons débuté, ici, de mon temps, les homards étaient gros et noirs, et nous n'en prenons

que rarement de pareils maintenant. Pourtant nous avons eu une assez jolie pêche de homards cet été. M. Veit m'a dit d'en peser un des plus gros, un homard de 12 pouces. Je l'ai mis dans la balance et il pesait 3 livres.

Q. Les pêcheurs ont-ils leurs propres bateaux et leur propre attirail ou bien est-ce vous qui leur fournissez leur équipement?—R. En partie. Une partie d'entre eux possèdent leur propre attirail et nous sommes propriétaires du reste. C'est en grande partie nous qui procurons, au printemps, leur attirail aux pêcheurs. Nous leur fournissons puis ils achètent leur propre attirail.

Q. Alors, ils pêchent avec leur propre attirail?—R. Oui, leur propre attirail.

Q. D'après les observations que vous avez faites comme paqueur, quels sont, à votre avis, les mois pendant lesquels les homards fraient?—R. Ma foi, nous en trouvons à partir du moment où nous commençons à pêcher, au printemps, jusqu'à ce que nous ayons fini le 10 juillet. Nous n'en trouvons pas plus alors qu'au temps où nous commençons, mais il y en a toujours quelques-uns que nous rencontrons, d'un bout à l'autre de la saison.

Q. Les œufs sont plus mûrs à une certaine époque de la saison?—R. Je crois pouvoir dire qu'au moment où nous finissons la pêche, les œufs sont plus mûrs.

Q. C'est à peu près le 10 juillet?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les homards se rapprochent de la côte dans le but de frayer ou pour quelle raison viennent-ils à la côte?—R. Ils se rapprochent au printemps pour se nourrir. C'est ce qui les attire. En effet nous ne prenons pas de homards avant d'avoir pris un certain nombre de harengs, et c'est après cela que nous prenons les homards. Vous pouvez être certain que lorsque les harengs se rapprochent de la côte, les homards se rapprocheront aussi. Avant cela ils ne se rapprochent pas de la côte.

Q. Pensez-vous que l'on devrait maintenir la région de pêche aux homards plus loin de la côte. Cela aurait-il pour effet de mieux protéger les bandes de jeunes homards qui se rapprochent de la côte?—R. Je ne le crois pas, et voici pourquoi: C'est que les homards ont une certaine région dans laquelle ils viennent au printemps, et quoi que l'on fasse, ils viendront dans cette région. Ils viendront dans la limite d'une profondeur de 5 à 6 brasses d'eau et y resteront. C'est là que nous prenons le plus facilement nos homards, et après cela, comme il fait beau et chaud et calme, au mois de juin, ils se cachent sous les pierres.

Q. Qu'est-ce qui, selon vous, les attire dans les bas-fonds où l'eau est chaude?—R. Je crois qu'il est tout naturel qu'ils cherchent à se réfugier là, sous les pierres. Il est probable que c'est leur domicile.

Q. Pouvez-vous me dire si vous croyez que les homards fraient chaque année, ou deux fois par an, ou tous les deux nas?—R. Eh bien, je crois, s'il faut absolument dire quelque chose, qu'ils fraient une fois par an, et c'est tout.

Q. Quelle est la plus petite taille de femelle que vous ayez vu portant des œufs?—R. Eh bien, je ne crois pas en avoir jamais remarqué qui mesurât moins de 9 pouces.

Q. Quelle est à votre avis la taille à laquelle les homards atteignent leur pleine maturité?—R. Il y en a qui deviennent très grands.

Q. Mais ce que j'entends, en vous demandant cela, c'est que je veux savoir à quel moment le homard a atteint un âge, ou une taille à laquelle il peut se reproduire?—R. Eh bien, je crois qu'un homard de 14 pouces est un homard qui a atteint sa pleine maturité. Naturellement, je parle d'une manière générale. Il y en a qui deviennent plus gros que ça et d'autres plus petits.

Q. Y a-t-il une époque de la saison où les homards ne seraient pas mangeables?—R. Ma foi, je ne connais pas d'époque semblable, jusqu'au 10 juillet. Ils sont meilleurs le 10 juillet que lorsque nous les prenons au printemps. Ils sont mieux remplis, ils ont plus de chair et ils sont meilleurs à manger à ce moment-là. J'ai remarqué, et j'en ai fait la remarque encore cet été, que nous mettions en boîte de meilleurs homards qu'au printemps, c'est-à-dire qu'au moment où arrivent les premiers homards.

Q. Croyez-vous que quand un homard a déposé ses écailles il est aussi bon à manger qu'auparavant?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que vous trouvez œuvés?—R.Eh bien, il me semble qu'ils varient de 8 à 9 pouces environ.

Q. Voyez-vous beaucoup de gros homards œuvés?—R. Eh bien, il y en a de 10 pouces et il y en a de 9.

Q. Parmi les homards qui sont pris dans les pièges, dans vos environs, combien y en a-t-il, sur cent, qui sont œuvés?—R. Nous ne nous attendons guère à en trouver plus de 8 à 10 pour 100. A vrai dire, je n'en ai trouvé qu'un très petit nombre cet été. Il y a des jours où nous faisons une très belle pêche, plusieurs milliers de livres, et l'on en voit qu'un seul qui ait des œufs.

Q. Les pêcheurs des environs, ici, ont-ils l'habitude de brosser ou d'enlever en les lavant, les œufs des homards femelles?—R. Je ne saurais pas vous dire. Je ne crois pas qu'il y en ait qui le fassent, ou s'il y en a, ils sont très peu nombreux. Très sincèrement, je crois que cela se pratique très peu.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'obliger les pêcheurs à s'astreindre à remettre dans l'eau tous les homards œuvés qu'ils ont pris dans leurs pièges?—R. Certainement, c'est un grand tort de la part des pêcheurs que de garder ces homards-là. Ils comprennent parfaitement bien que s'ils prennent tous les homards femelles et tous les homards en train de frayer ils ne pourront pas avoir une bonne pêche l'année suivante, et que, par conséquent, ils doivent les protéger le plus possible.

Q. Si les paqueurs refusaient de recevoir les homards œuvés, cela n'aurait-il pas pour résultat d'amener les pêcheurs à les remettre dans l'eau?—R. Certainement.

Q. Les paqueurs se font-ils aucun scrupule d'accepter des homards œuvés?—R. Je n'en puis parler que pour moi-même. Je ne veux pas voir un seul de ces homards dans ma fabrique. J'ai dit aux pêcheurs d'y faire attention et ils y font attention; je n'en vois pas beaucoup. Je dois convenir qu'ils sont excellents. Naturellement, il arrive quelquefois qu'ils en apportent un petit.

Q. Si les paqueurs refusaient absolument d'accepter ces homards-là des pêcheurs, qu'arriverait-il?—R. Ma foi, ils n'auraient qu'une chose à faire, ce serait de les jeter. Ils ne pourraient en faire rien d'autre, ils seraient obligés de les jeter de nouveau dans l'eau.

Q. Quelques paqueurs nous ont dit que s'ils n'acceptaient pas les homards œuvés, les pêcheurs diraient: "Nous les porterons à un autre paqueur qui les prendra" et ils se plaignent de perdre ensuite leurs pêcheurs?—R. Cela n'arrive pas ici pour la raison bien simple qu'il n'y a pas d'autre fabrique de conserves aux environs.

Q. Avez-vous eu jusqu'ici l'habitude d'examiner les homards dans le but de découvrir ceux qui ont des œufs, quand on vous apporte le produit de la pêche, à la fabrique?—R. Je dis toujours aux pêcheurs d'y faire bien attention et ils ne prennent pas les petits homards. En vérité nous ne les voulons pas et il n'y en a pas beaucoup.

Q. On a proposé une méthode de protection des homards œuvés qui consisterait en ceci: le gouvernement achèterait aux pêcheurs pour un prix légèrement supérieur à celui que payent les paqueurs tous les homards œuvés qui sont pris dans les pièges à condition de rendre immédiatement leur liberté à ces homards ou de les mettre dans des parcs jusqu'à la fin de la saison. Quelle est votre opinion sur cette proposition et qu'est-ce que vous pensez qui serait le plus efficace?—R. Il y a un très grand nombre de pêcheurs qui trouvent des homards œuvés et qui les jetteraient de nouveau à l'eau, si on les y obligeait quelque peu. Ou bien, si on a habitude de laver les œufs—naturellement je n'en sais rien du tout—ils conserveraient les œufs et les apporteraient.

Q. Que penseriez-vous d'une proposition qui consisterait à obliger les paqueurs à payer un droit supérieur au droit actuel de 2 cents et à recueillir de cette façon un fonds qui servirait à acheter aux pêcheurs les homards œuvés?—R. Ma foi, je ne sais pas quel résultat cela aurait.

Q. Le droit actuel est naturellement très petit. Supposons qu'il soit augmenté dans le but d'établir un fonds qui permette de payer aux pêcheurs un léger supplément

pour les homards œuvés?—R. Il ne me semble pas que cela puisse donner de bien bons résultats.

Q. Quelle est la limite de taille imposée dans cette division-ci?—R. Huit pouces.

Q. Et quelle est la durée de la saison pendant laquelle vous êtes autorisé à pêcher?—R. Du 20 avril, je crois, jusqu'au 10 juillet. Nous ne commençons jamais le 20 avril. Je crois que ce printemps nous avons attendu jusqu'au 5 mai avant de prendre des homards et de les mettre en boîte. Il est tout à fait suffisant de commencer le 1er mai et nous avons fait un paquage beaucoup meilleur cette année que l'an dernier, et que les trois ou quatre années où nous commencions plus tôt.

Q. Quelle est, à votre avis, sur le nombre de homards que l'on prend dans les pièges, la proportion de ceux qui sont inférieurs à 8 pouces de taille?—R. Eh bien, M. Veit est venu ici cette année et les a mesurés au moment où ils sortaient de l'eau et il les a trouvés de très bonne taille.

Q. Avez-vous, vous-même, quelque idée de la proportion?—R. Non, je n'en ai guère d'idée. Cela ne doit être, naturellement, qu'une très petite proportion; il y en a toujours quelques-uns.

Q. Quelle est, selon vous, la moyenne de taille des homards que vous prenez ici?—R. La taille moyenne, l'un dans l'autre, est d'à peu près 9 pouces.

Q. Est-ce une moyenne inférieure à celle de l'époque où vous avez commencé à pêcher pour la première fois?—R. Oh! oui.

Q. Une stricte application de la limite de taille actuelle vous obligerait-elle à fermer?—R. Je ne le crois pas.

Q. Est-ce qu'un plus grand nombre de fabriques aurait pour conséquence la mise en conserve d'un nombre plus grand de homards?—R. Je le crois.

Q. Seriez-vous favorable à une augmentation ou à une diminution de la limite de taille actuelle?—R. Non; je crois que dans la situation actuelle, la limite est parfaitement bien comme elle est.

Q. La taille moyenne des homards pris dans votre district a-t-elle sensiblement diminué depuis 10 ou 30 ans?—R. Oh! oui, certainement.

Q. La diminution continue-t-elle?—R. Non, j'ai remarqué qu'à ce point de vue, cette année-ci a été bien meilleure que l'année précédente.

Q. Quand a-t-on introduit ici l'industrie du paquage des homards?—R. Je crois qu'il y a quelque chose comme 31 ou 32 ans.

Q. Qui est-ce qui a commencé à paquer ici?—R. Comme je l'ai dit, ce fut M. Foy. Il a commencé sur une très petite échelle après quoi mes patrons lui ont acheté son industrie.

Q. Quelles étaient les règles appliquées alors?—R. Ma foi, je ne pourrais pas le dire. J'étais assez jeune dans ce temps-là et je ne me rappelle pas quels étaient les règlements. Je ne crois pas qu'il y eût, alors, de règlements; on les a introduits ensuite. Le paqueur, autant que je me rappelle, avait l'habitude d'acheter les homards au cent. Il y a assez longtemps de cela et j'étais un tout jeune homme à cette époque. Je travaillais pour lui et je n'avais pas de bien gros intérêts dans l'affaire, je n'avais que mon petit salaire.

Q. Quand on s'est mis à faire le paquage, pour la première fois, les homards n'étaient pas à peu près partout de même taille, sur toute la côte?—R. Tous à peu près de la même taille et on les trouvait partout, en quantité.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution de la taille des homards?—R. C'est le paquage, naturellement.

Q. C'est le résultat d'une pêche trop intensive, à votre avis?—R. Naturellement. Je ne crois pas que le homard soit comme un autre poisson; je crois qu'on l'épuisera. La morue ou le hareng ne paraissent pas être affectés comme le sont les homards.

Q. Alors vous considérez que la diminution de la taille est la conséquence naturelle d'une pêche trop intensive?—R. Oui, monsieur.

Q. Cela n'est le résultat d'aucune autre cause?—R. Non.

Q. Croyez-vous que des limites de taille différentes et des saisons différentes, dans des sections contiguës de la même côte aient pour résultat de favoriser les violations de la loi?—R. Je crois qu'autant que possible les règlements devraient être uniformes tout le long de la côte. Quand l'un des établissements ferme, tous les autres devraient fermer.

Q. Y a-t-il une raison pour qu'il y ait dans ce district une limite de taille inférieure à celle des autres districts?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous qu'il soit dans l'intérêt de la pêche au homard que l'on prenne les homards avant qu'ils n'aient atteint leur maturité?—R. Certainement pas.

Q. Que fait-on des homards que l'on a pris et qui sont inférieurs à la limite de taile?—R. Eh bien, naturellement, pour ce qui concerne le paquage ce ne sont que des marchandises de seconde classe. Ici nous les trions comme nous pouvons et mettons la meilleur chair dans les boîtes de première qualité. Ensuite les petits qui n'ont que peu de chair nous les mettons dans les boîtes de la seconde qualité.

Q. Est-il invariablement vrai que plus le homard est gros, moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Eh bien, je ne sais pas, je ne crois pas. Si vous prenez un de ces gros homards, je ne sais pas s'ils sont très bien en chair, mais je crois qu'un homard de moyenne taille vous donnera plus de profit qu'un gros.

Q. Qu'appelez-vous un gros homard?—R. Un homard de 10 à 12 pouces de long.

Q. On a calculé qu'il fallait neuf homards de 7 pouces, lesquels n'ont pas encore eu l'occasion de se reproduire, pour remplir une boîte d'une livre. S'il en est ainsi, quelle conséquence la pêche incessante de ces homards-là aura-t-elle pour l'industrie?—R. Je crois que cela aurait des conséquences désastreuses.

Q. On a déclaré de source autorisée qu'en appliquant strictement la limite de 8 pouces, on forcerait les paqueurs à fermer leurs établissements. Ce n'est pas le cas ici?—R. Je ne le crois pas. Je n'oserais le dire.

Q. On a dit aussi qu'en appliquant strictement la limite de taille de 8 pouces, tout en établissant des homarderies et des parcs, on assurerait la durée indéfinie du homard?—R. Je le crois.

Q. Seriez-vous favorable à une réduction de la limite de taille à 7 pouces ainsi qu'on l'a suggéré, ou bien à la suppression complète de la limite de taille, tout en raccourcissant la saison?—R. Je ne serais pas favorable à cette idée.

Q. Vous seriez d'avis d'appliquer toujours les règlements quant aux homards œuvés?—R. Certainement.

Q. Une limite de taille de 10½ pouces pourrait-elle être appliquée ici sans nuire à l'industrie du homard?—R. Non.

Q. Est-il exact, ainsi que l'ont déclaré quelques personnes, qu'il faille 30 pour 100 de homards de plus en automne qu'au mois de mai et de juin, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne pourrais rien vous dire à ce sujet parce que nous n'avons jamais pêché ici, en automne.

Q. Combien de homards frais faut-il, de chaque grandeur, pour remplir une boîte d'une livre et quelle quantité de homards de chaque taille cela représente-t-il?—R. Il faut à peu près six livres de homards frais pour remplir une boîte de conserve. En juillet, il en faut peut-être un peu moins.

Q. Que penseriez-vous de l'idée d'obliger les pêcheurs à être enregistrés et à prendre une licence pour un prix modique?—R. Je crois que nous payons une licence pour les pêcheurs et que cela devrait être suffisant.

Q. Croyez-vous que cette méthode-là aurait pour résultat d'obliger les pêcheurs à observer la loi et de rapporter toutes les violations qu'il leur arriverait d'observer?—R. Je ne crois pas que cela aurait ce résultat-là.

Q. Les règlements pour la protection des homards ont-ils toujours été observés dans votre district?—R. Certainement.

Q. Quel résultat cela aurait-il si l'on appliquait strictement les règlements actuels?—R. Je crois que ce serait une chose impossible à faire. Je crois que si l'on surveil-

lait de près les homards et si l'on ne prenait pas un de ces petits homards ni un seul homard œuvé, cela profiterait à la pêche, il est naturel de penser ainsi.

Q. Les pénalités actuelles, si on les appliquait strictement, suffiraient-elles à détourner les paqueurs de violer la loi?—R. Je le crois.

Q. Dans le cas d'une violation persistante des règlements, de la part d'un paqueur, la protection de l'industrie du homard exigerait-elle que sa licence de paquage soit annulée?—R. Je le crois.

Q. Le nombre des fabriques de conserves a-t-il atteint le maximum de ce qui est compatible avec la protection de l'industrie du homard et devrait-on, à votre avis, cesser l'octroi de nouvelles licences?—R. Oui, je crois qu'il y a bien assez de fabriques maintenant pour le homard qu'il y a.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, seriez-vous en faveur de la fermeture générale de la pêche pendant quelques années?—R. Non, je ne favoriserais pas cela.

Q. Les conditions n'en sont pas encore arrivées-là?—R. Non.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard a recommandé que l'on établît en diverses sections de la côte des réserves temporaires, c'est-à-dire d'interdire la pêche dans certains districts pendant un an ou deux mais de continuer dans d'autres, et de faire cela ensuite à tour de rôle?—R. Je ne crois pas que cela puisse se faire.

Q. A quelle période de la saison la pêche du homard est-elle la plus active ici?—R. Au mois de mai. Nous prenons plus de homards en mai qu'à aucun autre moment de la saison.

Q. Le règlement actuel qui vous oblige à cesser la pêche le 10 juillet est-il satisfaisant?—R. Je crois bien que oui.

Q. Croyez-vous que si l'on réduisait la longueur de la saison, cela serait avantageux, que cela aurait pour effet d'augmenter la quantité des homards et d'assurer l'existence perpétuelle de la pêche?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quel serait, en fin de compte, à votre avis, le résultat qui se produirait si la saison de pêche était plus courte et s'il n'y avait pas de restriction concernant la limite de taille?—R. Je crois que cela épuiserait les homards en peu de temps.

Q. On a demandé que la pêche d'automne soit autorisée dans quelques districts en raison du retard qui se produit dans le commencement de la pêche au printemps à cause de la glace qui reste sur la côte?—R. Je crois qu'une seule saison est tout à fait suffisante, du moins pour ce qui concerne cette côte-ci. Le temps est si mauvais en automne que l'on perdrait tout l'attirail et que l'on n'en pourrait rien faire.

Q. Le règlement actuel qui limite le nombre des licences de paquage est-il satisfaisant?—R. Je crois que c'est une bonne idée. Je crois qu'il y en a bien assez qui s'occupent actuellement du paquage.

Q. Seriez-vous favorable à l'idée d'accorder une licence à tout homme capable de paquer?—R. Je ne crois pas que cela serait pratique.

Q. Serait-il possible ou juste d'établir une règle d'après laquelle on jugerait l'aptitude d'un homme à être autorisé à faire le paquage?—R. Eh bien, je crois que si l'on délivre un plus grand nombre de licences, on devrait avoir une règle à appliquer à ceux qui se proposent de faire le paquage. Mais je crois qu'il y a assez de licences actuellement.

Q. La production des fabriques de conserves devrait-il être soumise à une inspection? Auriez-vous des objections à ce que l'on inspectât votre travail?—R. Non, monsieur.

Q. A votre avis, l'industrie homardière devrait-elle être inspectée d'une manière générale et dans l'intérêt du consommateur?—R. Il me semble que cela serait une très bonne chose. Il y a une chose qui est certaine, c'est que plus on peut tenir les choses propres, mieux cela vaut.

Q. Croyez-vous que l'inspection des homards en conserve pourrait être faite par l'équipe actuelle d'inspecteurs?—R. Je le crois. Il n'y aurait pas besoin d'autres personnes.

Q. Refuseriez-vous une licence de paquage à un aubain?—R. Pourquoi ne pas leur donner les mêmes avantages qu'à n'importe quel autre du moment qu'ils payent leur licence et leurs taxes et du moment qu'ils emploient la main-d'œuvre locale. Ils ne font venir personne du dehors, du moins à cette fabrique. La seule chose qui vienne de l'étranger, c'est l'argent.

Q. Les pêcheurs ne gagneraient-ils pas plus d'argent si on leur permettait de faire le paquage?—R. Non, monsieur.

Q. En a-t-on jamais fait l'expérience ici?—R. Il y en a un ou deux qui l'ont essayé, mais cela a toujours été un insuccès.

Q. Quel est le prix auquel les homards ont été payés, cette année?—R. $2.35 le cent livres, rendus à terre, pour les homards frais. C'est ce que nous les avons payés cette année.

Q. Combien les avez-vous payés l'an dernier?—R. Le même prix. L'année précédente, c'était $2.25. Les homards sont bas sur le marché, mais nous avons maintenu le même prix, nous en laissons le bénéfice aux pêcheurs.

Q. Quelle différence y a-t-il entre le prix que vous payez aujourd'hui et celui que vous payiez quand vous avez débuté?—R. Il y a une grosse différence. Nous les avons payés 35 cents par cent livres et aujourd'hui le prix en est de $2.35. A cette époque-là, les prix sur le marché étaient plus bas. Les homards en conserve ne coûtaient que $4.50 et $5 la caisse. Aujourd'hui c'est différent; les choses vont de pair.

Q. Avez-vous entendu les pêcheurs se plaindre que le prix auquel on paye les homards n'était pas satisfaisant?—R. Tous nos pêcheurs sont satisfaits. Ils sont ici et peuvent le dire eux-mêmes. Naturellement ils s'efforcent de gagner le plus possible, mais je crois qu'ils gagnent pas mal d'argent.

Q. Comment établit-on le prix, est-ce une question d'entente entre vous et les pêcheurs?—R. Certainement. Ils m'ont demandé au printemps quel prix j'allais leur payer. Je leur ai dit: $2.35.

Q. S'ils veulent pêcher pour $2.35 ils le peuvent; si non ils peuvent aller ailleurs?—R. Oui, mais ils sont toujours satisfaits.

Q. Savez-vous ce que les autres paqueurs payent?—R. Je ne sais pas. Je ne me suis pas inquiété d'eux. Je fixe mon prix au printemps et cela va comme ça toute la saison. Si quelqu'un vient et essaye de payer plus cher, il est naturel que nous sommes obligés de payer autant, mais nous payons en général aussi bien que qui que ce soit.

Q. Alors, il y a de la concurrence sur ce point?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas eu de tentative, de la part des paqueurs, de s'associer dans le but de maintenir les prix bas?—R. Pas pour ce qui nous concerne.

Q. Est-il exact que les pêcheurs aient perdu leur pêche de homards par suite du refus des paqueurs de les prendre?—R. Pas ici; quelquefois dans un moment de tempête quand nous recueillons les homards et que nous ne pouvons pas atteindre les pêcheurs, ceux-ci en perdent peut-être quelques-uns de cette façon, mais c'est à cause du mauvais temps. Nous nous faisons un devoir de les atteindre, en général.

Q. Approuveriez-vous l'établissement de homarderies?—R. Je crois que oui. Je crois que cela améliorerait la pêche.

Q. Et que cela aurait pour résultat d'épargner les homards œuvés?—R. Certainement. S'il y avait un endroit où l'on pût mettre les homards œuvés, les pêcheurs seraient plus soigneux et les apporteraient à terre.

Q. Avez-vous quelque chose à dire à propos de l'établissement de parcs?—R. Je n'ai aucune expérience quant aux parcs. Nous n'avons rien eu de semblable ici.

Q. Savez-vous si les pièges dont on se sert sont les meilleurs qui puissent être employés dans ce but? Croyez-vous que les petits homards pourraient s'échapper plus facilement si on laissait plus d'espace entre les lattes?—R. Je ne pense pas que cela fasse quelque différence. Nous avons essayé presque toutes les espèces de pièges et nous nous sommes rendu compte que celle que nous employons en ce moment est la mieux adaptée.

Q. Est-ce ce qu'on appelle le piège à compartiments?—R. Non, nous ne nous servons pas du piège à compartiments, nous ne nous servons que du piège uni avec un orifice à chaque extrémité.

Q. Quelle est la dimension de l'orifice?—R. Environ 4½ à 5 pouces.

Q. Et quel espace laissez-vous entre les lattes?—R. Environ 1½ pouce, c'est à peu près la largeur des lattes. Nous nous servons d'une latte pour calculer la mesure des espaces.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire?—R. Rien, si ce n'est au sujet de la homarderie. Je voudrais la voir mise au bon endroit de manière qu'elle ait la plus grande chance de succès.

Q. Où pensez-vous que la homarderie doive être placée?—R. Je crois qu'on devrait la placer ici, à un endroit qui est à l'intérieur de la pointe sud-ouest, parce que c'est, de toute la côte, l'endroit le meilleur pour la placer. L'eau y est toujours propre et claire par n'importe quelle tempête. C'est la vraie bonne place pour une homarderie.

Q. Les pêcheurs vous ont-ils jamais obligé à accepter des homards de taille insuffisante et des homards œuvés?—R. Non, ils n'ont jamais insisté sur rien de semblable.

Le témoin est renvoyé.

Thomas Mackenzie, pêcheur, Port-Daniel, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Dans quel district pratiquez-vous la pêche?—R. Dans la baie de Port-Daniel.

Q. Avez-vous toujours pêché à cet endroit?—R. Toujours à cet endroit.

Q. Combien y a-t-il de gens qui s'occupent de la pêche au homard dans ces environs, en chiffres ronds?—R. Environ 30, je crois. Il n'y a en général ici qu'un seul homme par bateau. Les hommes de M. Sullivan sont deux par bateau.

Q. Avez-vous toujours pêché pour cette fabrique?—R. Pas toujours. J'ai pêché il y a quelques années pour M. Foran à Shigawake.

Q. La pêche annuelle du homard diminue-t-elle ou augmente-t-elle? Prenez-vous moins de homards que quand vous avez débuté?—R. Oui, monsieur, moins de homards.

Q. Maintenez-vous le niveau de la pêche en vous servant de plus d'attirail ou en pêchant plus que vous ne pêchiez?—R. On est obligé de se servir de plus d'attirail.

Q. Pour prendre la même quantité de homards?—R. Pour prendre la même quantité de homards.

Q. Le nombre des pièges est-il en ce moment plus grand dans vos environs, qu'au temps où vous avez commencé à pêcher?—R. Non, je ne le crois pas. Il y a moins de pêcheurs maintenant qu'il n'y en avait à l'époque où les homards étaient abondants.

Q. Il n'y a plus un aussi grand nombre de pêcheurs?—R. Plus autant de pêcheurs.

Q. Pourquoi ont-ils quitté le métier?—R. Quelques-uns se sont consacrés à l'agriculture, et d'autres ont quitté le pays.

Q. Mais le nombre des pièges a augmenté depuis le temps où vous pêchiez pour la première fois, n'est-ce pas?—R. Eh bien, je crois qu'il y a actuellement un plus grand nombre de fabriques et qu'on se sert d'un plus grand nombre de pièges.

Q. Votre avis est-il que la quantité de homards réelle a été maintenue par le fait que l'on prend des homards de taille plus petite que ceux que vous preniez quand vous avez commencé à pêcher?—R. Eh bien, c'est en partie à cause de cela. Les homards ne sont plus aussi gros qu'ils l'étaient autrefois et, naturellement, pour en pêcher la même quantité, on est obligé de prendre les petits.

Q. Avez-vous votre propre bateau et votre propre attirail?—R. Oui, monsieur.

Q. On a proposé, pour que la pêche soit soumise à un meilleur contrôle, d'exiger des pêcheurs qu'ils s'enregistrent et prennent une licence moyennant un léger droit; qu'en pensez-vous?—R. Je ne vois pas que cela puisse faire une différence.

Q. Vous ne voyez pas que l'on puisse rien gagner à adopter ce système?—R. Je ne vois pas qu'il y ait rien à y gagner.

Q. Croyez-vous qu'en donnant des licences qui feraient de ces hommes des pêcheurs de homards pendant la saison, ils observeraient davantage la loi et signaleraient toutes les violations qu'il leur arriverait de remarquer?—R. Oh! non. Je crois que chaque homme pêche avec son propre attirail et tâche de prendre tout ce qu'il peut. Si l'on donnait des licences aux pêcheurs, je crois qu'ils prendraient tout ce qu'il leur serait possible de prendre afin de se rembourser du droit payé pour la licence.

Q. Quelle différence y a-t-il entre le prix auquel on paye aujourd'hui les homards et les prix que l'on payait quand vous avez débuté?—R. Le prix est plus élevé maintenant. Les hommes peuvent faire plus d'argent maintenant qu'ils ne pouvaient en faire quand j'ai commencé.

Q. Quand bien même les homards étaient alors plus abondants?—R. Plus abondants.

Q. D'après vos observations, comme pêcheur, quels sont à votre avis les mois de frai du homard?—R. Quand nous avons débuté, nous avions l'habiture de pêcher toute la saison jusqu'à ce que l'automne et les tempêtes nous obligeassent à cesser et je n'ai jamais remarqué qu'il y eût un plus grand nombre de homards œuvés à la fin de saison qu'au commencement, au printemps. Nous commençons généralement aux environs de mai. C'est du 1er au 10 mai, en général, que nous sortons notre attirail, et je n'ai jamais remarqué qu'il y en eût davantage à la fin de la saison qu'il n'y en avait au printemps.

Q. Croyez-vous qu'il y ait un mois pendant lequel on trouve davantage des homards œuvés, ou des homards ayant des œufs plus mûrs, que dans les autres mois?—R. Oui, en été, vers le mois de juillet les œufs deviennent plus mûrs, mais je n'ai jamais remarqué qu'il y eût un moment quelconque où les homards œuvés fussent plus nombreux.

Q. Vous en trouvez toute la saison qui portent des œufs?—R. Oui.

Q. Mis vous pensez que les œufs sont plus mûrs en juillet et août?—R. Juilet et août, oui.

Q. Croyez-vous que les homards se rapprochent de la côte pour frayer, ou quelle est la raison qui les fait s'en rapprocher?—R. Je crois que c'est pour chercher de la nourriture.

Q. Y a-t-il une époque de l'année où les homards ne soient pas mangeables?—R. Eh bien! je ne crois pas; sauf quand ils perdent leurs écailles.

Q. Croyez-vous qu'ils perdent tous leurs écailles?—R. Je crois qu'ils les déposent à un certain âge.

Q. Et après cet âge?—R. Je ne crois pas.

Q. Quelle est, à votre avis, la taille à laquelle un homard a atteint sa pleine maturité?—R. Je crois que c'est à 10 pouces environ.

Q. N'avez-vous pas vu des homards mesurant moins de 10 pouces et portant des œufs?—R. Oui, je crois que j'en ai vu qui n'avaient que 8 ou 9 pouces.

Q. Mais pas beaucoup au-dessous de cette taille?—R. Oh non, monsieur, pas un seul au-dessous de cette taille.

Q. Quelle pouvait être la taille moyenne des homards œuvés que vous avez vus?—R. Environ 12 pouces.

Q. Sur votre pêche totale quelle peut avoir été la proportion des homards œuvés?—R. Il n'y en a pas plus de 9 à 10 pour 100.

Q. On n'exporte pas d'ici, des homards œuvés?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de l'idée de demander aux paqueurs de payer un droit plus élevé que les 2 cents actuels, et de recueillir de cette manière un fonds destiné à acheter aux pêcheurs les homards œuvés?—R. Je ne crois pas que cela fasse une différence quelconque.

Q. Les règlements actuels qui protègent les homards œuvés sont-ils observés? Quelle est la coutume suivie ici, à cet égard ?—R. Je crois que les règlements sont observés autant qu'il est possible. Les paqueurs n'acceptent pas des homards œuvés s'ils les voient.

Q. Avez-vous l'habitude de les rejeter par-dessus bord quand vous en prenez?—R. Oui, monsieur, nous les rejetons par-dessus bord.

Q. Les pêcheurs, ici, ont-ils pour habitude d'enlever les œufs des homards, en les grattant dans l'eau ou en les brossant avec leurs gants?—R. Je l'ai vu faire, mais pas ces dernières annéees. Quand cette loi a été mise en vigueur pour la première fois, j'ai vu quelques pêcheurs le faire, mais pas beaucoup. Je ne l'ai vu faire qu'une seule fois.

Q. Qu'est-ce que les pêcheurs font des homards œuvés qu'ils trouvent dans leurs pièges?—R. Ils les rejettent simplement au moment où ils les sortent de leurs pièges.

Q. Les paqueurs font-ils des difficultés pour accepter des homards œuvés?—R. Oui, j'ai vu des paqueurs refuser de les prendre et je les ai entendus dire aux pêcheurs de les remettre à l'eau.

Q. Si les paqueurs refusaient absolument de prendre les homards œuvés, cela n'aurait-il pas pour résultat de décider les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'obliger tous les pêcheurs à remettre à l'eau tous les homards œuvés qu'ils prennent, pourrait-on se fier à eux pour cela? —R. Je ne dirais pas que l'on puisse se fier à tous les pêcheurs, mais il y en a un grand nombre qui comprennent qu'il est de leur intérêt même de remettre à l'eau les homards œuvés, et c'est ce qu'ils font. Ensuite, si les paqueurs n'acceptent pas les homards qui sont œuvés, ils sont naturellement obligés de les rejeter.

Q. Que penseriez-vous, si le gouvernement achetait aux pêcheurs, pour un prix un peu supérieur à celui que payent les paqueurs, tous les homards œuvés qui sont pris dans les pièges, à condition de rendre aussitôt leur liberté à ces homards ou de les mettre dans les parcs jusqu'à la clôture de la saison; qu'en penseriez-vous?—R. Oh! je ne crois pas que cela ferait grand'chose.

Q. On a aussi suggéré que le ministère achetât les homards œuvés et mît les œufs dans une homarderie pour en faire l'éclosion?—R. Ça serait une bonne idée; je serais favorable à cela.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont perdu leur pêche par le fait que les paqueurs ont refusé de la prendre?—R. Non, monsieur, pas maintenant. Il est arrivé qu'on a refusé de le faire parce que les pêcheurs prenaient plus de homards que les paqueurs n'en pouvaient préparer, mais ce n'est pas le cas, maintenant. Cela se passait dans les débuts.

Q. Que penseriez-vous de l'idée d'établir des réserves temporaires en divers endroits le long de la côte dans le but d'y élever des homards en interdisant la pêche dans ces régions pendant un certain temps?—R. Je ne crois pas qu'il y aurait aucun avantage à le faire.

Q. Croyez-vous que les règlements actuels qui limitent le nombre des licences de paquage donnent satisfaction aux pêcheurs?—R. Oui, je crois qu'ils sont satisfaisants, étant donné la manière dont se fait le paquage.

Q. Alors êtes-vous en faveur le la limitation de l'octroi de licences de paquage? —R. Je crois que quiconque peut paquer et désire le faire devrait obtenir une licence; un homme devrait être aussi libre que l'autre.

Q. Mais il y a beaucoup d'hommes qui pourraient se lancer dans l'industrie du paquage sans y rien connaître et qui produiraient des produits médiocres; comment régleriez-vous cela?—R. Par une inspection.

Q. Vous détermineriez par une inspection, si un homme qui sollicite une licence, est capable de faire le paquage?—R. Oui.

Q. Quel débouché les pêcheurs de votre district auraient-ils pour leurs homards, si les fabriques étaient fermées?—R. Nous n'aurions aucun débouché.

Q. Si l'on respectait strictement la limite actuelle de la taille, quelle conséquence cela aurait-il ici pour les paqueurs, cela les obligerait-il à fermer?—R. Ici, cela n'obligerait pas les paqueurs à fermer.

Q. Les pénalités actuelles, si elles sont strictement appliquées, suffisent-elles à empêcher les paqueurs de violer les règlements concernant les homards?—R. Oui.

Q. Annuleriez-vous la licence d'un paqueur qui s'obstinerait à violer les règlements?—R. Oui.

Q. Une augmentation du nombre des fabriques aurait-elle pour conséquence que l'on prendrait un plus grand nombre de homards de taille insuffisante?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. Refuseriez-vous une licence de paquage à un aubain?—R. Non, parce que ce n'est que son argent qui entre dans la région. La main-d'œuvre est canadienne et l'attirail est manufacturé au Canada.

Q. Quelle est, à votre avis, la branche la plus rémunératrice de l'industrie du homard, pour le pêcheur, et quelle est celle qui est le mieux combinée dans le but de ne pas diminuer la quantité de homards? Est-ce l'industrie des conserves ou celle du homard vivant?—R. Je n'ai pas fait l'expérience du commerce du homard vivant.

Q. Les circonstances ne se prêtent pas ici à l'exportation du homard vivant?—R. Non.

Q. Qui est-ce qui fixe le prix auquel on paye les homards? Comment le fixe-t-on? —R. Il est fixé par une entente entre les pêcheurs et les paqueurs.

Q. Avez-vous entendu des pêcheurs se plaindre que le prix auquel les paqueurs payaient les homards, ne fût pas satisfaisant?—R. Eh bien, ils se plaignent quelquefois, mais on nous paye un prix assez bon.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs gagneraient plus d'argent si on les autorisait à faire le paquage?—R. Il faut pour cela des hommes expérimentés. Naturellement, si tous les pêcheurs se réunissaient et coopéraient dans le but d'engager un paqueur, je crois qu'ils y gagneraient plus d'argent.

Q. Mais ils courraient aussi de plus grands risques?—R. Ils seraient alors obligés de prendre eux-mêmes tous les risques.

Q. Avez-vous eu l'occasion de connaître, par votre propre expérience, si les homarderies du gouvernement ont aidé à maintenir la quantité des homards?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas fait l'expérience.

Q. Etes-vous favorable à l'établissement de homarderies?—R. Oui, monsieur.

Q. Connaissez-vous quelque chose à l'art de placer les homards dans des parcs?—R. Non, monsieur, je n'y connais rien.

Q. Quelle est la proportion des homards pris dans votre district qui mesurent moins de 8 pouces?—R. Il n'y en a pas plus de 6 à 7 pour 100.

Q. Seriez-vous favorable à l'augmentation de la limite de taille à 9 pouces?—R. Non.

Q. Seriez-vous en faveur d'une réduction de la limite de taille actuelle?—R. Non, parce que pour le très petit nombre de homards mesurant moins de 8 pouces, que l'on trouve dans les pièges, cela ne ferait aucune différence.

Q. Y a-t-il eu une diminution sensible de la taille moyenne des homards dans ce district, au cours des dix dernières années?—R. Oui, ils deviennent plus petits.

Q. La plus grande diminution de taille s'est-elle produite dans les dix dernières années ou antérieurement?—R. Antérieurement, c'était avant cette époque.

Q. Quand la pêche était illimitée et sans restriction?—R. Quand la pêche était illimitée. On prenait tout et cela a fait diminuer la taille.

Q. Croyez-vous que cette diminution de taille ait cessé?—R. Je crois qu'elle s'arrête.

Q. Vous pensez qu'elle a atteint maintenant une moyenne et que les homards ne deviennent pas plus petits?—R. Je crois que cela atteint une moyenne et que les homards ne deviennent pas plus petits. Depuis les deux dernières années, je trouve que la pêche augmente un peu, les homards sont d'une taille plus grosse.

Q. Sur la côte du Pacifique, où il y a un grand nombre de fabriques de conserves de saumon, on a expérimenté qu'il y a une bonne pêche à peu près tous les trois ans et que les années intermédiaires sont médiocres. Croyez-vous qu'il existe quelque chose d'analogue pour la pêche au homard?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il se produise une sorte de rotation régulière correspondant à la quantité de homards ou pensez-vous que les bonnes et les mauvaises saisons se présentent sans aucune symétrie?—R. Je crois que c'est régulier. Il y a deux ou trois bonnes années, puis, probablement une mauvaise année.

Q. Cela pourrait être dû tout simplement au fait que vous avez eu beau temps pendant deux ou trois saisons et avez fait par conséquent une meilleure pêche, en sorte que pendant quelques années après la pêche n'est plus aussi bonne?—R. Cela se produit deux ou trois fois en neuf ou dix ans. Il se produit une mauvaise année et cela arrive comme s'il y avait une espèce de rotation.

Q. Alors, à votre avis, la diminution de la taille est le résultat naturel d'une pêche trop intensive, ce n'est pas dû à l'apparition d'une race plus petite?—R. Oh! non.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'instituer des limites de taille différentes et des saisons différentes dans des districts voisins, sur la même côte, croyez-vous que cela pousserait à la violation de la loi?—R. Je le crois. Il faut que les règlements soient partout les mêmes. Si quelqu'un cesse de pêcher il faut que tous cessent, et il faut que la limite de taille soit partout la même. Je ne vois pas pourquoi l'un serait autorisé à prendre un petit homard alors qu'un autre n'y est pas autorisé.

Q. Vous pensez que dans l'état primitif de la pêche du homard, les homards étaient partout de la même taille?—R. Oui.

Q. Il y a des personnes qui prétendent que, dans certains parages, les homards sont de plus petite taille et que là où le fond est de sable les homards ne sont jamais aussi gros?—R. Eh bien, d'après l'expérience que nous en avons ici, aux environs, les homards sont absolument aussi gros sur les fonds de sable que sur les fonds de rocher. Sur ce fond de sable du port il y avait autrefois des homards terriblement gros que nous prenions au début de la pêche.

Q. Croyez-vous qu'il soit dans l'intérêt de l'avenir de l'industrie du homard que l'on prenne les homards avant qu'ils n'aient atteint l'âge de leur maturité?—R. Non, je ne dirais pas cela.

Q. Des gens qui ont autorité pour le dire, ont déclaré qu'en appliquant strictement la limite de taille de 8 pouces, en protégeant en même temps d'une façon complète les homards œuvés et en établissant des homarderies et des parcs, cela assurerait la durée perpétuelle de l'industrie du homard; croyez-vous cela?—R. Oui, je le crois.

Q. Pourrait-on maintenant une limite de taille de 10½ pouces dans ce district sans nuire à l'industrie du homard?—R. Non.

Q. Vous savez ce que cela amènerait. Les fabriques de conserves seraient obligées de fermer et l'on exporterait les homards vivants. Les circonstances ne vous permettent pas de faire cela?—R. Non.

Q. Que pensez-vous du système de piège utilisé actuellement? Les petits homards s'échapperaient-ils en plus grand nombre s'il y avait des espaces plus grands entre les lattes?—R. Telles qu'elles sont, un homard de 7 pouces peut passer à travers.

Q. Croyez-vous que quand le piège est dérangé les homards essayent de s'échapper?—R. Oui. Prenez, par exemple, l'ancien piège et après un orage vous ne trouverez plus un seul homard en retirant le piège. Servez-vous du piège à compartiments et vous verrez qu'après une tempête, les homards qui étaient entrés avant, y sont encore. Une fois que le homard y entre, il y reste.

Q. C'était là le but du piège à compartiments—retenir tous les homards qui y entrent?—R. C'était le but du piège à compartiments.

Q. Mais on ne se sert pas généralement sur cette côte du piège à compartiments? —R. Non, monsieur.

Q. Votre avis est-il qu'il faudrait un pourcentage plus élevé de homards pour remplir une boîte d'une livre en automne qu'aux mois de mai et juin?—R. Non, je ne dirais pas cela.

Q. Dans les premières années vous aviez l'habitude de pêcher durant toute la saison?—R. Durant toute la saison.

Q. Comment étaient les homards, en automne?—R. Tout aussi bons qu'ils le sont au printemps. Mais pendant la période où leur écaille est tendre, les homards deviennent médiocres. A mesure que la saison avance ils deviennent meilleurs, exactement comme cela leur arrive du printemps jusqu'en juillet.

Q. Est-il exact, ainsi qu'on l'a déclaré, que la limite de taille n'a jamais été respectée dans ce district; croyez-vous que l'on ait fait ici quelque effort pour se conformer à la loi ou pour appliquer la loi?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. Que fait-on des homards qui sont pris et qui sont inférieurs à la limite de taille?—R. On les jette simplement par-dessus bord au moment où on les sort des pièges. J'ai vu des hommes les mesurer en les sortant.

Q. Ont-ils une mesure sur le bateau?—R. Ils ont une mesure et ils mesurent les homards et ils jettent ceux qui sont trop petits.

Q. Croyez-vous que l'on devrait maintenir la pêche plus loin de la côte; croyez-vous que vous preniez des homards plus petits, dans le voisinage de la côte que plus au large?—R. Non. Au commencement de la saison nous commençons par prendre les homards au large, puis ils se rapprochent de la côte et nous les prenons aussi grands près de la côte qu'au large.

Q. Vous commencez la pêche au large, puis vous suivez les homards avec vos pièges, à mesure qu'ils se rapprochent de la côte?—R. Nous les suivons avec les pièges.

Q. Dans quelle partie de la saison la pêche est-elle la plus active?—R. Au mois de mai. La pêche principale se fait au mois de mai.

Q. Croyez-vous qu'il serait avantageux de réduire la durée de la saison?—R. Je ne crois pas.

Q. Quelques personnes ont suggéré de supprimer le mois de juillet tout entier, cela ferait-il pour vous une grosse différence?—R. De toute façon on n'en prend pas beaucoup en juillet, en sorte que cela ne ferait pas grande différence. Naturellement, moins nous en prenons alors, plus nous nous attendons à en prendre l'année suivante.

Q. Vous ne pensez pas qu'il soit possible de maintenir la pêche fermée pendant toute la période de croissance du homard?—R. Je ne crois pas que ce soit possible.

Q. On a demandé que l'on autorisât la pêche d'automne dans quelques districts où l'on ne peut pas commencer la pêche de bonne heure, au printemps, à cause de la glace qui encombre la côte?—R. Je ne suis pas en faveur de la pêche d'automne.

Q. Vous êtes d'avis de n'avoir qu'une saison et de ne rien changer?—R. De ne rien changer.

Q. Envoie-t-on des homards vivants, d'ici, sur les marchés?—R. Non.

Q. Les circonstances actuelles se prêtent-elles à l'expédition avantageuse des homards vivants?—R. Non, elles ne s'y prêtent pas.

Q. Qu'est-ce qui manque, à votre avis, pour qu'il soit profitable d'envoyer des homards vivants?—R. Eh bien, je crois qu'il faudrait avoir des bateaux avec des réservoirs et un service de transport rapide.

Q. On a dit que, dans quelques années, le commerce du homard vivant fera disparaître le commerce du homard en conserve. Cela serait-il le cas ici?—R. Non, monsieur, sela s'applique à la Nouvelle-Ecosse.

Q. Avez-vous quelque autre proposition à faire?—R. Non, monsieur, il ne me vient rien à l'esprit.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

PORT-DANIEL-OUEST, 21 juillet 1909.

J. E. ALEXANDER, paqueur, Port-Daniel-ouest, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps exercez-vous l'industrie du paquage?—R. Depuis 1891.

Q. Combien de fabriques dirigez-vous?—R. Trois.

Q. Où se trouvent-elles?—R. Une à Shigawake, une à Port-Daniel, la troisième à l'Anse à la Barbe, comté de Bonaventure.

Q. Quelles sontles autres fabriques possédant des permis dans votre localité?—R. Il y a celle des MM. Hoeggs, à Port-Daniel; M. Foran, travaille non loin de chez moi et M. Chatterton paque le homard pour mon compte à Hopetown.

Q. Combien pourrait produire la fabrique de cet endroit-ci?—R. Nous pourrions paquer 1,000 caisses, si nous avions le homard.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Nous achetons le homard des pêcheurs.

Q. Vous ne vous occupez pas des barques et de l'attirail?—R. Non, monsieur.

Q. Vous achetez le homard de tout offrant?—R. Oui, au printemps, nous avançons aux pêcheurs ce dont ils ont besoin et ils sont censés nous livrer le produit de leur pêche, durant la saison.

Q. Combien employez-vous de personnes sur terre et sur mer?—R. Nos pêcheurs possèdent environ douze barques; à la fabrique, nous employons environ dix personnes.

Q. Votre production annuelle baisse-t-elle?—R. Elle décroît depuis que je m'occupe de cette industrie.

Q. Quel est le plus grand nombre de caisses que vous avez livrées en une saison?—R. Entre 500 et 600.

Q. Combien avez-vous produit cette année?—R. A l'Anse à la Barbe, je n'ai pas travaillé cette année; pour Shigawake, nous n'avons pas encore fait le compte. Lorsque je parlais de 500 ou 600 caisses c'était pour toutes les fabriques. Je ne me rappelle pas combien nous en avons mis en conserve ici en une saison donnée. Cette année le chiffre est moins de cent; nous avions autrefois plus de pièges que nous en avons tendu cette année.

Q. Est-il difficile de trouver des pêcheurs?—R. Pas très facile, beaucoup de gens abandonnent la pêche.

Q. Le travail des chemins de fer et autres travaux publics enlèvent sans doute beaucoup d'hommes?—R. Un bon nombre se livrent plutôt à l'agriculture.

Q. On ne pêche pas autant qu'autrefois?—R. Non.

Q. Aviez-vous autrefois plus de pièges qu'aujourd'hui?—R. Oui, nous en avions beaucoup plus.

Q. Croyez-vous qu'on supplée à la demande pour le homard en augmentant le nombre des engins de pêche et en acceptant du homard plus petit qu'autrefois?—R. Je crois que le homard est un peu plus petit qu'autrefois.

Q. D'après votre expérience dans cette industrie, quelle est, à votre avis, pour le homard, l'époque du frai?—R. Nous trouvons du frai dès le début de la saison.

Q. Et durant toute la saison?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle époque croyez-vous qu'il est le plus abondant?—R. Vers la fin de la saison, je crois. Vers le mois de juillet.

Q. Pourquoi le homard se rapproche-t-il de la côte. Est-ce pour frayer?—R. C'est bien difficile de répondre; on dirait qu'il recherche l'eau moins froide. Nous en obtenons des deux espèces à la fin de la saison et on n'en trouve point au large.

Q. Ils rentrent tous?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que la pêche du homard devrait se faire plus loin des côtes; cela protègerait-il le homard de petite taille qui se réfugie près des grèves?—R. Cela ne fait aucune différence ici, à mon avis.

Q. D'après vos observations, croyez-vous que le homard fraie deux fois l'an, une fois l'an ou une fois tous les deux ans?—R. Je ne saurais dire. On pourrait croire que le homard ne fraie point tous les ans, car beaucoup de femelles n'en donnent aucun signe.

Q. Quelle est la taille minima des homards œuvés?—R. Je n'ai jamais fait d'observations qui me permettraient de répondre.

Q. Quelle est la taille minima du homard ayant atteint sa maturité?—R. Je ne puis exprimer une opinion.

Q. Existe-t-il une saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. Je n'en connais pas.

Q. Ne serait-ce pas lorsqu'il rejette son écaille?—R. Je ne l'ai jamais vu faire cela.

Q. Pourriez-vous indiquer la taille moyenne du homard œuvé, dans votre district?—R. Non, monsieur, je ne saurais vous le dire.

Q. Connaissez-vous le pourcent de homards œuvés que l'on prend dans les pièges? —R. Non, monsieur.

Q. Les pêcheurs d'ici ont-ils l'habitude de gratter ou d'enlever par le lavage les œufs des homards femelles?—R. Je ne le sais pas.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de persuader aux pêcheurs de rendre à l'eau les homards œuvés qu'ils prennent dans leurs pièges?—R. Je leur dis toujours de le faire.

Q. Si les paqueurs refusaient d'accepter ces homards œuvés, cela n'induirait-il pas les pêcheurs à les remettre dans l'eau?—R. Je le crois.

Q. Les paqueurs se font-ils scrupule d'accepter ces homards œuvés?—R. Je ne saurais vous le dire. Je sais que j'ai toujours dit aux pêcheurs de ne pas me les apporter.

Q. Mais ils vous en apportent quelquefois?—R. On en trouve de temps à autre après la cuisson, mais pas en grand nombre.

Q. Croyez-vous qu'on observe mieux qu'autrefois le règlement relatif aux homards œuvés; les pêcheurs commencent-ils à comprendre qu'il est peu sage de les détruire?—R. Je ne sais trop. Certains pêcheurs m'ont dit qu'ils ne voulaient pas les apporter.

Q. Avez-vous l'habitude d'examiner le homard lorsqu'il arrive?—R. Beaucoup de celui qu'on nous apporte est trop petit, mais si nous refusions de l'accepter, il nous faudrait fermer nos établissements.

Q. Si le paqueur refusait d'accepter des pêcheurs le homard trop petit, il lui faudrait fermer ses portes?—R. Oui, le homard trop petit. Quant au homard œuvé, j'ai toujours donné ordre à mes peseurs de ne pas l'accepter; il s'en glisse cependant quelques-uns.

Q. Vous dites que vos instructions aux peseurs sont de rejeter tout homard œuvé?—R. Oui.

Q. On a proposé, pour la protection du homard œuvé, les mesures suivantes: Acheter aux pêcheurs tous ceux qu'ils prennent à un prix un peu plus élevé que celui des paqueurs, puis les libérer immédiatement ou les mettre dans des parcs jusqu'à la fin de la saison. Laquelle vous semble la plus efficace?—R. C'est difficile à dire. Sans doute, il serait avantageux de les mettre dans des parcs où l'on pourrait les tenir jusqu'à l'éclosion. Si on les remettait en liberté, les pêcheurs pourraient les prendre de nouveau.

Q. Ils pourraient les reprendre dans les pièges et toucher ainsi plusieurs fois le prix?—R. Cela se pourrait.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'exiger des paqueurs un droit additionnel de deux cents par caisse de homards, afin de constituer un fonds pour l'achat du homard œuvé des pêcheurs?—R. Cela ne m'irait pas du tout.

Q. Vous préféreriez que d'autres paieraient ces frais?—R. Oui, je crois que $2 le cent est une taxe suffisante.

Q. Quelle est la taille minima dans votre division?—R. Huit pouces, je crois.

Q. Et pendant quelle saison la pêche est-elle permise?—R. Du 20 avril au 10 juillet.

Q. Pouvez-vous dire quelle proportion de la prise dans les pièges se trouve au-dessous de la taille légale?—R. Je ne puis dire. M. l'inspecteur Veit est venu un jour et les a mesurés, mais je ne les ai jamais mesurés moi-même.

Q. Et vous n'aimez pas à dire quelle était la proportion?—R. Je ne puis le dire. Je ne l'ai pas demandé à M. Veit lorsqu'il est venu faire l'inspection chez moi.

Q. Vous n'avez jamais vous-même remarqué la proportion dans la fabrique?—R. Je ne les ai jamais mesurés, monsieur, et je ne puis vous répondre.

Q. Si on mettait strictement en vigueur le règlement au sujet de la taille du homard, quel effet cela produirait-il sur l'industrie du homard?—R. Comme je l'ai dit, nous devrions fermer, à peu près tous. Les pêcheurs trouveraient que leurs prises sont insuffisantes.

Q. Alors vous acceptez le homard en dessous de la taille réglementaire?—R. Oui, monsieur.

Q. Une augmentation dans le nombre des fabriques aurait-elle pour résultat d'augmenter le paquage du homard trop petit?—R. Cela est fort possible, car plus il y aura de pièges tendus, plus on prendra de homards.

Q. On dit en certains endroits qu'aucun paqueur ne pourrait se maintenir si on respectait la loi quant à la taille du homard?—R. Je crois que cela est vrai.

Q. A votre avis, le pourcentage du homard trop petit est assez considérable?—R. Cela dépend. Certains jours la taille moyenne est bonne, mais certaines prises contiennent beaucoup de homards trop petits.

Q. Un homard de huit pouces n'est-il pas très gros?—R. Pas très gros.

Q. Si la loi était strictement mise en vigueur, en souffririez-vous beaucoup?—R. Ne les ayant jamais mesurés, je ne puis dire au juste, mais c'est là mon opinion. Je puis me tromper, mais c'est mon idée.

Q. Pensez-vous qu'il faille augmenter ou diminuer la limite présente de la taille légale?—R. Je crois qu'il est plus important de conserver le frai.

Q. Il ne faut pas, à mon avis, prendre le homard œuvé?—R. Non.

Q. Vous croyez que la prise du petit homard n'est pas chose aussi sérieuse?—R. Oui.

Q. A-t-on remarqué depuis dix à trente ans que la taille du homard diminue?—R. Il y a eu diminution.

Q. La taille moyenne du homard est moindre qu'autrefois?—R. Oui, ils ne sont pas tout à fait aussi gros.

Q. Croyez-vous que cette décroissance continue?—R. Je ne sais trop. L'an dernier la prise m'a paru aussi favorable que celle d'il y a plusieurs années.

Q. Vous avez fabriqué plus de conserves cette année que l'an dernier?—R. Un peu plus.

Q. Depuis quand l'industrie du paquage du homard s'est-elle implantée ici, depuis quand y travaillez-vous?—R. Depuis environ trente ans.

Q. A quoi attribuez-vous la décroissance dans la taille du homard?—R. A la pêche plus générale qu'on en fait.

Q. On l'a trop pêché?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'une limite de taille et différentes saisons dans des sections différentes ne donneraient pas satisfaction et seraient de nature à encourager la violation de la loi?—R. Je ne crois pas. Notre fabrique ici ferme en général vers la mi-juin. A Hopetown, la pêche est aussi bonne à la fin qu'au commencement de la saison. Si on prolongeait la saison close cela ne nous causerait aucun tort ici, car nous cessons de travailler dès que le homard se fait rare.

Q. Existe-t-il aucune raison pour avoir dans ce district une limite de taille plus petite que dans d'autres districts?—R. Je ne sais pas.

Q. Quand la pêche du homard a commencé croyez-vous qu'il se trouvait de même taille sur toute la côte?—R. Je crois que le homard ne reste pas en place, qu'il parcourt la côte.

Q. Pour l'avenir de l'industrie du homard, convient-il d'interdire sa prise avant l'âge où il peut se reproduire?—R. Voyez-vous, nous mettons en conserve autant de femelles que de mâles de toutes grosseurs.

Q. Ne croyez-vous pas que la permanence de cette pêche sera sérieusement atteinte si nous continuons à prendre le homard avant l'époque où il peut se reproduire?—R. Je le crois, si on en faisait un abus.

Q. Que faites-vous du homard en dessous de la taille réglementaire?—R. S'il est trop petit, nous le rejetons à la mer.

Q. Qu'appelez-vous " trop petit "?—R. Ce qui est entre sept et huit pouces. Tout ce qui mesure moins de sept pouces serait rejeté; je crois même qu'on rejetterait ceux ayant moins de huit pouces. Nous n'en avons pas besoin.

Q. N'est-il pas vrai que plus le homard est gros, moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui.

Q. On prétend que pour la conserve, le homard de taille moyenne est plus profitable; que le gros homard n'est pas toujours complètement rempli?—R. Cela arrive au commencement de la saison, ils sont plus maigres.

Q. On calcule qu'il faut neuf homards de sept pouces, qui n'ont pas atteint l'âge où ils peuvent se reproduire pour remplir une boîte d'une livre. Quel effet la prise continue de ce homard trop petit pourrait-elle avoir sur l'avenir de l'industrie du homard?—R. Je ne sais pas combien il faut de petits homards pour remplir une boîte d'une livre; je n'ai jamais fait le calcul.

Q. On affirme de source autorisée que la stricte mise en vigueur de la limite de huit pouces avec l'aide de homarderies et de parcs assurerait l'avenir de cette industrie. Est-ce aussi votre avis?—R. Il est bien difficile de répondre de l'avenir.

Q. Etes-vous en faveur de la réduction de la limite de taille à 7 pouces?—R. J'aime autant qu'elle reste à 8 pouces.

Q. Favoriseriez-vous l'idée d'abolir toute limite de taille, mais de raccourcir la saison et de rendre plus sévères les règlements quant au homard œuvé?—R. De combien raccourcirait-on la saison ?

Q. C'est ce qui reste à déterminer. Prenez votre propre cas; vous dites que vous ne paquez jamais jusqu'à la fin de la saison. Les autres paqueurs font sans doute de même?—R. Dans le cas de Hopetown, la pêche est bonne jusqu'à la fin de la saison, mais elle n'est pas abondante au début. Je crois qu'il serait sage de rendre la saison quelque peu plus courte, d'abolir la limite de taille et d'être plus sévère quant au homard œuvé?—R. Non.

Q. Pourrait-on exiger ici un minimum de 10½ pouces sans nuire à l'industrie du homard œuvé.

Q. Est-il vrai, comme on le dit, que pour remplir une boîte de conserve d'une livre il faut trente pour cent plus de homards à l'automne que pendant les mois de mai et de juin ?—R. Il n'en faudrait pas autant. Plus la saison avance chez nous, moins il en faut.

Q. Les paqueurs sont-ils contraints d'accepter du homard trop petit ou du homard œuvé, de crainte de perdre leurs pêcheurs qui, sur leur refus, iraient les vendre à d'autres paqueurs moins scrupuleux?—R. Oui, monsieur.

Q. Si vous ne le prenez pas, d'autres les prendront. C'est votre avis?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous me dire combien il faut de homards vivants de chaque taille pour remplir une boîte d'une livre?—R. Non, monsieur, je ne me suis jamais occupé de cela.

Q. On a proposé, afin de pouvoir mieux surveiller la pêche du homard, que les pêcheurs soient tenus de s'inscrire et d'obtenir un permis en payant un honoraire nominal. Que pensez-vous de cette idée?—R. Je ne la crois pas bonne.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs deviendraient par ce moyen plus respectueux des lois et qu'ils en dénonceraient les violations?—R. Non, monsieur.

Q. Les pénalités existantes, si on les imposait strictement, seraient-elles suffisantes pour empêcher les paqueurs de violer les règlements?—R. Je le crois.

Q. Si un paqueur persistait à violer les règlements, faudrait-il, dans l'intérêt de la conservation de l'industrie du homard, lui enlever son permis?—R. Je ne sais pas. Je crois que tous se trouvent dans la même situation.

Q. Le nombre de fabriques a-t-il maintenant atteint la limite maxima et doit-on cesser d'accorder des permis?—R. Le nombre des permis me semble déjà trop grand.

Q. D'après les règlements actuels on n'accorde pas de nouveaux permis et le paqueur qui ferme sa fabrique risque de perdre le permis qui lui a été accordé. Ce règlement vous semble-t-il juste?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, pensez-vous qu'on devrait interdire le pêche pendant quelques années?—R. Ce serait bien si on pouvait le faire partout. Mais si la pêche, interdite ici, était permise de l'autre côté, à Miscou, ce ne serait pas un avantage.

Q. Approuveriez-vous l'établissement de réserves temporaires où l'on interdirait la pêche du homard sur différentes parties de la côte successivement?—R. Je n'approuverais pas cela.

Q. S'il y avait interdiction, vous voudriez qu'elle fût générale?—R. Oui, je crois que le homard suit l'appât d'un endroit à l'autre.

Q. Pendant quelle saison la pêche du homard est-elle la plus active?—R. En mai.

Q. Le règlement actuel relatif à la saison close est-il satisfaisant?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels changements proposeriez-vous aux règlements actuels et motivez votre opinion?—R. A l'heure qu'il est, dès que le homard devient rare, nous cessons de travailler avant la fin de la saison.

Q. A quelle date cessez-vous ordinairement?—R. Je ne sais trop. Cette année nous n'avons pas pêché après le 21 juin. La fabrique était fermée, je crois, avant cette date et j'ai dû envoyer le homard à Shigawake. J'ai accepté le poisson pour faire plaisir aux pêcheurs; il n'y en avait pas assez pour les paquer ici.

Q. Quel serait, à votre avis, l'effet d'une saison plus courte, sans restriction quant à la taille?—R. On épargnerait ainsi plus de homards œuvés, s'il est vrai qu'on en prenne.

Q. On nous a demandé d'autoriser la pêche d'automne dans certains endroits où la glace entrave la pêche du printemps?—R. Je ne conseillerais pas la pêche d'automne.

Q. Le règlement actuel limitant le nombre des permis de paquage est-il satisfaisant?—R. Oui, monsieur.

Q. Favorisez-vous la limitation des permis de paquage?—R. Voici: Si un homme a placé ses fonds dans l'industrie de la pêche, il ne lui est pas facile de les en retirer, pour s'en servir, surtout s'il y gagne à peine sa vie.

Q. Accorderiez-vous des permis de paquage à tous ceux qui en demandent?—R. Non, à moins que quelque autre ait plus que sa part. Lorsque la place est déjà prise, je ne crois pas qu'on devrait autoriser de nouvelles fabriques, mais sur une longue étendue inoccupée il pourrait en être autrement. Dans certains endroits il y a trop de fabriques.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible ou juste de réglementer l'industrie au point de vue de la compétence des paqueurs?—R. Je ne sais pas, que voulez-vous dire?

Q. Si nous décidions d'accorder des permis à tous ceux qui en demandent, nous exigerions cependant que la fabrique atteigne un certain degré de perfection au

point de vue de l'outillage et de la production; cela supprimerait les fabriques inférieures?—R. L'idée me semble excellente.

Q. Vous opposeriez-vous à ce qu'on inspecte les produits de vos fabriques?—R. Non, monsieur, pas du tout.

Q. Croyez-vous que la chose pourrait être faite par le personnel actuel?—R. Je le crois. Par exemple, M. Veit, du Bassin de Gaspé, pourrait inspecter chaque fabrique pendant sa tournée.

Q. Refuseriez-vous un permis de paquage à un aubain?—R. Non, excepté lorsqu'il se trouve en concurrence avec une personne de la localité, qui devrait avoir la préférence.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs gagneraient davantage si on leur permettait de faire le paquage?—R. Ils ne gagneraient pas davantage.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager parmi les pêcheurs les fabriques coopératives?—R. L'idée peut être bonne, mais je n'y ai jamais songé. Nous n'avons rien de cela ici.

Q. Vous n'avez pas de fabriques coopératives dans cette région?—R. Non.

Q. Que payez-vous pour le homard?—R. $2.35.

Q. Comment établit-on ce prix?—R. Il n'y a point d'entente, mais je dis généralement à mes pêcheurs au printemps que je leur paierai ce que paient les autres.

Q. Vous dites qu'il n'y a point d'entente entre les paqueurs pour baisser les prix?—R. Non.

Q. Quels étaient les prix lorsque vous avez commencé à paquer?—R. Je payais alors 50 cents le cent.

Q. Sans doute votre homard vaut beaucoup plus maintenant qu'alors?—R. Un peu plus, oui.

Q. Savez-vous que les pêcheurs se plaignent des prix que leur offrent les paqueurs?—R. Non, monsieur.

Q. Ils croient sans doute qu'on devrait leur accorder un peu plus?—R. Ils ne s'y refuseraient pas, sans doute. Cependant, il n'y a pas de mécontentement sérieux.

Q. Est-il jamais arrivé, à votre connaissance, que le pêcheur ait perdu sa prise de homard parce que le paqueur refusait de l'acheter?—R. Non, monsieur.

Q. Les paqueurs ont-ils baissé les prix par suite des conditions anormales du marché ou d'autres causes?—R. Nous n'avons rien changé, mais j'ai entendu dire qu'on avait agi ainsi ailleurs.

Q. On a affirmé que les pêcheurs souffrent parfois de la fermeture des fabriques, bien que le homard soit en quantité suffisante; avez-vous eu connaissance de cela?—R. Non, monsieur.

Q. On dit que si la prise diminuait encore, les fabriques devraient fermer; quel est votre avis?—R. Si nous avions moins de homard, il nous faudrait fermer; si la diminution était notable.

Q. Quel marché se présenterait pour les pêcheurs de cette région si on fermait les fabriques?—R. Il n'y a pas d'autre marché.

Q. On n'exporte pas d'ici le homard vivant?—R. Non, monsieur.

Q. Fait-on des expéditions de homard vivant dans votre voisinage?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Devrait-on encourager le commerce du homard vivant de préférence à celui des conserves ?—R. Je ne vois pas pourquoi.

Q. Possède-t-on les moyens d'expédier le homard vivant ?—R. Il faudrait des wagons-glacières et des trains rapides, nous ne possédons rien de tout cela.

Q. Etes-vous d'opinion que l'établissement de homarderies aiderait à conserver le homard ?—R. Je suis sans expérience à ce sujet.

Q. Avez-vous eu quelque expérience quant aux parcs?—R. Non, monsieur.

Q. Existe-t-il ici des endroits où on pourrait établir des parcs de marée?—R. Je ne crois pas que cela soit possible sur cette côte, les tempêtes les emporteraient.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de modifier la construction des pièges de manière à permettre au homard trop petit de s'échapper. On a proposé d'espacer davantage les lattes?—R. Cela permettrait aux petits de s'échapper, je pense.

Q. Que pensez-vous de l'idée de former une commission des pêcheries pour éclairer le ministère quant à la pêche dans les provinces maritimes ?—R. Cela pourrait être utile.

Q. Désirez-vous exprimer une opinion sur quelque autre sujet se rapportant à la présente enquête ?—R. Pas que je sache.

Le témoin est renvoyé.

DAVID JOURNEAUX, pêcheur, Port-Daniel, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard ?—R. Je fais la pêche depuis 27 ans.

Q. Avez-vous constamment pêché le homard sur cette partie-ci de la côte ?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas de branche de l'Union des Pêcheurs ici ?—R. Non.

Q. Combien de personnes font la pêche du homard dans votre voisinage immédiat? —R. Je ne saurais dire.

Q. Sont-ils nombreux?—R. Assez nombreux, je ne sais pas combien.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre de barques qu'on emploie?—R. Je ne puis dire.

Q. A quelle distance de la côte pêchez-vous et dans quelle profondeur?—R. Au printemps nous pêchons dans environ 60 pieds d'eau.

Q. A dix brasses?—R. Quatorze brasses, parfois.

Q. Lorsque vous tendez d'abord vos pièges, en avez-vous autant que plus tard dans la saison?—R. Le même nombre.

Q. Combien tendez-vous de pièges?—R. Cette année j'en ai tendu 50, l'année précédente, un plus grand nombre.

Q. Rapprochez-vous vos pièges de la côte à mesure que la saison avance?—R. Je les dérange une seule fois pour les transporter de douze brasses à sept brasses.

Q. A quelle distance de la côte pêchez-vous? Il ne faut pas aller bien loin pour obtenir 14 brasses?—R. Environ quatre acres, je crois.

Q. La prise annuelle décroit-elle?—R. Oui.

Q. A-t-elle diminué depuis dix ans?—R. La diminution est plus ou moins sensible suivant les saisons. L'an dernier, la prise était moindre que les années précédentes, cette année elle est un peu meilleure.

Q. C'est-à-dire que le homard était meilleur?—R. Meilleur au commencement du printemps.

Q. Le homard est-il aussi gros que lorsque vous avez commencé à faire la pêche? —R. Non.

Q. Vous faut-il maintenant de plus nombreux engins de pêche pour obtenir le même poids que vous obteniez autrefois?—R. Je crois que c'est à peu près la même chose.

Q. Vous pensez que vous obtenez le même poids de homard avec le même nombre de pièges qu'autrefois?—R. Oh, non. Lorsque nous avons commencé cette pêche le homard était plus gros, il pesait davantage.

Q. Alors vous pensez qu'il faut plus de pièges pour obtenir le même poids de homard qu'autrefois?—R. Oui, monsieur, c'est ce que je crois.

Q. Que lorsque vous avez commencé cette pêche? Le nombre de pièges a-t-il beaucoup augmenté?—R. Il en était ainsi il y a trois ou quatre ans, ou huit ans, mais depuis deux ou trois ans les pêcheurs se font rares.

Q. Croyez-vous que la taille du homard diminue maintenant comme depuis dix ans?—R. Je ne puis le dire.

Q. Croyez-vous que la décroissance a cessé, qu'elle est moins sensible?—R. Elle n'est pas aussi sensible qu'il y a plusieurs années. Cette année la pêche a été meilleure, elle le sera peut-être davantage l'an prochain.

Q. On dit en certains endroits que la décroissance est à peu près enrayée, qu'elle n'est plus sensible et que le grand dommage a été causé il y a une dizaine d'années alors qu'on pêchait beaucoup et sans aucune réglementation, et que, grâce aux règlements actuels, on a pu contrôler cette diminution?—R. Je ne sais pas s'il en est ainsi.

Q. Il y a moins de pièges ici maintenant parce qu'il y a moins de fabriques?—R. On prend moins de homards, il y a moins de fabriques et moins de pêcheurs.

Q. Le piège dont vous vous servez diffère-t-il de celui d'autrefois?—R. Non, monsieur, il y a un cerceau à chaque extrémité.

Q. Et le même espacement des lattes?—R. Oui, monsieur.

Q. Le cerceau est de même grandeur?—R. Non, les miens qui avaient autrefois quatre pieds n'en ont plus que trois. La différence n'est pas grande; certains pièges peuvent être un peu plus grands.

Q. Croyez-vous qu'on alimente l'industrie du homard en mettant en conserve les petits qui n'auraient pas été acceptés autrefois?—R. Oui, monsieur, je le crois.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs barques et matériel de pêche, ou ces objets appartiennent-ils aux paqueurs?—R. Je ne sais pas ce qui se fait ailleurs et pour les autres fabriques, mais ici les pêcheurs possèdent leurs barques, gréements, filets et tout leur attirail de pêche.

Q. On a proposé, afin de mieux diriger la pêche du homard, d'exiger que les pêcheurs s'inscrivent et obtiennent un permis à un prix nominal. Pensez-vous que cela rendrait les pêcheurs plus soigneux quant à la taille et au sexe du homard qu'ils prennent?—R. J'en doute. Lorsque nous nous apercevons que le homard devient rare nous retirons nos pièges sans nous occuper de ce qu'on fait à la fabrique.

Q. Lorsque la pêche ne paie plus vous cessez?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce ce qui arrive généralement pour tous les pêcheurs de la côte; ils ne sont pas forcés de faire la pêche du homard, mais ils peuvent trouver d'autres occupations?—R. Oui, monsieur.

Q. Que dites-vous des prix par comparaison à ce que vous obteniez au début?—R. La différence est grande pour les pêcheurs et pour les paqueurs aussi, je crois. La première année M. Hoegg me donnait 35 cents le cent.

Q. Mais il était plus facile alors d'obtenir un cent de homard?—R. Cela était plus facile, mais $2.35 étaient plus difficile à gagner alors qu'aujourd'hui.

Q. Alors vous faites, à votre avis, plus d'argent maintenant qu'au début?—R. Oui, en comparant les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui.

Q. Y a-t-il concurrence en matière de prix ou êtes-vous forcé d'accepter ce qu'on vous offre aux fabriques?—R. On offre partout le même prix, l'un portant l'autre il n'y a pas de différence.

Q. Croyez-vous qu'il y a entente entre les paqueurs pour limiter les prix?—R. Je n'en sais rien, mais je ne crois pas.

Q. Etes-vous satisfait du prix que vous obtenez?—R. Je suis satisfait, mais nous désirons naturellement obtenir le plus que nous pouvons.

Q. Quels règlements êtes-vous censés observer dans le district?—R. Nous sommes censés ne prendre que du homard de huit pouces, mais nous le prenons plus petit. Je vous dirai cela avant que vous me le demandiez.

Q. Puis quant à la saison de pêche?—R. Nous faisons la pêche du 20 avril au 10 juillet.

Q. Que faites-vous du homard trop petit ou œuvé?—R. Nous en rejetons bien peu à cause de leur petite taille, mais j'ai rejeté le homard œuvé.

Q. Est-ce la pratique générale?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous comprenez donc qu'il est mal de prendre le homard œuvé?—R. Je le comprends et, à ma connaissance, je n'en ai pris que trois de ce genre ce printemps.

Q. Vous n'avez pris que trois homards œuvés?—R. Trois seulement.

Q. Apportez-vous tout ce que vous prenez à la fabrique?—R. Non, monsieur.

Q. Vous rejetez les très petits?—R. Certainement. Un homard de six ou de six et demi pouces n'est bon à rien pour le pêcheur ni pour l'acheteur.

Q. Vous attendez-vous à ce que le paqueur vous achète tout le homard que vous lui apportez qu'il soit petit ou œuvé?—R. Cela dépend de lui. S'il ne le prend pas il les perd et nous les remettons dans l'eau.

Q. Vous comprenez la nécessité des règlements qui existent et qu'il est mal de les violer?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. D'après vos observations en tant que pêcheur quelle vous semble la saison du frai pour le homard?—R. Le temps du frai est entre le 20 juin et le 1er août, c'est à peu près l'époque. On rencontre alors plus de homard œuvé.

Q. Obtenez-vous plus de homard œuvé lorsque vous vous approchez de la côte que pendant que vous en demeurez éloigné, au début de la saison?—R. Je ne sais vraiment trop. C'était ce printemps, je crois, le deuxième ou le troisième jour de pêche, que j'ai trouvé un homard œuvé au large. J'en ai pris trois à ma connaissance cet été et deux de ceux-là au large.

Q. Existe-il une saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. Je n'en connais pas.

Q. Trouvez-vous beaucoup de homard à écaille molle?—R. Non, monsieur.

Q. Vous en auriez sans doute trouvé si vous aviez fait la pêche plus tard dans la saison?—R. Oui, monsieur, nous ne les trouvons pas parce que nous cessons de pêcher avant le renouvellement des écailles.

Q. Quelle est la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez trouvé?—R. Je ne puis vous dire, ce sont généralement les gros.

Q. Quelle est la grosseur moyenne des femelles que vous remarquez?—R. De 7 à 9 pouces.

Q. Avez-vous jamais remarqué un homard œuvé de moins de huit pouces?—R. Je ne sais pas, je n'ai pas remarqué.

Q. Que pensez-vous de l'idée de faire payer un honoraire plus élevé au paqueur dans le but de constituer un fonds pour acheter des pêcheurs le homard œuvé?—R. Je ne sais pas. Je crois qu'il est toujours mal de prendre le homard œuvé.

Q. Observe-t-on fidèlement le règlement relatif au homard œuvé?—R. Je le crois.

Q. Pourriez-vous indiquer quelques changements dans le règlement ?—R. Je crois qu'il faudrait interdire la pêche dès la fermeture des fabriques à la fin de juin. Le temps est généralement chaud vers le 1er juillet et le homard se rapproche de la grève, pour frayer, je crois.

Q. Vous favoriseriez la fermeture à la fin de juin ?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand cessez-vous vous-même de pêcher ?—R. Je ne pêche jamais après le 15 ou le 20 juin.

Q. Les pêcheurs de la localité ont-ils l'habitude d'enlever les œufs du homard en frai ?—R. Je ne puis rien vous dire à ce sujet.

Q. Les paqueurs de votre district refusent-ils quelquefois d'accepter des homards œuvés?—R. Je ne puis rien vous dire à ce sujet.

Q. Les paqueurs vous ont-ils jamais dit que vous ne deviez pas leur apporter des homards œuvés ou troup courts?—R. Oui, monsieur, on m'a dit cela.

Q. Est-il à votre connaissance que les paqueurs aient cherché à découvrir la présence de homards œuvés ou trop courts?—R. Oui, monsieur, j'ai entendu M. Alexander dire ici un jour de ne pas apporter de ces petits homards.

Q. Est-il possible, étant donné la manière dont on livre le homard à la fabrique, de faire un examen efficace et séparer des autres les homards œuvés?—R. Je ne crois pas.

Q. Serait-il très difficile de faire cela?—R. Je crois que cela serait très difficile.

Q. Si les fabricants refusaient d'accepter le homard œuvé ou trop court, cela aurait-il pour effet de les faire rejeter à la mer par les pêcheurs?—R. Ils ne pourraient plus faire autrement.

Q. Est-ce la pratique dans ce district d'éviter de vendre aux fabricants qui se montrent soigneux quant aux homards trop courts ou œuvés et de favoriser les industriels moins scrupuleux?—R. Je ne puis dire. Je n'ai jamais changé. J'ai fait la pêche pour M. Hoegg jusqu'à l'arrivée de M. Alexander il y a 17 ans; j'ai toujours fait affaire avec lui depuis.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'induire les pêcheurs de remettre dans l'eau tout le homard œuvé qu'ils prennent au piège?—R. Je le crois. Il serait facile de leur expliquer la chose et de leur faire comprendre. Je ne crois pas qu'il y aurait de difficulté.

Q. Quelle serait, à votre avis, la meilleure manière de s'y prendre? Les pêcheurs ne sont pas tous du même caractère?—R. Il faudrait que le fabricant dise aux pêcheurs qu'il ne prendra plus de homard trop court ou œuvé, et qu'il les dénoncera. Je crois qu'il serait très facile de les faire cesser.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'acheter des pêcheurs tous les homards œuvés qu'ils prennent au piège afin de les mettre dans des parcs jusqu'à la fin de la saison?—R. Non, monsieur, cela ne paierait pas. Les pêcheurs n'y trouveraient pas de profit. Il vaudrait mieux pour eux de les rejeter dans la mer et leur permettre de frayer à leur gré.

Q. Est-il une époque pendant la saison de pêche où le homard œuvé est particulièrement nombreux?—R. Je n'ai pas remarqué.

Q. Savez-vous si quelque pêcheur a perdu sa prise de homard par suite du refus du fabricant de l'accepter?—R. Non, monsieur, les paqueurs sont en général très heureux de les accepter.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard a recommandé l'établissement sur divers points de la côte de réserves temporaires où la pêche serait interdite pendant un ou deux ans; la région comprise dans ces réserves serait changée de temps en temps. Que pensez-vous de cette idée?—R. Je suis à peu près du même avis. Si le homard devient plus petit il ne sera plus bon à rien. Les fabriques cesseraient de travailler car on ne ferait plus la pêche. Les pêcheurs ne font aucun profit en ne prenant dans leurs pièges que du petit homard.

Q. La commission en question recommandait que la pêche fût interdite sur une partie de la côte pendant un certain nombre d'années, puis sur d'autres parties successivement, afin de permettre au homard de se rétablir?—R. Cela me paraît absolument inutile, car si je tends mes pièges ici et qu'il n'y en a point à 20 milles plus loin, le homard se mettra à la recherche de sa boitte et je les prendrai tous au détriment des autres. Si je prends tous les homards ici, je ferai une pêche superbe.

Q. Les pêcheurs sont-ils satisfaits des règlements actuels limitant le nombre des permis de paquage?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'on doive accorder un permis à toute personne capable de paquer?—R. Non, monsieur.

Q. Quel marché auraient les pêcheurs de votre région si on fermait les fabriques?—R. Aucun.

Q. Si on mettait strictement en vigueur le règlement fixant la taille minima à huit pouces, les fabriques de la localité pourraient-elles fonctionner?—R. Je crois qu'elles pourraient fonctionner en respectant la limite de huit pouces. Elles ne seraient pas obligées de fermer, car nous avons fait le compte deux fois cet été.

Q. L'augmentation du nombre des fabriques aurait-elle pour résultat le paquage d'un plus grand nombre de homards courts?—R. Oui, certainement.

Q. Encourageriez-vous le commerce du homard vivant de préférence à celui des conserves?—R. Oh, non. Il est impossible d'expédier d'ici le homard vivant.

Q. Dans l'intérêt de la pêche favoriseriez-vous la fermeture des fabriques pendant quelques années?—R. Oui, monsieur. Si on les fermait partout, cela me semblerait avantageux.

Q. On dit que dans certains cas les pêcheurs ont subi des dommages par suite du refus de faire fonctionner les fabriques alors que le homard était assez abondant. Connaissez-vous des cas de ce genre?—R. Non, monsieur.

Q. Qui établit le prix du homard?—R. Autrefois, c'étaient les fabricants. Maintenant on peut dire que ce sont les fabricants et les pêcheurs.

Q. On fixe le prix de consentement mutuel?—R. Oui, monsieur, car chaque fabricant nous dit: "Je vous donnerai ce que donnent les autres".

Q. Il n'y a pas entente entre les fabricants pour limiter les prix?—R. Non, monsieur, pas du tout.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de paquer leurs propres homards?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous eu connaissance que les fabricants aient jamais diminué le prix qu'ils payaient aux pêcheurs, par suite des conditions anormales du marché ou pour autres causes?—R. Je ne sais pas, je ne crois pas.

Q. Vous êtes sans expérience quant aux homarderies?—R. Oui, monsieur.

Q. Seriez-vous favorable à l'établissement d'une homarderie dans le voisinage?—R. Je ne crois pas que cela serait utile, car la moindre tempête rend l'eau très bourbeuse. Même dans une profondeur de vingt brasses, l'eau qui se rapproche quelque peu de la côte est chargée d'une boue rougeâtre.

Q. En est-il ainsi sur toute la longueur de la côte?—R. Oui, partout.

Q. Et dans la baie de Port-Daniel?—R. Absolument de même. J'ai vu l'eau dans cet état tout autour de la côte sur une largeur de deux milles. Après chaque tempête, c'est terrible.

Q. Que dites-vous de l'idée de placer le homard œuvé dans des parcs où l'eau de mer entrerait et sortirait avec la marée et où l'éclosion des œufs pourrait se faire?—R. Vous ne pourriez pas faire cela ici.

Q. N'existe-t-il aucun endroit propre à l'établissement de ces parcs?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'on doive changer la limite de taille dans ce district?—R. Non, monsieur, le règlement actuel est satisfaisant.

Q. Y a-t-il diminution notable dans la taille moyenne du homard depuis dix ans?—R. Ainsi que je l'ai dit déjà la taille du homard varie d'année en année.

Q. La grosseur varie?—R. L'an dernier, au début de la saison, il était bien petit. Cette année il est fort beau.

Q. Alors la moyenne n'est pas toujours absolument la même?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'il y ait rotation, que les bonnes et les mauvaises années se succèdent alternativement?—R. Oui, monsieur, je le crois.

Q. Admettriez-vous que la diminution dans la taille du homard dépend de la trop grande pêche qu'on en a fait?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. Que vous en semble de l'idée d'établir une limite de taille différente et des saisons closes diverses sur des sections adjacentes des côtes?—R. Cela ne me semble pas devoir faire beaucoup de différence. Je crois que la saison de pêche est bien choisie, mais elle devrait se terminer le premier juillet.

Q. Mais cette clôture devrait être générale?—R. Générale.

Q. Non pas une section après l'autre?—R. Non, monsieur.

Q. Vous croyez que vous finiriez par profiter d'un tel système?—R. Je le crois.

Q. Existe-t-il une raison quelconque pour que la limite de taille soit moindre ou plus élevée dans votre division plutôt qu'ailleurs?—R. Non, monsieur, je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire des distinctions.

Q. Croyez-vous que lorsque l'industrie du homard dans le golfe Saint-Laurent a commencé, il y a une trentaine d'années, la taille était à peu près la même partout?—R. Je le crois et il en est encore à peu près de même aujourd'hui.

Q. Est-il dans l'intérêt de la pêche en général qu'on prenne le homard avant qu'il atteigne sa maturité?—R. Non, monsieur, on ne devrait pas le faire.

Q. On a affirmé la limite qu'en exigeant le respect du règlement fixant la limite de taille à 8 pouces, en établissant des homarderies et des parcs, on pourra rendre perpétuelle l'industrie du homard?—R. Je ne crois pas que les homarderies serviraient à autre chose qu'à tuer les quelques sujets que vous pourriez y mettre. C'est une côte bourbeuse et les homarderies ne pourraient faire aucun bien. Si les pêcheurs voulaient rejeter le homard dans l'eau, il se propagerait mieux et plus vite que dans une homarderie.

Q. Changeriez-vous le piège actuel de manière à permettre au petit homard de s'échapper?—R. Je ne crois pas que cela soit nécessaire.

Q. Avez-vous jamais pêché au verveux ici?—R. Non, monsieur, mais j'ai pêché au traîneau.

Q. Vous avez pêché au traîneau avec des têtes de morue?—R. Le long de la côte dans trois brasses d'eau; le homard ne lâche jamais prise et on peut le ramener à la surface.

Q. Est-il vrai qu'il faut une proportion plus grande de homard à l'automne pour remplir une boîte d'une livre qu'au cours des mois de mai et de juin?—R. Après la pêche du printemps, je ne vois pas de différence.

Q. Pensez-vous qu'on devrait pêcher le homard plus loin de la côte?—R. Cela serait impossible.

Q. Quelle époque la pêche est-elle la plus active?—R. En mai.

Q. Quant à la saison close, vous favorisez l'interdiction pendant les dix premiers jours de juillet?—R. Oui, monsieur, c'est mon avis.

Q. A votre avis, il vaudrait mieux raccourcir la saison de pêche sans imposer de restrictions quant à la taille?—R. En enlevant une semaine et demie, huit à dix ou même quinze jours.

Q. On a demandé que la pêche d'automne fût permise dans certains district où la glace séjourne longtemps au printemps. Qu'en pensez-vous?—R. Je n'approuverais pas cela ici.

Q. Avez-vous autre chose à proposer?—R. Rien, si ce n'est que les fabriques soient ouvertes vers le 1er mai et fermées vers le 1er juillet. La plupart des pêcheurs tendent leurs pièges vers le 20 avril et quelques-uns à Hopetown continuent la pêche jusqu'au 10 juillet, tandis qu'ici ils cessent le 1er juillet. Je crois que toutes les fabriques devraient être traitées de la même manière; elle devraient ouvrir le 1er mai et fermer le trente juin ou le premier juillet. Il est inutile de fermer les fabriques sur cette côte et de les laisser ouverts sur la côte opposée. Quant à la mise en conserve par les pêcheurs, cela requiert du capital et de l'expérience.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

LEMÈQUE, 22 juillet 1909.

EUGÈNE L. ROBICHAUD, paqueur, Lemèque, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps paquez-vous le homard?—R. Depuis 32 ans.

Q. Avez-vous toujours paqué au même endroit?—R. Non, j'ai paqué pendant quinze ans au Petit-Shippigan. Avant cela, sur la côte extérieure, de Sainte-Marie. Maintenant, je n'ai qu'une seule fabrique.

Q. Y en a-t-il plusieurs dans votre voisinage?—R. Oui, il y en a cinq dans un rayon de deux milles.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Sept barques avec deux hommes pour chacune.

Q. Combien de personnes employez-vous à la fabrique?—R. Environ 28 en tout.

Q. Combien de caisses avez-vous produit l'an dernier?—R. 271.

Q. Quelle a été votre plus forte production en une seule année?—R. La troisième année, nous avons paqué 700 et quelques caisses.

Q. La pêche du homard diminue-t-elle en valeur?—R. Il est bien difficile de le dire, car les pêcheurs et les pièges sont bien plus nombreux.

Q. Combien de pièges avez-vous tendus cette année?—R. 1,600.

Q. Combien en tendiez-vous au début de votre installation?—R. D'abord environ 200 par barque, environ mille pièges en tout. Le nombre a augmenté chaque année; maintenant nous en tendons environ 1,600.

Q. Le homard est-il aussi abondant maintenant qu'au début?—R. Au commencement nous pêchions sans répit jusqu'à la fin d'août.

Q. Il n'y avait pas de règlements?—R. Non.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires des barques et des pièges ou les leur fournissez-vous?—R. J'engage les hommes au mois.

Q. Et vous fournissez tout l'attirail?—R. Oui.

Q. En quel mois le homard fraye-t-il?—R. Un bon nombre sont œuvés toute l'année, mais le frai devient général en juillet. Nous trouvons du homard œuvé au commencement du printemps.

Q. En trouvez-vous beaucoup ici?—R. Pas un grand nombre.

Q. A quelle époque trouvez-vous le plus de homard œuvé?—R. Nous en trouvons quelques-uns dans chaque prise tout le long de la saison.

Q. Les pêcheurs de la région ont-ils l'habitude d'enlever les œufs?—R. Non.

Q. Que font les pêcheurs du homard œuvé qu'ils prennent?—R. Ils les apportent au port.

Q. Et les homards courts?—R. Ils les prennent tous.

Q. Ils les apportent tous à la fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Les paqueurs ne font aucune objection pour les accepter?—R. Non.

Q. Si les paqueurs les refusaient, qu'arriverait-il?—R. Les pêcheurs seraient alors obligés de les rejeter dans la mer.

Q. Quel serait le meilleur moyen de sauver le homard œuvé?—R. Je crois que le meilleur moyen serait de le rejeter dans l'eau.

Q. Si les pêcheurs ne font pas cela, quel serait, à votre avis, le meilleur moyen de les sauver?—R. S'ils ne le font pas, nous les mettons en conserve.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible pour le paqueur de payer un peu plus que deux cents la caisse et de former ainsi un fonds pour acheter des pêcheurs le homard œuvé que l'on mettrait dans des parcs?—R. Il est déjà difficile pour nous de nous maintenir; s'il nous fallait payer davantage, ce serait difficile.

Q. Quelle est la limite de taille ici pour le homard?—R. Le seul règlement qui s'applique est celui relatif à la saison. Nous pouvons mettre en conserve le poisson qu'il nous plaît. Le garde-pêche ne m'a jamais dit de refuser aucun homard œuvé ou quoi que ce soit.

Q. Mais la loi fixe la limite de taille à huit pouces?—R. Je l'ai entendu dire.

Q. Quelle est la proportion du homard que vous recevez ayant une taille de moins de huit pouces?—R. Il y en a bien peu.

Q. Sur cent homards, combien en trouvez-vous de moins de huit pouces?—R. Au printemps, je ne crois pas qu'on en trouve plus de 5 par cent; en juillet ou à la fin de juin, les petits sont plus nombreux.

Q. Lorsque vous commencez la pêche au printemps, placez-vous vos pièges dans l'eau plus profonde?—R. Oui, dans l'eau plus profonde.

Q. Et c'est là que vous prenez le plus gros homard?—R. Oui, monsieur.

Q. A mesure que la saison avance vous rapprochez vos pièges?—R. Nous les rapprochons de la côte.

Q. Et c'est vers la fin de la saison, dans l'eau peu profonde, que vous prenez le plus petit homard?—R. Lorsqu'on cesse de le prendre au dehors, tout le gros homard entre dans le chenal et y séjourne jusqu'à la fin du mois; nous ne pouvons l'y prendre. Les petits se tiennent dans l'eau peu profonde, une brasse ou une brasse et demie et nous les prenons là. Nous ne prenons pas alors le gros homard ni les femelles qui se tiennent aussi dans le chenal.

Q. Pêchez-vous dans le chenal?—R. Il est inutile d'y tendre des pièges, nous n'en prenons pas. Nous pourrions en prendre après le 15 juillet. Il y a douze mois, au mois de mai, nous avons mis des pièges dans le chenal et après le 15 juillet nous avons obtenu du homard de plus d'un pied. Tous les deux ou trois jours j'envoyais une barque visiter ces pièges à eau profonde. Au bout de quelques jours nous en obtenions quelques-uns et nous renouvelions les appâts. Le jour suivant nous obtenions 800 livres dans cent pièges. J'avais recommandé à mes hommes de n'en point parler. Le jour suivant et plusieurs jours après nous n'avons rien pris. J'ai fait enlever les pièges et je n'ai plus essayé là, jugeant que c'était inutile.

Q. Que pensez-vous des règlements actuels?—R. Je crois qu'ils sont convenables, mais je voudrais la saison moins courte, car après juillet nous prenons encore beaucoup de homard. Si chaque fabrique faisait la pêche là après le mois de juillet, on détruirait bientôt les femelles. La pêche hors du havre ne fait pas grand mal, mais si nous pêchions dans le havre en juillet, nous prendrions toutes les femelles.

Q. Désirez-vous dire autre chose?—R. Voilà tout.

Le témoin est renvoyé.

PHILIP LUCE, paqueur, Petit-Shippigan, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien d'années exercez-vous l'industrie de paqueur?—R. Depuis onze ans, pour mon compte.

Q. Et avant cela?—R. J'y ai travaillé de dix à quinze ans.

Q. Gérant de fabriques?—R. Un peu et je faisais aussi la pêche.

Q. Où se trouve votre fabrique?—R. Au Petit-Shippigan.

Q. Où travailliez-vous auparavant?—R. Je travaillais pour J. W. Windsor, sur la côte de la Malbaie.

Q. Y a-t-il plusieurs autres fabriques dans votre voisinage?—R. Oui monsieur, trois ou quatre.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Sept.

Q. Combien d'hommes dans chaque barque?—R. Nous avons deux pêcheurs par bateau.

Q. Combien d'hommes, femmes et enfants employez-vous dans votre fabrique?—R. Environ 30 personnes.

Q. Combien avez-vous expédié cette année?—R. Environ 300 caisses.

Q. Quel est le plus grand nombre de caisses que vous avez expédiées en une saison?—R. Ma production la plus importante a été 400 caisses avec 4 barques.

Q. Il y a de cela combien d'années?—R. Sept ans.

Q. Croyez-vous qu'il vous faut maintenant plus d'attirail de pêche et plus d'efforts pour obtenir du homard?—R. Je le crois.

Q. Tendez-vous maintenant un plus grand nombre de pièges qu'autrefois?—R. Pas pour chaque barque.

Q. Vous avez plus de barques?—R. Plus de barques.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. Environ 1,700.

Q. Combien en tendiez-vous lorsque vous avez commencé à paquer?—R. L'année où j'avais quatre barques, j'ai eu 1,100 pièges.

Q. Croyez-vous qu'on alimente les fabriques en acceptant du homard qu'on aurait autrefois rejeté et en multipliant les engins de pêche?—R. Je ne crois pas.

Q. Les pêcheurs possèdent-ils leurs barques et attirail de pêche?—R. Nous en sommes propriétaires.

Q. Comment payez-vous les pêcheurs?—R. Au mois.

Q. Ils sont tous à salaire?—R. Oui.

Q. Est-ce la règle générale dans la localité?—R. Sur notre côte, en dedans, je crois qu'il en est ainsi, mais la chose est rare au dehors.

Q. D'après votre expérience de fabricant de conserves, quelle est la saison du frai pour le homard?—R. Juillet.

Q. Trouvez-vous pendant ce mois beaucoup de homard œuvé?—R. Oui, depuis le premier juillet, je crois, on les trouve en grand nombre.

Q. Au début de la saison on fait ici la pêche loin de la côte?—R. Oui, monsieur.

Q. Et à mesure que la saison avance vous rapprochez vos pièges?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le homard se rapproche de la côte pour frayer?—R. Oui, monsieur.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de continuer la pêche plus loin de la côte?—R. Je ne crois pas.

Q. On a dit que si la pêche pouvait se faire plus loin de la côte, le petit homard et le homard œuvé échapperaient en se raprochant de la côte. Pourriez-vous, d'après vos observations, nous donner quelque idée des habitudes des homards quant au frai? Les uns disent qu'ils frayent tous les ans, les autres deux fois par année, d'autres encore tous les deux ans; quelle est votre opinion personnelle à ce sujet?—R. Je ne crois pas qu'ils frayent tous les ans, je veux dire le même homard.

Q. A quelle taille la femelle commence-t-elle à porter des œufs?—R. Entre sept et huit pouces.

Q. Pas moins de sept pouces?—R. Je ne crois pas, jamais moins de cela.

Q. A quelle taille un homard atteint-il se pleine maturité?—R. Cela dépend; quelques-uns deviennent très gros.

Q. Un homard qui est capable de produire des œufs a atteint sa maturité?—R. Oui, certainement. Quelques-uns sont très gros.

Q. Existe-t-il une saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. Oui monsieur.

Q. Quelle est cette saison?—R. Pendant le mois de juillet et jusqu'au 1er août.

Q. Tout le mois de juillet?—R. Oui, tout le mois de juillet; tout au moins à l'époque actuelle.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de la taille moyenne du homard œuvé?—R. Je crois qu'il dépasse huit pouces, taille de huit à neuf pouces en moyenne.

Q. Trouvez-vous beaucoup de gros homards œuvé?—R. Oui monsieur, il y en a beaucoup. Ils dépassent probablement huit pouces, vont peut-être jusqu'à neuf pouces. Ils sont tout à fait gros.

Q. Parmi les homards que vous prenez dans vos pièges, quel est le pourcentage des homards œuvés?—R. Si nous prenions la saison actuelle, la proportion serait très faible. Nous en avons pris peu.

Q. A quoi attribuez-vous cela?—R. Cela dépend des tempêtes, je crois. Ils ont dû chercher un abri au moment où nous ne faisions pas la pêche à cause du gros temps. Je puis me tromper, mais c'est mon opinion. Ils se réfugient dans les baies, les anses et les lagunes.

Q. A quelle époque de la saison prenez-vous au piège le plus de homards œuvés?—R. On commence à les prendre du 20 juin au 1er juillet et cela continue jusqu'à la fin de la saison.

Q. Les pêcheurs ont-ils l'habitude d'enlever les œufs des homards qu'ils prennent au piège, soit en les grattant, soit en les lavant?—R. Pas que je sache.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'induire les pêcheurs à remettre dans l'eau tous les homards qu'ils prennent œuvés?—R. Oui, certainement.

Q. Comment pourrait-on faire cela?—R. Le paqueur lui-même pourrait le faire en retranchant sur le poids ou sur le salaire.

Q. Cela nous conduit à la question suivante: si le paqueur refusait d'accepter ce homard œuvé, cela obligerait-il le pêcheur de le remetttre dans l'eau?—R. Certainement, mais il ne faudrait pas les amener jusqu'à terre; on devrait les libérer de suite.

Q. Pensez-vous que lorsqu'ils arrivent à la fabrique il serait impossible ou inutile de les sauver?—R. Certains jours cela serait inutile.

Q. Lorsqu'on prend des homards par un temps chaud et qu'on les met en tas, ils ne survivent pas?—R. Ils meurent plus vite.

Q. Les paqueurs se font-ils scrupule d'accepter le homard œuvé?—R. Je ne crois pas.

Q. S'ils refusaient absolument de les accepter des pêcheurs qu'arriverait-il?—R. Il est difficile de dire. Ceux qu'on paie au poids s'y objecteraient vivement; les hommes à salaire ne diraient rien.

Q. Avez-vous l'habitude de faire un examen pour découvrir le homard œuvé que l'on apporte à la fabrique?—R. Je l'ai remarqué quelquefois, s'ils étaient nombreux; mais je ne m'y suis jamais objecté.

Q. On a proposé, comme moyen de protéger le homard en frai, que le gouvernement les achetât des pêcheurs à un prix un peu plus élevé que celui que paie le fabricant, de les libérer immédiatement ou les placer dans des parcs? Qu'en pensez-vous?—R. Eh bien, nous avons des parcs, des endroits où on pourrait les garder, je crois.

Q. Il existe des parcs près de la mer où on pourrait les garder?—R. Oui, monsieur, et cela serait bien plus utile que les homarderies. Le homard y trouverait de lui-même des endroits pour frayer.

Q. Croyez-vous que c'est pour frayer que le homard recherche ces lagunes et chenaux intérieurs?—R. Pas pour autre chose.

Q. Que penseriez-vous de l'idée de faire aux paqueur un droit additionnel afin de former un fonds destiné à acheter aux pêcheurs le homard œuvé?—R. Cela ne nous conviendrait pas du tout, car comme nous payons nos hommes au mois, cela ne serait d'aucun avantage.

Q. Quelle est la limite de taille ici?—R. Huit pouces.

Q. Et quelle est la saison de pêche?—R. Du 20 avril au 10 juillet.

Q. Quand la pêche commence-t-elle réellement?—R. J'ai commencé cette année le 15 mai.

Q. Quelle est la date moyenne?—R. Nous ne commençons guère avant le 10 mai.

Q. Continuez-vous ordinairement à fabriquer jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui, mais cette année nous ne l'avons pas fait, car le homard a manqué.

Q. La prise a-t-elle été égale à la précédente?—R. Beaucoup moins considérable.

Q. Quelle proportion du homard que vous prenez au piège se trouve au-dessous de la taille légale?—R. Au printemps et jusqu'au 15 juin nous n'en prenons guère de très petits. Après cette époque, la proportion des petits est d'une moitié ou plus. Il est certain que tous ne sont pas de la taille voulue.

Q. Si l'on mettait strictement en vigueur le règlement limitant la taille, les paqueurs en souffriraient-ils?—R. Ils devraient fermer leurs établissements.

Q. L'augmentation du nombre des fabriques entraînerait-elle la mise en conserve d'un plus grand nombre de petits homards?—R. Oui.

Q. Cela hâterait la fin?—R. Oui.

Q. On nous a dit que dans certaines régions aucun paqueur ne pourrait continuer à fabriquer s'il la loi concernant la taille; est-ce là votre opinion?—R. C'est mon opinion.

Q. Favorisez-vous une augmentation ou une diminution de la limite de taille? —R. Il faudrait la diminuer.

Q. Les uns nous conseillent de la réduire à sept pouces, les autres de la remettre à neuf pouces comme autrefois?—R. Je serais favorable à la limite de sept pouces.

Q. Ne pensez-vous pas que si nous faisons cela, vous prendriez beaucoup de homards qui n'ont pas atteint leur maturité?—R. Certainement, mais si vous fixiez la limite à neuf pouces, autant vaudrait pour nous fermer nos portes. Nous serions obligés de fermer.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Si on limitait la taille à sept pouces, qu'en résulterait-il dans trois ou quatre ans?—R. La pêche serait probablement ce qu'elle est aujourd'hui.

Q. Elle ne serait pas plus mauvaise?—R. Je ne crois pas.

Par le Commissaire:

Q. Mais vous travailleriez sous l'autorité de la loi?—R. Oui.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Mais vous croyez que si l'on fixait la limite à sept pouces au lieu de huit et que l'on mit la loi en vigueur la loi serait respectée?—R. Elle le serait.

Q. Seriez-vous disposé à le faire?—R. Je crois qu'une telle loi serait respectée.

Q. Et cela sans nuire à l'industrie?—R. Le paqueur se trouverait gêné pendant une ou deux années, mais il en profiterait ensuite. Il obtiendrait plus tard du homard de meilleure taille protégé par le règlement de sept pouces.

Par le Commissaire:

Q. Mettez-vous réellement en conserve beaucoup de ce homard de moins de sept pouces?

M. George Windsor.—Tout ce que nous prenons.

Le Témoin.—C'est cela, tout ce que nous prenons. C'est ce qu'il faut dire.

Par le Commissaire:

Q. La diminution de la taille du homard dans votre district depuis dix ans est-elle appréciable?—R. Non. Ce printemps il était très gros, plus gros que depuis dix ans.

Q. Bien des gens pensent que nous avons atteint la limite extrême. Plusieurs pêcheurs nous ont dit que depuis cinq ans le homard n'avait pas diminué de grosseur et que même il devenait moins petit?—R. C'est possible. Je sais que ce printemps il était d'une grosseur exceptionnelle.

Q. Mais en vous reportant à vos premiers souvenirs, la taille moyenne est bien moindre?—R. Oui, dans ce temps-là il n'y en avait pas de petits, nous n'en prenions que des gros.

Q. Quand l'industrie des conserves a-t-elle commencé ici?—R. M. Windsor pourra mieux vous répondre que moi.

Q. Vous rappelez-vous quand on a en premier lieu réglementé la pêche du homard? —R. Autrefois nous pêchions jusqu'au 20 août. Les règlements actuels sont les seuls dont je me souvienne.

M. GEORGE WINDSOR.—Nous avions autrefois la pêche d'automne.

Le COMMISSAIRE.—Auparavant il n'y avait pas de règlements, vous pêchiez quand vous vouliez?

M. WINDSOR.—C'est vrai; les fabriques ne fermaient que pendant un mois.

Le COMMISSAIRE.—En août.

M. WINDSOR.—Juillet et août. Puis nous pêchions l'automne.

Par le Commissaire:

Q. Lorsque cette industrie a été d'abord établie, le homard n'était-il pas de même taille sur toute la côte?—R. Je le crois.

Q. A quoi attribuez la diminution dans la taille du homard?—R. A la quantité prise, sans doute. Autrefois on gaspillait le homard, on s'en servait même comme engrais. Voilà certainement la cause de la diminution.

Q. Alors à votre avis, l'état actuel de la pêche du homard dépend de l'abus qu'on en a fait. Pouvez-vous indiquer quelque autre cause?—R. La cause se trouve dans les abus passés.

Q. Vous ne pouvez pas sans doute exprimer une opinion quant à l'état de la pêche autour du cap Canso et sur la côte de l'Atlantique. Vous n'êtes pas renseigné à ce sujet?—R. Non, monsieur.

Q. Autant que possible, vous favorisez une limite de taille et une saison uniformes?—R. La même grosseur et la même saison partout, oui.

Q. Sans doute, les conditions sont différentes hors du golfe Saint-Laurent, mais dans le golfe vous ne voyez aucune différence pour établir des règlements différents quant à la taille et à la saison?—R. Les conditions sont bien différentes entre la côte de Gaspé et celle-ci.

Q. Quelle est cette différence?—R. C'est que là vous prenez le homard dans quatre de cinq brasses d'eau et ici vous n'en prenez pas un seul après le dernier jour de mai.

Q. Dans quelle profondeur commencez-vous la pêche?—R. Nous commençons dans environ cinq brasses, à cinq milles à peu près de la côte. Ailleurs la profondeur est plus grande. Il y a donc, je crois, des différences entre les diverses localités du golfe.

Q. Pensez-vous qu'il est dans l'intérêt de la pêche de prendre le homard avant l'âge où il peut se reproduire?—R. Si la loi est strictement observé, si les règlements sont respectés et si la pêche cesse le jour même où elle cesse d'être légale, je ne crois pas que le homard en souffre ou que la quantité diminue.

Q. Même si on prend du petit homard?—R. Même si on en prend du petit.

Q. Il y en aurait encore assez pour maintenir l'approvisionnement?—R. Je crois qu'il est presque possible de faire la preuve de cet avancé.

Q. Savez-vous combien il faut de homards de différentes tailles pour remplir

Q. On affirme que la stricte observance de la limite de 8 pouces, avec l'aide de homarderies et parcs, rendrait perpétuelle l'industrie du homard; est-ce votre avis?—

Q. On affire que la stricte observance de la limite de 8 pouces, avec l'aide de homarderies et parcs, rendrait perpétuelle l'industrie du homard; est-ce votre avis?— R. L'observance stricte. Je crois bien que oui, je n'en doute pas. Cela ne pourrait pas faire de mal, dans tous les cas.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous dites que vous ne pourriez pas fabriquer dans ces conditions?—R. Nous ne pourrions pas fabriquer, mais la pêche pourrait en tirer avantage.

Par le Commissaire:

Q. Pensez-vous que cela aurait pour effet, non pas peut-être de remettre la pêche dans son état primitif, mais de l'améliorer?—R. Il est probable que la pêche s'en trouverait améliorée.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous pensez que cela aiderait?—R. Certainement.

Q. Vous auriez à souffrir pendant un an ou deux?—R. Nous en souffririons beaucoup.

M. George Windsor.—Cela ne serait pas pratique; il y aurait trop d'infractions.

Le Témoin.—Si cet état de chose se prolongeait.

M. Turgeon, M.P.—Et en supposant que cela se prolongerait?

M. Windsor.—La chose serait inévitable.

M. Turgeon, M.P.—Ecoutons l'opinion du témoin sur l'effet probable d'une telle mesure.

Par le Commissaire:

Q. Pensez-vous qu'il faille réduite la limite à sept pouces, comme on l'a proposé, ou l'abolir complètement en rendant la saison plus courte et en exigeant l'observance des règlements en ce qui regarde le homard œuvé?—R. Cela ne fait pas une grande différence.

Q. On a proposé d'abolir la limite de taille et de raccourcir la saison?—R. Quant à la saison, ce que vous ferez après le 1er juillet ne produira pas beaucoup de différence.

Q. Vous pensez qu'on pourrait retrancher de la saison les jours qui suivent le 1er juillet?

M. Turgeon, M.P.—Jusqu'au 10?

Le Témoin.—Je le crois. Après le 10, les paqueurs ne font rien.

Par le Commissaire:

Q. Pensez-vous que cela vaudrait mieux pour le homard?—R. Cela aiderait certainement.

Q. Pensez-vous qu'il survivrait alors assez de homard pour que la pêche s'améliore?—R. Oui, dans quelques années, à mon avis.

Q. Fixeriez-vous la limite au 1er juillet; est-ce là la saison la plus courte que vous pourriez supporter?—R. La saison est déjà assez courte, mais on fait peu de chose pendant le mois de juillet et on pourrait le retrancher.

Q. Alors il serait peu utile de retrancher juillet. Nous représentons, voyez-vous l'autre côté de la question. Vous parlez en votre qualité de paqueur; nous nous plaçons au point de vue de la conservation du homard?—R. C'est en juillet qu'on fait le plus de mal.

Q. Pourquoi en est-il ainsi?—R. Principalement parce que le homard est à peine propre à être mis en conserve dans certaines localités. C'est alors aussi qu'on trouve le plus de homards œuvés.

Q. Vous pensez que cela n'est pas douteux?—R. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

Q. Pourrait-on maintenir une limite de 10½ pouces sans nuire à l'industrie dans le voisinage?—R. Non, monsieur.

Q. Est-il vrai qu'il faut au moins 30 pour 100 plus de homards à l'automne que pendant les mois de mai et juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. De 25 à 30 pour 100, je crois. Il en faut davantage.

Q. Est-il vrai que les fabricants sont obligés d'accepter du homard trop court et du homard œuvé de crainte de perdre leurs pêcheurs qui, sur leur refus, vendraient leurs prises à des paqueurs moins scrupuleux?—R. Pas dans mon cas.

Q. Parce que vos hommes sont à salaire?—R. Oui, monsieur.

Q. J'ai entendu des paqueurs qui disaient: "Je suis obligé de prendre ces homards, si je ne les prenais pas, mes voisins les prendraient et je perdrais mes pêcheurs." Pourriez-vous me donner une idée du nombre de livres de homard vivant de chaque taille pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne puis vous en donner une idée pour chaque taille.

Q. Pouvez-vous donner des renseignements à ce sujet?—R. Je puis vous en donner en livres, mais non pas en calculant le nombre des homards.

Q. Eh bien, donnez-nous votre calcul en livres?—R. En moyenne, 225 livres de homard vivants font une caisse de boîtes d'une livre à 16 onces la livre.

Q. Pour la meilleure protection de la pêche du homard, on a proposé de faire inscrire les pêcheurs et de leur faire obtenir un permis en exigeant d'eux un honoraire nominal. Quel serait l'effet d'une telle mesure?—R. Cela n'aurait aucun effet ici, car nos hommes sont à salaire.

Q. Vous avez dit, je crois, que vous ne refusez pas de prendre du homard en frai ou trop court?—R. Non.

Q. Respecte-t-on dans la région les règlements pour la protection du homard?—R. Pas beaucoup.

Q. Si on les mettait strictement en vigueur qu'arriverait-il?—R. Les fabriques seraient toutes fermées.

Q. Les pénalités actuelles sont-elles suffisantes pour empêcher les paqueurs de les enfreindre, si on les appliquait?—R. Oui.

Q. Dans un cas de violation persistante des règlements, la conservation de l'industrie du homard exigerait-elle que le permis de pêche soit enlevé au coupable?—R. Il le mériterait, je crois.

Q. Le nombre des fabriques est-il maintenant compatible avec la conservation de l'industrie du homard et devrait-on éviter d'accorder de nouveaux permis de paquage? —R. Nous avons certainement atteint le maximum et il faudrait décourager l'idée d'accorder de nouveaux permis, je crois.

Q. Existe-t-il quelque raison pour que le ministère refuse d'accorder des permis à tous ceux qui en demandent?—R. Parlant pour notre localité et à notre point de vue, je dois dire qu'il n'y a plus de place.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous croyez cependant que, dans certains districts, il y aurait ample place pour en établir?—R. Peut-être au dehors, mais pas ici.

Q. Vous n'avez pas de place ici?—R. Aucune; les fabriques se trouvent à un jet de pierre les unes des autres.

Par le Commissaire:

Q. Ne pensez-vous pas que ces choses s'ajustent d'elles-mêmes?—R. Elles s'ajustent d'elles-mêmes, assez bien.

Q. Exploite-t-on maintenant autant de fabriques qu'autrefois?—R. Mon cher monsieur, deux fois autant.

Q. Augmentent-elles encore?—R. Elles augmentent encore.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis dix ans?—R. Oh, oui, il y en a eu.

Q. Aucun permis nouveau n'a été accordé?

M George Windsor.—Si on ne les accorde pas, comment ces gens les obtiennent-ils?

Le Témoin.—Je ne sais comment il se fait, mais ils viennent.

Par le Commissaire:

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, favoriseriez-vous l'interdiction de la pêche pendant quelques années? On nous a proposé cela comme remède?—R. Le gouvernement viendrait-il au secours des fabriques? Il faudrait qu'on nous aide, je crois, pendant la période d'interdiction dont vous parlez, car autrement nous ne pourrions nous maintenir.

Q. Ne pourriez-vous pas vous occuper de quelque autre genre de pêche?—R. Il n'y a rien ici qui nous attire.

Q. A quelle saison la pêche du homard est-elle la plus active?—R. En mai et juin.

Q. Tout le mois de juin?—R. Presque tout le mois de juin.

Q. Le règlement actuel au sujet de la saison close est-il satisfaisant, sinon, quel changement proposeriez-vous?—R. J'ai déjà répondu à cette question en disant que je favoriserais la fermeture au premier juillet.

Q. Vous pensez que cette réduction dans la longueur de la saison de pêche serait avantageuse, qu'elle aurait pour effet de rendre le homard plus abondant et de perpétuer l'industrie de la conserve?—R. Je le crois.

Q. Quel serait à votre avis l'effet d'une saison plus courte sans restriction quant à la taille?—R. Cela dépendrait de la durée de la saison de pêche.

Q. La saison s'étend, dites-vous, du 10 mai au 10 juillet, combien de jours de pêche cela représente-t-il?—R. Je ne crois pas que cela fasse plus de 35 ou 40 pours.

M. George Windsor.—Cela dépend de la localité.

Le Témoin.—Je parle de la côte intérieure, de notre côté. En dehors, c'est différent. Sur les côtes du golfe, les jours de pêche sont plus nombreux.

Par le Commissaire:

Q. On a proposé de permettre la pêche d'automne dans certaines localités où la saison commence plus tard le printemps à cause de la présence des glaces. Seriez-vous en faveur de la pêche d'automne?—R. Cela ne me paraît pas avantageux.

A. Etes-vous favorable à la restriction du nombre des permis de paquage?—R. Oui.

Q. Et vous ne favoriseriez pas l'octroi de permis à tous ceux qui en font la demande?—R. Non, monsieur.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Dans n'importe quelle localité?—R. Pas dans la nôtre. Il peut y avoir d'autres localités dont je ne connais rien du tout.

Par le Commissaire:

Q. Serait-il possible et juste d'établir une épreuve d'excellence pour les fabriques?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment pourrait-on l'établir?—R. Vous voulez dire au sujet du soin et de la propreté dans la préparation des conserves?

Q. Si le gouvernement se décidait à accorder des permis à tous ceux qui en demandent, il devrait y avoir restriction quelconque. Or, on pourrait insister sur une épreuve d'excellence; qu'en pensez-vous?—R. Vraiment, je ne puis dire.

Q. Dans certaines fabrique le produit n'est pas ce qu'il devrait être; on devrait faire cesser cet abus dans l'intérêt du consommateur comme celui des autres fabricants. Comment croyez-vous qu'on pourrrait établir les qualités requises?—R. Il faudrait tout d'abord sans doute des inspecteurs qui feraient l'examen des fabriques;

dans celles-ci on devrait se servir de certaines tables, de certains plats et d'autres choses se rapprochant d'un certain modèle.

Q. Ne pensez-vous pas que l'usage d'une table de bois ordinaire pour le maniement de la chair, une fois l'écaille enlevée, donne lieu à la préparation d'une conserve inférieure?—R. Oui, par un temps chaud.

Q. Il faut exercer alors une très grande précaution; comment pourrait-on y arriver?—R. Le remède serait possible.

Q. A Anticosti, M. Menier a construit un édifice au coût de $17,000, avec lumières électriques et tablettes de marbre?—R. Cela entraînerait pour nous des dépenses additionnelles et ce serait bien difficile.

Q. Ne pensez-vous pas qu'on pourrait améliorer l'outillage des fabriques de conserves?—R. Je crois qu'on pourrait les améliorer.

Q. Pensez-vous aussi qu'on devrait soumettre le produit de ces établissements à l'inspection?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous que le personnel actuel pourrait suffire à cette inspection?—R. Peut-être.

Q. S'il en était autrement les paqueurs auraient peut-être un certain supplément à payer?—R. Le personnel actuel; nous n'avons personne, je crois, dans notre localité.

Q. Refusseriez-vous des permis de paquage à des aubains?—R. Oui, je le leur refuserais.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de paquer le homard pour leur compte?—R. Non, monsieur, quelques-uns s'y ruineraient.

Q. Que pensez-vous de la politique d'encourager les fabriques coopératives?—R. Il est difficile d'exprimer une opinion à ce sujet. Les unes pourraient réussir, les autres, faire de mauvaises affaires. Je ne sais pas si le pays en profiterait.

Q. Existe-t-il des fabriques coopératives parmi les pêcheurs de la région?—R. Je n'en connais pas.

Q. Quel est le prix du homard ici? Cette considération n'entre pas en ligne de compte si vos pêcheurs sont à salaire?—R. J'ai une barque que je paie au poids, $1.00 par cent livres de poisson en leur fournissant tout. Les autres années, je leur payais $1.10.

Q. A quoi tient la baisse de cette année?—R. Aux conditions défavorables du marché.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se plaignent de ce que les prix que leur offre le paqueur ne sont pas satisfaisants?—R. Je n'en ai pas eu connaissance.

Q. Savez-vous si les paqueurs s'entendent pour baisser les prix?—R. Non, monsieur; il n'y a pas d'entente ici.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont quelquefois perdu leurs prises, les paqueurs refusant de les leur acheter?—R. Non, monsieur, pas à ma connaissance; on ne se plaint pas de cela.

Q. On prétent que dans certains cas les pêcheurs ont subi des pertes, les fabriques ne travaillant pas, bien que le homard fût assez abondant? Cela est-il arrivé à votre connaissance?—R. Pas ici.

Q. Si on fermait les fabriques, où les pêcheurs trouveraient-ils un marché?—R. Je ne sais pas.

Q. Existe-t-il des facilités pour le commerce du homard vivant?—R. Pas ici.

Q. Laquelle est la plus rémunérative pour le pêcheur et la moins épuisante, de l'industrie de la conserve ou de l'exportation du homard vivant?—R. C'est l'industrie de la conserve qui réussit le mieux ici.

Q. C'est la seule qui se pratique ici?—R. La seule.

Q. Pensez-vous qu'on doive favoriser l'expédition du homard vivant de préférence à l'industrie de la conserve?—R. Je ne crois pas. On en a fait la tentative à ma con-

naissance, mais sans succès. Il y a plusieurs années, je crois, Taylor et Mayo, une maison de Boston, en a expédié dans des wagons-réservoirs.

Q. Les homards ne mourraient-ils pas avant leur arrivée à Boston?

M. GEORGE WINDSOR.—On les a envoyés à Bathurst et de là par voie ferrée, mais ils sont morts avant d'arriver à destination.

Par le Commissaire:

Q. D'après votre expérience, pensez-vous que les homarderies ont contribué à rendre le homard plus abondant?—R. Je ne crois pas.

Q. Avez-vous fait des observations sur la valeur des parcs où l'on met le homard pour améliorer la condition de la pêche du homard?—R. Je proposerais de mettre en vigueur les règlements actuels et d'interdire la pêche dans le port.

Q. Que dois-je entendre par la pêche dans le port?—R. Il devrait y avoir une ligne de démarcation à l'entrée du port.

Q. A l'intérieur de laquelle la pêche serait interdite?—R. C'est mon avis.

Q. Vous pêchez maintenant partout?—R. Partout. On peut pêcher aux quais, si on le désire.

Q. Les homards n'entrent ici que tard dans la saison?—R. Non, monsieur, ils viennent ici jusqu'au mois de juillet.

Q. En trouvez-vous ici en mai?—R. Non, monsieur.

Q. Quant commencent-ils à entrer?—R. Vers le 15 juin, je crois.

Q. Avez-vous fait des observatins sur la valeur des parcs où l'on met le homard pour frayer?—R. Je ne sais pas au juste. Peut-être ces parcs sont-ils préférables aux homarderies.

Q. Trouve-t-on ici le genre de grèves nécessaires à cette fin?—R. Oui, nous avons de bons endroits pour cela.

Q. Les règlements du ministère sont destinés à permettre la prise du gros homard en permettant au petit de s'échapper. Connaissez-vous quelque piège mieux adapté à cette fin que celui maintenant en usage? Se sert-on ici du piège à compartiments ou de l'ancien piège?—R. De tous les deux. Le piège à compartiments n'est en usage que depuis quelques années.

Q. Pourquoi s'en sert-on?—R. Il semble retenir mieux le homard.

Q. C'est-à-dire tout le homard?—R. Il pouvait plus facilement s'échapper de l'ancien piège.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait avantage d'insister sur un piège à lattes plus espacées?—R. Un homard assez gros peut s'échapper de notre piège actuel.

Q. Quel est l'espacement des lattes?—R. Quelques-unes sont espacées d'un pouce et un quart. On confectionne maintenant les pièges de manière à ce que le homard ne puisse en sortir. On en trouve de largement espacés, ce qui se fait probablement à la connaissance du paqueur.

Q. Approuveriez-vous l'idée d'une commission de pêcheries pour les Provinces maritimes?—R. Si elle se composait d'hommes compétents.

Q. Comment croyez-vous qu'on devrait composer une commission de ce genre?—R. Cela exigerait quelques jours de réflexion.

Q. Désirez-vous exprimer une opinion sur quelque autre point relatif à la présente enquête?—R. Non.

Q. En résumé, vous favorisez une saison close à la fin de juin ou le 1er juillet et l'interdiction de la pêche dans le port?—R. Oni.

Q. C'est-à-dire que la pêche ne devrait se faire que sur la côte extérieure?—R. Je ne dirais pas seulement sur la côte extérieure.

Q. Qu'entendez-vous par l'interdiction de la pêche dans les ports?—R. Je veux dire que personne ne devrait faire la pêche au-dedans de certaines limites à l'entrée des ports, qu'on devrait établir une ligne de démarcation convenable.

Q. Dans le cas particulier qui nous occupe, où placeriez-vous cette ligne de démarcation?—R. Entre le port et la pointe Petit-Lemèque; cela permettrait la pêche

à l'intérieur. Dans notre cas, la région centrals se trouverait entre le port de Miscou et l'île de Caraquet.

Q. La limite exacte pourrait être fixée plus tard. Qu'arriverait-il si on pêchait en dedans de ces limites?—R. On prendrait du homard œuvé et à écaille molle.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Avec une saison close le 1er juillet, ces limites ne seraient pas nécessaires?—R. Aucune limite ne serait nécessaire.

Par le Commissaire:

Q. Vous pensez qu'une telle mesure rendrait inutiles vos propositions?—R. Je le crois. Immédiatement après le 1er juillet on commence à prendre du homard en cet endroit. Si la pêche se terminait le 1er juillet, les limites ne seraient plus nécessaires.

Q. Sur la côte extérieure dont vous avez parlé, pêche-t-on aussi dans l'eau peu profonde vers la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Pêche-t-on au traîneau ici?—R. C'est le nom que nous donnons ici à la pêche au cerceau. Le cerceau soutient une bourse au fond de laquelle se trouve l'appât. On prend des homards de toute grosseur, quelques-uns très petits.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. Depuis trois pieds en augmentant. Lorsque l'eau est calme, ils se rapprochent autant que possible.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Pensez-vous qu'on devrait interdire complètement ce genre de pêche?—R. Certainement; on y prend presque exclusivement du petit homard, rien autre chose que cela dans l'eau peu profonde.

Q. A quelle profondeur pensez-vous qu'on devrait tendre les pièges; si on exigeait quatre brasses, les pêcheurs en souffriraient-ils?—R. Nous ne pouvons faire la pêche dans quatre brasses d'eau.

Q. Mais vous commencez par la pêche au large?—R. Si la loi doit nous limiter au 1er juillet, permettez-nous de faire tout ce que nous faisons maintenant.

Q. Alors jusqu'au premier juillet aucun changement n'est nécessaire?—R. Il n'y a pas lieu de changer la profondeur d'eau où il nous est permis de pêcher.

Par le Commissaire:

Q. Jusqu'à quelle profondeur allez-vous?—R. D'une brasse à une brasse et demie.

Q. Est-ce loin de la côte?—R. Assez loin en certains endroits, cela va même jusqu'à un mille.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous proposez que la saison soit close le premier juillet?—R. C'est ce que je propose.

Q. Vous croyez que cela empêcherait la destruction excessive du homard?—R. Oui, nous en tirerions profit dans l'avenir, car je crois que le homard deviendrait plus abondant.

Par le Commissaire:

Q. Désirez-vous ajouter autre chose?—R. Non, monsieur, vous m'avez interrogé très au long.

Le témoin est renvoyé.

George Windsor, paqueur, Bathurst, N.-B., est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage de M. Luce et vous confirmez ce qu'il a dit?—R. Oui.

Q. Quels sont les meilleurs règlements à mettre en vigueur, à votre avis?—R. Je négligerais complètement la limite de taille et je raccourcirais la saison.

Q. A quelle date fermeriez-vous la saison de pêche?—R. Il est difficile de dire; tout dépend de la localité. Elle devrait durer, je crois, jusqu'au 20 juin.

Q. Vous la fixeriez ainsi dans le but ultérieur d'améliorer la pêche?—R. Oui. Puis on devrait interdire toute pêche dans les havres et nommer de nouveaux gardes-pêche.

Q. Que dites-vous de la pêche au verveux?—R. Je ne connais guère cette pêche; nous ne la faisons pas et elle n'est pratiquée que sur la côte extérieure. On devrait aussi interdire la pêche au carrelet; avec cet attirail on ne prend absolument que du petit homard. Ce qui nuit aussi à l'industrie, c'est qu'une foule de gens prennent du homard pour leur compte, le font bouillir, le cassent et viennent vendre la chair à la fabrique. Les paqueurs l'achètent, il leur est difficile de refuser, mais ils ne peuvent en faire un bon produit et l'industrie en souffre.

Q. Cette pratique n'est-elle pas illégale?—R. Oui, dans certaines localités, mais on n'en tient pas compte.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Cela se fait et vous croyez que c'est mal?—R. On ne devrait pas le permettre; sur ce point, les fonctionnaires ne font pas leur devoir. Lorsqu'un négociant engage un homme à salaire, il le renvoie s'il ne fait pas son devoir; le gouvernement devrait faire de même. Un fonctionnaire recevant un traitement doit faire son ouvrage ou être renvoyé.

Q. Vous savez que cela se fait?—R. Certainement, je le sais. Si je ne le savais pas, je ne le dirais pas.

Q. Avez-vous quelque autre proposition à faire?—R. Je me demande si celles que je fais seront mises en pratique.

Par le Commissaire:

Q. Chacune sera pesée et aidera à la solution?—R. Il est inutile de donner son opinion si on n'en tient pas compte.

Q. Ces propositions seront soumises au comité de la Marine et des Pêcheries de la Chambre des Communes et je crois qu'on désire sincèrement promouvoir les intérêts de l'industrie du homard?—R. Je crois qu'on a commencé trop tard.

Q. Les inspecteurs ont-il visité les fabriques pour mesurer le homard?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'on les a mesurés équitablement?—R. Celui qui a visité mon établissement a bien fait son ouvrage. Il a mesuré tout un chargement de barque et en a pris note. Le homard est beaucoup plus petit qu'autrefois. Lorsque j'ai commencé, le poids moyen d'un homard était de 2½ livres.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Il y a de cela 30 ans?—R. Oui; le poids moyen était alors de 2½ livres.

Par le Commissaire:

Q. Quel est le poids moyen aujourd'hui?—R. Le poids moyen? Il en faut cinq pour faire une livre. Le nombre a diminué dans la même proportion. J'ai tenu compte du poids et du nombre.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de cette industrie?—R. Depuis 32 ans.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Quand votre père a-t-il commencé?—R. C'est lui qui le premier a mis le homard en conserve dans la Baie des Chaleurs, il y a 56 ans.

Par le Commissaire:

Q. Les premières conserves faites ici ont été celles du saumon?—R. Oui.

Q. Puis on s'est mis à mettre en conserve le homard?—R. Oui.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Sept ou huit barques, avec 1,500 à 1,800 pièges; la prise annuelle donne environ 300 caisses.

Q. Combien de fabriques?—R. Quatre fabriques.

Q. Comment payez-vous vos pêcheurs?—R. A salaire. Nous payions 15 par cent livres lorsque j'ai commencé. Les pêcheurs n'étaient pas contents et nous avons adopté le système du salaire. Le homard nous coûte maintenant $3 le cent.

Q. Croyez-vous que le pêcheur dans ces conditions est aussi actif et énergique que s'il pêchait pour son compte?—R. Non, mais autrement nous n'obtiendrons pas de pêcheurs.

Q. Quel est le salaire ordinaire d'un pêcheur?—R. De $30 à $40 et il se pensionne lui-même.

Q. Vous fournissez l'attirail?—R. Nous fournissons tout.

Le témoin est renvoyé.

EDWARD BURBRIDGE, pêcheur, Pointe-Miscou, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. J'ai commencé à l'âge de quinze ans, mais j'ai abandonné cette occupation pour la reprendre il y a cinq ou six ans.

Q. Que faites-vous lorsque vous n'êtes pas occupé à la pêche?—R. Je m'absente généralement l'automne et l'été.

Q. Sur quelle partie de la côte faites-vous la pêche?—R. Au large de la Pointe-Miscou.

Q. Est-ce toujours là que vous pêchez?—R. Presque toujours.

Q. Il n'y a pas d'union des pêcheurs dans la localité?—R. Non.

Q. La pêche du homard occupe-t-elle beaucoup de personnes ici?—R. La plupart des gens de Miscou s'en occupent.

Q. Pouvez-vous me donner quelque idée nombre total des barques qui font la pêche du homard autour de Miscou?—R. Certains matins j'ai remarqué jusqu'à quatre-vingts barques allant dans différentes directions.

Q. A quelle distance de la côte faites-vous la pêche?—R. Je ne puis vous dire exactement. Entre cinq et six milles peut-être au printemps et dans neuf ou dix brasses d'eau.

Q. Pêchez-vous à cette profondeur pendant toute la saison?—R. Non, monsieur.

Q. Veuillez expliquer ce qui arrive au cours de vos opérations de pêche?—R. Lorsque le homard cesse de se tenir au large nous nous rapprochons de la côte, afin de pouvoir en prendre de nouveau.

Q. Dans quelle profondeur vous trouvez-vous alors?—R. Dans deux et demie à trois brasses d'eau. Autour de Miscou elle est un peu profonde.

Q. C'est un fond de sable?—R. Oui; près de la côte.

Q. Quand vous commencez la pêche quelle est la nature du fond?—R. C'est un fond rocheux avec beaucoup de varech.

Q. La prise annuelle augmente-t-elle ou diminue-t-elle?—R. Elle diminue.

Q. De quelle manière?—R. Dans le poids et le nombre du homard.

Q. Vous n'en obtenez pas autant et ils sont plus petits?—R. Nous ne comptons jamais, tout est pesé, mais nous constatons que nous n'en obtenons pas autant.

Q. Le homard est-il aussi gros maintenant que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Non. Au printemps, le homard qu'on prend au large est d'une taille assez

bonne. Ce printemps nous n'avons pas à en rejeter deux, parce qu'ils ne valaient rien. Près de la côte ils sont plus petits.

Q. Comment pêchez-vous. à salaire?—R. Par cent livres.

Q. Le nombre des pièges a-t-il augmenté dans votre voisinage?—R. Non, il est à peu près le même, de 250 à 275 par barque.

Q. En avait-on autant lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Non, j'étais alors à salaire et nous n'avions que 220 pièges par barque.

Q. A tout prendre il y a plus de pièges autour de Miscou que lorsque vous avez commencé?—R. Il y a plus de barques et plus de pièges.

Q. Existe-t-il une différence entre le piège d'aujourd'hui et celui d'autrefois?—R. Un peu, je crois. Nous avons maintenant ce que nous appelons le piège breveté.

Q. C'est le piège à compartiments?—R. Le piège à compartiments, puis les lattes sont peut-être un peu plus rapprochées.

Q. Pensez-vous que si les lattes étaient plus espacées, cela ferait une différence?—R. Il est plus que probable que le petit homard pourrait s'échapper. Quelquefois l'espacement est irrégulier.

Q. Croyez-vous que les lattes sont plus rapprochées?—R. Je le crois.

Q. Pourquoi en est-il ainsi?—R. Sans doute pour retenir tout le homard qui entre.

Q. Est-ce votre opinion que vous obtenez le poids voulu de homard en prenant du homard beaucoup plus petit qu'autrefois?—R. Je m'aperçois que nous obtenons moins de homard en tenant compte des chargements de brouettes. Autrefois nous en chargions sept ou huit, maintenant deux ou trois seulement. Cela indique que nous en prenons moins.

Q. On a proposé, dans le but de mieux surveiller la pêche du homard, que les pêcheurs fussent tenus de s'inscrire et d'obtenir un permis en payant un honoraire nominal; qu'en pensez-vous?—R. Cela ne ferait pas une grande différence pour moi, mais il y a des gens plus pauvres que moi qui ne voudraient rien payer du tout.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Ils en souffriraient?—R. Ils souffrent déjà dans les conditions actuelles.

Par le Commissaire:

Q. Le prix du homard aujourd'hui est-il favorable par comparaison à ce qu'on le payait autrefois; faites-vous autant qu'au début?—R. Je le crois. Le pays est prospère. Autrefois nous travaillions beaucoup pour peu d'argent. Il y a huit ou neuf ans les salaires étaient moins élevés, mais ils deviennent maintenant meilleurs de diverses manières. Cette année il y a une légère baisse, mais je comprends que cela dépend du marché. J'ai consenti à travailler pour moins à cause de cela et, à tout prendre, l'année a été bonne. La saison est bien courte et je ne voudrais pas compter sur la pêche du homard pour gagner ma vie.

Q. Y a-t-il concurrence entre les paqueurs ou êtes-vous obligés d'accepter un certain prix?—R. Non.

Q. Si vous ne vous entendez pas avec l'un, vous vous adressez à l'autre?—R. Nous pouvons faire cela et nous obtenons ordinairement ce que nous demandons.

Q. Quels règlements régissent la pêche du homard? Connaissez-vous les règlements quant à la limite de taille, au homard œuvé et à la saison de pêche?—R. La limite de taille était de neuf pouces autrefois, je crois; maintenant elle est de huit pouces. Naturellement, nous connaissons la saison; elle se termine le 10 juillet; c'était le 15 juillet auparavant.

Q. Et quant aux homards œuvés?—R. Je voudrais qu'on les rejette tous à la mer. Je jure que je n'en ai pas pris plus de 15 à 20 cette année.

Q. Que faites-vous des homards œuvés?—R. Je ne sais trop que vous répondre. Ils ne profitent guère ni au paqueur ni au pêcheur. Ils n'en obtiennent qu'un peu

de chair et cela ne vaut pas la peine. Je crois que le homard œuvé devrait être protégé et je l'ai toujours dit.

Q. Avez-vous vous-même essayé de respecter ce règlement?—R. Lorsque nous en prenons, je dis toujours: "Il vaut mieux les rejeter. S'ils ne nous profitent pas cette année d'autres en profiteront l'an prochain." Je parlais ainsi à mon patron, et il me répondait: "Je voudrais pouvoir faire cela, mais à quoi bon lorsque nous savons qu'une autre barque les prendra demain."

Q. Apportez-vous toute votre prise à la fabrique?—R. Non, pas les très petits de cinq ou six pouces. Ceux-là ne pèsent qu'un quart de livre et ne valent qu'un quart de sou; nous les rejetons donc puisqu'ils ne valent pas la peine qu'on les emporte.

Q. Vous attendez-vous à ce que le paqueur vous achète tout ce que vous lui emportez que ce soit du homard trop petit ou du homard œuvé?—R. Il les prend, mais il ne les examine pas. Il n'est sans doute pas tenu de le faire.

Q. Comprenez-vous la nécessité de règlements pour la protection de la pêche du homard et qu'il est mal de violer ces règlements?—R. Oui, mais on ne les met pas en vigueur. Si on les respectait il n'y aurait plus de pêche.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous dites que le homard œuvé devrait être protégé?—R. Oui.

Q. Que proposez-vous alors pour rendre cette protection efficace?—R. Voilà le point. Certains pêcheurs m'ont dit: " Si on met la loi en vigueur, nous enlèverons les œufs avec une brosse ou en les frappant sur l'eau de manière à les faire tomber." Je leur ai répondu: "Cela ne servirait de rien, car les crabes mangeront les œufs. Cela n'est pas dans votre intérêt, car ces œufs deviendront des homards dans quelques années ". Si nous pouvions obtenir des gardes-pêche actifs, il serait possible de protéger le homard œuvé.

Par le Commissaire:

Q. Comment les gardes-pêche pourraient-ils surveiller ce qui se passe dans les barques au large?—R. On pourrait mettre les pêcheurs à l'amende. Il ne serait pas très juste de rendre l'industriel responsable, car il ne sait pas ce qui se passe dans les barques et à l'arrivée le homard est entassé dans les brouettes. L'industriel ne sait ce qu'on lui apporte. Je crois que si les pêcheurs étaient avertis. . . .

Q. Pensez-vous que les pêcheurs comprennent l'importance qu'il y a de protéger le homard œuvé? On le leur a expliqué, n'est-ce pas?—R. Les gardes-pêche leur ont expliqué la chose.

Q. Quant à la pratique et aux effets désastreux de la pratique d'enlever les œufs du homard?—R. Si on imposait une amende sur les pêcheurs, je crois qu'ils feraient plus attention, pour tout le profit qu'ils en tirent.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Comment pensez-vous que le garde-pêche pourrait atteindre le pêcheur avec certitude?—R. Je ne vois pas comment il pourrait surveiller à la fois la fabrique et la côte.

Q. Vous dites qu'on enlève les œufs du homard en mer?—R. Il en reste toujours un certain nombre. J'ai vu faire la chose.

Par le Commissaire:

Q. Lorsque cela a été fait on peut le constater la plupart du temps?—R. A leur arrivée, si on les examine à leur arrivée.

Q. Prenez-vous un nombre à peu près égal de homards œuvés pendant chaque saison?—R. Là où je pêche, au large, nous en prenons peu.

Q. En prenez-vous beaucoup au commencement de la saison?—R. Bien peu, cela ne compte guère.

Q. A mesure que la saison avance vous vous rapprochez de la côte?—R. Nous en trouvons davantage sur l'espace intermédiaire et près de la côte.

Q. Existe-t-il certains mois pendant lesquels vous trouvez plus de homard œuvé que pendant le mois de mai?—R. Nous n'en trouvons pas beaucoup d'ailleurs.

Q. Et au mois de juin?—R. Ils deviennent nombreux au moins de juin.

Q. Et en juillet?—R. Le homard est si rare en juillet, du moins en dehors, que nous en trouvons peu.

Q. Mais vous pêchez en juillet?—R. Pas cette année.

Q. Vers quelle date cessez-vous ordinairement la pêche?—R. Je crois que nous avons cessé vers la fin de juin cette année, parce que le homard était si rare que nous ne faisions plus rien.

Q. La pêche ne se ralentit-elle pas, règle générale, vers la fin de la saison?—R. Depuis deux ans la pêche a été pauvre. L'année précédente elle a été active jusqu'à la fin de la saison et les pêcheurs ont fait une bonne année.

M .GEORGE WINDSOR.—Et la pêche est meilleure après la fin....

Le TÉMOIN.—Après le mois d'août, je crois, le homard est abondant sur les côtes.

Par le Commissaire:

Q. Ainsi, le homard abonde sur les côtes?—R. Oui.

Q. L'année ou vous avez fait bonne pêche en juillet ou après, la pêche avait-elle été bonne du début?—R. C'est cette année-là que j'ai fait la pêche pour M. Windsor et que nous avons si bien réussi de l'autre côté.

Q. Le homard a été abondant pendant toute la saison?—R. Jusqu'au dernier jour. J'ai vu les rapports cette année annonçant une bonne pêche.

Q. Considérez-vous qu'il existe une saison ou le homard n'est pas bon à manger? —R. Pas sur la côte extérieure. On m'a dit qu'on avait dû rejeter cette année la moitié du homard pris dans le havre. Des pêcheurs qui l'ont vu me l'ont répété.

Q. C'étaient des homards à test mou?—R. A test mou ou sans test. Nous ne prenons pas ceux-là à l'extérieur.

Q. Quelle est la plus petite taille du homard œuvé?—R. Environ huit pouces, je crois.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard œuvé?—R. De 9 à 10 pouces. Ce sont de beaux homards pesants et nous n'aimons pas à les perdre à cause de leur poids.

Q. Sur cent homards que vous prenez combien sont œuvés?—R. Sur une prise de 400 livres, nous pouvons en trouver de 5 à 8 par jour. Cela ferait de 600 à 700 homards. Au dehors nous prenons du homard pesant et sur la prise nous en trouvons de 4 à 5 et même 10 portant des œufs.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'imposer aux paqueurs un droit additionnel afin d'acheter aux pêcheurs le homard œuvé?—R. Mon patron, M. Ward, m'a dit que si on employait l'argent dépensé pour les homarderies à pourvoir chaque pêcheur d'une cage où il mettrait le homard œuvé, qu'on lui paierait à la livre pour les libérer ensuite, cela vaudrait mieux. Il m'a dit à plusieurs reprises que cela vaudrait mieux que les homarderies. L'essentiel est de sauver le homard œuvé.

Q. Quel serait le meileur moyen de le sauver?—R. Il faudrait faire prêter serment aux pêcheurs de ne pas enlever les œufs du homard, cette pratique est très nuisible.

Q. Pensez-vous qu'on pourrait acheter ce homard des pêcheurs et le mettre dans des parcs? Existe-t-il des endroits où on pourrait établir de ces parces où le homard pourrait frayer en profitant de la marée?—R. Il existe des endroits où on pourrait le mettre. A la Pointe-Miscou nous avons deux de ces baies où la marée remonte. On trouve là du varech, et je ne crois pas qu'il s'y trouve de crabes pour manger le frai; le homard y serait protégé.

Q. Fait-on quelque effort pour observer les règlements?—R. Je ne crois pas.

Q. Vous attendez-vous à ce que le paqueur vous prenne tout ce que vous lui apportez?—R. Oui.

Q. Et il le fait?—R. Oui.

Q. Désirez-vous proposer quelque changements aux règlements?—R. La pêche devrait cesser à la fin de juin ou au 1er juillet. Nous ne faisons rien alors et sommes bien aise de rentrer avec nos pièges. Nous devrions tous rentrer en même temps le 1er juillet, ce qui enlèverait dix jours à la saison de pêche.

Q. Les paqueurs dans votre voisinage ont-ils jamais refusé d'accepter du homard œuvé?—R. Jamais, à ma connaissance.

Q. Font-ils quelquefois un examen pour séparer le homard œuvé du reste de la prise?—R. Non, monsieur, pas à ma connaissance.

Q. Lorsqu'on apporte les homards à la fabrique entassés dans des brouettes, est-il facile de distinguer ceux qui portent des œufs?—R. Non, cela est assez difficile. Le vrai temps c'est lorsqu'on les retire du piège. C'est l'affaire du pêcheur et non pas de l'industriel; celui-ci ne peut s'occuper que de ce qui se passe à terre.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous proposez de faire prêter serment à chaque pêcheur qu'il ne prendra pas de homard œuvé?—R. Oui.

Q. Et vous les mettriez à l'amende s'ils violaient leur serment?—R. Oui, je leur imposerais une amende de $50.

Par le Commissaire:

Q. Par la loi actuelle ils sont passibles d'une amende?—R. Oui, mais la loi reste lettre morte.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Alors, vous pensez qu'en les mettant sous serment. . . . ?—R. Cela mettrait fin à l'abus. Je suis prêt, pour ma part, à jeter tous ceux que je prends moi-même. Le profit immédiat est négligeable et la pêche en deviendrait sans doute meilleure par la suite.

Par le Commissaire:

Q. Vous avez dit, je crois, que le homard œuvé est plus abondant vers la fin de la saison qu'au début?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance qu'un pêcheur ait perdu sa prise de homard parce que le paqueur refusait de l'acheter?—R.Non, monsieur, pas par ici; ils ne sont que trop heureux d'acheter ce que les pêcheurs leur apportent.

Q. En votre qualité de pêcheur d'expérience que pensez-vous du règlement actuel limitant les permis de paquage à certains individus? Pensez-vous qu'on devrait en accorder à tout le monde?—R. Ce serait dur pour ceux qui ont placé leur argent dans cette industrie. J'ai toujours essayé d'obtenir un permis mais sans succès. Mon père exerçait cette industrie, mais je suis venu trop tard.

Q. Avez-vous quelque expérience quant au commerce du homard vivant?—R. Je ne crois pas ce commerce possible ici

Q. On ne l'a jamais essayé à votre connaissance et les conditions ne sont pas favorables?—R. Non, monsieur, j'ai toujours désiré obtenir un permis. Je pourrais gagner davantage en paquant en petit qu'en faisant la pêche.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Vous croyez que vous pourriez réussir dans quelque endroit où les permis ne sont pas trop nombreux?—R. Oui, mais si tout le monde pouvait exercer cette industrie ce serait injuste pour ceux qui y ont placé leur argent.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous que le premier venu peut paquer le homard?—R. Je ne crois pas. Moi, j'ai obtenu de l'expérience dans la fabrique de mon père.

Q. Qui est-ce qui fixe le prix du homard?—R. Chaque paqueur, suivant la somme qu'il est en état d'offrir.

Q. Les paqueurs cherchent-ils à baisser les prix? Si l'un ne vous donne pas ce que vous demandez pouvez-vous vous adresser à un autre?—R. Oui, beaucoup de pêcheurs se plaignent, mais ils se plaignent de tout.

Q. Pensez-vous qu'on pêche après la clôture de la saison?—R. Oui, en secret.

Q. Et fabrique-t-on aussi?—R. Oui, il est assez difficile pour le garde-pêche de découvrir les infractions. On le fait en cachette, mais je sais bien ce qui se passe.

Q. Où fabrique-t-on ainsi; dans les bois, dans les maisons particulières?—R. Dans les maisons surtout, la nuit. S'ils craignent la visite de l'inspecteur, ils entassent des légumes sur leurs appareils. Je l'ai fait moi-même et j'ai été pris.

Q. Vous a-t-on imposé une amende?—R. Oui, il y en avait tant qu'il m'a été impossible d'échapper.

Q. Si on mettait strictement en vigueur la limite de taille, les paqueurs en souffriraient-ils?—R. Je ne crois pas que cela leur ferait grand mal. A l'intérieur, on prétend que oui, mais sur la côte extérieure cela ne ferait guère de mal. Nous avons mesuré le homard à plusieurs reprises et nous n'en trouvions que cinq ou six au-dessous de la limite.

Q. Que pensez-vous de l'idée de ne permettre que la pêche du large et dans une certaine profondeur?—R. Comment le faire, comment établir une limite?

Q. Nous ne permettrions la pêche que dans une certaine profondeur. Quelle profondeur indiqueriez-vous?—R. A pas moins de deux et demie ou trois brasses.

Q. Que pensez-vous de la pêche au verveux? L'avez-vous jamais pratiquée?—R. Non, monsieur; on me dit qu'avec cette pêche il faut 750 homards pour remplir une boîte. C'est ridicule, ils ne contiennent pas de chair. Je parle des homards vraiment petits et de ceux-là nous n'en voulons pas. Si on permettait à ce homard de grandir, pêcheurs et industriels s'en trouveraient bien.

Q. Quel est votre meilleur mois de pêche?—R. Le mois de mai et la première quinzaine de juin.

Q. A quelle date fixeriez-vous la fermeture?—R. Au premier juillet, pas plus tard.

Q. Et croyez-vous qu'il soit possible de faire respecter la limite de taille?—R. La manière de les mesurer prête à des abus. Si nous étions obligés de le faire, comment nous y prendrions-nous?

Q. Vous ne croyez pas que vous vous y accoutumeriez?—R. Ce règlement me paraît difficile à appliquer. Que nous devions rejeter le homard de 5 à 6 pouces, c'est fort bien. Mais nous ne pouvons juger à un demi-pouce près, car il nous est impossible d'apporter une règle; si nous sommes pressés, il peut nous arriver de saisir deux ou trois petits homards à la fois.

Q. Désirez-vous nous entretenir sur quelque autre point sur lequel nous ne vous avons pas interrogé?—R. La pêche dans les havres devrait être interdite. On devrait établir une limite et cela serait facile. Prenez Miramichi, on y a établi une limite entre deux points. Le garde-pêche connaissant la limite peut la surveiller. S'il trouve de gros filets en dedans de la limite, il enjoint au pêcheur de l'enlever en lui accordant un certain délai pour cela. On pourrait faire la même chose pour la pêche du homard en établissant la limite entre des points donnés.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. M. Luce dit que la pêche que l'on peut faire en dedans des limites jusqu'au premier juillet n'est pas nuisible?—R. Avant cela nous n'en souffririons pas, c'est alors que nous prenons du bon homard.

Q. Un des meilleurs règlements serait donc d'interdire strictement la pêche après le premier juillet?—R. Oui et faire quelque chose pour le homard œuvé.

Q. Que dites-vous de la limite de taille? Pensez-vous que cette question se réglerait d'elle-même et que les pêcheurs ne prendraient plus de petit homard?—R.

Pas de très petit. Si on n'en prenait pas de moins de sept pouces, ce serait fort bien. Il est facile de distinguer ces homards. Il en faut de 800 à 1,000 pour faire cent livres et ce sont des gens peu scrupuleux qui les prennent. Ces gens-là sont intéressés et ils les prennent. Naturellement, nous ne trouvons pas de homard de cette espèce au mois de mai.

Q. C'est vers la fin de la saison dans l'eau peu profonde?—R. Dans l'eau peu profonde, et plus on se rapproche de la côte plus le homard est petit. J'ai essayé moi-même. Nous avons tendu quelques pièges et avons pris de seize à vingt homards qui ne pesaient probablement pas dix livres et parmi eux quatre ou cinq étaient œuvés.

Le témoin est renvoyé.

MARCEL GAUVIN, pêcheur, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis cinq ans. Lorsque je ne fais pas la pêche, je cultive la terre.

Q. Où faites-vous la pêche?—R. A la Pointe-au-Canot; j'ai toujours pêché au même endroit. Il y a là 24 barques s'occupant de la pêche du homard.

Q. Chaque barque est-elle généralement montée par deux hommes?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur commencez-vous la pêche?—R. A six brasses, au printemps.

Q. Pêchez-vous constamment à cette profondeur?—R. Non, seulement pendant la première partie de la saison. Vers la mi-juin je me transporte dans deux ou trois brasses d'eau; nous trouvons cette profondeur à environ un mille du rivage.

Q. La pêche est-elle aussi bonne maintenant qu'il y a quelques années?—R. Non, le homard était plus abondant quand j'ai commencé la pêche.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. 240.

Q. Avez-vous toujours tendu le même nombre?—R. Oui. On tend maintenant un plus grand nombre de pièges qu'il y a cinq ans, mais dans la localité où je demeure le nombre n'a pas varié.

Q. Vous êtes-vous toujours servi du même genre de piège?—R. Non. Au début nous nous servions de pièges à deux filets. Maintenant nous avons le piège à cinq filets autrement dit piège à compartiments.

Q. Pourquoi vous servez-vous de ces nouveaux pièges?—R. Parce que nous y prenons plus de homard.

Q. Pensez-vous qu'on s'en sert parce qu'ils retiennent mieux le homard?—R. Oui, par les gros temps nous n'en perdons pas, aucun n'échappe.

Q. Comment êtes-vous payé?—R. Je suis payé au mois et non suivant la quantité prise. L'attirail et les pièges appartiennent au patron.

Q. Croyez-vous que si les pêcheurs étaient tenus de se munir de permis pour pêcher le homard, ils observeraient mieux les règlements?—R. Ce serait à peu près la même chose.

Q. Le prix payé pour les homards a-t-il augmenté ou diminué depuis que vous avez commencé à pêcher?—R. Nous avons toujours été à gages et les gages sont à peu près les mêmes depuis les cinq dernières années, environ $33 par mois.

Q. A quels règlement êtes-vous astreints à l'égard des homards œuvés?—R. Nous devons les rejeter à l'eau quand nous en prenons.

Q. Et quant aux petits homards?—R. La longueur réglementaire est entre 8 et 9 pouces, je crois.

Q. Observez-vous ces règlements?—R. Oui.

Q. Est-ce l'habitude d'apporter à terre les homards œuvés?—R. Je n'en apporte aucun à terre, pas plus que les petits homards. Je rejette à l'eau ceux de 5 à 6 pouces.

Q. Les fabricants de conserves refusent-ils les homards œuvés?—R. Je crois bien que si je leur en apportais, ils les prendraient avec le reste, mais je n'en apporte pas.

Q. Trouvez-vous des femelles durant toute la saison?—R. Oui, j'en trouve durant toute la saison.

Q. Trouvez-vous des femelles en mai ou en juin?—R. Je crois que nous en trouvons davantage en juin. Les petits homards sont presque toujours en même quantité; nous en prenons en tout temps. Au commencement de l'été quand nous pêchons en eau plus profonde, nous prenons moins de homards au-dessous de la taille.

Q. Croyez-vous que les homards se rapprochent du rivage pour frayer?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il dans la saison une époque où le homard n'est pas bon à manger?—R. Du 1er au 15 juillet, il ne vaut pas grand'chose.

Q. Quels sont les plus petits homards œuvés que vous ayez vus?—R. Les tout petits n'ont pas d'œufs. Je suis sûr que ceux de dix pouces en ont.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que vous avez là?—R. La taille moyenne est de 8 à 9 pouces.

Q. Croyez-vous que les règlements soient observés strictement?—R. Ils ne sont pas trop mal suivis, là où nous travaillons.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs de râcler les œufs des femelles qui en portent?—R. Je ne l'ai pas vu faire. Je n'en ai pas entendu parler dans mon district.

Q. Croyez-vous que l'on s'occupe aux fabriques de rechercher s'il y a des homards œuvés?—R. Je n'en sais rien.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient les petits homards, quel serait l'effet sur l'industrie?—R. Personne ne peut les obliger à les prendre.

Q. Croyez-vous que, si les pêcheurs ne prenaient pas les petits homards, il faudrait fermer les fabriques?—R. Oui, parce que sans les homards de taille moyenne qu'elles prennent et les petits que nous leur apportons, cela ne vaudrait pas la peine de continuer à pêcher.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'empêcher les pêcheurs de prendre les homards œuvés ou les petits homards?—R. Quant aux homards œuvés, on ne devrait pas du tout les apporter à terre. S'il nous fallait rejeter tous les homards ayant moins de 8 pouces, les fabricants de conserves se trouveraient dans une position difficile. Les pêcheurs de mon district sont payés au mois et cela ne leur fait rien. Dans mon district, personne ne pêche au poids, tout le monde est à gages.

Q. Pensez-vous que ce serait une bonne chose si le gouvernement achetait aux pêcheurs les homards œuvés et les gardait dans des parcs?—R. Ce serait une bonne chose. Il y a de petites anses qui conviendraient très bien à l'éclosion. Il y a assez d'eau dans ces anses par suite du va-et-vient de la marée.

Q. Pensez-vous que ce serait le meilleur moyen de protéger les homards œuvés?—R. Ce serait un bon moyen à prendre.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'empêcher la pêche au homard dans les havres?—R. Nous pêchons toujours en dehors, nous ne pêchons pas dans les havres dans notre district.

Q. Croyez-vous que la saison de pêche devrait être raccourcie?—R. Elle est déjà bien assez courte; si elle était raccourcie, les pêcheurs ne travailleraient pas.

Q. Pêchez-vous toujours jusqu'au dernier jour de la saison?—R. En général, nous pêchons jusqu'au dernier jour.

Q. Pensez-vous que nous devrions donner des permis de paquage à tous ceux qui en font la demande?—R. Je crois qu'il y a déjà bien assez de permis de paquage pour le bien de l'industrie de la pêche au homard. Quant aux intéressés, ils aimeraient certainement tous à avoir des permis.

Q. Peut-on exploiter l'industrie du homard autrement que par la fabrication des conserves. Que dites-vous du commerce du homard vivant?—R. Il faudrait les expédier trop loin, la distance est trop grande pour que ce commerce puisse se faire avec profit.

Q. Quel remède conseilleriez-vous pour améliorer le sort de cette industrie?—R. Je crois que le meilleur moyen serait de recueillir les homards œuvés et de les déposer dans des parcs.

Q. Certaines personnes croient que le meilleur moyen serait de fermer toutes les fabriques de conserves durant un certain nombre d'années?—R. Je ne crois pas que ce serait mieux. Cette année, au commencement de la saison, il y avait beaucoup de homards et c'est le temps qui a arrêté la pêche.

Q. Savez-vous s'il existe une entente entre les fabricants de conserves pour tenir aussi bas que possible le prix payé pour les homards?—R. Non, pas ici.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs se trouveraient mieux si tous ceux qui demandent des permis pour mettre des homards en boîtes recevaient ces permis?—R. C'est difficile à dire.

Q. Avez-vous l'idée de quelques changements dans les règlements qui pourraient améliorer la condition actuelle?—R. Mon idée serait d'arrêter la pêche le 1er juillet et de la reprendre plus tard. Au commencement de juillet, le homard ne vaut rien. Je reprendrais plus tard en juillet, disons vers le 15, jusqu'à la fin d'août.

Q. Croyez-vous que la fin de cette industrie soit imminente?—R. Il y a bien des homards dans la mer.

Q. Croyez-vous que les homards soient plus petits qu'il y a trente ans?—R. Depuis que je pêche, la taille est toujours la même à peu près.

Q. Savez-vous si le nombre de homards pris a diminué?—R. Oui, il y a plus de pièges employés et plus de homards œuvés amenés à terre. Il y a plus de pièges maintenant qu'autrefois.

Q. Croyez-vous que ce soit une bonne chose de prendre les petits homards qui n'ont pas atteint leur croissance?—R. Quand ils sont petits, ils ne valent rien.

Q. Si nous continuons à prendre des homards avant qu'ils aient pu se reproduire, ne sera-ce pas fatal à l'industrie?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous que, pour remplir une boîte de conserves, il faille plus de homards au printemps que de homards pris à l'automne?—R. A l'automne, il en faut moins car le homard est plein après avoir changé sa coquille.

Q. Dans quel mois la pêche est-elle la meilleure?—R. Au mois de mai; elle commence à décroître en juin.

Q. Croyez-vous qu'il y a actuellement assez de fabricants de conserves?—R. Je crois qu'il y en a assez dans ce district.

Q. Avez-vous quelque chose de plus à dire?—R. Non. Je n'ai aucune autre opinion à émettre.

Le témoin est renvoyé.

Pierre Guignard, pêcheur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous entendu le témoignage donné par le témoin précédent? Avez-vous quelque chose à y ajouter?—R. Non.

Q. Combien d'années d'expérience avez-vous dans la pêche du homard?—R. Je pêche au piège depuis onze ou douze ans.

Q. Trouvez-vous que la quantité du homard diminue?—R. Pas beaucoup, après tout.

Q. Croyez-vous qu'elle avait commencé à diminuer avant que vous vous missiez à pêcher?—R. Je crois que oui.

Q. A votre avis cette diminution s'est-elle à peu près arrêtée maintenant?—R. Je dois dire que depuis quelques années la prise est à peu près la même. Quand j'ai commencé, il n'y avait qu'une fabrique qui paquait à peu près 1.200 caisses. Maintenant, il y a trois fabriques avec une moyenne de 1,200 caisses. Entre ces trois fabriques, il y a beaucoup plus de pièges et de pêcheurs. Autrefois, il n'y avait que 10 ou 12 embarcations, et maintenant, il y en a 24.

Q. Il faut maintenant plus de bateaux, qu'il y a quelques années pour amener la même prise?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les règlements soient bien observés?—R. Oui, je crois qu'ils sont assez bien suivis. Nous n'apportons pas à terre de homards œuvés. Quant aux petits homards, ceux qui valent quelque chose, nous les apportons et ceux qui sont assez petits pour s'échapper des pièges s'en vont d'eux-mêmes.

Q. Quels conseils donneriez-vous dans l'intérêt de la pêche?—R. A partir du 15 juillet, le homard ne vaut rien. Il change de coquilles en deux semaines à peu près et ensuite s'améliore rapidement. Il y a quelques années, quand nous avons sorti nos pièges vers le 10 de juillet, il y avait déjà une bonne quantité de bons homards.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Ne pensez-vous pas qu'il y a trop de pièces le long du rivage, tout autour de l'île?—R. Oui, il y en a beaucoup.

Q. Pensez-vous que si chaque permis était limité à un certain nombre de pièges, on obtiendrait de meilleurs résultats?—R. Oui. Il peut y avoir un banc de homards en eau profonde et avant qu'ils aient pu passer par tous ces pièges, il n'en reste plus un seul. Ils sont tous pris.

Q. Croyez-vous qu'il vaudrait mieux limiter le nombre de pièges que peut tendre chaque paqueur, plutôt que le nombre des permis?—R. Oui.

Q. Dans combien de brasses d'eau tendez-vous vos pièges?—R. Au printemps, dans cinq ou six brasses. Puis nous reculons à deux ou trois brasses. Plus tard, dans le printemps, on ne trouve plus de homards à pêcher en eau profonde, ils se rapprochent tous de la rive.

Le témoin est renvoyé.

André V. Robichaud, pêcheur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où faites-vous la pêche?—R. Je pêche à Sainte-Marie sur la côte est.

Q. Durant combien de saisons avez-vous pêché là?—R. J'ai pêché là quatre étés, deux dernièrement et deux il y a 14 ans.

Q. Faites-vous aucune autre pêche?—R. Non, quand je ne pêche pas, je travaille à la descente des billots.

Q. Combien êtes-vous de pêcheurs dans le même district?—R. Six à la même fabrique, il n'y a pas beaucoup de fabriques là.

Q. Combien de pêcheurs par bateau?—Trois bateaux, deux pêcheurs par bateau.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Je commence dans la première semaine de mai.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous quand vous commencez?—R. De six brasses et demie à 13.

Q. Combien de pièges posez-vous?—R. 250 la dernière saison.

Q. Posez-vous toujours le même nombre de pièges?—R. J'en ai posé 50 cette année au commencement de la saison, mais à la fin je n'en avais plus que 210. L'année dernière j'en ai eu 250 tout l'été, toujours le même nombre de pièges et la même profondeur d'eau.

Q. Etes-vous payé à gages ou au poids?—R. Je suis payé à gages et au mois, l'attirail appartient au fabricant de conserves.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Non, quand la pêche ralentit, nous rapprochons les pièges de la rive, dans 4½ brasses.

Q. Faites-vous plus d'un changement?—R. Quelquefois, nous changeons deux ou trois fois, jusqu'à ce que nous trouvions les homards.

Q. L'habitude est-elle de se rapprocher du rivage à mesure que la saison avance?—R. Oui, parce que les homards se rapprochent aussi de la côte.

Q. Pensez-vous que la pêche a décru?—R. Oui, à mon avis, elle a diminué.

Q. Pensez-vous qu'en moyenne, le homard est aussi gros qu'il l'était?—R. Non, bien plus petit.

Q. Le nombre de pièges a-t-il augmenté?—R. Il a doublé dans ces 14 dernières années.

Q. Pêchez-vous avec les mêmes pièges maintenant?—R. Non, je ne pêche pas avec le même genre de pièges. Cet été, j'ai pêché avec des pièges différents, je me suis servi de pièges à cinq filets.

Q. Pourquoi pêchez-vous avec le piège à cinq filets?—R. Parce qu'il vaut mieux pour la pêche du homard. Nous prenons plus de homards qu'avec les autres. Nous les tenons dans le piège et ils ne peuvent pas sortir. Avec des pièges à deux filets seulement, il y a un trou à chaque bout et ils peuvent sortir.

Q. Les gros homards comme les petits?—R. Oui, parce que les cerceaux avaient cinq pouces de longueur.

Q. Peut-on dire que vous pêchez avec les pièges à compartiments, afin de prendre les petits homards parce que rien ne sort de ces pièges?—R. Les plus petits, s'ils sont assez petits, peuvent passer par les lattes. Il y a assez d'espace entre les lattes.

Q. Quelle est la dimension, croyez-vous, de ceux qui peuvent s'échapper?—R. A mon avis, ceux de 4 à 5 pouces peuvent passer.

Q. Et les autres homards restent?—R. Oui, les autres restent.

Q. Tous les pêcheurs sont-ils engagés au mois?—R. Dans mon district, ils sont tous engagés au mois. Quelques-uns ont des contrats et vendent au poids, mais très peu. Quelques-uns ont de 25 à 40 pièges et plus, avec en plus la pêche au verveux.

Q. Pensez-vous que si chaque pêcheur était tenu de prendre un permis, cela ferait une différence dans sa manière d'observer la loi?—R. Je ne sais pas exactement, mais je crois qu'il y a assez de permis maintenant pour la quantité de homards à prendre.

Q. Quelques personnes pensent que si on ne laissait pêcher que des porteurs de permis, les hommes prendraient plus de précautions. Pensez-vous, dans votre cas, que cela ferait une différence si vous aviez dans votre poche un permis ou si vous n'en aviez pas?—R. Il m'est bien difficile de répondre à cette question; je sais ce que je pense, mais j'ignore ce que pensent les autres. Si j'avais un permis, je pourrais me conformer aux règlements et les autres ne pas s'y conformer.

Q. Cela vous pousserait-il à dénoncer un autre homme que vous verriez violer la loi?—R. Oui. Si je le voyais mal agir, je pourrais lui dire de bien faire, mais il serait bien difficile pour un seul homme de diriger tout le lot.

Q. Que font les pêcheurs pour les homards œuvés?—R. Quelques-uns les portent à la homarderie, les autres les font bouillir dans les chaudières avec les autres; pour ma part je ne sais pas si c'est bien ou mal. Si c'était de moi je les laisserais en dehors de la prise, à leur place; on ne devrait pas du tout les apporter à terre.

Q. Quelle est la pratique générale?—R. A la fabrique où je travaille, l'habitude est de porter les homards œuvés à la homarderie. Les autres les font bouillir.

Q. Toutes les autres fabriques avoisinantes n'approvisionnent-elles pas la homarderie?—R. Quant à notre fabrique, on porte les homards œuvés à la homarderie. Les autres, je ne sais pas ce qu'elles font.

Q. Pour les petits homards, quelle est la coutume?—R. On apporte tout à terre.

Q. Le fabricant de conserves refuse-t-il de recevoir les petits homards?—R. Non, pas où je travaille.

Q. Si le paqueur n'en voulait pas, qu'arriverait-il?—R. Il faudrait les jeter à l'eau, je suppose.

Q. Vous ne les apporteriez pas à terre?—R. Je ne les apporterais pas; vous ne pouvez pas violer les ordres.

Q. Alors, vous les apportez à la fabrique uniquement parce que vous les prenez dans vos pièges?—R. Oui.

Q. Le fabricant de conserves de votre voisinage a-t-il jamais refusé ce que vous lui apportiez?—R. Oui.

Q. Avez-vous aucune notion de la façon dont fraie le homard, trouvez-vous du homard avec du frai en toute saison?—R.Oui, monsieur, du premier au dernier jour.

Q. Y a-t-il une saison où les homards avec du frai sont plus nombreux que dans une autre?—R. Non, trois semaines à peu près avant la clôture de la pêche, ils fraient tous.

Q. Pouvez-vous dire, par l'état des œufs, s'ils sont mûrs ou non, se détachent-ils? —R. Ils sont détachés sur le homard et en le secouant un peu, ils tombent.

Q. Alors quelle est, dîtes-vous, l'époque du frai pour les homards?—R. A mon avis l'époque du frai est à peu près du 15 juillet au mois d'août.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Pensez-vous qu'ils fraient dans la première quinzaine de juillet?—R. Nous n'en avons jamais trouvé dont le frai soit parti avant que nous cessions la pêche, ils ont toujours le frai sur eux. L'année dernière j'en ai trouvé huit qui avaient du frai sur eux et je les ai secoués pour le faire tomber. C'était le 10 du mois.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce la coutume de secouer les œufs?—R. Non, seulement si on veut recueillir les œufs. Je les secoue pour avoir les œufs.

Q. Cela n'est pas une grosse affaire de secouer les œufs pour les faire tomber?—R. Non, pas quand ils sont mûrs.

Q. Serait-ce difficile en une autre saison?—R. Oui, car vous les abîmeriez, ils ne font que poindre.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une époque où les homards sont impropres à la consommation?—R. Là, vous m'embarrassez, je crois, quant à moi qu'ils sont bons en tout temps.

Q. De l'ouverture à la clôture de la saison, quelle est la taille moyenne des homards que vous prenez?—R. Je mettrai ma moyenne entre les plus grands et les plus petits à 7 pouces.

Q. C'est la taille moyenne des homards que vous prenez?—R. Que j'ai pris cet été. Mais ce n'est pas la même chose pour tous les bateaux. J'ai fait de grosses prises de homards, mais les autres ont été plus petites.

Q. Quelle était la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez pris?—R. En général, je dirai que les gros homards femelles ont du frai et que les plus petits n'en ont pas. Je n'en ai jamais vu de petits avec du frai. Je pourrais dire que les plus petits que j'aie vus avec du frai avaient à peu près 9 pouces.

Q. Trouvez-vous plus de homards avec du frai au commencement qu'à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Quel serait à votre avis le pourcentage des homards portant du frai?—R. Certains jours nous n'en trouvons pas du tout, d'autres jours de l'été nous en prenons deux ou trois. Vers la fin on en prend cinq ou six et jusqu'à huit. Au commencement on n'en trouve pas du tout. Vous pouvez vous faire une idée d'après cela.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves examinent les homards que vous leur apportez pour savoir s'ils ont des œufs ou s'ils n'en ont pas?—R. Cela se faisait à notre fabrique parce que le paqueur fournissait le frai à la homarderie, je ne sais pas ce qui se fait aux autres fabriques.

Q. Croyez-vous que les homards portant du frai pourraient survivre après avoir été sortis des pièges et tenus plusieurs heures dans le bateau empilés avec d'autres homards et portés à la fabrique, si on les triait alors pour les remettre à l'eau?—R. Quelques-uns survivraient et d'autres mourraient. Un homme de bon sens ne peut pas dire qu'ils seraient tous bons, car il y en a d'écrasés. Cependant, il y en a quelques-uns de bons parce qu'ils portent du frai.

Q. Si l'on doit remettre à l'eau le homard œuvé, devrait-il être remis aussitôt pris?—R. Oui, dans ce cas cela ne lui ferait aucun tort et il frayerait parfaitement.

Q. Il peut arriver que le frai soit perdu, si les homards qui en portent restent quelques heures dans le bateau, puis sont chargés dans une brouette et empilés à la fabrique? Dans la plupart des cas, ces homards sont mis en boîtes?—R. La plupart, en tout cas.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de faire un examen minutieux des homards apportés à la fabrique pour conserver ceux qui sont œuvés; serait-il facile de trier les prises de façon à cauvegarder les homards œuvés ou les petits homards?—R. Non.

Q. Vous ne croyez pas que ce serait facile à faire?—R. Je crois que si la loi l'exigeait, cela pourrait se faire.

Q. Croyez-vous que l'on pourrait obliger les pêcheurs à remettre immédiatement à l'eau tous les homards œuvés qu'ils prennent dans leurs pièges?—R. Je crois qu'il serait facile de les forcer à remettre à l'eau aussitôt pris les homards œuvés, s'il y avait une amende suffisante pour les forcer à les laisser là.

Q. A qui faudrait-il imposer l'amende, au pêcheur ou au fabricant de conserves?—R. Je crois qu'il vaudrait mieux punir le pêcheur.

Q. Mais actuellement l'amende s'impose au pêcheur?—R. Dans ce cas, tout va bien, en effet le pêcheur apporte tout à terre et tout va à la chaudière. Quelquefois le fabricant regarde; d'autres fois, il ne regarde pas. Si l'amende était imposée au pêcheur quand il prend un homard œuvé, il le rejetterait à l'eau.

Q. Pourquoi ne le font-ils pas maintenant? Les pêcheurs ne comprennent-ils pas maintenant que l'avenir de la pêche dépend de la conservation des homards qui frayent?—R. Je ne sais pas ce qu'ils font ailleurs, nous les apportons tous à terre.

Q. Avant l'existence de la homarderie, que faisiez-vous?—R. Quand je pêchais, il y a treize ou quatorze ans, j'avais l'ordre de tout apporter à terre.

Q. Qui vous donnait cet ordre?—R. Le patron, le fabricant.

Q. Ainsi vous apportiez déjà à terre alors, les petits homards et les homards œuvés?—R. Nous apportions tout. Dans ces derniers temps, nous avons apporté à terre les homards œuvés, parce qu'on recueillait le frai pour la homarderie.

Q. Que penseriez-vous de l'idée d'acheter aux pêcheurs les homards œuvés et de les garder dans des parcs?—R. Je ne sais pas si nous avons ici des parcs contenant la nourriture qu'il leur faut.

Q. Il devrait y en avoir, d'après la situation que vous occupez avec des goulets et des dentelures de la côte. Vous ne croyez pas que des parcs pourraient être utiles?—R. Non, pas de la façon dont nous sommes placés.

Q. Que pensez-vous du présent système de permis, croyez-vous que le nombre des permis devrait être réduit?—R. Je ne le crois pas, à mon avis les permis sont bien.

Q. Le nombre est supposé maintenant être limité; d'après les règlements on n'en donne pas de nouveaux?—R. Voulez-vous dire que vous arrêtez la pêche, je ne vous comprends pas.

Q. Pensez-vous que l'on puisse raisonnablement refuser un permis à une personne qui en fait la demande?—R. Je n'en sais rien.

Q. Quelques personnes prétendent qu'il n'existe aucune raison valable pour limiter le nombre des permis, qu'un homme a autant de droit d'avoir un permis qu'un autre, qu'en pensez-vous?—R. Je suis d'avis que si tout le monde avait un permis, la pêche des homards serait encore plus faible dans quelques années qu'elle est maintenant, parce qu'il y aurait trop de pêcheurs autour du rivage.

Q. Croyez-vous qu'il y a trop de pièges?—R. Non.

Q. Croyez-vous que l'on pose trop de pièges?—R. Non, je ne crois pas qu'on en pose trop.

Q. Est-il possible pour les homards de passer la barrière de pièges qui est posée autour de la côte?—R. Il y a actuellement bien de l'espace pour laisser passer les homards entre les lignes de pièges.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage de restreindre les permis à certains districts et de donner à chacun sa propre limite d'eau à exploiter?—R. Oui, cela devrait se faire, chaque homme devrait avoir sa partie de la côte pour pêcher et personne ne devrait empiéter sur son territoire.

Q. Ne limiteriez-vous pas le nombre de pièges à poser dans ce district en particulier? A quoi servirait-il de limiter les districts si les pêcheurs avaient le droit de les remplir de pièges comme le feraient inévitablement certaines personnes?—R. Il est assez difficile pour moi de répondre à cela.

Q. Vous pouvez certainement nous donner une idée à cet égard, vous êtes un pêcheur d'une intelligence plus qu'ordinaire?—R. Je puis dire que si un homme reçoit un permis pour pêcher dans tant de milles, il devrait avoir le droit de poser autant de pièges qu'il lui plairait dans ce territoire.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Pour se servir de son territoire?—R. Oui, pour se servir de son territoire.

Par le Commissaire:

Q. Pensez-vous qu'il devrait le dévaster?—R. Je veux dire qu'il devrait pouvoir pêcher autant qu'il veut jusqu'à la fermeture de la saison.

Q. Ne pensez-vous pas que si on alloue à un homme une certaine superficie il serait intéressé à protéger cette superficie et à ne pas y abuser de la pêche?—R. Il n'y aurait pas d'abus s'il pêchait jusqu'à la fermeture de la saison puis s'arrêtait. A la saison suivante, les homards reviendraient dans son territoire en aussi grande quantité que dans les autres.

Q. Pensez-vous que les homards circulent partout?—R. Je le crois. Si on permet à un homme de pêcher sur tant de milles de territoire, on devrait lui permettre de poser autant de pièges qu'il le désire.

Q. Quand vous commencez à pêcher croyez-vous que les homards arrivent des eaux plus profondes situées au delà des endroits où sont tendus vos pièges?—R. Oui, par la façon dont pêchent nos pièges. Nos pièges sont tendus dans la direction du large. Nous commençons par pêcher au dehors et nous nous apercevons ensuite que les homards se rapprochent.

Q. Quand croyez-vous que les homards quittent le rivage?—R. Je n'en sais rien, je ne les ai jamais suivis, je ne marche pas sur l'eau.

Q. En supposant que l'on fermât ici les fabriques de conserves y aurait-il un autre marché pour les homards?—R. Je n'en sais rien. Je sais qu'il serait terriblement difficile de gagner sa vie si les fabriques étaient fermées.

Q. Pensez-vous que l'on prendrait plus de petits homards si le nombre des fabriques était augmenté?—R. Je n'en sais absolument rien.

Q. Je suppose qu'une augmentation dans le nombre des fabriques amènerait une augmentation dans le nombre des pièges?—R. Oui.

Q. Et si le nombre des pièges était augmenté est-ce que vous ne prendriez pas du homard encore plus petit que maintenant?—R. Oui, le homard que l'on prendrait serait encore plus petit.

Q. Croyez-vous que si loi limitant la taille des prises à 8 pouces était strictement observée les fabricants de conserves devraient fermer boutique?—R. Bien sûr, je suis certain qu'ils cesseraient de paquer s'ils étaient limités à 8 pouces.

Q. Croyez-vous que si la limite de taille était abolie, cela ferait beaucoup de différence dans la taille des homards que vous amenez à terre?—R. Cela ne ferait pas grande différence parce que nous n'avons rien de moindre que 5 ou 6 pouces. Les plus petits homards passent au travers. Si nous en prenons de plus petit que cela, nous ne les apportons pas à terre. Ils ne valent rien car il n'y a rien dedans.

Q. Alors vous n'apportez pas tout ce que vous prenez?—R. Nous apportons tout, sauf ce qui n'est pas bon. Quand nous prenons de ces petits homards, nous ne les gardons pas.

Q. Quel effet cela aurait-il sur les pêcheries de supprimer toute limite de taille?—R. Je crois que cela n'en aurait aucun. Si vous maintenez une limite de 8 pouces, vous tuez cette industrie.

Q. Mais vous ne respectez pas cette limite de taille. Elle n'est pas observée du tout?—R. Si vous supprimez complètement la limite de taille, on ne prendrait pas de homards plus petits, car ils ne valent rien. Cela serait la même chose que maintenant.

Q. Quel serait l'effet d'un règlement abolissant la limite de taille et fermant la saison de pêche le 1er juillet?—R. Ce serait une petite affaire, car cela n'enlèverait que 8 ou 9 jours et le homard courant n'a alors que 6 à 7 pouces.

Q. Le gros de la pêche est réellement dans ces 8 ou 9 jours?—R. Cet été, il n'y en a pas eu du tout; quand nous avons cessé, il n'y avait plus rien.

Q. Comment est-ce dans la plupart des saisons, quand vous cessez?—R. Généralement dans les autres saisons c'est un peu mieux quand nous enlevons les pièges, mais pas beaucoup. La meilleure pêche se fait dans le printemps, au mois de mai. Après cela, il y a un ralentissement et, quelquefois, vers la fin de la saison, ça reprend un peu. Cet été c'était encore pis. Si vous ne donnez que 8 ou 9 jours de plus, cela ne fera pas grand'chose pour les petits homards que l'on prend. Il n'y a plus rien de bon à pêcher alors et les pêcheurs se mettront simplement dans les dettes.

Q. En règle générale, combien de jours de pêche avez-vous? Commencez-vous à pêcher vers le 10 de mai?—R. Nous commençons vers le 10 mai, et nous pêchons jusqu'au 10 juillet.

Q. Pendant cette période combien de jours perdez-vous, par suite de tempêtes et autres causes; quelle est votre moyenne de jours de pêche?—R. Nous avons perdu à peu près 10 ou 12 jours cet été.

Q. Avez-vous eu beaucoup de pièges brisés, cette saison?—R. Un de nos bateaux a perdu plus de 100 pièges. J'en ai perdu 50.

Q. Savez-vous s'il y a une entente entre les fabricants de conserves pour tenir aussi bas que possible le prix payé aux pêcheurs; les pêcheurs peuvent-ils aller d'un paqueur à un autre?—R. Je n'en sais rien. Nous sommes engagés à salaire et nous n'allons pas nous occuper des affaires des autres.

Q. Vous êtes satisfait de ce que vous avez?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs, l'un avec l'autre, feraient plus d'argent si on permettait à chaque homme de mettre le homard en boîte à ses frais?—R. Quelques-uns feraient de l'argent et d'autres n'en feraient pas parce que tout le monde n'est pas soudeur. Il faut être soudeur pour mettre les homards en boîte. Quelques-uns peuvent le faire et d'autres ne peuvent pas. C'est pourquoi tout le monde ne peut pas avoir de permis, car il faut avoir un soudeur pour souder les boîtes.

Q. Pensez-vous que la homarderie que nous avons ici sert à quelque chose? Depuis combien de temps fonctionne-t-elle?—R. Je ne sais pas, car je n'étais pas ici quand elle a commencé. D'après ce que j'ai entendu, la homarderie fait un bon travail. Au commencement de la saison le frai n'était pas bon. Je crois que c'est parce qu'il était trop nouveau. Quand les homards sont prêts à frayer on les amène là et on fait éclore les œufs. Durant trois semaines au moins de cette opération la homarderie accomplit une besogne utile.

Q. Savez-vous si les pêcheurs ont déjà constaté qu'il y avait plus de homards dans les environs de la homarderie ou que les petits homards étaient plus nombreux qu'auparavant?—R. Je ne l'ai pas remarqué.

Q. Recommanderiez-vous d'augmenter le nombre des homarderies?—R. Mon avis est que si l'on doit entretenir des homarderies, il faudrait en avoir plus que cela ou pas du tout. Nous n'en avons qu'une ici et la distance à laquelle elle peut recueillir du frai est limitée. Quant aux fabriques situées en dehors de la superficie désignée, les homards qui fraient doivent aller dans la chaudière comme les autres, parce que c'est trop loin pour apporter le frai. Ainsi, pour faire éclore le frai, il faudrait en avoir plus que cela ou pas du tout. Le nombre de ceux dont le frai est éclos ne correspond pas à celui des homards qu'on met dans les chaudières.

Q. Pensez-vous que c'est bien de prendre des petits homards?—R. Voici ce que je crois: Les fabriques ne pourraient pas marcher si on n'en prenait pas.

Q. Pensez-vous qu'il serait avantageux d'accroître l'espace entre les lattes du fond des pièges?—R. A mon avis, elles sont assez espacées maintenant. Si j'avais mon mot à dire, je les rapprocherais.

Q. Voudriez-vous limiter la pêche du homard à une certaine distance au large de la rive?—R. Vous voulez dire les pièges?

Q. Oui.—R. Non, je crois qu'ils sont bien comme on les pose maintenant.

Q. Diriez-vous que nous devrions déterminer une certaine profondeur d'eau et défendre aux pêcheurs de poser des pièges à une profondeur moindre, après qu'ils ont poussé vers la rive les homards venant des eaux plus profondes?—R. Je ne crois pas qu'il serait juste de limiter ainsi la profondeur parce que durant certains étés les homards agissent différemment; ils ne se rapprochent pas du rivage. D'autres étés, ils viennent près de la rive dans deux ou trois brasses d'eau. Si vous défendez de pêcher dans moins de quatre brasses, il peut arriver qu'on n'aurait pas de homards du tout; un demi-mille plus loin, il y en aura des masses.

Q. Dans quelles profondeur pêche-t-on avec les verveux?—R. Généralement dans trois à quatre brasses et demie. On les pose rarement plus près que cela, sauf, s'il fait un fort vent du nord-ouest et si l'on craint qu'ils soient emportés à la dérive. On les pose quelquefois dans deux brasses d'eau.

Q. Avec combien de verveux pêche chaque individu. Vous appelez cela des carrelets, n'est-ce pas?—R. Un homme en possède de 15 à 20, je suppose.

Q. Vous ne pêchez pas avec ces filets?—R. Non, je ne m'en sers pas.

Q. S'en sert-on beaucoup le long du rivage?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de homards prend-on avec ces verveux?—R. Cet été c'était à peu près la même chose qu'avec les pièges.

Q. Vous ne voudriez pas dire qu'on prend de cette façon plus de homards œuvés ou de petits homards qu'avec les pièges?—R. Quelquefois, certains étés; mais le cas ne s'est pas présenté l'été dernier.

Q. Pensez-vous qu'il est assez naturel que les homards gagnent l'eau plus chaude pour frayer?—R. Oui, à mon avis, ils se rapprochent de la rive pour frayer, car, à la fin de la saison, si nous posons nos pièges plus près de la rive, nous trouvons plus de frai sur les homards.

Q. Quel est votre avis sur la pêche avec le verveux, est-ce que cela fait du tort à la pêche?—R. Il devrait y avoir une loi empêchant ceux qui se servent de ces filets de prendre des homards trop petits.

Q. Ne serait-il pas beaucoup plus simple d'interdire absolument l'usage des verveux?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous laiseriez continuer cette pêche?—R. Je crois qu'on devrait la laisser continuer.

Q. Ne croyez-vous pas que la pêche au verveux fait plus de tort que la pêche au piège?—R. Non, on devrait laisser continuer cette pêche.

Q. Quel est le meilleur mois pour la pêche au homard?—R. Généralement au printemps. Ce printemps, c'était dans le mois de mai. L'année dernière aussi, je crois que c'était dans le mois de mai.

Q. Que pensez-vous de la pêche d'automne?—R. Je crois qu'elle serait bonne, que l'on pourrait faire de bonnes pêches à cette époque. Il en est ainsi depuis aussi longtemps que j'ai souvenance. Au bord de la mer on fait toujours de bonnes pêches tard dans la saison, en août et septembre.

Q. N'êtes-vous pas d'avis qu'avec la pêche d'automne en plus de celle du printemps, vous allez épuiser encore plus rapidement l'approvisionnement de homards; n'est-ce pas brûler la chandelle par les deux bouts?—R. Non, pas d'une façon. Si la pêche était fermée durant un mois à l'époque du frai, le reste de la pêche irait bien.

Q. A quelle époque mettriez-vous le mois de fermeture?—R. Du 15 juillet au 15 août.

Q. Vous ne permettriez aucune espèce de pêche durant cette période?—R. C'est mon avis.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux arrêter le 1er juillet?—R. Peut-être serait-ce mieux; mais du 15 juillet au 15 août, c'est mon avis à cet égard.

Par le Commissaire:

Q. Expédie-t-on d'ici des homards vivants?—R. Pas que je sache.

Q. Existe-t-il des moyens d'expédier des homards vivants?—R. Je ne le sais pas.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à nous dire, pour nous renseigner?—R. Non, sauf au sujet des homards qui frayent. Je crois que si on défendait aux pêcheurs de les apporter à terre et si on les forçait à les porter à la homarderie, ce serait une bonne idée, car tout ce qui est apporté à terre est bouilli. C'est ce qui détruit les pêcheries, je crois.

Par M. Turgeon, M. P.:

Q. Vous croyez que l'effort principal devrait avoir pour objet de sauver les homards œuvés?—R. Oui. Quant à les porter à la homarderie, je crois que c'est une bonne mesure. Mais quand il n'y a pas de homarderie, la loi devrait défendre de les apporter à terre et obliger de les laisser en dehors.

Par le Commissaire:

Q. Naturellement, il existe une loi à cet effet?—R. Mais elle n'est pas observée.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. A votre avis les verveux ne font pas plus de tort au homard que les pièges?—R. Si les conditions sont les mêmes pour l'un et pour l'autre, le verveux ne fait pas plus de tort que le piège.

Q. On se sert beaucoup de verveux?—R. Oui, beaucoup.

Q. Pouvez-vous établir une comparaison entre le nombre de homards pris dans les verveux et celui des homards pris dans les pièges?—R. Le nombre de homards pris dans les verveux est relativement faible. Je veux dire qu'en pêchant avec des pièges, un bateau détruit autant de homards qu'un qui pêche avec des verveux. A mon avis un bateau avec vingt ou vingt-cinq verveux ne détruira pas autant de homards qu'un bateau avec 250 pièges.

Par le Commissaire:

Q. Les pêcheurs qui font la pêche aux verveux, sont-ils payés au mois?—R. Ils achètent leurs propres verveux.

Q. Et ils vendent les homards au cent?—R. Oui.

M. J. W. WINDSOR.—Est-ce que l'on ne pêche pas avec les verveux dans une brasse d'eau?

Le TÉMOIN.—J'ai dit de trois à trois et demie et quelquefois deux.

Par le Commissaire:

Q. Les verveux ne sont-ils pas posés quelquefois en dedans de cela, dans de l'eau encore moins profonde?—R. Je ne suis pas là toutes les nuits pour y voir; ce que je dis est pendant la journée, je ne sais pas ce qu'ils font durant la nuit.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Un bateau pêchant avec des pièges détruira-t-il plus ou moins de homards qu'une embarcation pêchant avec des verveux?—R. Le bateau avec des pièges en détruira un peu plus.

Q. Si le nombre de pièges pour chaque permis était limité, est-ce que cela ne serait pas mieux?—R. Oui on devrait le limiter. Un porteur de permis, par exemple, ne devrait pas avoir 25 bateaux. Il devrait être limité de telle façon qu'il y ait tant de bateaux pour chaque permis.

Q. Et tant de pièges pour chaque bateau?—R. Oui, tant de pièges pour chaque bateau.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Que penseriez-vous de limiter le territoire par exemple à deux milles ou deux milles et demi et de donner à d'autres les mêmes privilèges?—R. Je ne puis pas répondre à cela, parce que si vous donnez à quelques-unes de ces fabriques de conserves un territoire de trois milles par exemple, il ne restera rien pour les autres.

Par le Commissaire:

Q. Si vous limitez le nombre des pièges pour une fabrique, comment ferez-vous la répartition, car certaines fabriques peuvent produire beaucoup plus que d'autres?—R. J'aimerais voir 250 pièges par bateau.

Par M. Turgeon, M.P.:

Q. Combien de bateaux?—R. Par permis? Je dirai que cinq bateaux doivent être assez pour un permis.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Que ferez-vous d'une grande fabrique employant 12 bateaux?—R. Il lui faudrait réduire leur nombre à cinq.

M. GEORGE WINDSOR.—Le témoin a conseillé qu'on imposât une limite de 5 bateaux et de 250 piègec par fabrique, que fera un paqueur qui emploie actuellement 12 bateaux?

Le TÉMOIN.—Il les réduira à cinq.

M. GEORGE WINDSOR.—Mais que fera le fabricant de tous ses pièges?

Le TÉMOIN.—Ils ne seront pas perdus. Il y aura de l'emploi pour eux après deux ou trois tempêtes. Quand j'en ai perdu quelques-uns, je pouvais les remplacer par d'autres provenant du magasin.

Le témoin est renvoyé.

DOSITHÉE CHIASSON, paqueur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien d'années faites-vous la pêche?—R. J'ai été dans les affaires depuis vingt ans, pêchant et paquant, quelquefois je pêchais et quelquefois je paquais.

Q. Où votre fabrique est-elle située?—R. Au village d'Abraham sur la côte.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Trois bateaux avec deux autres travaillant par contrat.

Q. Combien y a-t-il de fabriques dans votre district?—R. Une seulement.

Q. Combien de caisses paquez-vous généralement?—R. Entre deux cent cinquante et trois cents. 250 cette saison.

Q. Quel a été le plus fort paquage que vous ayez fait?—R. Trois cents caisses l'année dernière.

Q. Comment trouvez-vous la pêche actuelle relativement à celle des années passées?—R. D'après mon expérience, depuis que je suis dans les affaires, j'ai trouvé une aug-

mentation dans le nombre des homards, il y a plus de homards maintenant qu'autrefois. Pour une fabrique qui existait il y a vingt ans, il y en a dix maintenant.

Q. Alors on pose beaucoup plus de pièges?—R. Oui.

Q. Et l'on prend beaucoup plus de homards?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a une différence dans la taille des homards actuelle comparée aux années passées?—R. C'est à peu près la même chose.

Q. Que faites-vous à l'égard des petits homards et des homards œuvés? Prenez-vous tout ce que vous apportent les pêcheurs?—R. Oui, c'est ce que j'ai toujours fait.

Q. Connaissez-vous les règlements?—R. Oui.

Q. Donnez-vous votre frai à la homarderie?—R. Oui.

Q. Avant que la homarderie fût bâtie, que faisiez-vous du frai?—R. Je faisais bouillir les homards œuvés.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards maintenant?—R. Sept pouces et au-dessus. Depuis vingt ans il faut 6 homards pour faire une livre, c'est la moyenne des vingt dernières années.

Q. Savez-vous si quelqu'un a jamais été mis à l'amende pour avoir violé les règlements?—R. Oui, j'ai été mis à l'amende moi-même.

Q. Pour quelle raison?—R. Pour avoir accepté des homards œuvés.

Q. Est-ce que cela vous a fait changer votre manière de faire?—R. Cela n'a pas fait grand changement parce que la homarderie a été bâtie immédiatement après cela. Toutes les fabriques faisaient la même chose. Avant que la homarderie fût établie, elles faisaient toutes bouillir les homards œuvés.

Q. Quelle est la proportion des homards œuvés?—R. Une petite proportion, 4 ou 5 pour cent.

Q. Y a-t-il une saison de l'année où vous trouvez une forte proportion?—R. Oui, il y a un moment dans la saison après le 20 juin, où l'on en trouve en plus grand nombre. On en prend plus dans les carrelets qu'avec aucune autre chose. En quelques endroits on pêche avec des verveux dans une brasse et demie d'eau et dans certains endroits on détruit beaucoup de homards en pêchant les petits et ceux qui portent des œufs.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs ont pris l'habitude d'enlever les œufs des homards en les lavant ou en les brossant?—R. Non, ils donnent le frai à la homarderie; je suis sûr qu'ils feraient ce que vous dîtes s'ils ne devaient porter les œufs à la homarderie.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de faire comprendre aux pêcheurs qu'ils devraient remettre à l'eau les homards œuvés?—R. Si la loi pouvait être imposée à tout le monde, si les fabricants voulaient consentir à ne pas prendre de homards œuvés, les pêcheurs ne leur en apporteraient pas. Mais pour un qui observeraient les règlements, dix les violeraient. Il est bien facile d'enlever les œufs en tout temps en frappant sur l'eau la queue du homard.

Q. Croyez-vous que la homarderie soit une bonne institution?—R. Oui, elle est très profitable, elle fait beaucoup de bien, car sans elle le frai serait détruit en faisant bouillir les homards œuvés.

Q. Y a-t-il dans ces environs un endroit où on pourrait établir des parcs?—R. Oui, dans le goulet de Shippigan.

Q. Croyez-vous que si la loi était strictement exécutée vous pourriez continuer à mettre en boîtes?—R. Je ne crois pas qu'aucune fabrique pourrait y résister, ce ne serait plus lucratif.

Q. Croyez-vous qu'il y a assez de fabriques qui fonctionnent maintenant?—R. Oui.

Q. Vous opposeriez-vous à ce qu'on accordât un permis à tous ceux qui en feraient la demande?—R. Non.

Q. Alors nous devrions avoir quelque inspection pour être sûrs que les postulants aux permis seraient à même de mettre les homards en boîtes convenablement?—R. Oui, dans ce cas il y aurait plus de rebuts que de homards bien paqués.

Q. Combien d'années y a-t-il que le paquage se fait dans ce district?—R. Je ne pourrais pas donner la date exacte, c'était commencé avant que j'en aie souvenance, il peut y avoir quarante ans.

Q. Est-ce qu'il faut six homards de 8 pouces pour une livre?—R. C'est la moyenne. Pour les homards que je prends la moyenne est de 6 à livre.

Q. Que pensez-vous de l'idée de supprimer complètement la limite de taille et de fermer la saison de pêche le 1er juillet?—R. La saison est déjà trop courte; actuellement nous ne prenons pas beaucoup de homards ayant moins de 7 pouces.

Q. Dans ce cas, il n'est pas bien utile d'avoir une limite de taille?—R. Non, si la limite était de 7 pouces au lieu de 8 pouces.

Q. Dans ce cas est-ce que ce ne serait pas absolument la même chose?—R. Non, parce que l'on prend les petits homards avec les verveux.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'interdire la pêche en dedans de certaines limites?—R. J'approuverais cette idée.

Q. Quel est le meilleur mois pour pêcher les homards?—R. Ce n'est pas la même chose tous les ans. Cette année, c'était le mois de mai; l'année dernière, c'était le mois de juin.

Q. Qu'avez-vous à dire du mois de juillet?—R. Le mois de juillet est un bon mois parce que les homards sont beaucoup plus gros qu'au printemps.

Q. Etes-vous en faveur d'une saison d'automne pour la pêche?—R. Cela pourrait convenir dans certain district. Tout le monde pourrait pêcher le homard en août.

Q. Croyez-vous qu'il devrait y avoir une inspection pour assurer la qualité des homards mis en boîte aux fabriques?—R. Ce serait une bonne chose.

Q. S'il n'y avait pas ici de fabriques de conserves, où les pêcheurs pourraient-ils vendre leurs homards?—R. Ils mourraient de faim.

Q. Etes-vous en faveur des homarderies?—R. Oui.

Q. La homarderie a-t-elle fonctionné assez longtemps pour démontrer ses avantages?—R. Oui, elle a déposé à la mer beaucoup de homards.

Q. Avez-vous aucune autre opinion à émettre?—R. Je suis opposé à la pêche au verveux. Si cette pêche avait été abolie depuis que fonctionne la homarderie, il y aurait beaucoup plus de homards maintenant.

Q. Depuis combien de temps pêche-t-on au verveux?—R. Depuis longtemps, mais on prend maintenant des homards bien plus petits qu'autrefois, les homards que l'on prend sont très petits et il en faut 14 ou 15 pour remplir une boîte d'une livre.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Si les règlements relatifs à la taille et à la capture des homards œuvés étaient strictement observés dans le cas des verveux, est-ce que la pêche avec ces filets détruirait les homards?—R. Non.

Q. Prennent-ils des homards dans 4 brasses d'eau?—R. Oui, et les homards sont de même dimension que dans les pièges.

Q. Que pensez-vous de l'idée de limiter le nombre de pièges pour chaque permis?—R. Oui, il devrait y avoir une limite de tant de pièges par permis.

Q. A votre avis le grand nombre de pièges que l'on pose maintenant est-il une forte cause de destruction?—R. Je crois que oui.

Q. Si les règlements relatifs aux homards œuvés étaient mis à exécution et si le nombre des pièges était limité, est-ce que le nombre des homards augmenterait?—R. Indubitablement.

Q. Pourriez-vous suggérer un nombre maximum pour les plus grosses fabriques?—R. Pour les plus grosses fabriques, je dirai 1,500 pièges au lieu de 3,000 qu'elles emploient maintenant.

Le témoin est renvoyé.

ALBERT ROBICHAUD, pêcheur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. La question soulevée a trait aux mauvais effets de ce que l'on appelle ici le carrelet et ce que l'on nomme autre part la pêche aux verveux. Vous avez déjà pêché au carrelet, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Y pêchez-vous régulièrement tous les ans?—R. Pas régulièrement, j'y ai pêché deux étés.

Q. Quand commenciez-vous à pêcher au carrelet?—R. A la fin de mai, le 25 mai je suppose.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Au printemps on pêche dans 3 brasses à peu près, puis dans 2 brasses et ensuite dans 1 brasse.

Q. Remarquez-vous une différence dans l'espèce de homards que vous prenez lorsque vous pêchez au printemps; dans 3 ou 4 brasses d'eau, qu'est-ce que vous trouvez? —R. Je trouve que les homards sont plus gros quand nous pêchons au loin en eau profonde.

Q. Que trouvez-vous lorsque vous rapprochez la rive?—R. Le homard est plus petit.

Q. Et quand vous pêchez dans une brasse d'eau, qu'avez-vous?—R. Des homards de 5 et 6 pouces et quelques gros, mais très peu.

Q. Pour la majorité, quelle est la taille?—R. Cinq ou 6 pouces.

Q. Trouvez-vous des homards œuvés?—R. Pas beaucoup.

Q. Les fabricants de conserves prennent-ils ces homards de 5 et 6 pouces?—R. Oui.

Q. Et ils ne font pas de difficulté?—R. Quelquefois, ils protestent, mais ils les prennent tout de même.

Q. Combien faut-il de ces homards de 5 ou 6 pouces pour faire une boîte d'une livre?—R. Il en faut sûrement une vingtaine.

Q. Pêche-t-on beaucoup avec ces carelets?—R. Oui, tout le long de la côte.

Q. Les gens qui pêchent avec les pièges, pêchent-ils avec les carrelets?—R. Quelques-uns pêchent avec les deux.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Pourrait-on, d'une façon quelconque, faire observer les règlements pour la pêche aux carrelets? Pourraient-ils prendre des homards de 7 à 8 pouces?—R. Au printemps ils le pourraient, mais pas plus tard. S'ils pêchent dans 3 brasses d'eau, ils prennent des homards de bonne taille.

Q. Pourraient-ils en prendre toute la saison?—R. Oui.

Q. Ils pourraient pêcher toute la saison du commencement à la fin dans 3 brasses? —R. Oui.

Q. En prendraient-ils beaucoup?—R. Ils n'en prendraient pas autant.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que cela leur rapporterait quelque argent s'ils étaient limités à 3 brasses et n'avaient pas la permission de pêcher dans une profondeur moindre?—R. Cela ne serait pas très rémunérateur.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Mais si les pêcheurs prennent des homards de 5 pouces de long, ils ne valent pas grand'chose et ils ne peuvent pas les vendre?—R. Quand on leur paie un dollar le cent, on prend les petits également. C'est le long de la rive que l'on prend le plus de petits homards.

Q. Ne croyez-vous pas que les paqueurs ne devraient pas être forcés d'acheter ces petits homards? Si vous interdisez la pêche au carrelet, cette industrie sera anéantie, tandis que si vous empêchez les fabricants de conserves d'acheter les petits

homards, la pêche au carrelet pourra continuer, à condition de prendre seulement du homard de bonne taille?—R. Oui.

Q. Si cela ne leur rapporte pas de profit, ils peuvent abandonner le métier. La question est celle-ci: Si l'on défendait aux paqueurs d'acheter ce petit homard, est-ce que ce ne serait pas une bonne protection contre la destruction du homard par le carrelet?—R. C'est ce que je crois.

Q. Est-ce que ce serait une aussi bonne protection que d'interdire absolument la pêche au carrelet?—R. Oui.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que vous ne saviez pas vous-même que la loi défendait de prendre ces petits homards?—R. Non, je l'ai entendu dire, mais je ne le savais pas personnellement.

Q. Croyez-vous que c'est bien de prendre ces tout petits homards? Ne croyez-vous pas que c'est la ruine des pêcheries?—R. Je crois que ce n'est pas bien.

Q. En fait vous admettez que les règlements ne sont pas du tout observés?—R. Non.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Aux fabriques?—R. Oui, aux fabriques.

Par le Commissaire:

Q. N'importe où? On n'essaie même pas de faire exécuter les règlements, la fabrique prend tout ce qu'on lui apporte?—R. Oui.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Toujours, monsieur.

Le témoin est renvoyé.

PIERRE X. PAULIN, pêcheur, appelé et assermenté:—

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous avec des verveux?—R. Depuis huit ans.

Q. Preniez-vous alors des homards ausi petits que vient de dire le témoin précédent?—R. Non, dans ce temps-là je prenais des homards beaucoup plus gros.

Q. Est-ce qu'il y avait alors autant de petits homards qu'il y en a maintenant au dire du témoin précédent?—R. Non.

Q. Mais vous pêchez aussi près du rivage?—R. Oui.

Par le Commissaire:

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchiez-vous?—R. Quelquefois trois brasses, quelque fois deux.

Par le Dr Sormany, M.P.P.:

Q. Le homard que l'on prenait alors était-il beaucoup plus petit que le homard des pièges?—R. Il n'y avait pas beaucoup de différence. Après avoir été vidés, cent homards donnaient dix à onze livres de chair.

Q. Vous êtes un paqueur maintenant?—R. Oui.

Q. Quel est le poids moyen à la centaine?—R. La moyenne aujourd'hui dans ma fabrique est de 14 ou 15 livres de chair pour 100 homards.

Q. Dans ce temps-là, en observant les règlements relatifs à la taille et aux homards œuvés, croyez-vous que le pêcheur aurait pu gagner sa vie?—R. Bien difficilement.

Q. Considérez-vous que les pêcheurs au carrelet, en observant les règlements, auraient fait aussi bien que les pêcheurs au piège?—R. Oui, et peut-être mieux.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que l'on dérangerait beaucoup la pêche en interdisant l'emploi du carrelet au-dessous d'une certaine profondeur d'eau?—R. Cela empêcherait bien des gens de gagner leur vie. Beaucoup de gens peuvent pêcher au carrelet qui ne pourraient pas pêcher au piège.

Q. La prohibition de la pêche au carrelet constituerait-elle une restriction injuste?—R. Oui, pour certaines personnes.

Par le Dr Sormany, M.P.P.

Q. Ne vaudrait-il pas mieux défendre aux fabricants de conserves d'acheter de petits homards plutôt que d'interdire complètement la pêche au carrelet?—R. Si l'on apporte à terre le petit homard, cela ne fait rien qu'il soit acheté ou non, car il est toujours détruit dans tous les cas.

Q. Est-ce que les pêcheurs ne rejetteraient pas à l'eau les petits homards s'ils ne pouvaient pas les vendre?—R. Ils ne les rejetteraient pas à l'eau avant que l'acheteur les eût refusé et alors, il serait trop tard, les homards seraient morts.

Q. Quelle est, croyez-vous, la meilleure façon d'aider l'industrie du homard?—R. Simplement de laisser dans l'eau les homards œuvés.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

TABUSINTAC, 23 juillet 1909.

WILLIAM WISHART, gérant, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Depuis trente ans, à peu près.

Q. A qui appartient cette fabrique de conserves?—R. A W. S. Loggie et Cie.

Q. Est-ce qu'il y a d'autres fabriques dons les environs?—R. Il n'y en a pas d'autres tout près en dehors de celles de W. S. Loggie et Cie.

Q. Est-ce que ce sont toutes des fabriques de W. S. Loggie et Cie?—R. Oui, mais dans l'intérieur de la baie, il y a Savoy et Sewell.

Q. Combien considérez-vous qu'il y a dans ce voisinage de fabriques appartenant à M. Loggie?—R. Il y en a cinq d'ici au goulet inférieur de Tracadie.

Q. Combien employez-vous de bateaux à cette fabrique?—R. Six.

Q. Montés par deux hommes?—R. Par deux hommes.

Q. Et se servant de combien de pièges chacun?—R. A peu près 250, quelquefois plus, quelquefois moins.

Q. Combien d'ouvriers emploie-t-on dans les fabriques?—R. Vous voulez dire à terre en dehors des pêcheurs?

Q. Non, dans cette fabrique-ci en particulier?—R. Nous employons 15 filles en moyenne et 3 hommes, 18 personnes.

Q. Quel est le rendement de la fabrique, combien calcule-t-on qu'elle mette en boîtes?—R. Trois cents à trois cent cinquante caisses.

Q. Combien avez-vous paqué cette année?—R. 400.

Q. Et l'année dernière?—R. A peu près la même chose, et 300 l'année avant cela.

Q. Pourriez-vous dire si la mise en boîtes diminue relativement à ce qu'elle était au premier temps de la pêche?—R. Eh bien, s'il y a quelque changement, cette fabrique met plus de homards en boîtes.

Q. Oseriez-vous en dire autant pour les autres fabriques?—R. La fabrique voisine, cette année-ci exceptée, a paqué de plus en plus d'année en année.

Q. Est-ce dû ce que vous vous servez d'un plus grand attirail?—R. Non, il semblerait que les homards viennent mieux maintenant que les années passées. Nous n'employons pas autant d'attirail.

Q. Avec quelle sorte de pièges pêchez-vous?—R. Le piège ordinaire.

Q. Vous ne pêchez pas avec le piège nouveau, le piège à compartiments?—R. Non, le piège ordinaire est celui que nous employons.

Q. Est-ce que, à votre avis, ,l'approvisionnement du homard pour les fabriques, n'a pas été maintenu au niveau en prenant les homards qui autrefois étaient rejetés et en employant plus d'attirail?—R. Non.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas maintenant plus d'attirail dans ce voisinage que lorsque vous avez commencé à vous occuper de pêche?—R. Cela se peut. Je vais vous dire toute la différence. On a enlevé deux bateaux de cette fabrique pour les mettre à l'autre fabrique. Cela fait toujours la même concurrence pour les fabriques étrangères.

Q. Pêchez-vous avec à peu près le même nombre de pièges?—R. A peu près le même.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires des bateaux et attirail, ou ceux-ci sont-ils la propriété de la fabrique?—R. La fabrique est propriétaire de tout.

Q. Comment sont engagés vos pêcheurs?—R. Au mois.

Q. Quelle est la moyenne des gages mensuels?—R. A peu près $24, $48 par bateau.

Q. Et cela comprend quoi?—R. Juste leur paye, nous devons les nourrir.

Q. En plus de cela?—R. Oui.

Q. Quand commence votre pêche?—R. Cette année nous avons paqué le 5 mai; quelquefois c'est le 9.

Q. Quelle est votre saison dans cette partie du pays?—R. Nous commençons le 20 avril et finissons le 10 juillet.

Q. Vous ne commencez pas habituellement le 20 avril?—R. Non, la date générale c'est vers le 5 mai.

Q. Et quand finissez-vous?—R. Nous pêchons toujours jusqu'au 10 juillet.

Q. Quel est votre meilleur mois de pêche?—R. Mai.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous d'abord?—R. Dans huit à neuf brasses.

Q. A quelle distance du rivage?—R. Environ 3½ milles.

Q. Puis vous rapprochez vos pièges pendant la saison?—R. Des fois oui, des fois pas. Des fois nous constatons qu'ils restent là-bas.

Q. Quelle est la nature du fond ici?—R. C'est un fond rocheux.

Q. Croyez-vous que les homards approchent du rivage en vue de frayer?—R. Je le crois.

Q. Dans votre opinion quel est le meilleur mois de frayage?—R. Juillet.

Q. Savez-vous si le homard fraye chaque année, ou tous les deux ans, ou deux fois par année?—R. Chaque année, je crois.

Q. Trouvez-vous des homards œuvés en tous temps de la saison?—R. Oui, mais pas autant que vers la fin de la pêche. Il y en a peu en tous temps à cet endroit-ci, je veux dire durant la saison.

Q. Quand trouvez-vous le plus de homards œuvés?—R. Le dernier de juin et le 1er juillet.

Q. Pouvez-vous dire quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Quelque chose comme 8 ou 9 pouces.

Q. Est-il une époque de la saison où vous considérez le homard impropre à l'alimentation, par exemple, lorsqu'il perd son écaille?—R. Je ne crois pas qu'il soit du tout bon à manger. Je crois que quelquefois il perd son écaille en juillet.

Q. Pouvez-vous me dire la taille moyenne du homard œuvé que vous trouvez?—R. Environ 9 pouces.

Q. Quelle est la proportion des homards œuvés apportés à votre établissement?—R. Nous avons essayé deux fois d'établir cette proportion et cette année nous avons rejeté environ 2 homards sur 100. Mais un pêcheur nous assure qu'après une tempête il en rejeta 40 sur 400.

Q. Savez-vous si la pratique de laver ou de gratter les œufs des homards femelles est suivie par les pêcheurs d'ici?—R. Ces homards sont tous jetés par-dessus bord. Nous ne nous servons jamais de ces homards; nous les retirons tout de suite du piège.

Q. Est-ce la pratique générale sur tout le rivage?—R. Ce l'est ici.

Q. Je suppose que les paqueurs refusant d'acsepter ces homards, les pêcheurs ont appris à les rejeter par-dessus bord?—R. Ils ne leur sont pas comptés quand ils les apportent à terre.

Q. Y a-t-il une homarderie dans le voisinage?—R. Non.

Q. Vous livrez-vous à un examen en règle afin de savoir s'il y a des homards œuvés délivrés à la fabrique?—R. Les ordres de l'inspecteur et de M. Loggie sont de n'en accepter aucun. Nous les suivons autant que possible. Nous les jetons pardessus bord, mais il peut arriver qu'un s'échappe.

Q. On a dit qu'un bon moyen de protéger ces homards serait de les conserver et de les mettre dans des parcs où ils seraient retenus jusqu'à la fin de la saison; avez-vous idée que cela pourrait être fait ici?—R. Oui, je le crois.

Q. Y a-t-il le long de ce rivage des endroits où des parcs à marée pourraient être établis?—R. Oui.

Q. Quelle est la limite de taille du homard dans cette division?—R. 8 pouces.

Q. On a mesuré les homards cette année, n'est-ce pas?—R. Deux fois, je crois.

Q. Qui?—R. L'inspecteur des pêcheries, M. Simpson.

Q. Quelle est ici la proportion des homards pris et qui seraient au-dessous de la limite de taille légale?—R. Autant que je me rappelle, plus de la moitié.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard pris ici?—R. Je pense que ce serait 7¼ pouces.

Q. Prenez-vous beaucoup de gros homards?—R. Quelques-uns.

Q. Voyez-vous encore quelques-uns des gros homards comme autrefois quand vous avez commencé les opérations ici?—R. Oui.

Q. Vous en prenez quelquefois?—R. Oui.

Q. Si la présente taille de 8 pouces était strictement imposée, quel effet cela aurait-il sur les fabriques des environs?—R. Elles devraient fermer leurs portes.

Q. L'augmentation du nombre des fabriques causerait-elle, d'après vous, une pêche plus grande de petits homards?—R. Oui.

Q. Tenant compte de l'avenir de cette industrie, favoriseriez-vous l'augmentation ou la diminution de la limite de taille actuelle?—R. Non je ne vois pas comment vous pourriez pêcher du homard dont la limite de taille varierait.

Q. Au cours des derniers dix ans, y a-t-il une diminution sensible dans la moyenne des homards pris dans ce district?—R. Non.

Q. Pourriez-vous dire qu'il y a eu diminution depuis que vous faites du paquage?—R. Il est probable que le homard est plus petit.

Q. Avez-vous idée de ce qu'il était auparavant?—R. Non.

Q. Quand a-t-on commencé à paquer ici?—R. Il y a, je crois, 28 ou 30 ans. A la vérité, il se faisait du paquage, il y a 35 ans, en bas d'ici. C'est-à-dire à une époque où je n'en connaissais pas grand'chose.

Q. Voudriez-vous dire qu'il y a eu une diminution de la taille moyenne à votre connaissance?—R. C'est plus que je pourrais dire. Autant que je puisse me rappeler, il fallait ordinairement 145 homards pour faire 100 livres et c'est la même chose aujourd'hui. Il ne peut y avoir beaucoup de différence.

Q. Quels étaient les règlements en viguer quand vous avez commencé?—R. A peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Dès le commencement, il n'y en avait pas, je crois, quant à la taille.

Q. Croyez-vous qu'il y a des raisons particulières pour qu'il y ait diversité de limites de taille dans certaines sections assez rapprochées sur cette côte?—R. Je ne connais pas de raison particulière.

Q. Y a-t-il quelque raison particulière pour que le minimum de la taille soit moindre dans votre district que dans tout autre?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il est dans l'intérêt de la survivance de l'industrie homardière que les homards soient pris avant d'avoir atteint l'âge de reproduction?—R. Non, je ne crois pas qu'ils devraient être pris.

Q. Est-ce un fait que plus un homard est gros, moins il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui.

Q. Que fait-on ici des homards pris et qui sont au-dessous de la limite de taille?—R. Ils sont mis en conserves.

Q. A partir de quelle taille les paquez-vous?—R. A peu près aussi petits qu'on les prend. Tout de même nous en tirons qui ne sont bons à rien.

Q. Qu'entendez-vous par bons à rien?—R. Quatre ou cinq pouces, peut-être, je ne les mesure jamais. Quand ils ont cette dimension, ils ne sont que de seconde classe et nous n'aimons pas à les conserver.

Q. On a estimé qu'il faut 9 homards de 7 pouces (lesquels n'ont jamais eu chance de reproduire) pour remplir une boîte d'une livre. Quelle est votre expérience quant à la taille des homards requis?—R. De 7½ à 8 pouces. Nous les avons essayés ici.

Q. C'est la dimension courante ici?—R. Oui. Je dois dire que je n'ai pas fait d'expérience depuis deux ans.

Q. Seriez-vous en faveur de réduire la limite de taille?—R. D'avoir un plus petit homard?

Q. Légaliseriez-vous la prise d'un homard encore plus petit?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que si nous abaissions la limite à 7 pouces, il y aurait plus d'espoir que les pêcheurs et les paqueurs obéissent à la loi que présentement?—R. Je le pense. La taille ordinaire est de 7½ pouces.

Q. Que diriez-vous d'abolir entièrement le minimum de taille?—R. De n'avoir aucune limite?

Q. Oui, et au lieu de cela, de raccourcir la saison de la pêche?—R. Je ne sais ce qui serait préférable par ici. Je crois que la limite serait préférable, car une fois que nous avons installé les appareils de pêche, il ne nous reste plus beaucoup de temps et les opérations sont si dures. Et puis, les dépenses sont si fortes qu'une fois revenus à terre, il ne nous reste rien. Je crois que pour ici le mieux serait d'abaisser le minimum de taille et de laisser la même saison. Si vous réduisez le minimum et que vous le mettiez en vigueur, cela arrêtera pour tout de bon la pêche dans nos baies.

Q. Croyez-vous qu'il est possible de mettre en vigueur un règlement sur la limite de la taille?—R. Oh! oui, c'est possible.

Q. Il faudrait un immense personnel, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Il faudrait un homme pour chaque bateau?—R. Pas mal près.

Q. Et un homme dans chaque fabrique?—R. Oui. Il serait difficile de savoir ce qui est la meilleure chose, raccourcir la saison ou autre chose.

Q. Quel est votre meilleur mois de pêche?—R. C'est surtout mai.

Q. N'est-ce pas généralement le cas que la pêche commence à donner moins avant la fin de la saison?—R. Quelquefois, elle tient bon jusqu'au bout, à d'autres saisons, pas.

Q. Mais, généralement, elle diminue vers la fin?—R. Oui, généralement.

Q. Une limite de taille à 10½ pouces pourrait-elle être maintenue ici?—R. Oh! non.

Q. Voyez-vous quelquefois des homards de 10½ pouces de taille?—R. Trois, quatre ou cinq par jour.

Q. Est-ce le cas que les paqueurs sont forcés d'accepter des homards au-dessous de la taille ou œuvés dans la crainte de perdre leurs pêcheurs qui, en cas de refus d'accepter des homards non conformes aux prescriptions légales, les vendraient à des paqueurs moins scrupuleux?—R. Il est probable que c'est le cas.

Q. Cela n'arrive pas ici où tous vos pêcheurs sont à gages?—R. Non.

Q. Combien de homards vivants de chaque taille faudrait-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. Il faut 425, disons 450 livres, sur une moyenne, de homards vivants pour faire 100 livres de chair. C'est-à-dire qu'un homard et demi vivant équivaut à une livre.

Q. A-t-on jamais tenu compte dans ce district des règlements pour la protection du homard, en ce qui regarde le minimum de taille?—R. Bien, je dois dire que la surveillance a été étroite.

Q. A une époque plus que maintenant?—R. Oui.

Q. Aujourd'hui il n'y a plus d'effort pour faire observer le minimum de taille?—R. Aucun effort du tout.

Q. A certaine époque il y en eut?—R. Oui, on devait être attentif.

Q. Vous êtes d'opinion qu'une stricte mise en vigueur des présents règlements amènerait la fermeture des fabriques?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pénalités, si elles sont strictement appliquées, sont suffisantes à empêcher les paqueurs à violer les règlements?—R. Oui, je crois qu'elles le sont pas mal. Si quelqu'un y était pris une fois ou deux, il ne s'y risquerait plus.

Q. Croyez-vous que le nombre des fabriques a atteint un maximum compatible avec la conservation de notre industrie homardière et que l'on devrait discontinuer l'émission d'autres permis?—R. Je crois qu'il y a assez de fabriques licenciées.

Q. Croyez-vous que dans l'intérêt de l'industrie homardière il serait bien de fermer les fabriques pendant quelques années, d'interrompre pour tout de bon la mise en conserve du homard pendant quelques années, jusqu'à ce que le homard ait eu le temps de redevenir abondant ?—R. Je ne crois pas qu'il serait bon de les fermer toutes. Tant de gens ont de si considérables agrès que cela ne serait pas opportun.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard recommanda l'établissement de réserves temporaires dans des sections différentes de la côte, où la pêche serait prohibée pendant une année ou deux, le site de ces réserves à être changé de temps à autre?—R. Cela pourrait être très bien.

Q. Serait-il possible de faire cela?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que la présente saison de clôture de la pêche est satisfaisante?—R. Oui.

Q. Auriez-vous des modifications à proposer aux règlements en existence?—R. Je ne le pense pas.

Q. Croyez-vous qu'un raccourcissement de la saison de pêche serait de quelque avantage et aurait effet, avec le temps, d'augmenter l'approvisionnemeent de homard et d'en perpétuer la pêche?—R. Je le crois.

Q. On a demandé de permettre la pêche d'automne dans quelques districts où, à cause de la glace qui persiste sur la côte, le commencement de la pêche est retardé le printemps, que pensez-vous de cette demande ?—R. Je crois qu'il serait bien d'avoir une courte saison d'automne. Il y a des endroits où ils commenceront tard au printemps.

Q. Le présent règlement restreignant le nombre de permis de paquage est-il satisfaisant ?—R. Oui.

Q. Beaucoup de gens disent qu'il ne devrait pas y avoir de limite au nombre de permis, qu'il n'y a pas de raison pour que l'un ait un permis et l'autre pas?—R. Bien, je ne le pense pas. Supposons que vous construisiez ici une fabrique au prix de $2,000 ou $3,000 et que je vienne en construire une autre petite à côté et que je vienne détruire votre industrie. Vous avez fait une forte dépense, puis un autre arrive qui vous prive des éléments de votre industrie. Je n'ignore cependant que c'est ici le cri que chacun devrait avoir un permis.

Q. Que résulterait-il du fait de donner un permis à quiconque le demande?—R. Les fabriques seraient si nombreuses qu'il faudrait raccourcir le temps et les retrancher.

Q Croyez-vous que si un permis était accordé à quiconque le demanderait il devrait être tenu de paquer suivant un certain étalon de qualité?—R. Oh, oui, il vous faudrait faire cela.

Q. De sorte qu'à la fin le résultat serait le même?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'à présent on met en conserve beaucoup de homard inférieur à cause de l'outillage insuffisant?—R. Oui, beaucoup.

Q. Le paquage du homard est la seule chose qui ne soit pas sujette à l'inspection et la tendance actuelle est d'être plus scrupuleux en ce qui concerne les produits alimentaires et la façon dont ils sont préparés?—R. Je crois que les fabriques devraient être inspectées.

Q. Dans votre opinion, le personnel actuel des officiers de pêcheries serait-il compétent à faire cette inspection?—R. Oui, je le crois.

Q. Refuseriez-vous un permis à un étranger?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs, comme moyenne, feraient plus d'argent à mettre en conserves qu'à pêcher?—R. Parlant de la moyenne, je le crois.

Q. Y a-t-il des fabriques coopératives dans le voisinage? Il y a quelques endroits où un certain nombre de pêcheurs se sont groupés et s'adonnent au paquage—ce que nous appelons des fabriques coopératives. Il y a une loi pourvoyant à l'incorporation de ces unions de pêcheurs dans la Nouvelle-Ecosse ?—R. Bien, ils ne sont pas assez nombreux ici, sur la baie. Il y a deux personnes qui paquent d'après ce principe, mais ils ont un homme à gages pour pêcher et un autre pour le paquage.

Q. Avec un seul permis?—R. Un permis et une fabrique.

Q. Quel est le prix payé ici pour les homards quand la pêche se fait à tant le cent?—R. Cette année c'était environ $3 par cent livres de homards vivants.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs se soient plaints que le prix payé pour les homards par les paqueurs n'était pas satisfaisant?—R. Non, monsieur.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs aient déjà perdu les produits de leurs pêches, parce que les paqueurs refusaient de les accepter?—R. Non.

Q. On a prétendu que dans certains cas les pêcheurs avaient souffert des dommages parce que les paqueurs avaient refusé de tenir leurs établissements en opération, bien que l'approvisionnement de homards fût suffisant. Avez-vous eu connaissance d'un de ces cas ici?—R. Non.

Q. Si les fabriques étaient fermées, les pêcheurs de ce district trouveraient-ils des marchés pour leurs homards?—R. Non, pas pour la peine.

Q. Il y a des facilités ici pour le commerce de homards vivants?—R. Non.

Q. Est-ce qu'on expédie d'ici du homard vivant?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'on devrait favoriser l'expédition du homard vivant de préférence à sa mise en conserves?—R. Cela ne nous affecte pas ici.

Q. Quels sont les prix du homard présentement comparés à ceux payés il y a quelques années?—R. L'an dernier nous avons obtenu les plus hauts prix connus encore; cette année ils seront un peu moindres.

Q. Est-ce dû aux conditions du marché?—R. Oui.

Q. Et quand vous avez commencé à pêcher vous-même, quel prix obteniez-vous?—R. $9, $9.50 et $10 la caisse.

Q. Mais comme pêcheur, qu'obteniez-vous ?—R. Aujourd'hui ils obtiennent $3. Mes premiers homards, je les vendis $2.25; c'est-à-dire il y a 7 ou 8 ans. Antérieurement, le prix était moindre. Je crois que c'était $1.75.

Q. Avez-vous quelque chose à dire au sujet des homarderies?—R. Je n'en connais rien; il n'y en a pas dans les alentours.

Q. Vous pensez que le système de mettre les homards œuvés dans des parcs réussirait?—R. Oui, c'est possible.

Q. Croyez-vous que les pièges actuellement en usage sont les meilleurs qu'on puisse employer?—R. Oui, nous les trouvons ainsi, nous ne pouvons trouver rien de mieux.

Q. Quel espace y a-t-il entre les lattes de votre piège?—R. Environ un pouce.

Q. Est-ce la largeur d'une latte?—R. Non, moins que cela.

Q. Je remarque que vos cerceaux à l'extrémité sont plus petits que les nôtres à la Baie-des-Chaleurs; les nôtres ont de 4½ à 5 pouces de diamètre?—R. Les nôtres ont moins.

Q. Quel est le diamètre de votre cerceau ici?—R. Environ trois pouces.

Q. Croyez-vous que le nombre de pièges employés par une fabrique devrait être limité?—R. Je le crois.

Q. Il n'y aurait pas beaucoup lieu de limiter le nombre des fabriques si le nombre des pièges ne l'était pas non plus?—R. Non.

Q. Quel devrait être d'après vous le nombre raisonnable de pièges à permettre?—R. Vous voulez dire pour chaque permis?

Q. Oui?—R. Cela serait pour 100 caisses. Eh bien, environ 500 pièges.

Q. Emploie-t-on des carrelets ici?—R. Non.

Q. Se sert-on de traîneaux?—R. Non.

Q. En plusieurs endroits, vers la fin de la saison, le homard se dirige dans les baies, les havres et les lagunes. Croyez-vous qu'on devrait y interdire la pêche?—R. Oui, je crois que c'est là le plus grand dommage qui puisse être fait.

Q. Pêche-t-on à l'intérieur ici?—R. Non, pas précisément ici, mais à quelques milles.

Q. Aux îles de la Madeleine, il y a des lagunes considérées comme d'excellents champs de reproduction naturels, où la pêche n'est pas permise?—R. Ils ont permission de pêcher aux mêmes époques que nous.

Q. La saison de clôture est-elle strictement observée ici?—R. Oui.

Q. Il paraît qu'à Shippigan et à Caraquet, on pratique hors de saison la pêche et le paquage, celui-ci se faisant dans les bois ou dans les maisons des particuliers?—R. Peut-être une journée après la fin de la saison, mais pas plus. Il peut se faire que la clôture tombe un samedi et vous pouvez avoir le dimanche et le lundi pour terminer les opérations.

Q. Mais je veux parler de la constante pratique de pêcher durant la saison de clôture et de paquer secrètement?—R. Non, ils ne font pas cela du tout, ils ne l'ont jamais fait ici.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM McWILLIAMS, pêcheur, Brantville, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien d'années faites-vous la pêche?—R. Environ 19 ans.

Q. Que faites-vous à part la pêche?—R. Je m'occupe de culture et de la pêche de l'éperlan.

Q. Avez-vous toujours pratiqué la pêche dans ces environs-ci?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs de homard dans ce district?—R. Oui, beaucoup.

Q. Dans votre opinion, combien de bateaux sont employés à la pêche vis-à-vis ici?—R. Environ 24.

Q. A quele distance du rivage commencez-vous à pêcher?—R. Environ 3½ milles.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. 8 à 9 brasses.

Q. Quand commencez-vous généralement à pêcher?—R. Vers le 5 mai.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Pas toujours.

Q. Vous suivez les homards?—R. Oui.

Q. Etes-vous resté à certaines saisons, à pêcher à cette distance?—R. A certaines saisons nous n'avons pas bronché du tout.

Q. A d'autres, vous avez vu que le homard s'avançait vers le rivage et vous l'avez suivi?—R. Oui.

Q. Dans l'ensemble des saisons, je suppose que, règle générale, il s'avance vers terre?—R. Généralement.

Q. Suivant vous, la prise annuelle diminue-t-elle, ou prenez-vous autant de homards qu'à vos débuts?—R. Oui.

Q. De la même taille?—R. Oui.

Q. Vous trouvez que la prise moyenne de homards n'a pas diminué depuis vos débuts?—R. Non.

Q. Vous servez-vous de plus d'agrès maintenant pour obtenir le même poids de homards?—R. Il se peut que j'emploie plus d'agrès, mais je prends plus de homards qu'autrefois.

Q. Le nombre de pièges employés a-t-il considérablement augmenté dans cette localité?—R. Pas beaucoup, je crois.

Q. Y a-t-il une grande différence entre le piège dont vous vous servez maintenant et celui dont vous vous êtes servi à vos débuts?—R. C'est le même.

Q. Avec un cerceau et une ouverture de même dimension?—R. Oui.

Q. Les pièges à compartiments ne sont pas employés ici, pourquoi donc?—R. Je pense que personne les a jamais essayés.

Q. Vous pêchez au mois?—R. Oui, au mois.

Q. Et les bateaux et l'attirail appartiennent aux paqueurs?—R. Oui, monsieur.

Q. On a suggéré qu'il serait bon d'exiger que les pêcheurs prissent un permis moyennant un honoraire nominal dans la croyance qu'ils seraient plus portés à respecter les règlements; croyez-vous que vous agiriez mieux à cet égard, si vous aviez un permis en poche?—R. Non, pas mieux.

Q. Quelle est votre pratique à l'égard des homards petits ou œuvés?—R. Je les rejette; je parle de ceux qui ont des œufs.

Q. Pourquoi faites-vous cela?—R. Pour les conserver au lieu de les détruire.

Q. Est-ce fait volontairement de votre part?—R. Nous avons l'ordre des chefs de les jeter par-dessus bord.

Q. Est-ce que cet ordre est général dans les fabriques de M. Loggie?—R. Autant que je sache, c'est l'ordre partout par ici.

Q. Que fait-on des homards de taille inférieure?—R. Ceux qui sont trop petits pour être utilisés ne restent pas généralement dans les pièges, ils s'en échappent.

Q. Qu'entendez-vous par trop petit pour être utilisé?—R. Entre 5 et 6 pouces.

Q. Vous ne voudriez pas apporter à terre du homard ayant moins de 5 pouces?—R Non.

Q. Quels sont les gages actuels comparativement à ceux payés quand vous avez commencé à pêcher?—R. Ils sont plus élevés aujourd'hui.

Q. Quand vous avez commencé étiez-vous payé au mois?—R. Toujours payé au mois.

Q. Vous acceptez ces gages parce que vous êtes satisfait?—R. Oui, parce que je suis satisfait.

Q. Etes-vous au fait de la loi qui régit la pêche dans cette région? Quand ouvre et ferme la saison?—R. Elle est supposée ouvrir le 20 avril et fermer le 10 juillet.

Q. Et qu'est la loi au sujet des homards œuvés?—R. De les rejeter par-dessus bord.

Q. Et au sujet de la limite de taille, quelle est la loi?—R. Prenez ce que vous pouvez prendre, je suppose.

Q. C'est la pratique, non la loi?—R. Je ne puis vous en dire davantage ; nous ne prenons pas les homards ayant moins de 5 ou 6 pouces.

Q. Avez-vous jamais reçu d'avertissement du paqueur ou de l'inspecteur des pêcheries?—R. Oui.

Q. De ne pas prendre de homards ayant moins de 8 pouces?—R. On m'a dit: rien au-dessous de 9 pouces.

Q. A part les homards œuvés, vous portez toute votre prise à la fabrique?—R. Oui.

Q. Vous attendez-vous que le paqueur acceptera tout le homard au-dessous de la taille voulue?—R. Oui.

Q. Quelle est, d'après vous, l'époque de fraieson du homard?—R. Vers juillet.

Q. Que savez-vous au sujet des homards œuvés?—R. Nous en trouvons davantage en juillet qu'en tout autre temps.

Q. Croyez-vous que les œufs de ces femelles sont plus en maturité à cette époque? R. Je ne puis pas voir beaucoup de différence. Il y a des temps où ces œufs ne sont pas de la même couleur.

Q. Trouvez-vous des femelles qui frayent tout le long de la saison?—R. Quelques-unes, c'est l'exception.

Q. Vous en trouvez davantage à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que vous en trouvez davantage plus près du rivage que lorsque vous pêchez en eau profonde?—R. Il ne paraît pas y avoir une grande différence.

Q. Croyez-vous qu'il y a une partie de la saison où les homards ne sont pas propres à l'alimentation?—R. Je ne crois pas que ce soit durant notre saison de pêche.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je ne crois pas en avoir vu, portant des œufs, qui eût moins de 9 pouces.

Q. Ici quelle serait la taille moyenne du homard œuvé?—R. Environ 10 pouces, je suppose. En certains temps nous en voyons de beaucoup plus gros.

Q. En moyenne, croyez-vous que la taille moyenne sera de 10 pouces?—R. Entre 9 et 10 pouces.

Q. Que dites-vous de l'idée de conserver tous les homards œuvés, de ne pas les rejeter par-dessus bord, mais de les mettre dans des parcs où ils pourraient être retenus?—R. Je crois que ce serait une bonne idée.

Q. Connaissez-vous quelque chose en fait de homarderies?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il des endroits dans les environs où des parcs à marée pourraient facilement être placés?—R. Oui, monsieur.

Q. D'après vous, les règlements concernant le homard œuvé sont assez bien observés?—R. Oui, monsieur.

Q. La pratique de gratter ou d'enlever les œufs des homards femelles est-elle en usage parmi les pêcheurs de cette région-ci?—R. Non, pas que je sache.

Q. Le paqueur à l'emploi de qui vous êtes s'objecte à ce que vous lui apportiez des homards œuvés?—R. Oui.

Q. Mais pas ceux au-dessous de la taille?—R. Non.

Q. Est-ce une opération facile que le triage des homards apportés à la fabrique quant à la taille et le reste; pensez-vous qu'il serait facile de mettre les règlements en vigueur?—R. Je ne pense pas que vous pourriez faire quelque chose à ce sujet. Je ne crois pas que cela paierait d'exploiter des fabriques ici si vous mettiez ces règlements en vigueur.

Q. Serait-il facile, quand les homards sont apportés à la fabrique, d'en faire le triage quant à la taille?—R. Cela prendrait un temps très considérable.

Q. Si les paqueurs refusaient d'accepter des homards au-dessous de la taille voulue, les pêcheurs les rejetteraient-ils à l'eau?—R. Oui.

Q. Savez-vous si c'est la pratique d'éviter de travailler pour le paqueur qui est strict au sujet de la limite de la taille et du triage des homards?—R. Je l'ignore.

Q. Savez-vous si les pêcheurs ont perdu le fruit de leur pêche à cause du refus du paqueur de la recevoir?—R. Non.

Q. Que pensez-vous du règlement restreignant le nombre des permis de fabriques?—R. Je pense qu'il y en a suffisamment à présent.

Q. Et quelle est votre opinion au sujet de la proposition à l'effet de limiter le nombre de pièges à être employés par une fabrique?—R. Je crois que M. Wishart a bien répondu à ce sujet.

Q. Une forte augmentation dans le nombre des fabriques aurait-elle pour résultat une plus grande prise de homards de taille inférieure?—R. Sûrement.

Q. Connaissez-vous quelque chose du commerce de homards vivants?—R. Non.

Q. La stricte mise en vigueur de la limite de taille aurait-elle pour effet de chasser les paqueurs des affaires?—R. Je le crois.

Q. Que diriez-vous d'un règlement abolissant la limite, mais, par contre, raccourcissant quelque peu la durée de la saison de pêche, apporteriez-vous de plus petits homards que maintenant?—R. Je ne crois pas que l'on puisse les apporter plus petits.

Q. Croyez-vous qu'en retour de l'abolition de la limite de taille, il serait sage de raccourcir la saison?—R. Si la saison était écourtée, je ne crois pas qu'il vaudrait la peine pour un pêcheur de sortir son attirail, le printemps est si dur.

Q. Il semble que le plus grand tort est causé vers la fin de la saison par la prise de plus de homards petits et de homards œuvés, c'est-à-dire dans des endroits où l'on n'observe pas la loi?—R. Ici les pêcheurs prennent assez de précaution quant à cela.

Q. Vous n'êtes au fait de quelque entente entre les paqueurs pour maintenir bas les prix payés pour le homard?—R. Non.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait sans distinction de mettre le homard en conserves?—R. Je ne saurais dire, je n'ai jamais poussé mes recherches jusque là.

Q. Favoriseriez-vous quelque modification à la limite de taille?—R. Non, je ne connais pas de meilleur règlement à substituer au présent.

Q. Et, au cours des dernières dix années, vous n'avez pas constaté de grande diminution dans la taille moyenne du homard?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'il est bien, dans l'intérêt de la pêche du homard et de sa continuation, que des homards non arrivés à la maturité soient pris avant d'avoir l'âge de reproduction? Qu'arriverait-il en agriculture si l'on tuait tous les agneaux et tous les veaux?—R. Il faut du temps des fois pour savoir quel âge ils ont quand ils sont abattus.

C'est par exception que l'on trouve des homards œuvés au-dessous de 8 pouces?—R. Il y en a très peu.

Q. Pensez-vous qu'en automne il faut un plus gros pourcentage de homards pour remplir une boîte d'une livre qu'en mai ou juin?—R. Je ne le pense pas.

Q. Croyez-vous que la place pour pêcher le homard devrait être plus éloignée du rivage, que le fait d'insister pour qu'il n'y ait pas de pêche en deçà d'une certaine profondeur d'eau serait une bonne chose et protégerait les homards qui frayent?—R. Nous pêchons rarement dans moins de trois brasses ici. A cette profondeur, il n'y a pas beaucoup de différence pour la pêche comparativement à celle faite plus au large, en autant que la taille des homards est concernée.

Q. La pratique de pêcher en eau basse n'a pas été suivie ici?—R. Non.

Q. Croyez-vous que la pratique de pêcher dans les baies et les lagunes et les places où le homard va évidemment pour frayer devrait être prohibée?—R. Je crois que oui, si le homard va dans ces endroits pour frayer.

Q. Quelle est la meilleure époque pour la pêche?—R. Mai.

Q. Et, je suppose, jusqu'à la mi-juin?—R. Oui.

Q. Que diriez-vous de l'idée d'écourter la saison et de supprimer la restriction quant à la limite de taille?—R. Je n'aimerais pas à exprimer une opinion.

Q. On a demandé que la pêche d'automne fût permise, qu'en pensez-vous?—R. Je crois que ce serait bien dans quelques endroits.

Q. Très bien pour le paqueur ou le pêcheur, mais ne pensez-vous pas que cela épuiserait presque complètement le homard si la pêche était permise printemps et automne?—R. Cela contribuerait sûrement à l'annihiler plus vite.

Q. Aimeriez-vous à faire quelque déclaration, à exprimer quelque autre opinion? —R. Rien qui ne soit présent à la présée.

Témoin renvoyé.

La commission s'ajourne.

ESCUMINAC, 24 juillet 1909.

H. E. FULGER, paqueur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Jusqu'à quand remonte votre expérience du paquage du homard?—R. J'ai eu le plein contrôle d'une fabrique de 1898 à 1902, mais auparavant j'avais dirigé le paquage pendant les derniers 22 ou 23 ans.

Q. Quelles sont les autres fabriques licenciées dans votre voisinage?—R. Il n'y en a pas de plus près qu'à la pointe Escuminac.

Q. Opérez-vous près du phare?—R. Près de la balise.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Deux, généralement.

Q. Les bateaux et les engins de pêche vous appartiennent-ils?—R. Oui.

Q. Comment sont payés les pêcheurs?—R. Au mois. Cette année, je n'ai pas de bateau à moi. J'ai acheté les homards à la livre de gens du dehors.

Q. Vous les avez achetés de tous ceux qui vous en apportaient?—R. Oui.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique?—R. La plus grosse production a été 100 caisses.

Q. Et celle de cette année?—R. 52 caisses.

Q. Combien de personnes employez-vous à votre fabrique?—R. Cinq, cette année.

Q. Comment est la pêche comparativement à ce qu'elle était quand vous vous êtes mis dans les affaires?—R. Il n'y a pas autant de homards.

Q. Quelle est la différence comparativement à autrefois?—R. D'une part, il y a moins de homards, et de l'autre, ils ne sont pas aussi gros.

Q. A quoi attrirbuez-vous cette diminution dans la taille et dans la quantité?—R. Il y a eu de grosses tempêtes, il y a quelques années. Les gens croient que c'est la cause. La première grosse tempête se produisit en août et empila les homards sur une hauteur de quatre ou cinq pieds sur le rivage, juste au tournant de la côte.

Q. Croyez-vous que c'est cela et non l'excès de pêche qui a causé cette diminution?—Ri Je ne crois pas qu'il y ait eu excès de pêche le long de cette côte.

Q. Originairement, le homard était-il beaucoup plus gros que maintenant?—R. Oui, de beaucoup.

Q. Et jusqu'à cette tempête, il n'y avait pas eu de diminution appréciable dans l'approvisionnement?—R. Non.

Q. Et l'année suivante, avez-vous constaté une forte diminution?—R. Oui.

Q. Et cette diminution a continué depuis?—R. Oui, à aller jusqu'à ces quelques dernières années. Au cours des cinq dernières années, la situation a été meilleure que les deux années précédentes.

Q. Vous parlez de la baie de Miramichi?—R. Je parle de la côte ici.

Q. Dans quel rayon faites-vous votre pêche?—R. Quelques milles, je suppose.

Q. Avez-vous quelque idée de la profondeur d'eau dans laquelle vos hommes pêchent?—R. Cinq à sept brasses.

Q. D'après votre expérience comme paqueur, quelle est la saison de frai pour le homard?—R. Du milieu de juillet au milieu d'août.

Q. Croyez-vous que le homard vient tout près de la côte pour frayer?—R. Dans quelques cas.

Q. Avez-vous eu occasion de connaître quelque chose au sujet des homards œuvés; quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je dirais 7 pouces.

Q. Pensez-vous en avoir vu beaucoup de cette taille?—R. Non.

Q. Quelle serait la dimension moyenne des homards œuvés?—R. Entre 8 et 9 pouces.

Q. Croyez-vous qu'il y a une époque de la saison où le homard est impropre à l'alimentation?—R. Je crois que pendant une partie de juillet il ne l'est pas.

Q. Quand l'écaille est molle?—R. Oui, c'est mon opinion.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du percentage de homards œuvés qui sont pris dans les pièges?—R. Non.

Q. Savez-vous si la pratique de gratter ou de laver les œufs des homards femelles est en vogue chez les pêcheurs du voisinage?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Quelle est la pratique à l'égard de ces homards œuvés; sont-ils apportés à la fabrique?—R. Autant que je sache, les pêcheurs les rejettent par-dessus bord.

Q. Les acceptez-vous à la fabrique?—R. Je ne les accepte pas.

Q. Avez-vous averti les pêcheurs de ne pas vous les apporter?—R. Oui.

Q. Les inspecteurs locaux de pêcheries vous ont-ils quelquefois fait visite?—R. Oui, très fréquemment.

Q. Avez-vous l'habitude de faire quelque examen pour savoir si oui ou non on apportait à la fabrique des homards œuvés?—R. Je les examine toujours moi-même.

Q. Quelle est la limite de taille dans cette division, et quand la saison de pêche ouvre-t-elle et ferme-t-elle?—R. La limite de taille est de 8 pouces. La saison ouvre le 20 avril et ferme le 10 juillet.

Q. Quand commencez-vous réellement à pêcher, dès que la saison ouvre?—R. Aussitôt que la saison ouvre?

Q. Pêchez-vous en avril?—R. On a pris du homard le 23 ou le 24 avril, mais c'est un fait anormal.

Q. Dans l'ensemble, quand la saison commence-t-elle habituellement?—R. Le premier mai.

Q. Et mettez-vous en conserves de cette date jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Quelle est la proportion des homards pris dans des pièges ou apportés à la fabrique qui est inférieure à la limite de taille?—R. Je ne saurais dire.

Q. Une forte proportion dans votre opinion?—R. Je ne pourrais dire cela à ma connaissance à cause de la petite quantité que je mets en conserve.

Q. On prend des homards qui sont inférieurs à la limite de taille?—R. Oui.

Q. Règle générale, acceptez-vous tout ce qui vous est apporté?—R. Non.

Q. Vous refusez ceux qui sont au-dessous d'une certaine taille?—R. Je refuse de prendre les petits, oui.

Q. Les pêcheurs qui sont payés au poids ne murmurent-ils pas à propos de ce rejet?—R. Oui.

Q. Si la limite de taille était strictement imposée, quel serait l'effet sur vous comme paqueur?—R. Pas considérable, je crois. Peut-être que ceux qui font de grosses affaires auraient à cesser leurs opérations, mais pas là où la mise en conserve n'est que de 50 caisses.

Q. Favoriseriez-vous l'augmentation ou la diminution de la limite de taille?—R. Je favoriserais la diminution à 7 pouces.

Q. Croyez-vous que le pêcheur ou le paqueur observerait mieux la loi si la limite de taille était fixée à 7 pouces qu'aujourd'hui avec la limite à 8?—R. Je crois que des homards de 7 pouces pourraient être pris pour les fins de paquage.

Q. Croyez-vous que le homard de 7 pouces est pleinement développé?—R. Non, pas pleinement.

Q. Quelle sera la conséquence si l'on continue à prendre le homard avant qu'il ait atteint l'âge où il peut se reproduire?—R. Je parlais de ceux qui ne portent pas des œufs.

Q. Même dans ce cas, avec ou sans œufs, ne croyez-vous pas que la pratique de prendre des homards non développés et dont la moitié, je suppose, seraient des femelles,

mènerait à l'extinction?—R. Je crois que l'essentiel est de protéger les homards œuvés.

Q. Ne croyez-vous pas que cela fasse quelque différence de prendre les petits homards?—R. Pas grand'chose, pas autant que dans le cas des autres.

Q. Quand a-t-on commencé à mettre le homard en conserves dans cette localité?—R. Vers 1856, je crois.

Q. Les affaires ont-elles toujours augmenté à venir jusqu'à nos jours?—R. Aujourd'hui il y a exactement le même nombre de fabriques le long de la côte, plus deux à la Pointe Escuminac.

Q. Il n'y a pas eu augmentation dans cette localité?—Pas en ces dernières 25 ou 26 années.

Q. A quelle distance d'ici?—R. Quatre ou cinq milles.

Q. Pouvez-vous vous rappeler quels règlements étaient en vigueur quand la mise en conserve commença?—R. Je ne pense pas qu'il y en avait.

Q. Croyez-vous que la taille moyenne du homard soit aussi forte aujourd'hui qu'aux débuts de cette industrie?—R. Non. Je ne le pense pas.

Q. Il y a un instant vous avez laissé entendre que la diminution dans la taille était due à une grosse tempête qui détruisit le homard, est-ce là la seule cause?—R. Non, il peut aussi y avoir l'excès de pêche. Tout de même il n'y a jamais eu plus de 500 pièges le long de cette côte, c'est-à-dire d'ici à la Pointe Escuminac.

Q. Le gros de la pêche a été fait hors d'ici?—R. Oui.

Q. Ont-ils du homard au large de la Pointe Escuminac avant vous autres ici?—R. Oui.

Q. Combien faut-il de homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Savez-vous combien il faudra de homards de 8 ou 9 pouces, n'avez-vous jamais gardé de fiches à ce sujet?—R. Non, tous ceux que nous avons mis en boîte étaient de la même taille. Je ne crois pas que nous ayons jamais tenu un registre. Il va sans dire que ce n'est pas tous des homards de 9 pouces ceux qui étaient vidés et mis en boîte.

Q. Vous dites que vous favoriseriez la réduction de la limite de taille à 7 pouces?—R. Je crois que oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait mieux d'abolir entièrement la limite de taille?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'abolir la limite de taille et de raccourcir quelque peu la saison pour compenser?—R. C'est possible. Le homard a paru s'améliorer depuis que la saison a été raccourcie il y a quatre ou cinq ans. Je serais d'opinion d'abolir la limite de taille si la saison était raccourcie.

Q. Cela affecterait-il matériellement la pêche ici si la saison fermait le 1er juillet au lieu du 10; n'est-ce pas de fait que la pêche commence à baisser vers la fin de la saison?—R. C'était le cas, il y a quelques années, mais l'été dernier, il y a un an, les premières prises se sont effectuées juste au moment de la clôture.

Q. Il peut y avoir eu des causes actives qui ont retenu le homard et qui font qu'il n'est pas venu dans la première partie de la saison; mais dans l'ensemble des saisons généralement il vient assez régulièrement?—R. Cette année, à cause de tempêtes, la quantité a diminué une semaine ou dix jours avant la fin de la saison.

Q. Avez-vous une idée du nombre de livres de homard vivant qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Quatre livres et demie à quatre livres et trois quarts à mon établissement, cela comprend la carapace et tout.

Q. Y a-t-il amélioration dans la pratique de prendre des homards œuvés; les pêcheurs commencent-ils à comprendre qu'il est de la première importance d'épargner ces homards?—R. Quelques-uns le comprennent.

Q. Croyez-vous que si elles étaient appliquées, les pénalités édictées seraient suffisantes pour empêcher le paqueur de violer les règlements?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'on devrait accorder un permis à quiconque le demande?—R. Oui, je le crois. Je pense que si un homme veut se mettre dans l'industrie des conserves de homard, y gagner ou y perdre de l'argent, il devrait en avoir le privilège.

Q. Quel serait, suivant vous, le résultat du paquage libre du homard? Croyez-vous qu'on produirait une forte quantité de mauvaise marchandise?—R. Pas maintenant, je ne le pense pas. Les gens semblent comprendre les affaires beaucoup mieux qu'autrefois.

Q. Alors, vous favoriseriez l'émission d'un permis à quiconque le demanderait, sans faire de sélection?—R. Oui.

Q. On a suggéré que le meilleur moyen de protéger la pêche serait de la prohiber pendant un certain nombre d'années, qu'en pensez-vous?—R. Je ne conseillerais pas cela.

Q. Pendant quelle période de la saison ouverte la pêche du homard est-elle le plus active ici?—R. Généralement durant la première partie de la saison, dans le mois de mai. Quelquefois en juin, il y a une bonne venue de homards, à peu près la meilleure.

Q. Les homards œuvés sont-ils plus abondants, ou en voyez-vous plus à certaine époque de l'année qu'à d'autres?—R. J'en ai vu très peu cette année.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une époque de l'année où l'on prend plus de homards œuvés qu'à une autre?—R. Je puis dire qu'il en a un peu plus dans la dernière partie de mai.

Q. Les produits des fabriques devraient-ils être soumis à l'inspection?—R. Je ne le crois pas nécessaire dans cette industrie, car les homards sont généralement paqués frais et propres.

Q. Ne croyez-vous pas que si la chair est préparée sur des tables qui ne sont pas scrupuleusement propres, elle se détériorera et pourrira?—R. Je le suppose s'ils ne s'occupent pas de cela.

Q. Est-ce que dans tous les cas les tables sont tenues propres?—R. Je le crois, autant que je sache.

Q. Que diriez-vous d'accorder un permis à un aubain?—R. Je n'approuverais pas cela du tout.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis sans distinction de paquer?—R. Je ne voudrais pas exprimer d'opinion là-dessus non plus.

Q. Que payez-vous pour le homard?—R. Le prix est parti à $1.75 les 100 livres et est monté à $2.50.

Q. L'augmentation a commencé cette saison-ci?—R. Oui.

Q. Quelle fut la cause de l'augmentation?—R. La concurrence, je suppose.

Q. Avez-vous une idée des gages payés à ceux qui pêchent au mois?—R. Je n'ai pas d'hommes engagés au mois.

Q. Les pêcheurs se plaignent-ils de quelque façon que le prix payé par les paqueurs n'est pas satisfaisant?—R. Pas à moi.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont jamais perdu leur prise de homards parce que les paqueurs la refusaient?—R. Non.

Q. Si les fabriques de ce district étaient fermées, les pêcheurs de ce district auraient-ils un autre marché pour leurs homards?—R. Pas pour toute la prise; mais ils pourraient disposer du homard vivant aux marchés de Loggieville et de Chatham.

Q. Y a-t-il ici quelque facilité pour l'exploitation du homard vivant?—R. Il n'y en a pas ici pour cela.

Q. Avez-vous quelque idée de la partie la plus rémunératrice de l'industrie pour les pêcheurs—la vente du homard vivant ou sa mise en conserves?—R. Je n'ai aucune expérience à ce sujet.

Q. Que vaut le homard vivant dans cette localité?—R. On ne le vend pas vivant.

Q. Le homard est-il bouilli puis expédié?—R. Oui.

Q. Que vaut-il rendu sur le marché?—R. Je n'en ai jamais expédié sous cette forme.

Q. Connaisesez-vous quelque chose des homarderies dans cette localité?—R. Non.

Q. En favoriseriez-vous l'établissement?—R. Oui, si cela doit augmenter le nombre des homards.

Q. Etes-vous au courant de la pratique consistant à mettre des homards œuvés dans des parcs et à les retenir jusqu'à la clôture de la saison?—R. Non.

Q. Que dites-vous de cette idée?—R. C'en serait une bonne.

Q. Y a-t-il sur cette côte des endroits favorables à l'établissement de pareils établissements?—R. Il faudrait que ce fussent des endroits à l'abri des gros temps.

Q. Quelle sorte de piège est en uage ici?—R. Un piège ordinaire.

Q. Le piège vieux genre avec ouverture aux deux bouts?—R. Une ouverture aux deux bouts.

Q. Vous ne voyez pas ici le piège à compartiments avec une extrémité fermée et une ouverture sur le côté?—R. Il peut y en avoir quelques-uns; pas beaucoup.

Q. Aimeriez-vous à ajouter quelque chose à votre déposition?—R. Au sujet de la quantité de homards qui venaient à cette côte autrefois, je me rappelle avoir entendu mon père en parler. Lui, son frère et un autre individu mettaient du saumon en conserves dans le haut de la rivière. Avec l'aide de gaffes, de perches munies de gaffes, ils purent, un mois de septembre, prendre la valeur de 600 boîtes de homards. Aujourd'hui, on ne pourrait en réunir la valeur de 100 boîtes avec tous les pièges de la côte. La première année que nous fîmes la pêche le long de cette côte, nous primes 3,800 homards en un seul jour avec 250 pièges. Aujourd'hui, je ne pourrais obtenir ce résultat en une quinzaine. En 1901 j'avais deux bateaux avec 500 pièges et tout ce que je pris fut 42 boîtes. L'année suivante, avec un seul bateau, j'en pris 50. J'abandonnai alors l'industrie de la mise en conserve et la venue du homard s'améliora constamment depuis; mais cette année ça n'a pas été aussi bon.

Q. Avez-vous autre chose à dire?—R. Non, je crois que vous avez parfaitement touché à tous les aspects de la question.

Témoin renvoyé.

GREGORY McGRAW, pêcheur, Escuminac, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Trente ans.

Q. Que faites-vous à part cela?—R. Un peu de tout.

Q. Faites-vous quelque autre pêche?—R. Un peu pour notre consommation.

Q. Sur quelle partie de la côte avez-vous pêché?—R. De ce côté-ci, de la Pointe Escuminac en remontant jusqu'à celle-ci.

Q. Y a-t-il par ici quelque syndicat de pêcheurs?—R. Pas encore.

Q. Pour qui avez-vous pêché en ces temps derniers?—R. Pour moi-même.

Q. Et vous vendiez votre pêche?—R. Oui.

Q. Où?—R. A tous les paqueurs.

Q. Au printemps, à quelle profondeur d'eau faites-vous la pêche habituellement?—R. Six brasses.

Q. A quelle distance de la côte cela se trouve-t-il?—R. Deux milles, je suppose.

Q. Continuez-vous de pêcher à cette profondeur durant toute la saison?—R. Non, nous allons vers quatre brasses après le—

Q. Quand vous déplacez-vous généralement?—R. Vers le 15 de juin.

Q. Qu'est-ce qui détermine ce déplacement, la condition de la pêche?—R. Oui, je suis le poisson.

Q. Aussitôt que vous constatez une diminution de homards en eau profonde vous les suivez vers la côte?—R. Oui.

Q. Faites-vous plus qu'un déplacement?—R. Non.

Q. Quelle est la plus basse eau où vous pêchez?—R. Quatre brasses.

Q. Fait-on ici en eau basse de la pêche avec des verveux?—R. Pas que je sache.

Q. Aux environs de Shippigan et de Miscou on fait beaucoup de pêche avec les carrelets?—R. Pas ici.

Q. Pêche-t-on ici au traîneau?—R. Pas du tout ici.

Q. Quand commencez-vous habituellement à pêcher?—R. Le 1er mai.

Q. Et combien de temps dure la pêche?—R. Jusqu'au 10 juillet.

Q. Quelle est votre expérience quant à la prise annuelle; est-ce aussi bon maintenant que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Je crois que l'été dernier ce fut aussi bon que jamais à ma connaissance.

Q. En parlant de la quantité ou de la qualité?—R. Je parle de la quantité.

Q. La prise fut-elle la meilleure que vous ayez jamais obtenue?—R. Je ne voudrais pas dire qu'elle alla jusque-là.

Q. Pensez-vous qu'on soit rendu au point où la diminution a cessé; avez-vous constaté, en ces dernières années, que vos prises augmentent ou se maintiennent?—R. Je crois qu'il y a eu bonne augmentation depuis cinq ans.

Q. Avez-vous jamais eu l'idée de l'attribuer à quelque cause?—R. J'ai pris tout le homard que j'ai pu, j'en ai disposé aussi vite que possible et je n'ai pas pensé à autre chose.

Q. Quel nombre de pièges employez-vous?—R. Quand je travaille à gages j'emploie quelquefois 300 pièges. Rien que 100 depuis que je travaille à mon compte.

Q. Croyez-vous que dans ce district le nombre des pièges a augmenté en ces dernières années?—R. Pas pour la peine d'en parler.

Q. Je ne parle pas des pièges de la fabrique locale, mais dans le voisinage en général?—R. Je ne le pense pas. C'est juste la même chose que toujours.

Q. Y a-t-il eu augmentation dans le nombre des fabriques en ces dernières années?—R. Non.

Q. Y a-t-il quelque différence entre la forme du piège actuel et la forme de celui qui était en usage quand vous avez commencé à pêcher?—R. Je me sers du même piège.

Q. Quel est l'espace entre les lattes?—R. Un pouce.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Toujours.

Q. Quelle est la dimension du cerceau à l'extrémité?—R. Six pouces.

Q. C'est un cerceau passablement grand?—R. Oui, mais nous voulons avoir les gros homards.

Q. La plupart des cerceaux que nous avons vus sur la côte nord n'avaient pas plus de trois pouces?—R. Quelques-uns peuvent les faire petits, mais j'ai toujours aimé un grand cerceau.

Q. Votre embarcation et vos engins de pêche vous appartiennent en propre?—R. Oui.

Q. En vue d'un meilleur contrôle de la pêche, il a été proposé que les pêcheurs s'enregistrent et prennent un permis, de façon à ce que ceux-là seuls qui en auront puissent pêcher le homard. Les promoteurs de ce système croient qu'il tendrait à rendre les pêcheurs plus particuliers dans l'observance de la loi et plus aptes à dénoncer les délinquants. Croyez-vous que l'enregistrement des pêcheurs causerait une différence?—R. Je préfère ne rien dire du tout à ce sujet.

Q. Comment est le prix payé maintenant pour le homard comparativement au prix payé quand vous avez pêché pour la première fois?—R. Bien, cette année, le homard ne nous a pas payé du tout; nous l'avons pratiquement donné.

Q. Comment cela?—R. Les autres années nous recevions $2.50 le cent et ils venaient les chercher. Cette année nous avons eu $2.50 le cent livres et nous avons eu à faire la livraison.

Q. Quelle fut la raison de ce changement?—R. Le prix du homard était très bas, je suppose.

Q. Quand vous avez commencé à faire la pêche du homard, que receviez-vous?—R. $2.50 depuis que j'ai commencé à les pêcher moi-même.

Q. Quand vous vous êtes mis dans cette pêche, quel était le prix par cent?—R. Je ne saurais vous dire; il n'était question que de gages mensuels.

Q. Aux débuts également?—R. Oui. Quelques-uns pêchaient au cent; mais ils étaient dans les bateaux et les agrès. Je commençai avec 40 cents par cent et je m'occupais de toutes manières.

Q. Y a-t-il concurrence ou bien êtes-vous tenus à un certain prix?—R. C'est à prendre ou à laisser.

Q. Y a-t-il quelque entente entre les paqueurs pour tenir les prix bas?—R. Je crois que ce printemps ils s'en sont tous tenus à la même façon de voir.

Q. Je suppose que quand les prix sont hauts, il y a plus de concurrence que cette année?—R. Oui.

Q. Quels sont les règlements régissant la pêche du homard?—R. Nous la commençons le 1er mai et nous la finissons le 10 juillet.

Q. Quelle est la loi relativement aux homards œuvés?—R. Les rejeter par-dessus bord.

Q. Quelle est votre pratique?—R. En esquiver un dans votre bateau quand vous allez au rivage. Si le paqueur voit ce homard, le rejeter par-dessus bord.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs observent le règlement pour la conservation du homard œuvé?—R. Je ne crois pas que ce règlement soit le moindrement bon. Si je rejette un homard aujourd'hui, le lendemain un autre pêcheur l'aura dans son bateau.

Q. Qu'est-ce que la limite de taille est supposée être ici?—R. 8 pouces sur cette côte.

Q. Cette limite est-elle aucunement observée? Les paqueurs et les pêcheurs s'en tiennent-ils à la limite de 8 pouces?—R. Pas précisément; il y a beaucoup de plus petits.

Q. De sorte que, pratiquement, vous portez à la fabrique tout ce que vous prenez?—R. Non, j'en ai souvent rejeté de petits.

Q. Comptez-vous qu'un paqueur prendra tous les homards que vous lui portez, qu'ils soient de taille insuffisante ou non?—R. Je le crois. S'il veut les prendre, j'ai le droit de les lui porter.

Q. Vous avez une expérience de plusieurs années en fait de homard; or, que pensez-vous de l'époque de frai?—R. C'est une manière de mystère. Toutefois, je crois que c'est toute l'année.

Q. Vous trouvez toute l'année des homards œuvés?—R. Oui, monsieur, du printemps au....

Q. Remarquez-vous quelque différence dans l'apparence des œufs quand la saison chaude approche?—R. Je crois que juillet est le temps où ils sont les plus mûrs.

Q. Vous trouvez pendant toute la saison des homards œuvés?—R. Oui.

Q. En trouvez-vous plus à certaine saison?—R. Je ne l'ai jamais remarqué.

Q. Sur cent combien portent des œufs?—R. Je ne pourrais dire.

Q. Le pourcentage des homards œuvés est-il fort ou faible?—R. Très faible.

Q. La plupart de ceux qui ont bien voulu établir un chiffre ont mis la quantité à pas plus de trois pour cent. En trouvez-vous plus quand vous approchez de la côte qu'au début du printemps quand vous pêchez en eau profonde?—R. Pas beaucoup plus, je pense.

Q. Vous n'avez pas constaté de différence?—R. Non.

Q. Vous ne trouvez pas plus de homards en fraieson près de la côte qu'en eau profonde?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque époque durant la saison où le homard est impropre à l'alimentation et ne devrait pas être utilisé?—R. Je n'ai jamais pensé à cela.

Q. A l'époque où le homard rejette son écaille, par exemple?—R. On en prend si peu souvent près de cette côte qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

Q. N'avez-vous jamais remarqué quelle était la taille du plus petit homard œuvé que vous avez pris?—R. Je ne saurais dire; je n'ai jamais remarqué cela.

Q. Pourriez-vous donner quelque idée de la taille moyenne des homards œuvés?—R. Vous constaterez qu'ils sont surtout de bonne taille.

Q. Pensez-vous en avoir vu de moins de 8 pouces qui avaient des œufs?—R. Je ne saurais dire que j'en ai vu.

Q. Je suppose que vous allez admettre que le homard œuvé devrait être épargné et non détruit ou gaspillé?—R. Oui.

Q. Que diriez-vous d'exiger du paqueur un droit plus élevé qu'à présent et, par ce moyen, d'établir un fonds avec lequel on achèterait des pêcheurs les homards œuvés pour les mettre dans une homarderie ou dans des parcs?—R. Je dirais que c'est très bien.

Q. Considérez-vous possible d'amener par persuasion ou instruction les pêcheurs à jeter par-dessus bord ces homards œuvés au lieu de les détruire?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous qu'en ce qui regarde l'épargne et la protection de ces homards œuvés les pêcheurs sont plus particuliers aujourd'hui qu'autrefois?—R. Je le crois.

Q. Que diriez-vous de réduire la limite de taille à 7 pouces?—R. Cela m'irait très bien.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs seraient plus portés à observer la loi si la limite de taille était mise à 7 pouces que si elle était laissée à 8?—R. Je le crois, je pense que le plus petit homard pris est de 7 pouces.

Q. Vous n'en voyez pas de plus petit?—R. Pas beaucoup au-dessous de cela.

Q. Un homard de 7 pouces pourrait-il s'échapper de votre piège?—R. Un homard de 6 pouces s'en échapperait à tout coup.

Q. Pensez-vous que les petits s'échappent en grand nombre?—R. Oui, en très grand nombre.

Q. Quelles modifications proposeriez-vous aux présents règlements?—R. Je ne crois pas que j'en aie à proposer.

Q. S'adonne-t-on beaucoup dans ces parages à la pratique de gratter ou laver les œufs des femelles?—R. Je ne l'ai jamais fait et je ne l'ai jamais vu faire.

Q. Les paqueurs d'ici ont-ils jamais refusé d'accepter des homards de taille inférieure ou œuvés?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'ils se livrent à quelque examen dans le but de découvrir de tels homards?—R. Je ne saurais dire quelle est leur pratique.

Q. Croyez-vous que lorsqu'un grand nombre de homards sont apportés à la fabrique, il soit facile de découvrir ceux qui sont au-dessous de la limite de taille ou œuvés?—R. Je n'aimerais pas me prononcer sur ce sujet.

Q. Quand 5,000 ou 6,000 homards sont apportés et jetés en tas, ça ne doit pas être chose facile que de les trier?—R. Assurément, non.

Q. Si les paqueurs refusaient d'accepter ceux qui sont en dessous de la limite de taille ou œuvés, ne croyez-vous pas que cela forcerait les pêcheurs à les rejeter à la mer?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas que les pêcheurs en général évitent de traiter avec ces paqueurs qui sont particuliers sur ce point; en connaissez-vous quelque chose?—R. Non.

Q. Avez-vous entendu dire déjà, que tel paqueur était plus scrupuleux qu'un autre sur ce point?—R. Ils sont à peu près tous pareils le long de cette côte.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il soit possible d'acheter les homards œuvés des pêcheurs et de les placer dans des parcs?—R. Je le crois; il n'y a aucune difficulté de les transporter à terre en bon état.

Q. N'y a-t-il aucun endroit, le long de cette côte en deça d'une distance raisonnable où les homards œuvés pourraient être enfermés et conservés dans des parcs?—R. Je ne connais que cette baie.

Q. Les homards y vivent-ils actuellement?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous des pêcheurs qui aient perdu leur prise par le fait que les fabricants de conserves aient refusé d'accepter leur homard?—R. Non, monsieur.

Q. Que pensez-vous des règlements actuels qui restreignent le nombre des permis pour la mise en conserves des homards; donnent-ils satisfaction?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Quel règlement suggéreriezvous?—R. J'aimerais posséder un permis moi-même.

Q. Un permis pour la mise en conserve des homards? Avez-vous essayé d'en obtenir un?—R. Non, je n'ai pas essayé.

Q. Seriez-vous d'opinion d'accorder un permis à quiconque en ferait la demande? —R. Oui.

Q. Cela ne nécessiterait-il pas une inspection pour s'assurer de la qualité du produit mis en conserve et de la manière dont la chair est préparée?—R. Je pourrais me procurer un paqueur tout aussi compétent que ceux des autres fabriques.

Q. Y aurait-il ici aucun marché aux homards, si les fabriques étaient fermées?—R. Non, excepté le marché local.

Q. Une augmentation dans le nombre de fabriques de conserves aurait-elle pour résultat d'augmenter le paquage de homards en dessous de la limite de taille?—R. Je ne le crois pas.

Q. Devrions-nous limiter le fabricant de conserves à un certain nombre de pièges? —R. Je crois qu'ils sont assez limités actuellement quand un pêcheur ne tend que 250 pièges.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait juste, que lorsqu'un permis est accordé, le fabricant de conserves soit limité à un certain nombre de pièges?—R. Cela se pourrait.

Q. Quelle devrait être la limite de pièges accordée à un fabricant de conserve?—R. C'est le nombre de barques qui devrait être limité.

Q. Alors, nous devrions limiter le fabricant de conserves à un certain nombre de barques et de pièges?—R. Oui, cela aiderait à protéger le homard.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'en prohiber la pêche pour un certain nombre d'années?—R. Nous serions ruinés.

Q. L'on dit en certain districts que les fabricants de conserves ne peuvent pas continuer leurs affaires et en même temps observer les règlements quant à la limite de taille des homards; qu'en pensez-vous? Croyez-vous que si la loi touchant la limite de taille à huit pouces était mise en force les fabricants de conserves seraient forcés d'abandonner cette industrie?—R. Je crois qu'ils sont obligés d'en accepter quelques-uns de petite taille.

Q. Vous croyez que si cette loi était strictement mise en force, ils ne pourraient continuer les affaires?—R. Non, ils ne le pourraient pas.

Q. Quel est le pourcentage de homards pris ici en dessous de la limite de taille? En certains lieux, l'on dit qu'il est de 50 pour cent?—R. Non, il n'y a rien de tel ici.

Q. Croyez-vous qu'il y a entente entre les fabricants de conserves pour payer des bas prix aux pêcheurs, ou y a-t-il compétition entre eux?—R. Ils payent ce qu'ils veulent.

Q. Et les pêcheurs acceptent leurs prix?—R. Oui, ils sont obligés; tous les fabricants de conserves s'unissent et fixent les prix.

Q. Croyez-vous qu'ils obéissent strictement à cette entente?—R. Oui, passablement; la chose est bien établie.

Q. Quand vous avez fait la pêche pour la première fois, le homard en général, était-il de plus grosse taille qu'aujourd'hui?—R. Oui, il y en avait de plus gros.

Q. A quoi attribuez-vous ce déclin de taille?—R. Il peut se faire que les plus gros empêchaient les petits de pénétrer dans les pièges et par conséquent étaient pris.

Q. Y a-t-il une raison pour que la limite de taille soit moindre dans un endroit que dans un autre; originairement, les homards n'étaient-ils pas tous à peu près de la même taille?—R. Je le crois.

Q. Ne croyez-vous pas qu'en certaines localités les homards sont de plus petite taille que dans d'autres?—R. Je ne saurais dire; je n'ai jamais fait la pêche ailleurs qu'ici.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait de l'intérêt de la pêcherie que les homards non parvenus à maturité ne devraient pas être pris? Si vous tuez l'agneau où prendrez-vous votre mouton?—R. Nous épargnons les agneaux.

Q. Ne devriez-vous pas également épargner les petits homards?—R. C'est ce que nous faisons.

Q. En ce qui concerne les pièges, avez-vous remarqué que l'espace entre les lattes a été rétréci depuis que vous avez commencé à faire la pêche?—R. Non, monsieur.

Q. Il est toujours demeuré le même, environ un pouce?—R. Oui, monsieur, un pouce, un peu plus dans certains cas, un peu moins dans d'autres. Il y en a qui ne sont pas particuliers pour clouer les lattes; ils les mettent plus rapprochées ou plus éloignées.

Q. Quand prenez-vous le plus de homards?—R. Entre le 10 mai et le 15 juin; c'est en général la meilleure saison de pêche au homard.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'abolir la loi touchant la limite actuelle et comme compensation de réduire quelque peu la saison de pêche?—R. La saison est déjà assez courte, telle qu'elle est.

Q. Supposons que les règlements touchant la limite de taille fussent abolis complètement et que la saison de pêche se terminerait vers le 1er juillet, qu'en diriez-vous?—R. Cela ferait mon affaire parfaitement.

Q. L'opinion générale est que c'est vers la fin de la saison qu'il y a plus de dommages causés à cette pêche?—R. Je ne saurais dire. Il n'y a pas plus de homards œuvés en juillet qu'en mai, ni sont-ils plus petits.

Q. Que pensez-vous de l'idée de permettre la pêche en automne?—R. Je crois que c'est une saison trop froide pour les pêcheurs et, à part cela, l'on est exposé aux gros temps.

Q. Expédiez-vous des homards vivants de ce district?—R. J'en ai expédié qui étaient cuits.

Q. Expédiés vers Chatham et Newcastle?—R. Oui.

Q. Quels étaient les prix en moyenne?—R. Jusqu'à 10 cents pièce.

Q. Quelle classe de homards expédiez-vous généralement dans ces endroits, pas des tout petits?—R. Depuis 9 pouces en montant.

Q. Vous n'en expédiez pas en-dessous de 9 pouces?—R. Non.

Q. Avez-vous des facilités ici pour expédier votre homard sur les grands marchés?—R. Non, monsieur.

Q. Vous croyez que, quant à l'octroi de permis, un homme vaut un autre?—R. Oui, monsieur; s'il ne peut en retirer un bénéfice payant, qu'il se retire.

Le témoin est renvoyé.

HOWARD ALLAN, pêcheur, Escuminac, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoin précédent et pris note de ce qu'il a dit?—R. Oui, et je concours entièrement dans son témoignage.

Q. Auriez-vous quelque chose à y ajouter?—R. Je crois que si les pêcheurs tendaient leurs pièges le dernier juillet et continuaient la pêche pour la balance de la saison, cela vaudrait beaucoup mieux pour le homard.

Q. Que pensez-vous de la pêche de printemps?—R. Je suggérerais de ne pas commencer la pêche au printemps, mais maintenant. L'on devrait tendre les pièges maintenant et continuer la pêche le reste de la saison; ce serait bien mieux pour le homard.

Q. Pourquoi faites-vous cette suggestion?—R. Je crois que le homard se dirige vers la côte pour frayer.

Q. Et à cette date, ils ont déposé leurs œufs?—R. Je crois qu'ils ont terminé de frayer; du moins c'est mon opinion.

Q. Ce que vous suggérez pourrait fort bien s'adapter aux endroits bien abrités, mais pour la majeure partie de la côte, il est presque impossible de faire la pêche en automne?—R. Oui, ici aussi c'est plus dur, mais bien meilleur pour le poisson selon moi.

Q. L'on ne détruirait pas autant de homards œuvés?—R. Non.

Q. Si la pêche d'automne était permise, feriez-vous aussi celle du printemps?—R. Non; et, de plus, je crois qu'il nous faudrait obtenir un permis.

Q. Croyez-vous que l'on devrait accorder un permis à tous ceux qui en font la demande?—R. Je le crois.

Q. Ne seriez-vous pas en faveur de limiter le nombre de pièges tendus par un fabricant de conserves?—R. Non; je crois que chacun a droit à tout ce qu'il peut prendre.

Q. Désirez-vous ajouter autre chose?—R. Non.

Le témoin est renvoyé.

JOHN STEWART, employé de fabrique, Escuminac, appelé et assermenté:—

Le TÉMOIN.—J'ai été paqueur à la Pointe Escuminac et à Pictou, N.-E.

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps?—R. J'ai passé six étés à l'île Pictou.

Q. Pour Burnham et Morrill?—R. Non, monsieur, pour McClure. Ils enlevaient le frai des homards femelles, et au moyen de petits bateaux le transportaient à la homarderie. C'est ainsi qu'ils conservaient le frai.

Q. Cette homarderie, d'après vous, a-t-elle fait du bien dans cette région?—R. On le prétend; les pêcheurs ont toujours été en sa faveur.

Q. Est-ce la coutume, là-bas, d'observer les règlements concernant la limite de taille?—R. Ils n'en font aucune différence. Je suis demeuré six ans avec eux et n'ai vu l'inspecteur qu'une fois. Les propriétaires de la fabrique étaient là eux-mêmes et voyaient au frai; ce dernier est enlevé du homard et transporté à la homarderie.

Q. Une fois là, il est sauvé?—R. Oui, ce n'est pas difficile.

Q. Vous croyez qu'ici le frai est détruit et perdu?—R. Certainement.

Q. Pensez-vous que l'on fasse ici quelques efforts pour protéger ou conserver le homard œuvé?—R. Oui, cette année. Je sais que le contremaître de la fabrique de conserves où j'ai travaillé avait donné des ordres aux pêcheurs de jeter le homard œuvés à la mer.

Q. Dans quelle fabrique de conserves était-ce?—R. Chez W. S. Loggie.

Q. Qu'y faisait-on au sujet des homards de petite taille?—R. Ils prenaient tout ce qu'ils pouvaient.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'abolir la loi touchant la limite de taille et de restreindre la saison de pêche?—R. Je ne saurais dire.

Q. Quand, croyez-vous, prend-on le plus de homards œuvés?—R. Vers la fin de la saison.

Q. C'est aussi vers la fin de la saison que l'on prend le plus de petits homards?—R. Oui.

Q. De sorte que si vous avancez la fin de la saison de pêche, vous protégez le homard?—R. Oui, car la plupart sont alors œuvés. Au printemps, la pêche est très incertaine.

Q. Mais ne trouve-t-on pas des homards œuvés durant toute la saison?—R. Oui, mais pas aussi nombreux qu'à la fin de la saison.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage d'abolir les règlements concernant la limite de taille?—R. Tout homard ayant moins de sept pouces de taille ne vaut pas la peine d'être mis en conserve. C'est plus long et il en faut un si grand nombre. Il n'y a pas de chair dans les tout petits homards.

Q. Etes-vous en faveur d'établir une homarderie dans les environs?—R. L'on semble favoriser cette idée parmi les pêcheurs de la rive sud et je crois que cela protégerait le homard. Si nous ne sauvons pas le frai, cette industrie disparaîtra bientôt.

Q. Que pensez-vous des parcs?—R. Il faut bien mettre le homard quelque part.

Q. Y a-t-il ici des endroits propices pour établir des parcs?—R. Non, à moins qu'ils ne soient à l'abri de l'île. Je crois que dans notre baie il y a trop d'eau douce, toutefois j'y ai vu des homards.

Q. Auriez-vous quelque chose à suggérer pour améliorer les conditions actuelles?—R. Au sujet des permis, je crois qu'il devrait en être accordé à tous ceux qui se prétendent en état de préparer le homard, tout comme aux gros bonnets.

Q. Il faudrait avoir quelque garantie de capacité et subir l'inspection?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait de quelque avantage de restreindre les pêcheurs à une certaine profondeur et à ne pas leur permettre de pêcher trop près des grèves?—R. Je le crois, parce que le homard femelle vient frayer dans les bas-fonds. Je ne sais s'ils font tous comme cela. Je crois que la pêche dans moins de deux brasses d'eau devrait être défendue.

Q. Les homards ont-ils diminué en taille?—R. Oui.

Q. Croyez-vous, qu'en moyenne, ils sont plus petits maintenant que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Oui, depuis trente ans, ils ont diminué; toutefois, les homards de la rive sud sont plus gros que les nôtres.

Q. C'est-à-dire ceux du voisinage de l'île Pictou?—R. Oui.

Q. Pêche-t-on beaucoup là-bas?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves se sont entendus pour garder les prix bas?—R. Je n'en sais rien, l'on dirait que, cette année, ils luttent les uns contre les autres.

Q. Et les pêcheurs portent presque toute leur prise au paqueur?—R. Je le crois; je dois dire, cependant, que je ne me suis jamais embarqué avec eux et n'ai pu voir s'ils en jetaient par-dessus bord ou non.

Q. Quel a été le plus petit homard œuvé que vous ayez rencontré?—R. Je ne crois pas que j'en aie vue de plus petits que huit pouces.

Q. Avez-vous aucune idée de la proportion des homards œuvés qui sont pris?—R. Non, aucune.

Q. Croyez-vous qu'on les paque aujourd'hui plus petits que lorsque vous vous êtes livré au début à cette industrie?—R. Oui.

Q. Ils se servent des petits pour augmenter la mise en boîte?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il une saison dans l'année où le homard n'est pas bon à manger?—R. D'abord, au printemps, la chair n'est pas aussi ferme que plus tard dans la saison.

Q. Quand le homard se dépouille de son test, que vaut-il comme qualité nutritive?—R. Jusque vers le 1er juillet il y a un grand nombre de homards à test mou, et dans ces conditions, sa chair ne devrait pas être mise en boîte.

Q. Ne croyez-vous pas que si les fabricants de conserves refusaient d'accepter des homards œuvés des pêcheurs, ceux-ci seraient forcés de les rejeter à la mer?—R. C'est mon opinion.

Q. Pouvez-vous me dire quelle est la proportion de homards pris en dessous de la limite de taille, c'est-à-dire combien y en a-t-il sur cent?—R. Je n'en sais rien, parce que je ne les ai jamais vu mesurer.

Q. Combien faut-il de homards généralement pour remplir une boîte d'une livre?—R. Environ 8 ou 9, c'est-à-dire vers la fin de la saison, parce qu'ils sont plus petits. La moyenne est, je crois, de 6 à 7.

Q. Croyez-vous que si les règlements touchant la limite de taille étaient strictement mis en force, les paqueurs seraient forcés d'abandonner leur industrie?—R. Je le crois, parce qu'un grand nombre de petits homards sont mis en boîte. C'est du moins l'opinion qu'ils avanceraient afin de se justifier de mettre en boîte les homards plus petits.

Q. D'après votre expérience, suggéreriez-vous aucun changement au sujet de la limite de taille?—R. M'est avis que tout homard en dessous de six pouces ne devrait pas être mis en boîte.

Q. Vous rappelez-vous quels étaient les règlements en force quand vous avez débuté dans cette industrie?—R. Non. Je ne m'en rappelle pas.

Q. Si la taille des homards n'est pas aussi grande qu'elle l'était il y a trente ans, à quoi attribuez-vous la cause?—R. L'on en prend trop des tout petits; par conséquent, ils ne peuvent grandir.

Q. Connaissez-vous une raison pourquoi la limite de taille devrait être différente dans un endroit d'avec un autre?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Croyez-vous qu'autrefois les homards étaient à peu près tous de la même taille, ou qu'il y en a de races plus petites en certains endroits?—R. Près du cap Bald, ils sont d'une race plus petite et tous d'un mois en retard; c'est du moins ce que m'ont dit des gens d'expérience engagés dans cette industrie.

Q. Que pensez-vous du projet de ne plus s'occuper de la limite de taille, mais de restreindre quelque peu la saison?—R. Je crois que la saison est suffisamment courte. Il ne devrait pas être permis de prendre des homards en dessous de la limite de taille ou œuvés. Il devrait surtout être strictement défendu de prendre ces derniers.

Q. Si les pêcheurs étaient forcés de s'enregistrer et de prendre un permis, croyez-vous que cela ferait une différence pour l'observance de la loi?—R. Dans certains cas, peut-être, mais pas avec tous.

Q. Si les amendes autorisées par la loi étaient imposées rigoureusement, les paqueurs ne seraient-ils pas plus prudents?—R. Oui, je le crois.

Q. Et si l'on faisait saison close pour plusieurs années?—R. Je crois que cela ne ferait pas; il y a trop de pêcheurs qui dépendent entièrement sur la pêche aux homards pour leur subsistance qui se trouveraient sans emploi, absolument.

Q. Quel est le meilleur mois pour cette pêche?—R. Vers la fin de mai ou le 1er juin; en tous cas, vers le milieu de mai.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'établir un étalon de capacité pour obtenir un permis de paqueur et insister pour que les tables servant à paquer soient de verre, de marbre ou de métal émaillé?—R. Les nôtres sont recouvertes de zinc et elles sont frottées et lavées aussi nettes que l'eau peut les rendre.

Q. Ne pensez-vous pas que les produits mis en conserves devraient être inspectés?—R. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q. Devrait-on accorder à des étrangers des permis de paqueurs?—R. L'on devrait arrêter complètement cette coutume; je ne l'approuve aucunement.

Q. Vous partagez l'idée de permettre aux pêcheurs de coopérer dans la mise en conserve des homards?—R. Oui, et aussi de leur faire préparer eux-mêmes ceux qu'ils prennent.

Q. Y a-t-il dans ce district des fabriques de conserves coopératives?—R. Non, monsieur.

Q. Comment les prix sont-ils établis?—R. Les hommes sont engagés au mois.

Q. Leurs gages varient, je suppose, selon leurs capacités?—R. Oui.

Q. Et ceux qui vendent leurs homards au poids?—R. Je n'en connais rien.

Q. Avez-vous entendu des pêcheurs se plaindre que les fabricants de conserves refusaient de leur accorder des prix raisonnables?—R. Oui; je crois que tous cherchent à obtenir les meilleurs prix possible; ceux qui ne réussissent pas sont mécontents.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont perdu leur prise de homards parce que les paqueurs la refusaient?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Si les fabriques étaient fermées ici, les pêcheurs trouveraient-ils un marché pour leurs homards?—R. Non, monsieur, car il en faut peu pour suffire à la demande locale.

Q. Quelle industrie est la plus payante pour un pêcheur de homards, la vente de du homard vivant ou la mise en boîte?—R. La mise en boîte, je crois.

Q. Que pensez-vous des pièges en usage? Sont-ce les meilleurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Aimeriez-vous à dire autre chose?—R. Je suis d'avis que quiconque voudrait mettre des homards en conserves, devrait obtenir un permis.

Q. Devrait-on limiter le nombre de permis à une même personne?—R. Celui pour qui j'ai travaillé durant la dernière saison en avait pris deux.

Q. Pour une seule fabrique de conserves?—R. Il avait outrepassé les droits du premier permis.

Q. Ce que j'entends est ceci: devrait-on permettre à un seul homme d'exploiter plus d'une fabrique de conserves?—R. Non, je ne suis pas du tout en faveur de cela.

Le Commissaire.—S'il y a d'autres personnes, ici, engagées dans l'industrie du homard qui aimeraient venir témoigner, nous serions très heureux de les entendre. Nous voulons que cette enquête soit aussi complète que possible.

Osborn Willison, pêcheur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes pêcheur de la Pointe-Escuminac?—R. Oui, monsieur.

Q. Pour une fabrique de l'endroit?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis six ans environ.

Q. Toujours dans la même localité?—R. Oui.

Q. En dehors de la saison de pêche, que faites-vous?—R. Je travaille sur la ferme.

Q. Quand la pêche commence-t-elle?—R. Vers le 20 avril; nous tendons nos pièges dès qu'il est possible de le faire.

Q. La glace a-t-elle alors disparu?—R. Dès sa disparition nous tendons nos pièges.

Q. Dans combien de brasses d'eau pêchez-vous?—R. Dans dix ou onze, d'abord.

Q. A quelle distance de terre?—R. Je ne saurais dire exactement. Je crois que c'est bien à quatre ou cinq milles de terre.

Q. Pendant combien de temps pêchez-vous à cette profondeur?—R. A peu près un mois.

Q. Puis après?—R. Nous transportons nos pièges dans sept brasses d'eau, puis dans quatre, puis encore dans deux.

Q. Vous arrivez effectivement à les tendre à une profondeur de deux brasses; vers quelle époque?—R. Vers le mois de juin, la fin de juin.

Q. Vous vous approchez de terre pour suivre le homard?—R. Absolument.

Q. Combien de pièges avez-vous?—R. Environ 250.

Q. Etes-vous engagé au mois ou à la semaine?—R. Au mois.

Q. Les homards pris à une profondeur de deux brasses, sont-ils plus petits que ceux pris à une profondeur de dix?—R. Oui.

Q. Seriez-vous prêt à dire que plus vous vous approchez de terre, plus les homards sont petits? N'est-ce pas au commencement de la saison que vous prenez les plus gros?—R. Oui, monsieur, toujours.

Q. Prenez-vous des homards œuvés au commencement de la saison?—R. Quelques-uns. Ils sont plus nombreux en juin.

Q. Sont-ils plus nombreux dans les haut-fonds que dans les bas-fonds?—R. Je ne sache pas qu'il y ait de différence dans aucun de ces endroits.

Q. Le homard en général est-il d'aussi grosse taille maintenant que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Je crois qu'il est à peu près de même taille.

Q. La prise est-elle aussi abondante maintenant que quand vous avez commencé?—R. Oui, à l'exception de cette année; il a été plus rare.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Pas au mauvais temps; je crois qu'on doit l'attribuer plutôt à un trop bel été.

Q. Vous vous êtes toujours servi à peu près du même nombre d'engins de pêche et de pièges?—R. Oui.

Q. C'est à peu près aussi la limite du nombre qu'un homme peut manipuler?—R. A peu près, quoique quelques-uns se servent d'un plus grand nombre.

Q. Y a-t-il maintenant plus de barques et de pièges que lorsque vous avez commencé votre métier?—R. Je crois qu'il y en a environ le même nombre. Il est possible qu'il y en ait plus que lors de ma première année.

Q. Barques et engins de pêche appartiennent au paqueur, je suppose?—R. Oui.

Q. Qu'arriverait-il si l'on forçait les pêcheurs à s'enregistrer et prendre un permis?—R. Cela pourrait faire une différence.

Q. Pouvez-vous établir une comparaison entre les prix payés autrefois et ceux d'aujourd'hui?—R. Non.

Q. Les gages mensuels sont-ils les mêmes?—R. Cette année ils ont été les plus bas que j'aie vus, $28; l'an dernier nous recevions $35.

Q. Quelle est la raison de cette baisse?—R. Je n'en sais rien.

Q. Partout la même chose?—R. En tout cas, sur notre côte.

Q. En ce qui regarde la vente des homards, etc., les pêcheurs sont-ils forcés d'accepter les prix qui leur sont offerts ou y a-t-il compétition parmi les fabricants de conserves?—R. Je crois qu'ils sont obligés d'accepter les prix offerts. Si non, ile courent le risque d'avoir à abandonner leur commerce.

Q. Quelles sont les règles touchant l'ouverture de la saison de pêche?—R. Les pêcheurs tendent leurs pièges dès que les glaces disparaissent. Avant cette année, l'on ne m'avait jamais dit de jeter à l'eau les homards œuvés.

Q. Et qui vous a dit de faire cela cette année?—R. Le contremaître.

Q. A qui appartient cette fabrique?—R. A W. S. Loggie.

Q. Le garde-pêche ne vous a-t-il jamais dit de faire cela?—R. Non, jamais.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs sont au fait de ce règlement?—R. Certainement pas avant cet été.

Q. Quels règlements suivez-vous pour ce qui concerne la limite de taille?—R. Nous les prenons de toutes grosseurs; quelques-uns ne mesurent que cinq pouces.

Q. Jusqu'à quelle limite de taille les prend on généralement?—R. Ceci est à peu près la moyenne. Voulez-vous parler de ceux de petite taille? J'en ai pris qui n'avaient certainement pas plus de cinq pouces de longueur.

Q. Ils ont été acceptés?—R. Oui monsieur, et tous les autres que contenaient nos pièges.

Q. Quelle est la coutume généralement, quand il y a des homards œuvés?—R. Je les apportais avec les autres. J'en ai apporté cette année.

Q. Quoique les instructions au contraire eussent été données?—R. Oui, mais elles n'ont pas été mises en force, et j'ai fait comme tous les autres.

Q. D'après vous un fabricant de conserves accepte-t-il tous les homards qu'on lui apporte, œuvés ou en dessous de la limite de taille?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il en fasse un triage?—R. Je n'ai jamais vu la chose se faire.

Q. Vous avez pêché toujours au même endroit?—R. Oui, dans les environs de la Pointe.

Q. Vers quelle époque prenez-vous le plus de homards œuvés?—R. Je ne saurais dire; j'en ai vu un grand nombre vers la fin de la saison.

Q. Combien, par cent, en prenez-vous dans vos pièges qui soient œuvés?—R. Je ne saurais dire.

Q. En prenez-vous beaucoup ou peu?—R. Dans certaines années, il y en a plus que dans d'autres. Au printemps, il n'y en a pas beaucoup. Règle générale, nous n'en prenons pas beaucoup.

Q. Quel est le meilleur mois pour la pêche?—R. Je crois que c'est depuis le milieu de mai jusqu'au 1er juin.

Q. Vers la fin de la saison, le homard se fait-il plus rare?—R. Oui, toujours.

Q. D'après vous à quelle époque les homards déposent-ils leurs œufs?—R. Vers la fin de la saison. J'en ai trouvé à cette époque qui avaient à peu près déposé tous leurs œufs.

Q. Avez-vous remarqué que les œufs mûrissaient lorsque vous manipulez les homards œuvés?—R. J'en ai vu à la fin de la saison, qui avaient presque complètement déposé leurs œufs. Le frai a aussi une apparence différente.

Q. Viennent-ils près de terre pour frayer?—R. Non, monsieur. Je les ai pris à la fin de la saison au large. J'ignore s'ils viennent près de terre.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une époque où le homard n'est pas comestible?—R. Je crois que, lorsqu'ils jettent le test, ils ne sont pas comestibles.

Q. Quelle était la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez pris?—R. Environ 8 ou 9 pouces.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés que vous avez pris?—R. D'une bonne grosseur moyenne.

Q. Que calculez-vous être la moyenne de taille des homards que vous avez pris?—R. Je ne saurais réellement le dire.

Q. Prenez-vous de gros homards maintenant?—R. Très peu.

Q. Pouvez-vous me dire si vous avez une idée de la taille et du poids du plus gros homard que vous ayez jamais pris?—R. J'en ai vu un, à la fabrique où je travaillais, qui pesait cinq livres. C'est le plus gros que j'aie jamais vu.

Q. Observe-t-on ici les lois concernant les homards œuvés?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Pourriez-vous suggérer quelque chose qui serait de nature à protéger le homard?—R. Je défenderais la pêche quand l'eau est basse.

Q. Pourquoi cela?—R. Parce que les pêcheurs sont d'opinion qu'ils sont plus nombreux et plus aisés à prendre. Il est facile de tendre plus de pièges et détruire le homard.

Q. Faites-vous usage ici de verveux ou carrelet?—R. Je n'en ai vu que très peu durant ces dernières années.

Q. La pêche illégale ou le paquage sont-ils pratiqués après la clôture de la saison?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Suit-on ici la coutume d'enlever les œufs des homards femelles et de les passer à grande eau?—R. J'ai vu certains individus s'amuser à faire cela; je l'ai fait moi-même.

Q. La chose est facile à faire?—R. Pas très difficile, mais lorsque vous faites la pêche, il vaut mieux attendre d'être sur terre pour le faire convenablement.

Q. Oui, mais si les paqueurs acceptent les homards œuvés, possédant vraiment leurs œufs, il n'y a aucune raison pour les enlever à ceux-ci?—R. Non.

Q. A votre connaissance y a-t-il eu jamais un fabricant de conserves, dans vos environs, qui ait refusé d'accepter un homard parce qu'il était œuvé ou en dessous de la limite de taille?—R. Non.

Q. Est-il à votre connaissance que ces paqueurs se soient assurés que les homards acceptés par eux avaient été pris contrairement aux règlements?—R. Non.

Q. Ne pensez-vous pas que si les paqueurs refusaient les homards œuvés ou en dessous de la limite de taille, les pêcheurs seraient forcés de les rejeter à la mer?—R. Oui, sans doute.

Q. Les pêcheurs qui sont employés au mois ne s'y objecteraient pas?—R. Non, nullement.

Q. Oui, mais ceux qui vendent au poids?—R. Ceux-là s'objecteraient.

Q. Ne croyez-vous pas que les pêcheurs en général évitent de traiter avec un paqueur qui est rigide sur l'observance des lois? Certains d'entre eux se plaignent que s'ils se conformaient strictement à la loi, les pêcheurs se porteraient vers ceux qui sont moins scrupuleux?—R. Je ne saurais répondre là-dessus.

Q. Serait-il possible à un pêcheur de retourner à la mer tous les homards œuvés?—R. Oui, si l'on nous donnait des instructions pour le faire. Mais il faudrait que tous le feraient, autrement cela ne servirait à rien.

Q. Serait-il possible de réunir les pêcheurs et leur expliquer la chose?—R. Il faudrait forcer les pêcheurs de les jeter par-dessus bord.

Q. Les pêcheurs prêtent-ils plus d'attention et connaissent-ils mieux leurs devoirs envers les homards œuvés?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous que ce soit chose facile que de faire ce triage des homards œuvés et les enfermer dans un parc?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Combien de temps un homard vit-il hors de l'eau?—R. Au printemps, 24 heures s'il n'est pas exposé au soleil. Rien ne le tue si vite que les rayons du soleil. Si on le laisse dans une barque exposé au soleil, il mourra dans trois heures.

Q. D'après votre opinion, quelle est la meilleure manière de conserver le frai?—R. De jeter les homards à la mer.

Q. Que dites-vous du règlement qui restreint le nombre de permis pour la fabrication de conserves?—R. Je ne crois pas qu'il serait profitable à tous de devenir paqueurs; si tous étaient paqueurs, il n'y aurait pas de pêcheurs. Celui qui peut préparer le homard, d'après moi, devrait posséder un permis, mais non les autres.

Q. Si les fabriques étaient fermées, les pêcheurs trouveraient-ils un marché pour vendre leur prise?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Si la loi concernant la limite de taille était strictement mise en force, les fabricants de conserves seraient-ils forcés de suspendre leurs opérations?—R. Vous voulez parler des homards ayant moins de huit pouces de taille?

Q. Oui?—R. Je le crois.

Q. Et si l'on permettait d'augmenter le nombre des fabriques, croyez-vous qu'il se prendrait plus de homards en dessous de la limite de taille?—R. Cela se pourrait.

Q. Et si l'on abolissait la loi touchant la limite de taille et que l'on retranchât quelques jours sur la saison de pêche?—R. Cela dépendrait du nombre de jours que vous retrancheriez.

Q. Si la question dépendait de vous, combien de jours retrancheriez-vous?—R. Depuis que je pêche, à ma connaissance, il se prend très peu de homards après le 1er de juillet.

Q. Toutefois l'on en prend?—R. Oui, mais de pauvre qualité. En tout cas, il n'y en a pas beaucoup. Vers cette époque, ils se débarrassent de leur test. Cela pourrait aider à l'industrie.

Q. Vous dites que la loi touchant la limite de taille est pratiquement lettre morte?—R. Oui, monsieur.

Q. Serait-il difficile de la mettre en force?—R. Oui, très difficile.

Q. De sorte que la loi sera toujours sujette à être violée?—R. Je ne sais comment vous pourriez faire autrement.

Q. Oui, mais des règlements restreignant la saison de pêche pourraient être imposés?—R. Certainement.

Q. Cela nuirait-il aux fabricants de conserves ou aux pêcheurs si la saison de pêche était close le premier juillet?—R. Je ne sache pas que cela nuirait énormément aux pêcheurs.

Q. Ne croyez-vous pas que si, dans l'espace de trois ans, il s'effectuait une réforme pour que tous les pêcheurs vendent au poids, cela ferait du bien à l'industrie?—R. Je le crois sûrement.

Q. Que pensez-vous de l'idée de fermer les établissements de paquage pour quelques années?—R. Je crois que ce serait dur pour les pêcheurs; c'est leur gagne pain.

Q. Préféreriez-vous qu'on les fermât par localités ou sections?—R. Non, je ne crois pas que cela serait pratique.

Q. De toutes ces propositions que l'on a avancées pour la conservation du homard et l'amélioration de l'industrie, quelle est, d'après vous, la plus rationnelle?—R. Celles pour la protection des homards de petite taille et de ceux qui sont œuvés.

Q. Comment arriveriez-vous à ce résultat?—R. La plupart des homards de petite taille que j'ai pris, le furent dans l'eau peu profonde, c'est-à-dire, dans deux brasses, et à la fin de la saison. Au large, vous en prenez très peu de petits. Ceux-ci viennent près de terre, et c'est alors qu'ils sont pris.

Q. Croyez-vous que les homards vont loin au large pendant l'hiver?—R. Je le crois. C'est dans environ onze brasses d'eau que nous faisons la meilleure pêche. L'on dirait qu'ils se sont rapprochés de terre cette année.

Q. Y a-t-il des homards pris en hiver ici?—R. Non, pas ici.

Q. Savez-vous s'il y a une entente quelconque entre les différents fabricants de conserves pour tenir en baisse les prix offerts aux pêcheurs?—R. Je ne sais pas pourquoi ils feraient cela.

Q. Connaissez-vous une raison pourquoi la limite de taille ne devrait pas être la même partout?—R. Non; je n'en vois aucune.

Q. Sur certaines parties de la côte, n'y a-t-il pas des bandes de homards de plus petite taille que dans d'autres?—R. Je n'ai fait la pêche que dans cette région, par conséquent, je n'en sais rien.

Q. Alors, vous êtes d'avis que la pêche du homard devrait être limitée à une certaine profondeur d'eau, que la pêche dans l'eau basse devrait être défendue?—R. Elle ne devrait pas être permise dans l'eau trop peu profonde.

Q. Quelle limite d'après vous?—R. Trois ou quatre brasses.

Q. Quel est le meilleur mois de pêche?—R. Je crois que l'on en prend plus en juin.

Q. Les homards sont-ils en meilleure condition en juin qu'en mai?—R. Plus de bonne heure on pêche, meilleurs ils sont, et aussi plus ils sont gros.

Q. Sont-ils bien remplis de chair lorsque vous commencez la pêche?—R. Je crois qu'ils sont meilleurs en juin.

Q. Y a-t-il quelques endroits où, vers la fin de la saison, il vaudrait mieux défendre la pêche? Aux îles de la Madeleine, il est défendu de faire la pêche dans les endroits marécageux où le homard vient frayer. Y a-t-il de cela ici?—R. En dedans des récifs, ils pêchent jusqu'au dernier jour de la saison.

Q. Mais en défendant la pêche en eau basse, l'on préviendrait cela?—R. Certainement, car ils ne pourraient pas y pêcher alors.

Q. Et ce n'est que tout à fait vers la fin de la saison que le homard se rend à ces endroits?—R. Oui.

Q. Limiteriez-vous un paqueur, quant au nombre de pièges qu'il peut tendre?—R. Oui.

Q. Il ne serait pas logique de réduire le nombre de permis sans réduire aussi le nombre de pièges?—R. J'en ai vu qui avaient jusqu'à 300 pièges en eau peu profonde. Un homme engagé est supposé prendre soin de 250 pièges. Je crois que ceci est la cause du plus grand mal.

Q. Se perd-il beaucoup de pièges dans la pêche de printemps?—R. Oui, passablement.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

RICHIBOUCTOU, 26 juillet 1909.

EDWARD MCINERNEY, gérant, Richibouctou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie du paquage?—R. Depuis environ 18 ans.

Q. Vous avez déjà été propriétaire d'une fabrique?—R. Oui.

Q. L'êtes-vous encore?—R. Je devrais, oui.

Q. Aujourd'hui, vous faites partie de la maison R. O'Leary?—R. Oui.

Q. Avez-vous la gérance des fabriques?—R. Oui.

Q. Combien de fabriques possèdent-ils?—R. Environ 18 grandes et petites.

Q. Où sont-elles situées?—R. Depuis la Pointe-au-Sapin jusqu'à Cocagne.

Q. De combien de barques vous servez-vous et combien pour chaque fabrique?—R. Quelques-unes de nos fabriques sont petites, d'autres plus grandes; je crois que nous employons une centaine de barques.

Q. Deux hommes dans chacune, généralement?—R. Oui.

Q. Combien cela représente-t-il d'employés dans les fabriques, hommes, femmes et garçons?—R. Environ 200 filles, 200 pêcheurs et peut-être 150 hommes et garçons en plus.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques licenciées d'ici à la Pointe-au-Sapin?—R. W. S. Loggie en possède une à la Pointe-au-Sapin, une à Kouchibouquat et une à la baie de Bouctouche. A. et R. Loggie en ont une ici et une à Shockfish. M. O'Leary dirige toutes les autres le long de la côte à l'exception de celles que je viens de nommer.

Q. Quelles quantités de boîtes paquez-vous en moyenne chaque année?—R. De 3,000 à 4,000 caisses.

Q. Combien cette année?—R. Près de 3,000 caisses.

Q. Quelle est la plus grande quantité de caisses que vous ayez jamais paquées en une année?—R. Je ne pourrais vous dire exactement. La plus grosse année a dû être avant que je fisse partie de cette maison.

Q. Mais depuis que vous en faites partie, combien en avez-vous paqué durant votre meilleure année?—R. A peu près 6,000 caisses.

Q. En ont-ils déjà paqué plus que cela?—R. Oui, avant mon temps.

Q. Ne croyez-vous pas qu'ils maintiennent leur moyenne de paquage par l'emploi d'un plus grand nombre d'engins de pêche et aussi en faisant la pêche plus près de terre; à votre début, aviez-vous un aussi gros attirail que maintenant?—R. Non, monsieur.

Q. Faites-vous la pêche maintenant avec plus de pièges que lors de votre début?—R. Oui. Je me rappelle qu'au début, 150 pièges étaient notre limite, aujourd'hui l'on en alloue 250 dans une barque.

Q. Et en certains endroits l'on en met un plus grand nombre?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs possèdent-ils généralement leurs propres engins de pêche et leurs barques ou sont-ils fournis par les paqueurs?—R. Un certain nombre les possèdent; l'on peut dire environ la moitié.

Q. Quelle est la moyenne des gages que vous payez mensuellement à ceux à qui vous fournissez les engins de pêche?—R. Nous les engageons de différentes manières. Cette année, nos pêcheurs ont reçu environ $100 pour la saison. C'est à peu près la moyenne.

Q. En fournissant vous-même les engins de pêche?—R. Oui, ainsi que les barques et le reste.

Q. Les nourrissez-vous?—R. Non, ils se nourrissent eux-mêmes.

Q. Comment les payez-vous, d'après le poids de leur prise?—R. Nous ne payons guère au poids que les pêcheurs du nord; ici, nous les payons tant la boîte. Je n'aimerais pas vous dire ce que nous payons pour l'un ou pour l'autre.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs sont mieux payés aujourd'hui, qu'ils l'étaient il y a vingt ans?—R. Oui.

Q. En avez-vous quelques-uns engagés au mois?—R. Non, monsieur; la plupart des pêcheurs sont de moitié avec nous: nous fournissons les engins de pêche et les barques, et ils gardent la moitié de leur prise. Un grand nombre font comme cela.

Q. Comment le homard vous est-il apporté?—R. Dans des boîtes.

Q. Quelle sorte de boîte?—R. Des boîtes de 48 livres.

Q. Alors, ce sont des caisses?—R. Oui, des caisses.

Q. D'après vous, quelle est la saison du frai?—R. Vers le 1er juillet ou depuis la dernière semaine de juin.

Q. Et combien dure le temps de frai?—R. Généralement jusque vers le milieu du mois.

Q. Croyez-vous que c'est pour frayer que le homard s'approche de terre; vient-il dans l'eau plus chaude et peu profonde dans le but de frayer?—R. Je ne saurais vous renseigner sur ce sujet. Les homards viennent près de terre à cette époque de l'année, ce qui nous fait supposer que c'est dans ce but. C'est la seule raison que je connaisse. Ils viennent toujours près de terre à cette époque de l'année.

Q. De quelle taille était le plus petit homard œuvé que vous avez vu?—R. J'en ai vu de très petits.

Q. Combien petits en avez-vous vus portant des œufs?—R. Ils n'avaient certainement pas plus de 8 ou 9 pouces de longueur.

Q. Savez-vous si les homards frayent souvent? Quelques-uns prétendent qu'ils frayent deux fois par année?—R. Je n'en ai pas la moindre idée.

Q. Y a-t-il une saison où le homard devient impropre à l'alimentation?—R. Oui, quand son test devient tendre; l'on ne devrait pas alors permettre qu'il soit mis en boîte.

Q. Quelle est la moyenne de taille des homards œuvés?—R. Je suppose environ 9 pouces.

Q. A quelle taille considérez-vous qu'un homard est tout à fait développé?—R. Nous en avons ici de très gros. Un homard d'une livre est considéré une belle prise.

Q. Alors, il est pleinement développé?—R. Oui; quelques-uns atteignent même de fortes tailles.

Q. Quelle est la moyenne de homards œuvés qui sont pris dans les pièges? Combien sur cent?—R. Je dirais à peu près un tiers.

Q. Vous dites un tiers?—R. Je le crois. Cela dépend sur quels bancs vous tombez; par exemple, entre le 10 et le 20 juin, l'on rencontre un banc de homards œuvés. Chaque année, il y a des bancs de ce genre.

Q. Vous vous attendez à ce que ce banc vienne, et effectivement, il vient?—R. Oui, chaque année et dans la prise l'on constate un plus grand nombre de homards femelles.

Q. Alors, à cette époque de l'année, les homards femelles sont plus nombreux?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs ont-ils l'habitude d'enlever et laver les œufs quand ils les découvrent?—R. Non, ils ne le font pas.

Q. Pensez-vous qu'il soit possible de les forcer à rejeter à l'eau tous les homards œuvés?—R. Il devrait y avoir un moyen pour les forcer à faire cela.

Q. Croyez-vous que si les paqueurs refusaient positivement d'accepter des homards œuvés, cela aurait l'effet désiré?—R. Certainement; ou bien ils enlèveraient les œufs ou bien ils rejetteraient les homards à la mer.

Q. Actuellement, les paqueurs se font-ils scrupule d'accepter des homards œuvés?

—R. Non.

Q. Et s'ils refusaient absolument de les accepter des pêcheurs, qu'arriverait-il?—R. Je crois que ceux-ci enlèveraient les œufs.

Q. Et ils apporteraient les homards ainsi?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce la coutume, dans les fabriques, d'examiner les homards pour voir ceux qui sont œuvés?—R. Non, monsieur; pas dans cette partie du pays.

Q. On a suggéré, comme méthode de protection des homards œuvés, que le gouvernement les achète des pêcheurs à un prix quelque peu plus élevé que celui offert par les paqueurs, et les mette immédiatement en liberté ou les place dans des parcs jusqu'à la fin de la saison; quelle est votre opinion sur cette suggestion? Est-elle pratique?—R. Je crois que nous pourrions trouver un excellent parc ici dans le havre.

Q. Jusqu'où prenez-vous le homard?—R. A la tête du havre; il peut s'en trouver à l'intérieur, mais nous n'y faisons jamais la pêche.

Q. Que pensez-vous d'augmenter le prix des permis pour les fabricants de conserves, au lieu de deux centins la caisse, comme à présent, et par ce moyen réaliser un fonds suffisant pour acheter des pêcheurs les homards œuvés?—R. L'industrie payerait pour se protéger elle-même. Il est naturel que les paqueurs paient pour leur permis et aussi pour un permis de posséder des barques. Le seul moyen de protéger l'industrie du homard est celui-ci: traiter avec les pêcheurs de la même manière que vous traitez avec les pêcheurs d'éperlans. Ces derniers doivent se procurer un permis et les honoraires augmentent le revenu d'autant.

Q. Ce serait, en fin de compte, une taxe sur les barques?—R. Et cela augmenterait le revenu. De cette manière, vous connaîtriez exactement le nombre de barques qui sont employées chaque année dans n'importe quelle localité. Vous pouvez vous mettre à l'œuvre plus facilement, et si vous voulez protéger l'industrie du homard, il faut prendre le bon moyen: traiter avec les pêcheurs et non avec les fabricants de conserves. Je crois qu'il faudrait d'abord exiger un permis pour chaque barque. Tout paqueur peut mettre en boîte le produit de 15, 20, 30 ou 35 barques, et le permis actuel ne présente aucune garantie sérieuse, quant à la protection de l'industrie homardière.

Q. Imposeriez-vous une limite au nombre de barques?—R. Oui, et l'obligation d'obtenir un permis. Supposez une certaine étendue d'eau; un homme possède 10 barques, un autre 2, etc. Le premier ruinera le dernier. S'il est plus riche que je le suis, il ne faut pas lui permettre l'emploi d'un plus grand nombre d'engins de pêche, mais il faut donner à tous chance égale; qu'on le limite à deux ou trois barques comme les autres. Il est vrai que lorsqu'un pêcheur a obtenu un permis, vous avez plus de contrôle sur lui. Si vous êtes garde-pêche, vous pouvez lui dire: "Vous ne pouvez plus prendre de homards œuvés." C'est exactement comme un marchand de liqueurs; s'il n'a pas de permis, il agit selon son bon plaisir, mais du moment qu'il a son permis vous pouvez le forcer à obéir à la loi. La même chose s'applique aux pêcheurs.

Q. Pour une infraction à la loi, cancelleriez-vous le permis?—R. Oui; quand un homme possède un permis, il doit se conformer à toutes ses prescriptions.

Q. Quelle est la limite de taille dans cette division?—R. Huit pouces, je crois.

Q. Et la durée de la saison?—R. Du 26 avril au 10 juillet.

Q. Avez-vous une idée de la proportion des homards en dessous de la limite de taille légale qui sont pris ici?—Q. Ici, ils sont peu nombreux.

Q. Savez-vous si on les a mesurés cette année à vos fabriques?—R. On ne les mesure jamais.

Q. Cette année des instructions spéciales ont été envoyées aux officiers d'aller partout et s'assurer de la taille des homards?—R. Quant à cette année, je n'en sais rien; je ne suis pas resté longtemps sur terre. Durant des années, j'ai travaillé dans les fabriques tout le temps, mais cette année, je n'y suis allé qu'une fois.

Q. Prétendez-vous que la loi n'est jamais mise en force?—R. Jamais.

Q. Alors, vous ne pouvez pas nous donner une idée de la proportion de homards, en dessous de la limite de taille, qui sont pris?—R. Ici, le percentage est très minime.

A Richibouctou, ils sont de bien meilleure taille qu'à la Pointe-au-Sapin. J'ai fait la pêche aux deux endroits et ceux d'ici sont de bien meilleure qualité; il faudra un homard de moins à la livre.

Q. Et ça toujours été ainsi?—R. Autrefois ils étaient de forte taille partout, mais aujourd'hui, ils ont diminué. Quand vous serez rendu sur la côte sud vous devriez visiter les fabriques; là, la situation est terrible: j'ai vu des paqueurs mettre jusqu'ici 13 homards pour compléter une livre en certains endroits.

Q. Ceci se passe en dehors de ces limites, sur la côte sud?—R. Oui.

Q. Sur l'autre rive de la rivière Shockfish, près de West-Point?—R. Exactement.

Q. Si les règlements concernant la limite de taille étaient mis en force qu'arriverait-il aux paqueurs?—R. Cela réduirait leur paquage.

Q. Cela les forcerait-il à fermer leurs établissements? En certains endroits l'on a dit que ce serait l'effet produit?—R. Pas dans ce district, en tout cas.

Q. En augmentant le nombre des fabriques, cela favoriserait-il la prise en plus grand nombre de homards en dessous de la limite de taille?—R. Je le crois.

Q. Devrait-on diminuer ou augmenter la limite de taille?—R. Pas la diminuer, sûrement.

Q. D'après vous, y a-t-il décroissance dans la taille du homard?—R. Pas dans ce district. La moyenne de taille est aussi forte qu'elle l'était il y a dix ans.

Q. Je suppose qu'il y a trente ans, ils étaient plus gros qu'aujourd'hui?—R. Oui.

Q. Si je vous ai bien compris, la taille n'a guère diminué depuis dix ans?—R. Pas généralement.

Q. Y a-t-il diminution de quantité?—R. Oui, sans doute, mais cette diminution ne se fait pas sentir quant à la mise en boîte, car nous avons dix fois autant d'engins de pêche maintenant que nous avions alors.

Q. Croyez-vous que lorsque l'industrie homardière a commencé, les homards étaient d'à peu près la même taille partout?—R. C'est mon opinion.

Q. D'après vous, qu'est-ce qui a causé leur déclin de taille et fait que les plus petits sont plutôt sur le côté sud?—R. J'attribue la cause aux homarderies.

Q. Tout de même, il y avait beaucoup de ces homards petits bien avant que les homarderies fussent installées?—R. Non, ce n'est que depuis trois ou quatre ans que je les ai remarqués au sud de Cocagne et jusqu'en bas.

Q. Quelles sont les homarderies les plus près de vous?—R. Il y en a une à Shemogue, une sur l'île Pictou et une à Shippigan. Leur venue cette année a été énorme, je ne crois pas qu'elle ait jamais été égalée.

Q. En petits homards?—R. Tous à peu près de la même taille et c'est ce qu'il leur a fait croire qu'ils avaient été produits par les homarderies. Ici dans le nord, nous n'en avons jamais eu une telle affluence; ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'ils semblent stationner trois milles plus bas à cette époque. J'ignore si nous les prendrions, si nous faisions alors la pêche, mais ils se montrent vers la fin du mois de juillet.

Q. Quand l'industrie du paquage a-t-elle été introduite ici?—R. Il y a 40 ans, je crois; je ne saurais dire exactement.

Q. A-t-on paqué le saumon avant de paquer le homard?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous les règlements qui étaient alors en force?—R. Je crois qu'il n'y en avait pas du tout.

Q. Je crois que l'un des premiers règlements défendait la mise en boîte dans le mois d'août?—R. Oui, ce qu'ils appelaient la fin de saison, et ce règlement était très sage.

Q. Quand cette industrie a été introduite ici, est-ce que les homards n'étaient pas généralement de même taille?—R. Oui, à peu près.

Q. Alors, à quoi attribuez-vous leur déclin de taille?—R. A ce que l'on en fait la pêche outre mesure.

Q. Partout?—R. Oui, partout.

Q. Bien, d'après vous, cette diminution de taille est le résultat d'un excès de pêche?—R. Oui, monsieur, et j'ajouterais d'un manque de protection, car il n'y a aucun doute que les pêcheries exigent plus de protection.

Q. On a suggéré que le minimum de taille devrait être porté à 9 pouces pour tous les homards au nord du cap Canso, et à 10 ou 10½ pouces pour ceux qui sont au sud ou à l'ouest de cet endroit; qu'en pensez-vous ou préféreriez-vous que la limite fût de 8 pouces au lieu de 9?—R. Un homard de 8 pouces présente une assez bonne taille.

Q. Et si l'on établissait deux grandes divisions?—R. Je crois que l'idée serait bonne.

Q. Croyez-vous que l'idée d'établir une limite de taille différente dans des sections avoisinantes, en même temps que de varier les saisons, serait préjudiciable à l'industrie et de nature à faire violer la loi?—R. Oui, monsieur.

Q. Nous arrivons maintenant au point de division?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que cette division soit nécessaire ici?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il soit dans l'intérêt de l'industrie que les homards soient pris avant qu'ils soient en état de reproduire, disons, à 8 pouces de taille?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. N'est-ce pas un fait, que plus les homards sont gros, moins il en faut pour remplir une boîte?—R. Oui; toutefois nous en prenons souvent des gros qui ne contiennent que très peu de chair.

Q. L'on dit qu'il faut neuf homards de sept pouces de taille, homards qui n'ont pas encore reproduit, pour remplir une boîte d'une livre; cela étant, quel sera l'effet de la pêche continue de ces homards non parvenus à l'âge de maturité sur l'industrie en général?—R. Il n'y aura qu'un seul effet, l'épuisement de la pêche.

Q. C'est bien votre opinion qu'il faut neuf homards de sept pouces de taille pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui.

Q. En avez-vous vu de taille plus petite où il en fallait treize pour remplir une boïte—R. Oui.

Q. On a affirmé que la mise en force de la loi de huit pouces de taille, avec en plus la protection des homards œuvés, par le moyen de homarderies ou de parcs, perpétuerait l'industrie?—R. Oui, je le crois.

Q. Seriez-vous en faveur de reduire la limite de taille à sept pouces?—R. Non, monsieur.

Q. Seriez-vous plutôt en faveur de réduire la limite de taille et en même temps limiter la saison de pêche?—R. Non, monsieur, cela ne serait d'aucune protection pour l'industrie.

Q. Pourrait-on ici établir une limite de taille de 10½ pouces sans nuire à l'industrie?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est votre idée sur la pêche d'automne? On a dit qu'il fallait environ trente pour cent de plus de homards d'automne qu'en mai et juin pour remplir une boîte?—R. Je n'en sais rien, n'ayant jamais fait la pêche en automne.

Q. Est-ce le cas que des paqueurs acceptent des homards en dessous de la limite de taille ou œuvés que leur apportent les pêcheurs, parce que, en cas de refus, ils craindraient qu'ils aillent porter leurs produits chez d'autres moins scrupuleux?—R. La chose est bien possible.

Q. Combien faudrait-il de homards vivants pour remplir une boîte d'une livre?—R. Nous ne calculons jamais de cette manière, une tonne de homards rempliraient à peu près neuf caisses.

Q. De homards vivants?—R. C'est ce que nous calculons 4½ boîtes pour 1,000 livres de homards vivants.

Q. Combien cela fait-il par cent?—R. Je vais vous en donner une idée: en ce qui regarde la taille du homard, le printemps dernier nous en avons pris qui pesaient une livre, en moyenne. Il y avait ici trois fabriques de conserves et les homards pesaient en moyenne une livre. C'était une moyenne élevée. Au nord, il en faut deux pour atteindre ce poids, et sur la côte sud, Dieu seul le sait. Là-bas, je ne les ai jamais pesés, mais je les comptais, et si après on les pesait, le poids justifiait le nombre.

Q. On a suggéré aussi, afin de mieux contrôler l'industrie, que l'on devrait exiger des pêcheurs leur enregistrement et qu'ils prennent un permis à un taux nominal;

qu'en pensez-vous?—R. Je crois que l'idée est bonne, parce que vous auriez les pêcheurs sous votre contrôle.

Q. Croyez-vous que cela aurait pour effet de forcer les pêcheurs à observer la loi? —R. Certainement.

Q. Et croyez-vous que les pêcheurs qui ont obtenu des permis seraient plus portés à dénoncer ceux qui ne se conforment pas aux lois?—R. Oui, et l'idée est bonne.

Q. Quelle est la coutume ici au sujet des homards œuvés ou en dessous de la limite de taille?—R. Les paqueurs acceptent tous ceux qu'on leur apporte.

Q. Même des hommes engagés au mois?—R. Oui, tout est mis en conserve.

Q. Les règlements pour la protection des homards sont-ils observés dans ce district?—R. Pas beaucoup.

Q. Si les règlements étaient strictement mis en force, les paqueurs s'abstiendraient de violer la loi?—R. Oui.

Q. Et dans le cas d'un homme qui refuserait de se conformer à la loi, ce refus serait suffisant pour canceller son permis?—R. Oui, certainement.

Q. D'après vous, le maximum de permis pour la mise en conserve des homards a-t-il été atteint, ou devrait-on plutôt le diminuer?—R. Je ne puis rien vous dire concernant la limite d'octroi de permis, parce que c'est une question difficile à décider; seulement, je vous dirais, ce que je vous ai déjà dit, forcer les propriétaires d'engins de pêche à obtenir un permis. Naturellement, je parle à mon point de vue: je ne possède pas de permis aujourd'hui, mais je connais à fond l'industrie, et j'ai les moyens de l'exploiter; j'ai aussi des garçons, ne croyez-vous pas qu'il serait un peu arbitraire que l'on me dise: "Monsieur, vous êtes obligé de me vendre le produit de votre pêche"! Si je possède l'expérience, le capital et le matériel pour mettre mes homards en conserves, je devrais, comme citoyen de ce pays, en retirer tout le bénéfice possible Je ne devrais pas être obligé de vous donner mes homards parce que vous avez un permis, ni à vous ni à qui que ce soit. C'est une loi qui ne peut être maintenue dans ce pays, car personne n'est disposé à s'y soumettre. Si j'ai une famille de grands enfants, ou si je désire que mes garçons restent ici, je veux qu'ils jouissent des mêmes droits et soient à même de continuer mes affaires pourvu qu'ils s'en sentent capables. C'est pourquoi je prétends qu'en diminuant le nombre de permis aux fabriques, vous ne faites que favoriser le monopole. Cette côte est maintenant entre les mains d'un petit nombre d'individus. C'est un fait que le gouvernement ne devrait pas ignorer; il faudrait qu'il s'en occupe d'un peu plus près et agisse au mieux des intérêts généraux. La question me touche personnellement, mais je ne voudrais pas que ce fût pour cette considération que vous acceptiez les mesures que je propose. Ce n'est pas tout: le gouvernement accorde un permis à sept ou huit pêcheurs. Voilà à quoi cela aboutit. Il y a sept ou huit pêcheurs, et comme de juste ils avaient le droit d'obtenir un permis et ils pêchent en face d'une fabrique qui m'appartient. J'en ai fait l'observation au ministère, j'ai dressé une carte de la côte, bref je me suis donné beaucoup de mal. Pourtant, j'ai à peine obtenu satisfaction. J'ignore s'il faut attribuer cela à mes idées politiques, mais cette question ne devrait pas intervenir dans la circonstance. Ces hommes ont été obligés d'envoyer leurs homards à deux milles de distance pour être mis en conserves. Comme ils étaient tous fermiers et pêcheurs, cela n'alla pas sans de grands inconvénients pour eux.

Q. Et entraîna beaucoup de faux frais?—R. Certainement. Ils ont eu un permis cette année pour mettre leurs homards en conserves.

Q. Ils se sont associés pour avoir un permis?—R. Je ne puis dire combien ils étaient. Quoi qu'il en soit, sept, huit ou neuf hommes se sont associés et ont eu un permis. J'ai été bien content de l'apprendre, car ils y avaient droit.

Q. C'est ce qu'on appelle un permis selon le système coopératif?—R. Un permis par coopération, et je pense que c'est là une très bonne idée.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, seriez-vous en faveur d'une fermeture générale pendant quelques années?—R. Je ne vois pas comment on pourrait y arriver.

Q. Vous pensez que cela causerait un trop grand bouleversement?—R. Il me semble.

Q. La Commission des pêcheries du homard de 1898 a conseillé de réserver sur certains points de la côte des sections où la pêche serait interdite pendant quelques années. De temps en temps, on changerait l'emplacement de ces sections. Croyez-vous que l'industrie du homard soit arrivée à un point tel qu'il faille prendre ces mesures radicales?—R. Pas sur cette côte à l'heure actuelle.

Q. Savez-vous s'il serait avantageux de mettre en vigueur des règlements convenables?—R. Oui, si on pouvait les mettre en vigueur. L'important en ce moment est de s'occuper des homards œuvés. Toutes les lois concernant la pêche devraient être mises en vigueur. C'est ce qu'on a négligé de faire, tout le monde le sait bien. La pêche est une entreprise qui devrait être protégée et, à défaut de protection, elle périclitera infailliblement.

Q. Pensez-vous qu'il serait bon de réduire la durée de la saison de pêche et que cela constituerait une mesure de protection pour cette industrie?—R. A mon avis, la saison est assez courte telle qu'elle est actuellement.

Q. Y a-t-il beaucoup à faire ici du 1er au 10 juillet?—R. Non, pas grand'chose je l'avoue.

Q. Pour revenir à une question déjà posée, conseilleriez-vous une saison de clôture générale sur toute la côte de l'Atlantique, c'est-à-dire du 15 juillet au 1er janvier suivant, ou vaudrait-il mieux fixer cette fermeture du 15 juillet au 1er janvier au nord du cap Canso, et du 1er juillet au 1er janvier à l'ouest et au sud, dans des limites plus étendues pour cette dernière section?—R. Non, monsieur.

Q. Seriez-vous en faveur d'une pêche d'automne?—R. Je ne saurais le dire, il me semble qu'une saison est suffisante.

Q. A votre avis, ce serait brûler la chandelle par les deux bouts?—R. Oui. J'affirme que les homards mis en conserves après le premier juillet, comme cela se fait maintenant sur cette côte, ne devraient pas être paqués.

Q. Vous n'autoriseriez aucune opération de la sorte sur cette côte après le 1er juillet?—R. A partir de cette date, les homards ne devraient pas être mis en conserves. Si les gens du sud sont dans l'impossibilité de prendre le homard au printemps, ils ne devraient pas du tout pêcher en juillet, mais on leur donnerait la ressource de pêcher en automne.

Q. C'est-à-dire dans la région sud?—R. Oui, dans la région sud. Les homards qu'on y pêche en juillet ne devraient pas être mis en conserves.

Q. Vous ne considérez pas comme satisfaisantes les ordonnances actuelles portant restriction au nombre de permis pour la mise en conserves?—R. Je ne pense pas qu'elles le soient.

Q. Seriez-vous d'avis de délivrer un permis à quiconque est capable de mettre en conserve?—R. Oui, cela me semble juste. L'argent de celui-ci vaut l'argent de celui-là et chacun a au même titre le droit de faire le paquage.

Q. Serait-il possible d'établir une épreuve permettant de reconnaître la qualité requise pour la mise en conserves? N'est-il pas nécessaire de faire quelques restrictions avant d'accorder ces permis?—R. Certaine restrictions, oui. Je pense qu'un homme devrait présenter deux conditions: l'expérience et le capital, mais par-dessus tout l'expérience.

Q. Comment reconnaîtriez-vous qu'un homme est capable de mettre en conserves?—R. Il faudrait qu'il ait eu d'avance de l'expérience dans cette ligne.

Q. Il va sans dire qu'il pourrait faire faire sa besogne par des gens expérimentés?—R. Comme de juste.

Q. Donc, celui qui sollicite une licence pour la mise en conserve doit disposer d'un certain capital?—R. Oui, il faut qu'il ait les fonds. En même temps, je ne pense pas qu'il soit bon que tous les homards de la côte tombent aux mains de capitalistes. Il serait de beaucoup préférable que les hommes à la tête de l'entreprise fussent les seuls

propriétaires de la côte au lieu d'un seul homme en ayant tout le contrôle. C'est de cette manière que je comprendrais des restrictions.

Q. Mais vous pensez qu'il devrait y avoir une règle pour déterminer la capacité à mettre en conserve?—R. Il devrait certainement s'en trouver une, mais il est assez difficile de la définir.

Q. Pensez-vous que la table de dépeçage devrait être d'une matière facile à tenir dans un état de propreté minutieuse?—R. Oui.

Q. Serait-ce possible de l'avoir en verre, en marbre, en émail, ou en toute autre substance de ce genre?—R. Oui.

Q. Lorsque la table est en bois tendre et n'est pas convenablement récurée et nettoyée, se salit-elle très vite?—R. Nos tables sont recouvertes de zinc. Dans la nouvelle fabrique que nous sommes en train de bâtir ici, il y aura des tables de bois dur avec le moins d'interstice possible entre les planches.

Q. Des tables?—R. Des tables. Je puis dire que le bois dur nous a donné satisfaction. Je le préfère au zinc. C'est la première fois que nous l'employons et il est supérieur à toute autre chose parce que rien ne peut y adhérer.

Q. Les produits des fabriques de conserves ne devraient-ils pas être soumis à une inspection?—R. Oui.

Q. Cette inspection pourrait-elle être faite par le personnel actuel?—R. Non.

Q. Refuseriez-vous un permis de mise en conserve quand il s'agit d'étrangers ou en majeure partie d'étrangers?—R. Je ne ferais aucune distinction.

Q. Ce n'est que leur capital qu'ils exploitent ici, ils emploient la main-d'œuvre canadienne?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils avaient l'autorisation de mettre en conserve?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Vous approuveriez l'idée du paquage selon le système coopératif?—R. Je n'y vois aucune objection.

Q. Existe-t-il de ces fabriques de conserves sur ce plan dans votre district?—R. Il n'y en a qu'une; elle a eu un permis cette année pour la première fois.

Q. Quel est le prix des homards dans votre district et comment ce prix est-il établi?—R. Il varie.

Q. Lorsque les pêcheurs sont payés au poids, quel prix reçoivent-ils?—R. Environ $3 les cent livres. Dans certains cas le prix a été inférieur à cela cette année. Le mode d'achat du homard varie avec les lieux.

Q. Comment ce prix est-il établi? Est-ce une question d'entente avec les pêcheurs?—R. Oui, une question d'entente entre les fabricants et les pêcheurs.

Q. Y a-t-il concurrence?—R. Oui.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se sont plaints que le prix accordé était insuffisant?—R. Les pêcheurs, du moins ceux que nous avons ici, sont capables de défendre leurs intérêts.

Q. Est-il vrai que des pêcheurs aient perdu leur pêche de homards par suite du refus du fabricant de l'accepter?—R. Pas que je sache.

Q. En raison de conditions anormales du marché, les paqueurs ont-ils baissé le prix payé aux pêcheurs?—R. Les homards vivants ont une valeur un peu moindre cette année à cause du prix du homard en conserves.

Q. On a prétendu qu'en certains cas les pêcheurs ont subi des dommages du fait que les fabricants n'ont pas exploité leurs fabriques bien que la provision de homards en valût la peine?—R. Le cas ne s'est jamais produit ici.

Q. On a affirmé que si la prise de homards était encore diminuée ou limitée, les fabricants seraient obligés de fermer. Quelle est votre opinion sur ce sujet?—R. Je n'en sais rien. Si la mesure devait protéger l'industrie du homard, le reste n'a pas d'importance.

Q. Quels débouchés les pêcheurs auraient-ils pour leurs homards si les fabriques fermaient?—R. Si elles fermaient, ils auraient à se mettre en quête d'un marché de

homards vivants aux Etats-Unis, et les facilités de transport ne garantiraient pas la marchandise.

Q. Quelle branche d'industrie pensez-vous la plus rémunératrice pour les pêcheurs, et la moins susceptible de péricliter, la mise en conserves, ou la vente du homard vivant?—R. Le commerce du homard vivant est hors de question sur cette côte.

Q. A-t-on expédié d'ici des homards vivants?—R. Pas un seul.

Q. Devrait-on favoriser l'expédition du homard vivant plutôt que la mise en conserves?—R. Je ne suis pas en mesure de vous donner d'opinion à cet égard.

Q. Les moyens de transport actuels sont-ils suffisants pour permettre le commerce avantageux du homard vivant?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous une idée du prix du homard vivant dans ce district?—R. Non, monsieur, on n'en fait pas le commerce ici.

Q. Pourriez-vous dire par expérience si les homarderies ont ou non concouru à la propagation du homard?—R. Je pense que oui.

Q. En tous les cas, la préservation des œufs devrait produire ce résultat?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourriez-vous me donner quelques exemples montrant les résultats obtenus dans cette voie?—R. Au sud, l'augmentation des homards est due aux homarderies d'après l'opinion des pêcheurs.

Q. Seriez-vous d'avis d'augmenter le nombre de ces homarderies?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelques observations à faire au sujet des parcs exposés aux marées pour la reproduction des homards?—R. Non.

Q. Pensez-vous que le piège actuellement employé soit le meilleur?—R. Il semble qu'il n'y en ait pas d'autre.

Q. On emploie ici le piège d'ancien modèle?—R. Oui.

Q. Avez-vous le piège à cinq compartiments ici?—R. Le piège à trois ouvertures?

Q. Oui.—R. Oui, nous avons celui-là aussi.

Q. Ne l'a-t-on pas mis en usage dans le but de ne rien laisser échapper de tout ce qui y entrait?—R. Oui.

Q. On a émis l'idée de créer une commission chargée d'éclairer le gouvernement dans l'administration des pêcheries du homard et autres dans les provinces maritimes, approuveriez-vous ce projet?—R. Oui, certainement.

Q. Y a-t-il quelque question ayant rapport à cette enquête sur laquelle vous aimeriez exprimer votre opinion?—R. Non, monsieur, à part ce que je vous ai dit sur les permis. Je pense que le permis devrait être délivré sur le bateau et non pour la mise en conserves. Il est juste que les fabricants paient un permis, mais on devrait l'exiger aussi de chaque bateau. C'est la seule opinion que j'aie à exprimer sur ce sujet, et je crois que c'est là une bonne idée car on placerait ainsi tous ces hommes sous l'autorité des officiers.

Q. Ne semble-t-il pas illogique de limiter le nombre de fabriques et de ne pas limiter le nombre de pièges?—R. C'est ce que j'ai toujours fait remarquer, par exemple de M. Chapman la dernière fois qu'il était ici. J'ai dépensé beaucoup d'argent dans l'affaire. Ce n'est pas que j'en retire aucun bénéfice, puisque je fais mettre mon homard en conserves. Mais je n'avais pas de permis, et à l'époque où le gouvernement fit voter la loi relative aux permis, il n'y avait pas sur cette côte un seul pêcheur ni un seul fabricant à en avoir entendu parler. Si le gouvernement avait donné un an d'avis, je me serais procuré un permis. Nous avons été pris sans savoir de quoi il retournait. Personne ne devrait être ainsi privé de ses droits. De plus, l'industrie dont il est question a besoin de protection et de fonctionnaires plus nombreux pour assurer cette protection. Il y a un seul garde-pêche pour toute cette côte et à quoi cela sert-il? Il faut qu'il se tienne tout le temps dans les fabriques pour surveiller les homards femelles et s'assurer que les fabricants se confirment à la loi. Après tout, la loi favorisera les fabricants. D'abord elle leur semblera peut-être dure, comme toutes les lois au début, mais en fin de compte, elle leur sera avantageuse. S'ils la

regardent comme ayant en vue de les forcer à abandonner leur entreprise, ils se trompent.

Q. Lorsque les pêcheurs placent leurs pièges au printemps, quelle est la profondeur de l'eau où ils les mettent?—R. Notre pêche de printemps se fait au large, dans environ 10, 12 et 13 brasses d'eau. Nous allons, je crois, à six milles de cette côte, A Cocagne, il faut aller à dix milles au large pour arriver à la même profondeur.

Q. A quelle époque commence la pêche?—R. Entre le 5 et le 10 mai, c'est-à-dire, la mise en conserves.

Q. Les pièges sont placés avant cela?—R. Quelquefois. Il est rare qu'on pose les lignes avant le 25 avril. On les pose généralement le dernier avril et le 1er mai.

Q. Ensuite, à mesure que la saison avance, quels sont les procédés mis en pratique, en ce qui regarde les pièges?—R. Cela dépend beaucoup de l'emplacement choisi pour les pièges. Si vous êtes sur un bon fond, le homard donne longtemps. Au printemps, il peut y avoir quatre à cinq bonnes semaines de pêche. A mesure que le poisson se déplace, il faut aussi déplacer graduellement les engins. En général les pêcheurs amènent leurs pièges dans quatre ou cinq brasses d'eau.

Q. Pêchent-ils à moins de profondeur que cela?—R. Très peu. Ils le font parfois sans doute. J'en ai connu qui ont pêché dans trois brasses d'eau, mais le cas est rare.

Q. Fait-on usage de verveux ici?—R. Pas du tout.

Q. Se livre-t-on ici à la pêche ou à la mise en conserves prohibées, après la clôture de la saison?—R. Cela arrive quelquefois je crois, assez fréquemment pour qu'on doive y veiller. La chose s'est produite ici trop souvent.

Q. Savez-vous si vers la fin de la saison, au moment où les pièges sont placés dans une eau peu profonde, les homards de petite taille et les homards œuvés sont en plus grande proportion qu'au commencement?—R. Ils sont pour la plupart de petite taille.

Q. Pensez-vous qu'il serait bon d'avoir une limite de profondeur pour la pêche et de ne pas autoriser à pêcher trop près des bords?—R. Je ne pense pas que cela ait beaucoup d'importance; tout dépend du fond. J'ai vu prendre au large des homards qui étaient les plus petits que nous ayons eus dans la fabrique. Ils venaient d'un fond de sable, tandis qu'au bord les lignes posées sur fond rocheux, à peu de distance, amenaient des homards de belle taille.

Q. Il n'y a aucun doute que les homards se rapprochent des côtes au printemps?—R. Aucun.

Q. Jusqu'à quelle époque de l'année pensez-vous qu'ils continuent à entrer?—R. Jusqu'au milieu de mai ici, il me semble. On peut s'en rendre compte par les lignes du large. Après les avoir posées au printemps, il arrive quelquefois que nous ne prenons rien, et d'autres fois que nous attrapons sept, huit et neuf cents, ou mille homards. Cela dure près de deux semaines. Ensuite il n'en vient plus guère, car les lignes étaient sur fond de sable, et on ne pêche jamais plus après cela, les homards remontant vers le rivage.

Q. A quelle époque atteindront-ils la côte?—R. Disons vers le milieu de juin.

Q. Combien de temps restent-ils au large?—R. Je pense qu'à l'automne ils vont au large.

Q. Ils sont encore près des côtes à l'automne?—R. Oui, j'en suis certain. Je sais qu'on prend des homards très tard en automne. J'ai vu des des pêcheurs pêcher au mois d'octobre. Ils pêchaient par temps calme, s'éloignant à peine du rivage et ils prenaient de beaux homards avec leurs pièges. On en peut déduire que le homard demeure assez tard avant de s'éloigner, comme il finit naturellement par le faire.

Q. Qui est le gérant de M. Loggie ici?—R. M. Baird. Laissez-moi répéter qu'on devrait faire observer les règlements sur le homard et que les officiers ne devraient pas avoir deux poids et deux mesures. Le pays y aurait tout avantage.

Q. Savez-vous si à l'époque où on a commencé à appliquer les règlements il y a eu plus d'efforts que maintenant pour les faire observer?—R. Je le crois. Je pense que

peu à peu on a pris l'habitude de fermer les yeux. Faites payer un permis au pêcheur, montrez-lui les risques qu'il court, montrez-lui que vous avez autorité sur lui. S'il viole la loi, confisquez-lui son permis.

Le témoin est renvoyé.

M. McInerney rappelé:—

Le Témoin.—Vous m'avez demandé s'il serait bon de délivrer aux pêcheurs un permis de mise en conserves. Je ne suis pas de cet avis, et voici pourquoi. Je pense qu'il devrait y avoir un seul type de fabrique. Dans les localités où les pêcheurs mettent en conserves leurs propres homards, ils les apportent à terre et ils ne sont pas convenablement outillés pour une bonne mise en conserves. Ils feront ce travail chez eux, dans les bois, où qu'ils se trouvent. Je pense qu'il devrait y avoir une fabrique modèle, avec toutes les améliorations modernes, et personne ne pourrait obtenir de permis à moins que sa fabrique ne fût en parfait état et qu'il possédât au moins cinq bateaux de pêche.

Q. Combien de caisses cinq bateaux représentent-ils?—R. Environ 200. Je pense que ce serait une bonne chose. Votre stock n'a plus la même valeur si on vous apporte des conserves mal faites; cela est dangereux.

Le témoin est renvoyé.

Lazare Guimond, paqueur, Saint-Louis, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie des conserves?—R. Vingt-neuf ans cet été.

Q. Combien de fabriques dirigez-vous?—R. J'en dirige une.

Q. Située à Saint-Louis?—R. Sur la côte même. à environ deux milles de l'embouchure du fleuve.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques dans la région?—R. A trois milles de la mienne se trouve une fabrique de M. W. S. Loggie, et au sud, à peu près à la même distance, celle de M. Selim Robichaud.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. J'en ai sept qui m'appartiennent, à la fabrique. Je pense qu'à Principaux, à 12 milles de nous, il y en avait 12 ou 13, mais quelques-uns n'étaient que de petites chaloupes.

Q. Combien d'hommes employez-vous à bord, et combien à terre?—R. En général, j'ai 14 hommes d'embarqués et 7, 8, quelquefois 9 à terre. J'ai parfois fait travailler 60 ou 40 filles. L'été dernier, je n'en ai pris que 19, et au bout d'une quinzaine de pêche j'ai dû en renvoyer quelques-unes.

Q. Quel serait le rendement possible de votre fabrique en pleine activité?—R. Si la pêche au homard était aussi abondante que je l'ai vue parfois, je pourrais faire de 35 à 40 boîtes par jour. Je suis arrivé à plus que cela, mais je considère de 35 à 40 boîtes une bonne production.

Q. Quel a été le résultat cette année?—R. Je ne pourrais vous le dire exactement, plus de 300 boîtes, je pense.

Q. Quel est le plus grand nombre que vous ayez jamais atteint?—R. 2,300 boîtes.

Q. Dans la même fabrique?—R. C'était quand les homards abondaient.

Q. Ils n'ont pas donné pendant longtemps?—R. Non, ils ont commencé à diminuer après mon arrivée ici.

Q. Avez-vous maintenant plus de pièges qu'autrefois?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'on n'arrive à fournir suffisamment de homards qu'en prenant ceux de petite taille qu'on ne pêchait pas autrefois?—R. Ce sont toujours à peu près les mêmes que nous prenons, ou plutôt si nous en attrapons de plus petite taille à présent, c'est que les homards se font plus rares. Quand il y en avait en quantité, ils étaient de belle taille et les plus petits passaient à travers les pièges.

Q. Quel était d'abord l'espace entre les lattes du piège?—R. Un pouce et demi. A présent, il n'est plus que d'un pouce et quart, parfois moindre.

Q. Les pêcheurs ont-ils des bateaux et des engins à eux?—R. Non, nous les leur fournissons.

Q. Comme pêcheur et fabricant de conserves, qu'avez-vous observé au sujet de l'époque du frai du homard?—R. Autrefois, lorsque nous avions la longue saison en automne, le frai avait lieu du 10 juillet au 10 ou 15 août, approximativement. J'ai remarqué que cette année, au 10 juillet, nous prenions des femelles qui venaient de frayer. J'ai fait cette réflexion que c'était heureux que la saison n'eût pas été prolongée, car les pêcheurs trouvaient dans leurs pièges cinq, quelquefois six homards sans test et qu'on eût dit en caoutchouc, après la perte de leur carapace, la nouvelle n'ayant pas de consistance.

Q. Que pensez-vous des habitudes de fraieson du homard? Croyez-vous qu'il fraie chaque année?—R. Oui, une fois par an. Il y a des années où, au commencement du printemps, vous prenez des homards œuvés; puis ils disparaissent, et on n'en voit plus que très rarement après le 10 juillet.

Q. Quelle est la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. J'en ai vu de six ou sept pouces. Il n'y en avait pas en grand nombre, mais enfin le cas se présentait: (Montrant du geste). J'en ai vu de cette longueur aussi.

Q. Quelle est d'après vous la taille moyenne du homard œuvé?—R. C'est difficile à dire, il s'en trouve à partir de six à sept pouces, très peu de six pouces, un bon nombre de sept, et allant en augmentant jusqu'à la plus grande taille.

Q. Quelle est la proportion de homards œuvés pris dans les pièges? Combien pour cent?—R. Cela dépend. Parfois vous n'en trouvez pas du tout, parfois il y a une douzaine ou même davantage. La moyenne serait de 25 pour cent au moment de l'époque régulière du frai, au printemps.

Q. Les pêcheurs d'ici ont-ils l'habitude d'enlever les œufs des homards?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'obliger les pêcheurs à rejeter à l'eau les homards œuvés?—R. C'est impossible. Si la question était soulevée, toutes les fabriques fermeraient; on ne pourrait le faire pour la raison que les fabricants ne l'exigeraient pas des pêcheurs. Supposez que vous les jetiez à l'eau aujourd'hui, demain vous les retrouveriez dans les pièges. Je l'ai constaté moi-même. Nous avons fait un essai quand j'étais officier des pêcheries. Les pêcheurs en attrapaient en quantité et les écrasaient à l'avant du bateau pour qu'ils ne reviennent plus.

Q. Pensez-vous que si les fabricants refusaient catégoriquement d'accepter les homards œuvés, les pêcheurs les rejetteraient à l'eau?—R. Oui.

Q. Mais à l'heure actuelle ils sont obligés de les prendre?—R. Je crois que oui; ce sont les seuls homards de belle taille qui soient avantageux. D'habitude, quand les homards femelles s'approchent des côtes pour frayer, ce sont de gros homards, exception faite pour cette année où nous n'en avons pas vu de cette sorte.

Q. La pêche n'a pas été fructueuse cette année?—R. Non, pas en général.

Q. Selon vous, quel serait le meilleur moyen de protéger les homards femelles? Il n'y a pas de doute que c'est un tort de les détruire?—R. Voici mon opinion. Nous commençons au printemps pour finir au 10 juillet. Les homards fraient d'un bout à l'autre de la saison. Il y a, il est vrai, comme je vous l'ai déjà dit, une période du 10 juillet au 15 ou 20 août où ils remontent tous vers la côte.

Q. C'est la plus forte période de frai?—R. Oui. Il y a quelques années, nous nous en débarrassions. Il y a quinze ans, nous suspendions la pêche au mois d'août pour la reprendre en automne jusqu'à ce qu'il fît trop froid pour continuer.

Q. Comment pensez-vous que nous puissions préserver ces homards femelles, c'est là le point important?—R. C'est vrai, mais je ne pourrais vous répondre. Vous pouvez obliger un pêcheur à les jeter par-dessus bord, mais il en arrivera un autre qui violera la loi. Une année, j'ai fait une expérience sur ces gros homards femelles couverts d'œufs. Nous avions l'habitude de recueillir les œufs dans des seaux. Ensuite, j'ai obtenu du gouvernement de petites caisses où j'ai mis les œufs avec du varech sur lequel ceux-ci se trouvaient tous collés au bout de quatre à cinq jours. Le reste de l'été il y avait des homards œuvés en quantité. Après avoir recueilli le frai, nous le laissions tomber sur le varech. L'automne suivant, de petits homards nageaient dans tout le voisinage, pleins de vie et nous disions: " Voici les homards que nous avons semés dans les bas-fonds, parmi le varech."

Q. On a suggéré l'idée qu'un mode de protection des homards œuvés consisterait pour le gouvernement à les acheter des pêcheurs à un prix un peu supérieur à celui des fabricants, et à les mettre immédiatement en liberté. Vous dites que vous les rattraperiez le lendemain?—R. Oui, le lendemain.

Q. Supposez qu'au lieu de les libérer vous les placiez dans des parcs?—R. Il n'y aurait pas autre chose à faire.

Q. Il n'est sans doute pas possible d'établir ces parcs n'importe où? Il faut trouver un endroit où la marée se fait sentir et où il n'y a pas beaucoup d'eau douce?—R. Sur nos côtes, il y a des anses où il n'y a pas du tout d'eau douce.

Q. Vous pensez qu'on pourrait établir des parcs ici?—R. Je le crois.

Q. Un autre procédé consiste recueillir les œufs dans la fabrique et à les porter aux homarderies. Seriez-vous d'avis d'augmenter le nombre de ces établissements?—R. Je n'ai aucune opinion à ce sujet; vous comprenez cela mieux que moi. Vers la fin de l'été dernier, nous avons eu de fréquentes tempêtes qui faisaient entrer le varech dans nos pièges, et les pêcheurs m'ont dit qu'en les levant ils y ont trouvé bon nombre de petits homards.

Q. Quelle est la limite de taille dans ce district?—R. Quelques-uns des homards pris ont 7 pouces de long et en certains endroits ils sont plus petits. On les tolère parce qu'il ne fait pas bon se quereller avec les pêcheurs. Pour mon compte, je ne les accepterais pas, mais d'autres paqueurs le font.

Q. Sur les homards pris dans les pièges, quelle est la proportion de ceux qui n'ont pas la taille légale de 8 pouces?—R. Certains jours il n'y en a pas du tout, certains autres, il y en a de 2 à 3 pour cent. Quand les homards viennent près des côtes, en eau basse, le tiers est au-dessous de la limite légale.

Q. Si on faisait observer strictement la limite de taille actuelle, quelles seraient les conséquences pour le fabricant?—R. Je ne crois pas qu'il s'en ressentirait du tout; je crois plutôt qu'il y aurait profit pour lui. Les avis varieraient avec les localités. Je suis passablement strict et ne puis trouver pour mon compte autant de pêcheurs que les autres. Comme je leur ai souvent dit qu'il ne fallait pas vivre au jour le jour, que nous devions pourvoir pour nos enfants.

Q. Pensez-vous qu'une augmentation du nombre de fabriques aurait pour conséquence une augmentation du nombre de petits homards mis en conserve?—R. Je le crois.

Q. Etes-vous d'avis de modifier la limite de taille actuelle?—R. Si on forçait à observer la limite actuelle, tout irait mieux. De plus, les pêcheurs ne devraient pas être autorisés à pêcher si près du bord, c'est ce qui est cause de tout le mal. Au large, ils ne peuvent pas faire grand dommage; sur le littoral, c'est différent. Ils opèrent sur la côte même, dans une, deux ou trois brasses d'eau et vienne une tempête, tous les pièges sont balayés. C'est une perte pour nous, non pour les pêcheurs.

Q. Quand l'industrie du paquage du homard a-t-elle commencé?—R. M. Henry O'Leary a été le premier paqueur, à Saint-Louis, il y a 44 ou 45 ans. Il n'y avait aucune fabrique au bord de la côte, excepté pour le saumon, et M. O'Leary acheta trois petites maisons à environ un mille du rivage.

Q. Quels étaient alors les règlements en vigueur?—R. Il n'y en avait pas, on pouvait pêcher tout l'été.

Q. Quel fut le premier règlement?—R. Il établissait deux saisons, avec fermeture pour le mois d'août.

Q. Pensez-vous que la décroissance du homard, en nombre et en taille, doive être attribuée à un abus de la pêche?—R. Certainement, cela ne fait pas de doute. A mes débuts dans ce commerce, il y a 29 ans, je paquai 2,300 boîtes, avec moins de la moitié des engins dont je dispose maintenant, et cette année j'ai à peine dépassé 300. La différence est sensible. Ce ne serait pas mal d'avoir deux saisons, mais pendant un mois les homards ne seront pas bons à mettre en conserves, et une fois pêchés, vous ne pouvez plus les jeter à l'eau.

Q. Ne pensez-vous pas que deux saisons épuiseraient plus vite les pêcheries?—R. Certainement.

Q. Est-ce que les fabricants prennent tous les homards qu'on leur apporte, petits et gros?—R. Oui, et je ne puis en paquer autant que je voudrais, parce que je ne trouve pas assez de pêcheurs. L'année dernière et cette année, je m'approvisionnais de homards à la fabrique voisine, mais quand on s'est aperçu que je ne voulais pas les prendre trop petits, on a refusé de m'en fournir dorénavant. Je pense donc qu'une longue saison encourage la violation de la loi. Conformément aux règlements actuels, la saison de pêche s'ouvre le 20 avril. Je crois que c'est trop tôt. Les lignes ne sont pas placées avant le 25. Chaque fabrique devrait pêcher en face du terrain qu'elle occupe. Nous avons 7 bateaux et je suis sûr qu'il y en avait 21 ou 22 au même endroit. Ils viennent poser leurs lignes en travers des nôtres et quelques-uns de nos pêcheurs ont mis une semaine à déplacer leurs pièges.

Q. Combien faut-il de livres de homards vivants de tailles variées pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne peux pas vous le dire. Je n'ai jamais pu paquer plus de 8 caisses d'une tonne. Quelquefois vous pouvez arriver à quelques livres de plus mais il y aurait 8 caisses de 48 livres chacune par tonne.

Q. Vous dites qu'une tonne de homards devrait donner 8 caisses?—R. Une tonne donne 8 caisses, l'un dans l'autre.

Q. Pensez-vous vraiment qu'il faut une tonne de homards pour 8 caisses de 48 livres?—R. Mille homards donnaient autrefois trois caisses trois-quarts. L'éte dernier, le même nombre n'a donné qu'un peu plus de deux caisses de 48 livres chacune. Les homards employés dans ma fabrique donnaient plus que cela et nous en avons eu tout l'été. Nous pêchions au large en eau profonde. Je veux dire quand les femelles remontaient vers les côtes.

Q. On a suggéré l'idée qu'en vue d'une surveillance plus étroite des pêcheries, on devrait obliger les pêcheurs à prendre un permis, tout comme les fabricants?—R. A mon avis, ce serait préférable. Si la mesure était imposée, il y aurait moins de pêcheurs, d'où une protection plus grande pour les autres. Je ne pense pas qu'il soit juste que nous payions un permis de pêche alors que les pêcheurs viennent se placer dans nos eaux sans rien payer, nous mettant tous les frais sur les épaules.

Q. Pensez-vous que chaque fabrique devrait avoir un permis pour un certain nombre de bateaux de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Les lois sur la pêche du homard sont-elles généralement observées dans votre district?—R. Non, pas généralement.

Q. A quoi arriverait-on si on les faisait strictement observer?—R. A ceci, que les pêcheurs abandonneraient la pêche et que nous serions obligés de fermer.

Q. Pensez-vous que les pénalités actuelles seraient suffisantes si elles étaient strictement appliquées?—R. Oui, je le crois.

Q. Pensez-vous qu'il y a assez de fabriques, au point de vue de la préservation de la pêche?—R. Oui, il n'y en a que trop déjà.

Q. Que penseriez-vous d'une fermeture générale pendant quelques années?—R. Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Q. La Commission sur la pêche du homard de 1898 proposait de condamner certaines sections le long de la côte, en les changeant de place tous les deux ou trois ans. Que pensez-vous de ce plan?—R. Ce ne serait pas mal, je crois.

Q. Pensez-vous qu'on puisse mettre l'idée à exécution?—R. Nous avons maintenant une loi fixant la saison de pêche du 20 avril au 10 juillet. C'est suffisant, et tout ce qu'il reste à faire c'est d'appliquer la loi et de ne pas laisser prendre tant de petits homards.

Q. Que diriez-vous de la fermeture au 1er juillet?—R. Je serais de cet avis, et mes hommes aussi, car c'est du 1er au 10 juillet que l'on cause le plus de tort.

Q. Seriez-vous d'avis qu'on fixât une limite de profondeur d'eau à laquelle la pêche serait autorisée?—R. Je pense que si c'était là une mesure générale, elle serait profitable à tout le monde.

Q. Quelle profondeur d'eau fixeriez-vous comme limite?—R. Je dirais trois brasses, pas moins, et c'est une profondeur raisonnable.

Q. Seriez-vous en faveur d'une saison d'automne?—R. Cela ne nous servirait guère, car quand nous avions toute l'année pour pêcher, il commençait à faire trop froid en septembre. Personne ne voudrait pêcher à ce temps-là à cause des tempêtes et aussi parce que les moissons ont besoin de bras.

Q. Beaucoup de pêcheurs de homards sont sans doute fermiers?—R. On peut dire tous.

Q. Seriez-vous d'opinion de limiter les permis de paquage?—R. Oui.

Q. Seriez-vous en faveur d'accorder un permis à tous ceux qui sont compétents pour paquer? Sur quoi vous baseriez-vous pour dire que celui-ci peut mettre en conserve, celui-là non?—R. Vous avez raison. Moi aussi, je pense qu'on a déjà autorisé trop de paqueurs. Autrefois tout le monde possédait plus d'aisance. Puis d'autres ont entrepris le commerce, ils ont perdu leur ferme et leur pêche et sont pauvres aujourd'hui.

Q. Quand les solliciteurs sont des hommes compétents, pourrions-nous en toute justice accorder un permis à l'un et le refuser à l'autre?—R. Pas dans ce cas.

Q. Pensez-vous que la fabrication des conserves devrait être soumise à une inspection?—R. Je l'ai vu faire dans mon cas et je n'y vois aucune objection.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à s'associer pour obtenir un permis et monter une fabrique?—R. Si on poussait les jeunes gens dans cette voie, les vieux fabricants ne pourraient plus trouver de pêcheurs.

Le témoin est renvoyé.

PIERRE F. RICHARD, paqueur, cap Richibouctou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous jamais fait la pêche vous-même?—R. Pas moi-même.

Q. Malgré cela, vous êtes au courant de tout ce qui concerne le métier de pêcheur?—R. Oui. Dans ma famille, nous sommes trois frères et tout marche sous mon nom.

Q. Vous êtes à la tête de la fabrique?—R. Oui.

Q. Est-ce que vos trois frères sont paqueurs ou pêcheursæ—R. Un de mes frères est marin et l'autre fermier. Il a un bateau et il s'engage pour la saison de pêche.

Q. Combien de bateaux avez-vous?—R. Nous en avons trois et il y en a trois autres pour lesquels nous faisons la mise en boîtes.

Q. Comment achetez-vous vos homards?—R. Nous prenons tant par boîte pour les mettre en conserve.

Q. La fabrication des conserves diminue-t-elle ou s'accroît-elle dans vos environs?—R. L'année a été mauvaise.

Q. A quoi l'attribuez-vous?—R. Il nous est difficile d'en savoir la cause.

Q. Avez-vous eu beau temps?—R. Le temps n'a guère été favorable du commencement à la fin. Il faisait du vent et le poisson était plus près des côtes que d'ordinaire.

Q. Combien d'années d'expérience avez-vous comme fabricant de conserves?—R. Je ne sais au juste; peut-être huit ou neuf ans.

Q. Avez-vous maintenant un plus grand nombre de pièges qu'au début?—R. Oui.

Q. Faut-il maintenant plus de pièges qu'autrefois pour fournir la provision nécessaire?—R. Oui.

Q. Quel est en moyenne le nombre de pièges par pêcheur dans votre district?—R. De 240 à 250.

Q. A quel temps les pêcheurs posent-ils leurs pièges?—R. La saison s'ouvre le 20 avril, mais quelquefois nous ne pouvons commencer à cette date à cause de la glace.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau où vous placez les pièges?—R. Je ne peux pas le dire; quelques-uns s'en vont au large, d'autres restent plus près du bord. Ils pêchent dans 7, 7½, 8, 9 et 10 brasses d'eau.

Q. Cela représente une assez grande distance de la côte?—R. Assez grande, oui.

Q. Ensuite, à mesure que la saison avance, ramène-t-on les pièges vers la côte?—R. Dans certains cas; dans d'autres, on laisse les lignes au large tout le temps. Quelquefois la pêche est meilleure sur les côtes et on rentre les pièges.

Q. A quelle distance du bord vient-on?—R. On n'a jamais mesuré la distance.

Q. A quelle profondeur?—R. Je n'ai jamais cherché à le savoir.

Q. Les pêcheurs pêchent-ils dans moins de trois brasses d'eau?—R. Non, je ne crois pas. Ils placent un certain nombre de lignes, peut-être 30 ou 40, en eau peu profonde.

Q. La saison est-elle avancée quand ils placent ces lignes?—R. Ils les placent pendant la saison de pêche.

Q. Pendant toute la saison?—R. Cela dépend. Quand le poisson vient sur les côtes, ils placent leurs lignes.

Q. Lorsque vous posez vos pièges en eau profonde, prenez-vous plus de homards?—R. D'habitude, nous en prenions plus au large au commencement de la saison.

Q. N'avez-vous pas remarqué que vers la fin de la saison, en eau peu profonde, le homard devient plus petit et que les œufs sont attachés à un grand nombre?—R. C'est près des côtes qu'on remarque cela.

Q. Pensez-vous que les pièges posés dans une brasse et une brasse et demie d'eau attrapent en plus grande proportion des homards de petite taille et des homards œuvés?—R. Oui, monsieur, je le crois.

Q. Est-ce que les pêcheurs sont propriétaires des bateaux et des engins de pêche?—R. Quelques-uns, mais pas tous.

Q. Savez-vous si c'est dans le but de frayer que les homards viennent près des côtes?—R. C'est ce que avons toujours cru.

Q. D'après vous, dans quels mois les homards fraient-ils?—R. Nous avons toujours eu dans l'idée qu'ils frayaient depuis la fin de juillet jusqu'à la fin d'août, car si vous prenez un homard à ce temps-là, vous remarquez qu'il perd son écaille et que le nouveau test est mou.

Q. Croyez-vous qu'on ne devrait tolérer la pêche au homard qu'à une certaine distance du rivage et qu'on protégerait ainsi les petits homards et les homards œuvés qui viennent près des côtes?—R. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une certaine période de la saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. On dit que le plus mauvais moment de la saison est celui où le homard change de test et que ceux qu'on prend alors ne valent rien.

Q. Quelle est la taille des plus petits homards œuvés que vous ayez jamais vus?—R. J'en ai vu de toute taille. Quelquefois nous attrapons de petits homards juste en-dedans du barrage, à trente verges de la côte: ils sont petits et portent des œufs. Ils mesurent de 4 à 5 pouces.

Q. Vous croyez avoir vu des homards œuvés de 4 à 5 pouces?—R. Je ne me rappelle pas s'ils étaient œuvés, mais j'en ai vu de cette taille à l'intérieur du barrage.

Q. Alors vous ne savez pas de quelle taille étaient les plus petits homards œuvés que vous ayez jamais vus?—R. Non.

Q. Avez-vous quelques idée de la taille moyenne des homards œuvés? Quelques-uns doivent être de très beaux homards. Combien pour cent y en a-t-il, à votre avis?—R. Quelquefois vous n'en trouveriez qu'un ou deux sur une batelée, d'autres fois la moitié portent des œufs.

Q. A quelle époque ce dernier cas se produit-il?—R. Vers la fin de la saison.

Q. Quelle est la coutume ici, est-ce que les pêcheurs apportent tout ce qu'ils pêchent à la fabrique?—R. Pas toujours: quelques-uns jettent à l'eau tous les petits homards, les autres les apportent tous à terre.

Q. Le fabricant accepte-t-il tout ce que le pêcheur lui présente?—R. Oui, je pense que le fabricant accepte tout.

Q. Pensez-vous qu'on pourrrait forcer le pêcheur à remettre à l'eau les homards œuvés et ainsi à les préserver?—R. Je ne crois pas que ce soit là un bon plan, car lorsqu'il y aurait la moitié des homards à porter des œufs, le pêcheur ne verrait pas la chose d'un bon œil.

Q. Vous comprenez qu'il faut faire tout son possible pour protéger les homards œuvés. C'est de la destruction des œufs que vient tout le mal causé à la pêche du homard?—R. Je suppose.

Q. Qu'arriverait-il si les fabricants refusaient de prendre les petits homards et les homards œuvés? Supposez qu'ils disent: "Nous n'accepterons aucun homard au-dessous de 8 pouces, pas plus que les homards œuvés". Qu'arriverait-il si tous le faisaient?—R. Les pêcheurs serait obligés de les remettre à l'eau.

Q. Quel est, à votre avis, le meilleur moyen de sauvegarder les homards œuvés, pourrions-nous, croyez-vous, les acheter aux pêcheurs et les garder dans des parcs jusqu'à la fermeture de la saison?—R. Ce serait le meilleur plan à suivre.

Q. Pourriez-vous me dire quel est le pourcentage des homards au-dessous de la limite de 8 pouces pour toute la saison?—R. M. Girouard, qui a mesuré les homards, est le seul qui pourrait vous donner ce renseignement.

Q. Oui, mais c'est votre opinion que je veux. Quel est le pourcentage des homards inférieurs à 8 pouces, à votre idée?—R. Il n'y en a pas beaucoup au-dessous.

Q. Quel serait, d'après vous, le résultat obtenu par l'application rigoureuse de la loi, la mise en demeure des fabricants de refuser les homards œuvés et ceux au-dessous de 8 pouces?—R. Je crois que les fabricants ne pourraient continuer leurs affaires; ils seraient obligés de fermer boutique.

Q. Que pensez-vous de l'idée de restreindre le nombre de permis accordés aux fabricants; devrions-nous en délivrer davantage?—R. Non, je pense qu'il y en a déjà beaucoup, même trop.

Q. A votre idée, devrions-nous encourager les pêcheurs à s'associer et à prendre un permis de fabrique en leur propre nom?—R. Non, je ne crois pas. Je pense qu'on aurait grand tort. S'ils étaient beaucoup à s'associer avec cela en vue, nous pourrions ne plus trouver de pêcheurs.

Q. Voyez-vous quelque raison d'avoir différentes tailles ou différentes saisons pour des districts différents; croyez-vous qu'on ferait bien de varier les règlements selon les localités, ou êtes-vous d'avis que la saison devrait être la même sur tous les points du golfe?—R. La même partout, je crois.

Q. A-t-on raison de laisser prendre de petits homards? N'est-ce pas ainsi compromettre la pêche pour l'avenir?—R. Il vaudrait mieux défendre de les prendre trop petits, au-dessous de six pouces en tous les cas.

Q. Etes-vous d'avis que les fabricants sont forcés d'accepter les petits homards et les homards œuvés par peur de perdre leurs pêcheurs qui, dans le cas d'un refus de prendre les homards prohibés, s'adresseraient à des fabricants moins scrupuleux?—

R. Je crois que ceux qui ont leur propre bateau le feraient. Quant aux hommes engagés au mois ou à la saison, ça leur est égal.

Q. Combien faut-il de livres de homard pour une boîte de conserves d'un livre?—R. Dans cette fabrique, il faut en moyenne de 4½ livres à 4¾ livres de homard frais pour remplir une boîte d'une livre, ou plutôt deux boîtes d'une demi-livre chacune, le plus souvent le homard est mis par demi-livres.

Q. La boîte contient-elle une livre de chair, ou fait-on une déduction pour le liquide?—R. Je crois qu'on en tient compte. Il me semble qu'on ne compte que 7½ onces par demi-livres.

Q. Quel est le meilleur mois de pêche dans cette région?—R. Autrefois le commencement du printemps était le bon moment. La pêche du printemps était la plus fructueuse ici, mais cette année, ça n'a pas été le cas.

Q. A quelle époque a-t-elle rapporté le plus, cette année?—R. Elle a été la même pendant tout l'été.

Q. Une saison dans l'autre, quel est le moment le plus favorable pour la pêche?—R. Le mois de mai.

Q. Ferait-on bien d'amener les engins à terre pour recommencer en automne?—R. On pourrait pêcher avec moins d'attirail.

Q. En automne?—R. Oui.

Q. Devrait-on accorder une licence de mise en conserve à tous ceux qui ont la compétence voulue?—R. Non, monsieur, car il y en a déjà trop maintenant.

Q. Ferait-on bien de soumettre les fabriques de conserves à une inspection?—R. Oui, certainement, car il y a beaucoup de mauvais produits sur le marché.

Q. Y en a-t-il actuellement?—R. Il y en avait une certaine quantité cette année.

Q. On met ainsi chaque année en circulation de mauvais homards et cela doit faire tomber les prix?—R. Oui, je crois.

Q. Avez-vous entendu les pêcheurs se plaindre que les prix donnés par les fabricants ne sont pas raisonnables? Les pêcheurs sont-ils en général satisfaits des prix qu'ils reçoivent?—R. Pas en général, ils veulent un peu plus.

Q. Arrive-t-il que des pêcheurs perdent leur pêche par suite du refus du fabricant de l'accepter?—R. Pas que je sache.

Q. Le prix payé pour le homard cette année est-il le même que l'an dernier?—R. Non, monsieur, il est inférieur. L'année dernière il était de 11½ et cette année de 9. C'est ce que nous avons nous-mêmes.

Q. Combien payez-vous au pêcheur quand il vend au poids?—R. De $1.10 à $1.15 généralement. Nous l'engageons au cent ou à la saison.

Q. Quels étaient vos prix cette année?—R. Nous les avons presque tous engagés à la saison cette année.

Q. Y aurait-il dans ce district un débouché pour les homards vivants, si les fabriques étaient fermées?—R. Je suppose que les pêcheurs ne continueraient pas la pêche.

Q. Il n'y a aucun moyen d'envoyer les homards vivants sur le marché?—R. Non, parce qu'il n'y a ici aucune facilité d'expédition.

Q. Expédie-t-on des homards vivants d'ici?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Il n'y avait pas avantage à le faire, et en conséquence il n'y a pas de prix pour les homards vivants ici?—R. Non.

Q. Pourriez-vous dire si les homarderies contribuent ou non à la préservation du homard?—R. Je pense que oui.

Q. Vous seriez en faveur de l'augmentation du nombre de ces homarderies?—R. Nous pourrions en avoir une en ce comté, soit à Bouctouche, soit à Richibouctou.

Q. Que pensez-vous du procédé consistant à placer le homard dans des parcs?—R. Je pense que c'est une bonne idée.

Q. Avez-vous d'autres remarques à faire?—R. J'aimerais qu'il y eût deux saisons de pêche au homard. J'aimerais pêcher le homard en automne. Je voudrais que la saison fût ouverte à partir d'avril, c'est-à-dire dès le commencement de la vraie saison

jusqu'à la fin de juin; ensuite il y en aurait une autre de six à sept semaines. à partir du commencement d'août.

Q. Croyez-vous que la pêche ne devrait être permise que dans une certaine profondeur d'eau?—R. Elle ne devrait être permise qu'à partir de deux brasses d'eau. Elle devrait avoir lieu au large parce que nous avons des rochers plats et des récifs. Pour trouver six brasses d'eau, les pêcheurs sont obligés d'aller à une grande distance.

Q. Pêche-t-on avec des carrelets ici maintenant?—R. Autrefois on s'en servait, mais pas maintenant.

Q. On en plaçait en eau peu profonde autrefois?—R. Oui.

Q. Pourquoi cela ne se fait-il plus?—R. Quand on pêchait avec ces pièges, on prenait des homards à la fin de la saison, mais pas du tout au commencement. Alors on a cessé complètement de pêcher de cette manière. Il y avait autre chose. Supposez qu'un pêcheur place sa ligne ici et qu'un autre vienne et passe par-dessus, le premier aura des difficultés à forcer celui-ci à enlever sa ligne. Quelquefois, vous êtes obligé de la couper, d'autres fois, c'est lui qui coupe la vôtre, et voilà une dispute. Il devrait y avoir entre deux lignes un certain intervalle que personne ne pourrait franchir.

Q. Dans ce cas, il faudrait adopter quelque règlement pour éviter la confusion et empêcher que les lignes d'un pêcheur ne passent sur celles d'un autre?—R. Oui, monsieur.

Q. Pensez-vous qu'il soit aussi nécessaire de limiter le nombre de pièges posés par une fabrique que de limiter le nombre de permis pour la fabrication des conserves?—R. Je le crois. M. O'Leary empiète sur notre terrain. Il a de 20 à 25 bateaux qui s'emparent de nos pêcheries et nous ne pouvons rien contre lui. De même pour M. Loggie.

Q. Donc, vous limiteriez le nombre de pièges posés par un fabricant et celui des pièges posés par un bateau?—R. Disons 250 par bateau, pas un de plus. Vous pourriez en voir 200 si vous voulez, pas au-dessus. Je dirais même que personne ne devrait être autorisé à avoir plus de bateaux que les autres, pas même M. O'Leary.

Q. Ne devrait-on pas limiter à un certain nombre les permis accordés par personne?—R. Oui.

Q. Je suppose qu'il y a eu des cas où une compagnie a avancé de l'argent à une fabrique qui, n'ayant pas fait d'affaires, s'est vu retirer les fonds?—R. Les gros fabricants ont peu à peu accaparé les petits et fait mettre les permis à leur propre nom.

Le témoin est renvoyé.

ANGUS DURANT, Richibouctou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où pêchez-vous?—R. Je suis de la ville et je pêche à l'embouchure de la rivière.

Q. Pour le compte de qui avez-vous pêché cette année?—R. Pour M. O'Leary.

Q. Que faites-vous quand vous ne pêchez pas le homard?—R. Je suis charpentier.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous?—R. Depuis que je suis capable d'embarquer sur un bateau.

Q. Quel âge avez-vous maintenant?—R. Cinquante et un ans.

Q. Avez-vous toujours pêché dans la même localité?—R. J'ai pêché d'Escuminac ici.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres pêcheurs dans la même région?—R. Un assez grand nombre.

Q. Dans quelles conditions pêchez-vous cette année?—R. Je pêche à mon propre compte, sur mon bateau.

Q. Et vous vendez vos homards?—R. Oui.

Q. Et vous les vendez d'habitude à M. O'Leary?—R. Oui.

Q. A quelle distance du bord commencez-vous à pêcher?—R. On commence à pêcher à environ quatre milles des côtes.

Q. A quelle profondeur d'eau?—R. A 10 ou 11 brasses.

Q. Quand vous rendez-vous sur les lieux?—R. Nous partons dès qu'il est possible de mettre un bateau à l'eau, aussitôt qu'il n'y a plus de glace.

Q. La saison commence le 20 avril, la glace est-elle toujours partie alors?—R. Oui, il n'y a plus de glace à ce temps-là.

Q. Croyez-vous qu'on ferait bien de fixer une date d'ouverture de la pêche, au printemps?—R. Je crois que oui.

Q. Et quand finissez-vous de pêcher ici?—R. Nous arrêtons le 10 juillet.

Q. D'après la loi, vous ne devez prendre ni homards œuvés, ni homards au-dessous de 8 pouces?—R. Oui, monsieur.

Q. Commencez-vous à pêcher dans 10 ou 11 brasses d'eau pour vous rapprocher graduellement de terre?—R. Oui.

Q. Combien de temps pêchez-vous en eau profonde, en général?—R. Peut-être trois semaines. Alors, nous rapprochons nos pièges du bord.

Q. A quelle distance?—R. On les replace dans six ou sept pieds d'eau.

Q. Les replacez-vous sans transition d'un endroit dans l'autre?—R. Directement.

Q. Et vous venez dans six ou sept pieds d'eau?—R. En dehors de la ligne, il y en aurait deux ou trois brasses, en dedans six à sept pieds.

Q. Du plus loin que vous vous rappeliez, les homards sont-ils en décroissance?—R. Oui, monsieur, certainement.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher, preniez-vous beaucoup plus de homards que maintenant?—R. Oui, monsieur, beaucoup plus.

Q. Etes-vous mieux outillé pour la pêche maintenant qu'à vos débuts?—R. Pas beaucoup mieux.

Q. Mais il y a beaucoup plus de bateaux de pêche?—R. Beaucoup plus qu'il n'y en avait à ce temps-là.

Q. De combien de pièges dispose en général un homme?—R. Il y en a de 200 à 250 par bateau de deux hommes.

Q. Employez-vous le même piège qu'autrefois?—R. Oui, le même.

Q. L'ancien piège dont on se servait?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'employez pas le piège à compartiments?—R. Il y en a qui en ont quelques-uns de temps en temps.

Q. Prenez-vous plus de petits homards que vous n'en preniez d'abord?—R. Au commencement, nous en prenions un peu, tout comme maintenant. Nous attrapons plus de homards de six ou sept pouces qu'au temps où j'ai commencé à pêcher.

Q. A-t-on toujours pris les petits homards aussi bien que les gros?—R. Non, autrefois, on les jetait par-dessus bord. Mais vous les lancez à l'eau un jour et le lendemain ils reviennent.

Q. Est-ce que les pêcheurs n'ont pas pour la plupart leur propre attirail?—R. Non, le plus grand nombre pêchent pour la fabrique.

Q. Est-ce que les pêcheurs n'ont pas pour la plupart leur propre équipement?—R. Non, le plus grand nombre pêche pour la fabrique.

Q. Et ils se servent des engins et des bateaux de la fabrique?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup d'hommes à pêcher au poids ici?—R. Ils pêchaient tous au poids cette année pour la première fois.

Q. Qu'est-ce qui est cause du changement?—R. L'année dernière, les fabricants prétendaient que ça leur revenait trop cher d'acheter au cent, qu'ils donnaient trop pour le cent. Ils disaient que s'ils prenaient le homard au poids, il leur reviendrait à meilleur marché et ils ne débourseraient pas tant d'argent.

Q. Combien les fabricants paient-ils le cent?—R. Le pêcheur qui a son propre attirail fait $2.50 par cent.

Q. Et celui qui se sert des engins des fabricants?—R. $1.50 par cent.

Q. Ferait-on bien, selon vous, de donner des permis aux pêcheurs de homards?—R. Non, parce que nous ne faisons pas d'argent. Le pêcheur a beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Ce n'est pas dans sa poche que tombe l'argent.

Q. Quel est le prix payé maintenant pour les homards, comparé au prix d'autrefois?—R. L'année dernière, nous avions $11 par caisse.

Q. Je veux dire, combien lui paye-t-on le cent?—R. L'année dernière on lui payait $3 le cent.

Q. Le prix est tombé cette année?—R. Oui, on l'a diminué cette année.

Q. Quel est le plus haut prix que vous ayez jamais obtenu?—R. Le meilleur prix que j'aie jamais eu est $3 le cent.

Q. Et quand vous avez commencé à pêcher?—R. J'avais $1.50 le cent.

Q. Y a-t-il concurrence pour les prix, ou êtes-vous obligé d'accepter ce que les fabricants vous offrent?—R. Non, monsieur, nous ne sommes pas forcés d'accepter leur prix.

Q. Vous l'acceptez ou le refusez?—R. L'un ou l'autre.

Q. Les fabricants paient-ils les uns plus que les autres?—R. Non, monsieur.

Q. Pensez-vous qu'ils se mettent d'accord pour payer tous le même prix?—R. Si je ne me trompe, ils s'entendent pour cela.

Q. Quelle est la coutume, en ce qui concerne les petits homards et les homards œuvés, les apportez-vous à la fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Et la fabrique ne fait aucune difficulté pour les accepter?—R. Non, monsieur.

Q. Par conséquent, vous apportez à la fabrique tout ce que vous prenez?—R. Oui, monsieur, mais nous ne prenons rien au-dessous de six pouces.

Q. Comptez-vous que le fabricant prendra tout ce que vous lui présentez?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est d'après vous le temps du frai pour les homards?—R. Juillet.

Q. Croyez-vous que les homards viennent frayer près des côtes en eau tiède et peu profonde?—R. Oui, monsieur.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés sur les côtes qu'au large?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il, croyez-vous, certaines époques où le homard n'est pas bon à manger?—R. Oui, monsieur, du 15 au 31 juillet.

Q. Quel est le meilleur mois pour la pêche?—R. Le mois de mai.

Q. Sur chaque cent de homards que vous prenez, combien y en a-t-il d'œuvés?—R. Le plus souvent, on n'en trouve pas beaucoup en mai, nous les prenons en juillet.

Q. Vous prenez alors plus de homards œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Et plus de petits homards?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourriez-vous dire la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Sept pouces environ.

Q. Pas en grand nombre, je suppose?—R. Très peu de 7 à 8 pouces.

Q. Pourriez-vous dire quelle est la taille moyenne des homards œuvés?—R. Vous en prenez de 8 à 13 pouces.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards ici?—R. A peu près 8 pouces, il me semble.

Q. Quel serait d'après vous le meilleur plan à adopter pour préserver le homard œuvé?—R. Le meilleur plan serait d'avoir une homarderie et d'y déposer les œufs.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'acheter au pêcheur les homards œuvés et de les placer dans des parcs jusqu'à l'éclosion des petits?—R. Je ne sais pas grand'chose là-dessus parce que je n'ai jamais vu faire cela.

Q. Comment pensez-vous que nous puissions encourager les pêcheurs à préserver ces homards œuvés et à ne pas les apporter à la fabrique?—R. Le seul moyen serait, je crois, de faire un marché avec les fabricants et ceux qui ont leurs propres pièges et de leur acheter les homards œuvés.

Q. Ne serait-il pas possible d'amener les pêcheurs à les remettre avec précaution à l'eau?—R. Pas les pêcheurs employés sur le bateau d'un autre, ils sont obligés de faire ce que le patron leur commande.

Q. Si le patron leur disait de remettre à l'eau les homards œuvés, ils le feraient, vous croyez?—R. Non. Ils diraient: "Nous renoncerons à la pêche parce que nous ne gagnons pas notre vie."

Q. Et dans le cas d'un homme payé au mois?—R. Ca lui serait égal.

Q. Est-ce qu'on observe plus ou moins les règlements?—R. Non, monsieur, pas du tout, et je vais vous expliquer. Si nous y étions forcés, nous dirions: "On ne va plus se mêler de rien, on fermera boutique puisqu'on ne fait plus ses frais."

Q. A-t-on coutume d'enlever les œufs ici?—R. A ma connaissance, on ne l'a jamais fait.

Q. Parce que vous apportez toujours les homards œuvés à terre?—R. Oui.

Q. Savez-vous si les fabricants ont jamais fait des difficultés pour prendre les homards œuvés?—R. Oui, ils en ont fait, pendant une année ou deux.

Q. Il y a combien de temps de cela?—R. Pas mal de temps, 16 ou 17 ans, je pense.

Q. Et pourquoi ont-ils fait des difficultés alors?—R. Les homards étaient en assez grande abondance et ils en avaient assez sans les homards œuvés pour leur affaires. Mais maintenant, c'est différent parce qu'ils n'y aurait pas de profit pour eux s'ils refusaient de les prendre.

Q. Quand une grande quantité de homards arrive à la fabrique, serait-ce très facile de trier les homards œuvés?—R. Oui, très facile.

Q. Savez-vous si un homard œuvé qui a été toute une journée dans le bateau sous un tas d'autres pourrait vivre après avoir été apporté à la fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous pensez qu'il y aurait encore assez de vie en lui à ce moment-là?—R. Oui, si on en prenait soin. Le pêcheur est obligé de manier chaque homard avec précaution parce qu'une fois mort il ne vaut plus rien. Il faut qu'il prenne soin de chacun de manière à ce qu'il arrive vivant à terre.

Q. Les fabricants refusent-ils les homards morts?—R. Oui, monsieur, tous les fabricants.

Q. Est-ce qu'on les trie à la fabrique pour voir s'il n'y en a pas de morts?—R. Lorsqu'on les passe en revue pour voir s'il n'y en a pas de morts, on ne compte pas ceux-là du tout.

Q. Savez-vous si les pêcheurs refuseraient d'avoir affaire à un fabricant exigeant qu'on se conformât à la loi?—R. Tout le monde fait la même chose, sans cela, le pêcheur serait incapable de gagner sa vie.

Q. Par conséquent, les fabricants acceptent tout, l'un comme l'autre, ce qu'on leur apporte?—R. Oui, en général. Ce que fait l'un, les autres le font aussi.

Q. Alors, vous ne voyez aucun moyen d'amener les pêcheurs à épargner les homards œuvés, à moins qu'ils ne les apportent à terre pour les vendre?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous s'il y a des pêcheurs qui ont perdu leur pêche de homards parce que le fabricant a refusé de les prendre?—R. Non, monsieur.

Q. Seriez-vous d'avis de donner un permis à tous ceux qui en font la demande?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel serait le moyen de reconnaître s'ils sont qualifiés pour cela? Il faudrait que le postulant prouvât qu'il est capable de mettre les homards en conserves, comment régleriez-vous la question? Vous n'ignorez pas qu'il y en a beaucoup qui ne savent le faire convenablement?—R. Sur cette côte, les pêcheurs sont capables de préparer les conserves de homards, tous sans exception. Ce serait peut-être différent dans le cas de personnes inexpérimentées, de jeunes gens entrant dans le métier, mais en général tout le monde ici sait mettre en conserves.

Q. On a proposé de délivrer des permis à des associations de pêcheurs, à un certain nombre de pêcheurs qui s'associeraient pour la mise en conserves du homard, d'après le système coopératif. Il y a eu un permis d'accordé au printemps d'après pareil système. Seriez-vous en faveur de cette manière d'agir?—R. Je crois que oui.

Q. Croyez-vous qu'il existe assez de fabriques à l'heure actuelle?—R. D'un côté, il y en a assez pour mettre en conserves tout le homard pêché, mais il faut voir plus loin. Prenez le cas d'un homme pêchant avec son propre bateau. Il viendra vous dire: "Je vous donnerai $2 par cent de homards", et nous voyons un moyen d'avoir $4 par cent. Pourquoi n'aurions-nous pas comme cet homme le privilège de faire $4 par cent? Nous devrions avoir le même droit que lui.

Q. Limiteriez-vous le nombre de bateaux de pêche que peut avoir chaque fabricant?—R. Non, monsieur.

Q. Vous autoriseriez tout fabricant à avoir autant de bateaux qu'il veut?—R. Oui, parce que ce ne serait pas juste autrement. Il y a tant de gens qui ont besoin de gagner leur vie, et si vous restreignez le nombre de bateaux, vous jetez ces gens sur le pavé. Ils ne sauront plus quel métier prendre; ils seront désormais incapables de gagner leur vie. Au contraire, si vous leur laissez les moyens de faire comme les camarades, ils ne gagneront pas des mille et des cent, mais enfin, ce sera de quoi vivre.

Q. Si les règlements actuels prohibant la pêche des homards œuvés et des homards de petite taille étaient rigoureusement appliqués, quelles seraient les conséquences pour le fabricant?—R. Il serait obligé de fermer.

Q. Savez-vous quelque chose sur l'expédition des homards vivants sur le marché?—

Q. L'avez-vous jamais essayé?—R. Je ne l'ai jamais essayé ici, mais j'en ai vu expédier.

Q. Croyez-vous que ce soit pour un pêcheur la meilleure façon de disposer de ses homards?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il quelque chance de le faire ici?—R. Je suppose qu'il doit y avoir une chance comme ailleurs.

Q. Dans les autres endroits, ils ont des trains rapides et la distance est plus courte jusqu'au marché?—R. Cela peut y être pour quelque chose.

Q. Si les fabriques de conserves étaient toutes fermées, qu'arriverait-il?—R. Il me faudrait laisser là la pêche du homard.

Q. Il ne serait pas possible aux pêcheurs actuels de vivre de l'industrie du homard? —R. Non.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs obtiennent du fabricant de conserves un prix équitable pour les homards?—R. Non, pas cette année.

Q. Ils disent que le marché a baissé?—R. Ils prétendent que le marché est mauvais. Il faut que nous fassions la part de cela.

Q. Croyez-vous qu'il existe une entente de la part des fabricants pour tenir au plus bas les prix?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on les laissait mettre en boîte eux-mêmes?—R. En quelques endroits. ils en feraient plus.

Q. Seriez-vous en faveur d'une homarderie, comme celle qu'ils ont à Shemogue? Croyez-vous que cela a fait du bien?—R. Oui.

Q. Avez-vous entendu dire que l'on voie plus de homards par suite de l'existence de cette homarderie?—R. Oui.

Q. Seriez-vous en faveur de l'établissement d'autres homarderies?—R. Je crois que la homarderie est très bonne, je pense qu'il devrait y en avoir une ici.

Q. Vous m'avez dit qu'il y avait eu décroissance dans la taille des homards; croyez-vous que cette décroissance continue ou a cessé?—R. Non, depuis quelques années, c'est stationnaire à peu près.

Q. La décroissance s'est produite, il y a quelques années, pas récemment?—R.Oui, il y a 10 ou 15 ans.

Q. Dans ces dernières années, il n'y a pas eu beaucoup de décroissance?—R. Non, cela reste à peu près la même chose.

Q. Quelle est croyez-vous la cause de cette décroissance dans la taille des homards?—R. Je crois que la raison, c'est que la saison de pêche était trop longue.

Q. Et au début, on épuisait les pêches?—R. Oui, il y a quelques années, on pêchait jusqu'en août. Je crois que c'est alors que le mal a été fait.

Q. Quelle est, pour vous, la meilleure saison de pêche?—R. Le mois de mai.

Q. Que pensez-vous de la pêche d'automne?—R. Je pense que ce serait une très bonne idée. Je pêcherais moins longtemps au printemps, en commençant vers le 10 de mai jusqu'à la fin de juin avec un mois ou un mois et demi à l'automme, en començant en septembre.

Q. Avez-vous quelque expérience de l'état des homards à l'automne; sont-ils aussi bons qu'au printemps?—R. Oui.

Q. Aussi pleins?—R. Oui, monsieur, quelques années, meilleurs.

Q. Trouvez-vous beaucoup de homards œuvés à l'automne?—R. Non, monsieur.

Q. En supposant qu'il n'y ait pas de pêche d'automne, quelle méthode conseilleriez-vous pour tenir à la hausse la provision de homards?—R. Nous ne pouvons pas améliorer beaucoup les choses. Je crois qu'il devrait y avoir une époque d'ouverture de la saison au printemps.

Q. Vous avez le 20 avril?—R. C'est trop tôt.

Q. Pourquoi est-ce trop tôt?—R. Parce que en certains endroits où il n'y a pas de havres, ils peuvent commencer à cette époque à pêcher; mais s'il y a une rivière ou quelque endroit du même genre, le pêcheur ne peut pas sortir. Alors, les autres ont l'avantage.

Q. Croyez-vous que cela ferait beaucoup de tort au pêcheur et au fabricant si la pêche était arrêtée le 1er juillet au lieu du 10?—R. Je crois que ce serait une bonne idée d'arrêter le 1er juillet.

Q. Vous croyeez que c'est durant ces quelques derniers jours de pêche que se fait le plus de mal?—R. Oui, monsieur, c'est mon avis. Je crois qu'à partir du 1er juillet, il ne devrait plus se faire de pêche.

Q. Limiteriez-vous la profondeur d'eau, tiendriez-vous le pêcheur en dehors à une certaine profondeur d'eau?—R. Non, monsieur, cela n'est pas facile à faire et ce serait un tracas continuel. Ce qui pourra arriver, c'est qu'un homme se trouvera peut-être pas mal loin avec de l'eau très peu ponfonde. Un autre, pas si loin, aura de l'eau très profonde. Cela dépend sur quelle côte il se trouve.

Q. Il y a des endroits avec des lagunes et des barres à l'intérieur desquelles les homards essaient de pénétrer. Protégeriez-vous les homards quand ils se trouvent dans des endroits de ce genre?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous restreindriez la pêche aux rivages ouverts vers le large?—R. Oui, aux rivages vers le large.

Le témoin est renvoyé.

M. Guimond, rappelé:—

Par le Commissaire:

Q. Désirez-vous ajouter quelques chose à votre témoinage antérieur?—R. A propos des homards œuvés vous devriez essayer de vous arranger pour que les pêcheurs puissent s'en débarrasser. Si vous voulez les punir toutes les fois qu'ils rapportent des œuvés, ils vont faire ce qu'ils faisaient autrefois—ils auront un grattoir et gratteront les œufs pour les enlever. Le meilleur moyen est d'avoir un parc, d'y lâcher les homards œuvés et de laisser ceux-ci frayer eux-mêmes.

Le témoin est renvoyé.

J. H. BAIRD, gérant, Richibouctou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes gérant ici de quelle maison?—R. A. & R. Loggie.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage de homards?—R. Depuis deux ans à peu près.

Q. Alors votre expérience est toute récente?—R. Oui.

Q. Combien de bateaux employez-vous à cette fabrique?—R. A peu près 18 bateaux, deux hommes par bateau.

Q. Combien d'ouvriers employez-vous à la fabrique même, hommes, filles et garçons?—R. Environ 25 en tout, je suppose.

Q. Quel est le rendement de la fabrique, combien paquez-vous ici?—R. Cela varie.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. A peu près 500.

Q. Et l'année dernière?—R. L'année dernière, c'était entre 700 et 800, je pense.

Q. Quel est le rendement total de la fabrique?—R. Je ne pourrais pas le dire; ça dépend du nombre de filles employées.

Q. Quelle est la plus grosse quantité qui a été paquée à la fabrique à votre connaissance?—R. Je ne pourrais pas dire ce qui s'est fait avant mon temps.

Q. Vous servez-vous d'un plus grand nombre de pièges que vous n'en posiez autrefois?—R. Un peu plus, oui.

Q. Pouvez-vous parler de l'état de la pêche d'après vos notions personnelles?—R. Elle n'est pas aussi bonne cette année qu'elle l'a été au cours des deux dernières années.

Q. Mais en général, la pêche décroît?—R. L'année dernière elle paraissait meilleure, mais, cette année, elle est plus faible.

Q. Etes-vous d'avis que l'approvisionnement nécessaire de homards a été maintenu au niveau en mettant en boîtes des homards que l'on jetait autrefois?—R. Je ne pourrais pas le dire.

Q. Croyez-vous qu'au début on mettait en boîtes ces petits homards?—R. Probablement qu'ils n'étaient pas si petits. Je ne puis rien en dire.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs bateaux et de leurs agrès ou les leur fournissez-vous?—R. Les deux.

Q. Quelle proportion des pêcheurs se servent de leurs propres agrès?—R. Je suppose que chez nous il y en a à peu près la moitié.

Q. Payez-vous au poids les pêcheurs qui sont propriétaires de leurs agrès?—R. Oui, au poids.

Q. Quel prix leur payez-vous au poids?—R. Le prix payé cette année a été de $50 la tonne.

Q. Quel était-il l'année dernière?—R. L'année dernière il était plus élevé.

Q. Pourquoi payez-vous moins cette année?—R. Parce que le prix du homard a baissé.

Q. Comment les hommes sont-ils engagés, par époque de prise, par saison légale ou comment?—R. La plupart des hommes sont engagés pour la saison.

Q. Y en a-t-il beaucoup engagés à la part?—R. Pas beaucoup à la part.

Q. Les pêcheurs commencent-ils à pêcher plus au large du rivage au début de la saison?—R. Oui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. Cela dépend de la place où ils pêchent, si c'est dans un fond rocheux, ils s'avancent beaucoup dans l'eau profonde.

Q. Approchent-ils leurs pièges du rivage quand la saison avance?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué que les premiers homards pris en eau profonde sont généralement meilleurs que ceux qu'on prend plus tard dans la saison?—R. Oui.

Q. Prennent-ils plus de homards œuvés à la fin de la saison qu'au commencement?—R. Je le croirais.

Q. Sur 100 homards apportés à la fabrique combien y en a-t-il d'œuvés?—R. Je ne pourrais pas le dire, il y en a quelques-uns.

Q. Observe-t-on les règlements?—R. Oui, on les observe.

Q. De quelle façon?—R. Autant que c'est possible. Je suppose qu'il arrive quelquefois que les homards pris sont plus petits que les règlements ne permettent de mettre en boîte.

Q. Les fabricants refusent-ils quelquefois ce qui leur est offert?—R. Oui, c'est leur habitude. Ils ont été particulièrement sévères cette année. D'autres années, ils ne l'étaient pas autant. Je sais que l'année dernière nous avons eu bien du mal, les pêcheurs étaient furieux parce que nous refusions de prendre n'importe quels homards ils apportaient.

Q. Et cette année?—R. Il n'y a probablement pas eu autant de homards pris, le courant de pêche n'est certainement pas plus fort.

Q. Avez-vous refusé d'accepter les homards trop courts ou les homards œuvés?—R. Oui, nous les avons refusés à la fabrique.

Q. Les avez-vous toujours refusés?—R. Oui, autant que nous avons pu.

Q. Parce que voyez-vous la tendance générale des témoignages indique que les règlements ne sont pas observés?—R. Les pêcheurs en sont grandement cause, ils se plaignent toujours des règlements.

Q. Prétendez-vous que vous soyez obligé de prendre tout ce que les pêcheurs apportent?—R. Eh bien, je le suppose. Je ne veux pas dire absolument cela, mais quelquefois nous sommes obligés afin d'éviter des difficultés avec eux.

Q. Avez-vous déjà accepté des homards défendus parce que si vous les refusiez, ils seraient portés à d'autres fabricants moins scrupuleux?—R. Oui, il y a aussi quelque chose de cela.

Q. Croyez-vous qu'il y ait dans la saison un moment où le homard ne soit pas propre à l'alimentation?—R. Non, pas durant la saison.

Q. En aucun temps de l'année?—R. Pas que je sache.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de la taille moyenne des homards que vous avez pris cette année?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Combien de homards faut-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. N'avez-vous aucune statistique à donner à cet égard?—R. La seule façon pour se renseigner serait d'interroger le contremaître de la fabrique.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'obtenir des pêcheurs qu'ils rejettent à l'eau tous les homards œuvés?—R. Je crois que cela pourrait se faire si tous les fabricants étaient d'accord.

Q. Et pour les homards en dessous de la taille?—R. Ce serait la même chose, cependant, il y aurait plus de difficulté pour la question de taille.

Q. Si la loi était strictement observée au sujet des homards en dessous de la taille, pourriez-vous continuer à fabriquer des conserves?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Quelle serait la meilleure méthode pour protéger les homards œuvés?—R. Je pense que ce serait d'avoir une homarderie.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de la proportion du nombre de homards pris dans les pièges qui sont en-dessous de la taille légale?—R. Non, je ne pourrais pas.

Q. Pensez-vous que le nombre actuel de fabriques est suffisant?—R. Oui, je le croirais.

Q. A votre avis, l'augmentation du nombre des fabriques aurait-elle pour effet d'accroître le nombre des infractions à la loi?—R. Je ne sais rien de cela. Je serais cependant disposé à croire qu'il en serait ainsi.

Q. Seriez-vous en faveur d'accroître ou de diminuer la limite actuelle de taille?—R. Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q. Croyez-vous qu'il y a eu un déclin notable dans la taille moyenne des homards pris dans votre district depuis 10 ans?—R. Je ne pourrais pas le dire.

Q. Quelle a été, croyez-vous, la cause de la diminution de la taille des homards?—R. Je ne sais pas du tout.

Q. A quelle cause pourriez-vous l'attribuer? Il doit y avoir une bonne raison pour l'abaissement du bon état primitif de la pêche au homard?—R. Je ne suis pas prêt à le dire.

Q. Croyez-vous que ce soit l'abus de la pêche?—R. Eh bien, on l'a cru un moment. Cependant, l'année dernière, le homard était meilleur qu'il n'avait été depuis bien des années.

Q. Croyez-vous que ce serait contraire à l'intérêt général et un encouragement à la violation de la loi, d'établir des limites de taille et des durées de saison différentes dans des sections voisines de la côte? Que diriez-vous si la saison de pêche était différente à trois milles de l'endroit où vous êtes actuellement?—R. Je crois que c'est nécessaire.

Q. Croyez-vous qu'il y ait autant de bonnes raisons pour avoir une longue saison de pêche ici, aussi bien que là?—R. Non, si vous prenez les alentours de la baie de Bouctouche, on y prend du homard qu'on ne prend pas ici. A la fin de la saison, ils prennent encore du homard, tandis que ça ne vaut plus la peine d'en prendre ici.

Q. Ne pourraient-ils pas commencer en même temps que vous?—R. Cela, je ne puis pas le dire.

Q. Croyez-vous qu'il soit sage de tuer les jeunes homards avant qu'ils aient eu le temps de se reproduire?—R. Non.

Q. Que penseriez-vous de règlements supprimant totalement la limite de taille mais réduisant aussi considérablement la durée de la saison de pêche?—R. Je ne serais pas en faveur de raccourcir la saison.

Q. Seriez-vous en faveur de supprimer la limite de taille?—R. Non.

Q. Est-il vrai que les fabricants de conserves sont obligés d'accepter les homards au-dessous de taille ou les homards œuvés de crainte de perdre les pêcheurs qui, en cas de refus, s'adresseraient à des fabricants moins scrupuleux?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis aux pêcheurs; croyez-vous que cela leur ferait mieux observer la loi?—R. Je ne sais si cela aurait cet effet.

Q. Dans le cas de violation persistante des règlements par un fabricant, conseilleriez-vous de lui enlever son permis?—R. Ce serait la seule chose à faire.

Q. Que penseriez-vous d'une fermeture générale des fabriques de conserves durant quelques années pour renouveler les pêcheries?—R. Je ne suis pas disposé à émettre une opinion à cet égard.

Q. Quel est le moment de la saison de pêche où la pêche au homard se fait avec le plus d'activité?—R. Juin me paraît être la meilleure saison ici et la fin de mai. Juin est toujours bon jusqu'au 15 ou au 20.

Q. Que diriez-vous de pêcher à l'automne?—R. Je ne suis pas de cet avis.

Q. Le règlement actuel limitant le nombre de permis de fabrication de conserves est-il satisfaisant?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de déterminer un étalon de capacité pour les fabriques de conserves?—R. Je crois que c'est possible et que ça devrait se faire.

Q. Et croyez-vous que l'on devrait adopter quelque système d'inspection?—R. Oui.

Q. Refuseriez-vous un permis de fabrication à un étranger?—R. Oui, à mon avis.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de faire leurs propres conserves?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à se syndiquer pour faire des conserves?—R. Je ne vois pas quel serait leur avantage.

Q. Comment est établi le prix payé aux pêcheurs pour leurs homards; chaque fabricant fait-il ce qu'il lui plaît, ou existe-t-il des arrangements pour le prix à payer?—R. Chaque fabricant fait ce qu'il lui plaît.

Q. Et les pêcheurs n'ont qu'à accepter le prix offert ou le laisser là?—R. Oui.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se plaignent que le prix payé par les fabricants est insuffisant?—R. Oui.

Q. Il y a toujours des cas particuliers de plaintes?—R. Il y a toujours des grognards.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont perdu leurs prises de homards parce que les fabricants refusaient de les accepter?—R. Je n'en connais pas.

Q. Les fabricants ont-ils réduit les prix payés aux pêcheurs pour les homards, à cause de l'état normal du marché ou pour quelque autre raison?—R. Ils ont réduit les prix l'année dernière à cause de l'état du marché.

Q. Quel marché les pêcheurs de ce district auraient-ils pour leurs homards si la fabrication de conserves était arrêtée?—R. Ils n'auraient pas grand marché.

Q. Il n'y a pas de facilité pour expédier les homards en vie? Il n'y a pas ni entrepôts, ni wagons frigorifiques pour la manutention des homards vivants?—R. Non.

Q. Croyez-vous que le nombre d'embarcations employées par chaque fabrique devrait être limité?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Croyez-vous que l'absence d'une restriction de ce genre permet au gros fabricant d'étouffer le petit?—R. Je ne vois pas comment cela peut se faire.

Q. Si un homme avec plus de capital peut pêcher avec autant d'embarcations et de pièges qu'il le désire, est-ce que cela n'a pas pour effet d'étouffer les autres?—R. C'est probablement parce qu'il possède plus de capital qu'il peut se trouver en état d'étouffer les autres.

Q. Croyez-vous que des petites fabriques ont été ainsi obligées de fermer?—R. Non, dans mes deux années d'expérience, je n'en connais pas.

Q. Croyez-vous que l'on devrait limiter le nombre de fabriques pour lesquelles une seule personne pourrait avoir des permis?—R. Je ne suis pas prêt à le dire.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

BOUCTOUCHE, 27 juillet 1909.

WILLIAM JAMES CAMERON, gérant, Saint-Thomas, appelé et assermenté:—

Par le commissaire:

Q. Pour qui dirigez-vous la fabrique de conserves?—R. Pour M. W. S. Loggie.

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à l'industrie du homard?—R. C'est ma quatrième saison comme gérant.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de cette pêche?—R. Dix-sept ans.

Q. Pêchiez-vous avant d'occuper votre position actuelle?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien d'embarcations employez-vous?—R. Il y a deux fabriques avec huit embarcations pour chacune et deux hommes par embarcation.

Q. Combien d'ouvriers employez-vous à la fabrique même, hommes et femmes?—R. Il y a toujours 3 hommes et de 14 à 15 filles par fabrique.

Q. Le rendement de chaque fabrique est-il le même?—R. A peu près le même, certaines années nous avons paqué plus de 500 caisses.

Q. Vous êtes encore au travail et vous ne savez pas combien vous ferez cette année?—R. Non.

Q. Quelle a été votre mise en boîtes l'année dernière?—R. Plus de 300 caisses par fabrique.

Q. Avez-vous une idée de la meilleure année qu'ont jamais faite ces fabriques?—R. La meilleure année? Avec sept embarcations, elles sont arrivées à 560 caisses.

Q. Il y a combien de temps?—R. Huit ans, à peu près.

Q. Avec combien de pièges pêchent vos embarcations?—R. Deux cent cinquante.

Q. Sur quelle base sont payés les hommes?—R. Tous à gages au mois.

Q. Quelle est la moyenne de gages payés?—R. Cette année, c'est un peu différent. Auparavant c'était $25 à $30, et cette année c'est un peu moins, $27.

Q. Ceci est dû à la baisse du marché?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs embarcations et de leurs agrès?—R. Non, elles appartiennent à la fabrique.

Q. Quelle est votre meilleure époque de pêche?—R. C'est toujours à la fin de la saison.

Q. Quelle est la durée de votre saison?—R. Nous commençons le 25 mai pour finir le 10 août.

Q. Depuis combien de temps cette saison existe-t-elle ainsi?—R. Depuis dix ans à peu près.

Q. Avant cela quelle était la durée de votre saison de pêche?—R. La même qu'au nord, elle se terminait le 10 juillet.

Q. Il faut plus d'agrès maintenant pour prendre la même quantité de homards que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Je crois que oui.

Q. Les homards sont-ils aussi gros que lorsque vous avez commencé?—R. Je ne vois pas de différence, c'est à peu prèrs la même chose.

Q. Quelle est la limite de taille ici?—R. Sept pouces.

Q. Pas sept pouces, mais huit pouces. Quelle est la taille moyenne des homards que l'on apporte à la fabrique, la taille courante?—R. C'est difficile à dire, je n'en oi jamais mesuré.

Q. Cependant vous avez une idée générale?—R. Il y a bien peu de homards au-dessous de sept pouces.

Q. A-t-on mesuré cette année les homards qui ont été apportés à la fabrique?—R. Oui, il est venu un homme pour cela.

Q. Observe-t-on scrupuleusement ici les règlements qui défendent de prendre des homards en dessous de taille ou des homards œuvés?—R. Oui, depuis que je suis gérant on n'en a apporté aucun à terre avec des œufs. Quant aux homardrs de petite taille, nous ne sommes pas aussi regardants.

Q. Mais pour les homards œuvés vous avez observé les règlements?—R. Oui, très strictement.

Q. Avez-vous prévenu les pêcheurs qu'ils ne devaient pas vous en apporter?—R. Oui, quand je suis entré en fonction, je les ai prévenus de ne pas apporter de homards œuvés.

Q. Mais quant aux petits homards que faites-vous?—R. Les petits, nous les mettons en boîtes comme nous les prenons.

Q. Vous prenez n'importe quoi en fait de petits homards?—R. A moins que ce ne soit quelque chose de terriblement petit, quelque chose de trop petit pour valoir la peine d'être apporté, qui ne servirait à rien au fabricant.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche?—R. Vers la fin de juillet.

Q. Quand commencez-vous à remarquer que le homard arrive couramment?—R. Vers le 10 juillet. A ce moment là la pêche commence à prendre au dehors, quant aux lignes de pièges du dedans cela diminue.

Q. Les lignes d'eau basse ne rendent pas aussi bien?—R. Pas aussi bien.

Q. Est-ce que cela arrive chaque année?—R. Chaque année.

Q. Est-ce que plus tard dans la saison les lignes d'eau basse reprennent?—R. On dit qu'elles reprennent en septembre.

Q. Savez-vous si les pêcheurs de ces alentours ont l'habitude de détacher ou de laver les œufs des homards œuvés?—R. Je ne sais pas du tout.

Q. Vous dites que les pêcheurs ont l'habitude de rejeter à l'eau les homards œuvés qu'ils prennent dans leurs pièges?—R. Oui, monsieur, ce sont les ordres qui leur sont donnés. Nous n'en mettons pas en boîte et nous défendons strictement de nous en apporter. Je ne pourrais pas dire s'il n'y en a pas quelques-uns de mis en boîte par mégarde, mais les ordres donnés sont très sévères, et je crois qu'il en est de même tout le long de la côte.

Q. Si les règlements étaient strictement observés ici au sujet de la limite de taille, les fabricants de conserves pourraient-ils persister dans l'industrie?—R. Je crois que ce sertait bien difficile. Vous avez dit que la limite était de huit pouces. Ce serait bien difficile.

Q. Beaucoup de témoins ont dit que si la limite de taille était observée, bien des fabricants devraient fermer?—R. Je le crois moi aussi.

Q. Avez-vous l'habitude quand arrivent les homards de les examiner pour voir s'il n'y en a pas d'œuvés?—R. Oui, monsieur, nous leur défendons strictement d'en apporter.

Q. Et on n'en apporte pas?—R. On n'en apporte pas.

Q. Pourriez-vous nous dire quel est parmi le homard que vous recevez la proportion de ceux qui sont au-dessous de la taille?—R. Ce ne serait pas une grosse proportion.

Q. Pourriez-vous me dire combien pour cent?—R. Ce ne serait pas grand'chose. je ne peux pas vous donner une idée exacte.

Q. Et pourtant vous croyez que si la limite de taille était sévèrement observée il faudrait former les fabriques?—R. Je crois que nous ne nous comprenons pas bien. Je prends la limite à sept pouces et vous dites huit pouces, entre sept et huit pouces il y a une grande différence. A huit pouces cela ferait une énorme différence et à sept pouces pas autant.

Q. La taille des homards apportés à votre fabrique a-t-elle, à votre connaissance, beaucoup diminué en moyenne?—R. Non.

Q. Le courant des homards est-il aussi gros qu'autrefois?—R. Je ne pourrais pas indiquer de différence, c'est à peu près la même chose depuis que je pêche. Ils peuvent être un peu plus petits. Mais dans ce temps-là il y avait déjà de petits

homards. Au printemps dans la première prise vous avez des homards plus gros que vous n'en prenez ensuite.

Q. Quand montent-ils?—R. Au moment de la première prise.

Q. Sont-ils plus gros que ceux que vous prenez plus tard dans la saison?—R. Oui, plus gros que ceux que l'on prend plus tard.

Q. Quels étaient les règlements en vigueur lorsque vous avez commencé à pêcher? Quelle était la loi alors?—R. Nous avions l'habitude de commencer la pêche aussitôt que nous pouvions le faire et de cesser le 15 juillet.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution dans la taille des homards?—R. C'est bien peu de chose.

Q. Eh bien même si c'est peu de chose qu'est-ce qui l'a produite? Les homards sont certainement plus petits?—R. Il y a très peu de différence. Si vous pêchez dans les eaux profondes les homards que vous prenez sont aussi gros qu'ils l'ont jamais été.

Q. Vous parlez pour cette partie du littoral?—R. Oui, mais les homards plus à portée de la rive paraissent être de plus petite taille.

Q. Pour quelle raison les règlements relatifs aux saisons diffèrent-ils dans ce district de ceux des autres districts? Qu'est-ce qui a causé cela?—R. Je ne sais pas, ils avaient l'habitude de poser leurs pièges plus tôt au printemps et leurs agrès étaient emportés par la glace.

Q. La glace reste-t-elle ici plus tard que des deux côtés du détroit ou sur la côte nord de l'Ile-du-Prince-Edouard?—R. Je suppose que c'était une idée des gens, ils ont cru que ce serait bon d'avoir un changement.

Q. Combien calculez-vous qu'il faut de homards pour remplir une boîte d'une livre?—R. C'est une moyenne que vous demandez? Il faudrait à peu près 8 homards.

Q. Voyons, on a mesuré et compté, en fait, qu'il fallait 9 homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Eh bien, nous autres, nous ne comptons point nos homards, ils sont tous pesés.

Q. Que pensez-vous de l'habitude de prendre des homards au-dessous de la taille? Croyez-vous que l'on détruit les pêches en prenant des homards qui n'ont pas atteint l'âge de reproduction?—R. Je ne connais rien à cela.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. De 8 pouces à 7.

Q. Croyez-vous que l'on voit beaucoup de homards de 7 pouces avec des œufs?—R. C'est comme les gens, il y en a de bien petits et il y en a de bien gros ; avec les homards c'est la même chose.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de la taille moyenne des homards œuvés?—R. Ils peuvent aller de 8 à 10 pouces.

Q. Il est bien certain que ni les pêcheurs ni les fabricants de conserves n'observent les règlements relatifs à la limite de taille. Que penseriez-vous d'un règlement supprimant complètement la limite de taille et compensant cela en raccourcissant la durée de la saison?—R. Cela n'est pas mon idée, je crois que la saison est déjà assez courte.

Q. Croyez-vous que vous pouvez continuer longtemps à prendre des homards au-dessous de taille et que l'industrie sera longtemps encore profitable ; ne pensez-vous pas que vous avez atteint le moment où vous prenez des homards de plus en plus petits?—R. Nous avons toujours eu du homard dans une place ou dans une autre. L'année dernière sur la rive nord, on a fait de grosses prises de homards. Quelquefois la saison manque complètement. Je ne crois pas que cela tienne à l'absence du poisson, mais il en est de cette pêche comme de toutes les autres. Des années nous avons beaucoup de poissons, d'autres années le poisson est autre part. L'année dernière, ils ont pris beaucoup de homards sur la rive nord ; quand ils étaient un peu plus rares en d'autres endroits, on y faisait de mauvaises pêches. Regardez un peu au sud de nous, ils font de grosses prises et nous nous n'en faisons pas du tout.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la quantité de livres de homards vivants qu'il faut chez vous pour remplir une caisse?—R. Cela dépend; au commencement du printemps vous pouvez la remplir avec un peu moins de 200, 190 ou 195 livres à

peu près de homards vivants peuvent remplir une caisse. En ce moment il en faut 235.

Q. Et plus tard dans la saison?—R. Plus tard dans la saison, 200 empliront une caisse. Ensuite les homards deviennent encore bons, et 195 à 200 livres suffisent.

Q. Les règlements pour la protection du homard ont-ils jamais été observés dans ce district?—R. Je ne sais pas s'ils l'ont jamais été ou non.

Q. Y a-t-il jamais eu une époque où ils ont été observés?—R. Je ne sais pas s'ils ont jamais été observés; on a été beaucoup plus sévère depuis que je suis dans le commerce. Quant à la taille des homards, on ne s'en jamais occupé. Quand ils étaient trop petits, je disais aux pêcheurs que ce n'était pas la peine de les apporter.

Q. Pensez-vous que les pénalités existantes seraient suffisantes si elles étaient sévèrement imposées pour empêcher les fabricants de conserves de violer la loi? Connaissez-vous quelqu'un qui ait déjà été puni pour violation des règlements?—R. La loi serait bien assez dure si l'on était obligé de s'y soumettre.

Q. Pensez-vous qu'il faudrait fermer les fabriques si l'on observait la loi?—R. Je le crois.

Q. Le nombre des fabriques a-t-il augmenté ici dans ces dix dernières années?—R. Il y en a quelques-unes de plus depuis ces dernières années et beaucoup plus de pièges,

Q. On a conseillé d'imposer des permis aux pêcheurs et de ne permettre de pêcher qu'à ceux qui seraient munis de ces permis. Qu'en pensez-vous?—R. Je n'en sais pas grand'chose.

Q. Croyez-vous que l'on devrait limiter le nombre des embarcations avec lesquelles une fabrique de conserves est autorisée à faire la pêche. A présent, le fabricant a le droit d'employer autant d'embarcations qu'il peut en tenir à l'eau, croyez-vous que cela devrait continuer à être la règle?—R. Je ne sais pas. Je ne crois pas qu'il devrait pouvoir employer trop de bateaux.

Q. Alors vous voudriez limiter le nombre d'embarcations attachées à une fabrique de conserves?—R. Certainement.

Q. A votre avis, c'est une bonne règle de limiter les permis à certains individus?—R. Je ne sais rien de cela. Si tout le monde se livre à ce commerce, personne ne fera plus rien.

Q. Existe-t-il une raison pour que l'on donne des permis à certaines personnes et que l'on en refuse à d'autres?—R. Cela ne servirait à rien de donner des permis à tout le monde, il y aurait encore plus d'agrès de pêche en service et plus de homards pris.

Q. Croyez-vous qu'il soit raisonnable de limiter le nombre des fabriques de conserves et de ne pas limiter la quantité d'agrès qu'elles peuvent employer? Croyez-vous que l'on devrait donner un permis à toute personne qui en demande et qui se dit capable de fabriquer des conserves?—R. Je ne le crois pas. Bien des gens demanderaient des permis pour fabriquer des conserves sans rien connaître du métier et ne mettraient pas en boîtes de bons poissons.

Q. Ils seraient obligés de prouver qu'ils sont capables de bien faire leur métier?—R. Le prix des homards est meilleur maintenant qu'il ne l'était quand on mettait en boîtes la moitié moins et que les gens ne comprenaient rien à la mise en boîtes.

Q. Achetez-vous les homards au poids?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien les payez-vous?—R. De $55 à $65 la tonne.

Q. Combien de caisses jugez-vous qu'une tonne de homards représente?—R. Le courant de la saison donne une moyenne de 9 caisses par tonne.

Q. On a demandé de permettre à quelques districts de pêcher à l'automne, approuvez-vous cela?—R. Je ne l'approuve pas du tout.

Q. Dans quelques districts un certain nombre de pêcheurs se syndiquent et obtiennent un permis pour fabriquer des conserves sur le plan coopératif. Cela s'est-il fait ici?—R. Cela s'est fait cette année en bas.

Q. C'est une association coopérative?—R. C'est comme cela que je le comprends.

Q. C'est-à-dire qu'un permis nouveau a été accordé à une compagnie de pêcheurs, croyez-vous que cette méthode devrait se généraliser?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que la mise en boîtes des homards devrait être soumise à une inspection en règle générale?—R. Oui, je crois que ce serait une bonne affaire.

Q. Est-ce qu'il ne sort pas de mauvais produits de certaines fabriques?—R. Oui, il y en a.

Q. Accorderiez-vous un permis pour la fabrication des conserves à un étranger?—R. Cela dépend s'il a habité longtemps ici; il faut que tout le monde vive.

Q. Un certain nombre de permis sont accordés à de grosses compagnies composées d'hommes qui ne sont pas citoyens canadiens?—R. Je crois que les gens de l'endroit devraient avoir la permission de fabriquer des conserves aussi bien que l'étranger qui arrive.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se sont plaints que le prix des homards n'était pas suffisant, n'était pas équitable?—R. Avec nous, c'est différent. Nous achetons d'une embarcation, mais pas beaucoup. Nous payons la plupart de nos pêcheurs au mois, nos hommes sont presque tous des salariés.

Q. Savez-vous si les pêcheurs ont perdu leur pêche de homards parce que les fabricants de conserves ont refusé de les accepter?—R. Non.

Q. Que feraient de leurs homards les pêcheurs si les fabriques de homards étaient fermées?—R. Il faudrait qu'ils cessent de pêcher; je suppose qu'ils resteraient chez eux et travailleraient à la terre, je ne vois pas qu'ils pourraient faire autre chose.

Q. Y a-t-il quelque chance d'exporter d'ici des homards vivants au marché?—R. Oui, un individu de Shédiac en envoie quelques-uns.

Q. Avez-vous une idée, laquelle des industries est la plus profitable pour le pêcheur, de vendre les homards aux fabricants de conserves ou de les expédier vivants?—R. Je crois que le plus profitable est de les vendre aux fabricants de conserves.

Q. Vous croyez que les pêcheurs retirent plus de cette façon?—R. C'est-à-dire en prenant toute la saison; ils ne pourraient pas toute la saison expédier du homard vivant.

Q. Il n'y a pas de facilités pour l'expédition?—R. Non.

Q. Avez-vous une idée du prix payé pour les homards vivants?—R. Non.

Q. Dans les endroits où les pêcheurs sont payés au cent, comment est le prix relativement à ce qu'il était dans le passé?—R. Les prix sont assez bons, mais je crois qu'ils ont été meilleurs.

Q. Le prix du homard vivant est-il aussi bon que l'année dernière?—R. Non, parce que le prix du homard en conserves a monté.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des homarderies?—R. Non, j'en ai entendu parler. On dit que c'est une bonne chose.

Q. Dans ce voisinage, il n'y a pas de homarderies plus rapprochée que celle de Shemogue?—R. Non, c'est la plus rapprochée, on la considère comme très utile.

Q. Conseileriez-vous une augmentation du nombre des homarderies?—R. Je les crois nécessaires.

Q. Vous croyez qu'il est facile de faire ici des parcs?—R. C'est une chose que je ne comprends pas. Il y a ici de jolies baies.

Q. Il faudrait une place abritée pour le montant et le baissant de la marée?—R. Je crois qu'il y a de bonnes places ici avec de jolies plages.

Q. Croyez-vous qu'il y a de bonnes places en dedans des barres de sable et des havres?—R. Oui.

Q. Mais les homards n'ont jamais été mis en parcs ici?—R. Non.

Q. Y a-t-il quelque chose se rapportant à cette industrie que vous voudriez dire ou faire connaître?—R. Non, tout ce que je tiens à dire, c'est que nous devrions avoir une plus longue saison de pêche.

Q. Ne croyez-vous pas que, dans les circonstances présentes, une plus longue saison de pêche voudrait dire une plus grande destruction de homards?—R. Peut-être, cependant, qu'à la longue, ce ne serait pas profitable.

Q. Le gouvernement en faisant des règlements a pour objet de protéger les pêcheries et de les maintenir en bon état?—R. Si la saison n'est pas allongée, je ne crois pas qu'on pourrait faire mieux pour satisfaire les gens qu'avec les arrangements actuels.

Q. Comment protéger le homard, voilà la grosse question?—R. Je ne crois pas qu'on puisse jamais les prendre tous. Je crois que c'est la même chose qu'avec tout autre poisson. Vous ne pouvez pas épuiser le hareng.

Q. La pêche au hareng est autre chose. Vous paraissez avoir épuisé le maquereau. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher ici?—R. Dans 4 brasses à peu près, ce qui fait 2 à 2½ milles au large du rivage.

Q. Quand vous changez, quelle profondeur avez-vous?—R. Ils ont essayé de venir plus près que cela et il paraît y avoir du homard, ce serait à peu près dans 3 brasses d'eau.

Q. Est-ce l'eau la plus basse où pêchent les pêcheurs?—R. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de homards dans de l'eau ausi basse que cela.

Q. Pêchez-vous avec le même genre de pièges que quand vous avez commencé à pêcher?—R. Non.

Q. Quel piège employez-vous dans ce district?—R. Le piège à trois filets.

Q. Ce que nous appelons le piège à compartiments. Pourquoi ce changement?—R. On dit que c'est meilleur pour le second jour. Supposez que vous posiez les pièges pour deux jours, comme pour passer le dimanche, les homards restent mieux dans ces pièges que dans les pièges à deux filets.

Q. Les homards ne peuvent pas s'échapper de ces pièges faits dans le but de retenir tout ce qui y est pris?—R. Oui.

Q. Les lattes des pièges sont-elles aussi espacées qu'autrefois?—R. Il y en a quelques-unes de plus rapprochées qu'on avait l'habitude de les poser. Cependant les nôtres ne sont pas aussi rapprochées que celles de certaines gens, d'ailleurs je crois que cela ne sert à rien.

Q. Quel espace y a-t-il entre les lattes de votre piège?—R. Un pouce.

Q. Et dans quelques pièges les lattes sont plus rapprochées que cela?—R. Quelques-unes sont plus rapprochées, mais nous prenons autant de homards avec un espace d'un pouce que s'il était moindre. C'est simplement une mode chez ceux qui posent les lattes et qui se plaisent à les resserrer.

Q. C'est pour retenir les plus petits homards?—R. Je ne crois pas qu'ils les retiennent mieux.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il soit plus difficile pour un homard de passer par un espace d'un pouce que par un espace d'un pouce et demi?—R. Il faudrait que ce soit un bien petit homard pour passer par un pouce.

Q. Aussi vous croyez que l'on devrait permettre de pêcher dans de l'eau très peu profonde, par exemple, dans une brasse ou une brasse et demie?—R. Je ne le crois pas, parce qu'alors vous auriez du petit homard.

Q. Moins l'eau est profonde, plus le homard est petit?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'il y a plus de homards œuvés dans l'eau peu profonde?—R. Je ne le crois pas.

Q. Pourquoi les homards viennent-ils dans l'eau peu profonde?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Croyez-vous qu'ils viennent pour frayer; qu'est-ce qui amène les homards à la rive?—R. Je ne pourrais pas vous dire, je ne crois pas qu'ils y viennent pour cela. Il y a autant de homards œuvés en eau profonde qu'en eau basse.

Q. Remarquez-vous que les œufs des homards femelles mûrissent quand la saison avance?—R. Oui, ils deviennent plus gros.

Q. Les œufs grossissent et n'avez-vous pas remarqué qu'ils mûrissent quand la saison avance?—R. Oui.

Par M. Leblanc, M.P.:

Q. Où pêchez-vous?—A la barre, à six milles en bas d'ici.

Le témoin est renvoyé.

JOHN MOONEY, pêcheur, Saint-Thomas, appelé et assermenté.

Par le Commissaire:

Q. Quel âge avez-vous?—R. 42 ans.

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. A peu près 16 ans—avec des interruptions.

Q. Avez-vous toujours pêché dans les environs d'ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Pour qui pêchez-vous maintenant?—R. Pour W. S. Loggie.

Q. Pêchez-vous au mois ou au poids?—R. Au mois.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous au mois?—R. Depuis que j'ai commencé à pêcher.

Q. Le fabricant de conserves vous fournit-il tous les agrès, embarcations et pièges?—R. Oui.

Q. Vous nourrit-il ou vous nourrissez-vous vous-même?—R. Il me nourrit.

Q. Comment sont vos gages mensuels relativement à ce qu'ils étaient lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Ils sont un peu plus bas qu'ils l'étaient l'année dernière. L'année dernière ils étaient à peu près à la même moyenne que lorsque j'ai commencé à pêcher.

Q. A combien se montent les gages?—R. Ils vont de 25 à 28 et 30 dollars.

Q. Aviez-vous ces mêmes gages lorsque vous avez commencé à pêcher il y a 17 ans?—R. A peu près la même chose.

Q. Avec combien de pièges pêchez-vous?—R. 250.

Q. Avez-vous toujours pêché avec ce nombre-là?—R. Non, monsieur, j'ai pêché avec 200.

Q. Alors vous avez augmenté le nombre des pièges?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il plus de pêcheurs de homards dans votre entourage que lorsque vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves ont augmenté le nombre de leurs pêcheurs?—R. Oui.

Q. Est-ce que cela signifie qu'il faut plus de pêcheurs ou plus de pièges pour maintenir l'approvisionnement au même niveau?—R. Ils emploient des agrès plus considérables pour prendre plus de homards.

Q. Quel est le courant du homard comparé à ce qu'il était quand vous avez commencé à pêcher?—R. A peu près la même chose.

Q. Les homards sont-ils plus petits?—R. Au rivage, ils sont plus petits, mais en dehors, en eau profonde, ils sont de la même moyenne.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Nous tendons nos lignes le 25 mai.

Q. Commencez-vous toujours à l'ouverture de la saison?—R. Il faut que nous sortions nos pièges et cela nous prend une semaine, quelquefois plus.

Q. Trouvez-vous toujours du homard quand vous sortez vos pièges?—R. Oui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau les posez-vous au début?—R. Des années, je pêche dans quatre brasses d'eau et d'autres années dans neuf.

Q. A quelle distance de la rive cela se trouverait-il?—R. Cela serait à 7 ou 8 milles au large.

Q. A cette profondeur vous arrivez en contact avec les embarcations de l'autre rive? Quelle est la plus grande profondeur au dehors?—R. Dix brasses, c'est la plus grande profondeur d'ici au cap Egmont.

Q. Et puis, quand la saison s'avance, que faites-vous; combien de temps pêchez-vous dans cette profondeur d'eau?—R. Toute la saison.

Q. Vous ne vous rapprochez donc pas?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, ce n'est pas l'habitude de se rapprocher?—R. Il n'y a pas de place en dedans, il y a trop de monde. Il faut bien que quelqu'un pêche en dehors, on ne peut pas tous pêcher en eau basse.

Q. Est-il plus profitable de pêcher en dedans qu'en dehors?—R. Je crois qu'en dedans, on a plus de poisson.

Q. Y a-t-il une différence de taille entre les poissons pris en dedans et ceux pris en dehors?—R. Oui, ceux-là sont bien plus petits.

Q. Quelle est la limite d'eau basse où pêchent les pêcheurs?—R. Deux brasses.

Q. Pas moins que cela?—R. Non, je ne crois pas, à peu près deux brasses et demie à trois brasses. En s'éloignant, la profondeur de l'eau augmente.

Q. Croyez-vous qu'en prenant toute la saison les homards pêchés en eau basse sont en moyenne plus petits que ceux pêchés en eau profonde?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous toujours jusqu'à la fermeture de la saison?—R. Oui.

Q. Comment trouvez-vous le courant du homard au dehors?—R. Il s'améliore constamment, sauf dans les dix derniers jours de pêche.

Q. Les homards viennent-ils de l'est ou de l'ouest?—R. Il y a quelques années nous trouvions qu'ils venaient du nord et un peu avant, ils venaient du sud. Ces dernières années il ont recommencé à venir en plus grand nombre du sud. On dit que cela provient de la homarderie de Shemogue.

Q. Que savez-vous des homards œuvés, en trouvez-vous au printemps quand vous commencez à poser vos pièges?—R. Oui, monsieur.

Q. Les trouvez-vous en plus grand nombre quand la saison avance?—R. Non, il y en a plus au printemps. Ils jettent leur frai dans le cours de juin, je crois, et nous recommençons encore à en prendre.

Q. Pouvez-vous dire quand ils ont jeté leur frai?—R. Oui.

Q. Vous trouvez sur eux des œufs vides?—R. Oui, il y a une boue sur la quene. Nous en trouvons souvent avec quelques œufs restés sur la queue.

Q. Ce qui montre qu'ils ont laissé tomber leurs œufs?—R. Oui.

Q. A quelle époque croyez-vous qu'ils fraient?—R. Je pense qu'ils fraient en juin, autant que je puis dire.

Q. Durant votre temps, y a-t-il eu accroissement du nombre des fabriques de conserves ayant des permis?—R. Je crois qu'il y en à peu près le même nombre.

Q. Savez-vous s'il y a des pêcheurs qui se sont syndiqués pour obtenir des permis de fabriquer des conserves?—R. Oui, une compagnie a fait cela ce printemps.

Q. Etes-vous en faveur de ces syndicats de pêcheurs pour fabriquer des conserves pour leur propre compte?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que l'on devrait permettre de fabriquer à tous ceux qui en font la demande?—R. Je crois que oui, à tous ceux qui sont capables.

Q. Ne serait-il pas nécessaire pour le postulant de fournir, avant qu'il obtienne son permis, la preuve qu'il est capable d'exercer convenablement son industrie?—R. Oui, monsieur.

Q. Il ne conviendrait pas que tout le monde, sans avoir fait preuve de ses capacités, fût autorisé à fabriquer des conserves de homards et d'autre espèce?—R. Non, monsieur.

Q. Quelles obligations devrait-on imposer? Devrait-il être obligé de prouver qu'il peut paquer un certain nombre de caisses, par exemple, pas moins de cent?—R. Je n'insisterais pas sur le nombre de caisses. Un homme capable de bien paquer les homards et ayant l'expérience de la pêche, un homme élevé dans le métier devrait je crois avoir droit à un permis aussi bien qu'un autre, mais on ne devrait pas donner au premier bûcheron venu la permission d'ouvrir une fabrique dont il ne connaît pas le premier mot

Q. En supposant que nous donnions des permis aux embarcations et que nous permettions de pêcher seulement aux pêcheurs enregistrés, comment croyez-vous que cela irait?—R. Je crois que ça pourrait bien aller.

Q. Croyez-vous que l'on devrait limiter le nombre d'embarcations avec lesquelles une fabrique peut faire la pêche?—R. Je le crois.

Q. Il me semble qu'il est inutile de limiter le nombre des permis si vous ne limitez pas le nombre de pièges?—R. Non, monsieur.

Q. Quel est votre avis à cet égard?—R. Je suis opposé à de nouveaux permis. Si les pêcheurs ne peuvent pas avoir de permis pour fabriquer, leurs embarcations pourraient avoir des permis pour pêcher.

Q. Pêchez-vous avec le même genre de pièges que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Non, monsieur.

Q. Vous employez le piège à compartiments?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est la distance entre les lattes?—R. Un pouce.

Q. Pourquoi l'espace entre les lattes a-t-il été réduit, était-ce avec l'intention de retenir tout ce qui entrait dans le piège?—R. Je ne sais pas, je le crois.

Q. Que faites-vous habituellement des homards œuvés?—R. Je les rejette à l'eau.

Q. Ne grattez-vous pas les œufs?—R. Non, cela ne me servirait à rien.

Q. Savez-vous si des fabricants refusent des homards œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps le font-ils?—R. Depuis que je fais la pêche.

Q. Se font-ils un scrupule de mettre en boîte des homards en dessous de taille?—R. Je ne leur en ai jamais entendu parler.

Q. Alors, ils prennent tout ce que vous leur apportez?—R. Oui.

Q. La loi a-t-elle jamais été observée ici?—R. Pour les petits homards? Je crois qu'on l'observait, il y a quinze ans.

Q. Mais graduellement l'observance s'est relâchée?—R. Oui.

Q. Quelle est la limite de taille?—R. 8 pouces.

Q. Quelle proportion de homards au-dessous de huit pouces portez-vous à la fabrique?—R. Pas beaucoup ; ils sont très petits et ne pèsent pas beaucoup. Nous les rejettons à l'eau.

Q. Quelle est la taille des plus petits homards que vous prenez?—R. Sept pouces, pas beaucoup moins et encore quelques-uns seulement.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que vous prenez?—R. Ils vont de 7 à 10 pouces.

Q. Quand voyez-vous le plus de homards œuvés?—R. Au printemps.

Q. De quelle taille sont-ils à peu près?—R. Au dehors, en eau profonde nous prenons pour la plupart des gros homards de 10 à 12 pouces.

Q. Portant des œufs?—R. Portant des œufs.

Q. Quelle est la taille du petit homard œuvé que vous avez vu?—R. J'en ai vu un ce matin de cinq pouces et je me suis écrié: "C'est le plus petit homard femelle que j'aie encore vu portant des œufs."

Q. Les savants sont d'avis qu'il y en a très peu en-dessous de 8 pouces qui portent des œufs?—R. J'ai pris cette semaine une douzaine et plus de homards de cinq pouces portant des œufs. J'ai jeté par-dessus bord hier matin plus de cinq cents livres de homards œuvés. Aujourd'hui, je n'en ai pas pris autant. Actuellement nous prenons plus de homards avec des œufs nouveaux, que nous n'en prenons sans œufs.

Q. Tous avec des œufs nouveaux?—R. Oui, des œufs noirs; j'en ai pris quelques-uns depuis la semaine dernière.

Q. Quelle est la valeur relative du prix payé au poids aujourd'hui pour les homards et du prix qu'on payait autrefois? Savez-vous combien on paie au poids actuellement?—R. A peu près $55 la tonne.

Q. Quelle comparaison peut-on établir entre ce prix et celui qu'on payait il y a 17 ans?—R. On ne les achetait pas de cette façon, il y a 17 ans.

Q. Ils pêchaient toujours à gages?—R. Oui, monsieur; quelques-uns au cent dans le district au nord de celui-ci.

Q. Savez-vous si des fabricants de conserves refusent de prendre les petits homards?—R. S'ils étaient trop petits, ils les refuseraient.

Q. Savez-vous quelle ligne de démarcation tracerait le fabricant?—R. Il se dirait que c'est perdre son temps de mettre en boîte de trop petits homards, d'en extraire la chair.

Q. Vous croyez, dites-vous, que la saison du frai est en juin?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les homards se rapprochent de la rive pour frayer?—R. Eh bien, je ne sais pas alors comment vous pourriez en avoir d'œuvés, au dehors dans dix brasses d'eau et en avoir aussi en dedans, durant toute la saison.

Q. Ne croyez-vous pas que les homards du dehors, s'ils ne sont pas pris, viennent au dedans pour frayer?—R. Cela se peut, je ne sais pas.

Q. Y a-t-il un moment où le homard n'est pas bon à manger?—R. Oui, quand il fera sa coquille, alors, il est trop mou.

Q. Quand est-ce cela?—R. En juillet.

Q. Avez-vous en ce moment beaucoup de homards qui perdent leur coquille?—R. Pas mal.

Q. Quelle proportion pensez-vous?—R. Ils ont maintenant leur nouvelle coquille et se durcissent.

Q. Il est facile de distinguer ces homards?—R. S'ils sont trop mous, comme de la gelée, nous sommes obligés de les rejeter à l'eau.

Q. Si les limites d'âge et de taille étaient strictement observées, les fabricants de conserves pourraient-ils continuer?—R. Non, monsieur.

Q. L'habitude de gratter les œufs pour les enlever ou de les faire tomber en frappant le homard sur l'eau se pratique-t-elle ici?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs comprennent maintenant la nécessité de protéger les homards œuvés, qu'il est de leur intérêt de le faire?—R. Oui.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient les petits homards, est-ce que les pêcheurs les rejetteraient à l'eau et s'abstiendraient de les apporter à terre?—R. Je le crois.

Q. Les hommes qui pêchent au mois n'ont pas d'intérêt à imposer aux fabricants de conserves de petits homards; si les fabricants ne les prenaient pas, ils ne les apporteraient pas?—R. Cela ne leur ferait pas de différence, ils les rejetteraient à l'eau.

Q. Savez-vous si, ici, les pêcheurs évitent de s'engager chez un fabricant de conserves que l'on sait être sévère quant à l'observation de la loi ou si les fabricants sont tous les mêmes?—R. Ils sont tous les mêmes, je crois.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible pour le gouvernement d'acheter aux pêcheurs les homards œuvés et de les conserver dans des parcs?—R. Oui, je crois.

Q. Serait-il avantageux d'avoir ici une homarderie?—R. Je le crois, parce qu'il y a plus de homards avec des œufs que sans œufs; j'en ai jeté par-dessus bord plus de cinq cents avec des œufs.

Q. Quand avez-vous remarqué qu'ils ont commencé à venir?—R. La semaine dernière avec des œufs nouveaux. Naturellement, je n'ai pas pêché tout l'été, une partie, seulement.

Q. En trouverez-vous d'œuvés jusqu'au 10 août?—R. Je le crois.

Q. Si les fabriques de conserves étaient fermées pourrait-on exploiter l'industrie du homard vivant?—R. Je le crois, les pêcheurs se gréeraient à cette fin et les vendraient eux-mêmes.

Q. Il vous faudrait des trains rapides, des wagons réfrigérateurs et beaucoup d'autres choses?—R. Je crains que le marché soit trop éloigné.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques ferait prendre plus de petits homards?—R. Cela se pourrait.

Q. Quelques personnes ont proposé, comme remède à l'état de choses actuel que l'on fermât les fabriques quelques années pour permettre au homard de se reconstituer, qu'en pensez-vous?—R. Je ne fais pas grand cas de l'idée.

Q. Cela enlèverait de l'ouvrage à beaucoup de personnes?—R. Oui, monsieur.

Q. Ne pourraient-elles pas se trouver d'autre genre de travail?—R. Il leur faudrait quitter le pays.

Q. Qu'est-ce que vous faites quand vous cessez de pêcher?—R. Je suis le pilote, ici.

Q. Savez-vous s'il existe une entente entre les fabricants de conserves pour tenir les prix aussi bas que possible; croyez-vous qu'ils s'entendent pour payer le moins cher possible aux pêcheurs?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous n'avez pas à vous plaindre à ce sujet?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on les laissait fabriquer des conserves à leur compte?—R. Quelques-uns en feraient peut-être, et d'autres, pas.

Q. Seriez-vous en faveur de changer la limite de taille?—R. Je ne le crois pas.

Q. Que diriez-vous d'un règlement abolissant la limite de taille et raccourcissant la saison?—R. Je ne sais qu'en dire.

Q. La théorie est qu'en raccourcissant la saison de quelques jours nous sauverions beaucoup de homards œuvés et de petits homards, que la majorité des homards qui viennent tard dans la saison sont des homards œuvés et qu'en permettant de prendre des homards de n'importe quelle taille, mais en raccourcissant la saison, nous gagnerions plus que nous ne perdrions. Qu'en pensez-vous?—R. Je ne puis pas dire.

Q. A quelle cause attribuez-vous la décroissance dans la taille des homards?—R. On ne leur donne pas le temps de grossir.

Q. C'est-à-dire que l'on prend trop de jeunes homards?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le courant des homards est réellement plus petit et a toujours été plus petit dans certains districts que dans d'autres ou bien étaient-ils primitivement, avant l'épuisement par la pêche, à peu près de la même taille partout?—R. Je crois qu'ils sont à peu près de la même taille ici.

Q. Croyez-vous qu'il faut à l'automne plus de homards pour remplir une boîte d'une livre qu'il n'en faut au printemps?—R. Non, monsieur, c'est à peu près la même chose.

Q. A quelle époque faites-vous vos meilleures pêches ici?—R. Pour les pêches de la rive le meilleur temps est du 15 au 20 juillet.

Q. Et au large?—R. Les meilleures pêches se font de la fin de juillet au 10 août.

Q. Se fait-il ici de la pêche ou de la mise en boîtes après la fermeture de la saison? Non, monsieur.

Q. Il ne se fait pas de pêche illégale?—R. Non, monsieur.

Q. Emploie-t-on ici des verveux ou carrelets comme on les appelle?—R. Non, monsieur.

Q. On ne pêche pas ici dans l'eau basse, n'est-ce pas, dans l'eau de moins d'une brasse?—R. Cela ne se fait pas ici.

Q. Que pensez-vous de l'idée de laisser pêcher dans les baies et dans les havres? Croyez-vous que l'on devrait permettre aux pêcheurs de pêcher dans les lagunes et dans les anses?—R. Oui, laissez-les pêcher partout où ils ont une chance de prendre du homard.

Q. Connaissez-vous les îles de la Madeleine et les lagunes qu'il y a là?—R. Oui.

Q. Sans aucun doute les homards entrent dans ces lagunes pour frayer et c'est pour cela, n'est-ce pas, qu'elles sont protégées?—R. Naturellement, la règle générale est que vous ne voyez jamais de petits homards avec des œufs. Les homards sont petits auprès de la rive, mais ils ne viennent pas tous là pour frayer.

Q. Ne croyez-vous pas qu'en pêchant dans de l'eau très basse et dans des endroits abrités de cette espèce où l'eau est chaude, vous prenez une trop forte proportion de petits homards, plus qu'au dehors?—R. Oh! oui, beaucoup plus petits.

Q. Ne croyez-vous pas que le ministère des Pêcheries est tenu de protéger les petits homards. Si cela ne se fait pas, comment aurez-vous jamais de gros homards? —R. Cela est vrai.

Le témoin est congédié.

JEAN-BAPTISTE MAILLET, pêcheur, Saint-Thomas, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Quel est votre âge?—R. 41.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Il y a 18 ans que je fais la pêche et le soudage.

Q. Quelle pêche faites-vous maintenant?—R. J'exploite une fabrique de conserves et je pêche avec une embarcation.

Q. Quelle est cette fabrique?—R. Elle appartient à moi et à mon frère, elle est à mon nom.

Q. Avec combien d'embarcations pêchez-vous?—R. Nous possédons trois embarcations et nous achetons le poisson de deux autres embarcations.

Q. Les trois embarcations qui vous appartiennent sont manœuvrées pour la pêche par des hommes à gages?—R. Oui, nous engageons des hommes.

Q. Et les deux autres embarcations vous vendent leurs homards?—R. Oui, monsieur, à tant du 100 livres.

Q. Quel est le prix par 100 livres?—R. Il n'y a réellement pas de prix exigé, nous promettons $58 par tonne.

Q. Si le marché est en hausse, vous payez un peu plus aux pêcheurs. S'il y a baisse vous payez moins?—R. Nous ne payons jamais moins.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Nous pêchons à différentes profondeurs. Nous avons une ligne de pièges au large de la rive où nous pêchons à deux brasses ou deux brasses et demie. Nous en avons aussi quelques-unes en dehors de cela, une demi-ligne est dans quatre brasses et l'aute moitié dans deux brasses et demie.

Q. Vous pêchez en dedans et en dehors du banc?—R. Nous suivons le banc.

Q. A quelle époque commencez-vous à pêcher?—R. Au printemps, nous commençons à la fin de mai.

Q. Et vous continuez à pêcher à partir de cette époque?—R. Oui.

Q. D'après votre expérience dans la pêche, est-ce que le homard est couramment plus gros en eau profonde, qu'en eau basse?—R. Quelquefois, cela dépend.

Q. Pouvez-vous dire qu'en moyenne les homards pris en eau profonde sont plus gros que ceux pris en eau basse?—R. Cette année, nous n'avons pas pêché en dehors des bancs, nous avons constamment pêché en eau basse.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que vous avez pris?—R. La taille moyenne a été de 8 pouces, mais je dois dire qu'il y en avait beaucoup de 7 pouces.

Q. Et quelques-uns un peu en dessous de cela?—R. Oui, un peu en dessous.

Q. En somme, cela a été l'habitude ici de prendre à peu près tout ce que vous pouviez, à moins que les homards ne fussent très petits?—R. Oui, certainement, mais cependant nous avons certaines limites, ainsi nous ne prendrions pas un homard de moins de 6 pouces.

Q. Et qu'est-ce que vous faites des homards œuvés?—R. Nous les rejetons à l'eau.

Q. Avez-vous toujours fait cela?—R. Quelquefois, au commencement, je secouais les œufs; dans ces dernières années, j'ai cessé.

Q. Vous rejetez à l'eau les homards œuvés?—R. Oui, depuis que la loi est en vigueur.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs observent généralement mieux les règlements relatifs aux homards œuvés, qu'ils ne faisaient autrefois?—R. Je crois que oui, sur notre partie de la côte.

Q. Vous avez entendu les pêcheurs dire cela?—R. Oui, j'ai entendu les pêcheurs dire qu'ils se surveillent les uns les autres, pour voir à ce qu'on ne prenne pas de homards œuvés.

Q. Quel est le meilleur temps pour pêcher?—R. Le meilleur temps pour pêcher, c'est tout le mois de juillet.

Q. Voyez-vous plus de homards œuvés dans un temps que dans l'autre?—R. Oui, au printemps, il y a plus de homards œuvés.

Q. Dans quel temps pensez-vous qu'ils fraient ici?—R. Ils fraient en juin. Il arrive que, vers la fin de juin, on n'en voit pas beaucoup; quelquefois, bien peu. A l'automne j'avais coutume d'en voir plus, quand les homards jettent leur test. On les voit rarement près du rivage.

Q. Voyez-vous plus de homards œuvés près du rivage qu'à l'eau profonde?—R. Non, monsieur, je crois qu'il y en a plus au large.

Q. Sur cent homards combien pensez-vous qu'il y en a qui portent des œufs?—R. Au printemps, à peu près le tiers; quelquefois pas toujours. Ce n'est pas toujours pareil, ils semblent venir par bancs.

Q. Combien faut-il de homards à votre fabrique, pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je ne l'ai jamais compté.

Q. Savez-vous combien il y a de homards à la tonne ou au cent livres?—R. Cela dépend du banc. C'en prend parfois 100 pour faire 200 livres. D'autres fois, ç'en prend plus. Il y en a deux ou trois à la livre, dans certains bancs l'été.

Q. Combien faut-il de homards à votre banc pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je crois qu'il y en a de quatre à cinq par boîte d'une livre.

Q. Combien de caisses tire-t-on d'une tonne de homards?—R. Je crois qu'il y avait, cet été, 230 livres de homard par caisse de 48 livres. Il en faudrait moins, certaines années, et plus dans d'autres, cela varie.

Q. A votre idée, y a-t-il beaucoup de changement, depuis dix ans, dans la taille du homard?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait eu beaucoup.

Q. Comment ç'a-t-il été depuis 20 ans?—R. Bien, je fais la pêche depuis 18 ans, et les homards, vous savez, sont toujours plus gros, au commencement du printemps, parce qu'ils viennent du nord. Aujourd'hui, nous prenons des homards venant du sud. Je me rappelle que, quand nous commençâmes à pêcher, nous n'attendions pas le banc de homards du sud, nous attendions toujours ceux du nord. Depuis, on a établi une homarderie à Shemogue, et on commence à voir un petit banc de homards venir du sud. Nous prenons la plupart de nos homards de ce banc et non du nord.

Q. Pêchez-vous avec les mêmes pièges qu'au commencement?—R. Non, nous avions coutume de pêcher avec des pièges à deux orifices. Aujourd'hui, on pêche avec un piège n'ayant qu'un bout ouvert. Sans doute, il y a deux compartiments dans le piège; avant, il n'y en avait qu'un.

Q. C'est ce qu'on appelle des pièges à compartiments?—R. Oui, monsieur.

Q. Pensez-vous qu'ils prennent plus de homards?—R. Ils en prennent plus. Tout comme le lundi, on compte deux jours de pêche, et les pièges d'aujourd'hui retiennent mieux le poisson que les autres. Pour un banc moyen de poissons, l'autre piège était peut-être ce qu'il faut, mais pour un plus gros banc, le piège actuel tiendra mieux. J'ai compté jusqu'à 33 homards dans un piège. Je n'ai jamais vu cela avec l'autre piège.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs ici qui ont leur bateau et leur attirail?—R. J'en connais à peu près six sur cette rive.

Q. La plupart des pêcheurs travaillent au mois et pêchent avec l'attirail de la fabrique de conserves?—R. Oui. Vous ne voulez sans doute pas parler de ceux qui ont un permis?

Q. Y en a-t-il plusieurs qui pêchent avec leur attirail et vendent leurs homards où ils veulent?—R. Il y a environ six bateaux sur cette rive, du côté sud.

Q. Mais la plupart pêchent au mois, avec l'attirail appartenant à la fabrique?—R. C'est bien cela.

Q. Combien faut-il de bateaux à une fabrique pour cent caisses?—R. On compte généralement une cinquantaine de caisses par bateau.

Q. Pour remplir 300 caisses, il faudrait donc six bateaux à pêcher?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il serait bon de limiter le nombre de pièges par bateau?—R. Je crois qu'on devrait en limiter le nombre, sans quoi il y a du grabuge. Quelques-uns ont trop d'appareils.

Q. Fixeriez-vous ce nombre à 250 par bateau?—R. Ce serait bien le nombre. Nous pêchons environ 300 par bateau. On peut pêcher 400, mais on se nuit plutôt; on ne travaille pas bien.

Q. Quelle est votre opinion relativement aux permis de mettre en conserves, pensez-vous qu'on devrait en accorder à chaque homme qui en demande, ou bien en limiter le nombre?—R. C'est difficile. Si l'on y regarde bien, il faudrait en accorder à tous, vu que nous sommes en pays libre. On devrait s'arranger de façon à ce qu'il n'y ait pas autant de faillites qu'autrefois. Je me rappelle qu'il y en a eu un grand nombre.

Q. C'est pourquoi on accorde tant de permis à de grandes maisons, c'est dû, je suppose, aux faillites?—R. Pas sur notre rive. La compagnie qui a acheté cette fabrique de conserves, croyant faire beaucoup, a payé ce que cela valait. Elle pensait, en voyant que tous les permis étaient arrêtés, qu'elle accaparerait toute la rive et laisserait le pauvre pêcheur à l'ancre. Telle est mon opinion.

Q. Vous pensez que la loi régissant la taille du homard est ignorée, c'est la coutume de tout apporter à la fabrique?—R. C'est bien la coutume de tout y apporter. Il y a toujours une cetaine limite de taille. Ce qui n'est pas bon, nous ne l'apportons pas à terre. J'ai jeté souvent jusqu'à quatre, cinq et même six homards, cette année. C'est ce qu'on fait, là où se tiennent les petits homards.

Q. Et vous prenez plus de petits homards dans certains endroits que dans d'autres?—R. Assurément.

Q. Croyez-vous qu'il se prend plus de petits homards à l'eau basse qu'à l'eau profonde?—R. Non, monsieur, on en prend plus à l'eau profonde qu'à l'eau basse.

Q. Pensez-vous qu'il y a des temps où le homard n'est pas bon pour la nourriture?—R. Il y a des temps où il en est qui ne sont pas bons, mais très peu. Nous ne les apportons pas à terre, nous les jetons.

Q. C'est quand vous trouvez des homards à l'écaille molle?—R. Il est défendu d'en prendre par l'officier et par le contremaître de la fabrique. Je suis le contremaître de notre fabrique et je ne le souffrirais pas.

Q. Le dernier témoin a dit qu'il avait vu des homards femelles de 5 pouces seulement avec des œufs?—R. C'est difficile à dire, mais j'en ai vu de très petites avec des œufs. Je ne les ai, bien entendu, jamais mesurées.

Q. Avaient-elles moins de 8 pouces?—R. Bon nombre avaient moins, moins de 7 pouces, je pense. Mais la plupart des homards œuvés sont plus gros, de 8 à 10 pouces à peu près.

Q. Ces homards œuvés sont-ils pleins de chair; sont-ils généralement bons?—R. Oui, ils sont bons.

Q. Beaucoup disent que ce sont les meilleurs, qu'ils sont pleins de chair?—R. Ils le sont, parce qu'ils ne jettent pas leur test avant d'être œuvés.

Q. Vous savez quelle est la règle pour la taille, les homards œuvés et la longueur de la saison, quel changement suggéreriez-vous, si vous en avez, dans le but de protéger les pêcheries?—R. La règle devrait, si l'on ne veut pas que nous fermions, être que la limite ne dépasse 7 pouces. Sans cela, nous ne pouvons vivre.

Q. Vous croyez que si la limite était de plus de 7 pouces, vous n'auriez plus qu'à fermer?—R. Je sais ce que je dis, il nous faudrait fermer.

Q. Qu'arriverait-il, si on ôtait la limite de taille et si, en retour, on raccourcissait la saison?—R. Une plus courte saison ne nous irait pas ici, parce que, voyez-vous, le banc ne vient pas toujours dans le même temps; c'est là l'embarras. Quelquefois il nous faut demander du délai. Parfois, nous l'avons, mais bien des fois, nous n'avons pu l'obtenir. Quand nous voyons que le banc vient plus tard, nous demandons une extension de temps.

Q. Vous avez demandé du délai, cette année, n'est-ce pas?—R. Pas cette année. Une année qu'on nous avait accordé l'extension, cela nous a remis sur pied. Des fois, le meilleur banc arrive à la fin de la saison.

Q. Seriez-vous en faveur d'une homarderie?—R. Oui, assurément, je pense qu'il faudrait une homarderie ici, parce qu'il y a trop de crabes, qui sont les ennemis du frai. On a pris jusqu'à 300 barils de crabes sur trois bateaux. Ils mangent les œufs et le frai; ainsi font la perche et la morue.

Q. Qu'avez-vous fait de tous ces crabes?—R. Je les ai mis sur le sol comme engrais.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'avoir des parcs pour les homards œuvés?—R. Je crois qu'il serait moins dispendieux de transporter les œufs à une homarderie, et que ce serait aussi bon.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un pêcheur du voisinage ait perdu sa pêche de homards, parce que le paqueur n'avait pas voulu la prendre?—R. Non.

Q. Que penseriez-vous de fermer les fabriques pour quelques années?—R. Ce n'est pas à faire. Autant vaudrait enlever à l'homme la nourriture qu'il doit prendre. Il y a place pour établir assez de homarderies pour donner à tous de quoi manger. M'est avis qu'il faut continuer.

Q. Trouvez-vous que les conditions ont beaucoup changé, depuis dix ans, ou les choses sont-elles les mêmes?—R. Je crois que c'est mieux qu'il y a dix ans, ce qui serait dû au prix du poisson. Je mets du homard en conserves depuis 15 ans et, la première année que je pêchai, je ne pus faire de contrat, je crois, que pour environ $5.50 la caisse. Aujourd'hui je puis avoir le double, près du triple.

Q. Ce n'est pas tout à fait mon idée. Beaucoup disent que la pêche est toujours au même niveau. Ce n'est pas pire qu'il y a quelques années? Pensez-vous que ça a diminué depuis dix ans, ou est-ce à peu près pareil?—R. Je crois que c'est pareil, ici, parce que, il y a deux ans, nous avons eu un banc de poisson comme je n'en avais jamais vu. L'an dernier, on n'a pas eu un gros banc, mais un assez bon; cette année, il est pauvre. Je ne pense pas que ce soit la rareté du poisson, mais la volonté de Dieu.

Q. C'est une mauvaise année pour le homard?—R. Oui, et c'est la même chose pour la morue et le maquereau.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher, il y avait de mauvaises années?—R. La première année que nous avons commencé, nous avions 400 pièges et nous n'avons paqué que 47 caisses. Tel fut le banc. Nous ne pûmes obtenir l'extension de la saison, cette année-là, et nous croyions que le banc devait venir après la clôture de la saison.

Q. Y a-t-il quelque chance d'expédier des homards vivants sur le marché?—R. Non, à moins d'avoir des glacières ou des vaisseaux à compartiments froids.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves se sont amalgamés pour tenir les

Q. Il n'y a pas moyen de faire ce commerce?—R. Non, et puis ça prend de l'argent.
prix bas, y a-t-il eu combinaison?—R. Il n'y a que cette année que les acheteurs se sont combinés. C'est là mon opinion simplement.

Q. Cette année, le prix était bas partout, et l'on dit que c'est dû au mauvais marché de l'année dernière?—R. C'est ce qu'on dit. Il faut bien dire quelque chose, mais mon opinion est qu'il y a eu combinaison. Je pourrais me tromper.

Q. A qui vendez-vous ordinairement vos homards?—R. A R. O'Leary, à Richibouctou. J'ai commencé avec M. O'Leary.

Q. Combien avez-vous mis en conserves, l'année dernière?—R. 244 caisses.

Q. Et l'année d'avant?—R. Nous n'avions qu'un bateau, environ 60 caisses.

Q. Et depuis que vous pêchez, cette année?—R. Nous en avons paqué 120 caisses jusqu'ici.

Q. Quant à la pêche en automne, comment sont alors les homards?—R. C'est ce que je ne connais pas.

Q. On nous a dit qu'il faut plus de homards pour emplir une boîte en automne qu'au printemps?—R. De bonne heure, le printemps, c'est comme l'automne, parce que les premiers homards qu'on apporte à terre sont chétifs et ne sont pas aussi bons qu'avant qu'il aient commencé à jeter leur test, quand ils sont au mieux.

Q. Alors ils commencent à maigrir, puis reviennent au mieux?—R. Et puis, à l'automne, c'est la même chose que le printemps.

Q. Avez-vous quelque idée de la pêche à l'eau très basse, quelle limite fixeriez-vous à la profondeur de l'eau où il faut pêcher?—R. Je ne saurais fixer de limite, parce que nous avons coutume de pêcher dans environ deux brasses d'eau. On trouve cette profondeur à environ trois milles de la côte. C'est là que nous pêchons ordinairement et c'est là qu'on trouve le plus de petits homards.

Q. Supposons que vous pêcheriez tard dans la saison, dans une toise d'eau?—R. On peut prendre de gros homards dans une brasse d'eau, si le fond est vaseux. Après que le homard a jeté son test, il va jusqu'au fond vaseux, où il y a des herbes, et c'est l'endroit où pêcher les gros homards. C'est ce qui arrive, du moins.

Q. Une année portant l'autre, quel est le meilleur temps pour pêcher?—R. Le meilleur temps, c'est en juillet.

Q. Avez-vous quelque recommandation à faire?—R. Si l'on prolongeait la saison de dix jours à quinze jours, cinq jours en mai et dix jours en août, ce serait mieux pour les pêcheurs.

Le témoin est renvoyé.

PIERRE LEBLANC, gérant, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Faites-vous des conserves pour votre compte?—R. Je suis le gérant de M. Bélideau.

Q. Combien avez-vous de fabriques à diriger?—R. Une.

Q. Combien de fabriques ce monsieur contrôle-t-il?—R. Deux, une située à la barre de Cocagne et l'autre au cap Casey.

Q. Quelle est la capacité de ces deux fabriques?—R. Quatre bateaux pour chacune.

Q. Les hommes sont-ils engagés au mois?—R. Oui, au mois.

Q. La fabrique fournit les bateaux et l'attirail?—R. Oui.

Q. Et les hommes sont payés au mois?—R. Oui.

Q. Vous n'achetez pas les homards?—R. Nous les achetions, il y a quelque années, mais pas maintenant.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques dans le voisinage?—R. Oui, il y en a un bon nombre.

Q. Combien paquez-vous en moyenne?—R. Il y a des années où nous avons paqué 50 caisses par bateau et jusqu'à soixante-quinze caisses par bateau. D'autres années, nous n'en avons paqué que trente-huit, il y a quelques années.

Q. Pouvez-vous nous dire à quelle profondeur vos bateaux font la pêche?—R. Je ne saurais dire exactement, vu que je ne pêche pas moi-même.

Q. Tout de même les pêcheurs pêchent bien au large?—R. Oui. Nous en avons qui pêchent près de terre, d'autres pêchent au large.

Q. Est-il d'habitude de ramener les pièges du large à mesure que la saison avance, ou ceux qui pêchent au large restent-ils là toute la saison?—R. Ils pêchent au large toute la saison. C'est ce qu'on a fait quelques années, mais on ne le fait plus.

Q. Y a-t-il plus de pièges dans le voisinage que quand vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Depuis combien d'années êtes-vous dans ce commerce?—R. Depuis onze ans. Il y a plus de pièges aujourd'hui qu'il y en avait.

Q. Combien avez-vous de pièges en moyenne?—R. Ils ont 250 pièges par bateau.

Q. Pensez-vous que ce soit un nombre suffisant?—R. Je le pense. C'est autant que les pêcheurs peuvent surveiller.

Q. Surtout si l'eau est haute, il est difficile de pêcher à l'eau haute?—R. Oui.

Q. Avez-vous toujours eu le même nombre de pièges?—R. Non, il y a des temps où nous en avons moins. Il était d'habitude d'avoir 250 pièges par bateau, près de terre et 200 au large. Cette année, nos bateaux du dehors ne vont pas aussi loin au large vu que chaque bateau a ses 250 pièges.

Q. Quelle est la nature des homards que vous prenez aujourd'hui, comparés à ceux que vous aviez coutume de prendre quand vous avez commencé?—R. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de différence. Ils sont peut-être un peu plus petits, du 15 juin à la fin de juillet. Je pense qu'ils sont un peu plus petits. Quand nous commençons. ils sont de bonne taille jusqu'à la fin de juin.

Q. Du dernier de juin à la fin de la saison, comment sont-ils?—R. Du dernier de juin, pendant quelque temps, c'est-à-dire près de terre, les homards sont plus petits, c'est-à-dire après qu'ils ont jeté leur test, pendant deux ou trois semaines.

Q. Et puis après, comment sont-ils?—R. Ils profitent alors, mais on en prend encore de plus gros......

Q. Vers la fin de la saison?—R. Vers la fin de la saison.

Q. Les trouvez-vous en meilleur état et plus pleins de chair dans une partie de la saison que dans l'autre?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le meilleur temps?—R. Le meilleur temps, c'est du 15 au 20 juin, ensuite, c'est de l'époque actuelle à la fin d'août.

Q. Croyez-vous que, en général, on peut dire qu'après cette date, on prend du homard plus petit qu'il y a quelques années?—R. Je ne saurais dire.

Q. Somme toute, ne pensez-vous pas qu'en moyenne le homard donne moins que quand vous avez commencé?—R. Il n'est guère plus petit.

Q. Pensez-vous qu'il est à peu près le même, d'après ce que vous connaissez?—R. Autant que je puis connaître, il est à peu près le même.

Q. Pensez-vous que les homards sont aussi gros qu'ils étaient?—R. Je le pense. Au large, nous faisons une bonne pêche; aujourd'hui, on prend des homards aussi gros que jamais avant.

Q. Que fait-on des homards œuvés, généralement, dans vos fabriques de conserves? —R. Les pêcheurs les jettent à l'eau.

Q. Vous ne les acceptez pas?—R. Non.

Q. Est-ce ce que font généralement les pêcheurs?—R. Je pense que c'est ce qu'ils font dans notre district; je ne connais pas de fabrique qui en paque.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs commencent à comprendre que la loi concernant le homard œuvé est bonne?—R. Oui, ils le comprennent. Sans doute, il arrive qu'ils en apportent un ou deux, mais on n'a qu'à leur dire de faire attention et le lendemain on n'en trouve plus dans leurs pièges.

Q. Ainsi, vous pensez que la loi concernant le homard œuvé est bien observée, dans votre voisinage?—R. Oh, oui.

Q. Et pour la limite de taille?—R. Je crois qu'il y a des homards qui n'ont pas la taille voulue.

Q. Pourriez-vous dire dans quelle proportion?—R. Il me serait difficile de le dire.

Q. Y en a-t-il la moitié?—R. Non, pas la moitié.

Q. Le tiers?—R. Non, je ne crois pas qu'il y en ait plus d'un quart, parmi les homards pris près de terre. Dans celui qu'on prend au large, je ne crois pas qu'il y en ait.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je ne saurais dire, vu que je ne suis pas pêcheur.

Q. Croyez-vous qu'il y a une époque de la saison où le homard est impropre à la nourriture?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous pensez qu'ils sont toujours bons?—R. Je le pense.

Q. Pouvez-vous me dire combien il faut de homards, à votre fabrique, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je pense qu'il en faut, en moyenne, de 5 à 8.

Q. Cette moyenne varie-t-elle, d'une époque de la saison à l'autre?—R. Oui, je le pense.

Q. Vous en prenez moins au commencement de la saison qu'à la fin?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce que cela vous ferait, comme fabricant de conserves, si on vous limitait strictement aux homards de huit pouces?—R. Nous fermerions simplement nos portes.

Q. Si vous fermiez, que feraient les pêcheurs?—R. Je ne vois pas ce qu'ils feraient pour vivre.

Q. Y a-t-il un marché pour le homard vivant? Y a-t-il quelque chance d'en exporter?—R. Il y a bien le marché américain, mais il n'est pas beaucoup connu ici, bien qu'il y ait quelques exportateurs de homards vivants.

Q. Commence-t-on à en exporter?—R. Oui, mais pas en grande quantité.

Q. Vous n'avez pas les facilités voulues; vous êtes trop loin de l'Intercolonial?—R. Nous n'avons pas de facilités ici.

Q. S'il y avait des communications faciles, les pêcheurs feraient-ils mieux d'exporter leur homard que de le vendre au fabricant de conserves?—R. Ils feraient mieux d'exporter, cette année, vu que le prix du homard en boîte est peu élevé. Je pense qu'ils feraient mieux.

Q. Avez-vous une idée du prix payé pour le homard vivant?—R. A Pointe-du-Chêne, le prix est, je crois, de $100 à $125 la tonne. C'est ce qu'on m'a dit. Je ne pourrais l'assurer.

Q. Et quel est le prix par tonne que paie le fabricant de conserves?—R. Cette année, il est d'environ $55.

Q. Que pensez-vous d'accorder des permis aux pêcheurs; on a déjà suggéré d'accorder des permis aux bateaux?—Je ne sais pas pourquoi on le ferait.

Q. Pensez-vous que chaque fabricant de conserves devrait avoir autant de bateaux qu'il voudrait? A quoi bon limiter le nombre des permis, si on ne limite pas celui des pièges?—R. C'est vrai. Je ne le pense pas. Je pense, toutefois, qu'on ne devrait pas laisser un homme pêcher avec plus de 8 bateaux et je crois qu'il ne devrait pas avoir plus de 250 pièges par bateau.

Q. Que pensez-vous du système actuel de restreindre les permis et de n'en accorder qu'à ceux qui font la pêche?—R. Je crois que le système est bon, pour notre district, parce qu'il y en a déjà trop.

Q. Ainsi, vous ne seriez pas en faveur de l'octroi d'un permis à quiconque prouverait qu'il est apte à s'en servir?—R. Non.

Q. Préféreriez-vous restreindre le nombre des permis?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels règlements étaient en vigueur, quand vous avez commencé à faire des conserves de homard?—R. On commençait le plus tôt possible au printemps, et on arrêtait le 15 juillet.

Q. Y avait-il une limite de taille?—R. La même limite de taille.

Q. Vous ne vous souvenez pas du temps où il n'y avait pas de règlements?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'on a trop pris de homards?—R. Je ne le crois pas, car je me souviens qu'en certaines années, c'est-à-dire en 1901 et 1902, nous n'avons pris que 38 caisses par bateau, et en 1903, avec le même attirail, le même nombre de pièges, je crois, que nous en avons pris jusqu'à 70 caisses par bateau.

Q. Pourquoi avoir fait une saison différente ici, nord et sud?—R. Pourquoi? Il y a ici des printemps rigoureux et les pêcheurs ne peuvent pas toujours sortir leur attirail à temps. Quelques fois, les homards ne prennent pas de nouveau test, c'est-à-dire à la même date. D'autres fois, ils en prennent et se ruent dans les pièges. Quand ils ont renouvelé leur écaille, ils ont faim et entrent dans les pièges. Des années, cela n'arrivera que le 23 et le 25 juillet; alors, s'il nous faut arrêter le 15 juillet nous perdons tout ce banc de homards. Il nous faudrait fermer sans pêcher ce banc et c'est pourquoi les pêcheurs ont demandé qu'on changeât cela.

Q. Seriez-vous en faveur de réduire la limite de taille?—R. Non, je ne serais pas en faveur.

Q. Vous préférez la limite de 8 pouces?—R. Oui.

Q. Vous dites qu'elle n'est pas mise en vigueur?—R. Non, je sais qu'elle ne l'est pas.

Q. Que penseriez-vous d'un règlement vous permettant de prendre du homard de n'importe quelle taille, mais protégeant le homard œuvé et raccourcissant la saison?—R. Je ne pense pas que ce serait sage. Je ne crois pas qu'on doive abréger la saison, je pense qu'elle est assez courte.

Q. Savez-vous si les fabricants de conserves ont été forcés d'accepter des homards trop petits ou œuvés, de crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Je n'en sais rien.

Q. Pensez-vous que, si on enregistrait les pêcheurs et si on leur faisait prendre un permis, cela leur ferait mieux observer la loi?—R. Non, je ne le pense pas, parce qu'ils font tout ce que leur dit le gérant.

Q. Pensez-vous que, s'il faut réglementer la pêche, on la réglementerait mieux avec les fabricants de conserves qu'avec les pêcheurs?—R. Je le pense.

Q. Les pénalités existantes sont-elles suffisantes pour empêcher les paqueurs de violer la loi, si on la mettait en vigueur?

Q. Que penseriez-vous de clore toute pêche de homards pour un certain nombre d'années?—R. Je crois que ça ne ferait pas, il y a des gens qui ne vivent que de pêche et cela leur ôterait leur travail.

Q. Ceux qui font la pêche ne sont pas des pêcheurs de profession?—R. Ce sont de petits cultivateurs. Ils n'ont qu'un petit morceau de terre et ne sauraient vivre uniquement de son produit.

Q. Y en a-t-il plusieurs qui font la pêche à la morue et au maquereau?—R. Pas beaucoup.

Q. La plupart se contentent de la pêche au homard?—R. Oui.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard a recommandé d'arrêter la pêche dans certaines parties de la côte alternativement?—R. Je ne pense pas que ce soit bon.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de pêcher moins longtemps, le printemps, puis d'arrêter et recommencer à l'automne?—R. Nous ne le pourrions pas, dans les circonstances. Nous ne pourrions ravoir nos hommes, qui savent qu'il y a beaucoup d'autre ouvrage ailleurs. Il est mieux de la continuer quand nous y sommes.

Q. Pensez-vous qu'on devrait faire l'inspection des conserves, à la fabrique?—R. Nous marchons par contrat et nous avons un homme qui fait cela. Il visite la fabrique deux ou trois fois par semaine et il inspecte le poisson à mesure qu'on le met en boîte et après qu'il est en boîte. Ainsi, je n'ai rien à dire là-dessus.

Q. Qui cet inspecteur représente-t-il?—R. Il représente la Robert Simpson Company, de Halifax. Elle a ses propres inspecteurs.

Q. Savez-vous s'il a déjà trouvé le paquage défectueux?—R. Oui, dans certains cas.

Q. Qu'arriverait-il au fabricant dont les conserves seraient dénoncées, aurait-il de la difficulté à vendre son homard?—R. Oui, il faut que le homard soit "O.K.", sans cela, rien.

Q. Où vendez-vous votre homard?—R. Nous l'expédions à Halifax, sous la surveillance de cet homme. Il est inspecté à la fabrique.

Q. Vous donne-t-il un certificat?—R. Oui, il nous donne un certificat, à la fabrique. Il ouvre tant de caisses, quand elles arrivent, et cela, pour voir si le homard est de première classe.

Q. Que pensez-vous d'accorder des permis à des gens qui ne sont pas canadiens?—R. Je crois que ce ne serait pas juste.

Q. Il y a sans doute des étrangers parmi nos plus grands paqueurs et ils ont commencé les premiers à paquer?—R. Oui, je sais.

Q. Savez-vous si, individuellement, les pêcheurs feraient plus d'argent, si on leur permettait de mettre en boîte eux-mêmes?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous que n'importe qui peut mettre en conserves?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Croyez-vous qu'il faut de l'expérience?—R. Je crois qu'il faut de l'expérience. Un homme qui ne connaît rien du métier risquerait de mettre du mauvais homard en conserves.

Q. Pensez-vous que, là où de jeunes pêcheurs entreprenants voudraient s'unir pour faire des conserves de homards, on devrait leur accorder un permis?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Savez-vous si quelques pêcheurs se sont plaints de ce que le prix payé pour les homards par les fabricants n'était pas satisfaisant?—R. Ils ne s'étaient pas plaints avant cette année, mais ils se plaignent.

Q. Quels sont leurs griefs?—R. Une baisse dans le prix du homard. Les gages sont moins élevés cette année et, quand un homme a obtenu un certain prix, il n'aime pas, vous savez, à avoir moins.

Q. Est-ce le cas que des pêcheurs ont perdu leur pêche de homards, parce que les fabricants de conserves ont refusé de les accepter?—R. Je n'en sais aucun cas.

Q. Est-il une autre question se rapportant à cette enquête, sur laquelle vous aimeriez à rendre témoignage?—R. Non, je n'ai plus rien à dire, si ce n'est que je n'aimerais pas qu'on raccourcît la saison. Si on pouvait même la prolonger, ce serait mieux.

Q. Mieux pour les pêcheurs ou mieux pour les homards?—R. Mieux pour tout le monde, je crois; quant aux homards, je n'en sais rien.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

CAP BALD, 28 juillet 1909.

PACIFIQUE P. LÉGER, paqueur, Cap-Bald, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous des conserves de homard?—R. Je vends du homard depuis la deuxième année après qu'on a commencé à paquer dans cette province.

Q. C'est-à-dire depuis 37 ans?—R. A peu près.

Q. Quelles sont les autres fabriques de conserves qui ont des permis dans le voisinage?—R. Je suis seul ici. La plus proche fabrique est à 300 ou 400 verges. Les autres sont échelonnées non loin du Cap Tourmente et dans la Baie Verte. Il y en a d'autres plus loin, en gagnant Shédiac.

Q. Est-ce la seule fabrique que vous dirigez?—R. C'est la seule.

Q. Avez-vous toujours dirigé cette fabrique, depuis le commencement?—R. J'avais mon exploitation sur le rivage.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Le plus grand nombre est neuf.

Q. Avec deux hommes par bateau?—R. Deux hommes par bateau.

Q. Combien de personnes employez-vous, à la fabrique, hommes et filles?—R. Selon que donne le homard; il y a des années, j'en emploie un grand nombre; d'autres années moins. Jusqu'aujourd'hui, ça n'a pas trop forcé et je n'ai eu plus de six filles et six hommes. L'an dernier, j'en avais plus.

Q. Combien avez-vous fait de conserves, l'an dernier?—R. L'an dernier, j'ai paqué environ 300 caisses.

Q. Quelle est la plus grande quantité de conserves que vous ayez faite?—R. J'en ai paqué jusqu'à 500.

Q. Avez-vous plus d'engins de pêche, aujourd'hui, que quand vous avez commencé?—R. A peu près la même chose.

Q. Combien avez-vous de pièges par bateau?—R. D'aucuns en ont 300, d'autres, 325 et jusqu'à 350. Sur mes bateaux, le plus grand nombre est 300, je crois. Quelques-uns en ont moins.

Q. Avez-vous toujours eu le même nombre, depuis le commencement?—R. Les premières années, ç'allait mieux. Il y a eu des années, depuis que j'ai commencé, où le homard était aussi bon qu'au début, quand nous paquions environ 500 caisses. Il n'y a que cinq ans de cela.

Q. Vous devez avoir eu un bon banc, cette saison-là?—R. C'était un bon banc.

Q. Vos hommes ont-ils leurs bateaux et leur attirail, ou cela vous appartient-il?—R. Je n'ai qu'un bateau. Je paque le reste à tant la caisse. Il y a des bateaux que j'emploie qui n'ont pas de permis.

Q. Ces bateaux n'ont pas de permis?—R. J'ai des bateaux dont se sont servis les hommes pour courir les fabriques, mais ça n'a pas payé et ils me sont revenus. Va sans dire qu'ils détiennent leur permis, cette année, comme d'habitude.

Q. Ils ne pêchent pas, mais paquent avec vous?—R. Ils paquent avec moi.

Q. Comment trouvez-vous la taille du homard, comparée à celle qu'il avait, quand vous avez commencé à faire des conserves?—R. Cette année, la taille était bien meilleure que l'année passée, le homard est bien plus gros.

Q. Mais quelle est la différence avec la taille qu'avait le homard, quand vous avez commencé?—R. Il y a une grande différence. Quand j'ai commencé, le homard avait toute sa grosseur. J'ai eu des homards qui ont pesé jusqu'à 16 livres.

Q. Ce n'était que de temps à autre?—R. Sans doute, ils se font rares, mais au commencement, les homards de 5, 6 et même 7 livres étaient très communs.

Q. Et maintenant?—R. J'en ai trouvé, cette année, qui pesaient 7 livres.

Q. C'est un gros homard?—R. Il y avait des petits homards, mais ils étaient bien plus gros que l'année dernière. Les chaluts qu'on tend près du rivage ramenaient de plus gros homards que ceux du large. Il faut remarquer que le printemps a été froid et que les homards s'approchaient du rivage.

Q. Ils cherchaient l'eau chaude?—R. Oui. C'est ce que j'ai remarqué.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard que vous mettez maintenant en conserves?—R. Il y avait quelqu'un qui les mesurait, ce printemps. Il est venu deux fois, mais il ne m'a pas rendu compte de son travail, de sorte que je ne saurais dire exactement.

Q. Parlez d'après vous-même?—R. J'ai remarqué qu'il y a à peu près trois classes de homards, de dix pouces, en diminuant, jusqu'à six pouces.

Q. Mais la limite de taille légale est de huit pouces partout?—R. Oui, partout.

Q. Pensez-vous que vous continueriez à faire des conserves, s'il fallait vous en tenir à huit pouces?—R. Je pourrais toujours faire des conserves, mais je ne vois pas trop comment les pêcheurs pourraient faire.

Q. Vous considérez-vous tenu de prendre tous les homards que les pêcheurs vous apportent?—R. Non, je ne m'y crois pas tenu. Je sais bien, par exemple, qu'on accepte des homards plus petits, jusqu'à peu près six pouces. Il y en a peut-être de plus petits encore.

Q. Quel est le plus petit homard que vous mettez en conserves?—R. Environ six pouces.

Q. Comment observe-t-on la loi, ici, est-ce qu'on prend des homards œuvés? R. Non, pas avec des œufs. J'ai averti les pêcheurs de n'en pas apporter à terre, après que la homarderie est fermée. Il s'en prend le printemps, quand ils jettent leur écaille. Quand ils l'ont jetée, il n'y a plus d'œufs.

Q. Est-ce que la homarderie est fermée, alors?—R. Oui, la saison du frai est passée. Quand la saison est passée, quand les homards ont jeté leur écaille, les petits ne viennent pas. Je ne sais si les femelles jettent leur test, ni ce qu'elle font, mais elles ne viennent pas.

Q. Mais vous trouvez, après cela, des homards œuvés?—R. Quelques-uns.

Q. Pas autant que le printemps?—R. Non.

Q. Sur 100, combien pensez-vous qu'il y en a d'œuvés?—R. Certains jours, j'en ai eu une tinette de cette hauteur (montrant de la main la hauteur), un peu plus qu'un demi baril. Avec des bateaux pêchant au large, ça irait bien jusque près du baril et de là jusqu'à 13, 14, 15 et 16 et ainsi de suite. Le plus que j'en aie trouvé, c'est à peu près un demi baril.

Q. L'homme de la homarderie vient-il avec une charrette chercher les œufs?—R. Non, il vient tous les jours, en chaloupe à gazoline, et il transporte les œufs à la homarderie.

Q. Combien vous paie-t-on?—R. Je reçois $6 pour la saison.

Q. Pour prendre soin des œufs?—R. Oui.

Q. Vous enlevez les œufs des homards et vous en prenez soin?—R. Oui.

Q. Est-il entendu qu'on vous donne pour cela $6?—R. C'est tout ce que je reçois. Je ne sais si on paie plus ou moins.

Q. Ce n'est pas une grosse somme, ce semble?—R. C'est peu pour la peine. Cela prend du temps. Il faut prendre beaucoup de soin, si l'on veut sauver les œufs.

Q. Quand commencez-vous à recevoir des homards œuvés?—R. Dès que les pêcheurs commencent à pêcher.

Q. Et quand commence-t-on à pêcher?—R. Le 25 mai. La première pêche que je reçois ici arrive vers le 28 mai. Il faut une couple de jours pour tendre les pièges et, le 28 ou le 29, les pêcheurs quittent le rivage et je commence à paquer.

Q. Trouvez-vous beaucoup de homards œuvés, à cette époque?—R. Tout autant Il y en a jusqu'à ce qu'ils laissent leur écaille.

Q. Combien de temps la homarderie a-t-elle été fermée?—R. Seulement durant une quinzaine. Dès que le frai se fait rare, ça ne paie pas, il faut arrêter.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. On ne saurait en trouver de moins de 8 ou 9 pouces. Parfois on en trouvera un de 7 pouces, mais bien rarement.

Q. Un témoin nous a dit, hier, qu'il était sûr d'avoir vu des homards de 5 pouces portant des œufs?—R. Tout homme de bon sens n'osera pas dire cela, parce que le homard doit atteindre la taille voulue, avant.

Q. Et la taille est de 8 pouces?—R. Oui. On en trouve rarement qui n'ont que 7 pouces.

Q. Quelle est, d'après vous, la taille moyenne des homards œuvés?—R. De 7 et 8 pouces jusqu'à 10 pouces. On en trouve de 11 à 12 pouces.

Q. Ça ferait, n'est-ce pas, un beau banc de homards?—R. Oui, et ils sont tous bien pleins.

Q. Sur 100 homards, combien, d'après vous, portent des œufs, à tout prendre quant à la saison?—R. En moyenne, je ne pense pas qu'il y en ait plus de 15 sur cent.

Q. Croyez-vous qu'il y en ait autant?—R. Je ne saurais dire exactement, vu que je ne les ai jamais comptés.

Q. C'est un peu plus que ce que disent la plupart des témoins?—R. Ça pourrait être moins. Je ne saurais dire. Je n'en suis pas certain. Si j'avais un attirail de 300 pièges et si j'allais au large, dans le détroit, j'en prendrais plus que ceux qui pêchent près de terre.

Q. Plus de homards œuvés?—R. Oui, plus de homards œuvés. Ils ne fraient pas autant près de terre qu'au large, à cause du fond qu'il y a là.

Q. Quel fond préfèrent-ils pour frayer?—R. Un fond rocailleux.

Q. Ne fraieraient-ils pas dans la vase?—R. Non, ils préfèrent un fond net et pierreux, où il y a des herbes marines, du varech et où ils peuvent cacher leurs œufs.

Q. Est-il une époque, dans l'année, où vous croyez que les homards ne sont pas propres à la nourriture?—R. Quand ils jettent leur test. Cela dépend des pêcheurs. Vous comprenez que je n'aime pas à en prendre, mais j'en prends quelquefois. Je les mets de côté, autant que possible, mais celui qui pêche au cent livres veut avoir son poids. Avec ceux qui pêchent comme j'en ai sur mes bateaux, c'est-à-dire pour leur compte, c'est différent. Ils les laissent dans les pièges jusqu'à ce que le test soit assez dur pour les apporter à terre.

Q. Combien leur test prend-il de temps à durcir?—R. Trois ou quatre jours. Quelquefois, on en apporte qui ne sont qu'une peau molle, ils ne valent rien. Celui qui les apporte à terre est dénué de sens commun, parce qu'ils ne sont bons à rien. Quand on les ouvre, à la fabrique, tout tombe et c'est une perte sèche. Si on prend et lave les pinces et la queue, tout s'en va dans l'eau et se perd.

Q. A quelle profondeur de l'eau tend-on les pièges, ici?—R. En certains endroits, on trouve 7 brasses. Les orifices des chaluts se trouveraient à 12 ou 13 brasses.

Q. Ce sont les chaluts du large?—R. Les chaluts du large. Près de terre, ici, c'est une moyenne d'environ 8 brasses.

Q. A quelle distance serait le chalut du large??—R. Le premier serait à un jet de pierre à peine du rivage, en eau basse; de là jusqu'à mi-chemin environ du détroit. Des gens de l'île ont traversé ici et certains de nos pêcheurs sont rendus du côté opposé.

Q. Je suppose que la homarderie commence à prendre le frai dès qu'on commence à pêcher?—R. Oui.

Q. Quand elle cesse de prendre du frai, les pêcheurs prennent-ils soin de jeter le homard œuvé à l'eau?—R. Ils doivent le faire. Parfois on en trouve un par-ci, par-là, mais c'est inévitable. Quand les pêcheurs ont un gros banc, ils ne peuvent s'arrêter

à les examiner un à un. Parfois, il en passe un de temps en temps. Je suis très particulier là-dessus. Des fois, on m'en passera un, on m'en passe probablement que je ne verrai pas.

Q. Vous croyez que la loi concernant le homard œuvé est bien observée?—R. Autant que je puis voir, elle est bien observée.

Q. Bien des personnes disent que, si on s'en tenait strictement à la limite de taille de 8 pouces, il leur faudrait fermer boutique, parce qu'elles ne pourraient plus faire de conserves avec profit?—R. Celui qui pêche au cent livres ne pourrait, je crois, continuer, parce que ça ne le paiera pas assez pour vivre.

Q. Combien paie-t-on le cent livres?—R. Il y en a qui paient $1.25, d'autres $2.50 et ainsi de suite. Les fabricants de conserves achètent au meilleur marché possible.

Q. Combien faut-il de homards pour faire cent livres?—R. De bonne heure, le printemps, c'en prend un peu plus de deux cents livres pour une caisse de 48 livres. Quand ils jettent leur test, il en faut environ 250 livres.

Q. Combien de homards cela représente-t-il?—R. Je ne pourrais vous renseigner là-dessus.

Q. Vous ne savez pas combien il faut de homards, ici, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne saurais dire, parce que c'est une chose que je n'ai jamais vérifiée.

Q. Quel arrangement fait-on, quand on paque à la caisse; demandez-vous tant par caisse, pour paquer leurs homards?—R. On me paie $2 la caisse pour paquer.

Q. Fournissez-vous les caisses et les boîtes?—R. Ils font des contrats pour leurs marchandises, là où ils vendent et on leur fournit les caisses.

Q. Le vendeur fournit les caisses?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous me dire combien il faut de homards au-dessous de 8 pouces de taille?—R. Non, je ne le pourrais pas. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, si celui qui mesure m'avait donné ses chiffres, j'aurais pu vous renseigner. Mais vous le saurez plus tard.

Q. Etes-vous en faveur du système actuel d'accorder des permis aux fabricants de conserves?—R. Bien, mon opinion est celle-ci: Pour celui qui pêche et fait paquer son homard par un homme qui a un permis, je ne vois pas qu'il en ait besoin. Je veux dire que, pour celui qui pêche et fait paquer et étiqueter son homard tout comme s'il avait un permis, je ne vois pas de quelle utilité lui serait un permis.

Q. On dit que quiconque demande un permis devrait l'obtenir, qu'un homme a autant de droit d'avoir un permis que tout autre?—R. Sans doute, tout ce qu'il y a, je crois, c'est la responsabilité du permis, puisqu'il lui faut toujours payer ses $2. Tout ce qu'il y a, c'est d'obtenir un permis, mais cet homme a toujours à me payer $2. Je ne puis travailler, acheter un permis et expédier sa marchandise pour rien.

Q. L'esprit de la loi, actuellement, est que, si vous ne paquez pas à votre compte, vous ne devez pas avoir de permis?—R. C'est bien cela.

Q. Mais ce n'est pas la règle?—R. C'est juste.

Q. A quoi attribuez-vous le changement survenu dans la pêche du homard, de ce qu'elle était quand vous avez commencé à paquer?—R. C'est bien différent, aujourd'hui.

Q. Quelle en est la cause?—R. D'aucuns prétendent que, là où est la homarderie, ils prennent plus de homards que nous n'en prenons ici.

Q. A quelle distance de la homarderie de Shemogue?—R. A cinq ou six milles. Je me rapelle le temps où j'y avais une fabrique, on y transportait les œufs et les gens commençaient à disputer, à dire qu'ils n'avaient pas justice. On y transportait les œufs, où ils éclosaient, et ils prenaient bien plus de homards que nous n'en prenions. Est-ce là la raison ou non, je n'en sais rien, mais ici le homard n'a jamais donné comme là-bas. Sans doute, je ne voudrais pas dire que c'était dû aux homards éclos là.

Q. Vous pensez que, puisqu'on prend les œufs ici, les jeunes homards devraient être distribués ici?—R. M'est avis que, si l'on déposait les jeunes homards le long de la côte, chacun aurait sa part et cela profiterait à tout le monde. Cette année, on s'est plaint qu'il n'y avait pas justice, de sorte que de la homarderie on a jeté les homards au large.

Q. Ce n'est pas ce que j'entends. Pourquoi la pêche ne serait-elle pas aussi bonne que quand vous avez commencé à paquer?—R. Il y a plus d'attirail que dans ce temps-là.

Q. Ne pensez-vous pas qu'on a trop pêché de homards?—R. Ce doit être cela. Il y a beaucoup plus de bateaux que quand on a commencé à paquer, beaucoup plus.

Q. Pensez-vous qu'on devrait limiter le nombre de bateaux qu'une fabrique emploie ou qu'on devrait permettre à un fabricant d'avoir autant de bateaux qu'il veut? —R. Il n'est pas bon qu'une fabrique ait trop de bateaux; un nombre limité serait suffisant. Certaines fabriques ont 27 ou 28 bateaux. Quand tous ces bateaux arrivent, il vous faut un vaste réservoir pour recevoir tous ces homards. Si vous n'aviez que la moitié de ces bateaux, vous disposeriez bien mieux du produit de la pêche.

Q. Pensez-vous qu'une fabrique qui emploie 27 bateaux couvre trop d'espace au large?—R. Sans doute, celui qui a 27 bateaux doit occuper plus de place que celui qui n'en a que 7 ou 8.

Q. Est-ce juste pour les autres?—R. Je ne pense pas que ce soit juste, mais, d'un autre côté....

Q. Ça veut dire que celui qui a les moyens d'engager tant de bateaux accapare une trop grande étendue de pêche?—R. Je pense qu'un homme devrait n'avoir que tant de bateaux.

Q. Combien pensez-vous qu'un bateau peut fournir de caisses pour paquer?—R. Il y a des années où j'ai paqué 101 caisses par bateau. L'an dernier, j'ai eu des bateaux qui n'ont paqué—ils avaient, c'est vrai, un petit attirail—que de 14 à 36. Les uns, 24; d'autres, 25; quelques-uns, 30; d'autres, 34. Le plus que j'ai eu, l'année dernière, c'est 64 caisses par bateau. J'ai dû baisser jusqu'à 14 caisses. Il n'y avait que 125 pièges avec deux hommes par bateau. Et puis, ils faisaient ce travail en même temps que leurs travaux de ferme.

Q. Quels sont ceux qui font la pêche, sont-ce des pêcheurs de profession?—R. Non, monsieur, ce sont tous des cultivateurs.

Q. Ils ne pêchent pas la morue ou le maquereau?—R. Non. Il y a pourtant du maquereau, mais si peu qu'ils ne se donnent pas la peine de le pêcher.

Q. Ils ne pêchent pas de morue?—R. Non, monsieur.

Q. Que font la plupart de ces hommes, quand la pêche du homard est finie?—R. Ils retournent sur leurs terres, ils ne font pas payer la ferme.

Q. Pourquoi?—R. Parce qu'il leur faut transporter leurs produits trop loin. Il faut faire 16 milles. Or, un voyage par jour, ça ne va pas vite.

Q. Quand on a commencé à paquer le homard, pensez-vous que les homards, le long de la côte, venaient à peu près du même banc et avaient la même taille?—R. Ils étaient assez proches et étaient d'une bonne taille.

Q. Etaient-ils partout pareils?—R. Oui, tout le long de la côte.

Q. Quelles étaient les lois en vigueur, quand vous avez commencé à paquer, relativement à la taille, à la saison, et tout ce qui s'en suit?—R. On commençait à pêcher le printemps et on pêchait jusqu'à l'automne.

Q. Il n'y avait pas de loi?—R. Aucune loi.

Q. Quels furent les premiers règlements introduits?—R. On avait coutume de commencer dès que la glace était partie et on arrêtait le 15 juillet.

Q. Et vous recommenciez à l'automne?—R. Non, monsieur, on arrêtait là, c'était le règlement que nous avions. Puis, on changea la saison, du 20 mai au 10 août.

Q. Que pensez-vous du changement de la loi?—R. Le changement de la loi est pour le mieux.

Q. Pensez-vous qu'on devrait permettre la pêche en dedans de trois brasses?—R. Ici, à trois brasses, on serait juste au rivage. En certains endroits, il n'en serait pas de même.

Q. Se sert-on de carrelets pour pêcher ici?—R. Non, monsieur, pas ici.

Q. Vous pêchez maintenant avec des pièges à compartiments?—R. Oui.

Q. Pourquoi se sert-on du piège Wheeler de préférence à l'autre?—R. On dit que ce piège est meilleur. Dans l'autre piège, les homards peuvent entrer et sortir. Ils iraient manger toute la boitte, puis sortiraient. Mais, comme ils rampent pour entrer le piège Wheeler, ils ne peuvent plus sortir. Il y en a qui sortent, quand ils n'y a plus de boitte; il faut qu'ils sortent.

Q. A quelle distance sont les lattes les unes des autres?—R. Il y en a qui sont très rapprochées, environ un pouce, je crois.

Q. Dans les premiers temps, elles étaient plus éloignées?—R. Oui.

Q. Pour quelle raison les met-on plus proches, aujourd'hui, pour retenir les plus petits homards?—R. Oui.

Q. Y a-t-il eu beaucoup de changement dans la pêche, depuis dix ans?—R. On ne remarque pas beaucoup de différence depuis dix ans. Certains étés la pêche est moins bonne; d'autres étés, elle est meilleure.

Q. Elle a baissé, comparée à ce qu'elle était il y a quarante ans, mais depuis dix ans, ça n'a pas beaucoup changé?—R. Ça n'a pas beaucoup changé.

Q. Pensez-vous que la taille des homards diminue toujours, ou qu'elle a cessé de diminuer?—R. Je crois qu'elle a cessé. Elle est à peu près la même sur toute la ligne.

Q. Vous êtes d'opinion que la homarderie a fait beaucoup de bien ici?—R. Je le pense. Tout le frai qu'on a protégé et fait éclore, on l'a bien fait. Mon opinion est celle-ci: Si on payait aux pêcheurs la valeur de la dépense de la homarderie, pour laisser là les homards ou les apporter au rivage; si on les payait ce que ça vaut, ils pourarient alors les rejeter à l'eau, ce serait la meilleure homarderie.

Q. Vous aimeriez mieux voir les homards œuvés rejetés à l'eau pour se reproduire naturellement?—R. Oui, d'eux-mêmes, je crois que c'est le mieux. Je vais vous dire pourquoi. Quelquefois, les bateaux arrivent ici à 7, 8, 9 heures, jusqu'à midi. Les premiers homards qui entrent, il faut que j'en enlève les œufs. Celui qui vient chercher les œufs arrive et, avant qu'il ait fait le tour des fabriques et soit retourné à la homarderie, il est 3, 4 ou 5 heures. Une partie des œufs n'est plus bonne alors. Quant aux œufs verts, ils tiendront bon plus longtemps. Les œufs presque prêts à éclore, dès que vous les mettez dans l'eau, vous pouvez le constater vous-même, ils éclosent aussitôt. Mais si l'eau ne circule pas dans le vaisseau, ils meurent. Les œufs verts peuvent résister jusqu'à ce qu'ils arrivent à la homarderie. Ainsi, s'il y avait une homarderie ici et une là-bas, ce serait mieux. Mais cela ne se peut pas, sans doute.

Q. Que penseriez-vous de placer les homards œuvés dans des parcs et de laisser éclore les homards?—R. Ce serait mieux, avec le brise-lames, ici.

Q. Vous pensez que ça pourrait être fait ici?—R. Oui, en deça du brise-lames.

Q. Y a-t-il quelque port propice, dans le voisnage?—R. Le port de Shemogue est le plus proche que nous ayons. Droit en face d'ici, non loin des rochers, on a 9 à 10 pieds d'eau. C'est l'eau la plus profonde qu'on ait ici.

Q. On ne pourrait pas un parc, à moins d'abriter la place comme il faut?—R. Il n'y a pas d'autre endroit pour faire un parc.

Q. Que pensez-vous d'essayer de sauver les homards œuvés au moyen de parcs, là où l'on peut en établir?—R. Ce serait très bien. Je suis contre la homarderie, parce que tout homme de bon sens sait bien que, avec la distance à parcourir pour transporter les œufs, ils ne peuvent tous se conserver bons. Mais si l'on prend les homards au large, qu'on les apporte au rivage, qu'on les mette dans l'eau et qu'on les y laisse frayer, chacun sait que les œufs serons bons.

Q. Apporteriez-vous les homards œuvés au bord et les relâcheriez-vous près du rivage?—R. Qu'on les mette ici dans l'eau profonde et qu'on les laisse ensuite aller où ils voudront. Il y a assez d'eau pour qu'ils se débattent.

Q. On en reprendrait un grand nombre, n'est-ce pas?—R. On n'en reprendrait pas près de terre. Si vous les jetiez à 7 ou 8 milles au large, ils ne mettraient pas de temps à revenir, vu qu'il y a ici une nourriture abondante et beaucoup de rochers pour que les homards se cachent dessous.

Q. Si on faisait cela, laisseriez-vous faire la pêche au homard avec des pièges près du bord?—R. Non.

Q. Vous ne pensez pas que la stricte mise en vigueur de la limite de taille à 8 pouces vous forcerait à fermer?—R. Je ne pense pas que ça me fermerait. J'exploiterais ma fabrique avec moins d'aide, mais ce serait toute autre chose pour les pêcheurs.

Q. Qu'arriverait-il, supposant que toutes les fabriques devraient fermer?—R. Dans les conditions où sont les gens, aujourd'hui, le gouvernement aurait à construire une autre maison à Dorchester, pour les y loger. Parce que, voyez-vous, les gens n'ont pas la valeur de leur marchandise. Ils l'ont eue l'année dernière seulement, mais ils ne l'ont plus. L'endroit où se trouve l'acheteur fait une différence. Il veut faire un profit sur la marchandise qu'il vend à son magasin et il veut en faire un autre sur ce qu'il achète du pauvre monde, de sorte que le pauvre ne peut faire assez pour se tirer d'affaire. Il le tient et, chaque année, le pauvre est obligé de recourir à lui, parce qu'il ne prend pas assez de homards pour que ça paie.

Q. D'aucuns sont d'opinion que, si la pêche arrêtait trois ou quatre ans, les homards afflueraient encore et les affaires redeviendraient florissantes?—R. Si la pêche arrêtait et que les pêcheurs pussent endurer cela, ce serait très bien. Mais combien pourraient l'endurer?

Q. Y a-t-il moyen d'expédier du homard vivant sur le marché?—R. Cela se fait actuellement. Cette année, un commerçant de Shédiac a expédié du homard vivant aux Etats-Unis.

Q. Combien le paie-t-il?—R. $127 la tonne.

Q. Quelle est la taille du homard qu'il prend?—R. Il n'en veut pas prendre de moins de 10 pouces.

Q. Y a-t-il plusieurs personnes qui lui en ont vendu?—R. Assez. Il en a eu assez cette année.

Q. Que penseriez-vous de demander aux pêcheurs de prendre un permis. L'idée est que, si le pêcheur avait un permis, il prendrait plus de soin à observer la loi?—R. Assurément, ils devraient prendre plus de soin, s'il leur fallait prendre un permis.

Q. Les règlements ont-ils jamais été observés ici, relativement à la conservation du homard, à votre connaissance?—R. Ils l'ont été.

Q. Ont-ils jamais été mis en vigueur?—R. Je ne sais s'ils ont été mis en vigueur, mais on en a parlé. Quand on a d'abord fait les lois, on ne pouvait apporter un homard de moins de 9 pouces. Mais les pêcheurs ne pouvaient y suffire, de sorte qu'ils les apportaient tels qu'ils les prenaient.

Q. Maintenant, on voudrait que la limite de taille fût réduite à 7 pouces et l'on dit que, avec cette réduction, on s'efforcerait plus d'observer la loi. Pensez-vous qu'il y a assez de fabriques de conserves?—R. Je pense qu'il y en a assez pour le homard qu'on pêche.

Q. Quel est le meilleur temps de pêcher, pour vous?—R. Le meilleur temps, c'est maintenant quand les homards donnent bien. Ils ne sont pas ce qu'il y a de mieux pour le poids, mais c'est ce qu'il y a de mieux comme quantité.

Q. Quel est le meilleur temps pour le poids?—R. Le printemps, jusqu'à ce que le homard commence à muer. Il faut que tous les homards remplissent leur écaille; pour un grand nombre, ce temps-ci est le meilleur.

Q. Que pensez-vous de permettre la pêche en automne, en d'autres termes, d'avoir deux saisons?—R. Deux saisons ne feraient pas l'affaire des pêcheurs, qui auraient à sortir leur attirail et à le préparer de nouveau.

Q. Que pensez-vous de mettre de côté la limite de taille, mais de protéger le homard œuvé et de raccourcir la saison?—R. Les pêcheurs disent que la saison est déjà assez courte.

Q. Quel changement suggérez-vous?—R. Mais cela dépend plus des pêcheurs que de moi.

Q. Vous savez ce que disent et veulent les pêcheurs?—R. Les pêcheurs disent qu'ils commenceraient bien le 12 juillet, mais pour continuer tout le temps.

Q. Et pas de pêche le printemps?—R. Et pas de pêche le printemps. Alors, toutes les femelles auraient cessé de frayer , parce que, voyez-vous, quand elles muent, il ne reste plus d'œufs, tous les œufs seraient partis.

Q. Supposons qu'on vous donnerait du 15 juillet au 15 septembre?—R. Du 15 juillet? Je crois qu'il leur faudrait tout le reste du temps, parce qu'il y a bien des tempêtes en automne.

Q. Quand devraient-ils arrêter de pêcher?—R. Quand il ferait assez froid.

Q. Dites-vous à la fin de septembre?—R. Ce serait beaucoup mieux pour les pêcheurs, parce que tous les œufs seraient saufs et que ce serait autant de plus. Je crois que ce serait une loi pour conserver le homard. Si ça continue, les pêcheurs devront abandonner.

Q. Les pêcheurs courent-ils à la ruine?—R. Ils y courent, presque tous, car, pour un qui réussit, il y en a de cinq à dix qui courent à la ruine.

Q. Pensez-vous qu'on devrait permettre à chaque pêcheur de faire des conserves à son compte?—R. Il lui faudrait payer le même prix en supposant qu'il aurait un permis. Je ne m'objecte pas à ce que chaque pêcheur ait un permis, parce qu'il leur faudra tous payer comme avant.

Q. Si nous faisions cela, il nous faudrait avoir la garantie que celui qui obtiendrait un permis pourrait paquer comme il faut, autrement il pourrait faire un mauvais produit, ce qui nuirait au marché?—R. C'est là le danger.

Q. Et il nous faudrait avoir la garantie que chaque pêcheur paquerait une certaine quantité.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs se plaignent de ce qu'on ne paie pas le homard assez cher?—R. Pas assez cher, cette année. L'année dernière, les pêcheurs pouvaient vivre.

Q. Quel est le prix?—R. Les pêcheurs reçoivent $4 de moins par caisse cette année, de l'acheteur.

Q. Quelle en est la raison?—R. Parce qu'on ne peut pas payer plus, je suppose.

Q. Quel est le meilleur prix que les pêcheurs aient obtenu?—R. $14 la caisse, l'année dernière.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire?—R. Ça dépend des pêcheurs. S'ils veulent faire changer la loi, c'est leur affaire. Le changement proposé serait à l'avantage des pêcheurs, parce que le frai serait épargné; autrement, il ne l'est pas. Si le homard était plus abondant, ils en bénéficieraient. Maintenant, il y a la homarderie de Shemogue. Vous verrez qu'il y a une différence dans le nombre des homards dans cette localité, parce qu'on y jette toujours le frai, excepté une fois, où on l'a jeté sur ce rivage.

Q. Prend-on plus de homards là?—R. R. Oui, celui qui va y mesurer les homards dit qu'on y prend des homards de plus petite taille.

Q. Mais en grande quantité?—R. En grand nombre. Cela prouve que les homards se tiennent là.

Le témoin en renvoyé.

La commission s'ajourne.

RUISSEAU LÉGER, 28 juillet 1909.

THÉOPHILE LÉGER, gérant, Ruisseau Léger, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans le paquage du homard?—R. Dix ans.

Q. A la tête d'une fabrique de conserves?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais fait la pêche?—R. Non, monsieur.

Q. Qui est propriétaire de cette fabrique?—R. O. M. Melançon, Shédiac.

Q. Combien employez-vous de bateaux?—R. Huit.

Q. Avec combien de pièges pêchent-ils, en moyenne?—R. Une moyenne de 325 par bateau.

Q. Les bateaux et l'attirail appartiennent-ils au paqueur ou aux pêcheurs?—R. Ils appartiennent à M. Melançon.

Q. Vos pêcheurs sont-ils tous engagés au mois?—R. Au cent. Les pêcheurs qui dirigent ces bateaux louent leurs appareils.

Q. Celui qui pêche sur un bateau, pêche au cent livres?—R. Au cent livres.

Q. Quel prix paie-t-on, en moyenne, par cent livres?—R. $1.25 le cent livres.

Q. Vous lui fournissez tout l'outillage?—R. Oui.

Q. Quelle différence y a-t-il entre ce prix et celui payé l'année dernière?—R. Il était un peu plus élevé, l'année dernière.

Q. Que payez-vous depuis que vous êtes dans l'industrie?—R. $1.35 le cent livres.

Q. Achetez-vous le homard au cent livres ou à la tonne?—R. Au cent livres.

Q. Combien avez-vous paqué, à votre fabrique, l'année dernière?—R. Quelque 432 caisses.

Q. Avez-vous quelque idée de ce que vous aviez paqué l'année d'avant?—R. Je ne travaillais pas ici, alors. J'ai commencé ici cet été.

Q. Quel est le plus fort paquage jusqu'ici fait, ici?—R. L'été dernier a été la meilleure saison, depuis longtemps.

Q. Comment avez-vous trouvé les homards que vous avez paqués, en gagnent-ils ou s'ils en perdent?—R. Je crois que c'est difficile à dire, on ne trouve pas beaucoup de différence.

Q. Que pensez-vous de la pêche, depuis que vous en faites, pensez-vous qu'il y a autant de homards qu'il y en avait autrefois?—R. Pas tout à fait autant.

Q. Sont-ils aussi gros que quand vous avez commencé?—R. A peu près, je pense.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards que vous prenez ici, combien en faut-il pour faire cent livres?—R. Je ne saurais dire au juste.

Q. Combien vous faut-il de homards pour remplir une boîte d'une livre?—R. Trois ou quatre, je pense. La moyenne est environ de quatre.

Q. Quelle est la coutume, ici, pour les homards œuvés, les acceptez-vous à la fabrique?—R. Oui. Durant la fraieson, il faut faire attention.

Q. Vous donnez les œufs à la homarderie?—R. Oui.

Q. Quand la homarderie arrête, que fait-on?—R. Nous ne les acceptons pas. Nous prenons soin de dire aux pêcheurs de ne plus en apporter.

Q. Les pêcheurs les rejettent-ils dans l'eau?—R. Ils doivent le faire, ils n'en emportent plus ici.

Q. Les pêcheurs enlèvent-ils les œufs des homards?—R. Pas ici, je crois.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêche-t-on?—R. Entre 7 et 8 brasses, on atteint parfois 11 brasses d'eau.

Q. Combien au large cela se trouve-t-il?—R. A six ou sept et même jusqu'à huit milles.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Environ 7 pouces, 7 à 8 pouces.

Q. Quelle est bien la taille moyenne de ces homards œuvés?—R. Environ 8 pouces, en moyenne.

Q. Depuis combien de temps la homarderie a-t-elle marché, à Shemogue?—R. Six ou sept ans, je crois.

Q. Avez-vous remarqué quelque amélioration dans le banc des homards depuis qu'elle est en opération?—R. La première année, mais maintenant je ne sais pas. Nous l'avons cru, parce que les homards sont plus petits.

Q. Vous n'en êtes pas sûr?—R. Non.

Q. Mais avez-vous quelque doute?—R. Peut-être la homarderie n'est-elle pas bien conduite.

Q. Vient-on chercher les œufs ici?—R. Oui.

Q. Rapporte-t-on les jeunes homards ici pour les jeter à l'eau?—R. Ils prennent les œufs tous les jours.

Q. Oui, mais où met-on les jeunes homards?—R. A environ un mille et demi ou deux milles.

Q. Les met-on à l'eau tout le long du rivage?—R. Oui, tout le long du détroit.

Q. Pensez-vous que tous les œufs qu'on enlève et qu'on envoie à la homarderie vivent?—R. Non, monsieur, ils ne vivent pas tous, parce qu'on ne les transporte pas assez vite. Il faudrait les porter tout de suite à la homarderie.

Q. Aussitôt que vous les enlevez?—R. Certainement.

Q. Combien de temps les gardez-vous, des fois?—R. Les bateaux arrivent à peu près à cette heure-ci, et ils repartent pour la homarderie vers 4 ou 5 heures, c'est assez long.

Q. Avez-vous remarqué vous-même une perte assez considérable d'œufs?—R. J'en ai vu quelques-uns qui n'étaient pas bons.

Q. Je suppose que les œufs verts du commencement de la saison se conservent le plus longtemps?—R. Oui.

Q. Qu'arrive-t-il des œufs très mûrs?—R. Ils ne se conservent pas très longtemps.

Q. Y a-t-il un autre moyen de conserver les œufs, d'après votre idée, outre celui de les transporter à la homarderie?—R. Oui, il peut y en avoir.

Q. En supposant que les pêcheurs apporteraient tous les homards œuvés et qu'ils les distribueraient le long du rivage jusqu'à l'éclosion du frai?—R. Ce serait très bien. Tous les établissements devraient avoir un homme....

Q. Pour être ici et prendre soin de ces homards?—R. Pour payer les pêcheurs tel prix.

Q. Et les remettre à l'eau?—R. Immédiatement.

Q. En supposant que nous achèterions des homards femelles et que nous les remettrions à l'eau près du rivage, en sortiraient-elles et seraient-elles attrapées de nouveau, ou resteraient-elles près du rivage?—R. Elles y resteraient, mais pas très longtemps.

Q. Une autre proposition, c'est d'acheter les homards et de les garder dans des parcs. Y a-t-il des ports ici où des parcs pourraient être établis?—R. Le havre où se trouve la homarderie est grand.

Q. Vous commencez à faire la pêche ici le 25 mai, n'est-ce pas?—R. Oui, et nous pêchons jusqu'au 10 août.

Q. Il ne vous est pas permis de pêcher des homards œuvés, à moins d'en vendre le frai à la homarderie, et la limite de taille est huit pouces, n'est-ce pas?—R. Oui, huit pouces.

Q. La limite de taille a-t-elle toujours été observée?—R. Non.

Q. Quel serait l'effet sur la mise en conserves, si la loi était mise en force, et si on ne permettait pas de prendre des homards au-dessous de huit pouces. Un grand nombre de fabricants de conserves de homards disent que cela aurait pour effet de leur faire fermer leurs établissements?—R. De fait, je pense que tel en serait le résultat.

La mise en force de la loi de huit pouces ferait fermer un grand nombre d'établissements de conserves.

Q. Des homards que vous prenez, quelle est la quantité au-dessous de cette taille? —R. Ceux de six et sept pouces sont assez nombreux.

Q. Combien par cent en prendriez-vous au-dessous de cette taille?—R. Nous en prendrions au moins un tiers.

Q. Y a-t-il eu un grand nombre de fabriques nouvelles établies ici pendant ces dix dernières années?—R. Non.

Q. Pensez-vous que tous ceux qui demandent un permis de paquage devraient l'obtenir?—R. Je le crois. Le soleil luit pour tout le monde.

Q. Nous serions obligés d'avoir quelque garantie que cet homme serait capable de préparer sa marchandise convenablement et d'en mettre en conserve une certaine quantité?—R. Oui je pense que c'est là ce qu'il faut.

Q. Permettriez-vous à un fabricant de conserves d'exploiter autant de bateaux qu'il lui plaît, ou en réglementeriez-vous le nombre?—R. Il ne conviendrait pas d'avoir trop de bateaux.

Q. Il ne servirait à rien de restreindre le nombre des fabriques de conserves, et aussi de permettre aux fabriques actuelles d'employer autant de bateaux qu'il leur plairait?—R. Non.

Q. Le nombre des pièges employés aujourd'hui pour la pêche est-il beaucoup plus considérable qu'il avait coutume d'être?—R. Non, c'est à peu près le même.

Q. Tiendriez-vous à la limite de taille de huit pouces, ou que feriez-vous?—R. Huit pouces, ce n'est pas trop, je vous le dis.

Q. On a proposé de supprimer entièrement la limite de taille, et en retour d'avoir la saison plus courte?—R. Je pense que la saison est déjà assez courte maintenant.

Q. Pensez-vous que la présente saison du 25 mai au 10 août est la meilleure?—R. Je le pense.

Q. Est-ce qu'elle ne couvre pas le temps où les homards fraient?—R. Oui.

Q. Qu'en serait-il si la saison était changée entièrement, si vous commenciez le 15 juillet et si vous faisiez la pêche jusqu'à la fin de septembre?—R. Cela ne ferait pas. Je ne pense pas que cela ferait. Le mois de septembre ne convient pas à raison du mauvais temps.

Q. Vous n'avez pas de confiance en la pêche d'automne alors?—R. Non. Je pense que la saison telle qu'elle est est ce qu'il faut.

Q. Pensez-vous qu'il faut plus de homards pour remplir une boîte de conserves d'une livre, pendant l'automne que pendant le printemps?—R. Non, il n'en est rien.

Q. Quel est le meilleur temps de la pêche ici, quand vous procurez-vous la plus grande partie de vos homards?—R. Maintenant, c'est le temps.

Q. C'est le meilleur temps?—R. Du 10 au 20 juillet.

Q. Les homards ont-ils fini de frayer maintenant?—R. La homarderie a cessé d'opérer il y a plus d'une semaine.

Q. Comment sont les homards qui arrivent maintenant, vous en voyez encore quelques-uns d'œuvés, n'est-ce pas?—R. Non, il n'y en a pas, nous ne les entrons pas. Si les pêcheurs en apportent, ils doivent en enlever les œufs. Quelquefois, par erreur, nous en recevons un. Lorsqu'un homme fait la pêche avec 300 pièges et prend 800 livres, il peut les mélanger facilement.

Q. Pensez-vous qu'il y aurait quelque avantage pour les pêcheurs, à prendre un permis?—R. Je n'y ai pas pensé.

Q. Que penseriez-vous de fermer les fabriques de conserves, pendant trois, quatre ou cinq ans, dans l'espoir de permettre aux homards de retourner à leur condition originaire?—R. Il vaut autant vous dire immédiatement, que je serais contre cette mesure, parce qu'il y a un très grand nombre de gens qui dépendent de l'industrie du homard et une telle mesure aurait pour résultat des temps durs.

Q. Pensez-vous que la homarderie voisine est dirigée comme elle devrait l'être?—R. Non, monsieur.

Q. Est-elle dirigée avec négligence, sans soin?—R. Oui, sans soin.

Q. Pensez-vous qu'il devrait y avoir une inspection du paquage à la fabrique? A présent, il n'y a pas d'inspection, et vous disposez des homards comme il vous plaît? R. Oh! Oui.

Q. Il y a une inspection par un monsieur d'Halifax, dans l'intérêt de l'acheteur, mais aucune autre?—R. Non.

Q. Que penseriez-vous d'une inspection du produit des fabriques de conserves de homards par le gouvernement?—R. Ce serait très bien.

Q. Pensez-vous que les fonctionnaires actuels pourraient faire cette inspection?—R. Quelques-uns d'eux pourraient la faire très bien.

Q. Combien de fois, voyez-vous ici, des officiers des pêcheries?—R. Bien souvent.

Q. Ils viennent ici, sans doute, pour marquer les caisses?—R. Pour marquer les caisses.

Q. Ne viennent-ils pas pour voir si vous avez de petits homards?—R. Oui, ils regardent dans les réfrigérateurs pour voir s'il y a des homards œuvés.

Q. En supposant que la mise en conserves des homards serait arrêtée ici, y a-t-il pour les pêcheurs quelque opportunité d'envoyer leurs homards vivants, sur le marché?—R. Non.

Q. Fait-on ici l'expédition de homards vivants?—R. M. Paturel, de Shédiac, le fait en petit.

Q. Où achète-t-il ses homards?—R. Le long du rivage.

Q. Qui est-ce qui lui vend les homards, les pêcheurs ou le fabricant de conserves?—R. Il y a quelques pêcheurs qui possèdent leurs propres engins de pêche et qui lui en vendent. Quelques fabriques lui en vendent une grande quantité.

Q. Savez-vous combien il paie les homards vivants?—R. Environ $125 la tonne.

Q. Pensez-vous que, là où un groupe de pêcheurs s'unissent, afin d'exercer l'industrie de la mise en conserves, il existe des raisons pour lesquelles il ne devrait pas leur être accordé de permis?—R. Certainement non, s'ils veulent vivre.

Q. Connaissez-vous des plaintes faites par des pêcheurs au sujet du prix qu'ils obtiennent maintenant des fabricants de conserves pour leurs homards?—R. Il y a des plaintes en grand nombre, ils veulent avoir un meilleur prix. Quelques-uns ne veulent pas faire la pêche, au prix actuel.

Q. Connaissez-vous des pêcheurs qui ont perdu leur prise de homards, parce que les fabricants de conserves ne voulaient pas les prendre?—R. En général, nous pouvons prendre tout ce qu'ils apportent.

Q. Pensez-vous que si les établissements de conserves étaient fermés, les pêcheurs ne pourraient pas trouver un marché pour leurs homards?—R. Non.

Q. Avez-vous une idée quelle branche de l'industrie du homard est la plus profitable au pêcheur, le commerce de homard vivant ou la mise en conserve?—R. C'est la mise en conserve.

Q. Quelle est la taille des homards acceptés vivants?—R. Dix pouces.

Q. Ils n'en veulent pas recevoir au-dessous de cette taille?—R. Non, monsieur.

Q. Les pêcheurs font-ils autant d'argent avec les homards qu'ils avaient coutume de faire?—R. Pas tout à fait.

Q. Ce n'est que cette année?—R. L'année dernière a été passablement pauvre aussi, bien que quelques fabriques aient fait de bonnes affaires.

Q. Les pièges avec lesquels vous pêchez maintenant sont-ils les mêmes que ceux d'autrefois?—R. Non.

Q. Autrefois les pêcheurs se servaient, pour faire la pêche, d'un piège avec un cercle à chaque bout?—R. Il y a maintenant trois filets.

Q. Vous les appelez pièges Wheeler?—R. Oui, le piège Wheeler, c'est l'espèce en vogue aujourd'hui.

Q. Les lattes sont-elles plus rapprochées qu'autrefois?—R. Pas que je me rappelle.

Q. Quelle est la distance entre les lattes?—R. Environ trois quarts de pouce.

Q. Voudriez-vous changer les règlements, de quelque manière?—R. La saison est ce qu'il faut, je pense, et pour ce qui en est des homards de huit pouces, nous n'en prenons pas beaucoup. Il n'y en a pas beaucoup d'amenés au rivage, qui ont huit pouces. C'est mon idée et j'en ai en mains, tous les jours.

Q. Pensez-vous que les homards deviennent de plus en plus petits?—R. Je suppose qu'ils sont environ de même taille.

Q. Pensez-vous que la limite de taille de huit pouces devrait être changée?—R. Je la réduirais à sept pouces.

Q. Pensez-vous qu'il est bien de continuer à prendre tous les homards, plus petits?—R. Non, ce n'est pas bien.

Q. Pouvons-nous espérer de continuer les pêcheries, si nous persistons à prendre les petits homards—R. Non.

Q. La plupart des hommes pêchant le homard ne sont pas des pêcheurs réguliers, le sont-ils, pêchent-ils la morue ou le maquereau?—R. Non. Seulement....

Q. Que font-ils quand la pêche au homard est finie?—R. Un peu de culture, puis ils vont au chantier.

Q. Ils ne font la pêche ni de la morue, ni du hadock?—R. Non, il n'y a rien à faire, jusqu'à la pêche du hareng, le printemps.

Q. Où prenez-vous votre boitte, l'obtenez-vous ici?—R. Oui, nous prenons le hareng en tendant des rêts à mailler.

Le témoin est renvoyé.

ABEL BURKE, pêcheur, Ruisseau Léger, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous ne pêchez pas cette année?—R. Non.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Depuis quinze ans.

Q. Pourquoi l'avez-vous abandonnée?—R. Parce que je pensais que les homards diminuaient.

Q. A quelle occupation vous êtes-vous adonné?—R. Maintenant je suis boucher.

Q. Lorsque vous aviez coutume de faire la pêche au homard, que faisiez-vous de plus?—R. Je faisais un peu de culture le printemps, la pêche en été, et l'automne j'allais au chantier.

Q. Ne faisiez-vous que la pêche au homard?—R. Je faisais aussi la pêche au hareng, le printemps, avec mon bateau.

Q. Sur quelle partie de la côte faisiez-vous la pêche?—R. Au large d'ici.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre total d'hommes engagés pour la pêche au homard, dans cette paroisse?—R. J'en estimerais le nombre à deux cents dans ce voisinage.

Q. La plupart d'entre eux font-il la pêche avec leurs propres engins de pêche et leurs bateaux?—R. Il y en a environ un tiers qui ont leurs propres engins de pêche.

Q. Lorsque vous faisiez la pêche, était-ce en employant vos propres engins de pêche?—R. Je me suis servi de mes propres engins de pêche pendant sept ans, à moins que je fisse la pêche pour d'autres.

Q. Avec quel nombre de pièges, avec un bateau, faisiez-vous la pêche ordinairement?—R. La moyenne, comme règle, était 300.

Q. Comment se fait-il que vous pêchiez avec plus de pièges ici qu'en d'autres endroits?—R. J'avais coutume de pêcher moins que les autres. Pendant quelques

années, je me suis servi de 335, 345 et 350 pièges; d'autres années, 275. La moyenne a été de 300 pièges.

Q. Pensez-vous qu'un homme puisse en employer un plus grand nombre?—R. S'il y veille attentivement, c'est autant qu'il peut en prendre. Il y a quelques pêcheurs habiles qui peuvent prendre soin de 350 pièges, mais, comme règle, c'est assez de 300 pour un bateau, si on y veille avec soin.

Q. A quelle profondeur d'eau aviez-vous coutume de pêcher?—R. J'avais coutume, comme règle, de tendre une ligne de fond près du rivage. Cela donnait cinq brasses d'eau. D'autres étaient posées à dix et onze brasses. Comme règle, la moyenne au large est d'environ neuf brasses.

Q. A quelle distance du rivage serait la limite?—R. Environ 5½ milles, entre 5 et 6 milles. C'est moins que la moitié du chemin, en travers, mais il y en a quelques-uns qui y vont.

Q. Quelle sorte de fond avez-vous?—R. Lorsque vous vous éloignez à deux milles d'ici il y a un petit récif d'environ un quart de mille de largeur. Puis vous frappez un fond vaseux, tout à fait de la boue, du gravier et du sable qui n'est pas bon. A environ 3½ milles plus loin, vous frappez un petit récif qui est une bonne place de pêche. Un peu plus loin, vous frappez un banc de sable d'un mille et quart de largeur. Ensuite, vous frappez une autre bonne place de pêche.

Q. Les récifs sont les meilleures places de pêche?—R. Oui, à cause du fond rocheux.

Q. Ce fond est-il couvert d'algues?—R. De varech et de moules.

Q. Pensez-vous que les homards fraient dans ce varech?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous pêché, toute la saison, toujours, à la même profondeur d'eau, ou avez-vous changé de place?—R. J'ai toujours pêché dans la même profondeur d'eau.

Q. Un bout de votre ligne de fond se trouvait dans l'eau assez basse et l'autre bout en eau profonde?—R. Nous ne plaçons pas nos lignes de fond de cette façon, ici; dans la Nouvelle-Ecosse, c'est ce que l'on fait. Ce que je voulais dire, c'est que, parfois, vous frappez un trou profond où vous mettez la ligne, mais règle générale c'est dans neuf brasses d'eau. Très peu de pêcheurs changent de place, à moins de frapper un fond pauvre, alors ils peuvent changer leurs lignes de fond.

Q. Personne ici ne fait la pêche au-dessous d'une ou deux brasses d'eau?—R. Non, monsieur, de quatre à cinq brasses d'eau, c'est la moindre profondeur d'eau où nous pêchons.

Q. Pourriez-vous trouver des homards dans une moindre profondeur d'eau?—R. Nous pourrions en trouver quelques-uns, mais très peu.

Q. Emploie-t-on ici des verveux ou des carrelets?—R. Non, monsieur.

Q. Lorsque vous avez abandonné la pêche, est-ce que les homards manquaient, d'après votre opinion?—R. Eh bien, ils manquaient de cette manière: Tous les ans, pendant ces quatre dernières années, ils diminuaient.

Q. En quantité ou en taille?—R. En quantité ainsi qu'en taille.

Q. Et avant ces quatre dernières années?—R. Eh bien, j'avais coutume de prendre généralement de 8 à 9, 10 et 11 tonnes de poissons de bonne taille. Il y a quatre ans, j'avais coutume de prendre une bonne quantité de petits poissons, c'est lorsque la homarderie commença à opérer à Shemogue. La homarderie était assez bien dirigée alors.

Q. Vous pensez que la homarderie n'est pas aussi bien dirigée maintenant qu'au commencement de ses opérations?—R. On n'y prête pas une attention suffisante. Je pense qu'il y a de meilleurs moyens de manier du frai de homards.

Q. Est-ce le même personnel qui en prend soin comme au commencement?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque différence entre le piège avec lequel vous avez pêché, l'année dernière, et celui que vous employiez lorsque vous avez commencé?—R. Dans les quelques premières années, il y a 15 ans, je faisais la pêche avec un anneau à chaque bout. Aujourd'hui, nous avons les pièges à compartiments.

Q. Pourquoi en est-on venu à ce changement de pièges à compartiments, quelle en fut la raison?—R. Ils appellent cela un brevet, ce piège Wheeler, ce piège à double filet. A cause des tempêtes, les homards avaient coutume d'entrer dans une place où ils ne pouvaient pas manger et la boitte aurait duré plus longtemps.

Q. Et les homards ne pouvaient pas s'échapper aussi facilement des pièges à compartiments?—R. Non.

Q. Les lattes sont-elles plus rapprochées?—R. Très peu.

Q. Quel espace y a-t-il maintenant?—R. Il est inutile de latter les pièges à moins de trois quarts de pouce. Trois quarts de pouce, telle est la largeur convenable.

Q. Quelle était la meilleure saison pour les homards, lorsque vous faisiez la pêche? —R. Les pêcheurs avaient coutume d'étendre leurs lignes aussitôt qu'ils le pouvaient le printemps lorsque la glace partait, et finissaient le 20 juillet, je pense que c'était cela. A mon avis, la première pêche est la meilleure, parce que l'écaille du homard est dure alors et nous avions coutume d'avoir de bon poisson. Nous avions l'habitude de n'en pas gaspiller et les hommes avaient coutume d'en avoir plus, parce qu'ils ne prenaient pas beaucoup de homards œuvés. Pendant ce temps de chaleur, ils se dépouillent de leurs écailles.

Q. Y a-t-il beaucoup plus de pièges employés pour la pêche maintenant qu'au temps où vous avez commencé?—R. Oui, beaucoup plus.

Q. Pensez-vous que c'est en employant un plus grand nombre de pièges que les fabriques maintiennent leur paquage?—R. Certainement, c'est ainsi qu'elles s'y prennent. Les hommes ont besoin de se faire de bons salaires et ils travailleront ferme et se serviront d'une plus grande quantité d'engins de pêche.

Q. Et rapporteront tout ce qu'ils pourront prendre?—R. Tout ce qu'ils attrapent.

Q. Comment observe-t-on ici le règlement concernant les homards œuvés; je suppose que, durant les opérations de la homarderie, les pêcheurs apportent les œufs?—R. Ils sont grattés et conservés jusqu'au passage de l'homme qui les transporte à la homarderie. Mais, pour la plupart ils sont morts, lorsqu'il les transporte à la homarderie. Il s'en va le soir, pour quelque autre affaire. L'homme n'y prête pas la moindre attention. Il devrait être là, à la homarderie, tous les jours qu'il en a la garde, et il n'y est qu'environ quatre ou cinq heures en tout.

Q. Si la homarderie était opérée convenablement comme elle l'était au commencement, que penseriez-vous de son œuvre; a-t-elle bien opéré autrefois?—R. Je pense qu'elle a bien opéré. Dans les quelques premières années qu'elle a opéré, j'ai trouvé de 8 à 10 et 12 petits homards de cette longueur. (Illustrant par un geste.) Ils devraient alors avoir deux ans. Une année il y en aurait un lot ça de long et vous verriez la même chose les autres années. Il n'y a pas d'autre place d'où ils pouvaient venir, si ce n'est de la homarderie.

Q. Vous ne trouvez pas que cette condition existe aujourd'hui, dans la même étendue?—R. Ces petits homards ne sont pas aussi nombreux.

Q. Quelle serait votre idée de faire enregistrer les pêcheurs et de prendre un permis?—R. Mon idée, c'est qu'un pêcheur devrait avoir un permis de cette manière: Qu'un homme signerait un papier s'engageant à employer un attirail de 300 pièges, s'il le veut, afin de gagner sa vie. Je ne voudrais pas qu'un homme prenne un permis et qu'il n'emploierait à la pêche que 50 ou 100 pièges, mais un homme qui voudrait s'en occuper sérieusement et faire des affaires devrait avoir un permis.

Q. Vous voulez dire un permis de paquage?—R. Non, un permis de pêche.

Q. Pensez-vous qu'avec un permis un pêcheur serait plus attentif à observer la loi?—R. Je pense qu'il le serait, s'il avait un permis, et s'il avait à prendre soin des homards femelles. Si on faisait cela, dans trois ou quatre ans, la pêche ne manquerait pas d'être profitable.

Q. Combien paie-t-on ici pour ramasser les œufs?—R. Rien. On fait prendre les œufs, et on les fait délivrer gratuitement par la fabrique de conserves. Il n'y a rien de payé pour cela. Il y eut alors de violentes récriminations. Ils avaient

tant d'ouvrage, disaient-ils, qu'ils ne pouvaient pas s'en occuper, et l'homme qui s'occupe de la homarderie dit qu'il y verrait. Je suppose qu'il payait un peu ses amis pour cela, mais quant aux autres il n'en faisait rien.

Q. J'entends dire que quelques hommes sont payés à raison de $6 pour la saison?—R. C'est cela, vous le voyez, et d'autres ne reçoivent rien.

Q. Y a-t-il de la compétition entre le pêcheur et le fabricant de conserves au sujet du prix, ou le pêcheur est-il obligé d'accepter l'offre du fabricant de conserves?—R. Je vous dirai ceci: M. Magee et M. Melançon sont de gros hommes d'affaires, et plus ils chassent de petits commerçants plus ils pensent que cela fait leur affaire. Ils ont des communications entre eux par le téléphone, et conviennent d'un certain prix le printemps, et lorsque quelqu'un va les voir, ils disent: "Vous ne pouvez pas avoir plus, c'est tout ce que nous payons." Si les pêcheurs ne veulent pas leur vendre, mais prendre soin de leur poisson, ils devraient en avoir le droit.

Q. Nous trouvons des cas où des pêcheurs se réunissent en clubs, se procurent un permis et mettent leur propres homards en conserve, pensez-vous que cela devrait être encouragé?—R. Oui, je pense que c'est très bien.

Q. Pensez-vous qu'un homme ou une maison de commerce devrait avoir la permission d'avoir un grand nombre de permis, ou en restreindriez-vous le nombre?—R. Je pense qu'il n'est pas bien qu'un homme ait autant de permis qu'il lui plaît, parce que le riche ruinera le pauvre, s'il en a l'occasion.

Q. Comment se fait-il que certaines maisons de commerce aient autant de fabriques?—R. Elles ont chassé les autres.

Q. Les premières fabriques ont été établies par de petits commerçants?—R. Le long de ce rivage spécialement et je comprends qu'il en est de même, au nord. M. O'Leary et M. Logie y ont là toute la clientèle. Je n'ai pas essayé d'avoir un permis, parce que je ne pouvais pas l'avoir. Je pourrais faire un peu mieux en mettant en conserves, mais je ne pourrais avoir de permis.

Q. Limiteriez-vous le nombre de bateaux que toute fabrique aurait le droit d'employer?—R. Je le ferais.

Q. A quel chiffre les limiteriez-vous?—R. Chaque fabrique? Je pense qu'il ne devrait jamais y avoir plus de dix bateaux par fabrique.

Q. Quel est le nombre de caisses, en moyenne, pour un bateau, en avez-vous une idée?—R. Pendant ces dix dernières années, une bonne moyenne pour un bateau était 60 caisses. Je ne suppose pas que la moyenne par bateau allait jusqu'à ce chiffre.

Q. On nous a dit que c'était environ 50?—R. C'est ce que j'allais dire. Si la moyenne par bateau va jusque-là, c'est environ autant qu'il peut faire.

Q. Les fabricants de conserves prennent-ils tous les petits homards et les homards œuvés qui leur sont apportés?—R. Ils prennent tout ce qu'ils peuvent avoir.

Q. Si la limite de taille était maintenue à huit pouces, qu'arriverait-il?—R. Ce serait une bonne loi, si elle était mise en force rigoureusement. Avec ce qui se passe le long du rivage, cela les mettrait à terre, parce qu'ils paquent des homards de cinq pouces et au-dessus. Ce sont les petits homards qui sont bien remplis. Les homards pris petits et tout à fait en chair, sont ceux qui se paquent le mieux.

Q. Parce qu'ils sont toujours bien remplis?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il est juste de dire que vous prenez moins de homards près que loin du rivage?—R. Je le pense.

Q. Vous pensez que vous prenez plus de petits homards femelles près que loin du rivage?—R. Non, monsieur.

Q. Où trouvez-vous la plupart des homards femelles?—R. Précisément sur le fond rocheux où il y a un peu d'algues.

Q. Pensez-vous que la loi concernant les homards œuvés est bien observée, après que la homarderie a fermé ses portes?—R. On paraît assez vigilant, alors. Les officiers dans ces environs sont très attentifs, mais les homards sont rares et les pêcheurs gratteront les œufs avec leurs doigts, ou les enlèveront avec violence et porteront les homards à la fabrique.

Q. Et vous pensez que si les pêcheurs devaient avoir un permis, ils seraient attentifs à observer la loi?—R. Je le pense.

Q. Y a-t-il un temps de l'année où le homard n'est pas bon à manger?—R. Oui, depuis environ le 15 juillet jusqu'à ce jour, il y en a quelques-uns qui ne sont pas bons à manger.

Q. Ce sont les homards à écailles molles?—R. Oui.

Q. L'écaille prend-elle beaucoup de temps à redevenir dure?—R. Cinq ou six jours. Je les ai trouvés, avec une écaille molle, dans le piège et dans l'espace de cinq ou six jours l'écaille devenait assez dure pour vous faire mal aux doigts.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. J'en ai vu d'environ sept pouces de long.

Q. Quelle est la moyenne de taille des homards œuvés?—R. Environ dix pouces.

Q. Ce serait de 8 à 12 pouces?—R. Oui.

Q. Ce sont généralement de bons homards bien remplis?—R. Ce sont de bons homards bien remplis, règle générale. Le gros homard œuvé a de 10 à 11 pouces de long.

Q. Quel est le temps, d'après votre opinion, où la plupart d'entre eux fraient?—R. Ils fraient depuis le 15 juin jusqu'au 15 juillet environ. Vous en trouverez quelques-uns toute la saison, mais c'est le temps où vous voyez tomber les œufs. Lorsqu'ils sont mûrs, les œufs tomberont dans l'espace de cinq ou six jours. Ils ne tomberont pas tous en même temps. Je les ai gardés dans mes pièges, en les nourrissant et dans cinq ou six jours ils devenaient tous nets, mais il restait une espèce de limon à la place des œufs.

Q. Les œufs se brisent et les petits homards en sortent?—R. Oui.

Q. Le homard mâle et la femelle se joignent comme un bélier et une brebis?—R. C'est cela et je les ai trouvés ainsi.

Q. Trouvés ensemble?—R. Oui et je serais prêt à le jurer. Ils se joignent comme un homme et une femme qui se tiennent debout, mais je ne suis pas prêt à jurer qu'ils frayaient.

Q. Mais vous les avez vus en union ensemble?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans le piège?—R. Dans le piège même.

Q. Les œufs sont fécondés par le mâle et éclosent sur les petites nageoires sous la queue de la femelle?—R. Oui, sous la queue du homard femelle.

Q. Avez-vous jamais remarqué l'œil du homard dans l'œuf?—R. Oui.

Q. Vous pouvez clairement le voir briller, lorsque l'œuf est mûr?—R. C'est-à-dire quand ils sont apportés sur le rivage. Ce qu'il y a de fâcheux c'est qu'ils sont grattés rudement, à la hâte. Personne ne s'occupe des œufs à la fabrique et la plupart d'entre eux sont laissés dans une casserole et n'en sont transportés que le matin suivant. Quelques-uns de ces œufs sont déjà éclos et les petits sont morts. Une personne, cette année, m'a dit qu'elle avait perdu un demi-minot de frai deux fois, parce que le bateau n'était pas venu.

Q. Vers quel temps fait-il sa ronde?—R. Il vient vers quatre heures, tous les soirs.

Q. A quelle distance au nord ce bateau se rend-il?—R. Pas plus au nord que Barachois, mais, cette année, il va plus loin. Il est entendu qu'il va jusqu'aux fabrqiues de Barachois, mais je crois qu'il va plus loin, pour autre affaire.

Q. Le bateau appartient-il au gouvernement?—R. C'est un bateau que celui-ci loue et paie tant par jour, homme et bateau.

Q. Pensez-vous qu'en somme les pêcheurs deviennent plus soigneux des homards œuvés?—R. Ils sont plus soigneux parce qu'ils voient les homards œuvés devenir rares. Ils s'assemblent et en parlent, disant qu'on ne devrait pas les prendre. Ils parlent cet été de la manière avec laquelle les œufs ont été gaspillés; vous les trouverez à moitié gâtés. Il y eut un temps où ils se figuraient avoir des millions de jeunes poissons, mais le gardien était parti et la chaudière passa au feu.

Pendant un certain temps il y eut quelque chose qui allait mal et ils pompèrent une grande quantité de boue parmi le jeune poisson. Ceci a lieu depuis des années.

Q. Il devrait y avoir un homme soigneux en fonctions?—R. Et sur les lieux mêmes, mais il n'y est pas.

Q. Quel est le percentage de homards œuvés que vous prenez?—R. Je pense que c'est environ cinq et six par cent. Dans quelques fonds vous en trouverez dix par cent. Il peut y en avoir plus, mais c'est ce que j'estime.

Q. Sur cent homards, combien y en a-t-il qui ont moins de huit pouces?—R. 65 ou 70, règle générale. J'ai vu des homards apportés par les pêcheurs, et parmi lesquels on en aurait trouvé 90, lorsque cette homarderie allait bien et il devait y en avoir, à mon avis, 50 entre cinq et six pouces.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque chance d'établir ici des parcs où les homards œuvés pourraient être gardés?—R. Oui, il y a une très belle place au havre de Shemogue.

Q. Il faut une place avec une certaine profondeur d'eau où entre et sort la marée et où il n'y a pas trop d'eau fraîche?—R. La marée y entre et sort de manière qu'un bateau peut mettre à la voile promptement.

Q. Les homards y entrent-ils?—R. Il peut y en entrer quelques-uns. Puis au havre de Shédiac, à l'ouest, on pourrait y établir des parcs.

Q. Pensez-vous que les fabricants de conserves seraient obligés de fermer leurs établissements si la limite de taille de 8 pouces était mise en force rigoureusement?—R. Il pourrait y en avoir un ou deux qui se maintiendraient, mais pas un grand nombre. Je pense que s'ils étaient forcés à n'en pas prendre au-dessous de huit pouces, ils seraient obligés de fermer, parce qu'ils s'endetteraient tellement, en peu d'années, qu'ils n'en pourraient plus sortir, ils ne pourraient faire assez de paquage pour payer les salaires.

Q. Quelques-uns pourraient se maintenir, tandis que d'autres se ruineraient, vous pensez?—R. Oui, ils n'auraient pas les pêcheurs. Ce serait là le véritable embarras, ils ne pourraient pas avoir les pêcheurs pour les fournir.

Q. D'après vous, quel serait le meilleur moyen de persuader les pêcheurs à remettre à l'eau les homards œuvés?—R. Ce serait le devoir du gouvernement de payer aux pêcheurs l'argent qu'il paie maintenant à ces paresseux, dans la homarderie. Cela ne ferait pas un gros montant pour chaque pêcheur. L'homme qui dirige le bateau devrait être payé, un prix convenu, pour y laisser ses homards, ou avoir une cuve ou une boîte d'eau fraîche. Il pourrait avoir de l'eau fraîche, toutes les demi-heures, dans son bateau et y mettre les homards et ensuite avoir quelqu'un pour les porter ou les placer dans ces parcs, s'ils sont établis. Ou les pêcheurs pourraient laisser les homards dans leurs pièges, jusqu'à l'éclosion. Remettre les homards à l'eau, c'est trop d'ouvrage; ils reviendraient dans les pièges, le lendemain matin.

Q. Qu'ariverait-il si les homards œuvés étaient apportés au rivage et libérés en eau basse?—R. Je pense que ce serait très bien, ils écloraient; mais le grand embarras c'est qu'il y a, près du rivage, un si grand nombre de lignes de fond que les pêcheurs les prendraient de nouveau. Ce serait là le grand embarras et la plupart d'entre eux sont pris en dehors.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient d'accepter les homards œuvés ou au-dessous de la taille, qu'est-ce que feraient les pêcheurs?—R. Ils ne pêcheraient pas dans les environs d'ici, cela ne les paierait pas.

Q. Les homards œuvés sont-ils plus nombreux dans un temps que dans un autre?—R. Ils le sont à la fin de juin.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un pêcheur aurait perdu sa pêche de homards, par le refus du fabricant de conserves de les accepter?—R. Oui, c'est à ma connaissance, j'en ai perdu.

Q. Comment cela est-il arrivé?—R. C'est parce que le fabricant de conserves avait trop de bateaux et ne pouvait pas recevoir les homards. De fait, il devint encom-

bré de homards. Il les achetait et les mettait en tas, mais ils moururent là et à la fin, le fabricant de conserves refusa de les prendre. Il avait trente-deux bateaux de plus que la fabrique pouvait en servir. A la fin, l'officier des pêcheries vint ici pour voir à cela et il empêcha les pêcheurs d'en apporter à terre. Le pêcheur ne pouvait pas lutter avec le fabricant de conserves, parce qu'il n'avait pas assez d'argent. Vous savez ce qui en est de lutter contre un homme qui a de l'argent. M. Mélançon a fait de l'argent. Il commença pauvre. Il a un bel établissement et huit bateaux. Il a toujours une foule d'hommes pour paquer son poisson, son établissement est toujours propre et les homards sont paqués en bon état.

Q. Combien de bateaux emploie-t-il à l'autre fabrique?—R. Je pense qu'il emploie huit bateaux, comme ici. Cette année-là, il y eut toute une scène quand tous les homards moururent.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard a suggéré la cessation temporaire de la pêche dans certaines étendues, que penseriez-vous de cela?—R. Je n'ai aucune confiance en cela et ne veux pas en entretenir l'idée. Il y a une foule d'hommes arriérés. Les homards ont diminué. Ces hommes travaillent à la pêche au homard et ils en dépendent pour vivre. Si la pêche au homard était arrêtée deux ou trois ans, il n'y aurait rien à pêcher pour payer les comptes encourus d'une année à l'autre. C'est la raison pour laquelle je n'aimerais pas à la voir arrêtée.

Q. Pensez-vous que la présente restriction des permis de paquage est satisfaisante?—R. Aimeriez-vous à voir des hommes comme M. Loggie et M. O'Leary faire toutes les affaires qu'ils veulent? Ils se procurent tous les permis qu'ils peuvent avoir. S'il y a une petite maison de commerce qui fait affaire avec eux, ils essaient d'avoir son permis, la ruinant afin de l'avoir. Je pense que c'est injuste.

Q. Pensez-vous qu'on devrait accorder un permis à un pêcheur s'il peut établir le fait qu'il peut paquer convenablement?—R. Oui, c'est ce que je pense. C'est-à-dire, jusqu'à un certain point. Je n'accorderais pas un trop grand nombre de permis; je ne crois pas à cela. Je voudrais que des hommes d'affaires puissants comme M. Loggie, M. Mélançon ou M. Magee, exploitent jusqu'à un certain point cinq ou six fabriques, mais non qu'ils s'accaparent de toutes les autres, parce qu'ils sont puissants. J'ai déjà parlé de cela avec M. Chapman, l'inspecteur des pêcheries à Moncton, et il dit que ce n'est pas juste. Vous ne pensez pas que cela est juste, vous-même, n'est-ce pas?

. Je ne le permettrais pas.—R. C'est bien. Cependant, c'est cela qui prévaut ici et ce n'est pas juste, je pense. J'ai fait la pêche, depuis 15 ans, et j'ai dû payer $2.25 pour faire paquer mes homards. C'était trop cher. Il me fallut céder. Lorsque les homards peuvent être paqués au printemps de l'année, ils peuvent l'être à raison de $0.75 à $1.10 la caisse. Cela a été fait et à ce prix on faisait de l'argent. Un paqueur m'a dit avoir fait du paquage à raison de $1.10 et avoir fait de l'argent, mais parce que j'étais embarrassé et que je n'avais pas de permis, je dus aller à ces messieurs qui me firent payer $2.25. Ce n'est pas juste, ce n'est pas loyal.

Q. Pensez-vous que le commerce de homards vivants paie mieux les pêcheurs que leur vente aux fabriques?—R. Je pense que cela les paierait mieux, s'ils en avaient la chance.

Q. Les gros homards seulement sont expédiés, cela affecte moins la pêche au homard?—R. Mais un certain temps après, ils sauraient comment s'y prendre, en obtenant une bonne provision de beau beurre pour leur pain. Cela ne peut pas être fait, ici, parce que nous n'avons aucune chance de le faire. Mais là où ils ont la chance de le faire et qu'ils le font, ils font plus d'argent, parce qu'ils peuvent se procurer des homards plus gros, après un certain temps.

Q. Pensez-vous qu'il y a une ligue ici de la part des paqueurs pour baisser le prix payé aux pêcheurs?—R. Je pense qu'il y en a une. Je sais cela comme fait acquis.

Q. Si un certain nombre de pêcheurs se joignent ensemble et peuvent réunir le capital nécessaire et se pourvoir de l'équipement nécessaire à un établissement de con-

serves, seriez-vous favorable à leur octroyer un permis?—R. Je serais en faveur de cela, s'il y avait deux ou trois, quatre ou cinq hommes, qui auraient des moyens. Je ne voudrais pas d'un homme qui n'aurait pas le sou à y mettre. Des hommes qui ont $400 à $500 chacun et qui veulent s'y mettre, devraient avoir le droit de le faire.

Q. L'inspecteur des pêcheries devrait être capable de connaître les hommes compétents pour exercer cette industrie?—R. Un homme comme M. Chapman devrait être capable de dire, de ces hommes: " Eh bien, ils sont compétents."

Q. Favoriseriez-vous quelque changement quant à la limite de taille de 8 pouces? —R. Je n'aimerais pas à voir prendre un homard au-dessous de 8 pouces, je pense que cela ferait fermer les fabriques de conserves, mais je ne leur permettrais pas de prendre des homards aussi petits que ceux qu'ils prnnent, jusqu'à 5 pouces; je pense que ce n'est pas utile.

Q. Que penseriez-vous de changer la saison, dans cette section particulière du pays, disons de commencer à pêcher le 15 juillet jusqu'à la fin de septembre?—R. Cela ne nous ferait aucun bien ici. Après le 20 août nous avons de fréquentes bourrasques et du temps orageux et nous ne pourrions pas sortir. Pour un homme qui pourrait faire la pêche il y en aurait deux ou trois qui ne pourraient pas la faire du tout.

Q. Lorsqu'on commença à pêcher, dans les premiers temps, les homards avaient-ils une taille assez forte, raisonnablement parlant, tout le long de la côte?—R. Sur toute la longueur de cette côte, lorsque j'ai commencé à faire la pêche, il y a environ 15 ou 16 ans, les homards étaient de taille forte et bien fournis.

Q. Avez-vous quelque souvenir du plus gros homard que vous ayez vu?—R. Je me souviens, lorsque je ne faisais pas encore la pêche, d'en avoir vu un pesant 14 livres.

Q. Prend-on encore quelquefois de gros homards?—R. C'est bien rare.

Q. Lorsqu'on prenait de très gros homards, il y a bien longtemps, on se servait du verveux?—R. Oui, je crois; il n'y en a plus, aujourd'hui. Il y a deux ou trois ans, on en a pris un de 21 pouces du bout du nez au bout de la queue. Le pêcheur croyait qu'il y avait plusieurs homards et que son piège était trop petit. Il plaça de grands anneaux à ses pièges et de temps à autre un piège additionnel à sa ligne. Il ne fit pas beaucoup cette année-là, cela arriva par hasard.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque raison pour laquelle la limite de taille serait plus petite sur une partie de la côte que sur une autre?—R. Je ne vois aucune raison pour cela.

Q. Pensez-vous qu'il faut un plus grand percetnage de homards l'automne, pour remplir une boîte d'une livre, que le printemps?—R. C'est à peu près la même chose, l'automne, après que les écailles sont tombées, mais c'est le printemps qui est le meilleur temps.

Q. Attendu que la chair est alors plus ferme?—R. La chair est plus ferme et il est plus facile de faire de bonnes conserves de homards.

Q. Pensez-vous que cela ferait quelque différence de faire la pêche au homard à une plus grande distance du rivage et de ne pas permettre d'en faire dans l'eau peu profonde?—R. J'ignore si cela ferait quelque différence.

Q. Sur quelques parties de la côte, vous les trouverez à pêcher dans une brasse ou une brasse et demie et ils paraissent ne faire qu'une bien petite prise de homards dans cette eau?—R. Vous pouvez prendre tout autant de homards en dehors, si vous frappez un bon fond. Je connais deux pêcheurs faisant la pêche à cet endroit même, qui avaient coutume de rapporter ici 500 ou 600 livres chacun d'un seul coup, et je suis certain qu'ils ont dû en prendre des milliers et des milliers, mais un cent couvriraient à peine le fond d'un baquet. Ces petits homards restent dans certains fonds.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche, ici, pour la quantité du poisson?—R. Du 20 juillet au 1er août. Il y a environ 10 à 12 et 15 bonnes journées de pêche, vers ce temps.

Q. Y a-t-il plusieurs jours pendant la saison de la pêche où vous ne pouvez vous rendre à vos pièges?—R. Il y a quelques saisons où l'on perd quelques jours, dans

d'autres. la perte est moindre. J'ai connu une saison où nous avons perdu toute une semaine, à cause de la violence du vent.

Q. Que penseriez-vous d'abolir la limite de taille entièrement et de raccourcir la saison?—R. Ce serait une mesure assez dure à adopter, la saison est assez courte, maintenant. Je suppose, comme vous l'avez dit, nous voulons avoir quelque protection, mais comme je vous l'ai dit, si les pêcheurs prennent des homards trop petits, cela ne fera pas. Si les pêcheurs ne les prennent pas au-dessous de 8 pouces et n'en prennent pas de plus petits, pendant deux ou trois saisons, ils seront ruinés. Les pêcheurs ne pourront y résister, ils ne voudront pas pêcher. Si vous aviez une règle stricte de n'en prendre aucun au-dessous de 8 pouces, les hommes ne pêcheront pas ici, du tout.

Q. Y a-t-il quelque autre chose que vous aimeriez à nous dire?—R. Toute l'affaire pour augmenter les homards ici—je suis sous serment pour vous dire ce que je pense, bien ou mal—est comme suit: Pour la protection des homards œuvés, les pêcheurs devraient être payés, pour en prendre soin. Donnez-leur un intérêt dans l'affaire. Avec le fond que nous avons au large même de cette côte, si on avait soin des homards femelles et si le nombre des bateaux était limité pour chaque fabrique, la pêcherie serait inépuisable, nous aurions toujours 8 à 9 et 10 tonnes de poisson par bateau et nous gagnerions bien notre vie. Mais il est inutile d'amener à terre les homards femelles, à moins de leur donner du soin. Je dirais: donnez aux pêcheurs un certain montant d'argent pour garder ces homards œuvés ou ayez une homarderie régulière pour les y placer. Ou bien faites comme règlement dans le cas d'un homme qui gère un hôtel et une homarderie, en même temps, que s'il ne fait pas bien son ouvrage, vous le congédierez et mettrez un autre homme à sa place. Si ces homards femelles étaient protégés, nous n'aurions jamais moins de 8 et 9 et 10 tonnes de poisson par bateau. Un homard femelle vous donnera des millions de poissons, si on a soin des œufs, et si les pêcheurs étaient payés pour ces homards par le gouvernement ils y prendraient de l'intérêt. Mais à la façon que l'on conduit l'affaire ici, le pêcheur n'a aucun intérêt à voir transporter le frai à la homarderie, parce qu'il voit que les petits homards sont détruits. J'ai connu un établissement où n'est jamais venu, de l'été, le bateau qui ramassait le frai, et un pêcheur m'a dit qu'il n'apportait jamais à terre les homards femelles. Les petits œuvés noirs sont transportés à la homarderie inutilement, ils ne mûrissent pas, pendant la saison. A mon avis, si on gratte ce frai, il se gâtera. Le frai qui arrive à maturité pourrait éclore, si on en prenait soin. Il y a de nombreuses occasions où le bateau n'arrive qu'à dix heures et demie, les œufs sont grattés et restent là jusqu'à cinq heures, quelquefois. Dans quelques établisssments, le frai restera jusqu'au lendemain matin et alors on le jettera dehors.

Le témoin est renvoyé.

La commission est ajournée.

SHEMOGUE, 28 juillet 1909.

TEDDY S. LEBLANC, employé de fabrique, appelé et assermenté :—

Par le Commissaire :

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans le paquage du homard ?—R. Depuis environ treize ans.

Q. Toujours dans cette partie du pays ?—R. A divers endroits.

Q. Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?—R. Environ cinq étés.

Q. Combien de bateaux cette fabrique emploie-t-elle cette année ?—R. Environ 25 bateaux.

Q. Combien de pièges, en moyenne, à chaque bateau ?—R. Environ 250.

Q. Combien de caisses cette fabrique est-elle préparée à mettre en conserves ?—R. Environ 1,000, et nous avons paqué près de cela l'année dernière.

Q. Et l'année précédente ?—R. Environ le même nombre.

Q. Quel est le paquage le plus considérable que vous ayez jamais fait ?—R. Jusqu'à 1,000.

Q. Avez-vous toujours employé le même nombre de bateaux, ou en avez-vous plus qu'à l'ordinaire ?—R. Moins que d'habitude.

Q. Quel est le nombre le plus élevé que vous ayez jamais employé ?—R. 27.

Q. L'approvisionnement a-t-il été maintenu abondant en prenant des homards plus petits que de coutume ?—R. Ils sont de la même grosseur environ, tous les ans, je crois.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs propres bateaux et de leurs propres engins de pêche ?—R. Quelques-uns appartiennent à l'établissement et les autres aux pêcheurs.

Q. De quelle manière les pêcheurs qui se servent de leurs propres engins de pêche vendent-ils leurs homards ?—R. A la tonne.

Q. A quel taux ?—R. $60 cette année.

Q. Combien a-t-on payé l'année dernière ?—R. $75.

Q. Quelle est la cause de la diminution du prix ?—R. La dépression du marché.

Q. Quel est le prix d'engagement des hommes au mois ?—R. Ils ont été payés à meilleur marché, cette année.

Q. Il y a, ici, une homarderie à laquelle vous donnez le frai des homards œuvés ?—R. Oui.

Q. Est-ce que l'on vient ici pour le frai ?—R. Nous enlevons le frai ici.

Q. Quel arrangement a-t-on fait pour cela ?—R. On paie à M. Magee $25 par année, et il s'engage à conserver les œufs pour la homarderie.

Q. Est-ce que les œufs sont généralement livrés en bon état ?—R. Oui.

Q. Lorsque la homarderie est fermée, que fait-on des homards œuvés ?—R. Lorsque la saison est finie, ils cessent de frayer, et vous ne voyez pas beaucoup de homards œuvés.

Q. La pratique d'enlever les œufs est-elle observée ici par les pêcheurs ?—R. Ils avaient coutume de frapper à plat la queue des homards sur l'eau et ensuite de les apporter à terre. Tout le monde sait cela.

Q. Combien de livres de homard vivant faut-il ici pour faire une caisse ?—R. Au-dessus de 200 livres.

Q. De homards vivants ?—R. Oui. Quelquefois le printemps, il en faut moins, lorsqu'ils ont l'écaille dure.

Q. Pourriez-vous me dire quelle est la proportion de homards au-dessous de 8 pouces, apportés à l'établissement?—R. Il y en a une grande quantité au-dessous de 8 pouces.

Q. Quelle est la plus petite taille des homards mis en conserves?—R. 6 pouces.

Q. Si le fabricant de conserves refusait d'accepter le petit homard au-dessous de 8 pouces, les pêcheurs abandonneraient-ils la pêche, pensez-vous?—R. C'est ce qu'ils disent. Ils disent que, s'ils ne prennent pas les petits homards, ils ne peuvent faire marcher la fabrique.

Q. Que pouvez-vous nous dire de la taille, en moyenne, des homards que vous mettez en conserves ici?—R. Il y en a 50 pour cent au-dessus de 8 pouces et 50 pour cent au-dessous.

Q. Quel est le meilleur temps pour votre pêche ici? Quand prenez-vous le plus de homards?—R. Maintenant.

Q. Vous êtes au plus fort de la pêche?—R. Oui.

Q. En est-il de même tous les ans?—R. Oui, depuis le 15 juillet jusqu'à la première partie d'août.

Q. Est-ce qu'elle diminue un peu, vers la fin?—R. Après la semaine prochaine, elle commencera à diminuer.

Q. Y a-t-il du paquage illégal fait dans ce voisinage, après le 10 août?—R. Oui, j'ai entendu dire que quelques bateaux faisaient la pêche.

Q. Où paque-t-on ces homards pris illégalement, dans les fabriques, dans les propres maisons des pêcheurs ou dans les bois?—R. Dans leurs propres maisons, je suppose.

Q. Y a-t-il beaucoup de cette pêche et de ce paquage illégaux, qui se font ici?—R. Oh, non. Mais il s'en fait un peu.

Q. Combien de cent caisses, diriez-vous?—R. C'est difficile à dire.

Q. Y font-ils apposer des étiquettes?—R. Ils les vendent facilement.

Q. Quelqu'un doit les acheter?—R. Oui.

Q. A-t-on accordé quelques permis nouveaux pour la mise en conserves, dans ce voisinage?—R. Je ne le pense pas.

Q. Dans votre opinion, un permis de paquage devrait-il être accordé à tout homme qui le demande?—R. Je pense que c'est le droit de tout homme de paquer.

Q. Pensez-vous qu'il y a assez de fabriques sur cette partie de la côte?—R. Oui, monsieur, pour la quantité des homards, il y en a assez.

Q. La diminution du nombre des homards continue-t-elle?—R. La diminution n'a pas continué les deux ou trois dernières années.

Q. Pensez-vous que si l'on accorde des permis plus librement, on devrait exiger une garantie que les homards seront paqués convenablement?—R. Oui, je pense qu'on devrait exiger quelque garantie.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se plaignent relativement au prix qui leur est payé pour leurs homards, par les fabricants de conserves?—R. Oui, sans doute, les pêcheurs pensent qu'ils ne sont pas payés assez.

Q. Connaissez-vous quelques cas où les paqueurs ont refusé d'accepter les homards des pêcheurs?—R. Il est arrivé un cas ici, il y a trois ou quatre ans, parce que l'approvisionnement était trop considérable, on en avait plus qu'on pouvait en préparer.

Q. Qu'est-il arrivé alors?—R. Je ne travaillais pas ici, cette année-là, mais, j'ai entendu dire qu'on fut obligé de jeter cette chair.

Q. Si les fabriques de conserves ici étaient fermées, que deviendraient les pêcheurs?—R. Cela rendrait le temps bien dur pour les pêcheurs.

Q. Qu'est-ce que font les pêcheurs, quand la pêche du homard est finie?—R. Ils vont au bois en hiver, ils ne font aucune autre pêche.

Q. Combien paie-t-on, pensez-vous, les homards vivants?—R. J'ai entendu dire qu'on les payait $140 la tonne.

Q. Quelle est la taille que l'on requiert pour ces homards?—R. Je suis informé qu'on exige la taille de 9 à 10 pouces.

Le témoin est renvoyé.

La Commission est ajournée.

CAP-TOURMENTE, 28 juillet 1909.

THOMAS W. ATWOOD, surintendant, Portland Packing Company, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien d'années êtes-vous engagé dans l'industrie du paquage du homard?—R. 22 ans.

Q. Etes-vous Canadien?—R. Je suis Canadien, je suis né dans la Nouvelle-Ecosse, mais je demeure à Portland, Maine.

Q. Combien de fabriques avez-vous sous votre contrôle?—R. Il y en a quatre dans ces environs, puis, cette année, nous en avons quatre autres sous contrat, faisant huit en tout.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques licenciées dans votre voisinage?—R. Un certain nombre.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Nous en avons 49 à nos quatre propres établissements, et je ne pourrais pas dire le nombre exact de bateaux aux autres établissements.

Q. Quel est le nombre des hommes au service de ces bateaux?—R. Cela varie, en différents temps, pendant la saison.

Q. Règle générale, je suppose qu'il y a deux hommes par bateau?—R. Vous voulez dire employés à bord des bateaux et non pas aux fabriques? Eh bien, il y a environ 90 hommes, dans ces bateaux.

Q. Je vois que vous employez maintenant des bateaux à gazoline?—R. Un certain nombre.

Q. Et dans les fabriques quel est, en moyenne, le nombre de personnes que vous employez, pour la saison?—R. J'oserais dire que dans nos propres fabriques, la moyenne est de 80 pour la saison.

Q. Quelle est la moyenne de capacité de ces quatre fobriques?—R. Environ 750 caisses pour les quatre.

Q. Quelle serait la moyenne totale?—R. Nous paquons, ordinairement, dans les quatre fabriques, environ 3,000 caisses. Cela ferait une moyenne de 750 caisses.

Q. Et que représente le paquage des autres fabriques?—R. Environ 350 caisses.

Q. Votre paquage annuel diminue-t-il ou non?—R. Cela dépend de combien d'années il faut remonter dans le passé.

Q. C'est là un des points que je veux établir; pendant les dix dernières années, qu'est-ce qui en a été?—R. Pendant les cinq dernières années, j'oserais dire qu'il y a eu de l'augmentation. Sans doute, nous ne savons pas encore quel sera notre paquage, cette anée. L'année dernière et l'année précédente, notre paquage a été le même, pratiquement. Nous avons eu le même paquage, environ en 1908 et en 1907, et une année auparavant notre paquage fut très restreint.

Q. Oseriez-vous dire que durant les dix dernières années le paquage a atteint environ la moyenne?—R. Eh bien, je le pense, commandant. On doit prendre en considération le fait que nous employons maintenant plus de bateaux qu'il y a dix ans. Nous avons autant de homards, mais nous avons plus d'engins de pêche à la mer.

Q. Quel est le nombre de pièges, en moyenne, par bateau?—R. Environ 350.

Q. Comment est le paquage d'aujourd'hui comparé à celui d'il y a 20 ans?—R. Il n'est guère moindre que par le passé. Sans doute, il y a 20 ans, l'industrie était pratiquement nouvelle. Je crois que c'est depuis environ 30 ans, que l'industrie a commencé ici. A cette époque le homard abondait, et les hommes alors ne s'éloi-

gnaient guère du rivage pour y revenir avec leurs bateaux chargés. Les homards, de fait, ne sont pas aussi abondants qu'à cette époque, parce qu'alors c'était une industrie naissante.

Q. La compagnie Portland fut, à peu de chose près, la première à se livrer au paquage du homard, dans ce voisinage?—R. A peu près. Je pense que l'industrie n'avait été exercée que pendant trois ou quatre ans, lorsque nous avons commencé.

Q. Les Américains ont été les pionniers de l'industrie du paquage du homard, n'est-ce pas?—R. Je le crois.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs propres bateaux et attirail ou leur fournissez-vous les agrès?—R. Environ les deux tiers des pêcheurs sont propriétaires de leurs engins de pêche.

Q. Est-ce que la balance des pêcheurs sont employés au mois, au banc, ou comment?—R. Au cent livres pesant.

Q. Comment le prix par cent livres se compare-t-il avec celui qui était payé, disons, il y a 20 ans?—R. Il y a vingt ans, nous payions 40 cents, je crois.

Q. Et cette année?—R. Cette année nous payons $1.15.

Q. Je comprends que le prix payé cette année est un peu au-dessous du prix payé l'année dernière?—R. L'année dernière nous avons payé $1.50. C'était le prix quand nous fournissions les engins de pêche. Lorsque nous nous sommes établis ici, nous étions propriétaires de tous les engins de pêche, de sorte que nous ne pouvons pas faire de comparaison. Aujourd'hui, nous payons $3 par cent livres quand les pêcheurs fournissent les engins de pêche, et nous avons payé $3.75 l'année dernière.

Q. Comment pouvez-vous comparer le nombre des engins de pêche que vous employez aujourd'hui avec le nombre que vous employiez il y a vingt ans?—R. J'oserais dire qu'il y a vingt ans, il n'y avait pas plus qu'un tiers des engins de pêche que nous employons aujourd'hui. Va sans dire que ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Q. Cela montre évidemment qu'il vous faut un nombre beaucoup plus grand d'engins de pêche maintenant?—R. Ce n'est pas tout à fait cela. S'il y avait aujourd'hui moins d'engins de pêche à l'eau, il y aurait autant de homards d'amenés à terre, mais ils ne seraient pas répartis parmi autant de pêcheurs.

Q. Y a-t-il eu augmentation du nombre des fabriques depuis vingt ans?—R. Le nombre a diminué considérablement.

Q. Il n'y en a pas autant qu'il y a vingt ans? Le nombre a diminué pendant ces dix dernières années, je n'en doute pas?—R. Non pas sur cette côte. La diminution est constante.

Q. Donc elle continue encore?—R. Peut-être n'a-t-elle pas continué pendant ces trois ou quatre dernières années, mais j'oserais dire qu'il y a cinq ans, dix ans, en tout cas, il y avait au moins un tiers de fabriques de plus qu'aujourd'hui.

Q. Quelle a été la cause de cette diminution dans le nombre des fabriques?—R. Tout simplement le fait qu'elles ne pouvaient pas être exploitées avec profit, et elles se retiraient des affaires. Un certain nombre de petits établissements étaient opérés par des pêcheurs qui les ont abandonnés, et aujourd'hui ils vendent leurs homards à des établissements plus considérables au lieu d'opérer ceux qui leur appartiennent.

Q. Faisiez-vous la pêche, dans les premiers temps, aussi loin du rivage qu'aujourd'hui?—R. Ils vont aujourd'hui beaucoup plus loin. J'oserais dire qu'il y a vingt ans, il n'y avait pas un bateau qui allait au delà de trois milles.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchent-ils?—R. De trois à cinq brasses.

Q. Est-ce que les lignes de fond courent parallèlement au rivage?—R. Elles doivent courir avec la marée. Elles ne sauraient courir à l'encontre.

Q. A quelle distance la plus éloignée du rivage les pêcheurs se rendent-ils? Je suppose qu'ils se rencontrent ici?—R. Quelques-uns de nos bateaux pêchent plus près du rivage de l'Ile, leurs lignes s'entrecroisent.

Q. Comment se compare la taille moyenne des homards que l'on pêche aujourd'hui avec la taille moyenne de ceux d'autrefois, lorsque vous avez commencé à vous occuper de cette industrie?—R. Lorsque je suis venu ici pour la première fois je

m'étais occupé de l'industrie du homard deux ou trois ans auparavant. Nous opérions un établissement à Shemogne, et à cette époque nous mettions en conserves des boîtes d'un quart de livre, parce que les homards étaient très petits. Je pense qu'aujourd'hui nous avons une meilleure classe pour ce qui est de la taille des homards. Je veux parler de l'établissement à la pointe, environ un mille plus haut qu'ici. La même distinction pourrait s'appliquer à l'établissement de Cap Jourmain. Je devrais dire que depuis vingt ans les homards ont quelque peu diminué de taille. Prenez la prise du homard, en moyenne, et je devrais dire qu'il a diminué à ces établissements. A l'établissement situé à environ 15 milles d'ici, s'il y a quelque différence, il a augmenté de taille.

Q. Prenez-vous, aujourd'hui, une espèce de homards que vous ne mettiez pas en conserves il y a vingt ans?—R. Nous avons paqué à peu près tout ce qu'on nous a apporté.

Q. Touchant cette question, comment les règlements ont-ils été observés ici?—R. Par rapport à la limite de taille, voulez-vous dire?

Q. Oui.—R. Je devrais dire qu'ils n'ont jamais été observés de près, mais il y a quelques années, on a essayé de mettre la loi en force. Il y a quelques années, de fait, il y a plusieurs années, on a réellement fait un modeste effort pour mettre la loi en force. Les officiers venaient observer probablement et je sais que sous l'administration conservatrice, il y a plusieurs années...

Q. N'était-ce pas du temps de sir Hibbert Tupper?—R. Du temps de sir Hibbert Tupper, l'inspecteur à cette époque mit en pratique l'imposition d'une amende nominale, une fois, pendant la saison.

Q. C'était la pratique, alors, d'imposer une amende?—R. Mais cela ne fit réellement aucune différence pour le paquage des homards. Nous payions l'amende en souriant.

Q. Depuis lors, y a-t-il eu d'autres impositions d'amendes?—R. Je n'ai pas eu connaissance qu'on ait imposé d'amendes, par rapport à la limite de taille, depuis nombre d'années.

Q. Y a-t-il eu des amendes imposées à ceux qui prenaient des homards œuvés?—R. Non, je devrais dire que la seule amende dont j'ai eu connaissance a été imposée pour avoir pêché pendant la saison fermée.

Q. Est-ce qu'il se fait maintenant beaucoup de pêche pendant la saison fermée?—R. Je ne pense pas.

Q. Il semble s'en faire un peu le long du rivage?—R. Il s'en fait plus ou moins, mais très peu, je crois dans ces dernières années. Je sais que les officiers ont fait de leur mieux pour mettre en force la saison fermée le long de ce rivage, depuis nombre d'années.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de l'endroit où l'on met en conserves les homards pris pendant la saison fermée?—R. Ils sont mis en conserves, ordinairement, par quelque pêcheur. Un pêcheur qui est propriétaire d'engins de pêche, par exemple, lorsque nous fermons notre établissement à la fin de la saison, étendra, pendant deux ou trois semaines cent pièges environ près du rivage et mettra en conserves les homards ainsi pris dans sa maison ou partout où il y a chance de les paquer.

Q. Comment dispose-t-on généralement de ces homards?—R. La dernière mise en conserves? Ordinairement, je le suppose, chez les marchands de la localité.

Q. Ils sont vendus sans aucune étiquette ni autre chose de cette espèce?—R. Je le suppose.

Q. Votre saison, ici, s'étend du 25 mai au 10 août?—R. Notre saison s'étend du 25 mai au 10 août. Il ne nous est pas permis d'étendre nos lignes ou de mettre des pièges avant le 25 mai; en conséquence, c'est le 1er juin ordinairement que nous apportons des homards à terre et nous pêchons jusqu'au 10 août.

Q. Pendant cette période de temps, quels sont les meilleurs jours de pêche?—R. Cela pourra vous surprendre, lorsque je vous dirai que nos établissements ne couvrent

qu'environ quinze milles de la côte ici et qu'à notre fabrique du Petit Shemogue, la meilleure partie de la saison, lorsque les homards abondent, est ordinairement les deux dernières semaines de juillet. Ceci s'applique aussi à notre fabrique de Botsford, à deux milles de la côte, ainsi qu'à notre établissement de Jourmain; mais nous avons notre meilleure pêche au large d'ici, où nos pêcheurs se placent assez bien sur la ligne qui court à travers, dans le mois d'août. Pendant dix jours d'août nous faisons ordinairement la moitié de notre paquage.

Q. Pensez-vous qu'il y a une partie de la saison où le homard n'est pas propre à l'alimentation?—R. Non, je ne pense pas qu'il y ait aucune partie de la saison où le homard n'est pas propre à l'alimentation. C'est-à-dire qu'il n'a pas de propriétés toxiques et il n'y a pas de temps de la saison où nous pouvons préparer une marchandise d'aussi belle apparence, après que les homards se sont dépouillés de leurs écailles. Ils font une marchandise plus éclatante et plus belle que les homards du printemps. Ils ne sont pas aussi bons à manger, mais pour ce qui concerne leur apparence, ils donnent un meilleur coup d'œil et ils sont parfaitement sains. Il n'y a aucun temps où les homards ne soient pas propres à l'alimentation.

Q. Lorsque la homarderie est en opération les œufs des homards œuvés sont-ils conservés pour cet établissement?—R. Ils le sont en descendant jusqu'à notre établissement de Jourmain, mais le bateau qui ramasse le frai ne va pas au delà.

Q. Alors, quelle est la pratique ici par rapport aux homards œuvés?—R. Je suis sous serment, je suppose? Nous acceptons les homards œuvés ici, il n'y a aucun moyen d'empêcher cela. C'est-à-dire que si nous disions à nos pêcheurs que nous n'accepterons pas les homards œuvés, nous ne pourrions pas en avoir aucun; je veux dire que nous ne pourrions pas avoir de homards œuvés. Mais c'est chose bien facile pour les pêcheurs d'enlever les œufs en dehors et il n'y a aucun moyen d'empêcher cela, si ce n'est en établissant une homarderie ici même, au Cap Tourmente, où il devrait y en avoir une. Il n'y a pas de place sur la côte où la homarderie pourrait mieux s'approvisionner qu'ici même et nous pourrions lui faire avoir les œufs en meilleure condition.

Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayiez vu?—R. Le plus petit qu'ils peuvent avoir, en moyenne, $9\frac{1}{2}$ pouces.

Q. Quelle est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Le plus petit homard œuvé que j'ai vu avait 7 pouces.

Q. Y en a-t-il beaucoup de cette taille?—R. Je dirai qu'il y en a très peu, une bien petite proportion d'entre eux. J'ai vu des homards de 7 pouces avec de petits œufs sur eux, je ne pense pas en avoir jamais vu de plus petits. Vous trouverez des homards œuvés de 8 pouces en grande quantité.

Q. Quel est le percentage des homards œuvés pris au piège dans ce voisinage?—R. Eh bien, si cette question s'applique au temps présent....

Q. Je veux dire en différents temps de la saison?—R. Nous ne recevons pas de homards œuvés, maintenant vous pourriez dire pratiquement, pas un.

Q. Je suppose qu'un homard trouvé aujourd'hui avec de petits œufs ne peut les éclore pendant cette saison?—R. Je ne puis me l'imaginer. Vous ne trouvez pas, pratiquement, de homards œuvés, maintenant. Nous ne savons pas s'il en vient un dans nos établissements aujourd'hui; mais le printemps, c'est différent. Vous savez qu'il y a, dans tous les cas, 50 pour 100 de homards mâles....

Q. Tous les homards femelles n'ont pas des œufs exposés?—R. Et cela retranche 50 pour 100 des homards, du coup. J'oserais dire que pendant le mois de juin il y a peut-être 20 pour 100 de homards œuvés. Peut-être mon calcul est-il un peu élevé. Mais je pense que c'est à peu près correct. Nous n'avons pas de données précises sur ce sujet.

Q. Et que diriez-vous de la proportion de homards œuvés pendant le mois de juillet?—R. Depuis le 1er jusqu'au 15 juillet, nous ne prenons que très peu de homards, dans tous les cas. C'est vers ce temps qu'ils muent. C'est environ deux semaines avant que le homard mue et durant deux semaines après il ne recherche pas de nour-

riture. Dans tous les cas nous n'en recevons que très peu, à cette période de l'année. Il n'y aurait qu'un très léger percentage, vers ce temps-là.

Q. Quel est le mois que vous considérez être le principal pour la fraieson dans ce voisinage?—R. Le mois de juin.

Q. Est-ce que la pratique d'enlever et de nettoyer les œufs des homards œuvés est observée par les pêcheurs?—R. Pas ici, parce que cela n'a pas été nécessaire.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'amener les pêcheurs à la pratique de remettre à l'eau tous les homards œuvés qu'ils prennent?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Qu'arriverait-il si le fabricant de conserves refusait absolument de les recevoir?—R. Ils enlèveraient tout simplement les œufs des homards avant de les apporter à la fabrique.

Q. Il serait difficile, n'est-ce pas, de découvrir les homards œuvés quand ils sont apportés à la fabrique?—R. Presque impossible, il n'y a qu'un expert capable de faire cela.

Q. Les fabricants de conserves se font-ils un scrupule d'accepter des homards œuvés?—R. Pas sur cette côte. Vous savez qu'à notre fabrique de Journain et tout le long de la côte ici les œufs sont enlevés à l'établissement et transportés à la homarderie.

Q. Partout où le bateau de la homarderie arrête?—R. Oui, je crois que les fabricants de conserves auraient objection à recevoir les homards œuvés, mais par le fait qu'ils savent que ce serait chose inutile d'en agir ainsi, ils les prennent tout de même.

Q. Il a été suggéré qu'une méthode de protéger les homards œuvés serait que le gouvernement les achèterait des pêcheurs avec une légère avance sur le prix payé par les fabricants de conserves et les ferait mettre en liberté de suite?—R. Ce serait une très belle affaire pour les pêcheurs. Ils auraient de ces homards de jour en jour.

Q. Et on se trouverait ainsi à payer plusieurs fois? Que dites-vous de l'idée de placer le homard œuvé dans des parcs?—R. Si on le plaçait dans des parcs, ce serait bien différent.

Q. On le garderait dans les parcs jusqu'à la fin de la saison, puis on le remettrait en liberté. Quelle est la meilleure proposition à votre avis?—R. Le seul moyen pratique serait de placer le homard œuvé dans des parcs.

Q. Est-il facile d'établir des parcs ici? Il faut pour cela un endroit à l'abri du vent, où l'eau est assez profonde et où la marée entre et sort librement; les frais ne doivent pas être trop considérables?—R. Je ne connais aucun endroit de ce genre sur la côte où nous sommes; elle est très exposée et il n'y a point de havre.

Q. Que pensez-vous de l'idée de faire payer aux industriels un droit additionnel, en outre des deux cents qu'ils paient maintenant, afin de former un fonds pour l'achat du homard œuvé que peuvent prendre les pêcheurs?—R. Nos gens ne s'opposeraient pas à cela.

Q. C'est ce que M. Tidmarsh a proposé devant le comité de la marine et des pêcheries?—R. Nous ne nous y opposerions pas, car cela tendrait à créer un monopole; les industriels favoriseraient une telle mesure, les petits s'y opposeraient. La chose ne serait pas juste, mais nos gens ne réclameraient pas.

Q. Vous nous avez expliqué, je crois, quelle proportion de la conserve se compose de homard au-dessous de la taille légale?—R. Les conditions sont si différentes dans nos diverses fabriques qu'il est difficile de répondre. Dans notre fabrique de Shemogue, dont je vous ai parlé, la proportion est de 80 pour 100—de 60 pour 100, tout au moins. Dans nos autres fabriques, la proportion du homard au-dessous de huit pouces est de 30 à 40 pour 100. La moyenne est probablement de plus de 30 pour 100 dans toutes nos fabriques, à l'exception de celle de Shemogue.

Q. Qu'arriverait-il, si on s'en tenait strictement à la limite légale de taille?—R. Je crois que les fabriques seraient fermées. Même si nous pouvions fabriquer avec profit en nous bornant au homard de huit pouces ou plus, les pêcheurs ne consenti-

raient pas à perdre leurs prises; ils ne gagneraient plus leur vie et nous ne trouverions plus de pêcheurs pour alimenter nos fabriques.

Q. On nous a dit, en certains endroits, qu'aucun paqueur ne pourrait continuer sa fabrication en respectant la limite de huit pouces?—R. Cela est vrai.

Q. Favoriseriez-vous une diminution de la limite de taille?—R. Eh bien, si la limite de taille doit être respectée comme elle le devrait, et si vous tenez à établir une limite de taille, je crois qu'il faudrait la réduire.

Q. De combien?—R. Je voudrais pour ma part qu'on y renonce complètement. C'est ce qui se fait dans la pratique depuis plusieurs années.

Q. Croyez-vous qu'il faille aussi raccourcir la saison de pêche?—R. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire cela ici, si les fabriques doivent continuer à fonctionner avec succès.

Q. Serait-il possible de fabriquer ici à une autre saison? Le but principal est naturellement de sauver le homard œuvé?—R. Vous vous occupez surtout évidemment de la protection du homard.

Q. Oui, c'est à ce point de vue que nous nous plaçons. On nous dit que dans votre région il serait peut-être possible de commencer la pêche le 15 juillet et de continuer jusqu'à la fin de septembre. Vous éviteriez ainsi de prendre le homard œuvé, nous dit-on?—R. Nous n'en prendrions plus du tout alors. Mais voici ce qui arriverait, je crois: nous obtiendrions la plus grande partie du homard après le renouvellement du test. Or, il existe dans nos eaux, à cette époque, aux environs du mois d'août, un ver qui s'attaque au bois des pièges et qui les ruinerait, si la pêche se faisait du 15 juillet à la fin de septembre.

Q. Il les ruinerait en une saison?—R. Dans une saison. Il faudrait fournir un nouvel attirail aux pêcheurs pour la saison suivante.

Q. Quelle est la durée moyenne d'un piège?—R. Trois ans. Je le répète, il faudrait renouveler chaque année le matériel de pêche. De plus, les cordages se détériorent beaucoup plus rapidement alors que pendant la saison froide. La pêche pendant la période dont il est question coûterait au pêcheur $350 par année, tandis qu'il peut maintenant tenir son attirail en état moyennant $100 ou $150 par an. Voilà une des objections à la saison tardive. Puis on prendrait alors le homard en telle quantité que dans trois ou quatre ans, à mon avis, on ne trouverait plus du tout de homard œuvé; on prendrait les femelles comme les mâles et dans trois ou quatre ans il n'en resterait plus pour la reproduction. Je crois que cette saison serait plus destructive du homard que la saison actuelle. Je ne vous donne, il est vrai, que mon opinion personnelle.

Q. Quels étaient les règlements en vigueur lorsque vous avez commencé la fabrication ici?—R. Je ne me souviens plus de la date de l'ouverture de la pêche pendant ma première saison ici; c'était peut-être le premier janvier; à tout événement, nous placions nos pièges dès que la température le permettait. Je crois que la saison de pêche commençait le premier janvier, mais cela est sans importance ici; nous plaçions nos pièges dès la disparition de la glace et la première année nous avons fait la pêche jusqu'au 20 septembre.

Q. Est-ce de votre propre mouvement que vous avez alors cessé de pêcher?—R. Non, c'était la fin de la saison.

Q. Pendant les premières années, je crois, la pêche était interdite au mois d'août?—R. Pas ici. Nous pêchions depuis la disparition de la glace jusqu'au 20 septembre, au moins cette année-là. Plus tard la fermeture a été fixée au 15 juillet, mais presque invariablement on accordait de quinze à vingt jours de grâce, de sorte que la saison se prolongeait, dans la pratique, jusqu'au 1er août.

Q. Lorsqu'on a commencé l'industrie de la conserve, le homard n'était-il pas de grosseur à peu près égale sur toute la côte?—R. Qu'entendez-vous par "toute la côte"?

Q. Sur toute la côte, c'est-à-dire partout?—R. Ainsi que je vous l'ai dit, il y a un instant, lors de mon arrivée, vers 1889, le homard qu'on apportait à notre fabrique, à quinze milles d'ici, était plus petit que celui d'aujourd'hui. Il y a ici un monsieur qui dirige cette fabrique depuis quatorze ou quinze ans et qui pourra corroborer ce que j'avance.

Q. C'était au début de l'industrie du paquage?—R. Oui; nous prenions ici du gros homard; mais là-bas, il était vraiment plus petit qu'aujourd'hui; la différence était du double.

Q. Dois-je comprendre que vous dites que, dans certaines régions, le homard est plus petit que dans d'autres?—R. Je sais qu'il en est ainsi. Nous possédons plusieurs fabriques sur l'île du Prince-Edouard. A Watford le homard est très petit, il en faut environ onze pour remplir une boîte. Nous les y achetons à la pièce et nous comptons onze homards par boîte d'une livre.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Depuis que nous fabriquons.

Q. Fait-on la pêche dans un endroit protégé où le petit homard vient se réfugier?—R. Je connais peu les conditions dans lesquelles on y fait la pêche, car je ne visite pas souvent la fabrique. A mon retour l'automne, je prends connaissance des rapports.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la taille du homard, là où elle s'est produite?—R. Une des raisons, c'est que les pièges sont plus petits et l'entrée est trop étroite pour que le gros homard puisse y pénétrer. Nous en avons pris un, l'an dernier, dans un piège dont la partie supérieure se trouvait ouverte; il pesait huit livres, mais il n'aurait jamais pu entrer de la manière ordinaire.

Q. A-t-on beaucoup diminué le diamètre du cerceau, à votre connaissance?—R. Oui, presque de moitié.

Q. Vous servez-vous du même piège qu'au début?—R. Nous nous servons maintenant du piège Wheeler ou à compartiments.

Q. Pourquoi a-t-on changé de piège?—R. Afin d'empêcher le homard de s'échapper. Lorsqu'un homard peut se mouvoir dans toute la longueur d'un piège, il se lance dans l'ouverture et réussit à sortir. Avec le piège nouveau, cela est impossible.

Q. Les lattes sont-elles plus rapprochées qu'autrefois?—R. Je le crois, sans être positif.

Q. Pensez-vous qu'il serait avantageux d'insister pour que les lattes, au moins celles du fond, soient plus espacées?—R. Quelques petits homards pourraient ainsi s'échapper.

Q. Pensez-vous que si on variait la limite de taille suivant les localités, cela pourrait causer du mécontentement et encourager la violation de la loi?—R. Je crois qu'il en serait ainsi jusqu'à un certain point, sur la limite des diverses régions. Il y en a une ici même, par exemple.

Q. Au cap Traverse?—R. Oui, la région s'étend jusqu'aux environs de Crapaud.

Q. Où commence-t-elle sur cette côte?—R. Elle commence à la pointe Indian, un peu en amont de notre fabrique. Je ne sais pas pourquoi on a placé là la ligne de division. Si elle passait par le milieu de la baie Verte jusqu'à la côte de l'île, cela donnerait un district au Nouveau-Brunswick, et sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, on obtiendrait la saison plus avancée dont les pêcheurs ont besoin. Mais ici nous avons des fabriques éloignées d'un demi-mille à peine où les saisons sont différentes. Je ne vois aucune bonne raison pour cela et la tendance—si vous prenez le cas des fabriques qui nous avoisinent,—qu'il est bien difficile pour elles de fermer leurs portes tandis que leurs voisines peuvent travailler pendant près d'un mois encore.

Q. Pensez-vous qu'il soit dans l'intérêt futur de l'industrie qu'on prenne le homard avant qu'il atteigne l'âge de la reproduction?—R. Il n'y a qu'une manière honnête de répondre à cette question: certainement, non.

Q. On affirme que la stricte observance de la limite de huit pouces, avec l'assistance de homarderies et de parcs rendrait perpétuelle l'industrie du homard. Qu'en

pensez-vous?—R. Je ne crois pas que la stricte observance du règlement de huit pouces soit avantageuse pour l'industrie. J'aurais plus de confiance aux homarderies. Je sais que celle de Pictou a beaucoup fait pour la propagation du homard; celle de Shemogue est trop éloignée de sa base d'alimentation. On devrait, je crois, établir une homarderie, partout où le homard se rapproche pour frayer. La stricte observance de la saison close et l'établissement de homarderies partout où on trouve du frai, voilà tout ce qu'il faut pour perpétuer l'industrie du homard.

Q. Alors vous favorisez les homarderies?—R. Certainement.

Q. Vous croyez qu'on doit en augmenter le nombre?—R. Certainement.

Q. Que pensez-vous de la manière actuelle de recueillir les œufs; la plupart arrivent-ils à la homarderie en état visable?—R. Je ne crois pas.

Q. Serait-il possible de transporter à la homarderie le homard vivant?—R. Cela me semble difficile.

Q. Quel défaut avez-vous remarqué dans la manière de recueillir les œufs?—R. Cela dépend en partie de la manière de les recueillir, mais surtout du caractère de celui qui est chargé de ce travail. Des hommes qui ne s'intéressent pas à la question et qui ne travaillent que pour gagner l'argent de leur journée, cherchent surtout à livrer les œufs à la homarderie, sans se préoccuper de leur viabilité.

Q. La homarderie n'est-elle pas aussi bien conduite maintenant qu'au début?—R. Je ne saurais dire. Il y a une homarderie près de chez moi, je ne l'ai visitée que deux fois.

Q. Que pensez-vous du commerce du homard vivant? Peut-on le faire ici?—R. Je ne crois pas.

Q. Il n'existe pas de facilités pour l'expédition de la marchandise?—R. Non, puis il y a la qualité du homard.

Q. Le gros homard n'est pas assez abondant?—R. Ce n'est pas tant cela, mais le homard du détroit n'est pas aussi vigoureux que celui de l'Atlantique. Voyez, par exemple, la température d'aujourd'hui. Il a fait très chaud et lorsque le homard arrive à la fabrique, n'ayant été pris que depuis trois ou quatre heures, il est mort, pour une bonne partie; il ne possède pas la vitalité du homard de l'Atlantique, et pour cette raison je ne crois pas....

Q. La température de l'eau est-elle plus élevée ici que sur la côte de l'Atlantique?—R. Oui, je le crois.

Q. On a inauguré à Shediac l'industrie du homard vivant, et un des intéressés achète du homard ici?—R. J'en ai entendu parler cet été. Il expédie chaque jour par exprès et son homard arrive très rapidement sur le marché, mais les frais sont très élevés et les expéditions ne sont profitables qu'à certaines époques de la saison.

Q. Pensez-vous que l'industrie du homard vivant soit plus profitable pour le pêcheur là où l'expédition est facile?—R. Je crois que les pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse tirent de plus grands profits de l'industrie du homard vivant.

Q. On ne permet plus maintenant l'industrie de la conserve dans l'Etat du Maine?—R. Plus du tout.

Q. On ne s'occupe là que du homard vivant?—R. Absolument.

Q. Avez-vous quelque idée des règlements du Maine? Existe-t-il là une limite de taille?—R. Il en existe une.

Q. Mais pas de saison close?—R. Je ne crois pas qu'il y ait de saison close. Nous ne sommes pas intéressés aux pêcheries du Maine, mais je sais qu'il y existe une limite de taille et je crois qu'on y fait la pêche toute l'année.

Q. Est-il vrai que les paqueurs sont obligés d'accepter le homard trop petit et œuvé, parce que, s'ils refusaient, les pêcheurs porteraient leurs prises à d'autres fabricants moins scrupuleux?—R. Oui, cela est vrai. Par exemple, nous venons ici en janvier pour retenir nos pêcheurs. Si nous leur disions que nous ne voulons accepter que du homard de huit pouces et point de homard œuvé, nous n'en engagerions pas un seul.

Q. Combien de livres de homard vivant de chaque taille faut-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. Quant à la taille, cela fait peu de différence; il y en a une cependant. Désirez-vous obtenir notre moyenne pour la saison par boîte ou par caisse?

Q. Dans les deux cas.—R. La moyenne est de 4½ livres par boîte d'une livre, et il y a fort peu de différence entre les petits et les gros homards; pour la mise en conserve, le petit homard est plus profitable que le gros.

Q. Jusqu'à quelle taille?—R. Peu importe la taille. A notre fabrique de Shemogue, par exemple, où nous ne prenons que du petit homard, il en faut moins pour remplir une boîte qu'ici où le homard est cependant plus gros. La différence par boîte est d'environ une demi-livre.

Q. Et quel nombre faut-il?—R. Quant au nombre, je vous ai dit que sur l'île il faut environ onze homards. Ici nous achetons exclusivement au poids et il faut en moyenne 4½ livres pour remplir une boîte.

Q. Afin de mieux contrôler la pêche du homard, on a proposé de faire inscrire les pêcheurs et de leur faire prendre un permis à un honoraire nominal. Quel effet une telle mesure pourrait-elle avoir sur les pêcheurs; seraient-ils alors mieux disposés à respecter les règlements?—R. Je ne vois pas comment. Je ne comprends pas du tout l'avantage d'une telle mesure.

Q. Pensez-vous que ce système encouragerait les pêcheurs à respecter la loi et à dénoncer les violateurs?—R. Je ne le crois pas.

Q. A-t-on jamais observé, dans cette région, les règlements destinés à la protection du homard?—R. Non, car la prise du homard œuvé a toujours été limitée. Je ne crois pas qu'on ait jamais respecté la limite de taille. On n'a jamais, à ce que je crois, observé les règlements.

Q. Ceux qui acceptent du homard œuvé ou qui mettent en conserve du homard trop petit sont passibles d'une amende, mais ces règlements ne sont pas mis en vigueur?—R. On n'en tient pas compte. Les amendes qu'on a coutume d'imposer ou qu'on a imposées jusqu'à présent ne suffisent pas pour empêcher les paqueurs de violer les règlements.

Q. Le nombre des fabriques a-t-il atteint le maximum qui est compatible avec la conservation de l'industrie du homard et doit-on s'abstenir d'accorder de nouveaux permis?—R. Il est assez difficile de répondre. Les fabriques me paraissent assez nombreuses sur la côte. D'autre part, si un homme ou une association désire se livrer à l'industrie du homard, il ne semble pas qu'on doive l'exclure. Pour la prospérité de l'industrie, il existe déjà assez de fabriques, à mon avis.

Q. D'un autre côté si un homme fournit la preuve qu'il est en mesure d'entreprendre cette industrie dans de bonnes conditions, existe-t-il quelque raison pour qu'on lui refuse un permis?—R. Aucune, à ce que je puis voir.

Q. Doit-on limiter le nombre de barques employées par chaque fabrique ou bien l'attirail de pêche à l'usage de chaque barque?—R. Je ne crois pas. Ces choses dépendent des conditions locales. Une de nos fabriques sur cette côte emploie huit barques, une autre en emploie dix-sept. Cela dépend entièrement du lieu. Dans un endroit on trouve des pêcheurs, ailleurs il n'y en a point. Il serait bien difficile de réglementer cela, je crois.

Q. Ne croyez-vous pas que si on néglige de réglementer la pêche que doit faire chaque fabrique, cela permettra aux plus puissants de ruiner les plus faibles?—R. Il n'en a pas été ainsi par le passé.

Q. En certains endroits les petits fabricants se plaignent de la chose?—R. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi sur notre côte.

Q. La commission du homard de 1898 a recommandé l'établissement de réserves temporaires sur divers points de la côte où la pêche serait interdite pendant un an ou deux, la location de ces réserves étant changée de temps en temps. C'est-à-dire qu'au lieu d'interdire complètement la pêche on l'interdirait dans certaines régions.

Que pensez-vous de cette idée?—R. Je crois que les pêcheurs de ces régions en souffriraient beaucoup.

Q. Existe-t-il une occupation quelconque à laquelle les pêcheurs pourraient se livrer si on interdisait la pêche pendant plusieurs années; que feraient dans ce cas les pêcheurs?—R. La plupart quitteraient le pays; ils iraient probablement aux Etats-Unis.

Q. A quelle époque de la saison actuelle la pêche est-elle la plus active?—R. Voulez-vous dire à quelle époque nous obtenons le plus de homard? Du 15 juillet jusqu'à la fin de la saison.

Q. Le règlement actuel au sujet de la saison close donne-t-il généralement satisfaction?—R. Je le crois, en général. Certaines personnes, toutefois, voudraient le changer.

Q. Pensez-vous qu'en réduisant davantage la saison de pêche on rendrait le homard plus abondant et l'industrie moins précaire?—R. En prolongeant la saison close, on protégerait davantage le homard, sans doute, mais je ne crois pas qu'il soit possible de faire cela ici, ou même ailleurs peut-être, si l'on désire permettre aux paqueurs et aux pêcheurs de faire un profit raisonnable.

Q. Que diriez-vous d'une saison close générale sur toute la côte de l'Atlantique depuis le 15 juillet jusqu'au 1er janvier?—R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, car je ne connais guère les pêcheurs de la côte de l'Atlantique.

Q. Que diriez-vous d'une saison close du 15 juillet jusqu'au 1er janvier, au nord du cap Canso, du 1er juillet au 1er janvier à l'ouest et au sud du cap Canso, avec une limite de taille plus élevée dans celle-ci que dans celle-là? Voyez-vous, le professeur Prince a recommandé deux grandes divisions limitées par la cap Canso. Doit-on fixer la saison de manière à protéger le homard ou dans l'intérêt du paqueur et de son attirail de pêche?—R. En fixant l'ouverture au 25 mai, on nous prive de toute la pêche du printemps. Nos pêcheurs profitaient toujours du mois de mai, en commençant le dix de ce mois, ce qui était la date moyenne du commencement de la pêche; ils pouvaient compter sur quatre semaines profitables, suivies de quatre ou cinq semaines peu productives, avec une reprise d'activité vers la fin de la saison. La saison actuelle nous prive de la pêche du printemps et nous prenons peu de chose après la mue.

Q. La saison a-t-elle été changée à la demande des gens de votre côte ou de ceux de l'île?—R. La demande a dû venir des gens de l'île; le changement est le résultat des séances de la commission de 1898, dont vous avez parlé. Cette commission a siégé à Port-Elgin ou à Moncton et beaucoup de paqueurs et de pêcheurs y ont assisté. J'ai pu constater, par le rapport qu'on a publié, que presque tous ont exprimé un avis différent quant à ce que devrait être la saison de pêche; on semble du reste ne pas avoir tenu compte des séances qui ont eu lieu ici.

Q. Que pensez-vous de l'idée de faire cette seule grande division?—R. Avec les saisons et les limites dont parle le professeur Prince? Avec tout le respect possible pour le professeur Prince, je dois dire que cela fermerait toutes les fabriques de la province.

Q. Alors vous êtes d'opinion que la saison close actuelle est satisfaisante dans votre région?—R. Je crois que oui, à l'exception de ce qui touche à la ligne de division séparant notre région en deux parties.

Q. Vous voudriez que la ligne de division soit à l'autre extrémité de la province?—R. Là, ou qu'elle passe par le milieu de la baie Verte et au large de la côte de la Nouvelle-Ecosse.

Q. On demande dans certaines régions, la permission de faire la pêche l'automne parce que la glace y séjourne longtemps le printemps. Qu'en dites-vous?—R. Je ne crois pas que cela soit désirable. La chose existe, je crois, aux îles de la Madeleine.

Q. Croyez-vous qu'on doive limiter le nombre des permis de paquage ou doit-on en accorder à tous ceux qui sont en état d'entreprendre cette exploitation?—R. Je

ne vois pas pourquoi on refuserait un permis à celui qui est en mesure de construire et d'outiller une bonne fabrique.

Q. Serait-il possible de constater la compétence de ceux qui demandent ces permis?—R. Il me semble que oui.

Q. Croyez-vous qu'on doive soumettre à l'inspection le produit des fabriques?—R. Vous voulez dire quant à la qualité?

Q. Oui, quant à la qualité. La tendance aujourd'hui est d'inspecter tous les produits alimentaires?—R. Vous n'avez pas au Canada de loi sur la pureté des aliments, à ce qu'on me dit.

Q. Nous n'avons pas de loi absolue à ce sujet, je crois?—R. Je n'y vois aucun inconvénient. Ce serait une bonne chose et le gouvernement devrait inspecter tous les produits.

Q. Pensez-vous que le personnel actuel du ministère pourrait accomplir ce travail?—R. Je ne sache rien qui l'en empêcherait.

Q. Refuseriez-vous un permis de paquage à une maison étrangère ou à une maison dont les principaux associés seraient des aubains?—R. Je ne puis répondre que ceci: Je ne sais pas pourquoi on le leur refuserait.

Q. Ceux-là furent les pionniers de l'industrie; ils n'y ont placé que leur capital?—R. Ils n'emploient que des pêcheurs et des ouvriers du pays. L'argent américain me semble aussi bon que l'argent canadien.

Q. Que pensez-vous de la politique d'encourager la fabrication coopérative parmi les pêcheurs?—R. Je n'en pense pas grand'chose, naturellement.

Q. Existe-t-il quelque fabrique coopérative dans les environs?—R. Non.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se plaignent des prix que leur offrent les paqueurs?—R. Les plaintes ne manquent pas.

Q. Est-il vrai que les pêcheurs perdent quelquefois leurs prises parce que les paqueurs refusent de les acheter?—R. Comment l'entendez-vous? La prise d'une journée?

Q. Oui, si vous voulez?—R. Oui, j'ai eu connaissance du refus de certains paqueurs d'acheter la prise d'une journée, peut-être.

Q. Lorsque la pêche était trop abondante?—R. Oui. Nous n'avons jamais fait cela.

Q. On dit que dans certaines localités, les paqueurs se sont entendus pour ne pas acheter ce que leur offraient les pêcheurs dans le but d'abaisser les prix?—R. Je n'ai jamais eu connaissance de cela. Les seuls cas de refus se présentent lorsque la prise est tellement abondante qu'il est impossible de la mettre en conserve; leur personnel peut devenir insuffisant dans ces circonstances.

Q. On affirme que dans certains cas les pêcheurs ont subi des pertes parce qu'on fermait les fabriques alors que la prise était abondante?—R. Cela n'est arrivé à ma connaissance qu'à la fin de la saison de pêche; nos pêcheurs nous ont demandé de paquer pendant quelques jours encore pour leur permettre de gagner un peu d'argent.

Q. Quel marché auraient les pêcheurs si les fabriques venaient à fermer?—R. Je crois bien qu'ils n'en auraient point.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si les homarderies ont aidé ou non à la propagation du homard?—R. D'après ce que je sais de la homarderie de Pictou, je crois que oui. Je crois aussi que la homarderie de Shemogue y a contribué jusqu'à un certain point.

Q. Pouvez-vous me citer un exemple de l'utilité des homarderies?—R. Je connais une propriété près de Pictou qu'on aurait pu acheter il y a dix ou quinze ans pour moins de $10,000. Il y a trois ans elle a été vendue $50,000.

Q. Vous pensez que cela tenait....?—R. A l'augmentation de la quantité du homard.

Q. Désirez-vous proposer quoi que ce soit qui vous paraît de nature à améliorer encore l'efficacité des homarderies?—R. Je crois qu'une inspection chaque quinzaine par un employé du ministère pourrait être utile.

Q. Le système adopté par le ministère est de laisser prendre le gros homard et de permettre au petit de s'échapper. Existe-t-il un piège mieux adapté à cette fin que le piège actuel?—R. On pourrait construire un piège permettant à tout le petit homard de s'échapper, mais les fabriques ne pourraient plus fonctionner.

Q. On a proposé la création d'une commission pour éclairer le ministère quant à l'administration des pêcheries. Approuvez-vous cette idée?—R. Je n'y vois aucune objection, pourvu que les membres de la commission soient compétents et au courant de la pêche. Les résultats pourraient être excellents.

Q. Désirez-vous exprimer une opinion sur quelque autre question se rapportant à la présente enquête?—R. Non, je crois que vous m'avez interrogé très complètement sur tous les points.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

CAP TOURMENTE, 29 juillet 1909.

JOHN REID, pêcheur, Cap Tourmente, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis 19 ans environ, je crois.

Q. Sur quelle partie de la côte avez-vous fait la pêche?—R. Au cap Spear, puis ici au cap Tourmente.

Q. Avez-vous jamais fabriqué des conserves pour votre compte?—R. Oui, monsieur.

Q. Exploitiez-vous un fabrique?—R. Oui.

Q. Le faites-vous encore?—R. Non.

Q. Avez-vous ici une union des pêcheurs?—R. Nous n'en avons pas.

Q. Vous faites encore la pêche?—R. Oui, je fais la pêche; la barque et l'attirail sont ma propriété et je vends mon poisson.

Q. A qui le vendez-vous?—R. A la Portland Packing Company.

Q. A quel prix par cent livres vendez-vous votre poisson?—R. A tant par cent livres de homard vivant livré à la fabrique.

Q. A quelle distance de la côte et dans quelle profondeur d'eau faites-vous la pêche?—R. Cet été nous avons pêché à environ six milles de la côte et dans une profondeur de onze à treize brasses.

Q. Pêchez-vous toute la saison à la même distance ou rapprochez-vous vos pièges?—R. Nous les rapprochons.

Q. Vous suivez le poisson?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur quel fond pêchez-vous?—R. Fond rocheux au printemps, sableux maintenant.

Q. Trouvez-vous une différence de taille entre le homard pris à eau profonde et celui qu'on prend à la côte?—R. Pas toujours. Il y a une semaine, tout près du quai, on aurait pu prendre du très gros homard, tout aussi gros que celui du large.

Q. Le homard est-il aussi gros maintenant que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Dans les environs il est aussi gros. Je crois qu'il est aussi gros.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. 400 pièges.

Q. Est-ce un plus grand nombre que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Oui.

Q. Vous avez augmenté le nombre de vos pièges. Avez-vous fait cela afin de pouvoir maintenir la moyenne de vos prises?—R. Oui.

Q. Le nombre des pièges a-t-il beaucoup augmenté dans votre voisinage?—R. Depuis que j'ai commencé à faire la pêche? Oui, monsieur, le nombre en a problablement doublé.

Q. Existe-t-il quelque différence entre le piège dont on se sert aujourd'hui et celui d'autrefois?—R. Nous nous servons maintenant du piège Wheeler. On prétend qu'il est plus destructeur que l'autre.

Q. Quel est le mérite spécial du piège Wheeler?—R. Je serais en peine de vous le dire, si ce n'est que la boitte y reste toujours. Lorsque le homard entre là où se trouve la boitte, il n'y reste pas longtemps, mais se rend jusqu'à l'extrémité du piège; cela fait que la boitte est presque toujours intacte et qu'elle attire plus certainement d'autres homards.

Q. Et lorsqu'un homard entre, il lui est encore plus difficile de sortir?—R. Cela lui est plus difficile. Le nouveau piège le retient mieux.

Q. En général, les pêcheurs de votre localité sont-ils propriétaires de leurs barques ou travaillent-ils à salaires?—R. La plupart, je crois, sont propriétaires de leur attirail de pêche.

Q. On a proposé, afin de pouvoir mieux contrôler la pêche du homard, que les pêcheurs soient tenus de s'inscrire et d'obtenir des permis de pêche à un taux nominal; on dit que cela les encouragerait à mieux respecter la loi. Qu'en pensez-vous?—R. Je crois que l'observance dépend du paqueur. Je doute qu'une telle disposition ait beaucoup d'effet sur les pêcheurs.

Q. Quelle est la différence entre le prix du homard aujourd'hui et celui qu'on obtenait au début de cette industrie?—R. L'offre la plus élevée de la compagnie, à cette époque, était, je crois, de 95 cents par cent livres, et le pêcheur devait fournir tout l'attirail de pêche. Cette année j'ai obtenu $3.00, cependant ce prix était bas par comparaison avec celui de l'année précédente.

Q. Quel était le prix l'an dernier?—R. $3.75 et $4.00.

Q. Pourquoi ce prix est-il tombé?—R. Je crois que cela tient surtout de la crise commerciale aux Etats-Unis.

Q. L'abaissement des prix?—R. Oui, les choses n'allaient guère.

Q. Y a-t-il concurrence ou êtes-vous forcés d'accepter un certain prix pour le homard?—R. C'est à peu près ce qui arrive, pratiquement c'est bien cela.

Q. Pensez-vous qu'il y a entente entre les principaux industriels pour ne pas permettre que les prix dépassent un chiffre donné?—R. J'incline à le croire. Je suis sous serment et je suis porté à croire qu'il y a entente.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs obtiennent une juste part des profits de l'industrie?—R. Il est bien difficile de répondre à cela. Le gérant de la compagnie ici prétend que le prix du homard en conserves est très bas et qu'on paie aux pêcheurs tout ce qu'il est possible de leur payer. Il est difficile pour moi de juger, car je ne connais pas au juste le prix de vente du homard en conserves en ce moment.

Q. Ayant vous-même fabriqué des conserves, j'aurais cru que vous seriez en bon état du juger?—R. Même alors, nous ne faisions pas d'expédition, nous vendions tout ce que nous paquions à la compagnie qui se chargeait du reste.

Q. Quelle est la pratique ici au sujet du homard trop petit et du homard œuvé; pendant que la homarderie fonctionne on apporte sans doute à terre tout le homard œuvé et on lui enlève ses œufs?—R. Cela se fait en certaines parties de la côte, mais je ne sais pas si la pratique est générale.

Q. La barque de la homarderie vient-elle jusqu'ici?—R. Elle ne dépasse pas le phare du cap Jourmain.

Q. Avait-elle coutume d'aller plus loin?—R. Non, mais on nous avait dit qu'une barque viendrait dans la baie; elle n'est pas venue.

Q. Quelle est la pratique au sujet du homard au-dessous de la taille légale, qui est de huit pouces, comme vous le savez. Nous avons constaté jusqu'à présent que les pêcheurs ont l'habitude d'apporter à la fabrique tout ce qu'ils prennent dans leurs pièges?—R. Tout ce qui se vend.

Q. Quel est l'espacement des lattes des pièges?—R. Je laisse ordinairement un espace d'un pouce et quart. D'autres les rapprochent davantage, mais je crois que c'est inutile.

Q. Que faites-vous du petit homard et du homard œuvé?—R. Nous apportons tout ce que nous prenons.

Q. Et vous portez tout à la fabrique?—R. Oui.

Q. Vous vendez au poids et vous désirez naturellement en apporter le plus possible. Les paqueurs refusent-ils quelquefois d'accepter le homard de la catégorie illégale ou acceptent-ils tout ce que vous apportez?—R. Je n'ai jamais eu connaissance d'un refus.

Q. Vous vous attendez à ce que les paqueurs acceptent tout, malgré les règlements?—R. Oui, monsieur, ils prennent tout ce que nous apportons.

Q. Croyez-vous qu'un tel état de choses soit favorable à l'avenir de l'industrie du homard?—R. Non.

Q. Les pêcheurs d'ici ont-ils l'habitude d'enlever les œufs du homard en mer?—R. Je ne sais pas si la pratique est générale, mais cela se fait.

Q. Quelle est la saison du frai pour le homard dans votre région?—R Le mois de juin, principalement.

Q. Pourriez-vous me donner quelque idée du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Environ cinq pouces.

Q. Vous en avez vu d'aussi petits que cela?—R. Je le crois. Je ne crois pas qu'ils dépassaient cinq pouces et demi. Je ne les ai jamais mesurés, mais ils étaient bien petits.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard œuvé?—R. De 8½ à 9 pouces, 9 pouces peut-être.

Q. Trouvez-vous beaucoup de homards œuvés lorsque vous pêchez près de la côte?—R. Je ne crois pas.

Q. Pensez-vous qu'il existe une saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. Seulement lorsqu'il est mou. Aussitôt qu'ils deviennent assez fermes et forts pour se mouvoir facilement, je crois qu'ils sont excellents.

Q. Quelle est la proportion du homard œuvé dans la prise totale?—R. Vous voulez dire au mois de juin.

Q. Quelle serait la proportion pour toute la saison?—R. Vingt pour cent, au moins.

Q. Le pourcentage est-il plus considérable en certaines saisons?—R. Oui, on trouve plus de homards œuvés au mois de juin.

Q. Lorsque vous prenez le homard, pouvez-vous dire si la saison du frai est passée?—R. Oui, la saison est maintenant passée.

Q. Prenez-vous maintenant beaucoup de homards œuvés?—R. Nous n'en prenons guère à cette époque-ci.

Q. Le homard œuvé que vous pourriez prendre maintenant ne chercherait sans doute pas à frayer cette année?—R. C'est mon opinion, qui ne s'est pas modifiée depuis que je les observe. Plus tard dans la saison, nous prenons beaucoup de homards œuvés et je crois qu'ils portent les œufs jusqu'à l'année suivante pour frayer en mai probablement ou de bonne heure au printemps.

Q. Pensez-vous que le homard fraye plus d'une fois l'an?—R. Non, monsieur, je ne crois pas, je crois qu'ils frayent une fois par année.

Q. Alors, en autant que vous pouvez le constater, les règlements pour la protection du homard œuvé ne sont pas respectés?—R. Je ne crois pas qu'on les observe convenablement ici.

Q. Auriez-vous quelques changements aux règlements à proposer?—R. Pour ce qui est de notre localité, un changement dans la saison pourrait être avantageux.

Q. Quel changement proposeriez-vous?—R. De commencer la pêche le 20 du présent mois et la continuer jusqu'au 1er octobre. Cela protégerait le homard œuvé, qui aurait frayé alors.

Q. Je dois vous dire que vous exprimez là ma propre pensée, mais je trouve ici très peu de gens qui pensent comme moi. Pêcheurs et fabricants disent tous que septembre est un mois bien rude pour la pêche?—R. Le mois de septembre est parfois très beau et j'ai souvent pu travailler alors du matin jusqu'au soir absolument comme pendant les autres mois. En fait, le mois de septembre est ordinairement beau.

Q. Pensez-vous que le homard soit en aussi bon état l'automne qu'au printemps?—R. Oui, monsieur, du premier septembre jusqu'à la fin du mois, ils sont tout aussi bons. Peut-être le paqueur n'en tirera-t-il pas tout à fait autant, mais la marchandise est excellente, de première qualité.

Q. Vous pensez qu'ils ont autant de chair qu'au printemps?—R. Pas tout à fait.

Q. Faut-il un pourcentage plus considérable pour fabriquer la même quantité de conserves?—R. Oui

Q. Si le paqueur refusait d'accepter le homard œuvé ou trop petit, cela obligerait-il le pêcheur de les rejeter à la mer?—R. Ils ne pourraient pas faire autrement si les fabricants refusaient de les prendre.

Q. Pourraient-ils continuer à faire la pêche?—R. Quant au homard trop petit, je ne sais pas, mais nous perdrions peu de chose en renonçant au homard œuvé. Naturellement, si je refuse d'en prendre un, un autre le prendra. Il sera pris au cours de la saison.

Q. Qu'en serait-il pendant la saison que vous recommandez?—R. Nous ne prendrions pas alors de homard œuvé.

Q. Les pêcheurs ont-ils l'habitude d'éviter de vendre aux paqueurs trop scrupuleux au sujet du homard œuvé ou trop petit?—R. Nous n'avons pas d'expérience de ce genre.

Q. Serait-il possible d'obtenir des pêcheurs qu'ils remettent dans l'eau tout le homard œuvé?—R. Je le crois.

Q. Que pourrait-on faire pour cela?—R. Obtenir des paqueurs qu'ils refusent de l'accepter.

Q. Pensez-vous que le gouvernement pourrait acheter des pêcheurs tout le homard œuvé qu'ils prennent au piège et le placer dans des parcs?—R. Oui, cela pourrait se faire. Cependant notre côte est très exposée, et je ne connais pas d'endroit où on pourrait établir de ces parcs.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'un pêcheur ait perdu sa prise de homard parce que le fabricant refusait de la lui acheter?—R. Non, monsieur.

Q. La commission du homard de 1898 a recommandé l'établissement de réserves temporaires sur divers points de la côte où la pêche serait interdite pendant un certain nombre d'années, l'endroit ainsi réservé étant changé de temps en temps?—R. Je crois que cela serait avantageux si c'était possible.

Q. D'autres ont proposé d'abolir la limite de taille et de raccourcir la saison de pêche. Croyez-vous que cela soit possible?—Non. Nous ne pourrions pas travailler dans ces conditions.

Q. Le règlement actuel limitant le nombre des permis de paquage est-il satisfaisant pour les pêcheurs en général?—R. Non, je ne crois pas qu'il soit satisfaisant. Pour ma part, je possède sur ma terre une fabrique que je ne puis exploiter faute de permis et je désire en obtenir un.

Q. Depuis combien de temps est-elle fermée?—R. Depuis longtemps, avant que j'aie acquis la propriété.

Q. Si une personne fait preuve de sa compétence à faire le paquage, pensez-vous qu'il soit juste de lui refuser un permis et de l'accorder à un autre?—R. Je ne crois pas. Si on permet à un homme de faire la pêche on doit lui permettre aussi de disposer de sa prise comme il l'entend.

Q. Il ne conviendrait pas d'accorder des permis à tout le monde sans garantie de compétence. Si on faisait cela, je crains bien qu'on trouverait sur le marché beaucoup de mauvaises conserves. Serait-il possible d'établir un titre de compétence dans cette industrie?—R. Je le crois.

Q. Si on fermait les fabriques, quel marché les pêcheurs de la région trouveraient-ils pour leur homard?—R. Je ne crois pas qu'ils trouveraient un marché profitable. Une faible partie de la prise seulement serait convenable pour l'industrie du homard vivant.

Q. Est-il facile d'exporter d'ici le homard vivant? Il faut pour cela le transport rapide, des glacières et autres choses de ce genre?—R. Je crois que nous pourrions expédier d'ici le homard vivant. Cela pourrait se faire avec avantage.

Q. Pensez-vous que la nature même du homard qu'on prend dans vos eaux le rend moins propre à être expédié vivant que celui qu'on prend sur la côte de l'Atlantique? Le homard dans ces eaux est-il aussi vigoureux que les autres?—R. Je crois qu'il l'est probablement; certaines gens prétendent cependant qu'étant accoutumé à l'eau moins profonde et moins froide il est moins vivace.

Q. Si on insistait sur la limite de taille, quel effet cela pourrait-il avoir sur le paqueur?—Je crois qu'il devrait fermer boutique.

Q. Et une augmentation dans le nombre des fabriques donnerait-elle lieu, dans les conditions actuelles, à une prise plus considérable de homard trop petit?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi pas?—R. Le nombre des pêcheurs resterait le même. Un homme pourrait tendre le même nombre de pièges, mais il pourrait paquer à son compte. Il y a diverses raisons pour cela. On peut désirer se servir des rebuts. Si j'avais une ou deux barques, je pourrais me servir des rebuts de la pêche sur ma terre. C'est une des raisons qui me portent à vouloir paquer.

Q. Que fait-on des rebuts ici?—R. De l'engrais.

Q. Le paqueur les vend?—R. Il en dispose ordinairemenet à titre de loyer pour le terrain où se trouve sa fabrique. Dans bien des cas l'industriel n'est pas propriétaire de la terre et il paye son loyer en engrais.

Q. Pensez-vous qu'il serait dans l'intérêt de l'industrie du homard, en général, de fermer les fabriques pendant quelques années afin de permettre à la pêche de se rétablir?—R. Cela ne me paraîtrait pas avantageux. Il s'écoulerait, je crois, bien des années avant que la pêche pût revenir à l'état que vous désirez.

Q. Croyez-vous qu'on doive limiter le nombre des barques pour chaque fabrique?—R. Non.

Q. Pourquoi limiter le nombre des fabriques si vous n'assignez pas aussi une limite à l'attirail de pêche de chacune?—R. Je crois que les deux idées sont également justes; et cependant, si un homme désire faire la pêche il ne semble guère juste de déclarer qu'il n'aura pas ce droit; en autres mots, c'est établir la règle que vous pourrez faire la pêche et que moi je ne pourrai pas.

Q. Si vous limitez l'attirail de pêche de chaque paqueur individuellement, il ne s'en suit pas, je crois, que vous limitiez absolument le nombre des pêcheurs. Les uns pêcheraient davantage, les autres un peu moins, il y aurait compensation, à mon avis. Mais certains petits industriels et certains pêcheurs se plaignent que le gros industriel, n'étant pas limité, finit par chasser ses concurrents moins forts; trouvez-vous que ces plaintes sont justes?—R. Je ne crois pas que ce cas se présente sur notre côte maintenant, car, comme je l'ai dit, la plupart des pêcheurs sont propriétaires de leur attirail de pêche; ils résident ici et sont propriétaires de leur attirail.

Q. Quelle branche de l'industrie du homard vous semble la plus avantageuse pour le pêcheur et pour l'avenir de la pêche, le homard vivant ou la conserve?—R. La conserve, ici.

Q. Qui fixe le prix du homard?—R. Le fabricant.

Q. Avez-vous eu connaissance de quelque entente entre fabricants pour abaisser les prix?—R. Je ne puis l'affirmer, mais je suis porté à croire qu'il en existe.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs gagneraient plus d'argent si on leur permettait de paquer aussi?—R. Je crois que oui, dans certains cas. Pour ma part, je gagnerais davantage.

Q. Encourageriez-vous l'idée d'accorder un permis à la personne qui représenterait un groupe de pêcheurs désirant faire de la conserve sur le système coopératif et s'engageant à partager également les profits et les pertes?—R. Oui, monsieur, cette idée me semble excellente.

Q. A-t-on jamais tenté la fabrication coopérative dans ce voisinage?—R. Non, monsieur, on ne l'a jamais essayée. Il existe une fabrique de ce genre au cap Bald, je crois.

Q. Savez-vous si les homarderies ont aidé à maintenir la pêche du homard?—R. Je ne saurais l'affirmer, mais les pêcheurs disent que la homarderie de Pictou leur a fait grand bien.

Q. Croyez-vous que l'on doive augmenter le nombre des homarderies?—R. Cela, ou un changement dans la saison. Il faut, de quelque manière, protéger le homard œuvé.

Q. Et vous croyez que la meilleure manière c'est de changer la saison?—R. C'est mon idée.

Q. Est-ce aussi l'idée des pêcheurs des environs? Leur en avez-vous jamais parlé? —R. J'en ai parlé à quelques-uns hier et ils sont de mon avis.

Q. Croyez-vous qu'on doive changer la limite de taille dans votre région?—R. Non, monsieur. Je ne crois pas que la limite de taille soit aussi importante que la protection du homard œuvé.

Q. Remarque-t-on ici une diminution perceptible dans la taille moyenne du homard depuis dix ans?—R. Non monsieur, pas à ma connaissance.

Q. Y a-t-il eu diminution dans la limite de taille à votre connaissance?—R. Je le crois. Elle est moindre aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Q. Pensez-vous que la trop grande pêche qu'on a faite a diminué la taille moyenne du homard?—R. Oh, oui, cela est certain.

Q. Pensez-vous qu'il existe de bonnes raisons pour établir des saisons différentes sur diverses parties de la côte?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que le homard entre des deux côtés du détroit et qu'il se rencontre ici?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que le homard se rapproche de la côte pour frayer?—R. Voulez-vous dire qu'il entre dans le détroit pour cela, ou parlez-vous en général?

Q. Qu'il entre dans le détroit pour cela?—R. Non, monsieur, je crois que le frai se fait autant au centre du détroit que sur les bas-fonds.

Q. Pensez-vous qu'ils viennent des extrémités du détroit?—R. Oui, je crois que l'abondance du homard que nous constatons au printemps indique la saison du frai. Ils viennent pour frayer, car nous trouvons beaucoup plus de femelles que de mâles.

Q. Pensez-vous qu'il soit dans l'intérêt futur de l'industrie que nous persistions à prendre du homard avant sa maturité?—R. Je crois qu'il faut les prendre si nous voulons continuer l'industrie. C'est cela, ou la fermeture des fabriques.

Q. On affirme que la stricte observance de la limite de huit pouces avec l'aide de homarderies et de parcs sauverait l'industrie du homard— Est-ce aussi votre avis?— R. Cela est probablement vrai.

Q. Pourrait-on maintenir ici une limite de taille de 10½ pouces—R. Non.

Q. Savez-vous s'il faudrait un plus grand nombre de homards à l'automne qu'aux mois de mai et de juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, monsieur, un peu plus.

Q. Pensez-vous qu'on pourrait faire la pêche du homard plus loin de la côte et qu'il serait possible d'interdire la pêche hors de certaines profondeurs?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne pêchez pas près des grèves?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est la meilleure partie de votre saison?—R. Du 25 juillet jusqu'à la fin. Je pourrais peut-être dire du 20 juillet, en comprenant le district dont je viens de parler, ici-même.

Q. Je comprends que vous préféreriez une saison commençant le 15 juillet et se prolongeant jusqu'à la fin de septembre?—R. Oui.

Q. Et cela afin de protéger absolument le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Vous croyez que c'est à cela qu'il faut viser pour perpétuer la pêche?—R. Sans doute. Si vous tuez la poule avant la ponte, vous n'aurez pas de poussins.

Q. Pensez-vous qu'il serait avantageux de raccourcir la saison actuelle?—R. Non, monsieur.

Q. Et si on raccourcissait la saison en abolissant la limite de taille?—R. Je ne crois pas qu'il soit possible d'exploiter les fabriques sans prendre à peu près tout ce que nous prenons maintenant. On pourrait changer la limite de taille, cela serait avantageux, mais il serait impossible de se conformer à la limite de huit pouces.

Q. Certaines gens pensent que la limite de taille devrait être réduite à 7 pouces?—R. Ce serait très bien; je crois que cela serait avantageux, mais nous ne pourrions pas travailler avec une limite de 8 pouces.

Q. Le pourriez-vous avec une limite de 7 pouces?—R. Je crois que oui. Voici mon opinion: Lorsque nous apportons toute notre prise, celle-ci comprend certain homard qui n'est pas utile au fabricant. Il est si petit qu'il est honteux de le prendre. Nous devrions avoir une limite de taille, mais ne point la fixer à huit pouces.

Q. Pensez-vous qu'il serait plus facile de faire respecter la limite de sept pouces que celle de huit pouces?—R. Je crois que cela dépendrait des fabriques et des inspecteurs qui les surveillent. Par le passé les rèlgements étaient tels qu'il n'était pas possible de respecter la limite de taille.

Q. Désirez-vous exprimer votre opinion sur quelque autre sujet se rapportant à l'enquête?—R. Pas que je sache, monsieur. Vous avez touché à tous les points. La seule chose qui pourrait nous être utile, c'est un changement dans la saison. Nous sommes ici en un lieu où le homard se réunit pour frayer.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de continuer la pêche en changeant la saison? —R. Oui monsieur, je le crois.

Q. Pensez-vous que votre attirail souffrirait si nous fixions la saison à l'automne. Ne pourrirait-il pas au mois d'août?—R. Nos pièges deviendraient un peu vermoulus et nous pourrions subir d'autres pertes légères que compenserait et au delà l'abondance des prises.

Q. Cette considération est secondaire si nous réussissons à faire respecter la loi?—R. Oui. La homarderie est sans doute utile, mais je crois qu'il vaut encore mieux permettre au homard de frayer naturellement.

Q. Fait-on la pêche illégalement ici, à votre connaissance?—R. On n'en fait guère depuis quelques années. Nous avions coutume de ne point nous gêner, mais le fonctionnaire zélé que voici (indiquant le garde-pêche) y veille de près. Quant aux détails de la pêche, nous avons remarqué qu'au printemps nous prenons surtout des femelles. Cela nous fait croire qu'elles viennent ici pour frayer. Je crois que le homard a peut-être moins d'ennemis ici qu'au dehors.

Q. Il leur faut beaucoup d'algues et de varech?—R. Elles en trouvent ici. Nous trouvons parfois de petits homards attachés aux algues.

Le témoin est renvoyé.

FRED MAGEE, paqueur, Port-Elgin, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous né ici?—R. Je suis natif du Nouveau-Brunswick.

Q. Depuis combien de temps exercez-vous l'industrie de paqueur?—R. Depuis cinq ans.

Q. Vous occupiez-vous de cette industrie auparavant?—R. J'étais acheteur.

Q. Combien de fabriques exploitez-vous?—R. J'en dirige neuf. Nous en exploitons cinq et nous y mettons en conserve ce que prennent les barques attachées aux autres. Nous n'avons que cinq permis, mais nous dirigeons neuf fabriques.

Q. Où sont-elles situées?—R. Trois dans le comté de Westmoreland et six sur l'île de Pictou.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Environ 110.

Q. Les fabriques en sont propriétaires?—R. Oui.

Q. Cela ferait combien de pêcheurs?—R. Environ 175, je crois. Certains pêcheurs sont seuls, d'autres ont un assistant.

Q. Combien d'hommes et de femmes employez-vous dans les fabriques?—R. Vous voulez dire collectivement? Le nombre varie, comme vous le savez.

Q. La moyenne par saison?—R. De 150 à 200. Si la prise devient plus abondante, nous en engageons davantage; si la prise décroît, nous en congédions.

Q. Vous en avez tantôt plus, tantôt moins?—R. Quelquefois nous en employons peu et parfois une centaine.

Q. Quelle est le pouvoir producteur total de vos fabriques?—R. Nous n'en avons jamais fait l'épreuve et il est difficile de dire.

Q. Combien pourriez-vous produire?—R. De 12,000 à 15,000 caisses, sans doute.

Q. Combien avez-vous produit, l'an dernier, par exemple?—R. L'an dernier nous avons paqué 5,300 caisses.

Q. Est-ce autant que les années précédentes?—R. Un peu plus.

Q. Votre attirail de pêche est-il plus considérable maintenant qu'au début?—R. Je l'ai augmenté la seconde année et depuis lors chaque barque porte le même attirail.

Q. Croyez-vous qu'on maintient la provision de homard en mettant en conserve ce qu'on aurait autrefois rejeté?—R. Je ne trouve pas de différence dans le paquage des petits homards.

Q. Etes-vous propriétaire de la plupart des barques et de l'attirail?—R. Je suis propriétaire d'environ 70 pour 100.

Q. Et vous payez les pêcheurs au mois?—R. Par cent livres.

Q. Vous n'employez pas de pêcheurs au mois?—R. A salaire, non.

Q. Ils sont tous sous le régime du partage?—R. Oui.

Q. Et quant aux autres pêcheurs, vous achetez leurs prises?—R. Oui, à tant par cent livres.

Q. Le prix qu'on paie aux pêcheurs est-il plus élevé que celui d'autrefois?—R. Les prix de cette année sont de 25 pour 100 moins élevés que ceux de 1908, de 15 pour 100 moindres que ceux de 1907, de 7 pour 100 moindres que ceux de 1906 et à peu près les mêmes que les prix de 1905.

Q. De sorte que les années précédentes vous aviez haussé de beaucoup les prix?—R. Cela dépend de la prise abondante de l'an dernier. Le marché était en baisse, les prix élevés ayant diminué la consommation.

Q. Comment observe-t-on les règlements quant au homard trop petit et au homard œuvé?—R. Lorsqu'il existe une homarderie, on s'occupe du homard œuvé; lorsqu'il n'en existe pas, on met le homard œuvé en conserve à la fabrique.

Q. Pensez-vous que les fabricants pourraient continuer leurs exploitations si on insistait sur la taille de huit pouces et sur la protection du homard œuvé?—R. Ils pourraient continuer tout en protégeant le homard œuvé, mais ils ne le pourraient pas si on insistait strictement sur la limite de huit pouces, du moins dans notre région. Je crois que cela serait possible sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard arrivé à maturité?—R. Qu'entendez-vous par là? Le homard œuvé et capable de reproduire?

Q. Oui, l'âge de la reproduction?—R. Un petit nombre peuvent reproduire à huit pouces, à neuf pouces le nombre est plus grand, à dix pouces, la proportion est de 5 pour 100, je crois. Je parle d'après les données du professeur Prince.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de la taille moyenne du homard qu'on prend sur la côte; combien en faut-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. M. Loggie pourra répondre à cette question; il achète à la douzaine, nous achetons au poids et ne comptons jamais.

Q. Combien faut-il de homards pour faire cent livres?—R. Je pourrais répondre en vous disant combien il faut de livres pour former 48 livres de conserve—c'est ainsi que nous procédons dans nos rapports. Il faut environ 230 livres sur notre côte et 200 livres à Pictou.

Q. Vous ne pouvez pas dire combien cela fait de homards?—R. Non, nous ne tenons aucun compte de cela, nous achetons par cent livres.

Q. Connaissez-vous quelque chose des habitudes du homard au point de vue du frai? Il me semble y avoir grande divergence d'opinion, même parmi les savants. Les uns disent que le homard fraye deux fois l'an, les autres une fois l'an, d'autres encore tous les deux ans. Pensez-vous que le homard fraye chaque année?—R. Je suis d'opinion que le homard fraye tous les ans.

Q. Trouve-t-on du homard œuvé durant toute la saison?—R. Jusqu'au 20 juillet, environ. Après cette date, nous n'en voyons que peu.

Q. Etes-vous d'opinion que lorsqu'on trouve du homard œuvé tard dans l'automne c'est qu'il ne doit frayer que l'année suivante?—R. Certaines personnes prétendent que le homard fraye l'automne, en août et en septembre.

Q. Avez-vous fait des observations qui confirment cet avancé?—R. Non.

Q. L'impression générale semble être que si la femelle passe la saison actuelle sans frayer, c'est que le frai n'aura lieu qu'au printemps suivant. Il n'est pas probable que le frai ait lieu lorsque l'eau se refroidit?—R. Ne pensez-vous pas que l'eau devient plus chaude en août?

Q. Peut-être jusqu'au commencement de septembre?—R. Mon idée, c'est que le homard œuvé tard dans la saison doit frayer à l'automne. Je me trompe sans doute et je ne puis rien vous dire de certain à ce sujet.

Q. Existe-t-il une saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. A l'époque de la mue. Même les pêcheurs ne les prennent pas alors, ils les laissent dans les pièges.

Q. Le nouveau test durcit-il très rapidement?—R. Très rapidement.

Q. Quelle est la proportion de homard œuvé qu'on prend dans votre voisinage?—R. Voulez-vous dire ceux dont les œufs sont apparents?

Q. Oui.—R. Environ trois pour cent, je crois.

Q. Et à quelle époque le homard œuvé est-il le plus abondant?—R. En mai et juin, en autant que nous pouvons en juger. Nous ne pouvons rien constater quant à l'hiver, car la pêche est alors interdite.

Q. Est-ce la coutume des pêcheurs des environs d'enlever les œufs du homard?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs commencent à mieux comprendre la nécessité de protéger le homard œuvé?—R. Je le crois fermement.

Q. Pensez-vous que la rareté du homard qui s'est certainement produite depuis le début de la pêche devient plus accentuée aujourd'hui ou est-elle enrayée? Beaucoup de gens pensent que depuis quatre ou cinq ans la pêche reprend ou du moins qu'elle ne devient pas plus mauvaise?—R. Je crois qu'ils ont raison. Je crois que les résultats obtenus démontrent clairement la chose. Il y a une certaine augmentation depuis quatre ou cinq ans.

Q. Vous ne croyez pas que ces résultats sont produits par l'augmentation de l'attirail de pêche?—R. Non, j'ai peine à le croire. Les permis sont moins nombreux.

Q. Si les fabricants refusaient d'accepter du homard œuvé, cela induirait-il les pêcheurs à le rejeter dans l'eau?—R. Quelques-uns le remettraient dans la mer, mais ce serait l'exception.

Q. Serait-il possible d'amener les pêcheurs à remettre dans la mer tout le homard œuvé?—R. Je crois que oui, en imposant une forte amende.

Q. Pensez-vous que si on exigeait l'inscription des pêcheurs et des barques, cela rendrait les pêcheurs plus soigneux?—R. Cela pourrait aider à protéger le homard.

Q. Les fabricants se font-ils scrupule d'accepter le homard œuvé?—R. Pas du tout, dans notre district.

Q. Si les paqueurs refusaient absolument d'accepter le homard œuvé, qu'arriverait-il?—R. Environ trente pour cent des pêcheurs enlèveraient les œufs; les autres, je crois, respecteraient la loi.

Q. On a proposé, comme mesure de protection, que le gouvernement achète des pêcheurs, à un prix un peu élevé que celui payé par les paqueurs, tout le homard œuvé qu'ils prennent au piège, dans le but de le libérer immédiatement. Cette proposition vous semble-t-elle utile?—R. Vous achèteriez le même homard une douzaine de fois pendant la saison.

Q. Et si on plaçait le homard ainsi acheté dans des parcs pour les libérer à la fin de la saison?—R. Oui, cette méthode vaudrait mieux.

Q. Pensez-vous qu'il serait facile d'établir de ces parcs dans votre localité?—R. Je ne connais aucun endroit dans notre district où il serait possible d'établir un parc.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui consiste à exiger des paqueurs un droit plus élevé que les deux cents que l'on perçoit maintenant, afin de former un fonds pour acheter aux pêcheurs le homard œuvé? Le principe c'est que l'industrie de la pêche doit payer pour la protection qu'on lui accorde sans être à charge au pays en général?—R. Je n'ai pas examiné cet argument et je ne sais trop ce que je dois y répondre.

Q. Un grand nombre d'importants paqueurs, M. Tidmarsh et autres, se prononcent en faveur d'un honoraire plus élevé. Celui qu'on exige maintenant n'est qu'une bagatelle?—R. Aussi longtemps que nous aurons un surplus dans le pays, il me semble que le gouvernement doit avoir assez d'argent pour cette fin. Cependant l'idée semble bonne; je n'ai rien à dire à l'encontre, mais j'aimerais l'examiner plus à loisir avant de me prononcer défintivement.

Q. Quelle proportion de homard au-dessous de la taille légale prend-on dans les pièges?—R. Je ne possède point de statistiques; probablement 50 pour 100.

Q. Le pourcentage varie sans doute suivant les localités?—R. Oui, je ne parle maintenant que de notre localité.

Q. Si l'on insistait strictement sur la limite de taille actuelle, quel effet cela produirait-il sur les fabricants?—R. Ils ne pourraient plus paquer.

Q. Uu plus grand nombre de fabriques donnerait-il lieu à la destruction d'une quantité plus considérable de petit homard?—R. Cela dépendrait entièrement de l'endroit où on recruterait les pêcheurs. Si on les prenait parmi ceux qui pêchent maintenant pour le compte des fabriques existantes, on n'augmenterait ni le nombre des pêcheurs ni la quantité de la prise, seulement chaque fabrique travaillerait moins.

Q. Croyez-vous qu'on doive augmenter ou diminuer la limite de taille actuelle?—R. Je l'abolirais complètement en réglementant l'espacement des lattes dans les pièges qu'on inspecterait chaque printemps avant le commencement de la pêche. De cette manière le homard trop petit pourrait s'échapper.

Q. La taille mopenne du homard dans votre localité a-t-elle diminué d'une façon appréciable depuis dix à trente ans?—R. Je ne puis en parler d'après mon expérience personnelle, mais je crois que oui.

Q. Lorsqu'on a commencé à exercer cette industrie le homard était-il de même taille sur toute la côte?—R. Je ne puis non plus répondre à cette question.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la taille du homard?—R. A la pêche excessive, sans doute.

Q. Un expert nous propose de fixer la limite de taille à 9 pouces dans les eaux au nord du cap Causo et à 10 ou 10½ pouces au sud et à l'ouest de ce point—il n'y aurait ainsi que deux grandes divisions; que pensez-vous de cette idée?—R. Une limite de 9 pouces nous mettrait tous hors d'état de fabriquer. Dans le détroit, on ne respecte pas la limite de taille. Si on la respectait, ainsi que je l'ai dit, nous devrions fermer nos fabriques. Je ne puis dire ce qui serait possible ailleurs.

Q. Est-il nécessaire de varier la limite de taille suivant les localités?—R. Oui, je le crois.

Q. Dans l'intérêt de la pêche du homard, pensez-vous qu'on doive prendre le homard avant qu'il ait atteint l'âge de la reproduction?—R. Si on peut en juger par nos prises depuis cinq ans, il n'y a pas d'inconvénient à cela.

Q. On calcule qu'il faut neuf homards de sept pouces et n'ayant pas pu se reproduire pour remplir une boîte d'une livre. Si cela est vrai, quel effet la prise de ce homard avant l'époque de maturité aura-t-elle sur l'industrie du homard?—R. A mon avis, si nous protégeons au printemps le homard œuvé, l'industrie pourra continuer indéfiniment.

Q. Seriez-vous favorable à la réduction de la limite de taille à sept pouces?—R. Je voudrais qu'on l'abolisse tout à fait.

Q. Et quant à la longueur de la saison?—R. En conservant la saison actuelle, mais en réglementant la construction des pièges.

Q. Il faudra alors être plus sévère quant au homard œuvé?—R. Certainement.

Q. Pourrait-on maintenir dans votre région une limite de 10½ pouces sans nuire à l'industrie du homard?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il serait juste de fixer la limite à 10 ou à 10½ pouces là ou l'industrie du homard vivant est possible. Devrait-on encourager cette industrie-là où elle est praticable?—R. Ne connaissant pas cette industrie, je ne puis répondre d'une manière satisfaisante. Je puis cependant traiter de la question au point de vue des paqueurs et des pêcheurs.

Q. On affirme que la stricte observance de la limite de huit pouces, avec l'aide des homarderies et des parcs, rendrait permanente l'industrie du homard?—R. Pas dans notre district.

Q. On a déclaré qu'il faut 30 pour cent de plus de homard à l'automne qu'aux mois de mai et de juin pour remplir une boîte d'une livre. Cela est-il exact?—R. Oui, je crois que c'est à peu près cela. Trente pour cent est à peu près la proportion.

Q. Est-il vrai que les paqueurs sont obligés d'accepter les homards œuvés et trop petits, par crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Sans doute.

Q. A-t-on respecté dans votre district les règlements pour la protection du homard?—R. Parlez-vous de la saison close ou du homard trop petit.

Q. En général, pour la taille et pour la saison close?—R. On a protégé le homard pendant la saison close, mais on n'a pas tenu compte de la limite de taille.

Q. Ni de l'interdiction de prendre du homard œuvé?—R. Si ce n'est par l'établissement d'une homarderie qui le protège jusqu'à un certain point.

Q. Les pénalités existantes sont-elles suffisantes pour empêcher les paqueurs de violer les règlements, si on les mettait en vigueur?—R. Elles ne le sont pas.

Q. Si on persistait à violer les règlements, la conservation de l'industrie du homard exigerait-elle qu'on enlève son permis au délinquant?—R. Je ne crois pas.

Q. Le nombre des fabriques a-t-il atteint le maximum compatible avec l'industrie du homard et doit-on cesser d'accorder de nouveaux permis?—R. Je le crois. J'entends qu'il existe maintenant un certain nombre de fabricants ayant des capitaux, capables d'employer un certain nombre de pêcheurs et de mettre en vente un bon produit. Autrefois les petits fabricants ont ruiné le marché du homard et rendu la vente bien difficile; on a offert au public beaucoup de mauvaises conserves et les prix en ont souffert. Depuis quelques années les conditions sont bien plus favorables. Je crois que cela dépend de la diminution du nombre des permis et d'une attention plus grande de la part des paqueurs quant à la qualité du produit.

Q. Nous constatons que certains gros acheteurs et financiers de Halifax envoient un agent pour faire une espèce d'inspection dans les fabriques environnantes?—R. Ce système me semble bon.

Q. Ce n'est pas là un système national d'inspection; ce sont les acheteurs qui l'ont établi dans leur propre intérêt?—R. Oui, pour protéger leurs intérêts. L'idée était bonne, je crois.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard, favoriseriez-vous l'interdiction complète de la pêche pendant plusieurs année?—R. En me basant sur la prise que nous faisons depuis cinq ou six ans, je dirais, non.

Q. La commission du homard de 1898 recommande l'établissement de réserves temporaires sur divers points de la côte où la pêche serait interdite pendant quelques années, le lieu de ces réserves étant changé de temps en temps; que pensez-vous de cette idée?—R. Je ne la crois pas pratique.

Q. Pendant quelle partie de la saison la pêche du homard est-elle la plus active?—R. Dans notre district c'est depuis le 15 juillet jusqu'à la fermeture. Dans la Nouvelle-Ecosse c'est depuis l'ouverture jusqu'au premier juin.

Q. Le règlement actuel touchant la saison close est-il satisfaisant?—R. Il est satisfaisant pour mes deux fabriques qui se trouvent ici, mais quant à celle de la Baie Verte, la ligne depuis Indian-Point jusqu'à l'île me paraît mal placée. Elle devrait, je crois, passer par le milieu de la baie, ce qui nous donnerait là-bas et ici la même saison. Je crois qu'on devrait changer le règlement.

Q. Diriez-vous que la ligne doit s'étendre jusqu'à la frontière des provinces; la division naturelle ne se trouve-t-elle pas sur la frontière entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick?—R. Je suis porté à croire qu'il devrait en être ainsi.

Q. Que diriez-vous d'un changement complet de saison ici? Tout indique que le homard entre ici des deux extrémités du détroit. Que diriez-vous d'une saison s'étendant du 15 juillet à la fin de septembre, afin de protéger le homard œuvé. La saison de pêche serait alors pratiquement de la même longueur que maintenant?—R. Cela serait avantageux, je crois, pour la protection du homard œuvé, mais au point de vue des paqueurs, la saison actuelle est satisfaisante.

Q. Une saison qui commencerait le 15 juillet se trouverait à éviter l'époque du frai?—R. Si le homard avait frayé ce serait un moyen de le protéger, mais au point de vue du paqueur, il vaudrait mieux conserver la saison actuelle. La prise serait peut-être trop abondante à l'automne, puis les vers rongeraient nos pièges. Je ne sais rien quant à cela, mais nous entendons les braconniers dire que les vers ont rongé leurs pièges. Ils doivent les enlever et les faire sécher tous les mois.

Q. Seriez-vous favorable à une saison close pour toute la côte de l'Atlantique depuis le 15 juillet jusqu'au 1er janvier suivant; ou bien du 15 juillet au 1er janvier au nord du cap Canso, et du 1er juillet au 1er janvier à l'ouest et au sud du cap Canso, avec une limite de taille plus considérable dans celle-ci que dans celle-là?—R. Il est assez difficile de répondre sur le champ à une telle question; comme paqueur, la solution ne me plairait pas.

Q. On a demandé que la pêche d'automne fût permise dans certaines régions où la glace séjourne tard au printemps. Que dites-vous de cela?—R. On n'a jamais essayé ici, nous n'avons aucune expérience à ce sujet.

Q. Nous avons le mois de septembre aux îles de la Madeleine?—R. Nous avons à l'automne de grosses tempêtes qui détruiraient l'attirail de pêche. La chose ne me paraît guère pratique ici.

Q. Le règlement actuel limitant le nombre des permis est-il satisfaisant?—R. Il est satisfaisant pour moi.

Q. Doit-on limiter le nombre des permis et alors quelle règle suivriez-vous; ou bien, doit-on accorder des permis à toutes les personnes compétentes qui en font la demande?—R. Non, certainement. Je n'accorderais de permis qu'à ceux qui peuvent disposer d'un certain capital, employer un certain nombre de pêcheurs et préparer un produit satisfaisant.

Q. Serait-il juste ou utile d'exiger une épreuve de compétence? Cela serait nécessaire n'est-il pas vrai?—R. Oui, il faudrait faire cela, à mon avis.

Q. Comment établir cette épreuve de compétence?—R. Les candidats pourraient soumettre au ministère ce qu'ils peuvent faire et le nombre de pêcheurs qu'ils peuvent employer; ce nombre devrait être de vingt au moins.

Q. Cela exigerait dix barques?—R. Non, vingt barques.

Q. Vous élimineriez ainsi beaucoup de petits industriels?—R. Il est temps de les éliminer.

Q. Ne devrait-on pas soumettre à l'inspection le produit des fabriques?—R. Il n'y aurait pas d'inconvénient.

Q. Une inspection officielle serait-elle dans l'intérêt du consommateur?—R. Je crois que l'inspection gouvernementale serait avantageuse.

Q. A en juger par les apparences, là où il y a beaucoup de fabriques, le produit n'est pas ce qu'il devrait être?—R. Non.

Q. Refuseriez-vous un permis à un aubain?—R. Burnham et Morrill et la Portland Packing Co. sont mes concurrents. Je les traiterais comme on nous traite aux Etats-Unis.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de fabriquer des conserves?—R. On le leur permettait autrefois et ils ont tous cessé de le faire. Je crois qu'ils sont beaucoup plus prospères aujourd'hui qu'ils l'ont jamais été.

Q. Que pensez-vous de la politique d'encourager les fabriques coopératives?—R. Je crois que ce serait une bien pauvre politique.

Q. Avez-vous de ces fabriques dans votre région et comment réussissent-elles?—R. Il n'y en a pas ici.

Q. Comment établit-on ici le prix du homard?—R. Par les conditions du marché au moment de l'engagement des pêcheurs.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs obtiennent leur juste part des profits de l'industrie?—R. Sans aucun doute, je le crois; ils obtiennent la plus large part.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se plaignent que les paqueurs ne les paient pas assez?—R. Seulement ce que j'ai lu dans les journaux au sujet de l'insurrection au Cap-Breton.

Q. Est-il vrai que les pêcheurs perdent leurs prises parce que les paqueurs refusent de les acheter?—R. C'est ce qui est arrivé à Gabarouse, je crois.

Q. On a prétendu que dans certains cas les pêcheurs ont souffert par suite du refus des fabricants de paquer alors que le homard était suffisamment abondant. Avez-vous eu connaissance de quelque chose de ce genre?—R. Non.

Q. On affirme que si la prise de homard diminuait ou que si on lui imposait de nouvelles entraves, les fabricants ne pourraient plus paquer?—R. Cela arriverait si on nous imposait des restrictions sévères.

Q. Si les fabriques de la localité venaient à fermer, où les pêcheurs pourraient-ils vendre leur prises?—R. Ils ne pourraient rien vendre ici si ce n'est au fabricant ou bien en paquant eux-mêmes.

Q. Laquelle est la plus avantageuse pour les pêcheurs et la moins ruineuse pour la pêche, l'industrie du homard vivant ou celle de la conserve?—R. Je crois que l'industrie du homard vivant est plus rémunératrice pour les pêcheurs.

Q. Il en serait certainement ainsi avec une limite de 10 ou de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Expédie-t-on d'ici du homard vivant?—R. Non.

Q. Devrait-on favoriser cette industrie de préférence à celle de la conserve?—R. Pas ici. L'industrie du homard vivant n'est pas possible dans notre région.

Q. N'avez-vous pas ici un service de transport suffisant pour expédier le homard vivant?—R. Pas ici.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si les homarderies ont aidé à maintenir l'approvisionnement de homard?—R. Je crois que les homarderies ont fait un certain bien, mais je crois qu'il faudrait encager le homard œuvé jusqu'au moment de la ponte. On devrait alors porter ce homard directement à la homarderie pour être dépouilllé sur place, puis libéré.

Q. Vous croyez donc qu'il faut porter à la homarderie le homard œuvé vivant afin de le dépouiller?—R. Pas avant que les œufs aient atteint leur maturité. A mon avis, il y a différents degrés de maturité et lorsque les œufs ont atteint leur maturité complète on peut les enlever.

Q. Pensez-vous qu'on enlève beaucoup d'œufs avant leur maturité?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous qu'on en perd ou qu'on en détruit une proportion considérable entre la fabrique et la homarderie?—R. Un grand nombre. La homarderie de Shemogue est un fiasco.

Q. Voudriez-vous nous expliquer les raisons qui vous portent à croire cela?—R. Nous avons beaucoup entendu parler de cette homarderie par les gens de la côte et, en ma qualité d'employé du ministère, je ferai rapport de ce qu'on m'a dit?—R. Je ne voudrais pas porter d'accusations. Près de cette homarderie se trouve un endroit excellent pour placer les cages dont j'ai parlé.

Q. On nous a dit que près du havre il y a un endroit où on pourrait établir un parc; est-ce de cet endroit que vous parlez?—R. Il n'y aurait pas assez d'eau, je crois, mais je puis me tromper.

Q. Existe-t-il un col étroit conduisant dans un lac ou un étang et où on pourrait établir un barrage? Il faut un espace considérable pour contenir beaucoup de homard

et l'eau doit être assez profonde et froide?—R. Je ne saurais vous dire. Autant que j'ai pu le constater, il n'existe pas un tel endroit, mais je puis me tromper. Il vaudrait mieux faire examiner les lieux par M. Baker.

Q. Vous avez fait une proposition de nature, croyez-vous, à augmenter l'efficacité des homarderies?—R. Oui, l'enlèvement des œufs au temps voulu seulement à la homarderie même.

Q. Serait-il possible de prendre le homard œuvé en tout temps et de le conserver dans des cages à la homarderie?—R. A la homarderie. Si j'ai dit la fabrique, c'est une distraction.

Q. Pensez-vous qu'on doit augmenter le nombre des homarderies?—R. Je le crois, là où il est impossible d'établir des parcs. D'après ce que je lis, le système des parcs est le meilleur pour propager le homard, c'est le système naturel.

Q. Lorsqu'il est praticable?—R. Oui.

Q. La politique adoptée par le ministère est de laisser prendre le gros homard en faisant échapper le petit. Quelle est la meilleure manière d'atteindre ce but?—R. Etablir par un règlement l'espacement des lattes des pièges; inspection des pièges tous les ans avant le commencement de la pêche. C'est la seule limite de taille qu'il faut dans notre pays.

Q. Vous croyez que le petit homard s'échapperait alors en quantité suffisante si l'espacement des lattes était plus grand?—R. Aucun paqueur ne désire avoir du homard de quatre ou cinq pouces.

Q. Ce homard n'est pas profitable?—R. Non, aucun paqueur ne désire s'en servir. La réglementation des pièges est le seul remède que je puisse entrevoir.

Q. La création d'une commission de pêche pour éclairer le ministère sur l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes nous a été proposée. Que pensez-vous de cette idée?—R. Je l'approuve certainement.

Q. Cette commission devrait se composer de personnes intéressées à la pêche?—R. Oui, sans doute, et autant que possible de gens demeurant sur les lieux.

Q. Il faudrait établir des sous-commissions qui enverraient des délégués à la commission centrale, sans doute?—R. Cela est possible.

Q. Est-il quelque autre point relatif à l'enquête sur lequel vous désirez exprimer une opinion?—R. Non, en ce qui me regarde votre interrogatoire est complet.

Le témoin est renvoyé.

Job Trenholm, paqueur, Port-Elgin, N.-B., appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps exercez-vous l'industrie de paqueur?—R. Depuis vingt ans.

Q. Faites-vous quelquefois la pêche du homard?—R. J'ai fait quelquefois la pêche cette année.

Q. Où paquez-vous?—R. A Northport, Nouvelle-Ecosse.

Q. Vous ne fabriquez pas dans le comté où nous sommes?—R. J'y fabrique maintenant. Après la clôture de la saison là-bas, je viens ici.

Q. Vous avez donc un permis aux deux endroits?—R. Je travaille à la fabrique de Hampton Allen.

Q. Vous êtes son gérant?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps paquez-vous ici?—R. Depuis huit ans, par intervalles.

Q. Aimez-vous mieux rendre témoignage quant à l'état de votre fabrique dans la Nouvelle-Ecosse que sur les conditions qui existent ici?—R. Mes intérêts sont surtout dans la Nouvelle-Ecosse, mais je ne me désintéresse pas de ce qui se passe ici. Je demeure au Nouveau-Brunswick.

Q. Combien de barques employez-vous pour votre propre fabrique?—R. Huit barques.

Q. Et ici?—R. Six.

Q. Etes-vous propriétaire de l'attirail?—R. Je suis propriétaire de l'attirail de deux barques ici; j'achète la prise des autres.

Q. Et dans la Nouvelle-Ecosse?—R. J'y possède quatre barques et j'achète de trois autres.

Q. Comment payez-vous les hommes qui montent vos propres barques?—R. A tant le cent en leur fournissant tout.

Q. Employez-vous deux hommes par barque?—R. Non, monsieur, un seul, en moyenne. Il peut arriver qu'il y en ait deux, par exception.

Q. Combien de pièges pour chaque barque?—R. De 300 à 325.

Q. Combien de personnes employez-vous dans la fabrique, hommes, femmes et enfants?—R. Environ quatre filles et trois hommes et jeunes garçons.

Q. Quelle quantité de conserves a produite votre fabrique de la Nouvelle-Ecosse?—R. 140 caisses cette année.

Q. Et l'an dernier?—R. Près de 300 caisses.

Q. Quelle a été votre production annuelle la plus considérable?—R. 400 caisses.

Q. A quoi attribuez-vous le faible rendement de la présente année?—R. Je n'en sais rien.

Q. Vous n'avez pas obtenu assez de homard?—R. Je n'en ai pas obtenu assez, c'est tout ce que j'en sais. Le poisson faisait défaut.

Q. Votre attirail de pêche est-il plus considérable qu'autrefois?—R. Plus qu'il y a dix ou quinze ans.

Q. Croyez-vous qu'il faut plus d'attirail qu'il y a vingt ans pour prendre la même quantité de homard?—R. Oh oui, deux fois autant.

Q. Alors, vous avez doublé votre attirail de pêche?—R. Oui, depuis vingt ans.

Q. Mettez-vous en conserve du homard plus petit qu'il y a vingt ans?—R. Je le crois.

Q. Quelle est la meilleure saison de pêche en Nouvelle-Ecosse?—R. Le meilleur temps est du 15 juillet au 1er octobre, de Pugwash jusqu'à la Baie-Verte.

Q. Quelle serait à votre avis la meilleure saison de pêche?—R. Du milieu ou du 20 juillet jusqu'au 20 octobre.

Q. Le temps n'est-il pas trop orageux alors?—R. Pas plus qu'en mai.

Q. La pêche pendant le mois d'août ne détruirait-elle pas votre attirail?—R. Oui, en grande partie, mais l'importance de la prise nous en compenserait et au delà.

Q. Quelle est la principale saison de frai pour le homard?—R. Le mois de juin.

Q. Et vous pensez qu'en faisant la pêche pendant la saison que vous mentionnez on ne prendrait pas de homard œuvé?—R. Non monsieur, on ne prendrait pas alors de homard œuvé.

Q. Et la pêche deviendrait meilleure?—R. Je le crois.

Q. Quelle est la moyenne de homard œuvé que vous prenez en Nouvelle-Ecosse pendant la saison actuelle?—R. Il est difficile de dire. Dans certaines prises on n'en trouve guère; on en trouve parfois d'autre part jusqu'à dix pour cent.

Q. Pensez-vous que le homard fraye en même temps pendant la même saison à la Nouvelle-Ecosse et ici?—R. Oui, depuis Pugwash en remontant; mais depuis Pugwash en descendant la saison du frai est plus tardive. On me dit que la fraieson a lieu plus tôt ici qu'à Pictou.

Q. Dans quelle profondeur d'eau faites-vous la pêche?—R. Dans quatre à sept et huit brasses d'eau.

Q. Et à quelle distance de la côte?—R. D'un demi-mille à trois milles.

Q. Remarquez-vous une différence dans la qualité du homard habitant l'eau profonde et celui qui se tient dans les endroits peu profonds?—R. Je n'en ai guère remarqué, si ce n'est que chez ceux-ci la mue est plus hâtive.

Q. Prenez-vous plus de femelles dans l'eau moins profonde?—R. Non, je ne crois pas.

Q. La femelle du homard préfère-t-elle un fond particulier?—R. Je crois que oui.

Q. Quelle espèce de fond?—R. Je ne saurais vous dire au juste. J'ai remarqué une barque qui rapportait plus de femelles que les autres. Elle pêchait, je crois, sur un fond rocheux.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez remarqué?—R. Environ sept pouces, je crois.

Q. Et la taille moyenne?—R. De 7 à 10 pouces.

Q. Existe-t-il une saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. Immédiatement après la mue, je crois. Lorsque le test est mou, ils ne sont pas fameux.

Q. La barque de la homarderie va-t-elle jusqu'à votre fabrique?—R. Non, monsieur.

Q. Quel est alors le règlement quant au homard œuvé?—R. Nous le rejetons quand cela est possible, sinon nous le mettons en conserve.

Q. Etes-vous obligé de les accepter des pêcheurs; ceux-ci s'attendent-ils à ce que vous les preniez?—R. Oui, ils s'y attendent.

Q. Perdriez-vous vos pêcheurs si vous ne les acceptiez pas?—R. Je ne crois pas, car il y en a peu; ils n'offrent pas beaucoup d'importance.

Q. Les pêcheurs de votre voisinage ont-ils l'habitude d'enlever les œufs du homard œuvé?—R. Pas à ma connaissance. Je ne crois pas qu'ils fassent cela.

Q. Les fabricants refusent-ils d'accepter du homard œuvé?—R. Quelques-uns refusent. J'ai refusé moi-même en disant aux pêcheurs de ne pas en apporter.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs préfèrent vendre au fabricant qui consent à enfreindre la loi?—R. Je ne sais trop. Cela pourrait se faire.

Q. Les paqueurs nous disent qu'ils sont obligés d'accepter des prises illégales, sous peine de perdre leurs pêcheurs?—R. Ce serait la tendance naturelle des choses.

Q. Si le paqueur refusait absolument d'acepter le homard œuvé, les pêcheurs le remettraient-il dans l'eau?—R. Je le crois.

Q. Vous le croyez?—R. Je crois qu'il est probable, s'ils ne pouvaient les vendre ailleurs.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs enlèveraient les œufs?—R. Cela se pourrait fort bien.

Q. Quelle est la pratique quant à la taille de huit pouces?—R. En pratique, on accepte tout ce qui est offert.

Q. Y êtes-vous obligés?—R. Oui, pour pouvoir alimenter la fabrique.

Q. Qu'arriverait-il si on appliquait la loi en ne permettant à personne de prendre du homard de moins de huit pouces?—R. Je ne crois pas qu'une fabrique sur cinquante pourrait fonctionner. Toutes seraient fermées.

Q. Quelle proportion des prises est de moins de huit pouces?—R. Je ne les ai jamais mesurés.

Q. Pouvez-vous en donner idée; nous ne demandons rien d'absolument précis?—R. A ce temps de l'année, nous en prenons peu de moins de sept pouces; à partir du mois de juin ils sont en général plus petits.

Q. En juin, la proportion du petit homard est plus considérable?—R. Oui.

Q. Vous comprenez qu'il ne faut pas prendre le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il est bien de prendre le petit homard?—R. Ceux de moins de sept pouces ne profitent guère au fabricant.

Q. Mais sans parler du profit, ne pensez-vous pas que la pratique de prendre le homard œuvé et le petit homard avant qu'il puisse se reproduire fera tort à la pêche?—R. Je le crois.

Q. Et vous croyez que si on l'appliquait sévèrement la limite de taille la plupart des fabriques fermeraient?—R. C'est sûr.

Q. Que pensez-vous du système actuel des permis accordés aux fabriques, sont-ils maintenant assez nombreux?—R. Cela me semble probable.

Q. Voyez-vous quelque raison pour refuser un permis à une personne compétente et possédant les capitaux nécessaires plutôt qu'à une autre?—R. Je ne connais pas de raison pour faire cela, mais je sais que des gens se ruinent à vouloir fabriquer des conserves. Auparavant, ils vendaient leurs prises et vivaient bien. Ayant amassé un peu d'argent et croyant faire fortune, ils se sont mis dans le paquage. Ils ont tout perdu et ils ont été obligés de reprendre la pêche et vendre leurs homards.

Q. Pensez-vous que la moyenne des pêcheurs feraient plus d'argent à vendre leurs prises qu'à paquer?—R. La moyenne des pêcheurs, oui.

Q. Cependant parmi les pêcheurs on trouve des jeunes gens entreprenants et habiles. Pensez-vous que le ministère serait justifiable d'encourager un certain nombre de jeunes gens qui voudraient se réunir pour obtenir un permis, pourvu qu'ils fissent la preuve qu'ils sont en état de conduire convenablement une industrie de ce genre?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il diminution appréciable dans la taille du homard qu'on prend depuis trente ans?—R, Oh, oui.

Q. Pensez-vous que ce déclin a atteint sa limite?—R. Il y a quatre ans cet été, la pêche fut bien mauvaise dans la Nouvelle-Ecosse, par comparaison avec la saison actuelle, là où j'ai fait la pêche; mais il y a trois ans la prise a été bonne.

Q. Sans doute il en est de la pêche du homard comme des autres pêches, vous avez de bonnes et de mauvaises années. Vous devez vous y attendre par suite des variations climatériques et d'autres causes?—R. Oui, nous devons nous attendre à cela.

Q. Croyez-vous qu'on doive changer la saison de pêche?—R. Oui, je voudrais qu'elle soit du 20 juillet jusqu'au 10 octobre.

Q. Pensez-vous qu'il faudrait plus de homards en septembre et en octobre qu'en mai et juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, car en mai et juin, vous le savez, le homard est très gros.

Q. Mais si vous faisiez la pêche pendant la saison que vous indiquez le frai serait terminé?—R. Oui.

Q. Et, d'après vous, ce serait la meilleure manière de protéger le homard?—R. Oui, c'est là ma théorie.

Q. Mais cela ne s'appliquerait qu'à votre district?—R. D'ici à Pugwash. Nous voulons obtenir la même saison qu'ici dans la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Pugwash, car la saison actuelle nous ruine. J'ai écrit plusieurs lettres au précédent ministre de la Marine lui demandant de changer la saison. J'ai écrit à M. Préfontaine et il avait promis d'envoyer un commissaire pour s'enquérir, mais il est mort avant de pouvoir le faire.

Q. Quelle est la distance d'ici à Pugwash?—R. Environ vingt milles vers le sud. Voyez-vous jusqu'à Pugwash de l'autre côté de la ligne de division, nous sommes dans les mêmes eaux que d'ici à la Baie-Verte.

Q. Est-il à votre connaissance que les règlements aient jamais été strictement appliqués?—R. Oh, non, ils ne l'ont pas été, nous le savons tous. Si on les appliquait, toutes les fabriques seraient fermées depuis longtemps.

Q. Si on appliquait stritement les règlements, on ferait peu de choses pendant quelques années, mais l'industrie ne renaîtrait-elle pas à la longue? Les règlements ont pour but d'améliorer les conditions de la pêche?—R. Cela me semble probable, mais à mon avis la meilleure chose à faire serait de changer la saison afin de permettre au homard de frayer avant qu'on puisse y toucher.

Q. Sur beaucoup de points de la côte on ne peut faire la pêche d'automne, mais les eaux ici sont à peu près protégées?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution du homard?—R. A l'abus de la pêche.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Pour remplir une boîte d'une livre il en faut de six à neuf.

Q. De quelle fabrique parlez-vous?—R. C'est la même chose pour les deux fabriques où je suis intéressé.

Q. Seriez-vous en faveur d'une limite de sept pouces?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que si on réduisait la limite de taille à sept pouces, pêcheurs et fabricants seraient plus enclins à respecter les règlements, à refuser tout homard de taille inférieure?—R. Je le crois.

Q. Que diriez-vous d'un règlement qui abolirait la limite de taille mais qui rendrait par contre la saison un peu plus courte? Vous savez qu'on ne respecte pas la limite de taille?—R. Je sais qu'on ne la respecte pas. Quant à la taille, je trouve rarement de homard de moins de six pouces. Lorsque je fais la pêche je n'en trouve que par exception, mais on me dit que dans d'autres localités on en trouve beaucoup de moins de six pouces.

Q. Dans certains endroits, c'est un gros homard?—R. Oui, mais là où je fais la pêche, on en trouve rarement de moins de six pouces.

Q. Est-il vrai que les fabricants sont obligés d'accepter du petit homard et du homard œuvé par crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Je le crois.

Q. Quel poids de homard vivant faut-il pour remplir une caisse?—R. Voulez-vous dire pendant toute la saison?

Q. A différentes époques, si vous voulez?—R. De mai au premier juillet il faudrait à peu près 195 livres; de juillet à octobre, de 215 à 220 livres.

Q. On prétend qu'il serait utile d'exiger des pêcheurs un permis pour chaque barque. Pensez-vous que cela les porterait à mieux observer la loi?—R. Je ne crois pas qu'il soit désirable d'exiger un permis pour les barques.

Q. Pensez-vous qu'il soit sage de permettre à chaque fabricant d'employer autant de barques qu'il lui plaît, ou bien lui imposeriez-vous certaines restrictions?—R. Oui, je crois qu'il serait désirable de limiter le nombre de barques pour chaque fabrique.

Q. Quelle serait une juste limite?—R. De 10 à 12 barques.

Q. Vous ne croyez pas qu'un fabricant doit en employer davantage?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Limiteriez-vous le nombre de pièges pour chaque barque?—R. Oui, à 325.

Q. A-t-on jamais observé les règlements pour la protection du homard?—R. Non, pas strictement.

Q. Quel serait l'effet de l'application stricte des règlements actuels?—R. Les fabriques ne pourraient plus fonctionner.

Q. Pensez-vous que la sanction actuelle de la loi serait suffisante, si on l'imposait?—R. Oui.

Q. Que diriez-vous d'une fermeture complète pendant quelques années pour permettre au homard de se propager?—R. Je ne crois pas que cela serait désirable.

Q. Par contre, d'autres personnes proposent de diviser la côte en régions qui seraient successivement fermées?—R. Il m'a toujours semblé qu'il serait avantageux de ne permettre la pêche que tous les deux ans en rendant la saison plus longue. De cette manière, la prise serait bonne une année; l'année suivante la dépense serait nulle et l'industriel pourrait s'occuper d'autre chose.

Q. Que feraient les pêcheurs entre temps?—R. Ils cultiveraient la terre.

Q. Les pêcheurs de homards ne sont pas des pêcheurs réguliers, ils ne font pas d'autre pêche?—R. Non, au moins dans les environs.

Q. Quelle est la meilleure partie de la saison pour la pêche au homard?—R. Vers septembre.

Q. Croyez-vous qu'on devrait inspecter le produit des fabriques afin de constater la qualité de la conserve?—R. Cela ne me semble pas nécessaire.

Q. Quelle est la différence entre le prix qu'on paie maintenant aux pêcheurs et celui qu'on payait au début de l'industrie?—R. Le prix est maintenant plus que trois fois plus élevé que celui qu'on payait lorsque j'ai commencé. Nous offrions alors 40 cent par cent livres, le pêcheur fournissant son attirail et se pensionnant lui-même. Cette année nous avons payé de $1.25 à $1.50 le cent en fournissant barque, pension et tout le reste.

Q. Les pêcheurs font-ils plus d'argent aujourd'hui qu'alors?—R. Les uns gagnent davantage, les autres moins.

Q. La majorité d'entre eux gagnent-ils davantage?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Savez-vous que des pêcheurs se plaignent du prix que leur offrent les fabricants?—R. Pas dans notre localité.

Q. Vous ne connaissez pas de plaintes sérieuses?—R. Non.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs aient perdu leurs prises, les paqueurs ayant refusé de les accepter?—R. Non.

Q. On prétend en certains endroits que les pêcheurs ont subi des dommages faute par les industriels de faire fonctionner les fabriques alors que les prises étaient suffisantes. Avez-vous eu connaisance de cela?—R. Non, je n'ai eu connaissance d'aucun cas de ce genre.

Q. Si les fabriques étaient fermées, les pêcheurs trouveraient-ils à vendre leur homard?—R. Je ne crois pas, si ce n'est pour une faible partie.

Q. Quelle branche de l'industrie du homard vous semble la plus rémunératrice pour les pêcheurs et la moins dangereuse pour l'avenir de la pêche, de la conserve ou du homard vivant?—R. La conserve dans notre région.

Q. A-t-on jamais, à votre connaissance, expédié d'ici du homard vivant?—R. Non.

Q. A-t-on pour cela les facilités nécessaires?—R. On a essayé ce printemps, mais sans succès.

Q. Où?—R. De Port Elgin à Boston.

Q. On expédie du homard vivant de Shédiac?—R. Oui, les communications sont plus directes et l'endroit meilleur.

Q. On ne peut pas le faire ici faute des facilités nécessaires?—R. Non.

Q. Pensez-vous que les homarderies aident à maintenir l'approvisionnement de homard?—R. Je le crois, mais je ne puis dire au juste car je ne suis jamais entré dans une homarderie.

Q. Connaissez-vous quelque endroit où on pourrait établir des parcs?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Recommanderiez-vous d'augmenter le nombre des homarderies?—R. Oui, si on ne change pas la saison.

Q. Mais vous préférez qu'on change la saison?—R. C'est mon idée.

Q. Vous servez-vous aujourd'hui du même piège qu'autrefois?—R. A peu près le même.

Q. Mais vous vous servez maintenant de pièges à compartiments?—R. Oui, nous nous en servons depuis dix à quinze ans.

Q. Pourquoi les pêcheurs ont-ils adopté ce piège?—R. Parce que c'était le meilleur, sans doute.

Q. Pourquoi le piège à compartiments retient-il mieux le homard?—R. Je ne sais pas ce que vous entendez par piège à compartiments.

Q. Vous l'appelez le piège Wheeler?—R. Dans la Nouvelle-Ecosse ils ont ce qu'ils appellent "jail trap"; il contient un compartiment de plus.

Q. Avec une ouverture latérale?—R. Oui, avec une ouverture latérale. On prétend qu'il vaut mieux que le piège Wheeler.

Q. Les lattes ne sont-elles pas plus rapprochées que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Très peu.

Q. Si les lattes étaient plus espacées pensez-vous qu'il s'échapperait plus de petits homards?—R. Sans doute.

Q. Pensez-vous qu'on devrait les espacer davantage?—R. Oui.

Q. Avez-vous autre chose à dire?—R. Si la saison reste ce qu'elle est au Nouveau-Brunswick, je préférerais que la ligne de division s'étende de Pugwash jusqu'à Crapaud, sur l'île, au lieu d'Indian-Point à Crapaud. Northport est à dix milles à l'ouest de la baie de Pugwash. De Pugwash jusqu'à l'extrémité du détroit, une distance de 75 à 100 milles, la mer est littéralement remplie au printemps de pièges, de sorte qu'il est presque impossible pour le homard de se rendre jusqu'à la Baie Verte

où la saison s'ouvre très tard. Dès que la glace disparaît, le détroit est rempli de pièges et il est presque impossible d'y obtenir du homard avant la mue. A Northport la pêche est bonne. Il y a deux ans, depuis Pugwash jusqu'à la rivière Saint-Jean, on a signé une pétition pour obtenir que la saison commence à la mi-juillet. Je crois qu'on a aussi signé une pétition en sens contraire, car certaines personnes prétendent que ce changement serait ruineux. Il y a environ trois ans de cela.

Q. Pensez-vous que le homard entrant dans cette partie du détroit vient des deux extrémités de l'île du Prince-Edouard?—R. Oui, je le crois.

Q. Et il y vient pour frayer?—R. Oui. Il y a quatre ans cet été, à Northport, la pêche du homard a été très mauvaise jusqu'après le frai. Après cela le homard a été abondant et le printemps suivant la pêche était bonne. Il y a de cela trois ans. Ils viennent après le frai ce qui indique qu'ils viennent de quelque part au dehors. Partout dans le détroit cette année-là la pêche a manqué. On détruit une quantité immense d'œufs; si on permettait au homard de les déposer dans la mer cela améliorerait la pêche.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

TIGNISH, 30 juillet 1909.

CHARLES MCINNES, pêcheur, Tignish, appelé et assermeneté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Depuis 18 ans, je crois.

Q. Avez-vous toujours pêché le homard?—R. Depuis mon début.

Q. Faites-vous d'autre pêche?—R. Quelquefois celle du maquereau et de la morue.

Q. Sur quelle partie de la côte faites-vous la pêche?—R. Au havre de Tignish.

Q. Avez-vous toujours pêché au même endroit?—R. Non, je suis allé environ deux milles plus loin.

Q. Avez-vous ici une union de pêcheurs?—R. Non, monsieur.

Q. Vous faites la pêche au homard cette année?—R. Oui, monsieur.

Q. Pour qui pêchez-vous?—R. La Portland Packing Co.

Q. A quelles conditions; êtes-vous propriétaire de votre barque et de votre attirail?—R. J'ai ma barque et mon attirail.

Q. Avez-vous toujours été propriétaire de votre barque et de votre attirail?—R. Les trois premières années ces objets appartenaient à un autre.

Q. Faites-vous la pêche sur la côte du golfe?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle distance de la côte pêchez-vous?—R. De deux milles et demi à trois milles.

Q. Dans quelle profondeur?—R. Treize brasses.

Q. Combien avez-vous de pièges?—R. 250.

Q. Et combien de traineaux?—R. Cinq.

Q. Quelle est la moindre profondeur où vous pêchez?—R. Cinq brasses.

Q. Etendez-vous vos filets parallèlement à la côte ou à angles droits?—R. Parallèlement à la côte.

Q. Perdez-vous beaucoup d'attirail?—R. Oui, beaucoup.

Q. Surtout au début du printemps?—R. C'est encore plus mauvais en juin, au milieu de la saison.

Q. Quelle proportion de votre attirail vous faut-il renouveler chaque année?—R. Certaines années il me faut renouveler de 150 à 200 pièges.

Q. Combien de temps dure un piège?—R. Deux ou trois ans au plus.

Q. Quelle est la valeur minimum d'un piège y compris le traineau et tout l'attirail?—R. Un piège vaut un dollar.

Q. Les pêcheurs du homard sont-ils nombreux dans votre localité?—R. Oh, oui, assez nombreux.

Q. Pourriez-vous nous donner une estimation approximative du nombre de pêcheurs de homard sur cette partie de la côte, qu'ils possèdent ou non leur attirail de pêche?—R. Il y a de 60 à 80 barques et deux hommes par barque.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Non, vers le milieu de la saison nous nous rapprochons de la côte.

Q. Est-ce là ce que font tous les pêcheurs?—R. Tous les pêcheurs.

Q. Ils se rapprochent de la côte à mesure que la saison avance?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous toujours pêché avec le même nombre de pièges?—R. Pas tout à fait, depuis quelques années j'ai augmenté mon attirail.

Q. Pour rendre vos prises suffisantes il a fallu augmenter votre attirail?—R. Malgré l'augmentation de l'attirail la prise cette année est loin d'être aussi considérable.

Q. A tout prendre, vous reportant aux débuts, comment trouvez-vous vos prises?—R. Il y a peu de différence, je trouve fort peu de différence.

Q. Vous croyez que vous livrez maintenant la même pesanteur de homard que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Oui, je crois avoir pris davantage l'an dernier et l'année d'avant.

Q. Avec le même attirail?—R. Le même attirail.

Q. Et cela est général pour tous les pêcheurs?—R. Oh, oui, c'est général.

Q. Le homard est-il aussi gros que lorsque vous débutiez?—R. Je ne vois pas de différence; la taille est à peu près la même.

Q. Le nombre des pièges a-t-il augmenté dans le district?—R. Oh, oui.

Q. Les pêcheurs sont-ils beaucoup plus nombreux?—R. Oh, oui.

Q. Le nombre des pièges a-t-il doublé depuis que vous avez commencé?—R. Oh, oui, il a doublé, il a même triplé depuis dix-huit ans.

Q. Existe-t-il quelque différence entre le piège dont vous vous servez aujourd'hui et le piège d'autrefois?—R. Oh, oui.

Q. Vous pêchez maintenant avec un piège à compartiments que vous appelez le piège "parlour" ou "Wheeler"?—R. Nous l'appelons "parlour."

Q. Pourquoi a-t-on adopté le piège "parlour"; en quoi est-il supérieur à l'autre?—R. Il retient le homard, c'est là l'idée.

Q. Les lattes sont-elles plus rapprochées que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Un peu, je crois.

Q. Prenez-vous du plus petit homard qu'au début?—R. Pas sur notre côte.

Q. Quand commencez-vous la pêche ici?—R. Cette année nous avons commencé le 26 avril et nous avons continué jusqu'au 10 juillet.

Q. Pêchez-vous toujours jusqu'à la fin de la saison?—R. Oh, oui, toujours.

Q. Quelle est la limite de taille ici?—R. Il n'y en a point, nous en prenons de toute taille.

Q. Et le homard œuvé?—R. Nous sommes obligés de le rejeter.

Q. On le rejette?—R. Oui, cette année.

Q. Cette année on le rejette pour la première fois?—R. C'est la première année, oui.

Q. Avant cela, vous le preniez?—R. Oui, monsieur.

Q. Les paqueurs les acceptaient?—R. Oui.

Q. Mais ils les refusent cette année?—R. Oui.

Q. Est-ce la pratique ici d'enlever les œufs du homard?—R. Cela ne se pratique pas du tout, à ma connaissance.

Q. La plupart des pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs barques et attirail?—R. Oh, non.

Q. La plupart font la pêche pour le compte de la fabrique ici?—R. Oui.

Q. Combien les pêcheurs propriétaires de leurs barques et attirail obtiennent-ils pour leurs prises?—R. Cette année, ils ont reçu $2.50 par cent livres; l'an dernier, le prix était de $3.50.

Q. Les prix ont baissé d'un dollar?—R. Oui.

Q. Quelle est la cause de cette baisse?—R. Je ne sais pas. Je sais qu'un peu plus bas, à la baie Richmond, on a payé $4.25. A Egmont, où la saison dure encore, on paie aussi $4.25.

Q. Et à partir de là, que paie-t-on?—R. $2.50 seulement.

Q. Sur quel fond pêchez-vous?—R. Un fond rocheux.

Q. Trouvez-vous que le fond fait une différence?—R. Oh, oui.

Q. Vous trouvez la pêche meilleure sur. . .—R. Fond rocheux, pour sûr.

Q. Quel est le meilleur mois de pêche, ici?—R. Dès que nous pouvons tendre nos pièges. Plus tôt nous commençons en avril, meilleure est la pêche.

Q. A quelle époque trouvez-vous le plus de homard œuvé?—R. Cette année, nous en avons trouvé le plus vers le premier juin et au mois de juin.

Q. Et les autres années?—R. Les autres années, c'est surtout au commencement de la pêche que nous trouvions le plus de homard œuvé.

Q. Où les trouvez-vous, sur la côte extérieure?—R. Sur la côte extérieure.

Q. En trouvez-vous davantage dans l'eau peu profonde?—R. Oh, oui, nous en trouvons plus dans l'eau peu profonde.

Q. Quelle est la saison du frai pour le homard, ici?—R. En toute saison de l'année.

Q. C'est-à-dire qu'il est œuvé en toute saison?—R. Oui.

Q. Remarquez-vous que les œufs sont plus mûrs lorsque le homard est sur le point de frayer?—R. Oui, certainement.

Q. Et en trouvez-vous qui ont frayé?—R. Oui, beaucoup.

Q. A quelle époque remarquez-vous cette maturité des œufs? Certains homards les portent toute l'année, n'est-il pas vrai?—R. C'est vrai.

Q. Vous trouvez du homard œuvé à l'automne comme au printemps?—R. Ils ne frayent point à l'automne.

Q. Quelle est la différence entre le prix du homard aujourd'hui et celui que vous receviez au début?—R. Il est à peu près le même que lorsque j'ai commencé.

Q. Lorsque vous avez commencé, il y a dix-huit ans, quel prix receviez-vous?—R. Je recevais alors, je crois, de $1.50 à $1.75 par cent livres.

Q. Y a-t-il concurrence quand aux prix ou êtes-vous obligés d'accepter ce qu'on vous offre?—R. Nous sommes obligés d'accepter ce qu'on nous donne.

Q. Vous devez prendre ce qu'on vous offre ou ne rien avoir?—R. Oui, monsieur, c'est sûr.

Q. Pensez-vous qu'il y ait entente entre les fabricants pour abaisser les prix?—R. Je le crois.

Q. Apportez-vous à la fabrique tous ce que vous prenez?—R. Oui, monsieur.

Q. Et les fabricants prennent ce que vous apportez?—R. Toujours jusqu'à cette année. Nous avons, cette année, rejeté le homard œuvé.

Q. Vous vous attendez à ce que le fabricant accepte tout ce que vous lui apportez?—R. Certainement.

Q. Sans tenir compte de la taille ou de quoi que ce soit?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous dites qu'il n'y a pas de limite de taile ici?—R. Non.

Q. Il n'y en a jamais eu?—R. Oui, il y a quelques années.

Q. Quelle était cette limite de taille?—R. Neuf pouces.

Q. C'était neuf pouces d'abord, puis huit pouces?—R. Oui.

Q. Et la limite de taille n'a jamais été observée?—R. Pas de mon temps.

Q. Croyez-vous qu'il est mal de détruire le homard œuvé?—R. Certainement.

Q. Et aussi le jeune homard n'ayant pas encore atteint l'âge où il peut se reproduire?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment pouvez-vous maintenir votre approvisionnement de mouton si vous tuez tous les agneaux?—R. Je crois que si on rejette le homard œuvé, lui permettant d'arriver à maturité, cela suffira pour maintenir l'industrie ici. Je sais que si je pouvais obtenir en une seule saison toute la progéniture d'un seul homard je serais très satisfait.

Q. Quelle est votre prise ordinaire, combien de tonnes livrez-vous?—R. De 22 à 23 tonnes cette année.

Q. Vous vendez au poids?—R. Oui, par cent livres.

Q. Combien de cent livres de homard livrez-vous à la fabrique dans vos meilleures prises?—R. Environ 2,300 livres.

Q. Je veux dire pendant la saison?—R. Oh, pendant la saison, environ 23,000 livres, au plus.

Q. D'après vos observations en votre qualité de pêcheur, quelle est la saison du frai pour le homard?—R: Vers le mois de juin.

Q. Trouvez-vous plus de homard œuvé alors qu'en d'autres temps?—R. Je le crois.

Q. Est-il un temps où le homard n'est pas bon à manger?—R. Oui, vers le premier juillet.

Q. C'est l'époque de la mue?—R. Oui, l'époque de la mue.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous avez observé?—R. Environ huit pouces, je crois. J'en ai vu d'aussi petits que cela.

Q. Pas moins de huit pouces?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard œuvé?—R. Environ dix pouces.

Q. Ils sont ordinairement pleins de chair?—R. Oui.

Q. Quelle est leur proportion sur la prise totale, combien pour cent représentent-ils?—R. Pas plus de cinq ou six pour cent.

Q. Que diriez-vous de l'idée d'exiger des pêcheurs un permis—soit par barque, soit par pêcheur individuellement. Pensez-vous que cela induirait les pêcheurs à mieux observer la loi?—R. Pas du tout.

Q. Les fabricants des environs ont-ils jamais refusé d'accepter du homard œuvé ou trop petit?—R. Jamais avant cette année.

Q. Est-il à votre connaissance qu'ils aient jamais fait l'inspection des fabriques pour découvrir le homard œuvé ou trop petit?—R. Je ne crois pas.

Q. Lorsqu'on apporte et qu'on livre successivement à la fabrique de grandes quantités de homard est-il facile de distinguer ces homards des autres?—R. Non, cela ne serait pas très facile alors.

Q. Si les fabricants refusaient d'accepter le homard œuvé, les pêcheurs se trouveraient-ils obligés de le rejeter?—R. Certainement.

Q. C'est ce qu'ils ont fait cette année, dites-vous?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce la pratique d'éviter des rapports avec un fabricant soigneux en ces matières et de s'adresser de préférence aux fabricants moins scrupuleux?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'induire les pêcheurs à remetttre dans l'eau tout le homard œuvé qu'ils prennent au piège? Sans doute, tous ne le font pas?—R. Autant que je puis le savoir, tous le font ici, car ils se surveillent les uns les autres.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs commencent à comprendre qu'il est avantageux d'observer les règlements en autant qu'ils le peuvent?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous que le gouvernement pourrait acheter aux pêcheurs tout le homard œuvé qu'ils prennent au piège afin de le placer dans des parcs?—R. Il le pourrait certainement.

Q. Existe-t-il aux environs des endroits favorables à l'établissement de parcs? Il faudrait un endroit protégé, où la marée entre librement, une assez grande profondeur d'eau et une entrée étroite facile à barrer?—R. Je crois qu'on trouverait de bons endroits ici.

Q. Où existe-t-il un endroit où l'on pourrait établir un parc?—R. Il y a l'endroit près du quai où on avait coutume de tirer à terre les barques.

Q. Il faut un espace considérable où on pourrait placer plusieurs milliers de homards?—R. L'endroit dont je parle est vaste. C'est un espace qu'on a laissé pour tirer à terre les barques.

Q. Quelle est la profondeur?—R. Trois pieds.

Q. Cela ne conviendrait pas. Il faut au moins trois ou quatre brasses d'eau. Il ne faut pas exposer le homard au soleil ou à la chaleur. Vous n'avez pas de homarderie aux environs?—R. Non, monsieur.

Q. Que pensez-vous des homarderies?—R. Ce sont d'excellentes institutions.

Q. Connaissez-vous quelque chose des résultats du travail des homarderies?—R. Non, monsieur.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs aient perdu leurs prises parce que les paqueurs refusaient de les acheter?—R. Pas dans notre voisinage.

Q. En certains endroits les fabricants ont refusé d'accepter le homard par ce qu'on en offrait plus qu'ils en pouvaient paquer; on affirme qu'en d'autres circonstances ils ont refusé d'accepter le homard afin d'obliger les pêcheurs de leur obéir

strictement. Cela a-t-il jamais eu lieu ici?—R. Nous avons dû parfois chômer une journée ou deux parce que le homard était trop abondant pour la capacité de production de la fabrique.

Q. Pensez-vous qu'on devrait limiter le nombre des barques attachées à chaque fabrique?—R. Oh, je ne sais trop; je ne crois pas.

Q. Vous ne croyez pas qu'on doive limiter le nombre de barques et de pièges pour chaque fabrique?—R. Je ne crois pas que cela ferait beaucoup de différence.

Q. Que pensez-vous de l'idée de restreindre le nombre des fabriques et de n'accorder des permis qu'à certaines personnes?—R. Cela ne me semble pas désirable, car si un homme veut travailler et établir une fabrique afin de faire un peu d'argent, on ne lui permet pas, on lui refuse un permis. Ce sont les gros capitalistes qui obtiennent les permis; ils en achètent davantage d'année en année. Ils sont à acheter tous les permis aux environs. La compagnie les détient tous, à l'exception de celui de Myrick.

Q. Vous pensez donc que toute personne faisant preuve de sa compétence comme paqueur devrait obtenir un permis? Il faudrait toujours une garantie quelconque, car tout le monde n'est pas compétent?—R. Non, certainement.

Q. Que pensez-vous de l'idée de permettre aux pêcheurs d'établir des fabriques coopératives?—R. C'est une bonne idée.

Q. On a proposé comme moyen de remettre la pêche en bon état d'arrêter tout à fait le paquage pendant quelques années. Que pensez-vous de cela?—R. Vraiment, je ne puis exprimer une opinion.

Q. Que feraient les pêcheurs des environs si on suspendait le paquage pendant plusieurs années?—R. Ceux qui possèdent des terres se remettraient à la culture; les autres, pour la plupart, quitteraient le pays.

Q. La plupart des pêcheurs de homard font-ils de cette pêche leur occupation exclusive?—R. La plupart.

Q. Ils ne font pas d'autre pêche?—R. Un petit nombre seulement.

Q. La plupart sont cultivateurs?—R. Non, un grand nombre ne le sont pas.

Q. Que font-ils lorsque la pêche du homard cesse?—R. En autant que je puis le savoir, ils ne font rien.

Q. Ils comptent exclusivement sur la pêche du homard pour vivre?—R. C'est à peu près cela.

Q. Il peut être dangereux de mettre tous ses œufs dans le même panier. La commission du homard de 1898 a recommandé l'établissement de réserves temporaires, que certaines sections de la côte seraient successivement fermées, afin d'améliorer progressivement la pêche en permettant au homard de se multiplier. Que pensez-vous de cela?—R. Je ne crois pas que ce système ferait beaucoup de bien.

Q. Quelle serait à votre avis la meilleure mesure à adopter pour la conservation et la protection de la pêche? Le homard devient rare, cela est hors de question?—R. Eh bien, il me semble que la prise moyenne depuis quelques années, à l'exception de la présente, a été bonne.

Q. Mais on maintient la quantité en prenant du homard trop petit. Vous dites qu'on n'a jamais respecté la limite de taille ici?—R. Jamais.

Q. Vous devez assurément comprendre la nécessité de réglementer la pêche?—R. Eh bien, le seul règlement qui me paraît utile, si on voulait bien l'observer, c'est de remettre dans l'eau le homard œuvé. Voilà tout ce qui est nécessaire.

Q. Et vous prendriez du homard de toute taille?—R. Oui.

Q. Vous ne fixeriez pas de limite de taille?—R. Pas de limite de taille.

Q. Que diriez-vous si on abolissait la limite de taille, mais en rendant la saison plus courte et en protégeant le homard œuvé?—R. Cela serait très bien.

Q. Comment pourrait-on raccourcir la saison tout en permettant aux pêcheurs de vivre? L'idée d'une saison plus courte serait de protéger le petit homard qui ne le sera plus par la loi et de permettre ainsi à la pêche de s'améliorer. De combien pourrait-on raccourcir la saison tout en rendant justice?—R. On pourrait retrancher les dix derniers jours.

Q. C'est-à-dire les dix derniers jours de juillet?—R. Et clore la saison le premier juillet.

Q. En abolissant la limite de taille?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que sur certaines parties de la côte on devrait permettre la pêche du homard en toute saison?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Pensez-vous que la pêche devrait être permise dans les baies intérieures et les lagunes où le homard se rend pour frayer; ne devrait-on pas exiger que la pêche se fasse plus loin de la côte?—R. Cela vaudrait mieux sans doute si on pouvait faire observer la loi.

Q. Le malheur est que la loi actuelle n'est pas appliquée. Si on l'appliquait vous seriez strictement bornés à la limite de huit pouces et vous ne pourriez plus continuer la pêche?—R. Oui, je le pourrais certainement.

Q. Vous ne prendriez pas assez de homard pour rendre la pêche lucrative?—R. Je ne dis pas que nous en tirerions grand'chose, mais lorsqu'un homme gagne sa vie de cette manière——

Q. Qu'arriverait-il aux fabriques si on les bornait à la limite de huit pouces sur cette côte. La plupart des paqueurs que nous rencontrons nous disent que si on insistait sur la limite de huit pouces, ils seraient obligés de fermer leurs fabriques car ils ne pourraient plus paquer avec profit?—R. On me dit que sur la côte ouest le homard est plus petit qu'ici.

Q. D'après ce qu'on nous dit, il existe des fabriques où l'on ne voit pas un homard de la taille légale. Quelle est votre idée— Vous nous avez dit que vous aboliriez la limite de taille en racourcissant la saison?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que cela serait acceptable à la majorité des pêcheurs?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs n'auraient pas lieu de se plaindre si on mettait un tel règlement en vigueur, disons du côté nord de l'île?—R. Non.

Q. Et que pensez-vous de la pêche sur les bas-fonds et dans les lagunes?—R. Ce sont des endroits où le homard entre pour frayer et pour en sortir aussitôt après. La pêche devrait certainement être interdite en ces endroits.

Q. Les homards ne se retirent-ils pas dans les eaux profondes en hiver?—R. J'ai entendu dire qu'on peut prendre des homards presque partout en hiver.

Q. En n'importe quelle quantité?—R. Non, je n'ai pas entendu parler de la quantité, j'ai entendu dire que les pêcheurs en attrapaient.

Q. Comment vous y prendriez-vous pour juger des aptitudes d'un requérant demandant un permis pour la mise en conserves? En supposant que nous fussions décidés d'accorder un permis pour la mise en conserves à chaque postulant qui se considérerait apte à conduire convenablement une fabrique de conserves et qui serait en mesure de le prouver, sur quoi vous baseriez-vous pour décider la question?—R. Il m'est bien difficile de répondre à cette question.

Q. Si les fabriques de conserves fermaient leurs portes, les pêcheurs trouveraient-ils ici un marché pour leurs homards? En certains endroits il y a le commerce des homards vivants?—R. Il pourrait s'en faire un peu ici, mais pas suffisamment pour que cela soit rémunérateur.

Q. Les facilités n'existent pas ici pour faire ce commerce, on est trop loin du marché?—R. Trop loin du marché.

Q. On a allégué qu'en certain cas les pêcheurs avaient souffert du fait que les porteurs de permis pour la mise en conserves n'avaient pas exploité leurs fabriques; savez-vous jusqu'à quel point ces rumeurs sont fondées?—R. Je n'en sais rien du tout. J'en ai tout simplement entendu parler cette année dans la Nouvelle-Ecosse.

Q. Qui fixe le prix payé pour les homards?—R. Les fabricants de conserves.

Q. Le pêcheur a-t-il son mot à dire?—R. Pas du tout. Il lui faut prendre ce qu'on lui offre.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs pourraient faire plus d'argent s'il leur était permis de faire la mise en conserves pour eux-mêmes?—R. Quand nous avons essayé nous-mêmes, pendant une année à peu près, nous avons fait plus d'argent.

Q. Alors, vous avez vous-même fait la mise en conserves?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il que vous ayez cessé?—R. Le patron a vendu la fabrique. La Portland Packing Company est venue et l'a achetée.

Q. Vous n'exploitiez pas votre propre fabrique, vous exploitiez sous bail?—R. Le patron en était propriétaire et nous nous étions associés à lui.

Q. Et il a vendu à la compagnie?—R. Certainement. C'est une chose à laquelle on devrait mettre fin; cette faculté qu'ont ces gens de venir ici et d'accaparer tous les permis.

Q. Si nous ne limitions pas le nombre des permis, cela n'arriverait peut-être pas si facilement?—R. Sur la côte ouest, depuis le Cap-Ouest jusqu'au Cap-Nord, ils sont propriétaires de tout à l'exception, je crois, de deux fabriques.

Q. Et ils exploitent toutes les fabriques?—R. Oui.

Q. Vous dites que vous n'avez remarqué aucune diminution notable de la taille des homards capturés dans votre district durant ces dix dernières années; les homards deviennent-ils plus petits?—R. Je ne vois guère de différence, à dire vrai.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'avoir différentes saisons dans les différentes zones de la côte? Au sud vous avez une toute autre saison; on y pêche en ce moment et l'on y pourra pêcher jusqu'au 10 août?—R. Je crois que ça leur convient parfaitement parce que, durant notre saison à nous, ils ne paraissent pas trouver de homards.

Q. Croyez-vous qu'il en soit bien ainsi; certains prétendent qu'il ne devrait y avoir qu'une saison pour tous?—R. Les homards ne se rencontrent pas de leur côté alors qu'ils se rencontrent ici, donc il en est bien ainsi. Je considère qu'ils ont droit, eux aussi, à leur privilège.

Q. Y a-t-il aucune raison pour que la limite de taille soit moindre dans un district que dans un autre?—R. Je n'en vois aucune.

Q. Croyez-vous qu'au début, avant le déclin des pêcheries, la taille des homards était à peu près le même partout?—R. Je crois que oui, à peu près. Je sais que l'an dernier on a pris ici des homards plus gros que ceux pris par le passé.

Q. Ne croyez-vous pas que le cerceau à l'orifice de vos pièges est trop petit pour permettre aux gros homards d'y entrer?—R. Eh bien, s'il fallait faire des cerceaux pour certains de ces gaillards-là, tous les autres s'échapperaient.

Q. Quelle est la grandeur de votre cerceau?—R. Quatre pouces et demi.

Q. Il y en a de plus petits que ça?—R. Oui, je suppose qu'il y en a. C'est la moyenne par ici.

Q. Quel espace laissez-vous entre vos lattes?—R. Environ un pouce et quart.

Q. Ne croyez-vous pas que si vous espaciez vos lattes davantage cela permettrait à une plus grande quantité de petits homards de s'échapper?—R. Oui, je le suppose.

Q. Ne serait-ce pas un moyen d'épargner les petits homards?—R. Certainement.

Q. Par endroits les lattes du piège ne sont guère séparées par plus d'un demi-pouce?—R. Je suppose qu'il y a aussi de ces pièges par ici.

Q. Certains districts ont demandé la permission de pêcher l'automne; que pensez-vous de cela?—R. Ce serait parfait si cela ne supprimait entièrement l'industrie du homard.

Q. Pourriez-vous pêcher ici à l'automne?—R. Oui.

Q. Le temps n'est-il pas trop mauvais en septembre?—R. Nous réussirions très bien, je crois, si nous en avions la permission.

Q. Est-ce qu'on expédie des homards vivants de ce district?—R. On en a expédié quelques-uns.

Q. Sur quel morché ont-ils été expédiés?—R. Boston.

Q. Savez-vous si cette entreprise a été fructueuse? Je suppose que non, autrement on aurait continué.—R. Nous en avons expédié quelques-uns nous-mêmes et cela nous a réussi.

Q. A quelle saison de l'année avez-vous expédié?—R. En mai.

Q. Au commencement de la saison, avant les chaleurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que les expéditions puissent se faire durant les chaleurs?—R. Pas très bien, je ne crois pas.

Q. Croyez-vous que le commerce des homards vivants, là où il se peut pratiquer, soit plus profitable aux pêcheurs que la vente aux fabricants de conserves?—R. Je crois que oui, il y a plus de profit dans les homards vivants.

Q. Vous souvenez-vous du prix obtenu sur les homards que vous avez expédiés?—R. Je crois que c'était environ $5 par 100 livres.

Q. C'est là le bénéfice net qu'ils vous ont rapporté?—R. Oui, toutes dépenses payées.

Q. Désirez-vous ajouter quoi que ce soit à votre déposition?—R. Non, je crois que nous avons à peu près épuisé le sujet.

Q. Si vous désirez ajouter quoi que ce soit, vous pouvez le faire.—R. Non, je n'ai rien d'autre chose à dire

Le témoin est renvoyé.

ALEXANDER J. MCFADYEN, paqueur, Tignish, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Désirez-vous que je vous pose la liste des questions, ou préférez-vous faire votre déclaration vous-même?—R. Il serait peut-être plus court de procéder de la seconde manière. J'ai entendu le témoignage de M. McInnes en partie. son témoignage est naturellement très favorable au point de vue du pêcheur. Il aurait pu toucher à quelques autres questions, mais vous avez peut-être discuté tout le sujet. Avant de continuer, j'aimerais avoir son opinion sur la pêche côtière.

Le COMMISSAIRE.—Je crois qu'il a déclaré que, si l'on prouvait que la pêche côtière est nuisible et a pour effet de détruire un trop grand nombre de homards reproducteurs, il interdirait complètement cette pêche.

Le TÉMOIN.—J'aimerais aussi savoir si l'on a parlé de la pêche dans les baies? Par exemple, la baie Alberton, celle que nous appelons nous, Cascumpeque?

Le COMMISSAIRE.—Nous n'avons pas abordé ce sujet, parce que nous aurons une séance demain à Alberton.

Le TÉMOIN.—Lorsque vous interrogerez les pêcheurs d'Alberton, vous aurez des gens très directement intéressés à cela. Ici, je crois qu'il serait bon d'avoir l'opinion des pêcheurs du dehors.

M. MCINNES.—C'est ce que j'ai voulu dire en parlant de la pêche dans les baies et de la pêche dans les ports. Dans deux brasses, par exemple.

Le TÉMOIN.—Considérez-vous que ce soit préjudiciable?

M. MCINNES.—Oh oui, monsieur, ce l'est certainement.

Le TÉMOIN.—Quant aux homarderies, nous n'en avons pas dans le comté de Prince et nous considérons ces baies comme des homarderies naturelles, mais on les dérange. On y pêche sur une grande échelle, et de fait, les pêcheurs—et j'entends par là, et les pêcheurs et les paqueurs—ont fait plus abondante récolte là, cette année, que qui que ce soit dans la province.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous que les homards y pénètrent tard dans la saison?—R. Je crois qu'on y pêche quelques jours plus tard que nous ne le faisons au large.

Q. Croyez-vous que les homards hivernent dans ces baies?—R. Oh non, pas du tout. Leur but, comme celui de tous les poissons, est d'atteindre les eaux profondes

pour éviter la glace. Les baies de Cascumpeque et de Richmond sont remplies de bas-fonds, et les poissons aiment se tenir, durant l'été, dans les algues marines qui s'y trouvent.

Q. Les conditions sont semblables dans les lagunes des îles de la Madeleine et la pêche aux homards n'y est permise en aucun temps de l'année?—R. Je crois que dans les baies des îles de la Madeleine les eaux sont très profondes.

Q. Les eaux sont profondes dans la lagune de la Grande Entrée, et tout de même la pêche n'y est pas permise. Lorsque les homards pénètrent dans la lagune, ils sont protégés, parce que nous considérons ces lagunes comme des endroits naturellement propres à la reproduction.—R. Je crois que la même chose devrait avoir lieu dans cette province. Maintenant, quant à une autre question posée à M. McInnes, je diffère un peu d'opinion avec lui sur un point. Notre province n'étant pas très grande, le littoral n'est pas étendu et je crois qu'une seule saison suffirait pour toute l'île du Prince-Edouard.

Q. Vous voulez dire pour la côte sud?—R. Pour la côte sud et pour la côte nord. Naturellement ce qu'il a dit est vrai au point de vue du pêcheur. Le témoin nous a dit que la pêche y est excellente, mais qu'on est obligé d'attendre la mue du homard. De ce côté...

Q. Nous avons parcouru toute la partie sud de ce district, le long du littoral du Nouveau-Brunswick, et d'après les témiignages recueillis, il est évident qu'on n'y fait cette pêche qu'une fois l'autre pêche terminée?—R. C'est très vrai. Vous vous engagez à protéger les pêcheurs, mais si vous accordez aux pêcheurs la saison la plus avantageuse pour la capture du poisson, vous protégez le pêcheurs et non le poisson. Quant à la suggestion de M. McInnes qui voudrait raccourcir la saison. Il veut retrancher dix jours à la fin de la saison; moi j'enlèverais ces dix jours au commencement de la saison.

Q. Pourquoi enlèveriez-vous dix jours au commencement?—R. Pour plusieurs raisons. La première est que le poisson est alors en bien meilleur état pour le paquage; il est plus avantageux pour le paqueur, et le paqueur peut en donner un prix plus élevé au pêcheur. La première prise, lorsqu'on commence le travail vers le 20 avril, ce qui arrive parfois, ne peut soutenir la comparaison comme moyenne avec celles qui ont lieu à partir du premier mai, et par conséquent le nombre moyen par boîte se trouve diminué.

Q. Pour quelle raison a-t-on fixé l'ouverture de la saison au 20 ou au 26 avril, pourquoi a-t-on fait cela?—R. On a fait cela pour protéger le poisson. Il y eut un temps où nous avions une longue saison et une saison de pêche à l'automne. Puis on supprima la pêche d'automne et l'on s'aperçut que le seul règlement ayant un tant soit peu d'utilité était celui qui raccourcissait la saison. C'est le seul règlement qu'on ait pu mettre en vigueur ou qu'on ait mis en vigueur. On a fait un certain effort pour le mettre en vigueur, mais malheureusement on ne l'a pas fait encore avec assez de fermeté au préjudice, je crois, des pêcheries.

Q. A quoi faites-vous allusion?—R. A la saison de fermeture.

Q. Est-ce qu'on pêche le long de cette côte après la fermeture de la saison?—R. Oui, toujours.

Q. Est-ce qu'on fait du paquage local?—R. Toujours.

Q. Comment le paquage se fait-il dans ce cas?—R. Il ne se fait pas dans les fabriques reconnues.

Q. Il se fait dans les cabanes, ici et là?—R. Oui.

Q. Quel est le résultat du paquage ainsi fait, est-il médiocre?—R. Oui, ce n'est pas un paquage satisfaisant.

Q. Et cela fait du tort à l'industrie en général?—R. Le poisson attrapé plus tard donne de meilleurs résultats que celui qu'on prend immédiatement après la clôture de la saison. Pour une raison ou une autre il y a une différence entre la qualité du poisson mis en conserves après la clôture de la saison et celui qui est mis en con-

serves durant la saison. Cela peut provenir de l'inexpérience de certains employés à la fabrique de conserves, et la nature des méthodes usitées, ou peut-être du poisson lui-même. Je ne saurais le dire.

Q. Croyez-vous que la restriction actuelle du nombre des fabriques de conserves devrait être maintenue, c'est-à-dire qu'on devrait limiter le nombre de permis accordés?—R. Ceci tend vers le monopole. Si le particulier qui ouvre une fabrique n'était pas privilégié on pourrait acheter les différents porteurs de permis, et la question se présente sous divers aspects. Par exemple, prenez notre propre cas. Nous prétendons n'avoir qu'un endroit d'exploitation. Cet endroit central est alimenté par un certain nombre de postes de pêche. Or, autrefois, il y avait autour de nous plusieurs établissements de paquage, mais nous nous aperçûmes que chacun d'entre eux,—il y en avait peut-être une douzaine ou plus,—donnait un paquage de qualité et de variétés différentes, de sorte que, lorsqu'il s'agissait de vendre notre paquage, nous avions toujours une certaine difficulté. Puis, vous ne pouvez pas toujours vous procurer des contremaîtres experts ou ayant de l'expérience. Pour une raison ou pour une autre, nous en sommes venus à centraliser et nous n'avons plus qu'un établissement de paquage. La Portland Packing Company fait son paquage tout le long du littoral à divers endroits. Maintenant, prenons notre ami, M. Agnew, qui fait son paquage au Cap-Nord. Il est réputé n'avoir qu'un établissement, tandis qu'à la vérité il en a autant—pas tout à fait autant que la Portland Packing Company, mais autant que nous, dans tous les cas—par l'entremise de particuliers qui paquent pour lui dans ces différents postes.

Q. Tous avec des permis différents?—R. Tous avec des permis différents. Vous pouvez voir comment cela se fait. Or, si les paqueurs actuels restent les seuls autorisés, les particuliers porteurs de permis peuvent en faire commerce et les transporter à quelqu'un. A part cela, il y a nombre de petits paqueurs qui exploitent un seul établissement et comme propriétaires et comme patrons. Je ne connais pas un seul endroit, dans le comté de Prince, pas un seul homme dans le comté de Prince, qui étant porteur d'un permis, ne l'exploite pas.

Q. Y a-t-il quelque bonne raison pour laquelle un certain nombre de pêcheurs entreprenants, pouvant démontrer qu'ils ont les moyens voulus et les aptitudes nécessaires pour établir et exploiter une fabrique de conserves, devraient en être empêchés?—R. Pas du tout, ils devraient avoir ce privilège et tout pêcheur individuel devrait avoir le privilège d'ouvrir une fabrique de conserves s'il se croit injustement traité par le fabricant.

Q. Une autre question se soulève qui peut-être vous intéresse. Croyez-vous que les permis devraient être accordés aux aubains?—R. C'est une question délicate à traiter pour moi; je suis intéressé aux aubains. Mais je dirai ceci: qu'il y a ici des aubains qui ont des intérêts dans cette industrie depuis un grand nombre d'années.

Q. Ils ont été les pionniers de l'industrie de la mise en conserves du homard, n'est-ce pas?—R. Ils en sont les pionniers et ils ont des droits acquis auxquels il serait fort difficile de toucher.

Q. La raison pour laquelle je pose cette question est qu'elle se rattache à cette autre question : Obtiendrions-nous des privilèges pour la mise en conserve aux Etats-Unis?—R. Je ne suis pas prêt à répondre à cette question. Peut-être devrais-je aller jusqu'à dire ceci: on ne devrait pas accorder aux aubains de nouveaux permis.

Q. Croyez-vous qu'il faille limiter le nombre des barques ou des engins de pêche employés par les fabricants de conserves?—R. Je crois que cela ne serait d'aucune utilité. Vous pouvez limiter le nombre des barques pour chaque fabrique mais après tout la question se règle d'elle-même de cette façon-ci: Paqueurs et pêcheurs s'accordent à dire qu'un certain nombre d'engins de pêche dans un territoire donné prendra tout le poisson qui s'y trouve, et si tous s'y précipitent la première année ils ne recommenceront pas l'année suivante.

Q. On se plaint en certains endroits que les gros fabricants, en faisant la pêche avec leurs propres barques et leurs engins de pêche, ont dépossédé les pêcheurs individuels de leur propre territoire?—R. Eh bien, quant à cela mon expérience se résume à ceci: En certains cas lorsque les particuliers possèdent leurs engins de pêche on les menace de cette façon: " Venez faire la pêche pour nous et nous n'emploierons qu'un certain nombre de bateaux. Sinon, nous enverrons assez de bateaux pour couvrir tout le territoire". Mais je ne crois pas que la menace ait jamais été mise à exécution.

Q. Qui fixe le prix payé pour les homards?—R. Les fabricants surtout. Chaque année, jusqu'à présent, le fabricant s'est trouvé en mesure de faire ses contrats à l'avance et il en pouvait calculer le prix à peu de chose près. Ainsi on se base sur la moyenne de l'année précédente pour établir le nombre de livres qu'il faut pour une caisse. Vous basez là-dessus votre calcul et alors vous agissez selon la générosité de votre âme. Mais la fixation du prix dépend en grande partie des fabricants et de leurs concurrents.

Q. Y a-t-il concurrence en la matière?—R. Il y a concurrence suffisante pour établir un bon équilibre. Je crois que dans la région, à part cete année, les pêcheurs n'ont jamais eu lieu de se plaindre sérieusement.

Q. Les bas prix de cette année ont-ils été causés par la condition défavorable du marché?—R. Cette année les fabricants se sont trouvés passablement à découvert. Je crois que le témoignage des pêcheurs en général confirmerait mon dire.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire?—R. J'aimerais à insister auprès du ministère sur l'importance de la question du raccourcissement de la saison. Je considère cette question comme étant de la première importance.

Q. Et qu'avez-vous à dire de la limite de taille?—R. Ah, sur la question de la limite de taille. Si vous mettez en vigueur les lois qui figurent dans les statuts, vous fermerez toutes les fabriques de cette province. Je m'engage à prendre une fabrique—dans notre fabrique je paquerais tous les homards de plus de 8 pouces pris dans toute la province. Ce règlement n'a jamais été mis en vigueur et il serait absolument inutile d'essayer de le mettre en vigueur.

Q. Croyez-vous qu'il soit impossible de le mettre en vigueur?—R. Je crois que ce serait impossible. Quant aux pièges, c'est là un sujet qui a, je considère, son importance. Avant l'année 1907 notre pêcherie ici a marché de façon très régulière, pendant ces dernières dix années—de fait cela n'a guère varié, et s'il y a eu quelque différence c'est que la taille du poisson a augmenté. Tout marchait si bien que nous croyions avoir une industrie permanente. Or, les pêcheurs se mirent à confectionner ce qu'ils appellent des pièges à compartiments et, que cela en soit la cause ou non, 1907 et 1908 ont été les plus abondantes des dix dernières années.

Q. Voulez-vous dire que vous avez eu le paquage le plus élevé?—R. Le paquage le plus élevé et la prise la plus considérable. Je ne sais pas si l'on doit attribuer cela, bien que certains d'entre nous le pensent, à la nouvelle méthode de pêcher. Avec l'ancien piège vous obteniez une bonne pêche moyenne en allant le visiter quotidiennement. Tandis que maintenant il est indifférent aux pêcheurs d'y aller voir chaque jour; ils s'attendent à trouver le poisson.

Q. Croyez-vous que le piège à compartiments retienne tous les petits homards?—R. Il retient tous les homards. Avec le piège ancien modèle, si vous le laissiez deux ou trois jours jusqu'à ce que l'appât fût disparu, quand vous alliez le relever vous y trouviez les gros homards, les petits en ayant été chassés. De plus, autrefois la pêche était plus égale et la raison en est, croyons-nous, qu'il ne pouvait pas attraper le homard continuellement. Mais placez des pièges à compartiments et ils ramassent tout; tout est pris. Quant à ce qui est d'espacer les lattes davantage pour permettre aux petits homards de s'échapper, mon opinion est que cela permettrait à certains d'entre eux de s'échapper mais pas en grand nombre; on en sauverait quelques-uns. Et comme l'a dit M. McInnes, je crois que vous pourriez faire observer davantage le règlement concernant le rejet des homards œuvés. Les pêcheurs sont enclins à le faire et je crois que cette année il en a été généralement ainsi, il y a eu très peu de difficulté. Il est

vrai qu'au printemps on avait annoncé qu'on surveillerait de près la pêcherie, et les paqueurs en général, je crois, avertirent les pêcheurs d'avoir à se conformer au règlement et de ne pas apporter le poisson œuvé. En conséquence, il n'y a eu aucune difficulté à faire respecter le règlement par les pêcheurs. Il y a un point sur lequel les pêcheurs pourraient peut-être vous donner quelques renseignements et c'est celui-ci: J'ai entendu dire que certains d'entre eux prennent le poisson œuvé et le gardent dans le piège pendant un certain temps jusqu'à ce qu'il ait perdu ou déposé le frai. J'en ai entendu parler seulement. Nous avons entendu dire que les pêcheurs ont fait eux-mêmes l'expérience; qu'ils ont gardé un homard œuvé dans le piège pour voir ce qui arriverait.

Q. Le règlement sur les homards œuvés a-t-il jamais été respecté?—R. Il n'a jamais été respecté avant cette année. Je crois ne pas me tromper en affirmant que le règlement n'a jamais été respecté dans cette province. Naturellement la protection des homards œuvés et le racourcissement de la saison sont les seuls règlements pratiques que vous puissiez songer à imposer maintenant à moins que vous ne fermiez les fabriques et cela ruinerait à peu près l'industrie toute entière. Personnellement je suis d'avis que l'on peut avoir recours à d'autres moyens.

Q. Je ne crois pas que la pêcherie ait atteint un degré d'épuisement tel qu'il nous faille en venir jusque là?—R. Non certes, si l'on prend de bones mesures de protection. Il y a un autre point que j'aimerais à faire comprendre au ministère: il devrait trouver le moyen d'accoutumer et les fabricants et les pêcheurs à respecter la loi. L'éducation dans cette partie du pays a été mise dans un sens tout à fait contraire.

Q. On les a encouragés à violer la loi?—R. Oui. Je crois qu'un bon cours d'éducation ne ferait de tort à personne d'entre nous.

Q. Croyez-vous que si vous pouviez réunir les pêcheurs et leur expliquer l'importance du règlement concernant les homards œuvés, le règlement serait respecté?—R. Soixante-quinze pour cent des pêcheurs le respecteront, et les autres feront tout le contraire. Alors les autres disent: "Autant vaut que ce soit moi qu'un tel ou un tel". Malheureusement, tous les quatre ou cinq ans un certain nombre d'hommes recherchent les votes et c'est un très bon *attrape-votes*.

Q. Y a-t-il aucun moyen d'adopter ici le système des parcs? Lorsque cela peut se faire le meilleur moyen de sauver le homard œuvé est de le prendre et de le placer dans un parc pour qu'il y couve lui-même?—R. Le seul parc que nous ayons jamais tenté ici était pour les retenir jusqu'à ce qu'ils fussent prêts pour le paquage, et nous n'avons eu que des déboires. Cela se passait sur le littoral. Ici sur cette plage de sable tout ce que vous ferez en fait d'enclos se soulèvera à chaque tempête, le caillotis s'y amoncellera et nous avons toujours des ennuis de ce genre. Je considère qu'il est absolument impossible de réussir en cela. Il y a quelques années, le ministère voulut tenter quelque chose en se sens sous forme de petits établissements pour la propagation artificielle. Il envoya de petits incubateurs. Nous en reçumes un et l'essayâmes pendant un certain temps à l'ancre, mais nous n'avons jamais rien obtenu précisément pour cette raison que les tempêtes survenaient et démolissaient tout ce qui s'y trouvait. La baie Cascumpeque est, je crois, suffisamment près pour les homarderies et les parcs, et là l'éclosion des homards pourrait s'effectuer avec facilité. La même chose est vraie de Malpèque; c'est assez près pour tous les besoins pratiques. Je considère que le ministère devrait prendre des mesures pour réserver ces endroits comme parcs de reproduction pour les pêcheurs de homards.

Le témoin est renvoyé.

Michael Lynch, pêcheur, Tignish, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Environ dix ans.
Q. Avez-vous toujours pêché dans le district avoisinant?—R. Oui, monsieur.

Q. Que faites-vous lorsque vous ne pêchez pas le homard?—R. Un peu de pêche à la morue ou de pêche au maquereau parfois.

Q. Comment a été la pêche au maquereau cette saison-ci?—R. Très médiocre.

Q. Pour qui avez-vous pêché le homard cette année?—R. La Portland Packing Company.

Q. Etes-vous propriétaire de vos engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Avec combien d'engins avez-vous pêché?—R. Environ 450 pièges.

Q. Dans quelle profondeur d'eau placez-vous vos pièges?—R. A partir de 13 brasses en revenant vers la rive.

Q. Quelles sont les eaux les plus basses dans lesquelles vous pêchez?—R. Environ deux brasses.

Q. Votre pêche est-elle entièrement sur la côte extérieure?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le meilleur temps pour votre pêche?—R. Le commencement de la saison, dès que nous pouvons tendre nos pièges.

Q. Vous prenez plus de poisson?—R. Oui.

Q. Un poisson plus lourd?—R. Un poisson plus lourd.

Q. Et un plus grand nombre de poissons?—R. Un plus grand nombre de poissons.

Q. Votre expérience vous enseigne-t-elle que vers la fin de la saison vous prenez du poisson plus petit?—R. Oui, ils sont un peu moins gros en moyenne.

Q. Croyez-vous que vous prenez des poissons plus petits dans les eaux basses que dans les eaux profondes?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il certains fonds où vous trouvez plus de poissons qu'en d'eutres fonds ?—R. Oui, monsieur.

Q. Le fond est-il tout pareil au large?—R. Non, monsieur, il y a différents fonds.

Q. Quelle est selon vous la taille moyenne des homards que vous prenez?—R. A prendre gros et petits, entre 9 et 10½ pouces.

Q. Quelle proportion du poisson que vous apportez à terre est inférieure à la taille légale de 8 pouces?—R. Un tiers, je dirais

Q. La proportion est-elle plus considérable à une partie de la saison qu'à une autre?—R. Non, en général c'est la même chose du commencement à la fin.

Q. Pêchez-vous durant toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Non, nous nous rapprochons de terre.

Q. Vous apercevez-vous que le poisson vous dépasse et gagne la côte?—R. Oui.

Q. Durant ces dix années que vous avez fait la pêche avez-vous remarqué s'il y avait quelque diminution dans votre prise annuelle?—R. Non, monsieur.

Q. Naturellement, il y a des années de disette?—R. Oui, il y en a. Cette année a été médiocre.

Q. A quoi attribuez-vous la pauvreté de cette année?—R. Eh bien, je crois que c'est la glace qui nous a fait du tort cette année.

Q. La glace est restée très tard?—R. Oui, cela a fait peur aux homards et ils ne se sont pas rapprochés.

Q. Les homards sont-ils aussi gros que lorsque vous avez commencé à pêcher pour la première fois?—R. Oui, à peu près la même chose. Je n'ai jamais remarqué de grande différence.

Q. Pêchez-vous avec le même nombre d'engins maintenant que lorsque vous avez commencé, ou avez-vous augmenté vos engins?—R. Nous avons augmenté nos engins.

Q. Etait-ce pour maintenir votre prise, ou est-ce parce que vous êtes devenus plus experts et que vous pouvez en prendre davantage?—R. Plutôt parce que nous sommes devenus plus experts et que nous pouvons pêcher davantage.

Q. Le nombre total d'engins de pêche dans le voisinage a-t-il augmenté d'après votre expérience de la pêcherie?—R. Oui, il a augmenté.

Q. Pouvez-vous dire en quelle proportion?—R. Ils ont augmenté de moitié au moins.

Q. Est-ce pour maintenir le rendement que les pêcheurs ont dû augmenter leurs engins?—R. Non, il y a plus de gens maintenant dans l'industrie.

Q. La plupart des pêcheurs possèdent-ils leurs propres barques et leurs engins?—R. Non, monsieur.

Q. La plupart d'entre eux pêchent avec l'outillage des fabriques?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous d'exiger que les pêcheurs soient enregistrés et qu'ils prennent un permis?—R. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q. Ceux qui sont en faveur de ce projet disent qu'ils pensent qu'un homme une fois enregistré sentirait davantage sa responsabilité et deviendrait en quelque sorte garde-pêche pour son propre compte. Croyez-vous que ce serait bien là l'effet?—R. Bien, je n'en sais rien, je crois que oui.

Q. Je ne vois pas bien l'utilité de forcer les pêcheurs à prendre un permis à moins que cela ne produise un bon effet d'une façon ou d'une autre. Croyez-vous que les pêcheurs en général y tiennent?—R. Je ne crois pas que les pêcheurs y tiendraient tant qu'ils pourraient obtenir un prix raisonnable pour leur poisson.

M. McInnes.— Combien coûterait ce permis?

Le Commissaire.—Ce ne serait qu'un honoraire nominal, il ne pourrait pas être très élevé.

Par le Commissaire:

Q. Quel prix avez-vous obtenu pour vos homards cette année?—R. $2.50.

Q. Comment se chiffre paraît-il à côté de celui de l'an dernier?—R. Il est inférieur d'un dollar.

Q. Le prix est monté, l'an dernier, n'est-ce pas?—R. Oui, il est monté l'an dernier. Nous avons eu à peu près $3.50.

Q. Lorsque vous avez commencé la pêche pour la première fois, quel prix obteniez-vous?—R. $1.50.

Q. Et vous fournissiez vos propres engins?—R. Oui.

Q. Y a-t-il concurrence, ou les pêcheurs sont-ils forcés d'accepter les prix qu'on leur offre?—R. Ils sont forcés d'accepter les prix qu'on leur offre.

Q. Les règlements concernant les homards œuvés et la limite de taille sont-ils respectés dans le voisinage?—R. Pas avant cette année.

Q. Cette année on les a respectés en ce qui concerne les homards œuvés?—Oui, monsieur.

Q. Avant ça ils ne l'étaient pas?—R. Non.

Q. Est-ce qu'on pêche après la clôture de la saison?—R. Oui.

Q. Où cela?—R. Le long de la côte.

Q. La coutume a-t-elle été, jusqu'à cette année, de porter à la fabrique tout ce qu'on prenait?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais connu un fabricant qui refusait d'accepter ce que vous lui apportiez?—R. Non, monsieur.

Q. Comprenez-vous ou admettez-vous la nécessité d'avoir des règlements relatifs à la pêche?—R. Non, monsieur. Je ne vois pas.... .

Q. Devrait-il n'y avoir aucun règlement du tout; les pêcheurs devraient-ils faire comme ils l'entendent?—R. Je veux dire en ce qui concerne la saison. Les règlements actuels sont, je crois, à peu près suffisants.

Q. S'ils étaient mis en vigueur?—R. S'ils étaient mis en vigueur.

Q. Etes-vous en faveur du projet de supprimer entièrement la limite de taille et de raccourcir la saison?—R. Je crois qu'il serait bon de raccourcir la saison à la fin mais non pas au commencement.

Q. Croyez-vous qu'on puisse mettre en vigueur de façon efficace le règlement sur la limite de taille?—R. Je ne le crois pas.

Q. S'il était abrogé entièrement où le pêcheur s'arrêterait-il? Quel serait le plus petit poisson qu'il apporterait?—R. Oh, le plus petit, je suppose, aurait environ six pouces.

Q. Vous croyez qu'il n'en rentrerait pas beaucoup d'une taille inférieure à celle-là?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Vous croyez que si l'on respectait le règlement sur les homards œuvés et si l'on raccourcissait quelque peu la saison, la pêcherie s'améliorerait?—R. Je le crois.

Q. Quelle est d'après vous la proportion de homards œuvés dans vos prises?—R. Environ cinq ou six par cent livres.

Q. Le nombre en est-il plus grand certaines fois que d'autres?—R. Je n'ai jamais remarqué de différence.

Q. Le nombre est environ le même d'un bout à l'autre de la saison?—R. Oui.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. Environ $8\frac{1}{2}$ pouces, à peu près ça.

Q. En moyenne quelle est la taille des homards œuvés?—R. $9\frac{1}{2}$ pouces.

Q. En général ce sont de bons homards?—R. Oui, un homard de bonne taille.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés près de la côte qu'au large?—R. Oui, parfois.

Q. Croyez-vous qu'en aucun temps le homard soit impropre à la nourriture?—R. Je ne crois pas, pas à ma connaissance.

Q. Lorsque le homard mue est-il bon à manger?—R. Lorsqu'il mue, je ne crois pas qu'il soit très bon.

Q. Ces homards s'émietteraient lorsqu'on les ferait bouillir, n'est-ce pas?—R. Oui, je le crois.

Q. Quels changements au règlement suggéreriez-vous, en vos propres termes à vous, ou quels sont les règlements que vous aimeriez voir mettre en vigueur?—R. Je ne vois pas qu'un changement dans la saison ou autrement servirait à grand'chose. Je crois que les choses sont à peu près comme on peut les souhaiter à moins de raccourcir un peu la saison vers la fin. Si par exemple, nous terminions la pêche le 1er juillet.

Q. Afin de protéger les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque expérience quant aux homarderies?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas.

Q. Etes-vous en faveur de l'augmentation du nombre de ces établissements?—R. Oh, certainement. Je crois que les homarderies sont chose excellente.

Q. Comment pensez-vous que nous devrions nous y prendre pour persuader aux pêcheurs de rejeter à l'eau tous les homards œuvés?—R. Je crois que les pêcheurs commencent à bien comprendre que c'est ce qu'il faut faire.

Q. Vous croyez qu'il y a un changement dans les idées?—R. Je crois qu'il y a un changement; je constate une tendance vers des idées nouvelles.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un pêcheur ait perdu sa prise de homards par suite du refus du fabricant de conserves de les accepter?—R. Non, monsieur.

Q. Certaines personnes ont suggéré la fermeture complète des pêcheries pendant un certain nombre d'années; que pensez-vous de cela?—R. Je ne crois pas que ce soit une mesure désirable, pas dans cette partie du pays.

Q. Quel en serait l'effet sur les pêcheurs en général?—R. La pêche ne rapporterait plus rien, tout le monde serait forcé de l'abandonner.

Q. Y a-t-il autre chose que les pêcheurs pourraient faire?—R. En fait de pêche, rien pour gagner leur vie.

Q. La Commission des pêcheries du homard de 1898 avait suggéré la fermeture des pêcheries pour un certain nombre d'années à tour de rôle dans les différents districts le long de la côte; que pensez-vous de cette recommandation?—R. Je ne crois pas que ce soit une bonne mesure. Je crois que si le poisson œuvé est convenablement surveillé et protégé, il n'en est pas besoin.

Q. Etes-vous favorable à l'émission d'un permis à quiconque se montre compétent à paquer?—R. Je le suis.

Q. Croyez-vous que la pratique de limiter le nombre des permis pour la mise en conserves soit juste et équitable?—R. Je ne le crois pas.

Q. Les pêcheurs trouveraient-ils ici un marché pour leur homard si les établissements de conserves étaient fermés?—R. Non, je ne le crois pas. Nous n'aurions pas assez de gros homards vivants à expédier pour le commerce des homards vivants.

Q. Et je suppose que vous êtes assez loin du marché?—R. Oui, assez loin du marché.

Q. Laquelle des deux industries est la plus profitable aux pêcheurs: le commerce des homards vivants ou la vente au fabricant de conserves?—R. Le commerce des homards vivants, s'il y avait moyen d'arriver au marché avec les homards.

Q. Il y a des parties du littoral où le commerce des homards vivants existe seul, là oû ils sont près du marché et où l'on a les facilités voulues pour l'expédition?—R. Oui.

Q. On a dit que dans bien des districts aucun fabricant ne pourrait continuer son exploitation si le règlement sur la limite de taille était sévèrement appliqué?—R. Je crois que tel est le cas.

Q. On a prétendu qu'en certains cas les pêcheurs avaient éprouvé des pertes du fait que les porteurs de permis pour la mise en conserves avaient négligé d'exploiter leurs fabriques; pareille chose est-elle arrivée dans cette région?—R. Non, monsieur.

Q. Il paraîtrait qu'à certains endroits les fabricants ont pris un permis pour un certain district et n'ont pas ensuite exploité la fabrique. Les pêcheurs de ces districts ne pouvant obtenir de permis ont subi des pertes?—R. Rien de pareil n'est arrivé ici.

Q. Croyez-vous qu'il existe une entente entre les fabricants pour empêcher les prix de monter?—R. Je crois que oui.

Q. Quelles raisons vous font croire cela?—R. Eh bien ils semblent agir de concert pour maintenir le prix bas.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de faire leur propre mise en conserve?—R. Je crois que oui.

Q. Comment établiriez-vous l'aptitude d'un pêcheur à faire la mise en conserves? Avant d'octroyer un permis à un individu, il vous faudrait certaines garanties quant à son capital, ses connaissances et ainsi de suite, ses moyens de produire l'article voulu. D'après quoi devrions-nous nous guider en pareille matière?—R. Il est assez difficile de le dire. Si c'était un pêcheur expérimenté ayant les moyens voulus.

Q. Il faudrait que sa fabrique fût suffisamment grande?—R. Certainement.

Q. Et outillée d'après un certain modèle?—R. Oui, et qu'il eût pêché avec succès.

Q. Le ministère, en ces derniers temps, a pris l'habitude d'encourager, autant que possible, les pêcheurs à se grouper afin de demander un permis pour la mise en conserves d'après la méthode coopérative; cette politique devrait-elle être encouragée d'après vous?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il quelque chance, autant que vous sachiez, d'établir des parcs sur le littoral avoisinant où l'on pourrait retenir les homards œuvés?—R. Je ne connais aucun endroit près d'ici à l'exception du havre d'Alberton.

Q. Maintenant, en ce qui concerne les havres, baies et lagunes, croyez-vous qu'il soit opportun d'y permettre la pêche?—R. Je crois qu'on ne devrait pas l'y permettre.

Q. Les pêcheurs y ont-ils toujours pêché?—R. Je crois que oui.

Q. Y a-t-il beaucoup de fabriques de conserves établies dans ces lagunes?—R. Oui, un assez bon nombre.

Q. Y en a-t-il de très grandes?—R. Pas de très grandes.

Q. Croyez-vous que les homards s'y rendent pour frayer?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous que les homards hivernent dans ces endroits?—R. Quelques-uns peut-être, mais pas beaucoup.

Q. Quelle est la profondeur moyenne des eaux dans ces endroits?—R. De trois à quatre brasses. Sur les battures il y a à peu près une brasse.

Q. Y a-t-il des algues marines partout?—R. Oui.

Q. Même dans le chenal?—R. Non pas dans le chenal, sur les battures seulement.

Q. Y a-t-il eu diminution notable dans la taille moyenne des homards pris ici, d'après vos souvenirs?—R. Non, je crois qu'elle se maintient à peu près la même.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'avoir différentes saisons de pêche dans les divers districts du littoral; par exemple au sud d'ici vous avez un district où l'on pêche à une saison différente de la nôtre?—R. Je suppose qu'ils désirent avoir leur part de la pêche dans ce district comme nous avons la nôtre.

Q. Ne pensez-vous pas qu'ils prennent une plus grande quantité de petits homards, de poissons trop jeunes qui se sont échappés près de l'extrémité postérieure de l'île et que l'on tue peut-être trop de homards œuvés?—R. Je crois que oui, probablement.

Q. Un des premiers experts du pays a proposé de n'avoir que deux grandes divisions sur la côte de l'Atlantique, au nord et au sud de Canso, et d'imposer la même saison et la même limite de taille à tout le monde. Quelle est votre opinion là-dessus?—R. Je ne sais pas. Je ne crois pas que cela convienne bien à tout le monde.

Q. Mais comment ce projet conviendrait-il aux homards, nous envisageons la question au point de vue des homards?—R. Je ne puis pas répondre à cela.

Q. Croyez-vous qu'il soit de l'intérêt des pêcheries homardières en général et de l'avenir de cette industrie que l'on continue de prendre les homards très jeunes, de taille au-dessous de la moyenne et qui n'ont pas atteint l'âge auquel ils peuvent se reproduire; est-ce que ceci ne doit pas avoir un effet destructeur sur l'industrie?—R. Très certainement.

Q. Croyez-vous qu'il faille un plus grand percentage de homards à l'automne qu'en mai et en juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, je le crois. Les homards ne sont pas si gros lorsqu'ils viennent de muer.

Q. A quelle période de la saison comptez-vous faire votre meilleure prise?—R. Aussitôt que nous pouvons placer nos pièges.

Q. Que diriez-vous de ceci: ne pas s'occuper de la limite de taille du tout, protéger les homards œuvés et raccourcir la saison?—R. Je crois que c'est une très bonne idée que de protéger le homard œuvé et de raccourcir la saison à la fin, c'est-à-dire en supprimant les dix jours de juillet.

Q. Et quant à la limite de taille?—R. Laissez la limite de taille telle qu'elle est.

Q. Peut-on mettre en vigueur pareil règlement? Il ne sert de rien d'avoir dans les statuts un règlement qu'on ne peut faire respecter. Croyez-vous qu'il soit possible que les pêcheries continuent avec la limite de taille de 8 pouces?—R. Je ne le crois pas.

Q. Que pensez-vous du piège actuel comparé à l'ancien?—R. Je crois que le nouveau piège retient mieux le poisson.

Q. Quelle devrait être, d'après vous, la bonne distance entre les lattes du piège?—R. Un pouce et quart je crois, à peu près ça. Cela permettrait à bon nombre de petits homards de s'échapper.

Q. Vous croyez qu'un certain nombre de jeunes homards s'échapperaient si l'on faisait cela?—R. Oui.

Q. Quelle est la taille des homards qui pourraient se sauver à travers un espace d'un pouce et quart?—R. Un homard de 7 pouces aurait une bonne chance.

Le témoin est renvoyé.

M. McFadyen rappelé:—

Par le Commissaire:

Q. J'aimerais à vous poser une question: Croyez-vous qu'on doive inspecter le homard en conserves?—R. Je crois que ce n'est pas nécessaire, car les paqueurs ont été obligés, pour protéger leur bourse, d'adopter des mesures sanitaires. Vous trouverez sous ce rapport de grandes améliorations dans les fabriques ces dernières années.

Q. On voit encore des fabriques qui ne se sont pas améliorées?—R. Si je comprends bien votre question, vous demandez que la loi des Inspections s'applique au....

Q. Au homard en conserves aussi bien qu'aux autres produits en conserves?—R. Dans cette province nous sommes plutôt opposés à tout le système d'inspection.

Q. Mais l'inspection des produits alimentaires est à l'ordre du jour?—R. Appliquer l'inspection à une chose veut dire qu'on l'appliquera à toutes. Ce qu'il y a de malheureux dans la loi des Inspections, c'est qu'elle nous touche par d'autres côtés, en ce qui concerne les viandes par exemple, ce qui nous cause beaucoup d'ennuis.

Q. Fait-on beaucoup de conserves de viande ici?—R. Pas depuis la mise en vigueur de la loi des Inspections; nous l'évitons justement à cause de l'inspection. Il se faisait beaucoup de conserves de viande dans la région avant les révélations compromettantes de Chicago, mais nous avons cessé, non parce que nous préparions un produit défectueux, mais parce que tout le commerce de l'abattage est tombé en défaveur auprès du consommateur. Récemment on s'est posé toute espèce de questions au sujet de ce commerce et naturellement, si la question est soulevée, la loi des Inspections sera appliquée.

Q. Il y a de grandes différences entre les fabriques et il semble juste qu'on adopte un modèle. Bon nombre de tables de dépècement et bon nombre de tables où l'on traite la chair du homard ne sont pas ce qu'elles devraient être?—R. Vous avez raison.

Q. Dans ma division à Anticosti, il y a une fabrique de conserves modèle, dont M. Menier est le propriétaire, où toute la chair est traitée sur du marbre, c'est une fabrique modèle de toute manière. On reste saisi quand. après avoir vu une fabrique de ce genre, on entre dans certains établissements où l'on trouve des tables grossières en bois mou toutes fendillées, et pas râclées à moitié bien souvent, et où l'on sent une odeur rance. Il doit être impossible de paquer un produit présentable dans une telle fabrique?—R. C'est vrai. Ici dans les fabriques on se sert de zinc sur les tables.

Q. Croyez-vous que le zinc soit ce qu'il y a de meilleur?—R. C'est le mieux que l'on puisse faire à moins de s'imposer de plus fortes dépenses—je veux dire du fer galvanisé ou du zinc. C'est à peu près complètement satisfaisant au point de vue sanitaire.

Q. On a suggéré du marbre, du verre ou de l'agate. Je connais des fabriques où l'on a de jolies tables d'agate, elles paraissent très bien. Quant à savoir si ces tables peuvent supporter un travail dur, c'est une autre affaire.—R. L'introduction de ces tables équivaudrait à la restriction des permis. Le petit paqueur serait certainement évincé, il n'aurait pas les moyens suffisants. Naturellement, c'est au gouvernement de faire pour le mieux en la matière.

Q. On a proposé d'établir un conseil consultatif pour les Provinces maritimes, quelque chose comme la Commission des pêcheries en Ecosse; que diriez-vous de la création de pareille commission?—R. En cela je suis avec vous corps et âme. Je crois que là se trouve la solution d'une foule de problèmes touchant les pêcheries, et si l'on pouvait soustraire complètement les pêcheries à la politique, cela aurait un excellent effet.

Q. Y aurait-il moyen de réunir les pêcheurs l'hiver pour leur expliquer combien il est important de respecter les règlements touchant le homard? En général le pêcheur semble s'imaginer que l'on fait des règlements tout simplement pour l'ennuyer, ce qui évidemment est absurde.—R. Notre industrie laitière et notre agriculture ont beaucoup profité de ce système qui a été un excellent moyen d'éducation. Tout de même quant aux homards œuvés, lorsque le ministère annonça qu'il fallait respecter le règlement, c'était aux paqueurs et aux pêcheurs qu'il incombait de voir à ce qu'il fût mis en vigueur.

Q. Cela dépend beaucoup plus du paqueur que du pêcheur?—R. Je pourrais vous citer un ou deux exemples dont nous avons eu connaissance l'été dernier. Nous n'avons eu aucune difficulté à l'exception d'environ deux barques dont les pêcheurs nous dirent qu'ils ne suivraient pas le règlement, que d'autres ne le respectaient pas et qu'eux ne le feraient pas davantage. Alors nous avons dit: "Vous obéirez, sinon le

garde-pêche sera là pour vous recevoir lorsque vous atterrirez". Cela a réglé l'affaire; pas un murmure durant tout le reste de la saison. Je crois que lorsque le ministère prend une décision il faudrait la communiquer aux pêcheurs le plus tôt possible afin qu'ils sachent ce qui les attend l'année suivante. De même pour les paqueurs.

Le témoin est renvoyé.

M. McInnes rappelé:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous tenté l'expérience de garder des homards œuvés dans un piège pour voir s'ils déposeraient le frai?—R. Je l'ai essayé cette année. J'en avais trois dans un piège, mais une tempête survint au bout d'une semaine et quand j'y retournai, les trois homards étaient morts, ils avaient été tués dans le piège.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

ALBERTON, 30 juillet 1909.

J. E. L. HUNTER, gérant, Alberton, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous occupez-vous de l'industrie du homard?—R. Oui, je suis gérant pour Hunter Bros.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous employé dans l'industrie du homard?—R. Quatre saisons comme paqueur.

Q. Avez-vous fait de la pêche avant cela?—R. Non, nous étions complètement étrangers à ce commerce. Tout de même, naturellement, nous en avions une idée générale.

Q. Où votre fabrique de conserves est-elle située?—R. Au cap Kildare.

Q. Quelles sont les autres fabriques sous permis dans votre région?—R. Il y a des établissements de pêche semés tout le long de la côte où l'on fait bouillir le poisson et d'où il est dirigé vers une fabrique centrale. Vous êtes allé à Tignish; il y a là une fabrique Myrick. Celle-ci a un établissement pour la cuisson juste au nord de chez nous. Puis la Portland Packing Company a une fabrique au sud de chez nous. C'est la plus rapprochée.

Q. Quel nombre de barques employez-vous pour votre fabrique de conserves?—R. Vous désirez en avoir une idée? Il y a des particuliers de qui nous achetons. Ce sont des cultivateurs et ils font la pêche comme tels. Je crois que j'ai dit à M. Matheson, l'inspecteur, environ dix barques.

Q. Etes-vous propriétaires de vos barques et de vos engins de pêche?—R. Nous employons environ 1,200 pièges à nous.

Q. Combien cela représente-t-il?—R. Trois barques.

Q. A quelles conditions travaillent les hommes qui pêchent dans vos barques?—R. Au cent.

Q. Et quant aux hommes des autres barques comment achetez-vous leur poisson?—R. Nous l'achetons au cent livres.

Q. Quelle est la différence entre le prix payé aux pêcheurs travaillant avec vos engins et celui payé aux autres qui pêchent avec leurs propres engins?—R. Naturellement, c'est là une chose que chacun fixe pour lui-même. Je donne à ceux dont j'achète un peu plus que le double de ce que je donne aux hommes qui pêchent au cent. Si je donnais aux hommes pêchant au cent $1.25, je donnerais probablement aux autres... bien, cette année j'ai payé mes hommes $1.30 et les autres $2.75, un peu plus du double du prix.

Q. Et à combien s'est élevée votre prise cette année?—R. Environ 300 caisses.

Q. Comment cela pesait-il en regard des autres années où vous avez paqué?—R. Cette année, malgré que j'aie employé un tiers d'engins de plus que l'an dernier nous n'avons eu que 300 caisses. L'an dernier, j'ai eu 475 caisses, et vous pouvez voir que cette année a été très médiocre.

Q. Quelle a été votre meilleure année?—R. 1908.

Q. 1907 et 1908 ont été deux bonnes années ici, n'est-ce pas?—R. 1907 a été bonne mais pas à comparer avec l'année dernière. Les trois premières années, nous avions virtuellement le même nombre d'engins. Cette année, nous avons eu plus d'hommes qui se servaient de leurs propres engins et nous vendaient leurs prises. Le nombre de nos engins est à peu près le même depuis le ocmmencement. Il y a peut-être eu une légère augmentation en 1908, mais très légère. Nos engins sont

restés à peu près les mêmes depuis le début, et nous prenons seulement la moitié de la quantité de poisson que nous prenions autrefois.

Q. Combien croyez-vous qu'il faille de homards pour remplir une boîte d'une livre?—R. Nous n'avons fait aucun mesurage.

Q. Combien de homards faut-il par cent livres?—R. Cela varie beaucoup chez nous. Nous pêchons dans des profondeurs variant de quatre jusqu'à douze brasses et parfois la prise est composée de très petits poissons. Une autre année sur le même fond vous trouverez un tout autre poisson. Je n'aimerais pas à l'affirmer de façon certaine, mais il me semble qu'en moyenne le poisson pèse environ trois quarts d'une livre, la pièce, à peu près cela.

Q. Ne pouvez-vous pas faire une déclaration précise?—R. Nous attendions quelqu'un pour mesurer les homards mais il n'est pas venu. Je vais vous dire ce que j'ai fait pour ma satisfaction personnelle. Un jour que je n'étais pas occupé, j'ai commencé à causer avec le contremaître de la taille des homards. Il disait: "Si le gouvernement imposait la limite de huit pouces, nous serions obligés de fermer" J'ai répondu: "Ces poissons sont loin d'être aussi petits que vous vous l'imaginez. Lorsque vous étendez le poisson, un homard de sept pouces est petit, un de six pouces est très petit." Le contremaître reprit: "Il y en a beaucoup qui n'ont pas cinq pouces." Eh bien, nous avons mesuré les homards et nous n'avons trouvé qu'un seul homard très bizarre qui mesurait moins de sept pouces.

Q. Quelle proportion de la prise totale est, selon vous, inférieure à sept pouces?—R. L'intervalle entre sept et huit pouces comprend un grand nombre de homards. Il y a beaucoup de homards qui ne dépasseront pas huit pouces.

Q. Quelle est votre opinion précisément sur cette question; est-ce que l'observance sévère du règlement relatif à la limite de taille forcerait le fabricant de conserves à abandonner son industrie?—R. Elle lui rendrait la vie très désagréable. Cependant elle ne le forcerait peut-être pas à abandonner. Il serait presque impossible, il me semble, de mettre le règlement en vigueur.

Q. Quant aux homards œuvés quelle a été l'habitude dans votre district?—R. L'habitude générale a été de les mettre en conserves; les homards œuvés ne sont pas protégés du tout.

Q. D'après vous, quel est le mois où les homards se reproduisent le plus?—R. Cela varie suivant les différentes parties du littoral. Ici, là où nous sommes, je dirais que l'époque où l'on voit le plus de homards œuvés va du 1er, environ, au 20 juin. Nous en voyons alors une grande quantité, mais ensuite ils semblent nous quitter. C'est alors qu'on en voit le plus.

Q. Voyez-vous beaucoup de homards œuvés de huit pouces?—R. Si petits que ça? Non, monsieur.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. Je ne crois pas en avoir jamais vu d'inférieur à neuf pouces.

Q. En moyenne quelle est la taille des homards œuvés?—R. La moyenne est d'environ neuf pouces, je crois. Ils sont assez gros pour la plupart.

Q. Vous faites la pêche à partir de 4 brasses jusqu'à quelle profondeur?—R. A partir de 4, disons, jusqu'à 11. Les pêcheurs vont rarement jusqu'à 12.

Q. A quelle distance de terre trouvez-vous une profondeur de 11 brasses?—R. Oh, environ 2½ milles, je crois.

Q. Quelle espèce de fond trouvez-vous à cette profondeur?—R. Cela varie. A certains endroits c'est du sable, à d'autres le roc dur. Nous tâchons de nous placer sur les récifs, des chaînes de rochers et du sable.

Q. Lorsque vous commencez au printemps trouvez-vous de plus gros homards que lorsque la saison est avancée?—R. Telle a été notre expérience ces trois dernières années, mais non pas cette année. Cette saison-ci a été bizarre. Je crois que la glace et les conditions locales y ont été pour quelque chose. Les premiers homards pris étaient plus petits. J'ai des pêcheurs qui font la pêche depuis 25 ans et lorsqu'ils aperçurent

les premiers qui furent pris, ils en furent dégoûtés et crurent que la saison serait mauvaise. Je ne sais trop si cette impression était imaginaire ou non. Les homards devinrent plus satisfaisants vers le milieu de la saison.

Q. Quel est le meilleur mois pour la pêche?—R. Vers le mois de mai.

Q. A quelle date en général commencz-vous la pêche ici?—R. Vous voulez dire le moment de la prise du poisson?

Q. Quand faites-vous le premier paquage?—R. Il est rare que nous fassions le premier paquage avant le 1er mai, quelquefois le 28 ou le 29 avril. Cela dépend ordinairement de la glace. Une saison qui commence le 20 avril est précoce.

Q. Quelle proportion des homards pris au piège portent des œufs? en moyenne combien de homards sur cent portent des œufs?—R. Je puis difficilement le dire. Je ne crois pas qu'à les compter il y en ait plus de 3 ou 4 pour cent. Est-ce que cela concorde avec ce que les autres vous ont dit?

Q. En certains endroits on nous donne une moyenne un peu plus élevée.—R. Comme je viens de le dire, je ne puis l'assurer avec certitude.

Q. Certains vont jusqu'à 5 et 6 par cent.—R. Ça se peut, je ne saurais le dire.

Q. Le nombre varie-t-il beaucoup selon les différentes parties de la saison?—R. Oui.

Q. Règle générale, ce sont de bons homards pour la mise en conserves, pleins de chair?—R. Excepté au commencement. Ils ne sont pas bons au commencement.

Q. Qu'arriverait-il si le fabricant de conserves refusait absolument d'accepter des pêcheurs des homards de taille inférieure et les homards œuvés?—R. Voilà une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. Vous faites allusion, n'est-ce pas, à la limite de taille de 8 pouces.

Q. Oui.—R. Je crois que si ces règlements étaient mis en vigueur rigoureusement, c'est-à-dire, si les hommes savaient qu'ils le seraient, je crois qu'il serait difficile de faire travailler de bons pêcheurs, ils auraient peur. Personnellement je ne crois pas que cela ferait une bien grande différence, mais, vous le savez, cette classe d'hommes s'imagine que cela en ferait beaucoup.

Q Les pêcheurs ont-ils l'habitude de dépouiller les homards femelles de leurs œufs?—R. Je n'aimerais guère en dire long sur ce sujet. Je n'en sais rien si ce n'est par ouï-dire et ce genre de témoignage ne vaut pas grand'chose. Je sais que la chose est arrivée une ou deux fois, mais les pêcheurs ne l'ont jamais essayé cette année, parce qu'ils n'y ont jamais été obligés.

Q. Lorsque les homards vous arrivent pouvez-vous dire si on les a dépouillés de leurs œufs?—R. Non, monsieur. C'est une chose très difficile à découvrir. Deux ou trois fois cette année en voyant un homard j'accusai celui qui l'apportait. Je lui dis: "Vous avez dépouillé ce homard". Et lui de répondre: 'Je ne l'ai pas dépouillé, il avait la queue molle". Si vous ne prenez pas le homard dans vos mains c'est très difficile à vérifier, car parfois il arrive qu'un homard se frotte à un autre et ainsi on trouve des œufs sur lui. J'ai trouvé des œufs déjà sur le mâle. M. Matheson nous a dit que si l'on trouvait un seul homard œuvé dans une boîte de homards, une amende s'ensuivrait. J'ai trouvé plusieurs œufs sur un homard mâle, mais je ne saurais dire si le homard avait été lavé.

Q. Croyez-vous qu'on pourrait engager les pêcheurs à réjeter à l'eau les homards œuvés?—R. Pour certains d'entre eux oui, pour les autres, non. Ils ne remettront pas à l'eau les homards œuvés s'ils croient pouvoir s'en débarrasser. Si les pêcheurs ne remettent pas les homards œuvés dans le piège, il importe peu qu'après ils soient mis en conserves ou non, ils mourront. J'ai renvoyé en différents temps des homards que les hommes m'avaient apportés. Je leur disais: "Rapportez ces homards". Je savais bien tout de même que ces homards mourraient tous, mais que pouvais-je faire? Les ayant vus, si quelqu'un était arrivé, je n'aurais pu dire que je ne les avais pas vus; j'étais obligé de les renvoyer. Mais je savais qu'ils mourraient; les pêcheurs les jetaient dans l'eau tiède près de la rive.

Q. En supposant qu'on ne puisse appliquer le règlement sur la limite de taille, que diriez-vous du projet de supprimer la limite de taille et de raccourcir la saison quelque peu, tout en protégeant toujours le homard œuvé naturellement? Pourrions-nous appliquer ce règlement plus sévèrement que nous ne l'avons fait pour ceux qui existent actuellement?—R. Sur notre partie du littoral cela ne ferait presque pas de différence, peut-être pas du tout, si la saison se clôturait le 1er juillet, il n'y aurait virtuellement aucune différence. C'est là mon expérience.

Q. Vous ne faites pas beaucoup de pêche après cette date?—R. Nous ne faisons que couvrir nos frais, d'année en année. Cette année j'ai fermé l'établissement et j'étais rendu chez moi le 10 juillet. Mais il y a une grande divergence entre les opinions quant au commencement de la saison et certains sont en faveur de la raccourcir. Personnellement je ne le suis pas, c'est-à-dire pas de la raccourcir jusqu'au 1er mai. Cette année on a raccourci la saison au 26 avril. Cette date est probablement raisonnable parce que nous ne commençons pas la pêche le 20 avril une fois en dix ans. Mais il y a cette raison-ci, et presque tous ceux qui ont travaillé du côté nord où nous avons pas mal de gros temps vous diront la même chose: C'est qu'immédiatement après le départ de la glace, neuf fois sur dix et peut-être davantage, nous avons trois ou quatre jours de bon vent de terre, c'est-à-dire après que la glace est partie. Alors les temps sont favorables. Puis ensuite nous avons le vent d'est et nous ne pouvons plus poser de lignes mais tout de même on peut pêcher.

Q. Pour quelle raison voulez-vous fixer une limite à la saison printanière, pourquoi ne pas commencer la pêche aussitôt que vous le pouvez?—R. Ça ne ferait pas du tout. Quelque imbécile commencerait vers la mi-mars et nous commencerions en réalité un mois avant l'ouverture de la saison. Ce serait une dépense inutile.

Q. Ça n'est pas une question qui doive intéresser le gouvernement?—R. Il n'est pas injuste de demander au gouvernement de fixer une limite raisonnable à la saison de pêche. Voici ce qui en est: Beaucoup de pêcheurs désirent se rendre à la côte d'aussi bonne heure que possible afin de choisir leur terrain. Pourvu qu'ils aient le terrain, il leur importe peu de travailler ou non. Il y en a qui aimeraient à se rendre le 1er mars si on était assez fou pour le leur permettre.

Q. Mais supposons que le fabricant de conserves ne soit pas prêt à paquer?—R. Ils voudront y aller quand même. Il peut se rencontrer une année exceptionnelle où il faudrait se rendre quinze jours plus tôt, mais neuf fois sur dix ce serait une perte de temps pure et simple. Je ne suis pas en faveur de l'avancement de l'ouverture de la saison, j'aimerais plutôt la voir retardée.

Q. Ceci touche le fabricant et le pêcheur. Cela ne touche pas le poisson, le poisson est là?—R. Non, monsieur, le poisson n'est pas là sur notre côte.

Q. Alors je ne vois pas le but des pêcheurs en partant si tôt à moins qu'ils ne veuillent perdre leur attirail. Et je ne trouve pas qu'il soit du devoir du ministère de voir à cela?—R. C'est vrai, mais il se trouve toujours quelques cerveaux fêlés assez fous pour courir un risque inutile s'ils en ont l'occasion. Et alors cela rend la situation plus difficile pour les autres. Je ne crois pas que vous trouviez quelqu'un qui désire que l'on avance l'ouverture de la saison. Vous avez parlé de la supprimer entièrement.

Q. On a proposé d'avoir une saison générale pour tout l'intérieur du golfe, c'est-à-dire de pêcher du 1er janvier au 1er ou au 10 juillet?—R. Naturellement, ce serait aussi juste pour l'un que pour l'autre, et, comme je l'ai dit, neuf fois sur dix la glace règlerait la question.

Q. D'après votre expérience y a-t-il une diminution notable dons la taille moyenne des homards, est-ce qu'ils deviennent plus petits?—R. Non, pas depuis que nous sommes installés. Cette année nous avons cru qu'ils seraient très inférieurs, mais ils ne l'ont pas été. A la fin de la saison nous prenions de beaux gros poissons, aussi gros qu'aucun que j'aie jamais vu.

Q. Quel nombre de caisses en moyenne un pêcheur fournit-il?—R. Cela varie de 40 à 100. L'an dernier j'avais deux bateaux qui ont paqué près de 100 caisses. Pre-

nant ces mêmes deux bateaux cette année avec les mêmes équipages et le même nombre de pièges, l'un a paqué, je suppose, à peu près 50 caisses et l'autre environ 45. Voilà au juste la différence.

Q. De quel genre de pièges vous servez-vous ici?—R. Nous nous servons de ce que nous appelons le piège à compartiments.

Q. Pour quele raison le *parlour-trap* ou piège à compartiments a-t-il été adopté? Quelle est sa supériorité sur l'autre?—R. Il retient le poisson durant le mauvais temps et le dimanche.

Q. A quel intervalle sont vos lattes?—R. Environ un pouce ou sept huitièmes d'un pouce.

Q. Y gagnerait-on si l'on espaçait les lattes davantage?—R. Je crois que oui, peut-être. Cela équivaudrait à peu de chose près, à fixer la limite de taille. Cela contrôlerait la pêche d'une façon plus facile mais aurait probablement le même résultat.

Q. Les fabricants d'ici ont-ils pris l'habitude d'accepter tout ce que les pêcheurs apportent?—R. Sans égard à la taille?

Q. Sans égard à la taille et de plus ou jusqu'à cette année même avec le frai?—R. Jusqu'à cette année, oui.

Q. Que penseriez-vous de la proposition d'abolir complètement la limite de taille et de réglementer les pièges de façon à ce qu'il y ait un espace raisonnable entre les lattes? Qu'est-ce qui constituerait un espace raisonnable, un pouce et quart?—R. Je pense qu'un pouce et quart serait trop grand. Je ne sais pas, je n'aimerais pas à dire quel effet cela aurait. C'est une autre chose qu'il serait assez difficile de faire observer, peut-être autant que la réglementation de la taille du poisson lui-même. Les pêcheurs pourraient bien mettre quelques lattes à l'extérieur sur une partie de leurs pièges.

Q. Il faudrait voir. Tous les règlements qui sont proposés pour l'avenir seront strictement mis en vigueur, vous pouvez en être certain. A un grand nombre d'endroits, on n'a pas tenté, depuis plusieurs années, de faire observer les règlements?—R. Non; et on ne l'a pas tenté cette année.

Q. Que penseriez-vous d'obliger les pêcheurs à s'enregistrer et à prendre des permis? Croyez-vous qu'un pêcheur qui se serait enregistré et qui aurait pris un permis ne serait pas plus soigneux, s'il savait que la violation de la loi aurait comme conséquence une défense de pêcher le homard à l'avenir?—R. Quelle différence le permis ferait-il? Si vous le prenez en faute, vous pourriez garder son nom et l'exclure, qu'il ait un permis ou non.

Q. Pas facilement. Car si nous faisons prendre un permis aux pêcheurs de homard, ceux qui n'auront pas de permis ne pourront pas pêcher le homard?—R. C'est-à-dire ceux qui pêchent au cent homards, qui possèdent leur propre attirail?

Q. C'est seulement une proposition; on a cru qu'il serait bon de donner des permis aux pêcheurs, tout comme aux fabricants de conserves?—R. Je ne saurais me prononcer sur ce sujet.

Q. Il y en a qui semblent croire que le pêcheur qui aurait un permis prendrait plus d'intérêt à l'observance de la loi?—R. Il y a des gens de toutes sortes, je crois. Ces pêcheurs offrent l'inconvénient qu'une année un homme fera la pêche et que, l'année suivante, il ne pêchera pas. C'est un élement instable.

Q. Ceux qui se mettent à la pêche de la morue et du maquereau aussitôt que la saison du homard est terminée sont-ils de vrais pêcheurs ou des cultivateurs?—R. Il y en a quelques-uns qui se livrent plus ou moins régulièrement à ces occupations, mais un grand nombre ne le font pas. Plusieurs sont des cultivateurs qui engagent quelqu'un pour faire la récolte et qui retournent à leur ferme quand la saison du homard est terminée. Certains d'entre eux pêchent le homard, puis ils deviennent journaliers, jusqu'à ce qu'ils aient l'occasion d'aller à la pêche aux huîtres. Il y a très peu de vrais pêcheurs dont la pêche soit l'occupation continuelle. Il y en a à certains endroits. A cet endroit la pêche à la morue et au maquereau rapporte peu et plusieurs des pêcheurs ne pêchent pas d'une façon continue. Un grand nombre d'entre eux viennent des fermes.

Q. Croyez-vous sage de restreindre le nombre de permis pour la fabrication des conserves ou accorderiez-vous un permis à quiconque en demanderait un?—R. Bien, c'est assez difficile à dire. Quelquefois, cela semble dur pour un homme de ne pas pouvoir obtenir de permis; et quelquefois, c'est la meilleure chose qui puisse lui arriver de n'en pas avoir, car quand le commerce va bien trop de gens sont portés à s'y précipiter. Ensuite vient une année comme celle-ci; et alors, ils regrettent ce qu'ils ont fait. Tout de même, après tout, quelle différence cela fait-il? Il serait aussi bien d'abolir le système des permis à en juger parce qu'il a été dernièrement. Comptez les pièges d'il y a quatre ans et comptez ceux d'aujourd'hui, dans un même espace de deux milles de littoral, et vous constaterez qu'il y a un tiers de plus d'engins de pêche actuellement; et cependant, quelques-uns des fabricants n'en ont pas un de plus. C'est une autre chose très difficile que d'empêcher les nouveaux venus de tendre leurs propres pièges. Qu'allez-vous en faire? Et je parle au point de vue de la protection du poisson. Ce que je veux dire, c'est ceci: le permis n'empêche pas le pêcheur indépendant de tendre autant de pièges qu'il le veut. C'est justement ce que j'étais à vous dire. Nous avions dix bateaux, cette année, alors que nous n'en avions que sept ou huit, l'an dernier. C'est que deux hommes étaient venus à moi, cette année.

Q. Qu'est-ce que vous entendez par permis selon le système coopératif?—R. On me dit que c'est un permis qui donne droit à un certain nombre de pêcheurs, qui ne peuvent trouver un endroit pour vendre leur poisson, de le mettre eux-mêmes en conserve. Et ils sont censés partager les profits et les pertes. C'est le sens que je comprends que le gouvernement donne au permis selon le système coopératif.

Q. Je crois que le ministère, autant que je puis en juger par mes instructions, est en faveur de ce système. L'idée n'est pas de vendre un permis en échange d'un autre; mais pour encourager un groupe de jeunes pêcheurs entreprenants qui croiraient avantageux de s'associer ensemble pour se livrer à l'industrie de la fabrication des conserves, à en agir ainsi. C'est assez légitime.—R. Il se fait une foule de choses qui ne devraient pas être faites.

Q. Limiteriez-vous le nombre de bateaux employés à la pêche par une fabrique quelconque de conserves?—R. Si les engins de pêche étaient la propriété des fabriques, vous pourriez en restreindre le nombre. Il y a ici un homme, M. Agnew, qui m'a fait une proposition, l'autre jour. Il m'a dit: "Dites-donc! ce qu'il nous faut, c'est amener le gouvernement à diminuer les engins de pêche de telle façon qu'un homme qui tendrait 3,000 pièges cette année n'en tendrait que 2,000 l'an prochain". "Croyez-vous que ce serait juste", lui demandai-je?" "Oui, je le crois", dit-il. Je répondis: "Disons qu'un homme ait 1,000 pièges à lui et qu'il achète le produit de 2,000 autres pièges. Si on limite le nombre des pièges, l'année prochaine, qu'est-ce qu'il va faire? Va-t-il laisser ses propres pièges sur le rivage ou va-t-il dire à l'autre homme: 'Je ne puis pas acheter de vous, cette année; il vous faut chercher ailleurs".

Q. Que pensez-vous de la proposition d'interdire la pêche pendant un certain nombre d'années? Cela a été suggéré dans le but de protéger les homards?—R. Ce serait très dur et je ne crois pas qu'il en résulterait aucun bien durable.

Q. Ne pensez-vous pas que si la pêche était arrêtée pendant un certain temps les homards se multiplieraient dans l'intervalle?—R. Ils se multiplieraient certainement, mais il y a un moyen bien plus simple que cela d'y arriver.

Q. Quelle est votre proposition?—R. Je veux dire que cela serait une grande privation. Il y a un très grand nombre d'hommes qui vivent de la pêche au homard. Ils retirent peut-être $150 de cette occupation et ils n'ont rien autre chose. Certains des fabricants pourraient supporter cela peut-être et d'autres ne le pourraient pas. Pour les gens d'ici, la pêche au homard est actuellement le seul moyen de gagner leur vie. Si on les empêchait de pêcher pendant deux ou trois ans, il leur faudrait chercher autre chose; et ensuite, à l'expiration de ce temps, il leur faudrait tout recommencer à neuf.

Q. Alors, quel changement suggéreriez-vous, quelle est votre idée des règlements que l'on devrait mettre en vigueur pour protéger l'industrie du homard?—R. Beau-

coup d'hommes diront que j'ai des préjugés, mais si l'on empêchait la pêche dans les baies, il n'y aurait pas besoin d'autre règlement que la protection du frai. Ce que je suggère, c'est de protéger le frai et d'empêcher la pêche dans les baies.

Q. Que voulez-vous dire par pêche dans les baies?—R. Je veux dire pêcher en dedans de l'entrée des havres.

Q. Comment restreindriez-vous la pêche dans les baies?—R. Est-ce que cela empêcherait la pêche dans la baie des Chaleurs?

Q. Non.—R. Alors, c'est différent.

Q. Je veux dire les lagunes en dedans des bancs de sables, l'endroit naturel pour la multiplication du homard?—R. Je veux dire les endroits en dedans des dunes; ce sont des endroits absolument en deçà du rivage.

Q. Croyez-vous que c'est à ces endroits que le homard se rend pour frayer?—R. Je crois que c'est le point de mire de tout homard œuvé, quoiqu'ils ne s'y rendent pas toujours. Est-ce que ce n'est pas votre opinion? Je crois que si on n'avait jamais laissé commencer la pêche dans les baies sur cette île, vous n'auriez pas eu besoin de chercher de remède. Ceci aurait réglementé la limite de taille, et tout le reste aussi.

Q. Il vous faudrait fermer toutes les usines situées à ces endroits, n'est-ce pas?—R. Je leur donnerais l'occasion de pêcher en dehors du rivage et de partager la fortune du pot avec les autres. Il y en a un grand nombre dans la baie de Richmond et en d'autres endroits semblables. Je ne voudrais pas insinuer qu'il faut jeter ces hommes en dehors des affaires et nous laisser indemnes, mais vous me demandez ce qu'il faudrait faire pour régénérer les pêcheries et je crois que cette mesure serait la bonne.

Q. Est-ce que les pêcheurs ont toujours pêché dans ces baies ou la pêche se faisait-elle en premier lieu au large du rivage?—R. Je ne saurais le dire. Il y a longtemps qu'on a commencé à pêcher. Je connais un bon nombre d'hommes qui pêchent dans les baies depuis nombre d'années.

Q. Croyez-vous qu'on devrait inspecter les produits des fabriques de conserves. On tend, de nos jours, à inspecter tous les produits alimentaires qui sont mis en conserves, tels que les légumes, les fruits et autres; pourquoi dispenser les fabricants de conserves de homard de cette inspection?—R. Bien, je ne crois pas que cela soit nécessaire quant au homard, parce que, autant que je sache, personne ne tente d'introduire quoi que ce soit dans les boîtes pour aider à la conservation. Ce n'est certainement pas la coutume ici. Pour ce qui est de la qualité du poisson, je crois qu'il y va de l'intérêt de chaque fabricant d'employer du poisson aussi bon que possible. Vous parlez naturellement de l'inspection du poisson seulement.

Q. De l'inspection des homards mêmes, de la manière dont ils sont mis sur la table et préparés, et de la manière dont ils sont mis dans les boîtes?—R. Peut-être que ce serait une bonne idée d'examiner un peu l'état des fabriques.

Q. C'est la raison pour laquelle je vous pose cette question, car nous avons vu un bon nombre de fabriques où les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être. Les tables n'étaient pas tenues proprement et n'étaient pas protégées. Quand vous vous êtes servi d'une table de bois mou pendant toute une saison, elle est hachée; et la chair des homards qui y sont coupés et manipulés n'est pas aussi propre qu'elle devrait l'être?—R. Je puis dire qu'il y a des endroits qui sont dans cet état, mais pas des fabriques modernes; celles-ci nous font maintenant honneur.

Q. Savez-vous s'il y a des pêcheurs qui se sont plaints que le prix payé par les fabricants n'était pas satisfaisant?—R. Oh! ils essaient toujours d'attraper tout ce qu'ils peuvent.

Q. Y a-t-il une entente entre les fabricants de conserves pour maintenir une échelle de bas prix vis-à-vis des pêcheurs?—R. Pas que je sache. Il peut y en avoir qui se sont entendus, mais différents hommes paient différents prix.

Q. Ils paient différents prix?—R. Certainement.

Q. Alors, qui fixe le prix payé aux pêcheurs?—R. Chaque fabricant fixe son propre prix, à ma connaissance. Je crois qu'il y a une certaine entente entre eux. Mon opinion personnelle est que les pêcheurs ont coutume d'obtenir tout ce à quoi ils ont droit, excepté, peut-être, en certains cas. Cette année, je crois que les fabricants ont un peu baissé les prix. Règle générale, je crois que les pêcheurs obtiennent tout ce que peuvent permettre les exigences du commerce.

Q. Avez-vous jamais entendu dire qu'un pêcheur de homard ait perdu sa pêche parce que le fabricant avait refusé de l'acheter?—R. Pas dans notre district certainement. Vous voulez dire que dans des cas urgents, les pêcheurs n'ont pas pu trouver une fabrique de conserve pour vendre le produit de leur pêche?

Q. Il y a eu des cas où des fabricants, pour forcer les pêcheurs à accepter un prix plus bas, ont refusé d'accepter leur homard?—R. Je n'ai jamais eu connaissance que cela soit arrivé ici.

Q. Qu'est-ce que les pêcheurs de ce district deviendraient si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Naturellement quelques-uns d'entre eux vivraient sur leur ferme. Mais je crois qu'on peut affirmer sans se tromper qu'un grand nombre d'entre eux seraient presque forcés de laisser le pays et de chercher autre chose. Les fabriques donnent du travail à un grand nombre de personnes, tant directement qu'indirectement.

Q. Pourrait-on développer le commerce des homards vivants ici?—R. Les expédier dans de la glace?

Q. Les expédier vivants, soit dans de la glace, soit de quelque autre manière?—R. On m'informe qu'un ou deux hommes ont essayé mais qu'ils n'ont pas pu réussir dans leur entreprise. Les facilités de transport faisaient défaut et ils étaient trop loin du marché.

Q. Là où cela est possible, croyez-vous que cela offre pour les homards un débouché plus profitable que les fabriques de conserves?—R. Je ne pourrais dire; je n'ai jamais eu de statistiques là-dessus.

Q. Seriez-vous en faveur d'une augmentation du nombre des homarderies?—R. Bien, c'est l'opinion générale des pêcheurs d'ici que la nature nous a dotés d'un de ces établissements de propagation. Si seulement le poisson y était protégé.

Q. Dans ces lagunes, voulez-vous dire? Savez-vous s'il y a des endroits dans le voisinage qui pourraient servir de parcs pour la reproduction?—R. A certains endroits entre autres dans l'Etat du Maine et au Cap-Breton, on achète les homards œuvés des pêcheurs et on les tient dans des parcs jusqu'à ce qu'ils aient frayé, après quoi on les relâche.

Q. Les conditions pour l'établissement d'un semblable parc sont-elles favorables ici?—R. Je ne connais aucun endroit qui pourrait convenir.

Q. Y a-t-il d'autres questions ayant trait à l'enquête sur lesquelles vous aimeriez à faire connaître votre opinion?—R. Je vais vous dire ce qui m'est arrivé, à propos de ces règlements pour la protection des homards œuvés, de la mise en vigueur desquels vous parliez. Je crois que c'est plutôt injuste de laisser peser uniquement sur le fabricant tout le fardeau de la mise en vigueur de ces règlements, parce qu'il lui est presque impossible, parfois, de voir ces homards. Pourtant, s'il se rencontre un inspecteur enclin à la sévérité et qu'il trouve un ou deux homards œuvés, le fabricant pourra être condamné à payer une forte amende, alors qu'en réalité le fabricant aura agi aussi consciencieusement qu'il en est capable. C'est une chose assez sérieuse pour un homme que de perdre tout son temps à examiner des homards. J'ai pensé que la manière la plus aisée et la plus satisfaisante de faire observer ces règlements serait, au lieu de rejeter tout le fardeau sur le fabricant, de faire patrouiller la côte par ces bateaux à gazoline qui vont si bien. On en mettrait un pour chaque 25 milles de côte—peut-être moins, je ne sais pas—et on les ferait croiser partout. Ayez un gros bateau ou deux du côté nord et laissez-les croiser à des heures variables, avec des gens qui connaissent leur affaire. De cette façon, vous pourriez protéger efficacement

les homards œuvés. Vous ne pouvez d'aucune autre manière inspirer de la crainte aux pêcheurs. Le pêcheur ne craint rien, aussi longtemps qu'il peut passer les homards œuvés au fabricant. Ce n'est pas lui qui est sujet à l'amende quand les homards œuvés sont rendus dans la fabrique. Ils sont hors de ses mains; ils ne sont plus en sa possession.

Le témoin est renvoyé.

ALBERTON, 31 juillet 1909.

M. A. MACNEILL, paqueur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie du paquage du homard?—R. Depuis 26 ans.

Q. Combien de fabrique de conserves exploitez-vous?—R. Une, seulement.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Cinq.

Q. Fournissez-vous l'équipement complet des bateaux et les engins de pêche pour ces bateaux?—R. A trois bateaux; j'achète des deux autres.

Q. Ces bateaux pêchent au cent?—R. Oui.

Q. Et vous achetez le produit de deux bateaux?—R. J'achète le produit de la pêche de deux bateaux, deux bateaux supplémentaires.

Q. Quel nombre d'hommes employez-vous sur l'eau? deux hommes par bateau?—R. Oui, deux hommes par bateau.

Q. Et dans la fabrique de conserves, combien d'employés avez-vous?—R. Treize à quatorze. Cela comprend des filles, des petits garçons et des hommes.

Q. Qu'est-ce que vous avez paqué, cette année?—R. Trois cents caisses.

Q. Et l'an dernier?—R. Quatre cents.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez jamais fait?—R. Cinq cent quarante caisses.

Q. Quand avez-vous fait cela?—R. Il y a cinq ou six ans. Nous avions, dans ce temps, un outillage plus considérable.

Q. Employiez-vous plus de bateaux à la pêche, alors?—R. J'employais plus de bateaux, au temps où nous avons paqué 540 caisses, et j'achetais de ce que nous appelons la Baie. Maintenant, nous faisons toute notre pêche au large.

Q. Vous avez abandonné la Baie?—R. Nous l'avons abandonnée.

Q. Pourquoi l'avez-vous abandonnée?—R. Tout simplement parce que c'était un peu trop loin, à mon avis, pour le transport du poisson pendant les chaleurs.

Q. Y a-t-il une différence de qualité et de taille entre le poisson de la Baie et celui d'en dehors?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment?—R. Tous les homards de la Baie sont petits. On ne prend pas de gros poisson dans la Baie. Naturellement, il s'en trouve de taille très différentes, mais ils sont tous au-dessous de 9 pouces dans la Baie.

Q. Dans quelle profondeur d'eau vos bateaux du large pêchent-ils?—R. De 7 à 10 brasses.

Q. Jusqu'à quelle distance du rivage cela les entraine-t-il?—R. Un mille et demi.

Q. Quel est en moyenne le nombre de pièges qu'on emploie par bateau?—R. Quatre cents par bateau; ce sont des bateaux doubles.

Q. Est-ce que les pêcheurs restent à pêcher au même endroit durant toute la saison ou se rapprochent-ils?—R. Ils changent fréquemment d'endroits. Parfois, ils viennent jusqu'à trois ou quatre brasses, mais jamais à une profondeur moindre que cela. C'est-à-dire, tard dans la saison.

Q. A mesure que la saison avance, ils se rapprochent?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous servez-vous d'un plus grand nombre d'engins de pêche que lorsque vous avez commencé?—R. Non .nous avons commencé avec le même nombre, je crois.

Q. Il y a 26 ans?—R. Oui, 26 ans.

Q. Y avait-il autant de fabriques de conserves sur la côte qu'il y en a maintenant?—R. Non, monsieur.

Q. Quelles étaient les fabriques alors en opération?—R. Le long de notre rivage, il y en avait trois, là où il y en a maintenant six.

Q. Est-ce que les Myrick, la Portland Packing Co., M. Agnew et les autres exerçaient alors leur industrie?—R. Les Myrick, Agnew et la Portland Packing Co. n'étaient pas ici, alors.

Q. Ne faisaient-ils la pêche à ce bout de l'île?—R. Non, ils n'y pêchaient pas.

Q. Est-ce que les pêcheurs de cette côte sont généralement propriétaires de leurs bateaux et de leurs engins de pêche?—R. La majeure partie sont la propriété des fabriques; cependant je crois qu'environ un tiers est la propriété des hommes qui ont leurs propres bateaux depuis un an à peu près.

Q. Est-ce qu'il semble y avoir une tendance à l'augmentation des engins de pêche possédés par les pêcheurs et à une diminution de ceux qui sont la propriété des fabriques?—R. Oui, telle a été la tendance.

Q. Est-ce que ceci indiquerait une amélioration de la condition du pêcheur, parce que, règle générale, quand il est propriétaire de ses engins de pêche, il est ordinairement plus à l'aise?—R. Le résultat, c'est qu'ils croient qu'ils peuvent faire plus d'argent ainsi. Pour moi, j'aimerais autant les voir paquer tout le poisson qu'ils voudraient.

Q. D'après votre expérience quel est le meilleur temps pour la pêche?—R. Mai et juin sont nos meilleurs mois le long de la côte.

Q. Trouvez-vous que la taille des homards demeure à peu près la même durant toute la saison?—R. Je constate qu'ils deviennent généralement plus petits en juillet.

Q. Voulez-vous dire qu'ils deviennent plus petits à mesure que vous approchez du rivage et que vous avez de plus gros et de meilleurs homards au début de la saison?—R. Oh, oui; ils sont certainement plus petits près du rivage; il n'y a aucun doute là-dessus, quoique la première fois que vous tendez vos pièges près du rivage—les deux premiers jours—vous ayez du homard aussi gros que celui que vous auriez pris au large.

Q. Mais il disparaît?—R. Il disparaît.

Q. Croyez-vous que règle générale le homard s'approche du rivage pour frayer?—R. C'est assez difficile à dire, mais je crois que oui.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait avantage à assigner une certaine profondeur d'eau aux pêcheurs? A certains endroits, ils pêchent en eau très peu profonde; et l'expérience prouve que quand il en est ainsi, ils prennent du homard de qualité inférieure?—R. C'est vrai. J'ai déjà fait des observations à ce sujet. Le long de notre rivage, il y a une barre extérieure. Entre cette barre de sable et le rivage l'eau a à peu près deux brasses de profondeur. On entend quelquefois dire qu'il y a eu de grosses pêches de homard dans les canaux, les baies ou les havres. Si vous tendez vos pièges le jour suivant, vous les prenez tous de la même taille jusqu'à la sortie du chenal.

Q. Anciennement, est-ce que les pêcheurs pêchaient dans ces baies et ces lagunes?—R. Non, monsieur.

Q. On ne pêchait qu'au large?—R. Oui, je crois qu'on n'a commencé à pêcher dans la Baie, qu'il y a 10 ou 12 ans.

Q. A quelle période de la pêche commencez-vous à trouver le plus grand nombre de homards œuvés?—R. Au commencement de juillet et à la fin de juin.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Ce sont des homards de 10 à 12 pouces et plus gros.

Q. C'est là leur taille en général?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce sont généralement des homards de bonne taille?—R. De beaux gros homards.

Q. Et bien remplis?—R. Oui. J'ai entendu dire qu'on avait pris, cette année, un homard œuvé de 8½ ou 9 pouces, je crois. Je ne l'ai pas vu, mais M. Matheson m'a dit qu'il en avait trouvé un en mesurant du homard.

Q. Y a-t-il une période pendant laquelle les homards ne sont pas propres à servir de nourriture?—R. Je crois que oui. Nous ne les pêchons naturellement pas à cette

saison, du côté nord; mais du côté sud on en a pêché quand ils n'étaient pas bons, lorsqu'ils muent.

Q. Vous n'en trouvez pas dont le test soit en croissance, pendant votre saison de pêche?—R. Je crois que leur test ne croît qu'après la fin de notre saison. Nous n'en trouvons qu'un par-ci par-là du côté nord.

Q. Sur 10 homards pris quel pourcentage y a-t-il de homards œuvés?—R. Je n'aimerais pas à répondre à cette question; il n'y en a pas un grand nombre.

Q. Le pourcentage n'est pas très considérable. Au moins la moitié des homards sont des mâles et sur les homards femelles il n'y en a qu'une certaine proportion qui ont leurs œufs à l'extérieur?—R. Certains jours, il y en a un bon nombre

Q. Y a-t-il des saisons où les homards œuvés sont plus nombreux que dans d'autres?—R. Il y a certains temps où ils sont plus nombreux que les autres.

Q. Semblent-ils venir en bancs ou en troupes?—R. Ils semblent venir ainsi.

Q. D'après vos observations, pouvez-vous exprimer une opinion sur la question de savoir si les homards frayent chaque année, deux fois par année ou seulement une fois tous les deux ans?—R. Non, je ne peux pas, monsieur.

Q. Vous arrive-t-il jamais de pêcher l'automne ici?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce que les pêcheurs ont l'habitude ici d'enlever ou de laver les œufs des femelles œuvées?—R. Je l'ai entendu dire.

Q. Serait-il facile de voir, quand les homards sont apportés au rivage, si on a enlevé les œufs?—R. Ce serait assez difficile, à moins d'un examen très attentif. Naturellement, on peut s'en apercevoir, mais nous ne sommes pas censés examiner le tout....

Q. Sur cette partie de la côte, les règlements ont-ils jamais été strictement observés? Vous savez que le règlement défend de prendre des homards œuvés ou au-dessous de la limite de taille. Y avait-il une limite de taille ici? Certains pêcheurs de Tignish nous ont dit qu'il n'y avait jamais eu de limite de taille.—R. Il y a eu une limite, pendant un certain temps, mais elle n'a jamais été observée.

Q. Elle était de 9 pouces au commencement et elle a été ensuite réduite à 8 pouces. Quelle était la pratique ici, au sujet des homards œuvés, ont-ils toujours été pris?—R. Oui, ils ont toujours été pris, à venir jusqu'à cette année.

Q. A-t-on tenté, cette année, d'empêcher la pêche de ces homards?—R. Je crois qu'on a fait un effort dans ce sens, cette année. Plusieurs ont essayé. Je sais que nous l'avons fait.

Q. Croyez-vous que l'impression générale, chez les pêcheurs, soit à l'effet que c'est une erreur de détruire les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Commencent-ils à se rendre compte de ce fait, croyez-vous?—R. Je crois que oui. Je crois qu'il est très facile de faire observer cette loi, plus facile que de faire observer les autres règlements, je crois. Je blâmerais les fabricants de conserves plus que les pêcheurs si ce règlement n'était pas observé.

Q. Qu'est-ce qui arriverait si les fabricants refusaient absolument les homards œuvés, croyez-vous que les pêcheurs les remettraient dans l'eau?—R. Oui, ils le feraient certainement.

Q. Est-ce qu'un grand nombre de homards œuvés ne seraient pas alors dépouillés au dehors?—R. Je crois qu'on trouverait quelques pêcheurs qui en agiraient ainsi. Je crois qu'il s'en trouverait quelques-uns, par-ci par-là, qui tenteraient d'avoir recours à ce moyen.

Q. Les fabricants se sont-ils jamais fait scrupule, dans le passé, d'accepter les homards œuvés?—R. Non, monsieur.

Q. D'après votre souvenir, leur pratique a toujours été de les prendre?—R. Oui, monsieur.

Q. Dès le début?—R. Dès le début.

Q. Quel serait le meilleur moyen, croyez-vous, d'induire les pêcheurs à remettre les homards œuvés dans l'eau?—R. Le meilleur moyen serait probablement de payer les pêcheurs pour cela, je suppose; et ils le feraient alors certainement. Quant à ce

qui concerne les pêcheurs, je crois que si tous étaient renseignés sur le sujet et comprenaient qu'il est nécessaire d'en agir ainsi, dans l'intérêt de la pêche dont ils ont besoin pour vivre, il serait facile de leur faire comprendre toute l'importance de la question.

Q. Croyez-vous qu'il serait utile de rassembler les pêcheurs et de leur expliquer à fond l'importance de l'observation des règlements?—R. Je crois que cela serait peut-être utile.

Q. Vous savez que le ministère de l'Agriculture a pris l'habitude de réunir les cultivateurs pour leur expliquer les avantages qu'offrent certaines récoltes, certaines méthodes de labour, et ainsi de suite. Croyez-vous qu'on pourrait en agir ainsi avec les pêcheurs et obtenir de bons résultats?—R. Je crois vraiment qu'on le pourrait.

Q. Quel est, à votre avis, le pourcentage des homards pris en-dessous de la limite légale de taille de 8 pouces?—R. Je crois qu'ils sont en très petit nombre, ici, du côté nord, en tout cas.

Q. Et aussi parmi les pêcheurs du dehors?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'on prenne un plus grand nombre de homards trop petits en eau peu profonde, et dans les lagunes?—R. Oh, oui, certainement.

Q. Croyez-vous qu'on prend un grand nombre de homards œuvés dans les lagunesé —R. En dedans du rivage?

Q. Oui.—R. Non. Je ne sache pas qu'on en prenne un plus grand nombre là qu'au large.

Q. Quel effet aurait sur les fabricants de conserves la mise en vigueur stricte de la loi relative aux homards trop petits ou œuvés? Voyez-vous, on a dit, dans les témoignages précédents, que cela signifierait la fermeture des fabriques, est-ce aussi votre opinion?—R. Oh, je ne sais.

Q. Mais dans votre propre cas, croyez-vous que vous pourriez continuer vos opérations si les règlements étaient strictement observés?—R. Je crois que oui, sur notre rive. Mais cependant, j'ai remarqué qu'ils étaient devenus plus petits depuis deux ans. C'est-à-dire que le poisson ne se présente pas aussi bien par cent, depuis deux ans, que les années précédentes.

Q. Pourriez-vous nous donner votre opinion sur le nombre de homards qu'il faut pour faire cent livres, ici? Combien de homards faut-il, en moyenne, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Il en faut 6 ou 7 pour faire une livre de chair, environ 6.

Q. Nous constatons, en mesurant, qu'il faut 9 homards de sept pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. J'oserais dire que oui. Avec un millier nous pouvons remplir trois caisses. C'est la moyenne pour tout l'été.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la taille des homards?—R. Je ne sais pas, je suppose que c'est parce qu'ils n'ont réellement pas eu le temps de grossir. Il y en a tant à leur poursuite et les engins de pêche sont si nombreux.

Q. Savez-vous quand on a commendé à mettre les homards en boîtes, dans ce voisinage?—R. M. Bell pourrait répondre assez bien à cette question.

M. Bell.—Vers 1875. Keefe a commencé deux ans avant cela.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il eu une diminution notable de la taille moyenne des homards dans les dix dernières années?—R. Oui, il y a eu une légère diminution.

Q. Quand la diminution la plus considérable a-t-elle eu lieu auparavant?—R. La diminution de taille?

Q. Oui.—R. Pas depuis lors.

Q. Depuis les dix dernières années?—R. Oui.

Q. Quels étaient les règlements quand vous avez commencé à paquer?—R. Il n'y en avait aucun. Il n'y avait pas de règlement au sujet du homard œuvé, de la limite de taille ni des autres choses de ce genre.

Q. Quel a été le premier règlement adopté?—R. Le premier règlement adopté a été celui décrétant que les lattes du fond des pièges devraient être placées à un pouce et quart d'intervalle.

Q. Et ensuite, on a fixé un terme à la saison de pêche?—R. Avions-nous alors une saison de fermeture?

M. BELL.—Le 15 août. C'était assez longtemps avant la mise en vigueur du règlement relatif à l'espace entre les lattes.

M. MACNEILL.—Nous avons eu tout le mois de juillet, pendant un certain temps, n'est-ce pas?

M. BELL.—Jusqu'au 15 août.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous que le fait qu'il y a des limites de taille différentes et des saisons différentes dans des parties adjacentes, sur cette côte, n'est pas satisfaisant et excite à la violation de la loi? Il y a des parties de la côte qui sont adjacentes et où il y a pourtant des limites de taille et des saisons différentes; y a-t-il une raison pour cela? —R. Nous avons cela sur l'île aussi. La saison de pêche au nord et au sud est différente.

Q. Etait-ce nécessaire?—R. Je crois que ceux qui opèrent du côté sud voudraient bien revenir à leur ancienne saison. C'est ce que je comprends, n'est-ce pas, M. Bell?

M. BELL.—Dans certaines parties, ils ont la meilleure pêche; ils prennent le homard le plus lourd.

Le COMMISSAIRE.—Avez-vous jamais pêché sur le côté sud?

M. BELL.—J'y ai pêché une saison.

Le COMMISSAIRE.—Nous sommes allés tout le long du nord du Nouveau-Brunswick et sur la rive sud, et d'après les témoignages que nous avons entendu et ce que nous avons vu nous-mêmes, la saison de pêche ne devient bonne qu'après qu'elle est finie aux deux bouts.

M. BELL.—Voilà qui est étonnant. C'est à n'y rien comprendre.

Le COMMISSAIRE.—Je suis porté à croire qu'on ne peut guère douter du fait que les homards vont du centre de l'île à l'extrémité du détroit, en hiver, et reviennent ensuite; c'est alors seulement qu'on peut les prendre.

M. BELL.—Ce homard semble être d'une espèce tout à fait différente. Au début de la saison, quand ils tendent leurs pièges, ils en prennent à peine quelques-uns; et c'est au large qu'ils les prennent. A mesure que la saison avance ils s'éloignent davantage du rivage. C'est tout le contraire chez nous: nous nous rapprochons à mesure que la saison avance.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous qu'il est de l'intérêt des pêcheries de homards qu'on prenne les homards qui ne sont pas encore parvenus à l'âge mûr ou à l'âge où ils peuvent se reproduire?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Les homards en-dessous de la limite de taille qui sont pris n'ont certainement pas atteint l'âge voulu?—R. C'est certain.

Q. Pêchez-vous avec les mêmes pièges que lorsque vous avez commencé?—R. Non, monsieur; les pièges d'aujourd'hui sont quelque peu différents, quelques-uns du moins. Il y en a qui se servent d'un piège différent.

Q. Est-ce que le piège à compartiments est généralement en usage maintenant?—R. Il l'est maintenant sur notre côte.

Q. Quels sont les avantages supposés du piège à compartiments?—R. Il retient mieux le poisson quand il y a une tempête.

Q. Est-ce que les lattes sont aussi éloignées l'une de l'autre, maintenant, qu'elles l'étaient quand vous avez commencé à faire des pièges?—R. Oui, monsieur, à peu près la même chose, je crois.

Q. Quel est l'espace entre les lattes maintenant?—R. Les lattes du fond sont toujours éloignées d'un pouce. Les autres sont espacées d'environ trois quarts de pouce.

Q. Est-ce que les lattes ont toujours été posées aussi rapprochées que cela?—R. Oui, monsieur, toujours.

Q. Croyez-vous que l'élargissement de l'espace entre les lattes aurait pour effet de permettre aux homards en-dessous de la limite de taille de s'échapper?—R. Certainement que cela aurait cet effet, surtout en ce qui concerne les lattes du fond, je ne crois pas que cela ferait une grande différence quant à ce qui concerne les autres lattes, mais je crois que cela en aurait dans le cas des lattes du fond.

Q. Est-ce que l'élargissement de l'espace entre les lattes serait un moyen de permettre à un plus grand nombre des homards trop petits de s'échapper?—R. Oui, c'en serait certainement un.

Q. Est-ce qu'on pourrait faire observer une limite de taille de 10½ pouces sur cette côte sans nuire à la pêche du homard?—R. Je ne crois pas.

Q. Peut-on facilement se livrer ici au commerce des homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce qu'on l'a déjà essayé?—R. Pas sur l'île, je crois.

M. Bell.—Oh! oui, il y a deux ans.

Le Témoin.—Oui, je crois que oui.

M. Bell.—On a expédié plusieurs consignations dont on a disposé avantageusement. Le hasard a voulu que le temps restât frais durant cette saison.

Le Commissaire.—Mais, somme toute, ce n'est pas trop facile?

M. Bell.—Non, monsieur.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous que l'industrie du homard vivant, quand elle peut être exploitée, soit la plus profitable pour les pêcheurs?—R. Je ne le sais pas, monsieur.

Q. Là où on fait le commerce des homards vivants, les pêcheurs obtiennent un prix beaucoup plus élevé pour leurs homards. Naturellement, il faut de plus gros homards?—R. Oui, de bien plus gros homards. Aucun homard de moins de 9 pouces ne peut convenir pour ce commerce.

Q. Que pensez-vous d'un règlement qui supprimerait complètement la limite de taille et qui raccourcirait quelque peu la saison?—R. Raccourcir la saison serait probablement, je crois, la meilleure solution de la question.

Q. Le règlement relatif à la limite de taille semble très difficile à faire observer?—R. Oui, je le sais.

Q. Que penseriez-vous de l'abolition de la limite de taille, de l'augmentation de l'espace entre les lattes, de manière à permettre à une plus forte proportion de petits homards de s'échapper, et de la fermeture de la saison le 1er juillet, au lieu du 10; comment croyez-vous que cela affecterait les pêcheries et les fabricants de conserves en général?—R. Je crois que cela serait satisfaisant, ici, monsieur.

Q. Croyez-vous que ce serait un moyen d'améliorer l'industrie et de la sauvegarder?—R. Je crois réellement que oui.

Q. D'autres témoins ont proposé la fermeture complète, pendant une année ou deux; qu'est-ce que vous penseriez de cela?—R. Je n'en penserais pas grand'chose.

Q. La commission de 1898 sur la pêche du homard avait fait un rapport favorable à la fermeture de quelques sections pendant un certain nombre d'années en suivant un mouvement de rotation autour de la côte; que penseriez-vous de cela?—R. Cela produirait peut-être une certaine amélioration; mais je crois que le raccourcissement de la saison vaudrait mieux que tout le reste.

Q. Naturellement, il faudrait, dans tous les cas, protéger strictement le homard œuvé?—R. Oui, la plus stricte protection pour le homard œuvé. Je crois que si l'on respectait la loi relative au homard œuvé et que si la saison était raccourcie, les homards seraient abondants. Je crois que cela sauverait l'industrie.

Q. Est-il à votre connaissance que des fabricants de conserves soient forcés d'accepter des homards au-dessous de la limite de taille et des homards œuvés, de crainte de perdre leurs hommes?—R. Je ne crois pas.

Q. Certains fabricants ont déclaré qu'ils sont forcés de prendre des homards endessous de la limite de taille et des homards œuvés, parce que s'ils ne le faisaient pas, ils perdraient leurs pêcheurs, qui iraient trouver d'autres fabricants moins scrupuleux?—R. Je ne le crois pas.

Q. On a aussi suggéré que, dans l'intérêt de la meilleure réglementation de la pêche au homard, les pêcheurs soient obligés de s'enregistrer et de prendre un permis, à un prix nominal. On a déclaré que si les pêcheurs étaient enregistrés et avaient des permis, ils se sentiraient dans une situation comportant plus de responsabilité, ils observeraient vraisemblablement la loi davantage et dénonceraient peut-être ceux qui ne l'observeraient pas?—R. Cela leur ferait probablement sentir qu'ils ont un peu plus de responsabilité.

Q. Est-ce que le nombre de fabriques de conserves a atteint le maximum compatible avec la conservation de l'industrie du homard et est-ce qu'on devrait refuser l'émission de nouveaux permis?—R. Je crois, qu'il y en a abondamment le long de la côte maintenant. Peut-être que c'est une question à laquelle il ne nous appartient pas de répondre.

Q. Y a-t-il des raisons valables de refuser un permis de paquer à tout homme qui démontre son aptitude pour ce genre d'industrie?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que le nombre des engins de pêche employés par chaque fabrique devrait être limité?—R. Bien, je crois que ce serait. . . .

Q. Cela semble plutôt étrange qu'on limite le nombre des permis et qu'on ne limite pas la quantité d'engins de pêche que peut employer une fabrique. Il y a en certains endroits des fabriques qui emploient à la pêche 30 bateaux, leur appartenant presque tous. Cela doit quelquefois avoir pour effet de forcer les simples particuliers et les pêcheurs indépendants à abandonner la partie. Quelle serait d'après vous la limite à imposer au nombre de bateaux qu'on peut raisonnablement employer à la pêche?—R. Cela dépendrait de l'endroit où se trouve chaque fabricant. Il y a actuellement des fabriques qui sont absolument à l'étroit. Dans de tels cas, trois bateaux seraient aussi utiles que cinq ou six, car ils pourraient pêcher autant de homards. D'autres, au contraire, ont beaucoup d'espace.

Q. Croyez-vous qu'il serait difficile de limiter la quantité d'engins de pêche que chaque fabrique doit employer?—R. Je crois que ce serait probablement assez difficile, en général.

Q. Quelle est la période la plus fructueuse de la saison de pêche?—R. Mai est le meilleur mois que nous ayons, avec les deux premières semaines de juin.

Q. Que pensez-vous du règlement fixant la date de l'ouverture au printemps?—R. Je crois que la date actuelle est trop hâtive. Ce n'est qu'une fois en dix ans que nous faisons quelque chose qui en vaille la peine en avril.

Q. Pourquoi fixer la date de l'ouverture de la saison?—R. Il y a ceci: si l'ouverture de la saison était fixée au premier mai, ce que je considère personnellement comme assez tôt, nous serions jusqu'à un certain point débarrassés de l'inconvénient de courir le risque de tendre nos engins de pêche trop tôt.

Q. Qu'est-ce que cela a à faire avec la protection des homards; est-ce que ce n'est pas le fabricant de conserves que cela protège?—R. Oui.

Q. Ce sont les engins de pêche du fabricant qui courent le risque de se détériorer?—R. Oui, c'est cela en effet, monsieur; ce n'est pas pour la protection du homard. Mais si vous enlevez dix jours en juillet. . .

Q. Nous pouvons trouver de bonnes raisons pour raccourcir la saison à la fin; mais pourquoi nous le ferions au début, c'est une chose que je n'ai jamais pu comprendre. Je ne vois pas pourquoi vous auriez ici une date d'ouverture différente de celle de la Nouvelle-Ecosse, où la pêche commence le premier janvier. La nature pourvoit au temps où vous pouvez commencer?—R. Oui.

M. Rogers.—Je crois que la raison qu'on a de tenir à avoir une date d'ouverture, c'est que cela donne à chaque pêcheur l'avantage de choisir son territoire.

M. MacNeill.—Il en est ainsi, mais, comme l'a dit le commissaire, ce n'est pas là protéger l'industrie.

M. Rogers.—Cela protège les pêcheurs moins puissants.

M. Bell.—Ce n'est pas autre chose qu'une protection pour les fabricants.

Le Commissaire.—Il y a plusieurs parties de notre côte, dans la division du golfe, où les conditions sont telles que vous commenceriez à paquer en mars.

M. Bell.—Le fabricant a plus d'intérêt dans cette question que n'en a le pêcheur.

Le Commissaire.—Là où le fabricant est propriétaire des engins de pêche.

Par le Commissaire:

Q. On a demandé, en certains endroits, de permettre la pêche d'automne, en sus de celle du printemps?—R. Cela ruinerait l'industrie du homard.

Q. Le programme du gouvernement semble avoir pour but d'encourager les pêcheurs à s'unir ensemble et à obtenir ce qu'on appelle des permis sous le système coopératif. Que pensez-vous de ce programme?—R. Je n'ai jamais songé à cela.

M. Bell.—Cela se pratique ici même, dans le havre.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous qu'on doive favoriser ce programme?—R. Je n'en sais rien.

M. Bell.—Ce programme, tel qu'exposé par le gouvernement, est très bien; mais ça ne s'est jamais fait. Ces entreprises sont ordinairement le fait de simples particuliers.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous que les produits des fabriques devraient être soumis à l'inspection?—R. Oui, monsieur, je crois que oui.

Q. Croyez-vous que cette inspection pourrait être faite par le personnel actuel des gardes-pêche?—R. Oui, je crois que oui.

Q. Refuseriez-vous un permis de paquage à un aubain?—R. Je n'en sais certainement rien, monsieur.

Q. Quel prix paie-t-on les homards dans votre district?—R. Le prix, cette année, a en général été de $3 pour les gens qui ont leurs propres pièges. Il était plus élevé l'an dernier; $3.25 ou $3.50, si je me rappelle bien.

Q. Qu'est-ce que vous payiez, à l'origine, quand vous avez commencé à paquer?—R. Quand nous avons pour la première fois commencé à paquer, nous payions de 25 à 30 cents le cent. Ceci, pour nos propres bateaux. Le prix a augmenté, depuis cette date, jusqu'à 80 cents et à $1.

Q. Le prix a beaucoup augmenté?—R. Oui, monsieur.

Q. Et naturellement, le prix du produit qui en provient a aussi augmenté?—R. Oui.

Q. Proportionnellement ou à un plus haut degré?—R. Proportionnellement, je crois.

Q. Qui fixe le prix payé aux pêcheurs?—R. Je crois que généralement c'est le fabricant qui fixe le prix.

Q. Croyez-vous qu'il y a une entente entre les fabricants pour restreindre le prix payé aux pêcheurs? Les pêcheurs se sont plaints qu'ils ne recevaient pas un prix

assez élevé pour leurs homards et que les fabricants étaient organisés pour maintenir des prix réduits?—R. Je ne crois pas, pas sur notre côte, ici.

Q. Vous croyez qu'il y a de la concurrence sur le marché?—R. Je ne crois pas qu'il y ait entente entre les fabricants.

Q. Etes-vous au courant des plaintes faites par les pêcheurs à l'effet que le prix payé pour les homards par les fabricants n'est pas satisfaisant?—R. Je suppose qu'il y a des plaintes en certains cas, mais je crois que ce n'est peut-être pas très général.

Q. Est-ce vrai que des pêcheurs ont perdu leur pêche de homards, à cause du refus des fabricants de les accepter?—R. Bien, je crois qu'il y en a eu quelques-uns, l'an dernier. Je crois qu'il y en a eu un ou deux pendant la grande surproduction de homard.

Q. C'était dû à la surproduction?—R. Oui, monsieur.

Q. N'est-il pas à votre connaissance qu'on a tenté d'exploiter les pêcheurs en refusant leur pêche?—R. Je ne le crois pas.

Q. On a aussi dit que des fabricants avaient pris des permis pour certains districts et ensuite n'avaient pas mis leurs fabriques en opération, faisant ainsi subir des pertes aux pêcheurs du voisinage immédiat?—R. J'ai entendu parler d'un cas semblable durant cette saison.

Q. Ceci s'est passé ici, vous croyez?—R. Je crois que c'est arrivé, n'est-ce pas, M. Bell?

M. Bell.—Je ne l'ai jamais su.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que les pêcheurs trouveraient un débouché pour les homards si les fabriques étaient fermées?—R. Je crois qu'ils trouveraient un marché, mais pour le poisson vivant.

Q. Avez-vous une idée du genre de pêche qui serait le plus profitable pour les pêcheurs, s'il y avait des communications faciles? Serait-ce la pêche en vue de l'exportation des homards vivants, ou la pêche pour la mise en conserves?—R. Je n'ai aucune expérience en fait de pêche pour le homard vivant et je ne connais pas les prix.

Q. Les moyens de transports actuels permettent-ils de vendre avec profit les homards vivants?—R. Je crois que oui.

Q. Est-ce que vous n'êtes pas plutôt loin du marché?—R. C'est le seul inconvénient. Mais je crois que la chose peut se faire.

Q. Je serais presque porté à croire qu'à cause de votre isolement relatif et des difficultés de la réexpédition, le commerce ne pourrait être fait avantageusement.

M. Rogers.—Il faut de 36 à 40 heures pour le transport d'ici à Boston. Un de mes amis a fait un envoi direct, de Saint-Jean à Boston, il y a trois ans. Les homards sont arrivés en très bon état. La compagnie des messageries leur avait donné de la glace à Saint-Jean.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce qu'il y a quelque chose dans la qualité du homard du voisinage qui le rend plus faible et moins propre au transport que le homard de la côte de l'Atlantique?—R. On a prétendu que les homards de cet endroit ne supportent pas l'expédition aussi bien que les homards de l'Atlantique.

M. Bell.—Je crois que c'est dû au fait qu'il y a trop d'eau douce.

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous quelques expériences en ce qui concerne les homarderies?—R. Il y en a sur cette île; il y en a une à Charlottetown.

Q. Je suppose que cette homarderie n'a pas été établie depuis assez longtemps pour qu'on puisse en conclure avec certitude, si elle a ou non fait beaucoup de bien?—R. Probablement.

Q. Quelle est votre opinion, à ce sujet? Croyez-vous qu'il serait opportun d'augmenter le nombre des homarderies?—R. Elles doivent certainement faire du bien; je n'ai aucun doute là-dessus. Mais, quant à moi, je crois que si les règlements relatifs au homard œuvé et à la limite de taille étaient observés, cela vaudrait mieux que les homarderies.

Q. Est-ce qu'il y a, quelque part sur cette côte, des conditions favorables pour la création d'un parc?—R. Oui, monsieur, je crois que la baie de Malpèque serait un excellent endroit, et la baie d'Alberton aussi.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de la pêche dans les baies vers lesquelles les homards semblent converger, à la fin de la saison?—R. Je crois pouvoir dire que la pêche dans les rivières où les homards viennent pour frayer devrait être défendue. Cependant, dans bien des cas, il serait difficile d'en agir ainsi, maintenant. Si l'on prend, par exemple, en considération toutes les dépenses qui ont été faites pour le développement de la pêche dans la baie de Malpèque, il est assez difficile d'y défendre la pêche.

Q. Y a-t-il d'autres questions ayant trait à cette enquête que nous ayons négligées ou oubliées, et sur lesquelles vous aimeriez à donner votre opinion, ou avez-vous des déclarations personnelles à faire?—R. Non, je ne crois pas, commandant, je crois avoir exprimé toutes mes vues au début, quand nous avons commencé.

Q. Notre principal expert en pêcheries, le docteur Prince, nous a toujours recommandé de n'avoir que deux grandes divisions, les eaux de l'Atlantique et les eaux du Golfe, et d'avoir aussi peu de différence que possible entre les saisons et les limites de taille. Il propose, pour l'entrée du Golfe, une saison commençant le 1er janvier et se terminant le 1er juillet. Comment une semblable saison vous irait-elle?—R. Je crois que la fermeture de la saison le 1er juillet serait très bien, mais je ne vois pas pourquoi elle commencerait le 1er janvier.

Q. Il y a des divisions où la pêche peut commencer plus tôt que chez vous?—R. Naturellement, cela est vrai.

Le témoin est renvoyé.

ROBERT BELL, Alberton, paqueur, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie du homard?—R. J'ai commencé il y a près de 30 ans.

Q. Où paquez-vous actuellement?—R. Je paque au cap Kildare. J'ai déjà paqué sur la côte ouest, à Skinner's-Point. J'ai vendu cette fabrique le printemps dernier.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. J'en avais deux ce printemps, et j'avais l'intention d'en avoir trois.

Q. Pêchez-vous avec vos propres bateaux et vos propres pièges?—R. Oui.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées?—R. 100.

Q. Avec deux bateaux?—R. Oui.

Q. Et comment trouvez-vous votre pêche? Semble-t-elle augmenter ou diminuer?—R. Elle diminue.

Q. Quelles sont vos constatations par rapport à la pêche? Vous avez maintenant 30 ans d'expérience dans cette industrie. Le ton général est-il à la baisse?—R. Je crois qu'il y a une tendance à la baisse. Il y a 30 ans, quand j'ai commencé à paquer, à Kildare, là où se trouve maintenant M. Lovitt, la pêche était assez bonne. Un de mes pêcheurs voulait avoir des engins de pêche à lui et il vint au cap Kildare, à l'endroit où pêchent actuellement les frères Hunter. Je lui dis que c'était aussi bien qu'il possédât ses pièges et que je lui donnerais tant pour ses homards. Il se procura 300 pièges, se construisit une maison et il commença très économiquement. Mais la pêche devint si médiocre et il prit si peu de homards qu'il n'en eut pas assez pour se rem-

bourser des dépenses faites pour l'achat de ses pièges. De plus, il n'y avait aucune fabrique de Kildare à Tignish; il n'y avait pas un piège non plus, à part ses 300. Il se trouva endetté à la fin des opérations et je dus lui acheter ses engins de pêche. Actuellement sur ce seul espace de territoire, il y a plus de 50 bateaux.

Q. Pensez-vous que les homards ont une tendance à suivre la boitte et que s'il y a une abondante distribution de boitte, ils convergeront vers l'endroit où elle sera faite?—R. Oui, mais il ne semblait pas exister de homards.

Q. Croyez-vous, d'après vos souvenirs, que les règlements aient jamais été mis en vigueur?—R. Pas très sévèrement.

Q. Les a-t-on, en aucun temps, fait observer plus strictement qu'on ne le fait maintenant?—R. Il y a environ 15 ans, on adopta une loi décrétant que les deux premières lattes du piège seraient espacées d'un pouce et quart. On la fit strictement observer. A cette époque, il y eut aussi un règlement sur la limite de taille, qu'on fit strictement observer. Je le sais, parce que j'ai été condamné à l'amende une fois.

Q. Avez-vous entendu dire que quelqu'un eût été mis à l'amende récemment?—R. Non, pas très récemment.

Q. Etait-ce quand sir Hibbert Tupper était ministre?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous, personnellement, de ce règlement déterminant l'espace entre les lattes?—R. Je pense qu'il tend à protéger le petit homard et les homards réellement petits sont sans valeur pour le fabricant. C'est faire un grand tort à l'industrie que de les détruire.

Q. Avant qu'ils n'aient atteint l'âge de reproduction?—R. Oui.

Q. Que diriez-vous de la proposition de supprimer la limite de taille, d'exercer une stricte protection des homards œuvés et de terminer la saison le 1er juillet?—R. Je crois que c'est vraiment la solution complète. Il n'y a pas d'autre moyen pour un fabricant de faire des affaires heureuses avec une limite de taille.

Q. Le règlement déterminant la limite de taille serait un règlement très difficile à faire observer, dans tous les cas, n'est-ce pas?—R. Il n'y aurait pas moyen de le faire observer; on ne trouverait plus de pêcheurs pour faire la pêche.

Q. Vous croyez que la propositon dont je viens de parler offre la solution de la difficulté?—R. Oui, c'est la bonne.

Q. Et vous fixeriez un jour d'ouverture pour le printemps?—R. Oui, monsieur, le 1er mai, pas plus tôt.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêche-t-on dans votre voisinage?—R. Partant de deux brasses à douze.

Q. Voudriez-vous dire quelle proportion des homards pris sont au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. Je dirais qu'il y en a probablement les deux tiers en dessous de 9 pouces.

Q. Croyez-vous qu'il y en a autant que cela?—R. Oui, monsieur. Naturellement, je n'ai qu'une année d'expérience sur cette côte. De l'autre côte, je suis très certain du fait, car j'ai pris des notes très complètes. Vous avez probablement entendu un nommé Butler, qui est garde-pêche là. J'ai vu une de ses cartes. Il tenait une carte complète des dimensions, sur l'ordre de M. Matheson, l'inspecteur. Au lieu de se promener de place en place, il prenait scrupuleusement note de ce qu'il prenait lui-même. J'ai vu une de ses cartes, dernièrement; et il avait 445 homards de $3\frac{1}{2}$ pouces de taille à $10\frac{1}{2}$ pouces; les 445 homards pesaient 101 livres. Maintenant, j'ai vu cela de mes propres yeux; il y avait des homards de pas plus de $3\frac{1}{2}$ pouces et il y en avait un grand nombre de 4, 5 et 6 pouces. Il y en avait quelques-uns de $10\frac{1}{2}$ pouces, mais très peu.

Q. Est-ce qu'on paque ces petits homards?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle espèce de chair donnent-ils?—R. Une chair ferme et blanche, mais très ennuyeuse à sortir du test.

Q. Vous nous avez dit, je crois, pendant l'interrogatoire du précédent témoin, que vous aviez quelque expérience du district de la rive sud, où l'on pêche jusqu'au 10 août?—R. J'ai tendu là quelques pièges, à titre d'essai.

Q. Un grand nombre de pêcheurs de ce district nous ont dit qu'ils préféraient, qu'ils croyaient qu'il serait plus sage de changer la saison complètement. Ils voudraient qu'on les laisse commencer à pêcher le 15 de juillet et que la fermeture ait lieu le dernier jour de septembre ; par ce moyen, on épargnerait tous les homards œuvés?—R. Bien, je crois que ce serait une excellente idée. Quand je suis allé là, vers le 12 de juillet, les homards n'étaient guère bons à mettre en boîte ; ils étaient absolument comme des éponges, et plusieurs n'avaient pas de test du tout. Une singulière particularité du homard, là-bas, c'est qu'il augmente après le 10 juillet.

Q. Voyez-vous, la pêche est arrêtée des deux côtés, à ce moment?—R. Il y a des gens qui disent que c'est le drainage des pêcheries du nord, mais je ne crois pas que ce soit rien de semblable. Ce n'est pas la même espèce de homard du tout.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de pêcher là pendant ce temps? Certains fabricants prétendent, que si on laisse les pièges tendus en juillet et en août, le câble sera rapidement détruit, à cause de la température élevée, et le taret endommagera le piège. La durée moyenne d'un piège, dans les conditions actuelles, est de trois ans.—R. Ils ne sont jamais endommagés par les tempêtes là; ils sont rongés par les vers.

Q. Les pêcheurs, eux, disent que si ce changement est fait, même s'ils perdent quelques pièges, ils seront dédommagés par une meilleure pêche; et les homards seraient plus efficacement protégés.—R. Je crois que ce serait une superbe loi. Ce serait une bonne loi pour les fabricants aussi, car actuellement ils perdent de l'argent depuis le 25 mai au 1er juillet; ils ne prennent pas assez de homards pour payer leurs dépenses.

Q. Vous avez entendu le témoignage du témoin précédent; l'approuvez-vous, en général?—R. Oui, sur plusieurs points.

Q. Y a-t-il plusieurs points sur lesquels vous différez d'avec lui?—R. Il y a quelque chose, au sujet de la limitation du nombre de pièges, qui n'est pas juste du tout. Il y a dans cette industrie de grands monopoleurs qui sont en train d'étouffer les petits fabricants, en les mettant à l'étroit. Pour en donner un exemple, au cours de ces dernières années, ils ont acheté une fabrique à Kildare, autrefois la propriété de William Whitman, qui employait cinq bateaux. La Portland Packing Company a mis la main dessus; et, au lieu d'employer cinq bateaux, elle en emploie treize, dont cinq sont des bateaux à vapeur. Ensuite, au nord, ils ont acheté une autre fabrique, qui employait trois ou quatre bateaux et qui pouvait acheter de trois ou quatre autres; maintenant la compagnie emploie, à ce dernier endroit, de 15 à 16 ou 20 bateaux. Et naturellement elle a des engins de pêche en proportion. Autrefois, 300 pièges étaient considérés comme un nombre suffisant pour deux hommes; les hommes de la compagnie en ont 400, 450 et même 500 chacun. Ces pièges, il faut qu'ils les entassent quelque part. J'en parle d'après ma propre expérience et je crois que c'est très injuste. Cette année, quand nous avons commencé à tendre nos filets près du rivage, nous les avons mis à une profondeur de pas plus de deux brasses et demie; et nous avons tendu probablement 150 à 200 pièges le long du rivage. Eh bien, un de ces monopoleurs est venu, un jour, et a tendu ses lignes entre les nôtres et le rivage, à un mille ou deux de distance. Jusqu'alors, nous avions pris 150 à 200 homards par jour, mais après, nous n'en avons guère pris que la moitié. La pêche fut tout simplement gâtée pour ces deux entreprises. Ils ont perdu beaucoup d'engins de pêche de cette manière, mais tout de même, je crois que c'est absolument injuste, car ces monopoleurs sont résolus à faire disparaître leurs concurrents plus faibles qu'eux. Et je crois que le plus tôt il y aura un changement, sous ce rapport, le mieux ce sera. Sinon, il n'y aura plus de petits frabricants; les Américains auront tout englobé.

Q. Qu'est-ce que vous pensez vous-même de l'habitude généralement suivie d'accorder des permis aux aubains?—R. Je crois que cela devrait être limité, parce qu'ils sont en train d'étouffer nos gens et de les chasser.

Q. Voulez-vous dire que quand des permis seront émanés, à l'avenir, nos propres concitoyens devront avoir la préférence?—R. Très certainement, car si ces hommes viennent à avoir le monopole de l'industrie, ils feront ce qu'ils voudront.

Q. Croyez-vous que, si les rôles étaient renversés, le citoyen canadien pourrait obtenir un permis pour la fabrication des conserves aux Etats-Unis?—R. Je ne crois pas qu'il l'aurait. Le Yankee est bien trop rusé pour cela; il veut tout pour lui. Je crois qu'ici nous devrions avoir la part du lion; mais nous ne l'avons pas.

Q. A-t-on tenté, cette année, d'empêcher le paquage des homards œuvés?—R. Oui. Je crois que cela a été assez généralement observé.

Q. Voulez-vous dire qu'il y a une disposition croissante chez les pêcheurs à épargner les homards œuvés, commencent-ils à comprendre la nécessité de les épargner?—R. Ils en comprennent très bien la nécessité; mais tout de même, ils n'aiment pas à sacrifier ce qui leur rapporte quelques sous. Ils ne s'occupent pas du homard; c'est de l'argent qu'ils veulent.

Q. Croyez-vous que si les fabricants refusaient absolument les homards œuvés les pêcheurs les jetteraient à la mer?—R. Je suppose qu'ils le feraient; mais encore, le pêcheur se dirait que s'il le jette, n'importe qui pourra le ramasser.

Q. Croyez-vous qu'il y ait un parti à tirer de la proposition de donner des permis aux pêcheurs?—R. Je n'en sais rien. Je ne crois pas. Le moyen, je crois, d'arriver à un résultat en ce qui concerne le pêcheur, ce serait que le gouvernement lui paie ses homards et en prenne soin, les rassemble et les mette dans des parcs. Il est parfaitement inutile que le pêcheur prenne le homard œuvé dans le piège et le jette par-dessus bord, car un autre homme peut le prendre, le lendemain, le dépouiller de ses œufs et tenter de tromper le fabricant. Cela ne vaut rien; il est absolument nécessaire que le gouvernement prenne les moyens d'avoir des bateaux qui feront la ronde, prendront les homards œuvés et les paieront un bon prix. Alors, les pêcheurs en auront soin.

Q. Recommanderiez-vous de mettre les homards œuvés dans des parcs ou de prendre le frai et de le transporter à des homarderies?—R. Des homarderies offriraient assez de difficulté; il n'y en aurait pas assez. Mais le rivage est parsemé d'étangs convenables, qu'on pourrait utiliser à peu de frais. Les homards œuvés y seraient d'abord déposés, puis ensuite transportés aux homarderies.

Q. Il faut nourrir ces homards œuvés avec du harang pourri, quand ils sont dans ces étangs?—R. Je me suis efforcé de démontrer à M. Matheson et à M. Lovitt l'opportunité qu'il y aurait d'avoir un enclos pour recevoir les homards œuvés. Il y a un très bon endroit tout près d'ici.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau?—R. Elle varie de deux à dix pieds. Il importe avant tout d'avoir soin des homards œuvés, après qu'ils ont été livrés par les pêcheurs.

Q. Tout ceci augmenterait les dépenses. Croyez-vous que le gouvernement devrait demander aux fabricants de payer un droit plus élevé, pour exécuter ce plan, au lieu du droit de 2 sous qu'on exige à présent?—R. Je crois que oui.

Q. Car il semblerait nécessaire que le coût de la protection vint de l'industrie elle-même.—R. Dans ce cas, le fabricant serait aussi intéressé que le gouvernement à la protection du homard. Je crois que ce serait une idée superbe, pourvu que les droits ne fussent pas excessifs.

Q. Croyez-vous qu'il y a certaines parties de la saison pendant lesquelles les homards œuvés sont plus nombreux qu'en d'autres temps?—R. On prend des homards œuvés du 1er mai au premier juillet. Je crois qu'il y en a probablement davantage vers la fin de juin et le commencement de juillet.

Q. Quelle est votre opinion ou voudriez-vous exprimer une opinion au sujet de l'opportunité de pêcher dans les lagunes, dans les havres et dans les eaux intérieures en général?—R. Je crois qu'on ne devrait pas permettre cette pêche du tout.

Q. Limiteriez-vous la pêche au homard à la pêche au large?—R. Oui.

Q. Dans tous les cas?—R. La principale chose dans cette industrie c'est d'avoir une réglementation du nombre de pièges et de protéger le homard œuvé. Je puis me tirer d'affaires; mais, en réalité, si l'on n'y met pas ordre au plus tôt, la question se

règlera d'elle-même, dans quelques années. Je dis que c'est la chose la plus ridicule au monde que de permettre à des monopoleurs d'aller et de venir, d'acheter des fabriques et de s'insinuer partout. Cela amènera tout simplement la disparition complète du Canadien à brève échéance. Là où M. MacNeill fait ses opérations, il n'a rien de cela à combattre, mais cela peut lui arriver dans un avenir rapproché. Ils peuvent parfaitement essayer d'aller là aussi. Je parle avec connaissance de cause, car j'ai eu une expérience de plus de 15 ans. Je vais maintenant vous citer un exemple. J'ai vu le surintendant moi-même et il m'a montré une carte de chiffres; c'était le 6 juillet. Je lui ai dit: " Comment est le poisson ?" "Voici comment il est", m'a-t-il répondu; "voici une pêche assez extraordinaire de 445 homards". Il y en avait de toutes les tailles, depuis $3\frac{1}{2}$ pouces jusqu'à $10\frac{1}{2}$ pouces. Je lui ai dit: "Vous avez 445 homards". Il m'a demandé: "Combien de livres ai-je là?" J'ai répondu: "Vous devriez avoir 160 livres à en juger par les homards que j'emploie". Il dit: "J'ai toute juste 101 livres". Je lui dis: "C'est trop petit pour mettre en boîte". Il me dit: "Nous y perdons. La Portland Packing Company me donnerait $1.30 si je les lui portais". Je lui dis: "Ils ne valent pas la peine d'être pêchés". Il me dit: "Peu importe, pourvu que ça paye". Je lui dis: "Ce ne serait pas bien d'abandonner l'homme qui t'a payé au 100 livres, la saison dernière". Il répondit: "Je veux de l'argent". Un autre homme qui avait 400 homards pesant 100 livres ne voulut pas les laisser à Doucet au poids, à $2.75 du 100 livres, mais les vendit à la Portland Packing Company à $1.30 par 100 homards. C'était à peu près le double de ce qu'il avait coutume d'avoir. Voyez-vous, ces compagnies peuvent se permettre d'exploiter des fabriques à perte, mais un pauvre homme ne le peut pas; il lui faudra fermer boutique. Pour ce qui est des pièges, je crois qu'il serait à propos d'avoir un espace d'un pouce et quart entre les deux premières lattes, afin de permettre aux petits homards de s'échapper. Je crois qu'un des principaux moyens de destruction de l'industrie a été la mise en usage du piège à cinq compartiments, piège qui prend et retient tout; il n'y a pas à s'en échapper.

Q. Croyez-vous qu'il faudrait limiter le nombre de permis accordés à un individu ou à une compagnie? On constate, à certains endroits de la côte, qu'il y a une foule de fabriques exploitées par une seule compagnie. Les petits fabricants sont peu à peu étouffés ou ils abandonnent le paquage et la fabrique a été prise par un grand industriel. En pratique, il ne semble pas y avoir de limite au nombre de permis contrôlés par une même corporation. Croyez-vous qu'il faudrait imposer une limite?—R. Je crois qu'il devrait certainement y avoir une limite. Un grand nombre de fabricants sont en faveur de la liberté des permis, mais je suis d'une opinion contraire. Je crois que cela tendrait à faire du tort à l'industrie et à porter atteinte à la qualité des produits manufacturés.

Q. Le trop grand nombre des permis?—R. Oui, le fait d'avoir trop de petits fabricants. Supposons qu'un homme obtienne un permis pour paquer sa propre pêche, la pêche d'un seul bateau ou quelque chose de ce genre. Je suppose qu'il en est comme du beurre; il y aurait tant de qualités différentes que les homards ne seraient pas de qualité égale. Je pense que, actuellement, les pêcheurs retirent autant de profit que les paqueurs et, je ne sais même s'ils n'en retirent davantage. Ils n'ont aucune raison de se plaindre, mais ils constituent une classe de la population très difficile à satisfaire. Ceci est un fait. J'ai eu des rapports et des expériences avec les pêcheurs durant les trente dernières années et, leur situation est tout aussi avantageuse que celle des paqueurs comparée avec les dépenses à faire.

Le témoin est renvoyé.

William Macleod, pêcheur, Alberton, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans le métier de pêcheur?—R. A peu près 18 ans.

Q. Quand vous n'êtes pas engagé à la pêche du homard quelle est votre occupation?—R. Je pêche le maquereau.

Q. La majorité des hommes dans ce voisinage se livrant à la pêche du homard se livrent-ils à cette occupation durant toute l'année?—R. Oui, monsieur.

Q. Nous constatons que dans un grand nombre de localités la majorité des pêcheurs de homards se compose de fermiers, journaliers et autres, qui ne s'occupent d'autre chose que la pêche du homard; n'en est-il pas de même ici?—R. Non, pas en règle générale.

Q. Vous êtes-vous toujours livré à la pêche sur cette côte?—R. Oui, sur cette côte.

Q. Etes-vous propriétaire de vos bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Combien d'engins de pêche employez-vous?—R. 385 trappes ce printemps.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous généralement?—R. De six à huit brasses.

Q. A quelle distance de la côte?—R. De quatre à cinq milles.

Q. Quelle est la nature du fond où vous pêchez généralement?—R. Un fond rocheux.

Q. Un fond entièrement rocheux, ou entremêlé de récifs ou fond sableux?—R. Entièrement rocheux.

Q. Y a-t-il dans le voisinage une "Union de Pêcheurs"?—R. Non, monsieur.

Q. Pour le compte de qui pêchez-vous?—R. John Agnew.

Q. Combien de bateaux emploie-t-il à cette fabrique?—R. Dix.

Q. Les dix bateaux sont sa propriété, n'est-ce pas?—R. J'étais le seul qui fût propriétaire de ses engins de pêche. Voyons, il y avait un autre homme qui avait deux bateaux là.

Q. Pêchez-vous durant toute la saison à la même profondeur d'eau?—R. A peu près.

Q. A-t-on coutume de mouvoir les pièges plus près à mesure que la saison avance? —R. Oui, monsieur.

Q. Depuis l'époque où vous avez commencé à vous livrer à la pêche, les prises ont-elles diminué?—R. Oui, elles sont allées en diminuant.

Q. Diminuant de quelle manière, les bancs contiennent moins de poissons?—R. Un nombre moindre de poissons.

Q. Employez-vous plus d'engins de pêche que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, monsieur.

Q. La taille moyenne des homards est-elle actuellement aussi grande que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Non, monsieur.

Q. A quelle période de la saison de pêche, faites-vous vos meilleures prises?—R. Depuis le milieu de mai jusqu'au 1er juin.

Q. Quand rencontrez-vous les homards œuvés?—R. Vers la fin de mai ou le 1er de juin.

Q. Et quand sont-ils plus abondants?—R. Vers cette époque. Nous n'en rencontrons pas un grand nombre.

Q. A votre avis quelle est la moyenne de homards œuvés que vous trouvez dans chaque centaine de homards?—R. Je suppose, une moyenne de deux sur cent.

Q. La moyenne est-elle plus grande dans certaines saisons que dans d'autres?—R. La moyenne est plus grande vers la fin de la saison.

Q. Semblent-ils venir par bancs ou séparément?—R. Ils sont dispersés.

Q. Trouvez-vous beaucoup de différence dans l'œuf, à mesure que la saison s'avance, avez-vous remarqué la maturation de l'œuf?—R. Tout ce que j'ai jamais remarqué, c'est la disparition de la moitié du frai.

Q. Avez-vous jamais essayé de retenir un homard œuvé dans un piège?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il quelque différence entre les pièges que vous employez actuellement et ceux que vous employiez au début?—R. Il y a une différence. Nous employons actuellement le piège à quatre filets. Nous avions coutume d'employer le piège à deux filets.

Q. Quel avantage les pêcheurs trouvent-ils dans les pièges actuellement employés?—R. Ils retiennent les homards plus longtemps.

Q. Mettez-vous les lattes plus rapprochées qu'auparavant?—R. Oui, monsieur, un peu plus rapprochées.

Q. Pensez-vous qu'en élargissant l'espace entre les lattes du piège, ce serait de nature à permettre aux homards non parvenus à maturité l'occasion de s'échapper?—R. Je pense que oui.

Q. Pensez-vous qu'il soit prudent de faire ceci?—R. Ce serait prudent de le faire.

Q. Je suppose que vous voudrez bien admettre qu'il serait peu sage de détruire un homard non parvenu à maturité?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle a été par le passé la coutume de faire affaires avec les fabricants de conserves, étaient-ils toujours prêts à accepter tout ce que vous leur apportiez?—R. Oui, monsieur.

Q. Sans tenir compte de la dimension ou du fait que les homards étaient œuvés?—R. Cet été ils ont refusé.

Q. Refusé d'accepter des homards œuvés?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que ce soit la disposition générale parmi les pêcheurs de réaliser de la nécessité de protéger le homard, et tout spécialement le homard œuvé?—R. Oh oui, monsieur.

Q. Certaines personnes ont proposé que les pêcheurs de même que les fabricants de conserves fussent licenciés, prenons par exemple, dans le cas d'une infraction grave envers la loi, la licence serait annulée et le coupable se verrait interdit de se livrer à la pêche du homard. Pensez-vous que ce serait avantageux d'en faire l'essai, serait-ce prudent ou nécessaire de le faire?—R. Ce pourrait être une bonne chose.

Q. Pensez-vous qu'on devrait envoyer quelqu'un ici pour donner des conférences aux pêcheurs dans le but de leur expliquer la nécessité et l'avantage pour eux d'observer la loi?—R. Oui, monsieur, je le pense.

Q. Il semble prévaloir parmi les pêcheurs un sentiment que ces lois sont faites, non pour leur bien, mais dans un but de restriction ou d'oppression, et l'idée serait de leur démontrer le contraire, que ces règlements sont nécessaires pour la protection de leur industrie. Croyez-vous qu'il soit possible d'enseigner de cette manière les pêcheurs afin qu'ils observent la loi et arrivent à en comprendre la nécessité?—R. Je le pense.

Q. Quelle comparaison y a-t-il entre le prix payé actuellement pour les homards et celui payé lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Le prix était très bas cette année.

Q. Pour quelle raison?—R. Je suppose qu'il y avait une surabondance sur le marché.

Q. Due sans doute aux prises considérables des deux dernières années?—R. Oui.

Q. A quel prix avez-vous vendu vos homards cette année?—R. $2.50.

Q. Et l'année dernière?—R. $3.15.

Q. Et les années précédentes?—R. $3.

Q. Quel prix receviez-vous quand vous avez commencé à pêcher?—R. $3.

Q. Comme pêcheur, avez-vous une idée que vous ne receviez pas suffisamment pour vos homards?—R. Cette année je n'ai pas reçu assez.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque coalition pour maintenir la baisse des prix?—R. Il y en a eu une au printemps dernier.

Q. Qui établit les prix pour les homards?—R. La Portland Packing Co. cette année a fixé le prix, ainsi que M. Myrick.

Q. Vous pensez qu'il n'y a aucune concurrence et vous êtes obligé d'accepter ce qui vous est offert?—R. Les pêcheurs sont obligés d'accepter ce qu'on leur donne.

Q. Pensez-vous qu'il y a des périodes où le homard est impropre à la nourriture? —R. Oui, lorsqu'il a le test mou.

Q. A votre connaissance quelle est la plus petite taille d'un homard femelle portant des œufs?—R. Je dirais, à peu près 8 pouces.

Q. Je suppose qu'à cette dimension la proportion est bien petite?—R. J'en ai rarement vu, c'est généralement le homard de grande taille qui porte les œufs.

Q. Quelle est la quantité de homards d'une taille inférieure à huit pouces que vous prenez lorsque vous pêchez?—R. A peu près un quart.

Q. Sur chaque centaine de homards, combien en trouvez-vous d'une taille inférieure à huit pouces?—R. Je dirais de 25 à 30, mais ce n'est pas une évaluation bien exacte.

Q. Maintenant en vue de protéger les pêcheurs, pourriez-vous suggérer quelques modifications à apporter aux règlements?—R. Je suggérerais d'espacer les lattes du piège à une distance permettant le passage du homard de sept pouces. Ce serait un peu dur durant les premières années, mais cela remettrait les pêcheries dans leur condition première.

Q. Que diriez-vous d'un règlement qui mettrait de côté la limite de la taille du homard, contrôlerait l'espace entre les lattes des pièges et clorait la saison le 1er juillet, tout en protégeant aussi soigneusement que possible les homards œuvés?—R. Je pense que ce serait une bonne chose.

Q. Pensez-vous que si ceci était adopté et appliqué strictement cela aurait pour effet de protéger cette industrie?—R. C'aurait cet effet.

Q. Et au bout de quelques années les pêcheurs en recueilleraient le bénéfice par une pêche plus abondante?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous du système actuel limitant le nombre des permis accordés aux fabricants de conserves?—R. En ce qui nous concerne nous avons nos propres engins de pêche. Si trois ou quatre de nous ne pouvaient se procurer des permis nous serions obligés d'accepter ce que les fabricants de conserves voudraient bien nous donner.

Q. Alors vous favoriseriez l'octroi de permis à un groupe de pêcheurs désireux de former une association et de se livrer à la fabrication des conserves?—R. Oui, monsieur.

Q. Il faudrait établir certaines régulations en ce qui concerne les produits mis en conserves, comment pourrions-nous établir cela? Il ne serait pas possible d'accorder des permis à toute personne indistinctement, il serait dans l'intérêt des pêcheurs mêmes que ceci se fasse ; comment pourrions-nous régler cette matière, comment arriver à nous assurer que chacune de ces personnes possède la compétence requise pour se livrer à la fabrication de conserves?—R. Vous devriez vous assurer qu'elle possède un certain nombre de pièges, ainsi que ses propres engins de pêche.

Q. Et serait en mesure d'exploiter une fabrique de conserves installée sur une certaine base satisfaisante?—R. Oui.

Q. Quelle est la moyenne des caisses paquées par bateau, à combien s'élève-t-elle?—R. Elle se monterait à environ 220 ou 230 homards par caisse.

Q. Nous trouvons que la moyenne a été d'environ 50 caisses par bateau, d'autres plus, d'autres moins ; pensez-vous que ce serait une bonne moyenne? Nous devrions fixer un étalon de quelque manière, serait-il juste de fixer une limite à 50 caisses par bateau?—R. Non, je ne pense pas que ce serait juste.

Q. Vous ne le pensez pas; en votre qualité de pêcheur, ne pourriez-vous pas arriver à ce nombre?—R. Je le dépasserais.

Q. Les pêcheurs ont-ils jamais eu la coutume de dépouiller les œufs des homards femelles au large?—R. Je ne les ai pas vu faire, mais je les ai entendus en parler.

Q. La pêche est-elle continuée après la clôture de la saison?—R. Oui, cela se fait.

Q. Cela se fait-il encore, pensez-vous?—R. Oui, la chose est faite chaque année

Q. Est-ce fait par les pêcheurs pêchant au large ou par ceux qui pêchent dans les havres ou dans les lagunes?—R. La pêche se fait des deux côtés.

Q. Est-ce pratiqué sur une grande échelle, cela se pratique-t-il beaucoup?—R. Non, monsieur, pas beaucoup.

Q. Où ces homards sont-ils paqués généralement?—R. Ils sont paqués à différents endroits, en contrebande.

Q. Alors ils ne sont pas paqués ouvertement dans les fabriques de conserves?—R. Oh, non, monsieur.

Q. Est-ce la coutume parmi les pêcheurs d'éviter de faire affaire avec un fabricant de conserves qui a la réputation d'être méticuleux et qui refuse d'acheter les homards œuvés, et de préférer faire affaires avec un fabricant de conserves moins scrupuleux?—R. Non.

Q. Serait-il possible d'obtenir des pêcheurs de remettre à l'eau tous les homards œuvés pris dans leurs pièges?—R. La chose serait possible.

Q. Comment pourrait-on les induire à faire cela?—R. On pourrait arriver à ce résultat, chaque pêcheur surveillant l'autre.

Q. Pensez-vous qu'il soit possible, ou sage, d'acheter des pêcheurs les homards œuvés, les mettre en parc et les libérer après qu'ils ont déposé leurs œufs?—R. Je crois que la chose serait possible.

Q. Y a-t-il des endroits autour de cette côte, où des parcs pourraient être établis? Ce qui serait nécessaire est un enclos, ayant un passage étroit par où la marée entrerait et sortirait librement et, à une certaine profondeur d'eau un endroit assez étendu pour contenir plusieurs milliers de homards?—R. Je ne sais où vous pourriez trouver un endroit de ce genre.

Q. Que pensez-vous de l'établissement de homarderies?—R. Je considère, que ce serait une bonne idée.

Q. Seriez-vous en faveur de leur augmentation?—R. Certainement.

Q. Etes-vous au courant du fait que des pêcheurs ont perdu le produit de leur pêche de homards, le fabricant de conserves ayant refusé de les accepter?—R. Non.

Q. Certaines personnes ont proposé, en vue de la conservation des pêcheries, de les fermer pendant un certain nombre d'années, quelle est votre opinion à ce sujet?—R. Je ne pense pas que la chose soit nécessaire.

Q. D'autres ont proposé de les fermer par sections, la commission sur la pêche du homard qui est venue ici en 1898 a propsé cette solution; de fermer à la pêche certaines étendues pendant un certain nombre d'années, et de changer ces étendues tout autour de la côte. de façon à ce que la fermeture ne serait pas complète, mais seulement partielle. Serait-ce possible et cela causerait-il moins de tort?—R. Je ne vois pas comment ce serait possible de le faire.

Q. Si la pêche du homard était interdite pendant un certain nombre d'années que feraient les pêcheurs; de quoi pourraient-ils s'occuper?—R. Ils seraient obligés de s'en aller, du moins le plus grand nombre d'entre eux.

Q. Serait-il possible de livrer les homards vivants sur le marché, si on arrêtait de délivrer des permis aux fabriques de conserves?—R. Ce serait très difficile; nous sommes si éloignés. Boston est le marché le plus rapproché pour expédier des homards vivants et il est très difficile de s'y rendre.

Q. N'avez-vous aucune idée de ce qui est le plus profitable pour les pêcheurs, vendre les homards vivants sur le marché ou en faire la vente aux fabricants de conserves?—R. Tout dépend de leur situation. S'ils habitent à proximité d'un chemin de fer, je pense que le commerce des homards vivants serait plus profitable.

Q. Pensez-vous qu'il y aurait lieu d'encourager le commerce des homards vivants, s'il était possible de le faire de préférence au paquage?—R. On devrait l'encourager.

Q. Il y a certains endroits de la côte où la pêche semble être l'industrie la plus profitable des deux. Pensez-vous que le paqueur serait obligé d'abandonner les affaires si les règlements actuels concernant la limite de la taille étaient strictement appliqués?—R. Je ne le pense pas

Q. On a mentionné certains cas où des pêcheurs ont subi des pertes par le fait de certain fabricants de conserves, tenant des permis, qui ont négligé d'opérer leur fabrique, savez-vous si ce fait s'est produit ici?—R. Non, ce n'est pas arrivé ici.

Q. Je comprends que vous êtes en faveur d'accorder des permis à un groupe de pêcheurs qui se formeraient en association pour faire le paquage sur le plan coopératif?—R. Je serais en faveur de cela.

Q. Savez-vous si on en a fait l'essai danes ce voisinage?—R. Cela s'est fait

Q. Combien de temps y a-t-il de cela?—R. Il y a une couple d'années.

Q. Cette fabrique a-t-elle été opérée avec succès?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque raison pour que la limite de taille exigée soit plus petite dans un district que dans l'autre?—R. Je ne vois pas de raison.

Q. Est-ce votre opinion que lorsque les pêcheries ont premièrement commencé à être exploitées, les homards étaient à peu près de même taille et se trouvaient disséminés tout le long de la côte?—R. Il y en avait de grands et de petits.

Q. Comme de juste, des vieux et des jeunes. Croyez-vous qu'au début, avant que l'on ait commencé à faire le paquage, les homards étaient tous à peu près de même taille?—R. J'ai toujours entendu dire qu'il y avait de grands homards avant l'époque où on a commencé à en faire le paquage.

Q. Un plus grand nombre de homards est-il requis pour remplir une boîte d'une livre, en automne, que durant les mois de mai et juin?—R. Oh, non.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de la pêche dans l'intérieur de la côte et les lagunes; devrait-on la permettre ou la prohiber?—R. Si les lattes étaient séparées de façon à permettre aux homards de petite taille de sortir, il n'y aurait aucune nécessité de le faire. Naturellement, les petits homards viennent vivre dans l'intérieur de la côte pour se développer.

Q. Désirez-vous ajouter quelque chose?—R. Non, monsieur, je pense que vous m'avez questionné sur tout ce dont j'ai connaissance.

Q. D'après ce que j'ai cru comprendre vous seriez en faveur de l'élargissement de l'espace entre les lattes des pièges?—R. Oui, monsieur.

Q. Et de diminuer de dix jours la saison de pêche vers la clôture?—R. Oui.

Q. D'abandonner le règlement concernant la limite de taille ou de le laisser tel quel, exigeant une taille de 8 pouces. Pensez-vous qu'il serait bon de nous aventurer à abandonner entièrement le règlement concernant la limite de taille, si on exigeait l'élargissement de l'espace entre les lattes du piège?—R. Je suis d'opinion que, si l'on surveillait la dimension des espaces, ce serait une excellente chose; on pourrait se dispenser de surveiller la limite de taille.

Le témoin est renvoyé.

John Ireland, pêcheur, Alberton, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche?—R. Depuis deux ans je pêche le homard.

Q. A quel endroit pêchez-vous?—R. Au cap Nord

Q. Y a-t-il des endroits pour la pêche intérieure dans votre localité?—R. Non.

Q. Pêchez-vous avec vos propres engins de pêche et équipements?—R. Non, monsieur, je possède un certain intérêt dans l'entreprise, le tout ne m'appartient pas.

Q. Pour le compte de quel fabricant pêchez-vous?—R. John Agnew.

Q. Avez-vous entendu le témoignage donné par l'autre monsieur?—R. Oui, monsieur.

Q. Etes-vous d'accord d'une manière générale sur ce qu'il vient d'établir?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il quelque chose d'autre sur lequel vous désireriez spécialement attirer l'attention?—R. Je pense que pour résumer le tout; établir un taille type, avoir des pièges de dimensions fixées, c'est-à-dire un espace fixé entre les lattes, et élargir les mailles placées en tête de l'entrée du piège, afin de permettre aux petits homards de sortir.

Q. Vous voulez dire un plus grand cercle?—R. Cela ne fait pas grande différence en ce qui concerne le cercle, du moment que les mailles sont assez larges pour permettre aux petits homards de sortir.

Q. Et seriez-vous en faveur de la protection des homards œuvés?—R. Et la protection des homards œuvés.

Q. Je suppose qu'il n'existe aucun doute sur la question de la nécessité de protéger les homards reproducteurs?—R. Oh oui. Nous avons gardé à peu près tous ceux que nous avons pris et les avons mis dans des pièges séparés, mais nous n'avons pu observer aucun changement en eux.

Q. Quelle est la proportion de homards femelles, portant des œufs, que vous pêchez, combien par cent?—R. Je suppose environ cent livres.

Q. Quel fut le poids total de votre pêche?—R. A peu près 46,000 livres

Q. Et de tout cela vous avez retiré un quintal pesant de homards œuvés?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous nous dire quelle est la proportion par cent de homards de taille inférieure que vous pêchez?—R. Tout dépend du district. Dans certains districts, je pense 90 ou 100. Dans d'autres alors....

Q. Je suppose qu'autour du cap Nord vous avez un bon territoire pour la pêche du homard, il y est assez abondant?—R. Vers la fin de la saison, la pêche est peu productive; spécialement si vous pêchez près de la côte.

Q. Qui pêche en cet endroit?—R. La majorité des hommes le font. Il y a là une petite saillie de la côte où nous pêchons. Nous pêchons toute la saison au large de cet endroit.

Q. En ce qui concerne la pêche dans les lagunes et la pêche dans les eaux intérieures des côtes, dans les havres et les chenaux intérieurs, quelle est votre opinion sur ce sujet comparé avec la pêche au large de la côte?—R. Je pense que les eaux intérieures remplissent les fonctions d'une piscifacture naturelle. En élargissant l'espace entre les lattes du piège, les petits homards pourront s'échapper et auront l'occasion d'arriver à maturité.

Q. Quant au prix payé pour les homards, pensez-vous que le pêcheur reçoive une juste portion des profits provenant de l'industrie de la pêche?—R. Jusqu'à cette année je pense qu'il recevait une juste part des profits, mais cette année on a fait une diminution un peu trop forte.

Q. Je suppose que ceci est dû à ce que le marché était mauvais?—R. Le marché était mauvais, mais pas suffisamment pour justifier une telle diminution sur le prix qu'on nous a payé.

Q. Depuis le temps où vous avez commencé à pêcher, les règlements concernant la pêche des homards œuvés et ceux de trop petite taille ont-ils été observés?—R. Pas en ce qui regarde les homards de taille inférieure. Cette année les fabricants de conserves ont refusé d'accepter les homards œuvés.

Q. L'année dernière ils prenaient tout ce qu'on leur offrait?—R. Tout ce qu'on leur offrait.

Q. Et cela s'est pratiqué pendant nombre d'années?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de l'établissement d'un système limitant le nombre de permis accordés pour la mise en conserves?—R. Je ne vois pas les bénéfices qu'on retirerait en limitant le nombre de ces permis.

Q. D'après vous on devrait accorder un permis à toute personne qui en fait la demande?—R. Non, pas à tous.

Q. Mais si un certain nombre de pêcheurs s'associent et sont en mesure de prouver qu'ils sont en position de fabriquer les conserves d'une façon satisfaisante, seriez-vous en faveur de leur accorder un permis?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'on doive accorder un grand nombre de permis à un individu ou corporation, ou devrait-on en restreindre le nombre?—R. Il est de règle actuellement que là où une corporation possède nombre de fabriques de conserves, le permis est délivré au gérant. Je ne pense pas que la corporation est propriétaire du permis, mais que celui-ci est donné à chaque gérant.

Q. Il est vrai que le permis est délivré au nom du gérant, mais on mentionne toujours dans le permis le nom du propriétaire de la fabrique de conserves?—R. La règle, dans le cas d'une fabrique possédant un permis, est que si l'on achète la fabrique, le permis est continué au propriétaire.

Q. Croyez-vous qu'il faudrait continuer ce système, ne tend-il pas à créer un monopole?—R. D'un autre côté, si un pauvre homme possédait une fabrique et la vendait, il ne retirerait aucun bénéfice parce que c'est le permis qu'on désire obtenir et non la fabrique.

Q. Croyez-vous qu'il y ait eu cette année quelque combinaison de la part des paqueurs pour maintenir la baisse des prix?—R. Cette année, il y a certainement eu semblable combinaison.

Q. Quel serait selon vous le meilleur moyen pour faire comprendre la stricte nécessité d'observer les règlements et, tout spécialement en ce qui concerne les homards œuvés? Vous vous rendez compte par vous-même de cette nécessité, mais il y a un grand nombre de pêcheurs qui ne le font pas, ils ne songent qu'au moment actuel?—R. J'ai l'idée que la plupart s'en rendent compte, mais qu'ils n'en ont aucun souci.

Q. Comment pourriez-vous arriver à les intéresser?—R. S'il y avait moyen d'arriver à quelque arrangement avec les fabricants de conserves pour que ceux-ci achètent ces homards, les mettent en parcs ou les placent dans une homarderie ou autre établissement de ce genre, selon moi ce serait le meilleur moyen.

Q. Vous ne pensez pas qu'on puisse se fier sur l'intelligence des pêcheurs pour prendre soin des homards œuvés?—R. Je ne veux pas dire leur intelligence, mais sur leur honnêteté.

Q. Pensez-vous que, si les fabricants de conserves refusaient formellement d'accepter les homards œuvés, les pêcheurs ne seraient pas obligés de les remettre à l'eau?—R. Je crains qu'ils les dépouilleraient de leurs œufs.

Q. Dans ce cas vous croyez qu'ils les dépouilleraient de leurs œufs?—R. Oui.

Q. Que croyez-vous de cette proposition: donner des permis aux pêcheurs?—R. Je crois qu'il n'y aurait aucun avantage à gagner.

Q. Ne pensez-vous pas que cela produirait quelque différence si on essayait ce moyen?—R. Je ne le crois pas, tout particulièrement dans cette région, un grand nombre de pêcheurs, aussitôt que la saison est finie, s'en vont, probablement dans les bois. Ils ne reviennent chez eux qu'au dernier moment et n'auraient pas le temps suffisant pour se procurer un permis.

Q. Ne croyez-vous pas que cela pourrait avoir pour effet de mettre les pêcheries entre les mains d'hommes plus compétents?—R. Cela pourrait avoir ce résultat

Q. Que faites-vous quand vous ne pêchez pas le homard?—R. Je navigue sur mer ou je pêche.

Q. Y a-t-il un grand nombre de pêcheurs de homards qui s'occupent d'autre genre de pêche, ou ne s'occupent-ils d'autre chose que de la pêche du homard?—R. Il y en a bien quelques-uns, mais il y a quantité de fermiers. La majorité gagnent leur existence en pêchant.

Q. Quelle est la plus petite taille des homards femelles portant des œufs, que vous avez eu l'occasion de rencontrer? La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est parce qu'il y a beaucoup de différence d'opinion à ce sujet?—R. Je ne les ai ja-

mais mesurés, mais je dirais à peu près 8 pouces. Je crois que c'est à peu près cette taille.

Q. Quelle serait à peu près la dimension moyenne, ce sont généralement de fort bons homards, n'est-ce pas?—R. En général, ce sont les meilleurs homards.

Q. N'avez-vous aucune sugestion à faire en rapport avec l'expédition de homards vivants sur le marché, croyez-vous qu'il serait possible de la faire ici avec succès?—R. Oui, ici même à Alberton, je crois la chose possible. Les autres districts sont peut-être trop éloignés des chemins de fer.

Q. Et les facilités requises pour le succès de l'expédition font défaut?—R. Non.

Q. Pensez-vous que ce serait une sage politique d'encourager cette branche d'industrie plutôt que celle de la fabrication des conserves?—R. Oui, le paquage serait moindre et l'on obtiendrait un bien meilleur prix.

Q. C'est-à-dire dans les endroits où l'expédition des homards viants pourrait se faire avec succès?—R. Oui.

Q. Etes-vous au courant du fait que des pêcheurs auraient perdu le produit de leur pêche de homards, les fabricants de conserves ayant refusé de l'accepter?—R. Pas dans ce voisinage.

Q. Que pensez-vous de la proposition faite de fermer les pêcheries pendant un certain terme d'années?—R. Je ne pense pas que ce soit nécessaire si les pêcheries sont proprement surveillées.

Q. En tout cas cela causerait beaucoup de privations, n'est-cs pas?—R. Cela causerait de grandes privations.

Q. Que pensez-vous de l'autre proposition: la fermeture par sections? Cela ne causerait pas autant de privations?—R. Oh, non, cela n'en causerait pas autant, mais bien proche, parce que les sections où la pêche serait permise seraient trop encombrées de bateaux de pêche.

Q. N'y aurait-il pas lieu de soumettre à une inspection les produits des fabriques de conserves?—R. Puisqu'on soumet la viande à l'inspection, je ne vois pas de raison qu'on ne fasse la même chose pour le homard.

Q. Pensez-vous que les fabricants de conserves se verraient obligés d'abandonner leur industrie si l'on appliquait rigoureusement les règlements en ce qui concerne la limite de taille, tels qu'imposés actuellement?—R. Non, mais cela leur causerait des inconvénients pendant quelques années.

Q. Mais ils en retireraient le bénéfice plus tard?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs, suivant vous, gagneraient-ils plus d'argent s'il leur était permis de faire le paquage pour leur compte?—R. Oui, sans doute, les fabricants de conserves n'exercent pas leur industrie simplement par plaisir.

Q. Seriez-vous en faveur de l'augmentation du nombre des homarderies?—R. Je pense que l'établissement de homdareries le long des côtes serait une excellente chose.

Q. Vous ne vous êtes pas livré à la pêche assez longtemps pour avoir eu l'occasion de remarquer la décroissance de la taille des homards?—R. Non. Toutefois j'ai parcouru les environs depuis bon nombre d'années.

Q. Comme question de fait vous savez qu'il y a eu décroissance?—R. Oh, oui.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque raison pour que la limite de taille varie dans différents districts?—R. Non, je ne sais pas.

Q. Vous avez entendu les témoignagnes donnés par les autres pêcheurs qui vous ont précédé, êtes-vous de leur opinion?—R. Oui.

Q. Seriez-vius en faveur de diminuer la durée de la saison et la clôturer le 1er juillet, augmenter l'espace entre les lattes dans les pièges, élargir les mailles et abandonner entièrement le règlement de la limite de taille?—R. Oui. Vous ne pouvez arriver à appliquer le règlement concernant la limite de taille.

Q. Et d'acheter les homards œuvés ou de faire de sérieux efforts pour leur protection?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais tenté l'expérience de conserver les homards femelles dans les pièges?—R. Tout ce qu'il était possible de faire. Nous les avons placés dans des pièges vides et placés sur la terre. Nous n'avons constaté aucun changement, ils ne donnaient pas plus de signes de se dépouiller de leurs œufs à la fin de la saison qu'au commencent.

Q. Et ils ne se sont pas dépouillés de leurs œufs?—R. Non.

Q. Et ils ne s'étaient pas dépouillés de leurs œufs quand vous les avez libérés? R. Non.

Q. Si leurs œufs n'étaient pas éclos à la fin de juillet, lorsque la saison du frai est généralement passée, alors ils devaient garder leurs œufs jusqu'à la prochaine saion?—R. Nous avons mis ces homards en liberté vers le 1er juillet.

Par le Commissaire:

Q. Se pourrait-il que, si vous aviez gardé les homards un peu plus longtemps, vous auriez pu obtenir quelque changement parce que, quand ils arrivent à la période de l'éclosion, les œufs tombent?—R. C'est possible.

Le témoin est renvoyé.

JOHN SKINNER, paqueur, Alberton, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Sur quelle partie de la çôté faites-vous le paquage?—R. Alberton sud.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans la fabrication des conserves?—R. Dix ans.

Q. Opérez-vous plus d'une fabrique?—R. Une seulement.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Deux bateaux.

Q. Etes-vous propriétaire des engins de pêche et des bateaux?—R. Oui, monsieur, je possède tout l'outillage.

Q. Et vos pêcheurs pêchent au cent?—R. Oui, monsieur.

Q. Et quelle est la moyenne des pièges employés par ces bateaux?—R. 650.

Q. Distribués entre les deux?—R. Oui.

Q. Chaque bateau possède un équipage de deux hommes?—R. Un bateau a un équipage de deux hommes et l'autre, un seul.

Q. Combien de personnes, hommes et femmes, employez-vous?—R. Huit en tout.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 95 caisses.

Q. Et l'année dernière?—R. Eh bien, j'avais deux fois autant d'engins de pêche que cette année. J'ai paqué 140 caisses.

Q. Quel est le plus fort paquage que vous ayez jamais fait dans votre fabrique?—R. En tenant compte du nombre d'engins de pêche employés, c'est la meilleure année que j'aie jamais eue.

Q. Où faites-vous la pêche?—R. Un bateau dans l'intérieur, l'autre au large.

Q. Prenons le bateau du large, à quelle profondeur d'eau fait-il la pêche?—R. Variant entre cinq et neuf brasses mais jamais à moins de cinq.

Q. Pêchent-ils toujours dans les mêmes eaux, ou vos pêcheurs s'avancent-ils dans l'intérieur?—R. Aussi près qu'ils le peuvent, mais ils ne peuvent pas toujours arriver au même endroit.

Q. Certains pêcheurs commencent à pêcher dans les eaux profondes mais, à mesure que la saison s'avance, ils se rendent dans les eaux moins profondes?—R. Eh bien, nous n'entrons jamais dans moins de cinq brasses d'eau.

Q. Quant à votre bateau intérieur, à quelle profondeur d'eau pêche-t-il?—R. De trois à quatre brasses et cinq aussi, à peu près.

Q. Où pêche-t-il?—R. Dans la baie.

Q. Qu'appelez-vous la baie?—R. Nous appelons le havre intérieur la baie. Nous avons ici une grande baie.

Q. Vous voulez dire ce qu'on appelle la baie de Cascumpèque?—R. La baie de Cascumpèque.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous dans cette baie?—R. Je pense que je suis le seul pêcheur ici dans l'intérieur. J'y ai pêché depuis vingt ans.

Q. Quelle expérience avez-vous acquise en ce qui concerne cette pêcherie?—R. J'ai pêché dans son intérieur depuis près de 20 ans. La première année que j'y ai pêché j'ai employé 50 pièges et 100 pièges à l'extérieur de la baie. Je pense que la pêche dans la baie est meilleure aujourd'hui qu'à cette époque, bien meilleure.

Q. Quand vous dites meilleure, vous voulez dire que vous prenez plus de poisson? —R. Plus de poisson avec le même nombre d'engins de pêche.

Q. Maintenant, en ce qui concerne la taille du poisson, est-elle aussi grande qu'à l'époque où vous avez commencé à pêcher?—R. Je pense que leur taille a augmenté.

Q. Prenez-vous plus de homards femelles en moyenne dans l'intérieur que dans l'extérieur de la baie?—R. Nous ne prenons pas de homards œuvés du tout dans l'intérieur. Cette année nous en avons pris deux.

Q. A quoi attribuez-vous cela?—R. Je ne sais pas. Tout le homard œuvé que nous avons pris, nous l'avons pris à l'extérieur.

Q. Croyez-vous que le homard femelle préfère frayer à l'extérieur plutôt que dans l'intérieur?—R. Je crois qu'il le préfère.

Q. Quelle est la raison qui les amène dans le havre?—R. Ils viennent naturellement au havre et entrent dans l'intérieur.

Q. Trouvent-ils dans l'intérieur un meilleur terrain pour se nourrir?—R. Oui, monsieur, c'est dans l'intérieur que se trouve le terrain pour leur nourriture.

Q. Y a-t-il un grand nombre d'autres bateaux se livrant à la pêche dans l'intérieur du territoire où vous êtes?—R. Il doit y avoir cette année un millier de pièges.

Q. Pourriez-vous me dire le nombre total de pièges actuellement placés dans la baie de Cascumpèque?—R. Environ un millier cette année, c'est-à-dire à la fin de la saison.

Q. N'y en a-t-il pas plus que cela dans toute l'étendue de la baie de Cascumpèque?—R. Je ne le pense pas.

Q. Il y a un certain nombre de fabriques de conserves possédant des permis dans ce voisinage?—R. Non, pas dans ces environs, il y a seulement trois fabriques de conserves dans cette baie. Il y en a un certain nombre dans la baie de Richmond.

Q. Les conditions sont-elles à peu près les mêmes dans la baie de Richmond que dans celle de Cascumpèque?—R. Les conditions sont à peu près identiques.

Q. Commencez-vous à pêcher d'aussi bonne heure dans la baie qu'en dehors?—R. Non, monsieur.

Q. Vers quelle date les homards arrivent-ils dans la baie?—R. Je ne saurais dire au juste. Je sais que nous trouvons bon nombre de homards à l'extérieur avant de nous rendre à l'intérieur.

Q. Combien de temps les homards restent-ils dans la baie? Ils y entrent tard; mais restent-ils là toute la saison?—R. Ils y restent jusqu'au moment où la neige commence à tomber.

Q. Croyez-vous qu'ils quittent la baie et s'en vont en pleine mer?—R. Oui, monsieur.

Q. N'hivernent-ils pas dans la baie?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, d'après votre opinion, la pêche dans la baie n'est pas plus injurieuse au homard que dans l'extérieur?—R. Non, monsieur.

Q. Suivant vous, dans quel mois les homards frayent-ils?—R. Eh bien, en mai,

des bancs de homards se rendent sur la côte, mais je crois que les homards frayent chaque mois durant la saison de pêche.

Q. Croyez-vous que les homards frayent aussi en automne, ou leur frai se termine-t-il avec la fin de la saison de pêche?—R. Je pense que le frai se termine avec la saison de pêche.

Q. Employez-vous les mêmes pièges à l'extérieur que dans l'intérieur?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous employez le piège à compartiments?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles sont vos idées au sujet de la proposition faite d'élargir les espaces entre les lattes; croyez-vous que de cette manière il serait possible de permettre aux homards non arrivés à maturité l'occasion de s'échapper?—R. Le tout est dû à la limite fixée, quelle que soit la taille des homards. Les homards de cinq pouces de long ne sont d'aucune valeur, pas plus pour le paqueur que pour le pêcheur.

Q. Mais un homard de cette taille serait encore retenu dans le piège à compartiments muni de lattes de trois quarts de pouce?—R. Oui.

Q. Quelle largeur de séparation entre les lattes serait suffisante pour retenir des homards de taille suffisante et permettre aux petits de s'échapper?—R. Je crois que si les trois lattes inférieures étaient espacées d'un pouce et quart, les homards de cinq pouces de longueur pourraient s'échapper.

Q. Comment accueilleriez-vaus la proposition d'abolir la limite de taille, augmenter l'espace entre les lattes du piège et clôturer la saison de pêche vers le 1er juillet?—R. Et avoir une saison de pêche en automne, comme aux îles de la Madeleine?

Q. Non, pas de saison de pêche en automne?—R. Je n'en vois nullement la nécessité, cela nous donnerait une saison trop courte.

Q. Votre saison est-elle de plus longue durée dans l'intérieur qu'en dehors?—R. Oui.

Q. La limite de taille n'est pas observée à présent, l'est-elle?—R. Oui.

Q. Alors, si nous enlevions la restriction imposée sur la limite de taille, nous voudrions naturellement obtenir quelque compensation, par exemple, une diminution de la durée de la saison?—R. Si les lattes du fond étaient espacées d'un pouce et quart, cela permettrait aux petits homards de s'échapper.

Q. Vous voudriez qu'on protège les homards reproducteurs?—R. Certainement, par tous les moyens possibles.

Q. Quelle était la coutume par le passé, en ce qui concerne les homards œuvés, étaient-ils tous mis en conserves?—R. Jusqu'à cette année, on les prenait tous et on les mettait en conserves; on y a fait quelque attention cette année.

Q. Et naturellement, tous les homards de taille inférieure ont toujours été acceptés?—R. Oui.

Q. A votre connaissance, les règlements ont-ils toujours été strictement appliqués?—R. Non, monsieur.

Q. Que pensez-vous du présent règlement limitant le nombre des permis?—R. Eh bien, selon moi, il y a suffisamment de permis actuellement.

Q. Voyez-vous quelque raison pourquoi un homme, pouvant démontrer qu'il est compétent pour faire le paquage, se verrait refuser un permis?—R. Eh bien, si l'on veut aller aussi loin que cela, aussi bien de dire qu'on accorde des permis à tous les ouvriers, à tous les pêcheurs.

Q. L'affaire se réglerait d'elle-même?—R. Oui, elle se réglerait vite.

Q. Croyez-vous que le nombre de permis délivrés au même individu devrait être limité?—R. Eh bien, il est inutile de donner une opinion quelconque sur ce sujet.

Q. Oui, c'est utile, parce que vous êtes un électeur?—R. Nous les tenons ici maintenant. Quand on nous délivre ces permis pour exercer le paquage du poisson il n'est pas nécessaire pour nous de former aucune idée sur ce sujet.

Q. Que voulez-vous dire par permis?—R. Deux ou trois fabricants de conserves

ont obtenu des permis pour paquer les homards, pas de licences, mais des permis annuels.

Q. Sans licence?—R. Sans licence; ils sont ici même.

Q. Croyez-vous qu'actuellement il y a des individus qui opèrent des fabriques de conserves munis seulement de permis et non pas de licences?—R. Oui, monsieur, ils n'ont pas à payer un seul dollar. Nous payons $2 par 100 caisses, et s'il y a 102 caisses pour payons $4, tandis que les autres n'ont rien à payer.

Q. Voulez-vous me dire quelles sont ces personnes?—R. Charlie Vigneault, Sea-Cow-Point, et Daniel Fraser, de Cascumpeque-Harbour.

Q. Je n'y comprends rien, je ne vois pas comment la chose puisse se faire?—R. Ce que je vous dis, c'est des faits, vous pouvez le demander à n'importe qui dans la salle.

Q. Ces hommes, dites-vous, opèrent des fabriques de conserves?—R. Oui.

Q. Employant et payant des pêcheurs, paquant des homards et les vendant?—R. Oui.

Q. Et pourtant ils n'ont pas de licence?—R. Non, monsieur, ils disent qu'ils possèdent un permis. Vigneault a obtenu le sien il y a deux ans. Daniel Fraser a pris le sien seulement pour la première fois.

Q. Elles doivent être ce qu'on appelle des fabriques coopératives; si c'en est, elles doivent avoir une licence. La licence n'est pas donnée au nom de l'individu qui est supposé opérer la fabrique, mais doit être délivrée au nom de quelqu'un. Vous pouvez juger par là que le ministère délivre volontiers des licences aux compagnies coopératives.—R. Si la chose est permise, il y aura nombre de fabriques de conserves qui s'installeront autour de l'île.

Q. Quelle est votre opinion concernant la coutume de délivrer des licences aux étrangers?—R. Selon moi, cela ne devrait pas se faire.

Q. Croyez-vous que le nombre d'engins de pêche employé par chaque fabrique devrait être limité?—R. Je crois qu'actuellement nous avons trop d'engins de pêche dans les eaux.

Q. Nous avons l'intention de limiter le nombre de licences, mais non celle de limiter le montant des engins de pêche.—R. Si vous accordez plus de permis, il y aura beaucoup plus d'engins de pêche employés.

Q. A moins que le montant d'engins employés par chaque fabricant individuellement ne soit limité?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il soit sage, en délivrant un permis, de spécifier le nombre d'engins de pêche pouvant être employé?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque tendance de la part des fabricants importants d'augmenter le nombre des engins de pêche et prévenir les petits fabricants d'exercer leur industrie?—R. Je crois que ces fabricants ont de 15 à 20 bateaux; si on réduisait le nombre de moitié, cela enlèverait des eaux autant d'engins de pêche. Comme de juste, nous pauvres gens, nous n'avons rien à y voir.

Q. Combien de homards employez-vous pour remplir une boîte de conserves du poids d'une livre?—R. Je vous demande une chose: Comment allez-vous protéger les homards œuvés?

Q. Comment voudriez-vous les protéger; pouvons-nous arriver à persuader les pêcheurs de les remettre à l'eau?—R. Il faudrait employer énormément de persuation. La moitié des pêcheurs de cette région sont des fermiers. Ce qu'ils diront c'est: "Peu importe, si la pêche vient à faire défaut, nous pourrons toujours exploiter nos fermes". Quant à nous, pêcheurs de profession, nous devons retirer une existence précaire des produits de notre pêche; nous ne possédons pas de fermes. Ces hommes possèdent de bonnes fermes et, si la pêche ne réussit pas, ils peuvent retourner les travailler. Nous autres, nous ne possédons pas de fermes que nous pourrions exploiter.

Q. Seriez-vous en faveur de l'octroi de permis aux pêcheurs de même qu'aux fabricants?—R. Je pense que nous avons suffisamment de licences.

Q. Comment allons-nous limiter le droit de pêche aux pêcheurs réels? C'est à vous de suggérer les règlements propres à l'exploitation avantageuse des pêcheries? —R. Je suis pêcheur aussi bien que paqueur. J'ai pêché pendant 25 ans.

Q. Que voulez-vous dire? Quelles mesures allons-nous prendre pour protéger les homards œuvés? Vous admettrez que la chose doit et devrait se faire?—R. Voici le tout condensé. Il y a juste à faire ceci: Le gouvernement devrait donner à chaque pêcheur une prime, qu'elle soit petite ou grande, afin de se débarrasser des homards œuvés. Actuellement, la moitié des pêcheurs, au cas où le fabricant refuse d'accepter les homards œuvés, prennent leur mitaine et abattent le frai. Il vaudrait bien mieux mettre le poisson sur la côte que de faire cela. Le gouvernement a une seule chose à faire—donner aux pêcheurs une légère prime pour la protection des homards œuvés et en prendre soin.

Q. Quelle mesure conseilleriez-vous pour en prendre soin?—R. Les rejeter à l'eau.

Q. Si vous les jetez par-dessus bord, vous les repêcherez le lendemain?—R. Rejetez-les une fois de plus.

Q. De cette façon nous les rachèterions constamment?—R. Non, une seule fois.

Q. Comment la prime devrait-elle être payée?—R. A chaque pêcheur pêchant dans l'un de ces bateaux.

Q. Combien voudriez-vous les payer?—R. Je ne suis pas en mesure de vous renseigner à présent.

Q. Comment pourrions-nous rassembler les fonds nécessaires pour payer ces primes, serait-il juste d'exiger du fabricant une augmentation d'impôts?—R. Je crois qu'il en paie déjà assez.

Q. Une taxe de deux cents par caisse ne serait certes pas une forte imposition. J'ai peur que la majorité des personnes s'objecteraient et viendraient nous dire: "Cette industrie doit se suffire pour payer sa propre protection;" quant aux autres contribuables, ils ne se soucieraient guère de payer ce genre de prime?—R. Ceci est parfait. Je suppose que le pêcheur qui se procure une existence précaire de l'industrie de la pêche, ne demanderait pas l'octroi d'une prime, mais, comme je viens de vous dire, la plus grande partie des pêcheurs sont des fermiers et, quand cette industrie viendrait à leur manquer, ils s'écrieront: "Peu nous importe, nous avons nos fermes sur lesquelles nous pouvons nous rabattre."

Q. Le frai est parfois éclos dans des homarderies, seriex-vous en faveur de l'augmentation du nombre de ces établissements?—R. Nous avons ici une excellente opportunité pour installer une homarderie. Pourquoi le gouvernement ne nous accorderait-il pas une homarderie, parce que nous n'en possédons pas ici?

Q. Vous seriez en faveur d'acheter les homards œuvés, des pêcheurs ou du fabricant?—R. Certainement.

Q. De dépouiller les homards de leurs œufs et les faire éclore dans des homarderies? —R. Oui.

Q. Ce serait, à mon avis, le moyen le plus facile pour payer les primes?—R. Oui, il ne serait pas nécessaire alors de payer de primes. D'après ce que j'ai entendu dire il y a d'excellentes homarderies dans l'île de Pictou et à Charlottetown. Voici, à Pictou, les pêcheurs rassemblent le frai des homards, un petit bateau de pêche fait le tour de l'île, le transporte pour le placer dans la homarderie. Ceci est parfait.

Q. Vous croyez que c'est ce dont vous avez besoin?—R. Oui, c'est ce que nous voulons avoir ici.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de trouver un endroit propre à l'établissement de parcs où les homards œuvés pourraient être placés et laissés pour éclore leurs œufs? —R. Vous pourriez ouvrir un établissement de ce genre, ici-même, dans le havre de Cascumpèque. Nous avons tout ce qu'il faut ici, quantité d'eau et quantité d'espace.

Le témoin est renvoyé.

Jerry Dalton, pêcheur et fabricant de conserves, Burton 7, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Déposez-vous en qualité de fabricant ou de pêcheur?—R. L'un et l'autre.

Q. Sur quelle partie de la côte ouest pratiquez-vous la pêche?—R. Au large du lot n° 7, Burton. La distance est d'à peu près dix milles nord-ouest de West-Point.

Q. Près du cap Wolfe?—R. A peu près trois milles plus au nord.

Q. Depuis combien de temps avez-vous été engagé dans la fabrication des conserves?—R. Environ douze ou quinze ans.

Q. Pêchiez-vous auparavant?—R. Pendant quelques années seulement.

Q. Opérez-vous plus d'une fabrique de conserves?—R. Non, monsieur.

Q. Combien de bateaux de pêche employez-vous?—R. Nous possédons juste un bateau et faisons notre propre pêche et paquage.

Q. Achetez-vous d'autres pêcheurs?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'employez qu'un seul bateau?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. Nous avons conduit nos affaires d'une manière un peu différente cette année. Il y a un autre homme qui a pris notre droit de licence, a fait le paquage et mélangé mes homards avec les siens. Cet homme avait amené quatorze ou quinze bateaux.

Q. N'y avait-il qu'une seule licence pour la fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Mais l'autre homme a pratiqué ses opérations en vertu de votre licence?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel était l'autre homme?—R. L'honorable Benjamin Gallant.

Q. Est-il intéressé dans d'autres fabriques?—R. Non monsieur, c'est la seule que je connaisse.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques de conserves le long de cette côte?—R. Oui, il y en a quelques-unes. La Portland Packing Company possède un établissement assez important à environ deux milles de notre localité; il y a une autre fabrique à Campbellton, située à trois milles de distance.

Q. Quelle expérience avez-vous acquise concernant les conditions de la pêche du homard? Comment comparent-elles avec les conditions existant lorsque vous avez commencé le paquage?—R. Cette année les affaires ont été peu actives.

Q. A quoi attribuez-vous ce fait ,au mauvais temps?—R. Ceci n'a rien eu à y faire.

Q. A quoi attribuez-vous le peu de rendement de la pêche cette année?—R. C'est très difficile à dire, quelques-uns prétendent que les homards ont changé leur route de migration cette année. Il y avait énormément de glace aux alentours et l'on dirait qu'ils se sont dirigés dans une différente direction.

Q. Les autres fabricants de conserves dans le voisinage ainsi que ceux établis le long de cette côte, ont-ils eu la même expérience, leur pêche a-t-elle été mauvaise?—R. J'ai entendu plusieurs d'entre eux exprimer cette même opinion.

Q. Voulez-vous dire qu'entre le cap Nord et le cap Ouest la pêche a été généralement mauvaise cette saison?—R. Très mauvaise en effet. Je ne crois pas qu'il y ait un pêcheur le long de cette côte, déduction faite de toutes dépenses, à qui il revienne un sou. L'année dernière ainsi que l'année précédente, la pêche a été très bonne.

Q. Comparaison générale, comment l'état actuel des pêcheries compare-t-il avec l'époque où vous avez commencé à faire le paquage; les produits de la pêche décroissent-ils constamment?—R. Je ne saurais dire. L'année dernière ainsi que l'année précédente ont été nos deux meilleures saisons.

Q. Comment les bancs de homards comparent-ils avec ceux rencontrés lorsque vous avez commencé le paquage?—R. Je pense qu'ils sont tout aussi considérables.

Q. Quelle est la moyenne de homards trop petits que vous prenez?—R. Ce serait

difficile à dire, mais je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Les homards sont en général d'à peu près la même taille.

Q. En a-t-il toujours été de même? Naturellement, il y a certaines parties de la côte où les bancs de homards sont plus considérables que dans d'autres. A-t-on cette année mesuré les homards à votre fabrique?—R. Non, monsieur, pas que je sache. La chose a pu se faire lorsque j'étais absent. Un ordre avait été donné à cet effet, et j'avais chargé M. Gallant de le faire.

Q. Quelle a été la coutume par le passé dans la partie de la côte où vous résidez? Les paqueurs avaient-ils l'habitude d'accepter tout ce que les pêcheurs leur apportaient? —R. Oui, je le crois.

Q. Savez-vous si les règlements concernant les homards œuvés ont été appliqués cette saison?—R. Je pense qu'ils n'ont pas été directement appliqués, la pêche a été si peu abondante.

Q. Vous étiez disposé à paquer tout ce qu'on vous offrait?—R. L'on n'a pas surveillé les pêcheurs de très près. La chose est très difficile à dire lorsqu'il faut que les pêcheurs rejettent leur poisson.

Q. Comme vous êtes un homme d'expérience quelle serait à votre avis la meilleure mesure à appliquer dans le but de protéger les homards? Nul doute que l'industrie va en décroissant?—R. Je pense que des homarderies donneraient d'excellents résultats.

Q. Croyez-vous que ce serait une amélioration si l'on élargissait l'espace entre les lattes du piège afin de permettre à un certain nombre de homards de pouvoir s'échapper?—R. Je suis porté à le croire. Suivant moi, je ne vois pas que ces petits homards puissent être d'aucune valeur au point de vue commercial.

Q. Ne faudrait-il pas condamner la destruction de homards non parvenus à maturité; y a-t-il aucun doute à ce sujet?—R. Je suis plutôt porté à croire que l'on ne devrait pas prendre de homards trop jeunes.

Q. Ni les homards œuvés non plus?—R. Eh bien non, sans contredit, ils devraient être protégés. Mais, comme je viens de dire, dans une saison aussi mauvaise que celle-ci, si le pêcheur est obligé de rejeter tous ces homards et ne recevoir rien en retour, la chose est très dure pour lui. Il faut tenir compte qu'il y a un grand nombre de pêcheurs dont l'existence dépend uniquement du produit de la pêche.

Q. Seriez-vous en faveur d'abréger la durée de la saison de la pêche et de clôturer la saison au 1er juillet au lieu du 10?—R. Je ne crois pas que la saison soit trop longue.

Q. On a proposé de mettre de côté la limite de taille, un règlement qui n'a jamais été appliqué, et dont l'application semble être très difficile?—R. Oui, c'est mon opinion.

Q. Supposez que nous éliminions entièrement la restriction concernant la limite de taille exigée. Nous sommes en droit d'exiger quelque compensation en échange, disons: diminuer la durée de la saison. Que diriez-vous d'un règlement mettant de côté la limite de taille, vous permettant de mettre en conserves généralement tout ce que vous prenez, mais vous forçant à prendre les précautions requises pour permettre, grâce à l'élargissement des espaces entre les lattes du piège, aux homards de taille inférieure de s'échapper? En considération de ces avantages nous voudrions que la saison de pêche fût close le 1er juillet. Selon vous, serait-ce là une proposition raisonnable? —R. Je ne le pense pas.

Q. Grâce à ces mesures, nous avons l'espoir que les bancs de homards augmenteraient en proportion et que vous auriez plus de homards et de plus grande taille et seriez indemnisés vous-mêmes en conséquence?—R. Nul doute que ces mesures feraient du bien à la pêche du homard mais, vous connaissez les pêcheurs, quelques-uns d'entre eux sont très difficiles à convaincre.

Q. Au début, ceci aurait pour résultat de causer une certaine réduction d'affaires mais, finalement, le résultat serait à votre avantage?—R. Je pense que oui.

Q. On a proposé de fermer entièrement les pêcheries pendant un certain nombre d'années afin de permettre aux pêcheries l'occasion de récupérer; croyez-vous que ceci causerait de grandes privations?—R. C'est mon opinion.

Q. Croyez-vous que si le règlement actuel concernant la limite de taille du homard était appliquée, ceci obligerait les fabricants de conserves d'abandonner les affaires?—R. Ce n'est pas mon avis.

Q. Pratiquement tous les paqueurs qui ont comparu devant le comité du Parlement, l'année dernière, ont déclaré que, si l'on appliquait le règlement concernant la taille du homard, ils se verraient dans la nécessité d'abandonner les affaires?—R. Est-ce possible? Pourtant, je ne le crois pas. Avec les homards que nous avons, la chose ne me semble guère possible.

Q. Aux environs du cap Nord, les bancs de homards sont beaucoup plus considérables que dans d'autres endroits?—R. La côte ouest ressemble beaucoup au cap Nord. Sur la côte sud, autour de Summerside et cette côte, je crois que les homards sont beaucoup plus petits. Probablement que de cette façon cela pourrait les affecter sérieusement.

Q. Pourriez-vous nous donner quelque idée de la moyenne de homards œuvés que vous prenez? Combien de homards œuvés prenez-vous par cent de homards?—R. Réellement, je ne saurais dire. Ils semblent être très rares, spécialement cette année.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé qu'il vous a été donné de rencontrer?—R. Je ne crois en avoir jamais rencontré d'une taille inférieure de 9 pouces.

Q. Quelle serait la taille moyenne du homard œuvé?—R. Autant que je puis en juger, à peu près 10 ou 11 pouces.

Q. Etes-vous en position de me renseigner sur le nombre que vous trouvez sur chaque centaine?—R. Cette année je ne pense pas que l'on en trouve plus de quatre à cinq, d'autres années probablement de huit à dix.

Q. Qu'arriverait-il si les fabricants refusaient absolument d'accepter les homards œuvés?—R. Tout dépendrait de la saison de pêche. Si la pêche du homard était peu abondante, cela aurait pour effet d'obliger les pêcheurs d'abandonner leur métier.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient d'accepter les homards œuvés, les pêcheurs consentiraient-ils à les remettre à l'eau?—R. Je le pense.

Q. La coutume de dépouiller les homards de leurs œufs est-elle pratiquée sur une certaine échelle dans vos environs?—R. Non, pas à ma connaissance; mais il se peut que la chose se fasse.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque moyen d'arriver à persuader aux pêcheurs de protéger les homards œuvés?—R. Suivant moi, la seule mesure à adopter serait l'établissement d'une homarderie et de les obliger d'y apporter leurs œufs.

Q. Y a-t-il quelque endroit le long de la côte ouest où il y aurait possibilité d'établir des parcs?—R. Il y a un endroit nommé le grand Miminigash qui, suivant moi, serait excellent.

Q. Il nous faudrait un petit bras de mer d'ouverture étroite, ayant une étendue d'eau considérable et de profondeur suffisante. Quel genre de surface d'eau avez-vous là?—R. Je ne serais pas en position de vous renseigner exactement. Il doit y avoir plusieurs milles carrés entourant un parc.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau, deux ou trois brasses?—R. Il doit y avoir une profondeur d'une couple de brasses et une étroite embouchure, à peu près de 50 pieds, permettant aux schooners d'y entrer.

Q. Cet endroit sert-il de havre aux bateaux-pêcheurs?—R. Il est passablement fréquenté.

Q. Y aurait-il moyen d'établir un barrage en deçà de l'endroit que les bateaux ont coutume de fréquenter?—R. La chose serait possible parce que les bateaux y

entrent à une distance d'une centaine de verges. Il y a un quai de chaque côté, ceci ferait parfaitement l'affaire.

Q. Vous avez entendu la déposition des autres témoins?—R. De quelques-uns d'entre eux.

Q. Partagez-vous leur opinion en général?—R. Oui, spécialement en ce qui a rapport à la homarderie.

Q. Croyez-vous qu'on pourrait restreindre quelque peu la saison de pêche, metttre de côté le règlement concernant la taille, élargir l'espace entre les lattes et protéger les homards œuvés par l'établissement de homarderies, parcs ou autres moyens de préservation?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous que, si ces mesures étaient appliquées, il n'y aurait aucun doute au sujet de l'avenir de l'industrie?—R. Je pense que la chose est possible.

Q. Y a-t-il aucun autre sujet sur lequel vous désiriez exprimer votre opinion?—R. Je ne vois pas lequel.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

SUMMERSIDE, 2 août 1909.

JOHN J. MCNALLY, paqueur, cap Egmont, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie du paquage du homard?—R. Pour mon propre compte, depuis environ 17 ans.

Q. Auparavant que faisiez-vous?—R. J'ai travaillé dans les fabriques pendant les 28 années passées.

Q. Où votre fabrique est-elle située?—R. Au cap Egmont.

Q. Etes-vous intéressé dans plus d'une fabrique?—R. Une seule.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. 13.

Q. Fournissez-vous les bateaux et l'attirail?—R. A dix d'entre eux.

Q. Et les trois autres bateaux vous vendent le produit de leur pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de personnes employez-vous dans votre fabrique, c'est-à-dire hommes et filles?—R. A l'intérieur, 13 personnes.

Q. Y a-t-il deux hommes dans chaque bateau?—R. Deux bateaux sont maniés par un seul homme.

Q. Combien fabriquez-vous, combien avez-vous paqué cette année?—R. Jusqu'à ce jour, de 340 à 350 caisses.

Q. Quelle est le plus fort paquage que vous ayez jamais fait?—R. De 750 à 800 caisses.

Q. A quelle époque?—R. Il y a de cela trois ans. L'année dernière j'ai paqué 630 caisses.

Q. Vous continuez à opérer cette année, arriverez-vous à obtenir les mêmes résultats?—R. Je ne le crois pas.

Q. Employez-vous actuellement un plus grand nombre d'engins de pêche que lorsque vous avez commencé à faire le paquage?—R. Non, à peu près le même nombre. Il y a ceci, depuis les sept dernières années j'ai étendu le champ de mes entreprises en ce qui concerne la pêche. J'ai fait l'acquisition d'une nouvelle fabrique il y a sept ans. Mes frais d'exploitation étaient moindres il y a sept ans. Depuis lors, je n'ai pas augmenté le développement de mes entreprises; j'ai employé le même nombre d'engins de pêche durant les sept dernières années.

Q. Etes-vous d'opinion que l'approvisionnement des homards, à fins de marché, est maintenu par le fait des fabricants de conserves d'accepter des homards qui précédemment auraient été jugés impropres à la consommation, aussi par l'augmentation des engins de pêche employés; vous vous efforcez par l'emploi de ces moyens à maintenir votre paquage?—R. Pas entièrement, je crois. Certaines années sont prospères, d'autres ne le sont pas autant. Le poisson semble venir plus tard dans certaines saisons que dans d'autres. Le poisson est venu plus tard cette année.

Q. L'industrie de la pêche est-elle exercée sur une grande échelle dans les environs du cap Egmont?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques de conserves dans cette localité possédant une licence?—R. Oui, je crois qu'il doit y avoir six ou huit fabriques sur une étendue de six milles.

Q. La saison commence ici vers le 25 mai et dure jusqu'au 10 août. Dans cet intervalle quelle est la période la plus favorable à la pêche?—R. La fin de la saison.

Nous avons expérimenté qu'à partir du 20 juillet jusqu'au 10 août nous prenons le plus de poisson, vers la fin de la saison nous faisons nos meilleures prises. Il faut tenir compte toutefois que les années varient. L'année dernière, nous avons commencé à paquer vers le 1er juin. Il y a un an, jusqu'au 20 juin, nous avions paqué 184 caisses et, cette année, commençant nos opérations à partir de la même date, arrivés au 21 juillet, nous n'avons paqué que 183 caisses.

Q. Les règlements ont-ils jamais été appliqués strictement dans vos environs?—R. Non.

Q. L'ont-ils jamais été?—R. Non.

Q. En ce qui concerne les homards œuvés ou la limite de taille?—R. En ce qui concerne la taille, non. En ce qui concerne les homards œuvés, cette année, nous avons observé soigneusement les règlements à ce sujet.

Q. Est-ce la première année que ceci a été fait?—R. C'est la première année.

Q. Pour quelle raison?—R. Le ministère nous avait donné avis.

Q. A quelle période de la saison de pêche trouvez-vous le plus de homards œuvés? R. Au début du printemps.

Q. Croyez-vous que la période du frai soit terminée avant que vous clôturiez la saison?—R. Oh, oui.

Q. Quelle est la proportion moyenne des homards de taille inférieure à la limite imposée que vous pêchez?—R. Quelle est la taille exigée? Le fait est que nous ne savons pas au juste. Est-ce neuf pouces?

Q. On avait l'habitude d'exiger neuf pouces mais la limite a été réduite à huit.—R. Huit pouces. Dans le produit de ma pêche, l'année dernière, je suis en mesure d'affirmer que la moyenne atteignait 50 pour cent.

Q. Comment est la pêche dans les environs du cap Egmont comparée à celle au delà du cap Nord, la taille des homards est-elle plus grande?—R. Le poisson au cap Egmont est de plus grande taille.

Q. Vous pêchez de plus grand poisson?—R. Le poisson que nous prenons au cap Egmont est plus grand qu'au cap Nord.

Q. Pourriez-vous me dire combien il faut de poissons pour remplir une boîte de conserves d'une livre?—R. En moyenne?

Q. Oui.—R. Eh bien, en moyenne il faudrait de quatre à cinq poissons pour remplir une boîte de conserves d'une livre. C'est ce que j'emploie. Comme de juste, tout dépend de la taille. Aux environs du cap Egmont et plus loin les poissons sont plus petits. Je fais la pêche à cet endroit le long d'un rebord de la côte.

Q. Loin du phare?—R. Non, juste près du phare.

Q. Les pêcheurs s'attendent-ils à ce que vous acceptiez tout ce qu'ils vous apportent?—R. Oh, oui.

Q. Que résulterait-il si vous suiviez strictement les règlements?—R. Je suis d'avis qu'ils cesseraient complètement de pêcher.

Q. Au cours de l'enquête du comité parlementaire tenue l'hiver de l'année dernière, certains témoins sont venus affirmer que si l'on appliquait les règlements avec rigueur ils se verraient obligés d'abandonner les affaires?—R. Non, je ne crois pas qu'il leur serait possible de continuer.

Q. Et d'un autre côté, vous croyez que les pêcheurs refuseraient de continuer à pêcher?—R. Ils refuseraient de pêcher et, conséquemment, nous ne pourrions opérer nos fabriques.

Q. Aux endroits où vos bateaux se livrent à la pêche, où se trouvent vos engins de pêche et où vous engagez vos hommes au mois, ceux-ci refuseraient-ils de pêcher; vous ne faites pas cela ici?—R. Nous ne le faisons pas. Nous fournissons à nos hommes la plus grande partie de leur attirail et leur allouons une certaine part dans les bénéfices.

Q. Le système adopté est-il dû au fait que la pêche a été de peu de rapport?—R. Fournir l'attirail?

Q. Non, la manière dont vous engagez les pêcheurs?—R. Je ne saurais dire si ceci en est la cause.

Q. Dans nombre d'endroits les pêcheurs sont engagés selon les perspectives de la saison?—R. Nous préférerions les engager au cent parce qu'alors ils s'intéresseraient davantage.

Q. Croyez-vous que les homards s'approchent de la côte dans le but de frayer?—R. Je ne crois pas, pas le long de notre côte. Nous trouvons autant de homards œuvés en mer que dans les eaux intérieures.

Q. A quelle distance de la côte pêchez-vous?—R. D'un à six milles de distance.

Q. Quelle est la plus grande profondeur de l'eau?—R. Douze brasses.

Q. Alors vous prenez autant de homards œuvés au large que près de la côte?—R. Oui.

Q. Etes-vous au courant des habitudes du homard durant la période du frai, si le homard fraie tous les ans, ou deux fois par an, ou tous les deux ans?—R. Si vous prenez un homard femelle qui n'a pas de frai à l'extérieur, et que vous le sépariez, vous trouverez des œufs dans l'intérieur de chacun d'eux. Ceci paraît prouver que le homard doit frayer chaque année ou une fois par année.

Q. Pourriez-vous me dire à quelle époque de l'année a lieu la saison du frai?—R. Les homards, sur notre côte, fraient au commencement du printemps. Il se peut qu'à l'occasion vous preniez à cette saison un homard œuvé, mais la plupart fraient au printemps.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé qu'il vous a été donné de rencontrer?—R. Huit pouces. J'en ai mesuré plusieurs et huit pouces est à peu près la plus petite taille que j'aie rencontrée.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés?—R. A partir de neuf à dix pouces. En général ce sont des homards de fort belle taille.

Q. A quelle taille considérez-vous les homards comme étant arrivés à leur pleine maturité?—R. Environ huit pouces.

Q. Y a-t-il quelque temps durant la saison où les homards sont impropres à l'alimentation?—R. Il n'y en a aucun où je les trouve impropres à cette fin, mais seulement lorsqu'ils sont réellement mous. Lorsqu'ils ont pris leur second test et qu'ils ont durci, je considère qu'ils sont bons à manger.

Q. Quelle est la moyenne des homards pris au piège, dans vos environs, qui portent des œufs?—R. Bien, au comencement du printemps de certaines années, la moyenne est d'environ 75 par cent.

Q. Cela arrive durant certaines migrations?—R. Cette année il n'y en a pas eu autant. Maintenant je dirai qu'il n'y aurait pas plus de deux ou trois homards par mille.

Q. Lorsque vous preniez 75 pour 100 de homards œuvés, ceci devait être sûrement durant un laps de temps très court?—R. Au commencement du printemps. C'est-à-dire que parfois nous les avons comptés. Ce fut là ma propre expérience, seulement je ne connais pas celle d'un autre.

Q. Durant toute la saison, à combien en estimeriez-vous la moyenne?—R. Je ne saurais dire. Cette année, nous les avons rejetés. Je pourrais difficilement dire quelle serait la moyenne, cette année.

Q. Ce serait difficilement 75 pour cent?—R. Non.

Q. La moitié des homards sont des mâles et les homards femelles ne portent pas toutes leurs œufs à l'extérieur?—R. Ce serait difficile pour moi de vous indiquer une moyenne. Je remarque qu'il y en a beaucoup plus au commencement du printemps.

Q. La coutume de dépouiller ou de laver de leurs œufs les homards femelles est-elle suivie par les pêcheurs de vos environs?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Ils ont toupours apporté les homards œuvés?—R. Jusqu'à cette année. Il est presque impossible de faire observer cette règle par les pêcheurs. Bien entendu,

vous n'êtes jamais certain. J'ai vu des pêcheurs cette année qui voulaient gager $10 et étaient prêts à déposer leur argent qu'ils n'avaient pas un seul homard œuvé dans toute leur prise. Ce n'était qu'après que les homards fussent bouillis et mis à refroidir que vous auriez pu en trouver. Il y en avait un ou deux.

Q. Croyez-vous qu'il serait difficile pour les pêcheurs de se conformer au règlement qui les oblige à rejeter les homards œuvés?—R. Ils peuvent être aussi déterminés que possible à se conformer à ce règlement, et cependant si un officier se présentait alors, il pourrait se faire qu'il les prît en flagrant délit.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient mieux disposés à observer le règlement concernant les homards œuvés, qu'ils ne l'ont été par le passé?—R. Il n'y a qu'une chose qu'ils réclament: ils prétendent que s'il y avait ici une homarderie, ils y apporteraient les homards femelles et feraient en sorte de préserver le frai, de la même manière qu'ils le font le long de la côte du Nouveau-Brunswick, à quelque distance de nous, au sud.

Q. C'est-à-dire pas trop loin de la homarderie; il y a une limite à la distance où vous pouvez aller, afin de vous procurer des œufs pour cette homarderie?—R. Bien, c'est à peu près ce que disent les pêcheurs.

Q. Si les paqueurs refusaient d'accepter ces homards œuvés, ceci n'aurait-il pas pour effet d'induire les pêcheurs à les rejeter à l'eau?—R. Certainement, je suppose qu'ils les jetteraient à l'eau.

Q. Les paqueurs se sont-ils fait quelque scrupule d'accepter des homards œuvés?—R. Cette année, ils s'en sont fait scrupule. Bien, je parle pour moi-même. J'ai donné des ordres sévères aux pêcheurs de ne pas apporter de homards œuvés, et ils s'y sont conformés en autant que possible. Je suis bien au fait de cela.

Q. Et vous croyez que le meilleur moyen, ou le seul moyen, d'obtenir des pêcheurs la protection des homards œuvés, serait de les amener à terre, et de porter le frai à une homarderie?—R. Oui, je crois réellement que c'est le seul moyen efficace, le long de la côte, parce que, selon moi, s'ils sont laissés au large, il y a une quantité de perches et autres poissons qui dévoreront le frai.

Q. L'enlèvent-ils du homard?—R. Je ne sais pas où ils le prennent.

Q. Naturellement vous savez que le homard ne se sépare pas de son frai. Il le garde jusqu'à ce qu'il soit éclos?—R. Il éclot son frai, mais il ne le dépose pas tout à la fois, parce que j'ai remarqué, même cette année, un homard portant peut-être cent ou deux cents œufs, et les autres étaient partis.

Q. Les œufs ne partent pas tous à la fois? Que penseriez-vous d'une proposition obligeant les fabricants de conserves à payer un droit additionnel, au lieu de deux cents la caisse, comme à présent, et de cette manière, accumulant des fonds pour acheter le frai des pêcheurs? Le public en général dirait, naturellement, que l'industrie du homard devrait payer pour sa propre protection?—R. Je ne crois pas que ce serait là un bon moyen. Je crois que le fabricant de conserves paie suffisamment à l'heure qu'il est.

Q. L'impôt actuel n'est qu'une bagatelle?—R. En effet, mais cependant je ne sais pas; je ne crois pas que les fabricants de conserves devraient tout payer.

Q. Je suppose que si cette taxe était imposée, les pêcheurs devraient nécessairement payer. Y a-t-il moyen, dans les environs de votre fabrique de conserves, d'établir des parcs? C'est là une des méthodes les plus recommandées pour la conservation des homards œuvés?—R. Il s'agirait de les mettre dans un endroit tel qu'une baie, n'est-ce pas?

Q. Vous auriez besoin d'un endroit fermé, pourvu d'une profondeur suffisante d'eau et d'une étendue considérable?—R. Quelle profondeur d'eau?

Q. Pas moindre de deux brasses, car l'eau deviendrait trop chaude?—R. Il y aurait un endroit à l'intérieur du phare, en dedans du rocher, je suppose. Nous avons une baie, mais elle ne contient pas autant d'eau que cela. Il y a un endroit,

toutefois, à l'intérieur du récif du cap Egmont. La baie Egmont serait une bonne place, mais il n'y aurait pas assez d'eau.

Q. Seriez-vous en faveur d'un changement de la présente limite de taille légale?—R. Bien, si nous prenions seulement les homards de 8 pouces, nous n'en aurions que très peu, certaines années, surtout. Je serais d'avis que les pêcheurs pourraient en prendre de plus petits que 8 pouces.

Q. Croyez-vous qu'il est sage de prendre le homard avant qu'il ait atteint l'âge auquel il se reproduit, quel devra être l'effet ultime sur l'industrie, si nous détruisons le poisson non parvenu à maturité?—R. Naturellement c'est à peu près cela: si vous détruisez le poisson non parvenu à maturité, bien entendu, vous pouvez détruire l'industrie.

Q. Y a-t-il eu puelque diminution notable dans la taille moyenne des homards pris dans votre district, dans les dix dernières années?—R. Non.

Q. Dans les 30 dernières années, alors?—R. Oui. D'abord ils étaient plus gros qu'ils ne le sont maintenant, mais dans les dix dernières années, je crois qu'ils sont restés à peu près les mêmes.

Q. Quand la mise en conserve du homard fut-elle d'abord introduite dans vos environs?—R. Il y a environ 28 ans.

Q. On mettait en conserve, du côté nord, avant que l'on ne se mît à paquer de votre côté, n'est-ce pas?—R. J'étais alors bien jeune. Il n'y avait qu'une fabrique au havre de New-London avant cela. Le premier homme qui ait ouvert une fabrique ici venait du Nouveau-Brunswick, de cela il y a environ 28 ans, je crois.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de taille des homards?—R. Il n'y a pas grande diminution de notre côté.

Q. Mais pendant les 30 dernières années, depuis que la mise en conserve fut enfin devenue en vogue?—R. Les homards n'avaient jamais été pris, je suppose, et quand on a commencé à les prendre, on a d'abord choisi les plus vieux.

Q. Seriez-vous d'opinion que la diminution est le résultat naturel d'une pêche excessive?—R. Bien, je ne crois pas que l'on en fasse une pêche excessive. Je crois que si le poisson n'est pas en aussi grande quantité, cela est dû en grande partie aux fabriques elles-mêmes, en ce qu'elles pêchent en laissant de côté de vieux pièges et en prenant une partie du terrain que les homards occupaient. C'est là une affaire, je crois, dont le ministère devrait s'occuper. Naturellement, si un fabricant de conserves dit à un pêcheur qu'il peut laisser de côté un certain nombre de vieux pièges qui ne seront d'aucune utilité l'année suivante, alors le pêcheur les abandonne.

Q. Y a-t-il de vieux engins de pêche qui sont laissés dans l'eau?—R. Il y a eu un nombre considérable de vieux engins de pêche qui sont laissés dans l'eau le long du détroit. J'attribue à cela la mauvaise pêche dans certaines sections, aujourd'hui. En voilà la cause. Je crois que si on y voyait de plus près, la pêche serait meilleure. La raison pour laquelle je dis cela, c'est que, parfois, il y aura des embarcations faisant la pêche dans le détroit, et sur une distance de cinq ou dix chaînes, une embarcation fera une bonne pêche, alors que les autres, des deux côtés d'elle, ne prendront rien.

Q. Que deviennent ces vieux pièges, ne finissent-ils pas par se briser et disparaître, les vers ne les détruisent-ils pas?—R. Ils amassent une quantité considérable de malpropreté, j'imagine, au fond. La plupart de ces pièges finissent par enfoncer comme une pierre et, ayant été si longtemps dans l'eau, ils restent au fond.

Q. Est-il plus profitable de les laisser lans l'eau que de les sauver?—R. Les pêcheurs devraient les atterrir.

Q. Valent-ils la peine d'être sauvés?—R. Les vieux pièges ne valent pas d'ordinaire la peine d'être sauvés.

Q. Quelle est la durée d'un piège?—R. Généralement trois ans.

Q. Les pièges au cap Egmont sont-ils endommagés par les tarets?—R. Pas au delà du cap Egmont.

Q. Pourquoi la saison a-t-elle été changée dans votre division?—R. Le poisson n'arrivait en abondance avant le 15 jusqu'au 25 ou 26 juillet de chaque année. Nous

avons eu une saison hâtive, de même qu'ils l'ont du côté nord. d'abord, et nous avons trouvé que le poisson n'abondait jamais avant le 15 jusqu'à parfois le 28 juillet. Pour cette raison nous avons abandonné le mois de mai, ou jusqu'au 25 de ce mois.

Q. En a-t-il toujours été ainsi dans le détroit?—R. Presque toujours.

Q. A quoi attribueriez-vous cela?—R. Je ne saurais dire. Le poisson arrive là plus tard que n'importe où ailleurs. Ce n'est qu'un passage étroit en certains endroits, et les homards n'y arrivent que plus tard dans la saison.

Q. Croyez-vous que c'est ce qui arrivait avant qu'il y eût autant d'engins de pêche à chaque bout?—R. Il en a toujours été ainsi.

Q. En était-il ainsi au commencement de la pêche?—R. Oui, ça toujours été la même chose. Même quand nous avons commencé à pêcher, il n'y en a jamais eu après les deux premières années, durant certaines années le poisson ne venait pas. Ils avaient, d'ordinaire, la saison presque jusqu'au mois de septembre, jusqu'au 20 août.

Q. Il n'y avait aucun règlement au commencement?—R. Ils avaient l'habitude de pêcher au commencement de la saison, jusqu'à juillet, alors. J'ai connu des fabricants de conserves qui ne pouvaient avoir aucune sorte de poisson jusqu'au 1er août, et alors ils faisaient une bonne prise.

Q. Comment la pêche d'automne serait-elle vue dans ces environs-là?—R. Ça conviendrait bien dans la baie. Plus au loin, à l'ouest de notre district, ça ferait peut-être, mais au delà du cap Egmont, je ne sais trop si la pêche d'automne nous irait mieux ou non. Nous n'avons pas de ports là, et ce serait très venteux. Il y aurait une perdition terrible d'engins de pêche, très probablement.

Q. On a déclaré d'autorité qu'une stricte observance de la limite de 8 pouces, avec le concours de homarderies et de parcs, perpétueraient l'industrie du homard; êtes-vous de cette opinion-là?—R. Bien, si l'on érigeait une homarderie, je ne crois pas qu'on devrait être aussi sévère quant à la limite de taille. Je serais d'opinion qu'on pourrait nous donner, alors, un poisson de plus petite taille.

Q. Seriez-vous en faveur d'une réduction de la limite de taille à 7 pouces?—R. Oui, je le serais.

Q. Ou bien aboliriez-vous tout à fait la limite de taille, et raccourciriez-vous la saison?—R. Non, je ne serais pas en faveur de cette idée-là.

Q. Est-il possible de faire observer le règlement de la limite de taille?—R. Dans certaines parties de l'île, je suppose que vous le pouvez. Dans d'autres parties, ce serait très difficile.

Q. Ce règlement n'a jamais été mis en vigueur?—R. Non.

Q. Etes-vous d'opinion qu'il faut 30 par cent de plus de homards l'automne que durant les mois de mai et juin, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, ça prend plus.

Q. Ces homards-là grossiront-ils à mesure que la saison avancera?—R. Oui.

Q. Est-ce le cas que les fabricants de conserves sont forcés d'accepter des homards de taille inférieure ou des homards œuvés, de crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Oui.

Q. Combien de livres pesant de homards vivants faut-il pour emplir une boîte d'une livre?—R. Cela prend environ 200 livres par caisse. Ça ferait une moyenne de quatre.

Q. On a suggéré que, pour mieux contrôler la pêche du homard, les pêcheurs devraient être obligés de s'enregistrer et de prendre un permis à raison d'une taxe nominale; qu'en pensez-vous, croyez-vous que ceci aurait pour effet de forcer les pêcheurs à observer les règlements?—R. Je crois que cela les empêcherait tout à fait de pêcher, ils ne pêcheraient pas du tout.

Q. Bien entendu cette taxe ne serait pas du tout excessive. L'idée de certaines gens semble être que si les pêcheurs étaient enregistrés et licenciés pour faire la pêche, ils observeraient mieux la loi?—R. Quelques-uns le feraient. Je ne sais guère comment vous répondre.

Q. Pensez-vous qu'une chose semblable aurait pour effet d'amener les pêcheurs à mieux observer la loi et à rendre compte des contraventions qu'il leur arriverait de constater?—R. Je ne le crois pas.

Q. Dans un sens, faire de chaque pêcheur un officier de pêcherie, pour son propre compte?—R. Je ne crois pas que ça aurait un tel effet

Q. Les règlements pour la protection du homard ont-ils jamais été observés dans votre district?—R. Non, pas jusqu'à cette année.

Q. Quel effet produirait la mise en vigeur des présents règlements?—R. Si les règlements actuels étaient strictement observés, bien peu de pêcheurs feraient la pêche.

Q. Les pénalités existantes sont-elles suffisantes pour empêcher les fabricants de conserves de violer les règlements si ces derniers étaient mis en vigueur?—R. Je le crois.

Q. Le nombre de fabriques de conserves a-t-il atteint un maximum compatible avec la conservation de l'industrie du homard, et devrait-on refuser l'émission d'autres permis?—R. Il y a suffisamment de permis, même trop, d'après ce que je puis voir. Vous pouvez en juger par vous-même quand je vous dis que sur un parcours d'environ six milles, il y a huit fabriques en opération.

Q. Y a-t-il quelque raison pour laquelle un homme qui démontre sa compétence à paquer le homard, devrait être privé d'un permis?—R. Tout homme pense qu'il est un paqueur compétent, mais quelquefois n'en donne pas les preuves.

Q. Vous devriez vous en apercevoir par expérience?—R. Son expérience est parfois très mauvaise à d'autres qui savent comment s'y prendre.

Q. Vous ne pensez pas qu'un homme ait autant droit à un permis qu'un autre?—R. Si quelqu'un veut un permis, il peut avoir le mien.

Q. Pensezvous que le nombre des permis à accorder à une compagnie ou à un individu, doive être limité?—R. En certains endroits on remarque quantité de fabriques de conserves toutes licenciées par le même individu. Je connais sur cette île, des particuliers qui ont acheté un grand nombre de licences.

Q. Ceci a-t-il pour effet d'étouffer le petit fabricant de conserves?—R. Non, pas sur notre côte.

Q. Pensez-vous que le nombre d'engins de pêche employé par chaque fabricant de conserves devrait être limité? Nous limitons le nombre des fabriques de conserves, mais non la quantité des engins de pêche à être employés?—R. Je suppose que oui, si les pêcheurs n'avaient pas leur propre attirail de pêche; mais s'ils avaient leur propre attirail de pêche et désiraient vendre à une fabrique, ils auraient le choix de vendre plus à l'un qu'à l'autre. Un fabricant de conserves pourrait avoir un grand nombre de pièges.

Q. Ne pensez-vous pas que la quantité des engins de pêche devrait être restreint?—R. Je crois que ce serait assez juste, mais de cette manière un homme fournissant son propre attirail de pêche pourrait être limité. Quant à l'achat du poisson des pêcheurs, je pense qu'il devrait être libre d'acheter de qui il voudrait, s'ils avaient leur propre attirail de pêche.

Q. Il se trouve plusieurs fabriques de conserves qui emploient leurs propres engins de pêche, et qui font la pêche sur un grand nombre de bateaux. Ne pensez-vous pas que ceci a pour effet d'éloigner les petits pêcheurs, les indépendants?—R. Là où ils ont leur propre attirail de pêche?

Q. Oui, une quantité énorme de leur propre attirail de pêche?—R. Sur notre côte il n'y en a pas beaucoup qui possèdent leur propre attirail.

Q. Dans l'intérêt futur de la pêche du homard, seriez-vous en faveur d'une fermeture générale pour quelques années?—R. Pour ma part j'aimerais la voir fermée pour deux ou trois ans.

Q. Qu'adviendrait-il des pêcheurs dans l'intervalle?—R. C'est une question. Je pense qu'il y aurait moyen de faire mieux que cela.

Q. Je ne dis pas que ça s'arrangera comme cela, c'est tout simplement une idée qui a été soumise?—R. Je ne crois pas que ça conviendrait du tout.

Q. La commission du homard, de 1898, a recommandé que des réserves temporaires fussent établies dans diverses sections, c'est-à-dire, que l'on fermerait seection par section en variant graduellement—fermer une section pour une couple d'années, ensuite y pêcher et fermer quelque part ailleurs, et faire de même tout le long de la côte.—R. Je ne pense pas que ce serait pratique. Si l'on veut fermer quelque part, que l'on ferme partout.

Q. Pendant quelle partie de la saison poursuivez-vous le plus activement la pêche au homard?—R. Environ à partir du 20 juillet jusqu'à la fin de la saison.

Q. Le présent règlement, concernant la saison fermée, est-il satisfaisant?—R. Oui, je le croirais en autant que ça me touche, il est satisfaisant. Au cap Egmont nous entrons dans une baie, et ce qui fait notre affaire sur notre côte, ne fait pas exactement l'affaire d'autres fabricants de conserves dans la baie.

Q. Une saison différente ne commence-t-elle pas à West-Point?—R. Oui, la saison précoce commence là. Le poisson semble arriver plus tard à la baie Egmont que chez nous. Cee n'est qu'une courte distance et je ne crois pas que le poisson avance bien vite. D'une manière ou d'une autre, ils ne les ont qu'après nous la plupart du temps.

Q. A-t-on jamais essayé de chercher le homard en hiver?—R. Non, pas le homard.

Q. Naturellement si la limite de taille était abolie, comme quelqu'un l'a suggéré, et que vous eussiez la permission de prendre le poisson de moins de huit pouces de taille, il faudrait nécessairement compenser cet avantage par une saison plus courte?—R. Je n'en sais rien. Cela dépendrait du temps de la saison. Même telle qu'elle est, à certaines années, notre poisson arrive beaucoup plus tard que d'autres années, et encore y a-t-il des années où il arrive beaucoup plus à bonne heure que d'autres. Une saison plus courte nous irait bien à certaines années, mais il y en a où ça ne ferait pas du tout.

Q. Si la saison commençait le 15 juillet pour se terminer à la fin de septembre, cela ferait-il?—R. Je ne sais pas. Ça pourrait faire à certaines années, et cependant, durant un plus grand nombre d'années ce serait désastreux pour notre outillage, nos pièges. Ce serait très rude, et ils pourraient être détruits en bien peu de temps. Il n'y a pas de port pour nos bateaux. Nous pêchons en pleine mer, et ça ne ferait pas beaucoup notre affaire. C'est-à-dire, pour ma part, je parle de moi.

Q. Sur la même rive du Nouveau-Brunswick, vis-à-vis de vous, certains témoins semblent être en faveur du changement de saison?—R. Ils ont plus d'abri, je crois.

Q. Je ne crois pas qu'ils en aient beaucoup. Si, à l'automne, les vents sont plutôt nords, ils doivent en souffrir plus que vous?—R. Bien, ils ont des ports où ils peuvent garder leurs bateaux.

Q. En quelques endroits, mais pas partout. Seriez-vous en faveur d'une saison uniforme pour toute la côte de l'Atlantique, depuis le 15 juillet au 1er janvier?—R. Non, je ne le crois pas, pas pour toute la côte.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible ou équitable d'établir une règle de compétence pour accorder un permis pour la mise en conserves?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous que le produit des fabriques de conserves devrait être inspecté?—R. Je croirais qu'il serait très bon de le faire inspecter.

Q. Croyez-vous que le personnel des officiers de pêcherie, tel qu'il existe, serait compétent pour faire cette inspection?—R. Je crois qu'il devrait l'être.

Q. Refuseriez-vous à un étranger un permis pour la mise en conserves?—R. Oui.

Q. Que penseriez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à coopérer pour le paquage?—R. Bien, je ne crois pas, pour ma part, que ce soit bien recommandable, je ne l'approuverais pas.

Q. Y a-t-il quelque fabrique de conserves coopérative, dans vos environs?—R. Non.

Q. Quel est le prix actuel des homards chez vous?—R. Ceux que je fournis à la quantité—les pêcheurs ne veulent pas vendre à la livre sur notre côte, nous achetons à la quantité—nous les payons 60 centins le cent et nous fournissons tout. Je paye à

ceux de qui j'achète $3 le cent livres. Ils vendent à la pesée. Nous fournissons l'outillage.

Q. Qui fait le prix?—R. Les deux, les pêcheurs et les fabricants de conserves. Ils ont de la misère à s'entendre. Nous payons tout ce que ça vaut, et même plus je crois.

Q. Savez-vous s'il y a, de la part des pêcheurs, des plaintes que le prix payé pour le homard n'est pas satisfaisant?—R. Ils ne se sont pas plaints sur notre côte.

Q. Est-il vrai que des pêcheurs ont perdu leur pêche de homards parce que les fabricants de conserves refusaient de les prendre?—R. Non.

Q. Le prix que vous avez payé cette saison, est-il aussi élevé que celui que vous avez payé l'an dernier?—R. Non, nous n'avons pas payé autant cette année.

Q. On a déclaré qu'en certains endroits les pêcheurs avaient souffert des dommages par suite du défaut des fabricants de conserves de mettre en opération leurs fabriques de conserves, et ce, bien qu'ils auraient pu se procurer une quantité suffisante de homards; avez-vous jamais eu connaissance de cas semblables?—R. Non, monsieur.

Q. Sur quel marché les pêcheurs de vos environs pourraient-ils écouler leur marchandise si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Ils ne pourraient trouver aucun marché, nulle part.

Q. A-t-on jamais essayé d'envoyeer sur le marché des homards vivants?—R. Oui, on a déjà fait des essais.

Q. Quel en a été le résultat?—R. Ça n'a pas été un succès.

Q. Les facilités nécessaires à cette fin n'existent pas?—R. Il n'y a pas de facilité. Un particulier de Boston a essayé, mais n'a pas réussi.

Q. Devrait-on, de préférence à la mise en conserve, encourager l'expédition de homards vivants?—R. Nous ne pouvons pas expédier le homard vivant d'ici. Nous sommes trop éloignés du marché.

Q. Savez-vous quel prix a été payé pour des homards vivants?—R. Je crois que l'on a payé 8 centins la livre, entre quatre et huit centins parfois. C'est-à-dire, ceux qui les expédient.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si oui ou non les homarderies du gouvernement ont contribué à maintenir l'approvisionnement des homards?—R. Je ne puis dire, car nous n'avons pas de homarderie ici. Je sais que sur la côte du Nouveau-Brunswick ils prétendent qu'elles leur ont été tout à fait d'un grand secours.

Q. Seriez-vous en faveur d'une augmentation dans le nombre des homarderies?—R. Oui.

Q. Vous servez-vous pour pêcher du même genre de pièges dont vous vous serviez quand vous avez commencé?—R. Oui, les mêmes pièges.

Q. Vous ne vous servez pas de piège à compartiments?—R. Oh, le piège à compartiments? C'est celui dont je me suis toujours servi depuis que j'ai commencé.

Q. Pourquoi le piège à compartiments a-t-il supplanté le piège à double filet?—R. Parce que si, à cause du mauvais temps, un homme se trouvait empêché durant deux jours d'aller à ses pièges, à son retour il y trouverait les homards. Vous en perdiez plus quand vous tiriez le piège avec des anneaux aux deux bouts.

Q. L'idée en est que le piège à compartiments retient tout ce qu'il prend?—R. Il ne les retient pas tous, parce qu'ils se serrent et passent au travers des lattes, et nombre de gros homards, aussi.

Q. Quel est l'espace entre les lattes de votre piège?—R. De trois quarts de pouce à un pouce et quart.

Q. Croyezvous qu'on y gagnerait quelque chose en insistant sur un plus grand espace entre les lattes, ceci aiderait-il à conserver les petits homards et à leur permettre de s'échapper?—R. Il en passerait quelques-uns, mais il vous resterait une quantité de petits homards quand même.

Q. Croyez-vous que le nouveau piège, surtout celui avec les espaces moindres entre les lattes, ait été cause d'une destruction peu ordinaire?—R. Je ne sais pas. Je ne

puis dire qu'il l'a été de notre côté, parce que notre poisson est toujours à peu près de la même taille, pris dans n'importe quel piège, c'est-à-dire, sur notre côte.

Q. Y a-t-il autre chose en rapport avec cette enquête, sur quoi vous aimeriez à exprimer une opinion?—R. Non, seulement j'aimerais que le ministère prenne en mains l'affaire des vieux pièges, oblige chaque fabricant de conserves à forcer ses pêcheurs à atterrir leurs outillages et imposez aux deux fabricants de conserves et pêcheurs, une pénalité quelconque s'ils refusent d'obéir. Je ne permettrais pas qu'on laisse aucun des vieux pièges.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient disposés à observer les règlements, spécialement en ce qui concerne les homards œuvés, d'une manière plus fidèle; les pêcheurs commencent-ils à comprendre la nécessité qu'il y a de mieux protéger le homard?—R. Ils le sont. Ils commencent à comprendre que le homard œuvé n'est pas protégé. Mais ils prétendent que malgré qu'ils laissent de côté les homards œuvés, il y a une quantité de frai qui est détruit, et il ne sert de rien quand il est laissé là pour nourrir les autres poissons.

Q. C'est en quoi ils se trompent, parce que le homard femelle retient son frai jusqu'à ce qu'il soit éclos.—R. Mais même quand il est éclos, ils ne sont pas même vivants pour se protéger. Ils sont laissés là et n'importe quel autre poisson peut arriver et les ramasser.

Q. Les œufs restent attachés à la mère jusqu'à ce que le jeune homard sorte?—R. Je comprends que dans une homarderie qu'ils ont au Nouveau-Brunswick, ils gardent le jeune homard jusqu'à ce qu'il ait de trois quarts de pouce à un pouce et quart de long.

Q. Ils ne gardent pas les jeunes homards bien longtemps, ils doivent les faire sortir?—R. L'homme qui ramasse le frai me le disait parfois. Quant à la destruction du frai, il y a une fabrique au-dessus de la baie Egmont. L'année dernière, on y prit une très grosse anguille. On remarqua combien elle était grosse et grasse, et l'on pensa que probablement elle était remplie de petits homards. Ils l'ouvrirent et en retirèrent une quantité de frai suffisante pour en emplir deux boîtes d'une livre, et une demi boîte. En voilà une quantité considérable pour le repas d'un poisson. S'il y avait beaucoup plus d'œufs détruits de cette façon-là, ils seraient presque tous dévorés. Mon opinion est que la perche et d'autres poissons aussi dévorent le frai du homard.

Le témoin est renvoyé.

Jean G. Arsenault, paqueur, cap Egmont, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes des mêmes environs que le témoin précédent, et avez entendu le témoignage qu'il a donné?—R. Oui.

Q. Partagez-vous les opinions qu'il émet dans son témoignage?—R. Oui, je l'approuve entièrement.

Q. Y a-t-il d'autres points sur lesquels vous aimeriez à exprimer une opinion, quelque chose sur laquelle on n'aurait pas attiré son attention?—R. Bien, au sujet des poissons œuvés. Je ne trouve pas, bien que ce ne soit pas très loin, qu'il y a autant de poissons œuvés, là où ils atterrissent le poisson.

Q. Quel percentage de homards œuvés y aurait-il d'après votre observation?—R. Bien, jusqu'à environ le 20 juin de ces deux ou trois dernières années, je ne crois pas que la moyenne se soit élevée à plus de 12 ou 15.

Q. Et après cette date en juin, qu'en dites-vous?—R. Il n'y en a pas beaucoup, je ne crois pas qu'il y en aurait un par cent.

Q. Pêchez-vous très près?—R. Nous pêchons au bord et au large.

Q. Etes-vous établi à l'est ou à l'ouest du témoin précédent?—R. Nous sommes à l'est.

Q. Plus au loin dans le détroit, de ce côté du cap Egmont?—R. Oui, en dehors du cap Egmont.

Q. Combien de bateaux employez-vous à votre fabrique de conserve?—R. Neuf durant cette saison.

Q. Avez-vous fourni les bateaux et les engins de pêche?—R. Excepté deux. J'en ai deux de qui j'achète.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées l'an dernier?—R. Bien, l'an dernier je n'ai pas employé autant de bateaux que cette année. Je n'ai paqué qu'environ 300 caisses, avec un bateau de moins. Je n'avais que huit bateaux en tout.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez jamais fait dans ces environs?—R. C'est assez difficile à dire, parce que j'ai augmenté certaines années et diminué d'autres années. J'ai paqué jusqu'à 80 caisses par bateau, certaines années.

Q. Combien y a-t-il de temps que vous paquez?—R. Depuis dix ans.

Q. Et auparavant, vous occupiez-vous de ce travail-là?—R. Oui, j'ai toujours travaillé dans une fabrique depuis que je suis capable de travailler.

Q. Comment comparez-vous les conditions de la pêche du homard telles qu'elles existent, avec celles qui existaient quand vous avez commencé à paquer, ou quand vous avez d'abord commencé à vous occuper de l'industrie?—R. Bien, je pense que l'on prend beaucoup plus de homard maintenant, tant en quantité qu'en pesanteur. D'après mon expérience il y a 3,000 pièges employés maintenant, comparé avec ce qu'il y en avait il y a 15 ans.

Q. C'est-à-dire, qu'il y a actuellement 3,000 pièges enployés là où il y en aurait eu combien—1,000?—R. Je ne dis pas qu'ils en apportaient plus aux bateaux alors, mais il n'y avait alors qu'environ 1,000 pièges où il y en a maintenant 3,000.

Q. C'est-à-dire que pour maintenir la pêche, vous êtes obligés de vous servir d'une quantité beaucoup plus considérable d'engins de pêche?—R. Nous n'avons pas besoin de faire cela, mais il y a beaucoup plus de gens qui font la pêche. Il semble que la pêche fut une affaire payante pendant quelques années et tout le monde s'y est mis. Il y en a tant qui s'en occupent qu'à la fin les profits sont petits pour être divisés entre tant de mains.

Q. Si vous pêchiez avec le même nombre de bateaux et d'engins de pêche avec lequel vous pêchiez quand vous avez commencé, croyez-vous que vous prendriez la même quantité de poisson qu'au commencement?—R. Oui, je crois que nous en prendrions autant.

Q. Prendriez-vous du poisson de même taille?—R. Oui, je le crois, parce que je me rappelle avoir regardé mes livres, et en 1900, jusqu'au 30 juillet, il fallait une moyenne de 12½ homards pour faire une livre. Cette année, nous n'avons jamais dépassé 9. Naturellement, je ne pourrais pas vous donner la moyenne, mais ce ne serait pas plus que 6½ à la livre.

Q. Alors les homards s'améliorent?—R. Ils s'améliorent en grosseur.

Q. Vous n'êtes pas d'opinion que la pêche est épuisée?—R. Non, pas en grosseur. Ils semblent plus rares en nombre, spécialement durant ces deux dernières années.

Q. Quelle est la proportion des homards pris par vous, qui aient moins de 8 pouces?—R. Je dirais entre 50 et 60 par cent.

Q. Croyez-vous qu'au commencement de la pêche vous auriez pris un tel percentage de petits homards?—R. Bien, les premiers du printemps sont d'une assez belle taille, mais il y en a une grande quantité de petits.

Q. Et il y en a toujours eu?—R. Oui.

Q. Sur chaque cent homards que vous voyez combien y en a-t-il d'æuvés?—R. Voulez-vous dire en dehors seulement? Parce qu'ils ont des œufs en dedans du corps.

Q. Nous voulons savoir à propos des œufs qui sont sortis, le percentage de ceux que l'on appelle homards œuvés. Naturellement toutes les femelles portent des œufs?—R. Je crois que le percentage en serait de 12 et 15.

Q. Vous rappelez-vous si ce percentage a toujours été le même?—R. Bien, dans les premières années j'étais un peu jeune dans les affaires, et je ne me rappelle pas beaucoup, mais durant ces trois ou quatre dernières années j'ai commencé à y faire attention.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais remarqué?—R. Je ne les ai jamais mesurés, mais je crois qu'ils mesuraient environ 8 pouces.

Q. Et la migration ordinaire des homards femelle est de quelle taille?—R. Entre 9 et 10 pouces, ils sont généralement d'une bonne taille.

Q. Et ils sont généralement bien pleins de chair, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Les règlements ont-ils jamais été mis en force dans votre district?—R. Non, monsieur, pas que je sache.

Q. Pas plus en ce qui concerne la limite de taille, que pour les homards œuvés? —R. Non, monsieur, pas jusqu'à cette année. Cette année nous avons fait tout ce que nous avons pu auprès des pêcheurs pour laisser de côté les homards œuvés. Néanmoins, ils en glissent quelques-uns et nous ne nous en apercevons que lorsqu'ils sont cuits.

Q. Vous êtes toujours un peu exposés à cela?—R. Oui.

Q. Cependant, un effort a été tenté cette année pour protéger les homards œuvés? —R. Oui, cette année.

Q. Mais vous pensez que les pêcheurs les rejettent généralement à l'eau?—R. Je le crois.

Q. L'habitude de dépouiller ou de laver les œufs des homards œuvés se continue-t-elle parmi les pêcheurs ici?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Quand un fabricant de conserves refuse d'accepter des homards œuvés, les pêcheurs en enlèvent-ils les œufs extérieurs?—R. J'ai entendu quelques-uns de mes pêcheurs dire qu'ils l'ont fait. Ils en avaient entendu parler et essayèrent un jour, pour voir si oui ou non ils pouvaient être enlevés. On disait que les pêcheurs les prenaient par les pinces et les frappaient dans l'eau. Ils essayèrent et les battirent ainsi dans l'eau, mais réussirent à n'en détacher que quelques œufs. Il se peut qu'ils s'enlèvent plus facilement à une époque où ils sont près de tomber d'eux-mêmes.

Q. En d'autres endroits les pêcheurs se servent d'une brosse?—R. Je suppose qu'ils pourraient les brosser.

Q. Et en certains autres endroits, enfin, ils ne se servent que d'une mitaine de laine rude?—R. Oh, naturellement, ils pourraient toujours les enlever s'ils le voulaient absolument.

Q. Qu'arriverait-il si vous refusiez énergiquement d'accepter des pêcheurs tous les homards œuvés?—R.Cette année j'ai entendu dire par quelques-uns de mes pêcheurs au large de qui j'achète—ceux qui pêchent au large en prennent plus que ceux qui pêchent au bord—que s'ils avaient su être obligés de les rejeter, ils ne seraient pas venus à la rive du tout.

Q. Ils ne voulaient plus pêcher, alors?—R. Ils disaient qu'ils ne viendraient plus pêcher du tout, et qu'ils resteraient chez eux.

Q. Ils ne se sont pas conformés à ce règlement?—R. Quelques-uns d'entre eux. Ceux qui pêchent au large où ils peuvent en prendre de 20 à 25 par 100. J'ai particulièrement remarqué ceux-là ce printemps, vu que nous mettions en force le règlement concernant les homards œuvés.

Q. Quelle serait la meilleure méthode à mettre en pratique, pour protéger le homard œuvé?—R. Bien, je n'ai pas assez d'expérience pour parler d'une homarderie. Nous n'en avons jamais eu une sur notre côte, et conséquemment je ne pourrais pas dire si ce serait d'aucune utilité, mais toutefois je crois que ça ferait du bien.

Q. N'importe quel moyen qui sauvegardera les œufs, devrait être utile?—R. Oui, si les œufs peuvent être sauvés.

Q. Dans votre section, y a-t-il un endroit propice pour l'établissement d'un parc?—R. Non pas dans le genre de celui que je vous entendais expliquer tout à l'heure. L'endroit le plus commode et où il y aurait une bonne profondeur d'eau serait à Summerside.

Q. Quel serait, en ce qui vous concerne, l'effet produit par la mise en vigueur de la limite de taille de 8 pouces?—R. Je ne crois pas que je trouverais assez de pêcheurs pour faire la pêche, et je ne pourrais plus continuer les affaires.

Q. Quelle est votre opinion de la méthode employée actuellement pour l'émission de permis pour la mise en conserves, croyez-vous que le nombre devrait être restreint?—R. En autant qu'il est à ma conaissance, il y en a peut-être trop qui s'occupent de la mise en conserves. Cependant, il ne semble pas très juste qu'on accorde un permis à l'un, et qu'on le refuse à l'autre.

Q. Serait-il équitable, si nous posions un système général pour l'émission de permis, d'exiger de ceux qui en feraient la demande, des preuves de leur habilité à mettre en conserves, et qu'ils exploitent une fabrique d'une certaine étendue?—R. Non. Comme je vous l'ai dit, je n'exigerais pas cela parce que ce serait enlever à quelques-uns le droit de mettre en conserves et accorder ce privilège à d'autres.

Q. Croyez-vous que la politique actuelle, d'encourager un certain nombre de pêcheurs à s'unir pour exploiter la mise en conserves du homard, en soit une bonne? Les seuls permis nouveaux qui aient été accordés durant ces dernières années sont, ce qu'on appelle des permis coopératifs; je crois qu'il y en a eu plusieurs d'accordés?—R. Oui, je le sais, mais je n'en ai eu aucune expérience.

Q. Je crois que vous avez dit qu'il n'y a pas eu de diminution notable dans la taille moyenne du homard pris dans votre district durant les dix dernières années?—R. Non, il n'y en a pas eu, parce que cette année ils sont plus gros qu'ils ne l'étaient il y a dix ans.

Q. Les homards sont généralement plus gros?—R. Oui.

Q. Comment vous conviendrait une saison commençant le 15 juillet et finissant à la fin de septembre?—R. Je ne crois pas que ça nous conviendrait du tout.

Q. Pourquoi?—R. Parce que généralement les homards commencent à jeter leur test vers le 20 ou le 25 juin, et quelques années vers le 4 ou le 5 juillet. Ils arrivent en assez bonne quantité aux environs du 5 juillet. Règle générale ils arrivent vers le 15 juillet, mais il y a certaines années où ils arrivent presque à la fin de ce mois. En certaines années ce serait très bien de ne commencer que le 15, et en d'autres années nous perdrions la meilleure pêche.

Q. Preniez-vous, habituellement, tout ce que les pêcheurs vous apportaient?—R. Oui, monsieur, en grande partie.

Q. Quel est le plus petit poisson que vous ayez mis en conserve?—R. Oh, parfois il se trouvait un petit homard de pas plus de 4 ou 5 pouces; nous les jetions dedans. On n'en a jamais dit grand'chose, vu qu'il n'y en avait pas beaucoup.

Q. Combien y a-t-il de homards au cent livres?—R. Vous voulez dire combien faut-il de homards pour faire une pesanteur de cent livres? Je ne pourrais pas vous dire cela, je ne les ai jamais pesés.

Q. Comment établissez-vous la pesanteur, dans votre cas?—R. Nous achetons les homards au nombre. Naturellement, je pourrais vous dire quelle en serait la moyenne, assez exacte, à la livre.

Q. Veuillez nous le dire alors.—R. Actuellement, la moyenne en serait de 6½ à la livre.

Q. C'est-à-dire que ça prend ce nombre-là pour emplir une boîte d'une livre?—R. Oui, monsieur. C'est-à-dire, cette année. Ils n'en ont pas fait autant depuis les dix dernières années.

Q. Seriez-vous en faveur du changement qui a été soumis, de ne pas s'occuper de la limite de taille et de raccourcir quelque peu la saison?—R. Bien, je serais en faveur de la réduction de la limite de taille, parce que, si nous étions forcés d'observer

la limite de taille en ce moment, je ne crois pas que nous pourrions obtenir assez de homards pour continuer les affaires. Je ne serais pas pour le raccourcissement de la saison. Quant à la limite, je crois que, jusqu'à un certain point, il devrait en exister une, mais je n'aimerais pas qu'elle soit bien dangereuse.

Q. A combien placeriez-vous la limite?—R. Je croirais que les homards de moins de 6 pouces seraient tout à fait trop petits pour qu'on les détruise.

Q. Croyez-vous qu'un homard mesurant 6 pouces a atteint l'âge auquel il se reproduit?—R. Je ne le crois pas. Je ne parle pas seulement pour moi-même, mais aussi pour les pêcheurs. Je sais que si une limite de taille de 8 pouces était mise en vigueur, ils ne voudraient pas pêcher.

Q. Croyez-vous que si elle était strictement mise en vigueur, la pêche se reconstituerait en quelques annés, et il viendrait un temps où vous pourriez pêcher à cette limite?—R. J'oserais dire que ce serait correct, mais il y aurait beaucoup moins d'entrain. Je suis certain que ce serait chose facile d'obtenir un permis, alors, parce que pour ma part je vendrais le mien en aucun temps si j'en trouvais un acheteur.

Q. Favoriseriez-vous plutôt la réduction de la limite de taille à six pouces sans changer la saison?—R. Je crois qu'il devrait y avoir une limite de taille, parce que là où il y a trop de petits homards, si un homme est obligé de payer pour, ça ne vaut rien.

Q. Si vous continuez à détruire les homards avant qu'ils aient atteint l'âge auquel ils se reproduisent, il peut y avoir une fin à la chose?—R. Je ne vois pas que la pêche ait été détruite, jusqu'à présent, même avec la limite de taille.

Q. Etes-vous forcés d'accepter des homards de petite taille et des homards œuvés, de crainte de perdre vos pêcheurs?—R. Nous n'avons jamais été forcés d'accepter des homards œuvés. Nous n'avons jamais essayé beaucoup, nous ne nous sommes jamais objectés beaucoup à les prendre, mais cette année nous nous sommes objectés et les pêcheurs les ont pas mal laissés. Mais c'est comme je vous le disais il y a un instant. Il y a des hommes qui pêchent au large, et s'ils avaient su qu'ils ne pouvaient pas les passer, ils ne seraient pas venus à la côte du tout.

Q. Que penseriez-vous de la proposition de forcer les pêcheurs à s'enregistrer et à prendre un permis, de même que le fabricant de conserves; croyez-vous que ceci aurait pour effet de forcer les pêcheurs à observer la loi et faire rapport contre ceux qui la violeraient?—R. Je ne vois pas que ça puisse avoir cet effet.

Q. Que penseriez-vous de l'idée de fermer la pêche pour quelques années, en vue de l'améliorer?—R. Je ne crois pas que ça irait très bien, parce qu'il y a des gens qui, comme moi, ont un lot de marchandise accumulées, et une foule de dépenses. Tout le temps que la fabrique serait fermée nous aurions ces engins de pêche-là sur les bras.

Q. Une autre suggestion est celle de fermer par sections; la chose est-elle possible?—R. Je ne vois pas que ce soit mieux.

Q. Durant quelle partie de la saison la pêche est-elle meilleure?—R. Quand nous en prenons le plus? C'est vers le 20 ou le 25 juillet.

Q. Jusqu'à la fin de la saison?—R. C'est vers ce temps-là que nous faisons les meilleures prises.

Q. Vous êtes dans votre meilleure saison maintenant?—R. La semaine dernière de toute la saison était la meilleure que nous aurons, parce qu'ils diminuent en nombre.

Q. Alors le meilleur temps de la saison est passé?—R. Oui.

Q. La présente saison est-elle satisfaisante dans votre cas, à partir du 25 mai au 10 août?—R. Elle ne l'est pas durant certaines années. Quelques années les homards arrivent très tard. J'ai remarqué, il y a deux ans, nous étions bien à la fin de juillet avant qu'ils eussent fait leur apparition.

Q. En faveur de quelle saison seriez-vous si la présente n'est pas satisfaisante?—R. Je n'aimerais pas à me prononcer en faveur d'une saison quelconquee, parce que, si à certaines années le poisson arrivait beaucoup plus tard, je serais très embarrassé.

Q. Vous croyez qu'à tout considérer la saison actuelle est encore la meilleure?—R. Je crois qu'elle est aussi bonne pour nous.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de protéger les petits homards en laissant un espace plus large entre les lattes des pièges?—R. Je ne le croirais pas. Naturellement, ils devraient être protégés si les espaces sont trop petits, les lattes trop rapprochées les unes des autres.

Q. Il y a peine un demi-pouce ou trois quarts de pouce en plusieurs endroits?—R. Il y en a qui sont encore plus rapprochées que cela. Ils n'attrapent que du bien petit poisson et sont forcés de les rejeter, je suppose.

Q. Croyez-vous que si les ouvertures étaient uniformément fixées à un pouce et quart ou à un pouce et demi entre les trois dernières lattes, ceci aurait pour effet de permettre à une quantité de petits homards de s'échapper?—R. Certains homards d'une bonne taille s'échappent lorsque le test est tendre. Si le bas du piège est largement espacé, les homards le brisent avec leurs pinces. De cette manière la vie des homards serait en danger, ils mourraient avant d'arriver.

Q. Alors, vous laisseriez la distance entre les lattes telle qu'elle est maintenant?—R. Oui, je la laisserais.

Q. Croyez-vous que le produit de la mise en conserves devrait être inspecté?—R. Oui, je crois qu'il devrait l'être.

Q. Croyez-vous que le personnel actuel des officiers de pêcherie serait compétent pour faire cette inspection?—R. Bien, c'est assez difficile pour moi de dire. Ils ne connaîtraient pas beaucoup la qualité du poisson, une fois mis en boîte.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager le commerce du homard vivant, est-il possible, où vous mettez en conserves, de faire ce commerce avec succès?—R. Je le crois, surtout si la taille en est limitée de la même manière qu'ils l'ont fait il y a quelques années quand ils sont venus ici pour acheter.

Q. Le marché étranger exige une certaine taille, et pour l'exportation la limite de taille serait augmentée?—R. Je ne crois pas que pour une bonne taille elle serait limitée.

Q. Lequel, croyez-vous, serait plus profitable au pêcheur, le commerce du homard vivant ou la mise en conserves?—R. La mise en conserves.

Q. Croyez-vous que ceci s'applique partout?—R. Sur notre rive.

Q. Quel prix payez-vous pour les homards?—R. Nous payons 60 centins et nous fournissons la pension et le reste.

Q. Quel est le prix payé à ceux qui fournissent leurs propres engins de pêche et vendent ici?—R. J'achète d'eux à la caisse. Je leur donne tant la caisse de homards.

Q. Vous paquez leurs homards et leur chargez tant la caisse?—R. Je leur charge tant la caisse, environ $2.25.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs, aujourd'hui, reçoivent un prix raisonnable pour leurs homards?—R. Je crois qu'ils reçoivent tout ce qu'on peut leur payer. Je ne dis pas qu'ils reçoivent rien de trop pour leur poisson.

Q. Croyez-vous que les choses soient équitablement réglées, que le pêcheur reçoive tout ce à quoi il a droit?—R. Je crois que depuis les quelques dernières années s'ils n'ont pas fait beaucoup d'argent, ils en font encore plus que nous.

Q. Le prix est moindre que l'an dernier, quelle en est la cause?—R. C'est dû à une baisse dans le marché.

Q. Avez-vous eu connaissance d'aucun cas où un pêcheur aurait perdu sa pêche de homards par suite du refus d'un fabricant de conserves de l'accepter?—R. Non, monsieur, pas dans notre section. Nous nous plaignons toujours de n'en pas recevoir assez.

Q. Au sujet des homarderies, seriez-vous en faveur d'augmenter leur nombre?—R. Oui, je le serais.

Q. Croyez-vous que nous pourrions tenter d'imposer au fabricant de conserves un droit additionnel pour son permis, de manière à prélever un fonds pour acheter les œufs pour les homarderies?—R. Je ne le croirais pas.

Q. Alors, qui fournira l'argent nécessaire à l'achat des œufs que vous obtenez des pêcheurs?—R. Je ne vois pas que nous soyons en mesure de payer plus pour notre permis, quand nous pouvons difficilement y faire notre vie. Il nous faudrait abandonner les affaires et céder la place à d'autres.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à suggérer de vous-même concernant les règlements, aucuns changements ou améliorations à faire?—R. J'aimerais que tous les engins de pêche dont on se sert dans la saison soient retirés en autant que possible.

Q. Depuis combien de temps cette habitude de laisser les engins de pêche dans l'eau existe-t-elle?—R. Depuis que j'ai souvenance. C'est plus court de les laisser là.

Q. Depuis aussi longtemps que vous pouvez vous rappeler, ç'a été l'usage?—R. Oui, monsieur. Ils n'ont pas l'air de croire qu'il est dommageable de laisser les vieux engins de pêche, dont on ne se sert plus, traîner là au lieu de les amener à la rive.

Q. Ne serait-ce pas très difficile à mettre en pratique, quel contrôle pourrions-nous y avoir et comment saurions-nous?—R. Il serait assez difficile de forcer un homme à les retirer, il peut en perdre. Mais, cependant, si la loi était mise en vigueur en ce seus, et que chacun eût à l'observer, ça ferait assurément du bien.

Le témoin est renvoyé.

Patrick Sonier, pêcheur, Summerside, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Faites-vous la pêche maintenant?—R. Non, pas cet été. Depuis 33 ans j'ai pêché tous les étés excepté celui-ci. Je suis à peu près le plus vieux des pêcheurs ici, maintenant.

Q. Faites-vous la pêche à d'autres poissons à part du homard?—R. Oui, aux huîtres et aux pétoncles. J'ai aussi fait la pêche au maquereau.

Q. Sur quelle partie de la côte avez-vous toujours fait votre pêche?—R. Le long de cette côte, tout autour de l'Ile.

Q. Y a-t-il une union de pêcheurs ici?—R. Non.

Q. Employez-vous généralement vos propres bateaux et engins de pêche, lorsque vous pêchez?—R. Il y a des années, c'est ce que je fais, mais le plus souvent, non. Je me sers de mes engins de pêche parfois, mais pas généralement.

Q. Quand vous avez d'abord commencé à pêcher le homard, à quelle profondeur d'eau tendiez-vous vos pièges?—R. J'ai commencé à environ quatre basses. Vous voulez dire durant ces dernières années ou auparavant?

Q. A partir d'aussi loin que vous pouvez vous souvenir; dites-nous ce que vous faisiez au commencement?—R. Dans les commencements je pêchais dans trois ou quatre brasses d'eau.

Q. Combien de pièges tendiez-vous?—R. Dans ce temps-là nous ne tendions que bien peu de pièges d'abord. Mon premier attirail n'était que de 54 pièges.

Q. C'était l'ancien piège?—R. Oui, monsieur, le gros.

Q. Avez-vous jamais pêché avec des verveux ou quelque chose de la sorte?—R. Non.

Q. Vous avez toujours pêché avec un piège?—R. Oui.

Q. Et dans quelle saison pêchiez-vous?—R. En ce temps-là je pêchais du printemps jusqu'au 20 août, c'est un bon bout de temps. J'ai commencé il y a longtemps, vous savez.

Q. Et avec cette quantité-là, combien en preniez-vous à ce temps-là?—R. Une bonne pêche.

Q. Comment étaient les homards?—R. Gros.

Q. Etaient-ils aussi petits alors qu'ils le sont maintenant?—R. Non, monsieur, pas aussi petits.

Q. Vous pêchiez avec de plus gros pièges?—R. C'était là la raison.

Q. Vous ne pouvez pas attraper autant de gros poissons maintenant parce qu'ils ne peuvent pas entrer dans vos pièges?—R. Ils ne peuvent pas y entrer.

Q. Durant combien de temps la pêche a-t-elle continué ainsi?—R. Elle a continué pendant quelques années.

Q. Pêchiez-vous pour une fabrique de conserves alors?—R. Oui, monsieur, pour Georges Leblanc, du Cap Bald. Il était alors au Cap Egmont.

Q. Quelle quantité d'engins de pêche avez-vous employée l'an dernier?—R. L'an dernier je me suis servi d'un petit attirail qui m'appartenait. L'année précédente j'avais 300 pièges.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchiez-vous alors?—R. Nous pêchions dans deux profondeurs d'eau, alors. La première saison nous pêchions tout le long de la rive à Sea-Cow-Head, et, lorsque les homards avaient jeté leur test, descendions plus bas avec eux, à environ 10, 11 et 12 brasses d'eau.

Q. A quelle distance de la rive?—R. A environ quatre milles de la pointe.

Q. Quelle sorte de homards preniez-vous?—R. Du gros poisson.

Q. Quelle était leur taille, avez-vous aucune idée?—R. L'an dernier nous ne les avons pas pesés du tout. Cette année il y en a eu quelques-uns de pes,s là et leur moyenne était de plus d'une livre pesant chacun.

Q. Avez-vous eu la même sorte de homards durant toute la saison ou seulement quand vous alliez dans l'eau profonde?—R. Nous prenions le plus petit poisson près de la rive.

Q. A combien évalueriez-vous le percentage moyen des homards œuvés qui sont pris?—R. C'est assez difficile à calculer. Parfois il y en a plus durant une saison que durant une autre, mais durant cette saison-ci, du côté sud—naturellement je ne pêchais pas—mais ceux qui pêchaient me dirent qu'il y avait un grand nombre de homards œuvés ce printemps, plus que d'habitude. Je ne pourrais pas donner une moyenne, mais je suppose qu'il doit y en avoir environ 20 pour 100.

Q. Durant les dernières années, quelle serait la moyenne des homards au-dessous de la limite de 8 pouces, que vous auriez pris?—R. Cela dépend d'où vous les prenez, ce n'est pas la même chose tout le long de la rive.

Q. Donnez-nous le renseignement tel qu'il est?—R. Où j'étais, cette année, je ne crois pas qu'il y en a eu plus de 10 au-dessous de 8 pouces.

Q. Où était-ce?—R. Ici à la pointe Nord. Je ne pêchais pas là, mais je travaillais à la fabrique et pouvais voir tout le poisson qui arrivait.

Q. Comment était-ce l'an dernier, quand vous pêchiez?—R. Du côté sud, il y en avait environ la moitié ou plus.

Q. La moitié étaient au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. Ça c'est au bord. Au large il n'y en avait pas autant.

Q. De quel piège vous serviez-vous ces dernières années, du piège à compartiments?—R. Oui, du piège à trois têtes.

Q. Quel espace laissez-vous entre les lattes de pièges?—R. Environ un pouce.

Q. Quand vous avez d'abord commencé à pêcher comment était le piège—R. L'espace était d'environ un pouce et quart à un pouce et demi dans le premier piège que j'ai fait.

Q. Maintenant les lattes dans le piège sont plus rapprochées?—R. Oui, quelque peu.

Q. Pourquoi fait-on cela?—R. D'après moi, c'est pour prendre le plus petit poisson.

Q. La pêche annuelle que font les pêcheurs de homards augmente-t-elle ou diminue-t-elle?—R. Bien, elle diminue quelque peu. Parfois, certaines années nous n'en

prenions pas plus que maintenant, suivant la saison. Il semble que le poisson ne vient pas maintenant comme autrefois. Maintenant, quand il arrive il semble y en avoir en quantité; mais durant la première partie de la saison ce n'est pas comme ça avait l'habitude d'être. Dans les commencements nous faisions bonne pêche tout le temps, mais maintenant elle est faible; on a une bonne poussée le printemps, et puis ensuite il n'y a presque plus rien.

Q. Je comprends que vous devez employer un bien plus grand nombre d'engins de pêche pour attraper la même quantité de homards que vous preniez les premières années?—R. C'est vrai.

Q. Le nombre des pièges a-t-il notablement augmenté depuis que vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, triplé et davantage.

Q. La plupart des pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs bateaux et de leurs engins de pêche?—R. Pas du côté sud.

Q. Que pensez-vous de la proposition de licencier les pêcheurs?—R. Je ne sais pas pourquoi ce serait.

Q. L'idée de ceux qui ont proposé la chose est que, si les pêcheurs étaient licenciés, ils seraient plus soucieux d'observer la loi, et probablement de rapporter ceux qui ne s'y conformeraient pas; croyez-vous que ça aurait cet effet?—R. Non, monsieur, pas du tout. Ça n'aurait absolument aucun effet.

Q. Quelle différence y a-t-il entre le prix payé maintenant pour le homard et celui qu'on vous payait lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Le prix est meilleur maintenant.

Q. Que receviez-vous dans ce temps-là?—R. Nous pêchions à raison de 25 cents du cent livres, le premier été que j'ai pêché. Chacun était obligé de fournir sa pension et son bateau et pêcher pour 25 centins du cent livres. Maintenant, je suppose qu'avec la même chose, il recevrait environ $2 dans tous les cas. Je ne connais personne qui pêche comme cela à présent, mais ils pourraient gagner cela maintenant.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient satisfaits des prix qu'ils obtiennent actuellement?—R. C'est le prix des fabricants de conserves. Quand les conserves se vendent plus cher les pêcheurs veulent avoir plus, mais si les prix sont bas, les fabricants maintiennent qu'ils ne peuvent pas le payer. Les pêcheurs doivent recevoir leur part, et les fabricants de conserves le savent.

Q. Croyez-vous que les profits soient honnêtement divisés?—R. Voilà une chose qu'il m'est difficile de discuter, mais je vais vous dire: Plus un homme en a, plus il en veut. Vous savez cela vous-même.

Q. Par qui le prix est-il fixé?—R. Le fabricant de conserves fait son prix, dit ce qu'il peut payer, d'après ce que je sais.

Q. Y a-t-il une coalition pour tenir les prix à un chiffre déterminé?—R. Il y en a eu, mais c'est fini maintenant. Il y a eu une coalition du côté nord. J'en vois un qui secoue la tête, mais je sais mieux que lui, parce que j'y étais moi-même. Dans tous les cas, c'est fini maintenant.

Q. Y a-t-il quelque concurrence ou les pêcheurs sont-ils forcés d'accepter un certain prix?—R. Non, nous pouvons vendre notre poisson ou faire comme nous l'entendrons.

Q. Le règlement concernant les homards œuvés et les petits homards est-il observé; ou vous attendez-vous à ce que les fabricants de conserves prennent tout ce que vous leur apportez?—R. Aussi longtemps qu'il y aura quelque chose comme cela, ils prendront naturellement tout ce que les pêcheurs leur apporteront.

Q. S'est-on jamais occupé de ce règlement-là?—R. Oui, on s'en occupait, il y a quelques années, mais pas durant les dernières années. On s'en occupait de mon temps, tant pour la taille que pour les homards œuvés.

Q. Combien y a-t-il de temps de cela?—R. Je ne me souviens pas exactement mais je sais que ça s'est fait durant deux ou trois ans.

Q. Quelle a été votre coutume concernant les petits et les homards œuvés, comptiez-vous que les fabricants de conserves les prendraient?—R. Je ne sais pas, du mo-

ment que personne ne s'objectait, à quoi devait-on s'attendre; on fait tout ce qu'on peut.

Q. Quelque fabricant de conserves a-t-il jamais refusé d'accepter de semblables homards?—R. Oui, autrefois, quand on s'occupait du règlement.

Q. Mais pas récemment?—R. Pas récemment.

Q. Admettez-vous qu'il y ait nécessité urgente d'établir des règlements sur ces points, en vue de protéger le homard?—R. Il devrait y en avoir.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés devraient être épargnés?—R. Oui, monsieur.

Q. Et croyez-vous que le homard qui n'a pas atteint la limite de taille devrait être mis en conserves?—R. Je puis difficilement répondre à cela. Le petit homard ne vaut pas autant que le gros, et s'il est laissé, il grossira et deviendra plus profitable au fabricant de conserves et au pêcheur, si les homards sont vendus à la pesée. Si le pêcheur vend au nombre, c'est la même chose pour lui.

Q. Quel serait, croyez-vous, le meilleur moyen d'amener le pêcheur à observer la loi. Vous connaissez toutes les ruses du marché?—R. Gardez-les à terre.

Q. Ne croyez-vous pas que nous pouvons nous y fier sur mer? Avez-vous jamais remarqué quel était le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais rencontré?—R. Le plus petit? Ils sont d'une bonne taille. Je ne crois pas qu'ils soient en-dessous de 8 pouces en tous cas. Je ne crois pas en avoir jamais vu de plus petits que cela.

Q. Avez-vous eu quelque expérience en fait de homarderies?—R. Non, je n'en ai jamais eu.

Q. Vous n'avez pas eu d'expérience des parcs?—R. Non, monsieur

Q. Croyez-vous que les parcs soient avantageux?—R. Assurément qu'ils le sont.

Q. Et seriez-vous en faveur d'un plus grand nombre de homarderies?—R. Assurément. Je vais vous dire pour quelle raison. Il y a environ trois ans, quand je pêchais, je relevais un piège à environ quatre milles de Sea-Cow-Head et les petits homards débordaient du piège—des petits homards longs comme ça (indiquant d'un geste). Nous avons supposé qu'ils venaient des homarderies, par la quantité qu'il y en avait. Il n'y a pas de doute qu'on les trouve là.

Q. La coutume de dépouiller ou de laver de leurs œufs les homards femelles est-elle suivie par les pêcheurs ici?—R. Vous répondre serait dévoiler les choses. Je ne puis dire que ça ne se fait pas.

Q. Ils n'ont jamais été obligés de le faire parce que les fabricants leur achetaient les homards œuvés?—R. J'ai vu faire cela il y a quelques années. Pas récemment, mais quand on n'y regardait pas de près.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance qu'un fabricant de conserves ait refusé d'accepter des petits homards ou des homards œuvés?—R. Oui, j'en ai déjà eu connaissance, mais pas dernièrement.

Q. Si le fabricant de conserves refusait d'accepter ces petits homards et les homards œuvés, qu'arriverait-il?—R. Je suppose qu'ils seraient obligés de remettre le R. Oh, oui, nous pourrions faire cela.

Q. Pourriez-vous faire cela et cependant continuer à faire une pêche profitable?—R. Oh oui, nous opurrions faire cela.

Q. Mais y gagneriez-vous assez?—R. Pas pour que ça paye, à moins que les prix montent. Vous voulez parler du homard n'ayant pas atteint la limite de taille? Oh, non, un homme ne pourrait pas sortir ses engins de pêche du tout, il n'y gagnerait pas suffisamment. A moins que, comme je vous le dis, les prix du marché augmenteraient. Je ne pourrais pas dire si le fabricant de conserves pourrait se maintenir ou non. Ce serait sa propre affaire, alors.

Q. Les pêcheurs ont-ils l'habitude d'éviter de faire affaire avec un fabricant de conserves reconnu comme étant soucieux de l'observance de la loi? Certains fabricants ont toujours été soigneux et ils se plaignent qu'ils ne peuvent pas avoir de pêcheurs—les pêcheurs ne veulent pas pêcher pour eux— ils vont trouver un autre fabricant moins scrupuleux?—R. C'est plus que je peux dire, je n'ai jamais entendu dire cela.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient plus soigneux qu'ils ne l'étaient de retourner à l'eau les homards œuvés, commencent-ils à comprendre qu'ils ne devraient pas détruire ces homards?—R. C'est vrai. J'entends dire cela par un grand nombre de pêcheurs maintenant. Cet été les pêcheurs du large en parlaient.

Q. Comprennent-ils qu'ils ne devraient pas détruire les homards œuvés?—R. C'est juste.

Q. Croyez-vous qu'on pourrait y gagner quelque chose en envoyant quelqu'un faire le tour et expliquer aux pêcheurs les avantages qu'il y a à se conformer aux règlements?—R. Ils pourraient très bien se réunir, mais il est difficile de trouver un homme capable de leur dire quelque chose à moins qu'il ne soit lui-même un pêcheur.

Q. Un tel homme devrait connaître tout ce qui se rapporte à la pêche?—R. Oui, mais je ne vois pas en quoi ce serait avantageux, après tout. Le pêcheur doit acquérir ses connaissances par lui-même, autrement il ne vaut rien.

Q. Vous croyez qu'il comprend déjà qu'il ne devrait pas détruire ces homards?—R. Oh, oui, ça c'est assez juste.

Q. Que penseriez-vous de laisser une plus grande distance entre les lattes du fond du piège?—R. Ça serait bien. Il est inutile de faire cela seulement pour le fond du piège. Faites en autant tout le tour. Mettez tout le piège comme cela. Ce serait un meilleur moyen. Si cette règle-là doit prévaloir, qu'on l'applique à tout le piège.

Q. Croyez-vous qu'il soit important que les espaces soient élargis en haut aussi bien qu'en bas?—R. Je ne sais trop, s'il ne vaut pas mieux les agrandir du haut que du bas. Si les homards poussaient leurs pinces dans le fond du piège, ce dernier sera probablement brisé et blessera le poisson. Si le homard glisse ses pinces dans le haut du piège, il réussira à sortir. Pour le fond ça ne vaut rien; nous l'avons déjà essayé ici. J'ai moi-même pêché avec. Ça donne une chance au petit poisson de sortir. Dans un sens, c'est une bonne chose de mettre en vigueur une loi comme celle-là, mais comment la ferez-vous observer?

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait possible de surveiller les pièges et de les voir avant qu'ils soient placés à l'eau?—R. Oui, avant qu'ils soient mis à l'eau c'est très bien, ils peuvent être inspectés, mais qui les verra après qu'ils seront sortis?

Q. Croyez-vous que les pièges soient changés après que les pêcheurs seront sortis?—R. Je ne dis pas que ça se fera, mais ça peut se faire.

Q. Y a-t-il quelque temps de l'année où vous vous attendez à trouver plus de homards œuvés qu'à d'autre temps, et si oui, quel est ce temps?—R. Oui, c'est à partir du commencement de la saison actuelle jusqu'au 25 juillet.

Q. C'est-à-dire à compter du 25 mai?—R. Oui, jusqu'au 15 ou 20 juillet. Maintenant, on n'en prend pas.

Q. Vous croyez que le temps de reproduction est terminé maintenant?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'aucun pêcheur se soit trouvé avec toute sa pêche sur les bras, parce qu'un fabricant de conserves aurait refusé d'accepter son poisson?—R. Pas que je sache, pas un. Les fabricants n'en peuvent trouver assez.

Q. Que pensez-vous de l'idée de fermer tout à fait pendant un certain nombre d'années?—R. Pourquoi l'idée a-t-elle été suggérée?

Q. Dans le but de protéger l'industrie du homard?—R. Alors, ils veulent le homard et non pas l'argent. Pour les pêcheurs c'est le contraire, ils veulent l'argent et ne se soucient pas du homard. S'ils fermaient pendant quelques années il y aurait plus de homard, n'est-ce pas?

Q. Oui.—R. Moins d'argent et moins de prix.

Q. Où y aurait-il moins d'argent?—R. Dans la fabrication des conserves. Le homard abonderait et ce serait comme au commencement. Comme je vous l'ai dit nous pêchions à raison de 25 centins le cent, et maintenant nous recevons $2 pour la même quantité de poisson. Ce n'est pas du poisson que nous voulons, mais de l'argent.

Q. Vous croyez alors que le pêcheur fait plus qu'il ne faisait dans les premiers temps?—R. Il fait tout aussi bien, il y gagne un peu plus. Il n'y a pas de nécessité de fermer.

Q. La pêche n'est pas encore dans une assez mauvaise condition?—R. Non.

Q. D'après votre expérience, la pêche a-t-elle empiré durant les cinq ou dix dernières années?—R. Oh oui.

Q. Diminue-t-elle encore?—R. Je le crois, c'est-à-dire, durant le cours de toute la saison.

Q. Quelques personnes sont d'opinion que le déclin de la pêche a atteint la limite, que la pêche n'a pas baissé durant les cinq ou six dernières années?—R. Bien, pas beaucoup, prenez les cinq dernières années, la pêche n'a pas diminué d'une manière sensible.

Q. En ce qui concerne la coutume du ministère d'émettre des permis, croyez-vous que le nombre en devrait être restreint?—R. Je crois, pour ma part, que le ministère a fait là une bien basse action par le passé, et ce serait encore pis si vous la continuiez.

Q. En faveur de quelle politique seriez-vous?—R. Je favoriserais un projet qui donnerait à tout homme sa chance, sa liberté.

Q. Croyez-vous que nous serions justifiables d'attendre de lui qu'il démontrât sa compétence à mettre en conserves, qu'il pût établir une fabrique de conserves convenable et y fit des affaires appropriées?—R. Ce ne serait pas nécessaire, cela n'empêcherait rien du tout. Chaque acheteur va à la fabrique de conserves et achète l'espèce de poisson dont il a besoin. Il en ouvre une boîte et l'examine. S'il n'est pas bon il n'en achète pas. S'il en achète, c'est un bon article.

Q. Vous pensez alors qu'on devrait donner un permis à quiconque en fait la demande?—R. C'est-à-dire, quiconque ayant de l'expérience.

Q. Si cet homme fait un paquage de qualité inférieure, cela n'aurait-il pas pour effet de nuire aux autres fabricants de conserves?—R. Si je vois moi-même du poisson qui n'est pas bon, ce dernier est renvoyé. C'est au paqueur d'y voir.

Q. Connaissez-vous quelque chose du commerce de homards vivants?—R. Je ne l'ai jamais fait moi-même, mais je l'ai vu pratiquer.

Q. Savez-vous s'il serait possible d'établir ici un commerce de homards vivants?—R. Ici, cela serait très difficile. C'est-à-dire de mettre les homards vivants sur le marché de Boston et d'ailleurs. Il est difficile de les y faire parvenir en bonne condition.

Q. Il n'y a pas de facilités?—R. Non, quoique l'affaire ait été essayée ici.

Q. On a dit qu'aucun fabricant de conserves ne pourrait continuer son commerce et observer la loi telle qu'elle existe actuellement?—R. Dans le moment actuel, comme les choses se pratiquent, ils paquent tout, n'est-ce pas ce que vous voulez dire?

Q. Le fabricant pourrait-il continuer son commerce, si la loi était mise en force strictement?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Que penseriez-vous d'un règlement abolissant complètement la limite de taille et raccourcissant un peu la saison, néanmoins protégeant toujours le homard œuvé?—R. Je ne sais pas. Je crois que maintenant la saison est assez courte. Quant à la dimension, huit pouces est un peu fort, mais je ne vois pas qu'un poisson de trois ou quatre ou même cinq pouces soit bien profitable pour le fabricant ou le pêcheur. D'un autre côté, je ne crois pas qu'une limite de taille de huit pouces soit la bonne, l'on pourrait en prendre d'une taille plus petite.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de mettre strictement en force ce règlement concernant la limite de taille?—R. C'est une chose très difficile à faire. On pourrait y arriver, sans doute, si vous mettiez dans chaque fabrique un homme qui y séjournerait et auquel vous payeriez des gages. Si le gouvernement consent à cela, j'ignore s'il le veut, c'est le seul moyen pour y arriver.

Q. Savez-vous si autour d'ici sur la côte ou dans les places où vous avez pêché, il existe un endroit convenable à l'établissement d'un parc?—R. Je connais peu de chose au sujet des parcs. Comment se fait un parc?

Q. Il faudrait une certaine profondeur d'eau et une marée libre, ne contenant pas d'eau douce?—R. L'espace d'un pont sera-t-il suffisant? Il y a des endroits comme la baie Egmont où l'eau coule à travers un espace de la grandeur d'un pont.

Q. Est-ce de l'eau douce ou salée?—R. Rien que de l'eau salée, quatre ou cinq pieds de profondeur.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de faire ici la pêche en automne?—R. Certainement.

Q. Que penseriez-vous d'un changement de saison?—R. Un changement de saison serait une bonne chose pour plusieurs bonnes raisons.

Q. Permettre la pêche du 15 juillet à la fin de septembre?—R. Cela ferait deux mois et demi, le temps pourrait être un peu plus étendu. Aussi la température est belle à ce temps-là. Vous pouvez pêcher plus tard que cela, je l'ai fait moi-même.

Q. Le faites-vous encore?—R. Pas maintenant, je ne l'ai pas fait depuis deux ou trois ans.

Q. Croyez-vous qu'il se fasse beaucoup de pêche illégale après la saison?—R. On ne saurait le dire, il y a quelquefois toutes sortes de pêches, il pourrait s'en faire illégalement.

Q. Croyez-vous qu'on paque beaucoup de homard après la saison close?—R. C'est plus que je ne saurais dire. Il pourrait s'en paquer ou non, on ne saurait le dire.

Q. Croyez-vous que la pêche au homard devrait être faite plus au large qu'elle est maintenant? Quelques-uns nous ont proposé de limiter la profondeur de l'eau dans laquelle la pêche se fait?—R. Vous pouvez faire cela, nous pourrions l'endurer si la saison était continuée plus tard. Avec la saison actuelle, nous ne pouvons le faire. Nous ne pouvons y trouver notre vie.

Q. Que pensez-vous de changer la saison?—R. L'idée serait bonne, une excellente chose pour nous autres, ici. Comme je le disais, je répète qu'en reculant la saison, tout le poisson œuvé serait alors parti. Dans le même temps, s'il n'a pas jeté son frai, ce dernier est au-dedans. Voilà qui ne paraît pas si mal, je suppose. Tous ces homards auront frayé vers le 15 juillet. Vous n'en prenez pas un après cette date. Je ne me rappelle pas en avoir pris un seul après que le homard eut mué.

Q. Le poisson est-il aussi plein alors?—R. Il n'est pas aussi plein au commencement, mais il devient à peu près semblable après notre saison, ici. Supposons que nous reculions la saison d'un mois, les homards seraient presque aussi bons que dans le printemps. Vous pouvez le constater facilement. Ils s'améliorent à partir de ce temps-même.

Q. Lequel est le plus profitable aux pêcheurs, le commerce de homards vivants ou celui de la mise en conserves?—R. Il n'y a pas d'autre chose que ce dernier qui puisse convenir. La dépense d'exportation aux différents marchés serait trop considérable.

Q. Désirez-vous dire autre chose?—R. Quant à la pêche, elle est bonne certaines années, plus souvent elle est mauvaise. Elle est assez bonne une année, pas si bonne l'année suivante et pire encore une autre année. La pêche a des hauts et des bas.

Q. Prise dans son ensemble la pêche a manqué?—R. Oh, oui.

Q. A quelle raison attribuez-vous cet insuccès?—R. C'est difficile à dire. Je suppose comme de raison que la cause est que la pêche se fait trop généralement, mais la cause principale est que le poisson n'a pas faim. Il devient habitué au piège et n'y entre plus.

Q. Que pensez-vous de l'habitude de laisser les engins de pêche au dehors, cela se pratique-t-il beaucoup?—R. On l'a fait. Autour de ce cap, cela se fait rarement. J'oserais dire que cette pratique a pour effet de salir le fond, mais je ne vois pas qu'elle cause du tort. Le piège lui-même ne dure que trois ou quatre semaines puis il ne reste plus rien. Il ne reste plus que du bois et un peu de ficelle. Je ne crois pas que les vieux pièges causent du tort au fond, en quelques années ils disparaissent complètement. Un vieux piège qui ne vaut pas la peine d'être emporté ne dure pas longtemps.

Q. Je suppose que les vieux attirails seuls sont abandonnés?—R. C'est cela.

Q. Y en a-t-il beaucoup qui soient ainsi abandonnés?—R. Je comprends qu'il y en a eu beaucoup, quelques années passées. Pas les années dernières, car le fabricant tient à emmagasiner les vieux pièges.

Q. Quelle est la durée d'un piège?—R. Trois ou quatre ans, environ.

Q. Que considérez-vous être la valeur actuelle d'un piège?—R. Le piège dont nous nous servons, environ 30 cents.

Q. Et un piège neuf coûte combien?—R. Je parle d'un piège neuf. Celui que nous laissons au fond coûte de 30 à 35 cents environ, quand il est neuf.

Le témoin est renvoyé.

James Hierlihey, pêcheur, Brae-Harbour, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Six ans. J'ai commencé en 1903.

Q. Avez-vous fait la pêche ou le paquage?—R. J'ai fait les deux. Je représente le pêcheur et le fabricant de conserves. Nous essayons de tout faire, nous-mêmes, sur une petite échelle.

Q. Vous interrogeant d'abord comme pêcheur; dans quel voisinage faites-vous la pêche?—R. Dans la baie Egmont.

Q. Dans la baie elle-même?—R. Vous savez que c'est une grande baie. Ce que nous appelons la baie Egmont va de West-Point au cap Egmont.

Q. Tendez-vous vos pièges dans la même partie de la baie durant toute la saison?—R. Pas habituellement.

Q. Alors, quelle est votre manière de procéder?—R. Au printemps, nous tendons habituellement nos pièges pas loin du bord, dans trois brasses d'eau probablement.

Q. Vous commencez vers le 25 mai?—R. Le 25 mai. Puis, vers ce temps-ci de l'année, il nous faut toujours changer de place. Je crois que nous ne pêchons jamais à une profondeur plus grande que huit brasses.

Q. Cela se trouve-t-il loin dans la baie?—R. Assez bien en ligne avec le promontoire.

Q. Vous possédez vos propres embarcations et engins de pêche?—R. Exactement.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. Trois cents pièges par embarcation ou à peu près. Il pourrait y en avoir un ou deux de plus ou de moins.

Q. Il n'y a pas d'union de pêcheurs, en existe-t-il une dans votre voisinage?—R. Non. Dieu merci, nous sommes exempts de cela.

Q. Vous parlez maintenant en votre qualité de fabricant, n'est-ce pas? Combien d'embarcations employez-vous pour la fabrique?—R. Bien, cela varie. Nous en avions 11 ou 12, l'an dernier.

Q. Toutes vos propres barques?—R. Non.

Q. Combien en possédiez-vous?—R. Nous en avions six, je crois.

Q. Les autres appartenaient aux gens de qui vous achetiez le poisson?—R. Oui.

Q. Votre pratique alors est de pêcher dans l'eau plus profonde à mesure que la saison avance?—R. Nous sommes bien obligés afin de pouvoir mettre les deux bouts ensemble, de nous procurer le poisson.

Q. Croyez-vous que le poisson s'éloigne?—R. Sans aucun doute.

Q. A-t-il frayé avant que vous vous déplaciez ainsi?—R. Certainement.

Q. De sorte que vous vous apercevez qu'il se retire, après qu'il a frayé?—R. Après le temps du test, nous ne prenons qu'un bien petit percentage d'homards œuvés.

Q. Croyez-vous qu'il vient d'abord pour frayer?—R. C'est ce que je crois.

Q. Quel percentage de homards œuvés trouvez-vous dans vos prises?—R. C'est bien difficile de répondre assez correctement à cette question.

Q. Ne pourriez-vous pas vous en faire une idée?—R. Je ne dirais pas qu'il y avait au-dessus de 10 par cent ou quelque chose approchant cela.

Q. Quelle est la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez remarqué?—R. Cet été, j'ai remarqué avoir pris le plus petit homard œuvé que j'eusse jamais vu et je dirai qu'il avait environ 8 pouces. Il paraissait bien petit, mais c'est le seul que j'ai ainsi remarqué.

Q. En certans endroits où les homards ont été surveillés attentivement, c'est une exception de trouver des homards œuvés de 7 pouces, seulement un par cent mille, disent-ils?—R. Oui.

Q. La moyenne de homards œuvés serait environ de combien?—R. Je dirais de 10 ou 11 pouces.

Q. Ce sont de bons gros poissons?—R. De bons gros poissons. C'est de valeur, semble-t-il, de les jeter.

Q. Mais vous reconnaissez tout de même le fait qu'ils doivent être épargnés, n'est-ce pas?—R. Je le reconnais certainement.

Q. Vous avez toujours fait la pêche avec ce que l'on appelle les pièges à cinq filets?—R. Oui.

Q. Ces pièges sont d'un usage général, maintenant?—R. Ils le sont dans notre localité.

Q. L'autre piège a été abandonné?—R. Oui.

Q. Quelle est la raison, croyez-vous, pour laquelle les pêcheurs ont adopté le piège à cinq filets?—R. Par les mauvais temps, nous nous sommes aperçus que nos prises étaient meilleures en nous servant du piège à trois têtes plutôt que de celui n'en ayant que deux. Pour une moyenne de prise, je ne sais pas, l'ancien piège peut être aussi bon.

Q. Quelle distance mettez-vous entre les lattes?—R. La moyenne pour mes engins de pêche est dans le voisinage de trois quarts de pouce.

Q. C'est tout l'espace que vous donnez?—R. Le piège de dimension moyenne peut avoir des espaces d'un pouce et d'un peu moins que trois quarts de pouce, mais moi je dirai dans le voisinage de trois quarts de pouce.

Q. Cet espace n'a-t-il pas été rétréci dans l'idée de retenir les petits homards?—R. Pas, dans notre cas. Je considère trop petit pour être mis en conserve un homard qui passe par un trou de trois quarts de pouce.

Q. Quel homard va s'échapper par un espace de trois quarts de pouce?—R. Il est bien petit. Il est environ de cete longueur (montrant par un geste.)

Q. Croyez-vous que des homards d'une taille moindre que huit pouces devraient être mis en conserves?—R. Sans aucun doute. Je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient pas.

Q. Croyez-vous que ce soit bien de détruire le poisson avant qu'il ait atteint l'âge où il puisse se reproduire. Vous dites n'avoir jamais vu de homard œuvé ayant moins de 8 pouces de taille. C'est, je suppose, l'âge de maturité?—R. Oui, c'est ce que je dirais.

Q. Croyez-vous que ce soit bien de détruire un poisson quelconque non parvenu à l'âge adulte?—R. Non, je ne crois pas qu'il existe un pêcheur qui va s'occuper d'un homard, d'une taille moindre que 7 pouces, en mesurant la queue et le corps, je ne crois pas que nous en prenions quoique je ne veuille pas le déclarer positivement, car nous ne mesurons jamais.

Q. La coutume était-elle d'apporter à la fabrique tout le poisson qui était pris?—R. Non, pas dans mon cas.

Q. Que faites-vous des homards œuvés ?—R. Nous les remettons en liberté.

Q. Toujours?—R. Pas toujours, mais cette année.

Q. Mais avant cette année quelle était la pratique?—R. Bien, c'était la pratique généralement suivie. D'après mon expérience, sans doute, quand je prenais un bon

gros homard œuvé je n'aimais réellement pas à l'apporter à la côte et je le mettais en liberté, mais je n'en fais pas une pratique.

Q. Vous croyez que le homard œuvé devrait être protégé de quelque façon?—R. Sans aucun doute.

Q. Quel est, croyez-vous, le meilleur moyen de le protéger?—R. Une homarderie est l'unique moyen.

Q. Est-ce que la majorité des pêcheurs dans votre voisinage se servent d'attirails appartenant aux fabriques ou possèdent-ils leurs prpopres engins de pêche?—R. Je crois que les fabricants possèdent la plús grande partie des engins de pêche

Q. En votre qualité de pêcheur pratique, que pensez-vous de la proposition de forcer les pêcheurs à prendre un permis?—R. Dans mon opinion, cette proposition serait bonne. Elle serait correcte, je crois, pour les pêcheurs qui ont leurs propres embarcations et engins de pèche, mais je ne crois pas qu'un fabricant de conserves pourrait trouver des pêcheurs travaillant avec ses engins de pêche et qui seraient prêts à payer pour un permis.

Q. Le prix du permis serait nominal, la proposition est plutôt faite dans le but d'enregistrer les pêcheurs ?—R. Cela se pratique dans le Massachusetts. Tout homme qui pêche le homard doit se procurer un permis et aussi faire lui-même son rapport. Je ne sais pas, je n'ai pas songé à cette question.

Q. L'idée est que les hommes seraient plus soigneux et seraient plus en état de dénoncer ceux qu'ils savent violer la loi?—R. Cela se pourrait.

Q. Quant à ce qui regarde le prix, y a-t-il compétition, ou les pêcheurs sont-ils forcés d'accepter ce qui leur est offert ?—R. Bien, je n'en sais rien. N'ayant jamais eu de poisson à vendre, je puis difficilement répondre à cette question, au point de vue du pêcheur.

Q. Alors vous pouvez y répondre comme fabricant de conserves?—R. Oui, je puis répondre en ma qualité de fabricant.

Q. Y a-t-il compétition?—R. Il y a assez de compétition qu'un homme est parfaitement libre de vendre à mon voisin si ce dernier lui offre davantage, le poisson que, dans son opinion, je ne lui paie pas assez cher.

Q. Agira-t-il ainsi; n'existe-t-il pas entre les fabricants une entente quant au prix à payer?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous que si le fabricant de conserves refusait d'acheter les homards trop petits ou œuvés, les pêcheurs seraient obligés de les remettre à l'eau, c'est-à-dire si tous les fabricants agissaient ainsi?—R. Si tous les fabricants de conserves agissaient ainsi, les pêcheurs seraient bien forcés de remettre ces homards à l'eau.

Q. Alors, à qui la faute si des homards œuvés ou trop petits sont apportés à la fabrique ?—R. La faute est aux pêcheurs dans la plupart des cas, je dirais, parce que, quel que soit le soin apporté par le fabricant, il y aura dans sa fabrique des homards œuvés dont il n'aura pas connaissance avant que leur queue soit tirée. Je sais maintenant que ceci est un fait.

Q. Croyez-vous que le pêcheur a une meilleure occasion pour les mettre de côté?—R. Certainement. Ils retirent ces homards des pièges un par un, et il est beaucoup plus facile pour le pêcheur, quand il le sort du piège, de remarquer le homard œuvé que quand il est mis dans une brouette pour être transporté à la fabrique. C'est ma propre expérience.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de homards pris dans votre voisinage, qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Au 1er juin, il en faut environ 4½, dirons-nous.

Q. Jusqu'au 1er juin?—R. Jusqu'au 15 juin. Ils commencent alors à diminuer jusqu'à la fin de juin et le 1er juillet. Ils ont pris ou il en a fallu à notre fabrique, cet été, 6½ pour remplir une boîte d'une livre.

Q. Six livres et demie de homards vivants pour une livre de conserve?—R. Non, six homards et demi.

Q. Que penseriez-vous de la proposition d'augmenter la taxe payée par le fabricant dans le but d'acheter des pêcheurs les homards œuvés?—R. Bien, je ne sais pas. Je crois que les fabricants de conserves payent...

Q. Le droit actuel de 2 cents la caisse est seulement nominal?—R. Il est bien petit. Personnellement, je ne serais pas opposé à une légère augmentation.

Q. Quelle limite fixeriez-vous au montant?—R. Combien y a-t-il de fabriques le conserves en opération?

Q. Quelques fabricants ont suggéré eux-mêmes de faire cette augmentation—— R. Pour ma part, je n'y serais pas opposé. Je porterais le montant à $3 par cent, ce qui serait une augmentation d'un autre centin par caisse.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation considérable du prix du permis pour mettre en conserves aurait pour effet d'écraser le petit fabricant?—R. Bien, je ne sais pas. Je n'ai pas considéré la chose sous ce rapport.

Q. Croyez-vous que, réalisant la nécessité d'épargner le homard œuvé, les pêcheurs aient quelque disposition d'apporter plus de soin?—R. Cette disposition existe à l'heure actuelle, mais on n'y portait aucune attention, il y a quelques années.

Q. Est-ce la première saison qu'il est question de cela parmi eux ?—R. Non, pour ma part, j'ai toujours dit que c'était une grande honte de détruire les homards œuvés.

Q. Croyez-vous que ce sentiment augmente parmi les pêcheurs?—R. Oui, je le crois réellement.

Q. Est-ce qu'ici on suit la pratique de dépouiller le homard œuvé de ses œufs, de le laver?—R. Bien, je ne l'ai jamais fait. J'ai vu un homme qui le faisait quoique je ne puisse le nommer. Il ne demeurait pas dans notre voisinage. Je naviguais près de lui et par sa manière d'agir j'ai compris que c'était la besogne qu'il faisait alors.

Q. Avant cette saison-ci, les fabricants de votre voisinage ont-ils jamais refusé d'accepter les homards œuvés et trop petits?—R. Pas, à ma connaissance.

Q. Pourrions-nous faire quelque chose pour enseigner aux pêcheurs la manière de faire la pêche plus soigneusement ?—R. Oui.

Q. Quelqu'un a suggéré d'envoyer un homme tenir des assemblées parmi les pêcheurs, comme cela se pratique dans le ministère de l'Agriculture pour l'enseignement de la culture.—R. Je crois que, si un homme qui en connaîtrait plus que nous, pêcheurs, au sujet des homards œuvés, venait ici, il ferait probablement du bien. Je ne vois pas pourquoi il n'en ferait pas.

Q. Quelle serait la meilleure saison de l'année pour envoyer quelqu'un faire une tournée dans ce but?—R. Je ne sais pas. Il serait mieux de venir après que pendant la saison de pêche.

Q. L'hiver serait-il une saison convenable?—R. Oui.

Q. La majorité des pêcheurs est-elle ici alors?—R. C'est une autre question. La majorité de nos gens s'en vont en hiver.

Q. Où vont-ils ?—R. Ils vont dans le Nord-Ouest ou le Maine.

Q. Dans les chantiers?—R. Oui.

Q. Que sont la plupart des hommes employés à la pêche du homard, sont-ils des pêcheurs réels ou ne font-ils que la pêche aux homards?—R. Vous voulez dire qu'ils ne font....

Q. Nous trouvons dans un grand nombre d'endroits que les hommes qui pêchent le homard ne sont pas de vrais pêcheurs; ils ne suivent pas la pêche toute la saison? —R. La majorité des gens chez nous, ne font pas que la pêche aux homards, ils pêchent aussi le hareng. Il n'y a pas de maquereau. Nous pouvons prendre la morue, mais non en grande quantité.

Q. Connaissez-vous un endroit dans votre voisinage où l'on pourrait établir un parc?—R. Quelle sorte de fond vous faut-il pour un parc, un fond en roc?

Q. Non, pas nécessairement un fond en roc; de fait, il faut des herbes?—R. Un fond avec des algues? Oui, il y en a beaucoup. Nous avons dans la baie Egmont les plus belles places de l'Ile-du-Prince-Edouard pour l'établissement de tels parcs.

Q. Quelle partie de la baie?—R. Il y a un endroit justement dans Brae. Je crois qu'il serait tout à fait convenable. Il y a un bon courant de chaque côté.

Q. Et pas trop d'eau douce?—R. Excepté de bonne heure dans le printemps, il n'y a pas assez d'eau douce pour en parler.

Q. Après la crue des eaux?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous du commerce de homards vivants, y a-t-il des facilités pour l'établir dans votre voisinage?—R. Non, je ne crois pas qu'il soit praticable.

Q. Vous ne pouvez dire s'il serait plus profitable pour les pêcheurs?—R. Nous avons étudié dans le but de l'établir mais nous n'avons jamais pu y parvenir.

Q. Il n'existe ici aucune facilité pour faire ce commerce?—R. Non.

Q. Ce qu'il faut est un transport rapide, un entrepôt frigorifique et autres choses du genre.—R. S'il était possible de les mettre à bord du train de Boston à Pointe du Chêne, ils arriveraient en cette ville le matin suivant à 7 heures, ou vers ce temps; quelques-uns d'entre eux se garderaient très bien, d'autres non.

Q. Croyez-vous que ce commerce, aux endroits où il peut se faire avec succès, est plus profitable aux pêcheurs, que la vente aux fabricants de conserves?—R. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, il est plus profitable. J'en ai parlé avec des hommes de la Nouvelle-Ecosse.

Q. C'est le principal commerce aujourd'hui, sur une grande partie des côtes de la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui.

Q. Que penseriez-vous de la proposition de fermer toutes les fabriques pendant un certain nombre d'années?—R. A moins qu'il y ait des changements faits dans notre saison de pêche, je crois que vous ne serez pas obligés de fermer nos fabriques, car nous allons abandonner.

Q. Quel changement dans votre saison suggéreriez-vous?—R. Voilà encore une proposition difficile, et vous allez rencontrer un grand nombre d'opinions différentes sur cette question. Il est bien difficile d'en arriver à une conclusion. Je vais donner mon opinion personnelle, basée sur mon expérience de six ou sept ans comme fabricant de conserves. Nos meilleures prises se font depuis le 15 juillet jusqu'au moment où il nous faut cesser, et s'il y avait un changement, il devrait s'opérer en faisant commencer la saison pas plus tard que le 15 juillet, nous accordant alors la même longueur de temps que nous avons maintenant, mais depuis cette date.

Q. Cela vous mènerait jusquà la fin de septembre, environ deux mois et demi?—R. Oui, cela serait mon idée.

Q. En faisant ce changement, vous ne vous trouveriez pas à prendre de homards œuvés?—R. Non, il y en aurait alors qu'une moyenne d'environ 2 par cent.

Q. Si le gouvernement faisait observer strictement les règlements concernant les homards œuvés et de taille trop petite, croyez-vous que cela aurait pour effet de faire fermer les fabriques?—R. Je ne sais pas; je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q. Croyez-vous que nous pouvons faire observer la loi strictement telle qu'elle existe?—R. Bien, cela coûterait bien cher. Je ne crois pas que vous puissiez jamais la mettre strictement en force. Je ne crois pas que vous puissiez trouver un homme capable de surveiller les fabriques.

Q. Il faudrait un grand nombre de surveillants?—R. Ce serait une besogne difficile.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon de limiter le nombre de permis pour la mise en conserves?—R. Je le crois; je le crois honnêtement.

Q. Seriez-vous en faveur du système actuel d'encourager des groupes de pêcheurs à s'associer pour se procurer ce que l'on appelle un permis coopératif?—R. Oui, pourvu que les hommes soient tous des pêcheurs, je crois que le système est bon. Les règlements exigent 15 pêcheurs, n'est-ce pas?

Q. De 15 à 30?—R. Bien, laissez-le à 15. Si 15 hommes possèdent leurs propres engins de pêche et vont chez les différents fabricants de conserves, ils ne peuvent obtenir d'eux ce qu'ils pensent être un prix raisonnable pour leur poisson, alors je dis

que le gouvernement fait bien d'accorder un permis à ces 15 hommes, autrement je dis qu'il a tort.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait bon d'exiger d'eux qu'ils aient certaines connaissances de leur métier?—R. Je le crois.

Q. Ne croyez-vous pas que les produits des fabriques devraient être soumis à l'inspection?—R. Oui, ainsi que l'outillage sanitaire de la fabrique et tout le reste.

Q. Croyez-vous que les inspecteurs et surveillants actuels soient compétents pour faire cette inspection?—R. J'aimerais mieux ne pas répondre à cette question.

Q. Cela vous touche-t-il de trop près?—R. Non, je n'ai rien à voir là-dedans.

Q. On a rapporté que des pêcheurs ont quelquefois souffert par le fait que des gens ayant un permis pour la mise en conserves n'ont pas ouvert leur fabrique, en connaissez-vous quelque chose?—R. Bien, je ne sais pas . . . .

Q. C'est la cause pour laquelle des permis coopératifs ont été accordés. Sur certaines parties de la côte, a-t-on rapporté, les fabricants de conserves se sont mis ensemble, ont fermé leurs fabriques et les pêcheurs se sont trouvés n'avoir aucun marché?—R. Cela n'est jamais arrivé ici à ma connaissance.

Q. Savez-vous s'il existe entre les fabricants quelque entente pour garder les prix aussi bas que possible?—R. Pas dans notre localité. Il y a ici plutôt une tendance à surenchérir.

Q. La moyenne de la taille des homards pris a-t-elle diminué perceptiblement depuis que vous vous occupez de ce commerce?—R. Elle varie. Certaines années, nous avons une bonne moyenne, d'autres années les homards sont petits.

Q. Dans l'ensemble, vous croyez que le homard devient décidément plus petit?—R. Je n'avancerais pas cela, quoique ce soit bien difficile à dire. Je ne crois pas qu'en moyenne, le homard diminue sensiblement de taille.

Q. Durant les cinq dernières années?—R. Non.

Q. Croyez-vous que la pêche aux homards pourrait se faire plus loin du bord; voudriez-vous établir une limite en dedans de laquelle la pêche pourrait se faire?—R. Je ne crois pas qu'il serait. . . .

Q. En quelques endroits, ils pêchent dans une brasse d'eau.—R. L'île devient différente à mesure que vous la contournez. Allez au nord de West-Cape et vous pouvez trouver trois ou quatre brasses de profondeur en quittant le rocher. Ici sur nos côtes, il vous faut aller une couple de milles.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Je jette mes lignes dans deux brasses et demie ou trois brasses d'eau, mais vous pouvez voir le fond parfaitement.

Q. Avez-vous déjà pêché dans les havres ou les lagunes?—R. Non, monsieur, nous n'avons rien à faire avec cela.

Q. Croyez-vous qu'il se perdrait plus d'attirails en faisant la pêche l'automne?—R. Je ne puis dire pour les vers, mais les tempêtes ne nous ont pas fait perdre d'agrès de pêche. Je pourrais dire que nous avons perdu quelques pièges, mais pour une valeur insignifiante.

Q. Le taret a-t-il causé des pertes dans votre district?—R. Le ver? Oui, et beaucoup. L'an dernier nous avions 1,500 et 1,800 pièges avec six embarcations et 300 par embarcation, cette année deux embarcations n'ont pas été mises à l'eau. Il nous a fallu construire pour les quatre bateaux. Nous avons maintenant 1,000 pièges neufs et avec ce que nous avions auparavant nous n'avons pu faire que les 200 autres.

Q. Quelle est la durée de vos pièges?—R. Un piège nous a duré cinq ans et pour les nouveaux pièges construits le printemps dernier, il y a un an, il y en a que nous n'avons même pu mettre à bord; ils cassaient justement dans le creux quand nous les transportions à bord.

Q. Que pensez-vous de la coutume de laisser délibérément les engins de pêche dans l'eau?—R. Cela ne devrait pas se pratiquer.

Q. Cela pourrait se faire par accident?—R. Nous n'en faisons jamais une pratique comme pêcheurs. Quelques-uns de mes pièges peuvent avoir été entraînés, mais règle générale, nous les ramenons à terre.

Q. Que deviennent ces pièges ainsi laissés dans l'eau?—R. Les pièges déplacés en août sont tous disparus avant l'automne. Je crois que les vers les dévorent complètement.

Q. Je n'ai plus rien à vous demander, désirez-vous dire quelque chose?—R. Je ne crois pas qu'il reste quelque chose, vous avez bien examiné toute la question.

Le témoin est renvoyé.

C. B. MORRIS, paqueur, cap Egmont, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage?—R. Sept ans.

Q. Vous occupiez-vous de cette industrie avant cela?—R. Oui, monsieur, comme acheteur.

Q. Acheteur pour d'autres fabriques dans le voisinage?—R. Non, j'achetais pour les commerçants.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Cinq seulement, cette année.

Q. Ils sont votre propriété?—R. Ils m'appartiennent tous.

Q. Y a-t-il plusieurs autres fabriques près de la vôtre?—R. Oui, monsieur; je suis au milieu d'elles. Il y en a six ou sept autour de la mienne dans un rayon d'un mille ou deux.

Q. Où faites-vous la pêche, dans la baie ou dans le détroit?—R. Dans le détroit.

Q. Au large du cap Egmont?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel a été le montant de votre paquage, l'an dernier?—R. L'an dernier avec sept bateaux, j'ai paqué moins que 200 caisses.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez fait?—R. Quatre cents caisses avec cinq bateaux.

Q. Actuellement, quel est le montant de votre paquage pour cette saison-ci?—R. Il est bien petit, monsieur. A peu près la même chose que l'an dernier, je crois, pas meilleur.

Q. Dans certaines parties de l'île, on dit que les années 1907 et 1908 ont été bonnes?—R. L'année dernière a été exceptionnellement bonne partout excepté dans le détroit.

Q. Combien avez-vous d'employés dans la fabrique?—R. Régulièrement, j'en ai huit.

Q. Depuis que vous faites la mise en conserves, quelle pratique avez-vous suivie au sujet des homards trop petits ou œuvés?—R. La pratique de prendre tout ce qui arrivait.

Q. N'a-t-on pas tenté, cette année, de mettre en force le règlement concernant le homard œuvé?—R. J'ai averti mes pêcheurs que nous avions reçu avis d'avoir à laisser de côté tout homard œuvé, la chose n'a pas semblé leur faire plaisir. Ils ont dit qu'ils ne les mettraient pas de côté. Je leur ai dit que nous pourrions être condamnés à l'amende, s'ils en apportaient; ils ont répondu qu'ils les apporteraient, mais après avoir ôté le frai.

Q. Avez-vous une idée quelconque du nombre de homards œuvés qui sont pris dans vos pièges?—R. Je ne puis vous dire. Leur nombre maintenant n'approche pas celui des années dernières.

Q. A quoi attribuez-vous cela?—R. La cause est que l'on a trop fait la pêche, rien autre chose.

Q. Quelle est votre moyenne, c'est-à-dire combien vous faut-il de homards pour une boîte d'une livre ou pour une caisse?—R. Cela dépend beaucoup. Il n'y a pas deux saisons où la moyenne soit la même. Nous avons mieux certaines années que d'autres. Dans certaines saisons de l'année, ils sont encore bien meilleurs. En général,

cette année, ils sont bons, de fait ils sont toujours bons en juin. Vers ce temps-ci, ils deviennent très petits.

Q. Ne pourriez-vous pas nous donner une moyenne quelconque pour toute la saison?—R. La moyenne, cette année, serait environ, je crois, huit homards à la livre.

Q. Croyez-vous que vous seriez en état de continuer la mise en conserves si les règlements concernant le homard œuvé et la limite de taille étaient strictement mis en force?—R. Non, monsieur, je fermerais dès demain.

Q. Alors, vos pêcheurs ici ont la pratique de dépouiller le homard œuvé de ses œufs, de le laver?—R. Je ne puis pas dire qu'ils suivent cette pratique.

Q. A-t-elle été suivie par les pêcheurs du voisinage?—R. Ils me disent qu'ils l'ont fait.

Q. Qu'a-t-il été fait cette année?—R. Les pêcheurs disent tous qu'ils laisseraient les homards dans leurs pièges de jour en jour jusqu'à ce qu'ils aient jeté leur frai.

Q. Croyez-vous que la pêche diminue?—R. C'est mon opinion.

Q. Et qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour préserver le homard?—R. Exactement.

Q. Plusieurs suggestions ont été faites ayant cet objet en vue. L'une est de mettre en force les règlements, tels qu'ils sont maintenant et l'on dit que cela va ruiner le commerce de bon nombre de personnes?—R. C'est vrai.

Q. Une autre suggestion est de fermer toutes les fabriques de conserves pendant un certain nombre d'années, qu'en pensez-vous?—R. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'agir ainsi. Au cas où il serait décidé de fermer les fabriques, que va devenir le pêcheur, que vont faire les gens qui dépendent de la pêche pour vivre? Ils vont tous partir. Ils partent tous les ans. Tous les ans, il devient de plus en plus difficile pour nous d'avoir des pêcheurs, pour la simple raison qu'ils ne peuvent maintenant se faire un salaire qui leur permette de vivre.

Q. Que faisaient ces gens avant de se mettre à faire la pêche?—R. Ils font la pêche depuis 25 et 30 ans, quelques-uns durant toute leur vie.

Q. Il a été fait une proposition alternative par la Commission qui a fait enquête sur la pêche aux homards en 1908, que la pêche serait prohibée par sections?—R. La pêche se fait toute maintenant par sections.

Q. L'idée était alors de prohiber la mise en conserves, disons sur le côté nord de l'Ile-du-Prince-Edouard cette saison, mais de la permettre du côté sud. L'année suivante, les endroits seraient changés et ainsi de suite?—R. Je ne crois pas l'idée praticable.

Q. Une autre proposition était d'abolir complètement la limite de taille, mais de raccourcir la saison de pêche?—R. Oui, voilà qui serait peut-être mieux. Sans doute que la saison est déjà assez courte pour une personne qui dépend de la pêche pour sa subsistance.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui nous a été faite par les pêcheurs de plusieurs endroits, de changer le temps de la saison de pêche dans le détroit. Au lieu d'être ce qu'il est maintenant, du 25 mai au 10 août, qu'il soit continué jusqu'à la fin de septembre?—R. Je voudrais savoir comment, dans votre opinion, ce changement pourrait améliorer la situation actuelle.

Q. Vous n'attraperiez plus de homards œuvés?—R. Vous pouvez prendre des homards œuvés, un certain percentage, en tout temps.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés en retard vont frayer dans la même saison?—R. Je dois dire que c'est mon opinion.

Q. Vous pensez qu'ils vont frayer plus tard?—R. Je le pense.

Q. Quelle est, croyez-vous, la saison du frai?—R. Je crois qu'ils frayent durant toute la saison, mais la majorité, je crois, frayent en juin.

Q. Pouvez-vous nous dire combien de homards sont pris qui n'ont pas la limite de taille exigée par la loi?—R. Actuellement, il y en aurait 75 pour 100.

Q. Pendant la dernière décade, la moyenne de la taille des homards pris dans votre district a-t-elle diminué perceptiblement?—R. Certaines années, d'autres années ils

sont meilleurs. Nous n'avons jamais eu de meilleurs homards qu'en 1907. En 1906, ils étaient très petits.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution de la taille des homards?—R. Je suppose que la diminution du homard lui-même est le point principal.

Q. A quoi cette diminution est-elle due?—R. Parce qu'on l'a trop pêché, je suppose.

Q. Vous n'avez pas répondu à ma question à propos du changement proposé dans la saison, y seriez-vous opposé?—R. Je m'y objecterais jusqu'à ce que je sois convaincu que la saison tardive va nous rapporter un bénéfice, je ne le suis pas maintenant, et aucun autre ne peut l'être, s'il n'a fait la pêche durant toute la saison. Ce ne serait pas un essai honnête, parce que vous réussiriez bien mieux avec quelques pièges seulement qu'avec un très grand nombre, il n'y a aucun doute.

Q. Croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de l'industrie future du homard que ce dernier soit pris avant d'avoir atteint cette période de maturité à laquelle se fait la reproduction?—R. C'est une erreur, à moins qu'il y ait moyen de le replanter et de prendre soin des homards œuvés.

Q. Quel moyen auriez-vous à suggérer?—R. Le seul moyen possible que je voie est l'établissement de homarderies.

Q. Avez-vous de l'expérience dans les homarderies?—R. Rien de personnel.

Q. Avez-vous fait l'expérience de certaines améliorations dans la homarderie de l'autre côté? Plus bas que le détroit, près du Cap à l'Ours, ils prétendent avoir retiré des avantages de la homarderie sur l'île Pictou?—R. Je crois qu'elle fait plus de tort que de bien, de la manière qu'elle fonctionne actuellement.

Q. Laquelle?—R. La plus commode, à Shemogne.

Q. Comment cela, d'après vous?—R. Ils font la pêche depuis le Cap Bald. Nous sommes directement vis-à-vis le Cap Bald. Ils y prennent les homards œuvés et viennent faire la pêche plus qu'à moitié chemin à travers le détroit sur notre côté. Ils ramassent tous nos homards œuvés, les apportent à leur homarderie, jettent les petits homards dans le rayon de la limite de trois milles mais ne les rapportent plus ici. De sorte qu'il ne serait pas juste pour nous de laisser les homards œuvés pour qu'ils les apportent.

Q. Seriez-vous en faveur de réduire la limite de taille à sept pouces?—R. Je le voudrais par tous les moyens possibles.

Q. Ou ne seriez-vous pas plutôt en faveur d'abolir complètement la limite de taille et de raccourcir la saison?—R. Non, je ne suis pas en faveur de raccourcir la saison. Je préférerais nous voir ôter les dix jours du mois d'août et les remplacer par dix jours plus de bonne heure dans le printemps.

Q. Est-ce vrai que, par crainte de perdre leurs pêcheurs, les fabricants de conserves sont obligés d'accepter des homards trop petits ou œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que, d'après vous, il faut à l'automne 30 pour 100 plus de homards pour remplir une boîte d'une livre que dans les mois de mai ou juin?—R. Pas à l'automne, plutôt à ce temps-ci de l'année.

Q. Combien prenez-vous de livres de homards vivants pour remplir une boîte d'une livre?—R. En moyenne, environ 210 livres à la caisse.

Q. Que penseriez-vous de la proposition d'obliger les pêcheurs à s'enregistrer et prendre un permis?—R. Je n'en pense pas beaucoup de bien.

Q. Croyez-vous qu'elle aurait l'effet de faire observer la loi par les pêcheurs?—R. Je ne crois pas cela du tout.

Q. A votre connaissance, les règlements concernant la protection du homard ont-ils jamais été observés dans votre district?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous que, mises en force, les pénalités actuelles sont suffisantes?—R. Oui, je le crois.

Q. Ont-elles jamais été mises en force?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Avez-vous jamais entendu parler de quelqu'un qui ait été condamné à l'amende?—R. Oui, pour avoir fait la pêche après la saison.

Q. Est-ce que cela se pratique beaucoup?—R. Pas dans nos parages.

Q. Croyez-vous que maintenant le nombre des fabriques de conserves a atteint son maximum, compatible avec la préservation de l'industrie?—R. Ce maximum est atteint en certaines parties, il est même beaucoup dépassé.

Q. Croyez-vous qu'il existe de bonnes raisons pour les distinctions que nous faisons pour l'émission des permis pour la mise en conserves; croyez-vous qu'il y ait des raisons pour lesquelles un permis serait refusé à tout homme qui prouverait être capable de faire la mise en conerves?—R. Je suppose qu'il arrive des circonstances où il est nécessaire de protéger les gens contre eux-mêmes. Je ne crois pas qu'aucun de ceux engagés actuellement dans ce commerce, fasse de l'argent. Dans nos parages, aucun d'eux ne gagne sa vie avec ce commerce, tous s'en vont en arrière.

Q. La saison actuelle est-elle satisfaisante?—R. Je suis satisfait de la saison, cependant s'il doit y avoir changement, je retrancherais les derniers dix jours de la saison de pêche pour les mettre au commencement.

Q. Quel serait d'après vous l'effet ultime d'une saison libre mais plus courte avec abolition de la limite de taille?—R. Je puis difficilement concevoir quelles seraient les conséquences, je ne crois pas que cela aurait grand effet. Il y a, sans doute, certains temps dans notre saison où l'opération ne nous est pas profitable.

Q. Quel est le meilleur temps pour votre pêche?—R. Du 15 juillet au 1er août. Je pourrais ajouter du 10 ou 15 juillet jusqu'au 1er août pour certaines saisons.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'établir une échelle de qualité pour les fabriques de conserves?—R. Par tous les moyens.

Q. Quelle serait votre suggestion?—R. Avoir des inspecteurs.

Q. Alors vous feriez aussi l'inspection du paquage, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous compétente pour faire cette inspection l'équipe d'employés actuels?—R. Ces hommes devront commencer par apprendre ce commerce.

Q. Les surveillants actuels des pêcheries ne seraient-ils pas des hommes compétents pour décider si le paquage a été fait proprement et d'une manière convenable?—R. Je ne crois pas qu'ils le seraient avant une expérience pratique considérable.

Q. Donneriez-vous à un étranger un permis pour la mise en conserves?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Que pensez-vous de la politique du gouvernement qui encourage les pêcheurs à se mettre ensemble pour faire la mise en conserves?—R. Il ne serait pas bien juste d'accorder un permis aux pêcheurs, après que les fabricants qui ont déjà été dans le commerce, ont fait la dépense de construire des fabriques et payent déjà un prix élevé pour leur permis.

Q. Le prix qu'ils payent pour leur permis n'est pas très élevé?—R. J'ai payé $400 pour le mien, ça devrait être assez élevé.

Q. Comment cela est-il arrivé?—R. J'ai été obligé d'acheter le permis d'un autre, n'en pouvant avoir un nouveau.

Q. Quel est actuellement, dans votre district, le prix payé aux pêcheurs pour le homard?—R. Je paie 65 cents le cent.

Q. Comment ce prix est-il fixé?—R. J'engage tout simplement les pêcheurs à ce prix.

Q. Vous offrez ce prix et ils l'acceptent?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous quelque combinaison entre les fabricants pour maintenir les prix bas?—R. Pas dans nos parages.

Q. Savez-vous si les pêcheurs se sont plaints que les prix payés par les fabricants pour leurs homards n'étaient pas satisfaisants?—R. Je crois que les pêcheurs conviennent de recevoir des fabricants tout ce que ces derniers sont en état de leur payer.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs eux-mêmes admettent cela?—R. Je le crois.

Q. Savez-vous s'il est arrivé qu'un pêcheur ait perdu toute sa prise de homards parce qu'un fabricant de conserves a refusé de les accepter?—R. Non, monsieur.

Q. Les fabriques d'ici étant fermées, les pêcheurs pourraient-ils trouver un autre marché?—R. Non.

Q. Il n'existe ici aucune facilité pour faire le commerce de homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle branche de l'industrie est plus profitable aux pêcheurs, croyez-vous, quand ce dernier commerce est praticable?—R. Le paquage est la plus profitable au pays. L'exportation des homards vivants ne vaut rien, si ce n'est pour les pêcheurs eux-mêmes et quelques commerçants; pas besoin d'employés pour ce commerce.

Q. A-t-on tenté d'établir ici un commerce de homards vivants?—R. Oui, je crois, monsieur.

Q. Connaissez-vous le résultat de ces tentatives?—R. Désastreux, je crois. Je l'ai essayé moi-même, il y a deux ou trois ans; je me suis aperçu qu'il n'y avait rien à y faire et je l'ai abandonné.

Q. Pourrait-on facilement établir des parcs dans votre voisinage?—R. Cela dépend entièrement. Il y a des baies, mais je ne sais pas ce qu'il faut pour cela.

Q. Il faut une baie ayant un débouché assez étroit qui pourrait être clôturé.—R. Nous n'avons de baie ayant un débouché étroit, pas très étroit.

Q. Il a été question de créer une chambre de conseillers qui s'occuperaient des questions concernant les pêcheries, que pensez-vous de la proposition?—R. C'est ce qu'il faut, je crois.

Q. D'après vous, de quelle manière cette chambre devrait-elle être formée?—R. S'occupera-t-elle de toutes sortes de pêches?

Q. Toutes sortes de pêches. L'on a suggéré la formation d'un conseil volontaire qui aviserait le ministère sur toutes les questions concernant les pêcheries et les règlements de pêche?—R. Je puis difficilement dire quelle serait la meilleure méthode.

Q. Je suppose que les chambres de commerce locales recommanderaient les membres devant faire partie d'un conseil de ce genre?—R. Il serait mieux pour les pêcheurs ou pour ceux qui s'intéressent à leur sort de voir eux-mêmes à cette affaire. Je sais que nos messieurs de la Chambre de commerce ne s'intéressent aucunement à notre commerce de poissons.

Q. Y a-t-il un autre sujet, en rapport avec cette enquête, sur lequel vous désiriez exprimer votre opinion? Vous avez entendu les témoignages donnés ce matin, rencontrent-ils vos vues?—R. Ces opinions sont bien les miennes jusqu'à un certain point. Il y a une question qui n'a pas été touchée, elle l'a été quelque peu, celle de laisser les engins de pêche et les pièges dans l'eau. Je ne crois pas que cela se pratique beaucoup maintenant et je sais que cette chose n'a jamais été faite autour de chez nous. J'ai toujours insisté pour que les agrès de pêche soient rapportés à terre et sur cette partie de la côte, on les rapporte à terre. Les écrevisses (crabes), dans mon opinion, ont fait du tort à nos pêcheries jusqu'à un certain point. Elles sont en grande quantité et augmentent rapidement. Je crois que le gouvernement devrait faire quelque chose pour essayer d'en réduire le nombre.

Q. Quelle serait la cause de cette augmentation?—R. Je ne puis dire.

Q. Le nombre en est augmenté, vous croyez?—R. Le nombre centuple chaque année, c'est apparent.

Q. Y a-t-il autre chose que vous ayez omis de nous expliquer?—R. Ce qui nous intéresse le plus, c'est les homarderies. A une réunion de fabricants tenue la semaine dernière, nous sommes unanimement arrivés à la décision que ces établissements de reproduction étaient maintenant notre seul espoir. Pour ce qui concerne le homard, notre cas devient désespéré.

Q. Les fabricants sont-ils d'opinion que les homarderies seules suffiront à l'industrie?—R. Ils le sont. Si nous devions avoir une homarderie nous laisserions tout le reste dans le *statu quo*. Mais il est presque trop tard. Nous aurions dû établir des homarderies, il y a plusieurs années. Il faudra deux ou trois ans avant que l'établissement nous soit profitable. Si nous étions encouragés, nous essaierions de régler nous-mêmes les choses.

Q. Vous croyez que seul l'établissement de homarderies suffirait pour protéger la pêche?—R. C'était notre opinion.

Q. Sans aucun autre règlement?—R. Sans aucun autre règlement. Presque la moitié des fabriques de conserves du comté de Prince est située sur environ 40 milles des côtes; il y a 40 fabriques à peu près dans cette partie de l'île. Il y en a là en plus grand nombre que dans toute autre partie de l'île. Dans le comté de Prince, se trouvent de fait presque autant de fabriques que dans les comtés de King et Queen réunis. De plus, sur le côté nord, il y a de vastes espaces libres; de ce côté-ci nous n'avons qu'un espace de 60 ou 70 milles de chaque côté et il y a des fabriques en opération des deux côtés.

Le témoin est renvoyé.

JOHN D. MURPHY, pêcheur et paqueur, Sea-View, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Dans quel voisinage se trouve votre pêcherie?—R. Au havre de Richmond.

Q. Parlez-vous en votre qualité de paqueur?—R. Comme pêcheur et paqueur, monsieur.

Q. Où est située votre fabrique?—R. Dans Sea-View, monsieur.

Q. Combien employez-vous de bateaux?—R. Nous avons employé neuf bateaux, cette année.

Q. Vous appartiennent-ils tous?—R. Non, monsieur, j'en possède six.

Q. Les pêcheurs se servant des autres bateaux vous vendaient-ils leur prise au cent livres?—R. Quelques-uns étaient payés à la caisse, d'autres au cent livres.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche et mis en conserves aux mêmes endroits?—R. Oui, pendant 6 ans.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques dans votre voisinage?—R. Il y a deux autres fabriques sur la même grève.

Q. A qui appartiennent-elles?—R. L'une marche sous le nom de Duggan et Cie, l'autre sous celui de Sudsbury Frères.

Q. A quelle distance du bord pêchez-vous?—R. Au commencement de la saison, à deux ou trois milles.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous?—R. De 10 à 14 brasses.

Q. Combien avez-vous de pièges?—R. De 250 à 300.

Q. Pêchez-vous toujours dans la même profondeur d'eau durant la saison?—R. Dans la dernière partie de la saison, après les derniers jours de juin ou le 1er juillet, nous venons en dedans.

Q. Dans l'eau moins profonde ou tout à fait dans la baie?—R. Dans l'eau moins profonde, nous n'approchons pas de la baie.

Q. Quelle est votre expérience à propos du poisson dans les différents temps de la saison; comment trouvez-vous le poisson, est-il plus gros au large?—R. Le poisson est plus gros au large, oui, monsieur.

Q. Et sur la fin de la saison, en vous rapprochant, le poisson que vous prenez est plus petit?—R. Oui, monsieur, plus petit.

Q. Quelle proportion de votre poisson aurait moins de 8 pouces de taille?—R. Cela serait bien difficile à dire. Il s'en prend plusieurs au-dessous de la limite, près du rivage.

Q. Quelle proportion de homards œuvés se trouve dans une prise?—R. Nous n'en recevons pas beaucoup en aucun temps. Les pêcheurs sont supposés les jeter pardessus bord et je crois qu'ils le font en général. Je crois qu'il est de l'intérêt des pêcheurs d'agir ainsi.

Q. Croyez-vous qu'ils ont agi ainsi?—R. La plupart, la majorité des pêcheurs. Je crois pouvoir dire que la majorité des pêcheurs les ont rejetés à la mer.

Q. Rien que cette année ou tous les ans?—R. Cette année et chaque année depuis que la loi est en force, ils ont disposé de tous leurs homards œuvés.

Q. Croyez-vous que la pratique de dépouiller le homard femelle de ses œufs soit suivie par vos pêcheurs?—R. C'est une chose que je ne pourrais dire.

Q. Depuis que vous avez commencé à faire la pêche, constatez-vous qu'il y a diminution dans les prises?—R. Les prises ont augmenté d'après le rapport de notre inspecteur de pêcheries, le rapport de M. Matheson, pendant les dix dernières années jusqu'à cette année. Il y a diminution cette année, ceci est dû principalement à la glace et aux grosses tempêtes que nous avons eues à l'ouverture de la saison.

Q. Employez-vous maintenant plus d'engins de pêche pour pouvoir paquer autant?—R. Nous n'en avons pas augmenté le nombre depuis l'ouverture de la fabrique.

Q. Comment trouvez-vous le poisson, comparé à ce qu'il était quand vous avez commencé à faire la pêche?—R. A peu près le même, je ne constate pas de grande diminution ou augmentation. Cette année, sans doute, on nous a coupés, en nous enlevant six jours au commencement de la saison, mais cela n'aurait pas fait beaucoup de différence.

Q. Ce changement retardait l'ouverture de la saison de pêche?—R. Il la raccourcissait.

Q. N'étiez-vous pas en faveur de ce changement?—R. Je ne l'étais pas. Je ne crois pas que dans nos parages vous puissiez arriver à mettre les pêcheurs en faveur d'un raccourcissement de saison.

Q. Pourquoi fixer une date pour l'ouverture de la saison?—R. Il en faut une, autrement il n'y aurait pas de point de départ, l'un serait en avant de l'autre de quelques jours. Je suppose que cela ne ferait pas beaucoup de différence, mais une date devrait être fixée.

Q. Pourquoi ne pas fixer l'ouverture en même temps que sur les côtes de l'Atlantique, au 1er janvier?—R. Cela serait bien.

Q. La plupart des pêcheurs possèdent-ils eux-mêmes leurs bateaux et engins de pêche ou ces derniers sont-ils la propriété des fabricants de conserves?—R. Dans nos parages, la majorité possèdent leurs propres bateaux et engins de pêche.

Q. Que pensez-vous de la proposition de forcer les pêcheurs à prendre un permis?—R. Elle serait bonne, je crois.

Q. Croyez-vous que si les pêcheurs devaient prendre un permis et se faire enregistrer, ils seraient plus en état d'observer la loi?—R. Je ne sais pas si cela les rendrait plus aptes à observer la loi, mais probablement que ce serait plus satisfaisant pour les pêcheurs.

Q. L'idée de ceux qui ont suggéré d'enregistrer les pêcheurs et de leur faire prendre un permis était probablement pour qu'ils se trouvent plus ou moins gardiens de la loi, ils l'observeraient et verraient à ce que les autres l'observent?—R. Cette idée serait très bonne.

Q. Quel est maintenant le prix du homard comparé à celui payé quand vous avez commencé à faire la pêche?—R. J'ai commencé à faire la pêche il y a environ 18 ans.

Q. Quel était alors le prix?—R. Le prix était alors environ 50 cents le cent livres. Vous payiez pour vos propres bateaux, votre pension et vos appâts. Cette année, c'est différent. Sur la côte nord, ils payent $1.10 aux pêcheurs pour les mêmes avantages.

Q. Qui établit le prix payé aux pêcheurs?—R. L'affaire se règle beaucoup entre les pêcheurs. Ils disent: "Nous allons accepter tant".

Q. Et le fabricant est obligé de donner le prix mentionné?—R. Le fabricant est en quelque sorte obligé de vous le donner.

Q. Le pêcheur s'attend-il à ce que le fabricant de conserves va accepter tout ce qu'il lui apporte: homards trop petits, œuvés ou autres?—R. Je ne puis répondre à cette question. Je suppose que les pêcheurs voudraient cela, mais la question est de savoir si le fabricant y consentirait.

Q. Croyez-vous qu'en pratique, il arrive au fabricant de refuser ces poissons?—R. Il doit refuser et il ne les acepte pas. Dans notre cas, je sais qu'il refuse de les accepter.

Q. Des fabricants se sont plaints qu'ils ne pourraient trouver de pêcheurs pour travailler pour eux, s'ils observaient strictement la loi?—R. La grande majorité de nos pêcheurs sur la côte nord ne veulent pas prendre ces homards œuvés. Nous n'avons aucun trouble à ce sujet.

Q. Et à propos des homards trop petits?—R. Eh bien, ils insistent pour les faire accepter. Vous devez faire pour le mieux.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés au large que plus près du bord?—R. Non, monsieur, à peu près le même nombre, je ne constate pas beaucoup de différence.

Q. Ya-t-il un temps dans la saison où les homards ne sont pas comestibles?—R. Peut-être au temps du test.

Q. Quelle taille avait le plus petit homard œuvé que vous avez vu?—R. Quelques-uns n'ont pas d'œufs quand ils sont très peits. Au meilleur de ma connaissance, pas moins de huit ou neuf pouces.

Q. De quelle sorte de piège se servent les pêcheurs de votre voisinage, du piège à compartiments?—R. Oui, en grande partie.

Q. Mais, l'on se sert encore des anciens pièges?—R. Oui, il y a encore quelques anciens pièges. La plupart pêchent avec une ligne de 60 ou 70 pièges de cette ancienne façon.

Q. Ils se servent des deux sortes?—R. Oui.

Q. Quel piège trouve-t-il le plus profitable?—R. La plupart disent que le piège à compartiments est le meilleur.

Q. Il retient le poisson plus longtemps?—R. Il retient le poisson plus longtemps pendant la saison orageuse.

Q. Continueriez-vous à mettre en conserves si les règlements concernant la limite de taille et les homards œuvés étaient strictement mis en force, en quoi cela vous affecterait-il?—R. Le règlement concernant la limite de taille me causerait beaucoup de misère, je le crois.

Q. Pourriez-vous déterminer les pêcheurs à faire la pêche?—R. Je ne le crois pas. Le poisson serait bon au commencement de la saison, mais durant une certaine partie il devient si petit qu'aucun pêcheur ne prendrait la peine de faire la pêche.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'avoir un piège qui permettrait à une bonne proportion de petits homards de s'échapper: par exemple, en élargissant l'espace entre les lattes, ne pourriez-vous pas épargner un plus grand nombre de poissons non parvenus à l'âge adulte?—R. Il y a une chose à considérer dans cette question. Au commencement de la saison, le poisson est ou devient paresseux et le petit poisson ne peut pas s'échapper dans tous les cas, aucun poisson ne veut sortir. Dans la dernière partie de la saison, les poissons deviennent plus agiles et le petit peut s'échapper quand même.

Q. Combien petit?—R. Un poisson de cinq ou six pouces peut passer par une ouverture de trois quarts de pouce.

Q. Croyez-vous qu'un homard de six pouces puisse passer par une ouverture de trois quarts de pouce?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel serait, d'après vous le meilleur moyen à prendre pour amener les pêcheurs à observer la loi?—R. Je ne sais pas, monsieur.

Q. Qui devrions-nous tenir responsables de la prise de homards trop petits ou de homards œuvés, le pêcheur ou le fabricant de conserves?—R. Les deux, je croirais. Le pêcheur devrait être l'homme responsable. Le fabricant a toujours d'autres occupa-

tions que celle de surveiller. Le pêcheur n'a pas d'autre occupation que celle de sortir les homards du piège, il devrait y faire attention.

Q. Y a-t-il dans votre voisinage un endroit où l'on pourrait établir des parcs pour la propagation des homards?—R. Il y en a un à Malpèque et un à New-London, je crois.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la pêche qui se fait dans les havres et les baies?—R. Non, monsieur, je connais rien de cela. Il y a 18 ans, j'ai fait la pêche dans la baie Richmond, en de hors de cela, je ne connais rien.

Q. Avez-vous quelque chose à nous dire au sujet de la pêche dans cette baie?—R. Non, monsieur, je n'ai rien à dire à ce sujet.

Q. Savez-vous de quelle taille est le poisson pris à cet endroit?—R. Je ne connais pas beaucoup à ce sujet. Ils disent que le poisson est très petit mais je n'en connais rien.

Q. Que pensez-vous de la pratique de pêcher dans les baies intérieures et les havres, ne croyez-vous pas que ces eaux devraient être réservées?—R. Quelques pêcheurs croient qu'elles devraient être réservées. Je crois que cette réserve devrait se faire jusqu'à un certain point en certains endroits, mais les parties les plus larges des baies ne devraient pas être réservées si l'on veut laisser vivre le pêcheur, comme sur le côté nord.

Q. Ne croyez-vous pas que le poisson se rend dans ces havres et ces baies pour frayer?—R. Je ne concède pas que la baie Richmond est une sorte d'endroit de reproduction, non plus qu'elle serve à protéger le petit poisson. Cela se pourrait, je ne fais que vous donner mon opinion.

Q. Le homard ne se rend-il pas dans l'eau peu profonde pour frayer?—R. Nous trouvons le homard femelle au printemps, presque prêt à jeter ses œufs, dans 13 ou 14 brasses d'eau.

Q. Quelle est, d'après vous, la saison du frai?—R. Je crois que la saison du frai est presque en tout temps; je ne crois pas qu'il y ait un temps choisi pour le homard œuvé. Il vous arrive d'en prendre qui sont tout prêts à frayer, un mois après, vous en prenez d'autres qui sont dans la même condition. Je ne crois pas que le poisson ait un temps fixe pour frayer.

Q. Quels règlements voudriez-vous voir en force pour la protection de l'industrie, que devrait-on faire, d'après vous?—R. Voulez-vous parler pour le côté nord de l'île du Prince-Edouard?

Q. Oui.—R. Je suggérerais de laisser la saison comme elle était auparavant, du 20 avril au 10 juillet. On avait l'habitude de commencer le 20 avril, mais cette année ils l'ont reculée au 26.

Q. Ce changement a-t-il été fait à la demande des pêcheurs ou des fabricants de conserves?—R. Il a été fait par la Chambre des Communes à la demande de notre Assemblée Législative, je crois, je ne dis pas cependant qu'il nous a causé du tort. Je croirais qu'il a été plutôt nuisible que profitable aux pêcheurs.

Q. Croyez-vous qu'il soit absolument nécessaire de fixer une date d'ouverture, au printemps?—R. Il faut fixer une date, autrement tous deviendraient embrouillés après quelque temps.

Q. Cela a-t-il quelque chose à faire avec la protection du homard?—R. Non, rien.

Q. Pour la protection des pièges?—R. Dans tous les cas, je suppose que le pêcheur doit se servir, pour cela, de sa propre intelligence.

Q. Savez-vous s'il est arrivé qu'un pêcheur ait perdu sa prise de homards par suite du refus des fabricants de les prendre?—R. Non, monsieur.

Q. Que pensez-vous de la proposition de fermer toutes les fabriques de conserves pendant un certain nombre d'années?—R. Ce serait la ruine du fabricant de conserves de homards et du pêcheur. Ils ont maintenant leurs engins de pêche.

Q. Que pensez-vous de la suggestion d'abolir la limite de taille, mais de protéger davantage le homard œuvé et de raccourcir la saison de pêche?—R. Je pense qu'il

faut protéger le homard œuvé par tous les moyens possibles, mais raccourcissez la saison et donnez-nous l'ancienne saison de pêche que nous avions.

Q. La raccourcir par la fin, non par le commencement?—R. Ils pourraient la raccourcir par la fin, si elle doit absolument l'être, mais cela causerait un grand tort dans la baie Richmond, on leur enlèverait le temps des meilleures prises de la saison. Il nous serait profitable de l'avoir du 20 avril jusqu'au 10 juillet. S'ils veulent raccourcir, qu'ils ôtent les six derniers jours de la fin de la saison.

Q. Et remettre ces six jours au commencement?—R. Non monsieur, que l'on nous donne notre même saison. Nous avions l'habitude de commencer le 20 avril, alors que nous partions de bonne heure, le matin. Règle générale, les pêcheurs sortent au lever du soleil, nous nous levons toujours à bonne heure, le matin.

Q. A-t-on jamais essayé dans votre voisinage de faire le commerce de homards vivants?—R. Non, monsieur, nous sommes trop éloignés du chemin de fer.

Q. Que pensez-vous de la méthode actuelle d'émettre les permis?—R. Elle est correcte. Ils peuvent donner tous les permis qu'ils veulent, je serais satisfait.

Q. Croyez-vous que tout homme qui prouve être capable de faire convenablement ce commerce, devrait avoir un permis pour mettre en conserves?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le nombre des pièges employés par chaque fabricant devrait être limité?—R. Je ne crois pas, parce que cela serait difficile à faire. Je ne vois pas comment cela pourrait se faire.

Q. Savez-vous s'il existe quelque combinaison entre les fabricants pour maintenir les prix bas?—R. Non.

Q. Qui fixe le prix du homard?—R. Les pêcheurs surtout et le fabricant.

Q. Etes-vous en faveur de l'établissement d'une homarderie dans votre voisinage? —R. Je serais en faveur d'établissements de reproduction sur la côte nord et je crois que nous devrions en avoir.

Q. En votre qualité de fabricant, seriez-vous disposé à payer plus cher pour votre permis, en vue de couvrir les frais nécessaires pour ramasser les œufs qui devront être incubés dans la homarderie?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'avoir différentes saisons de pêche et limites de taille pour différents endroits? Par exemple, une saison de pêche pour la côte sud et une autre difféente pour la côte nord, existe-t-il quelques bonnes raisons pour que la saison ne soit pas la même portout?—R. Ceci devrait surtout être réglé par les pêcheurs. Ceux de la côte sud croient probablement que leur pêche est correcte et qu'ils devraient en connaître plus long que les autres à ce sujet. Ils ont fait la pêche dans ces endroits et je crois que l'opinion des pêcheurs devrait prévaloir.

Q. Voulez-vous dire qu'on devrait laisser agir les pêcheurs à leur guise et qu'ils devraient faire les règlements?—R. Toutes les assemblées devraient être conduites sur le même principe que celle d'aujourd'hui, pour que le peuple puisse donner son opinion sur le sujet.

Q. Croyez-vous qu'en automne, il faille un plus grand percentage de homards pour remplir une boîte d'une livre qu'en mai ou juin?—R. Cette pêche n'a jamais été faite ici.

Q. Croyez-vous que l'on devrait ne permettre la pêche du homard qu'à une distance régulière du bord et dans une limite en dehors de laquelle l'on ne pourrait tendre de pièges?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur d'eau fixeriez-vous la limite?—R. Je défendrais de tendre des pièges dans une profondeur d'eau moindre que deux brasses, c'est-à-dire 12 pieds.

Q. Dans vos parages, y a-t-il beaucoup d'engins de pêche qui se perdent par les mauvais temps?—R. Oui, un bon nombre.

Q. Quelle est la proportion d'engins de pêche qui se perdent chaque année à votre sens?—R. Cela dépend beaucoup de l'année

Q. Mais bon an, mal an, il y a une moyenne, je suppose?—R. Les pêcheurs cette année ont perdu un grand nombre de leurs engins de pêche qui se trouvaient placés bien près du rivage. Il y en a qui ont perdu jusqu'à 50 pour 100 de leurs engins de pêche, tandis que d'autres n'ont rien perdu, parce qu'ils ne se sont pas trouvés pris dans ces tempêtes.

Q. Ceux qui pêchent en eau basse sont-ils plus exposés à perdre leurs engins de pêche que ceux qui pêchent en eau profonde?—R. C'est là l'idée. Si la saison commençait plus tôt, on ne serait pas obligé de venir en eau basse.

Q. On dit qu'une grande quantité d'engins de pêche sont laissés dans l'eau à l'automne?—R. La majeure partie de nos engins de pêche sont remisés en hiver.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous auriez à suggérer de votre propre chef?—R. Il n'y a rien que j'aimerais à suggérer, si ce n'est que la saison soit remise au 20 avril, si ça se peut. Si l'on veut enlever dix jours, qu'on les prenne sur la dernière partie de la saison, parce qu'alors le poisson est plus petit.

Q. La résolution retardant l'ouverture de la pêche au 26 avril a été adoptée par la législature locale, n'est-ce pas?—R. Oui, par la législature locale.

Q. La majorité des pêcheurs doit alors avoir été en faveur de cette résolution?—R. Je ne crois pas qu'on ait jamais demandé leur opinion.

Q. Alors qu'est-ce qui a déterminé l'adoption d'un pareil règlement?—R. Je ne puis le dire. C'est mon opinion que vous devriez enlever six jours à la fin de la saison, si vous voulez absolument en enlever.

Q. Je ne puis pas comprendre pourquoi on a fixé une date pour l'ouverture de la saison de la pêche?—R. C'était pour mettre tout le monde sur le même pied.

Le témoin est renvoyé.

Charles Markley, pêcheur, baie de Richmond, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Parlez-vous comme pêcheur?—R. Oui, monsieur, j'ai pêché pendant 13 ans et paqué un an seulement.

Q. Fabriquez-vous encore des conserves?—R. Non, j'ai cessé. Nous en avons fabriqué l'année dernière, mais le prix était trop élevé, et j'ai vendu toutes mes parts.

Q. Avez-vous toujours pêché dans la même localité?—R. Toujours dans la baie de Richmond.

Q. Avez-vous vos propres barques et engins de pêche à vous?—R. Oui, monsieur.

Q. A qui avez-vous vendu votre poisson?—R. Nous avons toujours fait paquer notre poisson à tant la caisse, excepté ces quelques dernières années où nous avons vendu à M. P. H. Wright.

Q. Est-ce une pratique générale parmi les pêcheurs de faire paquer leur poisson à tant la caisse?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il une union parmi les pêcheurs ici?—R. Non, monsieur.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous généralement?—R. De quatre à quarante pieds, je crois.

Q. Quel nombre de pièges avez-vous pour pêcher?—R. De 200 à 250 pièges.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Le 26 avril cette année.

Q. Trouvez-vous du poisson dès le début?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche, d'après vous?—R. Les quelques premiers jours, et ensuite les dix derniers jours de juillet.

Q. Y a-t-il une diminution entre ces deux périodes?—R. Oui, monsieur, au temps de la mue, il y en a une.

Q. Est-ce que le poisson ne se prend pas au piège à ce temps-là?—R. Pas aussi bien.

Q. De quelle espèce particulière de pièges vous servez-vous, est-ce du piège à compartiments?—R. Je me sers de quelques pièges à compartiments, mais le plus grand nombre sont des pièges à deux têtes.

Q. Quelle est la grandeur du cerceau d'entrée?—R. Toujours de trois à quatre pouces.

Q. Quel espace mettez-vous entres les lattes dans votre piège?—Elles sont assez rapprochées.

Q. Les mettez-vous plus rapprochées, maintenant, que lorsque vous avez d'abord commencé à pêcher?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. Le piège à compartiments était-il en usage lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Non, monsieur.

Q. Quel est le nombre de barques qui font la pêche dans la baie de Richmond?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Combien peut-il y en avoir à peu près?—R. Je ne sais pas, des centaines, je crois.

Q. Est-ce que ceux qui pêchent dans la baie limitent leurs opérations aux eaux intérieures?—R. Ceux qui pêchent à l'intérieur ne vont jamais au dehors, mais ceux qui pêchent en dehors viennent à l'intérieur, suivant la saison.

Q. Comme règle, ils vont à l'intérieur à l'approche de la fermeture de la saison?—R. Plus l'été est chaud, plus vite ils vont à l'intérieur.

Q. Qu'est-ce qui les porte à aller à l'intérieur?—Le poisson se fait rare en dehors.

Q. Quelle comparaison peut-on établir entre le poisson que vous prenez dans la baie et celui que l'on prend en dehors?—R. Je ne vois pas beaucoup de différence.

Q. Quelle comparaison peut-on établir entre le poisson de la baie et celui que vous avez pris lorsque vous avez d'abord commencé à pêcher?—R. Je ne vois pas beaucoup de différence.

Q. Il est à peu près de la même qualité?—R. Oui.

Q. Y a-t-il eu une diminution dans la taille du poisson?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quel pourcentage de homards œuvés y avez-vous pris à divers temps de la saison?—R. C'est selon la manière dont les pièges sont placés. Il y en a plus sur les fonds rocailleux, il y a plus de homards œuvés.

Q. Pouvez-vous vous hasarder à fixer un pourcentage quelconque? Est-ce la grande partie de vos prises ou seulement une faible partie?—R. Une très faible partie. On en prend difficilement à l'entrée des baies et des rivières. Il y en a plus vers...

Q. Dans l'eau plus profonde?—R. Plus sur les fonds rocailleux.

Q. Quelle proportion du poisson que vous y prenez peut être en dessous de huit pouces de taille?—R. A peu près la moitié.

Q. Je suppose que, lorsque vous avez descendu vos pièges à l'eau, vous ne les dérangez pas, vous pêchez pendant toute la saison à la même place?—R. Nous les transportons quelquefois dans un endroit où l'eau est plus profonde.

Q. Vous les changez de place?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'on fait plus de tort à la pêche en pêchant dans la baie qu'en pêchant en dehors?—R. Je ne pourrais pas vous le dire, je n'ai jamais pêché en dehors.

Q. D'aucuns ont prétendu que les baies et les lagunes étaint des pépinières naturelles, des frayères pour le homard et qu'elles devraient être protégées; quelle est votre opinion sur la pêche à l'intérieur?—R. Je ne dis pas que la baie est une homarderie.

Q. Vous ne le croyez pas?—R. On n'y prend pas plus de homards œuvés qu'on en prend en dehors.

Q. Comment la présente saison de pêche dans la baie vous va-t-elle?—R. Elle nous va très bien. Si nous avions cinq ou dix jours de plus à la fin de la saison, nous serions plus satisfaits.

Q. Que pensez-vous de la proposition exigeant que les pêcheurs se fassent enregistrer et prennent une licence?—R. Je ne vois pas que cela pourrait faire beaucoup de bien.

Q. Croyez-vous que cela aurait pour effet de rendre les pêcheurs plus attentifs à observer la loi?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Comment disposez-vous de vos homards? Vous attendez-vous à ce que le fabricant de conserves prenne tout ce que vous lui apportez?—R. Je le crois, sauf les homards œuvés.

Q. Avez-vous toujours observé la loi quant aux homards œuvés, ou seulement cette année?—R. L'an dernier, on a été très sévère. On a envoyé partout des instructions et peu de homards œuvés ont été apportés à terre.

Q. Les pêcheurs de la baie suivent-ils la coutume d'enlever les œufs des homards femelles?—R. Je ne sais pas s'il le font. Je ne l'ai jamais fait moi-même. Si j'en ai un, je le lance par-dessus bord.

Q. Y a-t-il de la pêche illégale, y a-t-il de la pêche après la fermeture de la saison dans la baie?—R. Cela se fait seulement en cachette.

Q. Cela ne se fait-il pas ouvertement? Nous constatons généralement que chez les pêcheurs des lagunes et des baies, cela se fait beaucoup plus que chez les pêcheurs du dehors?—R. Je ne le crois pas. Aucune des fabriques ne met ces homards en conserves.

Q. Mais le homard est pris et est mis en conserves ailleurs, n'est-ce pas?—R. Je ne puis pas le dire, je ne l'ai jamais fait et je n'ai vu personne en faire le paquage.

Q. Quelle est la comparaison à établir entre le prix payé maintenant pour le homard et celui que l'on payait lorsque vous avez d'abord commencé?—R. Nous avons un peu plus cher.

Q. Vous servez-vous d'un plus grand nombre d'engins de pêche maintenant? En avez-vous un plus grand nombre pour prendre la même quantité de homard que vous preniez quand vous avez commencé d'abord à pêcher?—R. Non, je ne le crois pas. Nous savons mieux nous en servir maintenant, nous sommes meilleurs pêcheurs maintenant que nous ne l'étions quand nous avons commencé.

Q. Et vous faites usage d'un piège qui est plus propre à retenir tout ce que vous prenez que ne l'était le vieux piège?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment le prix du homard est-il fixé?—R. Je crois que c'est à peu près du consentement mutuel des pêcheurs et de ceux qui font le paquage.

Q. Généralement parlant, est-ce satisfaisant pour les pêcheurs?—R. Oui; cela a été très satisfaisant pour les pêcheurs, sauf cette année. Cette année, je crois, les fabricants de conserves ont essayé de les faire trop baisser; il y a eu protestation et je crois qu'à la fin ils ont eu plus que ce qu'ils demandaient eux-mêmes.

Q. Comme résultat de leur protestation, ils ont reçu un prix plus élevé?—R. Les fabricants de conserves offraient $2.50 et ils ont payé jusqu'à $4.

Q. Est-ce que cela s'est fait pendant toute la saison ou seulement à mesure que la saison avançait?—R. Pendant toute la saison. Le prix s'est élevé graduellement, mais il a été payé à partir du commencement.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs commencent à comprendre la nécessité qu'il y a d'avoir des règlements? Comprennent-ils qu'il est à leur avantage que le homard n'ayant pas la taille réglementaire et le homard œuvé soient protégés?—R. Tous les pêcheurs sont en faveur de la protection du homard œuvé.

Q. Ils ne sont pas aussi méticuleux en ce qui concerne le homard au-dessous de la taille réglementaire?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il y a un temps pendant l'année où le homard n'est pas bon à manger?—R. Quand il mue.

Q. Quel est homard œuvé le plus petit que vous vous rappelez avoir vu?—R. De sept à huit pouces, je crois. Ce sont le plus souvent de gros homards.

Q. Mais vous croyez en avoir vu de sept pouces de taille; ils sont de cette taille quelquefois?—R. Je ne les jamais mesurés, bien entendu.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés?—R. Je n'en ai jamais mesuré, mais c'est le plus souvent de gros poissons, ceux que j'ai trouvés cette année.

Q. Croyez-vous, si les règlements étaient strictement observés, que les fabricants de conserves pourraient continuer leurs opérations?—R. Non, pas avec la limite de taille. Si le règlement sur la limite de taille était observé, il leur faudrait fermer boutique.

Q. Et si le fabricant de conserves refusait d'accepter le poisson en dessous de la taille réglementaire et le homard œuvé, qu'adviendrait-il des pêcheurs?—R. Il leur faudrait le porter quelque part ailleurs.

Q. Les pêcheurs aussi seraient obligés de cesser leurs opérations?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait facile de faire observer le règlement concernant la limite de taille?—R. Non, monsieur, je ne crois pas que cela puisse se faire, à moins qu'on ne mesure chaque homard qui sera apporté à la fabrique.

Q. Un employé du ministère en a mesuré, cette année, n'est-ce pas?—R. Pas à notre fabrique.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées à votre fabrique?—R. Je ne pourrais pas le dire pour cette année. Nous en avons paqué au delà de 400 l'an dernier.

Q. Comment, à votre avis, pourrions-nous réussir à décider les pêcheurs à observer la loi; je suppose qu'ils reconnaissent la nécessité de certains règlements?—R. Je ferais payer une forte amende à celui qui serait pris à apporter des homards œuvés.

Q. Et quand aux petits homards?—R. Si vous faites observer le règlement, vous les obligez à cesser leurs opérations.

Q. Que penseriez-vous d'une proposition à faire pour limiter la taille du homard, protéger le homard œuvé et diminuer la saison de pêche?—R. La saison est assez courte.

Q. Comment le règlement fixant l'ouverture de la saison de pêche vous va-t-il?—R. Généralement il y a de la glace dans la baie à peu près jusqu'à ce temps-là. Certaines années nous pouvons commencer le 20 avril, mais pas très souvent. Ça ne fait pas beaucoup de différence.

Q. Y a-t-il des endroits dans votre voisinage où des parcs pourraient être établis?—R. Je ne le crois pas. Je n'ai pas beaucoup l'idée de l'espèce d'endroit qu'il faudrait.

Q. Il vous faut avoir une étendue considérable avec environ deux brasses d'eau salée et une entrée étroite, où le homard pourrait être renfermé?—R. Près de l'endroit occupé par notre fabrique, il y a un chenal d'eau assez salée, et l'on pourrait assez facilement le barrer à son entrée.

Q. Combien d'acres d'eau avez-vous là?—R. Il peut y en avoir environ cent acres.

Q. Que penseriez-vous de l'établissement d'une homarderie?—R. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q. Que pensez-vous de la coutume actuelle d'émettre des permis pour la mise en conserves, est-ce qu'elle vous satisfait?—R. Je crois que toute personne qui veut un permis devrait l'avoir.

Q. Pensez-vous que l'on pourrait octroyer un permis à toute personne apte à faire le paquage, ne devrait-on pas établir un degré de compétence?—R. Il est assez difficile d'en juger. Cette année nous n'avons eu que la moitié de la quantité de homards. L'an dernier j'ai paqué 200 ou 300 homards et je n'en ai eu que cent cette année.

Q. Pensez-vous que le produit des fabriques de conserves devrait être inspecté?—R. Tout homme a intérêt à faire un paquage aussi bon qu'il le peut. Meilleur est le paquage, meilleur est le marché.

Q. Avez-vous eu connaissance que quelque pêcheur ait subi une perte à cause du refus d'un fabricant de conserves d'acheter son homard?—R. Pas cette année. L'an dernier, il y a eu restriction dans certains cas. Ils utilisent tous leurs engins de pêche.

Q. Etait-ce dû à une surabondance?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque expérience dans le commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'il existe chez vous des facilités pour ce commerce?—R. Nous ne sommes pas éloignés du chemin de fer, si nous pouvions les expédier vivants. On pourrait les transporter à Boston, je suppose, dans une journée, si l'on pouvait les expédier par express.

Q. Qu'est-ce qui serait nécessaire pour faciliter ce commerce, la communication rapide?—R. Il faudrait avoir des wagons convenables, je suppose.

Q. Croyez-vous qu'il y a quelque raison pour que la limite de taille soit moindre dans un district que dans l'autre?—R. Si le pêcheur veut avoir une limite de taille, qu'il l'ait. C'est sa propre affaire, je suppose, il est le plus intéressé.

Q. Pensez-vous qu'il soit dans l'intérêt de la pêche en général, que le homard, ou tout autre poisson, puisse être pris avant qu'il ait atteint l'âge où il se reproduit?—R. Je suppose que ce serait contre l'intérêt de la pêche.

Q. Contre l'intérêt des pêcheurs?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il faille plus de homards en automne qu'en mai et juin, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne saurais le dire. Je n'ai aucune expérience là-dessus.

Q. Durant quelle partie de la saison faites-vous le plus activement la pêche dans la baie?—R. Je crois que chacun fait de son mieux tout le temps. On fait la pêche durant toute la saison.

Q. N'y a-t-il pas un temps de la saison où l'on s'attend à avoir une migration de poisson plus nombreuse qu'en un autre temps?—R. Généralement la dernière migration est la meilleure.

Q. Quand cela arrive-t-il?—R. Au cours de juillet. Le premier poisson que nous prenons est aussi de bonne taille. A mesure que la saison avance, celui que nous prenons est plus petit.

Q. Croyez-vous que le poisson reste dans la baie tout l'hiver?—R. Oui.

Q. En avez-vous déjà pris en hiver?—R. J'en ai vu prendre avec des dragues et dans des seines à merluche.

Q. En plein hiver?—R. Oui, en janvier.

Q. Croyez-vous qu'ils restent tous là?—R. Je le crois. Dans la Grande-Rivière, la pêche est meilleure à l'ouverture de la saison que partout ailleurs dans la baie; le homard doit donc rester là.

Q. Combien cela vous prend-il de temps avant de tendre vos engins de pêche?—R. Ça dépend de la température. Si elle est belle, un jour ou deux; si elle est orageuse, cela prend une semaine ou quinze jours.

Q. La température ne vous affecte pas autant dans la baie qu'en dehors?—R. Nous ne pouvons rien faire lorsque la mer est houleuse.

Le témoin est renvoyé.

P. M. Arsenault, paqueur, Saint-Chrysostôme, appelé et assermenté.

Par le Commissaire:

Q. Dans quelle partie de l'île êtes-vous établi?—R. A la baie Egmont.

Q. Etes-vous paqueur ou pêcheur?—R. Paqueur, monsieur.

Q. Vous avez entendu le témoignage donné par les autres gentlemen, qui ont représenté ici les fabricants de conserves; dans l'ensemble êtes-vous d'accord avec eux?—R. Jusqu'à un certain point.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la fabrication des conserves?—R. Dix-sept ans.

Q. Toujours au même endroit?—R. Oui, monsieur.

Q. Dirigez-vous une fabrique ou plus?—R. Une.

Q. Combien de barques pêchent pour vous?—R. Quatorze.

Q. Sont-elles toutes à vous?—R. Douze sont à moi, et j'achète la pêche des deux autres.

Q. Les hommes employés dans vos barques pêchent-ils au poids ou au cent?—R. Au cent.

Q. Et dans le cas des autres bateaux dont vous achetez la pêche?—R. C'est au cent aussi.

Q. Quel est le prix moyen donné pour le homard, au cent?—R. Pour celui qui est pêché par mes propres barques, je paie de 60 à 75 cents. Les autres ont $1.50.

Q. Quel est le nombre des employés dans votre fabrique de conserves?—R. Environ quatorze filles et six hommes.

Q. Vous faites encore le paquage maintenant?—R. Oui.

Q. Comment votre paquage a-t-il été cette saison-ci?—R. Très médiocre.

Q. Comment le paquage de cette année soutient-il la comparaison avec celui de l'année dernière?—R. Il n'a atteint qu'à peu près la moitié.

Q. Comment avez-vous réussi l'an dernier?—R. Assez bien.

Q. Et en 1907, comment a été le paquage?—R. Bon.

Q. Combien en avez-vous mis en conserves cette année-là?—R. Nous avons mis en conserves au delà de 900 caisses.

Q. Avez-vous une idée de ce que vous allez faire cette année?—R. Nous allons paquer 450 caisses.

Q. Quelle comparaison peut-on établir entre la qualité du poisson que vous paquez maintenant et la qualité de celui que vous aviez l'habitude d'avoir quand vous avez d'abord commencé à paquer?—R. Cette année il est de taille assez bonne.

Q. Mais rare quant à la quantité?—R. Rare quant à la quantité. Leur taille est à peu près double de celle des homards de l'an dernier.

Q. Est-ce que d'après votre expérience la taille du poisson varie considérablement d'année en année?—R. Oui.

Q. Alors, je suppose qu'ils viennent par migration durant la saison?—R. Oui; c'est cela.

Q. Quel est, à votre avis, le pourcentage des homards femelles portant du frai, parmi ceux qui sont pris dans votre voisinage?—R. Cette année nous n'en avons pas eu beaucoup. Au mois de juin nous en avons eu de 15 à 20 pour 100, et j'ai vu un temps où il y en avait 75 pour 100 sur le réfrigérant pendant ce mois.

Q. Etait-ce une bonne migration de poissons?—R. Une assez bonne migration.

Q. Combien pour cent du poisson pris dans votre voisinage sont d'une taille inférieure à la taille légale? Naturellement, il est généralement admis que le règlement quant à la limite de taille n'a pas été mis en vigueur?—R. Cela dépend de l'endroit où nous pêchons. Si nous pêchons près du rivage, le homard est plus petit que si nous pêchons au large.

Q. On peut affirmer sans crainte qu'en règle générale vous avez une migration de poissons plus petits près du rivage que celle que vous avez au large?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle distance du rivage vos hommes pêchent-ils?—R. Nous pêchons à partir d'un mille et quart jusqu'à dix milles.

Q. Quelle y est le profondeur moyenne de l'eau?—R. Nous avons de deux à dix brasses.

Q. Pêche-t-on dans la même profondeur d'eau pendant toute la saison?—R. Non, nous n'allons pêcher en eau profonde que vers la fin de la saison.

Q. Vous renversez la pratique ordinaire. La plupart des pêcheurs commencent à pêcher dans l'eau profonde, et vont ensuite dans l'eau basse?—R. Nous commençons dans l'eau basse, et graduellement nous nous éloignons.

Q. L'expérience vous a démontré que vous suiviez mieux le poisson en faisant cela?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Nous en avons pris de 8 à 9 pouces, mais en général ce sont d'assez gros poissons.

Q. Pensez-vous qu'il y a un temps de la saison pendant lequel le homard n'est pas bon à manger?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait.

Q. Je suppose que lorsqu'ils jettent leur test, ils sont bons?—R. Oui.

Q. Quel est le temps où votre pêche est la meilleure?—R. Nous avons notre meilleure pêche du 15 de juillet jusque vers la fin de la saison, le 10 août.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite par quelques pêcheurs de changer la saison de pêche dans votre division?—R. Nous désirons ardemment le changement de la saison. Nous voulons commencer vers le 1er ou le 15 juillet et pêcher environ deux mois et demi.

Q. Seriez-vous en faveur de ce changement?—R. Oui.

Q. Nous avons rencontré un grand nombre de pêcheurs sur les côtes du Nouveau-Brunswick qui nous en ont parlé?—R. Oui, monsieur, en faisant cela, nous protégerons le homard.

Q. D'un autre côté, certaines personnes nous ont dit que la perte des engins de pêche—la putréfaction des câbles pendant la saison chaude et la destruction des pièges par le taret—seraient beaucoup plus considérables qu'en pêchant pendant la saison telle qu'elle existe maintenant?—R. Il n'y aurait pas une grande différence sous ce rapport, je crois.

Q. Quelques pêcheurs nous ont dit que le gain qu'ils feraient par le changement de la saison serait tel qu'ils pourraient supporter une perte de cette nature?—R. Oui.

Q. Et quel est en général leur sentiment là-dessus, croyez-vous?—R. Ils sont en faveur du changement dans notre localité.

Q. Quelle est l'opinion générale?—R. A Fifteen-Mile, en montant plus loin de ce côté, on y est opposé, mais à partir de notre localité jusqu'à West-Point, on est fortement en faveur du changement.

Q. C'est-à-dire du cap Egmont à West-Point?—R. Oui, monsieur.

Q. Les homards œuvés ont-ils toujours été apportés à votre fabrique?—R. Jusqu'à cette année.

Q. A-t-on fait un effort sérieux cette année pour arrêter cette pratique?—R. On a fait un certain effort, mais pas un effort très sérieux.

Q. Seriez-vous en faveur de l'établissement de homarderies?—R. Oui.

Q. A la vérité, si vous changez la saison, vous n'aurez pas les œufs pour une homarderie?—R. Non, c'est vrai. Oh, oui, je serais en faveur de l'établissement d'une homarderie, si on ne change pas la saison.

Q. Y a-t-il quelque endroit dans votre voisinage où l'on pourrait établir des enclos?—R. Précisément à la baie d'Egmont. Il y a deux endroits qui seraient bons pour des enclos.

Q. Le homard s'y rend-il déjà?—R. Oui, à un endroit dans la rivière Percival.

Q. Il n'y a pas de doute qu'ils puissent vivre là?—R. Non.

Q. Quel est dans votre voisinage la proportion des homards dont la taille n'atteint pas la limite réglementaire?—R. Environ 12 ou 15 pour cent.

Q. Ils ont été mesurés dans votre établissement cette année?—R. Oui.

Q. Quel effet produirait chez vous l'application rigoureuse du présent règlement qui vous oblige à ne prendre que des homards de huit pouces de taille?—R. Cela me ferait du tort jusqu'à un certain point.

Q. Est-ce que cela vous forcerait à cesser vos opérations?—R. Je ne sais pas si cela m'y forcerait ou non. Cela me forcerait à cesser mes opérations à l'intérieur, mais j'essaierais de pêcher au large.

Q. L'idée de faire observer strictement le règlement quant à la limite de la taille aurait pour effet que, dans très peu d'années à venir, la pêche se serait tellement améliorée que vous n'en souffririez aucune perte?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la présente méthode consistant à restreindre l'émission des permis de fabriquer des conserves?—R. Il est assez difficile pour moi de répondre à cela. Je crois qu'on a déjà accordé trop de permis, parce qu'on a tendu trop de pièges.

Q. Cela amène une autre question: Croyez-vous qu'il y a quelque objection à limiter le nombre des fabriques de conserves, si on ne limite pas le nombre des engins de pêche?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de limiter le nombre des engins de pêche qui servent à chaque fabricant de conserves?—R. Non, ici, cela ne serait guère possible.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque raison pour qu'il ne soit pas accordé de permis à celui qui établit son aptitude à faire le paquage?—R. Non, on devrait lui donner son permis, je crois, autant que je sache.

Q. Croyez-vous que la diminution de la pêche est due à la pêche excessive?—R. Oui, je le crois.

Q. Que pensez-vous des diverses propositions qui ont été faites en diverses occasions? Prenez par exemple, celle ayant pour objet de prohiber entièrement la pêche pendant un certain nombre d'années?—R. Je ne crois pas que cela soit praticable.

Q. De défendre la pêche par sections?—R. Je ne crois pas que cela soit praticable non plus.

Q. De limiter la taille et de diminuer la saison?—R. Cela ne fonctionnerait pas bien dans notre section.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque bonne raison pour avoir une limite de taille moindre dans un district que dans un autre?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Que pensez-vous du commerce des homards vivants? Dans votre opinion, serait-il opportun de l'encourager dans votre voisinage?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Les facilités n'existent pas ici?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque chose de vrai dans la déclaration faite par certaines personnes à l'effet que le homard de l'île du Prince-Edouard ne peut supporter le transbordement; quelques personnes ont dit que le homard de l'Atlantique est de beaucoup plus dur que celui de l'île du Prince-Edouard?—R. Nous en avons exporté quelques-uns, il y a quelques années, et ils n'ont pas donné satisfaction. Il y avait un certain individu, à Summerside, qui achetait des homards vivants. Il a essayé ce commerce et en a acheté un grand nombre, mais cela n'a pas réussi, et il y a perdu de l'argent.

Q. Etait-ce dû au fait qu'il ne pouvait rendre son homard directement au marché?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que si l'on pourvoyait aux facilités et si l'on inaugurait ce commerce, ce serait plus profitable pour les pêcheurs que de vendre aux fabricants de conserves?—R. Si l'on pouvait les faire parvenir sur le marché en bonne condition.

Q. Combien de homards estimez-vous qu'il faille, dans votre voisinage, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Cela varie d'année en année. Il nous en faut de 6¾ à 9. Cette année, il en faudra à peu près 7. L'an dernier c'était à peu près 8. Certaines années, il nous en faut jusqu'à 9½.

Q. Avez-vous déjà connu un pêcheur qui ait souffert une perte à cause du refus du fabricant de conserves d'accepter sa prise de homards?—R. Jamais.

Q. Règle générale, croyez-vous que les pêcheurs sont satisfaits du prix qu'ils reçoivent pour leur homard?—R. Oui, autant que je sache.

Q. Qui fixe le prix?—R. Ce sont les fabricants qui le font généralement.

Q. D'ordinaire, est-ce que les mêmes pêcheurs font la pêche d'année en année?—R. Oui, monsieur.

Q. Un homme s'attache d'habitude au même fabricant?—R. Nous en avons généralement de nouveaux.

Q. Croyez-vous que les pénalités qui existent soient suffisantes? Avez-vous jamais connu quelqu'un qui ait payé l'amende?—R. Oui, j'en connais quelques-uns.

Q. Etiez-vous un de ceux-là?—R. Oui.

Q. Ça doit faire longtemps de cela? Etait-ce pour avoir pêché après la saison?—R. Pour avoir fait quelque chose de défendu.

Q. Avez-vous quelque autre changement à suggérer?—R. Nous voulons protéger le homard durant le mois de juin. C'est la seule recommandation que j'aie à faire.

Q. Croyez-vous que l'on devrait faire l'inspection des fabriques de conserves?—R. Je n'en sais rien.

Q. Que pensez-vous de faire donner une licence à un aubain?—R. Je ne crois pas que ce serait juste.

Le témoin est renvoyé.

G. Shelton Sharp, paqueur, Ellerslie, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Dans quelle partie de l'île se trouve Ellerslie?—R. C'est l'endroit où je fais la pêche: le chenal de Hardy et de la baie de Richmond.

Q. Combien de fabriques de conserves dirigez-vous?—R. Deux.

Q. Sont-elles toutes les deux dans le même voisinage?—R. Elles sont à moins de trois milles l'une de l'autre. L'une est dans la baie de Richmond et l'autre sur le rivage du dehors, le rivage en dehors de la baie.

Q. Combien de barques possédez-vous?—R. Nous avons neuf barques, sept en dehors et deux à l'intérieur.

Q. Et vous achetez de combien?—R. Nous achetons beaucoup de l'intérieur, rien du dehors.

Q. Quel est le prix payé à l'intérieur?—R. Nous achetons généralement au poids. Cette année il a varié tout le temps de $3.75 à $4.

Q. C'est-à-dire quand les pêcheurs fournissent leurs propres engins de pêche?—R. Quand ils fournissent leurs propres engins de pêche.

Q. Quelle est la pratique suivie par vos hommes qui pêchent en dehors, en ce qui concerne la manière de placer leurs pièges? Pêchent-ils loin au large lors de l'ouverture de la saison?—R. Ils ne dérangent jamais leurs pièges du large, ils pêchent de deux à trois milles du rivage.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. De 6½ à 12 brasses.

Q. Y a-t-il quelque fond particulier où ils aiment mieux se mettre?—R. Tous sur un fond rocailleux. Le sable n'est pas bon au large.

Q. La perte des engins est-elle considérable au large?—R. Cette année, elle sera d'un cinquième du nombre total.

Q. A quelle période de la saison trouvez-vous que la pêche au large soit la meilleure? A l'ouverture de la saison?—R. A l'ouverture de la saison.

Q. Devient-il nécessaire d'y déplacer vos pièges?—R. Non nous ne les déplaçons jamais. Il y a quelques fabricants de conserves qui font ce que l'on appelle la pêche au goulet, dans 2 à 2½ brasses d'eau, mais c'est très destructif pour les engins de pêche, et tous les fabricants ne le font pas.

Q. Outre qu'elle soit très destructive pour les engins de pêche, cette pêche au goulet a pour résultat de faire prendre un plus grand nombre de homards non parvenus à l'âge adulte?—R. Un poisson plus petit.

Q. Croyez-vous que l'on puisse affirmer, toutes choses étant égales d'ailleurs, que dans l'eau peu profonde vous avez un poisson plus petit?—R. Si vous laissez le roc et prenez le sable, c'est ce qui arrive.

Q. Y a-t-il une période pendant la saison où vous vous attendez à avoir une plus forte migration de homards femelles?—R. Pendant la première partie de la saison, nous avons les femelles, mais nous n'avons pas beaucoup de homards œuvés.

Q. Combien pour cent en avez-vous?—R. On ne l'estime pas à plus de trois pour cent.

Q. Il n'est pas très probable qu'il y en ait une plus grande quantité pendant toute la saison. Nous avons entendu parler de 75 pour cent, mais il s'agissait sans doute d'une seule migration?—R. Il n'y a jamais sur notre rivage de migration de cette espèce.

Q. Remarquez-vous que les œufs sont mûrs à n'importe quel temps de la saison?—R. Non, chez les différents homards ils sont à des phases diverses.

Q. Ils sont plus mûrs chez quelques-uns que chez d'autres?—R. Oui; mais la saison ne fait aucune différence à cela.

Q. Vous pouvez découvrir le jeune homard à l'œil nu?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il faille un plus grand nombre d'engins de pêche, maintenant, pour prendre la même quantité, qu'il n'en fallait autrefois?—R. Si nous pouvons les placer sur le même fond, il n'en faut pas plus.

Q. Qu'est-ce qui vous empêche de le faire?—R. L'encombrement.

Q. Y a-t-il plusieurs fabriques de conserves dans votre voisinage?—R. Sur la rive extérieure, il y en a deux, à part la nôtre, qui font la pêche dans le même port.

Q. Et, à l'intérieur, comment est-ce?—R. A l'intérieur, nous sommes seuls, mais nous sommes en concurrence avec toutes les fabriques de la baie.

Q. Relativement à la pêche dans la baie, quand commence-t-elle?—R. Il n'y a pas de pêche, à proprement parler, jusqu'au mois de juillet, jusqu'à la mue du homard.

Q. En automne, vous ne trouvez pas de poisson là?—R. Quelques-uns seulement, le poisson qu'il y a dans la baie.

Q. Croyez-vous que les homards hivernent dans la baie?—R. Un certain nombre.

Q. Quelle est la plus grande profondeur d'eau que vous avez là?—R. Dix brasses.

Q. Sur un fond de vase?—R. Un fond de vase: Je ne sais pas s'il y a dix brasses; il ne doit y en avoir que six ou sept.

Q. Quelle est la saison pendant laquelle le homard fraie, dites-vous?—R. Nous en trouvons aussitôt que nous commençons, au printemps, et nous en trouvons quand nous finissons. Mais le plus grand nombre que nous trouvons est, je crois, au cours de mai et le 1er de juin.

Q. Croyez-vous ques les homards se rapprochent du rivage pour frayer?—R. Je ne le crois pas, je crois que c'est pour muer.

Q. Fixeriez-vous une limite le long des côtes où vous ne permettriez pas la pêche?—R. Je ne sais pas. Vous ne le pourriez pas quant à la baie. Pour la pêche au large, vous pourriez fixer une limite.

Q. Quelle est votre franche opinion sur la pêche dans la baie, vous avez eu de l'expérience aux deux endroits. Nous avons entendu diverses appréciations à ce sujet. Il y en a qui disent qu'elle est évidemment destructive, d'autres disent qu'elle ne fait aucun tort?—R. Depuis que je suis assez grand, je fais la pêche, et nous trouvons le homard en aussi grand nombre et de la même taille que lorsque j'ai commencé, quoiqu'il y ait plus d'engins de pêche, et que le homard soit plus partagé.

Q. Vous ne trouvez pas que vous paquez une quantité déraisonnable de homards reproducteurs?—R. Il y en a très peu dans la baie, c'est-à-dire des homards œuvés.

Q. Que penseriez-vous de la proposition d'augmenter l'espace entre les lattes des pièges? On semble l'avoir beaucoup rétréci depuis ces dernières années?—R. Je ne crois pas que ce serait une mauvaise idée, du tout.

Q. Croyez-vous que cela permettrait à une grande quantité de petits homards de se sauver?—R. Oui.

Q. Quelle largeur fixeriez-vous?—R. Il est un peu difficile de le dire à cause du homard lui-même. Il y en a qui disent qu'entre les lattes du fond, ils avaient l'habitude de laisser un pouce et demi environ.

Q. Croyez-vous que la largeur requise devrait être sur tout le piège, ou serait-elle suffisante au fond?—R. Je crois que ce serait suffisant entre trois lattes du fond.

Q. Et que pensez-vous du fond?—R. Ils ne pourraient pas sortir par le fond. Le fond serait appuyé sur le roc ou le fond de l'eau quel qu'il soit.

Q. A quelle taille considérez-vous le homard entièrement rendu à l'âge d'adulte?—R. Nous les avons mesurés en été, et nous les avons trouvés de toute taille, 10½ pouces et 12 pouces.

Q. Sont-ce des homards avec des œufs?—R. Le homard du dehors. Oh, vous voulez parler du homard œuvé.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Pas très petit, pas moins de 8 pouces. Je ne crois pas qu'on en ait beaucoup de 7 pouces.

Q. La où l'on en a tenu compte on en a trouvé environ un sur cent mille. Généralement parlant, le homard œuvé est un gros poisson?—R. Un homard de neuf à dix pouces.

Q. Est-ce la coutume, dans votre district, de dépouiller ou d'enlever les œufs des homards œuvés que vous trouvez?—R. Pas dans notre district.

Q. A votre connaissance, fait-on de la pêche contre la loi?—R. Non, quand nous cessons, toutes les fabriques cessent, autant que je sache.

Q. Est-ce que vous avez eu pour habitude de recevoir tout le homard qu'on vous apportait, qu'il fût en dessous de la limite de taille ou œuvé?—R. Nous avons refusé le homard œuvé.

Q. Oui, mais cette année seulement?—R. Non, l'année dernière aussi. M. Matheson a écrit au garde-pêche de notre district d'en prendre note, et nous en avons pris note pendant quelque temps. Ensuite, les pêcheurs nous ont avertis qu'ils les rejetaient à l'eau; du reste ils ne nous en ont jamais apporté.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient de plus en plus disposés à observer la loi sous ce rapport?—R. Oh! oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs comprennent qu'il y a nécessité pour eux de le faire?—R. Ils comprennent la nécessité de rejeter à l'eau le homard œuvé.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait quelque avantage à essayer de rassembler les pêcheurs de votre district et à leur parler sur ce sujet?—R. Ce serait une bonne idée.

Q. Quelques-uns d'entre eux écouteraient, je suppose, ce qu'on aurait à leur dire?—R. Oh! oui.

Q. Lesquels à votre avis sont responsables de l'inobservance de la loi? Sont-ce les fabricants de conserves ou les pêcheurs?—R. Les uns et les autres sont blâmables. Si le fabricant de conserves prend ce poisson, je dirai que c'est lui qui est à blâmer.

Q. Quelques fabricants de conserves nous ont dit qu'ils étaient obligés de prendre ce poisson, parce que, s'ils ne le prenaient pas, ils perdraient leurs pêcheurs?—R. Nous n'avons jamais eu de pareil ennui. Nous avons tout simplement dit aux pêcheurs que nous serions condamnés à l'amende si nous le prenions.

Q. Seriez-vous en faveur de l'établissement d'une homarderie dans votre district?—R. Certainement.

Q. Et de payer une redevance plus élevée afin d'augmenter le fonds nécessaire pour acheter le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Et que penseriez-vous la proposition de faire disparaître tout à fait la limite de taille; je suppose que la loi sur la limite de la taille est une de celles qu'il est le plus difficile de metre en vigueur?—R. Oh, oui, elle n'a pas été mise en vigueur au cours de ces quelques dernières années.

Q. A-t-elle jamais été mise en vigueur?—R. Je crois qu'autrefois on a été très sévère dans l'application de la loi exigeant 8 pouces de taille. Je crois que c'était sous le gouvernement conservateur.

Q. Sir Hibbert Tupper a essayé de la faire respecter assez strictement?—R. Oui.

Q. Si la loi actuelle sur la limite de taille était strictement observée, quel en serait l'effet sur le fabricant de conserves?—R. Il ne recevrait que la moitié de son poisson.

Q. Est-ce que cela le forcerait à renoncer à son entreprise?—R. Dans les conditions actuelles, cela le mettrait dans l'impossibilité de continuer.

Q. Que pensez-vous de la restriction du nombre de licences?—R. Il me semble que tout homme qui veut faire le paquage doit être capable de le faire, mais en même temps——

Q. Ne croyez-vous pas que nous devrions avoir de cet homme quelque garantie qu'il est capable de faire le paquage de façon à donner à ses produits le degré régle-

mentaire de perfection?—R. Je le crois. Les personnes déjà dans les affaires ont eu le soin d'établir ce degré de perfection; elles ont mis un bon article sur le marché.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de limiter le nombre des engins de pêche dont se sert un fabricant de conserves?—R. A la vérité, je crois que ce serait assez difficile.

Q. Il semble peu naturel de limiter le nombre des fabricants de conserves et de ne pas limiter le nombre des engins de pêche?—R. Oui.

Q. Quelle est la vraie cause, croyez-vous, de la diminution de la pêche?—R. Dans notre district nous n'avons pas eu de diminution appréciable. Les homards ont été meilleurs ces dernières années qu'ils ne l'ont été—c'est-à-dire, au large. On en a pris dans la baie, mais ils étaient plus partagés à cause des pièges.

Q. Vous croyez alors, que dans votre district, il n'y a pas eu de diminution de la pêche?—R. Non.

Q. Ni sous le rapport de la taille, ni sous celui de la quantité?—R. Ni sous le rapport de la taille, ni sous celui de la quantité.

Q. Diriez-vous qu'il est de l'intérêt de la pêche que l'on prenne le homard avant qu'il ait atteint l'âge de maturité, ou l'âge auquel la reproduction a lieu?—R. Ce serait un peu difficile à dire. Il y a d'autres causes de destruction du homard avant qu'il n'ait atteint l'âge de maturité, surtout sur notre côte. Nous trouvons souvent le poisson détruit, le petit homard.

Q. Mais ces causes sont celles qui ont toujours existé?—R. Elles ont toujours existé, oui.

Q. Pouvez-vous nous dire quelque chose au sujet du commerce du homard vivant? R. Non.

Q. Ce commerce a-t-il jamais été tenté dans la partie de l'île que vous habitez?—R. Non, pas dans notre partie. Les facilités n'existent pas. Nous ne pouvons pas avoir le homard à temps pour l'envoyer par le train du matin, et il nous faudrait avoir des wagons spéciaux pour cela.

Q. Pourriez-vous nous dire combien il faut de homards vivants pour remplir une boîte d'une livre, d'après vous?—R. Nous comptons généralement à la caisse, de 210 à 230 livres à la caisse.

Q. Croyez-vous que les pénalités qui existent sont suffisantes?—R. A moins qu'on ne rende plus sévère la loi concernant le homard œuvé.

Q. La loi récente sur la fermeture de la saison de la pêche, est-elle satisfaisante dans votre cas?—R. Elle est satisfaisante pour la pêche au large, mais nous prétendons que nous devrions avoir plus de temps pour la pêche à l'intérieur. Pour la pêche au large, nous sommes satisfaits de la saison telle qu'elle existe.

Q. Que pensez-vous de la date d'ouverture, vous va-t-elle?—R. Nous avons protesté l'année dernière contre le changement du 20 au 26. Il y a certaines années où nous pouvons commencer le 20 à tendre les lignes.

Q. Qu'est-ce qui a amené ce changement?—R. On prétend que c'est la quantité d'anciens approvisionnements de l'année dernière qui restent en mains. On a voulu créer l'impression au dehors que nous avions une saison plus courte.

Q. Pensez-vous que les produits des fabriques devraient être soumis à l'inspection? —R. Nous voyons maintenant à avoir un bon article afin de pouvoir le vendre.

Q. Que pensez-vous de l'émission de licences en faveur des aubains?—R. Les Canadiens devraient avoir la préférence, je crois.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à coopérer pour la mise en conserves?—R. C'est une bonne idée.

Q. Y a-t-il dans votre district quelque fabrique de conserves fonctionnant suivant le système coopératif?—R. Non.

Q. Avez-vous connaissance de plaintes faites par les pêcheurs à l'effet que le prix payé pour le homard n'est pas satisfaisant?—R. Non, il y a généralement divergence d'opinion entre le paqueur et le pêcheur quand le premier fait ses arrangements au printemps, mais après cela, ils sont généralement assez satisfaits.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs aient souffert quelque tort du fait que des fabricants de conserves avaient suspendu les opérations de leurs fabriques?—R. Pas dans notre district.

Q. Si l'on cessait de mettre en conserves, les pêcheurs trouveraient-ils un marché pour leur homard?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que l'expédition du homard vivant serait encouragée si on pourvoyait aux facilités nécessaires?—R. Je ne sais pas, dans ce district nous sommes bien loin, et aux Etats-Unis, tout est vendu à commission. Quelques fois cela paie bien, d'autres fois, cela ne paie pas. Nous mettons le homard en conserves ici, et nous donnons de l'ouvrage aux gens.

Q. Là où il serait possible de pousser le commerce du homard vivant, croyez-vous qu'il devrait être encouragé de préférence à l'industrie du paquage?—R. Je le crois.

Q. Prenez la côte sud de la Nouvelle-Ecosse, la majeure partie du commerce aujourd'hui consiste dans la vente du homard vivant. Mais, à la vérité, on a les facilités pour faire ce commerce avec succès. Quelle branche de la pêche, croyez-vous, serait la plus profitable aux pêcheurs?—R. Ce serait le commerce du homard vivant.

Q. C'est-à-dire là où il pourrait être fait avec succès?—R. Oui, fait avec succès.

Q. On a suggéré qu'un Conseil des pêcheries fût créé pour les Provinces maritimes afin de renseigner le ministère sur la réglementation de la pêche, approuveriez-vous un pareil projet?—R. Oui, je l'approuverais.

Q. Y a-t-il d'autres matières sur lesquelles vous aimeriez à dire votre opinion?—R. Rien en particulier, sauf sur ces homarderies. Je les recommanderais.

Q. Vous avez dit que vous n'auriez pas objection à payer une redevance un peu plus élevée?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

DOMINICK MURPHY, pêcheur, baie Egmont, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous pêcheur ou fabricant de conserves?—R. J'ai eu l'occasion cette année de faire un peu de paquage.

Q. Dans une fabrique fonctionnant suivant le système coopératif?—R. Oui. J'ai toujours été pêcheur, et j'ai eu une occasion cette année.

Q. Combien d'entre vous étiez associés?—R. Il y en avait 15 mais les 15 ne sont pas restés. Ils s'y sont pris trop tard pour avoir une licence, et quelques-uns ont dû vendre . Quelques-uns ont vu qu'ils ne pourraient pas faire la pêche pour le prix que cela rapporterait par cent livres; ils ont abandonné leurs engins de pêche et s'en sont allés à Boston.

Q. Ce qui vous a laissé avec combien d'associés?—R. Un autre pêcheur et moi, nous avons dû nous servir de la licence et faire de notre mieux, en faisant le paquage et la pêche, vu que la licence nous était accordée.

Q. Avec combien de barques avez-vous fait la pêche?—R. Seulement deux, la mienne et celle de l'autre.

Q. Et avec combien de pièges?—R. J'ai fait la pêche avec 127 pièges seulement.

Q. De combien de pièges l'autre barque s'est-elle servie pour faire la pêche?—R. Je suppose qu'elle en avait un peu plus de 200.

Q. Avez-vous pêché seul?—R. Non, monsieur, j'ai pêché avec mon garçon.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées, comme résultat de vos opérations?—R. Nous étions en retard. C'est l'autre jour seulement que nous avons pu faire le paquage.

Q. Il vous reste encore quelques jours de travail à faire?—R. Je crois que nous avons près de 9 caisses, je n'en suis pas exactement certain, mais ce n'est là que le produit de la barque avec les 127 pièges. Il y en aura peut-être plus que ça.

Q. Et avant cette année, avez-vous toujours travaillé comme pêcheur?—R. Je le crois. Bon an mal an, je crois que j'ai fait la pêche sur cette côte depuis 28 ans.

Q. Quand la première fabrique de conserves a-t-elle été ouverte en cet endroit?—R. M. George Longworth et M. Brown, de West Point, je crois, ont été les premiers.

Q. Que pensez-vous du changement proposé en ce qui concerne la saison?—R. Je crois que la pêche de bonne heure est plus destructive pour le poisson et plus dispendieuse pour les pêcheurs, parce qu'ici sur notre rivage, le homard vient frayer, et au mois de juillet vous pouvez prendre un poisson de belle taille, mais il est terriblement léger, et n'a pas de chair.

Q. Suivant la réglementation qui existe maintenant, il vous est permis de pêcher du 25 mai au 10 août?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment cela vous irait-il de changer la saison, et de la mettre du 15 juillet à la fin de septembre?—R. C'est ce que nous voulons dans notre district.

Q. Je suppose qu'il n'y a pas ici de pêcheurs des districts d'en bas, vous êtes tous de la baie d'Egmont?—R. Je crois qu'il y en a ici de la côte nord.

Q. Vous croyez qu'en pêchant plus tard vous éviteriez de prendre le poisson œuvé?—R. C'est le cas d'un homme qui fait la pêche et qui en même temps essaie de sauver son champ de foin et tous les autres produits qui lui appartiennent. C'est le temps du frai, je crois, et aussitôt après la mue, on ne voit guère de homards œuvés. En fixant cette date, je crois qu'à peu près tout le homard œuvé serait parti.

Q. Il y a des gens qui disent qu'il faudrait au moins 30 pour cent de plus de homards pour remplir une boîte d'une livre pendant cette saison que pendant mai et juin?—R. Cela fait l'affaire de ceux qui vont pêcher de bonne heure en mai. Jusqu'en juillet, le homard est petit.

Q. Alors quand commenceriez-vous à pêcher de nouveau?—R. Au moment actuel on commence à avoir de bon poisson.

Q. A quelle distance du rivage faites-vous la pêche?—R. Ça dépend de la température et du vent.

Q. Faites-vous la pêche dans la baie?—R. Dans la baie, bien près du rivage.

Q. Sur quelle rive faites-vous la pêche?—R. Sur la rive nord de la baie d'Egmont.

Q. Près de West Point?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Nous avions, je pourrais dire, deux brasses quand nous avons commencé ce printemps.

Q. A quel temps de la saison faites-vous généralement votre meilleure pêche?—R. Jusqu'au 10 juillet ou à peu près. En juillet il y a une diminution.

Q. Pêchez-vous tout le temps dans la même profondeur d'eau?—R. Oui. Il est très rare que je déplace mes engins de pêche.

Q. Vous ne pêchez pas ainsi tout le temps, vous vous adonnez aussi à la culture?—R. J'ai une terre sur le rivage, et je cultive et fais la pêche.

Q. Quelle est votre opinion sur la condition de la pêche au homard, pensez-vous qu'elle soit aussi bonne qu'elle ne l'a jamais été?—R. Elle n'est pas aussi bonne. Les homards ne sont pas en aussi grand nombre, et la pêche n'est pas aussi bonne. Il y a autant d'argent à faire dans la pêche que lorsque le prix par caisse était très bas. M. Longworth nous a dit qu'il avait vendu une caisse à $5.50; il avait des hommes salariés et leur donnait autant par 100 livres et par nombre de homards qu'il leur donne maintenant. Néanmoins, les prix vont maintenant jusqu'à $10.50 et $15.00; ceux qui achètent ne peuvent donner un prix plus élevé.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Nous en avons fait un mémoire jusqu'en juillet. Je ne suis pas certain, parce que je ne suis pas celui qui tient les livres.

Q. Toutefois vous vous êtes procuré une licence, et en êtes sûr pour une autre année?—R. Oui, nous faisons le paquage maintenant. Il y avait 15 personnes qui avaient signé, mais les autres sont morts ou ont dû nous quitter.

Q. Vous attendez-vous à vous réorganiser?—R. Je m'y attends, oui. J'ai deux jeunes garçons qui pêchent au cent. Un jeune homme pêche au large, à l'eau profonde avec environ 180 pièges. Il y a un autre paqueur qui a à peu près le plus grand nombre de pièges à une barque que nous ayons dans le port. Le plus jeune de mes garçons pêche avec lui. Je crois que j'ai fait autant que les deux avec 170 pièges. Je n'avais pas l'intention de pêcher du tout ni de vendre parce que je ne pourrais pas vivre. Je ne pourrais pas pourvoir à ma maison et avoir un peu de tabac en vendant à $2.00 le cent livres.

Q. Dites-vous que les pêcheurs, généralement parlant, feraient plus d'argent si on leur permettait de faire le paquage, qu'en pêchant à leur propre compte?—R. Je suis préparé à le prouver. J'ai autrefois fait la pêche au cent, au nombre de homards et à la livre, et j'ai des chiffres pour le prouver.

Q. Quelle qpantité de homards pouviez-vous mettre en conserves?—R. Nous ne pouvions pas nous attendre à en mettre beaucoup en conserves. Nous n'avions qu'un petit gréement. Néanmoins, comme la licence était accordée, il fallait quelqu'un pour la prendre. Je ne ferais pas la pêche du tout pour vendre à raison de tant par nombre de homards; ça ne me paierait pas. Un homme ne peut y gagner sa vie.

Q. Y a-t-il de la concurrence dans cette industrie, ou êtes-vous forcé d'accepter un certain prix?—R. C'est comme ceci. Un homme doit avoir quelque chose pour son travail, ou autrement il doit quitter son pays et s'en aller ailleurs. Vous ne pouvez pas vivre dans ce pays sans avoir la valeur de votre travail. Si les gens ne peuvent avoir aujourd'hui ce dont ils ont besoin pour les rendre capables de vivre, ils doivent faire autre chose.

Q. Quelle est votre habitude quant aux petits homards et aux homards œuvés?—R. Nous les avons pris assez petits.

Q. Gardez-vous tout ce que vous prenez?—R. A peu près. Le pêcheur dit: "A quoi bon pour moi de protéger ces poissons? un autre les prendra."

Q. Vous parlez du poisson œuvé?—R. Oui.

Q. Quand vous faisiez la pêche, portiez-vous à la fabrique tout ce que vous preniez?—R. A peu près. Cest sur cela que nous comptions.

Q. Le fabricant de conserves n'a-t-il jamais élevé quelque objection?—R. Nous nous les faisions à nous-mêmes, parce que si nous étions dans les affaires, nous voudrions protéger le poisson, c'est comme un homme qui ménage son crédit ou quelque autre chose. Si vous êtes intéressé dans les affaires et que vous y économisiez quelque chose, vous devez essayer de la protéger pour une autre année.

Q. Avey-vous une idée du pourcentage de homards œuvés qui se trouvent dans vos prises?—R. Je ne tiens aucun compte.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Sur ma parole, il doit être assez petit, mais je ne puis vous dire exactement quelle est sa taille.

Q. Avez-vous quelque chose à dire sur l'établissement de homarderies?—R. Je suppose que s'il y avait une homarderie à cet endroit, ce serait mieux que de prendre les homards œuvés et de s'en servir. Celui qui a des intérêts dans le paquage, qui désire y réussir et fait ce qu'il peut dans ce but, désire les voir protéger.

Q. Auriez-vous quelque chose à suggérer pour l'amélioration de la pêche?—R. C'est-à-dire pour la protection du homard œuvé?

Q. Pour la protection de l'industrie en homards œuvés, les homards n'ayant pas la taille réglementaire ou de quelque autre manière que ce soit?—R. Je ne vois pas d'autre manière que de faire payer une amende à celui qui en fait le paquage. Les paqueurs ne devraient accepter des pêcheurs aucun de ces poissons. Si les pêcheurs ne veulent pas rester, qu'on les engage au mois ou à un salaire fixe et qu'on laisse là ce poisson.

Q. Croyez-vous que le fabricant de conserves pourrait continuer, si on lui imposait la limite de la taille actuelle?—R. En tant qu'il s'agit du homard œuvé, il serait

juste de le protéger. Mais pour le poisson moyen, je dirai qu'il serait juste d'en faire le paquage. Les gros poissons de l'eau profonde valent peu. Les poissons de l'intérieur jettent leur test plus tôt que ceux qui se trouvent dans l'eau profonde. Alors ils remplissent mieux et donnent de meilleurs produits que les gros poissons.

Q. La coutume de dépouiller et d'enlever les œufs des homards femelles est-elle suivie par les pêcheurs dans votre district?—R. J'en ai entendu parler et je l'ai essayée moi-même sur un. Je ne crois pas qu'aucun homme s'en occupe pour la considération d'un homard. Je pense que si l'on intimidait le pêcheur à ce sujet, il ne s'en occuperait pas. J'ai essayé sur un, afin de me rendre compte par moi-même.

Q. Est-ce la coutume chez les pêcheurs d'éviter d'avoir à affaires au paqueur connu comme étant scrupuleux au sujet des homards n'atteignant pas la limite de taille et des homards œuvés?—R. Je ne sais pas, monsieur.

Q. Quelle est la meilleure manière, croyez-vous, de rencontrer les pêcheurs pour les induire à observer la loi à ce sujet?—R. La seule manière que je vois, c'est que les pêcheurs eux-mêmes peuvent s'arranger pour cela entre eux. Ceux qui gardent leur poisson et le mettent en conserves doivent être soigneux, ils ne doivent pas s'exposer à perdre. Dans le cas de ceux engagés pour pêcher au cent, il leur faut en livrer un certain nombre pour se faire des gages. C'est ici que l'importance d'une licence apparaît. Tout homme demeurant le long du rivage qui peut paquer son poisson et veut continuer en faire le paquage, sera aussi soigneux au sujet de ces poissons qu'il l'est au sujet de son foin et de son avoine.

Q. Alors, si je vous comprends bien, vous donneriez une licence à toute personne qui la demanderait?—R. Je veux dire à toute personne qui se sert de ses propres engins de pêche, et qui fournit un poisson convenable pour le marché.

Q. Connaisez-vous quelque pêcheur ayant perdu le poisson qu'il avait pris à cause du refus du fabricant de conserves de l'accepter?—R. Non, ils préfèrent accepter un prix quelconque. Il y a des gens qui disent: "Combien payez-vous au cent?" "Cinquante-cinq et soixante cents". Probablement que quelques-uns de ceux qui vont pêcher dans la première partie de la saison, diraient: "J'ai soixante cents du cent". S'il a une barque double, cela est suffisant. Ce serait 30 cents du cent pour la barque montée par un seul homme. Ce n'est pas 60 cents pour chaque homme, mais 30 cents. Le homard est évalué de cette manière, et si la chose n'est pas expliquée de telle sorte que les gens puissent la comprendre, ils disent: "Cet homme a 55 ou 60 cents".

Q. Il lui faut payer le salaire de ses hommes?—R. Il lui faut payer le salaire de ses hommes, de telle sorte qu'il a 30 cents et son homme 30 cents. Au prix qu'on paie maintenant, $2 et $3, un homme fait bien d'accepter 50 cents, et de commencer dès le début de la saison à tendre ses pièges.

Q. Avez-vous quelque expérience en ce qui concerne le homard vivant?—R. Nous avons vu quelques personnes qui achetaient dans les environs, et qui faisaient une bonne offre à ceux qui pêchaient avec leurs propres engins de pêche. Ces derniers ont été détournés de leurs obligations envers le paqueur avec lequel ils avaient conclu des contrats. Mais ça n'a pas duré. Expédier le homard vivant serait bien, si on avait un certain marché préparé pour cela, et des bateaux pour en faire le transport, de façon à ce qu'un homme pût être sûr que l'on disposerait de ses homards. Il en coûte beaucoup pour gréer des engins de pêche, on peut avoir un bon prix aujourd'hui, et peut-être que l'acheteur ne reviendra plus.

Q. Alors, je comprends que vous êtes en faveur du paquage suivant le système coopératif?—R. C'est ce que nous avons fait cette année.

Q. Votre fabrique est-elle la seule dans votre district qui fonctionne suivant le système coopératif?—R. Qui. Je suis moi-même d'opinion que le système coopératif est bon. Je ne crois pas que j'aie à le regretter, ni moi ni un autre.

Q. Seriez-vous en faveur de l'établissement d'une homarderie?—R. Oui, je crois que ce serait avantageux. Nous sommes avantageusement situés pour en avoir une,

en tant qu'il s'agit de l'eau et du terrain. Je crois que si vous retardiez la saison jusqu'au 15 de juillet, cela serait avantageux.

Q. Croyez-vous que c'est le sentiment général des pêcheurs dans votre district?—R. Oui, monsieur, je le crois. Cela donnera à ceux qui ont des fermes le temps d'entrer leurs récoltes, et de faire la pêche ensuite.

Q. Y a-t-il quelque autre chose que vous aimeriez à dire?—R. Rien autre chose qu'en ce qui concerne la nécessité de faire signer 15 hommes afin d'avoir une licence. Il suffirait qu'il y eût 5 ou 6 hommes qui voudraient vivre et travailler, et d'avoir des garçons qui ne veulent pas quitter le pays pour aller chercher de l'ouvrage. Si un homme doit courir après les paqueurs, et que les autres doivent chercher des noms pour essayer de garder sa famille ensemble, je ne crois pas que ce soit juste.

Q. Croyez-vous que le nombre de personnes nécessaire pour avoir une licence suivant le système coopératif peut être réduit?—R. Je crois qu'un homme qui a sa famille et les moyens de faire une pêche convenable, de façon qu'il n'y ait pas de perte et que l'acheteur soit satisfait du paquage, devrait avoir la permission de faire le paquage de son poisson.

Q. Alors, vous croyez que tout homme qui se montre capable de préparer du bon poisson, devrait avoir sa licence?—R. Tout homme qui prépare bien son poisson et qui essaye de garder les membres de sa famille ensemble et ne les laisse pas courir par le monde, a le droit de faire le paquage, sans aller voir 15 ou 20 personnes pour les faire signer. Je ne crois pas qu'on ait besoin de ça. Nous payons une taxe au gouvernement et nous vivons dans un pays civilisé, et un homme devrait avoir ce qu'il mérite.

Le témoin est renvoyé.

H. B. S. Birch, pêcheur, Port-Hill, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous occupé à la pêche?—R. L'année dernière a été ma première année de pêche aux homards.

Q. Et vous pêchez encore cette année?—R. Oui.

Q. N'avez-vous jamais mis en conserves?—R. Je n'ai aucune expérience en fait de mises en conserves.

Q. Pêchez-vous dans la baie ou en dehors?—R. Dans la baie.

Q. Etes-vous cultivateur domicilié dans ce district?—R. Oui, je cultive la terre.

Q. A quel temps de l'année commencez-vous à faire la pêche?—R. J'ai tendu une ligne, je crois, le 26 avril, j'ai vendu mon premier homard le 15 mai.

Q. Avec quel fabricant de conserves faites-vous affaires?—R. Durant la dernière saison, j'ai vendu à M. Wright. Il a une fabrique sur notre rivage. Cette année, j'ai vendu à M. Théodore Scott.

Q. Vous servez-vous pour faire la pêche de vos propres barques et engins de pêche?—R. Je me sers de mes propres barques et engins de pêche.

Q. Quel arrangement avez-vous fait avec le fabricant de conserves, combien avez-vous reçu?—R. Il y a eu une espèce de grève au commencement.

Q. Est-ce cette année?—R. Oui. Les paqueurs paraissaient vouloir se liguer, en quelque sorte, ou il y avait une rumeur à l'effet qu'on ne nous offrirait que $2.50 par cent livres. Nous faisons la pêche au cent livres. M. Scott a offert $3.00 et a élevé le prix, de sorte que je lui ai vendu. Je dois dire que la coalition ou ligue quelconque n'a pas duré. Elle a été brisée et tous ont payé des prix élevés.

Q. Les prix ont augmenté graduellement?—R. Partout dans la baie, ils ont augmenté.

Q. Il n'y a pas d'union parmi les pêcheurs dans votre district?—R. Il n'y a pas plus d'union parmi les pêcheurs que ceci: nous en sommes venus à une entente que nous ne pouvions pas pêcher pour $2.50; qu'il vaudrait mieux jeter à la côte nos engins de pêche.

Q. Vous n'avez pas beaucoup d'expérience en fait de pêche?—R. Pas beaucoup.

Q. Vous ne pouvez rien nous dire de la condition actuelle de la pêche comparée à ce qu'elle était au commencement?—R. Pas autre chose, que ce que, vivant sur le rivage, j'ai pu entendre dire qu'elle avait été.

Q. Comment considérez-vous la pêche aujourd'hui?—R. La pêche dans la baie de Malpèque est meilleure qu'elle ne l'a jamais été.

Q. Vous pensez que la baie est meilleure qu'elle ne l'a jamais été?—R. Oui, assurément. C'est-à-dire que je ne puis pas jurer positivement maintenant à quelles dates, mais avant que je fusse marié, il y a environ 22 ou 23 ans, M. Bond y avait une fabrique et tous ses engins de pêche étaient au large. On croyait absurde de placer un piège dans la baie pour prendre des homards; mais finalement, on a commencé à y mettre quelques pièges et on y a pris quelques poissons. L'avant-dernière année ou l'année dernière, la pêche a été bonne dans la baie. Cette année elle a'est pas aussi bonne à cause de la saison tardive.

Q. Qu'est-ce qui a retardé la saison cette année?—R. Je crois que ce sont les glaces.

Q. La glace qui tenait à la côte?—R. Au large.

Q. Est-ce que la valeur de la pêche faite dans la baie a beaucoup augmenté depuis le temps dont vous parlez?—R. Il y a plusieurs fabriques maintenant sur ces côtes, et toutes font la pêche dans la baie et se maintiennent par la pêche dans la baie, tandis que cette fabrique dont je parlais était sur l'Ile au Poisson, et l'on y faisait la pêche au large.

Q. Le nombre des engins de pêche employés dans la baie est-il plus grand qu'il ne l'était autrefois?—R. Evidemment il a augmenté, et la pêche de l'avant-dernière année a été la plus considérable, je crois, dans l'histoire de la baie. Cette année, si nous pêchions maintenant, il n'y en aurait pas de plus considérable dans l'histoire de la baie. J'ai raison de l'affirmer. J'avais laissé une ligne avec 30 pièges. Quelques-uns avaient des ressorts brisés et j'avais dû en laisser six ou sept, mais j'ai eu jusqu'à 18 à 20 homards.

Q. Quelle sorte de poisson était-ce?—R. De bons gros poissons. Je pêche dans l'eau profonde, moi.

Q. Qu'entendez-vous par eau profonde dans la baie?—R. De 18 à 20 pieds. Ce n'est que dans le chenal qu'on a de l'eau très profonde dans la baie.

Q. Limitez-vous votre pêche dans la baie au chenal, ou pêchez-vous près du rivage?—R. Cette année, je n'ai jeté qu'une ligne près du bord, mes quatre autres étaient dans le chenal.

Q. A quel temps de la saison vous attendez-vous généralement à faire votre meilleure pêche?—R. De la fin de juin au 1er juillet. J'ai le livre de la pêche ici et puis vous donner les chiffres de ce que nous avons fait. Ma première prise, le 15 mai, a été de 97 livres. Tous mes engins de pêche n'étaient pas utilisés alors. Le 17 mai, 94 livres; le 18, 98 livres; le 19, 108 livres; le 20, 64 livres, et le 22, 122 livres. Maintenant, le 7 juin, qui devait être un lundi, j'ai pris 165 livres; le 9 juin, 99 livres; le 10 juin, 71 livres; le 11 juin, 108 livres, faisant pour cette semaine 443 livres. Maintenant le 14 juin, il y a 57 livres; le 16 juin, 64 livres. Je suppose que la température venteuse m'a empêché de pêcher les deux autres jours. J'ai pêché seulement du 14 juin au 16 juin dans cette semaine, et j'ai pris 121 livres. J'ai recommencé le 21 juin, 165 livres; le 23 juin, 178; le 25 juin, 141 livres; le 26 juin, 103, faisant cette semaine 487 livres, seulement des gages pour vivre. Maintenant voici, le 28 juin, 200 livres; le 30 juin 183 livres; le 2 juillet, 207 livres; le 3 juillet, 127 livres, faisant pour cette semaine, 717 livres. Maintenant le 5 juillet, 222 livres; le 6 juillet, 103 livres; le 7 juillet, 145 livres; le 8 juillet, 144 livres; le 9 juillet, 155 livres, ce qui vous montre l'augmentation dans la dernière partie de la saison.

Q. Avez-vous trouvé une grande proportion de homards œuvés?—R. Cette année, je me rappelle seulement en avoir trouvé trois. L'an dernier, c'était ma première

année de pêche. J'en ai parlé à de vieux pêcheurs, et ils m'ont dit que c'était une merveille dans l'histoire de la pêche que de trouver autant de homards œuvés dans la baie.

Q. Quelle proportion avez-vous trouvée l'année dernière?—R. Je ne puis vous le dire. Nous en avons rejeté un grand nombre, car je ne crois pas que les pêcheurs devraient garder des homards œuvés; celui qui garderait des homards œuvés ne pourrait être considéré comme un pêcheur. Ceci pourrait convenir à un coquin, mais non aux pêcheurs, car ceux-ci agiraient contre leurs propres intérêts en conservant en leur possession des homards œuvés. Quand un pêcheur en garde un, c'est à son propre insu. Je me rappelle en avoir attrapé trois seulement cette année. Je les ai rejetés après les avoir tirés des pièges. Je ne crois pas qu'un pêcheur voudrait garder des homards œuvés, c'est-à-dire, des homards ayant encore leurs œufs.

Q. Là où vous faites la pêche, quelle proportion des homards que vous avez pris était au-dessous de 8 pouces?—R. Je ne puis répondre d'une manière précise à cela vu que je fais la pêche dans les eaux profondes. J'ai examiné les homards que j'ai pris et j'ai cru qu'ils étaient semblables, je n'ai pu découvrir de différence.

Q. Combien peut-il y avoir de vos homards, en moyenne, dans cent livres?—R. Ne les ayant jamais comptés, je ne puis répondre à cela. Nous les vendons au quintal, et tout ce que nous avons à faire, c'est de les livrer où on les pèse.

Q. Est-ce que les fabricants de conserves ont déjà refusé de recevoir tout ce qui leur est apporté?—R. Personnellement, je n'ai jamais souffert de refus.

Q. Ils acceptent tout ce qui leur est apporté?—R. Je leur ai toujours apporté de bons homards. S'il y a des petits homards parmi, je ne les livre pas, car ils n'en valent pas la peine. Je ne crois pas qu'il y ait profit.

Q. Je crois que si tous les pêcheurs étaient comme vous, il ne serait pas nécessaire de faire trois enquêtes. Croyez-vous que l'on observe les règlements concernant la protection des homards œuvés et de ceux qui n'ont pas atteint la limite de taille requise?—R. Non, je ne le crois pas. Je crois qu'il y a des gens qui ne font aucun cas de la loi, bien qu'il serait dans leur intérêt de le faire, s'ils ont l'intention de continuer de faire la pêche. Sans doute une erreur peut arriver. Ainsi, je me rappelle avoir trouvé, à deux ou trois reprises, des homards œuvés dans ma brouette, mais je les ai rejetés.

Q. En maniant un grand nombre de homards, une telle erreur peut arriver?—R. Aucun homme qui a l'intention de faire la pêche aux homards, ne devrait garder de homards œuvés.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'abandonner la question de la limite de taille, et, en compensation, d'abréger quelque peu la saison?—R. Si l'on abrège la saison dans la baie de Malpèque, vous devrez donner quelque chose en compensation pour nos produits, parce que le commencement de la saison n'est guère rémunérateur. Si toutefois nous réalisons des profits, c'est à la fin de la saison, et, cette année, les profits ont été bien petits.

Q. Si les homards hivernent dans la baie, comment se fait-il que le commencement de la saison ne soit pas rémunérateur?—R. Ils n'hivernent pas dans la baie.

Q. Vous croyez qu'ils viennent de l'extérieur?—R. Et c'est le cas. Vous pouvez peut-être en prendre quelques-uns, car il n'y a pas de règle sans exceptions. Le seul moyen de prouver cela, serait de tendre des pièges en hiver. On a recueilli quelque preuve à cet effet, parce que quelques-uns ont déjà tendu des pièges en hiver.

Q. A travers la glace?—R. Oui. Ils en ont pris quelques-uns d'abord, puis pas du tout. Ils ont évidemment pris ceux qui étaient restés dans les herbes marines.

Q. Croyez-vous que les homards soient bien actifs en hiver?—R. Je ne saurais vous dire où ils vont. Sans doute, on ne tend pas de piège en hiver. C'est là un cas bien étrange; on en prendra quelques-uns d'abord, puis pas un seul. Comment explique cela? Comment se fait-il que l'on puisse en prendre quelques-uns d'abord, puis pas du tout. Il semblerait qu'il n'y en a plus. Je ne crois pas qu'ils demeurent dans la baie en hiver. Je crois plutôt qu'ils cherchent les eaux profondes.

Q. Avez-vous quelques modifications à suggérer aux règlements?—R. En causant avec différents pêcheurs, j'ai pu constater que les conditions varient beaucoup. Par exemple, ici du côté sud, l'on semble vouloir une saison toute différente de celle que nous voulons, du côté nord. La baie de Malpèque devrait avoir une saison entièrement différente de celle qu'ont ceux qui sont au nord, c'est-à-dire, ceux qui peuvent faire la pêche en dehors de la baie. Une raison pour cela, c'est que les glaces nous causent des embarras sérieux au printemps; nous sommes toujours retardés. A l'ouverture de la saison, au printemps, durant deux ou trois semaines, nous courons de grands risques pour nos lignes, et quelquefois, nous les perdons.

Q. Vous entendez à l'extérieur et non à l'intérieur.—R. Pardonnez, monsieur, à l'intérieur. La glace pénètre dans la baie. Il nous faut remarquer que notre port est très petit et que le courant est très fort. Par conséquent, quand un vent d'est s'élève au moment de la marée, la glace entre tout droit, s'échoue, et détruit nos lignes et nos pièges, ce qui équivaut à notre ruine.

Q. Quelle est la date la plus avancée où vous avez pu constater que la glace entre dans la baie?—R. Je ne puis vous dire. Cette année, elle a été plus tardive, qu'elle ne l'a été depuis bien des années.

Q. Quand la glace est-elle partie cette année?—R. Je ne saurais vous le dire. Je sais toutefois que nous avons commencé à pêcher plus tard que les années passées. J'ai pris mes premiers homards le 15 mai; cependant d'autres en avaient pris avant moi.

Q. Si je comprends bien, vous désirez avoir à la baie de Malpèque une saison plus longue, à cause des glaces?—R. A mon avis, il serait préférable de perdre deux jours au commencement de la saison qu'un seul à la fin pourvu qu'on ne prolonge pas la saison trop longtemps. Il n'est pas nécessaire de surfaire la chose. Si nous pouvions obtenir cinq jours de plus à la fin, je serais prêt à en donner dix au commencement; disons, par exemple que nous pourrions pêcher jusqu'au 15 juillet dans la baie et que nous ne commencerions que le 1er ou le 2 mai. Troquer deux jours pour un, voilà ce que je suggère, et je crois que tous ceux qui font la pêche à cet endroit comprendront que c'est là un plan équitable à adopter. La pêche à l'extérieur diffère beaucoup de la pêche à l'intérieur. Nos rives s'étendent de Tignish jusqu'à la baie, et il est possible qu'il y ait des gens qui, ayant des préjugés contre nous, demanderont la fermeture. Je parle ici des pêcheurs de l'extérieur, qui croient que tout ce qui est autour de la baie devrait être détruit, dans leur intérêt. Nous, nous voulons que nos demandes soient prises en considération. Nous ne demandons rien autre chose que la justice.

Q. Avez-vous autre chose à dire?—R. Rien de plus que ceci. L'année dernière nous avons assez bien réussi. Cette année la saison s'est attardée. Le temps que vous nous retranchez au commencement de la saison dans la baie, ne nous fera aucun tort. A vrai dire, cela ferait tort à ceux qui font la pêche à l'extérieur. Vous comprenez que cela ferait tort à ceux qui font la pêche à l'extérieur, vu que pour eux, la pêche est alors abondante. Du côté nord, les pêcheurs ont du homard en abondance. C'est vers les dates que j'ai suggérées que vous pourriez peut-être leur nuire. Ils ont du homard en abondance tandis que nous n'avons rien, et plus tard, nous n'avons presque rien. Je pourrais suggérer ceci en ce qui concerne les permis pour la mise en conserves. Je crois que c'est là un point délicat à étudier dès maintenant. A mon avis les fabricants de conserves réussissent assez bien. Ils ne sont pas organisés jusqu'à maintenant bien rapidement ni bien solidement, mais il serait bon de considérer l'opportunité de donner un permis pour la mise en conserves, à des pêcheurs, réunis au nombre de 15 ou 18, qui seraient prêts à se livrer à l'industrie du paquage du homard.

Q. Vous approuvez donc le système de donner des permis à ceux qui voudraient se livrer, en coopération, à l'industrie du paquage du homard?—R. Je suis d'avis que cela devrait être sujet à discussion. Je crois que l'inspection des fabriques de paquage du homard, est une bonne chose, et je crois que l'on devrait y recueillir les meilleurs produits qui puissent être mis sur le marché. Je crois qu'il n'est pas juste d'avoir des fabricants de conserves qui ne s'entendent aucunement en cette matière, et

par conséquent je crois que le ministère devrait prendre des mesures pour tenir en échec les fabricants de conserves qui ne se sont pas encore sérieusement coalisés contre les pêcheurs, mais qui pourraient être tentés de le faire.

Q. On pourrait toujours les tenir en échec?—R. Plus tard, si les fabricants se coalisent contre les pêcheurs, le gouvernement aurait la liberté de donner des permis aux pêcheurs pour la mise en conserves. En donnant trop de permis cependant, il se pourrait qu'il y aurait plus de fabriques qu'il est nécessaire d'en avoir. Dans le moment tout va bien. La seule difficulté qu'il semble y avoir est celle de fixer la saison pour la pêche, de manière à satisfaire les désirs et les besoins des différentes localités de notre province. Les conditions sont si différentes.

Q. Ne croyez-vous pas qu'en ayant différentes saisons et différentes limites de taille dans des régions rapprochées, l'on ouvrirait une porte aux abus?—R. Bien, je ne sais trop. Parlez-vous de pertes?

Q. Je veux dire des abus de la pêche. Pensez-vous qu'autant que possible, nous ne devrions avoir qu'une limite de taille et qu'une saison pour la pêche?—R. Non, je ne le crois pas, parce qu'il est impossible de ne donner qu'une saison, à toute une province.

Q. Autant que possible, ne veut pas dire partout. Il semble difficile de multiplier les saisons et les limites de taille?—R. Il se pourait, mais je vais vous dire: je pourrais faire deux ou trois recommandations à ce propos. Je crois qu'un bateau ne devrait avoir qu'un certain nombre de pièges, et je crois que les pêcheurs devraient pouvoir obtenir des permis comme n'importe qui. Tout homme qui a un permis de faire la pêche à l'extérieur de la baie ne devrait pêcher que là, et tout homme qui a un permis de faire la pêche à l'intérieur de la baie, devrait demeurer là. Un homme ne devrait pêcher que là où son permis lui en donne le droit. Par exemple, je suggère qu'un bateau simple n'ait que cent pièges et un bateau double, pas plus de 300 ou 350 pièges. Sans doute, ceci n'est qu'une suggestion. Toutefois celui qui a un permis de faire la pêche à l'extérieur, devrait aller à l'extérieur pour faire la pêche.

Q. Il ne devrait pas lui être permis de faire la pêche à l'intérieur?—R. Son permis ne devrait lui donner droit de faire la pêche qu'à l'extérieur. Je crois que nous avons besoin d'une saison tout à fait différente à l'intérieur de la baie. Je propose que, si vous modifiez la saison, vous la modifiiez dans le sens que j'ai suggéré.

Q. Il se pourrait que ces recommandations portent fruit?—R. Oui. Tout ce que je puis dire de nos fabricants de conserves, c'est qu'ils nous ont traités avec justice.

Le témoin est renvoyé.

EDWARD CROPLEY, paqueur, baie Egment, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous pêcheur ou paqueur?—R. Pêcheur et paqueur.

Q. Vous avez entendu les témoignages précédents; est-ce que votre opinion diffère de celles qui ont été exprimées ou bien avez-vous quelque chose de particulier à dire?—R. Non, pas grand'chose.

Q. De quelle partie du rivage venez-vous?—R. Je fais la pêche entre West-Point et le Cap-Egmont.

Q. Je crois que vous aimeriez à dire quelque chose à propos de la saison?—R. Justement. Je voudrais que la saison dure du 15 juillet jusqu'au dernier jour de septembre.

Q. Tous les renseignements que nous avons sur cette question nous viennent des pêcheurs de la baie Egmont. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui vient de plus loin du côté de l'est?—R. Oui, il y en a quelques-uns.

Q. Comment cette saison leur conviendrait-elle?—R. Je crois qu'elle leur conviendrait très bien. Je crois que quelques-uns d'entre eux seraient en faveur de cette saison.

Q. Sur quoi vous appuyez-vous pour suggérer ce changement de saison?—R. On peut commencer le 26 mai, mais nous ne sortons pas nos pièges. Nous ne commençons pas à pêcher avant le 1er de juin, et il y a tout juste deux semaines en juin, où nous pouvons faire quelque chose. Ensuite, jusqu'au 15 juillet, la pêche ne donne pas même assez pour payer nos dépenses.

Q. Est-ce que le homard émigre pendant cet intervalle, qu'est-ce qu'il y a?—R. Le homard est alors à jeter son test.

Q. Peut-on les prendre aux pièges lorsqu'ils jettent leur test?—R. Non. Ils le jettent ordinairement vers le 15 juillet. Ensuite, ils ont faim, et cherchent les appâts. Mais comme ils émigrent dans les eaux profondes, il nous faut y transporter nos pièges pour les suivre. Je recommence à pêcher le 15 juillet.

Q. Est-ce là tout ce que vous voulez dire, ou avez-vous quelque chose à ajouter aux témoignages qui ont été donnés?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le système actuel de donner des permis pour la mise en conserves est juste, ou bien avez-vous quelques modifications à y suggérer?—R. Je suis d'avis qu'il est juste.

Q. Croyez-vous qu'il y ait assez de fabriques de conserves qui détiennent des permis?—R. Je crois que le nombre est suffisant.

Q. Croyez-vous que les prix que vous recevez des fabricants sont suffisamment élevés?—R. Oui.

Q. Vous en êtes satisfait?—R. Oui.

Q. Bien, à moins que vous ayez quelque chose de particulier à ajouter....?—R. La pêche la plus abondante de la saison se fait au large.

Q. D'ici à la fin de la saison, est-ce que les homards deviennent de meilleure qualité?—R. Oui, ils deviennent plus gros. Nous en avions 900 vendredi dernier, et nous avons rempli trois caisses.

Q. Quelle est la moyenne de taille de ces homards?—R. La taille moyenne peut être de 11 à 12 pouces. J'en ai même vu qui ont atteint jusqu'à 13 ou 14 pouces.

Le témoin est renvoyé.

PETER MCISAAC, pêcheur, Brae-Shore, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Parlez-vous en qualité de pêcheur ou de paqueur?—R. Je suis pêcheur et paqueur.

Q. Combien de bateaux avez-vous?—R. Trois.

Q. Etes-vous propriétaire des engins et de l'attirail de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur quoi désirez-vous exprimer votre opinion dans cette enquête; êtes-vous en faveur de la pêche en automne?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles sont vos raisons?—R. Je crois que notre saison n'est pas appropriée. Je crois que nous commettons une injustice à l'égard de l'industrie. Nous prenons des homards œuvés et des homards qui ne sont pas en état d'être paqués, et comme nous n'avons aucune autorité sur les pêcheries, les pêcheurs se mettent à l'œuvre en juin et recueillent tous ces homards œuvés.

Q. Croyez-vous que cette pratique est générale?—R. Je suis certain que cela se fait dans ma localité et nous prenons la majorité de nos homards œuvés en juin.

Q. Que pensez-vous de la question des pièges; croyez-vous qu'il serait bon d'insister sur un plus grand espace entre les lattes des pièges?—R. Je ne le crois pas. Voici la raison pour laquelle j'ai construit mes pièges si rapprochés: le homard enfonce ses pinces dans le piège et reste suspendu, ensuite le pêcheur, pour l'enlever, lui arrachera

les pinces. Il est bien certain qu'un homard sans pinces n'est pas de grande utilité pour le pêcheur.

Q. Ne croyez-vous pas que nous conserverions un grand nombre de homards qui n'ont pas atteint la taille requise, en accroissant l'espace entre les lattes?—R. Je ne crois pas. Je crois qu'un espace d'un pouce à un pouce et un quart serait une juste mesure. Nous conserverions ainsi les pinces du homard et tous ceux qui passeraient dans cet espace pouraient être relâchés. Plus les lattes seront rapprochées plus l'on conservera de homards dans les pièges. Mais je crois que les homards peuvent passer à travers un espace d'un pouce ou un pouce et quart.

Q. Quelle est la taille d'un homard qui pourrait passer à travers un espace d'un pouce?—R. Ceci est assez difficile à dire. Dans tous les cas, le homard devra être passablement petit.

Q. Etes-vous d'accord avec la plupart des témoignages qui ont été donnés?—R. Oui, avec la plupart d'entre eux.

Q. Y a-t-il des témoignages auxquels vous avez des objections?—R. Pas un seul. Je voudrais que la saison fût changée à partir du 15 juillet et si l'on nous donne une saison plus courte, je préférerais que l'on retranche au commencement plutôt qu'à....

Q. Vous préféreriez commencer le 15 juillet?—R. En supposant que l'on nous accorderait cela, je préférerais avoir une saison plus courte, plutôt que de demeurer dans le *statu quo* parce qu'à présent ce n'est pas une besogne rémunératrice. Il nous faut nourrir la foule, il nous faut l'entretenir, et il y a peu de profit à cela.

Q. Y a-t-il ici des pêcheurs des environs du cap Traverse?—R. Je crois qu'il y en a quelques-uns ici. Il y en a qui voudraient, et ils ont donné leurs témoignages en ce sens, que la saison au cap Traverse fût abrégée de ses dix derniers jours. Le cap Traverse s'en trouvera bien ainsi. Il y a une crique de West-Cape jusqu'à West-Point. Nous faisons la pêche ici (indiquant). Dans cette crique nous ne prenons aucun homard à la fin de la saison. Du cap Egmont, ils se rendent probablement ici, en passant par là où le passage entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard est très étroit. Leur pêche peut s'ouvrir plus tôt que la nôrte là où le passage entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard est étroit, mais à 15 ou 16 milles de circuit du cap Egmont et dans cette crique, la saison est très tardive. L'année dernière, j'ai fait ma plus heureuse prise, le 20 juillet. Cette année, je n'ai encore fait aucune prise.

Q. Comment sont vos prises?—R. Bien minimes.

Q. Est-ce que cela devient meilleur maintenant?—R. Très peu. Depuis quinze jours, le nombre n'a guère augmenté, 400 ou 500.

Q. La principale chose que vous voulez faire enregistrer, c'est votre recommandation concernant la longueur de la saison?—R. Je n'ai pas l'intention de mettre ma fabrique en opération avant le 1er juillet prochain, que la saison soit changée ou non. Je suis retourné chez moi cette année après m'être endetté de $300, et je n'ai aucun espoir de recouvrer cette perte. Quant à la capture de homards œuvés, il nous est impossible de la contrôler, car les pêcheurs n'ont qu'à leur donner deux ou trois claques, et les œufs tombent.

Q. Il y en a qui disent qu'il est difficile d'enlever les œufs?—Ce n'est pas difficile du tout. Je suis pêcheur moi-même et propriétaire d'une fabrique. Cependant l'on y en fait pénétrer. Il y a quelques jours j'ai dit à M. Matheson d'examiner le réfrigérant, mais il n'a vu aucun homard œuvé. Nous n'en avons pas vu un seul depuis 15 ou 16 jours. C'est nous-mêmes qui détruisons l'industrie du paquage du homard. Nous mettons en conserves des homards dont le test est encore mou et qui ne sont pas propres à l'alimentation et nous avons nui à la vente.

Q. Est-ce que ces homards ne s'émiettent pas dans la chaudière?—R. A moins que vous les fassiez bouillir avec beaucoup de soin. Il faut leur faire subir un certain degré d'ébullition. On a suggéré que les fabriques soient soumises à une inspection. Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Celui qui produit de mauvaises marchandises ne peut les vendre. Le fabricant devrait être son propre inspecteur.

Q. Est-ce que les acheteurs envoient quelqu'un pour faire l'inspection des produits que vous mettez en conserves?—R. Certaines maisons de commerce envoient quelqu'un. Par exemple M. Tidmarsh. Malheureusement, je ne lui ai fait aucune vente cette année. Quant à l'inspection des fabriques, je dois dire qu'un homme qui n'a pas de bonnes marchandises, en vend très peu. Les homards sont inspectés après leur vente.

Le témoin est renvoyé.

FRANK MACDONALD, pêcheur, baie de Richmond, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Qu'avez-vous de particulier à dire à la Commission?—R. Je voudrais dire mon opinion sur des questions générales, telles que la saison.

Q. Quelle est votre opinion sur la saison?—R. Plusieurs demandent, en ce qui concerne la saison, des changements qui conviendraient à certaines localités, mais nullement à la nôtre.

Q. A la baie de Richmond?—R. Oui.

Q. A-t-il été question de changer la saison à cet endroit?—R. On a parlé de retrancher la dernière partie de l'été. En tant que j'ai pu me renseigner, la saison, telle qu'elle est, nous convient très bien.

Q. C'est-à-dire depuis le 26 avril jusqu'au 10 juillet?—R. Oui.

Q. Faites-vous la pêche dans la baie seulement?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est votre opinion sur la pêche dans la baie comparée à-celle de l'extérieur. Est-elle plus destructive à un endroit qu'à un autre?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Avez-vous une proportion élevée de homards œuvés?—R. Non. Cette année, je ne crois pas avoir trouvé plus de six homards œuvés dans la baie.

Q. Et quelle est la proportion des homards au-dessous de la taille requise?—R. Cette année, la proportion en a été très faible.

Q. Combien étaient au-dessous de la limite de 8 pouces de taille?—R. A peu près 10 pour 100.

Q. Est-ce que l'on a mesuré les homards?—R. Je me suis déjà aperçu qu'on les mesurait sur le bateau.

Q. Avez-vous quelque idée du résultat obtenu?—R. Je n'ai jamais pris de renseignements à ce sujet.

Q. A quel temps de la saison, la pêche est-elle plus abondante, là où vous faites la pêche?—R. Durant la dernière partie de la saison, c'est vers la fin de juin et au commencement de juillet que nous avons le plus de succès.

Q. Quand tendez-vous vos pièges; dès l'ouverture de la saison?—R. Nous nous servons de nos engins de pêche à peu près quinze jours avant de prendre du homard.

Q. Vous commencez alors en mai?—R. Oui, en mai.

Q. Pouvez-vous dire quand les homards entrent dans la baie, est-ce qu'il semble y avoir une migration vers l'intérieur?—R. Je crois que les homards que nous prenons dans la baie, ont plutôt été produits dans la baie elle-même.

Q. Croyez-vous qu'ils hivernent dans la baie?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous connaissance que l'on eût déjà pris des homards à travers la glace?—R. J'ai entendu dire que l'on en prenait parfois dans des seines et des dragues.

Q. Bien, à moins que vous ayez quelque chose de particulier à dire, je n'ai plus de questions à vous poser?—R. Si j'ai bien compris, il y a des pêcheurs de l'extérieur qui semblent vouloir retrancher quelques jours à la fin de la saison.

Q. Quelques pêcheurs de l'extérieur ont dit qu'ils n'auraient aucune objection à ce que l'on abrège la saison, pourvu qu'il ne soit plus tenu compte de la limite de la

taille. Il semblerait que l'opinion est que si l'on fait de la limite de taille une obligation stricte, cela fermera les fabriques. C'est là un règlement difficile à mettre en vigueur, et on a suggéré—je ne dis pas que la recommandation sera adoptée—que la meilleure chose à faire serait d'abolir la limite de taille, et, en échange, d'abréger un peu la saison?—R. Si l'on abrège la saison à la baie de Richmond, en retranchant la fin de la saison, l'on nous forcera à renoncer à la pêche. C'est là la meilleure partie de la saison, parce que la mue des homards dans la baie est tardive, et après qu'ils ont jeté leur test, il ne nous reste plus que deux semaines pour faire la pêche.

Q. Que pensez-vous de l'idée de réglementer l'espace entre les lattes des pièges?—R. Il pourrait en résulter un certain avantage.

Q. Est-ce que les pêcheurs ne commencent pas à mettre les lattes trop rapprochées les unes des autres?—R. Je ne crois pas qu'un pêcheur qui a quelque expérience mettra les lattes trop près l'une de l'autre. Mon expérience prouve que les résultats ne sont pas aussi avantageux. Elles se couvrent rapidement de limon et les homards ne peuvent voir l'appât aussi facilement et il est plus difficile de les prendre.

Q. Comment fixériez-vous la limite d'espace, disons pour les trois lattes du bas?—R. A au moins un pouce, dans tous les cas. Je place les miennes à un pouce de distance ou très peu au-dessus de cela. D'après mon expérience je trouve que cela vaut mieux.

Q. Croyez-vous que si nous avions un espace d'au moins un pouce et un quart, une plus grande proportion de homards au-dessous de la limite de taille s'échapperaient?—R. Certainement.

Q. C'est un mal, n'est-ce pas, que d'exterminer les petits homards?—R. Sans doute, mais généralement, le piège, à ses bouts, a des têtes dont les mailles sont assez larges, et un grand nombre de petits homards passent par ces trous.

Q. Si vous faites la pêche en eau peu profonde, ils ne s'efforcent guère de s'échapper?—R. Cela est vrai.

Q. Si vous pêchez dans 10 ou 12 brasses d'eau, je comprends cela?—R. Oui.

Q. Voulez-vous ajouter quelque chose?—R. Je demanderai que l'on protège efficacement les homards œuvés, et que l'on impose une forte amende à ceux qui les prendront.

Q. Est-ce le pêcheur ou le fabricant que vous tiendriez responsable?—R. Les deux. Il peut se faire qu'il s'en trouve un de temps à autre qui échappe à l'attention, mais lorsqu'un pêcheur apporte, de propos délibéré, des homards œuvés, il agit contre son propre intérêt, et contre l'intérêt de tous ceux qui sont intéressés à cette industrie.

Q. Quel serait, à votre sens, le meilleur moyen d'atteindre le pêcheur et de l'engager ou de l'obliger à observer les règlements, surtout en ce qui concerne la prise de homards œuvés?—R. Le seul moyen d'atteindre un homme qui garde des homards œuvés est la force. Il est inutile de parler à l'homme qui n'est pas assez intelligent pour jeter un homard œuvé.

Q. Il y a des gens qui nous disent que les pêcheurs prennent graduellement plus de précautions, en ce qui concerne les homards œuvés; croyez-vous qu'ils commencent à concevoir la nécessité de leur préservation?—R. Je le crois. Tout homme qui considère la chose sérieusement, agira ainsi.

Q. Il n'en a pas toujours été ainsi, mais on nous dit que les pêcheurs commencent à concevoir la nécessité d'épargner les homards œuvés?—R. C'est le cas.

Q. On a suggéré de leur envoyer quelqu'un pour expliquer la nécessité d'intéresser les pêcheurs à ce sujet, si ceux-ci peuvent être rassemblés quelque part?—R. Je crois que la majorité des pêcheurs conçoivent la nécessité de rejeter les homards œuvés, mais ils agissent délibérément, à l'encontre de leur opinion.

Q. Jusqu'à cette année, le fabricant semble n'avoir pas hésité à les accepter?—R. Certainement, car le homard œuvé est un bon homard pour la mise en conserves.

Q. Est-ce que le règlement contre l'acceptation des homards œuvés a été mis en vigueur cette année, d'une manière générale? On nous affirme qu'il a été mis en force dans certains endroits, mais dans d'autres endroits, on nous affirme le contraire?—R. A la baie de Richmond, la vérité est que l'on devient de plus en plus scrupuleux sous ce rapport.

Q. Combien y a-t-il de fabriques à la baie de Richmond?—R. 10 ou 12, je crois.

Q. Combien y paque-t-on de caisses, en moyenne?—R. Je ne saurais vous dire.

Q. La plupart des fabriques sont-elles de grandeur considérable?—R. Oui, la plupart des fabriques sont passablement grandes, et en bon ordre.

Q. Y paque-t-on une moyenne de 500 caisses?—R. Je crois que l'on y paque plus de caisses que cela.

Le témoin est renvoyé.

P. C. Gallant, pêcheur et paqueur, Summerside, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Quel est votre emploi?—R. Je suis pêcheur et paqueur à la fois.

Q. Où est située votre fabrique de conserves?—R. A Summerside.

Q. Où faites-vous la pêche?—R. Je fais la pêche à l'extrémité du port. J'ai déjà fait la pêche au milieu du détroit; maintenant je pêche à Sea-Cow-Head.

Q. Est-ce que vous apportez vos homards à Summerside pour les mettre en conserves?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis quand êtes-vous paqueur à Summerside?—R. Depuis quatre ans.

Q. Etes-vous le seul paqueur ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous devez être en mesure de nous dire quelque chose sur la saison; quelle est votre opinion sur la saison présente, est-ce qu'elle vous convient?—R. Assez bien, mais si l'on doit y apporter quelque changement, je suggérerais qu'elle soit retardée. Ceci serait une protection pour l'industrie.

Q. C'est là notre principale préoccupation, mais il nous faut aussi protéger les pêcheurs; ceux-ci doivent au moins gagner leur vie. Que pensez-vous d'une saison qui commencerait le 15 juillet et finirait à la fin de septembre?—R. Cela me conviendrait très bien.

Q. La majorité des pêcheurs d'Egmont semblent approuver cette saison?—R. Cela donnera aux homards le temps de se débarrasser de leur test. Si cela convient aux autres, quant à moi, j'y consens volontiers. Il n'y a pas de doute que l'on prend un grand nombre de homards œuvés avant le 15 juillet.

Q. Vous comprenez la nécessité de protéger ces homards?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu l'occasion de converser avec les pêcheurs qui demeurent en aval de chez vous?—R. Oui.

Q. Quelle est, croyez-vous, l'opinion des pêcheurs qui demeurent à l'est de chez vous, au sujet de cette proposition?—R. Je ne sais trop ce qu'en pensent les pêcheurs du cap Traverse, mais jusqu'à cet endroit, je suis presque certain que les pêcheurs seraient en faveur d'une saison commençant le 15 juillet. Alors, voyez-vous, tous les homards seront débarrassés de leur test et deviendront meilleurs de jour en jour. A partir du 1er août, les homards sont aussi bons qu'au printemps, et vous verrez assez rarement un homard œuvé après cette date. J'en ai trouvé plus ce printemps que jamais auparavant.

Q. Que pensez-vous de la question des pièges; croyez-vous que nous y gagnerons en insistant sur un plus grand espace entre les lattes des pièges?—R. Oui. J'ai toujours soutenu que si l'on construisait les pièges avec une ouverture de pas moins d'un pouce, on prendrait autant de homards. Il y a quatre ans seulement que je m'occupe ici de la mise en conserves, mais avant de m'établir ici, j'avais ma fabrique à Sea-Cow-Head. Maintenant j'ai une machine à gazoline et voilà pourquoi j'ai transporté

mon matériel. Quand j'ai construit mes pièges, j'ai laissé un espace d'un pouce entre les lattes. J'ai fait un cerceau de quatre et demi à cinq pouces d'ouverture et j'ai pris des gros homards. Il y en a qui se demandent où je prends ces gros homards. Tout ce que je puis dire là-dessus c'est que ces gens là n'en veulent pas, et moi j'en veux.

Q. Est-ce que vous vous appliquez à vendre des homards vivants?—R. Oui, je les cuis. Ma principale occupation est la mise des homards en conserves, mais je ne refuserai jamais à un individu qui se rendra à ma fabrique pour manger, de lui en faire cuire. En une saison je vends probablement la valeur de cinq caisses de homards.

Q. Est-ce que cela suffit au besoin local?—R. Il y a un autre individu qui fait la pêche avec des engins. Il n'en met pas en conserves mais il les vend dans le test. On m'en demande de temps à autre et naturellement je ne refuse pas la vente.

Q. Que dites-vous du résultat des homarderies?—R. Je ne lui suis pas opposé bien que je me demande s'il est bon de dépenser de l'argent pour cela et de permettre ensuite aux pêcheurs de prendre les petits homards? Si les pêcheurs construisent leurs pièges en laissant un espace d'un demi-pouce entre les lattes, ils prendront tous les petits homards. mais s'ils les construisent à un pouce d'espace, ces homards ont des chances de se sauver. Je suis très bien en faveur des homarderies, mais je ne suis pas en faveur des dépenses qu'elles occasionnent si l'on permet aux pêcheurs de prendre des homards qui n'ont que quatre pouces de taille. J'aimerais à me mettre d'accord avec les autres à l'égard de la saison. S'il doit y avoir changement, je voudrais que ce changement soit de nature à satisfaire les pêcheurs aussi bien que les fabricants, car je sais ce que c'est que la pêche, puisque je suis pêcheur.

Q. Croyez-vous que les homards hivernent dans le détroit ou bien qu'ils vont dans les eaux plus profondes?—R. Je sais que lorsque nous tendons les pièges au printemps nous prenons des homards, mais je ne puis rien dire des hivers.

Q. A quelle date la plus hâtive vous rappelez-vous avoir tendu vos pièges?—R. Lorsque la saison n'était pas la même que celle que nous avons maintenant, ous avions l'habitude de tendre nos pièges aussitôt la glace partie. La pêche n'est pas aussi bonne alors qu'au premier juin où elle est passablement bonne, mais nous avons toujours quelques homards quand nous tendons nos pièges. Je compte sur les homards pour gagner ma vie, et je voudrais que les meilleurs moyens fussent pris pour que la pêche fût réglementée pour le mieux.

Q. Combien de caisses mettez-vous en conserves?—R. J'en ai mis à peu près 200 l'année dernière, mais je ne crois pas pouvoir atteindre ce nombre cette année. La présente saison sera courte.

Q. Est-ce que le marché est devenu meilleur depuis le printemps; est-ce qu'il y a eu une hausse, en ce qui concerne le prix des homards?—R. Oui.

Q. Est-ce que la tendance est à la hausse?—R. Oui. A propos de la saison. j'ai déjà suggéré une saison commençant le 10 juillet, mais on a cru qu'il serait alors trop tard pour nos marchés.

Q. Est-ce que cette saison a déjà été suggérée?—R. J'ai fait une recommandation, mais je n'ai pu la faire agréer. M. Matheson, de Charlottetown, était en faveur de ma proposition, mais mes amis ont cru que cela était trop tard pour le marché. J'ai exprimé l'opinion que si nous avons de bonnes marchandises nous pourrons les vendre en tout temps.

Le témoin est renvoyé.

E. H. WRIGHT, paqueur, Port-Hill, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Je n'ai pas l'intention de vous retenir inutilement. Y a-t-il un sujet spécial sur lequel vous voulez exprimer votre opinion?—R. Voici ce que j'ai l'intention de dire à propos de la saison; je paque dans la baie Richmond....

Q. A quel endroit de la baie?—R. Près de Port-Hill, du côté de la Grande Rivière. Je veux seulement dire que la saison telle qu'elle est est tout à fait convenable en ce qui concerne la baie.

Q. Depuis quand êtes-vous fabricant à la baie?—R. Je suis là depuis deux ans.

Q. Est-ce que l'industrie du paquage du homard a été établie à la baie en même temps que l'autre côté de la rive, ou l'idée de fabriquer à la baie est-elle venue plus tard?—R. Je ne puis répondre à cette question, mais l'industrie du paquage du homard est établie là depuis plusieurs années.

Q. Est-ce que le nombre des fabriques a augmenté depuis ces dernières années?—R. Beaucoup. L'année dernière il s'en est établi plusieurs.

Q. Est-ce que ces fabricants venaient d'ailleurs?—R. Quelques-uns.

Q. De l'extérieur?—R. Il y avait une ou deux fabriques du côté sud.

Q. Ces fabriques étaient situées du côté sud de l'ile et ont été transportées à la baie Richmond?—R. Oui et nous ont encombrés énormément. Puis, plusieurs nouvelles fabriques ont été fondées.

Q. Quelle est votre opinion concernant la pêche dans la baie? Nous avons entendu plusieurs témoignages sur cette question; croyez-vous que la pêche dans la baie est plus destructive que celle de l'extérieur?—R. Je dois dire que, d'après des conversations avec des fabricants du côté sud, j'ai conclu qu'ils prennent là à peu près la même sorte de homards que nous prenons ici; à cet endroit, les migrations sont parfois plus considérables qu'ailleurs.

Q. Il y a parfois diverses migrations de homards?—R. Il semblerait qu'il en est ainsi.

Q. En somme, d'après votre expérience, est-ce que la pêche aux homards décroît?—R. Cette année est certainement peu fructueuse.

Q. Cependant vous avez déjà eu des années peu fructueuses, même autrefois vous aviez de bonnes et de mauvaises années?—R. Cela est vrai. Quant à la pêche dans la baie, dans les parties peu profondes, nous avons très peu de succès.

Q. Est-ce que cela est dû au fait que les homards ne seraient pas encore entrés dans la baie?—R. Il semblerait que c'est là la cause. Ce printemps les glaces ont été très épaisses et les homards sont entrés très tard.

Q. Je ne crois pas que du côté du nord de l'île, on pense sérieusement changer la date de la saison?—R. Du côté nord, la pêche est à peu près finie au premier juillet.

Q. La pêche la plus abondante?—R. Le meilleur temps de la pêche est passé.

Q. Ils ne considéreraient donc pas comme sérieuse, une perte de quelques jours?—R. S'ils veulent faire la pêche, ils le peuvent, mais ils remisent généralement leurs engins.

Q. Il y en a très peu qui pêchent jusqu'à la fin de la saison?—R. Très peu.

Q. Mais dans la baie ils continuent à pêcher parce que c'est leur meilleur temps?—R. C'est à peu près le temps où nous prenons le homard.

Le témoin est renvoyé.

LEMUEL SUDSBURY, pêcheur, Cap-Traverse, appelé et assermenté.

Le TÉMOIN.—Je voudrais que l'on protège les homards œuvés.

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous pêcheur ou paqueur?—R. Pêcheur. Je fais la pêche depuis trente ans.

Q. Dans votre opinion quelle est la condition de la pêche aujourd'hui comparée à ce qu'elle était il y a 30 ans?—R. Il y a beaucoup de différence.

Q. Y a-t-il une décroissance considérable?—R. A mon sens, oui. Au Cap Traverse, il y a 30 ans, vous pouviez prendre 105,000 homards, cette année ils n'atteindront pas 20,000.

Q. Quelle est la taille des homards?—R. Au Cap Traverse, l'on prend de beaux homards cette année.

Q. Quant à la taille, quelle comparaison pouvez-vous faire entre les homards d'aujourd'hui et ceux d'il y a 30 ans?—R. Il n'y a pas beaucoup de différence.

Q. Dans ce cas, c'est la quantité et non la taille qui a décru?—R. Oui, la quantité. Au Cap Traverse, l'on prend des homards remarquablement beaux.

Q. Comment est la pêche cette année au Cap Traverse?—R. Je n'ai fait la pêche que deux semaines cet été.

Q. Est-ce parce que la pêche n'était pas abondante?—R. Oui.

Q. Comment est-elle maintenant?—R. Suffisante.

Q. Quel est le meilleur temps de faire la pêche chez vous?—R. Lorsque les homards ont jeté leur test.

Q. Comme pêcheur du Cap Traverse, que pensez-vous d'une saison commençant le 15 juillet et finissant à la fin de septembre?—R. Comme pêcheur je ne voudrais rien dire sur cette question. Je ferai toutefois observer une chose. Il y a 10 ou 12 ans, faisant la pêche au Cap Traverse, je prenais jusqu'à 42,000 homards, au commencement de la saison de pêche du printemps. Les pêcheurs de l'endroit ont voulu avoir un changement dans l'espoir d'avoir une bonne pêche tardive. A ce propos, ils ont eu une nombreuse assemblée à Ludlow Hall, et ont obtenu un changement. Aujourd'hui ils ne sont pas satisfaits de ce changement, et, à mon avis, si vous leur demandiez ce qu'ils veulent, ils vous diraient qu'ils veulent revenir à la saison hâtive d'autrefois.

Q. La même que celle du côté nord?—R. Oui, monsieur. Je leur ai parlé plusieurs fois à ce propos. Ce que je voudrais dire comme pêcheur, c'est que les pêcheurs devraient être mis sur un pied d'égalité avec les fabricants et avoir la même chance qu'eux. J'aimerais qu'ils puissent obtenir un permis s'ils veulent en avoir un. La raison de ce désir est que, l'été dernier, j'ai pris 26,550 homards, mais ils ne m'ont rapporté qu'une piastre par cent homards, le tout se montant à environ $265.

Q. Combien cela ferait-il de caisses?—R. Je ne sais pas. Je vais dire quelque chose à ce sujet. Un autre individu a pris 16,000 et quelques cents homards, seize mille trois cents et quelques homards, je crois. Il a mis en conserves 69 caisses et a fait $700 et quelques de profit, tandis que je n'avais reçu que $265.

Q. Il semble y avoir là quelque chose d'injuste.—R. Oui; j'achète de lui chaque année les engins de pêche et les lui remets ensuite à titre gratuit. Voilà ce qu'il en est.

Q. Vous ne pêchez pas avec vos propres engins?—R. Non. Quant aux homards œuvés, ils sont tous apportés sur le rivage.

Q. N'y a-t-il pas de différence cette année à ce propos?—R. Non. Tous les œufs en ont été enlevés par le lavage.

Q. Est-ce l'habitude d'agir ainsi?—R. Oui, monsieur. Vous prenez les pinces du homard comme ceci (indiquant du geste) et deux ou trois claques font tomber les œufs.

Q. En tout temps?—R. Je ne sais pas si on le fait au commencement du printemps. Mais quoi qu'il en soit, les homards œuvés sont tous apportés sur le rivage.

Q. Devrait-il y avoir un changement de saison de manière à empêcher la prise de ces homards jusqu'à ce que la saison du frai soit passée?—R. Nécessairement. Je ne m'opposerais pas à un tel changement, parce qu'après la saison du frai et de la mue, on prend de grandes quantités de homards et de beaux homards. Tous les homards cette semaine sont plus gros qu'en aucun temps de l'été.

Q. Il est donc indubitable qu'en changeant la saison l'on épargnera les homards œuvés?—R. Je ne vois plus de homards œuvés après qu'ils ont jeté leur test.

Q. Vous en trouvez quelques-uns, mais peu?—R. Quant à ce qui a été dit concernant le projet qui tend à limiter la pêche à une certaine distance du rivage, je dois dire qu'à Traverse, la pêche près du rivage est la plus abondante.

Q. A quelle profondeur?—R. 4 ou 5 ou 6 brasses d'eau ou à peu près.

Q. Voilà qui est relativement profond, mais la raison qui a été invoquée pour imposer cette limite est que, dans une brasse d'eau, l'on ne prend que les petits homards?—R. Le fait est que les homards sont petits. Je fais la pêche du côté nord depuis 15 ans.

Q. Ils deviennent plus petits à cet endroit?—R. Ils deviennent plus petits et ils ne sont pas protégés. Ici le fabricant refuse tous ces petits homards. Tandis que de l'autre côté le fabricant accepte n'importe quel homard. Ce que je voudrais, ce serait que les pêcheurs fussent placés sur un pied d'égalité avec les fabricants, afin qu'ils pussent obtenir un permis, s'ils en désirent un.

Q. N'est-il pas possible à un certain nombre de pêcheurs de s'unir pour fonder une fabrique?—R. Là où je fais la pêche, je crois que je ne pourrais pas trouver un nombre suffisant de pêcheurs. Sous ce rapport, je crois que notre gouvernement n'agit pas avec justice. Il y a sept fabriques au Cap Traverse, et si un conservateur demande un permis, il l'obtient tout de suite. Tous les fabricants sont des conservateurs. J'ai demandé un permis, et vu que je suis un libéral, on me l'a refusé. Je répète que je voudrais voir protéger les homards œuvés.

Q. A quelle distance le bateau de la homarderie se rend-il pour recueillir les œufs?—R. Nous les avons envoyés sur le train tous les matins. On n'a pas fait cela cette année. Il y a eu des restrictions l'année dernière. On imposait une amende de$100 à tout homme qui avait en sa possession des homards œuvés; mais on en a pas trouvé.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

CHARLOTTETOWN, le 3 août 1909.

JAMES TAYLOR, ruisseau des Neuf-Milles, île Saint-Pierre, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. A peu près vingt ans, je crois.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche aux homards, ou bien faites-vous la pêche aux autres poissons ?—R. Il y a déjà longtemps nous faisions la pêche à la morue, mais comme il n'y en a plus, nous avons abandonné cette pêche. Au printemps nous prenons beaucoup de harengs et nous recueillons maintenant à peu près toute notre boëtte.

Q. Pêchez-vous au large?—R. Oui, à dix milles au large de l'île Saint-Pierre.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. Huit et neuf brasses.

Q. Etes-vous propriétaire de votre bateau et de vos engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand vous commencez à pêcher, allez-vous au large ?—R. Oui, monsieur.

Q. Pêchez-vous toujours à la même profondeur, ou continuez-vous, ou vous rapprochez-vous?—R. Depuis que je fais la pêche au homard, j'ai toujours pêché sur cette batture de 8 brasses. Voyez-vous, le fond est en roche.

Q. Est-ce qu'il y a un grand nombre de pêcheurs qui font la pêche au homard?—R. Oui, un bon nombre. Autrefois nous mettions nos propres homards en conserves, mais cette année nous avons vendu à nos neveux, les frères Taylor. Ils ne sont pas ici aujourd'hui; ils sont à faire les foins.

Q. Vous dites que vous pêchez toujours dans la même profondeur d'eau?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle comparaison pouvez-vous faire entre le nombre que vous prenez annuellement maintenant et celui que vous preniez lorsque vous avez commencé?—R. Le succès n'est pas aussi grand, mais cela s'explique par le fait qu'il y a aujourd'hui un plus grand nombre d'engins qu'autrefois.

Q. Pensez-vous que le nombre d'engins a beaucoup augmenté ?—R. Oui, énormément.

Q. Est-ce que le nombre des bateaux a augmenté?—R. Le nombre des bateaux et le nombre des pièges.

Q. Le nombre des fabriques a-t-il augmenté aussi?—R. Non, pas dans notre localité.

Q. Est-ce que chaque fabricant fait la pêche avec un plus grand nombre d'engins, directement ou indirectement?—R. Oh, oui.

Q. Quelle sorte de pièges avez-vous ?—R. Je me sers de ces pièges à quatre têtes, que l'on nomme les pièges brevetés.

Q. En quoi le piège breveté est-il supérieur au piège construit à l'ancienne façon? —R. Le piège breveté est meilleur pour la pêche du lundi.

Q. C'est-à-dire que ce piège laisse échapper moins de homards?—R. Oui.

Q. Avez-vous, vous-même, un plus grand nombre d'engins que vous n'aviez lorsque vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Combien de pièges avez-vous pour chaque bateau?—R. A peu près 300.

Q. C'est-à-dire pour chaque bateau monté par deux hommes?—R. Oui.

Q. A part ce que vous avez dit, en quoi le piège breveté actuel est-il supérieur aux anciens pièges; croyez-vous qu'il retient plus de homards?—R. Certainement, on ne s'en sert que lorsque nous devons être un certain temps avant d'aller visiter les pièges.

Lorsqu'une tempête s'élève et qu'il faut passer une journée sans les visiter, il y a plus de homards dans le piège.

Q. Laissez-vous moins d'espace que par le passé entre les lattes de vos pièges?—R. Non, je laisse à peu près le même espace.

Q. Quel est cet espace?—R. A peu près un pouce et un quart. Je crois que c'est à peu près cela.

Q. Un pouce et un quart d'espace devrait permettre à plusieurs petits homards de s'échapper?—R. Oui.

Q. Quelle est votre expérience relativement à la taille des homards que l'on prend? Quelle est la proportion des homards au-dessous de la taille légale de 8 pouces?—R. En ces dernières années le nombre en a été assez considérable.

Q. Un grand nombre de petits homards?—R. Un grand nombre? Je dirai un tiers.

Q. C'est-à-dire, un tiers de toute la prise est au-dessous de 8 pouces?—R. Oui.

Q. Quant aux homards œuvés, quelle proportion de homards femelles trouvez-vous? —R. Ceci est irrégulier. Il y a des années où l'on en trouve un tiers.

Q. Je suppose qu'à certaines périodes de la saison il y en a plus qu'en d'autres temps?—R. Je crois qu'il y en a un tiers cette année.

Q. C'est là une forte proportion. Voyez-vous la moitié des homards doivent être mâles, et il n'y a qu'un certain nombre de homards femelles ayant des œufs en dehors de leur carapace?—R. L'année dernière le nombre de ces homards était très faible quelle qu'en ait été la cause. Cette année il y en avait plus, beaucoup plus.

Q. Croyez-vous que la proportion sera d'un tiers?—R. Il se pourrait que non. Il serait préférable de ne pas mettre la proportion à ce chiffre-là.

Q. A tout événement vous en trouvez beaucoup?—R. Oui, une grande quantité.

Q. Qu'a-t-on fait de ces homards jusqu'à présent, les a-t-on portés à la fabrique? —R. Ils ont tous été apportés à la fabrique depuis qu'il y a une homarderie.

Q. Vous faites la pêche dans le voisinage de la homarderie?—R. Oui.

Q. On y recueille vos œufs?—R. Oui.

Q. Avant l'établissement de la homarderie que faisait-on des homards œuvés?—R. Lorsque nous avons commencé? Il y a quelques années, lorsque j'ai commencé à faire la pêche, on me forçait à les rejeter.

Q. Est-ce que l'on obéissait à cet ordre?—R. Pas trop. Les œufs étaient enlevés.

Q. L'habitude de dépouiller les homards de leurs œufs était donc en usage, même en ce temps-là?—R. Oui.

Q. Et je suppose que l'on a continué cette pratique, plus ou moins?—R. Oui.

Q. Est-ce que les fabricants de conserves ont refusé d'accepter les homards trop petits ou les homards œuvés?—R. Oui. Je crois que les frères Taylor les ont refusés, cette année du moins.

Q. C'est-à-dire les homards œuvés?—R. Les petits homards plutôt. Les homards œuvés étaient portés à la homarderie.

Q. Qu'entendez-vous par petits homards?—R. Un homard de 5 ou 6 pouces.

Q. C'est un homard très petit?—R. Très petit pour l'endroit.

Q. D'après quels arrangements fait-on la pêche chez vous; ceux qui font la pêche avec des bateaux et des engins, appartenant à une fabrique, comment sont-ils payés?—R. Ils sont payés au cent, je crois, $1, cette année, et tout leur est fourni

Q. Sont-ils nourris à ce prix?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Et ceux qui fournissent leur propre attirail, combien reçoivent-ils?—R. $2.50 cette année.

Q. Combien de pêcheurs, dans votre voisinage, sont propriétaires d'attirails? A peu près la moitié?—R. A peu près.

Q. Comment est établi et qui établit le prix que vous recevez du fabricant?—R. Ceci est réglé avant que nous commencions.

Q. Le prix est-il suffisant?—R. Cette année, du moins.

Q. Il a dû être plus satisfaisant l'année dernière. Le prix n'était-il pas plus élevé alors?—R. Oui, mais le prix des conserves était plus élevé.

Q. Croyez-vous que la baisse du prix que reçoivent les pêcheurs cette année, est en proportion de la baisse du prix sur le marché?—R. C'est ce que l'on nous fait entendre.

Q. Vous croyez que les pêcheurs reçoivent un prix équitable pour leurs homards? —R. Je le crois.

Q. Est-ce qu'il y a coalition chez les fabricants pour établir les prix, ou y a-t-il concurrence entre eux?—R. Je ne le crois pas, pas dans notre localité. Nous n'avons pas paqué cette année et, par conséquent, nous n'avons pris aucun renseignement.

Q. Quelle est la saison pour faire la pèche dans votre localité?—R. Du 26 avril au 10 juillet.

Q. Pêchez-vous pendant toute la saison?—R. Non, monsieur.

Q. A quel temps de la saison, vous abstenez-vous de pêcher?—R. Nous avons cessé cette année le 23 juin.

Q. Pourquoi avez-vous cessé si tôt?—R. Parce que les homards ont manqué.

Q. Est-ce là votre expérience annuelle?—R. Est-ce que les homards manquent toujours à la fin de la saison?—R. Oh, certainement.

Q. Si l'on devait abréger la saison, est-ce que vous, ou les pêcheurs de votre endroit, en ressentiriez l'effet?—R. Non, c'est ce que je voulais vous expliquer. Je crois que tout homme devrait avoir la liberté de mettre ses engins à l'œuvre aussi tôt qu'il le pourrait, mais il ne devrait pas prendre de homards après le dernier jour de juin.

Q. Pourquoi a-t-on fait des règlements fixant l'ouverture de la saison?—R. Je ne sais pas. A certains endroits nous savons qu'ils ne pouvaient se mettre à l'œuvre. Quant aux pêcheurs de l'extérieur, comme ici à l'île Saint-Pierre, où les glaces se brisent plus tôt, ils pourraient lancer leurs bateaux et devancer les autres pêcheurs.

Q. Quelle sérieuse objection y avait-il à cela?—R. On s'y est fortement opposé.

Q. Vous êtes un de ceux qui pourraient commencer de bonne heure?—R. De fait, je pourrais commencer plus tôt, je pourrais placer mes engins plus tôt.

Q. Si un individu se montre plus actif et place ses engins plus tôt qu'un autre, devrait-on le priver du droit de faire la pêche?—R. Je ne le crois pas.

Q. Je crois que vous avez dit qu'avant l'établissement des homarderies, très peu de homards œuvés étaient épargnés?—R. Très peu étaient épargnés.

Q. Depuis ce temps-là les règlements n'ont jamais été strictement mis en vigueur?—R. Non.

Q. Avez-vous déjà eu connaissance que quelqu'un ait été mis à l'amende pour infraction à la loi de la pêche aux homards?—R. Jamais.

Q. Selon votre opinion, quelle est la saison du frai du homard?—R. La dernière partie de juillet.

Q. Croyez-vous qu'ils n'ont pas commencé à frayer avant ce temps-là?—R. Quelques-uns, oui.

Q. Quand vous procurez-vous le plus d'œufs pour la homarderie?—R. Je crois que c'est en mai. Voyez-vous, l'on prend plus de homards en mai.

Q. Quand la pêche est-elle la plus abondante pour vous?—R. Dans le mois de mai et du premier de juin jusqu'au milieu de juin.

Q. Croyez-vous que les homards se rendent dans les bas-fonds pour frayer?—R. Oui, monsieur.

Q. Et croyez-vous que, à mesure que la saison avance, l'on prend plus de homards près du rivage que dans les eaux profondes?—R. Non, monsieur. Lorsque ce temps arrive, les homards ne semblent pas vouloir venir aux pièges. Le homard est là cependant.

Q. Est-ce que cela se produit avant que le homard jette son test?—R. Les homards commencent alors à frayer. Ils sont un peu malades et ensuite je suppose qu'il se préparent à jeter leur test.

Q. Croyez-vous qu'il y a un temps dans l'année où le homard n'est pas propre à la nourriture?—R. Je ne crois pas. Peut-être quand ils sont mous, c'est-à-dire après

qu'ils ont jeté leur test et immédiatement avant. Au temps où ils commencent à jeter leur test ou pendant ce temps--là, je ne crois pas qu'ils soient bons.

Q. Est-ce que l'on met les homards en conserves pendant cette saison ou est-ce qu'on les rejette à la mer?—R. Pas maintenant.

Q. A quelle taille la plus petite avez-vous jamais vu un homard femelle avec des œufs à l'extérieur?—R. A peu près 8 pouces—8 ou 9 pouces.

Q. Et quelle est la taille de la plupart?—R. 9 et 10 pouces.

Q. Les homards œuvés sont généralement de beaux homards, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire la taille moyenne des homards que vous prenez; en prenez-vous de gros, maintenant?—R. Oh, oui, un bon nombre.

Q. Quel est le poids des plus gros?—R. Nous en prenons qui pèsent 10 livres; pas beaucoup cependant.

Q. Est-ce que ces homards passeraient à travers un cerceau ordinaire?—R. Certainement; on ne s'imagine pas où ils peuvent passer.

Q. Quelle est votre recommandation? Admettez-vous le fait que la pêche aux homards décroît?—R. Il se pourrait qu'elle ait diminué quelque peu; mais il y a une telle quantité d'engins, que l'on ne sait trop quoi penser.

Q. Croyez-vous qu'il y ait eu beaucoup de changement pendant les cinq dernières années?—R. Non, pas du tout.

Q. Moins qu'avant cela?—R. Oui.

Q. Quand, croyez-vous, que la pêche aux homards a le plus diminué?—R. Je crois que la plus forte diminution de la quantité du homard a eu lieu il y a environ vingt ans.

Q. A quoi l'attribuez-vous, à un surcroît de pêche?—R. En ce temps-là, on faisait la pêche jusqu'au 5 août.

Q. Jusqu'au 20 août je crois?—R. Oui, je le crois. Voyez-vous, l'on employait autant d'engins que possible, et l'on pêchait jusqu'à la fin.

Q. Vous croyez que la majeure partie du tort a été causée alors?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs deviennent plus soucieux des règlements?—R. Je le crois. Je crois qu'ils comprennent maintenant qu'il leur appartient autant qu'aux autres de protéger les homards.

Q. A votre avis, quel serait le meilleur moyen d'atteindre les pêcheurs, pour leur faire comprendre que les règlements sont faits dans leur intérêt et que ces règlements doivent être observés?—R. Je crois que le meilleur moyen serait d'appliquer la loi, et d'infliger une peine à quiconque l'enfreindrait.

Q. Croyez-vous que les règlements tels qu'ils sont pourraient être mis en vigueur? Est-ce chose facile avec la limite de taille que nous avons?—R. Je le crois.

Q. L'expérience générale est, et la plupart de ceux que nous avons entendus témoignent en ce sens, qu'il serait bien difficile de mettre ce règlement en vigueur; cela nécessiterait un homme à chaque fabrique au moins?—R. Sans doute, il y aurait quelques difficultés.

Q. Mais là où il n'y a pas de homarderie, les règlements concernant la préservation des homards œuvés devraient être strictement mis en vigueur, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Etes-vous en faveur de l''établissement de homarderies?—R. Je ne crois pas à leur efficacité.

Q. La homarderie ici n'a pas été en opération depuis assez longtemps pour que vous puissiez juger de ses résultats?—R. Non.

Q. Avez-vous connaissance que les pêcheurs aient vu des bancs de petits homards?—R. Oui; l'on a vu une grande quantité de petits homards.

Q. Il a été suggéré par quelques-uns de ceux qui ont comparu devant le comité du parlement, l'hiver dernier, que l'on devrait licencier les bateaux des pêcheurs, que si les pêcheurs avaient une telle licence, ils se croiraient en quelque sorte revêtus de

l'autorité de gardes-pêche et que non seulement ils obéiraient à la loi eux-mêmes, mais verraient à ce que les autres obéissent aussi?—R. Et c'est bien le cas.

Q. Croyez-vous qu'un tel système de licences produirait cet effet sur les pêcheurs?—R. A l'île Saint-Pierre, nous consentirions à cesser après le mois de juin—c'est-à-dire à ne pas prendre de homards après cette date.

Q. Parmi les propositions qui ont été faites par ceux qui s'intéressent à l'industrie, il y en a une qui demande que l'on cesse de faire la pêche durant un certain nombre d'années; que pensez-vous de cela?—R. Cela tuerait complètement le marché. En cessant vous préserveriez un grand nombre de homards œuvés, et vous pourriez mettre le frai dans un endroit où il serait en sûreté. Je crois que le frai qui vient des homarderies devrait être déposé sur un fond rocheux où l'eau est basse, et non répandu dans les criques où il y a une grande quantité de poissons qui le détruisent.

Q. Vous voulez dire que c'est là ce que l'on devrait faire avec les jeunes homards?—R. Oui.

Q. Vous ne conseilleriez pas de les déposer en eau profonde?—R. Non; parce que les poissons les dévoreront avant qu'ils puissent aller se cacher au fond. On devrait les mettre sur un fond rocheux.

Q. C'est ordinairement sur un fond de roche que le homard va frayer?—R. Oui.

Q. Un autre changement qui a été suggéré, c'est que l'on devrait abandonner la question de la limite de taille, mettre la loi concernant les homards œuvés strictement en vigueur et limiter la saison au mois de juin. Est-ce qu'un tel changement nuirait aux pêcheurs de votre localité?—R. Ceci nous irait très bien; nous consentirions tous à un tel changement.

Q. Il est en outre proposé que l'on insiste sur un espace régulier entre les lattes des pièges, surtout aux trois lattes du bas, qui serait d'au moins un pouce et un quart?—R. Presque tous les bateaux, aux alentours du ruisseau au Riz et de la pointe Neuf-Milles, ne pêchent, comme nous, que jusqu'au dernier de juin.

Q. Sont-ce tous des pêcheurs réguliers?—R. Il y a des cultivateurs parmi eux.

Q. Croyez-vous que le présent système de limiter le nombre des fabriques est juste?—R. Ce serait juste pour un certain temps.

Q. Croyez-vous que des pêcheurs, au nombre de 15 à 30, devraient avoir un permis pour faire le paquage?—R. Ce ne serait que juste.

Q. Croyez-vous qu'il y a de bonnes raisons pour refuser un permis à un homme qui est compétent en ce qui concerne la mise en conserves, et qui a les moyens de fonder une fabrique?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelle restriction imposeriez-vous?—R. Je ne sais pas; je ne puis me prononcer là-dessus.

Q. Croyez-vous qu'il est prudent de permettre à celui qui détient un permis pour la mise en conserves d'employer autant d'attirail qu'il le veut, ou est-ce que vous le limiteriez à un certain nombre? Nous limitons le nombre des fabriques, mais non le nombre d'engins de pêche; quels sont vos vues à ce sujet?—R. Je crois qu'un homme devrait employer autant d'engins qu'il le peut en un jour. Généralement, il n'en emploiera pas plus qu'il n'en peut visiter chaque jour.

Q. Nous entendons parler de pêcheurs qui ont 400 et 450 pièges?—R. Pour cela, il ne faut pas qu'ils aillent très loin. Voyez-vous, nous sommes obligés d'aller à dix milles et 300 pièges sont tout ce que deux hommes peuvent surveiller avec un bateau.

Q. Croyez-vous qu'il faudrait limiter le nombre d'engins? Vous avez dit tout à l'heure qu'il y a un trop grand nombre d'engins de pêche?—R. C'est bien là où est l'embarras. Je ne crois pas que la quantité de homards soit moindre, mais il y a un trop grand nombre d'engins.

Q. Cela entrave la migration des homards, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a un endroit chez vous où l'on pourrait facilement se livrer au commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur.

Q. A votre avis, lequel des deux est le plus profitable pour le pêcheur, le paquage du homard ou bien le commerce du homard vivant?—R. Je n'ai aucune expérience

dans le commerce du homard vivant, et par conséquent je ne puis rien dire là-dessus.

Q. Y aurait-il possibilité d'établir des parcs dans vos environs? Un grand nombre préfèrent ces parcs aux homarderies, pour faire éclore les œufs. Nous aimerions un endroit où l'eau pourrait pénétrer facilement par un débouché étroit qui pourrait être barré. L'étendue devrait être considérable à l'intérieur et l'eau assez profonde. Nous pourrions y enfermer les homards. Nous pourrions acheter les homards des pêcheurs, les enfermer dans ces étangs pour les conserver?—R. Je suppose que vous ne voudriez pas avoir un endroit agité pour cela?

Q. Il ne faut pas que l'endroit soit agité, il devra être abrité?—R. Notre localité ne conviendrait pas pour cela. Le côté sud de l'île est sec lorsque la marée baisse et du côté nord lorsque le veut s'élève, la mer est très agitée.

Q. Il a été démontré que dans certains cas, les pêcheurs ont subi des pertes parce que ceux qui détiennent des permis pour la mise du homard en conserves n'ont pas mis leurs fabriques en opération, bien que les fabricants auraient pu se procurer suffisamment de homards; est-ce qu'une telle chose est arrivée dans votre localité?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pêcheurs se soient vu refuser leurs homards par le fabricant?—R. Non.

Q. Désirez-vous ajouter quelque chose qui vous concernerait personnellement?—R. Non, excepté à propos de la saison; je crois que ce serait d'un grand secours.

Q. Croyez-vous que si nous insistions sur un espace d'au moins un pouce et un quart entre les lattes des pièges, cela serait satisfaisant?—R. Un pouce et un quart? Un gros homard pourrait passer à travers un tel espace.

Q. Si nous insistions pour que les pièges soient construits avec un espace d'un pouce et un quart entre les lattes, croyez-vous que nous pourrions abandonner la question de la limite de taille?—R. Oui. Un gros homard pourrait passer à travers un tel espace.

Q. Seriez-vous en faveur d'une limite de 7 pouces?—R. Il m'en coûte de répondre à cela.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet de la pêche en automne? Est-ce vrai qu'il faille plus de homards pour remplir une boîte d'une livre en automne, qu'en mai et juin?—R. Ce serait alors très tard dans la saison, mais à peu près à la fin de septembre, les homards sont aussi beaux qu'à n'importe quel autre temps.

Q. Serait-il possible de faire la pêche dans le détroit en septembre?—R. Oh, oui.

Q. Il semble exister un désir chez les pêcheurs situés à l'ouest d'ici, d'ouvrir la saison plus tard et de la clore plus tard, afin d'éviter de prendre des homards œuvés. D'autres, au contraire, disent qu'en septembre, le temps est trop dur?—R. Vous n'auriez pas autant de prises, mais la pêche serait plus rémunératrice. Les homards viendront aux pièges en très grand nombre, après qu'ils auront leur nouveau test. Je suppose qu'ils auront faim.

Par M. Warburton, M.P.:

Q. N'est-ce pas que quelques-unes des baies de l'île sont des frayères naturelles?—R. Je ne crois pas que les homards viennent dans notre baie, dans ce but-là.

Q. Je ne crois pas qu'il y ait des baies de ce genre où vous pêchez?—R. Non.

Q. Je ne parle que d'un certain nombre de baies de l'île?—R. Je sais que les homards se rendent à l'intérieur, sur les fonds rocheux, pour frayer. Ils ne sont pas comme d'autres poissons qui rechercheront les algues marines et les varechs verts.

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes dans les mêmes conditions sur votre côté de l'île, qu'ils le sont au nord?—R. Oui, à peu près dans les mêmes conditions.

Q. Est-ce que les homards vont dans les algues marines dans votre baie?—. Non, ils ne rentrent pas dans la baie, ils rampent sur les fonds rocheux.

Par M. Warburton, M.P.:

Q. Je ne crois pas que vous ayez des baies semblables aux baies en question?—R. Non.

Q. Est-ce que la baie de Malpèque est une frayère naturelle?—R. Oui, ainsi que la baie d'Egmont.

Q. Y a-t-il des baies du côté sud dans lesquelles il serait avantageux au gouvernement d'interdire la pêche et de les garder comme frayères?—R. Pas que je sache.

Le témoin est renvoyé.

THOMAS PINEAU, pêcheur, Rustico, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été employé aux pêcheries?—R. Onze ans.

Q. Pêchez-vous avec votre propre attirail?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. Environ 300.

Q. Quand commencez-vous à tendre vos pièges?—R. Vers la fin du printemps, vers le 5 mai. Notre règle était de les tendre vers le 20 avril, mais souvent la glace nous embarrassait et nous ne commençons pas avant le mois de mai.

Q. Une année dans l'autre, depuis le temps que vous vous occupez de pêche quel serait, d'après vous, le temps moyen pour commencer?—R. Je crois que nous commençons le 20 avril plus souvent qu'autrement.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher, y avait-il un règlement pour le temps où la pêche devait commencer?—R. Oui.

Q. Vous avez toujours eu une ouverture à date fixe?—R. Pas depuis que je suis là. Il y en avait une quelques années auparavant.

Q. Dans l'ancien temps il n'y avait pas de date pour commencer la pêche au printemps?—R. Je crois qu'elle devait commencer aussi tôt que possible, mais le 20 avril est assez tôt pour nous.

Q. Il a été suggéré par le professeur Prince, qui est notre principale autorité, que la saison de pêche devrait commencer le 1er janvier dans tout l'intérieur du golfe, et dans les différents endroits aussi tôt que possible?—R. En ce qui concerne Rustico, je crois que le 20 avril est assez tôt pour commencer la pêche. Il y a des saisons, nous ne pouvons pêcher que deux mois. Nous devons commencer beaucoup plus tard à cause de la glace qui nous barre le chemin.

Q. N'y aurait-il pas compensation, si vous pouviez commencer en mars ou avril?—R. Il fait alors trop froid sur nos rives.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Dans environ 11 brasses d'eau.

Q. A quelle distance du rivage cela vous conduit-il?—R. A deux milles et demi.

Q. A Rustico, pêchez-vous toujours au large, ou pêchez-vous quelquefois le long des rives?—R. Oui, nous pêchons environ la moitié de la saison dans 10, 11, ou 12 brasses d'eau, le reste du temps nous pêchons plus près.

Q. Vous arrivez dans quelle profondeur d'eau?—R. Nous revenons à une profondeur de cinq brasses et quelquefois bien près des bords.

Q. Vous ne venez pas en dedans des baies, vous demeurez sur les bords extérieurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il des baies propres à la pêche, près de Rustico?—R. Il y a la baie de Malpèque.

Q. On y fait la pêche dedans de la baie?—R. Oui.

Q. Y avez-vous déjà pêché?—R. Je n'y ai pas pêché de homards, j'y ai pêché des huîtres.

Q. Quand vous commencez à pêcher en dehors, quelle sorte de homards prenez-vous?—R. En dehors nous prenons les plus gros homards.

Q. Vous pêchez là durant environ la moitié de la saison?—R. Oui.

Q. Alors vous venez plus près du rivage?—R. Oui.

Q. Et trouvez-vous les homards plus petits en dedans?—R. Vers la fin de la saison les homards sont plus petits qu'au commencement.

Q. Quand trouvez-vous le plus grand nombre de homards femelles avec des œufs?—R. Je crois que c'est vers la fin de juin ou le 1er juillet.

Q. Dans le total de votre pêche quelle quantité de homards œuvés croyez-vous prendre?—R. Nous en prenons très peu. Je ne crois pas avoir pris sur 11,000 livres plus de 100 livres de homards œuvés.

Q. Et sur les homards que vous prenez quelle est la proportion de ceux qui sont au-dessous de la limite légale?—R. C'est plus que je ne pourrais dire.

Q. Y en aurait-il une proportion considérable?—R. Je ne pourrais pas dire exactement. Nous ne les mesurons généralement pas.

Q. Y a-t-il une grande quantité qui mesurent moins de huit pouces?—R. Je crois qu'il y en a un bon nombre. Certainement le quart.

Q. A qui livrez-vous vos homards?—R. Avant cette année nous les livrions à la Portland Packing Company et aussi à M. Pineau. Cette année nous avons formé une compagnie à nous et nous paquons nos propres homards.

Q. Etes-vous membre d'une de ces sociétés coopératives?—R. Oui.

Q. Combien y a-t-il de membres?—R. Il y a 39 pêcheurs.

Q. Quel a été le résultat de la saison?—R. Nous avons eu une moyenne de 10,000 homards, pour chaque bateau, un peu plus. Ceci est pour les bateaux doubles, pour les bateaux simples environ 5,000, à peine cela.

Q. Vous êtes-vous occupé de cela assez longtemps pour savoir s'il y a plus d'argent à faire la pêche qu'à paquer?—R. Nous avons fait la pêche et le paquage.

Q. Cependant, si vous avez coopéré au paquage vous y étiez intéressé. Avez-vous vendu votre paquage?—R. Oui, nous avons vendu notre paquage. Cette année nous avons fait 65 centins net par cent livres sur nos produits de plus que les paqueurs ne nous donnaient; 65 centins pour chaque cent livres.

Q. Quelle a été la coutume dans votre voisinage relativement aux homards œuvés? Vous n'avez pas de homarderie dans les environs; tout ce que vous avez pris a-t-il été mis en conserves?—R. Oh, non, quelquefois nous jetions les petits homards par-dessus bord. Quelques-uns sont nettoyés au dehors.

Q. Avez-vous eu connaissance que les fabricants de conserves aient refusé ce que vous leur apportiez, ou prennent-ils tout ce que vous leur apportez?—R. Oui; nous pouvons toujours vendre plus de homards que nous ne pouvons en prendre.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je ne crois pas en avoir vu de moins de 9 pouces.

Q. Je suppose que la plupart de ces homards seraient de 9 à 11 pouces?—R. Oui. Vous m'avez demandé si les paqueurs refusaient quelquefois de prendre ce que nous leur apportions. Ils refusent de prendre les homards quand il y a encombrement, quand ils ne peuvent pas fournir à les paquer.

Q. Cela est-il arrivé souvent?—R. Non.

Q. Cela est arrivé parce que les paqueurs avaient plus de homards qu'ils ne pouvaient en manier?—R. Cela n'est arrivé que trois ou quatre fois. Les paqueurs refusaient alors de prendre les homards parce qu'ils ne pouvaient pas les paquer.

Q. Les homards sont-ils en moyenne aussi gros maintenant que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Je crois que oui.

Q. Comment les pêcheurs pêchent-ils dans vos parages; ont-ils des bateaux et des engins à eux?—R. Ils pêchent presque tous avec leur propre attirail. Je crois qu'il n'y en a que 10 ou 15 pour 100 qui pêchent avec l'attirail des paqueurs.

Q. Que penseriez-vous de la proposition de demander à tous les pêcheurs de s'enregistrer et de payer une licence?—R. Je crois qu'ils ont assez à payer actuellement.

Q. Quels sont les arrangements relatifs aux prix entre les fabricants de conserves et les pêcheurs; êtes-vous obligés de prendre ce qu'on vous offre, ou y a-t-il concur-

rence?—R. Il en était ainsi à la dernière saison. Autant que j'ai pu comprendre, nous ne pouvions pas obtenir plus d'un paqueur que d'un autre. Toute l'industrie du paquage était arrangée de manière à paquer tant et pas plus. Je ne pouvais pas avoir plus d'un paqueur que d'un autre.

Q. Etait-ce cette année?—R. L'année dernière.

Q. Voulez-vous dire 1909?—R. Disons 1908. Je ne pouvais pas obtenir plus d'un paqueur que d'un autre; ils avaient tous le même prix.

Q. Comment vous êtes-vous arrangé cet été? Nous avons entendu dire qu'en certains endroits cette entente avait été rompue et que le prix augmentait à mesure que la saison avançait; n'en a-t-il pas été ainsi chez vous?—R. Pas que je sache.

Q. Quelle est la comparaison qui peut être établie entre le prix actuel du homard et ce qu'il était quand vous avez commencé à pêcher? D'abord, croyez-vous que les pêcheurs deviennent plus fidèles observateurs des lois?—R. Oui.

Q. De quelle manière?—R. Ils ne détruisent pas les petits homards.

Q. Croyez-vous qu'ils sont plus attentifs à remettre à l'eau les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Et vous croyez qu'ils prennent aussi le soin d'épargner les petits homards?—R. Je crois qu'ils sont assez attentifs à presque toutes choses.

Q. Est-ce parce qu'ils commencent à comprendre l'importance de préserver les pêcheries, ou parce que le paqueur devient plus sévère?—R. Le paqueur est plus sévère, et les pêcheurs comprennent la question.

Q. Croyez-vous qu'il serait avantageux d'envoyer quelqu'un pour rencontrer les pêcheurs et leur expliquer ces choses parce qu'en général, ces pêcheurs semblent croire que ces règlements ne sont là que pour les ennuyer?—R. Je crois qu'ils comprennent la loi assez bien.

Q. Quand vous commencez à pêcher trouvez-vous le plus grand nombre de homards œuvés près des rivages ou au large?—R. Quand je commence à pêcher, la saison n'est pas avancée et les homards n'ont pas encore frayé. Je pêche dans environ 10 ou 11 brasses d'eau et je ne prends pas de homards œuvés du tout. Vers la fin de la saison dans environ 4, 5 ou 6 brasses d'eau, je trouve quelques homards œuvés mais je n'en prends pas beaucoup à chaque place. Je crois que c'est la saison qui en est cause. Je crois que lorsque leur temps de frayer arrive, ils frayent.

Q. Croyez-vous qu'ils viennent près du rivage pour frayer?—R. Je crois qu'ils viennent près du rivage. A mesure que l'eau se réchauffe, ils approchent du rivage.

Q. Y a-t-il des saisons où les homards ne sont pas bons à manger?—R. Je ne saurais vous le dire, mais quelques-uns des scelleurs m'ont dit que, lorsqu'ils portent leurs œufs, leur chair n'est pas aussi bonne que dans les autres temps. Je n'en sais rien. J'ai tout simplement entendu dire cela par les scelleurs.

Q. Que pensez-vous des présents règlements concernant la limite de taille, les homards œuvés, etc.? Croyez-vous que si la loi était strictement mise en vigueur telle qu'elle est, cela mettrait les fabricants de conserves et les pêcheurs en dehors de leurs affaires?—R. Oui. Je ne crois pas que Rustico puisse être soumis à la limite parce que les pêcheurs n'ont rien autre chose à faire pendant le temps de la pêche et ils ont besoin de tous les homards qu'ils peuvent prendre. Ils ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts.

Q. Que sont la plupart des pêcheurs de vos parages, sont-ils des pêcheurs réguliers?—R. Oui, ils n'ont rien autre chose à faire que de pêcher.

Q. Quand la pêche aux homards est finie, que font-ils?—R. Ils pêchent la morue et le maquereau.

Q. Alors, la plupart d'entre eux sont des pêcheurs réguliers?—R. De véritables pêcheurs, ils ne font pas autre chose.

Q. Dans pluseurs endroits les pêcheurs de homards sont cultivateurs ou journaliers?—R. Il n'en est pas ainsi à Rustico. Je ne crois pas qu'il y en ait un sur cent qui s'occupe d'agriculture en même temps que de pêche.

Q. Plusieurs propositions ont été faites dans le but d'améliorer les pêcheries. Quelques personnes ont proposé, comme le plus simple moyen de régler la difficulté, de les fermer entièrement durant un certain nombre d'années?—R. On ne pourrait pas faire cela à Rustico. Les habitants seraient obligés de partir définitivement.

Q. La Commission des Homards de 1898 a recommandé la fermeture des pêcheries de homards par sections pour un certain nombre d'années?—R. Si l'on faisait cela à Rustico, il nous faudrait tous partir. Nous ne pouvons pas faire cela.

Q. D'autres ont suggéré de renoncer à la limite de taille, d'élargir l'espace entre les lattes et de raccourcir la saison tout en protégeant les homards œuvés. Cela vous affecterait-il?—R. Nous ne pouvons pas très bien faire cela non plus, parce que nous en prendrions une plus petite quantité et que nous en prenons peu maintenant.

Q. Généralement, pêchez-vous bien près de la fin de la saison, jusqu'à la saison des homards œuvés?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais calculé le nombre de jours de pêche dans une saison?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de jours de pêche avez-vous en moyenne au cours d'une saison?—R. Il y a eu des saisons où nous n'avons eu que 37 prises. Je crois que le plus que nous ayons eu a été 68 prises.

Q. Cela a dû être une belle saison?—R. Oui, je crois qu'une année j'en ai eu autant que cela.

Q. Il semble assez bien compris qu'il faut faire quelque chose pour la préservation des pêcheries? Il n'est pas bon de continuer ainsi, sans mettre en vigueur les règlements tels qu'ils existent. Si ces règlements ne sont pas convenables, il nous faut en établir d'autres qui le seront. Quelle serait votre idée?—R. Vous parliez d'établir des parcs où les homards pourraient frayer. Je crois que cela nous conviendrait parfaitement. Il y a là une excellente frayère de homards. C'est juste dans une courbe de l'île. Il y a des havres des deux côtés pas très éloignés l'un de l'autre, à trois ou quatre milles.

Q. Nous voulons une sorte de grand étang avec une décharge étroite?—R. Il y a au large de Rustico un chenal tout près des fabriques de conserves. Il semble fait précisément pour cela et les goélettes ne s'en servent pas.

Q. Quelle profondeur d'eau y a-t-il?—R. A chaque bout il y a environ 6 pieds d'eau, et quand la marée est très basse 5 pieds.

Q. Comment est le fond?—R. Le fond est de sable, les bords en sont escarpés et les homards font des trous pour y pénétrer. Le centre de ce chenal a environ 20 pieds de profondeur.

Q. Avez-vous déjà remarqué si les homards hivernent dans cette baie ou non?—R. Il y en a quelques-uns qui y hivernent. Nous en avons pris.

Q. En pêchant à travers la glace vous avez pris des homards?—R. L'eau ne gèle pas beaucoup, il y a trop de courant, et nous avons pris des homards.

Q. Ces homards semblent-ils plus lents, ou sont-ils aussi éveillés qu'en été?—R. Ils ne sont pas éveillés.

Q. La coutume de dépouiller les homards de leurs œufs est-elle en vigueur dans vos parages?—R. Cela a été fait.

Q. Les fabricants de conserves ont-ils déjà refusé d'accepter ce que vous leur apportiez?—R. Oui, ils ont refusé d'accepter des homards œuvés.

Q. Maintenant, quant à la méthode de donner des permis aux fabriques de conserves. Vous savez, la pratique suivie par le ministère consiste à restreindre le nombre des permis, excepté dans le cas des groupes de pêcheurs agissant d'après le plan coopératif comme dans votre propre cas;—pensez-vous que cette politique devrait être continuée, ou pensez-vous que le nombre des permis pour la mise en conserves devrait être restreint?—R. Je crois qu'il y a des gens qui ont mis des homards en conserves, et qui feraient plus d'argent à autre chose.

Q. Pensez-vous que le nombre des permis distribués à une société ou individuellement devrait être limité? A certains endroits on constate qu'un grand nombre de permis ont été donnés à un seul requérant, je ne veux pas dire ici, particulièrement, mais à d'autres endroits le long de la côte?—R. Je n'approuve pas ce système. Cela ne donnerait aucune chance à une autre personne qui voudrait un permis.

Q. Croyez-vous que nous pourrions limiter la quantité des engins de pêche d'une fabrique de conserves?—R. Non, parce qu'il y a des temps où un plus grand nombre de pêcheurs voudraient pêcher. Pendant une bonne année, il y en aura plus qui voudront y aller, et si c'est une mauvaise année, il y en aura moins.

Q. N'y a-t-il pas eu une grande augmentation de la quantité des engins de pêche?—R. Il y a eu une certaine augmentation.

Q. Depuis que vous avez commencé à vous occuper de cela?—R. Oui.

Q. Le nombre des engins de pêche n'a-t-il pas doublé depuis que vous avez commencé?—R. Oh, non, pas du tout doublé. Je crois qu'il y a eu une augmentation d'environ un cinquième sur le nombre des engins de pêche. Quelques-uns les ont doublés, mais chez d'autres, il n'y a presque pas eu d'augmentation.

Q. Croyez-vous que l'on devrait augmenter le nombre des homarderies?—R. Je crois qu'au moyen de ces parcs vous économiseriez de l'argent, vous pourriez y déposer les homards. Ce serait beaucoup mieux que les homarderies, parce que dans ce cas, on extrait les œufs et la femelle est détruite. La chair de la femelle n'est pas bonne. Si vous placez la femelle dans un parc, ce sera beaucoup mieux.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs aient perdu une prise de homards parce que les fabricants de conserves ont refusé de l'accepter?—R. Non, mais on leur défend parfois de les prendre.

Q. D'en apporter plus qu'on ne peut en accepter?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous quelque chose à propos de l'expédition des homards vivants au marché, avez-vous eu quelque expérience dans cette branche de l'industrie?—R. Non, simplement ce que j'en ai lu dans les journaux. J'ai cru comprendre que les homards rapportent plus quand ils sont pêchés vivants.

Q. Pensez-vous qu'en vendant les homards pour être expédiés vivants, les pêcheurs auront plus qu'en les vendant aux fabricants de conserves?—R. Oui, autant que je puis en juger.

Q. Vous n'avez pas les facilités voulues dans vos parages pour entreprendre le commerce des homards vivants?—R. Non.

Q. Croyez-vous à la vérité de la déclaration à l'effet que le homard de l'Ile n'est pas aussi robuste que celui de l'Atlantique. On prtéend qu'il ne pourrait supporter le transbordement?—R. Je ne crois pas cela; je crois que ce sont tous des homards de même qualité. Je pense que nous devrions avoir le commerce des homards vivants. Les pêcheurs ont besoin de tout ce qu'ils peuvent gagner, autrement, ils n'auront rien.

Q. Avez-vous une idée du prix du homard vivant?—R. Non, je ne saurais le dire.

Q. Y a-t-il d'autres pêcheurs dans vos parages qui vont probablement demander des permis coopératifs?—R. Je ne crois pas, parce que nous en avons un et nous nous sommes associé tous ceux qui désirent faire partie de notre association.

Q. Il a été affirmé par des gens dont l'opinion fait autorité qu'au moyen de la sévère mise en vigueur de la limite de taille de 8 pouces, des établissements de propagation artificielle et des parcs, l'industrie du homard serait préservée; qu'en pensez-vous?—R. Je crois qu'il nous faut tous les homards que nous pouvons prendre.

Q. Croyez-vous qu'il soit opportun de prendre des homarde au-dessous de la limite de taille, qui n'ont pas atteint l'âge où ils peuvent se reproduire, qui ne sont pas arrivés à maturité?—R. Je ne sais pas s'il est opportun de les mettre en conserves, mais la quantité est requise parce que les habitants n'ont rien d'autre chose pour subsister.

Q. Quel est votre meilleur temps pour la pêche?—R. C'est au commencement de la saison que nous prenons le plus de homards, mais il n'y a pas tant de chair comparativement au poids du test qu'il n'y en a plus tard. Je crois qu'aussitôt que nous pouvons commencer, le 20 avril, c'est le temps où nous en prenons le plus grand nombre.

Q. Croyez-vous que la présente saison s'étendant jusqu'au 10 juillet vous convient mieux?—R. Oui.

Q. Commençant le 26 avril?—R. Le 20 avril serait mieux.

Q. Cela vous causerait-il beaucoup de dommage si la saison de pêche était raccourcie?—R. Oui.

Q. Même si l'on vous permettait de prendre des poissons au-dessous de la limite de taille?—R. Vous comprenez quand le printemps est tardif nous avons une saison très courte, lorsque nous ne pouvons tendre nos pièges avant le 20 mai à cause des glaces. S'il nous fallait finir le 1er juillet nous n'aurions pas de temps du tout.

Q. Vous ne croyez pas qu'il vous serait possible de faire chez vous la pêche à l'automne?—R. Je ne crois pas que cela nous soit possible, parce que nous pêchons d'autres poissons, le maquereau et la morue.

Par M. Warburton, M.P.:

Q. Vous avez parlé une ou deux fois de très courtes saisons; n'est-il pas vrai que lorsque la saison retarde votre prise est très bonne?—R. C'est au milieu de mai que nous avons fait la plus forte prise.

Q. Il y a deux ans de cela?—R. Oui.

Q. N'avez-vous pas toujours de fortes prises lorsque la saison est tardive?—R. Pas toujours.

Q. Il y a deux ans vous avez eu la plus forte prise que vous n'avez jamais eue?—R. C'était une saison tardive.

Par le Commissaire:

Q. Quand le poisson est retenu par les glaces il semble arriver plus tard en grande abondance?—R. Oui.

Par M. Warburton, M.P.:

Q. Là où vous êtes, vous dites que vous n'avez trouvé qu'un très petit nombre de homards œuvés, et plus loin vous constatez que l'établissement d'une homarderie ferait grand bien; y aurait-il quelque utilité à établir une homarderie pour une si faible proportion de homards œuvés?—R. Il y a un grand nombre de bateaux qui font la pêche.

Q. J'ai fortement conseillé au ministère de ne pas établir de homarderie à cet endroit, où il n'y a pas de homards œuvés?—R. Je n'en prends pas plus de 100 livres.

Q. Vous avez parlé des fabriques à Rustico; serait-il opportun de faire construire chaque fabrique d'après un certain plan, avec certains moyens de les entretenir proprement, et autres améliorations pour que l'ouvrage y soit fait convenablement?—R. Oui, cela est bien, je crois qu'il en est ainsi maintenant à Rustico.

Q. Nous avions autrefois sur l'île des fabriques qui ne coûtaient pas plus de $200 à $300 et qui ne valaient pas grand'chose; serait-il avantageux pour l'industrie d'avoir de bonnes fabriques dont l'établissement serait très coûteux?—R. Pour les tenir proprement? Je crois qu'elles sont assez bien tenues maintenant à Rustico.

Q. Je veux dire, serait-il avantageux d'avoir de bonnes fabriques avec les meilleurs appareils?—R. Il ne faudrait exiger trop d'argent pour les bâtir d'après le plan coopératif. Les pêcheurs pauvres ne pourraient pas construire de fabriques bien coûteuses, mais je crois qu'elles devraient être tenues proprement.

Par le Commissaire:

Q. Quelle sorte de table à broyer auriez-vous?—R. La table à broyer et à paquer et les jarres sont en zinc.

Q. A certains endroits on se sert de tables émaillées, quelques-uns en ont en marbre?—R. Je ne crois pas qu'elles conviennent aux pêcheurs, elles sont trop coûteuses.

M. WARBURTON, M.P.—Pas aussi coûteuses que les pêcheurs le croient.

Le TÉMOIN.—Certainement si elles n'étaient pas très coûteuses.

Par le Commissaire:

Q. Etant donné le genre de certaines fabriques de conserves, ne croyez-vous pas que les produits devraient être inspectés?—R. Oui, et tenus proprement.

Q. D'autres produits sont inspectés, pourquoi les homards mis en conserves ne le seraient-ils pas?—R. Je crois qu'ils devraient être inspectés aux frais du gouvernement, mais je ne crois pas que les pêcheurs puissent payer des employés pour inspecter toutes ces fabriques, parce qu'ils en ont déjà assez peu pour leur subsistance en payant leur permis.

Q. Croyez-vous que l'industrie devrait payer pour sa propre protection ?—R. Non, parce que je ne crois pas qu'elle puisse le faire.

Par M. Warburton, M.P.:

Q. Mais à part cela, croyez-vous que les fabriques de conserves devraient être inspectées ?—R. Je crois qu'elles devraient être inspectées et tenues en ordre, mais pas aux frais du paqueur ou du pêcheur, parce que cela nous forcerait à abandonner la partie.

Q. Mais si le gouvernement entreprenait l'inspection, croyez-vous qu'elle devrait être faite ?—R. Oui, monsieur.

Le témoin est renvoyé.

RELEVÉ produit par M. Pineau, de Rustico Nord, donnant les prises de homard de 1899 à 1909 inclusivement.

Thomas Pineau et André Doucette, homards vendus à :

1899—Pineau Frères..	9,976	livres à	$2 25
1900—Thomas Pineau, Moïse Gauthier..	10,077	"	2 50
1901—Thomas Pineau, Moïse Gauthier..	10,457	"	3 00
1902—Thomas Pineau, Moïse Gauthier..	14,869	"	2 60
1903—Thomas Pineau, Henri Gauthier..	14,487	"	3 25
1904—Thomas Pineau, Henri Gauthier..	16,971	"	3 50
1905—Thomas Pineau, Moïse Gallant..	16,218	"	3 50
1906—Moïse Gallant..	12,336	"	3 50
1907—Thomas Pineau, Moïse Gauthier..	19,126	"	4 50
1908—Thomas Pineau, Moses Peters..	16,126	"	4 00
1909—Thomas Pineau, Fillie Pineau..	11,272	"	2 90

WILLIAM A. MACDONALD, pêcheur, du port de la Grande-Tracadie, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous livrez-vous entièrement à faire la pêche au homard ?—R. Généralement, je m'occupe d'agriculture quand la pêche est terminée.

Q. Vous ne vous occupez pas d'autre pêche ?—R. Pas depuis les trois ou quatre dernières années.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous ?—R. Il y a environ seize ans que j'ai commencé d'abord. Mais je n'ai pas toujours pêché depuis.

Q. Les engins de pêche dont vous vous servez sont-ils à vous?—R. Non.

Q. L'attirail appartient à la fabrique de conserves, quelle fabrique?—R. S. C. Clark, Blooming Point.

Q. Combien de bateaux sont employés pour la fabrique?—R. Il y en avait treize cette année.

Q. Presque tous ces pêcheurs étaient-ils indépendants ou qu'étaient-ils?—R. Ils pêchaient avec ses engins de pêche à l'exception d'un bateau qui avait les siens propres.

Q. Quel était leur paiement?—R. Environ $1.50 sans la pension. C'était le prix général, je crois.

Q. Combien avez-vous pris de livres de homard?—R. J'en ai pris à peine 8,000 livres. La saison a été médiocre.

Q. Quelle en a été la cause, la pêche a-t-elle commencé tard?—R. Non.

Q. La glace ne s'est pas attardée dans cette partie de l'île?—R. La saison n'a pas été bien tardive cette année, mais les homards sont devenus rares vers le 7 ou le 8 mai.

Q. Quand avez-vous tendu vos engins de pêche?—R. Je ne crois pas que nous ayons pu les tendre avant mai. Naturellement la saison s'est ouverte le 26 avril, mais il nous a été impossible de commencer alors.

Q. D'autres pêcheurs sont-ils partis avant vous?—R. Non, je crois que nous sommes tous partis le même jour.

Q. Dans quelle profondeur d'eau avez-vous pêché?—R. Je ne suis pas allé à plus de 10 brasses d'eau avec mes engins d'en dehors. Puis plus tard dans la saison nous avons rapproché nos engins de pêche dans deux et demie à trois brasses et demie d'eau.

Q.Vous avez pêché la moitié de la saison en dehors et l'autre moitié en dedans? —R. Oui, à peu près.

Q. Combien de pièges avez-vous tendus?—R. Environ 325 ou 330.

Q. C'est-à-dire dans un bateau monté par deux hommes?—R. Oui, par deux hommes.

Q. Comment avez-vous trouvé le poisson quand vous avez commencé la pêche?—R. Je l'ai trouvé meilleur qu'à tout autre temps de la saison, excepté quand j'ai rapproché mes engins de la rive. Alors peut-être au commencement ou durant les quelques premiers jours, j'ai trouvé la pêche assez bonne.

Q. Vous attendez-vous généralement à une meilleure pêche au commencement de la saison?—R. Généralement oui. Quelquefois la pêche est très bonne vers la fin de la saison. Mais au mois de juillet dernier, la pêche était très bonne.

Q. Je suppose que la pêche est généralement irrégulière; elle semble venir par coups?—R. Oui, quelques fois le poisson est très rare, et par moments il vient en abondance.

Q. Quelle a été la coutume, d'après vos souvenirs, relativement à l'observation de la loi? Le règlement concernant la limite de taille et les homards œuvés a-t-il été observé?—R. Je ne crois pas qu'il ait été très bien observé.

Q. Généralement les fabricants de conserves prenaient tout ce que vous apportiez?—R. Le fabricant ne voulait pas que nous les prissions. Il disait aux pêcheurs de ne pas les apporter, mais je suppose que quand un pêcheur les laissait aller un autre pêcheur les prenait, et je crois bien qu'en général nous les prenions tous.

Q. Croyez-vous que d'habitude les pêcheurs ne vendent pas à un fabricant qui est plus sévère que d'autres relativement à l'observation de la loi?—R. Je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. Quelques fabricants se sont plaints d'être obligés d'accepter tous les homards qu'on leur apportait, sons peine de perdre leurs pêcheurs?—R. Je n'ai jamais entendu dire cela.

Q. Les paqueurs ont-ils été plus sévères cette année au sujet du règlement des homards œuvés?—R. Ils n'en ont plus parlé. Notre paqueur a affiché un avis dans la fabrique disant que l'on soustrairait dix livres à tout pêcheur qui apporterait du homard œuvé. Qu'il ait ou non reçu des homards œuvés, cette menace n'a jamais été mise à exécution.

Q. Les règlements n'ont-ils jamais été rigoureusement observés?—R. Pas que je sache.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que quelqu'un ait été condamné à une amende?—R. Non.

Q. La coutume de dépouiller les homards de leurs œufs a-t-elle été pratiquée par les pêcheurs de votre localité?—R. Je crois qu'elle l'a été quelquefois.

Q. Il n'y avait aucun besoin de faire cela si les fabricants prennent tous les homards qui leur sont apportés?—R. Les fabricants ne voulaient pas prendre les homards œuvés.

Q. Est-ce facile de dépouiller les homards de leurs œufs?—R. Je ne crois pas que ce soit difficile. A la vérité, je l'ai fait moi-même.

Q. Je l'ai fait aussi même, vous savez?—R. Il y a un tour pour faire toute chose.

Q. D'une année à l'autre quelle est la proportion des homards œuvés de votre prise?—R. Cette année nous avons eu une prise plus faible que d'habitude et il y a eu une bien faible proportion de homards œuvés.

Q. Vous hasarderiez-vous à dire le pourcentage des homards œuvés?—R. Je suis très certain de ne pas avoir eu cent livres de homards œuvés cette saison, j'en suis très certain.

Q. Sont-ils généralement de bonne taille?—R. Oui, le homard est gros.

Q. Quelle serait d'après vous la taille du plus petit homard œuvé?—R. Je ne crois pas en avoir jamais vu de moins de huit pouces.

Q. Depuis que vous vous occupez de pêche, trouvez-vous un grand changement dans la condition de la pêche au homard, est-elle aussi bonne qu'au commencement?—R. J'ai pêché l'année dernière et l'année précédente et je n'ai jamais eu de plus belle pêche.

Q. Vous voulez dire en ce qui concerne la quantité?—R. Oui.

Q. La taille moyenne des homards était-elle aussi forte que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Oui, je crois qu'elle l'était.

Q. Quel est sur les homards que vous prenez la proportion de ceux qui sont en dessous de la limite de taille?—R. Du commencement à la fin de la saison, je dirais que les deux tiers sont en dessous de la limite de taille.

Q. Alors la taille moyenne de ces homards n'était pas très forte?—R. Quand nous rapprochons nos pièges, nous ne prenons que de petits homards.

Q. Prenez-vous de plus petits homards dans l'eau peu profonde?—R. Oui, en juin et juillet.

Q. Croyez-vous que vous auriez ce résultat en règle générale?—R. Certainement.

Q. Vous attendez-vous à avoir une moyenne de homards plus petits dans la dernière moitié de la saison que dans la première?—R. Toujours. Certainement quelquefois nous allons sur un fond de sable, et généralement nous y prenons des homards plus petits que sur un fond rocailleux. Dans les goulets à fond rocailleux nous prenons généralement les plus gros homards soit près des côtes soit au large.

Q. Avez-vous une idée de l'espèce de fond que les homards préfèrent pour frayer?—R. Je ne crois pas que les femelles aiment à frayer sur le roc.

Q. La femelle ne dépose pas son frai, elle le porte sous sa queue et c'est là que se produit l'éclosion?—R. Ceci est une question sur laquelle je ne peux pas vous donner beaucoup de détails, je n'en connais pas grand'chose.

Q. Croyez-vous que les pièges actuels détruisent plus de petits homards que les anciens pièges à double tête?—R. Certainement les pièges dont nous nous servons

maintenant tiennent mieux les homards. Lorsque les lattes sont un peu espacées, je ne crois pas qu'ils en détruisent plus que les autres.

Q. Quel est l'espace entre les lattes de vos pièges?—R. Je ne crois pas qu'il soit de plus de trois quarts de pouce, tout au plus.

Q. Croyez-vous qu'il soit désirable d'avoir des lattes aussi rapprochées que cela; ne pensez-vous pas qu'il serait plus sage de les éloigner un peu plus pour permettre aux petits homards de s'échapper?—R. Si nous perdions les petits homards du côté nord, nous perdrions tout. Il vaudrait mieux tout abandonner.

Q. Quels homards rejetez-vous?—R. Nous n'en rejetons pas du tout.

Q. Apportez-vous à la fabrique des homards de trois ou quatre pouces?—R. Nous ne les prenons pas aussi petits. Si nous en prenions d'aussi petits, nous les rejetterions. Règle générale, je ne crois pas que nous en prenions qui ont moins de cinq pouces ou cinq pouces et demi ou à peu près.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour le poids de cent livres?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Ou combien il en faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne peux pas vous dire combien il faut de homards par cent livres. Il en faudrait beaucoup.

Q. Que penseriez-vous de la proposition de donner un permis aux pêcheurs?—R. Je ne crois pas que cela ferait grand bien.

Q. Croyez-vous que cela aurait pour effet de rendre les pêcheurs plus circonspects?—R. Je ne vois pas quel autre effet cela pourrait avoir que chaque pêcheur verrait à ce que tout autre pêcheur ait un permis. Je ne vois pas non plus quel effet cela produirait en ce qui concerne l'observation des règlements. Ce serait pour eux une perte d'autant.

Q. Que penseriez-vous de limiter le nombre des engins de pêche? Croyez-vous qu'il y ait lieu de restreindre le nombre des fabriques de conserves, comme on le fait actuellement, tant que le nombre des engins de pêche ne sera pas limité?—R. Je crois que l'on ferait très bien de limiter les engins de pêche. Si vous limitez le nombre des pièges on pourra certainement y suppléer avec des bateaux; on emploierait plus de bateaux et cela reviendrait au même. Si vous faites quelque chose, il vous faudra limiter le nombre des bateaux. Il n'y aurait aucune utilité à limiter le nombre des pièges, ils prendraient plus de bateaux.

Q. D'après le système de permis vous pourriez faire cela; est-ce que ce ne serait pas une raison pour adopter le système des permis?—R. En adoptant le système des permis accorderiez-vous un certain nombre de pièges à chaque fabrique?

Q. Donner un permis aux pêcheurs et limiter le nombre de pièges de chaque bateau. C'est à vous de décider. Pensez-vous que le nombre des engins de pêche devrait être limité?—R. Je crois que oui.

Q. Y a-t-il actuellement un trop grand nombre d'engins de pêche?—R. Je dis que c'est une erreur pour quelques fabriques d'avoir un trop grand nombre d'engins de pêche tandis que d'autres en ont bien peu, parce que si vous remplissez un grand nombre d'engins de pêche dans un petit espace, il est bien entendu que les pêcheurs ne pourront pas prendre autant de homards.

Q. Limiteriez-vous le nombre des engins de pêche alloués à chaque paqueur?—R. Oui, je crois que ce serait une bonne chose.

Q. Que pensez-vous du système coopératif pour la mise en conserves; le ministère devrait-il encourager les pêcheurs à s'associer et à faire eux-mêmes la mise en conserves?—R. Oui, je crois que c'est une bonne chose.

Q. Vous pêchez au large?—R. Oui, je pêche au large.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet de la pêche dans les baies et dans les lagunes?—R. On n'y fait pas la pêche aux homards, mais je sais qu'un grand nombre de homards viennent dans notre baie pendant l'été. Quelques années avant qu'on commençât à paquer les homards, la baie en était littéralement remplie, mais il ne semble pas y en avoir autant maintenant.

Q. Y a-t-il de la pêche dans cette baie?—R. Non, monsieur, on n'y pêche pas le homard.

Q. Est-ce parce que cette pêche ne rapporterait rien?—R. Cela ne paierait pas, je crois, mais je suppose que depuis quelques années, il y a eu un plus grand nombre de homards qu'auparavant.

Q. Et on ne les dérange pas là?—R. Non.

Q. Pensez-vous que les homards vont là pour frayer?—R. Il me semble que ce serait une bonne frayère naturelle, mais en général, je crois qu'on ne trouve pas dans cette baie de bien gros homards. Mais après la saison, je crois que les gros homards y sont.

Q. Quelle est la dimension du cerceau de votre piège?—R. Je crois qu'il est d'environ cinq pouces.

Q. Est-ce la dimension générale?—R. C'est la dimension générale. Quelques-uns prétendent qu'il vaut mieux un avoir un plus petit, d'autres un plus grand. C'est selon l'idée du pêcheur.

Q. Quel serait, d'après vous, le meilleur moyen d'arriver aux pêcheurs pour leur expliquer la nécessité de l'observation des lois, et leur faire comprendre que la mise en vigueur de ces règlements est au bénéfice de la pêcherie et des gens?—R. Vous avez déjà parlé d'envoyer un conférencier; je crois que ce serait une bonne idée que d'expliquer clairement aux pêcheurs ce qui est nécessaire.

Q. Quelle est votre opinion au sujet des parcs et des homarderies?—R. Je crois qu'à moins d'en construire du côté nord, il serait impossible de préserver les petits homards.

Q. Pourquoi?—R. Ils seraient détruits; ils seraient pris.

Q. Mais en supposant qu'ils soient pris et apportés à une homarderie ou à un parc?—R. C'est ce que je veux dire. Dans les conditions présentes, je crois, qu'il est impossible de les préserver à moins d'établir des parcs ou des homarderies.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il est possible de suivre l'affaire de près et de mettre strictement en vigueur la loi concernant les homards œuvés?—R. Je crois que ce serait une chose bien difficile.

Q. Et au sujet des homards plus petits que la limite de taille?—R. Je crois que si vous limitez la taille du côté nord où je pêche, il n'y aurait pas de pêche du tout.

Q. Est-ce que les pêcheurs ne comprennent pas la nécessité de préserver les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Ne peuvent-ils pas prévoir qu'en détruisant les œufs, ils auront un résultat désastreux?—R. Ils semblent le prévoir assez bien, mais les pêcheurs se méfient les uns des autres; si un pêcheur rejette un homard œuvé, il croit qu'un autre pêcheur va venir le prendre.

Q. Avez-vous eu quelque expérience dans le commerce des homards vivants?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas eu.

Q. Qu'est-ce qui serait le plus profitable, à votre sens, pour le pêcheur, l'industrie de la mise en conserves ou le commerce des homards vivants aux endroits offrant les facilités requises pour ce dernier genre de commerce?—R. Naturellement, nous ne pouvons expédier des homards vivants de toute dimension. Si la limite de taille est élevée, je ne crois pas que cela puisse donner des profits parce que les homards sont trop petits.

Q. Alors, où vous êtes situé, du côté nord de l'île, il n'y a facilité dans aucun cas?—R. Non, monsieur.

Q. Serait-il difficile pour le fabricant de conserves de distinguer les homards œuvés quand on les lui apporte?—R. Dans certains cas, je crois que ce serait très difficile.

Q. Est-ce que ce serait difficile lorsqu'un grand nombre de homards leur est livré très rapidement?—R. Oui, ce serait difficile.

Q. Est-ce que ce serait une chose difficile pour le pêcheur de distinguer les homards œuvés quand il les sort de son piège?—R. Pour les paqueurs, il est presque impossible de les distinguer avant qu'ils soient bouillis. Il est trop tard lorsqu'ils sont

dans la chaudière. Pour les pêcheurs, cela est plus facile. Naturellement, tout en étant très prudents, ils pourraient prendre quelques homards œuvés. Il leur est plus facile de les distinguer, c'est beaucoup plus facile pour eux que pour le paqueur.

Q. M'avez-vous dit, s'il y avait dans vos parages des facilités pour l'établissement de parcs?—R. La baie de Tracadie est très grande, mais je ne m'y entends pas beaucoup dans la question de l'établissement des parcs.

Q. Une certaine profondeur d'eau, une étendue de plusieurs acres, est requise, le courant doit y couler librement en dedans et au-dehors, t il ne doit pas y avoir trop d'eau douce.—R. L'eau de notre baie est salée et il y a de fortes marées et des endroits où l'eau est très profonde.

Q. Quelle est la profondeur de cette baie?—R. Presque tous les baies de ces environs sont d'à peu près quatre à cinq brasses d'eau.

Q. Pourrions-nous trouver un passage étroit où les homards pourraient être enfermés; nous voulons, si possible, un endroit ayant une étroite embouchure?—R. A l'entrée du port il y a un chenal étroit ayant des bancs de sable des deux côtés, plus loin il s'élargit.

Q. S'en sert-on pour la navigation?—R. Les bateaux le remontent et le descendent.

Q. Que penseriez-vous d'interdire complètement la pêche pour quelques années?—R. Je crois qu'il y aurait plusieurs objections à cela.

Q. Quelles seraient les objections?—R. Le fait est que les habitants veulent tirer tout le parti possible des pêcheries.

Q. N'y aurait-il rien d'autre chase à faire pour les pêcheurs, ne pourraient-ils pas s'occuper d'autres pêcheries?—R. Ils le pourraient, mais il y a des pêcheurs qui ne sont pas aussi bien équipés pour d'autres pêcheries que pour celle des homards.

Q. Que penseriez-vous de fermer les pêcheries de la côte par sections?—R. Si vous jugez à propos de fermer, cela vaudrait peut-être mieux, mais tout de même je ne crois pas que cela protégerait beaucoup le poisson.

Q. Mais ne croyez-vous pas que si les pêcheries étaient fermées les homards se reproduiraient?—R. Si les pêcheries étaient fermées durant quelques années il est évident que les homards œuvés auraient une occasion de frayer.

Q. Une ou deux années feraient une grande différence dans la taille des homards?—R. Oui.

Q. Que penseriez-vous de l'autre proposition: de renoncer à la limite de taille et de raccourcir un peu la saison?—R. Je crois que la saison est assez courte. Je ne crois pas que vous pourriez nous imposer la limite de taille parce que nous avons quelquefois une saison très courte.

Q. On a proposé de raccourcir la saison et de mettre de côté la limite de taille; nous accepterions de faire l'un ou l'autre. Si nous devons raccourcir la saison, nous nous attendons à renoncer à la limite et à donner quelques dédommagements de cette manière?—R. Je ne vois aucune utilité à établir une limite de taille.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il soit possible de l'imposer?—R. Je ne le crois pas. Je crois que cela ruinerait l'industrie.

Q. Croyez-vous qu'il nous serait possible d'insister sur un certain espace entre les lattes des pièges, de préserver les homards œuvés et de raccourcir la saison de dix jours?—R. Prendre dix jours sur la fin de la saison?

Q. Certainement pas au commencement?—R. Généralement nous perdons de 1 à 15 jours au commencement. Il y a quelques années nous n'avons pas pris un seul homard avant le 22 ou le 23 mai. Cette année-là nous n'avons eu que 35 prises, je crois.

Q. Quel serait, d'après vous, le meilleur moyen de trancher la difficulté?—R. C'est bien difficile à dire. Je ne crois pas que vous puissiez limiter la taille, en faisant quoi que ce soit au sujet de la saison, les pêcheurs la trouvent déjà assez courte telle qu'elle est. Nous avons beaucoup de tempêtes du côté nord. Du côté sud, c'est différent, parce que, généralement, tout en ayant la même ouverture et la même clôture, la saison est plus longue chez eux.

Q. Avez-vous quelque recommandation à faire?—R. Non, je n'en vois aucune excepté de protéger les homards œuvés.

Q. Pensez-vous que cela serait suffisant si l'on permet la destruction des homards en-dessous de la limite de taille? Est-ce qu'il suffirait de protéger les homards œuvés? Croyez-vous qu'il serait possible de continuer à détruire les jeunes homards?—R. Il ne serait d'aucune utilité d'établir une limite de taille moindre que 8 pouces et de protéger les homards œuvés, et si vous imposez cette limite, les affaires seraient complètement arrêtées. Certainement si vous ne l'établissez pas cette année vous l'établirez l'année prochaine au-dessous de 8 pouces, à 6 pouces, par exemple.

Q. Seriez-vous en faveur de réduire la limite de taille à 6 pouces?—R. Je ne suis pas en faveur d'aucune limite.

Q. Alors vous voulez qu'on laisse de côté la limite de taille et qu'on laisse la saison telle qu'elle est?—R. Je n'aimerais pas à la voir plus courte.

Q. Que pensez-vous du prix payé pour les homards, les pêcheurs ont-ils un prix raisonnable pour leurs prises?—R. Je crois qu'ils pourraient avoir plus.

Q. Comment le prix est-il fixé et arrangé?—R. Je ne sais pas beaucoup comment il est arrangé.

Q. Dans votre cas, faites-vous le meilleur marché possible avec le paqueur? Est-ce qu'il existe une convention? Pensez-vous avoir plus à un endroit qu'à un autre? Y a-t-il concurrence?—R. Dans certains cas il y a concurrence.

Q. Vous ne pensez pas qu'il y a coalition pour maintenir le prix à une certaine limite?—R. Je ne sais pas; je n'affirmerais pas cela positivement. Je crois qu'ils prennent grand soin de ne pas donner trop aux pêcheurs.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs retireraient plus de cette industrie si on leur permettait la mise en conserves?—R. Je crois que oui.

Q. Que pensez-vous de la question de donner des permis à tout homme qui ferait preuve de quelque compétence; devrait-il être autorisé à mettre en conserves?—R. Naturellement trop d'établissements ne vaudraient rien. Je ne crois pas qu'il serait avantageux de permettre à tous de paquer, mais je crois que ce serait une bonne chose de limiter le nombre de permis à chaque homme. Un homme ne devrait pas avoir plus de permis qu'un autre. Je ne crois pas qu'un homme devrait avoir trois ou quatre permis tandis qu'un autre ne peut pas en avoir aucun.

Q. Pensez-vous que l'on devrait faire l'inspection des fabriques de conserves?—R. Oui, je crois que l'on devrait apporter beaucoup de soin à la mise en conserves, parce que les homards sont des mets de luxe et une grande industrie dans cette île, et je crois qu'ils devraient être mis en conserves de la meilleure manière possible.

Q. Et vous croyez que l'on y arriverait au moyen d'une inspection sévère?—R. Oui, je le crois.

Q. Devrait-on avoir une fabrique de conserves modèle et le fabricant devrait-il être obligé d'avoir des installations modèles?—R. Peut-être. Par exemple les pêcheurs pourraient s'occuper de la mise en conserves d'après le plan coopératif, il ne leur serait probablement pas possible d'organiser leur fabrique aussi bien que les personnes qui ont été assez longtemps dans l'industrie. S'ils pouvaient mettre les poissons en conserves assez proprement pour passer à l'inspection, je crois qu'il ne serait pas juste de les contraindre à avoir toutes les installations.

Q. Telles que les planchers en marbre et les lumières électriques?—R. Non, je ne serais pas de cet avis, pourvu que les conserves de homards fussent convenablement préparées.

Q. Croyez-vous que les employés des pêcheries faisant partie du personnel actuel seraient compétents pour faire l'inspection?—R. Je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient pas. Jusqu'à présent ils se sont assez efficacement occupés de l'industrie.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs aient quelquefois perdu leur prise, parce que le fabricant de conserves refusait de l'accepter?—R. Non.

Q. Je suppose que cela peut arriver quand il y a surabondance de homards?—R. Ils ne refuseraient pas les homards, même s'il y avait surabondance. Parfois, le

samedi après-midi, le fabricant dira aux pêcheurs de ne pas prendre plus qu'un certain nombre de homards afin de pouvoir terminer le paquage le dimanche matin, et alors les pêcheurs ne tendent pas tous leurs pièges.

Q. On n'a pas tenté de presser les pêcheurs en refusant d'accepter leurs prises de homards?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une raison pour que la limite de taille soit plus petite dans un district que dans l'autre?—R. Oui, je crois qu'il y a une raison. Par exemple, du côté sud, on prend des homards plus gros que du côté nord. Il ne serait pas juste d'avoir la même limite de taille.

Q. Pourquoi y prend-on de plus gros homards? Quand les homards ont-ils toujours été plus gros?—R. Quand la pêche a commencé ils étaient plus gros, je crois.

Q. Est-ce parce qu'on a plus pêché du côté nord que du côté sud?—R. On pêche tout autant du côté sud; je ne sais pas quelle en est la raison.

Q. Croyez-vous que ce soit dans l'intérêt général de la pêche de prendre les homards avant qu'ils aient atteint l'âge de la reproduction? Vous ne trouvez pas de homards femelles au-dessous de 8 pouces; devrait-on prendre des homards plus petits? Pensez-vous que la pêcherie pourra subsister si l'on continue à la dépeupler en prenant les homards qui n'ont pas atteint l'âge requis?—R. Il est un peu difficile de répondre à cette question.

Q. Y a-t-il des doutes à ce sujet?—R. Certainement si vous détruisez les homards œuvés. . . .

Q. Croyez-vous que, pour remplir une boîte d'une livre, il faille plus de homards en automne que pendant les mois de mai et juin?—R. Vous voulez dire en septembre?

Q. Je ne crois pas que vous puissiez pêcher beaucoup plus tard que cela?—R. Non. Tout de même je n'ai pas eu d'expérience à ce sujet, mais je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que l'on devrait limiter la pêche des homards à une certaine profondeur d'eau, ne devrions-nous pas prohiber la pêche dans les endroits où l'eau est trop basse?—R. Je ne vois pas quelle différence cela ferait. Je crois que nous devrions pouvoir prendre les homards où nous les trouvons, pourvu que les règlements soient observés.

Q. Quelle est d'après vous le meilleur temps pour la pêche?—R. Quelquefois nous en prenons un grand nombre en juillet, d'autres années nous n'en prenons pas. On est plus sur d'une bonne pêche au commencement de la saison qu'en tout autre temps.

Q. Avez-vous quelques déclarations personnelles à faire?—R. Je ne vois rien pour le moment.

Q. Vous n'aimez pas à dire quels règlements devraient être imposés?—R. Nous devrions avoir des homarderies ou des parcs. Nous n'en avons pas du côté nord et il est très difficile de prendre soin des homards œuvés sans quelque chose de la sorte.

Q. Vous croyez que le meilleur moyen de préserver les œufs serait d'acheter les homards œuvés des pêcheurs et d'apporter le frai à la homarderie?—R. Oui, je crois que ce serait le meilleur moyen.

Q. Ce serait certainement un moyen?—R. C'en est un à mon avis. Il y a peut-être d'autres moyens et de meilleurs.

Le témoin est renvoyé.

MICHAEL FEEHAN, paqueur, Mount-Stewart, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage du homard?—R. Environ vingt-cinq ans; depuis 1882, je crois.

Q. Combien employez-vous de bateaux à votre fabrique?—R. Quand nous avons commencé je crois que nous en avions quatre ou cinq.

Q. Faites-nous, en vos propres termes, l'histoire de votre expérience en fait de paquage?—R. Nous en avons eu quelquefois plus et quelquefois moins. Nous en avons eu jusqu'à huit. Cela a été à peu près le plus que nous ayons eu. Ces dernières années nous n'avons eu que sept bateaux.

Q. Fournissez-vous entièrement vos propres engins de pêche et vos bateaux?—R. Oui, monsieur, nous fournissons tout.

Q. Y a-t-il un grand nombre de bateaux qui font la pêche dans vos parages? Y a-t-il d'autres fabriques de conserves licenciées près de chez vous?—R. Oui, M. Clark pêche de chaque côté de chez nous.

Q. Combien de fabriques exploitez-vous, une seulement?—R. Une seulement.

Q. Combien avez-vous d'employés, hommes et filles, dans la fabrique?—R. Nous en avons eu 24, je crois, cette année.

Q. Vous avez fermé pour cette année; quel a été votre paquage?—R. 350 caisses.

Q. Quel a été celui de l'an dernier?—R. Notre production a été de 784.

Q. Les deux années précédentes, 1907 et 1908 ont été de bonnes années?—R. Oui. Certainement, nous avons eu plus d'engins cette année. Les pêcheurs réclamaient plus d'engins de pêche et nous leur en avons accordé. Tout de même, le paquage n'a pas été aussi bien que celui de l'an dernier.

Q. Comment a été 1907?—R. L'année a été bonne, mais pas aussi bonne que l'année dernière.

Q. Et les années précédentes?—R. 1906 a été assez bon.

Q. Quel a été le résultat de vos premières années de paquage?—R. La première année, nous avons paqué 480 caisses dans quatre bateaux. Nous avons paqué jusqu'au 20 d'août.

Q. Il n'y avait pas de limite alors, vous commenciez quand cela vous plaisait?—R. Nous ne pouvons pas commencer en temps opportun. Certaines années, c'est vers le 18 ou le 19 mai. J'ai vu des années où nous ne prenions pas un seul homard avant le 22 mai.

Q. Comment cela?—R. Cela dépend des glaces.

Q. Comparativement à ce qu'elle était quand vous avez commencé à paquer, quelle est la condition actuelle relativement à la taille, à l'abondance et à toute autre chose?—R. Certainement si nous avions employé autant d'engins de pêche et autant de bateaux quand nous avons commencé le paquage, nous n'aurions pu disposer du tout, parce que j'ai vu des bateaux rentrés ayant des exhaussements en lattes des deux côtés, littéralement couverts de homards. C'était lors de nos débuts dans cette industrie.

Q. Et quand ont-ils commencé à diminuer?—R. Trois ou quatre ans après notre début, ils ont commencé à décliner et ont diminué rapidement. Il y a eu des années où nous n'avons fait aucun profit. Pendant six années successives, nous nous sommes endettés chaque saison.

Q. Vous receviez bien peu alors pour vos homards?—R. Le prix n'y était pour rien.

Q. Quel était le prix alors?—R. Quand nous avons commencé le prix n'était que de $4.57, mais il a augmenté.

Q. Quel a été le prix le plus élevé que vous ayez eu?—R. L'avant-dernière année, nous avons eu le prix le plus élevé à ma connaissance. Il est monté à $15 et $15.50 par demi-caisses.

Q. Ils ont été beaucoup plus abondants au commencement de la saison, étaient-ils aussi plus gros?—R. Oui, nous n'en avons pas pris de moins de 9 pouces.

Q. La loi était-elle plus sévère en ce temps-là qu'elle l'a été depuis?—R. Je ne me rappelle rien au sujet de la loi. Je me rappelle le temps où M. Reddy était garde-pêche et où l'on était assez sévère au sujet des homards œuvés et des homards de petite taille.

Q. Cela a duré un an ou deux, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et quand vous êtes-vous aperçu que la pêche diminuait?—R. Il y a 15 ou 16 ans.

Q. Quelle a été votre expérience depuis les dix dernières années?—R. Leur nombre a diminué jusqu'à 1897, et il m'a semblé que durant les années 1897 et 1898, il est venu une sorte de homards que nous n'avions jamais vue sur nos rives. Je ne sais pas si on l'a remarqué autant que je l'ai fait moi-même, mais ils n'avaient pas la même forme. Cette année encore, ils n'avaient pas la même forme que ceux de l'an dernier. J'ai dit cette année, quand j'ai vu les homards, que nous aurions un petit paquage.

Q. Pensez-vous que les homards approchent de la grève dans le but de frayer?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Qu'est-ce qui les fait s'en approcher?—R. Ils viennent quand la température est plus chaude, parce que les petits homards qui ne frayent pas du tout y viennent tout de même.

Q. Les homards hivernent dans l'eau profonde, n'est-ce pas?—R. Ils sont dans la boue pour l'hiver.

Q. Et au printemps, ils viennent vers la grève?—R. Oui.

Q. Dans quel mois pensez-vous que les homards frayent?—R. Je ne crois pas que les homards aient une date fixe pour frayer. Ils frayent en tout temps, parce que nous en avons pris dès nos premières pêches.

Q. N'avez-vous pas remarqué de différence dans le frai en certains temps?—R. Non.

Q. Ne trouvez-vous pas le frai plus gros, plus brillant et d'un contenu différent quand les homards sont près d'éclore?—R. J'ai pris dans mes premières pêches, des homards qui venaient justement de frayer.

Q. Au commencement de mai?—R. Oui, dès nos premières prises.

Q. Alors, vous en trouvez aussi plus tard dans la saison?—R. Oui, pendant toute la saison; ils n'ont pas de date fixe.

Q. Vous croyez que nous pouvons faire fonctionner une homarderie en octobre aussi bien qu'en juin?—R. Oui, si la pêche se fait.

Q. Croyez-vous que les homards frayent chaque année?—R. Je n'en sais rien.

Q. De quelle taille était le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. J'en ai vu qui n'avaient pas plus de 6 pouces. J'ai vu un cas semblable cette saison. Naturellement, ce petit homard a été pris par erreur, parce que nous ne les prenons pas aussi petits.

Q. Quelle serait la taille approximative des homards œuvés?—R. Nous en avons vu de toutes les tailles à partir de six pouces.

Q. En avez-vous vu plusieurs au-dessous de 8 pouces?—R. Pas un grand nombre, parce qu'on ne les apportait pas cette année.

Q. Oui, mais quand on les apportait?—R. J'en ai vu plusieurs, vers le premier juillet. Je ne sais pas si ce homard-là devient plus gros. Ces homards avaient la carapace très dure avec des écailles noires dessus.

Q. Dans vos parages, quel est le pourcentage des homards œuvés?—R. Il est à peu près le même que celui donné par le témoin précédent. Je pourrais difficilement le dire. Cette année les pêcheurs nous ont dit en avoir jeté jusqu'à 36 au cours d'une seule prise.

Q. Les pêcheurs de vos parages ont-ils l'habitude de dépouiller les homards de leurs œufs ou de les laver?—R. Jusqu'à un certain point.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'obliger les pêcheurs de remettre à l'eau tous les homards œuvés qu'ils prennent?—R. Le seul moyen serait, je crois, de payer ces homards aux pêcheurs et d'avoir une homarderie. Je crois que la baie de Tracadie serait un endroit très convenable pour cela, il faudrait quelqu'un pour les transporter des fabriques. Ce qui importe d'abord, c'est que les pêcheurs en prennent soin et les tiennent dans l'eau.

Q. Les fabricants de conserves seraient-ils prêts à payer une redevance plus élevée en vue de prélever un fonds pour l'achat des homards œuvés des pêcheurs? Ne croyez-vous pas que l'industrie devrait payer pour sa propre protection?—R. Oui, cela est juste.

Q. Serait-il juste d'augmenter la redevance payée par le fabricant afin de couvrir les frais de l'achat de ces homards et de l'entretien d'une homarderie?—R. Pour ma part, j'y consentirais volontiers.

Q. Aviez-vous l'habitude dans le passé de refuser de recevoir des homards œuvés ou en-dessous de la limite de taille, ou acceptiez-vous tous ceux que les pêcheurs vous apportaient?—R. Nous acceptions tout, parce qu'avant cette année, rien n'avait été dit à ce sujet. Par conséquent, je les ai fait bouillir et paquer.

Q. Comment se fait-il que cette année vous ne les ayez pas paqués mais que vous les paquiez les autres années?—R. Le garde-pêche nous a avertis.

Q. La loi a toujours été la même, n'est-ce pas?—R. Naturellement, je n'en ai jamais beaucoup entendu parler.

Q. Si la loi était très sévère relativement à la limite de taille et aux homards œuvés, comment cela vous affecterait-il?—R. Cela nous obligerait à fermer boutique, à renoncer à cette industrie.

Q. Dans vos parages fait-on du paquage illégal, prend-on des homards après la clôture de la saison?—R. Non, monsieur, je ne crois pas. On ne peut guère faire cela.

Q. Demeurez-vous à proximité de quelque baie ou eau basse où les homards peuvent être pêchés près de terre?—R. Chez nous, on ne fait pas la pêche dans les baies ni près des havres.

Q. Y aurait-il quelque moyen d'établir des parcs dans vos parages?—R. Non, Tracadie serait le seul endroit. Il faudrait quelqu'un pour transporter les homards.

Q. Il faudrait les acheter des pêcheurs, les apporter au parc, et les y nourrir?—R. Il faudrait les nourrir.

Q. Oui. De plus il ne faudrait pas qu'ils fussent en trop grand nombre ou ils se détruiraient les uns les autres?—R. Alors, il faudrait un assez grand espace.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre de homards qu'il faut pour emplir nue caisse ou une boîte d'une livre?—R. Cela dépend. Naturellement, nous les prenons tels qu'ils viennent. Il nous faudrait une douzaine de certains homards que nous paquons pour remplir une boîte d'une livre. Je ne sais pas, mais quelquefois il en faut quinze. Ils nous les apportent et naturellement nous les achetons au poids. Nous n'y pouvons rien.

Q. Quelle est la taille de ceux que vous paquez?—R. Tout ce qui reste dans le piège.

Q. Quelle est leur taille?—R. Elle est de 5 pouces.

Q. Pouvez-vous faire quelque profit avec de si petits homards?—R. Les petits se paquent mieux que les gros, leur carapace étant beaucoup plus mince que celle des gros qui est très épaisse.

Q. Alors le petit homard est plus profitable?—R. Le petit homard est le plus profitable.

Q. Que pensez-vous de la coutume de détruire les petits homards?—R. Cela n'est pas bien d'abord, le homard n'a pas atteint sa pleine maturité. Cela n'est pas bien, tout de même si vous êtes dans l'industrie et si vous ne les prenez pas, vous savez ce que cela signifie; cela vous ruinerait. Le paquage des homards œuvés est une autre chose répréhensible.

Q. Croyez-vous que la chair des homards œuvés soit différente de celle des autres? —R. La chair n'est pas aussi ferme. Si vous faites bouillir et mettez en conserves un homard femelle, en même temps qu'un homard mâle, si vous les ouvrez en même temps, il vous sera facile de dire lequel est le meilleur.

Q. Généralement un homard femelle est plein de chair?—R. Oui, plein de chair, mais de chair spongeuse comme la chair d'un hoard qui mue.

Q. Que pensez-vous du présent système accordant des permis aux fabriques?—R. Sur nos rivages on se sert d'un grand nombre d'engins de pêche. On fait la pêche dans une profondeur de 14 à 6 ou 7 brasses d'eau.

Q. Croyez-vous que le principe de limiter le nombre des fabriques de conserves soit juste? Y a-t-il des raisons pour refuser des permis à quelqu'un qui se montrerait apte à faire le paquage?—R. Laissez-le entrer dans l'industrie et essayer. S'il échoue, il lui faudra s'y résigner.

Q. Croyez-vous qu'il serait juste d'obliger cet homme à faire le paquage d'après un certain modèle?—R. Oui, je crois que c'est juste. Tout de même mon opinion est que si l'on permet à toute personne de faire le paquage, cela mettra fin à l'industrie.

Q. Et, alors nous pourrions fermer complètement la pêche durant un certain nombre d'années?—R. Vous ne serez pas obligés de le faire, elle se fermera d'elle-même.

Q. Alors la pêche se rétablirait?—R. Alors nous allons tous la quitter pour un certain temps et nous reviendrons plus tard.

Q. On a proposé de fermer la pêche pour un certain nombre d'années; qu'en pensez-vous?—R. Je suppose que quelques paqueurs demanderaient une compensation pour leurs engins de pêche, parce que ces engins s'useront tout autant que s'ils étaient employés. Si les paqueurs suspendent leurs opérations durant deux ans, leurs engins ne seront d'aucune utilité, il leur faudra en construire d'autres plus tard.

Q. Je ne suppose pas qu'il soit proposé de fermer sans que les intéressés en soient dûment avertis?—R. Ce serait une aide pour nous.

Q. Quel changement feriez-vous aux présents règlements en vue de protéger la pêcherie à l'avenir?—R. Sur nos rivages il y a des saisons où nous pouvons à peine commencer avant le 10 mai. Quelquefois nous ne prenons pas un seul homard avant le 18, le 20 ou le 21; j'ai vu cela arriver deux ou trois ans de suite. Cette partie nord de l'Ile-du-Prince-Edouard est assez bien protégée, je crois, pour la saison qu'elle a. Parce que, vous le savez, il y a des années que nous ne pouvons pêcher que pendant environ un mois et demi. L'avant-dernière année, bien qu'elle ait été bonne, la pêche n'a duré qu'un mois et demi—on a retiré les pièges 33 fois.

Q. Je désire connaître quelles sont vos suggestions au sujet des améliorations à appporter aux pêcheries?—R. Je crois que tout ce que je pourrais dire, ce serait de diminuer la durée de la saison, retrancher le mois de juillet.

Q. Vous retrancheriez le mois de juillet?—R. Ce serait le seul moyen d'aider cette industrie dans cette direction-là.

Q. Ne constatez-vous pas qu'il y ait quelque chose à faire pour conserver les pêcheries ?—R. Certainement.

Q. Qu'est-ce qu'il y a de mieux à faire?—R. Nous restreindre à la limite de taille de 8 pouces serait fermer nos portes.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de mettre ce règlement en vigueur?—R. Le mettre en vigueur serait nous fermer cette industrie; les pêcheurs ne pourraient plus travailler.

Q. Supposons qu'on essaye de le mettre en vigueur?—R. Nous ne pourrions résister qu'environ une semaine, et alors personne ne pourrait plus le faire.

Q. Ce serait empêcher qui que ce soit de se livrer à cette industrie?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la suggestion qui a été faite par quelques-uns d'abandonner la limite de taille, mais de permettre un espace suffisant entre les lattes du piège pour laisser échapper les petits homards?—R. Je crois que ce serait fermer les fabriques de conserves, mais nous avons pêché lorsqu'il y avait cet espace entre les lattes, je cois qu'elles étaient distantes d'un pouce et un quart.

Q. Quelle est l'ouverture actuelle?—R. Trois quarts de pouce, je crois. Si nous n'employions pas les pièges à compartiments, mais seulement ceux qui ont deux entrées, dont nous avions l'habitude de nous servir, nous ne pourrions pas prendre un seul homard.

Q. Alors, si je vous comprends bien, votre opinion, ce serait de diminuer la durée de la saison?—R. Bien, c'est la seule chose à faire.

Q. Puis établir des homarderies et des parcs?—R. Je crois qu'il serait possible d'établir une homarderie dans la baie de Tracadie. Je suis d'opinion que si on mettait des homards dans la baie, ils y trouveraient leurs places et y frayeraient.

Q. Connaissez-vous un tant soit peu le commerce de homards vivants?—R. Non, monsieur. Je considère que ça ne serait d'aucune utilité dans notre district.

Q. Vous êtes trop loin du marché et vous n'avez pas les facilités voulues pour expédier le homard vivant?—R. Non.

Q. Où ce commerce peut se faire, pensez-vous qu'il ne serait pas plus rémunérateur pour les pêcheurs que la vente aux paqueurs?—R. Oui, s'ils avaient des homards de la taille voulue, les pêcheurs, je crois, doubleraient leurs profits.

Q. Pensez-vous qu'il faudrait plus de homards pour remplir une boîte d'une livre aux mois d'août et de septembre qu'en mai ou en juin?—R. Je ne connais rien du poisson pris en août et en septembre, nous n'en mettons jamais en conserves durant ces mois-là.

Q. Est-ce le cas que les fabricants de conserves sont forcés de prendre des homards de moindre taille et œuvés de crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Pas chez moi.

Q. Qui fixe les prix à payer pour les homards?—R. Les pêcheurs viennent me voir et veulent savoir ce qu'ils peuvent avoir, et alors ce serait à moi....

Q. Alors, vous fixez le prix?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une entente entre les fabricants de conserves en général, à l'effet de ne pas payer plus qu'un certain prix?—R. Non, ça n'existe pas chez nous.

Q. Chaque fabricant paie ce qu'il lui convient?—R. N'importe quel pêcheur qui s'adresse à moi peut me dire ce qu'un tel paie, mais je l'engage moi-même. Cette année, j'ai payé $1.50 et j'ai trouvé mes hommes. L'an dernier, j'ai payé $2 et c'a été la même chose.

Q. La différence provient du bas prix du marché?—R. Oui, monsieur. Cette année lorsque les pêcheurs sont venus me voir, je leur ai dit: "Je ne puis pas vous faire d'offre. J'aurais honte de vous mentionner le prix que je puis vous offrir. Si vous voulez aller pêcher, allez-y."

Q. Croyez-vous que les pêcheurs sont satisfaits de l'arrangement qu'ils ont pris?—R. Quelques-uns ont été satisfaits. Comme de raison, si les prix sont devenus plus élevés, je me suis fait un point d'honneur d'en faire bénéficier les pêcheurs.

Q. Et si les prix tombent vous vous attendez les voir faire la même chose pour vous?—R. C'est peut-être un peu plus difficile, mais il est raisonnable qu'il en soit ainsi.

Q. Pour ce qui vous concerne, quel est le meilleur temps pour la pêche?—R. Quand nous en avons le plus? En mai, lorsque nous commençons nos opérations.

Q. Que pensez-vous de l'idée de diminuer le nombre d'engins de pêche pour chaque fabricant de conserves?—R. Bien, ce serait bon.

Q. Sans doute il y a des pêcheurs qui, si vous diminuez leur nombre d'engins de pêche, pourraient ne pas aller à leur travail?—R. Un bon homme vigoureux veut avoir autant de pièges qu'il pense être capable d'en manœuvrer.

Q. Que pensez-vous de l'idée de limiter le nombre d'engins de pêche au service d'un paqueur? En certains endroits, on prétend que les grands fabricants monopolisent trop de terrain. Ils emploient un grand nombre de bateaux dont ils sont les propriétaires et chassent les autres; y a-t-il quelque chose de vrai là-dedans?—R. Il peut y avoir du vrai dans le fait qu'ils emploient un certain nombre d'engins, je crois que c'est le cas.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage de limiter le nombre d'engins aussi bien que le nombre de fabriques de conserves?—R. Cela aussi serait bon. J'aime toujours à voir

travailler les pêcheurs quand il en est temps pour eux et je n'ai jamais voulu mettre trop d'engins de pêche en opération. C'est la raison qui me fait diminuer le nombre d'engins afin de donner aux pêcheurs la chance de travailler.

Q. Vous n'êtes pas dérangé par les étrangers dans vos alentours; votre territoire est bien à vous seul?—R. Nous avons mis cinq ou six bateaux de plus cette année.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon de soumettre à l'inspection le produit de votre fabrique de conserves?—R. Oui, ce serait bon.

Q. Croyez-vous que le personnel actuel est suffisant pour faire cette inspection, c'est-à-dire les gardes-pêche et les inspecteurs actuels?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'accorder à un étranger une licence pour mettre le homard en conserves?—R. Je ne sais qu'en dire. Si c'était des citoyens ayant des intérêts dans cette industrie et résidant dans le pays, je crois que ce serait une bonne idée.

Q. Y a-t-il dans vos environs des fabriques de conserves fonctionnant sous le système coopératif?—R. On en a une, établie cette année.

Q. Le monsieur que nous avons examiné à l'enquête était intéressé dans cette industrie?—R. Non, un autre—vous ne pouvez pas appeler cela une fabrique à système coopératif, parce qu'il était propriétaire lui-même des engins de pêche—ça ne peut être une fabrique sous le système coopératif parce qu'il y employait trois bateaux, sa propriété.

Q. Quel est son nom?—R. M. Beckett.

Q. Il n'était pas pêcheur?—R. Non.

Q. C'est un inconvénient qui peut se produire dans un cas comme celui-là, n'est-ce pas?—R. Oui. Je ne pense pas qu'il ait jamais vu un homard dans un piège.

Q. Est-ce vrai que des pêcheurs dans vos environs ont perdu leur récolte de homards parce que les fabricants de conserves ont refusé de l'acheter?—R. Non, pas par chez nous. A Saint-Pierre, à l'est de chez nous, il leur en a été offert l'autre jour plus qu'ils n'en pouvaient mettre en conserve.

Q. C'était dû au fait qu'il y avait surabondance de homards?—R. Oui.

Q. On ne les refusait pas dans l'intention de punir les pêcheurs?—R. Non, pas du tout.

Q. Quelques pêcheurs se sont plaints que les fabricants, dans le but de les punir, ont refusé d'acheter leur homard?—R. Je n'ai jamais entendu dire rien de tel. Il m'est arrivé un bateau de pêche chargé de homards, je n'avais pas le nombre suffisant de boîtes, j'ai refusé d'acheter le poisson de ce pêcheur, je n'avais pas une seule boîte pour le mettre en conserves. Il est descendu chez M. Clark et l'a paqué là. Je crois que les pêcheurs se sont mis à l'œuvre et ont paqué durant la nuit.

Q. Est-ce que les pêcheurs trouveraient un autre marché si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Ils ne pourraient pas le faire du côté nord de l'île.

Q. Et si l'on favorisait l'expédition des homards vivants de préférence à la mise en conserves?—R. Ça paierait mieux, s'il y avait des facilités pour l'expédier sur le marché. J'ai vu des petits bateaux longeant le littoral de la Nouvelle-Ecosse, ils prenaient à bord des paniers de homards. Des petits bateaux vont les chercher à Halifax où les paniers de homards sont plongés entre les quais.

Q. Aimeriez-vous ajouter quelque chose à votre déposition?—R. On a beaucoup parlé l'an dernier de la pêche illégale qui se faisait dans la partie ouest de l'île. On dit que l'on a pêché jusqu'à ce que la neige tombât. Je ne vois pas l'utilité de protéger cette industrie si vous laissez pêcher jusqu'à ce que la neige tombe. On a paqué des centaines de caisses après la clôture de la saison de pêche. Un homme m'a dit le printemps dernier que tous ses pêcheurs ont travaillé tout le temps en descendant du côté ouest, et si l'on continue ainsi, à quoi bon protéger cette industrie? Il est inutile de la protéger à une extrémité si on laisse faire la pêche à l'autre extrémité. On a aussi pêché illégalement dans la partie est, mais pas beaucoup.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter?—R. J'aimerais voir l'établissement d'une homarderie sur la côte nord de l'île. Je serais en faveur de lui donner de l'aide en

essayant de porter des homards œuvés dans la homarderie et d'en faire prendre soin par les pêcheurs, de transporter ces homards dans leurs bateaux, les mettre dans l'eau salée, les apporter sur le rivage sans leur faire de dommage et les placer là. Je favoriserais la chose en payant un léger surcroît pour le coût de notre licence.

Le témoin est renvoyé.

J. W. MACDONAL4, pêcheur, de Grande-Tracadie, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous un paqueur?—R. J'ai paqué des homards, mais pas depuis cinq ou six ans.

Q. Que faites-vous actuellement?—R. J'ai pêché le homard durant les dernières saisons.

Q. Pêchez-vous au large?—R. Oui, du côté de la mer.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis les deux saisons dernières. J'ai fait cette pêche pour la première fois, il y a 25 ans.

Q. Est-ce que l'on faisait la mise en conserves sur une grande échelle à cette époque?—R. Pas autant qu'aujourd'hui.

Q. Il n'y avait pas autant de fabriques?—R. Non, monsieur.

Q. Avec combien de pièges pêchez-vous actuellement?—R. J'en avais 275 l'an dernier. Cette année, je n'en ai pas autant. Je ne fais la pêche que pour le marché local ici, je fournis les gros homards.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Durant la première saison, j'ai pêché à environ 13 brasses et j'ai fini par pêcher à 9 brasses.

Q. Combien de temps êtes-vous resté à pêcher en eau profonde?—R. Du mois de mai au 5 juin.

Q. A quelle époque commencez-vous à pêcher généralement?—R. Ça dépend du temps pendant lequel la glace reste solide. Aussitôt qu'elle disparait nous sortons nos engins. Il y a des années où nous ne pouvons pas sortir avant la fin d'avril ou le milieu de mai.

Q. L'un portant l'autre ce serait, n'est-ce pas, vers le milieu de mai généralement?—R. C'est bien cela.

Q. Quelle est votre expérience en fait de pêche au homard, est-ce que vous obtenez vos meilleurs succès au commencement?—R. Dans le mois de mai.

Q. Vous fournissez de homards le marché local, les vendez-vous vivants?—R. Echaudés.

Q. Et vous les expédiez ici?—R. Oui.

Q. De quelle taille sont les homards que vous envoyez sur le marché, vous ne désirez pas vendre de petits homards?—R. Non, nous ne pouvons pas les vendre à moins qu'ils n'aient une longueur de 8 à 9 pouces, mais nous en prenons de plus petits. J'ai presque toujours pêché en eau profonde cette année et ils n'étaient pas aussi petits que l'an dernier.

Q. Vendez-vous les petits homards aux fabricants de conserves?—R. Non, monsieur. J'expédie tout ce qu'il y a dans les pièges. Ceux qui sont réellement petits, je les laisse échapper.

Q. Vendez-vous vos homards en détail ou les expédiez-vous à quelqu'un dans la ville?—R. Je les expédie à quelqu'un qui les vend en détail.

Q. Quel est le prix du marché?—R. De neuf à dix cents la livre, quelque fois douze cents.

Q. Quelle est la pesanteur de vos homards?—R. La moyenne est probablement de deux à la livre, quelquefois plus, quelquefois moins.

Q. Pêchez-vous de gros homards maintenant?—R. Oui, le plus gros homard que j'ai pêché a été l'année dernière.

Q. Quelle était sa pesanteur?—R. 12½ livres.

Q. A-t-il été pris dans un piège?—R. Non, monsieur, il s'est égaré. J'en ai vu deux autres pris en traîneau. L'un pesait 11 livres et l'autre 9½ livres.

Q. Qu'est-ce que vous appelez nu traîneau?—R. Un filet pour pêcher la morue.

Q. Quelle était la profondeur de l'eau?—R. 13 brasses.

Q. Vous pêchez en eau profonde environ la moitié de la saison?—R. La moitié de la saison.

Q. Vous vous rapprochez alors du rivage?—R. Oui.

Q. Est-ce que la pêche abondante du homard est alors finie?—R. Oui, elle est meilleure en eau moins profonde.

Q. Vous suivez le homard?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous espérez faire plus près du rivage, une pêche aussi abondante que celle faite en eau profonde?—R. Non, nous ne nous attendons pas à cela.

Q. Quelle est la moyenne de homards œuvés que vous pêchez?—R. L'an dernier, je n'ai pas eu plus de cent livres d'œuvés dans les 16,000 livres de homards que j'ai pris.

Q. Alors, la moyenne des homards œuvés est bien minime?—R. Bien minime.

Q. La quantité est bien petite naturellement, parce que la moitié des homards sont des mâles?—R. Oui.

Q. Tous les homards femelles ne portent pas d'œufs à la surface?—R. On le dirait.

Q. Alors, vous ne les prenez pas tous?—R. Non.

Q. Dans tous les cas, la moyenne est petite?—R. Oui.

Q. Quelque pêcheur nous a dit que sa pêche en est de 75 pour 100, je ne puis pas m'imaginer que la chose soit possible?—R. Je ne comprends pas cela.

Q. Y en a-t-il beaucoup qui font comme vous la pêche pour le marché local?—R. Non, j'étais le seul dans ma localité cette année.

Q. Et vous dites que c'est le premier essai que vous faites?—R. Le premier.

Q. De quelle manière expédiez-vous vos homards au marché?—R. Par chemin de fer.

Q. Il n'y a pas de wagons avec compartiments froids sur le chemin de fer, je suppose?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est votre opinion au sujet du commerce des homards vivants s'il pouvait être fait, serait-il plus avantageux pour les pêcheurs?—R. Je crois réellement qu'il serait plus payant, mais comme question de fait, nos homards vivants ne pourraient pas faire l'objet d'un commerce quelconque, parce que je ne crois pas, qu'en règle générale, il soit assez gros, je ne pense pas que l'on puisse faire quelque chose en ce sens ici pendant le mois de mai. Pendant le mois de juin il n'y en aurait pas le quart de bon pour le marché, j'entends pour le marché de Boston.

Q. Quelle est la moyenne des homards que vous prenez ici ou à l'endroit où vous pêchez, qui sont en dessous de la limite de 8 pouces?—R. Dans le mois de juin plus de la moitié, dans le mois de mai plus du quart sont au-dessous de la limite.

Q. Quelle serait la proportion en juillet?—R. La même qu'en juin.

Q. Croyez-vous pouvoir affirmer que plus vous pêcheriez tard, moins abondante serait votre pêche?—R. Juin et juillet me semblent donner à peu près le même rendement, c'est-à-dire sur un fond sablonneux, sur un fond rocailleux, nous pêchons ici des homards plus gros. Notre fond est sablonneux et nous prenons, je crois, des homards moins pesants.

Q. Vous croyez que plus le fond est dur plus les homards sont gros?—R. C'est ce que me disent ceux qui ont fait la pêche sur un fond rocailleux.

Q. Que pensez-vous des pièges en usage, croyez-vous qu'il serait raisonnable d'insister pour avoir les lattes plus espacées?—R. Ce serait naturellement une protection. J'oserais dire que ce le serait jusqu'à un certain point.

Q. Vous constatez le fait qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour protéger cette industrie parce qu'elle est menacée de disparaître?—R. Oui.

Q. En votre qualité de pêcheur pratique, quels autres moyens suggéreriez-vous pour protéger davantage les pêcheries?—R. On a donné beaucoup de témoignages à ce sujet aujourd'hui. Vous pourriez sans doute protéger les pêcheries, mais ce serait tuer cette industrie que de lui donner plus de protection qu'elle n'en a présentement. La pêche du homard est aujourd'hui une grande industrie sur cette île. Il s'y vend bien près d'un million de dollars de poisson et c'est principalement le produit de la pêche du homard. Ce serait une grande perte pour l'île si cette industrie cessait d'exister.

Q. En même temps c'est une industrie qui demande à être protégée, nous devons voir à son avenir?—R. C'est vrai.

Q. Le grand malheur pour la plupart des pêcheurs, c'est qu'ils en songent qu'au présent et non pour l'avenir?—R. C'est vrai. Il me semble que s'il y avait des homarderies et des parcs, ce serait jusqu'à un certain point lui donner de l'aide.

Q. Mais l'expérience de tous est que ces moyens seuls ne sont pas suffisants pour tenir sur pied les pêcheries, si on détruit les homards non encore parvenus à l'âge adulte. Sans doute toutes ces mesures sont bonnes. Que pensez-vous des suggestions qui ont été faites? Parmi toutes celles-ci, la plus pratique à mon sens,—je ne dis pas que c'est celle que nous devons adopter, et il y a divergence d'opinion à ce sujet,—c'est de cesser d'exiger la limite de taille, parce qu'il est presque impossible de mettre en vigueur ce règlement, d'insister pour avoir plus d'espace entre les lattes des pièges et de diminuer la saison au mois de juillet?—R. Ce serait, je crois, mettre trop d'entraves à l'industrie ici. Il n'y a pas de doute que ce serait très bon comme protection.

Q. D'un autre côté qu'arrivera-t-il si l'on permet de prendre des petits homards que vous êtes supposés ne pas être capables d'utiliser pour le présent?—R. Vous ne pourrez pas les prendre si vous faites plus distantes les lattes de vos pièges.

Q. Il s'en échappera un certain nombre?—R. Quant à moi, je le pense; vaudrait mieux pêcher quelques jours de moins que de restreindre la taille du homard.

Q. Jusqu'à quelle limite de taille permettriez-vous la mise en conserve?—R. Simplement comme on le fait actuellement, à 5 ou 6 pouces. Nous n'en pêchons pas de plus petits. Dans tous les cas un homard de 5 pouces est un bien petit homard.

Q. Pensez-vous que même en ayant une saison plus courte et des homarderies et des parcs, nous pourrions continuer à prendre du homard de 5 à 6 pouces sans inconvénient?—R. Ça ne me paraît pas avoir fait de différence depuis les derniers 15 ou 16 ans. Jusqu'à l'année dernière j'ai été plusieurs années sans pêcher. Je ne constate pas qu'il y ait eu beaucoup de différence entre la taille du homard d'il y a 15 ans et celui d'à présent sur la rive nord.

Q. Dans ce cas-là il est inutile d'essayer de le protéger à raison de la taille?—R. C'est-à-dire que la pêche a été plus abondante. Je ne parle que de l'année dernière. Je ne puis pas dire que les homards étaient plus gros il y a 15 ans qu'ils l'étaient l'an dernier. Je n'ai pris que 8,000 homards il y a quinze ans et j'en ai pris près de 16,000 l'an passé.

Q. Avec le même nombre de pièges?—R. J'avais vingt-cinq pièges de plus l'an dernier.

Q. Etaient-ils faits de la même façon?—R. J'avais ce qu'on appelle des pièges à compartiments l'an dernier et des pièges à deux têtes, les anciens pièges .

Q. Croyez-vous que c'est la coutume ici pour les pêcheurs d'enlever les œufs que porte la femelle du homard?—R. Je le crois.

Q. Je ne vois pas pourquoi les pêcheurs feraient cela, parce que jusqu'à l'année dernière, les paqueurs ne refusaient pas les homards œuvés?—R. L'an dernier on refusait parfois de les acheter.

Q. Q'arriverait-il si les paqueurs refusaient d'acheter les homards œuvés; est-ce qu'on enlèverait les œufs?—R. Je n'ai pas de doute là-dessus. Je pense bien que quelques pêcheurs auraient assez de bonne volonté et seraient assez honnêtes pour

relâcher les homards œuvés, mais quand ils voient que les autres pêcheurs les gardent, ils disent: "A quoi bon les relâcher?"

Q. Que pensez-vous de faire prendre une licence aux pêcheurs?—R. Je ne vois pas quel bien ça pourrait faire. Pensez-vous?

Q. Il y en a qui croient que si nous accordions une licence au pêcheur et si nous mettions un morceau de papier dans sa poche, ceci l'aiderait à être plus honnête?—R. Je crois que ce qu'il vous faut, c'est la bonne volonté du pêcheur tout aussi bien qu'un bon morceau de papier.

Q. L'idée est que le pêcheur qui s'est donné le trouble de prendre une licence et qui la porte sur lui devient en petit une espèce d'officier des pêcheries. Il observera la loi et verra à ce que les autres l'observent?—R. Vous en trouverez d'assez honnêtes pour le faire, mais en règle générale je ne crois pas que vous puissiez vous y fier. Pour ma part, je n'ai pas grande confiance.

Q. Que pensez-vous du système de licencier les fabricants de conserves, croyez-vous que le ministère fait bien de restreindre le nombre des licences à accorder?—R. Bien, je pourrais dire que dans certaines localités où il y a deux ou trois fabriques qui se font concurrence et où il y a un certain nombre de pièges tendus, il n'y a pas de nécessité qu'une autre fabrique aille s'y implanter à moins qu'il n'y ait d'autre sujet de trouble. Dans certains cas où il n'y a probablement pas de fabrique sur une distance de cinq à dix milles....

Q. Vous en augmenteriez le nombre?—R. Je puis certainement dire qu'il en faut une là si elle est nécessaire.

Q. Y a-t-il raison de refuser une licence à un homme qui montre des capacités pour exploiter une industrie avec succès?—R. Je ne pense pas.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à mettre en conserves sous le système coopératif?—R. Je crois que c'est là une très bonne chose.

Q. Seriez-vous prêt à proclamer qu'il faut encourager cette méthode?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon de faire l'inspection des produits des fabriques de conserves?—R. Oui, je serais favorable à l'inspection.

Q. Quel serait le meilleur moyen à employer pour faire observer la loi par les pêcheurs, quels moyens prendre?—R. Quelques-uns des moyens suggérés par les autres pêcheurs seraient excellents, je crois. L'un serait de les payer pour leur poisson œuvé et le faire porter dans une homarderie ou un parc.

Q. Croyez-vous que ce soit le seul moyen de protéger les homards œuvés?—R. Ce serait un moyen de le faire. On en a parlé ici et je crois que ce serait une chose excellente.

Q. Vous pensez qu'il est inutile d'espérer que le homard œuvé puisse être porté dans les eaux où il a été pêché?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous des suggestions à faire vous-même?—R. Non, monsieur; seulement j'aimerais à voir l'établissement de homarderies et de parcs pour le plus grand bien des pêcheries; je crois que ce serait leur accorder une protection. Quant au sujet de limite de taille, il est bien malheureux de fermer cette industrie sur l'île. Il est également malheureux de la voir s'en aller à la ruine.

Q. Vous êtes d'opinion que si on mettait strictement la loi actuelle en vigueur, si on gardait la limite de taille à 8 pouces et relâchait le homard œuvé, les fabriques de conserves seraient obligées de fermer leurs portes?—R. Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet.

Le témoin est renvoyé.

ALLAN MACDONALD, pêcheur, de la Pointe Rice, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Dix-sept ans en tout.

Q. Avez-vous pêché tout le temps?—R. Pendant ce laps de temps, j'ai été cinq ans sans pêcher. Je veux dire que je n'ai pas fait la pêche pendant 17 années consécutives.

Q. Faites-vous d'autre pêche, ou bien faites-vous exclusivement la pêche du homard?—R. Je m'occupe principalement de cette pêche. Je pêche quelque peu le hareng au ocmmencement du printemps pour faire de la boitte.

Q. Pouvez-vous vous procurer toute la boitte dont vous avez besoin pour vous livrer à votre industrie sur les lieux même sans avoir à l'importer?—R. Nous en achetons quelquefois des bateaux-pêcheurs.

Q. Où prennent-ils leur hareng?—R. Aux îles de la Madeleine.

Q. Vous pêchez dans le détroit?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans quelle partie, à l'est du cap Traverse?—R. Je pêche à environ trois milles à l'ouest de l'île Saint-Pierre.

Q. Entre cette île et Tryon?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle profondeur faites-vous la pêche?—R. Sept, huit et neuf brasses.

Q. Combien avez-vous de pièges?—R. Mon compagnon et moi nous faisons la pêche avec 300 pièges; des années, 350.

Q. Quels sont vos arrangements avec le fabricant de conserves dans vos environs? Quelles sont vos conditions avec lui?—R. Il me fait tout simplement une offre pour ma pêche.

Q. Si l'offre ne vous convient pas, vous n'acceptez pas?—R. Ça règle la question.

Q. Croyez-vous qu'il y a de la concurrence; si un fabricant ne vous donne pas assez, pouvez-vous vous adresser ailleurs?—R. L'an dernier, c'est-à-dire en 1909, ils paraisssaient tous avoir un prix établi.

Q. Quelle est votre saison de pêche?—R. Cette année, elle a été du 26 avril au 10 juillet.

Q. Quelle est la meileure partie de la saison?—R. La première, le mois de mai est le meilleur temps pour faire la pêche.

Q. Changez-vous de place ou bien gardez-vous toujours le même terrain pendant toute la saison?—R. Presque toujours au même endroit, quelquefois nous rapprochons quelques pièges auprès du rivage vers la fin de la saison.

Q. Vous éloignez-vous pour pêcher jusqu'à ce que vous rejoigniez les pièges de l'autre côté du rivage?—R. Non, monsieur.

Q. Plus haut dans le détroit, ils s'entre-croisent en plusieurs endroits?—R. Ils le font, je suppose.

Q. Mais pas ici, en bas?—R. Non.

Q. Existe-il une union parmi les pêcheurs dans vos alentours?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il un grand nombre de pêcheurs à l'œuvre dans votre localité?—R. Passablement.

Q. Combien y a-t-il de fabriques chez vous?—R. Il y en a 5.

Q. A qui vendez-vous le produit de votre pêche?—R. A la Portland Packing Company.

Q. Avez-vous toujours fait affaires avec elle?—R. Presque toujours depuis les quinze dernières années.

Q. Elle a une fabrique considérable dans les environs?—R. Oui.

Q. Combien y a-t-il de bateaux qui pêchent pour elle?—R. Environ 12 cette année.

Q. Est-elle propriétaire de ces bateaux?—R. Pas de tous.

Q. Quelques pêcheurs sont pour leur compte et vendent leur produit à la fabrique?—R. La plupart sont des pêcheurs travaillant pour leur compte.

Q. Pêchant avec leurs propres pièges et vendant le produit de leur pêche à la compagnie?—R. La plupart d'entre eux travaillent pour leur propre compte.

Q. Connaissez-vous les prix que l'on paye généralement?—R. L'an dernier, c'était $2.50 par 100 livres.

Q. Aux pêcheurs propriétaires?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette année?—R. Je veux dire cette année. L'an dernier, c'était $3.50.

Q. Il y a eu une baisse de $1?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien sont payés les pêcheurs en général?—R. $3.50 par 100 l'an dernier; cette année ils ont payé pour chaque pesée de 100 livres.

Q. Que représente le prix de cent livres comparé au chiffre de 100 homards?—R. Bien, ça dépend de la taille—nous perdons beaucoup en vendant au poids.

Q. Vous préférez vendre au nombre?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour emplir une caisse?—R. Non, monsieur, je ne les ai jamais paqués.

Q. Vous m'avez dit que vous faisiez votre meilleure pêche durant le mois de mai?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle était la taille des homards que vous avez pris en mai, l'un portant l'autre?—R. Je pourrais dire une moyenne de 7 à 8 pouces.

Q. Dans la saison plus avancée, quelle est la moyenne?—R. Ça diminue à environ 7 pouces. Plus on pêche de bonne heure, plus les homards sont gros. Il y a certains endroits où le homard est plus gros. J'ai vu pêcher dans deux bateaux éloignés l'un de l'autre d'un mille et moins d'un mille, le homard était tout à fait différent de taille. Dans un bateau on prenait du gros homard, dans l'autre du petit. Le homard de notre côté du littoral est plus gros que celui que l'on pêche du côté nord.

Q. Le mois de mai est le meilleur temps pour faire la pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Prétendez-vous dire que dans la saison avancée et dans l'eau basse la moyenne du poisson que vous prenez est moindre que la pêche du mois de mai?—R. Oui, c'est ce qui arrive dans les eaux basses et considérablement en juin.

Q. Lorsque vous parlez de moyenne, de quelle taille voulez-vous parler?—R. Je veux dire 9 pouces. J'en ai vu de cette taille près du rivage en juin. Il y a des années où la chose se voit bien peu souvent.

Q. Quelle est la moyenne de la taille à l'heure actuelle comparée à celle que vous constatiez lorsque vous avez commencé à faire la pêche; a-t-elle diminué?—R. Oui, monsieur elle a diminué.

Q. Considérablement?—R. Durant les deux dernières années elle a diminué considérablement.

Q. Est-ce généralement l'habitude dans vos alentours, pour les pêcheurs, de rester au même endroit toute la saison, ou bien s'approchent-ils du rivage?—R. C'est l'habitude générale de rester à la même place.

Q. On ne pêche pas en eau bien profonde dans cet endroit?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce que le nombre des pièges a augmenté considérablement autour de chez vous depuis que vous avez commencé à pêcher. Est-ce que l'on pêche plus?—R. Oui, monsieur, le nombre des pièges a augmenté.

Q. Est-ce que le nombre des fabriques de conserves a augmenté?—R. Le nombre des fabriques a aussi augmenté.

Q. Dans quelle proportion le nombre des pièges a-t-il augmenté, a-t-il doublé?—R. En 23 ans le nombre a doublé, même plus que doublé.

Q. Pêchez-vous avec des pièges semblables à ceux que vous employiez lorsque vous avez commencé il y a 23 ans?—R. C'est le même genre de pièges, seulement ils sont moins grands.

Q. Avec quels pièges pêchez-vous maintenant, sont-ce les pièges brevetés ou les anciens ouverts aux deux extrémités?—R. Ce sont les anciens pièges.

Q. Seulement ils ne sont pas de même dimension?—R. Les pièges sont plus petits, pas aussi longs et plus légers.

Q. Est-ce que l'espace entre les lattes est différente de celui des anciens pièges?—R. C'est bien près la même chose.

Q. Quel est l'espace?—R. Environ un pouce.

Q. Fabriquez-vous vos pièges vous-même?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait le cercle plus petit à l'extrémité?—R. Il y a quelques années on a essayé de le faire plus petit, mais ça ne semble pas l'avoir rendu meilleur, je pourrais dire qu'il a quatre pouces et demi de diamètre.

Q. Est-ce que la maille est toujours restée à peu près la même?—R. C'est bien près la même chose.

Q. Croyez-vous que beaucoup de homards s'échappent par les mailles?—R. Si la maille est grande, ils s'échappent.

Q. Quelle étendue ont les mailles généralement?—R. Je pourrais dire environ trois pouces.

Q. Quelques pêcheurs nous ont dit qu'ils font la maille plus large, ce qui permet au petit poisson de s'échapper?—R. Ça ne prend pas une maille bien tendue pour avoir trois pouces. Je ne parle que de ce que je connais; d'après mon propre jugement, J'ai fait et tricoté des cercles d'une certaine grandeur pendant plusieurs années.

Q. Est-ce que les règlements ont jamais été mis en vigueur auprès de chez vous? —R. Pas que je sache, le long du rivage.

Q. Fournissez-vous des homards œuvés à la homarderie?—R. Je les envoie à la fabrique.

Q. Et on leur enlève là leurs œufs pour les envoyer à la homarderie?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais vu enlever les œufs des homards?—R. Non, monsieur, je n'ai jamais vu faire cette opération.

Q. Avez-vous jamais vu en dehors enlever les œufs des homards œuvés?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce que la chose se pratique?—R. Je le crois.

Q. Je suppose que lorsque la homarderie a été établie, il n'y avait pas lieu de le faire, tout était apporté au rivage?—R. Oui, en autant que j'ai pu voir.

Q. Avez-vous pensé que le fabricant de conserves prenait tout ce que vous lui apportiez?—R. Oui, monsieur.

Q. Peu importe que les homards fussent en-dessous de la taille ou œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est votre expérience de la pêche, pensez-vous que cette industrie décroît de plus en plus à l'heure actuelle?—R. Je ne crois pas qu'elle diminue depuis ces dernières années, elle est stationnaire.

Q. Y a-t-il une époque particulière pendant la saison où vous trouvez plus de homards œuvés qu'à toute autre époque?—R. Bien, je ne crois pas.

Q. Combien de homards œuvés trouvez-vous parmi chaque cent homards?—R. Il y en a un bien petit nombre. Je ne crois pas qu'il y en ait plus de 5, 6 ou 8 par cent homards.

Q. Quelle est la moyenne des homards œuvés, sont-ils ordinairement de bonne taille?—R. Je pourrais dire généralement, des homards de 7 ou 8 pouces.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille des plus petits homards œuvés que vous ayez vus?—R. Je pourrais dire sept pouces.

Q. Il n'y en a pas beaucoup de cette taille?—R. Peu, mais il n'y en a pas beaucoup non plus dans l'autre catégorie.

Q. Croyez-vous que l'on puisse trouver plus de homards œuvés près du rivage que vous en avez trouvé au large lorsque vous avez commencé; est-ce que le nombre augmente à mesure que la saison avance?—R. Je n'ai jamais remarqué la chose.

Q. Croyez-vous qu'il y a une époque durant la saison où les homards sont impropres pour la consommation, alors qu'on ne devrait pas les mettre en conserves?—R. Oui, monsieur, durant la dernière partie de juillet.

Q. Maintenant au sujet de la licence à accorder aux fabriques de mise en conserves, pensez-vous que la politique du ministère est sage et qu'il fait bien de diminuer le nombre des licences?—R. Bien, je ne sais pas. Je crois que le nombre des licences ne devrait pas être limité.

Q. Vous croyez qu'une licence devrait être accordée à tout individu qui montre de l'habileté pour le paquage?—R. Je le crois, c'est mon opinion.

Q. Il vous faudrait avoir une règle pour reconnaître si un homme a les connaissances voulues; il ne serait pas bon d'accorder une licence au premier venu qui s'imagine être capable de mettre en conserves, quelle garantie exigeriez-vous d'un pêcheur pour avoir la preuve qu'il peut bien faire la besogne?—R. Je ne sais pas.

Q. Ne pensez-vous pas vous-même qu'il faille une certaine somme de capacité pour pouvoir mettre en conserves?—R. Certainement.

Q. Nous voudrions prendre le meilleur moyen pour arriver à ce but, nous cherchons à avoir votre opinion, et c'est d'un monsieur comme vous que nous espérons obtenir des suggestions; est-ce que celui qui demande une licence pour mettre en conserves doit être obligé de paquer un certain nombre de caisses, montrer qu'il est assez habile, pour en préparer, disons 100 caisses?—R. Ce serait une excellente idée.

Q. Que pensez-vous de limiter par la licence le nombre d'engins de pêche; nous diminuons le nombre des licences, mais nous ne diminuons pas le nombre des engins?—R. Je crois qu'on ne devrait pas limiter le nombre des engins.

Q. Pensez-vous qu'on devrait permettre à tout fabricant de mise en conserves, d'employer tous les engins qu'il pourrait employer?—R. A mon avis, il devrait avoir cette permission.

Q. Ne croyez-vous pas que ce soit de nature à favoriser le grand fabricant au détriment du petit et que ce dernier court risque d'être ruiné?—R. Le petit fabricant réussira où ne pourront pas le faire les grands.

Q. Quand pensez-vous que nous devrions fixer la date de l'ouverture de la saison de pêche?—R. Je dirais le 20 avril.

Q. Au lieu du 26?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourquoi fixeriez-vous une date quelconque?—R. Bien, les pêcheurs risquent beaucoup en s'aventurant dans les glaces.

Q. N'est-ce pas là leur affaire?—R. Oui.

Q. Nous sommes supposés envisager la chose entièrement au point de vue du homard; pourquoi fixer une date quelconque pour l'ouverture de la saison, n'a-t-elle pas été fixée sur les instances de ceux qui ne veulent pas perdre leurs engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Plutôt que pour la protection du homard? La nature a déterminé une époque pour le commencement de la pêche et si un pêcheur veut commencer plutôt que son voisin, que l'autre le regarde faire. Voilà ocmment j'envisage la chose moi-même. Depuis combien de temps cette homarderie est-elle en opération?—R. Depuis environ trois ans.

Q. A-t-elle fonctionné assez longtemps pour permettre de constater si elle fait un bien quelconque?—R. Non, pas jusqu'à présent. Nous prenons parfois du petit homard, du bien petit homard.

Q. Vous croyez qu'ils viennent de la homarderie?—R. Oui, ces petits homards ont été relâchés des pièges.

Q. Pensez-vous que le nombre des homarderies devrait être augmenté?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il un moyen d'établir des parcs dans les environs de votre localité? Bien des gens croient qu'un parc vaut mieux qu'une homarderie?—R. Il y a le ruisseau Neuf-Milles, mais il est trop considérable pour qu'on puisse le barrer.

Q. Est-ce que les vaisseaux peuvent y entrer et en sortir?—R. Ils le faisaient autrefois, mais le chenal est rempli.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau à l'intérieur?—R. A marée basse, il n'y a pas d'eau.

Q. Il faut qu'il y ait au moins une couple de brasses?—R. Ce n'est que de la boue. De petits schooners y entraient, il a fallu creuser le chenal pour les sortir. Depuis 12 à 15 ans rien n'a été fait et il s'est rempli.

Q. Quel serait l'effet, pensez-vous, de la stricte mise en vigueur du règlement actuel concernant la taille? Qu'adviendrait-il s'il vous fallait ne garder que le homard de 8 pouces et relâcher tous les homards œuvés?—R. Nous cesserions de faire la pêche.

Q. Vous seriez obligé d'abandonner la pêche, est-ce que le fabricant de conserves serait aussi obligé de fermer ses portes?—R. Oui, monsieur.

Q. Certaines personnes ont suggéré que le meilleur moyen de surmonter la difficulté actuelle était de tout arrêter pendant un certain nombre d'années; qu'en pensez-vous?—R. Ce serait la cause qu'un grand nombre de jeunes gens quitteraient le pays, je crois.

Q. C'est pourquoi vous croyez que cette suggestion est hors de question?—R. Je le crois.

Q. La commission sur la pêche du homard qui a fait une enquête ici en 1898 s'est prononcée dans son rapport pour la fermeture par sections; que pensez-vous de la proposition?—R. Je ne pense rien de bon de la chose.

Q. On a suggéré de plus comme autre alternative d'abandonner la question de limite de taille, de mettre en force le règlement concernant le homard œuvé—où il était possible d'établir des homarderies ou des parcs pour obtenir ce résultat, mais dans tous les cas d'insister pour que les homards œuvés soient relâchés—et de rendre la saison de pêche plus courte de quelques jours; est-ce que cela vous irait? Est-ce que ce serait la manière la plus raisonnable de trancher la difficulté?—R. Je n'aurais pas d'objection à voir la saison de pêche plus courte de dix jours.

Q. De quelle façon cela affecterait-il les pêcheurs des environs?—R. Nous serions satisfaits de commencer lorsque cela nous plairait ou bien d'avoir la saison de pêche du 20 avril au dernier jour de juin.

Q. Que pensez-vous d'avoir en pratique plusieurs limites de taille et des saisons différentes dans les districts avoisinants?—R. Je ne vois pas pourquoi.

Q. Le professeur Prince qui est la meilleure autorité sur cette question dans le pays, a toujours favorisé l'ouverture de la saison le 1er janvier et la fermeture environ vers le 1er juillet et cela dans tout le Golfe?—R. Je ne vois pourquoi ça n'accommoderait pas les autres parties de l'île autant que le district où je réside.

Q. Croyez-vous que l'on pourrait prendre des mesures pour induire les pêcheurs à observer fidèlement les règlements, spécialement ce qui a trait aux homards œuvés; ils doivent certainement comprendre qu'ils ne peuvent pas espérer continuer à pêcher en détruisant les parents et leur progéniture?—R. C'est bien difficile à obtenir.

Q. Comment feriez-vous pour obtenir ce résultat?—R. En mettant la loi en vigueur.

Q. Comment la mettre en vigueur, le feriez-vous contre le fabricant de conserves ou contre le pêcheur?—R. Je crois que tous les homards œuvés devraient être pêchés, le frai enlevé, je crois qu'il faudrait créer des parcs pour y mettre les homards.

Q. Pensez-vous que si les pêcheurs étaient licenciés, ils seraient plus disposés à obéir à la loi et sentiraient qu'ils sont plus responsables?—R. Je ne crois pas que ce serait bon à quelque chose.

Q. Pensez-vous que les produits de la fabrique de conserves devraient être inspectés?—R. Oui, monsieur.

Q. Pensez-vous qu'il serait bon d'envoyer quelqu'un durant la saison d'hiver ou toute autre saison convenable pour rencontrer les pêcheurs, leur expliquer la nécessité qu'il y a de faire la chose et les induire à promettre de respecter la loi; serait-il avantageux de faire la chose?—R. Dans certains cas ça aurait un bon effet.

Q. Pas dans tous les cas?—R. Quelques-uns d'entre eux oublieront cela.

Q. Savez-vous comment expédier sur le marché les homards vivants ou gelés?—R. J'ai lu quelque chose à ce sujet, mais nous n'avons pas ici les facilités pour le faire.

Q. Pensez-vous que partout où la chose peut se faire on devrait encourager cette vente?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le pêcheur pourrait obtenir un prix plus rémunérateur pour ses homards en les vendant pour être expédiés vivants qu'en les portant chez le fabricant de conserves?—R. Certainement, je le crois.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un pêcheur ait perdu sa pêche de homards par le fait que le fabricant a refusé de l'acheter?—R. Non, monsieur, pas à ma connaissance.

Q. Pensez-vous qu'il y ait entente quelconque entre les paqueurs pour payer au pêcheur un prix peu élevé?—R. Oh, je ne sais pas. J'ai entendu dire que cette entente existait.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de la saison de pêche à l'ouest de votre localité, plus loin que le cap Traverse?—R. La saison commence plus tard que la nôtre pour eux.

Q. Bon nombre de pêcheurs nous ont suggéré de changer la saison. Ils prétendent qu'ils pourraient garder tous les homards œuvés et que la pêche serait meilleure s'ils pouvaient commencer le 15 juillet et finir à la fin de septembre. Vous faites la pêche près de l'endroit où la font ces pêcheurs, n'est-ce pas?—R. Je m'étonne qu'ils puissent paquer leur poisson à cette époque de l'année, le dernier jour de juillet.

Q. Vous ne conseilleriez pas de faire le paquage à cette date?—R. Non, monsieur, je ne le ferais pas.

Q. Quand pourriez-vous commencer, à quelle date la plus rapprochée, après avoir jeté son test, le homard commence-t-il à être bon?—R. Ils me disent—de fait, je n'ai jamais pêché à cette date de la saison—qu'en septembre il est bon.

Q. Pensez-vous qu'il faut plus de homards pour remplir une boîte d'une livre en automne qu'en printemps?—R. Je ne sais pas, je n'ai pas d'expérience sur ce sujet. Je leur ai entendu dire que les homards se paquaient mieux vers la fin de septembre qu'à aucune autre époque de l'année. J'ai entendu dire cela par une foule de pêcheurs le long du littoral.

Q. Etes-vous d'opinion qu'il y a quelque chose de bon dans la suggestion de restreindre la pêche à une certaine profondeur d'eau en défendant la pêche dans les eaux trop basses?—R. Je ne crois pas que l'endroit où il est pêché fasse aucune différence du moment que vous le faites au printemps.

Q. L'idée est qu'en pêchant dans une eau bien peu profonde, les pêcheurs prennent sans raison une quantité considérable de petits homards?—R. La taille du homard tout autour de l'île paraît étrange.

Q. Ne croyez-vous pas que ceci est en grande partie dû à l'abondance de pêche qui se fait en certains endroits?—R. A Malpèque j'ai vu des homards bien petits. J'en ai vu de cette longueur-là (montrant par un geste).

Q. Quelle peut être cette longueur?—R. Quatre pouces et demi à cinq pouces.

Q. Aimeriez-vous à faire quelque suggestion?—R. Je n'en ai pas à faire.

Le témoin est renvoyé.

SIMON PAPINEAU, paqueur, Rustico-nord, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que votre fabrique de conserves est située loin du rivage?—R. Elle est en dedans du havre.

Q. Depuis combien de temps exercez-vous cette industrie?—R. Depuis dix-sept ans.

Q. Mettez-vous en conserves dans plus d'une fabrique?—R. Non.

Q. Avez-vous toujours fait affaires au même endroit?—R. Toujours au même endroit.

Q. Y a-t-il plusieurs autres fabriques de conserves dans vos alentours?—R. Il y en a trois autres maintenant. Il y a la Portland Packing Co., Peters et cette fabrique coopérative.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Quand j'ai commencé, j'en employais 4, j'en ai quelquefois 8, le plus 17.

Q. Combien en avez-vous actuellement?—R. Je crois que j'en ai 9 cette année.

Q. Gréez-vous complètement vos bateaux et fournissez-vous vos engins de pêche ou bien si vous achetez?—R. Je grée deux bateaux avec mes engins de pêche.

Q. Les autres bateaux sont la propriété des pêcheurs?—R. Ils ont leurs propres engins.

Q. Ils vous vendent le produit de leur pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur quel plan?—R. A tant le cent livres.

Q. Quel prix avez-vous payé cette année?—R. Si ça ne fait pas de différence, j'aime autant dire tout de suite que je n'aimerais pas répondre à cela.

Q. Est-ce que le prix était moins élevé cette année que l'an dernier?—R. Moins élevé.

Q. Ceci est dû à la baisse dans le marché, je suppose?—R. A la baisse. Nous avons établi le prix des homards au printemps suivant le marché.

Q. Qui fixe le prix? Est-ce que le fabricant le fixe lui-même ou bien est-ce après arrangement entre lui et ses pêcheurs?—R. Bien, quelquefois le fabricant le fixe et quelquefois les pêcheurs le fixent entre eux. Ils fixent le prix de leur côté et nous avons à le fixer du nôtre.

Q. A la fin, vous arrivez à faire un compromis?—R. C'est bien cela. Si nous avions payé le prix qu'ils demandaient au printemps dernier, nous y aurions perdu.

Q. Où vos bateaux pêchent-ils?—R. De Rustico à l'ouest le long de la côte.

Q. A quelle distance vont-ils?—R. Je pourrais dire qu'ils pêchent lorsqu'ils atteignent 13 brasses d'eau.

Q. A quelle distance du rivage?—R. A environ deux milles et demi.

Q. Aucun de vos bateaux ne fait la pêche dans le port?—R. Pas dans la baie.

Q. Quelle est la pratique suivie en ce qui concerne les pêcheries; quand les pêcheurs tendent-ils leurs pièges?—R. Aussitôt que nous avons la chance de ne pas avoir de glace. De fait jusqu'à l'année dernière la saison commençait le 20 avril. Si la glace disparaissait avant cette date-là, nous pourrions sortir nos engins de pêche.

Q. La saison cette année a commencé le 26 avril?—R. Le 26 avril.

Q. Lorsqu'il n'y avait pas de temps fixé partiez-vous plus tôt?—R. Nous n'avions pas l'habitude de sortir si tôt, mais nous avons eu plus de chance ces années passées et nous sommes sortis plus tôt.

Q. Dans votre cas, comment aimez-vous la date actuelle de l'ouverture de la pêche, le 26 avril?—R. Je n'approuve pas du tout cette date.

Q. Qui a fixé la date?—R. Si je comprends bien, elle a été fixée par un acte du parlement ici par notre législature provinciale.

Q. Il a dû y avoir des opinions d'émises au sujet de cette date, autrement elle n'aurait pas été fixée?—R. En général les pêcheurs et les paqueurs ne sont pas consultés. J'ai parlé à quelques-uns des députés à Charlottetown et je leur ai dit: "Laissez faire. Quant à ce qui nous concerne, tout va bien".

Q. Pêchez-vous durant toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Non, monsieur.

Q. Vos pêcheurs se rapprochent?—R. Oui, ils se rapprochent.

Q. Vers le milieu de la saison?—R. Oui, ils ocmmencent à rentrer vers ce temps, à peu près le 1er juin.

Q. Est-ce que les pêcheurs reviennent lorsque l'abondance du homard cesse?—R. Les homards s'en viennent au rivage dans l'eau basse.

Q. Les pêcheurs se rapprochent pour suivre le homard?—R. Pour le suivre.

Q. Quelle est votre expérience au sujet des pêcheries, quel est pour vous le meilleur temps pour pêcher?—R. Du moment que nous commençons, disons jusqu'au 25 mai, c'est le temps où notre pêche est la plus abondante.

Q. Quelle moyenne de homards prenez-vous dans cette partie de la saison, est-ce la moitié de votre récolte?—R. A peu près, je parle de mémoire.

Q. Et avez-vous une plus grande abondance de homards durant cette période-là que plus tard dans la saison?—R. Oui, nous avons le homard en plus grand nombre.

Q. Est-ce qu'il est plus gros?—R. Non.

Q. Est-ce que cent homards donneront alors un profit aussi considérable que cent durant la dernière partie de la saison?—R. Non, c'est dans le mois de juin que ce homard est meilleur.

Q. En êtes-vous venu à quelque conclusion au sujet de la moyenne de homards œuvés que vous trouvez dans votre pêche?—R. Bien. Je pourrais dire qu'elle est de deux à trois par cent.

Q. Cette moyenne est plus considérable dans un temps que dans l'autre?—R. Je crois que c'est le cas vers le 1er juin.

Q. C'est alors environ l'époque où le homard s'en revient vers la côte?—R. Oui, il y a plus de homards œuvés.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard œuvé?—R. Bien, je pourrais dire de 9 à 10 pouces environ. Dans tous les cas ils sont presque tous d'à peu près 8 pouces.

Q. Quelques témoins nous ont dit avoir vu des homards œuvés de 6 pouces de long? —R. Au meilleur de mon souvenir, je n'en ai jamais vu.

Q. Où l'on a calculé la chose, on a trouvé que sur 100,000 homards il y en avait un de 7 pouces de longueur, il y en a bien peu même en dessous de 8 pouces?—R. Non.

Q. On commence à trouver plus de homards de 8½ pouces. Etes-vous prêt à dire qu'aujourd'hui il vous faut un plus grand nombre d'engins de pêche pour faire votre paquage?—R. Oui.

Q. Comparaison faite avec ce que vous avez pu réaliser au commencement des pêcheries?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous cette baisse?—R. Ma seule manière de l'expliquer c'est parce que le homard est trop pêché.

Q. Pensez-vous que les règlements au sujet des homards œuvés et au-dessous de la taille voulue ont été observés ?—R. Bien, le règlement concernant le homard œuvé a été mis en vigueur l'an dernier, nous avons respecté la loi. Avant cela je ne sache qu'il ait été respecté.

Q. Etes-vous d'avis que depuis que vous avez essayé de respecter la loi, les pêcheurs ont enlevé les œufs des homards ?—R. Je suis sous l'impression qu'ils le font, c'est mon impression.

Q. Vous admettez le fait que c'est mal de détruire les homards œuvés, ceux qui n'ont pas la taille voulue et qui n'ont pas atteint l'âge de se reproduire ? Quelle est pour vous la solution de la difficulté, quel règlement faut-il adopter pour mettre fin à cette pratique ?—R. C'est bien difficile. Le seul moyen que je vois pour inciter les pêcheurs à ne pas détruire les homards œuvés, c'est de leur donner quelques avantages pour les leur faire conserver.

Q. Comment les conserver?—R. Le seul moyen que je voie, c'est de ne pas les détruire, c'est d'avoir une homarderie quelque part où pouvoir déposer le frai.

Q. Sauver les œufs de cette manière-là en pratiquant l'incubation artificielle?—R. Oui.

Q. Des suggestions diverses ont été faites dans le but de conserver les pêcheries: cesser la pêche pendant un certain nombre d'années, la faire seulement dans certaines parties de la côte, ne plus tenir compte de la limite de taille, sauver les homards œuvés et mettre la saison plus courte, laquelle de ces suggestions est la plus praticable pensez-vous ?—R. Pour rendre de nouveau les pêcheries prospères ?

Q. Oui.—R. Le seul moyen serait de défendre la pêche partout pendant un certain nombre d'années.

Q. Ce serait le moyen le plus simple, le plus court et le meilleur pour obtenir ce résultat, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Mais il y a un montant considérable de capitaux placés dans cette industrie, qu'adviendra-t-il des engins de pêche, que feront les pêcheurs?—R. C'est là la question.

Q. Il vous faut aussi penser au pêcheur?—R. Oui. Nul doute que pour rendre promptement prospères les pêcheries, il faut les fermer dans mon opinion. Cependant ce serait bien difficile de le faire en prenant en considération les pêcheurs.

Q. Que pensez-vous de la troisième suggestion, ne plus s'occuper de la limite de taille parce qu'il semble impraticable de mettre le règlement en vigueur?—R. Ce serait fermer toutes les fabriques, du moins dans notre district, si vous le mettiez en vigueur.

Q. Que pensez-vous de cette proposition alternative: abandonner la limite de taille, protéger d'une façon ou d'une autre le homard œuvé et enlever dix jours sur la saison; pensez-vous que ce serait la plus raisonnable de toutes les propositions qui ont été faites et la plus acceptable pour l'industrie?—R. Comme j'envisage la chose, il faudrait établir des homarderies dans les différentes parties de l'île et raccourcir la saison de dix jours.

Q. Pensez-vous que les pêcheries pourraient être exploitées avantageusement si la saison était plus courte? Il y en a qui disent "Si vous mettez la saison plus courte, c'est notre ruine"?—R. Je ne crois pas cela, parce que, d'après ma manière de voir, c'est le temps de la saison pendant laquelle le homard perd son test et il est alors impropre à l'alimentation.

Q. N'est-il pas vrai qu'un grand nombre de pêcheurs cessent leur travail durant les derniers dix jours de la saison?—R. Dans certains cas nous ne pêchons pas. Nous sommes à la besogne jusqu'au dernier jour et les homards que nous recevons en juillet ont pour la plupart le test mou.

Q. Alors en mettant la saison plus courte nous ne nuirions pas à votre commerce?—R. Ça ne me ferait pas de dommage.

Q. Vous auriez l'espérance, dans quelques années, d'en retirer le profit par une pêche plus abondante?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de l'idée de licencier les pêcheurs?—R. Je crois que ce serait une bonne chose. Je crois que tous les paqueurs de homards devraient payer licence.

Q. Dans ce cas-ci, ce n'est pas le paqueur mais le pêcheur que l'on propose de licencier; croyez-vous que ça ferait une différence dans le désir qu'aurait le pêcheur d'observer la loi s'il avait une licence?—R. Je crois que ça ferait une différence.

Q. Jusqu'à un certain point, ce serait une protection pour les pêcheurs?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que la majorité des pêcheurs sont satisfaits du prix qu'on leur paye?—R. Dans certains cas ils ne le seraient pas même s'ils obtenaient plus. Je connais cela.

Q. Est-ce que les pêcheurs ont obtenu tout ce qu'il y avait moyen d'obtenir?—R. Oui.

Q. Etiez-vous ici toute la matinée?—R. J'y ai été une partie de l'avant-midi.

Q. Vous avez entendu les témoignages, est-ce que ce qu'ils ont révélé tombe dans vos vues?—R. J'ai entendu une couple de témoins. Il y a des opinions que je ne partage pas beaucoup.

Q. Sur quel point différez-vous d'opinion avec eux?—R. Je crois que les fabriques devraient être construites d'une certaine manière, installées de façon à ce qu'elles coûtent un certain montant d'argent, que la construction en soit convenable et bien faite.

Q. C'est-à-dire que vous voudriez un type de construction?—R. Oui, je crois aussi qu'il faudrait faire l'inspection des produits et les faire préparer par des ouvriers compétents.

Q. De quelle façon voudriez-vous voir s'établir cette fabrique modèle, que commenceriez-vous par faire? Vous voudriez exiger que le paqueur dût mettre en conserves au moins une certaine quantité de homards?—R. Bien, ce n'est pas encore cela pour moi, parce que si la pêche manque une certaine année, ça peut faire une certaine différence; mais je veux dire que le fabricant devrait posséder un certain capital et que persone ne pût paquer le homard à moins que la fabrique ne fût bâtie suivant le plan du type modèle.

Q. Le fabricant devrait posséder un certain capital pour exercer cette industrie?—R. Oui.

Q. S'il pouvait le faire, donneriez-vous une licence à tout individu qui démontrerait qu'il est capable de rencontrer ces exigences?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que le fabricant pourrait être capable de payer un droit plus élevé pour les homards œuvés qu'il achète des pêcheurs?—R. Bien....

Q. Ceux qui ne sont pas du métier, vous le savez, prétendent que si vous avez à protéger les pêcheurs et y dépenser de l'argent, l'industrie devrait payer pour sa propre protection. A l'heure qu'il est le droit est insignifiant.—R. Sans doute ce n'est pas grand'chose, ça devrait intéresser le paqueur.

Q. Un grand nombre de paqueurs ont déclaré qu'ils étaient prêts à payer leur part d'un droit plus élevé dans le but de dépenser cet argent pour l'achat de homards pour la reproduction?—R. Si tous les paqueurs voulaient de bon gré en payer le coût, je crois que ce serait une bonne chose.

Q. On pourrait fixer le prix de la licence à 5 ou 10 cents au lieu de 2 cents. Ils n'auraient pas à le payer?—R. Je veux dire, s'ils voulaient bien distribuer les homards, vous céder les homards œuvés et ne pas les employer pour le paquage. A mon point de vue, si le ministère voulait payer le prix pour les homards œuvés, ce serait un stimulant pour le paqueur et le pêcheur pour faire distribuer ces homards dans les homarderies.

Q. Est-ce qu'on ne pourrait pas se fier à la plupart des fabricants pour faire la chose?—R. Oui, il y en a beaucoup à qui on pourrait se fier, mais il y en a quelques-uns qui probablement ne....

Q. Il y en aurait quelques-uns aussi malhonnêtes que les pêcheurs?—R. C'est ce que je crois.

Q. Connaissez-vous quelque chose en fait de commerce de homards vivants?—R. Non.

Q. On ne pourrait pas faire ce commerce chez vous?—R. Non, nous n'avons pas les facilités voulues.

Q. Là où ces facilités existent, croyez-vous que l'on devrait encourager ce commerce?—R. Je ne crois pas. Nous n'avons pas les facilités de transport que l'on devrait avoir.

Q. Je ne parle pas pour ici. Prenez les côtes de la Nouvelle-Ecosse où l'on exporte la plus grande partie des homards. Où la chose existe, pensez-vous qu'il serait mieux d'encourager cette branche d'industrie et fermer les fabriques de conserves?—R. Je le crois, parce qu'ils ont là des facilités que nous n'avons pas ici.

Q. Etes-vous d'avis que le commerce de homards vivants est plus rémunérateur pour le pêcheur que la vente au fabricant de conserves?—R. Je le crois. J'ai toujours été sous l'impression qu'il pourrait faire plus d'argent de cette manière-là.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'accorder des licences à des étrangers?—R. Je crois que ce n'est pas bien.

Q. A tout événement vous croyez qu'il ne devrait pas être accordé de nouvelles licences aux étrangers?—R. Certainement.

Q. Il n'y a pas de doute que les citoyens des Etats-Unis sont réellement les pionniers de cette industrie sur la plus grande partie de la côte. Ils ont commencé à l'exploiter et ils ont pris des Canadiens à leur emploi. Leurs pièges sont fabriqués en Canada, la seule chose qu'ils ont dans l'industrie c'est leurs capitaux. Vous êtes d'opinion qu'à l'avenir lorsqu'une application pour une licence de fabricant sera faite par un étranger et un Canadien, celui-ci devrait avoir la préférence?—R. Le Canadien devrait avoir la préférence.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il y ait coalition entre les paqueurs pour tenir les prix peu élevés?—R. Non, monsieur, pas pour nuire aux pêcheurs. Les paqueurs, comme les autres, s'assemblent et fixent le prix comme le permet le marché, mais ce n'est pas pour nuire aux pêcheurs ou pour s'assurer un avantage quelconque.

Q. Avez-vous quelque expérience dans les homarderies?—R. Non, monsieur.

Q. Il n'y en a pas dans vos environs?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous quelque chose à suggérer?—R. La seule chose que je voudrais dire c'est que: chaque année, au printemps, il ne devrait pas y avoir de temps fixé. J'ai entendu dire il y a quelque temps que le professeur Prince favorisait l'ouverture le 1er janvier. Je crois que ce serait une bonne mesure par le fait bien simple qu'un pêcheur pourrait commencer son travail lorsque les conditions le permettent. Tout dépend entièrement de la glace. Si la glace était partie le 15 avril, un pêcheur pourrait, s'il le veut, mettre ses engins en place. Je crois qu'il ne devrait pas y avoir de temps fixé au printemps chaque année. Actuellement, nous ne pouvons pas commencer avant avril. Je serais fortement en faveur de retrancher dix jours en juillet dans le but de protéger l'industrie. J'appuie aussi fortement l'établissement d'autant de homarderies qu'il est possible d'en établir sur l'île.

Le témoin est renvoyé.

George S. Larter, paqueur, Cove-Head, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Parlez-vous en votre qualité de paqueur ou de pêcheur?—R. En qualité de paqueur.

Q. Où est située votre fabrique?—R. A Cove-Head, du côté nord, entre cinq à six milles de Rustico.

Q. Est-ce en dehors de la côte?—R. Oui.

Q. Vous avez entendu le témoignage rendu par le témoin précédent?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'il rencontre passablement vos vues?—R. Oui, beaucoup.

Q. Combien de bateaux avez-vous pour faire la pêche?—R. Vingt.

Q. Combien y en a-t-il qui sont votre propriété et combien en employez-vous?—R. Il y en a 12 qui ont leurs propres engins de pêche, quant au reste nous les fournissons.

Q. Avez-vous bien pris les mêmes arrangements que les autres paqueurs?—R. Oui, c'est bien à peu près la même chose.

Q. Cette année le prix est moins élevé que l'an dernier?—R. Oui, moins élevé.

Q. Comment fixez-vous ce prix?—R. Nous engageons les pêcheurs en hiver, et la plupart du temps ils font eux-mêmes leurs prix.

Q. Etes-vous obligé de leur accorder ce qu'ils demandent?—R. Ils ont justement tout ce qu'ils demandent.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il y ait coalition entre les paqueurs?—R. Pas du tout. Je crois que le fabricant donne plus qu'il ne devrait donner.

Q. A quelle profondeur vos pêcheurs mettent-ils leurs pièges?—R. A toutes sortes de profondeurs, depuis 14 brasses jusqu'à une basse.

Q. Ils commencent au large, je suppose, au commencement du printemps?—R. A 14, 12, 9 et 7 brasses, selon....

Q. Quand partent-ils pour la pêche, règle générale?—R. Aussitôt que la glace est disparue.

Q. Une année portant l'autre, que dites-vous?—R. J'ai tendu des lignes sur le côté nord le 30 avril.

Q. Et vous avez pris du poisson?—R. J'en ai pris. La glace est revenue et a disparu de nouveau.

Q. Avez-vous perdu vos engins de pêche cette fois-là?—R. Pas un seul piège, elle n'est pas venue assez loin pour cela.

Q. D'après vous, quel est le temps d'ouvrir la saison?—R. Le plus tôt possible nous pouvons commencer, le mieux, selon que la glace nous le permet.

Q. Savez-vous comment il se fait qu'une date a été fixée?—R. Je n'ai aucune idée.

Q. Combien de temps pêchez-vous au large?—R. Jusqu'au milieu de juin.

Q. Qu'arrive-t-il alors?—R. Alors les pêcheurs commencent à changer leurs engins de pêche de place.

Q. Dans l'eau basse?—R. Oui.

Q. Quelle différence y a-t-il dans la qualité du poisson que vous prenez en eau profonde au commencement du printemps et celui que vous pêchez plus tard?—R. Le homard pêché dans la saison plus avancée est plus petit. Plus vous rapprochez vos engins de pêche du côté du rivage, plus les homards sont petits.

Q. Croyez-vous qu'il est juste de dire que plus vous pêchez en eau peu profonde plus le homard est petit?—R. Plus il est petit.

Q. Quelle moyenne de homard pêchez-vous qui soit au-dessous de la limite de 8 pouces de taille?—R. La proportion est considérable.

Q. Quelle proportion du poisson que vous prenez pendant une saison se trouve à être des homards œuvés?—R. Oh! je crois qu'il y en a à peu près....je pourrais difficilement vous dire. Il y en a un grand nombre, cette année. Cela varie d'une année à l'autre.

Q. Cela varie avec les années?—R. Oui.

Q. Règle générale, comment sont les homards femelles? Sont-ce des homards de bonne taille?—R. Des homards d'une bonne taille, entre 7 et 10 pouces.

Q. Croyez-vous qu'il y en a dont la taille s'abaisse jusqu'à 7?—R. Oui.

Q. Quelle a été la coutume, dans le passé, par rapport aux règlements; les a-t-on suivis quelque peu?—R. Non. Mais, il y a quelques années, on les observait assez scrupuleusement. On ne pouvait pas prendre autre chose qu'un homard d'au moins neuf pouces.

Q. Est-ce qu'on réussissait à faire observer ce règlements à la lettre?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous rappelez-vous s'il y a eu des gens mis à l'amende et punis dans ce temps-là, parce qu'ils avaient violé les règlements?—R. Oui.

Q. A-t-on jamais mis quelqu'un à l'amende, depuis?—R. Non.

Q. Qu'est-ce qui arriverait si le fabricant de conserves refusait d'accepter les petits homards et les homards œuvés?—R. Les pêcheurs ne pêcheraient pas.

Q. Et le fabricant fermerait ses portes?—R. Il serait obligé de fermer boutique.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de faire observer la règle relative à la limite de taille?—R. Je crois que oui, si on établit des homarderies.

Q. Mais les homarderies n'auraient rien à faire avec l'observance de la limite de taille?—R. Elles devraient s'en occuper.

Q. Croyez-vous qu'on devrait agir ainsi?—R. Cela pourrait être fait. Mettez à l'amende chaque pêcheur qui viole la loi et qui force le fabricant à accepter ces homards.

Q. Croyez-vous que l'industrie se maintiendrait si on en agissait ainsi?—R. Oui. J'ai essayé, cet été, de ne pas prendre de homards œuvés; et quand des pêcheurs arrivaient, les planches de leurs bateaux étaient teintes de frai.

Q. Que faisiez-vous?—R. J'étais obligé de prendre les homards, parce qu'il n'y avait pas de frai dessus; on l'avait complètement lavé.

Q. Vous dites qu'il est difficile de faire observer les règlements. Avec votre connaissance des pêcheurs, comment pourrait-on arriver, croyez-vous, à leur persuader d'obéir à la loi?—R. Les pêcheurs sont assez difficiles à surprendre. Je ne vois pas comment vous pourriez les atteindre.

Q. Vous avez entendu les témoignages donnés par les autres témoins. Nous désirons protéger les homards, et particulièrement les homards femelles; quelle suggestion pourriez-vous nous faire pour arriver à cette fin?—R. Faites prendre par le fabricant de conserves le nom de chaque pêcheur qui a un homard œuvé, au moment où il le lui livre; que le fabricant donne ensuite son nom et qu'il soit mis à l'amende.

Q. Vous feriez observer la loi rigoureusement?—R. Qu'on fasse ce que l'on voudra, mais c'est à peu près la meilleure manière d'agir avec les pêcheurs. Les fabricants de conserves prennent les homards quand ils ne devraient pas les prendre et quand ils ne peuvent les utiliser.

Q. Vous croyez que si vous refusiez de prendre les homards œuvés des pêcheurs, ils iraient trouver d'autres fabricants de conserves qui les prendraient?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu connaissance que cela se soit fait?—R. Pas personnellement, mais je sais que cela se fait.

Q. On a fait diverses suggestions, dont une était de fermer complètement les pêcheries pendant un certain nombre d'années?—R. Vous feriez aussi bien de construire plusieurs autres maisons de refuge de plus pour les nécessiteux.

Q. L'autre projet, c'est la fermeture par sections?—R. Cela ne fait pas de différence. Le pêcheur garderait ses engins de pêche là sans y mettre de bouées et il ferait sa tournée avec ses ancres et les retireraient. Cela ne ferait pas la moindre différence.

Q. Une autre proposition, c'est de supprimer la limite de taille?—R. Je ne leur en laisserais pas prendre de moins que cinq pouces ou je passerais une loi défendant aux pêcheurs de pêcher dans moins de deux ou trois brasses de profondeur.

Q. Vous les tiendriez en eau profonde?—R. Oui, en eau profonde. Alors, le fabricant garde intacts ses engins de pêche.

Q. Croyez-vous qu'on pourrait protéger un plus grand nombre de petits homards en augmentant l'espace entre les lattes des pièges?—R. Non, vous ne le pourriez pas. Le seul moyen de protéger le petit homard, c'est d'empêcher les pêcheurs de pêcher dans une eau moins profonde que deux ou trois brasses. Si vous les surveillez, quand la marée se retire, vous verrez leurs pièges sur le rivage.

Q. C'est de cette manière que les pièges sont endommagés?—R. C'est exactement cela, et le fabricant de conserves perd ainsi ses engins de pêche; mais quand un homme se trouve à employer ses propres engins de pêche, il a bien soin de se tenir en eau profonde.

Q. Un homme qui fournirait ses propres engins de pêche choisirait avec soin l'endroit où il les mettrait?—R. J'ai un homme à la pêche qui n'a jamais changé ses pièges de place. Il a fait une bonne pêche, en dépit d'une couple de jours de relâche, et il n'a perdu aucun piège.

Q. Croyez-vous que vous pourriez supporter un raccourcissement de la saison?—R. Je ne le crois pas. Le seul moyen de protéger les pêcheries est de ne pas permettre aux pêcheurs de pêcher dans moins de deux ou trois brasses.

Q. C'est votre souverain remède?—R. Des fois, les homards sont malades entre le 15 et le 20 juillet, et commencent alors à jeter leur test; cependant, on trouve aussi en juin des homards au test mou. Cette année, c'est en mai qu'il y a eu le plus de homards œuvés.

Q. Quel effet aurait sur vous la suppression des dix derniers jours de la saison; cela vous obligerait-il de cesser vos affaires?—R. Oui, si les circonstances étaient les mêmes que cette année. Les pêcheurs ne pourraient pas sortir, quand les bateaux de Rustico allaient au large. En effet, il y a un goulet par où il faut sortir; et, avant que tous les bateaux soient sortis et revenus, la marée se retirait, et les bateaux étaient forcés de demeurer au large, avec leur changement de homards, qui mouraient là.

Q. Pêchez-vous dans le havre?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la pêche près du rivage?—R. Il y a des endroits où elle est praticable.

Q. Croyez-vous qu'une proportion notable des petits homards soit prise près du rivage?—R. Aux îles de la Madeleine, on y trouve de gros homards. Je suis allé au Labrador et à Anticosti.

Q. Avez-vous pêché à Anticosti?—R. Je travaillais pour John A. Matheson, la première fois qu'il y a eu une courte saison.

Q. Où avait-il sa fabrique de conserves?—R. A Campbellton et au Grand Miminigash.

Q. Il n'en avait pas à Anticosti?—R. Il y est allé en schooner avec le capitaine Bill Larkin, et il a tendu quelques pièges; mais il n'est demeuré qu'une couple de jours.

Q. Quelle sorte de homards avez-vous pris à Anticosti?—R. Ils étaient de bonne taille; à Washeecootai, leur taille moyenne était suffisante pour remplir une boîte avec un seul. Mais ces homards ne se prenaient pas au piège. Nous avions coutume de laisser des portes ouvertes, pour voir si nous n'en prendrions pas.

Q. Vous ne prenez pas ces homards dans vos pièges ici?—R. Non, nous en prenons un gros, par hasard, avec des crochets, en tirant les lignes.

Q. Croyez-vous qu'il y a un grand nombre de gros homards qui échappent parce qu'il ne peuvent se prendre au piège?—R. Oui.

Q. Quelle est la dimension des ouvertures de vos cerceaux?—R. Elle varie de trois à quatre pouces.

Q. Vous approuvez les dires des messieurs qui vous ont précédé?—R. Oui, naturellement, du côté sud, la pêche est différente de ce qu'elle est sur la côte nord.

Q. Vous avez pêché sur le côté sud?—R. Oui.

Q. A quel endroit?—R. J'ai passé un été à la fabrique de M. Hanbury, à Canoe Cove, près de l'île Saint-Pierre, et j'ai travaillé, un autre été, à Livingstone.

Q. Quelle comparaison faites-vous entre le poisson des deux endroits?—R. Il est plus gros.

Q. Les poissons de la rive sud sont plus gros?—R. Oui, ils donnent une moyenne de trois par boîte.

Q. Et quelle serait la moyenne sur la rive nord?—R. Environ $4\frac{1}{4}$ livres à $4\frac{1}{2}$ livres.

Q. C'est le nombre de livres de homard vivant qu'il faut pour une boîte?—R. C'est ce que cela prend pour faire une livre de paquage.

Q. Et combien faut-il de homards, selon vous, pour faire 100 livres?—R. Quelquefois, il en faut 250 et quelquefois 300; cela dépend des années. Vous pouvez rencontrer un mois de mai où les homards sont pleins; vous pouvez en rencontrer un autre où ils sont vides, où il n'y a rien dedans.

Q. Quelle est votre expérience par rapport aux homards œuvés? J'ai entendu dire aujourd'hui que les homards œuvés ne sont pas aussi avantageux que les autres pour la mise en boîte, et plusieurs de nos témoins disent cependant que les homards œuvés sont ce qu'on peut avoir de mieux?—R. Ils sont pleins et difficiles à sortir du test.

Q. Sans doute, c'est la raison pour laquelle un grand nombre de personnes refusent de les jeter. Plusieurs témoins ont déclaré qu'ils sont les meilleurs homards qu'on puisse se procurer?—R. Si vous prenez un homard de 4 pouces, vous constatez qu'il est plein. Il faut qu'un homard soit plein pour changer de test. Il lui faut être plein pour briser le test et en sortir.

Q. Règle générale, les homards de quatre et cinq pouces donnent d'excellente chair?—R. Ils donnent d'excellente chair et ont meilleure apparence que des homards qui sont plus gros.

Q. Et ils donnent plus de boîtes au cent?—R. Vous voulez dire par cent livres. J'en parlais à John A. Matheson, à sa fabrique de conserves, et il me disait qu'il avait fait sept caisses avec mille livres sur le côté sud.

Q. Aimeriez-vous à dire autre chose?—R. J'aimerais à voir adopter une loi qui défendrait aux pêcheurs de pêcher dans moins de deux ou trois brasses d'eau.

Q. Serait-il facile de la mettre à exécution?—R. Oui.

Q. Il vous faudrait avoir des bateaux pour y voir?—R. Tout homme qui fournit son attirail marque ses bouées et y met son nom. Je les ramasserais au fur et à mesure et j'imposerais une forte amende. Cela ne sert à rien de couper les amarres d'un attirail.

Le témoin est renvoyé.

LETTRE DE COMPTON & COMPANY.

M. Warburton, M.P., donne communication de la lettre suivante de B. Compton & Co.:—

Belle-Rivière, Ile-du-Prince-Edouard, 2 août 1909.

A MM. Warburton et Prowse,
Charlottetown, I.-P.-E.

Chers messieurs,—Nous avons reçu votre invitation du 28 juillet d'assister à la réunion *re* l'industrie du homard; comme nous ne pouvons pas facilement nous y rendre, nous vous envoyons les déclarations qui suivent. Nous espérons que cela vous donnera satisfaction et nous vous garantissons sur notre parole d'honneur la vérité de ce que nous disons.

Notre compagnie est composée de sept membres et porte le nom de B. Compton & Co. Chacun de nous emploie un bateau avec l'assistance d'un homme à gages.

Nous possédons en commun tous les engins de pêche, les bateaux et l'usine; nous partageons également les dépenses et les profits.

Nous avons été dans l'industrie du homard pendant les 12 dernières années et quelques-uns des plus âgés d'entre nous sont dans cette industrie, si l'on ne compte pas quelques relâches, depuis le commencement même de l'exploitation de cette industrie.

Nous prenons la plus grande partie de nos homards sur un banc de 12 brasses qui se trouve en travers d'un chenal de boue de 20 brasses de profondeur, à 5 ou 7 milles du rivage. Le reste est pris le long du rivage, entre deux et quatre brasses.

Nous avons lu une grande partie de la preuve faite devant la Commission de la marine et des pêcheries, pendant les séances de cette année, et nous constatons que les conditions de la pêche, telles que décrites par les témoins des autres districts, diffèrent beaucoup, à certains égards, de celles qui se rencontrent ici.

La plus remarquable de ces divergences est celle qui a trait à l'époque particulière de la saison où on rencontre la plus grande proportion de homards œuvés. La plupart des témoins ont dit qu'on rencontrait le plus grand nombre de homards œuvés à la fin de juin et le premier de juillet, alors que nous prenons la plus grande partie des homards œuvés pendant les dix derniers jours de mai, ou plus à bonne heure si la saison est hâtive.

Durant cette période, nous avons trouvé jusqu'à 20 homards œuvés sur quelque 300 homards pris par un seul bateau. Ils viennent ensuite plus rares, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus guère que d'un à cinq par chargement de bateau, vers la fin de la saison.

Un autre point différent, c'est que nous n'avons pas constaté que les pièges près du rivage, dans deux ou quatre brasses d'eau, prennent plus de frai que ceux qui sont placés en eau profonde, même à la fin de la saison.

Nous avons toujours cru ici que l'opération du frai et du renouvellement du test se faisait dans des canaux à fond boueux où nous ne tendons jamais nos pièges, si ce n'est à titre d'expériences.

A ce sujet, je vous ferai remarquer qu'un témoin de la Nouvelle-Ecosse a dit dans son témoignage que les homards n'allaient pas dans la boue; cependant, nous avons essayé des pièges simples ici, dans la boue la plus profonde que nous ayons pu atteindre (à 22 brasses), et nous avons pris de 2 à 7 homards dans chacun des trois pièges que nous avions tendus. Mais dans ces conditions, les pièges collaient telle-

ment dans la boue et les herbes marines et la force du courant contre les amarres des bouées rendaient le halage des pièges tellement difficile que nous n'avons pas continué.

Nous rencontrons très rarement un homard au test mou (jamais à partir de 12 brasses) et la qualité de la chair est toujours bonne jusqu'à la fin, quoique la quantité en diminue un peu, en proportion de l'augmentation du poids du test.

La règle, c'est qu'il faut 200 livres de homards (de diverses tailles) avec le test, pour fournir la chair pour une caisse de 48 livres. Le plus petit poids nécessaire, c'est 190 livres, à bonne heure, le printemps; cela monte jusqu'à 210 livres, en juillet.

Nous trouvons qu'à poids égal, avec le test, les petits homards donnent plus de chair que les gros.

La seule chair non parfaite que nous trouvions est celle des vieux crustacées qui ont cessé de renouveler leur test et qui y sont incrustés.

Nous ne craignons pas l'extinction du produit du homard, puisque la moitié des homards qui ne sont pas pris, à chaque saison, sont des femelles, qui doivent frayer en un certain temps de l'année, puisqu'ils semblent avoir du frai, au moins en dessous, quand il n'est pas à l'extérieur, sur la queue. Or, le frai qui se trouve sur quelques-uns d'entre eux seulement représente bien la pêche de la saison pour une fabrique de conserves, de sorte que tout le reste peut servir à compenser les ravages que les autres poissons exercent parmi eux. Mais, si le ministère doit mettre en vigueur des lois destinées à protéger l'industrie, le point principal, à notre avis, c'est de trouver quelque moyen d'induire les pêcheurs à libérer les homards œuvés sur le terrain de la pêche, ou plutôt près de ces lieux, en eau profonde, là où ils auraient une bonne chance de se débarrasser des œufs avant d'être repris.

Nous avons la certitude absolue ici que les eaux où nous pêchons ne sont pas l'endroit d'où nous viennent nos homards, car ils arrivent en bandes, à plusieurs reprises pendant une même saison, venant presque toujours de l'ouest et remontant le détroit. C'est ce que les pêcheurs appellent le "nouveau banc"; et ils passent chacun leur tour à travers nos pièges, à une allure d'un demi-mille à un mille par jour. Une partie du banc demeure autour de chaque piège, mais il diminue chaque jour, à mesure que nous les prenons. Ces pièges ne fournissent alors qu'une maigre pêche, jusqu'à ce qu'un nouveau banc arrive.

Chose singulière, alors qu'il y a quelques années nous prenions les gros homards en eau profonde et les petits homards rougeâtres en eau peu profonde, aujourd'hui l'état de chose contraire existe et les homards qui viennent près du rivage sont des homards bleu foncé, aussi gros que ceux qui se prenaient ici quand la pêche a commencé, il y a bien des années, tandis que les homards de fonds ou d'eau profonde ont diminué de taille, tout en demeurant à peu près aussi nombreux.

Nous croyons que le ministère s'épargnerait beaucoup de dépenses et d'ennuis, et que l'industrie du homard y perdrait peu ou point si l'on *effaçait des statuts les règlements relatifs à la limite de taille.* Les dimensions varient en effet tellement, selon les différents districts, qu'il serait très difficile de préparer une série de règlements de nature à donner même une quasi-satisfaction, à tous les endroits.

Quant à nous, nous ne perdons pas de temps à retirer des pièges quelques petits homards, mais nous les y laissons pour qu'ils s'échappent, ce qu'ils font avant le jour suivant.

Comme nous paquons nous-mêmes nos homards, ces petits homards ne nous rapporteraient pas grand profit, rendus à l'usine; nous les "laissons donc grandir".

Nous appelons un homard de 5 pouces un petit homard et la plus basse moyenne de nos homards, c'est 8 pouces et demi par chargement de bateau.

Nous croyons que tous les endroits sont pêchés à leur pleine capacité payante et que là où une maison peut faire des bénéfices, deux n'obtiendraient pas des résultats satisfaisants, si une seconde maison était établie. Nous serions donc d'opinion de laisser le système des permis tel qu'il est et de ne donner des permis qu'à ceux

des pêcheurs qui sont actuellement dans cette industrie, pour les protéger contre une contrainte injuste de la part des fabricants de conserves.

Nous ne croyons pas qu'on puisse ou qu'on doive mettre en vigueur une loi limitant le nombre de pièges dont on peut se servir, car on pourrait aisément se soustraire à la loi en sortant les pièges au large et en les comptant ensuite. De plus, quelques bateaux peuvent employer et emploient de 300 à 500 pièges, grâce à la facilité qu'il y a à les haler près du rivage et en eau profonde, tout "en prenant le même nombre de homards ou moins de homards" qu'un autre bateau en prendra avec 200 ou 250 pièges seulement, en allant à plusieurs milles au large, où il aura à lutter contre des difficultés plus grandes, occasionnées par la profondeur de l'eau, la marée, l'éloignement, etc. Chaque bateau se sert de tous les pièges que les hommes ont le temps et la force d'employer; et une loi relative au nombre de pièges pourrait ne pas affecter l'homme qui va au large, pendant qu'elle supprimerait absolument les bénéfices de l'autre.

Comme le ministère le sait, on élude si aisément la loi relative aux homards œuvés, en lavant le frai au large, qu'un garde-pêche *ne pourrait pas distinguer* un homard ainsi préparé d'un autre qui vient de finir de frayer.

La seule chose qui reste à faire au gouvernement est donc d'acheter (au prix courant) les homards œuvés qui sont pris et de les faire remettre à l'eau, à moins qu'on ne les mette dans une homarderie. On ne devrait, en aucun cas, amener ces homards au rivage, mais comme on ne pourrait pas se fier aux pêcheurs au sujet du nombre de homards qu'ils auraient pris et libérés, nous pensons qu'il ne reste qu'un seul moyen, à savoir: engager un pêcheur ou un fabricant de conserves, à un prix modéré, et lui faire prêter serment de recevoir et de payer tous les homards œuvés qui lui seraient remis en *bonne condition*. Il les conduirait alors au large, où il les libérerait dans une profondeur d'eau suffisante.

Un homard jeté pesamment au fond d'un bateau et laissé exposé au soleil pendant plusieurs heures n'a pas grande chance de survivre ensuite, de sorte qu'il faudrait traiter avec soin les homards œuvés.

Comme question de fait, celui qui a écrit ces lignes a libéré un grand nombre de homards œuvés qu'il avait pris, et cela devient très facile quand on en a une fois pris l'habitude. Il arrivera qu'un par hasard ne sera pas vu et sera apporté au rivage avec le reste, car ils sont toujours engagés très avant dans le piège et on les sort en grande hâte, car l'émulation de "finir les premiers" est très grande entre les bateaux.

La loi devrait donc allouer deux homards œuvés par chargement de bateau, à cause de la difficulté qu'il y a de les découvrir tous.

Espérant que notre témoignage pourra vous être utile pour la préparation de lois satisfaisantes pour l'avenir,

Nous demeurons,
Vos bien dévoués,

B. COMPTON & CO.

P.S.—Un des plus grands dangers qui menacent l'industrie du homard, ici, c'est l'augmentation du fléau des crabes. Il y a trente ans, les pêcheurs étaient heureux quand ils pouvaient mettre la main sur un crabe, dont ils se servaient comme appât pour le homard. Mais, au cours des dernières années, ils ont envahi les lieux par millions et ils sont très incommodants dans les pièges, dont ils enlèvent les appâts quotidiennement et qu'ils emplissent en si grand nombre qu'ils bloquent le piège presque solidement, à l'intérieur, tandis que plusieurs demeurent suspendus à l'extérieur.

Les homards et les crabes sont des ennemis et ne se rencontrent jamais en grand nombre ensemble. Individu contre individu, le homard est de beaucoup plus fort; mais quand il est débordé dans la proportion de 100 à 1, ce qui arrive souvent, le homard ne semble pas pressé d'entrer dans un piège où il se trouvera enseveli sous la masse grouillante de ses ennemis.

A l'époque où les crabes sont les plus nombreux et à l'endroit des pêcheries où ils se trouvent en plus grand nombre, le homard est presque absent; et vice versa, quand les homards augmentent, les crabes disparaissent.

Bien à vous,

B. C. & CO.

NEWTON MCLEOD, paqueur, Park-Corner, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où vous livrez-vous au paquage?—R. A Park-Corner, sur la rive nord de l'île, près du havre de New-London.

Q. Dirigez-vous plus d'une fabrique?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique; combien avez-vous paqué, cette année?—R. Je n'ai paqué qu'un peu moins de 400 caisses, cette année.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez jamais fait?—R. Il y a quelques années, nous avons paqué 2,400 caisses. Il y a plusieurs années de cela.

Q. Il y a combien de temps?—R. Il y a vingt-six ans.

Q. Combien de temps avez-vous été dans cette industrie?—R. Vingt-huit ou trente ans.

Q. Quand vous avez fait ce paquage considérable, quelle comparaison y avait-il entre la quantité de vos engins de pêche et ce que vous employez aujourd'hui?—R. Nous n'avions pas autant d'engins de pêche pour chaque homme, mais nous avions alors coutume de haler deux fois par jour.

Q. Vos pièges se remplissaient et vous étiez obligés de les vider?—R. Oui, nous étions obligés de les retirer deux fois.

Q. La moyenne de la pêche était-elle meilleure, y avait-il beaucoup plus de homards alors?—R. Oui, je crois qu'il y en avait plus dans ce temps-là. Depuis huit ou dix ans, je ne crois pas qu'il y ait eu grand changement dans la taille.

Q. Quand la grande diminution a-t-elle eu lieu; ça ne semble pas avoir été un événement récent?—R. Non, ce n'est pas récent. Je me rappelle le temps où nous les prenions avec un croc le long du rivage, entre les roches. Il semblait y en avoir en abondance; et si on avait une tête de morue à leur jeter, ils accouraient autour.

Q. Quand avez-vous pour la première fois remarqué une diminution?—R. Il y a des années où nous faisons mieux que dans les anciennes années.

Q, Mais cependant il y a une grande diminution?—R. Depuis ce temps-là.

Q. Quand avez-vous remarqué pour la première fois qu'une diminution commençait?—R. Je ne crois pas que je pourrais le dire; ç'a été graduel, je suppose.

Q. Vous dites que vous n'avez remarqué aucune diminution pendant les dernières cinq ou dix années?—R. Il n'y a pas eu tant de diminution. Cette année-ci est une mauvaise année. Il y a eu une mauvaise année, il y a trois ou quatre ans, et puis l'année suivante a été une excellente année.

Q. N'aviez-vous pas de mauvaises années, au temps où vous preniez tant de homards?—R. Oh! oui, nous avions des années où nous ne faisions pas aussi bien.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Nous en avons eu douze, cet été.

Q. Ces bateaux vous appartenaient-ils tous?—R. Non, il y en avait huit qui étaient à nous.

Q. A quelle profondeur d'eau vos bateaux commencent-ils à pêcher?—R. Au printemps, à différentes profondeurs. Ils vont jusqu'à environ douze ou treize brasses.

Q. A quelle distance du rivage cela se trouve-t-il?—R. Deux milles et demi probablement.

Q. Perdez-vous beaucoup d'engins de pêche?—R. Oui, monsieur, certaines années, nous en perdons beaucoup.

Q. C'est dû à la glace ou au mauvais temps?—R. Au mauvais temps.

Q. Aux tempêtes qui les jettent sur le rivage?—R. Oui, monsieur, et qui les brisent.

Q. Dans douze brasses, perdez-vous beaucoup d'engins de pêche?—R. Pas autant. Quelquefois, nous les perdons à cette profondeur, dans une très grosse tempête. A mesure que la saison avance, les pêcheurs rapprochent leurs engins de pêche.

Q. Ils font cela en vue de suivre le homard?—R. Oui, monsieur, pour le suivre vers le rivage.

Q. La première migration de homards est passée et ils les suivent au rivage?—R. Oui, monsieur. Cette année, les bateaux du large n'ont pas réussi aussi bien que d'habitude.

Q. Croyez-vous qu'il passe des homards avant que vous ne tendiez vos pièges?—R. Je n'en sais certainement rien. Naturellement, je ne suis pas pêcheur.

Q. Mais cependant, vous savez ce qui se passe parmi les pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand la glace a-t-elle laissé votre rivage, cette année; à l'extrémité nord, elle est demeurée très longtemps?—R. Nous avons commencé à paquer le 10 mai, cette année, et la glace est partie à peu près vers ce temps-là. Nous avions sorti nos engins de pêche quelques jours auparavant.

Q. Combien de temps un pêcheur prend-il, d'habitude, pour tendre ses engins de pêche?—R. Quatre jours environ, s'il fait beau.

Q. Il placera environ 300 pièges?—R. Environ 300. Quelquefois, il en place une couple de cents pendant une belle journée, quand il a tout bien préparé.

Q. Où vous procurez-vous votre boitte?—R. R. Nous en achetons dans le voisinage, nous en prenons au large de notre établissement et nous en achetons aussi qui provient de la baie de Richmond.

Q. La boitte est toute prise autour de l'île?—R. Oui, monsieur, tout ce que nous employons.

Q. A partir de l'ouverture de la saison, à quel temps vous attendez-vous à faire votre meilleure pêche de homard?—R. Bien, nous considérons généralement que mai est notre meilleur mois. Cependant, je me rappelle une année où nous n'avons rien pris jusqu'au 3 juin. C'est cette année-là que nous avons fait notre meilleure pêche; nous avons continué à pêcher jusqu'au 20 août.

Q. Qu'est-ce qui vous avait retardé, ce printemps-là?—R. La glace.

Q. Avez-vous jamais remarqué que quand la glace demeure tard sur le rivage, il semble ensuite y avoir une affluence particulière de homards?—R. Nous avons toujours une meilleure pêche, quoiqu'il n'en ait pas été ainsi, cette année.

Q. Est-ce que les homards que vous prenez au début du printemps sont meilleurs que ceux que vous prenez pendant la dernière partie de la saison?—R. Oui, monsieur, les homards sont plus petits à la fin de la saison.

Q. Croyez-vous qu'il serait exact de dire qu'en eau peu profonde et à la fin de la saison, vous prenez généralement des homards plus petits?—R. Je crois que oui; il y a une plus grande proportion de petits homards.

Q. En eau peu profonde, à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Recommanderiez-vous de limiter la profondeur de l'eau dans laquelle on peut pêcher?—R. Je crois que la pêche en eau profonde serait à l'avantage des fabricants de conserves, parce que autrement leurs engins de pêche sont si près de terre que les tempêtes qui surviennent les détruisent.

Q. Oui, mais nous envisageons la question au point de vue du homard et non au point de vue du fabricant de conserves?—R. Les pêcheurs iront n'importe où, si on ne les en empêche pas.

Q. Quelle proportion des homards que vous prenez sont des homards femelles portant des œufs?—R. La proportion n'est pas considérable. J'ai surveillé mes hommes d'une façon particulière, cet été—comme question de fait, il se trouve que je suis garde-

pêche—je n'ai pas trouvé un grand nombre de homards œuvés en possession de mes hommes.

Q. Vous donnez le bon exemple?—R. Nous essayons; mais quelquefois, c'est presque impossible. Les hommes les mettent dans leurs bateaux et on ne les aperçoit qu'une fois qu'ils sont bouillis.

Q. Quand est-il plus facile de découvrir les homards femelles: est-ce quand on les retire du piège ou quand ils arrivent à la fabrique?—R. Bien, je ne sais. La manière dont nous les recevons est la suivante: les pêcheurs les mettent dans leurs bateaux, puis ils s'enviennent au débarcadère, et là, ils sont jetés par poignées dans une brouette.

Q. Et si la pêche est abondante, il est assez difficile de découvrir les homards œuvés?—R. C'est passablement difficile de les découvrir, car on les charge à pleines brouettées.

Q. Est-ce qu'il n'est pas plus facile pour le pêcheur de distinguer les homards œuvés quand il les sort du piège?—R. C'est plus facile.

Q. A la fabrique, en dépit de toutes les précautions, un certain nombre passeront inaperçus?—R. Oui. Il m'est arrivé de croire que je n'en avais aucun; et, après qu'ils avaient bouilli, j'apercevais un homard œuvé.

Q. Y a-t-il une époque particulière de la saison où vous avez coutume de prendre un plus grand nombre de homards œuvés?—R. Je ne sais certainement pas; cependant je crois que la fin de la saison est l'époque où il se prend le plus de homards œuvés. J'ai tout de même entendu un monsieur dire, aujourd'hui, qu'il croyait qu'ils étaient plus nombreux au printemps.

Q. Quel serait le meilleur moyen d'agir auprès des pêcheurs pour les engager à protéger ces homards œuvés?—R. Mon opinion est que le seul moyen serait de donner aux pêcheurs quelque chose de plus pour les homards œuvés que ce qu'ils reçoivent des fabricants de conserves. Ils auraient alors intérêt à les protéger.

Q. Et qu'est-ce que vous en feriez?—R. C'est là la difficulté. Il faudrait qu'il y ait une homarderie ou un endroit quelconque où on puisse les déposer.

Q. Croyez-vous qu'on devrait les apporter et les libérer près du rivage?—R. Le danger serait que les pièges à l'intérieur ne les prennent de nouveau.

Q. Vous croyez qu'ils s'en iraient de nouveau et retourneraient dans les pièges, et qu'on paierait plusieurs fois de suite pour le même homard?—R. Oui, je crois que cela serait possible.

Q. Y a-t-il, sur la partie du rivage où vous vous trouvez, des endroits favorables à l'établissement d'un parc?—R. Je crois qu'il y en a. New-London serait le meilleur endroit pour nous.

Q. Y aurait-il moyen d'établir un barrage dans le port, à cet endroit?—R. Il y a de belles rivières et une grande baie.

Q. Nous ne pouvons pas utiliser les rivières d'eau douce?—R. Les rivières se jettent dans la baie.

Q. Est-ce qu'on pourrait établir un barrage, à un tel endroit, sans nuire à la navigation?—R. Oui, monsieur, je crois que oui.

Q. Plusieurs des intéressés demandent qu'on dépose les homards femelles dans un parc et qu'on les y tienne jusqu'à la fin de la saison de pêche. Ils croient que ce système est préférable même à une homarderie?—R. Je le crois, moi aussi.

Q. Parce qu'à moins qu'on n'enlève les œufs des homards femelles avec beaucoup de soin et de promptitude, la proportion des pertes est très grande pendant le transport des œufs à la homarderie.—R. Oui, monsieur. Il y a des baies, à l'embouchure de ces rivières, où la marée vient tout droit du large et où il n'y a pas de navigation.

Q. Le principal point à prendre en considération, c'est d'avoir une étendue suffisante, parce que les homards ne doivent pas être à l'étroit et il faut les nourrir?—R. Il y a une grande étendue.

Q. Et l'entrée doit être étroite, afin qu'on puisse pratiquer le barrage?—R. Au-dessus du pont de Clifton ou de Stanley, il y a de grands bassins d'eau.

Q. Est-ce que la majorité des pêcheurs de la côte nord de l'île ont leurs propres engins de pêche?—R. Non, je crois que les fabricants de conserves sont les propriétaires des engins de pêche, dans la plupart des cas. Il y a naturellement quelques pêcheurs qui sont propriétaires de leurs propres engins de pêche.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible ou sage de limiter la quantité d'engins de pêche que peut employer un fabricant de conserves?—R. Bien, je crois qu'il y a trop d'engins de pêche.

Q. Comment pourrait-on empêcher l'usage d'un si grand nombre d'engins de pêche?—R. Je sais que sur nos bateaux, c'est un des obstacles à la protection des homards œuvés. Nos hommes disent: " Ça ne sert à rien de les épargner, puisqu'un autre les prendra." Les pièges sont tous les uns sur les autres.

Q. Vous croyez qu'il y a trop d'engins de pêche?—R. Il y en a trop.

Q. Croyez-vous qu'il y a beaucoup d'entre-croisement?—R. Oui, beaucoup.

Q. Et des querelles entre les pêcheurs?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de la date de l'ouverture de la saison?—R. Je crois que l'ouverture devrait avoir lieu le premier mai.

Q. Est-ce là ce que vous désirez?—R. Je crois que cela nous conviendrait, règle générale. Cependant, nous avons déjà pris des homards en avril.

Q. Quelle nécessité y a-t-il de fixer une date pour l'ouverture de la saison?—R. La glace la fixe pour nous.

Q. Est-ce que la nature ne pourvoit pas à l'ouverture de la saison?—R. Je crois que ce serait nécessaire de fixer une date. Il y en a qui tendraient des pièges au milieu de mars, quand la mer est libre. En tout cas, j'ai toujours cru que le premier de mai ou le 26 d'avril n'étaient pas une trop mauvaise date.

Q. Croyez-vous que les pêcheries s'épuisent et que la pêche soit trop active?—R. Je crois qu'on a trop pêché.

Q. Vous croyez que l'appauvrissement des pêcheries provient d'une pêche trop active?—R. Oui, je crois que c'est cela.

Q. Quel remède proposeriez-vous pour améliorer la situation? Nous avons divers projets devant nous. Quelques personnes ont suggéré la fermeture complète, partout, pendant un certain nombre d'années. Le dernier témoin a dit qu'il était en faveur de cette mesure et qu'il croyait que c'était le meilleur moyen de sortir d'embarras?—R. Ce serait une mesure plutôt radicale, qui jetterait un grand nombre d'entre nous sur le pavé.

Q. Cela ne se ferait naturellement qu'après avertissement préalable?—R. Je ne vois pas quel avantage il y aurait. Dans quelques années d'ici, ça recommencerait de nouveau et le marché serait inondé.

Q. Je suppose que quand on recommencerait, ce serait sous l'empire de règlements plus soigneux. Une autre suggestion, faite par la commission des pêcheries de homards de 1898, était de fermer les pêcheries par sections; que pensez-vous de cette idée?—R. Bien, je suppose que tous les travailleurs iraient en foule dans les sections qui ne seraient pas fermées.

Q. Il y a aussi un autre projet, c'est celui d'abolir la limite de taille et de continuer à protéger le homard œuvé?—R. Bien, je considère qu'il est à peu près impossible de faire des affaires, ici, avec la limite de taille.

Q. Etes-vous d'opinion qu'il n'est possible de faire observer le règlement relatif à la limite de taille que moyennant des dépenses considérables?—R. Je le crains.

Q. On a aussi proposé: de supprimer la limite de taille; d'élargir l'espace entre les lattes inférieures des pièges, pour permettre aux petits homards de s'échapper; d'abréger la saison de pêche de dix jours; et, en même temps, d'établir des homarderies et, là où c'est possible, des parcs pour déposer les homards œuvés; croyez-vous que ce serait une bonne solution de la question?—R. Je crois que oui; c'est la seule manière que je vois de sortir d'embarras.

Q. On dit: "Vous ne devez pas raccourcir la saison, car cela va nous forcer de liquider". Est-ce là votre avis?—R. Non. Je crois que la pêche pendant les deux mois de mai et de juin donnerait beaucoup plus de protection aux homards. Je constate que le homard est très petit, en juillet.

Q. L'idée, c'est que les plus grands dommages sont faits à la fin de la saison. Vous ne croyez pas que cela entraverait l'industrie plus que c'est nécessaire?—R. Je ne pense pas.

Le témoin est renvoyé.

J. D. JUDSON, paqueur, Alexandra, lot 49, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie du paquage du homard, combien de fabriques de conserves dirigez-vous et où sont-elles situées?—R. Je fais le paquage du homard depuis environ 15 ans; je dirige trois fabriques et j'ai des permis à Governor's-Island et à Pointe Prim.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Vingt environ.

Q. Et combien d'hommes, tant à terre qu'au large?—R. A peu près 50.

Q. Maintenez-vous le volume de votre pêche en augmentant le nombre de vos engins de pêche et en pêchant plus près du rivage?—R. Pas ces quatre ou cinq dernières années.

Q. Vous servez-vous pour la pêche d'un plus grand nombre de pièges qu'auparavant?—R. Nous paquons de six à sept caisses par mille, au nombre. La moyenne des homards du chargement d'un bateau était, cette année, d'environ 10 pouces. Nous pêchons avec à peu près 5,000 pièges.

Q. Est-ce votre opinion qu'on maintient la quantité de homards fournis au commerce en paquant des homards dont on n'aurait pas voulu auparavant et en employant un plus grand nombre d'engins de pêche?—R. Il y a assez d'engins de pêche et de fabriques actuellement et les homards ne sont pas aussi abondants, mais ils sont aussi gros.

Q. Est-ce que les pêcheurs sont propriétaires des bateaux et des engins de pêche ou leur fournissez-vous les agrès de pêche?—R. Je suis propriétaire des engins de pêche et des bateaux et je fournis les agrès de pêche.

Q. A quelle taille le homard a-t-il atteint sa maturité complète?—R. Je suis à en faire préparer un qui a été pris cette année et qui mesure 32 pouces de longueur. Les pinces ont 6 pouces de largeur et 11 pouces de longueur; il est mûr et est vieux d'environ 8 ans. Les homards qui sont pris ici pèsent une livre, en moyenne, pendant toute la saison.

Q. Quelle proportion des homards qui sont pris dans vos pièges portent des œufs et à quelle époque de la saison sont-ils le plus nombreux?—R. En mai.

Q. Est-ce votre habitude de faire une inspection à la fabrique, pour voir s'il y a des homards œuvés parmi ceux qui vous ont été livrés?—R. J'ai remis à la homarderie de Charlottetown plus de homards œuvés qu'aucun autre fabricant de conserves, depuis sa création.

Q. Si on faisait strictement observer la limite de taille actuelle, quel effet cela aurait-il sur les fabricants de conserves?—R. Je crois que cela en supprimerait plusieurs. Je ne pêche pas près du rivage. Mes pièges ont une ouverture de deux pouces et demi et les lattes sont espacées d'un pouce et quart.

Q. On a déclaré qu'aucun fabricant de conserves ne pourrait exercer son industrie en respectant la limite de taille; est-ce vrai?—R. Les homards sont plus gros à certains endroits de l'île qu'à d'autres. Certains endroits leurs fournissent une meilleure nourriture que d'autres.

Q. Est-ce que les pêcheurs ont l'habitude d'arracher ou de laver les œufs des homards œuvés?—R. Nous avons des hommes qui sont payés pour enlever les œufs comme il faut. Les œufs devraient être portés à la homarderie aussitôt qu'ils sont enlevés.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient de prendre les homards œuvés, est-ce que les pêcheurs ne les rejetteraient pas à l'eau?—R. Il faudrait que le fabricants les paie et c'est impossible.

Q. Est-ce qu'on fait observer les règlements relatifs à la limite de taille et à la prise des homards œuvés?—R. La plupart de nos homards œuvés mesurent plus de 8 pouces, mais une limite de 8 pouces serait trop élevée pour certains endroits de l'île.

Q. Quelle suggestion avez-vous à faire pour la meilleure réglementation ou la meilleure protection des pêcheries de homards?—R. Je suis en faveur d'une saison commençant le 26 avril ou le premier mai et se terminant le premier juillet. Nous devrions avoir un plus grand nombre de homarderies et avoir soin d'y faire transporter le frai ou les homards œuvés avec diligence, pour qu'ils ne périssent pas, car ils sont très délicats et exigent des bons soins empressés. Il y a suffisamment de fabriques et d'engins de pêche actuellement. La meilleure manière de protéger les pêcheries de homards est de protéger le frai et d'accroître le nombre des homarderies.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

CHARLOTTETOWN, 4 août 1909.

La commission s'est assemblée, conformément à l'avis donné, mais aucun témoin ne se présentant pour rendre témoignage, elle s'est ajournée au lendemain, à Georgetown.

GEORGETOWN, 5 août 1909.

J. W. MACFEE, paqueur, Georgetown, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage du homard?—R. Depuis trente-trois ans.

Q. Combien de fabriques dirigez-vous?—R. J'ai des intérêts dans trois.

Q. Où sont-elles?—R. Il y en a une à l'île Panmure, une à l'île Dolton et une à Launching-Point.

Q. De combien de bateaux vous servez-vous?—R. Environ quarante-cinq.

Q. Et ils sont pour la plupart manœuvrés par deux hommes?—R. Le plus grand nombre.

Q. Combien de travailleurs, ohmmes et femmes, employez-vous dans vos fabriques?—R. Vous voulez parler de ceux qui travaillent en dedans?

Q. En dedans.—R. Je crois que dans les trois fabriques nous avons environ trente hommes et le même nombre de filles.

Q. Quel a été le paquage des trois fabriques, cette année?—R. Quelque chose comme 1,100 caisses, pour les trois.

Q. Et l'an dernier?—R. L'an dernier, nous en avons paqué plus de 1,500.

Q. Et l'année d'avant?—R. Je ne me rappelle pas exactement, peut-être 1,200 ou 1,400.

Q. L'année dernière et l'avant-dernière semblent avoir été de bonnes années partout, dans l'île?—R. Oui, particulièrement l'année dernière.

Q. Quel est le plus grand nombre de caisses que vous ayez jamais paqué dans ces trois fabriques?—R. Environ 1,800 caisses, je crois. Il peut y avoir de cela quatre ans.

Q. Quand a-t-on commencé à paquer le homard ici?—R. Je ne puis répondre à cette question.

Q. Y avait-il d'autres fabriques qui faisaient le paquage, ici avant que vous ne commenciez?—R. Oui.

Q. Avaient-elles été en activité longtemps, croyez-vous?—R. Je crois que oui, huit ou dix ans.

Q. Sur la plus grande partie de la côte, les commencements de l'industrie du paquage semblent remonter à trente ou trente-trois ans?—R. Oui, il y avait très peu de fabriques, quand nous sommes venus nous établir ici.

Q. Vous servez-vous maintenant d'un plus grand nombre de bateaux et d'engins de pêche que quand vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il faut aujourd'hui plus d'engins de pêche pour maintenir votre paquage qu'il en fallait il y a trente ans?—R. Oui. En 1890, j'ai paqué 1,175 caisses avec 1,500 pièges, dans une seule fabrique.

Q. Quel est le nombre total des pièges avec lesquels vous faites la pêche aujourd'hui, combien en employez-vous par bateau?—R. 275 pour un bateau double et environ 175 pour un bateau simple; c'est le nombre dont nous nous servons d'habitude.

Q. Cela dépend du nombre de mains?—R. Je crois qu'il y en a qui se servent de 300 et de 400 pièges.

Q. Quelle est l'habitude ici par rapport à la pêche du début de la saison, pêchez-vous plus au large?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. Quelques pêcheurs prétendent qu'ils pêchent dans environ douze brasses.

Q. A quelle distance du rivage cela se trouverait-il, en général?—R. A les voir, je dirais que c'est à deux ou trois milles.

Q. Est-ce que les pêcheurs continuent à pêcher au même endroit pendant toute la saison?—R. Non, pas toute la saison.

Q. Quand se rapprochent-ils?—R. Il y en a qui commencent à se rapprocher vers le 10 de juin.

Q. Une saison dans l'autre, quand commencez-vous à paquer?—R. Vers les premiers jours de mai généralement. Jusqu'à l'an dernier, la date pour sortir les engins de pêche était, il est vrai, le 20 avril, mais cela prenait presque toute la semaine pour tendre les pièges.

Q. Etes-vous exposés au mauvais temps ici, perdez-vous beaucoup de pièges et d'engins de pêche?—R. Il y a eu des pertes considérables, cette année.

Q. Quand avez-vous eu des tempêtes, cette année?—R. Pendant la dernière partie de la saison. Je ne me rappelle pas les jours mêmes auxquels les plus grands dégâts ont été faits.

Q. Il semble qu'on ait eu une très forte tempête sur cette partie du littoral, au commencement de mai?—R. Elle ne nous a pas incommodés autant, sur la côte nord.

Q. Remarquez-vous une différence entre les homards du commencement de la saison, au moment où vous commencez à paquer, et ceux de la fin de la saison?—R. Oui, nous prenons de plus gros homards au début de la saison.

Q. Serait-il exact de dire qu'à mesure que la saison avance et que vous pêchez en eau moins profonde, la taille moyenne des homards diminue?—R. Oui, c'est certainement vrai.

Q. Quelle est la meilleure époque de la saison de pêche?—R. Le meilleur temps pour la pêche, c'est pendant le mois de mai et jusqu'au milieu de juin.

Q. A-t-on jamais fait observer strictement les règlements, ici?—R. Non, monsieur, pas en ce qui concerne la limite de taille, ni même les homards œuvés.

Q. Il va sans dire que depuis qu'on a établi ici une homarderie, vous faites dépouiller les homards œuvés de leur frai et vous faites livrer ce frai à la homarderie, dans toutes vos fabriques de conserves?—R. Dans toutes nos fabriques.

Q. Quand cette homarderie a-t-elle été ouverte?—R. Cette année. C'est la première année qu'elle est mise en opération.

Q. De sorte que la homarderie n'a pas été en opération assez longtemps pour que vous puissiez apprécier les bons résultats de son travail?—R. Non, monsieur.

Q. Mais cependant, vous avez confiance aux homarderies?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le nombre en devrait être augmenté, dans les endroits favorables?—R. Je le crois certainement, là où on le peut avantageusement.

Q. Les fabricants de conserves se sont-ils faits scrupule, dans le passé, d'accepter des homards œuvés ou des homards au-desous de la limite de taille?—R. Pas jusqu'à l'an dernier.

Q. Est-ce vrai qu'ils étaient plus ou moins obligés d'accepter ces homards, parce qu'ils craignaient de perdre leurs pêcheurs?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui arriverait, si on faisait strictement respecter la limite de taille?—R. Il nous faudrait nous retirer des affaires; nous serions obligés de fermer nos portes.

Q. Quelle proportion de vos homards sont au-dessous de la limite légale de taille de 8 pouces, croyez-vous?—R. Pendant toute la saison?

Q. Oui.—R. Je crois que je pourrais dire environ 60 pour 100.

Q. Autant que cela? Et quelle est la proportion des homards œuvés pris d'un bout à l'autre de la saison, croyez-vous?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait plus de 10 pour 100.

Q. Est-ce que les homards œuvés sont plus nombreux à certaines époques de la saison qu'à d'autres?—R. Ils ont semblé être un peu plus nombreux en juin, cette année. Il y a des années où nous en rencontrons davantage au commencement de la saison.

Q. Qu'est-ce qui amène les homards vers le rivage, croyez-vous?—R. Ce doit être la température de l'eau ou quelque chose comme cela, ou bien ils suivent les poissons qui leur servent de nourriture. Il y en a qui prétendent que ce ne sont que les homards œuvés qui se rapprochent du rivage, mais ils viennent tous, gros et petits.

Q. Quelles seraient les meilleures mesures à prendre, croyez-vous, pour protéger les homards œuvés? Je suppose que la nécessité de les protéger ne fait aucun doute?—R. Je ne crois pas que la chose souffre de discussion.

Q. Vous avez ici une homarderie où vous pouvez déposer des œufs, et je crois que c'est le meilleur moyen que vous puissiez employer. Mais que convient-il de faire, croyez-vous, là où il n'y a pas de homarderies?—R. Si vous aviez des parcs pour les déposer, comme on en a à certains endroits, ce serait la meilleure chose.

Q. On a des parcs dans l'état du Maine et il y en a un au Cap-Breton?—R. Je crois que ce serait le meilleur moyen, s'il peut être employé.

Q. Croyez-vous qu'il y ait moyen d'agir auprès des pêcheurs pour les persuader de remettre ces homards dans l'eau?—R. Je crois que oui, si on paie les pêcheurs.

Q. Quel résultat obtiendrait-on si on envoyait un conférencier faire une tournée parmi les pêcheurs et leur expliquer ces choses; croyez-vous que cela aurait un bon effet?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs comprennent déjà l'importance qu'il y a pour eux de ne pas détruire ces homards?—R. Oui, un grand nombre.

Q. On nous a dit, à plusieurs endroits, que l'opinion des pêcheurs à cet égard a beaucoup changé?—R. Oui, chez un grand nombre. Mais je regrette d'avoir à dire que j'ai eu beaucoup de difficulté avec plusieurs à leur faire seulement tenir les homards œuvés séparés des autres, pour les envoyer à la homarderie.

Q. Admet-on généralement, ici, qu'il y a eu une grande diminution dans la taille des homards, sinon dans leur nombre; croyez-vous que la diminution a été aussi considérable ces dernières années qu'elle l'avait été quelques années auparavant?—R. Non, monsieur.

Q. Quand la première diminution appréciable a-t-elle eu lieu?—R. Pendant l'année où nous avons eu des extensions de temps,—je ne me rappelle pas l'année—ces délais l'étendaient, je crois, jusqu'au 20 août. Une couple d'années après, nous ne pouvions presque plus prendre de homard.

Q. Croyez-vous que ces extensions des délais ont fait du mal?—R. Elles en ont certainement fait.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de l'état des pêcheries depuis les cinq ou dix dernières années?—R. Pendant les cinq dernières années? Je ne puis parler que pour moi-même, mais ma moyenne a diminué; c'est-à-dire que la moyenne que les homards me donnent, ici, par boîte, s'élèverait à....

Q. Quelle est votre moyenne par boîte d'une livre?—R. Ma moyenne par boîte d'une livre peut être, je crois, de $4\frac{1}{4}$ livres à 5.

Q. Quatre livres et demie de homard vivant?—R. Oui, quelque chose comme cela, je crois.

Q. Il faut cette quantité pour remplir une boîte d'une livre?—R. Pour une boîte d'une livre.

Q. Quels marchés faites-vous d'habitude avec vos pêcheurs; est-ce que les engins de pêche vous appartiennent?—R. A deux fabriques, ils nous appartiennent complètement. A une fabrique, ils sont la propriété de ce qu'on appelle des pêcheurs indépendants, des pêcheurs qui possèdent leurs propres engins de pêche.

Q. Et qui vous vendent les homards au poids ou au nombre?—R. Au poids.

Q. Comment les prix payés aux pêcheurs, cette année, sont-ils, comparés avec ceux payés les années antérieures?—R. Ils sont un peu plus bas cette année que l'an dernier.

Q. C'est dû à l'état du marché, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est dû à l'état du marché. Mais cependant les prix peuvent comparer avantageusement avec ceux d'il y a cinq ans.

Q. Qu'est-ce que vous pensez du système actuel d'émettre des permis; croyez-vous que le nombre en devrait être diminué?—R. Je crois que oui.

Q. Y a-t-il des permis selon le système coopératif dans votre voisinage?—R. Aucun.

Q. Vous savez que la politique du ministère, actuellement, est d'encourager les pêcheurs à se grouper ensemble et à prendre un permis pour paquer, au nom de l'un des leurs; vous n'avez rien de cela ici?—R. Il n'y a rien de cela ici.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de cette politique?—R. Je suppose que la politique est bonne, pourvu qu'ils aient un homme compétent pour paquer leur poisson.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque raison valable de refuser un permis à un homme qui établit sa compétence?—R. Je le crois, de cette manière-ci: si on accorde un permis à chaque homme, le nombre des fabriques de conserves va augmenter et, conséquemment, le nombre des pièges employés, et le nombre des pêcheurs vont aussi augmenter. C'est à peu près la seule objection que j'aie.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de créer un type-modèle pour les fabriques de conserves?—R. On établit des types pour toute sorte d'autres choses, pour toutes les espèces de fabriques de conserves; je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas dans le cas des fabriques de conserves de homards.

Q. Pour cela, qu'est-ce que vous commenceriez par faire, quelles seraient les premières choses à prendre en considération?—R. C'est une question à laquelle je n'ai pas songé.

Q. L'établissement d'un type-modèle affecterait surtout les petits fabricants, n'est-ce pas?—R. Je ne sais pas s'il aurait un tel effet. Je crois que ce serait avantageux pour les petits fabricants, car avec un système de la sorte, toutes les marchandises seraient soumises à une inspection et iraient sur le marché avec les mêmes avantages, étant d'une qualité uniforme.

Q. Mais si le ministère décide, comme nous l'avons dit, de donner un permis à chacun, il faudrait établir une qualité uniforme. Cela ne conviendrait pas de donner un permis au premier venu?—R. Non.

Q. Quelle limite établiriez-vous pour le nombre de caisses qu'on devrait paquer?—R. Il pourrait être de 300 ou 400 peut-être.

Q. Croyez-vous qu'on devrait limiter le nombre de bateaux attachés à chaque fabrique de conserves?—R. Je crois que oui. Je crois qu'on devrait limiter et le nombre de bateaux et le nombre de pièges employés.

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis de pêche aux pêcheurs?—R. Je crois que ce serait une excellente idée.

Q. Croyez-vous que c'est un règlement qu'on pourrait aisément faire observer?—R. Il pourrait ne pas être très facile à faire observer.

Q. Je suppose que les pêcheurs qui prendraient des permis verraient généralement avec soin à ce que ceux qui n'auraient pas de permis ne pussent pas pêcher?—R. Je crois que oui.

Q. Surtout si on imposait un léger honoraire?—R. Je crois que oui.

Q. A quoi attribuez-vous le fait que les pêcheries ne sont plus dans le même état que quand on a commencé à les exploiter?—R. A une pêche excessive.

Q. A plusieurs reprises, on a fait diverses suggestions au ministère et, l'an dernier, au nouveau comité de la Marine et des Pêcheries de la Chambre des communes, au sujet des meilleurs moyens à prendre pour remédier à ce que je n'appellerai pas pas la faillite, mais la mauvaise condition où se trouvent actuellement les pêcheries, comparées à ce qu'elles étaient au début. Entre autres choses, on a proposé une fermeture complète pendant un certain nombre d'années; qu'est-ce que vous en penseriez?—R. Je ne crois pas que ce serait recommandable.

Q. Croyez-vous que les pêcheries en sont rendues à un tel état d'épuisement, qu'une mesure aussi radicale serait nécessaire?—R. Je ne crois pas.

Q. Iriez-vous jusqu'à dire que l'état d'épuisement n'existe plus?—R. Je crois que oui.

Q. Vous croyez qu'il n'y a pas eu de diminution au cours de la dernière. . . . ?—R. Pas depuis les cinq ou six dernières années.

Q. La commission des homards de 1898 avait recommandé au ministère de fermer les pêcheries par sections; que la pêche fût défendue, pendant un certain nombre d'années, dans certaines sections, et permises dans d'autres; et que le système fût appliqué successivement à toutes les sections de la côte?—R. Bien, je crois que cela nous obligerait d'aller à une seule et même section, à mesure qu'on en changerait; nous serions tenus continuellement en mouvement.

Q. Vous croyez que les pêcheurs feraient cela aussi?—R. Je crois que oui.

Q. Une autre suggestion, c'est que nous abolissions complètement la limite de taille, protégeant toujours le homard œuvé, par un moyen ou par un autre, et que nous abrégions la saison, en fixant le terme au premier juillet?—R. Je serais en faveur de cette mesure.

Q. Croyez-vous que le règlement au sujet de la limite de taille soit un règlement qu'on puisse facilement faire observer?—R. Mon opinion est qu'on ne peut pas le faire observer.

Q. Serait-il possible d'augmenter légèrement l'espace entre les lattes des pièges et d'exiger un type uniforme de pièges ayant un espace déterminé entre les lattes? A certains endroits, nous avons constaté qu'il n'y a qu'un espace d'un demi-pouce entre les lattes?—R. Je ne puis parler que d'après mon expérience. Il y a quelques années—j'oublie quelle année c'était—nous fûmes forcés d'espacer les lattes du fond des pièges, d'un pouce par trois lattes, je crois. Durant cette année-là, nous constatâmes que les petits homards entraient tout aussi aisément et nous en prîmes autant que d'habitude. Ils entraient et ne sortaient pas. Cependant, je crois qu'il devrait y avoir un type uniforme de pièges.

Q. D'après votre expérience, comment devrait être ce type uniforme?—R. Je serais en faveur de l'ancien piège à deux têtes, avec trois arcs et lattes. Car pour moi, je ne suis pas en faveur de piège qu'on appelle le piège à compartiments. Je sais qu'il y a des pêcheurs qui le sont, mais je ne le suis pas.

Q. Le piège à compartiments est devenu d'un usage très général?—R. Il devient d'un usage trop général. Il y a des pêcheurs qui prétendent qu'il est bien meilleur, mon opinion, c'est qu'il ne l'est pas. J'avais deux pêcheurs, cette année, qui employaient presque exclusivement des pièges à compartiments, et ils n'ont pas pris plus de homards que les autres pêcheurs avec l'autre piège. Ils ont pris un plus grand nombre de petites affaires à peu près longues comme cela. *(Et le témoin montre du geste).*

Q. L'opinion des pêcheurs, telle qu'on nous l'a expliqué, c'est que le nouveau piège garde le homard et qu'ils en prennent plus. Le lundi, ou quand ils ont été empêchés d'aller au large par le mauvais temps, ils trouvent des homards encore dans le piège, tandis qu'avec l'ancien piège, les homards seraient partis en avançant ou en reculant?—R. C'est possible, mais le seul exemple que je puisse vous donner, c'est que deux de mes meilleurs pêcheurs ont employé presque uniquement des pièges à compartiments, cette année, et qu'à la fin de la saison, ils n'étaient pas du tout en avant de ceux qui avaient employé les anciens pièges à deux têtes.

Q. Croyez-vous que nous devrions revenir à l'ancien piège, iriez-vous jusque-là?—R. Je pense que oui.

Q. Croyez-vous que le nouveau piège est plus destructeur que l'ancien?—R. Oui.

Q. Savez-vous s'il y a, dans les environs, des endroits propices à la création de parcs à homards?—R. Je ne le sais pas.

Q. Il faut une étendue considérable d'eau salée, d'une profondeur suffisante, et qui puisse être enclose?—R. Je ne connais pas d'endroits ici qui seraient convenables à cette fin; il y a des étangs, mais l'entrée en est très étroite, peu profonde et pleine de

boue de marais. Il y a ici d'autres personnes qui peuvent connaître des endroits plus convenables.

Q. Croyez-vous qu'il y ait des inconvénients à pêcher en eau peu profonde?—R. Oui.

Q. A combien limiteriez-vous la profondeur de l'eau?—R. La profondeur de l'eau a déjà été limitée à deux brasses par un arrêté ministériel, mais il n'est pas observé. A certains endroits, deux brasses peuvent ne pas être tout à fait assez profond; et, à d'autres, l'être un peu trop. Mais naturellement, c'est l'affaire des pêcheurs; ils en connaissent plus long, à ce sujet, que moi.

Q. Le professeur Prince, qui est le principal aviseur du ministère, recommande une date uniforme de fermeture de la saison pour toute la côte de l'Atlantique, date qui serait le premier, le cinq ou le dix de juillet, selon qu'on le jugerait à propos; le temps prohibé irait jusqu'au premier janvier, date à laquelle s'ouvrirait la saison de la pêche; qu'est-ce que vous pensez de cette idée?—R. Je ne crois pas que cela conviendrait à cet endroit.

Q. Cela ne voudrait pas dire que vous pêcheriez nécessairement pendant les premiers mois de l'année, vous pêcheriez quand vous pourriez?—R. Je comprends.

Q. Et vous ne croyez pas que cela conviendrait à cette localité-ci?—R. Non.

Q. Seriez-vous d'opinion de permettre la pêche l'automme? A certains endroits, on prétend qu'à cause du retard apporté à la pêche par les glaces du printemps il conviendrait de permettre de pêcher l'automne?—R. Cela ferait deux saisons de pêche, une au printemps et l'autre à l'automne.

Q. A certains endroits, on ne demande qu'une saison, qui commencerait, disons, le 15 ou le 20 juillet, et qui irait jusqu'à la fin de septembre?—R. Je ne puis pas parler de cela. Personnellement, je ne sais pas du tout ce que peut être la pêche d'automne.

Q. Croyez-vous que les produits des fabriques de conserves de homards devraient être soumis à une inspection, comme le sont les autres produits alimentaires?—R. Je crois que ce serait avantageux. Nos marchandises vont en Angleterre, vous savez, mais je ne sais pas si elles y vont comme produits canadiens soumis à une inspection, comme le beurre ou le fromage.

Q. Croyez-vous que le personnel actuel de gardes-pêche serait compétent pour faire cette inspection?—R. Je crois que oui.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de la coutume de donner des permis de paquer à des aubains; la question vous touche-t-elle de trop près pour que vous y répondiez?—R. Non, monsieur, pas du tout; je ne suis pas un aubain. Je suppose qu'ils ont droit d'investir leurs capitaux dans l'industrie du homard. Il y a plusieurs années qu'ils l'exploitent.

Q. Ils ont été les pionniers de l'industrie dans ce pays, n'est-ce pas?—R. Oui, comme question de fait.

Q. Et il n'y a que le capital investi qui soit étranger?—R. C'est tout.

Q. La main-d'œuvre est complètement d'origine locale et la matière première fournie est achetée dans le pays?—R. La matière première et tout. Et même leurs contremaîtres et leurs gérants resident ici.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs se soient plaints que les prix payés pour leurs homards par les fabricants de conserves n'étaient pas satisfaisants?—R. Je l'ai entendu dire.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une entente générale entre les fabricants de conserves pour maintenir les bas prix?—R. Pas du tout, monsieur.

Q. Y a-t-il de la concurrence dans ce commerce?—R. Beaucoup trop.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pêcheurs aient perdu leur pêche de homards parce que le fabricant avait refusé de les prendre?—R. Pas à ma connaissance. Il n'y a eu aucun cas semblable dans cette localité-ci.

Q. On dit aussi qu'en certains cas les pêcheurs ont éprouvé des dommages, par suite du fait que des fabricants ne mettaient pas leurs fabriques en opération, bien

qu'il y eût une quantité de homards suffisante. S'est-il présenté des cas de cette nature ici, à votre commission?—R. Pas ici, monsieur.

Q. Si les fabriques de conserves étaient fermées, quel débouché les pêcheurs auraient-ils pour leurs homards?—R. Aucun.

Q. A-t-on jamais tenté, ici, de développer et d'encourager l'industrie du homard vivant?—R. Pas dans les alentours, mais ç'a été fait dans l'île, cependant.

Q. Je suppose que les facilités de transport nécessaires pour pratiquer ce commerce n'existent pas ici?—R. Nous ne pouvons pas du tout le faire.

Q. Croyez-vous que le homard indigène ait quelque défaut qui l'empêche d'être aussi propre au commerce des homards vivants que les homards de l'Atlantique?—R. Oui, monsieur, je le crois. J'attribue cela d'abord au peu d'épaisseur de son test; et ensuite, nos homards n'ont pas la vitalité des homards de l'Atlantique.

Q. Avez-vous une idée quelconque de la valeur comparative des deux industries; croyez-vous que, là où les deux peuvent exister, le commerce des homards vivants est plus profitable pour le pêcheur que la vente de ses homards à la fabrique de conserves?—R. C'est une question que je ne connais pas.

Q. A propos de la limitation du nombre des engins de pêche, quelles sont vos raisons de croire qu'il devrait y avoir une limitation?—R. Mes raisons sont que je crois qu'on emploie un trop grand nombre de pièges. Je ne vois pas que cela serve à grand'chose de limiter le nombre des permis et la durée de la saison, si on permet aux pêcheurs, aux usines ou fabriques de conserves d'employer autant de pièges qu'ils le veulent.

Q. Fixeriez-vous une limite au nombre de bateaux ou à la quantité d'engins de pêche?—R. Je crois que si on allouait tant de pièges à chaque fabrique de conserves, ce ne serait pas juste de limiter le nombre de bateaux, car très souvent il y a deux hommes par bateau et il y en a d'autres où il n'y a qu'un homme, de sorte qu'il deviendrait nécessaire, je suppose....

Q. Ce serait très facile de limiter la quantité d'engins de pêche d'une fabrique de conserves qui possède ses propres engins de pêche, mais qu'est-ce que vous feriez dans le cas d'un pêcheur indépendant qui ne relève d'aucune fabrique et qui vend son homard où il peut?—R. C'est une question assez difficile à résoudre, à moins qu'on n'y parvienne en donnant des permis aux pêcheurs.

Q. Vous croyez qu'on pourrait contrôler cela au moyen de permis de pêche?—R. Si vous obligez les fabriques de conserves à ne recevoir que les homards qui proviennent d'un nombre donné de pièges.

Q. Est-ce qu'on pêche beaucoup en dehors de la saison, ici?—R. Pas dans cette localité, depuis quelques années, mais on le faisait auparavant.

Q. Mais il y a eu de la pêche illégale, ici?—R. Oui, il y en a eu, mais je crois qu'on s'est bien conformé à la loi, depuis ces quelques dernières années.

Q. Est-ce l'habitude d'abandonner les engins de pêche dans l'eau, ici?—R. Oui, jusqu'à un certain point.

Q. Croyez-vous que cela ait quelque conséquence?—R. Oui, en effet. Je crois que c'est ruineux pour l'industrie, non seulement du homard, mais pour toutes les autres espèces de poisson.

Q. Que pensez-vous de la nouvelle méthode d'apposer des timbres sur les caisses; est-elle efficace?—R. Je suppose que oui, à certains égards, mais je ne crois pas que ce serait difficile pour quelqu'un qui désirerait des timbres pour paquer hors de saison de se les procurer. On se les a déjà procurés, jusqu'ici, et je suppose qu'on pourrait se les procurer encore. Mais, je parle seulement de cet endroit-ci, et je ne crois pas qu'il y ait eu aucun paquage illégal, ici, depuis quelques années.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de la pratique de pêcher dans les baies intérieures, dans les lagunes et dans les havres?—R. Je crois que c'est une fort mauvaise pratique.

Q. La défendriez-vous?—R. Je ne crois pas qu'on puisse la défendre dans le havre, ici. On pourrait le faire à certains endroits, mais dans des baies et des havres comme nous en avons ici, on ne pourrait pas la défendre: la baie est trop grande.

Q. Est-ce qu'il se fait beaucoup de pêche dans la baie?—R. A la fin de la saison, il s'en fait beaucoup.

Q. Est-ce qu'en limitant la pêche à une certaine profondeur d'eau on empêcherait cela, jusqu'à un certain point?—R. Je crois que oui.

Q. Pensez-vous qu'en limitant la profondeur d'eau, on pourrait empêcher les dommages causés par la pêche dans les lagunes ou dans les endroits où l'eau est peu profonde?—R. Où l'on pêche sur les bancs de sable dans cinq ou six pieds d'eau, où un bateau ne peut flotter, cela se pourrait, mais sur cette côte. . . .

Q. Est-ce que les verveux ne sont plus employés ici?—R. Non, monsieur.

Q. Ou les lignes de fond, ce que nous appelons la pêche avec les têtes de morues?—R. Non, monsieur. J'ai essayé les verveux, mais toujours sans succès.

Le témoin est renvoyé.

M. T. W. MacDonald.—A propos de la mise du frai de homards dans les homarderies, du système actuel de distribution du frai, j'aimerais savoir si le système de homarderie en vigueur aujourd'hui, est suffisamment efficace en ce qui regarde la manière de traiter le homard, pour la protection de cette industrie.

Le Commissaire.—Quel est le système maintenant en usage?

M. T. W. MacDonald.—Je comprends que le frai est emporté au loin et distribué en pleine mer. Comme de raison, c'est quand il est à une période très peu avancée, quand réellement il n'est encore que du très petit poisson. Je voudrais justement poser une question pour savoir si ce système est considéré satisfaisant et protège sérieusement l'industrie.

Le Commissaire.—Ordinairement, comme vous le savez, le homard femelle s'en va dans une eau tiède et peu profonde pour y développer ses œufs, et quand les œufs sont à maturité, il les dépose en eau profonde où s'accomplit l'éclosion. C'est pour cette raison que nous avons adopté le système qui consiste à faire éclore les jeunes homards en grande eau.

M. MacFee.—Je comprends que le ministère a fait une foule de recherches sur cette industrie. Je comprends qu'il a observé les homards alentour des fabriques et dans les endroits, aussi loin que possible, où ils ont été capturés.

Le Commissaire.—Il y a beaucoup de choses concernant la façon de vivre du homard qui sont connues, mais il y en a encore plus d'inconnues.

M. MacFee.—Où ils prennent les plus petits homards, ils pensent que là est la place où le homard se nourrit et croît. C'est ce que je comprends quand ils disent qu'ils ont fait des recherches. Je ne connais rien des homarderies.

Le Commissaire.—La raison pour laquelle les jeunes homards sont libérés en eau profonde, c'est qu'il est toujours admis que le homard femelle lui-même se délivre de ses jeunes en un endroit pareil, et non sur des bancs de sable où l'eau est peu profonde. Pensez-vous que l'on prenne tous les moyens possibles pour protéger les œufs?

M. MacFee.—Oh! je le pense.

Le Commissaire.—Serait-il possible de transporter les homards vivants à la homarderie et de les dépouiller là?

M. MacFee.—Non, pas de la distance jusqu'où vont nos bateaux, je ne le pense pas, à moins d'avoir un bateau-réservoir ou quelque chose qui convienne au transport des homards à la homarderie. Alors, cela serait possible, mais pas avec le bateau à gazoline dont nous nous servons à présent.

M. T. W. MacDonald.—Je voulais justement savoir si M. MacFee partage cette opinion que les jeunes homards devraient être délivrés en eau profonde.

M. MacFee.—Mon opinion était, jusqu'à ce que j'en eusse parlé au chef, qu'il était mieux qu'ils fussent délivrés quelque part au large.

Le Commissaire.—Les jeunes homards sont-ils largement distribués le long de la côte?

M. MacFee.—Je ne connais rien de cela.

Le Commissaire.—On se plaint en quelques endroits que les œufs sont réunis sur certains points, mais que les jeunes homards ne sont pas délivrés là.

M. MacFee.—Je devrais dire que le gérant de la homarderie m'a dit, ce printemps, qu'il libérerait les petits homards où il aurait reçu le frai, et en proportion de ce qu'il en avait reçu. En d'autres termes, s'il recevait un million d'œufs de l'ouest, il y délivrerait la même quantité de frai; s'il recevait deux millions d'œufs, il délivrerait la même quantité de frai.

Le Commissaire.—Si les jeunes homards sont tenus dans des réservoirs, ils se détruisent en nombre effrayant.

M. W. W. Jenkins.—Combien de temps après éclosion le homard devrait-il demeurer dans le grand réceptacle de la homarderie; y a-t-il une certaine longueur de temps de fixée pour cela, ou le directeur est-il supposé s'en rapporter à son propre jugement à cet égard?

Le Commissaire.—Je crois que le directeur agit selon son propre jugement à ce sujet. Je pense que lorsqu'il trouve que les jeunes homards sont robustes et vivaces, et capables de se subvenir à eux-mêmes, il donne instruction de les libérer; vous ne pouvez pas les garder trop longtemps dans l'espace étroit des réservoirs. Il y a d'autres fabricants de conserves ici présents. M. Cogswell, auriez-vous quelque chose à dire, vos vues coïncident-elles avec le témoignage donné par M. MacFee, complètement ou en partie?

M. Cogswell.—Vous avez parlé de la pêche des homards dans la baie et dans les rivières. Je crois qu'il devrait être permis de les capturer là.

Le Commissaire.—Il y a plusieurs endroits où il y a des anses étroites, des lagunes et des baies, dans l'intérieur desquelles les homards semblent se précipiter, et il a été remarqué que dans les parcs naturels comme ceux-là le homard devrait être protégé. C'est tout.

M. MacFee.—J'ai fait remarquer qu'il serait impossible de prohiber la pêche dans une baie comme celle-ci.

M. Cogswell.—Il y a autant de homards œuvés capturés en dehors de la baie qu'il y en a en dedans.

M. MacFee.—Oh! oui, autant. Ce que j'en dis concerne ces petites rivières. La pêche devrait être interdite à leur embouchure.

Le Commissaire.—Peut-être vaudrait-il mieux, M. Cogswell, que vous nous donniez votre témoignage sur ce point?

M. Cogswell.— C'est tout ce que j'ai à dire.

MM. T. W. MacDonald, A. J. MacDonald, W. W. Jenkins, Aaron C. Cogswell, William Easton et James Manuel, paqueurs, ayant été questionnés collectivement à

l'effet de savoir s'ils approuvaient le témoignage donné par M. MacFee, répondirent affirmativement.

M. MAANUEL est appelé et interrogé:—

Par le Commissaire:

Q. A quelle époque croyez-vous que la saison devrait être ouverte?—R. Mon opinion est tout à fait différente de celle qui a été émise. Mon opinion est qu'il serait préférable que la saison fût ouverte le 1er mai plutôt que le 20 avril.

Q. Quelle est votre raison d'en fixer l'ouverture au 1er mai?—R. Bien, nous prenons très peu de homards avant le 1er mai. Il arrive qu'une année, par exception, nous en prenons, mais c'est une année exceptionnelle; les conditions atmosphériques sont contre nous. Certaines années, la glace est prise. Il y a seulement une couple d'années, l'union des pêcheurs fit circuler une pétition demandant que la date de l'ouverture de la saison fût changée. Je pense qu'ils présentaient deux pétitions, une pour le 26 avril et l'autre pour le 1er mai.

Q. Laquelle des pétitions fut accordée, celle qui demandait l'ouverture pour le 26 avril?—R. Celle qui la demandait pour le 26 avril d'abord; mais la glace n'était pas partie à cette date, ils obtinrent l'ouverture pour le 1er mai.

Le COMMISSAIRE.—Quelle est votre opinion, M. MacDonald, quand voulez-vous qu'ait lieu l'ouverture de la saison?

M. T. W. MACDONALD.—A notre point de vue, le 26 avril ou le 1er mai. C'est-à-dire dans toute son étendue. Mais une ou deux de nos fabriques y gagneraient si la saison était ouverte un peu plus à bonne heure, un peu avant la fin du mois. Nous recevons généralement une grande partie de notre paquage dans les derniers jours d'avril, et le 1er ou le 2e jour de mai. Il y a un point sur lequel j'aimerais à questionner M. MacFee. Un certain nombre de pêcheurs sont d'opinion qu'ils devraient avoir le droit de tendre leurs pièges ou de poser leurs filets....

Le COMMISSAIRE.—Et de se servir de leurs lignes?

M. T. W. MACDONALD.—Et de se servir de leurs lignes à n'importe quel temps qu'ils croient propice; mais qu'il ne devrait pas nous être permis de paquer le poisson dans les fabriques avant l'ouverture de la saison. Je ne connais pas l'opinion des fabricants de conserves sur le sujet; un grand nombre de pêcheurs m'ont parlé en sa faveur.

M. MACFEE.—Ces pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs pièges?

M. T. W. MACDONALD.—Quelques-uns d'entre eux.

M. MACFEE.—Mon opinion est—nous avons eu à nous occuper de cette affaire ces dernières années—que cela ne conviendrait pas du tout. Cela finirait, je crois, par révolter les pêcheurs.

Le COMMISSAIRE.—M. Manuel, que pensez-vous au sujet de l'ouverture de la saison?

M. MANUEL.—Bien, personnellement, je me prononcerais pour le 20 avril.

Le COMMISSAIRE.—Qu'en pensez-vous, M. Cogswell?

M. COGSWELL.—Je pense que ce devrait être le 20 avril.

M. W. W. JENKINS.—Je suis en faveur de l'ouverture de la saison entre le 26 avril et le 1er mai. Je pense que tout le homard peut être pris entre le 26 avril ou le 1er mai et le 1er juillet. C'est mon opinion personnelle.

Le COMMISSAIRE.—Désirez-vous dire quelque chose touchant la clôture de la saison?

M. MACFEE.—Je crois qu'il est simplement nécessaire de clore la saison le 1er juillet.

Le COMMISSAIRE.—Je comprends que les paqueurs d'ici voudraient abolir la limite de taille, fixer un type de piège, clore la saison le 1er juillet, protéger les homards

œuvés au moyen de homarderies et de parcs, ou en les remettant à l'eau, et limiter le nombre des pièges.

M. MANUEL.—Cette réglementation concerne les pièges comme ils sont construits à présent?

Le COMMISSAIRE.—Pour l'avenir. Cela demanderait un certain temps, je suppose, avant que les pièges d'aujourd'hui fussent hors d'usage?

M. MANUEL.—S'ils continuent à perdre les pièges comme ils ont fait cette année, cela ne sera pas très long.

Le COMMISSAIRE.—Quel temps croyez-vous que peut durer un piège?

M. MANUEL.—Quatre ans.

Le COMMISSAIRE.—Trois ans semblent être la durée d'un piège dans la plupart des endroits.

JAMES MACMILLAN, paqueur, Georgetown, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous travaillé dans cette industrie?—R. Depuis que je débutai dans cette industrie, il y a environ 32 ans.

Q. De combien de fabriques de conserves pouvez-vous nous parler?—R. D'une seulement. Je suis contremaître de la fabrique de D. C. Morrison.

Q. Où est-elle située?—R. A Launching-Point.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Nous avons employé 15 bateaux cette année.

Q. Se servent-ils tous de leurs engins de pêche; les bateaux appartiennent-ils à la fabrique?—R. Tous les engins de pêche sont la propriété de D. C. Morrison. Nous avons un grand nombre de pièges à compartiments.

Q. Vous n'avez pas de bateaux indépendants?—R. Nous n'en avons pas du tout. Tous nos engins de pêche appartiennent à M. Morrison.

Q. Comment vos pêcheurs sont-ils payés, au poids?—R. Ils sont payés au poids.

Q. Quel a été le prix moyen dans les environs, au poids, cette année?—R. Bien, le prix payé a été à peu près de $1.30.

Q. Quel est-il aux hommes pêchant avec leurs propres engins de pêche?—R. Nous n'en avons pas de ceux-là.

Q. Vous avez entendu le témoignage de M. MacFee?—R. Oui.

Q. L'approuvez-vous, d'une manière générale?—R. Oui, je l'approuve.

Q. Y a-t-il quelque point particulier que vous aimeriez à expliquer plus complètement?—R. Je ne le pense pas. Je pense, comme M. Jenkins, que la saison devrait être ouverte le 1er mai.

Q. Vous pensez que la saison devrait être ouverte le 1er mai?—R. Du 1er mai jusqu'au 1er juillet, en retranchant ces dix derniers jours. Je pense que cela améliorerait la qualité du homard, parce qu'il y a une grande quantité de mauvais poisson survenant à cette époque, et qui n'est pas propre à la mise en conserves.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque partie de la saison durant laquelle les homards ne conviennent pas à l'alimentation?—R. Ils ne conviennent pas à l'alimentation dans les derniers jours de la pêche; ils ne sont pas propres à la mise en conserves.

Q. Qu'avez-vous à dire quant à la réglementation concernant les homards au-dessous de la taille requise et les homards œuvés, a-t-elle jamais été mise en vigueur?—R. Elle n'a pas été mise en vigueur.

Q. Quelle est votre opinion concernant la stricte mise en vigueur de cette réglementation; qu'arriverait-il si elle était mise en vigueur strictement?—R. Je crois que les fabriques seraient obligées de fermer leurs portes, si cette réglementation était

strictement mise en vigueur. Naturellement, sauver le frai est ce que nous avons fait dans les 3 ou 4 dernières années. Nous avons remis en liberté les homards œuvés, avant que nous ayons une homarderie.

Q. Vous ne permettiez pas aux pêcheurs de vous les apporter?—R. Nous ne permettions pas aux pêcheurs de nous les apporter; nous obligions les pêcheurs à les jeter par-dessus bord, quand nous pouvions nous en apercevoir. Comme de raison, nous ne le pouvions pas toujours.

Q. Croyez-vous que l'habitude d'enlever le frai des homards œuvés s'est répandue quelque peu ici?—R. Je pense qu'on a fait cela avant qu'on le nous les apportât ici.

Q. Est-il difficile de découvrer qu'un homard a eu les œufs enlevés?—R. Je pourrais le faire, mais la plupart ne le pourraient pas.

Q. Cela demanderait-il un examen minutieux?—R. Le frai est répandu, et si vous êtes habitué au maniement des homards, vous vous apercevrez vite si le frai est à l'intérieur ou s'il n'y a pas de frai. Quand le frai a été enlevé, vous examinerez le homard à la place d'où le frai est sorti, et si rien n'indique qu'il a été répandu, c'est que le frai est à l'intérieur.

Q. Mais, quand une grande quantité de homards est apportée rapidement à la fabrique, n'est-ce pas difficile de les distinguer?—R. Il est difficile de les distinguer. Les pêcheurs qui les retirent un à un de leurs pièges ont plus de chance de les découvrir.

Q. Les pêcheurs qui prennent les homards dans les pièges sont mieux en état de les choisir?—R. Oh, oui, nous ne pourrions les choisir.

Q. Pas à la fabrique?—R. Nous ne pourrions pas les choisir très bien, parce que les homards y sont amoncelés.

Q. Si les fabriques de conserves refusaient toutes d'accepter les homards œuvés, qu'arriverait-il?—R. Comme de raison, nous refusons à présent de les accepter.

Q. Et ils sont tous envoyés à la homarderie pour que les œufs soient enlevés?—R. Oui.

Q. Mais avant que l'on fît cela, pensez-vous que le fabricant de conserves était scrupuleux à cet égard et refusait d'accepter les homards œuvés? En certains endroits, on nous a dit que cela voulait simplement dire que les œufs étaient enlevés en dehors; pensez-vous que ce soit le cas?—R. Oui, on a fait cela. J'en ai connu qui le faisaient. Naturellement, nous ne pouvons rien dire à cet égard; jusqu'à ce que nous ayons vu les gens le faire, nous devons leur prendre leurs homards.

Q. Quelle est la taille moyenne du homard œuvé?—R. Généralement, un homard de bonne taille a de 8 à 9 et 10 pouces ,et ainsi de suite. C'est à peu près la taille du homard œuvé.

Q. Comment sont les homards œuvés quant à la qualité de la chair et à son abondance?—R. Elle est abondante.

Q. Obtenez-vous de bons résultats?—R. Oui.

Q. Ils donnent une bonne chair?—R. Oui, ils donnent une bonne chair.

Q. On nous a dit que les homards œuvés ne donnent pas une bonne chair, qu'elle est molle et spongieuse.—R. Oui, à la fin de la saison, quand le test commence à amollir.

Q. Les témoins consultés ont-ils fait allusion à cette particularité comme s'appliquant à tous les homards œuvés?—R. Non.

Q. La majorité des témoignages donnés jusqu'ici tend à démontrer que les homards œuvés sont généralement de bonne taille?—R. Oui, de très bonne taille.

Q. Et que ces homards fournissent une chair abondante et bonne?—R. C'est vrai.

Q. Cependant, quelques fabricants de conserves prétendent qu'il n'en est pas toujours ainsi?—R. C'est plus tard dans la saison, quand le test du homard commence à devenir tendre.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. Je ne m'en souviens pas tout à fait, mais il est d'une taille joliment bonne. Il a généralement

8 pouces, je crois. Je ne pense pas en avoir vu de plus petit que 8 pouces, à peu près. Je remarque qu'il est de taille joliment bonne quand il a son frai.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'amener les pêcheurs à rejeter à l'eau tous les homards œuvés qu'ils capturent dans leurs pièges, par des raisons morales?—R. Je ne crois pas qu'ils consentiraient à cela. Je pense qu'il est à peu près impossible de les amener à faire cela.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'obtenir des pêcheurs qu'ils apportent les homards œuvés, qu'on leur paierait, et, alors, qu'ils les remettent à l'eau, près de la côte?—R. Oui, je pense qu'ils feraient cela.

Q. Comme nous ne pouvons les croire sur parole, les homards seraient reçus par quelqu'un et remis à l'eau?—R. Oui, je pense qu'ils feraient cela, qu'ils devraient le faire.

Q. Croyez-vous qu'une proportion considérable de ces homards seraient repris dans les pièges, s'ils étaient remis en liberté?—R. Nous avons fait une loi parmi nous obligeant les pêcheurs à remettre les homards œuvés en liberté, et stipulant que nous ne leur achèterions pas ces homards, et qu'on imposerait une amende à ceux qui nous en apporteraient. Alors, ils commencèrent à se récrier disant que cela ne servirait à rien, que s'ils les jetaient par-dessus bord, quelque autre les attraperait et les apporterait. Je ne sais pas si cela est le cas ou non, je ne puis rien dire quant à cela.

Q. Que pensez-vous de la proposition de licencier les pêcheurs?—R. Je peux difficilement répondre là-dessus. C'est aux pêcheurs à...

Q. De permettre seulement à des pêcheurs licenciés de transporter le produit de la pêche?—R. Je ne peux pas dire grand'chose à cet égard.

Q. Est-ce que la majorité des pêcheurs sur cette partie de la côte sont de vrais pêcheurs, c'est-à-dire prennent-ils aussi bien d'autres poissons que du homard?—R. Bien, il y a une partie de la pêche faite par des fermiers, plus de la moitié des pêcheurs sont des cultivateurs et ils ne font pas souvent d'autre pêche. Un bon nombre d'entre eux pêchent pour leur propre consommation la morue et d'autres poissons. Ils pêchent tous le hareng.

Q. Où prenez-vous votre hareng?—R. Tout près des fabriques, nous jetons les filets en pleine baie.

Q. Que pensez-vous au sujet des pièges; est-ce que le piège actuel à compartiments détruit sans nécessité, à votre avis?—R. Bien, naturellement, il capture des homards plus petits que les autres, et quand il est deux jours à l'eau, il retient tous les homards. Je ne pense pas que nous ayons pris des homards plus petits cette année que nous n'en avions l'habitude.

Q. Que lorsque vous employiez le piège d'ancienne façon?—R. Toute la saison, les homards ont été plus petits. Tous nos pièges à compartiments sont bien au delà de la limite de trois milles. Nous n'avons pas de gens qui pêchent plus près de la côte.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'établir un piège modèle, en insistant pour obtenir un règlement déterminant l'espace qui doit être gardé entre les lattes; pensez-vous que cela pourrait être fait?—R. Bien, je ne le sais pas. Il fut un temps où l'espace était d'un pouce à la latte du bas. Nous avions coutume de prendre des homards joliment petits, comme aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il y avait une grande différence. Je ne crois pas qu'il serait de quelque valeur de changer ces pièges, parce qu'ils ne durent pas assez longtemps.

Q. Quel espace y a-t-il aujourd'hui entre les lattes?—R. Elles sont joliment rapprochées à présent, mais l'espace du bas est d'environ trois quarts de pouce. Si la latte était posée sur le fond, je crois que ce serait parfait. Si cela était fait, et si la latte était fixée en travers, le piège ne prendrait pas de homards trop petits et ils pourraient s'en échapper. Un petit homard peut passer à travers un assez petit espace, s'il en a la chance.

Q. Quelle est la taille d'un homard capable de passer par une ouverture d'un pouce?—R. Bien, un homard de 7 pouces peut y passer.

Q. Pensez-vous qu'un homard fait des efforts pour s'échapper du piège quand on le remonte, ou cherche-t-il plutôt à s'accrocher à quelque chose, jusqu'à ce qu'il ait atteint la surface?—R. Je ne pense pas qu'ils s'échappent souvent; toutefois, certains pêcheurs disent qu'ils y parviennent.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une bonne raison d'avoir une limite de taille plus petite, et une date différente pour la clôture de la saison en certains endroits?—R. Je ne connais pas d'autre raison que celle de les pêcher tous afin que le homard devienne rare à la fin de l'année. La pêche du homard à la fin de l'année en réduirait le nombre, plus que nous n'avons fait aux endroits où nous sommes.

Q. Pensez-vous que le homard, quand on en commença la pêche, était partout d'une taille uniforme beaucoup plus grosse?—R. Oh, oui, il était plus gros quand je pêchai pour la première fois.

Q. Croyez-vous qu'il y a des familles plus petites sur des côtes que sur d'autres?—R. Le homard, naturellement, devient plus petit ici. Il est un peu plus petit chaque année. Comme de raison, il est mis en conserves beaucoup plus petit que quand je m'engageai dans l'industrie, il y a 32 ans.

Q. Mais, originellement, ne croyez-vous pas qu'il était d'une taille plus uniforme partout?—R. Oui, mais il devient plus petit chaque année, parce qu'il commence à être pêché.

Q. Pensez-vous que la diminution est arrêtée et que les conditions sont à peu près stationnaires; quelques-uns disent qu'il n'y a pas eu de diminution appréciable pour les 5 ou 10 dernières années?—R. Je pense que nous avons eu environ autant de homards œuvés cette année que l'année dernière, seulement, nous avions moins de bateaux. Nous avions deux bateaux de moins, et nous n'avons pas eu une pêche tout à fait aussi bonne.

Q. Mais même dans les bonnes années, il y a toujours eu des saisons où la pêche a manqué?—R. Sûrement, il y en a eu beaucoup. Il y a eu un temps où le poisson disparaissait presque complètement et puis, après, survenait si abondamment que vous ne pouviez pas l'écarter de votre chemin. Il n'y a pas longtemps de cela, environ dix ans.

Q. Que proposeriez-vous quant à la meilleure réglementation de la pêche, que suggéreriez-vous ou que conseilleriez-vous?—R. Je pense que la suggestion de M. MacFee, de M. Jenkins et de M. MacDonald, qui sont tous propriétaires de fabriques, est parfaite. C'est d'avoir la saison de pêche du 1er mai au 1er juillet; ce serait une mesure suffisamment restrictive. Si cette restriction avait toujours existé, je pense que le homard ne serait pas déprécié comme il l'est, il n'aurait jamais diminué. En cette saison, vous preniez dix jours pendant lesquels la pêche est des plus préjudiciables au homard. Comme de raison, la pêche de bonne heure pendant la première partie de la saison ne cause pas de tort au homard. Si vous le prenez de bonne heure vous ne le prendez pas plus tard, c'est mon idée. Si vous en prenez en mai, vous n'en prendrez pas autant en juin et les autres mois, parce que, lorsqu'il est pris, il est pris.

Q. Combien de livres pesant de homard vivant faut-il pour emplir une boîte d'une livre, dans votre cas?—R. Bien, il faut environ quatre livres et demie par boîte. Comme de raison, cela varie, vous savez. Vous ne pouvez pas toujours....

Q. A différentes époques de la saison, en mai, par exemple, ils arrivent plus nombreux?—R. Ils ne sont pas aussi nombreux en mai, quelquefois, qu'ils le sont plus tard.

Q. Sont-ils plus nombreux en mai que lorsque la saison est plus avancée?—R. Ils sont plus nombreux en mai, mais, cependant, ils ne donnent pas une aussi bonne moyenne.

Q. Que pensez-vous du système de permis actuel; pensez-vous qu'il y ait assez de fabriques de conserves et que la méthode présente restreignant le nombre des permis doive être continuée?—R. Bien, je pense qu'il y en a assez, à un point de vue. Il n'y a pas assez d'espace pour en établir plus, à moins qu'on les entasse les unes sur les autres.

Q. Un grand nombre de personnes disent qu'elles ne voient aucune bonne raison de restreindre le nombre des permis; qu'un homme autant qu'un autre a droit à un permis?—R. Bien, je puis difficilement répondre là-dessus. Je ne veux rien dire sur cette question.

Q. Que pensez-vous de la méthode du ministère d'encourager les pêcheurs de coopérer à la mise en conserves?—R. Je ne peux pas dire grand'chose sur ce sujet, je crois.

Q. Je pense que vous m'avez dit que vous corroboriez le témoignage donné par M. MacFee, d'une manière générale?—R. Je suis d'accord avec M. MacFee dans tout ce qu'il dit.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'inspecter les produits des fabriques de conserves de homard?—R. Oui, je suis d'avis qu'on les inspecte, qu'on les inspecte toutes.

Q. Pensez-vous qu'un personnel spécial serait requis pour s'acquitter convenablement de ce travail, ce travail pourrait-il être confié au personnel déjà existant des gardes-pêche?—R. Nous sommes supposés voir à cela nous-mêmes, le chef du personnel est supposé y voir, mais vous ne pouvez pas toujours contrôler l'affaire, parce qu'il y a une foule de gens qui ne font pas attention à ces choses, ce qui cause beaucoup de difficultés au paqueur en plus d'une occasion.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'insister pour obtenir une fabrique modèle, où la mise en conserves serait opérée d'une certaine façon et où les tables d'épinette brute ne seraient pas employées, etc.?—R. Les tables dont nous nous servons sont recouvertes de zinc. Chacune de nos tables est recouverte de zinc.

Q. Croyez-vous que l'on devrait exiger un outillage semblable dans tous les cas?—R. Oui, toute fabrique devrait en avoir un pareil. Aucune fabrique ne devrait pouvoir s'en passer. Le homard ne doit pas être paqué sur une table qui n'est pas convenablement recouverte.

Q. Pourriez-vous nous dire quelque chose concernant l'industrie du homard vivant; avez-vous de l'expérience en cela?—R. On ne fait pas grand'chose ici en ce genre d'industrie, mais j'ai été au Nouveau-Brunswick et à d'autres places où on les expédie vivants.

Q. En quelle partie du Nouveau-Brunswick, dans le comté Charlotte?—R Dans tout le comté Charlotte et en haut de la baie de Fundy.

Q. Que considérez-vous le plus profitable aux pêcheurs, la vente des homards vivants pour l'exportation, ou la vente à la fabrique de conserves?—R. Naturellement, la vente à la fabrique leur est plus profitable, parce qu'ils y touchent immédiatement le prix de leur pêche. Quelquefois, dans le commerce du homard vivant, ils perdent leur argent. Parfois, ils obtiennent un bon prix, et, ensuite, ils ont à peu près rien.

Q. Les facilités n'existent pas ici pour permettre cette branche de l'industrie du homard?—R. Non. Dans le Nouveau-Brunswick, on met en boîte le petit homard et on expédie le gros. Cela ne paierait pas ici.

Q. On a suggéré qu'un bureau de conseillers (advisory board) devrait fonctionner dans les provinces maritimes, quelque chose comme les commissions de pêcheries du vieux pays; que pensez-vous de cela?—R. Je pense que cela irait bien.

Q. Est-ce que la pêche hors de saison se pratique plus ou moins?—R. Bien, les inspecteurs, je pense, s'occupent très bien de cela. Ils surveillent d'assez près les côtes, et je pense que les pêcheurs qui sont enclins à pêcher hors de saison sont joliment rares à présent. On n'a jamais pêché ni paqué hors de saison. Il n'y a pas de paqueurs ici qui ont fait cela.

Q. Où paque-t-on la plupart du poisson pris hors de saison?—R. Bien, à vous dire honnêtement la vérité, je ne sais pas où il se pratique quelque chose comme cela.

Q. Pensez-vous que le homard pris en temps prohibé est mis en conserves dans les fabriques licenciées?—R. Je n'étais pas alentour d'ici quand on a pêché hors de saison; j'étais ailleurs.

Q. Que pensez-vous de l'habitude d'abandonner les engins de pêche dans l'eau?—R. De laisser les engins de pêche dehors?

Q. Chaque année, une quantité considérable d'engins de pêche sont laissés dans l'eau?—R. Je pense que cela n'est pas un rêve.

Q. Est-ce que cela cause du tort?—R. Je ne suppose pas que cela fasse beaucoup de bien. Cela fait un grand tort aux paqueurs quand les engins de pêche sont laissés à l'eau; cela leur enlève beaucoup d'argent.

Q. N'ont-ils pas les moyens de tenir les pêcheurs responsables?—R. Je ne crois pas qu'ils puissent faire des réclamations contre eux. Je suppose que si les pêcheurs possédaient quelque argent, ils pourraient leur faire payer des dommages.

Q. Que pensez-vous de la méthode actuelle d'étiqueter des caisses?—R. La méthode employée maintenant?

Q. Croyez-vous qu'elle atteint son but et rend impossible la vente illégale du homard en conserves?—R. Comme de raison, cela empêche le paquage après la saison; on ne peut pas l'expédier.

Q. On cherche le moyen d'enfreindre la loi, d'une manière ou d'une autre, n'est-ce pas?—R. Le seul moyen possible est de garder la marchandise jusqu'à ce qu'on puisse l'expédier. Je ne vois pas comment on s'y prend.

Q. Que pensez-vous de la pêche sur les bancs de sable?—R. Naturellement, il se perd un grand nombre d'engins de pêche sur les bancs de sable. Il y a des pêcheurs faisant la pêche en doris qui ne peuvent aller en eau profonde et doivent pêcher près de la côte.

Q. Croyez-vous que l'on devrait limiter la profondeur d'eau où la pêche s'accomplit?—R. Je ne crois pas que cela ferait une grande différence en ce qui regarde le homard, qu'on pêche à eau peu profonde ou profonde.

Q. Nous trouvons des pêcheurs pêchant où l'eau n'a pas une brasse de profondeur, et l'opinion générale semble être qu'ils ne rencontrent là qu'une petite migration de poisson, ce qui détruit la pêche.—R. C'est à l'époque de l'année où le poisson arrive.

Q. La pêche sur les bancs de sable se pratique toujours à l'arrière-saison?—R. Les pêcheurs de la côte capturent là le poisson à ce temps de la saison où il arrive. Au printemps, les pêcheurs s'éloignent, et c'est au loin qu'ils font leur meilleure pêche.

Le témoin est renvoyé.

HENRY GOTELL, pêcheur, Georgetown, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Depuis environ 10 ans.

Q. Faites-vous aucune autre pêche?—R. Oui.

Q. Quelle autre pêche?—R. La pêche au hareng, à la morue, au maquereau, etc.; n'importe quelle pêche.

Q. Ainsi, quand la pêche au homard est finie pour vous, vous en faites simplement une autre?—R. Il n'y a pas d'autre pêche comme celle du homard à faire ici. Il faut aller à Souris ou quelque autre endroit.

Q. Etes-vous descendu là-bas?—R. Quelques années, oui.

Q. Avez-vous toujours pêché le homard à cette place?—R. Oui, je n'ai jamais pêché le homard aucune part ailleurs.

Q. Vous n'avez pêché que le homard depuis dix ans?—R. J'ai pêché depuis 10 ans, probablement 12.

Q. Etes-vous propriétaire de vos bateaux et de vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Quel nombre de pièges employez-vous?—R. 250.

Q. Vous ne pêchez pas seul?—R. Je pêche avec un de mes garçons.

Q. Quand commencez-vous à pêcher généralement?—R. Aussitôt que nous pouvons. Nous commençons à sortir nos engins de pêche le 20. L'année dernière, la glace nous a empêché de les sortir avant le 26. Au printemps, les pêcheurs désirent sortir leurs engins de pêche d'aussi bonne heure que possible.

Q. Dans quelle profondeur d'eau avez-vous commencé à pêcher?—R. Nous commençons généralement au printemps dans 8 brasses d'eau, environ.

Q. A quelle distance de la côte est-ce cela?—R. A une distance d'environ un demimille.

Q. Juste à l'ouverture du port?—R. Tout près du récif Panmure, du côté nord du récif.

Q. Pêchez-vous toute la saison en même eau?—R. Presque tout le temps. Naturellement, plus tard dans la saison, nous changeons nos lignes de place, probablement à une profondeur de trois brasses à une partie de la saison, et de six ou sept brasses à l'autre partie. Nous tendons nos lignes à différents endroits comme vous voyez.

Q. Quel est l'état de la pêche à ces deux saisons; quelle espèce de poisson prenez-vous d'abord, quand vous commencez à pêcher?—R. Beaucoup de beaux homards au printemps.

Q. Quand vous rapprochez vos pièges, prenez-vous autant de poisson qu'au printemps?—R. Bien, où nous pêchons, il n'y a pas une grande différence.

Q. Pensez-vous que le dernier poisson pris est plus petit que celui qui est pêché au commencement de la saison?—R. Il y en a un peu plus de plus petits à la fin.

Q. Quel est le pourcentage du homard que vous prenez au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. Il y en a beaucoup.

Q. Pouvez-vous essayer de nous dire combien sur cent?—R. Je puis dire que près de la moitié sont au-dessous de 8 pouces.

Q. Aux deux époques de la saison?—R. Oui.

Q. De bonne heure au printemps, et tard dans la saison?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel pourcentage de homard œuvé prenez-vous?—R. Je ne pourrais dire exactement. L'année dernière, je les ai comptés, j'en avais 47.

Q. C'est tout ce que vous avez pris pendant toute la saison?—R. Oui, je les ai mis dans un parc et j'ai tenu compte du nombre.

Q. Quel est le poids total du poisson que vous avez pris?—R. Environ 8,000 livres l'année dernière, je pense.

Q. Vous dites que vous avez mis dans des parcs les homards œuvés?—R. Je les ai mis dans des parcs où il y avait de l'eau salée.

Q. Savez-vous ce qu'ils sont devenus?—R. Ils ont continué à vivre à leur manière, et s'en sont allés quelque part dans la baie, et plus tard nous n'en aperçumes plus aucun.

Q. Vous n'avez pas essayé de les garder?—R. Non, monsieur; ils s'en sont tous allés. L'eau était plus pure à cet endroit et ils pouvaient nager à leur gré.

Q. Y avait-il quelque possibilité de les tenir enfermés là?—R. Il y avait tout l'intérieur de la baie où ils pouvaient aller et alentour.

Q. Est-ce que vous avez toujours eu l'habitude de faire cela?—R. Non, j'ai fait cela pour la première fois l'année dernière.

Q. Avant l'année dernière, était-ce l'habitude d'apporter tous les homards à la fabrique?—R. Tout ce que j'avais allait à la fabrique.

Q. Le homard gros ou petit, œuvé ou non?—R. Oui.

Q. Et, en autant que cela vous regarde, est-ce que la loi fut jamais mise en vigueur?—R. Pas à ma connaissance, pas ici.

Q. Que serait-il arrivé si le paqueur auquel vous vendez avait refusé de prendre les homards œuvés?—R. J'aurais eu à les remettres à l'eau; je ne pouvais pas faire autre chose, je suppose.

Q. Pensez-vous que cela est d'usage courant chez les pêcheurs?—R. Je suppose que les pêcheurs, comme n'importe qui, en dépouillent quelques-uns. Il y en a qui les apportent à la fabrique malgré tout ce que vous pouvez faire pour les empêcher.

Q. Cela pourrait arriver par accident?—R. Je crois qu'il est de l'intérêt des pêcheurs de rejeter à l'eau les homards œuvés.

Q. Pensez-vous que plusieurs pêcheurs ont fait ainsi?—R. Je puis parler pour moi seulement. Je suppose que parmi eux, il s'en trouve qui les auraient apportés.

Q. Pensez-vous que l'habitude de dépouiller les homards de leurs œufs a jamais été pratiquée?—R. Je n'avais jamais vu cela avant cette année. Je ne puis pas vous dire s'il y a eu quelque chose comme cela de fait. Je suppose qu'il y a différentes façons d'enlever les œufs.

Q. Vous ne l'avez jamais fait vous-même?—R. Je l'ai vu faire cet été à la fabrique.

Q. Est-ce facile?—R. Oh oui, très facile.

Q. Les œufs se détachent facilement?—R. Oh oui, très facilement.

Q. Quand les œufs sont à maturité, je suppose qu'ils se détachent plus facilement que lorsque le homard est pris au commencement de la saison?—R. Oui, ils se détachent plus facilement.

Q. Employiez-vous autant d'engins de pêche au début que vous en employez maintenant?—R. Quand j'ai commencé ici, la première année, je n'avais que 75 pièges.

Q. Avez-vous pris autant de homards avec ces 75 pièges que vous en prenez maintenant avec un nombre plus grand de pièges?—R. Oui, tout autant.

Q. Est-ce votre opinion que la pêche a diminué?—R. Naturellement, elle a diminué.

Q. A quoi attribuez-vous cela?—R. Je crois que le homard est presque tout pris et qu'on lt détruit. Les petits homards et le homard œuvé sont capturés et ainsi de suite.

Q. Savez-vous si la diminution continue?—R. Bien, dans certaines parties du territoire, je suppose.

Q. Dans quelle condition est-ce à votre endroit?—R. Je pense que c'est suffisamment bon.

Q. Parce que vous avez la homarderie ici?—R. Oui, cela nous aidera en tout cas.

Q. Quel est le prix qu'on paye aujourd'hui les homards comparé à celui qu'on payait quand vous avez commencé à pêcher?—R. On nous paye le homard plus cher aujourd'hui que lorsque j'ai commencé à pêcher, plus qu'on ne payait dans les années passées, quand nous avons commencé.

Q. Le homard vaut beaucoup plus à présent?—R. Je suppose que oui, il le devrait.

Q. Quel prix vous payait-on d'abord, quand vous avez commencé?—R. Je me souviens que nous pêchions ici pour 40 cents du cent.

Q. Et vous aviez une grande migraton de poisson?—R. Oui, beaucoup plus considérable.

Q. A-t-elle été plus considérable cette année que l'année dernière?—R. Non, monsieur.

Q. Comment cela est-il arrivé?—R. Le poisson a été rare cette année. Je pense que pas un seul pêcheur n'en a pris autant cette année que l'année dernière.

Q. Mais je parle du prix; avez-vous le même prix que l'année dernière?—R. Non, monsieur.

Q. Qu'avez-vous eu, cette année?—R. Bien, à vous dire la vérité, je ne sais pas au juste. Je suppose que c'est $2.50, mais je ne l'ai pas encore touché.

Q. On ne vous a pas encore réglé votre compte?—R. Non.

Q. Pensez-vous que le pêcheur retire un bon prix de sa pêche?—R. Il m'est difficile de répondre. Je suppose qu'il obtient des paqueurs tout ce qu'ils peuvent lui offrir, mais je ne sais pas s'il a pour la valeur de son poisson.

Q. Comment le prix est-il établi?—R. En rapport avec la vente du poisson, quand il est en conserves, je suppose. Il en dépend pas mal de cela. Ce que le fabricant de conserves retire de son poisson détermine ce que reçoivent les pêcheurs.

Q. Y a-t-il de la concurrence en cette matière; un fabricant de conserves cherche-t-il à vous donner plus qu'un autre, ou y a-t-il un prix fixé de commune entente?

—R. Je ne crois pas qu'il y ait des paqueurs ici qui paient plus les uns que les autres. Il peut y avoir un pêcheur accidentellement qui touche plus, mais ce n'est qu'une bagatelle de plus.

Q. Pensez-vous que le prix payé aux pêcheurs est fixé par les fabricants de conserves?—R. Je le pense.

Q. Vous pensez qu'ils s'entendent au sujet du prix à payer?—R. Je le pense, monsieur.

Q. Avez-vous connu un fabricant de conserves qui accepte des homards au-dessous de la limite de taille, ou des homards œuvés?—R. Bien, il y a déjà longtemps, on a établi une limite de taille, mais je ne pêchais pas alors.

M. Manuel.—J'aimerais à demander au témoin si le prix payé aux pêcheurs est fixé par les fabricants de conserves.

Par le Commissaire:—

Q. Qu'en pensez-vous, y a-t-il un prix établi par les paqueurs?—R. Aux pêcheurs.

Q. Oui.—R. Je le comprends ainsi. Oui, je crois qu'il y en est ainsi.

M. Manuel.—Est-ce un fait?

Le Témoin.—Je crois que oui.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous qu'il y a des arrangements de conclus avant l'ouverture de la saison? Les pêcheurs se plaignent, en quelques endroits, que les paqueurs s'entendent et établissant un prix que les pêcheurs sont forcés d'accepter?—R. Bien, je ne dis pas cela. Je ne peux pas répondre là-dessus. Cela peut s'être fait, mais je ne pourrais pas le dire.

Q. Croyez-vous que vous retirez votre part légitime du profit que rapporte l'industrie?—R. Je reçois la même chose que les autres.

Q. Et êtes-vous satisfait de ce que vous recevez?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le meilleur moyen, pensez-vous, de disposer les pêcheurs à observer la loi, particulièrement en ce qui concerne les homards œuvés; quel serait le moyen à employer?—R. Protéger tout le homard œuvé en le transportant à la homarderie ou à la fabrique de l'endroit, je suppose, et avoir un homme....

Q. En certains endroits, il n'est pas possible d'établir des homarderies. Il y a des localités où cela ne peut être fait. Quel moyen serait efficace pour induire les pêcheurs à se conformer à la loi?—R. Le seul moyen, je suppose, serait que vous ayiez un bateau qui viendrait à notre fabrique chercher le homard œuvé.

Q. Ce que je veux dire, c'est ceci: vous croyez qu'il est mauvais de prendre les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Mais cela se fait?—R. Oui.

Q. Comment pourrait-on induire les pêcheurs à ne plus prendre de ces homards aux endroits où il n'y a pas de homarderie?—R. Je suppose que la seule chose à leur faire serait....

Q. Forceriez-vous chaque pêcheur de homard à prendre un permis?—R. Et à ne pas pêcher le homard, à moins qu'il n'ait un permis?

Q. Oui?—R. Je ne sais pas si cela leur serait favorable ou non. Cela se pourrait. Dans les fabriques où il n'y a pas de place pour le frai, je pense que cela serait une bonne idée.

Q. Pensez-vous que l'on pourrait obtenir quelque amélioration en réunissant les pêcheurs en différents endroits, et en leur expliquant les dommages qu'ils causent en détruisant les homards œuvés; pensez-vous que ce moyen ferait impression sur l'esprit des pêcheurs?—R. Je le pense.

Q. Le ministère de l'agriculture envoie partout des conférenciers expliquer les avantages des assolements, des méthodes perfectionnées de la fabrication du beurre et de l'élevage des bestiaux, etc.; croyez-vous que la même chose devrait être faite pour nos pêcheurs?—R. Je le crois.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs d'éviter de traîter avec un fabricant reconnu pour scrupuleux quant à ce qui regarde les homards œuvés, ou au-dessous de la limite de la taille, et de s'adresser à des fabricants moins scrupuleux?—R. Je ne crois pas que nous ayons rien de tel ici.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de parvenir à acheter aux pêcheurs les homards œuvés, et de les leur faire remettre à l'eau dans la baie, à une place où nous pourrions constater que cela a été fait?—R. Je n'approuverais pas cela, parce qu'il y a une foule de ces homards à l'époque où nous les recevons qui sont à peine capables de prendre soin d'eux-mêmes. Certains d'entre eux peuvent être presque morts, et si vous les rejetez, ils ne vivront pas.

Q. N'y a-t-il pas une période de la saison de pêche où les homards œuvés sont plus nombreux qu'en tout autre temps?—R. Au mois de mai.

Q. Avez-vous jamais essayé de retenir un homard œuvé dans votre piège pour voir comment il jette son frai?—R. Je ne l'ai jamais essayé, monsieur.

Q. Que pensez-vous qu'il arriverait, si la pêche du homard était complètement interdite pour un certain nombre d'années?—R. Je pense que cela donnerait au homard l'opportunité de s'améliorer et de croître en nombre.

Q. Qu'adviendrait-il des pêcheurs pendant ce temps-là?—R. Ils auraient à se chercher un autre gagne-pain. Les pêcheurs devraient pêcher le hareng ou la morue au printemps. Les pêcheurs ne prennent pas ces homards, vous savez; la plus grande partie est prise par les fermiers.

Q. Vous ne pensez pas que ce sont les vrais pêcheurs?—R. Non, ce n'est pas eux.

Q. On nous a dit, dans un grand nombre d'endroits, que si une telle suggestion se réalisait, cela conduirait un grand nombre de gens hors du pays?—R. C'est ce qui arriverait.

Q. Que pensez-vous de la méthode actuelle d'accorder les permis; pensez-vous que la restriction du nombre des permis pour la mise en conserves, comme cela existe à présent, est satisfaisante pour les pêcheurs?—R. Je suis d'avis qu'elle l'est, oui.

Q. Pensez-vous qu'il y a assez de fabriques de conserves dans le voisinage?—R. Oui, je pense que nous en avons justement assez ici.

Q. Pensezvous que nous devrions limiter le nombre des engins de pêche qui sont mis à l'eau?—R. C'est une autre question.

Q. Nous limitons le nombre des fabriques de conserves, et nous ne limitons pas le nombre des engins de pêche?—R. Bien, je ne sais pas comment cela marcherait alentour d'ici. Nous avons des hommes qui emploient 400 pièges,—400 pièges par homme.

Q. Cela doit être en eau très basse?—R. Non, dans 7 ou 8 brasses. D'autres n'emploient que 200. Ainsi, cette mesure ne leur conviendrait pas très bien.

Q. Vous pensez qu'il serait difficile de faire cela?—R. Je crois qu'il serait difficile de limiter le nombre des pièges. Il y a une foule de gens possédant leurs pièges vous savez.

Q. Qu'arriverait-il, croyez-vous, si nous en tenions strictement à la limite de la taille, et si nous ne nous permettions pas d'apporter de la côte aucun homard au-dessous de 8 pouces?—R. Cela signifierait que les fabriques feraient aussi bien de fermer leurs portes tout de suite. Personne alors ne voudrait pêcher, aucun pêcheur ne tendrait un piège.

Q. Avec quelle espèce de pièges pêchez-vous, avec les nouveaux pièges?—R. J'en ai 15 cette année.

Q. Comment les trouvez-vous, comparés aux autres?—R. Ils sont meilleurs que les autres, parce que, si vous ne pouvez retirer votre piège de l'eau avant deux ou trois jours, ils retiennent tout ce qui y pénètre. Après deux jours, les homards s'échappent des autres pièges, ceux qui ont deux têtes. Comme moyenne de pêche ordinaire, vous en avez autant dans les vieux pièges que dans les nouveaux, qui ne sont pas meilleurs.

Q. Pensez-vous qu'en réglementant l'espace entre les lattes dans le bas du piège, un plus grand pourcentage de petits homards pourrait s'échapper?—R. Cela ne ferait rien.

Q. Vous croyez que cela ne permettrait pas à une grande proportion de petits homards de s'échappeer?—R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi?—R. Je ne vois pas comment ils pourraient s'échapper. La minute où vous retirez votre piège, juste au moment où le piège quitte le fond, tout le poisson qu'il renferme s'en vient dans le haut du piège, et il reste là jusqu'au moment où le piège est hors de l'eau. Les homards n'ont aucune chance de s'échapper, à moins qu'ils ne soient très petits.

Q. Quelle est la taille du plus petit homard que peut retenir un piège?—R. Cinq pouces.

Q. Pensez-vous qu'il y ait avantage de mettre en conserves le homard de cinq pouces?—R. Bien, en réalité, il n'a pas beaucoup de chair, mais, cependant, il faut bien le mettre en conserves si l'on veut gagner de quoi vivre.

Q. Quelle est la taille d'un homard pouvant passer par une ouverture d'un pouce? —R. Un homard de 7 pouces y passe quand le piège est au fond de l'eau.

Q. Quelle est votre idée quant au raccourcissement de la saison, en retranchant dix jours à la fin dans le but de protéger le homard?—R. Ce serait mieux si vous accordiez dix jours au printemps, au début.

Q. A quel temps voudriez-vous commencer au printemps?—R. N'importe quel temps depuis le 20 avril; nous ne pouvons pas tendre nos lignes beaucoup avant cette époque. Nous le pouvons certaines années.

Q. Combien de temps vous faut-il pour mettre en place tous vos engins de pêche? —R. Environ deux jours et demi, quand le temps est beau.

M. T. W. MacDonald.—Dans un printemps moyen, combien cela vous prend-il de temps pour mettre en place vos engins de pêche?

Le Témoin.—Quelquefois, cela nous demande dix jours. Par un temps orageux, il nous faudra une semaine et nous ne pouvons lever un piège.

Par le Commissaire:

Q. Combien de jours de pêche comptez-vous avoir durant la saison?—R. Je ne puis pas réellement vous le dire. Il y a des étés pendant lesquels nous perdons plus de temps que dans d'autres.

Q. Pouvez-vous essayer de nous dire pendant combien de jours vous pêchez, une année pour l'autre?—R. Nous perdons dix ou douze levées de pièges certaines années.

Q. Avez-vous quelque expérience dans l'industrie du homard vivant; avez-vous jamais expédié du homard vivant au marché?—R. Non, jamais.

Q. Quelque autre d'ici a-t-il jamais expédié du homard vivant?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs gagneraient plus d'argent s'il leur était permis de mettre en conserves pour eux-mêmes?—R. Bien, c'est possible, il m'est difficile de le dire. Certaines années, ils gagneraient plus, je suppose. C'est que les pêcheurs ne s'unissent jamais dans le but de paquer le homard eux-mêmes, sans qu'ils aient beson des services de quelqu'un. S'ils le faisaient, ils gagneraient plus d'argent.

Q. Que pensez-vous de la présente manière d'agir du ministère, qui est d'encourager les pêcheurs à se grouper et à s'engager dans l'industrie de la mise en conserves, et à leur accorder ce qu'on appelle un permis collectif?—R. Vous pourriez trouver un groupe de pêcheurs ici, ou vous ne le pourriez peut-être pas. Je n'ai pas grand'chose à dire là-dessus.

Q. Pensez-vous que la moyenne des pêcheurs feraient mieux de pêcher et de vendre leur homard vivant pour l'exportation, que de s'engager dans l'industrie de la mise en conserves?—R. Oui, je le pense.

Q. Avez-vous jamais perdu le produit de votre pêche de homards, parce que le fabricant avait refusé de l'accepter?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Vous n'avez jamais assez apporté de homards au fabricant?—R. Je ne saurais jamais en avoir assez. Le fabricant est trop content de les avoir.

Q. Croyez-vous que c'est dans l'intérêt général de la pêche au homard que le poisson ne devrait pas être pris avant d'avoir atteint l'âge de la reproduction?—R. Cela dépend de la taille du homard.

Q. Prenez le cas du homard femelle: vous dites que vous voyez rarement un homard œuvé qui ait moins de 8 pouces?—R. Vous pouvez en voir de 7 pouces, je ne les ai jamais mesurés, mais j'en ai vu de cette taille.

Q. Pas un grand nombre?—R. Pas un grand nombre.

Q. Pensez-vous que nous pouvons jamais espérer voir la pêche continuer d'être florissante, si l'on persiste à tuer les jeunes?—R. Bien, je ne sais pas comment nous pouvons continuer, sans que l'on arrête la pêche du poisson de certaine taille.

Q. Si les pêcheurs continuent à prendre du homard avant qu'il ait atteint une certaine taille, quel sera le résultat—R. Il nous faudra arrêter, c'est tout.

Q. Savez-vous quelque chose à propos de la pêche en automne; savez-vous s'il faut autant de homards pour remplir une boîte d'une livre, en automne, qu'il en faut en mai ou juin?—R. Je n'ai jamais pêché en automne et ne puis le dire.

Q. Croyez-vous qu'il y a beaucoup de pêche illégale dans ce voisinage, c'est-à-dire après la clôture de la saison?—R. Il y en a dans certaines parties. Prenez la côte du golfe.

Q. Que deviennent ces homards, comment sont-ils transportés, qui les achète?—R. On les expédie. Quelqu'un les achète, je suppose.

Q. Ces homards sont-ils mis en conserves dans les fabriques existantes?—R. Non.

Q. Ils sont mis en conserves dans les bois, et à différents endroits?

Pas de réponse.

Q. Quand faites-vous votre meilleure pêche?—R. Dans le mois de mai à partir du 20 avril—bien, à partir du 26 avril.

Q. Vous ne commencez pas la pêche avant le 26 avril; cela doit vous demander quelque temps pour mettre en place vos engins de pêche?—R. Bien, une couple de jours. Je crois que nous avons paqué deux jours en avril, une année dont je ne puis me souvenir, deux ou trois jours.

Q. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de plus que je puis savoir de vous; y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire?—R. Au sujet de la homarderie d'ici, le jeune poisson est libéré trop petit, je crois.

Q. Que pensez-vous de cela?—R. Je vais justement vous le dire: je pense que le poisson ne peut veiller à sa propre conservation, il n'est pas assez gros.

Q. Dans les conditions naturelles, quand les homards sont aux soins de la mère, comment s'occupe-t-elle d'eux?—R. Naturellement, je n'en puis rien dire, ne l'ayant jamais vu. Mais je disais ici, cette année, que je ne crois pas qu'il soit raisonnable de mettre les jeunes homards où ils les mettent, en plein courant du golfe. Si vous empâtez un piège avec un hareng, à cette place, quelques heures après vous ne voyez plus rien. La perche le dévore ainsi que tout autre poisson. Je crois que ce petit homard devrait être laissé dans la baie où le homard femelle va frayer.

Q. Pensez-vous que le homard femelle va frayer dans la baie?—R. C'est l'endroit où il va.

Q. En ce cas, on ne devrait pas prendre le homard dans la baie, n'est-ce pas?—R. Il ne va pas dans la baie, mais à eau basse.

Q. Vous pensez que le homard va frayer sur les bancs de sable?—R. Oui, c'est certain.

Q. Croyez-vous que la profondeur d'eau où l'on pêche devrait être limitée?—R. Non, vous ne pourriez pas établir une limite de profondeur d'eau à cet endroit, parce que nous pêchons tous en eau basse; c'est tout en eau basse.

Q. Vous ne pêchez pas en deçà de trois brasses?—R. Oui, nous pêchons en deçà de deux brasses. Naturellement, nous étendons quelques lignes à la limite. Par un temps clair, nous voyons le piège dans le fond.

Q. Avez-vous pêché dans le havre?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous régulièrement dans le havre?—R. Non, je pêche en dehors, mais j'ai pêché dans le havre.

Q. Quelle espèce de poisson prenez-vous dans le havre?—R. D'aussi bon poisson qu'en dehors, le même homard.

Q. Vous pensez que le jeune homard devrait être gardé plus longtemps à la homarderie?—R. Oui.

Q. Et qu'il devrait être libéré à l'intérieur?—R. Dans l'eau plus calme. Il devrait être laissé dans la baie où l'eau est calme et où il peut mieux se garder. Mettez-le dans le golfe, il n'en verra jamais le fond; il sera dévoré avant de l'atteindre. Qu'un homard descende là, même si votre vue est excellente, vous ne pouvez dire ce que c'est, si cela a la forme d'un homard ou de toute autre chose. Je sais que je ne pourrais pas distinguer sans lunettes d'approche.

Q. Les jeunes homards sont joliment petits?—R. Oui, très petits.

Q. Est-ce là tout ce que vous avez à dire?—R. C'est la seule chose dont pourrait bénéficier l'industrie de la pêche, qu'on mît les homards dans l'eau plus calme. Cela ne causerait pas beaucoup de peine de tenir les jeunes homards en eau peu profonde, jusqu'à ce qu'ils soient assez gros pour se garder eux-mêmes.

Q. Naturellement, la raison pourquoi les jeunes homards sont mis en dehors, c'est qu'il est généralement admis comme certain que le homard femelle va déposer son frai là?—R. Bien, monsieur, c'est une erreur.

Q. Le homard femelle va en dehors pour frayer?—R. C'est une erreur.

Q. Vous le pensez?—R. J'en suis certain. La meilleure pêche que nous ayons aujourd'hui est celle que l'on fait en eau basse. Le poisson ne sortirait pas pour revenir une seconde fois.

Le témoin est renvoyé.

ERNEST GRIFFIN, pêcheur, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage du témoin précédent; l'approuvez-vous en général?—R. Certaines parties en sont correctes.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie de la pêche au homard?—R. Depuis onze étés, je crois.

Q. Faites-vous quelque autre pêche?—R. Très peu, un peu la pêche au hareng, le printemps.

Q. Vous ne pêchez pas le maquereau ou la morue?—R. Non, monsieur.

Q. Votre bateau et vos engins de pêche vous appartiennent?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien employez-vous de pièges?—R. Bien, cette année, j'en avais 220. Il y a quelques années, j'en avais seulement 150.

Q. Quelle est votre manière d'agir au sujet de la pêche; quand commencez-vous?—R. Oh, bien, cette année, j'ai commencé vers le 1er mai. Certaines années plus tôt.

Q. En général, quand commencez-vous?—R. Nous avons déjà commencé le 20 avril, quand le temps était beau.

Q. En somme, cela dépend du printemps, je suppose?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher généralement?—R. Je pêche dans 8 et 9 brasses d'eau et jusqu'à 12, et beaucoup en eau moins profonde.

Q. Pêchez-vous toujours dans les mêmes alentours?—R. Non, monsieur.

Q. Vous changez de place?—R. Oui, monsieur.

Q. Sur quelle sorte de fond préférez-vous pêcher?—R. Bien, sur un fond rocheux, le plus souvent.

Q. A cette profondeur, le fond est-il plus rocheux le long de la côte?—R. Oui, monsieur. Il y a des endroits où il ne l'est pas.

Q. Je suppose qu'il y a du sable et de la boue par intervalles?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de temps pêchez-vous dans cette profondeur d'eau?—R. Bien, jusqu'au 15 ou 20 juin, certaines années. Quelques années, moins longtemps.

Q. Comment décidez-vous de vos mouvements, qu'est-ce qui vous fait changer de place?—R. Aussitôt que l'eau devient chaude, nous nous rapprochons de la côte.

Q. Vous suivez le homard?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans quelle proifondeur pêchez-vous alors?—R. Une brasse et demie à deux brasses.

Q. C'est-à-dire que vous commencez dans cette profondeur et que vous l'augmentez ensuite?—R. De cette profondeur jusqu'à deux et trois brasses d'eau.

Q. Comment tendez-vous vos lignes au large, parallèles à la côte?—R. Parallèles à la côte, généralement.

Q. Et quelle est la différence, quant à la quantité de poisson que vous prenez dans les deux endroits, près de la côte et au large?—R. Je n'ai pas constaté une grande différence cet été. De bonne heure au printemps, il y en a de plus gros qu'en tout autre temps.

Q. Quelle est la largeur du cerceau de votre piège, à présent?—R. C'est-à-dire le cercle par où le homard pénètre dans le piège?

Q. Oui.—R. Quelques-uns ont environ cinq pouces, quelques-uns 6 et quelques-uns, plus petits, 3½ pouces.

Q. Croyez-vous qu'il y en a plusieurs aussi grands que 5 et 6 pouces?—R. Il y en a que j'ai construits de cette largeur.

Q. Trouvez-vous quelque différence quant au produit de la pêche?—R.Très peu.

Q. Pensez-vous qu'un plus grand nombre de homards s'échappent d'un piège ayant un large cerceau?—R. Bien, il s'en échappe plus des pièges à deux têtes.

Q. Quel pourcentage de votre pêche entière de homards serait au-dessous de la limite légale?—R. Je peux difficilement le dire, un bon nombre.

Q. Y en aurait-il la moitié?—R. Non, il n'y en aurait pas la moitié. Bien, je ne sais pas combien il y en aurait.

Q. Trouvez-vous un moindre pourcentage de petits homards au printemps que plus tard dans la saison?—R. Bien, la plupart des petits sont pris en juin, je pense, dans tout le cours de juin.

Q. Quel pourcentage des homards que vous prenez sont des homards œuvés?—Je suppose qu'il y en a 5 ou 6 par centaine, parfois.

Q. Et comment sont-ils généralement?—R. Ils sont d'une bonne taille. Bien, quelques-uns ont 6 et 7 et 8 pouces, je crois.

Q. Avez-vous jamais vu un homard œuvé de 6 pouces, croyez-vous?—R. Oui, j'en ai vu.

Q. La plupart ont plus de 8 pouces?—R. Non, la plupart ont 8 et 9 pouces.

Q. Quelle a été votre manière d'agir par le passé? Nous comprenons que cette année vous avez apporté vos homards œuvés à la fabrique où les œufs ont été enlevés, mais quelle était votre manière d'agir antérieure à l'égard de ces homards?—R. Nous avions l'habitude de les apporter à la fabrique, mais l'année dernière, nous les avons jetés par-dessus bord.

Q. Pourquoi avez-vous fait cela, l'année dernière?—R. Bien, nous considérions que c'était faire tort à l'industrie de la pêche que de prendre les homards œuvés.

Q. S'il y avait seulement 5 ou 6 pour cent de homards œuvés dans le produit de la pêche, ce serait peu important et cela ne vous causerait pas une grande perte de les jeter par-dessus bord?—R. Non.

Q. Quant aux homards au-dessous de la limite de taille, était-ce l'habitude de les mettre en conserves?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais su que des homards eussent été refusés par le fabricant, parce qu'ils étaient au-dessous de la limite de taille, quelque petite que fût leur taille?—R. Non, jamais.

Q. Croyez-vous qu'il serait difficile de mettre en vigueur la loi concernant la limite de taille?—R. Je pense que oui.

Q. Quel effet cela aurait-il sur vous, comme pêcheur?—R. Je ne serais pas capable de pêcher du tout.

Q. Cela vous mettrait hors de l'industrie?—R. Oui.

Q. Etes-vous d'opinion que l'industrie décline, qu'elle n'est plus aussi florissante aujourd'hui que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Bien, je n'y vois pas une grande différence.

Q. Cependant, vous nous avez dit avoir pris une plus grande quantité de poisson il y a quelques années, avec un nombre moindre de pièges?—R. Oui, mais je pense qu'il y en a autant de pris qu'auparavant; seulement, il y a plus d'engins de pêche pour le capturer.

Q. Croyez-vous que la taille moyenne du poisson est aussi forte qu'elle avait coutume d'être?—R. Bien, depuis que j'ai commencé......

Q. Pensez-vous que le poisson est plus petit?—R. Je ne pense pas qu'il est beaucoup plus petit que lorsque j'ai commencé; il y a des années, il était plus gros.

Q. Différentes propositions ont été émises concernant la protection de l'industrie de la pêche. Une d'elles, c'est que nous devrions interdire complètement la pêche pour un certain nombre d'années et, dans l'intervalle, il est à supposer que le homard augmentera en nombre et en taille; il croît joliment vite?—R. Oui, certainement.

Q. Que pensez-vous de cela?—R. Je ne pense pas que cela réussirait.

Q. De quelle façon pensez-vous que cela vous affecterait, personnellement?—R. J'aurais à m'en aller quelque part ailleurs.

Q. Il n'y a rien autre chose ici que vous pourriez faire pour gagner la même somme d'argent?—R. Non, monsieur.

Q. Etes-vous satisfait du prix que vous obtenez pour vos homards?—R. Oh bien, ce n'est pas trop mauvais.

Q. Combien en vendez-vous dans une saison?—R. Je vends au poids.

Q. Dans votre cas, que recevez-vous quand vous employez vos propres engins de pêche?—R. Différentes années, différents prix.

Q. L'année dernière, le prix était un peu plus élevé?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel était le prix, cette année?—R. J'ai reçu $2.50, cette année.

Q. Savez-vous si la diminution du prix a été causée par une baisse sur le marché?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous pensez que la réduction de prix de cette année était une conséquence naturelle de cet état de choses?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous semble-t-il que vous n'êtes pas traité d'une façon équitable dans cette affaire? Qu'il y a eu quelque machination de la part des fabricants de conserves pour maintenir les bas prix?—R. Je ne le crois pas.

Q. Y a-t-il une union de pêcheurs ici?—R. Non, pas ici même.

Q. Y en a-t-il une dans le voisinage?—R. Oui, à Launching.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite d'obliger tout pêcheur de homards à prendre un permis? Bien entendu les droits n'en seraient pas excessifs, mais purement nominaux. Par la mise à exécution de ce projet, on obtiendrait l'enregistrement de tous les pêcheurs?—R. Je trouve que ce serait une très bonne chose.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs seront plus fidèles à observer les règlements parce qu'ils se sauront enregistrés?—R. Je ne crois pas que cela fasse aucune différence.

Q. Le système de permis appliqué actuellement aux fabriques de conserves vous semble-t-il satisfaisant? Vous savez que le nombre de ces permis est restreint; on ne les accorde plus qu'aux associations coopératives de pêcheurs?—R. Eh bien, je ne vois pas que cela fasse une grande différence. Ils peuvent obtenir des places de pêche. Beaucoup d'entre eux ont des places de pêche ici et là et envoient leurs homards à la fabrique; ils ne font le paquage qu'à un endroit.

Q. Que pensez-vous de cette manière de faire? Il y a eu des plaintes à propos de l'éloignement des lieux de pêche de la fabrique de conserves?—R. Oh, je ne sais pas.

Q. Pensez-vous qu'il existe une raison suffisante pour que l'on refuse un permis à un homme qui se montre habile paqueur, qui possède le capital nécessaire et qui est au courant du travail?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Croyez-vous que le ministère fasse bien d'encourager les pêcheurs à s'associer et à prendre un permis coopératif?—R. Pour ma part, je ne peux pas dire que je le préfère.

Q. D'après vous, le pêcheur ordinaire ferait-il plus d'argent s'il lui était permis de paquer à son compte?—R. Oui, je le crois.

Q. Si les permis étaient plus généralement accordés, serait-il possible d'établir un type de paquage?—R. Je ne sais pas si ce serait possible.

Q. Pensez-vous qu'il serait opportun de limiter le nombre des engins de pêche?—R. Je pense que ce serait une très bonne chose.

Q. Quel serait le meilleur moyen de le faire?—R. Diminuer le nombre de pièges par bateau.

Q. Et ne pas permettre d'employer plus qu'un certain nombre de pièges?—R. C'est bien ce que je pense.

M. T. W. MACDONALD—Quel nombre de pièges serait-il juste d'accorder, d'après vous?

Le TÉMOIN.—Pour un bateau simple, je dirait 175.

Par le Commissaire:

Q. Et pour un bateau double?—R. A peu près 250. Je crois que ce serait bien suffisant. Je sais que si tous les pêcheurs avaient ce nombre, ils prendraient tout autant de homards.

Q. Les terrains de pêche sont-ils très encombrés?—R. Oui, très encombrés, beaucoup trop.

Q. Y a-t-il beaucoup d'entre-croisements, d'empiètement des uns sur les autres?—R. Oui, beaucoup en certains endroits. En d'autres, on n'a pas à se plaindre.

Q. La coutume d'enlever, à la main ou par le lavage, les œufs des homards femelles est-elle pratiquée ici, ou était-elle pratiquée avant l'établissement de la homarderie?—R. Je ne saurais dire.

Q. Ne l'avez-vous jamais vu faire?—R. Non, jamais.

Q. Est-il jamais venu à votre connaissance qu'un pêcheur ait perdu sa prise de homards pour s'être vu refuser cette prise par le paqueur?—R. Non, pas que je sache.

Q. Que pensez-vous des homarderies? Croyez-vous qu'elles fassent un travail futile?—R. Oui, je crois qu'elles font un bon travail, mais je ne suis pas très bien renseigné à ce sujet.

Q. Avez-vous jamais pêché au sud de l'île?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Quelques pêcheurs du sud prétendent qu'ils ont bénéficié de l'établissement de la homarderie à Caribou?—R. Oui, monsieur, ils le disent.

Q. Vous n'avez jamais ici participé à cet avantage? La bonne influence de la homarderie ne peut s'étendre si loin?—R. Non, monsieur.

Q. Etes-vous tant soit peu au courant du commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur.

Q. Pensez-vous que l'on gagnerait quelque chose en exigeant un espace plus grand et plus régulier entre les lattes des pièges?—R. Non, je ne vois pas que cela puisse faire une grosse différence.

Q. Ne croyez-vous pas qu'une plus grande quantité de petits homards pourraient s'échapper si l'espace était plus grand?—R. Non, je ne le pense pas, parce que tant que la boitte est là, ils restent. Une fois le piège dérangé, ils vont à l'extrémité.

Q. Et ils ne s'échappent pas?—R. Ils ne s'échappent pas.

Q. Ne connaissez-vous aucun endroit dans cette localité où l'on pourrait établir un parc?—R. Je suppose que l'on pourrait en trouver beaucoup. Il y a un parc à l'île Panmure.

Q. Quel en est le fond?—R. C'est une sorte de fond trouble, mais il peut se faire qu'il convienne.

Q. Que voulez-vous dire par là: de la boue molle?—R. Boue molle, tourbeuse.

Q. Y a-t-il des algues marines?—Je ne sais pas s'il y a des algues marines.

Q. Quelle est la profoudeur de l'eau à cet endroit?—R. Je crois qu'il y a peu d'eau à marée basse.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite de supprimer la limite de taille et de raccourcir la saison en en retranchant dix jours ou en en enlevant un certain temps en juillet?—R. Dix jours pourraient aller, mais cela ne vaudrait guère la peine de commencer à pêcher parce que la saison serait bien courte à partir du moment où l'on poserait les pièges.

Q. Pensez-vous qu'il en résulterait une augmentation de pêche, ne sauveriez-vous pas une proportion considérable de homards en retranchant ces dix jours?—R. Je crois qu'on ne prend pas beaucoup de homards en juillet, dans tous les cas.

Q. Nous n'en sauverions pas beaucoup si l'on en prend peu. La question est de savoir si nous en sauverions assez pour faire compensation à la non-observance de la limite de taille?—R. Je le croirais. A quelle époque ouvrirait-on la saison? A l'époque ordinaire?

Q. Quelle époque serait la meilleure, d'après vous?—R. Du 20 au 25 avril. Il est des printemps où cette date pourrait ne pas convenir, mais c'est très rare.

Q. Et si l'on ouvrait le 1er janvier, qu'est-ce que cela vous ferait?—R. Je préférerais avoir un jour fixe pour l'ouverture.

Q. Quel est l'avantage d'un jour fixe?—R. Il donne à chacun la même chance au début. Si l'on ouvrait la pêche au 1er janvier, il y en a qui poseraient leurs lignes un mois avant les autres.

Q. A quelle époque prenez-vous le plus de homards?—R. Pendant les mois d'avril et de mai à partir du moment où nous commençons en avril. Il y a des années où l'on n'en prend pas du tout les premiers jours, et d'autres où l'on en prend.

Q. Personne ici ne désire avoir une pêche d'automne, n'est-ce pas?—R. Je ne pense pas. J'en ai peu entendu parler.

Le témoin est renvoyé.

Georges Graham, paqueur, Gaspereaux, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous engagé dans l'industrie du paquage?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez une fabrique de conserves?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage du homard?—R. Depuis seize ans.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Nous en avons seize cette année.

Q. Se servent-ils tous de vos engins de pêche?—R. Oui, monsieur, presque tous. Il y en a peut-être un ou deux qui ne le font pas.

Q. Les pêcheurs comptent-ils le produit de leur pêche au poids ou au nombre?—R. Au nombre, tout se compte au nombre sur la côte, de l'île Emerald à Beach-Point.

Q. Combien d'hommes employez-vous à la fabrique?—R. Douze environ, je crois, pendant une partie de la saison.

Q. Les bateaux sont-ils doubles en général, avec deux hommes par bateau?—R. Doubles et simples.

Q. Quelle quantité de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 350.

Q. Vous avez la même saison ici, du 26 avril au 10 juillet?—R. La même.

Q. Paquez-vous depuis l'ouverture de la saison jusqu'à la clôture?—R. Nous avons pris des homards le 6 mai cette année.

Q. Et vous avez continué à pêcher jusqu'au dernier jour de la saison?—R. Oui, monsieur, jusqu'au dernier jour.

Q. Où place-t-on les pièges au commencement de la saison dans votre voisinage? —R. On les place à partir du rivage jusqu'à une distance de cinq milles.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. La profondeur varie de deux à douze brasses.

Q. Pêche-t-on à la même profondeur durant toute la saison?—R. A la même profondeur.

Q. Les pièges, une fois posés, restent-ils en demeure?—R. Oui, ils changent très peu de place.

Q. Et quelle est la différence entre le produit de la pêche faite près des bords et celui de la pêche du large?—R. Quelques-uns des hommes qui pêchent près de la côte même prennent de tout aussi bons homards que ceux qui pêchent à cinq milles au large.

Q. Commencent-ils à pêcher aussi tôt que les autres?—R. Juste à la même époque. Au début même la pêche n'est pas aussi bonne près du rivage. Les homards arrivent au rivage un peu plus tard qu'au large.

Q. Ainsi les pêcheurs du large prennent des homards un peu plus tôt?—R. Oui, un peu plus tôt, trois ou quatre jours plus tôt, peut-être une semaine.

Q. Et vous croyez qu'on peut compter prendre des homards près du rivage, environ une semaine après que les pêcheurs du large ont commencé à en prendre?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle différence constatez-vous dans la qualité du homard entre celui que vous prenez aujourd'hui et celui que vous preniez quand vous avez commencé à faire du paquage?—R. Je dirais que, dans ce temps-là, il fallait environ deux homards pour remplir une boîte.

Q. Combien en faut-il maintenant pour remplir une boîte?—R. Cette année il en a fallu $11\frac{1}{4}$ pour remplir une boîte d'une livre.

Q. Quelle proportion de ces homards serait au-dessous de la limite légale de taille?—R. Ce serait assez difficile à dire, une forte proportion.

Q. Qu'appelez-vous un gros homard, dans la partie où vous êtes?—R. Un homard de neuf à dix pouces.

Q. Prenez-vous encore quelquefois de ces gros homards d'autrefois?—R. Oui, nous en prenons encore quelques-uns. Autrefois il fallait deux homards pour une boîte. Il y a deux ans, il en fallait neuf, et cette année, $11\frac{1}{4}$.

Q. Cette diminution de taille a-t-elle été graduelle?—R. Non, pas graduelle. On se sert maintenant d'un nouveau genre de piège, et c'est à ce piège que nous attribuons la diminution. C'est ce que nous appelons le piège à quatre têtes.

Q. Est-ce le même que l'on appelle le piège Wheeler?—R. Nous l'appelons le piège à compartiments. Il a quatre têtes.

Q. Et à quoi attribuez-vous la diminution moyenne du homard?—R. Nous l'attribuons au piège.

Q. Vous n'attribuez pas cette diminution à l'excès de pêche?—R. Non, la pêche n'est pas faite avec plus d'excès aujourd'hui qu'autrefois.

Q. N'employez-vous pas plus d'engins de pêches dans vos eaux qu'autrefois?—R. Oh, peut-être, un peu plus.

Q. Ne tendez-vous pas plus de pièges maintenant que quand vous avez commencé vos opérations?—R. Oh, oui.

Q. Et c'est par l'augmentation des engins de pêches que vous maintenez votre paquage?—R. C'est ce qu'il nous faut faire, augmenter nos engins de pêches pour maintenir notre paquage.

Q. Quelle est la moyenne des pièges tendus par bateau?—R. Le nombre varie de 225 à 300.

Q. Quelle est la proportion de homards œuvés parmi les homards que vous prenez?—R. Ellle est d'environ deux pour cent, je crois.

Q. Vous êtes en dehors du rayon d'action de la homarderie, elle ne va pas chercher des œufs jusque chez vous, n'est-ce pas?—R. Si, elle vient en chercher.

Q. Et je suppose que vous leur avez envoyé vos œufs pendant cette saison?—R. Oui, monsieur.

Q. Que faisait-on des homards œuvés jusqu'à cette saison?—R. Eh bien, on les prenait.

Q. Avez-vous jamais essayé de refuser aux pêcheurs de les prendre?—R. Oh, nous avons bien essayé, mais très peu.

Q. Que pensez-vous qu'il serait arrivé si vous aviez refusé de les prendre?—R. Eh bien, si un paqueur refusait de les prendre, un autre les prendrait.

Q. Les pêcheurs de là-bas avaient-ils l'habitude d'enlever à la brosse les œufs des femelles?—R. Eh bien, le paqueur n'ayant jamais refusé de les prendre . . . .

Q. Par conséquent les pêcheurs n'avaient pas besoin de le faire?—R. Non, ils n'avaient pas besoin de le faire.

Q. De quelle taille étaient les plus petits homards œuvés que vous ayez vus?—R. Je ne pense pas en avoir vu au-dessous de 8 pouces.

Q. Ceux qui les ont comptés n'en ont trouvé qu'à peu près un par cent mille dont la taille fût inférieure à 7 pouces?—R. Oui, monsieur.

Q. Mais règle générale, ce sont les homards de bonne taille?—R. De neuf à dix pouces.

Q. Les homards œuvés conviennent-ils aussi bien pour la conserve que les femelles sans œufs ou que les mâles?—R. Nous n'avons jamais entendu dire le contraire.

Q. Ce sont généralement de bons homards, bien charnus?—R. Oui, monsieur.

Q. Savez-vous si la chair du homard œuvé est plus douce, plus spongieuse ou diffère en quoi que ce soit?—R. Non, monsieur.

Q. Nous l'avons entendu dire hier pour la première fois à Charlottetown; cette idée a été soutenue par quelques personnes. Etes-vous à portée des homards de la homarderie de Caribou; êtes-vous parmi ceux qui ont bénéficié de cet établissement?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelques pêcheurs sur la côte sud de l'île, plus haut que vous, disent qu'ils ont profité de la homarderie, qu'ils voient des bancs de petits homards?—R. Il y a eu beaucoup de petits homards ces dernières années, mais je ne sais si cela est dû à la homarderie ou non.

Q. Vous semblez croire que les pièges sont responsables de la prise des petits homards?—R. Ce sont les pièges que nous en accusons, en effet.

Q. Qu'arriverait-il si la loi sur la limite de taille était rigoureusement appliquée?—R. Il faudrait fermer notre fabrique.

Q. Comment, selon vous, pourrait-on obtenir des pêcheurs qu'ils observent les règlements et épargnent les homards œuvés? Quelques-uns proposent de leur faire prendre un permis?—R. Il n'y aurait aucune difficulté à cela maintenant qu'il existe ici une homarderie.

Q. Tous les œufs vont à la homarderie maintenant?—R. Tous les pêcheurs y voient et les paqueurs également.

Q. Les pêcheurs reçoivent-ils un supplément quelconque pour les homards œuvés?—R. Ils en reçoivent la valeur simplement.

Q. La saison actuelle vous convient-elle à Gaspereaux, au point de vue des dates d'ouverture et de clôture?—R. Oh, nous croyons que la saison est à peu près aussi satisfaisante qu'il est possible de l'avoir.

Q. La date d'ouverture, 26 avril, vous convient bien?—R. Très bien.

Q. La glace vous gêne-t-elle beaucoup au commencement du printemps dans votre voisinage?—R. Quelquefois.

Q. Règle générale, une saison dans l'autre, la glace n'est pas partie avant cette date?—R. Il est très rare qu'elle le soit ici.

Q. Un certain nombre de propositions, tendant à protéger de façon plus efficace et à améliorer l'industrie de la pêche, ont été faites par ceux qui s'intéressent à cette industrie. Il semble généralement admis que la pêche est tombée très bas et quelques personnes proposent de l'interdire absolument pendant un certain nombre d'années?—R. Ce serait une bien mauvaise chose à faire.

Q. Ce serait une mesure un peu sévère, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. La commission du homard de 1898 proposa une clôture partielle de la pêche, une clôture par sections?—R. Il serait bien difficile de réglementer cela d'une manière satisfaisante.

Q. Une autre proposition serait de supprimer entièrement la limite de taille et de raccourcir un peu la saison. Les homards œuvés devront être épargnés. On les dépouillera de leurs œufs que l'on portera à la homarderie, et on les mettra dans les parcs, partout où cela sera possible, ou on les rejettera à l'eau?—R. Ce serait la meilleure des combinaisons, s'il y a quelque chose à faire.

Q. Vous pensez que ce serait la meilleure mesure à prendre, si une mesure s'imposait?—R. Oui, ce serait la meilleure.

Q. Si l'on fermait la saison à la fin de juillet, qu'est-ce que cela vous ferait?—R. Cela protégerait l'industrie, bien entendu.

Q. Croyez-vous qu'en mettant ce projet à exécution, l'on gagnerait assez pour dédommager des pertes provenant de la prise de homards non parvenus à maturité?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Passons à la question du piège; des plaintes ont été faites au ministère disant que le piège à compartiments occasionne des pertes trop fortes?—R. C'est probable.

Q. Quelle est votre opinion là-dessus?—R. Je voudrais que l'on empêchât l'usage de ce piège par tous les moyens possibles.

Q. Par quel piège le remplaceriez-vous?—R. Simplement par le vieux piège à deux têtes, dont nous avions l'habitude de nous servir.

Q. Quelle limite d'espace entre les lattes devrait-on fixer d'après vous? Dans quelques endroits nous remarquons que les lattes ne sont séparées que d'un demi-pouce, cela me paraît bien rapproché?—R. Elles devraient être espacées de ¾ de pouce

Q. L'habitude de laisser les engins de pêche dans l'eau est-elle tant soit peu suivie sur votre côte? On nous dit qu'il y a beaucoup d'engins laissés dans l'eau, que les pêcheurs ne les enlèvent pas lorsque la saison est finie, mais qu'ils les laissent là?—R. On ne laisse pas beaucoup de bons engins. Il y en a eu pas mal cette année parce que la saison a été orageuse et il y en a eu un bon nombre de détruits.

Q. Je ne parle pas des engins perdus accidentellement, mais des engins sans valeur, abandonnés, au lieu d'être retirés sur le rivage?—R. Oui, je suppose qu'il y en a quelques-uns tous les ans.

Q. Ne croyez-vous pas que ces pièges laissés dans l'eau soient nuisibles?—R. Non, ils ne font aucun mal.

Q. Et combien de temps faut-il pour que ces engins soient mis en pièces?—R. Une tempête les brise et alors ils sont rapidement détruits.

Q. Est-ce que le ver connu sous le nom de taret abime beaucoup vos pièges?—R. Oui, s'ils sont laissés dans l'eau.

Q. Parlons maintenant de la question des permis pour fabriques de conserves, que pensez-vous du système actuel? Depuis quelques années le ministère a refusé d'accorder de nouveaux permis, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Sauf cependant lorsque plusieurs pêcheurs se sont groupés et ont fait la demande d'un permis coopératif; croyez-vous que le nombre des fabriques de conserves

devrait être limité, qu'il y en a assez comme cela?—R. Je préférerais ne pas répondre à cette question.

Q. Croyez-vous qu'il y ait aucune raison pour qu'on refuse un permis pour la mise en conserves à un homme qui se montre habile paqueur?—R. On devrait agir loyalement envers tout le monde.

Q. A votre avis, devrait-on encourager l'établissement de fabriques de conserves coopératives?—R. Je crois bien que ce serait une bonne chose.

Q. Dans quelle saison avez-vous commencé à mettre en conserves pour la première fois?—R. Nous n'avions pas de saison alors. Nous pouvions éteudre nos lignes quand nous voulions, au printemps.

Q. Et vous continuiez à pêcher jusqu'à cette époque?—R. Jusqu'au 15 juillet, je pense.

Q. Que pensez-vous de fixer une date au printemps; êtes-vous d'avis que ce serait une chose raisonnable?—R. Ce serait une bonne chose.

Q. Au point de vue du homard, serait-ce également une bonne chose? Cela ferait-il quelque chose au homard?—R. Pas au homard, mais cela permettra de sauver bien des engins de pêche.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite d'obliger les pêcheurs à prendre un permis?—R. Je permettrais de pêcher à tous ceux qui le désirent.

Q. Que leur feriez-vous s'ils pêchaient d'une manière illégale?—R. Il ne se fait pas beaucoup de pêche illégale sur notre côte.

Q. Pêche-t-on après que la saison est terminée?—R. Très peu, je crois.

Q. Pêchait-on plus en dehors de la saison autrefois que maintenant?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourriez-vous nous donner une idée de la façon dont on dispose des homards pris après la fin de la saison?—R. Non, monsieur, je n'en ai aucune idée.

Q. Que pensez-vous du système actuel d'étiquetage des caisses; est-il entièrement efficace? Il devrait empêcher la vente des homards illégalement mis en conserves, mais il ne semble pas avoir eu cet effet?—R. Je suppose que l'on peut frauder.

Q. N'y a-t-il pas d'autre manière d'étiqueter les caisses, ou ne peut-on prendre d'autre moyen pour empêcher ce paquage illégal?—R. Ma foi, je n'en connais pas.

Q. Quel est le meilleur moment pour la pêche sur votre côte?—R. Le mois de mai.

Q. A-t-on déjà essayé d'envoyer des homards vivants au marché, dans votre localité?—R. Non.

Q. Les facilités manquent pour établir ce trafic?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que les prix payés actuellement aux pêcheurs représentent bien la part qui doit leur revenir?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous entendu des pêcheurs se plaindre que leur homard n'était pas assez payé?—R. Je préférerais les voir répondre eux-mêmes à cette question.

Q. Pensez-vous que les pénalités existantes suffiraient pour empêcher les paqueurs d'enfreindre les règlements, si elles étaient appliquées?—R. Oui, monsieur.

Q. A-t-on jamais, à votre connaissance, infligé une amende en ces dernières années pour infraction à ces règlements?—R. Non, pas sur notre côte.

Q. D'après les dépositions reçues ici, quelques personnes préféreraient ouvrir la pêche le premier mai et d'autres le 20 avril. Quelle serait, selon vous, la meilleure date pour cette partie de l'île?—R. Si l'on doit faire un changement, il serait préférable d'ouvrir la pêche le premier mai, mais les choses sont bien telles qu'elles sont.

Q. Dans quelques endroits on a demandé la pêche d'automne; selon vous, quel effet cela aurait-il?—R. Un très mauvais effet, je ne voudrais pas du tout la voir en automne.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage ou qu'il serait possible, quand on accorde un permis à une fabrique de conserves, de fixer une limite au nombre d'engins de pêche que cette fabrique peut employer?—R. Ce serait assez difficile d'établir ce règlement; quelques fabriques sont très importantes.

Q. Y a-t-il, à votre connaissance, quelque combinaison ou quelque arrangement entre les fabricants pour maintenir les bas prix?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Le prix est réglé par l'état du marché?—R. Par le marché.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage de faire inspecter les produits des fabriques de conserves?—R. Je ne crois pas que cela aurait la moindre utilité. Toutes s'efforcent d'offrir les meilleurs produits possibles.

Q. Vous pensez qu'elles le font?—R. Je le crois.

Q. N'y a-t-il pas quelques fabriques dont les produits laissent à désirer?—R. Eh bien, c'est à leur perte, elles ne peuvent pas les vendre.

Q. Ne croyez-vous pas que nous devrions établir un type modèle pour les fabriques de conserves; que nous devrions, par exemple, insister pour que les tables soient d'un certain genre?—R. Je crois que dans toutes les fabriques le matériel est aussi propre que possible, les tables et le reste.

Q. Comment les tables sont-elles couvertes dans les fabriques de conserves?—R. La plupart sont couvertes de zinc, je crois.

Q. Vous pensez qu'elles doivent être couvertes?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il vrai, ainsi qu'on le prétend, que des pêcheurs ont perdu leur pêche de homards parce que le fabricant a refusé de l'accepter?—R. Pas sur notre côte.

Q. On a prétendu également que dans certains cas des pêcheurs ont souffert des pertes par suite de suspension de travaux dans les fabriques de conserves bien qu'une quantité suffisante de homards ait été offerte. Telle chose s'est-elle jamais produite ici?—R. Non, monsieur.

Q. On prétend en outre que dans certains endroits les fabricants se sont associés et ont suspendu les travaux laissant ainsi les pêcheurs dans une triste situation. Telle chose est-elle jamais arrivée ici?—R. Non, monsieur.

Q. La plupart des hommes engagés dans la pêche du homard sont-ils des pêcheurs de profession, ou des cultivateurs qui ne pêchent que des homards?—R. Il y en a des deux sortes, mais ce sont tous de bons pêcheurs.

Q. Nous constatons dans un grand nombre d'endroits que ceux qui sont engagés dans les pêcheries ne sont pas des pêcheurs réguliers, qu'ils ne pêchent que le homard et qu'ils retournent à leurs terres lorsque la saison est terminée?—R. Beaucoup agissent ainsi; ils ne pêchent que pendant la saison du homard.

Q. Seriez-vous d'avis que l'on augmentât le nombre des homarderies?—R. Oui, monsieur, ce serait mon avis.

Q. Pourrait-on facilement établir des parcs dans votre voisinage?—R. Je ne le crois pas.

Q. Que pensez-vous de la pêche pratiquée près du rivage, à l'ouverture des baies, dans les lagunes, et généralement dans des eaux peu profondes; croyez-vous qu'on devrait interdire de placer des pièges dans ces eaux peu profondes?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Ne croyez-vous pas que la pêche qui se fait près du rivage est plus nuisible que la pêche au large?—R. Non, monsieur.

Q. N'obtenez-vous pas une plus forte proportion de homards œuvés près du rivage qu'au large, dans l'eau profonde?—R. Peut-être dans les havres à la fin de la saison, mais la homarderie prend maintenant ces homards.

Q. Mais je parle de ces endroits qui n'ont pas de homarderies; il ne peut y avoir des homarderies partout?—R. Nous trouvons généralement une quantité de homards œuvés au commencement de la saison.

Q. Constatez-vous une différence dans les œufs à mesure que la saison s'avance?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous fait l'expérience de conserver des homards œuvés pour voir ce qui leur arriverait?—R. Non, monsieur.

Q. Dans certains endroits on les a mis dans des cages ou dans des pièges?—R. Nous pouvons voir les œufs mûrir et profiter.

Q. Est-ce facile pour les pêcheurs, lorsqu'ils sortent les homards du piège, de distinguer les homards œuvés des autres?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il plus facile de le faire dans les bateaux que dans les fabriques?—R. Oui, monsieur, c'est dans le bateau qu'ils devraient être séparés.

Q. Auriez-vous quelque recommandation à faire de vous-même?—R. Non, monsieur.

Le témoin est renvoyé.

William D. Graham, pêcheur, Gaspereaux, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous pêchez dans les eaux de Gaspereaux?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle distance du rivage?—R. Cette année, j'ai pêché à une assez grande distance, peut-être jusqu'à huit milles du rivage.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. De onze à treize brasses.

Q. Quand avez-vous commencé à pêcher à cet endroit?—R. Vers le premier mai.

Q. De combien de pièges vous servez-vous?—R. 290.

Q. Je suppose que quand vous pêchez à cette distance vous n'êtes pas seul, vous avez quelqu'un avec vous?—R. Oui.

Q. Employez-vous votre propre attirail?—R. Non, monsieur, l'attirail appartient à Charles Graham et Cie.

Q. Comment pêchez-vous, au compte?—R. Oui, monsieur.

Q. A quel taux pour cent?—R. Généralement les prix sont de 75 centins par cent pour les pêcheurs du large, mais je pêchais à des conditions un peu différentes.

Q. Ce prix est-il plus bas que celui que vous receviez l'année dernière?—R. Beaucoup plus bas.

Q. Combien avez-vous obtenu l'année dernière?—R. On me donnait $1.15.

Q. Aux mêmes termes?—R. Non pas exactement les mêmes.

Q. Pêchiez-vous avec leur attirail?—R. Oui, monsieur, pour la même maison.

Q. Avez-vous pêché pendant toute la saison à cette distance du rivage?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis le commencement jusqu'à la clôture?—R. Je me suis éloigné de l'endroit où j'avais posé mes pièges le premier mai.

Q. Au lieu de vous rapprocher du rivage, vous vous en êtes éloigné?—R. Oui, monsieur.

Q. Et comment la pêche s'est-elle maintenue à cet endroit?—R. Elle s'est très bien maintenue.

Q. Quelle est la nature du fond à l'endroit où vous pêchiez?—R. Le fond où j'avais placé mes pièges était rocailleux.

Q. Je suppose que vous préférez pêcher sur cette sorte de fond?—R. Oui, monsieur.

Q. A cette profondeur, n'êtes-vous pas exposé à perdre des pièges par les orages?—R. Non, monsieur.

Q. Toutes choses égales, je suppose que l'on perd plus de pièges dans les bas-fonds que dans l'eau profonde?—R. Oui, beaucoup plus.

Q. Y a-t-il une association de pêcheurs chez vous?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs qui pêchent en cet endroit?—R. Oh, oui, mais aucun n'est allé plus loin que moi.

Q. Combien y a-t-il de bateaux en cet endroit?—R. Il y a deux fabriques réunies et de trente à trente-deux bateaux.

Q. Mais personne ne pêche aussi au large que vous?—R. Non, monsieur.

Q. Pêchez-vous depuis longtemps à cet endroit?—R. Non, monsieur, c'est la première saison que je pêche à cette distance.

Q. Quelle différence trouvez-vous entre la pêche à cette distance du rivage et celle qui se fait plus près?—R. Eh bien, en général, je réussis mieux qu'aucun autre là-bas, mais naturellement il n'y avait pas là d'autres pièges que les miens.

Q. Vous aviez la place entière pour vous seul; la pêche a-t-elle été soutenue toute la saison; votre moyenne était-elle à peu près la même?—R. La moyenne a bien baissé un peu, mais vers la fin de la saison les homards étaient meilleurs là-bas que près du rivage.

Q. Vous aviez de plus gros homards?—R. De plus gros homards et en plus grande quantité.

Q. Quelle proportion de homards au-dessous de la limite de 8 pouces avez-vous pris là-bas?—R. C'est assez difficile à dire, mais je sais que la fabrique a essayé mes homards, les a paqués séparément, et il en fallait de 9 à 10 pour remplir une boîte.

Q. La fabrique tenait vos homards séparés?—R. Elle les a tenus séparés à différentes reprises.

Q. Etait-ce pour s'apercevoir s'il y avait une différence entre vos homards et ceux des autres?—R. Oui, monsieur.

Q. Je suppose que cette année vous avez apporté tous vos homards œuvés et que les œufs ont été portés à la homarderie?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle était l'habitude jusqu'à cette année?—R. On avait l'habitude de les mettre en conserves, mais depuis les trois ou quatre dernières années, je les rejette moi-même, je les laisse sortir du piège.

Q. Vous croyez que c'est ce qu'il y a de mieux à faire?—R. Je crois qu'il est bon de les protéger, et je crois que la homarderie est bien le meilleur moyen d'y arriver.

Q. Mais, dans tous les cas, vous croyez bon de sauver le homard œuvé?—R. Je crois bon de l'épargner quand les œufs sont enlevés.

Q. Croyez-vous qu'il faille maintenant un plus grand nombre de pièges pour obtenir une bonne pêche ordinaire que lorsque vous avez commencé à prendre du homard?—R. Oh, oui.

Q. Il n'y a aucun doute à ce sujet?—R. Aucun doute.

Q. Sous ce rapport la pêche a diminué?—R. Elle a diminué. Je ne pense pas que ce soit le nombre des homards qui fasse défaut. Il y a infiniment plus d'engins pour les attraper, mais pour qu'un homme fasse le même montant d'argent, ou simplement qu'il gagne sa vie, il lui faut plus d'engins.

Q. Le poids est peut-être le même, mais on prend un bien plus grand nombre de homards?—R. Oh, oui, certainement.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a pour but d'obliger le pêcheur à prendre un permis et à se faire enregistrer. Croyez-vous qu'il pourrait en résulter quelque avantage?—R. Quel avantage pourrait-il y avoir à prendre un permis?

Q. L'idée de ceux qui proposent la chose est que les pêcheurs qui prendraient un permis se sentiraient plus ou moins gardiens ou protecteurs de la loi; ils obéiraient eux-mêmes plus facilement et dénonceraient ceux qui l'enfreignent. Pensez-vous que l'on obtiendrait ce résultat?—R. Si c'est là l'intention, je crois qu'elle est excellente.

Q. Et quel en serait le résultat en pratique?—R. Je ne sais pas.

Q. Croyez-vous que si le pêcheur avait dans sa poche une feuille imprimée lui donnant droit de pêcher le homard, il n'y aurait pas une grande différence dans sa manière d'agir?—R. Peut-être, pour le plus grand nombre.

Q. Alors ce serait autant de gagné?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il une différence entre les prix donnés aujourd'hui pour le homard et ceux qui vous étaient accordés lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Les prix sont plus élevés que lorsque j'ai commencé à pêcher.

Q. Beaucoup plus élevés?—R. Bien, quand j'ai commencé à pêcher, il y a seize ou dix-sept ans, le homard se payait cinquante centins le cent.

Q. Au nombre?—R. Au nombre, et les gens s'équipaient eux-mêmes. Maintenant c'est la coutume que le paqueur fournisse les engins. A 75 centins le cent, ils vous équipent, vous pensionnent et tout le reste.

Q. Y a-t-il aucune concurrence; êtes-vous obligé de prendre les prix qui vous sont offerts?—R. Nous avons été obligés de le faire cette année.

Q. L'année dernière aviez-vous plus de latitude que cette année à ce sujet?—R. L'année dernière, nous pouvions faire nos prix nous-mêmes.

Q. Il y avait alors une grande demande de homards?—R. Bien, oui, peut-être. Cette année les paqueurs ne nous ont fait aucun prix. Nous n'avons pas pu obtenir un prix avant d'avoir achevé notre pêche et alors nous avons dû prendre ce qui nous était offert.

Q. Le prix n'était pas fixé au commencement de la saison?—R. Non, du moins pas le long de notre côte.

Q. Pensez-vous que le prix que vous avez obtenu était bien proportionné à la valeur réelle du produit; croyez-vous que vous gagnez assez sur vos homards?—R. Je ne pense pas que j'ai reçu ce qu'ils valaient, mais je crois que le système actuel de fonctionnement des fabriques ne permettait pas aux paqueurs de payer plus. Je ne crois pas que les fabriques soient bien dirigées. Je crois que les pêcheurs seraient mieux payés si la direction était meilleure.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de mettre eux-mêmes leurs homards en boîtes?—R. Je ne le sais pas. Les paqueurs qui sont pêcheurs font plus d'argent.

Q. Et quant aux pêcheurs qui sont paqueurs?—R. Les deux. Les pêcheurs qui sont paqueurs et les paqueurs qui sont pêcheurs; naturellement ils donnent plus de temps à leur travail.

Q. Puisque nous sommes sur cette question, que pensez-vous du système actuel de permis pour les fabriques de conserves? On n'accorde plus de nouveaux permis si ce n'est à des associations coopératives où un nombre de pêcheurs s'unissent et forment une société pour faire des conserves. Le ministère est aujourd'hui disposé à encourager cette sorte de chose. Qu'avez-vous à dire sur cette question?—R. Eh bien, je ne sais trop ce que je pourrais proposer.

Q. Pensez-vous qu'un permis devrait être accordé à tout homme qui se montre capable de bien diriger une fabrique de conserves.—R. Oui je le crois, jusqu'à un certain point, si les pêcheurs proposaient d'entreprendre l'industrie des conserves. Je ne sais pas si ce serait une bonne chose pour eux à tous les points de vue.

Q. Je suppose que cela pourrait être dans certains cas?—R. Vous voulez dire pour chaque pêcheur d'avoir un permis? Cela ne vaudrait rien.

Q. Vous ne croyez pas que l'on doive accorder des permis de mise en conserves à tous indistinctement?—R. Non monsieur, je ne le crois pas.

Q. Vous croyez que vous auriez le droit d'exiger un certain type d'excellence; vous savez que la mise en conserves doit se faire d'une certaine manière?—R. Oui monsieur.

Q. Croyez-vous que l'on devrait accorder un permis à tout homme qui en fait la demande pourvu que cet homme donne la preuve qu'il sait bien paquer?—R. Je le crois, et s'il ne réussit pas, il n'y aura que lui qui y perdra.

Q. Y a-t-il une saison de l'année où l'on voit plus de homards œuvés qu'à une autre saison?—R. Oui monsieur, dans l'eau profonde où je pêche, on prend tous les homards œuvés au commencement de la saison. Je n'en prends plus du tout à la fin de la saison.

Q. Que pensez-vous ce que cela signifie, que les homards œuvés ont passé entre vous et le rivage?—R. Je le croirais, parce qu'on les prenait près du rivage à ce moment.

Q. Pensez-vous qu'il soit juste de prétendre que la femelle du homard se rapproche du rivage pour frayer?—R. Eh bien je le suppose, à en juger par cela.

Q. Vous attendriez-vous à faire une meilleure pêche en moyenne dans l'eau profonde que dans l'eau basse?—R. Oui monsieur.

Q. De quel genre de pièges vous servez-vous?—R. Du piège à compartiments.

Q. Il y a des gens qui prétendent que ce piège détruit plus de poissons qu'il n'est nécessaire, qu'il attrape une trop forte proportion de petits homards et qu'il retient tout ce qui y entre?—Oui monsieur, cela est vrai.

Q. Croyez-vous vous-même que ce soit un piège plus destructeur, qu'il cause un gaspillage de poissons?—R. Eh bien, je dirais que le piège à compartiments n'offrirait aucune objection si les lattes étaient assez espacées pour permettre aux petits homards de sortir.

Q. Quelle distance mettriez-vous entre les lattes?—R. Je dirais, pour commencer, un écartement de $\frac{7}{8}$ de pouce entre les lattes tout autour du piège—pas seulement une latte au fond, je ne crois pas que cela soit d'aucune utilité. Cela serait très facile à changer. J'aimerais voir un écartement de $\frac{7}{8}$ de pouce entre les lattes tout autour du piège.

Q. Et quelle serait la taille des homards qui pourraient s'échapper avec cet écartement?—R. Il y a quelques années nous avions ici une loi qui stipulait un pouce et quart et on supposait que cette distance permettait à tous les homards de moins de 9 pouces de s'échapper. Je suppose que $\frac{7}{8}$ de pouce permettraient peut-être la sortie des homards entre 5 et 6 pouces.

Q. Vous êtes bien au courant de cette question, croyez-vous qu'il serait possible de faire respecter les règlements?—R. Je le crois.

Q. Je veux dire les règlements qui concernent la taille?—R. La limite de taille?

Q. Oui, le règlement actuel, pourrait-on le mettre en vigueur?—R. Sans ouvrir les pièges du tout?

Q. Sans tenir compte du tout des pièges. La loi défend de prendre des homards de moins de 8 pouces de taille. Cette loi est-elle facile à s'appliquer?—R. Je ne le crois pas. On ne pourait pas la mettre en vigueur et permettre aux pêcheurs de pêcher et aux fabriques de conserves de fonctionner, pas du moins dans cette partie du pays.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite de supprimer la limite de taille, de fixer un type modèle pour les pièges et de clore la saison de pêche au 1er juillet?—R. Je crois que si on supprimait la limite de taille et si on ouvrait les lattes suffisamment pour permettre aux petits poissons de s'échapper on n'aurait plus à s'inquiéter de la limite de taille.

Q. Sans raccourcir du tout la saison? Cela vous gênerait-il si on fermait la saison après le 1er juillet?—R. Non monsieur, du tout, on ne prend rien après le 1er juillet. Un homme pourrait se faire un salaire, mais c'est tout.

Q. Et, en appliquant ce règlement, la pêche s'améliorerait en très peu de temps?—R. Certainement.

Q. Et vous seriez bientôt compensé des pertes que vous pourriez subir?—R. Certainement, il n'y a rien de plus juste. C'est ce que nous désirons.

Q. Vous pensez qu'un règlement de ce genre aurait l'effet désiré?—R. Oui.

Q. Savez-vous si les fabricants de conserves de votre voisinage se sont jamais opposés à recevoir des homards œuvés ou qui n'avaient pas la taille stipulée?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce l'habitude, parmi les pêcheurs de votre voisinage d'éviter de traiter avec un paqueur qu'ils savent scrupuleux sur ce sujet?—R. Non monsieur, on n'a rien fait de la sorte ici.

Q. Est-il jamais vnu à votre connaissance qu'un pêcheur ait perdu sa pêche de homards parce que le fabricant de conserves avait refusé de les accepter?—R. Non monsieur.

Q. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite de suspendre entièrement la pêche pendant quelque temps?—R. Je crois que ce serait une bien mauvaise chose pour l'île. Il faudrait trouver moyen de s'en passer.

Q. D'après votre expérience, la pêche a-t-elle beaucoup diminué au cours des quelque cinq ou dix dernières années? Croyez-vous que cette diminution va toujours s'ac-

centuant? Il y a des gens qui prétendent qu'elle a atteint le plus bas point et que pendant ces quelques dernières années elle est restée stationnaire, que les dommages ont été causés principalement dans les premières années, quand la saison de pêche était pluls longue qu'à l'heure actuelle et que l'on accordait souvent des prolongations.—R. Je crois que la quantité de poissons que l'on prend ici augmente tous les ans, c'est mon opinion. Naturellement le nombre des engins de pêche augmente également.

Q. Alors vous croyez qu'il y a plus de poissons aujourd'hui?—R. Oui, et plus de caisses de homards en conserves, c'est ce que je crois.

Q. Etes-vous tant soit peu au courant du commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur. Pour ce qui est du nombre de caisses de conserves, je crois qu'il y a eu diminution cette année, mais pour les cinq ou six dernières années, je crois....

Q. Quelle a été votre pêche à vous, par comparaison à celle de l'année dernière? R. Ma pêche, cette année, était de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière.

Q. Est-ce que cette augmentation a été générale?—R. Non, monsieur, pas générale.

Q. Etes-vous au courant de la question de la mise des homards œuvés en parcs? Beaucoup de gens recommandent de garder les homards œuvés en les plaçant dans les parcs, et de les tenir dans ces parcs jusqu'à ce que leurs œufs soient éclos pour les relâcher à la fin de la saison. Y a-t-il dans votre voisinage un endroit propre à l'établissement d'un parc?—R. Non, monsieur. Je ne le crois pas, nous avons une anse étroite et de l'eau profonde, mais je crois que les petits poissons tueraient le frai.

Q. De quels poissons parlez-vous?—R. Les perches, les éperlans, la petite morue. Je crois que l'on devrait mettre le frai dans l'eau profonde.

Q. Vous croyez que les jeunes homards devraient être déposés dans l'eau profonde? —R. Je le crois.

Q. Qu'est-ce qui vous le fait croire?—R. Quand il y a moins de petits poissons, ils flottent pendant quelque temps, du moins c'est ce que l'on prétend; nous savons positivement qu'ils flottent.

Q. Et c'est le seul moment de leur vie où ils préfèrent aller en avant que d'aller à reculons?—R. C'est justement cela. Je crois que plus l'eau est profonde, moins il y a de poissons qui attaquent les jeunes homards, et pour cette raison ceux-ci ont une meilleure chance d'atteindre leur plein développement.

Q. Comment distribue-t-on les jeunes homards actuellement?—R. Très bien, je crois, j'ai vu un homme qui les mettait à l'eau cette année, et il s'y prenait très bien à mon avis.

Q. Pensez-vous que dans ces eaux-ci le homard soit aussi vigoureux qu'ailleurs? On a dit que le homard de l'île ne supporte pas aussi bien le transport que le homard de l'Atlantique?—R. Je ne puis rien dire sur ce sujet.

Q. Faut-il plus de homards pour remplir une boîte d'une livre en automne qu'en mai ou en juin?—R. Je ne sais pas, mais je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que l'on devrait en général obliger les pêcheurs de homards à se tenir plus au large?—R. Oh, je ne le crois pas.

Q. Je suppose que vous comptez rester seul au large?—R. Comment, mais les gens pêchent où ils veulent, je suppose?

Q. Votre meilleur mois pour la pêche est le mois de mai?—R. Oui, à partir du milieu de mai jusqu'au milieu de juin. Cette année du moins.

Q. Etes-vous suffisamment au courant de cette industrie pour exprimer une opinion sur la question de savoir si les pêcheurs font plus d'argent en vendant leurs homards vivants qu'en les vendant aux fabriques de conserves?—R. Non, monsieur, je ne saurais dire.

Q. Je crois que c'est là tout ce que j'ai à vous demander en particulier. Vous est-il venu à l'esprit quelque chose que j'aurais oublié?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas. Je crois qu'il devrait y avoir un changement d'une manière ou d'une autre.

Q. Eh bien, quel changement proposez-vous? C'est pour cela que nous sommes ici, pour chercher et découvrir si posible ce qu'il y a de mieux à faire?—R. Je

suis d'avis qu'il faut espacer toutes les lattes dans les pièges afin de permettre aux petits homards de s'échapper et laisser les pêcheurs employer la sorte de piège qu'ils désirent.

Q. Pourvu qu'on laisse un petit intervalle entre les lattes dans les pièges?—R. Que la loi oblige à laisser un petit intervalle entre les lattes des pièges et qu'on mette cette loi en vigueur. Inutile d'avoir une loi, si elle n'est pas appliquée.

Q. Voyez la loi de la limite de taille, elle n'a jamais été mise en vigueur et il serait difficile de l'appliquer?—R. Je crois que si les lattes étaient suffisamment espacées, et si nous avions ici des inspecteurs autorisés à faire une tournée quelques jours avant que les lignes soient posées, et à détruire tous les pièges dont les lattes ne sont pas suffisamment ouvertes, tout serait pour le mieux. Je crois que les homards que l'on prend sont trop petits et nous avons besoin d'être protégés sur ce point. C'est par là que je commencerais. Nous sommes obligés de mesurer les homards et de les rejeter; mais si les lattes de nos pièges étaient assez espacées, ils s'en iraient sans que nous ayons le moindrement à nous en occuper.

M. T. W. Macdonald.—Me serait-il permis de poser une question? Il me semble avoir entendu M. Graham dire qu'il croit que les homards œuvés se rapprochent du rivage pour frayer?

Le Témoin.—Oui, je le crois.

M. T. W. Macdonald.—Vous avez dit également que vous étiez d'avis que les jeunes homards devaient être mis dans l'eau profonde.

Le Témoin.—Sans doute.

M. T. W. Macdonald.—Alors, d'après cela, les femelles de homards se trompent quand elles viennent au rivage.; d'après vous elles devraient frayer au large, dans l'eau profonde, au lieu de venir au rivage. Apparemment l'instinct naturel du homard n'est pas d'accord avec la manière dont les jeunes homards sont distribués. C'est là pour moi ce qui ressort de votre déposition.

Le Témoin.—Ce serait bien difficile pour la femelle du homard de savoir au juste où se trouvent les perches. Il est peut-être naturel pour elle de frayer près du rivage. Il n'en est pas moins vrai qu'au printemps de cette année j'ai pris tous mes homards œuvés dans l'eau profonde, et à la fin de la saison les pêcheurs les prenaient dans les bas-fonds. Quant au frai, je ne sais pas où elles viennent frayer. Il est possible qu'elles fraient là maintenant, car nous les y prenons de nouveau.

M. T. W. Macdonald.—Nous prenons des femelles de homards avec des œufs mûrs sur elles, ici même, dans le havre.

Le Témoin.—Ici même dans le havre, elles y sont maintenant.

M. T. W. Macdonald.—Et nous étions d'avis qu'elles frayaient là. C'est une question qui est ouverte à la discussion et nous désirerions beaucoup voir ce point élucidé si c'est possible.

Le Témoin.—Certainement.

M. T. W. Macdonald.—Il y a des gens qui prétendent que la femelle du homard fraie dans l'eau profonde et d'autres disent qu'elle fraie dans les bas-fonds, près du rivage. La pratique du ministère est basée sur cette théorie que les poissons se rapprochent du rivage jusqu'à ce que les œufs soient mûrs, et qu'ils vont ensuite au large pour frayer. Les homarderies dirigées par le ministère règlent leurs opérations sur cette théorie.

Le Témoin.—Certainement.

M. T. W. Macdonald.—Nous voulons savoir à quoi nous en tenir à ce sujet, et démontrer la vérité ou la fausseté de cette théorie.

Le Témoin.—Je crois que les homards œuvés se rapprochent du rivage pour frayer.

M. T. W. MACDONALD.—Ne croyez-vous pas que les petits homards auraient plus de chance de vivre dans les eaux abritées, près du rivage, qu'au large dans l'eau profonde?—R. Quand il fait chaud nous trouvons tout autant de perches dans les bancs de pêche situés au large que dans ceux près du rivage. Nous ne pouvons pas garder la boitte dans les pièges, c'est ce que les pêcheurs nous disent. N'est-ce pas ce que vous constatez?

LE TÉMOIN.—Non, je ne trouve pas. Il est possible que la perche soit tout aussi nombreuse au large, c'est là un chose très difficile à dire. Naturellement on ne peut pas les voir dans l'eau profonde. Je crois que les homards viennent près du rivage pour frayer, et je crois également que les homarderies auront plus de chance de sauver leurs jeunes homards en les portant au large, dans l'eau profonde. Le homard fraie à un certain endroit; peut-être lui faut-il de l'eau chaude ? Quoi qu'il en soit, je reste toujours d'avis, pour bien des raisons, que les petits homards devraient être déposés dans l'eau profonde. Si on les mettait dans les bas-fonds, cela ne leur irait pas; ils mourraient.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM MACKENZIE, pêcheur, Gaspareau, appelé et assermenté:—

LE TÉMOIN.— Un mot à propos de la femelle du homard. Je la connais et je sais la manière dont elle fraie. Quand j'étais haut comme ça (montrant avec la main), je les enlevais de dessous les rochers, sur le rivage même, au moment du frai, et je n'avais besoin d'aucune embarcation pour le faire. Elles étaient venues là sous les roches, sur le rivage, pour déposer leurs œufs, mais la mer avait baissé et les avait laissées à sec pendant trois heures, l'on pouvait voir les œufs qui en tombaient. Ce n'étaient pas là de l'eau bien profonde.

Par le Commissaire:

Q. Combien de fois avez-vous remarqué cela?—R. Oh, j'ai grandi sur le rivage, là où sont les fabriques. J'y ai passé toute ma vie.

Q. Où cela?—R. A Gaspareau.

Q. Et vous êtes d'avis que les homards fraient près du rivage?—R. Oui, monsieur, ils fraient près du rivage. Ils préfèrent y venir pour frayer. Je suppose qu'ils iront n'importe où au moment du frai, mais c'est près du rivage qu'ils fraient habituellement.

Q. A quel moment de la saison viennent-ils en plus grand nombre?—R. Ils ne touchent au rivage que lorsque le temps devient beau, en juin, je crois

Q. Vous attendriez-vous à prendre un plus grand nombre de homards œuvés au rivage?—R. Au moment du frai vous en prendrez plus près du rivage qu'au large.

Q. S'il en est ainsi, pensez-vous qu'il soit sage de permettre qu'on les prenne près du rivage, il nous faut protéger les homards œuvés d'une manière ou d'une autre?—R. Voilà le mystère, comment protéger les homards œuvés?

Q. Est-ce un mystère?—R. C'est un mystère, monsieur, je dois vous dire qu'au commencement même du printemps, dès qu'on pose les engins de pêche, on en attrape. Est-ce plus difficile ou plus nuisible de les prendre au large que près du rivage? On les prend quand ils viennent. Les femelles se dirigent vers le rivage à partir du moment où la température se réchauffe, les pêcheurs les prennent à différentes époques suivant les pièges qu'elles rencontrent. Tout vous l'indique. Dès que la glace part, on les prend avec les œufs sur elles; j'en ai pris en automne, tant que vous voulez le le concevoir, portant encore des œufs, prêtes à frayer. Quand elles portent des œufs, il faut qu'elles fraient.

Q. Vous en avez vu en automne, et vous croyez par conséquent qu'elles fraient toute la saison.—R. C'est ce que je veux dire. Si vous recommenciez à pêcher, et que

vous pêchiez jusqu'à ce que la neige tombe en automne, vous attraperiez des femelles en plein frai tout autant que dans la première pêche au printemps.

Q. Pensez-vous que les œufs éclosent dans l'eau froide à cette saison-là?—R. Je ne saurais vous dire s'ils éclosent au large ou non, mais je sais que dans le premier engin de pêche que l'on tend au large, le piège près du rivage, l'on en prend le plus.

Q. Les experts nous disent que les homards qui n'ont pas éclos leurs œufs au moment où l'eau se refroidlt, les retiennent jusqu'à la saison suivante. Nous ne nous attendons pas à ce que des poissons tels que les homards éclosent leurs œufs quand l'eau se refroidit; ils ont besoin d'eau chaude pour le faire. Votre théorie n'est pas d'accord avec ce fait?—R. J'ai dit que j'en ai pris tard en automne portant tout leur frai sur la queue. Ce n'est pas à moi à dire si ce frai reste sur elles ou non jusqu'au printemps suivant. Je ne suis pas au courant de cette question.

Q. Pêchez-vous encore le homard?—R. Oui, j'en ai pêché cette année.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous?—R. Depuis trente-trois ans, je crois.

Q. Avez-vous toujours pêché, sans interruption?—R. Oui, jusqu'à ces huit ou dix dernières années.

Q. Quelle est la situation de l'industrie de la pêche aujourd'hui, comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé à pêcher?—R. Je n'ai pas besoin de vous dire en premier lieu que nous pouvions prendre plus de poissons que la fabrique n'en pouvait mettre en boîtes, et cela avec moitié moins d'engins, mais nous pêchions alors avec l'ancien piège ouvert. Maintenant on a des engins plus perfectionnés.

Q. Quelle est d'après vous la cause de cette diminution?—R. Les homards sont devenus de plus en plus petits, sur toute la ligne.

Q. Est-ce qu'ils deviennent plus petits, ne grossissent-ils plus du tout maintenant?—R. Je suppose qu'ils deviendraient aussi gros s'il n'y avait pas de pièges pour les attraper.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il soit raisonnable d'attribuer la cause de cette diminution dans la taille moyenne du homard à l'excès de pêche?—R. Eh bien, monsieur, je crois moi aussi que les pièges étroits en sont un peu la cause.

Q. Vous croyez qu'ils retiennent une trop forte proportion de très petits homards? —R. Oui, ils retiennent les petits poissons qui pourraient s'échapper si les pièges étaient plus gros. Pour ne pas dépasser la limite de taille, il faudrait rejeter aujourd'hui la moitié de la pêche, demain encore un peu plus, et, ainsi de suite, tous les jours.

Q. Pensez-vous qu'en élargissant les lattes, les petits poissons pourront s'échapper, certains pêcheurs nous disent qu'ils ne le pourront pas?—R. Voici ce que je pense: Si vous mettez six homards dans un piège, trois gros et trois petits, les gros chasseront les petits ou les mangeront. Ce qui me le fait croire, c'est que j'ai bien souvent trouvé des petits tués dans les pièges. Nous savons que les petits ne restent pas là où il y en a beaucoup de gros; ils sortent si l'espace, entre les lattes, le leur permet, je le sais.

Q. Autant que vous pouvez vous le rappeler, croyez-vous que les règlements sur les homards qui n'ont pas la taille voulue et sur les homards œuvés ont toujours été observés?—R. Non, ils ne l'ont pas toujours été. Bien entendu, j'ai pêché sous la loi de 9 pouces quand il fallait rejeter tous les homards qui mesuraient moins de 9 pouces.

Q. Est-ce que la loi était appliquée alors?—R. Je n'en sais rien, mais c'est ce qu'il nous fallait faire. Nous devions rejeter tous les homards qui mesuraient moins de 9 pouces.

Q. Maintenant, il vous faut rejeter tous ceux qui mesurent moins de 8 pouces, mais le faites-vous?—R. On ne le fait pas.

Q. Le faisait-on quand le règlement était de 9 pouces?—R. Dans la maison pour laquelle je pêchais alors, on le faisait assez consciencieusement. On le faisait si bien que l'on pouvait donner deux homards de 9 pouces pour un homard plus gros si l'on voulait.

Q. On en comptait deux pour un?—R. Deux pour un. Quand la maison le désirait on en comptait deux pour un.

Q. Vous rappelez-vous avoir jamais vu quelqu'un puni ou mis à l'amende pour avoir enfreint la loi à cette époque?—R. Je crois, si je me rappelle bien, qu'il y a eu quelques procès, mais je me souviens plus de tous les détails.

Q. Avez-vous jamais vu quelqu'un mis à l'amende dernièrement?—R. Non, pas dernièrement.

Q. Je veux dire au sujet de la limite de taille?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment agissait-on autrefois pour les homards œuvés?—R. On conservait tous les homards qui étaient assez gros.

Q. On peut donc dire sans crainte de se tromper que les règlements n'ont jamais été rigoureusement appliqués?—R. Jamais très rigoureusement, partout où j'ai pêché.

Q. Quelle serait d'après vous la meilleure manière de venir en aide à l'industrie de la pêche? Vous avez entendu les dépositions des autres témoins et il serait inutile d'exposer la question dans tous ses détails. Expliquez d'abord ce que vous pensez de la clôture complète ou de la clôture par sections ou encore de la suppression de la limite de taille et du raccourcissement de la saison?—R. La clôture serait une mesure bien dure pour les gens qui ont un grand nombre d'engins de pêche et autre matériel en leur possession. J'essaierais quelque chose de mieux. Je crois que si vous supprimiez les pièges à compartiments et que vous obligiez les pêcheurs à se servir des anciens pièges qu'on avait autrefois, cela vaudrait mieux.

Q. Quel effet cela aurait-il si nous retranchions dix jours de la fin de la saison?—R. Cela me conviendrait très bien et cela conviendrait aussi aux paqueurs, autant que je sache.

Q. Et quelle est votre opinion au sujet de la date de l'ouverture de la saison?—R. Pour ce qui est de l'ouverture de la saison, il y a une grande différence dans les années. L'année dernière, nous avons demandé qu'on nous avançât la nôtre de cinq jours et c'est ce que l'on a fait. Tout considéré, je crois que ça nous conviendrait très bien.

Q. Vous croyez que la date actuelle, 26 avril, conviendrait?—R. Je le crois, s'il doit y avoir un changement que ce soit en retranchant quelques jours. La saison à cette date est pauvre pour les pêcheurs, dure pour les engins, et mauvaise pour les paqueurs.

Q. Que penseriez-vous d'une saison qui s'étendrait du 1er mai au 1er juillet?—R. Deux mois juste, cela pourrait convenir quelquefois, mais je ne sais pas trop. Je suis pêcheur, et parfois il arrive qu'en juillet nous ne prenons pas grand'chose et je ne crois pas que les paqueurs fassent beaucoup plus. A ce moment le test du homard s'amollit, et ils ne sont pas très bons. Naturellement je n'ai rien à dire à ce sujet, mais je m'y entends assez pour savoir qu'on ne fait pas beaucoup d'argent après cette époque, pas plus les pêcheurs que les paqueurs. Quant aux homards œuvés, comme je l'ai déjà dit, je m'en suis occupé, et je connais bien cette partie-là. Pour ce qui est du frai, j'ai toujours dit et je dis encore, que ni le ministère ni personne ne peuvent déterminer le moment où les homards fraient, car je les ai attrapés au printemps quand il y avait encore une quantité de glace. On était obligé de laisser échapper les engins de pêche pour se préserver de la glace—et je les ai attrapés en automne à la dernière sortie des bateaux. On trouve des œufs sur les femelles à tout moment de l'année.

Q. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet.—R. Et pour ce qui est de l'époque du frai, je ne peux rien en dire.

Q. On peut la déterminer par des expériences dans les homarderies?—R. J'ai confiance dans les homarderies. Enlevez les œufs des femelles chaque fois que vous en prenez et aucun ne sera perdu. La homarderie est très utile. Sans elle je ne vois pas ce que l'on ferait au moment du frai. Je sais que, quand j'étais petit garçon, j'ai connu des jours où sur le rivage on pouvait remplir un tombereau avec des homards œuvés. On aurait pu remplir un tombereau à n'importe quel moment, simplement

avec une fourche, au moment où la mer baissait et laissait les homards remplis d'œufs prêts à se détacher. On trouve ces petits homards dans les algues marines quand on arrache des moules pour servir de boitte. Ce sont de tout petits poissons, exactement semblables à ceux que l'on voit à la homarderie. C'est là que les homards fraient, là où il n'y a pas de perches ni rien qui puisse manger le frai. Je ne crois pas du tout qu'ils aient besoin d'eau profonde, car il y a des moments où ils portent leurs œufs et où ils luttent pour gagner le rivage. Il y a une question que vous ne m'avez pas demandée. C'est au sujet de l'affaire de permis. Je crois que c'est une question importante et je désire dire un mot à ce sujet. Si l'on ne nous traite pas avec justice, nous avons une ressource dans notre permis. Si l'on ne nous traite pas convenablement nous pouvons utiliser ce permis et faire plus d'argent. Si on nous enlève ce permis, il ne nous restera aucune protection, et la fabrique pourra nous traiter comme elle l'entendra.

Q. Dois-je comprendre que tout homme devrait avoir un permis?—R. Une association de pêcheurs peut trouver avantage à faire fonctionner une fabrique. Je ne veux pas que cette planche de salut nous soit enlevée par ce que, si on nous l'enlève, nous n'aurons plus aucun remède. Je désire qu'on laisse cette planche de salut aux pêcheurs, afin que, s'ils ne sont pas bien traités, ils puissent se dédommager. Voilà ce que je désire.

Q. Vous voudriez que les pêcheurs se groupent ensemble et obtiennent un permis pour eux-mêmes?—R. Parfaitement qu'ils se groupent ensemble et qu'ils obtiennent un permis. Je ne veux pas que ce recours nous soit interdit.

Le témoin est renvoyé.

William Lamont, paqueur, Cap Bear, Murray Harbour, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps exploitez-vous l'industrie du homard?—R. Depuis tantôt trente ans, par intervalles; 13 ans ici à Murray Harbour.

Q. Et avant cela, où vous teniez-vous?—R. A la rivière Bell.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques autorisées dans votre voisinage?—R. Eh bien, il y a Prowse & Sons, la mienne, et celle de E. M. Jordan, à deux milles plus loin, et tout le long du rivage, partout où il y a de la place. Ce n'est pas tant les fabriques qui sont nombreuses, ce sont les engins; il y en a beaucoup trop. C'est un véritable encombrement tous les ans.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. J'emploie seulement 7 à 9 bateaux par an, simplement parce que nous n'avons pas assez de place; c'est pour cela qu'il n'y a aucun avantage à mettre plus d'embarcations à l'eau.

Q. C'est-à-dire que c'est la place qui manque?—R. C'est bien cela, c'est la place qui manque.

Q. Où vos bateaux pêchent-ils?—R. Au large, à l'est du Cap Bear.

Q. A quelle distance du rivage?—R. Cette année et l'année dernière, ou il y a deux ans, nous en avons envoyé quelques-uns dans l'eau profonde, sur le récif même. Les premières années nous avions l'habitude de pêcher très près du rivage, d'un demi-mille à un mille.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau?—R. On pêchait dans une profondeur de trois à cinq ou six brasses.

Q. Et maintenant quelle est la profondeur de l'eau dans laquelle on pêche?—R. Maintenant, nous avons quelques bateaux pêchant dans dix ou douze brasses.

Q. Vous pêchez directement au large du Cap Bear, ou dans la direction de l'île Pictou?—R. Directement au large du Cap Bear sur le récif qui se prolonge jusqu'à l'île Pictou.

Q. Ces embarcations sont pour la plupart conduites par deux hommes?—R. Oui, toujours conduites par deux hommes. Il y a un fort courant sur ce récif et un homme seul aurait trop de peine.

Q. Est-ce que l'emploi des moteurs à gazoline sur les bateaux augmente?—R. Il y en a quelques-uns. Un de mes hommes en avait un cette année, mais ça n'a pas été un grand succès.

Q. N'a-t-il pas réussi aussi bien que ceux qui n'avaient pas de moteurs à gazoline? —R. Non, il n'a pas réussi aussi bien.

Q. Combien de gens employez-vous dans votre fabrique de conserves?—R. Nous avons environ 12 employés dans la fabrique.

Q. Hommes et femmes?—R. De 12 à 14.

Q. Quel a été votre paquage cette année?—R. Cette année mon paquage a été d'environ 250 caisses.

Q. Quel a été votre paquage l'année dernière et l'année d'avant?—R. L'année dernière, avec le même nombre d'engins de pêche, nous avons eu 400 caisses. L'année d'avant, environ 350.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez jamais fait?—R. Vous voulez dire la moyenne par embarcation? F

Q. Quelle est votre moyenne, 50 ou 60 caisses?—R. Oui, de 50 à 60. C'était notre moyenne jusqu'à cette année. Cette année, nos bateaux ont pris le nombre ordinaire de homards, mais c'étaient de petits homards.

Q. Comment payez-vous vos homards, au poids ou à la pièce?—R. A la pièce. Les fabricants de conserves achètent tout, et, vous le savez, c'est l'habitude à Rome de faire comme les gens font à Rome. Les pêcheurs considèrent que c'est plus lucratif.

Q. Vous avez de la peine à trouver des pêcheurs qui consentent à travailler sur une autre base?—R. Oui. Nous n'avions pas beaucoup à nous plaindre jusqu'à cette année. Au cours des cinq dernières années et jusqu'à celle-ci, nos homards augmentaient en taille et en quantité. Il y a 13 ans quand j'ai mis en boîtes les premiers homards conservés en cet endroit, nous avons été obligés de clore la pêche vers le milieu de juin, le 14 juin. Il n'y avait plus assez de homards pour payer nos frais, la boitte manqua totalement. Ensuite elle est revenue. Il y a 7 ans nous avons pêché jusque vers le 20 ou le 28 de juin et nous avons trouvé cela extraordinaire. Ces deux dernières années nous avons pêché jusqu'au 10 juillet, les homards étaient plus petits, mais nous en avons eu beaucoup. Il y a deux ans, ou il y a eu un an au printemps dernier, nous sommes tombés sur un banc ou plutôt un banc de gros homards est tombé sur nous. Vers le dernier jour de juin, ou le 1er juillet,chaque bateau en a pris de 500 ou 600 d'un seul coup. Ils étaient de taille uniforme et foncés comme un bon banc de homards d'eau profonde. Quand le homard devient plus rare à la clôture de la saison, nous en trouvons de petits tachetés, mais ceux-là étaient des petits noirs, des homards de cinq à six pouces et à mon avis ils étaient tout frais sortis de la homarderie. Ils étaient de taille très uniforme et faisaient de bonnes conserves, ils étaient pleins. Cette année nous n'en avons pas eu, la pêche a manqué Nous avons eu une série de forts vents de nord-est qui paraissent avoir retenu le homard en eau profonde.

Q. Les agrès de ces embarcations vous appartiennent?—R. Tous les agrès, sauf pour un homme, cette année, qui est propriétaire de ses agrès.

Q. Quel est votre avis sur la façon dont fraient les homards, croyez-vous qu'ils approchent de la rive pour frayer?—R. Eh bien, je pense que tous les poissons viennent près de la rive pour frayer. C'est mon avis, d'après ce que je sais. Quant à la saison du frai, il ne me semble pas que le homard ait une époque régulière pour frayer, quelquefois au printemps nous n'avons presque pas de homards œuvés, d'autres années nous en avons un bon nombre, quelquefois nous les trouvons au printemps et quelquefois au commencement de la saison. Tous les ans cela diffère. Le seul avis que je puisse donner à l'égard du homard qui fraye, c'est qu'on ne devrait pas le prendre.

J'ai toujours été opposé à ce qu'on les prît, mais quand le pêcheur veut faire mettre en conserves tout ce qu'il pêche, il nous est bien difficile de nous y opposer.

Q. Vous êtes obligé de traiter vos pêcheurs comme le font les autres?—R. Oui.

Q. Autrement vous n'en auriez pas du tout?—R. Non.

Q. Quant au mode de frayer du homard, il règne beaucoup de diversité d'opinions même parmi les experts. Quelques-uns prétendent que le homard fraie deux fois par an, d'autres qu'il fraie tous les deux ans seulement et d'autres enfin qu'il fraye une fois seulement par année. L'opinion générale est que si la saison du frai est passée et qu'un homard femelle n'a pas sorti ses œufs, il les garde jusqu'à l'année suivante; les œufs ne sortent pas dans l'eau froide?—R. Cela n'est pas vraisemblable. A la fin de la saison, il semble que les gros homards mûrs gagnent l'eau peu profonde. Je l'ai remarqué à différentes reprises. Cette année même nous avons eu de beaux gros homards, dans 2 ou 3 brasses d'eau seulement.

Q. La température est toujours plus élevée dans cette eau peu profonde?—R. Tous nos pêcheurs sauf un étaient enclins à aller y poser leurs pièges. Pour ma part, je crois que c'est risqué, je préférerai toujours pêcher en eau profonde, car je pense que c'est une protection pour le poisson aussi bien que pour le fabricant de conserves et le pêcheur.

Q. Croyez-vous que la pêche de rivage devrait faire l'objet d'un règlement? Dans beaucoup d'endroits on a conseillé l'établissement d'un règlement obligeant les gens à pêcher dans une certaine profondeur d'eau et défendant la pêche quand l'eau est trop peu profonde?—R. Eh bien, le ministère peut le faire, mais c'est impossible au fabricant de conserves. Le pêcheur est un peu comme le cuisinier à ses fourneaux, une fois qu'il a ses agrès, il fait un peu ce qu'il lui plaît.

Q. Quant à l'époque de l'ouverture de la saison qu'en pensez-vous?—R. Personnellement, je suis satisfait du système actuel. Une fois seulement nous avons pu faire en avril quelque chose qui en valait la peine. C'était il y a 9 ans à peu près, et nous avons commencé à mettre en boîtes à peu près vers le 24 d'avril. Généralement nous ne faisons presque jamais rien avant le 1er de mai et encore c'est bien risqué. Naturellement l'ouverture au 24 avril est une bonne chose. Si le temps est beau cela donne juste assez de temps aux hommes pour mettre leurs agrès à l'eau et être prêts à travailler le 1er mai; cela nous laisse deux mois en tout.

Q. Vous avez entendu les diverses propositions qui ont été faites au ministère de la Marine quant à la meilleure façon de rendre à la pêche son ancienne condition? Laquelle de ces propositions trouvez-vous la plus raisonnable?——R. Je crois que si le petit homard était protégé cela pourrait déranger un peu le pêcheur et le fabricant de conserves pour une année peut-être mais les homards grandissent vite.

Q. Comment vous y prendriez-vous pour protéger le petit homard?—R. Je pense que le genre de pièges employés a une grande importance. J'ai toujours été opposé aux pièges à compartiments, mais cette année, j'ai dû en permettre quelques-uns, sans quoi je n'aurais pas pu trouver de pêcheurs pour travailler pour moi, car tous les autres fabricants les permettaient. Certainement l'homme qui se sert de l'ancien piège ne pourrait pas pêcher à côté d'un autre employant un piège à compartiments, car celui-ci prendrait tous les homards qui n'en ressortiraient plus. Le piège à compartiments retient tout ce qui entre. J'ai compté que nous avions sorti 50 pour 100 plus de petits homards des pièges à compartiments que des autres. Cela aurait fait de beaux homards par la suite si on les avait laissés grandir. On fait maintenant les pièges si petits que l'on ne pourrait pas passer le petit doigt entre les lattes. Au début, quand je faisais faire des pièges, je prenais pour règle que l'espace entre les lattes devait être assez grand pour que le pêcheur pût y passer le manche de sa hachette. De cette façon cela faisait un bon pouce ou plus.

Q. On avait l'habitude de prendre la largeur d'une latte comme mesure, n'est-ce pas?—R. Oui, parfaitement.

Q. Croyez-vous qu'on pourrait sauver beaucoup de petits homards en changeant le modèle des pièges?—R. Très certainement parce qu'alors les petits homards pourraient entrer et sortir et quand les gros sont entrés, ils chassent les petits.

Q. Qu'est-ce que vous pensez d'un règlement fixant la taille du homard à 8 pouces, s'il était observé sérieusement, les fabriques pourraient-elles marcher?—R. Cela ferait parfaitement notre affaire si nous pouvions trouver des pêcheurs.

Q. Croyez-vous que vous auriez assez de homards au-dessus de 8 pouces pour vous permettre de marcher?—R. Nous le pourrions, si les hommes consentaient à pêcher. La difficulté serait d'avoir les pêcheurs, car ils auraient peur de courir le risque; d'un autre côté, ce serait une loi très difficile à faire observer, là est la difficulté.

Q. Jamais cette loi n'a été appliquée?—R. Jamais elle ne l'a été convenablement, cela prendrait une armée d'hommes postés à chaque fabrique pour la faire observer.

Q. Que penseriez-vous de supprimer complètement la limite de taille d'établir un type de pièges avec un écartement raisonnable?—R. Je crois que ce serait la meilleure chose à faire.

Q. Et en plus de clore la pêche le 1er juillet?—R. Je ne crois pas que cela ferait grande différence, je ne crois pas que personne y perdrait grand'chose. Naturellement nous pêchons maintenant un peu plus tard, une semaine ou deux, mais comme l'a dit M. MacKenzie, cela ne rapporte pas grand argent ni au pêcheur ni au fabricant de conserves. Pour nous, la seule question est celle-ci: Nous avons quelquefois sur les bras du matériel dont il faut nous servir. Les pêcheurs réussissent quelques années en juillet, d'autres années ils ne font rien, mais alors ils se rattrapent l'année suivante et alors le homard est de meilleure qualité.

Q. Seriez-vous en faveur d'augmenter le nombre des homarderies?—R. Certainement, j'ai grande confiance dans les homarderies.

Q. Alors, si je vous comprends bien, vous dites que vous consentiriez à laisser l'ouverture de la saison comme elle est actuellement, à supprimer la limite de taille. à fixer un type de piège qui ne serait pas aussi destructeur et à clore la pêche après le 1er juillet?—R. Oui.

Q. Vous pensez que cette proposition serait très raisonnable?—R. Je crois que oui.

Q. Et vous croyez que ce serait le moyen de rétablir la pêche en quelques années?—R. Oui, quant à la pêche illégale, la loi devrait être sévèrement appliquée. Ce n'est pas qu'il s'en fasse beaucoup maintenant, mais la grande difficulté est que cette pêche illégale n'est pas pratiquée par des fabricants de conserves ou des pêcheurs réguliers, mais par des cultivateurs et même des cultivateurs à l'aise. Ce sont les fabricants de conserves qui en souffrent, quelquefois on leur prend leurs agrès et l'on s'en sert.

Q. Se fait-il beaucoup de cette pêche illégale après la clôture de la saison?—R. Pas beaucoup, parce que je crois qu'il est difficile de trouver à vendre le produit de la pêche. Il y a encore autre chose à l'égard des permis dont on a parlé. Les permis accordés aux fabriques de conserves ne me paraissent pas atteindre le but qu'on s'était proposé parce qu'ils ne limitent pas le nombre de pièges. Je considère que c'est le plus grand mal aujourd'hui, il y a trop de pièges et on emploie trop d'agrès, les lieux de pêche sont encombrés. Je ne crois pas exagérer et je prends n'importe quel pêcheur pour juge—je crois qu'il y en a ici beaucoup qui peuvent confirmer mon témoignage—un tiers des pièges que l'on pose maintenant à l'eau ne prennent rien, ils se gênent les uns les autres. Supposons que Smith et Jones posent leurs pièges ici. L'espace est trop étroit et Smith embrouille les pièges de Jones aujourd'hui. Demain ou plus tard ils se debrouillent et alors Jones embrouille le voisin suivant. Une tempête s'élève et deux ou trois chaluts sont laissés là pour une semaine au moins. Les pêcheurs se fatiguent, se dégoûtent et laissent là les agrès. C'est ce qui arrive très souvent.

M. MACKENZIE.—Il y a beaucoup plus de pêcheurs et d'agrès qu'il ne faudrait. Le mieux serait, je crois, d'avoir un peu moins de pêcheurs et un peu moins d'agrès.

Le TÉMOIN.—Nous ne prenons pas tous les homards, je l'admets, et s'il y avait moins de pièges, cela ferait moins de travail pour le pêcheur et il prendrait autant de homards. Il y aurait beaucoup plus de place et moins de pertes, de dépenses et de risques pour le fabricant de conserves. Il y a des fabriques qui emploient de 10,000 à 15,000 pièges. Eh bien, avec cela on pourrait faire marcher 3, 4 ou 5 fabriques ordinaires, voyez-vous. C'est là que la loi est en défaut. Quel était le but de la loi? Quant aux permis, je suis paqueur et je crois qu'un homme a autant de droit qu'un autre d'obtenir un permis s'il y a de la place. Mais ce n'est pas pour protéger un individu ou un fabricant de conserves que cette loi a été passée. C'est pour protéger l'industrie. Je suppose que le pêcheur le comprend aussi bien que n'importe qui. A mon avis, le permis est donné pour protéger la pêche et pour limiter le nombre des pièges, la personnalité du porteur de permis n'a pas d'importance. Je crois que deux choses doivent être réglementées: faire un piège type qui épargnera le petit poisson et ensuite limiter le nombre des pièges. Le ministère peut très bien trouver combien il y a de pièges au total, il connaît le nombre de fabriques et le nombre de pièges qu'elles emploient, il est donc facile de déterminer le total. Supposons que l'on supprime un tiers des pièges ou même plus, immédiatement on a la limite. Si une fabrique veut en avoir moins, c'est son affaire, mais elle ne peut pas en employer plus que la limite.

Par le Commissaire:

Q. Il devrait y avoir une limite?—R. Voici un permis en vertu duquel des pièges sont mis à l'eau tous les ans et jamais on ne les revoit. Naturellement il n'y a pas de place pour ces pièges-là, il y a encombrement, ils s'empilent et alors on les laisse là.

Q. Plus tard ces pièges-là disparaissent-ils? Causent-ils du tort?—R. Je ne crois pas que cela fasse du bien de les laisser là, bien sûr.

Q. Ils doivent se briser, disparaître, n'est-ce pas?—R. Je le suppose au bout d'un certain temps.

Q. Quelle est la durée d'un piège chez vous?—R. De deux ou trois ans, quelquefois ils durent trois ou quatre ans.

Q. Souffrez-vous beaucoup du taret?—R. Non.

Q. Désirez-vous dire autre chose?—R. Je ne crois pas avoir rien à dire de plus. J'ai prêché la limitation du nombre des pièges et, à mon avis, c'est très important. Il est clair pour tout le monde que cette limitation a trois ou quatre objets. Elle rend service aux pêcheurs, aux fabricants de conserves et à l'industrie en général en faisant disparaître les mécontentements qui surgissent au printemps. Il y a naturellement une grande bousculade au printemps pour trouver les places et chacun court de grands risques. Sans cet encombrement il n'y aurait pas d'embarras au commencement. Si tout le monde avait le temps de se rendre sur les lieux à sa guise, il n'y aurait pas de difficulté.

Le témoin est renvoyé.

SAMUEL HEMPHILL, pêcheur, Georgetown, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où pêchez-vous?—R. Au large de l'île Boughton.

Q. Quand commencez-vous généralement à pêcher?—R. Cette année nous avons commencé le 26 avril.

Q. Avec combien de pièges pêchez-vous?—R. J'ai pêché cette année avec 275.

Q. Vous servez-vous de votre propre bateau et de vos agrès?—R. Non. monsieur.

Q. Pour qui pêchez-vous?—R. Pour A. A. MacDonald Bros.

Q. Alors vous vous servez de leurs agrès?—R. Oui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous en commençant?—R. A peu près dans 8 brasses.

Q. A quelle distance êtes-vous au large?—R. A trois milles, à peu près.

Q. Restez-vous à pêcher toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Non, monsieur, nous nous rapprochons.

Q. Quand vous rapprochez-vous?—R. Nous commençons vers le milieu de juin.

Q. Pourquoi vous rapprochez-vous?—R. Le poisson tente à rentrer tout le temps.

Q. Vous vous apercevez qu'il vous a dépassés et que vous devez le suivre pour en prendre?—R. Oui.

Q. Quelle proportion du poisson pris au printemps en eau profonde est inférieure à la limite de 8 pouces?—R. Ah! bien, je ne sais pas; je ne pourrais pas répondre à cela. Le poisson mesure en moyenne de 7 à 9 pouces, mais il y en a de plus gros que cela, cela peut être la moyenne.

Q. Quand vous vous rapprochez trouvez-vous d'aussi gros homards qu'au dehors?—R. Le poisson est meilleur.

Q. Dans l'eau peu profonde?—R. C'est-à-dire si le fond est rocheux, si c'est du sable clair on en a de plus petits.

Q. Vous considérez donc que vous avez de meilleurs poissons sur un fond rocheux que sur du sable, du homard plus gros?—R. Oui, monsieur.

Q. Quant aux homards œuvés qu'en pensez-vous?—R. Ah! bien, nous les trouvons au printemps quand nous nous rapprochons, au commencement de la pêche. Cela ralentit un peu quand la saison s'avance. Le banc des homards a lieu en avril et mai. Si nous nous rapprochons, nous en rencontrons de nouveau une quantité.

Q. Combien de homards femelles pouvez-vous prendre par cent?—R. Sur 4 quintaux ou sur 400 homards, nous en avons de 15 à 20 qui sont œuvés, quelquefois plus quelquefois moins.

Q. Croyez-vous que c'est à peu près la même moyenne durant toute la saison?—R. Non, monsieur.

Q. Quand en trouvez-vous le plus?—R. Il y en a plus au printemps.

Q. Avez-vous toujours pêché avec à peu près le même nombre de pièges?—R. Non, monsieur, au début nous n'en employions que 50.

Q. Combien y a-t-il de temps de cela?—R. Il y a longtemps, trente ans au moins.

Q. Où pêchiez-vous alors?—R. Au large du récif de Burn-Point.

Q. Quelle sorte de pêche faisiez-vous avec 50 pièges?—R. Très bonne.

Q. Quelle était votre saison de pêche?—R. Toute l'année.

Q. Il n'y avait pas de règlement du tout?—R. Pendant quelques années, et alors nous avions l'habitude d'arrêter durant l'été quand le homard fraye et mue.

Q. Je crois que vous arrêtiez dans le mois d'août alors?—R. Vers la fin de juillet ou au commencement d'août.

Q. Quand vous êtes-vous aperçu pour la première fois que la pêche décroissait?—R. Je ne puis pas dire qu'elle décroît.

Q. Croyez-vous qu'elle est aussi bonne qu'elle était alors?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que vous faites autant aujourd'hui que vous faisiez alors avec 50 pièges?—R. Non, monsieur; mais voyez quelle quantité d'agrès.

Q. Pensez-vous que vous prenez des homards de la même taille et du même poids qu'à cette époque?—R. Non, les homards étaient meilleurs, bien qu'il y en eût alors de très petits; mais nos lattes étaient plus écartées, un pouce était alors l'écartement habituel.

Q. Prenez-vous la même proportion de homards de grosse taille qu'il y a trente ans?—R. Non, monsieur.

Q. Alors la taille a décru?—R. Oui, monsieur.

Q. A quoi attribuez-vous cela?—R. Je ne sais pas, je pense qu'on a pris les gros, les petits ont pu s'échapper mais les gros n'ont pas pu.

Q. Je suppose que, si les petits ont survécu, ils ont dû devenir gros avec le temps, n'est-ce pas?—R. Oui, si on les a laissés vivre.

Q. La quantité d'agrès a-t-elle beaucoup augmenté depuis votre temps?—R. Oh, oui.

Q. Quelle est la proportion entre la quantité actuelle et la quantité primitive?—R. Quand j'ai commencé il y avait deux fabriques seulement, une de ces fabriques avait 200 pièges à peu près, c'était celle de Kennedy.

Q. Vous rappelez-vous combien de caisses ils pouvaient faire avec 300 pièges?—R. Non, mais on pourrait le trouver facilement.

Q. Le nombre des pêcheurs a augmenté aussi?—R. Oh, oui.

Q. Et la quantité d'agrès qu'ils emploient?—R. Oui, monsieur.

Q. Pourriez-vous me dire dans quelle proportion les agrès ont augmenté; ont-ils doublé?—R. Oh, ils ont triplé.

Q. Et même plus que cela, je crois?—R. Plus que cela.

Q. Aux alentours d'ici la plupart des pêcheurs sont-ils propriétaires de leur agrès?—R. La plupart pêchent pour des maisons qui sont propriétaires des agrès, mais il y en a beaucoup qui possèdent leur propres agrès.

Q. Que sont la plupart des pêcheurs, sont-ce des pêcheurs réels qui passent leur vie à pêcher?—R. Non, monsieur, il y a une foule de cultivateurs qui pêchent.

Q. Et quand la pêche du homard est finie ils retournent à la terre?—R. Ils retournent cultiver.

Q. Vous êtes pêcheur, n'est-ce pas?—R. J'ai pêché toute ma vie.

Q. Et quand la pêche du homard est finie vous vous livrez à une autre pêche, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle autre pêche peut-on faire ici?—R. Il y a la pêche à la morue, au hadock et au hareng.

Q. Pêche-t-on le maquereau maintenant?—R. Très peu, il n'y en a presque pas eu cette année.

Q. Y a-t-il du maquereau de printemps?—R. Pas cette année; il y en a eu un peu l'année dernière.

Q. D'après votre expérience comme pêcheur du métier, vaudrait-il mieux appliquer la loi relative au homard œuvé?—R. Ici on a commencé à les protéger.

Q. Cela va bien où il y a une homarderie; mais que devrait-on faire s'il n'y en a pas?—R. Je ne sais pas, je crois que beaucoup pourraient se sauver, mais quelques-uns seraient pris.

Q. Croyez-vous qu'au large on gratterait les œufs des homards?—R. Probablement.

Q. A votre avis les pêcheurs deviennent-ils plus soigneux; commencent-il à comprendre la nécessité d'observer les règlements?—R. Non, monsieur; pour ma part, je les crois bien négligents.

Q. Etes-vous satisfait du prix que vous recevez pour vos homards?—R. Il le faut bien, mais on prendrait plus si on nous le donnait.

Q. Le prix varie, je suppose, d'année en année?—R. D'après le prix qui en est payé à l'étranger.

Q. Croyez-vous que les gens qui sont dans les affaires s'entendent pour fixer les prix?—R. Je crois que c'est probable.

Q. Vous attendez-vous à ce que le paqueur prenne tous les homards que vous lui apportez sans s'occuper s'ils sont au-dessous de la taille?—R. Il y a beaucoup de homards qui ne valent rien, ni pour moi, ni pour le paqueur, ceux de moins de huit pouces et de ce genre-là.

Q. Mais quand vous vendez les homards à la pièce, je suppose qu'on doit être tenté de tout compter?—R. Je le suppose.

Q. Vous vendez au poids, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la saison du frai pour les homards?—R. Je crois que nos homards viennent ici sur la rive et dans les algues marines de nos baies. Ils viennent y frayer et y restent jusqu'à ce qu'ils aient mué.

Q. Frayent-ils à une certaine époque en particulier?—R. C'est difficile à dire; je ne crois pas que personne sache comment les homards frayent, parce que, au printemps quand nous commençons à pêcher, nous trouvons de jeunes homards sur les lits d'algues vertes et nous les tirons couramment dans nos pièges. Quand frayent-ils? Je crois que le homard va frayer et que les jeunes grandissent dans nos baies mêmes. Ici à l'automne quand vous vous trouvez auprès d'une barre de sable ou de n'importe quelle place herbeuse et que vous sortez le soir à la nuit sombre vous voyez une foule de petits homards dans toute la place.

Q. Il est très difficile de distinguer un poisson d'un autre quand ils sont très petits?—R. Je sais que ce sont des homards. Quant à implanter du jeune homard au large où je pêche, un baril de ces jeunes homards ne ferait pas un quart d'heure de nourriture pour tous les autres poissons qu'il y a là. Vous pouvez gaffer le poisson du bord du bateau, la morue comme tout le reste.

Q. Près de la surface de l'eau?—R. Près de la surface de l'eau.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. J'en ai pris de six pouces, peut-être pas exactement, mais à peu près.

Q. Quelle est généralement la taille courante?—R. De huit à neuf et dix pouces.

Q. Cela fait généralement un bon homard?—R. —R. Oui, au printemps nous en avons de très gros.

Q. Avant que vous ayez une homarderie établie icie, les pêcheurs avaient-ils l'habitude de laver les œufs de la queue des homards œuvés avant de les apporter à la fabrique?—R. Non, monsieur, on ne les apportait pas.

Q. Croyez-vous que les fabricants de conserves se laissent imposer des homards malgré eux?—R. Oh, je ne sais pas. Je n'ai jamais constaté de difficulté. L'année dernière nous avons écarté tous les homards œuvés.

Q. Que pensez-vous de la proposition de donner des permis aux pêcheurs?—R. Ce serait une bonne chose.

Q. Pourquoi serait-ce une bonne chose?—R. Si je prends un permis de pêche, cela me donne le droit de pêcher où je veux, sans quoi je ne vois pas à quoi cela servirait.

Q. Croyez-vous qu'un permis vous rendrait plus soucieux d'observer les règlements? —R. Oui, je le crois.

Q. Cela vous pousserait-il à dénoncer ceux qui font la pêche illégalement?—R. Je crois que les pêcheurs devraient faire cela; ils ont le droit de gagner leur vie avec la pêche.

Q. Est-ce que cela servirait à quelque chose d'apprendre aux pêcheurs comment observer les règlements?—R. Je crois que cela serait bon.

Q. Une personne compétente pourrait être envoyée; pensez-vous que cela aurait un bon effet de faire connaître aux pêcheurs les besoins de la situation, est-ce que cela ferait du bien?—R. Oui, je serais heureux d'en apprendre un peu plus moi-même.

Q. Avez-vous entendu les témoignages des autres pêcheurs; est-ce que cela concorde avec votre opinion?—R. Il y a une autre petite preuve que je désirerais vous donner pour vous montrer que les homards frayent sur la rive. Aux îles de la Madeleine, il y a la baie de la Grande Entrée. Cette baie a sept milles de largeur et les deux tiers environ sont en battures. A la marée basse vous pouvez vous y promener à pied d'un bout à l'autre. Eh bien, cette baie est toute émaillée de homards et on prétend que ces homards y viennent pour frayer.

Q. Oui, c'est cela et ils ressortent à l'automne?—R. Et les homards ne bougent plus après qu'ils ont frayé jusqu'à ce qu'ils aient repris leurs coquilles; ils s'enfoncent dans la vase et y restent. Si nous avons un prolongement de saison de 10 jours, il faut aller les chercher dans la vase. D'abord nous n'en trouvons pas du tout et tout d'un coup nous trouvons des homards avec leurs coquilles nouvelles.

Q. A propos de ces prolongements de saison, est-il vrai que, lorsque vous les aviez, vous vous rapprochiez toujours de la rive pour pêcher?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de ces prolongements de saison, faisaient-ils du mal ou du bien?—R. Ils faisaient du mal.

Q. Pensez-vous qu'une fois les dates fixées pour l'ouverture et la clôture, elles devraient être immuables?—R. Oui, monsieur, elles sont assez longues maintenant. Si nous pêchons jusqu'au 10 juillet, nous avons assez de temps, parce qu'alors les homards ont des coquilles molles.

Q. Que pensez-vous de la proposition de clore le 1er juillet et de supprimer complètement la limite de taille?—R. Ce serait la meilleure chose à faire parce qu'alors nous ne serions pas dérangés par ces homards qui changent de coquilles.

Q. Et de cette façon durant ces 10 derniers jours vous sauveriez beaucoup de homards qui autrement seraient perdus?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

M. T. W. Macdonald.—Il y a un point que je voudrais signaler avant que tous les fabricants de conserves soient partis et qui a trait au système actuellement suivi pour recueillir le frai. Nous croyons qu'il pourrait être amélioré. Du moins c'est mon avis et j'aimerais avoir l'opinion des autres fabricants. Avec le système actuel on apporte les homards à la fabrique, on enlève le frai en le grattant et il faut le garder là.

Le Commissaire.—On le garde sur les plateaux et quand le bateau de la homarderie fait sa tournée, c'est l'habitude d'envoyer une embarcation pour chercher le frai. Ils viennent à terre et enlèvent le frai qui est sur les plateaux. Si c'est par hasard un jour de tempête, ils ne viennent pas du tout et beaucoup du frai est détruit. Le préposé à la homarderie m'a dit que le frai qui n'est pas ramassé le jour où il est enlevé du homard ne vaut rien.

Le Commissaire.—Ne vaut rien?

M. T. W. Macdonald.—Oui, je pense que le ministère devrait s'arranger pour fournir à chaque fabrique un vivier ou une cage qui serait tenue à l'ancre au large de la fabrique. Quand on apporte le homard œuvé, au lieu de gratter le frai immédiatement et de le laisser sur les plateaux, on pourrait mettre les homards dans la cage et les garder là. Si la cage était ancrée suffisamment au large, elle ne serait pas dérangée par le mauvais temps et l'embarcation de la homarderie pourrait s'approcher tout à côté pour permettre à l'homme de prendre les œufs qui sont sur les homards. Ensuite il pourrait remettre les homards dans la cage. Cela éviterait aux gens de la fabrique la peine de sortir, surtout les jours de presse, d'amener ces homards à terre et puis de les sortir encore de l'eau. Je crois aussi que cela sauverait beaucoup de frai.

Le Commissaire.—Combien de temps cela prend-il pour enlever le frai d'un homard?

M. T. W. Macdonald.—Une couple de minutes, je pense, pour un homard moyen.

Le Commissaire.—Quelle est en moyenne le nombre de homards auxquels il faudra enlever leur frai à la fabrique en une journée?

M. T. W. Macdonald.—C'est une question à laquelle je ne puis pas répondre. M. McFee pourrait vous donner plus d'informations à cet égard ou bien le préposé à la homarderie d'ici.

Le Commisaire.—Il est à la homarderie et y reçoit les œufs quand on les lui apporte?

M. T. W. Macdonald.—Il fait sa tournée, renseigne les gens et visite fréquemment les fabriques. Ceci est seulement une proposition de ma part, et je désirerais connaître l'opinion de deux ou trois autres fabricants de conserves au sujet de la méthode pour recueillir le frai.

Le Commissaire.—Nous serons très heureux de recevoir le témoignage de tous ceux qui voudront se faire entendre à cet égard. Ces témoignages seront consignés avec le reste de la preuve et transmis au comité parlementaire qui en fera l'usage qui lui conviendra. M. McFee, que pensez-vous de la chose, quel est votre avis au sujet de la façon de recueillir les œufs?

M. MacFee.—Comme je l'ai dit dans mon témoignage, je crois qu'on détruit beaucoup d'œufs en les manipulant brutalement, j'approuve l'opinion émise par M. Macdonald. Nous pouvons faire de notre mieux et préposer un homme spécialement à l'enlèvement des œufs des homards. Mais nous ne pouvons pas le faire aussi bien que nous le voudrions, et si nous avions une cage où l'on mettrait les homards œuvés, le bateau qui vient de la homarderie les trouverait là.

Le Commissaire.—Pouvez-vous donner une idée du nombre moyen de homards œuvés, par bateau disons, qui sont apportés à la fabrique par jour.

M. MacFee.—Ce serait difficile à dire. Je n'ai pas compté moi-même cette année, quelques fois nous en avons 24 ou 25 et d'autres fois 3 ou 4, cela dépend de l'importance de la pêche et du temps.

Le Commissaire.—Croyez-vous qu'il serait possible de les tenir dans une cage?

M. MacFee.—Je ne crois pas qu'il y ait aucun doute.

Le Commissaire.—Absolument comme l'on garde les homards dans n'importe quelle autre cage?

M. MacFee.—Oui, il n'y aurait pas besoin d'une grande cage vous savez, elle n'aurait rien de bien lourd à tenir. La seule difficulté serait en cas de tempête. Comme l'a dit M. Macdonald, nous ne pouvons pas garder le frai. En cas de forte tempête, quand le bateau de la homarderie ne peut pas faire sa tournée, ces homards pourraient rester dans la cage et l'homme de la homarderie aurait à enlever le frai de deux jours au lieu d'un. En règle générale, le jour où le bateau ne peut pas venir, nous ne pouvons prendre aucun homard.

La Commission s'ajourne.

SOURIS, 6 août 1909.

FRANK H. WHITE, Souris, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. En quelle année avez-vous commencé à vous occuper de l'industrie du homard? —R. En 1851.

Q. Y avait-il beaucoup de fabriques de conserves à cette époque?—R. L'industrie était alors naissante, il y avait cinq fabriques de conserves fonctionnant sur une très petite échelle.

Q. Elles fonctionnaient dans ce voisinage?—R. C'est de la Nouvelle-Ecosse que je parle actuellement, elles n'ont commencé à fonctionner sur l'île que quelques années plus tard.

Q. Dans quelle partie de la Nouvelle-Ecosse était-ce?—R. Dans le sud de la Nouvelle-Ecosse, dans le comté de Yarmouth.

Q. A qui appartenaient ces fabriques de conserves?—R. Une appartenait à mon père, avant cela mon frère en avait une, il y avait aussi la maison Payzant & Kanaut, de Liverpool. Le fils paque maintenant à Rockport.

Q. Quelle quantité pouvait-on paquer à cette époque? Etait-ce une petite quantité?—R. Il nous a fallu créer le marché. Nous croyions que nous étions encombrés quand nous avions 500 caisses, nous ne savions pas quoi en faire.

Q. Quel était le marché pour le homard à cette époque?—R. Londres et Liverpool. Nous expédiions directement à Londres, quand nous pouvions, mais l'expédition n'était pas aussi facile qu'elle l'est maintenant, alors nous envoyions directement les homards à Liverpool et nous les mettions entre les mains d'un agent à Londres.

Q. Cette industrie a-t-elle pris du temps avant de prendre quelque importance? —R. En Nouvelle-Ecosse et dans cette Ile, elle est restée des années et des années sans se développer jusqu'à l'arrivée des Américains. Ils pouvaient nous faire concurrence avec notre propre marchandise, donner plus que nous pour les homards, payer de plus forts salaires et ensuite vendre à meilleur marché que nous sur le marché d'Angleterre.

Q. Quand l'industrie a-t-elle commencé à s'accroître rapidement?—R. Vers 1870.

Q. Et cet accroissement provient-il du fait que les Américains sont venus ici?—R. Oui, il provient de la venue des Américains.

Q. Qu'est-ce qui les a fait venir ici?—R. Ils sont venus parce que les homards commençaient à manquer dans l'Etat du Maine ou plutôt parce que les prix devenaient trop élevés. Ils les expédiaient vivants, ce qui leur rapportait davantage. On leur payait 10 ou 12 sous pièce les homards vivants tandis que les fabriques de conserves ne donnent que 2 ou 3 sous. Alors tous les homards étaient expédiés vivants et il ne restait plus aux fabriques qu'à mettre en boîtes de petits homards ou à fermer boutique, ce qu'elles ont fait d'ailleurs.

Q. On ne fabrique plus de conserves dans l'Etat du Maine?—R. Non, plus du tout.

Q. C'est un commerce uniquement de homards vivants?—R. Oui, tous de homards vivants.

Q. Quand avez-vous abandonné la Nouvelle-Ecosse et avez-vous commencé à fabriquer des conserves ici sur l'Ile?—R. Je vais vous répondre d'une autre façon. D'abord j'ai quitté la Nouvelle-Ecosse pour me rendre dans l'Etat du Maine et j'ai dirigé là pendant 4 ans une des plus grandes fabriques de conserves, celle de W. K. Lewis Bros. Ils sont tous morts maintenant et les affaires ont été abandonnées. Ils avaient un

des plus grands établissements de l'Etat du Maine, non seulement pour les homards mais encore ils fabriquaient toute espèce de conserves, et ils avaient des fabriques en différents endroits. J'ai été là 4 ans et je suis venu de là en Nouvelle-Ecosse avec une maison pour laquelle je travaillais et qui avait transporté ses affaires en Nouvelle-Ecosse. Ce fut un des premiers établissements de fabrication de conserves qui ait fonctionné à Halifax et j'étais là gérant de 4 ou 5 fabriques. Ensuite on a commencé à réduire les prix. Je voulais avoir le même salaire que je gagnais dans l'Etat du Maine, et alors je leur ai dit: "Prenez-en un autre" et je suis parti. Je suis alors descendu aux îles de la Madeleine où il y avait une maison et je suis resté là durant deux saisons; j'y ai paqué les premières boîtes de conserves.

Q. Quelle maison était-ce?—R. C'était réellement J. W. Jones, mais les Stayner, de Halifax, étaient les agents, cependant J. W. Jones, de l'Etat du Maine, était le vrai propriétaire.

Q. Dans quelle partie des îles de la Madeleine fonctionnait la fabrique?—R. Dans un endroit appelé Allright. Non, j'aurais dû dire House Harbour.

Q. C'est Allright-Harbour. Y avait-il alors d'autres fabriques?—R. Non, on n'y avait jamais vu faire de conserves de homards. Bien plus que cela, les gens connaissaient bien peu de chose du homard. Ils les tuaient avant de les faire bouillir dans la chaudière, ils en avaient peur.

Q. En quelle année était-ce?—R. Cela devait être en 1875 ou 76, j'oublie maintenant. Oui, je suis sûr que c'était en 1875, cela me revient maintenant.

Q. Eh bien, ensuite au bout de combien de temps êtes-vous venu dans l'Ile?—R. J'ai fait deux saisons aux îles de la Madeleine et en revenant de la dernière je me suis arrêté ici dans l'Ile-du-Prince-Edouard, dans le but d'examiner pour des Américains les endroits où pourraient être installées des fabriques. Nous ne pensions pas alors à construire des fabriques sur une côte comme celle de la rive nord de l'Ile, et la seule place que j'aie vue et que je leur ai décrite, où il aurait été bon de construire une fabrique, était située en bas d'ici au brise-lames. Mais un Américain que je connaissais bien avait pris les devants sur moi et y était installé et il m'engagea. C'est comme cela que je suis resté ici depuis ce temps là et que j'ai eu la direction de fabriques.

Q. Pour revenir au début de cette industrie en Nouvelle-Ecosse, comment pêchiez-vous vos homards? Posiez-vous des pièges?—R. Cela différait suivant les endroits. A Fort Matoun, Liverpool, ils les prenaient à la gaffe.

Q. C'était dans l'eau basse le long de la plage?—R. Dans l'eau basse. Ils versaient de l'huile sur l'eau pour la rendre gluante. Puis ils jetaient quelques têtes de morue, les homards se réunissaient autour et alors ils les gaffaient. Voilà comment ils les prenaient. Dans d'autres parties de la Nouvelle-Ecosse, nous avions des cerceaux ronds d'à peu près 2 pieds et 10 pouces de diamètre en fer et le filet était attaché à peu près comme dans un filet plongeant. Il y avait 25 ou 30 de ces filets par bateau et on les traînait.

Q. C'est la première façon que je me rappelle en avoir pris sur la côte de Gaspé. Nous avions aussi l'habitude de gaffer les homards, mais nous le faisions généralement par sport.—R. Cela prenait trois fois plus de temps pour prendre à la gaffe suffisamment de homards pour faire une livre que de les prendre avec ces verveux.

Q. Vous faisiez de plus grosses prises de homards au large?—R. Oui, au large. La cause en était que les homards peuvent mourir à perdre leur sang comme les autres poissons. Une fois que vous les avez gaffés ils saignent jusqu'à la mort et la chair n'est plus aussi bonne, les homards ne sont plus aussi gras ni aussi frais, ni aussi lourds après que leur coquille est brisée?—R. Bien plus, ils meurent et un homard mort n'est jamais bon à mettre en conserve. Ceux qui connaissent leur métier ne veulent jamais les mettre en boîte,

Q. J'en ai vu mettre en boîte et cela faisait de très mauvaises conserves?—R. C'est ce que je dis. Le gouvernement devrait nommer des inspecteurs compétents,

deux ou trois par comté, pour veiller à ce que les fabriques ne paquent pas de conserves avec des homards de ce genre et ne les expédient pas au dehors, c'est ce qui ruine l'industrie.

Q. Quand le premier piège a-t-il été introduit dans le pays?—R. Les pièges ont été introduits pour la première fois en 1851. Mon père était alors dans le métier et venait juste de commencer. Naturellement, il était Américain et il ne croyait pas aux vieilleries, aux vieilles tarières et ne se croyait pas obligé de se servir d'une charrue de bois quand une d'acier aurait fait l'affaire. Il s'adressa à un agent à Gloucester et importa un piège semblable à ceux que nous avons ici ou en Nouvelle-Ecosse, où l'on a des pièges à compartiments faits exactement comme ceux de l'Etat du Maine. Ces pièges étaient fabriqués en chêne et faits spécialement pour la pêche au large du cap Cod. J'avais alors 15 ou 16 ans et je me servais de ce piège avec le contremaître de la fabrique, mais comme nous ne pouvions pas les trouver aussi pleins que nos vieux agrès, nous les avons mis de côté. On prenait avec ces pièges 5, 6 ou 7 homards seulement, ce qui est pourtant une très belle prise aujourd'hui.

Q. Quel était primitivement l'espace entre les lattes?—R. Nous laissions à peu près un pouce et demi; elles sont beaucoup trop rapprochées maintenant. Si l'on continue encore dix ans à se servir de pièges comme ceux que l'on emploie aujourd'hui, il faudra 10 ou peut-être 20 homarderies pour maintenir au niveau l'approvisionnement de homards. C'est mon avis et je suis prêt à donner à l'appui des raisons résultant d'observations faites sur les lieux.

Q. Alors vous avez commencé ici vos opérations vers 1880, n'est-ce pas?—R. A peu près vers 1878. J'étais contremaître d'une fabrique de conserves en bas d'ici au brise-lames.

Q. Il y avait alors très peu de fabriques de conserves sur l'Ile?—R. Il y en avait très peu, juste une petite. La même année Forest & Co. ont commencé et une autre maison dont j'oublie le nom, je crois que c'était Harris, a commencé à Canoe-Cove sur la partie ouest de l'Ile, ils ont fait d'assez grosses affaires.

Q. Etaient-ce des gens de l'endroit ou des Américains?—R. C'étaient des gens de l'endroit, mais ils avaient copié les Américains. Forest était de la Nouvelle-Ecosse, mais il avait été contremaître pendant plusieurs années pour Burnham et Morill, il est venu ici pour fonder une fabrique qu'il a installée à l'île Panmure.

Q. A son compte?—R. A son compte et il a fait une fortune. C'était la première année, en 1875.

Q. Quelle était alors la condition de la pêche aux homards sur l'Ile?—R. Les homards étaient très nombreux et très gros, ils étaient aussi nombreux que maintenant, je veux dire qu'au point de vue du nombre il y en a autant aujourd'hui qu'il y en avait autrefois.

Q. Mais ils n'atteignent jamais la maturité, ils ne deviennent jamais très grands?—R. Je vais vous donner une idée. Quand j'ai commencé à faire des conserves ici j'achetais les homards à la pièce et je ne les achetais pas à la livre. L'homme dont j'étais le contremaître était un Américain et il était beaucoup trop fin pour cela. Nous les achetions à la pièce et nous payions tant par tête.

Q. Quel était le prix ordinairement payé pour le cent?—R. Il payait 50 cents et cela a duré des années. Puis nous les avons achetés au poids et payés la même chose. D'abord nous les achetions à la pièce et les pêcheurs étaient aussi contents et se faisaient d'aussi bons gages, meilleurs même qu'avec aucune autre pêche. La première année il fallait un homard et demi pour faire une livre et maintenant il en faut 8 ou 10 pour faire une livre de chair. Cela vous donne une idée.

Q. Quand avez-vous commencé à remarquer la diminution?—R. Tous les ans, d'année en année. La première année que nous avons mis en boîte il fallait à peu près un homard et demi par boîte, l'année suivante il en fallait un et trois quarts, l'année suivante deux et ainsi de suite. Finalement on en est venu à quatre et demi et alors nous avons dû cesser d'acheter à la pièce.

Q. Dans les premiers temps il n'y avait aucune espèce de règlement?—R. Il n'y avait pas de restrictions du tout.

Q. Pendant quelle saison pêchiez-vous?—R. Nous ne pouvions pas commencer ici avant le dix ou pour mieux dire du 1er au 10 de mai et ensuite nous continuions à pêcher aussi longtemps que le temps le permettait. Il en était de même en Nouvelle-Ecosse.

Q. Vous pêchiez jusque dans l'automne?—R. Nous pouvions pêcher jusqu'en octobre, c'était au premier temps de la pêche, mais ensuite cela a changé.

Q. Cessiez-vous pendant les temps chauds?—R. Non, nous pêchions tout le temps.

Q. Vous occupiez-vous des homards œuvés?—R. Non.

Q. Vous paquiez tout?—R. Certainement.

Q. Quelle était la limite de la taille?—R. Les homards avaient à peu près de 10 à 15 pouces, la moyenne générale était de 11 à 12, c'étaient ceux qui avaient le plus d'œufs.

Q. D'après votre expérience, quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu? —R. Je ne crois pas qu'ils avaient plus de 7 pouces et demi à 8 pouces de long. J'en ai vu de très petits.

Q. Les statistiques que l'on a recueillies indiquent qu'on trouve à peu près un homard œuvé de 7 pouces sur cent mille et très peu de huit pouces?—R. J'en sais bien plus long, et j'en ai vu bieu plus que cela, cela n'est pas rare.

Q. Avez-vous constaté que les homards sont couramment les mêmes ici qu'en Nouvelle-Ecosse?—R. Oui, les mêmes ici que dans presque tous les autres endroits où j'ai été. Quand vous commencez à pêcher, les homards sont plus grands et continuent à décroître graduellement. Ceci est arrivé ici sur l'Ile.

Q. Et partout ailleurs?—R. Oui, partout ailleurs. Par exemple, quand je pêchais ici, les homards étaient plus gros qu'au large de la baie Rollo ou baie Fortune, parce qu'on les pêchait là depuis quelques années et qu'on les prenait à la gaffe, les homards n'étaient pas de beaucoup aussi gros qu'ici. Naturellement nous les prenions ici avec des pièges, c'était nouveau pour l'Ile.

Q. Combien d'embarcations étaient alors généralement attachées à chaque fabrique?—R. Nous avions 10, 12 ou 15 embarcations. Nous leur laissions avoir seulement 75 pièges et maintenant elles en ont 300, voilà toute la différence. Nous prétendions qu'un homme ne peut pas s'occuper de plus de 75 pièges et les pièges coûtaient alors beaucoup plus cher que maintenant.

Q. Quelle est votre opinion, avec votre expérience, du piège moderne comparé au piège primitif?—R. Le piège moderne, je suppose que vous voulez dire le piège à compartiments?

Q. Ou le piège Wheeler, il a une quantité de noms?—R. Je pense que M. MacCormack pourrait vous en donner une meilleure idée que moi. Je ne puis vous parler que de ce que j'ai constaté moi-même, de ce que j'ai vu du piège et de ce que je connais des habitudes des homards. Voici ce que je crois. S'ils continuent à faire des pièges comme ils les font, et à ne pas plus écarter les lattes qu'ils ne le font, dans dix ans vous n'aurez pas assez de dix homarderies pour maintenir l'approvisionnement voulu.

Q. Quant aux habitudes des homards, quand vous avez commencé à les pêcher, ils remontaient au printemps?—R. Oui.

Q. Je suppose qu'il fallait dans ce temps-là les pêcher dans l'eau très profonde? —R. Non. En Nouvelle-Ecosse, ils ne sortaient pas dans plus de 4 à 5 brasses d'eau. Dans cette province, ils ne se sont servis de pièges qu'au bout de 15 ou 20 ans, ils employaient les verveux. Plus tard, ils se sont habitués à se servir de pièges et ils ne tenaient pas à les poser dans plus de 4 à 5 brasses d'eau.

Q. Les mouvements des homards se produisaient-ils comme maintenant? Y avait-il des migrations vers la rive comme aujourd'hui?—R. Je ne sais pas, cela change tous les ans. Cela m'amuse de voir ces savants écrire des articles sur les habi-

tudes des homards. Les habitudes des homards sont comme celles de la race humaine, elles varient considérablement suivant les endroits.

Q. Dans tous les cas vous trouviez d'abord les homards dans l'eau profonde, n'est-ce pas?—R. Oh, oui, dans l'eau profonde.

Q. Et quand la saison s'avançait, vous les trouviez plus près de la rive?—R. Oui, plus près de la rive. Eh bien cela dépend de la localité. Dans quelques endroits, je pense qu'ils restent tout le temps dans l'eau basse dans quelques endroits chauds. Quand le temps est froid, ils s'en vont dans l'eau profonde parce qu'elle est plus chaude et, aussitôt que le temps se réchauffe, ils se traînent vers la rive. Ils courent après l'appât, ils cherchent quelque chose à manger.

Q. Que pensez-vous des habitudes du homard au point de vue du frai, qu'avez-vous observé?—R. Ils frayent à toutes saisons de l'année, quand ils sont prêts.

Q. Croyez-vous qu'ils frayent dans le temps froid—R. Ils frayent en tout temps et ils se dépouillent aussi à toute saison de l'année; cela est mon opinion, d'après ce que j'ai observé depuis un demi-siècle.

Q. Qu'est-ce que vous conseilleriez de faire pour protéger et conserver le mieux possible le homard?—R. La seule façon que je connaisse est de donner des permis aux pêcheurs et d'insister qu'ils aient des pièges dont les lattes soient distantes d'au moins un pouce et demi, puis si on les prend à violer la loi, d'annuler leur licence et aussi de leur imposer une amende, c'est la seule façon que je voie d'y arriver.

Q. Maintenant quant à la saison durant laquelle ils devraient pêcher?—R. Oh! bien, en ce qui regarde l'île et au point de vue de l'île, la nature, dans tous les càs, ne nous permet pas d'avoir une très longue saison. Elle ne nous permet pas de commencer de très bonne heure au printemps et le souci de notre propre conservation nous force à clore la pêche de très bonne heure à cause des tempêtes. Il devrait y avoir au moins trois mois de saison de pêche, entre deux mois et demi et trois mois, parce que les neuf mois pendant lesquels la pêche est fermée protègent bien suffisamment le homard.

Q. Qu'est-ce que vous pensez d'une limitation de la taille?—R. La limite de taille? Il vous faudrait au moins dix-neuf cutters et dix-neuf bateaux à gazoline et même plus pour entourer cette île, si vous voulez imposer une limite et la faire respecter. Je ne dis pas que ce serait impossible, mais il est certainement improbable que vous réussissiez. Tant que le pêcheur prendra les homards et qu'il lui sera permis de les prendre, il les apportera à la fabrique, et le paqueur n'a qu'une chose à faire, ou de les accepter ou de fermer boutique. " Si vous ne prenez pas tout, vous n'aurez rien ", voilà ce qu'il en est. Les fabricants de conserves ne tiendraient pas à prendre les homards défendus s'ils pouvaient s'en empêcher, mais ils sont obligés de les prendre.

Q. Pour garder leurs pêcheurs?—R. Pour garder leurs pêcheurs, car les fabricants de conserves ne veulent pas de petits homards. Quand il y avait une limite de taille de neuf pouces, nous avions toutes sortes de batailles à ce propos. Je me rappelle un jour où j'ai presque failli faire imposer une amende au propriétaire d'une fabrique parce qu'il avait chez lui des homards trop courts. Je n'en voulais pas, parce que cela me coûtait plus cher pour les trier. La seule façon dont j'aie pu m'en tirer a été de dire à l'inspecteur qu'il ne les mesurait pas bien. Je lui ai dit: " Cela n'est pas cela, vous devez les avoir mesurés avec un bâton ou une règle, je vais les mesurer avec un ruban." Sur le ruban il y avait le chiffre 9, alors je lui ai dit: "Prenez votre règle ". Il a sorti sa règle. " Maintenant, lui dis-je, venez ici et montrez-moi les homards que vous avez trouvés et qui n'avaient pas neuf pouces de longueur ". La règle n'avait que 7 pouces et demi ou 8 pouces. Je l'ai prise, l'ai posée à terre, et lui ai dit, " Voilà comment le homard est naturellement " et j'ai regardé mon ruban, il marquait seulement neuf pouces, alors je l'ai ployée un peu et lui dit: " Voilà le même homard, je ne l'ai pas touché et il mesure 9 pouces et demi, qu'allez-vous faire maintenant? " Et il est parti.

Q. Existe-t-il ici des facilités pour le commerce du homard vivant?—R. Non. Quant à l'industrie du homard vivant, je n'en connais réellement rien, sauf que

c'est un commerce qui commence à prendre parmi les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse. Cependant je ne crois pas qu'on puisse le pratiquer avec succès sur l'Ile en aucune façon et cela pour plusieurs raisons. Une des raisons, c'est que le homard pris dans les eaux de l'Ile ne se garde pas hors de l'eau aussi longtemps que les homards pris en Nouvelle-Ecosse ou dans l'Etat du Maine, c'est là un fait que j'ai constaté par ma propre expérience. Et puis quand le homard est pris, il n'y a aucune facilité pour le transporter à un lieu central d'où l'on puisse l'expédier. Notre gouvernement provincial ne veut pas nous permettre d'avoir des automobiles ici et alors nous ne possédons aucun moyen de transporter rapidement les homards vivants à un point central d'expédition.

Q. Alors il n'existe pas actuellement de facilités pour le développement de ce commerce?—R. Il n'en existe pas et il n'est pas probable qu'il en existe jamais.

Q. Là où existe le commerce du homard vivant, est-ce qu'il ne paraît pas en voie de supplanter la fabrication des conserves?—R. Certainement il la supplantera. Prenez l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, j'ai demeuré là à peu près 17 ans, travaillant aux fabriques de conserves et par suite je sais pas mal tout ce qui y a trait à l'industrie du homard. Cela prend 16 heures de Yarmouth à Boston et il circule partout des bateaux à gazoline et des steamers qui ramassent les homards et qui font le trajet à heure fixe. Quelques-uns des homards n'ont pas été sortis des pièges depuis plus de 4 heures quand on les apporte à Yarmouth tout prêts à être envoyés à Boston. Seize heures plus tard, ils sont arrivés et bien peu sont morts; d'autant plus, comme je vous l'ai dit, que les homards de la Nouvelle-Ecosse vivent plus longtemps que les nôtres hors de l'eau.

Q. Quelle est la raison pour cela?—R. Je crois que cela tient à la température de l'eau. C'est la seule raison que je puisse vous donner et je n'en vois pas d'autre. Je crois que cela tient à la température de l'eau dans le détroit.

Q. Vous êtes en faveur de donner des permis aux pêcheurs?—R. Oui, je ne leur ferais rien payer sauf le prix du papier et du timbre ou quelque chose comme cela, un honoraire nominal.

Q. Que pensez-vous du système de limiter le nombre de fabriques de conserves? —R. Ça c'est empiéter sur les droits des citoyens. Je crois que le nombre des fabriques se régularisera de lui-même comme dans les autres industries quand les fabricants s'aperçoivent qu'ils pourraient faire des économies en fusionnant les différentes fabriques, ils le font bien vite.

Q. Croyez-vous que tout individu prouvant qu'il est capable de fabriquer des conserves devrait avoir un permis?—R. Oui, ayez un inspecteur ou surveillant local afin d'appliquer les mesures nécessaires pour protéger l'industrie, le public et les pêcheurs, car si un homme établit une fabrique et fait faillite, c'est toujours les pêcheurs qui en souffrent, car ils sont toujours les créanciers principaux.

Q. Croyez-vous qu'on devrait exiger que les fabriques soient d'un certain type? —R. Oui, vous pouvez toujours exiger cela d'après le nombre d'embarcations qu'elle doit employer. Cela ne doit pas être une grange, mais un établissement convenable pour la fabrication des conserves, où le homard puisse être paqué proprement.

Q. Croyez-vous que le produit des fabriques devrait être inspecté comme on le fait pour les autres produits alimentaires?—R. Je crois que l'on ferait bien.

Q. Croyez-vous que le personnel actuel des fonctionnaires des pêcheries soit compétent pour cette inspection?—R. Ils ne pourraient pas le faire, ils ont maintenant autant de travail qu'ils peuvent en faire et la plupart ne connaissent rien à cette industrie. L'inspection doit être faite par un homme qui s'y connaît. Aussitôt qu'on ouvre une boîte, un observateur expérimenté peut dire si le homard a été mis en boîte à la bonne ou à la mauvaise saison.

Q. Qu'est-ce que vous appelez la mauvaise saison?—R. C'est la saison où la coquille est molle; on peut dire si c'est des homards à coquilles molles.

Q. Vous avez dit il y a un moment que vous n'êtes pas en faveur de limiter l'époque de la clôture?—R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

Q. Alors vous avez dit que vous laisseriez aux pêcheurs une saison de trois mois?—R. Oui. de trois mois.

Q. Est-ce que cela ne vous mènerait pas jusqu'à l'époque du changement de coquille?—R. Pas du tout. A North Lake j'ai commencé dans le mois de mai, la fin de mai ou le commencement de juin et avec les homards que je mettais en boîte et que j'achetais à la pièce il fallait 6 ou 7 homards pour remplir une boîte. Je parle de la première année que j'étais là. Dans les mois de juillet et d'août, il suffisait de 4 homards et demi pour une boîte. Maintenant il y a——

Q. Les homards s'étaient remplis entre temps?—R. Les homards que je mettais en boîte au commencement de juin devaient avoir changé de coquille en février ou mars.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'obtenir des pêcheurs qu'ils remettent à l'eau les homards œuvés qu'ils trouvent dans leurs pièges?—R. Non.

Q. L'habitude de gratter ou de laver les œufs a-t-elle toujours existé?—R. Oui je l'ai vu faire depuis des années.

Q. Les fabricants de conserves se sont-ils jamais fait aucun scrupule d'accepter les homards œuvés ?—R. Certainement, nous n'y avons jamais tenu, parce qu'ils ne valent pas grand'chose. J'ai connu une place seulement où ils présentaient une certaine importance, c'était à Llscombe, Nouvelle-Ecosse, où les trois quarts des homards étaient œuvés, mais alors il n'y avait pas de règlements, c'était en 1873.

Q. Comment expliquez-vous que la proportion des homards œuvés était plus considérable en cet endroit qu'ailleurs?—R. C'était là qu'ils venaient faire leurs œufs, ils entraient dans la baie Espagnole.

Q. Où était-ce?—R. A Liscombe, Nouvelle-Ecosse. Ces homards devaient avoir frayé à la fin d'octobre. Le frai était mûr et prêt à tomber. J'ai constaté de la vie dans les œufs à la fin de la saison, ce qui indique que les homards devaient avoir frayé en hiver.

Q. A quoi attribuez-vous la décroissance dans la taille des homards?—R. On les prend avant qu'ils aient le temps de grossir.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une raison pour prescrire des limites de taille et des saisons de pêche différentes suivant les endroits?—R. Non, vous ne pourrez pas le faire observer. C'est très beau d'en avoir, mais c'est comme beaucoup d'autres choses. A mon avis il n'est pas impossible, mais il est bien improbable que les règlements soient observés.

Q. Quelques personnes ont dit qu'il fallait 30 pour 100 plus de homards pour remplir une boîte d'une livre en automne qu'un mai on juin en avez-vous fait l'expérience?—R. Eh bien, sur l'Ile, dans ces dernières années, on n'a jamais mis en boîte à l'automne, on a toujours cessé vers le milieu de juillet, mais j'ai constaté que les homards étaient meilleurs en certains endroits dans les mois de juillet et d'août qu'en aucune autre saison de l'année. Maintenant du côté de l'ouest comme à Canoe-Cove, les homards commencent à changer de coquille du 5 au 10 de juillet et alors le 1er septembre, ils ne valent pas la peine d'être pris, cela fait encore une différence.

Q. Y a-t-il une différence entre la chair du homard femelle qui porte ses œufs sortis et celle des autres homards. Quelques personnes ont dit que la chair des homards œuvés ne valait rien?—R. Elle est un peu plus foncée si vous y regardez de très près.

Q. Est-elle aussi ferme?—R. Tout aussi ferme et toujours, je crois un peu plus foncée. D'ailleurs la chair du homard mâle est toujours plus blanche en tout temps.

Q. Que pensez-vous de la proposition faite par quelques personnes de fermer complètement pendant un certain nombre d'années?—R. Les gens qui font ce commerce l'abandonneraient complètement et s'occuperaient d'autre chose.

Q. Ils y seraient bien forcés?—R. Oui, pour toujours. Les gens, voyez-vous, qui font ce commerce en Angleterre s'approvisionnent probablement presque tous aux Etats-Unis et au Canada.

Q. Mais les conserves ne se paquent en autre part au monde qu'aux Etats-Unis et ici?—R. Est-ce qu'on n'en paque pas sur les côtes d'Ecosse?

Q. Je ne le crois pas, autant que je sais tous les homards viennent virtuellement d'Amérique?—R. Ils peuvent bien avoir cessé d'en paquer là-bas, comme c'est arrivé déjà dans l'Etat du Maine.

Q. Et la pêche qu'ils faisaient est devenue une très petite affaire?—R. Cela, je le sais.

Q. Cela n'a jamais été là-bas une industrie aussi importante qu'ici?—R. Pourtant Aberdeen est la ville mère du paquage de homards; la fabrication ds Etats-Unis est venue de là, c'est Aberdeen qui l'a amenée ici.

Q. La Commission des homards en 1898 a recommandé l'établissement de réserves temporaires ou d'autres termes, la fermeture de la pêche sur la côte par sections?—R. Je ne crois pas que cela pourrait marcher. Laissez faire, laissez continuer à paquer les conserves et tout ce qui s'y rapporte et dans quelques années à mon avis, l'Ile du Prince-Edouard sera le seul endroit où l'on mettra du homard en boîtes, parce que nous ne pourrons pas nous livrer à l'industrie du homard vivant tandis que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick peuvent s'y livrer. A Gaspé et aux Iles de la Madeleine, on continuera peut-être aussi à paquer le homard.

Q. Vous croyez que là où l'industrie du homard vivant peut se développer, elle prendra la place de celle des conserves?—R. Certainement.

Q. Elle est beaucoup plus profitable pour les pêcheurs, n'est-ce pas?—R. Sûrement, mais je ne sais pas si elle le serait sur l'île.

Q. Je veux dire, où il existe des facilités?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à nous suggérer; nous serions heureux de vous entendre?—R. Je n'ai rien de particulier à dire.

Par M. Fraser, M. P.

Q. Il y a un seul point sur lequel j'aimerais à vous poser une question, c'est à propos de la construction des pièges?—R. Je crois que les lattes dans toutes les parties du piège devraient être posées à un pouce et un huitième d'espace les unes des autres.

Q. Lorsque vous pêchiez à quel espace étaient-elles?—R. Quelquefois, quand nous n'étions pas pressés, on les posait à un pouce et trois quarts, mais toujours au moins à un pouce et demi, c'était la règle.

Q. Avec la construction actuelle, quel est l'espace entre les lattes—R. Quelques-unes sont à beaucoup moins d'un pouce et quelquefois à $\frac{3}{4}$ de pouce.

Q. Est-ce qu'il y a un règlement maintenant?—R. Non.

Q. Quel règlement conseilleriez-vous pour les pièges?—R. Je l'ai déjà dit dans mon témoignage, je conseillerais que les pêcheurs reçoivent des permis, et que les permis disent quel doit être l'espace entre les lattes des pièges et aussi que le pêcheur, s'il viole une des clauses quelconque du permis, se voie imposer une forte amende et perde sa licence.

Q. Quel serait le résultat obtenu si l'espace entre les lattes était plus grand qu'il l'est actuellement?—R. Les gros homards pénètrent dans le piège, il y en a toujours de plus gros les uns que les autres; et aussitôt que l'appât se fait rare, ils pourchassent les petits qui s'échappent.

Q. Et alors il n'y aurait pas tant de petits mis en conserves?—R. Non, tant qu'il y aura de petits homards pris, on les apportera à la fabrique et tant qu'on les apportera à la fabrique, on les emploiera. Le contremaître d'une fabrique vient de me dire que, cette saison, deux hommes ont apporté leur pêche de homards d'une journée et qu'elle pesait 22 livres. Le peseur de la fabrique les a comptés et il y avait juste 74 homards; ainsi vous pouvez vous imaginer combien ils étaient petits, ils avaient été pris dans les pièges à compartiments.

Q. Soixante et quatorze homards pèsent seulement 22 livres?—R. 22 livres et je suis sous serment, c'est ce que m'a dit le contremaître de la fabrique et cela a été corroboré par l'homme qui les a pesés. Ils se sont mis à l'œuvre et ont compté les ho-

mards, il y en avait juste 74. Il est facile de voir quelle était la moyenne de la taille de ces homards, quelques-uns ne devaient pas avoir plus de 3 pouces et demi à 4 pouces. Quand nous faisions des conserves ici, les trois ou quatre premières années, j'en ai paqué plus de 3,000 caisses en une saison.

Par le Commissaire

Q. Quelle était alors la quantité d'agrès employée relativement à ce qu'il y en a à présent?—R. Oh, nous n'en avions pas autant. Mais je prétends qu'on n'a pas besoin d'autant d'agrès qu'on en emploie maintenant et qu'on prendrait autant de homards avec la moitié moins d'agrès; mais je ne peux pas amener les pêcheurs à admettre cela.

Q. Parmi les règlements proposés, il y en a un limitant la quantité d'agrès par fabrique ou par pêcheur?—R. Oh, non je ne voudrais pas entraver de cette façon la liberté de chacun.

Q. Oui, mais la liberté du sujet a une certaine limite si le sujet ruine l'industrie en abusant de la pêche par le nombre de ses agrès. Il n'y a aucun doute qu'il y a trop d'agrès et trop d'encombrement en quelques endroits?—R. Cela peut être vrai, mais ça se régularisera de soi-même.

Q. Il nous semble aussi qu'en certains endroits où il y a de grandes fabriques de conserves employant à la pêche une quantité d'agrès illimitée elles étouffent les petits fabricants?—R. Cela arrive pour toute espèce de métiers et on ne peut pas l'éviter. Le gros marchand étouffe le petit, parce qu'il peut acheter à meilleur marché et vendre meilleur marché, qu'il vend plus et que les ventes sont plus fortes.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une entente de la part des fabricants de conserves pour établir un prix régulateur devant être payé aux pêcheurs?—R. Non, je ne le crois pas, pour la bonne raison qu'ils n'ont jamais pu s'entendre, ils ont essayé cela dans l'Etat du Maine et ont échoué. Je le sais, parce que j'y étais mêlé. J'ai dû y prendre une part active bien que je fusse seulement contremaître d'une fabrique. A un moment nous étions arrivés à une entente, cela a duré un mois, puis tout a été rompu et alors les affaires ont été dix fois pires.

Le témoin est renvoyé.

CHARLES H. SEARNS, paqueur, Souris, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à l'industrie du homard?—R. Dix-huit ans.

Q. Toujours ici à Souris?—R. J'ai toujours vécu ici.

Q. Combien de fabriques de conserves exploitez-vous?—R. Deux seulement.

Q. Où sont-elles situées?—R. L'une est située à East-Point et l'autre à Campbell's-Cove, à 8 milles à peu près de Souris.

Q. De combien d'embarcations vous servez-vous pour vos fabriques?—R. J'ai à East-Point, 10 doris et à Campbell's-Cove entre 5 et 6, quelques années cinq, quelques années six.

Q. Les bateaux et les agrès que vous employez sont-ils votre propriété?—R. Oui.

Q. Vous ne louez pas d'embarcations?—R. Non.

Q. Et vos hommes sont payés au poids?—R. Payés au poids.

Q. Quelle est votre habitude à l'égard de la saison de pêche? Quand commencez-vous à pêcher généralement?—R. Généralement, chez nous, en mai. J'ai ici, M. le commandant Wakeham, une petite liste datant de 1900. Je remonte à neuf ans en arrière et je constate qu'en 1900 nous avons commencé le 11 mai; 1901, 9 mai; 1902, 30 avril; 1903, 29 avril; 1904, 9 mai; 1905, 8 mai; 1906, 1er mai; 1907, 24 mai; 1908, 7 mai; cette année, 11 mai.

Q. Ce sont les dates auxquelles vous avez commencé à mettre en boîtes?—R. Oui, commencé à mettre en boîtes.

Q. Vous placez vos engins de pêche avant cette date?—R. Nous les plaçons aujourd'hui, disons, et si le temps est propice nous commençons à prendre du poisson le lendemain. Aussi j'ai le rapport des pêches pour ces années.

Q. Pourriez-vous nous laisser cet état?—R. Oui, certainement. (Etat produit.)

FABRIQUE DE CONSERVES D'EAST-POINT, DE 1900 À 1909.

1900. Première pêche le 11 mai.	
Dernière pêche le 4 juillet.	
Mai	38,886
Juin	31,196
Juillet	708
	70,790
1901. Première pêche le 9 mai.	
Dernière pêche le 8 juillet.	
Mai	42,803
Juin	74,965
Juillet	3,134
	120,902
1902. Première pêche le 30 avril.	
Dernière pêche le 18 juillet.	
Avril	8,166
Mai	86,731
Juin	78,568
Juillet	10,926
	184,391
1903. Première pêche le 29 avril.	
Dernière pêche le 2 juillet.	
Avril	4,994
Mai	88,667
Juin	44,242
Juillet	4,982
	142,885
1904. Première pêche le 9 mai.	
Dernière pêche le 11 juillet.	
Mai	88,503
Juin	80,448
Juillet	23,600
	192,551
1905. Première pêche le 8 mai.	
Dernière pêche le 11 juillet.	
Mai	96,422
Juin	75,519
Juillet	27,232
	199,173

1906. Première pêche le 1er mai.
Dernière pêche le 14 juillet.

Mai	102,021
Juin	49,530
Juillet	28,263
	179,814

1907. Première pêche le 24 mai.
Dernière pêche le 13 juillet.

Mai	30,070
Juin	142,762
Juillet	38,062
	210,894

1908. Première pêche le 7 mai.
Dernière pêche le 10 juillet.

Mai	104,174
Juin	73,039
Juillet	27,877
	205,090

1909. Première pêche le 11 mai.
Dernière pêche le 8 juillet.

Mai	40,123
Juin	59,682
Juillet	17,156
	116,961

Q. Dans quelle profondeur les bateaux font-ils la pêche au commencement de la saison?—R. Nous allons à 10 et 11 brasses et de là à 5 au commencement de la saison.

Q. A quelle distance au large du rivage trouvez-vous cette plus grande profondeur?—R. Au large d'East-Point, il faut aller à un mille et demi, je suppose.

Q. Est-ce votre habitude de continuer à faire la pêche à cette profondeur, durant toute la saison, ou les pêcheurs rapprochent-ils leurs pièges du bord?—R. A mesure que la saison avance, le poisson se rapproche du rivage et nous amenons les pièges jusqu'à eux. Cette année nous nous sommes tellement rapprochés que la fin de la saison nous a tout enlevé en jetant au rivage sans aucun trouble pour nous tout ce que nous avions.

Q. Quelle a été la proportion de vos pertes cette année?—R. Nous avions 5,000 pièges à l'eau pour les deux fabriques, et en tout nous en avons perdu 1,500, et le cordage était perdu.

Q. Quelle date était-ce?—R. Le 8 juillet.

Q. Si la saison avait été plus courte, vous vous seriez épargné cela?—R. Si ce n'avait pas été de cette tempête, j'aurais paqué 1,000 caisses de poisson.

Q. Combien d'hommes employez-vous dans les fabriques de conserves?—R. De 30 à 35, sans compter les pêcheurs.

Q. Quelle est, d'après votre expérience, la différence entre le poisson pris à eau profonde à l'ouverture de la saison et celui pris plus tard, à eau basse?—R. Je crois que le poisson est à peu près le même. Il peut être un peu plus gros au commencement de la saison, mais je ne vois pas beaucoup de différence dans ma fabrique à East-Point, prenant la saison du commencement à la fin. Là, près de ces récifs, le fond est rocailleux.

Q. Est-ce qu'il en a toujours été ainsi?—R. Toujours la même chose, je ne vois pas beaucoup de différence. Comme de raison, les poissons sont plus petits maintenant.

Q. Quelle proportion de votre poisson serait au-dessous de la limite légale de taille de 8 pouces?—R. Je pourrais dire 50 pour cent ou probablement plus.

Q. Maintenant?—R. Oui.

Q. Quelle était la proportion lorsque vous avez commencé à paquer?—R. Il y en avait, je suppose, de 35 à 40 pour cent.

Q. Même alors?—R. Même alors.

Q. L'industrie du paquage durait depuis un certain temps alors?—R. Lorsque j'ai commencé cette industrie, je ne prêtais pas beaucoup d'attention à cela. Maintenant que cette question est devenue tellement importante nous faisons plus attention à ces faits.

Q. Combien trouvez-vous par cent de homards œuvés?—R. Comme de raison, il y a des époques de l'année où vous n'en trouvez pas. La proportion peut être de quatre à cinq par cent. Je ne suis jamais allé moi-même pour les compter.

Q. Y en a-t-il plus à un temps qu'à l'autre?—R. Oui. Vers la fin de mai ou le commencement de juin, nous trouvons plus de homards œuvés. Je me rappelle une année—j'ai oublié quelle année—nous avons eu une tempête dans le mois de juin et un grand nombre de fabriques avaient fermé leurs portes, mais j'ai continué. La saison fut prolongée jusqu'au premier août, et je me rappelle que depuis les derniers jours de juillet jusqu'au premier août nous n'avons pas eu de homards œuvés et la pêche était meilleure qu'au commencement de la saison. Ma fabrique d'East-Point paqua cette année-là 200 caisses de homards, après que les autres fabriques eurent cessé la mise en conserve.

Q. Combien en avez-vous paqués cette année?—R. Le produit de ma mise en conserves a été bien petit cette année. Mes deux fabriques n'ont paqué que 700 caisses cette année.

Q. Et l'année dernière?—R. Les deux fabriques ont mis en conserve 1,300 caisses.

Q. Et l'année précédente?—R. Ce fut aussi une bonne année. A East-Point nous avons paqué 800 caisses. Je n'avais pas alors la fabrique de Campbell's Cove.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez jamais fait?—R. Un peu au delà de 800 caisses à East-Point.

Q. Les règlements au sujet de la limite de taille et des homards œuvés ont-ils jamais été strictement observés?—R. Non.

Q. Ils ont été ignorés?—R. Complètement ignorés. Comme question de fait nous ne pourrions pas marcher si les règlements étaient observés.

Q. Les paqueurs se sont-ils jamais opposés à recevoir et utiliser des homards œuvés?—R. Je ne m'y suis jamais opposé.

Q. Qu'arriverait-il si vous vous opposiez?—R. Je ne sais ce qu'il arriverait. Je suppose que les pêcheurs protesteraient si nous leur disions de jeter ces homards par-dessus bord. Ils se plaindraient et diraient: "Nous devons être payés pour ceux-là. Nous ne pouvons continuer à les prendre chaque jour et à les jeter par-dessus bord."

Q. Craindriez-vous qu'ils ne nous quittent pour aller à d'autres moins scrupuleux?—R. Je ne sais pas du tout ce qui pourrait arriver.

Q. Ou plutôt pensez-vous qu'ils pourraient enlever les œufs des homards femelles; est-ce que cela fait ici?—R. Ils pourraient faire cela. Je crois que cela se fait. Comme de raison, nous recevons un grand nombre de homards femelles qui n'ont pas d'œufs à l'extérieur, le frai se trouvant à l'intérieur.

Q. Quelle est la moyenne des pièges que vous avez par bateau?—R. De 250 à 300 à East-Point.

Q. Surveillés par un homme?—R. Deux hommes dans un canot. Nous n'avons jamais eu 3,000 pièges à l'eau en même temps à East-Point, environ 2,700.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques de conserves dans votre voisinage?—R. Du côté ouest j'ai comme voisin M. Macleod, fabricant de conserves à North-Lake. Il fut un temps où il y avait quatre fabriques de conserves sur le terrain que j'exploite, et j'ai acheté les autres.

Q. Cela amène l'autre question relativement au système actuel de l'émission des permis. Approuvez-vous la politique du ministère de limiter le nombre des permis, politique suivie depuis quelque temps?—R. Mon opinion, commandant Wakeham, est de limiter le nombre des permis et de ne pas dépasser ce nombre, ou de laisser tout le monde avoir un permis. Je n'ai aucune confiance dans les permis donnés par hasard, que l'on peut appeler permis donnés pour des raisons politiques. Cela m'est arrivé l'an dernier à Campbell's Cove. Il y avait une fabrique établie à Campbell's Cove que j'ai achetée pour $1,200. Une autre fabrique fut établie cette année d'après le système coopératif, et dans laquelle 16 ou 17 pêcheurs étaient intéressés. Ils ont fait demander le permis, mais ce n'étaient pas des pêcheurs, mais bien des cultivateurs. Plusieurs d'entre eux n'avaient jamais fait la pêche au homard. Ce fut la cause que nous étions deux pour faire la pêche sur le même terrain. Une ligne de démarcation avait été tirée quelques années auparavant entre nos voisins des deux côtés, par conséquent il y avait environ 3,300 pièges sur cette petite parcelle de terrain où l'année précédente je n'en avais que 1,500 et où j'avais paqué environ 470 caisses. Cette année je n'ai mis en conserves qu'environ 200 caisses et les autres 200 ou 250 caisses.

Q. Alors vous êtes en faveur de restreindre le nombre des permis ou de laisser le champ absolument libre?—R. Absolument libre.

Q. De sorte que vous pourrez savoir ce que vous aurez à faire?—R. Exactement.

Q. Pensez-vous qu'à l'heure actuelle, en employant un nombre plus grand d'engins de pêche que vous aviez l'habitude d'employer au commencement, vous prenez plus de homards pour les fabriques de conserves?—R. Nous augmentons la quantité de homards pris.

Q. L'augmentation du nombre d'engins de pêche augmente-t-elle la quantité livrée aux fabriques; il s'emploie beaucoup plus d'engins de pêche maintenant qu'il y a 20 ans?—R. Ce n'est pas mon cas. Par exemple, prenons ce que j'ai fait à East-Point. Comme je l'ai déjà dit, il y avait quatre fabriques dans ces parages quelques années auparavant au lieu d'une seule maintenant. Je n'ai jamais eu 3,000 pièges sur ce terrain; j'aurais pu en mettre plus, mais je trouvais que 3,000 pièges prendraient le poisson assez bien. J'aurais pu en placer plus—il n'y a pas de restriction quant au nombre de pièges que nous pouvons placer—mais je n'ai pas permis plus de 3,000 pièges, et même un peu moins. Sur le même terrain il y en a déjà eu, M. Murphy, d'East-Point, employait ordinairement cinq embarcations et 1,500 pièges, la fabrique voisine en avait à peu près autant, moi de même, et ainsi de suite. Il devait y avoir 5,000 pièges, et probablement plus, sur ce terrain, il y a quelques années.

Q. La quantité d'engins de pêche employés a augmenté graduellement sur l'Ile depuis l'établissement des pêcheries?—R. Les engins de pêche ont augmenté à East-Point comme je vous l'ai dit, là où il y avait quatre fabriques.

Q. Croyez-vous que l'on devrait déterminer le nombre des engins de pêche que chaque fabrique doit employer?—R. Je pense que le nombre des pièges devrait être déterminé d'après le terrain. Je pense que ce serait un bon plan de fixer le nombre de mille pièges qu'un homme ayant un permis devrait placer sur ce terrain.

Q. Comment pourez-vous arranger cela, d'après le nombre des embarcations?—R. D'après le nombre des embarcations.

Q. Il faudrait alors restreindre le nombre des embarcations?—R. Oui, il faudrait restreindre le nombre des embarcations.

Q. Combien de caisses, en moyenne, paquez-vous par embarcation?—R. Une bonne saison devrait donner environ 80 caisses par embarcation avec deux hommes.

Q. La moyenne, je suppose, est de 50 à 60 boîtes?—R. Du côté nord, la moyenne est de 50 à 60.

Q. D'après vos observations comme paqueur, dans quel mois pensez-vous que le homard fraie, quand trouvez-vous le plus de homards œuvés et sur le point de frayer?—R. Je pense que c'est dans les derniers jours du mois de mai, à venir au 1er juin.

Q. Que pensez-vous du projet d'accorder des permis aux pêcheurs? On a proposé de donner des permis aux pêcheurs de homards dans le but de contrôler l'industrie de quelque façon?—R. Accorder des permis aux pêcheurs de homards?

Q. C'est-à-dire que nous obligerions toute personne faisant la pêche du homard à prendre un permis moyennant un prix nominal?—R. Supposant que le pêcheur est retenu par le fabricant de conserves?

Q. Peu importe ce qu'il est?—R. Je ne sais pas du tout ce que cela ferait. Je pense que le paqueur aurait à payer le coût du permis pour lui faire plaisir.

Q. Je suppose que ce coût devra venir d'une façon ou de l'autre de cette industrie?—R. Je pense que le paqueur devra payer cela.

Q. Le but de cette proposition est qu'un pêcheur ayant un permis se croirait obligé d'obéir à la loi et dénoncerait ceux qui la violeraient?—R. Je n'ai jamais entendu parler de cette idée de donner des permis aux pêcheurs.

Q. Avez-vous remarqué quels étaient les plus petits homards œuvés?—R. Je ne crois pas en avoir vu de moins de 7 pouces à 7½ pouces.

Q. Quelle est la moyenne ordinaire?—R. La moyenne des homards œuvés est généralement, dans les années ordinaires, de 8 à 9 pouces.

Q. La majeure partie sont des homards de bonne taille?—R. Homards de bonne taille.

Q. Quelle sorte de chair les homards œuvés ont-ils, sont-ils d'aussi bonne qualité que les autres?—R. Ordinairement. Je n'ai jamais entendu dire le contraire.

Q. J'ai entendu dire par quelques paqueurs que la chair est molle et spongieuse, qu'elle n'est pas d'aussi bonne qualité?—R. Il y a des époques dans l'année où il n'y a pas de homards que l'on peut appeler de bonne qualité.

Q. Lorsqu'ils ont leur nouveau test?—R. Oui.

Q. Que pensez-vius de la proposition obligeant les paqueurs de payer un droit supplémentaire, au lieu de 2 centins la boîte payés maintenant, et de cette façon former un fonds pour l'achat de homards œuvés des pêcheurs?—R. Je crois que ce projet serait bon si le gouvernement accordait un certain territoire ou terrain pour chaque fabrique, de sorte qu'un paqueur pourrait savoir exactement ce qu'il fait. Mais maintenant, il est dans l'incertitude. Vous ne connaissez pas le moment où quelque autre individu se placera à vos côtés. Personnellement, je serais prêt à payer un droit beaucoup plus élevé si j'étais sûr de mon terrain.

Q. Si vous aviez votre territoire pour vous seul?—R. Oui, et pour aider à payer pour prendre soin des homards œuvés.

Q. Quels seraient, d'après votre opinion, les meilleurs moyens à adopter pour préserver cette industrie? Quelques-uns ont suggéré que le meilleur moyen pour améliorer la position serait de fermer les fabriques pour quelques années; qu'en pensez-vous?—R. Je crois que ce serait un désastre pour cette industrie. Cela produirait de mauvais résultats de différentes façons. Par exemple, j'ai une installation très bonne, valant de $4,000 à $5,000 ou plus. En moins de deux à trois ans elle ne vaudrait plus rien. Et encore: les pêcheurs qui font ce métier le laisseraient pour faire autre chose, et dans deux ou trois ans il me serait impossible de les ravoir pour la pêche. C'est une autre raison. Et ensuite, nous avons un marché pour les homards, c'est devenu un luxe, et d'ici à deux ou trois ans les personnes qui les consomment prendront l'habitude d'avoir autre chose. De plus, nous pourrions nous attendre naturellement à faire une bonne pêche après une interruption de trois ou quatre ans et une grande quantité de homards serait jetée sur le marché, ce qui pourrait causer une baisse considérable dans les prix. Cette industrie pourrait devenir si peu profitable que le paquage ne paierait pas. Cela est à considérer. Laissez continuer cette industrie, mais réglementez-la, c'est le meilleur moyen.

Q. La Commission pour l'industrie du homard en 1898 a recommandé que la pêche soit arrêtée section par section?—R. Je ne vois pas du tout comment cela pourrait se faire, empêcher la pêche dans les différentes provinces à leur tour, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard.

Q. Ou dans différentes sections de ces provinces?—R. Vous voyez vous-même que cela ne peut se faire aisément.

Q. Un autre plan est de mettre de côté la limite de taille dont on ne s'est jamais occupé, et qu'il serait très difficile de faire observer, je suppose, d'après vous?—R. Bien difficile.

Q. On a suggéré de mettre de côté la limite de taille, protéger les homards œuvés,—en les achetant des pêcheurs et les transportant à une homarderie ou à un parc ou de les rejeter à la mer,—et de raccourcir la saison quelque peu; que pensez-vous de cet autre moyen?—R. Cela voudrait dire de tout prendre ce qui vient excepté les homards œuvés?

Q. Il est bien possible aussi qu'il devienne nécessaire d'imposer un piège modèle?—R. Oui, exactement.

Q. Il paraît que l'espace entre les lattes devient de plus en plus étroit, que rien ne peut sortir du piège?—R. Comme les pièges sont faits maintenant il est assez difficile à la moindre chose d'en sortir.

Q. A quelques endroits ils attribuent au piège à compartiments la rapide diminution de la taille du poisson; qu'en dites-vous?—R. Je n'ai jamais approuvé le piège à compartiments. En effet, j'ai été le dernier paqueur à l'employer dans nos environs. Je crois que j'emploie depuis trois ou quatre ans seulement à East-Point le piège à compartiments.

Q. Croyez-vous que ces pièges font un massacre inutile de poisson?—R. Vous verrez que quelques fabriques de conserves se servent de pièges à six têtes, à doubles compartiments.

Q. Alors tout ce qui y pénètre....?—R. Y reste ordinairement.

Q. Quel est le meilleur temps de votre saison de pêche?—R. Mai et juin.

Q. Votre état mentionne cela?—R. Le voici dans mon état. En 1902, je vois que la pêche de juin a été de 78,568; de mai, 86,731. En 1907, nous n'avons commencé le paquage que le 24 mai, nous en avons pris 142,762 en juin, et seulement 30,070 en mai. Nous n'avons fait que quelques pêches en mai. La majeure partie de notre pêche fut faite en juin cette année. L'année suivante la plus grande partie de notre pêche fut faite en mai, 104,174. L'an dernier nous en avons pris 40,123 en mai, et 59,692 en juin. Nous nous considérons sûrs du succès si nous pouvons commencer assez tôt en mai et faire le tiers ou un peu plus du paquage sur lequel nous comptons.

Q. Avez-vous gardé quelques notes sur la moyenne des jours de pêche que vous faites par saison?—R. Oh oui, tout cela est entré dans mon livre pour la pêche du homard. Je peux vous donner les jours de pêche.

Q. Nous trouvons une bien faible moyenne, 35 jours?—R. Cette année à East-Point nous n'avons jamais fait la pêche tous les jours d'une semaine. Une semaine nous avons pêché cinq jours, mais nous n'avons jamais pêché tous les jours. Je me souviens qu'à East-Point en 1902, nous avons été plus de 14 jours sans mettre une embarcation à la mer.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de l'ouverture de la saison?—R. Personnellement, je préférerais que ce soit le premier mai pour le côté nord de l'Ile.

Q. Pensez-vous que cela causerait trop de tort à cette industrie si nous mettions de côté la limite de taille et vous demandions de fermer le premier juillet?—R. Je ne le crois pas. Comme de raison, avec une année comme celle-ci où nous avons eu beaucoup de tempêtes, dix jours à la fin de la saison sont d'un grand secours, aident beaucoup.

Q. Pensez-vous qu'il est sage d'accorder une prolongation de la saison de pêche?—R. Je ne crois pas qu'il soit bon d'annoncer une prolongation de la saison de 10 ou de

15 jours, mais ce serait avantageux si nous avions de temps en temps une prolongation de quelques jours privément. Une année le ministère nous a accordé deux ou trois jours à la fin de la saison. La saison fermait le vendredi et ils nous ont permis de continuer le samedi et le lundi, ou quelque chose comme cela. L'annonce de cette prolongation dans tout le pays par les journaux fait tort à cette industrie. Les paqueurs peuvent garder leur stock et le prix peut monter un peu. Je crois que si nous avions deux mois ou deux mois et demi sans aucune limite de taille nous serions parfaitement satisfaits.

Q. Serait-il possible ou serait-il à propos d'établir les qualifications d'une personne demandant un permis pour la mise en conserves?—R. Au moyen de règlements de fabrique?

Q. Imposer l'emploi de certaines installations dans les fabriques, exiger que les tables soient d'un certain modèle adopté, que la plus grande propreté soit exercée, et ainsi de suite?—R. Chaque paqueur ayant à cœur les intérêts de cette industrie et désireux de conserver la qualité de ses produits tiendra sa fabrique dans le plus grand état de propreté et se pourvoira de toutes les installations modernes qu'il peut avoir.

Q. Ne pensez-vous pas que les produits des fabriques de conserves pour le homard devraient être soumis à l'inspection, de même que les autres produits qui sont inspectés maintenant?—R. Il n'y a pas de raison pour que cette inspection ne se fasse pas dans l'industrie du homard.

Q. Pensez-vous que le personnel des officiers des pêcheries tel que composé serait assez compétent pour faire cette inspection?—R. Je ne crois pas que dans une petite province comme l'Ile-du-Prince-Edouard il soit nécessaire d'avoir un personnel quelconque.

Q. Il y a encore un autre point sur lequel plusieurs personnes hésitent à se prononcer; refuseriez-vous un permis à un étranger?—R. Bien, je ne le sais pas, mais je me sentirais disposé à le faire.

Q. Vous aimeriez à traiter les Américains comme les Américains vous traitent?—R. Beaucoup dépendrait de sa nationalité, je crois. Plusieurs ne seraient pas capables de faire aucun paquage et d'autres pourraient parfaitement le faire.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à s'unir d'après le système coopératif pour la mise en conserves?—R. Bien, ce serait parfait s'il ne s'agissait que des pêcheurs, mais prendre en même temps des pêcheurs et des cultivateurs,—accorder un permis parce que des cultivateurs signent la requête,—c'est tromper le ministère Comme je l'ai dit tantôt, cela est déjà arrivé, ici même.

Q. Est-ce que la plus grande partie de ceux qui font la pêche du homard sont des pêcheurs de bonne foi?—R. Oui.

Q. Et après la fin de la pêche au homard, ils font d'autre pêche?—R. C'est ce que font beaucoup d'entre eux.

Q. Beaucoup d'entre eux sont des cultivateurs, journaliers, ouvriers, et ainsi de suite?—R. C'est ce que quelques-uns font. Ils s'occupent seulement de l'industrie du homard durant une couple de mois, et ensuite font autre chose, après cela ils ne s'occupent plus de la pêche.

Q. Quel prix payez-vous les homards dans votre district?—R. L'an dernier je les ai payés $1.50 le cent et fournissais tout l'équipement aux pêcheurs, je leur donnais leur pension et leurs embarcations, ils n'avaient aucune dépense. Naturellement cette année nous n'avons pas payé autant. L'année précédente, l'an dernier, nous payions $1.25. Cette année nous avons payé depuis $1.10 à $1.15 et $1.25, d'après les conventions.

Q. Comment déterminez-vous le prix?—R. Chaque paqueur fait simplement son prix aux pêcheurs. Il n'y a pas d'association de formée pour déterminer le prix.

Q. Il n'y a pas de syndicat?—R. Pas du tout.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs se soient plaints que les prix payés par les paqueurs pour les homards n'étaient pas suffisants?—R. Jamais ici, ils sont parfaitement satisfaits.

Q. Savez-vous s'il est vrai que des pêcheurs aient perdu leur pêche parce que les paqueurs avaient refusé de recevoir ces homards?—R. Jamais, à ma connaissance.

Q. On a mentionné que quelquefois les pêcheurs avaient souffert des dommages parce que les paqueurs n'ouvraient pas leurs fabriques tout en pouvant avoir une quantité suffisante de homards; cela est-il arrivé ici?—R. Cela n'est jamais arrivé ici.

Q. Cela ne conduisait-il pas à l'établissement des permis d'après le système coopératif?—R. Je n'ai jamais entendu dire que cela fût arrivé dans le comté de King.

Q. Si les fabriques de conserves fermaient leurs portes, les pêcheurs auraient-ils un autre marché pour le homard?—R. Je ne vois comment dans l'Ile-du-Prince-Edouard.

Q. Il n'a aucun moyen de faire le commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur, pas ici.

Q. Lequel des deux systèmes serait le plus avantageux pour les pêcheurs et le moins dangereux pour la ruine des pêcheries, la mise en conserves ou le commerce du homard vivant là où on peut le faire?—R. Si je comprends bien, ils expédient du homard vivant, et font aussi la mise en conserve. Ils mettent en conserve les petits homards et expédient les plus gros.

Q. Mais la mise en conserves diminue beaucoup dans ces endroits?—R. Est-ce vrai?

Q. Cette industrie a diminué dans l'Etat du Maine.—R. A Yarmouth, je crois qu'ils commencent en janvier à expédier le homard, mais ils mettent en conserve les plus petits.

Q. Vous n'expédiez pas de homards vivants d'ici?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas de facilités pour cela ici?—R. Non, vous ne pourriez pas expédier des homards vivants bien aisément d'ici.

Q. Etes-vous en faveur de l'établissement de homarderies?—R. Bien, commandant Wakeman, je crois que le homard femelle est la meilleure homarderie, elle dépose le frai. Dans les circonstances je suppose que les établissements de reproduction artificielle sont une bonne chose. Un tel établissement est à Charlottetown depuis un grand nombre d'années, mais je me demande souvent où vont les petits homards. Je ne crois pas avoir jamais vu un homard de moins de $4\frac{1}{2}$ à 5 pouces. Que devient donc le petit homard?

Q. Je suppose qu'il se tient au large?—R. Voilà la question. Il serait curieux de savoir où il se tient.

Q. On prétend que dans le voisinage des homarderies il se prend beaucoup de petits homards mesurant de deux à trois pouces de long, des multitudes, dit-on?—R. Ne pensez-vous qu'une grande partie du frai meurt pendant le transport à la homarderie, après avoir été enlevé du homard femelle?

Q. Beaucoup dépend de la manière dont le frai est enlevé. Un grand nombre d'œufs peuvent être détruits en les maniant sans précaution, et il n'y a pas de doute qu'il ne s'en perde une grande quantité?—R. Je crois que cela ne fait pas de doute. Je n'ai visité que la homarderie de Charlottetown, quand je suis allé dans cette ville, il y a quelques années.

Q. Un autre moyen de sauvegarder les homards œuvés est d'établir des parcs. M. Baker, du Cap-Breton, a un parc, et il y en a aussi dans l'Etat du Maine?—R. C'est ce que vous ne pouvez faire du côté nord de l'Ile.

Q. N'y a-t-il pas un endroit pour établir un parc?—R. Non. Vous savez la mer peut être tranquille et calme le soir et avant minuit nous pouvons avoir une tempête qui nous oblige à tirer les embarcations au loin sur le rivage. Qu'arriverait-il si vous aviez un parc?

Q. Il faut avoir un endroit bien abrité avec un chenal libre et une assez grande profondeur d'eau?—R. Cela peut bien se faire du côté sud de l'île.

Q. La politique que les règlements proposent est de pêcher les gros homards et de laisser échapper les petits; quelle espèce de piège permet le mieux d'atteindre ce but?—R. Le piège ordinaire avec un certain espace entre les lattes du fond.

Q. Quel devrait être cet espace?—R. Le règlement tel que fait le met à un pouce et demi. Il n'a jamais été révoqué, il est encore en force. Ce règlement a été passé par le ministère il y a quelques années, mais vous ne trouverez pas un piège avec cet espace entre les lattes, parce qu'il ne prendrait que les homards d'assez bonne taille.

Q. Et il n'en resterait pas beaucoup dans le piège?—R. A certains endroits, il n'en resterait pas beaucoup. Il pourrait y avoir un bout du piège——

Q. Quel serait, d'après vous, un espace convenable à laisser, et laisseriez-vous cet espace dans tout le piège ou seulement pour les deux ouvertures du fond?—R. Si je construisais un piège, je laisserais cet espace par tout le piège. Mais je me demande s'il faudrait mieux mettre cet espace à un pouce, un pouce et demi pour être parfait. L'année que ces règlements ont été imposés nous avons fait les pièges avec des espaces d'un pouce et demi.

Q. Trouvez-vous que cela a fait une différence dans votre pêche?—R. Les pêcheurs apportaient un paquet de lattes avec eux dans le dock, les fendaient et les clouaient sur le piège.

Q. Fait-on la pêche hors de saison?—R. Pas dans ces parages.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche abandonnés dans l'eau?—R. Nous trouvons que dans un certain nombre d'endroits les pêcheurs ont l'habitude—avec la permission du paqueur je suppose—de laisser dans l'eau leurs engins de pêche à l'automne?—R. Jamais avec la permission du paqueur. Jamais cela n'a été fait avec ma permission, mais je sais qu'une grande partie de mes engins de pêche sont laissés dans l'eau quelquefois, surtout dans une année comme celle-ci où il y a une forte tempête.

Q. Pensez-vous que la manière actuelle d'estamper les boîtes est la meilleure possible et qu'elle empêche les fraudes?—R. Je pense qu'elle est bonne. Les estampes sont entre les mains d'un homme pour différents endroits et en passant il estampe les boîtes. Autrefois chacun pouvait se procurer une certaine quantité de ces marques et les placer sur les boîtes. Il pouvait s'en garder une certaine quantité pour des homards pris hors de saison—"boodling lobsters," comme on les appelle aux Iles de la Madeleine,—il pouvait avoir 50 ou 100 de ces marques et les placer en dehors de la saison. C'est ce qu'on rapporte là-bas, je ne sais si c'est vrai

Q. Avez-vous quelque expérience de la pêche dans les baies ou dans les lagunes; on nous suggère de défendre entièrement la pêche dans ces eaux intérieures?—R. Telles que la baie de Richmond et autres endroits semblables? Non, je n'ai aucune expérience de la pêche dans les baies. Par exemple, aux Iles de la Madeleine il y a des lagunes qui sont d'excellentes places pour le homard. Quelquefois ils se cachent là. Il y a aussi du homard à——

Q. Les pêcheurs y vont mais nous détruisons leurs pièges.—R. Il y a aussi les baies d'Egmont et de Richmond.

Q. Ce n'est pas la même chose du tout pour la baie d'Egmont. C'est une baie complètement ouverte, impossible de songer à y défendre la pêche?—R. Ce n'est pas la même chose pour la baie Richmond, n'est-ce pas, surtout vu qu'il croît tant d'algue marine. Ce doit être un endroit excellent pour la reproduction du homard.

Q. Pensez-vous que les homards femelles y vont frayer?—R. Sans aucun doute, ils vont frayer dans le varech, parmi les roches.

Le témoin est renvoyé.

M. McLEAN.—Relativement à l'ouverture de la saison, commandant Wakeham, je comprends que les différents paqueurs du côté sud de l'île ont exprimé l'opinion de l'avoir le 20 avril.

Le COMMISSAIRE.—C'est ce qu'ils demandent à certains endroits, mais ils ne sont pas unanimes à ce sujet.

M. McLean.—C'est par arrangement que nous l'avons fixée au 26 avril. Depuis vingt ans il n'a jamais été pris de homard sur le côté nord en avril, sauf deux fois. Par conséquent, dans les intérêts du côté nord, nous avons pensé qu'il était mieux de raccourcir la saison pendant le temps où il n'y avait rien, plutôt qu'à la fin de la saison. Je crois que le 10 juillet est assez tard. Les homards ne sont plus aussi bons, même si la pêche était ouverte.

Le Commissaire.—Avez-vous remarqué une diminution dans le homard depuis les derniers cinq ou dix ans? Pensez vous que cette pêche va cesser de diminuer?

M. Stearns.—Nous n'avons pas remarqué de diminution.

Le Commissaire.—La plus grande diminution semble s'être produite il y a plusieurs années et non pas ces années dernières.

M. Stearns.—C'est vrai. Avant que j'entreprenne cette industrie ils avaient l'habitude de prendre plus de homards qu'ils ne pouvaient employer. Naturellement, je ne suis dans ce commerce que depuis 18 ans.

John P. Sutherland, paqueur, Baie Saint-Pierre, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été dans l'industrie du paquage?—R. 14 ans.

Q. Exploitez-vous plus d'une fabrique de conserves?—R. Une fabrique.

Q. De combien d'embarcations vous servez-vous?—R. Quatre depuis huit ans.

Q. Et combien avant cela?—R. Avant cela, 5. J'étais en société avec mon frère et j'ai vendu ma part il y a huit ans.

Q. Pour la pêche il y a deux hommes par embarcation?—R. Oui.

Q. Vous êtes le propriétaire des embarcations et des engins de pêche?—R. Oui.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 306.

Q. Et combien l'an dernier?—R. 380.

Q. Et l'année précédente?—R. 235.

Q. Quelle est la meilleure année que vous ayez faite?—R. L'an dernier, 380 caisses.

Q. Cette année vous a été assez favorable?—R. Oui.

Q. Avez-vous perdu un grand nombre d'engins de pêche cette année?—R. Presque tout ce que j'avais. Je n'ai sauvé que 500 pièges sur 1,600.

Q. A quelle date avez-vous fait cette perte?—R. Le 8 juillet.

Q. Chaque année vous perdez quelques engins de pêche?—R. A chaque année ordinairement. L'an dernier nous en avons sauvé la plus grande partie.

Q. Quelle est la durée d'un piège; combien de temps peut durer un piège dans les circonstances ordinaires?—R. De deux à trois ans.

Q. Quelle est la valeur d'un piège et de tout l'attirail, ligne de fond, traîneau et le reste?—R. Environ 75 centins.

Q. Faites-vous la pêche avec un plus grand nombre de pièges par embarcation maintenant qu'au commencement de vos opérations?—R. Oui.

Q. Combien de pièges par embarcation?—R. 395 cette année.

Q. Pour une seule embarcation?—R. Pour une seule embarcation.

Q. A quelle profondeur faites-vous ordinairement la pêche?—R. De 3 à 13 brasses.

Q. A quelle distance au large trouvez-vous 13 brasses?—R. Environ un mille et trois quarts.

Q. Est-ce que plusieurs pêcheurs du côté nord sont les propriétaires de leurs engins de pêche?—R. Non.

Q. Ordinairement les engins de pêche appartiennent au paqueur?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui engagez-vous comme pêcheurs, des hommes qui font la pêche durant toute l'année ou des cultivateurs qui ne font que la pêche au homard?—R. Ce sont des fils de cultivateurs.

Q. Lorsque la pêche du homard est finie ils continuent à faire la pêche à la morue ou au maquereau?—R. C'est ce qu'ils font quelquefois. Quelques-uns de mes pêcheurs de homard font la pêche à la morue cet été.

Q. Alors ce sont de vrais pêcheurs?—R. Oui.

Q. A quelques endroits ceux qui font la pêche au homard sont presque tous des cultivateurs?—R. Mes pêcheurs sont des pêcheurs de profession.

Q. A quelle date commencez-vous à faire le paquage habituellement?—R. Cette année j'ai commencé vers le 10 mai.

Q. N'était-ce pas un peu tard pour vous?—R. Oui.

Q. Y avait-il beaucoup de glace au large?—R. Oui, la glace nous a retardés.

Q. A quelle date la glace est-elle partie?—R. Vers le 8 mai.

Q. Et vous avez placé vos pièges de suite?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle était la moyenne du poisson; à eau profonde le poisson est-il plus gros ou plus petit?—R. A eau profonde le poisson est plus gros.

Q. Durant combien de temps faites-vous la pêche à eau profonde?—R. De quatre à cinq semaines. Ensuite nous nous rapprochons de terre.

Q. Lorsque vous vous rapprochez du rivage prenez-vous plus de petits homards à eau peu profonde?—R. Oui.

Q. Quelle proportion de vos homards est de moins que la limite de taille de huit pouces?—R. Bien, la moitié environ.

Q. La loi au sujet de la limite de taille et de la pêche des homards œuvés a-t-elle déjà été soigneusement suivie dans votre district; qu'est-ce que les pêcheurs ont l'habitude de faire à ce sujet, ils apportent tout ce qu'ils prennent?—R. Oui, tout ce qui est pris.

Q. Les pêcheurs s'attendent à ce que vous preniez tout ce qu'ils vous apportent?—R. Les pêcheurs ont jeté par-dessus bord les homards œuvés cette année.

Q. Mais que faisaient-ils avant cette année?—R. L'an dernier ils les jetèrent par-dessus bord.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs sont disposés à prendre maintenant le soin de rejeter à l'eau les homards œuvés plus qu'ils en avaient l'habitude, comprennent-ils la nécessité de conserver les homards œuvés?—R. Ils l'apprennent.

Q. Pensez-vous qu'en général on peut se fier à eux pour l'observation des règlements?—R. Oui, à quelques-uns.

Q. Si vous disiez aux pêcheurs que vous ne prendrez pas les homards œuvés qu'arriverait-il?—R. Bien, je ne le sais pas, je ne peux répondre à cela.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs vous laisseraient pour un autre qui les recevrait?—R. Non, ils ne pourraient me laisser.

Q. Vous croyez qu'ils pourraient enlever les œufs au large en les brossant?—R. C'est probable qu'ils le feraient.

Q. Avez-vous un aperçu du nombre de homards œuvés que vous pouvez recevoir par chaque cent de homards pris?—R. En prenant la moyenne de la saison je ne crois pas qu'il y aurait plus de 300 livres de homards œuvés sur toute la pêche de la saison.

Q. De quel nombre total de livres?—R. Je pourrais dire 60,000.

Q. Sont-ce des homards de bonne taille?—R. De bien bonne taille, de 7 à 9 pouces en montant.

Q. Pensez-vous qu'il y a une époque dans la saison où le homard n'est pas propre à la consommation?—R. Vers le milieu d'août, je pourrais dire.

Q. Avez-vous jamais fait le paquage du homard quand vous pouviez en faire la pêche en août?—R. Non, monsieur. Pardon, une seule fois, et j'ai trouvé en faisant le paquage que le poisson était noir.

Q. Avec quelle espèce de piège pêchez-vous?—R. Je me sers du piège à cinq filets.

Q. Depuis combien de temps vous servez-vous de ce piège?—R. Trois ans, et avant cela je me servais du piège à quatre filets, et lorsque j'ai commencé j'employais le piège à deux filets.

Q. Pourquoi avez-vous changé?—R. Nous avons constaté que le piège à quatre filets était préférable au piège à deux filets et que celui à cinq filets valait mieux que celui à quatre filets.

Q. C'est-à-dire que les homards ont moins de chance d'en sortir?—R. Oui.

Q. Quant à la question des lattes et aux espaces entre les lattes; lorsque vous vous serviez pour la pêche de l'ancien piège à deux filets, quel espace laissiez-vous entre les lattes?—R. Environ trois quarts de pouce.

Q. Quel espace laissez-vous maintenant?—R. A peu près le même.

Q. Ne pensez-vous pas que les pièges avec les lattes plus rapprochées prennent un grand nombre de petits homards?—R. Oui, ils gardent tout ce qu'ils prennent.

Q. Ne pensez-vous pas qu'ils prennent un trop grand nombre de petits homards?—R. J'ai remarqué qu'on m'apportait quelques homards que je ne tenais pas à paquer, j'aurais aimé autant les voir s'échapper.

Q. De quelle taille les estimez-vous?—R. Quatre pouces.

Q. Cela vous paie-t-il de paquer un homard de quatre pouces?—R. Ils donnent un meilleur résultat que les gros homards.

Q. C'est-à-dire qu'ils ont plus de chair pour leur taille?—R. Oui.

Q. Et relativement, ils donnent plus de chair que les gros, le test pèse moins?—R. Oui.

Q. Ne pensez-vous pas que la destruction des homards jeunes et non parvenus à l'âge adulte doit épuiser les pêcheries très rapidement?—R. C'est ce que je crois.

Q. Ne pensez-vous pas que nous pourrions arrêter la destruction du homard en obligeant à laisser une distance raisonnable entre les lattes?—R. Je le crois.

Q. Quel intervalle d'après vous?—R. Je le mettrais à un pouce.

Q. Pensez-vous que cela permettrait aux petits homards de s'échapper?—R. Oui, ils s'échapperaient avec un intervalle d'un pouce.

Q. Comme question de fait les homards s'échappent-ils beaucoup des pièges?—R Pas de ces pièges à compartiments, comme vous les appelez.

Q. Mais ils s'échappaient de l'autre piège?—R. De celui à deux filets?

Q. Oui?—R. Oh oui, ils se glissaient en dehors si les pièges n'étaient pas visités régulièrement. Dans les tempêtes, ils sortaient.

Q. Ausstôt que la boitte était disparue?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous du projet d'obliger les pêcheurs à se pourvoir d'un permis; croyez-vous qu'un homme ayant une formule imprimée dans sa poche serait plus disposé à observer la loi qu'un autre qui n'a pas cela?—R. Bien, je suppose qu'il le serait. Je conduis une fabrique de conserves et j'observe la loi.

Q. Quelle est la loi?—R. La loi est de ne pas paquer après la saison.

Q. C'est la seule loi, n'est-ce pas?—R. C'est tout ce dont je m'occupe.

Q, Mais malheureusement la loi dit que vous ne devez pas paquer des homards œuvés et tout autre homard de moins de 8 pouces. Je ne crois pas qu'il y ait un endroit où cette loi est observée. Combien de homards vous faut-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. Au commencement de la saison il en faut 255 livres.

Q. Pour remplir une caisse, il faut 255 livres de homards vivants?—R. Oui.

Q. Et quelle quantité vous faut-il plus tard dans la saison?—R. 235 livres.

Q. Alors les homards ont plus de chair?—R. Oui.

Q. Plusieurs personnes ont suggéré divers projets pour améliorer l'état actuel de la pêche du homard. L'un des projets est de prohiber la pêche absolument pour un certain nombre d'années, qu'en pensez-vous?—R. Pas grand'chose.

Q. Quel effet cela aurait-il?—R. Aucun effet. Cela ne ferait rien pour les poissons de la mer qui deviennent de plus en plus nombreux. Ce printemps la pêche du homard s'annonçait mieux que jamais.

Q. Croyez-vous qu'il est nécessaire qu'il y ait quelques lois sur ce sujet?—R. Je ne sais pas. Je trouve que tout est bien jusqu'à présent.

Q. Et les règlements n'ont jamais été suivis?—R. Nous suivons les règlements, nous jetons par-dessus bord les homards œuvés.

Q. C'est ce que vous avez fait cette année. Se fait-il illégalement de la pêche après la fermeture de la saison?—R. Non, monsieur, pas du tout.

Q. On a proposé aussi d'abolir la limite de taille, mais de protéger tout de même les homards œuvés?—R. C'est très bien.

Q. Que dites-vous de fermer la saison au premier juillet?—R. Pour ma part, j'aimerais à avoir jusqu'au 10 juillet, car nous commençons toujours très tard du côté nord. Cette année nous n'avons fait que neuf coups de filet en mai.

Q. Combien de coups de filet en tout avez-vous faits pendant cette saison?—R. Je ne peux vous le dire. Je n'ai pas les chiffres ici qui me permettraient de vous le dire. Le mois de juin a été bon et juillet s'est terminé par des tempêtes, de sorte que nous n'avons pas fait beaucoup la pêche.

Q. N'avez-vous pas trouvé par votre expérience qu'un printemps tardif vous donnait une bonne saison?—R. Un printemps tardif nous donne toujours une bonne saison. Le plus tard la glace reste meilleure est la pêche, je crois.

Q. Que pensez-vous de la manière d'agir du ministère relativement à l'octroi des permis pour le paquage? La politique du ministère est de ne pas émettre de nouveaux permis; suivant votre opinion comment devrait-on accorder ces permis?—R. Pour ma part, je crois pas qu'il serait profitable pour qui que ce soit de paquer où je suis, il n'y a pas de place.

Q. Pas de place pour d'autres?—R. Pas de place pour personne.

Q. Que pensez-vous de la politique du ministère d'encourager ce qu'on appelle des fabriques coopératives; vous en avez entendu parler, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il dans vos environs?—R. Non.

Q. La politique du ministère semble être de donner un permis là où plusieurs pêcheurs s'associent pour établir une fabrique de conserves; croyez-vous qu'il faille encourager cela ou non?—R. Non.

Q. Vous ne pensez pas qu'ils feront plus d'argent comme paqueurs que comme pêcheurs?—R. Ils feraient plus d'argent en ayant leurs propres engins de pêche.

Q. Les pêcheurs feraient plus d'argent en se servant de leurs propres engins de pêche?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de chance ici pour faire le commerce des homards vivants?—R. Je ne le crois pas, je n'aimerais pas essayer.

Q. Il n'y a pas de chance ici?—R. Non.

Q. Y a-t-il quelque endroit dans vos parages où l'on pourrait établir un parc?—R. Au havre de St-Pierre, je crois.

Q. Ce qu'il nous faut, c'est une vaste étendue, une bonne profondeur d'eau et un libre accès au flux et reflux de la mer?—R. Le havre de St-Pierre serait un bon endroit.

Q. Pourrait-on en fermer l'entrée pour y garder les homards?—R. Je ne crois pas que cela puisse se faire facilement pour le havre de St-Pierre.

Q. Pourquoi pas?—R. A l'entrée de ce havre les eaux sont trop tourmentées.

Q. La mer emporterait tout ce qu'on y placerait, d'après vous?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous des homarderies?—R. Je ne crois pas qu'elles nous aideraient beaucoup du côté nord.

Q. Pourquoi?—R. Je crois que les homards se reproduisent seuls à eau peu profonde.

Q. S'ils sont épargnés?—R. Nous ne pouvons dire s'ils sont épargnés ou non.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés sont épargnés?—R. Je le crois. Ils vivent assez longtemps pour pénétrer dans les pièges.

Q. Que pensez-vous de la pêche dans les baies et les lagunes, dans les eaux intérieures; si les homards ont réussi à échapper aux pièges placés au large et qu'ils ont pénétré dans les baies ou les lagunes devrait-on leur faire la pêche ou les laisser?—R. On devrait les protéger.

Q. Croyez-vous qu'ils fraient dans ces endroits?—R. Oui.

Q. Y a-t-il dans vos environs des baies et des lagunes?—R. Non monsieur.

Le témoin est renvoyé.

JOSEPH MCKINNON, pêcheur, Goose River, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Environ 15 ans.

Q. Avez-vous fait la pêche au même endroit?—R. A peu près, deux saisons exceptées.

Q. Mais toujours du côté nord de l'île?—R. Oui.

Q. Quand commencez-vous à pêcher généralement?—R. Cela dépend des saisons.

Q. Comment savez-vous quand commencer, commencez-vous la pêche aussitôt que la glace est partie?—R. D'après la glace surtout. Il y a deux ans nous avons commencé le 20 mai, et l'an dernier vers le 6.

Q. Avez-vous déjà fait la pêche en avril?—R. Oui, il y a environ quatre ans.

Q. La glace est-elle venue de votre côté?—R. Non, pas de notre côté, mais à l'est.

Q. A quelle distance du rivage vient la glace, vient-elle jusque sur le rivage?—R. Quelquefois elle s'amoncelle sur le rivage.

Q. Elle ne touche pas fond au large?—R. Quelquefois elle touche fond à quatre ou cinq brasses d'eau.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à faire la pêche?—R. Ordinairement à six brasses, du côté de terre de nos pièges, et de là à 12 ou 13 brasses.

Q. Comment placez-vous vos lignes de fond, en allant au large ou parallèlement au rivage?—R. Avant l'an dernier nous les mettions en travers de la marée. L'an dernier nous les avons mises du côté du courant.

Q. Y a-t-il quelque union de pêcheurs dans vos environs?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait dans nos environs.

Q. De combien de pièges vous servez-vous pour la pêche?—R. D'environ 300 à 350.

Q. Changez-vous vos pièges d'endroit ou les laissez-vous tels que vous les placez? R. Nous les changeons de place.

Q. Quand les changez-vous?—R. Nous commençons vers le 5 ou le 10 juin, d'après le temps. Si le temps est beau vers le 5 juin nous commençons petit à petit à en rapprocher quelques-uns.

Q. Pourquoi faites-vous cela?—R. Ordinairement le poisson se rapproche du rivage.

Q. Et vous suivez le poisson?—R. Nous suivons le poisson.

Q. Trouvez-vous que vous pêchez moins de poissons au large?—R. Oui.

Q. La plus grande partie du poisson vous a dépassé?—R. Oui.

Q. Avez-vous essayé à demeurer plus longtemps au large pour voir si c'était profitable?—R. Oui, nous laissons au large de 50 à 100 pièges jusqu'à la fermeture de la saison.

Q. D'après votre expérience, trouvez-vous que le poisson pris au large est semblable à celui pris près de terre?—R. Oui, à peu près.

Q. Il n'y a pas beaucoup de différence dans la nature du poisson pris près du rivage?—R. Non, pas beaucoup de différence dans la taille.

Q. Comment trouvez-vous la moyenne des homards que vous prenez?—R. Ils sont d'une bonne taille, en moyenne.

Q. Vous savez que la limite de taille est fixée à 8 pouces; combien en prenez-vous par cent en bas de cette limite ?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup. D'après la manière dont les pièges sont faits maintenant je pense qu'un homard de cinq pouces ne reste pas dans le piège; il peut s'échapper par les deux cerceaux, soit par le faux cerceau soit par le cerceau de côté.

Q. Il peut passer à travers les mailles?—R. Oui.

Q. De quelle dimension sont ces mailles?—R. Elles doivent être d'un pouce et trois quarts.

Q. Etendues?—R. Etendues.

Q. Combien de homards œuvés prenez-vous par cent homards?—R. Vous en trouvez à peu près neuf par chaque huit cents.

Q. Ce qui donne seulement une fraction au-dessus d'un par cent?—R. Oui.

Q. Trouvez-vous des homards œuvés durant toute la saison ou sont-ils plus abondants à certaines époques?—R. Ordinairement ils sont plus abondants au commencement de la saison.

Q. Avez-vous remarqué que les œufs deviennent plus mûrs à mesure que la saison avance?—R. Je ne l'ai jamais remarqué.

Q. D'habitude, qu'avez-vous fait des homards œuvés ?—R. Bien, nous n'y avons jamais fait bien attention, vu qu'il n'y en a que 8 ou 9, nous les avons souvent jetés à l'eau ou nous avons lavé le frai.

Q. Ou apportés au paqueur?—R. Oui, mais nous ne les apportions pas au paqueur avec le frai.

Q. Croyez-vous que cela se fait généralement?—R. Je ne sais pas. Il m'est impossible de dire ce qu'un autre peut faire.

Q. Vous ne parlez que pour vous-même?—R. Je ne parle que pour moi-même.

Q. Avez-vous déjà vu un paqueur faire objection à recevoir des homards œuvés? —R. Ils nous ont souvent dit de faire attention et de prendre garde à cela.

Q. Avez-vous jamais vu un paqueur refuser d'accepter des homards en dessous de la limite de taille, ou faire des objections sur la moyenne des homards pris comme étant trop petits?—R. Non, je ne l'ai jamais vu.

Q. Ils prenaient tout ce qui leur était apporté?—R. Oui.

Q. Ont-ils été plus soigneux cette année pour la protection des homards œuvés? —R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs commencent à voir par eux-mêmes que s'ils veulent continuer à faire la pêche du homard et réussir ils doivent protéger les homards œuvés?—R. Je trouve que ce serait bien.

Q. Quel serait le meilleur moyen d'après vous pour faire comprendre cela aux pêcheurs et les encourager à observer la loi?—R. Je ne sais, à moins de rejeter à l'eau les homards œuvés.

Q. Comment pouvons-nous encourager les pêcheurs à les jeter à l'eau? Nous voulons trouver si possible le meilleur moyen de conserver les homards œuvés. Quelle est votre opinion, vous devez en avoir parlé avec les pêcheurs?—R. Je ne crois pas que cela fasse une grande différence pour un pêcheur de mettre de côté 8 ou 9 homards sur 800 ou 900. Ce serait aussi bien, et même mieux de les rejeter à l'eau.

Q. Dites-nous ce que vous feriez?—R. Je leur imposerais une amende.

Q. Il faudrait avoir un homme dans l'embarcation pour les surveiller?—R. Le fabricant de conserves ne peut-il pas les surveiller?

Q. Et les dénoncer?—R. Oui.

Q. Si le pêcheur prend l'habitude d'enlever les œufs, est-ce facile à voir si cela a été fait?—R. Vous pouvez le voir, mais il y en a si peu.

Q. Le pêcheur ne perdrait pas grand'chose en les mettant de côté?—R. Non.

Q. Pensez-vous que nous pourrions faire comprendre cela aux pêcheurs si quelqu'un parlait de cela, comme cela se fait pour les cultivateurs sur des sujets agricoles?—R. Certainement.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'obliger les pêcheurs à s'enregistrer et à prendre un permis? On croit qu'en faisant cela ils seraient plus portés à observer la loi?—R. Si je vous comprends bien les pêcheurs n'auraient aucun contrôle sur le poisson. Si M. Sutherland ou M. Cummings engageait mes services pour faire la pêche pour eux pour une saison j'irais certainement. Et alors je ne me croirai pas obligé du tout à avoir un permis, ce serait laissé à eux d'y voir.

Q. Plusieurs personnes croient que si le pêcheur prenait un permis avec la condition que s'il est pris à violer la loi il perd ce permis, il serait plus porté à observer la loi lui-même et à voir à ce qu'elle soit observée par les autres?—R. Je crois que cela serait très bien.

Q. Et si ce pêcheur savait que d'autres pêcheurs persistent à violer la loi il croirait de son devoir de les dénoncer?—R. Je ne pense pas que ce serait sage pour lui.

Q. Que pensez-vous de la pêche en eau bien peu profonde; pensez-vous qu'en pêchant là vous prenez généralement de plus petits poissons? A certains endroits on pêche dans une brasse et même moins?—R. Oui. Le plus souvent vous prendrez là des homards aussi gros qu'à 12 brasses.

Q. Mais en moyenne seront-ils aussi gros?—R. D'après mon expérience tout dépend de la nature du fond. Si vous pêchez sur le sable, même à 12 brasses au large vous prendrez du petit homard.

Q. Vous prenez une meilleure qualité de homards en moyenne sur un fond rocheux ou sur les récifs?—R. Oui, certainement.

Q. Où vous demeurez les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs embarcations et de leurs engins de pêche?—R. Non, monsieur, un bien petit nombre. Il doit y en avoir deux ou trois sur 500 ou 600.

Q. D'après votre opinion, le pêcheur propriétaire de ces effets a-t-il une meilleure chance d'en retirer son profit?—R. Oui, je le crois, certainement.

Q. Fera-t-il plus attention aux engins de pêche?—R. Oui, certainement.

Q. Quel prix vous donne-t-on pour les homards?—R. Tant par cent livres.

Q. Etes-vous satisfait du prix payé?—R. Je le suis quelques années, mais je ne le suis pas pour d'autres.

Q. En comptant les années l'une dans l'autre que reçoit le pêcheur?—R. Les pêcheurs ne reçoivent que bien peu de chose.

Q. Je suppose que vous comprenez que le prix payé aux pêcheurs doit dépendre de l'état du marché?—R. Oui.

Q. Les prix ont été plus bas cette année que l'an dernier?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le prix payé était raisonnable, vu le prix reçu?—R. Je suppose que oui.

Q. A quel temps croyez-vous que le homard fraie?—R. Bien, c'est ce que je ne sais pas, je ne peux pas vous le dire.

Q. Vous prenez des homards œuvés tout le temps que vous faites la pêche?—R. Oui.

Q. Vous n'avez jamais remarqué si le frai est plus mûr dans un temps que dans l'autre?—R. A mesure que la saison avance, je crois que le frai est plus mûr.

Q. Vous n'avez jamais vu des œufs assez mûrs pour remarquer les yeux du petit homard?—R. Je crois qu'ils fraient après cette date.

Q. Après cette date-ci?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué quelle était la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez pris?—R. Entre 6 et 7 pouces, je crois.

Q. Croyez-vous en avoir vu d'aussi petits que cela?—R. Oui.

Q. Qu'arriverait-il d'après vous si le paqueur refusait complètement d'accepter les homards œuvés?—R. Je crois qu'ils feraient bien.

Q. Oui, mais qu'arriverait-il?—R. Je crois qu'ils se multiplieraient, qu'ils deviendraient plus nombreux.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs les rejetteraient à l'eau si le paqueur refusait de les prendre?—R. C'est ce que je ferais certainement. Les apporter à terre ne serait d'aucune utilité.

Q. Que pensez-vous de la manière actuelle d'émettre des permis; pensez-vous qu'il y a assez de fabriques de conserves?—R. Bien, je ne sais pas. Je crois que, si un homme pense faire mieux à paquer, il a le droit d'essayer.

Q. Vous pensez qu'il devrait obtenir un permis?—R. Certainement.

Q. Pensez-vous que ce serait sage de lui demander de prouver qu'il est en position de faire le paquage?—R. Certainement.

Q. Alors tout le monde ne devrait entreprendre cette industrie?—R. Non. ,

Q. Et si quelqu'un montrait qu'il est de bonne foi et qu'il pût le faire, il devrait avoir un permis pour la mise en conserves, d'après votre opinion?—R. Certainement.

Q. Croyez-vous que le nombre des engins de pêche employés d'après un permis devrait être déterminé, ou si un paqueur pourrait se servir de tous les engins de pêche qu'il veut?—R. Bien, il ne sert de rien d'avoir trop d'engins de pêche; il est suffisant de n'avoir que le nombre d'engins de pêche que deux hommes peuvent surveiller. Je crois que 300 pièges sont bien suffisants pour une embarcation.

Q. Croyez-vous qu'il serait à propos d'exiger qu'il y ait une distance déterminée entre les lattes du fond du piège, de sorte que les petits homards puissent s'échapper?—R. Je ne le crois pas.

Q. Ne croyez-vous pas que les petits homards auraient une meilleure chance de sortir si l'on faisait cela?—R. D'après mon expérience ils peuvent sortir tel que le piège est fait maintenant.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance qu'un pêcheur ait perdu le produit de sa pêche par le refus d'un paqueur de l'accepter?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle serait d'après vous la meilleure date à fixer pour l'ouverture de la saison au printemps, ou pensez-vous qu'une telle date devrait être déterminée?—R. Pour ma part je trouve que les dix jours du mois d'avril ne servent de rien aux pêcheurs du côté nord, parce que la glace se tient là jusqu'au 5 ou au 8 de mai. Je crois que les pêcheurs et les paqueurs du côté nord devraient avoir plus d'avantage que les pêcheurs de la côte sud, parce que tous les paqueurs et tous les pêcheurs de la côte sud ont sauvé leurs engins de pêche, tandis que les pêcheurs et les paqueurs du côté nord ont eu tous leurs engins de pêche mis en———

Q. Pensez-vous qu'on observe la loi relativement à la fermeture de la saison, ou qu'il se fait du paquage après la fermeture de la saison?—R. Je ne le pense pas.

Q. A quelle date la pêche est-elle meilleure?—R. Ordinairement le mois de mai est le meilleur, mais cette année nous avons eu beaucoup de tempêtes dans ce mois. Juin a été meilleur. L'an dernier nous avons fait mieux dans le mois de mai.

Q. Vous n'avez jamais essayé à expédier du homard vivant?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'ici cela peut se faire?—R. Je ne le sais pas du tout. Je n'ai pas d'autre chose à dire. Je voudrais que les paqueurs et les pêcheurs du côté nord n'aient pas plus de difficulté qu'ils n'en ont maintenant, et même s'il doit y avoir une différence que leur chance soit meilleure.

Q. Que voulez-vous dire?—R. Si on accorde une extension de la saison qu'on la leur accorde. Et ensuite ne pas essayer de faire élargir les pièges, car d'après moi les choses sont bien telles qu'elles sont.

Q. Et vous pensez qu'il n'y a aucune crainte pour le homard dans l'avenir?—R. Je ne le crois pas. On dirait qu'ils deviennent plus nombreux. Il y en avait plus cette année qu'il y en avait il y a dix ans.

Q. Le croyez-vous réellement?—R. Oui, monsieur, j'en suis sûr.

Le témoin est renvoyé.

HERMAN MCPHEE, pêcheur, Clear-Spring, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. A quelle distance êtes-vous d'East-Point?—R. Environ 25 milles à l'ouest d'East-Point.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Je suis l'un des premiers qui aient tendu une ligne pour le homard dans notre partie du pays.

Q. Et cela veut dire vers quelle date?—R. En 1881, la première année que la fabrique de Black Bush a été établie.

Q. A-t-elle été la première fabrique établie dans votre voisinage?—R. Oui.

Q. Combien y a-t-il de fabriques dans cette localité maintenant?—R. Dans notre voisinage immédiat? La place voisine est Hay-River, où il y a la fabrique Gillies. De là à East-Point, il y en a 5 ou 6.

Q. Et à l'ouest de votre localité, combien y en a-t-il?—R. Jusqu'à Saint-Pierre, en autant que je puis savoir, il y en a 5 ou 6 autres.

Q. Je suppose qu'on trouve les fabriques à peu près à intervalles réguliers tout le long de la côte?—R. Oui, à trois ou quatre milles l'une de l'autre.

Q. Pêchez-vous encore?—R. Oui. Je regrette de dire que nous avons eu une de plus mauvaises saisons que nous ayons eues depuis 22 ans.

Q. Pêchez-vous avec vos propres engins de pêche?—R. Oui.

Q. En avez-vous perdu la plus grande partie?—R. Je n'ai pas tout perdu, j'en ai sauvé plus que je n'espérais.

Q. De quel nombre de pièges vous servez-vous habituellement?—R. J'en ai employé 330 cette année. J'en ai conservé plus que les hommes des fabriques en ont sauvé sur les 2,000. Je ne sais pas pourquoi les gros temps m'ont été plus cléments qu'à tout autre.

Q. Peut-être avez-vous mieux surveillé vos pièges?—R. J'y étais plus intéressé, je crois. J'en ai sauvé 270 sur 330.

Q. Subissez-vous habituellement une certaine perte chaque année?—R. L'année dernière, je n'ai pas perdu un piège; ce fut une année exceptionnelle.

Q. Avec quel type de piège pêchez-vous cette année?—R. Avec le piège à quatre têtes, et j'ai un piège à sept têtes.

Q. C'est une affaire joliment compliquée?—R. J'ai dépassé la limite, je pense.

Q. Le nombre de pièges est-il limité?—R. Je ne le sais pas, mais on n'a jamais eu un piège à sept têtes jusqu'à ce que j'en eus fait un moi-même, et c'est un bon piège.

Q. Quel en est l'avantage?—R. Il y a plus d'espace pour permettre aux homards d'y entrer. J'avais deux filets, deux de chaque côté.

Q. C'est-à-dire plus d'espace pour permettre aux homards d'y entrer et moins de chance pour eux d'en sortir?—R. Moins de chance pour eux d'en sortir.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. A partir de 12 pieds d'eau jusqu'à 14 brasses.

Q. A quelle distance de la côte 14 brasses vous mènent-elles?—R. A environ 3 milles.

Q. Quelle est la nature du fond sur la plus grande partie?—R. Le fond est rocheux. Dans notre section, le fond est rocheux. Il y a une couche de sable sur la grève.

Q. Tout le long?—R. Tout le long.

Q. Combien de lignes de fond cela représente-t-il?—R. Cela représente environ 7 lignes. Nous posons ordinairement 50 pièges par longueur de ligne.

Q. Comment les disposez-vous, parallèlement à la grève?—R. Parallèlement à la grève.

Q. Cela a-t-il été toujours la coutume?—R. Pas toujours. Quelques pêcheurs les disposent ici et là, mais c'est la façon la plus laborieuse de les disposer. Je les ai disposés de cette façon l'année dernière pour la première fois de ma vie, mais je ne recommencerai plus jamais.

Q. Vous tendez vos pièges loin de la côte aussitôt que la glace est partie, et vous pensez qu'il n'y a pas plus de risque à courir de ce fait?—R. Oui.

Q. A quelle partie de la saison cela se fait-il généralement?—R. Environ vers le 26 avril, cette année. C'est trop téméraire pour notre côte. J'ai vu un temps où nous ne pouvions disposer nos pièges avant le 19 mai à cause de la glace, et nous avions alors une aussi bonne saison de pêche que toutes celles que nous avons eues.

Q. Le fait que vous commencez tard ne vous empêche pas de faire une bonne saison?—R. Non, aussi longtemps que le temps est favorable. Tout ce que nous voulons, c'est un temps favorable sur la côte nord.

Q. Restez-vous en eau profonde toute la saison?—R. Non. Après le 1er juin, les homards se dirigent naturellement vers la côte intérieure.

Q. Alors, vous apportez vos pièges à l'intérieur?—R. Nous approchons trop près, à la fin, pour notre bien. Nous pêchons dans une brasse et demie d'eau. C'est là que nous avons fait notre meilleure pêche cette année.

Q. Quand faites-vous votre meilleur pêche généralement?—R. Vers la fin ou le milieu de mai, et après en juin, au milieu de juin. Il y a habituellement un temps où les homards manquent et vers le 20 juin jusqu'au 1er juillet ils paraissent de nouveau sur la côte intérieure et dans l'eau basse.

Q. Y a-t-il quelque différence entre la qualité du poisson que vous prenez en eau profonde et celle que vous pêchez sur la côte intérieure?—R. Il n'y a pas de différence que nous puissions remarquer. S'il y en a une, elle est en faveur du poisson pris sur la côte intérieure, qui a été meilleur pendant la saison dernière. Les homards que j'ai pris dans 11 brasses d'eau cette année étaient plus petits que ceux que je pêchais dans 4 brasses. La pêche loin de la côte n'a pas été aussi bonne cette année que celle de l'intérieur, au commencement de la saison. Nous avons attribué cela au mauvais temps. On ne pêche pas aussi bien sur un fond rocheux par un gros temps qu'on le fait sur un fond mou.

Q. Quelle proportion de votre pêche les homards au-dessous de 8 pouces représentent-ils?—R. Au-dessous de 8 pouces, je ne crois pas qu'il y en ait plus de la moitié.

Q. Il y en avait la moitié au-dessous de cette taille?—R. Oui.

Q. Au-dessous de quelle taille pêchez-vous?—R. On les prend maintenant aussitôt qu'ils peuvent s'accrocher au piège, et c'est assez petit.

Q. Quel espace laissez-vous entre les lattes de vos pièges?—R. Environ $\frac{5}{8}$ de pouce, c'est la limite extérieure. Les lattes transversales de mes pièges ont une épaisseur de $\frac{5}{8}$ de pouce, les lattes transversales du fond, et au-dessus, je diminue l'espace, mais quelques-uns laissent plus d'espace que cela.

Q. Pourriez-vous me dire quel pourcentage de homards œuvés vous prenez?—R. Nous n'en avons pas eu beaucoup cette année. Nous attendions un garde-pêche qui devait venir; nous en avons été avertis au début de la saison. Je ne sais pas pourquoi il venait ici.

Q. S'est-il montré?—R. Nous ne l'avons pas encore vu. Je ne sais pas si les vents du nord-est l'ont surpris.

Q. Que venait-il faire?—R. Surveiller la pêche du homard œuvé. Nous devions être tirés au fusil, pendus, écartelés si nous prenions un seul homard œuvé. Nous avions hâte de voir cet homme, pour savoir s'il était capable de nous montrer ce que c'est qu'un homard œuvé. Il n'est pas venu.

Q. Est-il difficile de décider qu'un homard est un homard œuvé quand les œufs sont enlevés?—R. Quelques-uns peuvent le faire, d'autres non. Je pense que c'est ce qui arrive. Il est arrivé que cette année, il n'y a pas eu autant de homards œuvés que d'habitude. C'est quelque chose de singulier. Vous n'auriez pas une demi-douzaine de ce que nous appelons généralement homards œuvés dans un bateau chargé de quatre, cinq ou six cents livres de homards.

Q. Ces homards semblent-ils venir par migrations ou par bandes?—R. Ah! oui, ils viennent par bandes. Naturellement, ils arrivent par bandes comme tout autre poisson.

Q. Vous avez parlé d'une différence particulière aux homards œuvés; quelle distinction faites-vous? Il n'est pas difficile de le dire si un homard a ses œufs en dehors?—R. Je ne crois pas qu'un homard porte ses œufs à l'extérieur.

Q. Qu'est-ce qu'il porte à l'extérieur?—R. Je ne parle pas de ce que nous appelons un tampon extérieur pour protéger son frai.

Q. Quand dépose-t-il son frai?—R. Nous ne pouvons le savoir. Avez-vous jamais —je suppose que vous avez quelque expérience relativement à la pêche aux homards?

Q. J'en sais quelque chose, pas beaucoup.—R. Avez-vous jamais vu les très jeunes homards s'élever à la surface, après avoir atteint la maturité?

Q. J'en ai vu éclore à la homarderie.—R. Avez-vous jamais vu quelqu'un qui les a vus paraître dans la mer ou le golfe?—R. Je n'en ai pas vu beaucoup dans tous les cas. Il m'est arrivé de traverser une bande de homards œuvés à l'ouest des Iles de la Madeleine, quand j'étais sur un bateau américain. J'ai pêché le maquereau pendant un grand nombre d'années.

Q. Le jeune homard, vous le savez, est supposé servir de nourriture au maquereau. Ce poisson est supposé faire sa proie des jeunes homards.—R. Tous les œufs qu'il porte. Nous pouvions voir les œufs qu'il portait. Mais c'était ici le homard naturel qui montait à la surface. C'était un jour de vrai calme. Je n'ai jamais vu cela qu'une fois, et il n'y avait pas un homme sur le bateau qui avait déjà vu cela ou qui l'a revu depuis.

Q. Quelle apparence ces homards avaient-ils?—R. C'étaient des homards naturels en bandes d'environ une demi-acre. Nous en retirions avec des seaux,—nous ne savions pas ce que c'était—et ils étaient rouges comme du sang. Nous en avons pris à bord, et nous avons trouvé que c'était des homards naturels, longs environ comme l'ongle de mon doigt. Entre la partie nord-ouest de l'île Bryon et Miscou, ils étaient dans l'eau profonde. Nous ne les avons jamais vus ailleurs.

Q. Vous ne pensez pas que cela vaille la peine de protéger particulièrement le homard œuvé?—R. Je dis qque c'est une très bonne chose de le protéger. C'est à peu près vers le milieu d'août que j'ai vu cette bande de homards. Je sais qu'un autre homme—cet autre vieillard ici, je pense—est venu quelques années après. Mais la question était alors de savoir à quel temps de l'année ces homards frayent, le temps qu'ils prennent pour atteindre cette taille (indiquée par le geste). Vous auriez une idée du temps qu'ils prennent pour arriver à un demi-pouce de taille, dans les homarderies. J'ai vu des homarderies, mais je n'ai jamais vu éclore des œufs.

Q. Etes-vous allé dans les homarderies?—R. J'ai été à Wood's Hole, et j'ai vu les homarderies de Gloucester.

Q. Eh bien, la théorie au sujet du jeune homard qui a environ un tiers de pouce de long?—R. C'est cela.

Q. Cela fait qu'ils restent dans les eaux intérieures de la mer, à peu près à la surface, pendant 6 ou 8 semaines?—R. J'ose le dire. C'est justement la théorie que nous admettons à bord de nos bateaux, qu'ils viennent à la surface pour se protéger contre la morue et les poissons du fond.

Q. Ils servent surtout de nourriture au poisson de surface, au maquereau, particulièrement?—R. Oui. Je vois, par le témoignage donné, devant le comité parlementaire, qu'un savant américain prouve que le homard femelle ne fraye qu'une fois par trois ans.

Q. Quelques-uns disent une fois par deux ans, mais la majorité croient qu'il fraye une fois par année.—R. On a une expérience de 175 années aux Etats-Unis.

Q. Un homard de 8 pouces est supposé être dans sa troisième année et un de dix pouces dans sa quatrième année.—R. Combien de temps faudrait-il à un homard pour atteindre 11 pouces?

Q. Il est supposé croître de 2 pouces par année.—R. Maintenant, il y en a qui soutiennent qu'il lui faut 30 années pour arriver à sa pleine taille.

Q. C'est un homard joliment vieux, je pense?—R. Quelques-uns ont l'air très vieux aussi. Comment se fait-il que quand nous avons d'abord commencé à les prendre à cet endroit,—nous les avons vus autour des récifs et des roches depuis que nous sommes nés, et nos grands-pères les ont vus avant nous,—ils étaient de la plus grosse espèce, près de la côte. Naturellement, nos pièges étaient alors plus ouverts, l'espace plus large entre les lattes, et nous ne prenions pas de petits homards. S'ils entraient dans le piège, ils en ressortaient. Nous n'avions alors que des gros homards.

Q. L'habitude alors était qu'il y eût un espace d'un pouce et demi entre les lattes?—R. Un pouce et demi.

Q. Et un cerceau très large?—R. Un cerceau de 5 pouces.

Q. Ces gros homards ont été pris, n'est-ce pas?—R. Ils ont été pris en très peu de temps. Dans l'espace de six ans, je pense, ils ont commencé à devenir petits et ils entraient dans le piège. Et alors, ils devinrent rares sur la côte intérieure, les gros. Nous ne pouvons plus en trouver aucun de très gros, sur la côte intérieure maintenant.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il en existe encore quelques-uns?—R. Ils sont très rares.

Q. Votre anneau est si étroit qu'ils ne pourraient jamais y pénétrer, à présent?—R. Nous avons pris quelques homards de 11 livres ici, l'année dernière.

Q. Dans le piège?—R. Oui, dans le piège.

Q. Nous entendons encore parler de quelques gros homards, mais ils sont généralement pris loin de la côte, s'ils trouvent quelque part un piège qui les laisse pénétrer.—R. Ceux-là ont été pris à l'intérieur, le piège a un cerceau d'environ 4 pouces.

Q. Avez-vous vous-même pris quelques gros homards, dans ces dernières années?—R. Pas de taille extraordinaire. Bien, je pense que j'en ai pris un qui pesait environ 8 livres, mais ceci n'est rien comparé avec ce que nous avons pris au commencement.

Q. Eh bien, depuis vos premiers jours de pêche, je suppose que le nombre des bateaux et des pièges a beaucoup augmenté?—R. Oui, beaucoup trop, je pense. Je pense qu'il y a maintenant trop de pièges de tendus. Sur notre côte, la saison dernière, un bateau avait jusqu'à 500 pièges.

Q. Pensez-vous qu'il est possible à n'importe qui de faire la pêche facilement avec un tel nombre de pièges?—R. Je n'ai jamais pu comprendre qu'ils pussent employer un aussi grand nombre de pièges. Il n'y avait pas de difficulté cette année; ils avaient moins de peine à les tendre sur la partie nord-ouest de la côte et sur cette partie.

Q. Laisse-t-on beaucoup de pièges à l'eau?—R. Ils les ont laissés tous, cette année.

Q. Mais par la belle saison, nous avons entendu dire qu'il y a une grande quantité d'engins de pêche laissés à l'eau, que les vieux pièges qui ne valent pas qu'on les retire y sont abandonnés?—R. Certainement, ils ne perdent pas trop de temps pour les retirer de l'eau.

Q. Pensez-vous que ces vieux pièges laissés à l'eau font du tort à la pêche?—R. Je ne pense pas que cela lui fasse beaucoup de bien.

Q. Ils ne dureront pas longtemps?—R. Oh, non, ils ne dureront pas longtemps dans l'eau.

Q. Perdez-vous beaucoup de pièges par le taret ici?—R. Non, le taret ne nous cause pas autant de dommages sur le côté nord où je demeure.

Q. Dans le détroit, on se plaint d'une grande perte due au taret?—R. Je dois le dire, mais les engins de pêche y durent beaucoup plus longtemps que les nôtres, sur le côté nord; ils sont plus abrités. Trois saisons sont le temps que dure un piège sur le côté nord de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Q. Pensez-vous que le piège moderne à ouverture très étroite détruit sans nécessité, qu'il détruit trop de jeunes poissons?—R. Ah, certainement, il prend trop de jeunes poissons.

Q. Comment remédieriez-vous à cela?—R. En faisant plus large l'ouverture du piège.

Q. Quelle largeur suggéreriez-vous?—R. Je pense qu'une ouverture de sept huitièmes de pouce permettrait à ces jeunes homards de s'échapper.

Q. Auriez-vous cette largeur tout autour du piège ou seulement dans les lattes du bas?—R. Ce serait suffisant dans le bas. C'est par là qu'ils ont l'habitude de sortir.

Q. Que pensez-vous du filet à l'extrémité du piège? Quelques-uns disent qu'il ne laisse pas une grande ouverture, que le filet est à mailles suffisamment grosses pour permettre aux petits homards de s'échapper?—R. Ils peuvent sortir entre les lattes. Le filet a besoin d'être petit pour les retenir.

Q. De quelle largeur sont les mailles du filet que vous mettez à l'extrémité du piège?—R. Environ sept huitièmes de pouce, jusqu'à un pouce.

Q. C'est la mesure en étendue?—R. Oui. S'ils laissent un petit trou, les homards passeront. Où il y a une déchirure dans le filet, les homards s'en iront par là.

Q. Pensez-vous que les plus gros homards chassent les petits du piège, qu'ils les éloignent de l'appât?—R. Je pense que oui. C'était comme cela dans les premiers temps. Alors, nous ne pouvions en avoir de petits. Il était naturel qu'ils fussent chassés, dans cet endroit ils représentaient l'augmentation naturelle.

Q. Dans les vieux pièges, les petits homards s'échappaient?—R. Oui, vous n'en auriez jamais trouvé un alors, mais nous pouvons en avoir maintenant et les retenir.

Q. Quant au homard œuvé, quel moyen, pensez-vous, serait le meilleur pour le protéger et le sauver?—R. Ce serait de le rejeter à l'eau.

Q. Cela se fait-il, pensez-vous?—R. Je suppose que dans certains cas cela se fait. Mais, pour faire observer cette mesure, il vous faudrait un homme avec un fusil chargé surveillant les hommes dans le bateau.

Q. S'il y a un aussi petit percentage de homards œuvés, ce serait une affaire bien simple, et ce ne serait pas une grosse perte pour les pêcheurs que de les remettre à l'eau?—R. Non. Je les ai remis à l'eau moi-même cette année.

Q. Mais avant cette année, la pratique n'a pas été de les épargner, mais de tous les garder?—R. De tous les mettre dans le bateau. Il y a des pêcheurs qui tireraient à eux tout le fond de l'eau, s'ils le pouvaient.

Q. Et vous trouveriez quelqu'un de prêt à le paquer?—R. Oui, et qui laisserait le golfe Saint-Laurent s'engloutir dans l'océan Indien.

Q. Quelques personnes suggèrent que le meilleur moyen d'obtenir des pêcheur qu'ils observent la loi serait de les obliger à prendre un permis?—R. Ce serait une très bonne idée.

Q. Pensez-vous qu'un homme qui aurait un permis serait plus scrupuleux à l'égard de la loi?—R. Que voulez-vous dire par un permis? Un permis de paquer le produit de sa propre pêche?

Q. Pas de paquer sa propre pêche, mais un permis de pêche, tout à fait indépendant du permis de mise en conserves?—R. Bien, y a-t-il deux sortes de permis?

Q. Il y en aurait, si le système était adopté. Je ne dis pas que cela sera, mais c'est une proposition qui a été faite. L'idée est que, si le pêcheur prend un permis, il se sentira plus ou moins engagé à respecter la loi et à voir que les autres l'observent, Plus que cela, s'il violait la loi, il se verrait refuser un permis l'année suivante et il ne lui serait plus permis de pêcher?—R. Et que serait la loi obligeant le paqueur à se conformer à ces mesures?

Q. Bien, nous sommes capables d'amener le paqueur à se conformer à la loi?—R. Mais il est capable de nous atteindre par le prix qu'il paiera notre poisson.

Q. L'est-il?—R. Oui, c'est comme cela que la difficulté commence. Il est venu à nous en bons termes cette année. Au commencement de la saison, les affaires s'annonçaient très mal sur le marché.

Q. Bien, cela voudrait naturellement dire que le paqueur....?—R. Ils nous ont dit qu'on avait cessé de manger le homard à Londres, ce printemps.

Q. Les homards étaient tellement chers, l'annét dernière, que les gens ne pouvaient pas en acheter?—R. Ils nous ont dit que le marché était à la baisse partout, et que le Français avait perdu l'appétit à Paris, et ne pouvait plus en manger. Nous ne pou-

vions faire un prix, ce printemps. Nous avons eu $3 du cent, l'année dernière. Nous avons amené à une entente les hommes qui pêchaient avec leurs propres engins. L'année dernière nous fut favorable, mais le marché était mauvais.

Q. C'était un très bon prix?—R. Ce n'était pas trop, considérant que nous nous servions de nos propres engins de pêche et de tout ce qui nous appartient.

Q. Et cette année, jusqu'où le prix s'est-il abaissé?—R. Ils nous ont payé $2.40, cette année, et quelques-uns ont eu $3. C'est ainsi que se conduisent les paqueurs licenciés.

Q. Pensez-vous que cela n'est pas une juste proportion ou un juste partage du gain?—R. Je sais très bien que non. J'ai payé pour le savoir, mais je n'ai pas l'intention de payer encore, une autre saison.

Q. Allez-vous cesser de pêcher?—R. Je ne suis pas pour cesser, je ne suis pas fait de cette façon, mais je vais chercher à obtenir un permis de paquer mon propre poisson, et je vais voir s'il y a un monopole dans cette industrie ou non.

Q. Vous savez que l'habitude a été depuis nombre d'années, ou pour quelques années passées. de refuser un permis à tous les nouveaux requérants?—R. Je le sais.

Q. Excepté en certains cas, quand un certain nombre de pêcheurs s'unissent pour paquer le homard, dans ce cas un permis collectif leur est accordé?—R. Combien de pêcheurs faut-il pour constituer ce nombre?

Q. De 10 à 30, je pense?—R. Quelques-uns m'ont dit 15.

Q. Quinze devraient pouvoir mener à bien l'affaire?—R. Je connais un cas dans notre voisinage où deux jeunes gens ont eu un permis, et trois dans une autre localité.

Q. Pour de nouvelles fabriques?—R. Oui, pour de nouvelles fabriques, l'année dernière, et quelques-uns ont maintenant deux permis. Ils ont obtenu un nouveau permis et ils ont acheté une autre fabrique. Ils en ont deux à présent, et ils ont l'intention de les garder.

Q. Les mettent-il en opération toutes les deux?—R. Non, ils n'ont pas mis en opération celle de l'ouest, cette année. Un membre de la compagnie m'a dit qu'ils se pensaient en sûreté. Ils ont payé la taxe, et ils vont garder les fabriques indéfiniment, et, peut-être. l'année prochaine vont-ils chercher à en établir une autre, dans lequel cas, ils auront trois permis. Je leur ai demandé de m'en donner un, mais ils n'ont pas voulu le faire.

Q. Avez-vous jamais paqué des homards?—R. Non, je n'en ai jamais eu l'occasion.

Q. Dans les premières années, était-il difficile d'obtenir un permis?—R. Non, pas dans les commencements.

Q. Quelle est votre idée là-dessus; pensez-vous que tout homme qui demande un permis devrait l'obtenir?—R. Bien. je ne dis pas que tout homme qui demande un permis devrait l'obtenir, parce que tout homme n'est pas apte à....

Q. Comment détermineriez-vous si un homme est apte ou non?—R. Je suppose qu'il aurait une recommandation de quelqu'un, en autant qu'il serait nécessaire.

Q. Le ministère aurait à s'informer lui-même quant à cela?—R. Oui. Je dirai que, dans mon opinion et dans l'opinion de plusieurs, on devrait accorder un permis à tout groupe de trois pêcheurs, pour leur permettre de paquer leur propre poisson.

Q. Ils auraient à prouver qu'ils sont capables de mener à bien cette industrie?—R. Oui, il leur faudrait faire cela, certainement.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il devrait y avoir quelque garantie que le poisson sera paqué convenablement?—R. Certainement, c'est leur intérêt personnel de mettre en conserves la meilleure marchandise qu'ils peuvent. S'ils ne paquent une marchandise convenable, ils ne peuvent pas s'attendre à en obtenir un bon prix. Ces gens comprennent assez bien la chose maintenant, et règle générale ils paquent convenablement.

Q. Quelques-uns pensent que la pêche aux homards s'épuise et qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour arrêter cette diminution, et un des remèdes proposés consiste à interdire la mise en conserve complètement pour un certain temps?—R. Ont-ils quelque chose à faire avec l'augmentation de cette industrie....

Q. Oui, ce sont des gens intéressés dans cette affaire.—R. Ou essaient-ils de troubler l'œuvre du Créateur. Ils arriveront à cet état de choses au Canada, qu'ils le feront. Ils doivent y arriver assez vite.

Q. Nous voulons trouver la meilleure chose à faire?—R. Le homard se tirera d'affaire tout seul.

Q. Sans l'aide de règlements ou d'autres choses?—R. Oui, dans la courte saison que nous avons.

Q. Vous diriez: laissez chacun faire comme il lui plaît dans cette courte saison?—R. Oui, garder tout ce qu'ils prennent, mais je ne dis pas les très petits homards, et je ne crois pas qu'il serve à quelque chose de prendre un homard d'environ 2 pouces et demi de taille; il n'est bon à rien ni pour le pêcheur ni pour le fabricant. Quant à ce qui regarde la destruction du homard en quatre ou cinq semaines, je pense qu'ils peuvent avoir l'esprit tranquille à ce sujet.

Q. D'autres personnes suggèrent un autre remède. Elles disent: "Abolissez complètement la limite de taille. Vous ne pouvez pas la mettre en vigueur, et elle n'est pas observée".—R. C'est une chose bien difficile à mettre en vigueur.

Q. Donc, on suggère d'abolir la limite de taille.—R. Je dis tout ce qui est au-dessus de 5 pouces, ils doivent travailler d'après cela, c'est le poisson le plus profitable au paqueur,—de 5 à 7 pouces et autour de cela.

Q. Il est très bien établi qu'aucun homard ne fraye avant d'avoir atteint 8 pouces de taille?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous qu'il est sage de détruire le jeune homard?—R. Je ne le pense pas.

Q. N'est-ce pas ce qui se fait?—R. Oui, c'est cela, c'est vrai.

Q. Je vais vous expliquer complètement ce qui est proposé par quelques autres personnes intéressées dans cette industrie,—personnes que nous avons entendues nous-mêmes, et d'autres qui sont allées à Ottawa, l'hiver dernier, et ont donné leur témoignage devant le comité parlementaire qui s'occupait de l'état de l'industrie. Tout ce que nous faisons ici, c'est de recueillir le témoignage de différentes personnes. Nous voulons qu'elles expriment leurs opinions, et ces témoignages seront imprimés et déposés devant le comité, et ce sera à lui de décider ce qu'il sera mieux de faire. Maintenant, nous voulons savoir votre opinion et celles d'autres personnes comme vous qui sont intéressées dans cette industrie?—R. Cela est très bien.

Q. Bien, il est proposé par quelques-uns, comme étant la meilleure méthode de protéger l'industrie, d'abolir la limite de taille; nous ne pouvons pas la mettre en vigueur?—R. Non.

Q. Mais de régulariser l'espace du piège de manière que les plus petits homards puissent s'échapper?—R. Je dis que ce serait très bien.

Q. Et on propose aussi de limiter la saison, de retrancher la pêche en juillet?—R. En quel temps de l'année pêcherions-nous?

Q. Du 1er mai au 1er juillet, deux mois de pêche?—R. Je crois que quelques-uns nous enlèveraient complètement le droit de pêcher. Dans notre partie du pays, du côté nord, nous avons vu la saison de pêche ouverte le 25 mai, alors que nous ne pouvions tendre un seul piège à cet endroit.

Q. Cela permettrait naturellement de s'attendre à gagner quelque chose, si la limite de taille était abolie?—R. Je pense que c'est une proposition de paqueurs dans l'intention de contrôler le marché.

Q. Je ne crois pas que le paqueur dirait cela, il a une opinion différente là-dessus?—R. Je pense que c'en est le fond. Ils essayent tout le temps de diminuer la saison de pêche.

Q. Non, je ne crois pas que ce soit là l'idée de tous les paqueurs?—R. Je pense que je suis joliment près de la vérité. Quand nous avons préparé une pétition ici, il y a quelques années, au cours d'une des plus mauvaises saisons que nous ayons eues, demandant pour la saison une extension de dix jours, quelques-uns des principaux paqueurs d'ici n'ont pas voulu signer. M. Longworth, de Charlottetown, signa, et après qu'ils eurent appris que l'extension ne serait pas accordée, d'autres parmi eux

signèrent. Nous n'avons pas obtenu d'extension, mais l'idée en était lancée, et nous l'avons eue par la suite. Je ne sais pas si c'est longtemps après, mais sir Louis Davies était ministre de la Marine, quand on passa cet arrangement, leur ordonnant clairement, et surtout aux pêcheurs, de faire leurs propres règlements et de régler leurs propres saisons, et ils ont négligé de le faire. Ils ne le font pas aujourd'hui, et j'ai peur qu'ils ne le fassent pas en autant que leurs intérêts sont concernés. Ainsi, ils n'ont pas obtenu d'extension depuis, et je ne pense pas qu'ils en obtiendront.

Q. Pensez-vous que des extensions devraient être accordées, que la saison ne devrait pas être fixe?—R. En autant que j'en puis juger, cette partie de juillet, alors que le test devient tendre, devrait être retranchée; le homard ne convient pas alors à la mise en conserves.

Q. Qu'appelez-vous la saison de juillet, les dix jours de juillet?—R. Quand le test des homards devient tendre, le homard n'est plus propre à la mise en conserves. Ceci se produit vers le 10 de juillet. D'après notre jugement, et nous en avons déjà parlé, nous pensons qu'il conviendrait de cesser la pêche à cette époque pour jusqu'au 1er août, et de pêcher de cette date au 20 août. C'est la meilleure saison de l'année, et les meilleurs homards sont pris pendant ce temps, et un tiers des engins de pêche serait alors suffisant.

Q. Alors, vous êtes en faveur de deux saisons de pêche?—R. Nous appellerions cela une saison interrompue.

Q. De quelle durée serait l'interruption?—R. Environ deux semaines. Quelques-uns m'ont dit que les homards à test tendre mis en conserves seraient bons, et d'autres de plus d'expérience, disent que non. Je ne crois pas moi-même qu'ils le seraient. J'ai moi-même un peu d'expérience, et je pense qu'ils ne seraient pas bons.

Q. Est-ce que c'est l'habitude ici de dépouiller de leurs œufs les homards femelles; les pêcheurs enlèvent-ils les œufs?—R. Pas que je sache. Ils ne prennent jamais la peine de le faire dans cette partie du pays, mais ce gros gaillard qui vient par ici pourrait bien en avoir épeuré quelques-uns.

Q. Il n'est pas encore apparu?—R. Non, je pense que le vent de l'est l'a empêché de venir.

Q. Quant au prix, êtes-vous satisfait du prix obtenu pour vos homards?—R. Pas cette année.

Q. Pensez-vous qu'il y avait quelque raison d'abaisser le prix; est-ce que le homard en boîte a autant de valeur sur le marché?—R. Le paqueur veut mettre tout le profit dans sa poche.

Q. Pensez-vous que le paqueur obtient autant pour ses homards cette année que l'année dernière ou l'avant-dernière année?—R. Je suis certain qu'il obtient à peu près autant. Ils nous avaient promis qu'ils riraient de nous une autre année, certaines gens. Je pense qu'ils l'ont fait, cette année, quoique nous comptions sur leur honnêteté.

Q. Savez-vous quelque chose du commerce du homard vivant destiné au marché?—R. Non. J'en ai vu expédier de la Nouvelle-Ecosse pour le marché de Boston.

Q. Que pensez-vous de cette branche de l'industrie; est-elle la plus profitable au pêcheur?—R. Je pense que, dans certains temps, elle leur rapporte bien. J'en ai connu qui obtenaient jusqu'à $30 du mille, ou plutôt $30 du cent, sur le marché de Boston.

Q. Y a-t-il quelque possibilité d'implanter ce commerce ici?—R. Bien, je crois que oui, si nos ports étaient à l'abri, du côté nord.

Q. Ils ne le sont pas ici?—R. Non.

Q. Et vous êtes trop éloignés du marché?—R. Je ne crois pas que la distance soit trop longue pour expédier le homard vivant à Pictou, et pour l'envoyer de là par wagons frigorifiques à Boston. J'en ai vu expédier par bateaux à Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, puis expédier de là à Boston.

Q. Ils sont expédiés en grande partie de Yarmouth?—R. Oui, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Q. Et ils s'en vont à Boston dans la nuit?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que le homard d'ici est aussi robuste que le homard provenant de la côte de l'Atlantique?—R. Je pense qu'il est de la même famille, c'est à peu près de cette direction qu'il arrive.

Q. Quelques-uns disent que le homard pris ici dans l'eau peu profonde et plus chaude n'est pas aussi robuste que celui de l'Atlantique; vous ne le pensez pas?—R. Je pense qu'il est assez robuste. S'il s'accroche à vous en n'importe quel temps, vous pouvez juger de sa force.

Q. Dois-je comprendre que vous favorisez le projet adopté par le ministère, consistant à accorder des permis à des groupes de pêcheurs qui s'uniraient en société coopérative?—R. Oui, s'ils veulent ne pas encourager le monopole, par la suite.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet des homarderies?—R. Oui, j'ai demeuré dans les environs de plusieurs homarderies, mais je ne sais pas exactement comment elles fonctionnent. On m'a dit, sur la côte américaine, qu'elles constituent un bénéfice à cet endroit, et la limite de taille, m'a-t-on dit, leur est également avantageuse.

Q. Dans le Maine, on a fixé la limite de taille à 10 pouces?—R. On y a commencé à 9½ pouces, il y a quelques années, et alors, on l'a élevée à 10½ pouces, et maintenant, on m'a dit, qu'on la porterait volontiers à 11 pouces.

Q. On y expédie tous les homards vivants au marché, on n'y vend rien en conserves?—R. Non, on les vend vivants en paniers, mais on en obtient un prix très raisonnable.

Q. Favoriseriez-vous l'établissement d'un plus grand nombre de homarderies?—R. Je pense que ce serait une très bonne idée. Toute chose tendant à propager l'espèce serait très avantageuse. Mais alors, si les pêcheurs prennent les petits homards et les détruisent, je ne crois pas que ce serait une opération très profitable.

Q. J'ai compris que vous avez dit que si l'espace entre les lattes était élargi, cela permettrait à une grande proportion des petits homards de s'échapper?—R. Oh, oui, monsieur, je pense que c'est le seul moyen que nous pouvons employer, mais la surveillance des pièges constitue un problème difficile.

Q. La surveillance des pièges?—R. L'inspection quant à l'espace. Nous emportons généralement des lattes avec nous dans les bateaux, en cas de réparations, et c'est pour moi la chose la moins difficile du monde de tourner un piège à l'envers, d'y clouer une latte étroitement, de retourner le piège de l'autre côté et d'en clouer une autre.

Q. Si une telle réglementation était adoptée, ne serait-il pas possible au garde-pêche d'entrer dans l'eau et de surveilleur le hâlage des pièges ici et là?—R. Je pense que le fabricant de conserves serait l'homme qu'il faut pour cela, afin de les empêcher d'atterrir. Ce serait le moyen de les surveiller.

Q. De ne pas les laisser atterrir?—R. De ne pas laisser les petits homards atteindre la côte.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il serait possible au garde-pêche d'entrer dans l'eau et de voir les lignes de fond?—R. Oh oui, il pourrait le faire en n'importe quel temps, s'il n'a pas peur de se mouiller les pieds.

Q. Je suppose que généralement le garde-pêche est un pêcheur, n'est-ce pas?—R. Pas dans notre endroit. Vous n'aurez pas un pêcheur faisant un aussi facile métier que cela. Je pense qu'on veut traiter les pêcheurs comme le sont les Basques français. Ils les font sortir du pénitencier pour les conduire aux Grandes Côtes, et à l'automne, ils les ramènent et les renferment. Je pense que si nous ne faisons pas attention, la même chose nous arrivera.

Q. S'il y a quelque autre déclaration que vous désirez faire, elle sera enregistrée. Ce que vous direz ira devant le comité parlementaire, qui s'occupe de cette affaire?—R. En ce qui concerne la limite de taille, je suggérerais qu'on essaye de protéger le petit homard.

Q. Qu'appelez-vous un petit homard?—R. Un homard d'environ 2½ à 3 ou 4 pouces de long. Je pense que tout ce qui est au-dessous de cinq pouces ne vaut pas

la peine d'être retenu. Je dis que s'il leur était permis de vivre une autre saison, ils atteindraient une taille de 5 pouces et plus.

Q. Oui, ils auraient grandi de 2 pouces?—R. Oui.

Q. Naturellement, la théorie de ceux qui suggèrent les règlements, c'est que si les lois étaient scrupuleusement observées, vous bénéficieriez très vite de l'augmentation des homards?—R. J'ai appris cela sur la côte américaine. Là, on a trouvé que les homards croissent en très peu d'années, et ils ont un prix plus fort pour les plus gros.

Q. Et un plus petit nombre de homards leur rapporte plus?—R. Oui. Ils feraient aussi bien en en prenant moins des plus gros homards, et en obtenant un meilleur prix. J'en ai vu qui se vendaient 45 centins la pièce.

Le témoin est renvoyé.

THOMAS KICKHAM, paqueur, Souris-ouest, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été engagé dans l'industrie du paquage du homard?—R. Environ 12 ou 14 ans, directement.

Q. Aviez-vous quelque chose à faire avec cette industrie, de quelque façon que ce fût avant cela?—R. Oui, un peu.

Q. Où est située votre fabrique?—R. Une à Souris-ouest et l'autre dans la baie Rollow.

Q. Où est-ce cela?—R. C'est seulement à environ 5 milles au sud-ouest d'ici.

Q. Entre ici et Georgetown?—R. Oui.

Q. Avez-vous toujours paqué dans ces fabriques?—R. Non, il y avait d'autres fabricants avant moi.

Q. Mais depuis que vous mettez en conserves?—R. Nous avons continuellement mis en conserves au même endroit.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Bien, je pense qu'entre les deux fabriques, nous en avions environ 20, cette année.

Q. Etes-vous propriétaire de vos bateaux et engins de pêche?—R. Bien, quelquefois les pêcheurs possèdent quelques-uns des bateaux et des engins de pêche.

Q. Quelle proportion de pêcheurs possèdent leurs engins de pêche?—R. Environ le tiers, je pense.

Q. Les pêcheurs s'engagent-ils généralement dans toutes les branches de l'industrie, ou font-ils seulement la pêche aux homards?—R. La majorité se livrent à l'industrie de la pêche aux homards seulement. Quelques-uns pêcheront la morue, s'il y en a, mais cette année, il y en a eu très peu qui ont pêché autre chose. Ils ont dû cesser.

Q. Quel nombre de caisses avez-vous paquées cette année?—R. Environ 700.

Q. Et l'an dernier?—R. Environ 800.

Q. Et l'année d'avant?—R. A peu près autant, je pense.

Q. Alors, vous n'avez pas fait si mal, en comparaison avec les autres?—R. Non, je ne le suppose pas.

Q. Quel fut le meilleur paquage que vous ayez jamais fait?—R. Je crois que 800 caisses ont été à peu près le mieux.

Q. Comment trouvez-vous l'état de la pêche aujourd'hui en comparaison de ce qu'il était quand vous avez commencé?—R. Bien, je ne sais pas. Il en coûte plus pour pêcher le homard. Nous avons près de la même quantité, mais ils sont plus petits.

Q. Vous employez un plus grand nombre de bateaux maintenant?—R. Il nous faut employer plus de bateaux et plus d'engins de pêche, nous prenons la même quantité de poisson, mais avec plus de travail.

Q. Pouvez-vous me dire de combien les engins de pêche ont augmenté durant les 20 dernières années?—R. Bien, durant les 20 dernières années, je pense qu'il y a près du double d'engins de pêche à l'eau, en comparaison avec il y a 20, ou 15, ou 10 ans.

Q. Et le paquage se maintient grâce à de plus grands efforts?—R. Oui.

Q. A quel temps commencez-vous la pêche?—R. Nous commençons à l'époque régulière, le 20 avril.

Q. Pouvez-vous sortir sur votre côte à cette époque?—R. Oui, la glace est généralement partie.

Q. Sortez-vous plus tôt que sur la côte nord?—R. Ordinairement. Quelquefois, il n'y a pas beaucoup de différence; c'est très souvent à peu près à la même époque.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Bien, dans 5 brasses, ou 6 ou 8, le long de la côte.

Q. Vous avez l'eau peu profonde à une distance considérable plus loin?—R. Oui, à une bonne distance.

Q. A quelle distance trouvez-vous cette profondeur d'eau?—R. A environ deux milles, je suppose.

Q. Est-ce la coutume chez vous, comme cela paraît être dans la plupart des endroits, de vous rapprocher à mesure que la saison avance?—R. Oui. En quelques endroits, tous les pêcheurs se rapprochent quelquefois.

Q. Pas tous?—R. Non, pas tous. Il n'y a pas eu gran'chose cette année, après la date de rapprochement de la côte.

Q. Une année dans l'autre, pensez-vous qu'il y ait une grande différence?—R. Bien, ils augmentent. Ils ne pourraient pas tous y entrer, vous savez, il n'y aurait pas assez d'espace pour eux tous. Quelques-uns y entrent, mais ils n'augmentent pas leur pêche de beaucoup.

Q. Quelle est pour vous la meilleure saison de pêche?—R. Bien, naturellement, le mois de mai est le meilleur.

Q. Et juin aussi, je suppose?—R. Juin aussi, oui.

Q. Pensez-vous qu'il y a une différence dans la qualité du homard pris en eau profonde et celle du homard pris en eau peu profonde?—R. Oh oui, ceux qui sont pris en eau profonde sont un petit peu plus gros; mais ils ne l'ont pas été cette année. Ils sont très petits partout, cette année.

Q. Parlant de cette petite taille, quelle proportion représente le poisson au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. Bien, je suppose que la moitié est au-dessous de 8 pouces. Je n'ai jamais beaucoup fait attention à cela. En tout cas, je ne les ai jamais mesurés, mais je sais que nous avons un grand nombre de petits homards. J'ai ramassé un grand nombre de ces petits homards et je les ai mis dans le canal qui est proche de la fabrique, où ils ont semblé grossir. J'y ai mis aussi quelques homards œuvés. Je possède une espèce de parc, mais voici ce qui en est: je ne peux pas le protéger, tout le monde peut y pêcher.

Q. Y a-t-il quelque possibilité d'établir un parc à cet endroit?—R. Il y a un grand avantage dans le haut de la rivière, il n'y a aucun doute là-dessus. J'ai vu des homards à cet endroit, cet automne, qui avaient environ deux pouces de long et qui grossissaient. Cela est dû à ce que ces homards œuvés sont dans le parc avec les petits.

Q. Cela compte vite, vous savez?—R. Oui.

Q. Vous connaissez l'expérience qu'a faite M. Baker, au Cap-Breton? Je crois qu'il a un parc à Fourchu, juste de l'autre côté de Gabarus?—R. Oui, je sais où est situé Gabarus.

Q. M. Baker y obtient un grand succès avec son parc, c'est ce qu'il assure, et on n'en saurait douter?—R. Y a-t-il certains moyens d'enclaver le parc et d'en faire une propriété privée?

Q. Oui. Un parc est un endroit qui a issue très étroite. M. Baker l'a traversé d'une clôture de fil de fer. Il paye tant aux pêcheurs pour tous les homards œuvés

qu'ils lui apportent, et ils sont gardés là jusqu'à la fin de la saison, où le parc est alors ouvert et les homards libérés?—R. Ils vont partout où ils veulent. Y en a-t-il beaucoup qui restent dans le parc?

Q. Ils n'hivernent pas dans le parc, ils s'en vont tous?—R. Il serait différent si on les mettait dans le canal. Il y a seulement une certaine quantité d'eau dans un parc, je suppose, une étendue d'une acre ou deux?

Q. Il y en a une quantité limitée, mais si vous voulez y mettre un grand nombre de homards, vous avez besoin d'un grand espace?—R. Nous avons 200 à 300 acres dans la baie ici, je suppose.

Q. Et quelle profondeur d'eau?—R. Il y a 12 et 14 pieds par endroits.

Q. Pourriez-vous la fermer?—R. Il n'est pas facile de la fermer.

Q. Quelle est la largeur de l'embouchure?—R. L'embouchure a une largeur considérable. L'endroit le plus étroit à marée haute a peut-être un quart de mille de large, mais quand la marée est très basse, il devient assez étroit.

Q. C'est joliment large?—R. Oui.

Q. Autrement, les conditions sembleraient être favorables?—R. Il y a aussi un fort courant à cet endroit.

Q. Il vous faut un fort courant à l'intérieur et à l'extérieur, mais il ne vous faut pas trop d'eau fraîche, parce que les homards n'y vivraient pas. On nourrit les homards dans ces parcs de morceaux de harengs. Si on leur donnait les harengs en entier, les homards se battraient pour les avoir et se détruiraient les uns les autres?—R. Je comprends.

Q. Des homards apportés quelle est la proportion des homards œuvés?—R. Bien, cette année, nous avons remarqué cela plus que d'habitude, et il y en avait un très petit pourcentage.

Q. Est-ce ordinairement un petit pourcentage?—R. Toujours?

Q. Oui?—R. Nous avons recueilli une plus grande quantité cette année, à cause des bateaux de la homarderie qui naviguaient dans les environs.

Q. Venaient-ils de Georgetown afin de recueillir de vous les homards œuvés?—R. Oui, mais il n'y avait pas plus de deux pour cent de homards œuvés, je suppose. Je ne sais pas s'il y avait ce nombre.

Q. Cela ne représentait pas une grosse perte pour les pêcheurs, si on pouvait les amener à remettre à l'eau ces homards?—R. Oh non, j'ai acheté d'eux des homards œuvés et je les ai payés, et je les ai remis à l'eau moi-même avant que le bateau de la homarderie ne vînt ici.

Q. Pensez-vous que par ce moyen votre voisinage en retirerait quelque bénéfice?—R. Je le pense.

Q. Le fait est que vous avez fait une très bonne pêche cette année, quand d'autres en ont fait une mauvaise?—R. Je ne sais pas s'il faut attribuer ce résultat à cela ou non. Nous avons commencé à remettre les homards œuvés à l'eau il y a deux ans seulement, et ils auraient à peine atteint l'âge adulte maintenant, n'est-ce pas? Quel temps leur faut-il pour atteindre l'âge adulte?

Q. On dit qu'un homard de 8 pouces est âgé de trois ans?—R. Je comprends.

Q. Etait-ce la coutume dans le passé de mettre en conserves tous les homards œuvés?—R. Oui, je le pense. Je ne pense pas qu'on en ait jamais pris une grande quantité. Bien, durant ces 4 ou 5 dernières années, on les a épargnés, mais dans les temps passés, on ne le faisait pas.

Q. Et il en était de même pour les petits homards?—R. Oui, monsieur. Mon opinion est que le piège n'est pas le plus grand ennemi des homards, c'est l'autre poisson. Je pense qu'un grand nombre d'entre eux sont détruits par un autre poisson, particulièrement par la morue. J'ai vu sortir cinq petits homards d'environ quatre pouces de long des entrailles d'une petite morue.

Q. Ces poissons en font leur proie, mais ils l'ont toujours fait?—R. Oui, ils l'ont toujours fait. Je pense que la plupart des homards sont détruits jeunes, et plus que

par les pièges quand ils grossissent. Il y en a plus de détruits par d'autres poissons quand ils sont petits, qu'il y en a de pris au piège quand ils commencent à grossir.

Q. Un des pires ennemis des jeunes homards est le maquereau?—R. Oui, quand il vient près d'ici, mais il y en a très peu qui viennent. Le maquereau ne peut en détruire beaucoup, parce qu'il ne vient pas ici maintenant.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs, en général, deviennent plus scrupuleux à l'égard du homard œuvé, commencent-ils à comprendre la nécessité de le protéger?—R. Oui, je le pense.

Q. Gagnerait-on quelque chose à envoyer aux alentours une personne compétente pour parler à des réunions de pêcheurs et leur expliquer la nécessité de protéger le homard; pensez-vous que les pêcheurs en général l'écouteraient, si on faisait cela?—R. Les paqueurs leur répètent cela chaque jour.

Q. Mais il ne semble pas que cela ait eu beaucoup d'effet par le passé; vous dites qu'on commence à s'en occuper?—R. On ne s'en est pas beaucoup intéressé jusqu'à ces deux ou trois dernières années.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu; avez-vous jamais fait attention à cela en les maniant?—R. 8 ou 10 pouces, je suppose. Je ne me rappelle pas en avoir jamais vu de très petits.

Q. Les homards œuvés sont, en général, d'une taille assez bonne?—R. C'est vrai.

Q. Et le nombre des œufs qu'ils portent augmente énormément à mesure qu'ils grossissent?—R. Je le suppose. Combien d'œufs un homard de taille moyenne est-il supposé avoir?

Q. Un homard de 8 pouces peut avoir 5,000 œufs, un homard de 10 pouces 10,000 œufs, et un homard de 12 pouces 20,000 œufs. Vous voyez comme ils augmentent rapidement. Un homard de 16½ pouces pris à Wood's-Hole, Mass., en 1905, a été examiné et on a trouvé qu'il avait 85,000 œufs. Maintenant, au sujet des homarderies, pensez-vous qu'elles font un travail avantageux et que leur nombre doit être augmenté?—R. Quant à cela, nous ne pouvons que généraliser.

Q. Votre expérience se rapportant à la homarderie de Georgetown n'a pas été assez longue, et vous n'avez pas d'expérience venant d'ailleurs?—R. Pas d'ailleurs qu'autour du canal ici. On me dit que les petits homards y grossissent très vite. Il n'y a aucun doute là-dessus, si les petits homards grossissent après leur transport à la homarderie, ce sera d'un grand bénéfice.

Q. Vous n'élevez pas autant de jeunes homards dans une homarderie, que si le homard femelle peut les faire éclore lui-même?—R. C'est ce que je pense.

Q. Il n'y a aucun doute qu'il résulte une perte considérable du fait d'enlever les œufs du homard et de les envoyer à la homarderie?—R. Il y en a un grand nombre qui périssent.

Q. Vous pouvez comprendre que si l'homme qui enlève les œufs du homard n'est pas soigneux, il y en a un grand nombre qui sont détruits?—Je le pense.

Q. Maintenant, pour ce qui regarde les pièges, vous avez toujours employé la même espèce de piège?—R. Non, il y a différentes sortes de pièges. On a maintenant ce qu'on appelle le piège à compartiments. Les homards y pénètrent et ils ne peuvent plus en sortir. Quand on se servait du piège d'ancienne façon, un bon nombre en sortaient, s'ils étaient laissés à eux-mêmes. Après qu'ils avaient mordu à l'appât, ils commençaient à chercher leur chemin de sortie. Maintenant, on a ce qu'on appelle le piège à compartiments, et quand les petits homards y pénètrent, ils ne peuvent plus en sortir.

Q. Ne pensez-vous pas que les lattes du piège sont beaucoup plus rapprochées aujourd'hui qu'autrefois?—R. Peut-être le sont-elles, mais je ne le sais pas. Je ne pourrais pas le dire. J'ose dire que les lattes devraient être séparées par un espace qui laisserait échapper les petits homards, parce que quelques-uns sont très petits et ne sont pas profitables. C'est pitoyable de les prendre.

Q. Il doit être mal de détruire les petits homards?—R. Oui, c'est ce que je pense. Cependant, comme je l'ai dit, il y a un autre mal que le piège. La petite morue, et d'autres poissons, détruisent plus de homards, dans mon opinion, que le piège.

Q. Dans certaines conditions, il y a un certain équilibre, mais quand l'homme y ajoute par la pêche, l'équilibre est rompu?—R. Il s'en détruit plus que jamais.

Q. Quel espace pensez-vous qu'il serait juste d'exiger entre les lattes?—R. Je n'y ai jamais pensé, parce que je ne peux pas me faire une idée de ce qui serait bien.

Q. Avez-vous une idée de l'espace laissé aujourd'hui?—R. Non. M. Gillies, qui est ici, construit un grand nombre de pièges. Quel est l'espace entre nos lattes?

M. GILLIES.—Environ trois quarts de pouce.

Le TÉMOIN.—Nous ne laissons pas cet espace, n'est-ce pas? Je pense que les lattes ont à peine un espace d'un demi-pouce.

Le COMMISSAIRE.—Nous en avons mesuré qui n'ont pas un demi-pouce.

Le TÉMOIN.—Comme de raison, il y en a qui n'ont pas un demi-pouce.

M. GILLIES.—Ce ne sont pas toutes des lattes d'un pouce.

Le COMMISSAIRE.—Qu'est-ce?

M. GILLIES.—Dans la grandeur des mailles du filet et des cercles?

Le COMMISSAIRE.—Quelle est la grandeur des mailles du filet que vous mettez?

Le TÉMOIN.—De trois quarts de pouces, je pense.

Par le Commissaire:

Q. C'est la mesure d'étendue?—R. Je le crois.

Q. Maintenant, à propos du système de permis aux fabriques, j'aimerais à vous poser quelques questions. La politique suivie par le ministère pour un certain nombre d'années, a été de restreindre le nombre des permis, jusqu'à récemment, quand il a commencé de délivrer des permis collectifs, ce qui arrive quand un nombre de pêcheurs se groupent et paquent leurs homards suivant le plan coopératif. Que pensez-vous de cette politique?—R. Je ne crois pas qu'on pourrait l'améliorer.

Q. Pensez-vous que l'idée d'émettre des permis aux pêcheurs de cette manière devrait être encouragée?—R. Oui, si les pêcheurs s'occupent d'en prendre un.

Q. Pensez-vous qu'il y a une raison de refuser un permis de paquer à un homme compétent?—R. S'il nuit à d'autres personnes qui sont déjà capables de paquer tout le homard pris dans la localité, je ne sais pas si ce serait sage.

Q. Le nombre de permis a été restreint, on n'a pas limité le nombre d'engins de pêche, pensez-vous que le nombre d'engins de pêche employés par le paqueur devrait être limité?—R. C'est une question qui mérite beaucoup de considération, sans doute.

Q. Ne vous semble-t-il pas étrange de limiter le nombre des fabriques et non la quantité d'engins de pêche employés?—R. Je ne sais pas comment on pourrait obtenir cela. C'est une situation joliment difficile d'essayer à passer une loi prohibant l'usage d'un trop grand nombre de pièges. Si cela pouvait être fait, ce serait très bien.

Q. Pensez-vous qu'en général le nombre d'engins de pêche employés est excessif?—R. Sans aucun doute. Il y a trop d'engins de pêche à l'eau et il en coûte trop cher à plusieurs pêcheurs. Si cette difficulté pouvait être résolue, sans causer trop de mécontentement, ce serait désirable.

Q. Quelques-uns déclarent que les pêcheurs devraient payer licence aussi bien que le fabricant. Ce serait un droit nominal, mais on pense que si le pêcheur prend un permis, il se sentira plus de responsabilité, observera mieux la loi et dénoncera peut-être ceux qui la violent. S'il viole la loi, on pourrait plus tard lui refuser son permis et la pêche aux homards lui serait interdite; croyez-vous qu'il y ait quelque chose de bon dans cette proposition?—R. Je ne sais pas, ma foi, si cela pourrait être avantageux ou non. Il serait assez difficile d'accorder un permis d'exploitation pour une certaine étendue d'eau, n'est-ce pas?

Q. Je pense que ce serait très difficile.—R. Je ne pense pas que je puisse vous donner d'autres idées.

Q. Pensez-vous que ce serait bien d'établir un certain type de fabrique?—R. C'est-à-dire au sujet de la qualité du poisson?

Q. La qualité du poisson, nous nous proposons de l'obtenir d'une autre manière; pensez-vous qu'il serait bien d'exiger un certain type d'aménagement dans la fabrique, que les tables soient couvertes d'une certaines matière, et d'autres choses de cette espèce?—R. Bien, ce serait très bien, mais maintenant les tables sont toutes couvertes de zinc, et je ne crois pas qu'elles pourraient être améliorées.

Q. En certains endroits, on se sert de verre à glace ou d'agate, et c'est plus facile à nettoyer?—R. Est-ce aussi durable que le zinc?

Q. Quand le verre est bien posé, il est aussi durable que n'importe quoi. Il y a autre chose: pensez-vous que le produit de la fabrique devrait être soumis à l'inspection?—R. Le produit de la fabrique est bien examiné aujourd'hui, parce que les gens qui l'achètent le payent cher. Tout d'abord, ils doivent connaître la réputation des fabricants, et, ensuite, on les soumet continuellement à l'inspection.

Q. Les acheteurs envoient des inspecteurs en tournée?—R. Dans la plupart des cas. le poisson leur est envoyé. Quelquefois, ils l'expédient à Souris, quand ils en achètent une grande quantité. Je vends à Robert Simpson et Cie, et leurs hommes examinent mon paquage à Charlottetown. Nous expédions une fois par semaine et toute la marchandise est soumise à l'inspection, et tout ce qui n'est pas en bon ordre est retourné pour être réparé. Naturellement, la qualité du poisson est bien connue, parce que ces gens ont acheté de nous depuis nombre d'années, qu'ils vendent sur le même marché, et que probablement la marchandise est achetée par les mêmes personnes. La marchandise est numérotée, vous savez, et ils achètent au numéro.

Q. Différentes propositions ont été faites par différentes personnes à l'effet d'arrêter l'industrie pour un certain nombre d'années, ou par sections successives; pensez-vous que l'industrie a réellement atteint un degré aussi bas qu'elle nécessite d'aussi sévères mesures?—R. Non, cela ne ferait jamais, en tous cas, pas aujourd'hui.

Q. Une des plus raisonnables suggestions qui aient été faites, c'est que la réglementation concernant la limite de taille soit abolie; il semble impossible de la mettre en vigueur, et elle n'a jamais été mise sévèrement en vigueur?—R. C'est très bien.

Q. On propose d'abolir la limite de taille, et qu'on exige un certain espace réglementaire entre les lattes des pièges?—R. Je ne voudrais pas que cet espace fût trop large, tout d'abord. Par exemple, durant un certain nombre d'années, il y a eu des pièges d'ancienne façon de fabriqués qui auraient à servir encore. Cela ne ferait pas d'établir un règlement qui condamnerait les pièges ainsi fabriqués. Mais si on construisait de nouveaux pièges, il pourrait y avoir une loi ordonnant de les construire de telle sorte que les homards vraiment petits puissent s'en échapper.

Q. Je ne dis pas que ce dont nous avons parlé sera fait, ce sont purement des suggestions. Il me semble parfaitement vrai de dire qu'à l'expiration de trois années, les pièges actuels seraient disparus. C'est environ la durée moyenne d'un piège, et il n'y aurait rien de trop sévère en cela?—R. Non.

Q. Et qu'à la fin de cette période, tous les pièges devraient être conformes à un certain type, et que dans l'intervalle, la même loi serait applicable à tous les nouveaux pièges qui se construiraient?—R. Oui, ils devront avoir un certain espace réglé.

Q. En plus de cela, on propose de clore la saison le premier juillet au lieu du 10?—R. Vous pouvez dire que nous cessons la pêche le 1er juillet, parce que le poisson devient rare et que les pêcheurs ne pêchent point. En réalité, je pense que si nous commencions le 1er mai et finissions vers le fin de juin ou le 1er juillet, nous serions à peu près comme nous sommes aujourd'hui. La plupart de nos pêcheurs ont cessé la pêche vers le premier, cette année.

Q. Est-ce que ces mesures vous semblent raisonnables et justes?—R. Cela serait très bien, pour cette année, en tous cas. Comme de raison, je puis vous dire que si nous

avions un été orageux et que le poisson fût très abondant vers la fin de juin, il nous serait désavantageux de cesser alors de pêcher.

Q. Il vous faut courir le risque à cet égard?—R. Naturellement.

Q. La théorie soutenue, c'est que si les règlements étaient sévèrement et justement mis en vigueur, et que si les homards œuvés étaient tous protégés, dans très peu d'années la pêche se serait améliorée, et vous en bénéficieriez?—R. Il y a une autre chose à ce sujet: si on faisait une loi pour clore la saison le 1er juillet et qu'il y eût une saison orageuse et une pêche pauvre, on pourrait toujours demander au gouvernement de prolonger le temps de la pêche de quelques semaines. Je pense que cela a déjà été fait.

Q. Bien, l'expérience prouve que, dans différents endroits, ces prolongements n'ont pas toujours été un bienfait sans mélange?—R. Quand il y aurait eu une bonne pêche, on n'en aurait pas besoin, mais si la pêche était pauvre, cela deviendrait nécessaire, parce que les pêcheurs veulent avoir le plus qu'ils peuvent. On ne permet pas de faire bouillir les homards ici, excepté dans les fabriques.

Q. D'après les règlements, cela doit se faire dans les fabriques?—R. Oui, c'est pour empêcher qu'on fasse bouillir le homard sur la côte mais dans les fabriques.

Q. On a trouvé qu'il y avait beaucoup de fil blanc dans cette affaire?—R. Oh oui, je pense qu'il est préférable de ne pas faire bouillir les homards sur la côte, mais de les apporter à la fabrique.

Q. Quel est l'arrangement que font les pêcheurs quant au prix et à la manière de payer?—R. Bien, l'arrangement est si bien établi aujourd'hui, qu'ils s'en tiennent toujours à peu près au même d'une année à l'autre. Il peut varier peut-être de quelque chose d'année en année. Le prix était un petit peu plus bas cette année que la précédente.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque chose dans la nature d'une entente qui maintienne le prix à la baisse?—R. Oh, non, pas dans cette partie du pays.

Q. Se fait-il de la pêche illégale durant la saison close?—R. Non, monsieur, je ne le pense pas. Pas dans cette partie du Canada, pas dans l'Ile-du-Prince-Edouard, je ne le pense pas, particulièrement aux environs de East-Point.

Q. Il s'en fait beaucoup en quelques autres parties?—R. Peut-être, mais pas ici. Tout le monde semble content de cesser quand le temps est venu.

Q. Quant aux pièges abandonnés, y a-t-il beaucoup de pièges volontairement laissés à l'eau?—R. Oui, quelques pêcheurs sont très insouciants, ils les laissent à l'eau, et il nous faut envoyer nos hommes pour les en retirer. Quelquefois, ils font cela par manque d'attention, et quelquefois par paresse. Je ne sais comment qualifier cela, mais en tout cas, nous perdons un bon nombre de pièges.

Q. Quant à la méthode d'étiqueter les caisses, pensez-vous qu'elle a eu pour effet d'arrêter le paquage illicite? On nous dit qu'il y a beaucoup de moyens de faire ce commerce illégal?—R. Bien, je ne sais pas. Je ne pense pas que les gens soient enclins à faire ce commerce illicite.

Q. Pensez-vous que la pêche dans les ports, les baies, les lagunes et les eaux intérieures cause quelque tort?—R. Il n'y a personne qui pêche en ces endroits ici, on ne prend rien dans ces lieux, en cette partie du pays. J'avais essayé d'établir une petite colonie de homards dans le haut du havre de Souris-ouest, et je ne sais pas ce qui va en advenir.

Q. Quelle est l'étendue de ce havre?—R. De la source à l'embouchure, environ trois milles de long, et en haut de la baie, il y a une 'grande étendue d'eau.

Q. Le chenal est-il large?—R. Le chenal a un quart de mille. A marée haute, il a une largeur considérable, mais à marée basse, il n'a qu'une petite largeur à son embouchure.

Q. Est-il employé pour les besoins de la navigation?—R. Très peu maintenant.

Q. Y a-t-il des vaisseaux qui y pénètrent?—R. Très peu. Il n'a absolument que 8 pieds d'eau à l'entrée, 7 à 8 pieds, et très peu de vaisseaux y passent.

Q. Y a-t-il encore quelque chose qui vous soit personnel que vous désireriez dire?—R. Je ne pense pas, c'est tout. Naturellement, on traite les homards par le procédé artificiel à la homarderie de Georgetown, et si vous pensez qu'il est bien de mettre les homards œuvés dans ces rivières, ce sera une bonne chose. Je pense qu'ils donneront de meilleurs résultats dans les rivières.

Q. Particulièrement dans les havres, j'ai plus de confiance en eux que dans les homarderies?—R. Oui, je pense que ce serait mieux.

Le témoin est renvoyé.

Allen Gillies, paqueur, Sainte-Marguerite, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été engagé dans l'industrie du paquage?—R. Six ans.

Q. Quel nombre de caisses paquez-vous?—R. De 250 à 400 et 430.

Q. Quel nombre avez-vous paqué cette année?—R. 400 caisses.

Q. Vous avez fait alors une bonne pêche, cette année?—R. C'est assez faible, si on considère ce qu'exigent les engins de pêche, les bateaux et le reste.

Q. Quel nombre de bateaux employez-vous?—R. Six, cette année.

Q. Et ils sont votre propriété?—R. Tous, excepté un.

Q. Quelle est la meilleure année que vous ayez eue?—R. L'année dernière, 1908.

Q. Quel nombre de caisses avez-vous paqué, cette année-là?—R. Nous avons paqué 427 caisses, et employé 5 bateaux.

Q. Vous avez entendu le témoignage du témoin précédent?—R. Je n'y ai pas prêté beaucoup d'attention.

Q. Est-ce que votre opinion s'accorde avec la sienne, en autant que vous l'avez entendu?—R. D'après ce que j'ai entendu, je pense qu'il a raison.

Q. Vos bateaux font-ils comme les siens, commencent-ils la saison en eau profonde, et se rapprochent-ils à mesure qu'elle avance?—R. Oui, cela a toujours été notre habitude.

Q. C'est l'habitude partout, d'après ce que nous savons, de pêcher en eau profonde?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas paqué longtemps avant de savoir s'il y a une grande différence dans l'état de la pêche; je suppose que la pêche est à peu près la même?—R. L'état de quoi, monsieur?

Q. L'état de la migration et de la taille du poisson?—R. J'ai commencé à pêcher il y a 13 ans. Je ne vois pas beaucoup de différence dans la taille du poisson.

Q. Si la décroissance s'est produite, elle est survenue longtemps avant?—R. Elle le doit, parce que ce n'est pas à ma connaissance.

Q. A votre connaissance, les choses sont dans le même état?—R. A peu près.

Q. Pensez-vous que le déclin de la pêche a été arrêté, que la décroissance ne se continue plus maintenant?—R. Je ne vois pas qu'il y ait décroissance, en autant que je m'y connais.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs sont plus scrupuleux quant à la préservation des homards œuvés?—R. Bien, c'est possible, mais je ne le sais pas.

Q. Etait-ce votre habitude, jusqu'à cette année, d'accepter tous les homards qu'on vous apportait?—R. Oui.

Q. A-t-on fait des exceptions, cette année?—R. Pas que je sache.

Q. Vous preniez les petits homards et les homards œuvés, tout allait dans la chaudière?—R. Je les prenais comme ils venaient, je n'ai vu aucun homard œuvé. Naturellement, nous prenions les petits homards; nous ne prenions jamais les homards œuvés.

Q. Avez-vous jamais eu des homards œuvés?—R. Il peut en venir, mais je n'ai pas vu leurs œufs.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs de votre voisinage de dépouiller les homards de leurs œufs?—R. C'est possible, je ne le sais pas.

Q. Dans votre opinion, le homard œuvé devrait-il être protégé?—R. Oui.

Q. Comment pensez-vous que nous pouvons induire les pêcheurs à le protéger?—R. En leur achetant ces homards, je pense.

Q. Pensez-vous que le fabricant serait prêt à payer un droit plus élevé, afin que le gouvernement puisse acheter les homards œuvés?—R. Bien, je ne sais pas si le fabricant devrait le faire. Comme de raison, le fabricant a déjà assez à payer pour eux, en tous cas; mais je crois que si le ministère ou le gouvernement veulent protéger l'industrie, ils devraient acheter les homards.

Q. Pensez-vous que l'industrie devrait payer pour sa propre protection?—R. Oui, elle le devrait.

Q. Quel est le meilleur temps de votre saison de pêche?—R. Le mois de mai.

Q. Il est inutile de vous demander, je suppose, le pourcentage que représentent les homards œuvés, puisque vous n'en avez pas vu. Quelle est la proportion du poisson que vous prenez qui est au-dessous de la limite de 8 pouces?—R. Bien, dans le mois de mai, la proportion est très faible, je pense, il n'y en a pas beaucoup, mais à partir du 15 de juin jusqu'à la dernière partie de la saison, le 10 juillet, il y a un très gros pourcentage de petits poissons.

Q. Diriez-vous que vous avez une meilleure migration de homards à l'extérieur de la côte qu'à l'intérieur?—R. Oui, certainement, nous y avons une plus forte migration.

Q. Croyez-vous qu'il y a de certaines époques où le homard n'est pas propre à la consommation?—R. Je ne l'ai jamais entendu dire. Naturellement j'ai un homme chargé de préparer le poisson. Le poisson est préparé de la même manière du commencement à la fin de la saison et je ne reçois aucune plainte de ceux qui l'achètent. Je trouve que le poisson se vend aussi bien.

Q. Pensez-vous qu'après la mue, lorsque le test du homard est tendre, il est aussi bon pour la consommation qu'à un autre temps?—R. D'après mon expérience, je ne sais rien de plus que ceux qui achètent de moi. Ils disent toujours que mon poisson est bon pour le marché.

Q. Vous le mettez en conserves et vous ne remarquez pas la différence?—R. Je ne remarque pas de différence.

Q. Quel genre de piège employez-vous?—R. Nous employons le piège connu sous le nom de piège *parlour,* soit piège à compartiments.

Q. Pensez-vous qu'il détruit plus de petits homards que le piège ancien modèle?—R. Je ne le crois pas, d'après mon expérience. Naturellement j'ai fait la pêche avant de conduire une fabrique.

Q. Et vous vous serviez du piège ancien modèle?—R. Oui.

Q. Le piège à compartiments ne prend-il pas de plus petits homards que le piège ancien modèle?—R. Non, pas du tout.

Q. Laissez-vous le même espace entre les lattes maintenant que vous laissiez lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Non.

Q. Vous l'avez diminué?—R. Diminué.

Q. Le piège à compartiments ne prend-il pas de plus petits homards que le piège ancien modèle?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que vous devriez fermer votre fabrique si la loi au sujet de la limite de taille de huit pouces était observée strictement?—R. Oh, certainement.

Q. D'après votre opinion, la politique actuelle du ministère de limiter le nombre des permis est-elle bonne?—R. Pour notre côté, nous trouvons le terrain que nous avons assez petit. J'ai toujours employé cinq embarcations jusqu'à cette année. L'an dernier j'en avais six. Et je crois que si on avait accordé un permis entre mon voisin et moi, il aurait été aussi bien pour moi ou pour les autres de cesser les affaires.

Q. Cela veut dire que vous êtes satisfait de l'état de chose actuel?—R. Oui, en autant que cela me concerne. Naturellement il peut arriver que mes voisins veulent

avoir un permis. S'ils pouvaient en obtenir un, je me retirerais des affaires parce que je trouverais que cela ne paie plus.

Q. Que pensez-vous de la politique du ministère d'émettre des permis à plusieurs pêcheurs qui se syndiquent pour faire le paquage?—R. Ce serait parfait s'ils pouvaient former un bon syndicat décidé à travailler pour le bien commun. Une société dans une industrie qui n'est pas établie solidement ne va jamais bien.

Q. Avez-vous une idée de la taille de vos homards, combien faut-il de homards vivants pour emplir une boîte d'une livre?—R. Cinq environ.

Q. Combien de cent livres de homards vivants faut-il pour emplir une caisse?—R. Au commencement de la saison, les premiers jours de mai, il en faut environ 240 livres. Plus tard il en faut moins, nous pouvons emplir une caisse avec 220 livres.

Q. Ils ont plus de chair alors?—R. Oui.

Q. En règle générale, ces petits homards rendent mieux que les autres?—R. Et sont les plus profitables.

Q. Que pensez-vous du prix que l'on donne aux pêcheurs? Croyez-vous que le pêcheur reçoit un prix raisonnable pour ses homards?—R. Bien, ils reçoivent tout ce qu'il m'est possible de leur payer.

Q. Les pêcheurs n'ont pas reçu autant cette année que l'an dernier?—R. Non.

Q. Vu l'état du marché, vous ne recevez pas autant vous-même?—R. L'an dernier a presque tué cette industrie, d'après ce que je sais; les prix de la main-d'œuvre et le coût du poisson étaient si élevés qu'il était bien difficile de les diminuer assez pour faire un profit et même pour en retirer le moindre surplus. Pour cette raison cette année nous faisons juste assez pour vivre.

Q. Il n'y a pas d'entente entre les paqueurs, à votre connaissance, pour établir un prix déterminé pour payer les pêcheurs?—R. Pas du tout.

Q. Vous n'avez jamais essayé l'exportation de homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas de facilités pour cela ici?—R. Non.

Q. Que pensez-vous des homarderies; devrait-on en augmenter le nombre?—R. Certainement. Elles devraient être établies d'après ce principe: les homards œuvés devraient être achetés et expédiés à ces différents établissements. Il est bien difficile de protéger les homards œuvés autrement.

Q. Pensez-vous qu'il se fait de la pêche après la fermeture de la saison?—R. Pas que je sache.

Q. Ont-ils l'habitude ici d'abandonner les pièges dans la mer; laisse-t-on des pièges à l'eau sans les lever?—R. Non, je crois que jusqu'à cette année ils ont été bien consciencieux envers moi. Naturellement cette année la tempête a enlevé tous les profits et presque détruit cette industrie et nous avons fermé bien tôt.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la pêche dans les baies et dans les lagunes?—R. Absolument rien.

Q. C'est à peu près tout ce que j'ai à vous demander; vous pouvez nous faire toutes les recommandations que vous voudrez?—R. Je n'ai rien à dire. Naturellement il se prend des petits homards et c'est votre devoir d'essayer à protéger cette industrie autant que possible. Je ne vois pas d'autre moyen d'atteindre ce but, sans élargir les pièges et faire agrandir les mailles du filet dans le cerceau.

Q. De quelle grandeur devrait être cette maille?—R. De deux pouces.

Q. Et quel devrait être l'espace entre les lattes?—R. Environ trois quarts de pouces, un pouce là où vous pouvez. Je me rappelle, la seconde année que j'ai fait la pêche, j'avais comme associé un pêcheur expérimenté, nous avons suivi les mêmes lois qu'ils avaient suivies les années précédentes et je crois que nous avons fait une bonne pêche de mai, au large, si nous comparons avec notre voisin. Les pêcheurs autour de nous se servaient de pièges avec des lattes bien rapprochées et de cerceaux avec des mailles resserrées, d'environ un pouce. Lorsque nous avons commencé à faire la pêche plus près de terre, plus tard dans la saison, nous pouvions prendre les plus gros

homards, mais les voisins prenaient les gros et les petits et ils avaient l'habitude de prendre deux fois plus de poisson que nous chaque jour. C'est tout ce que j'ai à dire. J'aimerais à avoir les petits homards aussi, ils sont avantageux, mais si vous voulez protéger les pêcheries élargissez les pièges et les mailles des filets.

Et le témoin est renvoyé.

ANGUS CUMMINGS, paqueur, Goose River, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où est votre fabrique?—R. A Goose River, du côté nord.

Q. A quelle distance est-ce à l'ouest de East Point?—R. Environ 12 milles, je suppose, ou un peu plus.

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage?—R. Neuf ans.

Q. Combien d'embarcations employez-vous?—R. Cinq.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. Nous n'avons pas paqué 300 caisses cette année, pas tout à fait.

Q. Et combien l'an dernier?—R. Nous avons paqué environ 400 caisses l'an dernier.

Q. Ce fut votre meilleure année?—R. Oui, l'an dernier a été notre meilleure année.

Q. Vos hommes font-ils la pêche avec vos propres engins de pêche?—R. Oui, tous les engins de pêche sont à nous.

Q. De combien de pièges se servent-ils pour la pêche?—R. Environ 350 par embarcation; quelques-unes en ont 400 et d'autres 300.

Q. Pensez-vous qu'un homme peut surveiller convenablement 300 pièges?—R. Oui, de la manière dont nous divisons les engins de pêche, chaque doris a sa part.

Q. A quelle profondeur d'eau faites-vous la pêche ordinairement?—R. De 5 à 13 brasses.

Q. Pêchez-vous toujours dans la même profondeur ou vous rapprochez-vous de terre, comme font les autres?—R. Ils rapprochent de terre environ la moitié de leurs engins de pêche.

Q. Je suppose qu'ils rapprochent de terre les pièges les plus éloignés?—R. Les pièges les plus éloignés sont laissés là, mais les pièges du milieu sont rapprochés.

Q. Est-il plus facile de laisser les pièges éloignés?—R. Ils sont plus en sûreté là. Il n'y a de place que pour un certain nombre d'engins de pêche.

Q. Que savez-vous des pêcheries, d'après votre expérience depuis que vous faites le paquage, avez-vous remarqué une diminution appréciable dans la pêche du poisson?—R. Non, je crois qu'il a augmenté ici ces années dernières.

Q. Prenez-vous la même quantité de poisson avec la même quantité d'engins de pêche?—R. Oui, à peu près. Nous n'avions pas la même quantité d'engins de pêche lorsque nous avons commencé, mais ordinairement la quantité de poisson prise est en proportion du nombre de pièges employés. Nous avons augmenté le nombre des pièges et nous prenons plus de poisson chaque année. Nous employons deux fois plus de pièges qu'au commencement et nous prenons deux fois plus de poisson.

Q. Et de quelle taille est le poisson en moyenne?—R. A peu près de la même taille qu'au commencement de notre pêche.

Q. Dans quelle proportion le poisson est-il en bas de la limite de taille de huit pouces?—R. Environ un tiers, je suppose, vers la fin de la saison.

Q. Seriez-vous capable de continuer le paquage si vous étiez obligés d'observer la loi touchant la limite de taille de 8 pouces?—R. Non, monsieur.

Q. Que fait-on des homards œuvés?—R. Ils me disent qu'ils les jettent par-dessus bord. On nous oblige de n'en pas recevoir, ce sont les ordres que nous donne le garde-pêche.

Q. Est-ce vrai que vous ne les recevez pas?—R. Pas à ma connaissance. On me dit que les pêcheurs enlèvent les œufs, mais je ne connais rien de cela.

Q. Depuis combien de temps suivez-vous ces instructions?—R. Depuis ces deux dernières années.

Q. Et avant cela que faisiez-vous?—R. La loi n'était pas mise strictement en force. On en a parlé il y a deux ans. Le garde-pêche en a parlé et a insisté sur ce point.

Q. Que savez-vous des homards œuvés, pensez-vous qu'ils se rapprochent de terre pour frayer?—R. Non, monsieur. je ne le crois pas.

Q. Qu'en pensez-vous, quelle expérience avez-vous sur ce sujet?—R. Bien, je ne pense pas qu'ils se rapprochent de terre pour frayer, je pense qu'ils viennent à eau moins profonde lorsque l'eau se réchauffe.

Q. Ils n'y viennent pas expressément pour frayer?—R. Je ne le crois pas.

Q. Où frayent-ils?—R. Je ne sais pas, je pense qu'ils frayent un peu partout.

Q. Au large aussi bien que près du rivage?—R. Oui.

Q. Quel est le pourcentage des homards œuvés dans votre pêche, combien par cent? —R. Je ne le sais pas, nous n'en avons pas vu depuis deux ans.

Q. Mais quel était le pourcentage lorsque vous les receviez?—R. Je ne peux dire au juste, environ 150 à 200 par mille livres. Lorsque je faisais la pêche je n'ai jamais vu le pourcentage aussi fort.

Q. Croyez-vous que l'enlèvement des œufs des homards femelles se pratique généralement?—R. Je n'en ai jamais entendu parler avant aujourd'hui ici.

Q. Avant les deux dernières années il n'y avait pas besoin de faire cela parce que les homards œuvés étaient acceptés?—R. C'est la raison. Cela n'était pas défendu à ma connaissance.

Q. Comment serait-il possible d'obtenir des pêcheurs qu'ils rejettent à la mer tous les homards œuvés?—R. Les payer pour ce poisson, c'est le seul moyen, je crois.

Q. Seriez-vous disposé comme paqueur à payer un droit plus élevé pour former un fonds afin d'acheter ces homards?—R. Je ne serais pas opposé à payer ma part.

Q. Quant aux pièges, pensez-vous qu'en déterminant l'espace entre les lattes et en établissant la dimension des mailles du filet au bout du piège on laisserait échapper un bon nombre de homards?—R. Je crois que la grandeur des mailles dans le filet du bout est suffisante. Ces petits homards n'ont pas une grande valeur.

Q. De quelle grandeur sont vos mailles?—R. Environ deux pouces.

Q. Ces mailles sont plus grandes que les autres, comment vous en trouvez-vous? —R. Oui, quelques filets sont extrêmement petits.

Q. Quelques-uns ont des mailles de trois quarts de pouces?—R. Voici la différence entre les filets que nous employons et ceux que nous avions l'habitude d'avoir. Nous avions l'habitude d'employer des filets avec des mailles de quatre pouces et cette année les mailles n'ont que deux pouces.

Q. Comment vous en êtes-vous trouvé? Depuis que vous avez fait cela, avez-vous de meilleures pêches?—R. Nous n'avons pas pris autant de petits homards.

Q. Pensez-vous qu'il serait mieux d'élargir les mailles plutôt que d'agrandir l'espace entre les lattes?—R. Je pense que ce serait la même chose, il n'y a aucune différence.

Q. Vous préféreriez faire les deux?—R. Ce serait très bien de faire les deux, seulement cela ne paierait pas de changer les vieux pièges.

Q. Combien de temps dure un piège?—R. De deux à trois ans.

Q. Avez-vous perdu plusieurs pièges cette année?—R. Presque tous.

Q. A combien évaluez-vous un piège?—R. Pour nous un piège prêt pour la pêche vaut $1.00.

Q. De quelle taille sont vos homards en moyenne; combien vous faut-il de homards pour emplir une boîte d'une livre?—R. De 5 à 6 à peu près.

Q. Peut-être savez-vous mieux combien de livres il en faut pour emplir une caisse? —R. Cette année la moyenne a été de 209 livres. Au commencement de la saison les homards ne se paquent pas aussi bien.

Q. Leur chair n'est pas aussi compacte, n'est-ce pas?—R. La chair n'est pas aussi compacte au commencement de la saison; 209 livres ont été la moyenne pour toute la saison.

Q. Diverses suggestions ont été faites pour l'amélioration des pêcheries. L'une de ces suggestions est d'empêcher la pêche complètement et une autre est de l'empêcher par sections. Il ne parait pas nécessaire d'adopter des mesures aussi rigoureuses. Que penseriez-vous de l'idée de mettre de côté la limite de taille, et de déterminer la taille en établissant la grandeur des mailles des filets et en laissant certaines ouvertures dans les pièges?—R. Je crois que ce serait bien.

Q. Naturellement, il faudrait protéger les homards œuvés par tous les moyens: soit en les plaçant dans des parcs, les remettre à l'eau, ou établir des homarderies où les œufs pourraient éclore?—R. C'est parfait pour les endroits où l'on peu les établir. Nous ne pouvons en avoir du côté nord.

Q. On nous a suggéré aussi de faire clore la saison le premier juillet et de ne plus avoir de limite de taille; quelle différence cela vous ferait-il?—R. Personnellement je n'aimerais à voir cela du côté nord. Notre meilleure pêche a été faite à cette époque l'an dernier et l'année précédente. Nous avons fait une bonne pêche et les homards étaient de bonne taille.

Q. La raison que donnent ceux qui font cette proposition est qu'avec un tel règlement, les homards auront une chance d'augmenter dans quelques années, et qu'avant longtemps vous ferez de meilleures pêche?—R. Le printemps, le côté nord est bien peu sûr. Il y a eu des années où nous n'avons pas pu faire la pêche avant le 20 mai.

Q. La date actuelle de l'ouverture de la pêche vous convient-elle?—R. Oui, le 26 avril nous convient bien.

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis aux fabriques de conserves; d'après vous, y a-t-il une raison pour laquelle on pourrait refuser un permis à un homme qui prouverait qu'il est capable de faire la mise en conserves?—R. Je pense que s'il ne nuit pas aux autres paqueurs et qu'il a un terrain il devrait avoir un permis.

Q. Autrement il faudrait laisser les choses telles qu'elles sont?—R. Ou donner deux ans d'avis de cette intention pour que les intéressés puissent abandonner cette industrie.

Q. Que pensez-vous de limiter le nombre des engins de pêche employés par chaque fabrique de conserves?—R. Je ne crois pas qu'il y ait besoin de faire cela, à moins qu'on ne fasse la pêche sur d'autres terrains où tous les engins de pêche sont mêlés. Mais il faut laisser au paqueur le droit de se servir de tous les pièges qu'il a lorsqu'il fait la pêche sur son terrain.

Q. Que pensez-vous du projet de donner des permis aux pêcheurs, croyez-vous que cela peut faire une différence pour eux?—R. Je ne crois pas que cela fasse du bien.

Q. Vous ne croyez pas qu'un homme ayant un permis officiel dans sa poche serait plus porté à observer la loi qu'un autre qui n'en aurait pas?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Devrait-on faire l'inspection des produits des fabriques de conserves de homards?—R. Bien, je crois que tout est bien présentement, je n'entends faire aucune plainte.

Q. Vous pensez que la mise en conserves se fait assez bien et que le consommateur reçoit toute la protection nécessaire?—R. Oui.

Q. Cela paie-t-il mieux le pêcheur de vendre le homard vivant que de le vendre au paqueur aux endroits où cela peut se faire?—R. Je le crois pour les endroits où ce commerce peut se faire, dans la Nouvelle-Ecosse et ailleurs, mais ici nous ne pouvons pas faire cela.

Q. Où vous demeurez fait-on beaucoup la pêche en dehors de la saison?—R. Pas à ma connaissance, je ne crois pas que cela se pratique du tout.

Q. Avez-vous quelque chose à dire de la pêche dans les baies et dans les lagunes?—R. Non, monsieur, je ne connais rien de cela.

Q. Plusieurs personnes disent qu'il faudrait protéger le poisson après qu'il a passé de la mer dans des baies et lagunes, et qu'il ne faudrait pas le pêcher là; avez-vous quelque opinion sur ce sujet?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas. Il y a ni baie ni lagune où je suis.

Le témoin est renvoyé.

DONALD F. McEACHERN, paqueur et pêcheur, Hermanville, appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Quelle est votre occupation?—R. Je fais le paquage du homard depuis sept ans, et j'ai aussi fait la pêche.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Environ 11 ans.

Q. Où se trouve votre fabrique de conserves?—R. A Hermanville, environ 8 milles d'ici, du côté nord.

Q. De combien d'embarcations vous servez-vous?—R. Six.

Q. Ce sont pour la plupart des embarcations pour deux personnes, je suppose, il y a deux hommes par embarcation?—R. Toutes.

Q. Etes-vous le propriétaire des embarcations et des engins de pêche?—R. De tous excepté un.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 424 caisses.

Q. Et l'an dernier?—R. Environ 450 caisses.

Q. Et l'année précédente?—R. En autant que je peux m'en souvenir, 300 et quelques caisses.

Q. Cette année n'a pas été mauvaise dans quelques endroits?—R. Seulement les prix, les prix ne sont pas bons.

Q. Je suppose que vos embarcations font la pêche dans la même profondeur d'eau environ que celles des témoins qui vous ont précédé?—R. Sur le côté nord.

Q. Les pêcheurs vont de 12 à 13 brasses?—R. Nos embarcations n'ont jamais été à plus de 11 à 12 brasses.

Q. Et suivent-ils l'habitude de se rapprocher de terre à mesure que la saison avance?—R. Oui.

Q. D'après votre expérience, que savez-vous des homards pris au commencement de la saison, avant que les pêcheurs ne se rapprochent de terre et de ceux pris plus tard?—R. Bien, je ne sais pas trop, je n'ai pas beaucoup à dire à ce sujet. Quand nous nous rapprochons de terre nous prenons aussi de gros homards pendant un certain nombre de jours, surtout sur les fonds rocheux. Quelquefois, tard dans la saison, les homards pris près de terre, sur des fonds rocheux, sont assez gros.

Q. Prenez-vous des homards plus petits sur des fonds de sable?—R. Oui, c'est cela.

Q. Vous servez-vous du même nombre d'engins de pêche, maintenant, que vous employiez au commencement?—R. Oh, non, nous nous servons d'un plus grand nombre d'engins de pêche.

Q. Pouvez-vous dire que, pour mettre en conserve la même quantité de homards, vous devez augmenter le nombre de vos engins de pêche?—R. Le seul moyen pour pêcher la même quantité de homards est d'augmenter le nombre des engins de pêche.

Q. C'est ce que vous êtes obligé de faire?—R. Oui, c'est le seul moyen.

Q. D'après votre connaissance personnelle, avez-vous remarqué une grande diminution dans la pêche du homard en moyenne?—R. Non.

Q. Ou dans leur taille?—R. Non, mon expérience date de sept ans, c'est-à-dire depuis que je reçois moi-même des homards, et cette année, nous avons pris plus de homards avec le même nombre d'engins de pêche que nous en prenions trois ans plus tôt, mais nous nous servions d'une autre espèce de piège.

Q. Avez-vous commencé avec le piège ancien modèle?—R. Oui.

Q. Quelle différence y a-t-il entre les deux pièges dans la quantité de poissons qu'ils peuvent pêcher?—R. Bien, c'est difficile à dire, mais je crois que l'autre simplement garde tous les homards qui y entrent. Je peux dire que si les pièges sont laissés dans l'eau un certain temps, le nouveau piège me semble mieux conserver la boitte, et c'est là l'essentiel.

Q .Un rgand nombre de personnes trouvent qu'il n'y a pas de différence si les homards sont pêchés tous les jours, mais qu'il y a plus de homards dans le piège à compartiments s'il se passe une journée sans relever les pièges?—R. Je crois que la différence se trouve dans le fait que le homard, une fois dans le piège à compartiments, n'en sort pas aussi facilement et ne mange pas autant la boitte.

Q. Mettez-vous les lattes plus rapprochées que lorsque vous avez d'abord commencé à faire la pêche?—R. De la même manière, à peu près. Je ne crois pas qu'il y ait de différence.

Q. Avez-vous quelque idée de l'espace entre les lattes?—R. Environ trois quarts de pouce.

Q. Ne croyez-vous pas que le nouveau piège prend un trop grand nombre de petits homards en moyenne?—R. Je ne suis pas prêt à dire cela. Il y a six ans que je n'ai pas fait la pêche avec le piège à deux filets, et je ne suis pas prêt à dire cela.

Q. Quelle est la proportion, en moyenne, de homards en dessous de la limite de taille de huit pouces?—R. Je ne peux pas dire. Nos homards ont été examinés environ trois ou quatre semaines avant que nous fermions notre fabrique, et sur une pêche de 700 livres, on a trouvé une moyenne de sept à huit pouces.

Q. Combien de homards faut-il pour remplir, en moyenne, une boîte d'une livre? —R. Je n'ai jamais examiné ce point avec soin, mais j'ai compté combien il en faut pour une caisse: notre meilleure moyenne est de 217 à 220.

Q. Payez-vous vos homards au poids?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans cette partie du pays, y a-t-il quelques personnes qui les paient à la pièce? —R. Pas que je sache.

Q. Avez-vous une idée de la proportion de homards œuvés pris dans vos environs; combien de homards œuvés y a-t-il par cent?—R. Je ne peux le dire au juste. Mais au meilleur de mon jugement, il ne doit pas y en avoir plus de deux par cent livres en moyenne, cependant, il y a des journées où il y en a plus que d'autres jours.

Q. Quelle a été la coutume suivie par les paqueurs, ont-ils accepté tout ce que les pêcheurs ont apporté, sans faire attention à la taille ou au fait qu'ils avaient des œufs?—R. Oui, parce que je n'étais pas toujours présent, et je ne peux dire ce qui a été fait. J'ai mis de côté plusieurs homards œuvés, sauf ceux qui ont été acceptés hors de ma connaissance.

Q. A-t-on fait quelque peu attention aux règlements au sujet de la limite de taille? —R. Non, je ne le crois pas.

Q. Qu'arriverait-il si vous étiez absolument obligé d'observer le règlement au sujet de la limite de taille de 8 pouces?—R. Je suppose que nous devrions cesser nos opérations.

Q. Trouveriez-vous quelques pêcheurs pour continuer la pêche ?—R. Non, cela ne les paierait pas de faire la pêche.

Q. Quel est le meilleur moyen, d'après vous, d'obtenir des pêcheurs la conservation des homards œuvés?—R. Tout simplement les rejeter par-dessus bard, ou établir une homarderie où l'on pourrait aller porter ces homards. C'est le meilleur moyen.

Q. Est-ce que les pêcheurs ne comprennent pas qu'ils devraient conserver et protéger les homards œuvés ; si, comme vous le dites, il ne s'en prend qu'une petite proportion, cela ne devrait pas faire une différence considérable de les jeter par-dessus bord? R. Cela ne ferait pas une différence considérable.

Q. Cependant il ne paraît pas que cela ait jamais été fait?—R. Beaucoup de personnes le font.

Q. D'après les différents rapports, c'est ce qu'on a fait le plus souvent cette année ?—R. Oui.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il est impossible de faire comprendre aux pêcheurs qu'ils devraient protéger et conserver ce homard dans leur propre intérêt?—R. Je ne peux le dire. L'un peut vouloir faire cela et un autre peut différer d'opinion. Les opinions des pêcheurs diffèrent tellement qu'il m'est difficile de me prononcer.

Q. Que pensez-vous du système actuel pour l'émission des permis pour le paquage? —R. Je ne crois pas que les pêcheurs ont justice. Je pense qu'on devrait leur accorder un permis. Si les paqueurs ne traitent pas les pêcheurs avec justice, on devrait leur accorder un permis.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs sont traités avec justice ?—R. Ils sont traités avec justice en autant qu'ils sont intéressés dans notre industrie, et je suis en faveur qu'ils aient leur permis s'ils ne sont pas bien traités, et de même pour toute autre personne.

Q. Ils se plaignent qu'on ne leur rend pas justice dans quelques endroits. D'autres prétendent être satisfaits de ce qu'ils reçoivent, et disent recevoir tout ce que le paqueur peut leur donner, est-ce votre opinion?—R. Je crois que c'est le cas dans nos parages. Dans tous les cas, nous avons fait notre possible cette année.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait exiger que toutes les conserves fussent d'une certaine qualité?—R. Je crois qu'il serait mieux d'exiger que tout le poisson fût mis en conserve en parfaite condition, sans se servir de ces réfrigérateurs faits sans précaution, ou d'autres appareils du même genre.

Q. Ne pensez-vous qu'il serait à propos d'exiger une inspection des produits des fabriques de conserves de homards ?—R. Je le crois.

Q. Que pensez-vous d'obliger les pêcheurs à prendre un permis pour faire la pêche ?—R. Je ne suis pas prêt à répondre à cette question. Je ne la comprends pas bien.

Q. De quelle manière a-t-on observé dans vos parages les règlements faits pour la protection des pêcheries de homards, par exemple ceux pour la limite de taille de huit pouces?—R. Ils ne sont observés d'aucune manière.

Q. Pensez-vous que le règlement au sujet de la limite de taille serait difficile à faire observer?—R. Il serait difficile de le mettre en force parce que vous ne trouveriez pas de pêcheurs pour faire la pêche.

Q. Que pensez-vous du projet d'arrêter tout à fait la mise en conserve pour un certain nombre d'années ?—R. Ce serait un dommage considérable pour tous les intéressés, pour les pêcheurs et pour tous les autres.

Q. Que pensez-vous du projet d'arrêter le paquage par différentes sections ?—R. Dans notre partie du pays les principales industries sont la pêche et l'agriculture et, si ce projet était mis à exécution, cela ferait beaucoup de tort à ces habitants.

Q. D'autres suggèrent de mettre de côté la limite de taille, de protéger les homards œuvés et de fermer les fabriques le 1er juillet au lieu du 10; est-ce que cela conviendrait?—R. D'après mon opinion, il serait mieux d'ouvrir le 1er mai et de fermer le 20 juillet. D'après mon expérience, il y a autant de homards œuvés à eau profonde qu'à eau basse.

Q. Vous n'avez pas de confiance dans le projet de raccourcir la saison?—R. Non.

Q. Cela ferait-il beaucoup de tort à cette industrie de fermer la saison le 1er juillet?—R. Je crois que cela ferait autant de tort aux pêcheurs qu'au paqueur.

Q. Cela ne ferait pas autant de dommage aux pêcheurs qu'au paqueur, n'est-ce pas?—R. Si le paqueur ne fait pas d'argent, le pêcheur ne peut s'attendre à en recevoir.

Q. Que pensez-vous du projet de faire l'inspection des produits des fabriques de conserves?—R. Je crois que ce serait très bien.

Q. Y a-t-il dans vos parages des fabriques de conserves organisées d'après le système coopératif?—R. Je n'en connais rien.

Q. Que pensez-vous du système d'émettre des permis à un certain nombre de pêcheurs qui se formeraient en compagnie pour le paquage du homard?—R. Bien, je n'ai pas confiance dans ce système.

Q. Ne pensez-vous pas que le pêcheur ferait plus d'argent s'il avait le droit de faire lui-même la mise en conserves qu'en faisant seulement la pêche?—R. Je veux dire qu'il faut donner justice aux pêcheurs. Je n'ai pas de confiance dans les syndicats.

Q. Pensez-vous qu'il en existe?—R. Pas à ma connaissance maintenant.

Q. Y en a-t-il déjà eu?—R. C'est possible.

Q. Vous êtes dans cette industrie, vous devriez le savoir?—R. Il n'y en a pas eu depuis que je suis dans cette industrie, mais je crois savoir qu'il y en a eu avant, en autant que je puis juger.

Q. Est-il à votre connaissance que la pêche se fait en dehors de la saison?—R. Non.

Q. Vous croyez que la saison ferme bien le 10 juillet, et qu'après cette date il ne se fait plus de pêche ni de mise en conserve?—R. On nous permet ordinairement de paquer le poisson qui se trouve dans nos pièges pour une couple de jours—durant le temps que vous retirez vos pièges de l'eau, c'est ce qui a été fait depuis que nous avons ouvert notre fabrique.

Q. Pensez-vous que le fait d'estamper vos caisses sert à quelque chose?—R. Certainement que je le pense.

Q. Vous pensez que ce n'est pas l'habitude d'enlever les estampes de certaines caisses et de les placer sur d'autres paquées en contravention à la loi, ou de vider les caisses estampées et de les emplir de nouveau avec du homard pris en dehors de saison?—R. Je n'ai pas su qu'on ait fait quelque chose de ce genre.

Q. Limiteriez-vous la pêche du homard à une certaine profondeur d'eau?—R. Je ne peux pas dire que je ferais cela.

Q. Connaissez-vous quelque chose de l'habitude d'abandonner dans l'eau les engins de pêche?—R. Je crois en savoir quelque chose par expérience.

Q. Fixez-vous les prix d'avance?—R. Nous n'avons jamais fait de marché par écrit, mais généralement nous payons un peu plus aux pêcheurs et aux manœuvres de la fabrique que le prix offert. Nous n'avons jamais payé un sou de moins aux pêcheurs et aux manœuvres de la fabrique que le prix offert.

Q. La plupart de ceux qui pêchent le homard pour vous sont-ils des pêcheurs ou des cultivateurs?—R. Je pense qu'il y avait deux pêcheurs qui font de la pêche un métier, et les autres étaient des cultivateurs.

Q. Et après la pêche au homard, ils retournent sur leurs terres?—R. Oui, ordinairement. Un bon nombre sont des gens des environs.

M. J. J. Hughes.—Lorsque vous parlez d'inspection, vous voulez dire une inspection par un inspecteur du gouvernement?

Le Commissaire.—Par un inspecteur du gouvernement, de même que cela se fait pour les viandes et autres aliments.

M. J. J. Hughes.—Pour vérifier si les conserves sont faites convenablement. Je crois qu'il se fait maintenant une bonne inspection par les agents et les marchands de gros.

Le Commissaire.—Nous en voyons quelques-uns qui vont un peu partout pour examiner le paquage.

M. J. J. Hughes.—Les acheteurs n'achèteront rien sans que cela soit soumis à leur inspection. Mon opinion est que vous pouvez difficilement faire mieux que cela.

Le Témoin.—Si vous établissiez une inspection faite par le gouvernement, nous pourrions avoir un meilleur prix pour nos homards.

Le Commissaire.—L'idée serait d'inspecter les produits des fabriques de conserves de homards de la même manière que le fromage et les viandes en conserves.

M. J. J. Hughes.—Et voir à ce que la qualité soit uniforme.

Le Témoin.—Voir à ce que les produits soient de première qualité.

Le Commissaire.—Et la question serait alors de savoir si les officiers actuels sont compétents pour faire cette inspection.

Le témoin est renvoyé.

La commission est ajournée.

ANNEXE N° 1.

SUGGESTIONS FAITES PAR M. TIDMARSH.

CHARLOTTETOWN, I.-P.-E., 4 novembre 1909.

Au Président,
Comité de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa, Canada.

CHER MONSIEUR,—Pour compléter mon témoignage du printemps dernier, je demande à vous soumettre des "Mesures de homards" prises à plusieurs fabriques de conserves, sous ma direction. Ces mesures se comprennent facilement.

Une limite de taille entre 8½ et 6 pouces fermerait les portes de toutes les fabriques de conserves de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Pour faire observer les règlements actuels, ou tous autres règlements touchant les pêcheries qui peuvent être passés, il sera nécessaire d'améliorer le corps des employés. Je proposerais l'abolition des places de gardes-pêche et de remplacer ces derniers par une police de la marine et des pêcheries. Pour l'Ile-du-Prince-Edouard deux agents de police pour chaque comté pendant l'été, et un seul pour toute la province pendant l'hiver, seraient suffisants pour faire observer les règlements.

Ces hommes devaient être choisis d'après leurs capacités et devraient venir des autres provinces. Ils devraient porter un uniforme et avoir tous les pouvoirs accordés aux gardes-pêche aux termes de la Loi des Pêcheries.

Un tel système atteindrait le but et coûterait moins cher que le système actuel.

Votre tout dévoué,

Signé: W. F. TIDMARSH.

ANNEXE N° 2.

Dimensions des homards, fabriques de la Portland Packing Company, I.-P.-E., 1909.

HOWARD'S COVE.

Date.	10 pcs. et au-dessus	10 pcs. à 9½.	9½ pcs. à 9.	9 pcs. à 8½.	8½ pcs. à 8.	8 pcs. à 7½.	7½ pcs. à 7.	7 pcs. à 6½.	6½ pcs. à 6.	6 pcs. à 5½.	5½ pcs. à 4.	En dessous de 5 pouces.	Total.
22 mai.......	5	7	6	4	23	13	10	7	11	4	2	....	92
28 "	11	2	11	1	30	7	41	7	23	3	.. .	....	136
29 "	2	2	11	8	21	11	15	6	7	......	.....	....	93
2 juin.......	23	2	16	9	23	12	25	4	11	2	.....	....	129
4 "	6	5	12	7	25	23	40	32	41	3	.....	....	194
7 "	7	4	12	9	31	15	22	28	11	2	.....	....	141
10 "	6	6	4	9	15	13	30	14	16	4	.....	....	117
11 "	4	2	4	5	9	13	25	18	16	......	.....	....	103
14 "	5	3	5	3	6	17	28	24	19	1	.....	....	101
16 "	2	2	2	7	7	9	34	18	22	7	2	....	112
21 " ...	1	3	4	4	8	8	26	24	18	6	1	....	103
23 "	1	6	5	7	14	9	19	18	20	4	......	....	103
	73	44	92	73	212	150	325	187	215	36	5	....	1,422

5·13 p.c.	10 pcs. et au-dessus.	22·85 p.c.	7½ pcs. à 7.
3·94 "	10 pcs. à 9½.	13.85 "	7 pcs. à 6½.
6·46 "	9½ pcs. à 9.	14·42 "	6½ pcs. à 6.
5·13 "	9 pcs. à 8½.	2·53 "	6 pcs. à 5½.
14·90 "	8½ pcs. à 8.	·35 "	5½ pcs. à 5.
10·54 "	8 pcs. à 7½.		
		100·00 p.c.	

FABRIQUE DE RUSTICO.

Date.	10 pcs. et au-dessus	10 pcs. à 9½.	9½ pcs. à 9.	9 pcs. à 8½.	8½ pcs. à 8.	8 pcs. à 7½.	7½ pcs. à 7.	7 pcs. à 6½.	6½ pcs. à 6.	6 pcs. à 5½.	5½ pcs. à 5.	En dessous de 5 pouces.	Total.
31 mai.....	2	......	1	6	19	29	21	111	106	23	1	1	330
2 juin	......	......	.....	4	7	33	29	96	113	3	2	4	327
5 "	....	2	1	5	41	39	14	101	81	13	13	....	210
8 "	1	. . .	.....	3	37	16	19	98	89	28	1	3	295
10 "	......	4	....	7	43	6	14	103	83	32	2	11	315
12 "	1	......	3	.....	27	11	19	93	103	40	9	1	306
14 "	......	......	1	.....	13	7	20	100	99	45	23	6	306
16 "	......	.....	......	3	7	13	19	71	83	110	77	20	403
18 "	......	.....	1	4	6	12	17	63	49	93	70	37	352
21 " .	......	.....	......	....	5	17	21	33	41	34	60	19	230
22 "	......	. ..	.....	4	3	13	19	27	43	51	36	13	209
24 "	......	......	1	2	3	11	16	90	47	47	39	4	260
26 " ...	......	......	1	4	13	20	18	83	61	39	33	11	285
28 "	...	.....	1	7	9	14	31	77	39	27	49	13	267
30 " ..	......	......	1	3	2	11	7	120	12	30	19	6	211
	4	8	11	52	235	252	284	1,266	1,050	651	434	149	4,396

·9 p.c.	10 pcs. et au-dessus.	6·46 p.c.	7½ pcs. à 7.
·19 "	10 pcs. à 9½.	28·70 "	7 pcs. à 6½.
·25 "	9½ pcs. à 9.	22·89 "	6½ pcs. à 6.
1·19 "	9 pcs. à 8½.	14·90 "	5 pcs. à 5½.
5·34 "	8½ pcs. à 8.	9·87 "	5½ pcs. à 5.
5·73 "	8 pcs. à 8½.	3·39 "	au-dessous de 5 pcs.
		100·00 p.c.	

MIGRATION DE TIGNISH.

Date.	10 pcs. et au-dessus	10 pcs. à $9\frac{1}{2}$.	$9\frac{1}{2}$ pcs. à 9.	9 pcs. à $8\frac{1}{2}$.	$8\frac{1}{2}$ pcs. à 8.	8 pcs. à $7\frac{1}{2}$.	$7\frac{1}{2}$ pcs. à 7.	7 pcs. à $6\frac{1}{2}$.	$6\frac{1}{2}$ pcs. à 6.	6 pcs. à $5\frac{1}{2}$.	$5\frac{1}{2}$ pcs. à 5.	En dessous de 5 pcs.	Total.
21 mai	18	......	......	......	84	42	90	159	......	......	......	....	393
27 "	14	......	11	19	11	.....	23	20	31	....	10	....	128
2 juin	10	......	......	......	12	8	20	15	22	.....	10	....	108
8 "	2	7	......	7	8	.....	7	17	6	26	17	....	97
12 "	10	6	7	5	9	......	12	14	5	20	......	....	88
19 "	6	8	5	7	10	......	14	10	18	21	10	....	109
23 "	7	10	......	39	......	64	......	80	......	73	....	....	283
25 "	4	8	7	5	11	......	16	12	20	22	9	....	114
28 "	6	10	4	3	......	10	....	10	18	24	8	....	93
2 juillet	3	12	5	4	10	......	18	16	20	16	..	....	104
	80	71	39	89	155	124	200	353	140	202	64	....	1,517

5·26 p.c. 10 pcs. et au-dessus.
4·64 " 10 " à $9\frac{1}{2}$.
2·57 " $9\frac{1}{2}$ " à 9.
5·86 " 9 " à $8\frac{1}{2}$.
10·21 " $8\frac{1}{2}$ " à 8.
8·28 " 8 " à $7\frac{1}{2}$.
13·18 " $7\frac{1}{2}$ " à 7.
23·26 p c. 7 pcs. à $6\frac{1}{2}$.
9·22 " $6\frac{1}{2}$ " à 6.
13·31 " 6 " à $5\frac{1}{2}$.
4·21 " $5\frac{1}{2}$ " à 5.

100·00

ANSE AU CANOT.

Date.	10 pcs. et au-dessus	10 pcs. à $9\frac{1}{2}$.	$9\frac{1}{2}$ pcs. à 9.	9 pcs. à $8\frac{1}{2}$.	$8\frac{1}{2}$ pcs. à 8.	8 pcs. à $7\frac{1}{2}$.	$7\frac{1}{2}$ pcs. à 7.	7 pcs. à $6\frac{1}{2}$.	$6\frac{1}{2}$ pcs. à 6.	6 pcs. à $5\frac{1}{2}$.	$5\frac{1}{2}$ pcs. à 5.	En dessous de 5 pcs.	Total.
14 mai	3	5	5	6	13	12	10	4	2	1	....	... .	61
18 "	9	7	14	16	30	35	21	15	4	......	......	....	151
22 "	.....	8	5	11	34	41	15	8	5	1	.....	....	128
27 "	......	5	8	14	51	60	11	4	......	.....	.....	....	155
1er juin	..	......	12	9	45	72	4	1	......	......	......	....	143
3 "	2	1	9	15	65	80	11	.....	.....	......	......	....	183
6 "	......	......	12	54	20	90	.....	....	2	......	......	....	178
9 "	......	.....	30	21	42	31	3	....	......	......	......	....	127
11 "	.....	....	6	17	28	31	41	1	......	......	.....	....	124
14 "	......	......	3	12	20	24	30	5	......	.....	......	....	94
16 "	......	......	7	14	30	22	15	......	3	.. .	.. ..	....	91
	14	26	111	189	378	498	161	38	16	2	......	....	1,433

0·98 p.c. 10 pcs. et au-dessus.
1·82 " 10 " à $9\frac{1}{2}$.
7 75 " $9\frac{1}{2}$ " à 9.
13·19 " 9 " à $8\frac{1}{2}$.
26·38 " $8\frac{1}{2}$ " à 8.
34 76 " 8 " à $7\frac{1}{2}$.
11·23 " $7\frac{1}{2}$ " à 7.
2·63 p.c. 7 pcs. à $6\frac{1}{2}$.
1·12 " $6\frac{1}{2}$ " à 6.
0·14 " 6 " à $5\frac{1}{2}$.

100·00

FABRIQUE DE MORRISSY.

Date.	10 pcs. et au-dessus	10 pcs. à 9½.	9½ pcs. à 9.	9 pcs. à 8½.	8½ pcs. à 8.	8 pcs. à 7½.	7½ pcs. à 7.	7 pcs. à 6½.	6½ pcs. à 6.	6 pcs à 5½.	5½ pcs. à 5.	En dessous de 5 pcs.	Total.
21 mai	1	1	2	....	9	......	36	.....	44	......	5	....	98
22 "	4	......	8	......	17	......	31	......	46	......	1	....	107
28 "	6	......	17	.. ..	19	......	19	10	30	6	1	1	109
29 "	......	5	....	......	22	......	28	7	22	......	3	1	88
2 juin	4	...	11	......	18	......	29	......	22	......	......	....	84
4 "	6	.... .	9	......	25	......	21	25	28	2	......	....	116
7 "	2	......	10	......	23	......	53	. ....	26	......	1	....	115
10 "	4	3	7	......	20	.....	46	......	19	3	......	....	102
21 "	2	4	3	4	16	2	36	5	24	1	2	....	99
24 "	......	3	6	1	18	.....	40	......	30	......	3	....	101
28 "	4	2	5	.. .	28	3	42	.....	23	1	......	....	108
	33	18	78	5	215	5	381	47	314	13	16	2	1,127

2·93 p.c. 10 pcs. et au-dessus.
1·59 " 10 " à 9½.
6·93 " 9½ " à 9.
0·45 " 9 " à 8½.
19·08 " 8½ " à 8.
0·44 " 8 " à 7½.
33·80 " 7½ " à 7.

4·18 p.c. 7 pcs. à 6½.
27·87 " 6½ " à 6.
1·15 " 6 " à 5½.
1 41 " 5½ " à 5.
0.17 " au-dessous de 5 pcs.

100·00 p.c.

FABRIQUE DE KILDARE.

Date.	10 pcs. et au-dessus	10 pcs. à 9½.	9½ pcs. à 9.	9 pcs. à 8½.	8½ pcs. à 8.	8 pcs. à 7½.	7½ pcs. à 7.	7 pcs. à 6½.	6½ pcs. à 6.	6 pcs. à 5½.	5½ pcs. à 5.	En dessous de 5 pcs.	Total.
15 mai ..	1	1	6	7	4	16	8	10	11	15	14	18	111
20 "	3	2	8	10	4	20	5	7	30	10	15	12	126
2 juin....	......	3	1	5	4	14	2	19	7	30	20	30	135
5 "	2	..... .	3	3	8	10	8	22	30	27	18	11	142
7 "	4	1	3	6	5	6	25	10	20	12	4	6	102
14 "	2	......	4	3	10	9	23	20	35	8	10	2	126
18 " . . .	1	2	3	.....	6	8	20	15	25	72	7	2	101
21 "	4	.... ..	1	......	4	3	28	17	58	25	7	2	149
26 "	1	2	5	4	7	5	26	23	53	14	6	5	131
30 "	1	4	2	.....	5	4	24	28	40	15	8	6	137
2 juillet....	......	......	......	3	......	4	2	20	10	55	11	15	120
	19	15	36	41	57	99	171	191	299	225	120	109	1,380

1·37 p.c. 10 pcs. et au-dessus.
1·22 " 10 " à 9½.
2·60 " 9½ " à 9.
2·97 " 9 " à 8½.
4·13 " 8½ " à 8.
7·17 " 8 " à 7½.
12·38 " 7½ " à 7.

13·84 p.c. 7 pcs. à 6½.
21·66 " 6½ " à 6.
16·15 " 6 " à 5½.
8·62 " 5½ " à 5.
7·89 " au-dessous de 5 pcs

100·00 p.c.

FABRIQUE DE WATERFORD.

Date.	10 pcs et au-dessus	10 pcs à 9½.	9½ pcs à 9.	9 pcs à 8½	8½ pcs à 8.	8 pcs à 7½.	7½ pcs à 7.	7 pcs à 6½.	6½ pcs à 6.	6 pcs à 5½.	5½ pcs à 5.	En dessous de 5 pcs.	Total.
19 mai..	2	1	5	3	13	6	18	31	36	13	11	19	158
26 "	5	9	7	10	12	16	30	52	77	36	40	55	339
27 "	2	4	3	5	9	5	16	27	40	11	9	17	148
29 "	3	4	5	7	10	9	15	30	37	20	14	14	168
4 juin.	...	2	3	4	8	15	15	46	39	19	8	7	166
5 "	1	......	2	2	2	8	12	24	38	18	7	....	114
11 "	1	2	1	1	1	1	12	22	61	25	10	1	138
21 "	1	1	5	2	3	6	15	41	63	12	1	....	150
30 "	......	....	......	......	4	3	3	12	54	27	4	1	108
	15	23	31	34	62	69	136	285	445	181	104	104	1,489

1·05 p.c. 10 pcs et au-dessus.
1·54 " 10 " à 9½.
1·08 " 9½ " à 9.
2·28 " 9 " à 8½.
4·16 " 8½ " à 8.
4 63 " 8 " à 7½.
9·13 " 7½ " à 7.
19·14 " 7 " à 6½.
29·88 p.c. 6½ pcs à 6.
12·15 " 6 " à 5½.
6·98 " 5½ " à 5.
6·98 " au-dessous de 5.

100·00 "

FABRIQUE DE MIMINEGASH.

Date.	10 pcs et au-dessus	10 pcs à 9½.	9½ pcs à 9.	9 pcs à 8½.	8½ pcs à 8.	8 pcs à 7½.	7½ pcs à 7.	7 pcs à 6½.	6½ pcs à 6.	6 pcs à 5½.	5½ pcs à 5.	En dessous de 5 pcs.	Total.
26 mai.	......	4	4	19	......	31	7	31	14	40	......	....	150
28 "	......	......	... ..	6	11	......	30	39	29	......	39	....	154
31 "	......	5	......	7	24	... .	... .	40	......	58	16	....	150
2 juin..	.. ...	......	......	28	25	......	......	32	......	51	40	....	200
5 "	.....	3	......	8	32	24	......	21	.....	37	34	....	135
9 "	4	14	......	10	6	...	......	33	......	52	39	....	200
15 "	......	....	......	18	17	37	......	53	.....	105	......	79	285
21 "	13	21	......	20	20	14	......	89	....	70	.... .	24	300
26 "	... .	19	......	21	......	43	......	103	.. ..	186	......	....	372
28 "	4	5	......	14	50	84	......	111	.....	49	......	....	317
30 "	2	1	......	8	3	27	......	61	... ..	63	22	....	187
3 juillet.	8	18	......	19	34	50	......	50	......	34	37	....	250
6 "	......	10	......	14	17	43	......	92	......	74	......	....	250
7 "	10	18	......	25	24	56	......	112	......	128	46	....	419
10 "	6	12	......	18	25	116	.....	133	.. ...	108	......	....	418
	47	130	4	235	288	568	37	999	43	1060	273	103	3,787

1·25 p.c. 10 pcs et au-dessus.
3·44 " 10 " à 9½.
·10 " 9½ " à 9.
6·20 " 9 " à 8½.
7·60 " 8½ " à 8.
14·99 " 8 " à 7½.
·98 " 7½ " à 7.
20·38 " 7 " à 6½.
1·14 p.c. 6½ pcs à 6.
27·99 " 6 " à 5½.
7·21 " 5½ " à 5.
2·72 " au-dessous de 5.

100·00 "

RÉSUMÉ DES DIMENSIONS DES HOMARDS TEL QUE CI-DESSOUS.

Date.	10 pcs et au-dessus	10 pcs à 9½.	9½ pcs à 9.	9 pcs à 8½	8½ pcs à 8.	8 pcs à 7½	7½ pcs à 7.	7 pcs à 6½.	6½ pcs à 6.	6 pcs à 5½.	5½ pcs à 5.	Au-dessous de 5 pcs.	Total.
Canoe Cove ..	14	26	111	189	378	498	161	38	16	2	......	....	1433
Howard's Cove ..	73	44	92	73	212	160	325	187	215	36	5	....	1422
Morrissy Cann ..	33	18	78	5	215	5	381	47	314	13	16	2	1127
Rustico ...	4	8	11	55	235	252	284	1266	1050	651	434	149	4396
Miminegash. .	47	130	4	235	288	568	37	999	43	1060	273	103	3787
Tignish-run ..	80	71	39	89	155	124	200	353	140	202	64	....	1517
Kildare.......	19	15	36	41	57	99	171	191	299	223	120	109	1380
Waterford....	15	23	31	34	62	69	136	285	445	181	104	104	1489
	285	335	402	718	1,602	1,765	1,695	3,366	2,522	2,368	1,016	467	16551

1·72 p.c. 10 pcs et au-dessus.
2·03 " 10 " à 9½.
2·42 " 9½ " à 9.
4·34 " 9 " à 8½.
9·68 " 8½ " à 8.
10·66 " 8 " à 7½.
10·24 " 7½ " à 7.
20·33 " 7 " à 6½.
15·23 p.c. 6½ pcs à 6.
14·30 " 6 " à 5½.
6·13 " 5½ " à 5.
2·92 " au-dessous de 5.

100·00

(Signé) W. F. TIDMARSH.

NOUVELLE-ECOSSE.

RIVIÈRE JOHN, 7 août 1909.

C. H. McLENN, paqueur, Rivière John, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage du homard?—R. Depuis 1905. Depuis quatre ans.

Q. Vous avez eu des connaissances dans cette industrie depuis plus longtemps que cela?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps?—R. Personnellement depuis 1895.

Q. Combien de fabriques de conserves avez-vous sous votre direction?—R. Une.

Q. Où est-elle?—R. Au cap John.

Q. Combien d'embarcations employez-vous?—R. J'ai eu 30 embarcations cette année.

Q. Vous serviez-vous de vos embarcations pour la pêche?—R. Environ la moitié des embarcations et des engins de pêche m'appartenaient; l'autre moitié des embarcations et des engins de pêche appartenait aux pêcheurs.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 951 caisses.

Q. Est-ce mieux ou pis que l'an dernier et que l'année précédente?—R. Cette année a été un peu meilleure.

Q. En quelle année avez-vous paqué le plus de caisses?—R. Cette année.

Q. Ou vos embarcations font-elles la pêche?—R. Au large des rochers.

Q. C'est-à-dire au large des rochers d'Amet?—R. Oui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau environ?—R. Environ 3 ou 4 brasses, je suppose.

Q. Cela ne doit pas être loin du rivage?—R. Pas loin du rivage.

Q. A quelle date la pêche commence-t-elle ici?—R. Le 20 avril.

Q. C'est la date de l'ouverture de la saison?—R. Nous ne prenons pas de homard avant mai.

Q. Quelle est la date de la fermeture de la saison ici?—R. Le 10 juillet.

Q. La glace vous retarde-t-elle au printemps?—R. Oui, quelquefois. Nous devons faire bien attention et nous servir d'embarcations pour la glace, quelquefois.

Q. Malgré cela, vous commencez à pêcher vers le premier mai?—R. Oui.

Q. Les embarcations font-elles la pêche aux mêmes endroits durant toute la saison?—R. Non, à mesure que la saison avance, elles viennent à eau moins profonde.

Q. A quelle profondeur?—R. Je ne peux le dire au juste.

Q. Comment trouvez-vous la pêche maintenant; quelle est la différence pour la pêche entre aujourd'hui et le temps où vous avez commencé?—R. Je ne vois pas une grande différence pour ces quatre dernières années.

Q. Les homards sont-ils aussi gros en moyenne que lorsque vous avez commencé?—R. Je le crois.

Q. La limite de taille ici est de 8 pouces?—R. Oui, monsieur.

Q. Observez-vous ce règlement?—R. Non.

Q. Quelle proportion de votre poisson serait au-dessous de la limite de taille légale?—R. Je ne peux le dire exactement, mais une forte proportion.

Q. Les homards ont été mesurés cette année, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Ainsi je suppose qu'il doit y avoir des statistiques contenant ces renseignements?—R. Il devrait y en avoir.

Q. Trouvez-vous plus de petits homards en moyenne que lorsque vous avez commencé à paquer?—R. Je le crois.

Q. La taille des homards a diminué?—R. Pas durant ces quatre dernières années.

Q. Je suppose que les œufs des homards œuvés sont conservés pour les homarderies, n'est-ce pas?—R. Non, pas à notre fabrique.

Q. Le vaisseau de la homarderie ne vient pas ici?—R. Bien rarement.

Q. Qu'avez-vous coutume de faire des homards œuvés, les rejetez-vous à l'eau ou les mettez-vous en conserves?—R. Nous les mettons en conserves.

Q. Est-ce que cela s'est toujours fait?—R. Oui.

Q. N'essaie-t-on pas plus maintenant qu'autrefois à protéger ou à sauver les homards œuvés?—R. Non.

Q. Est-ce que le bateau collecteur de la homarderie de Caribou ne vient pas jusqu'ici?—R. Je pense que Burnham et Morrill les ont pris.

Q. Alors les fabriques de conserves ont toujours pris habituellement tout ce qu'on leur apportait?—R. Tout ce qu'on leur apporte.

Q. Sans s'occuper de la limite de taille ni de savoir si les homards avaient des œufs ou non; n'a-t-on jamais essayé de forcer les pêcheurs à rejeter à l'eau les homards œuvés?—R. Non.

Q. Qu'arriverait-il si vous refusiez d'accepter des homards œuvés?—R. C'est une question difficile que celle des homards œuvés. Je pense que les pêcheurs pourraient peut-être enlever les œufs dans l'embarcation.

Q. A certains endroits ils nous ont dit que les pêcheurs enlevaient les œufs, et à d'autres endroits ils nous ont dit que si le paqueur refusait d'accepter des homards œuvés les pêcheurs les apporteraient à un autre paqueur qui n'aurait les mêmes scrupules?—R. Oui, c'est ce qu'ils peuvent faire.

Q. Quelques paqueurs nous disent qu'ils sont obligés d'accepter les homards œuvés pour garder leurs pêcheurs; qu'en pensez-vous?—R. Le gouvernement ne pourrait-il pas passer une loi pour empêcher cela de quelque manière?

Q. Maintenant c'est illégal de faire cela?—R. Alors mettez la loi en force.

Q. On n'a jamais essayé de la mettre en force?—R. Non.

Q. Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait été mis à l'amende pour avoir violé la loi?—R. Je n'en connais pas.

Q. Quelle est la proportion de homards œuvés sur le nombre total de homards apportés à la fabrique?—R. Je ne peux pas vous le dire, je ne le sais pas.

Q. Savez-vous quelle espèce de homards ont des œufs généralement, sont-ils des homards de bonne taille ou des petits homards?—R. Un homard de 7 pouces n'a pas beaucoup d'œufs.

Q. Avez-vous déjà vu un homard de 7 pouces avec des œufs?—R. Oui, quelques-uns.

Q. De quelle longueur était le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. 7 pouces.

Q. Y a-t-il une partie de la saison où vous vous attendez plus à trouver des homards œuvés?—R. La fin de la saison.

Q. Les pêcheurs enlèvent-ils ou lavent-ils les œufs, à votre connaissance?—R. Ils n'ont pas besoin de faire cela.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'induire les pêcheurs à rejeter à l'eau les homards œuvés qu'ils prennent; la proportion de ces homards est si petite que cela ne ferait pas une grosse différence dans la pêche d'un homme?—R. Ils ne devraient pas les apporter.

Q. Comment pouvons-nous faire pour convaincre le pêcheur de protéger les homards œuvés?—R. Ils devraient savoir mieux eux-mêmes.

Q. Qui a le plus tort, le paqueur qui les accepte, ou le pêcheur qui les prend?—R. Les deux.

Q. Serait-il facile de rejeter les homards à l'eau quand les pêcheurs les sortent des pièges; est-ce le bon temps pour faire le choix?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire combien de homards il vous faut dans votre fabrique pour emplir une boîte d'une livre, quelle est la moyenne?—R. De quatre et demi à cinq homards.

Q. Vous rappelez-vous quelle était la moyenne lorsque vous avez commencé?—R. Je pense que cela a été la même chose durant les quatre dernières années.

Q. Vous ne parlez que d'un espace de temps bien court?—R. Je ne parle que de McLennan et Redmond.

Q. Durant ce temps-là vous n'avez pas trouvé beaucoup de diminution?—R. Non.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution dans la taille des homards; il y a sans doute une diminution d'avec les années passées n'est-ce pas?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait eu durant les quatre dernières années que nous avons paqué.

Q. Cependant votre mémoire des conditions de la pêche du homard s'étend au-delà de quatre ans?—R. Oui.

Q. Avez-vous aucune idée du temps où la pêche a d'abord été établie ici?—R. Il y a plusieurs années, je ne pourrais pas vous dire la date exacte.

Q. Qui l'a d'abord commencé?—R. Un homme du nom de Shad.

Q. Etait-ce un Canadien ou un Américain?—R. Un Américain je crois.

Q. Quel est le mode de piège employé par les pêcheurs d'ici, aujourd'hui?—R. Le piège ordinaire.

Q. Le piège ordinaire à deux bouts?—R. Celui à deux bouts. Puis, il y a ceux à trois bouts.

Q. En fait-on un grand usage?—R. On commence à en faire un grand usage.

.Q Quel avantage particulier ont-ils sur l'autre piège?—R. On prétend qu'ils prennent plus de homards.

Q. C'est-à-dire, ils tiennent plus de homards?—R. Ils tiennent plus de homards.

Q. Et quel est l'espace laissé entre les lattes?—R. Je ne sais pas exactement

Q. Bien la raison pour laquelle ce nouveau piège devient en usage, c'est qu'il est plus sûr de faire mourir?—R. Oui.

Q. Il contient plus de homards et il est arrangé de façon à retenir les petits, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quel est le homard de plus petite taille que vous mettiez en conserves?—R. Tout ce que nous prenons.

Q. Jusqu'à deux ou trois pouces?—R. Bien, nous prenons tout ce que les pêcheurs apportent.

Q. Croyez-vous que cet état de choses soit juste; quel sera le résultat final si ça continue et si le poisson non parvenu à l'âge adulte est détruit en masse?—R. Mon idée serait de tout prendre et de faire la saison un peu plus courte.

Q. Ne croyez-vous pas que quelque arrangement pourrait être fait pour permettre un espace plus large entre les lattes du piège afin que les petits homards puissent sortir?—R. Je ne sais pas, je suis sûr, comment cela fonctionnerait. Je crois que les pièges sont à peu près comme il faut maintenant.

Q. Alors, vous trouveriez justifiable que l'on prît ces homards avant qu'ils aient atteint l'âge adulte?—R. Oui. Faire la saison plus courte et tout prendre.

Q. Combien plus courte?—R. A commencer du 1er mai et à finir le dernier jour de juin.

Q. Et pour les homards œuvés, continueriez-vous à les paquer aussi?—R. Non, pas si nous pouvons l'éviter.

Q. A qui incombe le soin de protéger les homards œuvés?—R. Peut-être au gouvernement. Ce serait une bonne chose s'il vous envoyait un homme pour faire des conférences aux pêcheurs.

Q. Et aux fabricants de conserves?—R. Les fabricants pourraient venir eux aussi, je suppose.

Q. Et croyez-vous que ceci aurait quelque effet? Je croirais qu'aucune personne intelligente comprendrait de suite que vous ne pouvez pas continuer à détruire

le poisson non parvenu à l'âge adulte et le poisson reproducteur sans produire la ruine à la longue?—R. Il est très mal de prendre les homards œuvés, il n'y a pas de doute.

Q. L'on a suggéré qu'il serait sage de faire comme le gouvernement fait avec la population agricole, envoyer quelqu'un pour expliquer aux pêcheurs la nécessité de mettre à exécution certaines mesures protectives; croyez-vous que cela aurait beaucoup d'effet sur les pêcheurs?—R. Je crois que ça en aurait.

Q. Divers moyens sont suggérés pour le présent état de choses. Quelques-uns suggèrent de fermer tout à fait pour un certain nombre d'années; comment ça vous irait-il?—R. Ça ne m'irait pas.

Q. Qu'arriverait-il dans ce cas?—R. Oh, bien, je ne crois pas qu'on ait besoin de cela actuellement, parce que la pêche du homard est bonne.

Q. La commission du homard de 1898 recommandait l'établissement temporaire de réserves dans diverses sections le long de la côte, où la pêche ne devrait pas être permise pour une couple d'années, la localité de telles réserves à être changée de temps en temps, qu'en pensez-vous?—R. Oh, je crois que nous ferions mieux de continuer comme nous faisons.

Q. Quelle est, pour vous, la période la plus active de la pêche?—R. Le mois de mai.

Q. Vous avez beaucoup plus de poisson en mai que vous en avez plus tard?—R. Oui.

Q. La moyenne en serait plus considérable?—R. Oui.

Q. Maintenant, quant à la saison d'ouverture, êtes-vous en faveur de la date actuelle du 20 d'avril, ou la hâteriez-vous ou l'abrégeriez-vous?—R. Je l'abrégerais au 1er de mai.

Q. Quelle est la raison particulière pour l'abréger au 1er de mai?—R. Bien, pour une chose, on ne prendrait pas autant de homards.

Q. Vous ne prenez pas les petits homards à l'ouverture de la saison, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Vous dites que vous ne commenceriez pas aussi de bonne heure, parce que, alors, vous n'auriez pas autant de petits homards?—R. Je proposerais de fermer le dernier de juin et de commencer le 1er de mai.

Q. Pourquoi couperiez-vous dix jours en avril?—R. C'est trop de bonne heure pour plusieurs raisons. Les pêcheurs d'autres endroits viennent ici trop de bonne heure, et parfois nos lignes ne sont tendues que bien tard, vous savez.

Q. C'est pour des raisons pertinentes à l'industrie de la mise en conserves, mais n'ayant aucun rapport avec le homard?—R. Non.

Q. D'un autre côté, l'on suggère d'abréger la saison au premier de juillet—quelques-uns ont même été jusqu'à dire le 30 de juin, quelques fabricants de conserves que nous avons rencontrés—faire disparaître la limite de taille, et pourvoir à certain changement dans le piège, par lequel les plus petits homards peuvent échapper; qu'en pensez-vous?—R. Je ne sais quoi en penser.

Q. Etes-vous satisfait du règlement actuel restreignant le nombre de permis pour la mise en conserves?—R. Non, je serais d'avis que l'on accordât plus de permis.

Q. Vous seriez en faveur de donner à quiconque un permis pour paquer, s'il démontre son habileté ou sa compétence à la faire?—R. Oui.

Q. Favorisez-vous la limite du nombre d'engins de pêche employés en vertu d'un permis?—R. Non.

Q. Semble-t-il étrange de limiter le nombre des permis, et de ne pas limiter le nombre d'engins de pêche?—R. Oui, en effet.

Q. Croyez-vous que le produit des fabriques de conserves devrait être examiné?—R. Bien, il est examiné par l'acheteur.

Q. Mais je veux dire un examen officiel du gouvernement?—R. Je ne le crois pas.

Q. D'autres produits alimentaires sont examinés de nos jours, pourquoi n'en serait-il pas de même du homard?—R. Bien, le homard en conserves est examiné, l'on en fait un examen assez sévère, je crois.

Q. Mais ce n'est pas un examen officiel, c'est seulement celui que fait l'acheteur?—R. C'est tout.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible ou juste d'établir un type de compétence pour les fabriques de conserves, et d'insister sur certaines conditions dans ces fabriques?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Voir à ce que les tables soient faites d'une certaine façon, et recouvertes d'une matière quelconque?—R. Recouvertes de zinc?

Q. Le zinc est-il la meilleure chose pour cela?—R. Je le crois.

Q. L'on suggère d'avoir du marbre ou du verre?—R. Lequel ferait mieux? Je n'en sais rien.

Q. Et pour ce qui concerne l'émission de permis pour la mise en conserves à des étrangers, approuvez-vous cela?—R. Il vaut mieux les garder pour les nôtres.

Q. Comment est fixé le prix payé aux pêcheurs pour les homards?—R. Le prix a été à peu près le même d'année en année.

Q. Le prix, cette année, est-il aussi élevé qu'il l'était l'an dernier?—R. Bien, cette année, vous sevez, le prix du homard en conserves était plus bas, et naturellement nous avons dû réduire un peu le prix payé aux pêcheurs.

Q. Combien sont payés les pêcheurs qui pêchent dans vos barques, ici?—R. $1.25 avec nos propres engins de pêche.

Q. C'est-à-dire du cent livres?—R. Oui.

Q. Et ceux qui pêchent avec leurs engins de pêche?—R. Bien, un peu plus.

Q. Croyez-vous que le prix payé aux pêcheurs soit équitable; quelques-uns, naturellement, se sont plaints qu'ils ne reçoivent pas assez?—R. Oui, nous savons cela.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'encourager les pêcheurs à coopérer dans la mise en conserves?—R. Bien, ils ont cela entre les mains.

Q. Ce que nous voulons, ce sont des conseils à ce sujet; s'il est de sage politique d'encourager les pêcheurs à coopérer dans la mise en conserves? Est-il à votre connaissance que certains pêcheurs ont perdu leur prise de homards par le refus des fabricants de les accepter?—R. Je ne connais aucun cas semblable.

Q. L'on allègue que dans certains cas, certains pêcheurs ont souffert des dommages par le défaut de paqueurs de mettre leurs fabriques en opérations, bien qu'ils eussent pu se procurer un approvisionnement suffisant; connaissez-vous un cas semblable?—R. Non.

Q. Si les fabriques de conserves étaient fermées, les pêcheurs trouveraient-ils un autre marché pour les homards?—R. Je ne le crois pas.

Q. A-t-on jamais tenté ici le commerce des homards vivants?—R. Non.

Q. Je suppose que la migration du homard est plutôt faible pour une pareille entreprise en ce moment-là?—R. Assez faible.

Q. Et existe-t-il des facilités pour le transport rapide et sûr du homard au marché?—R. Bien, près de Halifax on les transporte ou on les mène vivants à Boston.

Q. Quelle branche de l'industrie du homard croyez-vous être le plus rémunérative aux pêcheurs, le chargement des homards vivants ou leur veute aux fabriques de conserves?—R. Je ne connais rien du marché du homard vivant.

Q. Pour ce qui concerne les homarderies, avez-vous aucune expérience au sujet du résultat de leur opération, retirez-vous quelque avantage de la homarderie plus bas chez vous?—R. Pas beaucoup. Je crois que nous devrions avoir une homarderie au Cap ici. Il y a, je comprends, environ 24 milles, d'ici à la homarderie de Caribou, et il y a un bon nombre de fabriques ici.

Q. Alors vous croyez que le nombre des homarderies devrait être augmenté?—R. Oui.

Q. L'établissement de parcs nous a été suggéré comme une alternative aux homarderies?—R. Je n'en connais rien.

Q. Y a-t-il quelque endroit propice, dans vos environs, pour l'établisement de parcs?—R. Je pense que la homarderie serait plus avantageuse.

Q. Comme fabricant de conserves, seriez-vous préparé à payer un impôt additionnel en vue de prélever un fonds pour l'achat de homards œuvés, qu'ils soient retournés à l'eau ou non?—R. Non, je ne le serais pas.

Q. La politique visée par le règlement est de prendre les gros homards et de permettre aux petits de s'échapper; y a-t-il un autre genre de piège plus en rapport qu'un autre avec ce système?—R. Je crois que le piège que nous avons est très bon.

Q. Fait-on la pêche ici après la fermeture de la saison?—R. Pas que je sache.

Q. Le homard n'est pas paqué illégalement dans ce sens-là?—R. Pas que je sache.

Q. Est-il d'usage ici, à la fermeture de la saison, d'abandonner les engins de pêche à l'eau?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la méthode actuelle d'estamper les caisses; y a-t-il quelque avantage à le faire; et le fait-on convenablement?—R. Je crois qu'on le fait convenablement, assez. Nous envoyons chercher l'inspecteur, il vient et nous les donne.

Q. Vous laisse-t-il l'étiquette, ou la fait-il mettre à sa place?—R. Quelquefois oui.

Q. Je ne vois rien autre chose de particulier que j'aie besoin de vous demander. Avez-vous, de vous-même, quelque suggestion à faire?—R. Ma propre suggestion est relative au raccourcissement de la saison, et au fait de ne point prendre les homards œuvés. C'est une question difficile que celle des homards œuvés, pour savoir exactement quoi faire.

Q. Qu'est-ce qui la rend si particulièrement difficile?—R. Bien, la loi n'est pas mise en vigueur maintenant.

Q. Serait-ce possible de la mettre en vigueur?—R. Je ne sais pas.

Q Les pénalités existantes sont-elles suffisantes, si elles étaient mises en force, pour obliger les fabricants de conserves à refuser d'accepter des homards œuvés?—R. Oui, je le crois.

Le témoin est renvoyé.

Archibald Mackenzie, paqueur, Rivière John.—Je suis en faveur de la saison, d'un côté, et de faire cesser la prise de homards œuvés.

Le Commissaire.—Le pourcentage n'est pas très grand, n'est-ce pas?

M. Mackenzie.—Le poisson est très petit et devient de plus en plus petit. Cette année, il est beaucoup plus petit. Naturellement, nous ne paquons pas aussi tard, et si vous raccourcissiez la saison au dernier de juin, il y en aurait moins.

Le Commissaire.—Vous croyez qu'en réduisant la saison, vous sauveriez les homards œuvés.

M. Mackenzie.—Oui, une quantité immense de homards œuvés.

Le Commissaire.—Et au sujet des pièges, croyez-vous que l'on pourrait faire quelque chose?

M. Mackenzie.—Le but principal de ce que nous appelons le piège à compartiments, c'est que, lors qu'il y a des tempêtes, le poisson ne sort pas.

Le Commissaire.—Dans les premiers temps de la pêche—mes rapports personnels datent de 33 ans—nous nous servions d'un ancien piège dont les espaces entre les lattes étaient d'environ un pouce et demi. C'est le piège que nous avions le long du golfe, à Anticosti, à la Baie des Chaleurs et aux Iles de la Madeleine.

M. Mackenzie.— Comment allait-il?

Le Commissaire.—Il allait très bien.

M. Mackenzie.—Il y a en certaines sections de bien petits homards. Nous ne les avons pas en arrière du Cap. Naturellement, il y a eu des mesures de prises qui vous diront les données exactes quant à la taille des homards pris.

Le Commissaire.—Il y a un pourcentage de petits poissons, beaucoup plus petits que vous ne le croiriez?

M. MACKENZIE.—En certains endroits particuliers.

Le COMMISSAIRE.—Ne croyez-vous pas que des lattes espacées seulement d'un demi-pouce sont un peu trop rapprochées?

M. MACKENZIE.—Les espaces peuvent être réglés afin de permettre aux homards d'une certaine taille de sortir. Je ne sais pas comment ça irait. Je sais qu'on en a parlé, mais ça n'a jamais été mis en vigueur.

Le COMMISSAIRE.—Croyez-vous qu'il soit sage ou juste de continuer à prendre les tout petits homards.

M. MACKENZIE.—Je ne le crois pas, parce que je ne crois pas qu'ils soient profitables. Je ne crois pas que ces petits homards devraient être pris.

JAMES D. LANGILLE, pêcheur, Rivage du Brûlé, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où pêchez-vous?—R. J'ai pêché au cap Jean durant un certain nombre d'années.

Q. A quelle fabrique de conserves fournissez-vous du poisson?—R. Cette saison-ci j'ai pêché pour M. McLennan.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Depuis vingt-cinq saisons.

Q. Tout le temps?—R. Durant cet espace de temps, il y a six saisons où je crois que je n'ai pas pêché.

Q. Avez-vous toujours pêché dans les mêmes environs?—R. Non.

Q. Où avez-vous pêché ailleurs?—R. J'ai pêché en dehors du comté de Cumberland. J'ai pêché au bord.

Q. Mais toujours le long de la côte?—R. Toujours le long de la côte, dans un rayon de 20 milles.

Q. Possédez-vous votre propre barque et vos engins de pêche?—R. Oui, depuis bon nombre d'années.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. Bien, je suppose que vous allez me croire assez paresseux. Je ne pêche jamais avec beaucoup d'engins de pêche. Cette année j'ai tendu 161 pièges, en autant que je peux me rappeler.

Q. Avez-vous pêché seul?—R. Je pêche toujours seul, ou presque toujours seul. Un homme peut parfois venir avec moi. J'ai tendu jusqu'à 200 pièges, mais très rarement.

Q. Nous entendons parler de gens qui tendent jusqu'à 400 pièges, mais ils ne peuvent pas pêcher à fond. Vers quelle saison commencez-vous à pêcher?—R. A certaines saisons je pars plus tard. On a généralement du homard vers le 1er de mai.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous votre pêche généralement?—R. On a toujours pêché à une bonne profondeur, de cinq à dix brasses.

Q. A quelle distance de la côte ça vous mène-t-il?—R. Bien, à des places l'eau est profonde tout auprès. J'ai généralement employé au large d'autres engins de pêche. Cette dernière saison, j'ai pêché dans six brasses d'eau, au large du rivage du Brûlé. Le reste des engins de pêche était tout au bord.

Q. D'après votre expérience, pêchez-vous du plus gros poisson en vous confinant à l'eau plus profonde?—R. Oui, c'est mon expérience.

Q. Pêchez-vous dans la même profondeur d'eau durant tout le cours de la saison?—R. Je pêche généralement dans l'eau profonde.

Q. Vers quel temps changez-vous de place?—R. Oh, bien, différentes saisons, quand les homards se déplacent. Si le printemps est froid et tardif, les homards restent dans l'eau profonde. S'il fait chaud et que ce soit une saison hâtive, ils viennent généralement dans l'eau basse.

Q. Et pratiquement, vous suivez les homards?—R. Nous essayons de les suivre.

Q. Sur quels fonds pêchez-vous ou préférez-vous pêcher?—R. Un fond dur.

Q. Règle générale, trouvez-vous de plus gros homards sur un fond sablonneux?—R. On ne trouve pas ou presque pas de homards sur un fond sablonneux ici.

Q. Quelle est la moindre profondeur d'eau dans laquelle, à votre connaissance, quelques-uns pêchent ici?—R. Dans une brasse d'eau. Mais quand je dis une brasse d'eau, c'est à marée basse. J'ai pêché dans une brasse d'eau à marée basse, certaines années.

Q. Quelle sorte de poisson comptez-vous prendre dans cette eau si peu profonde?—R. Parfois les homards viennent jusqu'à la grève, de gros poissons.

Q. Quelle proportion de votre pêche serait au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre.

Q. Nous ne nous attendons pas à des chiffres exacts; la proportion en serait-elle considérable ou seulement petite?—R. En prenant la saison entière, il y en aurait la moitié au-dessous de huit pouces.

Q. Vous attendriez-vous à trouver une plus grande proportion de gros homards dans l'eau peu profonde que lorsque vous avez d'abord commencé à pêcher au large?—R. On prend les gros homards dans le printemps. Il paraît que lorsque les gros homards sont abondants, les gros mènent les petits en dehors des pièges ou les en éloignent, et comme on prend les gros homards, les petits prennent leur place.

Q. Quelle proportion de homards œuvés prenez-vous dans vos pièges, croyez-vous; combien sur cent ou mille sont des homards œuvés?—R. Bien, je pêche au Cap et, prenant toute la saison, je ne crois pas qu'il y en a cinq par cent.

Q. Ce serait une forte moyenne?—R. Il n'y en aurait pas, je crois, cinq par cent.

Q. L'on trouve une migration plus considérable de homards œuvés en certains endroits qu'en d'autres; ils se dirigent sur certains points?—R. Si vous tendez vos pièges sur quelque terrain, vous obtiendrez un tiers de homards fraîchement éclos, à un certain temps de l'année. Naturellement, au printemps, vous n'en trouvez pas autant, mais plus tard, vers le dernier de juin, vous les aurez alors. Il semble que les autres homards se préparent à jeter leur test plus vite que les homards œuvés, et naturellement vous prenez plus de ces derniers. Les autres se préparent à jeter leur test ou sont trop nourris et ne se prennent pas au piège.

Q. Plus tard dans la saison et dans l'eau basse vous attendriez-vous à prendre un plus fort pourcentage de homards œuvés que vous n'en prendriez au large et de bonne heure dans la saison?—R. Tard dans la saison et dans l'eau basse. Mais vous prenez les homards œuvés dans l'eau profonde de même que dans l'eau basse. Ces homards paraissent aller dans l'eau basse pour se préparer à jeter leur test et comme les homards œuvés ne jettent pas le leur aussi de bonne heure que les autres ils ne semblent pas aller à l'eau basse aussi tôt que ceux-là.

Q. Plus tard dans la saison vous prenez un pourcentage plus considérable de homards œuvés, vous en prenez plus en juin qu'en mai?—R. Certainement, beaucoup plus.

Q. Y a-t-il quelque union de pêcheurs dans les environs?—R. Il n'y en a pas.

Q. A-t-il été d'usage, ici, de porter aux paqueurs tout ce que vous preniez, pratiquement?—R. Oui.

Q. Ils ne refusent rien?—R. Jusqu'à cet été. Je suppose que c'est comme toute autre chose. Quelques-uns rejetteront leurs homards œuvés, et d'autres les laveront, et c'est aussi bon de les entrer et de les laver. Si un homme prend un homard œuvé dans son piège, il est très porté à le garder, s'il vend à la pesée ou à la quantité, parce qu'un homard c'est un homard, s'il pouvait s'en défaire comme il faut. Il paraît qu'ils se débarrassent de tous.

Q. N'est-ce pas pitoyable?—R. C'est certainement pitoyable, et ça devrait être arrêté.

Q. Pourrait-on le faire par une stricte mise en force du règlement?—R. C'est une grosse question. Il y a des gens qui rejetteraient les homards œuvés. Je serais par-

faitement satisfait pour ma part de les rejeter, mais il est très difficile pour un homme ou deux de rejeter les homards œuvés et de voir des hommes à côté de vous les prendre et d'en recevoir le prix après que vous les avez eus dans vos propres mains.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs auraient recours à la méthode de brosser les œufs des homards femelles, comme cela se fait en nombre d'endroits, si un effort était fait pour mettre le règlement en vigueur?—R. Il y en a une quantité qui feraient comme ils le font maintenant. Ils ont eu l'habitude de le faire. Ils le faisaient sur la côte sud et ils le feront ici.

Q. Quant au piège, vous servez-vous du nouveau piège?—R. Je me sers, je crois, de tous les différents pièges qui se font.

Q. Quel est l'avantage du nouveau piège sur le vieux ?—R. Bien, je pense qu'il a un grand avantage, parce qu'il retient les homards que vous prenez, vous en prenez le plus gros pourcentage. Vous prenez le piège à deux têtes, le vieux piège avec lequel nous pêchions, il y a même dix ans, le vieux piège était alors tout à fait en vogue.

Q. En quelques places il est encore entièrement en vogue, ils n'ont pas encore adopté le nouveau piège ?—R. Ça ne vous sert de rien de tendre de vieux pièges à côté des nouveaux. Au printemps, de bonne heure, quand les homards se prennent bien, vous en trouveriez un assez bon pourcentage, mais ça n'arrivera pas avec la prise faite par les nouveaux pièges.

Q. Quelle distance laissez-vous entre les lattes de votre piège?—R. Sept huitièmes de pouce, c'est-à-dire presque un pouce. Quelques-uns ont probablement un pouce ou un peu plus, mais on alloue à une latte sept huitièmes de pouce comme les rebords des pièges sur lesquels elles sont construites, sont généralement épais de sept huitièmes de pouce, mais parfois un peu plus minces. Si vous les faites faire au moulin, ils auront sept huitièmes de pouce, c'est la manière dont ils les font, et parfois vous êtes obligés de les clouer comme cela au fond; vu que les homards généralement se traînent endessous.

Q. Quelle est la grandeur des mailles que vous laissez au bout; quelle est la grandeur de l'anneau?—R. Environ quatre pouces et demi.

Q. Je veux dire à l'autre bout du piège, le bout fermé?—R. La plupart d'entre nous lattent cela aussi.

Q. Dans presque tous les endroits, c'est un bout de filet?—R. C'est plus dispendieux et quand un homme fournit ses propres engins de pêche, ça prend à peine plus de travail pour finir ces bouts-là cloués avec une latte, que s'ils étaient en filet.

Q. Un grand nombre de personnes nous ont dit qu'il y avait plus à gagner en laissant un gros filet au bout qu'en laissant un espace entre les lattes?—R. Un petit homard sortira par un trou extraordinairement petit. Vous voyez souvent des homards sortir à travers le filet.

Q. Croyez-vous qu'il soit pratique d'élargir les espaces entre les lattes?—R. Oui, quant aux pêcheurs.

Q. Croyez-vous qu'avec un espace d'un demi-pouce les lattes soient trop rapprochées?—R. Je ne crois pas que vous puissiez trouver, dans les environs, des pièges avec des espaces d'un demi-pouce. Un piège qui est latté trop serré ne prendra rien à côté d'un piège bien latté. Je ne crois pas qu'un pouce soit trop large.

Q. Croyez-vous qu'il vaudrait mieux avoir l'espace d'un pouce entre les lattes du bas ou bien devrait-il s'étendre à tout le piège?—R. Ça ne ferait pas de différence. J'aimerais mieux avoir mes pièges lattés à un pouce de distance qu'à un demi-pouce, en ce qui concerne la pêche.

Q. Croyez-vous qu'un pouce serait un bon espace et sur lequel on devrait insister en vue de protéger le petit homard en autant que possible?—R. Je ne puis pas voir comment ça pourrait être avantageux. Alors, ce serait toute une affaire de refaire ces pièges-là. Ce serait presque une impossibilité.

Q. Je ne sais pas si la chose serait possible. Quelle est la durée d'un piège?—R. La durée d'un piège est de six ans.

Q. On croit généralement que la durée d'un piège est de trois ans?—R. Bien, ce sont ceux faits avec des clous de fer et généralement fabriqués par des ouvriers à la pièce ou des pêcheurs qui travaillent une année dans une fabrique et une autre année dans une autre.

Q. Quel percentage de perte éprouvez-vous par les tempêtes et la glace?—R. Parfois il y a considérablement de glace. Si vous allez à deux ou trois brasses d'eau, vous pouvez en perdre quelques-unes et d'autres sont brisés, mais dans cinq brasses d'eau ou plus, vous ne perdez jamais de pièges. Ils peuvent s'user un peu.

Q. Quant au prix, croyez-vous qu'il y ait quelque combinaison pour tenir baissés les prix payés aux pêcheurs pour le homard?—R. Il est probable qu'il y en a entre certains paqueurs.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs en général sont satisfaits de la part qu'ils reçoivent dans les profits?—R. Voilà une autre question difficile. Il est bien difficile de satisfaire qui que ce soit.

Q. Nous avons entendu parler de plaintes continuelles à ce sujet, voilà pourquoi ces questions-là vous sont posées?—R. Il y a une chose que nous voyons. Les fabricants de conserves paquent durant quelques années, et ils deviennent à l'aise à paquer le homard, mais vous ne pouvez pas trouver un pêcheur à l'aise à pêcher et à vendre du homard.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de paquer pour eux-mêmes?—R. Certainement, ils en feraient plus. Notre pays devrait être un pays libre, et l'on devrait permettre au pêcheur de paquer ses homards ou de les vendre, s'il le veut.

Q. Quelle comparaison y a-t-il entre le prix que vous recevez actuellement et ce que vous receviez par le passé?—R. Le prix a été plus bas cette saison-ci comparé à ce qu'il a été il y a quelques années, mais aussi bon qu'il y a deux ans. Auparavant, le prix en était plus bas.

Q. Il y avait une raison à la modicité du prix payé cette année?—R. En autant que je sais, il y en a une, certainement.

Q. Les règlements ont-ils jamais été observés dans ce district; c'est-à-dire, confinant la pêche à une limite de huit pouces, protégeant les homards œuvés et fermant la saison juste à temps?—R. Non, ils ne l'ont jamais été en aucune façon. Nous avons des gens, pas précisément dans ce district, pas dans le comté de Pictou, mais dans le comté de Cumberland qui pêchent durant deux, trois ou quatre jours après la clôture, chaque année. Ils prennent ces homards qui ont nouvellement jeté leur test et les font bouillir. Un homme peut prendre six fois autant de homards, peut-être dix fois autant, dans les derniers jours que dans les dix jours précédents.

Q. Où ces homards-là sont-ils mis en conserves?—R. A l'île à la Selle. Il y a là une fabrique en opération—Burnham & Morrill.

Q. Quelle est la plus petite taille de homard œuvé que vous ayez jamais vue; avez-vous jamais remarqué?—R. J'en ai remarqué d'aussi petits que 7 pouces, mais pas beaucoup.

Q. Où l'on a tenu un compte exact de la chose, l'on dit que sur cent mille il n'y en a pas un de sept pouces portant des œufs?—R. J'en ai vu en quantité de 8 pouces et de 9½ pouces sur lesquels j'oi vu des œufs. Quand ils sont bien gros vous les voyez portant le frai. Je n'en ai pas vu beaucoup.

Q. Au commencement de la saison les homards ne sont pas aussi charnus qu'ils le sont plus tard?—R. Ils sont plus charnus, je dirais, entre le 1er et le dernier de juin.

Q. Si le fabricant de conserves refusait d'accepter les homards œuvés, qu'en adviendrait-il?—R. La plupart des pêcheurs seraient obligés de laver les œufs. Le fabricant serait obligé, alors, de les prendre, parce qu'il ne les distinguerait pas des autres homards.

Q. Est-il difficile de distinguer le homard dont on a enlevé les œufs?—R. Bien, je le crois. C'est tellement difficile que je ne sais pas comment un homme pourrait

s'en apercevoir s'ils ne portaient pas des œufs. Les œufs tiennent bien peu, les œufs sont sur la plus petite chose. Si on les a lavés, comment vous en apercevrez-vous? Vous ne pourriez pas faire la différence.

Q. Ils sont rarement lavés si le fabricant de conserves prend tout ce qu'on lui apporte?—R. Généralement, ils ne sont pas obligés de le faire.

Q. De manière à réglementer la pêche, quelques personnes ont suggéré que les pêcheurs devraient être munis de permis, dont le coût, naturellement, serait nominal; que penseriez-vous de licencier ainsi les pêcheurs dans le but de contrôler la pêche dans ce sens?—R. Je ne vois pas que ça ferait grand bien. Je suppose que ça enlèverait quelques dollars aux pêcheurs, et ils seraient obligés de vous frustrer de quelques homards œuvés de plus pour refaire cet argent.

Q. Je ne crois pas que ce serait une question de dollars, ça ne ferait pas d'imposer une taxe trop élevée, mais seulement une taxe nominale. Cette idée a été suggérée à la commission parlementaire, à la dernière session, l'impression étant qu'un homme, se sentant un pêcheur licencié, serait plus porté à observer la loi, et peut-être à rapporter ceux qui ne s'y conformeraient pas; croyez-vous que ceci aurait quelque effet sur les pêcheurs?—R. Les pêcheurs sont comme les autres hommes. C'est bien difficile pour celui qui fait lui-même une mauvaise action de rapporter un autre faisant la même chose.

Q. Le pêcheur serait licencié, et si pris à pêcher des homards œuvés, perdrait sa licence et serait privé de pêcher à l'avenir?—R. Ce ne serait pas juste de le priver de l'avantage de pêcher le homard.

Q. Pas même s'il violait la loi?—R. Pourquoi ne pas lui imposer une amende. On n'enlève pas le permis des fabriques qui mettent les homards œuvés en conserves, et toutes sortes de homards, on leur impose simplement une amende.

Q. Ils n'ont pas fait cela. Peut-être que si la loi était strictement mise en vigueur ça aurait l'effet voulu?—R. Alors, ce serait encore contre les pêcheurs; ces derniers n'auraient pas où porter leurs homards et ceux-ci ne serviraient de rien à personne. Ils devraient les mettre tous à l'amende. Ils ne devraient pas se borner à un, mais les mettre tous à l'amende. Alors, quand ils auraient fait cela, toute l'affaire serait finie. Si vous fermez les fabriques de conserves parce qu'elles acceptent des homards qu'elles n'ont pas le droit de prendre et faites de même avec les pêcheurs, alors il ne se prendra plus de homards.

Q. Laisseriez-vous aller les choses comme elles vont maintenant?—R. Non, je ne le ferais pas. On devrait faire quelque chose au sujet de ces homards œuvés.

Q. Comment proposeriez-vous de s'y prendre, acheter les homards œuvés des pêcheurs?—R. Ce serait un des moyens à employer. Mais ça semble être une grosse affaire; je ne sais pas comment ça serait.

Q. Ça l'air de payer les gens pour observer la loi?—R. Il y en a en quantité qui sont payés pour observer la loi et qui ne le font pas.

Q. De quelle façon?—R. Je pourrais vous en citer un grand nombre, ce n'est pas nécessaire ici.

Q. Ainsi vous n'auriez pas grande foi dans le système de licences en ce qui concerne les pêcheurs?—R. Je n'y aurais pas grande foi.

Q. Quelle est la majorité de ceux qui pêchent le homard, est-ce de véritables pêcheurs ou est-ce des hommes qui, une fois la pêche du homard terminée, s'occupent de culture?—R. Ce sont des hommes qui cultivent et sont obligés de pêcher pour les aider et pourvoir à leur subsistance. Je crois que probablement ces paqueurs vous diront que les meilleurs pêcheurs qu'ils ont, demeurent ici aussi. C'est de l'argent qu'ils veulent et non pas seulement des homards.

Q. Que pensez-vous se la présente méthode d'émettre des permis pour la mise en conserves?—R. Mon idée de l'émission de ces permis est que tout homme qui peut ouvrir une fabrique de conserves devrait avoir son permis, pourvu qu'il obéit à la loi. Alors, s'il ne pouvait pas mettre sa fabrique en opération, qu'on la laisse tomber; il y aurait dépensé autant d'argent et acquis autant d'expérience.

Q. Croyez-vous que nous serions en droit d'attendre de lui qu'il établisse une fabrique de conserve devant se rapprocher d'un certain modèle?—R. Ce ne serait pas beaucoup demander si vous preniez les autres fabriques comme modèle.

Q. Le modèle devrait être le même pour tout le monde?—R. Si vous preniez en considération toutes les fabriques, ce ne serait pas beaucoup un modèle que vous auriez besoin d'avoir.

Q. Connaissez-vous quelque chose du commerce des homards vivants?—R. Nous n'avons jamais rien eu à faire avec le commerce des homards vivants ici. Les communications par voie ferrée ne sont pas bonnes.

Q. Là où ils ont les facilités voulues, croyez-vous que ce soit une branche de l'industrie plus payante pour les pêcheurs?—R. Ça l'est certainement, il n'y a pas de doute là-dessus.

Q. Qui fixe le prix payé pour les homards?—R. Les fabricants de conserves. Jusqu'à un certain point naturellement, quand il y a un lot de fabricants après un homme celui-ci peut enchérir les uns sur les autres et peut-être obtenir une augmentation.

Q. Alors il y a surenchère?—R. Oui, mais généralement les fabricants de conservees disent qu'ils peuvent donner tant et ça règle la question. Vous ne pouvez pas les paquer vous-même, et il vous faut vendre vos homards ou ne pas en prendre.

Q. Faites-vous les affaires au comptant, en général?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs ont-ils l'habitude d'obtenir des avances des fabricants de conserves?—R. Un bon nombre de pêcheurs en obtiennent, je crois, mais c'est considéré du comptant dans tous les cas. Ils sont considérés bons pour du comptant en aucun temps.

Q. Que penseriez-vous de faire disparaître tout à fait la limite de taille, ça semble difficile de mettre en force?—R. Je crois que ça l'est.

Q. Mais insister sur des espaces modérés entre les lattes du piège, disons, comme vous le suggérez, un pouce?—R. Bien, je n'y trouverais pas grand mal, mais si vous commencez immédiatement, les fabricants de conserves qui possèdent leurs propres engins de pêche se trouveront sans doute embarrassés; déplacer une ou deux lattes sur un piège serait suffisant.

Q. Et puis, en plus de ce que vous avez déjà mentionné, abréger la saison au 1er de juillet ou au dernier de juin; comment ceci vous toucherait-il?—R. En autant que je puis voir, je crois que ce serait tout aussi bien. A partir du dernier de juin au 7 de juillet, il n'y a pratiquement rien à faire avec la pêche du homard. Ensuite, il y a trois ou quatre jours durant lesquels nous avons les homards à nouveau test et un travail beaucoup plus fort nous est imposé. L'on doit retourner sur les fonds mous pour avoir ces homards à nouveau test et remonter dans les baies et dans les anses. Par exemple, l'on doit remonter, parfois, jusqu'à l'embouchure de la rivière, pour prendre le premier.

Q. Croyez-vous que l'on devrait continuer à pêcher dans les baies et les anses, ou bien devrait-on limiter la pêche à une certaine profondeur d'eau, au large?—R. Je ne vois pas comment vous pourriez faire cela.

Q. Quelques personnes prétendent que cette pêche devrait être défendue?—R. Si un certain espace pouvait être réservé pour la reproduction du homard mais vous ne pourriez pas faire cela. Il vous faudrait un cutter chargé de fusils pointés pour en éloigner les hommes, parce que, certainement, ce serait la place pour les homards.

Q. Ne croyez-vous pas qu'une proportion injuste de homards œuvés est prise dans ces conditions?—R. Actuellement?

Q. Oui.—R. Mais certainement.

Q. Je ne crois pas avoir autre chose à vous demander?—R. Puis-je faire quelques propositions?

Q. Vous êtes parfaitement libre de le faire; c'est ce que nous voulons?—R. Je crois que les pêcheurs devraient être forcés de placer une bouée qui s'élèverait au

moins trois pieds au-dessus de l'eau, pour marquer leurs engins de pêche, et ils ne devraient pas avoir des lignes dormantes de plus de trois rouleaux de corde, il y a 120 brasses dans un rouleau.

Q. Combien, de pièges ça représenterait-il?—R. Ça dépendrait de l'eau. Si vous pêchiez à l'eau basse vous ne pourriez pas éloigner vos pièges autant, et la chose à considérer, c'est la profondeur de l'eau. Si dans dix brasses d'eau, ça voudrait dire moins sur la même ligne. A l'eau basse, ils seraient beaucoup plus près. Il y a des gens qui partent le printemps et tendent leurs lignes avec n'importe quelle sorte de bouées. Un autre homme arrive ensuite, et ces bouées seront probablement sous l'eau ou seulement à 6 pouces au-dessus de l'eau et ne paraîtront presque pas; vous ne les apercevriez pas quand la marée est de l'est. Quand le premier a placé sa ligne la marée était en plein nord-est. L'autre posera ses lignes par-dessus celles du premier. Quel est le résultat? C'est beaucoup d'ouvrage, vos lignes sont coupées et ça fait de la mauvaise besogne. Ou bien, un homme enfilera ses lignes de façon que vous ne pourrez pas voir d'un bout ou de l'autre. Deux ou trois hommes y courront, avant le jour, pour y mettre les pièges, et se croiseront les uns les autres. L'on ne voit pas les bouées, et les lignes sont tellement longues que vous ne pouvez pas voir à l'autre bout pour découvrir, d'après leurs bouées, de quel côté elles vont.

Q. Croyez-vous qu'il soit nécessaire de fixer une date pour l'ouverture de la saison? La nature n'y pourvoit-elle pas? Pourquoi ne serait-ce pas aussi bien à compter du 1er janvier que du 1er mai?—R. Je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas. Ça ne fait pas de différence ici, jusqu'où ça va, il y en a qui se préparent avant le temps. Si un homme viole la loi, ou 20 ou 30, je ne vois pas que ça fasse de différence. L'hiver dernier, il y avait une quantité de pêcheurs qui se préparaient avant le temps. Leurs engins de pêche étaient bien installés et ils étaient prêts quand la pêche a commencé, et ceux qui sont venus après n'eurent qu'à prendre ce qui restait de terrain.

Q. Croyez-vous que le nombre d'engins de pêche en usage par une fabrique de conserves devrait être limité?—R. Un homme qui prend un permis pour une fabrique peut faire usage de trois, quatre ou cinq cents barques s'il le veut. Mais, pour celui qui ne peut pas en avoir un? Je crois qu'un homme devrait être capable de conduire ce qu'il peut décemment, en autant qu'il peut se le procurer. Notre pays devrait être un pays libre et un homme, aussi longtemps qu'il observe la loi, devrait être capable de faire ce qui lui convient.

Q. Croyez-vous que le nombre d'engins de pêche employés par une barque devrait être limité? Il y a des barques qui emploient 500 pièges?—R. Je n'aimerais pas à dire. Je crois que 200 pièges sont assez pour un homme. Celui qui veut tendre 500 pièges est une espèce de cochon. Il retirera probablement 200 pièges une journée et 200 le lendemain, et il y a deux ou trois coups de filet à chaque piège. Il pourrait aussi bien avoir 3 barques pour ces 500 pièges, comme une seule. Voilà la différence; il prend la place d'un autre. J'ai connu des gens qui prenaient du terrain et n'y mettaient jamais un piège. L'autre serait obligé de s'en aller. Il dira: "J'ai le terrain et je vais y mettre des pièges." Il me faudrait m'en aller quelque part ailleurs. Vous parliez de prendre des homards œuvés et de les rejeter. Je les ai maniés moi-même cet été.

Q. Vous avez retenu les homards femelles dans votre piège et surveillé ce qui leur arriverait?—R. En effet. J'ai eu des homards œuvés dans mon piège durant trois semaines, et les ai gardés là; ils n'ont jamais frayé. Le homard, d'après ce que j'en sais, ne rejette pas son frai.

Q. Non, il éclot sur le homard?—R. Il éclot sur le homard et tombe graduellement. Cet été j'ai marqué des homards œuvés et les ai rejetés. Après combien de temps croyez-vous, ai-je repris ces mêmes homards? J'ai dit aux autres pêcheurs autour de moi aux environs, les marques que j'avais faites sur les homards.Une semaine et cinq jours plus tard le premier a été pris, autant que je puis me rappeler, précisément où je l'avais mis. Les derniers que j'avais marqués, je ne les ai jamais pris et je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un les eût pris. Le homard repris était

à tous égards, le même que lorsque je l'ai relâché, et ne portait aucun signe de l'éclosion du frai.

Q. Y a-t-il quelque endroit ici où l'on peut établir des parcs? Beaucoup de gens pensent que le meilleur moyen de tirer profit des œufs est d'y enfermer les homards femelles?—R. Il y a certainement une aussi bonne place que l'on puisse désirer pour un parc. Vous auriez besoin d'un endroit où il n'y eût pas trop de perche.

Q. Et d'une étendue considérable, parce que nous ne pourrions pas entasser le homard?—R. Si les parcs n'étaient pas brisés par le mauvais temps il n'y aurait pas de difficulté à les mettre dans la baie.

M. MACKENZIE.—Je crois que la solution de la difficulté est d'avoir plus de homarderies. Il n'y a pas de raison pourquoi nous ne devrions pas avoir une homarderie ici, et sauver le frai.

Le TÉMOIN.—Si les homarderies font éclore les œufs. Quel percentage des œufs feront-elles éclore?

Le COMMISSAIRE.—On éclora pratiquement tout le frai qui sera apporté à la homarderie en bon état? Il y a une grande différence dans la manière dont les œufs sont enlevés. S'ils sont enlevés rudement, les œufs sont détruits. De plus, si les œufs sont exposés au soleil ou à une température élevée, ils ne vivront pas longtemps. Ils doivent être apportés à la homarderie très rapidement. Dans le cas de gens comme M. Baker, du Cap Breton, qui est une autorité, les meilleurs résultats sont obtenus des parcs. C'est-à-dire, ils prennent le homard femelle, et le mettent dans le parc où ils lui laissent éclore ses œufs.

Le TÉMOIN.—Certainement, c'est le moyen naturel, c'est la bonne manière.

M. MACKENZIE.—S'il y avait une homarderie ici, on sauverait cent millions d'œufs de plus.

Le TÉMOIN.—J'ai vu des seaux de frai enlevés et jetés par-dessus le quai à la homarderie; ils ne sont jamais venus les chercher. J'ai vu du frai mûr arraché et jeté. Ils semblaient monter ici et aller seulement à quelques fabriques.

M. KITCHING.—Il y a dix fabriques dans un rayon de dix milles, au bout de ce cap, ici.

Le COMMISSAIRE.—Le paquage a-t-il atteint la moyenne le long de cette section?

M. MACKENZIE.—Dans cette section, mais pas plus loin du côté de Pictou.

M. KITCHING.—Il y a une fabrique qui a mis en conserves environ 1,400 caisses. Le paqueur m'a dit qu'il obligeait les pêcheurs à rejeter tout homard œuvé pris, mais il dit qu'au moins 60 pour 100 des homards étaient au-dessous de 7 pouces.

Le TÉMOIN.—Je sais qu'ils ennuient leurs pêcheurs. Ils sortent les homards dans des caisses à claire-voie, et quand la pêche devient plus rare ils prennent les homards œuvés.

Par le Commissaire:

Q. Il semble y avoir une disposition quelconque de la part des pêcheurs de la côte de prendre soin des homards œuvés?—R. Il y en a certainement parmi ceux-là qui possèdent leurs propres engins de pêche, et il devrait en être ainsi, parce que lorsqu'un homme tue sa poule il ne peut pas s'attendre à ce qu'elle lui ponde encore des œufs.

Le témoin est renvoyé.

JOHN W. MYERS, paqueur rivière John, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Sur quel point désirez-vous vous exprimer?—R. En ce qui concerne la conservation des homards œuvés. Vous avez besoin d'un port ou de quelque place semblable, n'est-ce pas?

Q. L'on veut un endroit muni d'une sortie étroite, que l'on pourrait clôturer?—C'est joliment difficile de trouver cela le long de la côte.

Q. L'on ne peut trouver des endroits convenables partout, mais n'y a-t-il pas des localités où la côte est accidentée comme elle l'est ici, où vous pourriez en trouver?—R. En certains endroits. Dans la plupart des endroits le long de cette côte, je suppose que vous ne trouveriez pas. C'est très rude le long de cette côte et en mains endroits il est très difficile de conserver des engins de pêche.

Q. L'on a besoin d'une grande étendue, avec profondeur d'eau suffisante, et assez étroite à l'embouchure pour la clôturer. Les homards ne doivent pas être entassés ou ils se détruiront les uns les autres.—R. C'est assez difficile de trouver un endroit comme cela. S'il y avait une homarderie, ce serait beaucoup mieux.

Q. Vous croyez qu'une homarderie est meilleure qu'un parc?—R. Oui, beaucoup meilleure.

Q. De quelle manière?—R. Vous pourriez disposer de vos œufs tous les jours.

Q. Vous le pourriez aussi avec un parc?—R. Mais dans un parc il y en aurait une quantité de détruits.

Q. Comment?—R. Parce que vous ne pourriez pas avoir d'endroits convenables.

M. LANGILLE.—Excusez-moi, il y a un endroit entre Tatagamouche et Brûlé où vous pourriez établir un parc, mais il n'y entre presque pas d'eau fraîche.

Le COMMISSAIRE.—Quelle est la profondeur de l'eau?

M. LANGILLE.—Il y a un chenal de quatre pieds, un chenal très large avec une petite sortie. L'étendue de l'intérieur est de plusieurs acres, il y aurait au moins dix acres. De grosses goélettes y entraient, mais maintenant qu'il y a un pont audessus, elles ne peuvent pas y entrer.

Le TÉMOIN.—Mais il y vient beaucoup d'eau fraîche.

Par le Commissaire:

Q. Y trouve-t-on des homards maintenant?—R. Oui, on y en trouve actuellement. On les prend au printemps ou en aucun temps. Ils tendent leurs pièges du pont. Je les y ai vus à l'automne.

Q. Vous désirez être inscrit comme favorisant l'établissement d'un plus grand nombre de homarderies?—R. Je le désire, monsieur.

Q. Je suppose que les conditions sont à peu près les mêmes avec vous comme avec ces autres messieurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Les règlements ont-ils jamais été observés dans vos environs?—R. A peu près de la même manière qu'ils l'ont été par les autres.

Q. Jusqu'à quelle taille?—R. Environ huit pouces.

Q. Dans votre cas, les homards de moins de huit pouces ont-ils été épargnés?—R. Non, nous les avons tous pris.

Q. Et les homards œuvés aussi?—R. Bien, oui.

Q. C'est-à-dire que les règlements n'ont jamais été observés?—R. Non.

Q. Ont-ils jamais été observés?—R. Pas strictement, je suppose qu'ils l'étaient à un certain point.

Q. Ils l'étaient dans les commencements?—R. Oui, il y en a eu quelques-uns de rejetés. La difficulté est qu'un bon nombre de pêcheurs enlèvent les œufs.

Q. Il est très difficile de découvrir le homard dont les œufs ont été enlevés?—R. Ils sont joliment difficiles à reconnaître.

Q. Je suppose qu'où vous maniez une grande quantité de homards, cette découverte est difficile à faire?—R. A certains temps, vous pouvez les reconnaître, mais souvent vous passez par-dessus une grande quantité.

Q. Quel percentage des homards apportés à votre fabrique portent des œufs?—R. Je puis dire quelque chose comme trois ou quatre par cent.

Q. Le percentage en est plus considérable durant une partie de la saison que durant une autre?—R. Oh, oui.

Q. A quelle époque en trouvez-vous le plus?—R. Dans la dernière partie de la saison.

Q. Que pensez-vous de la méthode actuelle d'émettre des permis?—R. Je crois que la manière dont les permis sont émis maintenant est la meilleure.

Q. C'est-à-dire en en restreignant le nombre?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque chose à gagner en restreignant le nombre des permis et en ne restreignant pas le nombre des engins de pêche?—R. Je crois que ça devrait être limité aussi.

Q. De quelle manière vous y prendriez-vous?—R. J'allouerais tant d'engins de pêche par barque.

Q. Quelle devrait être la limite du nombre de barques?—R. Cela dépendrait en grande partie de l'étendue de la fabrique sous ce rapport. Mais je crois qu'en général les pêcheurs emploient trop d'engins de pêche. Quatre ou cinq cents pièges, c'est trop pour qu'un homme y voie. Il ne peut s'occuper de ces pièges comme il le devrait.

Q. Y a-t-il autre chose sur quoi vous désirez parler?—R. Il n'y en a pas que je sache.

Q. Vous croyez que le système actuel de permis devrait être continué, que le nombre de permis devrait être limité, mais on pourrait limiter la quantité d'engins de pêche employés par quelque fabricant de conserves que ce soit?—R. Oui, monsieur, je le crois.

Q. Que pensez-vous des diverses propositions soumises: fermer tout à fait, ou fermer par sections, ou bien abolir le règlement touchant la limite de taille, et quelque peu abréger la saison?—R. Je crois qu'il vaut mieux abréger la saison.

Q. A quel temps en placeriez-vous la limite?—R. A partir du 1er mai au dernier juin.

Q. Limiter la pêche à deux mois?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre moyen des jours de pêche ici, le long de la côte?—R. C'est difficile d'y arriver à cause des tempêtes. Certaines saisons nous en avons plus que d'autres.

Q. Quelle serait la moyenne, l'un portant l'autre?—R. Un peu plus de deux mois.

Q. Mais vous n'avez que deux mois de pêche?—R. Du commencement, vous voulez dire, du 20? Je ne pourrais pas dire.

M. LANGILLE.—Je pourrais dire que nous perdons une moyenne de trois jours par saison. C'est-à-dire un bon homme perdra cela. D'autres hommes perdront beaucoup plus que cela.

Le COMMISSAIRE.—Il y certains endroits où la côte est très rude, où, en moyenne, ils ne prennent que 35 jours de pêche.

Le témoin est renvoyé.

JAMES MACKENZIE, paqueur, rivière Jean, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où est située votre fabrique de conserves?—R. Sur la côte nord. Je crois qu'on l'appelle la côte d'en arrière.

Q. Vous avez entendu les dépositions des autres messieurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Vos opinions concordent-elles avec la plus grande partie de cette preuve?—R. Oui.

Q. Différez-vous d'opinion avec eux sur quelques points?—R. Non, rien du tout.

Q. Désirez-vous émettre quelque idée particulière en ce qui concerne les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Quelle est votre idée?—R. Je voudrais que l'on assermente chaque pêcheur, chaque peseur et chaque fabricant de conserves.

Q. Vous les mettriez sous serment de ne pas prendre le homard œuvé?—R. Oui, et les affaires s'arrangeront, alors. Je ne crois pas que personne n'aura besoin de s'inquiéter alors, de mettre des lattes à un pouce ou à dix pouces de distance. Les affaires prendraient soin d'elles-mêmes si les homards œuvés étaient complètement protégés. Si un homme manque à son serment qu'il en subisse les conséquences.

Q. Devant qui prêteraient-ils serment?—R. Devant les magistrats des villages.

Q. Il faudrait qu'il y eût quelque registre; comment sauriez-vous si un homme a tenu son serment ou non?—R. Quand les officiers visiteraient les fabriques.

Q. Ne serait-il pas plus simple d'adopter le système de licences?—R. Ça pourrait valoir la peine d'essayer.

Le témoin est renvoyé.

La commission est ajournée.

PICTOU, 9 août 1909.

GEORGE W. ATKINS, paqueur Pictou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous fait le paquage du homard?—R. 18 saisons.

Q. Avant cela que faisiez-vous?—R. Je pêchais les homards.

Q. De combien de fabrique de conserves avez-vous le contrôle?—R. Trois.

Q. Où sont-elles situées?—R. Une à Little-Harbour, comté de Pictou; une à Gull-Rock, île Caribou; et une à West-End, île Caribou.

Q. Y a-t-il plusieurs autres fabriques licenciées dans vos environs?—R. Oui, il y en a.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Dix-huit à Gull-Rock, 8 à Little-Harbour et 10 à West-End, Caribou.

Q. Environ combien de mains employez-vous à terre?—R. Hommes et femmes? Vingt-trois à Gull-Rock, 10 à Little-Harbour et 50 à West-End. Ceci ne comprend pas les cuisiniers, mais seulement la main-d'œuvre. Il y a 4 cuisiniers en tout.

Q. La plupart des barques vous appartiennent-elles?—R. Toutes moins 7.

Q. Il n'y en a que 7 qui se servent de leur propre attirail de pêche?—R. Sept qui se servent de leur propre attirail de pêche.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année dans ces trois fabriques?—R. Nous en avons rempli 605 grosses caisses à Gull-Rock, 315 à Little-Harbour et 367 à West End.

Q. Comment ces chiffres-là comparent-ils avec votre paquage de l'an dernier et de l'année précédente?—R. Ça baisse toujours. Le paquage de l'an dernier était de 1,650 caisses, et l'année précédente, en autant que je puis me rappeler, d'environ 1,480.

Q. Quel est le plus fort paquage que vous ayez jamais fait?—R. L'an dernier.

Q. Quand commencez-vous à pêcher, une année portant l'autre?—R. Ce n'est qu'il y a deux ans que nous ayons paqué le 20 d'avril, et toutes les autres années à partir du 5 en montant, jusqu'à aussi tard que le 25 de mai. C'était à cause de la glace.

Q. Combien de pièges employez-vous par barque?—R. Tout le temps, maintenant, de 225 à 290 et 300. Quelques-uns de ceux qui ont leurs propres engins de pêche, en emploient jusqu'à 400, mais mes barques, pas plus que cela.

Q. Considérez-vous que c'est suffisant pour une barque?—R. C'est assez.

Q. Etes-vous d'opinion qu'il n'y a pas deux hommes qui peuvent tendre 400 pièges et y voir convenablement?—R. Je le croirais.

Q. Les pêcheurs pêchent-ils dans une profondeur d'eau uniforme durant toute la saison?—R. Non, monsieur. La plupart des pêcheurs changent de place au premier mouvement.

Q. Changent de place pour aller dans l'eau basse?—R. Oui.

Q. Quelle est l'eau la plus basse dans laquelle ils pêchent?—R. Je pourrais dire environ trois brasses et demie.

Q. Quelle sorte de fond choisissent-ils quand ils peuvent l'avoir?—R. Un fond dur.

Q. Quelle est la proportion des homards que vous prenez qui soit au-dessous de la limite de taille légale de 8 pouces ? Les homards ont été mesurés cette année, n'est-ce pas?—R. L'officier a fait le tour et les a mesurés à ma fabrique.

Q. Alors, quelle est d'après vous la proportion en-dessous de 8 pouces ?—R. Il y en aurait un bon nombre en-dessous de 8 pouces.

Q. Ici, vous portez tous vos homards œuvés à la homarderie, n'est-ce pas?—R. Oui, je le fais tous les jours.

Q. Sur chaque cent, combien y aurait-il de homards œuvés?—R. Oh, bien, il y en a plus à certaines années qu'à d'autres. Cette année-ci a été une année terrible pour les homards œuvés. Au commencement de la migration il y en avait au moins un quart durant les trois premières semaines.

Q. C'est une migration très considérable?—R. Oui.

Q. Etait-ce les trois premières semaines de mai?—R. Oui, ils étaient pris plus au large.

Q. Comment est-ce généralement; prenez-vous une plus grande quantité de homards œuvés au large ou au bord?—R. Au large, durant les trois premières semaines de pêche, et ensuite, vers la fin de la saison ils viennent au bord.

Q. La homarderie fonctionne-t-elle du commencement de la saison jusqu'à la fin? —R. Du commencement, aussitôt que le premier poisson est pris.

Q. Jusqu'au 10 de juillet, quand on ferme?—R. Ils sortent les œufs après cette date, mais ne ramassent plus le frai.

Q. Et c'est généralement le cas que vous prenez la première migration de poissons œuvés en mai, et puis les autres plus tard au bord?—R. L'an dernier il n'y en avait pas en aussi grande quantité au commencement de la saison. Il y en aurait plus à la fin, vers juin.

Q. C'était en 1908?—R. En 1908.

Q. Comment sont-ils généralement?—R. Presque toujours, durant les trois premières semaines, la pêche au large est une bonne migration de poisson.

Q. Quelle sorte de poisson, en général, est le homard œuvé?—R. Il est de bonne taille; il n'y en a pas beaucoup en dessous de 9 pouces.

Q. Quel est le plus petit que vous ayez jamais remarqué?—R. Je me rappelle, cet été, en avoir mesuré un de 7½ pouces.

Q. C'est très rare?—R. Oui.

Q. La majorité d'entre eux sont gros?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque partie de la saison où vous considéreriez les homards impropres à l'alimentation?—R. Oui, dès qu'ils ont jeté leur test.

Q. Durant qu'ils ont le test tendre?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle sorte de piège employez-vous?—R. Je me sers de ce qu'ils appellent le piège à compartiments, je suppose que vous le connaissez, et de quelques pièges à deux têtes.

Q. Trouvez-vous beaucoup de différence dans leurs qualités respectives?—R. Le piège à compartiments pêche mieux.

Q. C'est-à-dire, il retient le poisson qu'il prend?—R. Il retient le poisson. Quand la saison arrive, les petites perches entrent et mangent l'appât, et si la perche enlève l'appât du piège à deux têtes, le homard sort, mais il ne sort pas autant du piège à compartiments.

Q. Quelle distance laissez-vous entre les lattes dans votre piège ?—R. La largeur d'un manche de petite hache, mais il y en a qui sont plus petits que d'autres.

Q. Il y a des plaintes de divers endroits que la distance entre les lattes est seulement d'un demi-pouce ?—R. Les nôtres dépassent un demi-pouce.

Q. Nombre de personnes ont suggéré comme moyen de protection pour les petits homards, et pour permettre à un plus grand nombre de s'échapper, que les lattes fussent fixées à une distance un peu plus grande qu'elles ne le sont?—R. Le filet, dans le bout, le permettrait plutôt.

Q. De quelle grandeur faites-vous votre filet ?—R. Environ deux pouces et demi, mesure à extension.

Q. Et vous croyez qu'au moyen du filet dans la tête plus de homards peuvent sortir que par les ouvertures entre les lattes ?—R. Oui. Je vais vous dire, si vous pêchez le homard et qu'une maille du filet soit rompue, vous ne prendrez jamais un homard dans ce piège-là ; ils s'échapperont tous.

Q. L'on propose de protéger les plus petits homards parce qu'on en met en conserves évidemment une proportion injuste, quelle grandeur de filet, croyez-vous, serait

équitable pour arriver à ce but ? En quelques endroits on met en conserves jusqu'à des homards de trois pouces ?—R. Nous ne faisons pas cela. Je ne crois pas qu'ils peuvent mettre en conserves un homard de trois pouces. Où prendraient-ils la chair, des pinces ?

Q. Là où l'on paque de 18 à 20 homards à la boîte d'une livre, ils sont joliment petits ?—R. Je n'ai jamais vu cela.

Q. Quel en serait l'effet, si la limite de taille était strictement mise en force ?—R. Ça fermerait toutes les fabriques. Oui, monsieur, c'est ça que ça ferait.

Q. Maintenant quant à la méthode d'émettre des permis : En vertu des présents règlements le nombre des permis est limité. Le ministère n'émettra pas un nouveau permis à moins que ça ne soit à un groupe de pêcheurs qui forment une association et paquent les homards d'après le plan coopératif, y a-t-il quelque association semblable dans vos environs ?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est votre opinion de l'émission des permis ?—R. Je vous dirais, n'en émettez plus.

Q. Pas plus qu'il y en a à présent ?—R. Non. J'ai des raisons pour cela.

Q. Quelle raison donneriez-vous ?—R. Les pêcheurs se rassemblent, en parlent entre eux, et disent que le fabricant de conserves fait une fortune et autre chose semblable, et qu'eux, ils ne reçoivent rien pour leur poisson.

Q. Nous entendons beaucoup de cela ?—R. Ils devraient se réunir et se bâtir des fabriques à eux. La première chose qu'ils découvriraient, c'est qu'ils n'ont pas le capital pour cela, et ils n'en feraient qu'un fiasco, après deux ans.. Le pêcheur est bien payé pour ses homards. J'ai payé à un pêcheur, $600 l'an dernier à Gull-Rock.

Q. C'est-à-dire deux hommes dans une barque ?—R. Un homme seul, à raison de $3 du cent livres, il avait ses engins de pêche à lui.

Q. C'était l'an dernier ?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette année le prix est tombé ?—R. J'ai baissé de 15 cents. Cette année j'ai payé à quelques-uns $450 par barque.

Q. A quel taux par cent ?—R. $2.85.

Q. Etait-ce le prix général ici ?—R. C'était le prix payé par Logan et moi, et tous les autres, c'était général.

Q. Les pêcheurs se plaignent, naturellement, qu'il y a une entente de la part des fabricants de conserves pour tenir les prix bas, y a-t-il quelque chose comme cela à votre connaissance ?—R. Non, il n'y en a pas. Les fabricants de conserves courent de grands risques, et cette année nous n'avons pas fait une piastre.

Q. Dans quel état est la pêche du homard maintenant, comparé avec ce qu'elle était lorsque vous avez commencé à pêcher ?—R. Bien, quand j'ai commencé à pêcher il y a 32 ans au port de Brulé, Burnham & Morrill avaient une fabrique là.

Q. Ça c'est à la rivière John ?—R. C'est la fabrique du Cap John maintenant. Les homards étaient alors en abondance. Nous n'employions pas autant de barques, mais il n'y avait pas de fabriques. La fabrique suivante était à l'anse Macdonald, et l'autre ensuite était Pugwash. Maintenant, il y a tant de fabriques de plus, et le paquage l'an dernier était plus considérable qu'il ne l'avait été pour des années et des années.

Q. Les homards sont-ils aussi gros aujourd'hui que lorsque vous avez commencé à pêcher ?—R. Non, monsieur, ils ne sont pas si gros.

Q. Avez-vous dû pêcher avec un plus grand nombre d'engins pour maintenir votre paquage ?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous constaté une différence notable dans la moyenne des poissons ces cinq ou dix dernières années ?—R. Non, monsieur.

Q. Attribuez-vous ceci à la homarderie avoisinante ?—R. Oui, c'est notre prétention.

Q. Quelles sont les raisons qui vous font croire que la homarderie fait du bien ici ?—R. Bien, le paquage se maintient.

Q. Trouvez-vous des bancs de homards de même taille et de même qualité?—R. Oui, des milliers de même taille.

Q. Ce qui vous porte à croire qu'ils ont été établis à une époque quelconque?—R. Oui, monsieur.

Q. Les conditions locales ici sont-elles favorables à l'établissement de parcs, beaucoup de personnes sont d'opinion que les parcs ont une valeur toute aussi grande que les homarderies?—R. Voulez-vous dire comme le parc Baker?

Q. Oui. Les conditions le long de la côte ici permettraient-elles l'établissement de parcs semblables?—R. Non.

Q. Il vous faut une étendue d'eau salée considérable, profonde de deux ou trois brasses, dont on puisse fermer l'entrée afin d'y retenir les homards ?—R. Il n'y a aucun endroit convenable d'ici à Merigomish; passé là, je ne sais pas comment ce serait.

Q. A-t-on jamais appliqué dans ce district les règlements sur la taille?—R. Non, monsieur.

Q. Est-il vrai, d'après vous, qu'il faille un plus grand nombre de homards à l'automne qu'en mai et en juin pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il vrai que les fabricants de conserves soient forcés d'accepter des homards de taille inférieure de peur de perdre leurs pêcheurs ; est-ce que les hommes pêcheraient s'ils étaient forcés de respecter la limite de taille ?—R. Non, monsieur, ils ne le feraient pas.

Q. Combien vous faut-il de homards pour remplir une boîte d'une livre?—R. Environ quatre et demi en juin, et peut-être quatre et trois quarts en mai.

Q. Et ils sont plus charnus en juin?—R. Oui, monsieur, c'est l'époque de la saison où ils sont le plus gros.

Q. Entre autres choses, on a suggéré qu'un moyen de faire respecter par les pêcheurs le règlement quant aux homards œuvés et à la taille serait de leur donner des permis tout comme aux fabricants; qu'en pensez-vous, gagnerait-on quelque chose en accordant des permis aux pêcheurs?—R. Non, ils laveraient les homards au large pour enlever le frai.

Q. Le ministère a reçu en différents temps diverses suggestions émanant de personnes intéressées à l'amélioration des pêcheries. L'une de ces suggestions est de tout fermer pendant un certain nombre d'années, de n'octroyer aucun permis, de ne faire aucune mise en conserves ; que pensez-vous de cela ?—R. Eh bien, ce serait un recul formidable pour les paqueurs et le pays qui y ont versé des millions.

Q. Naturellement, on a idée que dans l'intervalle, la pêcherie se ressaisirait et deviendrait plus prospère que jamais?—R. Oui, et alors on inonderait le marché à $3 la caisse environ.

Q. La Commission sur les Pêcheries de Homards de 1898 a recommandé la création de réserves temporaires: c'est-à-dire la fermeture par districts, fermant la pêche dans un district pendant un certain nombre d'années, puis dans un autre et ainsi de suite?—R. Ça ne ferait pas. J'ai lu la chose.

Q. On a suggéré encore de supprimer complètement la limite de taille, et par contre de régler les pièges de façon à permettre à un plus grand nombre de homards de s'échapper. Beaucoup, la plupart même des pièges actuellement employés ne permettent pas aux petits homards de s'échapper.—R. Mais les pêcheurs iraient arranger les lattes tous les jours.

Q. Si les pêcheurs étaient sous permis il serait possible de les suivre de très près et d'empêcher de pêcher celui qui aurait violé la loi. Dans tous les cas le projet est de supprimer la limite de taille et, si possible, de régler l'intervalle des mailles ou des cerceaux, et de raccourcir la saison de dix jours, en faisant tout cesser le premier de juillet.—R. En supprimant les dix jours?

Q. C'est la suggestion qu'on a faite, je crois que vous verrez nombre de ces choses dans votre copie des dépositions?—R. Oui, je les ai toutes lues. Eh bien, ce sont les dix jours pendant lesquels le paqueur fait son argent quand il en fait.

Q. A certains endroits?—R. Oui.

Q. Il y a des endroits où les paqueurs et les pêcheurs également se sont accordés pour dire que ça ne ferait pas de différence?—R. Je suis propriétaire de tous mes pièges, engins, de tout l'outillage, $10,000 peut-être, et il me faudra peut-être jusqu'au dernier jour de juin pour couvrir ces $10,000 et payer mes frais; je ne ferai pas un seul dollar. Si j'ai les dix jours additionnels après être rentré dans mes déboursés, je pourrai alors réaliser un assez joli bénéfice, je n'aurai qu'à payer pour mon poisson durant la saison. Ça pourrait faire peut-être pour la côte sud où l'on ne prend pas de homards pendant dix jours.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible et juste d'établir un modèle pour les fabriques, de vouloir l'observance de règlements exigeant que les fabriques paquent de certaine façon, que les tables soient construites d'après un certain modèle, qu'elles soient tenues propres et ainsi de suite?—R. Oui, il faut que nous fassions cela.

Q. Avec quoi couvrez-vous vos tables?—R. Je les couvre de zinc et mes râteliers sont de bois corroyé. La chair ne vient jamais en contact avec le zinc.

Q. Croyez-vous que l'on devrait inspecter le produit des fabriques de conserves, c'est-à-dire le homard en boîte?—R. Bien, l'acheteur le fait.

Q. L'acheteur le fait chaque fois, mais cette inspection n'est pas une inspection officielle. Naturellement l'acheteur le fait toujours et il s'en rapporte en grande partie à la personne avec laquelle il fait affaire. Les pêcheurs feraient-ils plus d'argent si on leur permettait de mettre en conserves?—R. Non, monsieur, ils en feront moins.

Q. Quel prix donne-t-on du homard dans votre district à ceux qui pêchent avec vos engins?—R. $1.25 le quintal.

Q. Et à ceux qui pêchent avec leurs propres engins?—R. $2.85.

Q. Et la plupart des hommes viennent de la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui, monsieur.

Q. Leur voyage est payé, aller et retour?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais entendu les pêcheurs d'ici se plaindre de ce qu'ils n'obtenaient pas assez pour leurs homards?—R. Oui, monsieur, je les ai entendus se plaindre, pas tous, mais quelques-uns.

Q. Est-il vrai que les pêcheurs aient jamais perdu leur prise de homards par suite du refus des fabricants de conserves de l'accepter?—R. Non, monsieur, pas dans notre district.

Q. On a allégué qu'en certains cas les pêcheurs avaient subi des pertes du fait que les fabricants n'avaient point exploité leurs fabriques, avez-vous eu connaissance de cas semblables?—R. Non, monsieur.

Q. C'est là ce qui a conduit à l'adoption du règlement sur le permis coopératif, cette plainte que les fabricants refusaient parfois d'acheter les homards et que les pêcheurs subissaient des pertes?—R. Pas dans notre district.

Q. Quel marché les pêcheurs de ce district trouveraient-ils pour leurs homards si les fabriques étaient fermées?—R. Aucun marché dans ce district pour le paquage et ils ne pourraient pas les expédier vivants.

Q. Pour quelle raison?—R. Ils ne vivent pas.

Q. A-t-on jamais essayé?—R. Oui, monsieur. Nous avons eu grand'peine à les garder vivants pour les faire bouillir par une journée de chaleur. Il faut prendre beaucoup de soins.

Q. Croyez-vous qu'il y ait aucune différence entre les homards que vous prenez ici et ceux qu'on prend sur la côte de l'Atlantique?—R. Oui, monsieur, les nôtres sont bien moins fermes et meurent bien plus aisément.

Q. Parce qu'ils sont pris dans une eau plus tiède?—R. Parce qu'ils sont pris dans une eau moins froide et qu'ils ont moins de vigueur.

Q. A-t-on essayé de les expédier d'ici vivants?—R. Non, je n'ai jamais essayé de les expédier vivants. On les a bouillis et on les a expédiés ainsi, mais ça n'a pas été un succès.

Q. Fait-on beaucoup de pêche ici après la clôture de la saison?—R. Bien, pas beaucoup dans notre district, un peu à Little-Harbour.

Q. Est-ce qu'on abandonne beaucoup d'engins dans l'eau? A certains endroits nous avons découvert qu'on avait l'habitude de ne pas retirer l'ancien attirail et qu'on le laissait dans l'eau?—R. Oui, il y en a pas mal.

Q. Les fabricants se plaignent de ce que très souvent à la fin de la saison les pêcheurs décampent sans se préoccuper de rentrer les engins, lesquels en grand nombre restent au fond de l'eau?—R. C'est très vrai.

Q. Maintenant quant à la manière de poser les étiquettes, croyez-vous que cela serve à quelque chose?—R. Bien, ça ne sert pas à grand'chose si on désire les étiquettes parce qu'on peut étiqueter cent caisses. L'inspecteur arrive, on lui montre cent caisses et il les étiquette. Si on est assez peu scrupuleux on peut en enlever cinquante et puis en faire étiqueter cinquante autres la prochaine fois.

Q. Maintenant parlez-nous de la pêche dans les baies et les lagunes. On prétend que la coutume de pêcher dans les eaux basses dans les baies intérieures et les lagunes à la fin de la saison fait beaucoup de tort; est-ce que cela se fait ici?—R. Nous ne le faisons pas ici, nous n'avons pas de baies dans notre district. J'aimerais dire un mot quant à la date de l'ouverture au printemps, le 20 avril. Il y a des montagnes de glace alors mais les hommes sortent leurs engins sur des perches. Du moment qu'ils ont choisi l'emplacement, les pièges sont coulés. Lorsque la glace part un autre arrive et place ses engins à cet endroit, et celui qui a enfoncé les perches réclame l'emplacement. Alors l'autre doit remonter ses engins et cela lui cause beaucoup d'ennuis.

Q. Quel remède suggéreriez-vous?—R. Si vous ne gardez pas la saison close jusqu'au 1er mai, je suggérerais que vous fissiez comme pour l'île, le 26 avril, ça serait mieux.

Q. Comment pensez-vous que nous puissions empêcher la capture des petits homards, quel remède suggérez-vous à cet état de choses ? Il n'est pas douteux que trop de jeunes homards sont pris et il est certainement préjudiciable à toute pêcherie que les jeunes périssent avant d'avoir atteint leur maturité?—R. Oui, ils grandissent assez rapidement.

Q. Un homard de 8 pouces est censé avoir trois ans?—R. Oui, je les ai mesurés bien des fois lorsqu'ils sortaient de la coquille du temps que je pêchais. Ils croissent exactement de trois pouces.

Q. Jusqu'à l'automne?—R. C'est l'époque à laquelle ils sortent de la coquille, ils laissent le test. Donc prenez la carapace. Maintenant prenez le homard qui vient d'en sortir et placez-le à côté, il est beaucoup plus gros, il devient comme gonflé tout de suite.

Q. Je ne sache pas que j'aie d'autre question à vous poser?—R. Personnellement, je prétends qu'on ne doit pas paquer un homard de moins de 7 pouces. Ce que je ferais, c'est de voir au pêcheur tout autant qu'au fabricant.

Q. Le piège moderne prend les homards de beaucoup inférieurs à sept pouces et les retient; que suggéreriez-vous pour laisser la chance de s'échapper à tous ceux qui ont moins de sept, de six ou de cinq pouces, car je vous assure qu'en bien des endroits on prend des homards plus petits que ça?—R. Je ne sais rien d'autre que d'imposer une amende aux pêcheurs.

Q. Qui apporteraient des homards de taille inférieure?—R. Qui apporteraient un homard de cinq pouces, car c'est un poisson vraiment trop petit.

Le témoin est renvoyé.

WINTON CORBIN, paqueur, Pictou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage du homard?—R. Environ 16 ans.

Q. Combien de fabriques exploitez-vous?—R. Naturellement, je ne suis gérant que d'une seule.

Q. Combien de barques employez-vous?—R. Dix.

Q. Les hommes pêchent-ils avec les leurs ou les barques vous appartiennent-elles?—R. Neuf pêchent avec l'outillage de Burnham et Morrill et l'un est propriétaire du sien.

Q. Vous êtes gérant d'une fabrique de Burnham et Morrill?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres fabriques sous permis dans votre voisinage?—R. Oui, il y en a plusieurs tout près.

Q. Dans quelle profondeur vos barques font-elles la pêche?—R. Cela varie de 5½ brasses à 7½ brasses. Peut-être un peu plus quelquefois.

Q. Où est située cette fabrique-ci en particulier?—R. A la Petite Entrée, environ quatre milles d'ici.

Q. Vous êtes près de la homarderie?—R. Elle est tout juste à cent pieds de nous, nous sommes juste à côté.

Q. Quelle est la coutume de vos barques, pêchent-elles dans les mêmes eaux toute la saison?—R. Elles changent de place. Elles peuvent se déplacer d'un demi-mille, de trois quarts de mille, peut-être moins.

Q. Mais elles restent dans les mêmes eaux?—R. Les mêmes eaux.

Q. Elles ne vont pas dans les eaux très profondes?—R. Oh, non.

Q. Combien de gens votre fabrique emploie-t-elle?—R. Environ 15 hommes et femmes.

Q. A combien s'est monté votre paquage cette année?—R. Deux cent quatre-vingt-dix caisses.

Q. Et l'an dernier?—R. Quatre cent dix-sept. Naturellement, cette année, nous avons fermé de bonne heure.

Q. Pourquoi avez-vous fermé de bonne heure?—R. Les homards n'étaient pas suffisamment abondants et ils étaient petits. De plus, nous avons perdu un nombre considérable de pièges lors de la tempête de mai et ça ne valait pas la peine de recommencer à neuf.

Q. Les homards sont-ils aujourd'hui d'aussi bonne venue que lors de vos débuts?—R. Non, ils ne le sont pas. Ils ne sont pas si bons cette année que l'an dernier, mais nous avons déjà vu pareille chose il y a des années, la même chose.

Q. Même dans les commencements vous aviez des années maigres?—R. Oui, et nous trouvons la même chose aujourd'hui, que la quantité de notre paquage n'a guère varié. Il est vrai que par le passé, il y a de cela plusieurs années, nous faisions 800 et 900 caisses, mais nous avions plus de barques et à cette époque les fabriques n'étaient pas si nombreuses. Depuis lors, les fabriques ont augmenté et nous ne pouvons attraper que ce qui leur échappe.

Q. On met plus d'engins à l'eau maintenant que lorsque vous avez commencé à paquer?—R. Je le crois, pour sûr.

Q. En quelle proportion?—R. Je ne sais pas. Nous savons combien nous en avons, mais nous ne savons pas combien les autres fabriques en ont.

Q. Quelle quantité d'engins employez-vous aujourd'hui, relativement à ce que vous employiez il y a des années?—R. Nous n'employons pas autant d'engins maintenant que dans le passé, parce que nous n'avons pas le même nombre de barques.

Q. Alors vous ne paquez pas autant, non plus?—R. Non, nous ne paquons pas autant.

Q. Vos hommes sont-ils, pour la plupart, des pêcheurs par métier?—R. Les pêcheurs nous viennent tous importés de la côte est du comté de Halifax.

Q. D'après vos observations et votre proximité de la homarderie, veuillez dire quel est le mois durant lequel les homards se reproduisent le plus?—R. On peut trouver du frai tout le temps, durant toute la saison, mais chez nous le frai est plus abondant en mai, qu'en n'importe quel autre temps à l'exception d'une certaine période en

juin, quand, pendant trois ou quatre jours, vous tombez sur des homards ayant plus de frai qu'en aucun autre temps. C'est à peu près l'époque où ils déposent le frai. Voilà ce que nous avons constaté. Mais naturellement, on trouve du frai tous les jours.

Q. Croyez-vous que le homard se rapproche de terre pour déposer le frai?—R. Bien, je n'en suis pas sûr. La plus grande partie du poisson œuvé nous vient de la région de l'île Pictou. C'est à quatre milles, quatre milles et demi de la fabrique.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Six pouces et demi.

Q. D'après mesurage?—R. Oui, et je ne suis pas sûr qu'il ne soit pas dans la homarderie. C'est M. Ogden qui l'a pris. On l'a pris en face de notre établissement. Il y avait un M. Wilmot, un vieux monsieur, qui conduisait la homarderie à Bedford, il avait un homard d'un peu moins de neuf pouces qui avait beaucoup de frai. Vous en trouverez en quantité de six pouces et demi, six pouces trois quarts et sept pouces, on en trouve tous les jours. Seulement, lorsque les homards abondent, vous en trouverez des gros en plus grand nombre. Les petits homards ne viennent pas lorsque les gros y sont, ils ne resteront pas dans le piège.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés?—R. Cela va de 8, 9, 10 à 12 pouces. Je les ai mesurés lorsqu'ils portaient leurs œufs.

Q. Pourriez-vous me donner une idée du percentage des homards œuvés, combien il s'en trouverait par cent livres?—R. Non, je ne le pourrais pas. J'ai vu 160 livres e poisson œuvé sur 450 ou 460 livres. Je sais qu'il n'y en avait pas 500 et là-dessus il y avait 160 ou plutôt 156 livres de poisson œuvé sur le territoire de l'île Pictou.

Q. Vous dites qu'ils sont plus nombreux en mai?—R. En mai.

Q. Et en juin de nouveau ils se rencontrent en grande quantité?—R. Toujours en grande quantité en juin. C'est alors que nous les prenons au piège.

Q. Croyez-vous qu'on enlève avec soin les œufs des homards œuvés?—R. Oui, on les enlève avec soin.

Q. Qui les enlève?—R. Parfois les hommes qui sont à la homarderie, et moi-même j'en enlève un bon nombre. Naturellement, dès qu'il y a une barque, on prend les œufs pour les y transporter.

Q. Dans votre région, est-ce qu'on respecte le règlement vous limitant au homard de 8 pouces?—R. Oh, non, nous prenons ceux d'une taille inférieure; inutile de mentir à ce sujet.

Q. Non seulement vous le faites, mais on le fait partout?—R. Parfaitement.

Q. A-t-on jamais respecté ce règlement?—R. Bien, non, je ne le crois pas.

Q. Pourriez-vous me donner approximativement une idée de la quantité des homards de taille inférieure que vous prenez, proportionnellement au nombre total?—R. Non, je n'ai aucune idée de la quantité prise. Règle générale, à venir jusqu'à cette année, alors qu'ils ont diminué de taille à la fin de la saison, nous obtenions la majorité des homards à Caribou. C'est ce qui nous a fait prendre à peu près tout.

Q. C'est-à-dire, parce que vous preniez de trop petits poissons?—R. Des poissons trop petits pour être paqués et dont ni les paqueurs ni les pêcheurs ne bénéficiaient. Je sais que les pêcheurs ont rejeté jusqu'à cent homards par jour.

Q. Pensez-vous qu'une partie considérable soit de taille inférieure?—R. Je ne peux vous donner une idée précise, parce que je ne le sais pas au juste, mais il y a un bon nombre de petits.

Q. Et quelle est votre moyenne; combien de homards vivants vous faut-il pour remplir une boîte d'une livre ou pour remplir une caisse?—R. Il faut environ 220 ou 225 livres à la fois.

Q. En mai et en juin?—R. Fin mai et la première semaine de juin nous donnent les meilleures moyennes. Cette année les homards étaient trop aqueux et ne donnaient pas un très bon poids. D'aucuns prétendent que ceci est dû au printemps précoce mais moi je n'en sais rien.

Q. Avez-vous perdu beaucoup d'engins cette année?—R. Nous avons perdu 291 pièges lors de cette tempête. Lors de la seconde nos engins étaient sur la côte.

Q. Y a-t-il eu une diminution notable dans la taille moyenne des homards pris dans votre district ces dernières dix années?—R. Oh oui, cela varie presque chaque année; nous n'avons jamais deux années semblables.

Q. C'est bien ce que nous comprenons, mais en général la taille moyenne paraît-elle diminuer?—Bien, cette année; mais l'an dernier, comme je l'ai déjà dit, les homards étaient très gros.

Q. Mais en général, quelle est la tendance?—R. D'autres années nous les avons eus petits. A ma connaissance il a fallu 265 homards pour donner un poids de 60 livres de chair. C'était un petit homard pris dans la vase et les eaux basses. Il y a plus de 14 ans de cela.

Q. La saison était-elle très avancée?—R. Je ne me souviens pas de l'époque de l'année.

Q. Bien, vous ne seriez pas à pêcher de très bonne heure dans la saison?—R. Non, nous changeons en mai. C'est en bas, dans le havre de Pictou que nous les avons pris.

Q. Croyez-vous en somme d'après vos souvenirs qu'à tout prendre, la taille moyenne des homards ait diminué?—R. Non, je ne le crois pas. Naturellement, on dit qu'on avait coutume il y a bien des années d'en prendre de très gros. Ça, c'est lorsqu'on a commencé la pêche, dans les deux ou trois premières années. Naturellement, lorsque les homards sont abondants les petits ne viennent pas là où sont les gros.

Q. Au début y avait-il aucun règlement en vigueur?—R. Non. Je me souviens de la promulgation du règlement de 9 pouces, ils sont venus nous imposer quelques amendes à deux ou trois reprises, mais cela ne nous a pas empêchés de prendre les petits homards.

Q. S'efforce-t-on de mettre la loi en vigueur?—R. L'inspecteur vien faire un tour et nous rend visite; il ne dit pas grand'chose.

Q. A quelle raison attribuez-vous la diminution de taille des homards?—R. Je n'en sais trop rien, vraiment. Il est vrai que les pièges dont on se sert aujourd'hui diffèrent un peu de ceux dont on se servait il y a des années. C'en est peut-être la raison, ils peuvent retenir des homards plus petits.

Q. De quel piège vous servez-vous?—R. Nous nous servons cette année du piège ancien modèle à deux orifices. Nous avions coutume de nous servir de ce qu'on appelle le piège à cinq filets, mais nos hommes n'en furent pas satisfaits et ne veulent pas s'en servir, c'est-à-dire nos pêcheurs.

Q. Pourquoi n'en sont-ils pas satisfaits?—R. Ils croyaient que ces pièges prenaient de trop petits homards qu'il leur fallait rejeter.

Q. Ils étaient obligés d'en rejeter un trop grand nombre?—R. Oui.

Q. Avez-vous une idée de l'espace entre les lattes du piège?—R. Oh, elles sont espacées d'un pouce environ. Ce ne sont pas les lattes qui les retiennent, mais c'est la tête, les lattes sont bien. Les petits qui y entrent sont retenus.

Q. De quelle grandeur est la maille du bout?—R. Deux pouces et demi, je crois. On les fait de façon à pouvoir s'étendre.

Q. Quelle serait la meilleure méthode, selon vous, pour permettre à un plus grand nombre de petits homards de s'échapper?—R. Je crois que si l'on se servait des pièges à deux orifices, les petits homards pourraient en sortir quand ils le voudraient.

Q. Préféreriez-vous vous en tenir au piège à deux orifices?—R. C'est ce que je ferais si je pouvais faire comme je le désire, mais la plupart des gens préfèrent ce piège à cinq filets, il est tellement plus petit et d'un maniement plus facile. On en met plus par barque et on le trouve d'un maniement plus facile.

Q. Quel nombre de pièges une barque pêche-t-elle en moyenne?—R. Cela va de 180 à 250. A 250 pièges par barque on y met deux hommes. Un homme pêche avec 180 et parfois 200 pièges dans une seule barque. Naturellement, il peut y avoir quelques pièges de plus que ce nombre, peut-être quelques-uns.

Q. Continueriez-vous l'exploitation de votre fabrique si vous étiez rigoureusement restreint à la limite de 8 pouces?—R. Je ne sais trop si nous ne serions pas obligés de fermer. Un homard de 8 pouces est un assez joli homard, vous savez.

Q. Si la limite de taille était réduite à 7 pouces aurait-on plus de chance de voir le règlement observé?—R. Oui, je crois que si la limite de taille était fixée à 7 pouces tout le monde serait satisfait.

Q. Croyez-vous qu'on serait plus enclin à respecter cette limite?—R. Oui, on y serait porté davantage.

Q. On nous a dit, alors que la limite était de neuf pouces et qu'elle fut réduite à huit pouces, qu'on ne prendrait plus de petits homards. Maintenant vous suggérez de la réduire à sept pouces?—R. Bien, si l'on ne peut pas prendre les homards de sept pouces, ça ne vaut pas la peine de garder les établissements ouverts.

Q. Si la limite de taille est réduite à sept pouces le même danger n'existe-t-il pas?—R. On prend très peu de homards inférieurs à sept pouces qui vaillent grand' chose. On m'a déjà demandé combien de homards de sept pouces il fallait pour une boîte d'une livre. C'est une question à laquelle personne ne peut répondre à moins d'en avoir fait l'5expérience. J'ai fait l'expérience moi-même. Quelqu'un à Ottawa disait qu'il en fallait 19. Or, neuf homards et demi de sept pouces suffirent à remplir la boîte. Probablement plus tard dans la saison neuf auraient suffi.

Q. D'après nos calculs il faut neuf homards de sept pouces pour une boîte d'une livre?—R. Ça serait alors dans la première semaine de juin. Durant tout le mois de juin la moyenne des homards est assez bonne.

Q. Mais il y a des endroits où on prend seize et dix-huit homards pour une boîte d'une livre?—R. Il faut que l'on attrape du bien petit poisson.

Q. Vous dites que les homards doivent être rudement petits là où on prend pareils poissons; vous nous avez dit qu'il fallait quatre et demi homards vivants pour remplir une boîte d'une livre?—R. Parfois la moyenne sera d'un peu supérieure à cela.

Q. On a suggéré à la commission du parlement qu'il faudrait que les pêcheurs fussent enregistrés et obtiennent un permis à un taux nominal; qu'en pensez-vous?—R. Je n'en sais rien.

Q. On a idée que s'ils étaient sous permis les pêcheurs respecteraient davantage le règlement quant aux homards œuvés et ainsi de suite?—R. Les pêcheurs ne s'occuperaient pas de ça. Les pêcheurs, tout comme Burnham & Morrill et M. Atkins qui sont obligés de les importer, diraient: "Nous ne prendrons pas de permis, nous ne savons pas si nous irons au printemps," et si quelqu'un arrivait et leur proposait un ouvrage un peu plus payant ils le prendraient. A quoi bon pour eux de prendre un permis?

Q. Il leur faudrait prendre le permis dans le voisinage de la fabrique de conserves lorsqu'ils commenceraient à travailler?—R. Justement.

Q. A-t-on jamais respecté les règlements protégeant le homard dans votre district?—R. Je ne sais vraiment trop comment répondre à cette question.

Q. Quel effet aurait la mise en vigueur sévère des règlements actuels?—R. Défendant de prendre quoi que ce soit de moins de 8 pouces? Si l'on met cette loi en vigueur, je crois qu'on ne verra pas une seule fabrique sur la côte continuer ses opérations.

Q. Le nombre des établissements de conserves a-t-il atteint le maximum compatible avec la préservation de l'industrie du homard, et doit-on empêcher l'émission de nouveaux permis?—R. Je le crois. Pour ma part, je crois qu'on en a trop émis, mais enfin après les avoir accordée on ne peut pas les reprendre. Je sais que dans les environs il y a des fabriques en quantité.

Q. Connaissez-vous une raison valable pour refuser un permis à une personne qui démontre sa compétence à paquer?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible de régler la question des permis d'après un établissement de conserves modèle, il ne faudrait pas tout de même accorder un permis

à tout le monde?—R. Non, ça ne ferait pas. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup qui désireront de permis pour le littoral d'ici.

Q. Vous seriez étonné du nombre de demandes?—R. Laissez seulement les gens d'Ottawa venir vivre dans certains parages ici et vous verrez ce qu'ils leur diront.

Q. A quelle époque de la saison permise poursuivez-vous le plus activement l'industrie du homard?—R. La fin de mai et le commencement de juin sont toujours notre meilleure époque.

Q. Règle générale, quond commencez-vous à paquer?—R. Là où nous sommes, nous ne commençons guère avant le 10 mai. L'an dernier nous avons tiré nos premiers pièges le 5 mai, je crois, je n'en suis pas sûr.

Q. D'après votre opinion quel serait l'effet d'une saison de pêche plus courte sans restriction quant à la limite de taille?—R. Je crois que la saison aujourd'hui est à peu près aussi courte qu'elle devrait l'être si on enlevait, disons, deux jours au printemps.

Q. Vous raccourciriez la saison au commencement?—R. Oui, parce que cela n'affecterait guère la pêcherie, c'est l'époque à laquelle il est le plus facile de la raccourcir. J'ai toujours eu l'impression que si l'on retranchait cinq jours du commencement de la saison cela nous conviendrait mieux à la Petite Entrée. Nous ne pouvons pas commencer aussitôt que les gens du Golfe. Lorsque la glace les quitte elle descend chez nous et y reste assez longtemps. D'après moi les homards sont impropres à être paqués—lorsqu'on les a en avril. Je leur ai vu prendre de gros homards et leurs pinces sont minces et aqueuses. Vous êtes obligés de les jeter, vous ne pouvez pas les mettre en conserves, ils sont comme du feutre. Je crois qu'on ne devrait permettre à personne de commencer à tirer des pièges à homards avant le premier mai.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible et juste d'exiger que les établissements de conserves soient construits sur un certain modèle?—R. Que voulez-vous dire par là?

Q. Que les tables soient bâties de certaine façon, couvertes de verre, de marbre, de zinc ou de fer galvanisé ou de ce que l'on considèrera le plus désirable—que pareille mesure soit prise?—R. Nous avons des tables couvertes de zinc et des étains en saumon pour mettre la viande lorsqu'elle sort de la carapace. La viande ne touche jamais la table. Nous avons un râtelier que nous lavons et ébouillantons tous les jours et que nous entretenons dans un état de propreté parfaite.

Q. Croyez-vous que les produits des établissements de conserves devraient être soumis à l'inspection?—R. Ça ne ferait toujours pas de tort.

Q. Croyez-vous que les préposés actuels soient compétents pour cette inspection ou qu'il faudrait en nommer d'autres pour ce genre d'ouvrage?—R. Cela demande un homme qui soit très au courant.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de faire la mise en conserves; ils prétendent, naturellement, que s'ils avaient un permis leur permettant de mettre en conserves pour leur propre compte ils en feraient davantage?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Y a-t-il des fabriques coopératives dans votre région?—R. Non, monsieur.

Q. Quel prix donne-t-on du homard dans votre région?—R. On paie $2.85 du cent.

Q. A ceux qui fournissent leurs propres engins?—R. A ceux qui fournissent leurs propres engins et $1.40 quand nous fournissons tout.

Q. Comment s'arrange-t-on sur le prix, qui le fixe?—R. Les fabricants le fixent eux-mêmes.

Q. Avez-vous jamais entendu les pêcheurs se plaindre de ce que le prix qui leur était payé par les fabricants n'était pas satisfaisant?—R. Je ne les ai jamais entendus se plaindre. Les pêcheurs sont des gens qui ne marcheront pas s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils désirent. Vous ne pouvez pas en faire ce que vous voulez. Vous ne rencontrerez guère de gens plus indépendants où que vous alliez.

Q. Est-il à votre connaissance qu'on ait jamais essayé dans votre district le commerce des homards vivants?—R. Je ne crois pas qu'on l'ait jamais fait, rien de plus que la demande du marché local.

Q. Croyez-vous qu'il y ait aucune différence entre le homard pris ici et celui de la côte de l'Atlantique?—R. Vraiment, je n'en sais rien; je n'ai jamais travaillé sur la côte de l'Atlantique.

Q. Croyez-vous que l'industrie du homard vivant doive être encouragée?—R. Je n'en sais rien, je n'en ai pas la moindre idée.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si les homarderies ont contribué à maintenir l'approvisionnement de homards?—R. Je le crois. Je crois que les homarderies sont choses admirables.

Q. Pouvez-vous offrir aucune preuve au soutien de votre assertion?—R. Nous savons qu'elles les font éclore et les produisent par millions. Souvent nous avons de petits homards longs comme ça (expliquant du geste) qui peuvent avoir un an. Nos hommes les ont tirés dans leurs pièges, plus particulièrement lorsque le fond est de caillotis. Naturellement, ils sont obligés de les trier.

Q. Croyez-vous que le homard femelle se rapproche de terre pour déposer le frai? —R. Non, ceux que nous prenons dans l'eeau profonde ont autant de frai que ceux pris dans l'eau basse. C'est tout ce que j'en sais. Je n'ai jamais pêché le homard sur un fond rocailleux où les homards œuvés aiment se rendre.

Q. Combien de temps en moyenne garde-t-on le frai dans la homarderie?—R. Généralement on prend le frai le jour de l'ouverture et on lui rend sa liberté entre le 17 et le 30 juin.

Q. Dans votre district est-ce qu'on fait la pêche en dehors de la saison ?—R. Je ne crois pas qu'on prenne de homards nulle part à ma connaissance, il ne se fait de paquage.

Q. Avez-vous aucune opinion quant à la pêche dans les baies et les lagunes ?—R. Je suis absolument ignorant à ce sujet.

Q. Avez-vous aucune suggestion à faire ?—R. Aucune suggestioin à faire du tout. J'ai tâché de vous dire la vérité, de dire tout ce que je sais en la matière. Si tout n'est pas absolument vrai, je me suis toujours efforcé de serrer la vérité le plus près possible.

Q. Croyez-vous que nous pourrions empêcher la prise des petits homards en réglant la maille ?—R. Non, monsieur, je ne crois pas que cela produise aucun résultat parce que le homard n'essaie jamais de s'échapper par les mailles, mais par le côté. Dans le piège à cinq filets il ne peut s'échapper, et il faut qu'il y reste.

Q. Comment vous y prendriez-vous si vous désiriez protéger les petits homards ; existe-t-il aucune espèce de piège, ou peut-on arranger un piège d'une manière qui empêcherait la capture des jeunes homards ?—R. Je crois que l'ancien piège à deux orifices est le seul possible. J'ai employé un homme qui n'avait pas de piège à cinq filets cette année. C'est la première fois qu'il les avait jamais essayés. Nous en fîmes 130 pour nos neuf barques. Un des hommes n'a pas voulu s'en servir, il s'est servi d'un piège ancien modèle. il ne prit que 9 homards mais il n'en avait pas un de petit. Les autres pêcheurs en prirent 30, 25 et certains 15 seulement. Ils refusèrent de se servir de ces pièges dorénavant sous aucun prétexte, ils ne faisaient que prendre et rejeter de jeunes homards. Tandis que le premier pêcheur n'avait pas un petit homard. Les autres veulent tout ce qu'ils peuvent vendre.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs en général comprennent la nécessité de sauver les homards œuvés et les jeunes ?—R. Je ne sais vraiment pas. Chez nous—je ne puis pas répondre des autres—ils nous apportent tout le frai et nous le mettons à la homarderie.

Q. Sont-ils portés à sauver les jeunes homards ?—R. Oui, ils savent que les petits homards ne sont pas propres à mettre en conserves. J'en ai enlevé moi-même jusqu'à 30 ou 40 d'une brouette qui pouvait en contenir de 210 à 235. Parmi nos pêcheurs il y en a qui d'eux-mêmes prendront les petits homards pour les jeter par-dessus bord.

Nous avons un vieux pêcheur qui fait la pêche depuis 28 ans. il est très particulier à ce sujet.

Le témoin est renvoyé.

A. L. WHITMAN, paqueur, anse Ballantyne, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage du homard?—R. 20 ans, à peu près.

Q. Avez-vous jamais pêché le homard?—R. Un peu seulement lorsque j'étais petit garçon.

Q. Gérez-vous votre propre fabrique de conserves?—R. Non.

Q. A qui appartient-elle?—R. A Burnham & Morrill.

Q. Où cette fabrique est-elle située?—R. Dans l'anse Ballantyne.

Q. Quel nombre de barques votre fabrique emploie-t-elle?—R. 26.

Q. Est-ce que toutes vous appartiennent?—R. Non, tous les pêcheurs sont indigènes et pêchent avec leurs propres engins.

Q. Combien de gens la fabrique emploie-t-elle?—R. Au plus fort de l'ouvrage nous employons environ 30 personnes.

Q. Combien avez-vous paqué cette année?—R. 533 caisses.

Q. Et l'année dernière?—R. 526 caisses. L'année avant sept cents et quelque chose au meilleur de ma connaissance.

Q. Quelle a été votre plus fort paquage?—R. 701 caisses, je crois.

Q. Depuis combien de temps employez-vous ce nombre de barques?—R. Depuis que je suis ici.

Q. Pêchez-vous avec le même nombre d'engins?—R. Oui, le même nombre d'engins.

Q. Vous ne l'avez pas augmenté?—R. Nous n'avons pas augmenté nos engins.

Q. Quel est le nombre de pièges en moyenne?—R. La moyenne est d'environ 150 pièges par barque.

Q. Ces barques sont-elles montées par un seul homme?—R. La plupart ont un garçon. Il y a des pêcheurs qui amènent leur fils ou leur jeune frère avec eux.

Q. Qui sont les pêcheurs?—R. Tous nés au pays.

Q. Sont-ce des pêcheurs réguliers, faisant la pêche toute l'année?—R. Non, ils pêchent et s'occupent de leurs terres.

Q. Dans quelle profondeur pêchent-ils?—R. Ils pêchent dans des profondeurs variant de 4 à 10 brasses.

Q. A quelle distance de terre s'éloignent-ils; vont-ils dans la baie Saint-Georges?—R. Dans la baie Saint-Georges et au bout du Cap. Ils n'ont pas plus d'un demi-mille ou trois quarts de mille en ligne droite.

Q. Pour atteindre les eaux profondes?—R. Non.

Q. Pêchent-ils dans la même profondeur d'eau toute la saison ou bien se rapprochent-ils de terre?—R. Certains s'en rapprochent. Quand ils commencent au printemps ils vont et viennent généralement. Ils commencent en quatre brasses et demi d'eau et il ne leur faut pas aller très loin pour en trouver 8 ou 9.

Q. Ils s'éloignent de terre, ils ne la suivent pas parallèlement?—R. Pas parallèlement.

Q. Quel est le meilleur temps de la pêche dans votre district?—R. Bien, à partir du 10 mai à peu près jusqu'à la fin du mois.

Q. Vous apercevez-vous d'une grande différence dans la venue des poissons que vous avez au commencement et celle que vous trouvez à la fin de la saison?—R. Non, ils sont à peu près de même taille moyenne.

Q. Vous êtes là hors de portée de la homarderie, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quelle proportion du poisson est inférieure, selon vous, à la limite de taille de 8 pouces fixée par la loi?—R. Il y en a pas mal.

Q. Les a-t-on mesurés cette année?—R. Oui, et les mesurages ont été envoyés à monsieur Hockin. J'oublie au juste maintenant, mais je sais que le percentage est sensible.

Q. Et quelle est votre habitude à l'égard des homards œuvés?—R. Je vais vous dire ce que nous avons fait chez nous ces quatre dernières années. Notre inspecteur a fait respecter la loi. Il nous a dit que nous ne devrions pas prendre les homards quand ils portaient du frai et nous ne le désirons pas, et les pêcheurs eux-mêmes en sont arrivés au même point de vue. Par conséquent nous avons très peu d'ennuis quant à ce qui est des homards œuvés. Pour ce qui est des autres, nous n'avons pas d'endroit propice à la reproduction et les homards ne semblent pas frayer. Nous trouvons très peu de homards œuvés, selon moi. Durant la première semaine de mai quand nous commençons nous ne voyons pas de frai.

Q. Et les pêcheurs de chez vous n'ont pas suivi la coutume de laver les homards œuvés pour enlever les œufs?—R. Non, ils ne l'ont pas suivie. Ils rejettent les homards, nous refusons de les accepter.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs commencent à comprendre l'avantage qui en résulte?—R. Oui, ils commencent.

Q. Croyez-vous qu'en général ce serait chose difficile pour les pêcheurs d'agir ainsi; le percentage n'est pas si élevé durant toute la saison, cela vient pas à coups naturellement, est-ce que ça peut se faire?—R. Je crois que ça pourrait se faire s'il y avait une loi les forçant à le faire.

Q. La loi existe bien maintenant, mais elle n'est pas appliquée?—R. Elle n'est pas appliquée.

Q. Les règlements ont-ils jamais été appliqués?—R. Ils l'ont été chez nous jusqu'à un certain point. L'inspecteur vient et nous fait rejeter les jeunes homards et les homards œuvés. Nous avons dû le faire à cause de sa visite au commencement. Nous avons affiché un avis dans la fabrique.

Q. A-t-on jamais imposé une amende à qui que ce soit pour violation des règlements?—R. Non.

Q. Quelle taille avait le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Bien je ne saurais répondre parce que je ne les ai jamais mesurés, à vrai dire je ne me préoccupe guère des homards œuvés.

Q. Croyez-vous qu'il y ait aucune époque de la saison durant laquelle les homards sont impropres comme nourriture?—R. Oui, je crois qu'à cette époque de la saison ils sont impropres parce qu'ils muent.

Q. De quelle façon seriez-vous affecté, si le règlement quant à la limite de taille était rigoureusement appliqué?—R. Ça nous affecterait de cette façon-ci: il serait inutile d'ouvrir la fabrique.

Q. Qu'arriverait-il aux pêcheurs si vous refusiez d'accepter d'eux les homards de taille inférieure à la limite?—R. Je ne sais pas ce qui leur arriverait, le gouvernement serait obligé de les nourrir.

Q. Ils seraient obligés d'abandonner?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le règlement ait jamais été sévèrement appliqué, d'après vos souvenirs?—R. Pas à ma connaissance, il n'a jamais été strictement appliqué.

Q. Que pensez-vous du projet exigeant que le fabricant paie un droit plus élevé, au lieu de 2 cents la caisse comme à présent, afin d'obtenir par ce moyen un fonds qui servirait à acheter les homards œuvés des pêcheurs?—R. Quelle est l'idée de ceci?

Q. Avec l'idée de rejeter les homards œuvés à l'eau ou de les placer dans des parcs?—R. Il n'y a pas moyen d'avoir des parcs ici.

Q. Eh bien les rejeter à l'eau?—R. Vous nous feriez payer pour les mêmes homards probablement cent fois pendant la saison.

Q. Quelle est la saison de pêche chez vous?—R. Du 20 avril au 10 juillet.

Q. Quand, règle générale, sortez-vous vos engins?—R. Cela va du 5 au 10 mai.

Q. La glace vous embarrasse-t-elle beaucoup dans votre région?—R. Beaucoup.

Q. Quel est le percentage de perte d'engins en moyenne par année?—R. Le percentage de nos pertes en bas au cap Georges est passablement élevé. Cette année

les tempêtes nous ont fait perdre près de la moitié de nos engins et la glace du printemps nous en fait perdre davantage. Nous perdons toujours de 1,000 à 1,500 pièges. Je suis en dedans de la vérité en disant cela.

Q. Chaque saison?—R. Chaque saison.

Q. Combien de pièges en tout êtes-vous censé placer?—R. Nous pêchons là avec vingt-six barques à raison de 150 pièges par barque en moyenne.

Q. Les pêcheurs pêchent avec leurs propres engins?—R. Ils pêchent avec leurs propres engins.

Q. Quelle est la taille des homards que vous prenez, combien vous en faut-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. De quatre et trois quarts à cinq.

Q. Avec quel genre de piège pêchez-vous ?—R. Nous pêchons entièrement avec l'ancien piège à deux orifices.

Q. Comment se fait-il qu'on n'ait jamais adopté dans votre district le piège à cinq filets?—R. On ne l'a jamais introduit ici et c'est un piège très coûteux à faire.

Q. Quelle est la différence de prix ?—R. Je ne saurais vous le dire n'en ayant jamais fabriqué.

M. Atkinson.—Environ 40 cents. Nous évaluons le piège à cinq filets à $1.

Le Commissaire.—Et l'autre à 60 cents ?

Le Témoin.—Ils reviennent plutôt chers à ceux qui se servent de leurs propres engins.

Par le Commissaire:

Q. Quel espace laisse-t-on entre les lattes des pièges de votre localité?—R. Un pouce à peu près, j'imagine. A peu près l'épaisseur d'un manche de hache. C'est là la largeur.

Q. On a toujours alloué le même espace?—R. Toujours.

Q. Au commencement il n'a jamais été plus large ?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de la pêcherie du homard de prendre les homards avant qu'ils ne soient arrivés à maturité ou à l'âge auquel ils peuvent se reproduire ?—R. Bien, Je ne sache pas que ce soit de son intérêt. Vous faites allusion à la limite de taille, n'est-ce pas?

Q. Oui, croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de la pêcherie de tolérer la coutume de prendre les homards de taille inférieure?—R. Bien, quant à tout ce qui est inférieur à sept pouces, je ne crois pas, règle générale, qu'on le prenne souvent.

Q. Croyez-vous, si la chose se fait, que cela soit bien ?—R. Je ne le crois pas, parce que cela ne sert ni à celui qui le prend ni au paqueur.

Q. Mais n'est-ce pas ruineux pour la pêcherie?—R. Je ne vois pas pourquoi ça ne le serait pas.

Q. Si, dans un troupeau quelconque, vous tuez les jeunes comment aurez-vous des adultes ?—R. C'est vrai.

Q. Avez-vous aucune connaissance en ce qui concerne les homarderies?—R. Non.

Q. Etes-vous en faveur de l'augmentation du nombre des homarderies?—R. Bien, je crois que les homarderies sont une bonne chose. Celle de Bay-View, par ici, semble donner pleine satisfaction.

Q. Est-il vrai que les fabricants de conserves soient obligés d'accepter des jeunes homards et des homards œuvés de peur de perdre leurs pêcheurs?—R. Cela se pourrait en certains endroits.

Q. Ne craindriez-vous pas, si vous étiez sévère, de voir vos pêcheurs aller chez un autre ?—R. Je ne craindrais pas parce qu'ils n'ont jamais récriminé à ce sujet à ma connaissance.

Q. Etes-vous si bien situé que les pêcheurs ne pourraient aller ailleurs?—R. Oui, mais les autres ne les prennent pas non plus.

Q. Que pensez-vous d'accorder aux pêcheurs un permis pour paquer?—R. L'idée est bonne pour certains endroits. Prenez un endroit comme l'anse Ballantyne où les

pêcheurs demeurent et dont ils sont natifs—où l'on n'est pas obligé d'importer les pêcheurs—dans pareil endroit on pourrait accorder un permis aux pêcheurs. Ça serait le bon moyen d'arrêter la prise des homards œuvés. Mais dans les endroits où l'on est forcé d'importer les pêcheurs je ne vois pas du tout comment on pourrait pratiquer la chose. Je crois, quant à ce qui est des homards œuvés, qu'on devrait imposer des restrictions aux pêcheurs aussi bien qu'aux paqueurs.

Q. Vous croyez qu'il est plus facile au pêcheur de trier les homards œuvés lorsqu'il sort les poissons du piège qu'au fabricant d'en passer l'inspection à la fabrique? —R. Certainement oui.

Q. Les homards œuvés lorsqu'ils arrivent à la fabrique sont-ils dans une condition telle qu'ils ne pourraient vivre s'ils étaient rendus à l'eau?—R. Ils vivraient parfaitement.

Q. Ils sont suffisamment en vie?—R. Oui, mais on devrait imposer certaines restrictions aux pêcheurs, par exemple une amende quelconque.

Q. La loi y pourvoit?—R. Si l'on faisait ça, il y aurait plus d'avantage parce qu'on pourrait dire: "Vous paierez l'amende si vous apportez ces homards." Lorsqu'il n'y a aucune restriction, les pêcheurs n'en ont cure tant qu'ils peuvent les cacher et s'en débarrasser.

Q. Que pensez-vous des divers projets suggérés pour améliorer la pêcherie et provoquer un changement; par exemple, la fermeture complète pendant un certain temps?—R. Je ne crois pas que cela nous aide le moindrement. Ce serait plus ruineux que de continuer.

Q. Que dites-vous du projet de fermeture par sections successives?—R. Je ne vois pas que cela vaille mieux.

Q. Un autre projet supprime la limite de taille et réglerait les pièges, si possible, de façon à permettre à une bonne proportion des petits homards de s'échapper et raccourcirait quelque peu la saison?—R. Les pêcheurs d'ici désireraient voir les dix jours d'avril enlevés.

Q. Ils veulent commencer la pêche le 1er mai?—R. C'est ce qu'ils veulent par ici et ils sont continuellement à se remuer parce que ces jours ne leur servent de rien.

Q. Quelle est votre opinion quant aux permis pour les fabriques de conserves; les règlements actuels limitant le nombre des permis donnent-ils satisfaction?—R. Je crois que oui.

Q. Connaissez-vous aucune raison valable pour refuser un permis à quiconque peut démontrer sa compétence à mettre en conserves?—R. Je ne vois pas quelle chance aurait un homme qui voudrait paquer le homard—comment il peut y avoir le moindre avantage pour lui ou pour les pêcheurs à lancer une nouvelle industrie.

Q. Pensez-vous qu'il soit bon d'insister pour que les fabriques soient établies d'après un modèle fixé?—R. Je crois que c'est une bonne idée. Les fabriques de Burnham et Morrill sont d'après ce modèle autant qu'il est possible d'atteindre ce que l'on exige. Leurs tables sont couvertes de zinc, ils se servent de râteaux en bois afin de préserver la chair pour prévenir toute odeur. Partout ils ont des étains sans alliage pour la chair afin qu'elle ne se gâte pas, et ils ont tout ce qu'il y a de plus moderne ayant cela en vue, et leurs établissements sont entretenus de la façon la plus approuvée pour la mise en conserves du homard. Quant aux autres je n'en sais rien.

Q. Maintenant, voici une question à laquelle vous avez pratiquement répondu déjà: est-ce que les pêcheurs ne pourraient pas faire plus d'argent s'il leur était permis de mettre en conserves?—R. Je crois qu'en ce moment ils font plus d'argent que les paqueurs.

Q. Que pensez-vous de l'idée qui a pour but d'encourager les pêcheurs à coopérer à la mise en conserves?—R. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée.

Q. Dans votre district vous n'avez pas de fabriques coopératives?—R. Nous n'en avons pas. Je sais comment ils coopèrent.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs se plaignent de ne pas obtenir un prix suffisant pour leurs homards?—R. Il en a toujours été ainsi depuis que je suis dans cette industrie. Ils ont toujours grommelé qu'ils n'obtenaient pas assez.

Q. Y a-t-il une union de pêcheurs dans votre localité?—R. Oui.

Q. Quant à vous comment établissez-vous vos prix?—R. L'an dernier nous avons payé $3 et $3.50. Cette année $2.25.

Q. Est-ce que l'union en fut satisfaite?—R. Cela les a satisfaits. Tous allèrent travailler et pêcher et furent plus satisfaits cette année que lorsqu'ils avaient $3.50 ou $3. Ils ont fait les farceurs au printemps et perdirent une partie de leur temps. Puis nous dûmes fermer, puis après que nous eussions fermé ils vinrent demander qu'on enlevât les volets et allèrent travailler et pêcher. Ils avaient vu qu'on les avait induits en erreur. Ils ont compris cela.

Q. Y a-t-il chance d'établir un parc dans votre voisinage?—R. Pas même la chance d'avoir un char.

Q. Est-ce qu'on a fait de la pêche après la fermeture de la saison?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Beaucoup d'engins sont-ils laissés au fond de l'eau?—R. Pas que je sache, pas par les propriétaires eux-mêmes. Ils les apportent tous à terre.

Q. Que pensez-vous de la méthode d'étiqueter les caisses; est-elle satisfaisante?—R. Ça ne fait pas de mal. Quand il s'agit d'expédier de la fabrique une caisse de homard à sa destination je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire tout aussi sans qu'elle soit étampée.

Q. Y a-t-il aucune déclaration que vous aimeriez faire?—R. Sur une chose seulement, sur la question du frai. Lorsqu'il n'y a pas de homarderie, nous n'acceptons pas de frai. On devrait imposer la même obligation aux pêcheurs, même sous peine d'amende. Je crois qu'un pêchur relevant ses engins aurait 500 ou 600 ou peut-être 1,000 livrs de homards dans sa barque à apporter à la fabrique. Eh bien, vous avez un homme ou deux au quai. J'ai toujours des hommes qui les examinent pour voir s'il n'y a pas de jeunes homards ou des homards œuvés.

Q. Vous croyez que le tri des homards devrait avoir lieu dans les barques et que les homards œuvés devraient être rendus à leur élément par-dessus bord?

M. Corbin.—On a coutume de donner aux pêcheurs une boîte afin de mettre les homards œuvés de côté et d'éviter la difficulté et l'ennui de les trier lorsqu'ils les atterrissent et ces homards sont pesés à part.

M. Atkins.—Je fais de même.

M. Corbin.—Cela évite bien des embarras.

Le Témoin.—J'ai donné à mes pêcheurs là-bas une caisse à claire-voie mais ils n'ont pas voulu la prendre. Tout le même ils en sont venus à faire plus attention, surtout ces dernières années, et à libérer ces homards. Je ne crois pas que, depuis je ne sais combien de temps, un homme ait lavé le frai pour l'enlever. Ils se rendent compte qu'il n'est pas de leur intérêt de le faire.

Par le Commissaire:

Q. Sur quelle espèce de fond pêchez-vous?—R. Un fond mixte, un fond rocheux, un congloméré de glaise dure et de roches. Au bout de la pointe du Cap il y a tout un long banc de rochers. Nous avons pris de très beaux homards ce printemps autour de cette pointe.

Q. Avez-vous pris de gros homards récemment?—R. Les homards qui y étaient ce printemps furent beaux jusqu'à ce que la tempête arrivât.

Q. Qued est le plus gros homard que vous ayez jamais vu là-bas?—R. J'ai vu un homard de 12 livres à l'anse Ballantyne, et un homard de 15¼ livres à Morristown, dix milles au-dessus de l'anse Ballantyne dont la pince se trouva prise accidentellement dans les lattes.

Q. Quel est le diamètre du cerceau du piège?—R. Je crois qu'il est de quatre pouces et demi.

M. CORBIN.—Nous avons pris un homard de 9¼ livres que M. Cunningham apporta à Ottawa, et nous en avons eu un autre de 12½ livres, je crois.

M. ATKINS.—Il y a deux ans nous avons trouvé un homard de 12¾ livres, qui s'était pris dans le cerceau. Je n'ai jamais vu de homard si large. Il avait trois pieds de long et trois pieds de pince à pince. Le jour suivant on a pris son partenaire. Il pesait 11½ livres.

Le témoin est renvoyé.

M. GEORGE W. ATKINS est rappelé.—Quant à la perte de mes pièges, je crois avoir perdu à Little-Harbour 900 pièges et une barque neuve. Les autres barques furent considérablement endommagées. Mes pertes à Little-Harbour se sont élevées, je crois, à $800. Il y eut une tempête le 24 mai et une autre tempête le 8 juillet.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM McCLURE, armateur, Pictou, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien d'années vous occupez-vous du paquage du homard?—R. Vingt-six ans.

Q. Vous avez abandonné ce commerce il y a combien de temps?—R. Il y a deux ans.

Q. Combien de fabriques de conserves exploitiez-vous lorsque vous étiez du commerce?—R. Primitivement j'ai débuté dans l'Ile-du-Prince-Edouard et puis je me rendis à l'île Pictou où je commençai avec un petit magasin, et finalement j'ai acheté tous les paqueurs de l'île Pictou, l'un après l'autre, jusqu'à ce que j'aie obtenu contrôle de la région entière. Il y avait en tout sept fabriques. J'ai condensé le commerce, la réduisant à deux fabriques, une à l'est et l'autre à l'ouest de l'île. Je croyais que de cette façon j'obtenais le contrôle de l'industrie, en me débarrassant des autres. Mais alors Logan, de Caribou, traversa et se construisit à côté de notre fabrique. D'abord il n'a pu obtenir un permis mais à la fin il réussit à en évincer un. Cela me dégoûta. Quand les choses en furent là, la question fut de savoir si je ne devais pas augmenter le nombre des pièges. Lorsqu'il y avait de l'opposition celui qui avait le plus de pièges avait la meilleure pêche.

Q. A combien se montait votre paquage?—R. La dernière année que je fis affaires nous avons paqué environ 3,000 caisses sur l'île Pictou, et l'année avant environ 3,500 caisses.

Q. Quand avez-vous commencé à paquer?—R. En 1884, je crois.

Q. En quel état était la pêcherie alors?—R. Lorsque nous y sommes allés les premiers temps c'était simplement une question de fabrication. Nous avions une fabrique sur le littoral du Banc Haut et il n'y a jamais eu de poisson là, c'est de l'eau de berge. Alors nous nous sommes rendus à l'île Pictou où nous avons commencé une petite fabrique. La difficulté en ce temps-là était de paquer le poisson.

Q. La difficulté n'était pas de le prendre?—R. Non.

Q. Mon but en vous posant cette question était d'essayer d'obtenir la comparaison entre l'état de choses d'alors et l'état de choses actuel en ce qui concerne la pêche.—R. Il n'y a pas de comparaison du tout, du moins il est très difficile de l'établir. En ce temps il fallait un homard et demi à deux homards à la boîte. Aujourd'hui je ne sais pas combien il en faut, le poisson est de beaucoup plus petit. A cette époque mille homards—et on les comptait toujours à la pièce alors— étaient chose bien différente de ce qu'ils sont aujourd'hui. Si l'on avait appliqué les règlements dès le début et si le

nombre des fabriques eût été limité d'une façon ou l'autre, on aurait pu faire respecter la loi. Mais en l'état de choses actuel si l'on appliquait la loi sur la limite de taille tout le monde serait forcé de fermer. A cette époque je préconisai la seule chose qui me semblât possible pour la protection du homard, c'était de raccourcir la saison. Mon idée d'alors était de la raccourcir au 1er juillet, j'étais satisfait de raccourcir la saison de façon ferme. Seulement j'étais le seul à cette époque avec le professeur Prince—la façon dont nous avons fait la chose, nous avons convoqué une assemblée. Je lus un exposé clavigraphié. On se demanda s'il serait possible de fermer pour trois ans. Je répondis au professeur Prince que l'idée était bonne, le poisson serait sauvé. Il dit que cela viderait le marché et que le poisson deviendrait plus gros. Je répondis que oui mais qu'il faudrait indemniser les paqueurs et que cela coûterait cher. Je ne crois pas qu'il soit possible maintenant d'appliquer la loi sur la limite de taille; et, comme question de fait, je sais que c'est impossible. La seule chose possible à mon sens, c'est de raccourcir la saison.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il soit possible d'insister pour avoir un certain modèle de piège avec un espace donné entre les cerceaux et les mailles de façon à ce qu'une partie au moins des petits homards puisse s'échapper?—R. C'est une tâche presque impossible. On l'a fait une saison, il y a plusieurs années, il devait y avoir un certain espace entre les lattes, et les nœuds devaient tous être marqués. Mais la difficulté était celle-ci: les pêcheurs dans leurs barques enlevaient des cerceaux et refermaient les pièges lorsqu'ils arrivaient sur le terrain de pêche. Les barques portent des lattes et les hommes manipulaient les engins et on ne savait jamais où on en était. Voilà la difficulté que j'entrevois; naturellement, ce serait une protection.

Q. Nous voyons que les lattes du piège moderne à cinq filets ne sont espacées que d'un pouce et que le piège retient tout ce qui y entre?—R. Il ramasse tout Lorsque nous avons commencé en premier nous ne pouvions pas prendre de homards du tout aux pièges dont nous nous servions. Nous avions un piège avec un nœud de quatre pieds de long et une maille très grande et on n'en pouvait prendre que douze par barque. Jamais nous n'avions de petits homards. Puis nous avons commencé à diminuer l'espace entre les lattes et finalement la maille, et le piège à compartiment fut le coup final.

Q. Certaines personnes pêchent avec les deux espèces de piège et elles nous disent qu'elles prennent des homards beaucoup plus gros dans le piège ancien modèle?—R. Sans aucun doute.

Q. Mais l'avantage du piège à cinq filets c'est qu'on trouve les homards le lundi si on ne l'a pas visité pendant un jour ou deux; les homards y sont encore?—R. C'est exact, aussi; aucun doute là-dessus. C'est l'avantage du piège à cinq filets.

Q. C'était là son but?—R. Assurément.

Q. Chaque jour on fait un piège plus compliqué?—R. Ces pièges à cinq filets nous arrivent tout le temps. Mon opinion bien franche à ce sujet, c'est que je n'aurais pas vendu si j'avais cru que les affaires continueraient, parce que j'avais tout calculé d'aussi près que possible. Il y a pas mal de gens qui paquent le homard autour des îles de la Madeleine. Il est triste de voir que des gens qui pourraient faire de l'argent le perdent complètement parce qu'ils ne présentent pas un bon produit.

Q. Que pensez-vous du système actuel quant aux permis pour les fabriques? A présent l'émission des permis est limitée aux associations coopératives, c'est-à-dire lorsqu'un groupe de pêcheurs qui ne sont pas satisfaits de la façon dont le fabricant les traite, s'associent pour la mise en conserves par eux-mêmes et obtiennent du ministère l'octroi d'un permis?—R. Il est bien difficile de combattre cela parce que dans certains cas où un monopole se forme—Monsieur Venning, lorsqu'il était ici et que j'avais obtenu le contrôle de l'île Pictou, m'a reproché la chose. Il me dit: 'Le gouvernement est opposé à ce qu'une personne contrôle une certaine situation comme vous le faites.' Je lui ai dit: 'Vous êtes en mission aux îles de la Madeleine. Descendez à l'île Pictou, et recueillez les témoignages de nos propres hommes et s'ils peuvent faire

plus d'argent et ne sont pas satisfaits, expulsez-moi.' J'ai reconnu que la homarderie était le seul moyen de réellement sauver le frai, et quand on la commença j'insistai pour que mes pêcheurs épargnassent les homards œuvés. Il fallut une année pour les amener à faire ça. Sans les homarderies il n'y aurait pas de frai. Ainsi il y a bien, bien des choses à considérer. En ce qui concerne la limitation du nombre des permis, les nouveaux permis sont virtuellement exclus, excepté dans le cas des associations coopératives.

Q. On nous a parlé de cas où certaines personnes avaient effectué un groupement de pêcheurs afin d'obtenir un permis?—R. Oui, et elles l'ont obtenu par ce moyen.

Q. Alors qu'il n'y avait rien de coopératif du tout?—R. Excepté le nom, c'était simplement un trompe-l'œil.

Q. Il me semble qu'il est nécessaire de réglementer la chose d'une façon ou d'une autre, il devrait être possible d'insister pour avoir une fabrique d'après un certain modèle?—R. Ceci est tout aussi important que n'importe quel aspect de la question. J'ai été à Londres l'hiver dernier pendant une quinzaine de jours et j'ai visité les maisons de gros qui font le commerce de ces produits et il y avait des milliers de caisses laissées comme rebut ou qui se vendaient à un prix aussi bas que 40 shillings. Et pourtant on demandait de bons produits et on ne pouvait pas les avoir. Si vous aviez des produits de première qualité, vous n'auriez aucune difficulté à trouver un bon prix. Les produits médiocres, vous ne pourriez pas les vendre du tout. Donc on devrait voir à remédier à cela. Naturellement, ça n'est pas chose facile à faire. Au début, à l'origine de l'industrie, dès que je quittais mes fabriques même en la charge de mes meilleurs employés, je m'apercevais qu'ils ne prenaient pas le soin nécessaire. Voyez-les donc en bas aux îles de la Madeleine avec les vieilles planches de leurs fabriques sentant le sur; elles sont là depuis dix ans. Il y a une quinzaine d'années j'ai reçu une plainte à propos de nielle. Personne n'en pouvait découvrir la cause. Je demandai à un monsieur de Londres de s'enquérir auprès d'un chimiste de la cause de ce noir. On me répondit que c'était parce que les homards s'étaient réchauffés et avaient subi une certaine décomposition, qu'on ne pouvait pas toujours discerner, et que la chair avait subi cette transformation avant la mise en boîte. Depuis je ne les ai jamais laissés exposés. Anciennement les paqueurs laissaient leurs homards se refroidir, disons, aujourd'hui et les paquaient demain. Tandis que nous, au sortir de la bouilloire, nous tournions dessus le boyau à arroser pour les refroidir et le plus vite en boîte le mieux c'était.

Q. Etiez-vous le seul à être ennuyé par le noir?—R. Nous n'avons jamais été ennuyés.

Q. A part la question d'exiger que la fabrique soit d'après un type modèle, croyez-vous qu'il y aurait avantage à exiger l'inspection des produits?—R. La question est de savoir si cela remédierait au paquage.

Q. Les produits seraient classifiés selon ce qu'ils seraient?—R. Il faudrait un expert pour le faire.

Q. On a idée que l'inspection pourrait être faite par les officiers de pêcherie actuellement employés?—R. Elle ne le pourrait pas, il faudrait des gens spéciaux. C'est presque un problème scientifique que de garder cette chair de telle façon qu'elle se conserve sans s'altérer ou se gâter d'aucune façon. Naturellement, il y a une cause, je crois; c'est la qualité de l'étain qu'on emploie. Or, durant les deux ou trois dernières années que j'étais en affaires, je me servais de ce qu'on appelle *double dipper charcoal tin* sur lequel j'avais à payer un droit d'entrée de deux ou trois schellings extra. Nous eûmes par l'entremise de nos facteurs un fer-blanc fabriqué spécialement qui nous venait directement des usines d'étain. Je trouvai que cela me payait de dépenser un peu plus pour mon étain. Voyez-vous, il y a toute une différence dans la qualité. Lorsque vous vendez, si votre étain est de médiocre qualité vous êtes obligé d'employer d'autres matériaux pour compenser. Autre chose, on emploie une soudure plus grossière. Tout ceci fait du tort à l'industrie. Cette année j'ai vu un de ces

produits à Halifax et parmi il y en avait en très mauvais état, tachés, noirs, décolorés. Je crois que ceci résulte en grande partie de la malpropreté des fabriques et des sables rances. Les chimistes nous disent que la chair du homard est comme une éponge, elle absorbe même l'air, et pareille chose détériore rapidement.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre de homards œuvés par cent d'après votre expérience?—R. Il est limité. J'ai déjà vu prendre 10,000 ou 15,000 homards, et parfois il y en avait passablement et d'autres fois très peu. Peut-être en auriez-vous une demi-douzaine par brouette et parfois vous en auriez une douzaine. Je ne sais pas au juste quelle serait la proportion mais elle est étonnamment basse.

Q. Oui, parce que, voyez-vous, la moitié des homards sont des mâles forcément, et seulement une petite proportion des femelles, ont leurs œufs en dehors, de sorte que naturellement au plus des plus elle ne dépasserait pas 25 pour 100?—R| Elle ne s'élèverait pas à ça. De la façon dont nous faisons les choses, nous nous arrangeons avec les hommes dans chaque barque pour qu'ils mettent les homards œuvés à part et quelquefois nous en avions un quart de brouette environ.

Q. C'est ce qui me fait croire qu'il serait possible d'induire les pêcheurs à remettre à l'eau les homards œuvés, parce que le pourcentage de pertes ne serait pas considérable?—R. Oui, il serait très petit.

Q. On a suggéré d'inculquer aux pêcheurs l'idée de l'importance pour eux de se conformer à cette pratique?—R. C'est très difficile de convaincre un pêcheur.

Q. Ils deviennent sans précautions?—R. Pour eux, ils ne pensent qu'au présent.

Q. Tout de même, en dépit de tout cela, je crois qu'il y a une tendance chez eux à mieux considérer l'importance de cette pratique?—R. Si l'on pouvait les convaincre, une seule fois, il n'y aurait aucune difficulté pour qu'ils en continuassent l'habitude. Nous nous sommes donné de la peine, mais, nous avons persisté; je leur ai dit ceci: "C'est notre pain, si l'industrie du homard disparaît, nous perdons tout". Après un certain temps, ils sont devenus plus attentifs et ont paru s'intéresser à la chose.

Q. Quelle est votre opinion sur les parcs?—R. Je n'en connais rien, mais il me semble que c'est une bonne chose.

Q. Je crois que c'est le moyen le plus parfait de prendre soin des homards œuvés? —R. C'est bien mon opinion, mais les localités convenables sont plutôt rares.

Q. Je suppose que l'on peut dire sans crainte que les règlements concernant la pêche du homard n'ont jamais été strictement mis en force?—R. Non jamais.

Q. N'y a-t-il pas eu une époque où l'on a tenté un effort pour les mettre en force? —R. J'étais alors paqueur et l'inspecteur de l'île Pictou avait reçu des ordres très sévères à ce sujet. Le homard était alors vraiment bon et l'on aurait pu mettre les règlements en force. M. Campbell était venu et avait essayé sincèrement de faire observer les règlements pour de bon. Le premier jour de son arrivée, je lui ai demandé s'il voulait dîner chez moi. Comme c'était un de ces vieux Ecossais raides d'autrefois, il me répondit: "Non, pas de dîner". Il demeura quelque temps et rejeta à l'eau tous les homards de petite taille. Je dis alars aux pêcheurs: "Jetez-les à l'eau, et je vous les paierai quand même". Le second jour, il y en avait encore et, le troisième, les pêcheurs se mirent en grève. A Caribou, où la pêche se fait sur des fonds de sable et à eau basse, les homards étaient plus petits. Les inspecteurs les saisirent dans les réfrigérateurs et imposèrent une amende aux paqueurs.

Q. Pouvez-vous établir comme règle générale que, si vous faites la pêche en eau basse et tard dans la saison, les homards sont presque toujours de petite taille?—R. C'est l'expérience que j'en ai.

Q. Quand la pêche commence au printemps et que l'eau est haute, ils sont plus gros?—R. Oui.

Q. Alors, il est naturel, je suppose, que ceux-ci soint pris les premiers?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. Alors la présente condition de la pêche est due au fait que les limites de pêche sont outrepassées?—R. C'est ce que je crois. D'autre part, les pêcheurs prétendent

que le homard est tout aussi abondant; c'est possible, mais en nombre seulement, non en qualité.

Q. Croyez-vous qu'il y ait raison pour permettre une limite de taille dans un endroit, et une autre ailleurs?—R. Non, je n'en vois pas.

Q. Je suppose que pour le commerce des homards vivants, vous pouvez exiger une plus forte limite de taille?—R. Oh, oui, la chose est bien différente.

Q. Sur la côte sud de l'Atlantique, c'est l'industrie du homard vivant qui est la principale?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. Et on devrait l'encourager, même au détriment des paqueurs?—R. Oui, car la quantité qu'ils prennent justifierait à peine la mise en conserve; celle-ci n'est que secondaire.

Q. Si l'on mettait en force le règlement de la limite de taille à huit pouces, les fabricants de conserves abandonneraient-ils leur industrie?—R. Il n'y a aucun doute qu'ils seraient forcés de le faire.

Q. Maintenant, en ce qui regarde l'ouverture de la saison; ici, l'on voudrait qu'elle fût fixée au 1er mai, mais je crois que c'est tout simplement pour protéger leurs engins de pêche et s'assurer de meilleures conditions parmi les pêcheurs, n'est-ce pas le cas?—R. Règle générale, voyez-vous, ils ne commencent pas avant le 1er mai. Il y a plusieurs choses qui agissent différemment. Dans beaucoup de cas, les paqueurs font venir leurs hommes de la rive sud. Ceux-ci se trouvent pratiquement sur la liste de paye ou en tout cas, ils reçoivent leur pension. Si le printemps est tard et que les paqueurs ont engagé leurs hommes, ils en ont quelques fois pour deux ou trois semaines avant de commencer la pêche. Quand j'étais en affaires, je ne nourrissais pas mes hommes. Je leur donnais tant du 100 et ne m'occupais aucunement de l'époque où ils commençaient. Il y a plusieurs choses qui font beaucoup de différence. Si j'avais engagé mes hommes aux mêmes conditions que ceux qui les nourrissent, ça ne serait plus du tout la même chose. Je les ai vus souvent briser la glace, caler leurs engins de pêche au risque de les perdre. Quand la saison s'ouvre, il y en a toujours qui prennent le risque de perdre leurs engins de pêche, mais qui font la pêche quand même. Si on le fait, un autre en fera autant et c'est le signal. Toutefois, ils devraient commencer assez tard pour que la glace soit disparue.

Q. La saison s'ouvre ici le 20 avril?—R. Nous commençons rarement avant le 1er mai et quelques fois le 1er juin seulement.

Q. Est-ce que le fait de commencer tard constitue une protection pour l'industrie?—R. Non, la meilleure pêche que nous ayons jamais faite est quand nous avons commencé au cinq de juin, et elle s'est continuée bonne en juillet et août. Si vous commencez un peu tard, les homards demeurent plus longtemps. Je crois que la saison devrait s'ouvrir le 1er mai et s'étendre jusqu'au 1er juillet.

Q. Puisque l'on se propose d'abolir la limite de taille, croyez-vous qu'il serait sage d'établir quelques règlements au sujet des pièges; que pensez-vous de l''idée de revenir aux pièges d'autrefois?—R. C'est difficile à dire. Il n'y a pas de doute que ce sont les pièges à compartiments qui prennent tout.

Q. Est-ce aussi votre opinion, comme c'est celle de beaucoup d'autres, que le homard est à la baisse?—R. Pas du tout, la saison actuelle a été mauvaise; la température a été terrible, mais dans certaines localités la prise a été aussi bonne que celle de l'an dernier.

Q. La question est celle-ci: serait-il injuste de promulguer une loi condamnant les pièges à compartiments?—R. Il n'y a aucun doute que ce serait une excellente protection que de les défendre. Le but de ces pièges, c'est qu'ils prennent bien plus rapidement tous les homards au fond de l'eau. Avec des pièges à compartiments, vous en prenez de bien plus grandes quantités. Je n'en ai pas, mais effectivement, s'ils sont meilleurs; je m'en procurerai. J'ai causé avec des personnes qui en avaient: "J'en ai 500", m'a dit l'une d'elle, "et si je ne les avais pas, je n'aurais pas fait aussi bien." C'est une question de prendre tous les homards qui sont dans leur rayon.

Q. Quelle est votre idée sur le commerce des homards vivants?—R. Delaney Frères ont tenté ce commerce aux îles de la Madeleine et en ont expédié cinq caisses. Mais ces caisses ont manqué l'express. Aucun arrangement n'avait été conclu pour les expédier jusqu'à destination; le fait est que ce n'est que depuis quelque temps que le bateau vient en temps le matin et l'express prend la marchandise l'après-midi seulement. J'ai essayé la chose deux fois et bon nombre de homards sont morts. Je ne crois pas qu'il serait difficile de faire le commerce de homards vivants, pourvu qu'il y eût un train qui pourrait les prendre dès leur arrivée. Dans le lot que j'ai expédié, plusieurs sont morts. J'ai dû en faire un triage complet. Il n'y en avait pas parmi eux que l'on aurait pu dire en parfait état, mais cinq seulement, sur environ deux cents, étaient morts.

Q. Est-ce que hors de l'eau, le homard ne se détériore pas? Ne serait-il pas mieux de le faire bouillir sur les lieux mêmes, puis le placer dans des réfrigérateurs et l'expédier de cette manière; ne serait-il pas en meilleure condition?—R. Très certainement.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait en plus parfaite condition de cette manière?—R. Sans aucun doute. Les homards vivants arrivent ici en mauvaise condition; c'est comme ces bestiaux que l'on entasse dans les wagons et que l'on ne nourrit pas pour trois ou quatre jours. J'ai un frère qui demeure dans New-York et qui possède quelques pièges; il n'a aucune difficulté pour obtenir les prix qu'il demande pour du homard frais sorti de l'eau. C'est différent pour notre commerce de homards vivants, à nous, Il nous faudrait des entrepôts frigorifiques.

Q. Accorderiez-vous un permis de paquage à tout pêcheur qui en ferait la demande?—R. Oui, à tous ceux qui pourraient faire la chose avec soin.

Q. Les prix sont-ils réglés par eux-mêmes ou par une entente entre les paqueurs?—R. Il n'y a pas d'entente. Au contraire, c'est à qui des paqueurs ferait mieux que son concurrent. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait entente entre eux. J'ai conclu une entente une fois, et plus tard, j'ai découvert que mes meilleurs pêcheurs m'avaient déserté. Ils sont habiles et rusés, et avaient pris avantage de la situation.

Q. Quant aux homarderies, seriez-vous en faveur d'en augmenter le nombre?—R. Oui, j'ai beaucoup de confiance dans ces établissements. Il peut se faire que l'on perde beaucoup de frai, mais une bonne partie serait sauvée.

Q. Il faudrait nommer une personne en charge qui prendrait grand intérêt à la chose?—R. Sans doute, c'est une entreprise qui demande beaucoup d'attention.

Q. En rapport avec l'administration des pêcheries du homard et autres dans les Provinces maritimes, l'on a suggéré la création d'un bureau consultatif; qu'en pensez-vous?—R. Je crois qu'il devrait être confié à des personnes qui sont constamment en contact avec ceux qui se livrent à cette industrie.

Q. Savez-vous s'il se fait beaucoup de pêche dans les environs, après la clôture de la saison?—R. Pas beaucoup.

Q. En certains endroits, l'on se plaint beaucoup du fait qu'un grand nombre d'engins de pêche sont abandonnés dans l'eau; croyez-vous que cela soit préjudiciable?—R. Je ne crois pas; la perte est plutôt pour les propriétaires.

Q. Ces pièges se brisent et finissent par disparaître?—R. Oui, je ne crois pas qu'ils aient aucune conséquence nuisible.

Q. Le système d'estampage et d'étiquetage a-t-il accompli le but de restriction qu'il avait?—R. Bien, s'il avait réellement été mis en force, il l'aurait certainement accompli. Je pense qu'il y a quelque temps, les officiers n'étaient pas aussi sévères pour attacher les étiquettes, mais aujourd'hui, ils ne les donnent même plus.

Q. Il fut un temps où les étiquettes traînaient un peu partout?—R. Oui.

Q. En dépit de leur sévérité, l'on prétend que l'on a permis en certains endroits l'étiquetage de homards pris en dehors de saison, et qu'il y a eu beaucoup de fraudes commises?—R. Il y en a eu, mais pas autant que cela, je crois.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la pêche qui se fait dans les baies ou dans les lagunes? Aux îles de la Madeleine, la pêche dans les endroits marécageux est défendue parce que c'est là que les homards vont frayer?—R. J'en ai beaucoup entendu parler aux îles de la Madeleine. Quelques-uns favorisaient cette pêche et d'autres y étaient opposés. Il n'y a aucun doute que les homards œuvés choisissent ces endroits et y déposent leur frai.

Q. Si la pêche dans les îles de la Madeleine est dans un état si florissant, cela est dû à ce que l'on réserve ces lagunes pour permettre aux homards de frayer?—R. Les homards des îles de la Madeleine sont plus gros que les nôtres. J'ai reçu un jour une lettre de Londres, me demandant si je ne pourrais leur expédier de bons gros homards, car ils n'avaient toujours reçu que des petits. Quand nous avons commencé à l'île de Pictou, ça prenait juste un homard et demi pour peser une livre. Les pinces et la queue ne pouvaient pas entrer dans une boîte qui n'avait la contenance d'une livre et de forme plate. Mais, l'on dit qu'il y a relativement plus de chair chez les homards de petite taille que chez les gros; c'est qu'à poids égal, les petits sont plus charnus que les gros. Tout de même, je n'aime pas les petits, parce qu'une fois mis en boîte, la marchandise n'est pas aussi belle. Les gros se vendent à meilleur profit. Quand nous avons débuté dans cette industrie, nous ne nous occupions pas des autres, nous payions 50 centins du cent, et recevions $4 à $5 la caisse, de sorte que quelques centaines de livres ne faisaient pas une énorme différence. A Murray-Harbour, il y a une vingtaine d'années, nous gaffions les homards dans deux ou trois pieds d'eau. L'on n'en voit plus là aujourd'hui, ils se sont sans doute éloignés. A huit ou neuf milles au large de la Côte du Pêcheur, il doit se trouver un bon endroit comme terrain à production. Il y en a été pris de grosses quantités. Où la grève est droite et la côte escarpée, la pêche n'est pas aussi bonne. J'ai connu un homme qui a construit une fabrique, tendu 1,200 pièges et a mis en conserves 2,000 boîtes, il y a 27 ou 28 ans. Cet homme faisait un commerce général et l'industrie du homard n'était que secondaire. L'année suivante, il tendit 3,000 pièges, mais ne prit que 200 homards.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

PORT-HOOD, 10 août 1909.

A. J. MACDONALD, paqueur, Seaside, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps exercez-vous le métier de paqueur?—R. Depuis environ 22 ans, je crois. Durant une couple d'années, je me suis reposé.

Q. Mais vous avez repris ?—R. Oui.

Q. Avez-vous plus d'une fabrique?—R. Non, rien qu'une.

Q. Combien de barques possédez-vous?—R. Très peu cette année; je n'ai commencé que le 1er juin. Il s'est formé une union et je ne savais pas si je pourrais me procurer du homard. Plus tard les choses se sont aplanies.

Q. Quand vous êtes en pleine opération, combien de barques avez-vous?—R. 25.

Q. Vous servez-vous de vos propres barques et engins de pêche?—R. Les pêcheurs possèdent maintenant les leurs.

Q. Quels arrangements aviez-vous avec eux; les payiez-vous tant par 100 livres? —R. Oui.

Q. Quel a été le prix cette année?—R. $2.50, l'an dernier, $3.75 et l'année précédente, $3.50, je crois.

Q. Combien de mains employez-vous dans votre fabrique, hommes et femmes? —R. J'ai déjà employé 20 femmes et 15 hommes; le nombre est diminué aujourd'hui.

Q. N'ayant commencé que le 1er juin, quel a été votre total de mise en boîte cette année?—R. 61 caisses.

Q. Et l'an dernier?—R. Je ne me rappelle pas exactement, environ 100 caisses.

Q. Quel a été votre plus fort paquage?—R. 1,200 boîtes.

Q. Quand était-ce?—R. Il y a environ 15 ans, je ne me rappelle pas au juste.

Q. Trouvez-vous une différence entre les homards que vous preniez il y a une quinzaine d'années et ceux que vous prenez maintenant?—R. Ceux-ci peuvent être un peu plus petits, peut-être, mais il n'y a pas une bien grosse différence. Avant les quinze dernières années, ils étaient plus gros.

Q. C'est l'opinion générale, qu'ils ont diminué de taille?—R. Oui.

Q. Règle générale, quand commencez-vous la pêche ici?—R. Vers le 1er mai, dès que la glace s'en va.

Q. La glace part-elle tard quelquefois?—R. Oui, quelquefois, mais rarement après la première semaine de mai, je crois.

Q. Quel est votre meilleur temps de pêche ici? Vous faites la pêche, n'est-ce pas, du 20 avril au 10 juillet?—R. Le meilleur temps est environ à la première ou seconde semaine après l'ouverture de la pêche; ensuite elle continue à être bonne.

Q. Pêche-t-on dans l'eau très profonde?—R. Pas tous.

Q. A quelle profondeur généralement?—R. D'une à quinze brasses.

Q. Où pêchez-vous surtout, dans la baie Saint-Georges?—R. Oui, c'est ici que se fait la pêche.

Q. Les pêcheurs demeurent-ils aux mêmes endroits ou viennent-ils faire la pêche où l'eau est basse à mesure que la saison avance?—R. Oui, ils viennent en eau basse.

Q. Trouvez-vous une différence dans la taille des homards que vous prenez à l'eau profonde avec ceux pris dans l'eau peu profonde?—R. Non, il n'y a pas beaucoup de différence.

Q. Je suppose que vous avez pris soin de ne pas accepter de homards œuvés?—R. Surtout cette année, car le garde-pêche ne nous le permettait pas.

Q. D'après votre expérience, sur cent homards, combien y en a-t-il d'œuvés en moyenne?—R. Je ne saurais dire, car ils ont été rares cette année parce que j'ai averti les pêcheurs qu'ils ne devaient pas les apporter.

Q. Les pêcheurs de ce district apprennent-ils à les rejeter à l'eau?—R. Oui, parce que nous leur avons dit que nous ne les accepterions pas. Ici, nous les examinons. M. Maclean nous a avertis d'être très particuliers sur ce sujet, car nous nous exposions à encourir une amende, et nous avons suivi son conseil.

Q. Savez-vous si les pêcheurs ont été habitués ici, à enlever aux homards leurs œufs pour les jeter à l'eau?—R. Je ne saurais dire s'ils le font ou non; je ne les ai jamais vus le faire, quoiqu'on dise que cela se pratique.

Q. Ainsi, vous refusez d'accepter des homards œuvés et les pêcheurs sont devenus plus prudents?—R. Certainement, je leur ai dit que je les refuserais tous.

Q. Avez-vous fait la même chose pour les homards de petite taille?—R. Oui.

Q. Quel est le piège dont vous vous servez ici?—R. J'ignore comment on le nomme.

Q. L'ancien, je suppose, celui avec une ouverture à chaque extrémité?—R. Oui.

Q. Quel espace les pêcheurs mettent-ils entre chaque latte?—R. Je crois que l'espace est d'environ un pouce et demi.

Q. C'est assez large, n'est-ce pas?—R. Peut-être que ce n'est pas autant que cela, non. Je crois qu'il n'a qu'un pouce.

Q. Nous aimerions connaître vos vues au sujet des meilleurs règlements à adopter; plusieurs propositions nous ont été soumises, même celle de prohiber la pêche pendant plusieurs années. Ici, en raison du fait que vous vous êtes conformés à la loi, je suppose que vous n'aurez pas à vous plaindre de la diminution du homard?—R. Eh bien, je ne le crois pas.

Q. Toutefois, en certains lieux, l'on a proposé de prohiber la pêche pendant un certain nombre d'années?—R. Je suis contre ce mouvement.

Q. Puis la commission d'enquête de 1898 a recommandé de défendre la pêche par section de deux années et de changer de sections de temps en temps; que pensez-vous de l'idée?—R. Je crois que si nous continuons à prendre soin de nos homards œuvés, ainsi que de ceux qui sont de trop petite taille, nous n'en aurons pas moins pour plusieurs années à venir que nous en avons maintenant.

Q. Le règlement touchant la limite de taille est très difficile à mettre en force, je suppose?—R. Oui.

Q. Il a été proposé, aussi, d'abolir le règlement concernant la limite de taille, laquelle est de huit pouces; voir au traitement des homards œuvés, et surtout d'établir des homarderies ou des parcs, là où la chose était possible; de régler l'espace des lattes des pièges, afin que les homards qui seraient de trop petite taille puissent s'échapper, et limiter la fin de saison au 1er juillet. Qu'en pensez-vous?—R. Ici, cela nous conviendrait, car nous faisons la pêche jusqu'au 1er juillet seulement.

Q. Il va sans dire que si vous ne vous servez que du piège à une ouverture à chaque extrémité, vous ne faites pas grand'mal?—R. Non.

Q. Parfait, mais en certains endroits l'on se sert de pièges qui ne laissent rien s'échapper?—R. Je ne crois pas que nos pièges soient beaucoup destructifs. Car nos pêcheurs ont découvert que lorsqu'ils les laissaient à l'eau deux ou trois jours et sans boitte, les homards pouvaient s'en échapper.

Q. Alors, vous croyez que cette proposition n'a rien de trop sévère?—R. Non, monsieur.

Q. Comment cela vous affecterait-il, si l'on mettait en force la limite de taille de huit pouces?—R. Je n'aimerais pas cela du tout; la chose principale, c'est d'avoir soin de ceux qui sont œuvés.

Q. Et que la saison ne soit pas trop longue et qu'aucun n'excède pas sa durée?—R. Oui.

Q. Protéger autant que possible les homards de petite taille?—R. Oui, les tout petits, parce qu'ils ne sont d'aucun profit pour le paqueur, ni pour le pêcheur.

Q. Maintenant, parlons de l'octroi de permis; croyez-vous que le ministère a été sage en en limitant le nombre comme il l'a fait; le nombre de ces permis est-il suffisant?—R. Mon opinion est qu'il y en a tout plein.

Q. Que pensez-vous de la politique du ministère concernant l'octroi de permis en coopération? Qu'aujourd'hui, des pêcheurs mécontents des conditions qui leur sont imposées, se coalisent et prouvent qu'ils sont capables d'opérer une fabrique de conserves, le gouvernement leur accordera tel permis? Je crois que la chose existe ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous de cette politique?—R. Je crois que tel permis devrait leur être accordé afin d'améliorer leur condition.

Q. L'on se plaindra toujours de ce qu'un permis est accordé à une personne et refusé à une autre?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs se plaignent en plus qu'il y a une entente entre les paqueurs pour tenir les prix bas; croyez-vous à une telle entente?—R. Je ne crois pas qu'il y ait aucune entente; la chose peut exister, mais je n'en ai jamais entendu parler.

Q. Considérant l'état du marché, croyez-vous que les pêcheurs reçoivent une rémunération quitable?—R. Je le crois.

Q. Si l'aspect du marché le justifiait, est-ce que les pêcheurs recevraient plus?—R. Souvent ils ont reçu plus que ne le justifiait la condition du marché.

Q. L'on a suggéré aussi, comme un autre moyen de forcer les pêcheurs à observer la loi, de les obliger à obtenir un permis; pensez-vous que l'on pourrait y gagner quelque chose?—R. Forcer les pêcheurs à obtenir un permis?

Q. Oui. Les raisons de ceux qui avancent cette théorie, c'est que les pêcheurs possédant un permis, il deviendrait plus facile de les contrôler?—R. Cela aurait pour effet de les arrêter complètement.

Q. Vous croyez? Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en beaucoup d'endroits l'on jette dans l'eau bouillante les homards œuvés, comme les autres, qu'on ait enlevé les œufs ou non; dans la majorité des cas, l'on n'y prête aucune attention?—R. Oui, cela est vrai.

Q. D'après vous, les pêcheurs feraient-ils plus d'argent s'ils avaient le droit de mettre en boîte?—R. Bien, je n'en sais trop rien; peut-être cette année cela les aurait-il mieux payés.

Q. Comme règle générale?—R. Non, ils n'en feraient pas plus.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage, en même temps que juste, d'établir une mesure de capacité pour ceux qui veulent ouvrir une fabrique; qu'elle soit de premier ordre, les tables faites de telle manière, et recouvertes de tel matériel, en un mot que toutes les précautions soient prises pour la conservation et la protection du produit, afin qu'il soit aussi propre et appétissant que possible?—R. Il faut que les homards en boîte soient bien propres, autrement, on ne peut les vendre. Je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas tenir propre aucune sorte de table, même en bois, si l'on se sert suffisamment d'eau pour la laver, surtout, lorsqu'elle est recouverte de zinc ou tôle galvanisée.

Q. En certains endroits, l'on se sert de tables avec surface en verre?—R. Peut-être bien, mais ce n'est meilleur. L'on peut parfaitement nettoyer toute table qui est recouverte avec de la tôle galvanisée, ou autre matériel de ce genre; mais toujours faut-il les nettoyer parfaitement.

Q. Il y a eu des plaintes de portées que le marché en souffrait à cause de ce manque de propreté?—R. Je n'en suis pas étonné, car certaines gens ne lavent pas suffisamment leurs tables. Il faut beaucoup d'eau.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs se soient plaints que les paqueurs ne leur payaient pas de prix suffisants?—R. Il y a eu de ces plaintes au printemps dernier.

Q. Avez-vous eu des difficultés avec eux ce printemps-ci?—R. Pas beaucoup, parce que je me serais retiré d'affaires complètement. Ils se sont plaints quelque peu au commencement, mais tout s'est arrangé dans la suite, je crois qu'ils ont été satisfaits de ce qu'ils ont reçu.

Q. Y a-t-il des facilités ici pour expédier le homard vivant? La chose a-t-elle été essayée?—R. Non, il n'y en a pas, et je ne crois qu'on l'ait essayée.

Q. D'après votre expérience, que pouvez-vous me dire des homarderies; croyez-vous qu'elles aient contribué réellement à la reproduction du homard?—R. Je le crois, mais je n'en connais rien.

Par M. MacLean, inspecteur des pêcheries:

Q. Croyez-vous que, si les pêcheurs étaient porteurs d'un permis, la loi pourrait plus efficacement être mise en force?—R. Je ne le crois pas.

Q. L'on fait la pêche en tout temps et de toutes manières?—R. Oui, l'on cesse quand l'on veut.

Par le Commissaire:

Q. Quel piège est le mieux adapté, croyez-vous, pour permettre aux homards de petite taille de s'échapper?—R. Je crois que celui dont nous nous servons actuellement répond le mieux à nos besoins et est le plus efficace pour notre industrie; et la preuve, c'est que le homard s'échappe quand la boitte manque; ils peuvent sortir de leur prison.

Q. L'on a recommandé, pour les Provinces maritimes, que le gouvernement nommât un bureau de consultations pour les pêcheries. Que pensez-vous de l'idée?—R. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q. En dehors de la saison, fabrique-t-on beaucoup de conserves ici?—R. Pas que je sache.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche qui sont abandonnés dans l'eau? Nous avons eu des plaintes que les pêcheurs en laissaient un grand nombre quand la saison prenait fin?—R. Non, il n'y en a pas beaucoup.

Q. Je suppose qu'ils sont plus soigneux pour leurs propres attirails que pour ceux des paqueurs?—R. La chose est possible, mais les pertes ne sont pas considérables.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire? Si je comprends bien, vous êtes d'opinion de laisser la date d'ouverture de pêche telle qu'elle est maintenant?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il y a une tendance à demander un changement?—R. Voulez-vous dire si l'on aimerait à pêcher en septembre?

Q. Je ne vous ai pas questionné sur la pêche d'automne, tout de même, qu'est-ce que vous en pensez?—R. Un certain nombre de pêcheurs m'ont déclaré qu'ils préféraient terminer plus tôt.

Q. Qu'entendez-vous par plus tôt?—R. Ils préféreraient arrêter le 1er juillet et reprendre en septembre, car certains d'entre eux m'ont dit qu'ils avaient vu des homards en septembre.

Par M. MacLean:

Q. Vous souvenez-vous qu'il y a près de 25 ans, la saison s'étendait tard dans le mois d'août et quelquefois jusque vers le 10 septembre?—R. Je crois que quelquefois ils pêchaient sans discontinuité jusqu'à la limite permise; mais si je ne me trompe pas la pêche n'était pas profitable.

Q. Les temps orageux, et le fait que les pêcheurs se livraient à d'autres branches de l'industrie, sont responsables de cela?—R. Peut-être qu'alors, même la pêche d'automne n'était point profitable.

Par le Commissaire:

Q. N'est-ce pas que vous ne pouvez faire la pêche d'automne partout? Par exemple, dans un endroit exposé aux vents de l'ouest, la chose est impossible?—R. Il est très difficile de faire la pêche dans ces circonstances.

Q. L'expérience n'a-t-elle pas démontré aux paqueurs que le homard en automne n'était pas d'aussi bonne qualité que celui pris en été?—R. Ce ne sont que des on-dit.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

ILE DE PORT-HOOD, 11 août 1909.

A. W. MORRISON, pêcheur, île de Port-Hood, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. 20 ans.

Q. Quand vous n'êtes pas occupé à faire la pêche au homard, vous livrez-vous à la pêche d'autres poissons?—R. Oh, oui.

Q. Pcêhez-vous bien au large de l'île de Port-Hood?—R. Je pêche le homard dans la baie Saint-Georges.

Q. Avez-vous toujours pêché à cet endroit?—R. Oui.

Q. Y a-t-il une branche de l'Union des pêcheurs dans cette localité?—R. Oui, monsieur.

Q. En faites-vous partie?—R Oui, monsieur.

Q. Cette union s'est-elle réunie ou consultée à propos de cette enquête; je suppose que ses membres savaient que cette enquête aurait lieu?—R. Je ne le crois pas.

Q. Des avis imprimés ont été envoyés au député et au maître de poste?—R. Nous n'en avons jamais entendu parler.

Q. Pouvez-vous parler au nom de l'union?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs de homards ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien? Combien appartiennent à l'union?—R. Quatre-vingts, maintenant; ceci comprend ceux de Judique. Il y a, en tout, environ cent pêcheurs de homards.

Q. Pour qui travaillez-vous?—R. Pour Burnham et Morrill.

Q. Combien ont-ils de barques?—R. Environ 40.

Q. Sont-ils propriétaires des barques et des engins de pêche?—R. Non, monsieur, ils appartiennent aux pêcheurs.

Q. A quelle distance faites-vous la pêche et à quelle profondeur?—R. Ceux qui vont plus loin pêchent dans 12 ou 18 brasses d'eau. Il y en a qui vont à cette profondeur et la distance n'est pas éloignée, un demi-mille, je crois. Nous n'allons pas si loin.

Q. Pêchez-vous à cette profondeur durant toute la saison?—R. Pas si nous pouvons nous en exempter.

Q. N'est-ce pas la coutume de s'approcher près de terre à mesure que la saison s'avance?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que la prise augmente ou diminue? Y a-t-il une différence dans la qualité du homard d'aujourd'hui, avec autrefois?—R. Je ne crois pas qu'ils aient jamais été meilleurs, depuis neuf ans. J'en ai étudié la comparaison chaque année, et je ne sache pas que nous en ayons pris de plus gros que cette année.

Q. Que fait-on ici, des homards œuvés et de ceux qui sont en dessous de la limite de taille?—R. Jusqu'à cette année, nous n'avons pas été très particuliers. Règle générale, nous ne tenons pas aux homards œuvés; cette année, l'union a discuté la question, et il a été décidé que nous n'en prendrions plus. Puis les paqueurs ne les acceptent plus. Je suppose qu'ils en sont venus à la conclusion qu'ils ne leur étaient d'aucun profit.

Q. Pensez-vous que les règlements concernant les homards œuvés ont été assez bien observés?—R. Je le crois.

Q. Et pour ceux qui sont en dessous de la limite de taille?—R. Je crois que si la chose est possible, on ne les accepte pas dans les fabriques; le fait est que nous n'en avons pas eu.

Q. A quelle limite les paqueurs les acceptent-ils?—R. Jusqu'à sept pouces.

Q. Oui, mais la limite légale est de huit pouces?—R. Oui, je crois.

Q. De quelle espèce de pièges vous servez-vous?—R. Nous nous servons des pièges ordinaires.

Q. Les pièges d'autrefois, avec ouverture à chaque extrémité?—R. Oui. Toutefois, quelques-uns se servent de ce qu'on appelle pièges à compartiments.

Q. Quel est le diamètre de ces ouvertures?—R. Six pouces, je crois; il n'y a rien de déterminé; quelques-unes sont de huit pouces.

Q. Quelle est la distance entre chaque latte?—R. Nous laissons environ un pouce; il n'y a pas de mesure précise. J'ai laissé cette année, dans les pièges, des homards que je considérais trop petits; j'ai fait l'expérience de la chose tous les ans, et, lorsque je retirais mes pièges, le lendemain, ces derniers avaient disparu. J'ai essayé la chose régulièrement avec des homards de sept pouces, et le lendemain il n'y en avait plus.

Q. Croyez-vous qu'un homard de sept pouces de taille pourrait s'échapper entre deux lattes qui n'auraient qu'un pouce de distance l'une de l'autre?—R. J'allais dire un demi-pouce, c'est presque incroyable; tout homard peut s'échapper dans un espace d'un pouce; j'ignore, cependant, s'il s'échappe par une des ouvertures aux extrémités.

Q. Règle générale, combien de pièges un homme tend-il ici?—R. Nous en prenons un bon nombre, je suppose qu'un homme a environ la surveillance de 300 pièges. Il y en a qui en ont plus que d'autres, mais, c'est à peu près la moyenne.

Q. Maintenant, quelles sont les conditions avec les paqueurs, les pêcheurs vendent-ils leur homard à tant le cent ou au poids?—R. Au poids.

Q. Quel était le prix cette année?—R. $2.25 par cent livres.

Q. Et l'an dernier?—R. $3.75.

Q. La différence entre ces deux prix est-elle due à une difficulté entre les fabricants de conserves et les pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Les pêcheurs ont protesté contre les bas prix que leur offraient les paqueurs, n'est-ce pas?—R. Le prix offert était ridiculement bas comparé à celui de l'an dernier, $2 seulement étaient offerts.

Q. Expliquez-nous donc ce qui a eu lieu?—R. D'abord, les pêcheurs étaient formés en une union et c'est par elle que nous parlions. Pendant longtemps nous n'avons pu rien apprendre de bien défini, mais l'on nous laissait entendre que le prix ne serait pas moins de $3. Nous avons donc mis nos engins de pêche en ordre et nous étions prêts à commencer la pêche, mais ce n'est qu'à l'ouverture même de la pêche que nous connûmes les conditions exactes. Alors le représentant de Burnham et Morrill vint, ainsi que J. G. Rood, de Judique. Même eux, ne voulurent pas nous dire les prix qu'on avait décidé de payer. Alors, nous appelâmes une assemblée de l'union et fîmes venir M. Gunn, le représentant de Burnham et Morrill, ici, et il nous déclara que les paqueurs accorderaient $2 seulement. Les pêcheurs protestèrent contre ce bas prix. Nous avions des rapports du marché ainsi que de l'association provinciale, dont M. Scott est président. Nous télégraphiâmes à M. Nickerson, de Clark's Harbour, qui était alors à Halifax en devoirs parlementaires à la législature. A Halifax, nous avons télégraphié pour connaître les prix payés le long de la côte par les paqueurs qui avaient commencé leurs opérations, et nous apprîmes que le prix payé était trois dollars. Somme toute, et d'après toutes ces sources d'informations, nous sommes venus à la conclusion que les paqueurs prenaient avantage sur nous et nous offraient un prix trop bas. Alors, ils nous offrirent $2.25. Nous découvrîmes que la compagnie Burnham et Morrill, à ses fabriques du golfe, ne payait que $2 .25 et que même elle en avait fermé une. Ils ne voulurent pas nous accorder $2.50 et dirent même qu'ils préféraient fermer leur établissement d'ici. Je suis convaincu qu'ils l'auraient fait, car je le tiens de leur agent, lequel est un ami personnel à moi. Donc, ils auraient fermé et nous étions là tout prêts à commencer la pêche; ne pas avancer eût été une perte considérable pour nous. Les esprits étaient montés et l'union était décidée à persister. Je dois dire que je n'étais pas en faveur de déclarer une grève. Je ne parlais que comme individu. Tout de même, je voulais

m'en tenir aux conditions de l'union, tout comme je voulais qu'elle ne m'abandonnât pas. Pour arriver à la conclusion de ceci—et ceux qui sont ici présents diront comme moi, j'en suis certain—n'eût été l'état de pauvreté qui existait alors ici, la fabrique aurait fermé ses portes. Quoiqu'il en soit, les amis ont décidé qu'il vaudrait mieux faire la pêche et tous ont accepté. L'un des directeurs de l'union vint nous trouver et nous conseilla de ne pas laisser l'union, mais de faire la pêche, et c'est ce que nous fîmes.

Q. Les chiffres que vous avez mentionnés ont-ils été payés généralement?—R. Non, monsieur Rood, de Judique, la fabrique la plus près de nous, a payé $3. Les paqueurs auraient pu nous accorder $2.50, mais nous ne reçûmes que $2.25 de Burnham et Morrill. Nous avons fait la pêche tous convaincus que l'on nous payait trop peu, et nous sommes encore de cet avis. Il est vrai que le marché était bas et plutôt démoralisé, tout de même, ils ont fait un joli profit.

Q. Croyez-vous qu'il y a eu une entente entre les paqueurs pour tenir les prix bas?—R. Personnellement, je ne le crois pas, mais le sentiment général est que telle entente existait.

Q. Y a-t-il compétition ou êtes-vous forcés d'accepter tels prix?—R. Nous sommes forcés d'accepter les prix fixés par eux, et nous pouvons le prouver. Nous avons essayé de vendre nos homards à d'autres, mais ceux-ci n'ont pas voulu les accepter, ils n'en voulaient pas à $2.25. Nous avons essayé de les vendre à n'importe qui en dehors de Burnham et Morrill, parce que nous étions convaincus qu'ils étaient capables de nous donner autant que les autres, et les autres payaient plus cher.

Q. Qu'avaient-ils payé l'année précédente?—R. $3.75.

Q. Depuis combien de temps Burnham et Morrill exercent-ils le métier de paqueurs sur cette île?—R. Dequis trente ans, je crois.

Q. Sont-ils les seuls possédant un permis ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Pour revenir aux homards, avez-vous remarqué une différence chez ceux que vous prenez de bonne heure le printemps et à l'eau profonde d'avec ceux que vous prenez plus tard quand l'eau est basse? Sont-ils tous à peu près d'égales proportions?—R. Oui, je le crois.

Q. Celui pris de bonne heure, n'est ni plus gros ni meilleur que l'autre?—R. Oui, mais il faut le suivre jusque près de terre.

Q. Sont-ils de plus petite taille, tard dans la saison qu'au commencement?—R. Je le crois. Cela dépend beaucoup des fonds. Si vous faites la pêche sur un fond rocailleux, vous prendrez de bons homards. Ils sont toujours meilleurs au sud d'ici qu'au nord. La différence est énorme entre le nord et le sud, et elle est due aux fonds.

Q. Avez-vous une idée de quelle direction ils viennent? Hivernent-ils dans la baie Saint-Georges ou en dehors?—R. Je ne saurais dire, mais je crois qu'ils hivernent ici. Nous faisons la pêche au hadock en décembre, à trois, quatre ou cinq milles au large, et nous prenons toujours régulièrement des homards dans nos filets, autant sur un fond rocailleux que sur les boueux. En décembre dernier, nous en avons pris un de neuf livres, ce qui prouve qu'ils ne faisaient que de commencer à prendre le large.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du percentage de homards œuvés que vous prenez dans une saison; quelle est la proportion dans toute la prise; combien par cent?—R. Il y en a très peu. Dans deux cent sept livres, je n'ai trouvé que huit homards œuvés; dans 250, peut-être 10 ou 11. Un jour, dans une prise de 196 livres—il y eu avait plus ce matin là, je suppose—il y en a eu 12, 13 ou 14. Toutefois, le percentage est petit. J'ai entendu dire qu'un pêcheur en avait trouvé 22 sur 222 livres.

Q. Y a-t-il une certaine partie de la saison où vous en trouvez plus?—R. Oui, vers la fin; le fait est qu'au commencement, nous n'en trouvons pas.

Q. Comment est le homard généralement?—R. Très bon.

Q. Quelle était la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. J'en ai très peu vu ayant moins de 10 pouces, il y en a tellement peu, qu'ils ne valent pas la peine d'être mis en conserve.

Q. La limite de taille est de huit pouces, mais vous en avez pris ici qui n'avaient pas plus de sept?—R. Oui, mais ils sont tous de bons gros homards, pesant 12 et 13 livres et plus.

Q. Oui, mais au sujet de ceux de petite taille, quel est le percentage de ceux que vous prenez dans vos pièges?—R. Je leur ai porté une attention spéciale cette année. Avez-vous la date à laquelle on a mesuré le homard?

Q. Non.—R. Je crois qu'il y avait trois semaines que nous avions commencé la pêche quand M. MacLean est venu. A cette date, personnellement, je n'ai vu aucun homard qui avait sept pouces.

Q. Nous avons pris connaissance, hier du tableau des mesures prises; il est très satisfaisant?—R. Oui. Quoique, comme je l'ai déjà dit, le homard a été de meilleure qualité cette année, et je n'en ai pas vu un seul qui mesurait 7 pouces.

Q. A cause de la confusion qui régnait au printemps dernier, je suppose que la pêche a commencé tard?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand avez-vous fait votre première prise?—R. Le 16 mai, mais nous n'aurions pu commencer plus tôt. Nous avons perdu près d'une semaine à cause des glaces qui descenraient.

Q. Et vous avez cessé quand?—R. Le 2 juillet, je crois; je n'ai entendu parler d'aucune pêche après cette date.

Q. Pourquoi avez-vous cessé?—R. Parce que la fabrique a fermé.

Q. Pour quelle cause?—R. Les fabricants de conserves prétendaient qu'ils ne faisaient pas d'argent. Les pêcheurs cessèrent alors. Quelques-uns ont essayé à continuer la pêche, mais ils n'en ont pris que très peu. La plupart cessèrent, et M. Gunn l'agent, crut qu'il ne pourrait se procurer de homards en quantité suffisante pour faire un profit. Toutefois, le soir qu'il ferma l'établissement, il reçut un mot de l'agent des Provinces maritimes, M. Leary, lui disant de continuer, que les homards remontaient le fleuve; mais il était trop tard. Si nous avons cessé, c'est à cause de la fermeture de la fabrique.

Q. A cette époque, les pêcheurs étaient-ils prêts à cesser pour se livrer à une autre pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle autre pêche?—R. La pêche à la morue, au hadock, à la merluche, c'est-à-dire à la ligne de fond.

Q. Le maquereau ne devait pas être beaucoup abondant à cette époque?—R. Nous ne faisons pas cette pêche.

Q. Y a-t-il une époque durant la saison, où le homard n'est plus comestible?—R. Bien, je crois que vers la fin de juillet et au commencement d'août, il n'est pas très bon; naturellement, ceci n'est que mon opinion personnelle.

Q. A quelle époque ont-ils le test tendre?—R. Ils ont tout plein de test maintenant, mais possèdent peu de chair.

Q. Quand les homards perdent-ils leur test ici?—R. Ceci est une question à résoudre; nous en prenons quelquefois vers le 1er juillet ayant le test tendre. Il y en a peu toutefois. J'en ai pris un, il y a une quinzaine de jours, c'est-à-dire, vers la dernière semaine de juillet, dont le test était tout aussi dur que ceux des autres.

Q. Alors, le nouveau test durcit très vite?—R. C'est mon opinion.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible, jusqu'à un certain point, de régulariser la prise de homards de petite taille, en laissant un espace modéré entre les lattes et se servant d'une certaine maille aux extrémités des pièges?—R. Je ne crois pas que cela ferait la moindre différence.

Q. Oui, mais en certains endroits, l'on prend des homards qui sont tellement petits, qu'ils ne seraient pas faits prisonniers dans ces pièges?—R. Je ne crois pas que cela ferait quelque différence; supposez que les lattes aient un espace de deux pouces les unes des autres, le homard n'y demeure pas moins un certain temps.

Q. Et la manière de construction des pièges à compartiments rend la chose plus compliquée encore?—R. Oui.

Q. Et quand les lattes n'ont pas plus d'un pouce et demi d'espace, comme cela arrive souvent, les jeunes homards qui pénètrent dans les pièges n'en peuvent plus sortir; ces pièges sont trop petits et l'entrée trop compliquée?—R. Cela ne fait aucune différence; le homard sortira par là où il est entré, si vous lui laissez le temps, c'est-à-dire à la seconde nuit. Il ne passera pas deux nuits dans un piège, par exemple le dimanche. Nous avons fait l'essai, ici, des pièges à compartiments.

Q. L'on ne s'en sert pas généralement?—R. Non, monsieur; nous n'avons pas trouvé qu'ils étaient suppérieurs aux autres. Ils seraient de plus d'utilité pour ceux qui font la pêche à la main; ici, nous faisons la pêche au traîneau.. Je m'en suis servi pendant presque tout un printemps.

Q. Les pêcheurs de ce district ont-ils eu l'habitude d'enlever ou de laver les œufs des homards femelles et de les jeter?—R. Je présume que l'on ne s'attend pas à ce qu'un témoin ne s'incrimine; cela se fait.

Q. Ce que je veux savoir est ceci: cela se pratique-t-il?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand un paqueur s'objecte à recevoir des homards œuvés, il est possible, au dehors. d'enlever les œufs de ceux-ci?—R. Oui, cela se fait.

Q. A venir jusqu'à cette année, les paqueurs n'avaient-ils pas l'habitude d'accepter tous les homards qu'on leur offrait, qu'ils fussent en dessous de la limite de taille ou œuvés?—R. L'agent de la fabrique, comme règle générale, ne se souciait pas d'accepter des homards trop petits ou œuvés, mais ce n'est que cette année que cette règle a été strictement mise en pratique. Le fait est qu'il les acceptait plutôt pour obtenir le bon vouloir des pêcheurs que pour satisfaire son désir personnel. Il a fait tout son possible pour démontrer aux pêcheurs leur devoir en cette occurrence.

Q. Le choix ou le rejet des homards œuvés devrait-il se faire sur les lieux de prise ou à la fabrique?—R. Personnellement, je crois qu'il vaudrait mieux qu'ils fussent rejetés immédiatement à l'eau, car, le plus longtemps ils en sont sortis, le plus perdent-ils de leurs qualités et de leur vitalité.

Q. Croyez-vous qu'ils soient plus sensibles, et par conséquent, qu'ils ne vivent pas, hors de l'eau, aussi longtemps que les autres?—R. Non, je ne crois pas qu'ils soient aussi résistables.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de persuader les pêcheur à jeter à l'eau tous les homards œuvés qu'ils prennent dans leur pièges, et dans l'affirmative, comment procéderiez-vous?—R. Je crois que la chose est assez bien comprise ici, parce que l'union en a fait son affaire, surtout cette année. J'ai moi-même fait certaines expériences: à tous les neuf ou dix jours, j'attachais une ficelle blanche autour de leur corps afin de voir si je les reprendrais.

Q. Et en avez-vous repris beaucoup?—R. Non, monsieur, très peu.

Q. Avez-vous entendu dire que d'autres en avaient repris?—R. Non, monsieur. L'un de mes voisins en a fait l'essai; quelques-uns sont repris près de terre.

Q. Savez-vous si des pêcheurs ont perdu le produit de leur pêche par le fait que les paqueurs ont refusé de l'accepter?—R. Je n'en ai pas entendu parler.

Q. Plusieurs projets ont été soumis au ministère pour l'amélioration de l'industrie du homard. Quelques-uns ont proposé de défendre la pêche complètement pendant plusieurs années; que pensez-vous de ce projet; est-il trop sévère à votre avis?—R. Oui, en autant que nous sommes concernés, cette défense serait trop sévère, surtout durant ces dernières années. Jusqu'ici, cette année, la pêche aux homards a été notre seule source de revenus. Pendant les deux premiers mois de la saison, surtout en mai et juin, nous ne faisons généralement rien.

Q. Les affaires se font au comptant?—R. Absolument.

Q. A quelle époque un paqueur conclut-il ses arrangements avec les pêcheurs?—R. Les affaires sont établies de telles manière aujourd'hui, que le fabricant de conserves possède tous ses pêcheurs, et sait où ils résident. Tout ce qu'un pêcheur a à faire, c'est de préparer ses engins de pêche et se mettre à l'œuvre; il est certain de disposer de sa prise.

Q. Pendant l'hiver, est-ce l'habitude de la part du paqueur, de faire quelques avances aux pêcheurs?—R. Pas ici; pas généralement.

Q. Le pêcheur est-il payé au fur et à mesure qu'il livre son produit ou ne l'est-il qu'à la fin de la saison?—R. Le pêcheur reçoit son argent en quelque temps qu'il le demande dès que le homard est livré, mais chez Burnham et Morrill, la paye se fait mensuellement.

Q. Qu'est-ce qu'un bon pêcheur peut gagner en moyenne, dans une saison; combien de tonnes ou de quintaux sa prise représente-t-elle?—R. Je ne saurais dire. Je connais ce que peut être la mienne, et c'est à peu près la moyenne; non, la mienne est peut-être plus forte de quelques livres.

Q. Quel est le poids total de votre prise?—R. Environ six tonnes.

Q. C'est une bonne prise; c'est à peu près la moyenne?—R. Je fais la pêche plus tard que les autres; une bonne moyenne serait d'environ quatre tonnes.

Q. Fait-on le calcul ici du nombre de caisses que peut rapporter une barque?—R. Non, monsieur.

Q. Combien de caisses a-t-on paquées cette année?—R. Près de 756.

Q. Vous souvenez-vous combien il y en a eu l'an dernier?—R. A peu près la même chose.

Q. Ont-elles atteint la moyenne cette année?—R. Oui.

Q. La commission de 1898, sur la pêche du homard, recommanda que la pêche fût fermée par sections; qu'en pensez-vous?—R. Je n'ai pas la moindre idée de ce que serait le résultat. A mon avis, avec une saison close de dix mois, comme c'est pratiquement le cas, le homard ne se dépeuplera jamais.

Q. Surtout si l'on protège ceux qui sont œuvés?—R. Oui, et même autrement, car jusqu'à cette année on les prenait.

Q. Une autre suggestion a été faite au sujet de mettre de côté le règlement concernant la limite de taille; ce règlement serait difficile à mettre en force, car il faudrait un employé spécial à chaque fabrique et, en certains endroits, cela signifierait la fermeture de l'établissement?—R. Oui, monsieur.

Q. Je ne crois pas que même votre propre fabrique continuerait ses opérations?—R. Je ne le crois pas moi non plus.

Q. Vous ne le croyez pas?—R. Non, cela n'en vaudrait pas la peine.

Q. Alors reste la proposition de mettre de côté la question de la limite de taille?—R. C'est pratiquement ce que nous faisons.

Q. C'est une erreur que d'avoir des règlements et de ne pas les mettre en force?—R. Parfaitement.

Q. Bien; l'on a proposé d'abolir la limite de taille; de protéger le homard œuvé en le rejetant à la mer, ou encore, d'établir des parcs ou des homarderies où la chose était possible; de régulariser les pièges autant que possible, afin de permettre aux homards de petite taille de s'échapper et de clore la pêche le 1er juillet; que pensez-vous de l'idée?—R. Cela ne ferait tort à personne dans les environs. C'est ce que nous faisons ici; il se prend très peu de homards après cette date.

Q. Alors, vous croyez que la proposition est raisonnable?—R. Je le crois. Il y en a quelques-uns qui demandent à faire la pêche jusqu'à la fin de la saison, et de fait, ils en ont demandé l'autorisation; mais ceci ne se fait pas ici. Naturellement je parle de la maison Burnham et Morrill.

Q. Maintenant, au sujet de l'octroi de permis de paqueur, je crois que la politique du ministère a été d'en restreindre le nombre?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est la pratique qui a été suivie depuis un certain nombre d'années; d'après vous, croyez-vous qu'il y ait suffisamment de fabriques?—R. L'union a déjà discuté cette question le printemps dernier, et quelques pêcheurs ont été d'avis que chacun devrait paquer ses propres homards, mais la difficulté était l'obtention d'un permis; ceci était contre nous.

Q. La politique actuelle du ministère, c'est que, quand il y aura un nombre suffisant de pêcheurs qui se seront associés dans le but de fabriquer les conserves, le permis

de paquage leur soit accordé?—R. Ceci serait une bonne affaire et réglerait la difficulté.

Q. N'est-ce pas une espèce d'anomalie que de restreindre le nombre des fabriques et non pas celui des engins de pêche?—R. Bien, la chose est susceptible de créer un monopole.

Q. Comment, créer un monopole?—R. Oui, du moins c'est l'idée que nous nous en faisons.

Q. Y a-t-il une raison, pour ne pas accorder à un homme un permis de paqueur, quand il possède les mêmes capacités que son voisin qui a obtenu tel permis?—R. Je n'en vois aucune. C'est une affaire qui le regarde personnellement. S'il paye pour son permis, qu'il établisse une fabrique, qu'il la mette en opération et qu'il ne puisse se procurer de homard, ce sera une perte sèche pour lui. Je crois que la chose aiderait les pêcheurs à cause de la compétition.

Q. Croyez-vous qu'il soit juste d'exiger que les fabriques soient tenues à un certain degré de propreté et d'efficacité?—R. Absolument.

Q. Un certain nombre de paqueurs ne devraient pas posséder de permis, et leurs produits, j'en suis convaincu, font du tort au marché?—R. Ne croyez-vous pas qu'un homme qui met en conserve un nombre considérable de homards ne soit pas susceptible d'en accepter plus qui ne soient pas en bon état, que celui qui n'a qu'une petite fabrique?

Q. Je suppose que cela dépend de son habileté à paquer, il lui faut une fabrique considérable et beaucoup d'employés?—R. Oui, car s'il n'est pas capable de les mettre tous en boîte, il faut qu'il les conserve dans l'eau pendant plusieurs jours dans des mannes.

Q. Cette pratique est-elle suivie dans certaines fabriques?—R. Oui, ici même.

Q. Et les homards n'en sont pas meilleurs?—R. Non, et puis un grand nombre meurent et c'est nous qui en souffrons.

Q. Comment cela?—R. En ce sens que nous en perdons la vente, à cause de la rareté des employés de fabriques ou autres, nous subissons des pertes. Cette année, c'a été différent; la prise d'une journée n'a jamais été mise en boîte le jour même. Le surplus était déposé dans les mannes et un grand nombre mouraient.

Q. S'occupe-t-on ici du commerce de homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il des moyens faciles pour cela?—R. Non, monsieur.

Q. D'après vous, là où la chose peut se faire convenablement, croyez-vous qu'elle serait plus profitable pour le pêcheur que de vendre au paqueur?—R. Je n'ai aucune expérience de la chose.

Q. L'on a dit qu'en certains lieux les pêcheurs avaient souffert des dommages par le fait que les paqueurs ne mettaient pas leurs fabriques en opération, alors même que le homard abondait. Avez-vous entendu parler de la chose?—R. Non, monsieur.

Q. Qui fixe le prix à être payé aux pêcheurs?—R. Le fabricant de conserves. L'Union a essayé de le faire cette année, mais n'a pas réussi.

Q. A-t-on fabriqué des conserves en coopération dans les environs?—R. Pas ici. Je sais qu'un permis a été accordé à des personnes de Longue-Pointe à une certaine distance d'ici, mais elles ne s'en sont pas prévalu. Il faut un certain capital pour établir une fabrique et les pêcheurs ne sont pas riches.

Q. Ils ont commencé dans de mauvaises conditions, n'est-ce pas?—R. Oui; ils prétendent que tous les paqueurs à qui ils ont demandé des boîtes les leur ont refusés. Je ne sais si la chose est vraie, mais c'est ce qu'ils disent.

Q. Seriez-vous en faveur d'augmenter le nombre des homarderies?—R. Je crois qu'une homarderie ne saurait faire que du bien.

Q. Croyez-vous qu'il serait facile d'établir des parcs dans les environs?—R. Entre les homarderies et les parcs, je serais plutôt en faveur de ces derniers; mais je ne sais où nous pourrions les établir; il y a bien quelques anses.

Q. Il faut qu'ils soient abrités?—R. Oui, et ces endroits sont difficiles à trouver.

Q. Depuis une dizaine d'années, croyez-vous que les homards aient diminué en taille?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Et depuis trente ans?—R. Je n'en sais rien. Dans mon expérience de vingt ans les homards d'aujourd'hui sont tout aussi gros que ceux d'autrefois; je ne parle pas d'il y a trente ans, car, paraît-il, ils se promenaient alors sur la grève; aujourd'hui, non.

Q. Mais il faut aujourd'hui beaucoup plus d'engins de pêche pour prendre la même quantité de homards qu'autrefois?—R. Oui; je me rappelle, il y a vingt-cinq ans quand je suis arrivé ici, qu'un homme avec 100 pièges pouvait prendre une tonne de homards dans un coup de filet.

Q. Il ne pourrait pas faire cela aujourd'hui?—R. Non, même avec 1,000 pièges.

Q. A quoi attribuez-vous ce changement?—R. D'abord l'on en a trop pris. A cette époque, de même que depuis je le suppose, la saison close a toujours été bien observée. Il n'y a jamis eu de pêche illicite, ici.

Q. Il n'y a pas eu de paquage après la saison close?—R. Non, pas du tout.

Q. Croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de l'industrie que l'on permettre de prendre des homards qui ne soient pas encore arrivés à maturité?—R. Non, ce n'est ni naturel, ni sage.

Q. Vous commencez la pêche vers le 20 avril, et quand finissez-vous?—R. Le 10 juillet.

Q. Quelle est votre opinion touchant la date d'ouverture? Beaucoup de personnes, y compris le professeur Prince, sont d'avis que la saison devrait s'ouvrir le 1er janvier et que la pêche devrait être permise dès qu'il serait possible de s'y livrer?—R. Cela ne nous ferait aucune différence. En tout cas, elle pourrait commencer ici avant le 1er mai. quelquefois le 20 avril, mais il faut que la glace ait disparu.

Q. Est-ce que la seule idée de la protection des engins de pêche plutôt que celle de la protection des homards, n'a pas prévalu quand la date d'ouverture a été fixée?—R. Naturellement, nous aimons à conserver nos engins de pêche. Personnellement, j'aimerais que l'ouverture fût retardée et je crois que la plupart des pêcheurs ne la désirent pas avant le 1er mai; en tout cas ils ne gagnent rien en commençant le 20 avril; c'est plus tard que nous prenons le plus de homards.

Q. Quand dites-vous que la pêche est meilleure?—R. Vers la deuxième ou troisième semaine après l'ouverture.

Q. On a suggéré de permettre la pêche en automne dans les endroits où elle commençait tard à cause de la glace qui stationnait sur les côtes?—R. Cela ne m'intéresse nullement.

Q. Cela ne vous intéresse pas ici parce que, je suppose, vous vous occupez d'autre pêche et que vous ne tenez pas à vous appareiller de nouveau pour celle-ci?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Avez-vous quelques suggestions à faire?—R. Non, aucune. La plupart d'entre nous terminons la pêche le 1er juillet.

Q. Bien, supposons que la loi de la limite de taille soit abolie et que l'on permît d'accepter tout ce qui pourrait être mis en boîte avec quelque profit, croyez-vous qu'il serait préjudiciable de clore la saison le 1er juillet?—R. Non; je ne vois aucune différence. C'est une loi écrite, mais qui n'est pas mise en pratique.

Q. L'a t-on déjà mise en force?—R. Non, monsieur, jamais; les pêcheurs n'aiment pas voir des homards de petite taille dans leurs pièges.

Q. D'après vous, croyez-vous qu'il serait préférable que les produits d'une fabrique soient examinés par un inspecteur officiel?—R. Oui, la chose devrait être faite. D'après moi, c'est tout à l'avantage du paqueur de voir à ce que ses produits soient classés parmi les meilleurs; la chose étant connue, il aura plus de clients, s'il est capable de mettre en opération une fabrique avec des garanties suffisantes. Celui qui peut faire cela, je le considère comme dûment qualifié.

Le témoin est renvoyé.

LOUIS D. MACDONALD, pêcheur, Port-Hood, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Exercez-vous le métier de pêcheur?—R. Oui, mais cette année je n'ai pas fait la pêche.

Q. Oui, mais avant cela, vous avez toujours exercé ce métier?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps?—R. Depuis que j'ai été capable de le faire, environ 25 ans.

Q. Et vous avez toujours pêché sur cette partie-ci de la côte?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand les pêcheurs se sont-ils formés en union ici?—R. En février dernier.

Q. Combien de membres y a-t-il dans cette union?—R. Je ne puis dire exactement, mais je crois qu'il doit y en avoir environ 150 dûment qualifiés.

Q. Quel district comprend-elle?—R. De Mabou à Judique.

Q. Pratiquement, tous les pêcheurs en font partie?—R. Non, pas tous, quelques-uns n'y sont pas entrés.

Q. Qu'est-ce qui a amené cette union?—R. Les pêcheurs ont cru qu'ils serviraient mieux leurs intérêts en formant une telle union.

Q. M. Morrison nous a parlé de la difficulté entre l'union des pêcheurs et les paqueurs; voudriez-vous nous dire, vous-même, comment la chose est arrivée le printemps dernier?—R. Vous voulez savoir comment cette dispute a commencé et comment elle s'est terminée? Pour cela, je suppose qu'il faut que je dise quand l'union s'est formée, et pourquoi elle s'est formée.

Q. Oui, pourquoi avez-vous formé cette union?—R. L'on nous avait dit ici que les paqueurs s'étaient réunis et avaient décidé de nous offrir $2 du cent. Alors, nous nous sommes réunis et avons formé une union afin d'obtenir nos prix des paqueurs. Nous notifiâmes aux paqueurs que notre prix pour les homards serait tant. Quand ils vinrent nous rencontrer, ils nous firent entendre qu'ils ne pouvaient nous payer ce prix. Alors, en considération pour nos membres....

Q. Quel était votre prix?—R. Nous les avertîmes que nous exigions le même prix qu'ils nous donnaient l'an dernier, soit $3.75; puis nous sommes venus à un compromis à $3 du cent livres. Le paqueur de Burham et Morrill a prétendu qu'il préférait fermer leur établissement que de nous accorder ce prix. Il a monté à $2.25, pendant que Rood, le paqueur, à Judique, payait $3.

Q. Et qu'est-ce qui en est de M. Macdonald?—R. Je n'en suis pas certain. En tout cas, il payait $2.50 au commencement; il a commencé plus tard, et l'union n'a rien eu à faire avec lui.

Q. C'est là, le commencement et la fin de vos troubles?—R. Les pêcheurs ne pouvaient qu'accepter ces conditions, ils n'étaient pas en état de faire la mise en boîte eux-mêmes.

Q. Et ils ne pouvaient pas exporter leur homard vivant?—R. Voilà. C'est tout ce que je sais.

Q. La plupart des pêcheurs possèdent leurs propres engins de pêche, n'est-ce pas? —R. Oui, je le crois.

Q. Le homard ici est-il aussi nombreux aujourd'hui qu'il l'était lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Non, pas autant.

Q. D'aussi bonne taille?—R. Oui, à peu près. Autrefois les homards étaient plus nombreux, et les pêcheurs prenaient plus de soin de leurs pièges.

Q. Le piège d'aujourd'hui est-il différent de celui d'autrefois?—R. Je le crois; pas beaucoup cependant. Les pêcheurs deviennent experts et améliorent leurs pièges.

Q. Les lattes sont-elles plus près les unes des autres aujourd'hui que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Dans certains cas, oui, dans d'autres non; la distance entre les lattes est passablement la même.

Q. Quelle est la largeur de l'ouverture entre les lattes du fond à présent?—R. Environ un pouce, je suppose.

Q. Je suppose que chaque pêcheur fait son propre piège?—R. Oui, certainement.

Q. Comment se compare le prix payé à présent pour les homards à celui qu'on vous payait lorsque vous pêchiez au commencement?—R. On me paye plus cher maintenant.

Q. Combien de pièges employiez-vous quand vous pêchiez dernièrement?—R. J'employais, je suppose, environ 225 pièges, deux hommes dans un bateau.

Q. Combien de pièges employiez-vous quand vous pêchiez au commencement?—R. Environ 100 pièges.

Q. Qui détermine le prix payé pour les homards?—R. Jusqu'à présent c'est le paqueur.

Q. Croyez-vous qu'il y a une coalition des paqueurs pour baisser le prix?—Eh bien! c'était l'impression.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs réussiraient mieux si on leur permettait de paquer pour eux-mêmes?—R. Je le crois.

Q. Maintenant au sujet des règlements, quel a été l'usage? Aviez-vous autrefois l'habitude de porter au paqueur tout ce que vous aviez pris? Les règlements vous défendent de prendre les homards œuvés, ou les homards ayant moins de 8 pouces, ces règlements ont ils jamais été appliqués?—R. Pas très rigoureusement dans le cas des petits homards. Les homards très petits ne resteraient pas dans ces pièges.

Q. Quelle est la taille du plus petit homard que vous ayez porté à la fabrique de conserves; nous y avons vu apporter des homards de 3 à 4 pouces?—R. Il n'y en a pas ici d'aussi petits que je sache. Je ne puis pas dire qu'il y en a de plus petits que 7 pouces.

Q. Quelle a été la coutume suivie jusqu'à présent en ce qui concerne les homards œuvés?—R. Je suppose qu'on les a remis en liberté.

Q. Vous croyez qu'on les a remis en liberté?—R. C'est ce qu'on dit.

Q. Est-ce que l'on a jamais eu pour habitude de se servir d'une brosse pour dépouiller les homards de leurs œufs et d'apporter ensuite les femelles aux paqueurs?—R. Je n'ai jamais fait cela.

Q. Est-ce que les pêcheurs commencent à voir, maintenant qu'ils sont organisés et en union, l'importance de ces choses, commencent-ils à apprécier le fait qu'ils doivent obéir aux règlements et que les homards œuvés surtout doivent être sauvegardés?—R. Oui, je les entends se prononcer très énergiquement à ce sujet.

Q. Croyez-vous qu'il y aura à l'avenir plus de protection pour les homards œuvés?—R. Je le crois.

Q. D'après vos observations comme pêcheur, quelle est à votre avis la saison du frai chez les homards?—R. Je ne pourrais le dire exactement.

Q. Croyez-vous que vous trouvez plus de homards œuvés près du rivage qu'au large?—R. Je n'ai point remarqué.

Q. Quand avez-vous cessé de pêcher?—R. Il y a quelques années.

Q. Avez-vous abandonné la pêche définitivement?—R. Non, monsieur.

Q. Si l'on essaie d'appliquer le règlement concernant la protection des homards œuvés, où doit-on commencer, dans la fabrique de conserves ou dans le bateau? Où serait-il le plus facile de déterminer quels sont les homards œuvés et quels sont ceux qui ne le sont pas, afin de rejeter les homards œuvés? Les pêcheurs devraient-ils rejeter les homards dès qu'ils les trouvent dans les pièges?—R. Je crois que ça serait facile à faire de la part des pêcheurs.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards œuvés qu'il y a sur chaque cent?—R. Je ne sais pas.

Q. Etes-vous en faveur d'accorder une licence à chaque homme capable de paquer?—R. Certainement.

Q. Si l'on ne vous permettait de prendre ni les homards œuvés, ni les homards ayant moins de 8 pouces, quel effet cela produirait-il?—R. Un homard de 8 pouces est d'une belle taille.

Q. Mais il faut qu'un homard ait cette taille avant qu'il puisse se reproduire?—R. Certainement.

Q. Si la loi était appliquée avec rigueur au sujet des homards œuvés et de ceux de 8 pouces de taille, croyez-vous que cela obligerait les fabricants à fermer boutique?—R. Je ne saurais le dire, mais je crois que ça serait une mauvaise affaire pour eux.

Q. Avez-vous une idée de ce qui rapporte le plus de profit aux pêcheurs? Est-ce la vente des homards vivants sur le marché, ou la vente au paqueur?—R. Je ne pourrais pas dire, parce que je n'ai pas étudié la question.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs aient perdu leurs prises de homards par suite du refus de la part des paqueurs d'accepter ces prises?—R. Je ne crois pas, dans ces environs.

Q. Seriez-vous en faveur d'augmenter le nombre des homarderies?—R. Mais oui, monsieur.

Q. Avez-vous quelque déclaration que vous aimeriez à faire de votre propre mouvement, ou bien avez-vous quelque conseil à donner? Si vous en avez, nous serons heureux d'en prendre note et nous le soumettrons au comité parlementaire?—R. Je ne crois pas en avoir. Vous avez à peu près épuisé le sujet. On prétend que les dragues écrasent les homards. Elles bouleversent les frayères des homards.

Q. A-t-on pêché à la drague ici?—R. Oui, sur toute la baie l'année dernière. Un des hommes de l'union m'a raconté ce qu'il a vu, après que les pêcheurs à la drague eurent suivi la grève jusqu'à Judique, à la Longue Pointe et les environs. Le vent s'est élevé et l'on pouvait voir les homards rejetés sur le rivage après le passage des dragues; ils étaient écrasés au fond.

Q. Etait-ce après que la pêche fut finie; après qu'on eut ôté les pièges?—R. Oui, c'était dans la baie.

Q. Quelle est la nature du fond là-bas?—R. Il doit être sablonneux.

Q. Un fond uni?—R. Oui, fond uni.

Q. Où l'on pouvait se servir de la drague?—R. Oui.

Q. Parce qu'on ne peut pas se servir d'une drague sur un fond raboteux?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce que le chalutier y est resté longtemps?—R. Il partait et revenait.

Q. Combien de temps a-t-il pêché à cet endroit?—R. Je ne saurais le dire exactement, il y est resté un mois, je crois.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

ARISAIG, le 13 août 1909.

ROBERT E. WHITEMAN, paqueur, Goldboro, comté de Guysboro, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand êtes-vous paqueur de homards?—R. Depuis vingt-sept ans.

Q. Dans quelle partie de la côte?—R. J'ai été du Cap Sable jusqu'aux Iles de la Madeleine.

Q. Depuis quand êtes-vous établi dans ces lieux?—R. Il y a neuf ans.

Q. Alors vous avez fait l'expérience de la pêche en plusieurs endroits?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui est propriétaire de la fabrique de conserves ici?—R. Burnham et Morrill, de Portland, Maine.

Q. Est-ce que tous les employés sont des Canadiens?—R. Presque tous.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques licenciées dans le voisinage?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est la fabrique la plus près de chez vous?—R. Celle de Merigomish à huit milles d'ici.

Q. Combien de bateaux utilisez-vous ici?—R. Vingt-cinq.

Q. Est-ce que les bateaux et les engins de pêche appartiennent à la fabrique de conserves?—R. Tout appartient à la compagnie Burnham et Morrill.

Q. Combien d'hommes employez-vous? Y a-t-il généralement deux hommes pour chaque bateau?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien d'ouvriers sont employés dans la fabrique?—R. Trente-deux, je crois, cette année.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. Nous avons paqué 567 caisses complètes.

Q. Comment ce résultat figure-t-il comparativement à l'année dernière?—R. Il est moins considérable.

Q. Et à l'année précédente?—R. Moins encore.

Q. Alors cette année est pour vous une mauvaise année?—R. C'est vrai.

Q. Quel est le meilleur paquage que vous ayez jamais fait?—R. Le meilleur paquage que j'aie fait pendant neuf années, a été de 742 caisses complètes.

Q. A environ quelle distance pêche-t-on au large par ici?—R. A pas plus de deux milles, je crois.

Q. Comment se compare le nombre des bateaux et des pièges à ceux avec lesquels vous pêchiez quand vous êtes d'abord venu ici?—R. J'emploie à peu près la même quantité d'engins de pêche.

Q. Quel genre de pièges employez-vous?—R. Nous pêchons maintenant avec l'ancien genre de pièges.

Q. Quand avez-vous commencé à paquer l'année dernière?—R. Le 9 mai.

Q. Depuis que vous êtes ici quand commencez-vous bon ou mal an?—R. Vers le premier mai, c'est généralement la moyenne.

Q. La glace vous empêche de venir ici plus tôt, je suppose?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que les règlements au sujet des homards œuvés et de ceux dont la taille est au-dessous de la limite, ont été observés dans ces environs?—R. Avant l'année dernière ils n'ont pas été bien rigoureusement appliqués. Il faut que je vous dise que pendant les dernières années la loi a été bien appliquée au sujet du frai et des petits homards, et particulièrement au sujet des homards œuvés.

Q. Combien faut-il de homards pour remplir une boîte d'une livre ici?—R. La moyenne est de 5 pendant le mois de mai, et à mesure que la saison avance, je puis vous dire qu'il nous en faut $4\frac{3}{4}$ en juin, et si nous pêchons en juillet il en faut $4\frac{1}{4}$. En général $4\frac{3}{4}$ est notre moyenne pour la saison.

Q. Trouvez-vous que les homards ne sont pas aussi charnus quand vous commencez à paquer qu'ils le sont plus tard dans la saison?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est, à votre avis la proportion pour cent des homards œuvés parmi ceux que l'on prend ici?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Comment trouvez-vous les migrations actuelles des homards en comparaison de ce qu'elles étaient lors de votre arrivée ici?—R. Ils ne sont pas aussi gros.

Q. Croyez-vous que leur taille diminue?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous une migration de homards plus gros au commencement de la saison que vous n'en avez plus tard?—R. Généralement.

Q. Avez-vous l'habitude dans le pays de faire le triage afin de découvrir la présence des homards œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que depuis quelques années les pêcheurs évitent avec plus de soin d'apporter les homards œuvés?—R. Oui, certainement.

Q. Est-ce parce que vous avez refusé de les accepter ou pour quelque autre raison?—R. Ce sont les ordres de Burnham et Morrill. Le surintendant me le dit au printemps lors de mon départ pour organiser la pêche et M. McAdam, notre inspecteur, est très sévère.

Q. Quelle espace laissez-vous entre les lattes de vos pièges?—R. Je crois que c'est un pouce. Je ne dirai pas un pouce exactement, je crois que c'est moins. Notre jauge, c'est le manche d'une hachette.

Q. Quand a-t-on commencé le paquage ici?—R. Il y a environ dix-huit ans, je crois.

Q. Y avait-il ici une fabrique de conserves auparavant?—R. Oui, il y en avait une.

Q. C'est votre opinion que la taille des homards a un peu diminué; à quoi cela est-il dû?—R. Eh bien, monsieur, je ne sais pas. Nous les avons remarqués plus précisement cette année qu'auparavant. Leur taille s'est maintenue au même point. Nous avons eu jusqu'à cette année des homards presque assez grands pour le marché de Boston.

Q. C'est-à-dire un homard de $10\frac{1}{2}$ pouces?—R. Oui, monsieur, nous pourrions expédier des homards d'ici si nous avions les facilités de transport. Cette année ils étaient un peu plus petits que de coutume.

Q. Si la limite de 8 pouces était rigoureusement appliquée, quel effet cela produirait-il chez vous?—R. Je pense que cela nous nuirait quelque peu.

Q. Elle ne vous forcerait pas à fermer boutique; la plupart des paqueurs et des pêcheurs que nous avons rencontrés, nous ont dit qu'une limite de 8 pouces les mettrait dans l'impossibilité de continuer?—R. Je suis aussi de leur avis.

Q. Est-ce que les homards ont été mesurés ici, cette saison?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous vu la liste des mesures?—R. Oui, je l'ai vue.

Q. Y avait-il beaucoup des homards ayant moins de 8 pouces?—R. Il y en avait un bon nombre.

Q. Vous pêchez entièrement avec les pièges ancien modèle?—R. Oui, monsieur. Il se peut qu'il y ait deux ou trois pièges à compartiments, mais nous, nous pêchons selon l'ancienne manière.

Q. Au sujet des fabriques de conserves licenciées; vous savez que la coutume du ministère pendant les dernières années a été de ne pas licencier de nouvelles fabriques de conserves, que pensez-vous du règlement à cet effet?—R. Eh bien, selon mon avis, je crois que près des côtes ici, et dans les environs, il y a bien assez de fabriques en exploitation.

Q. Quel prix a été payé aux pêcheurs cette année pour les homards?—R. $1.75 pour cent livres.

Q. Comment comparez-vous ce prix à celui de l'année dernière?—R. Ce n'est pas aussi élevé.

Q. Quelle a été la différence?—R. 25 sous; nous leur avons donné $2 l'année dernière.

Q. Ce changement est dû je suppose, à la baisse sur le marché?—R. C'est cela, monsieur.

Q. Y-a-t-il dans ces environs une station de l'Union des Pêcheurs?—R. Il y en avait une au printemps, je ne sais pas si elle existe maintenant ou non.

Q. Est-ce que le président ou le secrétaire est ici aujourd'hui?—R. Non, ils viennent d'un autre endroit, de Georgeville, à l'est d'ici.

Q. C'est évident que vous ne vous ressentez pas ici de la mauvaise condition de la pêcherie autant qu'ils s'en ressentent dans la plupart des autres endroits? Dans le nord du Nouveau-Brunswick par exemple où il faut 14 ou 15 homards pour remplir une boîte d'une livre. Cependant il paraît qu'il est nécessaire de faire quelque changement pour ramener la pêcherie du homard à sa première condition, et un grand nombre de propositions ont été faites au ministère dans ce but. Une de ces propositions est à l'effet de cesser pendant quelques années toute pêche et tout paquage; qu'en pensez vous?—R. Je crois que quant au relèvement de l'industrie, ça serait certainement une bonne chose, mais en même temps ça serait la ruine pour la Nouvelle-Ecosse

Q. Une autre proposition faite par une précédente Commission des Pêcheries du homard, est à l'effet de fermer la pêche par sections?—R. Eh bien, je suppose que nous en profiterions.

Q. On en souffrirait passablement en attendant?—R. Vous avez raison.

Q. Selon l'opinion générale, si les règlements actuels au sujet des homards œuvés et de la limite de huit pouces étaient rigoureusement appliqués, cela forcerait tous ceux qui se livrent à cette industrie à fermer boutique. Je ne dis pas partout, mais dans la plupart des endroits?—R. Je ne connais pas d'endroit où cela ne ferait pas de tort aux pêcheurs et aux paqueurs en même temps.

Q. Vous vous rembourseriez bientôt parce que vous auriez une plus forte migration de homards?—R. Bien sûr, si le homard œuvé était sauvegardé et si le gouvernement payait davantage aux pêcheurs qui les attrapent. La plupart des pêcheurs croient que s'ils remettent le homard œuvé en liberté au commencement de la saison ils le reprendraient éventuellement.

Q. Une autre proposition consiste à abolir la limite de taille, tout en protégeant le homard œuvé?—R. Je crois qu'il y a plus de tort causé en essayant de pêcher sur la côte du nord au mois de juillet que dans aucun autre endroit que je connaisse.

Q. C'est généralement le cas où l'on pêche dans l'eau peu profonde?—R. Vous savez qu'il y a aujourd'hui des hommes ici à la côte qui ne font rien, disons, de la mi-juin jusqu'au premier juillet. Ils ne s'occupent pas de leurs pêcheries de homard et ils ont besoin de ces dix jours en juillet. Nous n'en souffrons pas ici parce que nous n'avons pas de pêche dans l'eau peu profonde. Mais prenez l'autre côté du cap Georges, dans la baie de Georges, et même ici dans la baie de Merigonish.

Q. Croyez-vous que de toutes ces propositions celle-ci soit plus praticable et la moins nuisible aux pêcheurs et autres intéressés?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand avez-vous votre meilleure pêche ici?—R. Au mois de mai.

Q. On vous permet ici de commencer le 20 avril, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce règlement vous convient-il?—R. Non, nous n'avons jamais commencé; le plus tôt que nous ayons jamais fait quelque chose c'était le 25 avril, alors nous avons tendu un câble, mais quant à prendre les homards nous n'en prenons pas en avril, nous ne pourrions pas. Peut-être qu'un ou deux hommes ont pris quelques homards vers cette date.

Q. Certaines saisons pourraient être un peu plus hâtives que d'autres, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur, c'est peut-être un peu irrégulier.

Q. On a demandé que la pêche d'automne fût permise pendant le mois de septembre, par exemple. Qu'en dites-vous?—R. Je ne sais pas du tout, monsieur, je n'ai jamais vu faire la pêche en automne.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible ou opportun d'établir un degré réglementaire de compétence pour les fabriques de conserves, d'insister pour que chaque fabrique atteigne un certain degré de perfection?—R. Je le crois.

Q. Nous voyons beaucoup de fabriques de conserves qui sont loin d'être parfaites?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelles sont, à votre avis, les améliorations sur lesquelles nous devrions insister en ce qui concerne les fabriques de conserves?—R. La propreté serait la première chose; tenir la fabrique bien propre et aérée à l'intérieur. Nous sommes bien pourvus d'eau, et quant à notre fabrique j'ignore comment elle pourrait être améliorée.

Q. De quoi vos tables sont-elles couvertes?—R. De zinc.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de paquer pour leur propre compte?—R. Je ne le crois pas.

Q. Les seuls nouveaux permis pour la mise en conserves sont donnés à des groupes de pêcheurs qui se réunissent dans l'intention de se livrer à l'industrie du paquage du homard. On a donné des licences coopératives; que pensez-vous des sociétés coopératives de pêcheurs qui obtiennent un permis à paquer?—R. Eh bien, je pense que si les pêcheurs doivent avoir ce privilège, ils doivent aussi avoir ce droit.

Q. Vous voulez dire par-là, que vous ne voudriez pas qu'on augmente le nombre des permis?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous s'il y a des plaintes de la part des pêcheurs à l'effet que le prix payé ici pour les homards n'est pas satisfaisant? Est-ce vrai que les pêcheurs ont perdu leur prise de homards parce que les paqueurs ont refusé de l'accepter?—R. Non, monsieur.

Q. Cela n'est pas arrivé ici?—R. Non, monsieur.

Q. On a allégué que dans certains cas les pêcheurs ont été lésés par le fait que certains paqueurs ont suspendu leurs opérations, bien qu'il leur eût été possible de se procurer des homards en quantité suffisante. Avez-vous eu connaissance de cas de ce genre?—R. Cela n'est jamais arrivé ici, pas dans la fabrique de Burnham et Morrill.

Q. Y a-t-il ici un marché où les pêcheurs pourraient expédier leurs homards si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Non, monsieur.

Q. A-t-on jamais tenté d'expédier les homards vivants au marché? Vous êtes trop loin du marché ici, et vous n'avez pas les facilités nécessaires; n'est-ce pas?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle branche de l'industrie du homard est à votre sens la plus lucrative et la moins propre à amener la dépréciation de l'industrie: le paquage du homard ou le commerce des homards vivants, lorsque ce dernier est praticable?—R. Je crois que c'est le commerce des homards vivants, là où il est praticable.

Q. Je suppose que l'expérience dans le sud de la Nouvelle-Ecosse a démontré cela?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce à votre connaissance que les homarderies ont fait du bien dans ces environs?—R. Non, monsieur.

Q. Recommanderiez-vous d'en augmenter le nombre?—R. Oui, certainement.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet des enclos de homards. Dans l'Etat du Maine et au Cap-Breton il y a des enclos où l'on met la femelle et où on la retient?—R. Je sais que F. H. Baker en avait un au Cap-Breton.

Q. Y a-t-il des endroits, le long de cette côte, où l'on pourrait établir des enclos?—R. Je crois que non.

Q. Il vous faudrait un grand enclos avec un très petit passage?—R. Oui, monsieur, il faudrait draguer l'anse, et il y aurait beaucoup de traverse à faire.

Q. Pêche-t-on ici hors de saison?—R. Jamais.

Q. En certain endroit il y a beaucoup de plaintes à l'effet qu'on abandonne des engins de pêche à l'eau; fait-on cela par ici?—R. Jamais, parce que c'est moi qui compte et qui prends note des engins de pêche lorsqu'ils sont sur la grève.

Q. Quant à l'estampille des caisses, savez-vous s'il y a quelque fraude à ce sujet?—R. Il n'y en a pas ici, chez moi.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous voudriez ajouter de votre propre mouvement?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait. Je crois que les questions que vous m'avez demandées couvrent le tout.

Q. Est-ce que la plupart des hommes qui pêchent les homards ici sont des pêcheurs réguliers?—R. Ce sont des cultivateurs.

Q. Ils pêchent surtout le homard et ce ne sont pas des pêcheurs réguliers?—R. Non, monsieur.

Le témoin est renvoyé.

Michael D. Macdonald, pêcheur, Arisaig, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand êtes-vous pêcheur de homards?—R. Depuis environ 20 ans.

Q. Quand vous ne pêchez pas le homard à quelle autre industrie vous livrez-vous?—R. Je pêche d'autres poissons.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche sur cette partie de la côte?—R. Pas tout à fait, mais principalement.

Q. Vous servez-vous de vos propres engins de pêche?—R. Je me senrs des engins de pêche de la compagnie quand je pêche le homard, et je me sers de mes propres engins quand je pêche autre chose.

Q. Y a-t-il une station de l'Union des Pêcheurs ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Etes-vous l'un des membres?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de pêcheurs en tout sont occupés ici à l'industrie des homards?—R. Environ 25, je crois, c'est-à-dire 25 bateaux. Peut-être il y en a plus en comptant ceux qui travaillent comme aides.

Q. Jusqu'à quelle distance au large, pêchez-vous?—R. A partir d'à peu près un quart de mille, jusqu'à près de deux milles.

Q. Quelle est votre plus grande profondeur d'eau?—R. Environ 12 brasses. Entre 12 et 13 brasses, pour la pêche au homard.

Q. Quelle sorte de fond?—R. Fond dur.

Q. A quelle date commencez-vous généralement à tendre vos pièges?—R. Aussitôt que nous le pouvons après le départ de la glace. La glace part généralement entre le 25 avril et le 5 mai.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Oh oui, nous avons des pièges disséminés partout, depuis la côte jusqu'au large. Mais à la fin de la saison nous rapprochons généralement nos pièges le long de la côte.

Q. Quelle est la moindre profondeur d'eau dans laquelle vous ayez jamais pêché?—R. A peu près 4 brasses; 3 ou 4 brasses.

Q. Est-ce que le fond est le même partout?—R. Pas toujours, il y a des bancs de vase.

Q. Vous évitez ceux-là?—R. Oh oui, nous évitons la vase.

Q. Est-ce la coutume générale de se rapprocher un peu plus de la côte à mesure que la saison avance?—R. Mais oui, c'est ce qu'on fait généralement.

Q. Comment trouvez-vous votre pêche, est-ce que vos prises diminuent chaque année?—R. Elles diminuent un peu.

Q. Est-il nécessaire d'employer plus d'engins pour la maintenir?—R. Oui, il nous en faut un peu plus pour la maintenir.

Q. Combien de pièges employez-vous dans votre bateau?—R. 275, l'année dernière, je crois.

Q. Avez-vous toujours pêché avec le même nombre?—R. Eh bien, oui, depuis plusieurs années. Pas quand j'ai commencé cependant.

Q. Combien en aviez-vous alors?—R. Environ 200.

Q. Preniez-vous alors plus de poissons avec 200 pièges que vous n'en prenez maintenant avec 275 ?—R. Je crois que je n'en prenais pas beaucoup plus.

Q. Combien de livres votre bateau a-t-il pris cette année?—R. Cette année environ de 10,000 livres.

Q. Est-ce que le nombre des pièges a augmenté de beaucoup dans ces environs récemment?—R. Pas de beaucoup pendant ces derniers sept ou huit ans.

Q. Mais depuis l'ancien temps?—R. Depuis l'ancien temps il a augmenté.

Q. Quand est-ce que les homards ont commencé à diminuer? D'après notre expérience, depuis cinq ou six ans la pêche a été très régulière, la véritable diminution s'est produite il y a quelques années?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand diriez-vous d'après votre expériencece—R. Je ne sais pas, mais je crois qu'il y a 12 où 13 ans.

Q. A quoi l'avez-vous alors attribué?—R. Eh bien, je ne sais pas, si ce n'est pas à cause de la pêche excessive.

Q. Etait-il d'usage alors comme aujourd'hui de prendre tout ce que l'on apportait? —R. Oui.

Q. Jusqu'à quel minimum de taille?—R. Je crois qu'on accentait tout.

Q. Il devait y avoir une limite?—R. Il y avait, ou il était censé y avoir une limite de 9 pouces.

Q. Quel est le plus petit homard que vous portiez à la fabrique et que vous vous attendiez à voir accepter par le contremaître, 2 ou 3 pouces?—R. 2 ou 3 pouces. Je ne les y porterais jamais.

Q. Où traceriez-vous la ligne de démarcation, quelle est la règle parmi les pêcheurs; nous voulons savoir quel est le minimum de taille qu'ils admettent?—R. Je dirai peut-être que quelques-uns prendraient tout ce qu'on accepterait de leur part; le plus grand nombre seraient plus consciencieux et ils jetteraient les tout petits à la mer.

Q. Et quant aux homards œuvés?—R. Les homards œuvés étaient sauvegardés par ici l'année dernière. Les pêcheurs se sont entendus pour ne pas les livrer à la fabrique et ils ont observé le règlement.

Q. Est-ce que cela a été discuté entre les membres de l'union?—R. Oui, monsieur.

Q. Et qu'est-ce que l'union a décidé ?—R. Que nous ne devrions pas prendre de homards œuvés, et nous n'en avons pas pris. Naturellement l'inspecteur et les paqueurs nous ont aidés; nous étions tous d'accord.

Q. Que faisait-on antérieurement à cette année?—R. Je ne rejetais jamais rien à la mer.

Q. Avait-on l'habitude ici de dépouiller les homards de leurs œufs?—R. Il fallait les jeter à la mer, l'on était forcé de le faire par les inspecteurs et les paqueurs. Je crois que quelques-uns des homards œuvés étaient dépouillés, mais je crois qu'on n'a pas fait cela cette année, on les a tous rejetés à la mer. Je crois vraiment que c'est comme ça.

Q. Alors vous croyez que les pêcheurs commencent à comprendre la nécessité d'en agir ainsi?—R. Ils le comprennent ici.

Q. Je suppose que c'est un des bons effets qui ont résulté de la discussion de ce sujet de la part de l'Union, et de la décision prise par les pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il quelque différence entre le piège dont vous vous servez à présent et celui dont vous vous serviez lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Pas ici. C'est exactement le même dont notre contremaître parlait; on se sert peut-être de quelques pièges à compartiments à titre d'expérience.

Q. Quel est l'avantage particulier offert par le piège à compartiments?—R. Il retient tout ce qui y entre, gros et petits.

Q. Dans votre opinion est-ce que l'on supplée à la demande de homards en prenant des homards beaucoup plus petits qu'autrefois; plus petits que ceux qu'on prenait au début de l'exploitation de la pêcherie?—R. Je ne sais pas.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher il y a quelques années vous n'avez pas vu d'aussi petits homards?—R. Non, monsieur.

Q. Comment trouvez-vous les homards quand vous venez plus près de la côte vers la fin de la saison; prenez-vous de plus petits homards que quand vous en prenez dans l'eau profonde?—R. Oui, monsieur, les homards semblent être plus petits au mois de juin qu'au début.

Q. Quelle est, à votre avis, la proportion pour cent des homards œuvés?—R. Je crois que la proportion est de cinq pour chaque cent livres.

Q. Pendant toute la saison?—R. Oui. Quelquefois ils sont un peu plus rares. Je veux dire que cela serait le nombre en moyenne.

Q. Quant aux homards au-dessous de la taille réglementaire, dans quelle proportion se trouvent-ils?—R. Voulez-vous dire ayant moins de 8 pouces?

Q. Oui.—R. Je crois que plus que la moitié, beaucoup plus que la moitié mesurent moins de 8 pouces, parce que je me suis trouvé l'été dernier avec l'homme qui les mesurait sur le quai et j'ai pris note des chiffres.

Q. Est-ce que cela est d'accord avec votre propre expérience aussi?—R. C'est conforme à mon expérience pendant ces dernières années.

Q. On a suggéré que les pêcheurs devraient être enregistrés et recevoir un permis de pêcher le homard exactement comme le paqueur prend un permis pour paquer, mais à un prix nominal. La théorie, c'est que dans de telles circonstances les pêcheurs auraient une plus haute idée de leur responsabilité en ce qui concerne l'application de la loi et que probablement ils dénonceraient les autres qui n'observent pas les règlements. Si l'on constate qu'un pêcheur viole continuellement la loi, il perdra son permis et alors il n'osera plus pêcher le homard, qu'en pensez-vous?—R. Je crois que, probablement, cela serait une bonne chose.

Q. Comment comparez-vous les prix d'aujourd'hui à ceux qu'on vous payait pour les homards quand vous avez d'abord commencé à pêcher?—R. Les prix sont naturellement un peu plus élevés aujourd'hui.

Q. Est-ce qu'on vous a payé 50 cents pour cent quand vous avez d'abord commencé?—R. Oui, monsieur, j'ai commencé à 50 cents.

Q. A quel chiffre est-il graduellement arrivé?—R. A $2 mais il a baissé d'un quart cette année.

Q. La baisse n'a pas été aussi considérable en proportion que dans les autres endroits?—R. Non, probablement.

Q. Y a-t-il quelque concurrence dans l'industrie? ou êtes-vous forcé d'accepter un certain prix; est-ce à prendre ou à laisser?—R. Nous sommes forcés d'accepter un certain prix ici.

Q. Quelle est, à votre avis, la saison du frai pour les homards?—R. C'est un peu difficile à dire. Je crois qu'on peut prendre les homards pendant la majeure partie de l'année et trouver quelques homards œuvés.

Q. Remarquez-vous une différence dans le frai?—R. Les pêcheurs qui ont de l'expérience disent que les homards fraient en général au mois de juin, pour la plupart.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés plus tard dans la saison près de la côte que lorsque vous commencez d'abord à pêcher?—R. Durant la première partie de la saison de pêche et durant la dernière partie; vers la fin je trouve plus de homards œuvés.

Q. Y a-t-il un temps où, à votre avis, les homards ne sont pas propres à manger?—R. Je ne sais pas. Je ne saurais en parler en connaissance de cause. Je n'ai pas eu assez d'expérience en ce qui concerne le homard.

Q. Je suppose que c'est pendant qu'ils muent?—R. Oui, quand ils muent.

Q. Pouvez-vous me dire la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je n'ai jamais remarqué la taille des homards œuvés, mais je dirai que le plus petit que j'aie jamais vu mesurait de 7 à 8 pouces.

Q. La migration générale des homards œuvés est composée de homards d'assez bonne taille?—R. Oui, assez grands.

Q. Quelle méthode est la meilleure, à votre avis, pour conserver les homards œuvés?—R. La meilleure manière d'assurer la propagation du homard serait de les rejeter à la mer, mais il est assez difficile d'amener tout le monde à faire cela. La meilleure manière après celle-là, et ce sont les seules manières que je connaisse, serait d'établir une homarderie. Celles-ci est la plus sûre, à condition, bien entendu, que le gouvernement s'engage à payer aux pêcheurs pour les homards que ceux-ci rejetteraient à la mer.

Q. Une des difficultés serait que les pêcheurs vendraient les mêmes homards plusieurs fois?—R. Oui, et une autre difficulté serait encore celle-ci: si le gouvernement achetait ces homards, le pêcheur âpre au gain et opposé à cette mesure, pourrait laver le homard. Non il ne pourrait pas le faire, son avantage serait de vendre le homard avec les œufs. La homarderie de Caribou fait une certaine somme de bien.

Q. Est-ce que le bateau de cette homarderie vient ici pour recueillir le frai?—R. Non, ils ne sont jamais venus ici recueillir le frai.

Q. Vous avez entendu les trois propositions au sujet de la fermeture complète de la pêche pendant quelques années, ou de la fermeture par sections, ou de l'abolition de la limite de taille, de raccourcir la saison de quelques jours et de sauvegarder le homard œuvé; laquelle de ces propositions approuvez-vous?—R. Pour ma part, je crois que la manière la plus avantageuse consisterait à sauvegarder le homard œuvé et reccourcir la saison, parce que si l'on suspend les opérations durant quelques années, lorsqu'un homme compte sur sa pêche—et la pêche du homard est la meilleure chose sur laquelle il puisse compter—cela le mettrait dans une impasse durant quelques années. Je crois qu'il vaut mieux réduire de dix jours le temps de la pêche et sauvegarder le homard œuvé. Quant à protéger les petits homrads, d'après ce que je puis voir, il serait assez difficile d'appliquer le règlement relatif à la taille.

Q. Ne croyez-vous pas que le piège à compartiments cause beaucoup de tort en prenant et en retenant trop de petits homards?—R. Je le crois.

Q. Que pensez-vous de la pratique actuellement suivie par le ministère en ce qui concerne les permis accordés aux fabriques de conserves, est-ce que le règlement actuel qui limite le nombre des permis est un bon règlement?—R. Je crois qu'il y en a assez de permis donnés aux fabriques de conserves. Quant aux pêcheurs, si les paqueurs ne les traitent pas convenablement, ils pourraient, s'ils avaient des permis, se livrer eux-mêmes à l'industrie de la mise en conserves.

Q. La méthode qui consiste à permettre aux pêcheurs de coopérer ensemble aux endroits où ils ne sont pas satisfaits de la manière dont ils sont traités par les paqueurs, leur fournit l'occasion d'améliorer leur condition?—R. D'améliorer leur condition s'ils croient pouvoir le faire.

Q. Il faut un certain capital, naturellement?—R. Oui.

Q. Il ne faudrait pas accorder des permis sans discernement?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez rien eu à faire en ce qui concerne le commerce des homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Il n'y a pas de facilités ici pour l'expédition des homards vivants?—Non, monsieur.

Q. Avez-vous quelque connaissance de quelque cas où le pêcheur a subi quelque tort ou perte, par suite du refus du paqueur de prendre ces homards?—R. Aucun cas de ce genre ne s'est produit ici.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il y ait une coalition de la part des paqueurs dans le but de diminuer le prix?—R.. Nous n'avons qu'un paqueur ici.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs gagneraient plus d'argent s'ils avaient la permission de paquer à leur propre compte?—R. Je ne sais pas. Je ne crois pas, si le paqueur leur donnait un prix raisonnable.

Q. Est-ce que l'application rigoureuse du règlement relatif à la limite de 8 pouces ferait du tort?—R. Cela suspendrait la fabrication.

Q. Et suspendrait aussi la pêche?—R. Et suspendrait aussi la pêche.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage d'insister sur un certain genre de piège, serait-il possible de protéger un certain nombrer de petits homards en se servant d'un piège spécial quelconque?—R. Oui. Je crois que l'ancien piège à double entrée serait la meilleure sorte de piège.

Q. Quel espace recommanderiez-vous de laisser entre les lattes?—R. Je ne sais pas, je crois que nous les lattons ici précisément de la bonne manière. Je ne sais pas au juste. à un pouce ou à une fraction d'un pouce près, quel est l'espace entre les lattes.

Q. Vous ne pêchez jamais en automne ici?—R. Jamais.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire de votre propre mouvement?—R. Je ne crois pas. Vous avez parfaitement épuisé le sujet.

Le témoin est renvoyé.

Angus A. Macdonald, pêcheur, Arisaig, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand êtes-vous pêcheur de homards?—R. Depuis environ vingt ans.

Q. Toujours en cet endroit?—R. Oui, monsieur.

Q. Pêchez-vous pour la même fabrique de conserves que le dernier témoin?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous vous servez des engins de pêche qui appartiennent à la fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Après que la pêche des homards est terminée, que faites-vous?—R. Je pêche autre chose.

Q. Pêchez-vous la morue?—R. Oui, monsieur, tout ce qui se présente.

Q. Etes-vous membre de l'Union des pêcheurs d'ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à quelle distance au large pêchez-vous?—R. A partir d'à peu près un quart de mille, jusqu'à deux milles au plus.

Q. Dans quelle profondeur d'eau généralement?—R. Dans 13 brasses.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même eau?—R. Oui, au large, mais la plupart des pièges qui sont près de la côte sont assez souvent déplacés.

Q. Afin de suivre les poissons?—R. Afin de placer quelques-uns des pièges sur de nouveaux terrains.

Q. Avec quelle sorte de piège pêchez-vous?—R. L'ancienne sorte.

Q. Quelle est votre expérience en ce qui concerne la pêche, est-elle aussi bonne que lorsque vous avez d'abord commencé à pêcher?—R. Non, monsieur.

Q. Dans quelle proportion a-t-elle diminué à votre avis?—R. Je ne sais pas, de moitié environ, je suppose.

Q. Pour prendre le même poids de poissons il vous faut pêcher plus activement, et avec une plus grande quantité d'engins de pêche?—R. Oh oui.

Q. Est-ce que les homards sont aussi gros maintenant que lorsque vous avez commencé à pêcher, sont-ils aussi gros en moyenne?—R. Oh, non pas aussi gros.

Q. Quelle est, à votre avis, la proportion actuelle des homards ayant moins de 8 pouces de taille?—R. Je crois que la moitié environ mesurent moins de 8 pouces.

Q. Dans quelle proportion d'une prise complète de homards se trouvent les homards œuvés?—R. Je pense qu'environ 5 sur chaque cent sont œuvés.

Q. Cela s'applique-t-il à la saison entière?—R. Oui, monsieur.

Q. Je suppose qu'il y en a plus en certains temps et moins à certains autres?—R. Oui, monsieur .

Q. Dans quelle partie de la saison vous attendriez-vous à trouver la plus grande proportion de homards œuvés?—R. La première partie de la saison, c'est-à-dire quand nous tendons nos pièges pour la première fois.

Q. Vous voulez dire la première semaine du mois de mai?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il une grande augmentation dans le nombre des pièges employés ici à présent, en comparaison avec le temps où vous avez commencé à pêcher?—R. Oh oui, un peu, pas beaucoup.

Q. Je suppose que vous n'êtes pas encombré de fabriques de conserves; vous avez votre propre endroit de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous de la proposition à l'effet d'inscrire les pêcheurs et de leur donner des permis? Croyez-vous que cela produira de bons résultats?—R. Eh bien! Je ne sais pas du tout, je ne crois pas qu'il en résulte le moindre avantage.

Q. Vous ne pensez pas que . . . . R. Qu'un permis de pêcher le homard puisse offrir le moindre avantage.

Q. Est-ce que le fait d'avoir un permis ne serait pas un avantage pour le pêcheur?—R. Pas dans ce cas-ci. Ici il n'y a que Bob Whitman qui est paqueur, et s'il a quelque chose contre les pêcheurs, contre moi ou les autres pêcheurs, il pourrait nous faire condamner pour pêche illégale du homard. Alors je ne pourrais plus pêcher.

Q. Comment comparez-vous le prix obtenu aujourd'hui à celui que vous obteniez quand vous avez commencé la pêche?—R. Nous obtenons un meilleur prix aujourd'hui.

Q. Une caisse de homards vaut beaucoup plus aujourd'hui qu'alors?—R. Je le suppose.

Q. Est-ce que les pêcheurs sont en général satisfaits du prix qu'ils obtiennent des paqueurs?—R. Je crois que oui.

Q. Quelle a été votre coutume autrefois au sujet des homards n'ayant pas la taille réglementaire et des homards œuvés?—R. Tout était apporté à terre.

Q. Jusqu'à cette année?—R. Oui, monsieur.

Q. Que dites-vous de cette année?—R. J'ai rejeté tous les homards œuvés, et tout ce que j'aurais eu honte d'apporter à terre.

Q. Croyez-vous que les petits homards font beaucoup d'efforts pour se dégager du piège lorsque vous commencez à le hâler à bord?—R. Je crois bien.

Q. Mon idée c'est que généralement ils s'accrochent et se cramponnent?—R. Non, ils essayent de se dégager du piège, plusieurs y réussissent et assez vivement, je vous assure.

Q. Alors s'il en est ainsi, l'application d'un règlement relatif à la distance entre les lattes, particulièrement les lattes du fond, aurait pour effet de permettre aux petits homards de s'échapper?—R. Je le crois bien.

Q. Beaucoup de pièges que nous avons vus ailleurs ont des lattes qui ne sont séparées que d'un demi-pouce; il est assez difficile qu'un homard s'échappe par ce petit espace?—R. Je le crois.

Q. Les pêcheurs nous ont dit qu'un homard de 7 ou 8 pouces peut s'échapper par cet espace. Il doit être assez tendre de test, je crois?—R. Oui, certainement.

Q. Quelle est votre expérience en ce qui concerne les homards œuvés? En trouvez-vous plus au large ou en trouvez-vous le plus grand nombre dans l'eau profonde quand vous commencez la pêche?—R. Oui, nous en trouvons le plus grand nombre dans l'eau profonde quand nous commençons.

Q. A la fin de la saison, quand vous pêchez dans l'eau peu profonde, quelle sorte de migration trouvez-vous?—R. Une migration de homards assez petits.

Q. Croyez-vous que le plus grand tort aux pêches soit causé durant les derniers dix jours de la saison?—R. Oui, je le crois.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Non, je ne l'ai pas remarquée. J'ai toujours constaté que les homards œuvés sont de gros homards.

Q. Nous constatons qu'il y a une grande différence d'opinion. Où l'on a tenu compte des homards œuvés et qu'on les a mesurés, on en a trouvé bien peu ayant moins de 8 pouces?—R. Bien peu, assurément.

Q. Croyez-vous que le nombre des homarderies, où l'on peut les établir, devrait être engmenté comme moyen de sauvegarder le homard œuvé?—R. Oui, monsieur.

Q. On ne peut avoir des homarderies que là où il y a un nombre considérable de fabriques de conserves tout près l'une de l'autre, parce que ce sont ces dernières qui fournissent les œufs. Savez-vous s'il y a quelque endroit ici où l'on pourrait établir des enclos?—R. Non, je n'en connais pas, je n'ai aucune idée d'un pareil endroit.

Q. Est-ce que la pratique de dépouiller ou de laver les œufs des homards femelles a jamais été suivie par les pêcheurs des environs?—R. Je ne sais pas.

Q. Cela se fait, je crois, quand le paqueur refuse d'accepter ces homards?—R. Oui, c'est bien vrai.

Q. Si les paqueurs refusent d'accepter les homards œuvés ou trop petits, cela aurait-il pour effet d'engager les pêcheurs à les rejeter à la mer?—R. Oui, certainement.

Q. Vous avez entendu les déclarations faites par le témoin précédent, approuvez-vous ce qu'il a dit?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous quelque expérience en ce qui concerne le commerce des homards vivants?—R. Pas du tout.

Q. Lequel considérez-vous comme étant le plus avantageux pour les pêcheurs: vendre les homards vivants, sur le marché, si cela est possible, ou les vendre au paqueur?—R. Je n'en ai aucune idée.

Q. Quelle proposition vous paraît la plus propre à protéger la pêcherie et à causer le moins de tort aux pêcheurs; celle de fermer pendant quelques années, entièrement ou par sections, ou de raccourcir la saison et de protéger les homards œuvés?—R. Celle de raccourcir la saison et de protéger le homard œuvé.

Q. Que pensez-vous du programme adopté par le ministère et qui consiste à limiter le nombre des fabriques de conserves?—R. Oh, je crois qu'il y a assez de fabriques pour le nombre des homards qu'il y a à prendre.

Q. Approuvez-vous le système en vertu duquel on accorde des permis de paquer à des sociétés coopératives?—R. Oui, monsieur.

Q. Proposeriez-vous quelque changement de la date de l'ouverture de la saison; chez vous, c'est le 20 avril, je crois?—R. Je crois que le premier mai est assez tôt, parce que nous commençons rarement avant cette date. Nous perdons notre temps, généralement; il y a ordinairement des glaces flottantes, tout autour d'ici, jusqu'au premier mai.

Q. D'après votre expérience, quand est-ce que la diminution des homards a commencé?—R. Je dirai à peu près 13 ans, comme un témoin l'a déjà dit, 12 ou 13 ans.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Je ne sais pas, probablement parce qu'on prenait tout ce qui venait.

Q. A votre expérience a-t-on eu une diminution essentielle depuis cinq ans?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Vous avez des saisons de diminution, je suppose; même dans les bonnes années il y avait probablement des saisons où vous n'avez pas pris de homards?—R. Celle-ci a été une mauvaise saison à cause des orages.

Q. Avez-vous perdu beaucoup d'engins?—R. Oui, beaucoup.

Q. Perdez-vous des engins chaque année?—R. Non, pas chaque année.

Q. Combien de temps dure un piège à homard?—R. Quatre ans.

Q. Est-ce que les pièges sont attaqués par le taret ici?—R. Non, monsieur.

Q. Quand faites-vous votre meilleure pêche?—R. Au mois de mai.

Q. Avez-vous quelque idée du nombre de jours où vous pêchez réellement durant une saison?—R. 38 jours. Mais cette dernière saison seulement du 8 mai jusqu'au 28 juin. Nous avons eu ce nombre de coups de filet.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous voudriez dire de votre propre mouvement?—R. Je crois que vous m'avez demandé tout ce qui est nécessaire.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

ANSE BALLANTYNE, 13 août 1909.

JOHN MCGILLIVRAY, pêcheur, côté du sud, Cap Georges, appelé et assermenté:—

Par le Comissaire:

Q. Depuis quand êtes-vous pêcheur?—R. Depuis que j'ai huit ans, mais pas pêcheur de homard. Je crois que j'ai été le premier à pêcher le homard, sur cette rive, il y a de cela environ trente ans et j'ai pêché depuis de temps à autre.

Q. Toujours le long de la côte?—R. Oui, monsieur.

Q. Etes-vous membre de l'Union des Pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q Combien de pêcheurs pêchent dans cette anse?—R Je crois qu'il y a plus de 30 bateaux.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs engins et de leurs propres bateaux?—R. Tous ceux d'ici sont propriétaire de leurs engins.

Q. Et de leurs bateaux aussi?—R. Oui, et de leurs bateaux.

Q. De quel genre de piège vous servez-vous?—R. Du long piège à deux têtes.

Q. Du piège ancien modèle?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel espace laissez-vous généralement entre les lattes?—R. La largeur varie. Dans certains cas, l'espace n'a pas tout à fait la largeur d'une latte.

Q. Quelle est, alors, selon vous, la largeur de l'espace?—R. A peu près d'un pouce, un peu plus d'un pouce, à peu près cela, en moyenne.

Q. Quelle est la largeur de la maille aux bouts?—R. A peu près la même que celle des lattes.

Q. C'est-à-dire d'un pouce carré?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est la grandeur du cerceau dont vous vous servez?—R. Du petit arc?

Q. Oui?—R. Quatre, et quelques-uns de quatre et demi.

Q. Est-ce là le genre de piège dont vous vous serviez lorsque vous avez commencé à pêcher, il y a 30 ans?—R. Oui, le même piège, seulement nous sommes à présent plus occupés à faire des pièges et nous les lattons un peu plus serrés qu'auparavant.

Q. A quelle date commencez-vous la pêche?—R. Le 20 avril.

Q. Pouvez-vous toujours commencer à cette date?—R. Non, monsieur.

Q. Quand avez-vous commencé ce printemps?—R. Nous avons commencé dans la première partie du mois de mai, vers le 10 mai.

Q. Qu'est-ce qui vous a ainsi mis en retard?—R. La glace et le mauvais temps.

Q. Jusqu'à quelle distance au large mettez-vous vos pièges au commencement de la saison et dans quelle profondeur d'eau?—R. L'année dernière nous les avons tendus plus tôt. L'année dernière je crois avoir tendu mes pièges à plus de deux milles au large et dans 14 ou 15 brasses d'eau.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Non, nous nous rapprochons. Cette année, parce que nous étions un peu en retad, nous ne sommes pas allés si loin. Les poissons rentrent pourtant.

Q. Quand vous rapprochez-vous de la grève?—R. D'abord? Vers la mi-juin.

Q. Quand faites-vous votre meilleure pêche?—R. Au commencement. Nous rencontrons les poissons au large.

Q. Avez-vous une idée d'où viennent les homards; viennent-ils du golfe ou du détroit?—R. Nous avons toujours cru qu'ils venaient des bancs au large d'ici.

Q. Croyez-vous qu'ils hivernent dans la baie de Saint-Georges?—R. Je ne puis pas vous dire cela. D'après mon expérience ils vivent sur les bancs au large parce qu'il n'y en a pas ici au commencement du printemps, de sorte qu'ils se rapprochent.

Q. Comment la pêche actuelle soutient-elle la comparaison avec celle que vous aviez la première année?—R. C'est un peu difficile à dire, parce que nous les vendons à présent au poids et en ce temps-là nous les vendions au cent. Je crois qu'il y en a autant à présent, mais ils sont plus légers.

Q. C'est-à-dire qu'il vous en faut plus pour faire un certain poids?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien en fallait-il pour atteindre le poids de cent livres quand vous avez d'abord ceommencé, vous en rappelez-vous?—R. Je les ai comptés moi-même l'été dernier, et il en fallait un peu plus de cent pour faire cent livres.

Q. Cene et combien de plus?—R. Peut être 128.

Q. 128 ou 130 au poids de cent livres?—R. Il y a aussi des saisons où ils sont plus légers et des saisons où ils sont plus lourds.

Q. Quand avez-vous votre meilleure pêche?—R. Au commencement. Ils sont plus lourds vers la fin de la pêche.

Q. Ils pèsent plus, alors?—R. Ils pèsent plus.

Q. Quant à la migration, sont-ils en moyenne aussi gros vers la fin de la saison, que lorsque vous les rencontriez d'abord au large?—R. Non, ce sont peut-être de plus gros poissons. L'été dernier, j'ai eu nne forte prise de poissons à peu de distance du rivage, tout près des rochers.

Q. A quelle distance du rivage, et dans quelle profondeur d'eau?—R. Un des pêcheurs d'ici m'a dit que les pièges pourraient émerger de moitié, ce qui n'empêcherait pas de faire une bonne prise, quand la marée monterait.

Q. En somme, les homards ne sont pas aussi gros que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Non, monsieur.

Q. Utilisez-vous plus d'engins à présent qúe lorsque vous avez commencé?—R. Oui, le double. Je me servais de 120 pièges, dans l'ancien temps, et maintenant nous nous servons de 240 ou 200 pièges.

Q. Le même genre de piège?—R. Oui, monsieur.

Q. Il vous faut presque le double d'engins pour avoir le même profit?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que tous les pêcheurs ont leurs propres bateaux et engins par ici?—R. Je n'en connais pas qui en soient dépourvus.

Q. Quelle est la coutume ici au sujet des règlements? Ce que nous voulons savoir, c'est si les règlements ont jamais été observés. Les règlements disent qu'il ne faut pas prendre de homards œuvés ni tous autres ayant moins de 8 pouces?—R. Mon bateau était plein de petits poissons l'année dernière. Mon fils a immédiatement mesuré ce que nous avions dans le bateau, parce que nous n'étions pas censés prendre des homards de cette taille.

Q. Quelle était leur taille?—R. Je crois qu'ils étaient d'environ 7 pouces. Mon fils les a mesurés, mais il n'en a jeté que 3 ou 4 par-dessus bord. Ces derniers mesuraient environ 4 ou 5 pouces.

Q. Parlons maintenant des homards œuvés; quelle a été la pratique suivie à leur égard?—R. Je suis sous serment, et je dois dire la vérité: quelques-uns les lavaient et d'autres les grattaient. Il n'y avait pas d'autre chose à faire. Si vous rejetiez ce homard aujourd'hui, un autre le prendra demain. Je crois que pour lui la mort est certaine. Je pourrais le rejeter et un autre le prendrait demain. Un autre peut-être pourrait le rejeter de peur de compromettre son patron. Telle a été mon expérience à ce sujet.

Q. Comment faisait-on à la fabrique de conserves? Refusait-on d'y accepter les homards œuvés?—R. Ils ne pouvaient avoir des homards œuvés, puisque les pêcheurs les rejetaient à la mer ou les dépouillaient de leurs œufs.

Q. Refusait-on de les prendre?—R. Assurément, on faisait bonne garde tout le temps. Ici, presque chaque jour on a gratté les homards œuvés.

Q. Quel prix avez-vous reçu pour les homards cette année?—R. $2.25 par cent livres.

Q. Et l'année dernière?—R. $3.50.

Q. Quel était le prix pendant les années précédentes?—R. $3.50 pendant plusieurs années.

Q. Quand vous avez d'abord commencé à pêcher quel était le prix?—R. 50 centins, mais nous ne fournissions pas nos engins de pêche.

Q. Vous vous serviez alors de ceux de la fabrique?—R. Oui, monsieur.

Q. Le prix était alors selon le nombre?—R. 50 sous pour cent homards et l'on nous fournissait tout. On ne nous laissait jamais manquer de boitte.

Q. A présent il vous faut fournir la boitte?—R. Fournir tout. A l'origine nous ne fournissions que notre boitte.

Q. On a suggéré qu'un moyen de faire observer les règlements par tous les pêcheurs de la côte serait de donner des permis aux pêcheurs. Croyez-vous que cela aurait pour effet d'engager les pêcheurs à observer les règlements? L'idée serait de refuser un permis à tout pêcheur qui violerait continuellement la loi; ce qui le mettrait dans l'impossibilité de pêcher le homard?—R. Je crois que nous sommes dans un pays libre. Je n'approuve pas cela. Ce serait exclure quelques pêcheurs et en admettre d'autres. Cela signifierait que vous pourriez traiter à votre guise les pêcheurs et les gens pauvres qui voudraient gagner un morceau de pain pour leur famille. Un permis de ce genre ne ferait aucun bien et les pêcheurs n'y consentiraient jamais.

Q. Quelle est la meilleure chose à faire pour engager les pêcheurs à obéir aux règlements parce que sur la majeure partie de la côte on prend beaucoup de homards qui n'ont pas la taille réglementaire?—R. Je crois qu'on est passablement sévère ici. Les homards ayant moins de 8 pouces ne valent pas la peine d'être apportés; on les rejette à la mer. On n'en apporte pas de 4 ou 5 pouces. Tout le monde pourrait voir celà à l'œil nu.

Q. Vous croyez qu'on ne les apporte pas à terre?—R. Non, on ne les apporte pas à terre et on ne les paque pas.

Q. Avez-vous une idée de la proportion de homards œuvés qu'il y aurait par poids de cent livres, du pourcentage?—R. On a plus d'occasions de les prendre lorsqu'on rentre plus tard dans la saison. Au début il n'y en a presque pas du tout. Vous pourriez en prendre six ou sept un jour, l'autre jour pas même deux et un autre jour peut-être dix.

Q. Quelle seerait une juste moyenne?—R. Entre quatre ou cinq par jour.

Q. Cela serait combien par cent?—R. A peu près quatre par cent livres. C'est là mon expérience. Il y a des jours de pêche où je n'en vois point.

Q. Vous nous dites que la pratique de laver les homards ou de les dépouiller de leurs œufs a été suivie?—R. Eh bien, je le crois, parce que j'ai entendu les pêcheurs en parler durant l'hiver.

Q. Est-ce que les paqueurs de ces environs ont jamais refusé de recevoir les homards œuvés aux fabriques de conserves?—R. Ils ont invariablement refusé. J'étais moi-même du nombre. Je ne veux pas prendre de homard œuvé, mais que puis-je faire? C'est une des conséquences de la pêche. Rejetez le homard œuvé de votre piège aujourd'hui et on le retrouvera demain dans le piège d'un autre ou dans le vôtre.

Q. Les pêcheurs doivent comprendre que le homard œuvé doit être sauvegardé?—R. Nous en parlons souvent, mais comment le faire? Nous ne sommes pas en mesure d'établir un enclos pour le garder.

Q. N'y aurait-il pas moyen d'établir un enclos ici?—R. Un des meilleurs endroits du Canada se trouve ici.

Q. Où?—R. A ce quai même. Il y a assez d'eau claire, si elle était un peu plus au large.

Q. Il faut que ce soit dans un endroit abrité; c'est assez difficile de bâtir un quai qui durera?—R. Pendant cette dernière bourrasque nous avons eu 4 ou 5 navires

qui cherchaient à se mettre à l'abri, et l'un des navires était chargé. Si le quai était bâti un peu plus haut, il n'y aurait aucune difficulté.

Q. Qu'adviendrait-il si le gouvernement subventionnait un petit bateau à vapeur, pour apporter les homards que l'on rejetterait à la mer, au quai?—R. Voilà précisément ce dont nous parlons constamment. A vrai dire les pêcheurs ne savent que faire. Les homards œuvés sont là qui vous nuisent et si vous en rejetez quelques-uns à la mer ils mourront. Nous qui sommes pêcheurs, nous sommes assez âgés pour comprendre cela.

Q. Est-il possible de les apporter en bateau, et de les rejeter vivants à la mer?—R. Oui, monsieur.

Q. Il y en aurait une certaine proportion qui survivraient, je suppose, mais pas tous?—R. Vous voulez dire sans enclos? J'ai eu connaissance d'un homard qui a été lâché ici et qu'on a pris à distance de trois milles; c'est un des pêcheurs qui l'a pris.

Q. Etait-il marqué?—R. C'est un homard noir et on l'avait marqué. C'est ce que le pêcheur a raconté en arrivant à terre. C'est au commencement de la pêche que cela est arrivé.

Q. Comment les pêcheurs s'arrangent-ils pour la pêche au homard? Qui détermine le prix?—R. Nous n'en savons rien avant qu'on nous le dise. Cette année il était tard lorsqu'on nous l'a dit. La fabrique a été fermée puis ouverte de nouveau. Il n'y a rien eu à gagner cette année. Les pêcheurs n'ont rien gagné. Après avoir acheté leurs aliments, etc., il ne leur est pas resté dix sous par jour. Je compte toujours au juste ce que la pêche me coûte.

Q. Quel est le poids moyen des homards pris par un pêcheur pendant une saison?—R. Je crois que les autres pêcheurs le sauraient mieux que moi. Je ne prends pas plus de six ou cinq mille livres.

Q. Quand cessez-vous de pêcher? Pêchez-vous jusqu'au 10 juillet?—R. Oui, cette année. L'année dernière on nous a fait cesser. Ils nous menaient et ramenaient à leur guise, alors nous avons formé une union pour voir ce que nous pourrions faire pour notre propre compte.

Q. La coutume du ministère a été jusqu'ici de restreindre le nombre des licences de paqueurs à l'exception des associations coopératives; pas une licence de paqueur n'a été accordée depuis plusieurs années; croyez-vous qu'il y a assez de fabriques de conserves?—R. Eh bien, voilà précisément où l'on nous a pris au piège. Ils nous ont garrottés et ils nous tiennent. Cette année nous avons eu les cotes de prix de toutes les parties de l'univers et en France le prix des homards en conserves était d'un shelling plus élevé que l'année dernière.

Q. La caisse?—R. Oui, la caisse. Nous savons tout cela à présent et auparavant nous ne savions rien. Ils font de l'argent à présent et nous ne gagnons pas un sou, il faut que les indigènes quittent la place s'ils ne reçoivent pas justice. Telle est la manière injuste dont nous avons été traités.

Q. Que font la plupart des pêcheurs ici?—R. Ils se livrent exclusivement à la pêche. Il y a beaucoup de pêcheurs et de cultivateurs. Il y a toujours deux membres de chaque famille qui pêchent continuellement, ils se remplacent à tour de rôle.

Q. Vous savez, probablement, que les seules licences nouvelles qui aient été accordées pendant ces dernières années aux paqueurs, sont ce qu'on appelle des licences coopératives. C'est-à-dire qu'elles sont accordées à un certain nombre de pêcheurs qui se sont associés et ont demandé une licence en alléguant qu'ils sont en mesure d'ouvrir une fabrique de conserves et de la diriger?—R. C'est précisément ce que nous voulons.

Q. Vous efforcez-vous d'organiser une association de ce genre?—R. Oui, monsieur, tel est notre désir. Les paqueurs ont tout et nous nous n'avons rien. Ces hommes n'ont jamais pris un seul homard et ils commencent à réduire les prix de ceux qui pêchent constamment. Ils sont en possession, et nous ne le sommes pas. Ils vous

feront croire qu'ils fermeront la fabrique d'ici et que l'autre fabrique se fermera. Ils vous feront tout croire.

Q. Y a-t-il une autre fabrique par ici?—R. Il y en a une à Morristown.

Q. Qui en est propriétaire?—R. MM. Burnham et Morrill.

Q. Etes-vous renseigné au sujet du commerce des homards vivants?—R. Non, je n'ai jamais rien expédié d'ici.

Q. Y a-t-il des facilités pour le commerce des homards vivants?—R. Le détroit de Canso n'est pas bien loin de nous, si nous avions un bateau pour y porter les homards vivants. Mais nous sommes si entravés que nous ne pouvons rien obtenir.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent dans le commerce des homards vivants?—R. Oh oui! nous prenons beaucoup de gros homards.

Q. Quelle était la taille des plus gros homards que vous avez pris ici?—R. Nous avons pris des homards de 8 et de 10 livres et nous en avons pris un de 14 livres. J'en ai pris moi-même de 5, 6, et 7 livres.

Q. Il n'y a pas de homarderies dans ces environs?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'une homarderie offrirait un moyen de sauvegarder les homards œuvés?—R. Je n'ai pas d'expérience sur ce point, mais je crois que la meilleure homarderie serait la plus simple; il suffirait de remettre les homards œuvés à l'eau. Je crois qu'il n'y a pas de meilleure homarderie que celle-là.

Q. L'un des remèdes qu'on a proposés pour l'amélioration de la pêcherie consisterait à prohiber la pêche pendant deux ou trois ans?—R. Je n'approuverais pas cela. Ça serait la ruine de la pêcherie et les jeunes seraient forcés de partir. Je crois qu'en moyenne on prend d'aussi gros poissons à présent et même de plus gros, de temps à autre.

Q. On a aussi proposé de prohiber la pêche par sections?—R. Cela ne servirait à rien, si j'en juge d'après mon expérience.

Q. Un autre remède qu'on a proposé, c'est de raccourcir la saison de pêche, de prendre des mesures pour la protection du homard œuvé d'une façon ou de l'autre, d'insister pour qu'on se serve d'une espèce de piège qui permettra à une bonne proportion des petits homards de s'échapper et d'abolir la limite de taille?—R. J'ai essayé cela moi-même. J'ai mis les lattes assez éloignées et j'ai agrandi l'entrée du piège. Je crois vraiment que j'ai mis les lattes trop éloignées, et que si un homard de 10 pouces peut y passer la queue, il y peut aussi passer tout le corps. Si l'une des mailles est brisée vous n'aurez point de homards, ni petits ni gros. Je crois que les gros homards ne permettent pas aux petits d'entrer. Ils les chassent. Mais là où le homard peut passer la queue, là aussi il passera tout le corps.

Q. Il y a un bon nombre de pièges qui n'ont qu'un demi-pouce entre les lattes; il n'y a pas de doute qu'ils empêchent les petits homards de s'échapper, surtout le piège à compartiments?—R. Il n'y a pas de piège à compartiments ici. Je crois que le piège dont nous nous servons est le meilleur. Je connais un pêcheur qui a aménagé 100 pièges. Je lui ai dit moi-même "Vous avez tort de mettre les lattes aussi éloignées les unes des autres". Il m'a répondu "Mes homards ne m'ont jamais payé pour les lattes du piège". C'était mon frère.

Q. A quelle distance a-t-il mis les lattes?—R. Il y avait un bon pouce entre, il y avait juste l'espace d'un manche de hache. L'on avait l'habitude de les faire en prenant une latte comme mesure.

Q. Pêchez-vous avec cet espace-là maintenant?—R. Nous ne prendrions pas de poisson.

Q. Vous en perdriez trop?—R. Oui.

Q. Que penseriez-vous de vous défaire du piège à compartiments et d'abréger quelque peu la saison, finissant le 1er juillet au lieu du 10?—R. Nous avons une saison si courte déjà ici. Nous n'avons pas en tout deux mois et dix jours.

Q. Quant à la saison, c'est pratiquement la même partout?—R. Notre saison est trop tardive ici. Du 1er mai au 20 juillet est une bonne saison. C'est ce que nous voulons avoir ici aussi.

Q. Aimeriez-vous à dire autre chose?—R. Je n'ai rien autre chose à dire. Quant à la pêche ici, quand ces compagnies viennent ici, quand elles envoient un homme ici, elles mentent aux pêcheurs, et tout s'en suit, et nous, les pêcheurs n'y sommes plus du tout. Nous les avons pris en haine et essayons un autre moyen d'y arriver. Cet été, on est venu bien près d'avoir une bataille, mais cependant, nous avons pêché pour $2.25, et nous n'en avons rien. Ce marché de homards vivants est ce que nous cherchons, si nous avions quelques bateaux pour les sortir d'ici. Le détroit est seulement une course d'une heure et demie d'ici, et nous pourrions les expédier là. Il y a environ 10 à 15 par cent des homards convenables pour le marché des homards vivants. C'est pourquoi nous cherchons toutes ces choses cet été.

Q. N'y a-t-il pas quelqu'un qui achète les homards vivants, à Mulgrave?—R. Je suppose qu'il y a quelqu'un. Mais je ne connais pas ces gens. Je n'ai rien autre chose à dire, seulement qu'on devrait s'occuper du homard œuvé et l'amener tout d'une pièce dans l'eau profonde. Ils sont très bien dans l'eau profonde. Mettez les poissons là et laissez-les aller, ils peuvent frayer et le frai vous donnera quantité de homards. Je crois que c'est un bien bon moyen d'augmenter le poisson. Les pauvres pêcheurs prennent 10 ou 12 de ces homards œuvés et ne savent qu'en faire. S'il les laissent aller un autre pêcheur peut les prendre, et alors il les perd tous.

Le témoin est renvoyé.

ALEX MCDOUGALL, pêcheur, Anse Ballantyne, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Depuis environ 27 ans.

Q. Faites-vous d'autre pêche quand la pêche du homard est terminée?—R. Je l'ai fait les premières années, mais pas dans ces dernières années.

Q. Etes-vous membre de l'Union des pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien compte-t-elle de membres ici?—R. Je ne puis vous dire exactement.

Q. Quel district comprend-elle? S'étend-elle jusqu'à Menigonish?—R. Non, elle vient jusqu'à Arisaig et de l'autre côté elle monte jusqu'à la tête de la baie ici.

Q. Pêchez-vous pour les paqueurs d'ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous pour eux?—R. Toujours, depuis qu'ils ont commencé à faire affaires ici, il y a 14 ans, je crois.

Q. Quand commencez-vous à pêcher le printemps?—R. Bien la saison commence le 20 avril. Parfois, nous commençons le 20 avril, et le plus souvent, nous ne commençons pas avant le 1er de mai, le 10 de mai, le 8 de mai; ça dépend de la glace.
mençons pas avant le 1er mai, le 10 mai, le 8 mai; ça dépend de la glace.

Q. Quand avez-vous commencé cette année?—R. Vers le 8 ou le 10 mai je pense.

Q. C'était un printemps tardif alors?—R. Un printemps tardif.

Q. Avez-vous eu une saison très dure?—R. Nous avons eu une saison très dure.

Q. Y a-t-il eu beaucoup d'engins de pêche de détruits?—R. Beaucoup, plus que je n'en ai jamais vu avant.

Q. Ont-ils été détruits par le mauvais temps ou par la glace?—R. Par le mauvais temps.

Q. Je suppose que les engins de pêche endommagés étaient dans l'eau basse?—R. Les engins de pêche dans l'eau basse sont ceux qui souffrent le plus.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous quand vous commencez?—R. Je pêche dans 6 à 8 brasses, et en certaines places, dans l'eau plus basse que cela. Je pêche le long de la côte, je ne pêche pas au large et au bord.

Q. Vous ne pêchez pas au large, vous pêchez en ligne parallèle avec la côte?—R. En ligne parallèle avec la côte.

Q. Combien de pièges employez-vous?—R. 150 pièges.

Q. Pêchez vous seul?—R. J'engage un garçon.

Q. Employez-vous le vieux piège ou le nouveau?—R. Le même vieux piège.

Q. Quel est le meilleur temps de votre pêche?—R. Le commencement est le meilleur temps pour moi, dans tous les cas.

Q. Comment est le poisson? Est-il plus gros au commencement que vers la fin de la saison?—R. Il est plus gros au commencement.

Q. Quand voyez-vous le plus de homards œuvés?—R. Bien vers le 1er de juin jusqu'au 1er de juillet.

Q. Pouvez-vous me dire combien, sur chaque cent, vous prenez de homards portant des œufs?—R. A certains jours la moyenne est de 10 ou 12. Parfois il n'y en aura pas plus que deux ou trois par jour, et d'autres fois il y en aura 8 ou 10.

Q. Alors, la moyenne serait quelque part entre ces chiffres-là?—R. Oui, quelque part entre cela.

Q. De quelle taille sont généralement les homards œuvés?—R. Ils sont généralement d'environ 8 ou 9 pouces, et 9 ou 10 pouces.

Q. En avez-vous déjà vu de moins de 8 pouces?—R. Je ne puis pas dire que j'en ai vu.

Q. Les homards œuvés sont généralement des homards de bonne taille?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le genre de piège fasse quelque différence dans la prise; avez-vous déjà vu le piège à compartiments?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le piège à compartiments prenne une proportion trop grande de petits homards?—R. Je ne sais pas s'il en prend plus que l'autre sorte de piège, mais naturellement, il retient mieux. Les petits homards s'échappent plus facilemetn que les gros, et le piège à compartiments les retient beaucoup mieux.

Q. Croyez-vous que le piège à compartiments soit un moyen d'attraper une quantité de petits homards qui s'échapperaient de l'autre piège?—R. Assurément. C'est pourquoi nous avons le piège à compartiments.

Q. Quel prix avez-vous reçu pour vos homards l'an dernier?—R. Nous avons eu $3.50 l'an dernier et l'année précédente. Cette année nous n'avons eu que $2.

Q. Comment les fabricants de conserves expliquent-ils la diminution du prix?—R. Ils ont dit que c'était à cause de la baisse du marché étranger.

Q. Qui établit le prix des homards?—R. C'est M. Daly, de Pictou.

Q. Est-il le gérant de Burham & Morrill?—R. Oui.

Q. Le prix commença à $2.00 mais ne monta-t-il pas jusqu'à $2.75?—R. Il a payé $2.25 après que nous nous fûmes mis en grève.

Q. Avez-vous été en retard pour commencer à pêcher?—R. En effet je suppose que nous avons perdu quatre ou cinq jours, mais cependant il n'y avait pas de boitte jusqu'au temps où nous avons commencé.

Q. Fournissez-vous votre boitte?—R. Oui, monsieur, toujours du hareng.

Q. Quelle est votre expérience de la boitte; le homard prend-il le vieil appât aussi bien qu'il prend le frais?—R. Ça m'est difficile à dire. Parfois avec une quantité de vieux appâtss on prend autant de homards que vous en prendriez avec des frais. Vous penseriez naturellement que l'appât frais serait le meilleur.

Q. Quelle a été votre habitude en ce qui regarde les petits homards et les homards œuvés; apportiez-vous tout à la fabrique de conserves?—R. Non, le fabricant nous défendait de les apporter.

Q. Le fabricant de conserves a-t-il toujours fait cela?—R. Oh, oui, toujours. Qaund nous commencions, il nous donnait toujours les règlements et nous disait que nous aurions à nous y conformer.

Q. Il ne prenait rien au-dessous de quelle taille?—R. Au-dessous de 8 pouces, je crois.

Q. Le fabricant s'y est-il strictement conformé, croyez-vous?—R. Je ne puis pas dire qu'il s'y est strictement conformé. Je ne crois pas moi-même qu'il puisse maintenir la fabrique et se conformer strictement aux règlements.

Q. Et ça ne paierait pas le pêcheur de pêcher, n'est-ce pas?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Et se conformer strictement aux règlements?—R. Non.

Q. Les homards œuvés doivent être épargnés?—R. Oh, assurément.

Q. Croyez-vous qu'ils devraient être épargnés?—R. Oh, oui.

Q. Quelle a été la coutume, les homards œuvés ont-ils généralement été dépouillés de leurs œufs?—R. Les pêcheurs étaient avertis de les laisser aller, mais je ne puis dire qu'ils les laissaient aller.

Q. Quelle est, dites-vous, la saison où le homard fraye?—R. Quelque part entre le 1er et le 20 juillet. C'est la date aussi exacte que possible.

Q. Que suggéreriez-vous, vous-même, comme étant le meilleur moyen de sauver les homards œuvés?—R. Le meilleur moyen, suivant moi, d'en arriver là est de les jeter dans une homarderie, quelque part.

Q. Acheter les homards œuvés et en enlever les œufs?—R. Les acheter et en porter les œufs dans une homarderie.

Q. Que pensez-vous de l'octroi des permis aux fabriques de conserves?—R. Quant à l'octroi des permis je ne crois pas qu'il soit bien difficile d'y remédier. Je ne crois pas qu'un plus grand nombre de permis pourrait nous aider.

Q. Supposant que les pêcheurs soient autorisés à mettre en conserves pour eux-mêmes?—R. Je ne crois pas que ça durerait bien longtemps non plus.

Q. Comme remède aux difficultés qui s'élèvent évidemment entre les pêcheurs et les fabricants de conserves, en quelques endroits, le ministère a apparemment décidé d'accorder des permis coopératifs?—R. Je suis au courant de cela.

Q. La méthode coopérative de paquage a été essayée en quelques endroits?—R. Je crois qu'on l'a essayée au Cap-Breton cet été, mais je n'en sais pas le résultat.

Q. On l'a essayée de l'autre côté de la baie, à Port-Hood?—R. Oui.

Q. Mais ils ont commencé tard, n'ont rien fait du tout et ont dû avoir de l'aide de diverses directions?—R. Je ne suis pas en position de dire comment ça fonctionnerait du tout. Pour ma part j'aimerais mieux me débarrasser de mes homards quand j'en suis sûr.

Q. Croyez-vous que si la plupart des pêcheurs obtiennent un bon prix, ils y feront plus que d'opérer une fabrique eux-mêmes?—R. Je le crois.

Q. Ça demande du capital, de l'habileté et de l'expérience, choses qu'un pêcheur n'a pas toujours?—R. Ça demande bien des choses.

Q. Que pensez-vous de l'établissement de plus de homarderies, favoriseriez-vous une augmentation dans leur nombre?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-il à votre connaissance que quelque pêcheur ait perdu sa pêche de homards par le refus du fabricant de conserves de l'accepter?—R. Non.

Q. Ça n'est pas arrivé, ici?—R. Non.

Q. Que pensez-vous du commerce des homards vivants, êtes-vous d'opinion que, là où ce commerce peut être dirigé, les pêcheurs feraient plus d'argent en expédiant ces homards vivants au marché qu'en les vendant aux fabricants de conserves?—R. Ça ne paierait pas un homme d'aller pêcher du homard et en expédier ce qu'il peut d'ici, parce qu'il n'en prendrait pas assez de gros pour que ça le paye. Ce serait très bien si la fabrique convenait de prendre les petits et d'expédier les gros.

Q. Il est peu probable qu'ils fassent cela?—R. Je ne le crois pas.

Q. Qu'arriverait-il, selon vous, si la présente limite de taille de 8 pouces était strictement mise en vigueur?—R. Bien, il serait assez difficile de s'y conformer.

Q. Croyez-vous que la fabrique de conserves pourrait continuer ses opérations et les pêcheurs continuer à pêcher?—R. Ce serait un travail ardu pour eux.

Q. Etes-vous d'opinion qu'il y a quelque entente parmi les diverses compagnies de paquage, pour maintenir les prix bas?—R. Bien, on nous a dit qu'il y en avait,

mais nous ne sommes pas suffisamment renseignés à ce sujet. Notre chef nous a dit qu'il y en avait.

Q. Fait-on la pêche illégalement sur cette côte, c'est-à-dire pêche-t-on après la fermeture de la saison?—R. Pas à ma connaissance, à moins que ce ne soit de jeunes garçons tendant des pièges pour en attraper quelques-uns pour les manger eux-mêmes.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche laissés dans l'eau à la fermeture de la saison?—R. Bien, je crois qu'il y en avait il y a quelques années, mais aujourd'hui les pêcheurs possèdent leur propres engins de pêche, et ils ont soin de les atterrir.

Q. L'on a fait diverses propositions au ministère, quant à la meilleure chose à faire. Une idée est que nous arrêtions la pêche et la mise en conserves du homard pour quelques années, jusqu'à ce que les homards soient aussi gros qu'ils l'étaient autrefois?—R. Je ne crois pas que ça ferait du tout. Je ne vois pas ce qu'il adviendrait des engins de pêche actuels ou des pêcheurs.

Q. N'y a-t-il pas autre chose à quoi ils pourraient s'occuper?—R. Ils pourraient s'occuper d'autres choses, mais ce serait la perte de leurs bateaux et de leurs engins de pêche.

Q. Cela ne paierait pas de faire aucune autre pêche si le comerce du homard était fermé?—R. Je le crois à peine.

Q. Une autre proposition est de fermer par sections?—R. Je crois que ça ne vaudrait rien.

Q. Encore une autre proposition est que l'on devrait essayer de régler les espaces des pièges de sorte qu'ils ne prennent pas trop de petits homards, protéger le homard œuvé de quelque manière, et abréger la saison de quelques jours?—R. Une homarderie est ce qu'il y a de mieux pour en prendre soin.

Q. Les pêcheurs dans ces environs seraient-ils sérieusement embarrassés s'ils étaient obligés de cesser la pêche le 1er au lieu du 10 juillet?—R. Non, mais j'ai entendu quelques-uns des pêcheurs remarquer qu'ils aimeraient à avoir du 1er mai jusqu'au 20 juillet.

Q. L'idée serait, si nous faisions disparaître la limite de taille, de protéger les petits homards, en exigeant un espace plus large entre les lattes du piège, et en retranchant une partie de la saison?—R. Il serait assez difficile de faire cela avec le piège.

Q. Mais vous croyez que les pièges ne feraient pas de différence?—R. Naturellement, au cours du printemps, quand l'eau est froide le homard est quelque peu engourdi, il a peu de vie, et la plupart des pièges le retiendront. Quand l'eau commence à se réchauffer, en juin et juillet, le homard devient plus vif et il sortira par un très petit trou. Vous pourriez construire votre piège de la dimension ordinaire pour laisser sortir les petits homards, mais il les retiendrait encore au commencement de la saison.

Q. Croyez-vous que plus tard dans la saison une bonne proportion de petits homards s'échappera?—R. Sans doute.

Q. En certains endroits l'on met en conserves des homards aussi petits que 3 et 4 pouces; il y a très peu de homards de 8 pouces?—R. Très peu en quelques places.

Q. Et le piège à compartiments semble être entièrement responsable de cet état de choses. S'ils n'avaient pas ce piège-là, ils ne prendraient pas autant de petits homards?—R. La seule différence que je vois entre le piège à compartiments et celui dont nous nous servons, c'est que le piège à compartiments est meilleur pour tenir le poisson.

Q. Nous trouvons dans un grand nombre de places que les pièges à comparti ments sont construits avec des espaces de seulement un demi-pouce entre les lattes; rien ne passe à travers cela?—R. Non.

Q. Croyez-vous que la pêche du homard devrait être tenue à une plus grande distance de la côte? Quelques-uns ont suggéré que l'on ne devrait pas permettre la pêche trop près du bord, parce qu'en le faisant on prend de très petits homards?—R. A vrai dire, en autant que je sais, j'attrape plus de homards dans l'eau basse que j'en attrape au large, et je crois, règle générale——

Q. Ce que vous appelez l'eau basse c'est trois ou quatre brasses?—R. Oui.

Q. Mais supposant qu'un pêcheur pêche dans une brasse d'eau?—R. Il y a une période dans la saison durant laquelle il n'y a pas de homards au large, à peine, et ils rapprochent leurs pièges.

Q. L'on a demandé que la pêche d'automne fût permise dans quelques districts à cause du retard occasionné par la glace au commencement de la saison actuelle?—R. Je crois que ce serait bien.

Q. Avez-vous jamais pêché en automne?—R. Je pêchais ici, il y a longtemps, jusqu'au 20 août, il y a des années.

Q. Comment trouviez-vous la pêche alors; il y avait naturellement beaucoup de homards?—R. Ils montaient un peu à partir du 1er août jusqu'au 20, mais les homards abondaient tellement alors que vous pouviez les prendre en tout temps.

Q. Avez-vous une idée de la quantité de homards requise pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je crois qu'il en faut de 7 à 8 pour emplir une boîte d'une livre.

Q. Quelqu'un a-t-il jamais essayé d'expédier les homards vivants, ici?—R. Non, monsieur, l'on n'en a jamais eu la chance.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire vous-même touchant quelque sujet que j'aurais oublié ou omis d'aborder?—R. Je sais que nos témoignages varient beaucoup. Vous prenez les pêcheurs, et chacun a une idée différente.

Le témoin est renvoyé.

ALEX MCINNIS, pêcheur, Anse Ballantyne, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où demeurez-vous, M. McInnis?—R. Près d'ici.

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Depuis environ 22 ans.

Q. Toujours ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous toujours pêché pour la même fabrique de conserves ici?—R. Toujours pour la même fabrique de conserves.

Q. La fabrique a-t-elle toujours eu le même gérant?—R. Celui-ci est un nouveau gérant. J'ai travaillé, il y a une couple d'années, pour un autre avant celui-ci.

Q. Possédez-vous votre propre barque et vos engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Pêchez-vous seul?—R. J'ai quelqu'un avec moi.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. De 160 à 200. J'en ai tendu 200 cette année.

Q. D'après votre expérience, devez-vous employer une quantité plus considérable d'engins de pêche maintenant, pour prendre la même pesanteur de homards, que vous preniez antérieurement?—R. Près du double.

Q. Comment trouvez-vous les homards comparés avec ce qu'ils étaient quand vous avez d'abord commencé?—R. Ils étaient beaucoup plus gros au commencement, ils ont décru.

Q. Quand avez-vous d'abord remarqué qu'ils décroissaient, cette décroissance a-t-elle été graduelle?—R. Elle a été graduelle.

Q. Croyez-vous qu'ils diminuent encore?—R. Je le crois.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Je pêche dans de 5 à 10 brasses.

Q. Pêchez-vous dans la baie ou près de l'embouchure?—R. Je pêche près de l'embouchure. Il me faut aller à une bonne distance, à environ un mille au large.

Q. Et pêchez-vous dans cette profondeur d'eau durant toute la saison ou venez-vous au bord?—R. Je ne me déplace jamais. J'ai toujours deux lignes du bord au large.

Q. Combien de pièges par ligne?—R. Environ 100 par ligne.

Q. Pêchez-vous entièrement avec de vieux pièges?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce toujours cela que vous avez fait?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il que le piège à compartiments ne soit pas en usage ici?—R. L'on commence à s'en servir maintenant. Quelques pêcheurs de la rive sud, à la tête de la baie, ont commencé à en faire usage.

Q. Est-il exact de dire que vous avez augmenté le nombre de vos attirails afin de faire aussi bonne pêche?—R. C'est bien certain. L'on ne pourrait pas prendre la même quantité de homards avec les engins de pêche que nous avions alors.

Q. Et y a-t-il dans l'eau, autour de vous, beaucoup plus d'engins de pêche qu'il y en avait autrefois?—R. Oui, beaucoup plus.

Q. Avez-vous toujours pêché avec le même nombre de barques?—R. Bien, je suppose qu'il y en a quelques-unes de plus que lorsque nous avons d'abord commencé.

Q. Y en avait-il 12 quand la pêche a commencé?—R. Il y en a jusqu'à 20 maintenant.

Q. Quelle est d'après vous la proportion des homards au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. Oh, bien, il y en aurait un grand nombre s'ils étaient strictement mesurés.

Q. Cela vous paierait-il de continuer à pêcher si la limite de taille de 8 pouces était strictement mise en force?—R. Je ne le crois pas.

Q. Qu'adviendrait-il, croyez-vous, du fabricant de conserves s'il était strictement restreint à la limite de 8 pouces?—R. Je ne crois pas qu'il en aurait assez pour continuer. En certaines places il pourrait le faire. Du côté nord il y a de plus gros homards que du côté sud.

Q. Comment cela se fait-il, ne pêche-t-on pas autant?—R. C'est plus sur l'Atlantique là.

Q. L'eau est plus profonde?—R. Oui, ici c'est renfermé.

Q. Maintenant, quant au prix payé pour les homards. Il semble y avoir eu des difficultés, sur une bonne étendue de la côte, cette année, entre le fabricant de conserves et le pêcheur à ce sujet; quel prix avez-vous eu cette année?—R. $2.25.

Q. Et l'an dernier quel en était le prix?—R. $3.50 du cent livres jusqu'au 15, et ensuite ils nous ont réduits à $3 après la première paye.

Q. C'était l'an dernier ça?—R. Oui.

Q. Comment ce prix est-il établi entre les pêcheurs et le fabricant de conserves? —R. Je ne sais pas. Ils n'avaient pas l'air de s'entendre très bien à ce sujet.

Q. Le fabricant de conserves, au commencement de la saison, dit-il ce qu'il est consentant de payer et pas plus?—R. Il ne l'a jamais dit avant cette année. On n'avait l'habitude de le savoir qu'une semaine ou deux avant le jour de la paye. Cette année on l'a su avant que la fabrique fût ouverte. C'est-à-dire que le prix serait de $2.25.

Q. Est-ce cela qui a mené à la formation de l'union des pêcheurs, ou l'union existait-elle auparavant?—R. L'union existait auparavant.

Q. Et comment avez-vous définitivement arrangé les choses; ce printemps le fabricant de conserves n'a-t-il pas ouvert sa fabrique?—R. Il ne l'a pas ouverte. Les pêcheurs en vinrent à la conclusion qu'ils pêcheraient et que si l'on payait plus ailleurs il serait forcé d'en faire autant. C'était la même chose partout, je crois. Il y eut quelques endroits où ils n'ont pas pêché. Dans certaine partie du Cap-Breton ils n'ont pas ouvert du tout.

Q. Comment le prix que vous recevez maintenant compare-t-il avec celui payé quand vous avez d'abord commencé à pêcher?—R. Il est meilleur que ce que nous avions l'habitude d'avoir quand nous avons commencé à pêcher. Alors c'était $1 du cent homards.

Q. Le prix d'une caisse de homard était alors aussi élevé?—R. Non.

Q. Quelle a été l'habitude, ici, en ce qui concerne la prise des homards; le fabricant de conserves a-t-il été habitué à prendre tout ce qui lui était apporté sans égard

aux homards n'ayant point atteint la limite de taille ou aux homards œuvés?—R. Ils éaient quelque peu sévères au commencement.

Q. Voulez-vous parler de cette saison-ci?—R. Non, chaque saison, en ce qui concerne les petits homards et les homards œuvés.

Q. Deviennent-ils moins sévères vers la fin de la saison, quant aux homards qu'ils acceptent?—R. Oh, oui, alors ils prennent tout ce qui arrive.

Q. Mais ils essayent toujours, au commencement de la saison, de ne pas prendre les petits homards ou les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Quelle a été l'habitude des pêcheurs par rapport aux homards œuvés?—R. Bien, quelques-uns les rejettent et d'autres les gardent. On les surveille de près et parfois ils sont rejetés par-dessus bord. Le fabricant de conserves ne les prend pas s'il s'en aperçoit.

Q. Y a-t-il un garde-pêche ici et continue-t-il à vous surveiller?—R. Oui, monsieur, il est ici très souvent. Il visite l'endroit environ une fois par semaine.

Q. Il a l'œil au guet?—R. Oui, monsieur.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés au bord que vous en trouvez au large?—R. Non, monsieur, je n'en trouve pas plus.

Q. Combien y a-t-il de homards œuvés avec les œufs en dehors, sur un cent que vous prenez?—R. Il y a des jours où vous n'en prenez pas du tout. Parfois vous pouvez en prendre deux ou trois sur une couple de cents.

Q. Croyez-vous qu'il y a certaines époques où le homard est impropre à l'alimentation?—R. Bien, je ne sais rien quant à cela.

Q. Pourriez-vous suggérer dans les règlements aucun changement qui rendrait plus facile la protection des homards œuvés; quel serait pensez-vous le meilleur moyen de sortir de la difficulté, comment allons-nous protéger ce homard-là?—R. S'il pouvait être mis en quelque place où il éclorait. Si vous attrapez un homard œuvé aujourd'hui et que vous le rejetiez, un autre homme peut l'attraper et le garder. Les homards œuvés sont détruits de cette façon. S'il n'est pas apporté à la fabrique, il peut mourir dans la barque.

Q. Serait-il possible pour le pêcheur, quand il vide ses pièges, de mettre ses homards œuvés d'un côté et de les apporter à terre en bonne condition?—R. Je le crois.

Q. Vous pourriez avoir une boîte spéciale ou un panier pour les tenir?—R. Nous pourrions l'apporter à terre vivant, assurément. L'on a beaucoup de homards dans une barque et ils arrivent tous à terre vivants. Ils ne sont pas bons à mettre en conserves s'ils sont morts.

Q. Combien de temps mettez-vous, par un temps ordinaire, à vider vos pièges et à rentrer les homards?—R. Généralement il est midi quand nous entrons dans la fabrique, et nous partons généralement vers cinq heures le matin. Si nous n'avons pas loin à aller et que nous soyons près de la fabrique, ça peut prendre moins de temps.

Q. Quand compteriez-vous trouver le plus de homards œuvés?—R. Le temps où je les trouve généralement, c'est vers la fin de mai. C'est à peu près le temps où ils viennent, de ce temps-là jusqu'au 1er de juin.

Q. Diverses suggestions ont été faites au ministère en vue d'améliorer l'état de la pêche. L'une d'elles est de fermer pour un nombre d'années?—R. Il n'y a pas de doute que ce serait d'un grand secours aux homards.

Q. Et en ce qui concerne les pêcheurs?—R. Ce serait bien dur pour quelques-uns d'entre eux, parce qu'ils comptent sur les homards pour vivre.

Q. Et il n'y a pas d'autre pêche, à ce temps-là, à laquelle ils pourraient se livrer?—R. Ça ferait du tort à un grand nombre et causerait beaucoup de dommage aux pêcheurs.

Q. Croyez-vous qu'une mise en force rigoureuse de la limite de taille de 8 pouces, ferait tout fermer?—R. Bien près, il n'y a aucun doute.

Q. La Commission sur la pêche du homard, de 1898, recommanda la fermeture par sections: qu'en pensez-vous?—R. Bien, ils ont fermé pour une couple d'an-

nées à Arisaig, et commencèrent de nouveau, mais le poisson ne vint plus. Ils recommencèrent encore, mais il n'y eut pas de changement.

Q. Est-ce que dans l'intervalle les fonds avaient été pêchés par d'autres personnes?—R. Pas là.

Q. Et vous dites qu'il n'y eut aucune amélioration?—R. Non, monsieur.

Q. Fermèrent-ils avec l'idée d'améliorer?—R. Je ne sais pas si c'était à cause de cela, mais la fabrique n'y a pas fonctionné. Ils déplacèrent leur fabrique et s'en allèrent ailleurs.

Q. Une autre proposition est de convenir si possible d'un piège qui permettra à une bonne proportion de petits homards de s'échapper, supprimer tout à fait la limite de taille, prendre des mesures quelconques au sujet des homards œuvés,—soit en les rejetant ou en les plaçant dans un parc ou dans une homarderie?—R. C'est là le seul moyen de les sauver.

Q. Et en plus, abréger la saison de dix jours; comment cela vous conviendrait-il?—R. Bien, ils avaient coutume de commencer vers le 20 avril.

Q. Mais en réalité vous n'avez jamais commencé à ce temps-là?—R. Nous l'avons fait une couple d'années, mais cette année nous avons été retenus par la glace jusqu'au 10 mai. Nous en vînmes à la conclusion que si nous avions du 1er mai jusqu'au 20 juillet, ce serait mieux. Cette pêche hâtive n'est pas bonne pour nous dans tous les cas.

Q. Si cela était fait compteriez-vous que la limite de taille de 8 pouces soit strictement mise en vigueur?—R. Bien, l'on semble satisfait de la limite de 8 pouces ici.

Q. Mais supposez qu'elle soit strictement mise en vigueur?—R. Je crains que ça fermerait la fabrique. Je crois qu'il vaudrait mieux supprimer la limite de taille et enlever les dix jours.

Q. Savez-vous si quelque pêcheur aurait perdu sa prise de homards parce que le fabricant de conserves n'aurait pas voulu les accepter?—R. Pas que je sache.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il y a une entente entre les fabricants de conserves pour maintenir le bas prix?—R. Ça avait l'air de cela cette année parce que les compagnies semblaient avoir les mêmes prix.

Q. Connaissez-vous quelque chose de l'industrie des homards vivants?—R. Je n'en connais rien. Il n'y a pas de chance, ici, d'expédier quoi que ce soit. L'on prétend en d'autres places que c'est une bonne idée.

Q. Prendriez-vous des homards suffisamment gros pour les expédier?—R. L'on en prendrait quelque peu. Je ne dis pas qu'il y en aurait beaucoup, mais dans les commencements il y en aurait quelques-uns.

Q. Où devriez-vous les expédier, à Mulgrave?—R. A. Mulgrave est le seul endroit.

Q. Y a-t-il quelque vapeur allant à Mulgrave?—R. Il y a seulement le "City of Ghent" qui fait un voyage toutes les quinzaines.

Q. A quelle distance êtes-vous du chemin de fer, ici?—R. A vingt-deux milles.

Q. Avez-vous eu quelque expérience des homarderies?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas eu.

Q. Etes-vous d'opinion que l'installation d'un plus grand nombre de ces établissements aiderait quelque peu?—R. Je le crois.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de la méthode de mettre les homards dans les parcs?—R. Il n'y a pas de chance ici. Si l'on avait besoin d'eau fraîche il y aurait un bon endroit.

Q. Croyez-vous que l'on puisse jamais espérer de conserver la pêche si l'on continue à prendre les homards avant qu'ils aient atteint l'âge de maturité, si l'on continue à détruire les petits?—R. Non, monsieur, jamais.

Q. Quelle est votre opinion de la pêche d'automne?—R. Je ne pourrais pas vous dire, monsieur; on ne l'a jamais essayée ici.

Q. Etes-vous membre de l'Union?—R. Oui, monsieur.

Q. Je suppose que tous les pêcheurs en font partie?—R. Pratiquement tous.

Q. Vous réunissez-vous souvent?—R. Nous avions des réunions mensuelles, auparavant, mais nous n'eu avons pas eue depuis une couple de mois maintenant.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne

HARBOUR-BOUCHE, 14 août 1909.

JAMES CORBETT, paqueur, Harbour-Bouche, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous au paquage du homard?—R. Depuis environ 20 ans.

Q. Toujours en cet endroit?—R. Non, j'ai paqué au Cap George et à Bayfield.

Q. Etait-ce avant que vous veniez ici?—R. J'étais ici d'abord; j'ai commencé ici.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées dans la fabrique de conserves, ici, cette année?—R. Je ne pourrais pas en dire le chiffre exact, environ 1,100 caisses. C'est ce que nous accorde le permis.

Q. Comment cela compare-t-il avec l'an dernier?—R. C'est plus que l'an dernier.

Q. Et plus que l'année précédente?—R. Je ne sais pas quant à l'année précédente; je n'étais pas ici alors.

Q. Vous ne savez pas quelle est l'année où ils ont le plus paqué, ici?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Combien y a-t-il d'autres fabriques de conserves près de vous; où est la fabrique suivante?—R. Mulgrave est la plus rapprochée, et de l'autre côté de celle-là il y a une petite fabrique de conserves à la Longue-Pointe. Ils ont commencé très tard; en juin, je crois.

Q. Quel en est le propriétaire?—R. H. L. Forham.

Q. Combien y a-t-il environ de mains employées dans la fabrique de conserves?—R. Je crois qu'il doit y en avoir 35, hommes, garçons et femmes.

Q. Pourriez-vous me donner quelque renseignement quant aux règlements qui sont en force ici; quelle est votre saison?—R. Elle ouvre vers le 20 d'avril et ferme le 10 juillet.

Q. Les règlements sont, naturellement, que les homards œuvés et les homards au-dessous de 8 pouces ne devront pas être pris; quel a été l'usage par le passé, en ce qui les concerne, dans les fabriques de conserves de vos environs?—R. Quant à la limite de taille, ils n'ont pris aucune précaution. Ils prennent tout ce qui vient.

Q. Vous ne prenez pas de homards de 2 ou 3 pouces de taille?—R. Ce que les pêcheurs apportent. Il n'y en a pas beaucoup de moins de 4 ou 5 pouces. Je ne sais pas s'il y en a.

Q. Et quant aux homards œuvés, quel a été l'usage?—R. Bien, jusqu'à cette année ils ont été pris. Cette année ils ne les ont pas pris; dans la dernière partie de la saison, du moins. Il venait un vapeur de Canso qui apportait le frai.

Q. Est-il venu ici toute la saison?—R. Non, je crois qu'il n'est pas venu avant le dernier mois, ou probablement à partir du milieu de mai jusqu'à ce que nous fermions.

Q. Quel est le temps le plus pressé de votre paquage ici?—R. Bien, du 15 à la fin de mai.

Q. Comment les homards sont-ils maintenant, comparés avec ce qu'ils étaient au temps où vous avez d'abord commencé vos relations avec l'industrie; diminuent-ils en taille?—R. Oh, oui, beaucoup.

Q. Combien faut-il de livres de homards vivants pour emplir une boîte d'une livre, dans votre cas?—R. Nous en avons pris quatre livres cette année, et l'an dernier quatre livres et demie. A Bayfield ça prenait d'ordinaire quatre livres et trois quarts. Cette année les homards fournissent plus.

Q. Cela signifie qu'il y a une bonne migration de homards?—R. Oui, c'est très bon. Une des raisons, c'est qu'ils apportaient les homards bien frais. Parfois, dans un

bateau pêcheur une quantité de homards meurent, et cela contribue à faire baisser la moyenne, vous ne pouvez pas y arriver très bien. Cette année ils avaient un meilleur moyen de les apporter avec un bateau à gazoline.

Q. La plupart des pêcheurs se servent-ils de leurs propres engins de pêche ou de ceux de la fabrique?—R. Ils se servent de leurs propres engins de pêche.

Q. Tous?—R. Oui.

Q. Et comment sont-ils payés?—R. Payés au cent livres.

Q. A quel taux?—R. $2.25 cette année. L'an dernier $3.50. L'année précédente $3.50 et $3.25. Partie de la saison, c'était $3.50.

Q. Savez-vous comment est fixé le prix payé aux pêcheurs?—R. Je ne sais pas. Les fabricants de conserves disent que c'est suivant le prix du marché.

Q. Je suppose que des instructions viennent du bureau en chef qu'ils sont consentants de payer tant?—R. Oui, et naturellement ici il n'y a pas d'opposition.

Q. Y a-t-il jamais eu du trouble entre les pêcheurs et le fabricant de conserves, ici, quant au prix; y a-t-il une succursale de l'Union des Pêcheurs ici?—R. Non.

Q. Pourriez-vous me donner quelque idée de la proportion des homards œuvés pris, qui seraient au-dessous de 8 pouces; si la limite de taille de 8 pouces était mise en vigueur, seriez-vous obligés de fermer?—R. Bien, je ne sais pas s'ils seraient obligés de fermer, parce qu'ils n'en auraient pas assez.

Q. A tout évènement, ça les embarrasserait?—R. Ça les embarrasserait.

Q. L'habitude du ministère a été de ne pas émettre de nouveaux permis, excepté à des pêcheurs agissant d'après le plan coopératif; quelle est votre opinion quant à la restriction des permis; croyez-vous qu'il y a assez de fabriques de conserves?—R. Bien, je ne sais pas. Si c'était pour favoriser les pêcheurs,—s'il y avait plus de fabriques de conserves ce serait mieux pour eux sans doute.

Q. Vous croyez qu'il y aurait plus de concurrence?—R. Il y en aurait plus et il est probable que le prix serait meilleur pour les pêcheurs.

Q. Durant ces dernières années le ministère a accordé des permis aux pêcheurs qui se sont groupés ensemble et l'ont assuré qu'ils allaient mettre en conserves d'après le plan coopératif; approuvez-vous que cette politique soit continuée?—R. Oui, certainement.

Q. Croyez-vous qu'elle soit équitable envers les pêcheurs?—R. Certainement. Il se peut qu'on n'en tire pas beaucoup avantage, ici, à moins que les pêcheurs puissent avoir un paqueur pour paquer pour eux.

Q. Il leur faut avoir un paqueur, une fabrique de conserves et une installation régulière?—R. Oui.

Q. Savez-vous quand cette fabrique a d'abord été ouverte ici?—R. Cette fabrique doit être ici depuis trente-cinq ans.

Q. A-t-elle toujours été exploitée par les mêmes gens?—R. Non. A. Ogden, de Canso, l'ouvrit. Il en fut le propriétaire et la Portland Packing Company l'acheta de lui. Les bâtisses sur le quai sont louées de M. Webb.

Q. Votre fabrique fonctionne-t-elle durant la saison entière?—R. Non, elle fonctionne rarement durant la saison entière. Les homards diminuent vers la fin de juin, je suppose, et les pêcheurs abandonnent la pêche; ça ne les paye pas de continuer. Il peut y avoir une année où il s'en trouvera jusqu'à la fin.

Q. Généralement, quand commencez-vous ici?—R. Entre le 1er et le 10 mai. Ça dépend de la glace dans la baie, aussitôt qu'elle part.

Q. Est-il à votre connaissance que les règlements quant à la taille et aux homards œuvés, aient jamais été observés; ont-ils jamais été mis en force ou ont-ils toujours été lettre morte?—R. Toujours lettre morte ici.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de mettre en conserves pour eux-mêmes?—R. Oui, je le crois.

Q. Et vous croyez qu'il est de politique raisonnable d'encourager les pêcheurs à coopérer dans la mise en conserves?—R. Oui, certainement, là où ils peuvent le faire.

Q. Y a-t-il quelques fabriques coopératives dans le voisinage?—R. Non.

Q. Etes-vous au courant de quelques plaintes portées par les pêcheurs que les prix payés par le fabricant de conserves pour les homards, ne sont pas satisfaisants?—R. Oh, certainement.

Q. Savez-vous s'il y a des pêcheurs qui ont perdu leur prise de homards par le fait que le fabricant a refusé de l'accepter?—R. Non.

Q. Connaissez-vous quelque chose du commerce du homard vivant, a-t-on jamais tenté ici d'expédier des homards vivants au marché?—R. Pas d'ici.

Q. Vous êtes près de Mulgrave?—R. Oui, mais ils ne s'en embarrassent pas ici.

Q. Serait-il impossible d'obtenir des homards suffisamment gros; la limite doit être de 10 pouces?—R. Elle est maintenant de 9 pouces. Oui, ils pourraient avoir assez de homards.

Q. D'après vous, quelle est la branche de cette industrie la plus profitable pour les pêcheurs, le commerce du homard vivant ou la mise en conserves?—R. Ce serait sans doute le commerce du homard vivant s'ils pouvaient en prendre en quantité. Naturellement, ici même le homard n'est pas aussi gros, mais il y a un banc sur lequel les pêcheurs font la pêche, à six ou huit milles plus loin.

Q. Dans la baie?—R. Les homards sont plus gros là.

Q. Il est étonnant que le commerce du homard vivant n'ait jamais été essayé ici, considérant combien près vous êtes de Mulgrave?—R. Oui, mais il ne s'y sont pas encore mis.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si oui ou non les homarderies ont aidé à maintenir l'approvisionnement de homards?—R. Nous n'avons eu aucune expérience de ces établissements ici.

Q. Favoriseriez-vous une augmentation dans le nombre de ces homarderies?—R. Je le crois.

Q. Quel pensez-vous être le meilleur moyen de protéger les homards œuvés, vous détruisez la mère qui reproduit la race, et ce doit être mal?—R. Ça l'est certainment.

Q. Quelle est votre opinion quant au meilleur moyen de protéger ou de conserver les œufs du homard œuvé?—R. Je crois que ce serait en trouvant moyen de les placer dans une homarderie.

Q. Qu'arriverait-il, croyez-vous, si le fabricant de conserves refusait d'accepter le homard œuvé?—R. Naturellement, les pêcheurs seraient obligés de s'y conformer, voilà tout. Il serait juste qu'ils laissent aller ces homards-là.

Q. La proportion des homards œuvés n'est pas très considérable, n'est-ce pas?—R. Ça ne serait pas une grosse perte pour les pêcheurs.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'acheter les homards œuvés des pêcheurs et de les placer dans des parcs, où ils seraient laissés pour éclore et relâchés à la fin de la saison?—R. Ce serait un bon moyen, je crois que ce serait mieux, parce que ce serait moins coûteux qu'une homarderie.

Q. Naturellement, l'établissement d'un parc occasionne une dépense considérable et les homards doivent-être nourris pendant qu'ils sont là?—R. Les pêcheurs seraient payés pour la même chose. Je crois que ce serait une bonne affaire.

Q. Il devrait y avoir quelque coin, ici, dans le port, qui pourrait être clôturé, l'eau est-elle assez salée?—R. Oui, mais il y a un fond boueux. Je ne sais pas si ce serait bien bon.

Q. Y a-t-il un autre endroit dans le voisinage où des parcs pourraient être établis?—R. En dedans du brise-lames ce serait un bon endroit. Sans doute l'on devrait trouver une place dans le port ici.

Q. Pêche-t-on après la fermeture de la saison?—R. Non, pas ici.

Q. Quels sont les hommes qui se livrent à la pêche du homard, sont-ce purement des fermiers qui pêchent seulement le homard, ou sont-ce des pêcheurs sérieux?—R. Les pêcheurs, naturellement, s'occupent de culture, mais la plupart je crois, comptent sur la pêche.

Q. Quand la pêche du homard est terminée, à quelle pêche se livrent-ils?—R. A la pêche du maquereau, du hareng et de la morue.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche laissés dans l'eau à la fin de la saison?—R. Oh, non, ils les rentrent, à moins que ce ne soit de vieux pièges qui ne valent pas la peine d'être entrés. Probablement qu'on en laisse aller quelques-uns, mais pas beaucoup.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM E. WEBB, pêcheur, Harbour-Bouche, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Depuis environ 12 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché en cet endroit?—R. Oui.

Q. Employez-vous vos propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. 250.

Q. Vous avez un bateau double?—R. Oui, monsieur, à deux personnes.

Q. La plupart des bateaux ici, sont doubles?—R. Oui.

Q. Vous servez-vous d'un bateau à gazoline?—R. Oui, monsieur.

Q. De quel genre de pièges vous servez-vous?—R. La plupart sont des pièges à compartiments.

Q. Quand avez-vous commencé à faire usage du piège à compartiments?—R. Il y a environ trois ans.

Q. Qu'est-ce qui vous a induit à changer le vieux piège pour celui à compartiments?—R. Bien, les pièges à compartiments pêchent mieux et retiennent mieux le homard.

Q. Quelle distance allouez-vous entre les lates du pièges?—R. Environ un pouce et quart.

Q. Quand commencez-vous généralement à pêcher?—R. Vers le 1er de mai en moyenne.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Huit brasses en moyenne.

Q. A quelle distance de la côte est-ce?—R. Environ trois milles et demi ou quatre milles.

Q. Pêchez-vous, pratiquement, sur le même fond, tous les ans?—R. Sur à peu près le même fond.

Q. Y a-t-il une succursale de l'Union des pêcheurs dans cette localité?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. Employez-vous plus de pièges que vous n'en aviez l'habitude, ou vous êtes-vous toujours servi du même nombre?—R. Non, monsieur, j'en augmente le nombre.

Q. Avec quelle quantité avez-vous d'abord commencé?—R. Avec environ 150.

Q. Et maintenant c'est 250; pourquoi est-il nécessaire d'employer plus de pièges?—R. Bien, nous avons des barques plus grandes et meilleures.

Q. Vous ne trouvez pas nécessaire d'employer plus d'engins de pêche pour maintenir votre pêche?—R. Bien, c'est nécessaire.

Q. Pourriez-vous avoir la même pesanteur de homards maintenant avec le même nombre d'engins de pêche avec lequel vous avez commencé?—R. J'en prends un peu plus, mais pas beaucoup.

Q. Sur chaque cent homards que vous prenez, combien y en a-t-il, d'après vous, qui portent des œufs?—R. Pas beaucoup. Au commencement vous en trouvez à peine, mais vers la fin de la saison vous en trouverez plus. Il n'y en a pas beaucoup.

Q. Pourriez-vous me donner une idée de ce que le nombre en pourrait être, à peu près?—R. Je ne crois pas que la moyenne en serait de plus de quatre au cent livres.

Q. A quel temps de la saison en trouvez-vous le plus?—R. A la fin de la saison.

Q. Les trouvez-vous où vous commencez à pêcher ou dans l'eau basse?—R. Je ne voudrais pas admettre qu'il y en a quelques-uns de plus à l'eau basse.

Q. Quel percentage du poisson que vous prenez est de moins de 8 pouces de taille?—R. Pas beaucoup. J'en ai souvent jeté une grande quantité de petits par-dessus bord. Trois ou quatre petits gâteraient tous les autres. Vous pouvez être mis à l'amende, aussi.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que quelqu'un avait été mis à l'amende pour avoir violé les règlements de la pêche?—R. Oui, je l'ai entendu dire, mais ce n'était pas des pêcheurs.

Q. Combien y a-t-il de barques qui font la pêche dans ces environs-ci?—R. Je ne le sais pas exactement. Seulement pour la pêche du homard?

Q. Durant la saison pour la pêche du homard combien de barques font la pêche, en dehors de ce port-ci? Nous comprenons qu'ils entassent un grand nombre de leurs homards le long de la côte, mais je suppose que les barques qui pêchent ici portent leurs homards à la fabrique de conserves?—R. Environ, six, je suppose, aux environs du port ici.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs d'amener leurs pièges plus près du bord à mesure que la saison avance?—R. Parfois, ça dépend du homard. A certaines saisons les homards se traînent au bord et à d'autres saisons ils ne viennent pas.

Q. La migration du homard est-elle aussi considérable maintenant que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. D'après mon expérience, je ne vois pas grande différence.

Q. Comment a-t-elle été durant les 12 dernières années??—R. Je ne vois pas beaucoup de différence.

Q. Y a-t-il plus de pièges de tendus maintenant dans les environs?—R. Oui, je le crois.

Q. Règle générale les barques tendent plus de pièges?—R. Oui.

Q. Tous les pêcheurs possèdent-ils leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. La fabrique n'en garde aucun?—R. Non, monsieur.

Q. Je suppose que la preuve faite par les autres témoins relativement aux prix, est exacte: vous avez eu $2.25 cette année et l'an dernier $3.50?—R. Oui.

Q. Comment le prix est-il fixé entre vous et le fabricant de conserves?—R. Il donne le prix que vous voyez. L'on ne peut pas s'objecter, c'est lui qui fait le prix.

Q. Il vous faut prendre ce que le fabricant veut bien vous donner?—R. Il est le patron, il a l'argent, et ce qu'il dit, je suppose que ça passe.

Q. Que gagne la moyenne des pêcheurs, combien de cent livres de homards un pêcheur prend-il?—R. Il y en a qui en prennent plus que d'autres.

Q. Certainement, c'est toujours le cas; à combien peut se chiffrer la pêche d'un pêcheur ordinaire, dans une saison?—R. Combien de mille livres une seule barque peut prendre?

Q. Combien de mille livres une barque est-elle supposée rapporter? Vous savez ce que vous rapportez vous-même?—R. Je ne crois pas qu'elle rapporte plus,. en moyenne, que 3,000 livres.

Q. Je suppose qu'il y en a qui dépassent ce chiffre, et d'autres qui ne l'atteignent pas?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le piège à compartiments dont vous vous servez maintenant prend et retient de plus petits homards que l'ancien piège dont vous vous serviez autrefois?—R. Non, monsieur, je crois qu'il prend et retient les plus gros homards. Si les plus gros homards restent dans le piège ils en feront sortir les plus petits.

Q. Quelle est votre opinion de la méthode de licencier les fabriques de conserves?—R. Bien, je crois que plus il y aura de fabriques et d'acheteurs, meilleurs seront les prix que nous aurons. Voilà la raison pour laquelle les homards se sont maintenus à pareil prix, il n'y a personne autre faisant concurrence.

Q. Les homards supporteraient-ils cet écoulement s'il y avait plus de fabriques et plus de pêcheurs?—R. Il ne pourrait pas y avoir beaucoup plus de pêcheurs.

Q. Il n'y en a pas d'autres ici pour pêcher?—R. Il n'y en a pas d'autres ici pour pêcher. Voilà justement comment c'est.

Q. Que pensez-vous de la méthode d'émettre des permis coopératifs à certains groupes de pêcheurs?—R. Je ne connais pas grand'chose à ce sujet. Ça peut être très bien.

Q. Quel prix aviez-vous pour les homards quand vous avez d'abord commencé à pêcher?—R. Je crois que c'était $1.75.

Q. Quel a été l'usage, ici, par le passé, les pêcheurs s'attendaient-ils à ce que les fabricants de conserves prissent tout ce qu'ils apportaient à terre, les homards n'ayant pas atteint la limite de taille, les homards œuvés, enfin tout?—R. Non, je ne le crois pas. Ils ne voulaient pas prendre le homard œuvé.

Q. Le fabricant de conserves ne voulait pas prendre le homard œuvé?—R. Non, monsieur, ç'a été la règle dès le commencement, ni des homards trop petits. Bien je ne sais pas si oui ou non ils prennent des homards trop petits. Ils s'y objectent, parfois ils les prennent et parfois ils les refusent.

Q. L'habitude d'enlever les œufs extérieurs des homards femelles, a-t-elle été adoptée parmi les pêcheurs ici?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible, par quelque moyen que vous connaissez, d'induire les pêcheurs à rejeter à l'eau les homards œuvés?—R. Ce serait ce qu'il y aurait de mieux.

Q. Pourquoi ne le font-ils pas?—R. Si tout le monde le faisait, ce serait la meilleure chose à faire.

Q. Comment nous y prendrons-nous pour que toût le monde le fasse?—R. C'est là où est la difficulté. Si tout le monde agissait de la même manière, ce serait très bien.

Q. Je suppose qu'un homme dit: "Si je rejette les homards œuvés, d'autres les prendront"?—R. C'est justement cela. Ils ne veulent pas les rejeter parce que tout le monde n'en fait pas autant.

Q. Est-ce que ç'a toujours été la même chose, en ce qui concerne les homards trop petits et les homards œuvés, ou croyez-vous que les pêcheurs deviennent plus soigneux qu'ils n'avaient l'habitude de l'être?—R. Je crois qu'ils deviennent plus soigneux.

Q. Croyez-vous qu'ils commencent à comprendre que s'ils veulent que la pêche du homard dure, ils doivent protéger le homard œuvé?—R. Ils sont plus particuliers.

Q. En sortant des homards œuvés du piège, quel est le plus petit que vous ayez vu portant des œufs?—R. Je ne sais pas, quelque chose comme 7 pouces.

Q. Croyez-vous avoir vu un homard œuvé aussi petit que 7 pouces?—R. Oui, quelquefois.

Q. Quelle serait la taille moyenne des homards œuvés?—R. 9 pouces, je suppose.

Q. Ce sont généralement des poissons de bonne taille, n'est-ce pas?—R. Oui, 9 ou 10 pouces.

Q. Vous dites que le fabricant de conserves s'objecte à les recevoir à cette fabrique-ci?—R. Il refuse de les prendre.

Q. Depuis combien de temps est-ce?—R. Bien, ça presque toujours été la règle, mais tout de même il leur arrive d'en passer un ou deux.

Q. Quel serait, croyez-vous, le meilleur moyen à prendre pour amener les pêcheurs à épargner le homard œuvé; vous êtes pêcheur vous-même et vous savez ce qu'ils éprouvent à ce sujet, que pensez-vous serait le meilleur moyen de protéger les homards œuvés?—R. Je croirais que ce serait de laisser aller le homard quand vous le prenez, et que chacun fasse la même chose.

Q. A propos des homarderies, en connaissez-vous quelque chose?—R. Je pense que c'est une très bonne chose s'ils les éclosent comme il faut et si le filet à poutre ne vient pas les écraser.

Q. Le filet à poutre a-t-il été en usage ici?—R. Tout l'automne dernier.

Q. Dans la baie Saint-Georges?—R. Certainement, jusqu'à la bouée que vous avez passée hier soir. C'est assez près du pont. Naturellement je ne pourrais pas en jurer moi-même, mais l'on m'a souvent dit l'avoir vu des vaisseaux, passer par-dessus les petits poissons sur l'eau, détruire tout le poisson, la morue.

Q. Comment est le fond de la baie?—R. Rocheux et boueux. La plus grande partie est de boue, je crois.

Q. Avez-vous jamais vu du poisson pris avec le filet à poutre?—R. Je ne me suis pas trouvé à être là où il atterrissait son poisson, à Mulgrave, mais j'ai su que ceux qu'il ne prend pas sont tous écrasés.

Q. Le filet à poutre n'était pas là cette année?—R. Je ne le crois pas.

Q. Il y a eu un règlement de passé pour le tenir en dehors de la limite de trois milles. Je né crois pas que le filet à poutre soit alloué de pêcher dans la baie maïntenant. Expédiez-vous des homards vivants, d'ici?—R. Nous n'avons jamais eu aucun marché ici. Nous n'avons jamais fait de grands efforts pour en avoir.

Q. Mais vous êtes près de Mulgrave d'où ils pourraient être expédiés?—R. C'est juste.

Q. Avez-vous quelque idée de laquelle des branches de l'industrie est la plus payante, de vendre les homards vivants au marché ou à la fabrique de conserves?—R. Je suppose qu'en expédiant tout nous y ferions plus d'argent s'il y avait des acheteurs.

Q. Prendriez-vous suffisamment de homards vivants au-dessus de 9 pouces, pour que ça paierait?—R. Si les pêcheurs se réunissaient ensemble nous pourrions prendre une grande quantité de homards quand ils sont en abondance.

Q. Que feriez-vous des petits homards?—R. Voilà la difficulté.

Q. Le fabricant de conserves n'aimerait pas à les acheter, si vous expédiiez les gros?—R. C'est peu probable.

Q. L'on a fait une quantité de suggestions, en vue de ramener la pêche du homard à son ancienne condition?—R. Personne ne pêcherait du tout s'ils étaient payés $1.25, $1.60 et $1.75. Personne n'irait pêcher.

Q. L'une des propositions est d'arrêter la pêche du homard et de ne pas émettre de permis pour mettre en conserves, pour trois ou quatre ans, de façon à donner une chance aux homards de grossir, que penseriez-vous de cela?—R. Je ne sais pas, ça pourrait bien faire.

Q. Ce serait un moyen d'améliorer la condition; que deviendraient les pêcheurs?—R. Leurs engins de pêche s'en iraient au diable, et quand la pêche recommencerait il n'y aurait personne pour pêcher parce qu'il n'y aurait plus d'engins de pêche.

Q. Une recommandation faite par la dernière Commission du homard était que la pêche fût fermée par sections, et la localité de ces sections fût changée de temps à autre; comment ça vous conviendrait-il?—R. Je ne sais pas comment ça ferait. Ça ferait tomber quelques places, ils ne pêcheraient pas du tout. Les engins de pêche pour le homard, surtout les pièges, sont des choses que l'on ne peut pas remiser très facilement, ça prend beaucoup de place. Quelques-uns ont déjà abandonné. Leurs engins de pêche sont si hauts, aussi, avec la corde et le reste.

Q. Combien, considérez-vous, vaut un piège?—R. Un piège à compartiments, lorsqu'il est bien fait, vaut 50 cents, et il les vaut bien.

Q. Je veux dire à part du câble et des lignes?—R. Je ne sais pas. Il y a de la corde, de la ligne et de tout.

Q. Une autre chose qui a été suggérée est de mettre la loi en force, d'insister pour que les pêcheurs remettent à l'eau les homards œuvés et les homards trop petits, et d'abréger la saison de dix jours; comment cela ferait-il?—R. Abréger la saison serait très bien. Ça ne nous ferait pas de tort, nous avons toujours fini dix jours avant le temps.

Q. Pourquoi, est-ce parce qu'il n'y a plus de homards?—R. Les homards ne sont pas en quantité suffisante pour nous tenir à pêcher. Nous pouvons nous occuper à d'autre pêche qui nous paiera mieux, et ménager nos engins de pêche. qui sont dispendieux, et ainsi de suite.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'insister pour qu'on laisse des espaces suffisants entre les lattes pour permettre aux plus petits homards de s'échapper?—R. Bien, je ne sais pas quant à ça. Vous ne pouvez pas dire comment un homard va....

Q. Quelques personnes prétendent que nous pourrions, en réglant la grandeur du filet et l'espace entre les lattes, protéger les petits homards et laisser sortir du piège tout ce qui est au-dessous de 6 et 7 pouces?—R. Je ne crois pas que cela puisse être fait très facilement.

Q. Pourquoi pas?—R. Parce qu'il n'y a personne qui puisse vous dire par quelle espace un homard peut sortir. Peut-être qu'ils aplatiront leur test pour passer dans un espace d'un pouce, vous ne pouvez pas dire.

Q. Croyez-vous que le homard puisse aplatir son test?—R. Bien, je ne sais pas si quelqu'un a vu cela. Il pourrait passer par un espace bien plus petit que l'on ne croit.

Q. Croyez-vous que les lattes sont plus rapprochées qu'elles ne l'étaient au commencement?—R. Je ne le crois pas. Je crois qu'elles sont à peu près les mêmes, je ne vois aucune différence.

Q. Nous avions l'habitude de mettre les lattes à un pouce et demi de distance. Aujourd'hui, le long de presque toute la côte que nous avons visitée, le filet et les lattes n'ont qu'un demi-pouce de distance?—R. Oh, ciel, je ne vois pas pourquoi ils font cela.

Q. Pour retenir les petits homards?—R. Bien, je ne vois pas ce qu'ils en font. Ont-ils la permission de garder tout ce qu'ils prennent?

Q. Ne font-ils pas cela partout?—R. Bien, je n'aime pas à voir prendre les petits homards, et puis, si vous êtes surpris par le....

Q. Nous n'avons trouvé personne qui ait jamais été pris, la loi n'est pas mise en force, je crains.—R. Bien, les inspecteurs viennent bien assez souvent. Je ne voudrais pas qu'ils me prissent.

Q. En quelques places que nous avons visitées, où le homard est mis en conserves, il faut 12, 14 et même 16 homards à la boîte d'une livre; à moins qu'ils rétrécissent l'espace entre les lattes, ils ne pourraient pas tenir ces homards, n'est-ce pas?—R. Non, monsieur. Ce n'est pas bien.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque ligue de la part des fabricants de conserves, pour maintenir le bas prix?—R. S'ils le maintiennent bien bas il n'y aura bientôt plus personne faisant la pêche.

Q. Mais croyez-vous qu'il y ait quelque convention entre les fabricants de conserves sur cette côte pour tenir les bas prix?—R. On le disait bien. Moi-même je pense qu'il y en a quand ils baissent de $1.25 dans une année. Ça c'en est une diminution!

Q. Quelle raison donnent-ils pour faire cela?—R. Quelle raison? Ils veulent faire plus d'argent. Ils ne trouvent pas qu'ils en font assez. Ils veulent faire mourir les pauvres gens et avoir tout pour eux, c'est ce que je pense, et ils réussiront avant longtemps.

Q. Les fabricants de conserves ne donnent-ils pas pour raison du prix réduit, que le marché a baissé?—R. C'est ce qu'ils disent, que le marché a baissé. J'admets cela aussi

Q. Je crois que vous nous avez dit que vous étiez d'opinion qu'une augmentation dans le nombre des homarderies serait une bonne chose?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous de l'établissement de parcs?—R. Je crois que ce serait très bien.

Q. Il a été suggéré que les pêcheurs devraient être forcés à s'inscrire et à prendre un permis. L'idée est que si les pêcheurs sont munis d'un permis ils seront plus soigneux d'observer la loi, parce que, s'ils étaient trouvés coupables de l'avoir violée, il ne leur serait plus accordé de permis et ils n'auraient plus la permission de pêcher le homard; que pensez-vous de cette proposition?—R. Bien, je n'en sais rien, ce serait autant de plus qu'il aurait à payer.

Q. Non, ce ne serait rien de grave et il se pourrait qu'il n'eût à payer aucun impôt. Je suppose que vous admettrez qu'il n'est pas juste que les homards œuvés et les très petits homards soient pris?—R. Oui, parce que s'ils persistent à faire cela, les homards ne peuvent pas augmenter, ils ne peuvent plus se maintenir.

Q. Croyez-vous que cette méthode de licencier les pêcheurs aurait un effet quelconque, ça agirait-il?—R. Ça pourrait agir, je ne sais pas. Ça pourrait être bien.

Q. Vous souvenez-vous qu'aucune tentative ait été faite pour pêcher en automne?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est l'eau la moins profonde dans laquelle vous ayez jamais vu quelqu'un faire la pêche, ici? Nous trouvons des pêcheurs, en certains endroits, qui pêchent là où les pièges se dessèchent presque complètement?—R. Une couple de brasses est le plus bas.

Q. Croyez-vous que l'on devrait prohiber la pêche dans l'eau trop basse?—R. Oh, je ne sais pas.

Q. Croyez-vous que dans l'eau trop basse, dans la dernière partie de la saison, vous êtes plus sujets à prendre trop de petits et de homards œuvés?—R. Parfois, à la fin de la saison, quand l'eau devient chaude, toutes sortes de homards y viennent, gros et petits.

Q. Ce qu'il en reste?—R. Oui monsieur, ce qu'il en reste vient au bord.

Q. Alors croyez-vous qu'il y aurait aucun avantage à prohiber la pêche dans l'eau trop basse?—R. Je ne le crois pas. Quelques printemps une armée de homards s'en vient au bord, quelques printemps chauds.

Q. Vous ne croyez pas qu'en fermant la pêche le 1er de juillet au lieu du 10, l'on nuirait sérieusement à la pêche générale?—R. Ça ne nous ferait pas de tort.

Q. Serait-ce là un moyen de sauver les petits homards?—R. C'en serait un.

Q. Croyez-vous que le commerce du homard vivant serait plus profitable au pêcheur, s'il pouvait être exploité?—R. Oui, monsieur, il obtiendrait un meilleur prix, mais que feriez-vous des petits homards?

Par M. Corbett, M.P.P.:

Q. Je suppose que ceux expédiés vivants doivent avoir plus de 9 pouces?—R. Oui, monsieur, plus de 9 pouces.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à suggérer vous-même?—R. Je ne pense pas à autre chose. Vous m'avez demandé tout ce qui pouvait être demandé.

Le témoin est renvoyé.

JOSEPH CRISPO, pêcheur, Harbour-Bouche, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Depuis environ 20 ans.

Q. Avez-vous vos propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, monsieur. Ces dernières années-ci nous avons une petite goélette à deux d'entre nous.

Q. Où pêchez-vous?—R. Sur le banc de Pomquet.

Q. C'est au centre de la baie?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle profondeur d'eau y a-t-il sur le banc?—R. De 8 à 12 et 13 brasses.

Q. Y a-t-il de l'eau beaucoup plus profonde à l'entour?—R. 14, 15 et 17 brasses.

Q. Quelle quantité de pièges tendez-vous là?—R. 450.

Q. Combien êtes-vous qui pêchez?—R. Nous sommes trois. Nous prenons un autre homme avec nous quand nous partons au printemps.

Q. Combien souvent venez-vous à terre?—R. Tous les jours quand nous le pouvons.

Q. Avez-vous un réservoir pour vos homards, ou les gardez-vous en tas?—R. On les met généralement dans le vaisseau. Parfois nous les prenons dans la barque quand nous avons une chance de venir au bord.

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à ce genre de pêche?—R. Depuis ces six dernières années.

Q. Quelle taille de homard trouvez-vous sur le banc?—R. Bien, ils sont de bonne taille.

Q. En prenez-vous de plus gros que vous ne le feriez au bord?—R. Oui, monsieur, beaucoup plus. On prend là bien peu de homards au-dessous de 9 pouces.

Q. Quand commencez-vous la pêche ordinairement?—R. Dès l'ouverture de la saison; vers le 10 mai.

Q. Combien de temps dure la saison de pêche?—R. Nous ne pêchons plus vers les derniers jours de juin. Ces deux ou trois années dernières, nous n'avons pas dépassé le dernier jour de juin.

Q. Pour quelle raison cessez-vous de pêcher vers la fin de la saison?—R. Le poisson devient rare et nous cherchons une autre pêche.

Q. Quelle pêche?—R. La pêche au maquereau, à la morue et au hareng, et tout ce qui se présente.

Q. Que vaut la pêche aujourd'hui à cet endroit, comparativement à ce qu'elle valait lorsque vous avez commencé?—R. A vrai dire, il y a eu peu de différence depuis six ans, en ce qui nous concerne. Je crois que nous avons pêché beaucoup plus de homards cette année que jamais.

Q. Et d'aussi bonne taille?—R. Oui.

Q. Y a-t-il d'autres pêcheurs que vous à cet endroit?—R. Il y a là d'autres bateaux-pêcheurs. Pas d'ici mais de Bayfield, en haut de la baie. Quelques-uns viennent de Canso.

Q. Vendez-vous vos homards à la fabrique de conserves ici?—R. C'est la même compagnie qui fait affaires ici et à Bayfield. Parfois à Bayfield, quand l'occasion se présente d'y aller, mais généralement nous venons ici.

Q. Il n'y a pas ici de succursale de l'Union des Pêcheurs?—R. Non, monsieur.

Q. Vu le nombre d'années que vous avez fait ici la pêche, que pensez-vous de la valeur actuelle de la pêche du homard comparée à ce qu'elle était au temps où remontent vos souvenirs les plus éloignés; les homards sont-ils aujourd'hui moins gros?—R. Je ne trouve pas qu'ils aient diminué.

Q. Je ne veux pas parler de cet endroit en particulier; mais au point de vue général?—R. Je ne trouve pas que les homards aient beaucoup diminué en taille. La première année que j'ai fait la pêche, ils étaient, naturellement, abondants. Ils étaient un peu plus gros.

Q. Alors il y a eu une diminution?—R. Oui, il y a eu une diminution depuis cette époque.

Q. Croyez-vous que cette diminution continue?—R. Je ne saurais dire. Je ne sache pas que, depuis six ans, il y ait eu de différence, en ce qui nous concerne.

Q. Quelle est votre manière d'agir, vous attendez-vous à ce que le fabricant de conserves accepte tout ce que vous lui portez en fait de homards?—R. Non, monsieur, d'ailleurs nous ne lui portons jamais rien de très petit. De fait, cette année, et depuis les quelques années que nous faisons la pêche à cet endroit, nous prenons bien peu de petits homards, généralement nous les rejetons à mesure qu'ils viennent. Je veux parler des homards œuvés.

Q. Et qu'avez-vous à dire des homards au-dessous de la limite de taille?—R. Nous en avons bien peu.

Q. Dans quelle proportion en avez-vous?—R. Je ne crois pas que nous en ayons quatre ou cinq livres par cent.

Q. Alors, votre commerce de homards est bon, dites-vous?—R. Oui.

Q. Vous employez aujourd'hui plus de pièges que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Oui, monsieur, dans le début, je n'avais que 40 pièges.

Q. Pouvez-vous obtenir aujourd'hui le même résultat avec 40 pièges?—R. Je pouvais faire plus avec 40 pièges lorsque j'ai commencé, il y a des années, que je ne pourrais aujourd'hui avec 100.

Q. Dans quelle proportion le nombre de pièges a-t-il augmenté autant que vous sachiez, y en a-t-il trois fois autant qu'auparavant?—R. Il y en a trois fois autant, je crois.

Q. Prétendez-vous dire qu'il faut plus d'engins de pêche pour répondre à la demande?—R. Oui, je le crois.

Q. Quel genre de piège employez-vous?—R. Le piège ordinaire, généralement.

Q. L'ancien piège double?—R. Nous avons quelques pièges à compartiments depuis ces dernières années, mais bien peu.

Q. Constatez-vous que vous prenez plus de poissons avec le piège à compartiments?—R. Voici: si les pièges sont visités tous les jours, je trouve que le piège ordinaire est tout aussi bon que le piège à compartiments, en ce qui nous concerne.

Q. Il ressort de l'expérience générale que le piège à compartiments retient le poisson?—R. Il retient mieux le poisson, si vous laissez écouler deux ou trois jours avant de le retirer.

Q. Vous avez entendu le témoignage du témoin précédent, partagez-vous son avis en substance?—R. Oui.

Q. Le ministère a pour principe de restreindre le nombre des fabriques de conserves, qu'en pensez-vous?—R. Je crois que l'on ne saurait avoir un trop grand nombre de ces fabriques. Cela déterminerait une plus forte concurrence, ce qui serait tout à l'avantage des pêcheurs.

Q. Ne croyez-vous pas que si l'on avait un plus grand nombre de fabriques de conserves cela aurait pour effet d'épuiser plus vite la pêcherie?—R. Non, monsieur, je ne crois pas.

Q. N'y aurait-il pas alors un plus grand nombre de pêcheurs?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas. Il y a aujourd'hui le même nombre de pêcheurs qu'il y avait il y a quelques années, lorsque je me livrai à cette industrie, il y en a même peut-être un peu plus.

Q. Certains pêcheurs se sont plaints de ce qu'ils n'obtenaient pas assez pour leurs homards et, dans le but de remédier à cet état de choses, le ministère a adopté pour principe d'accorder un permis de fabrication de conserves à un certain nombre de pêcheurs, faisant affaire d'après le système coopératif?—R. Je crois que ce sera là une bonne chose.

Q. Vous n'avez rien de semblable ici?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous que ce soit là un bon moyen de mettre les pêcheurs sur un pied d'indépendance?—R. Je le crois. Ça serait une bonne chose.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs en général feraient plus d'argent s'il leur était permis de faire leur propre paquage?—R. Ils feraient deux fois plus d'argent.

Q. Croyez-vous qu'ils aient tous les aptitudes, le capital, et les moyens nécessaires pour mener à bonne fin la fabrication des conserves?—R. Je crois que, s'ils s'y mettent, ils réussiront.

Q. Comment les prix sont-ils débattus actuellement? Y a-t-il de la concurrence, ou vous faut-il accepter ce que l'on vous offre?—R. Il nous faut accepter ce que l'on nous offre, c'est là la position. Il n'y a rien à y faire. Ces gens ont l'argent et il faut se conformer à ce qu'ils font. L'an dernier, quelques pêcheurs s'étant constitués en union au Cap-Breton, de l'autre côté de la baie, les fabricants de conserves en sont venus à une entente. Cette année j'ai appris d'un certain individu—c'est-à-dire de Smith de Port-Hood, qui tenait ce renseignement d'un fabricant—que les fabricants de conserves avaient décidé conjointement de ne payer que tant aux pêcheurs, et c'est là ce qu'ils ont fait. Ils avaient mis le prix à $2.25. Ils auraient pu payer le homard beaucoup plus cher cette année. Le prix du marché a baissé,

nous le savons, mais la baisse a été considérable pour les pêcheurs. Le prix qui était $3.50 l'an dernier, n'a été que de $2.25 cette année. Ce fut une baisse considérable.

Q. Avez-vous quelque idée de ce que seront les prix l'année prochaine?—R. Selon moi, ce sera la même chose; on nous offrira les mêmes prix. Voilà ce que j'en pense.

Q. Selon vous, quand les homards frayent-ils?—R. La saison du frai pour les homards est, je crois, de la mi-juin à la fin de juin.

Q. Il y a plus de homards œuvés à cette époque, croyez-vous?—R. Je crois que c'est à peu près la saison du frai. Il y a, en effet, plus de homards œuvés à cette époque.

Q. Croyez-vous que le homard se rende sur les grèves pour frayer?—R. Ah! oui, monsieur, c'est ce qu'il fait.

Q. Trouvez-vous quelque différence dans la pêche en eau profonde et la pêche à eau basse?—R. Où nous avons fait la pêche depuis six ans, je crois que nous n'avons pas pris cinq livres par cent de homards œuvés.

Q. D'après votre expérience, quelle est la plus petite taille d'un homard œuvé?—R. Je n'en ai pas vu de plus petits que dix pouces, de dix pouces en montant.

Q. En général, ce sont de beaux homards?—R. Oui, monsieur, des homards de belle taille. Il est très rare que l'on trouve un homard de neuf pouces portant du frai.

Q. Croyez-vous que les règlements concernant la taille, le homards œuvé et la saison de prohibition aient été strictement appliqués?—R. A cet endroit il y a eu, je crois, bien peu de différence. Naturellement, il ne nous était pas permis autrefois de prendre le homard de neuf pouces.

Q. Mais la limite de taille a été réduite à huit pouces?—R. En ce qui concerne le homard œuvé, je ne sache pas que la loi ait toujours été appliquée, mais depuis quelques années, on est très sévère à ce sujet.

Q. A la fabrique de conserves?—R. Oui.

Q. Est-il à votre connaisance que quelqu'un ait été condamné à l'amende, ou autrement, pour infraction à la loi?—R. Il y a eu condamnation à l'amende ici.

Q. Le fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. A quand remonte cette condamnation?—R. Il n'y a pas très longtemps; quatre ou cinq ans, je crois.

Q. Et pourquoi cela?—R. Pour avoir pris du homard.

Q. Du homard hors de taille ou œuvé?—R. Je crois que c'était du homard hors de taille.

Q. Croyez-vous qu'il se fait du paquage après la clôture de la saison, je ne veux pas dire dans les fabriques, mais sur la côte?—R. Aucun que je sache.

Q. Il ne se fait pas de pêche après la clôture de la saison?—R. Non, monsieur, pas après la saison. Je ne crois pas que l'on tende des filets après le dix juillet, c'est généralement avant cette époque qu'on les ramène à terre.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait quelque moyen d'induire les pêcheurs à remettre à l'eau les homards œuvés?—R. Ce serait là une bonne chose, mais parmi la plupart des pêcheurs, quelques-uns les laissent de côté, et d'autres les prennent, c'est comme cela que ça se fait. L'an dernier, j'ai remis en liberté tous les homards œuvés qui me sont venus sous la main. Nous avons tous fait de même. Naturellement, nous n'en prenons pas un grand nombre. Ce que les pêcheurs pourraient apporter à la côte s'élève à peu de chose, mais s'ils rejetaient ce qu'ils prennent de homards œuvés, cela vaudrait beaucoup mieux.

Q. Ils auraient un nombre énorme d'œufs?—R. Oui, monsieur, on pourrait difficilement les détruire.

Q. Si la proportion des homards œuvés est si petite en général, comparée à la pêche totale, il est étrange que les pêcheurs ne comprennent pas qu'il serait préférable de rejeter ces homards à l'eau?—R. Cela serait bien préférable.

Q. Avez-vous quelque expérience en matière de homarderies?—R. Aucune, nous n'avons pas eu l'occasion d'en acquérir, l'établissement le plus voisin se trouve à Canso.

Q. Depuis combien de temps y a-t-il une homarderie à Canso?—R. Depuis six ou sept ans.

Q. Vient-on quelque fois ici chercher les œufs?—R. On est venu cette année.

Q. Comment expliquez-vous cela, est-ce que l'on n'avait pas suffisamment d'œufs là-bas?—R. Je n'en sais rien.

Q. Cet endroit est très éloigné?—R. Oui, passablement.

Q. A quelle distance êtes-vous de la homarderie de Canso?—R. Environ soixante milles, de cinquante à soixante milles.

Q. Que pensez-vous de l'idée de réduire la saison de dix jours?—R. Je ne pense pas que cela ait beaucoup d'importance dans ces environs. Autant que je sache, les pêcheurs abandonnent leur pêche avant le dernier jour de juin. Bien peu, je crois dépassent cette date, bon nombre de paqueurs qui se rendent à cette date préféreraient de beaucoup terminer avant cela. Quelques-uns sont forcés de travailler à cause des pêcheurs.

Q. Connaissez-vous quelque chose du commerce du homard vivant; n'avez-vous jamais songé à entreprendre ce commerce?—R. J'y ai songé mais, pour une raison ou une autre, je ne l'ai jamais essayé.

Q. Vu l'endroit où vous pêchez, le grand nombre de poissons que vous prenez, et ayant un vaisseau à votre disposition, cela devrait être possible?—R. Oui, nous pourrions les sortir de l'eau tels qu'ils se présentent, et les placer de manière à ce qu'ils n'aient rien à souffrir.

Q. Croyez-vous qu'il y ait plus d'argent à faire dans cette branche du commerce du homard?—R. Certainement, monsieur, je crois qu'il y a là plus d'argent.

Q. Si l'on cessait la fabrication de conserves, croyez-vous que les pêcheurs se livreraient au commerce du homard vivant?—R. Je n'en sais rien, cela est possible. Avant que l'on eût permis l'exportation aux Etats-Unis du homard de neuf pouces le marché était bien meilleur, mais il a beaucoup diminué.

Q. Le marché a été encombré, mais il y a en même temps le marché canadien et le marché américain?—R. Oui, assurément, on peut expédier sur le marché canadien, mais je vois que le prix a été réduit sur un lot considérable de homards expédiés aux Etats-Unis, l'an dernier ainsi que cette année.

Q. Y a-t-il quelques endroits le long de cette côte où l'on pourrait établir des enclos?—R. Je le crois.

Q. Il faut une certaine profondeur d'eau, pas moins de deux brasses, car la chaleur ou l'eau chaude détruiraient le homard plus rapidement que toute autre chose?—R. Oui. Il n'y aurait pas d'endroit convenable dans ce havre.

Q. Vous savez sans doute qu'il ne faut pas au homard beaucoup d'eau douce?—R. L'endroit serait convenable s'il y avait quelque partie de ce havre ayant un fond dur, mais il y a ici trop de boue.

Q. Y a-t-il d'autres parties de la côte qui seraient convenables?—R. Blue-Rock serait probablement un bon endroit. Il y a là de la bonne eau et un fond dur. L'endroit offrirait aussi un abri suffisant durant la saison de la pêche du homard.

Q. Il s'agirait d'acheter des pêcheurs le homard œuvé pour le mettre dans un enclos où il resterait et serait nourri durant la saison et ferait lui-même éclore ses œufs; si cela se pouvait, ce serait le seul moyen d'épargner le homard œuvé?—R. C'est l'unique moyen de le protéger, mais empêcher les pêcheurs de prendre ce homard est chose difficile, car au moyen du lavage, ils feront disparaître complètement le frai; c'est-à-dire quelques-uns feront cela, c'est ce que j'ai vu moi-même. Cette année, nous avons rejeté ces homards. Vous verrez de temps à autre des pêcheurs faire aussi le lavage du frai. On peut s'en apercevoir en examinant le homard, car il y reste toujours attaché un peu de frai, et tout homme expérimenté y voit clair.

Q. Le seul moyen d'épargner le homard œuvé, c'est de le prendre quand il sort du piège?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est à une heure avancée de la journée qu'on le porte à la fabrique et il est jeté dans une brouette avec un lot d'autres homards?—R. Cette année le fabricant de conserves n'en a pas voulu. A la fin de la saison, on les expédiait à Canso. S'il voyait un homard œuvé à la fabrique, il le mettait de côté.

Q. Venait-on de Canso pour chercher du frai?—R. On avait l'habitude de l'expédier par chemin de fer. Le fabricant de conserves m'a dit à plusieurs reprises de ne pas apporter de homards œuvés, mais malgré cette recommandation soit à moi soit aux autres pêcheurs, il s'en trouvera toujours quelques-uns qui échappent à notre attention.

Q. Quel effet aurait pour le fabricant de conserves la stricte application du règlement concernant la limite de taille de huit pouces; cela ruinerait-il son industrie?—R. Pas que je sache. Je ne crois pas qu'il soit apporté ici un grand nombre de homards de huit pouces. Il peut s'en trouver, mais bien peu. Un homard de huit pouces est très petit. Il faut peu d'espace à un homard de huit pouces pour se glisser hors d'un piège. Il m'est souvent arrivé, en retirant un piège, d'en avoir à moitié sortis qui s'échappent par le fond. Certains pièges à homards sont à lattes très serrées dans le fond, et il y a dans le haut un endroit par où le homard s'échappera.

Q. Quand obtenez-vous la meilleure pêche?—R. La meilleure pêche se fait généralement au début de la saison.

Q. Auriez-vous quelques déclarations à faire de votre propre chef?—R. Non, monsieur, je ne crois pas. Toutefois, à propos de ce dont nous parlions, c'est-à-dire de l'augmentation des paqueurs, je crois que ce serait une bonne chose s'ils étaient plus nombreux. D'après moi, plus la concurrence sera grande, plus il y aura d'argent pour les pêcheurs. Ici nous avons toujours été laissés de côté, nous n'avons jamais eu d'opposition. Quand nous en avons eu, il y a trois ou quatre ans, on envoyait au sud des bateaux-pêcheurs pour prendre le homard. C'est cela seulement qui a fait hausser le prix. Nous avons obtenu $3.50 et l'année précédente $3.25. Avant cela on nous tenait dans l'ombre et je crois que c'est encore ce qu'on a l'intention de faire, je sais que cette année et l'année prochaine, si l'on vient ici, on ne nous offrira pas un centin de plus que $2.25.

Q. Vous croyez qu'il serait sage d'accorder des permis aux pêcheurs pour mettre en conserves d'après le mode coopératif?—R. Je crois que ce serait là une bonne chose. Si les pêcheurs se formaient en union ils pourraient fabriquer des conserves en paquant leurs propres homards. Nous avons pris 15,000 homards cette année et, en mettant en conserves le produit de notre pêche, nous aurions triplé notre revenu. A tout événement, nous aurions fait de l'argent et doublé ce que nous aurions pris.

Q. Vous avez pris 15,000 livres?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est là une bonne pêche. Est-ce une aussi bonne pêche qu'aucune que vous ayez eue jusqu'à présent?—R. C'est une année aussi bonne qu'aucune que nous ayons jamais eue.

Q. Que pensez-vous de l'idée de licencier les pêcheurs de homards?—R. Je crois que ce serait une bonne chose pourvu que la licence ne fût pas trop sévère.

Q. Il en résulterait que, dans le cas d'infraction à la loi, la licence serait retirée et il ne serait plus permis à ces pêcheurs de prendre le homard?—R. Ce serait assurément une bonne mesure dans l'intérêt des homards œuvés, mais cela ferait peu de différence dans le cas des petits homards.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

GRAND-ETANG, 16 août 1909.

VINCENT P. DOUCETTE, gérant, Grand-Etang, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand êtes-vous engagé dans l'industrie du paquage du homard?—R. Depuis environ sept ans, si je me rappelle bien.

Q. Vous avez ici la direction de la fabrique de conserves qui appartient à M. Forham?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous la direction de plus d'une de ces fabriques?—R. Non, seulement de celle-ci.

Q. Combien de caisses paquez-vous généralement à cette fabrique?—R. De 300 à 400.

Q. Qu'avez-vous paqué cette année?—R. 252 caisses, l'an dernier 350.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. De 18 à 20.

Q. Les pêcheurs possèdent-ils leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans tous les cas?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle distance de la côte pèchent-ils généralement?—R. Un mille ou un mille et demi.

Q. Avez-vous remarqué une différence dans la migration du homard depuis que vous êtes intéressé dans la fabrique de conserves ici?—R. Autant que je sache, la meilleure migration de homards a eu lieu l'an dernier, c'est-à-dire depuis que je suis ici.

Q. Quelle a été la pratique suivie ici au sujet des règlements; vous commencez à pêcher le 20 avril et finissez le 10 juillet?—R. Oui.

Q. Vous n'êtes pas censé prendre le homard œuvé ni aucun homard de moins de huit pouces; ce règlement a-t-il été appliqué?—R. Oui, il a été appliqué ici en ce qui a trait aux homards œuvés.

Q. Vous ne prenez jamais le homard œuvé?—R. Non, nous ne l'avons jamais pris.

Q. Et à propos du homard hors de taille?—R. Nous paquons tout ce que nous trouvons.

Q. Mais vous avez été prudents?—R. Très prudents au sujet du homard œuvé.

Q. Est-il un temps durant la saison où le homard œuvé est plus nombreux. Naturellement si le homard œuvé n'est pas apporté à la fabrique de conserves, vous ne pouvez le voir?—R. Nous ne le voyons pas. Ces homards sont plus nombreux au commencement de la saison.

Q. Règle générale, quand commencez-vous à paquer?—R. Cela dépend de la glace. Nous commençons généralement vers le 1er mai.

Q. La glace est généralement partie à cette époque?—R. Oui.

Q. Sur cent homards combien croyez-vous qu'il en ait de moins de huit pouces?—R. C'est plus que je ne saurais dire.

Q. Y en a-t-il la moitié ou le tiers?—R. Environ la moitié, je crois.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs, sur votre refus de prendre les homards œuvés, rejettent ces derniers à l'eau?—R. On les remet à l'eau, car s'ils étaient dépouillés de leur frai, on s'en apercevrait quand ils seraient ramenés à la grève, car ils seraient morts.

Q. Quelle espèce de piège emploie-t-on ici?—R. Je l'ignore.

Q. Où demeure le propriétaire de cette fabrique de conserves?—R. A Portland, Maine.

Q. Quelle est, à votre avis, la cause de la diminution de la migration des homards; à quoi attribuez-vous cela?—R. Je crois d'abord qu'avant mon entrée dans cette industrie, cela était dû à ce que l'on prenait le homard œuvé, mais depuis que l'on ne prend plus ces homards, je crois qu'ils ne sont plus détruits.

Q. Ne pensez-vous pas que les choses deviennent pires qu'elles étaient?—R. Non, nous avons eu l'année dernière la meilleure année qui se soit vue depuis que je suis ici.

Q. Est-ce parce que vous avez eu un plus grand nombre de homards?—R. Un plus grand nombre et ils étaient de meilleure taille.

Q. A quoi attribuez-vous l'insuccès de la pêche cette saison?—R. Je crois que cela est dû à la saison qui a été très rude et venteuse.

Q. Les pêcheurs ont-ils perdu un grand nombre de jours de pêche?—R. Oui, un grand nombre.

Q. Croyez-vous qu'il y ait suffisamment de fabriques de conserves?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il ici une succursale de l'Union des pêcheurs?—R. Non.

Q. Y a-t-il dans ces environs des groupes de pêcheurs faisant le paquage coopératif?—R. Oui, mais pas ici, un peu plus loin.

Q. Croyez-vous que le principe d'accorder des permis coopératifs soit sage, et dans l'intérêt du pêcheur?—R. Je n'en sais rien.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour emplir une boîte d'une livre dans votre fabrique?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Savez-vous combien il en faut pour emplir une caisse?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Quel est le meilleur temps dans votre fabrique, quand avez-vous le plus de homards?—R. En mai.

Q. Les pêcheurs font-ils la pêche jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui, généralement.

Q. Vous ne fermez pas vos portes avant la fin de la saison?—R. Non.

Q. La plupart des hommes qui prennent du homard sont-ils des pêcheurs réguliers ou des cultivateurs qui ne pêchent que le homard?—R. Non, ce sont des pêcheurs réguliers.

Q. Si la limite de taille de huit pouces était strictement observée, dans quelle mesure cela vous affecterait-il?—R. Nous ne pourrions plus du tout fabriquer des conserves.

Q. Combien payez-vous les homards ici?—R. Nous avons payé aux pêcheurs $2.50 cette année, et l'année dernière $3.25 par cent livres.

Q. Les pêcheurs n'ont pas récriminé à ce sujet, c'est un meilleur prix qu'ils n'obtiennent en d'autres endroits?—R. Je ne crois pas, ils ne se plaignent pas ici. Je n'entends aucunes plaintes.

Q. Combien de fois avez-vous la visite du garde-pêche?—R. Une ou deux fois par semaine.

Q. Où demeure-t-il?—R. A Margaree-Forks.

Q. Y a-t-il une homarderie dans le voisinage?—R. Non, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'il serait opportun d'en établir une?—R. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q. Combien y a-t-il de fabriques de conserves dans un rayon de vingt milles?—R. Huit, je crois.

Q. Est-ce pour la plupart des petites fabriques?—R. Ce sont d'assez grandes fabriques: quelques-unes sont moins importantes.

Q. Combien de caisses en moyenne peuvent-elles paquer?—R. Environ 300 caisses, je crois.

Q. On a soumis divers moyens pour l'amélioration de la pêche au homard. Un de ces moyens serait d'interdire tout à fait la pêche pendant un certain nombre d'années et permettre ainsi l'augmentation du nombre des homards, qu'en pensez-vous?—R. Je ne sais pas.

Q. Y a-t-il quelque autre pêche que pourraient faire les pêcheurs de homards?—R. Je crois que cela serait très préjudiciable aux pêcheurs.

Q. Quel peut-être en moyenne le revenu d'un bon pêcheur, durant une saison, $2.50 par jour.—R. Quelques-uns font plus que cela.

Q. La commission sur la pêche du homard, de 1898, recommandait d'interrompre la pêche par sections. Que pensez-vous de cela comme remède à l'état de choses actuel?—R. Si vous faites cela, et si l'on transporte le homard en bateau d'un endroit à un autre, il n'y aurait rien de changé.

Q. Vous pensez que l'on ferait cela?—R. Je le crois.

Q. On a de plus prétendu que l'on devrait strictement protéger le homard œuvé—soit en transportant les œufs à une homarderie ou le homard même dans un enclos—et en disposant les lattes des pièges de manière à permettre aux petits homards d'échapper, et réduire de dix jours la saison de pêche. Que pensez-vous de cela?—R. Je crois que cela serait raisonnable s'il y avait une homarderie quelque part dans les environs.

Q. Cela ne vous nuirait pas sérieusement ici, si les dix derniers jours de juillet étaient retranchés?—R. Oh, non.

Q. Les pêcheurs peuvent s'occuper à d'autres pêches?—R. Oh oui.

Q. Vous ne pouvez pas ici faire avec avantage l'expédition du homard vivant?—R. Non.

Q. Je suppose que la mer serait trop houleuse ici pour pêcher le homard en automne?—R. Oui.

Q. A votre avis, les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de faire eux-mêmes la mise en conserves?—R. Pas beaucoup.

Q. Quel rapport y a-t-il entre le prix payé aujourd'hui aux pêcheurs et celui payé lorsque vous avez pris la direction de la fabrique: que payiez-vous alors?—R. Je crois que c'était $2.00. L'an dernier nous avons payé $3.25 et cette année $2.50 mais je me rappelle le temps où l'on payait $1.10 je crois.

Q. Serait-il opportun d'établir ici un enclos?—R. Il y en a un et les homards y viennent.

Q. Les homards y vont-ils?—R. Oui, les pêcheurs avaient continué d'y tendre des pièges.

Q. Tendent-ils encore des pièges à cet endroit?—R. Non, monsieur, pas cet été. Il y a là encore des homards car je connais un pêcheur ici présent qui en a pris là.

Q. Quelle profondeur d'eau y a-t-il à cet endroit?—R. 15 et de 20 à 30 brasses au plus profond. Il n'y a que l'entrée qui ne soit pas profonde.

Le témoin est renvoyé.

FRÉDÉRICK M. CORMIER, pêcheur, Grand-Etang, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. Depuis environ 15 ans.

Q. Avez-vous commencé à pêcher lors de l'établissement de cette fabrique de conserves?—R. Oui.

Q. Et vous avez toujours fait la pêche à cet endroit?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous possédez vos propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de pièges employez-vous?—R. 150 probablement.

Q. Quelqu'un fait-il la pêche avec vous sur votre bateau?—R. Un petit garçon, seulement.

Q. Avez-vous toujours employé à peu près le même nombre de pièges, ou en employez-vous plus aujourd'hui que lorsque vous avez commencé?—R. J'en ai plus aujourd'hui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. 15 brasses.

Q. De quelle nature est le fond où vous pêchez?—R. Du roc et du sable.

Q. Préférez-vous pêcher sur un fond dur que sur un fond boueux?—R. C'est préférable sur un fond dur.

Q. A quelle distance de la côte trouvez-vous une profondeur de 15 brasses?—R. A environ un quart de mille.

Q. Pêchez-vous toute la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Oui, monsieur.

Q. Ne vous rapprochez-vous pas de la côte?—R. Quelquefois.

Q. Vers quelle époque tendez-vous vos pièges, généralement?—R. Dès que la glace part, vers le 1er mai.

Q. Et combien de temps pêchez-vous?—R. Jusqu'au 10 juillet. Je pêche toute la saison.

Q. A quelle époque de la saison faites-vous la meilleure pêche?—R. En mai.

Q. Quand voyez-vous le plus grand nombre de homards œuvés?—R. Vers le 15 mai.

Q. Vous en trouvez tout le temps de la saison, n'est-ce pas?—R. Quelques-uns.

Q. Les homards femelles portant des œufs sont-ils de petite ou de grande taille?—R. Ils sont d'environ huit pouces.

Q. Et de plus grande taille?—R. Oui, monsieur.

Q. Ces homards sont généralement de bonne taille, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quelle a été la pratique suivie ici par les pêcheurs au sujet des homards œuvés: qu'en faites-vous?—R. Je les jette par-dessus bord.

Q. Avez-vous toujours fait cela?—R. Oui.

Q. A propos de la taille du homard combien en apportez-vous à la fabrique de conserves ayant moins de huit pouces?—R. Environ la moitié.

Q. Les homards sont-ils aussi bons aujourd'hui que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. A peu près la même chose, je crois.

Q. Croyez-vous qu'ils sont aussi gros que lorsque vous avez commencé à faire la pêche, il y a quelques années?—R. Je crois que c'est à peu près la même chose. L'an dernier, nous avons fait une bonne pêche.

Q. A-t-elle été aussi bonne que jamais auparavant?—R. Oui, à peu près la même.

Q. Tous les pêcheurs ici sont-ils propriétaires de leurs bateaux et engins de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Le prix payé aujourd'hui pour le homard est-il comparable à celui que vous obteniez lorsque vous avez commencé à faire la pêche; combien obteniez-vous alors?—R. $1 du cent livres. L'année dernière nous avons eu $3.25 et cette année $2.50.

Q. Comment le prix est-il déterminé, est-ce une question de convention, entre vous et le paqueur; a-t-il été entendu lorsque vous avez commencé la pêche que vous obtiendriez tant de vos homards?—R. Le prix que nous devons recevoir est déterminé à l'avance.

Q. Les pêcheurs ici ont-ils adopté l'habitude de dépouiller de leurs œufs les homards femelles?—R. Non.

Q. Le fabricant de conserves refuse-t-il de prendre les homards œuvés?—R. Oui.

Q. A-t-il toujours agi ainsi?—R. Oui.

Q. Employez-vous les anciens pièges à double ouverture?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs qui se servent du piège à compartiments?—R. Quelques-uns seulement.

Q. Quelle différence y a-t-il entre les deux pièges?—R. Si l'on s'en sert tous les jours, c'est à peu près la même chose, mais les homards sont retenus dans le piège à compartiments.

Q. Quel espace laissez-vous entre les lattes du piège?—R. Trois quarts de pouce.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils étaient libres de faire eux-mêmes la mise en conserves?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Se fait-il ici de la pêche après la clôture de la saison?—R. Non.

Le témoin est renvoyé.

GABRIEL CHIASSON, pêcheur, Grand-Etang, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. 15 ou 16 ans. Depuis que M. Forham a ouvert ici sa fabrique.

Q. Est-ce la première fabrique qui a été ouverte ici?—R. Oui, au Grand-Etang.

Q. Vous avez toujours fait la pêche dans cet endroit?—R. Oui.

Q. Vous possédez votre bateau et vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Vous ne pêchez pas seul, vous êtes deux sur le bateau?—R. Un seulement.

Q. Combien employez-vous de pièges?—R. Environ 130.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Dans des profondeurs diverses.

Q. Je veux dire, lorsque vous commencez au printemps?—R. Il y a, à diverses époques, 10, 12, 15 et 18 brasses.

Q. Jusqu'à 18 brasses?—R. Oui.

Q. A quelle distance de la côte?—R. Près de la côte ici l'eau est profonde.

Q. Quand commencez-vous la pêche généralement?—R. Aussitôt que possible. Nous commençons le 20 avril et parfois en mai.

Q. Le moment de l'ouverture de la pêche dépend de la glace, je suppose?—R. Cela dépend de la glace, mais nous ne saurions commencer avant le 20 avril.

Q. Avez-vous déjà pêché avant le 20 avril?—R. Non.

Q. Trouvez-vous le homard déjà rendu lorsque vous tendez pour la première fois vos pièges?—R. Oui.

Q. Quel est votre meilleur temps de pêche?—R. C'est en mai.

Q. Trouvez-vous que la migration des homards est meilleure en mai qu'en juillet?—R. Cela dépend de l'arrivée du printemps. Quand la glace est partie, mai est le meilleur mois. Si elle retarde, c'est le mois de juin. Tout dépend de la glace.

Q. Avez-vous une migration plus abondante au commencement que vers la fin de la saison?—R. Oui, une plus grande abondance de poissons au commencement qu'à la fin.

Q. Et vous avez du meilleur poisson en eau profonde qu'en eau basse? Beaucoup de pêcheurs se rendent dans les eaux basses quand la saison avance?—R. C'est ce que nous faisons ici.

Q. Avez-vous noté une différence dans la migration du poisson?—R. Je crois que le poisson est un peu meilleur quand nous tendons les pièges au début.

Q. A quelle époque de la saison voyez-vous le plus grand nombre de homards œuvés?—R. Je crois que c'est dans la dernière partie de juin.

Q. Dans quelle proportion le homard que vous prenez est-il au-dessous de la limite de taille légale de huit pouces?—R. Il y en a environ la moitié.

Q. De quelle taille sont les petits homards que vous prenez?—R. Nous prenons tous ceux qui se présentent.

Q. Quels sont les plus petits que vous prenez?—R. Naturellement, quand ils sont petits, il est difficile de les mesurer.

Q. Mesurent-ils quatre ou trois pouces?—R. Ils sont à peine au-dessus de cette taille.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Non, car je ne travaille pas dans une fabrique de conserves.

Q. Quelle est la pêche aujourd'hui comparée à ce qu'elle était lorsque vous êtes entré dans cette industrie?—R. Cet été elle est de peu d'importance. mais avant cela la fabrique paquait un nombre à peu près égal de caisses.

Q. La pêche du homard a-t-elle été aussi bonne l'an dernier qu'à l'époque où vous avez commencé à pêcher?—R. A peu près la même.

Q. Croyez-vous qu'il y ait eu une aussi grande affluence de poissons?—R. Il n'était pas aussi gros mais il venait en plus grande quantité.

Q. Employez-vous aujourd'hui plus de pièges que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. A peu près le même nombre. Quelques-uns peuvent en employer plus et d'autres moins.

Q. Avez-vous quelque difficulté à trouver votre endroit de pêche au printemps; les pêcheurs savent-ils parfaitement où aller et, par conséquent, éviter tout ennui?—R. Il n'y a ici aucune difficulté. Le premier a la meilleure chance autant que je sache.

Q. Sur quelle espèce de fond préférez-vous pêcher?—R. Le roc ou les récifs.

Q. Sur le bord d'un récif?—R. Oui.

Q. Vous attendez-vous à ce que le fabricant de conserves accepte tout ce que vous lui apportez?—R. Oui.

Q. Quelle est la coutume chez vous au sujet du homard œuvé?—R. La coutume est de le jeter par-dessus bord.

Q. Depuis quand faites-vous cela?—R. Depuis que je fais la pêche.

Q. Est-ce la coutume générale chez les pêcheurs, à votre avis?—R. Je le crois. C'est ce qu'ils devraient faire. Où je pêche, il y a quatre ou cinq bateaux et je ne sache pas que l'on apporte à terre des homards œuvés. Ces pêcheurs me disent qu'ils les jettent par-dessus bord.

Q. Et vous croyez que c'est là la coutume suivie?—R. C'est mon opinion.

Q. Vous ne pensez pas que les pêcheurs dépouillent les homards de leurs œufs et les apportent ainsi?—R. A mon avis, cela se pratique très peu.

Q. Quel est le prix payé aujourd'hui pour les homards, comparé à ce que vous receviez lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Lorsque nous avons commencé la pêche on nous avait promis $1.00 et on nous paya $1.10. Le prix a continué d'augmenter. L'été dernier il était de $3.50. Cette année il est tombé à $2.50.

Q. Quelle est la cause de cette réduction?—R. Le mauvais état du marché, je suppose.

Q. Les pêcheurs sont-ils généralement contents du prix payé?—R. Au printemps ils désiraient bien obtenir le même prix que l'été dernier, mais quand ils virent que la chose ne se pouvait pas, ils se contentèrent du prix offert.

Q. La plupart des pêcheurs comprennent-ils la nécessité de remettre à l'eau le homard œuvé?—R. Oui. S'ils ne le font pas, ce n'est pas parce qu'ils n'en comprennent pas la nécessité. Ils savent ce que veut dire la destruction du homard œuvé.

Q. Cela signifierait la ruine de ces pêcheries?—R. Oui.

Q. Les homards œuvés sont-ils généralement de bonne taille?—R. Oui, généralement.

Q. Quels sont les plus petits homards œuvés que vous ayez vus?—R. Je n'en ai pas vu qui ne fussent d'une bonne taille moyenne.

Q. Quels sont les plus petits que vous ayez vus?—R. Ils n'avaient pas moins de huit ou neuf pouces.

Q. Croyez-vous qu'il vous serait plus avantageux de faire la mise en conserves que de pêcher?—R. C'est très difficile à dire. Pour ma part, je préfère laisser fabriquer les conserves par d'autres, du moment que je reçois un prix raisonnable pour mes homards, pourvu que nous ayons un homme sur qui nous pouvons compter. A mon avis, si tout le monde faisait la mise en conserves il n'y aurait jamais de marché.

Q. Pour ce qui est des moyens recommandés, pour l'amélioration de la pêche, tels que la prohibition ou la suspension pendant un certain nombre d'années et ainsi de suite, cela constituerait-il une perte sérieuse pour les pêcheurs?—R. Je le crois. La pêche au homard est une aubaine pour les pêcheurs ici au printemps.

Q. Aucune autre pêche ne les paierait au printemps?—R. Non.

Q. Une autre recommandation comportait l'interdiction de la pêche par sections?—R. Je ne vois pas comment cela pourrait se faire.

Q. D'après une autre recommandation qui semble raisonnable, nous devrions réglementer l'espace entre les lattes du piège de manière à permettre aux petits homards de s'échapper; protéger le homard œuvé et réduire la durée de la saison en mettant la clôture au 1er juillet au lieu du 10; que pensez-vous de cette idée?—R. Je crois que les pêcheurs seraient d'avis d'écourter la saison par le commencement et de fixer l'ouverture au 1er mai au lieu du 20 avril; car, vous le savez, il arrive très souvent que nous sommes ennuyés par la glace dans le mois de mai.

Q. Les pêcheurs trouveraient-ils ici un autre marché pour leurs homards si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Je ne le crois pas.

Q. Dans certains endroits ils peuvent expédier leurs homards vivants?—R. C'est aussi ce que fait parfois le paqueur que nous avons ici. On m'a dit qu'il était à créer un marché sur les bords de l'Atlantique, dans la Nouvelle-Ecosse.

Q. Vous n'avez ici aucun avantage pour le commerce du homard vivant?—R. Non.

Q. Approuveriez-vous l'établissement d'une homarderie dans ce voisinage?—R. Je crois que ce serait une bonne chose, si l'on créait une homarderie pour protéger le homard œuvé.

Q. Il est un autre moyen de protéger le homard œuvé, c'est de le placer dans un enclos; croyez-vous qu'il y aurait ici un endroit convenable pour y faire un enclos?—R. Je crois que ce serait une bonne chose, mais je ne vois pas d'endroit convenable dans les environs, à moins que ce ne soit en haut du pont ici où le homard se rend maintenant.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la pêche du homard; croyez-vous qu'il y a eu abus en ce qui concerne cette pêche?—R. C'est possible.

Q. Pouvez-vous me donner une autre raison?—R. C'est la seule raison que je puisse vous donner.

Q. Perdez-vous beaucoup d'engins de pêche, par suite du mauvais temps?—R. Quelquefois. Cette année le printemps a été très dur, mais pas pour cette fabrique. La fabrique un peu en aval d'ici a fait de grosses pertes.

Q. Employez-vous le même genre de pièges que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Oui.

Q. L'espace entre les lattes est-il le même qu'alors ou plus étroit?—R. Je pourrais les rapprocher.

Q. Que pensez-vous du piège à compartiments, à votre avis retient-il trop de petits homards?—R. Je ne crois pas qu'il retienne plus de petits homards que les autres pièges.

Q. Mais il retient mieux le petit homard?—R. Il le retient mieux.

Q. La pêche d'automne ici ne vous serait d'aucun avantage?—R. Je ne le crois pas, le temps est trop mauvais.

Q. Aimeriez-vous à faire quelques recommandations?—R. Vous m'avez fait dire tout ce que je savais.

M. DOUCETTE.—Si je comprends bien, tous les pêcheurs désirent l'ouverture de la pêche un peu plus tard. Le 20 avril est trop tôt pour commencer. Il leur faut alors commencer quand il y a encore de la glace, par un temps froid et ainsi de suite.

Le COMMISSAIRE.—Ils ne sont pas forcés à commencer à cette date, à moins qu'ils ne le veuillent.

M. DOUCETTE.—Oui, mais s'ils ne commencent pas, deux ou trois d'entre eux profiteront de l'occasion pour s'emparer de tous les bons endroits de pêche.

Le témoin est renvoyé.

MM. Eusèbe Leblanc, Joseph Aucoin, Joseph Cormier, Joseph Chiasson, pêcheurs, déclarent qu'ayant entendu les témoignages tels que ci-dessus des témoins précédents, ils les approuvent.

La commission s'ajourne.

ARICHAT, 17 août 1909.

BAPTISTE CIRETTE, paqueur, appelé et assermenté:—

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans le commerce du homard?—R. 18 ans.
Q. Toujours à cet endroit?—R. Toujours au même endroit.
Q. Combien dirigez-vous de fabriques de conserves?—R. Une seule.
Q. Où se trouve-t-elle—R. Au cap Auget.
Q. Combien employez-vous de bateaux?—R. 40.
Q. Les pêcheurs ont-ils leurs propres bateaux?—R. Oui, nous en avons plus ou moins chaque année, nous ne saurions dire exactement.
Q. Les bateaux et les engins de pêche sont-ils la propriété des pêcheurs?—R. Oui tout.
Q. Y a-t-il ici une succursale de l'Union des pêcheurs?—R. Non, monsieur.
Q. Avez-vous toujours employé à peu près le même nombre de bateaux?—R. Presque toujours. Autrefois il y avait ici un plus grand nombre de fabriques, mais depuis dix ou quinze ans, je suis le seul à paquer.
Q. Quelles sont les autres fabriques de conserves dans les environs?—R. Il n'y en a pas.
Q. A quelle distance de la vôtre s'en trouve-t-il?—R. Il n'y en a qu'une au Petit De Gras, et une à Arichat-ouest.
Q. Quelle est l'importance de votre fabrique, combien de caisses de homards paquez-vous?—R. Elle n'est pas très importante. Cette année nous n'avons paqué que 76 caisses.
Q. C'est-à-dire des grandes caisses?—R. Oui.
Q. Quelle est votre principale industrie?—R. Le homard vivant.
Q. Où vos bateaux font-ils la pêche, à quelle distance de la côte?—R. Ils vont très loin de bonne heure au printemps et ils se rapprochent ensuite. Ils commencent à 14 brasses.
Q. Que vaut l'industrie du homard aujourd'hui comparée à ce qu'elle valait lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Elle vaut à peu près un dixième de ce qu'elle valait, car je me rappelle que nous avons paqué 1,400 caisses, et il y avait alors quatre ou cinq fabriques. Aujourd'hui nous ne paquons que de 70 à 80 caisses seulement.
Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Je crois que le homard œuvé a été décimé.
Q. Cela est dû à la destruction du homard femelle?—R. Oui. J'ai mis en boîtes des homards œuvés et les autres indifféremment.
Q. Les homards étaient-ils autrefois aussi gros et aussi bons qu'aujourd'hui?—R. Non, ils sont meilleurs aujourd'hui.
Q. Les homards sont de meilleure qualité?—R. Oui, le poisson s'améliore.
Q. Dans quel district êtes-vous?—R. Dans le district n° 6.
Q. Quand commence et finit votre saison?—R. Elle commence le 1er avril et finit le 30 juin.
Q. Et votre limite de taille est de huit pouces?—R. Huit pouces.
Q. Les règlements, concernant la protection du homard œuvé et la limite de taille, ont-ils jamais été observés ici?—R. Pas beaucoup, je dois l'avouer.
Q. Depuis combien de temps existe la homarderie?—R. Six ans.

Q. Durant ce temps avez-vous conservé le homard œuvé?—R. Nous l'avons conservé pendant une année ou deux, et alors le steamer a reçu ordre du ministère de ne pas venir ici. Cette année ils n'ont pas pu se procurer ailleurs des œufs en quantité suffisante, et le steamer a reçu ordre de revenir ici. Je crois que, cette année, ils n'ont pu se procurer des œufs, car il leur a fallu aller partout.

Q. Quelle est la proportion du homard œuvé?—R. La moitié.

Q. Cela veut dire que le homard femelle compte pour la moitié?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle est la proportion des homards femelles, qui ont les œufs en dehors?—R. Cette année il y en a un environ par deux cents.

Q. Une seulement par deux cents?—R. Même moins; je n'en ai eu que 23 sur 4,000.

Q. Avez-vous jamais remarqué parmi les homards que vous avez vus, quel était le plus petit portant les œufs en dehors?—R. Oui, environ 8 pouces, je crois. Un jour nous en avons vu un, et tout le monde remarqua sa petite taille.

Q. Règle générale, quelle est la taille des homards œuvés?—R. Ils sont de bonne taille, surtout ici; mais je ne parle que pour moi-même. Si vous allez à six ou sept milles d'ici, c'est différent, les homards ne sont pas les mêmes.

Q. Quelle est la cause de cette différence?—R. L'eau profonde. Dans l'eau basse ils n'ont pas de chance.

Q. Croyez-vous qu'ils sont pris plus facilement dans l'eau basse?—R. Ah oui, chaque année.

Q. Croyez-vous que vous avez plus de homards œuvés dans l'eau basse que dans l'eau profonde?—R. Oui, beaucoup plus.

Q. A quelle saison voyez-vous le plus grand nombre de homards œuvés?—R. Ici, c'est vers la fin de mai.

Q. En êtes-vous venu à une conclusion sur la saison de frai du homard; quelques-uns disent que le homard fraie une fois par année, d'autres deux fois par année, et d'autres qu'il ne fraie que tous les deux ans; qu'en pensez-vous?—R. Il en est un peu du homard dans l'eau, comme de la poule sur terre. Le homard qui vient au printemps, mesurera quatre pouces le printemps suivant. On dit qu'il faut quatre ou cinq ans pour atteindre cette taille, mais il n'en est rien. Depuis 18 ans, j'ai dit à mes pêcheurs de m'apporter un homard de deux pouces s'ils en prenaient un. Pas un ne m'a été apporté, le plus petit mesurait cinq pouces. Vous pensez bien que durant 18 ans les pêcheurs se sont efforcés d'en trouver un quelque part.

Q. Où se tient le petit homard?—R. Ces homards mesurent maintenant quatre pouces, ils ont atteint cette taille la première année.

Q. Croyez-vous que le homard femelle vienne dans l'eau basse pour faire éclore ses œufs?—R. Assurément, et je puis le prouver car j'en ai pris quatre dans un piège dans deux brasses d'eau.

Q. Les pêcheurs ont-ils ici pour habitude de dépouiller les homards femelles de leurs œufs?—R. Quelquefois. Dans ce cas vous ne pouvez vous en apercevoir que lorsque les homards sortent de la chaudière. De tels homards, après avoir été cuits, ne valent rien; il faut les jeter.

Q. Quand vous ne conservez pas les œufs pour la homarderie, que faites-vous des homards œuvés?—R. Nous n'avons pas coutume de les accepter.

Q. Vous avez toujours refusé de les accepter?—R. Oui, mais parfois il s'en trouve quelques-uns dans le lot.

Q. D'après votre expérience, et vous semblez avoir consacré un certain temps à cette industrie, quel est le meilleur moyen de protéger le homard œuvé?—R. Au moyen des enclos, je crois. Faites un enclos ici, il y a beaucoup d'endroits convenables pour cette fin, et mettez-y les homards pour qu'ils y fassent éclore leurs œufs eux-mêmes. La seule chose à faire serait d'avoir un enclos pour y mettre toute la quantité de homards que vous désirez, 300 ou 400, ou un mille ou deux.

Q. Croyez-vous qu'il vaudrait mieux avoir un grand enclos, où un certain nombre de petits enclos?—R. Non, un seul grand enclos ne ferait pas l'affaire.

Q. Vous préféreriez avoir un enclos pour chaque groupe de fabriques, autant que possible?—R. Que chaque fabrique en ait un.

Q. Que pensez-vous des homarderies?—R. Depuis 18 ans on apporte des jeunes homards ici, mais nous ne les avons pas vus. On en a apporté dix millions l'autre jour.

Q. Cela ne se pratique pas depuis 18 ans?—R. Depuis 6 ans, et il en est venu deux ou trois fois de la homarderie de Pictou.

Q. Ainsi, vous n'avez pas constaté une augmentation notable dans l'approvisionnement du homard, par suite des opérations de la homarderie?—R. Pas que je sache.

Q. Dans l'Ile-du-Prince-Edouard, il y a eu une augmentation que l'on croit due à la homarderie, et il en est de même dans les environs de Pictou?—R. A Pictou et ailleurs, il y a nombre d'endroits où les homards vont faire éclore leurs œufs en dehors de la homarderie. Il y a trois ou quatre endroits de ce genre, où le gouvernement ne devrait pas permettre la pêche, ni l'enlèvement des œufs. Ici il n'y a rien de cela.

Q. Croyez-vous que l'enlèvement des œufs du homard femelle soit convenablement fait lorsqu'il s'igit de les transporter à la homarderie?—R. Je les ai tous enlevés moi-même cette année.

Q. Croyez-vous qu'en les enlevant brutalement, on les détruit?—R. Si vous détruisez les œufs, vous tuez le homard.

Q. Vous m'avez dit que vous faisiez le commerce du homard vivant depuis nombre d'années?—R. Oui.

Q. Où faites-vous vos expéditions?—R. J'exporte à New-York, à Newport, Boston et divers endroits.

Q. De quelle manière faites-vous le transport?—R. J'avais l'habitude d'expédier d'ici par steamer et puis par voie ferrée jusqu'à Halifax.

Q. Par steamer d'ici jusqu'où?—R. Jusqu'à Mulgrave.

Q. Et de là par voie ferrée jusqu'à Halifax?—R. Oui, et quelquefois par steamer.

Q. Vous expédiez ces homards par express?—R. Oui, par express.

Q. De quelle manière les avez-vous emballés?—R. En caisses, sur la glace.

Q. Employez-vous des algues marines ou autre chose semblable?—R. Ah non.

Q. Vous mettez tout simplement les caisses dans la glace; qu'en résulte-t-il, comment se rendent-elles?—R. Elles se rendent en parfait état, si la température n'est pas trop chaude.

Q. Vous croyez que le homard vivra confortablement tout ce temps, si la température n'est pas trop chaude?—R. Sur la dernière expédition du homard j'en avais à peu près une demi-caisse de vivants. Je mis de la glace dessus, et les transportai à la maison. C'était un vendredi, et je les gardai à la maison pour voir ce qu'il en adviendrait. Le lundi suivant, lors de l'arrivée du steamer de Boston, j'allai voir, et, sur quarante, j'en trouvai huit de morts. Je les mis dans l'eau et les conservai encore 11 jours.

Q. Les avez-vous mis dans l'eau ici?—R. Ici à la maison. Onze jours après ils étaient à moitié morts, ils achevaient de mourir.

Q. A quelle date de l'année cela se passait-il?—R. C'était en juin.

Q. Alors que la température devenait chaude?—R. Oui.

Q. Aucun de ces homards que vous avez expédiés de cette façon ne mesurait moins de neuf pouces?—R. Non.

Q. S'y trouvait-il de gros homards?—R. Oui, quelques-uns très gros. Quelques-uns de 14 pouces et d'autres de 10 pouces.

Q. Y a-t-il ici d'autres personnes faisant le même commerce?—R. Non.

Q. On dit que, dans certains endroits, aucun fabricant de conserves ne pourrait continuer le paquage, si la limite de taille de 8 pouces était strictement appli-

quée; qu'est-ce que cela ferait ici?—R. Cela ne ferait pas la moindre différence ici. Je vais vous dire ce qui en est: Au printemps il y aurait environ 10 ou 15 pour cent, plus tard dans la saison ce serait peu de chose.

Q. Avez-vous été le premier à entreprendre la mise en conserves dans ce district? —R. Non.

Q. Cette industrie existait depuis des années avant nous?—R. Oui.

Q. Maitnenant, à propos de diverses limites de taille et des diverses saisons, que pensez-vous de la saison, telle qu'elle existe ici, et dans les côtes avoisinantes, à l'ouest d'ici; pour quelle raison a-t-on une saison différente?—R. Je suppose que cela est préférable, du moment que vous jugez nécessaire de commencer la pêche en janvier, pour entretenir le commerce, la quantité ne ferait aucune différence, car elle diminue.

Q. Cela vous ferait-il quelque différence, s'il vous était permis de commencer la pêche le 1er janvier?—R. Nous avons essayé cela, mais nous n'en avons pas été satisfaits. Nous avons essayé de pêcher en hiver, et la pêche n'était pas bonne. M. Whitman a construit un steamer, s'est procuré des bateaux et il n'a pu réussir.

Q. A cause de la glace?—R. A cause de la glace et du mauvais temps.

Q. A propos de la clôture de la saison, quelle raison y a-t-il de fixer cette date? —R. Dans certains endroits on pêche jusqu'à la fin de juin, comme nous, et l'on commence en janvier.

Q. Que pensez-vous de cela?—R. Permettez-leur de commencer en janvier, mais de finir le dernier avril ou le 15 mai. Accordez-leur jusqu'au 15 mai.

Q. Vous croyez que leur saison étant plus hâtive, et leur donnant la crème du marché, ils devraient abandonner l'ouvrage plus tôt?—R. Ils ont 98 jours de pêche tandis que nous n'en avons que 52.

Q. Croyez-vous que ce soit là le nombre exact des jours de pêche?—R. C'est la durée exacte pour les six mois.

Q. Mais durant tout ce temps il peut se trouver une bonne partie de la saison où ils font peu de chose?—R. Oui, mais vous savez que six mois comprennent plus que 98 jours.

Q. A partir du port de Halifax en allant vers l'est jusqu'à Red-Point, on fait la pêche du premier avril jusqu'au trente juin, et vous croyez qu'à l'ouest de chez vous la limite de temps devrait être prolongée; jusqu'à quelle date?—R. Accordez-leur jusqu'au 15 mai; cela leur donne une bonne saison.

Q. Où feriez-vous la ligne de démarcation?—R. Pour les cinq districts s'étendant jusqu'à Halifax, retranchez-leur 15 jours chacun. Que quelques-uns finissent le 15 juin, et d'autres un peu plus tôt.

Q. Et il faudrait vous laisser tels que vous êtes?—R. Tels que nous sommes, ou retranchez en avril, et ajoutez en juillet.

Q. Vers quelle date croyez-vous que les homards fraient?—R. Cette année ils ont frayé tard, la saison était presque finie.

Q. Y a-t-il des saisons où ils sont plus en retard?—R. Je le crois, à cause de la température et de la glace.

Q. Y a-t-il eu une plus grande quantité de glace ici ce printemps?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous me dites que cela ne ferait pas de différence aux fabricants de conserves ici si la loi était strictement appliquée?—R. Pas en ce qui me concerne; je n'en sais rien en ce qui concerne les autres, car, ainsi que je vous l'ai dit, il n'y aurait que dix pour cent de homards de cette taille au printemps, et vers la fin de la saison, deux ou trois pour cent. La quantité n'existerait que de bonne heure le printemps.

Q. Les pêcheurs continueraient-ils de pêcher; ne se plaindraient-ils pas?—R. Oh, oui, je crois qu'ils se plaindraient.

Q. Les pêcheurs s'attendent-ils à ce que vous acceptiez tout ce qu'ils vous apportent?—R. Je crois que oui.

Q. Comment pêchent-ils, à raison de tant par cent livres?—R. Oui, monsieur.

Q. A quel prix du cent livres?—R. $4.00, puis $3.00, et quelquefois $2.00.

Q. Quel a été le prix cette année?—R. $2.50.

Q. Est-ce le même prix durant toute la saison?—R. C'a été le même prix cette année.

Q. Pour quelle raison le prix a-t-il été plus bas cette saison?—R. Les paqueurs n'ont pu vendre le homard. J'en ai encore.

Q. C'est-à-dire le homard en conserves?—R. Oui.

Q. Est-il vrai que vous avez été forcé d'accepter les homards hors de taille ou œuvés, de crainte de perdre vos pêcheurs qui, dans le cas d'objections, se seraient adressés à d'autres fabricants moins scrupuleux?—R. Non; je n'ai jamais entendu un pêcheur dire pareille chose.

Q. Etant donnée la taille du homard que vous acceptez, combien en faudrait-il par boîte d'une livre?—R. Il en faut 6 ou 7.

Q. Quelle serait la taille moyenne de ces homards? Vous ne mettez en boîtes que les petits, et vous expédiez les gros?—R. Parfois, quand les prix sont bons, nous les mettons tous en conserves, mais cette année la majeure partie a été expédiée. Je ne les ai pas mis en conserves. A tout risque j'ai l'habitude de les laisser aller. Il y a des semaines où nous avons perdu de $40 à $50, mais c'était le moyen le plus expéditif de les vendre.

Q. On a émis l'idée que, pour la meilleure réglementation et protection de ces pêcheries, il serait sage de licencier le pêcheur tout comme le fabricant de conserves—forcer le pêcheur de homards à prendre un permis à un taux nominal,—on ne lui réclamerait peut-être rien. Croyez-vous que cela aurait quelque effet sur les pêcheurs; cela les rendrait-il plus prudents dans l'observation de la loi?—R. Oh, non, ce serait une véritable révolte, s'ils étaient forcés de prendre une licence. Cela équivaudrait peut-être à une redevance de 20 cents.

Q. Vous nous avez dit que si les règlements étaient strictement appliqués ici cela ne vous ferait aucune différence?—R. Non. Le dernier mois de la pêche ici, notre inspecteur des pêcheries est venu deux ou trois jours à la fabrique et est resté jusqu'à la rentrée des pêcheurs. Nous avions reçu instruction d'accepter les homards tels qu'ils avaient été pris. L'inspecteur est ici aujourd'hui, et il peut vous le dire.

Q. On a soumis au ministère plusieurs moyens d'améliorer la pêche du homard. Le premier, et le plus rigoureux, serait de faire cesser tout à fait la mise en conserves du homard?—R. Cela ne ferait pas l'affaire.

Q. Quelle objection y voyez-vous?—R. Que feraient ces gens alors? Il y a nombre de personnes ici qui comptent sur cette industrie pour vivre.

Q. La plupart des hommes qui pêchent le homard sont-ils des pêcheurs réguliers faisant la pêche toute l'année?—R. Ici ce sont tous des pêcheurs. Nous avons ici toutes sortes de pêcheurs.

Q. Dans beaucoup d'endroits nous voyons que ceux qui pêchent le homard, sont pour la plupart des cultivateurs?—R. Pas ici, dans mon district.

Q. La commission sur la pêche du homard, de 1898, recommandait l'interdiction de la pêche par sections, ce régime devant s'appliquer graduellement tout le long de la côte?—R. Cela ne réussirait jamais.

Q. Que conseillez-vous de faire pour remédier à l'état de choses actuel, quel serait, d'après vous, le meilleur moyen à prendre?—R. Les homards comptent une moitié de homards femelles. Prenez-en une partie, que vous mettrez de côté et que vous laisserez aller, la pêche une fois finie. S'il nous en faut un millier ou deux milliers, ouvrez un de ces enclos pour la fabrique. Cette année j'ai donné à la homarderie de Canso trois cents et quelques homards œuvés ou plutôt j'ai enlevé les œufs de ces homards que j'ai donnés à la homarderie, puis j'ai jeté les homards qui ne m'étaient d'aucune utilité. On a promis de me payer pour cela. Le gouvernement ferait tout aussi bien de les payer et de les épargner par ce moyen.

Q. Et vous dites que ces homards ne vous étaient plus utiles?—R. Ils n'auraient pas vécu huit jours.

Q. Ne pouviez-vous pas les mettre en conserves?—R. Nous ne cuisons pas les homards tous les jours. Je n'en ai pas assez pour cela, et il en a été de même dans les autres fabriques depuis ces dernières années; de sorte qu'il vaut mieux prendre le tout.

Q. Il y a beaucoup d'endroits où il serait impossible d'établir des enclos?—R. Alors, ouvrez un enclos près de l'endroit le plus convenable, pour deux ou trois cents dollars. Vous pouvez y mettre les homards pour environ $50; vous pouvez y mettre un millier de homards. Tout ce que vous avez à faire, c'est de les conserver six semaines. J'en ai moi-même conservé huit semaines, et ils ont bien réussi. Vous pourriez les conserver aussi longtemps que vous le désireriez.

Q. Perdez-vous beaucoup par le fait que les homards se battent entre eux?—R. Non, si l'espace est assez grand et s'ils sont bien nourris. Au printemps vous pouvez avoir en abondance et gratuitement de quoi les nourrir. Tout ce que vous avez à faire c'est de les conserver six semaines. Les homards ne fraient pas tous en même temps. Mettez deux homards dans le parc, et après deux ou trois semaines, vous aurez des petits. Mettez les deux homards ensemble, et l'un fraiera aujourd'hui, et l'autre pas avant trois semaines.

Q. Croyez-vous que le homard œuvé fraye très promptement?—R. C'est mon opinion; je l'ai constaté cet été. L'autre jour, le steamer de la homarderie m'a apporté dix millions de jeunes homards.

Q. Le professeur Prince, je crois, a émis l'idée que nous devrions établir une saison prohibée générale pour tout l'Atlantique, du 15 juillet au 1er janvier?—R. Cela nous conviendrait peu, car nous sommes trop éloignés du marché. Cela ne me conviendrait pas, ni aux autres qui font le même commerce.

Q. Quelle est la partie de la saison qui ne vous conviendrait pas, la première ou la dernière?—R. Il ne conviendrait à personne d'avoir la même saison, car nous sommes tous trop éloignés du marché.

Q. Vous voulez dire que le marché sera approvisionné avant que vous puissiez y écouler vos produits?—R. Oui.

Q. Il n'est plus, je suppose, question de pêcher en automne ici?—R. Si nous pouvions obtenir un mois, ce serait le bon moment.

Q. Croyez-vous que les homards soient actuellement en bon état?—R. Oui.

Q. Sont-ils remis de la mue?—R. Pas actuellement, mais dans deux ou trois semaines.

Q. Ce serait donc le mois de septembre. Maintenant, quant à la question des permis, vous savez que le ministère a décidé d'en restreindre le nombre; que pensez-vous de cela?—R. Bien, d'un côté, c'était une bonne mesure, parce que tous désiraient mettre le homard en conserves, et après quelque temps ces conserves n'étaient d'aucune valeur et nuisaient à ceux qui conduisaient à bien cette industrie. Je connais plusieurs hommes d'expérience qui ont entreprise ce commerce il y a dix ans et ils ont tout perdu. Le premier venu ne pourrait exercer cette industrie.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque raison d'accorder un permis à un homme et de le refuser à un autre?—R. Non, tous devraient obtenir une permission s'ils sont compétents.

Q. Quelles qualités exigeriez-vous?—R. Tous ceux qui ont de l'expérience et ont déjà mis du homard en conserves seraient qualifiés.

Q. Les pêcheurs pourraient peut-être ne pas s'entendre avec le fabricant de conserves quant au prix qu'ils obtenaient; croyez-vous que, dans ce cas, il ne conviendrait pas de permettre aux pêcheurs d'obtenir un permis, afin qu'ils puissent mettre en conserves pour eux-mêmes?—R. Oui, s'ils le pouvaient.

Q. Ils pourraient ne pas avoir d'expérience, mais ils pourraient posséder un capital suffisant et s'assurer les services d'un homme d'expérience qui travaillerait pour eux?—R. Oui.

Q. Dans les quelques dernières années, le ministère a accordé ce qu'on appelle des permis coopératifs; un certain nombre de pêcheurs s'associent et en font la demande?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que c'est une bonne mesure à suivre?—R. Bien, si ces homards produisent autant que le reste. Mais nous avons acheté des homards de quelques pêcheurs, et nous avons été obligés de les jeter.

Q. Vous ne pouviez pas les expédier?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il conviendrait de recommander une inspection des homarderies?—R. Non.

Q. Pourquoi ne conviendrait-il pas de faire une inspection du homard en conserves; vous savez qu'aujourd'hui on inspecte presque tous les autres produits alimentaires?—R. Tant que l'inspecteur que vous nommerez sera compétent. Je pourrais peut-être croire que j'en connais plus que lui.

Q. Vendez-vous généralement vos caisses de homard?—R. Non, M. Duff les vend pour moi.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs bénéficieraient davantage, si on leur permettait de mettre en conserves pour eux-mêmes?—R. Non, ils perdraient. Ils l'ont essayé, mais n'ont pu réussir.

Q. A votre connaissance, des pêcheurs se sont-ils plaints de ne pas obtenir un bon prix pour leurs homards?—R. Oh, oui, chaque année.

Q. A votre connaissance, quelque pêcheur a-t-il perdu sa prise de homards, à cause du refus du fabricant de conserves de les accepter?—R. Non.

Q. Qu'arriverait-il si les fabriques étaient fermées?—R. Cela causerait du tort à tout le monde. Tous ne comptent que sur le homard au printemps; il n'y a pas de culture ici.

Q. Et à cette épaque ils ne peuvent s'occuper à d'autre pêcherie?—R. Non.

Q. Dans l'industrie du homard, est-ce le commerce du homard vivant ou sa mise en conserves qui paie le plus les pêcheurs?—R. Ici, c'est le paquage.

Q. Croyez-vous qu'on devrait plutôt favoriser l'expédition du homard vivant que le paquage?—R. Non.

Q. Pourquoi pas?—R. Parce qu'il n'y a pas de prix régulier. Vous pouvez obtenir $8 aujourd'hui, $14 demain, et $6 le jour suivant.

Q. Dans le cas des homards en conserves, vous savez au juste ce que vous obtenez, c'est un prix fixe dès le début?—R. Assez fixe. On ne s'en écarterait pas beaucoup, seulement de 50 cents ou $1.

Q. Les facilités actuelles sont-elles suffisantes pour la vente du homard vivant?—R. Non.

Q. Que demanderiez-vous de plus?—R. Je demanderais d'abord du cap Auget à Arichat des voies de communication que je n'ai pas. Cette année, il m'a souvent coûté plus cher pour transporter les homards d'Auget à Arichat que de Canso à Halifax. J'ai dû, voyez-vous, traîner ces homards sur une distance de huit milles.

Q. D'après votre expérience, pouvez-vous dire si les homarderies ont contribué ou non à maintenir l'approvisionnement de homards?—R. Pas à ma connaissance, je ne les ai jamais vues.

Q. Avez-vous quelques observations à faire qui, selon vous, augmenteront l'utilité des homarderies?—R. Non.

Q. Préféreriez-vous un système de parcs aux homarderies?—R. Oui; je crois que les meilleurs parcs ne sont pas les gros mais les petits.

Q. Avez-vous vous-même quelque expérience des parcs?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous me dire ce que c'était?—R. Je vous ai dit que nous gardions d'ordinaire les homards six ou sept semaines. Il est très facile de les garder durant ce temps dans un parc si vous les nourrissez, pas une grande quantité; quatre ou cinq mille seraient assez.

Q. Combien de temps proposeriez-vous de les retenir dans les parcs?—R. Six semaines. Le dernier que vous y mettez n'y sera qu'une semaine. Quand vous arrivez au dernier, si vous n'aviez pas la quantité, vous pourriez en mettre davantage.

Q. Les y retiendriez-vous jusqu'à la clôture de la saison?—R. Oui. A la fin vous pourriez y mettre le homard femelle non œuvé à l'extérieur pour compléter le nombre.

Q. C'est votre idée que vous ne devriez pas seulement protéger le homard chargé d'œufs mais toutes les femelles?—R. Naturellement. A quoi peuvent servir 300 homards dans un été où il y en a 300,000. C'est seulement une question de quelques semaines, et ces mêmes homards porteraient des œufs.

Q. Fait-on quelque pêche ici après la clôture de la saison?—R. Non, pas que je sache.

Q. Les pêcheurs éprouvent-ils beaucoup de pertes de matériel de pêche?—R. Ils en éprouvent plus ou moins au printemps.

Q. Que pensez-vous de la méthode de marquer les caisses?—R. Elle est assez bonne.

Q. Mais il n'y a pas de pêche ici après la saison?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la pêche dans les baies, lagunes et nappes d'eau peu profondes? Dans beaucoup d'endroits sur la côte nous constatons que les homards vont dans ces endroits tard dans la saison. Selon moi, il n'y a pas de doute qu'ils y vont pour frayer?—R. Oui, on devrait empêcher cela.

Q. Avez-vous introduit dans vos parcs des homards femelles qui ne portaient pas d'œufs à l'extérieur?—R. Oui, un grand nombre.

Q. Avec quel résultat?—R. Il en est résulté que les œufs sortirent après une semaine ou à peu près.

Q. Les avez-vous jamais gardés jusqu'après l'éclosion?—R. Non, cela ne nous était pas permis, vous savez. Je suppose que quelques-uns écloraient durant ce temps, mais vous ne pourriez dire.

Q. De quel genre de piège vos gens se servent-ils pour la pêche?—R. De pièges faits avec des lattes.

Q. Oui, je sais; mais il y en a deux ou trois espèces?—R. Il y en a de toutes sortes ici.

Q. Se sert-on de l'ancien piège?—R. On possède des pièges a cinq filets, d'autres à quatre et quelques-uns à trois.

Q. Ne trouvez-vous pas que quelques-uns de ces pièges sont trop destructifs, qu'ils prennent un trop grand nombre de jeunes homards?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'aménager l'espace entre les lattes du piège de manière à ce qu'un plus grand nombre de jeunes homards puissent s'échapper?—R. Bien, quant au jeune homard, ici, il y en a très peu qui......

Q. Je ne parle pas spécialement pour ici.—R. Le homard qui est pris au piège y est retenu 24 heures. Même s'il y avait beaucoup d'espace entre les lattes, le homard s'affaisserait dans un coin.

Q. Vous croyez qu'il ne s'échapperait pas du piège?—R. Quelques-uns pourraient s'échapper.

Q. Nous trouvons en beaucoup d'endroits des pièges qui n'ont qu'un demi-pouce entre les lattes, et retiennent tout ce qui s'y introduit; ne croyez-vous pas qu'il conviendrait d'exiger que l'espace fût beaucoup plus considérable?—R. Non, pas ici. Il faudrait détruire tous les pièges.

Q. Mais dans le cas des pièges futurs?—R. Il vous faudrait surveiller chaque pêcheur lorsqu'il les fait.

Q. Croyez-vous que si nous exigions que les pièges fussent faits de cette manière, ce serait le moyen de permettre aux jeunes homards de s'échapper?—R. Si les pêcheurs possédaient les pièges que vous désignez, ils ne pourraient prendre aucun homard.

Q. Ne croyez-vous pas qu'on devrait permettre au jeune homard de s'échapper?—R. Bien, peut-être n'y en a-t-il pas de plus gros en certains endroits.

Q. Alors, qu'ils cessent la pêche et attendent que le homard grossisse?—R. Ils ne grossiraient pas, pas dans ces endroits. Dans les fonds sablonneux, il n'y en a pas beaucoup dont on puisse se nourrir; ils ne font que ramper d'un bout à l'autre.

Q. Avez-vous quelques états que vous puissiez nous soumettre quant au résultat de vos expéditions?—R. Je n'en ai pas avec moi ici.

Le COMMISSAIRE.—M. Kyte, désirez-vous faire quelques questions?

M. KYTE, M.P.—Je dois dire que je dois féliciter le témoin de son empressement à répondre et de la concision de ses réponses.

Le TÉMOIN.—J'ai fait grossir un homard de trois livres. Je l'ai gardé pendant environ six semaines. M. Loveless me l'a apporté. Il pesait neuf livres, et avait été pris à quelque endroit dans le port. J'ai dit: "Je vais le garder et le nourrir, et voir ce que je pourrai en obtenir". J'avais l'habitude d'introduire six harengs, et il les mangeait tous dans une journée.

Par le Commissaire:

Q. Où l'avez-vous gardé?—R. A l'intérieur. Je l'ai même privé de nourriture pendant huit jours, et il a tout de même vécu. J'ai alors introduit de la morue, et il a mangé toute cette viande. Je l'ai, après quelque temps, sorti du parc, et je l'ai apporté au couvent et donné aux sœurs. Lorsque je le déposai sur le plancher, elles furent toutes effrayées. Elles ont dû l'ouvrir pour l'apprêter. On le pesa, et l'on vit qu'il pesait trois livres de plus que lorsqu'il fut mis dans le parc. Je les ai vues prendre un homard de 10 pouces et le conserver trois ou quatre semaines; il aurait grossi d'un demi-pouce s'il avait été nourri.

Q. Ils sont supposés grossir de deux pouces par année?—R. Peut-être était-ce la saison où ils grossiraient le plus.

Q. Je suppose qu'ils grossiront plus que cela?—R. Vous ne le croiriez pas, mais un homard mangera six harengs en vingt-quatre heures. Je l'ai tenu plusieurs jours sans nourriture, et il pesait autant. Naturellement, il digère ensuite la nourriture qu'il prend.

Le témoin est renvoyé.

CASIMIR VIGNEAULT, pêcheur, Arichat, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis vingt ans.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche dans le voisinage?—R. Oui, monsieur; c'est-à-dire la pêche du homard.

Q. Pêchez-vous au large?—R. En arrière de l'île Jerseyman.

Q. Justement dans le détroit?—R. Non; c'est l'île devant cet endroit, au sud-ouest.

Q. A quelle époque de l'année commencez-vous la pêche?—R. Aussitôt que la glace est partie.

Q. A quelle époque cela serait-il, une année dans l'autre?—R. Il y a des années où nous commençons le 1er avril, mais je dois dire que le 1er avril ne nous est pas favorable ici, parce que depuis les dernières années nous ne pouvons pêcher qu'à la fin de ce mois-là.

Q. Quelle en est la cause?—R. La glace et le mauvais temps. Le port est quelquefois gelé en avril.

Q. Il règne au printemps des vents soufflant vers l'est?—R. Oui, et les vents soufflant vers l'est amènent la glace de l'est.

Q. Quelle est votre saison de pêche ici?—R. Du 1er avril jusqu'à la fin de juin.

Q. D'ordinaire, alors, vous ne commencez pas la pêche avant le 1er avril?—R. Cette année je n'ai rien pris avant la fin d'avril.

Q. Vous possédez vos propres bateaux en matériel de pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette année on y en a déposé?—R. Oui.

Q. De combien de pièges vous servez-vous pour la pêche?—R. Il serait assez facile à un homme de se servir de 100 pièges. Je m'en suis servi d'un moins grand nombre cette année, parce que je devais abandonner la pêche du homard.

Q. Est-ce la règle générale? Les pêcheurs ici ne se servent-ils pas d'un plus grand nombre de pièges que cela?—R. Cela demande un homme robuste, parce que tous les pêcheurs possèdent en outre un matériel de pêche, de filets et ainsi de suite.

Q. Ils se livent en même temps à d'autre pêche?—R. Oui; il n'y a que quelques pêcheurs qui se servent de 100 pièges.

Q. Combien souvent pêchez-vous?—R. Tous les matins.
les placer dans des parcs ou des homarderies?—R. Oui.

Q. De quelle boitte vous servez-vous?—R. De chaboisseau et de carrelet.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Il y a des années où je pêche dans 14 brasses d'eau et nous nous arrêtons à deux, de sorte que la mer ne se brisera pas contre eux.

Q. A quelle distance au large seraient 14 brasses?—R. Il y a des années où nous pêchons à Sable-Rock, qui est situé à trois milles de l'île Jerseyman, à environ quatre milles de nos rivages.

Q. Dans quelle partie de la saison faites-vous votre meilleure pêche?—R. En mai.

Q. La prise est-elle meilleure à cette époque ou bien y a-t-il plus de poissons?—R. Non, il n'y en a pas plus au mois de mai, mais la pêche est meilleure. On ne peut prendre le homard tous les jours à cause de la mer qui est trop agitée. Vous seriez parfois trois jours sans voir un piège.

Q. Mais, c'est alors que le passage du poisson est le plus considérable?—R. Oui.

Q. Quelle serait parmi le poisson que vous prenez la proportion de celui dont la taille serait moindre que 8 pouces?—R. Nous ne prenons pas de jeunes homards ici, il n'y en a que très peu de jeunes. L'orifice de notre piège, la maille, est de trois pouces. S'il s'y trouvait un petit homard, il aurait une chance de s'échapper.

Q. De quel genre de piège vous servez-vous?—R. Ce sont presque tous des pièges à compartiments. Ils ont environ trois pieds et demi de longueur.

Q. Y a-t-il trois pouces à l'entrée du piège?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que le piège à compartiments est un plus grand destructeur de homards que l'ancien piège?—R. Bien, le piège à compartiments retient mieux les homards une fois qu'ils s'y sont introduits.

Q. S'il vous arrivait de manquer une journée de pêche, les homards ne sortiront pas du piège à compartiments comme de l'ancien piège?—R. Non, monsieur. Dans l'ancien piège, le homard a plus de chance de s'échapper.

Q. Quel espace laissez-vous entre les lattes de ces pièges?—R. A peu près un pouce, je suppose.

Q. Continuez-vous de pêcher dans la même profondeur d'eau?—R. Quand la fin de mai arrive, nous commençons à tirer vers le rivage, parce que le homard rampe davantage.

Q. Vous suivez le homard à l'intérieur?—R. Oui.

Q. A quelle époque de la saison de pêche trouvez-vous le plus grand nombre de homards œuvés?—R. Au mois de mai; lorsque l'eau devient plus chaude, nous en avons davantage.

Q. Quelle a été la coutume suivie dans le passé quant aux homards œuvés, les a-t-on toujours apportés à la fabrique?—R. Bien, oui. Quand j'ai commencé la pêche, il y a environ 30 ans, il y avait un grand nombre de homards, et nous avions l'habitude de jeter les homards œuvés, je les jetais et un autre homme les

apportait; je crois qu'après cela on les apportait tous, ou bien on les dépouillait de leurs œufs. J'en ai moi-même dépouillé beaucoup de leurs œufs.

Q. Est-ce facile d'enlever les œufs ?—R. Oui, Prenez les homards et frappez-les sur l'eau. Secouez-les trois ou quatre fois de cette manière (démontrant par un geste) et tous les œufs tombent.

Q. Cela nuit-il au homard ?—R. Je crois qu'il ne vaut rien pour la mise en conserves. C'est ce que dit le fabricant.

Q. Ces homards ne vivront pas longtemps ?—R. Non.

Q. Peuvent-ils être expédiés vivants ?—R. Je ne crois pas qu'ils puissent l'être avec beaucoup d'avantage.

Q. Quelle sorte de homards y a-t-il généralement, une bonne migration ?—R. Ces dernières années le homard a été rare, mais je crois qu'il est plus gros qu'il était il y a environ cinq ans, bien que nous en prenions beaucoup moins. Lorsque je commençai à pêcher, il y a environ 30 ans, je ne possédais que sept pièges, et j'ai pris 14,000 homards au compte. Ils ont diminué chaque année.

Q. En nombre ?—R. En nombre.

Q. Mais vous dites qu'ils sont presque aussi gros ?—R. Depuis trois ou quatre ans je trouve qu'ils sont plus gros.

Q. Mais pas en aussi grand nombre ?—R. Non.

Q. Quelle était la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu ?—R. A peu près 8 ou 9 pouces. Je ne crois pas en avoir pris ayant moins de 9 pouces portant des œufs.

Q. Il y a généralement une bonne migration de homards ?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous toujours jusqu'à la clôture de la saison ?—R. Oui, monsieur, j'ai pêché jusqu'au dernier jour cette année.

Q. Que pensez-vous de la mesure de forcer les pêcheurs à prendre des permis ?—R. Bien, je ne vois que cela aurait de bons résultats. Je ne vois pas pourquoi on forcerait le pêcheur à prendre un permis.

Q. On n'a pas l'intention de demander aucuns honoraires élevés ?—R. C'est simplement pour donner un emploi à un homme, je suppose.

Q. Le même fonctionnaire qui s'occupe maintenant des pêcheurs serait chargé de s'occuper des permis ?—R. Oh! non, il y en aurait un autre.

Q. L'idée de ceux qui ont fait cette proposition est que les pêcheurs qui ont pris un permis observeraient plus scrupuleusement la loi; et, si quelques-uns étaient pris à l'enfreindre, leurs permis leur seraient enlevés, et on ne leur permettrait pas de pêcher le homard ?—R. Je ne pense pas que cela aurait quelque importance ici, parce que je ne pense pas que la loi est enfreinte à cet endroit, quant aux petits homards; je ne pense pas qu'il y en ait.

Q. Quel est le prix payé pour les homards comparé avec celui que vous receviez, lorsque vous avez commencé à faire la pêche ?—R. Cette année il a été peu élevé. L'année dernière et l'année précédente, il était bon. Cette année nous avons obtenu $2.50, et l'année précédente $4.

Q. Et quel était le prix lorsque vous avez commencé à faire la pêche ?—R. Quand j'ai commencé, nous faisions davantage parce qu'il y avait plus de homards. Le prix était alors de $3. J'ai pris 14,000 homards et obtenu $3 du cent livres. Non, au compte, on ne le pesait pas alors. Ce n'est qu'actuellement qu'on les pèse.

Q. Vous voulez dire que vous avez obtenu $3 du cent lors de vos débuts dans la pêche ?—R. Oui, monsieur, il y a 18 à 20 ans.

Q. Dans l'intérieur du golfe à cette époque ils ne valaient qu'environ 50 cents du cent ?—R. Nous possédons notre propre matériel de pêche, vous savez.

Q. Comment est fixé le prix entre les pêcheurs et le fabricant de conserves ?—R. Le prix est fixé au printemps. On offre tant et nous devons pêcher pour ce prix, je suppose.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque concurrence dans ce commerce?—R. Il peut y en avoir pour le fabricant de conserves, je ne sais pas. Il n'y en a pas parmi les pêcheurs.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque coalition entre les fabricants de conserves pour maintenir le prix à un taux fixé?—R. Je ne suis pas en position de connaître cela.

Q. Vous comptez que le fabricant de conserves prendra tout ce que vous lui apporterez?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient disposés à protéger davantage le homard œuvé qu'ils en avaient l'habitude?—R. Non, il n'y a pas plus de protection pour le homard œuvé que lorsque j'ai commencé.

Q. Comment pourrions-nous amener les pêcheurs à comprendre la nécessité qu'il y a d'épargner et de protéger ce homard?—R. Que le gouvernement les achète, je ne vois pas d'autre moyen. Cela coûterait moins cher que d'avoir ces côtres, je suppose. Ici, il n'a été pris et livré au fabricant qu'environ trois ou quatre homards œuvés.

Q. Sur chaque cent homards que vous prenez, combien y a-t-il de homards œuvés?—R. Le fabricant les reçoit tous les deux jours. Certains matins, lorsque je vais à la fabrique—je n'y vais pas tous les matins, parce que je demeure à trois milles—certains matins, j'en aurai deux, d'autres, un, et d'autres matins, je n'en aurai pas un seul.

Q. Selon vous, combien y en aurait-il par chaque centaine de homards pris?—R. Portant des œufs? Il pourrait y en avoir deux ou trois, peut-être plus.

Q. Y a-t-il une époque dans la saison où il y a plus de homards œuvés qu'à une autre époque?—R. A mesure que la pêche du homard avance, il y en a davantage. Au mois de mai, quand nous dressons nos pièges à l'intérieur, il y a plus de homards œuvés.

Q. Quand vous allez en eau basse ?—R. Oh, oui.

Q. Les pêcheurs ici suivent-ils la coutume de dépouiller les homards femelles de leurs œufs?—R. Oui, je crois.

Q. A votre connaissance, les fabricants de conserves ont-ils jamais refusé de recevoir des homards œuvés ou diminutifs?—R. Non, ils prennent tout ce que nous leur apportons.

Q. Vu qu'il n'y a que deux ou trois homards œuvés par centaine, ne pourrait-on amener les pêcheurs à les mettre dans les eaux extérieures?—R. Les jeter après les avoir pris?

Q. Oui.—R. Vous les reprendriez chaque matin alors.

Q. Très bien, jetez-les de nouveau s'il n'y en a pas plus de deux ou trois par centaine?—R. Si tous les pêcheurs étaient honnêtes. L'un d'eux peut les remettre à l'eau, mais son voisin pourrait bien les dépouiller de leurs œufs.

Q. Croyez-vous que cela aurait quelque bon résultat si on leur donnait des conférences?—R. Non. Même si Dieu les leur donnait, il n'en résulterait rien de bon.

Q. On a suggéré que nous pourrions envoyez ici en hiver quelqu'un qui les rencontrerait et leur expliquerait la nécessité d'observer la loi?—R. Vous ne pourriez pas faire cela.

Q. Vous croyez que cela ne réussirait pas?—R. Non, jusqu'à ce que tous s'unissent et s'entendent pour remettre ces homards dans l'eau.

Q. Il nous faudrait alors les payer pour cela?—R. Oui.

Q. Il nous faudrait les payer pour observer la loi?—R. S'il y avait un homme pour recevoir les homards femelles et en prendre soin.

Q. Que penseriez-vous de l'établissement de homarderies?—R. Depuis que je pêche, nous avons été entourés de homarderies ici.

Q. Non. Il y en a une à Caribou et une à Canso?—R. On dit que celle de Caribou obtient d'excellents résultats. La pêche du homard a diminué chaque année à cet endroit. On vient chercher notre frai, et on transporte les jeunes homards sur les rivages d'Halifax ou ailleurs. Cette année, on les a déposés ici. Il n'est pas à ma

connaissance qu'on ait jamais déposé de jeunes homards dans notre baie avant cette année.

Q. Cette année on y en a déposés?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous du système des parcs?—R. Je crois qu'il devrait avoir de bons résultats.

Q. Il doit y avoir des endroits à l'entour d'ici pour l'établissement de parcs?—R. Certainement.

Q. Il faut des nappes d'eau salée d'une bonne profondeur et une chance d'y enfermer les homards?—R. Il y a beaucoup d'endroits semblables ici.

Q. Que penseriez-vous si l'on interdisait la pêche pour deux ou trois ans; n'approuveriez-vous pas cela?—R. Je ne l'approuverais pas.

Q. Vous allez cependant abandonner la pêche?—R. Nous serons forcés à le faire si cet état de choses continue, parce que nous ne pouvons réussir à rendre la pêche rémunératrice.

Q. Le seul remède que vous ayez à suggérer, c'est d'épargner les homards et de les placer dans des parcs ou dans des hoimarderies?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la question des permis; le ministère a décidé de restreindre le nombre des permis accordés?—R. J'ai déjà mis du homard en conserves une année. Nous nous étions imaginé que nous n'obtenions pas assez du paqueur, et nous avons entrepris de paquer à notre compte. Nous avons fait la plus grande erreur de notre vie.

Q. Avez-vous commencé seul ou bien étiez-vous associé avec d'autres pêcheurs?—R. Nous étions huit pêcheurs.

Q. Qu'avez-vous fait?—R. Nous avons fait venir des boîtes de Halifax. Nous étions les chefs de l'entreprise et MM. Stairs et Morris nous approvisionnaient. Nous avons pris commerce, et le prix du homard était très bas. Nous aurions pu faire deux fois autant si nous avions vendu nos homards à la fabrique locale.

Q. Vous avez trouvé de mauvais débouchés?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient mieux de ne pas entreprendre la mise en conserves ou bien cette entreprise les paierait-elle mieux?—R. Je suppose qu'il leur serait préférable de ne pas l'entreprendre, étant donné ce qu'ils reçoivent des paqueurs.

Q. Je suis certain qu'il doit y avoir de temps à autre des cas exceptionnels où des pêcheurs entreprennent ce commerce et réussissent?—R. La mise en conserve du homard demande un homme qui est bien au courant de ce commerce. Il y a beaucoup de pêcheurs comme moi qui ne s'y entendent pas du tout. Ils sont au courant de la pêche, mais non du paquage.

Q. Et de plus il faudrait une certaine habitude des affaires pour mener à bien l'entreprise?—R. Oui, et il vous faut un débouché.

Q. Afin de ne pas donner lieu aux pêcheurs de se plaindre qu'il ne leur est pas fait justice, le ministère a maintenant décidé d'accorder un permis de mise en conserves à un certain nombre de pêcheurs—de 15 en montant—qui s'associeront et prouveront qu'ils peuvent faire réussir l'entreprise. Pensez-vous que ce soit une sage mesure, et que par suite les pêcheurs n'auront pas raison de se plaindre qu'on ne leur donne pas justice?—R. Je ne sais pas si cela réussirait ici. Ce qui nuit le plus à nos pêcheurs, c'est que la saison de pêche de nos voisins de l'ouest est trop longue C'est ce qui nuit à notre débouché de Boston.

Q. Relativement à votre commerce du homard vivant?—R. Et c'est presque tout.

Q. Le commerce du homard vivant paie-t-il mieux les pêcheurs que sa mise en conserves?—R. Oui, deux fois autant. Une année j'ai réalisé $400 dans la pêche de homard, et je ne crois pas qu'il y avait $100 dans ce qui a été mis en conserves.

Q. Quel est en livres la prise moyenne d'un bateau par saison à cet endroit?—R. Cette année, je n'en ai pris que 2,000.

Q. Quelle a été la meilleure prise que vous ayez jamais faite?—R. 14,000, au compte.

Q. Combien cela représenterait-il en livres?—R. Ils pèseraient plus d'une livre pièce.

Q. Pensez-vous que le ministère devrait encourager l'industrie du homard vivant de préférence à sa mise en conserves?—R. Oui, je crois qu'il faudrait protéger davantage l'industrie du homard vivant. Nous pouvons faire plus d'argent si nous pouvons vendre aux Etats-Unis, mais la saison de pêche chez nos voisins de l'ouest est si longue. En avril le bateau de Boston ne passe pas ici, et nous ne pouvons expédier le homard vivant.

Q. Que pensez-vous de la limite de taille actuelle de 8 pouces; conseilleriez-vous de la modifier?—R. Non, je ne pense pas. En supposant que nous prenions le jeune homard, nous n'en détruisons qu'un, tandis que si nous prenons le homard femelle et que nous le détruisions, nous détruisons un nombre considérable de homards.

Q Que penseriez-vous si l'on mettait à 9 pouces la limite de taille; si vous êtes en faveur de l'encouragement de l'industrie du homard vivant, tout ce qu'il vous faut est une limite de taille de 9 pouces?—R. Ils ne sont actuellement pas aussi difficiles aux Etats-Unis, et ils en prennent de toute taille.

Q. Pensez-vous qu'on expédie des homards de moindre taille?—R. Je ne pourrais dire.

Q. Que résulterait-il si on limitait à 9 pouces la taille du homard?—R. Je ne crois pas que cela en aurait aucun....

Q. Qu'en résulterait-il pour le fabricant de conserves?—R. Il en résulterait qu'il y perdrait.

Q. Cela ne nuirait pas à l'industrie du homard vivant?—R. Non, peut-être pas ici autant qu'ailleurs.

Q. Je pense que vos objections—et je suppose que vous représentez l'opinion de la plupart des pêcheurs locaux—viennent de ce que vos voisins de l'ouest ont une saison trop longue?—R. Une saison trop longue.

Q. Qu'ils continuent à pêcher trop tard?—R. Trop tard pour nous. Si leur saison se terminait le 1er ou le 15 mai....

Q. Au lieu du 30 juin?—R. Cela nous donnerait une chance ici de commercer avec les gens de Boston; nous pourrions alors expédier nos homards vivants à Boston. Si nous pouvions avoir un mois ou cinq semaines ici en automne, cela profiterait beaucoup aux pêcheurs.

Q. Pensez-vous qu'il aurait moyen d'obliger de pêcher au large dans une certaine profondeur d'eau? Nous trouvons qu'autrement la pêche dans les hauts-fonds cause une trop grande destruction—dans une brasse dans quelques endroits, et les pièges sont virtuellement à sec dans l'étiage—et nous constatons qu'ils prennent un grand nombre de homards jeunes et chargés d'œufs; que pensez-vous de ce genre de pêche?—R. Ici nous ne pouvons pêcher dans les hauts-fonds, parce que nous perdrions nos pièges; ils se briseraient. Nous perdons ainsi un grand nombre de pièges.

Q. Et vos pertes surviennent dans les hauts-fonds?—R. Oui.

Q. Sur quelle sorte de fond pêchez-vous généralement?—R. Sur un fond rocheux.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs aient déjà perdu leur prise à cause du refus des fabricants de conserves de les accepter?—R. Non; nous n'avons jamais éprouvé de difficultés de ce côté.

Q. Avez-vous déjà éprouvé quelques difficultés?—R. Des difficultés au sujet du prix; mais elle ne duraient pas.

Q. Y aurait-il quelque déclaration que vous aimeriez à faire de vous-même?—R. Non.

Le témoin est renvoyé.

JOHN R. MACDONALD, pêcheur, île Janvrin, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Environ 26 ans, autant que je me rappelle.

Q. Où faites-vous la pêche?—R. Sur les hauts-fonds de Hasting, à l'ouest de l'île Madame, à l'entrée du détroit de Canso.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche au même endroit?—R. J'ai changé de place dans un rayon de 2 milles.

Q. Mais durant ces 26 années vous avez pêché à peu près au même endroit?—R. Au même endroit.

Q. Quel est actuellement l'état de la pêche?—R. La pêche diminue.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Elle a toujours diminué. La saison y est pour beaucoup. La glace nous embarrasse et nous gêne, de sorte que nous ne dressons nos pièges qu'au mois de mai.

Q. En somme, malgré la saison, vous croyez sans aucun doute que la pêche diminue?—R. Elle diminue.

Q. Quelle était la situation lorsque vous avez commencé à pêcher; de combien de pièges vous serviez-vous?—R. 60, la première année.

Q. Et que preniez-vous?—R. Chaque piège me rapportait en moyenne $1. Le prix du homard était très bas—80 cents du cent, je crois, entre 60 et 80 cents du cent au compte.

Q. Et vous ne réalisiez pas plus de $1 par piège?—R. $1 par piège, mais nous jetions un grand nombre de jeunes homards.

Q. Vous preniez un grand nombre de gros homards, et vous n'aviez pas besoin de retenir les jeunes?—R. On ne les achetait pas.

Q. A quel fabricant de conserves vendiez-vous à cette époque-là?—R. Je crois que M. Duff a été le premier. Il opérait dans le détroit de Canso.

Q. De combien de pièges vous servez-vous aujourd'hui pour la pêche?—R. Entre 80 et 100.

Q. Quand commencez-vous la pêche, une saison dans l'autre?—R. Je commence généralement vers le 15 avril.

Q. Y trouvez-vous autant de homards que lorsque vous avez commencé?—R. Oui.

Q. A quelle époque votre pêche est-elle meilleure?—R. J'ai ma meilleure pêche vers le mois de mai.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Je commence généralement entre six et sept brasses d'eau.

Q. Quand vous déplacez-vous vers le rivage?—R. Je me déplace vers le rivage dès que la température est calme et que la glace s'en va.

Q. Alors vous dressez vos pièges dans les hauts-fonds?—R. Oui, entre deux ou trois brasses.

Q. Quelle est votre prise de homards dans les hauts-fonds comparée avec celle dans l'eau profonde?—R. A peu près la même; à peu près la même qualité de homards.

Q. Où vendez-vous vos homards aujourd'hui?—R. A la fabrique Baxter, à Arichat-ouest.

Q. Quelle a été votre coutume; espérez-vous vendre au fabricant tous les homards que vous prenez, gros et petits, œuvés ou non?—R. Il y a quelques années nous ne le pouvions pas, mais ces dernières années ils paquent tout.

Q. Pourquoi ne le pouviez-vous pas dans les premiers temps?—R. Parce qu'on n'achetait pas les petits homards alors; on n'en achetait pas de taille moindre que neuf pouces.

Q. Mais maintenant on n'est pas aussi scrupuleux, on prend tout ce qu'on peut obtenir?—R. Oui, on prend tout ce qu'on peut obtenir.

Q. Quelqu'un vient-il dans cette localité recueillir des œufs pour la homarderie?—R. Non, monsieur, pas à cet endroit.

Q. Y a-t-il une succursable de l'Union des pêcheurs où vous demeurez?—R. Non, monsieur.

Q. Le mauvais temps vous fait-il perdre beaucoup d'attirail de pêche?—R. y a jusqu'à 15 bateaux, je crois.

Q. Faisant la pêche à cet endroit?—R. Dans le voisinage de cet endroit.

Q. Vous pêchez près du rivage?—R. Assez près.

Q. Le mauvais temps vous fait-il perdre beaucoup de matériel de pêche?—R. Quelquefois, oui; il y a des années où nous faisons des pertes considérables.

Q. Causées par la glace ou le mauvais temps?—R. Des années par la glace, mais le plus souvent par les vents de l'est. Quand nous dressons nos pièges dans les hauts-fonds, ils se brisent et sont poussés au rivage.

Q. Pêchez-vous jusqu'à la clôture de la saison?—R. Oui, monsieur, généralement.

Q. Votre saison à cet endroit est la même qu'ici?—R. Du 1er avril à la fin de juin?—R. Oui, quand nous pouvons avoir avril.

Q. Que pensez-vous de cette saison-là; est-ce celle qui convient le mieux?—R. Je ne crois pas, parce que le mois d'avril n'est pas une saison, étant donné que nous sommes toujours gênés par les glaces; je crois que si nous pouvions obtenir quelques mois en automne, septembre et octobre, cela serait d'un grand avantage aux pêcheurs.

Q. Je suppose qu'à l'endroit où vous pêchez vous êtes à l'abri en automne; les vents soufflent surtout de l'ouest ou du nord-ouest?—R. Oui, nous sommes le plus souvent à l'abri.

Q. Vous auriez une belle mer?—R. Pas tant que cela, mais ce serait de toute manière préférable.

Q. Croyez-vous que ce serait préférable pour les homards?—R. Préférable pour les homards et préférable pour les pêcheurs; et je crois que ce serait plus satisfaisant pour les paqueurs aussi, parce que très souvent au printemps, disons à la fin de mai, quand le maquereau paraît, les pêcheurs abandonnent leurs pièges et vont faire la pêche du maquereau.

Q. Que penseriez-vous si l'on interdisait la pêche au printemps pour ne la faire qu'à l'automne seulement?—R. Je trouverais quant à moi que ce serait une excellente idée.

Q. Cela vous conviendrait?—R. Oui, cela me conviendrait.

Q. De quel genre de piège vous servez-vous?—R. Je me suis servi du piège à compartiments ces dernières années, mais j'avais l'habitude de pêcher avec le piège ordinaire.

Q. Pourquoi avez-vous adopté le piège à compartiments?—R. J'ai constaté que le piège à compartiments retenait beaucoup mieux le homard.

Q. Quel espace y a-t-il à la maille de l'orifice?—R. Environ trois pouces.

Q. Et quel espace entre les lattes?—R. Environ un pouce et demi, je pense, c'est autant que je puis dire.

Q. C'est un très large espace?—R. C'est ce que je trouve de mieux. Je mets généralement une latte comme mesure. Je ne prends pas la plus large, je prends une latte étroite. Je constate que les enclos sont meilleurs.

Q. De quelle taille, pensez-vous, sera le homard qui s'échappera par cet espace? R. Le très jeune homard, je ne puis réellement dire. Je n'ai pas fait beaucoup attention à cela; quand un homard s'échappe par un espace d'un pouce et demi, je crois qu'on devrait le laisser s'échapper.

Q. Pensez-vous que les gros homards chassent les jeunes du piège?—R. Oui, monsieur, c'est mon avis, ils les écrasent dans le piège.

Q. Pensez-vous qu'il convienne de faire un piège n'ayant qu'un espace d'un demi-pouce entre les lattes?—R. Non, je ne pense pas.

Q. Je suppose que tous les pêcheurs dans votre district possèdent leurs propres bateaux et matériel de pêche?—R. Tous, à ma connaissance.

Q. Que pensez-vous de la proposition que tous les pêcheurs prennent un permis? R. Je ne sais pas comment cela irait. Cela pourrait bien aller.

Q. Le but du ministère est naturellement de faire observer la loi; vous comprenez cela?—R. Je le comprends.

Q. Et il semble que la loi ne soit pas observée et qu'elle ne l'ait jamais été?—R. Non, je ne pense pas.

Q. L'idée de ceux qui proposent qu'on exige que les pêcheurs prennent des permis, est que s'ils prenaient des permis, même s'ils ne payaient pas pour les obtenir, ils se sentiraient obligés d'observer la loi?—R. Oui, je comprends cela.

Q. Et ils rapporteraient peut-être ceux qui ne l'observeraient pas. S'il était su qu'un homme possédant un permis violait la loi, ce permis lui serait enlevé, et il ne lui serait plus permis de pêcher le homard à l'avenir; pensez-vous que ce plan aurait quelque résultat?—R. Je ne sais pas s'il en aurait. Je pense que ce serait une sorte de protection.

Q. Maintenant quant à la question du paiement des homards, comment vous arrangez-vous?—R. Bien, le paqueur met un prix au printemps et nous devons nous en contenter.

Q. Et en êtes-vous généralement satisfaits?—R. Des années, nous le sommes, mais nous ne l'étions pas la saison dernière.

Q. L'an prochain, si le prix monte, vous serez contents une fois de plus?—R. C'est probable.

Q. Y a-t-il concurrence dans ce commerce ou bien êtes-vous obligés d'accepter un certain prix?—R. Je pense qu'il y a concurrence entre quelques-uns des paqueurs, parce que quelques-uns viendront quelquefois nous offrir un meilleur prix pour nos homards.

Q. Etes-vous liés par quelque pacte?—R. Nous ne sommes liés par aucun pacte; nous sommes indépendants.

Q. Pouvez-vous vendre à qui vous voulez?—R. A qui nous voulons. Nous faisons généralement affaires avec l'homme qui nous convient au printemps.

Q. Quelle a été votre habitude ralativement aux homards œuvés, les dépouillez-vous de leurs œufs et les apportez-vous à la fabrique, ou bien les remettez-vous à l'eau?—R. Je les ai remis à l'eau, et je les ai aussi dépouillés de leurs œufs.

Q. Et vous les avez apportés à la fabrique?—R. Je ne les apporte que très rarement à la fabrique, parce que le semaque passe où nous sommes. Celui qui les recevait les pesait et les jetait par-dessus bord. Dans une matinée, je ne prenais qu'un ou deux homards œuvés. J'avais l'habitude de les jeter moi-même par-dessus bord. Si je voyais trois ou quatre gros homards, je les conservais quelquefois.

Q. Vous comprenez cependant qu'il faut épargner ces homards?—R. Oui, je le comprends.

Q. Savez-vous que c'est mal de détruire les homards œuvés?—R. Je le sais, mais c'est insensé pour un homme de les jeter par-dessus bord pour que son voisin s'en empare et les dépouille de leurs œufs.

Q. Pensez-vous que cela ferait mieux l'affaire des pêcheurs si la saison à l'ouest de votre district était quelque peu raccourcie?—R. Je pense que cela serait quelque peu à notre avantage.

Q. De quelle manière?—R. Parce que le marché s'approvisionne avant que nous puissions y écouler nos produits. Les pêcheurs devraient obtenir ici—au meilleur de ma connaissance et je crois avoir raison—une couple de mois en automne et une saison plus courte au printemps, cela les paierait mieux, parce que la glace ne les embarrasserait pas.

Q. Cela accommoderait très bien cette localité, mais comment cela accommoderait-il les autres localités sur la rive nord du Cap-Breton?—R. Selon moi cela les accommoderait autant qu'ici, parce qu'ils ont plus de glace qu'ici.

Q. La température n'est-elle pas plus rigoureuse en automne?—R. Peut-être qu'elle l'est. La température pourrait faire une différence. Elle ne nuirait toutefois pas la moitié autant aux pièges que la glace.

Q. Que suggéreriez-vous comme le meilleur moyen de protéger le homard œuvé?—R. L'établissement de homarderies sur le rivage serait la meilleure protection que je connaisse.

Q. N'avez-vous pas une homarderie à Canso?—R. Je ne pense pas qu'aucuns des homards pris à l'ouest de cet endroit où je demeure aillent à cette homarderie.

Q. Et ne vient-on jamais de Caribou recueillir des œufs pour la homarderie de cet endroit?—R. Je ne les ai jamais vus en recueillir.

Q. Au sujet des parcs, qu'en pensez-vous; vous avez entendu ce qu'on dit les deux autres messieurs et ce qu'on a dit ici à ce sujet?—R. Je ne connais pas grand'chose au sujet de ces parcs. De fait, je ne connais rien non plus au sujet des homarderies.

Q. Mais vous comprenez ce que signifie un parc: c'est un simple enclos où vous enfermez les homards. Vous achèteriez le homard œuvé des pêcheurs et le retiendriez dans le parc. Si la femelle éclot, tant mieux, sinon nous la relâcherions à la clôture de la saison. Pensez-vous qu'il y ait dans votre voisinage des endroits où l'on pourrait établir des parcs?—R. Je crois qu'il y a trop de hauts-fonds.

Q. Il nous faut une certaine profondeur d'eau?—R. Je crois que les homards mourraient. Au large de ces rivages ils seraient détruits par les tempêtes.

Q. Que pensez-vous de la mesure du ministère consistant à limiter le nombre des fabriques?—R. Je ne suis pas beaucoup au courant de ce sujet. Quant aux pêcheurs, je crois que plus il y a de fabriques ouvertes, plus cela leur est avantageux.

Q. Plus il y aurait de concurrence?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la mesure consistant à accorder un permis aux pêcheurs qui s'associent, et à leur permettre de mettre en conserves?—R. Cela pourrait accommoder quelques localités, mais non pas les pêcheurs de la localité où j'habite, parce qu'ils sont trop éloignés.

Q. Expédie-t-on des homards vivants de votre localité?—R. D'Arichat-ouest, de la fabrique à laquelle je vends mes homards. On les expédie vivants.

Q. Pensez-vous qu'on expédie une partie considérable de la capture, tous les gros homards?—R. Je le pense. On en expédiait une partie considérable il y a quelques années; je ne connais pas la quantité expédiée cette année. Je crois qu'il en a été expédié.

Q. Laquelle des deux industries du homard pensez-vous que nous devrions encourager, celle du homard vivant ou sa mise en conserves?—R. Je ne puis dire laquelle serait la meilleure.

Q. Les pêcheurs pourraient-ils expédier eux-mêmes les homards au marché?—R. Dans certains endroits ils le pourraient, dans d'autres non. Lorsque les pêcheurs sont dispersés sur les différentes parties du rivage, cela ne les accommoderait pas du tout, parce qu'il faudrait qu'un bateau vienne à l'extrémité du rivage prendre leur pêche.

Q. Est-il à votre connaissance qu'aucun pêcheur ait perdu sa prise de homards à cause du refus du fabricant de conserves de l'accepter?—R. Non, monsieur, il est très rare que le fabricant puisse en obtenir suffisamment.

Q. Que résulterait-il, selon vous, si l'on appliquait en toute vigueur les règlements, si nous exigions que tous les homards œuvés fussent remis à l'eau, et si nous décidions que la limite de taille fût de 8 pouces?—R. Je ne puis vous dire.

Q. Pourriez-vous continuer la pêche?—R. Bien, je pense que je continuerais la pêche. Naturellement dans les parages où je pêche je prends de très gros homards.

Q. Quelle est la taille moyenne de vos homards?—R. Ceux que je prends ont de 8 à 10 et 14 pouces. Quelques-uns ont moins que cela.

Q. Le nombre des petits homards que vous prenez est-il tel que cela vous ferait grand tort si vous le rejetiez?—R. Non s'il me fallait rejeter les homards de 8 pouces,

je ne pense pas que cela me nuirait beaucoup. Mais je connais des pêcheurs vivant tout près de mon habitation que cela embarrasserait. Cela dépend du fond sur lequel vous pêchez.

Q. Généralement parlant, cela nuirait-il aux pêcheurs dans votre voisinage?—R. Je pense que cela leur nuirait grandement.

Q. Quel tort cela causerait-il au fabricant de conserves?—R. Je n'ai pas d'idée de cela.

Q. Dans un très grand nombre d'endroits on nous a dit qu'on ne pouvait continuer la mise en conserves, et qu'il faudrait abandonner commerce?—R. Je connais un très grand nombre de pêcheurs dans le détroit de Canso qui seraient forcés de l'abandonner; cela ne les paierait pas du tout.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards œuvés par centaine que vous prenez?—R Bien, cela varie. Certains jours après une grosse tempête et lorsque les algues sont balayées, il y en a davantage. Quand le temps est calme nous en trouverions moins. Certains jours nous en trouvons deux par cent. Nous pourrions peut-être en prendre cinq certains jours, et d'autres fois pas un seul.

Q. Vous pensez que vous en prenez davantage après une tempête?—R. Je le pense.

Q. C'est parce qu'ils sont inquiétés dans leurs frayères?—R. Oui.

Q. Nous avez-vous dit à quelle époque vous faisiez votre meilleure pêche?—R. Dans le mois de mai. Le mois de mai est la saison où nous pouvons le mieux pêcher si nous ne sommes pas inquiétés par les glaces.

Q. Les glaces vous nuisent-elles dans le mois de mai?—R. Oui, très souvent vers la fin de mai. De fait, je me rappelle avoir déjà été inquiété par les glaces en juin.

Q. Y a-t-il quelque déclaration que vous aimeriez à faire de votre propre gré?—R. J'aimerais à observer qu'il nous faudrait une couple de mois en automne et une plus courte saison au printemps.

Q. Est-ce le sentiment général que vous exprimez?—R. Je serais porté à croire que c'est le sentiment général qui règne parmi les gens que j'ai vus, parmi tous mes voisins et tous les pêcheurs, à l'exception d'un ou deux. J'ai parlé à 10 ou 12 hommes qui étaient tous de cet avis.

Le témoin est renvoyé.

HENRY DUFF, paqueur, Petit-de-Gras, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie de la mise en conserves du homard?—R. Cette année a été ma 26e à Petit-de-Gras.

Q. Avez-vous déjà exercé cette industrie ailleurs auparavant?—R. Très peu. Dans le Nouveau-Brunswick, à Miramichi, mais très peu à cet endroit-là. On exerçait surtout l'industrie du saumon à cet endroit.

Q. D'autres fabriques de conserves fonctionnaient-elles lors de votre arrivée ici?—R. Oui, une maison de commerce américaine—Lewis.

Q. Vous avez votre fabrique à Petit-de-Gras, où vous demeurez?—R. Oui.

Q. Possédez-vous plus d'une fabrique?—R. Non, seulement une.

Q. Je comprends que vous exercez votre industrie dans d'autres genres de pêche?—R. Oui; un commerce général de pêche.

Q. De combien de bateaux de pêche vous servez-vous?—R. Nous n'en possédons pas. C'est différent des autres endroits. Les pêcheurs fournissent leurs propres bateaux, pièges et tout le matériel de pêche.

Q. Comment les équipez-vous?—R. Ils recoivent leurs dépenses, mais ils s'équipent eux-mêmes.

Q. Quel est le nombre total des bateaux qui font la pêche pour vous une année dans l'autre; je suppose que le nombre varie?—R. Il y en aurait 10 ou 12, peut-être un peu plus.

Q. Combien avez-vous paqué de caisses cette saison?—R. 395.

Q. Avec 10 à 12 bateaux?—R. Oui.

Q. Dans quel état est la pêche au homard comparée à celle des années précédentes?—R. Elle est moins prospère, il n'y a pas autant de poissons. Il faut aller les pêcher plus loin.

Q. Devez-vous employer plus d'engins de pêche pour capturer la même quantité de homards?—R. Nous devons employer plus d'engins de pêche pour obtenir la quantité.

Q. Lorsque vous avez commencé à pêcher, quelle était la situation quant à la quantité, la distance des lieux de pêche et la prise de poissons?—R. On les prenait alors à proximité du rivage beaucoup plus que maintenant.

Q. Et il y avait une meilleure migration de poissons?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. Quels étaient alors les règlements en vigueur?—R. La saison se terminait au mois d'août, je crois.

Q. Il n'y avait pas de limite de taille?—R. Oui, 9 pouces.

Q. Où ces pêcheurs qui vous vendent leur capture pêchent-ils?—R. En dehors du port et près des îles—les îles Vertes.

Q. Quelle est en moyenne la profondeur d'eau dans laquelle ils pêchent?—R. Dix ou douze brasses.

Q. Suivent-ils la même coutume que les autres pêcheurs et dressent-ils leurs pièges dans l'eau profonde et les déplacent-ils à mesure que la saison avance?—R. Je le crois.

Q. A-t-on mis en vigueur les règlements quant à la limite de taille et aux homards œuvés?—R. Je crois que les pêcheurs et le paqueur éprouvent quelque crainte que les gardes-pêche surviennent. Ils doivent surveiller ces fonctionnaires, et cela les retient un peu.

Q. La quantité de matériel de pêche a-t-elle beaucoup augmentée?—R. Oui, je crois. Chaque homme se sert d'un plus grand nombre de pièges.

Q. D'après vos observations, quel est le principal mois où le homard fraie?—R. Juillet et août.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la proportion de homards œuvés par cent homards que prennent les pêcheurs?—R. Non, je ne pourrais pas.

Q. Quant à vos homards, combien en faut-il pour une boîte d'une livre?—R. Il faut bien près de 500 livres de nos homards verts pour faire 100 boîtes—100 livres de chair de homard sortie du test. C'est autant que je puis dire. C'est pour les boîtes de 100 livres bien remplies.

Q. La quantité a-t-elle beaucoup varié depuis que vous vous occupez de pêche?—R. Prenez la pêche au commencement, et 200 livres de homard vivant donneraient 100 livres de chair.

Q. Quelle est, selon vous, la meilleure mesure que puisse prendre le ministère pour sauver de la destruction le homard œuvé?—R. J'ai beaucoup confiance en ces parcs, si la fabrique les établit d'une manière convenable, même si ce n'était qu'un petit parc. Même dans le cas de petits parcs contenant deux ou trois cents homards, d'après les chiffres établis, cela ne signifie-t-il pas des millions d'œufs? Il y a des endroits convenables tout autour du rivage.

Q. Y a-t-il des endroits convenables dans votre voisinage?—R. Il y a un endroit. Il faudrait avoir un endroit qu'un homme d'expérience, connaissant ce dont on aurait besoin, jugerait convenable.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient généralement d'accepter les homards œuvés, pensez-vous que les pêcheurs les remettraient à l'eau?—R. C'est une question dont la réponse m'embarrasse beaucoup.

Q. Que pensez-vous de la proposition de faire prendre des permis aux pêcheurs?—R. Quant à accorder ces permis, étant donné que je suis paqueur, je n'aimerais pas à

en voir d'autres exercer cette industrie, mais de plus nous avons eu la preuve il y a quelque temps, depuis mon séjour ici, que la mise en conserves leur était plutôt nuisible.

Q. Nous avons nombre d'exemples?—R. Bien, si c'était le cas, il n'était pas sage de leur accorder un permis.

Q. Cela demande une certaine connaissance des affaires?—R. L'homme en question a admis que cela lui aurait plus rapporté s'il avait vendu ses homards à la fabrique.

Q. Mais dans les endroits où les pêcheurs sont mécontents ou désappointés, que penseriez-vous si on leur permettait de s'associer et d'entreprendre la mise en conserves pour eux-mêmes?—R. Je penserais que ce serait bien.

Q. Il leur faut faire quelque chose?—R. Je le penserais pourvu qu'ils soient plus au courant. Ils verraient alors que le paquage du homard ne paie pas tant. Et ensuite quant au prix. On dit que cette année le prix est peu élevé? Est-ce qu'il n'était pas égal à celui du homard en conserves sur le marché anglais et américain et partout ailleurs? N'en était-il pas ainsi des autres aliments en conserves?

Q. Selon vous le travail des pêcheurs est-il bien rémunéré?—R. Oui, je pense.

Q. Quant aux permis que nous voulons obliger les pêcheurs à prendre, comment cela fonctionnerait-il?—R. Je ne sais pas.

Q. L'idée de ceux qui ont proposé cette mesure est, qu'ayant un permis, le pêcheur se sentira plus ou moins un officier de pêche et obligé d'observer la loi et de porter plainte contre ceux qui ne l'observent pas.—R. Pensez-vous qu'il se sentira ainsi? S'il recevait une partie des appointements du garde-pêche, peut-être bien.

Q. Pensez-vous que le piège à compartiments cause plus de destruction que l'ancien piège?—R. Je ne sais pas. Je ne pense pas.

Q. Quant à l'espace qu'il faut laisser entre les lattes, pensez-vous qu'il y aurait possibilité de recommander qu'il soit rédigé un règlement qui régisse cette question; nous avons vu un très grand nombre de pièges n'ayant qu'un demi-pouce entre les lattes, et il semble que cela fait détruire inutilement les jeunes homards?—R. Je suppose que la difficulté viendrait alors de la surveillance des pièges. Là serait la difficulté.

Q. Pensez-vous qu'il serait injuste d'exiger un espace d'un pouce entre les lattes?—R. Je ne sais pas.

Q. On avait autrefois l'habitude de mettre plus d'espace entre les lattes que maintenant?—R. Mais on prenait alors plus de gros homards.

Q. Quant à la question des homards au-dessous de la taille légale, comment la mise en vigueur de la limite de taille pourrait-elle nuire aux fabricants de conserves dans ce voisinage; cela les obligerait-il de cesser cette industrie?—R. Oui, dans le cas des petits paqueurs.

Q. Pour peu de temps?—R. Oui.

Q. Mais en définitive, ne pensez-vous pas que cela améliorerait l'industrie?—R. Peut-être.

Q. Vous livrez-vous quelque peu à l'industrie du homard vivant?—R. Non.

Q. Où vous demeurez les communications n'existent pas?—R. Non, nous n'avons pas les facilités voulues.

Q. Dans les endroits où il y a des communications, serait-il sage de la part du ministère d'encourager ce commerce-là de préférence à la mise en conserves?—R. Bien, si les personnes dans les différentes divisions s'y livraient et y réussissaient mieux, je suppose que ce serait sage.

Q. Dans le comté de Charlotte et en haut de la baie de Fundy où les pêcheurs sont près du marché des homards vivants, le ministère a décidé d'augmenter la limite de taille et de développer ainsi l'industrie du homard vivant; il n'en est pas ainsi à cet endroit et la même mesure n'y aurait pas sa raison d'être?—R. Non. La fabrique au cap Auget expédie des homards vivants. Nous faisions de même il y a quelques années à Petit-de-Gras, mais pas au cours des quelques dernières années.

Q. C'est, je suppose, parce qu'il n'y a pas de communications?—R. Tout nous est défavorable à ce sujet.

Q. Pensez-vous que nous devrions recommander à bon droit la limite de taille de 8 pouces?—R. Je le crois.

Q. Conseilleriez-vous au ministère de la mettre rigoureusement en vigueur. Pensez-vous que cette mesure pourrait être exécutée?—R. Voilà. Je ne sais pas si elle le pourrait ou non.

Q. Il serait difficile de faire cela?—R. Certainement.

Q. Savez-vous quand on a tenté de mettre rigoureusement en vigueur la limite de taille de 9 pouces; c'était sous l'administration de sir Hibbert Tupper?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que la pêche du homard diminue toujours? Nous apprenons dans un grand nombre de localités que cette diminution a surtout eu lieu il y a quelques années, et il semble qu'il n'y ait pas eu de diminution remarquable dans les cinq ou huit dernières années?—R. Je pense que d'après le peu de pêche qui a été fait cette année, il y avait une plus grande abondance de homards cette année que dans les quatre ou cinq dernières années. J'ai entendu plusieurs pêcheurs dire la même chose sur ces rivages.

Q. Le peu de pêche que vous avez fait cette année est dû à une cause naturelle: le mauvais temps?—R. Oui, monsieur, et les pêcheurs n'avaient pas pris leurs précautions de sorte que nous n'avons pu prendre le poisson. Mais étant donné le nombre de pièges qui avaient été dressés, il y en a eu un peu plus que depuis quelques années.

Q. Est-il vrai que le prix peu élevé a empêché un bon nombre de pêcheurs d'aller à la pêche?—R. Certainement qu'il en a empêché plusieurs.

Q. On ne faisait pas la pêche en aussi grande abondance l'année dernière lorsque le prix était plus élevé?—R. Pas du tout.

Q. A quoi attribuez-vous l'insuccès dans la pêche ou plutôt la diminution dans la quantité de homards?—R. Bien, je suppose qu'il faut l'attribuer à la destruction du homard œuvé.

Q. Est-ce dû à l'excès de pêche?—R. Quelque chose comme cela.

Q. Pensez-vous que c'est plutôt dû à la destruction du homard œuvé qu'à l'excès de pêche généralement?—R. Oh, je le pense.

Q. On a suggéré qu'il faudrait établir une limite de taille de 9 pouces pour les homards dans les nappes d'eau au nord du cap Canso, et de dix ou dix pouces et demi dans celles situées au sud et à l'ouest de cet endroit; que penseriez-vous de l'établissement de ces limites de taille?—R. Je pense que ce serait excellent. Ce serait à peu près comme la limite de taille que nous avions ici, auparavant, qu'on établirait de nouveau.

Q. Et l'établissement d'une limite de taille paralyserait l'industrie de la mise en conserves au sud du cap Canso?—R. Certainement.

Q. Et développerait le commerce du homard vivant?—R. Cela irait assez bien. Le plus gros commerce est celui du homard vivant.

Q. D'un autre côté, on a recommandé de réduire la limite de taille à 7 pouces et que la saison soit raccourcie en proportion, et de mettre dans chaque cas naturellement les règlements pour le homard œuvé rigoureusement en vigueur; que penseriez-vous de cela?—R. Bien, la saison est maintenant très courte ici. Elle est supposée être de trois mois, mais nous n'avons pas cette durée; nous n'avons en réalité que deux mois.

Q. Le mois d'avril ne vous est pas favorable?—R. Pas du tout, il ne compte absolument pas. Un grand nombre de personnes pensent comme moi que si l'on accordait les mois de mai et juin puis septembre et octobre, cela serait plus avantageux. La raison? Parce qu'alors les homards femelles ont entièrement déposé leurs œufs et c'est justement pour nous le temps de les prendre, pour les mettre en conserves ou les expédier vivants. Ce que nous considérons comme la saison du frai est alors terminé.

Q. Et si vous ne pêchez qu'en mai et juin la saison du frai ne sera pas commencée?—R. Ils sont alors assez protégés. Je trouve que si l'on ne pêche qu'en mai et juin les homards ont toute la protection nécessaire.

Q. Est-il vrai que par crainte de perdre leurs pêcheurs qui, au cas de son refus de les prendre, iraient chez d'autres fabricants de conserves moins scrupuleux, le fabricant de conserves est obligé d'accepter des homards au-dessous de la limite de taille et œuvés?—R. Je ne pense pas que les pêcheurs soient aussi méchants, et s'il y en a, leur nombre est restreint.

Q. Est-il vrai qu'il faudrait 30 pour 100 plus de homards en automne pour remplir une boîte d'une livre qu'en mai et juin?—R. D'après mon expérience je ne pense pas. Certaines années je pense qu'ils seront d'aussi bonne qualité.

Q. Vous nous avez dit, je pense, que si l'on faisait rigoureusement observer les règlements actuels, cela n'aurait pas grand résultat ici?—R. Non.

Q. Est-ce que les pénalités actuelles ne suffisent pas à empêcher les paqueurs d'enfreindre la loi, si elles étaient mises en vigueur?—R. Oui.

Q. Au cas où les fabricants de conserves persisteraient à violer les règlements actuels, devrait-on enlever au fabricant son permis?—R. Je ne sais pas.

Q. Le nombre des fabriques est-il assez élevé pour la protection de l'industrie du homard, et devrait-on ne plus accorder d'autres permis?—R. Je ne pense pas ici. Il n'y a qu'une fabrique qui fonctionne cette année à Petit-de-Gras.

Q. Pensez-vous qu'il faudrait limiter la quantité de matériel de pêche employé par chaque fabrique?—R. Non.

Q. Il paraît étrange de limiter le nombre des fabriques et de ne restreindre en aucune manière la quantité de matériel dans les endroits où le matériel cause des dommages?—R. Oui, mais ici la pêche n'est pas trop encombrée.

Q. Que pensez-vous des différentes propositions qui ont été émises, par exemple, l'interdiction complète de la pêche pour un certain nombre d'années?—R. Je n'approuve pas cela du tout.

Q. N'approuveriez-vous le projet de la clore par sections?—R. Non.

Q. On a de plus suggéré qu'il faudrait abolir la limite de taille, raccourcir la saison et protéger soigneusement le homard œuvé, que pensez-vous de cela?—R. Une des raisons pour lesquelles je n'en crois rien, c'est que je trouve que les homards ont actuellement assez de protection. Nous ne pêchons en réalité que deux mois, mai et juin.

Q. Oui?—R. Bien, nous trouvons que le homard fraie en juillet et qu'il nage ensuite dépouillé de ses œufs. Si nous pouvions paquer en septembre et octobre, nous emploierions des homards d'aussi bonne qualité qu'en mai et juin, et pourquoi n'obtiendrions-nous pas ces deux mois?

Q. Vous ne pensez pas qu'avec ces deux saisons, et faisant virtuellement la pêche pendant quatre mois, cela serait détruire inutilement le homard?—R. Non, dans les circonstances, je ne le pense pas.

Q. Que pensez-vous des homarderies, est-il à votre connaissance qu'elles aient été de quelque utilité?—R. A vrai dire, je ne sais pas; mais ces parcs....

Q. Vous donnent plus de confiance?—R. Me donnent plus de confiance, même s'ils ne sont pas considérables.

Q. Dans les endroits où nous ne pourrions établir des parcs, établiriez-vous des homarderies?—R. Naturellement, il y a du bon là-dedans.

Q. La homarderie de Canso envoie recueillir ici le frai ou du moins elle a ainsi agi cette année; en a-t-elle recueilli de vous cette année?—R. Une ou deux fois, mais en petite quantité.

Q. Où a-t-elle eu l'habitude de distribuer le jeune poisson?—R. Je ne pourrais vous dire. On dit qu'il en a été placé une grande quantité de ce côté cette année.

Q. Est-ce la première fois qu'on l'a fait?—R. Je ne sais pas, je ne pourrais dire.

Q. Maintenant quant à l'inspection, pensez-vous qu'il serait convenable d'espérer que les fabriques fussent dirigées suivant un certain type reconnu?—R. Quant à la qualité du paquage?

Q. Je veux dire en comparaison de l'installation de la fabrique, ayant des tables convenables et toute chose de cette nature?—R. J'ignore si cela serait nécessaire. Je penserais que les paqueurs devraient faire cela eux-mêmes, y porter attention. Il pourrait y avoir là quelque chose de pratique, mais, de fait, ils ont un motif de faire un paquage propre et bien fait, parce qu'il acquiert un bon nom et qu'il se vendra mieux qu'un paquage médiocre.

Q. Y a-t-il une grande quantité de homards de qualité inférieure; mis en conserves et jetés sur le marché et qui en gênent la vente?—R. On a supposé que l'année dernière cela a été l'embarras général tant aux Etats-Unis qu'en Angleterre.

Q. On supposait qu'il y en avait une grande quantité?—R. On supposait qu'il y en avait une grande quantité. J'ai entendu parler dans ce sens des hommes réputés s'y entendre parfaitement.

Q. Nous voyons des fabriques où les choses paraissent très négligées, les tables à l'intérieur sont en bois brut et donnent une odeur aigre et mauvaise. Je ne pense pas qu'il y ait là les éléments nécessaires pour faire un paquage sain?—R. Je ne suis pas de ceux-là. Les nôtres sont assez propres, mais cela dépend de l'homme lui-même. Il ne peut vendre son paquage aussi bien s'il ne le dispose pas bien.

Q. Faisant absolument abstraction de la fabrique, pensez-vous qu'il serait sage de faire inspecter le paquage, ainsi qu'il en est des aliments?—R. Il peut y avoir là quelque chose de pratique. Cela ne peut faire de tort à l'homme qui fait un bon paquage et peut faire connaître son nom avantageusement sur le marché.

Q. Les autres produits alimentaires sont inspectés et portent une marque indiquant leur qualité?—R. Cela pourrait être également avantageux dans ce cas.

Q. Refuseriez-vous une licence de paquage à un étranger?—R. Je n'ai jamais pensé beaucoup à cette question.

Q. Entre deux personnes demandant une licence, je suppose que vous diriez sans aucun doute que l'étranger ne devrait pas avoir la préférence?—R. Oh, oui, j'irais probablement aussi loin que cela.

Q. Que pensez-vous du projet d'encourager les pêcheurs à former des sociétés coopératives de conserves?—R. Eh bien, je n'y vois aucun mal. Il va sans dire que s'il y avait un groupe de pêcheurs et que la fabrique dépendrait d'eux pour avoir du poisson, l'établissement serait probablement obligé de fermer et de cesser ses opérations entièrement ou de faire moins de paquage.

Q. Avez-vous connaissance de plaintes faites par les pêcheurs relativement au prix payé par les fabricants de conserves, comme n'étant pas tout à fait satisfaisant?—R. Oh, oui, cette année le prix n'était pas considéré satisfaisant, mais pendant les trois ou quatre dernières années c'était le fabricant de conserves qui considérait qu'il payait trop cher.

Q. On a allégué que, dans quelques cas, les pêcheurs ont souffert des dommages, parce que les fabricants de conserves ne tenaient pas leurs fabriques en opération, bien qu'ils fussent capables de se procurer un approvisionnement suffisant de homards; savez-vous si pareille chose est arrivée?—R. Non, monsieur, je ne connais rien de tel.

Q. Quel est le marché que les pêcheurs de votre district trouveraient pour leurs homards, si les fabriques cessaient d'opérer?—R. Je n'en connais pas.

Q. Le projet de règlements sous considération au ministère est la pêche des gros homards et la remise à l'eau des petits; y a-t-il quelque espèce de piège plus adapté que les autres pour cette fin?—R. Je ne connais pas de tel piège.

Q. Pensez-vous qu'en insistant pour avoir un espace modéré entre les lattes, on pourrait atteindre ce but?—R. Cela pourrait certainement être de quelque avantage.

Q. La création d'un bureau d'aviseurs se rapportant à l'administration des pêcheries de homards et autres poissons, dans les Provinces Maritimes, a été suggérée, approuveriez-vous cette idée?—R. Oui, je pense que ce serait une bonne idée.

Q. Comment devrait être constitué un tel bureau, d'après votre opinion?—R. Ce serait pour les provinces, n'est-ce pas?

Q. Pour toutes les Provinces Maritimes?—R. Il devrait y avoir, comme représentant dans ce bureau, un homme intéressé et en rapport avec l'industrie du homard. Les divers intérêts qui s'y rapportent devraient être représentés.

Q. Je suppose que les pêcheurs, si c'est possible, devraient être représentés de quelque manière?—R. Cela ne ferait aucun mal et peut-être que cela ferait beaucoup de bien.

Q. Ce serait suivre l'exemple de l'Ecosse, n'est-ce pas?—R. Oui, de cette manière, ils se sentiraient intéressés.

Q. Se fait-il ici de la pêche et du paquage hors de saison?—R. Non, je ne pense pas qu'il s'en fasse du tout. On ne tente pas ici d'en faire du tout.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche, abandonnés dans l'eau?—R. Non, il n'y en a pas. En général, les gens retirent de l'eau leurs engins de pêche.

Q. Pensez-vous qu'en apposant des étiquettes sur les boîtes de homards, on obtiendrait un but désirable?—R. Voulez-vous dire que ce serait tout aussi bien de n'en rien faire?

Q. Pensez-vous que cela empêche la fraude de toute manière?—R. Je ne sais pas si cela l'empêche. Cependant, cela se peut.

Q. S'il n'y a pas de pêche illégale, on ne peut pas faire un mauvais usage du système ici.—R. Non.

Q. C'est l'idée d'empêcher la pêche et le paquage illégaux qui a fait introduire le système d'estamper?—R. Oui, je pense qu'il est très correctement observé ici.

Q. Je ne pense pas savoir autre chose à vous demander, à moins que vous n'ayez vous-même quelque suggestion à faire?—R. Non, je n'en ai pas à faire.

Le témoin est renvoyé.

STANAGE BINET, marchand, Arichat, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Quelle est la branche particulière de l'industrie du homard que vous représentez?—R. Eh bien, j'ai été pendant 22 ans dans l'industrie générale de la pêche.

Q. C'est-à-dire dans l'industrie générale de la pêche?—R. Dans l'industrie générale de la pêche et dans le commerce de poisson frais et j'ai été surintendant dans une fabrique de homards pendant deux ans, tout autour de la côte, depuis Saint-Esprit jusquà l'île Madame.

Q. Comme acheteur de homards en conserves?—R. Comme surintendant. J'avais soin du système, tout à l'entour, en achetant pour le marché.

Q. C'est-à-dire pour le commerce de homards vivants?—R. En conserves et vivants, pour les deux.

Q. Pendant combien d'années dites-vous avoir été occupé à ce commerce?—R. J'ai été occupé à ce commerce pendant deux ans. Mes affaires ici ne m'ont pas permis de le continuer plus longtemps.

Q. Sur quel sujet particulier pouvons-nous avoir des renseignements de votre part?—R. Eh bien, je puis vous renseigner sur l'expédition du poisson frais, et de plus, j'aimerais à parler des saisons.

Q. Laquelle des deux branches de l'industrie du homard pensez-vous être la plus profitable aux pêcheurs?—R. C'est certainement le commerce des homards vivants.

Q. Y a-t-il ici les facilités voulues pour faire ce commerce?—R. Pas précisément, mais on peut facilement les donner.

Q. Comment peut-on les fournir?—R. En faisant arrêter ici les bateaux de la ligne Plant et en fournissant un quai du gouvernement. Le steamer de la ligne Plant doit passer ici pour aller à Hawkesbury et la compagnie consent à arrêter. J'ai en mains des lettres de M. Perry sur ce sujet.

Q. La ligne Plant arrêtera ici si on lui offre des avantages suffisants?—R. Oui.

Q. De quelle manière?—R. Elle ne demande aucun avantage. Tout ce qu'elle veut se réduit à une question d'affaires et d'accommodation.

Q. Sous forme d'un quai?—R. Sous forme d'un quai.

Q. Auquel elle peut arrêter?—R. Oui.

Q. Si le quai lui était accordé, elle viendrait ici?—R. Oui, j'ai là-dessus la parole de M. Perry.

Q. Et cela donnerait un excellent moyen de mettre les homards vivants de cette localité sur le marché?—R. Cela placerait les pêcheurs dans la position suivante, savoir: Vendre au fabricant de conserves, ou expédier, selon qu'il leur plairait. Nous voulons que tous en retirent bénéfice, et non pas seulement une partie.

Q. Il n'y a pas de doute que cette branche des pêcheries serait la plus profitable spécialement si on lui accorde de telles facilités?—R. Oui.

Q. Vous désirez dire quelque chose relativement à la saison, quelle est votre idée à ce sujet?—R. Eh bien, nous donnons aux hommes sur la côte ouest sept mois et à nos hommes ici trois mois seulement. Pourquoi ne pas traiter tout le monde de la même manière?

Q. Vous savez que les conditions naturelles sont différentes?—R. Je sais assez en quoi les conditions naturelles diffèrent en ce qu'il y a plus d'argent sur le marché de l'ouest pour les pêcheurs. Ceux-ci ont cinq mois complets et la meilleure partie de notre temps.

Q. Ils sont plus favorisés de la nature?—R. Naturellement et ils en font une récolte de piastres!

Q. Ce n'est que raisonnable et naturel?—R. Il n'est pas raisonnable et naturel d'avoir ainsi sept mois. Je les ferais commencer le 1er janvier.

Q. Et à quelle date les arrêter?—R. Ils auraient janvier, février, mars et avril. Ils auraient du temps. Cela leur donnerait un mois de mauvais temps.

Q. Et ici, quelle devrait être la saison, d'après vous?—R. Ici les pêcheurs pensent qu'il vaudrait mieux commencer le 1er mai mai que le 1er avril.

Q. Vous retrancheriez avril et arrêteriez la pêche à quelle date?—R. Le dernier juillet. Voilà, je pense, ce que veulent les pêcheurs.

Q. Vous donneriez ici trois mois aux pêcheurs?—R. Donnez trois mois et un mois l'automne, si vous accordez un mois l'automne aux autres parties de la côte. Je ne crois pas que le gouvernement doive établir des saisons d'automne, à moins que l'application en soit générale et si celle-ci devenait générale, nous aurions droit à notre saison d'automne comme les autres pêcheurs.

Q. Pensez-vous en vue de la condition et de la diminution evidente de la pêche—R. La pêche n'a pas diminué du tout.

Q. Elle n'a pas diminué?—R. Non.

Q. Est-ce que l'on pêche autant de homards aujourd'hui qu'autrefois?—R. Certainement. Vous placez certains hommes à l'ouvrage et ils prendront le poisson plus tôt que d'autres. Vous descendez à Kempt-Point, à 12 milles environ de la Pointe-Michaud, où il y a des pêcheurs sur un grand territoire, aussi grand que Petit de-Gras, un territoire de sept ou huit milles Eh bien, la famille Smith seule m'a vendu pour $1,800 de poissons, provenant de cet endroit.

Q. Est-ce une famille de Lunenburg?—R. Elle est de l'ouest d'Halifax, mais elle s'est rendue ici, pour faire la pêche. Sur le même terrain, un nombre de bateaux beaucoup plus considérable pourraient faire la pêche. Mais ces hommes prennent le homard plus vite. Voilà toute la différence. Ils ont pesé, par chaque bateau, de 1,200 à 1,500 livres de homards dans l'espace de dix jours.

Q. De quelle manière font-ils la pêche?—R. Avec les lignes ordinaires.

Q. Ils ne pêchent pas à la ligne de fond ordinaire?—R. Pas avec les pièges ordinaires et par toute la longueur de la ligne.

Q. Depuis combien de temps font-ils la pêche ici?—R. Ces hommes pêchent, ici, à chaque saison. Ils s'y sont rendus de bonne heure et ont pêché d'après un bon

système. Les autres ne commencèrent qu'après leur installation terminée. Plus loin en descendant, lieu d'où vient Baker, il en est comme de notre rivage, il y a trop de pièges sur le même terrain.

Q. Pensez-vous qu'on devrait limiter le nombre des engins de pêche?—R. Non.

Q. Comment allez-vous restreindre le nombre de pièges sur le terrain?—R. Donnez à chacun qui veut travailler, la même chance. Si un homme veut tendre 150 pièges et qu'un autre ne le veuille pas, je ne vois pas comment vous pouvez imposer des restrictions à celui-là.

Q. Limiter le nombre des fabriques est, aujourd'hui, la politique du ministère?—R. C'est une politique radicalement mauvaise et elle l'a toujours été.

Q. Que devrait-on faire?—R. Laisser entrer dans cette industrie tout homme disposé à y mettre son capital. Mon industrie est accessible à tout homme. On n'impose aucune restriction à celui qui fait mon commerce.

Q. Insisteriez-vous pour avoir une fabrique modèle?—R. Oui, les produits devraient être inspectés comme tous les autres.

Q. Que devrait-on faire, à la fabrique?—R. Elle devrait être tenue sur un bon pied et propre. Il devrait y avoir une inspection hygiénique comme ailleurs. Tout le mauvais poisson qui est mis en conserves est à la perte du paqueur. La prochaine saison, il n'aura qu'un petit prix pour son paquage, s'il le fait mal.

Q. Pensez-vous que, si l'on donnait un permis à tout homme qui en demanderait, le paquage serait mieux fait?—R. Il aurait sa chance à prendre dans l'industrie, comme tout autre. Pourquoi serait-il protégé?

Q. Est-ce qu'il ne devrait pas être protégé?—R. Il ne devrait pas l'être contre les pêcheurs. Vous devriez donner aux pêcheurs le privilège du marché, s'ils peuvent l'avoir. Il existe un grande nombre d'industries dans lesquelles entrent des individus et où ils n'ont qu'à prendre leur chance. C'est là le thême des pêcheurs. Que les pêcheurs aient pour eux tout ce qu'ils peuvent avoir. Plus ils auront d'acheteurs et plus il y aura de compétition, le mieux pour les pêcheurs et pour le pays en général.

Q. Ne pensez-vous pas que le homard a besoin de protection également?—R. Il a une ample protection par la présente clôture de la saison. Les pêcheurs ne font la pêche que 78 jours sur 365 jours.

Q. Malgré cela, la pêche diminue?—R. Je ne connais rien de cela. L'année dernière nous avons eu trop de homards en conserves dans le pays. Le marché était inondé de produits en conserves qui ne pouvaient pas se vendre, de sorte qu'on a dû prendre plus de poisson que le pays pouvait consommer.

Q. Ne pensez-vous pas que le mauvais état général des affaires en fut la cause?—R. Pas précisément, cela n'a pas pu produire ce surplus.

Q. Y a-t-il quelque autre sujet que vous désireriez traiter?—R. L'établissement de communications est une question qui sert l'intérêt du pêcheur, parce que cela le place sur un pied indépendant, lui permettant d'expédier ses homards ou de les vendre au fabricant de conserves, à son gré. C'est l'état des choses à l'ouest d'Halifax et là, les gens sont prospères. Je ne vois pas pourquoi notre condition, ici, n'est pas aussi bonne.

Q. Pensez-vous qu'il viendrait deux bateaux ou un seul, le printemps?—R. Un le printemps et deux l'été. Les marchandises expédiées à Hawkesbury resteront sur le quai, toute la journée. De là elles doivent être expédiées à Halifax, puis à Boston. Les homards laissés sur le quai, à Hawkesbury, pendant 20 ou 24 heures, seront endommagés. Si le poisson vient à ce port, il sera mis à bord du bateau ici et il n'aurait été paqué que depuis une heure.

Q. Quel est l'avantage du commerce de homards vivants sur le commerce de homards gelés; ne pensez-vous pas que les homards arriveraient sur le marché en meilleure condition, s'ils étaient cuits sur place, plutôt que gelés et envoyés à un entrepôt frigorifique?—R. Je suppose que cela devrait être entièrement laissé à la discrétion de l'homme qui exerce l'industrie.

Q. Mon opinion personnelle est que le homard gardé aussi longtemps et exposé au soleil, sans aucun doute, n'est pas en parfaite condition, lorsqu'on le met dans la marmite?—R. Oh, non, certainement. Tout poisson vivant perd trente-trois et un tiers par cent, dans les vingt-quatre heures. il en est de même du maquereau. J'ai expédié, en 1887, le premier maquereau qui ait été jamais expédié à Boston, lorsqu'on n'avait pas de char frigorifique sur l'Intercolonial. On m'envoya de Truro des chars à animaux pour mon poisson. On ne savait pas alors ce qu'était un char frigorifique.

Q. Si on encourageait la pratique de cuire le homard sur place, du moment qu'il est retiré de l'eau, il parviendrait au consommateur en bien meilleure condition?—R. Le taux du transport pour une caisse de homards est de $2 par voie indirecte. Par voie directe d'ici, il ne serait que de $1.

Q. Mais en supposant qu'ils seraient cuits avant d'être expédiés en entrepôt frigorifique?—R. Eh bien, il faudrait que l'entrepôt frigorifique fût à cette extrémité. C'est une entreprise dispendieuse. Cependant il y a nombre de personnes qui aiment à manger du homard vivant, dans les restaurants.

Q. Je ne pense pas qu'ils seraient aussi bons que si on les faisait cuire immédiatement après leur sortie de l'eau?—R. On me dit que le homard vivant arrive à Boston en assez bonne condition.

Q. Dans un bon nombre de localités, la pêche d'automne ne pourrait être pratiquée, par exemple, sur la côte nord de l'Ile-du-Prince-Edouard et la rive ouest du Cap-Breton, parce qu'on est exposé au temps orageux de l'ouest?—R. Eh bien, vous le voyez, nos hommes furent arrêtés dans leur travail, deux fois ce printemps, ce qui a fait une pêche à demi-manquée. Un homme doit être vif et actif. Dans les environs de cette côte, les engins de pêche coûtent plus cher au pêcheur, parce qu'il a besoin de plus d'espace. Maintenant, pour ce qui regarde les communications, la ligne Plant a offert de réduire le taux du passage d'une piastre et d'autant sur le fret, si on fournit les facilités nécessaires. Nous voulons avoir les mêmes communications et le même pouvoir pour nos pêcheurs que ceux des pêcheurs à l'ouest ou en approchant, tout au moins.

Q. Le pourcentage de homards œuvés est faible ici?—R. Mon bateau, à l'est de la pointe Michaud donnait 28 livres de homards œuvés par 5,000 livres, mais nous en étions payés au parc Fourchu. Mon batelier mettait à part tout homard œuvé qui lui arrivait et obligeait Baker de le prendre. Cet homme m'a donné 120,000 livres de homards, pendant cette saison et je pense qu'il avait au delà de 24,000 livres de homards œuvés. Je suis d'opinion que la saison du frai est de deux mois, depuis la fin de mai jusqu'au mois d'août.

Le témoin est renvoyé.

CHARLES MAJOR, paqueur, cap Delaronde, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage du homard?—R. Depuis vingt et un ans.

Q. Toujours à la même place?—R. Toujours à la même place. Il y a 21 ans que je suis ici.

Q. Avant cela, où étiez-vous établi?—R. J'avais trois ou quatre fabriques et j'étais là en même temps.

Q. Combien de fabriques opérez-vous maintenant?—R. Une.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées, cette année?—R. 288.

Q.e Quelle comparaison faites-vous avec ce que vous avez fait les autres années?—R. Je trouve que c'est un peu mieux. L'année dernière a été un peu meilleure grâce au beau temps.

Q. Les pêcheurs ont pu pêcher sans interruption?—R. Oui.

Q. Cette année a-t-elle été orageuse?—R. Très orageuse, tout comme il y a cinq ou six ans, mais je trouve que le temps a été meilleur, ces deux dernières années.

Q. Combien de bateaux font la pêche pour vous?—R. Environ 18. Les pêcheurs se servent de leurs propres engins de pêche.

Q. Quelquefois il y en a plus et quelquefois moins?—R. Oui.

Q. Où font-ils la pêche?—R. En pleine mer, dans un endroit rude et venteux.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Le 6 mai en 1906; le 8 mai en 1907; le 28 avril en 1908; le 26 avril en 1909.

Q. Ce sont les dates d'ouverture?—R. Oui.

Q. Ont-ils trouvé du poisson, tout de suite?—R. Oui.

Q. Avez-vous commencé à paquer aux mêmes dates?—R. Ce sont là les dates de l'ouverture de la pêche.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchent-ils généralement?—R. De 7 à 15 brasses.

Q. Et je suppose qu'ils font comme partout ailleurs, qu'ils changent de place à mesure que la saison avance?—R. Oui.

Q. Quand faites-vous la meilleure pêche?—R. En mai et juin.

Q. Les règlements ont-ils été rigoureusement observés, ou les pêcheurs comptent-ils que vous accepterez tout ce qu'ils apportent?—R. Nous n'acceptons pas tout, mais ils ont une manière de laver les homards œuvés au dehors. Il se peut qu'on en voie un de temps à autre.

Q. Et comment observe-t-on la limite de taille de 8 pouces?—R. Très bien, mais comme la saison est si courte, on peut s'accommoder de petits homards.

Q. Vous voulez dire des homards un peu plus petits?—R. Oui, ces homards mis en conserves sont très bons.

Q. Combien en paquez-vous par boîte?—R. Eh bien, je pense, environ 500 par 100 livres.

Q. 500 livres de homards vivants rapportent 100 livres de chair?—R. Oui.

Q. Comment était-ce quand vous avez commencé à pêcher?—R. Lorsque nous avons commencé à faire la pêche, nous les payions à la pièce, et ainsi je ne pourrais pas vous donner une réponse exacte.

Q. Quand avez-vous commencé à payer au poids?—R. Depuis environ dix ans.

Q. Qu'est-ce qui vous a induit à faire ce changement?—R. Eh bien, il y avait plusieurs raisons, pour cela. Quelquefois on ne voulait pas nous donner le cent entier. Quelques contremaîtres voulaient accepter 90 sur 100 et ainsi de suite et cela décida le système par le poids. Dans les baies, il y a une grande quantité de petits homards.

Q. Trouvez-vous que vous prenez une plus grande quantité de petits homards dans les baies qu'en eau profonde?—R. Oui.

Q. Et sont-ils pris généralement vers la clôture de la saison?—R. Il n'y a guère de différence où je suis, parce que c'est une mer ouverte, une place rude et orageuse.

Q. Dans votre localité y a-t-il des baies et des lagunes dans lesquelles s'introduisent les homards?—R. Il y a une baie appelée Descousse où vont les homards. Ils y vont sur tout son parcours de 30 milles au delà de Hawkesbury.

Q. Les pêcheurs y pêchent-ils avec des pièges?—R. Un très petit nombre.

Q. Comment se fait-il qu'ils n'y vont pas, est-ce que cela ne paierait pas les pêcheurs d'y faire la pêche?—R. Je ne le pense pas, il y a tant de pièges, le printemps. Dans la saison ils y vont.

Q. Vous pensez que les homards vont là pour frayer?—R. Eh bien, j'oserais le dire. Sans doute on ne saurait le dire exactement.

Q. Cependant vous êtes bien compétent pour vous faire une opinion?—R. C'est mon opinion qu'ils fraient dans l'eau calme.

Q. Quelle est votre expérience générale; la pêche du homard diminue-t-elle—R. Pas autant qu'on le croit. Il y a maintenant douze pêcheurs où il n'y en avait que six ordinairement, mais ils ne prennent pas autant de poisson, la pêche est plus répartie.

Q. Il y a un bien plus grand nombre d'engins de pêche à l'eau, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Combien plus?—R. Quatre fois.

Q. Quatre fois plus d'engins de pêche à l'eau, que lorsque vous avez commencé?—R. Oui, et même cinq fois. C'est la raison pour laquelle il paraît y avoir moins de homards. Il y en a moins pour chaque homme, mais en même temps le prix en est plus élevé.

Q. Quel prix a-t-on payé cette année?—R. $2.25 et $4 l'année dernière.

Q. Par cent livres?—R. Nous avons fait mieux l'année dernière que cette année, mais le marché était bon alors.

Q. Pour ce qui concerne l'octroi de permis aux fabriques, pensez-vous que le ministère agit sagement en en restreignant le nombre?—R. J'aimerais mieux laisser cela entre les mains du gouvernement.

Q. D'un autre côté si les pêcheurs, pensant qu'ils ne font pas assez d'argent avec la pêche au homard, veulent avoir le droit de mettre en conserves, pour leur propre compte, dans l'espoir de faire plus d'argent?—R. Peut-être qu'ils se tromperaient.

Q. Pensez-vous que c'est une bonne politique, de la part du ministère, d'autoriser des permis coopératifs?—R. Je suppose que ce serait une assez bonne politique. Qu'on en fasse l'essai, dans tous les cas. Après une couple d'années on pourrait voir.

Q. Quelle est votre opinion sur la meilleure méthode de protéger le homard œuvé, comment vous y prendriez-vous, si vous aviez à faire les règlements vous-même?—R. Je pense que ce serait mieux d'avoir des parcs, je pense que de cette manière on sauverait 50 pour 100 de homards de plus. Qu'on place le homard au parc! Nous avions coutume d'en faire la pêche au cap Delaronde, dans le parc, nous les prenions de cette manière. Je pense que ce serait une bien bonne place à choisir.

Q. Quelle est la profondeur de la place à laquelle vous référez?—R. Un mille de long et un quart de mille de large, avec 7 à 8 brasses d'eau.

Q. Est-elle étroite à son embouchure?—R. Très étroite. On pourrait en réduire l'embouchure à moins de 100 pieds.

Q. Cela paraît être une bonne place; la marée y va-t-elle?—R. Oh, oui, nous avons deux parcs là. Le parc où se trouve la fabrique serait convenable, je pense.

Q. De ces homards qui vous sont apportés combien y en a-t-il par cent au-dessous de 8 pouces de long?—R. Il n'y en a pas un très grand nombre.

Q. Comment la stricte mise en force de la limite de taille de 8 pouces vous affecterait-elle; un grand nombre de fabricants de conserves m'ont dit que cela leur ferait abandonner les affaires?—R. Cela ne me ferait pas beaucoup de dommage personnellement, mais en même temps il faut songer aux autres. Je pense qu'à raison du court espace de temps que nous avons à pêcher, de 7 ou 7½ pouces devrait être la limite. Sans doute nous n'en voyons pas beaucoup de cette taille.

Q. Vous avez entendu les autres témoins parler de la proportion de homards œuvés qu'ils ont pris, quel est le pourcentage, pensez-vous, pour ce qui vous concerne?—R. Là où nous sommes, nous n'en voyons pas beaucoup, en quelque endroit que ce soit. Je ne sais pas comment il se fait que nous n'en voyons pas beaucoup, si ce n'est qu'ils nous arrivent, se dirigeant vers cette baie. Mais il est bien rare que j'en voie un.

Q. En ce qui concerne la saison pour la pêche du homard. Vous avez entendu ce qui a été dit par les autres messieurs pour raccourcir la saison à l'ouest de votre champ d'opération quelle est votre opinion sur le sujet, pensez-vous qu'il est injuste de ne pas le raccourcir?—R. Je pense que, s'il était possible de les satisfaire, dans l'état actuel des choses, ce serait plus une protection pour l'avenir que la permission de faire la pêche l'automne. Telle serait mon opinion. Ensuite je pense que les pêcheurs perdraient tous leurs engins de pêche. Je sais que, là où nous sommes, nous ne pourrions pas la faire du tout.

Q. Pensez-vous qu'à l'ouest de cet endroit, à travers le détroit de Canso et en descendant du côté sud, la saison des pêcheurs est trop longue?—R. Eh bien, je l'ignore.

Q. Vous n'êtes pas intéressé dans l'industrie des homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Vous êtes intéressé seulement dans la mise en conserves?—R. Sans doute, en haut de la baie, depuis Arichat-ouest jusqu'à Canso, la pêche d'automne ferait l'affaire.

Q. Est-il vrai que les fabricants de conserves sont obligés d'accepter des homards au-dessous de la taille et des homards œuvés de peur de perdre leurs pêcheurs qui s'adresseraient à d'autres fabricants de conserves qui n'hésiteraient pas à les acheter?—R. Ils ne m'ont jamais inquiété de cette manière. Comme de raison, je crois que s'il y avait beaucoup de compétition, ils tenteraient de le faire.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'obliger les pêcheurs de prendre licence et de s'enregistrer; pensez-vous que cela ferait quelque différence?—R. Savez-vous, je crois que ce serait une bonne chose.

Q. De quelle manière?—R. Ils auraient soin alors des homards œuvés. Puis s'ils étaient surpris à violer la loi, ils perdraient le droit de pêche.

Q. Pensez-vous que cela les rendrait plus soigneux?—R. Je le pense.

Q. Que pensez-vous au sujet de l'inspection du produit des fabriques?—R. Je pense que c'est une très bonne idée. Ceux qui paquent une mauvaise marchandise en souffriraient.

Q. Ils en souffrent maintenant, mais en même temps ils font souffrir les autres?—R. C'est cela.

Q. Y a-t-il une succursale de l'Union des pêcheurs où vous demeurez?—R. Non, monsieur.

Q. Savez-vous s'il y a des pêcheurs qui se sont plaints de ne pas obtenir un prix satisfaisant du fabricant de conserves?—R. J'ai payé $4, ainsi que je vous l'ai dit, l'année dernière et ils n'étaient pas satisfaits. Le marché a été mauvais pour les conserves de poisson et c'est pourquoi le prix a baissé, mais lorsque nous avons payé $4.50, ils n'étaient pas satisfaits, ils pensaient que nous aurions dû payer $5.

Q. Je suppose que nous nous ressemblons tous, sous ce rapport?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs ne sont pas pires que nous autres?—R. Non, je ne dis pas le contraire.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs aient subi des pertes par le refus du fabricant de conserves d'accepter leur poisson?—R. Non, à moins que ce serait de la manière suivante, voici: S'ils voulaient garder leurs homards dans des cuvettes ou autre chose pareille et s'ils étaient trop paresseux pour les protéger, et essayaient de nous imposer de mauvais homards.

Q. Des pêcheurs se sont plaints que le fabricant de conserves, dans le but de les opprimer, a refusé de prendre leurs homards et qu'ils ont perdu leur pêche?—R. Je n'ai jamais entendu parler de cela.

Q. Quelle est, à votre point de vue, la branche de l'industrie la plus profitable, l'expédition des homards vivants ou leur mise en conserves?—R. Eh bien, quelquefois le commerce de homard vivant est très profitable. Puis quand il y a surabondance, le prix tombe entièrement et les fabricants n'ont plus qu'à mettre le homard en conserves. C'est ainsi que les choses se passent. S'il n'y avait pas de fabriques, il n'y aurait que le commerce des homards vivants.

Q. Est-ce qu'il se fait de la pêche après la clôture de la saison où vous demeurez?—R. Il ne s'en fait pas, à ma connaissance.

Q. Il n'y a pas de paquage illégal?—R. Il ne s'en fait pas depuis que ces fabriques sont sous licence.

Q. Avant cela, est-ce qu'il s'en faisait?—R. Il pouvait s'en faire un peu à la pointe Michaud, mais ce n'était que peu de chose.

Q. Y a-t-il quelque autre sujet sur lequel vous aimeriez à offrir votre opinion?—R. Pour ma part, je pense que la saison telle que réglée pour la rive est où je demeure, est à peu près ce qu'il faut.

Q. Comme elle l'est maintenant?—R. Nous avons deux mois, dans tous les cas et je pense qu'alors les homards sont d'une qualité bien au-dessus des homards d'automne. On dit qu'ils sont de couleur foncée. Il y a bien longtemps quand c'était

la coutume de mettre en conserves l'automne, on disait qu'il était difficile de mettre en conserves de bons homards, à cette époque de l'année, parce que les pinces étaient molles.

Q. Nous savons que sur quelques parties de la côte vous pourriez pêcher l'automne et il y a un grand nombre de places où on ne pourrait pas tendre les engins de pêche, parce qu'ils sont trop exposés aux vents d'automne?—R. Non, on ne saurait faire quoi que ce soit.

Le témoin est renvoyé.

ANGUS MACDONALD, gérant, Arichat-ouest, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous paqueur?—R. Non, monsieur, pas précisément paqueur, mais je travaille au service d'un paqueur.

Q. Avec quelle fabrique êtes-vous en rapport?—R. H. C. Baxter et autres.

Q. Qui sont-ils?—R. Une compagnie américaine.

Q. Ont-ils plus d'une fabrique, sur cette côte?—R. Pas cet été. Ils avaient coutume d'en avoir une à Petit-de-Gras, une à Arichat-ouest et quelques-unes dans le comté d'Inverness, mais cet été ils n'en ont qu'une.

Q. Pourquoi n'opèrent-ils pas les autres fabriques?—R. Je suppose qu'ils ne trouvaient pas d'argent à faire dans cette industrie. Ils avaient trop d'opposition.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. Environ 375, je pense.

Q. Quelle est la comparaison avec l'année dernière et l'année d'auparavant?—R. Eh bien, nous expédions une partie de nos homards vivants, nous expédions au marché les plus gros homards de notre pêche.

Q. Tous ceux au-dessus de 9 pouces?—R. Tous au-dessus de 9 pouces.

Q. Quelle en serait la proportion de votre pêche totale?—R. Environ un tiers.

Q. Avez-vous fait cela tous les ans?—R. L'été dernier nous n'en avons pas expédié du tout.

Q. Pour quelle raison?—R. Je suppose que c'était pour la raison qu'on faisait une différence dans la taille des homards aux Etats-Unis. Autrefois, ainsi que je le comprends, la limite de taille était de 10½ pouces, mais dernièrement elle fut réduite à 9 pouces et le marché était tellement encombré que nous avons été incapables de vendre à profit. C'est ainsi que je le comprends.

Q. Quel est le nombre de bateaux qui font la pêche pour vous?—R. Je pense que nous avons environ 40 bateaux.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs engins de pêche et de leurs bateaux?—R. Oui, à peu près tous.

Q. Les bateaux sont-ils manœuvrés par deux hommes?—R. Quelquefois par un homme et un jeune garçon.

Q. Combien de pièges, généralement, ont-ils pour faire la pêche?—R. Eh bien, je dirais une moyenne de 75.

Q. Nous trouvons que vous pêchez avec moins de pièges qu'ailleurs. Dans d'autres places il y a des hommes qui pêchent avec 400 pièges, comment se fait-il que vous en ayez aussi peu ici?—R. Cela peut être pour cette raison: Dans quelques districts où l'on pêche, les pièges sont tous sur des lignes de fond.

Q. Vous pêchez avec des pièges simples?—R. Nous pêchons avec des pièges simples, de sorte qu'un homme ne peut guère en employer plus que de 75 à 100 par bateau.

Q. Quel genre de pièges employez-vous?—R. Comme je le comprends, il y a des pièges à compartiments, à cinq filets.

Q. Comment va l'industrie du homard comparée à ce qu'elle avait coutume d'être, d'après votre opinion?—R. C'est à peu près la même chose. J'ai dirigé la boutique pendant ces six dernières années et je ne vois aucune différence.

Q. Diriez-vous que les homards ne diminuent plus maintenant, que le déclin en est arrêté?—R. Je dirais que la saison a beaucoup à faire à cela. Il arrive que certains printemps nous voudrions avoir le mois d'avril pour travailler.

Q. Vous voudriez une saison plus longue pour pêcher?—R. C'est certain.

Q. Quel est votre meilleur temps de pêche? Quand prenez-vous le plus de homards?—R. Je dirais que, vu la manière dont la glace a travaillé autour de nous ces dernières années, nous ne pouvons pas faire la pêche en avril. Le mois de mai est le meilleur mois.

Q. Prenez-vous une plus grande quantité de homards en mai, ou est-ce à peu près la même chose pendant toute la saison?—R. Environ la même chose. Comme de raison, la quantité est plus grande en mai.

Q. Et une quantité plus grande de gros homards? Quelle est la proportion des homards que vous transportez à votre fabrique, au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. Les homards sont de 10 pouces en descendant. Il y a une plus forte proportion au-dessous de 8 pouces au détroit de Canso.

Q. Le poisson se prend-t-il aussi à bonne heure près du rivage qu'au large? Les homards s'y tiennent--ils?—R. Ils s'y tiennent, mais nous ne pouvons pas pêcher au large.

Q. Est-ce qu'ils passent l'hiver là?—R. Je le suppose, mais la glace les importune tant que les pêcheurs ne peuvent pêcher que vers le 1er, le 8 ou le 10 mai.

Q. Quelle a été votre pratique à votre fabrique, acceptez-vous tout ce que vous apportent les pêcheurs?—R. Excepté les homards œuvés.

Q. Avez-vous toujours refusé de les recevoir, ou n'est-ce que récemment?—R. Nous les avons toujours refusés. Lorsque nous en avons quelques-uns au quai, nous les jetons par-dessus bord.

Q. Les pêcheurs ont-ils adopté la pratique d'enlever les œufs du homard œuvé?—R. Je le pense. Parfois, quand ils arrivent, il en est qui semblent très effrayés.

Q. Vous avez entendu les diverses propositions sur la meilleure méthode de renouveler la pêche au homard. L'une d'elles est de discontinuer entièrement pour un certain nombre d'années; que pensez-vous de cela?—R. Cela ne conviendrait guère à ce district, où l'on dépend de la pêche au homard pour vivre.

Q. Les pêcheurs sont-ils payés argent comptant pour leurs homards?—R. Oui.

Q. Commencent-ils la pêche libres de dettes ou se procurent-ils de l'avance?—R. C'était leur coutume avant aujourd'hui, mais à présent ils ne peuvent avoir d'avance du paqueur parce que celui-ci semble croire qu'ils ne sont pas économes et il ne donne plus d'argent d'avance à cause de cela.

Q. Alors, comme règle, le paqueur préfère payer comptant?—R. Il le préfère.

Q. Quelle est la moyenne des gages d'un pêcheur?—R. Un pêcheur de homard fait environ $75 je pense.

Q. Pour deux mois de pêche. A quel taux par cent livres?—R. $2.50, penlant la dernière saison.

Q. Quelle est votre idée relativement à la protection du homard œuvé?—R. Je pense que je paierais les homards œuvés aux pêcheurs, je les séparerais du reste de la prise, je les ferais apporter au quai par les pêcheurs et j'en confierais le soin au paqueur—je les ferais transporter à la homarderie ou au parc ou quelque chose de ce genre, afin de les protéger.

Q. Vous pensez que c'est là le meilleur système?—R. C'est le seul, d'après moi. Je crois que le gouvernement peut les acheter aujourd'hui à aussi bon marché que le paqueur, et les pêcheurs n'en détruiraient pas. Lorsque le paqueur se met à l'ouvrage et dit: "Nous n'en voulons pas", alors le pauvre pêcheur qui s'efforce de gagner quelques piastres, s'il a un homard qui pèse trois ou quatre livres, il le lave et vous avez en conséquence un homard de mauvaise apparence.

Q. Que pensez-vous de mettre les fabriques sous licence? Dans votre opinion, le ministère agit-il sagement en en restreignant le nombre?—R. Je pense que c'est une bonne protection.

Q. Vous ne donneriez pas une licence à toute personne qui en ferait la demande?—R. Non.

Q. Les pêcheurs réclament tous le privilège de mettre leurs homards en conserves, pour eux-mêmes, afin de faire plus d'argent?—R. Je ne le pense pas. Si le fabricant veut payer un bon prix et leur rendre justice, ils seront en meilleure position qu'aujourd'hui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs ont eu un assez bon prix?—R. Ils ont eu un assez bon prix, jusqu'à l'été dernier, parce qu'autrement un homme ne voudrait pas s'en occuper du tout, un homme à l'aise ne voudrait pas s'embarrasser de cela et les pêcheurs eux-mêmes, un jour ou l'autre, succomberaient et l'industrie tomberait.

Q. Combien faut-il de vos homards pour faire une boîte d'une livre?—R. Je ne sais pas exactement.

Q. Quel poids de homards vivants faut-il pour emplir une boîte, en avez-vous quelque idée?—R. Environ 250.

Q. D'après ce que je comprends, vous croyez que c'est le devoir du gouvernement ou du ministère d'acheter les homards œuvés des pêcheurs?—R. Certainement.

Q. Et de les protéger autant que possible, dans les circonstances?—R. Ce serait très bien. Les pêcheurs conserveraient leurs homards.

Q. Que pensez-vous de la saison de pêche d'aujoud'hui; avril ne compte pas beaucoup, mais pour mai et juin, quelle amélioration feriez-vous?—R. Eh bien, quant à avril, sur cette île, cela ne vaut rien du tout.

Q. Quel serait chez vous l'effet de la pêche d'automne?—R. Elle n'aurait d'effet que pendant un mois ou un mois et demi. Je préférerais la pêche du mois de septembre ou jusqu'au 15 octobre et retrancher entièrement le mois d'avril. Alors si les acheteurs américains n'aiment à pas ouvrir leurs établissements, nous pourrions nous entendre avec les acheteurs locaux dans le district où nous prenons notre poisson.

Q. Avez-vous jamais entendu dire qu'un pêcheur aurait perdu sa prise, parce que le fabricant aurait refusé de l'acheter?—R. Je ne le pense pas. Quelquefois il peut garder son poisson pour en avoir un plus haut prix et tout perdre par sa propre faute. Nous sommes toujours consentants à payer pour tout le poisson que nous pouvons avoir.

Q. Y a t-il quelque point particulier sur lequel vous désirez appeler l'attention?—R. Je n'ai rien à dire, si ce n'est que, si on protège le homard œuvé de cette manière, cela améliorera la pêche et, en agissant ainsi, les choses iront mieux.

Q. Se fait-il de la pêche illégale après la saison?—R. Non, nous ne sommes pas si fiers que cela dans ce pays, nous sommes trop paresseux.

Le témoin est renvoyé.

Remy Leblanc, pêcheur, cap Auget, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes pêcheur de votre métier?—R. Oui.

Q. Lorsque la pêche au homard est finie, vous pêchez la morue et le maquereau?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Depuis environ quinze ans.

Q. Avez-vous toujours pêché à la même place à peu près?—R. Oui.

Q. A quelle date, généralement, commencez-vous la pêche?—R. Nous ne commençons jamais avant le mois de mai.

Q. Vous ne pêchez pas dans le mois d'avril?—R. Non, le temps est trop dur.

Q. Et très souvent la glace vous en empêche, je suppose?—R. Oui.

Q. La glace vous a-t-elle déjà empêché de pêcher en mai?—R. Il y a quelques années.

Q. Quel est le nombre de pièges que vous employez?—R. Environ 60, des fois 40.

Q. Je trouve que vous ne tendez qu'un bien petit nombre de pièges ici; les tirez-vous souvent?—R. Tous les matins.

Q. Les exploitez-vous sur des lignes de fond ou sur des lignes indépendantes?—R. Un piège à la fois.

Q. Comment se fait-il qu'ici on ne fasse pas la pêche au moyen de lignes de fond?—R. C'est un ouvrage trop dur et vous ne pourriez pas les retirer.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher le printemps?—R. Nous commençons dans 10 à 11 brasses d'eau.

Q. A quelle distance du rivage cela vous mène-t-il?—R. A environ 20 verges du rivage.

Q. C'est écore?—R. Oui.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche?—R. Le meilleur temps est le dernier mois. Nous ne faisons jamais rien avant le dernier mois.

Q. C'est à la fin de juin?—R. Oui.

Q. Comment trouvez-vous la pêche aujourd'hui, comparée à celle que vous faisiez lorsque vous avez commencé à pêcher il y a quelques années?—R. Elle n'est pas tout à fait aussi bonne qu'au commencement.

Q. Y a-t-il des pêcheurs faisant la pêche dans le même endroit avec vous?—R. Trois seulement. Il n'y a que quatre maisons là, dans une petite anse.

Q. Qui est le paqueur?—R. M. Cirette.

Q. Avez-vous toujours pêché pour lui?—R. Non, pour M. Powers d'abord.

Q. Vendez-vous votre poisson au poids ou au cent?—R. Au poids.

Q. A quel prix le quintal?—R. Nous l'avons vendu $2.25 cette année.

Q. C'est un peu moins que vous l'avez vendu l'année dernière?—R. Oui. Nous avons eu $4.25 l'année dernière.

Q. Les règlements sont que vous ne devez pas prendre de homards au-dessous de 8 pouces, non plus que des homards œuvés; ces règlements ont-ils été toujours observés à la lettre?—R. Oui, monsieur.

Q. Remettez-vous à l'eau tous les homards œuvés que vous prenez?—R. Oui, monsieur.

Q. Que faites-vous des petits homards?—R. Nous ne prenons jamais de petits homards. Ce sont tous de gros homards, parce que nous pêchons en eau profonde.

Q. Avec quelle espèce de piège faites-vous la pêche?—R. Nous le nommons *parlour trap*, c'est le piège à compartiments.

Q. Est-ce que vous n'employez maintenant que ce piège?—R. Oui.

Q. Quel est l'avantage qu'a ce piège sur tout autre?—R. Il est plus chanceux.

Q. C'est-à-dire que ce piège tient mieux le poisson?—R. Oui, monsieur.

Q. Si vous ne pouvez pas pêcher un certain jour, vous y retrouverez les homards le lendemain; ils n'en peuvent sortir. C'est la seule différence?—R. Oui, monsieur.

Q. Pensez-vous que les homards sont aussi gros aujourd'hui que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Ils sont de même taille environ; bien, de taille un peu plus forte.

Q. Vous n'êtes qu'un petit nombre de pêcheurs à occuper le même terrain?—R. Il n'y en a eu que deux cette année.

Q, Et il n'y a pas trop de pièges à cette place?—R. Il n'y a qu'environ 60 pièges.

Q. Comment se fait-il que d'autres pêcheurs ne s'y sont pas rendus pour vous aider à pêcher?—R. Ils n'ont pas de pièges, ces gens-là.

Q. Mais si c'est un bon terrain de pêche?—R. Il est trop raboteux. Il y a des années pendant lesquelles nous perdons tous les pièges.

Q. Quelle est la valeur d'un piège avec sa ligne et tout accessoire?—R. Quarante ou cinquante cents.

Q. Un piège à compartiments est plus cher que celui d'autrefois?—R. Oui, les pièges sont d'un prix un peu plus élevé.

Q. Sur quel fond pêchez-vous, sur un fond assez dur?—R. Oui, sur un fond rocheux.

Q. Sur cent homards que vous prenez, combien y a-t-il de homards œuvés?—R. C'est très difficile à dire. Environ huit à dix par cent.

Q. Y en a-t-il autant que cela toute la saison?—R. Non nous n'en voyons jamais plus que cela.

Q. Ne pensez-vous pas que c'est beaucoup; vous n'allez pas à cette moyenne?—R. Oh, non.

Q. A combien mettriez-vous la moyenne; ce ne serait pas autant que cela toute la saison?—R. Ce ne serait pas plus que cinq ou six.

Q. Autant que cela vous pensez?—R. Oui.

Q. A quelle époque de l'année en voyez-vous le plus?—R. Vers le temps où nous retirons les pièges.

Q. Et à la fin de juin?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu pour pratique généralement de remettre à l'eau les homards œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais essayé de gratter les œufs?—R. Quelquefois. Nous faisons pour le mieux pour gagner notre vie, vous savez.

Q. Vous attendez-vous que M. Ciretto acceptera de votre part tout ce que vous lui apporterez?—R. Oui, monsieur.

Q. Gros et petit et toute autre chose?—R. Je serai satisfait de le faire.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs se sont plaints, parce que le prix des homards n'était pas assez élevé?—R. Nous nous plaignons certainement. Nous nous sommes plaints cette année, mais nous n'avons pas pu avoir plus.

Q. Pour quelle raison n'avez-vous pas pu avoir plus cette année?—R. C'est difficile à dire. Ils n'ont fait aucun profit sur les homards, l'année dernière.

Q. Un grand nombre de boîtes de homards paqués l'année dernière ne sont pas encore vendues?—R. Oui.

Q. D'après votre idée, comment devrions-nous nous y prendre pour persuader les pêcheurs de remettre à l'eau les homards œuvés; y a-t-il quelque moyen d'arriver à ce résultat?—R. Je le suppose.

Q. Par quel moyen? Vous savez que c'est mal de les détruire?—R. Oui, monsieur.

Q. Ne serait-il pas à propos de faire prendre une licence au pêcheur et alors, s'il viole la loi, de lui ôter cette licence et de l'arrêter de pêcher?—R. Je ne sais que dire sur cela.

Q. Que pensez-vous de cela?—R. Il peut se faire que ce serait mieux pour nous.

Q. Ce serait mieux pour ceux qui observent toujours la loi?—R. Oui.

Q. Il y a des gens qui disent que si nous réunissions les pêcheurs ensemble, que si nous leur expliquions le mal qu'ils font et leur demandions de faire mieux à l'avenir, il en résulterait probablement une meilleur conduite de leur part. Pensez-vous que nous pourrions faire sur eux une telle impression?—R. Vous le pourriez faire, oui. Vous pouriez avoir des pêcheurs plus anciens que moi pour parler de la question; je ne suis pas bien vieux et ne connais pas grand'chose sur ce sujet.

Q. Quelle est la meilleure manière de sauver les homards œuvés; les acheter du pêcheur et les lui faire apporter?—R. Oui.

Q. Et alors qu'en pourrions-nous faire, les remettre à l'eau et les faire prendre de nouveau?—R. Si vous remettez ces homards à l'eau, les pêcreurs les prendront de nouveau.

Q. Et nous les paierons deux fois et plus?—R. Oui.

Q. Que ferons-nous lorsque nous aurons pris un homard œuvé, le conduire dans une homarderie ou le placer dans un parc?—R. Les mettre dans une homarderie serait, je pense, le meilleur système à suivre.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de mettre leur poisson en conserves pour eux-mêmes?—R. Je le pense. Un grand nombre de personnes ne pourraient pas paquer à leur compte.

Q. Cela prendrait de l'argent et une bonne connaissance des affaires; je ne pense pas que la moyenne des pêcheurs seraient capables de mettre en conserves avec succès sans capital et sans expérience?—R. Il n'y en a pas un grand nombre.

Q. Pensez-vous que s'il y avait plus de fabriques, les pêcheurs obtiendraient un meilleur prix; y aurait-il alors plus de compétition?—R. Oui.

Q. Où y a-t-il le plus de profit pour le pêcheur, dans la vente au marché des homards vivants ou dans la mise en conserves?—R. Je pense que c'est en les vendant vivants au marché.

Q. Que pensez-vous de la saison actuelle pour faire la pêche, du 1er avril au dernier de juin, pensez-vous que c'est à peu près ce que vous pouvez avoir de mieux?—R. Oui, je pense que c'est à peu près la meilleure saison. Eh bien, si nous pouvions avoir le dernier mois, le mois de juin, ce serait la meilleure solution. Quelques pêcheurs ont fait mieux en mai, mais si nous pouvions pêcher pendant tout le mois de juin, ce serait mieux pour nous.

Q. Est-ce que vous ne pêchez pas tout le mois de juin?—R. Non.

Q. Qu'arriverait-il si vous pêchiez en juillet, est-ce que vous détruiriez plus de homards œuvés?—R. Pas dans le mois de juillet, je ne pense pas.

Q. Dans quel mois détruiriez-vous le plus de homards œuvés, pensez-vous?—R. Depuis le 20 au 31 août, je crois.

Q. Que pensez-vous de la pêche d'automne?—R. Dans notre place nous n'avons aucune idée là-dessus, parce que cela serait trop dur.

Q. Alors vous n'avez pas besoin de la pêche d'automne?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il se fait de la pêche après la clôture de la saison ou les pêcheurs abandonnent-ils tous la pêche, emportant à terre leurs pièges à la fin de juin?—R. Oui, monsieur.

Q. Il ne se fait pas de pêche en juillet?—R. Non, monsieur, et ce serait le meilleur temps pour pêcher le homard.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire personnellement?—R. Vous avez à peu près tout ce que je veux dire. Je suis certain que c'est lorsque nous tirons nos pièges que c'est le meilleur temps pour nous.

Q. C'est-à-dire pour ce qui concerne votre propre place?—R. Il y a deux ou trois autres places semblables à la mienne.

Q. En bas, dans ce voisinage?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

WALTER GEORGE, Ile Janvrin, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. Depuis l'âge de 12 ans. J'ai 37 ans aujourd'hui.

Q. Lorsque vous avez commencé à pêcher, se faisait-il beaucoup de pêche au homard?—R. Beaucoup de pêche.

Q. Il se faisait beaucoup de pêche, avant cette époque?—R. Beaucoup de pêche, avant cette époque.

Q. Est-ce que le homard avait commencé à manquer quand vous avez commencé la pêche?—R. Eh bien, lorsque j'ai commencé, les homards étaient assez beaux et assez abondants.

Q. Comment pouvaient-ils être comparés avec ceux d'aujourd'hui?—R. Oh, il y en avait plus.

Q. Voudriez-vous faire la description du dépérissement de la pêche?—R. Eh bien, certainement.

Q. De quelle manière?—R. Eh bien, je suppose que les homards ont été détruits en quantité telle qu'ils n'ont pas pu augmenter en nombre.

Q. Est-ce que vous prenez moins de homards que lorsque vous avez commencé à faire la pêche, ou sont-ils plus petits?—R. Eh bien, ils sont plus petits et il y en a moins.

Q. Combien de pièges employez-vous?—R. Je pêche avec 50 pièges seulement, je pêche seul.

Q. Vous pêchez avec un piège simple par ligne?—R. Oui, avec un piège simple.

Q. De quel piège vous servez-vous?—R. Je me sers du piège à compartiments.

Q. Quand avez-vous commencé à vous servir de ce piège?—R. Il y a environ trois ans.

Q. Avant cela vous vous serviez de l'ancien piège?—R. Oui.

Q. Les lattes dans le piège sont-elles aussi éloignées les unes des autres qu'elles l'étaient lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, c'est à peu près la même chose.

Q. A quelle distance les placez-vous?—R. J'alloue la largeur d'une latte, soit un peu plus qu'un pouce.

Q. Pensez-vous que ce genre de piège permet à une bonne proportion de petits homards de s'échapper; un poisson de bonne taille passera à travers cet espace, n'est-ce pas?—R. Je ne pense pas.

Q. Quelle est la taille qui permettra à un homard de passer par une ouverture d'un pouce, d'après votre opinion?—R. Un homard de cinq pouces.

Q. Pensez-vous que les petits homards passent entre les lattes?—R. Ils doivent y passer.

Q. Dans votre opinion, les gros homards chassent-ils les petits hors du piège?—R. S'il y a deux ou trois gros homards, il faut que les petits sortent.

Q. Remarquez-vous que, s'il y a deux ou trois gros homards, il est probable qu'il n'y a pas de petits?—R. C'est cela, nous n'avons pas de petits homards.

Q. De quelle grandeur est l'ouverture du filet au bout du piège?—R. Je donne environ trois pouces d'ouverture à mes filets.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Vers le 1er avril.

Q. Quittez-vous aussitôt que vous le pouvez?—R. Aussitôt que nous pouvons et aussitôt que la glace nous le permet.

Q. Comment trouvez-vous le poisson lorsque vous partez pour la pêche?—R. Il n'est pas trop abondant.

Q. Il n'est pas abondant en commençant?—R. Non, monsieur.

Q. A quelle date se trouve le meilleur temps de votre pêche?—R. Vers le mois de mai, c'est le meilleur temps de notre pêche.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous au commencement de la saison?—R. Je commence généralement avec six brasses et je réduits à trois brasses.

Q. A mesure que la saison avance?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment les poissons pris dans trois brasses d'eau se comparent-ils avec ceux qui sont pris dans six brasses?—R. Ils sont meilleurs.

Q. Ils sont meilleurs près du rivage?—R. Oui, monsieur, les homards sont plus gros.

Q. Sur le nombre total quelle est la proportion des homards œuvés?—R. Eh bien, il ne devrait pas y en avoir plus que trois ou quatre par cent.

Q. Et dans quel temps particulier de la saison les trouvez-vous en plus grand nombre?—R. Cela est dû entièrement aux tempêtes. S'il survient une tempête lorsque vous commencez à pêcher près du rivage, vous prenez plus de homards œuvés.

Q. D'après les apparences, c'est parce qu'ils sont troublés dans leurs nids?—R. Oui, monsieur, c'est là précisement la cause.

Q. Quelle est la taille moyenne des homards œuvés?—R. Oh, de 10 à 11 et 12 pouces.

Q. Ce sont généralement de bons homards?—R. Oui, ce sont généralement de bons homards, vous le savez.

Q. Pouvez-vous me renseigner sur la condition des œufs ; remarquez-vous que les œufs tardifs dans la saison sont plus mûrs et plus près d'éclore?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais remarqué l'œil du petit homard dans l'œuf ?—R. Oui, monsieur.

Q. Je suppose que tous les pêcheurs dans votre voisinage sont propriétaires de leurs propres bateaux et de leurs propres engins de pêche ?—R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à quel point, diriez-vous, le nombre de pièges a-t-il augmenté, d'après votre mémoire ?—R. Oh, eh bien, je ne sais pas au juste. Pendant quelques années ils font la pêche avec de gros engins de pêche, et d'autres années ils pêchent avec de petits engins de pêche, de cette manière on ne peut pas savoir.

Q. Y a-t-il plus d'engins de pêche à l'eau qu'il y en avait ordinairement après tout ?—R. En vérité, il y en a plus.

Q. Lorsque vous abandonnez la pêche au homard, donnez-vous votre attention à quelque autre pêche?—R. Oui, monsieur, je pêche toute la saison.

Q. Jusqu'à quelle date pêchez-vous ici ?—R. Eh bien, je pêche jusqu'au mois de décembre. Nous avons toute espèce de poisson, vous savez.

Q. Jusqu'à quelle date prenez-vous du maquereau sur cette côte ?—R. Eh bien, jusqu'au dernier de novembre.

Q. Réussissez-vous bien avec le maquereau d'automne, ici ?—R. Eh bien, pendant quelques automnes, nous ne faisons rien.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'accorder des permis aux pêcheurs ainsi qu'aux fabricants de conserves?—R. Je ne sais pas si cela conviendrait du tout, je ne le pense pas.

Q. L'idée c'est qu'un pêcheur licencié comprendrait qu'il est plus ou moins obligé de vivre selon la loi ?—R. Eh bien, je ne sais pas.

Q. Et qu'il serait probablement plus porté à dénoncer les autres pêcheurs qui n'observeraient pas la loi et qu'il leur ferait le temps dur ?—R. Et peut-être qu'il serait lui-même l'un des plus mauvais.

Q. Qui est-ce qui établit le prix des homards ?—R. Je suppose que ce sont les paqueurs, nous sommes obligés de nous soumettre à eux.

Q. Vous êtes obligés d'accepter ce qu'ils vous offrent ?—R. Nous sommes obligés de prendre ce qu'ils nous offrent ou de ne prendre rien.

Q. Y a-t-il quelque autre pêche vers ce temps-là dont vous pouvez vous occuper? R. Eh bien, pendant le mois de juin, nous cherchons à prendre du maquereau, du maquereau du printemps, avec nos filets, du hadock et de la morue.

Q. Alors vous ne restez pas absolument en place, si vous ne faites pas la pêche au homard, vous pouvez donner votre temps à d'autres occupations?—R. Certainement, et il y a beaucoup d'ouvrage à terre que nous pouvons faire, comme si nous ne faisions pas la pêche au homard le printemps.

Q. Peut-on dire en vérité que les pêcheurs ne dépendent pas entièrement de la pêche au homard?—R. Sans aucun doute, ils n'en dépendent pas.

Q. Nous entendons dire dans un grand nombre de places que s'ils n'avaient pas la pêche au homard, c'en serait fait d'eux et voilà qu'ils seraient obligés de laisser le pays?—R. On ne se trompe pas en disant cela. Ils n'ont de quoi à manger qu'en autant qu'ils ont de la pêche. Quand ils ont fini de pêcher, ils n'ont plus de quoi manger.

Q. Quelle a été votre pratique, pour ce qui concerne les homards œuvés?—R. Je les épargne généralement ici et lorsque l'homme du bateau revient de la pêche, il les pèse et les jette par-dessus bord, de manière que le pêcheur ne perd rien.

Q. Qui est supposé les payer, le fabricant de conserves?—R. On suppose qu'il les paie.

Q. Vous voyez qu'il les paie, je suppose?—R. Oui, et il est en plein droit de les payer aussi.

Q. Pensez-vous que nous pouvons dire, comme règle générale, que vous trouvez plus de homards œuvés vers la fin de la saison et tout près du rivage plutôt qu'à une grande distance du rivage?—R. Oui, monsieur.

Q. Sans doute il y a des exceptions, je suppose?—R. Oui, monsieur.

Q. Et il y a du poisson nouveau, ce n'est pas le même tous les ans?—R. Non, certainement, ce n'est pas le même tous les ans.

Q. Combien y a-t-il de homards au-dessous de la limite de taille de 8 pouces, par cent homards que vous pêchez?—R. Eh bien, je ne peux vous dire cela exactement, parce que je ne me suis jamais embarrassé de cela comme vous voyez.

Q. Est-ce une grande proportion?—R. Je ne le crois pas.

Q. La saison telle qu'elle a été établie depuis le 1er avril jusqu'à la fin de juin convient-elle à votre localité?—R. Eh bien, voici comment: Dans le mois d'avril nous ne faisons rien du tout. Il y a moins que la moitié des hommes qui ont cinq pièges à l'eau.

Q. Ainsi vous n'avez que deux mois de pêche?—R. Nous n'avons que deux mois pour pêcher. Nous excluons avril. Ce mois est perdu et nous ne gagnons pas une piastre.

Q. Vous feriez tout aussi bien de ne commencer que le 1er mai?—R. Nous ferions mieux.

Q. Est-ce que vous changeriez ces dates de quelque manière, si la question vous était laissée entre les mains?—R. Si la question m'était laissée entre les mains, je vous dirai ce que je ferais: je prendrais un mois pendant le printemps et puis deux mois à l'automne.

Q. Lesquels de ces deux mois d'automne?—R. Septembre et octobre. Croyez-m'en, ce que vous prenez de homards en juillet et en août, ils sont œuvés; mais si vous commencez à pêcher le 1er septembre, vous n'en trouverez pas un. A mesure qu'ils se dépouillent de leur test, ils ne détruisent pas de homards.

Q. Et après s'être dépouillés de leur test, ils engraissent de nouveau?—R. Certainement. Au bout d'une semaine, ils sont bons à prendre.

Q. Le test commence à durcir très rapidement?—R. Oui, il est très dur, trois ou quatre jours après la mue.

Q. Je suppose qu'après s'être dépouillés de leur test, ils ont toujours grandi un peu? R. Oui, certainement.

Q. Dans quelques endroits on se plaint de ne pouvoir pêcher l'automne à cause des vents de l'ouest et du nord qui règnent alors et qui sont plus violents à cette époque de l'année?—R. Cela peut être aussi.

Q. Sur la plus grande partie de la côte, il ne serait pas possible de pêcher l'automne, n'est-ce pas?—R. Je l'ignore. Je n'en vois pas de différence. Nous avons tout autant de temps dur le printemps que l'automne, quelquefois plus.

Q. Dans la place où vous pêchez, comment cela ferait-il?—R. Cela ferait bien notre affaire, dans notre place de pêche.

Q. Vous êtes à l'abri de cette espèce de vent?—R. Oui, certainement.

Q. Est-ce que les pêcheurs sont généralement satisfaits du prix qui leur est payé? —R. Eh bien, il faut bien qu'ils soient satisfaits. Que peuvent-ils faire, eh? Ils ne peuvent expédier leurs homards.

Q. Pourquoi ne peuvent-ils pas expédier leurs homards?—R. D'où peuvent-ils les expédier?

Q. Vous voulez dire qu'il n'y a pas généralement de facilités pour cette expédition?—R. Sans doute il n'y en a pas, nous n'avons aucune chance ici d'expédier des homards vivants.

Q. Dans les places où il y a chance d'expédier les homards, pensez-vous qu'il y a plus d'argent à faire que dans la mise en conserves?—R. Je suppose qu'il y a plus d'argent à faire ainsi. Il devrait y en avoir plus.

Q. Je pense qu'on en trouve la preuve dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. Avez-vous déjà pêché par-là?—R. Non, je n'ai pas pêché là.

Q. Quelle est, dans votre opinion, la meilleure manière de protéger le homard œuvé; il n'y a pas de doute, je suppose, qu'il doive être protégé?—R. Il devrait l'être, monsieur, non seulement aujourd'hui, mais il devrait l'avoir été il y a bien des années.

Q. On ne fait que commencer à réaliser la nécessité de conserver le homard œuvé?—R. On ouvre les yeux. Si je connais la manière de le protéger!

Q. Quelques personnes m'ont dit que, si l'on pouvait réunir les pêcheurs ensemble et leur expliquer le grand tort qu'ils se font, ils changeraient peut-être de méthodes et se décideraient à sauver le homard œuvé à l'avenir?—R. Oui, ils changeraient de méthodes. Pour un qui le pourrait, il y en a dix qui ne le voudraient pas.

Q. Et je suppose qu'on ne s'occupe pas de rejeter les homards œuvés parce qu'on pense qu'un autre les recueillera pour les vendre?—R. C'est ce qui en est, comme vous voyez.

Q. Que pensez-vous des homarderies?—R. Eh bien, monsieur, je pense qu'elles ne font pas le moindre bien sur la côte ici, parce que je ne crois pas qu'elles aient jamais élevé de jeunes homards ici.

Q. Est-on venu ici, cette année, pour la homarderie, mettre des homards dans vos eaux, pour la première fois?—R. Oui, nous entendons dire bien des choses, mais est-ce vrai?

Q. Ils ont transporté ici des jeunes homards?—R. Ils peuvent l'avoir dit, mais où les ont-ils semés? C'est difficile à dire et à trouver.

Q. En supposant que vous auriez une homarderie sur cette côte, y a-t-il assez d'œufs ici pour tenir une homarderie en opération?—R. Il y en aurait assez avec le concours de tous les pêcheurs.

Q. Que pensez-vous de l'autre alternative, de sauver les homards œuvés et de les placer dans de petits parcs? Sans doute ce n'est pas partout que vous pouvez établir un parc. Il vous faut de l'eau salée et une chance de la renfermer. Il doit y avoir des places convenables sur une côte coupée et haute comme celle-ci?—R. Il y a quelques places certainement.

Q. Les homards œuvés doivent être transportés aux parcs et les conditions là doivent être aussi naturelles que possible, le homard doit être mis en position d'éclore par lui-même; pensez-vous que ce serait là un aussi bon moyen que tout autre?—R. Je ne sais pas ce qui en serait.

Q. Quelle serait votre position si les pêcheurs et les fabricants de conserves n'avaient pas la permission de prendre de homards au-dessous de 8 pouces et qu'on s'efforcerait d'épargner tous les homards œuvés?—R. Je ne sais pas, cela pourrait convenir aux uns et non aux autres.

Q. Comment cela vous conviendrait-il?—R. Bien des fois j'ai fait accepter des homards de 8 pouces.

Q. Vous aviez le droit de faire accepter un homard de 8 pouces. Pensez-vous qu'il y a quelque entente parmi les paqueurs pour tenir les prix bas?—R. Cela en a l'air.

Q. Connaissez-vous quelque cas où un pêcheur a perdu sa pêche de homards par le refus des paqueurs de les accepter, et cela lorsque les homards étaient en bonne condition?—R. Non, monsieur.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un paqueur ait fermé sa fabrique en vue d'empêcher les pêcheurs de trouver un marché pour leurs homards?—R. Non, pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous que la pêche devrait être prohibée dans les baies intérieures, les lagunes et autres endroits où le homard semble aller frayer et n'être permise que dans les grandes baies et dans la haute mer?—R. Je ne vois pas à quoi cela pourrait servir, parce qu'un bon nombre de personnes sont obligées de se placer à ces endroits, ne pouvant pêcher ailleurs.

Q. Que penseriez-vous de l'abolition complète de la limite de taille; elle n'a jamais été strictement observée et il est difficile de la mettre en vigueur, n'est-ce pas?—R. Je suppose qu'elle n'a jamais été observée.

Q. Que penseriez-vous d'abolir la limite de taille et de raccourcir la saison de pêche?—R. Qu'entendez-vous par raccourcir la saison de pêche?

Q. Parce que, si nous vous laissons prendre les petits homards, nous supposons que vous ferez une plus forte capture et en retour la saison de pêche devrait être limitée davantage?—R. Ne croyez-vous pas que la saison est assez courte comme cela?

Q. La proposition est de raccourcir la saison de pêche de dix jours, ou quelque chose d'approchant, afin de compenser l'abolition de la limite de taille?—R. Dix jours ne devraient pas faire une bien grande différence pour nous qui en perdons dix fois plus.

Q. Laquelle des propositions énoncées croyez-vous la plus praticable et la plus rationnelle, d'arrêter la pêche tout à fait, ou de faire cesser la pêche par sections?—R. Je ne représente qu'une opinion, je ne suis pas tout le public.

Q. C'est par l'opinion d'un homme ici et de celle d'un autre là-bas que nous espérons recevoir les informations nécessaires. Nous voulons conserver le homard et nous désirons le faire de la manière la moins nuisible à cette industrie?—R. Eh bien, voici la seule chose que je vois; donnez aux pêcheurs un mois au printemps et deux à l'automne.

Q. Cela ne nuirait pas du tout à la saison d'éclosion du homard?—R. Ah, non, monsieur.

Q. Et vous ne pêcheriez pas beaucoup de homards œuvés?—R. Ah, non, monsieur, de toute la saison vous ne prendriez pas une douzaine de homards œuvés et vous auriez de plus beaux homards.

Q. Faut-il plus de homards pour remplir une boîte d'une livre à l'automne qu'au printemps?—R. Non, monsieur, pas autant.

Q. Plusieurs personnes disent qu'il en faut trente pour cent de plus?—R. Je voudrais les voir essayer.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire?—R. Non, ceci est à peu près tout ce que j'ai à dire.

Q. Nous avons beaucoup entendu parler de l'injustice d'avoir une saison de pêche aussi longue dans l'ouest?—R. Cela est injuste. Ils ont à peu près sept mois et nous n'en avons que trois. Cela est injuste.

Le témoin est renvoyé.

Le COMMISSAIRE.—Nous avons entendu les dépositions des pêcheurs et des paqueurs. Je ne crois pas que nous puissions maintenant recueillir rien de bien important. Il y a d'autres pêcheurs ici, et je voudrais leur demander s'ils approuvent les témoignages présentés par leurs collègus.

Une VOIX.—Oui, c'est très bien,

Le COMMISSAIRE.—Très bien. Je crois que nous allons ajourner la séance.

La séance est levée et la Commission s'ajourne.

L'ARDOISE, 18 août 1909.

ALEXANDRE MONBOURQUETTE, pêcheur, L'Ardoise, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Quelle sorte de pêche faites-vous actuellement?—R. La pêche au maquereau.

Q. Et après?—R. La morue.

Q. Vous pêchez en haute mer?—R. Oui.

Q. Combien de temps avez-vous fait la pêche au homard, et quand?—R. J'ai pêché le homard avec mon père. La première fois que je me rappelle avoir pêché le homard, j'avais environ 15 ans.

Q. Comment était la pêche du homard en ce temps-là?—R. Ils étaient très abondants. Le prix était bas, mais il y avait beaucoup de homard.

Q. Plus qu'il n'y en a maintenant?—R. Oui.

Q. Quelle différence faites-vous entre alors et aujourd'hui?—R. Eh bien, pour une certaine en ce temps-là vous n'en auriez pas vingt maintenant.

Q. Les homards étaient-ils beaucoup plus gros alors qu'ils ne le sont maintenant?—R. Non, monsieur, pas du tout.

Q. Les homards d'aujourd'hui sont-ils de bonne taille ou ont-ils toujours été petits?—R. Je n'en ai pas vu depuis une année ou deux, mais lorsque je les ai vus, ils étaient d'assez bonne taille.

Q. De combien de pièges vous serviez-vous pour prendre le homard?—R. A peu près de 20 à 40 pièges.

Q. N'avez-vous pas employé plus de 40 pièges?—R. Non.

Q. Des pièges simples ou des lignes de fond?—R. Des lignes de fond.

Q. Comment pêche-t-on maintenant?—R. Avec des pièges simples.

Q. De quelle sorte de piège vous serviez-vous autrefois?—R. De pièges simples avec une entrée à chaque bout.

Q. Quel espace aviez-vous l'habitude de laisser entre les lattes?—R. On laissait la largeur d'une latte.

Q. Laisse-t-on encore la même largeur?—R. Oui, monsieur.

Q. Il n'y avait pas de pièges à plusieurs compartiments de votre temps?—R. Pas dans ce temps-là.

Q. Combien d'années avez-vous pêché avec votre père?—R. Pendant environ 12 ans j'ai pêché avec mon père, et deux ans à mon compte.

Q. Et qu'est-il arrivé ensuite?—R. Plus tard la saison était trop courte ici. Le 1er avril était la date de l'ouverture de la pêche, mais nous ne pouvions installer nos pièges avant la fin d'avril, et alors nous n'avions que le mois de mai; quand juin arrivait, la boitte était tellement abondante le long de la côte que cela ne rapportait pas assez de continuer de pêcher.

Q. Et vous avez cessé de pêcher?—R. Oui, tout à fait.

Q. Et vous avez entrepris?—R. La pêche du maquereau.

Q. Avez-vous constaté depuis, que la pêche au maquereau rapporte plus que la pêche au homard?—R. Oui, monsieur.

Q. Cela vous a mieux payé?—R. Oui, monsieur.

Q. En supposant qu'il n'y aurait pas de pêche au homard, les pêcheurs auraient-ils d'autre pêche à faire?—R. En supposant qu'il y eût des pauvres parmi eux, il leur serait assez difficile de se préparer à faire la pêche au maquereau, car cela leur coûterait bien cher.

Q. C'est-à-dire que cela coûte cher pour l'attirail de pêche?—R. Oui.

Q. Les barques et les engins de pêche appartiennent-ils aux pêcheurs?—R. Tout leur appartient.

Q. Tous ces pêcheurs de homards font-ils d'autre pêche ou sont-ils cultivateurs? —R. Plusieurs d'entre eux ne pêchent que le homard au printemps.

Q. Et ne font d'autre pêche?—R. Non, monsieur.

Q. Y a-t-il une succursale de l'union des pêcheurs ici?—R. Non, monsieur.

Q. A quelle profondeur commencez-vous à pêcher?—R. Huit brasses.

Q. A quelle profondeur pêchent-ils maintenant?—R. Ils vont jusqu'à 15 brasses.

Q. Jusqu'où cela les mène-t-il?—R. A environ trois milles.

Q. Comment était le fond de la mer lorsque vous faisiez la pêche?—R. Il était rocheux.

Q. Et des récifs?—R. Oui. A quelques endroits il y a de la vase mais nous ne plaçons pas de pièges à ces endroits.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du prix que vous retiriez de la vente du homard il y a quelques années?—R. Oui, je me rappelle avoir retiré 60 cents le 100

Q. Et que retiriez-vous lorsque vous avez abandonné?—R. $3.50 les 100 livres quand j'ai cessé.

Q. Comment cela se fait-il que les homards au lieu d'être comptés sont pesés, les homards devenaient-ils plus petits?—R. Cela peut être le motif, je ne pourrais rien vous dire de plus.

Q. Cela doit être; il n'était pas profitable de les payer au cent, et ils les payent au poids?—R. Au poids.

Q. Quel est votre meilleur temps de pêche ici; du 1er mai au 30 juin seulement? —R. Je crois qu'ils ne se rendent même pas jusqu'à la fin de juin ici.

Q. Oui, du 1er avril jusqu'au 30 juin?—R. Ils ne se rendent pas jusqu'à la fin de juin, ils abandonnent toujours la pêche dans le cours de ce mois.

Q. Et se préparent pour d'autre pêche?—R. Oui.

Q. A quelle date la pêche du maquereau commence-t-elle?—R. Elle commence vers les derniers jours de mai.

Q. Vous rappelez-vous quels étaient les règlements lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. On ne prenait alors ni homards œuvés ni petits homards.

Q. Combien de temps pêchiez-vous alors?—R. Nous pouvions pêcher trois mois, mai, juin et juillet.

Q. Alors, la loi a été changée et vous avez eu une limite de 9 pouces, je crois?— Oui, monsieur, et la saison de pêche a été en avril, mai et juin.

Q. Pouvez-vous me dire combien de homards œuvés vous prenez sur cent?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Il n'y en a pas une grande quantité?—R. Non, pas une grande quantité.

Q. Quelle serait la meilleure saison pour la pêche au homard ici?—R. La meilleure saison serait du 1er mai au 1er août.

Q. Vers quelle date se produit l'éclosion des œufs de homard?—R. Ce devrait être au mois d'août, parce que c'est alors que nous avons le homard à test mou.

Q. C'est la saison de la mue, mais je crois qu'ils frayent un peu avant cela, n'est-ce pas?—R. Oui, mais vous pouvez prendre des homards œuvés à n'importe quel temps, vous pourriez en attraper au mois de mars, je crois.

Q. Y a-t-il une période particulière pendant laquelle vous pourriez en prendre plus que dans l'autre?—R. Je ne sais rien de cela.

Q. Vous dites que vous n'avez pris ni petits homards ni homards œuvés lorsque vous pêchiez; était-on très sévère au sujet des règlements alors?—R. Oui, on était passablement sévère; nous étions obligés de jeter les petits homards à la mer.

Q. Et les homards œuvés étaient-ils jetés à la mer?—R. Quelquefois, et d'autres fois on enlevait les œufs par le lavage à la brosse.

Q. Ce que vous faisiez alors doit se faire encore maintenant, n'est-ce pas?—R. Je le crois.

Q. Vous comprenez qu'il est mal de détruire les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Quelle est la meilleure manière de les conserver?—R. Je crois que, s'ils étaient tous ramassés et mis dans un même endroit où ils pourraient vivre, vous pourriez les conserver de cette manière.

Q. Dans quel endroit les mettriez-vous?—R. Je crois que ce devrait être dans un endroit quelconque où il y aurait de l'eau salée.

Q. Vous croyez que c'est la meilleure manière d'en prendre soin?—R. Je crois qu'ils seraient très bien ainsi.

Q. Vous obtiendriez des pêcheurs qu'ils les apportent et les conservent ainsi?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il un moyen d'obliger les pêcheurs de les rejeter à la mer?—R. Je crois que si vous leur donniez ce que valent les homards il les rejetteraient.

Q. Combien de fois faudrait-il que vous les payiez; vous auriez les mêmes homards le lendemain, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Ou vous pourriez peut-être en marquer un à la craie et dire qu'il a déjà été payé?—R. Je suppose que si un pêcheur en prenait quinze par jour et les rejetait à la mer, il demanderait un dédommagement.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs pourraient en prendre une quinzaine par jour? —R. Pas au temps dont je vous ai parlé.

Q. Les pêcheurs ne comprennent-ils pas que ces homards doivent être conservés? —R. Oui.

Q. Qu'il est de leur intérêt de le faire?—R. Je le crois.

Q. Eh bien, pourquoi veulent-ils se faire payer pour ces homards?—R. Vous voulez dire, lorsqu'ils rejettent les homards à la mer?

Q. Oui. Même si chaque pêcheur le faisait, le pourcentage de homards œuvés est bien restreint. Bien peu de pêcheurs prennent quinze de ces homards par jour. Aussi loin que vous pouvez vous le rappeler, l'habitude d'enlever les œufs des homards a toujours été suivie?—R. Oui.

Q. Quelle est la coutume suivie pour payer le homard aux pêcheurs?—R. Les fabricants de conserves, ou quiconque ouvre une usine, fixe le prix et vous êtes obligés de l'accepter.

Q. Les fabricants de conserves ont-ils tous le même prix?—R. Quelquefois l'un d'entre eux offrira un peu plus cher.

Q. Il existe ainsi un peu de concurrence pour ce produit?—R. Oui, monsieur, quelquefois.

Q. Il est à votre connaissance qu'un fabricant de conserves offrira un prix un peu plus élevé qu'un autre?—R. Pour cette année, j'ignore absolument ce qui en est.

Q. Y avait-il autrefois plus de fabriques que maintenant?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment se fait-il qu'elles soient fermées?—R. Je n'en sais rien du tout.

Q. Ils ont cessé les affaires?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque expérience en ce qui concerne l'expédition des homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Est-ce qu'on expédie d'ici des homards vivants?—R. On en expédiait de l'Ardoise, il y a deux ans.

Q. Vous ne savez pas comment cela a tourné?—R. Non.

Q. Expédie-t-on actuellement d'ici des homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il y ait ici un accord réel ou une ligue entre les fabricants de conserves pour empêcher les prix de s'élever? Il y avait de la concurrence quand vous vous occupiez de cette industrie?—R. Je ne crois pas qu'il y en eût. Quelque fût le prix que l'on offrait, l'autre en faisait autant. Un fabricant de conserves a pu donner dix cents de plus qu'un autre et peut-être que l'autre est arrivé à offrir le même prix.

Q. Avez-vous déjà pêché le homard à l'automne?—R. Non.

Q. Est-il possible de pêcher à l'automne ici, ou le temps est-il trop mauvais pour le permettre?—R. La mer est assez houleuse parfois, mais le mois de septembre est parfois aussi beau que le mois de mai.

Le témoin est renvoyé.

FRANK D. PATÉ, pêcheur, L'Ardoise, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Pendant combien de temps avez-vous pêché le homard?—R. J'ai pêché le homard pendant treize ans.

Q. Vous avez commencé avec votre père pendant votre enfance?—R. Oui, monsieur, il y avait beaucoup plus de homards qu'à présent.

Q. Quand avez-vous cessé de pêcher?—R. Il y a neuf ans que j'ai cessé de pêcher.

Q. Depuis ce temps-là, avez-vous pêché le homard?—R. Non, monsieur.

Q. Pour quelle raison avez-vous cessé la pêche?—R. Je voyais que le homard devenait plus rare, et je ne trouvais personne avec qui pêcher. Ne pouvant le faire seul, je me suis mis alors à la pêche au maquereau.

Q. Et à la pêche à la morue aussi?—R. Oui, monsieur.

Q. Et êtes-vous satisfait du changement?—R. Naturellement, il me faut me conformer aux circonstances.

Q. Croyez-vous avoir mieux fait depuis que vous avez abandonné la pêche au homard?—R. Oh non, pas où je suis, parce que je ne pourrais pas commencer au temps où l'on commence maintenant.

Q. Voulez-vous dire que la saison, telle qu'elle est fixée aujourd'hui, ne convient pas?—R. Non, elle ne me convient pas du tout.

Q. Quand vous pêchiez, quelle était la saison?—R. Elle était du 1er mai à la fin de juillet, et quelquefois le fabricant de conserves demandait une prolongation jusqu'au 15 d'août. En certaines années, il l'obtenait, en d'autres, elle lui était refusée.

Q. Est-ce là la principale raison pour laquelle vous avez abandonné la pêche? Est-ce que vous considériez que la saison était trop courte?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels sont la plupart des hommes qui pêchent le homard maintenant, sont-ils des pêcheurs faisant la pêche toute l'année?—R. Mais certainement; ils ont des engins de pêche pour pêcher durant toute la saison, mais s'ils perdent leur gréement de pêche en avril, ils sont obligés d'abandonner la pêche et de faire autre chose. C'est ce qui a été fait dans notre anse cette année, l'année dernière et l'année d'auparavant.

Q. Qu'est-ce qui s'est passé?—R. Nous avons perdu nos engins de pêche au mois d'avril.

Q. Ils ont été emportés par la glace?—R. Oui, et par le mauvais temps. Nous n'avons pas de glace tous les ans ici.

Q. A votre point de vue, considéreriez-vous le mois d'avril comme un bon mois pour la pêche au homard?—R. Je ne crois pas que ce soit un bon temps pour les gens de la baie. Mais ceci est un détail, le homard étant dans un étang, c'est la boitte qui manque ici|

Q. Vous ne pouvez pas avoir de boitte ici?—R. Cela ne sert à rien d'essayer quand les personnes de l'ouest sont en avancé de 3 ou 4 milles.

Q. De quelle boitte vous servez-vous?—R. Du hareng.

Q. Du hareng au printemps; vous ne pouvez pas avoir de boitte à cette saison?—R. Non, monsieur.

Q. A quelle profondeur aviez-vous l'habitude de pêcher?—R. La plus grande profondeur était de 12 brasses.

Q. De combien de pièges vous serviez-vous?—R. Quelquefois de 100, et d'autres fois de 175. La dernière année que j'ai pêché, j'en avais 160.

Q. Comment avez-vous fait avec tous ces pièges?—R. Je n'ai pas fait trop mal.

Q. Pouvez-vous me dire combien de milliers de livres vous avez pris?—R. Non. Bien entendu le fabricant de conserves m'a dit combien j'en avais pris, mais je ne puis pas m'en souvenir.

Q. Comment vendiez-vous votre poisson?—R. Au poids.

Q. Avez-vous toujours vendu au poids?—R. Non, monsieur. Durant un certain temps on a payé 60 cents le cent homards.

Q. Et ensuite on a commencé à acheter au cent livres?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui a contribué à amener ce changement?—R. Ce sont les fabricants de conserves qui l'ont fait.

Q. Et quand on est venu à payer au poids qu'avez-vous reçu?—R. Nous avons eu jusqu'à $4.50.

Q. Et apportiez-vous au paqueur tout ce que vous preniez, gros et petits homards?—R. Certainement. Je ne voulais rien perdre; j'apportais tout ce que je prenais.

Q. Aviez-vous plus d'engins de pêche, quand vous avez cessé la pêche, pour obtenir la même quantité de poissons, que lorsque vous avez commencé?—R. J'ai été obligé d'avoir plus de pièges. Avant cela les homards étaient en abondance.

Q. Y avait-il beaucoup de différence dans la taille? Devenaient-ils plus petits?—R. Oui, monsieur, ils devenaient plus petits.

Q. Vous rappelez-vous combien de homards œuvés vous aviez l'habitude de trouver par chaque centaine de homards capturés?—R. Non, monsieur.

Q. Ou bien, combien il fallait de homards pour emplir une boîte d'une livre?—R. Non, monsieur.

Q. Quelle est votre opinion sur la meilleure manière de conserver les homards œuvés. Vous comprenez, je crois,—tous les pêcheurs comprennent—que ce homard devrait être conservé?—R. Oh, certainement, mais nous n'avons aucune place pour les mettre. Monsieur Baker, sur la côte sud, avait peut-être un endroit pour les mettre.

Q. Vous étiez trop loin de là?—R. Oui, monsieur. J'ai pêché là pendant deux ou trois saisons.

Q. Alors, vous êtes au fait de tout ce qui a rapport à un parc?—R. Oui, monsieur.

Q. Quand monsieur Baker a-t-il commencé à établir son parc?—R. Deux ou trois ans avant mon arrivée à cet endroit; il y a dix ou onze ans.

Q. Avez-vous quelque idée du résultat de cette tentative? Avez-vous vu des homards dans le parc?—R. Non, monsieur, il ne permettait à personne d'y aller, excepté celui qui en avait la charge.

Q. Que craignait-il?—R. Je ne sais pas.

Q. Avait-il peur que vous y mettiez vos pièges?—R. Peut-être bien.

Q. Est-ce votre opinion que la meilleure manière de conserver les homards œuvés est de les mettre dans un parc?—R. De les mettre dans des parcs où les petits homards pourront profiter, car je sais que, s'ils tombent dans le grand chaudron, ils ne profiteront pas; ils seront cuits.

Q. Croyez-vous que cela se pratique encore; les homards œuvés et les petits homards sont-ils encore mis au feu?—R. Oui, certainement.

Q. Pouvez-vous dire dans quelle partie de la saison il y a le plus de homards œuvés?—R. C'est dans le mois d'août.

Q. Combien de homards œuvés y a-t-il par centaine de homards pris?—R. C'est difficile à dire, je ne puis m'en rappeler.

Q. Etait-ce l'habitude, lorsque vous faisiez la pêche, de dépouiller les homards de leurs œufs à la brosse?—R. Nous ne le regardions même pas.

Q. Vous les apportiez tels que vous les preniez?—R. Oui, monsieur.

Q. Y avait-il plus de fabriques de conserves sur la côte, il y a quelques années, qu'aujourd'hui?—R. Oui, monsieur. Il n'y en avait qu'une cette année.

Q. Combien vous payait-on pour les homards à cette époque?—R. 60 cents le cent.

Q. Et ce prix a changé depuis?—R. Il a été élevé à $1.10, et nous avons eu une augmentation chaque année.

Q. Et le paqueur a commencé à payer au poids, au lieu de payer selon le nombre?—R. Oui, on a changé cela.

Q. Quand vous aviez $1.10, était-ce pour le poids ou le nombre?—R. Au cent, de la part de M. Neville.

Q. Avez-vous vendu des homards pour le commerce de homards vivants?—R. Oui, monsieur, durant un été, monsieur Mills les achetait à partir de 9 pouces de long.

Q. Et vous lui avez vendu des homards vivants?—R. Oui.

Q. Quel prix en obteniez-vous?—R. $5.50 le cent livres.

Q. Cela était plus que ce que vous receviez du paqueur?—R. Oui.

Q. Etiez-vous tenu de les apporter dans un meilleur état que lorsque vous les apportiez aux fabriques?—R. Non.

Q. Vous lui apportiez simplement les homards vivants?—R. Oui, monsieur.

Q. Avec cette entente qu'ils devaient avoir plus de 9 pouces?—R. Oui, monsieur.

Q. Cette entreprise est-elle encore exploitée?—R. Je ne crois pas, pas depuis que j'ai abandonné la pêche.

Q. Avez-vous entendu dire comment l'affaire a réussi?—R. Non. Je ne crois pas qu'il y ait personne qui l'ait tentée depuis.

Q. De quelle manière l'acheteur les expédiait-il?—R. Il les envoyait par le détroit à Mulgrave.

Q. Croyez-vous qu'il y ait concurrence en matière de prix; si un paqueur ne donne pas suffisamment, pouvez-vous allez chez un autre?—R. Certainement.

Q. Un homme peut disposer de ses homards comme il l'entend; il n'y a pas, parmi les paqueurs, d'engagement les obligeant à donner le même prix?—R. Une année monsieur Dixon avait tout, alors M. Mills a élevé le prix de 25 cents.

Q. Alors il y avait concurrence et monsieur Dixon fut obligé de donner 25 cents de plus?—R. Certainement, il fut obligé de le faire.

Q, Cela est-il arrivé souvent?—R. Cela est arrivé pendant quelques années.

Q. De quelle sorte de piège vous serviez-vous lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Du grand piège, de quatre pieds de long.

Q. Avec une ouverture à chaque bout?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel espace mettiez-vous entre les lattes?—R. Un pouce.

Q. La largeur d'une latte?—R. C'est ce que nous donnions, la largeur d'une latte.

Q. Cela n'a-t-il pas plus qu'un pouce?—R. Nous n'avons pas l'habitude de prendre les plus larges, parce que nous aurions perdu trop de petits homards.

Q. Si nous insistions pour qu'il y ait un pouce d'espace entre les lattes, est-ce que le petit homard pourrait s'enfuir par cet espace?—R. Non, monsieur, il ne passerait pas dans un pouce d'intervalle.

Q. On nous assure, dans plusieurs endroits, que beaucoup de gros homards passent dans un espace d'un pouce. Quelle a été votre expérience à ce sujet?—R. Un petit homard seul passera dans un pouce d'espace. Cela se fait à l'extrémité d'un piège quand vous étirez la ficelle, mais pas entre deux morceaux de bois. Deux morceaux de bois ne peuvent s'étirer.

Q. Si nous insistions pour avoir un espace d'un pouce entre les lattes, cela permettrait-il à une certaine quantité de très petits homards de s'échapper? Ne croyez-vous pas qu'un homard de quatre ou cinq pouces pourrait passer?—R. Oh, oui.

Q. En beaucoup d'endroits on met en conserve des homards de quatre à cinq pouces de long?—R. Nous ne le faisons pas ici. Un homard de quatre à cinq pouces est très petit. J'en ai pris un de trois pouces, et M. Baker m'a dit que si je pouvais en prendre trois de cette taille-là, il me paierait un bon prix.

Q. Croyez-vous qu'on puisse faire la pêche en automne ici, c'est-à-dire en septembre et octobre?—R. Je ne sais pas en ce qui concerne octobre. Septembre est un assez bon mois.

Le témoin est renvoyé.

ELIAS PATÉ, pêcheur, Chapel-Cove, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous fait la pêche du homard?—R. Environ 26 ans.

Q. Combien y avait-il de fabriques de conserves quand vous avez commencé à pêcher?—R. Seulement deux ici.

Q. Quel est le plus grand nombre de fabriques que vous avez eues ici?—R. Trois.

Q. Combien y a-t-il de paqueurs maintenant?—R. Seulement un cette année, sur ce côté-ci de la pointe Michaud.

Q. Lorsque vous avez commencé à pêcher, il y a vingt ans, de quel pièges vous serviez-vous?—R. Des grands pièges, toute la longueur de la latte.

Q. Et un cerceau à chaque bout?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel espace laissiez-vous entre les lattes?—R. Entre les deux lattes? A peu près un pouce, ou un peu plus.

Q. Comment le mesuriez-vous, avec une latte?—R. Oui, avec une latte.

Q. De combien de ces pièges vous serviez-vous?—R. Nous en employions 25, quelquefois 50.

Q. Vous serviez-vous de ces moyens-là lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Oui, monsieur.

Q. Pêchiez-vous le homard sur une seule ligne ou avec une ligne de fond?—R. Avec une ligne de fond au commencement.

Q. Comment était la pêche alors?—R. Très bonne, la première année.

Q. Vous rappelez-vous quelle a été votre meilleure pêche en une seule saison?—Je me rappelle la première année que j'ai eu 25 pièges, j'ai fait $35. J'ai fait cela, je crois, avec les homards.

Q. Vous avez eu cela de profit?—R. Non, cela comprenait les dépenses.

Q. Cela n'était pas une très belle pêche?—R. Non.

Q. Quelle a été votre meilleure année?—R. Je ne puis pas vous le dire. Je n'ai jamais tenu de livres, mais en employant 40 à 50 pièges cela rapportait à peu près $50 ou plus.

Q. Vous n'avez jamais fait plus de profit que $50?—R. Non.

Q. Cela était pour combien de temps de pêche?—R. Toute la saison quelquefois. Je n'ai jamais pêché tout le temps. Quelquefois, bien entendu, nous essayions d'autre sorte de pêche.

Q. Vous pêchiez le maquereau et la morue en même temps?—R. Exactement, en même temps.

Q. Les homards étaient-ils beaucoup plus gros qu'ils le sont maintenant?—R. Lorsque j'ai commencé la première fois, ils étaient plus gros, mais il y en avait aussi beaucoup de petits.

Q. Que faisiez-vous des petits homards?—R. Quelques-uns en épargnaient une partie, moi j'en épargnais autant que je le pouvais.

Q. La fabrique prenait-elle tout ce que vous aviez?—R. Je veux dire que la première fois que j'ai commencé ils n'étaient pas très petits, mais qu'il y en avait de petits même dans ce temps-là.

Q. Vous pêchez encore; en prenez-vous plus de petits qu'autrefois?—R. Oui.

Q. Vous avez toujours apporté ce que vous preniez et le paqueur prenait tout?—R. Il prenait tout, je crois, mais je ne sais pas ce qu'il en faisait.

Q. Que faisiez-vous des homards œuvés dans l'ancien temps, les apportiez-vous aussi?—R. Le batelier les pesait et les rejetait à la mer.

Q. Cela se pratique-t-il toujours?—R. Ils l'ont fait souvent pour moi.

Q. Cela se faisait-il depuis le commencement, depuis 26 ans?—R. Non, il y a 26 ans nous apportions les homards tout de suite à la fabrique.

Q. Les homards n'étaient pas collectés, alors il vous fallait les livrer vous-mêmes?—R. Oui. Nous n'avions pas d'engins de pêche en ce temps-là.

Q. Pêchiez-vous loin du bord?—R. A un demi-mille de distance, je crois.

Q. Dans quelle profondeur?—R. De 8 à 10 brasses.

Q. Et pêchiez-vous toute la saison au même endroit?—R. Non, plus tard nous placions nos pièges près du bord.

Q. Quel était le meilleur mois de la saison pour la pêche; en ce temps-lê vous pêchiez pendant les mois de mai, juin et juillet, je suppose?—R. Oui. Pour ma part je trouvais le mois de mai, la fin ou vers le 15 du mois, tout aussi bon que tout autre temps.

Q. Quelle est la meilleure manière d'essayer d'épargner les homards œuvés; si vous étiez chargé de faire la loi pour les préserver, que feriez-vous?—R. Je les laisserais aller, ou je les mettrais dans un endroit sûr, pour les conserver afin de les empêcher de mourir.

Q. Il y a beaucoup d'endroits où vous pouvez les conserver, mais dans d'autres districts il n'y a pas d'endroits; comment convaincre les pêcheurs à ces enlroits de la nécessité de rejeter les homards œuvés à la mer, de ne pas les dpouiller de leurs œufs et de ne pas les apporter?—R. Ne pas les apporter du tout est la meilleure manière.

Q. On devrait les conserver sans perdre leurs œufs?—R. Je le suppose, autrement ils ne tardent à mourir.

Q. Quand?—R. Après avoir été dépouillés de leurs œufs.

Q. Ils meurent alors très rapidement?—R. Oui, monsieur, si vous enlevez les œufs du homard femelle, il est dans le même état que s'il avait passé une demi-journée au soleil.

Q. Vous avez remarqué cela?—R. J'en suis certain. Aussitôt que vous leur enlevez les œufs, ils meurent. Ceci est toujours vrai. Je ne suis pas ici pour dire des faussetés, mais ce que je sais.

Q. Avez-vous toujours pêché avec vos pièges et votre propre barque?—R. Oui. toujours.

Q. Quel prix aviez-vous l'habitude de recevoir lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Je recevais alors 80 cents le cent homards.

Q. Combien de temps cela a-t-il duré?—R. Quelques années. Ensuite il y eut plus de fabriques et plus tard nous avons obtenu $1.50. Le prix a varié entre $1.25 et $1.50 et ainsi de suite.

Q. Après un certain temps on a commencé à acheter le homard au poids au lieu de les compter?—R. Oui.

Q. Y a-t-il plusieurs années qu'on fait cela?—R. Depuis quelques années seulement.

Q. Quand on a commencé à agir ainsi, quel prix vous donnait-on?—R. On nous donnait $2.50 ou $2.25, je crois, au début.

Q. Quel est le plus haut prix que vous ayez jamais obtenu au poids?—R. Jusqu'à $4.

Q. Et cet été vous avez eu....?—R. $2.25.

Q. Qui fixe le prix?—R. Je ne puis pas vous le dire, ils fixent le prix eux-mêmes je suppose.

Q. Le pêcheur a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?—R. Pas du tout.

Q. Quand il y avait plusieurs paqueurs, quelques-uns donnaient-ils différents prix?—R. Ah, oui, parfois l'un d'entre eux pouvait estimer à $3.25 le prix du homard. Plus tard un paqueur pouvait donner $3.50. Alors nous disions au paqueur que nous avions entendu dire que le homard valait $3.50. Je lui ai toujours donné mes homards à l'exception de quelques homards vivants.

Q. Vous envoyiez toujours vos homards à la même semaque?—R. Excepté cet été-là. M. Grady les achetait.

Q. Etes-vous généralement satisfait du prix que vous recevez?—R. Excepté cette année, je l'ai trouvé très bas.

Q. Savez-vous la raison pour laquelle le prix fut peu élevé cette année?—R. Non, parce que je n'ai rien lu qui s'y rapportait. Je suppose que cela dépend du marché.

Q. Sur une centaine de homards que vous prenez, combien en trouvez-vous d'œuvés?—R. Pas beaucoup à l'endroit où je pêche. Quelquefois nous en voyons un ou deux, mais pas très souvent, parce que je ne pêche pas très au large. Comme je vous l'ai dit il y a un instant, c'est à un demi-mille ou un mille au plus.

Q. Pensez-vous trouver plus de homards œuvés dans l'eau profonde que dans l'eau basse?—R. Quelquefois vous en trouverez davantage en eau profonde. Plus tard le homard se rapproche du bord et vous en trouvez plus. Mais je ne pêche jamais à cette date.

Q. Cela arrive lorsque vous avez cessé de pêcher, vous croyez?—R. Oui, peut-être au mois d'août.

Q. Est-ce à cette date que le homard femelle couve ses œufs?—R. Je ne sais pas, mais elles se rendent à terre.

Q. Vont-elles en eau très basse?—R. Oui, tout à fait au bord.

Q. La saison, telle qu'elle est maintenant du 1er avril au 1er juillet, vous convient-elle?—R. Le 1er avril ne nous convient pas du tout, parce qu'ici nous ne pêchons pas à cette date, c'est trop tôt pour nous. Cette année, la saison de pêche s'est ouverte très tard.

Q. Pouvez-vous toujours pêcher au mois de mai?—R. Oui, toujours au mois de mai.

Q. Perdez-vous beaucoup de pièges ici?—R. Un bon nombre quelquefois.

Q. Cela arrive lorsque vous les tendez trop tôt?—R. Oui, il y a deux ans, j'en ai perdu 30 à 35.

Q. La glace vous a surpris?—R. Oui, comme vous le savez, la mer est houleuse; quelquefois dans les premiers jours d'avril la mer est très houleuse et même au mois de mai.

Q. Que faites-vous lorsque vous cessez la pêche du homard?—R. Je pêche la morue et d'autres sortes de poissons.

Q. Continuez-vous la pêche du homard jusqu'à la fin de juin?—R. Oh! oui.

Q. La pêche au homard est-elle plus profitable à cette saison que tout autre genre de pêche?—R. Oui, je le suppose, pour ceux qui ont beaucoup d'engins de pêche, mais pas pour moi. Je crois que si j'avais une centaine de pièges je pourrais prendre beaucoup de homards. A cette saison-là je fais de l'argent parce que tout est payé.

Q. Etes-vous toujours payé comptant pour vos homards?—R. Nous n'avons aucune difficulté à être payé comptant.

Q. N'est-ce pas la même chose pour le maquereau et la morue?—R. Quelquefois non. Assez souvent il est difficile d'avoir notre argent. J'ai pu vendre plusieurs barils de maquereau et j'ai reçu l'argent beaucoup plus tard. J'ai été obligé de faire un voyage à Halifax pour être payé. Cela va très bien cette année, il n'y a eu aucune plainte.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils mettaient le homard en conserves eux-mêmes?—R. Je le crois. Ils ont fait plus d'argent en d'autres endroits.

Q. Il faut quelque expérience pour mettre le homard en conserves avec profit?—R. Oui, mais ils pourraient trouver un homme d'expérience.

Q. Croyez-vous que le nouveau règlement réduisant le nombre des licences soit bon, ou que chaque homme demandant une licence pour mettre le homard en conserves devrait en obtenir une?—R. Je n'ai aucune idée sur ce point.

Q. Vous n'avez aucune ambition de paquer vous-même?—R. Non.

Q. Avez-vous déjà vendu du homard pour le commerce du homard vivant?—R. Non.

Q. Vous avez toujours vendu au fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. A votre idée, quel est le meilleur marché pour le pêcheur, l'exportation du homard vivant ou le paquage?—R. On donnait autrefois un bon prix pour les homards vivants.

Q. Oui, mais ils exigent de gros homards?—R. Oui, neuf pouces et plus.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous voudriez dire personnellement?—R. Non. Il y a peut-être ici des pêcheurs qui ont eu plus d'expérience que moi.

Par M. Kyte, M.P.:

Q. Je crois que vous avez dit avoir vendu, une année, des homards vivants qui ont été expédiés vivants?—R. Non, j'en ai vendu quelques-uns à Martin.

Q. C'était de gros homards, n'est-ce pas?—R. Oui, ceux que j'ai vendus à Martin étaient d'une bonne taille.

Q. Devaient-ils être expédiés vivants?—R. Je crois que oui.

Q. Vous rappelez-vous combien ces homards vous ont été payés?—R. Je ne me rappelle pas. C'était le même prix.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il encore de la pêche lorsque la saison est terminée, quand arrive le 30 juin tout le monde cesse-t-il de pêcher?—R. Oui, ici aux environs.

Le témoin est renvoyé.

Isidore Paté, pêcheur, L'Ardoise-Ouest, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous pêché le homard?—R. J'ai fait la pêche environ dix ans. J'ai déjà pêché auparavant, mais je veux dire depuis que je pêche d'une façon régulière.

Q. Depuis combien de temps avez-vous commencé à pêcher?—R. Je pêche depuis 20 ans.

Q. Vous n'avez pas pêché constamment?—R. Oh, non, je n'ai pas pêché pendant seize ans.

Q. Pendant les dix dernières années vous avez pêché le homard constamment?—R. Oui, monsieur.

Q. Pêchez-vous tout près d'ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Jusqu'à quelle profondeur allez-vous?—R. Parfois à 14 brasses, 12 brasses et 8 brasses.

Q. Cela vous mène-t-il loin du bord?—R. Je crois que cela nous en éloigne de 3½ milles.

Q. Pêchez-vous durant toute la saison dans les mêmes eaux?—R. Quelquefois nous nous rapprochons du rivage.

Q. Vers quel temps?—R. Vers le 15 juin.

Q. De combien de pièges vous servez-vous?—R. J'en employais 90 et 80. Cette année je n'en ai eu que 35.

Q. Vous pêchez avec des lignes simples, pas avec des lignes de fond?—R. Non, monsieur, avec des lignes simples.

Q. Pêchez-vous toujours de la même manière?—R. Oui, depuis dix ans. Avant cela nous nous servions de pièges avec lignes de fond.

Q. Pourquoi avez-vous discontinué de vous servir des lignes de fond?—R. Nous prenions plus de homards autrement.

Q. Plus de homards avec des pièges simples?—R. Oui, monsieur. Un homme a plus de facilité à les changer souvent.

Q. Sans changer toute la ligne?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres pêcheurs au homard avec vous?—R. Presque tout le monde ici pêche le homard.

Q. Combien de barques y a-t-il?—R. Environ dix dans la petite baie où je demeure.

Q. A quel paqueur apportez-vous vos homards?—R. A M. Dixon. J'en ai vendu à M. Mills, mais il est parti.

Q. Et la fabrique est fermée?—R. Oui.

Q. C'est la raison pour laquelle vous vendez toujours à M. Dixon?—R. Oui.

Q. Dans quelle partie de la saison prenez-vous plus de homards?—R. Au mois de mai.

Q. Y a-t-il plus de homards au mois de mai qu'au mois de juin?—R. Je ne sais pas. C'est la même chose à peu près tout le temps. Nous prenons constamment de gros homards au commencement, puis ils deviennent plus petits.

Q. Ils semblerait que vous ayez alors pris tous les gros homards?—R. Je ne sais quelle en est la raison. Les gros homards deviennent plus rusés, je suppose, et se tiennent éloignés des pièges. C'est tout ce que je puis vous en dire.

Q. De quelle sorte de pièges vous servez-vous?—R. Des pièges à compartiments, comme on les nomme.

Q. Quel est l'avantage des pièges à compartiments comparativement aux autres? —R. Tout ce que je puis dire, c'est que si ces pièges sont deux ou trois nuits sans être visités les homards y resteront.

Q. Mettez-vous maintenant les lattes plus près l'une de l'autre que vous ne le faisiez lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. C'est à peu près la même chose.

Q. A quelle distance sont-elles?—R. Environ 1½ pouce ou deux, la largeur d'une latte, cela prend à peu près un pouce et demi.

Q. Ceci est la mesure ordinaire?—R. Oui.

Q. Y a-t-il une succursale de l'Union des pêcheurs ici?—R. Pas que je sache.

Q. Depuis que vous faites la pêche, avez-vous toujours eu l'habitude d'apporter à la fabrique de conserves tout ce que vous preniez?—R. Oui.

Q. Petits et gros?—R. Pas au commencement de la pêche. S'ils sont trop petits, nous les rejetons à la mer. Si nous prenons des homards œuvés, on ne nous permet pas de les garder, mais j'aimerais tout de même à en être payé. Je voudrais être payé pour tout le poisson que je suis le premier à prendre. Je n'aime pas à le conserver parce que cela détruit le poisson.

Q. Comment livrez-vous votre poisson à la semaque?—R. Quelquefois le propriétaire de la semaque vient nous trouver chez nous.

Q. N'apportez-vous pas vous-même le homard à la fabrique?—R. De temps à autre, lorsque j'ai affaire à y aller, mais généralement le propriétaire de la semaque vient dans la baie.

Q. Durant la saison de pêche, combien de homards prenez-vous dans une journée?—R. Cela dépend du nombre de pièges que nous avons. Si vous avez un grand nombre de pièges vous prendrez environ 200 homards.

Q. Quelle est votre propre production?—R. J'avais coutume de prendre de 70 à 80 homards le printemps dernier et quelquefois 100. Cela arrivait quand la pêche était bonne et le temps beau.

Q. Combien 100 homards peuvent-ils peser?—R. Ils peuvent parfois peser de 100 à 110 livres.

Q. C'est-à-dire pour 100 homards?—R. Oui, je ne saurais préciser davantage.

Q. Etes-vous propriétaire de votre propre barque et de vos engins de pêche? En est-il ainsi de tous les autres pêcheurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait avantage à placer les lattes des pièges à une plus grande distance les unes des autres; quelques-uns des petits homards pourraient-ils s'échapper?—R. Je le crois, si les lattes ont deux pouces d'intervalle.

Q. Cela pourrait-il laisser passer un très gros homard?—R. Les petits homards s'échapperont certainement. Lorsque j'ai commencé à pêcher, je ne connaisais presque rien de la pêche au homard, mais nous avions l'habitude de laisser près de deux pouces de distance entre les lattes, à peu près 1½ pouce. Maintenant, c'est 1½ pouce. Quelquefois on les mettra plus près, mais ce que je sais, c'est que 1½ pouce est la largeur ordinaire.

Q. Quelle est la grandeur du cerceau à l'extrémité du piège?—R. Quatre pieds de long environ.

Q. C'est-à-dire le piège?—R. Non la longueur du cerceau autour.

Q. Je voulais dire le petit cerceau au bout?—R. 6 pouces, quelquefois 5 pouces, selon que les gens veulent le mettre.

Q. Quelle est la grandeur des mailles?—R. Une maille de trois pouces est à peu près la mesure générale.

Q. Ceci est la mesure lorsqu'elle est tendue?—R. Oui, quand ils l'ouvrent comme ceci (faisant le geste), elle mesure trois pouces.

Q. En quel temps de la saison voyez-vous le plus de homards œuvés?—R. J'en vois le plus à la fin de juin, dans le courant du mois quelquefois. Au mois d'août, vous pouvez en voir un par-ci par là, mais pas souvent.

Q. Vous dites pas souvent?—R. Vous n'en verrez pas souvent avec leur frai.

Q. Combien en trouvez-vous par cent homards?—R. Je crois que vous en attraperiez deux, trois ou quatre cents avant d'en voir un. Cet été j'en ai trouvé seulement un avec son frai.

Q. Les homards œuvés sont-ils d'une bonne taille généralement?—R. Oui, ils sont d'une bonne taille.

Q. Vous n'en avez jamais vu de petits avec des œufs?—R. Non, monsieur, je n'en ai jamais vu plus petit que 9 pouces avec des œufs.

Q. Croyez-vous que la saison actuelle, du 1er avril à la fin de juin, est à peu près convenable?—R. Je ne suis pas en faveur de cela pour ma part, parce qu'au mois d'avril la mer est très houleuse, nous n'avons pas beaucoup de temps pour pêcher durant ce mois. Quelquefois, il fait trop froid et la glace nous entoure. Un homme perd ses engins de pêche et la boitte est rare. On est obligé de bien chercher pour trouver la boitte.

Q. Le hareng n'est pas encore apparu?—R. Si l'on pouvait trouver de la boitte le long des côtes au mois de mai; avril est un mois médiocre pour la pêche. Quant à moi je ne serais pas en faveur de ce mois.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon de fermer la saison de pêche à la fin de juin?—R. Oui, le mois de juin est un bon mois.

Q. Aimeriez-vous mieux une date plus tardive que juin?—R. Oui, si nous le pouvions, parce qu'alors nous pourrions avoir une quinzaine ou un mois de plus, ce qui nous permettrait de faire quelques piastres.

Q. N'y a-t-il pas d'autre genre de pêche?—R. Oui, mais le maquereau arrive en juin. Lorsqu'on en a le temps on lève les pièges. Ensuite il faut voir aux filets à maquereau. Si l'on est deux, l'un restera à terre et l'autre relèvera les pièges. Quand il fait beau, c'est ce qu'on fait d'habitude.

Q. A-t-on jamais eu ici l'habitude d'enlever les œufs des homards?—R. Pas que je sache.

Q. Comment vous arrangez-vous en matière de prix; qui les établit?—R. C'est toujours le paqueur, autant que je sache. Le paqueur fait son prix et nous sommes obligés de nous y conformer.

Q. Vous n'avez rien à dire à cela?—R. Que pouvons-nous faire? Il nous faut obéir aux ordres.

Q. Avez-vous jamais vu un paqueur payer un prix un peu plus élevé qu'un autre?—R. Quelques fois ils nous rechercheront lorsqu'ils ont besoin de homard.

Q. Lorsqu'ils en ont absolument besoin ils payent un peu plus?—R. Certainement, mais cela revient au même, parce qu'en apprenant cela l'autre paqueur hausse son prix aussi.

Q. Alors, il y a un peu de concurrence?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible d'arriver à amener les pêcheurs à rejeter à la mer tous les homards œuvés?—R. Cela serait bien mieux, sans cela on détruit le homard.

Q. Comment pouvons-nous arriver à cela?—R. Quand ils les attrapent, ce serait de les rejeter à la mer immédiatement avant de les mettre dans la barque.

Q. Comment pouvez-vous les engager à faire cela?—R. C'est plus que je puis dire. Je crois que s'ils savaient qu'il y a une amende, mais il doit arriver quelquefois qu'on en apporte à terre. Pour dire la vérité, je n'en ai pas vu apporter à la fabrique depuis huit ou dix ans.

Q. Le propriétaire de la semaque les rejette-t-il à la mer?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous déjà vu un propriétaire de semaque les prendre et les rejeter?—R. Oui, monsieur. J'en ai vu un cet été. Les homards étaient encore vivants quand il les a rejetés.

Q. Les pêcheurs sont-ils payés pour ces homards?—R. Non, pas du tout. S'ils l'ont été, c'était au commencement.

Q. Comment pouvons-nous conserver les homards œuvés et les déposer dans un parc?—R. Je ne sais pas. Je n'ai jamais vu de homarderie. Je crois que si l'on avait tout ce qu'il faut on réussirait aussi bien qu'à Gloucester. J'entends souvent dire qu'il y a là une piscifacture pour la morue. On pourrait, je suppose, faire la même chose pour le homard si l'établissement était aménagé dans ce but.

Q. N'y a-t-il pas une homarderie à Canso?—R. Pas que je sache.

Q. N'y en a-t-il pas une à Caribou et une à Canso?—R. J'ai entendu dire qu'il y en avait une à L'Archevêque, mais je ne l'ai jamais vue.

Q. En ce qui concerne les licences accordées aux fabricants de conserves, approuvez-vous l'idée de limiter le nombre des fabriques?—R. Il me semble que ce serait à propos

Q. Croyez-vous qu'un trop grand nombre de fabriques serait désavantageux?—R. Je ne sais pas. Je crois que plus il y aura de fabriques plus il y aura d'argent, parce qu'elles se feront de la concurrence et nous aurons peut-être l'avantage de vendre nos homards à un plus haut prix. S'il n'y en a qu'une, elle fera ce qu'il lui plaira.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de mettre en conserves eux-mêmes?—R. C'est plus que je ne puis dire. Ils pourraient peut-être en faire plus, peut-être moins.

Q. Il y a quelque risque sans doute?—R. Cela dépend de la chance qu'un homme peut avoir. S'il pouvait trouver un bon paqueur pour acheter ses homards il réussirait, mais on n'est pas sûr de cela.

Q. C'est comme pour toute autre affaire, je suppose, il faut de l'expérience?—R. Oui.

Q. Il a été proposé par quelqu'un d'obliger les pêcheurs à prendre un permis pour la pêche du homard, l'idée étant que les pêcheurs seraient plus attentifs à observer la loi?—R. Cela m'étonnerait qu'on retirât plus de profit de ses homards par re moyen.

Q. Croyez-vous que si les petits homards et les homards œuvés n'étaient pas utilisés on pourrait pêcher de plus gros homards en bien peu d'années?—R. Je n'en sais rien. J'aimerais à savoir quelle taille un homard peut acquérir dans le cours d'une année.

Q. Deux pouces?—R. Il faudrait quatre ans à un homard pour atteindre 8 pouces de longueur.

Q. Ce doit être mal de détruire les petits homards et cela ne rapporte aucun profit au pêcheur?—R. Non. Lorsqu'ils prennent de la morue les pêcheurs conservent tout, et ils font de même pour le hareng, et chaque fois qu'ils remarquent un homard défendu ils essayent de le garder, parce que ce qu'ils peuvent prendre est tout ce qu'ils pourront avoir pour leur travail de l'été, qu'ils prennent ce qu'ils voudront. Il me semble que dans l'espace de plusieurs années nous pourrions y gagner quelque chose. Il ne faut pas qu'un homard soit bien gros pour atteindre 8 pouces de taille.

Q. Croyez-vous que les homards sont plus petits maintenant qu'ils ne l'étaient lors que vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, ils le sont. Il y a plusieurs années ils étaient tous gros. Je suppose que les petits n'avaient pas alors l'occasion de pénétrer dans les pièges.

Q. Croyez-vous que les gros homards repoussent les petits en dehors des pièges?—R. Je l'ignore. S'il y a un gros homard dans le piège, je ne crois pas qu'un petit ait l'occasion d'approcher de l'appât. Je ne puis dire ce que les poissons peuvent faire au fond de l'eau.

Q. Y a-t-il quelque profit à pêcher ici à l'automne?—R. Oui. Je crois que le mois de septembre est un bon mois pour la pêche d'automne.

Q. Dans quelques endroits on a demandé de pêcher à l'automne?—R. Cela serait très bien ici. Dans 12 ou 15 brasses de profondeur un pêcheur pourrait trouver assez d'argent pour payer ses taxes et ses cotisations. Quelquefois c'est le moyen pour lui d'y arriver, il n'a pas d'autre moyen de se procurer de l'argent.

Q. Fait-on de la pêche à l'automne actuellement?—R. Il n'y a pas de pêche au homard près d'ici.

Q. Vous êtes-vous déjà occupé de l'exportation des homards vivants?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'en avez jamais expédié vous-même?—R. Non.

Q. Où cela est possible, avez-vous une idée de ce qui est le plus profitable au pêcheur? Est-ce d'exporter les homards vivants ou de les vendre au paqueur?—R. C'est plus que je ne puis dire. Je sais qu'ils obtiendront un meilleur prix s'ils vendent de gros homards ayant deux pinces.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous avez déjà dit?—R. Non J'ai toujours souhaité avoir le mois de juillet au lieu du mois d'avril. Le pêcheur qui en a fini avec le maquereau pourrait avoir l'occasion de pêcher le homard pendant une quinzaine ou plus. Il n'a pas l'occasion de le faire maintenant. S'il avait le mois de juillet pour la pêche il ne ferait peut-être pas beaucoup d'argent, mais il pourrait au moins y gagner quelques piastres.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la moyenne du gain d'un bon pêcheur de homard, bon an mal an?—R. Un bon pêcheur qui ne fait que cela dans le cours de la saison peut gagner $150 ou $180 ou $200. Je suppose qu'il pêche tout le temps et qu'il ait de bons engins de pêche, bien entendu.

Q. De cela doit être déduit le coût de ses engins de pêche?—R. Je ne sais pas combien il en perdra dans le cours de l'année, quelquefois il en perdra la moitié et même plus.

Q. Combien vaut un piège?—R. Je n'ai jamais calculé cela.

Q. Les fabriquez-vous vous-même?—R. Oui, monsieur. Je crois qu'ils valent bien 25 cents chacun.

Q. Je crois que les pièges à compartiments valent plus?—R. Quand vous arrivez à 15 brasses de profondeur vous payez 14 cents pour le câble, quelquefois 16, alors le piège vaut plus que 25 cents. Cela dépend de la profondeur de l'eau. Le piège à compartiments vaut deux fois plus.

Q. Vous servez-vous de la même barque pour la pêche du homard et pour d'autre ouvrage?—R. Loin du bord vous pouvez vous servir de la même barque, mais il en faut une plus grosse pour la pêche à la morue et au maquereau.

Q. Vous vous servez alors d'une barque plus petite pour la pêche au homard?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

THOMAS C. GRADY, pêcheur, Rockdale, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. J'ai fait la pêche au homard pendant à peu près 8 ans.

Q. Avez-vous fait d'autre pêche?—R. Oui, monsieur. Ces dernières années j'ai pêché le maquereau et la morue.

Q. Comment va la pêche à la morue par ici?—R. C'est une pêche qui ne rapporte pas beaucoup.

Q. Avez-vous remarqué beaucoup de changement dans la pêche à la morue? Est-elle aussi bonne qu'autrefois?—R. Je ne vois pas beaucoup de différence. Elle n'est pas aussi bonne qu'auparavant, la morue est plus rare.

Q. Avez-vous pêché le homard au large de cette partie de la côte?—R. Juste en face de l'endroit où je demeure.

Q. De combien de pièges vous serviez-vous?—R. J'en ai employé jusqu'à 100, quelquefois 50. Cent est le plus grand nombre dont je me sois servi, et 50 à 60 le plus petit.

Q. Quand vous avez commencé la pêche, les homards étaient-ils plus abondants que lorsque vous avez cessé?—R. Beaucoup plus nombreux. Ils étaient plus gros et plus nombreux.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Je crois que c'est parce qu'il y a trop de pêcheurs qui en prennent.

Q. Ils sont disparus?—R. Ils sont disparus.

Q. La diminution a-t-elle été graduelle?—R. Cela a été graduel, la décroissance se faisait d'année en année.

Q. Je suppose que les pêcheurs sont obligés d'employer plus d'engins de pêche pour prendre le même nombre de homards?—R. Beaucoup plus et ils ne fout pas autant de profit avec le double d'engins de pêche.

Q. Bien que le prix se soit élevé?—R. Malgré cela.

Q. Quels étaient les prix lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Quand j'ai commencé, autant que je puis me rappeler, c'était $1.50 le cent, on nous payait selon le nombre. Je me rappelle avoir eu jusqu'à $2 le cent. Plus tard on a commencé à peser.

Q. Pourquoi a-t-on opéré ce changement?—R. Je crois que c'est à cause—au moins quelques-uns d'entre eux disent que c'était à cause du trop grand nombre de p tits homards.

Q. Les homards devenaient plus petits?—R. Les homards devenaient plus petits.

Q. Et ils ne valaient pas autant pour la mise en conserve?—R. Ne valaient pas autant pour la mise en conserve.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je l'ai déjà entendu dire, mais je l'ai oublié.

Q. Quel pourcentage de homards pris dans les pièges y a-t-il ici ayant moins de 8 pouces?—R. Je crois qu'il y en a bien près de la moitié.

Q. Près de la moitié serait au-dessous de la limite de 8 pouces?—R. Je le crois.

Q. Je suppose que le paqueur a l'habitude de prendre tout ce qui lui est apporté?—R. Il le faisait de mon temps. Je n'ai pas pêshé depuis deux ans.

Q. Quelle était la coutume lorsque vous pêchiez?—R. Jusqu'au temps où j'ai cessé de pêcher, il prenait tout ce qu'on lui apportait.

Q. Avez-vous cessé parce que cela ne payait plus?—R. C'est pour cela que j'ai cessé.

Q. Dans votre temps, quelle était la coutume relativement aux homards œuvés?—R. Oh! bien, on ne faisait pas beaucoup de différence. Les deux dernières années pendant lesquelles j'ai pêché, il était défendu de les prendre. J'ai pêché pour monsieur Leviscompte, je crois qu'il avait un parc ici, dans lequel il mettait les homards œuvés.

Q. Savez-vous comment cela a tourné?—R. Je ne pourrais pas dire au juste, je suis allé voir ce parc, je n'y ai vu qu'un ou deux homards.

Q. Quelle était la grandeur du parc?—R. Je ne pourrais pas dire au juste, c'était assez grand.

Q. L'eau y était-elle profonde?—R. Oui. Je crois qu'il y avait six ou sept pieds d'eau où j'étais. C'était probablement plus profond en dehors.

Q. Avait-il barré l'ouverture du parc?—R. Il l'avait barré à l'ouverture.

Q. Avec du treillis en fil de fer?—R. Une sorte quelconque de filet. Je ne pourrais pas dire si c'était en fer ou non.

Q. Etait-ce son habitude de laisser aller les homards à la fin de la saison?—R. Je le crois.

Q. Mettait-il les homards œuvés à cet endroit?—R. Il les mettait là. Il ne refusait pas de les prendre parce qu'il les mettait tous là.

Q. Ce monsieur tient-il encore une fabrique de conserves?—R. Je le crois. Je crois qu'il a paqué cette année.

Q. De quelle sorte de piège vous serviez-vous dans votre temps?—R. Quand j'ai commencé je me servais des anciens pièges. J'avais l'habitude de raccourcir les lattes d'un pied.

Q. Etait-ce un piège à double entrée?—R. Oui.

Q. Comment mesuriez-vous l'espace entre les lattes?—R. La largeur d'une latte étroite.

Q. Qui était d'environ un pouce?—R. Un peu plus d'un pouce je crois, cela était la mesure que nous avions au commencement. Plus tard nous avons commencé à les rapprocher.

Q. Cela était dans le but de retenir les petits homards?—R. Ce n'était pas tout à fait cela. Non, je mets les lattes plus rapprochées et les ouvertures plus petites. Autrefois, nous avions l'habitude de faire ces ouvertures larges, plus tard nous les avons réduites.

Q. Avez-vous réduit l'espace entre les lattes?—R. Cela a dû retenir les petits homards, en effet.

Q. Croyez-vous possible d'éviter la capture des petits homards, en ayant un certain espace réglementaire entre les lattes?—R. Nous le pourrions jusqu'à un certain point, mais il en restera toujours dans le piège.

Q. Mais ne croyez-vous pas qu'une bonne partie pourrait s'échapper?—R. Je le crois.

Q. Nous voyons que dans un grand nombre d'endroits l'espace entre les lattes n'est que d'un demi-pouce?—R. Pas un homard ne pourrait s'échapper même dans un espace d'un pouce.

Q. Ils nous disent qu'ils perdent tous leurs gros homards en laissant les lattes à un pouce de distance?—R. Il n'y a jamais eu plus d'un pouce d'espace entre mes lattes, et je prenais des homards que je n'aurais pas voulu apporter à la fabrique.

Q. Dans votre opinion quelle est la meilleur manière d'épargner les homards œuvés; il semble y en avoir eu une destruction considérable?—R. C'est vrai, j'en ai eu connaissance.

Q. Et il n'y a aucun doute que la difficulté provient des homards œuvés et de leurs petits?—R. Cela doit être la cause de la difficulté.

Q. Que devrait faire le ministère pour enrayer cela?—R. Ce serait bien facile si tout le monde voulait être honnête. Et ce serait fait.

Q. On a proposé de défendre la pêche du homard pendant quelques années; sans doute ce serait couper le mal dans sa racine?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. Mais un bon nombre de personnes en souffriraient?—R. Oui.

Q. On recommande d'autre part de fermer la pêche par districts; mais ceci est impraticable au dire de plusieurs?—R. Non, cela n'est pas praticable. Je pense que si l'on veut fermer la pêche elle devrait l'être partout.

Q. Vous comprenez qu'en beaucoup d'endroits cela nuirait à un grand nombre de personnes?—R. C'est ce qui arriverait sans aucun doute. Mais faire quelques restrictions et continuer la pêche serait bien préférable. J'entends pour la population des endroits où la pêche au homard se pratique.

Q. Les restrictions ne peuvent avoir que certaines formes?—R. Sans aucun doute.

Q. Il nous faut essayer de protéger les petits homards, car en quelques endroits on met en conserves des homards qui n'ont que trois ou quatre pouces et il en faut 13 ou 14 pour une boîte d'une livre, l'industrie ne pourrait survivre bien longtemps à de

pareils procédés?—R. Ici la moyenne est de 7 pour une livre je crois. C'est ce que j'ai entendu dire. Je ne me suis jamais occupé de la mise en conserve moi-même.

Q. Par la mesure ordinaire il en faut 7 de 9 pouces pour une boîte d'une livre? —R. Je crois que la moyenne serait de 7, c'est-à-dire entre sept et huit pouces.

Q. Une autre proposition serait d'abandonner complètement la limite de taille, cela semble une loi très difficile à faire observer?—R. Très difficile en effet.

Q. Ici cela ne serait pas difficile, parce qu'il y a une plus grande quantité de homards, mais dans quelques endroits il semble presque impossible de mettre la loi en vigueur. On a proposé, en outre d'abolir la limite de taille, mais de protéger les homards œuvés aussi efficacement que possible, soit au moyen de parcs ou de homarderies, et là où cela ne peut se faire, de renseigner les pêcheurs sur l'avantage qu'il y a de rejeter ces homards à la mer?—R. C'est la seule chose qui puisse se faire je crois, car lorsqu'on met les homards dans la barque ou les jette avec beaucoup d'autres. Le résultat est qu'un homard peut couper le test d'un homard œuvé, et celui-ci mourra. Une fois le test brisé le homard meurt, et je ne vois pas comment ils peuvent être établis sur cette côte rude. Nous n'avons pas de places où les pêcheurs peuvent faire des parcs pour y mettre ces homards œuvés.

Q. Je suppose que le projet du gouvernement serait de fournir les parcs et d'acheter les homards des pêcheurs; vous ne pourriez pas faire cela?—R. Vous pourriez le faire si le gouvernement voulait acheter le homard et le jeter à l'eau, aussitôt qu'il est sorti du piège du pêcheur.

Q. Comment allez-vous contrôler la chose?—R. C'est là une autre question.

Q. Vous auriez à payer ce homard bien des fois?—R. Oui.

Q. Si les pêcheurs avaient tous la même idée, ce serait une affaire bien simple de remettre le homard à l'eau, parce que le percentage de ces homards n'est pas très considérable?—R. Il n'est pas considérable, et je trouve qu'au large en eau profonde vous prenez rarement des homards œuvés. C'est sur le rivage, au milieu des rochers que l'on prend des homards œuvés.

Q. Tard dans la saison?—R. Tard dans la saison. Il n'y a aucun doute à ce sujet J'ai pêché là moi-même et c'est là que j'avais coutume de prendre des homards œuvés, au milieu des rochers.

Q. Les pêcheurs ne veulent pas comprendre cela, mais il n'y a pas de doute que c'est en eau peu profonde et tard dans la saison que se produit le plus grand dommage? —R. C'est là que se produit le dommage.

Q. Si nous pouvions retrancher la pêche pendant les quelques dernières semaines de la saison, ce serait une meilleure manière de protéger les homards que par toute autre méthode et cependant les pêcheurs se plaignent que la saison est déjà trop courte. Ils disent: Donnez-nous un mois de pêche de plus?—R. Le mois d'avril ne vaut absolument rien.

Q. Quel est le temps, pensez-vous, pendant lequel les homards fraient sur le rivage et ont besoin d'être protégés?—R. Si on veut maintenir la pêche en pleine activité, c'est le 30 juin qu'il faudrait arrêter la pêche et commencer de nouveau en septembre. Cela donnerait une saison de pêche du 1er mai au dernier de juin avec le mois de septembre, en plus.

Q. Est-ce que cela paierait le paqueur de rouvrir sa fabrique un mois l'automne, après l'avoir fermée?—R. C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre.

Q. Outre cette question, il en est une autre, c'est celle du marché. Les fabricants ne peuvent pas dire le prix qu'ils vont payer pour les homards le printemps, s'ils ne le savent pas, que va-t-il arriver l'automne?—R. S'il ne doit y avoir qu'une saison, on devrait donner aux pêcheurs une petite partie de juillet.

Q. Mais c'est le temps dangereux?—R. C'est le temps dangereux lorsqu'on fait la pêche près du rivage.

Q. Quant à ce qui regarde le prix, comment les pêcheurs et les paqueurs s'arrangent-ils?—R. Tout est laissé à la discrétion des paqueurs qui fixent le prix des homards. Je suppose qu'ils se conforment au prix et au marché.

Q. Pensez-vous qu'il existe quelque compétition dans les places où il y a plusieurs fabricants?—R. Il y en a eu, dans le temps que je pêchais.

Q. Ce n'est donc pas un arrangement définitif?—R. Il n'est pas définitf, mais je comprends que ces deux dernières années il y a une ligue pour tenir le prix au taux qui leur convient, je suppose.

Q. Quant à ce qui concerne l'industrie du homard vivant, pensez-vous que lorsqu'elle peut être établie, elle est plus profitable au pêcheur?—R. Oui, c'est mon opinion.

Q. Y a-t-il ici des facilités pour l'exercer, vous avez besoin de transport rapide avec des connections promptes?—R. C'est ce qu'il y a de pire ici, il n'y en a pas ici.

Q. A-t-on jamais essayé d'en avoir et jusqu'à quel point?—R. Il y a eu des bateaux qui ont fait le service ici où l'établissement en était le propriétaire.

Q. Vous voulez dire des semaques ramassant les homards?—R. De petits bateaux ramassant les homards.

Q. Quel prix payaient-ils les homards?—R. Je n'ai jamais fait de marché avec eux. Cet autre individu qui les a vendus le sait mieux que moi.

Q. Vous êtes-vous jamais fait une idée du pourcentage des homards œuvés?—R. Au large en eau profonde, parfois sur un cent vous pourriez en avoir un ou deux et quelquefois vous ne trouverez probablement pas ce nombre.

Q. Comment, est-ce au large ou en eau peu profonde?—R. En eau peu profonde on en trouve jusqu'à trois dans le même piège. Mais certainement cela n'arrive pas souvent.

Q. Y a-t-il un temps de la saison où le homard n'est pas bon à manger?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Il y a un temps où le test du homard est tendre?—R. Il y en a un par ci par là à test tendre, ils n'ont pas tous le test tendre en même temps.

Q. Pensez-vous que l'on suit ici la pratique de dépouiller ou de laver les œufs du homard femelle?—R. Je ne pourrais pas dire si elle est suivie ou non maintenant, mais je sais qu'elle l'était, lorsque je faissais la pêche.

Q. Quelle est votre impression au sujet de la politique du ministère de limiter le nombre des permis pour les fabriques de conserves?—R. Selon mon jugement, les fabricants de conserves eux-mêmes diraient que partout où il n'y a pas de place ce ne serait pas une affaire bien payante de voir entrer trop de fabricants dans un petit territoire.

Q. Pensez-vous que le nombre des fabriques devrait être diminué?—R. Je ne vois pas ce que cela ferait de différence pour l'industrie du homard.

Q. Pensez-vous qu'ayant plus de fabriques, vous auriez plus de pêcheurs et qu'on pêcherait plus de homards?—R. Je ne sais pas.

Q Pensez-vous que tous ceux qui sont capables de pêcher le homard, le font aujourd'hui?—R. Je ne sais pas; s'il y avait quelque chose à gagner à cela.

Q. La politique du ministère a été de restreindre le nombre des permis pour faire des conserves, excepté aux endroits où se groupent les pêcheurs qui demandent le droit de faire des conserves conformément au système de la coopération; pensez-vous que cette politique est sage?—R. Je pese que cette politique est très sage, si les pêcheurs désirent faire eux-mêmes le paquage de leurs homards.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feront plus d'argent en faisant des conserves, l'un dans l'autre?—R. Il n'y a aucun doute qu'ils en feront plus. Les pêcheurs qui mettront en conserves leurs propres homards feront plus d'argent.

Q. Pourraient-ils le faire?—R. Je suppose qu'ils pourraient le faire, s'ils veulent l'essayer, mais la plupart des pêcheurs sont sous l'impression qu'ils ne pourraient pas faire le paquage, tendre leurs filets et avoir soin de leur poisson.

Q. Il n'y a pas, ici, de fabriques coopératives?—R. Non, il n'y en a pas. Je vois par les journaux qu'ils en ont, en bas à Gabarus ou quelque part à Louisbourg.

Q. Y a-t-il quelque sujet sur lequel vous désirez ajouter quelque chose, de votre propre mouvement?—R. Je n'ai rien à ajouter; je suis sorti d'affaire, je n'ai pas beaucoup d'intérêt dans la question.

Q. Alors vous êtes en position de parler avec plus d'indépendance?—R. Oui, ce que j'ai dit est un exposé indépendant. Je n'ai pas l'intention de me remettre jamais à la pêche au homard, parce que je suis trop vieux. J'aimerais à faire une suggestion, c'est que le mois d'avril n'est pas bon pour les pêcheurs ici. Je sais cela.

Q. Ils commencent, pour la plupart, le 1er mai?—R. Le mois d'avril n'est pas bon pour les pêcheurs, ils savent tous cela.

Le témoin est renvoyé.

Hilaire Paté, pêcheur, L'Ardoise, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage des témoins précédents?—R. Oui.

Q. D'une manière générale vous accordez-vous avec eux?—R. Oui. Je ne peux pas donner de meilleur témoignage qu'eux.

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous?—R. Depuis sept ou huit ans avec de petits engins de pêche de 35 à 40 pièges. C'est ainsi que j'ai pêché cette année.

Q. Etes-vous pêcheur?—R. Je suis pêcheur au filet et le printemps généralement je pêche le homard.

Q. Comment trouvez-vous la pêche au homard aujourd'hui comparée avec ce qu'elle a été?—R. Eh bien, les homards sont un peu plus petits qu'autrefois, c'est-à-dire près du rivage. Je pêche au large dans 13 ou 14 brasses d'eau et je suppose qu'ils donnent une assez bonne pêche, environ 120 homards donnent un poids de cent livres, 130 et 110 et ainsi de suite pour cent livres. De bonne heure le printemps, il en faut moins pour peser cent livres.

Q. Ils sont plus développés alors?—R. Il n'en faut pas autant parce qu'ils sont plus développés au commencement de la saison, quand nous partons pour la pêche. A mesure que les bateaux s'éloignent, ils paraissent diminuer un peu.

Q. Je suppose que les gros poissons entrent les premiers dans les pièges et ils se font prendre?—R. Oui, je le suppose.

Q. Pêchez-vous toujours dans la même profondeur d'eau?—R. Non, monsieur, quelquefois dans 10 brasses. Nous changeons généralement de pièges pour aller là où nous trouvons qu'il y a plus de homards.

Q. Je suppose qu'à chaque saison en moyenne vous vous rapprochez du rivage?—R. Oui, monsieur.

Q. Les homards s'approchent de terre et vous changez de place pour les prendre?—R. Cette année, je ne l'ai pas fait. Au lieu de me rapprocher du rivage, je m'éloignais au large avec mes pièges et je m'en trouvais mieux, parce qu'il y avait plus de pièges près du rivage, et moins au large et j'avais meilleure chance au large.

Q. Il y avait plus de terrain avantageux?—R. Plus de terrain pour moi.

Q. Pêchez-vous avec des lignes de fond?—R. Non, monsieur, avce des pièges simples.

Q. Quel est l'avantage de ce piège sur la ligne de fond?—R. C'était la coutume autrefois. Je me souviens que nous avions coutume de nous servir de la ligne de fond près du rivage, mais nous ne l'avons pas trouvée aussi avantageuse. Aujourd'hui le piège simple est d'usage général. Il est plus facile de changer un, deux ou cinq pièges que de lever toute une ligne de fond. Puis il faudrait transporter la ligne de fond et tout le reste.

Q. Quelle est votre opinion au sujet des pièges? Dans quelques endroits ils ont des pièges avec des filets d'un pouce et quart au bout avec un demi-pouce seulement d'espace entre les lattes; pensez-vous qu'un tel piège est destructeur et qu'il prend trop de petits homards?—R. Oui, monsieur, là où l'homme fait un tel piège. Mais je mesure toujours avec une latte. Je laisse toujours l'espace d'une latte entre.

Q. C'est au moins un pouce?—R. Un pouce et au-dessus. C'est ma mesure lorsque. . .

Q. Et comment est votre filet au bout?—R. Le filet a environ deux pouces au bout.

Q. Quelle a été la pratique ici parmi les pêcheurs en général relativement aux homards œuvés et aux petits homards; les ont-ils sauvés, ou les ont-ils donnés au bateau?—R. Je ne pourrais pas dire. Je sais ce qu'ils ont fait cette année. J'ai pris une couple de homards œuvés cette année et le propriétaire du bateau n'a pas voulu les recevoir. Ils étaient vivants et il les laissa aller du bateau au port. Le propriétaire du bateau a dit qu'il n'avait pas le droit de les recevoir. Mais le reste des homards. . .

Q. Le bateau a pris tout le reste?—R. Il a pris tout le reste.

Q. Autrefois on avait coutume de prendre également les homards œuvés?—R. Lorsque j'ai commencé à faire la pêche on avait l'habitude d'en agir ainsi dans certaines places. Je faisais la pêche à L'Archevêque il y a quelques années. On avait coutume de les prendre à la main. Eh bien, comme on ne pêchait pas le printemps, on avait coutume de les prendre ainsi.

Q. Pour ce qui concerne le prix, de quelle manière est-ce réglé?—R. Il n'y a pas à choisir. L'année dernière ou un an auparavant, ils payaient $4 le cent et cette année $2.25.

Q. C'est une grande diminution?—R. Oui, une grande diminution.

Q. Y a-t-il eu de la compétition, un paqueur a-t-il donné un peu plus que l'autre, ou s'entendent-ils pour établir un prix?—R. Pas que je sache, parce que nous avons entendu dire que nous donnerions nos homards à l'homme qui paierait le plus haut prix. Nous en agissons ainsi parce que, lorsque nos dépenses sont payées, nous pouvons les donner à celui qui paie le plus.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée du pourcentage des homards au-dessous de huit pouces de taille?—R. Il y en a un bon nombre au-dessous de huit pouces. Ils ont généralement sept pouces en montant. Un homard de six pouces est considéré comme un bien petit homard.

Q. Pensez-vous qu'un homard de six pouces pourrait sortir dans un espace d'un pouce entre les lattes?—R. Je pense qu'il le pourrait, car j'ai eu connaissance d'un homard ce printemps qui n'est pas entré dans le piège. Je l'ai pris dans mes lattes, pendant que je tirais, il se trouva, par hasard, à être sur la tête. Il n'avait qu'une pince et il pesait neuf livres. Il ne pouvait pas entrer dans le cercle. Je regardais à tout hasard et je vis le petit homard que j'ai saisi par la pince. Il pesait neuf livres et huit onces. Je l'apportai à terre et le pesai par curiosité.

Q. Vous n'en voyez pas souvent aujourd'hui de cette taille?—R. Non, monsieur.

Q. Cependant vous en voyiez souvent, autrefois, de cette taille?—R. Pas depuis que j'ai fait la pêche. On pêchait de ces gros homards par-ci par-là, je l'ai entendu dire.

Q. Quelle est, dans votre opinion, la meilleure manière de sauver le homard œuvé?—R. Je ne sais pas exactement. Si vous le jetez par-dessus bord, lorsque vous le sortez du piège, il ira dans celui d'un autre pêcheur. C'est une dure affaire de le sauver de votre piège et de le voir dans celui d'un autre pêcheur le lendemain matin. Je pense qu'il devrait y avoir un parc pour l'enfermer et en débarrasser le terrain de pêche. Cette année j'ai pêché jusqu'au 24 ou 25 juin. J'avais coutume d'aller tous les jours à nos pièges, lorsque je le pouvais, et pendant tout cet espace de temps, je n'ai pris que deux homards œuvés. Le propriétaire du bateau n'a pas voulu les prendre et nous les avons laissés aller au port.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à ajouter au témoignage donné par les autres témoins?—R. Non. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire. Le mois d'avril n'est pas favorable à la pêche, d'après mon avis. J'ai risqué mes engins de pêche trois fois ce printemps, à cause de la glace, parce que j'ai commencé le 22 avril. La pêche au homard était bonne, mais nous ne pouvions pas y maintenir nos engins de pêche à cause de la glace, cela ne nous a donné que du trouble. Commencer le 1er mai donne une saison courte, mais un homme a beaucoup moins de trouble.

Q. Nous pourrions donc retrancher le mois d'avril et les pêcheurs n'y perdraient rien?—R. Non, monsieur. Je me rappelle qu'un jour j'eus 30 pièges pris dans la glace et il me fallut y aller et les retirer.

Le témoin est renvoyé.

JOHN MCGRATH, pêcheur, Pointe-Michaud, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été occupé à la pêche au homard?—R. Pendant 20 ans.

Q. Faites-vous votre pêche à la Pointe-Michaud?—R. Oui, dans ce district.

Q. A quelle profondeur d'eau vous rendez-vous?—R. A quatorze et quinze brasses, quelquefois, le printemps.

Q. A quelle distance du rivage allez-vous?—R. A trois quarts de mille, je suppose

Q. C'est passablement en eau profonde?—R. Nous devons nous rendre là le printemps pour avoir les homards.

Q. Quelle est votre saison de pêche?—R. Nous commençons le 1er mai et finissons le dernier juillet.

Q. Comment cette saison vous va-t-elle?—R. Elle nous va bien, c'est à peu près le bon temps. Je pense qu'elle est fixée aussi bien qu'elle pourrait l'être. Je ne sais pas comment le ministère pourrait faire mieux.

Q. Etes-vous incommodé par la glace?—R. Plus que ces autres hommes qui ont rendu témoignage. Nous sommes plus en dehors, sur le bord. Ces autres sont dans des baies plus que nous.

Q. La glace qui vous frappe s'accumulera sur eux?—R. Oui.

Q. Avec combien de pièges pêchez-vous?—R. J'ai commencé avec 80 le printemps, mais je n'en ai gardé que 10 ou 15.

Q. D'après votre expérience comment est la pêche, aujourd'hui, comparée à ce qu'elle était lorsque vous avez commencé?—R. Les homards ont diminué.

Q. En taille ou en quantité?—R. Eh bien, en quantité. En taille je ne saurais dire. Ils paraissent se maintenir assez bien, c'est-à-dire depuis qu'on a commencé à les peser. C'est un système établi depuis quelques années, le paqueur pèse les homards au lieu de les payer au cent.

Q. Je suppose que ce système a été adopté, parce que les homards devenaient plus petits?—R. Il y eut quelques autres complications qui s'élevèrent entre eux. Ces homards destinés au marché étaient reçus et les petits étaient mis de côté. C'est cela qui a amené le système de la pensée.

Q. Est-ce que l'on expédie des homards vivants de votre place?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas de facilités là?—R. Non, il n'y en a qu'à l'est où demeure M. Baker, à Fourchu.

Q. A-t-il initié l'expédition?—R. Oui, par bateau, à Mulgrave.

Q. Des deux branches de pêche, la mise des homards vivants sur le marché ou la vente au fabricant de conserves, laquelle est la plus profitable?—R. Je pense que c'est la vente au fabricant de conserves.

Q. Y a t-il beaucoup plus d'engins de pêche en usage aujourd'hui qu'à l'époque où vous avez commencé à pêcher?—R. Il n'y en a pas plus.

Q. Comment le nombre de fabriques se compare-t-il avec celui des années passées?—R. C'est environ la moyenne ordinaire.

Q. Le nombre n'a pas diminué?—R. Non, mais le nombre des pêcheurs a diminué. On ne fabrique pas autant de conserves, mais il n'y a pas autant de pêcheurs.

Q. Qu'est-il advenu des pêcheurs?—R. Ils s'occupent d'autres pêches.

Q. Parce qu'ils n'ont pas trouvé la pêche au homard profitable?—R. Non.

Q. Avec quel fabricant faites-vous affaire?—R. Surtout avec Dixon. Dans le mois de juillet nous avions coutume de pêcher pour Leslie. Vous comprenez, nous travaillions sur les bords, nous étions en dehors de la limite. Nous ne sommes pas partis cette année avant le commencement de la limite.

Q. Est-ce que tous les pêcheurs dans votre position sont propriétaires de leurs bateaux et de leurs engins de pêche?—R. Oui.

Q. C'est une règle générale ici?—R. Oui.

Q. Quel est le pourcentage des homards œuvés, dans votre pêche?—R. Pas plus que deux, trois ou quatre, en autant que mes observations me permettent de le savoir.

Q. Le nombre en est-il plus grand dans un temps que l'autre?—R. Pas à ma connaissance. C'est le même nombre environ en aucun temps.

Q. Comment est fixé le prix payé aux pêcheurs?—R. Ils nous ont imposé une grosse réduction, cette année. Les paqueurs dirent qu'il y avait eu baisse sur le marché, mais je comprends qu'ils s'étaient ligués pour tenir le prix bas. Il est possible aussi que la baisse du marché en était la cause. Je crois que c'était la raison. Autant que nous avons pu le savoir, le prix n'avait diminué que de 18 cents la caisse.

Q. Quelle est la pratique dans votre voisinage relativement aux homards œuvés ou au-dessous de la taille, est-ce que le paqueur les accepte tous?—R. Oui.

Q. Les homards œuvés aussi?—R. Oui, c'est ce qu'il a fait jusqu'à cette année.

Q. Et cette année qu'est-il arrivé?—R. Cette année, les pêcheurs ont inauguré un système. On supposait qu'ils jetaient les homards et sachant que quelques-uns en agissaient ainsi, j'aimerais que la loi fût plus stricte, parce que quelques pêcheurs jetteront ces homards, tandis que d'autres ne le feront pas. Les pêcheurs sont bien aveugles s'ils ne voient pas que c'est leur avantage de jeter ces homards.

Q. Est-ce que la pratique de gratter les œufs est suivie?—R. Je pense qu'elle l'est, c'est mon impression.

Q. Est-il vrai que les homards dont les œufs ont été ainsi enlevés sont plus exposés à mourir?—R. Ils sont malades, ils ne peuvent endurer ce traitement. Le fait est que lorsque le pêcheur reçoit un homard œuvé, il le traite avec autant de douceur qu'il le peut.

Q. Vous avez entendu le témoignage des autres témoins?—R. J'ai entendu celui de M. Paté.

Q. S'accorde-t-il avec votre propre expérience?—R. Je m'accorde avec lui.

Q. Dans votre opinion pouvons-nous adopter un piège qui empêchera la capture des homards qui sont trop petits?—R. Je pense qu'en moyenne les pièges d'aujourd'hui sont assez bons relativement aux petits homards. Pour sortir des pièges, il n'est pas nécessaire que le homard soit bien petit, parce qu'il peut passer par un trou bien petit. Celui-là seul qui en a eu l'expérience le croira. Si je vous montrais le trou par où ont passé des homards vous ne le croiriez pas.

Q. Pensez-vous que l'espace d'un pouce entre les lattes est trop petit?—R. Je pense que c'est trop petit. Je me sers moi-même d'une latte entre les espaces comme mesure.

Q. C'est un peu plus qu'un pouce?—R. Eh bien, pour un certain nombre.

Q. Je suppose que le piège à compartiments n'est pas plus destructeur que les autres, pourvu que ceux-ci aient cet espace entre les lattes?—R. Non.

Q. Il n'y a que le fait que ce piège tient assez longtemps?—R. C'est tout. Je suggérerais au gouvernement d'essayer à protéger le homard femelle, le homard œuvé, par-dessus tout.

Q. Comment pensez-vous que nous pouvons obtenir ce résultat et quel en est le meilleur moyen?—R. Il y a eu ici un paqueur qui opérait une fabrique, il s'appe-

lait Andrew. Il achetait les homards œuvés à mesure qu'ils étaient apportés par les pêcheurs et les mettait dans un réservoir. Si on pouvait obtenir une contribution du gouvernement pour le paqueur en possession de homards œuvés, il les mettrait à part, ce serait la meilleure protection que nous pourrions avoir. J'approuverais cela de préférence à une homarderie, parce qu'il est plus naturel pour le homard œuvé d'aller frayer à sa convenance. Je ne pense pas que le gouvernement puisse établir une homarderie convenable.

Q. Je crois que si les homards étaient livrés à la fabrique et mis en liberté à quelque distance du terrain à frayer, ils ne se feraient pas prendre de suite?—R. Non, pas de suite.

Q. Y a-t-il autre chose que vous désiriez dire?—R. Rien de plus. C'est la seule suggestion que j'aime à faire, parce que je suis intéressé aux homards œuvés. Quant à la grandeur des pièges, je crois qu'ils sont ce qu'ils doivent être.

Q. Je pense qu'il devrait en être de même partout?—R. J'ai vu l'inspecteur en bas à Sydney dans le printemps. Il examinait quelques pièges que mon frère avait là. Par exemple, il disait: " Je pourrais briser les pièges en pièces." La glace les emportait alors aussi vite qu'ils pouvaient aller. Un homme lui dit: " Vous pourriez les briser tout aussi bien que la glace."

Q. Il n'y a pas de piège étalon, n'est-ce pas?—R. Il était venu pour en trouver. Il parlait alors pour ne rien dire.

Le témoin est renvoyé.

La Commission est ajournée.

LA PÊCHE DU HOMARD

TÉMOIGNAGES

DONNÉS DEVANT LE

COMMANDANT WILLIAM WAKEHAM, M.D.

PRÉPOSÉ DES PÊCHERIES DE LA DIVISION DU GOLFE, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES

CONFORMÉMENT À

L'ARRÊTÉ DU CONSEIL EN DATE DU 21 JUIN 1909

VOL. II.



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1912

[N° 22*a*—1909.]

QUEBEC ET PROVINCES MARITIMES

LOUISBOURG, C.-B., 20 août 1909.

CHARLES TUTTY, pêcheur, de Louisbourg, C.-B., est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous êtes-vous occupé de la pêche au homard?—R. J'ai maintenant fait la pêche ici durant dix saisons.

Q. Consécutivement, voulez-vous dire?—R. Eh bien! j'ai pêché quatre années ailleurs en différents temps.

Q. Alors, vous avez commencé ici il y a dix ans?—R. J'ai pêché ici dix années à Louisbourg et quatre années en dehors.

Q. Où avez-vous passé ces quatre années?—R. Deux années dans l'état du Connecticut et deux années dans le Rhode-Island.

Q. Nous nous occuperons plus tard de la partie américaine. Pour la pêche, vous servez-vous de vos propres bateau et engins de pêche?—R. Oui, mes propres bateau et engins de pêche.

Q. Pour quelles fabriques particulières pêchez-vous?—R. J'ai fait la pêche pour Mitchell, Baker & Co. et, cette année, pour la Cape Breton Lobster Co., je crois qu'on l'appelait ainsi—Robert Simpson en est l'agent—c'est plutôt la 'Cape Breton Packing Company,' je crois.

Q. A quelle distance, généralement parlant, pêchez-vous au large d'ici pour les homards?—R. Durant les six premières semaines? Dans le mois de mai?

Q. Vous commencez ici le 1er mai, n'est-ce pas ?—R. C'est là l'ouverture de la saison, mais cette saison-ci, j'ai débarqué les premiers homards à la fabrique le 20 mai; ils avaient été pris au large à une faible distance, à moins de 300 verges du rivage. Va sans dire que nous allons au large, en remontant la côte.

Q. A quelle profondeur d'eau cela vous mène-t-il?—R. De quinze à seize brasses, c'est la plus grande profondeur.

Q. De combien de pièges vous servez-vous pour pêcher?—R .J'en emploie généralement environ de soixante à soixante-cinq.

Q. Pêchez-vous avec des pièges séparés ou en traîneau?—R. Avec des pièges séparés.

Q. Vous commencez à pêcher à la profondeur d'eau que vous avez mentionnée? Vous rapprochez-vous du rivage quand la saison avance ou bien pêchez-vous à cette profondeur d'eau durant toute la saison?—R. Au même endroit jusque vers la mi-juin, puis nous transportons nos pièges à eau basse.

Q. Combien basse?—R. Peut-être quatre brasses; eh bien! le banc mesure trois brasses.

Q. Maintenant, quant à la condition de la pêche, quand faites-vous votre meilleure pêche? Quand trouvez-vous les homards dans la meilleure condition?—R. Dans le mois de mai.

Q. Quelle est la qualité moyenne de vous homards ici, y en a-t-il beaucoup d'inférieurs à la limite de taille autorisée?—R. Oui, monsieur, en assez grand nombre. Cette année, il y en a eu pour le moins 25 pour cent.

Q. C'est-à-dire 25 en dessous de la limite de taille?—R. En dessous.

Q. Quel a été l'usage ici—naturellement vous êtes au courant des règlements quant à la limite de la taille, la protection du homard œuvé et toutes autres choses de ce genre—quel a été l'usage sur cette partie de la côte? Nous avons constaté vraiment que la coutume, presque partout, est que les règlements n'ont pas été strictement observés; en quelques endroits plus que dans d'autres, mais c'est surtout la limite de la taille légale qui n'a pas été observée?—R. On a constaté ici que que quelques pêcheurs ont observé les règlements, mais il va sans dire que, depuis un an ou deux passés, les choses en sont venues au point que les pêcheurs n'en font aucun cas; ils ont passé ces homards dans les fabriques.

Q. Dans les fabriques fait-on quelque objection à recevoir les homards n'ayant pas la taille légale ou accepte-t-on tout ce qu'on reçoit?—R. Les paqueurs font un semblant d'objection, mais je ne crois pas qu'ils en aient jamais rejeté; je n'ai jamais eu connaissance qu'ils les aient rejetés.

Q. Quant aux homards œuvés, comment en dispose-t-on ordinairement?—R. Voulez-vous dire le homard à semence?

Q. Le homard à semence?—R. On a pris assez soin du homard œuvé depuis qu'on a commencé à porter ces homards à l'enclos. En tant que les pêcheurs sont concernés, les homards reproducteurs ont été délivrés à l'enclos.

Q. Depuis combien de temps portez-vous ces homards œuvés à M. Baker?—R. Depuis environ cinq saisons, je crois; mais je ne suis pas tout à fait sûr de cela.

Q. Les pêcheurs reçoivent-ils plus pour les homards œuvés que pour la classe commune?—R. Oui.

Q. Est-ce que le bateau de M. Baker passe les collecter?—R. Oui, il les ramasse dans son smack. Le *Sea Bird* les collecte.

Q. Quel serait, d'après vous, le pourcentage des homards femelles, c'est-à-dire de ceux de taille convenable?—R. Cette année il n'y en a pas eu cinq pour cent.

Q. Est-ce que le pourcentage a été moindre que d'habitude, cette année?—R. Oui, monsieur.

Q. A quelle époque particulière de la saison compteriez-vous avoir le plus de ces homards producteurs?—R. Dans le mois de juillet.

Q. C'est alors que vous pêchez dans l'eau assez basse?—R. Oui.

Q. En prenez-vous dans l'eau profonde, au large, aussi?—R. Oh oui; au commencement de la saison nous en prenons quelques-uns.

Q. Avez-vous remarqué personnellement si les œufs sont aussi avancés à cette époque-là que plus tard dans la saison?—R. Non, monsieur.

Q. Ils ne sont pas aussi mûrs?—R. Pas aussi mûrs. Une autre chose que j'ai remarquée des homards producteurs, dans ces deux dernières saisons, c'est qu'ils sont beaucoup plus petits de taille.

Q. Ordinairement le homard producteur est de bonne taille?—R. Oui, un homard assez gros.

Q. Avez-vous jamais remarqué quel était le plus petit homard ayant des œufs?—R. Je l'ai fait, cette saison. On en a beaucoup parlé; j'ai pris, cette sai-

son, un homard producteur et j'ai fait la remarque que cela ne valait pas la peine de livrer ce homard femelle à Baker et j'ai été sur le point de le jeter à l'eau; ce homard ne mesurait pas huit pouces.

Q. On en a, à Ottawa, des échantillons de 7½ pouces, mais n'est-il pas rare, très rare, de trouver des œufs dans des homards de cette taille?—R. Eh bien, cela est très rare, bien que j'en aie trouvé, cette saison, qui mesuraient neuf pouces, mais un homard œuvé de 7½ pouces, c'est un très petit.

Q. Maintenant, d'après votre propre expérience, en quel état est la pêcherie du homard comparée aux conditions dans lesquelles elle se trouvait quand vous avez commencé à pêcher ici?—R. Elle est des plus réduite.

Q. Vous voulez dire qu'elle va en diminuant?—R. Oh! elle a grandement diminué. Je pourrais maintenant prendre dans une saison moyenne 2,000 livres de homard; quand je pêchais, il y a neuf ans en semblable saison, avec le même nombre de pièges, je pouvais en prendre jusqu'à 7,000 livres.

Q. C'est-à-dire avec les mêmes engins de pêche dans une saison semblable?—R. Oui, c'est en plein cela.

Q. Quelle est la prise moyenne d'un pêcheur par saison, à quoi s'élève-t-elle?—R. Cette saison, je ne crois pas que la prise moyenne—la considérant tout entière—

Q. Naturellement vous avez commencé tard?—R. Nous avons été en retard au début, mais si nous avions eu le mois de mai dans une moyenne à peu près semblable à celle de ses derniers dix jours, je suppose qu'avec 100 pièges, la moyenne aurait été d'environ 2,000 livres pour le mois de mai.

Q. Et pour le mois de juin?—R. Eh bien, pour le mois de juin, elle aurait été tout près de ce chiffre.

Q. Et juillet?—R. Il n'y a pas eu de homard en juillet, cette année.

Q. Il n'y a rien eu de fait en juillet?—R. On pourrait dire qu'il n'y a pas eu de pêche au homard pendant ce mois; la violente tempête, dans la première partie de juillet, a détruit tous les engins de pêche et la plupart des pêcheurs abandonnèrent la partie. Pas moi, cependant. Je montai vint-cinq vieux piéges et j'eus toute la côte presque à moi seul. J'ai fait assez bien, mais il n'y avait pas de homards, il n'y avait pas une moyenne de deux homards par piège.

Q. Comment expliquez-vous cela? Se sont-ils retirés, croyez-vous?—R. Bien, je le crois. Avant la brise ils paraissaient en assez bon nombre, mais après cela, les homards ont apparemment pris le large. Ce fut le plus rude coup de vent que nous ayons eu depuis des années et je crois que les homards sont allés au large.

Q. A quelle date de juillet cela a-t-il eu lieu?—R. A peu près vers le 8 ou le 9 juillet.

Q. Nous avons eu le même coup de vent aux îles de la Madeleine et l'on quitta à cette époque; un grand nombre qui avaient placé des pièges les ont complètement perdus?—R. Nous avions transporté les pièges à eau basse et tout a été détruit.

Q. Est-ce que c'a jamais été l'usage de laver les homards œuvés? Avant l'établissement de l'enclos Baker que faisait-on généralement des homards œuvés?—R. Quelques pêcheurs rejetaient ces homards à la mer, mais d'autres en enlevaient les œufs par le lavage et les vendaient aux fabriques.

Q. Le nombre des pièges a-t-il aucunement augmenté au cours des dix dernières années?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il plus de gens qui font la pêche au homard aujourd'hui qu'auparavant?—R. Je crois qu'il y en avait plus à pêcher à Louisbourg, cette année, que depuis nombre d'années passées.

Q. La plupart de ceux qui pêchent ici le homard sont-ils des pêcheurs de métier ou bien des gens qui ne font la pêche au homard que pour aller ensuite s'adonner à la culture ou autres travaux?—R. La plupart d'entre eux sont de vrais pêcheurs.

Q. Quelles autres pêches fait-on ici?—R. Les pêches à la morue, au hareng et au maquereau, telles sont les principales.

Q. Fait-on ces pêches durant la saison du homard?—R. La pêche au maquereau s'ouvre vers le 10 juin.

Q. C'est là une pêche entièrement à rets à mailler?—R. Oui.

Q. Combien de temps cela dure-t-il pour vous?—R. Environ trois semaines.

Q. Commençant vers le 10 juin?—R. Oui; cette année, ils sont venus un peu plus tard que cela.

Q. Quelle sorte de migration de maquereaux est-ce?—R. Ils sont très gros, les plus gros maquereaux qu'on ait jamais capturés ont été pris cette année.

Q. Est-ce que le plus grand nombre des pêcheurs pêchant ici sont les propriétaires de leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, ils ont leurs propres bateaux et engins de pêche.

Q. Maintenant, en ce qui concerne l'avenir de la pêche du homard, on a fait au Ministère et au Comité de la Chambre diverses propositions pour remédier à la condition actuelle de la pêcherie du homard qui est en certains endroits beaucoup plus épuisée qu'ici. D'aucuns ont déclaré que le meilleur moyen était de tout clore pour un certain nombre d'années?—R. Cela est un moyen des plus rigoureux.

Q. Cela équivaudrait à dire que les fabriques tomberaient en pièces, que tous les engins de pêche actuellement de service seraient perdus et que les pêcheurs, un grand nombre d'entre eux du moins, seraient tout à fait mis hors de côté, parce qu'en nombre d'endroits, il n'y a rien autre chose à faire pour eux. La grande majorité de ceux qui sont engagés dans la pêche aux homards en certains endroits ne sont pas des pêcheurs hauturiers, ce ne sont que des cultivateurs qui vont faire la pêche au homard. Les véritables pêcheurs hauturiers pourraient peut-être trouver autre chose à faire. Puis la Commission du Homard de 1898 a fait enquête et elle a soumis un rapport conseillant la fermeture par sections, défendant certaines sections de la côte chaque année et permettant la pêche dans d'autres sections durant cette période jusqu'à ce que toute la côte ait été ainsi couverte par une saison close. Que penseriez-vous de ce plan?—R. Bien, je ne sais; je ne l'approuverais pas.

Q. Puis l'on a suggéré que nous devrions mettre strictement en vigueur partout les règlements concernant la conservation du homard œuvé et partout où cela est possible avoir des enclos; où des homarderies sembleraient préférables aux enclos, en avoir aussi et, dans les cas où l'on ne saurait avoir ni les uns ni les autres, demander aux pêcheurs de rejeter à la mer le homard producteur puis raccourcir quelque peu la saison afin que les derniers poissons, alors sans contredit moins nombreux mais contenant la plus grande proportion de homards œuvés, puissent échapper; nous pourrions peut-être dans ce cas éliminer complètement la limite de taille parce qu'il est très difficile de la mettre en vigueur?—R. C'est bien là le cas.

Q. D'après votre propre expérience de pêcheur de homards que suggéreriez-vous comme la meilleure chose à faire dans ce territoire particulier,—vous réalisez sans doute qu'il faut bien faire quelque chose?—R. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q. Cela causerait naturellement un peu d'inconvénients et de désagréments quelques années mais nous espérons y gagner quelque chose à la fin et être dédommagés pour cette perte.—R. Eh bien, dans mon opinion, afin de protéger le homard œuvé, je crois qu'on devrait fixer un mois, le mois de juillet ou du moins la dernière partie de ce mois est, je pense, celui pendant lequel le homard œuvé devrait être laissé libre. Je crois moi-même que si le homard œuvé est sorti de l'eau et qu'il soit rejeté dans une eau différente, la semence ne mûrit pas; je crois que cela leur est préjudiciable et qu'un grand nombre en meurent. Je dirais que, dans mon opinion, je voudrais voir—c'était, si je comprends bien, la pratique il y a nombre d'années, avant mon arrivée ici—une saison close dans le mois de juillet et dans le mois d'août, et si les pêcheurs voulaient pêcher encore dans les mois de septembre et d'octobre, ils étaient libres de le faire; et bien que cela raccourcît leur saison à son ouverture, ils se reprenaient plus tard et les homards producteurs se trouvaient protégés dans les mois durant lesquels ils devaient l'être.

Q. Mais à cette époque-là nous avions une limite de neuf pouces, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Je crois qu'au commencement les homards étaient plus abondants et, en autant que je puis m'en rappeler, la limite de la taille était en ces temps-là assez bien observée; c'est seulement lorsque les homards commencèrent à devenir rares et que le paqueur dût accepter tout ce qu'il pouvait mettre la main dessus que l'on commença à ignorer ce règlement?—R. Oui il devient de plus en plus difficile, chaque saison, de l'observer. Si vous éliminez les homards illégaux, la prise sera très petite.

Q. L'opinion générale un peu partout est que si nous mettions en vigueur la loi concernant la limite de taille autorisée, cela affecterait grand nombre de pêcheurs et forcerait les fabriques à fermer leurs portes?—R. Je le crois moi-même; ce n'est pas tant que cela ici, mais dans la baie Mira on prend de très petits homards et s'il y avait une limite de taille et qu'elle y fût mise en vigueur, je ne crois pas que beaucoup de pêcheurs y feraient la pêche. Je ne puis comprendre l'idée de fixer une limite de taille et ne pas la mettre en force. Je n'approuve pas le système de mettre le homard producteur dans l'enclos, bien que cela serait pratique si l'on avait des gens compétents pour le gérer, mais c'est une chose assez difficile de nos jours d'avoir un enclos et d'y placer une homme consciencieux; si tous voulaient vraiment prendre en considération le bénéfice des pêcheurs dans les années à venir, ils feraient dès maintenant ce qu'il faut faire, mais il y a très peu de gens de nos jours qui voient les choses de si loin.

Q. Et malheureusement un bon nombre de pêcheurs sont négligents sous ce rapport?—R. Un grand nombre d'entre eux sont de beaucoup trop négligents.

Q. Quelle serait votre idée au sujet d'enclos?—R. Eh bien, monsieur, si vous voulez parler du plan que j'ai vu en opération dans le Connecticut et de ce que nous aurions à faire ici je favoriserais la chose, mais je n'ai rien vu que je saurais approuver en ce qui concerne les enclos depuis que je fais ici la pêche du homard.

Q. Quel système était en vigueur là-bas?—R. Le système consistait à avoir un homme nommé—

Q. Par le gouvernement?—R. Oui, par la Commission des Pêcheries de l'Etat et qui était chargé de voir au homard producteur—c'était généralement un des pêcheurs. Les pêcheurs gardaient les homards œuvés et les délivraient à cet homme. Celui tenait compte de ces homards et vous en donnait un reçu. Il avait un poinçon dont il se servait pour faire trois petits trous dans le milieu de la queue, puis il rejetait le homard dans la mer sur les lieux même. A la fin de chaque semaine il devait faire rapport à la Commission des Pêcheries de l'Etat et le pêcheur recevait son argent directement de l'Etat au prix du marché. Je sais que, cette saison-là, le prix du marché était de 16 cents. Il ne servait à rien pour le pêcheur de prendre ce homard parce qu'il ne pouvait le vendre sur le marché ni à qui que ce soit; il avait été marqué secrètement et la marque y restait assez longtemps pour que le homard fût protégé.

Q. Est-ce qu'il y avait aucune limite de taille?—R. Neuf pouces.

Q. Et à propos de la saison pendant laquelle la pêche est défendue?—R. Il n'y avait pas de saison close.

Q. Quand vous avez pêché dans le Rhode Island, quelle y était la pratique; quelle sorte de saison close aviez-vous?—R. La saison durant laquelle la pêche était permise s'étendait du 15 mars au 15 novembre et l'on était supposé rejeter les homards œuvés; la limite de taille était de 9 pouces, mais la loi n'y était pas si rigoureusement observée que dans le Connecticut.

Q. Vous n'avez jamais pêché dans le Maine?—R. Non, je n'ai jamais pêché dans l'état du Maine.

Q. Maintenant, quant aux pièges, de quelle sorte de trappe se sert-on ici?—R. Nous employons la—

Q. La trappe à compartiments?—R. On l'appelle "parlour-trap"—trappe à compartiments. Il y en a de différentes marques; quelques-unes à quatre pièges à arc et d'autres à trois; d'aucunes à quatre bouts et d'autres à trois.

Q. L'ancienne trappe à doubles bouts est passée de mode?—R. Complètement.

Q. Je crois que l'avantage de la trappe à compartiments ne consiste pas tant en ce qu'elle prend un plus grand nombre de homards mais parce que les homards qui y entrent n'en peuvent plus sortir?—R. C'est cela, les homards sont là quand nous retirons la trappe.

Q. Maintenant quant à l'espace entre les lattes—quand nous avons commencé à faire la pêche du homard dans notre pays, les pêcheurs avaient l'habitude de laisser un espace d'un pouce et demi entre les lattes, ils se servaient des lattes même comme mesure; mais cet espace a été graduellement rétréci jusqu'au point que dans quelques-uns des endroits que nous avons visités il ne mesure pas plus d'un demi-pouce. Croyez-vous qu'il soit possible de disposer les pièges de manière à laisser entre les lattes un espace suffisant pour permettre aux homards n'ayant pas la taille réglementaire de s'échapper ou peuvent-ils sortir du piège après qu'ils y sont entrés?—R. Oh oui, ils en sortiront bien si l'espace est assez large.

Q. Maintenant supposant le cas où l'on mettrait de côté la limite de taille?—R. Je crois que tout homard en-dessous de huit pouces—naturellement nous prenons des homards plus gros—mais je crois que pour ceux-là un espace d'un pouce est de beaucoup suffisant.

Q. Est-ce là ce que vous avez ordinairement ici?—R. Notre espace n'est pas aussi large que ça; j'ai des trappes dans lesquelles $\frac{3}{4}$ de pouce couvriraient je crois tout l'espace alloué.

Q. Nous employions généralement une latte comme mesure et la largeur d'une latte est, je crois, de $1\frac{1}{4}$ ou $1\frac{1}{8}$ pouce. La largeur d'un pouce serait-elle un espace raisonnable à imposer?—R. Je crois que oui.

Q. Et quant à la maille de filet au bout de la trappe? Bon nombre de homards passeront à travers s'ils en ont la chance?—R. Eh bien je dirais environ—je tresse les filets de mes trappes avec une maille, d'environ $2\frac{3}{4}$ pouces, je crois.

Q. C'est là la mesure d'extension? R. La mesure d'extension; une maille de trois pouces est très grande, voyez-vous, et laisserait un assez gros poisson s'échapper; elle ne semble pas très grande à la voir, mais un gros homard pourrait forcer son passage à travers.

Q. Quant à la question de prix, qui fixe le prix que le pêcheur reçoit pour ses homards?—R. C'est le paqueur.

Q. Le paqueur le fixe? Quel a été le prix payé ici cette année?—R. Nous avons commencé à $2.25.

Q. A-t-on augmenté le prix?—R. Le premier juillet on l'a élevé à $2.50; nous avions huit cents pièce au début pour les homards œuvés et, le premier juillet, ou en a monté le prix à six cents la livre.

Q. A six cents la livre?—R. Oui.

Q. Mais, après tout, la quantité de homards œuvés qu'un homme prend dans une saison n'est pas très considérable, n'est-ce-pas?—R. Non, j'oublie le nombre exact que j'en ai pris cette saison, mais je crois qu'il a été de 20 ou 24.

Q. Le nombre ne m'en paraît pas tellement considérable que cela ferait une bien grande différence aux pêcheurs si l'on pouvait les induire à rejeter les homards œuvés dans l'eau aussitôt qu'ils les sortent de la trappe?—R. C'est aussi ce que je pense, c'est ce que j'ai fait cette saison. Je n'ai pas livré à la fabrique tous les homards que j'avais et je crois qu'il y a dans Louisbourg grand nombre de pêcheurs qui seraient d'accord avec moi sur ce point; c'est là une des conventions qu'ils ont eux-mêmes signées cette année, celle de rejeter les homards œuvés.

Q. Y a-t-il ici une union des pêcheurs?—R. Non; il y en a une à Gabarus et une autre à Main-à-Dieu.

Q. On a suggéré que ce serait une bonne chose d'envoyer quelqu'un auprès des pêcheurs afin de les induire à rejeter les homards œuvés. Y aurait-il du bon dans cette proposition? Croyez-vous que la majorité des pêcheurs pourraient être induits à le faire?—R. Je crois que ce serait une bonne chose. Je vous dirai qu'en ce qui concerne les homards œuvés, M. Baker n'a pas donné aux pêcheurs ce que ceux-ci se croient en droit d'avoir. Les pêcheurs prétendent qu'ils devraient avoir l'argent que le gouvernement paie pour ces homards et bon nombre d'entre eux préfèrent rejeter les homards œuvés plutôt que les donner à M. Baker au prix qu'il leur en paie; il a fait de l'argent à leurs dépens.

Q. Y a-t-il aucune objection à ce qu'un enclos de ce genre soit sous le contrôle d'un simple particulier?—R. Oui, certainement; c'est justement le sujet principal des protestations des pêcheurs; il devrait être sous le contrôle du gouvernement, il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q. Quant à ce qui concerne les homarderies, avez-vous aucune expérience sous ce rapport ou quelque connaissance à ce sujet?—R. Non, je n'en ai pas.

Q. Comment est le prix payé aujourd'hui pour les homards comparativement à celui qu'on en payait l'an dernier—qu'aviez-vous l'année dernière?—R. Nous avons eu 3½, le prix est de beaucoup plus élevé qu'il l'était autrefois; la première année, j'ai pêché pour 75 cents du cent homards.

Q. Maintenant tout va à la pesanteur?—R. Oui et nos homards, ce printemps, n'ont pas atteint la moyenne de 100 livres au cent.

Q. Quelle était la pesanteur moyenne, le savez-vous?—R. Mes homards ont pesé une moyenne de 85 à 90 livres pour toute la saison. Au printemps, ils pesaient un peu plus.

Q. Savez-vous quelle était la moyenne dans les fabriques de conserves?—R. Je me suis fait expliquer toute la question par M. Lamont ce printemps, pendant le trouble; il avait conduit la fabrique Mitchell pendant des années et il m'a dit combien il en fallait à la caisse; si je m'en rappelle bien, il me dit que cela prenait 140 livres de homards fournis par les pêcheurs—

Q. C'est-à-dire des homards frais?—R. Oui, pour remplir une caisse.

Q. Il a fallu 140 livres de homards frais pour une caisse, c'est-à-dire 48 livres à la caisse?—R. Oui.

Q. Mais il n'y a réellement pas 48 livres de chair dans une caisse de homards en boîtes, parce qu'on alloue une bonne quantité d'eau dans la boîte?—R. C'est là la moyenne.

Q. Y a-t-il aucune sorte de compétition sous le rapport du prix ou bien le pêcheur est-il forcé d'accepter quoique ce soit que le propriétaire de la fabrique lui offre?—R. Un pêcheur est forcé de l'accepter. Nous avons eu un cas qui illustre bien la chose, le printemps dernier. On a offert $2.25 et les pêcheurs ont gardé leurs trappes sur le rivage durant une semaine préparant une convention dans laquelle ils demandaient un prix plus élevé puis ils la signifièrent aux paqueurs. Ceux-ci leur dirent qu'ils ne paieraient pas plus de $2.25 et ils firent une offre aux pêcheurs de Gabarus, ils ne l'ont pas faite ici; mais M. Williams leur dit là-bas que tout homme qui ne voulait pas pêcher à ce prix pouvait rentrer ses engins de pêche pour une autre année.

Q. Quelle raison ont donnée les paqueurs pour cette baisse de prix?—R. Que le marché était à terre et qu'ils ne pouvaient donner le prix plus élevé que demandaient les pêcheurs. Va sans dire que nos pêcheurs en demandant $3.25 en demandaient trop, je crois; et je pense qu'en considérant le prix de $16 la caisse sur le marché, les paqueurs ne pouvaient pas donner $3.25, parce que cela coûte $11 pour le paquage. La saison passée, au prix payé pour les boîtes, la soudure et le reste, le coût de la caisse s'est élevé à $11 chez Mitchell.

Q. Il en a coûté aussi cher que ça pour le paquage?—R. Oui.

Q. Naturellement, le prix des choses a augmenté si on le compare à celui des premiers jours où l'on payait 50 cents par cent pour les homards; le matériel

était meilleur marché alors, bien qu'on n'eût pas autant pour les homards qui se vendaient, je crois, au commencement de $6 à $8 la caisse?—R. Je les ai vu vendre ici de $7.50 à $8 la caisse. Je sais que M. Williams nous a dit l'autre jour en réglant ses comptes qu'il pouvait presque nous garantir que nous aurions nos $3 la saison prochaine.

Q. Il y a, je crois, une tendance à la hausse sur le marché?—R. Oui, il semble monter.

Q. Le marché était à la baisse, l'année dernière, sans doute?—R. Oh! il était bas. M. Baker était un brave homme et, toutefois, à un certain point de vue il n'était pas riche; c'est un homme qui ne voit pas suffisamment de loin et il a monté le prix un peu trop haut.

Q. Il n'était pas seul en cela, je suppose; c'était général?—R. Il n'était pas le seul; il monta le prix, puis il vint ici prendre le contrôle de la fabrique de Mitchell et le prix tomba.

Q. S'occupe-t-on le moindrement ici d'expédier des homards vivants sur le marché?—R. M. Baker en a expédié jusqu'à cette saison; il n'y en a pas eu cette année.

Q. Et il n'a expédié, je suppose—?—R. Tous ceux mesurant plus de $10\frac{1}{2}$ pouces.

Q. Comment les transportait-il sur le marché?—R. Son smack, le *Sea Bird*, les transportait à Hawkesbury et de là par steamer; ils les mettaient d'abord dans l'enclos de Forchu et faisaient leurs différents voyages à les ramasser. Les deux dernières années qu'ils en ont expédié, ils les ont portés à Mulgrave d'où on les a expédiés en chars frigorifiques.

Q. Avez-vous quelque idée de la condition dans laquelle ils sont arrivés sur le marché?—R. Dans un triste état. Je ne crois pas qu'il y ait fait aucun argent.

Q. Les conditions ne sont donc pas favorables ici pour faire un commerce considérable de homards vivants?—R. Non, monsieur; pas par cette route-là. La seule manière dont on pourrait le faire ici serait de se servir de bateaux à réservoir.

Q. Qu'en pensez-vous? Y a-t-il plus d'argent dans l'industrie du homard vivant, où l'on peut l'exercer, que dans la vente aux fabriques de conserves?—R. Oh! oui, beaucoup plus.

Q. Maintenant, quant à la question de donner des permis aux fabriques, croyez-vous qu'il y en a assez en existence?—R. Oh! je le crois.

Q. Que pensez-vous du système actuel d'autoriser les fabriques? Le ministère avait coutume, dans les premières années, d'accorder un permis à n'importe qui, puis l'on constata qu'il y avait abus—grand nombre de gens perdirent de l'argent; des gens se lançaient dans l'industrie des conserves qui n'en connaissaient pas le premier mot. Puis le temps vint où le ministère limita le nombre des permis et depuis des années passées on n'a accordé aucun permis nouveau. Mais depuis cette friction au Cap-Breton entre les paqueurs et l'Union des Pêcheurs, le ministère a décidé d'accorder ce qu'on est convenu d'appeler des 'permis coopératifs.' On a accordé un certain nombre de ces permis coopératifs en diverses sections de la côte, ce qui a donné aux pêcheurs la chance de mettre les homards en conserve pour eux-mêmes partout où ils sont associés à cette fin. Croyez-vous

que ces permis sont bien à point et qu'on donne par là aux pêcheurs une opportunité de faire la compétition voulue aux autres fabriques quand ils ne seront pas satisfaits du prix offert par les paqueurs?—R. Je le crois. Je crois que les pêcheurs devraient avoir ce privilège et je ne crois pas que cela nuise aux paqueurs, parce que si ceux-ci veulent donner un prix raisonnable pour les homards, les pêcheurs ne tiendront pas à obtenir un permis pour mettre eux-mêmes leurs homards en boîte.

Q. Que dites-vous? Supposant que le prix soit raisonnable, le pêcheur ordinaire ferait mieux de pêcher et vendre ses homards à la fabrique plutôt que de le mettre en boîte lui-même?—R. Certainement.

Q. Naturellement pour exploiter avec succès une fabrique de conserves il faut avoir de l'expérience en affaires?—R. Voici quelle était la situation ici le printemps dernier: on prenait, disons, un permis et le pêcheur de homards allait en attraper. Nous savons tous où tendre nos pièges et comment les placer, mais dès qu' il s'agit de les mettre en boîtes, nous ne savons pas comment le faire. Il faut qu'un homme s'y entende pour mettre les homards en boîtes proprement. Naturellement, il y en a quelques-uns à Louisbourg qui pourraient mettre en boîtes leurs propres homards, mais la majorité ne sauraient le faire, aussi ceux-ci ne tiennent pas à avoir un permis.

Q. Ils sont satisfaits de continuer de pêcher s'ils peuvent obtenir un prix raisonnable?—R. S'ils peuvent avoir un prix raisonnable pour les homards; et je crois que nous avons maintenant un bon homme de telle sorte que, à une autre saison, ça ira mieux. Je crois que c'a été un peu la faute des pêcheurs, cette saison; ils ont poussé les choses un peu trop loin. S'ils avaient demandé un prix raisonnable, je crois que nous l'aurions eu. Je sais que j'ai été un de ceux qui ont aidé à mettre fin à la grève, ce printemps; je ne voulais pas en être. Il y avait 28 pêcheurs ici et 9 d'entre nous ne voulaient pas y prendre part.

Q. Est-il à votre connaissance qu'aucun pêcheur ait perdu sa prise de homards par suite du refus des paqueurs de les accepter?—R. Non, monsieur.

Q. Maintenant, en ce qui concerne les fabriques de conserves, croyez-vous qu'il serait raisonnable de les vouloir à un certain niveau? J'en ai vu un bon nombre qui produisent un article très inférieur; du moins, elles doivent le faire, car elles étaient pourvues de tables sales et sous d'autres rapports elles étaient malpropres et antihygiéniques. Ne croyez-vous pas que nous avons le droit d'insister sur un certain type de fabrique, que les chairs soient vidées et rompues sur une table d'un certain modèle, couverte de marbre ou de quelque autre dessus d'un genre facile à nettoyer?—R. Je le crois. J'étais prêt à faire cette remarque tout à l'heure et je crois que cela devra se faire très vite; quelque provision de ce genre s'impose. Quand les pêcheurs ordinaires verront qu'il est nécessaire d'avoir une installation de ce genre pour mettre les homards en boîte, ils ne seront plus aussi anxieux de s'en mêler.

Q. Je crois qu'il est parfaitement légitime d'insister sur un type de ce genre, parce que nous devons protéger les consommateurs?—R. Certainement, ils devraient être protégés.

Q. Je crois que l'industrie en bénéficierait parce qu'avec une telle inspection, le prix que le bon paqueur recevra dans de telles conditions sera plus élevé et il sera,

par conséquent, en meilleur état de compenser le pêcheur pour sa matière première?—R. Je le croirais.

Q. Puis il y a une autre question dans cette ligne, celle de l'inspection des produits de la fabrique. On tend de nos jours à avoir tous les produits alimentaires inspectés. On inspecte toutes les viandes offertes pour l'alimentation; le beurre, le fromage et toutes choses de ce genre qui constituent une forte partie de l'alimentation du peuple sont aujourd'hui soumises à l'inspection. Y a-t-il, à votre idée, aucune raison pour laquelle le homard en boîte ne serait pas inspecté de la même manière?—R. Je crois qu'on devrait l'inspecter; si vous considérez le homard depuis le moment où il est pris jusqu'à ce qu'il soit vendu en boîte, il y a beaucoup de marge pour l'inspection. Il y avait un monsieur Mitchell avec qui j'en ai causé très souvent avant sa mort. Nous avions à nous plaindre de certains pêcheurs qui ne se servaient pas d'une boitte convenable. Cela fait une très grande différence pour la chair du homard. La rumeur a couru, il y a quelque temps, que quelques-uns des pêcheurs se servaient de débris d'entrailles qui attirent le poisson dans les trappes. M. Mitchell a vivement protesté contre cela parce qu'il croyait que certains pêcheurs s'en servaient; il me disait, l'hiver dernier, qu'il était presque certain que quelques-uns d'entre eux s'en servaient.

Q. Croyez-vous que cela fasse de la différence au homard si vous employez de la bonne boitte fraîche ou de la boitte vieillie?—R. Cela fait une très grande différence.

Q. Quelle boitte préférez-vous?—R. La meilleure boitte dont nous nous servons ici est le foie du maquereau, il n'y a rien de pareil; et si vous pouvez mettre une trappe au large avec du foie frais de morue, c'est là de la bonne boitte.

Q. Croyez-vous que la boitte fraîche attirera le homard de préférence à la boitte vieillie?—R. Oui, à tout coup.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une combinaison en règle de la part des paqueurs pour maintenir les prix bas?—R. Je le crois; je ne suis pas prévenu contre eux, mais d'après ce que j'ai vu au Cap-Breton, je crois qu'elle existe.

Q. Comment les pêcheurs d'ici en seraient-ils affectés si on enlevait de dix à quinze jours de la fin de la saison?—R. Naturellement, c'est là une question qui dépendrait de la saison. Dans une saison comme celle-ci où nous n'avons pas eu de pêche avant le 20 mai, cela nous donnerait une saison des plus courte. Va sans dire que la dernière partie de la saison n'a pas été bonne pour nous; mais si elle eût été bonne à la fin de juillet cela aurait peut-être compensé la perte subie en mai.

Q. Mais il y a ici d'autres pêcheries que les pêcheurs pourraient entreprendre si la saison était raccourcie?—R. Oh! oui; j'ai eu moi-même du regret de n'avoir pas quitté le 15 juillet pour faire d'autres pêches. Je crois qu'en retranchant les 15 derniers jours de juillet, on aiderait grandement à la préservation du homard.

Q. Je le crois moi-même.—R. On a parlé de la question de prolonger la saison, cette année, mais les pêcheurs n'en voulaient pas.

Q. Parlez-nous de cette question de 'prolongement.' Ne croyez-vous pas qu'il eût mieux valu d'avoir eu, dans le passé, des saisons déterminées? Est-ce que, dans le passé, les extensions n'ont pas nui à la pêche du homard? C'est là la question?—R. Oui, monsieur, c'a nui, parce que les extensions se sont produites dans la pire saison, pour le homard. Maintenant, cette année, je remarque que

nous avons eu plus de homards à écaille molles que depuis des années et je crois que, cette saison, les homards ont mué plus tôt que d'habitude.

Q. Quelle en était la cause, d'après vous? La température fut-elle plus élevée et l'eau devenue chaude?—R. C'est possible, je ne sais pas au juste comment l'expliquer.

Q. Croyez-vous que les homards s'approchent du rivage pour frayer?—R. Oui, il y en a quelques-uns qui suivent les 'prises à la main' tard dans la saison.

Q. On s'en sert que dans le mois de juillet?—R. Oui, mais la plupart des pêcheurs de homard y sont opposés.

Q. Dans le Nouveau-Brunswick on les appelle "carrelets" et on ne s'en sert qu'à eau très basse.—R. Et au lieu de cinq à six homards œuvés par cent dans les trappes vous y en trouverez dix ou une douzaine.

Q. Et vous dites que les pêcheurs réguliers y sont opposés?—R. Oui. Je sais qu'il y a quelques années on en employait un bon nombre.

Q. Comment observe-t-on la saison ici? La saison close est-elle observée ou bien fait-on ici la pêche ou la mise en boîte en dehors de la saison?—R. Non, monsieur, je crois que c'est là une chose qu'on observe strictement.

Q. Y a-t-il quelque autre déclaration que vous aimeriez à faire, car nous serions heureux de l'enregistrer, s'il y a quelque sujet auquel je n'ai pas touché?—R. Je ne connais rien de plus que ce que j'ai déclaré. Naturellement, j'aimerais que d'autres pêcheurs de homard seraient entendus; il y a des questions qu'on devrait discuter et certainement ces questions que vous m'avez posées ont été discutées.

Q. Vous avez parlé de ces choses avec d'autres pêcheurs?—R. Oui, on a depuis longtemps discuté ces questions. Le printemps dernier, il y a eu une assemblée à Louisbourg pour fixer un prix pour le homard; je n'y suis pas allé, mais la question a été discutée et quand j'ai lu le texte de la convention qu'on avait préparée pour la faire signer, je n'ai pas voulu m'en occuper aucunement. La question a été posée dans cette assemblée au sujet du prix des homards sur le marché et combien cela coûtait à la caisse pour les mettre en boîte, et il n'y avait pas un homme présent parmi ceux-là, prêts à forcer les paqueurs à payer le prix demandé par les pêcheurs, qui pût nous en dire le premier mot. Les pêcheurs de Main-à-Dieu ont dû demander à la fabrique d'ici de prendre leurs homards. Vous trouverez une foule de pêcheurs à Main-à-Dieu et je pense que vous y obtiendrez beaucoup de preuves à ce sujet et je crois, moi-même, que la preuve que vous y recueillerez sera contre les paqueurs, parce que les pêcheurs de cet endroit ont eu beaucoup de trouble avec eux la saison dernière. Je ne blâme pas les paqueurs entièrement, je ne crois pas que les pêcheurs les aient bien traités, et, d'un autre côté, je ne crois pas que les paqueurs aient traité les pêcheurs très justement; je ne vois pas comment ils pouvaient payer le prix demandé. Nous savons ce que cela coûte pour paquer une caisse et je ne crois pas que les paqueurs puissent payer $3.25, mais je crois qu'ils auraient pu payer $2.50 ou $2.75, le printemps dernier.

Q. De fait, ils en sont venus à $2.50 dans certains cas et dans certains autres, je le crois, ils ont monté jusqu'à $2.75, de telle sorte qu'il y eut réellement quelque compétition parce que les paqueurs étaient des plus anxieux de se procurer des ho-

mards?—R. Nous avons un homme des plus convenables avec qui nous faisons affaire ici maintenant, et je crois que tout s'est passé, sous ce rapport, aussi bien que par les années antérieures.

Q. Quand ce prix a-t-il été fixé? Juste avant la saison de la pêche ou dans le cours de l'hiver—quand savez-vous ce que vous êtes pour recevoir pour vos homards? De certains endroits on nous rapporte qu'ils n'en connaissent rien avant que la saison de la pêche soit finie?—R. Nous sommes généralement mis au courant vers le mois de mars, deux mois avant l'ouverture de la saison. Ce printemps dernier, nous n'en avons rien su avant avril quand l'on nous informa que le prix serait de $2.25; et, naturellement les pêcheurs voulurent en avoir davantage.

Q. La glace vous nuit ici considérablement dans certaines saisons? Vous en avez eu qui vous ont nui durant tout le mois de mai, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur, l'année dernière, jusqu'au 7 juin et la récente saison, nous en avons eu jusque vers le 17 ou 18 mai. J'avais mis mes pièges le 10 mai et j'ai dû les rentrer et ce n'est que vers le 19 ou le 18 mai que je les ai remis; la glace était alors au large et, le 20, le premier homard était livré à la fabrique de conserves; on ne savait pas alors si ces fabriques seraient en opération, de fait, ce n'est que le 25 mai que nous avons su si elles ouvriraient ou non. Je ne saurais l'expliquer, mais nos homards manquent dans diverses sections le long de la rive; à partir du phare en descendant la rive de l'est il y a un très bon endroit pour la pêche du homard, mais il a manqué il y a quelques années et le côté ouest du port a tenu bon. Puis la drague fut en opération ici il y a quelques années passées, enlevant toute la boue, etc., d'autour les jetées et les a versés près du phare; après cette saison au cours de laquelle on entassa la boue le long de la rive, les homards sont disparus.

Il y a une chose dont je voudrais parler et c'est en ce qui concerne la boitte dont on se sert. Ce n'est que depuis ces quelques années passées qu'on a commencé à se servir des entrailles de maquereau et d'aucuns des pêcheurs ne sont pas très difficiles quant à la qualité qu'ils mettent dans leur sac. Je crois moi-même que ces entrailles ne devraient pas du tout être mises dans les pièges à homards. Puis il y a nombre d'autres pêcheurs qui ne se soucient pas de verser n'importe où leur boitte vieillie; il la jettent par-dessus bord, et c'est, dans mon opinion, la faute des pêcheurs eux-mêmes, en grande partie, si le homard a manqué le long de ce rivage. Nous causions de cela ici il y a un jour ou deux, parlant des pêcheries du hareng. Depuis cinq à six années passées, ça été naturellement l'habitude de——

Q. Met-on beaucoup de hareng sur le marché ici?—R. Pas mal, nous avons un des meilleurs bancs de hareng tout autour, mais les chiens de mer sont fort incommodes ici.

Q. Sont-ils nombreux actuellement par ici?—R. Très nombreux. Un pêcheur en a pris, ce matin, de 100 à 200 dans ses filets.

Q. Comment paque-t-on ce hareng ici, d'aucuns ont-ils adopté la méthode écossaise?—R. Non, monsieur, ils s'en tiennent à l'ancienne méthode, mais ils s'en donnent plus de peine. On gratte tout le sang de l'épine dorsale du hareng et le poisson n'en est que meilleur, on le nettoie plus facilement; notre hareng vaut aujourd'hui environ $4.75 et nous comptons en réaliser $5 par baril. La saison a été assez bonne pour les pêcheurs, en dehors du homard, mais ce fut une des pires saisons pour le homard que nous ayons jamais eues ici. Le poisson a été très rare;

l'année dernière, la meilleure prise fut, je crois, de 7,000 livres et, cette année, je ne crois pas qu'elle dépasse 3,000. Je compte continuer l'industrie du homard et j'accueillerais avec plaisir tous règlements ou autres choses qui pourraient être faits pour l'améliorer.

Q. Croyez-vous qu'il y ait chez les pêcheurs une disposition croissante pour la protection du homard œuvé?—R. Je le crois.

Q. Nous avons constaté le fait, nous en avons entendu parler partout; les pêcheurs commencent à comprendre la nécessité de la conservation du homard œuvé et je ne vois pas pourquoi ils ne le feraient pas, parce que la quantité que le pêcheur en prend chaque saison est si limitée qu'il ne perd pas grand'chose à les rejeter dans l'eau. Naturellement, je sais qu'un tel dit: "Je les remettrais bien, mais cela serait inutile vu que mon voisin les prendra, en lavera les œufs et les vendra à la fabrique. S'il agit ainsi, pourquoi ne les prendrais-je pas, ces homards œuvés, tout d'abord, au lieu de les rejeter pour les faire prendre par mon voisin?" Mais je crois que, s'il y avait une entente universelle parmi les pêcheurs à l'effet de rejeter les homards œuvés à la mer dès qu'on les a sortis des trappes, il n'y aurait aucune difficulté à ce sujet?—R. Je crois qu'il serait très facile de mener à bonne fin une telle entente. Je crois connaître à peu près tous les pêcheurs de Louisbourg et je n'en connais aucun qui me causerait aucun doute. Je crois que, la saison prochaine ou en tout temps à l'avenir, si on leur demandait tout bonnement de rejeter à la mer les homards œuvés et de fermer l'enclos, chacun des pêcheurs le ferait. Je sais que, cette saison, il n'y a pas eu plus de 100 homards œuvés portés à l'enclos d'ici, les pêcheurs s'étant entendus entre eux pour les rejeter dans l'eau. J'ai été à bord du *Sea-Bird* et j'ai aidé à vider les homards œuvés dans l'enclos; les homards ont été versés très bien, en très bonne condition; je ne crois pas, tout de même, que la semence rapportera beaucoup.

Q. Quelle est l'étendue de cet enclos, jusqu'où va-t-il dans les terres?—R. Je ne le sais guère; il aurait peut-être un demi-mille à l'intérieur.

Q. Et quelle largeur?—R. J'en connais à peine la largeur, c'est tout de même un très petit enclos.

Q. Et l'épaisseur de l'eau?—R. Il n'y a pas plus de deux brasses d'eau.

Q. Et quelle sorte de fond?—R. Presque tout en boue.

Q. Et des algues marines?—R. Des zostères. Il y a un autre enclos qui lui est relié pour les homards vivants. Je crois qu'une fois dans l'enclos, les homards sont corrects, mais ils doivent subir tant de manipulation; voyez-vous, nous prenons ces homards œuvés dans des trappes, ils sont enlevés de celles-ci puis livrés à la fabrique par les bateaux de pêche. A la fabrique on les met dans des caisses à claire-voie où ils passent quelquefois un jour ou deux en attendant les smacks, et puis ils peuvent être encore toute une journée à bord des smacks avant d'arriver à l'enclos où on les sort des caisses pour les mettre dans le parc.

Q. Et, lorsque la saison est passée, je suppose qu'on ouvre l'enclos et qu'on les laisse sortir?—R. Non, on les sort de l'enclos dans des filets et on les descend à l'est aussi loin que Scatari et à l'ouest jusqu'à Saint-Pierre. J'ai vu les pêcheurs les distribuer surtout à Fourchu et les pêcheurs de l'est prétendent que les homards portés à Fourchu y restent. Les pêcheurs de Main-à-Dieu n'ont pas voulu livrer un seul homard à l'enclos, cette année; ils les ont rejetés dans la mer. Je crois que, les quelques saisons passées, la loi a été bien observée autour d'ici. J'ignore ce qui

s'est passé en d'autres endroits, mais si la loi a été aussi bien suivie ailleurs qu'elle le fut ici, tout serait bien. Je crois que les pêcheurs, en ce qui concerne les homards œuvés, ont fait eux-mêmes un bien immense, parce qu'il y en a eu très peu de pris qu'ils n'aient pas rejetés par-dessus bord.

Q. Vous avez dit qu'il y avait 5 par cent de homards œuvés; je considérerais cela pas mal élevé?—R. Cinq homards œuvés au cent.

Q. Oui, cinq homards producteurs au cent; croyez-vous que la proportion soit aussi élevée? Naturellement, ils sont plus nombreux dans certains endroits qu'en d'autres?—R. Il faut ordinairement 85 homards pour un cent livres et si vous y trouvez deux homards œuvés, c'est une très petite moyenne. Je pourrais en prendre six ou sept aujourd'hui et puis, peut-être, pour plusieurs jours à venir, n'en pas voir un seul. Ce fut comme cela pour moi, cette saison; pendant quatre à cinq jours, je n'avais aucun homard œuvé puis il m'en venait pas mal. S'il fait un bon temps paisible, la nuit, et que vos pièges soient placés parmi les roches, vous en prendrez quatre ou cinq; mais si la nuit est dure, vous n'en prendrez aucun. Je ne sais si nous aurons, l'année prochaine, le même paqueur, mais si nous l'avons ici, il semblerait que les pêcheurs auront plus de satisfaction l'année prochaine. Naturellement, je ne crois pas que, dans une autre saison, il y en ait beaucoup engagés dans la pêche du homard à Louisbourg.

Q. Il ne semble pas y en avoir beaucoup maintenant?—R. Il y en avait 28 tout équipés ce printemps, mais un grand nombre se sont découragés par la perte de leurs trappes et sont partis. Je ne crois pas que vous trouveriez aujourd'hui ici huit hommes qui ont pêché le homard cette saison; ils sont allés aux mines.

Q. Les paqueurs ici sont tous des Canadiens, non des Américains?—R. Tous des Canadiens.

Q. Est-ce le cas que M. Baker a quitté le pays?—R. Oui, monsieur; il est parti quelque peu à 'limproviste pour ses pêcheurs. Bon nombre de ceux-ci considéraient M. Baker un assez bon homme et il faisait assez bien jusqu'à son départ; mais je ne crois pas, s'il revenait au Cap-Breton, que les pêcheurs en seraient autant entichés. Je crois qu'il est l'homme qui a créé les premières difficultés parmi les pêcheurs de homard. M. Mitchell est bon à l'égard des pêcheurs; pendant un certain temps il tentait de tenir le prix aussi bas que possible, mais quand venait le temps de monter le prix, il le faisait.

Q. D'où est-il?—R. On l'a pris pour un Américain d'abord, mais il a demeuré ici nombre d'années. J'ai vu M. Baker donner jusqu'à $15 par cent de homards. D'abord il se mit en opposition à Mitchell ici; il envoya un bateau et acheta les homards de Mitchell. Baker et Greely se mirent alors en lutte et cela causa du trouble. Baker envoya le *Sea Bird* à la baie Mira pour acheter des homards et il y paya aussi cher que $15 pour les homards de Greely; voilà pourquoi il n'est pas des mieux vu des pêcheurs. Il monta les prix pour avoir les homards et quand ils baissèrent les prix de nouveau, cela parut assez dur aux pêcheurs de céder. C'est l'homme qui a fait beaucoup de trouble aux pêcheurs à Gabarus, Fourchu et autres endroits. Je pense que M. Baker a environ 120 bateaux.

Q. Y avait-il une grosse fabrique?—R. Il en avait une à Gabarus, une à Fourchu et une à l'Archevêque. Il a mis en boîte une grande quantité de homards.

Le témoin est renvoyé.

La commission s'ajourne.

MAIN-À-DIEU, C.B., 21 août 1909.

DANIEL MARTEL, pêcheur, Main-à-Dieu, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été engagé dans la pêche au homard?—R. Je ne le sais réellement pas. Je suppose qu'il y a environ trente ans, l'un dans l'autre.

Q. Avez-vous toujours pêché au même endroit?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire au large de Main-à-Dieu?—R. Oui.

Q. Quand vous ne faisiez pas la pêche au homard, à quelle autre industrie vous appliquiez-vous?—R. A la pêche et j'ai été quelque peu en mer.

Q. Vous faites d'autres pêches?—R. Oui; à la morue——

Q. Au hareng, maquereau et tout ce qu'on entend par la pêche, je suppose?—R. Oui.

Q. Quelle est la pratique ici parmi les pêcheurs, sont-ils les propriétaires de leurs bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Quelles fabriques avez-vous dans ce voisinage?—R. Nous en avons deux ici, mais une seule a été en opération cette année.

Q. A qui appartiennent-elles?—R. W. F. Greely est l'homme qui a dirigé la fabrique appartenant à Burnham & Morrell.

Q. Et l'autre?—R. Baker et compagnie sont les propriétaires de l'autre.

Q. Depuis combien de temps ces fabriques ont-elles été en opération ici?—R. Cette fabrique ici, je ne le sais pas exactement; il y a bon nombre d'années, mais je n'en ai pas la moindre idée.

Q. Y a-t-il eu d'autres fabriques en opération ici?—R. Oui, il y en a eu une avant celle-ci, appartenant à la Portland Packing Company, mais il y a de cela très longtemps—aux jours de mon enfance.

Q. Ils ont abandonné et sont déménagés?—R. Oui.

Q. Dans quelle direction d'ici faites-vous la pêche au homard?—R. Je pêche dans la baie Mira.

Q. Vers quel temps la pêche commence-t-elle ordinairement?—R. Elle est supposée commencer le 1er mai, mais n'en prenons pas beaucoup ou très rarement avant le 10 ou le 15 et quelques fois pas avant juin.

Q. Cela dépend de la glace, je suppose?—R. Elle commence d'après le temps où la glace part.

Q. A quelle distance du rivage commencez-vous généralement à pêcher?—R. Nous pêchons ordinairement tout à fait au large, à trois quarts de mille probablement.

Q. Et quelle est la profondeur de l'eau que vous trouvez à cet endroit?—R. Dix brasses, huit brasses et ainsi de suite et quand l'on se rapproche du rivage, il y a deux brasses et une brasse.

Q. Mais vous commencez tout au large?—R. Oui.

Q. Et vous en rapprochez-vous au fur et à mesure que la saison avance?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire que vous suivez le homard?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre de trappes dont vous vous servez ordinairement pour la pêche?—R. Je puis difficilement le dire; nous en avons parfois 200, et d'autres fois plus ou moins.

Q. Vous êtes deux hommes par bateau, je suppose?—R. Oui et alors nous posons généralement 200 trappes.

Q. Sont-elles en suite ou vous en servez-vous séparément?—R. Nous nous servons des deux.

Q. Quel est le meilleur temps de la saison pour la pêche au homard?—R. Quand nous commençons, dès le début, au printemps.

Q. Prenez-vous des homards plus gros ou plus nombreux au fur et à mesure que la saison avance?—R. Dans les quelque premiers jours nous prenons de plus gros homards, puis ils se font plus petits et quand on rentre au rivage, à travers les roches, ou commence à en ravoir de plus gros.

Q. Quelle est la proportion des homards pris ici qui seraient en dessous de la limite autorisée de 8 pouces?—R. C'est là une question à laquelle je pourrais difficilement répondre, mais j'oserais dire qu'il y en a 25 par cent au-dessous de 8 pouces.

Q. Quelle a été la coutume suivie? Est-ce que ces homards courts ont été ordinairement portés à la fabrique?—R. Oui, toujours, presque toujours, à une exception près. Quand nous avons eu l'union ici, Baker nous a poussés au pied du mur et nous a fait enlever nos homards trop courts, il n'a pas voulu les accepter dans sa fabrique; cela n'eut lieu que dans cette unique circonstance et jamais ailleurs, à ce que je comprends.

Q. Quant aux homards femelles dont les œufs ont été enlevés, quelle moyenne en trouvez-vous dans vos prises?—R. C'est là une autre question à laquelle il est assez difficile de répondre.

Q. Vous ne sauriez le dire d'une manière précise, vous pourriez seulement parler de la moyenne au meilleur de votre connaissance?—R. Cette année, il n'y a pas eu de homards œuvés pour la peine, mais l'année précédente je suppose qu'il y en avait une moyenne de 4 à 1, disons de 3 à 1 pour le moins.

Q. La moyenne en fut-elle aussi forte que cela?—R. Oui, c'est là la proportion des miens comparés à la prise de cette année.

Q. C'est-à-dire que vous en aviez 4 l'an dernier contre 1 cette année?—R. Oui, c'est cela; mais cela est assez difficile à dire, vu que nous les rejetons tous par-dessus bord aussitôt que nous les prenons.

Q. Quel est le nombre de homards œuvés que vous trouvez, diriez-vous, pour chaque cent de homards pris?—R. Je n'en ai tenu aucun compte; je pourrais difficilement le dire.

Q. Dans certains endroits on nous dit qu'il y en a deux ou trois et ailleurs on rapporte qu'il y en a jusqu'à cinq ou six.—R. Je croirais qu'il y en aurait à peu près 4.

Q. Quelle a été la coutume à ce sujet, qu'en faites-vous?—R. Eh bien! je les rejette par-dessus bord.

Q. Cela se fait généralement, et en d'autres endroits on les apporte tous à la fabrique?—R. Oui, mais plus tard Baker les ramassait pour les mettre dans son

parc; il dit qu'il les mettait plus tard le long de la côte; peut-être le fait-il, mais je ne saurais dire s'il le fait ou non; dans tous les cas nous en sommes venus à la conclusion que cet enclos n'était autre chose qu'un lieu de destruction pour ces homards producteurs. Nous en avons conclu que nous les rejetterions à la mer et c'est ce que nous faisons depuis.

Q. Depuis combien de temps faites-vous cela?—R. Pendant trois ou quatre années nous les vendions, mais voyant que Baker ne nous en payait qu'un petit prix, il s'agissait pour nous d'agir; cette année, quelques pêcheurs les ont rejetés à la mer, d'autres non pas.

Q. Comment ramasse-t-on ces homards œuvés?—R. Le smack de Baker passe de place en place.

Q. De quel genre de trappe à homard vous servez-vous ici?—R. D'une trappe faite de lattes à trois bouts ayant des filets à chaque extrémité.

Q. C'est là la trappe à compartiments?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps cette trappe a-t-elle été employée?—R. Pas depuis très longtemps ici, pas plus de six ou sept ans.

Q. Que réclamez-vous en faveur de cette trappe? Quel est son mérite spécial qui serait supérieur à celle de l'ancienne façon?—R. Bien, le mérite principal consiste en ce que les homards, une fois entrés dans la trappe à compartiments, y restent; bien que, va sans dire, quelques-uns réussissent, je le suppose, à en sortir.

Q. Mais dans le cas où vous ne pourriez pas lever vos trappes chaque jour, vous croyez qu'elles gardent mieux les homards que celles à l'ancienne façon?—R. Oui.

Q. Quelles mailles allouez-vous à vos filets au bout de la trappe?—R. Je crois qu'elles sont d'environ 4 pouces.

Q. Mais cela permettrait à un très gros homard de s'échapper, n'est-ce pas? R. Non, elles n'ont pas 4 pouces, c'est environ 3 pouces, mais de fait je ne les ai jamais mesurées.

Q. Quel espace allouez-vous entre les lattes?—R. Nous n'accordons pas une attention spéciale à cela, nous ne faisons que les clouer.

Q. L'espace a-t-il été rétréci? Est-il aussi large qu'il l'était généralement, il y a quelques années?—R. En certains cas il est maintenant plus large; tout dépend de l'homme qui fait la trappe et s'il sait ou non la bien confectionner.

Q. Compteriez-vous trouver plus de homards œuvés en tel temps spécial de la saison plutôt qu'en tout autre temps?—R. Oui, je le crois; vers la fin de la saison, quand nous approchons des rocs à eau basse, nous prenons un plus grand nombre de homards œuvés.

Q. Vous commencez à pêcher ici généralement vers le 10 mai?—R. Nous commençons très rarement avant cette date et nous avons parfois commencé plus tard et, dans une circonstance, je le crois, nous avons commencé le 1er.

Q. Et vous avez pêché jusqu'à la fin de la saison? R. Jusqu'à la fin de juillet.

Q. Est-ce la pratique de pêcher jusqu'à la fin de la saison?—R. Quelques fois la fabrique ferme avant cela et d'autres fois, non.

Q. Pourquoi ferme-t-on avant la fin de la saison? Est-ce à cause de la baisse dans la production?—R. Oh, je ne le sais pas; les homards ne sont pas en si grand

nombre et quelque pêcheur quitte pour aller faire la pêche du hareng et les fabriques ferment pour leur propre commodité.

Q. L'autre pêcherie est-elle ouverte à cette époque, la pêcherie qu'on est convenu d'appeler à eau profonde?—R. Oh, oui.

Q. Y a-t-il des gens qui ne s'occupent que de la pêcherie à eau profonde et qui ne font pas la pêche au homard?—R. Oui, il y a des hommes qui font cela; il y a ici aujourd'hui un pêcheur qui le fait.

Q. Maintenant quant à la question des prix, quel a été le prix en vigueur payé ici pour le homard, d'après votre mémoire?—R. Quand j'ai commencé, tout enfant, à faire la pêche du homard avec mon père, je recevais 80 cents du cent compté, je crois, et quand cette fabrique s'est d'abord ouverte ici, elle payait 50 cents; naturellement personne ne pouvait payer à peine ses engins de pêche et gagner sa vie à ce prix, c'était un prix de crève-faim et les gens se mirent à quitter. Finalement les homards ont monté à $2.50, mais, même à ce prix, on ne pouvait commencer à vivre parce que le homard était plus rare. Alors les fabriques ont commencé à les acheter au poids. Nous avons eu $3.75 l'avant-dernier été et l'été dernier, on nous a réduits à $2.75.

Q. Quel est le prix le plus élevé que vous ayez jamais eu?—R. $3.75.

Q. Et cette année, vous avez reçu?—R. $2.25. Ils nous ont baissés à cela et nous devions fournir nos propres engins de pêche et bateaux, la boitte et tout. Vous pouvez constater que personne ne pourrait subsister à ce taux.

Q. Quelle est la prise moyenne d'un bon pêcheur au homard; combien fait-il dans la saison?—R. Cette année, j'ai fait à peu près la meilleure prise des alentours. Je crois que nous avions plus de trappes que bon nombre des autres—quelques-uns n'en ont pas cent—mais je crois que la moyenne serait peut-être de 100 trappes en tout et partout et, cette année, avec deux bateaux et trois hommes nous avons pris 7 tonnes.

Q. Comment se fait l'arrangement entre les pêcheurs et le paqueur, qui fixe le prix des homards?—R. Les paqueurs fixent toujours le prix et ils l'ont si bien fixé qu'ils l'ont tenu bas assez facilement jusqu'à ce que nous ayons eu l'union et alors nous avons fait le prix nous-mêmes. Ils nous ont accordé ce que nous avons demandé dans une ou deux circonstances; mais, l'an dernier, ils n'ont pas voulu nous donner cela, nous disant qu'ils fermeraient leurs fabriques si nous ne voulions pas pêcher au prix qu'ils offraient.

Q. A quel temps de l'année faites-vous vos arrangements quant au prix qui devra être payé?—R. Quelquefois, pendant l'hiver.

Q. Les pêcheurs sont-ils ordinairement payés argent comptant pour leurs homards?—R. Argent comptant.

Q. Tout en argent comptant?—R. Oui, c'est-à-dire tout autant que qui que ce soit puisse l'avoir.

Q. Y a-t-il aucune compétition en ce qui concerne le prix ou bien êtes-vous forcés d'accepter un certain prix?—R. Nous sommes forcés de l'accepter.

Q. S'il y a deux fabriques en opération, y a-t-il quelque différence dans le prix?—R. Pas du tout, elles agissent toujours de concert, vous êtes supposé accepter tel prix ou tout abandonner; de telle sorte que, si vous avez vos engins de pêche préparés, vous êtes mal pris.

Q. Etes-vous au courant du prix payé par d'autres paqueurs dans les alentours?—R. Non. Nous comprenons que vers l'ouest on obtient plus cher que nous; on y a toujours reçu plus cher jusqu'à l'année dernière.

Q. Maintenant, quant à la question des permis, vous savez que le Ministère a eu pour pratique de tenter de limiter le nombre des fabrique, il y en avait plus à une certaine époque qu'il y en a actuellement. Quelle est votre opinion au sujet de tout ce système de permis; croyez-vous que toute personne qui désire mettre en boîte devrait avoir la permission de le faire?—R. Je crois que tout pêcheur devrait obtenir un permis de mettre en boîte s'il le veut, c'est-à-dire s'il a le capital nécessaire pour le lui permettre.

Q. Le ministre a, dans l'espoir d'éviter des désagréments entre les paqueurs et les pêcheurs, pendant les deux dernières années, décidé d'accorder des permis à ce qu'on est convenu d'appeler des "fabriques coopératives"; y a-t-il de ces dernières ici?—R. Non.

Q. Qu'en pensez-vous comme moyen de surmonter la difficulté entre les paqueurs et les pêcheurs? Naturellement l'idée était, en accordant ce qu'on appelle des permis coopératifs, que dans tout endroit où il y aurait désaccord entre les paqueurs et les pêcheurs, un certain nombre de ces derniers pourraient se grouper ensemble et paquer pour leur propre compte d'après un permis coopératif?—R. Cela serait très bien, s'ils ont le capital voulu pour entreprendre le paquage; mais, va sans dire, s'ils ne l'ont pas, c'est une affaire différente.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de toute cette question d'émissions de permis pour fins de paquage?—R. Je crois que si le pêcheur a le capital et désire mettre en boîte ses propres homards, il devrait avoir l'avantage de le faire.

Q. Il devrait naturellemnet demander lui-même le permis?—R. Oui, qu'on lui donne une chance.

Q. Croyez-vous qu'on devrait accorder un permis à toute personne qui en fait la demande?—R. Non, excepté si l'on a le capital nécessaire; on ne devrait pas accorder un permis à tout le monde.

Q. Est-ce qu'un certain nombre de pêcheurs, s'ils se groupaient ensemble, ne seraient pas plus en état de posséder le capital requis qu'un pêcheur seul?—R. Je n'ai aucun doute qu'ils le seraient.

Q. Croyez-vous qu'on devrait adopter quelque degré d'excellence, que nous devrions insister afin que le paquage soit fait de telle manière, qu'il devrait y avoir une fabrique modèle, ayant des tables disposées de certaine façon et couvertes d'accessoires convenables?—R. Je ne connais rien de cela, mais je suppose que plus le travail se fait proprement, mieux c'est. Je n'ai aucune expérience dans le paquage; je n'ai jamais travaillé à cela.

Q. L'idée est celle-ci; c'est qu'en supposant qu'on accorderait des permis à tous ceux qui en demanderaient, il nous faudrait avoir sur eux un certain contrôle. Croyez-vous qu'il serait sage en pareil cas d'exiger un certain type et de demander que les fabriques soient à la hauteur d'un certain modèle établi?—R. Je ne le sais pas. Va sans dire, ces gens de Main-à-Dieu ont le dessus quand même et un pauvre homme n'aurait aucune chance possible si l'on exigeait n'importe quoi de très considérable.

Q. Le but du ministère, naturellement, est d'obtenir le mieux possible pour les pêcheurs et l'objet de cette commission est d'apprendre des pêcheurs eux-mêmes comment ce mieux peut être accompli?—R. Je n'ai aucun doute que tout dans la fabrique devrait être propre et en ordre.

Q. A-t-on jamais essayé d'exploiter ici l'industrie du homard frais?—R. Dans une circonstance un navire est venu ici de Boston et a pris les homards frais; il a fait un voyage ou deux, mais c'est là tout ce que j'en sais.

Q. Savez-vous quelque chose du résultat de cet effort?—R. J'ai compris que la première fois ç'avait très bien réussi, mais au second voyage les homards étaient morts avant l'arrivée du bateau au marché; il était resté trop longtemps dans quelque port le long de la route.

Q. Quant à la méthode concernant le homard femelle, quelle serait la meilleure chose à faire?—R. Mon idée serait de le faire rejeter à la mer et de rémunérer les pêcheurs.

Q. Comment pourriez-vous tenir compte de cela?—R. Il n'y a aucun compte du tout à tenir; on n'aurait qu'à percer la queue du homard et celui qui le repêcherait n'en serait pas payé.

Q. Ne croyez-vous pas que cela exigerait un très nombreux personnel?—R. Pas du tout, cela ne coûterait qu'environ la moitié du coût actuel et, par ce système, le marché serait approvisionné, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Q. Mais pourquoi devrait-on payer les pêcheurs de homards pour leur faire observer la loi? Les pêcheurs doivent reconnaître la nécessité de protéger le homard œuvé?—R. Mais tout le monde n'est pas de la même idée; celui-ci peut les rejeter par-dessus bord et celui-là les lavera et les portera à la fabrique.

Q. Le pourcentage des homards œuvés que l'on prend aujourd'hui n'est pas très élevé et cela n'affecteraitpas sérieusement le pêcheur s'il se mettait dans la tête de les rejeter à l'eau; c'est de son propre intérêt de le faire?—R. Non, cela ne l'affecterait pas sérieusement, mais le gouvernement a tout autant le droit de nous payer pour les homards œuvés que nous prenons si nous les jetons par-dessus bord qu'il l'a de payer à H. E. Baker 16 cents chacun pour les homards dans son enclos; si le gouvernement l'aime assez pour lui payer 16 cents pour les homards qu'il obtient de nous à un prix beaucoup moindre, il devrait nous aimer assez pour nous aider nous aussi.

Q. Cela n'était qu'une expérience et j'ignore si on la continuera ou non. Que pensez-vous de la méthode de conserver le homard œuvé dans des enclos?—R. Je ne crois pas que cela soit bon du tout.

Q. Quelle est l'objection?—R. Les homards sont à demi-morts avant de partir d'ici, je les ai vus moi-même à demi-morts. Nous devons prendre soin de ces homards. Je leur glisse généralement de la nourriture. Mais nous devons en prendre soin et les garder jusqu'à ce que les smacks viennent les réclamer. On les laisse aussi, souvent, étendus en plein soleil sur le dock et je crois savoir que la moitié d'entre eux meurent avant d'avoir été mis dans cet enclos ou bientôt après.

Q. Supposons le cas où l'enclos serait la propriété du ministère de la Marine et des Pêcheries et que la collection serait faite par ses propres officiers, comment cela fonctionnerait-il d'après un tel système?—R. Je n'en sais rien.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des homarderies?—R. Non; et je ne connais rien des enclos non plus, excepté pour en avoir entendu parler; mais voilà pourquoi nous en sommes venus à la conclusion que ça ne valait rien. Je crois que le homard œuvé se glisse dans les roches et y dépose ses œufs, et qu'il prend soin du jeune homard jusqu'à ce que celui-ci ait atteint sa maturité.

Q. Avant que se fût établie la pratique de vendre le homard œuvé à l'enclos, qu'en faisait-on généralement?—R. En général on le portait aux fabriques pour l'y vendre.

Q. Tel qu'il était? A la fabrique on ne faisait aucune distinction au détriment des homards œuvés?—R. Aucune; tous étaient pris ensemble.

Q. Quel est l'état actuel de la pêche comparé à ce qu'il était quand vous avez commencé à pêcher le homard?—R. Les homards sont plus rares.

Q. Leur taille diminue-t-elle; est-ce que la taille moyenne décroît aussi ?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il beaucoup plus d'engins de pêche en usage que lorsque vous avez commencé?—R. Oh oui, dix fois plus, je crois.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de limiter la quantité de ces engins? Ne limite-t-on pas le nombre des permis pour la mise en boîtes mais sans limiter la quantité d'engins de pêche employés?—R. Il est inutile de limiter le nombre des engins, parce que chacun désire en avoir à l'eau le plus possible pour prendre autant de homards qu'il peut.

Q. Mais supposant qu'il y ait un si grand nombre de pêcheurs avec une quantité d'engins si grande que le homard ne puisse résister?—R. Oh, cela ne marcherait plus du tout, je crois.

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis aux pêcheurs? Vous savez que cela a déjà été proposé au ministère et on nous a suggéré pendant cette enquête même de forcer les pêcheurs à prendre des permis?—R. Je ne vois pas à quoi cela servirait.

Q. L'idée est qu'ils prendraient ainsi plus de précautions et qu'ils se surveilleraient les uns les autres; chaque pêcheur, dans ces conditions, pourrait être pratiquement un garde-pêche et par conséquent la loi serait mieux observée. Si on s'apercevait qu'un certain pêcheur violait continuellement la loi, il perdrait son permis et ne pourrait plus prendre de homards. C'est l'idée de ceux qui font cette suggestion. Quel effet pensez-vous que cela puisse avoir sur les pêcheurs? Pensez-vous que cette mesure les rende plus prudents?—R. Je ne le crois pas, pas du tout. Si les pêcheurs sont ainsi contraints, et qu'ils ne puissent plus gagner leur vie, je pense qu'ils feront à peu près n'importe quoi. Je sais que c'est ce que je ferais moi-même certainement.

Q. Avez-vous une idée de la branche de l'industrie du homard qui est la plus rémunérative aux pêcheurs? Est-ce la vente pour le commerce du homard vivant ou sa mise en boîte?—R. Je crois que la vente pour le commerce du homard vivant rapporte plus.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus de bénéfices individuellement si on leur permettait de mettre eux-mêmes leurs homards en boîtes?—R. Je crois que oui; je crois qu'ils gagneraient plus de $2.25; nous ne pouvons pas vivre avec ce prix.

Q. Un bon nombre de suggestions ont été faites dans le but de restaurer les pêcheries de homards. La première est de défendre la pêche sur toute la côte pendant un certain nombre d'années. Que pensez-vous de cette mesure?—R. Je n'en pense rien du tout, monsieur.

Q. Pourquoi?—R. Parce que, quand nous entrons dans une entreprise quelconque, nous aimons à la poursuivre; nous ne voulons pas l'abandonner.

Q. Mais supposons que cette entreprise s'en aille à la ruine et que les homards pour une cause ou une autre tendent à disparaître; vous savez que la quantité en a diminué pour une cause ou une autre?—R. Il y en a moins, mais on en aura encore beaucoup pendant quelques années de plus.

Q. Alors vous n'approuvez pas cette suggestion?—R. Non.

Q. La dernière commission d'enquête sur l'industrie du homard recommande de défendre la pêche sur certaines parties de la côte, changeant ces parties successivement de manière à couvrir petit à petit tous les points de la côte les uns après les autres, défendant la pêche dans une section et la permettant dans les autres?—R. Ce système ne fonctionnerait pas très bien. Que feraient les pêcheurs dans les endroits où la pêche serait fermée?

Q. Une autre suggestion est que la saison de pêche soit raccourcie, disons d'une couple de semaines à la fin?—R. Je ne pense pas que les choses puissent être mieux qu'elles ne le sont actuellement; actuellement c'est très bien.

Q. D'autres ont suggéré de ne plus imposer de limites de taille et de permettre de prendre des homards de toutes les tailles, mais épargnant toujours les homards œuvés?—R. Mon opinion est qu'on devrait mettre complètement de côté la limite de taille ou d'en fixer une de sept pouces et d'y tenir. Je préférerais ce dernier moyen.

Q. Pourrait-on faire observer ce règlement?—R. Je ne pense pas que cela présente de difficultés.

Q. Dans le début, si vous vous rappelez, nous avions une limite de neuf pouces et les pêcheurs dirent: "Donnez-nous une limite de huit pouces et nous nous y tiendrons." Ils n'avaient pas observé la limite de neuf pouces. On leur accorda la limite de huit pouces, mais on ne la fit pas observer. Elle ne produisit pas le résultat qu'ils avaient annoncé. Maintenant pourrait-on faire observer la limite de sept pouces un peu mieux que la limite actuelle? La limite de huit pouces n'a pas été mieux observée que celle de neuf pouces?—R. Je ne connais rien à ce sujet.

Q. Elle était de neuf pouces quand vous avez commencé à pêcher?—R. Elle était de neuf pouces, mais si on met de côté tous ceux qui ont moins de sept pouces on trouve qu'il y en a maintenant beaucoup en dessous de cette taille et il faut vous rappeler que maintenant ils en conservent de toutes les tailles; je veux bien ne pas en prendre au-dessous de cette taille, si les autres ne le font pas non plus. Il est certain que si les autres gardent les petits homards, je dois faire comme eux.

Q. Avez-vous encore d'autres remarques que vous aimeriez à faire? Je ne crois pas avoir autre chose à vous demander; mais si j'ai oublié quelque chose ou si vous avez d'autres opinions à émettre ou quelques suggestions à faire au sujet de la pêche du homard, je serai très heureux de les écouter, on les notera régulièrement et elles seront soumises au comité?—R. Je ne vois rien de plus à dire. Je crois que je vous ai tout dit au meilleur de ma connaissance.

Le témoin est renvoyé.

George W. Dickson, pêcheur, Main-à-Dieu, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie du homard?—R. Environ 18 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché dans cet endroit?—R. Toujours ici, oui.

Q. Faites-vous la pêche d'une manière générale; êtes-vous un pêcheur de pleine mer?—R. Non.

Q. Alors vous vous en tenez à la pêche du homard?—R. Oui.

Q. Votre bateau et vos engins vous appartiennent-ils?—R. Oui.

Q. Vous pêchez dans un bateau à deux personnes, je suppose? R. J'ai généralement un garçon avec moi.

Q. A quelle distance du rivage pêchez-vous?—R. Environ un mille au printemps.

Q. Dans quelle direction placez-vous vos filets?—R. Vers le sud.

Q. En prenant les saisons l'une dans l'autre, à quelle époque de l'année en moyenne commencez-vous la pêche?—R. Le 10 ou le 12 de mai.

Q. Qu'est-ce qui vous empêche de commencer plus tôt?—R. La glace.

Q. Combien pour cent perdez-vous de filets, une année dans l'autre, perdez-vous beaucoup de filets par année à cause de la glace?—R. Nous en perdons un bon nombre. Cette année j'ai perdu environ la moitié de mes filets, généralement nous en perdons environ le quart.

Q. Quelle est la durée ordinaire d'un filet?—R. Il y en a qui m'ont quelquefois duré quatre ans.

Q. A quel prix évaluez-vous ces filets? Quel est le prix d'un filet et des engins?—R. Vous voulez dire pour la corde et le reste, le filet complet?

Q. Oui.—R. Environ 50 cents.

Q. Combien employez-vous de filets généralement?—R. 80.

Q. Quelle sorte de filets employez-vous?—R. Le filet à compartiments.

Q. Vous commencez à pêcher vers le 10 de mai, et vous dites que vous pêchez à environ un mille du rivage, quelle profondeur d'eau rencontrez-vous?—R. 5 ou 6 brasses.

Q. Y a-t-il des bas-fonds?—R. Quelquefois au printemps nous pêchons où il y a huit brasses d'eau.

Q. Pendant combien de temps pêchez-vous à cette profondeur?—R. A peu près jusqu'au premier juin.

Q. Alors qu'arrive-t-il?—R. Nous déplaçons nos filets au fur et à mesure que les homards se rapprochent du rivage.

Q. Quelle est la profondeur alors?—R. 2 ou 3 brasses.

Q. Et quel genre de filets avez-vous dit que vous employiez?—R. Les filets à compartiments.

Q. Avez-vous toujours employé ce genre de filets?—R. Non, j'emploie ceux-ci depuis 5 ou 6 ans, je suppose, je ne me rappelle pas la date à laquelle j'ai commencé à les employer.

Q. Et avant cela vous employiez le vieux système à double ouverture, je suppose?—R. Oui.

Q. Fabriquez-vous vos trappes vous-même?—R. Oui.

Q. Quel espace laissez-vous généralement entre les lattes? — R. Environ $\frac{3}{4}$ de pouce.

Q. Avez-vous diminué cet espace dans ces dernières années, ou avez-vous toujours adopté le même?—R. Oh, il a été diminué.

Q. Dans quel but l'avez-vous diminué?—R. Pour prendre des homards plus petits, naturellement.

Q. Sur tous les homards que vous prenez quelle est la proportion de ceux qui sont en-dessous de la limite légale de 8 pouces?—R. Environ 20 pour cent.

Q. Le pourcentage est-il plus grand à la fin de la saison qu'à toute autre époque?—R. Je n'ai jamais remarqué une grande différence.

Q. Quant aux homards œuvés quel en est le pourcentage dans ceux que vous prenez. Sur cent homards combien en rencontrez-vous?—R. Environ 4 pour cent.

Q. En rencontrez-vous plus à certain temps de la saison de pêche qu'à tout autre?—R. Nous en rencontrons plus en juillet quand le temps est beau.

Q. Et vous en rencontrez plus lorsque vous pêchez près du rivage que lorsque vous pêchez au large en eau profonde?— Oui, nous en rencontrons plus dans ce cas et particulièrement par le beau temps.

Q. D'après vous quelle est la saison de fraie du homard?—R. Bien en août, je suppose.

Q. Y a-t-il une époque dans la saison où le homard n'est pas bon pour la consommation?—R. Je ne crois pas que cela existe à aucun moment.

Q. Il y a un moment où les homards sont dits "à écailles molles"?—R. Je n'en prends pas beaucoup, j'en ai vu, mais le temps où l'on en rencontre n'est pas encore arrivé cette année.

Q. Pourriez-vous faire la pêche d'automne dans vos parages?—R. Je pense que je le pourrais.

Q. Avez-vous pêché quelquefois en automne?—R. Je ne l'ai jamais fait.

Q. Quand vous vous êtes mis à pêcher pour la première fois, combien durait la saison de pêche?—R. Le même temps qu'actuellement.

Q. Au début on commença à pêcher en août?—R. On leur permettait de pêcher après le premier janvier.

Q. Nécessairement l'époque où l'on commence la pêche dépend des conditions, vous ne pourriez pas faire cela ici?—R. Nous n'avons jamais pêché ici avant le premier mai.

Q. Ni après le premier juillet?—R. Non.

Q. Pourquoi cela? Est-ce parce qu'il y avait d'autres sortes de pêche à faire?—R. Oui.

Q. Lorsque l'on commença à pêcher le homard, il n'y avait pas de restrictions, on pouvait pêcher quand on voulait?—R. Je le sais.

Q. Vous rappelez-vous quand on a commencé à paquer le homard ici?—R. Si je remonte à mes premiers souvenirs, je ne vivais pas ici.

Q. A qui avez-vous vendu vos homards cette année?—R. A la Robert Simpson Company.

Q. Avaient-ils une fabrique ici?—R. Je livrais mon homard à leurs smacks ici.

Q. Avant cela où vendiez-vous vos homards?—R. A la fabrique de Burnham & Morrill; j'ai toujours pêché pour eux jusqu'à cette année.

Q. Maintenant pour ce qui est des prix, comment cela est-il arrangé? Qui fixe le prix du homard?—R. Les paqueurs.

Q. Les choses se sont-elles toujours passées ainsi?—R. Excepté depuis ces trois dernières années, pendant lesquelles ils ont été fixés par l'union.

Q. Quel fut le prix l'an dernier?—R. $3.75.

Q. Et l'année d'avant quel fut le prix?—R. $3.50.

Q. Et l'année précédente?—R. $3.50.

Q. Conséquemment l'an dernier vous avez eu 25c de plus par 100 livres?—R. Oui.

Q. Lorsque vous avez commencé la pêche vous vendiez à la quantité, je suppose?—R. Au poids.

Q. Avez-vous toujours vendu au poids?—R. Toujours depuis que je fais la pêche.

Q. Cette année combien avez-vous obtenu?—R. $2.25.

Q. Qu'arriva-t-il cette année—naturellement nous comprenons qu'il y a eu ici des difficultés entre le paqueur et les pêcheurs—comment ces difficultés ont-elles pris naissance?—R. Elles commencèrent ce printemps.

Q. Quelque temps avant le commencement de la pêche n'est-ce pas?—R. Oui, je ne puis pas vous donner la date exacte à laquelle elles prirent naissance.

Q. Et alors ils vous offrirent seulement?—R. $2.25.

Q. Et ce prix ne pouvait vous convenir?—R. Il ne le pouvait pas, il ne nous permettait pas de vivre et de faire la pêche.

Q. Racontez-nous l'histoire de cette affaire, comme vous la comprenez?—R Je ne pense pas pouvoir vous dire exactement ce qui s'est passé. Ils abaissèrent le prix à $2.25 et nous dirent que c'était à prendre ou à laisser et qu'il nous fallait faire la pêche pour ce prix ou cesser de pêcher.

Q. Et les fabriques furent fermées?—R. Ces fabriques furent fermées.

Q. Et se passa-t-il un certain temps avant que d'autres commerçants vînssent acheter ici?—R. Non, presque tout de suite après—ce fut environ une semaine ou dix jours plus tard.

Q. Alors les smacks de la compagnie Robert Simpson arrivèrent ici?—R. Oui, de Louisburg.

Q. Et ces smacks se sont-ils mis à acheter tous les homards pêchés ici?—R. Après cela ils laissèrent ici en permanence un homme qui acheta quelques-uns de nos homards.

Q. Combien de bateaux faisaient la pêche ici?—R. Seulement une demi-douzaine environ.

Q. Est-ce là le nombre ordinaire?—R. Oui.

Q. N'y en a-t-il pas plus que cela qui pêchent le homard en dehors de ce port? Combien de barques, dans les circonstances ordinaires, pêchent le homard dans ce havre?—R. Je puis difficilement vous dire combien de barques pêchent ordinairement le homard dans cette partie du havre.

Q. Je veux dire pour ces deux fabriques?—R. Environ 30 ou 40.

Q. Font-elles toutes la pêche cette année?—R. Je le crois à l'exception d'une ou deux.

Q. Sont-elles allées dans d'autres endroits de pêche?—R. Elles sont parties.

Q. Avez-vous eu l'habitude de pêcher jusqu'à la fin de la saison, vers la fin de juillet?—R. Jusqu'à 8 ou 10 jours avant la fin.

Q. Généralement vous avez cessé la pêche avant la fin de la saison?—R. Très souvent, nos pièges étant brisés, il n'était pas avantageux pour nous de les tendre de nouveau.

Q. Y a-t-il moins de homards vers la fin de la saison?—R. Naturellement ils deviennent rares.

Q. Pensez-vous que, les saisons étant prises l'une dans l'autre, il y a un plus grand pourcentage de petits homards et de homards œuvés à la fin de la saison?—R. Je ne sais rien sous ce rapport au sujet des gros et des petits homards, mais nous rencontrons plus de homards œuvés.

Q. Parmi les homards œuvés quelle est la taille la plus petite que vous ayez remarquée?—R. Environ huit pouces, je crois, mais je ne les ai jamais mesurés.

Q. En règle générale quelle est d'après vous la taille des homards œuvés, ces homards sont-ils de bonne taille?—R. De bonne taille.

Q. Avez-vous une idée du rendement des homards lorsqu'ils sont mis en boîtes dans les fabriques ici?—R. Je n'ai jamais travaillé dans ces fabriques.

Q. Pensez-vous que les pièges à compartiments détruisent plus les jeunes homards que les anciens?—R. Avec les nouveaux on en prend plus de toutes les tailles.

Q. Cela provient-il de ce qu'ils les retiennent mieux une fois qu'ils y sont entrés?—R. Oui et par conséquent ils doivent en détruire plus.

Q. Pensez-vous qu'en réglant l'espace des lattes des pièges, en le fixant à, disons, un pouce, qu'une grande proportion des petits homards pourrait s'échapper?—R. Je ne pense pas que cela serait bien utile.

Q. Pourquoi pensez-vous cela?—R. Parce qu'il serait tout à fait impossible de fixer les lattes à un espace uniforme.

Q. Mais en construisant les pièges, n'a-t-on pas l'habitude de se servir d'une mesure pour déterminer l'espace des lattes?—R. Il est bien difficile de dire ce que pourrait être cette mesure.

Q. Au sujet des permis de mise en boîtes, il fut un temps, vous le savez probablement, où ces permis étaient accordés à tous ceux qui en faisaient la demande. C'était au debut, on pensa qu'il y aurait peut-être des abus; un grand nombre de gens entreprirent ce commerce, il y eut abus et finalement le ministère limita le nombre des permis dans l'intérêt de cette industrie. Que pensez-vous de cela? Pensez-vous que le nombre des permis doive être limité?—R. Non, cela ne devrait pas être. On devrait accorder des permis à tous ceux qui peuvent prouver qu'ils ont assez de capitaux pour pouvoir faire marcher une fabrique.

Q. Quel capital devrait-on exiger de ceux qui demandent un permis?—R. Je ne saurais répondre à cette question.

Q. On a suggéré que le meilleur moyen de régler la chose serait d'exiger que les fabriques remplissent certaines conditions, que lorsqu'une demande de permis

est faite ces conditions fussent remplies. On ne devrait pas demander de mettre en boîtes une quantité déterminée de homards chaque année, mais les conditions devraient surtout se rapporter à l'outillage. Ne pensez-vous pas que ce soit une bonne chose d'exiger de ces fabriques un outillage de bonne qualité, que les tables soient construites et doublées d'une certaine manière, qu'elles soient tenues absolument et scrupuleusement propres et qu'elles soient recouvertes de verre, de marbre, de zinc ou de toute autre matière analogue de façon à ce qu'elles puissent être facilement nettoyées?—R. Naturellement plus les tables sont propres, mieux c'est.

Q. Nous avons rencontré dans le cours de cette saison des fabriques pourvues de bien mauvaises tables pour recevoir du homard; elles étaient acides, sentaient mauvais et n'étaient pas toujours propres. Ne pensez-vous pas que les produits des fabriques, c'est-à-dire les homards en boîtes, doivent être soumis à une inspection?—R. Je ne puis répondre à cette question.

Q. Certainement vous savez que la plupart des produits alimentaires, les viandes en boîtes de différentes natures et d'autres produits alimentaires analogues, sont inspectés de temps à autre?—R. Oui, je sais qu'ils le sont.

Q. Alors pourquoi le homard en boîtes serait-il exempt d'une pareille inspection?—R. On devrait les forcer à fournir de la bonne marchandise.

Q. Quelle a été votre expérience au sujet des homards de trop petite taille et de ceux qui sont œuvés? Etiez-vous sous l'impression que les fabriques devaient accepter tout ce que vous leur apportiez?—R. Elles le faisaient en grande partie.

Q. Cela dans ces dernières années?—R. Excepté dans l'année dont il a été parlé elles l'ont fait.

Q. Et cette année-là qu'ont-elles fait?—R. Elles ont rejeté tous les petits homards au-dessous de 8 pouces.

Q. C'est-à-dire qu'elles ne voulaient pas les prendre?—R. Elles ne voulaient pas les prendre.

Q. Cela a-t-il beaucoup influé sur les revenus des pêcheurs cette année là?—R. Environ 15 ou 20 pour cent—c'est-à-dire que cela a été la différence pour moi.

Q. Quelle est la moyenne de votre prise annuelle. Combien de tonnes?—R. Environ $200.00 si on prend les années l'une dans l'autre, mais cette année je n'ai gagné que $80.00.

Q. Cette année vous avez commencé tard?—R. Oui.

Q. La pêche a été pauvre?—R. Oui.

Q. Et vous aussi vous avez perdu vos trappes?—R. Oui.

Q. Suggéreriez-vous quelques changements dans les règlements actuels? D'après vous quelles seraient les meilleures modifications à y apporter? Nous désirons des règlements qui puissent être observés et que l'on puisse faire observer. Que devraient être ces règlements —naturellement vous savez que les règlements actuels ne sont pas mis en force et ne peuvent l'être?—R. Je le sais parfaitement; je ne pense pas que la taille des homards doive être limitée, mais que l'on doive faire bien attention aux homards œuvés.

Q. Ne pensez-vous pas que l'on puisse régler, partiellement du moins, cette question de la taille des homards en fixant une certaine limite à l'écartement des

lattes des trappes?—R. Je ne pense pas du tout qu'on le puisse, je ne crois pas que cela fasse de différence.

Q. Pourquoi pensez-vous que cela ne ferait aucune différence? Est-ce parce que les homards ne pourraient pas passer entre les lattes ou parce qu'il serait trop difficile de surveiller les pêcheurs sous ce rapport.—R. Il serait trop difficile de surveiller les pêcheurs sous ce rapport.

Q. Mais si on pouvait y arriver, pensez-vous que cela ferait une différence?—R. Non—bien je suppose que cela pourrait faire quelque différence.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible d'adopter pour les pêcheurs le moyen suivi par le ministère de l'Agriculture et qui consiste à envoyer partout des conférenciers pour donner aux cultivateurs des conférences sur les meilleures méthodes de culture, d'élevage du bétail et sur d'autres questions analogues. Maintenant pensez-vous qu'il soit possible d'une manière ou d'une autre de persuader les pêcheurs d'observer les règlements surtout au sujet des homards œuvés en leur envoyant des conférenciers pour leur causer? Je pense qu'il y a un sentiment unanime tout le long de la côte chez les pêcheurs, en autant que nous avons pu nous en rendre compte par les témoignages qui nous ont été fournis, en faveur de la protection des homards œuvés?—R. On a rejeté les homards œuvés ces deux dernières années ici.

Q. Cela cause-t-il une sérieuse perte aux pêcheurs?—R. Une certaine perte.

Q. Mais si le pourcentage de ces homards n'est pas plus de quatre pour cent de la prise, cela n'est pas bien important?—R. Cela ne saurait être bien important.

Q. Ne pensez-vous pas que si tous les pêcheurs rejetaient à l'eau les homards œuvés cela ne finirait par par devenir avantageux?—R. Si les pêcheurs vivaient assez longtemps cela pourrait leur être profitable.

Q. Bien combien de temps devraient-ils vivre? Un homard de huit pouces est supposé être agé de 3 ans?—R. Je ne puis répondre à cette question.

Q. Que pensez-vous de ces différentes suggestions qui ont été faites pour remédier . l'état de choses actuel? Vous avez entendu ces suggestions. L'une d'entre elles est de défendre complètement la pêche du homard pendant un certain nombre d'années, qu'en pensez-vous?—R. Je pense que cette défense serait bien dure pour les pêcheurs.

Q. Alors que pensez-vous du moyen qui consiste à défendre la pêche successivement sur certaines parties de la côte, la permettant sur les autres parties, et cela â tour de role pour chacune des sections en lesquelles la côte serait divisée?—R. Ce serait à peu près la même chose; mais comprenons-nous, les pêcheurs d'une section où la pêche serait défendue pourraient-ils aller pêcher dans celles où elle serait permise?

Q. C'est la suggestion qui fut faite par la Commission des pêcheries de homards en 1898. Cette commission est-elle venue ici?—R. Oui.

Q. Eh bien, c'est sa suggestion, qu'en pensez-vous?—R. Je ne la crois pas bonne.

Q. Ensuite il a été suggéré de mettre de côté la question de la limite de la taille; d'insister fortement sur la protection des homards œuvés, soit en forçant les pêcheurs à les rejeter à l'eau, soit en les leur achetant, pour en porter les œufs

dans un endroit où on pourrait les faire éclore, ou quelque chose d'analogue; et de plus, pour contrebalancer l'effet de la suppression de la limite de la taille, que le ministère diminue un peu la durée de la saison de pêche?—R. Je pense qu'elle est assez courte comme cela.

Q. Sur certaines parties de la côte il y a d'autres pêcheries, vous le savez, où l'on peut aller, et cela est généralement admis, et vous le dites vous mêmes, c'est à la fin de la saison que le mal est fait. Cette suggestion serait la moins dommageable de toutes, n'est-ce pas vrai?—R. Je le crois.

Q. Que pensez-vous au sujet des parcs à homards?—R. Bien, je n'en n'ai jamais vu, mais je ne crois pas que ce soit une bonne chose.

Q. Pensez-vous que les homards œuvés souffrent entre le moment où on les retire des trappes et celui où ils arrivent au parc?—R. Oui, on dit que c'est le cas.

Q. Que penseriez-vous d'une homarderie?—R. Je n'ai jamais été où il y en avait.

Q. Mais vous en avez entendu parler, je suppose?—R. Oui, mais je ne pense pas que cela serait un bon moyen.

Q. Vous ne le pensez pas?—R. Non, je ne crois pas que ce soit une bonne chose d'enlever le frai des homards.

Q. Mais c'est un fait connu que l'on a pu faire éclore artificiellement 98 pour cent des œufs en les enlevant avec précaution aux femelles. Pensez-vous qu'un certain pourcentage des jeunes homards puissent survivre dans tous les cas?—R. Je ne connais rien à ce sujet.

Q. Préféreriez-vous voir rejeter à l'eau les homards œuvés comme la méthode la plus naturelle, la plus pratique et la moins dommageable de conserver les femelles?—R. Oui.

Q. Comment faudrait-il procéder pour obtenir cela, pensez-vous?—R. Payer les pêcheurs pour les homards œuvés.

Q. Oui, mais il faudra que vous les apportiez quand même?—R. Oui, mais on pourra les enlever des pièges pour les remettre à l'eau aussitôt.

Q. Alors il faudra que le ministère tienne en permanence un homme à chaque endroit où les pêcheurs abordent d'habitude pour recueillir ces homards?—R. Certainement.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet du commerce de homards vivants?—R. Non.

Q. Vous n'avez jamais été engagé dans cette industrie, ni été où elle était pratiquée?—R. Non.

Q. Pensez-vous que le commerce de homards vivants soit le plus profitable aux pêcheurs là où il peut être pratiqué? R. Je le crois.

Q. Si vous aviez de plus grandes facilités de transport, des entrepôts frigorifiques et un transport rapide, pensez-vous qu'on pourrait l'entreprendre avec avantage?—R. Je le crois.

Le témoin est renvoyé.

M. J. W. Maddin, M.P.—Quelques pêcheurs à qui j'ai causé de temps à autre élèvent une objection contre les parcs à homards; ils disent que dans la distribution des homards qui proviennent de ces parcs on en donne surtout aux districts qui en

ont le plus besoin. Les pêcheurs d'autres endroits disent que les eaux qui sont dépeuplées par la négligence des pêcheurs qui prennent les homards œuvés sont repeuplées aux frais des districts où les pêcheurs prennent soin de garder ces homards pour les envoyer au parc. Ils disent qu'en supprimant les parcs et en encourageant les pêcheurs à rejeter à l'eau les homards œuvés lorsqu'ils en trouvent dans leurs trappes, ils protégeraient leurs propres pêcheries; et ceux qui observeraient ainsi la loi en auraient le bénéfice; cela serait un encouragement à l'observer.

Le COMMISSAIRE.—Il n'y a pas de doute que rejeter les homards œuvés dans l'eau d'où ils proviennent est la méthode la plus effective de les protéger et de les sauver.

M. MADDIN.—Il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention. Un monsieur m'a écrit que la Dominion Coal Company a une ligne de bateaux qui fait le service entre Louisbourg et Boston, et qu'il serait très peu dispendieux d'installer des réservoirs à poisson sur le pont de ces bateaux. Je pense que ce serait bien la peine pour le gouvernement de prendre des renseignements de cette compagnie car ses bateaux font un service régulier; et je pense qu'il serait peu coûteux de prendre les dispositions nécessaires pour que les pêcheurs de cette côte puissent expédier leurs homards de Louisbourg à Boston.

HUGH FERGUSON, pêcheur, Port Morien, (Sud), est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes un pêcheur de homards?—R. Une partie du temps.

Q. Lorsque vous ne pêchez pas le homard que faites-vous?—R. J'ai travaillé quatorze ans dans les fabriques de conserves et environ dix ans à la pêche du homard.

Q. Quand avez-vous travaillé la dernière fois au paquage?—R. Il y a environ dix ans.

Q. Où avez-vous travaillé?—R. Madden's Cove.

Q. Bien, maintenant, pour parler d'abord de la pêche du homard; dans quel port faisiez-vous la pêche?—R. Port Morien.

Q. A quelle distance du rivage y pêchiez-vous?—R. Au large des caps.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. Quelquefois nous allions jusqu'à dix brasses.

Q. Le fond baisse-t-il rapidement là?—R. Non.

Q. A quelle distance du rivage êtes-vous lorsque vous pêchez dans dix brasses d'eau?—R. L'eau peu profonde ne s'étend pas loin du rivage.

Q. Pêchez-vous pendant toute la saison au même endroit?—R. Excepté quand nous nous rapprochons de la côte.

Q. Quand vous rapprochez-vous?—R. Cela dépend de la saison.

Q. Vous vous rapprochez parce que les homards deviennent rares au large?—R. Oui.

Q. Sur quelle nature de fond pêchez-vous?—R. Un fond rocheux.

Q. Je suppose que vous avez trouvé qu'il était plus profitable de pêcher sur un fond de cette nature que sur un fond mou et vaseux?—R. Il n'y a pas grand profit à pêcher sur un fond mou.

Q. Comment va la pêche maintenant par rapport à ce qu'elle allait quand vous avez débuté?—R. Elle va beaucoup moins bien.

Q. Vous êtes obligé d'employer beaucoup plus d'engins pour prendre la même quantité de homards?—R. Oh, beaucoup plus.

Q. Depuis quand avez-vous remarqué cette diminution?—R. Je suppose qu'elle s'est fait sentir graduellement.

Q. La diminution a été graduelle?—R. Graduelle, je suppose.

Q. S'est-elle fait sentir à la fois sur la quantité et sur la taille?—R. Je ne pense pas que la taille ait diminué.

Q. La diminution ne s'est pas fait sentir surtout sur la taille?—R. Je ne pense pas.

Q. Quelle est votre expérience personnelle, en voyez-vous beaucoup dont la taille soit inférieure à la limite de 8 pouces?—R. Il y en a quelques-uns, pas beaucoup.

Q. A quelle fabrique livrez-vous vos homards?—R. Leslie & Cie.

Q. Leslie & Cie sont de Halifax?—R. De Halifax.

Q. Leur fabrique est-elle à Port Morien?—R. Ils en ont deux, une à Port Morien, (Sud) l'autre à Morien.

Q. Sont-ils là depuis longtemps?—R. Depuis un bon nombre d'années.

Q. Tout le temps depuis que vous pêchez?—R. Oui.

Q. Il n'y avait pas d'autre fabrique là avant eux?—R. Oui, monsieur.

Q. Quels sont les paqueurs qui les ont précédés?—R. L. Pickard & Cie, Boston.

Q. Appartenez-vous à l'union des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Tous ces messieurs qui ont été interrogés ici appartiennent à l'union?—R. Oui.

Q. Quel est le numéro de votre union?—R. No. 14.

Q. Et depuis quand existe-t-elle?—R. Depuis trois ans.

Q. Y a-t-il beaucoup d'autres pêcheurs qui font la pêche avec vous dans le même port?—R. Dans la même baie, oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous nous dire combien il y a de bateaux?—R. Il y a là 40 membres appartenant à l'union.

Q. Ils représentent pratiquement toute l'union?—R. Oui, ils forment toute l'union, ils y appartiennent tous.

Q. Pêchent-ils tous le homard?—R. Oui, monsieur, tous.

Q. Maintenant au sujet de la taille, vous dites que vous en trouvez très peu en dessous de celle qui est exigée?—R. Nous en rencontrons quelques-uns.

Q. Que faites-vous habituellement des petits homards?—R. Nous les portons aux paqueurs.

Q. Les paqueurs les prennent tous?—R. Oui, n'importe lesquels.

Q. Et les homards œuvés aussi?—R. Oui, les homards œuvés et n'importe lesquels jusqu'à ce que nous nous soyons protégés nous-mêmes.

Q. Il est compris que c'est une règle de l'union de protéger les homards œuvés?—R. Oui, monsieur.

Q. Et depuis que cette règle a été adoptée qu'avez-vous fait?—R. Nous les avons rejetés à l'eau.

Q. Je suppose que chaque pêcheur possède son propre bateau et ses propres engins?—R. Oui.

Q. N'est-ce pas l'habitude des paqueurs ici de fournir les engins et le bateau?—R. Non, plus maintenant, je ne le crois pas.

Q. Cela s'est-il déjà fait?—R. Oh, oui.

Q. Dans un bon nombre d'endroits où nous sommes allés nous avons remarqué que tous les engins sont la propriété des fabriques. Dans ce cas les hommes qui pêchent le homard sont des cultivateurs et des gens qui viennent des campagnes, n'avez-vous pas ici des pêcheurs de cette classe, êtes-vous tous des pêcheurs réguliers?—R. Non, nous n'en n'avons aucun, mais nous en aurons bientôt je présume du train où vont les choses.

Q. Quelle différence y a-t-il entre les prix que vous obtenez maintenant pour vos homards, avec ceux que l'on vous donnait quand vous avez commencé?—R. Les prix sont meilleurs maintenant, que quand j'ai commencé à pêcher, mais d'un autre côté un homme ne peut pas s'en tirer mieux qu'avec les anciens prix.

Q. Cela dépend du bas prix et de la rareté des homards, anciennement vous en preniez beaucoup plus et bien que les prix fussent alors plus bas vous pouviez les prendre plus facilement?—R. Oui.

Q. Employez-vous maintenant plus d'engins que par le passé?—R. Deux hommes peuvent employer 180 trappes.

Q. Et quand vous avez débuté combien en employiez-vous, en employiez-vous autant?—R. Non, pas tout à fait autant.

Q. Quelle différence y a-t-il entre les trappes dont vous vous servez maintenant et celles que vous employiez quand vous avez débuté?—R. Celles que j'emploie maintenant sont d'un système amélioré.

Q. C'est-à-dire qu'elles retiennent mieux les homards?—R. Je le pense.

Q. Employez-vous des mailles aussi grandes dans l'enveloppe que vous le faisiez anciennement et laissez-vous autant d'espace entre les lattes à l'extrémité?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel écartement donnez-vous?—R. A peu près assez pour empêcher les homards de sortir.

Q. Vous veillez à cela avec beaucoup de soin maintenant, mais dans le début vous n'étiez pas si particuliers pour les empêcher de sortir?—R. C'est mon opinion.

Q. Anciennement vous ne preniez pas tant de petits homards?—R. Je le pense.

Q. Preniez-vous autant de petits homards lorsque vous avez débuté avec le vieux système de trappe?—R. Je le crois.

Q. Je crois que l'habitude alors était de ménager des ouvertures beaucoup plus larges que vous le faites maintenant?—R. Je ne crois pas qu'il y avait beaucoup de différence dans la trappe.

Q. Que penseriez-vous de cette suggestion de donner des permis aux pêcheurs, cela peut-il être utile?—R. Cela leur donnerait une chance de vivre.

Q. Vous pensez que je parle des permis de paquage, je veux parler de la suggestion de donner des permis de pêche. On a suggéré au ministère que le meilleur moyen de faire observer la loi est que les pêcheurs obtiennent des permis, les permis seraient par écrit. Les pêcheurs n'auraient à payer pour cela qu'un

léger droit et peut-être pas du tout. L'idée est que les pêcheurs munis de permis observeront mieux la loi et avertiront lorsqu'elle sera violée. Pensez-vous que ce moyen amènerait ce résultat?—R. Je ne pense pas qu'il y ait avantage à cela, je ne le pense pas.

Q. Au sujet du prix payé pour le homard, que s'est-il passé? Quelle est l'entente à ce sujet; y a-t-il de la concurrence entre les fabriques, et si vous vendez vos homards à l'une d'elles pouvez-vous en vendre à d'autres; comment les choses se passent-elles?—R. Les paqueurs nous paient simplement ce qu'ils veulent pour nos homards.

Q. Vous êtes obligés d'accepter ce qu'ils vous offrent ou de vous en aller?—R. D'accepter cela ou de nous en aller.

Q. En a-t-il toujours été de même?—R. Je n'en sais rien, je ne puis pas vous le dire.

Q. Pensez-vous qu'il y ait une entente réelle entre les différents paqueurs pour tenir les prix bas?—R. On l'aurait bien dit cette saison.

Q. Quel prix avez-vous eu pour vos homards cette saison?—R. $2.25 pour la plus grande partie.

Q. Pour la plus grande partie?—R. Bien, vous devez le savoir, en dernier lieu ils ont payé $2.50.

Q. Ils ont élevé le prix à la fin?—R. Oui.

Q. Quelle est la raison qui les a amenés à élever le prix?—R. Je suppose qu'ils ont eu des remords de conscience.

Q. Les remords ne gênent pas souvent les gens quand il s'agit d'affaires. Quel prix avez-vous obtenu l'an dernier?—R. $3.75.

Q. Cela c'est au poids?—R. Au poids.

Q. Avez-vous toujours traité avec eux au poids ou avez-vous jamais vendu à la quantité?—R. Lorsque je débutai plusieurs années auparavant je pense que l'on a vendu pendant quelques années à la quantité, alors la chose fut changée et nous vendons au poids maintenant.

Q. Je suppose que lorsque les homards devinrent plus petits les paqueurs ne voulurent plus les acheter à la quantité?—R. Je pense que ce sont les pêcheurs qui ont voulu les vendre à la pesée.

Q. Quelle est d'après vous l'époque de la fraieson des homards?—R. Je puis difficilement le dire.

Q. Ne remarquez-vous pas que les œufs mûrissent vers la fin de la saison?—R. Vers la fin de la saison ils sont mûrs.

Q. Trouvez-vous plus de homards vers la fin de la saison qu'au commencement?—R. Je pense qu'il y en a plus vers la fin.

Q. Pensez-vous qu'ils se rapprochent du rivage pour frayer?—R. Je n'en sais rien, mais je suppose que cela doit être.

Q. Avez-vous jamais pêché en automne?—R. Non.

Q. Comment est observée la fermeture de la pêche maintenant?—R. Très bien.

Q. Fait-on un peu de mise en boîtes pendant que la pêche est défendue? A quelques endroits nous avons remarqué que l'on faisait un peu de paquage après la fermeture?—R. Dans quelques endroits cela peut être, mais pas ici.

Q. Quelle proportion de la prise totale les homards œuvés représentent-ils d'après vous?—R. Environ 4 pour 100.

Q. Pensez-vous que ce soit une grosse perte pour les pêcheurs de rejeter à l'eau ces homards œuvés aussitôt qu'ils les retirent des trappes?—R. Je ne le pense pas.

Q. Cela ne doit pas leur causer une grosse perte?—R. Non.

Q. L'usage d'enlever les œufs des homards, en les grattant ou en les lavant, a-t-il jamais été suivi ici—Je suppose qu'il n'est pas nécessaire de le faire là où les paqueurs acceptent ces homards?—R. Quelques-uns ont pu le faire à la dérobée.

Q. A votre connaissance les paqueurs ont-ils jamais refusé de prendre les homards œuvés, ou ont-ils toujours pris tout ce qui leur a été apporté?—R. Ils ont pris tout ce qui leur était apporté.

Q. C'est-à-dire jusqu'au temps où vous avez commencé à les épargner vous-mêmes?—R. Oui.

Q. Alors les règlements n'ont jamais été observés, d'après votre souvenir et en a-t-il toujours été ainsi?—R. Toujours du commencement à la fin.

Q. Maintenant au sujet des permis, que pensez-vous qu'il faille faire? Le ministère est anxieux de faire ce qu'il faut dans les circonstances, et comme vous le savez, on a diminué le nombre des permis dans l'espérance de conserver et de protéger les pêcheries et non pour favoriser certaines personnes ou certaines associations de personnes. Pensez-vous que l'on devrait en accorder à tous ceux qui en demandent?—R. Cela serait aussi bien et pourrait même être préférable.

Q. Pensez-vous que chaque pêcheur pourrait faire plus d'argent en entreprenant la mise en boîtes pour son propre compte qu'en vendant ses homards à une fabrique?—R. Je le pense.

Q. Comment reglémenteriez-vous cela, on pourrait difficilement accorder un permis à tout particulier qui en demanderait un?—R. Je ne le suppose pas.

Q. Il faudrait une restriction quelconque, quelle restriction mettriez-vous?—R. Quelle sorte de restriction?

Q. Comment établiriez-vous la compétence d'un homme pour mettre en boîtes ou paquer les homards?—R. En certains endroits je pense que cinq ou six pêcheurs pourraient s'associer et paquer leurs propres homards.

Q. C'est la politique du ministère d'émettre des permis de coopération à des pêcheurs qui s'associeraient dans ce but. Avez-vous jamais essayé cela vous même?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous jamais pensé à l'essayer?—R. Oui, je pense que quelques pêcheurs y songent maintenant.

Q. Il faut y penser à temps afin de pouvoir construire la fabrique, obtenir le permis de manière à préparer l'avenir. Pensez-vous que cette décision du gouvernement d'émettre des permis de coopération soit un secours suffisant pour les pêcheurs qui se plaignent d'être pressurés et écrasés par les propriétaires de fabriques. Cela les encourage-t-il d'entendre dire au ministère: "Si vous pensez que vous n'êtes pas bien traités, vous pouvez vous grouper entre vous et nous vous donnerons un permis de coopération pour le paquage du homard?" Pensez-vous que cela vous aide suffisamment?—R. Les gens peuvent s'engager dans cette industrie ici, mais il y a des endroits où les pêcheurs ne le peuvent pas.

Q. S'il y a un nombre suffisant de pêcheurs à un endroit quelconque ils ont

toujours la faculté de se grouper entre eux s'ils le désirent, à un endroit aussi bien qu'à un autre. Ils peuvent ne pas être partout en aussi bonne posture, mais il leur faut toujours un certain capital?—R. Naturellement, oui.

Q. Pensez-vous que nous puissions fixer un certain type de fabrique et exiger que les nouvelles fabriques soient construites en se rapprochant autant que possible de ce type?—R. Je pense qu'il y a actuellement quelques fabriques en bien mauvais état.

Q. A quel point de vue? Est-ce sous le rapport de la propreté de l'outillage et de l'installation?—R. Oui.

Q. C'est une des choses qui ont été suggérées, d'insister pour que les tables soient construites d'une certaine manière, et que les gardes-pêche aient les pouvoirs nécessaires pour veiller à ce que tout ce qui est exigé soit fourni. Pensez-vous que cela puisse se faire?—R. Je le pense.

Q. Pensez-vous que les produits des fabriques de mises en conserve, les produits en boîtes, doivent être inspectés aussi?—R. Je pense qu'ils devraient l'être.

Q. Pensez-vous que le corps des gardes-pêche aurait la compétence voulue pour faire cette inspection, ou faudrait-il employer pour cela des hommes spécialement formés dans ce but?—R. Je trouve qu'il y a maintenant trop de gardes-pêche pour le bien qu'ils font.

Q. En avez-vous beaucoup dans votre voisinage?—R. Il y en a par-ci par-là sur toute la côte.

Q. Font-ils l'inspection des fabriques de conserves et les contrôlent-ils?—R. De temps à autre ils les visitent, mais je ne pense pas qu'ils aient jamais exercé sur elles aucun contrôle.

Q. Vous pensez qu'ils n'ont jamais essayé de faire observer les règlements?—R. Non. Oh! quelquefois, juste pour s'amuser, c'est possible.

Q. Connaissez-vous quelque chose relativement au commerce de homards vivants; avez-vous jamais fait quelque chose dans cette direction?—R. Je pense que le commerce serait avantageux pour cette région.

Q. On pourrait le développer, naturellement; il faut pour cela beaucoup de choses. Il vous faudrait pour cela des entrepôts frigorifiques, et des facilités de transport rapide pour pouvoir atteindre les marchés?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous des parcs à homards: avez-vous jamais eu quelque expérience de la chose?—R. Je ne pense pas que ce soit avantageux.

Q. Quelle objection avez-vous à formuler contre eux?—R. Je pense que c'est simplement dépenser l'argent du pays pour rien.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des homarderies?—R. J'en ai entendu parler.

Q. Pensez-vous qu'elles vaillent mieux que les parcs?—R. Je pense qu'il vaut mieux laisser les homards éclore leurs œufs d'une manière naturelle.

Q. Il n'y a aucun doute à cela, mais pensez-vous que l'établissement d'une homarderie serait un avantage pour les pêcheurs?—R. Je pense qu'on devrait payer quelque chose aux pêcheurs pour les homards œuvés qui seraient ensuite renvoyés aux endroits où on les a pris.

Q. Que proposeriez-vous pour permettre de reconnaître les homards œuvés?—R. Les marquer—leur percer la queue.

Q. Savez-vous si cela se fait ailleurs?—R. Pas dans cette partie du pays, je crois.

Q. Pensez-vous que ce soit une bonne chose de détruire les homards non encore développés—le homard est supposé complètement développé lorsqu'il a atteint une taille de huit pouces—pensez-vous que ce soit une bonne chose de les détruire dans n'importe quelle occasion?—R. Je pense que si on abaissait la limite de la taille à 7 pouces, il n'y aurait pas grand mal à cela.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs observeraient plus soigneusement la loi si la limite était de 7 pouces au lieu d'être de 8 pouces?—R. Je le pense. Je pense que si on fixe la limite à 7 pouces on en prendra très peu en dessous de cette taille.

Q. On a suggéré de limiter la pêche du homard aux eaux profondes, et qu'elle ne fût pas permise dans les eaux peu profondes ou dans les lagunes; que pensez-vous de cette proposition?—R. Je pense qu'il serait presque impossible de faire cela, de cette manière-là.

Q. Vous pensez qu'il serait presque impossible de régler cela?—R. Impossible.

Q. Dans votre région pêchez-vous ordinairement jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous pêchez continuellement jusqu'au dernier jour?—R. Oui.

Q. Et à quelle époque commencez-vous la pêche?—R. Cela dépend de la glace.

Q. Perd-on beaucoup d'engins dans ce district?—R. Oui, plus de la moitié.

Q. C'est-à-dire que vous prévoyez une perte de la moitié de vos engins chaque saison?—R. Oui.

Q. A combien évaluez-vous le coût de vos trappes l'une dans l'autre?—R. 50 cents.

Q. Employez-vous généralement des traîneaux ou des trappes simples?—R. Des traîneaux.

Q. Il y a eu d'autres suggestions faites au ministère, je les ai énumérées aux autres témoins. Quelques personnes ont suggéré que le meilleur moyen de sortir des difficultés actuelles serait de défendre la pêche du homard complètement pendant quelques années? Que pensez-vous de ce remède?—R. Je pense qu'il est trop rigoureux, d'une manière générale.

Q. Que pensez-vous de la suggestion faite par la dernière commission d'enquête sur les homards, de fermer la pêche successivement dans certaines sections, changeant chaque année les sections dans lesquelles la pêche est fermée de manière à atteindre ainsi toutes les parties de la côte, que pensez-vous de cela?—R. Je ne pense pas que ce moyen produise aucun résultat avantageux.

Q. Quel remède suggéreriez-vous?—(Pas de réponse.)

Q. Il y a une autre suggestion: mettre complètement de côté la limite de la taille, et fixer l'écartement des lattes des trappes de manière à laisser passer les très petits homards, ceux en dessous de 7 pouces si vous l'aimez; puis de protéger les homards œuvés d'une manière ou d'une autre et enfin de diminuer la longueur de la saison de pêche d'environ deux semaines à la fin pour compenser l'abolition de la limite de la taille. Comment trouvez-vous cete proposition?—R. Je pense que si les homards d'une taille inférieure à 7 pouces étaient protégés, et que si on s'occu-

pait des homards œuvés de telle manière qu'ils ne soient pas détruits, tout irait bien.

Q. En raccourcissant la saison à la fin, comme cela est suggéré?—R. Oui.

Q. Maintenant, pour ce qui est de la pêche d'automne, est-elle pratiquée dans votre région?—R. On pourrait la pratiquer mais je ne l'ai famais faite.

Q. Le temps n'est pas trop mauvais l'automne, ce sont les vents du nord-ouest qui prédominent alors et vous êtes à leur abri?—R. Nous pourrions faire la pêche en automne, je suppose.

Q. Si on faisait strictement observer le règlement fixant la limite de la taille des homards à 8 pouces jusqu'à quel point les fabriques de mise en conserve en souffriraient-elles? Cela détruirait-il leur industrie?—R. Non, mais cela leur ferait quelque tort.

Q. Cela affecterait-il les pêcheurs, cela leur ferait-il du tort?—R. Oui, cela leur nuirait, plus à certaines places qu'en d'autres. Il y a une chose que je voudrais bien savoir. Comment se fait-il que sur certains points de la côte les pêcheurs sont payés par le ministère pour les homards œuvés et qu'à d'autres endroits ils ne le sont pas? Ici nous protégeons nos homards œuvés et on ne nous les paie pas.

Q. Si le ministère paie pour eux en certains endroits c'est à cause des homarderies.—R. Mais comment se fait-il que l'on paie pour les homards œuvés destinés au parc de Baker?

Q. On paie pour ces homards, pour ceux qui sont destinés à ce parc, mais je comprends qu'il ne s'agit là que d'une expérience. Le ministère a tenu au parc un homme tout l'été pour surveiller cette expérience?—R. Ce que les pêcheurs de ce district aimeraient, c'est de rejeter de suite à l'eau les homards œuvés, ou bien que l'on établisse des parcs dans différentes localités et que les homards soient ensuite remis à l'eau aux endroits où ils auraient été pris.

Q. Vous établiriez de simples parcs de préférence aux homarderies?—R. Je ne puis rien vous dire à ce sujet.

Q. Vous comprenez qu'à cause des conditions naturelles essentielles à l'établissement de ces parcs, on ne puisse pas en établir partout; un endroit peut être parfaitement convenable pour un parc et un port voisin peut ne pas présenter les conditions requises?—R. Bien, nous désirons qu'il soit fait quelque chose pour protéger notre industrie.

Par M. Donald Scott:

Q. Vous avez travaillé dans une fabrique pendant un bon nombre d'années?—R. Quatorze ans.

Q. Lorsque vous travailliez dans une fabrique, combien de livres de chair environ fallait-il pour remplir une boîte d'une livre?—R. $4\frac{3}{4}$ livres et quelquefois 5 livres.

Par le Commissaire:

Q. Dans quelles fabriques avez-vous travaillé?—R. Wallace Cove, Port Morien et Lingan.

Par M. Scott:

Q. En a-t-il fallu plus de 5 livres, certaines années?—R. Non, à moins qu'ils n'en jetassent.

Q. D'ordinaire perdaient-ils une très grande quantité de homards?—R. Quelquefois.

Q. Cela quand ils en jetaient?—R. Certaines années ils en ont jeté des quantités.

Par le Commissaire:

Q. Etaient-ils jetés par la fabrique?—R. Oui.

Q. Pourquoi?—R. Parce qu'on ne pouvait les mettre en boîtes.

Q. On leur en apportait plus qu'ils n'en pouvaient paquer?—R. Les fabricants prenaient tous les homards qui leur étaient apportés.

Q. Et ils en ont eu plus qu'ils n'en pouvaient paquer?—R. C'est cela, ils en ont plus qu'ils n'en pouvaient paquer.

Par M. Scott:

Q. Vous rappelez-vous que les fabricants sont venus ici et ont dit aux pêcheurs que la principale raison pour laquelle ils ne pouvaient pas leur payer le même prix ici que dans l'ouest de la province, était que les homards étaient d'une trop mauvaise qualité, qu'avez-vous à dire à cela, pensez-vous que cela soit exact?—R. Non, ce n'est pas exact.

Q. D'après vous, dans quel but les fabricants ont-ils dit aux pêcheurs que les homards étaient ici de moins bonne qualité?—R. C'était afin de baisser les prix.

Q. Leur argument cette année était qu'ils ne pouvaient pas donner plus qu'ils n'offraient pour les homards, à cause de la grande quantité de mauvais produits dont le marché était encombré. C'est ce qu'on a dit à un comité de l'union?—R. Oui.

Q. Bien, les pêcheurs n'en avaient pas mis en boîtes du tout, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Et c'est pour cela que les fabricants ont dit qu'ils voulaient serrer les pêcheurs cette année pour se rattraper du mauvais travail fait, dans les fabriques l'an dernier. Je pense qu'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement en est arrivé à la conclusion de donner pratiquement aux fabricants un monopole—puisque cela a toutes les allures d'un monopole et que les pêcheurs en souffrent—fut que si on accordait aux pêcheurs des permis de mettre du homard en boîtes il en résulterait que les produits ainsi mis sur le marché seraient d'une qualité si inférieure qu'ils ruineraient le marché et feraient tort à l'industrie du homard d'une manière générale. Pensez-vous que cela soit exact?—R. Non, monsieur.

Q. Telle n'a pas été votre expérience?—R. Non, monsieur. N'importe qui connaissant un tant soit peu la mise en boîtes peut mettre du homard en boîtes aussi bien qu'on le fait aujourd'hui.

Q. D'après ce que vous connaissez des fabriques dans lesquelles vous avez travaillé, pensez-vous qu'il soit possible d'avoir une meilleure installation, de meilleures bâtisses et un meilleur outillage que ceux que l'on trouve à présent dans les

fabriques? Ces fabriques sont-elles tenues parfaitement propres de manière à pouvoir mettre dans les meilleures conditions le homard sur le marché?—R. Non, pas du tout.

Q. Elles sont malpropres, n'est-ce pas?—R. Elles sont malpropres, quelquefois.

Q. On ne prend pas suffisamment le soin de les laver, ce qui est une chose très importante?—R. Non, monsieur.

Q. Elles ne sont pas lavées comme elles devraient l'être? R. Je n'aimerais pas à manger certains homards en boîtes.

Q. Vous ne considérez pas que les produits de quelques-unes des fabriques ont toujours été convenables à l'alimentation de l'homme?—R. Je ne fais pas que le penser, je sais qu'ils ne l'étaient pas.

Q. Vous savez que ces produits n'étaient pas convenables à l'alimentation? R. Oui.

Q. Considérez-vous que pour protéger et conserver l'industrie du homard dans cette province, ou particulièrement dans cette partie de la province, il soit nécessaire de fixer une limite à la taille et de faire observer ce règlement?—R. Je pense qu'il serait mieux de fixer la limite de la taille à 7 pouces.

Q. Et de la faire observer?—R. Certainement.

Q. Pensez-vous qu'il soit difficile de la faire observer?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous émettez l'opinion qu'il est nécessaire que toutes ces fabriques soient surveillées étroitement durant la saison du paquage?—R. Je pense que cela serait parfaitement bon.

Q. Vous pensez qu'il est nécessaire que cette inspection se fasse pour avoir de bons produits sur le marché?—R. Oui.

Q. Considérez-vous que que les inspecteurs actuels dans ce comté, c'est-à-dire le corps régulier des inspecteurs, connaissent leur affaire et ont l'expérience voulue pour leur permettre de voir si le homard est convenablement mis en conserve?—R. Je pense qu'ils sont bons pour retirer leur salaire et ne rien faire d'autre.

Q. Ce ne sont pas des gens pratiques?—R. Non seulement maintenant mais il en a toujours été ainsi.

Q. Vous pensez qu'il est nécessaire pour le ministère de se procurer des hommes d'expérience, des hommes connaissant le métier, pour agir comme inspecteurs afin d'obtenir que le homard soit convenablement mis en boîtes. C'est là votre opinion?—R. C'est mon opinion.

Q. En supposant que le gouvernement établisse des règlements pour prendre aux pêcheurs tous les homards œuvés en les payant, comment ces homards pourraient-ils être répartis? Quels seraient votre projet et vos idées à ce sujet?—R. J'aimerais que ces homards soient apportés à la fabrique ou au smack et que l'homme du smack s'engage à les poinçonner et à les porter au compte des pêcheurs et qu'ensuite ils soient rejetés à l'eau. Je pense que c'est le meilleur moyen de les protéger.

Q. Le smack irait aux endroits où vous faites la pêche et vous les prendrait à peu près aux endroits où vous les auriez pêchés et il serait simplement nécessaire d'avoir un homme pour marquer les homards œuvés en leur poinçonnant la queue

et les rejeter par-dessus bord?—R. Je pense que c'est le meilleur moyen et le plus satisfaisant.

Q. Maintenant, si ces homards étaient pris plusieurs fois, les marques qu'ils porteraient indiqueraient qu'on a déjà payé pour eux?—R. L'homme du smack pourrait le constater.

Par le Commissaire:

Q. Les marques resteraient tant que les homards n'auraient pas renouvelé leur enveloppe?—R. Mais il faudrait pour cela une année. Quant à l'enlèvement des œufs des homards œuvés, j'ai vu les boîtes employées pour cela qui sont à peu près de cette longueur (l'indiquant), le frai est enlevé aux homards et jeté dans ces boîtes; on l'y conserve jusqu'au moment où il est envoyé à la homarderie.

Le témoin est renvoyé.

THOMAS PEACH, pêcheur, Port Morien, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu les témoignages des autres témoins, les approuvez-vous?—R. Oui, je les approuve.

Q. Y a-t-il quelque chose en quoi vous différez d'opinion avec les autres témoins?—Non, monsieur.

Q. Etes-vous un pêcheur de homards?—R. Je suis un pêcheur de homards depuis près de vingt ans.

Q. Etes-vous un pêcheur en eau profonde?—R. Oui.

Q. Avez-vous toujours été pêcheur?—R. Toute ma vie depuis l'âge de 10 ans.

Q. Et vous avez toujours pêché à Port Morien?—R. Toujours dans ce port.

Q. A quelle époque environ commencez-vous généralement la pêche du homard?—R. Aussitôt que la glace nous permet de travailler, après le 1er mai.

Q. La glace, d'une manière générale, vous fait-elle perdre beaucoup d'engins?—R. Pas à nous. La glace ne m'a jamais fait perdre aucun engin.

Q. Alors vous faites bien attention de ne pas commencer avant que la glace ne soit disparue?—R. Oui, monsieur, j'attends généralement qu'il n'y en ait plus.

Q. Combien de trappes employez-vous?—R. Nous sommes six frères et nous employons en tout 700 trappes, six bateaux.

Q. Mettez-vous en commun tout ce que vous prenez?—R. Nous le mettons en commun.

Q. Combien les six bateaux vous ont-ils rapporté cette année?—R. Nous avons pris 65,000 livres de homards.

Q. Quelle différence y a-t-il eu entre cette saison et l'année précédente?—R. Nous n'avons pris que la moitié de ce que nous avions pris l'an dernier qui nous a donné 132,000 livres.

Q. Et vous aviez fait cette pêche avec le même nombre d'engins que cette année?—R. Oui.

Q. Et cette dernière année fut une mauvaise année?—R. Oui, elle le fut, et le mauvais temps a été pour beaucoup dans cette différence.

Q. D'après votre expérience la pêche du homard va-t-elle en diminuant?—R. C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre; certaines années on pense qu'elle diminue et d'autres années on ne le pense pas. L'année dernière fut aussi bonne que n'importe quelle autre année à ma connaissance et nous avons obtenu une bonne moyenne, mais cette année fut mauvaise. D'après mon expérience, j'en suis arrivé à la conclusion que le temps a une grande influence sur la pêche du homard, aussi grande que n'importe quelle autre chose.

Q. Dans quelques endroits on semble dire—le long de la côte nord de l'Ile du Prince-Edouard, où ils souffrent beaucoup de la glace—ils nous disent qu'une saison tardive est généralement bonne?—R. C'est ce que nous remarquons aussi.

Q. Lorsque ce cas se présente ils disent qu'ils font une très bonne pêche?—R. Oui, on prend le homard plus rapidement.

Q. Mais d'une manière générale oseriez-vous dire que la pêche du homard a diminué?—R. Oui, monsieur, jusqu'à un certain point.

Q. Naturellement la diminution est plus marquée à certains endroits qu'à d'autres?—R. Oui.

Q. Je suppose que cela est dù en grande partie à une pêche trop forte?—R. Je ne le sais pas, j'ai toujours pêché sur la rive nord et je pense que cela est dû surtout au temps; je remarque qu'au printemps quand nous avons beaucoup de vent du nord, la pêche est mauvaise, mais si nous avons des vents du sud elle est bonne.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous?—R. Au début nous pêchons à six ou sept brasses, et nous déplaçons nos trappes vers la côte jusqu'à ce que nous atteignions la profondeur de deux brasses d'eau.

Q. Au sujet des homards œuvés, en recontrez-vous plus dans une saison qu'à toute autre période?—R. Bien, oui. Lorsque nous nous rapprochons du rivage nous en trouvons plus. Je pense que les homards viennent au rivage pour frayer.

Q. D'après vous quelle est la saison de la fraie?—R. C'est une question très difficile à régler. J'en ai rencontré avec du frai à toutes les époques de la saison, mais à la fin de la saison il est deux fois plus mûr. A dire vrai, au début de la saison j'ai remarqué que le frai commence seulement à se montrer.

Q. Avez-vous jamais gardé des homards dans une trappe pour tâcher d'avoir quelques données sur la date à laquelle ils ont frayé?—R. Non.

Q. A certains endroits où je suis allé j'ai rencontré des pêcheurs qui l'ont fait?—R. Je ne pense pas que ce soit un bon moyen parce que si le temps devenait mauvais la trappe serait bousculée et les homards perdraient leur frai. Je sais que, dans nos parages, vous vous exposeriez à retrouver la trappe sur la rive.

Q. Que faut-il penser de ce système d'accorder des permis aux fabriques de mise en conserve; d'après vous que devrait-on faire sous ce rapport?—R. Je pense que si les pêcheurs voulaient mettre en boîtes leurs propres homards, ils devraient avoir le privilège de le faire.

Q. Pensez-vous que ce serait une sage mesure d'accorder des permis à tous ceux qui en demanderaient?—R. S'ils avaient du capital et un homme compétent pour conduire la fabrique je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi.

Q. Et comment saurions-nous qu'ils ont le capital voulu?—R. Il me semble qu'ils ne pourraient pas commencer sans cela.

Q. Il m'a paru que le moyen de nous en assurer serait de les forcer à monter des fabriques convenables jusqu'à un certain point; naturellement nous ne pourrions pas leur demander de produire un certain nombre de caisses?—R. Certainement non, ils n'auraient pas assez de capitaux pour en mettre en boîtes de grandes quantités.

Q. Pensez-vous que l'on puisse leur demander de construire et d'outiller des fabriques en se conformant à un certain type—naturellement vous comprenez que je n'ai aucun pouvoir dans les circonstances, mais ce sont des suggestions qui ont été faites en différents endroits?—R. Nons avons essayé, étant six frères, d'avoir un homme pour conduire une fabrique et d'obtenir un permis, dans ces six ou huit dernières années, et nous n'avons pu réussir. Nos deux fabriques n'ont jamais pu paquer tous les homards que nous avons pris et il y a eu une terrible perte. Je connais une année où nous avons débuté avec un prix de $2.25 pour notre homard. Nous avons pêché pendant une quinzaine et la fabrique fut encombrée. M. Leslie envoya un steamer pour transporter ces homards à St. Pierre, on en chargea 30,000 à bord et ils moururent presque tous. Il en envoya un autre chargement au même endroit, lorsqu'ils y arrivèrent ils étaient tous morts, il fallut les jeter. Le résultat fut que, parce que cette fabrique ne put mettre en conserves tous les homards, les prix furent baissés, et à nous six nous perdîmes $500.00. Nous avons demandé un permis, nous avons exposé notre cas, nous avons envoyé une requête; ce qui se passait, je n'en sais rien, mais on n'a pas voulu nous accorder de permis; les fabricants de conserve semblaient être continuellement dans nos jambes. Je ne demande pas de permis cette année parce que nous en avons un maintenant et que nous mettons en boîtes.

Q. Avez-vous un permis coopératif?—R. Non, monsieur, nous avons un permis à notre nom. Bien que nous ayons notre permis maintenant je ne crois pas que les pêcheurs aient toujours été bien traités. Je pense que cette affaire des homards œuvés est tout à fait en mauvaise voie. Je vais vous faire part de mon expérience à ce sujet. Lorsque M. Baker acquit le parc ici, on les envoyait toujours à la fabrique. Je pense que M. Ferguson qui est ici peut vous dire la manière dont on les traitait. On nous payait 4 cents pièce pour nos homards œuvés; la première année de l'établissement du parc on ne nous offrit plus que 2½ cents pour ces homards. L'année suivante on vint tourner autour de nous et nous commençâmes à devenir plus opposés à cela; nous ne voulions pas faire le triage cette année là. Les homards étaient jetés dans le smack et ils faisaient le triage eux-mêmes à la fabrique. Les homards œuvés étaient alors placés dans de petites caisses carrées à claire-voie. Ils n'ont pas assez songé au meilleur moyen de les empaqueter; ils les entassaient dans ces boîtes, posaient un couvercle par-dessus et un homme sautait sur le couvercle pour les serrer. Le *Sea-Bird* venait une fois la semaine, le samedi généralement, pour les prendre. La conséquence, c'est que, quand ils sortaient des caisses nos homards œuvés, ils devaient en jeter environ les deux tiers par-dessus bord au brise-lames. Mon opinion est que la plupart de ces homards mouraient avant d'atteindre Gabarus et que le gouvernement les payait à Baker 16¼ cents bien que les ⅔ d'entre eux n'eussent dépassé le brise-lames. Les choses empirèrent à tel point que nos gens ne voulurent plus mettre de côté pour eux les

homards œuvés et maintenant nous les rejetons à l'eau. Nous en sommes arrivés à cette décision parce que nous commençons à comprendre les choses et que nous avons trouvé qu'il était nécessaire de nous protéger nous-mêmes. Je sais qu'étant obligés de venir chercher si loin des homards œuvés, ces homards ne sont plus bons lorsqu'ils arrivent au parc.

Q. Quelle est la distance d'ici à Gabarus par eau?—R. Il y a environ 34 milles. Je ne connais rien de ce qui se passe au parc mais je sais parfaitement comment nos homards ont été traités. Ils sont jetés dans ces caisses ici dans le port, ils y restent une semaine avant d'être emportés et je ne puis croire qu'aucun d'entre eux atteigne le parc en bon état.

Q. Ils font la même chose pour les homarderies, ils enlèvent les œufs aux homards oeuvés, les placent dans une boîte, puis ils les collectent et les emportent à la homarderie.—R. Il y a quelques années je les ai vus prendre des homards à Lingan, leur enlever le frai, les placer dans un petit sac que l'on tenait ensuite plongé dans l'eau de mer pour y faire éclore les œufs. J'ai vu ce sac quelque temps après, il était rempli de mouches de mer, mais il n'y avait pas de homards. Vous pouvez demander à M. Ferguson qui est ici comment nos gardes-pêche remplissent leur devoir, je ne crois pas qu'ils soient d'aucun service. Je sais que le nôtre est un mineur de son métier. Il travaille de temps à autre mais il ne connaît rien à la pêche.

Q. Depuis quand est-il garde-pêche?—R. Depuis à peu près trois ou quatre ans, il n'a jamais pêché de homards, mais il pêche la morue.

Q. Pensez-vous que le personnel actuel des gardes-pêche soit suffisant?—R. Je ne vois pas du tout pourquoi nous devrions avoir un tel personnel.

Q. On a dit que nous devrions inspecter les fabriques de mise en conserve; serait-il nécessaire d'avoir un homme du métier pour faire convenablement cette inspection?—R. Il faut un homme qui connaisse à fond l'industrie de la mise en conserve. Naturellement, je ne crois pas que les pêcheurs y connaissent grand'-chose. L'avant-dernière année, on nous força, d'observer la limite de 8 pouces pendant une semaine et au bout de cette semaine nous avons vendu n'importe quoi.

Q. Ont-ils fait cela dans le but d'observer la loi, ou les fabriques étaient-elles encombrées de homards?—R. Je ne le crois pas; c'est l'année où nous avons formé l'union des pêcheurs, et je pense qu'ils désiraient nous embêter. On ne nous a pas notifié la nomination de cette commission; nous n'avons pas vu la preuve écrite ni rien d'analogue; tout ce que nous en savons, c'est par ouï-dire; nous formons une des grosses stations de pêche et je ne vois pas pourquoi on nous a laissés de côté.

Par M. Scott:

Q. Vous avez parlé de l'état des affaires à Port Morien pendant une année où les fabriques ont dû jeter une grande quantité de matière première. Avez-vous souffert du manque d'une autre fabrique à laquelle vous auriez pu vendre vos homards? —R. Nous n'aurions pas pu vendre nos homards à une autre fabrique que la nôtre, d'après notre expérience des choses.

Q. Avez-vous convenu avec la fabrique de ne pas vendre à d'autres?—R. Non, nous n'étions liés à personne, nous n'avons pris aucun arrangement, mais les fabriques sont liées les unes aux autres, c'est mon opinion.

Q. Vous rappelez-vous que dans une certaine occasion il vint ici deux smacks représentant deux sociétés différentes, et que quelques-uns d'entre nous, les pêcheurs, nous allâmes offrir nos homards à ces gens et qu'ils refusèrent de les prendre?—R. Oui, ils dirent qu'ils étaient les pêcheurs de Leslie et qu'ils ne pouvaient pas se charger de nos homards.

Q. Quelle société les smacks représentaient-ils?—R. Je crois que l'un d'entre eux représentait Burnham & Morrill.

Q. Et l'autre?—R. Je ne m'en rappelle pas au juste, mais je pense que c'était le smack de Baker; je ne suis pas certain de l'époque, mais c'est mon père qui essaya de leur vendre des homards. Une fois de temps à autre Baker envoyait son smack ici, étant fâché contre Leslie; il venait lui faire opposition un jour ou deux, mais ils se rencontraient à Halifax et y réglaient leur difficulté.

Par le Commissaire:

Q. De quelle société s'agit-il; est-ce celle de R. J. Leslie?—R. La société porte le nom de G. A. Leslie, je pense.

Q. Il y a une société Leslie aux Iles de la Madeleine; ce sont des gens de Halifax?—R. L'individu qui vient ici pour faire des affaires est T. B. Leslie, mais je crois que le nom de la société est G. A. Leslie.

Par M. Scott:

Q. Il y a des gens qui trouvrent étrange que le gouvernement du pays soit appelé à payer les pêcheurs pour rejeter les homards œuvés à l'eau, lorsque c'est leur propre intérêt de le faire pour protéger l'industrie. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle les pêcheurs ont adopté ce moyen de rejeter les homards à l'eau?—R. Il me semble que ce gouvernement se donne beaucoup de mal pour protéger nos homards œuvés maintenant et par différents moyens, mais il semble un peu raide de nous demander, à nous pauvres diables ici, de rejeter à l'eau nos homards œuvés sans aucune compensation, alors que d'autres gens juste à côté de nous en sont payés 8 cents. Ici, pas plus tard qu'hier, un homme de la baie Mira a obtenu 8 cents pour eux. Je dis que le gouvernement devrait payer pour tous les homards œuvés qui sont rejetés à l'eau; et si on est pour payer quelqu'un pour les homards œuvés ce sont les pêcheurs qui devraient l'être directement pour les rejeter à l'eau à l'endroit où ils ont été pris. Je ne vois aucune difficulté à cela; qu'on poinçonne les homards à la queue, qu'on les renvoie à la mer, et que le ministère paie aux pêcheurs ce qu'il pense que cela vaut. Je ne suis pas pour demander un gros prix comme celui qu'on paye à Baker, 15 ou 16 cents chacun, mais qu'on nous paye au moins le même prix que pour nos autres homards.

Q. En autant que vous connaissez cela, les pêcheurs sur cette côte, beaucoup d'entre eux, sont prêts à protéger les homards œuvés, mais il y en a un certain nombre qui veulent être payés pour les homards qu'ils rejettent par-dessus bord. Votre idée est que si les pêcheurs étaient payés, disons huit cents pour chaque homard, ils les protégeraient?—R. Nous avons ici une quantité de gens qui ne sont pas de vrais pêcheurs et qui sont plutôt des fermiers que des pêcheurs. Ils emploient quelques trappes et pêchent un peu au printemps; et, nécessairement

nous ne pouvons pas les surveiller et probablement quelques-uns d'entre eux doivent laver les œufs des homards.

Par le Commissaire:

Q. Ne serait-il pas facile de surmonter cette difficulté en adoptant la suggestion de donner des permis aux pêcheurs?—R. Je ne sais qu'une chose, c'est que cela serait mieux. Je ne veux pas m'étendre beaucoup sur ce sujet, mais j'étais d'opinion il y a quelques années que chaque pêcheur devrait avoir un permis. Il y a un grand nombre de gens qui n'ont pas d'intérêt permanent dans cette industrie et n'en vivent pas; mais ce sont les gens qui en vivent que l'on doit considérer.

Q. A l'Ile du Prince-Edouard la majorité de ceux qui font la pêche du homard sont des cultivateurs, des forgerons, etc?—R. Ce sont ces gens-là qui font tout le trouble. Nous sommes obligés de vivre de la mer, nous formons une classe de gens différant absolument de ceux-là.

Par M. Scott:

Q. Comment amélioreriez-vous les choses en accordant des permis aux pêcheurs? Ne serait-ce pas pis de restreindre les pêcheurs, des pêcheurs de bonne foi, qui s'occupent réellement de pêche et vivent entièrement et exclusivement de pêche?—R. Cela serait très dur. Si on a un voisin qui désire aller prendre quelques homards il est bien difficile de lui dire: "Vous ne le pouvez pas." Je pense que cela serait un peu égoïste et je ne voudrais pas recommander que ces gens soient empêchés de pêcher.

Q. Je vous posais la question justement pour avoir votre opinion?—R. C'est mon opinion que nos gens pourraient être mieux formés qu'ils ne le sont. Je pense que le gouvernement pourrait trouver le moyen de payer les pêcheurs pour ces homards œuvés; il pourrait leur payer soit une certaine partie de leur pêche, soit une somme de tant par homard, leurs queues devant être poinçonnées et ces homards devant être aussitôt rejetés à la mer.

Par le Commissaire:

Q. C'est le meilleur moyen, je crois: rejeter les homards œuvés dans la mer et les replacer dans leurs conditions naturelles?—R. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Les œufs peuvent oui ou non éclore dans les homarderies et personne ne peut affirmer que les jeunes homards ainsi obtenus vivront lorsqu'ils seront jetés à la mer au sortir de la homarderie. Je pense que les moyens naturels sont les meilleurs. En autant que ces parcs sont concernés, et d'après le peu que j'ai pu voir, je pense qu'ils sont une vraie nuisance; les pêcheurs sont payés pour ruiner leurs propres intérêts. J'ai fait une étude de cette question, j'ai observé ce qui se passait sur les steamers et j'en suis arrivé à la conclusion qu'avec les parcs tels qu'ils sont organisés, on paye nos gens pour ruiner notre industrie spéciale. J'en ai trop vu à ce sujet. Maintenant on nous dit qu'il y avait dans ces parcs 50,000 homards, mais s'il y en avait un aussi grand nombre ils ont dû s'enlever le frai les uns aux autres par le simple frottement.

Q. Bien, le comité va maintenant connaître plus à fond la question des parcs, parce que on a envoyé quelqu'un pour surveiller la manière dont les choses y sont

conduites et pour s'assurer de ce qui s'y passe réellement?—R. Il n'y a aucune raison d'y placer le parc, Morien a autant droit de l'avoir que Gabarus.

Q. Mais ce n'est pas partout que l'on peut rencontrer les conditions naturelles essentielles à l'établissement d'un parc?—R. Bien, s'ils nous payaient pour nos homards œuvés et que nous les remettions à la mer à l'endroit d'où ils proviennent, ce serait parfait. Vous parliez d'une limite de taille, je suis d'opinion qu'il faudrait fixer une limite pour les homards.

Q. Vous voulez dire une limite de taille?—R. Oui.

Q. L'expérience semble indiquer qu'il est difficile de faire observer un règlement relatif à la taille. On nous a dit qu'il serait nécessaire d'avoir un homme à chaque fabrique pour le faire observer.—R. Alors même vous ne pourriez le faire. Je ne sais pas si on peut le faire observer mais je crois que les homards ayant moins de 6½ à 7 pouces sont mieux à la mer. Un homard de cette taille est trop petit pour qu'on ait intérêt à le prendre.

Q. La question est de savoir s'il faut en prendre de cette taille. Il n'y a aucun doute que le homard n'a pas atteint l'âge de la reproduction tant qu'il n'a pas 8 pouces de long?—R. Oui, j'en ai pris.

Q. Il n'y en a pas un sur 100,000 en dessous de cette taille qui l'ait atteint?—R. J'ai pris cette année des homards de très petite taille qui avaient du frai. J'ai certainement pris une grande quantité de homards dans ma vie.

Q. La plupart d'entre eux atteignent plus de huit pouces avant de porter des œufs, mais par ci par là on en rencontre des specimens de petite taille qui en portent?—R. Quoiqu'il en soit, j'ai fait la pêche pendant 20 ans et j'ai toujours vendu tout ce que j'ai pris excepté pendant ces trois dernières années pendant lesquelles nous avons de nous-mêmes mis de côté les homards œuvés. Je n'ai jamais rencontré à la fabrique d'objections au sujet de la taille des homards jusqu'à cette semaine, dont j'ai parlé. Une année j'ai pris jusqu'à 15 ou 16 tonnes de homards moi-même, je les ai tous vendus, et chaque année j'ai tout vendu à l'exception de cette année où ils n'ont pas voulu prendre de petits homards pendant une seule semaine.

Q. Y a-t-il dans votre voisinage un port convenable à l'établissement d'un parc?—R. Je ne sais pas ce qu'on désire.

Q. Il faut une enceinte protégée contre la mer, avec une profondeur d'eau suffisante; cette profondeur doit être d'environ trois à quatre brasses, il ne doit pas s'y déverser d'eau douce, l'eau doit y être aussi salée que dans la mer; il faut aussi qu'elle communique avec la mer, par un chenal étroit qui puisse être barré pour retenir les homards femelles dans le parc?—R. Je ne crois pas qu'il y ait un endroit de ce genre aux alentours. Il y a un endroit dans notre port, mais le fond y est vaseux et cependant il y a quelques homards qui y viennent.

Q. Les homards peuvent supporter une certaine proportion d'eau douce, mais l'eau doit être salée jusqu'à un certain point ou ils meurent?—R. Il n'y a aucun endroit dans le voisinage qui remplisse ces conditions.

Q. Il serait facile d'avoir de petits parcs dans le voisinage des fabriques où les homards œuvés pourraient être placés lorsqu'on les apporte?—R. Personnellement je m'objecte à cela. Je crois que la vraie place pour eux c'est par-dessus bord à l'endroit même d'où ils viennent.

Q. Les homards œuvés sans aucun doute viennent au rivage pour mûrir leur frai?—R. Oui c'est mon opinion.

Q. Ceux qui prétendent connaître la chose nous disent que les homards œuvés se rapprochent du rivage pour mûrir leurs œufs et que lorsque ceux-ci ont atteint un certain degré de maturité, ils retournent à l'eau profonde et que c'est là que les jeunes homards éclosent. Les jeunes homards fournissent une grande partie de la nourriture des maquereaux; pendant les trois premiers mois de leur vie, ils nagent la tête en avant, après cela ils vont au fond et se traînent à reculons. La première année, le homard atteint la taille de trois pouces et après cela il grandit de deux pouces chaque année, cela a été établi par des expériences et des observations?—R. Je suis heureux d'avoir ce renseignement.

Le témoin est renvoyé.

James B. Campbell, président de l'union des pêcheurs, Main-à-Dieu, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin?—R. J'ai entendu les témoignages des différents pêcheurs interrogés.

Q. D'une manière générale les approuvez-vous?—R. J'approuve l'ensemble. Actuellement je ne suis pas un pêcheur de homards; j'ai commencé à pêcher le homard en 1894 et j'ai cessé en 1902. A cette époque il y avait réellement beaucoup de homards et où je faisais la pêche, au sud de l'île Scatari, ils étaient de grosse taille et nous en prenions beaucoup qui étaient œuvés. A cette époque une fabrique était en opération à la Baie du Nord, île Scatari et le prix payé était $2.25. Je pêchais pour W. F. Greely, de la maison Burnham & Morrill, et nous insistions pour avoir une petite augmentation de prix pour nos homards, mais il ne voulait pas nous l'accorder. Je m'adressai à l'autre fabrique, à la Baie du Nord-Ouest, île Scatari, qui était gérée par M. Neville. J'allai trouver ce monsieur et je lui dis que s'il voulait me donner $2.15 pour mes homards je les lui porterais. Il me répondit: "Mon pauvre homme, je ne puis pas faire cela; nous ne pouvons pas les prendre." C'est justement comme cela que les choses se passèrent. Nous étions menés à cette époque à peu près comme une bande d'esclaves. Les choses étaient organisées de telle sorte que si vous vouliez vendre à une autre fabrique, elle ne voulait pas vous les acheter. J'ai vu un homme venir de l'île Flint, à un mille et trois quarts de cet endroit, un samedi soir, avec une charge de homards et demander à cette fabrique de les prendre, mais elle a refusé. J'ai cessé de pêcher à cause de cela, parce que je suis d'un caractère indépendant et que je n'ai pas voulu être mené comme un esclave. Maintenant parlons des homards œuvés. Il y a une place ici sur cette côte où j'avais l'habitude de pêcher; on y voit un haut rocher abrupt, et à une certaine distance à l'extérieur il y a un autre rocher entre les deux, un canal étroit dont le fond est de gravier; une extrémité de ce canal est complètement bouchée, à l'autre extrémité il y a une petite ouverture. A très haute marée j'allai là en doris et je crus devoir jeter un peu de boitte. J'y jetai la boitte et la première chose que je vis furent les pinces d'un homard d'en dessous du rocher. Nous étions deux, un autre homme et moi et lorsque la mer fut basse nous allâmes

à cet endroit lorsqu'il fut à sec; nous fixâmes de la viande au bout d'une gaffe et retirâmes 72 homards œuvés. Nous prîmes dans ce chenal 200 homards œuvés et, chose étrange à dire, pas d'autres homards. Nous les avons tous vendus. J'ai vu prendre un homard que l'on plaça dans un endroit préparé pour lui, dans un petit réservoir que l'on tint à flot dans notre port. On le prit en juin et on le tint là jusqu'à la fin d'août; ce homard avait des œufs lorsqu'on le prit en juin, et on l'y conserva si longtemps qu'à la fin il mourut.

Q. Les œufs ne parvinrent pas à maturité?—R. Non, pas du tout. J'ai vu de petits homards lorsqu'ils commencent à apparaître sous la forme de ce que nous appelons des mouches de mer avec lesquelles on les confond souvent bien qu'un homme qui s'y connaît puisse facilement faire la différence; très souvent les mouches de mer sont prises pour des homards par erreur. Nos trappes sont parfois construites avec un certain espace entre les lattes, mais lorsqu'on les met à l'eau les lattes qui sont sèches se gonflent et remplissent par conséquent le vide qui les sépare, et si on écarte ces lattes suffisamment pour permettre aux homards d'une certaine taille de sortir, une fois qu'elles sont gonflées, comme cela arrive généralement, lorsqu'on les met à l'eau pour la première fois il y a un certain nombre de homards qui ont la taille légale qui s'en échappent. Maintenant ces homards sont placés dans le parc de Fourchu et je comprends, d'après des renseignements bien autorisés, qu'on en porte dans ce parc des milliers; nous les avons vus dans nos propres chars s'entrelacer et se manger les uns les autres et ils doivent faire la même chose lorsqu'on les met en grand nombre dans les parcs. Ces homards, d'après mon opinion, ne peuvent pas faire éclore leurs jeunes comme ils le feraient s'ils étaient en liberté dans les eaux d'où ils proviennent, que ce soit le gouvernement ou n'importe qui, qui les achète et les place dans ces parcs. Ce serait un avantage pour tous les pêcheurs de la province de Nouvelle-Ecosse de remettre ces homards en liberté dans les eaux où on les prend et si le gouvernement veut envoyer un smack partout où on en prend, ce smack pourrait parcourir une surface étendue, et l'homme de ce smack pourrait poinçonner la queue des homards et les remettre ensuite à l'eau. Le résultat serait une forte augmentation du nombre des homards, et le gouvernement n'aurait pas à dépenser une somme tout à fait aussi élevée que celle qu'il dépense actuellement et cela serait bien plus satisfaisant pour les pêcheurs. Que le gouvernement paie aux pêcheurs les homards œuvés qu'ils prennent, que les queues soient poinçonnées, et qu'un homme soit nommé et pourvu d'un bateau ou de tout autre moyen de transport pour lui permettre de parcourir les endroits de pêche de manière que les homards soient remis en liberté chaque jour. Je pense que si nous obtenons cela, les pêcheries de homards seront protégées autant qu'elles peuvent l'être.

Par M. Peach:

Q. L'homme du smack peut faire cela et être assermenté au début de la saison? —R. La difficulté, c'est que son maître ne lui permettrait pas de le faire; son patron pourrait s'y objecter. Il nous faut un homme chargé de cette besogne qui soit indépendant. Dans mon opinion il serait assez important pour le gouvernement de nommer un homme sur un smack qui puisse parcourir une partie des endroits de pêche et voir aux homards œuvés, n'ayant rien autre chose à faire. Si c'est un

homme engagé à la fabrique, il est le serviteur d'un autre homme et nous ne pouvons pas savoir ce qu'il peut faire.

M. PEACH.—J'ai parlé à l'homme d'ici et il n'acceptera pas de homards œuvés, c'est un homme engagé, mais il nous met en mesure d'affirmer que si quelqu'un en apporte un seul ici il sera sévèrement surveillé ensuite. Nous lui avons demandé au printemps de veiller aux homards œuvés et de nous donner les noms de ceux qui en apporteraient à la fabrique, il l'a fait pendant ces trois dernières années et nous avons sérieusement surveillé ceux qui en apportaient. Vous vous informiez du prix des homards. Cette année nous n'avons pas eu d'offre du tout du paqueur. Il nous a dit que quel que soit le prix payé par cette autre fabrique près d'ici à Louisbourg, nous l'aurions. Jusqu'ici nous avons pris des arrangements, mais cette année il n'a pas voulu nous donner satisfaction. Tout ce qu'il nous disait était ceci: "Quel que soit le prix payé à Louisbourg, vous l'aurez." Au sujet des homards œuvés, je pense, comme l'autre témoin, qu'ils se rapprochent du rivage pendant la fraie et que c'est la raison pour laquelle nous en prenons plus lorsque nous nous en rapprochons aussi.

M. CAMPBELL.—Je pense que c'est la même chose pour les homards que pour les autres poissons et que c'est la chaleur du soleil qui fait éclore les œufs. J'ai remarqué cela souvent par expérience et c'est pour cela que les homards viennent dans les eaux peu profondes pendant le temps de la fraie. Actuellement je suis sous serment et je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de jeunes homards qui soient sortis vivants du parc mais d'un autre côté j'aimerais voir quelqu'un m'en apporter et me les montrer. Je ne vois pas comment ils pourraient y éclore étant donné le grand nombre de homards qui sont entassés dans ce parc.

Le témoin est renvoyé.

DONALD SCOTT, secrétaire de l'union des pêcheurs, Main-à-Dieu, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage de ces autres messieurs, et ce qu'a dit M. Campbell, le président de l'union, approuvez-vous cela?—R. J'approuve tout cela complètement.

Q. Avez-vous autre chose que vous désiriez nous dire, si c'est le cas, nous serons très heureux que vous le fassiez?—R. Pour le moment je serais très heureux de donner un témoignage sur ces questions, principalement au point de vue pratique d'un homme qui a travaillé dans les fabriques pendant 18 ans, employé à tous les divers travaux qui s'y font et qui a fait la pêche du homard pendant quatre ans plus ou moins. Maintenant pour ce qui est de l'industrie du homard, j'y ai prêté une attention particulière, j'y ai acquis quelque expérience, j'ai eu les occasions voulues pour étudier la question et je l'ai étudiée pendant des années. En fait, depuis le moment où j'ai commencé à faire la pêche j'ai observé les homards et leurs habitudes autant que j'ai pu le faire. Il y a une chose que je dois dire, c'est que la loi pour protéger les homards œuvés et les petits homards, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la taille réglementaire, n'a jamais été bien accueillie ni observée par les pêcheurs ni par les fabricants dans cette localité pendant mes 18 années d'expé-

rience, à l'exception d'une année pendant laquelle la limite de 8 pouces fixée pour la taille fut sévèrement imposée dans cette localité par MM. Burnham & Morrill, ou leur agent, ou le contremaître qu'ils avaient ici. Je pense être bien dans la vérité en avançant que ce ne fut pas du tout dans le but de protéger les pêcheries que la loi fut mise en force à cette époque, mais que c'était tout simplement pour se venger des pêcheurs. Cette année-là on avait établi ici un poste de l'Union des Pêcheurs, et les fabricants s'unirent et dirent: "Il nous faut tomber sur le dos de ces gens; il nous faut leur donner une leçon de choses." Ces fabricants étaient des hommes d'expérience, ils savaient que l'année précédente le nombre des homards qui avaient une taille inférieure à la limite fixée se montait à quelque chose comme 60 pour cent de la prise totale, alors que le prix était de $3.25, et ils pensaient qu'en faisant observer dans la circonstance la loi relative à la taille, ils priveraient les pêcheurs de 60 pour cent de ce qu'ils prenaient dans leurs trappes et qu'à la fin de la saison, après avoir fait leurs comptes, s'ils les forçaient à rejeter les homards de petite taille, la somme totale de leurs revenus n'égalerait pas celle de l'année précédente alors qu'il n'y avait pas d'union. Je suis certain que c'était le but des fabricants de discréditer l'union en faisant ainsi observer la loi. Je puis dire que précédemment, en 1893, il fut fait un effort dans cette localité pour faire observer la loi relative à la limite de la taille, le défunt inspecteur venait nous harasser à toute heure, même dans la nuit; il venait le matin, à midi et à d'autres moments de la journée.

Q. C'était en 1893?—R. En 1893. Il fut alors nécessaire pour nous protéger nous-mêmes—je travaillais alors à la fabrique—de prendre toutes les précautions. On nous surveillait si étroitement, et on était si sévère pour nous que les hommes qui recevaient les homards sur le quai devaient trier tous les petits homards et tous les homards œuvés aussi vite qu'ils le pouvaient et les placer dans un endroit spécial du dock, les cachant un jour dans une place, le lendemain dans une autre, pour éviter l'amende à la fabrique ou au propriétaire. Nous réussîmes si bien que je crois que, de 1902 à 1906, la fabrique ne paya que trois fois l'amende. En 1902 je me suis mis dans la tête, je ne sais pas pourquoi, mais désirant seulement apprendre tout ce que je pourrais à ce sujet, de prendre note des homards œuvés, et je tins un mémorandum de chaque journée de travail. En 1902 le résultat fut que les homards œuvés livrés à la fabrique de Main-à-Dieu se montèrent à 10½ pour cent de la prise totale; en 1903 ils se montèrent à un peu moins que 10 pour cent, en 1904 ils s'abaissèrent à moins de 8 pour cent, en 1905 ils représentèrent moins de 7 pour cent. Pour expliquer cette situation et pour vous montrer la cause de cette diminution pendant ces années, je dois dire qu'à l'ouest ils employaient une sorte d'engin auquel ils ont donné le nom local de "trappe à main" qui se compose simplement de cerceaux entourés d'un filet qui y est attaché, et posés à plat au fond de l'eau. On les emploie généralement quand le temps est beau lorsque tout pêcheur peut placer des trappes pour prendre des homards œuvés à la fin de la saison par de très belles journées. Quelques pêcheurs employaient 15 ou 20 de ces trappes le long de la côte et le résultat fut qu'une grande quantité de homards furent détruits pendant cette période de 1902 à 1906. La destruction fut quelque chose de terrible et lorsque nous venons à nous en occuper en face de la diminution de la pêche pendant ces dernières années, nous réalisons que l'emploi de ces trappes fut

sans doute une des causes principales de la diminution. Cet engin fut apporté et introduit par un pêcheur de l'ouest de la province et il fut répandu, non par nos pêcheurs eux-mêmes, mais sur les instructions des gens qui dirigent la fabrique, cela dans le but de prendre les homards œuvés et de faire un peu plus d'argent en mettant en conserve une plus grande quantité de homards à la fin de la saison. Je désire déclarer que la société pour laquelle je travaillais, celle de MM. Burnham & Morrill, ne s'est pas plus inquiétée que d'un dollar ou de rien pour voir à ce que cette industrie fût protégée ou non.

Q. Quelle quantité avez-vous mise en conserve en moyenne pendant ces années?—R. Pendant ces années ils mettaient en conserve de 1,100 à 1,600 caisses, je ne parle pas d'après mon carnet, mais d'après l'idée que j'en ai. En plusieurs occasions, en juillet alors que le temps était beau et que tout marchait bien, les pêcheurs ayant vu un homme commencer et faire quelques dollars par ce moyen, tous s'y mirent et si bien que pendant ces trois années ce fut un terrible ravage, au point de vue de la destruction des homards œuvés. J'ai pris la précaution hier de jeter les yeux sur quelques-unes de mes notes et j'ai trouvé que le nombre des petits homards, ceux n'ayant pas la taille réglementaire de 8 pouces, qui ont été pris, représente environ 25 pour cent, le quart de la prise totale. Dans mon humble opinion ce fut là le roc sur lequel fit naufrage la réglementation relative aux homards, établie par le gouvernement, sans doute avec quelque connaissance et avec un honnête désir, je veux l'admettre, de protéger l'industrie du homard ici dans les provinces maritimes. Les pêcheurs jugèrent que c'était un trop gros sacrifice pour eux de retrancher les homards œuvés et les 25 ou 30 pour cent de la prise totale, malgré le fait qu'ils bénéficient de cette industrie. Ils pensent qu'on ne peut exiger d'eux un pareil sacrifice dans le but de faire observer la loi, alors que les fabricants n'ont aucun sacrifice à faire. Pourquoi les pêcheurs rejetteraient-ils de fait 30 pour cent de leur prise? Je maintiens que ce serait un trop gros sacrifice pour cette classe de gens, des pauvres gens, car chacun sait quels sont nos revenus et on ne peut pas espérer qu'ils fassent ce sacrifice pour sauvegarder l'industrie parce qu'en le faisant, ils ne pourraient en justice supporter leur famille par ce métier. Maintenant les paqueurs, en tant que je les connais, n'ont fait aucun effort pour faire observer la loi; d'un autre côté ils ont plutôt encouragé les pêcheurs à prendre tout et n'importe quoi que ce soit, des homards œuvés ou des petits homards. Une fois, un paqueur, un agent de Burnham & Morrill, me donna l'ordre de ne pas accepter de homards de moins de 8 pouces. Il y avait beaucoup de homards à cette époque, et les prix qu'ils offraient étaient très bas et ils remarquèrent qu'on apportait des petits homards en plus ou moins grande quantité et que cela les gênait beaucoup parce que ces homards occasionnaient trop de travail, ils conçurent alors le plan de placer de leurs hommes à bord des smacks et sur le quai pour rejeter à l'eau tous les homards de moins de 8 pouces et cela se fit pendant quelque temps. Mais qu'arriva-t-il? Les autres paqueurs se présentèrent sur le même terrain et dirent aux pêcheurs: "Nous vous donnerons le même prix que celui qui vous est donné à la fabrique de Main-à-Dieu, et nous vous les prendrons tous, ceux quis ont œuvés et les autres jusqu'à la taille de 6 pouces, ou tout ce que nous pouvons mettre en boîtes." L'industrie de la mise en conserve des homards présente cette particularité qu'elle emploie des boîtes de différentes grosseurs, les plus petites conte nt

$\frac{1}{4}$ de livre. Pour préparer le homard pour ces petites boîtes de $\frac{1}{4}$ de livre, il faut qu'ils aient de petites pinces, de petites queues, autrement dit que ce soient des petits homards. Ils emploient aussi des boîtes d'une livre, de $\frac{3}{4}$ et de $\frac{1}{2}$ livre, de telle sorte qu'avec ces boîtes de différentes grosseurs, ils peuvent utiliser tout ce que les pêcheurs leur apportent.

Q. Avez-vous une idée de la grosseur de boîte qui obtient le plus haut prix sur le marché?—R. Les boîtes qui se vendent le plus cher sur le marché sont celles d'un quart de livre, ensuite viennent celles d'une demi-livre, après cela se classent celles de trois quarts de livre et les prix les moins élevés pour le homard en boîtes sur les marchés, en Europe, en Grande-Bretagne et partout ailleurs, sont pour les boîtes d'une livre.

Q. Et ces boîtes d'un quart de livre ne peuvent être remplies qu'avec de petits homards?—R. Avec les plus petits homards. Je désirerais donner quelques éclaircissements sur les témoignages relatifs à la limite de la taille. L'année dernière j'ai pris la peine d'aller dans une des fabriques à la fin de la saison et, une fois j'ai vu 2,000 liv. de homards sur ce que l'on appelle le réfrigérant. Je suis sous serment dans le moment et voici le résultat d'une expérience, personne ne peut le contredire. Je pesai une douzaine de homards que je pris là et ils pesaient $1\frac{3}{4}$ livre. Cinq d'entre eux avaient moins de six pouces et il y en avait quatre d'entre eux, je pense, qui mesuraient à peu près six pouces et deux étaient de 7 et 8 pouces. C'était tout à la fin de la saison. Dans les 2,000 livres qu'il y avait là on pouvait compter environ 5,000 homards. Dans mon opinion, il faut fixer une limite de taille, et je pense que cette limite devrait être fixée à 7 pouces et qu'alors les pêcheurs conviendraient entre eux d'observer le règlement. Je dois dire que la grande majorité des pêcheurs sont maintenant parfaitement renseignés et qu'ils sont de mon avis lorsque je dis qu'un certain degré de protection est nécessaire à l'industrie du homard. Je pense réellement que, pour protéger et restaurer l'industrie du homard de manière qu'elle soit profitable, non seulement aux pêcheurs mais encore aux fabricants, il est nécessaire d'établir une limite de 7 pouces et de faire observer cette limite.

Q. Savez-vous approximativement combien il faut de homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Vous voulez parler du nombre?

Q. Oui.—R. Je n'ai jamais travaillé dans une fabrique qui les achetait à la quantité.

Q. Bien j'ai la mesure exacte qui démontre qu'il faut neuf homards de 7 pouces pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je dois dire que les homards les plus avantageux pour les fabricants sont ceux qui ont une taille comprise entre $7\frac{1}{2}$ et $9\frac{1}{2}$ pouces; en rejetant tous les autres, ils y gagneraient quelque chose; ils seraient capables de travailler à un coût moyen de $4\frac{1}{2}$ liv. de homards verts par boîte d'une livre. Les plus petites boîtes se vendent plus cher et rapportent plus aux fabricants. Mon opinion est que quand la plus grande partie des homards sont de taille moyenne, la moyenne est beaucoup plus forte.

Maintenant quant aux permis que l'on accorde aux fabriques j'ai acquis un peu d'expérience sous ce rapport et je crois devoir dire que je crois d'une manière générale, qu'il n'est pas bon de restreindre en aucune façon le nombre de ces permis de fabriques de mise en boîtes. Je crois, en un mot, que tout homme ayant l'ex-

périence et le capital voulus pour lui permettre de mettre du homard en boîtes devrait recevoir une permis du ministère. Une de mes principales raisons pour maintenir cette affirmation est que si vous n'accordez ces permis qu'à une certaine classe d'individus, il ne leur faudra pas grand temps pour en abuser, et de fait c'est ce qui est arrivé. Vous avez un exemple tangible de la chose dans ce qui s'est passé justement ici la dernière saison. Les fabricants ont abusé de ce qu'ils sont protégés contre toute concurrence étrangère pour pressurer les pêcheurs et leur donner pour leurs homards le prix qu'il leur plaisait de donner. En d'autres mots, cela crée un monopole, et si les pêcheurs ne peuvent plus vendre de homards à leur fabrique, ils n'ont plus de marché où ils puissent les écouler, particulièrement dans ce district. Nous n'avons pas de marché pour les homards vivants, ni de moyens pour les expédier sur aucun de ces marchés dans le pays, et le résultat est qu'avec les règlements actuels relatifs aux permis pour la mise en conserve, nous sommes complètement à la merci des fabricants. Si l'on en fait une industrie libre, telle qu'elle était avant que l'on n'eût mis des restrictions aux permis, les gens qui s'engagent dans cette industrie de la mise en conserve seront tenus dans la voie droite. Ils craindront toujours, comme cela se passait avant que les conditions actuelles eussent été amenées par les restrictions apportées au nombre des permis, que quelque étranger ne vienne et ne leur fasse la concurrence dans l'achat des homards. Mais par les règlements actuels cette concurrence a été détruite, et le résultat est que les pêcheurs n'ont plus aucune chance. La dernier saison notre branche de l'Union des Pêcheurs fixa le prix à $3.75 et en avertit les paqueurs. Je dois dire que nous ne connaissions pas les conditions exactes du marché du homard en boîtes à ce moment et que nous fixâmes notre prix sur la même base que l'année précédente. Ils répondirent que pour le moment ils ne pouvaient en venir à aucune entente et ils se mirent à traîner la réponse et à nous faire patienter. Nous ne pouvions avoir de permis, nous n'avions aucun moyen de nous protéger contre eux et nous ne pouvions obtenir de réponse satisfaisante. Lorsque le moment de commencer la pêche arriva, les pêcheurs préparèrent leurs engins, construisirent leurs trappes et s'organisèrent pour la saison de pêche, et ce fut seulement à la fin d'avril qu'ils finirent par nous dire: "Nous ne vous donnerons pas plus de $2.25 et si vous n'acceptez pas ce prix nous fermerons les fabriques." Le résultat fut que la fabrique de Gabarus fut fermée par suite de la grève. Les hommes firent une grève, les pêcheurs refusèrent de pêcher pour ce prix en disant qu'il leur était impossible de vivre avec de tels gages de famine. On tint bon et en même temps nous demandâmes au gouvernement d'intervenir. On demanda à l'Hon. M. Brodeur de nommer une commission, et il répondit que cela n'était pas en son pouvoir. Nous demandâmes un arbitrage entre nous et les fabricants, et finalement le ministère envoya ici d'Ottawa M. Morrison, l'inspecteur des pêcheries. Il vint ici et rencontra l'agent de l'union en présence de l'un des fabricants et nous dîmes: "Les choses sont maintenant complètement en dehors de nos mains, le gouvernement a envoyé un officier du ministère, nous nous soumettrons complètement à sa décision. Nous allons lui soumettre toutes nos réclamations et tous les renseignements que nous possédons, et nous nous en tiendrons à la décision de M. Morrison, l'homme envoyé ici par le gouvernement." Mais ils n'ont pas voulu nous rencontrer. Nous avons demandé aux principaux fabricants de rencontrer les délégués des différentes

branches de l'Union à Port Hawkesbury, et de régler l'affaire. Nous étions décidés, s'ils prouvaient qu'ils ne pouvaient pas payer le prix que nous avions demandé—nous l'avions fixé à $3.75—et il avait été décidé par toutes les autres stations de la Nouvelle-Ecosse que nous accepterions un prix plus bas, s'il était démontré que les fabricants ne pouvaient pas payer celui qu'on leur demandait, ou tel prix qui permettrait à ces fabricants de faire un bénéfice raisonnable, tout en laissant aux pêcheurs assez pour vivre. Ils refusèrent carrément d'accepter cette proposition, et aussi de rencontrer l'agent envoyé par le gouvernement pour faire des investigations et ils répondirent: "Le prix est $2.25, si vous ne l'acceptez pas; nous allons fermer la fabrique." Le résultat fut qu'ils fermèrent la fabrique et laissèrent sans emploi à peu près 45 hommes, garçons et filles. Pendant quelques jours, les pêcheurs qui d'ordinaire travaillaient pour Burnham & Morrill se demandèrent s'ils allaient pouvoir vendre leur pêche ou non. Quelques jours après Roberts, Simpson & Co., d'Halifax, frétèrent un navire et décidèrent d'acheter le homard. En 1906, les fabricants payèrent $3.25 dans cette localité. Le prix en Grande-Bretagne à ce moment et sur le continent était de cinq shillings plus bas qu'en 1909. Les raisons qu'ils donnèrent pour diminuer le prix est une simple histoire, pour ne pas dire plus. Une des raisons avancées est que nos homards ne sont pas aussi bons, et qu'il en faut plus ici pour remplir une boîte que dans l'ouest de la province. C'est là une des raisons qu'ils donnent comme ne leur permettant pas de payer le même prix ici qu'à l'ouest de Canso.

Par suite de la dispute entre les fabricants et l'Union, jusqu'au 15 avril, nous n'avons reçu aucune assurance du ministère que nous pourrions avoir un permis de coopération—je crois que c'est une sage mesure de la part du gouvernement d'accorder des permis de coopération, mais le résultat fut qu'ici nous n'avions rien. A Gabarus ils ont réussi, et une couple de stations à d'autres endroits sont prêtes, mais nous avons été abandonnés complètement à nos propres moyens et n'eût été la pression exercée sur Simpson et compagnie à Halifax, les gens qui avaient l'habitude de vendre à Burnham & Morrill n'auraient pu en aucune façon disposer de leurs homards. Les fabricants allaient simplement nous balayer complètement. Je pense que tout le monde m'approuvera si je dis qu'un tel état de choses ne devrait jamais être toléré un instant dans aucun pays civilisé, et particulièrement au Canada où nous avons une constitution libre. Nous ne sommes pas des gens irraisonnables, et notre devise fut toujours de vivre et de laisser vivre. Chaque fois, pendant ces trois dernières années, que nous avons eu l'occasion de régler le prix d'une manière équitable, nous l'avons fait. Nous avons passé avec ces gens des contrats que nous avons remplis à la lettre. Si l'on ne fait rien dans ces circonstances, si les fabricants continuent à avoir le monopole, comme ils l'ont aujourd'hui, les temps vont devenir durs, pour les pêcheurs. En fait j'ai entendu un grand nombre de pêcheurs le long de cette côte exprimer l'opinion qu'il faut que quelque chose soit fait et qu'il faut qu'ils soient protégés dans leurs droits, autrement il faudra qu'ils se retirent complètement de cette industrie. Quelques questions ont été posées par Votre Honneur au sujet de l'installation des fabriques et d'autres choses analogues. Lorsque cette magnifique franchise fut accordée à ces gens qui maintenant la détiennent, et que les permis furent réservés pour eux et pour eux seuls, une des principales raisons qu'ils avancèrent fut que les pêcheurs qui mettaient du homard en

boîtes étaient malhonnêtes et d'autres choses de ce genre; que le marché serait ruiné par des produits de qualité inférieure qui y seraient mis en vente par des pêcheurs sans expérience. Or en 1908 il n'y avait pas d'autres fabricants que ces mêmes bons, dignes de confiance et honnêtes individus; c'était les seuls gens à mettre en boîtes du homard, que trouvons-nous? Nous avons la réponse de leurs propres lèvres. L'agent de MM. Burnham & Morrill a dit: "On nous a renvoyé jusqu'à la fin d'octobre 1908, 5,000 caisses sur le dernier envoi de 10,000 caisses qui fut fait par la ligne Allan." Or ces homards furent vendus $16.00 la caisse, et on leur a renvoyé 5,000 caisses de cet envoi; Robert Simpson m'a dit en avril que sa société avait perdu $100,000 et que c'était la raison pour laquelle elle ne pouvait nous donner le prix, que les homards lui étaient renvoyés et que c'est pour cela qu'il lui fallait baisser le prix. Je ne pense pas que ce soit bien juste que les pêcheurs qui livrent la matière première en parfaite condition à ces messieurs aient à souffrir de cet état de choses, et soient forcés de partager avec les fabricants les pertes résultant de la malpropreté ou de la négligence de ces derniers dans leurs affaires, ou parce qu'ils n'ont pas su fabriquer l'article exigé par les marchés européens ou qu'ils s'étaient engagés à fournir à leurs clients.

Quant aux limites imposées à la saison de pêche, tous les pêcheurs ici sont de l'opinion qu'elles sont convenables. Il y a une partie des règlements que nous avons toujours admise, nous n'avons jamais pris aucun homard pendant la saison close. On ne pêche pas ici en temps prohibé, depuis St. Pierre jusqu'au Cap Nord; on a toujours strictement observé cette partie des règlements.

Peut-être est-il bon que je donne mon opinion au sujet des parcs à homards. Il est vrai que je n'ai jamais visité le parc Baker, mais j'en ai entendu beaucoup parler, et j'ai eu à m'en occuper un peu; pendant deux ans j'ai manié les homards que l'on plaçait dans ces chars qu'on expédiait à M Baker. En feuilletant mes notes je trouve que—ce fait est précis et positif—une fois son bateau vint ici, les homards étaient entassés dans les smacks qui arrivaient et restèrent au soleil tout le jour; aucune précaution ne fut prise pour les protéger. Je suggérai d'employer à bord des smacks des caisses ou des corbeilles convenables pour recevoir les homards œuvés, mais on me répondit que le gouvernement devait payer les frais; on ne traitait pas convenablement les homards œuvés, un grand nombre d'entre eux étaient malades et presque morts en arrivant et beaucoup moururent. Une fois j'examinai les homards moi-même le matin du jour où ils avaient été enlevés de la fabrique par le *Sea Bird* je trouvai qu'il y en avait 60 pour cent de morts. Une autre fois, le voyage suivant et il y en avait 50 pour cent de morts; au troisième dernier voyage, 70 pour cent étaient morts. Je ne sais pas ce qu'ils devenaient après avoir quitté la fabrique, mais d'après mon expérience et d'après ce que je connais des homards œuvés, je ne pense pas qu'il y en ait eu plus de 5 pour cent de vivants à leur arrivée au parc Baker. En examinant les témoignages reçus à Ottawa, je me rappelle que M. Baker a juré que 5 pour cent de ces homards moururent dans le parc, que c'était la proportion de mortalité dans le parc. J'ignore comment cela a pu réellement se faire si on les traitait de la même manière qu'on le faisait quand j'étais chargé de les manipuler à la fabrique.

Q. Il a probablement voulu dire 5 pour cent de ceux qui étaient mis dans le parc?—R. On a affirmé aussi qu'un grand nombre de très petits homards au sortir

de l'œuf pour ainsi dire, furent trouvés dans ce parc. Or il n'est pas vraisemblable que les homards éclosent plus vite au parc Baker qu'à la homarderie de Canso. J'ai lu les témoignages rendus à ce sujet par des hommes d'expérience, des observateurs, employés à cette homarderie de Canso, qui est dirigée, je crois, d'une manière splendide et ils disent qu'il n'y a pas de petits homards qui éclosent avant la dernière semaine de juillet. Je me suis rendu sur place, j'ai posé la question, et noté la réponse et on m'a dit que la première ou la seconde semaine d'août est le temps où les jeunes homards naissent et qu'alors on en rencontre des myriades. Si tel est le fait, et cela doit être, vu la source où ces renseignements sont puisés, comment des experts ont-ils pu trouver au mois de juin et plus tôt, des petits homards nageant autour du parc? Je crois, d'après ce que j'en connais, que les homards ne déposent pas leurs œufs avant la dernière semaine de juillet ou en août. C'est la saison de la fraie en autant que je puis le savoir.

Q. Quant aux homarderies avez-vous quelque chose à dire à leur sujet?—R. Au sujet des homarderies je dois admettre, d'après les démonstrations faites, qu'elles produisent de petits homards, mais la grande difficulté est—certainement le but est bon et le ministère est sans aucun doute désireux de protéger la grande industrie du homard, et tout tend à prouver qu'elles produisent et font éclore ces petits homards—mais la question qui se pose pour les pêcheurs de métier ici, et partout ailleurs dans la province, c'est de savoir quelle est la quantité de ces petits homards qui arrivent à maturité. Combien en conserve-t-on? On les sort; ils passent du vase en verre dans le grand bassin, et quand ce bassin est plein, ils sont mis dans des tonneaux et répartis le long de la côte. Mon opinion est que les maquereaux et d'autres petits poissons mangent ces petits homards, et qu'aucun d'eux n'arrive à maturité, et que le résultat de tous les efforts faits par le ministère est nul. Pour exposer la chose comme un vieux pêcheur le faisait: il pensait que c'était une bien étrange manière employée par le gouvernement pour faire des affaires que de dépenser l'argent du peuple à élever de jeunes homards pour nourrir les maquereaux le long de la côte. C'était son opinion et je la crois correcte. Au sujet des homards œuvés, je pense que la preuve tend à démontrer que le meilleur moyen de les traiter est de les remettre dans l'eau juste à l'endroit où ils ont été pris. J'ai travaillé dans l'industrie du homard pendant de nombreuses années, j'ai observé tout ce qui se rapporte aux homards, et je pense que cela pourrait se faire très facilement. Lorsque le pêcheur de homards trouve un homard œuvé dans sa trappe, il peut facilement le mettre de côté—notre expérience de trois ans indique que les homards œuvés ne dépassent pas 4 pour cent de la prise—et je pense que l'homme qui serait nommé dans ce but ne serait pas trop surchargé d'ouvrage en prenant ces homards, les poinçonnant, les jetant par-dessus bord et donnant un reçu au pêcheur. Au sujet de la dépense que cela occasionnerait, tous ces hommes pourraient être nommés officiers du ministère pro tempore, assermentés régulièrement et recevoir un petit salaire pour cette besogne. Je ne sais pas ce que sont les hommes de smacks dans les autres endroits, mais je dois dire que ceux qui sont engagés pour cette fabrique, et à Port Morien, sont des gens intelligents, honnêtes, et je suis persuadé que, si ce plan était adopté, il ferait beaucoup pour enlever toute anxiété au sujet de l'avenir de l'industrie du homard sur cette partie de la côte. Au sujet de la condition des affaires dans l'ouest de la province, je ne connais

rien de bien précis, mais je sais ceci, que la pêche du homard est moins ruineuse pour l'espèce dans cette partie du comté Cap Breton, que sur les autres points de la côte à partir de Canso en gagnant l'ouest, pour la raison que nous subissons plus de gros temps; chaque semaine le pêcheur perd un ou deux jours, et puis la glace se montre au printemps de sorte que nous ne pouvons jamais aller à l'ouvrage ici avant le 14 ou le 15 mai au plus tôt et, une fois, ce ne fut que le 13 ou le 14 juin que les pêcheurs purent se mettre au travail. Ici, dans les meilleures années, nous n'avons pas plus de deux mois et demi de pêche et, comme je l'ai dit précédemment, durant la saison close nous observons scrupuleusement un des règlements, c'est-à-dire que nous ne prenons aucun homard. Pour résumer ce que j'ai dit au sujet de toutes ces questions, si le ministère se décide à adopter notre suggestion relative aux homards œuvés et nous accorde pour la taille la limite de 7 pouces, je pense que cette partie de la côte, en autant que je puis le savoir, sera protégée pour un bon nombre d'années à venir. Je ne pense pas que dans ces conditions on puisse affaiblir cette industrie au point qu'elle devienne ruineuse pour ceux qui y sont engagés. Comme l'un de ceux qui prennent une part active à l'examen et à la discussion de cette question, je suis très heureux que le gouvernement ait envoyé ici un commissaire pour recevoir les témoignages des pêcheurs. Je crois que c'est le vrai moyen à employer et que, lorsque tous les témoignages auront été reçus, les règlements qui seront établis en conséquence des témoignages donnés devant cette commission seront à l'avantage de tous ceux qui sont concernés dans l'industrie du homard.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

LINGAN, C.-B., 23 août 1909.

JOHN BURK, paqueur, Lingan, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie de la mise en boîtes du homard?—R. J'ai paqué moi-même pendant 12 ans, mais j'ai cessé depuis cinq ans, la fabrique ayant été louée.

Q. Vous avez de fait abandonné le paquage?—R. Je n'ai pas mis de homards en boîtes depuis cinq ans.

Q. Qui fait le paquage maintenant?—R. Baxter Bros.

Q. D'où viennent-ils?—R. De Brunswick, Me.

Q. Quelle est la capacité de la fabrique?—R. Environ 1,200 caisses y sont généralement remplies.

Q. Combien de bateaux font la pêche pour cette fabrique?—R. Une trentaine environ, je suppose; peut-être 35.

Q. Les pêcheurs sont-ils les propriétaires de leurs bateaux et engins?—R. Ils possèdent tous leurs bateaux et engins.

Q. Quel est le nombre d'ouvriers employés dans cette fabrique?—R. Hommes

et femmes, il y en a environ 35 qui sont parfois employés pendant la saison; ce chiffre ne comprend pas les pêcheurs.

Q. Quelle différence y a-t-il entre la production actuelle, et celle du temps où vous avez commencé?—R. Pendant deux ans ils ont paqué plus que moi, mais cette année cependant a été mauvaise à cause du gros temps.

Q. Quelle a été la production de cette année?—R. Environ 996 caisses.

Q. Lorsque vous dirigiez la fabrique, employiez-vous un moins grand nombre de pêcheurs?—R. Non, nous en avions à peu près le même nombre; en fait je ne sais pas si je n'avais pas quelques bateaux de plus.

Q. Quel est l'état de l'industrie de la pêche dans le voisinage de Lingan, dans la baie, et au large de la baie, par rapport à ce qu'il était lorsque vous avez débuté?—R. Je me rappelle que lorsqu'on se mit à faire la pêche, environ six ans avant que je ne commence, les homards se rencontraient en énormes quantités, mais depuis 16 ans je pense qu'ils ont été en aussi grande quantité que lorsque je pris la direction de cette fabrique.

Q. La migration des homards est-elle aussi forte?—R. Oui, aussi forte.

Q. Avez-vous une idée de la proportion prise maintenant de ceux dont la taille est inférieure à la limite de 8 pouces?—R. Bien, en juillet un bon nombre d'entre eux sont en dessous de la limite de 8 pouces, dans la dernière partie de juin il y en a quelques-uns; mais au commencement de juin, on n'en trouve pas.

Q. Votre saison ici va du 1er mai à la fin de juillet?—R. Oui.

Q. En règle générale, la fabrique fonctionne-t-elle jusqu'à l'extrême limite de la saison?—R. Très rarement; cette année il y eut de fortes tempêtes et les engins de pêche furent brisés.

Q. En règle générale pêche-t-on jusqu'à la fin de la saison?—R. On pêche généralement jusque vers le 20 juillet.

Q. Sont-ils toujours en état de commencer exactement à l'ouverture de la pêche?—R. Jamais, pas au 1er mai.

Q. Les conditions de la glace, je suppose, sont telles que vous ne pouvez pas commencer le 1er mai?—R. Il arrive souvent que nous ne pouvons pas commencer avant le 22 mai et, quelques années auparavant, il nous arriva de ne pas pouvoir nous mettre à l'ouvrage avant le 6 juin. Puisque vous posez cette question, je puis, si vous le désirez, vous fournir les dates auxquelles j'ai ouvert la fabrique chaque année, depuis 1894 jusqu à 1904, et le nombre de jours de pêche chaque mois pendant cette période. Les chiffres dans les colonnes intitulées "jours de pêche" indiquent le nombre de jours où j'ai reçu des homards des pêcheurs dans le mois qui s'y rapporte, et les chiffres de la dernière colonne indiquent le nombre total de jours, pendant la saison, où des homards ont été reçus à la fabrique. En 1894 et 1895 on n'a pas pêché en juillet, la saison expirant le dernier jour de juin. En 1896 on accorda une prolongation de temps et pendant plusieurs autres années on nous en accorda aussi. En 1902, il y eut une forte tempête, il n'y eut que huit jours de pêche en juin, et quelques pêcheurs seulement firent la pêche, et en juillet ils firent très peu de chose. (Le tableau est produit comme suit:)

Année	Date de l'ouverture de la fabrique	Nombre de jours de pêche chaque mois.	Nombre de jours de pêche chaque mois.	Nombre de jours de pêche chaque mois.	Nombre de jours de pêche par année.
1894.	Mai 25	Mai 6	Juin 22	Juillet —	28
1895.	" 22	" 9	" 15	" —	24
1896.	" 18	" 10	" 23	" 16	49
1897.	" 21	" 9	" 22	" 9	40
1898.	" 14	" 12	" 20	" 13	45
1899.	" 17	" 10	" 25	" 4	51
1900.	" 12	" 15	" 22	" 14	51
1901.	" 10	" 18	" 18	" 10	46
1902.	" 9	" 17	" 8	" 5	30
1903.	" 14	" 13	" 22	" 19	54
1904.	" 16	" 13	" 20	" 13	46

Q. Après 1904, vous avez loué la fabrique?—R. Oui.

Q. Quel était le rendement moyen, pouvez-vous nous donner une idée du rendement moyen des homards quand vous fabriquiez? Combien en fallait-il par boîte d'une livre?—R. Environ 275 par caisse est le meilleur rendement que j'aie obtenu.

Q. Environ 275 homards?—R. 275 livres par caisse; quelques fois il en fallait plus que cela, lorsque nous étions pressés.

Q. Maintenant y a-t-il des variations dans la saison relativement à la quantité de chair que les homards fournissent? Les premiers homards que l'on vous apporte ne fournissent pas autant de chair que le même poids de homards verts le fait plus tard, n'est-ce pas?—R. Ils ne fournissent pas relativement autant de chair, mais ils sont plus gros.

Q. Quelle est la profondeur à laquelle les pêcheurs pêchent généralement ici?—R. Je ne pense pas qu'il y en ait qui pêchent à plus de trois ou quatre brasses, et la plupart d'entre eux ne pêchent même pas à cette profondeur. Ils pêchent sur les battures et à l'extrémité des pointes.

Q. Quel est le meilleur moment pour la pêche ici?—R. En mai et jusqu'au milieu de juin, c'est à ce moment que l'on prend le plus de homards et les plus gros.

Q. Vous obtenez un plus fort et un meilleur rendement des homards dès le début de la saison que plus tard?—R. Oh! oui.

Q. Lorsque les pêcheurs font la pêche dans ces eaux très peu profondes la proportion des petits homards est-elle plus forte, pensez-vous?—R. Oui, c'est le cas lorsqu'ils se rapprochent du rivage en juillet.

Q. Et la proportion des homards œuvés est-elle plus forte à cette époque-là?—R. Oui, je pense que c'est le cas, on dit que les homards œuvés se tiennent près du rivage à cette époque.

Q. Vous pensez que les femelles de homards se rapprochent du rivage pour frayer?—R. Oui. Ce que je sais encore, c'est que quelques pêcheurs prennent alors beaucoup plus de homards œuvés que d'autres.

Q. Quelle proportion de homards œuvés pensez-vous que l'on prenne, combien par cent?—R. Je pourrais dire environ 3 pour cent.

Q. Cela, en considérant la saison entière?—R. Oui.

Q. Le pourcentage devrait être un peu plus grand à la fin de la saison et moins au commencement, je suppose?—R. J'ai toujours trouvé qu'il y en avait autant au commencement de la saison qu'à la fin.

Q. Pourriez-vous essayer de nous dire quelle proportion de la prise totale représentent les homards dont la taille est inférieure à la limite légale?—R. Ici en juillet je pourrais dire qu'elle est au moins de 50 pour cent.

Q. Ici, quel était l'usage des pêcheurs au début? Je suppose que les règlements n'ont jamais été mis complètement en force?—R. Non, pas pendant que j'étais à la tête de la fabrique. La première année que je fus à la tête de la fabrique nous avions un inspecteur absolument strict et il a fait observer la loi autant qu'il l'a pu, mais il y a bien des moyens de cacher les homards. Dans ces dernières années, on n'a pas fait observer les règlements relatifs à la limite de taille, mais on a fait observer ceux qui se rapportent aux homards œuvés.

Q. Les pêcheurs ont-ils toujours suivi l'usage d'enlever les œufs des homards œuvés et d'apporter ces homards à la fabrique?—R. Ils l'ont fait, mais je ne pense pas que cette habitude soit bien répandue maintenant; je pense qu'ils l'abandonnent. Il peut y avoir un certain nombre d'entre eux qui le font, mais je ne pense pas que la majorité le pratiquent.

Q. La majorité des pêcheurs, dites-vous, ne le font pas?—R. Non.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs d'apporter à la fabrique tout ce qu'ils prennent?—R. Ici nous n'avons jamais accepté de homards en dessous de 7 pouces; lorsqu'ils sont plus petits que cela, ils ne valent pas la peine d'être mis en conserves.

Q. Ici, quelle est l'habitude relativement aux homards œuvés; les fabricants les acceptent-ils?—R. Ils ne les acceptent pas ici maintenant et, sous ce rapport, ils sont très difficiles.

Q. Avez-vous jamais perdu des pêcheurs pour avoir refusé d'accepter leurs homards œuvés?—R. Une année j'ai eu quelques difficultés, mes pêcheurs dirent que les autres smacks prenaient les homards œuvés et que, si nous ne voulions pas les accepter, ils ne nous apporteraient plus rien. J'ai écrit à ce sujet aux autres patrons de smacks, mais je n'ai pas eu de réponse; cependant, deux ou trois jours après, les patrons de ces smacks dirent à mes pêcheurs que je leur avais écrit parce qu'ils prenaient les homards œuvés, et le résultat fut qu'ils ne voulaient plus me livrer de homards.

Q. D'après vous, quelle est la saison de fraie des homards?—R. Toutes les époques de l'année. J'ai été sur le rivage aux environs de Noël et j'en ai trouvé avec des œufs.

Q. Mais ces œufs ne sont pas prêts pour l'éclosion, ils ne peuvent l'être que quand la chaleur prend?—R. Non, ils n'éclosent que longtemps après, mais on rencontre des homards avec de petits œufs noirs en hiver, bien que ces œufs ne puissent éclore que beaucoup plus tard.

Q. Comment sont les homards qui portent des œufs, sont-ils gros ou petits?—R. J'en ai vu qui avaient une longueur de 8 pouces ou moins et qui avaient des œufs. Mais, en général, ceux qui portent des œufs ont 9 pouces environ.

Q. Dans des cas très exceptionnels on en a trouvé de 7 pouces avec des œufs?—R. Je n'ai jamais vu de homards de 7 pouces avec des œufs. Le rendement des homards ici n'est cependant pas aussi fort que dans les endroits où l'eau est plus profonde.

Q. Quel moyen pourriez-vous suggérer pour protéger les homards œuvés?—R. Mon opinion quant au meilleur moyen, c'est de les remettre à l'eau là où ils ont été pris, parce que je puis constater qu'il y en a une proportion excessive qui meurent si on les emmène jusqu'à un parc situé à quelque distance. Les pêcheurs peuvent rester trois ou quatre heures à leurs trappes; s'ils prennent un de ces homards œuvés, ils le jettent à l'avant ou à l'arrière de la chaloupe tandis que s'ils l'apportent à la fabrique il doit y séjourner jusqu'à ce que le smack vienne pour l'emmener au parc, il est donc bousculé ici et là et la femelle du homard est plus délicate et ne peut supporter un si rude traitement.

Q. Vous pensez que les homards œuvés ne peuvent pas supporter le traitement qu'on leur fait subir avant qu'ils arrivent au parc?—R. Je le crois, et les gros homards ne vivent pas aussi longtemps que les petits; ils ne sont pas bons pour être transportés à de grandes distances et, de plus, lorsqu'on les place dans le parc, dans de bonnes conditions peut-être, l'emprisonnement ne leur convient pas. Je constate par les témoignages que, lorsqu'on les remet en liberté, on les emmène à deux milles au large de Fourchu, et les pêcheurs prétendent qu'à l'endroit où on les porte les conditions ne leur sont pas favorables.

Q. Si on admet comme acquis que ce qu'il y a de mieux pour protéger les femelles de homards est de les jeter par-dessus bord, quel est le meilleur moyen d'amener les pêcheurs à le faire?—R. Si les fabriques voulaient ne pas accepter de homards œuvés, les pêcheurs ne seraient pas tentés de leur en apporter et ils les remettraient à l'eau.

Q. Pensez-vous que l'on puisse faire quelque chose d'utile en envoyant quelqu'un qui soit un expert dans la partie pour parler aux pêcheurs et leur démontrer l'avantage pécuniaire qu'il y aurait pour eux de protéger les homards œuvés?—R. Je pense que oui.

Q. Le ministère de l'Agriculture fait quelque chose d'analogue pour les fermiers. Il envoie des experts pour leur expliquer les avantages d'élever certains animaux ou de cultiver certaines plantes, la manière de fournir au sol de la nourriture pour les plantes, et d'autres choses analogues, et ne pourrait-on pas faire avec avantage un travail d'éducation de ce genre parmi les pêcheurs?—R. Je le crois. Un bon nombre de pêcheurs ne comprennent pas bien les dommages qu'ils causent en prenant les homards œuvés.

Q. Pensez-vous que, si on leur expliquait cela convenablement, cela aurait un bon effet?—R. Oui, je le pense.

Q. Je pense qu'il serait difficile de découvrir les homards dont les œufs ont été enlevés?—R. Cela ne serait pas bien difficile à faire lorsque les bateaux viennent à la fabrique, mais ce le serait pour les homards transportés par les smacks.

Q. La plus grande partie des homards ici sont amenés à la fabrique par des smacks, n'est-ce pas?—R. A cette fabrique il y en a un tiers qui sont livrés à la fabrique.

Q. Quelle est votre idée au sujet de l'utilité des parcs?—R. En réalité, je n'ai pas grande confiance dans ces parcs. Je ne les ai pas visités, mais je n'y ai pas grande confiance.

Q. Que pensez-vous des homarderies?—R. Je ne connais absolument rien à leur sujet.

Q. Quant à la question des permis, il y a, vous le savez, un certain sentiment adverse, vu la condition actuelle de ces permis de fabriques. Y a-t-il ici une union des pêcheurs?—R. Il y en a eu une, mais les pêcheurs l'ont abandonnée.

Q. Maintenant au sujet des permis pour fabriques de conserves, vous savez que la politique du gouvernement, pendant ces dernières années, a été d'en réduire le nombre autant que possible? Que pensez-vous de cela, croyez-vous qu'il y a des fabriques en nombre suffisant?—R. Je sais qu'il y a présentement plus de fabriques qu'on saurait fournir de homards à paquer. La fabrique d'ici est en état de paquer tout ce qu'on peut lui apporter; on a ouvert deux autres fabriques ici mais elles ont dû fermer leurs portes.

Q. Il n'y a plus qu'une seule fabrique ici maintenant?—R. Oui.

Q. Y a-t-il aucune raison pour ne pas donner à tout homme qui sait paquer le permis de le faire?—R. Bien, je ne vois pas bien ce qu'il y a dans ces paroles. Mais autrefois, il y avait en opération un grand nombre de petites fabriques qui infectaient le marché par leurs mauvais produits.

Q. Nécessairement vous savez qu'il y a eu des difficultés, particulièrement dans ces parages, un peu plus loin, entre les pêcheurs et les fabricants, et dans le but d'éviter toute plainte de la part des pêcheurs, le ministère sous la direction de M. Brodeur, le ministre actuel, décida d'accorder ce que l'on peut appeler des permis coopératifs. Ces permis sont les seules licences nouvelles qui soient accordées. Ils permettent aux pêcheurs mécontents de se grouper entre eux pour mettre leurs homards en boîtes. Quelle est votre idée à ce sujet?—R. Je suppose que chacun peut avoir son opinion à ce sujet, mais si les gens s'entêtent et le veulent absolument, qu'on le leur accorde et je dirai c'est bien, mais à Gabarus ils disent qu'ils perdent de l'argent, ce que j'avais prévu.

Q. Naturellement il faut, en dehors de l'habileté à mettre du homard en boîtes, d'autres qualités pour diriger une fabrique avec succès?—R. Oui, c'est un ouvrage difficile par le temps qui court de diriger une fabrique.

Q. Maintenant, au sujet du prix, combien a-t-on payé ici, aux pêcheurs pour leurs homards?—R. Cette année le prix a été de $2.25, l'an dernier il a été de $3.00 et de $3.50 et je pense qu'il est monté à $3.75.

Q. Je présume que la raison de la diminution du prix est que le marché a baissé?—R. Le marché a baissé l'hiver dernier. L'été dernier il était bon, et la pêche fut tellement forte qu'il fut encombré.

Q. Est-ce votre opinion que, les années étant prises en bloc, les pêcheurs gagneraient plus d'argent si on leur permettait de mettre eux-mêmes les homards en boîtes?—R. Je ne le crois pas; je ne crois même pas qu'ils gagneraient autant d'argent.

Q. Quel est le prix ordinaire de la main-d'œuvre ici? Que paie-t-on généralement à un scelleur?—R. $35.00 à $40.00 et sa pension.

Q. Quels sont les gages ordinaires des autres ouvriers?—R. Les hommes gagnent de $20.00 à $30.00 et les femmes de $12.00 à $15.00, mais ni les hommes ni les femmes n'ont leur pension, en dehors des scelleurs.

Q. Ce sont ce que l'on peut appeler les gages normaux?—R. Ce sont à peu près les gages normaux, oui.

Q. Au sujet de la limite de la taille, pensez-vous que ce soit dans l'intérêt des pêcheries de homards, de les prendre avant qu'ils n'aient atteint l'âge de la reproduction?—R. Oui; je crois qu'une fabrique, et je sais que c'est le cas par ici, ne pourrait pas fonctionner du tout si on s'en tenait à la limite fixée.

Q. Comme vous le savez, on a suggéré différents remèdes à cet état de choses; vous ne paraissez pas être ici aussi mal pris qu'en d'autres endroits, ou du moins vos pêcheries ne sont pas aussi épuisées qu'elles le sont à d'autres places?—R. Non je ne pense pas que cela puisse arriver si on prend la précaution de protéger les homards œuvés, parce que nous n'avons pas plus de deux mois de pêche.

Q. Le moyen le plus radical qui ait été suggéré est de fermer la pêche complètement pendant un certain nombre d'années; que pensez-vous de cela?—R. Je pense que ce serait très sérieux pour les capitaux engagés dans cette industrie.

Q. Et vous pensez que les pêcheries n'en sont pas encore arrivées au point d'exiger une mesure aussi radicale?—R. Pas du tout sur cette côte.

Q. La commission sur la pêche du homard, de 1898, fit une recommandation—les membres de cette commission ne sont pas venus ici, n'est-ce pas?—R. Non, je suis allé à Sydney les rencontrer, mais ils étaient partis pour Sydney-nord avant mon arrivée. Cependant je leur ai envoyé mes vues.

Q. Ils recommandèrent de fermer la pêche sur certaines sections de la côte, la fermant sur l'une d'elles, disons, cette année, et autorisant la pêche sur les autres parties de la côte, l'année suivante la fermant sur la section suivante et ainsi de suite progressivement le long de la côte jusqu'à ce que chaque section y eût passé?—R. Je crois que je dois avoir mal compris; je croyais qu'ils ne se proposaient de fermer aucun port en particulier, mais d'empêcher de poser des trappes dans certains parages.

Q. Ce que je comprends, c'est qu'ils se proposaient de fermer une certaine section de la côte et de ne pas permettre la pêche dans cette section?—R. Je pense que ce serait fort difficile de le faire.

Q. Une autre proposition qui a été faite au ministère est à l'effet de cesser de limiter la taille et de protéger strictement les homards œuvés?—R. Je crois que cela serait à peu près la meilleure manière.

Q. Et je suppose que le ministère exigerait quelque chose en retour, à cause de l'abolition de la limite de taille, en retranchant, disons, dix ou quinze jours à la fin de la saison ouverte?—R. Cela ne ferait aucune différence ici, parce que d'habitude l'on ne fait pas de pêche pendant cette période-là.

Q. Dans la plupart des cas, spécialement là où la pêche au homard se fait par des pêcheurs légitimes, nous constatons que cela ne ferait pas une différence matérielle, parce qu'ils peuvent faire d'autre pêche, et qu'un grand nombre des fabriques de conserves ferment leurs portes, en tous cas, avant la fin de la saison?—R. Celle d'ici n'a jamais été en opération jusqu'à la fin de la saison.

Q. Dans ma division, les fabriques ferment ordinairement vers le 10 juillet, et le résultat est que la grande pratie de la pêche au homard est terminée vers le 15 juin. Que sont la grande partie des pêcheurs dans ce district; sont-ce des pêcheurs légitimes?—R. Oui, ce sont des gens qui ont fait continuellement la pêche, depuis que la fabrique a commencé ses opérations, il y a plusieurs années.

Q. Mais, continuent-ils de faire la pêche, quand la saison de la pêche au homard est passée?—R. Un grand nombre le font, mais quelques-uns vont travailler dans les mines.

Q. Dans le nord du Nouveau-Brunswick un grand nombre de ceux qui font la pêche au homard sont des cultivateurs, et la fabrique de conserves fournit les engins et les bateaux de pêche et, une fois la fabrique fermée, ils retournent sur leurs terres?—R. Il y en a un grand nombre ici, qui sont dans cette position-là, mais tout le monde ici est propriétaire de son bateau et de ses engins de pêche.

Q. De quelle espèce de piège se sert-on ici?—R. L'on se sert de la trappe-prison.

Q. Depuis combien d'années se sert-on de cette trappe?—R. Depuis à peu près cinq années.

Q. C'est ce que l'on appelle la trappe à compartiments?—R. Oui.

Q. Le seul avantage, tel que je le comprends, que possède cette trappe sur l'ancienne, c'est qu'elle retient mieux les homards?—R. Elle retient mieux les homards, une fois qu'ils y sont entrés.

Q. Et lorsque le pêcheur ne peut faire la visite de ses trappes tous les jours, il ne perd pas son poisson?—R. C'est là l'idée.

Q. Combien d'espace laisse-t-on entre les lattes ici?—R. Il n'y a pas d'espace particulier; d'abord il y avait un grand espace, mais je ne crois pas qu'il y ait plus d'un pouce maintenant.

Q. Nous avons constaté en plusieurs endroits que les lattes étaient placées à seulement un demi-pouce d'espace, car nous les avons mesurées?—R. Ceci peut être le cas ici, aussi.

Q. Ne croyez-vous que cet espace aussi étroit n'est pas nécessaire? Ne croyez-vous pas qu'en insistant à ce que l'espace soit d'un pouce, un certain percentage des petits homards pourraient sortir de la trappe?—R. Je sais qu'ici on n'apporte jamais de homards qui pourraient sortir par un espace d'un pouce. Un homard de moins de six pouces ne serait d'aucune utilité pour la fabrique.

Q. A certains endroits l'on met en conserves des homards, dont il faut 15 ou 16 pour emplir une boîte? R. Ils ne peuvent rien faire de tel ici; ils ne peuvent mettre en conserve des homards de 7 pouces parce qu'ils sont minces et maigres, mais s'ils sont épais ils peuvent les prendre.

Q. Quelle est la meilleure boîte; quelle grandeur rapporte le meilleur prix?—R. Je ne le sais pas; l'on se sert de différentes boîtes pour les différents marchés.

Q. L'on nous a informés à d'autres endroits que les boîtes plates d'un quart de livre donnent le meilleur prix?—R. Oh, oui; c'est cela.

Q. Cela doit prendre de bien petits homards pour remplir ces petites boîtes-là?—R. Le mois de juillet est le meilleur temps pour le paquage de cette boîte-là;

la boîte de $\frac{1}{4}$ de livre n'est pas moins grande de tour que celle de $\frac{1}{2}$ livre, mais elle est moins haute.

Q. D'après les mesures prises actuellement nous trouvons qu'il faut neuf homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, c'est à peu près cela, je crois.

Q. Croyez-vous que, si l'on mettait strictement en force la limite de taille de 8 pouces, le paqueur serait obligé de cesser de fabriquer?—R. Oui, certainement.

Q. Et je suppose que le pêcheur serait aussi obligé de discontinuer son métier?—R. Oui, après le 1er juin; mais avant cette date, l'on en prend peu en dessous de cette limite.

Q. Je suppose qu'il ne saurait être question de faire le commerce des homards, vivants ici?—R. On n'en a point expédié d'ici.

Q. Les moyens de transport d'ici au marché de Boston ne sont pas favorables?—R. Je crois qu'il serait difficile de les y expédier. Ils ne rapporteraient pas de profit.

Q. L'on a suggéré l'enregistrement et la mise sous licence des pêcheurs afin d'arriver à mieux contrôler la pêche aux homards? R. Je crois que ça serait une bonne idée, car ils se trouveraient placés sous le contrôle de l'autorité.

Q. Si l'on refusait une licence aux pêcheurs qui montrent une disposition à violer continuellement la loi, on les empêcherait d'exercer cette industrie particulière? R. Cela leur ferait comprendre de même qu'aux fabricants qu'ils assument une responsabilité.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs se soient plaints que les prix qu'ils reçoivent pour leurs homards sont insuffisants?—R. Sans doute, cette année ils se sont beaucoup plaints, mais auparavant ils paraissaient être assez satisfaits, parce qu'ils savaient qu'ils recevaient les mêmes prix que les pêcheurs ailleurs, c'est-à-dire considérant les conditions qui existent ici et le fait qu'il ne s'exporte point de homards vivants.

Q. Le professeur Prince favorise et il a toujours recommandé deux saisons seulement pour la pêche du homard sur la côte de l'Atlantique, et qu'il y eût une fermeture générale de la saison entre le 15 juillet et le 1er janvier suivant, de manière à ce que la pêche puisse se faire du 1er janvier au 15 juillet, que penseriez-vous de la chose pour cette côte-ci?—R. Ceci rencontrerait parfaitement les besoins de cette côte, puisque l'on ne prend plus rien ici après le 15 juillet.

Q. C'est là sa recommandation pour le nord du cap Canso, et du 1er juillet au 1er janvier pour le sud et l'ouest du cap Canso, ce qui donnerait une saison de deux semaines plus courte qu'ici pour le sud du cap Canso, et insistant sur une limite de taille plus grande là, à cause du fait qu'ils peuvent y faire l'exportation sur le marché des homards vivants, ayant une limite de taille de 9 pouces, pourvu qu'on mette la loi en force?—R. Je crois que leurs homards sont plus gros que les nôtres.

Q. Oui, on les prend à eau plus profonde? R. A eau plus profonde.

Q. Croyez-vous que l'on devrait faire l'inspection des produits des fabriques? Vous savez que la tendance de nos jours est de faire inspecter tous les produits alimentaires?—R. Bien, il est difficile de faire l'inspection du homard après sa mise en boîtes.

Q. L'on pourrait dire la même chose des autres produits alimentaires, les viandes en conserves, les fruits, et plusieurs autres articles de consommation journalière sont maintenant soumis à l'inspection pour la protection du consommateur?—R. Je sais que l'on en fait assez bien l'inspection maintenant. Les marchands de homards en conserves à qui ils expédieront les homards paqués vont faire assez bien l'inspection du produit des fabriques, mais l'inspecteur du gouvernement serait un homme utile dans les cas de disputes entre les paqueurs et l'acheteur, il pourrait les aider à régler leurs disputes.

Q. Croyez-vous que nous devrions insister pour avoir une fabrique modèle, afin que les conditions dans une fabrique soient égales à un type déterminé. Nous constatons que, dans un grand nombre de fabriques, les conditions sont très mauvaises, les tables sont très rudes, quelques-unes très malpropres, en un mot tout y est malpropre?—R. Oui, je crois qu'elles devraient être soumises à l'inspection.

Q. Il me semble que si nous devons donner une licence à tout applicant, pour augmenter le nombre des licences, le moyen le plus simple serait d'insister sur un modèle auquel la fabrique devrait se conformer avant d'émettre la licence?—R. Bien, je croirais qu'il serait impossible d'avoir trop de propreté partout; les tables devraient être recouvertes en zinc ou autre matériel afin qu'elles puissent être tenues propres.

Q. Des personnes ont suggéré le marbre, et d'autres de la vitre, que l'on a trouvée très appropriée dans certains endroits lorsqu'elle est posée dans le ciment comme couverture pour les tables. M. Menier, à Anticosti, a une très grande fabrique équipée avec beaucoup de soin, les tables sont recouvertes de marbre, mais tout le monde ne peut construire une fabrique semblable, qui coûte $20,000?—R. Il y a certainement un grand avantage à tenir une fabrique propre et saine, ce qui, sans doute, demande beaucoup de travail, car il faut écurer et ébouillanter pour tenir propre.

Q. En certains endroits, tantôt on se sert d'une table recouverte en émail, tantôt d'une table à base d'acier couvert en émail, construite de manière à égoutter au centre?—R. Ceci serait de premier ordre.

Q. Que pensez-vous de l'octroi de permis à des étrangers?—R. Je pense que ceux qui sont les premiers à placer leurs capitaux dans les affaires ont droit d'avoir les permis. Ils ont été les premiers à s'établir en affaires ici.

Q. Tel que je le comprends, il n'y a que leur capital qui soit étranger, puisqu'ils emploient des ouvriers canadiens et qu'ils achètent des matériaux canadiens pour la construction de leurs fabriques; et si nous empêchons l'entrée du capital étranger, que va-t-il advenir des industries établies dans le pays avec du capital étranger et mises en opération avec ce capital?—R. Cela ne serait pas juste, ce sont de bonnes gens, ils traitent bien nos gens et font leurs affaires honnêtement avec eux, et ils ont été les premiers à établir l'industrie des fabriques de conserves.

Q. Là où les deux branches de l'industrie peuvent se faire quelle est la plus profitable aux pêcheurs, est-ce la vente aux paqueurs ou l'exportation des homards vivants?—R. Je ne puis répondre à cette question, car ici nous n'avons point expédié de homards vivants, il n'y a que du paquage.

Q. Pêche-t-on ici hors de saison, durant la saison close?—R. Je ne le pense pas.

Q. Paque-t-on des homards durant la saison close?—R. L'on ne fait pas de paquage hors de saison.

Q. Que pensez-vous de la méthode d'étampage des caisses et de leur étiquetage, croyez-vous que cela sert à quelque chose?—R. Je ne le pense pas, seulement cela donne un peu de trouble de faire venir l'inspecteur et de mettre les étiquettes, quelquefois, lorsque l'on veut expédier.

Q. Je suppose que toute la pêche ici se fait sur la côte de la mer, l'on ne pêche pas dans les lagunes et les baies et les eaux intérieures?—R. Non, tout se fait dans l'eau de mer.

Q. Pensez-vous que la pêche du homard devrait-être limitée à une certaine profondeur d'eau? Sur notre côte, il y a un règlement défendant la pêche dans moins de trois brasses? R. Je pense que cela devrait être assez près, car j'ai vu en certains temps de la saison des trappes exposées à eau basse. Mon opinion est qu'il faut des règlements; quand les homards sortent, ils ne vont jamais loin, et il doit y avoir une meilleure place où l'on peut les prendre que là où l'on fait la pêche. Je comprends que dans le sud on est obligé de s'éloigner à une plus grande distance que nous du rivage.

Q. Oh, oui, ils vont à dix milles du rivage à quelques endroits.—R. Et je comprends que la pêche est bonne là.

Q. Quels sont, d'après vous, les revenus moyens d'un pêcheur de homards actif? A combien se monte la pêche usuelle pour un bateau monté par deux personnes?—R. Il y a une grande différence dans les prises, ceux qui font une excellente préparation pour la pêche prennent beaucoup plus de homards que les autres. Je suppose que quelques-uns d'entre eux font peut-être $500.00, d'autres $200.00, et $300.00. Je ne crois pas qu'en moyenne les pêcheurs ici gagnent plus que $300.00, quoique, sans doute, quelques-uns d'entre eux gagnent plus.

Q. Cela est pratiquement pour une couple de mois de pêche?—R. Ils font la pêche pendant à peu près deux mois, mais ils perdent à peu près deux mois et demi de leurs temps.

Q. Perdent-ils beaucoup d'engins de pêche ici?—R. Oh, oui, un grand nombre.

Q. Ils les perdent, je suppose, pendant les tempêtes?—R. Oui. Au sujet de l'industrie du homard vivant, je me demande si cela a rendu service aux pêcheurs, lorsque l'on a abaissé la limite de taille aux Etats-Unis. Mon opinion était que les Américains avaient fait la chose dans leur propre intérêt. Je crois que la Nouvelle-Ecosse expédie maintenant à peu près trois fois autant de homards, pour à peu près la moitié autant d'argent.

Q. Oui, ils ont abaissé la limite de $10\frac{1}{2}$ pouces à 9 pouces?—R. Oui, et maintenant ils ne paient pas autant d'argent pour une plus grande quantité de homards.

Q. Mais cela a occasionné la prise d'un plus grand nombre de homards, il n'y a pas de doute là-dessus. Je ne crois pas, cependant, que nous soyons obligés de faire comme eux quant à la limite de taille. Il y a une pratique que l'on a permis d'établir, je ne sais trop pourquoi; les Américains viennent ici et ils achètent tous les homards œuvés qu'ils peuvent avoir et ils les emportent au Maine?—

R. C'est une très mauvaise pratique; naturellement, c'est une question internationale, mais notre gouvernement ne devrait pas le permettre.

Q. Je ne sais comment nous avons pu tolérer un pareil état de choses, et je ne comprends pas comment les pêcheurs canadiens peuvent être assez aveugles et stupides pour vendre leurs homards œuvés pour les laisser aller dans un autre pays?—R. En effet, cela est vrai. Sur la côte de l'est ici, l'eau est peu profonde et les homards n'ont jamais été aussi gros ici que sur l'autre côté. Pour en donner un exemple, j'avais un frère qui demeurait près de Main-à-Dieu, il était inspecteur de homards à Main-à-Dieu et à Louisbourg; il y a une dizaine d'années, il vint en promenade dans l'est, il entra dans la fabrique et examina les homards que j'y avais, je n'étais pas present dans le temps, mais j'y étais lorsqu'il sortit et dit: "Je ne sais pas comment tu peux faire payer ça décemment, je n'ai jamais vu de tels rebuts de ma vie." Mais il n'avait pas vu les petits, car c'était à une époque où les petits se cachent, et ceci montre qu'il doit y avoir une grande différence entre les homards que l'on prend ici et ceux que l'on prend à Main-à-Dieu, puisqu'il fit cette remarque sans avoir vu les petits homards.

Q. Je crois que, d'habitude, lorsqu'un banc de sable s'étend jusqu'à une distance considérable du rivage, les homards doivent être plus petits que lorsque l'eau est profonde.

Q. Pouvez-vous me donner, d'après vos registres, une idée de la pêche d'un bon pêcheur de homards?—R. J'ai ici le registre pour l'année 1901. Dans cette année, à partir du 15 jusqu'à la fin de mai, un pêcheur prit 4,959 livres de homards; il fit la pêche 16 jours en juin et prit 8,095 livres, et en juillet, il n'y a que quatre jours d'entrés, mais il a pu garder ses homards, il a pêché jusqu'au dix de juillet et il en avait 857 livres. Il est ce que l'on peut appeler un pêcheur, parce qu'il gagne sa vie à la pêche et il s'est occupé de son affaire. Ceci est un rapport exact pris dans nos livres.

Q. En avez-vous un autre que vous pourriez nous donner? Si vous aviez deux ou trois rapports semblables, nous pourrions établir une moyenne? R. Voici le compte d'un autre homme, qui, en 1904, pêcha 11 jours dans le mois de mai et prit 3,813 livres; 20 jours en juin et prit 7,737 livres, et 12 jours en juillet, alors qu'il en prit 3,544 livres.

Q. A quel taux cet homme-là a-t-il été payé pendant ce temps-là?—R. En 1904, le prix était, je pense, $2.75; en 1901 l'autre homme a été payé $3.00.

Q. Ces hommes sont-ils de beaucoup au-dessus de la moyenne?—R. Ce sont ce que je pourrais appeler de bons pêcheurs. L'un d'eux était un pêcheur qui gagnait sa vie à pêcher, l'autre ne le faisait pas, il avait une petite terre qu'il travaillait ensuite, il faisait seulement la pêche aux homards. Il y a aussi quelques cultivateurs qui pêchent seulement avec quelques pièges.

Q. A faire entrer en ligne de compte avec cela il y a le coût de l'agrès de pêche du pêcheur. Combien de trappes avait-il? et combien valait son bateau de pêche? R. Les bateaux dont on se sert ici valent à peu près $15.00.

Q. Pas plus que cela?—R. C'est le prix auquel ils achètent et les vendent.

Q. C'est un bateau bon marché?—R. Il n'a que 12 pieds.

Q. Et de combien de trappes se servent-ils?—R. D'à peu près 100.

Q. Ces trappes valent ici combien la pièce?—R. Les matériaux étaient alors meilleur marché; à part leur travail, ces trappes ne coûtaient pas à ces hommes 35 cents chacune.

Q. Est-ce avec les câbles compris?—R. Ceci comprend les câbles et le tout. Naturellement, la plus grande partie du coût de ces trappes est le travail, mais ils peuvent les fabriquer en hiver quand ils n'ont rien autre chose à faire. Aujourd'hui elles coûtent un peu plus.

Q. Combien coûteraient-elles aujourd'hui?—R. La trappe prête à mettre à l'eau coûterait près d'un dollar.

Q. Quelle est la durée d'une trappe?—R. Elle dure trois ans.

Q. Et quelle est la moyenne des pertes par année?—R. Ici ils en perdent à peu près la moitié, certaines années plus; cette année, ils les ont toutes perdues, et d'autres années ils n'en ont pas perdu autant. Je crois que la moyenne est d'à peu près la moitié.

Q. Je comprends que les pêcheurs aux homards sont payés au comptant?—R. Ils sont payés comptant.

Q. Quand est fait l'engagement pour la pêche entre les pêcheurs et les fabricants de conserves?—R. Oh, bien, le prix est généralement fixé avant que le pêcheur commence à faire la pêche, quoique certaines années il a commencé à pêcher avant que le prix fût fixé.

Q. Maintenant que vous êtes sorti des affaires, vous pouvez parler en toute franchise au sujet de la chose. Croyez-vous qu'il existe aucune combinaison chez les paqueurs pour établir des bas prix?—R. Non, et il n'y en avait point de mon temps, c'est là mon expérience.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire, ou y a-t-il quelque chose que je ne vous ai pas demandé?—R. Je vois que M. Baker a suggéré que l'on fît payer aux paqueurs 25 cents par caisse, ce qui fournirait un fonds de $40,000 pour l'établissement d'enclos. C'est un gros montant, et il me semble que s'ils voulaient payer $4,000, le ministère pourrait placer un homme dans chaque fabrique pour l'inspecter attentivement, et empêcher que l'on s'y serve de homards œuvés. Cette méthode serait beaucoup moins dispendieuse.

Le témoin se retire.

William Kelly, employé de smack, Lingan, C.-B., est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous fait le commerce du homard?—R. J'ai conduit un smack à peu près trois ans.

Q. Et avant cela?—R. Je ne m'en occupais pas du tout.

Q. A quelle distance de chaque côté de Lingan opériez-vous?—R. Seulement d'un côté.

Q. Du côte de l'est?—R. Vers le nord.

Q. A quelle distance allez-vous?—R. A peu près quatre milles.

Q. Jusqu'où cela vous mène-t-il?—R. Au phare de la Basse Pointe.

Q. Quel nombre de bateaux serviez-vous dans cette étendue?—R. Il y avait à peu près 8 ou 9 bateaux.

Q. C'est-à-dire que vous recueilliez le produit de 8 ou 9 bateaux? A quelle époque commenciez-vous?—R. J'avais coutume de commencer vers le 1er mai, mais je ne charroyais pas de homards alors, je charroyais des matériaux, du fret, etc.

Q. Vous équipiez?—R. Oui.

Q. Avant de faire le cabotage des homards vous êtes obligé de charroyer des matériaux, des câbles, des cordages, etc., pour les pêcheurs?—R. Oui, tout ce qu'ils désiraient.

Q. Quelle est la moyenne des trappes dont l'on se sert par bateau?—R. Je ne le sais pas, mais par chez nous, je ne crois qu'elles excèdent en moyenne plus de 80.

Q. Sont-ce des bateaux pour un ou deux hommes?—R. Les uns sont pour un les autres pour deux; lorsqu'il y a deux hommes il y a un plus grand nombre de trappes, mais je ne crois pas qu'ils aient plus de 100 ou 120 trappes.

Q. Dans quelle profondeur d'eau font-ils la pêche?—R. Je ne le sais pas; c'est à plus de 5 brasses tout au plus.

Q. Les visitez-vous tous les jours lorsque le temps est beau?—R. Tous les jours.

Q. Quelle est la prise moyenne par jour par bateau le long de ce rivage, tant des bateaux à un pêcheur qu'à deux?—R. Je ne crois pas qu'un bateau à deux pêcheurs prenne en moyenne plus de 300 à 400 livres de poisson.

Q. Cà serait-là leur prise moyenne par jour par un beau temps?—R. Il y a des temps où ils en prendraient plus, mais je ne crois pas que cela serait plus en moyennne.

Q. A quel temps de la saison leur moyenne est-elle la plus élevée?—R. Au commencement de la saison.

Q. Font-ils la pêche à la même profondeur d'eau pendant toute la saison?—R. Bien, à mesure que la fin de la saison approche, ils pêchent plus près de terre; s'ils laissaient leurs trappes là où ils ont commencé ils n'en prendraient point.

Q. A quelle profondeur d'eau viennent-ils pêcher alors?—R. Dans une ou deux brasses.

Q. Remarquez-vous aucune différence dans la qualité des homards, lorsqu'ils se rapprochent de terre?—R. Oui, ils sont plus petits.

Q. Sont-ils plus petits plus tard à mesure que la saison avance?—R. Oui, ils deviennent plus petits.

Q. En approchant du rivage les homards sont plus petits?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la taille moyenne; combien y a-t-il de homards pris au-dessous de la limite de 8 pouces; quel est le percentage au-dessous de la limite dans les différentes saisons? Au commencement de la saison, je suppose que l'on n'en voit pas beaucoup?—R. Lorsqu'ils avaient le droit de les prendre, j'en ai pesé pendant quelques jours, et je sais que si un homme avait à peu près 300 lbs. de homards il y en avait à peu près 50 ou 60 petits.

Q. Ce percentage est-il plus grand à une époque de la saison qu'à une autre?—R. Plus la saison est avancée, plus l'on peut s'attendre à voir de petits homards.

Q. Et quoi des homards œuvés?—R. Il y en a beaucoup.

Q. Qu'en fait-on?—R. On en lave un certain nombre.

Q. Et je suppose que dans d'autres cas on les apporte; c'est ce que nous trouvons dans la plupart des endroits?—R. On n'en apporte point qui soient vus du tout, ils se mêlent aux autres, pour quelques-uns. On n'apporte jamais ceux que l'on a vus.

Q. Ils ne viennent pas à la fabrique ici; vous ne les y apportez pas?—R. Non.

Q. Savez-vous—peut-être ne l'avez-vous pas remarqué—combien de homards œuvés l'on trouve dans un cent homards? Sans doute que vous ne les maniez pas dans les bateaux et vous ne pouvez le dire exactement?—R. Je ne le sais pas, mais je ne voudrais pas dire qu'il y en ait plus de 5 ou 6 par cent.

Q. Cela serait un pourcentage considérable, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Maintenant, lorsque vous recevez les homards, ils sont généralement assez frais, n'est-ce pas?—R. Oh, oui.

Q. Combien de temps dure votre voyage, jour par jour?—R. Nous prenons les homards des différents pêcheurs entre 10 et 11 heures, et ils arrivent à la fabrique ici à peu près vers midi.

Q. Ce n'est pas très long; vous remettez donc les homards en assez bonne condition?—R. Oh, oui.

Q. Savez-vous si le homard œuvé est plus faible que les autres? Résiste-t-il autant à la misère et à l'exposition?—R. Je ne le sais pas.

Q. Vous n'en avez jamais transporté?—R. Non.

Q. Voyagez-vous généralement jusqu'à la fin de juillet?—R. Non, seulement jusqu'à la fermeture de la fabrique, en quelque temps que cela arrive.

Q. Pendant les trois années que vous avez transporté des homards, à quelle époque la fabrique a-t-elle fermé?—R. Vers le 15 de juillet, ou quelquefois avant cela.

Q. Pourquoi ferme-t-on à cette époque?—R. Les homards sont rares et les pêcheurs abandonnent, parce qu'ils ne gagnent pas assez pour continuer pendant les deux autres semaines.

Q. De sorte que, d'habitude, les fabriques ne restent pas souvent ouvertes jusqu'à la fin même de la saison?—R. Non, elles ne le sont pas.

Q. Quant au prix des homards, vous n'avez rien à dire, n'est-ce pas? Entendez-vous beaucoup de plaintes de la part des pêcheurs, lorsque vous voyagez le long de la côte à l'effet qu'ils ne reçoivent pas assez pour leurs homards?—R. Il y a eu des plaintes quelques années.

Q. Cette année sépcialement il y a eu des plaintes, je suppose?—R. Je n'ai pas voyagé cette année.

Q. De quel genre de trappes se sert-on surtout ici?—R. L'on se sert de ce que l'on appelle la trappe à compartiments.

Q. L'on ne se sert plus de l'ancienne trappe du tout?—R. Non.

Q. Se sert-on des trappes ancien modèle quelque part dans ces alentours?—R. Non.

Q. Vous ne savez pas si l'on prenait plus de homards dans les trappes ancien modèle?—R. Je ne le sais pas.

Q. Dans certains endroits, l'on nous a dit que les pêcheurs apportaient une plus grande quantité de homards lorsqu'il se servaient seulement des trappes ancien modèle, mais qu'ils en prenaient moins de petits?—R. Je suppose que c'est parce

qu'il y a tant d'espace entre les lattes, qu'ils peuvent sortir et que c'est pour cela que les petits s'échappent.

Q. Avez-vous aucune idée de ce qu'il y aurait de mieux à faire avec les homards œuvés, ou de ce que l'on devrait en faire?—R. Je ne connais pas grand'chose à ce sujet.

Q. De quelle espèce d'appât se sert-on généralement ici?—R. De hareng.

Q. Se sert-on aussi de lardons de maquereau?—R. L'on prend peu de maquereaux ici.

Q. Quelle espèce de pêche font ces hommes lorsqu'ils abandonnent la pêche au homard?—R. La pêche à la morue.

Q. Ne prennent-ils pas de maquereaux ici l'automne?—R. Très peu.

Q. Quelle est la valeur d'une trappe?—R. On les évalue à $1 chacune.

Le témoin est renvoyé.

La Commission est ajournée.

PETIT-BRAS D'OR, C.-B., 24 août 1909.

GEORGE STUBBART, pêcheur, Petit-Bras d'Or, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous faites la pêche au homard ici?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps?—R. Bien, à différentes époques, à peu près 23 ans, depuis le temps que M. Baker a ouvert ici.

Q. Vous avez toujours pêché dans ce voisinage?—R. Toujours dans ce voisinage.

Q. Pour quelle fabrique avez-vous fait la pêche cet été?—R. On l'appelle le Flocon de neige.

Q. Quels en sont les propriétaires?—R. Ceci est pas mal difficile à dire, des années elle est la propriété d'une compagnie et d'autres années d'une autre compagnie.

Q. Quel est le nom de la compagnie qui l'opère actuellement?—R. Baxter Frères.

Q. Y a-t-il longtemps qu'ils fabriquent des conserves ici?—R. Quelques années.

Q. Faites-vous la pêche avec votre bateau et vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Est-ce que tous les pêcheurs ici font la même chose?—R. Oui, à présent, ils le font.

Q. Ne le faisaient-ils pas auparavant?—R. Ils ne le faisaient pas, il y a quelques années Baker en arrivant ici fournissait tout, bateaux, engins de pêche, appâts et tout. Ensuite les pêcheurs fournissaient leurs bateaux et Baker les engins de pêche, et plus tard lorsque Weatherhall vint à nous, il fournissait les engins de pêche, et finalement il discontinua de le faire, alors quelques-uns fournirent leurs propres engins, et il les fournit à ceux qui le désiraient; finalement il y a quelques années, il est arrivé que tout le monde dût fournir ses propres engins de pêche, ses bateaux, son appât et tout.

Q. Dans quelle direction pêchez-vous ici, à quelle distance est-ce?—R. A peu près à un mille et demi.

Q. Du rivage?—R. Tout au plus, et nous pêchons en dedans de cette distance.

Q. Dans quelle profondeur d'eau faites-vous habituellement la pêche?—R. Dans dix brasses et jusqu'à quatre ou trois brasses.

Q. A quelle profondeur commencez-vous d'habitude?—R. Nous commençons d'abord dans dix brasses le printemps.

Q. Pendant combien de temps pêchez-vous là?—R. Vers, je suppose, près du 1er juillet et ensuite nous nous rapprochons.

Q. A quelle date commencez-vous la pêche au homard, en prenant une saison dans l'autre?—R. Le premier de mai est l'époque pour commencer, mais quelquefois le temps ne permet pas de commencer aussi à bonne heure.

Q. A quelle époque commencez-vous d'habitude?—R. En moyenne le 6 ou 7 de mai.

Q. Qu'est-ce qui vous empêche de commencer plus à bonne heure?—R. Surtout la glace.

Q. De combien de trappes vous servez-vous?—R. De 100 trappes ou moins, quelques-uns se servent probablement de 120, mais généralement un pêcheur se sert de 100 trappes ou moins.

Q. C'est-à-dire 100 trappes par homme?—R. Oui.

Q. Les bateaux sont-ils montés par un homme?—R. Pour les uns, oui, les autres par deux hommes, mais la plupart sont montés par un homme.

Q. Lorsqu'il y a plus d'un homme, il y a plus de trappes?—R. Oh, oui.

Q. Vous pêchez dans à peu près dix brasses d'eau jusqu'à quelle date?—R. Jusqu'à peu près vers le 15 juin au 1er juillet, et lorsque le poisson se rapproche de terre, nous rapprochons aussi nos trappes.

Q. Et alors vous pêchez dans à peu près quatre brasses?—R. Probablement trois ou quatre brasses.

Q. A quelle époque de la saison est la meilleure pêche?—R. Au commencement de la saison, le plus à bonne heure nous commençons, la meilleure pêche nous faisons.

Q. Quelle espèce de poisson, quant à la taille, avez-vous au commencement de la saison? R. D'assez bonne taille.

Q. Comment cela se compare-t-il avec plus tard?—R. Ce n'est pas la même chose du tout.

Q. Comment cela?—R. Quant à la taille.

Q. Le poisson est-il aussi abondant à la fin de juillet qu'à la fin de mai?—R. Oh, non, le poisson est alors très rare; de fait, après le 1er juillet, la pêche est très petite.

Q. Est-ce quant à la quantité ou quant à la taille?—R. C'est la quantité et la taille, les deux.

Q. Les poissons sont plus petits alors?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la proportion de poisson que vous prenez, en dessous de la limite légale de 8 pouces, ici? Quel pourcentage croyez-vous qu'il y ait en-dessous de la limite de 8 pouces?—R. Vous voulez dire au commencement de la pêche?

Q. Oui, au commencement de la pêche, si vous le voulez?—R. Oh, bien, je ne le sais pas.

Q. A peu près, dites approximativement?—R. Je suppose que le quart à peu près est du petit poisson.

Q. C'est-à-dire au commencement de la saison?—R. Au commencement de la saison.

Q. Et cette proportion augmente-t-elle avec la saison?—R. Oh, oui.

Q. Et vers la fin de la saison qu'elle est d'après vous la proportion des petits homards?—R. Nous n'en prenons par la moitié de la taille légale vers la fin de la saison.

Q. Quant aux homards femelles, dont les œufs paraissent?—R. Cinquante pour cent sont au-dessous de 9 pouces.

Q. En dessous de 8 pouces, c'est la limite légale?—R. Je ne dis pas que 50 pour cent seraient au-dessous de 8 pouces, mais de 9 pouces.

Q. Quelle proportion serait au-dessous de 8 pouces?—R. Il n'y en aurait que très peu, mais ils s'en rapprocheraient beaucoup.

Q. Quand rencontrez-vous les homards œuvés?—R. En tout temps.

Q. Lorsque vous commencez la pêche, en prenez-vous?—R. Oui, nous en trouvons dès le commencement; de fait j'en ai vu ici tard l'automne jetés à la côte par l'orage, des homards œuvés.

Q. Y en a-t-il plus dans un temps que dans l'autre?—R. A peu près vers le 1er juin.

Q. Vers le 1er juin, ils sont plus nombreux?—R. Oui, je le crois.

Q. Constatez-vous que les œufs ne sont pas toujours dans le même état, qu'ils sont plus mûrs dans un temps que dans l'autre?—R. Pas à cette époque là.

Q. Quand les trouvez-vous le plus mûrs?—R. Plus tard, vers la fin de juillet.

Q. A quelle époque pensez-vous que le homard fraye?—R. Ici?

Q. Oui.—R. Oh, je ne le sais pas, je suppose que le mois de juillet est le mois du frai.

Q. Juillet?—R. Je pense que c'est cela.

Q. Quelle a été la pratique ici—sans doute, que vous savez, que les règlements disent que l'on ne doit pas prendre de homards de moins de 8 pouces, ni des homards œuvés—quelle a été la pratique ici? Est-ce d'apporter tout à la fabrique?—R. Bien, je ne dis pas tout. Sans doute que quant aux homards œuvés, je dois dire que les paqueurs nous ont toujours défendu d'en apporter; ils ont toujours fait cela. Sans doute que je ne dis pas que ce soit le désir du paqueur que nous lui apportions des homards œuvés, car ils nous ont toujours défendu en autant que je suis concerné d'apporter des homards œuvés à la fabrique.

Q. Que dites-vous des homards au-dessous de la limite de taille?—R. Oh, bien, sans doute, que je puis dire que l'on a apporté des petits homards à la fabrique La chose est que si nous ne pouvions vendre de petits homards, nous ne pêcherions pas du tout parce que nous n'aurions rien à prendre.

Q. Alors quelle a été la pratique quant aux homards œuvés? Le paqueur refusant de les accepter, qu'en fait-on?—R. En autant que je le sais on les jette à l'eau.

Q. Est-ce la pratique habituelle ici?—R. C'est la pratique habituelle ici; quand on les prend on les jette.

Q. A-t-on suivi du tout ici la pratique d'enlever les œufs?—R. Je ne le sais pas; sans doute que je ne puis parler que pour moi.

Q. De quelle espèce de trappe se sert-on ici?—R. Nous nous servons de la trappe-prison.

Q. A quelle époque a-t-on commencé à se servir de cette trappe?—R. Je crois qu'il y a environ dix ans.

Q. Quel avantage a cette trappe sur l'ancienne trappe à deux entrées?—R. C'est une bien meilleure trappe.

Q. De quelle manière?—R. Elle garde les homards qui y entrent.

Q. Elle garde tous les homards qu'elle prend?—R. Oui.

Q. Quel espace laissez-vous généralement ici entre les lattes de la trappe?—R. Je ne le sais pas; c'est très difficile à dire car chacun les fait à sa façon. Je ne vois pas qu'il y aît deux pêcheurs sur cette côte qui fabriquent leurs trappes de la même façon. Les uns les font d'une façon, les autres de l'autre; quelques pêcheurs les font avec quatre têtes et d'autres pensent qu'il y en a assez de trois; il y a une différence d'opinion.

Q. Je voulais savoir quel espace on laisse généralement entre les lattes?—R. Je crois que c'est un pouce en montant.

Q. Vous croyez que cela n'est pas moins d'un pouce?—R. Je ne le pense pas.

Q. Quelle est la grandeur de la maille aux bouts de la trappe?—R. A peu près $2\frac{1}{2}$ pouces.

Q. Croyez-vous que cela soit $2\frac{1}{2}$ pouces?—R. Je le crois, à peu près $2\frac{1}{2}$ pouces.

Q. Quelle est la condition de la pêche aujourd'hui par rapport au temps où vous avez commencé à pêcher?—R. Il y a une différence considérable.

Q. Expliquez dans votre propre langage la condition où se trouve l'industrie aujourd'hui?—R. Eh, bien, en autant que je le sais, j'ai connu un homme qui avait un bateau de 14 pieds de long et qui l'emplissait aussi plein de homards qu'il pouvait en porter.

Q. Avec quelle quantité de trappes?—R. A peu près 100.

Q. Combien de temps y a-t-il de cela?—R. C'est il y a 20, 21 ou 22 ans; je crois que c'est 22.

Q. En prendrait-il autant maintenant?—R. Non, monsieur, il n'en prendrait pas la moitié autant maintenant.

Q. Quelle est la cause de cette diminution? A quoi l'attribuez-vous?—R. Il peut y avoir plusieurs causes; sans doute, que je suppose que peut-être l'on prend le poisson quand même; il peut se faire qu'en ce temps-là, il y avait moins de pêcheurs, et maintenant il y en a un grand nombre. Je suppose qu'un plus grand nombre entrent dans le métier chaque année, et probablement que l'un détruit les homards œuvés, je ne doute pas qu'on les détruit.

Q. Alors ce sont les raisons qui vous font croire que la pêche diminue?—R. Je le suppose.

Par M. Mackenzie, M.P.:

Q. Quelle est la totalité de la pêche? En savez-vous quelque chose? Les fabriques reçoivent-elles actuellement autant de poisson qu'autrefois?—R. C'est une

chose très difficile à dire, car il n'est pas facile de savoir des paqueurs quelle quantité ils mettent en conserve. Presque toujours ils disent qu'ils n'ont rien fait, et quand ils parlent comme cela, il n'est pas facile de le savoir.

Q. Vous ne savez pas quelle quantité ils mettent en conserves, n'est-ce pas?—R. Je ne le sais pas. Naturellement les hommes qui sont à l'emploi de la fabrique, les scelleurs et ceux qui travaillent dans les fabriques le savent plus au juste que les pêcheurs.

Par le Commissaire:

Q. Comment le nombre des pêcheurs actuels compare-t-il avec celui du temps où vous avez commencé à faire la pêche?—R. Je crois qu'il y en a deux fois autant.

Q. Se sert-on de plus d'engins de pêche?—R. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'augmentation dans les engins de pêche. L'on se servait alors d'à peu près la même quantité qu'aujourd'hui, je ne vois pas qu'en moyenne l'on se serve d'un plus grand nombre.

Q. Quel arrangement y a-t-il entre vous et les paqueurs quant au paiement du poisson? Quel prix en avez-vous eu cette année?—R. Au commencement nous avons reçu $2.00.

Q. Deux dollars, par 100 lbs. ou par 100 poissons?—R. Au poids, au commencement, puis un paqueur de la côte nord a augmenté le prix de 25 cents et alors les autres ont été obligés d'en faire autant, de sorte qu'ils ont tous augmenté les prix.

Q. Ils ont tous augmenté?—R. Oui.

Q. Est-ce que cette augmentation a été pour toute la saison?—R. Non, seulement à partir du 15 juin.

Q. Quel prix receviez-vous lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Quand nous avons commencé à pêcher, M. Baker payait 50 cents et il fournissait tout.

Q. C'était par 100 poissons?—R. Oui.

Q. Quand a-t-on changé cela à la pesée?—R. Un peu avant le départ de M. Baker.

Q. Quand était-ce?—R. Il a été ici 3 ans.

Q. Combien y a-t-il de temps de cela?—R. Il y a 20 ans.

Q. Qu'est-ce qui a occasionné le changement?—R. Voilà quelque chose que je ne sais pas.

Q. N'est-ce pas parce que le poisson diminuait de taille?—R. Oh, non, je crois que les poissons sont aussi bons sur cette côte aujourd'hui qu'ils l'ont jamais été. Je crois que, quant à la taille, les poissons ici sont aussi bons qu'ils l'ont jamais été.

Q. Sont-ils aussi gros?—R. Je le crois. Nous avons pris des gros poissons ici au commencement, et à la fin de la saison ils étaient plus petits alors comme aujourd'hui.

Q. Prenez-vous d'aussi gros poissons et en aussi grande quantité maintenant?—R. Pas autant.

Q. Et vous vous servez de plus de bateaux et de plus d'engins de pêche?—R. Certainement.

Q. Quel prix avez-vous reçu l'année dernière?—R. $3.50.

Q. Et l'année précédente?—R. L'année précédente c'était $3 ou $3.25, je ne sais pas au juste maintenant.

Q. Quelle raison les paqueurs vous ont-ils donnée pour la diminution du prix cette année?—R. Que le prix du marché avait baissé, et qu'ils ne pouvaient pas payer plus.

Q. Quand avez-vous appris cela?—R. Juste avant l'ouverture de la saison.

Q. Comment paie-t-on généralement les homards, est-ce une transaction au comptant? Les pêcheurs sont-ils tous payés au comptant?—R. Sans doute, oui. L'une des fabriques paie les pêcheurs par chèques sur la banque, et l'autre en argent. Naturellement, c'est tout du comptant.

Q. Qui sont ceux qui font la pêche au homard ici? Sont-ce tous de vrais pêcheurs, pêcheurs réguliers qui font la pêche tout le temps, ou sont-ce des gens qui ayant d'autres occupations pêchent seulement le homard?—R. Je crois que la plupart d'entre eux ne font la pêche que pendant un certain temps, et ensuite ils travaillent dans les mines et sur les terres, mais la plupart d'entre eux font la pêche durant la saison.

Q. Aussitôt la pêche du homard terminée, les pêcheurs peuvent faire la pêche à la morue, n'est-ce pas?—R. Oui, quelques-uns d'entre eux, d'autres vont sur les terres et d'autres travaillent dans les mines de charbon.

Q. Avez-vous jamais remarqué si les homards œuvés sont de beaux gros homards?—R. Généralement ce sont les plus beaux.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez jamais pris?—R. Je ne crois pas en avoir jamais vu de plus petit que 8 pouces.

Q. Quelle est votre idée au sujet des règlements? S'ils étaient strictement mis en force, est-ce que cela aurait pour effet de forcer le paqueur à discontinuer ses affaires ici? Pourrait-il continuer ses opérations de conserves?—R. Oui, je crois que cela le forcerait à discontinuer ses affaires.

Q. Vous nous avez dit tantôt qu'un bien petit nombre de gens pêcheraient du tout s'ils étaient mis en force?—R. Oui, cela les forcerait à discontinuer les affaires.

Q. A votre connaissance, les paqueurs ont-ils jamais fait un examen strict des homards lorsqu'on les apporte pour ne pas accepter de homards œuvés?—R. Oui, ils l'ont fait avec moi, je le sais.

Q. Serait-ce difficile, si l'on reçoit une quantité de homards à la fabrique, de découvrir les homards œuvés?—R. Oui, cela le serait.

Q. Si les paqueurs refusaient les homards œuvés, est-ce que cela induirait les pêcheurs à les jeter par-dessus bord, à les retourner à l'eau?—R. Sans doute que oui, si l'on refusait de les prendre du tout à la fabrique.

Q. Vous croyez que cela se fait?—R. Naturellement, je ne sais pas si cela se fait ou non, je ne puis le dire, je ne puis répondre que pour moi-même et cela ne m'est jamais arrivé; ils n'en ont jamais reçu de moi excepté quand ils ne le savaient pas.

Q. Vous admettez qu'il vaut mieux conserver et protéger le homard œuvé?—R. Oui, dans l'intérêt de la pêche.

Q. Croyez-vous qu'il existe un plus grand désir chez les pêcheurs, maintenant, de protéger le homard œuvé, qu'autrefois?—R. Pour quelques-uns, oui;

mais naturellement pas chez tous. Je crois, cependant, que la majorité des pêcheurs sont opposés à la prise des homards œuvés. Naturellement, qu'importe le genre d'affaires, il y a toujours des gens qui font autrement que les autres.

Q. Y a-t-il une union des pêcheurs dans cet endroit?—R. Il y en avait une.

Q. N'existe-t-elle pas maintenant?—R. Non; elle n'est pas tout à fait abandonnée, mais elle n'est réellement pas forte à présent.

Q. Quel est le numéro de l'Union?—R. C'est la station No. 17.

Q. Quel serait le meilleur moyen d'après vous, vu votre expérience de pêcheur, d'induire vos confrères non seulement ici, mais partout, à retourner à l'eau les homards œuvés?—R. Je suppose que si on leur accordait une prime à cet effet, ils le feraient.

Q. Mais pourquoi leur accorder une prime pour cela? N'est-ce pas dans leur intérêt de les protéger?—R. Sans doute que ça l'est; il y a une foule de choses qui sont dans l'intérêt des gens, mais d'aucuns n'y attachent pas d'importance, et les uns souffrent de ce que font les autres.

Q. Quelle proportion de la prise est des homards œuvés? Combien par cent? —R. Il n'y en avait pas beaucoup cet été.

Q. Mais les prenant une saison dans l'autre?—R. Oh, je ne le sais pas, ce n'est pas un gros pourcentage.

Q. De sorte que cela ne serait pas ruineux pour le pêcheur s'il les rejetait à l'eau?—R. Non, sans doute que cela ne le serait pas, quoique cependant, vu que ce sont toujours les plus gros homards, cela fait toujours de la différence.

Q. Connaissez-vous quelque chose des enclos et des homarderies?—R. Non, je n'en connais, rien, mais je ne crois pas qu'ils servent à grand'chose.

Q. Pourquoi êtes-vous opposé aux enclos ou aux homarderies, auquel vous opposez-vous? Prenez l'enclos, qu'y a-t-il de repréhensible au sujet de l'enclos?—R. Je ne crois pas qu'aucum poisson fraie et se reproduise en réclusion aussi bien que dans des condition naturelles, et je ne crois pas que l'eau des enclos soit aussi claire et garde les homards en aussi bon état que l'eau de l'Océan.

Q. Cela dépendrait de la nature de l'enclos et aussi du fait que la marée pourrait y entrer facilement ou non?—R. Oui, c'est cela; mais encore, lorsque les homards sont transférés de l'enclos à la mer, ils sont plus exposés à être détruits par les tempêtes ou par les autres poissons, que s'ils avaient été en liberté tout le temps.

Q. C'est-à-dire les jeunes homards?—R. Oui, les jeunes homards.

Q. Mais lorsqu'ils éclosent dans des conditions naturelles ils courent aussi les mêmes chances, ils viennent à la surface?—R. Ils y viennent, mais ils ne sont pas tous rassemblés dans une petite masse comme dans les enclos.

Q. Quant aux homarderies, savez-vous comment le travail s'y fait?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Maintenant l'on a fait plusieurs propositions au ministère de temps à autre, quant à la meilleure manière de préserver les homards; l'on a fait des suggestions variées. La première suggestion a été la fermeture de la pêche pour un certain nombre d'années, partout, sur toute la côte, qu'en pensez-vous?—R. Bien, je n'en sais rien, je ne vois pas quel bien cela pourrait faire.

Q. Est-ce que cela ne permettrait pas aux homards d'augmenter et de se remettre?—R. Sans doute que cela serait, mais cela ne ferait pas de bien aux pêcheurs qui sont actuellement en affaires.

Q. Vous ne trouveriez pas cela un remède satisfaisant?—R. Je ne crois pas que cela serait sage.

Q. La dernière commission des homards,—je ne sais pas si elle est venue ici, ou si oui ou non vous l'avez rencontrée en 1898?—R. Je ne pense pas—

Q. Elle a fait une recommandation conseillant la fermeture de la côte par sections; c'est-à-dire une partie de la côte aurait une saison fermée une année, et l'on arrangerait cette saison fermée de manière à couvrir graduellement toute la côte. Comment trouveriez-vous cela?—R. Oh bien, je ne le sais pas; cela pourrait peut-être bien aller.

Q. D'autres suggestions ont été faites, entre autres l'abolition de la limite de taille entièrement. Il paraît que l'on n'a jamais fait observer strictement les règlements?—R. Non.

Q. Ont-ils été mis en force du tout? A tout évènement c'est la proposition d'un certain nombre de personnes de mettre la limite de taille de côté, tout en protégeant toujours les homards œuvés aussi strictement que possible et en raccourcissant la saison. L'opinion générale est que le plus grand mal existe dans les derniers jours de la saison, car l'on prend alors les petits homards et les homards œuvés. Qu'en pensez-vous?—R. Notre saison ne pourrait pas être beaucoup plus courte qu'elle l'est.

Q. Vous ne pêchez pas jusqu'à la fin de juillet?—R. Quelques fois nous commençons très tard.

Q. Ordinairement pêchez-vous jusqu'au dernier jour de la saison?—R. Oui, le dernier jour de juillet.

Q. Les homards ne commencent-ils pas à diminuer avant cela?—R. La plupart du temps, oui, quoique j'aie vu des saisons où la pêche, vers la fin de juillet, était à peu près aussi bonne qu'au commencement, mais cette saison-ci, elle ne l'a pas été.

Q. A cette saison-là est-ce que les pêcheurs ne pourraient pas se livrer à d'autre genre de pêche? Vous commencez la pêche à la morue immédiatement après, n'est-ce pas?—R. Cela ferait l'affaire d'un certain nombre, mais non pas de la majorité des pêcheurs. Comme vous le savez, la plupart des pêcheurs de homards font la pêche avec de petits bateaux, et ils n'ont pas d'autres bateaux que ceux avec lesquels ils font la pêche au homard. Cela ferait l'affaire de ceux qui ont des grands bateaux, parce qu'ils peuvent sortir. Après le mois de juillet, le poisson commence à s'éloigner et ceux qui n'ont pas de gros bateaux ne peuvent le suivre.

Q. Ceux qui pêchent avec de petits bateaux ne sont pas des pêcheurs réguliers, n'est-ce pas?—R. Ils font la pêche aux homards et ensuite ils font autre chose.

Q. Quant aux permis de fabriques, vous savez que la politique du ministère maintenant, et depuis quelques années, est de ne pas augmenter le nombre des permis de fabriques de conserves. Croyez-vous qu'il y ait assez de fabriques? R. Oh, bien, naturellement je ne le sais pas. Je sais qu'il y en a assez pour prendre tout notre poisson, il y en a assurément assez pour cela.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation dans le nombre des fabriques aurait pour effet de détruire les pêcheries?—R. Pourvu qu'il y eût pas plus de bateaux qu'à présent, je suppose que oui. Il y a autant de bateaux ici que lorsqu'il y avait trois ou quatre fabriques.

Q. Je suppose que vous savez que le ministère, depuis une couple d'années, a décidé d'émettre ce que l'on appelle des permis coopératifs, pour permettre à un certain nombre de pêcheurs de se grouper pour mettre les homards en conserve. Que pensez-vous de cela?—R. Je crois que cela serait bien, pourvu qu'ils aient le capital nécessaire.

Q. Sans doute que cela demande du capital. Y a-t-il aucune compétition quant aux prix, ou êtes-vous obligé d'accepter un prix fixe? Croyez-vous qu'il y ait une combinaison entre les paqueurs pour tenir les prix bas?—R. Je ne sais pas cela, je sais que ce printemps nous avons été obligés de prendre ce que nous avons pu avoir.

Q. Est-ce la première fois que vous avez ce trouble-là?—R. Bien, je crois que oui; je le pense.

Q. L'on dit que cela est dû à la baisse dans le prix des marchandises en conserves l'an dernier?—R. C'est là le rapport que nous avons eu.

Q. Y a-t-il possibilité ici d'exporter les homards vivants?—R. Non il n'y a en a pas.

Q. Pourquoi pas?—R. Bien, je ne le sais pas, je ne sais pas quelle est la difficulté.

Q. L'a-t-on jamais essayé?—R. Je ne sache pas qu'on l'ait jamais essayé.

Q. Croyez-vous qu'il y ait les facilités voulues à cet effet? Il faut le transport rapide et prompte livraison sur le marché?—R. Oui, sur le marché de Boston.

Q. Oui, et il y a plusieurs autres marchés, Montréal, Québec et Toronto, mais vous croyez que les facilités n'existent pas ici. En tout cas, cela n'a jamais été essayé?—R. On ne l'a jamais essayé.

Q. Avez-vous aucune idée de laquelle des deux industries est la plus payantes pour les pêcheurs, celle du homard vivant ou de la vente au paqueur?—R. Naturellement, c'est une chose très difficile à décider. Si le poisson était de la même taille jusqu'à la fin de la saison qu'au commencement cela serait différent.

Q. Vous m'avez dit il y a quelque temps que vous croyiez qu'il y avait autant de gros homards qu'il y en a jamais eu?—R. Mais vous savez qu'après un certain temps pendant la saison, nous ne prenons pas de gros homards; comme vous le comprenez, ils sont plus petits alors. Cela irait bien au commencement de la saison, mais à la fin de la saison ça n'irait plus.

Q. Pourquoi ne prenez-vous pas d'aussi gros homards pendant toute la saison?—R. C'est ce que je ne sais pas, et je ne connais personne qui pourrait vous le dire.

Q. Croyez-vous qu'ils s'en vont à l'eau profonde et qu'ils ne viennent pas vers terre?—R. Bien, probablement que oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils pouvaient mettre en conserves eux-mêmes?—R. Bien, naturellement je ne pourrais rien vous en dire, car je n'en ai pas fait l'expérience. Nous avons toujours vendu notre poisson ici, et je ne connais rien de la chose.

Q. Quelle suggestion faites-vous quant à la meilleure méthode de protéger les pêcheries et de les préserver?—R. Je conserverais les homards œuvés.

Q. Et quel est le meilleur moyen à prendre pour y arriver, d'après votre opinion?—R. Il y aurait plusieurs manières de le faire. Naturellement il y a une

manière, si tout le monde voulait être raisonnable, personne ne les prendrait. Mais la difficulté est, je suppose, que tout le monde n'agit pas ainsi.

Q. Vous croyez que l'on devrait accorder une prime à cette fin?—R. Bien, monsieur, vous pourriez faire la chose.

Q. Comment prélèveriez-vous l'argent pour payer cette prime?—R. Ne croyez-vous pas que le gouvernement pourrait nous accorder cette prime?

Q. Le gouvernement vous donner une prime?—R. Vous le croiriez.

Q. Je ne le suppose pas.—R. Est-ce que notre industrie ne bénéficie aucunement au gouvernement?

Q. Elle bénéficie au public, je suppose, mais je ne vois pas pourquoi les pêcheurs devraient recevoir une prime. Je ne suis pas ici pour exprimer aucune opinion, mais puisque vous me l'avez demandé je ne vois pas pourquoi les pêcheurs devraient recevoir une prime pour protéger ce qu'il est dans leur intérêt de protéger?—R. J'envisage la question comme ceci, s'il n'y a pas de public, il n'y a pas de gouvernement, et ce qui est pour le bien-être du public, devrait l'être pour le bien-être du gouvernement. Si le public est prospère, le gouvernement devrait être prospère, et s'il n'est pas prospère, le gouvernement en est affecté.

Q. Croyez-vous que nous devrions augmenter la taxe sur les paqueurs et, à même l'augmentation de la taxe, former un fonds pour payer les homards œuvés, si nous devons les acheter?—R. Je ne le sais pas.

Q. Croyez-vous qu'il serait avantageux d'envoyer quelqu'un ici pour rencontrer les pêcheurs et leur expliquer la nécessité de la protection des homards œuvés?—R. Je suppose que oui.

Q. Vous croyez que cela aurait un bon effet?—R. Je suppose que oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs commencent à réaliser la nécessité de le protéger?—R. Je crois qu'un grand nombre de pêcheurs considèrent la question comme ceci, ils trouvent dûr d'être obligé de jeter les homards œuvés, quand ils travaillent fort pour les avoir et surtout quand ce sont leurs plus beaux homards. Un grand nombre envisagent la question comme ceci et ils trouvent dur de les jeter.

Q. Est-ce que l'on ne pourrait pas leur faire comprendre que, dans bien peu d'années, s'ils protégeaient ce homard, ils en retireraient un bénéfice?—R. A un certain nombre.

Q. Ne le croyez-vous pas vous-même?—R. Je le crois. Les pêcheurs en général sont une classe d'hommes qui n'ont jamais grand'chose excepté ce qu'ils gagnent, ils sont une classe d'hommes qui paient leurs taxes honnêtement comme les autres hommes, et en général ils n'ont pas grand'chose pour rien. Ils n'ont que ce qu'ils gagnent honnêtement et durement.

Q. Est-ce que l'on pêche ici après la fermeture de la saison, ou la clôture de la saison est-elle strictement observée?—R. Oh, oui, elle est observée.

Q. Il n'y a pas de paquage ici après la clôture de la saison?—R. Non, monsieur.

Q. Désirez-vous ajouter autre chose à ce que vous avez déjà dit?—Y a-t-il quelque chose dont je n'aie pas fait mention?—R. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose. Naturellement je sais que l'on devrait faire quelque chose quant aux homards œuvés, je sais que l'on devrait s'occuper de la chose, parce que, si l'on ne préserve pas les homards œuvés, la pêche va en souffrir, cela est certain. Détruisez la femelle d'aucune espèce et vous détruisez la race.

Q. Et cela sera la même chose si vous détruisez ceux qui ne sont pas arrivés à maturité; les jeunes qui ne sont pas arrivés à l'âge de reproduction?—R. Oui, mais le homard au-dessous de 8 pouces est très petit, et je ne crois pas que l'on en prenne beaucoup au-dessous de 8 pouces. Personne ne s'occuperait de homards aussi petits.

Q. Combien petits les met-on en conserves?—R. Je ne le sais pas.

Q. Avez-vous aucune idée du nombre de homards de 7 pouces il faut pour remplir une boîte?—R. Non, je n'en ai pas.

Q. Il en faut 9, par calcul établi?—R. Je suppose que oui.

Le témoin est renvoyé.

John McDonald, pêcheur, Petit Bras d'Or, C.-B., est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Depuis 14 ans.

Q. Toujours ici, à Bras d'Or?—R. Ici et à la pointe Aconie.

Q. Mais toujours dans ce voisinage?—R. Oui.

Q. A quelle saison de l'année commencez-vous généralement à pêcher?—R. Vers le 7 mai.

Q. Une saison dans l'autre?—R. Oui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous généralement à pêcher?—R. Dans à peu près 10 brasses.

Q. Combien de temps y pêchez-vous?—R. J'ai pêché là toute la saison, quelques années je n'ai pas changé de place.

Q. Quelle a été votre expérience lorsque vous avez pêché à l'eau profonde toute la saison, avez-vous pris plus de homards?—R. J'en ai pris à peu près le même nombre.

Q. Je suppose que, dans les saisons où vous avez continué à pêcher en eau profonde, les homards n'ont pas diminué?—R. J'ai trouvé que oui.

Q. Mais vous avez préféré y rester plutôt que de vous rapprocher?—R. Quelquefois je l'ai fait.

Q. Lorsque vous vous êtes rapproché quelle a été votre expérience? Avez-vous pris plus de poisson au commencement qu'à la fin de la saison?—R. Nous prenions de plus gros poissons.

Q. Pensez-vous que lorsque vous preniez de plus gros poissons vous en preniez autant?—R. Quelquefois nous avons pris d'assez gros homards vers la fin de la saison.

Q. Sur quelle espèce de fond pêchez-vous généralement?—R. Sur un fond rocailleux.

Q. Sur un fond dur et rocailleux?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps pêchez-vous, jusqu'à la fin de la saison?—R. Nous ne pêchons pas souvent jusqu'à la fin de la saison.

Q. Quand cessez-vous généralement de pêcher?—R. Vers le 1er juillet.

Q. Cessez-vous aussi à bonne heure que cela? Que faites-vous alors?—R. Généralement du 1er au 15 de juillet nous arrêtons, et ensuite nous faisons la pêche à la morue.

Q. De combien de trappes vous servez-vous généralement?—R. A peu près 110 ou 105.

Q. Pêchez-vous seul dans votre bateau?—R. Nous sommes deux.

Q. Etes-vous membre de l'Union des pêcheurs?—R. Je l'étais.

Q. Combien de bateaux font la pêche dans l'endroit particulier où vous pêchiez? A peu près combien?—R. Voulez-vous dire de ce port, en tout?

Q. Combien y a-t-il de bateaux qui font la pêche, disons dans ce havre?—R. Je suppose qu'il y en a à peu près 40 ou 50.

Q. Font-ils tous la pêche pour une seule fabrique?—R. Pour les différentes fabriques.

Q. Combien y a-t-il de fabriques?—R. Il y en a cinq cette année.

Q. Où sont situées les fabriques?—R. Levisconte et Leslie, à South Bar, et deux fabriques de Baxter Frères.

Q. N'y a-t-il pas une fabrique ici qui appartient à la Portland Packing Company?—R. Il peut y en avoir une.

Q. Quels sont les propriétaires de ces fabriques, sont-ce des habitants de cet endroit ou des étrangers?—R. Ces compagnies sont américaines, en autant que je le comprends.

Q. Les gérants sont-ils des gens de la place?—R. L'un d'entre eux l'est.

Q. De quelle espèce de trappe vous servez-vous pour votre pêche?—R. Je me sers de la trappe à quatre têtes.

Q. Vous êtes-vous toujours servi de cette trappe?—R. Non.

Q. Depuis combien d'années vous en servez-vous?—R. Depuis à peu près 10 ans, je suppose.

Q. Pouvez-vous nous donner aucune idée de la pratique suivie ici quant à l'espace entre les lattes? Quel espace laissez-vous généralement? Vous faites vos trappes, n'est-ce pas?—R. Oui, je les fais.

Q. Quelle mesure employez-vous pour espacer les lattes?—R. Je les cloue généralement avec une petite hache, et je laisse un espace de la largeur du manche de la hache.

Q. De combien est cet espace, d'un pouce?—R. Il est de plus d'un pouce.

Q. Quelle maille laissez-vous dans le filet à la tête de la trappe?—R. Je ne pourrais le dire au juste, mais à peu près une maille de 3 pouces.

Q. C'est la mesure d'extension?—R. Oui.

Q. Quelle est la taille des homards qui peuvent passer à travers ces mailles et cette mesure?—R. Il ne peut en sortir de bien gros par cette maille.

Q. Mais un homard d'assez bonne taille peut passer à travers cette maille, n'est-ce pas?—R. Oui, d'assez bonne taille.

Q. Pêchez-vous avec plus d'engins de pêche maintenant, que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Un peu plus. Je n'étais pas vieux quand j'ai commencé à faire la pêche.

Q. Prenant un pêcheur avec l'autre, êtes-vous obligé de vous servir de plus d'engins de pêche maintenant afin de maintenir la quantité de votre prise?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous qu'en moyenne, un homme prend autant de poisson qu'il y a 20 ou 25 ans?—R. Non, il n'en prend pas autant, mais il y a plus de pêcheurs.

Q. Combien le pêcheur ordinaire de homards fait-il par saison maintenant?—R. En moyenne, je ne crois pas qu'il prenne plus de 5,000 lbs. de homards; la prise moyenne est entre 4,000 et 5,000 lbs.

Q. C'est-à-dire pour un bateau à deux hommes?—R. Oh non, ce que j'ai dit est pour un pêcheur ordinaire.

Q. Par bateau ordinaire alors?—R. Par pêcheur ordinaire.

Q. Un bateau à deux hommes ferait davantage, et naturellement un bateau à un homme ferait moins qu'un bateau à deux hommes. Quel prix recevez-vous pour vos homards?—R. $2.25.

Q. A la pesée?—R. A la pesée.

Q. Quand la pratique d'acheter à la pesée a-t-elle commencé ici; dans quelques endroits nous trouvons qu'ils achètent encore à la quantité?—R. C'était à la quantité quand j'ai commencé.

Q. Quand avez-vous changé?—R. C'était à la pesée avant cela, et il vint une compagnie qui commença à les prendre à la quantité.

Q. De quelle manière préférez-vous les vendre?—R. A la quantité.

Q. Quel pourcentage du poisson que vous prenez est au-dessous de 8 pouces? R. Voulez-vous dire pendant toute la saison?

Q. Oui?—R. C'est-à-dire la proportion du poisson à la pesée ou à la quantité?

Q. Bien, je veux dire, combien y en a-t-il au-dessous de 8 pouces par 100 poissons que vous prenez?—R. Je suppose, en prenant toute la saison, qu'il y en aurait un cinquième à peu près.

Q. Cela serait 20 par cent?—R. Oui.

Q. Ensuite quant aux homards œuvés, quel pourcentage trouvez-vous, combien par cent homards sont œuvés?—R. Quelquefois nous en prenons beaucoup.

Q. Pouvez-vous me dire combien?—R. Nous en avons eu jusqu'à trente le matin.

Q. Parmi combien de homards?—R. Dans à peu près 1,000 lbs.

Q. Est-ce que cela continue dans la même proportion pendant toute la saison?—R. Oh non, c'est au commencement de la saison.

Q. Et comment est-ce vers la fin de la saison? Quand en voyez-vous le plus?—R. Oh, je ne le sais pas, c'est à peu près la même chose tout le temps.

Q. Est-ce la même chose toute la saison?—R. Quelquefois, en certaines années, il y en a beaucoup plus que dans d'autres.

Q. Vous ne croyez pas alors, d'après ce que vous dites, qu'il y en a un plus grand nombre à la clôture de la saison, quand vous pêchez dans une eau peu profonde, qu'au début de la saison, alors que vous pêchez à eau profonde?—R. Certes, oui, plus vous vous rapprochez du rivage, à la clôture de la saison, plus vous trouvez de homards œuvés; ils viennent sur les rochers.

Q. Pourquoi y viennent-ils, pensez-vous?—R. Pour frayer.

Q. A propos des homards œuvés, avez-vous l'habitude de les rejeter?—R. Oui, il en a été ainsi pendant les quatre ou cinq dernières années.

Q. Vous ne les avez pas toujours rejetés?—R. Depuis quatre ou cinq ans, je les ai rejetés à l'eau.

Q. Qui vous engageait à en agir ainsi?—R. J'eus avec d'autres pêcheurs une entente à la suite de laquelle on jugea que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire.

Q. Ne croyez-vous pas que cette impression tend à s'accroître chez les pêcheurs en général? N'en avez-vous pas parlé à d'autres pêcheurs?—R. Oui.

Q. Et qu'en pensez-vous; les pêcheurs en général ne croient-ils pas que le homard œuvé devrait être épargné?—R. Oui, il y en a, mais je crois qu'il y en a quelques-uns qui ne les rejetteront pas.

Q. Croyez-vous que l'habitude d'enlever les œufs du homard est très répandue?—R. Je ne pourrais le dire.

Q. Nous savons que c'est l'habitude en certains endroits, quelques pêcheurs ont été assez francs pour nous dire. "Nous le faisons toujours."—R. Je ne pourrais le dire.

Q. Maintenant, quant au prix, comment est-il régularisé entre les pêcheurs et ceux qui font le paquage?—R. Je ne sais pas si le prix est régularisé.

Q. Mais il est fixé par quelqu'un?—R. Oui, il est fixé; ils le déterminent.

Q. Le prix est fixé et il vous faut l'accepter, c'est à prendre ou à laisser, n'est-ce pas?—R. Il semble qu'il en est ainsi.

Q. N'y a-t-il jamais eu concurrence sous ce rapport, quand vous aviez plus de fabriques de conserves?—R. Oui.

Q. Certaines fabriques de conserves doivent vous rapporter plus que d'autres?—R. Quelques-unes élèveraient les prix si elles avaient besoin de homards.

Q. De quelle manière prend-on les homards, ici, les barques de pêcheurs vont-elles le long des côtes pour les pêcher?—R. Oui.

Q. Tous les homards ici sont mis à bord des barques?—R. Oui.

Q. Existe-t-il ou non des barques rivales? Le propriétaire d'une barque n'offrira-t-il pas plus qu'un autre?—R. Non pas, ces années dernières; mais il y a quelques années il existait une certaine rivalité.

Q. Mais il n'y en a pas eu ces années dernières?—R. Non.

Q. N'est-ce pas votre opinion qu'il existe une combinaison ou entente, ou arrangement entre les paqueurs pour s'en tenir à un prix fixe? Qu'en pensez-vous? R. Il serait de mon avis qu'il existe une entente.

Q. Vous croyez qu'il semble qu'il en est ainsi?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que le monopole s'étend sur toute la côte de la province, ou du Cap Breton, ou est-ce seulement une entente parmi les paqueurs locaux?—R. En autant que je puisse savoir, les fabricants de conserve de la côte disent qu'ils ne peuvent donner plus, c'est tout ce que je sais là-dessus.

Q. Croyez-vous que les diverses compagnies se concertent ensemble et décident de ne pas se faire de concurrence quant au prix?—R. Nous avions une entente à cet effet, le printemps dernier, mais les pourparlers furent abandonnés, et il n'existe plus rien de ce projet.

Q. Quant à l'octroi de permis à ces fabriques de conserves, vous savez que la politique du ministère a été de restreindre le nombre des permis, d'en diminuer le nombre; pensez-vous que cette politique devrait être maintenue ou devrait-on accorder un permis de paquage à quiconque en voudrait?—R. Cela ne serait

d'aucun bénéfice spécial; on ne nuirait aucunement aux pêcheurs, quelque soit le nombre de permis octroyés; je ne crois pas que les pêcheurs en souffriraient.

Q. Pourquoi pas?—R. Je ne vois pas pourquoi ils en souffriraient.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves ne signifierait pas une augmentation du montant de la pêche faite?—R. Je ne le crois pas. Quiconque connaît cette place sait qu'il n'y aurait pas plus de pêcheurs, en fin de compte.

Q. Que pensez-vous de la présente politique du ministère, qui permet à un certain nombre de pêcheurs de s'associer ensemble et d'obtenir ce que l'on appelle un permis coopératif? Croyez-vous que cela ferait surmonter la difficulté quant à la friction qui se produit avec les fabricants de conserves?—R. Je n'en sais sûrement rien.

Q. C'était le but du ministre quand il octroya des permis coopératifs. Quand les pêcheurs se sont plaints des paqueurs le ministre leur a dit: "Si quelques-uns d'entre vous veulent se former en société, je vous donnerai un permis pour paquer vos propres homards"?—R. Si les pêcheurs avaient un juste prix pour leur poisson, je crois moi-même que s'ils le vendaient nous n'aurions plus d'ennui avec eux; il serait aussi bien pour les pêcheurs de vendre leur poisson que de le paquer. Je n'ai pas beaucoup confiance aux permis coopératifs; quelques-uns peuvent être profitables, mais quant à moi, je ne veux avoir rien avoir à faire avec cela.

Q. Les fabricants de conserves dans vos environs se sont-ils jamais objectés à accepter des homards œuvés ou des homards n'ayant pas la limite de taille voulue ou prennent-ils tout ce que vous leur apportez?—R. Je ne porte pas mes homards à la fabrique, je les donne aux smacks; mais je ne leur demande pas de prendre des homards œuvés.

Q. Qu'y a-t-il au sujet de homards n'ayant pas la taille voulue?—R. Eh bien, à ce propos, il n'y a pas beaucoup de restriction.

Q. Le smack ne s'objecte pas à les prendre?—R. Le smack en certains cas, ne veut pas les prendre. On ne veut pas, en tout cas, prendre de homards œuvés.

Q. Si le fabricant de conserves refusait d'accepter des homards n'ayant pas la taille voulue, quel effet ce refus aurait-il pour les pêcheurs?—R. Ils devraient les jeter.

Q. La pêche, dans ce cas, serait-elle assez abondante, pour permettre à un pêcheur de continuer son travail?—R. Cela dependrait du prix et de la saison.

Q. Pourrait-il continuer suivant les prix actuels?—R. Aux prix actuels nous ne ferions rien.

Q. Abandonneriez-vous la pêche?—R. Nous ne pêcherions pas.

Q. N'a-t-il pas été d'habitude d'éviter de traiter avec le fabricant de conserves qui était connu comme prudent ou scrupuleux sur la question d'accepter des homards œuvés ou n'ayant pas la taille voulue? Quelques fabricants nous ont dit qu'ils devaient les prendre, autrement ils s'exposaient à perdre leurs pêcheurs?—R. Eh bien, je crois qu'ils disent la vérité.

Q. Quelle est votre idée sur la meilleure manière de protéger les homards œuvés?—R. Les rejeter quand nous en prenons.

Q. Si cela peut se faire partout, il n'y a pas de doute que c'est la manière la plus simple, la plus honnête et la meilleure; mail il y a d'autres manières d'en

avoir soin. Que pensez-vous de l'idée de les placer dans des parcs? Payer les pêcheurs qui les prennent pour les conserver et les livrer à quelqu'un qui serait préposé à les recevoir?—R. Si le parc était tenu en bon état, ce serait très bien—il y a une excellente place ici pour un parc.

Q. Vraiment?—R. Je crois que oui.

Q. Il devrait s'en trouver, dans une place où l'on compte un si grand nombre d'îles. Vous savez, je suppose, ce qu'il faut pour un parc?—R. J'ai une idée de ce qu'il faut, et je crois que l'entrée de Bras d'Or conviendrait très bien.

Q. Il vous faut quelque abri et une profondeur d'eau considérable avec le flux libre de la marée?—R. Vous avez tout cela ici.

Q. Connaissez-vous quelque chose à propos des homarderies?—R. Non, monsieur, je n'en sais rien.

Q. Maintenant, quant à la question de la pêche pour le marché aux homards vivants, avez-vous quelque expérience à ce sujet?—R. Je n'en ai jamais expédié.

Q. Le commerce a-t-il jamais été tenté ici?—R. Il n'a jamais été tenté ici, mais il l'a été au sud, à Gabarus.

Q. Savez-vous si cette tentative a été ou non couronnée de succès?—R. Je n'en sais rien.

Q. Dans les endroits où le commerce du homard vivant peut être fait, lequel est le plus profitable pour les pêcheurs, le commerce du homard vivant ou celui du homard pour la fabrique de conserve?—R. C'est là une question de prix.

Q. Vous ne savez pas quel prix les pêcheurs obtiennent pour le homard vivant, quand il est expédié sur le marché?—R. J'ai une idée de ce qu'ils obtiennent pour quelques-uns.

Q. Quelle est la branche d'industrie du homard la plus profitable?—R. Je ne pourrais le dire.

Q. On a prétendu qu'en certains cas les pêcheurs avaient souffert des pertes parce que ceux qui avaient des permis de paquage n'ont pu faire fonctionner leurs fabriques, bien qu'ils eussent un approvisionnement suffisant de homards en disponibilité. Connaissez-vous quelque exemple de ce genre?—R. Non.

Q. Que pensez-vous des diverses propositions qui ont été faites en vue de remédier aux conditions actuelles, telles que les a expliquées M. Stubbart? La première était qu'il devait y avoir une fermeture générale pour un certain nombre d'années; la seconde que la côte tout entière devait être fermée par sections, alternativement; une autre proposition était que nous devions abandonner ce système de limite de taille et écourter la saison de dix jours ou d'une quinzaine?—R. Abandonner la limite de taille?

Q. C'est ce qui a été proposé?—R. Et n'avoir aucune restriction sur ce point?

Q. Quant à la limite de taille. Quelques-uns prétendent que c'est un règlement qui n'a jamais été mis en vigueur et qu'il est très difficile de le faire; que l'idée de la limite de taille devrait être abandonnée, que les homards œuvés devraient être protégés de quelque manière et que la saison devrait être écourtée quelque peu. Que pensez-vous de ces propositions comme remède?—R. Je crois que le remède serait excellent. Le homard œuvé devrait être jeté par-dessus bord; je préférerais le rejeter que d'en retirer un bénéfice pécuniaire.

Q. Cela n'arrive pas partout. Dans un grand nombre d'endroits je crains que quelques pêcheurs seulement les rejettent dans la mer. La réduction de dix jours de la limite de la saison ouverte vous affecterait-elle?—R. Pas du tout.

Q. De quelle façon pourrait-elle affecter les pêcheurs en général?—R. Ils sont ici pour répondre eux-mêmes à cette question.

Q. Nous désirons avoir sur cette question l'opinion des pêcheurs pratiques. Vous dites que cela n'affecterait pas un pêcheur comme vous?—R. Voici. Nous n'avons pu, cette année, commencer la pêche le 15 juin, à cause de la glace, et dans une saison comme celle-là vous n'auriez que six semaines de pêche.

Q. N'est-il pas vrai qu'en une saison de cette nature, quand vous êtes en retard pour commencer la pêche, à cause de la glace, vous faites une pêche abondante et que vous vous en tirez bien?—R. Nos prises se font près des rives.

Q. Ne vous attendriez-vous à faire une meilleure pêche, alors?—R. Pas du tout, c'est à peu près la même chose.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de mettre strictement en vigueur cette limite de taille?—R. Je n'en sais rien.

Q. Alors vous désirez vous en tenir à la même saison de pêche, mai, juin et juillet?—R. Et jeter par-dessus bord les homards n'ayant pas la limite de taille voulue.

Q. Non, non, si vous persistez à vous en tenir à la mise en vigueur des règlements?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Je veux dire empêcher tous les petits homards, n'ayant pas la limite de taille exigée, ayant moins de huit pouces, d'être transportés à la fabrique de conserves. Vous savez qu'il y a diverses propositions, comme je vous l'ai dit: l'une d'elles est de rejeter la limite de taille, et pour protéger le homard œuvé, avoir, si vous voulez, un certain espace entre les lattes, disons d'un pouce; en quelques endroits nous constatons que les lattes ne sont qu'à un pouce de distance l'une de l'autre, et raccourcir la saison de quelques jours, ou encore mettre strictement en vigueur les présents règlements?—R. Si nous ne prenions pas de petits homards ou des homards œuvés, je suppose qu'en l'espace de quelques années nous en retirerions les bénéfices.

Q. Un homard de 8 pouces est supposé avoir trois ans.—R. Trois ans.

Q. Oui. Lequel des plans proposés serait, pensez-vous, le meilleur à adopter? Lequel serait le moins dommageable aux pêcheurs? Une interdiction pour une période de tant d'années serait-elle une mesure sévère?—R. Cela causerait assez de tort aux pêcheurs.

Q. Les engins de pêche se détruiraient pendant cette période et je ne crois pas que les pêcheries en sont réduites au point de nous forcer à recourir à ce moyen?—R. Sur quelques parties des côtes, les pêcheurs ne peuvent faire autre chose, au printemps, et si l'industrie du homard était interrompue je ne sais pas comment ils pourraient se tirer d'affaire.

Q. De tous les plans qui ont été énumérés, lequel proposeriez-vous comme le plus rationnel pour le homard et pour les pêcheurs?—R. Prenant tout en considération, je crois que si les homards n'ayant pas la taille voulue et les homards œuvés étaient protégés par la mise en vigueur des règlements actuels tout s'arrangerait très bien.

Q. Pêche-t-on après la clôture de la saison, ou fabrique-t-on, ici, illégalement des conserves? Nous constatons qu'il se fait ici du paquage illégal?—R. Je n'en sais rien.

Q. On a fait une autre proposition, chez quelques pêcheurs, à savoir que la pêche devrait se borner aux eaux profondes, que l'on ne devrait pas la permettre dans les eaux de la rive, dans les lagunes ou les baies?—R. Je crois que c'est juste.

Q. Pensez-vous que la pêche dans les eaux très peu profondes est plus destructive que celle que l'on fait en eau profonde?—R. Sans aucun doute.

Q. Se sert-on ici de verveux?—R. Pas que je sache.

Q. Je ne crois pas avoir autre chose à vous demander de particulier; y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à nous suggérer, si oui, nous en prendrons note?—R. Je pense n'avoir rien à ajouter.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Les pêcheurs, M. McDonald, n'ont-ils jamais eu de discussion entre eux sur quelque point, ou à votre propre connaissance comme pêcheur quelque chose a-t-il été suggéré; par quel moyen cette prétendue combinaison peut être rompue? Quel est le meilleur moyen d'atteindre cette combinaison, si elle existe réellement?—R. Il est assez difficile pour moi de le dire.

Q. Les pêcheurs n'ont-ils pas discuté le moyen qui, suivant eux, serait effectif ou n'ont-ils rien suggéré qui pût être fait?—R. Non, nous avons une union ici, et le grand président est supposé s'intéresser à ces hommes. Nous l'avons vu quand nous avons fixé les prix à $2, et nous ne l'avons pas revu depuis.

Q. Vous voyez que ces hommes commettent un acte criminel s'ils forment un monopole, je ne dis pas qu'ils en ont formé un, mais si tel est le cas ils devront être punis par la loi criminelle. S'il existe quelque chose comme un monopole, moi, comme avocat, j'aimerais voir à ce que cette affaire n'en reste pas là. Je suppose qu'en réalité quand on va au fond des choses, nous ne recueillons pas beaucoup de preuves?—R. Pour ma part, je ne connais rien de cela, j'ai entendu parler de quelque chose à ce sujet, mais c'est tout; j'ignore ce qu'il y a de vrai au de faux.

Q. Je désire simplement savoir, ou je veux voir si l'on peut obtenir quelque preuve qui pourrait être portée à la connaissance du ministère, qu'il y a quelque chose comme un monopole. Je veux que les pêcheurs sachent de moi, comme votre représentant, que je ferai certainement tout mon possible pour faire annuler le permis et punir les violateurs de la loi, si tel cas existe; mais, en autant que je suis concerné, je ne sais pas s'il existe ou non un monopole. Il est possible que les paqueurs soient parfaitement honnêtes, quand ils disent que c'est le meilleur prix qu'ils peuvent payer; je ne dis pas que c'est exact ou inexact, mais il est bien possible qu'ils peuvent avoir des raisons de parler ainsi.

Le COMMISSAIRE.—Ce n'est pas le seul endroit où il s'est produit une fluctuation des prix, la même chose a été générale dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

Le témoin est renvoyé.

JOHN MCCREADY, Petit-Bras d'Or, président de l'Union des Pêcheurs, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes vous-même un pêcheur de homard?—R. Oui, monsieur.

Q. Et vous habitez Petit-Bras d'Or?—R. Oui, monsieur.

Q. Pendant combien de temps vous êtes-vous livré à la pêche du homard?—R. 22 ou 23 ans.

Q. Vous êtes président de l'Union, No. 17, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. L'Union est-elle encore en opération active?—R. Elle n'est pas, je crois, complètement active.

Q. Il n'est pas nécessaire, peut-être, de faire avec vous l'historique des pêcheries et des méthodes de pêche en usage. Vous avez entendu les témoignages donnés par les autres messieurs?—R. Oui.

Q. Je suppose que leur témoignage, quant à ce qui se rapporte aux phases que les pêcheries ont atteintes, aux méthodes et aux conditions de la pêche, est à peu près correct; n'est-ce pas?—R. Oui, c'est à peu près la même chose pour nous tous.

Q. Pouvez-vous nous dire, en ce qui regarde la question de permis aux fabriques de conserves, quelle est l'opinion de l'Union que vous représentez? Je désire obtenir ce témoignage que je déposerai devant le comité et le ministère; c'est en partie, je suppose, pour cela que l'on m'a envoyé ici, c'est-à-dire obtenir des informations sur ces points directement des pêcheurs, de manière à pouvoir le déposer devant le ministre et le comité. Quand votre Union a-t-elle été organisée ici?—R. Il y a environ trois ans.

Q. Quel est le motif qui a conduit à son organisation?—R. Il semblait que la plupart des pêcheurs, de fait, presque tous les pêcheurs étaient sous l'impression qu'il existait un trust de tous les paqueurs; il n'y avait pas d'organisation chez les pêcheurs pour entreprendre la lutte, de sorte qu'ils se trouvaient dans la nécessité d'accepter ce que les paqueurs offraient.

Q. Et vous pensiez que, en ayant une union qui exprimerait la volonté commune de tous les pêcheurs, vous seriez en mesure d'en arriver à de meilleures conditions avec eux?—R. Oui.

Q. Fonctionnait-elle bien?—R. Elle fonctionna bien jusqu'à ce printemps, alors que, je crois, nous fûmes mal conseillés par le grand président de l'Union, dans la province. Il nous déclara que les prix étaient en hausse sur le marché et que les paqueurs pourraient nous accorder les prix que nous leur demanderions, c'est pourquoi nous ne voulûmes pas consentir à la réduction et nous avons perdu une bonne partie des bénéfices de notre saison, en restant à l'écart; finalement nous dûmes accepter ce que les paqueurs nous offraient.

Q. Avez-vous fait vous-même une enquête au sujet de l'état du marché? Le *Financial Journal* aurait pu fournir des informations?—R. Notre grand président a obtenu les informations, et nous les a apportées, nous faisant voir quelle était la condition du marché à l'étranger.

Q. Quelle est votre opinion sur cette affaire? Croyez-vous qu'il existe un véritable monopole—*combine*—de la part des fabricants de conserves, à l'effet de

déterminer les prix ou de tenir les prix à terre?—R. J'imagine qu'il y en a eu, en une certaine mesure, parce qu'à l'époque où nous eûmes des difficultés, le printemps dernier, je reçus un télégramme d'un homme qui représentait ici une compagnie, me disant que l'on paierait tout ce que la compagnie pourrait, mais en même temps qu'elle ne pourrait pas payer ce que nous demandions.

Q. Quelle demande fîtes-vous?—R. $3.75, le même prix que nous avions eu l'année précédente.

Q. N'était-il pas à votre connaissance que le marché aux homards était en baisse?—R. Oui, nous l'apprîmes à la fin mais nous n'en savions rien d'abord; nous fûmes informés du fait après l'ouverture des fabriques et notre départ pour la pêche. Cet homme représentait une puissante compagnie des Etats-Unis.

Q. Quelle compagnie était-ce?—R. La Snowflake Canning Company. Trois ou quatre semaines après la mise en opération des fabriques, un homme qui administre un petit commerce sur la rive vint à nous et paya $2.25, alors que cette compagnie ne payait que $2. C'est ce qui nous porta à penser qu'il existait un monopole pour maintenir les prix en baisse, parce que cet homme, à la tête d'un commerce modeste, vint offrir de payer $2.25, pendant que cette puissante compagnie ne payait que $2.

Q. Et cette compagnie alors n'a pas haussé ses prix d'achat?—R. Quand elle apprit ce que cet homme payait, elle nous donna $2.25.

Q. Quelle est votre opinion quant au meilleur moyen à prendre pour tourner la difficulté, s'il existe un monopole? Pensez-vous que l'autorisation du ministère, récemment adoptée, permettant à un groupe de pêcheurs de s'associer entre eux et de prendre un permis coopératif, mettrait les pêcheurs dans une position plus indépendante et donnerait satisfaction?—R. Cette coopération fonctionne bien dans nombre de localités; mais il est assez difficile de réunir les pêcheurs ensemble pour paquer leur poisson. Nous avons un permis ici et nous ne l'utilisons pas.

Q. Peut-être était-il trop tard quand vous l'avez reçu pour vous en servir cette saison?—R. C'est vrai, il était trop tard pour nous en servir cette saison.

Q. Vous proposez-vous de l'utiliser à la prochaine saison?—R. Je n'en sais rien.

Q. Il faut sans doute une organisation et un capital pour faire fonctionner une fabrique de conserves. Fixeriez-vous le nombre de pêcheurs nécessaire pour obtenir un permis coopératif à un chiffre inférieur à 15?—R. Oui, je crois que cela fonctionnerait bien, s'il fallait un nombre moindre de pêcheurs pour se grouper en association en vue d'obtenir un permis.

Q. A combien de membres fixeriez-vous le nombre—la moitié?—R. Oui, la moitié.

Q. C'est-à-dire que vous permettriez à six ou huit pêcheurs d'obtenir un permis coopératif?—R. Oui, environ ce nombre.

Q. Que pensez-vous de la proposition de faire comme on faisait autrefois, accorder un permis à toute personne qui en ferait la demande? Pensez-vous qu'il serait possible de déterminer le modèle ou étalon d'une fabrique de conserves? Si vous accordez un permis à tout homme qui en demande, n'exigeriez-vous pas que la fabrique fût installée d'une certaine façon?—R. Cela serait très bien, si vous exigez que la fabrique devrait être équipée d'une certaine façon avant l'octroi du permis.

Q. Nous voyons un assez grand nombre de fabriques de conserves qui sont trop misérablement équipées pour fabriquer un bon produit, et il paraîtrait qu'il serait presque obligatoire pour le ministère, si l'on accordait un permis à quiconque en demande, d'exiger qu'un certain modèle de tenue de la fabrique fût observé, que les tables fussent disposées et couvertes d'une certaine façon de tissus convenables. Je crois que vous avouerez que le ministère ne serait pas justifiable d'accorder un permis à tous ceux qui en demandent sans certains règlements pouvant garantir que tout sera convenablement fait?—R. Il devrait certainement y avoir une garantie que la fabrique devra être en un état convenable.

Q. Il y a une autre question que je veux vous poser. Pensez-vous que les produits de la fabrique de conserves devraieut être inspectés? Vous savez que la tendance est aujourd'hui à l'inspection de tous les produits alimentaires. Dans les autres lignes de conserves, telles que la viande, les légumes et les fruits, on exige l'inspection, mais l'on n'exige pas une telle inspection quant au paquage des homards?—R. Oui, je crois que l'on devrait faire l'inspection.

Q. Croyez-vous que le personnel actuel des officiers du ministère de la Marine et des Pêcheries serait compétent pour faire cette inspection? Pour être effective, je présume qu'il faudrait avoir quelque connaissance de la fabrication des conserves. Croyez-vous que les officiers composant le personnel des pêcheries seraient assez compétents pour faire ce travail?—R. Pas dans ce district.

Q. Avez-vous quelque expérience dans le commerce du homard vivant?—R. Non.

Q. Pourriez-vous dire que ce commerce-là, où il peut-être encouragé, où l'on pourrait améliorer les facilités de fonctionnement de cette industrie, serait plus profitable pour les pêcheurs que la vente qu'ils font aux fabriques de conserves?—R. Cela serait, si nous étions près d'un marché de homards vivants.

Q. Ainsi vous pensez que le paquage du homard doit toujours être la principale industrie ici?—R. Oui.

Q. Vous avez entendu les diverses propositions qui ont été faites en vue d'améliorer les pêcheries. En votre qualité de pêcheur pratique, quel plan, pensez-vous, est le meilleur de ceux qui ont été soumis et que le ministère devrait adopter pour la protection de la pêche aux homards? Je suppose que vous comprenez qu'il faut faire quelque chose, les règlements actuels ont ou mal fonctionné ou n'ont pas été mis en vigueur, et les choses vont de mal en pis. En une foule de localités, nous voyons le paquage de homards dont il faut 12 à 14 pour remplir une boîte d'une livre, cela n'est-il pas ruineux pour l'industrie?—R. C'est du petit poisson.

Q. Et dans une foule d'endroits, les homards œuvés ne sont nullement protégés, et quand le propriétaire de la fabrique est trop honnête pour les accepter, les pêcheurs enlèvent les œufs et transportent leur produit à la fabrique. Quelle suggestion faites-vous?—R. Mon opinion est que si les pêcheurs recevaient un certain montant pour les homards œuvés qu'ils pêchent et s'ils rejetaient ces homards à la mer toute plainte disparaîtrait.

Q. Que proposeriez-vous pour mettre fin à cela? Accepterions-nous la parole de chaque pêcheur déclarant qu'il a rejeté à la mer tant de homards; seriez-vous satisfait de cela?—R. L'Union a discuté cette question depuis une couple d'années; on a pensé que si le propriétaire d'une barque de pêche était un officier assermenté

pour la durée de la saison de pêche aux homards, il serait possible d'agir ainsi. Quand un pêcheur apporterait ses homards à la barque, le capitaine de cette dernière compterait le nombre de homards œuvés qu'ils jetteraient à la mer, donnant ensuite un chèque au pêcheur déclarant que tant de homards œuvés ont été jetés pardessus bord.

Q. Le ministère devrait disposer d'un fonds de quelque genre pour payer cette sorte d'opération. Croyez-vous que l'on atteindrait mieux le but en augmentant le taux du permis du paqueur?—R. Je comprends que les paqueurs doivent payer un certain montant.

Q. Ils paient deux cents par caisse, soit $2 par cent caisses?—R. En supposant que le taux fût augmenté pour alimenter le fonds.

Q. Je crois que M. Baker a proposé de l'augmenter à 25 cents la caisse?—R. Pour prélever le fonds destiné à payer les pêcheurs?

Q. Je crains beaucoup que, si vous l'augmentez, les pêcheurs en souffriront tout de même?—R. J'ai bien peur qu'il en serait ainsi; ils ne retireraient pas autant de la vente de leurs homards. Mais même s'il en était ainsi, cela épargnerait les homards œuvés, même si les pêcheurs y perdaient toute leur prise.

M. McKenzie, M.P.—L'objection a été soulevée devant notre comité que vous pourriez prendre le même homard et vous faire payer presque à l'infini pour le même.

Par le Commissaire:

Q. On a surmonté la difficulté dans l'état du Connecticut, où l'officier qui donne un reçu pour les homards œuvés poinçonne un trou dans la queue. Sans doute cela est très bien jusqu'à l'époque où le homard rejette son test, mais ceci ne se produit que quand la saison approche?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de cette autre proposition, cesser complètement les opétions?—R. C'est une question difficile.

Q. Au point où nous en sommes rendus, le remède ne paraît pas devoir être aussi héroïque?—R. Non.

Q. Quant à la fermeture des opérations par sections, c'est ce qui fut recommandé par la dernière commission sur les homards en 1898?—R. Oui.

Q. Cette proposition, je crois, est aussi un peu plus dure que ne le voudraient les pêcheurs?—Oui.

Q. Et il serait très difficile de la mettre en vigueur. Certaines personnes ont alors proposé, entre autres le professeur Prince, de mettre la loi comme elle existe aujourd'hui strictement en vigueur?—R. Comme elle est aujourd'hui?

Q. C'est-à-dire mettre en vigueur la limite de taille de 8 pouces. Il n'y a pas de doute que ce serait rigoureux pour un an ou deux, mais je crois qu'à la fin la loi se justifierait d'elle-même. D'autres disent encore, abandonnez complètement l'idée de la limite de taille, ce règlement n'a pas été mis en vigueur; protégez le homard œuvé, mais raccourcissez quelque peu la saison, afin de compenser l'abolition de la limite de taille. Il y a très peu de doute que le gros des dommages se fait dans les derniers jours de la saison?—R. Oui, je crois que c'est bien vrai.

Q. En même temps il existe une disposition générale en certaines localités à ralentir l'activité, quelques pêcheurs en deviennent fatigués?—R. Oui, c'est le cas ici.

Q. Il se fait souvent beaucoup de pertes de pièges parmi ceux qui pêchent dans les eaux très peu profondes, ainsi je ne pense pas que le raccourcissement de la saison de huit ou dix jours, chose que redoutent tant les pêcheurs, serait si sérieux?—R. Evidemment, il n'y en a pas plus d'un sur dix qui pêche jusqu'à la clôture de la saison.

Q. Que pensez-vous de tout cela? Nous aimerions avoir votre opinion, en votre qualité de chef de l'Union ici; vous parlez avec l'autorité que vous donne votre position?—R. Je crois que la plupart des fabricants de conserves, en tout cas, nous pêcheurs dans ces parages, pensons que si la limite de taille était portée à sept pouces, sur cette côte, et cette limite strictement mise en vigueur, cela nous épargnerait une perte énorme de homards, parce que, comme on a fait ces années dernières, les homards, tout petits qu'ils fussent, ont été pris, tout ce qui avait la forme d'un homard a été pris.

Q. Le pire de cette proposition est qu'originalement nous avions une limite de 9 pouces qui fut mise en vigueur pendant quelque temps, et alors on dit: "Vous ne pouvez mettre cela en vigueur, mais si vous nous donnez seulement une limite de huit pouces, nous observerons le règlement, et nous n'aurez plus à vous plaindre," Ce qui fut fait, la limite fut portée à huit pouces, et la même chose se produit encore, la limite de 8 pouces n'est pas observée, et maintenant, vous nous dites: "Donnez-nous une limite de 7 pouces, et elle sera observée." Quelle garantie donnera-t-on que la limite de 7 pouces sera observée, si elle est accordée?—R. Il y a trois ans, lors de l'organisation de l'Union, nous demandâmes $1 de plus par quintal que nous avions auparavant, et on répondit que ce montant serait donné pour les homards de limite légale; pendant deux semaines les gens du smack ne voulurent accepter que des homards de limite légale; on rejeta à la mer une énorme quantité de poisson, à cette époque, même des homards qui avaient la limite de taille de 8 pouces.

Q. L'idée est celle-ci, si nous pouvions protéger efficacement le homard œuvé et avoir une saison un peu plus courte, nous pourrions laisser de côté la limite de taille, cette question se réglerait d'elle-même. Il y a toujours une limite aux petits homards que le paqueur ne voudra pas accepter. Pensez-vous que dans la proposition il y a quelque chose exigeant qu'un certain espace soit laissé entre les lattes, dans le piège?—R. Je ne sais certainement pas. Quelque étroit que vous ferez l'espace, un homard d'assez forte taille parviendra à le traverser. Nous donnons à la maille du filet pour la tête du piège deux pouces et demi, et un assez gros homard passera dedans; les lattes, ici, ne sont jamais placées à moins d'un pouce de distance l'une de l'autre, et un bon nombre de homards s'y fraient un passage.

Q. Avez-vous quelque autre chose à ajouter de vous-même? Y a-t-il quelque autre chose que je puisse vous demander?—Vous avez entendu les témoignages des autres pêcheurs, à propos de la condition et de l'état des pêcheries, le temps où la la saison ouvre et où elle ferme et comment la loi est observée. Avez-vous quelque autre chose que vous désirez ajouter, spécialement en ce qui regarde la question des permis?—R. Je ne le crois pas.

Q. On a fait une autre proposition, savoir que les pêcheurs eux-mêmes devraient se pourvoir de permis comme les paqueurs?—R. M. Baker avait cette opinion il y a quelques années.

Q. Il y en a sans doute d'autres que M. Baker qui ont fait cette suggestion à différentes époques. On suppose que si le pêcheur avait un permis il se croirait lui-même plus ou moins responsable; il se croirait un officier de pêche d'une certaine façon, et on suppose qu'il serait plus scrupuleux pour observer la loi et qu'il mettrait vraisemblement en garde ses compagnons qui violeraient la loi?—R. Et qu'arriverait-il s'il violait la loi?

Q. On ne lui donnerait pas, dans ce cas, de permis de pêche. Il pourrait ne pas être nécessaire d'imposer de taux pour le permis, mais s'il violait la loi et s'il était prouvé qu'il a l'habitude de prendre des homards en dessous de la limite exigée et de détruire le homard œuvé, son permis serait révoqué, et conséquemment il ne pourrait plus pêcher. Quel effet pensez-vous que cela aurait?—R. Si la limite de taille était de sept pouces et si le pêcheur avait un permis, je crois que les mesures seraient très bonnes; mais si l'on met en vigueur la limite de taille à 8 pouces dans le district, cela aura pour conséquence la fermeture de toutes les fabriques de conserves. Quand nous eûmes ces difficultés, le printemps dernier, nous crûmes que si l'on avait un bureau d'arbitrage, cela forcerait les paqueurs à nous mieux traiter. Il semble que personne ne soit nommé pour s'occuper de ces questions. Je pense que si un homme était nommé pour cette fonction, et que si le pêcheur demandait, au printemps, un prix que le paqueur prétendrait trop élevé, si, alors, dis-je, un tel homme autorisé à arbitrer le prix, dans le cas où celui-ci serait trop bas, forçait le paqueur à donner plus, ce serait une bonne chose pour les pêcheurs.

Q. Je ne suis pas un avocat, mais il me semble que ce serait une tâche très difficile que de forcer un paqueur à donner plus qu'il dit ne pas être capable de donner?—R. Mais il me semble que s'il y avait un arbitre de pêche qui aurait le pouvoir de s'enquérir de telles matières et, au cas où le prix offert par le paqueur était irraisonnable cet arbitre agissait en conséquence, cela serait d'un grand avantage pour les pêcheurs. L'homme qui s'occupait ce printemps de la question n'avait pas le pouvoir d'agir.

M. McKenzie, M.P.—La difficulté est que les termes du bureau de conciliation ne s'appliquent pas aux pêcheurs; mais il n'y a pas de doute que le rouage pourrait être amendé de façon à ce qu'une enquête pourrait être instituée en vue de savoir si les paqueurs sont justifiables de fixer les prix qu'ils offrent. Je crois que le président de l'Union a raison de dire que l'inspecteur devrait être autorisé à instituer une enquête de cette nature, s'il la juge nécessaire.

Le témoin est congédié.

Charles McCready, pêcheur, Pointe Aconi, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage donné par les autres messieurs qui vous ont précédé?—R. Oui.

Q. Etes-vous de leur avis ou différez-vous sur quelque point d'opinion avec eux?—R. Je suis de leur opinion.

Q. Ou y a-t-il quelque point que vous aimeriez à exposer plus complètement qu'il ne l'a été fait dans leur cas?—R. Non, monsieur.

Q. Votre habitude ici est de commencer vers le premier de mai, je crois?—R. Dans la première ou la seconde semaine; nous n'avons pas commencé, cette année, avant le mois de juin.

Q. La cause en a été partiellement due à la mauvaise température, au début de la saison, et le malentendu avec le paqueur?—R. Oui, monsieur.

Q. Ce malentendu ne vous a pas autant affecté qu'il l'aurait pu, à cause de la mauvaise température que nous avons eue au mois de mai?—R. Oui.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche dans la même localité?—R. Non, je pêche à différents endroits, le long du rivage.

Q. Pêchez-vous à une longue distance d'ici?—R. A environ 12 milles.

Q. Mais sur la même côte. Le bateau et les engins de pêche vous appartiennent?—R. Oui.

Q. Quand cessez-vous la pêche aux homards?—R. J'ai levé le 1er août cette année.

Q. A quelles autres occupations vous livrez-vous, après la pêche aux homards?—R. A la pêche, parfois, et à d'autres travaux.

Q. C'est-à-dire à la pêche de la morue?—R. Oui.

Q. Avec combien de pièges pêchez-vous?—R. Environ 70.

Q. Pêchez-vous seul?—R. Oui.

Q. Quelles sont vos prises moyennes avec 70 pièges? A combien se monteraient-elles dans une bonne saison?—R. C'est suivant la saison, quelques saisons rapportent 10,000 ou 12,000.

Q. En avez-vous pris autant que cela avec 70 pièges à vous seul?—R. Oui.

Q. Alors vous devez faire une bonne pêche. Avez-vous l'habitude d'aller à la pêche ailleurs à mesure que la saison avance, ou continuez-vous de pêcher au même endroit où vous avez commencé?—R. Nous allons toujours d'un endroit à l'autre.

Q. Quelle est la condition de la pêche à différents temps de la saison? Quelle est-elle quand vous commencez la pêche, veuillez nous expliquer?—R. Les homards sont en plus grande quantité au début qu'ils ne le sont à la fin de la saison.

Q. Comment sont-ils à la fin de la saison?—R. Bien, là où je pêche, ils ont une assez bonne taille, presque égale à celle de la dernière saison.

Q. Et alors je suppose que vous vous attendez à prendre quelques homards œuvés ou n'ayant pas la limite de taille?—R. Du 1er au dernier jour de juin nous prenons beaucoup de homards œuvés.

Q. Comment sont-ils à la fin de juillet? Constatez-vous qu'ils ont déposé leurs œufs et fini de frayer?—R. Oui.

Q. Vous pouvez affirmer cela?—R. Oui.

Q. Quand commencent-ils à avoir le test tendre?—R. Vous les trouvez n'importe quand après le milieu de juillet.

Q. Pensez-vous qu'ils sont alors propres au paquage, feraient-ils un bon produit alimentaire?—R. Je crois qu'ils ne le seraient que dans les derniers jours de juillet.

Q. Les fabriques de conserves restent-elles ouvertes jusqu'à la fin de la saison?—R. Je ne sais pas; il existe une sorte d'entente par laquelle elles doivent fonctionner toute la saison, une fois ouverte.

Q. Et les fabricants acceptent tout ce qui leur est offert?—R. Oui.

Q. Quelques-uns prétendent que les homards ne sont pas propres à la nourriture dans cette condition, quelle est votre opinion?—R. Je ne suis pas certain qu'ils le seraient.

Q. Que pensez-vous de cette question de permis, quelle est votre opinion, de quelle manière les permis devraient-ils être distribués ou administrés?—R. Je ne sais pas.

Q. Croyez-vous qu'il y a maintenant suffisamment de fabriques de conserve?—R. Je crois que oui.

Q. Pensez-vous que plus de fabriques signifieraient plus de pêche et plus de perte?—R. Si elles étaient en beaucoup plus grand nombre cela serait, mais je crois que tout homme qui peut démontrer sa compétence dans le paquage devrait obtenir un permis.

Q. Quelle capacité exigeriez-vous, ou comment faudrait-il s'y prendre pour savoir qu'il est compétent comme paqueur?—R. Je suppose qu'il aurait besoin de capitaux et qu'il devrait être qualifié pour le paquage.

Q. A quel montant fixeriez-vous le capital? Le coût d'une fabrique n'est pas très élevé?—R. Non.

Q. Il me semble que le meilleur moyen de régler ce point serait d'exiger que la fabrique de conserve soit établie d'après un certain modèle?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que cela pourrait se faire?—R. Je crois que chaque groupe de quatre ou cinq pêcheurs devraient obtenir un permis s'ils veulent paquer. On exige un groupe de quinze maintenant, mais ce nombre est trop élevé, cinq ou plus seraient suffisants, dans mon opinion.

Q. Ne pensez-vous pas que nous pourrions régler cela en exigeant un certain modèle de fabrique de conserve, en exigeant que l'on paque une certaine quantité de poisson, que l'on devrait avoir un certain nombre de bateaux et que ces fabriques soient outillées de certaine façon et pourvues de tables préparées d'une certaine manière et couvertes de zinc, de verre, de marbre ou autre couverture convenable?—R. Oui, je crois qu'il devrait en être ainsi, mais je pense que cinq pêcheurs devraient avoir l'autorisation de paquer les homards qu'ils prennent eux-mêmes.

M. McKenzie.—C'est là l'idée en matière coopérative; on n'est pas obligé d'acheter de qui que ce soit; mais ce témoin pense que le nombre de pêcheurs nécessaires pour obtenir un permis devrait être inférieur à ce qu'il est actuellement.

Par le Commissaire:

Q. Que pensez-vous de cette idée de demander au fabricant de conserve à payer un taux plus élevé, au lieu de deux cents comme à présent, afin de prélever un fonds avec lequel on achèterait les homards œuvés des pêcheurs?—R. Je crois que le taux devrait être augmenté si l'on n'a pas d'autre moyen de créer un fonds.

Q. Il ne paraît pas y avoir d'autre fonds disponible, et je crois que la plupart sont d'opinion que l'industrie devrait payer quelque chose pour sa propre conservation et protection?—R. Oui, je crois qu'elle devrait payer, et je crois

que les pêcheurs devraient être payés pour le pourcentage des homards œuvés qu'ils remettent en liberté.

Q. A-t-on la coutume d'enlever ou laver les œufs du homard femelle dans les environs?—R. Pas beaucoup, maintenant.

Q. Je crois que là où les unions existent, il y a une sorte d'entente tacite entre elles en vertu de laquelle les membres doivent rejeter à l'eau les homards œuvés?—R. Oui, nous avons cette entente.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque chose d'exact dans la déclaration faite par l'un des fabricants de conserve qu'il lui est impossible d'être trop sévère pour l'acceptation de homards œuvés ou n'ayant pas la taille exigée parce qu'il perdrait ses pêcheurs, lesquels, suivant lui, iraient trouver un autre paqueur moins scrupuleux; pensez-vous que ce cas s'est présenté?—R. Pas très récemment.

Q: Les pêcheurs iraient chez le paqueur voisin qui les accepterait?—R. Aucun d'eux n'accepterait des homards œuvés.

Q. Depuis combien de temps ce cas s'est-il présenté?—R. Depuis quatre ou cinq ans.

Q. Mais avant cela ils les auraient pris?—R. Oui, ils l'ont pris avant cette date.

Q. Avez-vous quelque connaissance au sujet de l'exportation du homard vivant sur le marché?—R. Non.

Q. Le trafic ne s'est jamais fait ici?—R. Non.

Q. Avez-vous une opinion vous-même des profits respectifs des deux branches de l'industrie? Laquelle pensez-vous est la plus profitable aux pêcheurs, l'industri du homard vivant ou celle de la mise en conserve du homard, où les deux peuvent-être exercées?—R. Le commerce du homard vivant serait le plus profitable là où il est praticable.

Q. Trouveriez-vous ici une quantité suffisante de homards de plus de neuf pouces de taille pour exercer cette industrie, si l'on avait les facilités propres à cette fin?—R. Oui, monsieur, il y en aurait.

Q. Vous avez entendu les diverses suggestions qui ont été faites pour l'amélioration et la protection de l'industrie de la pêche pour l'avenir, quelle est votre opinion? Laquelle de ces propositions vous paraîtrait la plus raisonnable?—R. Je crois que la limite de taille devrait être réduite à 7 pouces et strictement mise en vigueur.

Q. Et les homards œuvés strictement protégés?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque connaissance au sujet des parcs au homard? Connaissez-vous quelque chose à ce sujet?—R. Non.

Q. Se trouve-t-il quelques endroits en cette localité où des parcs pourraient être établis près des fabriques de conserve?—R. Je suppose qu'il y en a.

Q. Pour un parc il vous faut un endroit ayant une certaine profondeur d'eau et libre d'accès à la marée, situé de telle façon que l'entrée pourrait en être fermée, avec un bon fond. J'estimerais un endroit très bien découpé, existe-t-il des endroits qui répondraient à ces exigences?—R. Il n'y en a pas que je connaisse dans Bras d'Or.

Q. Que connaissez-vous des homarderies?—R. Je n'en connais rien.

Q. Les pêcheurs ont-ils une opinion à donner sur les avantages des homarderies ou de leur utilité?—R. Non.

Q. A-t-on remarqué une diminution notable de la moyenne de la taille des homards dans votre district, pendant ces dix dernières années?—R. Oh, oui.

Q. Et je suppose que cela se continue encore? Dans un grand nombre de localités on nous dit que cette décroissance s'est produite depuis nombre d'années, mais qu'elle s'est arrêtée et qu'elle n'est pas maintenant aussi accentuée. Quelle est votre opinion?—R. Cela dépend de la saison, si la saison est bonne, ils sont en quantité.

Q. Croyez-vous qu'ils sont en aussi grande quantité que jamais?—R. Je ne pense pas, mais nous avons de meilleures méthodes pour les prendre.

Q. Quelle boitte emploie-t-on généralement?—R. Le hareng.

Q. La qualité de la boitte employée fait-elle une différence?—R. Oh, oui.

Q. Auriez-vous plus de succès avec du hareng frais qu'avec du hareng éventé? —R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce la coutume d'employer ici des œufs ou entrailles de maquereau?— R. Non, monsieur.

Q. En quelques endroits nous trouvons que les pêcheurs font un petit sac et y mettent des entrailles de maquereau; ils disent que cela fait la meilleure boitte qu'ils peuvent se procurer; mais quelques pêcheurs prétendent que cette boitte rend l'eau impure?—R. Je ne crois pas que cette coutume ait jamais été employée dans cette partie du pays.

Q. Prenez-vous ce hareng ici même au printemps?—R. Oui, je crois que presque tous prennent leur propre hareng.

Q. Vous servez-vous de têtes de morue comme boitte?—R. Nous le faisons dans les derniers jours de la saison.

Q. Emploie-t-on le foie de morue?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la question d'empêcher la pêche aux homards dans les endroits où l'eau est très peu profonde?—R. Il peut se trouver des endroits où elle pourrait très bien se faire, mais il y en a d'autres où vous ne pouvez trouver de homards en dehors.

Q. Quel est, dans votre opinion, le temps le plus fructueux et le meilleur pour la pêche? Quelle est l'époque où vous faites le mieux?—R. Pendant les deux ou trois semaines qui suivent l'ouverture, quelle que soit l'époque de la saison où nous la commençons.

Q. A-t-on jamais tenté ici la pêche à l'automne?—R. Aux homards?

Q. Oui.—R. Pas à ma connaissance.

Q. On ne tient pas à pêcher en automne?—R. Non, je ne crois pas qu'elle pourrait se faire très bien.

Q. La température est-elle ici trop rude et la localité trop exposée à l'automne? —R. Oh, oui.

Q. Avez-vous quelque autre chose que vous aimeriez à nous communiquer, quelque points que vous avez oubliés?—R. Non, rien, si ce n'est que l'on pourrait nommer un fonctionnaire qui ferait une enquête au sujet du litige qui existe entre les pêcheurs et les paqueurs, comme la chose a déjà été proposée.

Le témoin est congédié.

SOLOMON TURBET, pêcheur, Petit Bras d'Or, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Où pêchez-vous?—R. Au large de Petit Bras d'Or.

Q. Vous avez entendu tout ce qu'ont dit les messieurs qui vous ont précédé ici?—R. Oui.

Q. Sont-ils, dans leur ensemble, d'accord avec vos idées?—R. Oui, assez.

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Tous les ans, mais non en cette localité.

Q. Pendant combien de temps avez-vous été absent?—R. Cinq ou six ans, dans les îles de la Madeleine.

Q. Habitiez-vous les îles de la Madeleine?—R. J'y suis né.

Q. Depuis combien de temps habitez-vous ici?—R. Onze ans.

Q. La pêche, ici, peut-elle être comparée à celle des îles de la Madeleine?—R. Je n'y vois pas beaucoup de différence.

Q. Est-ce le même genre de poisson, la même migration?—R. Oui, c'est absolument la même chose.

Q. Quelle est votre expérience, quant à la saison? Quelle est l'époque de la saison où vous avez la meilleure migration de poisson? Est-elle meilleure au printemps qu'elle l'est à la clôture de la pêche?—R. Oh, oui, il y a plus de homards au mois de mai, quand le pêcheur peut commencer vers le 1er mai, et le mois de mai est bon sur toute la côte, mais après commence la diminution; il existe sans doute des endroits où la pêche se maintient abondante.

Q. Dites-moi, le poisson, au mois de mai, est-il en aussi bonne condition qu'au mois de juin?—R. Vous parlez des homards?

Q. Oui?—R. Non monsieur, il ne l'est pas.

Q. Il ne rapporterait pas autant au fabricant de conserve?—R. Non.

Q. Voyez-vous beaucoup de ces homards œuvés?—R. Que voulez-vous dire, des homards reproducteurs?

Q. Oui?—R. Bien, ils ne sont pas en aussi grande quantité au commencement de la saison que dans la dernière partie.

Q. Croyez-vous qu'ils viennent dans ces baies, directement ici, pour frayer? Vous connaissez de quelle façon ils pénètrent dans les lagunes et les baies des îles de la Madeleine pour frayer?—R. Je ne le sais pas.

Q. Font-ils la même chose ici?—R. Bien, je ne le crois pas. Naturellement, il y en a quelques-uns, mais pas beaucoup.

Q. Se fait-il quelque pêche à l'intérieur ici?—R. Non.

Q. Elle se fait toute au large?—R. Toute au large.

Q. Vous dites que vous habitez ici depuis 11 ans?—R. Oui.

Q. Comment est aujourd'hui la pêche comparée à ce qu'elle était quand vous êtes arrivé ici?—R. Les années ne se ressemblent pas.

Q. Bien, année pour année, comment se compare-t-elle, devient-elle moins abondante?—R. Oui, la pêche est plus pauvre, c'est le cas. Il y a une grande différence aujourd'hui avec la première année où je suis veuu ici.

Q. C'est un état de choses auquel nous voulons mettre fin, si nous le pouvons, la diminution de la pêche. Maintenant, comment le feriez-vous? Quel est le

meilleur moyen d'y arriver, dans votre opinion.?—R. Il est certain que je ne le sais pas.

Q. Quelle est la raison de ce déclin?—R. La raison de la rareté du homard est, je crois, qu'il y a le double de pêcheurs qu'il y avait habitude d'en avoir.

Q. Vous savez que nous restreignons maintenant le nombre des fabriques de conserves et que nous n'accorderons pas à tout le monde des permis de paquage. Pensez-vous que le nombre de bateaux employés pour la pêche devrait être limité?—R. Je ne crois pas, je ne vois pas d'utilité à cela.

Q. Que pensez-vous du nombre des permis de fabrique de conserves? Pensez vous qu'il y a maintenant suffisamment de permis octroyés?—R. Oh, je ne sais pas, je ne pense pas.

Q. Que diriez-vous?—R. Je crois que si chacun avait le privilège d'obtenir un permis, le pauvre comme le riche, ce serait mieux. Sans doute, nous savons que tout le monde ne peut paquer, cela est certain, mais tout homme devrait avoir droit à un permis, règle générale.

Q. Je suppose que tout homme ne peut paquer, alors il ne conviendrait pas de donner un permis à n'importe qui?—R. Oh, non, non.

Q. Comment jugeriez-vous de la compétence d'un homme à paquer, comment détermineriez-vous cela?—R. Je ne sais pas.

Q. Il nous faudrait trouver un moyen, n'est-ce pas, de déterminer cela?—R. Sans doute, en supposant que l'on accorde un permis à tous les pêcheurs, tous ne pourraient pas paquer.

Q. Je crains qu'un grand nombre de ceux qui en demanderaient ne pourraient faire grand'chose avec ce permis, je crois, il nous faudrait déterminer cela de manière à ne pas nuire au commerce en général?—R. Comme de raison, ceux qui ne pourraient paquer ne demanderaient pas de permis.

Q. Pourrions-nous limiter le nombre de cas où un homme pourrait paquer?—R. Il fut un temps, aux îles de la Madeleine, où il y avait plus de quarante paqueurs.

Q. Plus de 100 paqueurs?—R. Bien, quand j'en suis parti, il y en avait plus de quarante.

Q. Nous avons eu là plus de 100 paqueurs, et maintenant ce nombre est réduit à cinquante; ils ont tous abandonné, les petits paqueurs surtout?—R. Je crois que cinq ou six pêcheurs au moins seraient suffisants pour obtenir un permis de paquage coopératif.

Q. Pensez-vous que nous devrions avoir le droit de décider que la fabrique de conserve devrait être d'une certaine dimension, que l'on devrait y paquer au moins 100 caisses, que les tables devraient être faites d'une certaine façon, et couvertes de telle manière et faire toute autre recommandation?—R. Cent caisses est à peu près un bon nombre, je pense.

Q. Quelle est la moyenne du rendement, combien de caisses de conserve la fabrique d'ici fabrique-t-elle par bateau, le savez-vous?—R. Je ne sais, je n'en suis pas sûr.

Q. Dans un bon nombre d'endroits, nous trouvons que la moyenne est de cinquante à soixante caisses par bateau, en ferait-on autant ici?—R. Je ne sais, je ne suis pas sûr.

Q. Y a-t-il quelque autre chose que vous aimeriez à nous communiquer sur la question? A part cette question de permis de fabrique de conserves, que pensez-vous de l'idée de faire prendre un permis au pêcheur, comme la chose a été proposée? —R. Je crois que cela ne nuirait à personne, je ne vois pas comment cela pourrait nuire.

Q. Pensez-vous qu'un pêcheur qui aurait en poche une formule de permis ne serait pas plus scrupuleux pour l'observance de la loi que celui qui n'en a pas?—R. Oh, oui, il le serait.

Q. Croyez-vous qu'il serait juste, dans le cas où un homme serait convaincu de violer continuellement la loi, quelle que soit la loi, de lui défendre de pêcher davantage, dans ce genre de pêche?—R. Oui, je crois que ce serait juste.

Le témoin est congédié.

Roderick Bacon, pêcheur, Petit Bras d'Or, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous habitez cette localité?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche aux homards?—R. Depuis environ six ans.

Q. Que faisiez-vous avant cela?—R. Je travaillais aux environs de la fabrique de conserve.

Q. Puis vous avez commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. Comment avez-vous trouvé la pêche depuis que vous vous y livrez, est-ce une industrie profitable?—R. Oh, oui.

Q. Combien de pièges utilisez-vous à la pêche?—R. Environ soixante-dix.

Q. Pêchez-vous pour vous-même?—R. Oui.

Q. Vous pêchez exactement au large d'ici, dans les mêmes eaux que les autres pêcheurs?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de fond choisissez-vous généralement pour la pêche?—R. Un fond rocheux.

Q. Croyez-vous que le fond fait une grande différence, pour la pêche?—R. Oui.

Q. Il ne sert de rien de pêcher sur un fond vaseux?—R. Non.

Q. Souffrez-vous beaucoup de pertes d'engins de pêche, au commencement de la saison?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur pêchiez-vous alors?—R. Dix brasses.

Q. En pêchant à cette profondeur cela ne vous causerait-il pas de grandes avaries?—R. Je ne pêche pas à cette profondeur, à huit brasses.

Q. Faites-vous beaucoup de pertes d'engins de pêche dans huit brasses d'eau? —R. Oh, oui, dans les grandes tempêtes.

Q. La glace vous cause-t-elle beaucoup d'embarras?—R. Oui, au printemps.

Q. Quand se produisent les plus grosses pertes d'engins de pêche?—R. Nous subissons de lourdes pertes quand nous rentrons à l'intérieur.

Q. Comment vous en êtes-vous tiré cette saison?—R. J'ai tout perdu.

Q. Cela est-il arrivé à un grand nombre de pêcheurs?—R. A quelques-uns.

Q. A quelle époque cet accident s'est-il produit?—R. Je pense que ce doit être vers le 1er juillet.

Q. Je crois que c'était vers le 8 juillet, nous eûmes une grosse tempête, à l'intérieur?—R. C'était vers le 8 juillet.

Q. Nous eûmes une autre grosse tempête le 24 mai, le jour de la fête de la reine?—R. Nous n'avions pas alors d'engins de pêche posés.

Q. Quand vous avez commencé la pêche, cette année, avez-vous fait de bonnes prises?—R. Pas beaucoup.

Q. On aurait cru que, comme vous avez commencé la pêche tard au mois de mai, et que vous l'aviez poursuivie en juin, vous auriez dû bien réussir, n'y avait-il pas de poisson?—R. Il n'y en avait pas en quantité.

Q. Avez-vous fait de bonne pêche en aucun temps, cette année?—R. Très tard, je n'ai pêché qu'environ un mois, et la pêche était meilleure vers la fin; il y a quelques années, elle était meilleure au début de la saison.

Q. Quelle est la différence entre le début et la fin de la saison?—R. Le homard devient rare dans l'endroit où je pêche, mais la taille est à peu près la même.

Q. Pensez-vous que le homard vient au rivage pour frayer?—R. Je le crois.

Q. Remarquez-vous que les œufs sont plus mûrs à mesure que la saison avance?—R. Oh, oui.

Q. Quand vous cessez a pêche à la fin de la saison, pouvez-vous voir qu'un bon nombre de homards ont passé la saison du frai?—R. Je ne sais pas, mais le test semble devenir très tendre.

Q. Vous trouvez sans doute des homards œuvés en tout temps de la saison, à l'automne et au printemps?—R. Oui.

Q. Mais ils sont supposés ne les couver que pendant la chaude température. Quel pourcentage de homards œuvés pensez-vous qu'il y a? Combien par cent homards pensez-vous seraient œuvés?—R. Je ne crois pas que ce serait plus de huit pour cent.

Q. Vous pensez que cela se monterait à environ huit pour cent?—R. C'est mon opinion.

Q. Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier dans le genre de piège qui vous sert à la pêche?—R. Oh, oui.

Q. Est-ce que les pièges à compartiments sont plus destructifs que l'ancien à double tête?—R. Je ne sais pas s'ils sont plus destructifs pour le poisson mais ils en rapportent plus.

Q. Le grand mérite du piège à compartiments est qu'il garde le poisson; celu ci ne peut pas en sortir aisément?—R. Il ne peut pas en sortir très bien.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de faire un piège de façon à permettre aux homards d'en sortir? Pourrions-nous mettre en vigueur une limite de taille au moyen d'un tel piège?—R. Oh, je crois que oui.

Q. Comment le feriez-vous?—R. Je suppose que vous devriez placer les lattes plus éloignées les unes des autres.

Q. A quelle distance sont-elles maintenant les unes des autres?—R. Bien, environ un pouce ou un pouce et un huitième.

Q. Ce piège garde-t-il tout ce qui y pénètre?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelle taille un homard aurait-il pour passer à l'entrée du piège?—R. Un homard de six pouces, je suppose.

Q. Comment se fait la pêche, pensez-vous que le homard fait des tentatives pour sortir du piège, quand vous le dérangez?—R. Certes, oui.

Q. Ne les avez-vous jamais vu grimper au dehors?—R. Quand nous avions nos anciens pièges nous les voyions passer à travers la maille.

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis aux pêcheurs aussi bien qu'aux fabricants de conserves?—R. Je crois que ce serait très bien.

Q. Pensez-vous que si un pêcheur prenait un permis il serait, pour cette raison, plus scrupuleux à l'endroit de l'observance des règlements que celui qui n'a pas de permis?—R. Oh, je ne sais pas, comme de raison, quand je suis sous serment, je suis plus prudent.

Q. Pensez-vous qu'en lui faisant prêter serment cela le rendrait plus prudent? —R. Il devrait l'être alors.

Q. Pensez-vous qu'il existe entre les paqueurs une entente injuste dont souffrent les pêcheurs?—R. Dans mon opinion, cela semble ainsi.

Q. Pensez-vous que, si l'on accordait à un certain nombre de pêcheurs un permis coopératif, même si le nombre était réduit, cette proposition serait avantageuse? Pensez-vous que cela aurait pour effet de rendre les fabricants de conserves plus conciliants? Serait-ce là la conséquence?—R. Si les pêcheurs pouvaient se grouper, le fabricant aurait à payer plus pour le poisson ou il n'en aurait pas, c'est-à-dire si les pêcheurs pouvaient paquer eux-mêmes.

Q. De quelle manière procéderiez-vous pour régulariser cette question de permis? Il ne faudrait pas donner un permis à tout le monde; il vous faudrait une garantie que le paquage se fait d'un façon convenable; quelle garantie pensez-vous que le gouvernement devrait exiger?—R. Pour un permis coopératif, il devrait y avoir cinq pêcheurs.

Q. Mais même si cette condition était remplie, ne serait-il pas nécessaire d'exiger que le paquage devrait être fait d'une manière convenable?—R. Certes, oui.

Q. Vous avez quelque expérience dans les fabriques de conserves, de quelle manière croyez-vous que cela pourrait se faire?—R. Ils devraient avoir un établissement assez bien installé pour le traitement du poisson.

Q. Nous avons vu en certaines localités des tables très grossières, et sentant mauvais; vous ne pourriez pas raisonnablement espérer préparer un bon produit poissonnier avec une installation de ce genre. Pensez-vous que les tables ne devraient être pas proprement recouvertes?—R. Certes, oui.

Q. Quel est le meilleur mode, croyez-vous, de les recouvrir. En quelques endroits, nous en avons trouvé couvertes de vitre, dans d'autres avec du marbre et du zinc, en quelques autres avec du fer galvanisé. Nous en avons vu même couvertes de métal émaillé?—R. Il doit y avoir sans doute de petites localités qui ne pourraient se payer le luxe d'une installation dispendieuse.

Q. Pensez-vous que le produit d'une fabrique de conserve devrait être inspecté?—R. Je n'ai aucun doute qu'il devrait l'être.

Q. Quelle a été votre coutume ici au sujet des homards œuvés ou n'ayant pas la taille voulue?—R. Là où j'ai pêché, la limite de taille ne faisait pas une grande différence. Il devrait avoir au moins 7 pouces, je ne pense pas que j'accepterais un poisson à moins qu'il n'ait cette limite de taille. Il s'en trouve sans doute qui

ont une taille de moins de 8 pouces; quant aux homards œuvés, il n'y en a pas en grande quantité.

Q. Quel pourcentage diriez-vous, combien, par cent homards, portent des œufs?—R. Prenant toute la saison, je suppose que ce serait entre six et huit, quelque chose comme cela.

Q. N'avez-vous jamais observé leur taille?—R. Oui, plusieurs fois.

Q. Quelle est la taille la plus petite d'un homard œuvé que vous ayez vue?—R. Je crois en avoir vu d'environ—oh, je ne sais pas,—disons 8 pouces.

Q. Vous n'en avez pas vu beaucoup d'environ cette taille, c'est là environ la limite, mais on en a vu jusqu'à 7 pouces, je crois?—R. Je n'en ai pas vu en bas de cette taille.

Q. Les fabricants de conserves ne refusent-ils pas d'accepter du homard œuvé?—R. Oui, monsieur.

Q. Ont-ils toujours agi ainsi?—R. Assez souvent, depuis que je pêche.

Q. Quelques-uns sont-ils plus scrupuleux que d'autres, à ce sujet?—R. Non, monsieur, pas que je sache.

Q. Que pensez-vous de ces différentes propositions qui ont été faites pour la protection future des pêcheries? Quelle est la meilleure suggestion vous feriez comme étant la meilleure chose à faire? Que feriez-vous dans le commerce du homard?—R. C'est sans doute une bonne chose que de remettre en liberté les homards œuvés, en vue de les sauver, mais s'il y a une prime, payez-nous pour en agir ainsi, ou bien ayez un parc.

Q. Ou même une homarderie quant à cela?—R. Ou une homarderie. Je crois qu'il y a des endroits dans Petit Bras d'Or où la homarderie pourrait très bien être introduite.

Q. Est-ce qu'il y a d'autres fabriques de conserves dans les environs immédiats où l'on pourrait se procurer des œufs pour un tel établissement?—R. Il n'y a que deux fabriques de conserves ici, maintenant; il y en a eu trois.

Q. Mais il y a plusieurs autres fabriques peu éloignées, n'y en a-t-il pas?—R. Il y en a à peu de distance; il y a une petite fabrique probablement à dix mille d'ici.

Q. Est-il à votre connaissance que l'on a fait du paquage après la fermeture de la saison; la loi de la fermeture de la saison est-elle strictement observée ici?—R. Oui, maintenant, elle l'est.

Q. Avez-vous quelques remarques à faire au sujet du commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur, je ne crois pas, vous voyez que le marché est trop éloigné pour cela.

Q. Vous avez entendu les témoignages des autres messieurs, et vous partagez leur opinion, je suppose?—R. Oui.

Q. N'y a-t-il pas quelques points sur lesquels vous différez d'opinion avec eux?—R. Pas beaucoup, je crois.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à faire connaître, comme venant de vous-même, aucune déclaration?—R. Non, si ce n'est que si un fonctionnaire était nommé pour s'enquérir simplement de toute la question, se procurait les prix du marché, pour constater si les prix que les paqueurs paient sont les meilleurs qu'ils puissent offrir ou non, parce qu'actuellement il nous faut accepter leur parole pour

cela, ne connaissant rien des cotes du marché, si ces paqueurs peuvent payer plus ou moins—si un tel fonctionnaire était nommé pour s'enquérir de la question, ce serait d'un grand avantage pour les pêcheurs.

Q. Vous croyez que si un fonctionnaire de cette description était nommé pour faire une enquête sur la condition du marché et s'assurer du juste prix qui doit être payé pour les homards, les pêcheurs seraient disposés à se soumettre à sa décision en cette affaire?—R. Certes, oui.

Q. Quel serait le meilleur fonctionnaire pour cette fonction, l'inspecteur?—R. Certes, oui, je crois que ce serait l'inspecteur général.

Le témoin est congédié.

Freeman Stubbart, pêcheur, Petit Bras d'Or, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Demeurez-vous ici, à Bras d'Or?—R. Oui.

Q. Depuis quand faites-vous la pêche au homard?—R. 12 ou 13 ans environ.

Q. Vous vous servez de votre propre bateau et de vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Combien de pièges employez-vous? R. 60 et plus.

Q. Faites-vous la pêche pour votre propre compte?—R. Oui.

Q. Quel est le produit moyen de votre pêche avec ce nombre de pièges, combien de milliers de livres par saison?—R. Cela dépend de la saison.

Q. Quelle est la meilleure saison que vous ayez faite?—R. 5,000 ou 6,000 livres.

Q. Combien avez-vous fait cette année?—R. Je n'ai pas fait autant cette année, la saison a été mauvaise.

Q. Combien avez-vous fait?—R. Environ 4,000.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour faire cent livres, n'avez-vous jamais tenu compte de cela?—R. Non, monsieur, cela dépend de la saison, naturellement au printemps vous aurez des homards qui pèsent plus.

Q. Alors ils sont plus gros?—R. Ils sont plus gros.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il faut pour faire cent livres?—R. A la fin de la saison il en faut à peu près de 160 à 170.

Q. Et au commencement de la saison?—R. Je ne saurais dire.

Q. Il en faudrait un plus petit nombre?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il faudrait cent homards pour faire cent livres?—R. Non.

Q. Quand la pêche au homard est finie à quoi occupez-vous votre temps?—R. Quelquefois à la pêche, et quelquefois à l'agriculture.

Q. Que deviennent la plupart de ceux qui font la pêche au homard, sont-ils dans la même position que vous?—R. Oui, la plupart d'entre eux continuent de faire la pêche tout le temps.

Q. Ils continuent de faire la pêche?—R. Oui, à la morue.

Q. C'est-à-dire qu'ils vont pêcher en pleine mer?—R. Oui.

Q. Jusqu'à quelle époque de l'automne continuez-vous la pêche, quand l'abondonnez-vous?—R. Vers la Noël.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche à cet endroit?—R. Oui.

Q. Vous n'êtes jamais allé à Anticosti?—R. Non.

Q. A votre avis que vaut la pêche au homard aujourd'hui, comparée à ce qu'elle était lorsque vous avez commencé à la faire, y a-t-il eu diminution; vous ne pêchez que depuis peu de temps?—R. Le homard n'est pas aussi abondant, mais il n'y avait pas autant de bateaux alors.

Q. Croyez-vous que la diminution se continue, le nombre de bateaux augmente-t-il chaque année ou diminue-t-il?—R. Il n'y en a pas eu autant cette année mais le printemps dernier il y en avait plus que jamais.

Q Croyez-vous que le produit de la pêche a été maintenu, par le fait que l'on porte aujourd'hui à la fabrique de conserves un plus grand nombre de petits homards que vous n'aviez l'habitude de le faire?—R. Que voulez-vous dire?

Q. C'est-à-dire, le pêcheur ne porte-t-il pas à la fabrique tout ce qu'il prend sans égard à la limite de taille?—R. Oh non, certainement non; il y en a qui ne valent pas la peine d'être pris.

Q. Où mettez-vous la ligne de démarcation?—R. Nous ne nous occupons pas de ce qui est trop petit.

Q. Mais qu'entendez-vous par trop petit?—R. Je ne saurais vous dire de quelle taille, je ne suis pas le fonctionnaire du gouvernement.

Q. Le fonctionnaire du gouvernement les a-t-il mesurés à la fabrique de conserves cette année?—R. Je ne saurais vous dire.

Q. Maintenant, pour ce qui est du prix, y a-t-il à ce sujet quelque concurrence, en êtes-vous obligés d'accepter ce qu'on vous offre?—R. On croirait que c'est ce dernier cas qui est vrai.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Oui, sauf les deux saisons où nous avons eu notre union.

Q. Et alors?—R. Durant ces deux saisons ça été tout différent.

Q. Croyez-vous que ce soit dû à l'existence de l'union si vous avez eu des prix plus élevés l'année dernière et l'année auparavant?—R. Oui, c'est ce que pensent les pêcheurs; ils ont protesté et refusé de pêcher.

Q. Parce que l'année dernière et l'année précédente le même prix a été donné dans plusieurs endroits où il n'y avait pas d'union. A votre avis quel est le meilleur règlement à adopter pour la protection de la pêche du homard? Vous avez entendu ce qui a été dit ici, inutile pour moi de vous le répéter; quelle est votre opinion?—R. Je ne saurais dire.

Q. Les pêcheurs devraient pouvoir dire ce qui est préférable dans ce cas?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Il a été proposé d'interrompre complètement la pêche du homard, pour une période de quatre ou cinq ans?—R. Je ne vois là aucun avantage.

Q. L'idée serait de laisser croître le homard?—R. La pêche au homard devrait être continuée comme toute autre.

Q. Comment cela?—R. Il y a toutes sortes de harengs et toutes sortes de morues, et ils sont aussi nombreux aujourd'hui que le jour où nous avons commencé à en faire la pêche.

Q. Et vous croyez qu'il en est de même du homard?—R. Oui, je le crois. Les paqueurs peuvent vous le dire; il y en a un ici, il peut vous renseigner.

Q. Et vous croyez que la pêche au homard continuera toujours d'être bonne, quoique l'on fasse?—R. Non, pas si l'on prend le homard œuvé.

Q. Comment protéger le homard œuvé; quel moyen recommandez-vous?—R. Le même que monsieur McCready.

Q. Que penseriez-vous de l'abolition complète de la limite de taille?—R. Je crois que cela aurait du bon, c'est-à-dire pour ce qui est de la limite de 7 pouces. Naturellement sur la côte de l'Ouest les homards sont plus gros que sur cette côte.

Q. Croyez-vous que le homard est plus petit ici que celui pris partout ailleurs?—R. Non.

Q. N'était-il pas au début aussi gros ici?—R. Oui.

Q. Comment est-il devenu plus petit?—R. Parce que le fond est trop mou pour qu'il s'y tienne. Prenez un endroit où le fond est dur et le homard s'y tiendra mieux.

Q. N'avez-vous pas ici un fond rocheux?—R. Pas sur cette grève, il y a sans doute des endroits durs, mais ce n'est pas partout.

Q. Qu'a-t-on fait ici pour éviter de faire affaire avec le paqueur reconnu pour refuser le petit homard ou le homard œuvé?—R. Comment cela; vous voulez dire que les pêcheurs refusent de vendre leur poisson à ces fabricants, n'est-ce pas?

Q. Oui, certains fabricants se sont plaints d'avoir à accepter le petit homard et le homard œuvé parce que les pêcheurs les leur imposaient?—R. Je ne le pense pas; là où je prends mes homards, les pêcheurs ne font pas cela. On nous a fait comprendre au printemps que l'on n'accepterait pas les homards œuvés.

Q. Est-ce l'habitude ici d'enlever les œufs du homard?—R. Je ne saurais dire.

Q. Vous n'avez jamais vu faire la chose?—R. Non, le paqueur est l'homme qui s'y connaît en cette matière, car lorsque le homard a été dépouillé de ses œufs il ne résiste pas.

Q. C'est un fait que le homard œuvé est plus délicat que les autres et ne supportera pas autant de manipulation?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous avez entendu les témoignages des autres messieurs et vous les approuvez en général?—R. Oui.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Si j'ai bien compris, d'après les témoignages, le nombre de pièges ici est en moyenne de 70?—R. Oui.

Q. Chaque homme a environ 70 pièges?—R. Oui.

Q. Maintenant, prenons ce nombre de pièges avec tous les accessoires nécessaires pour les mettre prêts à la pêche, combien cela coûterait-il aux pêcheurs? Quelle somme d'argent cela représente-t-il? Cela représente-t-il tout ce qu'il faut pour les mettre en état convenable?—R. Vous voulez dire, combien cela coûte aux pêcheurs?

Par le Commissaire:

Q. A combien les évaluez-vous chacun, avec les lignes et tout?—R. Je ne saurais dire.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Supposons que vous disiez à un homme: "Préparez-moi 70 pièges, mettez-y toute la corde nécessaire et l'espèce de bouées dont vous vous servez, "combien croyez-vous qu'il vous réclamera pour cela?—R. Son travail et tout comptés, je crois qu'il ne le fera pas pour moins de $100.

Q. Pas moins que cela?—R. Non, je ne le crois pas. Se procurer la corde et faire le travail lui-même, non, pas aux prix que sont les choses aujourd'hui.

Q. Savez-vous quelque chose du travail qui se fait dans la fabrique?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Vous avez été employé dans la fabrique même, travaillant pour le paqueur, n'est-ce pas?—R. Pas longtemps; j'ai travaillé dans la fabrique environ une quinzaine.

Q. Mais vous avez entendu ce qui se disait sur la manière convenable de paquer; or quelles précautions faut-il prendre dans le paquage afin d'obtenir une marchandise convenable pour le marché au lieu d'une marchandise inférieure? D'après ce que vous avez entendu dans la fabrique, que faut-il éviter pour arriver à produire un article convenable?—R. Je ne saurais dire, en vérité. Autant que je sache, c'est-à-dire dans cette fabrique dirigée ici par M. Metherall, c'est d'éviter soigneusement le paquage du poisson mort.

Q. Naturellement si le fabricant paque le poisson mort il fait une pauvre marchandise?—R. Oui, sa viande est empoisonnée. Une autre chose nécessaire, c'est d'avoir un très bon homme pour conduire le travail, un homme qui connaît son affaire. Il y a des hommes à la tête d'une fabrique qui ignorent tout à fait comment la conduire.

Q. Avec le bon homard que faut-il éviter de faire entrer dans les conserves?—R. Il importe peu, je crois, que ce soit du petit ou du gros homard. Naturellement un homard mort gâte la conserve, s'il est mort avant le paquage.

Le témoin est congédié.

T. H. METHERALL, paqueur, Sydney-Nord, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Faites-vous du paquage pour votre propre compte?—R. Non, monsieur.

Q. Pour quel établissement travaillez-vous comme agent?—R. La Snowflake Canning Co.

Q. Où cette compagnie a-t-elle ses quartiers généraux?—R. A Brunswick, Maine.

Q. A-t-elle plusieurs fabriques de conserves sur la côte?—R. Non, monsieur, celle-ci est la seule.

Q. C'est la première fois que nous entendons ce nom?—R. C'est le seul nom de la compagnie.

Q. Fait-elle affaires depuis longtemps?—R. Depuis trois saisons.

Q. A-t-elle construit cette fabrique ou l'a-t-elle achetée?—R. Elle l'a achetée.

Q. Depuis quand travaillez-vous ici?—R. Je suis ici depuis 1889.

Q. Votre expérience dans la mise en conserve du homard date-t-elle de plus loin que cela?—R. Oui.

Q. De quand?—R. Oh, je crois que je m'occupe de cette industrie depuis 26 ou 27 ans.

Q. Dans quelle partie du monde?—R. Dans l'Ile du Prince-Edouard, et le Nouveau-Brunswick.

Q. Avez-vous travaillé sur la côte nord du Nouveau-Brunswick?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous y avez été engagé dans la même besogne qu'ici?—R. Dans la même besogne.

Q. Quelle est la puissance de production de la fabrique de conserves ici?—R. Cela varie; c'a été aussi bas que 5 et souvent aussi haut que 10 ou 11.

Q. Des centaines?—R. Oui, monsieur, des centaines de caisses.

Q. Pouvez-vous nous donner la moyenne de production d'un bateau ici?—R. C'est difficile à dire; certaines années la moyenne a été de 40 et d'autres davantage; quelques années nous sommes descendus très bas, à 600 ou 700 caisses, tandis que d'autres années nous avons atteint jusqu'à 900 ou 1,000 caisses.

Q. Votre moyenne ne serait pas d'environ 60 caisses?—R. Non, pas du tout.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de homards qu'il faut pour remplir une boîte d'une livre ici?—R. Nous en mettons en moyenne 6.

Q. Six homards?—R. Oui, naturellement avec quelques homards frais nous pouvons faire mieux, mais à tout prendre pour la saison, c'est à peu près cela.

Q. Mais les homards que vous prenez au printemps, bien que plus gros, ne sont pas aussi profitables que ceux que vous prenez plus tard dans la saison, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Le homard le plus profitable est celui de taille moyenne?—R. Le homard de la taille moyenne de 8 ou 9 pouces est le meilleur.

Q. Quelle est actuellement la boîte la plus avantageuse sur le marché?—R. Je ne puis dire au juste, mais je crois que la boîte plate est aujourd'hui en aussi grande demande que toute autre.

Q. On nous a dit que la boîte plate d'un quart de livre était la meilleure?—R. Nous ne paquons pas autant de boîtes d'un quart de livre que de celles d'une livre.

Q. Pour paquer des boîtes d'un quart de livre il vous faut des petits homards, car vous devez y mettre les pinces entières et la boîte d'un quart de livre ne renfermera pas une très grosse pince?—R. Oui.

Q. Quelle a été la coutume suivie d'après votre expérience, est-ce la coutume chez les fabricants de conserves d'accepter tout ce qu'on leur apporte?—R. Nous avons toujours essayé, autant que cela pouvait se concilier avec nos intérêts, de nous en tenir à la taille légale, c'est ce que nous avons essayé de faire.

Q. Jusqu'à quel point pensez-vous que la stricte application du règlement vous affecterait?—R. Je crois que cela ruinerait notre industrie.

Q. Et croyez-vous que les pêcheurs continueraient à faire la pêche?—R. Non, ils ne pourraient subsister.

Q. Vos pêcheurs ici possèdent leurs bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. En êtes-vous venu personnellement à une conclusion sur l'habitude de frayer du homard? A quelle époque de la saison croyez-vous qu'il fraie?—R. Nous voyons du homard œuvé presque chaque mois de l'année, mais je crois plutôt qu'ici, dès que l'eau devient chaude, le homard se rend à la côte pour frayer.

Q. Parfois en hiver vous trouvez du homard avec du frai, mais ces œufs n'écloront pas avant la saison chaude?—R. Certainement, non.

Q. A quelle taille croyez-vous que le homard ait atteint sa pleine maturité?—R. Je crois que la moyenne du homard ici est de 8 à 9 pouces en général.

Q. Et avez-vous une idée du percentage des homards œuvés?—R. Je n'en ai jamais tenu compte; naturellement, nous nous sommes toujours efforcés de nous débarrasser du homard œuvé et par conséquent nous ne savons pas au juste quel en serait le percentage.

Q. Croyez-vous que la coutume de dépouiller le homard de ses œufs soit suivie ici dans une certaine mesure?—R. Je ne le crois pas, mais nous savons que cela se fait.

Q. Cela se pratiquait-il lorsque vous étiez dans l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick?—R. Dans ces parties du pays nous n'avons rien remarqué de la sorte.

Q. Quelle était la coutume suivie au sujet des règlements?—R. La limite de taille était alors de 9 pouces, mais nous prenions n'importe quoi.

Q. Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait été condamné à l'amende ou puni autrement à cette époque?—R. Il y a eu maintes condamnations à l'amende.

Q. S'efforçait-on alors plus qu'aujourd'hui de faire observer les règlements?—R. Pas autant.

Q. Selon votre expérience, croyez-vous que vous eussiez perdu la clientèle des pêcheurs en refusant d'accepter le homard œuvé, ou hors de taille?—R. Pas que je sache, j'ai toujours eu un bon nombre de pêcheurs à ma disposition.

Q. Maintenant à propos des permis, vous savez sans doute que la coutume du ministère, depuis nombre d'années, a été de restreindre le nombre des permis pour la mise en conserves, l'idée étant qu'en restreignant le nombre des fabriques de conserves, cela protégerait la pêche en une certaine mesure, bien qu'il n'ait jamais été mis de restriction sur le nombre d'engins de pêche d'une fabrique de conserves. Quelle est votre opinion sur ce sujet, pensez-vous que l'on devrait fixer une limite à l'émission des permis?—R. Nous avons assez de misère à obtenir l'article convenable pour le marché, je crois que s'il était permis au premier venu de faire la mise en conserves, le marché serait inondé d'articles inférieurs.

Q. Que pensez-vous de la politique actuelle d'émettre ces permis coopératifs? Vous savez sans doute que les pêcheurs se sont plaints qu'ils étaient sévèrement traités et qu'il n'y avait pas de concurrence à ce sujet; qu'ils étaient forcés d'accepter ce qui leur était offert et l'on a cru que ce mode de permis coopératifs serait en quelque sorte une solution de cette question?—R. Sans doute nous sommes dans un pays libre, et si un homme peut être parfaitement outillé pour paquer son poisson comme il doit l'être, je ne vois pas pour quelle raison on ne lui donnerait pas cette chance.

Q. Pensez-vous que nous pourrions régler cette question en faisant une loi uniforme concernant la mise en conserves?—R. Je crois qu'il serait très difficile de réglementer cette affaire. Il faut une somme considérable d'argent pour outiller une fabrique et la mettre en position pour faire le travail, et dans le cas d'une association de quelques hommes, le coût de l'outillage prendrait tout le profit pendant un ou deux ans.

Q. Et il faudrait un capital considérable pour le début?—R. Et puis aujourd'hui, la question n'est pas de paquer les homards, mais de les vendre.

Q. Ne croyez-vous pas que, généralement parlant, les pêcheurs seraient mieux s'il leur était permis de faire le paquage qu'en continuant de pêcher et vendre aux abriques de conserves?—R. C'est à eux de décider cette question.

Q. Quant à cette question d'établir un règlement uniforme, ne croyez-vous pas qu'il serait nécessaire de faire à ce sujet de nouveaux règlements en vue de protéger la mise en conserves?—R. Je crois que l'on devrait faire tout ce qu'il est possible pour assurer un paquage convenable, car il est inutile de produire un article qui ne soit pas propre à l'alimentation.

Q. Et le paquage du homard demande le plus grand soin?—R. Oui, à moins que vous ne preniez le plus grand soin sur toute la ligne, vous ne réussirez pas.

Q. En se servant de tables en bois mou, non recouvertes et non polies, est-il possible de produire un bon article?—R. Il faut être très soigneux.

Q. Une des grandes difficultés à surmonter, je crois comprendre, c'est d'empêcher la chair de se gâter?—R. Oui.

Q. Et la chose n'est-elle pas susceptible d'arriver à moins qu'on ne se serve d'instruments et de tables convenables?—R. Oui.

Q. Quelle est, à votre avis, la meilleure couverture à mettre à une table?—R. Nous ne voulons pas faire d trop grands frais et nous nous contentons généralement du zinc.

Q. Le zinc ou la tôle galvanisée?—R. Je n'approuve pas la tôle galvanisée, le verre ou le marbre sont bien préférables.

Q. Aucun de ces deux articles n'est très coûteux?—R. Non, mais il y a le danger de les casser.

Q. Le verre monté sur le ciment offre une grande résistance et j'ai vu une table recouverte en émail qui faisait une très bonne table?—R. Cela serait très bon.

Q. Pour ce qui est du paquage, une fois la mise en boîte faite, ne croyez-vous pas qu'il y aurait de bonnes raisons pour que le produit de la fabrique de conserves de homard ne soit pas soumis à la même inspection qui affecte aujourd'hui tous les autres produits alimentaires?—R. Si vous examinez bien la chose, vous verrez que ce produit est déjà soumis à un très bon examen.

Q. Depuis que nous avons entrepris ce voyage nous avons rencontré en plusieurs occasions les agents des acheteurs faisant leur inspection aux fabriques de conserves, mais je veux parler d'une inspection officielle du gouvernement?—R. Je crois que ce serait là une très bonne idée.

Q. Croyez-vous que le personnel actuel des officiers des pêcheries soit compétent à faire cette inspection?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. Vous pensez qu'il faudrait un expert dans la matière pour faire cette inspection?—R. Oui, je le crois.

Q. Quant à la question des permis, croyez-vous que l'on devrait refuser un permis aux étrangers?—R. Je ne vois pas pourquoi.

Q. Certaines gens sont opposées à l'octroi de permis aux étrangers et prétendent que cela est absurde alors qu'il y a tant de Canadiens qui désirent des permis et ne peuvent en avoir?—R. Tout pays est sur un même point d'égalité et l'on peut établir une industrie si l'on a le capital voulu.

Q. Serait-il permis à un Canadien de faire du paquage de l'autre côté de la frontière?—R. On ne fait pas de paquage dans l'Etat du Maine.

Q. Les Américains, je crois, sont les pionniers dans cette industrie?—R. Ils sont les pionniers dans cette industrie ici.

Q. Et il n'y a d'étranger ici que leur capital, ils emploient la main-d'œuvre et la matière première canadiennes?—R. Absolument.

Q. Quelle est la coutume suivie à propos de leur produit, est-ce qu'ils expédient le homard en dehors de ce pays en l'étiquetant comme article américain, cela se pratique-t-il aujourd'hui?—R. Non, monsieur, la marchandise est étiquetée, et marquée ici.

Q. Quel est le principal marché pour votre homard mis en conserves?—R. Aux Etats-Unis.

Q. Entièrement aux Etats-Unis?—R. Entièrement aux Etats-Unis.

Q. Le marché américain a-t-il été affecté comme le marché anglais l'année dernière?—R. Oui, monsieur.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de l'étendue de la dépréciation; sans doute cela se trouve dans les journaux de commerce?—R. Oui, cela se trouve dans les journaux de commerce, à un certain moment l'article était virtuellement invendable.

Q. Avez-vous noté, dans le cours de votre expérience, une diminution appréciable dans la taille moyenne du homard?—R. Pas que je sache.

Q. Pas dans cette localité?—R. Pas dans cette localité, je ne puis dire qu'il y ait eu diminution.

Q. Dans les endroits où cette diminution existe croyez-vous que ce soit le résultat naturel de l'excès de pêche et des méthodes destructives?—R. Je suppose que c'est cela, il n'y a aucun doute là-dessus.

Q. Croyez-vous que des limites de taille différentes et aussi des saisons différentes dans des sections voisines de la côte sont condamnables et de nature à encourager les infractions à la loi?—R. Je ne vois pas qu'il en soit ainsi.

Q. Ne croyez-vous pas que les saisons et la limite de taille devraient être uniformes autant que possible?—R. Je ne crois pas. Je crois que la saison devrait être déterminée selon les besoins de la localité.

Q. N'êtes-vous pas d'opinion qu'il résulte plus de dommages de la pêche faite à une époque trop avancée de la saison; que la proportion des jeunes homards au-dessous de la taille réglementaire et de homards œuvés soit plus grande à la fin qu'en tout autre temps de la saison?—R. Je crois que c'est plutôt le cas.

Q. Est-ce vrai que les fabricants de conserves sont forcés d'accepter des homards hors de taille et des homards œuvés, de crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Oui, il se présente de ces cas.

Q. Avez-vous quelque expérience dans cette question des parcs comparés aux homarderies?—R. Non, monsieur, aucune.

Q. A votre avis quels sont les meilleurs moyens que nous puissions employer pour protéger les homards œuvés?—R. Les rejeter dès qu'on les prend.

Q. La proportion des homards œuvés n'est pas considérable?—R. Non, pas très grande.

Q. En agissant ainsi régulièrement les pêcheurs subiraient-ils une grande perte?—R. Ce serait une perte, il n'y a aucun doute.

Q. Mais la perte ne serait pas sérieuse pour les pêcheurs?—R. Non.

Q. Avez-vous quelque moyen à suggérer pour la protection de ces homards? Le pêcheur, s'il était payé pour ces homards, serait tenu de les jeter par-dessus bord, comment cela pourrait-il s'arranger?—R. Le seul moyen possible, selon moi, serait que le pêcheur apportât ce homard à la homarderie ou que le maître du smack, après en avoir percé la queue, le jetât par-dessus bord.

Q. Savez-vous que cela s'est pratiqué dans l'Etat du Connecticut?—R. Je crois que vous avez fait cette remarque.

Q. Vous ne savez pas du tout ce qui est résulté de cela là-bas?—R. Je ne saurais dire.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient aujourd'hui parfaitement disposés à protéger ce homard, commencent-ils vraiment à comprendre la nécessité de la chose?—R. Je le crois.

Q. On nous a dit à plusieurs endroits que tel était le cas?—R. Je crois que l'on comprend cela ici.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait quelque chose à gagner en envoyant ici quelqu'un pour renseigner les pêcheurs sur ce sujet?—R. Je crois qu'ils sont disposés à se laisser convaincre.

Q. Le ministère de l'agriculture envoie des experts pour expliquer aux cultivateurs les meilleures méthodes de la culture et de l'assolement, les meilleures races d'animaux à élever, et ainsi de suite; croyez-vous que la même chose pourrait être faite avec avantage au sujet de la pêche du homard?—R. Je le crois.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'exiger des pêcheurs qu'ils prennent un permis?—R. Je crois que ce serait bien.

Q. Pensez-vous qu'un homme ayant dans sa poche un permis imprimé ne se considérerait pas comme étant, plus ou moins, officier des pêcheries et croirait de son devoir d'observer la loi et de voir à la faire observer par les autres?—R. Je crois qu'il y en a qui observent la loi et qui aimeraient à voir les autres faire de même.

Q. Croyez-vous qu'il se fasse ici du paquage hors de saison?—R. Pas que je sache.

Q. Croyez-vous que les pénalités existantes pour infractions à la loi sont suffisantes, si elles sont appliquées?—R. Je le crois.

Q. Que pensez-vous de l'idée qui a été soumise d'interdire complètement la pêche du homard pendant un certain nombre d'années?—R. Je ne crois pas que cela serait du tout satisfaisant.

Q. Et la pêche a à peine atteint ici une phase qui exige un remède aussi rigoureux, est-ce là votre idée?—R. Je ne crois pas, en autant que je sache.

Q. Que pensez-vous de cette autre recommandation à l'effet d'abolir la limite de taille et de protéger scrupuleusement le homard œuvé, et réduisant en même temps la durée de la saison; cela peut ne pas s'appliquer ici, mais dans beaucoup d'endroits il serait très difficile de faire observer le règlement touchant la limite de taille?—R. Ce serait difficile ici. Pour ce qui est de la saison, c'est parfait, et je crois que l'on devrait protéger le homard œuvé, mais je ne pense pas qu'il serait très difficile de faire observer une limite de taille de 7 pouces, et je ne sache pas que l'on puisse faire autre chose.

Q. Alors vous n'êtes pas en faveur de l'abolition complète de la limite de taille?—R. Non, je crois que la limite de taille de 7 pouces serait convenable.

Q. Approuveriez-vous une saison prohibée sur toute la côte de l'Atlantique depuis le 15 juillet jusqu'au premier janvier?—R. En ce qui nous concerne, cela serait acceptable.

Q. Cela réduirait la saison actuelle de 15 jours, mais d'un autre côté il n'y aurait aucune limite d'ouverture, cela dépendrait de la nature?—R. Non.

Q. Comment en est-on venu à fixer l'ouverture de la saison au premier mai? Dans certains endroits c'est le 20 avril, dans d'autres le 6 janvier, dans d'autres encore le 15 janvier et dans quelques cas le premier avril et le premier mai?—R. Je ne sais pas, chez nous, voyez-vous, la glace protège tout sous ce rapport.

Q. Elle fait la même chose partout?—R. Dans l'ouest, la saison ouvre plus tôt qu'ici.

Q. A l'ouest de Canso, mais au nord de Canso tout dépend de la glace?—R. Je sais que l'on a trois semaines d'avance sur nous à Canso. Je sais qu'à cet endroit on fait du paquage en avril, alors qu'ici nous avons encore de la glace solide.

Q. Mais pour ce qui est du homard, existe-t-il quelque raison empêchant l'ouverture de la saison le premier janvier? Nous savez que d'habitude la saison était ouverte à cette époque?—R. Oui, je ne vois pas pourquoi elle ne le serait pas.

Q. Si je comprends bien, cela a été changé à la demande du fabricant de conserves qui fournissait ses propres engins de pêche et accessoires, et les pêcheurs étaient désireux de commencer de bonne heure le printemps se souciant peu que les engins fussent perdus ou non?—R. Assurément pour l'homme qui possède ses propres engins, ce serait une bonne chose qu'une certaine date fût fixée pour l'ouverture de la saison.

Q. Voilà comment la saison est déterminée par une des propositions; pour le sud de Canso, il en est une autre fixant la saison du premier juillet au premier janvier et insistant sur une plus grande limite de taille, parce que là-bas on a l'avantage du marché de homard vivant; que pensez-vous de cela?—R. Comme je connais peu le marché du homard vivant et aussi la région à l'ouest de Scatari, j'ai peu de chose à dire à ce sujet.

Q. Ce sont là les recommandations du professeur Prince. Avez-vous vu les témoignages rendus devant le comité à la dernière session?—R. Oui.

Q. Quant au prix payé pour les homards, vous savez sans doute qu'il existe un différend dans plusieurs endroits entre le pêcheur et le fabricant de conserves; comment cela est-il réglementé aujourd'hui?—R. Pour ce qui est du fabricant, il détermine son prix, il paie les pêcheurs selon le prix auquel il vend ses produits.

Q. Existe-t-il parmi la masse des fabricants une entente pour payer un certain prix et rien de plus?—R. Pas que je sache.

Q. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de ligue; en autant que vous le sachiez, il n'y a pas de combine?—R. Il n'y a rien de cela, que je sache.

Q. A votre connaissance, y a-t-il eu une certaine concurrence, est-il arrivé que quelqu'un ait payé un peu plus cher que les autres?—R. Comme dans toute autre affaire, chacun surveille ses propres intérêts.

Q. Vous n'avez pas d'expérience dans le commerce du homard vivant?—R. Non, monsieur.

Q. Les pêcheurs de ce district auraient-ils un marché pour leur homard, si la fabrique de conserves était fermée?—R. Non, monsieur, je ne crois pas, excepté le marché local ici.

Q. Croyez-vous que là où il est possible de faire l'expédition du homard vivant, ce commerce serait préférable à l'industrie de la mise en conserves?—R. Je ne sais pas.

Q. Avez-vous acquis quelque expérience dans les homarderies?—R. Non.

Q. Approuveriez-vous l'établissement d'un plus grand nombre de homarderies?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche laissés dans l'eau ici avec intention?—R. Je ne pense pas.

Q. Cela n'est pas censé se faire ici, car les pêcheurs possèdent leurs propres engins?—R. Non.

Q. Là où le paqueur fournit les engins, il se plaint que souvent à la clôture de la saison les pêcheurs disparaissent et les engins sont laissés dans l'eau. Quant à la question de marquer les caisses, croyez-vous que ce serait là une bonne idée?—R. Je le crois.

Q. Vous croyez que cela empêche le paquage illégal du homard?—R. Le paquage illégal du homard.

Q. Savez-vous quelque chose de la pêche dans les lagunes et les baies? Etes-vous allé dans l'Ile du Prince-Edouard?—R. Je suis allé à North Point.

Q. Il n'y a pas de lagunes là?—R. Non.

Q. On a recommandé d'interdire toute pêche dans les endroits où il y a des baies et lagunes servant de retraite aux homards à la fin de la saison, et dans l'Ile du Prince-Edouard on a suggéré de prohiber la pêche dans des endroits comme Richmond et la baie Malpèque, mais vous n'avez aucune expérience à ce sujet?—R. Non.

Q. Quel est, selon vous, le revenu moyen d'un pêcheur de homard industrieux?—R. Je crois qu'un homme qui s'occupe de son affaire et qui a une année favorable—parfois il y a de mauvaises années—.

Q. Cela se rencontre dans toute pêcherie?—R. Je crois qu'en général le revenu moyen serait de $200.00.

Q. C'est-à-dire pour deux mois et demi de pêche?—R. Oui.

Q. Quel est le prix moyen payé aux scelleurs? Ce sont les hommes les mieux payés de la fabrique?—R. Oui, ils reçoivent environ $45.00.

Q. Cela comprend-il l'entretien?—R. Non, monsieur.

Q. Ils voient à leur propre entretien?—R. Oui.

Q. Et aux autres hommes, quels gages payez-vous?—R. Cela varie beaucoup. Une somme considérable de notre travail est faite à la pièce, et les hommes reçoivent de $1.25 à $1.60.

Q. Quelle est la partie importante du travail dans une fabrique?—R. Le nettoyage et autre chose de ce genre.

Q. Et les filles combien sont-elle payées?—R. Nous leur donnons ordinairement de 50 à 60 cents par jour.

Q. Et elles voient à leur entretien?—R. Oui.

Q. Travaillent-elles d'habitude des jours entiers?—R. Les journées sont généralement courtes.

Q. Et ne sont-elles payées que pour une fraction de journée?—R. Non, elles reçoivent une paye entière.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Je demandais au témoin précédent de quoi devait se méfier le paqueur dans ses opérations pour produire un bon article. Pouvez-vous nous donner une idée des précautions à prendre dans le paquage afin d'assurer la production d'un bon article?—R. Nous devons prendre toutes les précautions possibles. Le paqueur doit se procurer du poisson aussi frais et aussi beau que possible, il doit faire préparer sa viande aussi proprement que possible et s'assurer qu'il n'y a ni écailles, ni rien de ce genre dans la boîte, et il doit faire bien nettoyer son établissement.

Q. Quelle erreur commettrait un homme inexpérimenté dans le paquage? Je veux dire tout spécialement; y a-t-il certaines parties du homard qu'un paqueur inexpérimenté laisserait entrer dans la boîte, tandis qu'un homme expérimenté les laisserait de côté?—R. Je ne puis dire qu'il y ait quelque chose de ce genre. Ainsi, par exemple, si un homme n'était pas capable de laver et nettoyer la chair et de donner une forme convenable à la marchandise qu'il met en boîte, il obtiendra un article de qualité inférieure; il doit aussi être très soigneux dans le lavage et le remplissage des boîtes.

Par le Commissaire:

Q. Il ne faut pas laisser le homard se gâter sur les tables, mais il faut le mettre en boîtes aussitôt que possible après qu'elles sont refroidies?—R. Oui.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Voulez-vous nous dire quel montant il faudrait, à votre avis, pour outiller une fabrique de conserves, disons pour une petite compagnie de cinq ou dix hommes qui désirent mettre en conserves le produit de leur propre pêche?—R. Je ne saurais dire, mais je ne crois pas qu'il soit possible d'outiller un établissement quelconque de tout genre pour moins de $500 ou $700. Je sais que, dans notre cas, pour mettre notre établissement dans un état convenable, il nous en a coûté $1,000 et cela sans les boîtes.

Par le Commissaire:

Q. Cela comprend la fabrique, les tables, etc?—R. Oui, si petite que soit la fabrique, elle coûtera ce montant.

Q. Est-il autre chose que vous voudriez, ajouter, est-il quelque point que je n'aie pas abordé, ou auriez-vous d'autres recommandations à faire?—R. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

Le témoin est congédié.

Le comité s'ajourne.

NEIL'S HARBOUR, C.-B., 25 août 1909.

A. B. MONTGOMERY, garde-pêche, Neil's Harbour, est appelé et assermenté:-

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Je suis le garde-pêche ici.

Q. En ce qui a trait à la pêche au homard, vous n'avez jamais fait cette pêche? —R. Très peu.

Q. Nous n'avions pas l'intention d'entendre les fonctionnaires du ministère car ce dernier peut obtenir d'eux et en tout temps temps les renseignements qu'il désire, mais maintenant que vous êtes ici vous pourriez peut-être nous donner quelque renseignement sur les fabriques de conserves. Combien y-a-t-il de fabriques de conserves licenciées dans ce district?—R. Trois.

Q. A qui appartiennent-elles?—R. A McLeod Bros., Thomas Williams et M. Buchanan.

Q. Sont-ils tous des propriétaires locaux?—R. Oui.

Q. Que représente leur production? Que produisent-ils tous ensemble, nous ne tenons pas au chiffre exact, car nous l'aurons plus tard dans les statistiques?—R. Voulez-vous parler des valeurs?

Q. Pas en valeur, mais combien de boîtes?—R. Cette année ç'a été bien pauvre.

Q. Mais que produisent-ils dans une année ordinaire?—R. Je ne saurais donner un état bien défini.

Q. Pouvez-vous nous dire ce qu'ils ont paqué cette année?—R. Non, je ne pourrais le dire de mémoire.

Q. Y a-t-il ici un grand nombre de bateaux employés à la pêche du homard?—R. Un bon nombre, presque tous les hommes sont employés à cette pêche.

Q. Combien y a-t-il de bateaux environ?—R. 20, 23, et 15, c'est là je crois, le nombre que je possède.

Q. Les pêcheurs ici possèdent-ils, règle générale, leurs bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Que font ces hommes ici, une fois la pêche du homard finie, s'occupent-ils d'autres pêches?—R. Oui, la plupart.

Q. Y en a-t-il parmi eux qui ne font que la pêche au homard et ensuite se retirent sur leurs fermes? R. Il y en a bien peu, je ne pense pas qu'il y en ait une demi-douzaine dans ce district, les autres s'occupent ensuite d'autres pêcheries.

Q. Quelle est la principale pêche qui se fait ici?—R. La pêche à la morue.

Q. Vous avez aussi du maquereau, je suppose?—R. Nous en avons bien peu.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous généralement le homard, à quelle distance de la côte?—R. Pas très loin, la profondeur varie de 3 à 14 brasses.

Q. Que vaut cette industrie aujourd'hui comparée à ce qu'elle valait il y a 20 ans?—R. Il y a peu de différence.

Q. Les affaires sont-elles aussi bonnes? Prend-on la même quantité de poisson avec le même nombre d'engins de pêche?—R. Je crois qu'il y a plutôt une diminution.

Q. Comment sont observés ici les règlements concernant la limite de taille et la protection du homard œuvé?—R. Assez bien.

Q. Quelle est la coutume suivie par les fabricants de conserves, acceptent-ils tout ce qu'on leur apporte?—R. Je le crois. Naturellement ils n'acceptent pas le homard œuvé.

Q. Ils ne l'ont jamais accepté?—R. Ce n'est pas du tout la coutume chez eux.

Q. Et ils n'ont jamais accepté le homard œuvé?—R. Je ne saurais dire.

Q. Dites donc, a-t-on jamais pratiqué ici le brossage des œufs du homard œuvé?—R. Les prennent-ils comme cela?

Q. Ce n'est pas en vue d'intenter des poursuites ou de faire autre chose de ce genre que je vous pose la question, mais simplement dans le but de nous rendre compte du véritable état des choses afin que dans la rédaction de nouveaux règlements nous sachions ce qu'il faut éviter, et ce qu'il y a de mieux à faire?—R. Je crois qu'il y en a bien peu qui sont portés à agir ainsi.

Q. Comment une application rigoureuse des règlements affecterait-elle les paqueurs ici, c'est-à-dire s'ils devaient s'en tenir à la limite de 8 pouces?—R. Cela les affecterait grandement.

Q. Quelques fabricants de conserves ont dit ici que cela ruinerait complètement leur commerce?—R. Cela leur ferait tort ici.

Le témoin est congédié.

George Giles, pêcheur, Neil's Harbour, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Avec-vous toujours demeuré ici?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis quand vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Environ 7 ou 8 ans.

Q. Seulement 7 ou 8 ans?—R. Oh! oui, peut-être plus que cela.

Q. Vous êtes un pêcheur, vous vivez de pêche?—R. Oui.

Q. Vous possédez votre propre bateau et vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Et c'est le cas de tous les pêcheurs ici, je suppose?—R. En général.

Q. Le fabricant de conserves équipe-t-il des pêcheurs?—R. Oui, des gens du dehors.

Q. Des gens qui ne sont pas des pécheurs réguliers?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous généralement au commencement de la saison?—R. Environ 14 brasses, c'est la plus grande profondeur.

Q. Quand commencez-vous ordinairement?—R. Aussitôt que la glace le permet après le premier mai.

Q. Il est très rare, je suppose, que vous commenciez le premier mai?—R. Très rare.

Q. D'habitude à quelle date commencez-vous la pêche?—R. Au milieu de mai.

Q. Le retard est généralement dû à la glace?—R. Oui.

Q. Et plus tard vous venez en eau basse?—R. Nous nous rapprochons selon que le permet la saison.

Q. Sur quelle espèce de fond pêchez-vous?—R. Sur un fond rocheux.

Q. Je crois que le fond est passablement rocheux dans les environs?—R. Assez rocheux.

Q. Pêchez-vous jusqu'à la clôture de la saison, jusqu'à la fin de juillet?—R. Non, quelquefois nous ne pouvons pêcher que jusqu'au milieu de ce mois, car les tempêtes enlèvent tous nos engins et, quand cela arrive, nous avons fini.

Q. Cela arrive quand vous êtes dans l'eau basse? R. Quelquefois quand nous sommes au large.

Q. Mais, règle générale, vous ne pêchez pas jusqu'à la fin de la saison?—R. Non, nous cessons, d'habitude, une quinzaine avant.

Q. Est-ce à cause du mauvais temps, ou parce que vous avez d'autres endroits où aller pêcher?—R. Les tempêtes emportent nos engins et ça ne paye pas de gréer de nouveau.

Q. Quelle est votre principale pêche ici, est-ce la pêche à la morue?—R. Non, la pêche au homard.

Q. Comment trouvez-vous la pêche au homard, quand est-elle meilleure?—R. Quand elle commence, durant la première quinzaine.

Q. Comment vient le poisson, avez-vous de meilleur poisson au commencement que vers la fin de la saison?—R. Oui.

Q. C'est la règle?—R. Oui.

Q. Qu'est la pêche aujourd'hui comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé à pêcher?—R. Pas aussi bonne, les homards ne sont pas aussi abondants.

Q. Et sont-ils aussi gros?—R. Non.

Q. Ainsi ils ont diminué en taille et en nombre?—R. Oui.

Q. Je vous ai entendu dire, il y a quelques instants, que si le règlement concernant la limite de taille de huit pouces était appliqué ici cela affecterait sérieusement les pêcheurs et le fabricant de conserves?—R. Vaudrait autant renoncer aux affaires, car nous ne ferions pas assez pour nous payer.

Q. Combien, sur cent poissons, croyez-vous qu'il y en ait au-dessous de la limite de taille?—R. Bien près d'une moitié.

Q. La proportion est-elle la même tout le long de la saison?—R. Oui.

Q. N'y a -t-il pas une plus grande proportion de petits homards vers la fin de la saison qu'au commencement?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de pièges employez-vous?—R. Ce que nous appelons le piège Diamond.

Q. C'est une espèce de trappe à compartiments, n'est-ce pas?—R. Non, quelques-uns font usage de la trappe à compartiments.

Q. Quel est l'avantage du piège Diamond, à votre avis?—R. Il pêche mieux, il est facile à retirer.

Q. Comment l'employez-vous, avec des lignes simples ou sur un traîneau?—R. Des deux manières.

Q. Quel appât employez-vous généralement?—R. Le hareng.

Q. Trouvez-vous que le homard se pêche mieux avec des appâts frais qu'avec des vieux? Des gens nous disent qu'ils préfèrent le vieux?—R. L'appât vaut généralement mieux la deuxième nuit après qu'il a été posé que la première nuit.

Q. Quant au homard œuvé, quel pourcentage trouvez-vous dans vos pièges?—R. Pas beaucoup.

Q. Combien croyez-vous qu'il y en a sur cent?—R. Certains jours vous en aurez quatre ou cinq, et vous serez peut-être deux ou trois jours sans en trouver un seul. Nous les rejetons toujours à l'eau.

Q. Avez-vous toujours fait cela?—R. C'est ce que nous avons fait depuis trois ou quatre ans.

Q. Y a-t-il quelque union de pêcheurs ici?—R. Non.

Q. Qu'est-ce qui vous portait à les mettre de côté? Les pêcheurs en général sont-ils aujourd'hui d'avis qu'il vaut mieux les rejeter à l'eau?—R. Oui, ils les rejettent à l'eau pour qu'ils fraient.

Q. N'ont-ils pas toujours fait cela?—R. Non, ils n'ont pas toujours fait cela.

Q. Quant au prix payé, que recevez-vous ici pour les homards? Combien vous paie-t-on?—R. On nous a payé $2.25 par quintal cet été.

Q. N'avez-vous jamais vendu au compte ici?—R. Oui, au début.

Q. Et cet été vous avez eu $2.25 par quintal?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous obtenu l'an dernier?—R. $3.75 et $4.00 l'année précédente.

Q. Vous avez été chanceux, vous avez eu plus que beaucoup de gens. Comment se règle cette question entre vous et le fabricant de conserves?—R. Je ne sais vraiment pas comment cela se règle.

Q. Lorsque vous avez décidé de pêcher le homard vous venez trouver le fabricant, je suppose?—R. Oui, mais il ne sait pas exactement ce qu'il peut donner.

Q. Il lui faut attendre, je suppose, des instructions des quartiers généraux et que l'on connaisse le prix du marché? Il n'y a pas eu de malentendu ni mécontentement entre les pêcheurs et les fabricants de conserves ici?—R. Non, monsieur.

Q. Il y en a eu en certains endroits. Vous êtes satisfaits du prix que vous obtenez, n'est-ce pas?—R. Non, les pêcheurs n'ont pas été satisfaits cet été, pas du tout. Le prix a baissé.

Q. Mais avez-vous compris pourquoi cela est arrivé?—R. Nous ne savons pas. On nous dit que le homard a baissé, mais nous n'en savons rien, et des rapports du dehors disent que le homard se vend un bon prix.

Q. A propos des permis, quel est le sentiment ici? Les pêcheurs croient-ils qu'ils y gagneraient si chacun faisait la mise en conserves pous son propre compte?—R. Je le crois. Si la chose en vaut la peine, chacun y trouverait son profit.

Q. Croyez-vous que tout pêcheur pourrait faire cela?—R. Non, pas tout pêcheur individuellement, mais on pourrait se former en association.

Q. C'a été la politique du ministère depuis quelques années; chaque fois que les pêcheurs ont voulu se former en association dans ce but, le ministère leur a accordé un permis, et c'est le seul permis qui soit accordé aujourd'hui. La coutume du ministère, depuis nombre d'années, a été de réduire le nombre de fabriques de conserves, avec l'idée qu'en agissant ainsi il protégerait la pêche, mais les pêcheurs se sont plaints que dans certains endroits ils ne pouvaient obtenir de bonnes conditions des fabriques de conserves?—R. Si les pêcheurs n'ont pu obtenir leur prix et qu'il leur soit possible de mettre leur homard en conserves, s'ils se sentent disposés à le faire, ils seraient bien plus satisfaits.

Q. Croyez-vous que la méthode adoptée par le ministère à ce sujet soit la meilleure dans les circonstances; de permettre à un groupe de pêcheurs de s'unir et dire: "Nous voulons mettre nos homards en conserves," et alors leur accorder un permis?—R. Assurément.

Q. Quelle est, à votre avis, la saison où les homards fraient? Quand font-ils éclore leurs œufs?—R. Presque en tout temps, durant l'été, nous trouvons des homards œuvés.

Q. Est-il un temps où vous en voyez un plus grand nombre, croyez-vous qu'ils soient plus nombreux à certaine époque de la saison qu'à une autre?—R. Quand ils viennent à la côte.

Q. Vers quel temps cela arrive-t-il?—R. Vers le mois de juillet.

Q. Pensez-vous qu'ils viennent à la côte pour frayer?—R. Oui, je le crois.

Q. Quelle est la plus petite profondeur d'eau où vous tendiez des pièges ici?—R. Environ trois brasses.

Q. Ils viennent plus près que cela de la côte, en certains endroits?—R. Oh! oui—quelques-uns viennent aussi près qu'ils peuvent.

Q. Ils viennent si près que les pièges sèchent à eau basse en certains endroits?—R. Probablement.

Q. En ce qui concerne le homard œuvé, quel est, croyez-vous, le meilleur moyen que le ministère pourrait adopter pour les protéger?—R. Il y a une chose dont je veux parler, un steamer vient ici chaque été pour acheter les homards œuvés et les emporte.

Q. Un steamer vient ici pour acheter le homard œuvé?—R. Pour acheter le homard œuvé.

Q. D'où vient-il?—R. De Louisbourg, le steamer de Baker.

Q. Il s'agissait de transporter ces homards dans un parc, je suppose. Je ne savais pas qu'il venait aussi loin. Est-il venu plus d'une fois?—R. Non, monsieur, personne ne voudrait vendre ces homards, nous préférons les jeter par-dessus bord, car autrement nous les enlevons de notre propre côte.

Q. Il y a un parc à Fourchu et, par suite d'un arrangement avec le ministère, M. Baker reçoit un certain montant pour tous les homards œuvés qu'il peut recueillir et sauver. Cela a été fait en vue de protéger ces homards, car il était compris que c'était la pratique générale de les prendre et de les dépouiller de leurs œufs. Le ministère voulait, en faisant cet arrangement, protéger le homard œuvé?—R. Ce serait une bonne chose s'il y avait un parc dans chaque district.

Q. Que pensez-vous de cette méthode pour protéger le homard œuvé?—R. C'est une bonne idée, si vous pouviez le protéger dans notre propre localité et ne pas pas l'enlever de nos propres eaux.

Q. Y a-t-il un endroit convenable dans ces environs où établir un parc? Il faut un endroit protégé et à la fois avec une profondeur considérable d'eau, avec l'action libre de la marée montante et descendante, et il faut une entrée étroite qui puisse être fermée?—R. A Barachois, près d'ici, il y a un endroit qui conviendrait.

Q. Il y a une autre manière d'épargner les œufs sans rejeter les homards œuvés à la mer, c'est de dépouiller ces derniers de leurs œufs que l'on met à la homarderie où on les fait éclore dans des jarres pour déposer ensuite les jeunes homards à la mer. Assurément la meilleure chose est de renvoyer le homard œuvé d'où il vient.

Quel est le meilleur moyen, croyez-vous, d'obtenir des pêcheurs qu'ils fassent toujours cela? Vous comprenez qu'à moins que le homard œuvé ne soit protégé en étant rejeté à la mer, ou dépouillé de ses œufs que l'on fait éclore à la homarderie, cette pêche est menacée de ruine un jour?—R. Certainement, et si tous les pêcheurs voulaient rejeter ces homards à la mer, je crois que ce serait parfait.

Q. Mais cela se fait-il aujourd'hui?—R. Cela est pratiqué par la plupart des gens, autant que je sache.

Q. Si cela ne se fait pas, que recommanderiez-vous comme le meilleur moyen d'y arriver?—R. Je ne puis dire.

Q. Naturellement si la proportion des homards œuvés n'est pas très grande, le fait de les rejeter à la mer n'entraînerait pas une perte très sérieuse pour les pêcheurs?—R. Oh, non.

Q. Et il en résulterait un gain important pour plus tard, n'est-ce pas, par l'augmentation de cette pêche?—R. Oui.

Q. On a dit quelque part que la meilleure chose à faire était de faire apporter les homards œuvés et de les payer d'une manière ou d'une autre. Quand il s'agit de les mettre dans un parc, les pêcheurs sont priés de les apporter et de les donner à celui qui a charge du parc, et l'on paie un certain montant pour chaque homard.—R. Je crois que ce serait une bonne chose à faire ici, chacun aime à faire autant d'argent que possible.

Q. Mais, cependant, le nombre de homards œuvés qu'un homme peut se procurer n'est pas très grand, je crois?—R. Non, mais je suppose qu'un homme en prendrait plus qu'un autre, là viendrait l'embarras, voyez-vous.

Q. On a fait diverses recommandations au ministère en vue d'améliorer la pêche du homard. D'après l'une d'elles, nous devrions arrêter complètement la pêche pendant un certain nombre d'années pour lui permettre de revenir à ce qu'elle était auparavant.—R. Je suppose que le homard serait beaucoup plus abondant lorsque l'on recommencerait.

Q. Que feraient les pêcheurs durant ce temps?—R. Je ne sais pas.

Q. L'interdiction de la pêche amènerait-elle une perte considérable?—R. Oui, pour la plupart d'entre nous.

Q. La dernière commission des pêcheries du homard qui est venue ici recommandait la prohibition par sections, c'est-à-dire que l'on aurait interdit une partie de la côte pour un an ou deux, laissant la pêche libre dans les autres endroits, et ainsi de suite jusqu'à ce que la côte entière eût eu sa saison prohibée?—R. Je ne crois pas que cela serait avantageux, le homard de la Nouvelle Ecosse ne viendrait pas jusqu'ici.

Q. Votre côte ici serait prohibée durant un certain nombre d'années, période durant laquelle les homards croîtraient. Les homards ne sont pas censés voyager très loin, car l'on sait que lorsqu'ils quittent la grève ils ne voyagent pas le long de la côte, mais reculent jusqu'en eau profonde. On a fait une autre recommandation à l'effet d'abolir la limite de 8 pouces et protégér scrupuleusement le homard œuvé, et en échange du droit de prendre des homards de toutes sortes, on propose de clore la saison quelques semaines plus tôt; il vous serait permis de prendre le petit homard sans que ce soit illégal, car l'idée est qu'en écourtant la saison nous épargnons tant de homards œuvés que cela compensera, en quelques années, la

prise du petit homard?—R. Eh, bien, après avoir habité ici depuis quelques années, voici ce que j'en pense: je crois que si juillet était prohibé et si l'on nous accordait septembre au lieu de juillet, ce serait une bonne chose pour les pêcheurs.

Q. Vous pensez que vous pourriez pêcher ici en septembre?—R. Certaines années, c'est la plus belle saison que nous puissions avoir.

Q. Il y a certains endroits où l'on dit que la pêche est impossible en automne à cause des vents de l'ouest, mais ici vous êtes protégés contre ces vents?—R. Ici août est le pire et septembre le meilleur des mois.

Q. Alors selon vous on pourrait retrancher juillet complètement et vous accorder septembre?—R. Au milieu de juillet ce serait convenable.

Q. Que pensez-vous de l'idée de mettre la limite de taille à 7 pouces au lieu de 8, cela serait-il préférable?—R. Pas du tout. Je ne crois pas qu'une limite de taille soit nécessaire en cet endroit. Il devrait être permis au pêcheur d'apporter et de vendre tout ce qui est assez gros pour être utilisé par le fabricant de conserves.

Q. Cela semble très raisonnable, mais supposons que vous détruisiez tous les petits d'une bande que va-t-il arriver? Le homard n'a pas atteint l'époque à laquelle il peut se reproduire avant d'avoir 8 pouces de taille et si vous détruisez les homards de petite taille où, finalement, trouverez-vous les gros?—R. Vous ne prenez pas ici les gros homards, sauf de rares exceptions.

Q. Mais vous aviez coutume d'en prendre?—R. Ils ont tous été pris et mis en conserves il y a des années.

Q. Le but de cette enquête et des règlements qui doivent en découler est de rétablir, si possible, l'ancien état de choses?—R. Si vous voulez en arriver là, la seule chose à faire est d'interdire la pêche complètement, c'est le seul moyen que je connaisse.

Q. Y a-t-il d'autres industries ouvertes aux pêcheurs en attendant?—R. Ils pourraient faire la pêche de la morue.

Q. Que feriez-vous de tous les engins de pêche qui vous resteraient sur les bras, advenant ce cas?—R. Ils seraient perdus.

Q. Ce serait une perte considérable. Il y a une foule de choses auxquelles il faut songer avant d'abandonner ce commerce. A-t-on jamais tenté ici, l'expédition du homard vivant sur le marché? Vous n'avez pas les facilités voulues pour cela, je suppose?—R. Il n'y a aucun moyen de faire cela ici.

Q. Les pêcheurs emploient-ils un attirail de pêche plus considérable que lorsque vous avez commencé?—R. Ah! oui, deux fois aussi considérable.

Q. Combien de pièges un homme emploie-t-il dans un simple bateau?—R. Quelques-uns 100, d'autres 60 et d'autres 70.

Q. Et combien dans un bateau double?—R. Il n'y a que des bateaux simples dans ces environs.

Q. Combien pensez-vous que vaut un piège avec tous ses accessoires, prêt à jeter à la mer?—R. On dit généralement $1.00; c'est ce que les fabricants de conserves accordent d'habitude.

Q. Quel genre de bateau employez-vous pour la pêche au homard, est-ce un bateau plus petit que celui dont on se sert pour la pêche à la morue?—R. Oui.

Q. Combien peut valoir un bateau pour la pêche au homard?—R. De $10 à $15.

Q. Combien de temps peuvent durer les pièges? Quelle est la durée d'un piège?—R. Quelquefois ils sont détruits en un seul été; ils ont tous été détruits le premier été.

Q. Quelle est la durée moyenne d'un piège?—R. Si un piège vous dure trois ans, vous pouvez être content.

Q. Combien de dommages en moyenne subissez-vous chaque année, car vous admettez perdre tous les ans un certain nombre de pièges?—R. Oui, quelques-uns perdent tout, c'est ce qui est arrivé cet été, d'autres font à peine assez pour payer leurs dépenses.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je ne crois pas en avoir vu de très petits avec des œufs, ce sont généralement des gros.

Q. Quel est le plus petit que vous ayez vu?—R. Environ 6 pouces.

Q. Vous croyez avoir vu un homard œuvé de six pouces?—R. Oui.

Q. Je n'ai jamais entendu parler d'un homard œuvé aussi petit, la plupart des gens disent que le plus petit qu'ils aient vu est d'environ 8 pouces?—R. J'en ai vu un ou deux de cette taille cet été; ce sont les plus petits que j'aie vus.

Q. Avez-vous jamais perdu le produit d'une pêche de homards parce que le fabricant de conserves refusait de l'accepter?—R. Non.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire, y a-t-il quelques points que je n'aie pas abordés dans mes questions?—R. Que pensez-vous des étrangers qui viennent ici pêcher le homard? Croyez-vous que cela soit raisonnable?

Q. Qu'entendez-vous par "étrangers"?—R. Des hommes venant de Terre-Neuve.

Q. Pour pêcher le homard? Je n'en sais rien; ce sont des sujets anglais, sans doute. Je crois que les hommes de Terre-Neuve ont le droit de pêcher dans les eaux anglaises?—R. Oui, mais s'il arrive à quelqu'un de nous d'aller là-bas on ne lui permettrait pas de jeter un filet à l'eau, je ne crois pas que cela soit juste. Ils viennent ici et font ce qu'ils veulent, mais vous ne pouvez pas aller là.

Q. Je ne savais pas que vous aviez à souffrir de cela, viennent-ils ici régulièrement?—R. Ils semblent vouloir en faire une coutume.

Q. Que font-ils de leurs homards?—R. Ils les vendent aux fabricants de conserves ici, reçoivent l'argent et s'en vont.

Q. Il n'y a rien dans la loi qui empêche cela, car étant des sujets anglais, ils ont les mêmes droits de pêche que vous?—R. N'y aurait-il pas quelque moyen d'empêcher cela?

Q. J'ai oublié de vous soumettre un autre point. On a proposé d'obliger les pêcheurs de homards de prendre un permis, je crois que si cela existait nous pourrions ainsi éloigner les gens de Terre-Neuve. L'idée est de licencier tout pêcheur de homards qui, dans ce cas, serait plus soucieux d'observer les règlements et de voir en même temps à ce que les autres les observent. C'est là la théorie de ceux qui ont fait cette recommandation. Vous ne seriez pas nécessairement obligé de payer pour cela, mais tout pêcheur de homards serait tenu d'avoir un permis, sans quoi il lui serait interdit de pêcher le homard. De cette manière, en restreignant l'octroi des permis aux gens d'ici, nous pourrions peut-être empêcher les gens de Terre-Neuve de venir ici?—R. Vous feriez peut-être mieux de questionner les autres sur ce sujet, mais, pour ma part, j'approuverais cette loi.

Q. Oui?—R. Oui.

Q. L'idée est qu'un pêcheur une fois licencié croirait de son devoir d'observer les règlements et verrait à ce que les autres qui pêchent dans le même voisinage fassent de même. Un homme qui serait pris à violer sciemment la loi en prenant le homard œuvé, ou autrement, se verrait enlever son permis et il ne lui serait plus permis de pêcher. Cela couvrirait le cas des Terre-Neuviens, parce que le règlement pourrait être fait de manière à n'atteindre que les habitants du Canada.

Le témoin est renvoyé.

James Frekel, pêcheur, Neil's Harbour, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Depuis environ 23 ans ici, et je l'avais pêché à Terre-Neuve quatre ou cinq ans avant cela.

Q. Etes-vous de Terre-Neuve?—R. Je suis venu d'Angleterre à Terre-Neuve.

Q. Durant combien de temps avez-vous habité Terre-Neuve?—R. Vingt ans environ.

Q. Et de là vous êtes venu ici? R. Oui, monsieur.

Q. Qu'est aujourd'hui la pêche du homard comparée à ce qu'elle était ici lorsque vous avez commencé à pêcher? R. Quant à la taille des homards d'ici, je n'y vois que très peu de différence, en prenant l'année commune, entre ce qu'elle était lors de mon arrivée et ce qu'elle est, et je ne crois pas que la pêcherie soit épuisée, seulement il y a beaucoup plus de personnes qui se livrent à la pêche.

Q. D'après vous, quelle serait la différence? Le nombre des personnes engagées dans cette industrie de la pêche a-t-il doublé depuis que vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, lorsque j'ai commencé à pêcher pour cette maison, il n'y avait que six ou sept barques.

Q. Pour quelle maison pêchez-vous?—R. McLeod Bros.

Q. Avez-vous toujours pêché pour cette maison?—R. Non, monsieur, car elle n'a pas toujours été dans cette industrie.

Q. Pensez-vous qu'il n'y ait pas beaucoup de différence dans la pêche, maintenant?—R. Non.

Q. Les homards viennent-ils aussi gros qu'auparavant?—R. Non, il y a peu de différence, parce que depuis que je suis ici, ils n'ont jamais été aussi gros qu'ils étaient à Terre-Neuve.

Q. Depuis combien de temps pêchait-on le homard, quand vous êtes arrivé ici?—R. Depuis une année seulement, je crois.

Q. Je sais que le paquage du homard se fait ici depuis 40 ans?—R. Il devait y avoir plus d'une année qu'on le faisait, quand j'y suis venu.

Q. Combien de pièges employez-vous?—R. J'avais l'habitude d'en employer 100, mais, à présent, je n'en emploie plus que 50.

Q. Ils sont plus pesants à présent, je suppose?—R. Je vieillis.

Q. Est-ce le nombre ordinaire pour un bateau?—R. Les jeunes gens en emploient 100.

Q. Comment vous en servez-vous d'habitude?—R. En traîneaux, je peux en avoir une douzaine de simples.

Q. Quelle sorte de piège employez-vous?—R. Le piège Diamond.

Q. Est-ce le piège généralement employé ici?R. Quelques-uns ont la trappe à compartiments, mais c'est le petit nombre.

Q. Qu'elle est, d'après vous, la différence entre la trappe Diamond et la trappe à compartiments? Quel est l'avantage de la trappe Diamond?—R. Je n'ai jamais employé la trappe à compartiments, mais on dit que la trappe Diamond est plus facile à manœuvrer et vous pouvez la sortir de l'eau deux fois par jour.

Q. L'avantage de la trappe à compartiments, à ce qu'on prétend, est qu'elle retient mieux le poisson, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Dites-moi depuis combien de temps vous vous servez de cette trappe Diamond?—R. Je ne sais pas, je pense que c'est depuis environ neuf ans.

Q. Avant cela, de quoi vous serviez-vous?—R. De ces longues trappes.

Q. Vous voulez parler de cette ancienne trappe à double bout?—R. Oui.

Q. Laissez-vous maintenant entre les lattes le même espace que vous laissiez auparavant?—R. Environ le même.

Q. Quel espace laissez-vous entre les lattes?—R. Environ un pouce et demi.

Q. Je ne pense pas qu'actuellement, il y en ait beaucoup ayant des espaces d'un pouce et demi?—R. Environ un pouce et quart, peut-être.

Q. Environ la largeur de la latte?—R. Oui, environ.

Q. Si vous avez un espace d'un pouce et quart, cela permettra à un assez gros homard de s'échapper, n'est-ce pas?—R. Oui. Mais si vous prenez un petit homard qui ne vaut pas la peine d'être porté au paqueur, il vaut autant le remettre à l'eau.

Q. Suivez-vous d'habitude les mêmes règles que les autres, vous déplacez-vous au fur et à mesure que la saison avance?—R. Je ne déplace pas beaucoup mes trappes, j'en déplace, peut-être, sept ou huit, mais quand je les place au printemps, je les y laisse ordinairement.

Q. Comment trouvez-vous qu'elles pêchent?—R. Je ne vois pas beaucoup de différence. Si le temps est mauvais, les homards sont à eau profonde.

Q. Et à l'eau profonde, vous n'êtes pas aussi exposé à perdre vos trappes, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Qui fixe le prix des homards?—R. Les paqueurs donnent le prix, vous savez.

Q. En a-t-il toujours été de même?—R. Oui.

Q. Quel était le prix quand vous avez commencé à pêcher?—R. Cinquante cents le cent.

Q. Quel était le prix à Terre-Neuve, le même?—R. Non, alors nous avions l'habitude de tout avoir là, vous savez, et maintenant, il n'y a rien.

Q. Aviez-vous alors une saison prohibée ou pêchiez-vous durant toute l'année?—R. Il y avait une saison prohibée en août, cependant nous ne cessions pas, nous continuions à pêcher. Ensuite à partir de septembre nous pêchions aussi longtemps que nous pouvions, presque jusqu'à Noël.

Q. Dans quelle partie de Terre-Neuve?—R. Manchester Harbour.

Q. Que pensez-vous de la question de donner des permis aux fabriques de conserves, pensez-vous que le permis devrait-être accordé à tout homme le demandant?—R. Je ne sais pas, je ne connais pas cela.

Q. Pensez-vous qu'à les prendre ensemble, les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de paquer leur propre pêche?—R. Je suppose que quelques-uns en feraient plus, ceux-là qui connaissent la manière de le mettre en conserves, mais je n'en ai jamais mis.

Q. Il faudrait du capital, et avant d'être en position de mettre en conserves pour lui-même, un homme aurait à faire d'autres arrangements?—R. Je le suppose.

Q. Les pêcheurs sont-ils généralement satisfaits du prix payé pour leurs homards?—R. Nous avons dû être satisfaits les dernières années, mais l'été dernier, le prix était joliment bas; les fabricants de conserves n'en retiraient presque rien, je suppose, et nous ne pouvions pas avoir un prix plus élevé.

Q. Vous avez eu une certaine expérience dans la pêche de la morue?—R. Je ne la pêche pas beaucoup à présent.

Q. Mais vous l'avez pêchée?—R. Oui.

Q. Le prix de la morue ne varie-t-il pas, en hausse et en baisse?—R. Oui, il varie.

Q. Et n'y a-t-il pas lieu de s'attendre à ce que le prix des homards varie de la même manière, comme cela arrive pour la morue et le maquereau?—R. Oh, oui, tout varie.

Q. Que pensez-vous des règlements à faire pour l'avenir, si vous aviez à réglementer cette pêche, que feriez-vous vous-même dans le but de sauvez le homard œuvé?—R. Je le remettrais à l'eau, c'est ce que je ferais, et nous le garderions sur notre propre endroit de pêche.

Q. Dans votre opinion, quel est le meilleur moyen d'y arriver?—R. Je pense qu'ici chacun agit de cette manière.

Q. N'entendez-vous pas parler que quelques-uns enlèvent les œufs?—R. Non, nous n'entendons pas du tout dire qu'aucun fasse cela maintenant. Je sais que je l'ai fait lorsque j'ai commencé, je les lavais dans le bateau, mais je ne le fais plus maintenant.

Q. Vous vous êtes alors corrigé?—R. Oui, je n'en prends plus maintenant.

Q. Quel est le meilleur moyen d'induire tous les pêcheurs à agir ainsi partout? Il n'y a aucun doute que ce serait le salut de la pêcherie?—R. C'est bien difficile de les prendre sur le fait, s'ils veulent le faire.

Q. Que pensez-vous d'accorder des permis aux pêcheurs? Vous savez qu'on a suggéré de faire prendre un permis à chaque pêcheur?—R. Je suppose que cette méthode serait bonne.

Q. Pensez-vous qu'un homme qui aurait pris un permis observerait mieux la loi?—R. On se surveillerait alors les uns les autres.

Q. Comme si tous étaient des gardes-pêche?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que, si, dans le cours de l'année, durant la saison qui serait considérée comme la meilleure, on envoyait quelqu'un pour réunir les pêcheurs et leur expliquer la nécessité de protéger le homard œuvé, ou pourrait en obtenir quelque résultat? Pensez-vous qu'on pourrait y gagner?—R. Je suppose que ceux qui auraient pris des homards œuvés diraient qu'ils n'en ont pas pris.

Q. Et vous pensez qu'ils n'en continueraient pas moins à le faire?—R. Oui.

Q. Je crains que vous n'ayez pas grande confiance en eux?—R. Bien, c'est à peu près ce qui arriverait.

Q. Pensez-vous qu'il y ait du bon dans la suggestion de tenir la pêche loin de la rive, prohibant la pêche dans l'eau peu profonde?—R. Je ne le pense pas.

Q. On nous a dit que la pêche ne devrait certainement pas être permise dans moins d'une couple de brasses?—R. On ne pêche pas dans moins de trois.

Q. On dit qu'en pêchant comme cela à l'eau peu profonde, à la fin de la saison, on prend une plus grande proportion de homards œuvés et plus de petits homards, pensez-vous que cela soit exact?—R. J'ai pêché à Terre-Neuve, et dans une trappe que j'avais près du rivage, il y avait 15 homards.

Q. Que penseriez-vous d'abandonner la limite de taille et de diminuer la saison de 10 jours?—R. Ce serait très bien, je pense, parce qu'il n'arrive pas souvent que nous la prolongions plus tard que cela.

Q. Vous commencez à diminuer vers le 20 juillet?—R. Oui.

Q. Et vous commencez alors à vous préparer pour la pêche de la morue?—R. Oui, ceux qui pêchent la morue.

Q. La vente des homards vivants ne vous intéresse pas du tout, vous n'avez aucune chance de les expédier d'ici?—R. Non.

Q. Y a-t-il déjà eu ici de la friction ou du trouble entre le paqueur et le pêcheur, vous savez qu'il y en a eu en certains endroits?—R. Non, il n'y a jamais eu aucun trouble ici, quand notre ouvrage est fait, nous recevons notre argent, et il n'y a jamais eu de trouble.

Q. Quelle est la prise moyenne d'un pêcheur, dans une saison moyenne? Quelle a été votre meilleure prise?—R. J'ai fait $100 à 50 cents le cent.

Q. Vous ne faites plus autant?—R. Non, l'été dernier j'ai fait $90.

Q. Combien avez-vous fait cet été?—R. $26.

Q. Qu'y avait-il?—R. Bien, le temps, voyez-vous.

Q. C'était dû au temps?—R. Quelques-uns n'ont pas fait autant que cela.

Q. Ça n'a pas été une saison profitable?—R. Après avoir payé mes engins de pêche, tout ce qui me revenait était une somme de $8.

Q. Revient-il quelque chose aux pêcheurs à la fin de la saison, mettent-ils quelque chose de côté?—R. Quelques-uns y réussissent.

Q. Quelle est généralement la manière d'agir des pêcheurs, essaient-ils d'économiser quelque chose? R. Ils ne peuvent pas y arriver, car il leur faut s'approvisionner pour l'hiver.

Q. Ceux qui sont jeunes et actifs devraient pouvoir faire quelque chose?—R. Les jeunes gens le peuvent.

Q. Le pêcheur ne peut-il retirer suffisamment de sa pêche pour mettre quelque chose de côté pour les mauvais jours?—R. C'est joliment difficile d'y arriver, c'est difficile d'avoir assez pour passer l'hiver, qui est long. Si on peut avoir suffisamment pour passer l'hiver sans dettes, on est assez satisfait.

Q. Vous êtes satisfaits de cela, n'est-ce pas?—R. L'hiver est facile, nous pouvons aller dans les bois, si nous le désirons.

Q. Y a-t-il du bois de sciage à faire ici?—R. Non, c'est du bois de chauffage.

Q. Oh, vous voulez parler du bois de chauffage?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

Silas Stickland, pêcheur, Neil's Harbour, C.-B., est appelé et assermenté:-

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Depuis environ 14 ans, je crois.

Q. Avez-vous toujours pêché ici?—R. Non.

Q. Ou pêchiez-vous avant de venir ici?—R. A Terre-Neuve.

Q. Etes-vous né à Terre-Neuve?—R. Oui.

Q. Dans quelle partie de Terre-Neuve?—R. Dans l'ouest.

Q. Comment la pêche du homard se fait-elle ici, est-ce à peu près la même chose qu'à Terre-Neuve? Pêchez-vous avec le même genre de trappe et de la même manière que là-bas?—R. C'est à peu près la même chose.

Q. Se sert-on là bas de la même sorte de trappe dont on sert ici?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de trappe est-ce?—R. C'est ce qu'on appelle la trappe Diamond.

Q. Se servait-on de ces trappes-là à Terre-Neuve, lorsque vous y étiez?—R. Oui.

Q. Avec combien de trappes pêchez-vous?—R. Avec envrion 80.

Q. Pêchez-vous seul dans une barque?—R. Oui.

Q. Comment emploie-t-on ces trappes, sur traîneaux ou séparément?—R. Sur traîneaux, séparément.

Q. Quel est l'avantage des lignes séparées sur les lignes réunies, sont-elles plus faciles à manœuvrer? R. Oh, oui.

Q. Vous pouvez déplacer les trappes plus facilement?—R. Oui.

Q. Vers quelle époque avez généralement l'habitude de commencer à pêcher, en moyenne?—R. Ici, nous commençons généralement en mai, quelques fois plus tôt, quelques fois plus tard.

Q. Cela dépend du départ de la glace?—R. Oui.

Q. Généralement, à prendre la moyenne des années, vous commencez vers le milieu de mai?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur, commencez-vous à pêcher?—R. Quelques fois dans 18 brasses, quelques fois dans 6.

Q. Pêchez-vous, durant toute la saison, au même endroit?—R. Non.

Q. Vous venez dans l'eau peu profonde?—R. Pour trouver des homards.

Q. Parce que les homards se rapprochent et vous les suivez?—R. Oui.

Q. Quelle est la comparaison entre le poisson pris au large et celui pris à l'eau peu profonde, y a-t-il une différence?—R. Quant à la taille?

Q. Les homards pris à l'eau peu profonde seront plus gros, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Sont-ils plus gros à la fin qu'au commencement de la saison?—R. Non, ils deviennent plus petits à la fin de la saison.

Q. Quand prenez-vous les gros homards?—R. Quand nous plaçons nos trappes, nous prenons d'abord les gros homards, et cela jusqu'à ce que tous les gros soient pris.

Q. Et quand vous vous rapprochez de la rive vous en prenez un autre série de gros et ensuite vous prenez les petits?—R. Oui.

Q. Quand voyez-vous le plus de homards œuvés? R. Vers juillet.

Q. Croyez-vous qu'ils viennent à l'eau peu profonde pour frayer?—R. Je le pense.

Q. Quel genre de homards est-ce généralement? Quelle est la taille moyenne des homards œuvés?—R. Généralement, ils sont de la plus grosse taille.

Q. De quelle taille sont-ils?—R. Je pense qu'ils vont jusqu'à 9 pouces.

Q. En avez-vous jamais remarqué de petits parmi les gros, quels sont les plus petits que vous ayez vus?—R. Il est bien rare que nous en trouvions de petits qui soient œuvés.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Environ 9 pouces.

Q. On nous dit qu'il arrive quelques fois qu'un homard de sept pouces soit œuvé, mais qu'il n'y en a qu'un par cent mille?—R. Il n'y en a pas beaucoup de cette taille.

Q. Vous n'en trouvez pas beaucoup de 8 pouces qui soient œuvés, ils sont de cette taille en montant, la plupart ont plus de 9 pouces? Quelle a été la pratique, quelle était la pratique à Terre-Neuve, quand vous y pêchiez, quant aux homards œuvés?—R. On avait l'habitude de les paquer.

Q. Et quelle a été la pratique ici?—R. Nous les rejetons à l'eau.

Q. Les avez-vous toujours rejetés à l'eau depuis que vous êtes ici?—R. Quelques fois, durant la première ou la deuxième année de mon arrivée ici, je ne l'ai pas fait, j'en gardais et j'en rejetais à l'eau.

Q. N'a-t-il jamais été de pratique ici d'enlever les œufs en les brossant et de porter les homards à la fabrique de conserves?—R. Pas que je sache.

Q. A certains endroits que nous avons visités où les fabricants de conserves refusent strictement de les recevoir, les pêcheurs disent qu'ils enlèvent quelques fois les œufs en les brossant et qu'ils portent ensuite les homards. Fait-on cela ici? R. Pas à présent.

Q. Mais l'a-t-on déjà fait?—R. Je ne le pense pas.

Q. Les fabricants de conserves refusent-ils de recevoir les homards œuvés?—R. Oui, je ne pense pas qu'ils en veulent.

Q. Refusent-ils aussi les petits homards de moins de 8 pouces?—R. Je le crois.

Q. Ils les refusent?—R. Je le crois.

Q. Ils ne les prennent pas tous?

M. Joshua Stickland.—Oui, nous les prenons tous, nous ne prenons pas du tout de homards œuvés.

Q. Combien y en a-t-il, au cent, qui ont moins de huit pouces?—R. Il y en a un bon nombre.

Q. Si la limite de taille permise était de 8 pouces, et qu'on ne vous permettrait pas d'en apporter de moins de 8 pouces, qu'en résulterait-il pour vous? Vos recettes en seraient-elles de beaucoup diminuées?—R. Oui.

Q. Vos recettes seraient-elles diminuées de moitié?—R. Je le crois.

Q. Dans ce cas-là cela vous paierait-il de pêcher?—R. Non.

Q. Quelle en serait la conséquence pour le fabricant de conserves?—R. Naturellement, il en souffrirait autant que nous.

Q. Employez-vous maintenant plus de trappes que vous n'en employiez lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. Pourquoi cela? Faut-il plus de trappes pour prendre la même quantité?—R. Des années, oui, d'autres années, non, cela dépend du temps.

Q. Comment avez-vous réussi cette année?—R. Pas beaucoup.

Q. Auriez-vous objection à nous dire combien vous en avez pris?—R. Je ne peux pas vous le dire, je ne le sais pas encore.

Q. Quelle a été votre meilleure prise de homards?—R. L'année dernière.

Q. Combien vous a-t-elle rapporté?—R. Je ne peux vous dire combien de mille il y avait, je l'ai oublié.

Q. Avez-vous quelque idée de ce que peut être la prise moyenne d'un pêcheur actif? A combien s'élèverait-elle?—R. L'an dernier, le prix était de $3.75 et j'ai fait $268.

Q. Et vous avez dû en déduire le coût des trappes et des engins de pêche perdus?—R. C'est ce que j'ai fait.

Q. C'est le profit net que vous avez réalisé?—R. C'est tout ce que j'ai retiré.

Q. C'était une bonne pêche, n'est-ce pas?—R. Assez bonne.

Q. Quand aviez-vous commencé, en mai?—R. Dans le cours de mai.

Q. Et quand avez-vous cessé?—R. Dans la dernière partie de juillet.

Q. Ne pêchez-vous pas généralement jusqu'à la fin de saison?—R. Très rarement.

Q. Pourquoi cessez-vous sitôt?—R. La boitte est rare.

Q. Et je suppose que vous commencez à vous préparer pour la pêche de la morue?—R. En certaines années.

Q. Dites-moi, maintenant, vous êtes un pêcheur jeune et actif, comment le pêcheur s'en tire-t-il? A la fin de l'année pouvez-vous économiser quelque chose?—R. Pas beaucoup.

Q. Maintenant, quant au prix, comment vous arrangez-vous quant au prix des homards?—R. Nous ne nous sommes pas beaucoup entendus sur le prix cette année.

Q. Mais qui le fixe?—R. Je n'en suis pas certain, je suppose que c'est le paqueur.

Q. Vous n'en étiez pas satisfait, vous vous attendiez à plus, je suppose? Nous nous attendons tous à recevoir plus que nous ne recevons souvent, mais pensez-vous avoir reçu un prix raisonnable? Pensez-vous que l'état du marché était tel que les paqueurs ne pouvaient pas payer plus cher?—R. Voulez-vous parler de cette année?

Q. Oui.—R. Non, nous n'avons pas été satisfaits.

Q. Vous est-il venu à l'idée que les paqueurs s'étaient entendus pour tenir les prix bas?—R. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait. Je vais vous dire ce qu'ils ont fait. Les gens qui demeurent ici durent fournir leurs engins de pêche et tout le reste, et les Terre-Neuviens vinrent ici et le paqueur leur trouva les engins de pêche et tout le reste, et le paqueur ne me donne que 25 cents de plus qu'au Terre-Neuvien.

M. JOSHUA STICKLAND.—L'an dernier vous avez reçu $3.75 et les Terre-Neuviens n'ont reçu que $2.00.

R. Oui, les Terre-Neuviens furent fournis d'engins de pêche et nourris en sus.

Q. Je suppose que vous avez tant d'amis à Terre-Neuve qu'ils viennent ici pour vous voir?—R. Je ne n'en sais rien, peut-être vaudrait-il mieux qu'ils ne viennent pas nous voir aussi souvent.

Q. Depuis combien de temps font-ils cela?—R. Depuis deux ans, ou à peu près.

Q. Quel est le plus grand nombre qui soit venu?—R. Cinq.

Q. Comment viennent-ils?—R. Ils viennent par le *Bruce*.

Q. Et ils s'engagent ici comme pêcheurs de homards?—R. Oui.

Q. Comment sont-ils payés, au mois ou à la prise?—R. A la prise.

Q. Où prennent-ils leurs barques et leurs trappes?—R. Du paqueur.

Q. En autant que je le comprends, il n'y a rien à l'effet d'empêcher un sujet anglais de venir pêcher ici. Il n'y a qu'un moyen de résoudre cette difficulté et ce serait de mettre les pêcheurs sous permis?—R. C'est ce qui devrait être fait, donnez une chance à vos propres gens.

Q. On a suggéré que le meilleur moyen de faire observer la loi à nos pêcheurs, spécialement quant aux homards œuvés, serait de mettre tout pêcheur sous permis; il ne serait pas nécessaire qu'on lui charge quoi que ce soit pour le permis, mais l'idée est qu'au printemps, il lui faudrait aller chez l'inspecteur et prendre une petite forme numérotée, et il serait enregistré, et l'officier de pêche verrait, si l'homme violait la loi, ou si on s'apercevait qu'il avait l'habitude de laver les homards œuvés et de les vendre à la fabrique, au lieu de les rejeter à l'eau, son permis serait cancellé et il ne pourrait plus pêcher. Il en serait de même pour les Terre-Neuviens, s'ils venaient ici et agissaient ainsi, ils n'auraient pas de permis, ou bien, si on le jugeait à propos, on pourrait n'accorder de permis qu'à vos propres gens, je ne vois pas d'autre moyen de résoudre cette difficulté. Nous pouvons empêcher un Américain ou un pêcheur français de pêcher dans nos eaux, mais pas un Terre-Neuvien, parce qu'il est sujet britannique comme nous.—R. Dans tous les cas, on devrait faire quelque chose.

Q. Maintenant, quant à la question de conserver l'industrie du homard, pensez-vous que la pêche diminue?—R. Je n'en suis par certain.

Q. Que pensez-vous, quand vous avez de mauvaises saisons, quand vous constatez que vous ne prenez pas autant de homards que d'habitude, pensez-vous qu'il y a quelque cause à cela?—R. Oui, les orages.

Q. Que pensez-vous des différents moyens qui ont été proposés? Que pensez-vous de la proposition de prohiber la pêche pendant un nombre d'années afin de permettre aux homards de se développer et de grossir?—R. Je pense que ce serait une très bonne chose.

Q. Que pourriez-vous faire dans l'intervalle, en supposant qu'on ne paquerait plus le homard ici, que vous n'auriez pas de chance d'en expédier, et qu'on ne vous permettrait plus de le pêcher?—R. Je pêcherais autre chose.

Q. La morue; feriez-vous aussi bien à la pêche à la morue qu'à la pêche au homard?—R. Non, je ne ferais pas aussi bien, mais il faudrait que j'y gagne ma vie.

Q. Vous pensez que vous feriez assez bien pour vivre. Que penseriez-vous de ce moyen comme remède? On a dit que c'est un, et sans aucun doute c'en est un, remède très rigoureux? (Pas de réponse).

Q. Une autre suggestion faite par la dernière commission sur le homard qui vint ici était que les pêcheries fussent fermées par districts, fermant un district pendant que la pêche serait permise sur les autres parties de la côte, et continuant ainsi jusqu'à ce que toutes les parties de la côte aient été fermées pendant une saison?—R. Je n'en connais rien.

Q. D'autres disent encore: "Abolissez la limite de taille," on n'a jamais observé cette mesure et il vaudrait aussi bien l'abolir et diminuer la saison d'une couple de jours en compensation. Quel est d'après vous le plus raisonnable de ces deux moyens et celui qui nuirait le moins au pêcheur? (Pas de réponse).

Q. Que pensez-vous de la proposition à l'effet de fermer complètement pendant un certain nombre d'années?—R. Je pense que ce serait une bonne chose.

Q. Vous pensez que c'est le meilleur moyen?—R. Oui.

Q. Comme je l'ai expliqué, une autre suggestion serait de fermer par sections, et une autre d'abolir la limite de taille, ne pas s'occuper de la limite de taille, mais de légaliser la prise du petit homard et d'abréger la saison de dix jours, ou à peu près, protégeant très sévèrement le homard œuvé. Pensez-vous que cette mesure serait la moins préjudiciable au pêcheur, dans l'intervalle?—R. Peut-être.

Q. Pensez-vous qu'en abrégeant la saison et en protégeant le homard œuvé sans limite de taille, on améliorerait l'industrie en une couple d'années? L'idée est de protéger l'industrie du homard, sans trop nuire aux pêcheurs. Sur toute la côte, la pêche du homard est la principale pêche. Vous pensez que la meilleure chose serait de fermer immédiatement?—R. Oui.

Q. Et vous pensez que vous pourriez vous en tirer, dans l'intervalle, en pêchant la morue, le hareng ou le maquereau, ou en faisant autre chose?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de cette méthode proposée d'émettre de nouveaux permis pour mettre en boîte, à un groupe de pêcheurs? La limite a été fixée à 15, mais il n'est pas nécessaire que le nombre en soit aussi élevé. Pensez-vous qu'on devrait leur permettre de mettre en boîte pour leur propre compte?—R. C'est ce que vous pourriez faire de mieux.

Q. Vous croyez?—R. Sans aucun doute.

Q. Comme pêcheur, avez-vous jamais discuté cette question avec d'autres pêcheurs ou songé à mettre en conserves pour vous-même?—R. Oui. J'ai entendu plusieurs d'entre eux en causer.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Sur cette question de grouper les pêcheurs ensemble pour paquer, dites-vous que le nombre de 15, qui est actuellement de règle, est trop considérable?—R. C'est trop, oui.

Q. Vous pensez que c'est un peu trop dur d'en exiger autant?—R. Oui.

Q. D'après vous quel serait le plus petit nombre à qui on devrait accorder un permis?—R. Cinq serait bien mieux.

Q. Vous pensez que ce devrait être cinq, naturellement, c'est trop de 15, et vous dites qu'on devrait réduire à 5?—R. Oui.

Q. Vous pensez que si 15 hommes voulaient s'unir, il ne devrait y avoir aucune objection à leur accorder un permis, mais que tout groupe de cinq ou plus devrait pouvoir obtenir un permis?—R. Oui.

Q. Je pense moi-même, et j'ai toujours dit au ministre que le nombre de 15 était trop élevé.—R. Oui, je le pense.

Q. Cette question de concurrence, dont vous vous plaignez, par des étrangers, est nouvelle pour moi; je n'en ai jamais entendu parler auparavant. Si je vous comprends bien, le pêcheur de l'endroit, qui demeure ici depuis plusieurs années, doit fournir tous ses engins de pêche, trouver sa barque, et s'il les perd, il perd sa propriété.—R. C'est comme cela, il doit fournir sa propre barque, sa corde, ses engins de pêche et tout.

Q. Maintenant l'homme qui vient ici et vous fait concurrence dans la pêche du homard, reçoit ses engins de pêche du paqueur, est-ce comme cela?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire combien de ces hommes ont été engagés ici durant la dernière saison?—R. Il y en avait environ cinq.

Q. Il y a cinq pêcheurs qui ont reçu leurs engins de pêche du paqueur. A quelles conditions reçoivent-ils leurs engins de pêche du paqueur, le savez-vous? Que doivent-ils faire avant de les avoir?—R. Je ne peux pas vous le dire, mais ils reçoivent les engins de pêche faits pour eux.

Q. Si les engins de pêche et la barque se perdent, la perte est-elle supportée par le paqueur ou par le pêcheur? S'il revient quelque chose au pêcheur, le montant en est-il déduit?—R. La perte est supportée par le paqueur.

Q. Le pêcheur n'y perd rien?—R. Non.

Q. Comment le pêcheur, pêchant avec les engins de pêche du paqueur, est-il payé? Que reçoit-il comparé à ce que reçoit celui qui pêche avec ses propres engins de pêche? L'année dernière, pour 100 livres de homards, vous auriez reçu $2.25, et durant cette même saison, qu'aurait reçu du même paqueur et pour la même quantité, celui qui se servait des engins de pêche du paqueur?—R. Bien, l'été dernier, les pêcheurs d'ici fournissaient leurs propres engins de pêche et tout et recevaient $2.25, et les étrangers de Terre-Neuve recevaient $2, et ou leur fournissait tout; ils ne recevaient que 25 cents de moins et le paqueur fournissait tout.

Q. Et c'était la seule différence?—R. Oui.

Q. Et vous vous êtes plaints de cela?—R. Tous s'en sont plaints.

Q. A part cette suggestion de forcer le pêcheur à prendre un permis, qui ne serait accordé qu'aux habitants du Canada, connaissez-vous d'autre moyen d'empêcher contre nos propres pêcheurs, la concurrence dont vous vous plaignez?—R. Je n'en connais pas.

Le Commissaire.—Je ne sais pas si le permis pourrait être accordé à condition que le fabricant de conserves n'emploie pas de travail étranger.

Q. Est-ce la seule saison durant laquelle vous ayez eu cette concurrence?—R. Non.

Q. L'an dernier, combien y en avait-il qui travaillaient ainsi?—R. Trois.

Par le Commissaire:

Q. L'an dernier, était-ce leur première année ici?—R. Non.

Q. Ils y étaient l'année précédente, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps viennent-ils ici?—R. Depuis trois ans, je pense.

Q. Ils y viennent depuis trois ans?—R. Je le crois.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Que penseriez-vous de l'idée d'avoir un employé du ministère qui aurait à s'enquérir des conditions quant aux prix entre le paqueur et le pêcheur?—R. Je ne connais pas cela, monsieur.

Q. Vous ne comprenez peut-être pas ce que je veux dire. Supposons un cas comme celui du printemps dernier lorsque le prix baissa très rapidement de $3.25 à $2, ce qui vous fut d'abord offert, je pense, et ensuite à $2.25, et que les pêcheurs, non satisfaits de cela, voudraient savoir pourquoi le prix aurait baissé. Ne serait-il pas utile que, dans ce cas, vous puissiez faire venir un fonctionnaire du ministère qui ferait une enquête sur les faits et aurait le droit de forcer le paqueur à produire ses livres et à démontrer pourquoi il diminue son prix, ou d'entendre les pêcheurs expliquer pourquoi ils pensent que le prix devrait être plus élevé? Pensez-vous qu'il serait sage d'avoir quelqu'un autorisé, comme M. Morrison, l'inspecteur, qui viendrait constater si le prix offert est juste? Ne serait-ce pas une protection pour le pêcheur?—R. Très probablement.

Q. Il n'y a pas de doute, qu'actuellement, il n'y a personne qui ait le pouvoir de faire une telle enquête. Hier, quelques pêcheurs du Petit Bras d'Or ont suggéré que quelqu'un devrait être nommé pour cela; qu'en pensez-vous?—R. Je pense que cela ferait du bien.

Q. Il pourrait aussi avoir le pouvoir d'examiner une difficulté comme celle dont vous avez parlé au sujet de pêcheurs venant pêcher ici avec des engins ne leur appartenant pas?—R. Quelqu'un devrait pouvoir examiner cette question.

Le témoin est renvoyé.

JOSHUA STICKLAND, paqueur, Neil's Harbour, C.-B., est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous de Terre-Neuve?—R. Oui.

Q. Je vois que vous avez beaucoup de Terre-Neuviens ici?—R. Ils sont presque tous des Terre-Neuviens ici.

Q. Quelle est votre occupation actuelle, vous avez charge de la fabrique de conserves ici?—R. Oui.

Q. A qui appartient la fabrique de conserves?—R. A M. Buchanan.

Q. Depuis combien de temps avez-vous charge de la fabrique de conserves?—R. Depuis neuf ans.

Q. Avez-vous jamais eu charge d'autres avant?—R. Oui.

Q. En quelle partie du monde?—R. A Terre-Neuve.

Q. En quelle partie de Terre-Neuve?—R. Sur la côte ouest, Ile Moine, six milles plus bas que Port au Basque.

Q. Quelles sont leurs méthodes là, à peu près les mêmes qu'ici?—R. A peu près les mêmes.

Q. Combien y a-t-il de barques faisant la pêche pour vous à cette fabrique?—R. Environ 12, je pense, cet été.

Q. Sont-ce ordinairement des barques à une ou à deux personnes?—R. Ce sont toutes des barques à une seule personne.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 122.

Q. Avec combien de barques, avez-vous dit?—R. 12.

Q. C'est une pêche peu considérable?—R. Oui.

Q. Généralement, quelle devrait être la quantité paquée par barque? En avez-vous quelque idée? Nous constatons que, dans bien des cas, ils nous disent que leurs barques devraient leur donner de 50 à 60?—R. Au commencement de la saison, nous avions 18 barques, mais elles ont abandonné, lorsque le temps est devenu mauvais.

Q. Combien aviez-vous de barques, l'an dernier?—R. Je pense que c'était 17, mais je peux le trouver de suite.

Q. Combien avez-vous paqué l'an dernier?—R. 205 caisses.

Q. Et l'année précédente?—R. 180.

Q. L'année dernière a-t-elle été votre meilleure année?—R. L'année dernière a été la meilleure année.

Q. A quoi était-ce dû, avez-vous eu une belle saison?—R. Bon temps, nous n'avons pas perdu une journée.

Q. Avez-vous jamais tenu compte des jours de pêche; durant combien de jours, dans la saison, vos barques pêchent-elles? Aux îles de la Madeleine, ils disent que leurs barques n'ont pas une moyenne de pêche de plus de 35 jours?—R, C'est à peu près la même chose ici, je pense.

Q. Que sont aujourd'hui les homards comparés à ce qu'ils étaient quand vous avez commencé à pêcher ici?—R. Quant à la taille?

Q. La taille, la quantité et tout le reste?—R. La taille est à peu près la même, je n'y vois pas beaucoup de différence.

Q. Alors y a-t-il quelque différence dans la quantité? Devez-vous employer plus de barques et d'engins de pêche pour pêcher la même quantité?—R. Oh, non.

Q. Comment les règlements sont-ils observés ici? Sont-ils respectés ou ignorés? Quant au petit homard, quelle est la limite minima de ceux que vous mettez en conserves?—R. Nous les prenons aussi petits que nous pouvons les avoir, pourvu qu'ils ne soient pas trop petits.

Q. Les mettez-vous en conserves même jusqu'à quatre pouces de taille?—R. Non, jusqu'à 6 pouces.

Q. Avez-vous quelque idée de la quantité de homards requis pour emplir une boîte de conserves d'une livre?—R. Je crois qu'il en faudrait 10 ou 12.

Q. Je le suppose, parce qu'il faut 9 homards de 7 pouces?—R. Oui, il en faudra 10 ou 12.

Q. En supposant que la limite de taille de 8 pouces serait sévérement mise en force, quel en serait le résultat pour votre fabrique de conserves?—R. Nous abandonnerions tout.

Q. Vous y seriez forcés, vous ne pourriez pas en avoir assez pour vous occuper?—R. Le pêcheur ne pêcherait pas, et le fabricant de conserves ne paquerait pas.

Q. Quelle est la pratique suivie quant aux homards œuvés?—R. Les rejeter à l'eau.

Q. Vous ne les prenez jamais à la fabrique?—R. Oui; nous les avons pris pendant un ou deux ans; naturellement, quelques-uns les lavent, ils nous trompent

de cette manière et nous ne pouvons pas le savoir avant de les avoir fait bouillir, nous ne les prendrions pas si nous le savions, parce qu'ils ne valent rien.

Q. Un homard nettoyé dans ces circonstances ne vaut rien?—R. Cela les tue immédiatement, et dès qu'ils sont morts, ils ne valent rien.

Q. Comment les nettoient-ils généralement, en les grattant dans l'eau?—R. Oui.

Q. Avez-vous déjà vous-même essayé de les gratter ainsi?—R. Oui, à Terre-Neuve, nous l'avons fait à la fabrique où nous les grattions pour la homarderie.

Q. Quel genre de boîtes de conserves employez-vous ici?—R. Celles d'une demi-livre et d'une demi-livre plate.

Q. Vous n'en employez pas d'un quart de livre?—R. Non, monsieur.

Q. Quel est d'après vous le meilleur endroit pour trier les homards œuvés, dans la barque du pêcheur ou après qu'on les a apportés au rivage?—R. Non, quand nous les prenons dans les pièges, les rejeter par-dessus bord.

Q. Vous avez vous-même pêché le homard, n'est-ce pas?—R. J'ai pêché durant un an.

Q. Quel pourcentage le homards œuvés avez-vous trouvé?—R. Je ne pense pas en avoir vu une douzaine, en tout, cet été.

Q. De sorte que cela n'aurait rien de sérieux, ni de bien pénible pour le pêcheur, de les remettre à l'eau?—R. Non, il n'y en avait pas cette année, je n'en ai pas vu une douzaine, et comme question de fait, je n'entends pas parler qu'il y ait des pêcheurs qui les prennent.

Q. Quant à la question d'accorder des permis aux fabriques de conserves, quelle est votre opinion? Vous savez qu'il y a un certain temps, nous avions beaucoup plus de fabriques que nous n'en avons à présent, et le nombre diminue, et durant les dernières années le ministère ne renouvelait pas le permis de toute fabrique non en opération durant une année ou deux, et aucun permis nouveau n'a été accordé aux grands paqueurs, en particulier. Les seuls permis nouveaux qui ont été accordés sont les permis coopératifs accordés à un certain nombre de pêcheurs, la limite ayant été fixée à 15, qui s'étaient réunis et avaient déclaré qu'ils entendaient mettre en conserves pour leur propre compte; à ceux là on a accordé des permis pour mettre en conserves. Quelle est votre opinion?—R. Ils peuvent se servir de leur méthode. Je ne choisirais ni 15 ni 2, j'avais un associé et nous n'avons pas pu résister toute la saison.

Q. Pourquoi pas? Vous ne pouviez pas vous entendre?—R. C'est une des raisons; l'un recevrait un peu plus que l'autre, et alors, ils ne s'accorderaient pas. Si je ne pouvais posséder la fabrique, je n'y aurais rien à faire. Je m'étais associé avec deux ou trois et nous n'avons pas pu nous entendre.

Q. Pensez-vous qu'il est raisonnable de ne pas permettre l'augmentation du nombre des fabriques?—R. Je ne m'en occupe pas, si un homme peut faire mieux à mettre des homards en conserves, qu'il le fasse, quant à moi, il y est le bienvenu.

Q. Parlant du pêcheur en général, ferait-il plus d'argent à mettre en conserves qu'à pêcher?—R. Je n'en sais rien, il appartient à chacun de juger pour lui-même; en autant que je suis concerné, tous peuvent paquer s'ils le veulent.

Q. Avez-vous vous-même quelque idée de ce qui vous paierait le mieux, à la longue?—R. Je sais que je peux faire mieux en pêchant avec mes propres pièges

qu'en m'associant avec cinq autres, je ne pourrais pas vivre de cette manière. J'avais deux associés et j'ai renoncé à pêcher et à mettre en conserves avec deux associés.

Q. Combien de caisses avez-vous paquées?—R. Nous avons paqué 75 et 90 caisses.

Q. Quelle était la véritable cause du trouble, vous ne vous entendiez pas sur le partage des recettes?—R. Nous nous entendions bien.

Q. Vous vous entendiez?—R. Nous avions un contrat, mais, voyez-vous, on ne retirait pas de profits sur ce qui se faisait à la fabrique, et on ne pouvait pas y gagner notre vie.

Q. Vous ne pouviez pas retirer autant de profits d'une fabrique, avec un aussi petit nombre de pêcheurs?—R. Non.

Q. Combien receviez-vous par caisse, dans ce temps-là?—R. $10. Nous avions nos propres homards, puis nous payions $1 le cent et devions nous fournir de tout.

Q. Et vous ne pouviez pas balancer, à cause du travail de paquage?—R. Oui, je ne pouvais pas faire cela. Deux familles ne pouvaient pas vivre sur ce qu'on faisait dans cette fabrique, je ne pouvais pas balancer. Je sais qu'une année, j'y ai perdu $10.

Q. D'après vous, quels seraient les gains moyens d'un pêcheur de homards, se fournissant d'engins de pêche et pêchant régulièrement, deux pêcheurs pendant environ deux mois et demi?—R. L'année dernière, qui a été la plus longue année de pêche, nous avons pêché environ deux mois et demi, avant cela, nous pêchions durant environ deux mois.

Q. Combien ferait ce pêcheur?—R. Pour de bons pêcheurs,—je pense que l'an dernier j'ai payé à quelques-uns d'entre eux $545, pour deux.

Q. Ce montant était divisé entre eux?—R. A diviser entre eux, ce fut la meilleure pêche. J'ai moi-même pêché, l'an dernier, et j'ai fait $200, seul. J'avais avec moi un garçon qui avait l'habitude de travailler à la fabrique, mais j'ai pêché avec ma propre barque et j'ai fait cela.

Q. Pensez-vous que si l'on décidait de donner à toute personne le demandant un permis de paquer le homard, il faudrait insister pour que la fabrique fût d'un certain modèle et qu'elle fût outillée d'une certaine manière? Vous savez que si le ministère décidait de donner un permis à toute personne, il faudrait avoir certaines restrictions, voir à ce que la personne eût un certain capital, et fût capable de paquer;il ne faudrait qu'on paque et qu'on jette sur le marché de la mauvaise marchandise; cela ruinerait tous les intéressés. Pensez-vous qu'on devrait exiger une fabrique modèle et insister pour que les tables soient couvertes d'une certaine manière et pour que la place soit tenue propre et ainsi de suite?—R. A Terre-Neuve, jadis, on mettait une petite marque sur chaque boîte indiquant le nom de paqueur et toute mauvaise marchandise était retournée à celui qui l'avait paquée, mais cela n'arrivait pas; tous paquaient de la même manière.

Q. Comment fait-on, quant aux permis, là?—R. Tous peuvent y avoir des permis.

Q. Mais vous devez avoir un permis pour paquer?—R. Oh, on ne peut pas paquer sans permis.

Q. Donne-t-on des permis à tous?—R. Chacun a un permis.

Q. Il doit y avoir de bien petites fabriques?—R. Jadis, ils prenaient eux-mêmes leurs homards, mais ils ont abandonné, ils ne pouvaient pas y gagner leur vie.

Q. Vous êtes-vous déjà occupé d'expédier des homards vivants?—R. Non.

Q. Ni ici, ni à Terre-Neuve?—R. Oui, j'en ai vendu vivants et je suppose qu'on les expédiait.

Q. Combien valaient-ils?—R. Quatre dollars le cent, mais il fallait qu'ils fussent vivants et en bonne condition.

Q. Et ils devaient être parfaits, il fallait qu'il ne leur manquât ni pinces, ni rien autre chose?—R. Oui, il fallait qu'ils fussent tous bons.

Q. Pensez-vous que les fabricants de conserves soient forcés d'accepter des homards trop petits ou œuvés par crainte de perdre leurs pêcheurs? Quelques fabricants se plaignent à nous que, s'ils ne les prenaient pas, leurs pêcheurs s'en iraient et vendraient à d'autres fabricants?—R. Je prends les petits, mais je ne prendrais pas du tout de homards œuvés.

Q. Quant aux différents moyens qui ont été suggérés pour réglementer et protéger la pêcherie, que pensez-vous de prohiber la pêche durant un certain nombre d'années?—R. Je ne pense pas que nous puissions le faire. Si on privait cet endroit de $8,000 ou $9,000 par année, tous en souffriraient joliment. S'il fallait un jour priver cet endroit de ce montant, je ne sais réellement pas comment vous pourriez y arriver. Je suppose que je pourrais vivre parce que je pourrais aller pêcher, mais je ne sais pas comment quelques-uns s'en tireraient.

Q. Pensez-vous que les autres pêcheries pourraient compenser complètement celle-là?—R. Je ne le sais pas.

Q. Pas pour quelques-uns?—R. Non. Je ne peux pas voir comment cela pourrait aller si la pêche du homard était prohibée dans cet endroit.

Q. Bien, que pensez-vous de fermer et de procéder par sections?—R. Cela ne vaut pas mieux.

Q. Que pensez-vous de mettre de coté la limite de taille et de diminuer un peu la durée de la saison?—R. Si la durée de la saison est diminuée; tous les ans, nous avons cessé vers le 20 juillet.

Q. Vous ne mettez plus en conserves après cette date?—R. Non, presque tous les ans, on cesse à peu près vers cette époque.

Q. Que pensez-vous de mettre la limite de taille à 7 pouces et de la faire observer strictement. Il y a des gens qui nous disent: "Fixez-la à 7 pouces, nous l'observerons et il n'y aura plus de trouble"?—R. Je ne pense pas que cela réussirait.

Q. Vous pensez qu'il serait aussi difficile de faire observer la limite de taille de 7 pouces, qu'il l'a été de faire observer celle de 8 pouces?—R. Oui.

Q. D'après vous, de tous les moyens suggérés, quel est le plus raisonnable et quel est celui qui serait le plus efficace pour protéger la pêcherie? Tous ces règlements sont faits dans le but de rendre la pêcherie ce qu'elle était à l'origine. On nous dit que si nous abandonnions la limite de taille, on pourrait peut-être réglementer la dimension de l'ouverture entre les lattes de manière à ce qu'elle ne puisse être de moins d'un pouce, à certains endroits nous constatons qu'elle n'est que d'un demi-pouce, et à d'autres endroits, on met en conserves de très petits homards, 13 et 14

par boîte d'une livre, et les lattes doivent être très rapprochées pour retenir ces petits homards?—R. Je constate toujours que les petits homards entrent par les petites ouvertures.

Q. Ne pensez-vous pas qu'ils sortiraient par là?—R. Quelques-uns sortiront, d'autres, non.

Q. Ne pensez-vous pas que lorsque vous montez le piège, il essaiera de s'échapper?—R. Oui.

Q. Les gros homards chassent-ils les petits hors des trappes?—R. Je ne le pense pas.

Q. Que penseriez-vous de revenir à l'ancienne saison que nous avions l'habitude d'avoir ici, il y a plusieurs années? Nous pêchions du 1er janvier au 15 juillet, je pense que c'est commencer à pêcher quand la glace part?—R. Oui, elle ne part jamais avant le 1er mai.

Q. De sorte que la date de l'ouverture de la saison n'est d'aucune importance?—R. Non.

Q. Que penseriez-vous de revenir aux anciennes dates du 1er janvier au 15 juillet? Nous pêchions entre ces dates, et, au commencement, la limite de taille était de 9 pouces, ensuite elle a graduellement diminué, et les dates furent changées, sur les avis de différents fabricants qui vinrent ici.—R. Nous n'en retirerions aucun bénéfice ici; mai est assez tôt pour nous.

Q. Que pensez-vous de la pêche d'automne?—R. Bien, septembre serait un bon mois pour nous, à peu près le meilleur mois que nous pourrions avoir.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs abandonneraient toute autre pêche pour reprendre celle du homard?—R. Quelques-uns le feraient, d'autres non.

Q. Quel en serait le résultat pour vous fabricant de conserves? Pensez-vous que le fait de mettre sur le marché du poisson, mis en conserves à la fin de la saison, bouleverserait le marché? A certains endroits, on nous dit qu'il en serait ainsi et qu'ils ne sauraient plus où ils en sont s'il devait y avoir un paquage d'automne et un de printemps?—R. Je ne sais pas, dans les détroits, à Terre-Neuve, on paque à l'automne le poisson qu'on prend à cette époque.

Q. On commence à parler d'y prohiber la pêche d'automne, les pêcheries s'épuisent rapidement. Maintenant, comment se fait-il que des pêcheurs de Terre-Neuve soient venus s'engager ici? C'est le premier endroit où le cas se soit présenté?—R. Oh, bien, peut-être que les paqueurs n'ayant pas assez d'hommes, ayant un gros envoi à expédier et n'ayant pas assez de homards pour occuper la fabrique, ont cru qu'ils feraient mieux, s'ils pouvaient avoir quelques barques de plus. Quant aux pêcheurs de Terre-Neuve, je les ai placés à un endroit où les pêcheurs d'ici n'allaient jamais, de sorte qu'ils n'ont jamais nui à aucun des pêcheurs d'ici. Naturellement, je ne tiens pas à avoir de Terre-Neuviens, si je peux avoir assez de pêcheurs de homards sans eux.

Q. C'est donc arrivé ainsi, parce que vous ne receviez pas tout le poisson dont pouviez disposer?—R. Oui, parce que nous n'en recevions pas assez, et il y avait plus haut un endroit inexploité où j'ai placé quelques hommes.

Q. Que pensez-vous vous-même du prix payé aux pêcheurs pour leurs homards? Pensez-vous que les pêcheurs reçoivent une part raisonnable des profits

réalisés dans l'industrie du homard?—R. Si, cette année, il m'avait fallu payer plus que $2.25, j'aurais abandonné.

Q C'est ce que certains fabricants de conserves ont fait à certains endroits?—R. Ils y ont été forcés; l'an dernier, j'ai payé $3.75 et je pouvais le faire parce que le prix que je recevais sur le marché me permettait de le faire.

Q. Et l'année précédente aviez-vous payé $4.00?—R. Oui, un autre homme vint dans les environs et je payai ce prix, par le fait d'ennemis, mais il eut mieux valu pour moi de prendre mes barques et d'aller pêcher. Après avoir balancé, j'avais réalisé un profit de $80.00, et si j'avais pris mes pièges et étais allé pêcher, j'aurais fait $200.

Q. Vous aviez toute la responsabilité de la fabrique et vous avez réalisé $80?—R. Et j'ai payé à quelques-uns de mes pêcheurs $200; je peux établir cela par mes livres et mes comptes. L'année dernière a été bonne pour les pêcheurs. L'an dernier j'ai payé $4 aux hommes des environs alors que les Terre-Neuviens recevaient $2.

M. Georges Giles.—Il me faut supporter la perte de mes engins de pêche tandis que les Terre-Neuviens n'ont aucune perte à supporter.

R. L'année dernière, le Terre-Neuvien a reçu $2.00 et il m'a dit "Je reviendrai l'année prochaine pour le même prix," et j'y ai consenti. L'automne dernier, il fut convenu avec ces hommes que, cette année, ils viendraient travailler pour moi, au même prix, et, à cette époque, nous ne savions pas ce que nous recevrions pour notre marchandise. Maintenant, l'an dernier nous n'avons pas perdu de trappes, cette année nous les avons toutes perdues.

Q. Met-on en conserves ou pêche-t-on ici après la fermeture de la saison?—R. Non, on n'en prend jamais ici à cette époque.

Q. Y a-t-il ici quelques endroits où on pourrait établir des parcs? Un des moyens modernes de prendre soin du homard œuvé est de l'amener, en payer le prix et le mettre dans un parc?—R. Je pense que la meilleure méthode consiste à les jeter par-dessus bord.

Q. Il n'y a aucun doute, mais nous ne pouvons pas être certains qu'on le fera. Pensez-vous qu'il n'y ait pas d'endroits, dans les environs, où on pourrait installer des parcs?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quel salaire payez-vous, ici, au scelleur de boîtes?—R. $30 par mois, tout fourni.

Q. Et quel salaire payez-vous aux autres?—R. Six cents de l'heure pour les heures de travail.

Q. Quel est, généralement, le nombre d'heures d'ouvrage par jour?—R. Cela dépend du paquage du homard.

Q. S'il y a beaucoup de homards?—R. On travaille toute la journée.

Q. Et s'il n'y a pas beaucoup de homards, il n'y a que quelques heures d'ouvrage?—R. Il en est ainsi.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. J'allais m'informer à quelle époque le paqueur connaît le prix qui lui sera payé pour sa marchandise? Prenons cette année, par exemple. Vous devez être prêt à commencer à paquer peu après le 1er mai, et la saison se termine le dernier

jour de juillet. Savez-vous, avant de commencer à paquer, ce que vous recevrez pour votre marchandise?—R. Oui, l'an dernier, nous le savions dans le cours de mars. Cette année, nous ne l'avons pas su avant d'en avoir paqué la moitié, parce que les prix étaient si bas que nous ne voulions pas vendre et que nous attendions jusqu'à la fin.

Q. Vendez-vous quelques fois d'avance?—R. Oh, oui, tous les ans, nous vendons d'avance, mais cette année, nous ne pouvions pas, nous n'avons vendu que vers le dernier mois, les prix étaient si bas, que nous ne pouvions pas et nous essayions d'avoir cinq cents de plus.

Q. L'an dernier vous avez vendu avant de commencer à paquer?—R. Oui, vers le mois de mars.

Q. Vous saviez que le prix que vous recevriez, vous permettrait de payer $3.75 aux pêcheurs?—R. Oui.

Q. Avez-vous essayé, cette année, de placer votre marchandise comme l'année précédente?—R. Oh, oui.

Q. Comme paqueur, connaissez-vous les causes de la fluctuation du marché? Comment expliquez-vous que le prix soit si bas cette année en comparaison de celui de l'an dernier?—R. Je n'en connais pas la raison, il a baissé vers le milieu de l'été dernier.

Q. Où vendez-vous votre marchandise?—R. A Halifax. Naturellement, les gens pensent qu'on pouvait, cette année, payer plus que $2.25, mais je leur ai dit que je ferais faillite s'il me fallait payer plus. Je voulais payer cette année, comme d'habitude, mais je n'ai pas pu pour 120 caisses.

Q. Maintenant, quant aux étrangers, je suppose que le pêcheur de l'endroit, qui a son domicile ici, paye ses taxes, sa dîme, et toutes ces choses qui diminuent son argent, a raison de se plaindre que l'étranger ne paye rien alors qu'il s'en retourne avec de l'argent. Je suppose que c'est pour cette raison qu'ils demandent de meilleures conditions que celles faites à l'étranger, qui ne contribue en rien à la confection de la route, à l'entretien de l'église ou autres dépenses du même genre?—R. L'étranger paie ses taxes quand il y reste assez longtemps.

Q. Mais d'après nos lois, il n'y serait pas forcé, s'il ne demeurait ici que durant la saison de pêche?—R. Oui, ils ont payé l'an dernier; mes étrangers ont payé l'an dernier, ils furent ici durant trois mois.

Q. Vous êtes le seul à paquer ici, et jadis vous aviez une petite fabrique; voudriez-vous me dire ce que vous a coûté à vous et à votre associé votre installation pour paquer?—R. Ce n'était pas ici, c'était à Terre-Neuve.

Q. Supposons que cinq personnes s'uniraient pour paquer, d'après vous, combien leur coûterait ici l'outillage pour paquer?—R. Je ne saurais vous le dire; il y en a qui donnent des prix différents pour leurs trappes, quelques-uns disent que 50 trappes leur coûtent $50.

Q. Je veux parler du coût de la fabrique. Qu'en coûterait-il pour équiper et outiller une fabrique prête à fonctionner? Etant donné que nous serions cinq pêcheurs voulant commencer à paquer et n'ayant rien à paquer, je veux savoir combien il nous en coûterait à nous cinq pour être en position de paquer notre propre pêche, en tenant compte de tout ce qui nous serait nécessaire pour les tables, etc.

M. Buchanan.—$50 suffiraient, à part le bâtiment.

Q. Quelles seraient les dimensions d'une bâtisse suffisante pour cinq ou dix hommes?—R. Environ 30 par 15 avec des poteaux de 6 ou 7 pieds. Le matériel ne coûterait pas cher, mais, naturellement le travail ne serait pas compté.

Q. Vous devez considérer qu'il vous faudrait payer des hommes pour construire la bâtisse.

Par le Commissaire:

Q. Beaucoup de pêcheurs disent: "Nous aimerions à mettre en conserves pour notre propre compte." Et le ministère répond: "Démontrez-nous que vous pouvez commencer et nous vous donnerons un permis." Maintenant de quel capital un homme a-t-il besoin pour acquérir l'outillage nécessaire pour commencer à mettre en conserves?

M. Buchanan.—$150 suffiraient, mais il faudrait y ajouter son travail.

R. Oh, oui, $100 suffiraient pour cinq hommes.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

Briton Cove, C.-B., 26 août 1909.

John Matheson, pêcheur, Briton Cove, C.-B., est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Vous me posez une question à laquelle je ne suis pas très bien préparé à répondre.

Q. Combien de temps depuis qu'on a commencé à pêcher ici?—R. M. McLeod saurait peut-être mieux que moi à quelle époque on a commencé à pêcher ici.

Q. Y a-t-il 20 ans?—R. Il se pourrait, je ne le sais pas.

M. McLeod.—Je pense que c'est en '91. Nous avons commencé à paquer ici en '90 et je pense que vous avez commencé à pêcher ici, l'année suivante.—R. Oui.

Q. Connaissez-vous d'autre pêche que celle du homard?—R. Oui.

Q. Quel sont les autres poissons que vous pêchez?—R. La morue, le hareng, le maquereau, tout ce que je peux prendre.

Q. Votre bateau et vos engins de pêche vous appartiennent-ils?—R. Oui.

Q. A qui vendez-vous vos homards?—R. A M. McLeod, ici.

Q. Est-ce la seule fabrique ici?—R. C'est la seule avec laquelle je fasse affaires.

Q. A quelle époque de l'année avez-vous l'habitude de commencer à pêcher?—R. Généralement, aussitôt que possible; si j'étais à la maison, je pourrais vous dire à quelle date.

Q. Je ne demande pas la date exacte, je suppose que c'est dans la première ou la deuxième semaine de mai?—R. Ce printemps, nous n'avons pu commencer qu'à la deuxième semaine.

Q. Et pour d'autres années, à quelle époque est-ce?—R. Des années, c'est plus tard, d'autres c'est plus tôt, il y a une couple d'années, ce fut en juin.

Q. De quoi dépend l'ouverture de la pêche du homard?—R. De la descente de la glace et du temps.

Q. Avec combien de trappes pêchez-vous?—R. 65 trappes.

Q. Séparées ou ensemble?—R. Ensemble.

Q. A quelle profondeur commencez-vous d'habitude?—R. Généralement, nous commençons dans 5 brasses et descendons jusqu'à 2.

Q. Mais 5 brasses, c'est la limite du large?—R. Oui, monsieur.

Q. Je suppose qu'après avoir pêché dans cette profondeur, vous changez généralement de place?—R. Oh, oui, de temps en temps. Au commencement de la saison, je place mes trappes plus au large, et je les rapproche lorsque le temps devient beau.

Q. C'est la coutume de tous les pêcheurs, ici, n'est-ce pas?—R. En autant que je peux le savoir.

Q. Quelle est votre meilleure période de pêche, quand en prenez-vous le plus?—R. A l'ouverture de la saison, quand nous commençons.

Q. Vous faites mieux durant les premières semaines?—R. Durant les premières semaines, lorsque nous commençons.

Q. Quelle est la taille du poisson? Prenez-vous de plus gros poissons à cette époque que plus tard?—R. Quelques fois, cela dépend du temps.

Q. Quelle est votre expérience, en prenant l'année moyenne?—R. Je vais vous dire, d'après mon expérience, les poissons sont gros au commencement, puis ils diminuent un peu, et peut-être viendra-t-il une autre bande, d'à peu près le même taille, qui restera jusqu'à ce que la saison soit avancée, si nous avons la chance de pêcher tard, mais c'est rare. Cette saison, à cause du mauvais temps, nous avons dû cesser vers le 1er juillet, les orages détruisaient nos engins de pêche.

Q. Quelle est généralement la moyenne de vos pertes, en prenant l'année commune? Quelle est le montant à calculer?—R. Je n'ai pas tenu compte de la moyenne des pertes; naturellement, cette année a été exceptionnelle, je pourrais dire que nous avons perdu tous nos engins de pêche.

Q. Pourriez-vous dire qu'en prenant l'année commune, vous perdez un tiers de vos engins de pêche?—R. Oui, je le crois.

Q. Est-ce ce que vous calculez?—R. Oui.

Q. Quant à la pêche, qu'est-elle comparée à ce qu'elle était lorsque vous avez commencé?—R. Bien, lorsque nous avons commencé, nous n'étions pas aussi bien outillés qu'à présent, et nous avions moins d'intérêt, parce que le prix était joliment bas, et nous comptions plus sur d'autres pêches qu'à présent. Mais durant les deux dernières années, nous avons bien réussi, parce que nous avions de meilleurs engins de pêche et que nous les manœuvrions mieux.

Q. Quelle est la comparaison quant au poisson? Sont-ils aussi gros qu'ils étaient quand vous avez commencé? La moyenne est-elle aussi bonne?—R. Je ne crois pas qu'ils soient aussi gros, ni que la moyenne soit aussi bonne.

Q. Quels sont les règlements ici?—A quelle date commencez-vous à pêcher et à quelle date finissez-vous?—R. Le règlement est que la pêche commence le 1er mai et finit le dernier de juillet.

Q. Quels sont les règlements concernant la limite de taille, les homards œuvés et autres choses semblables?—R. Les homards œuvés doivent être jetés par-dessus bord et la limite de taille est fixée à 9 pouces.

Q. Je pense qu'ici elle est de 8 pouces?—R. Huit pouces? Peut-être bien, je n'en suis pas certain.

Q. Quelle est la proportion qui serait de moins de huit pouces? Nous comprenons que ce règlement en question n'a pas été mis en force.—R. Je ne saurais vous répondre sur le moment, sans y avoir réfléchi.

Q. Bien, le temps est court, vous m'avez notifié que vous ne pouviez me donner qu'un quart d'heure?—R. Je me rappelle que, lors de ma première année de pêche, nous vendions à la pièce et avions l'habitude de prendre de petits homards, et le paqueur pour qui je pêchais--avant de pêcher pour M. McLeod ici, j'ai pêché pour un autre paqueur, il s'appelait Sully--et il avait l'habitude de prendre deux petits pour un gros. Mais nous n'avions pas à compter beaucoup de cette manière.

Q. Y a-t-il plus de petits homards à présent, et si vous étiez forcés de vous en tenir à la limite de 8 pouces, comment vous en tireriez-vous?—R. Dans la section où je suis, il n'y en aurait pas beaucoup.

Q. Pas beaucoup au-dessous de huit pouces?—R. Non.

Q. De sorte que l'application sévère de la loi ne vous dérangerait pas?—R. Elle ne m'affecterait pas, mais il y a d'autres endroits de la côte qu'elle affecterait beaucoup plus.

Q. Quelle est la pratique suivie quant aux homards œuvés?—R. Comme règle en autant que je sais, je sais qu'il était de règle pour moi de les jeter par-dessus bord.

Q. Vous l'avez toujours fait?—R. Pas toujours, pas au commencement.

Q. Mais vous ne les avez pas pris dans les dernières années?—R. Non, pas dans les dernières années.

Q. Vous n'en avez pas pris depuis combien d'années?—R. Je dirai depuis dix à douze ans, pas depuis que la loi a été mise en vigueur.

Q. Est-ce que c'est l'habitude générale chez les pêcheurs de rejeter à l'eau les homards œuvés?—R. Je ne puis vous répondre que pour mon bateau; je ne puis seulement parler que de l'homme dans un bateau et je sais que celui là les jette par-dessus bord.

Q. Y a-t-il une Union de Pêcheurs ici?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous plus d'engins de pêche qu'à vos débuts?—R. Oh, oui.

Q. Pensez-vous qu'il faut plus d'engins de pêche maintenant pour prendre la même quantité de poisson qu'auparavant?—R. Nous avons de meilleurs engins de pêche.

Q. Vous avez un piège amélioré?—R. Un piège amélioré.

Q. Quel piège utilisez-vous maintenant?—R. Ceux qu'on appelle trappes à compartiments.

Q. Quel avantage offre ce genre de trappe sur l'ancienne à double entrée dont vous vous serviez?—R. L'avantage que les poissons ne peuvent pas en sortir, qu'elle retient mieux les homards.

Q. Laissez-vous la même distance entre les lattes qu'auparavant en les construisant?—R. Oh, oui, la même largeur.

Q. Quelle est cette largeur?—R. Bien près de la largeur de la latte.

Q. La largeur de la latte est de 1¼ pouces?—R. Oui, mais nous ne laissons pas plus d'un pouce d'espace.

Q. A propos du prix payé pour les homards, qui en fixe le prix?—R. Les paqueurs.

Q. Quel prix avez-vous reçu cette année?—R. $2.25 le quintal.

Q. Et l'an dernier?—R. Nous avons reçu $3.75 l'an dernier.

Q. Et qu'avez-vous reçu l'année auparavant?—R. Je ne me souviens réellement pas.

Q. Etes-vous satisfait du prix en général?—R. Mais, oui.

Q. Il n'y a pas de plaintes ici de la part des pêcheurs?—R. Pas que je sache, pas de ma part, parce que nous traitons avec un homme droit et honnête qui nous donne ce qu'il peut nous donner et aucun homme raisonnable ne voudrait lui demander ce qu'il ne peut pas donner.

Q. Pensez-vous que les homards femelles viennent à la rive pour frayer ?—R. Je ne sais pas, je ne le pense guère, parce que, au temps où je pêchais des homards en eau profonde, en pêchant la morue, j'ai vu des homard œuvés parmi la morue.

Q. A toutes saisons de l'année?—R. Je ne sais pas à propos des saisons, je n'ai pas fait bien attention à la saison.

Q. Trouviez-vous fréquemment des homards en pêchant la morue?—R. Oh, oui.

Q. Vous pouvez dire en pêchant les homards si les œufs sont plus formés à une saison de l'année que dans une autre?—R. Je ne puis dire qu'ils le sont, mais il peut se faire qu'ils soient plus formés chez un homard que chez un autre.

Q. Alors vous ne croyez pas qu'il y a une saison définie pour la fraie des homards?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelle est votre expérience avec les homards œuvés, sont-ils de bonne taille?—R. Je ne les ai pas mesurés, mais j'ai vu des œufs sur de bien petits homards.

Q. Quelle taille, trois ou quatre pouces de longueur?—R. Oh, non, je n'ai jamais vu de homards œuvés si petits que ça.

Q. Mais on les met en conserves à cette taille dans certaines localités?—R. Je ne pense pas en avoir vu.

Q. Quelle est la proportion des homards œuvés dans vos prises totales? Quelle est la quantité pour cent?—R. Des semaines, spécialement cet été, il n'y en a pas eu beaucoup, je ne crois pas en avoir vu douze durant toute la saison. Des années cependant il y en a tout plein.

Q. Les prenez-vous plus dans une partie de la saison que dans l'autre?—R. Non, je ne crois pas; ils viennent dès le début, un par ci par là et des fois tout le temps.

Q. Quels seraient à votre avis les meilleurs règlements à imposer? Vous savez que l'on se plaint que les homards sont graduellement exterminés, qu'on les traque partout, qu'on les prend bien plus difficilement, à quoi attribuez-vous cela?—R. Au fait qu'on en prend trop.

Q. Ceci est causé par le fait qu'on les pêche trop?—R. Oui, on les pêche trop.

Q. Vous pensez qu'il y a trop d'engins de pêche dans l'eau?—R. Allez n'importe où, vous trouverez des trappes à homards partout, tout le long de nos côtes.

Q. Pensez-vous que le nombre d'engins de pêche devrait être limité?—R. C'est bien dur pour un pêcheur de se voir limité, parce qu'il dépend de sa pêche pour vivre.

Q. Il y a eu diverses propositions de faites au gouvernement afin de remédier à cet état de choses; certaines personnes ont recommandé de tout interrompre pendant quelques années, d'arrêter le paquage et la pêche du homard, que pensez-vous de cela?—R. Je n'approuverai pas ce plan parce que bien des pêcheurs ont des engins de pêche en quantités qui se perdraient et ce serait, dans la suite, de grosses dépenses pour s'outiller d'un seul coup.

Q. Et puis cela priverait la localité d'un revenu considérable lorsqu'il y a peu d'autres genres de pêche qui se font? R. Oh, oui.

Q. La Commission de 1898, sur la pêche des homards, j'ignore si elle a siégé ici, recommanda la fermeture de la pêche par sections, donnant à chaque partie de la côte une saison de pêche fermée, interrompant par exemple la pêche sur la côte du Cap-Breton, une année, puis sur une autre l'année suivante et ainsi de suite?—R. J'ai vu cela.

Q. Comment cela vous irait-il?—R. Je ne sais pas; avant de donner mon opinion là-dessus, j'ai besoin de réfléchir un peu, je suis venu ici sans penser que je serais appelé comme témoin.

Le témoin est renvoyé.

KENNETH A. MORRISON, pêcheur, Wreck Cove, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Pêchez-vous de cet endroit?—R. De Wreck Cove, à sept milles au nord.

Q. Etes-vous depuis longtemps engagé dans l'industrie de la pêche aux homards?—R. Je puis dire depuis environ douze ans et peut-être plus.

Q. Vous avez toujours pêché de Wreck Cove?—R. De Wreck Cove.

Q. Quelles sont les conditions de la pêche là comparées à celles d'ici, sont-elles à peu près les mêmes?—R. Pas tout à fait. Il y a une petite différence.

Q. Laquelle, pêchez-vous en eau profonde?—R. Non, mais nous prenons plus de homards tard dans la saison qu'ici.

Q. Quand commencez-vous la pêche d'une année à l'autre? Cela, on le sait, dépend plutôt de la glace que de la température?—R. Cela dépend de la glace, quand la côte est libre et que le temps est beau, nous commençons.

Q. D'une année à l'autre quand cela est-il?—R. Vers le milieu de mai, en moyenne, quelquefois nous commençons le 8 mai et parfois au commencement de juin.

Q. Donc, généralement, mai est bien avancé quand vous commencez pour de bon?—R. Oui, je me souviens que nous avons commencé une année le 8 mai.

Q. Et ça prend plusieurs jours à un homme pour préparer ses engins de pêche?—R. Si tout est prêt, ça ne prend pas de temps pour sortir les engins de pêche.

Q. Combien de pièges avez-vous pour pêcher?—R. Parfois jusqu'à cinquante pièges.

Q. Pêchez-vous seul?—R. Oui.

Q. Les pêchez-vous au traîneau ou en lignes simples?—R. La plupart au traîneau, bien entendu, à la fin de la saison, il y a plus de pièges simples.

Q. Vous pêchez, je suppose, avec des trappes à compartiments?—R. Oui.

Q. On n'emploie pas le piège Diamond à Wreck Cove?—R. Non, mais j'en emploie quelques-uns.

Q. Dans quelle profondeur d'eau mettez-vous les trappes d'abord?—R. Sept brasses.

Q. A quelle distance au large cela vous mène-t-il?—R. Pas très loin.

Q. Pêchez-vous là toute la saison, ne vous rapprochez-vous pas de la rive?—R. Je me rapproche en me guidant par le temps.

Q. Et je suppose, qu'en observant le passage des gros homards, vous les suivez pour les prendre?—R. Oui, je les suis.

Q. Quel est le temps de votre meilleure pêche?—R. Au début et à la fin de la saison.

Q. Ca ralentit un peu vers le milieu?—R. Oui.

Q. Comment se fait la migration du homard? Sont-ils meilleurs au début de la saison ou à la fin, ou bien sont-ils uniformes en venue tout le temps?—R. Je dirai que, durant la première semaine, il y a de très jolies pièces et que vers la fin de la saison il y en a également de belles aussi.

Q. Mais les homards ne pèsent pas autant au début de la saison qu'à la fin?—R. Oh, au début de la saison ils sont bien beaux.

Q. Quel pourcentage de homards y a-t-il dans vos prises qui soient en dessous de la limite de 8 pouces?—R. Je ne puis dire exactement, mais il y en a beaucoup qui mesurent moins de 8 pouces.

Q. La moyenne varie-t-elle à différentes saisons de l'année? Est-elle plus forte à la fin de la saison qu'au printemps?—R. Elle est plus élevée à la fin de la saison.

Q. Quand vous pêchez dans les eaux les moins profondes?—R. Oui.

Q. En quoi souffririez-vous si la limite de 8 pouces était exigée strictement et que vous fussiez obligé de rejeter à l'eau tous les homards en dessous de 8 pouces? J'ai été mêlé à la pêche des homards depuis 32 ans, et nous savons que le règlement limitant les prises à 8 pouces n'est pas observé?—R. Je suppose que non.

Q. Dans bien des localités les pêcheurs disent que s'il leur fallait rejeter à la mer les homards en dessous de la limite de taille de 8 pouces, ils cesseraient de pêcher et les paqueurs nous disent que s'ils étaient obligés de refuser les homards de moins de 8 pouces, ils seraient obligés de fermer?—R. Oh, oui.

Q. Qu'en dites-vous, est-ce que la mise en force de ce règlement vous forcerait de cesser votre industrie?—R. C'est bien difficile à dire, un pauvre homme a beaucoup à lutter contre, spécialement contre le chien de mer qui est un grand fléau et qui lui fait manquer ses autres genres de pêche parfois.

Q. Quelle est la moyenne de vos prises?—R. Environ de 3,000 à 4,000 livres selon le temps.

Q. Avez-vous atteint ce chiffre cette année?—R. Non, j'ai pris 3,000 livres environ, je crois.

Q. Et tout vous a été acheté sur la base de $2.25 comme à tout le monde?—R. $2.25 d'abord, puis $2.50 vers la fin de la saison.

Q. Il n'y a pas eu de plaintes sur le prix, tout était satisfaisant?—R. Eh bien oui, l'année a été mauvaise, les pêcheurs espéraient avoir plus, mais ils ont compris que les cours du marché étaient plus bas.

Q. Et cette année a marqué la dégringolade des prix?—R. Oh, oui.

Q. Pêchez-vous la morue?—R. Oui.

Q. Et la même chose se produit pour ce genre de pêche n'est-ce pas? Des années le prix est élevé et d'autres années il est bas?—R. La même chose.

Q. Combien y at-il de pêcheurs qui pêchent à Wreck Cove? Combien d'embarcations pêchent le homard dans cette baie?—R. Il y a deux baies et deux fabriques de conserves à Wreck Cove, une dans chaque baie.

Q. Quels en sont les propriétaires?—R. Une appartient à D. L. et M. J. Morrison, l'autre à John A. Robinson.

Q. Vous livrez vos homards là, vous ne les apportez pas ici?—R. Non.

Q. Comment les homards sont-ils généralement livrés, les bateaux viennent-ils les chercher aux pêcheurs ou bien les pêcheurs livrent-ils eux-mêmes leurs homards? —R. Ceux qui pêchent dans la baie apportent eux-mêmes leurs homards, mais les bateaux vont chercher ceux au loin.

Q. Quelle est la moyenne des prises de homards œuvés?—R. C'est difficile à dire parce qu'en rejetant deux ou trois homards œuvés aujourd'hui, il se peut que nous n'en attrapions pas un seul le lendemain ou que nous en ayons plus le lendemain dans les mêmes pièges.

Q. Les avez-vous jamais marqués afin de savoir s'ils voyageaient loin?—R. Eh bien, non, mais je puis dire à peu près par la taille et l'apparence des homards d'où ils viennent.

Q. Quelques pêcheurs les marquent et ont constaté qu'ils n'allaient pas très loin. R. Je ne les ai jamais marqués.

Q. Avez-vous jamais enfermé un homard œuvé dans un piège afin de savoir quand il frayait?—R. Non, monsieur, je ne l'ai jamais fait.

Q. Pouvez-vous dire si le percentage des homards œuvés est élevé?—R. Il n'est pas très élevé.

Q. Est-ce qu'il serait de la moitié des prises?—R. Oh, non, les homards œuvés ne sont pas nombreux.

Q. Ce sont généralement de gros homards, n'est-ce pas?—R. Ce sont des homards de bonne taille.

Q. Avez-vous observé la taille, quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je n'en ai jamais vu de moins de 8 pouces.

Q. Je suppose que les pêcheurs de votre localité sont propriétaires de leurs embarcation et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Quelle a été l'habitude dans le passé, en autant que vous vous êtes occupé de pêche, au sujet des homards œuvés? Bien entendu, une des théories de ceux qui expliquent le dépeuplement constant des homards est que trop de homards œuvés sont détruits?—R. Oui, c'est cela.

Q. Qu'ils ont été apportés directement à la fabrique et mis en boîtes ou bien que les œufs ont été enlevés et perdus?—R. Je ne puis répondre que pour moi et je sais que je les ai toujours rejetés par-dessus bord.

Q. Je suppose que le pourcentage des prises de homards œuvés n'est pas assez grand pour que cela influe sérieusement sur la pêche totale du pêcheur s'il les jette par-dessus bord?—R. Je ne crois pas qu'il y perde beaucoup, mais à propos de ceci, je crois que lorsque l'on rejette par-dessus bord tous les homards œuvés, ils reviennent là chaque année et fraient au même endroit, ce qui assure la reproduction

et de bonnes prises. C'est mon opinion et, en conséquence, je les jette par-dessus bord.

Q. C'est le moyen sage et pratique de faire parce que vous y gagnez dans la suite?—R. Oui, j'y gagne à la longue.

Q. Croyez-vous que c'est là la pratique générale ici? Les pêcheurs parlent généralement de ces choses et savent ce qui est mieux pour eux; c'est évident que, si c'est la règle générale ici, vos homards sont bien protégés?—R. Je ne puis dire si tout le monde agit de cette façon.

Q. Qui fixe le prix des homards, le savez-vous?—R. Le paqueur.

Q. Le pêcheur n'a-t-il rien à dire à ce sujet?—R. Rien, sinon qu'il murmure, je suppose, quand il n'obtient pas assez, et puis c'est tout. Il faut qu'il se contente de ce qu'il obtient.

Q. Que pensez-vous de la chose? Pensez-vous que le pêcheur ferait plus d'argent s'il paquait ses prises lui-même?—R. Je crois que oui, c'est-à-dire s'il savait paquer convenablement.

Q. Tout dépend de cela, cela va sans dire. Il faut des connaissances et de l'entraînement pour ce genre de travail?—R. Il y a une raison pour cela bien entendu, c'est que le pêcheur aurait moins de dépenses que le paqueur.

Q. Avez-vous une idée de ce que coûterait l'installation d'une fabrique de conserves?—R. Je ne puis dire.

Q. Vous savez que la règle suivie par le gouvernement a été de restreindre l'octroi des licences ou permis et que depuis plusieurs années aucune nouvelle licence n'a été accordée?—R. Oui.

Q. Dans l'idée, bien entendu, qu'il protégeait et améliorait la pêche. Le nombre des engins de pêche n'a pas été limité, cependant, Les pêcheurs se sont plaints dans diverses localités qu'on ne leur rendait pas justice, que si on leur permettait de paquer eux-mêmes ils réussiraient mieux, de sorte que, durant ces dernières années, le ministre a décidé d'accorder des licences dites "coopératives." C'est-à-dire que si un certain nombre de pêcheurs, 15 est le nombre fixé, déclaraient leur intention de paquer en coopération, il leur serait accordé une licence pour paquer. Croyez-vous que c'est un système pratique de sortir de la difficulté et que le pêcheur a ainsi une chance? Ou bien croyez-vous que le nombre devrait être moins de 15?—R. Je crois que le nombre est trop élevé, c'est bien difficile de trouver 15 personnes pour s'entendre.

Q. Vous croyez que le nombre pourrait être fort réduit? R. Je crois que oui.

Q. Avez-vous toujours pêché avec le même genre de pièges que maintenant?—R. Non.

Q. Vous pêchiez avec l'ancien système de pièges à double entrée?—R. Oui.

Q. Vous les avez abandonnés parce que le poisson s'en échappait lorsque vous ne pêchiez pas régulièrement?—R. Oui.

Q. Ne laissez-vous pas le même espace entre les lattes qu'auparavant ou bien l'avez-vous diminué?—R. C'est à peu près le même.

Q. Environ la largeur d'une latte?—R. Oui, bien entendu, nous ne mesurons pas, nous clouons tout simplement.

Q. Est-ce que vous êtes d'opinion que les lattes ont été clouées plus près les unes des autres afin de retenir les plus petits homards? C'est évident que si l'es-

pace entre les lattes est plus large, il restera moins de homards dans les pièges? R. Oui.

Q. Quel appât employez-vous ici?—R. Du hareng.

Q. Y a-t-il une différence sensible dans vos prises si vous vous servez d'appâts frais ou vieux?—R. L'appât frais est le meilleur.

Q. Vous servez-vous de gésier ou d'entrailles de maquereaux?—R. Non, monsieur, je ne m'en suis jamais servi.

Q. Les gésiers sont, paraît-il, les meilleurs appâts?—R. Mais il est difficile de s'en procurer ici. Les têtes de morues font parfois de bons appâts.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés viennent dans les eaux moins profondes pour frayer tard dans la saison ou quelle est votre expérience à ce sujet?—R. Non, je n'en ai aucune idée.

Q. Vous ne voyez pas plus de homards œuvés adultes et prêts à frayer vers la fin de la saison qu'au commencement?—R. Pas beaucoup.

Q. Vous pourriez voir si les œufs sont plus avancés, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Vous pourriez voir les petits œufs durs parfois?—R. Oui, et ils ne sont pas de la même couleur.

Q. De quelle façon devrions-nous nous y prendre pour décider les pêcheurs à rejeter à l'eau les homards œuvés? Je présume que personne n'est d'autre opinion que la chose devrait se faire généralement afin de préserver les pêcheries?—R. C'est bien dur d'être obligé de rejeter à l'eau ses plus beaux homards.

Q. C'est ce que nous voulons obtenir, voilà le véritable secret, il n'y a pas de doute, pour préserver les homards œuvés et les protéger?—R. Je ne sais pas si c'est l'homme du smack qui devrait voir à cela. Je crois que ce devrait être lui. Il pourrait mettre un frein à cet abus.

Q. Il accepte les homards œuvés?—R. Lorsqu'il reçoit tous les homards si cet homme était en position de refuser les homards œuvés tout irait bien.

Q. Ceci signifie bien le paqueur, car c'est le paqueur qui envoie l'homme chercher les prises?—R. Oui, et je dis que si cet homme s'y entend il peut facilement distinguer s'il y a des homards œuvés avec les autres, et il devrait être très strict à ce sujet.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il est plus facile pour les pêcheurs lorsqu'ils les sortent du piège de dire quels sont les homards œuvés plutôt que le paqueur ou l'homme du bateau qui s'en fait généralement passer beaucoup?—R. Oui, il est bien entendu que si les pêcheurs le veulent, ça clot la question; mais il est difficile d'obtenir cela des pêcheurs, c'est-à-dire de chacun d'eux.

Q. Certaines personnes ont suggéré que si l'on envoyait quelqu'un pour interviewer les pêcheurs et leur expliquer la nécessité absolue de sauver les homards œuvés, c'est tout comme si vous tuiez les jeunes brebis et les agneaux, vous ne pouvez pas les tuer tous les deux et avoir un troupeau, et que c'est dans leur intérêt finalement de les sauver, parce qu'ils en souffriront; pensez-vous qu'il y ait utilité à prêcher cette réforme parmi eux?—R. Je crois que pour certain d'eux les discours de réforme sont inutiles, ils auront leurs mêmes opinions après qu'auparavant.

Q. Ils sont endurcis?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'établir quelque chose comme un parc ici? Il y a eu plusieurs façons qui ont été suggérées pour protéger les homards œuvés, si

les pêcheurs veulent eux-mêmes les écouter; il a été suggéré qu'ils les apportent à quelqu'un de nommé pour les grouper, de leur enlever les œufs pour les faire éclore dans la homarderie ou pour les placer dans des parcs où ils pourraient se reproduire, puis être relachés alors à la fermeture de la saison. Ce n'est pas partout toutefois que les conditions sont telles pour rendre l'établissement d'un parc praticable. Il vous faut au moins deux brasses d'eau sur un fond rocailleux, de l'eau salée pure, où la marée circule librement, situé de façon à pouvoir le fermer à l'embouchure afin d'empêcher les homards de s'échapper. Y a-t-il un endroit dans ces parages qui offre ces conditions pour l'établissement d'un parc?—R. Non, je ne pense pas qu'il y en a.

Q. Y a-t-il des homarderies dans ce district? En avez-vous jamais entendu parler?—R. Rien que de celle que M. Baker a eue.

Q. Ca c'est un parc, la homarderie est à Canso. Alors il n'y a rien autre chose à faire que de les rejeter à l'eau où ils appartiennent?—R. C'est le meilleur moyen.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'aucun pêcheur ait perdu ses prises de homards parce que le paqueur aurait refusé de les recevoir?—R. Non.

Q. La chose ne s'est pas produite ici après tout?—R. Non.

Q. Maintenant plusieurs propositions ont été faites pour améliorer l'état des pêcheries, entre autres, comme vous me l'avez entendu dire il y a un instant à l'autre témoin, de tout arrêter sur toute la côte pendant trois ou quatre ans afin de permettre aux homards de grossir. Le homard est supposé atteindre la limite de taille de 8 pouces en trois ans, du jour de sa naissance. Quel serait l'effet, à votre avis, d'une fermeture générale?—R. Ca ferait un grand changement dans cette partie du pays.

Q. Il y a certaines parties du pays où les pêcheurs dépendent plus de la pêche du homard qu'ici?—R. Peut-être qu'il y en a mais ça n'aiderait nullement cette localité.

Q. Vous croyez que ce serait une mesure très sévère?—R. Ce serait très sévère.

Q. La Commission sur les pêcheries de homard de 1898 recommanda la fermeture par région, jusqu'à ce que la côte toute entière eût eu ainsi une saison fermée, c'est-à-dire, arrêter la pêche dans une province ou dans une partie d'une province, et circuler ainsi partout graduellement sur toute la côte jusqu'à ce que les homards aient eu une chance de grossir de nouveau. Ca serait moins rigoureux que de fermer complètement?—R. Oui, ça serait moins dur.

Q. Puis il y a des personnes qui ont suggéré qu'on abolisse le règlement de la limite de taille qui n'a jamais été mis en vigueur, et qui, s'il était mis en vigueur, nous dit-on, forcerait tout le monde à cesser l'industrie en quelques années, et également de mettre en vigueur rigoureusement le règlement contre la prise des homards œuvés et en même temps de raccourcir la saison actuelle de pêche de 10 jours à deux semaines à la fin de la saison. Que pensez-vous de cela?—R. Bien, je suis d'avis que notre saison est déjà assez courte. C'est-à-dire, de la date où nous commençons à pêcher vers le 1er mai.

Q. Vous avez jusqu'au 1er juillet maintenant?—R. C'est assez long, mais maintenant nous ne prenons pas de homards jusque vers le milieu de mai et nous n'aurions pas une très longue saison, surtout si l'on tient compte des tempêtes et autres empêchements du même genre.

Q. Le but des règlements proposés est que, par leur mise en vigueur pendant quelques années, les homards augmenteraient en nombre et deviendraient aussi abondants, après ce temps, que dans le passé, et les pêcheurs, bien entendu, se rattraperaient ainsi de leurs pertes. On admet généralement qu'il faut faire quelque chose. Quelle est la proposition parmi celles que j'ai exposées qui vous semble la plus susceptible d'atteindre le but projeté et qui, en même temps, causera le moins de pertes aux pêcheurs?—R. C'est bien difficile de répondre tout de suite.

Q. Bien entendu, ce sont là des sujets sur lesquels le comité désire des renseignements des pêcheurs eux-mêmes. Les déclarations que nous obtenons maintenant des pêcheurs seront imprimées et soumises au comité et les membres de ce comité devront déclarer ce qu'il y a de mieux à faire en se basant sur la preuve. Vous admettrez, je crois, qu'il est inutile d'avoir dans les statuts au sujet de la limite de taille un règlement qui ne sera pas mis en vigueur, qui ne signifie rien et dont tout le monde se moque. C'est mieux de l'enlever complètement si on ne l'applique?—R. C'est à propos de la limite de taille?

Q. Oui, la limite de taille?—R. Eh, bien c'est un homard de bonne taille, 8 pouces est une bonne taille de homard.

Q. Quelques personnes disent de réduire la limite de taille à 7 pouces mais d'appliquer le règlement. Pensez-vous qu'il serait plus facile d'appliquer un règlement de limite de taille à 7 pouces plutôt qu'à 8 pouces? Auparavant c'était 9 pouces et la loi ne fut pas observée et on nous disait: "Donnez-nous la limite de taille à 8 pouces et nous observerons la loi." Vous savez comment cela a fonctionné, la loi n'a jamais été appliquée ni observée et j'ai peur qu'en mettant la limite de taille à 7 pouces, nous ayons les mêmes résultats. Je ne pense pas qu'il y ait de doute dans l'esprit de personne que la dernière proposition, si elle peut être appliquée, est celle qui fera le moins de tort aux pêcheurs, parce qu'il y a d'autres genres de pêche auxquels ils pourront se livrer durant les dix jours retranchés à la durée de la fin de saison actuelle de pêche du homard. A tout évènement, nombre de pêcheurs cessent à ce moment-là, les uns se rendent sur leurs fermes, d'autres vont pêcher la morue et bien des fabriques de conserves ferment leurs portes, de sorte qu'en fin de compte ça ne serait pas un grand mal si les pêcheurs cessaient de pêcher le homard un peu plus tôt qu'ils ne le font actuellement. Je n'ai pas, bien entendu, à manifester mes vues ici, je ne signale que les suggestions qui ont été faites.—R. Je ne puis pas parler pour d'autres localités sur la côte, mais ici nos prises de homards ont été aussi bonnes à la fin de juillet qu'au début de la saison; ç'a été le cas cette année.

Q. Il y a une autre phase de la question à considérer, il n'y a pas de doute que les homards pris à la fin de juillet contiennent une plus forte proportion de homards femelles œuvées et qu'elles fraient plus rapidement si on les laisse tranquilles dans l'eau; il n'y a pas de doute que la principale saison de fraie est du 15 juillet au 15 août, et que c'est entre ces deux dates que le plus grand dommage est causé aux pêcheries de homard par la capture d'homards œuvés?—R. Je vois.

Q. Pensez-vous qu'il y a entente entre les paqueurs de cette localité pour fixer les prix d'achat, ou laisse-t-on aux contremaîtres le soin de fixer leur propre prix?—R. Eh bien, je ne puis dire, généralement c'est à peu près le même prix.

Q. A propos de homarderies, vous dites que vous n'en connaissez rien, mais seriez-vous en faveur d'en établir une si rien autre chose ne pouvait être fait?—R. Bien, si nous ne pouvons protéger les homards œuvés d'une autre façon.

Q. A-t-on jamais essayé la pêche en automne ici?—R. Non.

Q. Je présume qu'il y a des localités où l'on pêche en automne, vous êtes protégés des vents de l'ouest fréquents à cette époque?—R. Oui.

Q. Vous êtes sujets à avoir des tempêtes plutôt de l'ouest que de l'est en automne, n'est-ce pas?—R. Bien, des années; des années, c'est assez rude et d'autres c'est mieux.

Q. Connaissez-vous quelque chose du commerce des homards vivants? A-t-on fait ici quelques tentatives d'envoyer des homards vivants sur le marché?—R. Non.

Q. Vous avez toujours vendu au paqueur?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas moyen ici de les vendre vivants?—R. Nous n'avons aucune chance pour cela.

Q. Au nombre des suggestions faites au gouvernement, il y a celle de donner des permis aux pêcheurs, pas au paqueur, mais aux pêcheurs. L'on a proposé que le pêcheur prenne un permis, il ne sera pas nécessairement chargé quoi que ce soit pour cela, mais qu'il se rende chez le garde-pêche avant de commencer à pêcher le homard et obtienne son permis. L'idée est que si le pêcheur a un permis, il se sentira obligé d'observer rigoureusement la loi quelle qu'elle soit et qu'il verrait à ce que les autres fassent comme lui et que personne ne pêche sans permis. S'il était prouvé qu'un pêcheur viole la loi régulièrement et constamment, le permis serait révoqué et il ne lui serait plus permis de pêcher de homards. Que pensez-vous de cela? Pensez-vous qu'avec un permis dans sa poche un pêcheur serait plus scrupuleux pour observer la loi?—R. Je ne le crois pas.

Q. Bien entendu ce serait un moyen d'empêcher la pêche par des étrangers et c'est là le seul moyen à prendre pour empêcher cela, car dans quelques localités on s'est plaint de la concurrence de la part d'étrangers. Ca fournirait également le moyen d'empêcher le pêcheur qui enlève les œufs des homards œuvés ou viole la loi autrement, de continuer à pêcher. C'est dans cette intention que la proposition a été faite. Comment pensez-vous que cette proposition serait efficace?—R. Je n'ai pas étudié la question. Je voudrais bien voir les homards œuvés protégés parce que c'est le seul moyen d'alimenter les pêcheries. Bien entendu, si tous voulaient se mettre en tête qu'en relâchant les homards œuvés, ils assurent la reproduction, ça simplifierait les choses, parce que si tous les homards œuvés frayaient, la production ne diminuerait pas.

Q. Bien entendu, il y aurait des pertes parmi les jeunes homards, d'autres poissons les dévorent?—R. Oui, mais il y en a de si grandes quantités.

Q. J'oublie le chiffre exact, mais je crois qu'un homard de 15 pouces porte 85,000 œufs?—R. Bien entendu, que si tous éclosaient, il en resterait encore beaucoup, même si d'autres poissons s'en nourrissaient.

Q. Quand les œufs sont enlevés avec soin et mis à éclore dans des bocaux en verre dans les homarderies, on parvient à en faire éclore de 90 à 95 pour cent?—R. Ceci devrait être suffisant pour alimenter les pêcheries et il y aura ample production pour la demande si tous les homards œuvés sont sauvés.

Par M. McKenzie, M. P.:

Q. On a suggéré au comité l'hiver dernier, et note en sera faite, qu'il y aurait un moyen de sortir de la difficulté en achetant les homards œuvés des pêcheurs et de s'arranger pour qu'ils soient remis à l'eau. Un plan proposé était que l'homme du smack achète ces homards des pêcheurs qui en levant leurs pièges sépareraient les homards œuvés des autres et les remettraient séparément à l'homme du smack, qui, à son tour, enregistrerait le nom du pêcheur et le nombre de homards œuvés remis par lui et qu'ensuite le gouvernement paie une prime pour ces homards œuvés. Quelle prime vous semblerait juste pour chacun de ces homards œuvés livrés à l'homme du smack par le pêcheur? Que vaudraient-ils comme règle?—R. Ça dépend du prix qu'ils se vendraient durant l'été. L'an dernier nous avons eu de bons prix et cette année ils ont été plus bas qu'ils n'auraient dû. Je suppose que ça dépendrait du prix de chaque été.

Q. Prenant un été comme celui-ci, quelle serait la redevance équitable que le gouvernement devrait allouer pour les homards œuvés?—R. Les homards œuvés ne valent pas plus que les autres pour le pêcheur.

Q. Je ne crois pas qu'il vaut autant parce que le pêcheur n'a pas le droit de le pêcher?—R. Non, c'est là le mal.

Q. L'idée est d'encourager la libération des homards œuvés de façon à ce qu'il n'y ait pas prise à la tentation de les garder en leur enlevant leurs œufs, mais que le pêcheur serait intéressé à les préserver afin que l'homme du smack puisse les remettre à l'eau ou les apporter à la homarderie, s'il y en avait une à proximité.

Par le Commissaire:

Q. Comptez-vous vos homards afin de voir la proportion au cent livres?—R. Oui monsieur.

Q. Combien y en a-t-il?—R. Des semaines il y en a de jolies prises et il n'en faut pas plus de 125 en moyenne pour faire 100 livres et d'autres semaines ils sont de plus petite taille.

Q. De cette façon vous pouvez établir une moyenne du poids de homards au cent. Bien entendu, nous savons que le homard œuvé est généralement de bonne taille?—R. Oui, de très bonne taille.

Q. Comment les distingueriez-vous? Vous vendez vos homards aujourd'hui à l'homme du smack et il inscrit votre nom et la quantité ou bien il les marque d'un trou de clou, ou il tient un registre de tout ce qu'il prend, de l'époque et du prix?—R. Ça serait mieux pour le pêcheur s'il pouvait en obtenir le même prix.

Q. Ça ne serait pas bon pour les paqueurs, je crains, parce que c'est d'eux dont nous profiterions. Dans certaines localités, dans l'Etat du Connecticut, ils agissent de cette façon, ils perforent d'un petit trou l'extrême bout de la queue du homard et, bien entendu, tout homard repris et ainsi marqué n'est pas repayé. Je ne sais pas si les pêcheurs auraient leurs propres poinçons?—R. S'ils les avaient, ils n'auraient qu'à couper la partie de queue poinçonnée et les pêcheurs ne pourraient faire cela.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Vous n'êtes pas gênés ici par les pêcheurs du dehors comme on les désigne?—R. Non, monsieur, pas dans notre localité.

Q. On s'est plaint beaucoup à nous hier, à Neil's Harbour, des pêcheurs du dehors qui viennent pêcher là avec les engins de pêche de paqueur en concurrence avec les pêcheurs de la localité qui ont leurs propres engins de pêche. Vous n'avez pas le même ennui ici, n'est-ce-pas?—R. Non monsieur, pas nous, mais cette année j'ai appris que des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse pêchaient dans ce voisinage.

Q. C'est-à-dire dans la partie ouest de la côte nord?—R. Oui, et les gens n'aiment pas cela parce qu'ils ont déjà assez d'engins de pêche dans l'eau pour leur propre compte.

Q. Pour quelle fabrique de conserves ces gens pêchent-ils?—R. J'ai oublié le nom—Baxter Frères, de Bras d'Or.

Le témoin est renvoyé.

Rory A. Macdonald, smacksman, de Briton Cove, C.-B., est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à l'industrie de la pêche aux homards?—R. J'y ai été engagé pendant ces treize ou quatorze dernières années, à périodes diverses.

Q. Avez-vous toujours pêché sur cette côte?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous demeurez à Briton Cove, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Vous avez pêché le homard?—R. J'ai pêché le homard pendant une couple d'années.

Q. Quand cela?—R. En 1891 et 1892.

Q. D'après votre expérience comme smackman quelle comparaison faites-vous entre la pêche d'aujourd'hui et celle d'alors? Vous avez eu l'occasion de bien voir l'arrivée du homard et vous savez ce qui se produit?—R. Bien, je crois que je puis dire que ça n'a pas été bon cet été, mais l'été dernier ç'a été aussi bon que j'aie jamais vu.

Q. Dans l'ensemble vous avez, bien entendu, de bonnes et de mauvaises années, mais croyez-vous que les pêcheries ont diminué, qu'elles ont manqué? Faut-il avoir plus d'engins de pêche, ou d'autres différents et meilleurs qu'avant pour faire les mêmes prises qu'un homme pouvait faire auparavant?—R. Je crois que oui.

Q. Quand vous avez fait la pêche, suiviez-vous la même règle que maintenant de pêcher de bonne heure en eau profonde puis de rentrer vers la côte?—R. Oui.

Q. La situation est la même à ce sujet maintenant?—R. Oui.

Q. Et vous dites que vous avez les mêmes migrations de homards?—A peu près les mêmes.

Q. Maintenant au sujet des prises de homards, depuis combien de temps travaillez-vous à bord d'un smack?—R. Je crois que je fais ce métier depuis quatre ou cinq ans, j'ai été à l'emploi de M. McLeod ici.

Q. Quelle a été la coutume suivie au sujet des homards œuvés depuis que vous êtes sur le smack?—R. Les pêcheurs sont supposés les relâcher.

Q. Vous en passe-t-on quelquefois?—R. Je suppose que oui, pour vous dire la vérité, c'est bien difficile de l'empêcher; malgré vous il se trouvera un homard œuvé dans le lot de temps en temps.

Q. Ceci peut se produire accidentellement, bien entendu?—R. Il n'y a pas de doute.

Q. Mais si le but est de sauver les homards œuvés et de les trier, où cela peut-il mieux se faire? Par le pêcheur, l'homme du smack ou à la fabrique de conserves? —R. Bien, le meilleur endroit est à la fabrique de conserves. C'est bien difficile à bord du smack de voir tous les homards quand on les charge sur son bateau; mais à la fabrique on a ample chance de les examiner soigneusement.

Q. Et une fois qu'ils sont là, les chances sont qu'on ne peut les découvrir qu'une fois bouillis?—R. Je crois que le meilleur moyen serait de les examiner quand le smackman les met dans les barils ou quand il décharge son bateau à terre.

Q. Est-ce que le homard œuvé est délicat, peut-il supporter autant de secousses que les autres homards? Nous comprenons qu'en expédiant des homards vivants il ne faut pas expédier de homards œuvés parce qu'ils ne parviennent pas vivants à destination?—R. Je n'ai aucune idée.

Q. Si vous aviez une grande quantité de homards dans le bateau et étiez obligé de les transporter loin pour atteindre la fabrique de conserves, croyez-vous que les homards œuvés mourront avant les autres?—R. Je n'en ai aucune idée.

Q. Vous n'avez jamais remarqué cela?—R. Je n'ai jamais remarqué cela.

Q. Quand vous pêchiez, quelle était la coutume au sujet des homards œuvés?—R. On les relâchait.

Q. Quelle était la limite de taille alors?—R. Neuf pouces.

Q. Est-ce que cette loi était plus observée que maintenant?—R. Je suppose que c'est la même chose.

Q. Ne croyez-vous pas qu'elle était plus vigoureusement appliquée? Il est généralement admis qu'au début de l'application des règlements, les pêcheurs les observaient plus à la lettre; ils n'étaient pas enclins à éluder la loi comme maintenant. Les paqueurs ne voulaient pas les petits homards parce qu'ils achetaient au nombre. Quelle a été la raison du changement d'achat du nombre au poids? N'était-ce pas parce que les homards étaient plus petits, ou quoi?—R. Je crois que c'est pour cela.

Q. Et qu'il leur fallait en prendre deux pour un?—R. Je suppose que oui.

Q. A quelle distance transportez-vous vos homards?—R. Cinq milles dans un sens et quatre milles dans l'autre.

Q. Combien de temps vous faut-il d'habitude pour faire vos rondes?—R. Pour aller en un sens ça nous prend une demi-journée, ça nous prenait plus longtemps mais nous avons un excellent bateau maintenant et pouvons faire les rondes plus régulièrement.

Q. Perdez-vous beaucoup de homards, y en a-t-il beaucoup qui meurent depuis le moment où on vous les remet à celui où vous les livrez à la fabrique? —R. Non, pas beaucoup.

Q. Qu'en pensez-vous, les pêcheurs feraient-ils plus d'argent si on les laissait paquer eux-mêmes plutôt que de continuer dans les conditions actuelles?—R. A mon avis, je ne le crois pas.

Q. Ça demande certaines connaissances des affaires et du capital?—R. Oui.

Q. Savez-vous ce que ça coûte pour établir une fabrique de conserves? Il vous faut une bâtisse, des chaudières, tables, l'outillage et bien d'autres choses? Quel capital pensez-vous qu'il faudrait à un pêcheur ou à un groupe de pêcheurs pour établir une fabrique de conserves de ce genre capable de fonctionner?—R. Je crois qu'il leur faudrait de $400 à $500 pour commencer, pour l'édifice et la fabrique elle-même.

Q. Pour l'outillage? Dans certaines localités il y a beaucoup de difficultés entre les pêcheurs et les paqueurs et les pêcheurs étaient d'avis qu'on ne leur payait pas leurs homards assez cher; il y a eu des tiraillements et le gouvernement a décidé de permettre à tout groupe de pêcheurs, 15 au moins, d'obtenir un permis en commun, pour paquer à leur propre compte. Pensez-vous que l'idée est bonne? Est-ce que cela remédie aux difficultés qu'éprouvent les pêcheurs?—R. C'est bien difficile pour moi de répondre à cela. Nous n'avons jamais eu de difficultés ici entre pêcheurs et paqueurs.

Q. Où il y a eu des difficultés, n'est-ce pas mieux de dire aux pêcheurs: "Groupez-vous et établissez une fabrique de conserves et le gouvernement vous donnera un permis"?—R. Je suppose que, s'il y avait une difficulté, ça serait bien d'agir ainsi.

Q. Que pensez-vous du nombre, est-ce que 15 est trop ou suffisant?—R. Je croirais que c'est bien assez élevé.

Q. Est-ce que les pêcheurs emploient plus de pièges qu'à l'ordinaire ou plus d'engins de pêche?—R. Je crois que les pêcheurs séparément se servent de la même quantité, mais je crois qu'il y a plus de pêcheurs et par conséquent plus de pièges dans l'eau.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher, est-ce que les pêcheurs fournissaient leurs propres engins de pêche ou bien était-ce le paqueur?—R. Non, ils ne les fournissaient pas; c'était le paqueur.

Q. Et maintenant c'est entièrement l'affaire du pêcheur?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs auxquels les paqueurs fournissent les engins de pêche, ou bien sont-ils propriétaires de leurs propres engins de pêche?—R. Ils possèdent tous leurs propres engins de pêche.

Q. Que pensez-vous du prix payé, est-ce un prix raisonnable, aussi élevé que le cours du marché le justifie?—R. Je crois que oui.

Q. Pêchez-vous la morue quand vous avez fini ici?—R. Non.

Q. Vous ne faites que le service de smack?—R. Oui.

Q. Est-ce que les pêcheurs s'attendent à ce que les paqueurs acceptent toute leur pêche?—R. Je ne le crois pas.

Q. Ils ne s'y attendent pas? Qu'arriverait-il si le paqueur refusait d'accepter des homards en dessous de la limite de taille; disons des homards de moins de 8 pouces?—R. Je suppose que les pêcheurs seraient obligés de s'en contenter.

Q. Vous croyez qu'ils auraient à s'en contenter?—R. Je crois que oui.

Q. Comment croyez-vous qu'ils en souffriraient? Quelle proportion de homards en dessous de 8 pouces apportent-ils?—R. Je ne puis dire combien.

Q. Est-ce que la proportion est forte?—R. Je crois que oui; cette année, à tout événement, la proportion a été forte. Ils me disaient tous ça cette année.

Q. Est-elle assez forte que, si la loi de la limite de taille à huit pouces était mise en vigueur, il faudrait fermer les fabriques de conserves?—R. Ça leur ferait beaucoup de tort.

Q. Avez- vous observé vous-même la question des homards œuvés? Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je ne les ai jamais mesurés, mais je crois que j'en ai vu qui étaient aussi petits que 8 à 9 pouces, même jusqu'à 8 pouces.

Q. Comme règle ce sont d'assez gros homards?—R. Je ne me rappelle pas d'en avoir vu de plus petits que cela. Bien entendu j'aurais pu en voir.

Q. On en a vu jusqu'à 7 pouces, mais cela est très rare. Quel moyen pensez-vous le meilleur pour résoudre cette question des homards œuvés; que faut-il en faire? C'est là le nœud de toute la question, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est cela. A mon avis, dans notre localité nous ne pouvons pas avoir un parc ou rien de semblable et je crois que si la loi était rigoureusement appliquée, le pêcheur relâcherait tous ses homards œuvés et ce serait la seule et meilleure manière, pour cette localité bien entendu.

Q. Pensez-vous que ce soit une chose injuste, attendu que c'est le pêcheur lui-même qui a le bénéfice des pêcheries, pensez-vous que ce soit injuste de lui demander cela?—R. De libérer les homards œuvés?

Q. Est-ce que ce n'est pas bien de lui demander cela?—R. Certainement oui.

Q. Est-ce que cela représenterait une grosse perte pour chaque pêcheur d'être obligé de remettre à l'eau ces homards œuvés pendant quelques années?—R. Je ne le crois pas.

Q. Pensez-vous qu'à la fin de trois années—on estime qu'à trois ans le homard a atteint la pleine limite de taille de 8 pouces,—pensez-vous que le pêcheur en verrait l'avantage au bout de trois ans?—R. Je crois que oui.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Voici un des projets qui nous ont été soumis. Pensez-vous que ça retarderait beaucoup le smackman de prendre les homards œuvés s'il était entendu qu'il les achèterait séparément des pêcheurs?—R. Et que le smackman les libère ensuite?

Q. Il les recevrait ou les compterait et s'il existait un parc, il les y porterait et les livrerait là pour être déposés dans le parc. Est-ce que ça prendrait beaucoup de son temps s'il faisait cela et que le pêcheur ait ses homards séparés et le smackman une place spéciale pour les mettre?—R. Oh non, ça ne prendrait pas beaucoup de temps et il pourrait avoir une place séparée dans son bateau pour les homards œuvés.

Q. Il lui faudrait, bien entendu, inscrire le nombre qu'il recevrait de chaque pêcheur dans un registre et à la fin de chaque saison le nombre des homards œuvés remis par chaque pêcheur lui serait crédité. Pensez-vous que le smackman pourrait faire ce travail?—R. Dans une localité comme celle ci où nous n'avons ni parc ni homarderie, que ferions-nous des homards œuvés ainsi recueillis?

Q. Où il n'y a pas de parc, est-ce que le smackman les libérerait immédiatement après les avoir enregistrés?—R. Je crois qu'il y a quelques années, on recueillait des homards œuvés ici, je crois que c'était Baker, et on a protesté parce qu'on les enlevait d'ici; ils firent quelques voyages et les pêcheurs ont protesté parce que les homards n'étaient pas libérés dans les eaux où ils avaient été pris.

Par le Commissaire:

Q. On nous a signalé l'exemple de l'Etat du Connecticut où le smackman fait sa tournée, les pêcheurs lui apportent les homards œuvés qu'ils ont pris et il leur donne une contre-marque en échange. Il a un petit livre avec feuillets mobiles et après avoir remis au pêcheur le feuillet de contre-marque, il perfore un trou dans la queue du homard pour ne pas payer deux fois le même homard, puis le homard est libéré. Pensez-vous que cela causerait beaucoup de délai dans le travail?—R. Ca causerait un peu de délai bien sûr, mais ça importerait peu.

Q. Bien entendu, l'homme de bateau serait payé pour ce travail, que l'on ne peut pas s'attendre à ce qu'il le fasse pour rien, et ça ne nuirait pas aux homards, n'est-ce-pas?—R. Je le ne crois pas, il n'y a que des écailles d'ailleurs au bout de la queue.

Q. C'est le seul moyen de tenir trace, autrement si on libère les homards sans les marquer, on peut être obligé de les payer souvent?—R. Je suppose que oui, il n'y a pas de doute pour cela.

Le témoin est renvoyé.

D. B. McLeod, paqueur, Briton Cove, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes paqueur dans cette baie, je comprends, M. McLeod?—R. Oui.

Q. Vous êtes le seul paqueur ici?—R. Non.

Q. Qui d'autre fait du paquage dans cette baie?—R. Il y a cet homme d'Halifax qui a une fabrique ici, il paque depuis les deux dernières saisons.

Q. Qui ça?—R. M. Neville.

Q. Et à quelle distance les autres fabriques de conserves sont-elles de chaque côté de vous?—R. Il y en a une à cinq milles environ, c'est la plus rapprochée.

Q. Est-ce que c'est au nord?—R. Au nord.

Q. Et quelle est la plus rapprochée au sud?—R. A environ 10 ou 12 milles.

Q. Combien de bateaux pêchent pour vous et vous livrent leurs prises?—R. Environ 60 cette année.

Q. Quelle a été votre production cette année?—R. 443 caisses.

Q. Je suppose que c'est en dessous de votre moyenne cette année?—R. Oh, oui.

Q. Quelle en a été la cause? Tard à commencer?—R. Nous étions en retard; mais pas tant cela que les fortes tempêtes, il y a eu une forte tempête le 9 juillet qui a enlevé tous les engins de pêche.

Q. Et ceci a pratiquement mis fin aux opérations cette saison?—R. Pratiquement, ça l'a terminée.

Q. Avez-vous fermé peu après?—R. Nous avons tenu la fabrique ouverte, mais nous avons reçu peu de homards.

Q. Quelle est la moyenne de ce qu'a pu gagner un pêcheur de homards durant cette saison?—R. Bien, c'est difficile à dire pour ici, où il y en a tant; quand le prix est bon on pêche plus, de même quand la saison est bonne.

Q. Quelle serait la part d'un bon pêcheur de homard comparée à la prise totale, combien de mille livres?—R. Le meilleur pêcheur a fait cette année tout près de $300, environ $290.

Q. Ceci, c'est l'année dernière en bonne saison?—R. L'année dernière.

Q. Mais ceci est bien au-dessus de la moyenne?—R. Au-dessus de la moyenne.

Q. Beaucoup au-dessus de la moyenne. Combien de mains employez-vous, hommes, femmes et filles, à la fabrique de conserves? Ça varie, je suppose?—R. Considérablement. Dans ces dernières années nous avons engagé nos mains à l'heure. Chaque fois que nous avons de l'ouvrage, nous employons du monde en dehors.

Q. Quel est le salaire ordinaire de l'ouvrier qui scelle les boîtes? Je suppose que c'est celui-là que vous payez le plus?—R. De $30 à $35 et nourri.

Q. Quelle est la règle, payez-vous les filles à l'heure?—R. Nous engageons les filles au mois, d'aucunes à $12, d'autres à $8, ce sont les plus petites; nous payons de $8 à $12 par mois.

Q. Et elles se nourrissent?—R. Oui, elles se nourrissent.

Q. Quelle a été votre expérience, faut-il maintenant pêcher plus et avec plus de bateaux et d'engins de pêche pour maintenir votre paquage que quand vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Comment est la venue des homards maintenant?—R. Ils sont plus petits.

Q. Quelle est leur taille ici, quelle est la moyenne par boîte d'une livre?—R. Bien, jusqu'en 1904, nous les avons achetés au compte ici.

Q. Dites-moi, nous constatons qu'ils ont dans beaucoup d'endroits changé le système d'acheter au nombre pour le remplacer par celui du poids; pourquoi a-t-on fait ce changement? Pourquoi avez-vous changé du nombre au poids?—R. Les homards devenaient plus petits tous les ans, chaque année le nombre des petits homards augmentait.

Q. De sorte que vous avez dû les prendre au poids?—R. Nous avons été obligés de les prendre ainsi.

Q. Etait-ce l'habitude générale sur cette côte de les accepter deux pour un avant ce changement?—R. Non, jamais nous n'avons fait cela; on faisait cela dans le bas de la côte, mais jamais ici.

Q. M'avez-vous dit combien de homards à la boîte d'une livre?—R. La dernière année que nous les avons achetés au compte, c'était en 1903; il en fallait une moyenne de $7\frac{2}{3}$ par boîte d'une livre. En mai c'était $7\frac{1}{6}$, en juin $7\frac{5}{8}$ et en juillet 8 1-5 ou à peu près.

Q. On peut fort bien dire que d'une année à l'autre vous vous attendez à voir une plus petite venue de taille de homards au fur et à mesure que la saison avance?—R. Oui.

Q. Avez-vous généralement paqué jusqu'à la fin de la saison, jusqu'à la fin juillet?—R. Oui.

Q. Est-ce que vos pêcheurs ralentissent et commencent à se disperser avant la fin de la saison?—R. Ils font cela, à l'ouest d'ici.

Q. Pour quelle raison?—R. Les homards se font rares et ils ne sont pas si nombreux alors à l'ouest, c'est-à-dire dans la baie, que plus au nord.

Q. L'eau est moins profonde dans la baie?—R. Oui, elle est moins profonde

Q. Maintenant, à propos du poids des homards, bien qu'ils soient abondants au printemps, ils ne pèsent pas plus pour cela? Ils ne rendent pas autant de chair que ceux que l'on pêche à la fin de la saison?—R. Non.

Q. Ils se mettent en chair et alors vous obtenez plus de chair par cent livres de homards vivants qu'au début de la saison?—R. Oui.

Q. Avez-vous des statistiques là-dessus?—R. J'ai des statistiques pour 1906 et 1908, j'ai omis 1907.

Q. Oui?—R. En 1906, en mai, la moyenne était de 6 1-10 liv. à la boîte.

Q. Ce sont là des homards vivants par boîte?—R. Oui. Et en juin $5\frac{1}{6}$ lbs., en juillet 5 liv. En 1908, il en fallait 6 1-10 liv. en mai, en juin $5\frac{1}{2}$, une fraction audessus de $5\frac{1}{2}$ et en juillet 5.

Q. Vous apercevez-vous que vers la fin de juillet vous commencez à recevoir des homards en dessous de la limite de taille?—R. Des années nous en recevons plus, cette année j'en ai vu peu, nous n'en avons pas eu beaucoup cette année.

Q. Maintenant pour les homards œuvés, avez-vous étudié la question ou savez-vous s'il vous en est apporté plus à une période de la saison qu'à une autre?—R. Eh bien, depuis quelques années nos pêcheurs commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt de protéger les homards œuvés et nous n'en voyons pas beaucoup.

Q. Mais quand vous les avez vus?—R. Oui, à certaines époques il y en a plus.

Q. Pensez-vous qu'on peut dire que, comme règle, vous en voyez plus au fur et à mesure que la saison avance, c'est-à-dire vers la fin plutôt qu'au commencement? Je sais, bien entendu, que certains homards portent des œufs toute l'année, mais qu'il y a des époques où ils fraient et qu'alors les œufs sont plus avancés qu'à d'autres périodes?—R. J'en ai souvent causé avec les pêcheurs et ils disent que les homards œuvés viennent en groupes; parfois ils en prennent beaucoup, puis très peu et puis pas du tout. Je ne sais pas s'ils en prennent plus à la fin de la saison qu'en d'autres périodes.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés sont plus sensibles que les autres? Vivent-ils moins longtemps hors de l'eau?—R. Je n'ai jamais observé, mais je n'ai pas de doute que si on leur enlève les œufs, ils sont plus délicats.

Q. Est-ce que l'on a fait cela beaucoup dans cette localité?—R. Non, je ne crois pas, d'une façon générale, mais je crois que quelques pêcheurs le font.

Q. Les pêcheurs ici emploient leurs propres engins de pêche et bateaux?—R. Oh, oui.

Q. Et le prix, nous comprenons, a été, cette année, de $2.25 à $2.50?—R. Oui, $2.25.

Q. Et plus tard, dans la saison quelques-uns disent qu'ils ont eu $2.50?—R. $2.50.

Q. Pour quelle raison a-t-on payé moins cette année que l'année précédente et l'autre année?—R. Parce que le marché était très bas.

Q. Avez-vous des renseignements personnels sur l'état du marché?—R. Oui.

Q. Où vendez-vous votre poisson?—R. A Halifax.

Q. Comment avez-vous souffert des changements des cours du marché?—R. J'ai obtenu de bien plus bas prix pour les homards.

Q. Avez-vous eu de la difficulté à en disposer?—R. Cette année je n'en ai pas encore disposé jusqu'ici, je n'en ai pas encore eu de retour.

Q. Les examine-t-on à Halifax? Les passe-t-on en revue pour les trier?—R. Oui, ils ouvrent la caisse et les examinent.

Q. Comment les examinent-ils, quelle est la pratique suivie?—R. Ils se mettent à l'œuvre et comme je les ai vus, ils choisissent une caisse dans le lot, l'ouvrent et en prennent quelques boîtes qu'ils ouvrent et essaient, ils ouvriront peut-être deux ou trois caisses dans une expédition et s'ils sont bons ils les passent tous, mais s'il y a quelque chose de pas bien, ils en ouvrent d'autres. L'an dernier j'en ai vu ouvrir en deux fois différentes.

Q. Pensez-vous que le paqueur soigneux souffre par la négligence du paqueur qui l'est moins? Est-ce que la quantité de mauvais homards mis sur le marché en affecte le cours?—R. Oui, ça l'affecte.

Q. A votre connaissance y a-t-il beaucoup de mauvais homards mis en boîtes?—R. Je ne sais pas s'il y en a beaucoup, je crois que de nos jours, tous les paqueurs sont aussi soigneux qu'ils le peuvent; mais c'est un poisson très délicat à paquer.

Q. Vous savez que dans certaines localités il y a beaucoup de friction entre le pêcheur et le paqueur, vous n'avez pas cela ici, heureusement, mais la chose existe, peut-être parce qu'ils sont mal conseillés; mais pensez-vous que la politique actuelle du gouvernement dans les endroits où les pêcheurs sont mécontents, et pensent qu'il est de leurs meilleurs intérêts d'agir ainsi, de leur permettre de se grouper en club et de leur donner un permis, soit bonne?—R. Je ne sais pas. Si je n'étais pas un paqueur, je pourrais plutôt répondre à cette question.

Q. Pensez-vous qu'il y a assez de paqueurs avec permis maintenant?—R. Je crois que oui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs, d'une façon générale, feraient plus d'argent s'ils paquaient eux-mêmes leurs propres prises de homards plutôt que de les vendre?—R. Non.

Q. Est-ce que la chose a été essayée à votre connaissance?—R. Oui, on l'a essayée ici.

Q. Avec quel résultat?—R. Il y en avait trois ou quatre associés ici pour paquer leurs propres prises, mais ils sont abandonné la chose et ont vendu la fabrique à M. Neville, d'Halifax. Je suppose que s'ils avaient fait de l'argent ils n'auraient pas vendu.

Q. Alors vous croyez que la politique de tenir bas le nombre des fabriques est sage?—R. Je crois que oui.

Q. Pensez-vous que nous devrions insister sur un modèle type pour les fabriques de conserves? Rien n'a été fait en ce sens et je suppose que vous savez qu'il y a des produits de certaines fabriques de conserves que l'on ne voudrait pas manger. Pensez-vous que le gouvernement ferait bien d'insister sur un modèle type quelconque, que les tables seraient faites de certaines façon et que ce soit le devoir du garde-pêche ou de l'inspecteur de voir à ce que la fabrique soit bien conduite?—R. Oui, je le crois.

Q. Je suppose qu'il faut la propreté la plus méticuleuse?—R. Oh, oui, c'est au propre bénéfice du paqueur.

Q. Contre quoi devez-vous vous garder spécialement en paquant les homards?—R. Nous devons mettre les homards en conserves le plus tôt possible après les avoir retirés des pièges.

Q. Et ne pas les laisser passer la nuit sur les tables?—R. Non, à moins qu'il fasse frais.

Q. Très souvent ils surissent dans la nuit, n'est-ce pas?—R. Oui, et la chair devient noire.

Q. Pensez-vous que les produits de la fabrique, les boîtes de conserves, devraient être inspectés? Vous savez que presque tous les autres produits, la viande, la farine, le beurre, le fromage, etc., le sont. Tous les autres produits en conserves tels que la viande le sont, mais les homards ne le sont pas. Pensez-vous qu'il serait avantageux d'avoir une inspection par le gouvernement? Ça le serait sûrement pour le paqueur capable et soigneux?—R. Oui, ça le serait.

Q. Et ce serait le moyen d'empêcher bien des produits inférieurs d'aller sur le marché, si l'inspection était faite régulièrement par des inspecteurs autorisés?—R. Ceci signifie, je suppose, l'ouverture des boîtes après le paquage?

Q. Je suppose que ça veut dire à peu près la même chose que ce qui se fait officieusement par l'acheteur actuellement?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que le personnel actuel du ministère de la Marine et des Pêcheries serait compétent pour faire une inspection de ce genre?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. If faudrait un expert en la matière?—R. Oui.

Q. Maintenant à propos de la limite de taille, en quoi souffririez-vous si la limite de 8 pouces était rigoureusement appliquée?—R. Je crois que nous aurions à fermer notre fabrique dans le courant de juin.

Q. Vous croyez que vous fermeriez alors, mais vous pensez que vous pourriez paquer jusqu'à une certaine date?—R. Je crois que nous pourrions paquer jusqu'en juin.

Q. Dans bien des localités on nous a dit que ça les forcerait d'abandonner immédiatement.—R. Dans certaines localités ça les forcerait certainement à fermer immédiatement.

Q. Quelle est la grandeur de boîte la plus profitable à mettre sur le marché? Quelle est celle qui se vend le mieux?—R. La boîte la plus petite je crois, la boîte plate d'un quart de livre. Je ne paque pas celles-là, celles d'une demi-livre sont nos plus petites.

Q. Dans une boîte plate d'un quart de livre, vous ne pourriez pas mettre un bien gros homard, n'est-ce-pas?—R. On peut mettre la chair brisée.

Q. On me dit qu'il faut que les pattes soient entières et tout ça, mais qu'il ne faut pas que la chair soit brisée?—R. Ca serait un bien petit homard. Certaines années, on demande plus de boîtes plates d'une demi-livre et il nous faut les leur donner, c'est-à-dire que lorsque nous faisons un contrat avec les acheteurs il faut leur donner ce qu'ils veulent. Cette année il n'y avait qu'une différence de 50 cents par caisse entre les grandeurs d'une livre et celles d'une demi-livre et la caisse coûte cela de plus.

Q. Comment faites-vous, fabriquez-vous vos propres boîtes pour conserves ou les achetez-vous toutes prêtes?—R. Non, nous les achetons.

Q. De toutes les propositions faites pour remédier à l'état de choses actuel, de fermer complètement ou par régions, que pensez-vous des deux? On nous a déclaré que fermer entièrement ou par régions, pendant quelques années, détériore-

rait quantité de matériel qui ne serait plus bon pour le paquage?—R. Autant que je puis le comprendre ici, les gens seraient obligés de partir parce que c'est la seule pêche du printemps.

Q. Et ils ont de l'argent comptant pour leurs homards?—R. Oui.

Q. On nous dit que dans les localités où les pêcheurs de homards sont des fermiers, c'est le seul moyen d'avoir de l'argent comptant en pêchant le homard?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de l'autre proposition, d'abolir le règlement de la limite de taille qui n'est pas observé, et ne l'a jamais été?—R. Il ne l'a jamais été.

Q. Il n'a jamais été rigoureusement appliqué, plus dans certaines localités que dans d'autres; au début on a essayé puis plus tard on a abandonné la partie. Quels sont les plus petits homards que vous mettriez en boîtes? Il faut qu'il y ait une limite quand ce n'est plus profitable de pêcher les petits?—R. Ça n'est pas profitable de mettre en boîtes en dessous de 7 pouces, et ça ne paie pas même à sept pouces.

Q. Mais il vous faut le faire, il vous faut accepter ces homards des pêcheurs?—R. Oui, c'est cela.

Q. Vous les acceptez parce que les pêcheurs les apportent et vous ne pouvez empêcher la chose, n'est-ce pas?—R. Ça ne paie pas les paqueurs de les mettre en boîtes; la chair du petit homard est plus tendre, et chaque fois que nous avons des ennuis au paquage, c'est à cause des petits homards, ils sont difficiles à manier et leur chair est plus apte à noircir.

Q. De sorte que si la limite de taille était abolie, ça compliquerait désagréablement la situation actuelle?—R. Non, ça ne changerait rien.

Q. Et ça ne vous nuirait pas sérieusement si l'on retranchait dix jours à la fin de la saison?—R. Non.

Q. Ou même quinze jours?—R. Même quinze jours?

Q. Les fabricants de conserves les plus expérimentés que nous avons rencontrés semblent croire qu'abréger la saison, serait préférable à toute autre chose?—R. Oui, je le crois.

Q. C'est pendant les quelques derniers jours de la saison que l'on prend les homards au-dessous de la limite de taille et les homards œuvés?—R. Oui, et les homards tendres arrivent.

Q. En bien des endroits, les fabricants de conserves nous ont dit que si nous leur donnions deux mois de mise en conserve, ils seraient satisfaits?—R. Oui, parce qu'avoir une saison plus longue ne paie pas plus le pêcheur que le paqueur.

Q. Et sur la fin de la saison, n'y-a-t-il pas d'autres industries de pêche auxquelles les pêcheurs qui se conforment à la loi, peuvent se livrer?—R. Oui.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Deux mois de paquage voudraient dire du milieu de mai au milieu de juillet?—R. Oui.

Q. Quoique l'on vous permette de commencer le 1er mai, vous commencez rarement avant le milieu de mai?—R. Très rarement et quelquefois peu souvent vers le milieu de mai. Il y a deux ans, ce ne fut que le 6 ou le 7 juin que nous avons commencé le paquage.

Par le Commissaire:

Q. Naturellement, il y a des saisons qui seront courtes, c'est inévitable?—R. Cette année, ce ne fut qu'au mois de mai que nous avons commencé.

Q. Ne pensez-vous pas que les diverses prolongations accordées en différents temps jusqu'au milieu d'août n'ont pas fait plus de tort que de bien?—R. Oui.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Quant au prix du homard, une année dans l'autre, en prenant comme étalon les homards œuvés qui d'ordinaire ont huit pouces de long ou à peu près, quelle serait, d'après vous, la valeur moyenne d'un homard?—R. La valeur moyenne serait, prenant un homard œuvé de 9½ pouces, ils varient entre 9½ et 10 pouces et pèsent entre 18 et 20 onces, le prix moyen que j'en ai payé pendant les cinq dernières années, fut de $2.80 par quintal. A ce prix, ceux de 18 onces reviendraient à $3.15 le cent et ceux de 20 onces à $3.50. Je pense que c'est la moyenne payée le long de la côte.

Par le Commissaire:

Q. Quel serait le prix à la pièce?—R. A peu près 3¾ cents chacun, l'un portant l'autre.

Q. Naturellement, ils doivent en prendre beaucoup de soin s'ils les achètent pour les protéger et ne pas les mélanger de sorte qu'il peuvent valoir un peu plus pour le soin qu'ils y portent?—R. Oui.

Q. Je crois que M. Baker les a payés 8 cents la livre et il se plaint ne pas en avoir eu assez. Avez-vous d'autres statistiques que vous aimeriez nous faire connaître?—R. Je ne crois pas en avoir d'autres.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Pouvez-vous nous donner les différentes dates auxquelles vous avez ouvert votre fabrique pendant les cinq ou six dernières années et celles auxquelles vous avez cessé de recevoir du poisson?—R. Oui, nous pouvons le savoir dans quelques secondes. En 1902, nous avons commencé le paquage le 6 mai et terminé le 28 juillet; en 1903, le 11 mai pour finir le 31 juillet; en 1904, le 10 mai pour finir le 20 juillet; en 1905, le 24 mai, pour finir le 28 juillet; en 1906, le 4 mai pour finir le 29 juillet; en 1907, le 14 juin pour finir le 29 juillet; en 1908, le 8 mai pour finir le 31 juillet et en 1909, le 20 mai pour finir le 31 juillet.

Par le Commissaire:

Q. Cela veut dire que vous avez commencé le paquage et fermé la fabrique les jours que vous avez cités?—R. Oui, et l'année 1907 a été la meilleure saison pour les pêcheurs et les paqueurs.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

INGONISH, C.-B., 25 août 1909.

FRED MORRIS, pêcheur, Ingonish, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Un grand nombre d'années.

Q. Depuis combien de temps; toute votre vie?—R. Je ne le sais pas exactement, depuis 15 ou 16 ans, je crois.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche ici?—R. Oh! bien, non, j'ai fait la pêche quelque temps, à Terre-Neuve.

Q. Etes-vous natif de Terre-Neuve?—R. Non, d'Angleterre.

Q. Quand êtes-vous venu à Terre-Neuve?—R. A l'âge de 13 ans et il y aura 21 ans au printemps que je suis ici.

Q. Et vous faites la pêche ici depuis combien de temps dites-vous?—R. Depuis 15 ou 16 ans.

Q. Et vous vous occupez encore de pêche?—R. Je ne m'en suis pas beaucoup occupé les deux ou trois dernières années.

Q. Et vous vendiez votre pêche à qui?—R. A M. Burke et autres aux alentours.

Q. Quels sont les fabricants de conserves ici?—R. C'est M. Burke ici, et M. Cann un peu plus haut; il y a deux fabriques de conserves de ce côté-ci de la baie et les deux Hines en possèdent une sur le côté sud. Les deux frères Hines possèdent deux fabriques au sud.

Q. Avez-vous quelque idée depuis combien de temps ils font la mise en conserve là?—R. Depuis assez longtemps.

Q. Avez-vous une union de pêcheurs ici?—R. Non.

Q. Quand vous faites la pêche du homard, comment la faites-vous, seul, dans une barque à un seul rameur?—R. Oui, presque toujours dans une barque à un seul rameur.

Q. Vers quel temps de la saison commencez-vous la pêche, l'une dans l'autre, vers quel temps commencez-vous à prendre le homard?—R. Du 1er au 15 mai; ça dépend de la glace, aussitôt qu'elle est disparue, la pêche commence.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. 8 ou 9 brasses.

Q. A quelle distance du rivage?—R. A aucune distance à l'extérieur.

Q. Pêchez-vous au même endroit pendant toute la saison?—R. Bien, un peu plus tard dans la saison, nous pêchons dans l'eau un peu moins profonde, nous suivons le poisson.

Q. Vers quel temps de la saison prenez-vous le plus de poisson?—R. D'abord dans les premiers jours du commencement de mai jusque vers le 1er juin.

Q. Remarquez-vous une différence entre le poisson que vous prenez au commencement de la saison et celui de la fin?—R. Généralement, à la fin, il commence à être un peu plus petit.

Q. Plus la saison avance plus le poisson est petit?—R. Oui.

Q. Vous connaissez les règlements de la pêche, que les homards œuvés doivent être rejetés à l'eau et tous ceux au-dessous de 8 pouces rejetés par-dessus bord? Comment a-t-on observé ces règlements par le passé? A-t-on tenté de mettre ces règlements en vigueur?—R. Oh, oui.

Q. Quelle serait la proportion de ceux pris au-dessous de 8 pouces?—R. Je ne crois pas qu'ils soient de grande utilité, au-dessous de 8 pouces, c'est très petit et certainement le homard de 7 pouces est une très petite chose.

Q. Si les règlements défendant de prendre le homard au-dessous de 8 pouces étaient mis en vigueur, les pêcheurs et les paqueurs en souffriraient-ils beaucoup?—R. Cette prohibition les affecterait assez.

Q. Voilà ce que nous voulons savoir?—R. Le homard est bon de 6 à 7 pouces environ.

Q. De 6 à 7 pouces?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque idée du nombre de bateaux qui font la pêche du homard en dehors de cette baie?—R. M. Burke peut vous donner une assez bonne idée du nombre qu'il y a ici et nous pourrions promptement compter tous les autres.

Q. Je ne veux pas le nombre exact, mais approximativement?—R. Je ne sais pas au juste.

Q. Maintenant quant à ce qui regarde les homards œuvés, quelle a été la coutume mise en pratique ici? Vous savez qu'en bien des endroits, les homards sont apportés avec leurs œufs et bouillis de cette manière; dans d'autres endroits, les œufs sont enlevés et ailleurs encore, l'on dit que les homards œuvés sont rejetés à l'eau. Quelle est la coutume ici?—R. Depuis longtemps, les homards œuvés sont immédiatement jetés à l'eau aussitôt que les pêcheurs les ont pris.

Q. Ces cas sont-ils nombreux d'après vous? Combien y a-t-il de homards œuvés par cent homards pris?—R. Quelques fois plusieurs, d'autres fois, très peu.

Q. Combien à peu près d'après-vous?—R. Peut-être 15 ou 20.

Q. Pensez-vous que le percentage en est aussi élevé, c'est une très forte proportion?—R. Bien, disons 10.

Q. Vous n'en avez jamais peut-être tenu un compte particulier?—R. Non, jamais, quelques fois vous n'en trouverez pas un seul et d'autres fois un grand nombre.

Q. Etait-ce l'habitude d'enlever les œufs ou non?—R. Je n'aimerais pas à le jurer.

Q. Tous les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. Presque tous.

Q. Est-ce que les fabriques fournissent les bateaux et les engins de pêche à quelques-uns?—R. Ces années-ci, non; elles en avaient l'habitude, mais aujourd'hui les pêcheurs en général ont leur propre attirail.

Q. Ici quel est l'arrangement conclu entre les pêcheurs et le fabricant de conserves, achète-t-on les homards au cent ou au poids?—R. Au poids, depuis les quelques dernières années.

Q. Ne les ont-ils jamais achetés au cent?—R. Oh, oui.

Q. Pourquoi en a-t-on changé le mode?—R. Il y avait du mécontentement, quelques-uns pensaient faire mieux en vendant au poids et l'on en vint à la conclusion de les peser de sorte que chacun aurait son compte.

Q. Quel est le prix du homard en cette partie de la côte?—R. $2.00 cette année, et $3.00 et $3.50 l'année dernière.

Q. Et avant, savez-vous quel en était le prix? R. Non, je ne le sais pas.

Q. Maintenant, quant à ce prix, comment en est-on venu à l'établir? Qui l'a fixé?—R. Bien, je suppose que le prix en est fixé généralement d'après ce que les fabricants de conserves obtiennent de leurs homards sur le marché.

Q. Est-il basé sur le prix du marché?—R. Oui.

Q. Et le pêcheur sait quand il pêche ce qu'il va obtenir de ses prises?—R. Oui, il en connaît le prix avant de commencer.

Q. Quelle a été la coutume? Le pêcheur s'attend-il à livrer à la fabrique tout ce qu'il prend?—R. Oui, c'est ce qui se pratique ici.

Q. Comment reconnaît-il la taille voulue pour les petits homards?—R. Bien, généralement il a une mesure dans son bateau.

Q. Il a une mesure dans son bateau?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il prend le soin de les mesurer pour voir s'ils ont 8 pouces?—R. Bien, un homme n'a pas besoin de cela, il doit être capable de juger si un homard a 8 pouces, mais il doit avoir une mesure dans son bateau pour le constater exactement, s'il le veut.

Q. Prenez-vous plus de homards œuvés dans une partie de la saison que dans l'autre? Quand voyez-vous le plus de homards œuvés?—R. Vers la fin de juin, pendant la saison plus chaude.

Q. En voyez-vous plus à l'eau peu profonde que lorsque vous faites la pêche à l'eau profonde?—R. Oui.

Q. Si les règlements concernant les homards œuvés étaient strictement mis en vigueur, quand devraient-ils l'être? Quand le homard est sorti des pièges, ou des semaques ou à la fabrique?—R. Ils devraient l'être, je dirai et tout le monde dira comme moi, quand le homard est enlevé des pièges; passez-le par-dessus bord et il n'en ressentira aucun mal, mais si vous le gardez dans le bateau, il pourra mourir. Je dirais même de le jeter par-dessus bord aussitôt qu'il est sorti des pièges.

Q. Est-ce vrai que les homards œuvés sont plus délicats que les autres?—R. Pas beaucoup, je ne le crois pas.

Q. Et vous pensez que les règlements devraient être mis en vigueur quand le homard œuvé est sorti des pièges?—R. Oui, c'est le temps, lorsqu'on le sort d'abord des pièges.

Q. Et vous croyez que c'est le temps le plus favorable de les mettre en vigueur?—R. Le pêcheur peut alors les voir plus facilement et les jeter par-dessus bord.

Q. Quel serait le moyen praticable de forcer les pêcheurs à jeter à l'eau tous ces homards œuvés? Quel serait le meilleur plan à adopter?—R. Je ne pense pas que vous puissiez faire mieux que d'imposer une amende.

Q. Vous auriez à suivre le pêcheur pour savoir ce qu'il fait?—R. C'est bien facile, lorsqu'il arrive au rivage, de voir s'il a jeté ou non par-dessus bord les homards œuvés.

Q. Je suppose que vous comprenez parfaitement que les homards œuvés devraient être épargnés et jetés à l'eau?—R. C'est mon opinion, ils devraient être jetés à l'eau, tous, sans en excepter un seul.

Q. Il n'y a pas de doute et je crois que si tous les homards œuvés étaient protégés, les pêcheries seraient en meilleure condition?—R. Tous les gens ici qui sont des pêcheurs de homards devraient être du même dire.

Q. Les pêcheurs d'aujourd'hui se servent-ils de plus d'engins de pêche que vous lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Je ne crois pas.

Q. Ils tendent à peu près le même nombre de pièges, n'est-ce pas?—R. Un grand nombre pêchent moins parce qu'ils ont autre chose à faire, la pêche à la morue ou autre chose.

Q. Ils lèvent leurs pièges le matin et font la pêche à la mer profonde le reste du jour?—R. Oui.

Q. C'est ce qu'ils font pendant toute la saison de la pêche du homard?—R. Bien, beaucoup, à venir jusqu'à la fin de juin, pendant l'autre mois, il n'y a pas beaucoup de hadock à pêcher.

Q. Quand commence la pêche au hadock?—R. Vers le 20 ou 25 mai généralement.

Q. D'après-vous, pourquoi les pêcheurs ne protègent-ils pas plus les homards œuvés?—R. Je ne sais pas, excepté que lorsqu'un homme les prend, il ne tient pas à les laisser aller; voilà, d'après moi, la seule raison.

Q. On a proposé, parmi les suggestions faites au ministère dans le but de protéger le homard, que les pêcheurs seront obligés de prendre un permis qui probablement ne leur coûtera pas un sou, mais ce permis ils devront se le procurer, avant la saison de pêche, d'un fonctionnaire du ministère qui viendra ici et leur fournira des formules imprimées. L'idée des promoteurs est qu'un homme porteur d'un tel permis se verra obligé d'observer les lois et servira à les faire respecter par les autres qui n'en ont pas. Pensez-vous que l'on obtiendrait ainsi ce résultat?—R. J'en suis sûr.

Q. Et si une personne détenant un permis est prise à enfreindre continuellement la loi, nous ne lui en accorderons pas un nouveau à l'avenir et elle ne pourra plus pêcher le homard. Cette suggestion est dans le but de forcer les pêcheurs à observer la loi par rapport aux homards œuvés en particulier.—R. Ça devrait être fait. Il est très difficile pour un homme de sortir de son bateau et mesurer chaque homard qu'il prend et il est tout à fait possible qu'il apporte sans intention aucune, un homard top petit et pour les petits homards ça ne fait pas grande différence. Mais, quant aux homards œuvés, il devrait le faire. Par une tempête ou pour toute autre raison semblable, il peut ne pas remarquer les petits et passer outre; pour ce qui regarde les petits homards, je n'ai pas beaucoup à dire, mais pour les homards œuvés, il peut facilement les voir.

Q. Pour les petits homards, pensez-vous qu'il est sage de les détruire? N'est-il pas mieux d'attendre qu'ils soient parvenus à l'âge mûr?—R. Je ne le sais pas vraiment.

Q. Ils profitent de 2 pouces par année et un homard de 8 pouces est supposé avoir trois ans, n'est-ce pas une politique imprévoyante de la part des pêcheurs de détruire les petits homards?—R. Je pense donner chance égale à tous en disant que le homard devrait avoir environ 6 pouces et que tous ceux plus petits devraient être remis à l'eau, mais quand il a atteint 6 pouces, un homme devrait avoir assez de jugement pour savoir si ce homard vaut la peine d'être pris.

Q. Vous pensez que si la limite en était fixée à 6 pouces, la loi serait observée? —R. Je dis que si, parce que je suis convaincu que tous ceux qui n'ont pas 6 pouces ne valent pas grand'chose pour le fabricant de conserve ou tout autre homme.

Q. La question n'est pas de savoir s'il vaut quelque chose, mais s'il est raisonnable de détruire le homard à cet âge. Le homard n'est pas supposé atteindre la taille voulue à laquelle il est apte à reproduire avant qu'il ait 8 pouces et si vous tuez vos agneaux ou vos veaux qu'est-ce qu'il arrivera? N'est-ce pas ce qui fit surgir les difficultés dans le commerce du homard, la destruction des homards non parvenus à l'âge adulte et les œuvés?—R. Oh, oui, pour ce qui regarde le homard œuvé, je le jetterai toujours à l'eau.

Q. Mais pour les petits, vous maintenez votre opinion?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de piège employez-vous ici?—R. Les pièges ordinaires.

Q. Est-ce le piège à deux entrées de l'ancien mode?—R. Non, ce que l'on appelle les trappes à compartiments.

Q. Quel est l'espace entre les lattes?—R. Un pouce et demi à deux pouces.

Q. Vous ne devez pas prendre beaucoup de petits homards si les espaces sont aussi larges?—R. Environ un pouce et demi.

Q. Qu'employez-vous comme mesure?—R. Généralement une petite latte.

Q. Une latte n'a qu'un pouce et quart de large?—R. Environ un pouce et demi.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'accorder un permis pour les fabriques de conserves? Pensez-vous que le nombre devrait en être limité? La coutume du ministère, il y a quelques années, était, vous comprenez, de limiter le nombre des fabriques de conserve en vue de protéger le poisson. Il n'y a pas actuellement autant de fabriques de conserve en opération qu'il y en avait autrefois; pensez-vous qu'il serait sage d'en maintenir le nombre peu élevé?—R. Je ne sais pas, je n'en vois pas beaucoup l'utilité; le homard doit être mis en conserve tout de même et je ne vois pas quelle différence cela peut faire qu'il le soit par un fabricant quelconque.

Q. Ne croyez-vous pas que s'il y avait plus de fabriques de conserve, l'on prendrait plus de homards?—R. Non, je ne le crois pas. Je pense que tous ceux qui peuvent faire la pêche, la font actuellement. Je ne vois plus d'endroits où l'on pourrait placer d'autres engins de pêche.

Q. N'avez-vous jamais entendu parler de parcs et de homarderies?—R. Il y en avait ici, il y a deux ou trois ans pour les homards œuvés.

Q. Venait-on souvent?—R. Deux ou trois fois.

Q. Etait-ce pour le parc de M. Baker, à Fourchu?—R. Oui. Il avait un vapeur qui est venu ici une couple de fois, c'est tout.

Q. Comment transportait-il ces homards? Les mettait-il en caisse ou comment?—R. Je ne sais pas, je sais qu'il venait les prendre.

Q. Il avait long à parcourir pour venir chercher les homards œuvés?—R. Oui.

Q. L'idée en encourageant l'établissement de ces parcs était une manière de protéger les homards œuvés en donnant quelque encouragement aux pêcheurs pour les épargner, les apporter en les leur payant autant ou un peu plus que ce qu'ils en obtiendraient généralement. Les homards œuvés sont alors mis dans les parcs où ils peuvent déposer leurs œufs et à la fin de la saison, ils sont relâchés. Pensez-vous qu'il soit possible d'établir un de ces parcs dans les environs? Vous

avez besoin d'un endroit avec une étroite issue que vous puissiez barrer pour y garder les homards avec libre accès du flux et du reflux de la mer, car ils exigent de l'eau salée et une grande profondeur d'eau vu qu'ils ne peuvent supporter la chaleur?—R. Je ne sais pas, si ce n'est à quelque distance en bas d'ici.

Q. Vous avez besoin d'un endroit étroit qui peut être barré?—R. Vous ne pouvez pas trouver ceci de ce côté-ci de la baie.

Q. Connaissez-vous quelque chose à propos de homarderies?—R. Non.

Q. Elles sont établies dans le même but, les homards œuvés sont apportés à la fabrique et dépouillés de leurs œufs qui y sont protégés et dont on prend soin jusqu'à ce que les semaques viennent les prendre et les transportent aux homarderies où on les fait éclore dans des bocaux de verre. Le meilleur moyen de tous, il n'y a pas de doute, est de jeter à l'eau les homards œuvés, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est sans doute le meilleur moyen.

Q. Une autre question que je désire vous poser à propos des permis accordés aux fabriques de conserve; en certains endroits les pêcheurs se plaignent qu'ils n'obtiennent pas un prix raisonnable pour leurs homards et il existe en conséquence un fort mécontentement de sorte que le ministère a décidé d'émettre ce que l'on appelle des permis coopératifs d'après lesquels un certain nombre de pêcheurs pensent faire mieux en mettant eux-mêmes en conserve leurs homards; ce nombre serait fixé à 15, que pensez-vous du projet?—R. Ce serait parfait, si les gens ne sont pas satisfaits de ce qu'ils ont actuellement.

Q. Croyez-vous que 15 serait un bon nombre, ou devrait-il être plus ou moins élevé?—R. Quinze serait suffisant, si ce n'est pas trop, je pense.

Q. Nombre d'autres suggestions ont été faites au ministère par des intéressés en vue de relever les conditions actuelles. L'une entre autres serait de fermer, de prohiber, la pêche du homard pour quelques années: qu'en pensez-vous? —R. Je suppose que cela serait parfait, si les gens pouvaient vivre dans l'intervalle.

Q. Vous pensez que le temps serait dur pour plusieurs d'entre eux?—R. Oui, car que feront-ils pour vivre?

Q. Vous pensez qu'ils n'auraient rien autre chose à faire?—R. Oh, oui, ils pourraient faire la pêche à la morue ou autre chose semblable.

Q. La commission du homard en 1898, composée de plusieurs personnes nommées pour visiter, entendre des témoignages et faire des recommandations, a fait un rapport en ce sens de fermer par sections, de prohiber la pêche en une partie de la côte pour un ou deux ans et ainsi de suite de manière que toutes les parties de la côte auraient été fermées pour une certaine période. Pensez-vous que cela serait praticable?—R. Ca pourrait aller, mais je crois qu'il ne tarderait pas à y avoir du mécontentement.

Q. Une autre suggestion serait de ne plus s'occuper de la taille du homard, —nous avons toujours eu beaucoup de difficultés par le passé et encore présentement, à mettre cette loi en force—et de protéger les homards œuvés autant qu'il est possible de le faire?—R. Ce serait d'après moi ce qu'il y aurait de mieux à faire au monde.

Q. C'est là la proposition, et en même temps que vous ne vous occuperez plus de la limite de taille, abréger la saison de quelques jours, par compensation?—R. Je ne sais pas, mais ne plus s'occuper de la limite de taille serait une très bonne

chose aussi bien que protéger les homards œuvés; la loi devrait être très sévère sur ce point.

Q. Et en retour de cette concession de n'avoir plus à s'occuper de la limite de taille du homard, le ministère peut très bien dire: "Si nous faisons des concessions sur ce point, nous voulons quelque chose en retour et proposons que la saison soit raccourcie de dix jours." N'est-ce pas à la fin de la saison, en juillet, qu'il se commet le plus de dommages, par la destruction des petits homards et des homards œuvés?—R. Oui, je le pense et je sais par expérience que généralement nous avons vers cette date une migration de petits homards.

Q. En quoi le fait de raccourcir la saison d'environ dix jours, pourrait-il vous affecter? Nous savons que vous ne commencez pas à faire la pêche avant le milieu de mai ou quelquefois même avant juin.—R. Voici la question: pour certaines gens qui peuvent commencer le 1er mai, vous pourriez la raccourcir comme vous dites, mais lorsqu'ils ne peuvent pas commencer avant le 1er juin, si vous la raccourcissez de dix jours, ils auront alors très peu de temps pour faire la pêche.

Q. Je suppose que vous ne vous êtes jamais occupé du commerce de homard vivant, que vous n'en avez jamais envoyé sur le marché?—R. Non.

Q. Vous êtes trop loin des centres pour ce genre de commerce?—R. Non, nous ne l'avons jamais fait, nous sommes trop éloignés des centres.

Q. S'il y a autre chose que vous aimeriez à dire, quelques suggestions que vous désiriez faire, quelques points que nous n'avons pas touchés?—R. Je n'ai rien autre chose à dire.

Le témoin est renvoyé.

Robert Jackson, pêcheur, Ingonish, est appelé et assermenté —

Par le Commissaire:

Q. Vous demeurez à Ingonish et y avez toujours demeuré?—R. Toujours.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Environ 10 ans, je crois.

Q. Alors vous n'avez pas commencé dès les premiers temps?—R. Non, monsieur.

Q. En retournant en arrière dans vos souvenirs vous rappelez-vous du temps où il ne se prenait pas de homard, où il n'y avait pas de fabriques de conserve ici?—R. Oui, je me rappelle.

Q. Quand commença-t-on à faire la mise en conserve ici?—R. Vingt-cinq ou 30 ans à peu près.

Q. Etaient-ce les mêmes fabricants de conserve alors qu'aujourd'hui?—R. Non.

Q. Quel fut le premier?—R. Un nommé Fitch, d'Halifax.

Q. Quelle expérience avez-vous dans la pêche du homard et quelle différence remarquez-vous aujourd'hui dans la pêche du homard avec ce qu'elle était dans vos jeunes années?—R. Il ne s'en prend pas la moitié autant et ils sont de moitié plus petits.

Q. L'on nous dit qu'en bien des endroits, ils sont plus petits mais que la quantité prise en est aussi grande que par le passé?—R. Il peut s'en trouver autant dans l'eau, mais je sais que la migration n'est pas aussi considérable ici.

Q. A quoi faut-il attribuer cette diminution?—R. Bien, à la pêche sans interruption.

Q. Et vous pensez que les méthodes destructives de faire la pêche y contribuent pour quelque chose? Est-il juste de dire que la destruction du homard œuvé et des petits a été un plus grand facteur de destruction que toute autre chose?—R. C'est possible.

Q. Je ne veux pas vous mettre les mots en bouche, vous avez votre opinion personnelle sur ce sujet, n'est-ce pas?—R. Je ne sais pas.

Q. Dans tous les cas, vous dites que c'est dû à la pêche excessive?—R. C'est ce que je pense, ce serait dû à la pêche excessive et l'on ne donne pas aux homards le temps de profiter.

Q. Voici votre manière de penser, je suppose. Quel est le nombre de pièges dont se sert aujourd'hui un pêcheur de homards.—R. De 100 en descendant.

Q. Est-ce un bateau à un seul homme?—R. Quand un homme a 100 pièges ou plus, il prend deux hommes; avec un bateau à un seul homme, l'on prend soin de 50 à 60 pièges.

Q. Comment fait-on généralement la pêche, avec des lignes simples ou des traîneaux?—R. Non, pas avec des traîneaux, avec des lignes simples.

Q. Quel avantage ont les lignes simples sur les traîneaux?—R. Vous pouvez les mouvoir en tous sens plus facilement.

Q. Combien de fois par jour, lèvent-ils leurs lignes, une ou deux fois?—R. Une fois par jour.

Q. Quand ils pêchent à la ligne, les lèvent-ils quelquefois deux fois par jour? R. Quelques-uns lèvent leurs lignes deux fois par jour quand le homard émigre.

Q. Quel mode emploient-ils au commencement de la saison?—R. Dans 8 ou 10 brasses.

Q. Et pour ce, vous n'êtes pas obligé de vous éloigner du rivage?—R. Non, l'eau est plus profonde près de l'île que le long de la terre ferme.

Q. Quelle sorte de fond atteignez-vous à cet endroit?—R. Du roc et du varech.

Q. Et c'est ce que demande le homard?—R. Oui.

Q. Un fond de sable n'est pas bon?—R. Non, pas plus qu'un fond de vase.

Q. En somme pensez-vous que la migration du homard est plus faible tard dans la saison à l'eau peu profonde qu'à bonne heure à l'eau profonde?—R. Je le crois.

Q. Et pensez-vous qu'il serait juste de dire, que vous prenez plus de homards œuvés?—R. Oui, quand on approche des derniers jours de juillet, nous prenons plus de homards œuvés qu'en tout autre temps de l'année.

Q. Vous en rencontrez en toutes saisons?—R. Oui, mais pas en aussi grande quantité.

Q. Les pêcheurs ont-ils plus d'engins de pêche qu'ils avaient l'habitude d'en avoir?—R. Non, je ne le crois pas, ils en emploient à peu près le même nombre.

Q. Pensez-vous que les pièges que l'on emploie aujourd'hui détruisent plus de homards, qu'ils prennent de plus petits homards que ceux employés autrefois?

—R. Non, je ne le pense pas, mais quand un homard entre dans l'un de ces pièges, il ne peut plus en sortir.

Q. Ne pensez-vous pas que les lattes ne sont pas plus rapprochées qu'autrefois?—R. Je l'ignore, quelques-unes peuvent être plus rapprochées et d'autres à peu près la même chose.

Q. D'après certaines mesures prises, nous remarquons en certains endroits que les espaces n'ont qu'un demi-pouce?—R. Pas ici.

Q. Quelle est la mesure ordinaire, la latte elle-même?—R. Quelques-uns se servent d'une latte, d'autres du dos de la hachette ce qui donne à peu près $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{8}$ pouce.

Q. Pensez-vous que la largeur des ouvertures entre les lattes du piège a quelque chose à faire avec la prise des petits homards? Une ouverture de bonne grandeur ne permettrait-elle pas aux petits homards de s'échapper?—R. Oui.

Q. Est-ce que les petits homards ne cherchent pas à s'échapper quand l'on dérange les pièges? Quelques-uns prétendent que non, d'autres disent qu'ils les saisissent, s'y tiennent et s'y laissent pendre?—R. Non, j'en ai vu venir droit à l'ouverture du piège et en ressortirent aussitôt.

Q. Quelle est la grandeur des mailles du filet à l'extrémité du piège?—R. $2\frac{1}{2}$ ou 3 pouces.

Q. D'après vous, quel est le percentage des homards pris non parvenus à l'âge adulte? Nous savons que les règlements défendent toute prise de homards au-dessous de 8 pouces mais nous savons aussi que ce règlement n'a pas été mis en vigueur et je ne sais s'il l'a jamais été. Quel est le percentage des homards pris dans les pièges, au-dessous de 8 pouces. L'on nous dit en bien des endroits que si le règlement de la limite de 8 pouces était mis en vigueur, les fabricants et les pêcheurs seraient forcés de cesser leurs opérations, que la quantité de homards de plus forte taille serait insuffisante pour alimenter un commerce.—R. C'est ce qui probablement arriverait, vu que la migration du homard est faible dans ces parages.

Q. Différentes suggestions ont été faites en vue de remédier à cet état de choses; peut-être m'avez-vous entendu dire aux autres messieurs, quelles étaient ces suggestions; vous savez que le ministère reçoit continuellement des conseils de différents endroits sur ce qui devrait être fait pour améliorer cet état de choses. Quelques personnes disent de fermer complètement, de prohiber la pêche du homard pour quelques années jusqu'à ce que les affaires reviennent à ce qu'elles étaient autrefois et alors de recommencer avec de nouveaux règlements?—R. Cela pourrait convenir à quelques-uns, mais ceux qui comptent sur ce qu'ils gagnent par la pêche du homard au commencement de la saison, trouveront le temps dur si on leur enlève le moyen de vivre.

Q. Je suppose qu'il y a une grande partie de la population qui compte sur la pêche du homard pour gagner quelque chose à bonne heure le printemps?—R. Oh, oui.

Q. Quelle est la moyenne du revenu d'un pêcheur de homard? Vous pouvez le savoir, je suppose, en sachant combien de mille livres il prend?—R. Je ne pourrais le dire, quelques-uns en prennent beaucoup, d'autres très peu.

Q. C'est la même chose en tout, mais il doit y avoir une moyenne, je suppose?—R. Oui, je pense que M. Burke serait en état de vous répondre là-dessus.

Q. Je suppose que les pêcheurs sont propriétaires de leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui, presque tous. La dernière commission du homard formée d'un certain nombre de membres des différentes provinces, nommés à cette fin, a visité et questionné les pêcheurs et a envoyé ses recommandations. La première était que la pêche fût fermée par sections, qu'une certaine partie de la côte fût fermée pour un an ou deux et que les autres parties eussent la permission de faire la pêche et que alors la première partie eût la permission de recommencer la pêche et une autre partie fermée et ainsi à tour de rôle jusqu'à ce que toutes les parties de la côte eussent eu une saison de prohibition, que pensez-vous de cela?—R. Je ne sais pas comment ce système fonctionnerait ici; je ne pense pas que ce serait un succès.

Q. L'opinion parmi les pêcheurs semble être que cette proposition serait l'une des plus difficiles à accepter et après tout, il ne leur semble pas que la pêche en soit rendue à un tel point d'exiger un remède aussi sévère. Une autre recommandation serait de ne plus s'occuper de la limite de taille qui n'a jamais été et qui ne peut être mise en vigueur à moins d'avoir un officier dans chaque bateau pour la faire observer et de protéger sévèrement par certains moyens les homards œuvés?—R. Ce serait ce qu'il faudrait.

Q. Ne pensez-vous pas que le meilleur moyen serait de les retourner à l'eau si tout le monde voulait y consentir?—R. Oui.

Q. Et en retour de ce privilège accordé de ne plus regarder à la limite de taille, il serait nécessaire d'abréger la saison en quelque manière. Le sentiment général parmi les pêcheurs soigneux et les paqueurs est que la plus grande partie des dommages se produit pendant les quelques derniers jours de la saison?—R. Si nous étions sûrs d'être dans la possibilité de commencer la pêche le 1er mai à chaque saison, ce serait parfait, mais l'ouverture en est si incertaine.

Q. La théorie sur laquelle l'on s'est basé pour faire ces recommandations est que là où ces règlements seraient mis en vigueur et observés pour quelques années, la pêche en serait tellement améliorée que tous les pêcheurs seraient dédommagés de toute perte temporaire qu'ils auraient eu à subir, ne le croyez-vous pas?—R. Oui, je le pense.

Q. D'autres encore ont dit: "Accordez-nous la limite de taille de 7 pouces et nous ne prendrons pas de plus petits homards, nous protégerons les homards œuvés et nous nous réchapperons."—R. Oui.

Q. Vous vous rappelez qu'un temps la limite en était plus élevée, 9 pouces, et ils disaient: "Accordez-nous une limite de 8 pouces, on ne tient pas compte de celle de 7 pouces, mais si vous nous accordez celle de 8 pouces, nous la tiendrons." La limite de 8 pouces fut accordée. Pendant les premiers temps d'existence, elle a pu être observée, mais aujourd'hui nous constatons qu'elle n'est presque pas observée et ils disent que cette limite n'est pas mise en vigueur et ne peut l'être mais que si vous la mettiez à 7 pouces, ils pourraient l'observer. Ils prétendent que c'est une faute d'avoir une limite de 8 pouces qui n'est pas observée?—R. Ça ne vaut rien.

Q. Y aurait-il quelque amélioration à en attendre sur le passé, si la limite étai mise à 7 pouces? Ne croyez-vous pas qu'en abrégeant de dix jours la saison comme je le dis, cela ferait moins de tort aux pêcheurs que tout autre remède? Il y a d'autres industries de pêche auxquelles ils pourraient se livrer et le fait est que vers la fin de la saison un grand nombre de fabriques de conserve ferment leurs portes et ne fonctionnent pas jusqu'à la fermeture de la saison; un grand nombre de pêcheurs abandonnent aussi la pêche de sorte que les affaires tombent dans le marasme vers la fin?—R. Oui, c'est ce qui arrive et ils ne prennent plus rien.

Q. Que pensez-vous de cette autre proposition d'accorder des permis aux pêcheurs?—R. Je ne sais pas.

Q. Cette proposition est que les pêcheurs de homard seraient requis de prendre un permis?—R. Personnellement, je ne l'approuve pas.

Q. Il ne s'ensuit pas qu'ils devront payer quelques chose pour ce permis mais simplement, quand le fonctionnaire du ministère viendrait le printemps payer les primes, ceux qui auraient l'idée de faire la pêche du homard, prendraient un permis. L'idée est que celui qui prendrait un permis se considérerait, jusqu'à un certain point, représentant de la loi et serait plus porté à observer la loi et à voir à ce que les autres l'observent. Au cas où il continuerait à violer cette loi, il perdrait son permis et, une autre année, il se verrait dans l'impossibilité de faire la pêche du homard. Voilà le but de cette proposition. Pensez-vous qu'elle serait praticable et aurait l'effet qu'on dit en attendre?—R. Je crois que la meilleure chose serait d'enlever complètement la limite de taille.

Q. Et que pensez-vous d'abréger la saison, nous voudrions d'un autre côté obtenir quelque chose pour contrebalancer l'enlèvement de la limite de taille?—R. Ca serait peut-être mieux de cette manière que de l'autre.

Q. Quant à la question du prix payé pour le homard, qui le fixe et de quelle manière? Quelques personnes pensent que les fabricants de conserves font de grandes fortunes?—R. Il n'y a pas de fortune à faire ici avec le homard, je ne le crois pas.

Q. Je suppose que cette question suit les cotes du marché, est-ce votre opinion? Les pêcheurs en général sont-ils satisfaits de ce qu'ils gagnent?—R. Je le pense.

Q. Le marché au homard comme tous les autres a ses hausses et ses baisses?—R. Oui.

Q. Quels sont les prix d'aujourd'hui comparés à ceux du temps où vous avez commencé à faire la pêche?—R. Je pense qu'ils sont meilleurs qu'ils avaient l'habitude d'être.

Q. Les prix en général sont de beaucoup supérieurs chez moi; nous achetions les homards en quantité pour 40 à 50 cents le cent.—R. Quand la mise en conserve du homard s'implanta ici, on les payait 50 cents le cent.

Q. Et le prix a beaucoup augmenté?—R. Oui.

Q. Selon vous, quelle est la pratique généralement en usage ici quant à ce qui regarde les homards œuvés? Ne croyez-vous pas que les gens semblent être d'avis qu'ils devraient être épargnés et que généralementt parlant les pêcheurs sont plus disposés aujourd'hui que par le passé à les jeter à l'eau et à les protéger?—R. Je le crois et il me répugne de penser que les pêcheurs d'Ingonish voudraient prendre

les homards œuvés; s'il en était autrement, nous manquerions de homard avant très longtemps.

Q. Croyez-vous que le règlement a été assez bien observé?—R. En autant que je le sais.

Q. N'avez-vous jamais remarqué la taille des homards œuvés? Quel est le plus petit que vous ayez vu dans cette catégorie?—R. J'en ai vu de 8 pouces, mais je ne crois pas en avoir vu d'œuvé plus petit. J'en ai vu 2 ou 3 d'à peu près 8 pouces, mais je ne me rappelle pas en avoir jamais vu de plus petit.

Q. Croyez-vous que le homard œuvé est plus délicat que les autres?—R. Bien, je n'en connais rien.

Q. Quand on les expédie vivants sur le marché, l'on dit que les homards œuvés ne vivent pas longtemps?—R. L'on dit que s'ils perdent leur frai, ils sont portés à mourir de suite.

Q. Ils ont la précaution de ne pas prendre de homards œuvés sans les dépouiller de leurs œufs, et ils ne les prennent pas, disent-ils, parce qu'ils meurent immédiatement?—R. Je le pense.

Q. Les fabricants de conserve refusent-ils d'accepter les homards œuvés?—R. Oui, ils les refusent strictement.

Q. Est-ce seulement récemment ou si ç'a toujours été, ou que savez-vous à ce sujet?—R. Toujours depuis que je m'occupe de pêche, ils ont été très particuliers quant aux homards œuvés et aux petits.

Q. Ne croyez-vous pas que les pêcheurs s'attendent à ce que les fabricants de conserve prennent tout ce qu'ils leur apportent?—R. Je ne le crois pas.

Q. Trouveriez-vous d'autres endroits pour vendre vos homards?—R. Non, pas ici, le peu que l'on pourrait expédier d'ici, un homme seul pourrait alimenter tout le marché possible.

Q. C'est-à-dire le marché local?—R. Oui, Sydney-Nord est le seul endroit que l'on puisse trouver et ce marché n'en demande pas beaucoup, un seul homme pourrait l'approvisionner.

Q. Avez-vous quelque idée, là où peut se faire le commerce de homards vivants, quel est le commerce le plus payant pour les pêcheurs, vendre le homard vivant ou le vendre aux fabricants de conserve?—R. Non, aucune.

Q. Vous n'en avez jamais tenté l'expérience?—R. Jamais.

Q. Fait-on ici la pêche en dehors de la saison, du paquage ou autre chose de la sorte?—R. Non, il ne s'en fait pas.

Q. On prétend que, en certaines circonstances, les pêcheurs ont souffert des dommages du peu de succès de personnes possesseurs de permis d'opérer des fabriques, bien qu'un approvisionnement suffisant de homards leur fût fourni pour continuer leurs affaires. En connaissez-vous quelque chose?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il existe une entente entre les paqueurs pour maintenir les prix bas?—R. Je l'ignore; dans tous les cas, je n'aimerais pas à le dire.

Q. Il y a des choses que l'on sait mais que l'on n'aime pas à dire?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur permettait de fabriquer eux-mêmes des conserves?—R. Personnellement, je ne le crois pas.

Q. Ça demande un certain capital et de l'expérience en la matière pour exploiter avec succès des fabriques de conserves?—R. Si un homme se mettait à

fabriquer des conserves, il ne pourrait pas disposer de temps pour aller prendre le homard, de sorte que ce qu'il gagnerait d'un côté, il le perdrait de l'autre.

Q. Avez-vous quelques notions du système des homarderies et des parcs et autres chose du genre?—R. Non, je n'en ai jamais vu.

Q. Pour les homarderies, nous avons des pêcheurs qui apportent les homards œuvés aux fabriques de conserve où les œufs sont enlevés et ces œufs vont ensuite aux homarderies?—R. Je ne pourrais croire que les œufs puissent éclore avant d'être rendus à leur temps habituel et qu'il vaudrait bien mieux les laisser éclore sur les homards eux-mêmes.

Q. Sans doute, si les œufs ne sont pas très avancés, il faut plus de temps pour les faire éclore que s'ils étaient rendus à maturité lorsqu'on les enlève du homard. Quelquefois, ils éclosent presque en entrant dans la homarderie; ils sont gardés frétillants dans des bocaux de verre dans la homarderie tout comme s'ils étaient dans la mer?—R. Oui.

Q. Quant aux parcs, c'est une autre manière de protéger les homards œuvés; au lieu d'enlever les œufs, l'on met la femelle du homard dans un parc et on la garde là, jusqu'à ce que la saison de pêche soit écoulée et ensuite on la relâche pour qu'elle couve ses œufs. Pensez-vous qu'il serait facile d'établir ici de ces parcs?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous nous avez dit, je crois, que la meilleure partie de la saison de pêche était au début quand la pêche bat son plein?—R. Oui.

Par M. McKenzie, M.P.;

Q. Le commissaire vous a demandé, je crois, quel était le percentage des homads œuvés que vous rencontriez parmi vos prises, quel est-il, dites-vous?—R. Ça dépend beaucoup de l'endroit où vous pêchez; quelques pêcheurs font la pêche à tant d'endroits différents et vous rencontrez plus de homards œuvés en un endroit que dans l'autre. Quelques-uns prendront plus de homards œuvés que d'autres, mais je ne me rappelle pas en avoir rencontré au plus de 8 à 10 par cent, au meilleur de la pêche.

Par le Commissaire:

Q. Et la moyenne ne saurait être aussi élevée que cela?—R. Elle le serait pour la pêche dans la baie, mais c'est différent lorsque nous faisons la pêche au large des caps.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Pouvez-vous nous dire si le homard voyage loin d'un endroit à l'autre? Ou simplement s'il s'éloigne du rivage en hiver et y revient au printemps? Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce sujet?—R. De la manière dont ils reviennent le printemps, il me semble qu'ils s'enfoncent dans l'eau profonde et pas très loin, parce que, à l'ouverture du printemps, ils sont ici à très bonne heure, de sorte qu'ils ne peuvent pas venir de très loin.

Q. Ainsi, si les homards d'Ingonish restent ici et ne vont pas à Neil's Harbour et que ceux de Neil's Harbour ne viennent pas ici, il est très important pour les pêcheurs de protéger leurs propres homards œuvés?—R. Oui, je le crois.

Q. Parce que, s'ils ne reproduisent pas ici, vous les détruisez complètement?—R. Je sais qu'un été, l'on a pris ici une grande quantité de homards œuvés et nous en avons ressenti les effets plus tard.

Par le Commissaire:

Q. On ne distribue pas ici les homards des parcs?—R. Je n'en sais rien, mais je me rappelle que pour deux ou trois ans nous l'avons constaté.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Des pêcheurs du dehors viennent-ils ici vous faire concurrence?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Nous avons reçu hier des plaintes à Neil's Harbour, que quelques paqueurs avaient fourni des bateaux et des engins de pêche et que les hommes qui les montaient venaient du dehors. Vous n'avez rien de semblable ici?—R. Pas que je sache, je n'en ai jamais entendu parler.

Le témoin est renvoyé.

S. S. Burke, paqueur, Ingonish, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous le paquage du homard?—R. 14 ans.

Q. Y avait-il ici d'autres fabriques de conserve avant que vous commenciez?—R. Oui, nombre d'années avant.

Q. Quel en était le propriétaire?—R. Pitts.

Q. A-t-il été le premier ici?—R. Le premier dans la partie nord d'Ingonish.

Q. Combien d'années avant vous, commença-t-il son exploitation?—R. Il devait y avoir 25 ou 22 ans.

Q. Alors l'on faisait la pêche ici, il y a un grand nombre d'années?—R. Oui.

Q. Qu'est-il devenu, où est-il allé?—R. En ce temps, les engins de pêche lui appartenaient, et il fournissait tout aux pêcheurs; de fortes tempêtes détruisirent tout et il fit faillite, voici comment je m'explique son départ.

Q. Est-ce que cela a été votre habitude de fournir les engins de pêche aux pêcheurs que vous employiez?—R. Oui, j'avais l'habitude de le faire, mais depuis les quelques dernières années, ils fournissent eux-mêmes leur attirail.

Q. Quelle différence faisiez-vous entre ceux qui se servaient de leurs propres engins de pêche et ceux qui employaient les vôtres?—R. A peu près $1 le cent.

Q. Vous payiez le homard aux hommes qui employaient vos engins de pêche, environ $1 de moins le cent?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque raison de croire qu'ils prenaient moins de soin des engins de pêche lorsqu'ils pêchaient à ces conditions?—R. Oui.

Q. Vous est-il arrivé parfois qu'ils ont quitté la pêcherie, abandonnant leurs engins de pêche à l'eau?—R. Bien, les tempêtes étaient si fréquentes dans ce temps-là.

Q. Combien de bateaux employez-vous ici actuellement?—R. Environ 20 ou 22.

Q. Quelle est la quantité de caisses que vous paquez?—R. Ça varie; cette année nous avons paqué un tiers de moins que l'an dernier. L'an dernier, 294 caisses, cette année 203.

Q. Attribuez-vous cela au mauvais temps et à la pêche médiocre, en général? —R. Pas tout à fait au manque de homard, mais à la destruction des engins de pêche.

Q. Parce que vous manquiez d'attirail de pêche?—R. C'est cela.

Q. Quel est le percentage des engins de pêche perdus chaque année?—R. Il y a quelques années, c'était rare que nous en perdions; mais, cette année, presque tous ont été perdus.

Q. Quel est le nombre des employés dans votre fabrique de conserve?—R. 12 ou 13.

Q. Hommes et femmes?—R. Oui, quelques fois moins, quelques fois plus.

Q. Généralement quel salaire payez-vous à un scelleur?—R. $35 et sa pension.

Q. Et aux filles?—R. $12 et $15.

Q. Par mois et elles paient leur pension?—R. Oui.

Q. Je suppose que, lorsque vous avez besoin de mains supplémentaires, vous les trouvez dans le voisinage?—R. Oui.

Q. Quelle est votre expérience depuis que vous faites le paquage? Pouvez-vous établir une comparaison entre la quantité de homards que vous obtenez aujourd'hui avec celle du temps où vous avez commencé?—R. Quand j'ai commencé, l'on ne faisait pas beaucoup la pêche depuis 15 ans; il y avait bien quelques pêcheurs de ce côté-ci de la baie qui vendaient leurs homards aux paqueurs du côté sud de la baie, et il n'y avait pas beaucoup de pièges tendus ici. La première année, avec 1,000 pièges, j'ai paqué 600 caisses.

Q. Combien de pièges vos pêcheurs emploient-ils aujourd'hui?—R. Environ un mille.

Q. Vous croyez qu'il n'y a pas plus de pièges tendus aujourd'hui qu'autrefois? —R. Non, ce n'est pas mon opinion.

Q. Trouvez-vous une différence dans la taille du homard?—R. Ils sont plus petits.

Q. A votre idée, combien de homards prenez-vous pour remplir une caisse de boîtes d'une livre? En moyenne?—R. Il en faut de 250 à 300 au commencement de la saison et davantage sur les derniers jours.

Q. Combien de homards vous faut-il pour un cent livres?—R. En moyenne, il faut 150 homards pour un cent livres; en quelques endroits, 100 homards pèseront en moyenne une livre chacun, mais ce n'est pas la moyenne en général.

Q. Combien de livres de homards vivants vous faut-il pour une caisse? R. Environ 275, dans tous les cas de 250 à 300 livres, ça dépend de la saison.

Q. Au commencement de la saison, la moyenne est-elle aussi bonne qu'à la fin?—R. Non.

Q. Si ce règlement, quant à la limite de 8 pouces, était mis en vigueur, vous atteindrait-il beaucoup?—R. Nous ne paquerions pas autant de homards.

Q. Pourrait-il vous faire abandonner vos affaires? En paqueriez-vous si peu que vous seriez forcé de cesser l'exploitation?—R. Non.

Q. Dans quelle sorte de boîtes paquez-vous habituellement vos homards?—R. En boîtes d'une livre et de demi-livre.

Q. Vous n'employez pas de boîtes de quart de livre?—R. Non.

Q. Votre opinion, quant à la question de permis; croyez-vous que le ministère agit sagement en limitant le nombre des permis?—R. Bien, voici une question à laquelle je ne puis—je pense qu'il y a actuellement assez de fabriques de conserve sur la côte.

Q. Alors vous êtes d'avis que la politique du ministère est sage?—R. Oui.

Q. Est-ce votre opinion que, s'il y avait encore plus de fabriques de conserve, la destruction du homard en serait plus grande?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la politique du ministère quant aux permis coopératifs? Il y a eu plaintes de pêcheurs de certaines parties qu'ils n'étaient pas bien traités, et le ministère leur a répondu; "Très bien, si un certain nombre d'entre vous veulent réunir leurs intérêts, nous vous donnerons ce que l'on appelle un permis coopératif et vous pourrez faire votre mise en conserve vous-mêmes." Pensez-vous que les pêcheurs seraient satisfaits?—R. Oui.

Q. Vous pensez que ce mode réglera toutes des difficultés?—R. Oui.

Q. Maintiendriez-vous le nombre à 15, ou le diminueriez-vous?—R. Je pense que si ce nombre de personnes consentent à travailler ensemble, elles devraient avoir un permis coopératif.

Q. Quel est votre avis sur les différents remèdes suggérés pour améliorer les conditions actuelles de la pêcherie du homard? Que pensez-vous de l'idée de fermer pour un certain nombre d'années?—R. Je crois que si cette suggestion était mise à exécution, elle donnerait certainement un mouvement d'impulsion à la pêche du homard.

Q. Si elle était fermée complètement?—R. Oui, mais la difficulté est que cette fermeture pourrait être dure pour les paqueurs et les pêcheurs. La seule véritable solution du problème, d'après moi, serait de fermer pour un certain nombre d'années.

Q. Que pensez-vous de cette autre proposition de ne plus s'occuper de la limite de la taille et de raccourcir la saison?—R. Si j'étais appelé à faire un règlement, je ne pense pas que j'en réduirais la taille au-dessous de 7 pouces et j'exigerais que ce règlement fût strictement observé.

Q. Ne croyez-vous pas que nous aurions les mêmes difficultés à mettre en force ce règlement que celles que nous avons eues à faire observer la limite de 9 pouces et celle de 8 pouces?—R. Tout dépendra des fabriques de conserve, si elles les acceptent ou non.

Q. Laisseriez-vous le fardeau aux fabricants de conserve plutôt qu'aux pê; cheurs?—R. Certainement.

Q. Pour ce qui concerne la protection des homards œuvés, ne croyez-vous pas que ces homards devraient être jetés à l'eau par les pêcheurs?—R. Certainement, nous n'acceptons pas de homards œuvés. Je dis cela pour les pêcheurs ici présents qui sont très particuliers sur ce point et ce depuis cinq ans.

Q. Etait-ce la pratique ici de toujours dépouiller le homard de ses œufs?—R. Oui.

Q. Vous croyez que si les fabricants de conserve refusaient absolument de recevoir les homards défendus, ceci réglerait la question?—R. Je le crois.

Q. Vous pensez que vous pourriez vivre tout en vous conformant à ce règlement?—R. Je le crois.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. C'est de la limite de taille de 7 pouces, dont il s'agit?—R. Oui.

Par le Commissaire:

Q. Que pensez-vous d'avoir des parcs, de garder les homards œuvés dans ces parcs jusqu'à ce que la saison de la fraie soit passée?—R. Je ne connais rien de ces parcs.

Q. Alors prenons les homarderies, en connaissez-vous quelque chose?—R. Pas plus que des parcs.

Q. Seriez-vous en faveur de l'érection de plus de homarderies là où il serait possible d'avoir des œufs pour les approvisionner?—R. Si les homards œuvés étaient remis en liberté à l'endroit et de la manière voulus, je pense que ce serait le moyen naturel de les propager.

Q. D'après vous, la condition appauvrie des pêcheries de homard serait-elle due à la pêche excessive que l'on a faite?—R. Je n'en vois pas d'autre cause ni d'autre explication.

Q. Pensez-vous qu'il est dans l'intérêt de la pêche du homard qu'ils devraient être pris avant qu'ils aient atteint l'âge de maturité ou l'âge de reproduction? R. Non, ils ne devraient être pris avant.

Q. Que pensez-vous de raccourcir la saison?—R. Bien, les deux dernières semaines de juillet ne valent rien pour le paqueur ni pour les pêcheurs.

Q. Et croyez-vous que c'est pendant ces deux dernières semaines qu'il se commet le plus de dommage?—R. Bien, je ne sais pas, ceux qui tendent leurs pièges à l'eau plus profonde, les deux dernières semaines, prennent de meilleurs homards que ceux pris à l'eau peu profonde.

Q. Ceux qui pêchent à l'eau profonde ont une meilleure migration?—R. Oui.

Q. La plupart des pêcheurs s'approchent du rivage vers la fin de la saison?—R. Oui.

Q. En quoi cela vous affecterait-il, vous et la plupart des pêcheurs, si l'on raccourcissait la saison?—R. Je pense que ce serait préférable si elle était raccourcie de dix jours.

Q. Est-ce le cas que les pêcheurs commencent à discontinuer la pêche du homard vers ce temps et que d'autres vont se livrer à d'autres pêches?—R. Certainement.

Q. Et les fabricants de conserve seraient-ils satisfaits de voir la saison raccourcie?—R. Je parle simplement pour moi-même.

Q. Plusieurs d'entre eux nous disent qu'ils fermeraient volontiers plus à bonne heure?—R. Je le pense.

Q. Pensez-vous que c'est bien vrai que les fabricants de conserve sont obligés de prendre les petits homards et les œuvés pour ne pas perdre leurs pêcheurs?—R. Non.

Q. A votre connaissance, les règlements ont-ils jamais été strictement observés?—R. Oui.

Q. Quand?—R. Pas de mon temps, mais je sais qu'en plusieurs occasions, ils l'ont été strictement.

Q. Avez vous jamais été mis à l'amende?—R. Oui.

Q. Quand, il doit y avoir longtemps?—R. La première et la deuxième année que j'ai fait du paquage.

Q. Je pensais qu'il y avait longtemps. Quant à l'industrie du homard vivant, vous n'avez pas l'occasion d'en faire le commerce ici?—R. Non.

Q. Vous êtes trop éloigné des marchés et les moyens, rapides d'expédition n'existant pas, il est inutile d'en discuter la question?—R. Non.

Q. Il y a une autre question que je désire vous poser. Croyez-vous qu'il devrait y avoir une inspection pour l'industrie de la mise en conserve? On a proposé que nous devrions exiger que les tables fussent couvertes de telle manière et que l'on devrait prendre tel soin dans le paquage?—R. Oui, je pense que ce serait à l'avantage de tout le monde.

Q. Croyez-vous que ces précautions seraient d'un bon effet pour le marché en général?—R. Je le pense.

Q. Je suis porté à croire que les bons paqueurs souffrent des méfaits, de certains autres peu soigneux?—R. Je le crois.

Q. Pensez-vous qu'il ne serait pas sage d'inspecter officiellement le paquage comme on le fait pour le porc, le beurre et certains autres comestibles?—R. Certainement, ce serait, dans tous les cas, dans l'intérêt même des paqueurs.

Q. Le prix payé pour le homard, je suppose, dépend du marché?—R. Oui, l'année dernière, nous l'avons payé $3.50, cette année nous le payons $2.25, c'est tout ce que nous pouvions payer.

Q. Est-il à votre connaissance que l'on ait fait la pêche et le paquage après la fermeture de la saison? En quelques endroits, nous avons découvert qu'il y avait eu de la pêche et du paquage illégaux faits après la clôture de la saison?—R. Aucun que je puisse prouver.

Q. Que pensez-vous de la méthode d'estamper et d'étiqueter les caisses; y avez-vous constaté quelques bons résultats?—R. Je le pense et je crois que c'est un frein pour ceux qui expédient au dehors des marchandises qui ne sont pas paquées selon la loi.

Q. L'idée d'étiqueter les caisses serait de mettre fin à la vente du homard pris et paqué après la saison, de homards défendus, mais cela ne semble pas avoir obtenu l'effet voulu?—R. Il y a d'autres moyens de les expédier au dehors, s'ils veulent éviter la loi.

Q. En employant de vieilles caisses et en les paquant de nouveau?—R. Pas exactement cela.

Q. D'autres moyens détournés?—(Pas de réponse).

Q. Que pensez-vous de la pêche à l'eau peu profonde des baies et des lagunes? Pensez-vous que cette pêche à l'eau très peu profonde devrait être permise, ou pensez-vous qu'on devrait la limiter dans ce sens?—R. Dans cette baie, l'eau est très peu profonde et au commencement du printemps un grand nombre de homards y pénètrent et la plupart demeurent sur le rivage jusqu'à ce qu'ils soient capturés.

Q. En général quelle est la nature du fond de la baie?—R. Ils pêchent généralement sur le roc, jamais sur le sable parce que le homard ne s'y tient pas.

Q. Les verveux sont-ils en usage ici?—R. Pas maintenant. Les homards œuvés ont été très rares cette année, je ne sache pas qu'ils l'aient été jamais autant que cette année. A mon opinion, beaucoup moins de 10 pour 100.

Q. Pensez-vous que le pourcentage en soit jamais aussi élevé?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Je ne crois pas qu'il ait atteint à tout évènement plus de 5, n'est-ce pas?—R. C'est à peu près cela.

Q. De sorte que ce serait une affaire de peu d'importance pour les pêcheurs de les jeter à l'eau? La perte ne serait pas grande et il y aurait beaucoup à y gagner? —R. Oui, c'est vrai.

Par M. McKenzie, M.P.:

Q. Y a-t-il ici quelque succursale de l'Union des Pêcheurs?—R. Non.

Q. Quant au nombre 15, de pêcheurs, exigé pour obtenir un permis coopératif, je crois que ce nombre doit son origine à une législation provinciale qui a fixé comme base le nombre 15 pour la création d'une Union. La loi de la Nouvelle-Ecosse prévoit que 15 pêcheurs peuvent s'organiser en une Union de Pêcheurs et il est possible que le gouvernement fédéral ait pris ce chiffre quand il a décidé du nombre requis pour l'obtention d'un permis coopératif. Maintenant, supposons que 15 pêcheurs s'amalgament et se mettent en tête de faire le paquage du homard, quel serait pour eux le coût de l'opération d'une fabrique de conserve, sans compter leurs engins de pêche, que leur coûterait l'installation d'une fabrique de conserve?—R. Vous incluez le ferblanc, la soudure, enfin tout pour la mise en conserve et la bâtisse?

Q. Non, parce que le coût du ferblanc serait plus ou moins considérable selon la pêche faite, mais j'entends ce qui serait nécessaire pour la mise en conserve?—R. S'il y a un étalon établi par le gouvernement, comme l'a suggéré le commissaire Wakeham, cela serait en proportion des exigences de cet étalon.

Q. Je veux dire par exemple que les tables seraient couvertes de zinc?—R. Ils peuvent alors avoir une bâtisse très simple pour paquer le homard en autant qu'elle sera étanche et propre à l'intérieur, qui pourrait être construite pour $100 et ensuite le bateau et autres choses, en tout pour $250, je pense qu'ils pourraient établir une petite fabrique de conserve.

Q. Ce montant couvrirait-il tout?—R. Il y aurait en sus la main-d'œuvre.

Q. $250 couvriraient tout ce qu'il y aurait à se procurer du dehors, sauf leur travail personnel?—R. Oui.

Q. Combien de pièges un pêcheur ordinaire emploie-t-il?—R. De 50 à 100, en moyenne environ 75, plusieurs en ont 75.

Q. Ca, c'est pour un seul homme et chaque homme a ses propres pièges?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qu'il en coûte à un pêcheur pour faire, ou acheter et préparer, disons 100 pièges?—R. En outre de son travail, y compris le câble et autres choses, $30.

Q. Ça c'est pour l'attirail?—R. Oui.

Q. Et s'il lui faut l'acheter?—R. Cela lui coûterait $50.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

GABARUS, BARACHOIS, 30 août 1909.

E. G. WHITMAN, paqueur, Beaver Harbour, comté Halifax, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Pour qui dirigez-vous la fabrique de conserve ici?—R. Pour B. F. Smith & Co., d'Halifax.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous employé à cette fabrique de conserve?—R. Au service de cette compagnie, voulez-vous dire?

Q. Oui?—R. Je suis à son emploi depuis environ 10 ans.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous leur représentant ici à Gabarus?—R. Je crois que c'est la quatrième saison.

Q. Quelle est la capacité de la fabrique, combien de caisses avez-vous paquées cette année?—R. 1200.

Q. Et l'an dernier?—R. Je ne pourrais pas vous donner les chiffres exacts.

Q. Environ combien?—R. Bien, au delà de 400 en tous cas.

Q. Et l'année précédente, dans la plupart des cas nous trouvons que 1907 et 1908 furent d'assez bonnes années?—R. Les nôtres furent assez petites.

Q. Quel est le paquage le plus considérable qui ait jamais été fait ici, le savez-vous?—R. L'an dernier, environ 400 caisses.

Q. Combien de barques pêchent pour votre fabrique?—R. C'est assez difficile à dire, à certains jours il y en a plusieurs, mais d'autres fois il n'y en a pas autant. Je pense que nous avons dans les livres les noms de 24 ou 25 pêcheurs.

Q. Ceux-ci possèdent tous leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. En autant que je sache.

Q. La fabrique ne fournit pas les bateaux et engins de pêche?—R. Non.

Q. Quand avez-vous fait votre premier paquage cette année?—R. Je crois que c'était le 20 mai.

Q. Le 20 mai ou le 20 juin?—R. Mai.

Q. Et quand avez-vous fermé?—R. Nous avons fermé le 3 août.

Q. Vous avez mis en conserves jusqu'à la fermeture de la saison?—R. Oui.

Q. A quel temps la pêche commence-t-elle environ?—R. En moyenne, vers le 15 mai, certaines années plus tôt et certaines autres plus tard.

Q. L'ouverture de la saison dépend des conditions de la glace, suivant que la glace est partie ou non?—R. Oui.

Q. Cet endroit-ci est assez exposé, la perte des engins de pêche est-elle considérable?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs en perdent beaucoup?—R. Oui.

Q. Employez-vous une plus grande quantité d'engins de pêche, maintenant, que vous n'aviez l'habitude d'en employer autrefois, pour faire fonctionner votre

fabrique de conserves?—R. Pas que je sache, naturellement les pêcheurs pourraient vous répondre quant à cela.

Q. D'après votre propre observation, comme paqueur, quel mois considérez-vous être celui de la fraie des homards?—R. On les trouve portant des œufs toute la saison, durant tout le cours de la saison.

Q. Y a-t-il quelque temps particulier où il en vient plus?—R. Je devrais dire en juillet.

Q. Croyez-vous que les homards s'approchent de la rive dans le but de frayer? —R. Je ne pourrais répondre à cela.

Q. Ils viennent à la rive?—R. Ils viennent vers la rive.

Q. Et ils viennent au bord durant les chaleurs?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me dire combien il faut de homards pour emplir ici une boîte d'une livre, quelle est la moyenne?—R. Ca dépend de la taille.

Q. Quelle est votre moyenne?—R. Je ne sais pas, nous avons acheté à la pesée cette année, et je ne pourrais pas vous dire la moyenne.

Q. Combien faut-il de homards pour faire 100 livres?—R. Quel nombre?

Q. Oui?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Alors, donnez-le par pesanteur, vous n'avez pas de notes de cela?—R. Non.

Q. Savez-vous combien il faut de homards pour emplir une caisse?—R. Je puis vous le dire à la pesée, mais probablement que les pêcheurs pourraient vous le dire mieux que moi.

Q. Quelle quantité faut-il?—R. 240 liv., à la pesée, en moyenne.

Q. Y a-t-il quelque temps de la saison où les homards sont en meilleure condition qu'en un autre?—R. Oui.

Q. Quand sont-il le mieux?—R. Je devrais dire, vers le 1er juillet.

Q. Ils vous rapportent plus de chair alors qu'ils ne vous en rapportent quand vous les prenez au commencement de la saison?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la proportion à votre fabrique de conserves, des homards au-dessous de la limite de 8 pouces?—R. C'est assez difficile à dire, nous n'en mesurons jamais.

Q. Vous les prenez comme ils viennent?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il une grande proportion? Si la loi était strictement mise en force, quant à la limite de 8 pouces, où cela vous mènerait-il?—R. Je ne sais pas, je ne puis pas dire, nous aurions été très bien cet été.

Q. Ils étaient gros?—R. Nous n'en avons pas pris du bord cette année, c'était tous des homards du large.

Q. Est-ce le cas que les homards pris au large, dans l'eau profonde, sont meilleurs que ceux pris dans l'eau basse?—R. Je ne sais pas quant à cela, mais les homards pris au large sont meilleurs que ceux pris dans le port.

Q. A quel temps sont-ils pris dans le port?—R. En même temps qu'au large.

Q. Y sont-ils aussi tôt qu'ils le sont au large?—R. Je le crois, les pêcheurs peuvent mieux vous le dire.

Q. Vous ne pouvez nous donner aucun renseignement défini quant à la taille du homard?—R. Non.

Q. L'habitude de laver ou d'enlever les œufs du homard œuvé, est-elle suivie par les pêcheurs?—R. Je ne pourrais pas vous dire.

Q. Durant les années passées, depuis que l'enclos est établi ici, je suppose que tous les homards œuvés vont à l'enclos?—R. Excepté cette année, une grande quantité furent rejetés.

Q. Ils furent remis à l'eau?—R. Oui.

Q. Serait-il difficile de dire à la fabrique de conserves, si oui ou non, le homard aurait été dépouillé?—R. Bien, non, excepté si vous les examinez.

Q. Est-ce l'habitude de les examiner afin de voir s'ils ont été dépouillés?—R. Non.

Q. Puis, quant à la limite de taille qui est de 8 pouces, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Qu'arriverait-il si le fabricant de conserves refusait d'accepter les homards au-dessous de cette limite?—R. Bien, je devrais dire que les pêcheurs en ressentiraient le résultat.

Q. Vous croyez que les pêcheurs en ressentiraient le résultat?—R. Oui.

Q. Quel prix a été payé pour les homards ici cette saison?—R. $2.25 et $2.50 et $2.75.

Q. Avez-vous payé autant que $2.75?—R. Oui.

Q. Comment cela s'est-il fait? Ont-ils augmenté de prix à mesure que la saison avançait?—R. Oui.

Q. Qui fixe ce prix comme définitif? Les compagnies le fixent-elles généralement?—R. Généralement.

Q. Y a-t-il quelque entente entre les compagnies pour fixer ce prix?—R. Pas que je sache.

Q. Y a-t-il eu quelque concurrence ici, cette année; qu'est-ce qui a amené l'augmentation de prix?—R. Je ne le sais pas; je ne pourrais pas le dire, j'en suis sûr.

Q. Les pêcheurs ont-ils été satisfaits des prix qu'ils ont reçu?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Vous n'avez entendu aucun murmure?—R. Oh, oui, l'on a murmuré.

Q. Quel était le prix payé l'an dernier?—R. Toutes sortes de prix. J'ai acheté aussi cher que $4.00.

Q. A quel prix avez-vous commencé la saison?—R. $3.75.

Q. Et il a monté à $4.00?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui a mené à cette augmentation, quelle en fut la cause?—R. La concurrence.

Q. Pouvez-vous me dire si, oui ou non, la règle établie quant à la limite de taille est mise en vigueur dans cette division?—R. Non.

Q. A-t-elle jamais été mise en vigueur, à votre connaissance?—R. Je ne pense pas.

Q. Tout ce que les pêcheurs apportaient était reçu par le fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. Où vous arrêtez-vous? Quel est la taille du plus petit poisson que vous acceptez?—R. Nous acceptons tout ce qu'ils apportent.

Q. Jusqu'à quelle taille?—R. Je ne pourrais pas vous dire cela.

Q. Jusqu'à quatre pouces?—R. Je ne pense pas que nous allions aussi bas.

Q. Où voudriez-vous en fixer la limite de taille?—R. Je ne pense pas qu'ils resteraient dans les pièges s'ils étaient aussi petits.

Q. Il a été déclaré d'autorité qu'une mise en vigueur sévère de la limite de 8 pouces, mettrait le fabricant de conserves hors d'affaires?—R. Bien, si ça mettait le fabricant hors d'affaires, il en serait de même des pêcheurs.

Q. Mais quant au fabricant de conserves, la quantité de petits homards mis en conserves ici est-elle si grande que, si la limite de 8 pouces était mise en vigueur, elle fermerait les fabriques? Voyez-vous, nous avons le témoignage de quelques-uns des fabricants de conserves, au parlement, l'hiver dernier, à ce sujet?—R. Ce serait un grand obstacle.

Q. Est-ce le cas que les fabricants de conserves sont forcés d'accepter des homards non parvenus à la limite de taille de crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Je ne sais pas.

Q. Au sujet des permis, vous savez que c'a été la politique du ministère de restreindre le nombre des permis; croyez-vous qu'il existe assez de fabriques?—R. Bien, je crois qu'il y en a assez pour le moment.

Q. Pensez-vous qu'il y ait aucune bonne raison pour laquelle un homme n'aurait pas autant droit qu'un autre à l'obtention un permis?—R. Il y a autant droit.

Q. Pensez-vous, en ce cas, qu'il serait sage d'insister sur un modèle? Il ne serait pas sage de donner un permis à quiconque en ferait la demande?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage d'insister sur quelque modèle de fabrique de conserves, que la fabrique devrait se maintenir d'après un certain modèle et être en mesure de mettre les homards en conserves d'une certaine manière, de façon à garantir la qualité du paquage?—R. Oui, je le crois.

Q. Comment vous y prenez-vous pour vos tables, ici, de quoi sont-elles recouvertes?—R. De zinc.

Q. Je suppose que, dans une fabrique de conserves, il est nécessaire d'être particulièrement soigneux quant à la propreté?—R. Oui.

Q. Quel est le premier point à surveiller en mettant les homards en conserves, quelle est la première considération?—R. Par rapport à la propreté, voulez-vous dire?

Q. Quelle est la première chose à faire? Est-ce de voir à ce qu'ils soient mis en conserves aussitôt que possible après qu'ils sont cuits?—R. Oui.

Q. C'est une des premières choses à faire?—R. Oui.

Q. La chair ne doit pas traîner après la cuisson?—R. Non.

Q. Vous savez, naturellement, que les pêcheurs se sont plaints qu'ils ne recevaient pas autant du fabricant de conserves, et qu'il y a beaucoup de mécontentement sur quelques parties de la côte, spécialement au Cap-Breton, à ce sujet, bien que ça existe partout plus ou moins?—R. Oui.

Q. Maintenant, le ministère, pour surmonter cette difficulté, décida d'émettre un permis à chaque groupe de pêcheurs qui se réuniraient et conviendraient de coopérer et de cette manière il a émis, durant les deux ou trois dernières années, ce qu'on appelle des permis coopératifs. Pensez-vous que c'est suffisant pour satisfaire à tous les besoins en autant que les pêcheurs sont intéressés?—R. Je le croirais.

Q. Est-ce le cas qu'une fabrique de conserves coopérative a été en opération ici?—R. Je crois que c'est la première année.

Q. Maintenant quant au remède à être appliqué, un grand nombre de remèdes ont été suggérés au ministère. Quelques personnes disent, celles en relation avec l'industrie du homard, disent que la meilleure et la plus simple des choses à faire est de fermer complètement pour quatre ou cinq ans et permettre au homard de récupérer. Qu'en pensez-vous?—R. Je ne crois pas que ce serait la meilleure chose.

Q. Quelle serait votre raison pour penser ainsi?—R. Ça amènerait des temps durs pour les premières années.

Q. La commission du homard de 1898, je ne sais si elle est venue ici ou non, elle fit le tour, recueillant des témoignages, et elle recommanda que des réserves temporaires fussent établies, que nous devrions fermer en certaines sections de la côte, et déplacer cette section fermée graduellement jusqu'à ce que la côte entière ait été couverte. Comment cela ferait-il, pensez-vous?—R. Je ne sais pas.

Q. C'était leur recommandation, à tout évènement. Maintenant, d'autres personnes ont recommandé au ministère qu'on devrait réduire la limite de taille de huit pouces à sept pouces, elles disent que les pêcheurs seraient probablement plus soigneux en n'en prenant pas au-dessous de sept pouces si la limite était réduite. Mais, voyez-vous, nous avons commencé d'abord avec une limite de 9 pouces, laquelle ne fut pas mise en vigueur, et alors ils dirent, "Donnez-nous une limite de 8 pouces, et nous serons soigneux et nous nous y conformerons.". Alors ils eurent cette limite de 8 pouces et maintenant ils disent que ça ne fera pas, et ils demandent une limite de 7 pouces, comment pensez-vous que ça irait?—R. Je pense que ça serait très bien, n'importe quoi au-dessous de 7 pouces n'aurait aucune valeur pour le fabricant de conserves.

Q. Bien, vous paquez au-dessous de sept pouces?—R. Seulement quelques-uns, c'est très petit.

Q. Mais quelle taille de homard employez-vous où il en faut quinze ou seize pour une boîte d'une livre. Nous savons que ça prendrait neuf homards de sept pouces. Ou a suggéré que la limite de taille devrait être abolie complètement, vu qu'il est difficile de la mettre en vigueur, et de fait, elle ne peut être mise en vigueur, parce qu'il faudrait un officier dans chaque barque, pour cela, et que le homard œuvé devrait être strictement protégé de quelque manière, aussi que la saison devrait être abrégée de dix jours, ou à peu près. Le plus facile de tous les règlements à observer est celui affectant la saison?—R. Oui.

Q. Comment cela vous conviendrait-il? Ce sont tous des remèdes qui ont été suggérés au ministère par diverses personnes?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Laquelle de toutes ces propositions, pensez-vous, est celle qui atteindra le but désiré, sauvegarder le homard œuvé et continuer l'industrie?—R. Je devrais dire, en épargnant le homard œuvé.

Q. Comment proposeriez-vous de le sauver?—R. En le remettant à la mer.

Q. Avez-vous aucune idée du nombre ou de la proportion de homards œuvés qu'il y a sur charque cent homards pris?—R. Je n'en ai pas, les pêcheurs peuvent vous dire cela mieux que moi.

Q. Quelle est la prise moyenne, chaque saison, d'un pêcheur actif?—R. La prise moyenne?

Q. Oui, la prise moyenne d'un bon pêcheur actif?—R. Je devrais dire que c'est assez difficile à dire cette année, mais prenez une bonne saison.

Q. Vous savez ce que vous avez fait et combien de mille livres un bon homme a pris?—R. Cette année la moyenne a été petite.

Q. Naturellement, ils ont commencé tard et ils ont perdu beaucoup d'engins de pêche?—R. Oui, et la moyenne a été de 3,000 livres.

Q. Et l'an dernier, quand vous avez eu une bonne année, quelle a été la moyenne?—R. Je dirai que l'an dernier la moyenne a été de 5,500 à 6,000 livres.

Q. C'est une prise moyenne pour une barque à deux?—R. Oui.

Q. La plupart des barques ici sont menées par deux hommes?—R. Oui.

Q. Y a-t-il jamais eu d'exportation de homards vivants de ces environs-ci au marché, à votre connaissance?—R. Je pense que M. Baker en a exporté.

Q. Avez-vous aucune idée comment c'a tourné?—R. Non.

Q. Existe-t-il ici des facilités pour le transport des homards vivants au marché? —R. Non.

Q. Il n'y a pas de communication régulière ou rapide?—R. Non.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils étaient autorisés à mettre en conserves généralement?—R. Ils peuvent vous le dire eux-mêmes, je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Quelle est votre opinion à ce sujet comme fabricant de conserves? Représentant les fabricants, vous devez avoir une opinion, si les pêcheurs, généralement, feraient plus d'argent en paquant eux-mêmes?—R. Je sais qu'ils ne l'auraient pu l'an dernier ni l'année précédente, je n'en sais rien quant à cette année. Des prix élevés ont été payés l'an dernier, plus que les fabricants de conserves en avaient les moyens.

Q. Etes-vous au courant de certaines plaintes de la part des pêcheurs, que les prix payés par les fabricants pour les homards n'étaient pas satisfaisants?—R. Oui, ils se sont plaints cette année.

Q. Connaissez-vous certains cas où des pêcheurs ont perdu leur prise de homards parce que les fabricants de conserves refusaient de les accepter?—R. Non, je n'en connais pas.

Q. Il a été allégué que, dans certains cas, les pêcheurs ont souffert préjudice par le défaut des fabricants de conserves de mettre en opération leurs fabriques, bien qu'un approvisionnement suffisant de homards fût à leur portée. Etes-vous au courant d'aucune telle circonstance où le fabricant de conserves, bien qu'il fût détenteur d'un permis, ait refusé de mettre sa fabrique en opération, et de ce fait ait privé le pêcheur d'un marché pour ses homards?—R. Non, je ne suis au courant d'aucune circonstance semblable.

Q. Vous n'êtes au courant d'aucun tel cas?—R. Non, je ne le suis pas.

Q. Au sujet des enclos, en connaissez-vous quelque chose, avez-vous jamais vu l'enclos vous-même?—R. Non.

Q. Quelle est votre impression en ce qui concerne l'enclos? Croyez-vous que l'on devrait en augmenter le nombre et en établir davantage où il existe des conditions naturelles en rendant l'exploitation profitable? Naturellement, ces conditions ne se trouvent pas partout?—R. Je ne pourrais pas dire, je ne pense pas que l'enclos soit d'aucun bénéfice à la pêche au delà d'une certaine distance de chaque côté.

Q. Pensez-vous que les homards ne devraient pas être transportés de trop loin à l'enclos?—R. Non, ils ne devraient pas l'être, parce qu'ils ne vivront pas.

Q. D'autre part, pensez-vous qu'il y ait quelque chose à obtenir en induisant les pêcheurs à épargner les homards œuvés et à les mettre dans l'enclos? Pensez-vous que ce soit là un moyen d'améliorer l'industrie du homard?—R. Je ne pourrais le dire.

Q. Etes-vous suffisamment au courant des homarderies pour exprimer une opinion?—R. Non, je ne le suis pas.

Q. Pensez-vous que l'on devrait établir un plus grand nombre de ces établissements sur la côte?—R. Je connais rien à ce sujet.

Q. Savez-vous s'il se fait de la pêche ou du paquage hors de saison?—R. Non.

Q. Il ne se fait pas de paquage illégal, en autant qu'il est à votre connaissance? —R. Non.

Q. Pensez-vous que l'estampage des caisses prévient la pêche et le paquage hors de saison?—R. Je le croirais.

Q. Au sujet de la pêche dans les baies et les lagunes, il y a un grand nombre de cas où les homards sont pris dans les lagunes après que la pêche est pratiquement terminée, aux Iles de la Madeleine, par exemple; êtes-vous jamais allé là?—R. Non.

Q. Il y a là des lagunes et des baies où aucune pêche n'est permise, et les homards y viennent tard dans la saison. Pensez-vous que, dans ce genre de lagunes, on devrait faire la pêche, on ne la fait là que tard dans la saison? R. Je ne sais pas; pourquoi entrent-ils là, est-ce pour faire leur test?

Q. Ils y entrent pour faire leur test et aussi pour frayer. Quelle est la moyenne du prix payé aux scelleurs et aux employés dans la fabrique de conserves, ici? Quel est le salaire des scelleurs, environ $35.00?—R. Oui.

Q. Est-il pensionné à ce prix-là?—R. Dans quelques fabriques il l'est, et dans quelques autres, il ne l'est pas.

Q. Là où il n'est pas pensionné, il reçoit plus de gages pour l'en compenser? —R. Oui.

Q. Quels gages sont payés aux filles?—R. $10.00 par mois.

Q. Sont-elles toutes payées au mois chez vous?—R. Parfois, elles sont payées 50 cents par jour.

Q. Combien de filles employez-vous ici?—R. 7 ou 8 et parfois plus.

Q. Y a-t-il un autre représentant des fabricants de conserves présent qui puisse nous donner une idée du nombre de homards requis pour emplir une boîte d'une livre, ici?—R. M. Bagnall pourra peut-être vous le dire.

Le témoin est renvoyé.

George Bagnall, paqueur, Gabarus, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Jusqu'à cette année vous êtes-vous toujours livré à la pêche du homard?—R. Pas à la pêche du homard. Je n'ai jamai été un pêcheur de homard, mais j'ai été en rapport avec l'industrie du homard depuis 1874.

Q. En quelle capacité?—R. Je travaillais avec M. H. E. Baker, achetant parfois des homards pour lui, mais comme scelleur la plupart du temps.

Q. Vous êtes-vous livré à ce travail d'achat des homards et de scelleur en d'autres endroits qu'à Gabarus?– R. Oui, j'ai travaillé deux saisons, à un endroit, pour M. Baker, à l'Archevêque, comté de Richmond, et j'achetais aussi des homards, les mettant en caisse et les expédiant pour M. Baker de Scatari et de Glace Bay, et je fus environ 10 ans à Scatari; durant ces deux dernières années, j'étais à Mulgrave, expédiant de là des homards vivants à Boston.

Q. Nous reparlerons du commerce du homard vivant plus tard, mais en rapport avec l'industrie de la mise en conserves d'après votre expérience, comment est le poisson comparé au temps où vous avez d'abord commencer à vous en occuper? R. Bien, il en faut une quantité pas mal plus considérable pour emplir une boîte d'une livre maintenant, qu'il n'en fallait quand j'ai d'abord commencé.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs, généralement, se servent de plus d'engins de pêche, maintenant, qu'il n'en avaient dans les premiers temps? R. Il y a plus d'engins de pêche en usage maintenant qu'autrefois.

Q. Il y a beaucoup plus de pêcheurs, mais croyez-vous que le pêcheur individuel emploie plus d'engins de pêche?—R. Oui, beaucoup plus qu'autrefois.

Q. Quelle était la quantité d'engins de pêche en usage autrefois?—R. Je ne pourrais pas vous dire.

Q. Et autrefois ils se servaient du piège à deux bouts; quand la mode s'en est-elle passée?—R. Il m'est difficile de le dire.

Q. Ce piège, appelé piège à compartiments, est-il tout à fait en usage ici maintenant?—R. Oui.

Q. Quel est le mérite particulier de cette trappe à compartiments sur les autres pièges?—R. Les pêcheurs peuvent vous en dire là-dessus plus que moi, mais l'idée est qu'une fois que le homard est entré dans la trappe à compartiments, ça lui est plus difficile d'en sortir.

Q. Leur mérite, tel que je le comprends, est que le pêcheur, s'il est empêché de relever ses pièges régulièrement, sait que le homard ne peut échapper comme il le faisait des vieux pièges?—R. Oui, voilà l'idée.

Q. En ce qui concerne le prix payé pour le homard, quel était le prix payé quand vous avez d'abord été en rapport avec l'industrie?—R. Cinquante cents.

Q. Etait-ce par nombre, au cent?—R. Par nombre, au cent.

Q. Combien de temps avant que le prix se mît à hausser?—R. Environ deux ou trois ans; il s'éleva graduellement de 50 à 60 cents.

Q. Et le prix avança graduellement jusqu'au point qu'il atteignit l'année précédant celle-ci, qui fut le plus haut point jamais atteint, n'est-ce pas?—R. J'ai payé plus cher pour le homard que ce qui fut payé ici, à Gabarus, l'an dernier. J'ai payé aussi cher que $5.00.

Q. Quand était-ce?—R. C'était-il y a environ cinq ans, mais ce ne fut que durant peu de temps.

Q. Qu'est-ce qui a monté le prix à ce point?—R. L'opposition.

Q. La demande de homards? Y avait-il une disette à la fabrique de conserves et dans le marché?—R. Oh, les fabricants se tournèrent les uns contre les autres.

Q. Et les prix montèrent à $5.00 mais seulement pour quelque temps?—R. Pour un temps bien court.

Q. Etait-ce général le long de la côte, ou seulement dans une localité particulière?—R. Seulement dans une localité particulière.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la valeur du homard, par caisse, dans ces premiers temps. Que valait-il alors: quel était le prix du marché de l'article de conserves?—R. C'est là quelque chose que je ne puis pas vous dire, parce que je ne le sais pas. Je sais que parfois le homard en conserves ne valait que $6.00 la caisse, c'est ce que les fabricants de conserves disent.

Q. Ils étaient, dans les commencements, d'environ $6.00 la caisse, je crois, et ils ont été vendus aussi bas que $5.00 en quelques places; nous avons la preuve de cela?—R. Oui.

Q. Est-ce le cas, que le long de cette côte-ci, cette année, les engins de pêche sont généralement la propriété des pêcheurs?—R. Bien, il y a eu des saisons ici où les fabricants étaient propriétaires de leurs engins de pêche, bien que certains pêcheurs fussent eux-mêmes propriétaires. Cette saison-ci, je pense que les pêcheurs possédaient tous leurs propres engins de pêche.

Q. Quelle est la différence dans le prix payé au pêcheur qui fournit ses engins, et celui payé au pêcheur qui se sert des engins de la fabrique?—R. Je ne pourrais pas vous dire; les pêcheurs pourront vous dire cela.

Q. Durant le temps où vous vous êtes livré au trafic du homard quelle était la coutume. Etait-ce votre habitude, alors, de prendre tout ce que les pêcheurs vous donnaient?—R. Il y eut une saison, quand j'étais à Scatari, où nous observions la limite de taille à la lettre.

Q. Pouvez-vous nous donner aucune idée en quelle année c'était?—R. C'était la première année que l'union a été formée, je pense qu'il y a environ cinq ou six ans; c'est la seule place que je connaisse, Scatari, où la limite de taille fut strictement observée.

Q. Elle était strictement observée?—R. Strictement.

Q. Qu'est ce qui a mené à l'observance de ce règlement durant cette année-là?– R. L'union avait justement été formée, et c'était une partie de sa charte d'observer la loi; le fabricant de conserves leur payait un prix assez élevé, c'était un bon prix, et ils devaient observer la loi et ils le firent.

Q. Savez-vous quel était ce prix? R. $3.50.

Q. Maintenant, quant au homard œuvé, quel était l'usage à ce sujet?—R. L'usage, alors, était de vendre les homards œuvés à H. E. Baker et de les expédier de Scatari à l'enclos de Fourchu.

Q. Est-il à votre connaissance, suivant votre expérience, que les homards œuvés aient été dépouillés par les pêcheurs?—R. Oui, je sais qu'ils ont été dépouillés.

Q. Etait-ce l'habitude de les apporter à la fabrique de conserves?—R. Oui, dans les commencements.

Q. Dans ce temps-là les fabricants s'objectaient-ils à les recevoir?—R. Ils ne s'objectaient pas parce que nous n'examinions pas les homards et ne les remarquions pas.

Q. Quant à la distinction, est il facile de séparer les homards œuvés, dans la fabrique de conserves?—R. Quand ils sont apportés portant le frai sur eux?

Q. Oui?—R. Certainement.

Q. Est-il difficile de les choisir?—R. Non, ce n'est pas difficile.

Q. Où est l'endroit convenable pour les choisir?—R. Quand ils sortent du piège.

Q. Avez-vous aucune idée—bien que vous n'ayez pas fait la pêche du homard, vous en avez fait le trafic et vous pourriez savoir—du pourcentage de homards œuvés?—R. Non, je ne pourrais pas dire quant au pourcentage.

Q. Au sujet de ce trafic, pouvez-vous me donner aucune idée à savoir si la taille des homards que vous preniez était plus considérable, au commencement de la saison, au large, qu'elle ne l'était plus tard dans la saison quand vous pêchiez au bord? Qu'y a-t-il d'exact en cela?—R. Les homards, je les achetais à Scatari et les expédiais, et la pesanteur moyenne des homards était plutôt meilleure en juin, et le commencement de juillet, qu'elle ne l'était durant le mois de mai.

Q. Ils étaient plus pleins?—R. Oui, ils étaient plus remplis.

Q. Mais ce que je veux savoir est en ce qui concerne la taille des homards.—R. Durant le mois de mai et la première partie de la saison, l'on prend les plus gros homards, les homards de meilleure taille.

Q. Est-ce le cas généralement que tard dans la saison et en pêchant à l'eau basse, vous vous attendez de trouver des homards plus petits que vous n'en trouveriez au commencement de la saison quand vous pêchez au large?—R. C'est une chose à laquelle les pêcheurs vous répondront mieux que moi.

Q. Mais si vous les transportiez vous le sauriez?—R. Je sais que vers juillet, en quelques parties de la saison, la dernière partie de juin et le commencement de juillet, les homards sont plus petits, et puis, de nouveau, en venant à la fin de juillet, nous prenons des homards d'aussi bonne taille qu'au commencement de la saison.

Q. Voyez-vous une plus grande proportion de homards à test tendre en juillet que vous n'en voyez au commencement de la saison?—R. Nous n'en voyons pas beaucoup, mais j'en ai vu quelques-uns.

Q. Quels étaient les règlements quand vous avez d'abord commencé?—R. Tout prendre.

Q. Quelle était la saison alors?—R. Commencer quand on pouvait et arrêter le 20 août, s'abstenir de pêcher un mois, jusqu'au 20 septembre, et alors commencer de nouveau.

Q. Comment était la pêche après le 20 septembre?—R. Bonne.

Q. Comment étaient les homards alors, de quelle taille, étaient-ils en bonne condition et ayant bonne chair?—R. Ils étaient de bonne taille et bons.

Q. Maintenant, quant à retourner les homards œuvés à l'eau, pensez-vous que ce serait une grosse perte pour les pêcheurs généralement s'ils suivaient cette pratique?—R. Je ne crois pas que ce serait une perte bien considérable pour les pêcheurs parce qu'ils l'ont fait cette saison, la compagnie pour laquelle je paquais était une compagnie coopérative, et nous nous sommes mis à l'œuvre et avons mis le homard œuvé de côté.

Q. Le pourcentage des homards œuvés n'est pas si considérable le long de notre côte, que ce serait une perte très sérieuse pour les pêcheurs qui les rejetteraient par-dessus bord?—R. Non.

Q. Et ils seraient finalement les gagnants eux-mêmes en suivant cette pratique?—R. Les hommes eux-mêmes ne le seraient peut-être pas, mais leurs enfants pourraient l'être par la suite.

Q. Bien, si le homard grossit à raison de deux pouces par année, comme nous le savons, ça ne lui prendrait pas un temps considérable pour atteindre sa pleine taille?—R. Je sais que cela serait considérablement mieux pour l'industrie que de confiner le homard œuvé dans un enclos, parce qu'un grand nombre d'entre eux meurent avant d'arriver à l'enclos et qu'un bon nombre meurent aussi après leur arrivée à l'enclos.

Q. Que penseriez-vous de la proposition requérant les fabricants de conserves de payer une taxe additionnelle au lieu des 2 cents par caisse, tel qu'à présent, et de cette manière réaliser une réserve pour l'achat des homards œuvés des pêcheurs? —R. Je ne pourrais rien dire là-dessus.

Q. Comme fabricant de conserves, seriez-vous prêt à payer une taxe additionnelle?—R. Voici ma situation; je suis seulement avec une compagnie qui met le homard en conserves; nous paquons nos propres homards; nous n'en achetons pas.

Q. Cependant, vous serez requis de payer une taxe additionnelle, quelle qu'elle soit, s'il est décidé d'acheter les homards œuvés pour l'enclos ou pour la homarderie. Croyez-vous que l'industrie supportera la taxe plus élevée?—R. C'est quelque chose que je ne connais pas.

Q. Maintenant, au sujet des permis; vous savez que dans les premiers temps chacun pouvait avoir un permis, et il y avait un bien plus grand nombre de fabriques de conserves alors qu'il n'y en a maintenant, un grand nombre de personnes ont abandonné ce commerce; durant ces dernières années, la coutume du ministère a été de restreindre le nombre des permis et aucun nouveau permis n'a été émis parce que les gens disaient qu'il y avait assez de fabriques en opération. Pensez-vous que le nombre des permis pour la mise en conserves devrait être restreint?—R. Je crois que non.

Q. Donneriez-vous un permis à quiconque en ferait la demande?—R. Quiconque serait en position d'opérer une fabrique et de la maintenir en opération devrait obtenir un permis.

Q. Alors il vous faudrait imposer des conditions plus sévères?—R. Oui.

Q. Quelles devraient être ces conditions?—R. Si cet homme était lui-même incapable de mener ses affaires, qu'il emploie un contremaître connaissant les affaires et qui pourrait les mener pour lui et voir à ce que les marchandises soient mises en conserves en bon état.

Q. Limiteriez-vous le nombre de caisses qu'il devrait paquer?—R. Je ne crois pas qu'il devrait être limité à aucun nombre particulier de caisses, ou à aucune quantité de homards, pas plus que le pêcheur ne devrait l'être quant à la quantité qu'il devrait pêcher.

Q. Vous voyez, la politique du gouvernement, depuis qu'il est évident qu'il y a des difficultés entre le pêcheur et le fabricant de conserves, a été de donner un permis

à un certain nombre de pêcheurs dans le but de coopérer. Je suppose que c'est sous ce plan que vous vous êtes réunis?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs seront satisfaits aussi longtemps que ça se ferait?—R. Je pense que c'est un très bon plan là où 15 hommes se réunissent.

Q. Qu'y a-t-il au sujet de ce nombre de 15? Il a été fixé par le ministère, je comprends, parce que la loi de la Nouvelle-Ecosse requérait au moins 15 pêcheurs pour former une union?—R. Oui, et davantage suivant qu'un plus grand nombre désireraient en faire partie; il y en avait 19 là où j'étais intéressé.

Q. Le nombre en devrait-il être réduit? 15 est-il un nombre trop considérable, et le diminueriez-vous?—R. Bien, vous pourriez le réduire à 10 par exemple, ou plus, suivant que d'autres désireraient en faire partie.

Q. Vous pensez que la limite devrait être baissée à 10?—R. Je pense qu'il serait peut-être aussi bien de la mettre à 10.

Q. Pensez-vous qu'il serait juste et convenable pour le ministère d'insister sur un certain modèle de fabrique de conserves, que les homards devraient être préparés d'une certaine manière et qu'il devrait y avoir une certaine garantie de propreté?—R. Certainement, je le crois.

Q. Il faudrait une garantie qu'il y aurait des dispositions pour le lavage et le nettoyage?—R. Oui, parce que s'ils ne sont pas préparés proprement, s'ils ne sont pas en bonne condition, la chair est impropre au marché.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque raison pour laquelle le produit de l'industrie du homard ne devrait pas être soumis à l'inspection de même que d'autres produits? Le porc, le beurre, le fromage et les viandes en conserves de toutes sortes sont aujourd'hui inspectés, et à peu près le seul produit qui en soit exempt, c'est le homard?—R. Bien, celui qui l'achète l'inspecte généralement.

Q. Mais ce n'est pas une inspection officielle?—R. Oh, non, mais il peut y avoir un officier envoyé pour l'inspecter, et qui n'en connaisse pas autant que celui qui l'achète.

Q. Il faudrait que ce fût un expert, naturellement. Maintenant, quant au prix payé pour les homards, qui le fixe généralement, et comment est-il ainsi fixé?—R. Il a généralement été fixé par le fabricant de conserves, je ne veux pas dire le contremaître, c'est fait au bureau-chef.

Q. Pensez-vous qu'il y a eu aucune combine entre les fabricants de conserves généralement?—R. Bien, je ne crois pas qu'il y en ait eu généralement jusqu'à cette saison-ci.

Q. Y a-t-il quelque fait particulier qui vous donne raison de penser ainsi ou de dire cela?—R. Il y en a, parce que le contremaître est venu ici et a fixé un prix, et personne ne s'est objecté, bien que, naturellement nous savions qu'il pouvait donner plus; aussi, ça m'a porté à croire qu'il y avait une combine entre eux.

Q. Mais vous ne croyez pas que cet état de choses existait avant cette saison-ci?—R. Non.

Q. D'après ce que vous dites, il a dû y avoir de la concurrence durant les autres années?—R. Naturellement, durant les autres années il y a eu de la concurrence.

Q. Quelle est votre opinion quant à la mise en vigueur sévère de la limite de 8 pouces? Comment cela affecterait-il le fabricant de conserves ici?—R. Bien, ça affecterait passablement le fabricant.

Q. Quel est, d'après-vous, le pourcentage des homards au-dessous de la limite de 8 pouces?—R. C'est assez difficile à dire; je n'en ai jamais mesuré ou pris note, et quand un homme ne mesure pas ou n'entre pas dans ces détails, il ne peut pas dire.

Q. Dans votre cas, cette année, de quelle taille étaient les homards? Combien, en moyenne, en mettiez-vous par boîte d'une livre?—R. 231 livres à la caisse.

Q. Pouvez-vous me dire combien il faut de homards, ici, pour faire cent livres pesant?—R. Je ne le puis pas.

Q. Vous n'avez aucune idée combien il faut de homards pour faire cent livres pesant?—R. Non, je n'en ai aucune, je n'en ai jamais tenu note, et je n'ai jamais entendu les pêcheurs dire quoi que ce soit à ce sujet.

Q. Ils savent généralement ces choses à la fabrique de conserves, où il les pèsent et les comptent parfois?—R. Je ne les pèse pas.

Q. Savez-vous si c'est le cas que les fabricants de conserves sont forcés d'accepter des homards n'ayant pas atteint la limite de taille, de crainte de perdre leurs pêcheurs? Ils nous disent que, s'ils ne les prennent pas, les pêcheurs iront ailleurs avec leur prise?—R. C'est à peu près cela.

Q. Est-ce un fait que les pêcheurs s'attendent à ce que les fabricants de conserves prennent tout ce qu'ils apportent?—R. Oui.

Q. Et le règlement quant à la taille n'a jamais été mis en force?—R. Non, et le fabricant de conserves s'attend à ce qu'ils lui apportent tout ce qu'ils prennent, et s'ils ne le font pas, il n'aime pas cela.

Q. Quelle est la première considération tendant à la protection de l'industrie du homard?—R. Vous pouvez mieux protéger le homard œuvé lorsqu'il sort du piège, en le remettant à l'eau.

Q. Et croyez-vous que cela causerait une perte sérieuse aux pêcheurs?—R. Ca serait un peu de perte pour les pêcheurs, mais le gouvernement a eu l'habitude de payer un seul individu pour prendre ces homards et en prendre soin, et si pareille prime était accordée aux pêcheurs, ils les remettraient à l'eau.

Q. Comment pourriez-vous contrôler les pêcheurs?—R. On pourrait les contrôler facilement si un de nos hommes, le smackman ou aucun autre, quand les homards lui sont apportés, prenait note du nombre et les remettait à l'eau, ou bien, donner à chaque pêcheur une prime fixe.

Q. Il a été suggéré que tous les pêcheurs de homards devraient être munis de permis, qu'ils devraient prendre du garde-pêche à l'ouverture de la saison une formule imprimée qui les constituerait pêcheurs licenciés, il n'y aurait aucune nécessité de payer une taxe pour cela, ça pourrait être fait sans cela. L'impression semble être que si les pêcheurs prenaient un permis de cette manière, ils se sentiraient des gardes-pêche eux-mêmes, sur une petite échelle, et seraient plus portés à observer la loi eux-mêmes et à voir à ce que les autres en fassent autant. Pensez-vous que ça ferait comme cela?—R. Je ne pourrais pas dire.

Q. Pensez-vous qu'un pêcheur détenant un permis de cette sorte serait plus porté à observer les règlements que s'il n'en avait pas?—R. Je ne pourrais pas dire quant à ça.

Q. Que pensez-vous de ces diverses propositions, auxquelles j'ai référé, lesquelles ont été faites dans le but d'améliorer la pêche? La première est que la pêche devrait être discontinuée tout à fait pour un certain nombre d'années?—

R. Si la pêche était arrêtée tout à fait, il y aurait une quantité d'hommes jetés sur le pavé, qui ne sont pas en position de faire autre chose en ce moment, et ce serait une perte considérable.

Q. Y a-t-il d'autres pêches qui pourraient être exploitées en même temps?—R. Il y a la pêche à la morue, mais nous devrions aller à la dépense de bateaux et d'attirail pour cette pêche-là.

Q. Les barques en usage pour la pêche du homard sont-elles de quelque utilité pour la pêche à la morue?—R. Non.

Q. La plupart de ceux qui font la pêche du homard sont-ils des pêcheurs réguliers?—R. Il y en a qui font la pêche du homard qui cultivent, et puis, d'autres font la pêche à la morue.

Q. En plusieurs endroits, prenez au Nouveau-Brunswick par exemple, il y a une quantité de pêcheurs de homards qui ne sont des pêcheurs en aucun autre sens?—R. Il y en a de même dans le comté de Richmond.

Q. Vous pensez que ce serait une mesure sévère de fermer tout à fait?—R. Oui.

Q. La commission du homard de 1898 a recommandé que nous fermions par sections, prenant un ou deux comtés à la fois, d'année en année, jusqu'à ce que toute la côte eût eu une saison fermée.—R. Je pense que ce serait trop dur, aussi.

Q. Il y a diverses propositions qui ont été faites, une est d'abolir la limite de taille, qui est recommandée parce que cette limite n'a jamais été et ne peut être mise en vigueur?—R. C'est ce que je dis, l'abolir tout à fait.

Q. Vous pensez qu'il est très difficile de la mettre en vigueur?—R. Oui, ça l'est.

Q. Et il est suggéré qu'en même temps nous devrions strictement protéger le homard œuvé d'une manière ou de l'autre?—R. Nous devrions pourvoir strictement à la protection du homard œuvé.

Q. Et en plus il est proposé que la saison devrait être quelque peu raccourcie?—R. Notre saison est assez courte telle qu'elle est, nous ne voulons pas de saison plus courte que celle que nous avons maintenant, parce que nous sommes incapables de sortir juste au commencement de la saison.

Q. Partout dans le Golfe, est-ce la même chose?—R. Et les homards sont en aussi bonne condition à la fin de juillet et au commencement d'août qu'ils ne le sont en aucun autre temps de la saison.

Q. Que pensez-vous de cette autre proposition, de réduire la limite de taille à 7 pouces et essayer de la mettre en vigueur. Pensez-vous qu'elle sera mieux observée que celle de 8 pouces ne l'a été?—R. Non, je ne pense pas qu'elle serait mise en vigueur ou observée plus que la limite de 8 pouces l'a été, voilà mon opinion.

Q. Je pense que vous nous avez dit que vous étiez membre d'une des compagnies coopératives?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque union de pêcheurs ici?—R. Bien, elle n'est pas organisée; nous n'avons pas de charte.

M. H. C. Gunn, président de l'Union Locale des Pêcheurs—C'est à peine une union dans le sens régulier, c'est seulement une assemblée locale de pêcheurs n'ayant aucun rapport avec aucune autre union. Nous n'avons pas de charte.

Q. Est-vous au courant d'aucunes plaintes faites par les pêcheurs que le prix payé pour les homards par les fabricants de conserves n'est pas satisfaisant?—R. Il y a eu des plaintes faites cette année.

Q. Ont-elles été faites avant cette saison?—R. Quelques-uns se plaignaient avant cela, ils ne pensaient pas recevoir autant qu'ils auraient dû, car quelques-uns obtenaient un prix élevé et d'autres un prix moins élevé.

Q. Le prix était payé à la pesée, n'est-ce pas?—R. Au nombre, presque partout aux environs d'ici.

Q. Jusqu'à quand ont-ils payé au nombre?—R. Jusqu'à cette année.

Q. Vous êtes généralement payés au nombre ici?—R. Oui.

Q. Est-ce complètement au nombre, ou y en a-t-il payé à la pesée?—R. M. Baker paye tout le temps au nombre ici, et à l'autre endroit ils payent à la pesée et au nombre.

Q. C'était une affaire d'entente entre le pêcheur et le fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. Mais jusqu'à cette année il n'y avait pas de plainte générale que les prix n'étaient pas satisfaisants?—R. Pas de plainte générale, non.

Q. Quels sont les fabricants de conserves ici, qui ont un permis?—R. La compagnie H. E. Baker et Mme. Winton, M. Smith paque sur le permis de Mme. Winton.

Q. Le permis n'est pas émis en son nom?—R. Non.

Q. Qui paque ici à part de cela?—R. Du côté nord il y a un nommé John Abel.

Q. Puis il y a le permis coopératif, à qui a-t-il été accordé?—R. A Joseph Grey et George Bagnall.

Q. Cela comprend-il toutes les fabriques de conserves du voisinage?—R. Oui.

Q. Y a-t-il jamais eu plus de fabriques qu'il n'y en a maintenant?—R. Non.

Q. Etes-vous au courant de ce que des pêcheurs auraient souffert quelque préjudice du fait que les fabricants de conserves auraient omis d'exploiter leurs fabriques pour lesquelles ils avaient des permis?—R. Non, pas que je sache.

Q. Les pêcheurs dans les environs trouveraient-ils aucun marché pour leur homard si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Pas pour le homard vivant.

Q. Vous vous êtes occupé de l'industrie du homard vivant, quelle est votre expérience à ce sujet?—R. Une grande perte.

Q. A quoi est due cette perte, pensez-vous?—R. Le homard devait être porté trop loin, et il n'y a pas de facilités convenables pour le transport du homard. Les homards d'ici étaient transportés par vapeur à Mulgrave, là mis dans des chars et expédiés à Boston. J'ai reçu une plainte qu'il y en avait eu 4,000 gros et 1,300 moyens morts dans un seul envoi. C'est-à-dire 4,000 au-dessus de 10½ pouces et 1,300 au-dessus de la limite de 9 pouces.

Q. Pourquoi cette distinction de taille était-elle faite, étaient-ils pour deux différents marchés?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire une taille pour New-York et l'autre pour Boston?—R. Les deux allaient à Boston cette année-là. Nous avions l'habitude d'expédier à New-York, mais nous les expédions à Barclay Clements & Co., à Boston, et Price & Mahoney.

Q. Quelle branche a été la plus payante pour les pêcheurs, le commerce du homard vivant ou celui de la mise en conserves?—R. Le homard vivant, si vous pouvez l'expédier, est le plus profitable.

Q. Avez-vous aucune idée du prix que rapportait le homard vivant par caisse à claire-voie? Combien en mettiez-vous dans une de ces caisses?—R. La première saison nous en mettions environ cent par caisse à claire-voie, qui était une caisse de petite grandeur. L'année suivante nous avons eu de grandes caisses et un char spécial, et nous mettions 135 et 140 gros homards et 200 moyens par caisse.

Q. Est-ce le cas que les homards œuvés qui ont été dépouillés de leurs œufs ne sont pas propres à être expédiés vivants, sont-ils plus délicats?—R. Ils meurent peu de temps après avoir été dépouillés.

Q. Maintenant, au sujet des homarderies et des enclos, êtes-vous allé à l'enclos en connaissez-vous quelque chose?—R. J'ai eu moi-même une expérience d'un mois à l'enclos.

Q. Y avez vous jamais apporté des homards, quelle en est votre impression?—R. Que ça n'a pas profité à l'industrie du homard.

Q. Pour quelle raison?—R. Il en meurt tant, lorsque vous devez les porter toute cette distance, et après qu'ils y sont rendus un grand nombre meurent, je rapporte ce que des gens qui travaillent à cela disent, qu'il n'y en a qu'un petit pourcentage qui survivent.

Q. Que fait-on des homards qui sortent de l'enclos?—R. Ils sont remis le long de la côte.

Q. Ont-ils soin de les remettre là d'où ils viennent?—R. Cela, je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Nous avons entendu des plaintes en quelques endroits de ce qu'ils viennent et les ramassent de ces places-là, mais qu' ils ne les y retournent jamais?—R. Je ne connais rien de cela.

Q. Avez-vous quelque connaissance des homarderies?—R. Je n'ai aucune expérience dans cette ligne-là.

Q. Croyez-vous que le genre de pièges en usage fasse quelque différence?—R. Le genre de piège?

Q. Pensez-vous que nous devrions insister sur un modèle de piège, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir un certain espace entre les lattes? Pensez-vous, si nous abolissons la limite de taille, que nous pourrions pourvoir à ce que les bien petits homards s'échappent, en insistant sur un certain espace entre les lattes?—R. Bien un bien petit homard pourrait sortir du piège tel qu'il est construit.

Q. Un homard de 7 pouces sortira-t-il du piège maintenant en usage?—R. Non.

Q. Un de 6 pouces en sortira-t-il?—R. Non.

Q. Et un homard de 5 pouces?—R. Je ne pourrais pas vous dire quant à cela, le plus petit homard que j'ai vu ici cette année mesurait 6 3–16 pouces, c'était à bord du smack sur lequel était M. Hackett.

Q. Avez-vous aucune idée du prix du marché du homard, que valent-ils cette saison?—R. Je ne pourrais pas dire quant à leur valeur sur le marché, mais je sais ce que nous avons reçu pour les nôtres. Nous vendions à M. Smith, mais quant à la valeur actuelle du marché, je ne pourrais pas vous dire.

Q. Que pensez-vous de cette méthode d'étiqueter la caisse, est-ce bon à quelque chose?—R. C'est à-dire, d'y mettre l'estampe?

Q. Oui.—R. Bien, cela prohibe la pêche et le paquage illégaux.

Q. Fait-on cela ici?—R. Pas aux environs.

Q. Est-ce que cela a jamais été fait?—R. Pas aux environs que je sache.

Q. Savez-vous quelque chose concernant la pêche dans les baies, lagunes et eau basse, en des endroits au bord où les homards semblent se réfugier?—R. Non.

Q. Il n'y a pas de cette pêche-là faite ici?—R. Non.

Q. Je ne vois rien autre chose à vous demander, y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire, s'il y en a, nous serions contents de l'entendre?—R. Je n'ai rien de plus à dire.

Le témoin est renvoyé.

James McDonald, pêcheur, Gabarus, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous toujours pêché ici?—R. Oui, j'ai toujours pêché dans ce district.

Q. Depuis combien d'années vous livrez-vous à la pêche du homard?—R. Bien, je m'y livre depuis 25 ans, dans tous les cas.

Q. Durant ce temps-là vous êtes-vous livré à aucune autre pêche?—R. Non, seulement pendant la saison de la pêche du homard, à moins que j'aie pu tendre un filet ou quelque chose comme cela.

Q. Mais, ç'aurait été après que la pêche du homard aurait été finie?—R. Oui, je pêche généralement encore dans l'automne, à partir du 15 ou du 10 d'août, et je pêche le reste de la saison.

Q. Jusqu'à quand la saison va-t-elle ici pour vous?—R. Vers la fin de novembre.

Q. Vous pêchez jusqu'à la fin de novembre?—R. Oui.

Q. Quelle est la dernière pêche que vous ayez, de la morue ou du maquereau?—R. La pêche à la morue, et parfois je fais un peu de pêche au maquereau.

Q. Maintenant, nous aimerions à savoir quelque chose au sujet des méthodes de pêche. Quand, règle générale, commencez-vous la pêche du homard, une saison portant l'autre?—R. Notre saison, ici, ouvre le 1er mai, mais ce n'est pas très souvent que nous avons pu commencer à ce temps-là. Nous sommes le plus souvent rendus au 8 et au 10 mai avant de pouvoir commencer, et à certaines saisons nous avons été bien en retard.

Q. Est-ce que ça vous mène jusqu'en juin?—R. Bien, je pense—bien, nous n'avons jamais été aussi loin que juin sans tendre nos engins de pêche, et nous avons tendu nos engins de pêche et les avons perdus et il y a deux ans nous n'avons pas fait grand'chose avant le 7 juin.

Q. Alors, quand vous commencez à pêcher, dans quelle profondeur d'eau tendez-vous généralement vos pièges?—R. Je tends généralement les miens, dans les années tardives, dans environ de 7 à 12 brasses.

Q. Pêchez-vous plus au large ces années-ci, que vous ne le faisiez quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oh oui, beaucoup plus loin.

Q. De 7 à 12 brasses d'eau vous mèneraient à quelle distance du rivage?—R. Pas très loin, peut-être un tiers de mille ou à peu près.

Q. Combien de temps pêchez-vous dans cette profondeur d'eau?—R. Nous pêchons là jusqu'à environ le 15 juin, parfois, bien que les homards viennent plus près du bord avant cela, des fois.

Q. Et alors vous vous rapprochez?—R. Quelques fois, et d'autres fois nous pêchons encore au large.

Q. Cela dépend tout à fait du homard?—R. Il y a beaucoup dans la saison; si le temps est mauvais, les homards semblent s'éloigner.

Q. Remarquez-vous beaucoup de différence dans la qualité du homard maintenant, comparée avec le temps quand vous avez d'abord commencé? Comment sont-ils, étaient-ils plus nombreux alors que maintenant?—R. Quand j'ai d'abord pêché le homard, personne n'avait le droit de tendre une ligne d'engins de pêche le long de la côte où maintenant j'en ai vu autant que 7 ou 8 alignés, de sorte que vous ne pouvez pas vous attendre à ce que les homards soient en aussi grande quantité maintenant qu'ils l'étaient alors, mais je pense que si j'allais à l'endroit où j'avais l'habitude de pêcher alors, et moi seul là, et ne tendant qu'une série d'engins de pêche, je ferais à peu près aussi bien que je faisais alors.

Q. Vous attendriez-vous à ce que le homard soit aussi gros?—R. Oui, au printemps de l'année, dans le mois de mai, quand je tends mes pièges. Je n'ai jamais eu, dans ma vie, une meilleure moyenne de homards que j'en ai eu il y a deux ans.

Q. Pourriez-vous nous donner une idée de ce qu'ils sont ici, combien de homards il faut pour faire cent livres pesant?—R. Bien, je n'ai pas eu beaucoup d'expérience à les peser ou à les compter. J'ai pesé quelques homards cet été, mais il y a deux ans j'en ai pesé et compté pour environ une semaine au commencement de la saison, et je pense qu'ils arrivaient, les homards que j'ai pesés durant une semaine ou 7 ou 8 jours, à quelque part environ 95 homards au cent livres.

Q. C'est une bonne taille de homards?—R. Oui, mais remarquez bien que c'était au printemps de l'année, quand nous prenons de gros homards.

Q. Comment seraient-ils dans la dernière partie de la saison?—R. Dans la dernière partie de la saison, quand les homards viennent dans l'eau basse, ils sont plus petits. Je pourrais dire que parfois il faudrait autant que 140 homards pour faire 100 livres pesant.

Q. Pouvez-vous me donner aucune idée du pourcentage des homards au-dessous de 8 pouces?—R. Bien, maintenant, pas très bien, mais après tout il n'y a pas beaucoup de homards pris au-dessous de 8 pouces, je pourrais dire peut-être un sixième.

Q. En quelques endroits l'on nous dit que, si le règlement de 8 pouces était strictement mis en vigueur, cela exclurait le pêcheur et le fabricant de conserves du commerce, mais ça n'aurait pas cet effet ici?—R. Ce serait assez dur pour eux; prenez un homme qui pêche 6,000 homards, s'il lui faut en jeter un sixième, quand il en reçoit $3.00 du cent, vous pouvez facilement voir ce que vous lui demandez de jeter.

Q. Quelle est la prise moyenne d'un pêcheur actif, une année portant l'autre? Naturellement, cette année-ci n'est pas en rapport avec les autres?—R. Oh non, c'est inutile de prendre la pêche de cette année du tout, parce que les hommes n'ont pas pêché plus de la moitié de la saison, je pense. Bien, certaines années ils prennent environ de 9,000 à 12,000.

Q. De 9,000 à 12,000?—R. Je le crois.

Q. C'est au nombre ou à la pesanteur?—R. Je vends toujours au nombre moi-même.

Q. Vous vendez au nombre?—R. Je vends toujours au nombre? J'ai pêché le homard longtemps et, si ma mémoire est bonne, je ne pense pas avoir jamais été au-dessous de 8,000.

Q. Employez-vous plus d'engins de pêche maintenant que vous n'en employiez quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, monsieur.

Q. Naturellement, il y a plus d'engins de pêche dans l'eau et plus de pêcheurs?—R. Quand j'ai commencé à pêcher d'abord, je tendais généralement environ 110 pièges, et j'en ai tendu 140 et je ne sais, mais il est possible que j'en aie tendu 150 à certaines années.

Q. C'est-à-dire avec une barque à deux hommes?—R. Non.

Q. Vous tendiez cette quantité-là seul?—R. Seul.

Q. Quelle idée pouvez-vous me donner quant à la diminution dans la prise annuelle, comment cela compare-t-il avec ce qu'elle était? Sont-ils plus petits généralement?—R. Voulez-vous dire les homards?

Q. Oui.—R. Oh bien, je pense qu'ils le sont.

Q. Y a-t-il beaucoup de différence entre la pêche faite au commencement de la saison et celle faite à la fin de la saison, surtout quant à ceux qui viennent au bord? R. Oui, le mois de mai, quand nous commençons, je pense qu'un homme, s'il avait du beau temps et de bons appâts, pourrait prendre près du double de ce qu'il prendrait dans la dernière partie de la saison. Il peut très facilement faire cela, et probablement plus que cela comparé avec ce qu'il pourrait avoir dans la dernière partie de juillet.

Q. Est-ce votre expérience, tant dans un endroit que dans un autre, que les homards sont plus petits tard dans la saison et dans l'eau basse?—R. Oui, ils sont plus petits, l'on ne peut en prendre autant de gros sur un cent, pas du tout autant, pas plus que la moitié en juillet de que vous pourriez en prendre en mai.

Q. Je suppose qu'il serait seulement raisonnable de vous attendre à ce que vous n'en preniez pas autant, parce que les gros homards sont pris au large au commencement?—R. Je pense qu'il y a plus que cela, je ne pense pas que les gros homards se prennent aussi facilement alors.

Q. Jusqu'à quel point, direriez-vous, le nombre d'engins de pêche a-t-il augmenté? Y a-t-il deux fois autant d'engins de pêche dans l'eau maintenant que lorsque vous avez commencé, ou plus que cela?—R. En vérité il y en a deux fois autant que lorsque j'ai commencé, et trois fois autant.

Q. Est-ce que ça augmente toujours?—R. Je ne sache pas que cela ait augmenté beaucoup depuis ces 8 ou 10 dernières années.

Q. Maintenant, dites-moi, en rapport avec la diminution de la pêche du homard, pensez-vous qu'elle se soit produite il y a des années, ou se continue-t-elle? Un grand nombre de personnes nous disent qu'elle a atteint la limite il y a quelque temps, que la diminution durant les cinq ou dix dernières années n'est pas si grande qu'elle l'était avant cela, de fait on dit qu'elle a cessé de diminuer. Quelle est votre opinion?—R. C'est-à-dire le homard?

Q. Oui, on dit que le dommage a été causé il y a des années, et non pas récemment, que la pêche ne diminue pas actuellement?—R. Elle a été régulière depuis que je pêche, ou disons pour les 25 dernières années.

Q. Quel est le prix payé par le fabricant de conserves ici pour les homards comptés? R. Comptés? Oh, ils paient différents prix. Quand j'ai d'abord commencé à pêcher ici, j'étais payé 50 cents; je n'ai pas pêché cet été. Maintenant, j'emploie toujours les engins de pêche du fabricant de conserves, je n'en ai jamais eu à moi, et j'ai été payé en montant à partir de 50 cents à $2.00, et, je pense jusqu'à $2.65.

Q. Et c'était toujours au nombre?—R. Toujours au nombre. Le prix variait, parfois il allait jusqu'à $1.75, $1.80, $2.00 et $2.25 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il arrivât à $2.65, c'est le plus haut prix que j'aie jamais reçu.

Q. Où avez-vous pêché cette année?—R. Bien, je ne me suis pas gréé pour la pêche au homard, les fabricants de conserves discontinuèrent de gréer des engins de pêche.

Q. Qui était-ce?—R. La compagnie H. E. Baker. Ils ont laissé entendre qu'ils ne gréeraient plus d'engins de pêche, je n'en ai pas gréé moi-même, je m'occupe du phare ici, et il était un peu tard quand j'ai eu des nouvelles du ministère et puis, les fabricants de conserves baissèrent leurs prix et en offrirent de si bas que j'ai pensé qu'il était mieux pour moi de ne pas m'en mêler. J'aurais pu pêcher, mais j'ai pensé que c'était mieux de ne pas le faire, il n'y avait pas d'argent là pour moi.

Q. Avez-vous aucune idée de ce que reçoivent ceux qui pêchent à la pesée?—R. Oui, ils ont reçu l'an dernier, ici, c'est-à-dire là où je pêche, autant que je peux comprendre, et nous avions les prix affichés dans le camp pour que chacun les regarde, et $4.05 était affiché, je pense, c'est le plus que nous ayons reçu.

Q. $4.05, autant que cela?—R. Oui.

Q. Etait-ce le plus haut point que vous ayez jamais eu connaissance que le homard ait atteint?—R. C'est le plus haut point que j'aie eu connaissance que le homard ait atteint ici, c'est-à-dire pour en être certain; naturellement, j'ai entendu dire que celui-ci avait plus , et un autre plus, mais je ne vous dirai pas cela pour la vérité.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque concurrence du tout dans la matière? Comment le prix du homard est-il fixé, est-il établi par le fabricant de conserves; y a-t-il aucun marché entre le pêcheur et le fabricant de conserves ou est-ce simplement un prix arbitraire fixé par le fabricant, que le pêcheur doit prendre ou laisser?—R. Naturellement, quand le fabricant de conserves offre un prix à un homme, cet homme doit prendre le prix ou le laisser, il n'a aucun pouvoir de forcer le fabricant à donner plus.

Q. Y a-t-il aucune concurrence entre les fabricants de conserves? Trouvez-vous des pêcheurs qui laissent un fabricant pour aller à un autre parce qu'ils ont plus?—R. Je pense qu'il a été fait un peu de cela, mais pour ma part je ne l'ai jamais fait.

Q. Vous avez toujours été satisfait de rester là où vous étiez?—R. Que je fusse satisfait ou non, je restais là.

Q. Mais vous pensez que cela s'est fait?—R. Oui, ma mémoire me porte à croire que cela s'est fait.

Q. Que pensez-vous de cette affaire de permis? Ç'a été l'habitude du ministère, depuis plusieurs années, de restreindre et de maintenir le nombre des permis, le but n'étant pas tant de ce qu'ils voulaient réduire ou paralyser l'industrie, mais plutôt avec l'idée qu'en maintenant stationnaire le nombre des permis pour la mise en conserves, cela arrêterait l'épuisement de la pêche. Pensez-vous que cela ait eu cet effet?—R. Oh non, ça n'a pas empêché les pêcheurs de pêcher parce que tous ceux qui pouvaient pêcher étaient à l'œuvre, et s'il y avait plus de fabriques en opération, ça ne ferait pas plus de pêcheurs.

Q. Vous pensez qu'ils seraient plus divisés, tout simplement?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il y ait aucune raison pour laquelle le nombre des fabriques devrait être limité?—R. Je ne vois pas qu'il y en ait, pourvu qu'un homme soit habile à exploiter une fabrique, à se mettre à l'œuvre et à payer les pêcheurs pour leurs homards. Mais je sais qu'ils ne font pas toujours cela et je suppose que c'est une des choses qui ont tendu à ce qu'il y ait une restriction dans le nombre des fabriques.

Q. Il fut un temps où il y a eu un plus grand nombre de fabriques de conserves qu'il y en a maintenant?—R. Bien, il n'y en a jamais eu plus, ici, que je sache.

Q. Naturellement, vous savez qu'il y a eu des difficultés entre les pêcheurs et les fabricants de conserves, en quelques endroits?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs se plaignent de ce qu'ils n'ont pas été bien traités. Pensez-vous que la politique actuelle du ministère, par laquelle un permis est donné à un nombre de pêcheurs qui se réunissent, mettra fin à cette dispute et procurera aux pêcheurs le débouché nécessaire?—R. Je crois que oui, je ne vois pas pourquoi il en serait autrement.

Q. Pensez-vous que le nombre des pêcheurs, se réunissant pour l'obtention d'un permis, devrait être maintenu à un chiffre aussi élevé que quinze. Le mettriez-vous à un chiffre plus bas que cela?—R. Je suppose qu'il peut se trouver des endroits où un groupe de pêcheurs moins nombreux désirerait mettre en conserves, mais vous savez quand il y a une petite compagnie, il y a beaucoup de dépenses. Vous voyez qu'ils doivent équiper un ou deux smacks et employer autant d'hommes, et toute cette dépense doit être couverte par les homards. Naturellement, il peut y avoir un grand nombre de pêcheurs habiles à mettre en conserves en certains endroits, là où ils seraient plus rapprochés et ils n'auraient pas à amener leur homard de si loin.

Q. Pensez-vous qu'un petit nombre d'hommes seraient plus portés à s'entendre qu'un plus grand nombre?—R. Je pense que si le nombre en était placé à 10, ce serait très bien.

Q. Pensez-vous que le homard œuvé vient au bord pour frayer?—R. Oui, je le pense, il vient dans une certaine profondeur d'eau.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille du homard œuvé, quel est le plus petit que vous ayez jamais vu?—R. En général ils ne sont pas très petits, mais on peut parfois en voir un petit, un sur 100 ou 200. Vous pouvez en voir un probablement aussi petit que 6 ou 7 pouces parfois, mais c'est un cas singulier.

Q. Avez-vous aucune idée de la proportion des homards œuvés, sur une prise totale? Sur chaque cent homards combien y en aurait-il d'œuvés?—R. Je pense, j'ai épargné le homard œuvé durant un grand nombre d'années et naturellement je ne puis pas dire exactement, mais je pense qu'il n'y en aurait pas plus de 10 par cent.

Q. 10 homards œuvés par cent?—R. Par cent. C'est-à-dire 1,000 sur 10,000. Je ne pense pas qu'ils dépassent cela de beaucoup.

Q. D'après votre expérience, quelle a été la pratique en ce qui concerne les homards œuvés, ont-ils été épargnés, ou ont-ils été amenés à la fabrique, ou ont-ils été dépouillés de leurs œufs? Qu'en a-t-on fait généralement?—R. L'on en a tiré tout le parti possible.

Q. C'est ma propre expérience. J'ai été 32 ans à cet ouvrage, de sorte que je connais quelques chose à ce sujet. Aucun effort n'a été tenté pour les protéger généralement, jusqu'à ces derniers temps où ils ont été envoyés à l'enclos.—R. Naturellement ils étaient protégés alors autant qu'ils pouvaient l'être, parce qu'ils valaient un peu plus pour le pêcheur. Il fut un temps, je pense, où c'était le plus grand intérêt que le pêcheur avait dans les homards œuvés, parce qu'ils lui rapportaient une couple de cents de plus s'ils étaient protégés de cette manière.

Q. Combien y a-t-il de temps que M. Baker a établi cet enclos?—R. C'est plus que je ne puis vous dire. Je pense qu'il est là depuis 9 ou 10 ans.

Q. Il l'exploitait sans aucun rapport du tout avec le gouvernement, d'abord, n'est-ce pas?—R. Je ne pourrais pas vous dire.

Q. Je pense que c'est seulement depuis quelques années que le gouvernement le paye pour les homards?—R. Je présume que le gouvernement payait pour les homards tout d'abord, mais je pense que l'enclos lui appartient probablement.

Q. Ça lui appartient encore?—R. Oui.

Q. Il laisse le pays, je crois, et je comprends qu'il essaye de vendre l'enclos au gouvernement maintenant. Je comprends qu'il y avait un officier stationné là cette année, le professeur Halkett, pour surveiller l'enclos et observer les conditions là. Les fabricants se sont-ils jamais objectés à recevoir les homards œuvés?—R. Oh oui, ils s'y sont objectés.

Q. Ils se sont objectés?—R. Oh oui, ils se sont objectés à les recevoir.

Q. Quand se sont-ils objectés et durant combien de temps?—R. Plusieurs années avant cela, je ne pourrais pas vous dire exactement combien de temps, mais 2 ou 3 ans avant que l'enclos fût établi.

Q. Ils refusaient positivement de les prendre?—R. Oh oui, ils refusaient de prendre les homards œuvés.

Q. Est-ce cela qui a conduit à la pratique de les dépouiller?—R. Je crois que oui.

Q. Etait-ce alors la coutume d'éviter de faire affaire avec le fabricant de conserves qui était reconnu comme scrupuleux à ce sujet et d'aller en trouver d'autres qui étaient moins soigneux? Certains fabricants nous disent qu'ils ont tenté d'observer la loi, mais qu'en agissant ainsi ils ont perdu leurs pêcheurs, qui sont allés ailleurs.—R. Je ne crois pas que cela ait rien à faire avec la chose, car il y a toujours un garde-pêche aux alentours; et s'il voyait des homards œuvés, je ne sais pas ce qu'il en ferait.

Q. Quelqu'un a-t-il jamais été mis à l'amende?—R. Oui, j'ai vu des fabricants mis à l'amende, plusieurs fois.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance que des pêcheurs aient été mis à l'amende?—R. Non, jamais. C'est assez difficile de mettre des pêcheurs à l'amende, car ils ne sont pas assez insensés pour aller au rivage faire monter un garde-pêche à bord.

Q. D'après votre expérience, quel est le meilleur moyen que vous suggéreriez de prendre soin des homards œuvés? Le homard œuvé est le point le plus important, c'est là le nœud de toute l'affaire, tout converge à la question de sa protection. Qu'est-ce que vous pensez qu'on devrait faire?—R. Il n'y a pas le moindre doute et toutes les personnes qui sont ici présentes doivent savoir qu'il n'y a pas de meilleure mesure de protection que de remettre le homard œuvé à l'eau immédiatement en le sortant du piège.

Q. Pourquoi cela ne se fait-il pas?—R. Parce que le gouvernement a établi des parcs et achète les homards œuvés. Naturellement ces homards ont été vendus à M. Baker, car les pêcheurs recevaient un peu plus cher pour eux que pour les autres homards; et vous ne trouverez jamais un pêcheur, si riche soit-il, qui ne prenne pas chaque cent qu'il peut obtenir. Je crois que c'est ce qui a conduit à l'état de choses actuel.

Q. Je comprends que quelques-uns des pêcheurs ont refusé de vendre à l'enclos?—R. Ils n'ont jamais refusé, je ne connais aucun pêcheur qui ait refusé, à venir jusqu'à cette année. Cette année, ils ne se sont pas entendus du tout avec les fabricants; ils ont refusé de vendre aucun homard, cette année. Et quand ils refusaient de vendre les autres homards, naturellement ils refusaient aussi de vendre les homards œuvés. Ils ont toujours eu cela de l'Union; il était dit dans la charte de l'Union qu'ils devraient observer la loi et je suppose que c'est à la charte qu'ils ont emprunté cette règle de conduite. Je comprends que la charte de l'Union dit qu'ils ne pourront pas ou ne devront pas prendre les homards œuvés.

Q. Ces pêcheurs qui sont membres de l'Union étaient tenus, d'après leurs engagements, d'en agir ainsi?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que la meilleure méthode à suivre vis-à-vis des homards œuvés soit de les remettre dans leur élément naturel, d'où ils viennent?—R. Je crois que c'est la meilleure méthode et qu'ils se comporteront mieux dans ces conditions.

Q. Qu'est-ce que nous pouvons dire, non seulement ici, mais partout ailleurs. pour amener les pêcheurs à faire cela? Des témoins nous ont dit que nous devrions envoyer quelqu'un pour causer avec les pêcheurs et leur expliquer la nécessité de protéger les homards œuvés et les profits considérables qu'ils finiraient par faire, en agissant ainsi?—R. Je crois que ce serait seulement une perte de temps.

Q. Vous croyez qu'ils savent cela déjà?—R. Ils savent déjà ce qu'ils devraient faire, mais cela n'améliore pas la situation. J'oserais dire qu'une bonne manière de s'y prendre serait de payer un bonus aux pêcheurs, exactement comme on le fait pour les pêcheurs de morue; et ceci semble juste et raisonnable. Si le gouvernement doit débourser de l'argent pour protéger les homards œuvés, qu'il paie un bonus d'une nature quelconque aux pêcheurs. Je suppose que ce bonus varierait avec la moyenne de ses prises pendant la saison ou avec le pourcentage de homards œuvés.

Q. Et alors, on lui feraît remettre les homards œuvés à l'eau?—R. Oui; je dois dire que cela me semble un moyen équitable, et le plus facile qu'on puisse imaginer, de faire observer la loi; car s'ils commencent à prendre des homards, à leur percer des trous dans la queue et à les rejeter par-dessus bord, ils pourraient bien les reprendre encore le lendemain, fermer un œil, leur percer l'autre côté de la queue avant de les rejeter par-dessus bord et se faire payer de nouveau pour ces homards.

Q. Et quant à ces parcs, qu'est-ce que vous en pensez? Croyez-vous qu'ils aient fait du bien et que la méthode d'y conserver les homards soit bonne?—R. Je ne suis pas très renseigné là-dessus, mais je crois réellement que s'il y a quelque parc ou homarderie qui soit utile, c'est le parc où le homard est déposé et ensuite gardé. Je ne crois pas que cela vaille grand chose de prendre les œufs des homards et de tenter de les faire éclore par l'incubation artificielle. Mais que cela vaille quelque chose ou non, c'est aux pêcheurs à le dire, et pas à moi.

Q. Nous diriez-vous si le nombre des parcs doit être multiplié et s'il doit y en avoir davantage?—R. Je n'en sais rien.

Q. Ce n'est pas dans tous les endroits qu'on trouve une place convenable pour établir un parc, n'est-ce pas?—R. Je crois que la place où ce parc a été établi n'était pas la plus convenable. Peut-être cela a-t-il influé sur l'efficacité de ce parc.

Q. Vous croyez que si on établit des parcs, ils devraient être à proximité des sections où sont pris les bomards, afin qu'on n'ait pas à les transporter trop loin? R. Oui, ce serait mieux; plus longtemps le homard est hors de l'eau, pire c'est, le homard ne peut vivre très longtemps hors de l'eau.

Q. Est-ce que les homards œuvés sont plus délicats que les autres?—R. Je n'ai jamais su qu'ils le fussent.

Q. Quand les homards sont expédiés vivants sur le marché, on dit que les homards œuvés ne vivent pas aussi longtemps que les autres?—R. Je n'en ai jamais gardé plus longtemps que du matin au soir dans mon bateau et je n'ai pas remarqué qu'ils mourussent plus vite que les autres homards.

Q. A votre connaissance, les règlements relatifs à la limite de taille ont-ils jamais été observés?—R. Oui; je ne peux vous dire exactement à quelle époque, mais ils ont été observés jusqu'à un certain point pendant une année ou deux.

Q. Mais, il y a assez longtemps, n'est-ce pas?—R. Il y a longtemps de cela, mais c'est depuis que M. Baker a mis des homards en conserve ici, exactement la première fois qu'il est venu.

Q. Connaissez-vous le commerce des homards vivants? Pouvez-vous me dire quel est, dans votre opinion, le commerce le plus rémunératif, de celui du homard vivant ou de celui de la fabrique de conserves, et quel est celui qu'on devrait adopter de préférence, là où on rencontre toutes les conditions nécessaires au succès. Quel est le commerce le plus profitable pour les pêcheurs?—R. Bien, je crois que là où les pêcheurs sont assez près du marché et peuvent faire parvenir leurs homards—ou du moins, le plus grand nombre d'entre eux—vivants, aux Etats-Unis, c'est mieux pour eux. Mais je crois qu'ici, dans notre district, les conditions sont plutôt favorables à la mise en conserves.

Q. Les facilités de transporter n'existent pas, ici, pour les expédier vivants; vous êtes trop loin du marché?—R. C'est cela.

Q. On a dit que dans certains districts aucun fabricant de conserves ne pourrait continuer à faire affaires s'il observait la loi relative à la limite de taille?—R. Je ne crois pas que j'oserais dire que cela obligerait les fabricants de conserves à fermer boutique, mais guères s'en manquerait; et guères s'en manquerait aussi pour les pêcheurs. Et vous savez, s'il n'y a pas de pêcheurs, il ne saurait y avoir de fabricants de conserves.

Q. On prétend qu'en certains cas, les pêcheurs ont éprouvé des pertes, par suite du fait que les propriétaires de permis pour la fabrication des conserves n'exploitaient pas leurs fabriques?—R. Je n'ai jamais eu connaissance d'aucune dispute, à venir jusqu'à cette année. Il y avait, cette année, un état de choses à peu près de cette sorte; et je sais qu'à l'est de cet endroit-ci, une fabrique était fermée.

Q. A-t-elle été fermée pendant toute la saison?—R. Oui, elle a été fermée pendant toute la saison.

Q. Tous ont-ils exploité leurs fabriques, ici?—R. Cette année, oui.

Q. Qu'est-ce qui est arrivé? Est-ce que les fabricants et les pêcheurs se sont entendus et les pêcheurs ont accepté les prix qui leur étaient offerts?—R. Oui, ceux qui pêchaient pour les fabriques.

Q. Et ceux qui ne pêchaient pas pour les fabriques avaient des permis selon le système coopératif et faisaient eux-mêmes le paquage?—R. Oui.

Q. Mais, le reste des pêcheurs ne pouvaient pas paquer?—R. Le reste d'entre eux ne pouvaient pas paquer, mais ils ont pêché.

Q. Y a-t-il eu une augmentation des prix offerts en premier lieu?—R. J'ai seulement entendu dire qu'on avait offert $2.25 ici, au printemps, et que tous les fabricants de conserves avaient fait la même offre. Plus tard dans la saison, à la fin, alors que ça n'en valait plus guères la peine, juste au commencement de juillet, quand les pêcheurs n'ont pas plus de 500 homards encore à prendre, je suppose, je crois qu'on a élevé les prix à $2.50. Et ensuite, du moins c'est ce que je crois avoir entendu dire aux alentours, tout pêcheur qui apportait ses propres homards à la fabrique, épargnant ainsi le transport, recevait $2.75. C'est ce que m'ont donné à entendre les pêcheurs.

Q. Maintenant, quant aux permis, je crois vous avoir déjà demandé si vous pensez que la méthode actuelle de donner des permis selon le système coopératif est un bon moyen de régler les difficultés entre les pêcheurs et les fabricants de conserves?—R. Je pense que oui.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation considérable du nombre des permis de paquer affecterait les pêcheries en quelque façon?—R. Je ne sais, je ne crois pas que ce soit possible.

Q. Vous croyez que tous ceux qui peuvent pêcher le homard sont déjà dans cette industrie?—R. Je crois que tous ceux qui pourraient pêcher ou voudraient pêcher pêchent actuellement. Pour ce qui est de cet endroit-ci, je ne crois pas qu'on y ait besoin d'un plus grand nombre de fabriques de conserves.

Q. Vous n'en avez pas besoin de plus que vous n'en avez actuellement?—R. Non, car elles n'auraient rien à mettre en conserves.

Q. Croyez-vous qu'on devrait pratiquer la pêche du homard plus loin du rivage? Est-ce que cela donnerait une protection plus grande aux bandes de homards trop jeunes, qui viennent près du rivage?—R. Je ne crois pas.

Q. Certaines personnes ont émis l'opinion que si la pêche était faite au large, dans une profondeur d'eau déterminée, cela serait un moyen de protection?—R. C'est une chose impossible à faire.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche, dans le voisinage, quand est-elle le plus active?—R. Le meilleur temps pour la pêche au homard, ici, c'est aussitôt à l'ouverture de la saison, à bonne heure le printemps, du premier mai au quinze juin.

Q. Maintenant parmi les différentes mesures qui nous ont été suggérées pour remédier à la situation actuelle, quelle est celle qui vous semble la meilleure? Vous savez qu'une de ces propositions, c'est de fermer complètement les pêcheries, mais l'opinion semble être que nous n'avons pas besoin de prendre cette mesure en considération, vu que les pêcheries ne sont pas dans un état qui rende la chose nécessaire. Il y a aussi la suggestion de la commission des homards de 1898 de fermer les pêcheries par sections; cette mesure, quoique un peu moins radicale que la précédente, ne semble pas avoir votre approbation?—R. Non.

Q. Puis il y a la proposition de fixer la limite de taille à 8 pouces; il y a aussi la proposition de la fixer à 7 pouces et on prétend qu'alors les pêcheurs l'observeraient, ce qui éviterait tout ennui. Il y a aussi la proposition de supprimer complètement la limite de taille, qui n'a jamais été mise en vigueur et qui ne pourra jamais l'être, à moins qu'on ne fasse de très grandes dépenses.—R. Je crois que ce serait la bonne mesure à adopter.

Q. Et que nous devrions strictement protéger le homard œuvé par la méthode qui sera trouvée la plus appropriée, et que nous devrions en même temps raccourcir la saison de quelques jours?—R. Je ne dirais pas de raccourcir la saison.

Q. Voyez-vous, si nous supprimons la limite de taille et si nous permettons aux pêcheurs de prendre des petits homards, il faut quelque chose pour compenser.—R. Je ne dirais pas de raccourcir la saison. Nous n'avons que trois mois, ici, sur douze; et on peut dire en toute sûreté qu'il y a au moins une semaine de perdue, sept jours ouvrables de perdus sur chaque mois de travail; cela supprime un mois de la saison que nous avons actuellement.

Q. C'est-à-dire de toute la pêche?—R. Oui, la Providence a préparé cette mesure; il y a au moins trois semaines de temps de perdues par saison. Et je crois que c'est tout à fait suffisant. Je ne voudrais pas dire de raccourcir la saison, ici, car il y a d'autres endroits dans le pays où l'on a une bien plus longue saison que celle que nous avons.

Q. A l'ouest d'ici?—R. Oui; et je ne croirais pas juste de raccourcir notre saison et de leur laisser la leur.

Q. Si on raccourcissait la saison, il faudrait que cela fût général; on ne pourrait pas la raccourcir à un endroit et ne pas la raccourcir dans un autre?—R. Oui, mais avec toutes les tempêtes et les mauvais temps, notre saison se trouve assez courte.

Q. A la fin de la saison, est-ce qu'il n'y a pas d'autres genres de pêche possibles pour les pêcheurs de homard?—R. Il y a très peu d'autres genres de pêche; et le

pêcheur, pendant qu'il pêche le homard, ne peut pas faire grand'chose avec d'autres pêches. Il ne peut s'occuper des deux en mêmes temps.

Q. Mais si la saison de la pêche au homard était raccourcie, est-ce que les pêcheurs ne pourraient pas se livrer à d'autres genres de pêche?—R. Je suppose qu'ils pourraient faire la pêche à la morue; mais il y a très peu de ces pêcheurs de homards qui aient jamais été capables de faire la pêche à la morue. Ils n'ont pas ce qu'il faut pour la pêche à la morue.

Q. Avez-vous des pêcheurs ici qui ne se livrent pas à la pêche au homard et qui vont à la pêche à la morue de bonne heure, à l'ouverture de la saison?—R. Oui, nous en avons un par-ci par-là, mais nous en avons très peu qui aient coutume de faire cela. Je ne crois pas qu'ils aient pêché le homard, cette année; mais généralement, ces pêcheurs de morue tendent quelques pièges à homards, en mai, autour de ce havre-ci.

Q. Et ils font en même temps la pêche au large, en eau profonde?—R. Oui, la pêche au homard commence le premier mai ici, et les pêcheurs ne peuvent pas faire grand'chose avec le maquereau jusqu'à environ le 20 ou le 25; de sorte qu'ils ont quelques jours pendant lesquels ils peuvent faire quelques dollars, qu'ils ne pourraient pas faire autrement.

Q. Quand la pêche à la morue commence-t-elle? Avant que vous ne pêchiez le homard du tout, ici, quand la pêche à la morue commençait-elle?—R. Avant qu'on ait jamais pêché le homard?

Q. Oui.—R. Il y a très longtemps de cela.

Q. Il y a longtemps; mais cependant, ce n'est qu'une pêche récente.—R. La pêche à la morue ne commence jamais beaucoup avant que le maquereau et le hareng reviennent au rivage, à peu près à une même époque, une année un peu plus tôt et une autre année, un peu plus tard.

Q. Qu'est-ce que vous avez à dire sur la pêche d'automne pour le homard? Certaines personnes suggèrent qu'on pêche l'automne, fermant la saison à bonne heure, l'été, et commençant à pêcher de nouveau plus tard, dans l'automne?—R. Je ne sais pas quel serait le résultat; il se pourrait qu'il fût satisfaisant. Je n'ai pas le moindre doute que les pêcheurs feraient plus; mais cela ne vaudrait pas la peine pour un pêcheur de se préparer pour la pêche au homard s'il ne pouvait avoir pour cette pêche deux mois au moins.

Q. Avez-vous quelque idée de l'état des homards, à l'automne?—R. Oui, j'ai pris des homards, l'automne.

Q. Certaines personnes disent qu'il en faut beaucoup plus pour emplir une boîte d'une livre, l'automne, qu'il n'en faut l'été.—R. Je n'en sais rien, mais je sais que les homards sont très abondants l'automne, aux mois de septembre et d'octobre.

Q. On a dit que dans quelques années le commerce des homards vivants aura complètement remplacé celui du paquage, mais ce n'est pas probable que ce soit le cas ici?—R. Je crois qu'il faudra nous donner un chemin de fer d'abord.

Q. Plus à l'ouest, il n'y a pas le moindre doute qu'il semble y avoir une tendance à cela. Avez-vous quelque autre déclaration que vous aimeriez à faire; si oui, nous serions heureux de vous entendre.—R. Je ne pense pas que j'aie rien de plus; je ne vois rien à ajouter.

Le témoin est renvoyé.

James Mann, pêcheur, de Gabarus, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous fait la pêche au homard?—R. Environ 21 ans.

Q. Vous avez entendu les témoignages donnés par ces messieurs?—R. Oui.

Q. Concordent-ils beaucoup avec vos vues sur la question?—R. Oui, assez; mais pour ce qui a trait au homard œuvé, je ne crois pas qu'il y en ait autant par cent qu'on l'a dit.

Q. Combien êtes-vous prêt à dire qu'il y en a?—R. Je dirais environ 5 ou 6 par cent.

Q. Et c'est même là un gros pourcentage?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous avec votre propre bateau et vos propres engins de pêche ou avec les engins de pêche de la fabrique?—R. Avec les miens.

Q. Quelle quantité d'engins de pêche employez-vous?—R. 125 à 130 pièges.

Q. Quel genre de piège employez-vous?—R. Le piège à compartiments.

Q. Quand avez-vous abandonné l'ancien piège à deux bouts et adopté le piège à compartiments?—R. Il y a peut-être 6 ou 7 ans.

Q. Croyez-vous que l'adoption du piège à compartiments ait quoique ce soit à faire avec la capture de homards d'une taille moindre que ceux que vous aviez continué de prendre dans les anciens pièges?—R. Je ne sais, je ne crois pas.

Q. C'est uniquement parce que le piège à compartiments retient ce qui y entre?—R. Garde tout ce qui y entre, il arrive que vous ne soyez pas capable de visiter vos pièges tous les jours, à cause du mauvais temps; et je crois que les pièges à compartiments retiennent mieux le homard.

Q. Quel espace laissez-vous généralement entre les lattes de vos pièges? Vous faites vos propres pièges?—R. Oui, je n'ai aucune mesure pour me guider, mais j'emploie généralement le manche de ma hachette, qui mesure environ $1\frac{1}{4}$ pouce.

Q. Vous laissez autant que cela, vraiment? Croyez-vous qu'on a une tendance à placer les lattes plus près les unes des autres qu'elles n'avaient coutume de l'être?—R. Je ne crois pas. Il n'y a pas de doute que, dans les anciens pièges, elles étaient plus éloignées, mais je les pose toujours de la même manière.

Q. Croyez-vous qu'il y en a qui les rapprochent tard dans la saison?—R. Oh! non, elles demeurent comme au commencement.

Q. Quand commencez-vous à pêcher, une année dans l'autre; à peu près vers quelle époque commencez-vous?—R. Nous ne commençons jamais beaucoup avant le 8, le 10 ou le 12 mai; et, quelques années, nous sommes un peu plus en retard que cela.

Q. Le commencement de la pêche dépend complètement de la glace?—R. Oui, de la glace.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous généralement à pêcher?—R. A de 7 à 8 brasses et jusqu'à 10 ou 12.

Q. Demeurez-vous au même endroit pendant toute la saison?—R. Non, je ramène mes pièges vers le rivage.

Q. Les ramenez-vous immédiatement tout près du rivage?—R. Partout où je peux trouver une place.

Q. Une place qui ne soit pas prise par quelque autre personne?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de fond recherchez-vous, généralement, pour les y placer?—R. Au printemps, cela ne fait aucune différence; un fond de sable est aussi bon que tout autre, au printemps. Mais l'été, il faut trouver un fond rocheux.

Q. Comment sont les homards, aux différentes époques de la saison?—R. Ils sont meilleurs au printemps; l'été, ils deviennent plus petits.

Q. Peut-on dire qu'à chaque année, vous remarquez qu'ils deviennent plus petits, à mesure que la saison avance?—R. C'est différent, chaque année.

Q. Durant une même saison vous prenez le gros homard au commencement de la saison et les plus petits vers la fin?—R. Oui.

Q. Quel est le pourcentage de homards œuvés que vous prenez, approximativement?—R. Cinq ou six par cent.

Q. Et quel est le pourcentage par rapport aux homards trop petits? Quel pourcentage des homards sont inférieurs à la limite de taille de 8 pouces, croyez-vous?—R. Je ne saurais vous dire; je n'y ai jamais fait assez attention pour cela.

Q. Quelle a été votre pratique par rapport à eux, quel étaient ceux que vous rejetiez?—R. Je n'en ai jamais jeté aucun, excepté les très petits.

Q. Quel est votre point de repère? Qu'est-ce que vous appelez un très petit homard?—R. Un homard d'environ 5 pouces, je suppose; quand ils descendent à 5 pouces, ils ne sont pas bons à grand'chose.

Q. Avez-vous une idée de leur taille moyenne; comment vendez-vous vos homards, au cent ou au poids?—R. L'an dernier, je les ai vendus au poids.

Q. Avez-vous jamais remarqué combien il y en a par 100 livres?—R. Au printemgs, quand la pêche commence, cela en prend 90 pour faire 100 livres.

Q. Et à mesure que la saison avance?—R. Cela va peut-être jusqu'à 130 par 100 livres, à certains endroits; et à d'autres endroits, dans les endroits rocheux et accidentés, ils se maintiennent à peu près semblables.

Q. Comment cela vous affecterait-il, si la limite de taille de 8 pouces était strictement mise en vigueur? En supposant que les fabricants de conserves refuseraient d'accepter tout au-dessous de cela?—R. Je crois qu'il faudrait que je cesse de pêcher.

Q. Naturellement, depuis les dernières années, tous vos homards œuvés vont au parc?—R. Oui.

Q. Avant qu'ils n'aillent là, quelle était votre pratique?—R. Auparavant, ils allaient à la fabrique.

Q. Etait-il nécessaire de les laver, avant de les porter à la fabrique, ou étaient-ils pris tels quels?—R. Je les lavais.

Q. Est-ce une opération très facile de les laver?—R. Oui, j'en enlevais tout le frai en les trempant peut-être deux ou trois fois dans l'eau.

Q. Quel effet cela avait-il sur les homards, croyez-vous?—R. Je crois que cela les endommageait un peu. Mais je ne crois pas que cela les endommageait beaucoup de les frapper deux ou trois fois dans l'eau.

Q. Croyez-vous qu'ils ne vivent pas aussi longtemps que les autres?—R. Peut-être que non, je n'ai pas remarqué.

Q. Avez-vous constaté qu'il y a eu un appauvrissement graduel de la pêcherie de homard, de votre temps?—R. Je puis dire qu'il n'y a pas eu une grande diminution.

Q. De votre temps?—R. Je ne crois pas.

Q. Une année dans l'autre, quelle a été la moyenne de votre pêche?—R. Je n'en ai pas pris beaucoup au poids, j'avais coutume de les prendre au nombre, à venir jusqu'à l'an dernier; et j'avais coutume d'en prendre, au nombre de 12,000 à 13,000, jusqu'à 8,000 et 9,000.

Q. C'est tombé à 8,000 et à 9,000?—R. Oui, je ne suis jamais allé plus bas, je crois, que 8,000. Chaque année n'est pas semblable, voyez-vous; vous pouvez eu prendre plus une année qu'une autre.

Q. Quel est le pourcentage de vos pertes d'engins de pêche ici? Une année dans l'autre, perdez-vous beaucoup d'engins de pêche?—R. Cette année j'ai perdu beaucoup d'engins de pêche; et d'autres années, je n'en perds pas beaucoup, peut-être 30 pièges par année, en moyenne.

Q. Quelle est la durée d'un piège?—R. Quatre ans, je ne me suis jamais servi d'aucun plus de quatre ans.

Q. Quelle est la valeur du piège avec tous ses accessoires? S'il vous fallait les acheter, combien les paieriez-vous?—R. Ils ne me reviennent pas à plus que 18 ou 19 cents, mais je les fais moi-même.

Q. C'est-à-dire les matériaux pour faire le piège?—R. Oui, et la tête.

Q. Quelle est la grandeur des mailles que vous employez pour la tête?—R. Je n'ai jamais mesuré les mailles, je crois qu'elles sont d'environ 2¼ pouces.

Q. Que pensez-vous de la proposition de faire enregistrer les pêcheurs et de leur faire prendre un permis? Croyez-vous que ce soit une bonne mesure?—R. Je crois que c'est une mesure excellente.

Q. L'idée serait, voyez-vous, que l'inspecteur de pêche vienne le printemps, quand il paie les bonus, disons, et que tous ceux qui ont l'intention de pêcher le homard s'adressent à lui et se procurent une formule de permis où seraient inscrits leur nom et un numéro d'ordre. Ils n'auraient rien à payer pour cela?—R. Alors, le pêcheur serait sous serment?

Q. Oui.—R. Ç'a toujours été mon opinion à ce sujet; ce qu'il faut, si vous voulez protéger le homard œuvé, c'est que tous les hommes soient assermentés.

Q. Vous croyez que cela aurait cet effet?—R. Je crois que oui. Je ne crois pas qu'il y aurait plusieurs hommes qui enfreindraient leur serment. Naturellement, il pourrait y en avoir un par hasard.

Q. Et alors, un autre croirait de son devoir de le dénoncer?—R. Oui.

Q. Maintenant, quant au prix payé pour le homard, comment est-il déterminé, en général?—R. Par le fabricant de conserves.

Q. Et à qui vendez-vous généralement vos homards?—R. Jusqu'à cette année, à la compagnie H. E. Baker. Je pêchais, quand j'ai commencé, pour $25 par mois et 25 cents du cent.

Q. Vous pêchiez partie à gages et partie au nombre; et vous avez abandonné cette méthode, n'est-ce pas?—R. Je l'ai abandonnée; et l'an dernier j'ai obtenu $4.05.

Q. C'était l'avant-dernière année?—R. Oui; et il y a environ huit ans, j'ai eu $4.25.

Q. De la même maison?—R. De la même maison.

Q. Qu'est-ce qui avait amené cette augmentation du prix?—R. La concurrence.

Q. Et comment était-ce, cette année?—R. Cette année, nous avons mis nous-mêmes nos homards en boîtes; j'étais un de ceux qui ont eu un permis.

Q. Vous étiez un de ceux-là, c'est à-dire de la fabrique Gull Cove?—R. Non, ici.

Q. D'après votre expérience, quelle est votre opinion, croyez-vous que la condition des pêcheurs serait meilleure s'ils se livraient au paquage?—R. Je crois que oui, parce qu'il n'y a pas moyen d'expédier les homards vivants d'ici.

Q. S'il y avait plus de fabriques coopératives, croyez-vous que les pêcheurs s'en trouveraient mieux que de la pêche pour les fabriques ordinaires?—R. Oh! je crois que oui.

Q. Croyez-vous qu'il y ait eu aucune entente, cette année, entre les fabricants de conserves, pour maintenir les prix bas?—R. Je crois que oui. Ils sont tous venus nous offrir le même prix et n'ont pas voulu en démordre d'un sou.

Q. Comment était-ce, les autres années?—R. Bien, depuis deux ou trois ans, on tendait à cela; autant que je puis voir, ils tentaient de s'entendre ensemble.

Q. Vous êtes-vous jamais formé une opinion personnelle sur l'époque de la fraie du homard?—R. Le moment de la fraie se trouve à la fin de la saison de pêche, je crois, en juillet, à la fin de juillet.

Q. Remarquez-vous que les œufs deviennent mûrs à cette époque?—R. Oui; et j'ai remarqué que les homards refont leur test.

Q. Vous croyez qu'ils fraient à peu près à cette époque, à la fin de juillet?—R. Oui, le plus grand nombre, je crois.

Q. Croyez-vous qu'on trouve plus de frai sur les homards que vous prenez du rivage que sur ceux que vous prenez au large?—R. Nous tendons nos pièges près du rivage parce qu'ils viennent dans l'eau chaude, je crois.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez jamais vu?—R. Je ne les ai jamais mesurés. Je crois que j'en ai vu de pas plus de 7 pouces; mais c'est très rare.

Q. On dit qu'il n'y en a qu'un de cette taille par 100,000?—R. C'est très rare que vous en trouviez d'aussi petits que cela.

Q. Règle générale, ce sont des homards de bonne taille?—R. Oui.

Q. Personnellement, quelle est la meilleure méthode, croyez-vous, pour arriver à protéger ces homards œuvés? Croyez-vous qu'on soit plus disposé, en général, chez les pêcheurs, à les protéger et à les épargner, et commencent-ils à comprendre la nécessité d'en agir ainsi?—R. Oui, je crois qu'ils sont mieux disposés.

Q. Des témoins nous ont dit qu'ils croyaient qu'à plusieurs endroits les pêcheurs commencent à comprendre que, dans leur propre intérêt, ces homards devraient être épargnés?—R. Bien, ici aussi; et cet été, nous avons jeté tous nos homards œuvés par-dessus bord.

Q. Ils ne les vendaient à personne?—R. Non. On en a tant porté à ce parc et les pêcheurs ont entendu dire qu'ils mouraient avant d'y arriver; alors nous avons cru que c'était mieux de rejeter les homards par-dessus bord et de leur épargner tout ce chemin. J'ai vu des homards du parc; et ils n'avaient plus qu'une seule patte complète ou peut-être seulement un morceau de patte, ou peut-être encore y avait-il sur ce homard quelques œufs qui semblaient sales. Et d'après l'apparence de ce homard, je ne crois pas qu'il ait jamais d'autres œufs.

Q. Vous dites que vous avez entendu les témoignages des autres messieurs qui vous ont précédé et que vous partagez leur avis. Croyez-vous qui si l'on établit des parcs, ils doivent être administrés par le gouvernement ou par de simples particuliers?—R. Je crois que la seule manière de les administrer, ce doit être par l'administration gouvernementale.

Q. Croyez-vous qu'il soit possible, d'après vos connaissances, d'établir d'autres parcs ici? Ne croyez-vous pas que des parcs plus nombreux et plus petits répondraient mieux aux besoins que des parcs plus grands?—R. Non, monsieur, je ne crois pas que vous puissiez trouver de homards ici pour le parc.

Q. Vous pensez que les gens d'ici les rejettent généralement par-dessus bord?—R. Je crois que oui.

Q. Il n'y a pas de doute que c'est ce qui peut se faire de mieux.—R. Autant que je peux voir.

Q. Avez-vous des connaissances au sujet des homarderies?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il y a une époque de l'année où le homard n'est pas bon à manger?—R. Après qu'il a jeté son test. Cependant, je n'en sais rien, je n'en ai jamais mangé aucun et je ne sais pas s'ils sont bons à manger ou non.

Q. Mais ils se rétablissent joliment vite après qu'ils ont jeté leur test, n'est-ce pas?—R. Oui, il m'est arrivé de trouver dans le piège, le test et, à côté, le homard.

Q. L'avez-vous laissé là, pour voir combien de temps le test prendrait à durcir de nouveau?—R. Non, je ne l'ai pas fait.

Q. Que pensez-vous de la politique qu'a adoptée dernièrement le gouvernement d'accorder un permis à tout groupe de pêcheurs qui en font la demande et qui établissent qu'ils sont en mesure d'établir une fabrique de conserves et de l'exploiter d'une manière convenable? Croyez-vous que cela semble une lacune, en autant que les pêcheurs sont concernés?—R. Je crois que oui.

Q. Si les pêcheurs ne sont pas satisfaits de leurs marchés avec le fabricant de conserves, ils font le paquage eux-mêmes?—R. Je crois que c'est tout ce que veulent les pêcheurs.

Q. Quant aux homards vivants, avez-vous quelque expérience dans ce commerce?—R. Non, je sais que M. Baker l'a essayé, ici, il a tenté de les expédier et il a assez bien réussi pendant quelque temps. Mais l'an dernier, je ne crois pas qu'il ait fait grand'chose avec cela. Nous sommes trop loin du marché.

Q. Y-a-t-il des facilités de transport?—R. Non, nous n'en avons pas, l'été.

Q. Savez-vous si là où ces facilités existent, c'est le meilleur marché pour les pêcheurs?—R. Je crois que oui, là où elles existent.

Q. Avez-vous eu connaissance de quelque cas où les pêcheurs auraient subi des pertes par suite du refus du fabricant de conserves de mettre en activité sa fabrique?—R. Non, monsieur.

Q. S'il y a une diminution dans la pêche du homard, à quoi l'attribuez-vous?—R. Je ne saurais dire; peut-être est-ce parce qu'il s'en prend tant.

Q. C'est dû à une pêche excessive?—R. Je ne sache pas qu'il y ait une grande diminution ici. Il y a plus de pêcheurs qu'il n'avait coutume d'en avoir. Il n'y avait pas moyen, quand M. Baker expédiait des homards vivants, de savoir combien il en expédiait et combien il en paquait.

Q. En a-t-il exporté une grande quantité?—R. Il a expédié beaucoup de gros homards.

Q. Comment les faisait-il parvenir à Mulgrave?—R. Il avait un vapeur, le *Sea Bird.*

Q. Qu'est-ce que vous pensez des diverses propositions qui ont été faites, dans le but d'améliorer les pêcheries? La première proposition, c'est la fermeture complète pendant un certain nombre d'années; et l'autre proposition, c'est la fermeture par sections, comme alternative à la fermeture complète?—R. Je crois que cela ne conviendrait pas du tout de fermer, car nos pêcheurs de homards ici n'ont pas d'autres ressources; ils n'ont pas de bateaux et d'engins de pêche pour aller à la pêche à la morue.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de l'autre proposition de fixer la limite de taille à 7 pouces; croyez-vous que cette limite de taille aurait plus de chance d'être observée que la limite de 8 pouces l'a l'été?—R. Je ne crois pas.

Q. Qu'est-ce que vous penseriez de la suppression complète de la limite de taille?—R. Je crois qu'il serait bon de supprimer complètement la limite de taille et de protéger le homard œuvé.

Q. Le ministère désirerait trouver quelque compensation pour la suppression de la limite de taille; et on a proposé de raccourcir la saison, à la fin?—R. Si le gouvernement raccourcissait la saison, ce serait contre le désir des pêcheurs. Si on doit l'abréger, je crois qu'on devrait l'abréger au commencement de mai, car elle se trouve toujours raccourcie, à cette époque.

Q. C'est la Nature qui fixe la date de l'ouverture de la saison n'est-ce pas?—R. Oui, nous ne pouvons jamais commencer le premier mai.

Q. Quelle est l'époque la plus active de la saison de pêche?—R. Quand nous commençons, au milieu de mai et jusqu'en juin.

Q. Est-ce que tous les pêcheurs pêchent activement jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. On nous dit qu'en un grand nombre d'endroits les pêcheurs commencent à se relâcher avant la fin de la saison?—R. Quand les pêcheurs se relâchent, c'est parce que leurs pièges ont été brisés.

Q. Croyez-vous à l'importance de la suggestion qui a été faite d'avoir une saison de pêche l'automne, en supprimant un mois, le printemps, et en l'ajoutant, à l'automne?—R. Ça ne vaut guères la peine pour un homme de s'équiper pour un mois.

Q. Vous ne pensez pas que cela vaudrait la peine de se préparer de nouveau et de sortir les engins de pêches pour cet espace de temps?—R. Non; si vous nous donniez deux mois pendant la première partie de la saison et deux mois à l'automne, ce serait très bien.

Q. Aimeriez-vous à dire quelque chose par rapport à des sujets dont je n'ai pas parlé ou auriez-vous quelque chose à ajouter?—R. Vous avez parlé d'un bonus pour les homards œuvés. Si vous êtes pour donner de l'argent, je crois que vous devriez faire en sorte de le donner aux hommes. Qu'on donne un bonus aux pêcheurs selon leur pêche de homards; qu'on leur donne tant par cent.

Q. Bien, il faudrait nous procurer l'argent, pour faire cela. Le gouvernement n'aimerait pas à voter l'argent provenant d'un autre fonds; on dirait probablement

que l'industrie du homard doit payer pour sa propre protection. Dans ces circonstances, croyez-vous qu'il serait raisonnable d'imposer aux fabricants de conserves un droit plus élevé que celui qui leur est actuellement imposé et qui est purement nominal, n'étant que de $2 par cent caisses?—R. Si nous recevons un peu d'argent d'une main et que nous soyons obligés de le rendre de l'autre main, c'est aussi bien de laisser les choses comme elles sont.

Q. Il est douteux que le peuple en général consente à payer un bonus pour les homards; il est vrai que nous en payons un pour la pêche à la morue, mais cela ne vient pas du Canada; ce sont les Américains qui paient?—R. Ce sera aussi bien pour les pêcheurs de jeter les homards tout de suite, plutôt que de recevoir quelque chose pour les jeter et d'être obligés de le rendre d'une autre manière.

Q. Cela viendrait des fabricants de conserves, probablement?—R. Si le fabricant de conserves paie, cela proviendra du pêcheur, d'une manière ou d'une autre. Nous aurons finalement à payer cela; et, en tout cas, un grand nombre des homards meurent une fois qu'ils sont rendus dans le parc.

Le témoin est renvoyé.

M. Ormiston.—Il y a une chose que j'aimerais à dire, au sujet de la suppression par le gouvernement de certaines règles concernant les homards. On devrait supprimer complètement la limite de taille; et cela permettra aux pêcheurs de jeter les homards œuvés. Autrement, ils n'auront aucun dédommagement.

Le Commissaire.—Vous croyez qu'ils seraient dédommagés de la perte des homards œuvés, si on faisait cela?

M. Ormiston.—Oui. J'ai assez souvent vu les gardes-pêche du gouvernement venir ici rechercher les délinquants. Je sais que le vaisseau du gouvernement est arrivé ici et que le capitaine du vaisseau côtier employé pour le homard a eu juste le temps de s'éloigner. Les gardes-pêche que nous avons ici ne désirent peut-être pas prendre continuellement les hommes en défaut. Cependant, je ne voudrais pas dire qu'ils manquent à leur serment. C'est assez dur de jeter tous les petits homards, car certains d'entre eux sont presque aussi bons que les homards de huit pouces.

M. H. C. Gunn, président de l'Union Locale des Pêcheurs, fut invité à rendre témoignage, mais refusa de ce faire, pour la raison que les pêcheurs qui avaient déjà rendu témoignage étaient de plus anciens hommes dans l'industrie et étaient mieux qualifiés que lui pour exprimer une opinion. Il suggéra qu'il serait mieux que l'argent payé à M. Baker, par rapport à son parc, fût pris par le gouvernement et distribué parmi les pêcheurs, disant que les résultats seraient bien plus considérables que ceux que produisaient les parcs. Il déclara avoir été informé que la mortalité parmi les homards du parc était très forte. Un des employés lui aurait dit qu'une fois on avait, en un seul jour, retiré du parc trois charges de bateau de homards morts.

Le Commissaire.—Je comprends que M. Baker a déclaré, dans son témoignage devant la commission, qu'une fois, il y a eu une mortalité très forte, à cause de la chaleur de la température, mais que la moyenne, dans des conditions normales,

ne dépassait pas 5 ou 6 pour cent. En tout cas, le ministère a tenu là, tout l'été, un officier qui a fait des recherches et des observations et a étudié la situation, de sorte qu'à sa prochaine réunion, la Commission connaîtra les faits réels.

M. GUNN.—L'été dernier ne peut avoir permis une épreuve satisfaisante, car il n'y avait que très peu de homards dans le parc, probablement pas plus de 5,000. Les pêcheurs d'ici ont refusé de porter des homards au parc, cette année. C'est l'endroit d'où venaient la plus grande partie des homards œuvés, les années précédentes. Il est tout naturel qu'alors qu'il n'y a que 5,000 homards, cette année, la situation soit beaucoup meilleure que les années précédentes, alors que, comme on l'a déclaré plus de 40,000 homards étaient entassés dans ce même parc. Je crois que le gouvernement ferait mieux de payer l'argent directement aux pêcheurs et de les en faire bénéficier.

M. JAMES MCDONALD.—J'ai visité ce parc en deux circonstances et j'ai peine à croire qu'il y ait eu autant de homards morts qu'on l'a dit. Je suis allé deux fois à cet enclos et je n'y ai vu qu'un seul homard mort.

La Commission s'ajourne.

CANSO, 30 août 1909 (9 a.m.)

W. G. MATTHEWS, paqueur, Canso, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été engagé, de quelque manière que ce soit, dans l'industrie du homard?—R. Toute ma vie; j'ai été élevé en pêchant.

Q. Avez-vous toujours pêché dans le voisinage?—R. A Canso; je suis né ici et j'y ai passé ma vie.

Q. Et dernièrement, vous avez exploité une fabrique de conserves?—R. Oui, l'an dernier seulement.

Q. Quel est son rendement?—R. Je paque environ 400 caisses.

Q. Combien de bateaux employez-vous?—R. Quelque chose comme 50.

Q. Les pêcheurs ici sont complètement propriétaires de leurs propres bateaux et de leurs propres engins de pêche?—R. Absolument.

Q. Le plus grand nombre sont-ils des bateaux à deux hommes ou à un seul?—R. A deux hommes pour la plupart.

Q. Combien de pièges emploient-ils?—R. De 150 à 250.

Q. De quel genre de pièges se servent-ils?—R. Surtout des pièges à compartiments; mais quelques-uns se servent des vieux pièges.

Q. Où pêchent-ils?—R. Tout autour du phare et du cap et jusque dans les îles.

Q. Dans la baie de Chedabucto?—R. Oui, quelques-uns.

Q. Combien de fabriques de conserves sont en opération à cet endroit-ci?—R. Il y en avait trois, cette année.

Q. De qui les deux autres sont-elles la propriété?—R. Une appartient à la Portland Packing Company et l'autre à Sproule and Co.

Q. Depuis combien de temps font-ils des affaires ici?—R. La Portland Packing Company est ici depuis je ne sais quand, depuis vingt ans au moins.

Q. Et Sproule and Company?—R. Ils sont ici depuis plusieurs années; environ 10 ans.

Q. Sont-ce là les seules fabriques qui aient jamais été en opération ici?—R. Non, Hayward a fait du paquage ici pendant quelques années, je ne me rappelle pas combien.

Q. Il a cessé?—R. Il a cessé; et je comprends qu'il a vendu à W. L. Foreham.

Q. Nous avons entendu parler de lui à d'autres endroits; je crois qu'il a des fabriques dans le Nouveau-Brunswick?—R. Je le pense, oui.

Q. Vers quelle époque commencez-vous généralement à pêcher ici?—R. Vers le 15 avril d'habitude.

Q. Quand la saison finit-elle?—R. A la fin de juin.

Q. Et elle commence le 1er avril?—R. Elle va du premier avril à la fin de juin.

Q. Et vous commencez généralement vers le 15 avril? R. Oui.

Q. La glace vous nuit-elle d'une façon appréciable? R. Beaucoup quelquefois, au point que nous ne pouvons commencer au commencement de mai; et j'ai vu, une année, commencer le 11 mai.

Q. Quel est le meilleur temps de l'année pour la pêche, ici?—R. Le mois de mai.

Q. Quelle est la pratique des pêcheurs, ici; est-ce de commencer à pêcher en eau profonde?—R. Oui.

Q. Dans à peu près quelle profondeur d'eau? -R. Ils pêchent généralement dans 10 à 15 brasses.

Q. Quelle est la plus grande profondeur à laquelle ils se rendent?—R. 15 à 17 brasses environ.

Q. A quelle distance du rivage cela les mène-t-il?—R. Pas très loin, ici; autour de la lumière, et en arrière, autour des rochers du cap.

Q. Par la "lumière," vous voulez dire la lumière sur l'île Cranberry?—R. Oui.

Q. Combien de temps pêchent-ils là, toute la saison?—R. Non.

Q. Quand se rapprochent-ils?—R. Ils se rapprochent vers le 20 avril; autant que je puis me rappeler, c'est alors qu'ils commencent à traîner leurs pièges en eau peu profonde. Ça varie avec l'année.

Q. Et avec la marche des homards?—R. Oui.

Q. Et ils se rapprochent jusqu'à quelle profondeur d'eau?—R. Deux ou trois brasses.

Q. Les mauvais temps font-ils perdre beaucoup d'engins de pêche?—R. Oui.

Q. Je suppose que les pertes sont plus considérables quand ils pêchent en eau peu profonde?—R. Oui.

Q. Comment pêchent-ils, avec des traîneaux ou des filets simples?—R. Autrefois, ils avaient coutume de pêcher avec des traîneaux, mais on n'en emploie plus beaucoup, maintenant; ils se servent surtout de ce qu'ils appellent des "pots à main."

Q. D'après votre expérience, quelle différence y a-t-il entre les pêcheries, telles qu'elles sont actuellement et telles qu'elles étaient quand vous avez commencé à pêcher?—R. Bien, selon moi, elles diminuent chaque année; il y a une légère diminution, chaque année.

Q. Est-elle continuelle?—R. Oui.

Q. Un grand nombre de personnes disent qu'elles ne croient pas qu'il y ait eu de diminution depuis cinq ou six ans; mais dans votre opinion, il y a eu une diminution?—R. Il y a eu une diminution tout le temps.

Q. A la fois dans la quantité et dans la taille?—R. Plus dans la quantité que dans la taille. Nos homards, cette année, se sont bien maintenus, pour la taille. Je veux dire par là que nous avons eu une plus grande proportion de homards propres à la vente que nous n'en avons d'habitude.

Q. Par homards propres à la vente, vous voulez dire ceux que vous expédiez vivants?—R. Oui, ceux que nous expédions vivants.

Q. Vous faites les deux genres de commerce, ici?—R. Oui.

Q. Quel pourcentage des homards pris ici sont au-dessous de la limite légale de 8 pouces? Naturellement, nous constatons partout que cette limite légale n'est pas respectée du tout et ne l'a jamais été; c'est ce qu'on nous a dit presque partout?—R. Bien, c'est assez difficile à dire.

Q. Est-ce une partie notable?—R. Oh! oui, considérable.

Q. A certains endroits, vous savez, les fabricants de conserves disent que si la limite légale de 8 pouces était mise en vigueur, cela ruinerait leurs affaires et qu'ils ne pourraient pas résister, ni les pêcheurs non plus?—R. J'ai entendu dire qu'il y avait des endroits comme cela. Mais nous prenons un plus grand pourcentage de gros homards que presque partout ailleurs; et cependant, nous trouvons un assez grand nombre de petits homards.

Q. Je suppose qu'il y a un très bon fond pour les homards, ici; les fonds rocheux entre les îles, les écueils et les bancs devraient être un terrain propice pour le homard?—R. Oui, jecrois que c'est entre ici et Whitehead qu'on prend les plus gros homards.

Q. Combien en faut-il à votre fabrique, pour emplir une boîte d'une livre?—R. Notre moyenne est d'à peu près cinq, quelquefois un peu plus bas.

Q. Comment payez-vous les pêcheurs, au nombre ou au poids?—R. Au poids.

Q. Est-ce que cela a toujours été la coutume, ici?—R. Depuis plusieurs années. Dans le temps d'Ogden, à ses premiers débuts ici, on payait au nombre, mais on s'est mis à payer au poids, après quelques années.

Q. Avez-vous une idée, pouvez-vous me dire combien il faut de homards pour faire 100 livres?—R. Combien en nombre?

Q. Oui, quelle est la moyenne? Qu'est-ce que représente un poids de cent livres en nombre?—R. Tels qu'ils sont au moment où on les prend?

Q. Oui, verts?—R. Tels qu'ils sont pris, petits et gros; bien je ne sais pas exactement. Mais je ne crois pas qu'ils soient en moyenne, de plus d'une livre et quart.

Q. Vous croyez que les homards sont, en moyenne, d'une livre et quart?—R. Les plus gros. Je me rappelle le temps où 100 pesaient 200 livres. J'ai vu cela.

Q. Mais cela ne se présente plus aujourd'hui?—R. Non, je crois que la moyenne est entre une livre et une livre et quart.

Q. La quantité d'engins de pêche dont on se sert est-elle plus grande que celle qu'on avait coutume d'employer?—R. Oh oui.

Q. Y a-t-il plus de pêcheurs qui se livrent à la pêche?—R. Bien, il peut ne pas y avoir plus de pêcheurs, mais ils emploient plus d'engins de pêche. Naturellem^nt, il y a plus de pêcheurs qu'il n'y en avait il y a 10 ans.

Q. Qu'est-ce que sont les hommes qui se livrent régulièrement à la pêche au homard, ici; sont-ce de vrais pêcheurs?—R. Oui, en général, ce sont de vrais pêcheurs.

Q. A quel autre genre de pêche ces hommes se livrent-ils?—R. A la pêche à la morue, au maquereau, au hareng, à toutes sortes de pêches.

Q. Est-ce qu'on pêche la morue toute l'année ici?—R. Non, nous ne prenons pas beaucoup de morue avant le 20 mai.

Q. Et quand cessez-vous de pêcher?—R. Quand la saison se termine, nous sommes à peu près au milieu de janvier.

Q. Alors, entre le milieu de janvier et le mois de mai, nous ne pêchez pas beaucoup?—R. Non, pas la pêche à la morue.

Q. Et maintenant, d'après votre expérience, la pêche est-elle aussi bonne, prenez-vous de plus gros homards quand vous pêchez en eau profonde que quand vous pêchez dans l'eau peu profonde?—R. Non, je ne pense pas—bien, peut-être prenons-nous des plus gros homards. Au printemps, quelques-uns du moins. Quant aux petits homards, nous en prenons le plus grand nombre à la fin de la saison.

Q. Et quand vous pêchez en eau peu profonde, il fait chaud?—R. Oui.

Q. Quand voyez-vous le plus grand nombre de homards œuvés, avec du frai?—R. En juin.

Q. Vous avez une homarderie ici, maintenant?—R. Oui.

Q. Je suppose que tous les homards œuvés sont vendus à la homarderie?—R. Bien, le frai en est enlevé à l'usine; et on l'envoie à la homarderie, chaque jour.

Q. Où la homarderie est-elle située?—R. Plus bas qu'ici, sur cette pointe.

Q. Combien de temps a-t-elle été en opération là?—R. Je crois que c'est la quatrième année, mais je n'en suis pas absolument certain.

Q. Avant que la homarderie fût établie, quelle était la pratique des pêcheurs et des fabricants de conserves, en général, par rapport aux homards œuvés?—R. Autant que je connais, ils lavaient les œufs et vendaient le homard à la fabrique de conserves.

Q. Les fabriques se faisaient-elles scrupule, dans ce temps-là, d'accepter les homards femelles?—R. Elles ne les prenaient pas quand elles savaient à quoi s'en tenir.

Q. On ne les prenait pas, quand on savait à quoi s'en tenir?—R. Non.

Q. Quel est le pourcentage des homards portant des œufs? Sur chaque centaine de homards pêchés, combien, croyez-vous, sont des homards œuvés?—R. C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre.

Q. Ce n'est pas un pourcentage considérable, n'est-ce pas?—R. Non, ce n'est pas un pourcentage considérable. En juin, on en prend probablement 20 ou 30 par mille livres de homard. Ceci est à peu près aussi exact que je puis le dire.

Q. Comment sont-ils, d'habitude; les homards œuvés sont-ils généralement d'une bonne taille?—R. Oui, ils sont généralement d'une bonne taille.

Q. Avez-vous jamais remarqué quels étaient les plus petits homards œuvés que vous ayez vus?—R. Je crois que j'en ai vu d'aussi petits que neuf pouces; et M. Davis disait, ce matin, en avoir vu de huit pouces.

Q. On en a vu jusqu'à sept pouces et j'en ai vu un moi-même de sept pouces et demi. Il paraît que là où on tient des statistiques suivies, comme on le fait aux stations biologiques des Etats-Unis, on trouve environ un homard de sept pouces portant des œufs, sur 1,000. En général, ils sont de sept pouces en montant.—R. Oui, c'est ce que je crois.

Q. Je vois dans les témoignages donnés à Ottawa devant la Commission, l'hiver dernier, que plusieurs suggestions ont été faites en vue d'améliorer la condition des pêcheries. Entre autres choses, on a proposé, pour forcer les pêcheurs à obéir aux règlements, là où il n'y a pas de parcs ni de homarderie, que chaque homme qui a l'intention de se livrer à la pêche du homard prît un permis, quand l'officier des pêcheries vient payer les bonus, le printemps. Il n'est pas absolument nécessaire qu'on fasse payer ce permis. L'idée, c'est que quand un homme prendra un permis, il se trouvera semblable à un garde-pêche et il sera responsable de l'observance des règlements, de sorte que non seulement il y obéira lui-même, mais il verra à ce que les autres y obéissent. Croyez-vous que cela aurait, en général, un bon effet sur les pêcheurs?—R. C'est possible.

Q. Ceux qui font cette suggestion croient qu'elle amènerait une meilleure observance des règlements?—R. Cela pourrait être bien.

Q. Pour ce qui est des permis et des restrictions en général, quelle est votre opinion au sujet de l'émission des permis de paquer? Croyez-vous que le nombre n'en devrait pas être augmenté? Vous savez que telle a été la politique du gouvernement dans le passé?—R. Ce que je crois réellement, c'est ceci: je crois que ceux qui ont des permis et qui ne s'en servent pas ne devraient pas les avoir, à moins qu'ils ne s'installent et ne fassent affaires. D'un autre côté, je ne crois pas qu'il serait sage d'émettre trop de permis. Je crois aussi qu'il devrait y avoir une inspection. Voici comment j'entendrais cette inspection; ceux qui paqueraient de bonne marchandise ne seraient pas molestés, mais ceux qui ne le feraient pas devraient se voir enlever leur permis.

Q. Savez-vous qu'il y a des différends, à certains endroits, entre les pêcheurs et les fabricants de conserves et particulièrement au Cap-Breton?—R. Il y en a ici, très souvent.

Q. Les pêcheurs se sont plaints qu'ils n'obtenaient pas justice des fabricants de conserves, qu'on ne les payait pas suffisamment pour leurs homards et, qu'en certains cas, les fabricants fermaient leurs usines, de sorte qu'ils ne pouvaient trouver à vendre leurs homards. Pour obvier à cet inconvénient, le gouvernement a décider de donner ce qu'on appelle un permis selon le système coopératif à chaque groupe de 15 pêcheurs ou plus qui s'associeraient pour paquer leurs homards. Croyez-vous que ce soit aller assez loin pour soulager les pêcheurs, dans leurs embarras?—R. Je ne vois pas que vous puissiez aller beaucoup plus loin. Cela leur donne toute facilité d'essayer de paquer eux-mêmes, pour leur propre compte, quand ils trouvent que le fabricant ne leur donne pas assez pour leurs homards.

Q. Croyez-vous, à tout bien considérer, que les pêcheurs font plus d'argent en paquant leur poisson qu'en le vendant?—R. Non, je ne crois pas; ils le constateront

eux-mêmes, s'ils essaient, surtout maintenant, où ce n'est plus comme aux beaux jours d'autrefois.

Q. Combien payez-vous vos pêcheurs ici?—R. Nous avons commencé à $2.50, cette année, et nous avons fini à $3.50.

Q. On semble croire, en général, parmi les pêcheurs, qu'il y a une entente de la part des fabricants de conserves pour empêcher les prix de monter. Est-il à votre connaissance qu'il y ait quelque entente semblable?—R. Il n'y a rien de la sorte, à ma connaissance.

Q. Et le fait que les prix ont monté semblerait contredire cette assertion?—R. Oui.

Q. Quel est le plus haut prix que vous sachiez avoir été payé pour le homard?—R. $4.50, je crois.

Q. C'était l'année dernière?—R. Oui.

Q. Quelle est l'espèce de pêche la plus avantageuse pour les pêcheurs, pensez-vous: la pêche pour vendre le homard au fabricant de conserves ou la pêche pour l'exporter vivant sur le marché, quand cela peut se faire?—R. Oui, là où c'est possible. Naturellement, je fabrique des conserves, cette année, mais j'ai déjà acheté et expédié les homards vivants; et, d'après mon expérience, j'en suis encore à attendre le premier dollar fait avec le commerce d'exportation vivant, et ceci en prenant l'ensemble de la saison.

Q. En quoi consiste la difficulté?—R. Il y a tant de homards qui meurent pendant le transport.

Q. Les conditions et les facilités nécessaires n'existent pas, ici, pour ce commerce?—R. Non.

Q. Il vous faut les expédier à Mulgrave?—R. Ou à Halifax.

Q. Et il y avait aussi le prix du transport jusqu'au marché?—R. Oui, j'ai perdu $135 sur une petite consignation, ce printemps. Naturellement, il y a des époques de l'année où le pêcheur peut faire de l'argent; mais si vous prenez l'ensemble de la saison, ils ne peuvent rien faire.

Q. C'est-à-dire qu'ils le peuvent pendant le temps froid?—R. Si vous prenez la saison dernière, alors que les prix étaient très bons, élevés, mais où plusieurs sont morts cependant, on a fait de l'argent.

Q. Et relativement à cette question du traitement des homards œuvés, qu'est-ce qu'il y a de mieux à faire avec ces homards, croyez-vous; les mettre dans l'eau au sortir du piège, les placer dans un parc, ou les prendre et en enlever les œufs pour les faire éclore dans la homarderie?—R. Il m'a toujours semblé qu'un parc est la meilleure place pour les homards œuvés.

Q. Y a-t-il, dans le voisinage, des endroits propres à l'établissement d'un parc? R. Je crois que oui.

Q. Ce qu'il faut, c'est une profondeur d'eau suffisante, un accès libre pour la marée et la possibilité d'établir un barrage? R. Je crois qu'il y a des endroits de cette sorte autour d'ici.

Q. Il devrait y en avoir parmi toutes ces îles et ces roches que vous avez ici?—R. Je le crois.

Q. Comme remède à l'appauvrissement des pêcheries, différentes suggestions ont été faites au ministère. Une, c'est la fermeture complète pendant un cer-

tain nombre d'années; qu'est-ce que vous en pensez?—R. Bien, je ne sais certainement pas. Je ne crois pas que ce serait beaucoup mieux.

Q. Ce serait assez dur pour les pêcheurs?—R. Oui, à un endroit où ils ne peuvent faire autre chose que la pêche.

Q. La commission des homards, de 1898, a aussi suggéré la fermeture par sections. Certaines sections seraient fermées pendant deux ou trois ans; et on ferait un tour de rôle, jusqu'à ce qu'on ait passé graduellement par toute la côte. Qu'est-ce que vous pensez de ce remède?—R. Je n'en sais certainement rien. Mais à envisager la chose au point de vue local, si vous nous enlevez la pêche le printemps, alors que c'est la seule chose sur laquelle les pêcheurs puissent compter et alors que certaines années ils font bien au début,—si vous leur enlevez cela et si vous les obligez à compter sur une autre occupation peu rémunérative peut-être, il en résultera beaucoup de misère ici.

Q. D'autres ont suggéré que nous réduisions la limite actuelle de 8 pouces à 7 pouces; que penseriez-vous de cela?—R. Je crois que ce serait très bien. Tout ce qui est plus petit que 7 pouces ne devrait pas être pris du tout.

Q. Vous voyez, la limite était au commencement de 9 pouces; elle a ensuite été réduite à huit; et on propose maintenant de la fixer à sept?—R. Oui.

Q. On propose aussi de supprimer complètement la limite de taille, qu'il a toujours été difficile, de fait presque impossible, à faire observer?—R. C'est ce que j'en pense moi aussi.

Q. Et de protéger le homard œuvé en raccourcissant la saison de dix en quinze jours, à la fin?—R. C'est une excellente suggestion, qui cadre parfaitement avec mes idées.

Q. Le professeur Prince, qui est chef du service et qui est un expert, est en faveur d'une saison s'ouvrant le premier janvier et finissant le 15 juin, sur la côte de l'Atlantique?—R. C'est certainement très bien et cela conviendrait à certaines parties de la côte; mais cela ne vous conviendrait pas du tout, car nous ne pouvons commencer plus à bonne heure que nous le faisons.

Q. Eh! bien, vous commenceriez quand vous pourriez?—R. C'est certainement ce que nous ferions; mais je n'ai jamais su qu'on se mette à l'ouvrage avant le premier avril; ça ne m'est arrivé qu'une année.

Q. Je sais que dans mon propre district, à Gaspé, on peut pêcher en mars, quelquefois?—R. Oui, mais on est dérangé par la glace qui descend des détroits; et cela ne nous ferait aucun bien, ici.

Q. Et l'idée était qu'en supprimant la limite de taille, nous pourrions raccourcir la saison?—R. Oui.

Q. Plusieurs des plus intelligents témoins que nous avons rencontrés nous ont dit: "Raccourcissez la saison; enlevez quelques jours à la fin de la saison, parce que c'est un règlement qu'on peut faire observer; et c'est pendant les quelques derniers jours de la saison que les dommages sont causés par la capture des petits homards et des homards œuvés?—R. C'est absolument ce que m'enseigne mon expérience.

Q. Est-ce vrai que les fabricants de conserves sont forcés d'accepter les homards trop petits des pêcheurs, de crainte de perdre leurs pêcheurs? Est-ce que les pêcheurs attendent de vous que vous preniez tout ce qu'ils apportent?—R. Non,

pas maintenant, je crois. Les restrictions sont là; et ils le savent, et ils savent que nous ne pouvons pas les violer.

Q. Nous avons entendu les fabricants dire, à certains endroits, qu'ils étaient obligés de les prendre, parce que s'ils ne les prenaient pas, leurs voisins les prendraient et leur enlèveraient leurs pêcheurs?—R. Naturellement cela peut arriver, dans des circonstances semblables.

Q. Est-ce que les règlements pour la stricte protection du homard et l'observance de la loi ont jamais été observés?—R. Oh! oui.

Q. Vous croyez qu'ils l'ont été?—R. Je sais que j'ai pris des homards pendant des années et qu'il y a bien des fois où je n'ai pas voulu les prendre.

Q. Vous ne preniez pas de homards trop petits ou œuvés?—R. Non.

Q. A certains endroits, on a demandé d'avoir la pêche l'automne, d'enlever une partie de la saison du printemps et de donner un délai additionnel, l'automne; que penseriez-vous de cela?—R. Je ne crois pas que cela conviendrait à cet endroit-ci.

Q. Vous pensez que les gens ne recommenceraient pas, après avoir fini?—R. Quelques-uns le feraient et d'autres n'en prendraient pas la peine. A cette époque, voyez-vous, il y a d'autre pêche; et dans mon idée, cela ne vaudrait pas la peine de s'en occuper.

Q. Et quant à l'installation des fabriques de conserves, croyez-vous qu'il serait sage d'exiger un certain minimum d'outillage, d'exiger que les tables soient couvertes de telle ou telle façon et d'exiger une certaine mesure de soins?—R. Certainement.

Q. Vous croyez que cela améliorerait le marché?—R. Oui, pour les pêcheurs, les fabricants et tout le monde.

Q. Et puis on a aussi suggéré autre chose; c'est que les produits des fabriques de conserves soient soumis à l'inspection, tout comme on inspecte d'autres produits en boîte. Les fruits, les légumes et d'autres produits sont inspectés; pourquoi les homards ne le seraient-ils pas?—R. Je crois que ce serait très bien—je crois que ce serait bien de les faire inspecter.

Q. Mais il faudrait des hommes du métier, connaissant la pratique du paquage, pour faire une semblable inspection?—R. Certainement.

Q. Croyez-vous que le personnel ordinaire des employés actuellement au service du ministère ne pourraient pas faire cela?—R. Ils ne seraient pas capables; il vous faudrait des hommes connaissant le métier pour distinguer un bon homard d'un mauvais.

Q. Y a-t-il aucune de ces fabriques coopératives, ici, dans le voisinage?—R. Oui, l'une des nôtres est une coopérative.

Q. Etes-vous membre de l'union?—R. Non.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs aient perdu leur prise de homards parce que les fabricants de conserves refusaient de l'accepter? Est-ce que c'est jamais arrivé, ici?—R. Non, mais ç'a bien failli arriver, il y a un an. L'année avant l'année dernière, la Portland Packing Company n'a pas ouvert ses portes et elle a laissé tous les homards à une seule fabrique. Si le bateau de M. Neville, d'Halifax, n'était pas venu ici les acheter, nous aurions eu un marché très restreint et cela nous aurait fait du tort. M. Sproule ne pouvait les mettre tous en conserves. C'est la seule fois que je me rappelle quelque chose de la sorte.

Q. Est-ce que la Portland Packing Company a ouvert et paqué de nouveau, ensuite?—R. Elle a ouvert l'an dernier, mais pas cette année-là.

Q. Qu'est-ce qui l'a fait fermer cette année-là?—R. Les prix étaient devenus trop élevés.

Q. Elle ne pouvait payer ces prix?—R. C'est cela.

Q. On a fait la même chose aux îles de la Madeleine, où on a dit que les prix étaient devenus excessifs. Croyez-vous que les homarderies aident à maintenir l'approvisionnement de homard?—R. Je crois que oui, jusqu'à un certain point. Naturellement, nous n'en voyons pas les résultats, ici, encore; mais on m'a dit qu'elles étaient utiles et je ne vois pas pourquoi elles ne le seraient pas.

Q. Et qu'est-ce que vous pensez de la méthode de placer les homards dans des parcs pour les faire produire; qu'est-ce que vous pensez de l'augmentation du nombre de ces parcs, où on met les homards pour les fins de la reproduction? Actuellement, vous n'avons qu'un parc, celui qui est dirigé par M. Baker, à Fourchu. Que pensez-vous de cette manière de traiter les homards?—R. Je crois que ce serait une idée superbe. Il n'y a qu'une homarderie sur toute la côte, entre ici et Halifax; et il y a des gens qui n'en bénéficient pas du tout. Tandis que s'il y avait des parcs, nous pourrions en avoir des petits tout le long du rivage; et tout le monde en bénéficierait.

Q. Pêche-t-on ou paque-t-on, ici, après la fermeture de la saison?—R. Non, pas que je sache. Je crois qu'on n'en fait rien.

Q. Qu'est-ce que gagne, en moyenne, un pêcheur de homard? Combien de livres un pêcheur actif prendra-t-il dans une saison, dans un bateau à deux hommes?—R. Je ne pourrais dire exactement sans regarder dans mes livres. Ils font de $100 à $600, par bateau.

Q. Ils prennent cela pendant la saison de trois mois?—R. Oui. J'ai vu des bateaux faire jusqu'à $600, mais naturellement, il y en a qui ne font pas plus de $100.

Q. A combien évaluez-vous un bateau de pêcheur? Le bateau dont on se sert pour la pêche au homard est un petit bateau, n'est-ce pas?—R. Ils valent environ $30, mais c'est approximatif, $25 est à peu près la moyenne.

Q. Y a-t-il des pêcheurs qui se servent de bateaux à moteur maintenant?—R. Non, pas pour la pêche au homard; mais on parle de s'en servir.

Q. Qu'est-ce que vaut un piège avec son gréement et les lignes?—R. Quelque chose comme $1.00.

Q. C'est-à-dire dans l'eau, prêt pour la pêche?—R. Oui.

Q. Quel salaire paie-t-on aux scelleurs dans la fabrique?—R. Généralement, $35 par mois environ.

Q. Et la nourriture?—R. Non, ils se nourrissent eux-mêmes.

Q. Et que paie-t-on aux autres employés dans la fabrique?—R. Le contremaître reçoit environ $50 ou $60, et les autres travailleurs....

Q. Quel est le salaire des jeunes filles?—R. Environ $10 par mois, les unes ont $12 et les autres $10, et les garçons reçoivent de $10 à $12 selon l'ouvrage qu'ils font. Les autres hommes employés reçoivent environ $30 par mois.

Q. Je ne crois par qu'il y ait d'autre question que je désire vous poser. Si vous croyez que j'ai omis quoique ce soit je me ferai un plaisir d'en prendre note.—R. Je crois que vous avez touché à tout ce qui était nécessaire.

Q. Si vous désirez soumettre aucune autre chose au Comité nous en prendrons note.—R. Je crois que vous avez touché à tous les points, mais dans tous les cas si, durant le courant de la journée, je venais à penser à quelque chose, je vous en ferai part. Je crois qu'il serait bon pour vous d'obtenir l'opinion de quelques-uns des vieux pêcheurs.

Q. Ce sont là les hommes que j'aimerais rencontrer, et si vous pouvez nous découvrir des gens en mesure de témoigner quant aux conditions actuelles et aux conditions des années antérieures, je serai très content.—R. Il y a une couple de vieux pêcheurs que je m'efforcerai de vous amener cet après-midi. Il y a naturellement de jeunes pêcheurs qui ont de nouvelles idées, lesquelles ne sont pas toujours justes, mais quant à ce qui est de la pêche il n'y a rien de tel que d'obtenir les témoignages directement des pêcheurs.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

Canso, 31 août 1909 (2 p.m.).

Charles Lonnes, de Canso, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes-vous jamais d'aucune manière occupé de l'industrie du homard?—R. Non, pas autrement que je vous le dis, j'ai été inspecteur pendant une année à la fabrique de homards.

Q. Eh bien, vous avez une certaine connaissance de l'état des choses. En quel état, dans votre opinion, la pêcherie du homard se trouve-t-elle, si vous faites appel à vos premiers souvenirs?—R. De quelle façon? Si les homards sont devenus plus rares?

Q. Oui.—R. De beaucoup, selon moi.

Q. De façon constante et continue, ou bien cela remonte-t-il à plusieurs années?—R. De façon constante, d'année en année, je crois.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Il y a différentes raisons, selon moi. Le homard est un poisson qui ne voyage pas très loin, il s'éloigne un peu de la côte à l'automne et revient au printemps et je crois qu'une pêche prolongée ou une pêche excessive a déterminé cette diminution de façon notable.

Q. Et diriez-vous qu'elle a été déterminée par la capture d'un trop grand nombre de jeunes poissons et la destruction des homards femelles?—R. Plutôt par la destruction des femelles.

Q. Il me semble que détruire les jeunes avant qu'ils n'aient atteint l'âge de maturité doit tendre à l'extermination de n'importe quel troupeau?—R. Oui, et si l'on détruit les mères, on y arrivera plus vite.

Q. En quelques mots, point n'est besoin d'une longue enquête sur la pêcherie, quel serait votre remède à l'état de choses actuel?—R. J'ai souvent songé au remède que j'emploierais et je puis aussi bien vous le dire maintenant: que le gouvernement accorde un permis à tous les pêcheurs de homards, c'est-à-dire sans le leur faire payer, mais de telle façon qu'ils ne puissent pêcher sans permis.

Q. C'est une des suggestions qui nous ont été faites?—R. Faites en sorte que personne ne puisse prendre de homards sans un permis, que chacun soit obligé d'obtenir ce permis et soit requis de faire une déclaration sous serment quant aux conditions suivantes qui seraient contenues dans le permis: qu'il ne prendrait ou ne détruirait aucun homard œuvé et qu'il respecterait le règlement, quel qu'il soit, quant à la taille des homards qu'il pourrait prendre. Il serait plus important encore, d'après moi, d'exiger que son nom parût sur ses boîtes à homard, ce qui ne lui causerait pas le moindre ennui, sur ces bouées et sur tous ses engins de pêche, et alors s'il est pris ayant en sa possessions des homards prohibés qu'on lui interdise la pêche pendant un certain nombre d'années, vous pourriez dire six ou sept ans, enfin selon la loi. J'ai médité là-dessus pendant plusieurs années et voilà dans mon opinion le meilleur moyen de faire cesser l'état de choses actuel. Il y a un certain nombre de pêcheurs consciencieux qui ne veulent pas détruire le homard œuvé et qui veulent que les autres obéissent à la loi.

Q. Nous avons constaté qu'un certain nombre de pêcheurs croient qu'il vaudrait mieux épargner le homard femelle et maintenir l'industrie dans un état de vitalité?—R. J'allais ajouter que quant à certains individus l'imposition d'une amende ne servirait de rien, il faudrait leur retirer leur permis tout simplement de sorte qu'ils ne puissent plus pêcher, ce serait là la meilleure façon de les traiter.

Q. Voici une chose qui m'a été suggérée, que lorsque l'inspecteur de la pêcherie fait sa tournée pour la distribution des primes, venant au printemps avant que la pêche ne commence, il pourrait émettre ces permis, chaque permis étant numéroté et l'on pourrait exiger que le pêcheur eût sur ses agrès et ses pièges un numéro correspondant à celui de son permis.—R. Parfaitement, et ce serait le plus grand bienfait réalisable. Naturellement je n'ai qu'une voix, mais voilà mon opinion. D'autre part, je puis dire que je ne suis pas en faveur des homarderies et je vais vous dire pourquoi; aucun pêcheur ne devrait prendre le homard œuvé, il n'y a pas de doute là-dessus, et je crains que les résultats ne soient pas très réels. L'idée de prendre ces petits poissons quand on peut à peine les voir, tant ils sont petits, et les mettre dans quarante brasses dans un fort courant; alors quand ces poissons minuscules ne peuvent pas atteindre le fond et ne peuvent pas se frayer leur chemin, ils sont détruits en grand nombre. Le long de la côte on peut trouver des endroits formant des réservoirs naturels en plaçant un barrage à leur embouchure pour tenir les homards.

Q. Vous les trouvez ici le long de la côte, mais vous ne pouvez pas en avoir partout; il y a des parties de la côte où vous ne trouverez pas d'endroits convenables pouvant servir de parcs?—R. Nous avons une foule d'endroits où un petit barrage en travers du col étroit retiendrait les homards, et je suggérerais que ces parcs soient établis partout où possible, et que les homards œuvés soient capturés pour y être placés. Un homme suffit pour la surveillance d'un parc, mais qu'il y en ait un ou deux cela ne fait pas de différence, tout le poisson devrait y être mis, gardé et

nourri jusqu'à ce que la saison pour le homard soit terminée, et alors enlevez le barrage et laissez sortir le poisson afin qu'il puisse aller où bon lui semblera. Voilà, je crois, quelle est la méthode naturelle d'élever les homards.

Q. Naturellement, cette méthode est plus rationnelle que les homarderies?—R. Sans doute. J'ai bien peur, d'après mon jugement, que les résultats des homarderies ne soient piètres. Il n'y a pas moyen d'en persuader les gens, mais je crois que les homarderies ne produisent que très peu de résultats. Maintenant, puis-je poser une question? Le gouvernement canadien ou le gouvernement des Etats-Unis s'est-il jamais donné la peine de voir s'il pouvait élever et reproduire les homards?

Q. Je ne puis pas dire qu'ils l'aient fait. Mais à Hood's Hole dans le Massachussetts on a pris la peine de les faire éclore et de les élever jusqu'à ce qu'ils fussent longs de 3 à 4 pouces. Tous les renseignements que nous avons sur les homards nous viennent de là. On a fait là des expériences très complètes sur la reproduction des homards, on les a soigneusement observés pendant qu'ils se développaient, on a noté très minutieusement leur progrès jusqu'à ce qu'ils fussent distribués dans la mer. D'après ces observations, il résulte que l'enfance du jeune homard pendant les trois premiers mois n'est autre chose qu'une série de mues, une carapace lui pousse un jour et il la rejette le lendemain, il grandit très rapidement, et la première année le voit grandir jusqu'à 3 pouces environ; la première et la seule fois qu'il marche en avant, c'est durant les six premières semaines de son existence pendant lesquelles il voyage à fleur d'eau, après ça il change de méthode, descend au fond et commence à marcher à reculons. Pendant cette période primitive le jeune homard constitue une grande partie de la nourriture du maquereau. Après la première année il croît de deux pouces par an, de sorte qu'un homard de 8 pouces est censé avoir 3 ans. Voilà le seul endroit à ma connaissance où l'on ait tâché de suivre la croissance du homard. Je ne crois pas que nous ayons jamais fait quoi que ce soit dans ce sens.—R. Quelle est votre opinion au sujet des homarderies?

Q. Il n'est pas douteux que si on n'enlève avec soin les œufs du homard en frai ils sont détruits, mais si on manipule les œufs avec soin il n'est pas douteux non plus que 90 à 95 pour cent d'entre eux peuvent éclore dans les homarderies. Il paraîtrait cependant que l'enlèvement des œufs des femelles leur est préjudiciable, et la preuve démontre qu'elles sont beaucoup plus délicates que les autres homards lorsqu'elles sont dans cet état.—R. Il n'y a pas de doute que la plupart d'entre elles meurent, parce qu'ici nous avons expédié des homards vivants aux Etats-Unis et souvent on a dépouillé un homard femelle avant de le mettre dans la manne, et naturellement, il n'y a aucun doute là-dessus, le homard est mort avant que la manne fût arrivée à destination. Dans mon opinion, si vous enlevez ces œufs avant leur maturité vous ne pouvez pas en obtenir des homards.

Q. J'aurais mes doutes à leur propos, dans tous les cas. Pour moi, ce qu'il faut faire lorsqu'il s'agit d'un homard femelle, c'est de le rendre à l'eau lorsqu'on le sort du piège, mais à défaut de cela, et si vous ne pouvez vous fier aux pêcheurs pour le faire, la meilleure chose à faire c'est de l'enlever au pêcheur et de l'apporter aussi vite que possible à terre, et peut-être serait-il nécessaire de lui donner un peu plus que le prix ordinaire afin de le compenser pour le soin supplémentaire qui est nécessaire.

Une fois qu'on l'a reçu du pêcheur en bonne condition alors on peut le mettre dans le parc?—R. Parfaitement, c'est mon opinion.

Q. Or, c'est ce qui arriva au parc de M. Baker, peut-être sont-ils allés trop loin pour leurs homards, on nous a dit qu'ils étaient allés à Ingonish, et ces homards œuvés ne sauraient être en bon état après avoir été renfermés deux ou trois jours dans une barque.—R. Cela n'est pas douteux. Mais sur cette côte, de Scatari au Cap Sable, il y a des centaines d'endroits où l'on pourrait établir des parcs. Nous avons toutes les facilités voulues le long de cette côte.

Q. Selon-vous, naturellement, la meilleure chose serait de mettre les pêcheurs sous permis?—R. Oui.

Q. Quant à la saison de pêche, quelle est votre opinion personnelle? Quand la saison doit-elle commencer? quand doit-elle se terminer?—R. L'emplacement est un facteur important. Si le gouvernement veut permettre aux pêcheurs d'attraper du poisson alors il doit aussi dans mon opinion leur accorder un délai raisonnable pour effectuer leur pêche. Leur accorder un mois pendant lequel les côtes sont bloquées par les glaces ou toute autre période pendant laquelle ils ne peuvent pas pêcher ne sert de rien. Dans mon opinion la saison est trop longue ici à l'heure actuelle, disons avril, mai et juin, quoique peut-être je ne devrais pas parler ainsi puisque je ne m'occupe pas de la pêche.

Q. Dans les 32 années de mon service mon expérience m'a démontré que le dommage le plus sérieux est éprouvé à la fin de la saison, alors que l'on capture les homards œuvés et les jeunes homards qui se rapprochent très près de terre. J'ai constaté qu'en certains cas on pêchait le homard alors que les pièges étaient absolument à sec à marée basse?—R. Oui, et c'est le cas ici, ils approchent de terre d'aussi près qu'ils le peuvent, et plus ils s'approchent de terre plus ils prennent de poissons. Bien souvent vous pouvez mettre la main sur le dessus du piège.

Q. Les meilleurs pêcheurs et les meilleurs fabricants de conserves nous ont dit que s'ils pouvaient avoir deux mois de pêche et de paquage ils seraient satisfaits, Il est vrai qu'au Nouveau-Brunswick et en l'île du Prince-Edouard nous constatons qu'une très grande proportion des gens employés à la pêche du homard ne sont pas des pêcheurs réguliers mais des fermiers qui descendent pêcher pour les fabriques et pêchent avec les engins et dans les barques des fabricants?—R. Oui je comprends que tel est le cas. D'après moi je crois que le long de cette côte, c'est-à-dire d'ici jusqu'à Halifax à l'ouest, le 15 juin devrait clôturer la saison. De fait, un grand nombre de nos pêcheurs d'ailleurs ne font rien au mois de juin.

Q. Le travail commence à diminuer?—R. Oui, les homards se font rares, et les hommes trouvent la pêche de la morue plus payante et alors ils abandonnent. Il y en a très peu parmi nos nombreux pêcheurs, d'après ce que je vois, qui pêchent pendant tout le mois de juin.

Q. Et le fabricant, lui, nous dit qu'il préférerait fermer à la mi-juin parce que les pêcheurs commencent à se ralentir et que le poisson qu'il reçoit est médiocre. Il nous dit qu'il reste ouvert simplement pour le bénéfice des pêcheurs qui veulent qu'il reste ouvert pour eux jusqu'à la fin de la saison, mais qu'il préférerait fermer plus tôt s'il le pouvait.—R. Je sais que la chose est exacte. Je connais un grand nombre de paqueurs et je sais, comme question de fait, que c'est une période très ennuyeuse pour eux. Ils ont plus de bras qu'il ne leur faut, et s'ils les renvoient

cela suscite des difficultés à cause des pères et des frères des employés qui souvent font la pêche pour eux et alors de cette façon ils perdent leurs pêcheurs, de sorte que forcément ils doivent garder leur fabrique ouverte un jour après l'autre afin de ne pas perdre leurs pêcheurs.

Q. J'aimerais vous parler de la question des permis. Au commencement on accordait un permis à presque tous ceux qui en faisaient la demande, et ceci provoqua une grande augmentation dans le nombre des fabriques, augmentation exagérée apparemment puisque beaucoup se retirèrent et abandonnèrent les affaires. Aujourd'hui le ministère est loin d'accorder le nombre de permis qu'il octroyait il y a des années pour le paquage, et ces dernières années la politique du ministère a été de restreindre le nombre des permis, et ceci semble avoir eu pour effet de mettre les pêcheurs plus ou moins à la merci des fabricants, et à tort ou à raison les pêcheurs se sont mis dans la tête l'idée que les fabricants s'étaient concertés pour maintenir le bas prix, et que par conséquent ils en souffraient. D'après mon expérience dans le Golfe St.-Laurent il n'y a pas plus d'accord entre les fabricants qu'il n'y en a parmi les marchands de poissons. Naturellement ils confèrent ensemble et décident qu'ils ne paieront pas plus qu'un certain prix, mais la première chose qui arrive c'est qu'un individu apporte une cargaison de beaux poissons et en obtient un prix légèrement plus élevé et alors l'accord est complètement rompu. Le ministère a tenté de rémédier à cet état de choses et à satisfaire les pêcheurs en émettant des permis coopératifs chaque fois qu'un groupe de pêcheurs se réunissait et présentait une requête pour permission de faire la mise en conserves eux-mêmes. Ne croyez-vous pas qu'il serait bon pour le ministère de fixer le modèle des fabriques de conserves et d'informer les postulants qu'ils pourront obtenir un permis s'ils sont prêts à construire et outiller une fabrique d'après un certain modèle, c'est-à-dire d'après le modèle qui aura été choisi? R. C'est bien mon opinion, mais je n'aimerais pas décider du modèle.

Q. Vous ne pourriez pas l'établir trop élevé, car alors ce serait le rejet des postulants moins fortunés?—R. Vous avez raison, une personne en autorité doit décider du modèle, mais il n'est pas juste que je continue d'avoir un permis simplement parce que j'en ai obtenu un il y a des années, et que parce que vous n'en avez pas obtenu, quoique le mien soit renouvelé chaque année, vous ne puissiez pas en obtenir. Venez ici par exemple, il y a des gens munis de permis qui ne paquent pas le homard alors que d'autres qui désirent paquer ne le peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas obtenir de permis. Je dis que tout homme a droit au permis s'il désire paquer et qu'il le demande, pourvu qu'il se conforme au modèle établi.

Q. J'ai vu un grand nombre de fabriques où l'on ne prenait aucune précaution pour assurer la propreté des tables, des planchers ou de quoi que ce soit. Un pareil état de choses ne doit pas être toléré; voici un produit alimentaire offert en consommation au public, et la tendance du jour veut que les produits alimentaires soient en bonne condition; or, les produits des fabriques auxquelles je fais allusion ne peuvent pas ne pas réduire le prix moyen du homard et ils doivent avoir un mauvais effet sur le marché?—R. Il n'y a pas de doute que tel est le cas. Une personne habitant un autre pays qui s'imaginerait acheter un objet de grand luxe en faisant l'emplette d'une boîte de homards et qui s'apercevrait en ouvrant la boîte que la

chair à l'intérieur était impropre comme nourriture ne voudrait certainement plus acheter pareil article. Selon moi, chaque personne désirant un permis et capable d'avoir un établissement modèle devrait l'obtenir. Si nous avons dix fabriques ici je ne crois pas qu'elles pourront prendre plus de homards que deux n'en prendraient. Deux fabriques peuvent prendre soin de tous les homards que nos hommes peuvent prendre ici, mais si la même quantité de homards est distribuée parmi un plus grand nombres de fabriques alors au bout du compte il n'y aura que ceux qui parviendront à avoir une industrie payante qui resteront, la chose se régularise d'elle-même.

Q. On nous a suggéré qu'il ne servait guère à grand'chose de limiter le nombre des fabriques du moment qu'aucune limite n'était placée quant au nombre des engins.—R. C'est une grande erreur, tant qu'il y a assez de fabriques pour faire face à tout le poisson pris et maintenant on peut faire face à beaucoup plus de poisson que par le passé parce qu'on en envoie tellement, qui n'a pas été mis en conserves.

Q. Ceci soulève une autre question. Là où il est possible d'exploiter l'industrie du homard vivant les règlements devraient-ils favoriser cette industrie aux dépens de la mise en conserves? Ceci ne vous affecte pas peut-être ici très matériellement, mais allez à l'ouest de la Nouvelle-Ecosse où vous vous heurtez aux lois américaines et où le marché pour les homards vivants est sur Boston, alors il me semble que le moyen de résoudre la difficulté est d'élever la limite de taille du homard et de l'appliquer.—R. Oui, dans cette partie de la province.

Q. Et dans ce cas le fabricant dans cet endroit serait sacrifié?—R. Oui, mais cela ne saurait s'appliquer à nous ici.

Q. Naturellement cela ne saurait être appliqué ici ou au Cap Breton ou aux îles Madeleine où la mise en conserves sera toujours une industrie et les règlements qui s'y appliquent doivent être passés en vue de venir en aide au fabricant, ou à cette phase de l'industrie. Mais lorsque la mise en conserves vient en conflit avec le commerce des homards vivants on a insisté pour que les règlements favorisent ce commerce plutôt que la mise en conserves.—R. Oui, et puis quant à ce qui regarde les conditions, nous pouvons pêcher ici plus tôt que les gens de Gabarus et ceux de la côte avoisinante de sorte qu'ils ont peut-être besoin du mois de juin.

Q. On nous a dit au Cap Breton qu'on ne pouvait rien faire en fait de homards vivants parce que vous qui habitez au sud d'eux dans de meilleures conditions, vous pêchez jusqu'à leur clôture de pêche et que vous ruinez leur marché?—R. Il n'est que juste envers les gens du Cap Breton de leur accorder, si notre saison se clôt le 15 juin, deux semaines durant lesquelles ils pourraient faire un commerce de homards vivants assez profitable.

Q. Après que vous avez fini?—R. Oui, c'est cela, c'est là ma pensée.

Q. Une autre chose que je désirerais vous demander est celle-ci; on a proposé, afin de créer un fonds servant à acheter les homards œuvés pour les placer dans les parcs, d'exiger des fabricants un honoraire plus élevé que les 2 cents par caisse qu'ils payent actuellement et qui sont une simple bagatelle lorsqu'il s'agit de mise en conserves. Les gens des fermes à l'ouest, par exemple, pourraient s'objecter à ce qu'on les mette à contribution pour la protection du homard, ils diraient peut-être que l'industrie devrait payer elle-même sa propre protection. Monsieur Baker, qui a commencé le parc à Gabarus, monsieur Sidmarsh et d'autres qui ont des intérêts

considérables dans l'industrie, ont suggéré d'imposer un honoraire plus élevé aux paqueurs afin d'établir de cette façon un fonds pour l'achat de homards œuvés qu'on placerait dans les parcs. Un honoraire de $25 par cent caisses est une simple bagatelle, disent-ils.—R. Oui, c'est assez minime, ça n'a guère d'importance, mais les pêcheurs diront probablement que si cet honoraire est imposé il sortira de leur poche au bout du compte, que le paqueur ne le paiera pas.

Q. Voici une question que j'avais préparée par écrit. On a suggéré, pour la meilleure protection de l'industrie du homard, d'exiger l'enregistrement des pêcheurs et leur prise d'un permis, c'est votre propre suggestion?—R. Je ne considérerais ce que j'ai dit d'aucun avantage si on n'appliquait pas la dernière clause, si on n'enlevait pas au pêcheur pris en contravention à la loi son permis de façon à l'empêcher de continuer à pêcher. A moins d'être appliquée rigoureusement, la loi ne servirait de rien.

Q. Il ne sert à rien d'avoir un règlement qui n'est pas appliqué?—R. Je crois qu'il n'y a pas un seul paqueur qui hésiterait à vous dire lui-même que pas une seule fabrique au Canada n'observe la loi, car si elle l'observait elle ferait aussi bien de fermer ses portes. Eh bien, à quoi sert d'avoir une loi tenue en discrédit au point que les intéressés eux-mêmes vous le diront. Il ne sert de rien d'avoir pareille loi dans les statuts.

Q. Avez-vous aucune idée quant au prix, croyez-vous que le prix perçu par le pêcheur représente une proportion équitable de la valeur du homard? On nous a dit qu'il avait obtenu en certains endroits jusqu'à $4.50 certaines années, mais l'an dernier le prix baissa à $2.50.—R. Je considère $4 comme étant la pleine valeur.

Q. Et ils s'en aperçurent après l'avoir payé, n'est-ce pas? R. Je crois que oui et c'est pourquoi je dis que c'était la pleine valeur, parce que le poisson à ce prix au lieu d'être un article de consommation devient plutôt un article de luxe, et conséquemment il reste sur le marché parce que les gens n'ont pas les moyens de l'acheter. Voici la façon dont j'envisage la chose: si une personne désire avoir un poisson quelconque pour souper, elle peut acheter deux boîtes de saumon pour le prix d'une seule boîte de homards, et cependant la boîte de homards ne donnera pas une bouchée à chacun à table, de sorte que si cette personne n'a qu'une somme limitée à sa disposition elle achètera deux boîtes de saumon au lieu d'acheter du homard.

Q. Il me semble assez évident qu'en 1907 et 1908 les fabricants de conserves ont perdu la tête et commencèrent à lutter les uns contre les autres jusqu'à ce qu'ils aient par trop élevé les prix?—R. C'était trop, plus que l'article ne valait.

Q. Et l'an dernier ils ont trop baissé?—R. La diminution était trop forte, si les homards valaient $4.50 il y a deux ans, ils valaient plus de $2 l'été dernier. C'est mon opinion. Je considère qu'ils se sont trompés chaque fois.

Q. La même chose est arrivée pour la morue qui est montée à $6 et qui maintenant est tombée à $2 et $3?—R. Oui, et il est indubitable qu'un quintal de morue n'a jamais valu $6, quoique ce soit là une chose dont je ne me suis pas beaucoup occupé de mon temps.

Q. Quelle branche de l'industrie du homard considérez-vous la plus lucrative pour le pêcheur et tendant le moins à détruire les pêcheries, la mise en conserves

ou le commerce des homards vivants, là, bien entendu, où l'on peut exploiter le commerce des homards vivants?—R. Je crois que le commerce des homards vivants serait le moins préjudiciable aux pêcheries, parce qu'en premier lieu on ne veut pas de homards œuvés ni des jeunes, et on prendra seulement les homards qui devraient être pris, on veut seulement les homards adultes ou à peu près. C'est une question à laquelle il est facile de répondre. En d'autres termes, le fabricant de conserves prendra tout ce qu'il pourra. Plusieurs personnes vont acheter, elles partent dans leurs smacks aujourd'hui portant leur argent en poche, et si un des smacks refuse de prendre les petits homards ou les homards œuvés le pêcheur dira: 'Très bien alors, vous n'en aurez pas du tout.' Arrive un autre smack qui déclare au pêcheur qu'il les prendra tous, et comme résultat vous voyez que la personne dans le premier smack perd ses pêcheurs quoiqu'il leur ait peut-être avancé de l'argent pour leur gréement. Le commerce des homards vivants changerait tout cela, et les pêcheurs ne pourraient plus prendre les petits homards ou les homards œuvés parce qu'ils n'auraient pas de marché pour eux.

Q. J'ai remarqué une autre chose au cours de ces dernières années, c'est que l'on place les lattes des pièges beaucoup plus rapprochées les unes des autres que par le passé? -R. Je crois que oui, du moins je l'ai entendu dire.

Q. On a réduit l'espace à un demi-pouce?—R. Je ne crois pas que l'on ait fait cela ici.

Q. Nous en avons examiné quelques-uns sur le quai et l'espace ici était d'un pouce en moyenne?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que cela ait quelque chose à voir avec la capture des petits homards? Croyez-vous qu'en réglementant l'espace entre les lattes on puisse contrôler dans une certaine mesure la prise de ces jeunes homards?—R. Dans une très grande mesure. Si vous rapprochez les lattes de très près, vous capturez forcément la grande majorité des petits homards qui entrent, tandis que si les lattes étaient suffisamment espacées pour leur permettre de s'échapper d'un côté ou de l'autre, vous en prendriez très peu. Je me résumerais de cette façon-ci, ayez des parcs partout où vous le pourrez, et quant à la question du permis j'ai des convictions très arrêtées, imposez une peine à tout individu pris en contravention à la loi de sorte qu'il ne puisse plus pêcher et qu'il soit forcé de chercher un autre gagne-pain.

Q. Avez-vous aucune autre déclaration à faire?—R. Non, je crois que ma dernière remarque règle la question suffisamment, il devrait y avoir un certain espace entre les lattes des pièges.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

CANSO, 31 août 1909 (7.30 p.m.).

J. W. SPROULE, paqueur, de Canso, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Je comprends que vous vous occupez de la mise en conserves?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous intéressé à cette industrie?—R. Huit ou dix ans.

Q. Toujours ici?—R. Oui.

Q. Avant cela étiez-vous intéressé à l'industrie du homard d'aucune façon?—R. Oui.

Q. De quelle façon?—R. Dans la prise et l'expédition.

Q. De sorte que vous avez de l'expérience dans les deux branches?—R. Oui.

Q. A combien s'élève en moyenne le paquage de votre fabrique?—R. Nous avons commencé à 400 caisses et notre paquage le plus élevé fut de 880.

Q. Quand avez-vous obtenu cela?—R. L'an dernier.

Q. Et cette année combien avez-vous fait?—R. A peu près 750 caisses.

Q. De sorte que la saison ici a été assez bonne? R. Oui.

Q. Quand avez-vous commencé à paquer? R. Bien, la saison s'ouvre ici le 1er avril, mais je crois que c'est le 25 ou dans ces environs que nous avons commencé à mettre en conserves.

Q. Quand la saison se termine-t-elle ici?—R. Le dernier jour de juin.

Q. Vous êtes censé avoir trois mois de pêche?—R. Oui.

Q. La glace vous embarrasse t-elle ici au commencement de la saison?—R. Règle générale, oui.

Q. La glace qui vous embarrasse descend, je suppose, par le détroit—de la glace en dérive?—R. Oui, mais parfois elle vient de Scatari.

Q. Quel nombre de barques pêchent pour vous, chaque année?—R. Cela varie. Nous n'avons pas ici nos propres bateaux comme en certains endroits.

Q. Non, les pêcheurs ont leurs propres barques?—R. Oui, chacun pêche pour lui-même; nous achetons d'eux.

Q. Est-ce qu'ils vous livrent leurs homards ou bien allez-vous les chercher en smack?—R. Nous sommes obligés d'aller les chercher la plupart du temps.

Q. De quelle espèce de barque se sert-on généralement, sont-ce des barques doubles qui font la pêche ici?—R. Oui d'ordinaire.

Q. Deux hommes par barque?—R. Oui.

Q. Quelle est la prise moyenne d'un bon pêcheur? Achetez-vous à la pièce ou au poids?—R. Au poids.

Q Combien de milliers de livres un pêcheur actif peut-il prendre généralement?—R. Vous voulez dire pendant la saison?

Q. Oui, pendant la saison?—R. Je n'ai jamais fait le calcul de cette manière là.

Q. Comment le calculez-vous, d'après ses gages?—R. Oui, d'après son gain.

Q. A combien son gain s'élèverait-il?—R. Oh en moyenne, c'est-à-dire à deux hommes par barque, $200 probablement.

Q. Environ $200, bon an mal an? Les uns plus et les autres moins, je suppose?—R. Oui, nous en avons eu qui ont fait jusqu'à $700.

Q. Cela est rare?—R. Oui, car en moyenne je ne crois pas qu'ils dépassent $200.

Q. Quelle est d'après vous la meilleure partie de la saison pour votre pêche?—R. Bien, vers le 1er mai, je crois.

Q. Trouvez-vous que la pêche se ralentit à mesure que la saison s'avance?—R. Oui.

Q. Quand prenez-vous les plus beaux homards, au commencement de la saison?—R. Vers le 1er mai, je crois.

Q. Avez-vous aucune idée de leur rendement, combien de homards faut-il par cent livres?—R. Bien, ici nous les achetons au poids jusqu'à une certaine taille, et alors ce sont ce que nous appelons les "moyens," c'est-à-dire jusqu'à 10½ pouces, et ceux au-dessus de cette taille nous les appelons "marchés," et il en faut en moyenne 90 par 100 livres.

Q. C'est la moyenne pendant toute la saison?—R. Oui, je le pense.

Q. Je suppose qu'au commencement de la saison les pêcheurs ont l'habitude de pêcher au large dans l'eau profonde?—R. Oui, monsieur.

Q. Et au fur à mesure que la saison avance ils se rapprochent de terre?—R. Oui, ils se rapprochent.

Q. Vous apercevez-vous à la fin de la saison que vous recevez de petits homards?—R. Non, je ne crois pas que cela fasse aucune différence.

Q. Quelle est la coutume ici quant aux jeunes homards? Il y a certains règlements les concernant, mais nous nous sommes aperçus qu'on les respectait en bien peu d'endroits. Les a-t-on jamais respectés ici, a-t-on essayé de les appliquer?—R. On les accepte comme ils les prennent, tous ceux qu'ils prennent.

Q. Et les pêcheurs s'attendent à ce que vous les preniez?—R. Oui.

Q. Etes-vous forcés de les prendre?—R. Oui.

Q. Est-ce le cas que vous êtes obligés de les accepter parce que, si vous les refusiez, vous pourriez perdre vos pêcheurs qui pourraient aller à d'autres?—R. C'est exactement la position.

Q. Avez-vous aucune idée de la saison particulière à laquelle le homard se met en fraie? A quelle époque croyez-vous qu'ils frayent sur cette côte-ci?—R. Bien, ils sont en fraie tout le temps.

Q. C'est-à-dire qu'ils portent des œufs tout le temps?—R. Oui, mais nous avons plus de homards œuvés ici à la fin de la saison.

Q. Avez-vous aucune idée du nombre de homards œuvés par cent, quel serait le pourcentage?—R. Voulez-vous dire par cent pièces?

Q. Oui par cent homards?—R. D'un bout à l'autre de la saison?

Q. D'un bout à l'autre de la saison, quel pourcentage de la prise totale porte des œufs?—R. Je dirais qu'il n'y en aurait pas plus de 2.

Q. Pas plus de 2 pour cent?—R. Non.

Q. Le pourcentage est-il plus grand à une époque particulière de la saison?—R. Oui, je crois qu'en juin il est double de ce qu'il est en avril.

Q. Ici naturellement les pêcheurs apportent tous les homards œuvés et les œufs sont remis à la homarderie?—R. Oui.

Q. Avant l'établissement de la homarderie, quelle était la coutume en ce qui concerne le homard œuvé?—R. Bien, si vous les empêchiez de les apporter, ils les lavaient et les homards nous arrivaient quand même—c'est comme ça.

Q. Quelle espèce de homard est-ce d'habitude? Le homard œuvé est-il un gros homard?—R. Bien, règle générale, ils vont de 8 pouces en montant, mais de temps à autre nous en recevons de plus petits que ça.

Q. Diriez-vous que 8 pouces est la limite, vous ne les avez jamais vus plus petits que ça?—R. Je n'irais pas jusqu'à dire que j'en ai vu, mais la plupart sont de 8 pouces et au-dessus.

Q. Le pourcentage de homards œuvés inférieurs à 8 pouces serait très minime?—R. Oui, très minime.

Q. Je suppose que les pêcheurs d'ici se servent exclusivement du piège moderne, de ce que nous appelons le piège à cinq filets ou piège Wheeler?—R. Oui, ils se servent principalement du piège à cinq filets.

Q. Ils se servent encore de quelques pièges ancien modèle, alors?—R. Oui, une fois de temps en temps ils se servent du piège ancien modèle.

Q. Et la plupart de ceux qui sont engagés à la pêche du homard sont-ils des pêcheurs réguliers ou des fermiers?—R. Oh ici ce sont presque tous des pêcheurs.

Q. Pêchent-ils jusqu'à la fin de la saison, ou est-ce que cela se ralentit vers la fin?—R. Cela diminue de cette façon, le poisson devient toujours plus rare, et au mois de juin généralement d'autres pêches commencent et un grand nombre font plus d'argent à faire d'autres pêches et alors ils y vont.

Q. A certains endroits nous avons constaté que les pêcheurs de homard étaient des fermiers et autres qui ne prennent part à aucune autre espèce de pêche?—R. Ici ce sont tous des pêcheurs.

Q. Et lorsqu'ils retirent plus de profit de l'autre pêche ils abandonnent les homards?—R. Oui.

Q. De sorte que vous restez ouverts jusqu'à la fin de la saison?—R. Nous sommes obligés de rester ouverts.

Q. Quel est le prix moyen payé aux pêcheurs pour leurs homards?—R. Que voulez-vous dire, bon an, mal an?

Q. Combien ont-ils du cent livres, ou de cent pièces? Combien ont-ils eu cette année?—R. Ils ont commencé à $2.50 et montèrent, je crois, à $3.50, c'est-à-dire pour les homards au poids et pour le marché cela commença à 8 cents et finit à 16.

Q. Ces homards-là sont-ils expédiés d'ici sur le marché?—R. Oui, un bon nombre.

Q. Subissez-vous des pertes sensibles avant que ces homards soient rendus sur le marché?—R. Oui, des fois nous subissons de lourdes pertes.

Q. Comment les expédiez-vous en général, par quelle route?—R. Par Halifax.

Q. Comment les envoyez-vous à Halifax, y a-t-il un bateau qui arrête régulièrement?—R. Il y a un bateau qui arrête ici une fois par semaine et qui les porte à Halifax où on les transborde, la ligne Plant.

Q. Combien de temps prennent-ils d'ici à Halifax?—R. Bien, ils arrivent là en deux jours, parfois en une journée.

Q. Vous n'expédiez jamais par chemin de fer *viâ* Mulgrave?—R. Oh si, nous l'avons fait, oui.

Q. Laquelle des deux branches de la pêcherie est la plus lucrative pour le pêcheur, selon vous, là où l'on rencontre les facilités voulues pour le commerce des homards vivants?—R. Je ne comprends pas très bien.

Q. De laquelle des deux branches croyez-vous que le pêcheur puisse faire le plus d'argent, du commerce des homards vivants ou de la vente au fabricant de conserves?—R. Ils vendent les deux au fabricant.

Q. Plus bas sur le littoral, là où on a des facilités pour atteindre le marché et où le commerce des homards vivants est conduit sur une plus grande échelle qu'ici, on nous a dit que certains d'entre eux expédiaient directement.—R. Ils peuvent faire cela s'ils ont les facilités voulues, ils peuvent vendre tous les homards de plus de 9 epouces.

Q. Ce que je veux savoir c'est ceci: le commerce des homards vivants, là où on peut l'exploiter, est-il plus profitable aux pêcheurs que la mise en conserves?—R. Oh je le crois, oui.

Q. La politique du ministère, ces dernières années, a été de limiter le nombre de permis pour la mise en conserves, croyez-vous que cette politique soit sage? Devrait-il y avoir aucune limite au nombre de permis pour la mise en conserves?—R. Bien, il est très difficile de répondre à cette question. Je suis toujours en faveur de la liberté, lorsqu'un homme est qualifié pour la mise en conserves, je crois qu'il devrait avoir le droit de le faire.

Q. Comment établiriez-vous cette qualification?—R. Bien, je crois que la chose se réglerait d'elle-même et que, s'ils ne mettaient pas en conserves convenablement, ils s'en apercevraient très vite.

Q. Vous savez, naturellement, qu'à certains endroits il y a eu quelque friction entre les pêcheurs et le fabricant et l'on s'est plaint que les pêcheurs étaient injustement traités et, afin de leur donner une chance, le ministre a décidé, durant ces deux dernières années, d'octroyer des permis coopératifs à tout groupe de pêcheurs, au nombre de 15 ou plus, demandant un permis, du moment qu'ils prouvaient qu'ils étaient prêts à entreprendre la chose. Dans votre opinion, est-ce que ceci accorde aux pêcheurs tout le secours auquel ils ont droit?—R. Je le crois car s'ils étaient moins de 15 pêcheurs, ils ne seraient pas assez nombreux pour entreprendre la chose et rendre la fabrication lucrative.

Q. Croyez-vous que ce nombre soit suffisant ou pensez-vous que le nombre doive être réduit?—R. Comme fabricant, je ne songerais jamais à commencer l'exploitation d'une fabrique avec 15 pêcheurs. Mais certes si 15 pêcheurs se réunissent pour coopérer et pensent que la chose peut payer, je ne vois aucune objection à leur accorder un permis.

Q. Croyez-vous que nous devrions établir un modèle de fabrique en pareil cas? A présent aucun modèle n'est imposé, et bon nombre de fabriques sont très mal outillées et entretenues.—R. Bien je ne crois pas qu'on devrait permettre aux pêcheurs, même en nombre de 15, d'entreprendre la mise en conserves des homards à moins qu'il n'y en ait un parmi eux possédant les connaissances requises pour mener l'affaire à bonne fin.

Q. Ils seraient obligés d'employer quelqu'un, n'est-ce pas?—R. Ils devraient l'être, mais même alors ils feraient faillite, mais naturellement ça serait à leur propre détriment.

Q. Quel serait le coût moyen d'une fabrique telle que requise pour un pareil groupe de pêcheurs, combien l'établissement de la fabrique coûterait-il?—R. Voulez-vous dire la construction?

Q. La construction et l'outillage, le matériel voulu, tables, chaudières et tout ce qui est nécessaire dans une fabrique?—R. $600 ou $700.

Q. A ce propos il y a une autre question que je désire vous poser; croyez-vous que le produit des fabriques devrait être soumis à l'inspection comme les autres produits alimentaires?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les officiers de pêcherie actuels seraient compétents à conduire cette inspection?—R. Bien, je ne sais pas s'ils le seraient ou non, je crains qu'ils ne le seraient pas.

Q. Faudrait-il un expert en matière de mise en conserves?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il serait avantageux pour le commerce qu'une inspection officielle soit exigée?—R. Je crois que ça le serait.

Q. Pensez-vous, en tant que fabricant, que vous pourriez continuer votre exploitation ici si l'on appliquait strictement la limite de taille de 8 pouces?—R. Oui.

Q. Vous ne seriez pas complètement paralysé si les règlements étaient appliqués rigoureusement?—R. Non.

Q. A bien des endroits les fabricants nous ont affirmé que cela les forcerait à fermer leurs portes, et les pêcheurs nous ont dit que, s'ils ne pouvaient pas prendre des homards en-dessous de la limite de taille, ils abandonneraient; de fait, c'est notre expérience jusqu'à ce jour.—R. Cela ne nous ferait pas fermer.

Q. Les homards dans votre fabrique ont-ils été mesurés cette année?—R. Oui.

Q. Avez-vous constaté aucune baisse dans la taille?—R. Non.

Q. Au cours des années récentes avez-vous constaté une diminution sensible dans la taille moyenne des homards?—R. Non, je ne crois pas qu'il y ait eu aucune diminution de taille, seulement je crois que les homards se font plus rares qu'il y a quelques années.

Q. N'y a-t-il pas beaucoup plus d'engins de pêche à l'eau maintenant?—R. Oh, oui.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation considérable dans le nombre des fabriques provoquerait une augmentation de la pêche?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Vous êtes d'opinion qu'il se fait autant de pêche maintenant qu'il s'en pourra jamais faire en toute probabilité, qu'il n'y a pas place pour plus de pêcheurs?—R. Il y a toute la pêche possible ici, étant donné le territoire que nous avons.

Q. Avez-vous aucune idée de l'époque à laquelle la mise en conserves du homard fut introduite dans cette région?—R. Non, c'était avant mon arrivée ici.

Q. S'il y a diminution dans la quantité des homards capturés, à quoi l'attribuez-vous?—R. Bien, je l'attribue au fait qu'on en prend davantage.

Q. Vous croyez qu'il s'en prend davantage?—R. Oui.

Q. L'attribueriez-vous à une pêche trop intensive?—R. Non, je ne dirais pas que je l'attribue à une pêche intensive.

Q. Est-ce dû en aucune façon aux méthodes de pêche destructives, à la destruction d'un grand nombre de homards œuvés ou de jeunes homards?—R. Je ne crois pas que vous puissiez l'attribuer à la destruction des jeunes homards, mais quant à la destruction des homards œuvés, oui peut-être; c'est-à-dire en ce qui concerne les homards que nous prenons ici. Si vous tuez les femelles, vous ne pouvez pas avoir beaucoup de jeunes homards.

Q. Et si l'on tue trop de jeunes homards on arrive au même résultat, s'ils périssent avant d'avoir atteint l'âge de la reproduction?—R. Naturellement, si vous tuez les jeunes, vous finirez avec le temps par ne pas en avoir de vieux.

Q. Croyez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir tant de limites de taille différentes en différents endroits?—R. Je ne crois pas qu'il le soit pour la côte sud ici.

Q. Qu'entendez-vous par la côte sud? Voulez-vous dire d'ici au Cap Sable?—R. D'ici à la baie de Fundy autour de la terre ferme, tout ce littoral.

Q. Maintenant quant au remède à apporter à l'état de choses actuel. Les uns ont suggéré au ministère que la meilleure solution du problème serait d'interdire complètement la mise en conserves pendant un certain nombre d'années, comment cela affecterait-il votre région?—R. Bien, je crois que cela nous affecterait ici; cela arrêterait toute pêche.

Q. C'est votre idée que cela arrêterait la pêche complètement. Vous voulez dire que la pêche des homards vivants continuerait mais que la mise en conserves cesserait?—R. Non, toute pêche serait absolument arrêtée.

Q. Vous croyez que la pêche arrêterait complètement?—R. Je crois que oui.

Q. La Commission sur la Pêche du Homard de 1898, avait suggéré la fermeture par sections, chaque section étant fermée pendant un certain nombre d'années et les zones fermées se succédant les unes aux autres graduellement jusqu'à ce que tout le littoral ait été couvert. Je suppose qu'il est indubitable que le moyen le plus efficace et le plus rapide pour permettre aux pêcheries de se renouveler serait d'interdire la pêche absolument pendant un certain nombre d'années?—R. Aucun doute là-dessus.

Q. Considéreriez-vous pareil remède comme très rigoureux?—R. Oui, certes.

Q. Croyez-vous que les pêcheries de homards soient dans une situation exigeant pareil remède?—R. Je ne le crois pas pour ici.

Q. D'autres propositions nous ont été faites, certains ont dit: "Donnez-nous une limite de 7 pouces au lieu d'une limite de 8 pouces et nous respecterons la loi." Vous savez que nous avons commencé par une limite de 9 pouces qui ne fut pas mise en vigueur et puis une limite de 8 pouces fut accordée parce qu'on nous promit de la respecter, et maintenant on demande une limite de 7 pouces.—R. Je ne proposerais rien de tel. Si j'avais quoique ce soit à proposer là-dessus, je suggérerais qu'on laissât un certain espace entre les lattes des pièges.

Q. A combien le fixeriez-vous pour ici?—R. Les pêcheurs d'ici emploient la tête d'un marteau comme mesure, elle est d'environ un pouce. Peu de jeunes homards sont pris dans ces pièges, mais si l'espace était de $1\frac{1}{8}$ pouce, disons, ce serait très bien.

Q. Quel était l'espace à l'origine?—R. Ici, ils l'ont toujours fait à peu près de la même grandeur, un pouce, mais maintenant ils ont rogné la tête du marteau.

Q. Généralement, aujourd'hui, l'espace alloué est inférieur à ce qu'il était il y a des années?—R. Peut-être, je sais que dans le nord ils le font beaucoup plus étroit que ça.

Q. A certains endroits nous avons constaté qu'ils le rétrécissaient à un demi-pouce, et le but de ceci assurément était de retenir les petits homards?—R. Certainement pour retenir les petits homards.

Q. Il y a encore un autre projet: certaines personnes disent d'abolir la limite de taille entièrement et de protéger strictement le homard œuvé tout en raccourcissant la saison de 10 ou 15 jours. Comment cela vous irait-il?—R. Bien, je crois que cela conviendrait ici. Je crois que d'après la façon dont on fait les pièges ici maintenant, très peu de jeunes homards sont pris.

Q. Vous croyez sage d'insister sur un certain espace qui ne soit pas inférieur à un pouce?—R. Je crois qu'il ne devrait pas être de moins d'un pouce.

Q. Croyez-vous que le piège à cinq filets soit plus destructif que le piège ordinaire?—R. Il en prend plus.

Q. Est-ce qu'il en prend plus ou est-ce qu'il en retient plus, qu'ils ne peuvent pas s'en échapper une fois qu'ils y sont entrés?—R. C'est ce que je comprends.

Q. Je comprends que lorsqu'un pêcheur ne peut faire la pêche pendant un jour ou deux, il trouve les homards dans ses pièges lorsqu'il les lève, tandis qu'avec l'ancien piège ils s'échappaient?—R. Ils ne se sont pas échappés entre les lattes mais par le chemin par où ils sont entrés.

Q. Maintenant, on nous suggère aussi qu'il serait bon de forcer les pêcheurs de homards de s'enregistrer et d'obtenir une sorte de permis pour lequel aucun honoraire ne serait requis; que, lorsque l'officier des pêcheries viendrait faire sa tournée au printemps et distribuer les primes pour la pêche, tous ceux désireux de faire la pêche au homard s'adresseraient à lui et obtiendraient un permis numéroté, et ainsi ils deviendraient en quelque sorte fonctionnaires et seraient plus enclins à respecter les règlements eux-mêmes et à rapporter les infractions des autres. Croyez-vous que tel serait l'effet? Naturellement il s'ensuivrait qu'un individu qui persisterait à enfreindre les règlements perdrait son permis et n'aurait plus la permission de pêcher le homard?—R. Je ne pourrais pas dire grand'chose là-dessus.

Q. Vous ne croyez pas que le fait d'être porteur d'un permis semblable rende le pêcheur plus prudent?—R. Je ne crois pas que cela le rende plus honnête.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs en général ne soient aucunement disposés à se conformer aux règlements? Croyez-vous qu'ils reconnaissent plus clairement que par le passé la nécessité d'un règlement quelconque pour la protection du homard œuvé?—R. Je crois qu'il y a foule de pêcheurs qui seraient prêts à rejeter les homards œuvés et même les jeunes s'ils étaient certains que leur voisin en ferait autant, mais la façon dont le pêcheur envisage la situation d'ordinaire, c'est que si l'autre va les prendre il peut tout aussi bien les prendre lui-même.

Q. Ne croyez-vous pas que si le fabricant refusait de les accepter le pêcheur serait plus porté à respecter la loi et à se montrer plus prudent?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous que la faute en est au fabricant? Certaines personnes prétendent que si le fabricant refusait de les prendre le pêcheur serait obligé d'agir d'après la loi?—R. Je crois que tel est le cas, mais si vous voulez forcer un homme à respecter la loi vous êtes obligé de le surveiller.

Q. Croyez-vous qu'il soit facile de le surveiller quant à cette limite de taille?—R. Non, il est difficile au fabricant de l'appliquer parce qu'il serait obligé de mesurer tous ses homards, et en allant relever un smack il serait obligé d'en avoir deux pour faire la besogne. Mon idée à moi, c'est de régler les piéges et d'avoir un homme pour les surveiller. Ça, c'est ma façon de voir.

Q. On nous a affirmé que les pêcheurs quitteraient terre avec les pièges réglementaires et qu'une fois au large ils arrangeraient les pièges dans le bateau avant de les descendre à l'eau?—R. Ils ne pourraient pas faire ça, la personne qui parle ainsi ne sait pas ce qu'elle dit.

Q. Vous croyez que cela ne pourrait pas se faire en général?—R. Non, nous aurions nos officiers faisant leurs rondes dans leurs cotres, ils visiteraient les barques de temps en temps, et s'ils découvraient quelqu'un ayant des pièges non conformes aux réglements, alors ils lui feraient sentir le poids de la loi. Voilà mon idée, et je le laisserais libre de disposer des homards qu'il trouverait dans ses pièges.

Q. Avez-vous eu connaissance que les pêcheurs se soient plaints de ce que le prix payé par les fabricants n'était pas satisfaisant?—R. Je suis très au courant de la chose.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs aient jamais perdu leur prise de homards par suite du refus des fabricants de l'accepter? On nous dit qu'il est arrivé, lors d'une dispute entre le fabricant et les pêcheurs, que le fabricant a fermé ses portes et les pêcheurs restèrent sans débouché pour leurs homards?—R. Depuis que je suis ici je n'ai vu qu'une seule fabrique fermer ses portes, l'été dernier, elle cessa de faire affaires, c'est le seul cas que je connaisse.

Q. Etait-ce le résultat d'une dispute avec les pêcheurs quant au prix?—R. Bien, oui, il n'avait pas les moyens de payer leur prix, du moins c'est ce que je suppose.

Q. Est-il à votre connaissance que les paqueurs se soient concertés pour fixer les prix?—R. Bien, verbalement seulement, d'après ce que j'en sais. Je vais vous dire comment cela arrive. Quelqu'un établit le prix, et tous suivent, mais la première nouvelle qu'on a, c'est qu'un individu commence à donner un peu plus et alors les autres sont forcés d'augmenter aussi.

Q. Les choses se passent ainsi d'après mon expérience à moi?—R. Voilà comment ça se passe ici, et en tant que fabricant je puis dire qu'on n'a pas fait d'argent parce que l'on tâche de s'entr'égorger.

Q. Croyez-vous que les facilités actuelles pour l'exportation des homards vivants de cette région soient suffisantes?—R. Bien, on pourrait les améliorer, elles ne sont pas ce qu'elles devraient être.

Q. Vous croyez qu'on pourrait les améliorer?—R. Oh, de beaucoup.

Q. Quant aux parcs, en savez-vous quelque chose? Je n'en connais qu'un sur cette côte, à Fourchu par en haut. Avez-vous aucune remarque à faire quant à l'opportunité d'augmenter le nombre des parcs, croyez-vous que ce soit une bonne manière de protéger et de sauver le homard œuvé?—R. Bien, je crois que, si les parcs étaient bien localisés et bien entretenus, ce serait parfait.

Q. Y a-t-il dans les environs les facilités voulues pour l'établissement d'un parc?—R. Bien, je crois qu'on pourrait en établir ici.

Q. Que pensez-vous du parc en comparaison des homarderies?—R. Je sais que les homarderies permettent l'éclosion des œufs, mais je ne sais pas si oui ou non ils grandissent après cela. De même pour le parc, je crois que le résultat serait à peu près le même, quoique le homard mère serait là dans le parc pour surveiller ses petits si tant est qu'elle les surveille, car je ne suis pas prêt à affirmer qu'elle le fait ou qu'elle ne le fait pas. Je ne proposerais pas un parc comme celui de par en-bas.

Pour faire un parc je prendrais une baie couvrant beaucoup d'espace et ayant un col étroit; naturellement nous pourrions en trouver ici.

Q. Toutes les côtes n'offrent pas les facilités voulues?—R. On peut fermer l'embouchure d'une baie spacieuse telle que je l'ai décrite, et y mettre les homards œuvés pour qu'ils aient tout l'espace voulu.

Q. Il faut que les courants y circulent librement, il faut que l'eau y circule librement?—R. C'est ce que je comprends.

Q. Quan aux homarderies, êtes-vous en faveur de leur augmentation?—R. D'après la méthode suivie ici, oui je le suis, tant pour les parcs que pour les homarderies.

Q. A-t-on jamais fait la pêche ou la mise en conserves hors de saison ici?—R. Je l'entends dire, c'est tout ce que j'en puis dire.

Q. Que pensez-vous de l'utilité de la méthode d'étiqueter les caisses? Croyez-vous qu'elle serve à quelque chose? Empêche-t-elle le paquage hors de saison ou la vente des homards paqués illégalement?—R. Oh, bien, je suppose qu'elle tend à l'empêcher.

Q. Quel salaire paie-t-on aux principaux employés des fabriques dans votre région? Vous avez un contremaître?—R. Oui, nous lui donnons à peu près $50 par mois.

Q. Et combien payez-vous le scelleur?—R. A peu près la même chose.

Q. Avec ou sans entretien?—R. Sans l'entretien.

Q. Et combien reçoivent les jeunes filles ou les employés subalternes?—R. Environ $10 à $15 par mois.

Q. Je ne crois pas avoir d'autre chose à vous demander, monsieur Sproule. Peut-être monsieur Sinclair désire-t-il vous poser quelques questions.

Par M. Sinclair M.P.:

Q. Je crois, monsieur le Commissaire, que vous avez traité la question de façon à peu près complète. Cependant je ne suis pas très sûr de ce que monsieur Sproule propose. Si je vous ai bien compris, monsieur Sproule, vous adopteriez un certain modèle de piège?—R. Pas un modèle—bien, je suppose que d'une façon, c'est un modèle, mais un certain espace nécessaire.

Q. C'est-à-dire entre les lattes?—R. Oui, entre les lattes du piège.

Q. Un espace suffisant pour permettre aux homards de moins de huit pouces de s'échapper?—R. Oui.

Q. Quel espace cela demanderait-il, à peu près?—R. Bien, comme je l'ai dit, l'espace est d'un pouce, je crois. J'ai mesuré un marteau aujourd'hui comme je savais que c'est la largeur allouée par les pêcheurs lorsqu'ils font le piège, ils insèrent la tête du marteau tout simplement et fixent la prochaine latte laissant juste cet espace. Je sais qu'ici on prend très peu de petits homards à l'heure actuelle et je crois que si l'on augmentait l'espace de $\frac{1}{8}$ de pouce, cela donnerait un peu plus de latitude.

Q. Les homards sortiraient-ils?—R. Oui, ils glissent certainement au travers chaque fois qu'on remue le piège; le homard s'échappe s'il peut s'échapper, la queue la première.

Q. J'ai déjà entendu dire que le homard ne sortira pas, qu'il est enclin à rester et à être hissé à bord plutôt que de s'échapper, vous n'êtes pas de cet avis?—R. Je ne suis pas de cet avis.

Q. Est-ce que voulez dire qu'un espace de $1\frac{1}{8}$ pouce permettra à un homard de 8 pouces de s'échapper?—R. Je ne puis faire mieux que vous montrer ce qui arrive. Je crois qu'avec les pièges tels qu'on les fait maintenant vous en trouverez bien peu de moins de $7\frac{1}{2}$ pouces (dans les pièges), nous en avons quelques-uns de taille inférieure mais généralement ils ont de $7\frac{1}{2}$ à 8 pouces et à la vérité nous trouvons des homards de 8 pouces s'efforçant de sortir, des fois ils sont à moitié sortis lorsque le piège est levé, mais je ne saurais dire s'ils pourraient s'échapper par l'espace que j'ai indiqué.

Q. Vous ne voulez pas laisser un homard de 8 pouces s'échapper, mais un homard de moins de 8 pouces?—R. Oui.

Par le Commissaire:

Q. Il me semble qu'un homard de très bonne taille pourrait sortir à travers un espace de $1\frac{1}{8}$ pouce.

Par M. Sinclair, M. P.:

Q. Dans cette partie de la province nous permettons un espace plus large qu'on ne le fait ailleurs dans la province?—R. Oui, et c'est ce qui prouve, d'après moi, qu'un espace plus resserré retient les jeunes homards, les petits entrent et ne peuvent plus sortir.

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que dans votre opinion le paquage ne serait pas arrêté si la loi était rigoureusement appliquée?—R. Je suis d'opinion qu'il ne le serait pas, du moins pas ici.

Q. C'est une question que le Ministre doit prendre en considération, savoir s'il doit donner ordre d'appliquer la loi sévèrement et d'imposer une amende à quiconque accepte ou attrape et garde des homards inférieurs à 8 pouces. Si ceci arrivait et que les instructions fussent obéies à la lettre, croyez-vous que les affaires continueraient et seraient lucratives?—R. Si ceci arrivait et que l'application fût sévère, eh bien pour ma part j'y consentirais.

Q. Vous croyez que vos affaires marcheraient aussi bien?—R. Oui, si on l'appliquait à tout le monde sans exception.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous aussi que la majorité des pêcheurs continueraient à faire la pêche?—R. Oui.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Les homards ici à Canso sont-ils plus gros qu'ils ne le sont ailleurs sur la côte?—R. Je ne trouve pas qu'ils soient plus gros ici que sur le côte sud, mais si vous allez au nord ils sont plus petits.

Q. Durant l'enquête à Ottawa l'hiver dernier on a dit que les homards étaient moins gros même dans la baie ici qu'à Canso?—R. Oui ils sont moins gros dans la baie.

Q. Que voulez-vous dire? Que si vous prenez 100 homards vous trouverez là un plus grand nombre de homards plus petits?—R. Si vous prenez là, par en haut, mille homards vous n'aurez pas un aussi fort pourcentage de "marchés." Ici cela varie un peu, lorsque nous allons dans ce que nous appelons Douvres nous ne prenons pas autant de homards de "marché" qu'au Cap. Là les homards sont plus gros.

Par le Commissaire:

Q. Vous avez ici un bon fond pour les homards?—R. Oui.

Q. Ils préfèrent les récifs et un fond de roc dur?—R. Oui.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Avez-vous remarqué si les petits homards sont nombreux ici depuis l'établissement de la homarderie?—R. Quant à ça, je ne saurais dire.

Q. Y a-t-il aucune preuve de ce que les homards éclos dans la homarderie soient vivants et bien portants?—R. Je ne crois pas que vous puissiez obtenir d'autre preuve à ce sujet que ce que vous pouvez déduire de certains indices. Ma théorie, c'est que la homarderie est bienfaisante, c'est que si les homards éclosent nombre d'entre eux survivent forcément. De même pour le parc, s'ils éclosent dans le parc, nombre d'entre eux survivront. Il est ridicule de dire que la homarderie ou le parc est préjudiciable à la pêcherie, c'est tout au bénéfice de la pêcherie, même si un seul sur vingt ou un seul sur 100 arrive à maturité, c'est un bénéfice tout de même.

Par le Commissaire:

Q. Il n'y a pas de doute que la meilleure façon de protéger le homard œuvé serait de le remettre à l'eau lorsqu'on le sort du piège?—R. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Croyez-vous que la diminution du homard soit constante, que depuis l'époque où vous avez commencé les affaires jusqu'à aujourd'hui la situation ait empiré d'année en année?—R. Bien, non. Je ne puis pas dire qu'il y ait une grande différence depuis que j'ai commencé. Il y a une différence de cette façon que, alors qu'on avait coutume d'employer, disons, 150 barques, on en emploie 200 maintenant; il y a plus d'hommes mais je crois qu'ils prennent la même quantité de homards. Je crois qu'on prend le même nombre de homards dans le même territoire, mais il faut plus de pièges pour les prendre, c'est-à-dire que les pêcheurs emploient plus de barques qu'ils ne le faisaient anciennement et qu'il y a plus de pêcheurs engagés à la pêche, dans tous les cas c'est comme ça ici.

Q. C'est une preuve que le poisson est moins abondant puisqu'il faut probablement 250 barques pour prendre la même quantité que 150 barques prenaient il y a quelques années?—R. Bien, plus de pêcheurs s'en occupent. Ce que je veux dire par cela, c'est que l'on a mis autant de homards en conserves à Canso cette année que lorsque je suis arrivé ici en premier lieu.

Par le Commissaire:

Q. Mais mettiez-vous alors en conserves des homards de même espèce que ceux que vous mettez en conserves maintenant?—R. De même espèce.

Q. Vous en apportait-on alors autant de petits qu'aujourd'hui?—R. La même chose. Mais avant mon arrivée je ne crois pas qu'on expédiait beaucoup de homards de "marché," règle générale; naturellement, il y en avait, mais pas autant qu'il y en a eu ces dernières années.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la proportion de la récolte expédiée sur le marché maintenant?—R. Comme valeur?

Q. Je voulais dire comme nombre, comme quantité, mais si vous pouvez nous la donner comme valeur nous vous écoutons?—R. Bien, comme valeur, je parle pour moi-même, je ne puis pas parler pour les autres, les homards de "marché" ces quelques dernières représentent $7 à $10 de la mise en conserves; c'est-à-dire environ 7 dixièmes.

Q. C'est une grande proportion?—R. C'est ce que j'ai, et cette proportion est plus élevée chez nous que chez la plupart des autres fabricants autour du Cap ici. Nous avons plus de homards de "marché."

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Vous avez dit que les facilités pour l'expédition pouvaient être améliorées, de quelle façon?—R. Si nous avions deux bateaux par semaine, si nous pouvions expédier d'ici deux fois par semaine nous aurions de meilleurs résultats, parce qu'en ce moment nous sommes obligés de garder nos homards toute une semaine et bon nombre d'entre eux meurent.

Q. Boston est votre marché principal?—R. Boston est notre marché naturel.

Q. Vous ne pouvez pas les expédier par chemin de fer?—R. Nous pourrions les expédier par chemin de fer mais l'essai n'a pas été brillant, cela coûte trop cher s'il faut les envoyer par express.

Q. Pouvez-nous dire combien coûte l'envoi de 100 livres de homards vivants? —R. Cela coûte $2.25 le cent livres quand on prend tout un wagon.

Q. Et combien pour des envois moins considérables?—R. Pour des envois moins considérables, cela coûterait presque le double, je ne sais pas au juste, je l'ai su, mais je ne l'ai pas présent à ma mémoire. Nous en avons expédié des wagons pleins et je sais ce que ça coûte.

Q. Bien. Vous ai-je bien compris quand vous disiez que vous croyiez que les homards sont aussi gros ici que ceux de la baie de Fundy?—R. Non, allez au haut de la baie de Fundy et vous y trouverez de plus gros homards, c'est-à-dire qu'il y a plus de homards de "marché" et moins de homards pour la mise en conserves. Il y a à peine suffisamment de homards pour la mise en conserves pour rendre l'industrie tant soit peu profitable.

Q. Il y avait donc de bonnes raisons pour que la limite de taille fût fixée à un degré plus élevé dans la baie de Fundy que sur cette côte?—R. Dans la baie de Fundy, je crois qu'on ferait mieux d'abandonner la mise en conserves des homards, c'est mon idée. Ce serait préférable pour les pêcheurs.

Par le Commissaire:

Q. A quelle distance sur la côte proposeriez-vous de faire cela?—R. Quand je parle de la baie de Fundy je veux dire l'île Briar, dans la baie, quand vous avez tourné le Cap Sable.

Q. Les facilités pour l'expédition des homards vivants sont très grandes à cet endroit et il s'agit de savoir si les règlements ne devraient pas encourager le commerce des homards vivants à cet endroit et décourager la mise en conserves?—R. C'est mon idée que là, dans ce district où ils ont le marché voulu pour les homards vivants, ils feraient mieux de laisser de côté la mise en conserves.

Q. Y a-t-il d'autres remarques que vous aimeriez faire? S'il y a quoi que ce soit, je me ferai un plaisir d'en faire prendre note?—R. J'aimerais dire que si l'on doit passer des lois et règlements rognant d'un côté et ajoutant de l'autre, j'espère que notre honorable député verra à ce qu'on nous rende justice.

Le COMMISSAIRE.—Je n'ai aucun doute à ce sujet.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Que désirez-vous, de quelle façon?—R. A l'ouest on réclame à grands cris une limite de neuf pouces et une pleine saison, aussi longue que la nôtre; je ne considère pas que cela soit juste. Personne ne s'opposerait ici à ce qu'ils aient une loi permettant la pêche des homards de neuf pouces jusqu'au temps où nous commençons la pêche ici. De fait, comme nous le savons, ils détiennent le marché jusqu'à cette date, mais ils devraient en être privés ensuite.

Par le Commissaire:

Q. Commencent-ils aussi à bonne heure que vous?—R. Oui, ils commencent le 1er janvier et ils ont une longue saison avant que nous ne puissions faire quelque chose, et, s'il leur est permis de pêcher durant notre saison, le homard perd de sa valeur sur le marché quand nous commençons à pêcher, en sorte que nous sommes presque complètement exclus du marché.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Quand les fabriques de conserves s'ouvrent-elles dans l'ouest?—R. Au même temps qu'il leur est permis d'expédier, le 1er janvier.

Q. Que proposez-vous? Les obliger à une saison plus courte et ordonner leur fermeture complète au printemps?—R. Non.

Q. Alors?—R. Je propose que, vu que leur récolte se fait au commencement de la saison, avant que nous puissions commencer, disons le prémier mai—

Q. Je comprends qu'ils ont sur vous un avantage, mais que proposez-vous? Adopter une loi leur enlevant ce qu'ils possèdent maintenant?

Par le Commissaire:—

Q. Et de combien voudriez-vous les diminuer?—R. Je voudrais les diminuer sur cette côte à la limite de 10½, après le 1er mai. Ils ont eu la limite de 9 pouces depuis le 1er janvier et si on ne leur accordait que la limite de 10½ pouces vers le 1er mai, cela nous rapporterait plus d'avantages ici.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Et votre intention est d'avoir cela à l'ouest de l'île Briar, n'est-ce pas?—R. Halifax.

Q. A partir de l'ouest de Sandro ou de tout autre endroit, qu'il soit défendu à tout pêcheur ou fabricant de conserves d'avoir, après le 1er mai, un homard ayant moins de 10½ pouces?—R. Oui, et ce serait mieux pour eux. Ils sont forcés, du 1er janvier au 1er mai, de prendre et d'envoyer sur le marché des homards de 9 pouces, et, je crois, ce ne serait que rendre justice aux habitants de cette partie de la province de les empêcher d'agir ainsi et d'accorder la limite de 10½ pouces.

Par le Commissaire:

Q. Qu'en résulterait-il pour les personnes de là-bas si la limite était fixée à 10 pouces pour toute la saison?—R. Ils ne gagneraient pas autant durant la première partie de la saison. Si ces gens voulaient considérer l'affaire, je crois qu'ils admettraient qu'ils ne perdraient pas grand'chose. Ils peuvent craindre de perdre, si on les oblige. Je ne suis pas de ceux qui essaient de se débarrasser de quelqu'un ou de lui faire abandonner ses affaires. Cela ne nous causerait aucun tort de pêcher des homards de 9 pouces durant une saison et jusqu'au 1er mai, et je ne suis pas disposé à les en empêcher, mais je crois que ce ne serait que justice à notre égard d'arrêter le 1er mai ce commerce de homards de 9 pouces, afin de nous laisser nos chances de succès.

Q. S'il y a quelque raison qui ait fait abandonner les limites à Boston, dans leur propre intérêt, devrions-nous suivre l'exemple des Américains?—R. Non, je ne puis rien faire à leurs actes, mais je crois qu'il serait bien mieux pour nous de conserver la limite de taille pour le marché de homards vivants. C'est mon opinion.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

CANSO, 1er septembre 1909 (9 a.m.).

WILLIAM FANNING, pêcheur, Canso, est appelé et prête serment:

Par le Commissaire:

Q. Vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps?—R. Depuis environ 35 ans.

Q. Vous vous en rappellerez alors depuis le commencement?—R. Tout près.

Q. Naturellement, vous vous servez de votre propre bateau et de vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Pour quels fabricants de conserves et paqueurs avez-vous travaillé?—R. Toujours pour la Portland Packing Company.

Q. De combien de pièges vous servez-vous?—R. De 150 à 155 et quelquefois 160.

Q. C'était un bateau à deux hommes?—R. Oui.

Q. Quand commencez-vous la pêche, en général, une saison portant l'autre?—R. Nous commençons à nous préparer vers le 1er avril.

Q. Mais pouvez-vous, en général, commencer à travailler dans ce temps?—R. Non, pas souvent avant le milieu d'avril.

Q. C'est à cause de la glace?—R. De la glace, du mauvais temps, d'une chose ou l'autre, nous sommes retardés jusque vers le 10.

Q. Trouvez-vous toujours des homards quand vous commencez?—R. Oh! oui.

Q. Croyez-vous que vous trouverez aussi des homards à cet endroit, durant le mois de mars?—R. Oui, j'ai pêché une fois durant le mois de mars.

Q. Dans quel état étaient les homards alors?—R. Ils n'étaient pas tout à fait aussi bons.

Q. Est-ce dû à ce qu'ils ne contiennent pas autant de viande au commencement de la saison que plus tard?—R. Non,

Q. Ils ne pèsent pas autant?—R. Non.

Q. Comment vendez-vous vos homards en général, au poids ou au cent?—R. Au poids.

Q. Avez-vous toujours vendu au poids ou récemment seulement?—R. Toujours à la pesée, excepté les homards de "marché" qui sont vendus au cent.

Q. Depuis combien de temps a-t-on pêché ici des homards de marché?—R. Depuis plusieurs années; je n'en puis dire le nombre exact, mais depuis longtemps.

Q. Ce n'est pas une chose récente?—R. Non.

Q. L'avez-vous toujours fait depuis le commencement?—R. Non.

Q. Quand vous commencez la pêche, à quelle profondeur d'eau commencez-vous généralement?—R. A 15, 12 et 10 brasses.

Q. Et demeurez-vous longtemps dans cette profondeur d'eau?—R. Oh! non; nous demeurons dans cette profondeur jusqu'au premier juin et nous nous rendons dans l'eau moins profonde.

Q. Jusqu'où vous rapprochez-vous?—R. Jusqu'aux rocs.

Q. Où se fait le plus de pêche, à l'est d'ici ou dans la baie?—R. La plupart des bateaux pêchent à l'est.

Q. Vous avez ici un bon fond pour la pêche du homard, n'est-ce pas?—R. Oui, très bon.

Q. Je suppose que le fond cause une différence considérable: vous préférez un fond de roc avec des récifs dans les alentours?—R. Oui, un fond de roc.

Q. Vous ne réussissez pas autant sur un fond sableux?—R. Pas au printemps, mais en été, en juin.

Q. Vous vous rendez alors sur un fond uni?—R. Oui.

Q. Y a-t-il ici une succursale de l'Union des Pêcheurs?—R. Oui.

Q. En faites-vous partie?—R. Non.

Q. Connaissez-vous le numéro de l'Union, ici?—R. Le numéro est 27.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêcheurs ici? Quel est, croyez-vous, le nombre des bateaux qui font la pêche dans ce port?—R. La pêche du homard?

Q. La pêche du homard; nous ne parlons que de la pêche du homard.—R. Je ne le sais pas exactement.

Q. Y en aurait-il 50 ou 60 ou 100?—R. Il y en a au delà de 100, j'en suis sûr.

Q. Combien de fabriques de conserves avez-vous ici?—R. Trois.

Q. Et ces 100 bateaux feraient la pêche pour ces trois fabriques de conserves?—R. Oui.

Q. Quels sont les propriétaires de ces fabriques?—R. Matheson & Scott, la Portland Packing Company et M. Sproule.

Q. Quand la mise en conserves fut-elle commencée ici?—R. Je ne pourrais le dire au juste.

Q Vous avez fait la pêche du homard pendant 35 ans?—R. Oui, il y avait une fabrique de conserves ici, il y a 50 ans. La première personne qui fit la mise en conserves du homard s'appelait Brown, qui avait sa fabrique sur les bords de la baie, il y a environ 50 ans.

Q. Depuis quand la Portland Packing Company est-elle ici?—R. Je crois qu'elle a certainement été ici depuis 40 ans. Je sais que j'ai fait la pêche ici durant 30 ans et qu'elle était ici quand j'ai commencé.

Q. Et depuis ce temps elle a toujours existé?—R. Oui.

Q. De quelles sortes de pièges vous servez-vous maintenant?—R. On se sert d'à peu près toutes sortes de pièges, de genres différents; quelques-uns ont les pièges à trois têtes que nous appelons trappes à compartiments, et d'autres emploient les anciens pièges.

Q. Je suppose qu'au commencement l'on n'employait que les anciens pièges?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous commencé à changer les pièges?—R. Il y a environ 10 ou 12 ans que l'on commença à adopter ces nouveaux.

Q. Pourquoi a-t-on fait ce changement?—R. On les croyait meilleurs.

Q. D'après vous, sont-ils meilleurs?—R. Oui, les trappes à compartiments sont meilleures, surtout à cause de leur manière de retenir le homard.

Q. Quand vous ne pouvez pas les visiter régulièrement elles le retiennent?—R. Oui, mais les anciens pièges, à cause de la manière dont nous nous en servions chaque jour, étaient presque aussi bons.

Q. D'après vos souvenirs, le nombre des pêcheurs a-t-il beaucoup augmenté?—R. Oh! oui.

Q. Combien y avait-il de pêcheurs quand vous avez commencé?—R. Je ne pourrais le dire, mais il n'y en avait pas la moitié autant qu'aujourd'hui.

Q. Vous serviez-vous alors d'autant d'engins de pêche et de pièges qu'aujourd'hui?—R. Non.

Q. Preniez-vous autant de homards?—R. Oh! oui, nous en prenions plus.

Q. Avec moins d'engins de pêche qu'aujourd'hui?—R. Oh! oui.

Q. Quelle est la migration actuelle du homard comparée à celle d'il y a 30 ans?—R. Ils sont beaucoup plus petits pour la plupart.

Q. Ils sont maintenant beaucoup plus petits?—R. Oui, je me souviens que lorsque nous avons pêché d'abord, vers le sud, nous retirions, après avoir placé 100 pièges, de 1,000 à 1,100 pesant de homards, parmi lesquels, en moyenne, on n'en trouvait pas 20 ayant moins que 9½ ou 9 pouces.

Q. On considérait alors des homards de 9 pouces comme très petits?—R. Oui, j'ai vu 21 ou 22 homards dans le panier, et, dans ce temps, ils auraient tous été de gros homards.

Q. Prenez-vous maintenant d'aussi gros homards?—R. Rarement.

Q. Faites-vous maintenant l'ouverture dans les filets plus petite qu'autrefois?—R. Non, on les fait plus grandes, bien que quelques pêcheurs croient que l'ouverture plus petite est préférable.

Q. Croyez-vous que cela fasse quelque différence?—R. Oui, je le crois, je crois que la juste grandeur de l'ouverture, un peu large, vous procurera de plus gros homards.

Q. Il y a des ouvertures si petites qu'elles ne pourront recevoir de gros homards?—R. Je le crois.

Q. Vous croyez que le nombre des pêcheurs et des pièges a de beaucoup augmenté?—R. Oui.

Q. A-t-il doublé?—R. Oui, depuis le temps où j'ai commencé à pêcher.

Q. Avez-vous dit que les homards étaient gros? En quel état sont-ils durant le cours de l'année—quand vous commencez la pêche,—durant la pêche, et vers la fin de la pêche,—comment se fait leur migration?—R. Quand vous commencez d'abord, au printemps, ils sont généralement très petits et, durant le cours de la saison, les homards commencent à grossir.

Q. Vers quelle date cela arrive-t-il?—R. Vers mai, vers le 1er mai, vous aurez de bons homards.

Q. C'est alors que vous faites la meilleure pêche?—R. Oui, mai est le meilleur mois pour la pêche.

Q. Et vers la fin de la saison, qu'arrivera-t-il?—R. Vers la fin de la saison, le homard diminue et nous n'en prenons pas beaucoup. Les homards alors ne se font pas prendre bien aisément; je ne crois pas qu'ils se fassent prendre en aucune façon.

Q. Croyez-vous qu'ils soient alors plus animés ou plus indolents?—R. Non, vous les trouvez en juin aussi vifs que jamais. Je crois que, quand arrive le temps de la fraie, les homards ne tombent pas dans le piège.

Q. Maintenant, au sujet de la fraie, quand trouvez-vous en plus grande quantité les homards œuvés?—R. C'est en juin.

Q. En quelle proportion la prise totale des homards contient-elle de homards œuvés; combien pensez-vous qu'il y a de homards œuvés par chaque centaine?—R. Je puis difficilement le dire, mais il peut y en avoir dix pour cent.

Q. Durant toute la saison?—R. Je n'aimerais pas à dire pour toute la saison; il peut y en avoir plus à la fin de la saison, en juin, qu'au commencement.

Q. Pensez-vous que 10 pour cent des homards œuvés serait une très grande proportion. Croyez-vous qu'elle soit élevée?—R. Je ne voudrais pas l'affirmer, voyez-vous, parce que, au commencement de l'année, nous n'en voyons que très peu.

Q. Cela réduit considérablement le pourcentage?—R. Oui, cela le réduirait et nous voyons la plus grande partie de nos homards œuvés entre le premier et le dernier jour de juin.

Q. Vous ne pensez pas que 10 pour cent est un pourcentage trop élevé?—R. Oui, ce serait un peu trop élevé; mettez-le à 5 pour cent; je crois que ce sera à peu près cela.

Q. Vous connaissez les règlements qui se rapportent à la saison de pêche, se terminant en juin, et aux homards œuvés? Les pêcheurs sont censés les remettre à

l'eau et ne pas prendre du homard ayant moins de 8 pouces. Ces règlements ont-ils été observés, à votre connaissance?—R. Je ne sais pas. Je sais, pour ma part, que depuis que l'on a commencé à transporter les homards œuvés à la homarderie, nous les y apportons tous.

Q. Qu'en faisait-on auparavant?—R. On les laissait aller. Un grand nombre de pêcheurs, dont je faisais partie, agissaient de cette façon.

Q. Croyez-vous qu'on les laissait tous aller?—R. Ce serait difficile à admettre.

Q. Nous avons entendu plusieurs fabricants de conserves dire qu'ils les acceptaient et ne s'inquiétaient plus du fait de recevoir des homards œuvés et nous avons aussi des cas où ils étaient promptement nettoyés, c'est-à-dire que lorsque, le fabricant de conserves refusait de les recevoir, on les apportait à la fabrique sans les œufs.—R. Il est difficile de répondre à cette question.

Q. Maintenant, au sujet de la limite de taille, cela a-t-il jamais été observé? Le fabricant de conserves prendra-t-il tout ce que vous apportez et s'attend-il à ce que vous apportiez tout ce que vous prenez?—R. Je ne sais pas s'il s'attend à ce que nous lui apportions tout ce que nous prenons, mais il l'accepte.

Q. Sans doute, il y a certains petits homards que vous ne lui portez pas, mais où s'arrêter ? Jusqu'à quelle taille les accepte-t-il?—R. C'est difficile à dire; j'étais à les mesurer en compagnie de M. Davis et il en accepta d'aussi petits que 5 ou 5½ pouces.

Q. Savez-vous de quelle façon ils sont mesurés, savez-vous s'il y en avait plusieurs ayant moins de 8 pouces?—R. Je ne pourrais dire, je n'en ai jamais parlé à M. Davis.

Q. Si la loi était strictement mise en vigueur, quel effet cela aurait-il chez les pêcheurs; perdraient-ils beaucoup?—R. Non, je ne crois pas qu'ils perdraient beaucoup, le homard de 8 pouces est assez petit.

Q. Maintenant, au sujet des moyens à prendre pour faire observer strictement la loi aux pêcheurs, non seulement ici mais partout; il y a plusieurs endroits où les homards, dans leur migration, sont plus petits que ceux d'ici et il a été proposé de demander aux pêcheurs de se procurer un permis au printemps, avant l'ouverture de la pêche du homard, et cela, sans aucun coût, vous le savez?—R. Oui.

Q. Et chaque pêcheur devrait se faire remettre un permis et je crois qu'il lui faudra le signer et donner garantie de son intention d'obéir à la loi avant qu'il lui soit permis de pêcher. Quel effet, croyez-vous, aurait un règlement semblable; aurait-il un bon résultat ou ne servirait-il à rien?—R. Je ne sais pas.

Q. Ceux qui le proposent croient que le pêcheur, après avoir agi ainsi, se sentirait obligé de se conformer à la loi et se plaindrait peut-être de ceux qui ne le font pas. Le but est de ne pas accorder de permis à celui qui est reconnu pour enfreindre la loi avec persistance et celui-là ne pourrait plus pêcher. Quel effet auront ces moyens de faire observer la loi?—R. Cela aurait un bon effet, mais il y a quantité de pêcheurs de homard qui ne demanderaient pas de permis.

Q. Nous savons, toutefois, que plusieurs le demandent.—R. Oh! oui, je sais cela.

Q. Et nous devons faire ces règlements et les faire observer rigoureusement afin d'arrêter ces gens et non les personnes prudentes.—R. Je crois que ce serait juste.

Q. Croyez-vous que ce serait juste de priver de son privilège de pêcher le homard celui qui est reconnu pour enfreindre la loi régulièrement?—R. Je le crois.

Q. Que receviez-vous pour les homards dans les premiers temps, quand vous avez commencé à pêcher? Quel prix vous donnait-on?—R. Nous recevions 85c le quintal.

Q. Savez-vous combien de homards il fallait alors pour former un quintal? R. Environ 22 homards.

Q. Ils devaient être assez gros?—R. Nous les pesions en les plaçant dans les boîtes; nous avions dans ce temps des boîtes contenant un poids de deux quintaux; nous les avons comptés et avons trouvé que 142 homards formaient les deux quintaux.

Q. Cela n'est pas très considérable, mais c'est encore bon?—R. Oui.

Q. Je suppose que deux quintaux signifiaient dans ce temps 224 livres; quelle est la pesanteur d'un quintal aujourd'hui?—R. 100 livres.

Q. Est-ce que ce n'était pas alors 112 livres par quintal?—R. Non, nous comptions 100 livres par quintal.

Q. Combien faut-il de homards aujourd'hui pour former le poids de 100 livres? —R. Au commencement de la saison ils ne pèsent guère plus qu'une livre chacun, et plus tard, quand les plus gros homards arriveront, en juin et en mai, cela en prendra moins.

Q. Combien moins?—R. Deux homards pèseront probablement trois livres.

Q. Et à la fin de la saison, à la fin de juin?—R. Ils sont à peu près semblables.

Q. Ils ne sont pas plus petits alors; vous n'en prenez pas de plus petits alors?—R. On peut en prendre de plus petits ainsi que de plus gros.

Q. Quel prix recevez-vous maintenant pour vos homards?—R. L'an dernier nous avons reçu $2.50.

Q. C'est-à-dire cette année?—R. Oui.

Q. Et l'an dernier, vous avez reçu?—R. De $3.50 à $4.50.

Q. Et l'avant-dernière année?—R. Nous avons reçu $3.50 et l'on nous a payé de 8, 10 et 12 cents la pièce pour les homards de marché.

Q. Vous a-t-on payé, cette année, $2.50 durant toute la saison?—R. Non, ils montèrent à $4. En juin, la dernière partie de juin.

Q. Aussi haut que $4.?—R. Oui, et les homards de marché montèrent, à la fin de juin, à 15 cents.

Q. Vous dites les homards de marché?—R. Oui.

Q. Comment cette question de prix fut-elle arrangée, qui fixe les prix payés pour les homards?—R. Je ne pourrais vous le dire, je ne sais qui fixe les prix; je suppose qu'ils sont fixés par les pêcheurs.

Q. Vous avez toujours pêché, dites-vous pour la Portland Packing Co.?—R. Non.

Q. Est-ce une question d'arrangement entre vous et elle ou vous dit-elle quel sera le prix?—R. Non, on ne me dit jamais quel sera le prix, je connais rarement quel sera le prix avant le commencement de la pêche et nous avons probablement pêché tout un mois avant de le découvrir.

Q. Vous êtes toujours satisfait de lui laisser régler l'affaire?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que ce soit fait honnêtement?—R. Je ne sais pas si c'est fait de façon tout à fait honnête, mais ça se fait.

Q. Etes-vous satisfait vous-même du prix que vous recevez?—R. Je suppose qu'il nous faut être satisfaits.

Q. Existe-t-il quelque compétition? Si un fabricant de conserves ne vous donne pas ce que vous désirez, pouvez-vous aller chez un autre et vous attendre à avoir plus?—R. Il n'y a jamais de différence ici, à Canso.

Q. Le prix que les fabricants de conserves paient est toujours le même?—R. Toujours le même chez tous les fabricants.

Q. Croyez-vous qu'il y ait eu une entente ou un arrangement cette année?—R. Je ne puis dire s'il y en a eu ou non.

Q. Savez-vous s'il y a une entente entre les fabricants en général aux fins de fixer le prix?—R. Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr.

Q. Est-ce votre habitude de porter à la fabrique tout ce que vous prenez?—R. Oui.

Q. Et vous attendez-vous à ce que les fabricants de conserves acceptent tout ce que vous apportez?—R. Ils l'acceptent toujours.

Q. Croyez-vous qu'il y ait chez les pêcheurs une disposition plus grande qu'autrefois d'observer la loi, surtout en ce qui regarde les homards œuvés? Commencent-ils à voir la nécessité de protéger le homard œuvé et de l'épargner?—R. Je le crois.

Q. C'est une question, je suppose, que les pêcheurs discutent parfois entre eux, n'est-ce pas?—R. Oh! très souvent.

Q. Quelle est votre opinion au sujet du homard œuvé? Pensez-vous que c'est une question vitale se rapportant à la pêche qu'il soit epargné?—R. Oui, je le crois, je crois qu'il devrait être épargné.

Q. Quel est, d'après vous, le meilleur moyen de l'épargner?—R. Celui que nous avons employé; du moins, je crois que c'est à peu près le meilleur moyen de le faire.

Q. C'est-à-dire de le transporter à la fabrique de conserves, de faire enlever les œufs et de porter ceux-ci à la homarderie?—R. Oui, je ne vois pas d'autre moyen.

Q. Recevez-vous un plus gros paiement pour eux?—R. Non.

Q. Rien de plus; ils arrivent simplement à la fabrique et sont pesés avec le reste de vos homards?—R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille de ces homards œuvés?—R. Ils mesurent de sept à huit pouces.

Q. Sont-ils si petits que cela?—R. Oui, j'en ai remarqué quelques-uns quand je les mesurais en compagnie de M. Davis et nous en trouvions souvent de huit pouces et demi.

Q. Il y en a quelques-uns de huit pouces, mais en avez-vous vu n'ayant que sept ou sept pouces et demi?—R. Pas en grand nombre, mais quelques-uns.

Q. Quelle est la moyenne; ne sont-ils pas en général des homards de bonne taille?—R. Oui, un homard d'environ neuf pouces.

Q. Vous n'avez jamais vu de gros homards œuvés?—R. Non, pas de très gros homards.

Q. Avez-vous vu durant les premiers temps de la pêche des homards femelles plus gros?—R. Non, pas plus gros que les homards mâles.

Q. Les pêcheurs connaissent tous la différence entre le homard femelle et le mâle?—R. Oh! oui.

Q. Savez-vous si quelque pêcheur a perdu sa prise de homards parce que les paqueurs les auraient refusés?—R. Non.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de la question de l'émission de permis de mise en conserves; croyez-vous que le nombre des propriétaires de fabriques devrait être diminué?—R. Bien, je dirais que plus grand sera leur nombre, le mieux ce sera.

Q. Plus il y aura de fabricants de conserves, le mieux ce sera?—R. Oui.

Q. Pour quelle raison?—R. Cela les rendrait plus disposés à augmenter les prix.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait de la concurrence?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques causerait une augmentation du nombre des homards pris?—R. Je ne le crois pas.

Q. Y a-t-il maintenant ici autant de pêcheurs qu'il y en aurait au cas où il y aurait plus de fabriques de conserves?—R. Oui, je crois qu'il y en a autant ici qu'il pourrait y en avoir; je ne crois pas que d'autres, à part ceux qui sont ici actuellement, puissent s'occuper de la pêche du homard, à moins que des étrangers ne viennent.

Q. Quels sont ceux qui font la pêche du homard ici? Sont-ce des pêcheurs réguliers qui s'occupent d'autres pêches aussitôt qu'ils abandonnent la pêche du homard?—R. Oui.

Q. Y a-t-il des cultivateurs ou autres qui font la pêche du homard?—R. Il n'y a pas de cultivateurs qui s'en occupent ici.

Q. Vous savez que les pêcheurs se sont plaints que les fabricants de conserves ne les ont pas toujours traités justement?—R. Oui.

Q. Cela vous est arrivé ici, n'est-ce pas?—R. Oui, très souvent.

Q. Eh bien, dans le but de mettre fin à cela, le ministère a pris l'habitude, durant les deux dernières années, d'émaner ce qu'on appele des permis coopératifs en vertu desquels un certain nombre de pêcheurs se réunissent et demandent un permis au nom d'un seul d'entre eux. Croyez-vous que cela fournisse aux pêcheurs un moyen de sortir de la difficulté?—R. Je ne sais trop.

Q. Si les pêcheurs ne sont pas satisfaits du prix que leur offre le fabricant de conserves, le seul recours qui semble leur rester est de faire eux-mêmes la mise en conserves?—R. Oui.

Q. Et cela leur offre-t-il le moyen de le faire? Peut-on trouver autre chose pour donner aux pêcheurs une occasion de faire mieux?—R. Non, pas que je sache, je ne vois pas d'autre moyen.

Q. Croyez-vous qu'un pêcheur, avec un autre, ne feraient pas plus d'argent en faisant la mise en conserves pour eux-mêmes qu'ils n'en feraient par la pêche?—R. Sur ce point, ils le feraient s'ils faisaient la mise en conserves pour eux-mêmes; ils feraient plus d'argent.

Q. Quel serait le capital requis, pensez-vous? Etablir une fabrique de conserves avec son équipement exige quelque fonds?—R. Oui, cela demande un capital, mais je ne sais combien.

Q. Quant à vous, êtes-vous satisfait de faire la pêche?—R. Oui.

Q. Vous croyez que c'est préférable au paquage?—R. Ce le serait pour moi, car je ne connais rien de la mise en conserves.

Q. Maintenant, des deux branches de l'industrie, la mise en conserves et l'exportation du homard vivant, laquelle est la plus profitable aux pêcheurs?—R. Oh! la mise en conserves.

Q. Vous croyez que vous feriez plus par la vente des homards en conserves que par celle de ce que vous appelez le "homard de marché"?—R. Vous faites certainement plus; ce qui arriverait, c'est que quelques pêcheurs gagneraient plus et d'autres moins, car il y a des pêcheurs qui pêchent sur la côte et ils prendraient plus de homards de marché et ils gagneraient plus. Mais ces pêcheurs qui vont à l'intérieur ne prennent pas autant de homards de marché et ils feront plus d'argent par la mise en conserves.

Q. Y a-t-il des pêcheurs qui exportent leurs propres homards de marché?—R. Non.

Q. Ils vendent tous leurs homards ici aux marchands qui les exportent?—R. Oui.

Q. Et pas un seul pêcheur ne fait des envois pour lui-même?—R. Non.

Q. De quelle façon la présente saison, du 1er avril à la fin de juin, convient-elle à cette côte?—R. Je ne crois pas qu'elle lui convienne du tout.

Q. Que croyez-vous?—R. Bien, on ne prend plus que très peu de homards en avril, que l'on peut appeler le pire mois à cause de la glace à la dérive qui tombe sur nous et il nous est difficile de sortir nos agrès. Les pêcheurs doivent porter leur agrès et tendre leur pièges, et après l'avoir fait, la glace tombe sur vous. Certains printemps, pas tous, il vous faut perdre la meilleure partie d'avril, mais vous verrez rarement un printemps où la glace ne vous causera pas de retards. De plus, nous avons en mai, la plupart du temps, un assez bon mois et en juin, lorsque nous commençons à placer les agrès plus près du rivage pour prendre les homards, nous sommes fort exposés aux tempêtes et à la perte de tous nos agrès; vous n'y pouvez rien faire, et quelques pêcheurs ont perdu tous les agrès qu'ils avaient placés parmi les récifs et les rocs. Nous perdons probablement la meilleure partie de juin et quelques-uns n'ont pas même la moitié d'un mois de pêche. Je crois donc que nous n'avons, au printemps, que fort peu de temps pour la pêche du homard. Sur trois mois de pêche, nous n'avons pas plus, en tout, qu'un mois de pêche réelle.

Q. Si vous n'approuvez pas la saison telle qu'elle est maintenant, que feriez-vous?—R. Je préférerais avoir deux mois à l'automne et je crois que cela conviendrait mieux aux pêcheurs d'ici.

Q. Et pas de pêche au printemps?—R. Bien, si vous prenez ce bon mois de mai ou deux mois au printemps, peut-être que cela ne conviendrait à tous les pêcheurs; je crois que deux mois à l'automne feraient grand bien.

Q. Quels deux mois?—R. Je dirais octobre et novembre.

Q. Vous voulez pêcher en octobre et novembre?—R. Oui.

Q. C'est aller un peu tard?—R. Alors prenez septembre et octobre qui seraient de bons mois.

Q. Croyez-vous que la plupart des pêcheurs seraient désireux, après s'être préparés à aller pêcher en eau profonde durant l'été, de repartir pendant ces deux mois pour recommencer la pêche du homard?—R. D'après ce que j'ai pu entendre d'eux,

ils paraissent tous contents; ils aimeraient à avoir deux mois à l'automne et deux mois au printemps.

Q. Bien, si par le fait d'avoir pris trop de homards, nous avons épuisé la pêche, ne croyez-vous pas que nous irions encore beaucoup plus loin en prolongeant la saison de deux mois au printemps et de deux mois à l'automne?—R. Je ne pourrais pas dire.

Q. La pêche du homard n'est pas aussi bonne qu'autrefois?—R. Oh! non.

Q. Quelle est la cause de cet état de choses?—R. Je dirais qu'il y avait trop de pêcheurs qui en prenaient.

Q. Vous voulez dire que la pêche était excessive?—R. Oui.

Q. Et si vous continuiez à pêcher à l'automne aussi bien qu'au printemps, ne pêcheriez-vous pas encore beaucoup plus que vous ne le faites à présent?—R. Oui, davantage, je suppose.

Q. La plupart des pêcheurs continuent-ils la pêche du homard jusqu'à la fin de la saison ou abandonnent-ils pour commencer à se préparer à la pêche à la morue?—R. Ils commencent à se préparer à la pêche à la morue; quelques-uns quittent au commencement de juin et s'y adonnent.

Q. C'est le temps de la pêche à la morue?—R. Oui.

Q. Et quand pêchez-vous ici le maquereau du printemps?—R. Cela commence vers le 1er juin.

Q. Quel est, d'après, vous le meilleur moyen de pourvoir à ces homards œuvés? Sans doute, vous avez ici la homarderie et vous portez les homards œuvés à la fabrique de conserves et les œufs sont transportés à la homarderie, mais dans les endroits où il n'y a pas de homarderie, quel est, d'après vous, le meilleur moyen de pourvoir à la protection du homard femelle?—R. Je dirais de le laisser aller.

Q. Le laisser retourner à l'eau?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire le remettre à l'eau aussitôt qu'on le sort du piège?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs le feraient d'eux-mêmes s'ils en comprenaient toute la nécessité?—R. Je crois que la majorité d'entre eux le feraient.

Q. Vous croyez, comme vous l'avez dit, qu'ils commencent à connaître la nécessité de protéger ce homard s'ils désirent avoir une bonne pêche à l'avenir?—R. Oui.

Q. Maintenant, que pensez-vous de la question de limite de taille? Croyez-vous que cela devrait être strictement mis en vigueur?—R. Oui, je le crois.

Q. Et vous croyez qu'on pourrait mettre ce règlement en vigueur et que le pêcheur pourrait encore pêcher et rapporter suffisamment pour en retirer profit?—R. Je le crois.

Q. Et vous croyez que le fabricant de conserves pourrait encore continuer ses affaires s'il ne recevait aucun de ces homards, s'il était strictement restreint à la limite de 8 pouces?—R. Oui, je crois qu'il le pourrait.

Q. Y a-t-il un temps de la saison où les homards ne sont pas propres à la consommation?—R. Oh! oui.

Q. Quand cela arrive-t-il?—R. C'est en juillet et août.

Q. Pourquoi ne sont-ils pas alors propres à la consommation?—R. Ils laissent tomber leur test pour la plupart.

Q. Cela arrive-t-il après la fraie?—R. Oui.

Q. Le homard femelle fraie toujours avant que le test ne tombe?—R. Oui.

Q. Quel est, pensez-vous, le mois de la fraie, quand le homard femelle fait éclore ses œufs?—R. Il les fait éclore en juillet et août. J'en ai pris, en juillet et en août, avec le test enlevé et ce n'est que de la chair crue.

Q. Savez-vous s'il se fait de la pêche ici après la clôture de la saison, c'est-à-dire la saison légale de juin?—R. Non, je n'en puis mentionner aucune dont je sois sûr.

Q. Vous n'en connnaissez aucune de façon certaine?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais entendu dire que cela se fait?—R. Oh! oui, j'en ai entendu parler.

Q. Croyez-vous qu'en fixant un espace, disons d'un pouce, entre les lattes du piège, cela permettrait à une certaine proportion de petits homards de s'échapper? —R. Je n'en sais rien.

Q. En supposant que nous ne nous occupions pas de limite de taille et que nous essayions de gouverner cela en fixant un certain espace entre les lattes, disons 1, 1⅛ ou 1¼ pouces, cela permettrait-il à une certaine proportion de s'échapper?—R. Je ne sais pas, cela se peut; il est possible que quelques-uns d'entre eux s'échappent; mais prenez la plupart de ces petits homards et ils s'échapperont quand même; si l'espace est assez grand vous n'aurez presque jamais un petit homard; ils s'échappent par l'ouverture.

Q. Est-ce le cas, croyez-vous, qu'un petit homard s'échapperait par une ouverture plus grande?—R. Oui, je le crois, cela lui donnerait plus de chances.

Q. Quelques personnes nous disent que c'est inutile de faire des changements à l'arrangement actuel des lattes, parce qu'au moment où le piège est dérangé, le homard s'attachera à quelque chose et n'essaiera pas d'échapper, mais d'autres prétendent qu'il essaiera de le faire?—R. J'en ai vu essayant de s'échapper à travers les lattes; quelques-uns étaient à moitié sortis et j'en ai vu d'autres ayant la tête sortie.

Q. Pourrions nous jusqu'à un certain point protéger le homard en fixant un certain espace et quel devrait être cet espace? Votre espace ici est plus large qu'il ne l'est en plusieurs endroits; il a tout près d'un pouce ici?—R. Oui, tout près d'un pouce.

Q. A des endroits où nous sommes allés, il n'est que d'un demi-pouce.—R. Bien, je crois que les lattes à un pouce d'espace seraient préférables.

Q. Quelle sorte de homard pourrait passer dans une ouverture d'un pouce?—R. Un homard de 5 ou 5½ pouces pourrait passer, je crois, par une ouverture d'un pouce; ils passent à travers un très petit espace.

Q. C'est ma propre expérience et vous seriez surpris de voir où peut passer un petit homard.—R. Oui, je les ai souvent vus passer à travers les mailles des filets à la tête du piège et vous n'auriez jamais cru qu'ils pouvaient le faire.

Q. Quelle est la grosseur des mailles de filets?—R. La grosseur est 3½ et 4 pouces, c'est-à-dire que c'est celle d'autrefois, mais on ne les fait pas aussi grosses maintenant, et elles n'auront pas plus de 2½ pouces lorsqu'elles seront finies.

Q. Vous croyez que ce serait une bonne chose de faire une ouverture d'un pouce entre les lattes ou en faudrait-il plus?—R. Je pense qu'un pouce est ce qu'il faut.

Q. Un pouce complet après le gonflement causé par l'eau serait ce qu'il faut?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'une bonne partie de très petits homards s'échapperaient par cette ouverture?—R. Je le crois.

Q. Vous êtes pêcheur depuis de longues années et vous devriez le savoir?—R. Oui, je crois qu'une bonne partie d'entre eux s'échapperaient.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Croyez-vous que le homard s'échapperait s'il y avait un assez bon appât dans le piège, désireraiit-il partir?—R. Ille ferait, vous le verrez souvent aller à l'amorce, manger autant qu'il lui plaira et alors se retourner et s'en aller et, peut-être, se retourner et rester dans le panier.

Q. Il est assez difficile de dire ce que fera un homard?—R. Oui, vous avez raison, c'est assez difficile de dire ce que fera un homard.

Q. Un pêcheur m'a dit qu'aussi longtemps qu'il y a là de la boitte le petit homard y restera probablement.—R. J'ai constaté qu'ils s'en allaient.

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous jamais vu les gros homards chasser les petits loin du piège?—R. Je n'ai jamais rien vu de semblable, mais je les souvent observés, il y a longtemps, alors que les homards étaient en abondance et j'ai vu les gros homards s'approcher de boitte et en éloigner les petits.

Q. Ils les tuent parfois, n'est-ce pas?—R. Oui, ils les mordent.

Q. Et les mettent en pièces, nous dit-on?—R. Peut-être.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Il y a un expert du Massachusetts qui prétend que le moyen le plus sûr serait d'avoir un piège pour empêcher les gros d'entrer et qu'alors vous seriez certain de sauvegarder les homards œuvés, parce qu'ils sont tous gros, et de laisser au moins les petits entrer; que pensez-vous de cela?—R. Que dans le cas où il aurait tué les jeunes homards, je ne vois pas ce qu'il aurait fait pour avoir des homards de marché.

Q. Je ne suppose pas que vous approuviez cela?—R. Je ne le voudrais pas.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il quelques suggestions que vous aimeriez à faire vous-même au sujet de la protection du homard?—R. Je crois que ce que nous faisons au sujet des homarderies est très bien.

Q. Avez-vous jamais pensé à la question des parcs?—R. Non, jamais. L'autre jour, je suis descendu sur le rivage, près de la vieille fabrique de Whitman, et je pense avoir ramassé 50 ou 60 petits homards d'environ 2 pouces de long. Je suppose qu'ils doivent être venus de la homarderie et je les portai à la maison et les mis dans une bouteille d'eau dans l'intention de voir comment ils progresseraient, mais j'oubliai de les regarder de nouveau jusqu'au lendemain et alors les homards étaient morts. Ils ont dû venir de la homarderie, il y en avait une assez grande quantité et les enfants les pêchaient sur la rive de la baie.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Quel âge ont-ils lorsqu'ils commencent à se dépouiller de leur test?—R. Ceux-là étaient très petits, ils pouvaient à peine tenir la queue droite, ils étaient vifs; ils étaient justement assez gros pour me permettre de dire que c'était de vrais homards.

Q. Vous ne pourriez marquer un homard de façon à le reconnaître l'année suivante?—R. Non, je ne crois pas que vous puissiez le faire.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous que ces très vieux homards se dépouillent de leur test chaque année?—R. Je le crois.

Q. On prétend que, rendus à un certain âge, cela ne leur arrive pas, que vous trouverez ces vieux tout couverts de barnaches?—R. Il peut y avoir un temps où cela ne leur arrive pas; ils peuvent se dépouiller de leur test pendant un certain nombre d'années et peut-être ne plus le faire ensuite.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. N'y aurait-il pas moyen d'expérimenter au moyen d'une étiquette placée sur un homard en sorte que, lorsqu'il serait pris de nouveau, nous aurions des renseignements exacts que nous n'avons pas maintenant? Y a-t-il un moyen de placer une étiquette sur eux afin que nous puissions les reconnaître comme on reconnaît le saumon en Ecosse? Ils capturent un saumon et placent sur lui une étiquette afin de trouver quelle distance il parcourra et on le trouve parfois à des centaines de milles plus loin, ou l'on peut le retrouver au même endroit, l'année suivante, et de cette façon ils acquièrent des renseignements de grande valeur. Nous ne savons pas exactement la période de temps que prend un homard pour grossir?—R. Non.

Q. Du moins, il n'y a aucun renseignement précis à ce sujet?—R. Non.

Q. Y aurait-il un moyen de placer une étiquette sur lui?—R. Non, je crois qu'ils se dépouillent de leur test, chaque année.

Par le Commissaire:

Q. Les avez-vous jamais vus se dépouiller de leur test?—R. Non, le plus que j'en connais c'est que je les ai vus quand le test était si tendre que vous pouviez à peine lui toucher sans le briser.

Q. Ne les avez-vous jamais pris dans le piège avec le test à leur côté?—R. Oui. j'en ai pris un dans le piège, une fois, qui n'avait pas de test.

Q. Et le test à ses côtés?—R. Non, il n'y avait là aucun test.

Q. Quelques pêcheurs nous ont dit qu'ils les ont pris au piège avec le test étendu près d'eux? R. Je n'ai pas eu cette expérience.

Q. Le nouveau test s'endurcit très vite, n'est-ce pas?—R. Je n'en sais rien.

Q. Quand vous pêchiez, il y a 35 ans, durant pratiquement une saison annuelle, n'avez-vous jamais remarqué que les homards s'endurcissaient après s'être dépouillés du test? On dit qu'ils s'endurcissent en quelques jours?—R. Je ne pourrais dire; vous en prenez si peu de cette description que vous pouvez difficilement dire le temps requis pour l'endurcissement du test. Je ne me rappelle pas en avoir pris plus que deux ou trois de cette façon; mais, quand j'étais petit garçon, gaffant les

homards sur les rocs, j'avais l'habitude de les tirer du dessous des rocs, et ils n'avaient aucun test, juste le homard cru.

Q. Le test était parti?—R. Oui.

Par M. Keating:

Q. Quelle est votre idée au sujet de la disposition de ce jeune frai? Il y a chez les pêcheurs beaucoup de dispute et de différence d'opinion à ce propos. La majeure partie des pêcheurs croient qu'il devait être placé dans la mer, tout près du rivage, dans les baies?—R. Voulez-vous dire le frai?

Par le Commissaire:

Q. Les jeunes homards, lorsqu'ils sont distribués par la homarderie?—R. Je crois que le meilleur endroit pour eux est autour de la baie et dans les eaux peu profondes où on les distribue.

Par M. Keating:

Q. A l'intérieur ou au dehors?—R. Je crois que l'intérieur, le long des rivages serait préférable. Si l'on plaçait les petits homards à l'extérieur où il y a toutes sortes de gros poissons, ils seraient tous gobés, et il n'y en a pas autant à l'intérieur.

Par le Commissaire:

Q. Nous avons entendu beaucoup de plaintes dans l'est à l'effet que vous prenez vos œufs chez eux et que vous ne rapportez pas les homards éclos et ne les distribuez pas aux endroits d'où vient le frai?—R. Ces homards ont passé ici et peuvent revenir à l'endroit d'où ils viennent.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Les experts disent que le frai flotte à la surface de l'eau durant plusieurs jours après son éclosion, jusqu'à ce qu'il se développe, s'en aille au fond et se traine. Si cela est vrai, devrions-nous les placer près de la côte?—R. Oui, je le crois.

Q. Qu'arriverait-il? Ne seraient-ils par emportés dans la baie?—R. S'ils étaient dans l'eau peu profonde, près du rivage, ils iraient au fond.

Q. Mais ils ne vont pas au fond, en assumant que cela est vrai. J'ai demandé à un grand nombre d'experts qui s'occupent de la question et ils disent que c'est la raison qui leur fait sortir ce petit frai—ils sont très petits. Je suppose que vous les avez vus?—R. Oui.

Q. De quelle grosseur sont-ils à peu près?—R. Ils sont juste à peu près—

Q. A peu près la grosseur d'un moustique?—R. Seulement un peu plus gros, voyez-vous, ce que nous appelons puces de mer.

Q. Ainsi, à cette période, ils ne vont pas au fond, ils flottent, et, peut-être plusieurs jours s'écouleront avant qu'ils soient suffisamment développés pour aller au fond et pendant ce temps, ils sont sur la surface de l'eau. Maintenant, si vous les mettez près du rivage, l'eau les portera sur la baie et les tuera. Cela leur donnera une chance si vous les sortez et les mettez à l'eau au temps de la marée; sans doute un grand nombre seront la proie d'autres poissons, y seront perdus, mais cela arrive quand même. La théorie est que, lorsqu'ils sont œuvés dans des conditions na-

turelles, ils viennent à la surface et agissent de la même manière. Quelques-uns des pêcheurs d'ici prétendent que le homard retourne en eau profonde; qu'en pensez-vous? Que ces homards viennent en eau peu profonde pour frayer, pour faire mûrir leurs œufs en eau tiède et qu'ils s'en vont ensuite en eau profonde juste avant l'éclosion?—R. Je ne pourrais dire; je crois qu'il serait difficile de se prononcer là-dessus, personne n'ayant vu les homards agir de cette façon.

Par le Commissiare:

Q. Il y a beaucoup de choses au sujet desquelles nous ne savons rien. Nous rencontrons plusieurs pêcheurs qui prétendent que le homard dépose ses œufs avant leur éclosion; qu'ils ne font pas éclosion alors qu'ils sont attachés à son corps et que vous verrez les écailles vides sur eux, après la fraie.—R. Oui, vous voyez souvent une petite bosse d'œufs vides sur eux. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu de homards aussi petits que ceux que j'ai trouvés le long de la rive, l'été dernier ou le précédent.

Q. Les homards que vous avez trouvés l'autre jour ne pouvaient être éclos cette année, s'ils avaient un pouce et demi de long?—R. Non, je ne crois pas qu'ils avaient plus d'un pouce.

Q. S'ils avaient moins d'un pouce, ils auraient pu éclore cette année?—R. Si vous vous rendez à la baie, à l'eau basse, vous les trouverez vous-même.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Les trouvez-vous près de la homarderie?—R. Oui, près de notre maison, vous verrez tous les jours les enfants qui les ramassent. Maintenant, au sujet de la mise des homards à l'extérieur, je crois que s'ils flottent à la surface de l'eau, comme vous le dites, ils sont dévorés par les mouettes, le maquereau et autres poissons.

Q. Ils le sont, sans aucun doute?—R. Quelques-uns, naturellement, pourront s'échapper, mais je crois qu'ils ne seraient pas aussi exposés à être dévorés s'ils étaient le long de la rive, en eau basse.

Par le Commissaire:

Q. Il y a d'autres poissons qui les mangent et des poissons de la même description?—R. La perche ne vient pas souvent à la surface de l'eau et il peut y en avoir poussés vers la rive, mais je crois qu'ils auraient plus de chances qu'au loin, sur la mer.

Q. Comment se fait la distribution des jeunes homards?—R. Je ne sais pas.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM SCHREIDER, pêcheur, Canso, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis environ 38 ans.

Q. Naturellement vous avez toujours pêché, vous n'êtes pas un paqueur?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien avez-vous de pièges de pêche?—R. A peu près 250.

Q. C'est un bateau à deux hommes?—R. Oui, deux hommes.

Q. Avez-vous toujours pêché avec ce nombre?—R. J'en ai eu plus, et il y a des années passées j'en ai moins; mais depuis les 15 ou 20 années je n'en ai jamais eu moins que 250, de là à 275 et 290.

Q. De quel nombre vous serviez-vous dans les anciens jours de pêche?—R. En général, nous pêchions presque toujours seuls, avec environ 120 pièges.

Q. Naturellement, pour pêcher avec tant de pièges, vous les aviez, pour la plupart, sur des traîneaux?—R. Presque toujours avec des paniers; plusieurs le font, mais je ne me sers pas du tout de traîneaux.

Q. Quand la saison s'ouvre-t-elle ici?—R. Le premier avril.

Q. Pouvez-vous, en général, sortir vers ce temps-là?—R. Non, généralement vers le 15 ou le 20; quelquefois nous sortons plus tôt.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Quinze brasses est la plus grande profondeur où je pêche,

Q. Je suppose que vous choisissez toujours un fond de roc?—R. Oui.

Q. Vous arrangez-vous d'ordinaire à vous assurer de votre propre endroit?—R. Non, le premier qui arrive et connaît l'endroit, y étend ses pièges; c'est de cette manière que nous pêchons.

Q. Quelle est la condition de la pêche comparée à celle de vos premières années?—R. Il y a une différence considérable.

Q. Diminue-t-elle?—R. Elle diminue, surtout cette dernière année, j'ai remarqué une grande diminution.

Q. Cette diminution a-t-elle été régulière et constante depuis le commencement?—R. Je le crois. Ils étaient fort nombreux, mais les pièges ont augmenté, ce qui a fait beaucoup diminuer le nombre des homards, l'an dernier. Je crois qu'il y a eu une diminution d'année en année, et le seul moyen qui nous a permis de faire mieux a été d'augmenter le nombre des engins de pêche et celui des pêcheurs, ce qui a rapporté un peu plus aux paqueurs. Je crois que nous sommes encombrés d'engins de pêche; il y en a un peu plus que l'endroit ne peut supporter.

Q. Je suppose que le nombre des pêcheurs et la quantité d'engins de pêche ont augmenté de façon continue depuis le commencement?—R. Oui, ils ont augmenté et n'ont pas diminué durant les trois dernières années.

Q. Lorsque vous commencez la pêche, quelle sorte de poissons prenez-vous?—R. Pas très gros, au commencement.

Q. Les plus petits arrivent avant les gros?—R. Oui.

Q. Et les gros arrivent dans le cours de la saison?—R. Oui. Les choses deviennent meilleures, mais nous constatons que, lorsque nous commençons à entrer dans les eaux basses, nous trouvons de meilleurs homards; apparemment, les homards ne sont pas aussi gros dans les eaux profondes.

Q. Comment sont-ils au commencement de la saison et au milieu de la saison comparé au commencement et à la fin?—R. Il ne se fait que peu de captures au commencement de la saison; c'est ce que vous demandez, n'est-ce pas?

Q. Oui?—R. Le meilleur temps est vers le milieu de mai et ils commencent alors à disparaître graduellement.

Q. Comment sont-ils quand vous rapprochez du rivage et vers la fin de la saison?—R. Lorsque la saison s'avance, il nous faut nous rapprocher du rivage;

ils ne sont pas meilleurs après le 15 mai. Du moment qu'ils sont arrivés à la rive, ils commencent à disparaître. Nous faisons les meilleures captures vers le temps où ils se dirigent vers l'eau peu profonde et nous sommes alors dans 8 ou 10 brasses d'eau. Nous les suivons de cette profondeur jusqu'à 3 brasses et, en certains endroits, ils se rendent jusqu'à une brasse, mais nos prises commencent à diminuer.

Q. Il y a alors une migration de petits homards?—R. Non, ils sont tout aussi bons; si non un peu meilleurs.

Q. La moyenne des petits homards est-elle plus grande maintenant que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Je ne le crois pas; je crois qu'en général, nous avons, d'après nos prises, plus de gros homards qu'autrefois, c'est-à-dire p us de gros homards de dix à dix pouces et demi.

Q. Quant à ces homards œuvés dont on entend parler, quelle serait la moyenne des homards œuvés, sur la prise totale?—R. Je ne sais pas si je pourrais vous le dire exactement.

Q. Elle ne pourrait pas être très grande?—R. Elle n'est pas très grande, mais nous n'en prenons pas beaucoup en avril, à peine quelques-uns, et nous n'en prenons pas beaucoup en mai, c'est en juin que nous prenons le plus de homards œuvés.

Q. Et en prenez-vous plus vers la fin de juin qu'au commencement du mois?—R. Oui, plus à la fin qu'au commencement.

Q. Croyez-vous que l'on puisse assurer que le homard œuvé se rend à l'eau peu profonde pour frayer?—R. Oui, c'est pour moi un fait indiscutable.

Q. Que diriez-vous au sujet du frai du homard œuvé; naturellement, vous trouvez du frai sur eux en toutes saisons?—R. Oui, en toutes saisons.

Q. Mais il arrive une saison où les œufs sont mûrs?—R. Bien, je crois que juillet est réellement le mois de l'éclosion, parce que c'est à peu près le temps où ils font éclore, et, au mois d'août, ils commencent à se dépouiller du test.

Q. Et ceux qui auront fait éclore leurs œufs l'auront fait avant la saison où ils sont dépouillés du test?—R. Je le crois; avant cela. Naturellement, il peut y avoir des homards qui n'en sont pas dépouillés; il n'y a qu'une classe seulement qui l'est tous les ans; mais le homard vient dans l'eau peu profonde, apparemment pour frayer. Quant à la pêche dans l'eau peu profonde, lorsque nous avons pêché pour les premières fois, nous les tirions avec une gaffe, aux alentours des rocs et nous ne pouvons le faire maintenant, ils sont pris avant de s'y rendre.

Q. Maintenant, au sujet de la coutume des pêcheurs de ces alentours, met-on strictement en vigueur les règlements se rapportant aux homards œuvés et la prise de homards n'ayant pas la taille requise?—R. Je ne sais pas ce que l'on a fait.

Q. Quelle a été la coutume? Naturellement, au sujet du homard œuvé, nous savons que le frai a été enlevé à la homarderie?—R. Oui.

Q. Mais avant cela, quelle était la coutume?—R. Un grand nombre d'entre eux, naturellement, étaient lavés.

Q. Et les fabricants de conserves les refusaient-ils toujours strictement?—R. Je ne connais pas grand'chose au sujet des fabricants de conserves. Je ne suis pas allé souvent aux fabriques, mais je crois qu'ils ont essayé de le faire en autant que possible.

Q. Et cela a amené la coutume de dépouiller les homards de leurs œufs?—R. Oui.

Q. Et au sujet des homards n'ayant pas la taille requise, le fabricant de conserves a-t-il jamais été strict quand ils lui étaient offerts?—R. Je ne crois pas qu'il l'ait été durant ces dernières années, à moins qu'ils ne fussent très petits; mais il fut un temps où il l'était.

Q. Lorsque les gros homards étaient en plus grand nombre?—R. Oui. Si vous mettez de côté les petits homards, nous n'en prenons pas beaucoup, ayant moins de 8 pouces, qui ne soient considérés comme de petits homards.

Q. Vous avez un site favorable ici, vous avez de bons endroits aux alentours?—R. Oui, nous les avons.

Q. Les récifs et fonds de roc qui vous entourent doivent être des endroits favorables à la pêche du homard?—R. Ce fut un excellent endroit pour cette pêche, mais quant aux homards ayant moins de huit pouces, il n'y en a pas beaucoup.

Q. Quel résultat la mise en vigueur du règlement aurait-elle chez les paqueurs et les pêcheurs?—R. Je crois que le règlement demande trop.

Q. Cela se pourrait en certains endroits, dans le détroit du Northumberland?—R. Il y a une différence dans la pêche d'ici; quelques pêcheurs, pêchant à l'intérieur, prendront d'assez gros homards qui semblent se tenir dans les eaux hautes; un grand nombre de pêcheurs ne peuvent s'y rendre et ils prennent de petits homards; en sorte que le règlement exigerait d'eux beaucoup trop.

Q. Quelle est la capture moyenne du pêcheur, en poids ou en nombre?—R. C'est assez difficile de dire la moyenne, elle sera fort petite si l'on se base sur elle, mais le véritable pêcheur pêche encore aujourd'hui—l'année dernière fut très faible, mais je crois avoir pris, l'an dernier, environ 10,000 livres.

Q. Quelle est la meilleure année que vous ayez eue?—R. J'ai eu jusqu'à 25,000 livres.

Q. Quelle comparaison faites-vous du prix du homard que vous recevez au jourd'hui et de celui des années d'autrefois?—R. Jusqu'à l'an dernier, les prix étaient grandement élevés en comparaison de ce que nous recevions quand je commençai la pêche du homard; j'ai vendu des homards à 50 cts le cent, ce qui représenterait 25 cents le cent livres, les homards pesant en moyenne 2 livres chacun. Le prix augmenta d'année en année jusqu'à l'avant-dernière où l'on nous donna $4.50, et je crois que cela représentait la valeur réelle et peut-être un peu plus. L'an dernier, il descendit à $2.25.

Q. Je suppose que ce prix élevé était le résultat de compétition entre les fabricants de conserves?—R. Je crois que c'était la cause.

Q. A quel prix avez-vous commencé cette saison-là?—R. A $4 et il monta jusqu'à $4.50.

Q. Et cette année, vous avez commencé à $2.50?—R. Les prix augmentèrent jusqu'à ce que nous ayons $3.50 le cent, à la fin.

Q. Cela paraît être une question sensible pour les pêcheurs, surtout ceux du Cap Breton; nous en avons entendu parler. Croyez-vous qu'il y ait eu aucune entente de la part des fabricants de conserves pour maintenir les prix bas?—R. Je ne sais pas, je pense que cela est arrivé l'an dernier. J'en suis presque certain.

Q. N'est-ce pas le cas qu'ils allèrent trop loin l'année précédente et qu'ils se brûlèrent les doigts?—R. Cela peut aussi être vrai.

Q. Et qu'ils vinrent, cette année, avec une trop grande diminution?—R. Cela se peut et c'est là où ils se sont trompés. Ils auraient dû donner ce qu'ils pouvaient donner et pas plus, et les pêcheurs auraient alors mieux compris, mais s'ils augmentent et ensuite diminuent, cela cause du mécontentement chez les pêcheurs. Si les paqueurs arrivés à un certain point, fermaient leurs portes et disaient: "Non, nous ne pouvons payer davantage," ce serait mieux.

Q. On me dit, qu'à plusieurs reprises, ils ont agi de cette façon, dans certains cas. J'ai la charge de la division du Golfe St-Laurent, et là, ils ferment leurs portes et disent: "Il nous est impossible de payer ce prix, nous arrêtons."—R. C'est la meilleure chose à faire.

Q. D'un autre côté, les pêcheurs se plaignent qu'ils ont toujours fait affaires avec cette fabrique et qu'ils sont privés de leur marché ordinaire quand le fabricant de conserves ferme ses portes, de sorte qu'ils sont forcés de chercher un nouveau marché?—R. Sans doute, un homme peut faire ce plaidoyer, si bon lui semble, mais je ne voudrais pas le faire moi-même. Si quelqu'un me disait qu'il me donne tout ce qu'il peut sans aller plus loin, sans perte, je ne m'attendrais pas à ce qu'il me paie. J'essaierais de retirer le plus possible de la vente du homard.

Q. Je suppose qu'une grande proportion du homard que vous prenez est envoyé vivant sur le marché?—R. Oui.

Q. Et ce homard est vendu au cent?—R. Au cent et à tant la pièce.

Q. A partir de quelle taille?—R. De 10½ en montant. L'avant-dernière année, c'était de dix en montant, mais la valeur diminua cette année et on demanda 10½ et l'on réduisit le prix considérablement.

Q. De quelle branche de pêche, le homard vivant ou la mise en conserves, les pêcheurs retireraient-ils le plus de revenus?—R. Je crois plutôt qu'ils l'auraient du paquage du homard.

Q. C'est la plus grande quantité?—R. Oui, la plus grande quantité.

Q. Y a-t-il quelque pêcheur qui exporte ses homards vivants?—R. Je crois qu'il y a eu deux envois faits l'an dernier.

Q. Existe-t-il des facilités avantageuses pour le transport du homard vivant?—R. Je n'en suis pas sûr.

Q. Il y a trop de délai sur la route?—R. Trop de délai pour les faire parvenir sur le marché.

Q. Lorsqu'il existe des facilités pour le transport des homards vivants, croyez-vous que cette branche d'industrie devrait être encouragée plutôt que la mise en conserves, détruit-elle moins le homard?—R. Sans doute.

Q. Et est-ce celle qui rapporte le plus de profit au pêcheur?—R. Je crois que oui.

Q. En sorte que, suivant vous, l'on devrait favoriser les endroits où il serait possible d'exploiter cette exportation de homards vivants afin de développer cette branche des pêcheries?—R. Oui.

Q. Même si l'autre avait à en souffrir?—R. Oh! oui, c'est cela.

Q. Mais il y a d'autres endroits où cela ne peut se faire et où l'on doit considérer d'abord les fabriques de conserves?—R. Oui.

Q. Quant à la protection de la pêche, qui diminue évidemment, que suggérez-vous comme la meilleure méthode, le meilleur règlement à être mis en vigueur pour

la protection future de la pêcherie?—R. Bien, j'ai un peu songé à cette affaire, au cas où l'on m'appellerait pour répondre aux questions. Je crois que la pêche a diminué.

Q. Je pourrais expliquer ce qui nous amène ici: un comité permanent de la Chambre des Communes a été formé aux fins d'étudier la question des pêcheries et il reçut l'an dernier, des témoignages provenant de diverses parties de la côte. Les membres, toutefois, ne furent pas certains que l'enquête pût leur permettre d'en arriver à une conclusion définitive au sujet des règlements à être émis et mis en vigueur; de sorte qu'ils conseillèrent au Ministre d'envoyer quelqu'un dans les provinces Maritimes et dans la province de Québec, aux endroits où se fait la pêche du homard et je fus nommé dans ce but.—R. Je regrette un peu d'être venu ici, seul, pour parler au nom des gens avec qui je vis. J'espère ne rien dire qui soit à leur désavantage.

Q. Ce témoignage sera imprimé et soumis au Comité et je crois que vous êtes compétent pour nous donner une opinion.—R. Il y a plusieurs choses que l'on pourrait faire.

Q. On a fait différentes suggestions au ministère, quelques-uns disent qu'il faudrait complètement interdire la pêche pour quatre ou cinq ans.—R. Je ne pense pas cela moi-même.

Q. Pensez-vous que les conditions sont telles que la pêche a atteint son plus petit rendement, et qu'il faille y apporter un remède énergique?—R. Je ne le pense pas

Q. En 1898, la Commission sur la pêche du homard a fait un rapport en faveur de la fermeture de la pêche par sections, fermant à la pêche une section de la côte pour une certaine période, et déplaçant cette section fermée tout le long, jusqu'à ce que la côte ait été entièrement couverte. Plusieurs des pêcheurs ont suggéré que cette mesure serait seulement un peu moins sévère que la première, et qu'il serait très difficile de fermer une section à la pêche pendant que la pêche serait permise dans la section voisine. Ils disent qu'on aurait des difficultés avec les pêcheurs allant de la section qui a été fermée à la section adjacente où ils pourraient pêcher?—R. Certainement, on en aurait.

Q. D'autres ont dit: "Donnez-nous une limite de taille de 7 pouces au lieu de 8, et nous observerons la loi." Nous avions, si vous vous en souvenez, une limite de taille de 9 pouces qui n'a pas été mise en vigueur, et alors ils ont dit: "Donnez-nous une limite de taille de 8 pouces et nous nous y conformerons." Maintenant, nous trouvons que la limite de taille de 8 pouces n'a pas été observée, parce que dans certains endroits on met en conserves des homards de pas plus de quatre pouces?—R. Je sais que c'est le cas.

Q. Cette réglementation demanderait un nombre effrayant d'hommes pour être respectée. Il est très difficile pour l'inspecteur ordinaire demeurant dans la localité de mettre strictement en vigueur une telle loi à l'égard des localités environnantes?—R. C'est un fait.

Q. D'autres encore disent: "Abolissez la limite de taille et, si c'est possible, insistez pour que la distance entre les lattes des pièges permette aux petits homards de s'échapper et, en même temps, faites la saison plus courte, parce que c'est à la fin de la saison que le plus grand dommage est causé, dû à la prise de homards œuvés

et au-dessous de la limite de taille."—R. C'est mon opinion. Je ne pense qu'il n'est pas très utile de restreindre la limite de taille du homard, parce qu'il est joliment difficile de le sauver toujours, il a été pris et sera pris, et je pense que la seule façon d'agir est de raccourcir la saison. Je suis moi-même un pêcheur de homards, et je tâche de prendre tout le poisson que je peux, mais je n'aimerais pas à dépasser la mesure de manière à ruiner complètement l'industrie de la pêche. J'aimerais à prendre tout le poisson que je pourrais, mais j'aimerais à faire quelque chose afin d'assurer la permanence de la pêche, et je pense qu'en faisant la saison plus courte, ce serait le seul moyen de protéger le homard œuvé. Je dois vous dire que je ne pense pas beaucoup de bien de la homarderie de notre ville. Je ne sais rien des homarderies des autres endroits, mais ici, à Canso, je ne pense pas que ce soit très bon; s'il y avait un autre moyen de conserver le homard œuvé, je préférerais cela.

Q. Le meilleur moyen, je pense, est de le remettre à l'eau où on l'a pris?—R. C'est le seul vrai moyen, je crois, particulièrement sur notre côte où il y a si peu d'endroits abrités et où les homards doivent venir frayer sur les bancs de sable, je suis assez sûr de cela; et si les œufs sont apportés à la homarderie d'ici, on doit transporter le jeune homard quelque part ailleurs où l'eau est trop profonde pour eux.

Q. Avez-vous jamais considéré la question des parcs?—R. C'est une question sur laquelle je ne connais rien.

Q. Les conditions nécessaires à l'établissement d'un parc sont: une profondeur considérable d'eau sur un espace considérable, une protection contre les mouvements de la marée, un assez fort courant, et un endroit où il est possible de clôturer facilement l'entrée, de sorte que les homards ne puissent sortir.—R. Oui.

Q. Où l'on peut se pourvoir d'un parc, c'est,—à part de remettre le homard œuvé à l'eau là où il a été pris,—le meilleur moyen à employer pour conserver le homard et pour qu'il puisse se subvenir?—R. C'est ce que j'ai toujours dit, que le moyen naturel est le meilleur, et le seul moyen par lequel nous puissions sauver le homard œuvé est de le rejeter à l'eau aussitôt qu'il est pris, et le laisser frayer lui-même. La seule difficulté à laquelle j'ai pensé, c'est que dans les parcs le jeune homard serait dévoré par les autres poissons, comme l'anguille, etc., il faudrait choisir soigneusement pour établir le parc, un endroit où il n'y a pas d'anguilles, parce qu'elles détruisent tout. Prenez le lac du Bras d'Or, vous auriez là beaucoup de homards, si ce n'était que des anguilles, mais tel qu'il est, vous ne pouvez y prendre que de rares homards, et vous ne pourriez avoir là de jeunes homards. Si vous pouviez trouver pour un parc un endroit où il n'y a pas d'anguilles, je crois que ce serait parfait.

Q. Il a été proposé que tous les pêcheurs de homards devraient être licenciés, il ne serait pas nécessaire de payer de droits pour ce permis, mais que chaque pêcheur dût prendre un permis, pour lequel il promettrait d'observer les règlements, et si un pêcheur de homard était connu pour avoir violé la loi plusieurs fois, son permis serait annulé et il ne lui serait plus permis de pêcher le homard. Pensez-vous que cela est praticable?—R. Je ne sais pas, j'en suis sûr, comment cela fonctionnerait.

Q. C'est ce qui a été suggéré par quelques-uns.—R. Je ne sais pas, je suis sûr, si cela serait bon.

Q. L'idée, c'est que celui qui aurait pris ce permis se sentirait obligé d'en observer les conditions?—R. Oh! oui, c'est certain.

Q. Et il serait vraisemblablement intéressé à ce que des mesures soient prises contre ceux qui n'observent pas les règlements?—R. Oui.

Q. Ceux qui ont suggéré cela semblent croire que tout se passerait de cette façon. Pensez-vous que les pêcheurs doivent prendre encore plus de dispositions générales, maintenant, pour protéger les homards œuvés, qu'ils en prenaient il y a quelques années?—R. Je pense qu'il y en a, mais je ne pense pas que l'on prenne encore autant de dispositions qu'on le devrait. Je pense que la majorité des pêcheurs pensent à la chose beaucoup plus qu'ils ne le pratiquent.

Q. Pensez-vous qu'il soit possible d'établir une ouverture telle entre les lattes de la trappe, qu'elle permette à une certaine proportion de petits homards de s'échapper? S'échapperont-ils, si on leur en donne la possibilité?—R. Bien, en quelques endroits ils s'échapperont.

Q. En quelques endroits, il n'y a plus d'un demi-pouce entre les lattes?—R. Oh! oui.

Q. Et elles ne peuvent être disposées de cette façon que dans l'intention de retenir les petits homards?—R. Nous ne voyons rien de pareil ici, je pense que les nôtres ont un espace d'environ $1\frac{1}{8}$ ou $1\frac{1}{4}$ pouce entre chacune, je ne suis pas parfaitement certain.

Q. Je remarque qu'ici l'espace est plus large?—R. Oui, les nôtres retiendront un homard de 8 pouces environ.

Q. C'est un sujet sur lequel nous parlions ici, ce matin. J'ai été souvent étonné de voir combien petite est l'ouverture à travers laquelle peut passer un homard.—R. Oui, il le peut, et il introduit de force ses pinces à travers une ouverture d'où vous ne pouvez pas le retenir; j'en ai vu passer leurs pinces à travers les lattes, et vous ne pouviez pas les en retirer.

Q. Pensez-vous que si on insistait pour que l'espace entre les lattes fût de $1\frac{1}{8}$ pouce ou $1\frac{1}{4}$ pouce, ce serait le moyen de permettre à une certaine proportion de petits homards de s'échapper?—R. Je pense que oui.

Q. Quelques pêcheurs nous disent que cela ne ferait aucune différence; que, quand vous dérangez le piège, au lieu d'essayer de s'échapper, le homard s'accroche au haut?—R. S'ils entrent dans le piège peu de temps avant que vous le releviez, ils resteront probablement là, mais s'il étaient déjà dedans depuis quelques temps, ils s'en iront, s'il y a de l'espace leur permettant de s'échapper, quand vous dérangez la trappe.

Q. Il y a un grand nombre de plaintes de la part des pêcheurs de la côte, à propos de l'émission des permis de mise en conserves. Dans les premiers temps, les permis étaient accordés à presque tous ceux qui les demandaient, et alors, il y avait beaucoup plus de fabriques de conserves que maintenant, mais la tendance actuelle du ministère a été de restreindre le nombre des permis en vue de protéger l'industrie. Il n'y a eu, cependant, aucune restriction au sujet de la quantité des engins de pêche. Pensez-vous que le nombre des permis de mise en conserves devrait être restreint?—R. Je ne sais pas, quelquefois nous avons un peu d'un certain gâchage, c'est tout. Nous avons eu à faire un travail assez dur, cette année, pour trouver un paqueur qui prît nos homards. Nous avons trouvé ici, cette année,

avant que nous ayons eu ce permis, que nous avions un paqueur, et l'année dernière, dans le mois de juin, il ne pouvait pas prendre nos homards, et dans le mois de mai, il ne pouvait pas prendre plus de la moitié d'eux, mais nous avons réussi à trouver un paqueur qui nous les a pris.

Q. Quelqu'un est venu à votre secours?—R. Oui, nous étant adressés au gouvernement, nous avons obtenu un permis.

Q. C'est ce que les pêcheurs appellent un permis coopératif?—R. C'est celui qui est accordé à 30 pêcheurs; je ne sais pas comment on l'appelle.

Q. Pensez-vous que cette méthode d'émission de ce que nous appelons les permis coopératifs, aux endroits où les pêcheurs ne sont pas satisfaits et où un certain nombre d'eux s'associent, fera disparaître la difficulté? Que cela donnera aux pêcheurs une chance raisonnable de disposer de leur poisson?—R. Je pense que oui. Mon idée serait de permettre à tout homme de paquer, s'il le veut, c'est-à-dire, s'il est un paqueur et s'y connaît dans la préparation du poisson. S'il ne s'y connaît pas, c'est autre chose.

Q. Supposons que nous décidions de faire cela, pensez-vous qu'il serait raisonnable et juste d'insister pour que la fabrique de conserves se maintienne à un certain degré de convenance fixée; nous avons vu un grand nombre de fabriques qui n'emploient pas un bon produit, il n'y a là-dessus aucun doute; elles sont malpropres, et mal tenues, et vous ne mangeriez rien de ce que vous auriez vu paquer chez elles. Cela ne devrait pas être toléré?—R. Oh! non.

Q. Pensez-vous que l'inspection ou le degré de convenance voulu devraient être requis?—R. Il devrait y avoir un degré de convenance de requis, afin que si un homme n'est pas vraiment un paqueur ou s'il ne paque pas sa marchandise proprement, il ne devrait pas lui être accordé de permis. Mais un vrai paqueur qui sait parfaitement comment paquer le homard devrait pouvoir obtenir un permis.

Q. Est-ce votre opinion que l'augmentation du nombre des fabriques ne signifierait pas un surcroît de pêche?—R. Non, il n'y aurait pas plus de pêche, il y a assez de pêche ici pour le poisson qu'on y prend.

Q. Mais cela signifierait plus de concurrence?—R. Oui, je pense que les pêcheurs en bénéficieraient. A ce propos, j'aimerais à dire que si nous pouvions avoir un permis par chaque trente hommes se groupant en société, je ne pense pas que nous aurions du poisson aussi bien paqué que si ce paquage était fait par un vrai paqueur, et il devrait être un homme compétent, un vrai bon paqueur.

Q. Pensez-vous que l'inspecteur local est en position de décider de cela?—R. Je ne sais pas.

Q. A qui laisseriez-vous cela?—R. C'est trop fort pour moi; je sais à peine moi-même si un homard est convenablement paqué.

Q. Nous n'avons pas eu de difficultés à cet égard dans ma propre division. Dans la division du golfe, il est de pratique courante que chaque fois qu'une demande de permis de mise en conserves est faite au ministère, la chose est référée à moi qui dois décider s'il y a assez de fabriques dans la localité, ou si des pêcheurs libres sont en état de faire cet ouvrage proprement. Je trouve qu'il est survenu de difficultés au Cap Breton plus que partout ailleurs, au sujet du paquage, à cause de la fermeture des fabriques. C'est la Portland Packing Company qui a fermé ses portes ici. N'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et elle ne les rouvrit pas?—R. Elle ne les ouvrit plus cette année, non.

Q. C'était l'année dernière?—R. Oui, l'année dernière, en 1908. Cette année, elle a été en activité toute la saison.

Q. Quand le prix atteint un certain chiffre, elle ferme?—R. Oui.

Q. A-t-elle commencé la saison?—R. Oui.

Q. Et elle a fermé?—R. Certainement. Elle a commencé la saison et fonctionné jusqu'au 1er juin. Le prix des homards monta alors très haut, et elle a dit qu'elle ne pouvait plus les acheter, qu'elle perdait de l'argent et qu'elle avait à fermer ses portes. Comme de raison, quand elle ferma, les autres paqueurs baissèrent leurs prix ainsi je compte que l'on demandait un prix trop élevé.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque bonne raison d'avoir une limite de taille plus petite dans un district que dans un autre?—R. Bien, je le pense, parce qu'il y a des endroits où la taille moyenne du homard est plus petite qu'en d'autres. Naturellement, à l'endroit où je pêche, nous avons de beaux homards et ne nous préoccupons pas de la limite de taille autant que dans d'autres districts où l'on prend de petits homards, et si la limite de taille devait être réduite dans les autres districts à la même que la nôtre, le pêcheur ne pourrait faire une pêche payante.

Q. Alors, votre solution consisterait à prendre des mesures sévères à l'égard du homard œuvé, d'une manière ou d'une autre?—R. Oui.

Q. Et abolir la limite de taille?—R. Abolir la limite de taille.

Q. Et raccourcir la saison?—R. Raccourcir la saison.

Q. De dix jours ou de deux semaines?—R. Je pense que cela devrait être laissé à votre jugement. Je ne suis pas exigeant sur le sujet de la saison, seulement sur le temps de la saison.

Q. Je suppose que c'est le cas qu'à la clôture de la saison, il y a d'autres pêches profitables aux pêcheurs, d'autres choses qui les sollicitent?—R. S'ils peuvent avoir la meilleure partie de la saison; comme de raison, il n'y a réellement qu'une partie de la saison à retrancher, et je suppose que vous ne trouverez pas un quart des pêcheurs satisfaits de cela.

Q. A peu près tous les pêcheurs veulent qu'on retranche au commencement de la saison, les deux premières semaines d'avril?—R. Parce qu'alors vous ne prenez rien.

Q. Mais si vous retranchez à la fin de la saison, vous ne protégez nullement le homard. Si vous voulez protéger le homard, vous devez sûrement retrancher à la fin, quand arrivent les homards œuvés?—R. Je dirais que si nous devons retrancher quelques jours, nous devons retrancher 15 ou 20 jours à la fin de juin, si l'on pense que c'est mieux.

Q. Je pense que c'est dans ces conditions que nous devons chercher le salut de l'industrie de la pêche au homard?—R. Je le pense.

Q. Et quoique les pêcheurs puissent souffrir un peu pour un temps, nous pourrons constater des résultats après quelques années?—R. Si les pêcheurs considèrent cette mesure comme moi, je pense qu'en retranchant 15 ou 20 jours à la fin de la saison pendant deux ou trois ans, ce que nous perdons nous reviendra, et un peu plus, par l'amélioration que la pêche aura acquise. Si nous retranchons 15 ou 20 jours en juin, nous pouvons aller à quelque autre genre de pêche, et gagner à peu près autant qu'avec les homards, et je crois qu'avant peu d'années, nous gagnerons

autant d'argent en avril et mai de la pêche aux homards, comme nous en avons gagné en avril, mai et juin. Mais cela ne ferait pas du tout d'interdire complètement la pêche, comme je l'ai entendu dire.

Q. Même aussi mauvaise qu'elle est, je ne pense pas qu'elle le soit tellement qu'elle exige cela, et j'espère que ce ne sera pas nécessaire?—R. Je pense comme vous.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

GOLDBORO, 1er septembre 1909 (8 p.m.)

WILLIAM H. GIFFIN, pêcheur, Goldboro, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie de la pêche au homard?—R. 24 ans environ.

Q. Se faisait-il beaucoup de pêche au homard à cet endroit quand vous avez commencé?—R. Oui.

Q. La pêche existait comme industrie avant cela?—R. Mon Dieu! oui; quand nous avons construit notre petite fabrique ici, il y avait quatre fabriques dans le voisinage.

Q. Quand les fabriques furent-elles établies ici d'abord?—R. Il vous faudrait avoir quelqu'un qui pût remonter plus loin que moi dans le passé pour vous dire cela. J'étais alors aux Etats-Unis. Je dirais qu'il doit y avoir 35 ou 40 ans.

Q. La mise en conserves fut-elle d'abord entreprise dans ce temps-là par des Américains ou par les gens de la localité?—R. Par des Américains, un M. Anderson.

Q. Venait-il de l'Etat du Maine?—R. Non, de l'Etat du Massachusetts.

Q. Dans ces premiers temps, comment la pêche était-elle conduite?—R. A peu près comme aujourd'hui.

Q. Pêchiez-vous avec le même genre de piège et de la même façon?—R. Non.

Q. Comment pêchiez-vous, avec des verveux?—R. Nous les appelions pièges à main. Nous pêchions avec de grands pièges à deux manches, grands comme deux des nôtres, d'à présent. Je n'ai jamais pris plus que 27 homards dans un piège, en ce temps-là, mais il y a des hommes qui en ont pris 50, et nous pensons que c'est beaucoup d'en prendre 5 ou 6 aujourd'hui. Nous ne nous servions jamais du piège à main qu'après que les homards ne venaient plus à la trappe, et alors nous nous servions des pièges à main.

Q. C'est après qu'ils étaient venus droit à la côte?—R. Oui, nous les tendions le long de la côte et nous guettions les homards qui glissaient dedans.

Q. Peut-être serait-il plus simple si vous nous disiez ce qu'était la pêche au commencement et ce qu'elle est maintenant? Quel a été le cours de la pêche, la décroissance a-t-elle été graduelle?—R. C'est ce qu'elle a été.

Q. Au commencement, combien de pièges employiez-vous?—R. Environ 80 à 100 pièges.

Q. Etaient-ils tendus sur de simples lignes, ou sur des traîneaux?—R. Tous sur des traîneaux.

Q. Vous en servez-vous encore aujourd'hui pour pêcher?—R. Non, tous sont sur de simples lignes.

Q. Et on se sert de la moderne trappe à compartiments?—R. Ah! oui.

Q. Quel est le mérite particulier de cette trappe comparée à celle de l'ancienne façon?—R. Nous pensons que si le homard s'y glisse nous le tenons; tout ce qui pénètre dans la trappe à compartiments, nous l'avons; c'est ce que l'on nous dit, mais je ne le crois pas; je crois que quelques homards réussissent à s'échapper, mais nous en retenons plus qu'avec la trappe d'ancienne façon.

Q. Permettez-vous qu'il y ait un espace aussi large entre les lattes aujourd'hui que dans le commencement?—R. Non, quand j'ai d'abord commencé à pêcher, il avait $1\frac{1}{2}$ pouce, qui fut réduit à $1\frac{1}{4}$ pouce, et nous avons environ 1 pouce maintenant.

Q. En certains endroits, on a seulement un demi-pouce?—R. Je pense qu'il y a un homme dans le port qui ne les a qu'à $\frac{5}{8}$ de pouce, mais je pêche plus loin en eau profonde.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Dans 12 à 15 brasses environ.

Q. Sur un fond rocheux?—R. Nous pêchons sur un fond mou de bonne heure dans la saison, et alors nous suivons le poisson, au fur et à mesure qu'il approche nous le suivons.

Q. La glace vous nuit-elle ici?—R. Chaque printemps, pendant les 25 ans que j'ai été ici; une année, tout a été emporté en juin, la glace entra, balaya les ports et emporta tout; c'était il y a 15 ou 16 ans. J'ai encore vu la glace ici au large; elle nous fait bien peur à tous, mais elle n'est pas entrée.

Q. Est-ce l'habitude de continuer la pêche à la même place, ou suivez-vous le homard dans la baie?—R. Nous le suivons.

Q. Vers quelle époque de l'année changez-vous de place?—R. Bien, nous allons au large d'abord, en avril, et vers le 20 mai, nous sommes dans 5 brasses, 4 ou 5 brasses d'eau.

Q. C'est le plus près que vous venez?—R. Quand nous pensons que les homards ont fini de se traîner, quelquefois nous retournons au large, parce que, dans mon opinion, ils ne cessent jamais de se traîner, nous retournons en eau profonde où nous avons une aussi bonne pêche; mais nous revenons aussi près que nous l'osons, et c'est alors que nous perdons nos engins de pêche, lorsque nous avons 4 et 3 brasses d'eau. Je n'ai pas pêché du tout en juin, je pense que mes pièges étaient tous à sec avant le 28 mai; c'est alors que nous perdons la plus grande quantité d'engins de pêche.

Q. A quelle époque trouvez-vous le homard œuvé?—R. Nous avons le homard œuvé du premier au dernier jour de la pêche, mais ses œufs sont plus à maturité et il est plus pesant à la fin, et le homard commence à être malade.

Q. Vous êtes-vous jamais fait une opinion quand au pourcentage des homards qui ont des œufs?—R. Je ne pense pas avoir jeté par-dessus bord plus de 11 à 12 homards dans mes jours de pêche, qui représentent 300 livres, mais 7 fut le plus

grand nombre que j'ai jeté par-dessus bord cette année, mais je n'ai pas eu plus de 250 livres en outre des très gros homards pour le marché.

Q. Cette saison a été pauvre pour vous?—R. Non, cette année n'a nullement ressemblé à la pire; elle ne fut pas trop mauvaise, mais les homards n'ont pas paru venir. Je pêche d'une façon tout particulière; quand je commence avec les plus gros je vais toujours jusqu'au bout avec eux, et je pêche toujours là aussi longtemps qu'ils passent par cet endroit en venant de l'eau profonde, si je puis y pêcher, disons 8, 9 ou dix nuits, je puis dire que c'est une bande joliment nombreuse de homards qui passent; mais, cette année, ils n'ont paru passer que pendant 4 ou 5 nuits, ils n'ont pas semblé venir cette année.

Q. Est-ce que cette chose ne s'est pas produite antérieurement, d'après votre expérience? N'avez-vous pas eu de mauvaises années de pêche?—R. Oui, l'année d'avant fut extraordinaire et nous reportait aux premiers temps, aux temps où les hommes avaient 1,500 ou 1,600 homards de "marché," homards pour expédier vivants sur le marché.

Q. Qu'appelez-vous homards de marché?—R. Les gros homards, ceux qui pèsent plus de 4, 5 et 6 livres.

Q. Le pourcentage de petits homards est-il plus élevé maintenant qu'il avait coutume d'être?—R. J'ai vu un homme retirer 2,100 livres en un jour, justement entre ici et le port sur un endroit élevé où nous ne nous donnons pas la peine de tendre un piège. Les pêcheurs touchaient 35 cents du cent livres; quand j'ai commencé à pêcher, je touchais 60 cents du cent livres, mais j'ai eu $4.50, et, cette année, nous avons eu seulement $2.50, ce qui en a fait une mauvaise année de toutes manières.

Q. A quoi la réduction du prix était-elle due?—R. On assurait que le prix de la caisse était baissé à $12.00, et l'année dernière, à la même époque, il était de $16.25. Je sais par moi-même que c'est vrai.

Q. La diminution était-elle pleinement justifiée par la baisse?—R. Pas tout à fait.

Q. On a exagéré?—R. Les fabricants de conserves ont fait double profit sur chaque caisse de petits homards que nous leur avons vendus à $2.50, et ils le vendent aujourd'hui à un prix presque aussi élevé que l'année précédente, et nous prétendons qu'ils étaient au courant. Nous avons cessé, et nous n'avons pas pêché tard dans la saison.

Q. Est-ce que la plupart de ceux qui font la pêche au homard dans le voisinage sont des pêcheurs hauturiers qui font aussi d'autres pêches?—R. Oui, la plupart. A l'exception de moi, et de 3 ou 4; à part ceux-là, tous sont des pêcheurs hauturiers.

Q. La fabrique ne fournit pas les bateaux et les engins de pêche ici, tous les pêcheurs sont propriétaires des leurs?—R. Les pêcheurs sont propriétaires de tout.

Q. Comment paye-t-on les homards ici, au poids ou au nombre?—R. Au poids, pour la mise en conserve, et au nombre pour la vente au marché.

Q. Le prix qu'on les paye varie-t-il?—R. Oui, on les paye 12, 10 et 11 cents, cette année, mais le prix s'est élevé jusqu'à 12 cents la pièce.

Q. Le nombre des pêcheurs a-t-il beaucoup augmenté depuis le commencement de la pêche, aussi bien que la quantité de pièges?—R. Quand j'ai d'abord commencé à pêcher, je pouvais compter sur mes doigts les pêcheurs; il y avait alors deux bateaux qui faisaient la pêche en dehors du port.

Q. Et combien de bateaux font maintenant la pêche en dehors de ce port?—R. Il y en a seulement 7 environ qui font la pêche ici.

Q. Combien avez-vous de fabriques en opération ici?—R. Une seulement.

Q. La fabrique Burnham & Morrill?—R. La fabrique Burnham & Morrill.

Q. Combien de bateaux font la pêche pour cette fabrique?—R. Elle en a tout le long de la côte, elle a six bateaux qui pêchent ici, et elle a un smack pour recueillir le homard d'un bateau à l'autre, tout le long de la côte.

Q. Quelle est l'importance du paquage de cette fabrique, en général? Quelle quantité de poisson a-t-elle paquée cette année, l'année dernière et l'année avant?—R. Quatre cents et quelques caisses, en outre des gros homards vivants qu'elle a expédiés.

Q. Quelle proportion de la prise totale est expédiée au marché comme gros homards?—R. C'est difficile à dire, cela dépend de l'endroit où les hommes font la pêche. Les pêcheurs de Drumhead, je crois, y sont pour un bon tiers, les pêcheurs hauturiers y comptent pour à peu près un tiers de la prise totale, c'est ce que les hommes de Drumhead pensent prendre, mais ici la proportion ne serait pas aussi forte.

Q. Est-ce que le commerce d'exportation du homard vivant tend à augmenter?—R. Pas cette année, vous voyez, sur la côte américaine on pêche les gros homards maintenant; pendant cinq ans la saison a été fermée, et c'est alors que le commerce était le meilleur; mais cette dernière année, les Américains font eux aussi la pêche au homard, et il y a un pourcentage si considérable de homards qui meurent au cours du transport. Cette dernière année fut entièrement manquée. Je dirai qu'ici, justement, le tiers du homard vivant expédié mourut dans le voyage. J'allais dire que le gouvernement devrait faire une loi dans le but d'arrêter cela; il y a eu une perte énorme l'année dernière, mais cette année, ce fut tout à fait différent, j'ai vu 95% de homards expédiés d'ici atteindre Boston vivants.

Q. Est-ce parce que vous avez eu une saison plus froide?—R. Ce fut un voyage par un temps plus froid. J'ai vu 7 ou 8 caisses qui avaient été expédiées d'ici et que nous avons été obligés de sortir du bateau avant d'arriver à Halifax, afin d'en sauver quelques-unes.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Qui supporte cette perte?—R. C'est l'expéditeur; si le pêcheur a vendu son poisson sur le quai, il n'est pas responsable.

Par le Commissaire:

Q. Laquelle des deux branches de l'industrie de la pêche est la plus avantageuse au pêcheur, la proportion de sa pêche qu'il vend au fabricant de conserves, ou celle de homards vivants qu'il vend pour le commerce d'exportation?—R. Je pense que les plus gros sont ceux qui lui rapporteut le plus d'argent. L'année dernière, j'ai expédié deux mannes de homards vivants, pour lesquelles j'ai touché $4.25, et j'aurais pu avoir $20 environ, si je les avais vendues ici.

Q. Qu'auriez-vous eu s'ils étaient arrivés au marché sains et saufs?—R. J'aurais eu $30 s'ils étaient arrivés au marché vivants, mais ils moururent en route.

Q. En général, combien en mettez-vous dans une manne?—R. Cent homards. Nous avons seulement à payer tant par manne pour le transport; si j'expédie une manne

de 140 livres à Boston, il me faut payer le droit de transport, et si je puis faire parvenir 200 livres de homards en manne à Boston au même taux, j'ai sauvé d'autant sur les frais de transport.

Q. Qu'en coûte-il pour expédier une manne à Boston?—R. $3.10, en tout, et cela comprend droits de douane, tout.

Q. Vous expédiez d'ici à Halifax?—R. Oui.

Q. Et d'Halifax à Boston, comment s'effectue le transport?—R. Par steamer, nous payons à l'officier sur le quai tant par manne, et ils sont embarqués sur le steamer à destination de Boston.

Q. Vous n'expédiez jamais par chemin de fer à Boston?—R. Non, il n'y a qu'une compagnie qui expédie de cette façon.

Q. Vous savez quels sont les règlements concernant la prise des petits homards et des homards œuvés, ont-ils été observés ici?—R. Je jette par-dessus bord tout homard œuvé que je prends, et je vous assure que si chaque pêcheur avait agi ainsi pendant les 15 dernières années, nous ne perdrions pas autant de temps aujourd'hui, mais la difficulté, c'est que si je jette par-dessus bord un homard œuvé, ce même homard peut aller se prendre dans le piège du pêcheur voisin qui le dépouille de ses œufs et le vend.

Q. Le fabricant de conserves accepte-t-il les homards œuvés?—R. Il ne les accepte pas, non, mais je pense qu'ils ont été dépouillés de leurs œufs avant d'être apportés au fabricant. Je puis distinguer un homard œuvé qui a été dépouillé, à l'examen, mais quand ils arrivent à la grosse on ne peut pas les distinguer. Les pêcheurs peuvent enlever tous les œufs avec trois coups sur l'eau; ç'a été la difficulté ici; il y avait ici un homme, (je crois qu'il est mort,) qui, je pense, a détruit plus de homards œuvés que tous les autres hommes ici; il allait près de la côte quand les homards y allaient pour déposer leurs œufs et il les prenait.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs sont disposés maintenant à ménager davantage les homards œuvés?—R. Oui, tout homme qui est un homme, qui connaît quelque chose, et qui sait qu'il nuit à ses propres affaires en les détruisant, les jette par-dessus bord, mais l'homme qui ne croit à rien de pareil,—prenez l'homme ignorant qui ne croit pas qu'en prenant le homard œuvé, il l'empêchera de se multiplier,—le dépouillera de ses œufs. J'ai vu faire cela de mes propres yeux cet été; des hommes en avaient apporté à la fabrique dans un bateau, et essayaient de les vendre, et ils ne faisaient pas attention au dommage qu'ils causaient à l'industrie de la pêche.

Q. Y a-t-il une proportion considérable de pêcheurs qui font cela?—R. Non, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. L'homme qui fait cela ne mérite aucune considération, parce qu'il voit et qu'il sait que c'est tout bénéfice pour lui de rejeter à l'eau les homards œuvés.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Il y a une entente entre les pêcheurs à Drumhead à l'effet de rejeter les homards œuvés?—R. Oui, et il y en a une ici.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il une Union des Pêcheurs ici?—R. Non.

Q. Si les règlements concernant les petits homards étaient sévèrement mis en vigueur, quel en serait l'effet sur les pêcheurs, et sur les fabricants de conserves aussi, naturellement?—R. Il n'y aurait plus de pêche du tout.

Q. Pourquoi cela, la proportion les petits homards est-elle si forte?—R. Oui, il y a des hommes dans la baie, le long de la côte, qui font à présent la pêche. Il y a des hommes qui ne prennent que très peu de gros homards, certainement pas beaucoup plus qu'on en prend à certain endroit où j'ai vu le test, et où j'ai demandé à quelqu'un s'il dirigeait une fabrique de conserves de crevettes ou de homards.

Q. Je dois vous dire que le témoignage qui a été recueilli à la place dont vous parlez nous assure qu'on n'y met en conserves aucun homard au-dessous de la limite de taille?—R. Tout ce que vous avez à faire, c'est de regarder le fond mou qu'il y a là, et vous saurez que les gros homards ne peuvent pas être tirés de là.

Q. A Pleasant Bay, aux Iles de la Madeleine, il y a un fond sablonneux et la migration du homard est très petite, vous les prenez tout près de la côte?—R. Pensez-vous que quand nous disons qu'il n'y a pas de homards ici en juin, qu'il n'y en pas ici?

Q. Oh! oui, je pense qu'il y a des homards ici.—R. Pensez-vous qu'il y en a justement autant dans le fond? Nous savons qu'ils ne se servent pas de pièges, mais il y a autant de homards là, et si nous enlevions absolument tout dans le fond, où en prendrions-nous l'année suivante? Je puis me reporter à 23 ans en arrière, et nous ne pouvions avoir aucun homard, mais le fond en était simplement couvert. En me servant d'un piège à main empâté avec des gésiers, j'ai vu venir 15 homards regarder l'appât, mais ils ne prenaient pas à l'appât, excepté un, rarement.

Q. Pensez-vous que cela est dû à l'approche de la saison de reproduction?—R. J'incline à le croire. C'est quand les homards arrivent ici au printemps qu'ils sont affamés et se prennent au piège.

Q. Mais quoiqu'ils soient de grande taille alors, ils ne pèsent pas autant que plus tard dans la saison?—R. C'est en mai qu'ils sont dans leur meilleur état; 400 livres de homards brut vous donneraient 100 livres de chair à conserves; c'est en ce temps-là que vous prenez les meilleurs homards.

Q. Quels sont les meilleurs moyens d'enrayer la difficulté? Il est temps, évidemment, de faire quelque chose en manière de restriction, et différentes suggestions ont été faites au ministère par différentes personnes; presque chaque homme a sa théorie à lui. Quelques pêcheurs nous ont dit que nous devrions arrêter complètement la pêche pour un certain nombre d'années, en vue de donner à l'industrie de la pêche une chance de se refaire.—R. C'est ce que nous avons dit ce printemps, arrêter la pêche pour cinq ans.

Q. Que pensez-vous de cela comme remède? Il est sans doute radical?—R. Je pense qu'il n'est pas encore nécessaire d'arrêter la pêche.

Q. La pêche n'a pas atteint une condition telle que cela soit nécessaire?—R. Non, j'espère la voir s'améliorer et si nous avions une homarderie, ce serait mieux. Nous avons l'expérience de Port Hood pour nous guider; c'est là que le fabricant de conserves paquait 400 à 500 caisses, mais maintenant il est loin du nombre original, et peut à peine accepter tout ce qui lui est offert, et qu'est-ce qui a fait la différence? La homarderie. Puis il y a la homarderie à Canso, dont les avantages ont été clairement démontrés dans l'industrie de la pêche.

Q. Parmi les recommandations de la Commission sur la pêche du homard de 1898, il y en avait une portant que la pêche au homard devrait être fermée par sections, que certaines parties de la côte devraient être fermées une année ou deux, et que l'espace fermé serait déplacé tout alentour, jusqu'à ce que toutes les parties de la côte aient été couvertes?—R. Bien, vous savez, ils sont venus ici et nous ont demandé quelle durée de saison nous voulions, et nous leur avons dit que nous voulions 3 mois, avril, mai et juin, et c'est ce qu'ils nous ont accordé. A l'ouest, les pêcheurs à l'ouest de Halifax ont eu un avantage sur nous, ils commencent à pêcher en janvier et ils pêchent aussi longtemps que nous.

Q. Comme de raison, ils se plaignent qu'il y a une certaine partie de la saison où le temps est très dur, et des mois pendant lesquels ils ne pêchent pas au moyen de leurs pièges?—R. Si ces hommes cessaient de pêcher le premier mai, voyez quel avantage nous aurions sur le marché.

Q. C'est de quoi l'on se plaint le long du Cap-Breton, que vous leur fermez le marché?—R. Ils ont à peu près le même temps que nous.

Q. Ils pensent que vous devriez pêcher un peu moins longtemps qu'eux, parce que vous commencez plus de bonne heure?—R. Je ne m'occuperais pas qu'ils nous prennent le mois de juin.

Q. Parmi les autres propositions, il y en a une recommandant que la limite de taille devrait être fixée à 7 pouces au lieu de 8. Les pêcheurs, en plusieurs endroits, disent: "Donnez-nous une limite de taille de 8 pouces et nous nous y tiendrons strictement, nous ne prendrons aucun homard plus petit."—R. Ils ne sont pas bons plus petits que cela, mes pièges en retiendraient à peine de cette taille.

Q. Une autre proposition suggère que nous abolissions complètement la limite de taille; ils disent qu'il est très difficile de la faire observer, et que nous devrions toujours sévèrement veiller à la protection du homard œuvé par quelque moyen, en le rejetant à l'eau, en le déposant dans des parcs ou en lui enlevant ses œufs pour les porter à la homarderie. Je suppose qu'il y a différentes localités où un parc peut être établi, et d'autres où des homarderies conviendraient mieux; quoiqu'il en soit, la proposition demande l'abolition de la limite de taille et la protection sérieuse du homard œuvé?—R. C'est là une proposition parfaite.

Q. Et en même temps, le raccourcissement de la saison?—R. C'est une proposition parfaite, réduire la saison à avril et mai.

Q. De combien de temps diminueriez-vous la saison?—R. Mon idée est de la faire plus courte, et de l'avoir justement ici en avril et mai, et de protéger le homard œuvé.

Q. Un grand nombre de pêcheurs et de fabricants de conserves nous ont dit: "Donnez-nous une saison de pêche de deux mois"?—R. Cela paierait le fabricant de conserves.

Q. Les fabricants se plaignent qu'ils sont obligés de tenir leurs fabriques ouvertes, afin de plaire aux pêcheurs, quand ils aimeraient plutôt les fermer?—R. C'est en juin que l'on détruit le homard œuvé, et cette destruction est causée par des pêcheurs qui suivent le homard tout près de la côte, en juin.

Q. C'est là que le mal est fait, quand le homard vient tout près sur la côte?—R. Quand le homard femelle est prêt à déposer ses œufs, quand il est malade. Si la limite de taille était abolie et la saison réduite, je crois que tous les hommes des

environs seraient satisfaits. Les pêcheurs hauturiers vont à la pêche au maquereau vers le 25 mai et ne s'occupent plus de pêcher le homard.

Q. Une autre proposition a été faite par quelques personnes, c'est que nous devrions obliger le pêcheur à prendre un permis; la raison en est que le pêcheur se considérerait alors plus ou moins comme un garde-pêche et serait plus disposé à obéir à la loi lui-même et à voir à ce que les autres en fissent autant; si un pêcheur était connu pour avoir violé la loi, il perdrait son permis et ne pourrait plus pêcher le homard; pensez-vous que ce serait praticable?—R. Je ne crois pas que cela ferait aucun bien; il y aurait trop de formalités.

Q. A l'égard des permis accordés aux fabriques de conserves, pensez-vous qu'il y a suffisamment de fabriques, ou le nombre des permis devrait-il être augmenté? La politique du ministèie, pour un grand nombre d'années passées, a été de limiter le nombre des permis, évidemment avec l'idée que, par ce moyen, on protégerait l'industrie de la pêche, mais la quantité d'engins de pêche ne fut pas limitée?—R. Cela ne protégerait pas l'industrie de la pêche, le nombre de permis ne ferait aucune différence quant à la quantité de poissons pris.

Q. Vous pensez que l'augmentation du nombre des permis n'aurait pas cet effet?—R. Non, mais il augmenterait la concurrence.

Q. Afin de donner aux pêcheurs, en cas de plaintes—le ministère a reçu beaucoup de plaintes de la part des pêcheurs qui se disaient forcés d'accepter le prix offert par les paqueurs, qu'ils n'y pouvaient rien faire, et qu'ils avaient ou bien à l'accepter ou bien à le refuser—un moyen d'améliorer leur condition, le ministère a décidé d'émettre ce qu'il appelle des permis coopératifs à n'importe quel groupe comptant 15 pêcheurs ou plus qui le demandent au nom d'un d'entre eux, de sorte qu'ils puissent paquer eux-mêmes leur poisson. Croyez-vous que cela offre un bon moyen d'aplanir les difficultés dont se plaignent les pêcheurs en général?—R. Oui, je pense que cela est très bien; nous nous associons au printemps et nous demandons un permis pour nous-mêmes. Nous en avons eu un pendant 18 ans, mais nous n'en avons pas eu cette année. Je l› regrette, étant donnés les prix courants; mais il était trop tard, nous ne pourrions commencer cette année; c'est justement au début qu'on nous a dit: "Voici le prix, $2.50 ou rien."

Q. Mais ils l'ont élevé, n'est-ce pas, au cours de la saison?—R. Pas d'un sou.

Q. En quelques endroits, on semble avoir élevé le prix?—R. Pour tous les homards que j'ai pris en avril et mai, je suis revenu de la fabrique avec $108 en moins que pour la quantité de poisson des mois correspondants, l'année dernière. Tout ce que j'ai reçu a servi à payer les gages du pêcheur que j'ai engagé et le coût de la gazoline, il ne m'est rien resté pour moi. Nous avons eu $5.00 pour notre poisson l'année dernière, et $2.50 seulement cette année.

Q. Vous dites que vous êtes en faveur d'un plus grand nombre de homarderies?—R. Oui, je crois qu'on devrait en établir un plus grand nombre juste le long de la côte de Shelbourne; c'est là que l'on prend le bon poisson; les homards y sont de beaucoup supérieurs à tout ce qui est pris sur un fond sablonneux, et c'est là le poisson que nous voulons protéger.

Q. Savez-vous quelque chose concernant les parcs?—R. Non, excepté ce parc Baker au Cap-Breton, où l'on met le homard femelle et où on le garde jusqu'à la

clôture de la saison pour le remettre ensuite en liberté, mais on dit que, dans ce parc, il en mourut un pourcentage considérable.

Q. Il y a un certain pourcentage de poisson qui meurt, et, je pense que dans une saison où le temps a été très chaud, il en meurt plus que d'habitude, mais quand la saison est fraîche, je ne crois pas que le pourcentage soit très élevé, suivant les renseignements que nous avons. La difficulté, c'est qu'on doit les apporter de si loin qu'ils souffrent du trajet avant d'atteindre le parc?—R. C'est cela.

Q. Ce voisinage présente-t-il des avantages pour l'établissement de parcs? Il faut une profondeur d'eau suffisante, un courant libre et la possibilité d'en fermer l'ouverture.—R. L'Ile Drumhead est le seul endroit que j'ai présent à l'esprit, c'est une jolie place où il y a de gros rochers, et la possibilité de fermer l'ouverture sans nuire à la navigation.

Q. Quelle profondeur d'eau avez-vous là?—R. A marée haute 6 ou 7 pieds, et à marée basse pas plus de 3.

Q. C'est plutôt peu profond?—R. Oui, mais c'est de l'eau salée pure.

Q. Je pense que vous nous avez dit qu'une augmentation du nombre de fabriques de conserves ne signifierait pas une augmentation dans la prise du poisson?—R. Je ne vois comment cela se pourrait, cela n'augmenterait pas le nombre de pièges.

Q. Où il est possible d'implanter le commerce d'exportation du homard vivant, les règlements devraient-ils favoriser le développement de ce commerce au détriment de l'industrie de la mise en conserves?—R. Bien, vous savez que les homards propres pour ce commerce ne sont pas profitables à la mise en conserves.

Q. Non, pas les très gros. Je suppose que les plus profitables sont ceux de moyenne taille?—R. Les homards de 9, 9½ et 10 pouces et en fait plus petits que 7 pouces parce que le test ne compte pour rien et qu'il y a plus de chair proportionellement.

Q. C'est ce qu'on dit, que les petits homards sont plus remplis et que ces petites boîtes plates de ½ livre n'exigent pas de gros homards, et ce sont ces boîtes qui atteignent les plus hauts prix?—R. Exactement. Vous voyez, si vous prenez quelques-uns de ces gros homards pesant 5, 6 ou 7 livres, quand vous enlevez le test, vous ne leur trouvez pas beaucoup de chair, et ils ne sont pas profitables à la mise en conserves; les homards semblent gros, mais ils ne donnent pas beaucoup de chair.

Q. C'est une question qui demande considération, à savoir si dans les endroits où tous les avantages existent en faveur du commerce d'exportation du homard vivant, les règlements ne devraient pas être rédigés de manière à encourager ce commerce et à abolir la mise en conserves.—R. Alors, il n'y aurait plus de pêche.

Q. On dit qu'il y en aurait?—R. Qu'on pêcherait seulement pour le commerce du homard vivant?

Q. Oui?—R. On ne pourrait le faire ici, je ne puis pas pêcher toute la journée pour dix homards.

Q. Ces homards ne représentent ici que le tiers environ de votre prise?—R. Arrêtez; j'ai justement dans ma poche le livre où j'ai enregistré le produit de ma pêche aux homards. En 1908, le 1er juin,—je me reporte à l'année dernière,—nous avons pesé les homards à partir du 15 avril; ce matin-là, j'ai pesé, venant du large 131 livres de homards et dix gros; j'en ai eu dans le char que j'ai réservé pour la

vente au poids, et tout ce que j'ai eu dans le char se montait à 222 livres et 14 gros homards; le jour suivant, j'en ai eu 8 gros et 167 livres. La raison pourquoi ceux-là étaient petits, c'est que je les pêchais pour le paqueur d'ici; je lui vendais les petits et je les vendais à Stropel parce qu'il me donnait un prix plus élevé. J'ai eu 120 gros homards en avril, cette année, et 1,420 petits, c'était en 1908, qui fut une bonne année. En mai, j'en ai eu 309 gros.

Q. Et quelle pesanteur de petits?—R. 2,500 livres.

Q. Et en juin?—R. Je n'ai pas pêché beaucoup en juin, seulement jusqu'au 18, et j'ai eu 886 livres de petits homards et 74 gros. Maintenant, l'année 1909 fut désastreuse....

Par M. Sinclair, M. P.:

Q. Vous ne pourriez plus continuer votre industrie si on vous empêchait de rien pêcher à part les gros homards?—R. Je ne tendrais jamais un piège, et nous pêchons au large, je ne suis pas dans la baie, et nous prenons autant de gros homards que tous les bateaux de la baie. En avril 1909, j'ai eu 127 gros homards et 1,742 livres de petits.

Par le Commissaire:

Q. Ce sont des homards au-dessous de 10½ pouces?—R. Oui. J'ai deux mois de pêche ici, et en avril et mai j'ai eu 280 gros homards et 3,336 livres de petits.

Q. Vous n'avez pas pêché du tout en juin?—R. Tous les pièges étaient à sec le 28 mai, et le 26 j'ai apporté à terre le dernier homard.

Q. Est-ce à peu près la condition générale de ceux qui pêchent au large?—R. Oui, à peu près. Vous voyez, un pêcheur doit recevoir quelque chose pour ses homards quand c'est tout ce qu'il a; j'avais 130 pièges, les meilleurs qu'on puisse faire.

Q. Que valent-ils avec leurs accessoires?—R. Ils valent $1 pièce; je n'aimerais pas à vous en faire un pour ce prix avec le câble.

Q. Il y a plus de travail en eux que dans le piège d'ancienne façon?—R. J'en construirais plutôt trois de l'ancien type. Maintenant, au sujet de ces homards de marché, si le homard a seulement ¼ de pouce au-dessous de la taille requise, il ne s'en va pas, et je suppose que lorsque j'avais 40 homards de marché, j'en avais un nombre égal entre 10 et 10¼ pouces, et si vous retranchez ceux qui sont entre 10 et 10⅛ pouces, il ne vous resterait que du très petit homard.

Q. Comment cela se fait-il qu'ils se maintiennent à la limite de 10½ pouces, quand le marché de Boston les accepte au-dessous de 9?—R. Parce qu'ils les appellent "baby lobsters" entre 9 et 10½ pouces, et le prix baisse; ils les envoient dans l'Ouest. Je ne sais pas d'où les homards viennent; à Yarmouth, on pêche tout l'hiver, et les bateaux se chargent encore en avril et mai.

Q. Bien, vous voyez, ils ont une côte favorable. Ils ont des récifs et des rochers autour du Cap Sable, et partout où vous trouvez ces conditions vous avez du homard joliment bon?—R. C'est exact.

Q. Que pensez-vous de la pêche en automne? On a suggéré, en certains endroits, que la pêche d'automne devrait être permise?—R. Pour ma part, je dirais non.

Q. Il ne sert à rien de brûler la chandelle par les deux bouts?—R. C'est encore détruire. Je n'avais jamais pensé à cela, et je ne pense pas qu'il se trouve un pêcheur aux alentours qui le désire.

Q. On a dit que, dans quelques années, le commerce du homard vivant remplacera complètement l'industrie de la mise en conserves; quelle est votre opinion sur ce point?—R. Je ne sais pas, cela se pourrait, mais je ne sais pas comment.

Q. Je ne sais vraiment pas s'il y a quelque chose de plus à vous demander. Pensez-vous, M. Sinclair, que nous pourrions savoir quelque chose de plus du témoin?

M. Sinclair, M.P.—Je pense que vous l'avez examiné très complètement. Il y a une chose que vous n'avez pas demandée au témoin, c'est au sujet de la possibilité de laisser les petits homards s'échapper en laissant un espace plus large entre les lattes.

Par le Commissaire:

Q. Pensez-vous qu'au moyen d'un règlement, nous pourrions empêcher la destruction du petit homard, en exigeant qu'un certain espace soit de rigueur entre les lattes du piège? Nous trouvons en certains endroits que l'espace est plus étroit qu'un demi-pouce?—R. Je vous ai dit qu'il y avait ici un homme responsable pour une grande part de cette destruction et que l'espace entre les lattes des pièges était au-dessous d'un demi-pouce, ou de $\frac{5}{8}$ de pouce. De sorte qu'il lui fallait prendre plus de 300 homards pour obtenir 100 livres pesant; cet homme a vraiment détruit la pêche dans la baie, depuis qu'il y pêche.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Pensez-vous qu'une telle réglementation rendrait service?—R. Ce serait un des meilleures choses au monde.

Q. Le petit homard s'échapperait-il?—R. Si vous connaissiez le homard autant que moi, vous croiriez qu'il s'échapperait.

Q. Aussi longtemps qu'il y a un appât dans le piège, s'échapperait-il?—R. Je les ai vus s'échapper aussi vite qu'ils le pouvaient quand on dérangeait le piège.

Q. Quelle est la taille du homard passant par une certaine ouverture?—R. Un espace de $1\frac{1}{4}$ pouce permet à un homard de 8 pouces de s'échapper. Je dis qu'un homard de 7 pouces est trop gros pour qu'on le laisse s'échapper; pourquoi voudriez-vous que je le laisse aller ou que je laisse un espace assez large pour qu'il s'échappe, quand le gouvernement permet à une fabrique de conserves de paquer 500 caisses de homards, où l'on voit jamais un homard de 9 pouces?

Q. C'est pourquoi je veux que vous répondiez à la question: supposons que la loi serait mise en vigueur par tout le Canada, concernant la construction des pièges et limitant l'espace entre les lattes?—R. Ce serait très bien.

Q. Pensez-vous que cela protégerait le petit homard?—R. Oui, naturellement, il ne restera pas dans le piège, le homard en sort si vite.

Par le Commissaire:

Q. C'est un fait qu'ils ont rétréci l'espace entre les lattes; quelle en est la raison?—R. Oui, ils l'ont rétréci. Dans les temps passés, on avait coutume de mettre une latte entre les barreaux pour en régler la largeur, et la maille à la partie supé-

rieure du piège avait de 5 à 7 pouces, maintenant elle n'en a que 3 et les lattes sont espacées de ¾ de pouce à un pouce.

Q. Le court et le long de cette affaire, si je la comprends, c'est que vous aboliriez la limite de taille et protégeriez soigneusement le homard œuvé, et par le meilleur moyen possible?—R. Oui, c'est à peu près cela.

Q. Et vous auriez un espace réglementaire entre les lattes; cet espace devrait-il s'étendre par tout le piège ou seulement à mi-hauteur des côtés?—R. Que ce soit d'une manière ou d'une autre, je n'en vois pas la différence.

Q. Et vous raccourciriez la saison?—R. Oui, c'est très bien. Je crois que si nous protégeons nos homards, ils augmenteront durant les neufs mois fermés à la pêche, et il ne se pratique pas de pêche illégale ici. Jamais un homme ne cherche à prendre un homard en-dehors de la saison, parce qu'il a autre chose à faire.

Q. Et vous ne le priveriez pas des moyens qu'il a de gagner sa vie en raccourcissant la saison, parce qu'il peut aller à d'autres pêches?—R. C'est cela.

Le témoin est renvoyé.

PHILIP MCARTHUR, pêcheur, Goldboro, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage de M. Giffin; l'approuvez-vous entièrement? Avez-vous quelque chose à y ajouter?—R. Non, je me tiens sur le même terrain, et je l'approuve tout à fait. J'ai pour théorie que le homard femelle se réunit sous les roches et reste là jusqu'à ce que ses œufs soient éclos, et après le homard s'en va. Un jour que nous pêchions, en juillet, j'ai trouvé un homard femelle dont chacun des petits homards étaient éclos; et ils étaient tous partis à l'exception de trois environ, tandis que les jeunes homards, d'un pouce de long à peu près, étaient encore attachés à la femelle. Ce fait confirma mon opinion, que la femelle fait éclore elle-même ses œufs.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

ISAAC'S-HARBOUR, 2 septembre 1909 (9 a.m.)

IRA L. GIFFIN, pêcheur, Isaac's-Harbour, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Depuis que j'ai été au phare, il y a 15 ou 16 ans, seulement quelques filets autour du phare.

Q. Quelle est votre impression au sujet de la pêche aux homards; va-t-elle de mal en pis, devient-elle plus pauvre?—R. Elle devient plus pauvre, il n'y a pas à discuter là-dessus.

Q. Tant comme taille que comme quantité?—R. Oui, c'est-à-dire près de la côte, naturellement, je ne suis pas au courant des conditions de la pêche au large.

Q. Au sujet de cette question de pièges, vous êtes d'opinion qu'en laissant un espace suffisant entre les lattes, le petit homard s'échapperait?—R. Le petit homard s'échapperait, c'est certain.

Q. Est-ce que les lattes ont été rapprochées en ces dernières années?—R. Oui. Je vais donner le résultat de mon expérience personnelle, je les ai faites largement écartées l'une de l'autre, et d'autres hommes les ont faites rapprochées, et il y a eu six petits homards dans les leurs, contre un dans les miens. Je levais mon piège et je trouvais que les petits homards s'échappaient entre les lattes, mais quand j'allais à la fabrique, je voyais les autres hommes qui vendaient les petits homards.

Q. Comment les homards sont-ils vendus?—R. Au poids.

Q. Avez-vous idée de ce qu'il en faut pour faire cent livres?—R. Je puis vous dire comment ils ont diminué. Il y a 15 ans, 110 et 115 donnaient 100 livres, et à présent il en faut 150 à 175 au cent livres; ainsi, vous voyez comme ils ont baissé.

Q. Et les pièges ont été construits pour prendre le homard de cette sorte?—R. Oui, il n'y a aucun doute.

Q. Parmi les nombreuses suggestions qui ont été envoyées au ministère à différentes époques, il y en a une qui recommande, pour remédier à l'état actuel des affaires, de fermer tout à fait la pêche durant 4 ou 5 ans; mais plusieurs pêcheurs ont exprimé l'opinion que ce serait un remède beaucoup trop sévère?—R. Oui, il n'y a aucun doute à cela.

Q. Dans un grand nombre d'endroits, il y a des gens qui seraient tout à fait réduits à la famine si la pêche aux homards était interdite, vu qu'elle constitue la source principale de leurs gains?—R. Oui, c'est cela.

Q. En 1898, la Commission sur la pêche du homard recommanda la clôture par sections, en déplaçant les sections fermées tout le long de la côte, jusqu'à ce que chaque partie eût été successivement fermée un certain temps.—R. Ce serait une chose très maladroite et difficile à faire, j'imagine.

Q. Une autre proposition qui a été faite, c'est d'abolir la limite de taille que, dans la pratique, on a trouvé impossible de mettre en vigueur?—R. Non, elle n'a jamais été mise en vigueur et ne peut pas l'être.

Q. Mais il faut soumettre la construction des pièges à un règlement tel qu'une bonne proportion de petits homards puisse s'échapper?—R. Oui.

Q. Et toujours protéger très sévèrement les homards œuvés?—R. C'est cela.

Q. Et faire un crime sérieux de la prise des homards œuvés, et aussi réduire la saison de dix ou de quinze jours?—R. Oui, vous pourriez faire cela.

Q. Tous les témoignages tendent à démontrer que c'est tout à la fin de la saison que la plupart des homards œuvés et des petits homards sont détruits?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. Il a été dit que, dans le cours de très peu d'années, ces mesures amélioreraient tellement les choses que, quoique les pêcheurs puissent avoir à s'en plaindre d'abord, dans très peu d'années, si ces réglementations peuvent produire quelque bien, il en résultera un gros bénéfice.—R. Ce serait le meilleur moyen. Il me semble très étrange que le gouvernement qui s'occupe avec tant de soin de l'établissement de homarderies dans le but de faire éclore artificiellement les œufs, permette, en même temps, que les homards femelles et les petits homards soient pris; cela me semble déraisonnable; quand il suffirait que le piège fût construit de telle

sorte qu'il ne pourrait les retenir, les petits homards s'échappant et fuyant dans le fond, au lieu d'être apportés à la fabrique de conserves.

Q. Nous avons rencontré un grand nombre de pêcheurs qui disent que cela ne fait pas de différence, que les petits homards ne s'échapperont pas, qu'ils s'accrocheront au piège; mais ce n'est pas l'expérience que vous avez faite?—R. Non, ce n'est pas l'expérience que j'ai faite; comme de raison, je ne m'y connais pas autant qu'un pêcheur de homards, mais je vous dis ce que j'ai vu de mes propres yeux.

Q. Une autre proposition qui a été faite au ministère, c'est que tous les pêcheurs de homards devraient être licenciés, voici l'idée: au printemps, quand le garde-pêche en chef vient aux alentours pour payer la prime, ils s'adresseraient à lui et recevraient une formule de permis qui les obligerait à faire certaines choses comme de remettre à l'eau les homards œuvés, de ne pas prendre le homard au-dessous de la limite de taille, et d'obéir aux règlements quels qu'ils soient. Le pêcheur signerait la déclaration et obtiendrait un permis contenant les règlements imprimés, le permis étant numéroté. La théorie de ceux qui font cette proposition, c'est que le pêcheur qui aurait fait cela se sentirait obligé de se conduire conformément aux termes de son engagement, et qu'il obéirait volontiers aux règlements lui-même et verrait à ce que les autres fassent comme lui; et dans le cas où il violerait la loi, il lui serait interdit de pêcher le homard de nouveau?—R. Je ne sais pas comment cela fonctionnerait. Il me semble que l'homme qui prendra du homard œuvé pour essayer d'en disposer fera à peu près le même chose, et je ne crois pas qu'un permis d'aucune sorte l'empêchera de continuer parce qu'il n'a pas suffisamment d'intérêts dans l'industrie pour que cela l'empêche de détruire le homard œuvé, ce que je pense un péché de faire; le permis ne l'arrêtera pas.

Q. Quand pensez-vous que soit pour le homard la saison de la fraieson?—R. C'est une chose joliment difficile à dire. Vous mettez vos pièges en place le 1er avril et vous cessez de vous en servir le premier juillet, et, entre ces deux dates, vous pouvez prendre des homards œuvés.

Q. Mais, il y a certaines époques de l'année où ils frayent et déposent leurs œufs?—R. Oui, nous supposons qu'ils viennent dans les rochers vers le 1er juillet pour frayer; j'en ai vu frayer en juillet et août.

Q. Vous pensez qu'ils viennent à l'intérieur pour frayer?—R. Oui, c'est mon opinion.

Q. Et avez-vous une idée du nombre de homards œuvés que vous trouvez sur cent?—R. Où je suis ici, il y en a très peu. Naturellement, l'année dernière, je n'ai rien fait du tout, mais peut-être qu'une autre année je n'en aurais pas trouvé plus de 50 ou 60.

Q. Sur quelle quantité de poisson?—R. Sur environ une couple de tonnes; sur cette quantité, il y en a peut-être 100 que je rejetterais à l'eau. Mais il faut faire attention à la manière de traiter ces homards quand vous en avez dans le piège; si vous agissez comme il faut et les remettez tout de suite à l'eau, le homard n'en éprouvera aucun mal. Et il faudrait aussi laisser s'échapper les petits homards, quelquefois ils sont très petits, de simple jouets, n'ayant que 4 pouces de long, et quelle est l'utilité de détruire de pareils homards, ils ne valent rien.

Q. Et cependant nous trouvons un bon nombre de fabricants de conserves qui nous disent qu'ils apprécient les petits homards, parce qu'ils sont plus profi-

tables, le test pesant si peu.—R. Depuis qu'ils expédient aux Etats-Unis les homards de 9 à 10½ pouces, si ce n'était pas grâce aux petits homards les fabriques ne pourraient pas fonctionner du tout, de sorte qu'elles ne veulent d'aucune loi qui empêcherait la prise de petits homards, mais je crois que nous devrions avoir une limite de taille pour eux. Un grand nombre de pêcheurs vous ont dit que cela ne fait aucune différence; prenez tout le petit poisson que vous voulez, mais je sais qu'autour du phare il n'y a plus rien depuis qu'on y a pris le petit homard. Je vous suggérerais deux choses principales: laisser un espace suffisamment large entre les lattes du piège pour que le petit homard puisse s'échapper ou passer à travers—

Q. Vous croyez qu'ils s'échapperont?—R. Je pense que oui; comme de raison, il y en aura un petit pourcentage qui ne le fera pas, mais la majorité passera à travers l'ouverture, c'est mon opinion; si les lattes sont suffisamment écartées l'une de l'autre, vous n'avez plus de ces petits homards, du moins en si grand nombre, dans le piège. Il est difficile de s'attendre à ce que l'homme qui voit son voisin, pêchant en même eau, lever son piège contenant un homard de bonne taille et 10 ou 15 petits, lesquels y sont retenus parce que les lattes sont trop rapprochées, tandis, que, comme dans mon piège, il pourrait les avoir plus écartées et voir les petits homards s'en échapper quand on le retire de l'eau; s'il a seulement un homard de bonne taille dans son piège, vous pouvez juger tout de suite quel sentiment il en éprouve. L'autre homme fait son profit des petits homards que j'ai laissé échapper entre les lattes de mon piège. Si le pêcheur n'a aucun petit homard dans son piège, il ne sera pas tenté de les garder.

Le témoin est renvoyé.

William Baker, pêcheur, Isaac's-Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Depuis 18 ans environ.

Q. Vous possédez propre votre bateau et vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Et vous avez toujours pêché dans cet endroit?—R. Non, je suis venu ici il y a six ans.

Q. Où pêchiez-vous auparavant?—R. Dans le comté de Lunenburg, île Tancook, où je résidais.

Q. Bien, comment est la pêche ici comparée à celle de Lunenburg?—R. Bien, pour les cinq dernières années, depuis que je pêche ici, elle est deux fois meilleure qu'à Lunenburg.

Q. Quel est l'état du poisson ici?—R. Il y en a de plus gros ici, deux fois autant qu'à Lunenburg, où ils étaient plus petits qu'à notre goût. Je ne sais pas pour quelle cause, si cela tient à la nature du fond ou à autre chose, mais je pense que ce n'est pas à cause du fond, parce que je vais vous dire que lorsque j'ai commencé à faire la pêche, il n'était pas rare de voir un homard de 9 pouces, ils étaient tous très gros; quand j'ai cessé de pêcher là, ils étaient presque tous tellement petits qu'il nous fallait les rejeter à l'eau.

Q. Maintenant, depuis que vous êtes venu ici, vous dites que vous avez pêché ici depuis 6 ans?—R. Oui, six ans.

Q. Comment trouvez-vous la pêche ici, est-elle aujourd'hui comme elle était quand vous avez commencé?—R. Elle ne l'était pas ce printemps, mais le printemps précédent elle était meilleure qu'elle ne le fut aucun printemps depuis que je suis ici; cette année, elle semble manquer complètement.

Q. Combien avez-vous de pièges?—R. J'ai employé 120 pièges cette année; mon garçon était avec moi, avant j'étais seul.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Nous pêchons à l'intérieur dans 8 ou 10 brasses d'eau.

Q. Pêchez-vous en même eau la saison entière?—R. Oui, mon idée est que les homards sont au loin en avril, proches en mai et qu'en juin ils retournent en eau profonde. Je pêche à l'intérieur en mai seulement, et alors je transporte mes pièges plus loin, et je puis aller encore une fois loin de la côte tout aussi bien. J'ai parlé de cela à une foule de pêcheurs d'ici, et ils m'ont tous dit la même chose.

Q. Comme de raison, la loi dit qu'on ne doit prendre aucun homard au-dessous de 8 pouces, mais cette loi n'est respectée nulle part?—R. Je le sais.

Q. Quelle proportion du homard pris ici serait au-dessous de 8 pouces?—R. Je puis vous le dire assez exactement, il y en aurait un tiers environ.

Q. Cette proportion est-elle la même durant toute la saison ou est-elle plus considérable en un temps que dans un autre?—R. Non, elle est à peu près la même tout le temps, excepté pendant les quelques dernières semaines, peut-être pendant deux semaines sera-t-elle plus forte; certains matins, elle sera très bonne et certains autres très petite.

Q. Mais pendant les deux dernières semaines, il y aura plus de petits homards?—R. Oh! oui.

Q. Au sujet des homards œuvés, combien y en a-t-il sur cent?—R. Je n'en prends pas beaucoup de ceux-là; à vous dire la vérité, je rejette tous les miens, parce que je pense qu'il est bien d'agir ainsi; mais j'ai vu des hommes qui en prenaient à côté de moi.

Q. Les dépouillaient-ils de leurs œufs?—R. Oui. Voici ce que j'ai fait le printemps dernier; je les ai apportés, j'ai fait un piège flottant et je les ai mis dedans, et quand la saison de pêche fut passée, je leur ai rendu la liberté, de sorte que j'étais certain que personne ne les prendrait.

Q. Comment ont-ils vécu?—R. C'était un piège ouvert que j'ai laissé tout à fait au fond, ils y ont vécu très bien; seulement ils se pinçaient les uns les autres.

Q. Avez-vous remarqué si quelques-uns d'entre eux ont déposé leurs œufs?—R. Pas un seul. Je les ai gardés toute la saison, jusqu'à ce que nous ayons retiré nos pièges, et ils étaient tout à fait dans le même état que lorsque je les ai mis dans le piège.

Q. Les œufs ne paraissaient pas plus près de la maturité?—R. Ils n'ont jamais changé d'un brin; quelle qu'en soit la raison, je ne la connais pas, peut-être est-ce parce qu'ils étaient enfermés.

Q. Comment se nourrissaient-ils?—R. Naturellement, ils se nourrissaient de ce qu'il a dans l'eau; autrement, je ne vois pas comment.

Q. Maintenant, comme vous le savez, la pêche a manqué tout le long de la côte, et un grand nombre de recommandations ont été faites au ministère par différentes personnes, quelques-unes engagées dans l'industrie de la pêche au homard et d'autres ne s'en occupant pas, au sujet de ce qui devrait être fait pour améliorer la condition des affaires. En quelques endroits, l'état des choses est très avancé; on n'y prend plus aucun homard de bonne taille?—R. C'est tout à fait vrai.

Q. Comme au détroit de Northumberland, à l'Ile du Prince-Edouard et autres endroits. L'une des recommandations dit que nous devrions interdire complètement la pêche au homard pour quatre ou cinq ans. Que diriez-vous de cela?—R. Je vais vous dire mon idée: avoir un mois au printemps, avril ou mai, cela me ferait pas beaucoup de différence, et un mois à l'automne. Je crois que le homard se rassemble sur la côte pour y frayer; et après cela, le homard serait plus nombreux; et si vous les prenez en avril, vous n'auriez pas alors beaucoup de homards œuvés; et au temps où vous commencez la pêche, en automne, ils seront venus à l'intérieur et auraient à peu près tous déposé leurs œufs. Je crois que le nombre des homards augmentera si on leur permet à tous de déposer leurs œufs.

Q. Vous ne pêcheriez pas durant le mois de la fraie; le homard fraye généralement en juillet, n'est-ce pas?—R. Oh! non, ca toujours été mon idée de ne pas prendre du homard durant le mois de la fraie; j'ai suggéré cela ici il y a deux ans.

Q. Quelle est l'opinion générale des pêcheurs? Quel est leur sentiment général, leur idée?—R. Je ne sais pas.

Q. Y a-t-il une union de pêcheurs ici?—R. Non, il n'y a aucune union de pêcheurs ici.

Q. Avez-vous déjà eu quelque conversation à ce sujet avec des pêcheurs?—R Non, si ce n'est avec quelques pêcheurs dispersés vivant à cet endroit-ci.

Q. Une autre proposition qu'un bon nombre de personnes regardent comme favorable, est la suppression complète de la limite de taille; ce règlement, prétendent-elles, n'a jamais été appliqué en toute rigueur et ne pourra jamais l'être; ces personnes voudraient aussi qu'on protège scrupuleusement le homard œuvé, qu'il soit établi un certain espace fixe entre les lattes des pièges, de manière à ce que le jeune homard au-dessous d'une certaine taille puisse s'échapper, que la saison soit raccourcie d'une couple de semaines; que diriez-vous de cela?—R. Mon avis est que nous ferions aussi bien d'abandonner la pêche.

Q. Pourquoi?—R. Supposons que vous laissiez un espace de deux pouces entre les lattes, ou même d'un pouce et trois quarts, un homard de 9 pouces pourra facilement s'échapper par un espace d'un pouce et trois quarts.

Q. Quelle largeur laissez-vous généralement dans vos pièges, laissez-vous un espace de 2 pouces entre les lattes?—R. L'espace dans mes pièges n'est pas de 2 pouces, parce qu'un homard de 9 pouces pourrait s'échapper; il est d'un pouce et demi ou d'un pouce et quart; à vrai dire, les lattes sont très serrées.

Q Un pouce et quart est une assez bonne largeur; nous avons constaté qu'en certains endroits elle n'était que d'un demi-pouce?—R. Je détermine la mesure de mes lattes et laisse la même distance entre chacune d'elles.

Q. Et quelle maille avez-vous à l'entonnoir?—R. J'ai une maille de deux pouces.

Q. Vous vous servez de pièges à compartiments, n'est-ce pas?—R. Oui, j'ai possédé, je crois, le premier piège à compartiments employé ici. Pour une pêche de deux nuits, ces pièges sont préférables pour la capture du homard, mais pour une pêche d'une nuit, les autres pièges sont, selon moi, aussi avantageux. Mais si nous ne pouvons obtenir un mois au printemps et un mois en automne, je crois qu'il vaudrait mieux interdire complètement la pêche pour trois ou quatre années; c'est mon avis

Q. Pensez-vous que le homard vient frayer à l'intérieur?—R. Mon avis est que la femelle demeure où elle est; si c'est un homard d'eau profonde, il y demeurera; si c'est un homard de bas fonds, il viendra frayer près du rivage, parce que j'ai capturé des gros homards dans dix brasses d'eau à la fin de juin.

Q. Quelle est la moyenne des homards reproducteurs, considérable ou faible?—R. La moyenne en est généralement considérable.

Q. Quelle était la taille du plus petit homard que vous ayez vu portant des œufs?—R. Le plus petit avait environ 9 pouces, mais il n'y en a que très peu de cette taille. Je crois qu'ils doivent avoir un certain âge avant de frayer.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet des homarderies ou des parcs, et autres établissements de ce genre?—R. Je n'en sais rien.

Q. Pensez-vous que ces établissements soient de quelque avantage, ou bien conseilleriez-vous quelque établissement de ce genre?—R. Je crois que cela serait une bonne chose, et conserverait tout le frai; car il y a un grand nombre de pêcheurs, et j'en ai même vu dans les environs, qui dépouillent de leurs œufs les homards et vendent ces derniers; ils les vendront quelquefois à la fabrique sans enlever les œufs; et quelle que soit la vigilance du fabricant, il ne peut pas toujours voir les œufs. Les pêcheurs ne les détruiraient pas, s'il y avait quelque moyen de protéger. Tout homme a assez de morale pour conserver et protéger ces œufs, s'il y avait une homarderie où ils éclôraient.

Q. Et surtout s'il en recevait quelque rémunération?—R. Oh, oui, vous pouvez être assuré qu'alors il le ferait.

Q. La fabrique espère-t-elle que vous lui apportiez toute votre prise?—R. Non, mais je ne crois pas qu'elle s'en offense. Je n'ai pas apporté tout ce que j'ai pris ce matin. J'en jette 50 ou quelquefois 60; il est tout à fait insensé de les y apporter, je n'ai pas confiance en ce procédé, et ne l'ai jamais employé. J'en suis venu à jeter les jeunes homards, et jusqu'à il y a quelques années, c'est ce que nous avons fait; mais en somme très peu de pêcheurs agissent ainsi.

Q. Quelle différence y a-t-il entre la saison à Lunenburg et ici, la saison de pêche n'y est pas la même qu'à cet endroit?—R. C'est ce qui a détruit les homards; on pêche tout l'hiver à Lunenburg et les homards n'ont pas le temps de se reposer; on pêche de la mi-décembre à la fin de mai.

Q. Peut-on pêcher tout l'hiver?—R. On peut pêcher tout l'hiver; naturellement si vous dressez vos pièges et qu'un grand vent s'élève, il y a possibilité que vous ne puissiez parvenir à ces pièges; mais les belles journées vous pouvez très bien pêcher; j'ai déjà fait la pêche un hiver à cet endroit-là.

Q. On dit qu'il n'y a que très peu de pêche durant février et mars, que ce sont de rudes mois, et que par suite la prise est virtuellement nulle?—R. Il est certain que les pêcheurs perdent un grand nombre de leurs pièges à cet endroit-là.

Q. Laissent-ils leur matériel de pêche à l'eau durant ces mois?—R. Oh, oui, ils le laissent à l'eau, mais je crois que la pêche en hiver cause la destruction du homard; je ne puis toutefois en dire beaucoup à ce sujet.

Q. Y a-t-il beaucoup de fabriques à Lunenburg?—R. Assez.

Q. Qui les dirige?—R. A. Millett dirige l'une et son frère l'autre. Il possède la fabrique de la Portland Packing Co.

Q. Il est son gérant, n'est-ce pas?—R. Non, il a acheté les parts, et elle ne fait plus d'affaires à cet endroit-là; il a acheté les parts il y a quelque temps.

Q. MM. Burnham & Morrill ont-ils des fabriques de conserves à Lunenburg?—R. Ils en ont quelques-unes dans le comté de Lunenburg, mais je ne connais pas l'endroit.

Q. A quel endroit y fait-on surtout la pêche du homard?—R. A Chester, je crois.

Q. Quel prix les fabricants de conserves vous paient-ils pour les homards ici?—R. Ce printemps?

Q. Oui?—R. $2.50, et 8 cents pour les gros.

Q. Et le prix se maintient-il toute la saison?—R. Oui, pour moi; je ne sais pas pour les autres pêcheurs.

Q. Et l'année précédente qu'avez-vous obtenu?—R. D'abord $3.50 puis le prix s'est élevé jusqu'à $5.10.

Q. C'était une forte augmentation?—R. Et nous avons d'abord obtenu 10 cents pour les gros, puis 15, je crois.

Q. Qu'est-ce qui induisit les fabricants à élever ainsi le prix, y eut-il concurrence, et quelque autre achetait-il les homards?—R. Je ne sais pas, pas plus que cette année; il n'y eut guère autant de concurrence qu'actuellement.

Q. Les pêcheurs sont-ils généralement satisfaits du prix qu'ils reçoivent pour leurs homards?—R. Non, non, je ne mettrais aucun piège à l'eau l'année prochaine au prix que nous avons obtenu cette année, parce que cela ne m'a pas payé de prendre mon garçon et de ne capturer qu'un petit nombre de homards comme ce printemps; je ferais mieux de m'occuper à autre chose.

Q. Que pèse en moyenne votre prise, combien de tonnes obtenez-vous?—R. J'obtiens généralement 3 tonnes et quelquefois plus, jamais moins.

Q. Vous vendez naturellement au poids?—R. Oui, jamais au compte, mais au poids; dans le comté de Lunenburg les pêcheurs vendent au compte; je m'y rendais en semaque, et pendant des années j'ai acheté des homards d'eux.

Q. Pour quelle raison les prennent-ils au compte dans certains endroits et au poids dans d'autres?—R. Je ne pourrais dire, je n'ai pas d'idée.

Q. Vous dites qu'il y a de petits homards dans Lunenburg, et les fabricants les prennent quand même au compte?—R. Oui, parce que je disais à M. Giffin, le gérant de la fabrique de cet endroit, que j'aimerais plutôt vendre les miens au compte qu'au poids.

Q. Est-il vrai que le petit homard essaiera de sortir du piège quand vous levez ce dernier?—R. Oh, il essaiera de sortir.

Q. Certains pêcheurs disent que si vous remuez le piège, le homard le saisit et s'y tient ?—R. Non, il n'agira pas ainsi, car j'en ai vu s'échapper par la maille du rets; s'il y a une ouverture à l'entonnoir, le homard sortira par cet endroit; s'il y a

quelque distance entre les lattes, il rampera entre elles, et vous le capturez quelque fois à demi-sorti, il n'essaiera pas de demeurer dans le piège.

Q. Pensez-vous qu'il y ait assez de permis pour la mise en conserves, ou bien devrait-on en accorder d'autres? Pendant nombre d'années le ministère s'est efforcé de n'accorder qu'un petit nombre de permis dans le but de protéger la pêche, mais il n'a pas limité le matériel de pêche; pensez-vous que cela aurait cet effet-là?—R. Pas du tout, je crois qu'il y a suffisamment de permis si les fabricants veulent payer le prix pour les homards.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque entente entre les fabricants de conserves?—R. Certainement, dans le comté de Lunenburg ils se sont coalisés, et aucun d'eux n'ose payer plus qu'un autre; c'est ce qu'il faudrait empêcher. Ils se sont coalisés pour ne pas payer plus de $3.50 par centaine au compte, mais l'acheteur du semaque peut débourser lui-même 5 cents de plus afin d'obtenir les homards, encore n'est-ce pas le patron qui paie; on ne devrait pas permettre ces procédés.

Q. Pensez-vous qu'on devrait accorder un permis à toute personne qui en fait la demande?—R. Bien, elle y a autant droit que celle qui l'a obtenu.

Q. Croyez-vous que, somme toute, la mise en conserves rapporterait plus au pêcheur, si on la lui permettait, que la vente du homard?—R. Je ne le crois pas, si ce permis était accordé, je crois qu'une grande quantité de homards de mauvaise qualité serait mise en conserves, et le prix baisserait.

Q. On nous dit que la mise en conserves d'une certaine quantité de homards de mauvaise qualité a été cause que le prix a baissé.—R. C'est justement cela, comme il en est de toute chose; il en est des homards comme du maquereau ou du hareng; s'il en est mis sur le marché une quantité de mauvaise qualité, le prix de toute la quantité baisse.

Q. Connaissez-vous quelque chose des parcs où l'on introduit le homard œuvé; c'est le procédé en vogue dans certains endroits de l'Etat du Maine, et il y a un de ces établissements au Cap-Breton; on apporte le homard œuvé et on le place dans le parc où l'on en prend soin et où on le conserve; à la clôture de la saison, on délivre la femelle?—R. Je vous raconterai quelque chose à ce sujet. Lorsque je demeurais dans l'Ile, je plaçai un homard œuvé dans un grand char que nous possédions; c'était un très gros homard, et je me dis que j'allais voir combien de temps il prendrait à frayer; je le conservai jusque tard en juillet, et lorsque j'allai le voir, le char était rempli de homards d'environ un pouce de longueur qui restèrent dans le char; les pièces du fond étaient distantes d'un pouce et demi; ces petits homards y demeurèrent longtemps, et leur longueur était d'environ un pouce quand ils partirent.

Q. Pendant combien de temps les avez-vous gardés?—R. Je ne pourrais vous dire exactement, mais nous avons placé le homard dans le char vers la dernière semaine de mai, et cela est arrivé vers le milieu de juillet.

Q. L'avez-vous nourri?—R. Oui, je lui jetais de temps à autre un chaboisseau.

Q. Avez-vous vu le homard s'en nourrir?—R. Oui, le lendemain matin nous sommes allés le voir, et il en avait mangé un bon morceau; et rien autre chose ne pouvait s'introduire et manger la nourriture; il flottait sur l'eau qui avait environ six brasses à cet endroit.

Q. La femelle a déposé ses œufs?—R. Oh, oui, elle les a déposés.

Q. Quand?—Vers le milieu de juillet, je ne pourrais vous dire exactement si ce fut le jour ou non.

Q. Combien de temps les jeunes homards demeurèrent-ils près d'elle?—R. Je ne sais pas combien de temps ils demeurèrent avec elle, mais il était tard dans l'automne quand nous avons tiré le char au rivage; nous avons enlevé notre matériel de pêche en octobre, et nous avons alors constaté que les jeunes homards étaient partis; la femelle toutefois était encore là.

Q. Elle était encore là?—R. Oui, et aussi bien portante que jamais; elle avait de la nourriture en abondance, èt nous lui donnions tout ce dont elle avait besoin.

Q. Quelle industrie selon vous rémunère davantage les pêcheurs, l'expédition du homard vivant au marché ou la mise en conserves?—R. La mise en conserves.

Q. La mise en conserves est selon vous plus rémunérative?—R. La mise en conserves, oui, c'est-à-dire en moyenne, considérant la valeur des homards, ce que le pêcheur en obtient. Puis si la pêche est permise en automne, il sera pris une quantité de homards qui auront frayé, tandis que s'ils avaient été capturés au printemps, ils n'auraient pas eu la chance de frayer.

Q. Votre idée est qu'en pêchant dans les premières semaines du printemps et tard en automne, on ne capturerait pas de homards œuvés et que ces homards seraient épargnés?—R. C'est mon idée.

Q. Y a-t-il quelque autre déclaration que vous aimeriez à faire, en ce cas nous la prendrions par écrit, et elle serait soumise au comité?—R. Je n'ai rien autre chose à dire, si ce n'est que je demande un mois en automne et un mois au printemps, je serais bien satisfait de cela.

Q. Quels mois?—R. Mai et octobre seraient des mois favorables.

Q Octobre ne serait-il pas un rude mois à cet endroit-ci?—R, Non, il serait favorable pour la prise du homard; nous ne demandons pas que le temps soit calme chaque nuit.

Q. La prise est-elle meilleure quand les nuits sont rudes?—R. Voici, si le temps devient quelque peu rude, il y aura ensuite une plus grande abondance de homards.

Q. Quelle boitte employez-vous?—R. Le hareng; je sale le plus souvent ma boitte.

Q. Avec-vous jamais remarqué si une boitte fraîche amorçait mieux les homards qu'une autre?—R. Oui, je prendrai presque deux fois autant de homards que tout autre autre pêcheur, si ce dernier ne se sert pas du même appât que le mien; et je fais certainement une meilleure pêche que ceux qui se servent du même appât, mais ne surveillent pas leur matériel de pêche. Si vous salez votre hareng comme vous le feriez si vous étiez pour le manger, il ne vaut rien et vous feriez aussi bien de ne pas vous en servir; mais lorsque vous préparez votre boitte, vous devez prendre votre hareng et le tenir endehors du sel pendant une journée, de manière à ce que vous soyez assuré que vous ne puissiez le gâter; vous pouvez alors lui donner autant de sel que vous le désirez et c'est un bon appât.

Q. Préféreriez-vous le hareng salé aux rebuts de maquereau et aux têtes de morue?—R. Oui, les rebuts de maquereau sont excellents pour une nuit, mais à condition que vous renouveliez votre autre appât après cette nuit; si vous n'avez pas

assez de rebuts de maquereau pour continuer ainsi jusqu'à la fin, votre autre boitte n'est d'aucune valeur pour assez longtemps, de sorte que le meilleur procédé est de n'avoir qu'un appât, et ne pas alterner.

Q. Employez-vous ici les rebuts de maquereau mis dans un sac?—R. Oui, je mets toute ma boitte dans des sacs; je tresse des sacs dont la maille a très souvent tout au plus un pouce.

Q. Les homards ne peuvent-ils couper la maille?—R. Oh, ils la couperont quelquefois, les gros homards la couperont; ces derniers feront une ouverture dans le rets du piège, et s'échapperont quelquefois.

Q. Quel est à votre connaissance le plus gros homard qui ait été pris ici dernièrement?—R. Le plus gros que j'ai capturé pesait 5 livres, mais j'en ai pris au verveux qui pesaient 13 livres; vous comprenez qu'à cause de leur taille ils ne pouvaient pénétrer dans un piège.

Q Pratique-t-on quelque peu la prise au verveux ici?—R. Du tout.

Q. Fait-on quelque pêche ici après la saison?—R. Oui, il y a des personnes qui prennent les homards en tout temps.

Q. Ces homards sont-ils mis en conserves?—R. Oh non, ils sont pris, bouillis, je suppose, et vendus. Je ne sais pas quel autre usage les pêcheurs en font, mais je ne crois pas que ces homards servent tous à leur consommation. J'en ai moi-même mangé en dehors de la saison, mais je ne voudrais pas aussi vrai que vous vivez en prendre pour le mettre en conserves, je ne le voudrais pas. Dans Lunenburg où je demeure, je ne crois pas qu'on fasse observer la loi aussi rigoureusement qu'ici. C'est une chose dont on devrait s'enquérir à cet endroit-là, c'est la raison pour laquelle les homards diminuent; il s'y trouve des pêcheurs qui tendent jusqu'à 30 ou 40 pièges sans bouées, prennent des homards, qu'ils portent à Chester où ils les vendent aux pensions; le garde-pêche semble ne pas les voir, mais il le devrait. Les pêcheurs obtiennent un bon prix pour ces homards. Si nous avions un mois de pêche au printemps et un mois en automne ici, et si l'on surveillait les pêcheurs qui tendent leurs pièges, prennent des homards, les font bouillir et les vendent, je crois que les homards se multiplieraient; mais je ne pense pas qu'ils soient jamais aussi nombreux qu'il y a quelques années, parce que le fond devient plus mauvais; le varech est balayé par les vagues et les homards n'ont pas autant de cachettes, de sorte qu'ils ne viendront pas près du rivage selon leur habitude.

Q. Faites-vous quelque autre pêche ici?—R. Celle de la morue, du hareng, et du maquereau.

Témoin renvoyé.

HENRY BURKE, pêcheur, Isaac's-Harbour, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Je pêche depuis que M. Andrews a établi sa fabrique; je ne puis vous dire l'époque exacte, mais je suis l'un des premiers pêcheurs qui aient fait la pêche à cet endroit.

Q. Etait-ce il y a 30 ans?—R. Il y a plus longtemps que cela, vers 1873.

Q. Quelles fabriques aviez-vous ici alors?—R. Celles de M. F.-S. Anderson.

Q. Y en a-t-il d'autres ici, maintenant?—R. La cie de paquage Burnham dans l'anse près d'ici.

Q. Cette compagnie lui a-t-elle succédé?—R. Oui.

Q. Nous aimerions à savoir quelque chose sur la manière de pêcher ici; de combien de pièges vous servez-vous pour la pêche?—R. Le nombre varie, des années nous en employons 125, d'autres 140, et quelquefois 100 seulement.

Q. Pêchez-vous les homards au moyen de lignes ou de traîneaux?—R. De lignes.

Q. Et vous vous servez du piège à compartiments?—R. Depuis des années.

Q. Votre barque est-elle simple ou double?—R. Double.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—Dans environ 11 brasses, entre 11 à 9 brasses.

Q. Est-ce autour de l'île Verte?—R. A l'est et au sud de l'île, il y a trop de hauts fonds à l'ouest et au nord-est.

Q. A quelle époque commencez-vous généralement la pêche, pouvez-vous toujours dresser vos pièges vers le 1er avril?—R. Je commence généralement vers le milieu d'avril, parce que le temps est très rude dans le commencement de ce mois et cause beaucoup de dommage à notre matériel de pêche.

Q. Vous pêchez sur un fond rocheux, je suppose?—R. Oui, un fond rocheux.

Q. Pêchez-vous sur le même fond toute la saison, ou bien transportez-vous vos pièges dans les hauts-fonds?—R. Je les transporte dans les hauts-fonds à mesure que la saison avance.

Q. Dans quelle profondeur d'eau venez-vous?—R. Entre 5 à 2 brasses.

Q. Dans les premiers jours de la pêche, quelle prise de homards obtenez-vous, quelle en est la taille et la quantité?—R. Il y a d'abord une bonne prise de gros homards, puis la quantité diminue à mesure que la saison avance.

Q. Et la taille aussi?—R. Non, la taille est à peu près la même, je crois.

Q. Quelle serait la proportion de votre pêche au-dessous de la limite de 8 pouces?—R. Bien, une très faible proportion de ma pêche, il peut y en avoir un ou deux par cent livres, peut-être la moitié de cela.

Q. Alors la plus grande partie de votre prise est destinée au marché?—R. La plus grande partie de ma pêche; sur une prise moyenne de 300 livres, j'obtiens en moyenne 50 homards de 10½ pouces destinés à être exportés vivants.

Q. Savez-vous comment les homards que vous prenez pèsent, vous vendez au poids?—R. Au poids.

Q. Combien faut-il de homards pour faire cent livres?—R. Somme toute, les gros et les petits?

Q. Oui.—R. Ils pèseront en moyenne une livre chacun.

Q. Quelle est sur la prise totale la proportion des homards œuvés? Sur chaque centaine combien y en aurait-il?—R. Cela varie encore, il y a des jours où j'en prendrai 15 ou 20, et d'autres pas plus de 4 ou 5.

Q. Et en prenez-vous plus à une époque particulière de la saison qu'à une autre?—R. Je prends un plus grand nombre de homards reproducteurs plus tard dans la saison, je crois.

Q. Viennent-ils, d'après vous, frayer près du rivage?—R. Il semble qu'ils y viennent.

Q. Et vous espéreriez prendre une plus grande proportion de ces homards plus tard dans la saison?—R. Oui.

Q. Quel espace laissez-vous dans vos pièges entre les lattes; vous construisez les vôtres?—R. Oui.

Q. Comment réglez-vous l'espace entre les lattes?—R. Je ne pense pas qu'elles soient distantes de plus d'un pouce, et quelques-unes de sept huitièmes d'un pouce peut-être.

Q. Pensez-vous que la distance entre les lattes ait quelque effet sur la capture des jeunes homards?—R. Mais certainement, on ne pourrait retenir les petits homards, si l'espace était assez grand pour qu'ils pussent sortir.

Q. Par quel espace un homard de 5 pouces pourrait-il s'échapper, quelle ouverture faudrait-il à un homard de 5 ou 6 pouces pour sortir?—R. Il s'échapperait facilement par une ouverture d'un pouce et quart.

Q. Pourrait-on selon vous diminuer la prise des petits homards si l'on exigeait de laisser un certain espace entre les lattes?—R. Oui; je suis certain qu'on le pourrait.

Q. Quel espace pourrait-on convenablement déterminer de manière à permettre qu'un homard de petite taille s'échappe?—R. Un espace d'un pouce et quart permettrait, selon moi, à tous les homards au-dessous de 9 pouces de s'échapper.

Q. En certains endroits alors, avec une ouverture d'un pouce et quart, on ne capturerait pas un grand nombre de homards?—R. Non, assurément, mais où je pêche, c'est très différent; je pêche au large, et il y a une plus grande abondance de homards que près du rivage.

Q. Et vous avez aussi un fond favorable?—R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai que sur un fond de sable fin vous prenez généralement moins de homards que sur un fond rocheux?—R. Oui, c'est vrai.

Q. Quel est l'état actuel de la pêche auprès de celui qui existait dans vos premières années de pêche?—R. Il y a une grande différence.

Q. Dans quelle proportion aurait-elle selon vous diminué?—R. Dans quelle proportion? Eh bien, dans une proportion de 75 pour cent.

Q. Vous devez aujourd'hui employer un bien plus grand nombre d'engins de pêche pour obtenir le même poids?—R. Je ne pourrais aujourd'hui manier assez d'engins de pêche pour prendre la quantité que j'obtenais, lorsque dans les premières années je pêchais avec 65 pièges.

Q. Entre autres remèdes proposés au ministère dans le but d'améliorer l'état de la pêche, on a recommandé de l'interdire complètement pour quatre ou cinq années?—R. Ce serait un grand désavantage aux pêcheurs sur cette côte.

Q. Vous pensez que ce serait une mesure sévère?—R. Oui, elle les priverait d'un de leurs moyens d'existence sur lequel ils comptent entièrement.

Q. Est-ce la seule industrie à laquelle ils puissent se livrer aux premiers jours du printemps?—R. Oui.

Q. Quel serait en moyenne selon vous le gain d'un pêcheur dont la prise serait moyenne, du mois d'avril au mois de juin?—R. Je ne pourrais vous dire, cette année a été à vrai dire exceptionnelle.

Q. Avez-vous quelque idée du poids moyen des homards que prend un bon pêcheur, combien de tonnes prendrait-il?—R. Je sais combien j'ai moi-même pris.

Q. Combien de mille livres avez-vous pris l'année dernière?—R. J'ai mon livre dans ma poche. J'ai pris l'année dernière, en 1908, dans le mois de mai, 2,584 livres de ce que nous appelons des petits homards, et 900 homards destinés au marché; dans le mois de juin 1,540 livres de petits, et 460 gros; je n'ai pas mon livre pour 1909. Un autre pêcheur dans le même bateau que moi a pris 490 livres de petits homards dans le mois de mai, et 154 gros, dans le mois de juin, il a capturé 151 livres de petits et 19 gros; je crois que ce fut toute notre prise en 1908, et c'est aussi en moyenne celle de tous les autres pêcheurs.

Q. Vous ne nous avez donné aucun état pour avril, n'avez-vous rien pris durant ce mois?—R. Ne vous ai-je pas donné d'état pour avril, peut-être avril et mai étaient-ils réunis; je les mets quelquefois ensemble. Oui, c'était pour avril et mai réunis, j'ai pris 506 livres de petits homards et 167 gros dans le mois d'avril, mais ils sont compris dans la prise que je vous ai donnée pour mai.

Q. Quel mois vous est le plus favorable pour la pêche?—R. Le mois de mai.

Q. Revenons maintenant à la question du remède. La première proposition que vous ayez est l'interdiction complète de la pêche, et vous trouvez cette mesure passablement sévère. La dernière commission du homard a siégé en 1898; je ne sais pas si elle a tenu des séances à cet endroit, mais elle a fait enquête sur toute la côte?—R. Elle peut avoir siégé ici; je ne sais pas, mais je le crois.

Q. Cette commission a recommandé d'interdire la pêche par sections, que nous devrions le faire dans certaines sections de la côte, et suivre cette dernière de manière à ce que tous les ports de la côte aient une saison close. Que diriez-vous de cela?—R. Je ne sais vraiment, les 15 premiers jours d'avril offrent assurément peu d'avantages aux pêcheurs.

Q. Quel remède recommanderiez-vous? Si l'on vous laissait le soin de dire quelle mesure protégerait davantage la pêche du homard, que feriez-vous?—R. Bien, je crois que nous devrions de quelque manière protéger le jeune homard et le homard œuvé.

Q. Une autre proposition qu'ont approuvée quelques-uns des pêcheurs et des fabricants de conserves, consiste à renoncer entièrement à la limite de taille—ce règlement ne pouvant selon eux être appliqué en toute rigueur—et de déterminer une certaine ouverture entre les lattes du piège, de manière à permettre à une certaine proportion de homards de s'échapper; la proposition recommande aussi de protéger scrupuleusement le homard œuvé et de raccourcir quelque peu la saison, en retranchant quelques jours à la fin. Pensez-vous que cette mesure serait bonne?—R. Oui, je le pense.

Q. Est-il vrai que dans les derniers jours de la pêche, le plus grand tort est causé par la capture des homards œuvés ou trop jeunes?—R. Je crois que vous avez raison; nous pouvons parler de loi et d'élargir l'espace entre les lattes, mais les pêcheurs peuvent dépouiller les homards de leurs œufs et les vendre tout comme s'ils n'étaient pas œuvés; vous pourriez aussi inspecter les lattes et constater que l'espace déterminé a été observé, mais les pêcheurs pourraient apporter quelques lattes avec eux en mer, et diminuer l'espace entre elles quand ils se rendent sur le terrain de pêche.

Q. Mais les officiers pourraient avoir une chaloupe à gazoline, et ils pourraient aller se rendre compte et examiner les pièges sur le terrain de pêche; les officiers

auraient une tâche plus ardue que celle qu'ils ont eue jusqu'ici; on n'a évidemment pas fait de grands efforts pour faire observer la loi au cours des dernières années?—R. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q. Quelle est la coutume suivie par les pêcheurs locaux relativement au homard œuvé?—R. Je puis dire ce que je fais; je les rejette tous; mais quant aux autres pêcheurs, nous n'en pouvons avoir que notre propre opinion; je crois que la majorité des pêcheurs dépouillent de leurs œufs les homards œuvés; un bon nombre d'entre eux agissent de cette manière, bien qu'il y en ait d'autres qui observent la loi et n'agissent pas ainsi.

Q. Quelle industrie devrait-on selon vous encourager dans la rédaction des règlements, l'exportation du homard vivant ou la mise en conserves?—R. L'exportation du homard vivant, selon moi.

Q. Vous pensez que dans la rédaction des règlements on devrait davantage encourager cette industrie et qu'elle est plus avantageuse?—R. Je le pense.

Q. Vous pensez qu'elle augmente?—R. Mais certainement, les petits homards grossiront si les pêcheurs ne les capturent pas.

Q. Et ils seront alors expédiés vivants au marché?—R. Quand il y aura moyen de les expédier.

Q. La vente du homard vivant est l'industrie la plus avantageuse?—R. Boston est notre marché.

Q. Il faudrait selon vous retrancher quelques jours à la fin de la saison, élargir l'espace entre les lattes, et faire les règlements sur ce plan?—R. Je sais que passé le milieu de juin la pêche est moins active et que les pêcheurs peuvent se livrer à d'autres occupations; dans la première partie de la saison, il n'y a presque rien à faire.

Q. Les plus importants fabricants de conserves et pêcheurs nous ont dit que deux mois de pêche suffisaient à leurs besoins?—R. Je pense que cela suffit.

Témoin renvoyé.

John Lintop, pêcheur, Isaac's-Harbour, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Par intervalles depuis 10 ans, mais non pas régulièrement.

Q. Quel est l'état actuel de la pêche auprès de celui qui existait dans vos premiers jours de pêche? Les homards sont-ils aussi gros et y en a-t-il autant?—R. Ils sont pas aussi gros et il n'y en a pas autant.

Q. De combien de pièges vous servez-vous?—R. D'environ 80 généralement, en moyenne.

Q. Vous êtes seul?—R. Oui, cette année j'étais associé à un autre pêcheur, mais je n'avais moi-même que 80 pièges.

Q. Pêchez-vous dans l'eau profonde?—R. Dans pas plus de 9 brasses au printemps

Q. Vous n'allez pas très loin au large?—R. Non, du côté de l'île dans le port.

Q. Dans quelle saison fait-on la meilleure pêche?—R. Quelquefois à partir de la fin d'avril jusque vers le milieu ou la fin de mai; à peu près dans cette saison.

Q. Pêchez-vous dans les premiers jours d'avril?—R. Pas toujours, mais cette année j'ai cessé de pêcher le 15 mai; la pêche diminua et j'en fus dégoûté; la prise ne fut qu'à peu près la moitié de celle de l'année dernière.

Q. Quels remèdes proposeriez-vous à cet état de choses? On fait la pêche du homard avec trop d'excès, et il est nécessaire de prendre des mesures pour la protéger? On n'a jamais, je pense, appliqué les règlements en toute rigueur, soit quant aux homards œuvés soit quant à la limite de taille?—R. Je ne le pense pas. J'ai apporté l'année dernière 8 homards œuvés dans ce port pour essayer de les sauver, mais j'appris qu'il y avait des pêcheurs qui dépouillaient les homards de leurs œufs, et je me dis qu'il n'existait qu'un remède; c'était de les apporter chez moi et de les conserver dans un enclos afin d'essayer de les épargner.

Q. Certaines personnes disent: "Interdisez complètement la pêche pour quatre ou cinq années." Comment cela fonctionenrait-il?—R. Je ne sais pas, je ne pourrais dire comment cela fonctionnerait dans une année comme celle-ci; cette année a été si faible, et l'on me dit que la pêche sera peut-être plus faible encore l'année prochaine. La situation a changé ici il y a 7 ou 8 ans; je connais un pêcheur à l'île aux Oies qui a pris un homme à gages, et il existe à cet endroit-là des hauts-fonds favorables à la pêche; ce pêcheur m'a dit qu'après avoir payé ses dépenses et les gages de son aide, il ne lui est resté que $25. Quelques fabricants disent qu'ils n'achèteront pas de homards de moins de 8 pouces.

Q. C'est maintenant la loi, quel effet cela aurait-il sur le fabricant de conserves et le pêcheur, si elle était appliquée en toute rigueur? Prenez-vous un grand nombre de homards de moins de 8 pouces?—R. Oui, je pense que cette année ils étaient soit terriblement petits, soit d'environ 8 pouces; leur taille variait entre 10½ ou 11 pouces.

Q. Pensez-vous qu'en élargissant l'espace entre les lattes des pièges, et en le recommandant, on permettrait à un bon nombre de petits homards de s'échapper?—R. Je le penserais; on me dit qu'ils s'échappent par tout endroit, de sorte que, si l'on élargit l'espace, les homards auraient encore plus de facilité à sortir, mais cela serait une dure mesure pour le pêcheur qui aurait à se construire des pièges entièrement nouveaux.

Q. Il faudrait naturellement donner avis que, passé une certaine date, les pièges devraient être construits selon un certain modèle. Combien de temps dure un piège?—R. Etant donné la manière dont les pièges sont malmenés au large, ils ne dureront d'après moi que trois années.

Q. La plus raisonnable proposition qui ait été faite est, selon moi, de renoncer complètement à la limite de taille—règlement qui n'a jamais été observé et qui est d'application très difficile—et de déterminer entre les lattes un certain espace qui puisse permettre au homard de petite taille de s'échapper, disons un espace de 1¼ pouce—c'est-à-dire à l'avenir—et de retrancher quelques jours à la fin de la saison. Ce semble être l'impression générale, que le plus grand dommage à la pêche est causé dans les derniers jours de la saison, et c'est alors qu'on capture le petit homard et le homard œuvé; est-ce votre expérience? Y aurait-il selon vous une

plus grand abondance de homards œuvés à cette saison-là?—R. Oui, et particulièrement dans les hauts fonds.

Q. Ils vont frayer en ces endroits, n'est-ce pas?—R. Je ne puis dire cela d'une manière formelle, mais je pense qu'ils y vont.

Q. S'ils y vont vers la fin de la saison, ne pensez-vous pas que c'est le temps où il faudrait les protéger?—R. Ils viennent dans les hauts-fonds en mai; supposons qu'ils s'y trouvent, bien que je ne pense pas que nous ayons alors de banc de homards. Je pense qu'ils viennent seulement frayer ici, parce que je peux me rendre dans 9 brasses d'eau, dresser 4 ou 5 pièges en gagnant le rivage, et, par une nuit calme, prendre autant de homards et d'aussi bonne qualité qu'au large.

Q. Je suppose qu'à la fin de la saison il y a d'autres pêches à laquelle un pêcheur puisse se livrer?—R. S'il va à la pêche du hareng, il faudrait en tout cas qu'il parte vers le milieu de mai, de sorte qu'en abrégeant la saison on ne lui causera aucun préjudice.

Q. La majorité des pêcheurs de harengs sont-ils des pêcheurs de homards?—R. Bien, je n'ai jamais fait la pêche du hareng, mais je m'attends à la faire si je vis une autre année; la plupart des pêcheurs font la pêche du hareng.

Q. De la morue et du maquereau?—R. Oui, la plupart d'entre eux sont des pêcheurs hauturiers. J'allais justement vous demander si quelqu'un vous a parlé de la pêche en automne à cet endroit.

Q. Oui, on m'en a parlé, quelle est votre opinion à ce sujet?—R. Mon opinion est que si nous avions un mois et demi, du mois de septembre au milieu d'octobre, ce serait beaucoup préférable; et je ne crois pas que l'on prendrait de homards œuvés.

Q Et que pensez-vous de la pêche au printemps?—R. Aucune pêche au printemps, aucune avant l'automne.

Q. Un bon nombre de pêcheurs disent: "Accordez-nous le mois de mai seulement au printemps, et un mois en automne." C'est ce qu'ils nous disent quelques fois.—R. Ce serait septembre ou octobre en automne.

Q. D'aucuns considèrent octobre comme le meilleur mois.—R. Bon nombre de gens croient que septembre est un beau mois.

Q. Votre idée serait d'avoir une pêche de 2 mois en automne, et aucune pêche au printemps?—R. Il me semble, et j'ai entendu d'autres pêcheurs dire, que cela ne rapporterait guère d'équiper pour un mois seulement au printemps. Je vais vous dire comment cela se passe: les homards rampent dans le port en été; vous n'employez pas autant de câble lorsque les homards viennent près du rivage, et vous êtes plus près de votre demeure; vous pouvez vous lever le matin plus tard en automne qu'en été, et cela rend le travail plus facile aux pêcheurs. Nous ne serions pas obligés d'aller au large prendre nos homards.

Q. Et vous ne les prendriez pas avant qu'ils aient frayé?—R. Certainement, c'est comme je le disais à M. Sinclair, quelle différence y a-t-il entre prendre le homard lorsqu'il est chargé d'œufs et prendre ce même homard avant qu'il soit œuvé, et qu'il n'a pas eu l'occasion de frayer? Il en est ainsi maintenant; je ne puis voir aucune différence si la femelle est aussi grosse et avait autant d'œufs que l'autre. Dès que je vois un homard de 10½ pouces, je puis dire par la douceur de la nageoire sous la queue s'il aura des œufs, et je ne vois pas la moindre différence à tuer l'un

ou l'autre. Les homards fraient en été, et il n'est pas juste de les capturer avant qu'ils aient frayé; je dois donc dire que nous devrions les conserver jusqu'après la saison de la fraie.

Témoin renvoyé.

La Commission s'ajourne.

DRUMHEAD, 2 septembre 1909 (3 p.m.)

EDWARD FANNING, pêcheur, Drumhead, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Faites-vous la pêche du homard?—R. Je suis le deuxième pêcheur qui ait fait la pêche du homard depuis que M. Andrews a introduit cette industrie dans cette région. Un pêcheur pouvait à cette époque prendre 25, 30 et jusqu'à 50 homards dans un piège; il est très rare aujourd'hui que nous en prenions 7 ou 8. Les homards ont diminué parce qu'on les prend de toutes manières, au verveux, au harpon, et par tous les autres moyens. De plus, la loi décrète qu'il faut conserver la femelle et la remettre à l'eau, et bien qu'il y ait beaucoup de pêcheurs qui le fassent, un grand nombre selon moi ne s'en soucient guère; ce n'est pas une grande protection pour les homards, car à l'endroit où un pêcheur agira ainsi, un autre fera tout le contraire.

Q. Etes-vous de Drumhead?—R. Oui.

Q. Avez-vous toujours vécu sur cette partie de la côte?—R. Oui, toujours dans cette partie de la région.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard, depuis combien d'années?—R. Je ne sais pas la date exacte, mais depuis que M. Andrews a établi sa fabrique ici, il y a environ 34 ans.

Q. Ce fut la première fabrique établie dans cet endroit?—R. Oui, la première fabrique établie dans cet endroit.

Q. Combien de temps a-t-il exercé la mise en conserves ici?—R. Bien, il a exercé la mise en conserves—il n'y a pas eu d'autre fabrique de conserves; c'est lui qui a toujours obtenu le permis, son nom a été dans le commerce jusqu'à il y a quelques années; puis M. Andrews vendit à Burnham et Morrill.

Q. Et ces derniers sont actuellement les seuls fabricants exerçant cette industrie?—R. Actuellement, oui.

Q. Nous aimerions à obtenir quelques renseignements sur l'historique de la pêche; vous venez justement de nous dire que dans les premières années de pêche, vous preniez d'ordinaire tant de homards. Je suppose que vous employez aujourd'hui un matériel de pêche plus considérable qu'alors?—R. Près du double.

Q. Vous faites encore la pêche des homards?—R. Oui.

Q. Vers quel mois la saison de pêche commence-t-elle ici; elle commence le 1er avril, n'est-ce pas?—R. Nous ne dressons pas nos pièges dans l'eau avant le 1er avril.

Q. Les glaces vous gênent-elles quelque peu ici?—R. Oui, elles nous gênent quelque peu, mais pas au cours des dernières années.

Q. Vers quelle époque dressez-vous généralement vos pièges, vers le 1er avril? —R. Vers le 1er avril, et aussi près de cette date que possible.

Q. Trouvez-vous des homards à cet endroit dès les premiers jours de pêche?—R. Un petit nombre; l'eau est naturellement trop froide, et les homards ne peuvent parfaitement ramper.

Q. Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous?—R. Dans 15 ou 20 brassess d'eau, bien que nous commencions quelquefois dans les hauts-fonds.

Q. A quelle distance cela vous mènera-t-il au large?—R. Pas très loin de l'île, à une petite distance du rivage.

Q. A quelle époque de la saison trouvez-vous que la pêche soit la meilleure?—R. Dans les premiers jours de l'été, vers le mois de mai.

Q. Vers le mois de mai?—R. Oui, vers le mois de mai.

Q. Quelle est la prise des homards aux différentes époques de la saison? Quelle prise espériez-vous faire dans vos premières années de pêche?—R. Bien, nous espérions une meilleure prise qu'aujourd'hui.

Q. Mais quant à la taille des homards? Le pêcheur est partout, vous savez, toujours plus ou moins grognon.—R. Oh, c'est généralement le défaut naturel de l'homme.

Q. Durant la première semaine de pêche, comment sont les homards?—R. Il y a des années où ils sont de très bonne qualité, et d'autres fois de qualité inférieure. Il y en a quelquefois une assez grande abondance, mais cela varie; quatre ou cinq pièges auront une bonne prise, et d'autres n'en auront qu'une faible.

Q. Cela dépend du fond sur lequel vous pêchez?—R. Oui.

Q. Je suppose que vous recherchez d'ordinaire un fond rocheux sur le bord d'un récif, ou quelque endroit semblable?—R. Oui, nous n'aimons pas un fond vaseux.

Q. A mesure que la saison avance, quel est l'état des homards?—R. Médiocre.

Q. Et vers la fin de la saison?—R. C'est le temps de la mue, ils rampent sur les rochers, et il faut fortement les tenter pour les faire sortir; ils ne sont pas d'un grand avantage au pêcheur qui les capture à cette époque; plusieurs les jettent, et d'autres ne le font pas.

Q. Sur la prise totale des homards à cet endroit, quelle serait d'après vous la proportion au-dessous de la limite de 8 pouces?—R. Depuis que nous avons commencé la pêche du homard, 15 pour cent, je pense.

Q. C'est le pourcentage de toute la prise. Mais sur chaque centaine combien y en aurait-il au-dessous de 8 pouces, qui est la limite de taille légale, bien que ce règlement ne soit pas appliqué en toute rigueur et observé?—R. Je conjecture—sur ma parole je ne puis guère le dire—mais je conjecture qu'il y en aurait la moitié, n'est-ce pas? 50 pour cent pour le moins.

Q. Vous ne trouviez pas 50 pour cent dans vos premières années de pêche, n'est-ce pas?—R. Non, pas dans les premières années.

Q. La proportion des petits homards augmente-t-elle à mesure que la saison avance?—R. Oui.

Q. Savez-vous combien de vos homards il y a par cent livres; vous vendez au poids, mais les avez-vous déjà comptés?—R. Non, jamais, je ne pourrais aucunement vous dire cela.

Q. Mais ils ne sont pas en moyenne aussi gros que dans vos premières années de pêche?—R. Oh non, non, aucunement.

Q. Je suppose qu'à mesure que la saison avance, vous retirez vos pièges de l'eau profonde; c'est ce qui se pratique en certains endroits?—R. Oui.

Q. Dans quelle profondeur d'eau les transportez-vous?—R. Dans 4, 5 et 3 brasses et ainsi de suite, mais si un pêcheur se contentait de dresser ses pièges dans l'eau profonde, sa prise serait tout aussi bonne.

Q. De quelle manière, prendrait-il autant de homards?—R. Des homards d'une plus belle taille.

Q. Quant à ces homards œuvés dont vous parlez, les prenez-vous à toutes les époques de la saison?—R. Vous pouvez prendre les homards œuvés à toutes les époques de l'année; j'en ai pris de cette espèce à toutes les époques de l'année.

Q. Y a-t-il une époque particulière de l'année où il semble que les œufs soient plus mûrs qu'à toute autre?—R. Oui.

Q. A quelle époque cela serait-il?—R. Vers la fin de juin.

Q. Vous remarquez un changement dans les œufs?—R. Oui, les œufs sont plus mûrs; il y a un certain temps pour la mue et la fraie du homard, et l'on a tort de le capturer à cette époque-là.

Q. Je suppose que la saison de la mue vient après celle de la fraie?—R. Je n'en sais rien.

Q. Quelle serait sur la prise totale la proportion des homards œuvés?—R. Il n'y en aurait pas le quart.

Q. Cela ne serait-il pas une trop grande proportion?—R. Non, il n'y en aurait pas le quart, environ 2 ou 3 par centaine.

Q. Bien, la proportion est-elle plus considérable à une époque quelconque de la saison qu'à une autre?—R. Non, je n'ai pas constaté cela.

Q. Dans les premières années, vous vous serviez de l'ancien piège, du piège à double entrée?—R. Oui.

Q. Vous êtes-vous servi de verveux avant cela?—R. Les pièges à main? Oui, nous en avons fait usage.

Q. C'est-à-dire un cerceau de fer qu'entoure un rets, nous les appelons verveux?—R. Oui.

Q. Ce fut le premier que vous ayez employé, n'était-il pas en usage avant les pièges?—R. Non pas avant les pièges, les pièges ont d'abord été en usage ici après l'établissement de la fabrique, puis, après une année ou deux, les verveux ont été employés.

Q. Quand étaient-ils en usage?—R. Durant toute la saison.

Q. S'en sert-on encore?—R. Non.

Q. Pour quelle raison les a-t-on abandonnés?—R. Les pêcheurs se sont imaginés, et bien à raison, que les verveux détruisaient les homards femelles, et ont pensé qu'il était de toute manière préférable de les abandonner.

Q. Relativement au homard femelle chargé d'œufs, quelle a été la coutume? Qu'en faites-vous?—R. Avant que la loi nous eût enjoint de ne pas les capturer, nous les vendions; après, nous les jetions, mais lorsque je les jetais quelque autre pêcheur les prenait dans son piège le lendemain.

Q. Et qu'arrive-t-il alors?—R. Je ne sais pas ce qu'il en était fait, je ne suis pas supposé le savoir.

Q. Pensez-vous qu'il y ait maintenant parmi les pêcheurs, un sentiment croissant en faveur de protéger le homard œuvé?—R. Je pense qu'il faudrait protéger le homard œuvé.

Q. Les pêcheurs se soucient-ils plus de le protéger?—R. Oui.

Q. Sont-ils plus scrupuleux pour le dépouiller de ses œufs?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution dans la quantité et la taille du homard?—R. A ce qu'il y a un trop grand nombre de pêcheurs qui prennent des homards de toute taille, les homards ne peuvent se reproduire aussi rapidement qu'ils sont pris.

Q. Est-ce seulement parce qu'ils prennent un trop grand nombre de homards, ou n'est-ce pas plutôt à cause de la méthode de pêche qui est trop destructive, de la prise des homards œuvés, ainsi que des jeunes homards? Ne pensez-vous pas que ce soit la cause?—R. Oui, je le pense.

Q. Pensez-vous que nous puissions résoudre le problème de la protection du jeune homard en recommandant de laisser une ouverture raisonnable entre les lattes du piège? On n'a jamais appliqué en toute rigueur cette limite de taille de 8 pouces; on a capturé les jeunes homards?—R. Il n'y a pas de doute que certains pêcheurs en ont capturé.

Q. Certains pêcheurs ont fait observer que le règlement établissant la limite de taille était une simple farce, mais pensez-vous que, si nous l'abolissions, nous pourrions permettre à une certaine proportion de petits homards de s'échapper en exigeant qu'il soit construit un piège type avec une ouverture raisonnable entre les lattes?—R. Oui, si l'on mettait cela en pratique, le jeune homard s'introduirait dans le piège et pourrait s'échapper.

Q. Lorsqu'on tire le piège à la surface, vous pensez que les petits homards pourraient s'échapper entre les lattes?—R. Quelques-uns s'échapperaient; s'il peut faire un mouvement rapide, le homard sortira; mais s'il ne le peut, il saisira le piège, et il n'y a aucun résultat d'obtenu. Vous ne pourriez pas d'après moi faire un piège qui retiendrait les gros homards et laisserait s'échapper les petits; vous pourriez y laisser une grande ouverture, et les petits y demeureraient.

Q. N'est-il pas vrai que dans la construction de vos premiers pièges vous laissiez un plus grand espace que maintenant entre les lattes?—R. Il y avait alors une telle abondance de homards, qu'ils s'introduisaient quand même dans le piège.

Q. Quel espace laissez-vous actuellement entre les lattes?—R. Nous prenons généralement comme mesure la plus étroite latte possible.

Q. Quel espace cela ferait-il?—R. Un espace de plus d'un pouce.

Q. Nous voyons des pièges dans lesquels l'espace est moindre que cela; nous constatons qu'il n'est quelquefois que d'un demi-pouce. Maintenant pourquoi a-t-on fait cela?—R. Je ne sais pas, ce n'était aucunement pour la conservation du homard, mais seulement, je suppose, parce que le pêcheur s'est imaginé qu'il le ferait ainsi.

Q. Vous ne supposez pas que les pêcheurs aient déterminé l'espace avec cette étroite mesure, dans le but de retenir les petits homards?—R. Oui, je crois qu'il en est exactement ainsi. Je crois qu'ils le font dans cette intention, mais encore un homard ne sortira-t-il que s'il est expulsé par un gros homard. Il pourra y avoir dans le piège une couple de petits homards que les gros chasseront.

Q. Bien que dérangé lorsqu'on tire le piège, le homard selon vous ne s'échappera pas?—R. Non, à moins qu'il ne se trouve sur l'entonnoir et puisse sans peine sortir.

Q. Vous savez qu'au cours des dernières années la manière d'agir du ministère a été de limiter le nombre des permis de la mise en conserves, et de ne pas en accorder de nouveaux; d'après vous y a-t-il actuellement assez de fabriques?—R. Non, je ne le pense pas; d'après moi il n'y en a pas assez, et il devrait y avoir un plus grand nombre de fabriques en opération, de sorte qu'elles ne pourraient pressurer un pêcheur et le mener à leur gré.

Q. Selon vous, plus il fonctionnera de fabriques, plus il y aura de concurrence?—R. Oui.

Q. Une augmentation dans le nombre des fabriques en amènerait-elle dans la pêche des homards?—R. Elle n'amènerait pas une augmentation dans la pêche des homards, mais elle ferait hausser le prix.

Q. Faudrait-il entendre par là qu'il serait mis à l'eau un plus grand nombre de pièges?—R. Je ne pourrais le dire.

Q. Est-ce que selon vous tous ceux qui peuvent se livrer à la pêche du homard y sont actuellement engagés?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que si vous aviez à cet endroit trois fabriques au lieu d'une, cela aurait quelque effet sur la quantité de pêche?—R. Cela n'en aurait aucun si elles appartenaient toutes à un même industriel, mais cela ferait un changement si elles étaient sous la direction de différentes compagnies, parce que je pourrais obtenir d'un fabricant ce qu'un autre me refuserait.

Q. Si vous aviez trois fabriques de conserves au lieu d'une, cela serait-il cause qu'il serait mis à l'eau un matériel de pêche plus considérable?—R. Je ne sais pas s'il en serait ainsi, car dès qu'un vieux pêcheur abandonne le métier, il en surgit un jeune qui le rémplace.

Q. Un bon nombre de pêcheurs se sont plaints d'avoir été plus ou moins au pouvoir du fabricant, d'être privés de concurrence, de ne pas avoir justice, et de ne pouvoir obtenir un prix raisonnable pour leurs homards. Pour faire autant que possible disparaître ces griefs, le ministère a convenu dans les deux ou trois dernières années d'accorder des permis coopératifs, c'est-à-dire qu'en s'associant les pêcheurs pouvaient obtenir un permis pour exercer la mise en conserves. D'après vous, cela améliore-t-il complètement la situation en ce qui concerne les pêcheurs?—R. Cela améliore grandement la situation, et voici comment. Les paqueurs s'entendent, et offrent un certain prix pour nos homards; et comme il n'intervient aucun autre industriel qui en offre un meilleur, les pêcheurs sont donc en conséquence forcés de vendre à ce prix ou d'abandonner la pêche. A cet endroit, M. Stropel accorde un cent de plus pour les gros homards, et il fait de tous les pêcheurs ses clients; les autres fabricants de conserves ont en définitive dû lui faire concurrence pour obtenir quelques homards.

Q. Ils ont dû élever leur prix?—R. Oui, ils ont dû le faire, de sorte qui si M. Stropel n'avait pas acheté les homards, la fin aurait peut-être été pire pour nous que le commencement.

Q. De sorte que, selon vous, ce ne sera pas une mauvaise mesure d'augmenter le nombre des fabriques?—R. Pas selon moi.

Q. D'après vous, la mise en conserves pour eux-mêmes rémunérerait-elle plus les pêcheurs que la vente de leur prise aux fabricants de conserves?—R. Les pêcheurs sur nos rivages ne peuvent pas exercer la mise en conserves avec succès, étant donné qu'ils s'occupent d'autres sortes de pêche auxquelles il leur faudrait pour cela renoncer. Les pêcheurs sur nos rivages n'exercent pas la seule pêche du homard; ils sont équipés pour d'autres pêches, et s'ils ne réussissent pas dans l'une, ils peuvent se livrer à une autre. Si M. Stropel accorde le meilleur prix, il obtient les homards; c'est ainsi qu'agissent la majorité des pêcheurs sur ce rivage.

Q. Les pêcheurs possèdent-ils tous leurs propres bateaux et matériel de pêche?—R. Ils les possèdent; ils vendent leurs homards à la fabrique jusqu'à ce que leurs mémoires soient payés; les pêcheurs sont ensuite libres, et peuvent agir à leur gré.

Q. Tous les pêcheurs fournissent-ils leurs propres bateaux et matériel de pêche?—R. Oui, la plupart d'entre eux.

Q. La fabrique fournit-elle quelques bateaux et engins de pêche?—R. Certaines fabriques fournissent aux pêcheurs des engins de pêche que les pêcheurs doivent toutefois payer.

Q. Dans ma division, les bateaux et le matériel de pêche appartiennent à la fabrique, et dans certains endroits les pêcheurs sont payés au mois?—R. Il n'en est pas du tout ainsi à cet endroit.

Q. Espérez-vous que le fabricant de conserves prenne tout ce que vous lui apporterez sans égard à la taille des homards?—R. Tout dépend des circonstances; je n'espérerais pas qu'il les prît si la loi lui interdisait de les prendre.

Q. La loi interdit aux fabricants de les prendre, mais quelle est la coutume?—R. La coutume est qu'un pêcheur vend tout ce qu'il peut.

Q. Et le fabricant de conserves n'élève aucune objection?—R. Non, il n'en élève pas, parce qu'il désire aussi obtenir tout ce qu'il peut.

Q. A votre connaissance, a-t-on déjà essayé d'appliquer en toute rigueur le règlement actuel relativement au homard œuvé; ce règlement porte qu'il faut soigneusement remettre à l'eau le homard œuvé et ne prendre aucun homard de moins de 8 pouces?—R. Ce règlement n'a jamais été appliqué, si ce n'est par les pêcheurs eux-mêmes. Je n'ai jamais vu de règlement imprimé à cet effet; j'ai seulement entendu des pêcheurs dire que nous devions épargner le homard œuvé et ne pas prendre les petits homards.

Q. Qui était-ce?—R. Il n'a jamais été affiché ni imprimé aucun avis nous enjoignant de ne pas agir ainsi.

Q. Il n'a donc jamais été fait aucun effort pour appliquer la loi?—R. Non, si ce n'est par quelques fonctionnaires nommés par le gouvernement, et qui ne pouvaient distinguer un homard d'un autre; ils employaient leur temps à se rendre d'une fabrique à l'autre, et à regarder pratiquer la mise en conserves.

Q. Ce sont les gardes-pêche?—R. Ce sont les gardes-pêche, la majorité des fonctionnaires du gouvernement agissent ainsi.

Q. La pêche du homard a dans un bon nombre d'endroits beaucoup plus diminué qu'ici, et à différentes époques il a été fait diverses propositions au gouvernement, quant aux mesures à adopter pour améliorer la situation et sauver le homard. Certaines personnes vont à l'extrême et disent: "Interdisez la pêche pour

4 ou 5 années."—R. Je ne saurais que dire à ce sujet, parce qu'il y a un grand nombre de pêcheurs sur nos rivages et sur cette côte qui comptent grandement sur la pêche du homard, et pour qui cette dernière est la seule industrie; si les fabriques étaient fermées, ces gens seraient paralysés et ne sauraient à quoi s'occuper. Il y a une multitude de gens qui peuvent se procurer un baril de farine en prenant quelques homards près du rivage; ils ne pourraient le faire autrement.

Q. Ce serait d'après vous une mesure très sévère?—R. Oui, elle pourrait très bien accommoder ceux qui pourraient dire: "Je ne me soucie guère que toutes les fabriques soient ou non fermées."

Q. La Commission du Homard de 1898—je ne sais pas si elle a siégé dans ces environs—a recommandé d'interdire par sections, fermant certaines sections d'année en année, et d'interdire graduellement les sections en suivant la côte, jusqu'à ce que la pêche fût interdite sur toute la côte?—R. Je comprends qu'elle ait ainsi agi; mais à l'ouest de cet endroit, les pêcheurs peuvent faire la pêche toute la saison; ils viennent à l'ouest jusqu'à Sambro et Halifax; mais nous n'osons pas dresser de pièges dans ces parages avant le 1er avril; en même temps que ces derniers peuvent pêcher durant toute la saison, ils peuvent venir exercer leur industrie sur nos terrains de pêche quand notre saison s'ouvre.

Q. Ce n'est pas ce que je veux dire. L'idée des commissaires est qu'il faudrait interdire la pêche sur une section de la côte; supposez qu'il n'y aurait aucune pêche en aval de Sambro, mais que vous feriez la pêche ici; et l'année suivante elle serait interdite à cet endroit-ci, mais permise en aval de Sambro?—R. Je ne pense pas que ce serait une mesure convenable ni équitable, parce qu'il me semble que se serait un enfantillage.

Q. D'autres pêcheurs disent: "Accordez-nous une limite de 7 pouces au lieu de celle de 8, et nous ne prendrons pas les jeunes homards." Mais, vous savez, la limite était jadis de 9 pouces, et puis les pêcheurs ont dit: "Etablissez une limite de 8 pouces, et nous ne prendrons rien au-dessous de cette limite." Ce n'est toutefois pas ainsi qu'ils ont agi, et ils demandent maintenant de la réduire à 7 pouces?—R. Et épargner tous les homards au-dessous de 6 pouces?

Q. C'est cela, mais y aurait-il beaucoup de pêcheurs qui laisseraient s'échapper les homards de 6 pouces?—R. Quelques-uns pourraient ne pas le faire.

Q. Il a été fait une autre proposition: renoncer à toute limite de taille, l'abolir.—R. Oui, et retenir toute la prise possible, mais épargner les homards œuvés.

Q. Retenir toute la prise possible, mais exiger qu'il soit laissé entre les lattes un espace d'un pouce ou d'un pouce et quart, avec l'idée que cela permettrait à une certaine proportion des jeunes homards de s'échapper, et protéger en même temps religieusement le homard œuvé, soit en le plaçant dans des parcs ou des homarderies, soit en le remettant à l'eau—ce qu'il est naturel et raisonnable de faire—et puis retrancher 10 ou 15 jours à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. L'idée est que si les pêcheurs observaient ces mesures, il y aurait dans quelques années une grande amélioration dans la pêche du homard?—R. Savez-vous mon opinion sur le homard reproducteur? C'est qu'on devrait légiférer pour l'épargner. Le gouvernement devrait établir un règlement portant que tous les pêcheurs devraient libérer les homards œuvés qu'ils prendraient, et à la clôture

de la saison, chaque pêcheur devrait déclarer sous serment qu'il a libéré toute sa prise de homards œuvés; le gouvernement devrait alors lui payer une prime pour cela. Je crois que ce serait le seul moyen efficace de sauver le homard œuvé, car aucun pêcheur raisonnable ne prendrait et dépouillerait de ses œufs le homard, sachant qu'il aurait à prêter serment de ne pas l'avoir fait—

M. Albert Stropel.—Il faudrait en outre quelque autre mesure, parce qu'un pêcheur qui dépouillera un homard de ses œufs ne se souciera guère de prêter serment.

R. (Suite) Je dis d'accorder un certain montant à chaque pêcheur à la clôture de la saison, pour remettre à l'eau ses homards plutôt que de les dépouiller de leurs œufs. On pourrait exiger qu'il prête serment de ne pas en avoir dépouillé, expédié ou vendu de cette espèce.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'abolir la limite de taille, de régler l'espace entre les lattes du piège, de protéger le homard œuvé, et de retrancher 10 ou 15 jours à la fin de la saison? Est-ce la coutume de la majorité des pêcheurs de pêcher jusqu'à la clôture de la saison? N'y a-t-il pas d'autres pêches auxquelles ils puissent se livrer à cette époque-là, et n'est-ce pas dans les derniers jours de la saison que le plus grand tort est causé aux petits homards et à ceux chargés d'œufs?—R. Oui, je le pense, et d'après moi les pêcheurs souffrent beaucoup de la perte de leurs pièges. D'après moi cela ne nuirait pas beaucoup aux pêcheurs, s'il était retranché 10 jours à la fin de la saison.

Q. Je ne parle pas de cet endroit seulement, mais généralement? R. Je crois que ce serait une bonne mesure, ce serait la meilleure. En ce qui me concerne—il est vrai que ne suis qu'un pêcheur—cela m'accommoderait, parfaitement, ainsi que sans doute d'autres pêcheurs; la majorité des gens à cet endroit font la pêche comme moi et sont au courant de cela.

Q. Une autre proposition faite consiste à obliger le pêcheur de homards à prendre un permis, à aller chez le garde-pêche qui vous visite périodiquement, et obtenir de lui, avant de commencer la pêche du homard, un permis imprimé pour lequel il ne lui sera rien demandé; ce permis l'obligerait à observer la loi, et la pêche lui serait interdite s'il ne l'obtenait pas. L'idée de cette proposition est que tout homme qui a pris un pareil permis et s'est engagé à se conformer à la loi, serait non seulement très soucieux de l'observer, mais verrait aussi à ce que les autres l'observent; s'il était reconnu qu'un pêcheur violait la loi, il ne lui serait plus permis de faire la pêche. Comment cela fonctionnerait-il?—R. Je ne sais pas comment cela fonctionnerait.

Un Pêcheur.—Cela fonctionnerait très bien.—R. Oui, je crois que cela fonctionnerait parfaitement bien; mais vous comprenez facilement que si mon voisin faisait quelque contravention à la loi, je n'aimerais pas à ce qu'il fût inquiété par ma faute; et mon voisin ne voudrait probablement pas non plus que je le fusse, de sorte qu'il faudrait nommer un fonctionnaire indépendant des pêcheurs de homards, et qui verrait à ce que la loi fût observée.

Q. Quelle branche de la pêche du homard est-il selon vous plus avantageux de protéger? Il y a certaines divisions où l'industrie de l'exportation du homard vivant peut être exercée avec succès?—R. Oui.

Q. Selon vous dans les endroits où elle peut être exercée, faudrait-il protéger et encourager cette industrie de préférence à la mise en conserve?—R. Bien, oui, ce serait d'après moi préférable.

Q. Quelle industrie rémunère le plus le pêcheur?—R. Bien, l'industrie du homard vivant le rémunère le plus.

Q. Et ce n'est pas cette industrie même qui détruit le homard?—R. Non, je ne pense pas.

Q. Les homards œuvés ne sont pas propres à être exportés vivants?—R. Non, parce qu'ils sont hors de saison.

Q. On nous dit qu'ils ne supporteront pas le transport.—R. Oui, et de plus, leur expédition aux Etats-Unis alimenterait un autre pays; les Américains les feront frayer et approvisionneront leurs pêcheries.

Q. Il y a sans doute d'autres endroits de la côte où l'on doit surtout encourager la mise en conserves, parce qu'il n'y a pas les facilités pour expédier au marché des homards vivants.—R. Je ne sais pas; les gros homards rapportent de toutes manières plus au pêcheur que les petits.

Q. Quelle taille exige-t-on pour les homards destinés au marché?—R. De 9 à 11 pouces.

Q. De toute taille à partir de 9 pouces?—R. On expédie tous les homards partir de 9 pouces.

Q. Maintenant quant à la protection du homard œuvé, on a suggéré plusieurs mesures de protection. Je crois naturellement que la meilleure est de le remettre à l'eau et le laisser déposer ses œufs à son gré?—R. Oui, je le crois.

Q. Mais on peut aussi élever les œufs en ayant des homarderies?—R. Je ne sais pas; je ressemble quelque peu au vieillard, je crois que l'ancienne manière est la meilleure.

Q. C'est-à-dire la vieille manière?—R. Oui, laisser le homard déposer lui-même ses œufs.

Q. Avez-vous déjà eu l'idée de placer le homard dans le parc; on ne peut pas établir des parcs dans tous les endroits?—R. Non, il faut continuellement avoir de l'eau salée de bonne qualité, et un bon courant. Mais cela pourrait parfaitement fonctionner.

Q Y a t-il des endroits sur cette côte où vous auriez une chance d'en établir?—R. Oui, il y a sur cette côte des endroits où il pourrait en être établi.

Q. Voudriez-vous dire qu'il faudrait établir des homarderies ou des parcs dans les endroits où la chose est praticable?—R. Oui, vous pourriez établir une homarderie ou un parc ici, parce qu'il s'y trouve un endroit favorable à l'établissement d'un parc pour les homards. L'eau est toujours pure, et les homards s'y rendent actuellement.

Q. En supposant que la limite de taille de 8 pouces fût rigoureusement mise en vigueur, quel effet cela aurait-il sur les pêcheurs et le fabricant de conserves? Cela obligerait-il le fabricant à abandonner son industrie?—R. Abolir la limite de taille de 8 pouces?

Q. Non, ne pas abolir la limite de taille, mais ne prendre aucun homard de moins de 8 pouces.—R. Je crois que cela aurait quelque effet.

Q. Et sur les pêcheurs aussi?—R. Oui, d'après moi cela leur nuirait à tous deux.

Q. Mais cela obligerait-il le fabricant à renoncer à son industrie?—R. Cela lui ferait beaucoup de tort.

Q. Dans un bon nombre d'endroits, on nous dit que cela les obligerait à renoncer complétement à cette industrie?—R. Bien, ces gens ne parlent qu'en leur propre faveur.

Q. Il se prend de plus petits homards au nord qu'ici?—R. Oui, il se fait ici une belle prise de homards.

Q. Quelle serait sur votre prise totale la proportion des homards destinés à être exportés vivants?—R. Je ne pourrais dire, les expéditeurs en auraient une meilleure idée que moi.

Témoin renvoyé.

James E. Burke, pêcheur, de Drumhead, appelé et assermenté:—

Qu'on force tout pêcheur à prendre un permis et à s'en tenir aux conditions. Je n'ai jamais vu de pièges avec des espaces à un demi-pouce de distance; en tous cas, tous nos pièges sont à $1\frac{1}{2}$ pouce. C'est tout ce que j'ai à dire.

Wallace Burke, pêcheur, de Drumhead, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous résidez dans cette localité et vous y avez toujours pêché?—R. Toujours.

Q. Depuis combien d'années faites-vous la pêche au homard?—R. Environ seize ans.

Q. Aviez-vous autant d'attirail de pêche, quand vous avez commencé, il y a seize ans, que vous en avez maintenant?—R. A peu près la moitié.

Q. Qu'en retiriez-vous?—R. Je faisais plus, il y a seize ans, avec la moitié moins d'engins de pêche qu'aujourd'hui.

Q. En quoi consiste la diminution? Est-ce surtout dans la taille du homard ou dans la quantité?—R. Dans la quantité je dois dire.

Q. Plutôt dans la quantité que dans la taille?—R. Oui.

Q. Vous avez fait, je suppose, comme les autres messieurs qui ont rendu témoignage, vous avez commencé à pêcher à l'eau profonde?—R. J'ai commencé à l'eau profonde.

Q. Tout le monde pêche à l'eau profonde, ici; vous n'êtes pas des pêcheurs du bord, des pêcheurs de port?—R. On pêche au large.

Q. A quelle profondeur?—R. De 13 à 18 brasses, nous n'allons pas plus loin.

Q. Dix-huit brasses vous mènent-elles au bord de la chute, ici?—R. En certains endroits, oui, dans d'autres, non.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Vers le 10, généralement; cela dépend de la température.

Q. Les pêcheurs perdent-ils beaucoup d'attirail ici, à cause du mauvais temps? —R. Oui, assez. On en perd moins quand on pêche à l'eau profonde.

Q. Pourriez-vous dire à quel pourcentage de perte d'attirail les pêcheurs peuvent s'attendre, une année portant l'autre?—R. Ça peut aller à 25 pour cent, jusqu'à 50 pour cent pour quelques pêcheurs.

Q. Ceux qui pêchent à l'eau basse perdent plus d'attirail que ceux qui pêchent à l'eau profonde?—R. Oui.

Q. On ne perd pas beaucoup d'attirail à cause de la glace, ici?—R. Non, elle ne nous cause pas autant de tort.

Q. Combien de temps pêchez-vous à l'eau profonde?—R. Du 1er avril au dernier de juin, on prend les homards à l'eau profonde; on en prend aussi à l'eau basse, mais c'est à l'eau profonde qu'on en prend le plus.

Q. Vous pêchez à l'eau profonde durant toute la saison?—R. Oui.

Q. Trouvez-vous cela plus profitable?—R. Oui, on ne saurait faire beaucoup à l'eau basse.

Q. C'est du homard pour le marché que vous tenez à prendre?—R. C'est ce qu'on tient à prendre.

Q. Et c'est dans ce but que vous pêchez à l'eau profonde?—R. Oui.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés en certains temps de la saison que dans d'autres?—R. J'en vois plus dans les derniers jours de juin.

Q. Combien pour cent de homards œuvés prenez-vous?—R. Environ 3 pour cent, pas plus, si ce n'est ceux qui pêchent près du bord.

Q. Pensez-vous qu'il se prend plus de mâles que de femelles?—R. Je n'en ai jamais fait la remarque, mais je ne le pense pas.

Q. D'aucuns disent qu'il y a beaucoup plus de mâles que de femelles?—R. Oui, je le croirais bien.

Q. La taille du homard est-elle à peu près la même durant toute la pêche ou bien quand prenez-vous les plus gros?—R. C'est en juin qu'on prend les plus gros.

Q. Je suppose que, à mesure que la saison avance, ils sont plus pleins, ils pèsent plus?—R. Je ne saurais dire.

Q. Les fabricants de conserves les trouvent plus pleins au commencement de la saison qu'à la fin?—R. Oui, ils ont plus de chair.

Q. Emploie-t-on beaucoup plus d'attirail aujourd'hui que quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, le double.

Q. C'est-à-dire, pêche-t-on pour le même nombre de fabriques?—R. Oui, chacun a plus du double d'attirail et je pense qu'il y a autant de bateaux.

Q. Pêchez-vous rien qu'avec des trappes simples ou avec des traîneaux?—R. Des trappes simples, rien que des trappes.

Q. Vous avez vos propres bateaux et votre attirail?—R. Oui, mon frère et moi, en commun.

Q. Et vous pêchez ensemble?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous des diverses propositions faites pour améliorer la condition de la pêche; laquelle vous paraît la meilleure à adopter?—R. Je crois que les homarderies sont ce qu'il y a de mieux.

Q. Que pensez-vous de l idée de tout arrêter?—R. Je pense que le permis de pêche est bien ce qu'il faut, pourvu qu'on force le pêcheur à en prendre un.

Q. Je ne crois pas nécessaire de vous forcer à l'acheter, je pense qu'on devrait vous le délivrer sans vous rien charger?—R. Bien, serait-on obligé de prendre un permis?

Q. Oui, chaque pêcheur serait obligé d'en prendre un.—R. Alors, tout irait bien.

Q. Supposons que la limite de 8 pouces serait une condition du permis, pensez-vous que vous continueriez à pêcher?—R. Bien, je ne saurais dire; les pêcheurs hauturiers pourraient continuer, mais ceux du bord ne le pourraient pas, il leur serait inutile d'essayer.

Q. Ils ne pourraient pas se conformer à la limite de 8 pouces?—R. Non, ils ne le pourraient pas, en pêchant au bord.

Q. Que pensez-vous, personnellement, de la proposition de laisser de côté la limite de 8 pouces et de réglementer l'espace entre les lattes, non seulement ici, mais ailleurs?—R. Je ne vois pas que l'espace fasse de différence, il faudrait diminuer l'espace aux bouts de la trappe comme sur les côtés.

Q. Quel espace allouez-vous aux bouts des pièges?—R. Trois pouces.

Q. C'est la mesure d'extension, c'est ce qu'on dit qu'elle est généralement, mais quant à protéger les femelles, soit en les rejetant à l'eau, soit en les apportant au rivage où l'on pourrait enlever les œufs, pour la homarderie?—R. Je crois que c'est ce qu'il y a de mieux.

Q. Ou bien si on les mettait dans l'enclos?—R. Enlever dix jours en juin, cela ne leur ferait pas grand mal; on ne prend pas beaucoup de homards après le 15 juin.

Q. Croyez-vous que la plupart ou, du moins, un grand nombre des homards pris après cette date n'ont pas la taille voulue ou sont des homards œuvés?—R. Je ne pense pas; après le 20 juin, on peut prendre un peu plus de homards œuvés, mais pas plus de plus petits, à l'eau basse.

Q. Vous ne pêchez pas beaucoup à l'eau basse?—R. On n'y tend que peu de trappes.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'accorder des permis aux fabriques de conserves, pourrait-on raisonnablement refuser un permis à un homme qui le demanderait pourvu qu'il prouve qu'il est prêt à établir une fabrique de conserves et qu'il veuille la bien diriger?—R. Je n'en vois pas la raison, je pense que plus il y aura de fabriques, le mieux ce sera, à condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas de combine, sans quoi on ne serait pas plus avancé.

Q. L'augmentation du nombre des fabriques ferait-elle nécessairement augmenter la pêche?—R. Non, je parle d'ici seulement, et ça n'augmenterait pas la pêche, puisque tout homme en état de pêcher le fait actuellement.

Q. Pensez-vous que la méthode adoptée par le ministère, d'accorder des permis coopératifs puisse profiter au pêcheur, en le protégeant contre tout arrangement injuste entre les fabricants de conserves, s'il en existe?—R. Je crois que oui. C'est ce qu'on a fait, au Cap Breton, ce printemps, mais on est retourné aux fabricants, n'est-ce pas?

Q. On a eu beaucoup de difficultés à s'organiser, mais on n'avait commencé qu'en avril, après avoir tenté en vain de s'entendre avec le fabricant, mais c'était trop tard, il aurait fallu commencer plus tôt à s'organiser?—R. Je n'en sais rien.

Q. Pensez-vous que ce soit là tout ce que le ministère peut faire pour protéger les pêcheurs contre toute entente injuste?—R. Oui, mais on pourrait nous donner une homarderie.

Q. Avez-vous jamais remarqué quelle était la taille des femelles portant des œufs? Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. J'en ai vu de très petits, mais je ne saurais en spécifier le taille; ils avaient, je crois, moins de 8 pouces.

Q. On dit qu'il y en a par-ci, par-là?—R. Je le pense, mais je n'en suis pas sûr.

Q. Des deux catégories de homards, celle du marché et celle des fabriques de conserves, laquelle, d'après vous, doit-on encourager?—R. C'est toute une question, parce que les pêcheurs du bord pêchent pour les fabriques de conserves et ceux du large, pour le marché.

Q. Quelle est la pêche la plus destructive?—R. Bien, pour le petit homard, c'est celle du bord.

Q. La pêche pour le marché n'est donc nullement destructive, étant donné que vous ne voulez ni de petits homards, ni de homards œuvés, parce que le marché ne veut pas de homards œuvés et que, si on enlève les œufs, les homards ne peuvent survivre, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. A-t-on coutume d'enlever ainsi les œufs des homards, dans cette région?—R. Non, pas moi, mais je ne saurais répondre des autres.

Q. Quant aux petits homards qui s'échappent des trappes, pensez-vous qu'ils s'échappent par les ouvertures?—R. Je le pense, et par les mailles des filets, qui sont plus grandes que les trous des trappes.

Q. Pensez-vous que ce soit par là qu'ils passent?—R. Oui, certains petits homards.

Q. Mais, quand vous tirez la trappe, pensez-vous que les homards essaient de s'échapper ou bien se tiennent-ils suspendus, jusqu'à ce que vous les ayez amenés à vous?—R. Je ne sais, j'en ai vu, parfois, qui étaient suspendus en dehors.

Q. Pensez-vous que, si l'on exigeait un espace raisonnable, il s'échapperait une certaine quantité de petits homards?—R. Je ne sais, je crois que l'espace, par ici, est de $1\frac{1}{4}$ pouce.

Q. Même avec cet espace, prenez-vous un grand nombre de petits homards?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que ceux qui pêchent à l'eau basse rétrécissent l'espace entre les lattes?—R. Pas que je sache, dans cette région.

Q. Vous croyez que tous gardent le même espace?—R. Oui, je le crois.

Q. Ils gardent le même espace?—R. Je ne saurais dire, mais je le pense.

Q. Vous faites vous-même vos trappes, quel espace mettez-vous?—R. C'est mon frère qui les fait, je ne sais quel espace il met, je suppose que c'est à peu près un pouce, je ne pense pas que ce soit moins.

Q. Les pêcheurs, en général, disent qu'on prend le manche de la hachette comme mesure, en certains endroits, et dans d'autres, la latte même.—R. Il ne serait pas commode d'employer la latte tout le temps, la plupart se servent de la tête de la hachette.

Q. Quelle est d'après vous, la pêche la plus avantageuse pour les pêcheurs, la vente sur le marché ou la vente aux fabriques de conserves?—R. Le marché

est plus avantageux pour le pêcheur hauturier et la fabrique pour le pêcheur du bord.

Q. Les fabricants sont-ils censés accepter, sans souci de la loi, tout ce que vous leur apportez?—R. Je ne saurais dire, mais, en tout cas, ils le font.

Q. Les pêcheurs comptent qu'ils accepteront tout?—R. Ils n'insistent jamais auprès des fabricants pour qu'ils prennent tout, mais ceux-ci le prennent quand même.

Q. Il n'est peut-être pas besoin d'insister?—R. Non.

Q. Les fabricants cherchent à prendre tout ce qu'ils peuvent?—R. Ils prennent tout ce qu'ils peuvent trouver.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent, si on les laissait mettre leur homard en conserves?—R. Je ne saurais dire, je ne sais ce que coûte la mise en conserves, je n'en ai pas la moindre idée.

Q. Est-il à votre connaissance qu'on fasse de la pêche illicite, c'est-à-dire après le 30 juin, date de la clôture de la saison?—R. Non.

Q. En certains endroits, on pêche en dehors de la saison, vous savez, et l'on fait frauduleusement des conserves de homard dans les bois?—R. Pas que je sache.

Q. Que savez-vous de la pêche en automne?—R. Très peu de chose.

Q. Je suppose que vous avez commencé à pêcher après qu'on eut aboli la pêche en automne; il fut un temps, au début, où l'on pêchait en automne?—R. Nous avons essayé une fois, en automne, mais ça n'a pas rapporté beaucoup.

Q. Avait-on essayé de mettre en conserves, aussi?—R. Non, c'était pour l'exportation.

Q. On dit qu'il faut 30 pour cent plus de homard en automne qu'en été, pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je n'en sais rien.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage d'exiger qu'on ne pêche pas au-dessous d'une certaine profondeur?—R. Quelle profondeur?

Q. C'est plutôt à vous de le dire. Il y en a qui prétendent que la pêche à l'eau basse est plus destructive que la pêche à l'eau profonde?—R. Tout dépend de la profondeur.

Q. En certains endroits les trappes sèchent presque, savez-vous?—R. Oui, on les prend très bien en eau tranquille.

Q. Dans plusieurs endroits aussi, on se sert de verveux, on les appelle carrelets au Nouveau-Brunswick, et on les emploie là où l'on ne peut se servir de trappes?—R. On ne s'en sert pas ici.

Q. Pourquoi y a-t-on renoncé?—R. Je ne sais, c'est avant que j'aie commencé à pêcher; je me souviens de pêcheurs qui s'en servaient, mais je crois que c'est parce que les homards étaient trop rares.

Q. Ce n'était pas, en tout cas, pour sauvegarder le homard?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Quel est le prix moyen qu'on paie, ici, pour le homard de marché?—R. Combien on le paie?

Q. Oui?—R. En moyenne? Le prix diffère, d'une année à l'autre. L'an dernier, le prix était de 3½c, pour les homards de 9 à 10½ pouces, et de 9c à 10c, pour les homards de 10 pouces et plus. Dix cents a été le plus haut prix, l'année dernière; 4½c le plus, pour les homards de 9 pouces.

Q. Quel a été le plus haut prix payé par les fabricants de conserves ici, dans votre cas?—R. $2.50 le cent livres.

Q. Et ce prix a-t-il augmenté durant la saison, avez-vous eu plus vers la fin de la saison, ou le prix est-il resté le même?—R. Le même tout le temps.

Q. Comparé à combien, l'année dernière?—R. Il y a eu différents prix, l'année dernière, je crois que le prix a monté jusqu'à $5.05; en moyenne, je pense qu'il a été de $4 50.

Q. Si je comprends bien, d'après vous, si l'on raccourcissait quelque peu la saison, les pêcheurs n'en souffriraient pas trop?—R. Si on la raccourcissait de dix jours, je ne le crois pas.

Q. Et vous dites: Etablissez plus de homarderies?—R. Etablissez plus de homarderies.

Q. Et l'on pourrait renoncer à la limite de taille?—R. Je ne saurais dire.

Q. Ou pensez-vous qu'il faille s'en tenir à la limite de 8 pouces?—R. Je pense qu'un plus grand nombre de pêcheurs en profiteraient, si on renonçait à la limite de taille. Les fabricants de conserves ne pourraient continuer, si l'on s'en tenait à la limite de huit pouces.

Q. Pensez-vous que, là où le marché constitue la principale industrie, en même temps que la plus avantageuse pour les pêcheurs, comme c'est le cas en certains endroits, on devrait abolir la mise en conserves?—R. Je ne saurais dire; je ne sais rien de la pêche ailleurs qu'ici, il peut y avoir des hommes ne pouvant prendre des homards pour le marché, ils ne peuvent aller assez loin, des vieillards.

Q. On a suggéré de faire des règlements à l'effet de développer et protéger la pêche au homard, et d'abolir virtuellement la mise en conserves, là où la vente sur le marché constitue la principale industrie?—R. Ce ne serait guère juste, parce qu'il y a partout des pêcheurs qui ne peuvent aller assez loin pour prendre des homards pour le marché; ils en prennent bien quelques-uns, par-ci, par-là, mais ils ne peuvent s'éloigner du rivage et ils attrapent ce qu'ils peuvent.

Par M. Sinclair, M.P. :

Q. Quel est le nombre, ici, de ceux que nous appelez les pêcheurs du bord?—R. Un cinquième, je dois dire; à peine un cinquième.

Q. Un sur cinq?—R. Oui, peut-être un sur 8 ou 10.

Par le Commissaire:

Q. La plupart des pêcheurs d'ici sont des pêcheurs hauturiers?—R. Oui.

Par M. Sinclair, M.P. :

Q. Vous appelez tous les homards de plus de 9 pouces des homards de marché? —R. Oui.

Q. Et durant toute la saison, vous pouvez en disposer sur le marché, ici?—R. C'est ce que nous faisons, depuis trois ou quatre ans.

Q. C'est dû au fait que le steameur vient ici?—R. Oui, le steamer de M. Stropel.

Q. Une fois par semaine?—R. Une fois par semaine.

Q. Pouvez-vous les expédier une fois par semaine?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous en prendre soin durant la semaine?—R. M. Stropel en prend soin.

Q. Il est capable d'en prendre soin jusqu'à l'arrivée du steamer?—R. M. Stropel peut le dire, il les expédie, mais je ne sais s'il réussit ou non.

Q. Il appelle tout ce qui mesure plus de 9 pouces du homard de marché et vous en obtenez le prix du marché?—R. Oui.

Q. Le commissaire vous a parlé de la distance entre les lattes, des pêcheurs d'autres endroits disent qu'on ferait mieux de les forcer à laisser un espace d'un pouce et quart entre les lattes. Faudrait-il laisser cet espace tout le long ou le mettre seulement entre deux ou trois lattes au bas?—R. Je pense qu'il suffirait de quelques espaces de cette largeur, au fond.

Q. Les pêcheurs ont un certain nombre de trappes, actuellement, et ils n'aimeraient sans doute pas les mettre de côté. Suffirait-il de mettre trois espaces de cette largeur au fond des vieilles trappes?—R. Oui, je le pense.

Par le Commissaire:

Q. Il faudrait donner aux pêcheurs avis que, au bout d'un certain temps, on exigera qu'ils fassent cela et que toutes les trappes faites après une certaine date le soient de cette manière.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. De quelle taille sont les homards œuvés, ici?—R. Je les mets à 8 pouces et plus.

Q. En avez-vous vu de moins de 8 pouces?—R. Oui, mais très peu.

Q. C'est un gros homard, règle générale, n'est-ce pas?—R. Oui, le homard œuvé mesure 9 pouces et plus.

Q. Voyez-vous parfois de très petits homards, disons d'un pouce ou d'une couple de pouces de longueur, le long du rivage?—R. Ah! bien, on peut en avoir vu, autour de la homarderie.

Q. Combien de temps le homard met-il à atteindre sa taille?—R. Je n'en ai pas la moindre idée.

Témoin renvoyé.

Le Commissaire.—Quelqu'un a-t-il quelque suggestion à faire, ou y a-t-il ici quelqu'un différant d'opinion avec les vues déjà exprimées? Peut-on prendre comme admis que tous acceptent ce qui a été dit?

James E. Burke, Drumhead.—Je dis, pour ma part: qu'on mette de côté tout homard de moins de 7 pouces et tous les homards œuvés, puis que tout pêcheur ait son permis. Je ne veux pas que le gouvernement nous paie pour prendre des homards œuvés, pour les relâcher ensuite.

La Commission s'ajourne.

LISCOMBE, 3 septembre 1909 (9 a.m.).

WILLIAM JACK, pêcheur, Gegoggin, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Depuis quelque 25 ans, je pense.

Q. Toujours dans cette partie du pays?—R. Oui, toujours ici.

Q. En quel temps de l'année commencez-vous à pêcher?—R. On commence généralement le dernier d'avril, à Gegoggin.

Q. Le dernier d'avril?—R. Oui, c'est alors que je commence.

Q. Mais la saison commence le premier d'avril?—R. Oui, mais chaque année, vous savez, il reste de la glace et on ne peut pas sortir.

Q. C'est-à-dire la glace du port?—R. Oui.

Q. Combien de trappes employez-vous?—R. Ces dernières années, je n'en ai pas employé beaucoup.

Q. Quel nombre, ordinairement?—R. Environ trente trappes, c'est tout ce que j'emploie.

Q. Ce sont toutes des trappes à main?—R. Oui.

Q. Combien, au plus, en avez-vous jamais employé?—R. 125.

Q. Il y a plusieurs années?—R. Oui, quand la fabrique de conserves fut d'abord ouverte.

Q. Quelle fabrique était-ce?—R. C'était la fabrique de M. Lewis.

Q. Combien y a-t-il de fabriques ici?—R. Il y en avait deux, dans le temps, mais il n'y en a plus qu'une.

Q. Avez-vous votre propre bateau et votre attirail?—R. Oui, je n'emploie que quelques trappes et je n'ai qu'un petit bateau.

Q. La plupart des pêcheurs d'ici possèdent-ils leur attirail ou les fabriques de conserves les leur fournissent-elles?—R. Je ne saurais dire.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous, généralement?—R. Nous commençons dans 8 brasses.

Q. Vous n'allez pas aussi au large que d'autres?—R. Non, mon bateau est trop petit.

Q. Pêchez-vous toute la saison à la même profondeur?—R. Non, on longe le rivage et on pêche parfois dans cinq brasses.

Q. Quand vous rapprochez-vous ainsi du rivage?—R. Vers le premier juin.

Q. Et vous pêchez dans cinq brasses d'eau jusqu'à la fin de juin?—R. Oui.

Q. Quel est, d'après vous, le meilleur temps de la saison?—R. C'est en mai que je fais le plus.

Q. Comment donne le homard, quand prenez-vous les plus gros?—R. En mai.

Q. Quand vous vous rapprochez du rivage, prenez-vous de plus petits homards ou sont-ils à peu près de même taille?—R. A peu près de même taille, peut-être un peu plus petits.

Q. Combien pour cent mesurent moins de 8 pouces?—R. Il n'y en a pas énormément

Q. Il n'y en a pas énormément?—R. Non.

Q. Avez-vous quelque idée du nombre?—R. Non je ne saurais dire.

Q. La loi dit qu'on n'en doit point prendre de moins de 8 pouces, mais elle n'a jamais été mise en vigueur, personne n'en a fait grand cas?—R. Je pensais que c'était au-dessous de 10 pouces.

Q. Non au-dessous de 8 pouces, les homards de 10 pouces sont pour le marché, voyez-vous. Quelle est la différence entre les homards pris à l'eau basse et ceux pris à l'eau profonde?—R. Quand la saison est avancée, ils ne sont pas tout à fait assez bons, quand les homards jettent leur écaille.

Q. Quand pensez-vous que les homards fraient?—R. En juin et juillet.

Q. Sur cent homards, combien en trouve-t-on d'œuvés?—R. Bien, il peut arriver qu'on n'en trouve pas un seul.

Q. C'est-à-dire à certains jours?—R. Oui.

Q. Et d'autres jours, combien en trouvera-t-on?—R. On pourrait en trouver 5, 6, 7, 8, 9 ou 10, quelque chose comme cela.

Q Qu'a-t-on fait, jusqu'aujourd'hui, de ces homards, est-ce qu'on les apporte tous à la fabrique de conserves?—R. Je ne sais.

Q. Que faites-vous des vôtres?—R. Les petits, les tout petits, je les jette, mais j'apporte tous les autres.

Q. Lesquels jetez-vous à l'eau?—R. Tous ceux qui ont moins de 8 pouces.

Q. Ainsi, vous vous conformez strictement à la loi?—R. Bien, je pense que cela vaut mieux.

Q. Et que faites-vous des homards œuvés?—R. Je les jette tous à l'eau, je les apporte près du rivage et les jette par-dessus bord, dans le port, pour qu'ils y fraient.

Q. Que fait le fabricant de conserves, refuse-t-il de les prendre?—R. Oui, il refuse de les prendre.

Q. Sur les homards que vous prenez, combien y en-a-t-il de bons pour le marché?—R. Il ne saurait y en avoir plus d'un tiers.

Q. Les pêcheurs de homards sont-ils plus nombreux, ici, que quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, je crois qu'il y en a aujourd'hui cinq pour un.

Q. Ce qui veut dire, sans doute, qu'il y a beaucoup plus d'attirail de pêche en opération?—R. Oui, beaucoup plus.

Q. De quel genre de trappes se sert-on?—R. Moi, j'emploie une petite trappe.

Q. Vous servez-vous de la trappe à compartiments ou de l'ancienne trappe à deux orifices?—R. De la trappe à compartiments, mais il y a une ouverture à un bout et d'autres, sur le côté.

Q. C'est là la trappe à compartiments, quelques-unes ont deux ouvertures sur le côté, et d'autres, rien qu'une. Quel espace allouez-vous entre les lattes de vos pièges?—R. Environ un pouce.

Q. Pensez-vous que la grandeur puisse y faire beaucoup; les petits homards s'échappent-ils de la trappe?—R. Oh, oui, il s'en échappe souvent.

Q. Pensez-vous qu'une petite ouverture entre les lattes empêcherait les petits homards de s'échapper?—R. Oui, assurément.

Q. Pensez-vous qu'on puisse protéger les petits homards en exigeant un certain espace fixe entre les lattes?—R. Oui, quelques-uns, mais pas tous.

Q. Il y en a toujours qui resteraient, n'est-ce pas?—R. Oui, il en resterait toujours dans la trappe.

Q. Pensez-vous qu'on pourrait ainsi les protéger dans une certaine mesure?—R. Oh! oui, on le pourrait.

Q. A quelle taille un homard vaut-il la peine d'être mis en conserves?—R. S'il a moins de 8 pouces, c'est peu et il ne vaut la peine qu'on s'en occupe.

Q. Savez-vous combien il faut de homards de 8 pouces pour emplir une boîte d'une livre?—R. Non, monsieur, je ne le sais pas, je n'ai pas travaillé dans une fabrique de conserves.

Q. Est-il à votre connaissance, savez-vous personnellement si les pêcheurs d'ici, généralement, prennent la peine de rejeter à l'eau les homards œuvés?—R. Je l'ignore, je ne saurais dire.

Q. Vous ne savez pas si ce n'est pas la coutume ici de dépouiller le homard œuvé de ses œufs?—R. Je ne saurais dire.

Q. Quel prix recevez-vous pour votre homard?—R. Nous avions coutume d'avoir $4, mais, l'année dernière, nous n'avons eu que $2.40.

Q. Comment cela se fait-il?—R. Je ne sais, pour sûr, comment cela se fait; on ne voulait pas nous donner plus.

Q. Vous m'avez dit que vous jetiez par-dessus bord tous les petits homards et tous les homards œuvés?—R. Je n'en apporte pas du tout à terre; s'il s'en trouve un sur le bateau que je n'ai pas remarqué, je le jette aussitôt rendu à terre.

Q. Pensez-vous que, règle générale, on trouve plus de homards œuvés près du rivage qu'au large?—R. Oh! oui, plus près du rivage et vers la fin de juin.

Q. Avez-vous jamais remarqué les homards œuvés? Quels sont les plus petits que vous ayez vus avec des œufs?—R. Il n'y en a pas beaucoup au-dessous de 10 pouces.

Q. Il n'y en a pas beaucoup au-dessous de 10 pouces?—R. Non.

Q. Maintenant, vous n'ignorez pas que la pêche baisse beaucoup?—R. Oui, à ce qu'on dit.

Q. A quoi est-ce dû?—R. Bien, je crains qu'on n'en ait beaucoup pris en automne.

Q. Vous pensez qu'on en a beaucoup pris en automne?—R. J'en ai peur.

Q. Et c'est à cela que vous attribueriez la diminution?—R. Oui, c'est cela, je pense.

Q. Pourquoi y a-t-il moins d'avantages à prendre les homards en automne qu'au printemps?—R. C'est qu'ils commencent alors à ne pas être aussi bons et qu'il faut de 25 à 30 pour cent plus de homards pour emplir la boîte en automne qu'au printemps, puis ils ont l'écaille plus molle.

Q. A-t-on l'habitude de pêcher en automne ici?—R. Je crois qu'on pêche beaucoup en automne, ici.

Q. Où mettrait-on donc le homard en conserves?—R. Je ne sais au juste, dans les bois, je suppose, et dans les maisons.

Q. Cela se fait-il encore, pensez-vous?—R. J'en ai peur, je pense que tous les pièges devraient être amenés à terre dans la dernière semaine de juillet.

Q. Les laisse-t-on dehors?—R. Bien, je crois qu'il y en a encore; j'ai été au large de l'île, l'autre jour, et j'y ai vu cinq bouées, ce qui me fait croire qu'il doit y avoir des trappes.

Q. Qui dirige maintenant la fabrique de conserves, ici?—R. Je pense que c'est M. Redden.

Q. A qui appartient-elle?—R. Je ne saurais dire à qui elle appartient.

Q. C'est là que vous vendez votre homard?—R. Oui, je vends mon homard ici.

Le témoin est renvoyé.

IRA RUDOLPH, pêcheur, Liscombe-Ouest, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Environ 13 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché dans le voisinage?—R. Toujours ici, oui.

Q. Vous pêchez avec votre propre bateau et votre attirail?—R. Oui, je pêche avec mon bateau et mon attirail.

Q. De combien de trappes vous servez-vous?—R. Environ une centaine, un peu plus ou un peu moins.

Q. Est-ce un bateau à un seul homme ou vous faites-vous aider?—R. Un bateau à un seul homme, la plupart du temps; j'ai déjà eu un homme avec moi, mais je suis presque toujours seul.

Q. En quel temps commencez-vous à pêcher? Quand sortez-vous vos trappes?—R. Aussitôt que possible, des fois le premier avril, d'autres fois plus tard, parfois seulement le 27.

Q. La glace du golfe vous nuit-elle, ici?—R. Quelquefois, mais pas depuis plusieurs années.

Q. Y en a-t-il déjà eu ici?—R. Oui, mais il y a bon nombre d'années.

Q. Vous pouvez commencer le premier avril?—R. Oui, sauf quand le temps est mauvais.

Q. Pourriez-vous commencer en mars ou en février?—R. Sans doute, il y a des années où on le pourrait, mais plus souvent on ne le pourrait pas.

Q. Parce qu'on ne s'objecterait nullement, j'imagine, à ce qu'on laisse la saison s'ouvrir le premier janvier, et vous pourriez alors commencer aussitôt que vous voudriez?—R. Il y aurait peu à faire, en janvier ou février; peut-être pourrait-on faire quelques affaires en mars.

Q. Il n'y a aucune objection, que je voie, à ce qu'on laisse la saison s'ouvrir le premier janvier, et vous pourriez commencer à pêcher quand bon vous semblerait après cette date. Sans doute qu'en gagnant l'ouest, on commence le premier janvier et on fait une bonne pêche durant ce mois, mais on ne fait pas grand'chose en février et mars, qui sont de durs mois?—R. J'ai idée qu'il ne faudrait pas du tout faire la pêche au homard le printemps.

Q. Nous y reviendrons tout à l'heure, vous commencez quand vous voulez, en avril?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur tendez-vous vos trappes?—R. Nous les tendons au large dans 10, 12 et 14 brasses.

Q. Et à quelle distance du rivage, généralement?—R. Environ un mille ou encore mieux passé l'île Liscombe. Il y a bien des pêcheurs qui pêchent plus loin que cela, mais c'est le plus loin que je vais.

Q. Combien de temps pêchez-vous à cette profondeur?—R. Je reste là jusque vers le milieu ou le 20 de mai.

Q. Et ensuite?—R. Je viens pêcher près du rivage.

Q. Dans deux ou trois brasses?—R. Oui, dans trois ou quatre brasses d'eau. Parce que ceux qui pêchent dans le port pêchent dans trois ou quatre brasses.

Q. Prenez-vous du plus petit homard dans le port?—R. Oui.

Q. Quel est le meilleur temps pour pêcher?—R. Mai est le meilleur mois que nous ayons.

Q. Vous prenez plus de homards alors?—R. Mai est le meilleur mois, parce que nous avons le plus beau temps.

Q. Comment trouvez-vous la pêche au commencement de la saison? En avril, en mai et en juin? Dans chacun de ces mois, comment trouvez-vous les homards, quant à la taille et à la pesanteur? Si on les prend en avril, ils sont moins pleins que plus tard, n'est-ce pas?—R. Bien, pour le homard du large, je ne vois pas beaucoup de différence, mais je pense que, vers le premier mai, nous avons, ici, notre meilleur homard.

Q. C'est-à-dire le plus gros et dans le meilleur état?—R. Oui, assurément.

Q. Et quand vous vous rapprochez du rivage, comment le trouvez-vous?—R. Eh bien, il est plus petit.

Q. Il est plus petit?—R. Oui, plus petit, et il faut en jeter la moitié.

Q. Vous connaissez les règlements enjoignant de jeter à l'eau les homards œuvés et de n'en point prendre de moins de 8 pouces?—R. Assurément.

Q. Mais tout le monde sait que la loi n'a jamais été observée?—R. Pas comme elle le devrait, non, monsieur.

Q. Quelle est la coutume, ici? Que fait-on, généralement?—R. Ici, à Liscombe, la plupart des pêcheurs—je ne dis pas tous, je ne le voudrais pas—jettent le homard œuvé à la mer, là où on le prend. Je sais que la plupart de ceux qui pêchent au même endroit que moi, quand ils retirent des homards œuvés de leurs trappes, les jettent par-dessus bord et c'est ce que je fais moi-même. Il peut y en avoir qu'on transporte aux chars, où on les trie; on ne s'arrête pas à les sortir des trappes, mais les fabricants de conserves ne doivent pas les prendre.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Je ne saurais dire, vous savez.

Q. Mais ces dernières années?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs d'ici ont-ils l'habitude d'enlever les œufs des homards à la brosse?—R. Il est assez difficile de répondre à cela.

Q. C'est ce qu'on fait, paraît-il, en bien des endroits?—R. Je n'en doute pas; sans doute, personne n'osera s'en vanter.

Q. C'est une bien mauvaise coutume?—R. C'est une coutume qu'on devrait faire arrêter.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs, en général, commencent à comprendre qu'il leur faut épargner les homards œuvés?—R. Il y en a qui le comprennent, d'autres en sont incapables. Certains pêcheurs se disent: 'Il y aura des homards tant qu'il m'en faudra,' mais il y en a d'autres qui sont très particuliers là-dessus.

Q. Et quant aux homards de moins de 8 pouces?—R. On n'en mesure que très peu.

Q. Vous croyez?—R. On mesure la longueur à peu près.

Q. En prend-on beaucoup de moins de 8 pouces?—R. Ce n'est pas facile à dire, mais, au meilleur de ma connaissance, je suppose qu'on en prend.

Q. Mais vous ne sauriez dire quelle proportion?—R. Non.

Q. En certains endroits, on trouve qu'il y en a 50, 60 et jusqu'à 80 sur cent?—R. Rien de cela, ici, car je jette, en sortant les homards des pièges, tout ce qu'il y a de trop petit.

Q. Que fait le fabricant de conserves? Refuse-t-il de prendre les petits homards?—R. Je ne sais si on les mesure et si on les jette ensuite; je ne saurais dire.

Q. Et quant aux trappes, quelle sorte employez-vous?—R. On emploie la trappe dite trappe à compartiments ou à prison.

Q. Se sert-on aujourd'hui de cette trappe sur toute la côte?—R. Oui, et l'on met les lattes à un pouce de distance, et le filet de tête a des mailles de 3 pouces; ainsi, un homard de 6 à 7 pouces peut s'échapper, à moins qu'il ne soit après manger quand on retire la trappe.

Q. Les pêcheurs semblent différer d'opinion, quant à savoir si le homard essaie de s'échapper, quand on remue la trappe?—R. Je ne sais.

Q. Si vous avez un petit homard dans votre trappe, quand vous commencez à la retirer, se cramponne-il et se suspend-il après?—R. Non, il ne se cramponne pas; j'en ai vu s'échapper de la trappe et non seulement des petits, mais des gros.

Q. Et les petits font pareil?—R. Oui, exactement.

Q. On dit que, si l'on insistait pour un espace d'un pouce ou un pouce et quart entre les lattes cela permettrait aux petits homards de passer, mais, en certains endroits, on ne laisse qu'un demi-pouce d'espace?—R. C'est peu.

Q. En certains endroits, on cherche à prendre tout le petit homard qu'on peut, pour la mise en conserves, parce qu'on ne peut en avoir de gros?—R. C'est le cas.

Q. Pensez-vous réellement que ça laisserait les petits homards s'échapper?—R. C'en laisserait échapper un grand nombre parce que, s'il y a une maille brisée à la tête, ils sortiront tous, sauf les homards énormes.

Q. Un homard énorme ne passerait pas par le cerceau du filet?—R. Oui, j'en ai eu un de 7½ livres, cette année.

Q. Vous vendez vos homards à la fabrique de conserves, sans doute?—R. Oui.

Q. Combien en retirez-vous?—R. Cet été, nous avons eu $2.50 du cent livres.

Q. Et pour votre homard de marché, combien?—R. Huit cents, l'infime somme de 8c.

Q. Et il faut qu'il ait 9 pouces de longueur?—R. Il faut qu'il ait 10½ pour qu'on nous le paie 8c.

Q. Qui fixe le prix de votre homard? Comment arrange-t-on cela?—R. C'est l'affaire du fabricant de conserves.

Q. C'est l'affaire du fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. Il n'y a virtuellement aucune concurrence, il vous faut accepter ce qu'il vous donne?—R. Exactement.

Q. Pensez-vous que, s'il y avait plus de fabriques de conserves ayant leur permis, il y aurait plus de concurrence?—R. Pas le moins du monde. S'il y en avait 5,000, ça ne serait pas mieux que s'il n'y en avait que 4.

Q. Pourquoi?—R. Parce qu'elles se coaliseraient toutes.

Q. Il y a une autre question découlant de cela, que pensez-vous que feraient les pêcheurs, s'ils pouvaient mettre en conserves eux-mêmes? Feraient-ils ainsi plus d'argent?—R. Vous voulez mon opinion là-dessus?

Q. Oui?—R. Je crois que, d'ici trois ans, il y aurait tant de homard pourri sur le marché qu'on ne trouverait aucun prix pour le homard en conserves.

Q. Vous pensez donc qu'il vaut mieux que le homard soit mis en conserves par une fabrique établie à cette fin et employant des hommes compétents?—R. Oui, mais il y a sans doute une foule de gens qui ne sont pas de la même opinion que moi. Ils diront: 'Je puis faire de bonnes conserves, comme n'importe qui peut en faire,' mais ils ne le peuvent pas.

Q. Qu'est-ce qui est le plus avantageux pour le pêcheur, le homard vivant pour l'exportation ou la vente au fabricant de conserves?—R. Ce qui rapporte le plus d'argent au pêcheur?

Q. Oui?—R. Comment la saison a été?

Q. Bien, tel que c'est maintenant, vous voyez qu'il y a deux catégories de pêche et ce que je voudrais savoir de vous, c'est, si en établissant des règlements, on devrait favoriser l'une plutôt que l'autre.—R. S'il ne s'agit que du prix de notre homard ça se réduirait à peu, parce que le prix est si bas que le homard vivant ne paie guère mieux que l'autre; mais si nous pouvions expédier nous-mêmes notre homard sur le marché, ce serait bien mieux.

Q. Mais il y a encore des risques?—R. Oui.

Q. Comment expédie-t-on le homard d'ici?—R. A Halifax, en mannes.

Q. Combien de fois?—R. Le vapeur vient ici une fois par semaine.

Q. Quel bateau?—R. Le *Dufferin*. Les fabricants de conserves, bien entendu, ont leurs bateaux, pour expédier leurs propres envois.

Q. Plusieurs propositions ont été faites au ministère, pour la protection du homard, suggérant de faire telle ou telle chose pour augmenter la production du homard et améliorer la condition de la pêche, qui évidemment diminue et s'en va?—R. Assurément.

Q. D'aucuns disent d'arrêter tout pour quatre ou cinq ans, afin de laisser le poisson se reposer et croître, qu'en pensez-vous?—R. Je n'approuve point cela du tout.

Q. Pour quelle raison? Ce sont des raisons que nous voulons, voyez-vous?—R, Bien, la raison est que, sur toute la côte sud de la Nouvelle-Ecosse, tout arrêter mettrait une foule de gens dans une mauvaise position; il y a toujours moyen de se tirer d'un mauvais pas, mais, aujourd'hui, une foule de gens comptent sur la pêche au homard pour vivre et, si l'on arrêtait tout, il leur faudrait s'en aller ailleurs et ils ne reviendraient plus.

Q. En 1898, la Commission du Homard a parcouru ces régions et y a tenu des enquêtes?—R. Les commissaires sont venus ici, mais je n'ai pas eu occasion de les rencontrer.

Q. On a suggéré d'abolir la pêche par sections, la défendant successivement en différents endroits, le long de la côte?—R. Ce ne serait pas mieux que l'autre suggestion, parce que, je vais vous dire: il y a quelques années, 8 ou 9 ans, ici, au sud du Cap Breton, au Cap Morien, l'industrie du homard baissa tellement que l'on ne pouvait plus pêcher et elle tomba à rien. Leslie acheta une fabrique et commença son exploitation en petit. En 1904, le homard donna en masse, plus que jamais auparavant, depuis la première fabrique; il eut jusqu'à 80,000 homards; on en fit bouillir 40,000, qui se gâtèrent et l'on en mit 40,000 en mannes, mais on ne put les transporter. J'ai vu cela, de mes yeux. Il y eut sans doute, pendant peu de temps, de grandes quantités de homards, mais ce n'était pas ordinaire.

Q. A quoi attribuez-vous cette abondance extraordinaire de homards?—R. Je n'en ai aucune idée. Les homards se trouvaient ensemble et ils se jetèrent en masse sur cette partie de la côte; y trouvant leur pâture, ils y restèrent.

Q. Etiez-vous là, pour le voir?—R. Non, mais ils donnèrent bien, l'année suivante, et encore l'année d'après.

Q. Mais l'endroit était resté longtemps inexploité, n'est-ce pas?—R. Non, on y avait toujours pêché, mais le homard était si rare, que ça ne payait pas.

Q. On a fait d'autres suggestions, d'aucuns disant: 'Qu'on mette la limite de taille à 7 pouces, au lieu de 8 pouces, et alors nous observerons la loi"?—R. Avec la limite de 7 pouces, on observerait la loi tout comme on l'observe aujourd'hui, ce qui n'empêche qu'on ferait bien de mettre la limite à 7 pouces, puisqu'on semble vouloir s'y conformer.

Q. On dit encore: Qu'on enlève la limite de taille, dont on ne s'est jamais occupé et qui ne saurait être mise en vigueur, et qu'on nous fasse mettre un espace, disons d'un pouce et demi entre les lattes de la trappe, et cette ouverture sera la meilleure garantie qu'il s'échappera une certaine proportion de petits homards? —R. Certainement.

Q. Protégeons le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Puis retranchons 10 jours pour la clôture de la saison à la fin de juin?—R. Ici, je n'ai rien à dire, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Q. D'aucuns prétendent que c'est dans les derniers jours de la saison que se fait tout le mal?—R. Oui, enlevez-la complètement.

Q. Abolir la pêche du printemps?—R. Oui.

Q. Et l'on pêchera quand?—R. En septembre, octobre et novembre.

Q. Peut-on pêcher, ici, en novembre?—R. Oui.

Q. Ce mois est-il meilleur, ici, pour la pêche, que le printemps?—R. Oui.

Q. Avez-vous discuté cela avec les autres pêcheurs?—R. Oui, avec les pêcheurs de mon entourage, et ils disent comme moi.

Q. Et vous êtes d'opinion que les homards, ayant déposé leur test et frayé, sont meilleurs en automne?—R. Oui.

Q. On dit qu'il faut près de 20 pour cent plus de homard en automne qu'au printemps, pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je n'en sais rien, mais j'ai parlé avec bien des gens qui ont fait des conserves l'automne et ils disent que ce serait mieux, si on pouvait obtenir cela; on croit que ça protégerait le poisson et que ça profiterait aux pêcheurs, simplement parce qu'il ne vient point de homard américain sur le marché, à cette époque de l'année, et si l'on pouvait en expédier alors, on en

aurait un bon prix, et les pêcheurs feraient le double d'argent avec la moitié moins de homards.

Q. Ne serait-il pas difficile de faire la pêche en automne, sur certaines parties de la côte, de l'autre côté d'Halifax, par exemple?—R. Il n'y a que d'Halifax ici qu'on fait la pêche le printemps, car dans cette autre partie de la côte, on pêche l'hiver.

Q. On commence le 15 décembre et on pêche jusqu'à la fin de mai, n'est-ce pas?—R. Oui; toute la question est là et on devrait faire cesser cet état de choses; qu'on laisse une partie de la côte, là où il y a différence dans les saisons, faire la pêche durant toute sa saison et qu'on fasse de même pour l'autre partie, alors, le printemps, le prix sera élevé pour une partie et peu élevé pour l'autre; mais, comme c'est là, quand arrive mai et qu'on commence à pêcher du côté est, le marché se trouve encombré, ça gâte le marché tant pour eux que pour nous, tandis que si on avait la saison d'automne, on pourrait obtenir de bons prix, sans leur nuire.

Q. Jusqu'où devrait se faire la pêche en hiver? Commencerait-on à Halifax?—R. Je pense que, autant que je puis voir, d'Halifax à l'est conviendrait à tout le monde.

Q. Jusqu'où à l'est?—R. Jusqu'à Scatari ou Port Morien, parce que là, la glace nuit beaucoup aux gens, le printemps, c'est très dommageable.

Q. Comment est le vent, l'automne?—R. Nous avons des vents variables toute la saison.

Q. Avez-vous plus de vents de l'est le printemps que l'automne?—R. Oui, la plupart du temps.

Q. En automne, ce sont plutôt des vents de l'ouest et du nord-ouest que des vents de l'est?—R. Oui; je pense que ça ferait une grande différence pour bien du monde, sans compter que ça donnerait une chance aux homards, tout comme de fermer ici. C'est là mon opinion, quant aux saisons.

Q. Elle a son importance et mérite assurément considération. Vous ne pensez que l'octroi d'un plus grand nombre de permis ferait beaucoup de différence?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous que cela veuille dire qu'on prendrait plus de poisson? Les pêcheries ne sont-elles pas bien exploitées à l'heure qu'il est?—R. Bien, assez.

Q. On nous a dit, en certains endroits, qu'il n'y a plus de places pour d'autres pêcheurs et qu'il n'y a pas de pêcheurs qui voudraient s'y risquer?—R. Je crois que c'est le cas.

Q. De sorte que l'augmentation du nombre des fabriques de conserves ne voudrait pas dire un plus grand nombre de pêcheurs?—R. Je ne saurais dire si cela protégerait plus le poisson ou les pêcheurs, mais il y aurait des masses de conserves qui ne vaudraient rien, parce que bien des gens se livreraient à l'industrie qui n'en connaissent rien.

Q. Une autre suggestion—vous comprenez, sans doute, qu'on fait tout le temps des suggestions au ministère et que chacun donne son avis sur ce qu'on devrait faire—c'est que les pêcheurs de homards devraient prendre un permis; on ne demande pas que le pêcheur paie son permis, mais il devrait, avant de commencer à pêcher, donner son nom, recevoir un numéro et se faire délivrer un permis de pêche régulier?—R. Et on lui ferait prêter serment?

Q. Oui, on pourrait exiger le serment. On prétend que, une fois qu'il aurait pris son permis, le pêcheur se compterait tenu de se conformer aux règlements, quels qu'ils fussent?—R. Oui.

Q. Et, agissant ainsi, il verrait plus à ce que ses voisins observent, eux aussi, la loi, car il les dénoncerait s'ils ne l'observaient pas?—R. Assurément.

Q. Bien entendu, si un pêcheur persistait à violer la loi, on lui enlèverait son permis et il ne pourrait plus pêcher?—R. Je crois que tout irait bien ainsi, parce que je crois qu'il faut mettre de côté le homard œuvé.

Q. La loi existe?—R. Oui; quant aux petits homards, on n'en dit trop rien, sans doute, parce que, si vous prenez un petit homard, ce n'est, après tout, qu'un homard, mais si vous prenez un homard plein d'œufs, il s'agit alors d'un nombre considérable.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à suggérer? S'il y a quelque chose que je ne vous ai pas demandé, nous sommes prêts à entendre toute suggestion que vous auriez à faire?—R. Je pense qu'il n'est d'aucun profit pour l'industrie de la pêche de laisser les fabriques de conserves en opération jusqu'au milieu de juin. Si l'on veut réellement protéger le homard en même temps que permettre aux pêcheurs de vivre, qu'on défende la pêche au homard, le printemps, et qu'on la laisse recommencer le premier de septembre et durer trois mois, ou tout le temps qu'on pourra. C'est là mon opinion et je pense que, d'ici trois ans, les gens verront la différence, tant au foyer que dans la pêche elle-même. Le pêcheur ne perdrait plus son attirail en mer, chaque année. Il y a des pêcheurs qui perdent jusqu'à 100 trappes, leur attirail, tout enfin, et cela représente $100, tandis que, s'ils pêchaient en automne, ils n'en perdraient pas le dixième.

Q. Connaissez-vous quelque chose des homarderies?—R. Je n'en connais rien, mais d'après ce qu'on m'en dit, c'est une bonne chose.

Q. Avez-vous déjà songé aux enclos où mettre la femelle pour lui faire éclore ses œufs, si possible, ou sinon, la laisser aller à la fin de la saison de pêche?—R. C'est bien là ce qu'il y aurait de mieux à faire. Y en a-t-il le long de la côte?

Q. Oui, il y en a un à Fourchu, qui est un succès, et il y en a sur la côte du Maine?—R. Bien, ils y maintiennent bien l'industrie et l'on y pêche plus longtemps que nous ici. Une autre chose que j'ai à dire, c'est qu'on devrait surtout voir à ce qu'on ne jette pas le bran de scie, là où il y a des scieries en opération. Cela a assurément nuit à la pêche, ici. Il y a du saumon, de la truite, du gasparot et du hareng remontant la rivière près d'ici, où le bran de scie cause du dommage; il y a des scieries où l'on brûle le bran de scie, mais il y en a d'autres où on ne le brûle point.

Le témoin est renvoyé.

WILLIAM WILSON, pêcheur, Liscombe, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. A tout prendre, moins quelque temps d'absence, je n'ai repris que depuis deux ans, j'ai pêché durant onze saisons.

Q. C'est-à-dire depuis que vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Avez-vous toujours pêché dans cette région?—R. Non, j'ai pêché dans le détroit de Northumberland cinq saisons durant.

Q. Vous n'y résidiez pas, vous y alliez seulement pour faire la pêche?—R. J'ai pêché trois étés pour la Portland Packing Company.

Q. A quel endroit précis?—R. Au cap Tourmente, je dois dire.

Q. Qui était alors gérant?—R. A. P. Lewis, l'agent de M. Baxter.

Q. Quand commencez-vous à pêcher, ici, généralement?—R. Bien entendu, la saison ouvre le premier avril et, si c'est un beau printemps, la première prise de homards se fait, je suppose, vers le 5 ou le 6, quelque chose comme cela, mais, bien que je ne le sache au juste, ça ne doit pas être avant.

Q. A quelle profondeur commencez-vous généralement?—R. On commence généralement, n'importe où entre 16 et 10 brasses.

Q. Avec combien de trappes, généralement?—R. J'en emploie, généralement, de 100 à 130.

Q. Pêchez-vous avec des traîneaux ou des lignes simples?—R. Des lignes simples.

Q. Vous pêchez seul?—R. Oui.

Q. Combien de temps pêchez-vous à cet endroit?—R. Bien, attendez un peu, disons un mois et demi.

Q. Ensuite, vous revenez à l'eau basse?—R. Oui, je commence alors à rentrer.

Q. A quelle profondeur?—R. De 9 à 3 brasses, à peu près.

Q. Et comment va la pêche, aux différentes périodes de la saison? Quand la pêche est-elle le plus fructueuse?—R. Le meilleur temps, d'après moi, c'est en mai.

Q. La plupart des pêcheurs de homards s'occupent-ils aussi d'autre pêche?—R. Dans le même temps, vous voulez dire?

Q. Non; mais un grand nombre de ceux qui pêchent le homard, dans différentes parties de la côte, au détroit de Northumberland, par exemple, sont des cultivateurs, des journaliers, etc., qui exploitent cette industrie, mais ne pêchent pas autre chose?—R. C'est bien cela.

Q. Y en a-t-il beaucoup ici?—R. Non.

Q. La plupart de ceux qui pêchent le homard continuent ensuite à pêcher d'autres poissons?—R. Oui.

Q. Vous dites que le meilleur temps pour pêcher, c'est en mai?—R. Oui.

Q. Maintenant, quant à la proportion du gros et du petit poisson, y a-t-il un temps particulier de la saison où vous vous attendez à prendre du plus petit poisson qu'en d'autre temps? Quand vous vous rapprochez du rivage, le poisson est-il aussi bon, en moyenne, qu'il l'était au large?—R. Je ne sais vraiment que répondre, parce que je n'ai jamais remarqué beaucoup de différence dans le homard, mais je crois, encore une fois, que la meilleure saison, c'est en mai.

Q. Prenez-vous plus de homards de marché en mai qu'en juin?—R. Oui.

Q. Quelle est la proportion du homard de moins de 8 pouces? Vous savez qu'on nous dit, en certains quartiers que, si l'on exigeait strictement la limite de taille, cela ruinerait l'industrie, et pour les fabricants de conserves, et pour les pêcheurs, qu'on ne saurait trouver assez de homards sans prendre les petits, c'est surtout le cas au détroit de Northumberland?—R. Oui, c'est cela, même qu'un

homard de moins de 8 pouces n'est que de moyenne taille; je n'en ai jamais mesuré de cette taille, mais si je dois en juger par le homard de 9 pouces, il ne serait pas bien gros. Je sais qu'on en prend des petits en masse, mais je ne croirais pas sage de refuser ceux de moins de 8 pouces, parce je ne pense pas qu'on puisse faire grand tort aux homards, en en prenant qui n'ont pas cette taille.

Q. Mais jusqu'à quel point pensez-vous que la stricte mise en vigueur de la loi existante affecterait le pêcheur? En supposant qu'il ne devrait rien prendre de moins de 8 pouces, cela ferait-il une large trouée dans la pêche du homard?—R. Oui.

Q. Et cela nuirait, par conséquent, au fabricant de conserves, qui manquerait de homards?—R. Oui, c'est cela.

Q. Et les homards œuvés, qu'en fait-on?—R. A ma connaissance, on les rejette à la mer, je sais ce que je fais.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Depuis les deux ans que je pêche ici. Bien entendu, quand je pêchais ici, auparavant, on ne faisait aucune différence parce qu'on passait tout.

Q. On gardait tout?—R. Oui, je le pense, mais je ne m'en rappelle pas au juste.

Q. Est-il à votre connaissance qu'on ait l'habitude d'enlever les œufs des homards à la brosse?—R. Je ne l'ai jamais vu faire et à moins de le voir, on ne saurait en parler pertinemment.

Q. Les fabricants de conserves sont-ils soigneux, scrupuleux, quant aux homards œuvés? Refusent-ils de les prendre?—R. Oh, oui, ils n'ont jamais voulu en prendre.

Q. Quel prix obtenez-vous de votre homard?—R. L'année dernière, je pense que nous avions $4.50 et 12c. pour le homard de marché.

Q. C'est-à-dire pour le homard de 10½ pouces?—R. Oui, et le prix, cette année, était de $2.50 et 8c.

Q. Qu'est-ce qui a amené cette baisse, savez-vous?—R. Bien, on dit que c'est parce qu'il y a eu baisse du prix du homard en conserves sur le marché.

Q. Quelle est votre impression? Qui fixe le prix du homard, comment le fixe-t-on?—R. Bien, je suppose que c'est affaire entre les fabricants de conserves et les acheteurs, c'est là mon opinion.

Q. Les pêcheurs se plaignent-ils de ce qu'ils ne reçoivent pas assez pour leur homard?—R. Oui, un grand nombre.

Q. Pensez-vous que, s'il y avait plus de fabrique de conserves ayant leur permis, cela créerait plus de concurrence sur le marché?—R. Oui, et plus il y aurait de concurrence, mieux ce serait pour les pêcheurs.

Q. Et vous pensez que plus de fabriques de conserves ne voudrait pas nécessairement dire plus de pêche?—R. Non.

Q. Vous pensez qu'il y a actuellement autant de pêcheurs qu'il en faut pour les pêcheries à exploiter?—R. Oui, bien oui, à peu près assez.

Q. Ç'a été la politique du ministère depuis quelques années, de ne pas accorder de nouveaux permis, en vue de protéger les pêcheries, mais on n'a pas limité l'attirail de pêche. Les plaintes sont parvenues au ministère et, pour remédier au mal, depuis deux ans, on a accordé aux pêcheurs des permis coopératifs, leur permettant

de se former en groupes pour faire des conserves. Pensez-vous que ces permis donnent au pêcheur le moyen de surmonter la difficulté? S'il n'est pas satisfait du prix qu'il reçoit du fabricant de conserves, il peut se joindre à un certain nombre d'autres pêcheurs et tous ensemble, en prenant un permis, peuvent ouvrir une fabrique de conserves?—R. Ce serait là une très bonne affaire.

Q. C'est ce qui a été fait dans plus d'un cas?—R. Oui, j'en ai entendu parler; mais il y a ceci, que les fabricants ne l'entendraient pas de cette oreille-là. Il n'y a pas, que je sache, de pauvres gens qui mettent du homard en conserves, les fabricants de conserves sont tous des gens riches et le riche peut s'aider, mais le pauvre ne le peut point et, à moins que le pauvre ne trouve le moyen d'avoir de l'aide, il lui faut se soumettre au fabricant de conserves.

Q. Et quant aux lois à faire, pour protéger dorénavant les pêcheries, pensez-vous qu'on y gagnerait à réglementer les trappes, si l'on exigeait plus d'espace, cela amènerait-il une différence dans le nombre des petits homards pêchés? Cela donnerait-il aux petits homards une chance de s'échapper?—R. Oui, assurément.

Q. Vous croyez que oui?—R. Oui, j'en suis certain, cela donnerait aux plus petits poissons la chance de s'échapper.

Q. Quel espace exigeriez-vous si vous aviez à décider vous-même?—R. Il m'est assez difficile de le dire, parce que je n'ai jamais mesuré la distance, nous avons pour habitude, en faisant notre attirail, de nous servir de la tête d'un marteau.

Q. Vous vous servez de la tête du marteau, comme mesure?—R. Oui, c'est l'habitude, mais je ne saurais dire combien ça mesure.

Q. Je pense, moi, qu'il y a à peine un pouce?—R. Non, je ne pense pas qu'il y ait un pouce.

Q. Vous croyez donc qu'un espace raisonnable permettrait au petit homard de s'échapper?—R. Oui.

Q. On suggère de renoncer à la limite de taille, elle est difficile à faire observer et, de fait, on semble n'avoir rièn fait pour la faire observer, mais pour ce qui est de voir à ce qu'un certain nombre de petits homards s'échappent, en exigeant que les trappes aient un certain espace entre les lattes?—R. Ce serait une très mauvaise affaire pour les pêcheurs; supposons un homme qui a en mains 150 trappes, ce ne serait pas une mince affaire pour lui, que de les mettre de côté.

Q. Nous n'exigerions pas cela, mais que toutes les trappes, à l'avenir, aient une certaine ouverture?—R. Oh! oui, ce serait très bien.

Q. Combien de temps dure une trappe?—R. En s'en servant raisonnablement, à moins d'accident, elle peut durer 5 ans.

Q. On admet partout que la durée d'une trappe, en tenant compte de la perte annuelle, ne saurait dépasser 3 ans?—R. Oui, c'est bien cela, si l'on tient compte de la perte annuelle, mais si une trappe ne subit aucune avarie, elle dure cinq ans.

Q. On a suggéré que l'ouverture ne soit pas de la même largeur tout le long de la trappe, mais seulement entre les trois lattes du bas, vu que ce n'est pas d'autant de conséquence pour le haut de la trappe?—R. Je ne vois pas bien la différence.

Q. C'est-à-dire faire les espaces plus larges?—R. Non, je ne vois aucune différence.

Q. En quoi vous objectez-vous à toute modification de la trappe?—R. Un grand nombre de homards s'échapperaient, parce qu'un homard de 8 pouces peut passer par une très petite ouverture.

Q. Quelles mailles avez-vous au bout de la trappe?—R. Oh! bien, je suppose que la maille a 2½ pouces, autant que je puis dire.

Q. C'est là une mesure à extension?—R. Oui.

Q. On propose encore d'accorder des permis aux pêcheurs de homards; tout pêcheur prendrait un permis, avec l'idée que, s'il outrepassait son permis, il lui serait défendu de pêcher de nouveau; il n'est pas question de lui faire payer le permis?—R. Non?

Q. Mais avant de commencer à pêcher, le pêcheur devrait prendre son permis, en prêtant serment on non, je ne sais—d'aucuns disent oui—permis sur lequel seraient imprimés les règlements à observer, et il devrait signer une déclaration l'engageant à se conformer aux règlements, quels qu'ils fussent. Celui qui aurait signé cela se sentirait tenu d'observer la loi; qu'en pensez-vous?—R. C'est très bien, à première vue. Le homard œuvé devrait être protégé de manière à ce qu'il ne soit pas touché ni manipulé d'aucune façon, excepté pour le sortir de la trappe et le jeter par-dessus bord. Il devrait exister une loi à cet effet, et je ne serais pas opposé à ce qu'un pêcheur soit astreint à prêter serment de respecter cette règle et à ce qu'il lui soit défendu d'en prendre un seul, mais—s'il la transgresse.

Q. L'idée est que si on prenait un pêcheur à faire cela, on devrait lui enlever son permis et lui interdire la pêche du homard?—R. Ce serait bien sévère. Nul doute que dans bien des cas, lorsque le pêcheur est pressé, qu'il fait mauvais temps, qu'il y ait cinq ou six homards dans sa trappe, parmi lesquels sont des homards œuvés; il ne constate pas le fait à ce moment-là, il peut les saisir et les jeter dans sa barque, mais s'il constate le fait après coup, il pourrait jeter ces homards œuvés par-dessus bord immédiatement.

Q. Quelle est votre opinion au sujet des homarderies, où l'on peut en établir? Sans doute vous devez avoir un nombre considérable de fabriques de conserves aux alentours avant que d'établir une homarderie, parce que les homards œuvés doivent être apportés à la fabrique, les œufs enlevés des homards et puis dirigés sur l'établissement?—R. Non, la chose ne peut pas se faire sur une petite échelle ou lorsque la distance est trop grande pour les porter à la homarderie.

Q. Il y a un autre moyen pour faire l'élevage du homard, ce qu'on appelle des "enclos." Les pêcheurs y apportent la femelle du homard; au lieu de la jeter à la mer, ils l'apportent comme n'importe quel homard, on la met dans l'enclos jusqu'à la fin de saison de pêche.—R. Mon opinion, c'est que c'est une bonne idée, mais vous prenez le jeune homard que vous avez élevé dans une homarderie, vous le mettez à bord d'une barque ou toute autre embarcation, vous l'apportez en pleine mer et l'y jetez.—S'il y a là du poisson de quelque espèce que ce soit, il devient sa proie et est dévoré, tandis que s'il est élevé au bord, là ou l'œuf se développe, il échappe à la mort. Je crois que tous les pêcheurs sont de mon avis, que le homard œuvé doit être jeté à la mer aussitôt que pêché.

Q. Il n'y a pas de doute que c'est la meilleure chose à faire, si c'est possible?—R. Je crois que c'est ce qu'il y a mieux, mais, est-ce que la chose se pratique, je ne puis pas le jurer.

Q. C'est un fait dont on ne peut pas douter; il est bien certain que l'on enlève les œufs; nous avons la preuve certaine pour établir que c'est la pratique générale, et en certains endroits tout le monde le fait. Quelqu'un nous dira: "Pourquoi

jeter à la mer les homards œuvés, lorsque mon voisin les prend et en fait son profit? Je fais aussi bien de les prendre tout de suite plutôt que de perdre cet argent."—R. J'ai dit à un de nos surveillants l'été dernier: "J'ai pêché deux ou trois homards œuvés ce matin, je les ai jetés à l'eau; je n'aurais pas dû le faire, voici un voisin, un de mes confrères, qui va les pêcher et les garder." Il m'a répondu: "Non, il ne fera pas cela, il observe trop bien le règlement." Je dis que le gouvernement devrait appliquer la loi contre quiconque pêche le homard œuvé.

Q. Quand le homard fraie-t-il suivant vous?—R. Je crois que c'est en juin.

Q. Ce serait à la fin de juin. Juin et juillet sont les mois pendant lesquels il fraie, n'est-ce pas?—R. Je suppose que oui; mais je ne puis pas affirmer que c'est en juillet parceque je n'ai jamais fait la pêche durant ce mois-là pour pouvoir vérifier la chose; je crois cependant que c'est en juin ou juillet.

Q. Que pensez-vous d'adopter la méthode qui est suggérée par plusieurs, de mettre de côté tout à fait la limite de taille et ordonner des trappes avec des espaces qui puissent laisser s'échapper les petits homards, et protéger d'une façon parfaite les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Maintenant, retrancher dix jours à la fin de la saison, à la fin de juin, quand la pêche se fait à eau basse, que le plus grand nombre de homards et de homards œuvés sont pêchés. Qu'est-ce que vous en pensez?—R. Je ne dirais trop rien de retrancher dix jours à la fin de la saison, parce que je ne retire aucun profit durant ces dix jours. Le seul profit que je retire, c'est l'avantage que j'ai de lever mes engins de pêche; c'est tout le profit que ça me rapporte.

Q. Est-ce que la plupart des pêcheurs lèvent leurs engins pour faire une autre pêche avant la fin de juin?—R. Oui.

Q. Ils ont alors une autre pêche à faire et ils ne subissent pas grand dommage du changement?—R. Oh, non.

Q. Que pensez-vous de la pêche d'automne dont on vous a parlé?—R. C'est une pêche au sujet de laquelle je ne voudrais faire aucun avancé. Nous ne savons pas quel résultat elle peut avoir, il faut d'abord l'essayer.

Q. D'abord quelle est la température à cette époque?—R. Bien, je pourrais dire qu'elle est peut-être préférable à celle du printemps.

Q. Ici, les vents d'ouest soufflent surtout à l'automne et vous êtes protégés?—R. Oui, nous avons des vents d'ouest et nous sommes protégés, mais ici, avril est un pauvre mois, parce que durant ce mois nous avons du mauvais temps; c'est une perte de temps, de sorte que la saison est bien courte. A cette époque les engins sont à l'eau, ce qui fait un mois très court.

Q. Pouvez-vous faire la pêche en janvier, en février ou en mars?—R. Oui, nous pouvons le faire.

Q. En autant que je puis le constater, il n'y a pas d'objection aucune ici à ouvrir la saison en même temps qu'on le fait à Halifax, c'est-à-dire le 1er janvier?—R. Je ne vois pas beaucoup de différence ici pendant beaucoup de printemps entre le 15 mars et le 1er avril, nous avons autant de tempêtes de neige en avril qu'en mars et je ne crois pas que la saison soit plus froide. Si je réglais la chose à ma guise, ce que je ne ferai jamais, je ferais la saison du 15 mars au 15 ou au 10 de juin et je cesserais alors de pêcher.

Q. Et vous iriez alors faire une autre pêche?—R. Oui, c'est ce que je ferais. Mais là, voici ce que le gouvernement devrait faire pour les pêcheurs au printemps, rendre leur saison un peu meilleure, leur permettant s'ils le veulent, de mettre leurs trappes à l'eau, mais de ne pas y mettre d'appâts avant le 1er avril. Bien des fois, durant la dernière semaine de mars, nous avons un temps superbe pour tendre nos trappes et s'il nous était permis de profiter de cette bonne température pour charger nos trappes et les mettre à l'eau, sans y mettre d'appât avant le 1er avril, nous en bénéficierions beaucoup.

Q. Je ne vois pas, quant à moi, pourquoi on ne laisserait pas la saison s'ouvrir comme au sud d'Halifax, le 1er janvier?—R. Bien peu de pêcheurs commenceraient à faire la pêche à cette date.

Q. Cependant, je ne vois pas d'objection, d'après ce que je puis voir, à ce que la saison commence le 1er janvier, et vous commenceriez la pêche quand bon vous semblerait après cette date?—R. Non, il n'y a pas la moindre objection à cela et ce serait le meilleur moyen de régler la difficulté. Si la question était réglée de cette façon, les pêcheurs n'auraient aucunement à se plaindre.

Q. Quelques-uns nous disent que si nous faisons cela, le pêcheur commencera trop vite et perdra son temps; ça n'est pas de nos affaires. Il ne me semble pas que nous ayons à nous mêler de cela?—R. Certainement, c'est l'affaire du pêcheur.

Q. Quant à ces homards de marché quelle proportion de ce qui est pêché y est du homard de marché?—R. Je suppose que chaque pêcheur pourrait indiquer sa propre moyenne.

Q. Oh, oui, nous voulons savoir la vôtre?—R. Environ un tiers, je suppose.

Q. Le homard de marché sera d'environ un tiers?—R. Oui,

Q. Quelle est la pêche que peut faire un homme? A quoi ça ce monte-il durant une saison ici; combien de mille livres peut-il prendre pour le marché et tout compris?—R. Je suppose 5,000 livres environ, ceci comprend le homard de marché et celui qu'il vend à la fabrique de conserve. Ceci peut se faire durant une saison favorable, avec une bonne pêche et une bonne température.

Le témoin est renvoyé.

William Baker, Sr, pêcheur, de Petit-Liscombe, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Oh, depuis environ 25 ans.

Q. Je suppose qu'il n'y avait pas beaucoup de fabriques de conserve lorsque vous avez commencé?—R. Non, il n'y en avait qu'une ici.

Q. Combien y en a-t-il maintenant?—R. Il n'y en a qu'une dans ce port.

Q. Y en a-t-il d'autres près d'ici?—R. Il y en a une à Marie-Joseph, mais elle a fermé l'année dernière.

Q. Pourquoi?—R. Les pêcheurs sont allés travailler pour l'autre fabrique.

Q. Qui en est le propriétaire?—R. W. K. Lewis & Brothers en premier lieu, puis un autre l'a exploitée, enfin Burnham & Morrill en sont devenus les propriétaires.

Q. Qui exploite la fabrique qui a la licence ici?—R. Je crois que la licence appartient à Burnham & Morrill.

Q. Cette fabrique-ci?—R. Oui.

Q. L'ont-ils exploitée?—R. Oui, ils l'ont exploitée, je crois que cet établissement est à loyer, M. Hemlow a des intérêts là-dedans.

Q. Avez-vous toujours pêché le homard dans cette localité?—R. Oui, toujours.

Q. Comment va la pêche maintenant comparée à ce qu'elle était lorsque vous avez commencé?—R. C'est bien peu de chose en comparaison de ce que c'était autrefois.

Q. Quant à la taille qu'avez-vous à dire?—R. La taille est plus petite.

Q. Cependant vous avez encore de gros homards?—R. Oui.

Q. Mais vous en prenez une plus grande quantité de petits, n'est-ce pas?—R. Oui, vu le nombre. Cette année, le homard était plus petit, il y en a eu moins de gros que l'an dernier alors qu'ils étaient plus gros et qu'il y en avait moins de petits. L'année dernière, dans la meilleure partie de la saison, le temps a été bien mauvais et nous n'avons pu rien faire de bon lorsque les gros homards auraient pu être pêchés.

Q. Quand les meilleurs homards viennent-ils?—R. De la mi-avril au milieu du mois de mai.

Q. Combien de trappes avez-vous?—R. De 100 à 125 et 130.

Q. Vous êtes propriétaire de votre bateau, de vos engins et de tout le reste?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur commencez-vous à pêcher?—R. A environ 15 brasses.

Q. Et à mesure que la saison avance, vous suivez le homard du côté du rivage?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous avec des lignes simples ou avec des traîneaux?—R. Avec des lignes simples.

Q. Tout le monde fait comme cela aujourd'hui?—R. Oui, presque tout le monde, je crois.

Q. Vous vous serviez autrefois de traîneaux pour pêcher?—R. Oui.

Q. Pourquoi les avez-vous abandonnés?—R. Il y en avait tant qui pêchaient avec une trappe simple qu'ils accrochaient nos traîneaux; nous avons dû faire comme eux.

Q. Les trappes simples prennent plus de corde, n'est-ce pas?—R. Non, les traîneaux en prennent plus.

Q. Par chez nous, nous nous servons surtout des traîneaux partout?—R. On le fait aussi sur la côte nord.

Q. Quelques-uns de nos fabricants, cette année, ont importé des pêcheurs de Grand-Manan, et j'ai remarqué qu'ils pêchent avec des lignes simples et qu'ils retirent leurs trappes deux fois par jour?—R. Oui, le homard est trop rare ici pour faire cela.

Q. Pouvez-vous me dire quelle est la proportion de homards de moins de 8 pouces?—R. Je ne puis vous le dire.

Q. Y en a-t-il une grande quantité?—R. Je crois que oui.

Q. Si l'on forçait rigoureusement les pêcheurs à ne pêcher que des homards de de plus de huit pouces de taille, pensez-vous que ce serait les empêcher de faire la pêche?—R. Je crois que oui.

Q. Ce serait aussi détruire l'industrie du fabricant de conserve?—R. La même chose pour le fabricant.

Q. C'est ce qu'ils nous disent; si nous exigeons rigoureusement la limite de taille, ils vont être obligés de cesser leur commerce?—R. Oui, mais je crois qu'il vaudrait mieux que vous ayez des informations des fabricants eux-mêmes. J'ai travaillé pendant deux ans dans la première fabrique qui a été établie ici et après cela j'ai commencé à pêcher le homard.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la proportion de homards œuvés qu'il y a par cent?—R. Je ne pourrais pas le dire, je n'ai jamais tenu compte de ce que j'ai pris, mais dans cent livres, ou disons parmi 20 ou 30 homards, vous en trouverez de sept à cinq; des journées, vous n'en trouverez que deux ou trois, mais je n'ai jamais tenu compte de la chose et je ne pourrais pas dire au juste. Depuis 10 ans, je crois, je les ai jetés à la mer.

Q. Quelle est la proportion des homards que vous pêchez ici qui sont bons pour le marché?—R. Pas plus qu'un tiers, environ trente par cent, je crois.

Q. Combien de homards vous faut-il en moyenne pour faire cent livres?—R. Je ne sais pas, je ne pourrais pas dire.

Q. Je suppose que le nombre d'engins avec lesquels vous pêchez est bien plus considérable que lorsque vous avez commencé?—R. Oui. Je voudrais qu'il soit décidé que chaque barque n'ait pas plus que 125 pièges; on en emploie trop actuellement.

Q. Est-ce que ce n'est pas là la moyenne?—R. Il y a des barques qui en ont 175 et 200.

Q. Est-ce qu'ils peuvent bien pêcher avec ce nombre?—R. Bien, ce qu'ils ne peuvent haler aujourd'hui, ils le tireront demain, c'est ce qui ruine nos places de pêche. Je crois que si la loi fixait un certain nombre de trappes pour chaque barque ce serait mieux.

Q. Bien des suggestions ont été faites au ministère au sujet des remèdes à apporter à la condition actuelle de l'industrie du homard, qu'est-ce que vous suggéreriez? Le homard œuvé, sans doute, doit être protégé?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous qu'il serait mieux de faire, le jeter à l'eau?—R. Oui.

Q. Est-ce que ça se fait généralement, pensez-vous?—R. La chose se pratique généralement ici, parmi la grande majorité des pêcheurs, depuis une couple d'années, mais il y en a encore qui ne le font pas et il en sera toujours de même, je suppose.

Q. Est-ce que ça se fait généralement, pensez-vous?—R. La chose se pratique généralement ici, parmi la grande majorité les pêcheurs, depuis une couple d'années, mais il y en a encore qui ne le font pas et il en sera toujours de même, je suppose.

Q. D'un autre côté, il y a beaucoup de petits homards pêchés, est-ce qu'on ne devrait pas aussi protéger le petit homard? Pensez-vous qu'en abandonnant complètement la limite de taille, parce que jamais on n'a mis le règlement en vigueur

et qu'il est très difficile de le faire, ce serait faire du bien à l'industrie du homard?—R. Je crois que la limite de taille devrait être réduite à sept pouces.

Q. Est-ce que nous pourrions mieux faire observer le règlement avec une limite de 7 pouces que nous avons pu le faire avec la limite de 8 pouces?—R. Bien, d'après moi, oui, parce que le pêcheur rejetterait le homard de moins de 7 pouces, car il ne vaut rien pour le paqueur.

Q. Un autre moyen pour régulariser la chose nous a été suggéré, ce serait de mettre l'espace entre les lattes assez grand pour permettre au homard qui n'a pas six pouces de s'échapper?—R. Oui, 1 pouce, $1\frac{1}{4}$ pouce ou quelque chose comme cela.

Q. Vous dites que l'espace devrait être de $1\frac{1}{4}$ pouce; c'est une chose que nous voudrions savoir, nous voudrions connaître l'espace que nous devrions permettre?—R. Oui, je crois fermement que cet espace devrait être de $1\frac{1}{4}$ pouce.

Q. Ce n'est pas une grande ouverture?—R. Non, c'est vrai, vous pourriez dans tous les cas laisser $1\frac{1}{2}$ pouce.

Q. Nous avons vu des trappes où l'espace n'était que d'un demi-pouce. Voyons, pourquoi a-t-on mis cet espace d'un demi-pouce, si ce n'est pour prendre le petit homard?—R. Avec cet espace tout se prend.

Q. Il y a des endroits où l'on met 12 à 15 homards en conserves dans une boîte d'une livre; actuellement on compte neuf homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, ce n'est pas bien de les prendre si petits.

Q. On a fait bien des suggestions au ministère; peut-être chacun a-t-il son remède à lui. Quelques-uns disent qu'on doit interdire la pêche et laisser les homards se repeupler pendant quatre ou cinq ans?—R. Je crois que, si on laissait travailler les fabriques depuis le milieu d'avril jusqu'à la fin de juin, c'est tout ce que nous devrions avoir.

Q. C'est votre saison actuellement?—R. Depuis le premier avril, mais le milieu d'avril est amplement suffisant parce que les pêcheurs ne peuvent pas faire de pêche profitable avant cette date. Autre chose, la côte ouest devrait être traitée différemment, attendu qu'on y pêche depuis le premier janvier et, quand nous commençons au printemps, le marché américain est inondé, ce qui nous empêche d'écouler notre pêche.

Q. Que feriez-vous avec ces pêcheurs-là?—R. Bien, je crois que leur saison devrait être arrêtée au mois de mai dans tous les cas, ce qui nous donnerait une petite chance. Retranchez de leur saison le mois de mai.

Q. A présent ils pêchent jusqu'à la fin de mai?—R. Jusqu'au 1er juin.

Q. Et vous pêchez jusqu'au 30 juin?—R. Oui, mais ceci nous arrête complètement, nos homards viennent de la côte est et les pêcheurs pêchent tout le mois de mai là aussi et leurs homards congestionnent le marché.

Q. Et les prix tombent, je suppose?—R. Oui, les prix tombent.

Q. Pour ce qui est du marché du homard, qu'est-ce qui paie le mieux le pêcheur, le marché ou la fabrique de conserves?—R. Je crois que le marché paie mieux le pêcheur; mais, sans doute, je suppose que, si tout le monde y allait, les prix tomberaient; bien bas. Il y a un grand nombre de pêcheurs qui désireraient pêcher en automne, mais je crois que ce serait détruire complètement nos pêcheries. Sur la côte est les tempêtes sont fortes en automne et les pêcheurs perdraient leur engins, à l'exception de quelques-uns qui pêchent près du rivage, mais tout le monde ne peut pas y aller.

Q. Nul doute que les pêcheurs de la côte ne désirent pas la saison d'automne?—R. Non, on ne saurait la faire du tout. Il y a autre chose sur la côte est, chaque pêcheur qui en aurait la chance irait au nord au printemps si la saison de pêche était la même que celle que nous avons ici; il pêcherait là puis reviendrait faire la pêche ici en automne.

Q. Durant l'automne, vous avez le maquereau, la morue, le hareng et autre chose à faire?—R. Oui.

Q. Et je suppose que la pêche au homard, c'est celle que vous avez à faire au printemps?—R. Oui.

Q. Une autre proposition qui a été faite, c'est d'abandonner complètement la limite de taille et de donner un espace de $1\frac{1}{8}$ pouce entre les barres de la trappe fabriquée après un temps défini, afin de protéger les homards œuvés sur toute la ligne et complètement, puis fermer la saison dix ou quinze jours plus tôt?—R. Oui, ce serait bon, mais pêcher jusqu'au 20 juin.

Q. Oui, jusqu'au 20 juin?—R. Je n'y tiens pas, car je ferais tout aussi bien mon affaire.

Q. Ceux qui proposent cela disent que c'est durant les derniers jours de juin que l'on cause plus de dommages en pêchant les petits et les homards œuvés. C'est pendant cette période que l'on détruit le plus de homards?—R. Oui, c'est cela.

Q. Et, pendant ce temps-là, il y a d'autres pêcheries d'ouvertes, où les pêcheurs peuvent aller, est-ce le cas?—R. Je crois que c'est à peu près vrai.

Q. Que pensez-vous de cette autre proposition qui a été faite, à savoir: demander à chaque pêcheur de prendre, au printemps, un permis pour lequel il ne paiera rien, et sur lequel seront imprimés les règlements. Ce permis porterait un numéro et le pêcheur signerait une déclaration et prêterait serment d'observer les règlements?—R. Qu'il ne détruirait pas de homard œuvé?

Q. Qu'il ne détruira plus de homard œuvé et qu'il s'astreindra à obéir aux règlements strictement; l'idée est que celui qui signera cela, verra à ce que ses voisins fassent la même chose?—R. C'est très bien, c'est mon idée.

Q. Si le pêcheur qui a signé tel document était pris à enfreindre constamment ces règlements, son permis lui serait enlevé et il n'aurait plus jamais la permission de pêcher le homard?—R. Je crois que c'est bien.

Q. Vous ne trouvez pas qu'il y ait de mal à faire cela?—R. Non, je ne crois pas. Les homards existeront encore longtemps après ma mort, mais il y aura toujours quelqu'un qui en aura besoin parmi ceux qui viendront; c'est ce que je leur ai dit, mais ils ne songent pas aux enfants qui vont venir après eux.

Le témoin est renvoyé.

WALTER MITCHELL, pêcheur, de Liscombe, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Pêchez-vous le homard?—R. Oui, mais je ne suis pas bien particulier quant à l'époque de l'année où la pêche doit se faire.

Q. A quelle date les pêcheurs commencent-ils à pêcher ici?—R. Je voudrais que toutes les barques—je crois qu'elles commencent trop à bonne heure le prin-

temps—commencent au milieu d'avril, au lieu du 1er; c'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Q. Pourquoi vous objectez-vous au premier avril, pour quelle raison?—R. Il fait tellement froid que l'on ne peut pas travailler beaucoup. Il fait froid, la tempête sévit et l'on perd beaucoup d'appât.

Q. Mais vous n'avez pas besoin de commencer le premier avril si ça ne vous plaît pas?—R. Non, mais un commence, tous les autres le suivent.

Q. Je pourrais dire que c'est l'affaire propre du pêcheur. S'il ne lui plaît pas de commencer le premier avril, il n'a pas besoin de commencer avant le quinze?—R. Si la loi disait le 15, il ne pourrait pas commencer avant, mais, vous savez la chose se passe comme ceci. Le premier pêcheur part aussitôt qu'arrive le premier avril, s'il le peut et tous les autres en font autant.

Q. Vous nous avez dit ce que vous en pensez; qu'y aurait-il, d'après vous, de mieux à faire pour protéger les pêcheries et ramener les choses comme elles étaient autrefois, quelle est votre suggestion, quel remède suggérez-vous?—R. Je ne sais pas, je ne vois pas de chance pour les pêcheurs dès qu'il y en a tant qui font la pêche; ils doivent disparaître, c'est étonnant de voir qu'il y en a qui résistent.

Q. Quelle comparaison y a-t-il à faire avec ce que vous vous rappelez dans votre jeune temps?—R. Oh, il n'y a rien là-dedans.

Q. Sans doute, il y a beaucoup plus de pêcheurs?—R. Oui, ça fait une différence, mais cependant, il n'y a plus de homards et vous savez pourquoi. Quelques pêcheurs pouvaient prendre plus de homards que n'en peuvent prendre aujourd'hui un nombre deux fois plus grand, vous voyez cela par ce qui est apporté à la fabrique.

Q. Quelle comparaison y a-t-il à faire quant à leur taille?—R. Il y en a qui ne le cèdent pas quant à la taille.

Q. Quelle est l'habitude quant aux homards œuvés? Ont-ils été protégés et sauvés ou bien ont-ils été détruits?—R. Oh bien, je ne puis rien vous dire à ce sujet. Tout ce que j'en sais, c'est que je n'en prends pas. Je les jette à la mer et c'est tout, je ne sais pas ce que font les autres. C'est ce qui détruit les pêcheries, prendre les homards œuvés.

Q. Pensez-vous que l'on est mieux disposé à les conserver aujourd'hui qu'on ne l'était autrefois?—R. Je crois qu'il y a beaucoup de pêcheurs qui ne les prennent pas aujourd'hui, mais autrefois ça ne leur faisait pas de différence, ils les prenaient comme ils venaient.

Q. Est-ce qu'ils les apportaient comme ils étaient ou bien les dépouillaient-ils de leurs œufs?—R. Au commencement les pêcheurs emportaient œufs et tout, il y a longtemps de cela, je ne puis pas dire ce qu'ils font maintenant. Je me rappelle le temps où Robinson exploitait la fabrique de conserves ici; il n'avait que huit barques pour faire la pêche et sa fabrique était remplie de homards jusqu'au faîte; ils se font de plus en plus rares tous les ans et il n'y a pas à s'étonner de la chose.

Q. Pensez-vous que s'il y avait plus de fabriques licenciées, la pêche au homard se ferait sur une plus grande échelle?—R. Non.

Q. Il n'y a plus de pêcheurs à envoyer à la pêche et il n'y a plus de terrain à couvrir?—R. Non, aujourd'hui toutes les places de pêche sont prises.

Q. Les gens vont-ils plus loin aujourd'hui qu'ils avaient l'habitude de le faire? Pêchent-ils à eau plus profonde?—R. Ils vont aussi loin qu'ils peuvent.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque chose de bon dans le fait d'avoir une trappe uniforme, c'est-à-dire qu'il y aurait un espace dans toutes entre les lattes de la trappe de 1 pouce, $1\frac{1}{4}$ pouce ou $1\frac{1}{8}$ pouce?—R. Oui.

Q. Croyez vous que ça aurait pour effet de laisser échapper le petit homard? R. Je crois que oui.

Q. On propose de ne plus s'occuper de la limite de taille; on n'a jamais été capable de mettre ce règlement en vigueur, il parait qu'il est très difficile de le faire, et que le meilleur moyen d'obtenir une limite de taille, c'est de fixer un espace entre les lattes de la trappe, particulièrement les lattes les plus basses permettant ainsi à une bonne partie des petits homards de s'échapper?—R. Oui monsieur.

Q. D'après votre expérience comme pêcheur de homards, que pensez-vous de cela?—R. Je ne sais pas au juste, mais je suppose que l'effet serait celui que vous mentionnez.

Q. Il y a des pêcheurs qui disent que ça ne fait pas de différence, que le homard n'essaie pas à sortir de la trappe?—R. Quelques fois ils ne s'échappent pas; il n'y a pas de doute, ils sont montés dans la barque. Je sais que bien des fois j'ai dû les choisir et les jeter à la mer parce qu'ils étaient trop petits et bons à rien. Ils restent près de l'appât. Je ne sais pas si ça peut être bon à quelque chose. Les pêcheurs possèdent un grand nombre de trappes à l'heure qu'il est et il faudrait qu'ils s'en fassent de nouvelles.

Q. Les trappes actuelles vont bientôt être usées. Elles ne durent, si je comprends bien, en moyenne, qu'environ trois ans. Bien entendu, si un règlement semblable était passé, il mentionnerait qu'à l'avenir toutes les trappes doivent être construites de façon à laisser un certain espace entre les lattes. Ça ne semble pas irraisonnable?—R. Non.

Q. Avez-vous toujours pêché dans cette localité?—R. Oui.

Q. Vous n'êtes jamais allé ailleurs?—R. Non.

Q. Quand avez-vous commencé à pêcher?—R. Il y a 25 à 30 ans. Nous prenions alors des quantités de homards bien que la pêche ne fût pas bien lucrative.

Q. Combien vous payait-on, 50 cents du cent livres?—R. Non, 35 cents, nous avions à fournir notre barque. Nous ne pouvions pas faire grand'chose avec la pêche bien qu'elle fût abondante le long du rivage et partout. Voilà pourquoi j'ai objection à ce que l'on commence de si bonne heure le printemps. Sans doute, il y a des années où ne pouvons pas partir avant le milieu du mois, mais si l'on fixait cette date , ça nous donnerait plus de chance pour tenir nos engins de pêche prêts. Comme de raison, je suis seul.

Q. Pêchez-vous en eau profonde maintenant?—R. Non, je ne le fais plus. Je suis âgé et je pêche près du rivage. Je pêche à quelque distance du rivage, mais il fait bien froid le 1er avril.

Le témoin est renvoyé.

SIMÉON BAKER, pêcheur, de Petit-Liscombe, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:—

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Depuis 18 ans peut-être.

Q. Toujours de ce port?—R. Oui, j'ai pêché un an au Cap-Breton.

Q. A quel endroit du Cap-Breton?—R. A Fourchu.

Q. Etiez-vous là dans le temps que M. Baker avait un enclos?—R. Non, on en parlait beaucoup alors, mais il n'y avait pas d'enclos; il a pêché là et y a possédé une fabrique.

Q. Vous êtes sans doute propriétaire de votre barque et de vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous dans une barque à un seul homme ou à deux hommes?—R. Dans une barque à deux; j'ai un homme avec moi, mon garçon est avec moi actuellement.

Q. Combien de trappes avez-vous de ce temps-ci?—R. Une moyenne de 140 à 150, quelques fois un peu plus. Une fois, lorsque j'avais un homme avec moi, j'en employais 200.

Q. Vous vous servez de trappes à compartiments aujourd'hui?—R. Oui.

Q. Et quand commencez-vous à pêcher?—R. Je pars généralement le 1er avril. Il y a eu des années où je ne suis pas parti à cette époque, mais la plupart du temps, c'est à cette date.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous?—R. A 12 et à 14 brasses, c'est à peu près la profondeur.

Q. Quelle sorte de fond préférez-vous?—R. Pour pêcher?

Q. Oui?—R. Je crois qu'à l'endroit où nous pêchons, le fond est rocailleux.

Q. Une chaîne de rochers?—R. Oui.

Q. Est-ce que le fond à cet endroit est inégal?—R. A un endroit il est très inégal.

Q. Vous aimez le terrain inégal pour faire la pêche. Vous n'aimez pas un terrain plat, ou boueux, ou sablonneux, vous n'allez pas dans ces endroits?—R. Oui. je n'aime pas les endroits boueux en aucun temps.

Q. Combien de temps pêchez-vous là? Quelques pêcheurs nous disent toute la saison en eau profonde, d'autres se rapprochent du rivage?—R. A mesure que la saison avance, nous éloignons quelques-uns de nos pièges de cet endroit, mais nous en laissons là toute la saison.

Q. Vous pêchez en eau profonde toute la saison?—R. Oui, nous laissons quelques-uns de nos pièges dans neuf ou dix brasses d'eau, mais vers le milieu de mai, nous les ramenons à l'eau basse.

Q. A quelle profondeur d'eau?—R. Quelques fois à 2 ou 3 brasses d'eau en juin.

Q. Quelle est la meilleure saison de votre pêche?—R. Le mois de mai est le meilleur mois.

Q. Vous faites mieux en mai qu'en tout autre temps?—R. Oui.

Q. Pêchez-vous la même catégorie de homard tard dans la saison en eau basse que vous le faites en eau profonde? Est-ce que le homard est plus gros, ou est-ce qu'il est à peu près de même dimension?—R. Bien, il y a un certain temps dans le mois de mai, en eau profonde, où nous pouvons difficilement obtenir ce résultat. Il est rare que nous pêchions de gros homards; il y en a une certaine espèce de petits il y en a de plus gros près de la côte. A une certaine époque de l'année, à la fin de mai et en juin en eau profonde, vous pêchez du homard bien petit.

Q. Quelle est la proportion du petit dans votre pêche, durant toute la saison, je veux dire du homard hors de taille, en dessous de la limite de 8 pouces?—R. Je ne pourrais pas le dire, je ne puis pas vous en donner un aperçu.

Q. Est-ce que la proportion est considérable? Vous savez que beaucoup de fabricants et de pêcheurs ont déclaré que, si nous insistions strictement sur la limite de taille de 8 pouces, ça les empêcherait de se livrer à cette industrie, que la proportion est tellement considérable que ça ne vaudra pas la peine de pêcher, si on ne peut pas prendre les petits homards?—R. Je crois que c'est un peu le cas, si vous empêchez la pêche, les fabricants et les pêcheurs s'en trouveront mal à certaine époque de la saison.

Q. Il y a un règlement qui existe dans le statut depuis nombre d'années, cependant il n'a jamais été mis en vigueur; on a suggéré que, s'il n'y a pas moyen de le faire, il vaut tout aussi bien l'ignorer complètement. Il serait difficile de le mettre en vigueur, n'est-ce pas? Il serait difficile de forcer les pêcheurs à prendre du homard d'une taille spécifiée?—R. Oui, ce serait difficile.

Q. Quelle serait la proportion de homards œuvés dans toute une pêche? Quelle est cette proportion? Vous voyez, l'idée est de découvrir si la chose est aussi sérieuse. Des pêcheurs vont vous dire: "Si vous m'enlevez la pêche des homards œuvés et que je ne puisse pas les vendre, vous détruisez ma pêche, et si je les jette à la mer, mon voisin va les prendre et je perdrai autant d'argent"?—R. Avez-vous rencontré beaucoup de pêcheurs sur la côte ici, qui vous aient dit cela?

Q. Plusieurs ont dit: "Pourquoi ne prendrai-je pas ce homard-là quand mon voisin va le faire et en tirera profit?"—R. Je ne puis pas dire cela.

Q. Quelle a été la pratique par le passé au sujet de la homard femelle?—R. Il arrive un temps durant la saison où nous prenons beaucoup de homards œuvés et en d'autre temps, nous en prenons peu.

Q. A quelle époque de la saison pensez-vous que vous en prenez le plus?—R. Dans le cours du mois de juin.

Q. Vers la fin de juin ou au commencement?—R. Au commencement et vers la fin, mais il s'en prend plus dans le mois de juin qu'en tout autre mois.

Q. A quelle époque pensez-vous que le homard femelle fraie?—R. Je crois que c'est en juillet.

Q. Croyez-vous qu'il s'approche du rivage pour frayer?—R. Oui, parce que j'ai eu la preuve de la chose.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs sont mieux disposés aujourd'hui en général à le protéger et à le remettre à la mer qu'ils n'étaient disposés à le faire autrefois?—R. Oh oui.

Q. Croyez-vous qu'ils commençent à discuter la chose entre eux et qu'ils s'aperçoivent qu'en le détruisant ils détruisent tout?—R. Oui, depuis plusieurs années, ici, ils ont compris qu'il était dans leur intérêt de le jeter à la mer.

Q. C'est ce qu'il y a de mieux à faire?—R. C'est ce que je fais généralement.

Q. Vous le laissez aller?—R. Oui, afin de ne plus le repêcher et de n'avoir plus de trouble à son sujet, c'est ce que je fais le plus généralement.

Q. Vous ne craignez pas qu'en faisant cela, ceux qui pêchent en eau basse le prennent?—R. Bien, je cours un grand risque possible, mais je le jette quand même.

Q. Un autre moyen de trancher la difficulté, nous dit-on, ce serait d'établir des enclos où la femelle serait apportée et gardée puis ensuite relâchée après la saison?—R. Je dis, jetez-la où elle est pêchée.

Q. Dans la homarderie, nous enlevons les œufs de la femelle et les élevons artificiellement, celle-ci demeure là et y circule comme le reste. Dans le parc la femelle est protégée, à la fin de la saison elle est relâchée, ce qui lui donne la chance de frayer une autre année?—R. Je ne pense pas qu'elle survive; une fois les œufs enlevés, la moitié meurent.

Q. On n'a pas besoin qu'elle vive lorsque les œufs sont dans la homarderie, alors on l'envoie au paquage. Vous comprenez; lorsque le pêcheur apporte le homard œuvé à la fabrique, les œufs sont enlevés et envoyés à la homarderie où on les élève artificiellement, puis le homard est envoyé à la cuisson comme le reste. C'est une question de savoir si elle va vivre quand une fois on lui aura enlevé ses œufs?—R. Je ne pourrais réellement pas vous le dire. Croyez-vous que les œufs vont vivre une fois enlevés?

Q. Si on ne les enlève pas trop durement, je crois que oui, parce que je les ai vu élever dans la homarderie?—R. Alors, c'est très bien.

Q. Mais la chose doit être faite avec soin. Plusieurs propositions ont été faites au ministère, une entre autres, que nous devrions empêcher complètement la pêche pendant quatre à cinq ans; pendant ce temps-là les pêcheurs trouveront autre chose à faire, qu'est-ce que vous en pensez?—R. Bien, nous sommes tellement habitués à faire la pêche, je ne parle pas pour moi seul maintenant, mais pour 10 à 20 autres pêcheurs, qu'il serait bien dur de nous empêcher de pêcher.

Q. Combien de livres un bon pêcheur peut-il prendre une année portant l'autre?—R. Ça dépend de la saison.

Q. Comme de raison, la saison varie, mais quelle est la meilleure pêche que vous ayez faite, combien de mille livres avez-vous pris?—R. Je crois que ma meilleure pêche, et il y a longtemps de cela, a été d'environ 7,000 livres.

Q. Ceci comprend le homard bon pour le marché et le reste?—R. Oui.

Q. Laquelle est la manière la plus profitable de faire la pêche, pensez-vous, pêcher pour le marché ou pour mettre en conserves?—R. Laquelle est la plus avantageuse pour le pêcheur?

Q. Oui, le marché demande que le homard ait environ 9 pouces de long, quelle est la règle ici?—R. Vous ne pouvez pas vendre sur le marché ici du homard de moins de 10½ pouces de longueur.

Q. Comment cela se fait-il, sur le marché de Boston on les achète jusqu'à neuf pouces et en quelques localités celui qui les expédie par l'express prend le homard de 9 pouces pour le marché?—R. Si vous pouvez expédier le homard de 9 pouces, c'est l'intérêt du pêcheur de le faire, il a plus d'argent à faire comme cela qu'à le mettre en conserve.

Q. Quelle est la proportion de votre pêche qui serait bonne pour le marché?—R. Je ne pourrais pas vous donner de réponse bien juste à ce sujet; certainement qu'à l'endroit où nous pêchons, nous avons du homard de bonne taille.

Q. Y en a-t-il la moitié comme cela?—R. Oui, même plus; à 9 pouces il y a plus que la moitié de la pêche.

Q. Vous voyez que le but de savoir cela, c'est qu'il va être question avant longtemps, si la vente du homard sur le marché augmente et s'il devient plus facile de l'expédier, de favoriser cette pêche et de fermer les fabriques de mise en conserve et cela en rédigeant le règlement de manière à obtenir ce résultat.—R. Qu'avez-vous en vue? Faire disparaître le paqueur et n'avoir que le commerce de homard vivant?

Q. Si c'est le cas que le commerce du homard vivant augmente et qu'il augmentera encore lorsque les facilités de transport seront plus considérables, et comme le marché est tout trouvé pour le homard, il n'y a pas à craindre qu'il soit détruit parce que vous ne prenez pas de homards œuvés, vous ne pouvez pas l'expédier sur le marché, le marché n'en veut pas?—R. Non, il n'y a pas moyen.

Q. Et si on leur enlève leurs œufs, ils vont mourir, en sorte que l'acheteur sur le marché n'acceptera pas de homards œuvés ni ceux à qui on a enlevé les œufs; dans ce cas-là, si tous les homards qui sont de taille sont envoyés sur le marché, les seuls que l'on pourrait mettre en conserve ce seront les petits mais ils ne seront pas pêchés. De cette manière-là, l'industrie du homard vivant sera préférable pour le pêcheur en ce sens qu'elle protégera les petits et leur donnera la chance de grossir pour devenir bons pour le marché. Plus à l'ouest, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, on discute la question de savoir si on ne devrait pas protéger le marché au homard au détriment de la fabrication en conserves?—R. Oui, ils demandent une loi semblable à celle qui existe aux Etats-Unis.

Q. Il n'y a plus là de paquage?—R. Non, et ils pêchent toute l'année.

Q. Et vous pouvez pêcher avantageusement toute l'année si vous ne prenez que du homard pour vendre sur le marché?—R. Oui.

Q. Comme de raison les conditions climatériques ne permettent pas de le faire, dans le golfe St.-Laurent et au Cap-Breton, ils ne le pourront pas et je suppose qu'il en est de même ici?—R. Non, il a des temps ici où nous ne le pourrions pas.

Q. Que pensez-vous de la suggestion à laquelle j'ai fait allusion, licencier les pêcheurs. C'est une idée qui a été préconisée par plusieurs que les pêcheurs de homard devraient être obligés de prendre un permis. Que pensez-vous de cette suggestion?—R. Qu'un pêcheur soit obligé de prendre un permis pour pêcher?

Q. Non, pas nécessairement, mais qu'il soit astreint à certaines conditions, qu'à un pêcheur qui viole la loi, il soit défendu de pêcher?—R. C'est une bonne idée pour obtenir ce résultat, je suppose et pour empêcher les pêcheurs de violer la loi. Je crois que c'est là un excellent moyen.

Q. Croyez-vous que cela va faire une différence, que le pêcheur qui aura un permis dans sa poche, observera mieux la loi et verra à ce qu'elle le soit par les autres?—R. Je crois que oui.

Q. Ce serait comme pour beaucoup d'autres choses, ça pourrait durer pendant un certain temps puis cesser ensuite?—R. C'est ce qui arrive pour la loi actuelle.

Q. Il y en a qui disent: "Fermez tout pendant un certain nombre d'années" et la dernière commission d'enquête sur le homard a suggéré de fermer section après section; des pêcheurs ont prétendu que c'était aussi mal. D'autres disent: "Donnez-nous la limite de 7 pouces et nous allons nous contenter de cela." Mais ils ont dit la même chose quand la limite était de 9 pouces, ils ont demandé la limite de 8 pouces. Maintenant ils ont obtenu la limite de 8 pouces pendant un certain nom-

bre d'années et ils n'ont pas obéi à la loi. Ils disent aujourd'hui: "Donnez-nous 7 pouces et sûrement nous allons faire notre affaire." La question se pose si on leur accorde la limite de 7 pouces, vont-ils l'observer tout aussi bien qu'ils le faisaient lorsqu'ils avaient la limite de 8 pouces? Une autre proposition, c'est d'abandonner la limite de taille et d'adopter un piège uniforme, c'est-à-dire un piège avec un certain espace entre les lattes, disons de 1 pouce à 1⅛ pouce et protéger complètement le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Et ensuite raccourcir la saison de 10 à 15 jours?—R. C'est-à-dire retrancher 10 à 15 jours des règlements actuels?

Q. C'est la suggestion; on prétend que c'est durant les derniers jours de la saison que se fait le plus de dommages vu que l'on pêche alors le petit homard et le homard œuvé?—R. Oui, je crois que c'est le cas.

Q. Et l'on ajoute que durant ces 10 ou 15 derniers jours de la saison les pêcheurs pourrait faire d'autres pêches?—R. Oui.

Q. Et qu'en mettant en vigueur ces règlements pour la protection des homards œuvés, la construction des pièges avec des lattes à espaces réguliers et rendant la saison plus courte de 10 à 15 jours, on fera un pas immense pour augmenter les pêcheries?—R. Oui, c'est aussi mon opinion.

Q. Nul doute que le règlement le plus facile à faire observer sera celui qui a trait à la date de la clôture de la saison, bien que l'on ait beaucoup pêché illégalement après la saison et que l'on ait aussi après la saison fabriqué des conserves?—R. La chose a pu exister il y a des années passées, mais d'après ce que je connais de ce qui se fait dans l'est, je ne crois pas que la chose se fasse maintenant.

Q. Que pensez-vous de l'idée de rendre la saison plus courte; croyez-vous que la limite de taille et la régularisation de la trappe feraient une grande différence?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Quelle est la largeur ordinaire laissée entre les lattes ici?—R. Je crois 1¼ pouce et 1½ pouce.

Q. Si vous avez quelque chose comme 1½ pouce ou 1¼ pouce, entre les lattes, vous avez un espace assez large pour qu'un bon nombre de petits homards puissent s'échapper?—R. Je sais que, il y a nombre d'années de cela, les pêcheurs parlaient de cela, on mesurait nos pièges et la plupart variaient entre 1⅛ à 1¾ pouce. Je ne les ai pas mesurés depuis.

Q. C'est un espace raisonnable, mais en beaucoup d'endroits où l'on pêche le petit homard et les homards œuvés, ils n'ont qu'un demi-pouce et partout on a réduit le piège à cet espace, ç'a été dans le but de prendre du petit homard, c'est la seule raison?—R. Oui, il n'y a pas de doute.

Q. Avez-vous quelque chose à ajouter, y a-t-il quelque chose que je n'ai pas demandé, si oui je serai heureux de le savoir?—R. Je ne sais pas si j'ai répondu de façon à faire votre affaire.

Q. Je ne désire pas que vous répondiez de manière à rencontrer mes vues; ce que je veux, c'est avoir votre opinion, tout homme a son idée et c'est la majorité de ces opinions qui amènera la décision du comité?—R. Oui, fermez avant les deux dernières semaines de juin, c'est à cette date que le dommage se fait.

Q. Que pensez-vous de la date de l'ouverture de la saison, est-ce que ça fait une différence? Il y en a qui disent qu'il vaut mieux avoir une date fixe pour

l'ouverture. Quant à moi je ne vois pas pourquoi nous ne dirions pas tout aussi bien le premier janvier comme le premier avril, laissons faire le pêcheur et qu'il commence lorsque ça lui conviendra. Quelques-uns disent que le pêcheur va partir pour la pêche et que quelques-uns qui sont ambitieux de s'emparer de certaines positions vont craindre que quelque autre n'arrive avant eux et que celui qui part trop à bonne heure et place des engins trop tôt va les perdre, je crois que c'est son affaire et non la nôtre?—R. C'est bien cela.

Q. Ceux qui vont surtout s'objecter à ce que la saison s'ouvre de bonne heure, ce sont les fabricants, parce que tous les pêcheurs ne partiront pas au commencement. Dans bien des localités le pêcheur se sert des engins du fabricant de conserves et quand il fait comme l'on dit, il n'a pas autant soin de ces engins que s'ils étaient les siens?—R. C'est naturel, je suppose, mais quant à la saison, si vous la fermez environ 15 jours avant la fin de juin ou la dernière semaine de ce mois et la commencez le premier avril, je ne voudrais pas qu'elle s'ouvre le premier janvier.

Q. Si vous ouvrez la saison le 1er janvier, il ne s'ensuit pas que vous devez commencer à pêcher alors, mais vous partez quand bon vous semble?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

CHARLES MORRIS, pêcheur, Liscombe-ouest, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps pêchez-vous le homard?—R. Depuis l'âge de 14 ans.

Q. Et vous avez maintenant 54 ans?—R. J'ai 30 ans.

Q. C'est 16 ans?—R. C'est environ cela.

Q. Quelle comparaison y a-t-il à faire entre la pêche à cette époque-là et celle qui se fait aujourd'hui?—R. Bien, il n'y a pas abondance de homards comme il y en avait autrefois.

Q. Est-ce parce qu'ils sont devenus rares, ou parce qu'il y a beaucoup plus de pêcheurs?—R. En ce temps-là on ne pêchait pas autant, c'est certain, et il peut y avoir aujourd'hui autant de homards qu'il y en avait alors.

Q. Il y a bien plus de barques qui font la pêche et bien plus d'engins à l'eau? R. Oui.

Q. Quel est le résultat, y a-t-il une grande proportion de tous homards?—R. Je crois qu'il y en a d'aussi gros que lorsque j'ai commencé à pêcher, en autant que je puis me rappeler.

Q. A quelle époque de l'année commencez-vous à faire la pêche?—R. Le premier avril.

Q. Pouvez-vous généralement sortir à cette date? Est-ce que quelque chose vous en empêche?—R. Il y a la marche de la glace.

Q. Ça ne nuit pas beaucoup?—R. Non, la difficulté, ce sont les barques.

Q. Vous ne perdez pas vos engins de pêche à cause de cela?—R. Non.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. A 12 ou 15 brasses.

Q. Avec combien de pièges pêchez-vous?—R. Avec de 100 à 110 pièges.

Q. Est-ce que vous faites la pêche vous-même?—R. Oui.

Q. Vous êtes propriétaire de votre barque et de vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Quelle est la pêche la plus considérable que vous ayez faite; combien de mille livres?—R. En été?

Q. Oui?—R. C'est difficile à dire; quelque chose comme 6,000 livres, je crois.

Q. Ceci comprend les homards bons pour le marché?—R. Non, c'est le poids pour le fabricant de conserves et un millier de gros homards, peut-être un peu plus.

Q. C'est-à-dire un mille mesurant plus de 10½ pouces?—R. Oui, des homards pour le marché.

Q. Combien vous paye-t-on pour les gros?—R. Cette année nous n'avons eu d'abord que 8 cents et plus tard 10 cents, je crois. L'an dernier, on nous a payé 12 et 14 cents.

Q. Et quel prix vous a-t-on donné pour les homards de conserve?—R. Pour commencer $2.50 le cent livres et l'an dernier on nous a payé $4.00 et $4.50.

Q. Cette année vous avez eu moins que cela. A quoi attribuez-vous cette baisse dans les prix?—R. Je ne sais pas.

Q. Etes-vous satisfait?—R. Du prix, cette année?

Q. Oui?—R. Oh, non, je ne le suis pas, mais nous devons bien nous y conformer, quand on ne peut pas avoir plus.

Q. Vous commencez par pêcher en eau profonde, pêchez-vous toujours à la même profondeur toute la saison?—R. Non.

Q. Que faites-vous?—R. Nous pêchons en eau profonde jusqu'au milieu de mai, puis nous nous rapprochons de la côte.

Q. En prenez-vous autant au bord qu'au large quand vous commencez?—R. Vous en prenez autant en dehors du banc, mais après que vous êtes changé de place pour vous rapprocher du rivage, vous n'en prenez pas autant.

Q. Prenez-vous plus de homards œuvés tard dans la saison, quand vous pêchez en eau basse, que lorsque vous pêchez au large?—R. Je crois que oui.

Q. Et vous prenez du homard plus petit?—R. Oui, en juin, vous prenez le homard plus petit.

Q. Croyez que l'espace entre les lattes fait quelque différence? Si vous mettez l'espace bien étroit, un demi-pouce, comme la chose se fait en certains endroits, la trappe contiendra une quantité irraisonnable de petits homards; nous voulons trouver un moyen pour sauver ces homards trop petits au lieu de les voir mettre en conserves?—R. Bien, quels homards pourraient sortir du piège si l'espace était d'un demi-pouce; vous ne pouvez pas faire une maille assez rapprochée l'une de l'autre pour leur permettre de s'échapper. Nous faisons des mailles de 2½ pouces pour les extrémités de nos pièges et tous les homards qui peuvent sortir entre les lattes, peuvent sortir par les extrémités de nos pièges de la façon que nous les faisons.

Q. Quelle est la taille des homards qui peuvent s'échapper de vos piège ?—R. Je ne puis pas dire exactement, mais il faut qu'ils soient bien gros pour n'être pas capables de s'échapper par l'ouverture d'une maille de 2½ pouces.

Q. Est-ce qu'un homard de 8 pouces pourrait s'échapper?—R. Non.

Q. Un homard de 7 à 6 pouces?—R. Non, je ne crois pas qu'un homard de 7 pouces pourrait sortir; il y a des homards plus petits que cela, de 4 à 5 pouces, ils peuvent sortir du piège, je les ai vus faire.

Q. Vous savez qu'en certains endroits ils mettent ces homards en conserve?—R. Je sais qu'ils le font.

Q. Est-ce que la chose se pratique ici?—R. Je ne sais pas si ici on met en conserve les petits homards. Je suppose que les fabricants font comme partout ailleurs.

Q. Vous attendez-vous à ce que les fabricants acceptent tout ce que vous apportez à la fabrique?—R. Oh, oui, autrement on ne pourrait pas vivre.

Q. Est-il vrai que si on exigeait strictement la limite de taille de 8 pouces, on vous empêcherait de pêcher?—R. Ce serait bien dur pour les pêcheurs, c'est vrai.

Q. Et ce serait bien dur pour le fabricant aussi, car pour l'un ou pour l'autre, c'est la même chose?—R. C'est le cas peut-être, mais ça ne durerait que quelques années. Je ne dirais pas que la chose pourrait se faire pendant deux ans.

Q. Si le règlement était mis en vigueur?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage de le faire?—R. Pour ma part, je crois que non.

Q. Quelle est votre opinion, dites-le à votre manière, quelque chose doit être fait pour la protection de cette industrie, cette industrie diminue, n'est-ce pas?—R. Oh, oui.

Q. Quel est, suivant vous, le meilleur moyen pour la protéger et la préserver? Vous aurez une famille, un jour et vous aimeriez à leur laisser des homards à pêcher; comme les choses vont, il y a bien peu de doute que le homard va être détruit, et ce que nous voulons, c'est de recueillir des informations chez les pêcheurs en général, pour les soumettre au comité du Parlement et au ministère, pour pouvoir trouver les règlements qu'il faut faire pour protéger les pêcheries. Vous devez avoir parlé de la chose?—R. Je ne sais pas ce que vous pourriez faire, à moins que vous n'arrêtiez complètement la pêche du petit homard, c'est-à-dire si vous voulez le protéger.

Q. Et que faire au sujet des homards œuvés?—R. Nous les renvoyons à la mer actuellement.

Q. Mais est-ce que ça ce fait toujours, le croyez-vous?—R. Si vous détruisez les homards œuvés, combien de temps supposez-vous que ça va prendre pour le faire disparaître complètement?

Q. Mon expérience, et elle date de 33 ans dans cette industrie, c'est que les homards œuvés n'ont pas toujours été protégés?—R. Non, je ne puis pas dire qu'ils l'ont été, tous les pêcheurs ne les ont pas rejetés à la mer, je ne puis rien dire à ce sujet, mais tous les pêcheurs, aux environs ici, l'ont fait.

Q. Ils ne leur enlèvent pas leurs œufs?—R. Un homme qui fait cela travaille à sa propre ruine.

Q. Cependant la chose se pratique, elle se pratique en certains lieux?—R. Je le sais; sur la côte nord, où j'ai pêché pendant bien des années, à l'Ile Caribou, nous avons toujours épargné le homard œuvé.

Q. Vous connaissez quelque chose de l'élevage artificiel si vous avez pêché à Caribou, que pensez-vous de la homarderie?—R. Je crois que c'est une bien bonne chose.

Q. Vous croyez que c'est un moyen de protéger le homard?—R. Je crois que c'est ce qui l'a si bien conservé sur la côte nord.

Q. Avez-vous quelque expérience au sujet des enclos, c'est un autre moyen pour protéger les homards œuvés. Le pêcheur, au lieu de rejeter à la mer le homard femelle, l'apporte, on le lui paie et on le garde là jusqu'à ce que la saison soit passée?—R. Je n'ai jamais vu de ces enclos, nous avons toujours épargné le frai sur la côte nord, c'est tout ce que j'en sais.

Q. Ici votre habitude c'est de la jeter à la mer?—R. Oui.

Q. Quelle est la proportion de homards œuvés que vous pouvez retirer de cent livres?—R. De cent livres nous pouvons en avoir 5, 6 ou 8—quelques fois plus, quelques fois moins.

Q. L'expérience, en général, c'est qu'il n'y en a pas plus que 3, 4 ou 5 pour cent du commencement à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Il y en a plus en certains temps de la saison qu'en d'autres?—R. Oui.

Q. Maintenant on a fait une foule de suggestions au ministère afin de protéger le homard. Quelques-uns nous ont dit: "Empêchez la pêche complètement et ce serait le meilleur moyen d'en finir"?—R. Ce serait le moyen à prendre, oui.

Q. Ils nous disent: "Défendez la pêche pendant cinq à six ans," mais ça serait cruel pour les pêcheurs, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Ce qui me paraît la suggestion la plus acceptable, serait d'abandonner absolument la limite de taille, exiger une trappe uniforme, insister sur le fait d'avoir un certain espace entre les lattes du piège qui efficacement laisserait sortir le petit homard, disons 1 pouce, $1\frac{1}{4}$ ou $1\frac{1}{8}$ pouce, pas moins d'un pouce dans tous les cas, puis un certain espace à l'extrémité de la maille, que le homard œuvé soit strictement protégé au moyen d'enclos ou de homarderies, ou bien le faire jeter à la mer; et en retour de l'abolition de la limite de taille, diminuer la période de la saison de 10 à 14 jours, à la fin de juin, parce que c'est sans conteste que c'est pendant les derniers jours de la saison de pêche, que la plus grande partie des homards œuvés sont pris. A la fin de la saison vers la fin de juin, il y a d'autres pêches auxquelles on dirait aux pêcheurs de prendre part de façon à ce qu'ils ne perdent pas leur temps complètement?—R. Oui, c'est bien cela.

Q. Qu'est-ce que vous dites de cela? Les pêcheurs devraient offrir quelque chose en retour de l'abolition de la limite de taille?—R. C'est justement la compensation, laissez-nous le piège que nous avons actuellement.

Q. Très bien, disons que dorénavant, les pièges seront faits d'après un certain modèle, nous supposons qu'ils durent environ trois ans?—R. Oui, mais il y en a qui ne résistent pas trois semaines s'il survient des tempêtes.

Q. D'un autre côté, il y en a qui dureront cinq ans. A beaucoup d'endroits où ils pêchent en temps de tempête, ils perdent plus d'engins de pêche que vous ne le faites?—R. Oui, je sais cela.

Q. Croyez-vous que ça soit cela qui fasse le plus de tort au pêcheur et que ça protège plus le homard? Pas de doute là dessus, en proposant n'importe lequel de ces règlements, les pêcheurs en souffriront pendant un an ou deux, leur pêche sera réduite pendant un an ou deux?—R. J'aimerais mieux voir cela s'il faut que quelque chose soit fait en ce sens voir enlever la pêche de la fin de juin, plutôt que de la voir fermée complètement, ce qui ruinerait les pêcheurs.

Q. On propose d'obliger tous les pêcheurs à prendre un permis sans qu'il lui en coûte un sou; mais les règlements seraient imprimés sur ce permis, chaque

pêcheur aurait son numéro, il serait obligé de déclarer dans le livre qu'il entend obéir aux règlements et que, s'il désobéit, il perdra le droit de pêcher à l'avenir; pensez-vous qu'il serait bon de faire cela?—R. Je crois que ce serait bien de faire cela.

Le témoin est renvoyé.

JAMES HEMLOW, JR., paqueur, Liscombe, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous fait le paquage pendant bien des années?—R. Depuis 25 ans environ.

Q. Etes-vous directement intéressé dans le permis que vous avez ici?—R. Non, pas à présent, j'ai loué la fabrique à la compagnie Burnham & Morrill.

Q. Vous l'avez exploitée pendant un certain temps?—R. Oui.

Q. Vous êtes propriétaire de la fabrique et vous la leur avez louée?—R. Oui.

Q. Combien de temps ont-ils fait la mise en conserves?—R. Pendant douze à treize ans et j'ai été leur gérant.

Q. Quel est votre paquage moyen par année?—R. Je pourrais dire 800 caisses environ.

Q. Pas autant que cela cette année?—R. Seulement 462, l'année dernière 964 et l'année avant environ 800 caisses.

Q. Vous avez fait deux bonnes années avant celle-ci sur la côte?—R. En autant que sache, c'est la plus mauvaise année que nous ayons jamais eue.

Q. A quoi attribuez-vous cela cette année?—R. Au fait que nous avons eu peu de homards; nous n'avons pas eu beaucoup de pêcheurs, nos concurrents en ont eu plus que nous et les homards n'étaient pas bons.

Q. Vous ne vous en souciez pas beaucoup?—R. Non, notre contremaître ne s'en souciait pas, les hommes ne gagnaient pas cher et ne travaillaient pas fort, tandis que les autres faisaient mieux.

Q. A quelle époque environ commencez-vous à faire le paquage ici?—R. Le 1er avril, nous commençons d'ordinaire vers le 10 ou le 15.

Q. A quelle époque de la saison avez-vous le plus d'ouvrage?—R. Du 20 avril au 20 mai.

Q. Pouvez-vous nous dire combien de homards vous comptez ici par cent livres?—R. 100 homards ici comptent 125 livres.

Q. 100 homards font 125 livres?—R. Oui, 125 livres.

Q. C'est du homard de bonne taille moyenne?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il arriverait sur cette partie de la côte que les paqueurs seraient obligés de fermer boutique si on mettait strictement en vigueur le règlement de la limite de taille de 8 pouces?—R. Bien, dans les circonstances actuelles, je crois que oui. Ici les pêcheurs n'ont jamais envoyé leur homard sur le marché et nous avons toujours mis en conserve, cette année, par exemple, le homard de 9 pouces; mais voilà qu'ils commencent à expédier sur le marché le homard de 9 pouces, et il n'en restera plus assez après cela pour le fabricant de conserves.

Q. Vous achetez des pêcheurs le homard bon pour le marché?—R. Oui.

Q. Vous prenez le homard de 10½ pouces maintenant?—R. Oui.

Q. Le marché de Boston accepte maintenant le homard de 9 pouces?—R. Oui.

Q. Combien de barques pêchent pour cet établissement quand les affaires vont bien?—R. 55.

Q. Ici les pêcheurs sont propriétaires de leurs barques?—R. Oui.

Q. Et ils pêchent en eau profonde?—R. Oui, les trois quarts le font.

Q. Il y en a quelques-uns qui ne font pas cette pêche?—R. Il y en a peu qui pêchent aux environs du port et qui ne vont pas au large; les trois quarts vont au large.

Q. Parmi ceux qui pêchent aux environs du port, en eau basse, constatez-vous une différence notable dans le homard avec celui qui est pêché en eau profonde?—R. Il y a une grande différence.

Q. Il y a une grande proportion de homard de petite taille?—R. Oui.

Q. Et vous dites qu'il y a plus de homards œuvés?—R. Je ne crois pas.

Q. Comme de raison, ils ne les apportent pas?—R. Non, pas du tout.

Q. Croyez-vous que l'habitude de les jeter à la mer est assez bien observée?—R. Oui.

Q. Depuis ces années dernières?—R. Depuis ces années dernières seulement. Ils n'avaient pas du tout l'habitude de le faire.

Q. Est-ce qu'on enlève les œufs?—R. Oui, quelques-uns le font.

Q. Il n'y a pas de pêche illégale à la fin de la saison?—R. Pas depuis sept à huit ans.

Q. Il ne se fait pas de paquage à la cachette?—R. La chose s'est pratiquée sur une assez grande échelle, mais pas maintenant. Il ne se fait pas de mise en conserve illégale depuis les dernières six années, dans tous les cas, mais je n'irais pas plus loin que cela.

Q. Est-ce que l'exportation du homard vivant sur le marché devient un facteur considérable pour l'industrie ici?—R. Oui, beaucoup.

Q. Est-ce que cette exportation augmente?—R. Oui, beaucoup.

Q. Comment cela; est-ce que les facilités pour l'exporter ont augmenté?—R. Oui.

Q. Quelle est votre manière de les exporter? Comment les expédiez-vous?—R. Burnham & Morrill ont un bateau, leur propriété, et ils prennent les homards dans toutes leurs fabriques.

Q. Ce bateau longe la côte?—R. Oui, il prend le homard de la fabrique de conserves et l'apporte à Halifax et de là il est expédié à Boston par bateau.

Q. Ce bateau se rend au quai?—R. Certainement.

Q. Est-ce que le pourcentage de la perte est considérable?—R. Très grande est la perte.

Q. C'est ce qui paralyse le commerce?—R. Oui.

Q. Est-ce que la perte est plus considérable durant les mois de chaleur?—R. Oui, certainement.

Q. Comment est-ce que ça fonctionne? Avez-vous une idée du nombre de homards qu'il vous faut pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je puis vous donner le nombre de livres mais pas l'année; avec nos homards ça prend cinq livres de homards verts pour emplir la boîte.

Q. Pour emplir une boîte?—R. Oui, l'an dernier nous avions une moyenne moindre, nous avons envoyé un rapport à la compagnie spécifiant la quantité exacte et je crois que l'an dernier c'était quatre et sept huitièmes de livres, mais nous appelons cinq livres une bonne moyenne. On y ajoute une once de sauce, ce qui ajoute à la saveur de l'article.

Q. Est-ce une once de sauce spéciale ou bien de l'eau?—R. De l'eau salée propre.

Q. Maintenant, quant à la question de la saison ici, je suppose que vous êtes tous d'opinion que la pêche du homard menace de disparaître; est-ce là votre opinion?—R. Oh, oui.

Q. Est-ce que cette diminution, d'après ce que vous avez observé, est constante et régulière. Sans doute, vous avez des bonnes et des mauvaises années?—R. Jusqu'en 1908, avant cela nous nous appercevions que la pêche diminuait considérablement; à notre surprise, cette année-là, nous avons en plus de homards que jamais depuis 10 ans auparavant, et ç'a été comme cela jusqu'à la fin de la saison. Nous en avons paqué beaucoup en outre de ce que nous avons exporté et nous en avons exporté de 200 à 300 mannes cette année-là.

Q. Quel poids mettez-vous dans une manne?—R. Nous mettons 100 homards dans une manne et la moyenne est d'environ $1\frac{3}{4}$ livre par homard.

Q. Maintenant, quant au sujet des meilleurs moyens à adopter pour protéger les pêcheries, une foule de suggestions ont été faites au comité l'an dernier et le ministère en a reçu à diverses époques; une, je n'en ai pas de doute, est la plus draconienne, c'est d'interdire la pêche pendant quatre ou cinq ans partout?—R. J'ai entendu parler de la chose, mais je ne crois pas que ce soit un bon remède.

Q. Cela signifierait une époque de misère pour les pêcheurs, une grande détérioration pour le matériel, une perte pour le capital actuellement placé dans cette industrie, dommages aux engins et aux barques des pêcheurs qu'ils ne peuvent utiliser pour faire autre chose, les pièges seraient perdus et ajoutez à tout cela, la perte des gages?—R. C'est une mesure trop rigoureuse et elle entraînerait trop de pertes.

Q. Croyez-vous que l'industrie du homard en est rendue à un point qui nécessite cela?—R. Non, je ne crois pas.

Q. La commission nommée en 1898 pour faire une enquête au sujet du homard, a recommandé d'interdire la pêche dans certaines sections pendant un an ou deux, divisant le littoral de la côte par sections jusqu'à ce qu'elle soit toute couverte par cette interdiction?—R. Je n'ai pas grande confiance dans cette suggestion.

Q. D'autres disent: Mettez la limite de taille à 7 pouces?—R. Oui.

Q. Et exigez rigoureusement cette limite?—R. Oui.

Q. Et ils disent que c'est tout ce qu'il serait nécessaire de faire. D'autres conseillent de ne plus limiter la taille, disent que le règlement concernant la limite de taille n'a jamais été mis en force et qu'il serait très difficile de le faire?—R. C'est vrai, il n'a jamais été observé.

Q. Et de protéger scrupuleusement le homard œuvé?—R. Oui, c'est bien cela.

Q. Soit en le remettant à l'eau, soit au moyen de homarderies ou de parcs?—R. Oui.

Q. Aussi d'établir une ouverture uniforme pour les pièges, c'est-à-dire de ne permettre, après un certain temps, que l'usage de pièges ayant un espace spécifié

entre les lattes. Les pêcheurs diffèrent d'opinion sur la question de savoir si l'ouverture des pièges est pour quelque chose ou non, cependant beaucoup d'entre eux opinent dans l'affirmative et si l'on mettait une ouverture raisonnable dans le piège, les petits homards pourraient s'échapper; à des endroits où les pêcheries sont épuisées, l'on diminue constamment la grandeur de l'ouverture dans le piège, la seule raison pour cela est d'y pouvoir retenir les petits homards?—R. Aucun doute là-dessus.

Q. A l'origine, l'espace était d'un pouce et demi?—R. Oui.

Q. L'ouverture a toujours été rapetissée jusqu'au point de trouver maintenant bien peu de pièges en ayant une d'un pouce. Il doit y avoir eu une raison pour cela?—R. Oui.

Q. En résumé, abolir la limite de taille, protéger le homard œuvé, insister pour des pièges uniformes, peut-être que les pièges actuels ne pourraient pas être changés mais pour les pièges fabriqués après une certaine date fixée, et raccourcir la fin de la saison de 10 jours ou d'une couple de semaines?—R. C'est le seul moyen que je puis voir; les homards œuvés ont besoin d'être protégés, il faudrait imposer une très forte amende aux fabricants de conserves qui en accepteraient, de sorte qu'ils prendraient la chose au sérieux. Si une forte amende est imposée au fabricant, le pêcheur ne s'attendra pas à les voir accepter des homards œuvés, mais si l'amende n'est que de $10 à $12 environ, alors ils laisseront le fabricant la payer.

Q. Le fait de réduire le temps permis pour la pêche du homard, comme il est proposé, n'enlèvera pas beaucoup de bénéfices à la plupart des pêcheurs, parce que vers ce temps, il y a d'autres pêches profitables à faire?—R. Très souvent, la pêche à la morue commence dans le milieu de juin.

Q. La plupart des fabricants que nous avons rencontrés disent aussi qu'ils aimeraient mieux fermer leurs établissements, mais qu'ils sont obligés de les laisser ouverts malgré eux, de continuer à mettre en conserves quoique la pêche ait beaucoup diminué parce que les pêcheurs leur disent: "Je vous apporte des homards, il vous faut les prendre."—R. C'est mon expérience de 25 années qu'il vaudrait mieux fermer vers le milieu de juin.

Q. En plusieurs endroits où les fabricants commencent plus tard que vous autres, ne disent-ils pas: "Donnez-nous deux mois pour la mise en conserves et c'est tout ce que nous demandons?"—R. Oui, je crois que c'est correct. Y a-t-il plusieurs fabricants qui voudraient voir la saison s'ouvrir en même temps que celle sur la côte ouest?

Q. Oh, non?—R. Je crois qu'un homme voulant se livrer à l'industrie de la pêche devrait avoir le même privilège à l'est de Halifax qu'à l'ouest, c'est mon opinion.

Q. Depuis nombre d'années, la pratique du ministère a été de restreindre le nombre des permis pour la mise en conserves?—R. Oui.

Q. Il y a beaucoup de plaintes à ce sujet, les pêcheurs disent que s'il y avait un plus grand nombre de fabricants de conserves, il y aurait plus de compétition et qu'alors, ils auraient de meilleurs chances; ils disent aussi qu'un bon nombre de personnes ont essayé d'obtenir des permis mais n'ont pu réussir. Les pêcheurs se plaignent qu'il n'est pas raisonnable d'accorder un permis à une personne et de le refuser à une autre, mais c'est difficile à décider. L'idée du ministère est de

diminuer l'étendue de la pêche en restreignant le nombre des fabriques de conserves? R. Oh, non.

Q. Les pêcheurs disent qu'il y a autant de pièges dans l'eau, que l'augmentation du nombre de fabriques ne causerait pas celle des engins de pêche?—R. Mon opinion est qu'il y a assez de fabriques de conserves, plusieurs d'entre elles sur ce rivage n'ouvriront pas leurs portes, une autre année.

Q. Le ministère, pour mettre fin aux plaintes des pêcheurs qui protestaient ne pouvoir obtenir un prix raisonnable pour leurs homards, a consenti d'accorder des permis selon le système coopératif, comme ils sont appelés, permettant à un groupe de pêcheurs de se mettre ensemble, pour faire la mise en conserves?—R. C'est tout ce qui est nécessaire, je crois.

Q. N'est-il pas probable que quelques-uns de ces permis selon le système coopératif seront absorbés par une seule personne et que tout principe coopératif va tôt disparaître?—R. Oui, je le crois. Il y a sans doute des personnes désirant un permis qui ne devraient pas l'avoir.

Q. Ne croyez-vous pas parfaitement raisonnable d'insister pour que les fabriques soient sur un certain pied, c'est-à-dire que la fabrique de conserves soit dans une certaine condition avant que le permis soit accordé?—R. Oui, je le crois.

Q. Nous voyons que bon nombre de fabriques de conserves sont dans une condition horrible?—R. Oui, j'en ai vu moi-même. Il est impossible de paquer un bon produit dans ces endroits.

Q. Tout le marché, en conséquence, souffre par l'introduction de ces marchandises inférieures?—R. Il n'y a aucun doute.

Q. Ne me croiriez-vous pas justifiable de suggérer au ministère qu'il exige, avant d'accorder un permis à une fabrique de conserves, qu'elle soit sur un bon pied, qu'elle ait des tables couvertes d'une certaine manière et qu'il y existe des moyens d'assurer une propreté convenable?—R. C'est bien correct.

Q. Il y a une autre question, si le paquage lui-même ne devrait pas être soumis à l'inspection officielle tout comme les autres produits alimentaires. Presque toutes les conserves sont maintenant soumises à l'inspection?—R. Oui.

Q. J'ai ici une autre question sur mon memorandum, les inspecteurs actuels des pêcheries seraient-ils compétents pour faire cette inspection? Plusieurs prétendent qu'il faudrait avoir recours à un expert dans la mise en conserves?—R. Il le faudrait, sans doute.

Q. Il a été suggéré que les employés actuels, compétents sur un grand nombre d'autres points, ne le seraient pas pour cela, généralement parlant?—R. Non, ils ne le seraient pas, ils ne comprennent pas grand'chose à la mise en conserves.

Q. Il y a encore une autre question qui se présente ici, celle du marché. Aucun doute qu'à mesure que nous allons vers l'ouest, le marché des produits de la pêche commence à prendre de plus grandes proportions, alors en préparant des règlements pour cette partie de la côte où le marché augmente, où il existe de plus grandes facilités qu'ici pour faire l'exportation des homards vivants, ces règlements ne devraient-ils être pas faits de manière à protéger et à encourager cette partie de l'industrie?—R. Oui.

Q. Il a été suggéré que le ministère pourrait accorder aux gens une saison plus longue pourvu qu'ils prissent des homards plus gros et que l'on arrête entière-

ment la prise du petit homard en exigeant une limite de taille plus grande; en rapport avec le marché du homard, il est possible de mettre en force un règlement concernant la limite de taille, la mise en force de tel règlement étant impossible quand il s'agit de homards pour la fabrique de conserves?—R. Oui, c'est bien correct.

Q. Maintenant, on se plaint d'une entente qui existerait entre les fabricants de conserves pour garder les prix aussi bas que possible; d'après votre expérience, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?—R. Je ne crois pas qu'il existe beaucoup de cette entente.

Q. On a fait remarquer qu'il y a un an ou deux, il n'y avait pas d'entente puisque chaque fabricant tâchait de payer plus cher que son voisin.—R. Non, nous avons beaucoup de compétition, dans ce petit endroit-ci, nous avons trois et même quatre acheteurs, oui, les acheteurs pour d'autres fabriques se rendent aussi ici en bateaux, ils achètent nos homards et les emportent avec eux. Je suis en affaires depuis 25 ans, et soit par mon entremise ou celle de la maison, il n'est jamais intervenu un arrangement quelconque avec aucun fabricant quant au prix à payer.

Q. D'après l'information que j'ai reçue, mon opinion est que l'an passé vous avez élevé le prix un peu trop haut?—R. Oui.

Q. Et cette année, vous l'avez abaissé un peu trop soudainement et trop bas?—R. Oui, les conditions paraissaient tellement tristes ce printemps qu'ils avaient peur de mettre en conserves ou de payer plus, mais à la fin de la saison, les temps étaient un peu meilleurs.

Q. Vous rappelez-vous quand on a commencé à mettre le homard en conserves dans vos parages?—R. Je ne puis mentionner l'année, mais il devrait y avoir 35 ans environ.

Q. Quels ont été les premiers fabricants, ici?—R. W. K. Lewis & Bros., de Boston.

Q. De sorte que les pionniers de l'industrie du paquage ont été des Américains?—R. Oui, des Américains.

Q. Ceci nous conduit à une autre question qui a été posée, "Pourquoi accorder aux étrangers des permis pour mettre le homard en conserves?"—R. Je crois qu'il serait plus profitable au pêcheur lui-même d'accorder tels permis à des étrangers.

Q. Vous dites qu'ils ont été les pionniers de l'industrie?—R. Oui, ils l'ont été.

Q. En dehors du capital, y a-t-il autre chose qui soit américain dans les fabriques de conserves?—R. Rien de plus.

Q. Les bâtisses sont elles érigées en Canada et de matériaux canadiens?—R. Exactement.

Q. Tout ce qui entre dans la construction de la fabrique est-il pratiquement canadien?—R. Oui.

Q. Les employés sont-ils, eux aussi, des Canadiens?—R. Oui, du premier au dernier.

Q. Et vous dites que ce sont eux qui nous ont tout d'abord montré comment faire la mise en conserves?—R. Oui, et je crois que ce serait une bien mauvaise chose pour la côte, si on les en chassait.

Q. Est-ce que Burnham & Morrill, la Portland Packing Co., et quelques autres n'ont pas établi sur le marché des marques reconnues de toute première

classe?—R. Oui et ces maisons sont toujours prêtes à observer la loi et les conditions imposées, je n'ai jamais entendu dire qu'elles aient contesté un point quelconque.

Q. N'ont-elles pas toujours bien soigné leur paquage?—R. Elles sont bien soigneuses; notre maison fait la mise en conserves presque entièrement pour le marché français.

Q. Vos homards sont-ils envoyés directement de Halifax en France?—R. Oui; sans doute nous mettons aussi en conserves les homards brisés, une marque inférieure vendue aux Etats-Unis mais tous les produits No. 1 sont envoyés en France.

Q. Est-ce vrai que, par crainte de perdre leurs pêcheurs, des fabricants ont été obligés d'accepter des homards trop petits ou œuvés, car s'ils les avaient refusés, les pêcheurs seraient allés vendre à d'autres fabricants moins scrupuleux?—R. Pas les homards œuvés, nous n'avons eu aucun trouble à ce sujet aveo nos pêcheurs pour les quatre ou cinq dernières années; il n'en est pas ainsi pour les homards trop petits.

Q. Faut-il 25 pour cent plus de homards en automne qu'au printemps pour remplir une boîte d'une livre?—R. C'est vrai pour jusqu'au mois de septembre, mais je ne le crois pas pour les mois d'octobre et novembre.

Q. Que pensez-vous de la proposition faite par quelques-uns de vos pêcheurs ici, de faire la pêche durant septembre, octobre et novembre au lieu du printemps? —R. Il y en a bien peu à qui cela conviendrait. Ordinairement, ce serait trop à bonne heure en septembre, les homards ne seraient pas alors prêts.

Q. Vous avez en outre la pêche du maquereau en automne et c'est la pêche la plus profitable que vous ayez?—R. Oui, cependant, le mois de décembre serait ici un bon mois pour faire la pêche du homard, mais pas avant.

Q. On nous dit que si la mise en conserves se faisait au printemps sur certaines parties de la côte et à l'automne sur certaines autres, cela aurait pour effet d'affecter beaucoup le marché. Des fabricants de conserves dans le détroit de Northumberland nous ont déclaré qu'ils ne pourraient jamais être fixés sur les prix, si cette chose était permise?—R. C'est bien vrai.

Q. Que pensez-vous de la proposition de forcer les pêcheurs à prendre un permis?—R. Je ne crois pas qu'il en résulterait beaucoup de bien; un tel règlement serait bien difficile à mettre en force et causerait beaucoup de trouble.

Q. L'idée de ceux qui ont fait cette proposition est que les pêcheurs prendraient ce règlement comme obligatoire et que chaque homme deviendrait plus scrupuleux dans l'observance de la loi et peut-être mieux disposé à faire connaître ceux qui ne l'observent pas?—R. J'oserais dire que tel règlement aurait cet effet.

Q. Et puis qu'un homme perdrait son permis s'il était prouvé avoir violé la loi. M. Baker a fait cette suggestion ainsi que beaucoup d'autres personnes?—R. Je n'ai pas beaucoup confiance en la suggestion, l'homme qui a l'intention d'évader la loi, le fera quand même.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la proportion entre les marchés des produits de cette pêche, entre celui qui envoie le homard vivant et celui qui l'envoie en conserves? Quel percentage de la prise totale est envoyé sur le marché?—R. Burnham & Morrill n'envoient pas tout ce qu'ils pourraient, ils n'envoient les plus

grosses pièces que quand cela leur convient, quand le marché est bon; s'ils ne peuvent se procurer assez de petits homards, ils se servent de celui de 9 pouces pour remplir leurs boîtes d'une livre, peut-être que pour une semaine ou deux ils n'en enverront pas du tout mais mettront en boîtes mêmes les plus gros; il leur arrivera d'en avoir jusqu'à 40 mannes, prêtes à envoyer, à l'arrivée du steamer, si alors le marché n'est pas favorable nous recevons un télégramme disant de les mettre en conserves mais je crois que notre maison est la seule qui agisse ainsi; les autres, je crois, envoient tout ce qu'elles peuvent.

Q. Y a-t-il d'autres personnes que celles intéressées dans la mise en conserves, qui achètent les homards vivants pour consignation?—R. Non, le commerce de homards vivants n'est fait que par le fabricant de conserves, personne autre ici n'en envoie.

Q. En quelques endroits, il n'y a pas que les fabricants de conserves qui achètent pour le commerce de homards vivants?—R. Ici, la chose ne se pratique pas ainsi.

Q. Je suppose que vous avez reçu des plaintes de la part des pêcheurs que le prix payé pour leurs homards n'était pas satisfaisant?—R. Oui, particulièrement cette année, le prix était tellement élevé l'an dernier qu'il a semblé excessivement bas cette année, quoiqu'il n'ait été baissé qu'à la moyenne environ.

Q. Est-ce le même prix qui a été payé ici durant toute la saison?—R. Oui.

Q. $2.50 le cent livres?—R. Oui.

Q. Et 8 cents pour les gros homards?—R. Oui, mais pour les gros seulement, les pêcheurs feraient mieux de les envoyer eux-mêmes.

Q. Maintenant quelle est votre opinion sur les homarderies, parcs et autres choses du genre?—R. Bien, je crois que le parc vaut bien mieux que la homarderie.

Q. Il se rapproche plus de la condition naturelle?—R. Certainement et en outre dans l'un vous sauvez le homard-mère et dans l'autre vous le détruisez.

Q. Croyez-vous qu'il existe ici des conditions naturelles pour l'établissement d'un parc?—R. Je le crois, je crois que nous possédons ici presque un parc naturel.

Q. Il vous faut une certaine profondeur d'eau, l'entrée libre de la marée et les moyens de fermer l'embouchure?—R. Oui, nous avons une bonne chance pour cela.

Q. Quelle est la profondeur, quatre brasses à l'intérieur?—R. Oui, eau profonde à l'intérieur, s'il existe un endroit excellent pour l'établissement d'un parc, c'est bien celui-là.

Q. Et dans votre opinion, il vaut mieux faire un parc, là où il est possible, plutôt qu'une homarderie, car il a beaucoup d'avantages sur cette dernière?—R. Oui, et ici il pourrait être établi un parc à un prix bien bas comparé à celui payé ordinairement pour l'établissement de parcs du genre.

Q. Qu'avez-vous à dire au sujet de la méthode du ministère d'étiqueter les boîtes, croyez-vous qu'il en est résulté quelque bien, qu'elle a empêché le paquage et l'exportation de homards illégalement mis en conserves?—R. Il ne saurait y avoir de doute qu'elle a eu cet effet, il ne s'est pas fait de paquage d'automne depuis que le règlement est en force, il a mis fin à cela.

Q. Je vois que la création d'une commission de pêcheries pour les Provinces Maritimes dont le but serait d'aviser le ministère de temps à autre, a été sug-

gérée, qu'en pensez-vous? Approuvez-vous l'idée et comment une commission semblable pourrait-elle être constituée?—R. Cette proposition a été faite par notre représentant, M. Sinclair, le président du Comité.

Q. Non, c'est une proposition en dehors du parlement, sur le même principe que votre chambre de commerce?—R. Je ne sais pas, c'est une question trop étendue pour moi.

Q. Y a-t-il ici des engins de pêche qui sont abandonnés dans l'eau ou en prennent-ils plus de soin que d'habitude? Dans certains districts, les fabricants de conserves se plaignent que les pêcheurs qui pêchent avec des pièges, appartenant aux fabricants disparaissent à la fermeture de la saison et abandonnent les engins de pêche dans l'eau?—R. Ils ont été plus soigneux dans ces dernières années. Autrefois, ils avaient ici un règlement par lequel les fabriques devaient fournir la moitié des engins de pêche, il y avait alors des pertes, mais depuis qu'ils sont obligés de payer pour tous les engins de pêche, il en reste peu à l'eau, pas pour en parler; maintenant les fabriques ne fournissent plus les engins de pêche, ce sont les pêcheurs qui les fournissent eux-mêmes.

Q. Quel est le temps le plus de bonne heure auquel pourrait commencer ici la pêche? Supposons que la date soit fixée au 1er janvier, comme elle l'est pour ceux plus à l'ouest de vous autres, il va sans dire que cela ne signifiera pas qu'ils devront alors nécessairement commencer à pêcher?—R. Non, je crois, la saison ouverte, que les pêcheurs ne commenceraient pas avant le 1er ou le milieu de mars, pas avant cela. Sans doute que si leur saison commençait, comme pour les pêcheurs plus à l'ouest, ils feraient ici la pêche durant un mois puis cesseraient comme ils le font là-bas pour recommencer en mars. Nous pourrions ici faire la pêche avec profit un mois durant jusqu'au 15 janvier.

Q. Si elle peut être faite ici, elle peut l'être également tout le long de la côte?—R. Aussi loin que Canso, je crois.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. C'est leur mois le plus profitable pour la pêche à la morue?—R. C'est vrai, ils peuvent gagner plus à ce genre de pêche.

Par le Commissaire:

Q. En général, quels sont les gages de ceux qui scellent les boîtes?—R. $45 par mois.

Q. Et ils se pourvoient eux-mêmes?—R. Oui.

Q. Et que payez-vous aux autres employés?—R. De $35 à $40.

Q. Que payez-vous aux femmes? R. Environ $13 par mois.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Les conditions hygiéniques sont-elles satisfaisantes pour les filles dans les fabriques de conserves?—R. Oui, monsieur.

Q. Elles ont des appartements pour elles seules?—R. Bien, non.

Q. Demeurent-elles dans la fabrique même?—R. Que voulez-vous dire?

Q. Est-ce qu'elles dorment la nuit dans la fabrique?—R. Oh, non.

Q. Comment se nourrissent-elles?—R. Ici, toutes nos filles pensionnent chez elles, dans un endroit comme celui-ci nous engageons les filles de pêcheurs et elles demeurent dans leurs familles; elles apportent leur dîner à la fabrique.

Q. Alors ici, il n'arrive pas qu'elles soient entassées les unes sur les autres?—R. Non, cela n'arrive pas ici.

Q. Pour parler de la question des parcs et homarderies, supposons que nous aurions ici un parc dans lequel seraient déposés des homards reproducteurs et qu'ils y resteraient jusqu'au 1er juillet?—R. Oui.

Q. Croyez vous que la femelle aurait jeté son frai avant cette date?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez vous qu'elle serait œuvée vers ce temps?—R. Oui.

Q. Vous ne croyez pas qu'elle frayerait dans ce petit parc?—R. Il pourrait s'en trouver bien peu. Très souvent, nous déposons des homards dans un grand bassin, à la fabrique, en ayant bien besoin de ne pas mettre de homards œuvés; nous les déposons ainsi d'un lundi au lundi suivant et ce lundi suivant quand nous les sortons, nous trouvons souvent des homards œuvés parmi eux.

Par le Commissaire:

Q. Les œufs se sont formés dans l'intervalle?—R. Oui.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Si les homards œuvés sont mis dans ce parc, vous allez vendre tous les autres homards qui ne sont pas œuvés et les seuls homards qui seront alors épargnés seront les petits qui auront pris naissance dans le parc; ces derniers n'auront pas la même chance d'être répandus sur une étendue de 30 milles le long de la côte que les homards sortis des homarderies?—R. Non, ils n'auront pas la même chance.

Q. Quand il existe une homarderie, il y a un petit steamer qui ramasse le frai sur une distance de 30 milles et quand il a une cargaison de petits homards ayant pris naissance dans la homarderie, il les distribue sur le même territoire où il a ceuilli le frai?—R. Voilà le désavantage avec les parcs, partout, le poisson n'est pas ensuite distribué.

Par le Commissaire:

Q. Si l'établissement de parcs était décidé, il vaudrait mieux en avoir un nombre de petits servant aux différentes localités que de grands parcs communs à plusieurs?—R. Sans aucun doute, cela vaudrait mieux.

Q. Je ne doute pas qu'en plusieurs cas, il serait plus profitable pour le fabricant, assuré d'avoir son permis, et ne craignant aucune compétition d'établir un petit parc et en avoir soin en même temps que sa fabrique; il l'alimenterait à ses frais?—R. Exactement.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Et permettre aux homards œuvés de s'échapper à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. M. Baker a proposé de mettre une taxe additionnelle sur chaque caisse de homards en boîtes en vue de créer un revenu pour payer le homard œuvé?—R. Oui, j'ai vu cela.

Q. Par ce moyen, un fonds serait créé pour propager le homard?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de cette proposition?—R. Je crois que l'idée est bonne, si on nous laisse l'argent pour le bénéfice de l'industrie du homard.

Par le Commissaire:

Q. Que craignez-vous que l'on ferait de cet argent?—R. Quelques-uns sont d'opinion que la fabrique pourrait s'en servir; par exemple, l'on pourrait ici établir un parc.

Q. Que payez-vous par caisse?—R. Deux cents par caisse.

Q. M. Baker propose $25, le cent?—R. Oui.

Q. Il dit que l'on pourrait ainsi prélever $40,000?—R. Oui.

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Vous croyez que ceci ne paralyserait pas inutilement l'industrie?—R. Je ne le crois pas.

Par le Commissaire:

Q. Je crois qu'en acceptant cela, vous rencontriez une objection de la part des fabricants selon le système coopératif, les gros fabricants de conserves sont prêts à payer cela? (Pas de réponse).

Par M. Sinclair, M.P.:

Q. Les fabriques de conserves, d'après le système coopératif, sont bien peu nombreuses?—R. Il semble que le fabricant de conserves devrait faire quelque chose.

Par le Commissaire:

Q. Il y a peu de doute que l'industrie devrait payer pour sa propre protection? —R. Oui, réellement ils paient rien maintenant, car la taxe de 2 cents par caisse n'équivaut pas à beaucoup de chose.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

Spry Bay, 4 septembre 1909.

Hector M. Smiley, paqueur, Port Dufferin, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans l'industrie du homard?—R. J'ai commencé à faire la pêche depuis que je suis capable de travailler, je crois qu'il y a environ 30 ans que j'ai commencé à pêcher, avec mon père.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la mise en conserves?—R. Depuis 1887 ou 1888, je ne suis pas certain si c'est l'une ou l'autre année.

Q. Toujours au même endroit?—R. Toujours au même endroit.

Q. Quelle est la capacité de votre fabrique, quel est le plus gros paquage que vous y ayez fait?—R. J'ai paqué, certaines années, environ 720 caisses.

Q. Quand avez-vous fait cela?—R. C'était en 92 je crois ou dans les environs, il y a aussi longtemps que cela.

Q. Combien en avez-vous fait cette saison-ci?—R. C'est la plus petite saison que j'aie jamais faite, 351 caisses.

Q. Ceci est surtout dû à la mauvaise température, je suppose?—R. La mauvaise température.

Q. Le bas prix a-t-il eu quelque effet sur l'industrie? Nous remarquons qu'en certains endroits il n'y avait pas autant d'hommes faisant la pêche à cause du bas prix?—R. Nous avons employé le même nombre de pêcheurs.

Q. Quand vous avez commencé à faire la mise en conserves, quel était le nombre de bateaux dont vous vous serviez ou combien d'hommes pêchaient pour vous?—R. Nous avons commencé six pêcheurs ensemble et nous faisions notre propre mise en conserves.

Q. Alors il y a déja longtemps que vous aviez une fabrique fonctionnant d'après le système coopératif?—R. Oui.

Q. Et maintenant quel est le nombre de vos bateaux?—R. Entre 40 et 50.

Q. Les pêcheurs possèdent-ils leurs propres bateaux et engins de pêche?—R Tous leurs propres bateaux et engins de pêche.

Q. Pour résumer, comparée à ce qu'elle était dans le commencement, que pensez-vous de la condition actuelle de la pêche?—R. Je crois qu'il se prend actuellement autant de homards, mais qu'il y a plus d'hommes occupés à le pêcher.

Q. En moyenne, les homards sont-ils aussi gros qu'ils étaient alors ou plus petits?—R. Ils sont plus petits maintenant.

Q. D'après vous, savez-vous combien il en faut, en moyenne, pour remplir une boîte d'une livre ou combien de homards faut-il pour faire un cent livres? Vous les achetez à la pesée?—R. Nous les achetons au poids. Nous faisons quatre caisses et demie ($4\frac{1}{2}$) de conserves avec mille livres de homards vivants.

Q. Achetez-vous toujours à la pesée?—R. Toujours au poids.

Q. Ce n'est pas l'habitude ici d'acheter au nombre?—R. Toujours au poids, pour les petits homards.

Q. Et depuis combien de temps envoyez-vous d'ici des homards sur le marché? —R. Je crois depuis environ huit ans si je me rappelle bien, ou probablement dix, je n'en suis pas certain; Smith en a envoyé d'ici une année avant nous, je crois depuis environ neuf ans.

Q. Comment se fait-il qu'il ne s'en envoyait pas avant cela, est-ce parce que les facilités manquaient?—R. C'est justement la raison.

Q. Combien y avait-il de fabriques de conserves dans les premiers temps, la première a-t-elle été fondée ici par vous? Le nombre en a-t-il augmenté?—R. Non, il a diminué, je crois.

Q. Il n'y a pas autant de fabriques de conserves qu'il y avait l'habitude d'en avoir?—R. Non.

Q. Ont-elles abandonné le commerce parce qu'il y avait diminution dans les prises?—R. Non, surtout à cause de la compétition, je crois, le prix était si élevé

qu'elles ne pouvaient venir à bout de faire un commerce payant. Beaucoup d'entre elles étaient de petites fabriques.

Q. Quels sont les fabricants du voisinage à part vous?—R. H. J. Balcom, Port Dufferin; T. F. Smith & Co., d'Halifax, à West Quoddy; Burnham & Morrill, une chaque côté de Port Dufferin, Shaw Harbour Passage, et à Harrigan Cove; leur fabrique de Shaw Harbour Passage ne marche pas maintenant.

Q. Je suppose que le nombre des engins de pêche a beaucoup augmenté, comparé à ce qu'il était il y a quelques années?—R. Non, il y a quelques années, il y avait un nombre à peu près égal d'engins de pêche.

Q. Depuis combien de temps le nombre en est-il resté stable?—R. Environ 10 ou 12 ans.

Q. Il est le même depuis 10 ou 12 ans?—R. Oui.

Q. Mais maintenant il y a beaucoup plus d'engins de pêche qu'il y en avait quand vous avez commencé le commerce?—R. Oui.

Q. Les hommes qui s'occupent de la pêche du homard font-ils aussi d'autres sortes de pêche?—R. Oui, ils en font, ils s'occupent d'autres pêches, ce sont des pêcheurs hauturiers réguliers.

Q. Vers quel temps de la saison faites-vous votre premier paquage?—R. Le 15 ou le 16 avril.

Q. La saison ici, va sans dire, va du 1er avril à la fin de juin?—R. Oui.

Q. A quel temps de la saison êtes-vous le plus affairé, à quel temps recevez-vous la plus grande quantité de homards?—R. Vers la première semaine de mai, je crois.

Q. Et cela continue ainsi jusqu'à?—R. Bien, jusqu'au 20 mai.

Q. Après, il y a diminution?—R. Oui.

Q. Quelle proportion de homards recevez-vous, qui soient des homards bons pour le marché?—R. Environ le quart, je suppose, car généralement nous mettons en conserves tous les petits homards jusqu'à 10½ pouces.

Q. Vous n'exportez que ceux qui ont 10½ pouces et plus?—R. Nous l'avons fait jusqu'ici, et je suppose que le pourcentage est d'environ un quart ou probablement un cinquième.

Q. Que pense-t-on ici du règlement concernant la limite de taille? Si le règlement qui accorde 8 pouces comme limite de taille était strictement mis en force, cela vous affecterait-il de quelque manière? Avez-vous lu les témoignages rendus à la dernière session?—R. Je les ai ici.

Q. La plupart des fabricants de conserves examinés en cette occasion semblent dire que, si le règlement concernant la limite de taille est strictement mis en force, cela les forcera d'abandonner le commerce?—R. C'est certain.

Q. En quelle manière cela vous affectera-t-il ici?—R. Nous n'en trouverions pas assez pour que cela paye s'il nous fallait mettre en conserves seulement les homards de 8 à 9 pouces, nous n'en aurions pas assez car les pêcheurs enverraient tous les homards au-dessus de 9 pouces et nous savons qu'il serait impossible de faire un commerce payant, s'il ne fallait paquer que les homards de 8 à 9 pouces.

Q. Ce règlement a-t-il été mis en force ici?—R. Pas très strictement.

Q. Quelle a été la pratique pour le homard œuvé?—R. La plupart du temps, les pêcheurs les remettent à l'eau.

Q. Ils agissent ainsi maintenant?—R. Ils font cela, maintenant.

Q. Ont-ils toujours fait cela?—R. Je ne crois pas, il y a quelques années.

Q. Quelle était la pratique, les dépouillait-on ou les apportait-on tels que trouvés?—R. Les pêcheurs, je crois, avaient l'habitude de les dépouiller.

Q. Que faisait alors le fabricant de conserves? Etait-il toujours prêt à les accepter?—R. Non, je sais, pour un, que nous étions toujours très stricts sur ce point.

Q. Et c'est probablement la raison pour laquelle ils faisaient disparaître les œufs, je suppose?—R. Vraisemblablement.

Q. Mais, ces dernières années, les pêcheurs se sont aperçus qu'il valait mieux pour eux de les remettre à l'eau, croyez-vous que les pêcheurs s'aperçoivent qu'ils tuent l'industrie en détruisant le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Quels croyez-vous être les meilleurs moyens à prendre pour protéger la homard œuvé? Je crois que c'est la première considération qui s'impose? Diverses suggestions ont été faites, mais le meilleur moyen, je suppose, est de remettre immédiatement à l'eau; quel est, d'après vous, le percentage de homards œuvés?—R. Sur notre partie de la côte, cette année, il en a été pris bien peu, très peu.

Q. Mais, une année dans l'autre, sur cent homards, combien diriez-vous qu'il y en avait portant des œufs?—R. Pas plus que 2 ou 3 pour cent, je ne le crois pas. J'ai causé un peu avec les pêcheurs et l'un des meilleurs pêcheurs m'a avoué n'avoir pas pris plus de 33 homards œuvés durant tout l'été.

Q. De sorte qu'en remettant les homards œuvés à l'eau, les pêcheurs ne perdent pas beaucoup?—R. Presque rien.

Q. Le bénéfice gagné soutiendrait une comparaison facile avec cette légère perte?—R. Certainement.

Q. On a suggéré d'établir plus de homarderies ou de parcs aux endroits convenables à cette fin, avec-vous songé à cette affaire?—R. Oui, j'ai écrit au gouvernement à ce sujet.

Q. Que recommandez-vous?—R. Je recommande un parc, je n'ai jamais vu de homarderies et je n'en connais rien; je crois que les parcs coûteraient moins cher et feraient très bien l'affaire.

Q. Existe-t-il ici des facilités pour l'établissement d'un parc?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous savez ce qui est nécessaire, une place avec entrée étroite pouvant être facilement barrée, une profondeur suffisante d'eau et un fond clair, une marée pouvant se faire sentir librement en dedans et au-dehors; vous savez qu'un bien petit pourcentage d'eau douce les tuerait?—R. Assurément.

Q. De sorte que partout où ces avantages se trouvent, un parc, me semble-t-il, est le moyen rationnel de propager le homard; la pratique dans d'autres endroits, est d'acheter du pêcheur les homards œuvés qu'il prend, déposer ces derniers dans les parcs puis les faire sortir du parc après la fermeture de la saison de pêche. Une grande objection faite au parc, c'est qu'il est difficile de distribuer le homard pris dans le parc, il n'y a que le voisinage immédiat qui en profite alors que les homards sont apportés de bien plus loin; les pêcheurs se plaignent qu'il n'est pas exactement profitable pour eux d'apporter de leurs parages au parc des homards qui ensuite sont mis en liberté dans le voisinage seulement du parc?—R. C'est vrai.

Q. Mais où la chose est possible, il devrait y avoir un nombre de petits parcs situés aussi près que possible des fabriques, voilà qui trancherait la difficulté?—R. Nous avons un endroit près de Port Dufferin où un parc peut être établi à très bon marché.

Q. Dans plusieurs cas, un petit parc pourrait être entretenu par les pêcheurs et fabricants de conserves du même voisinage, pour leur propre bénéfice, sans besoin de secours venant d'ailleurs. L'augmentation du nombre de fabriques aurait-elle pour effet de grossir les prises de homards, croyez-vous?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Parlant maintenant des permis accordés aux fabriques de conserves, la politique du ministère, depuis quelques années, a été de restreindre le nombre des fabriques dans le but de limiter la pêche du homard, autant que possible, cependant l'on n'a pas limité le nombre des engins devant servir à cette pêche; croyez-vous que cette restriction a eu l'effet désiré? Vous ne croyez pas, dites-vous, que l'augmentation du nombre de fabriques ne signifierait pas augmentation de prises?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Y a-t-il une raison pour laquelle un permis serait refusé à un homme qui démontrerait qu'il est capable de faire la mise en conserves?—R. Je ne vois pas de raison pour laquelle il n'obtiendrait pas un permis.

Q. Beaucoup de plaintes ont été reçues de la part des pêcheurs qui disent que la compétition manque parce que le nombre des fabriques est restreint et qu'ainsi les prix sont tenus bas. Vous avez entendu parler de ces plaintes, sans doute, car il y en a eu beaucoup ces dernières années?—R. Oh, oui, nous en avons entendu parler.

Q. Pour remédier à cet état de choses, le ministère a décidé, il y a quelques années, d'émettre des permis selon le système coopératif pour ces pêcheurs qui n'étaient pas satisfaits de la manière dont se faisaient les choses, ils devaient pour cela se mettre ensemble au nombre de 15 et faire la demande de tel permis. Croyez-vous que cet arrangement a eu pour effet de satisfaire les pêcheurs mécontents?—R. Quant à ce qui concerne les pêcheurs de nos parages, je ne crois pas que beaucoup d'entre eux aient songé à une combinaison de ce genre.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils se mettaient tous à faire la mise en conserves, plutôt que de vendre les homards à la fabrique?—R. Je crois qu'ils en feraient moins, dans des conditions, par exemple, semblables à celles de l'été dernier.

Q. Néanmoins, quand une difficulté semblable surgit entre les pêcheurs et le fabricant, permettre aux pêcheurs mécontents d'essayer eux-mêmes le paquage ne semble-t-il pas être la solution naturelle de cette difficulté?—R. Je ne crois pas que leurs fabriques marcheraient bien longtemps ni qu'ils continueraient à faire la mise en conserves pendant plusieurs années, pour la simple raison que les autres fabricants se syndiqueraient probablement, feraient affaires sur des bases plus modernes et contrôleraient ainsi les marchés.

Q. Quant aux fabriques, croyez-vous qu'il soit raisonnable d'exiger qu'elles soient sur un pied convenable? S'il était décidé d'augmenter le nombre des permis, on devrait mettre certaines restrictions et exiger de toutes fabriques qu'elles soient tenues sur un certain bon pied?—R. Oui.

Q. Nous avons remarqué qu'en beaucoup d'endroits, la mise en conserves se fait très mal et le produit de ces fabriques doit avoir un mauvais effet sur le marché en général, de sorte qu'il a été proposé que le ministère exige des fabriques qu'elles soient sur un certain bon pied avant d'accorder le permis. Croyez-vous cela raisonnable et juste?—R. Je crois la proposition bien raisonnable et bien juste.

Q. Vous savez que, de nos jours, la tendance est de faire inspecter; tous les produits en boîtes sont tous soumis à l'inspection; y a-t-il quelque raison pour laquelle les conserves de homards ne seraient pas inspectées de la même manière?—R. Je ne vois pas de raison pour laquelle elles ne seraient pas ainsi inspectées, je crois que cela serait même mieux.

Q. Les acheteurs font une espèce d'inspection mais ce n'est pas une inspection officielle, ce n'est que pour se guider dans leurs achats?—R. Oh, non, les acheteurs ne font pas d'inspection officielle.

Q. Parlons maintenant des remèdes. Il n'y a pas de doute, je suppose, que la condition de la pêche du homard est mauvaise et divers remèdes ont été suggérés au ministère. Quelques personnes disent que le remède naturel est de défendre entièrement la pêche pour quelques années, afin de permettre aux homards de se propager de nouveau. Que pensez-vous de ce moyen?—R. Bien, je ne crois pas qu'il aurait beaucoup d'effet.

Q. Quelques pêcheurs nous ont déclaré que c'était une mesure assez drastique.—R. Aucun doute qu'elle donnerait aux petits homards la chance de grandir.

Q. Il n'y aucun doute que c'est le vrai remède si le homard seul est pris en considération?—R. C'est le remède en tant que le homard est concerné.

Q. Mais d'autres choses sont aussi à considérer, le fort montant d'argent investi dans la pêche du homard; si la pêche était défendue pour cinq ans, les fabriques et les quais se détérioreraient de même que les nombreux engins de pêche des pêcheurs et puis qu'est-ce que ces derniers eux-mêmes feraient dans l'intervalle, parce que la pêche au homard semble être la première chose à laquelle ils peuvent s'occuper au printemps?—R. C'est la première chose qu'ils peuvent faire au printemps.

Q. Que peut gagner en moyenne un pêcheur de homards durant les deux mois et demi ou trois mois qu'il fait cette pêche?—R. Ce que nous appelons un bon pêcheur, celui-là peut gagner en moyenne $300.

Q. Cette somme doit être divisée entre deux hommes, n'est-ce pas?—R. Bien, un homme et un jeune garçon, généralement on paye à ce dernier $20 par mois.

Q. Que vaut en moyenne l'embarcation dont se sert le pêcheur de homards?—R. $20.

Q. Et l'engin de pêche?—R. Les pièges pour eau profonde valent $1 chacun. Ils ne peuvent les préparer pour moins que cela.

Q. Ce remède, dont il est parlé plus haut, semble donc hors de question. Puis la Commission sur la pêche du homard, de 1898, j'ignore si les membres sont venus ici dans le cours de leur enquête?—R. Non, ils ne sont jamais venus ici.

Q. Ils ont recommandé de défendre la pêche par sections, la défendre sur une partie de la côte, une étendue de 50 milles, disons, ou sur une distance quelconque arrêtée chaque année et permettre la pêche sur les autres parties de la côte, changeant d'endroits jusqu'à ce que toute la côte ait eu une saison défendue.—R. Je ne crois pas que la chose fonctionnerait très bien.

Q. Il a été aussi recommandé et suggéré que la limite de taille fût réduite, qu'au lieu de 8 pouces elle soit de 7 pouces. Quelques-uns ont dit: "Donnez-nous une limite de taille de 7 pouces et nous verrons qu'aucun homard d'une dimension moindre de 7 pouces soit capturé et tout sera correct." Vous savez sans doute, qu'une fois la limite de taille était de 9 pouces?—R. Oui.

Q. Mais le règlement n'était pas observé et l'on nous a dit: "Donnez-nous une limite de 8 pouces et le règlement ne sera pas violé;" maintenant, cependant, il est généralement ignoré et l'on vient actuellement avec ceci: "Donnez-nous une limite de taille de 7 pouces et ce règlement, nous l'observerons." Croyez-vous qu'un règlement fixant la limite de taille à 7 pouces sera plus observé que celui qui la fixe à 8 pouces?—R. Non, je ne crois pas qu'ils l'observeraient mieux.

Q. Une autre proposition est d'abolir complètement le règlement concernant la limite de taille; il n'a jamais été mis en force et il serait très difficile de l'y mettre, de sorte que, a-t-on dit, ce qu'il y aurait mieux à faire, serait d'abolir complètement la limite de taille et de pourvoir jusqu'à un certain point à la protection du homard trop petit en réglementant l'espace qui devrait exister entre les lattes du piège, pour qu'un homard raisonnablement trop petit ait la chance de s'en échapper, tout en protégeant en même temps d'une manière très stricte le homard œuvé, aussi raccourcir à la fin la saison de pêche d'une couple de semaines?—R. C'est bien là mon idée.

Q. Tous les témoignages entendus tendent à dire, en général, que c'est dans les derniers semaines de la saison de pêche qu'il est fait plus de mal par la capture du homard trop petit ou du homard œuvé?—R. Oui.

Q. Et à ce moment-là les pêcheurs peuvent faire d'autres sortes de pêches, de sorte que les pertes qu'ils encourraient ne sauraient être sérieuses, tandis que raccourcir ainsi la saison serait d'une grande protection pour le homard?—R. C'est bien ce que je pense de toute la question; c'est en plein mon opinion.

Q. Avez-vous certaine expérience concernant la pêche faite en automne?—R. Non.

Q. En quelques endroits, ils nous ont suggéré que nous devions abandonner la pêche du printemps pour la permettre en automne. Il a été aussi dit qu'il faudrait un plus grand nombre de poissons pris en automne pour remplir une boîte d'une livre qu'au printemps?—R. C'est ce que j'ai entendu dire, parce que les homards sont légers après la fraie et la perte du test; je suppose que, plus tard, en novembre, ils sont meilleurs, ils commencent à s'améliorer en octobre.

Q. Une autre proposition faite au ministère est que tous les pêcheurs de homards soient obligés de s'enregistrer, qu'avant de faire la pêche du homard chaque homme soit obligé de donner son nom tous les ans et de signer une déclaration l'obligeant d'observer strictement les règlements; tous les pêcheurs de homards auraient à obtenir ce permis mais il n'est pas proposé qu'ils aient à payer pour l'obtenir. L'idée de ceux qui ont suggéré la chose est que l'homme ayant signé une telle déclaration se verrait obligé d'observer les règlements et que peut-être il s'intéresserait à ce que les autres fassent comme lui ou fournirait des informations contre les violateurs des règlements, l'intention étant que tous ceux qui les violeraient ainsi souvent, surtout en ce qui regarde le homard œuvé, perdraient leur permis et ne pourraient plus à l'avenir faire la pêche du homard. Croyez-vous ce

système praticable?—R. Je crois qu'il serait très bon s'il pouvait être mis en pratique; il serait justement ce qu'il faut, mais il est très difficile de mettre en pratique un système comme celui-là.

Q. Parlant maintenant des pièges, croyez-vous qu'en établissant un espace raisonnable entre les lattes, une proportion de homards trop petits pourraient ainsi s'échapper? Vous savez qu'en plusieurs endroits ils ont rétréci ces espaces. Je me rappelle que les pièges autrefois généralement en usage avaient des espaces d'un pouce et demi (1½), la largeur de la latte, mais cet espace a été rétréci maintenant à un demi-pouce dans des endroits où il se prend un très grand pourcentage de petits homards et ceci a certainement pour effet d'empêcher de sortir tout ce qui tombe dans le piège?—R. Oui, tout ce qui est bon à quelque chose.

Q. Croyez-vous qu'il serait raisonnable de fixer la limite d'espace à 1¼ ou 1⅛ pouce?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que ceci aurait pour effet de permettre à une certaine proportion de petits homards de s'échapper?—R. Ils ne pourront pas tous s'échapper.

Q. Mais une proportion raisonnable?—R. Oui, une certaine partie, je pense.

Q. Je suppose que tout le monde se sert ici du piège à compartiments?—R Oui, tous nous nous servons de cette sorte de piège.

Q. Quelle est la branche de l'industrie la plus profitable pour le pêcheur, croyez-vous? Où les facilités existent pour l'exportation du homard vivant sur le marché, cette branche de l'industrie est-elle la plus profitable pour le pêcheur?—R. Oui.

Q. Quels ont été les prix payés ici cette année pour le homard de conserves et celui exporté vivant?—R. $2.50 par cent livres et 10 cents chacun pour les gros.

Q. Dix cents pour les gros ayant plus de 10½ pouces?—R. Oui, plus de 10½ pouces.

Q. Comparez donc ces prix avec ceux payés l'an dernier?—R. L'an dernier les prix étaient de $4.50 et de 15 cents; il a commencé à $4 et monté jusqu'à $4.75. Je suppose que la moyenne fut de $4.50 et 15 cents; aucun doute que la marchandise ne valait pas autant et les fabricants de conserves ont perdu beaucoup d'argent.

Q. Et cette année, ils ont descendu leurs prix trop bas?—R. Je ne sais pas s'ils ont descendu trop bas, le marché était mauvais.

Q. Cette année, en certains endroits, le prix était de $2, ce qui est très bon marché?—R. Je crois que ce prix est pas mal bas; cette année la plupart des fabricants n'ont payé que 8 cents pour les gros, mais nous avons toujours payé 10 cents dès le commencement.

Q. Comment faites-vous d'ici l'exportation de vos homards?—R. Par steamer, d'Halifax.

Q. Combien souvent pouvez-vous les envoyer?—R. Une fois par semaine.

Q. Quand cela, pour rejoindre le bateau en destination de Boston?—R. Pour rejoindre le bateau en question. Cette année, à cause des grosses tempêtes qui ont diminué les prises et détruit les pièges des pêcheurs, plusieurs ont complètement abandonné l'industrie.

Q. Si un règlement rendait obligatoire un espace plus large entre les lattes du piège, je suppose que la meilleure chose à faire serait d'insister pour que tous les pièges construits depuis cette date aient l'espace mentionné dans le dit règlement?—R. J'allais justement mentionner la chose; que faire des pièges maintenant en usage?

Q. Parce que condamner tous les pièges maintenant en usage causerait un dommage sérieux. Je suppose qu'un piège dure environ 3 ans?—R. Oui, environ 3 ans, quoique quelques-uns d'entre eux ne durent pas 3 jours.

Q. Oui, mais quelques-uns durent aussi 5 ans?—R. Oui, quelques-uns.

Q. Mais, en général, ils doivent être renouvelés à tous les trois ans?—R. Oui.

Q. Ici, vous ne souffrez pas beaucoup de la glace?—R. Pas beaucoup.

Q. Quand commencez-vous à pêcher, généralement?—R. S'il leur est possible de le faire, les pêcheurs tendent ordinairement leurs pièges le premier jour d'avril.

Q. Pourquoi ne pourriez-vous pas avoir ici la même saison de pêche que ceux situés plus à l'ouest, c'est-à-dire en fixer l'ouverture au premier janvier? Cela ne voudrait pas dire que vous commenceriez à pêcher à cette date, mais que la pêche commencerait dès que vous le pourriez?—R. Je crois que si la saison devait commencer au 1er janvier, quelques pêcheurs voudraient tendre leurs pièges dès le premier de décembre.

Q. L'ouverture de la saison est fixée au premier janvier, pas loin d'ici?—R. Oui, et au 15 décembre un peu plus à l'ouest, dans une section. Je crois que l'ouverture de notre saison est fixée assez à bonne heure ou un peu trop à bonne heure. Je sais, d'après leur expérience, que mes pêcheurs ne prennent pas tout d'abord les homards dans l'eau profonde. Ils mettent en place leurs engins de pêche et prennent pour commencer ce que vous appelez le homard à queue plate ce sont les homards œuvés qui n'ont pas eu l'occasion de frayer. Le pêcheur s'occupe toujours d'abord du genre de homards appelés "queue plate" et essaye de le prendre avant qu'il soit œuvé.

Q. L'idée est que la saison devrait être uniforme autant que possible, il ne devrait pas y avoir de saisons différentes et de différentes limites de taille dans différents districts adjacents. Le fait de fixer l'ouverture de la saison à une date ou une autre ne fait réellement pas beaucoup de différence car vous ne mettez en place vos engins de pêche que quand vous êtes prêts ou quand il vous est possible de le faire. La raison pour laquelle les saisons de pêcher ont été fixées comme elles le sont maintenant, n'était pas apparemment pour la protection du homard mais plutôt dans le but de protéger les engins de pêche et d'empêcher qu'un pêcheur pût aller s'emparer des meilleurs endroits avant que les autres fussent prêts.—R. Mon opinion est que l'ouverture de la saison est assez à bonne heure, je ne veux pas qu'elle soit avancée.

Q. Est-il à votre connaissance que les pêcheurs aient déja perdu leur prise de homards par le fait que les fabricants de conserves ont refusé de les acheter?—R. Non, je n'ai jamais entendu parler de cela.

Q. On a aussi dit qu'en certains cas les pêcheurs ont souffert des dommages parce que les fabricants n'ont pas ouvert leurs fabriques quoique le homard fût en quantité suffisante. Connaissez-vous quelques cas de ce genre?—R. Je n'en connais aucun.

Q. Il y a eu des endroits où le fabricant et les pêcheurs ont été en désaccord?—R. Burnham et Morrill ont fermé des fabriques, ils en ont fermé une, mais ils transportaient le homard de cet endroit à une autre de leurs fabriques.

Q. La différence n'est pas grande pourvu qu'ils achètent le homard?—R. Non.

Q. Presque tout le homard est pris en semaque, n'est-ce pas?—R. Presque tout.

Q. Les pêcheurs trouveraient-ils un autre marché pour leurs homards si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Pas pour les petits.

Q. Quels gages, en moyenne, sont payés dans la fabrique? Que payez-vous, que gagne généralement le contremaître?—R. $60 par mois.

Q. Et celui qui scelle les boîtes?—R. $45, mais il paye sa pension.

Q. Et les autres employés de la fabrique?—R. Bien, les hommes gagnent en moyenne de $30 à $40.

Q. Et les filles?—R. Nous leur donnons $8 par mois et leur pension, nous les payons constamment $8 par mois.

Q. Quel soin prend-on de ces filles dans les endroits où elles pensionnent, ont-elles un endroit pour se retirer, y a-t-il pour elles des accommodations spéciales?—R. Oh, oui, on en prend soin tout autant que n'importe quelle autre classe de pensionnaires.

Q. On se plaint qu'en certains endroits les filles n'ont pas les accommodations nécessaires?—R. Nous n'avons pas de réfectoires comme cela existe généralement, nous les amenons à nos propres demeures; j'en pensionne la moitié, quatre ou cinq, les autres hommes ont soin des autres. J'ai entendu parler de plaintes en certains endroits, pas de raison pour cela ici.

Q. Se fait-il de la pêche ou de la mise en conserves hors de saison?—R. Pas à ma connaissance, depuis quelques années.

Q. Il s'en est fait, n'est-ce pas?—R. Oui, il y a probablement dix ou douze ans.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche qui sont abandonnés dans l'eau? Cela n'arrive pas quand les pêcheurs possèdent leurs propres engins?—R. Non, ils sont très particuliers à retirer leurs engins, s'il en reste dans l'eau ce n'est que quelques vieux pièges usés qui ne valent pas la peine d'être ramenés au rivage.

Q. Que pensez-vous de la méthode d'étiqueter les caisses, a-t-elle du bon? A-t-elle empêché la mise en conserves du homard hors de la saison?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous croyez qu'il y a toujours moyen de passer outre?—R. Oui.

Q. Désirez-vous faire quelque suggestion, proposer quelque chose dans le but d'améliorer les pêcheries du homard?—R. Je n'ai rien à dire, je suis simplement venu ici pour voir ce qui se passait. La seule chose que j'ai à dire, c'est que nous devrions avoir un parc ou quelque chose du genre.

Le témoin est renvoyé.

A. F. Balcom, paqueur, Port Dufferin, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. J'aimerais que vous nous fassiez connaître vos vues, M. Balcom?—R. M. Smiley a dit à peu près tout ce que je pouvais dire.

Q. Voulez-vous dire que vous avez entendu tout ce qu'il a dit et qu'en général vous approuvez ses remarques?—R. Oui.

Q. Et que vous n'avez rien à ajouter?—R. Rien de plus, si ce n'est que j'aimerais à voir la saison raccourcie de dix jours, si c'était possible à la fin de juin; quant à la limite de taille je dirais de l'abolir mais d'être bien sévère au sujet du

homard œuvé. La loi a été bien observée ici sous ce rapport depuis quelques années, je sais que je l'ai moi-même observée, j'ai toujours été à mon poste et si en aucun temps j'ai vu arriver un homard œuvé sur un des bateaux, je le renvoyais. La faute est mise par eux sur celui qui transporte le poisson, mais les pêcheurs sont plus en état que lui de les voir quand ils les sortent du piège.

Q. Aux endroits où il n'est pas possible d'établir des homarderies ou des parcs, il est suggéré qu'un surveillant de pêcheries accompagne l'homme de transport ou que ce dernier soit nommé surveillant, gardant compte des homards œuvés qu'il reçoit des pêcheurs et les payant pour eux; vous comprenez que si ces homards sont alors remis dans l'eau, ils peuvent être pris de nouveau et il faudrait payer deux fois pour le même homard. Dans l'état du Massachusetts, ils ont surmonté cette difficulté; on donne au surveillant une petit pince au moyen de laquelle il fait un trou dans la queue du homard, cela ne lui cause aucun mal puis le homard œuvé est remis à l'eau. Ce trou disparaît sans doute quand il dépose son test, mais cela n'arrive pas durant la saison de pêche; alors si ce homard œuvé est repris par un autre pêcheur durant la même saison, on ne le paye pas. Croyez-vous qu'il soit praticable de faire cela ici, cela ne causerait-il pas un trop grand retard pour le préposé au smack?

M. Smiley.—Non, aucun retard. Chaque pêcheur peut séparer ses homards œuvés et les donner séparément au surveillant qui alors leur perce la queue et les rejette à l'eau tout en tenant compte du nombre, ainsi le pêcheur sera payé à la fin de la saison pour le homard œuvé qu'il aura pris.

Le témoin est renvoyé.

James Andrews, pêcheur, baie Spry, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche du homard?—R. Depuis le temps où le premier homard a été pris dans ces parages-ci, quelle que soit la longueur du temps.

Q. Quand a-t-elle réellement commencé? Je suppose qu'il ne se pêchait pas beaucoup de homards avant qu'on ait commencé à faire sa mise en conserves?—R. Non, il n'y en avait pas.

Q. Avant cela les gens prenaient le homard seulement pour leur nourriture personnelle?—R. C'est à peu près tout.

Q. Quand a-t-on commencé à faire ici la mise en conserves?—R. J'oublie la date exacte, ça doit faire bien près de 40 ans.

Q. Aucun doute qu'elle a commencé ici avant de se faire dans les endroits plus au nord. Quels ont été ici les premiers fabricants de conserves?—R. Les Burnham, je crois, ont été les premiers.

Q. Ce sont des Américains, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Ils ont été les premiers à introduire la fabrication de conserves de homards, n'est-ce pas?—R. Oui, la compagnie Winslow a été la première et la Portland Packing Company et d'autres aussi, mais ces compagnies n'existent plus maintenant.

Q. Vous faites la pêche depuis environ 35 à 40 ans, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quelle est la condition de la pêche maintenant comparée à ce qu'elle était, quand vous avez commencé?—R. Bien différente.

Q. Sans doute que maintenant la pêche se fait sur une plus grande échelle?—R. Oui, et puis les prix n'étaient pas élevés quand nous avons commencé, 30 cents le cent homards.

Q. Ils étaient tous gros?—R. Oui.

Q. Etaient-ils plus gros que ceux que vous prenez maintenant?—R. Oui, tous des homards âgés.

Q. Mais ils ont été vite épuisés, n'est-ce pas?—R. Oui, ils n'ont pas duré très longtemps.

Q. Et quelle est la différence dans le nombre des engins de pêche?—R. Il y en a maintenant trois ou quatre fois plus.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher, de combien de pièges vous serviez-vous?—R. 100.

Q. Et maintenant combien?—R. 180.

Q. C'est pour un bateau contenant deux hommes?—R. Oui.

Q. Ces pièges sont tendus sur une seule ligne?—R. Oui, sur des lignes seules.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Le 1er avril.

Q. A quelle profondeur d'eau placez-vous les pièges?—R. Dans 10 ou 15 brasses.

Q. A quelle distance du rivage cela se trouve-t-il généralement?—R. Pas très-loin, à 2 ou 3 milles.

Q. Recherchez-vous un fond spécial?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de fond préférez-vous?—R. Un fond rocailleux avec terrain inégal.

Q. Combien de temps pêchez-vous ainsi dans l'eau profonde?—R. Jusqu'à la mi-mai, à peu près.

Q. Et après cela?—R. Nous nous rapprochons de la côte.

Q. A quelle profondeur?—R. Dans 3 ou 5, 7 ou 8 brasses.

Q. Est-ce dans l'eau peu profonde que vous perdez le plus de pièges?—R. Oui, nous perdons le plus d'engins de pêche ordinairement vers la fin de juin; cette année nous avons été un peu en avant.

Q. Existe-t-il ici une union des pêcheurs?—R. Non.

Q. Vous vous servez de vos propres bateaux et engins pour faire la pêche?—R. Oui.

Q. La plupart des pêcheurs font ici la même chose?—R. Oui.

Q. En a-t-il été toujours ainsi?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'ici la plupart des pêcheurs, quand ils ont fini de pêcher le homard, font la pêche du hareng, de la morue et du maquereau?—R. Oui, la plupart.

Q. De quelle sorte de pièges vous servez-vous?—R. Du piège à compartiments.

Q. En votre qualité de pêcheur, que pensez-vous de l'idée d'un règlement établissant un piège uniforme? Croyez-vous que l'espace entre les lattes permet ou non aux petits homards de s'échapper?—R. Je ne crois pas que cet espace soit pour beaucoup. Je crois que tous les homards ayant moins de 7 pouces s'échappent des pièges que nous avons construits.

Q. L'espace que vous mettez ici est-il d'un pouce?—R. Oui, un bon pouce.

Q. Vous avez maintenant entendu parler de la proposition de faire enregistrer les pêcheurs?—R. Oui.

Q. Quand l'officier passerait pour payer la prime, ceux qui désirent faire la pêche du homard se présenteraient devant lui et obtiendraient un permis, une forme imprimée de permis? Que pensez-vous de la proposition, fonctionnerait-elle, rendrait-elle des services?—R. Je crois qu'elle serait correcte.

Q. Croyez-vous qu'elle aurait l'effet qu'en attendent ceux qui la proposent, rendre les pêcheurs plus soigneux?—R. Elle le devrait.

Q. Sans doute que beaucoup d'hommes n'ont besoin de rien de ce genre mais il n'en est pas de même pour d'autres?—R. C'est vrai.

Q. Au sujet des homards trop petits ou œuvés, quelle est ici la pratique, vous attendez-vous à ce que le fabricant de conserves accepte tout ce que vous lui apportez?—R. Non, nous prenons beaucoup de soin de mettre le homard œuvé de côté, nous n'en détruisons aucun, d'aucune façon.

Q. Est-il à votre connaissance qu'une bonne proportion de ces homards soient dépouillés de leurs œufs au large?—R. Je ne crois pas qu'on fasse cela, non; il fut un temps où cela se pratiquait, mais je crois que maintenant on en prend beaucoup soin.

Q. Quant aux petits homards, quelle proportion est prise qui soit en bas de 8 pouces?—R. Il y en a plusieurs en dessous de 8 pouces.

Q. Si la limite de 8 pouces était strictement mise en force, cela vous affecterait-il beaucoup, prendriez-vous malgré cela assez de homards pour que la pêche vous paye?—R. Non, nous n'en prendrions pas suffisamment.

Q. Comment se fixe le prix payé pour le homard? Qui en fait le prix?—R. Les fabricants, je crois, en fixent le prix.

Q. Croyez-vous qu'il existe entre les fabricants de conserves une entente pour tenir les prix bas?—R. Je suis convaincu qu'il en existe une.

Q. Il n'y en avait pas l'année auparavant quand les prix ont été si élevés, n'est-ce pas? Vous avez entendu l'explication que j'ai donnée il y a quelques instants, de la politique du ministère qui accorde aux pêcheurs des permis d'après le système coopératif?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que ce soit un moyen raisonnable de surmonter la difficulté, c'est que si les pêcheurs ne sont pas satisfaits des prix qu'ils reçoivent, ils peuvent se mettre ensemble et coopérer?—R. C'est juste, les pêcheurs devraient avoir la même chance que les fabricants de conserves.

Q. Et cela leur donne la chance qu'ils désirent?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a déjà eu compétition dans le prix ou avez-vous toujours été obligé d'accepter ce que l'on vous offrait?—R. Oui, c'est la manière ordinaire.

Q. Maintenant comparez le marché de homards vivants avec celui des conserves, lequel est le plus profitable pour le pêcheur?—R. Pour les "marchés," l'industrie du homard vivant est la plus payante.

Q. Ceci est pour les gros homards?—R. Oui.

Q. Est-ce le cas qu'aujourd'hui les gros homards sont tous exportés et ne sont pas mis en conserves?—R. Aucun d'eux n'est mis en conserves excepté ceux qui ne semblent pas en condition d'être envoyés vivants.

Q. Quelle proportion des homards prenez-vous qui soient œuvés?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait plus de 2 ou 3 par cent.

Q. Depuis le commencement à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Trouvez-vous que les femelles soient plus nombreuses dans un certain temps de la saison?—R. Non.

Q. Vous en trouvez portant des œufs durant toute la saison?—R. Régulièrement, durant toute la saison.

Q. Trouvez-vous que les œufs soient plus mûrs dans un temps comme dans l'autre?—R. Oui, sur la fin de la saison.

Q. Avez-vous déjà vu un homard qui a frayé, portant encore ses œufs mais ces derniers ouverts et brisés?—R. Oui, j'en ai pris cet été même et j'en ai gardé cinq ou six dans le but spécial de voir combien il leur faudrait de temps pour jeter leur frai, je les ai gardés dans le piège pendant sept semaines.

Q. Les avez-vous nourris?—R. Oui.

Q. Et au bout de ce temps avaient-ils tous perdu leurs œufs?—R. Non, pas tout à fait, mais je n'en ai jamais eu une qui a perdu son frai avant que j'eusse mis le homard mâle avec elle. Je les ai gardées assez longtemps mais elles n'ont frayé que quand j'eus mis quelques homards mâles avec elles.

Q. Que pensez-vous de cela?—R. Oh, je ne sais pas.

Q. Quelle sorte de homards prenez-vous quand vous commencez à pêcher?—R. Une moyenne de bien petits homards.

Q. Quand prenez-vous les homards les plus gros et les meilleurs?—R. Ordinairement nous prenons les plus gros et les meilleurs au commencement de la saison.

Q. Comment sont-ils à mesure que la saison avance et que vous faites la pêche à eau moins profonde?—R. Les homards sont plus petits.

Q. Ils sont plus petits?—R. Oui, à eau peu profonde, ils sont plus petits.

Q. Pensez-vous que c'est parce que les gros homards ont été pris au commencement ou par ce que les petits homards se rapprochent du rivage?—R. Je le pense, mais je n'en suis pas sûr, je pense que les gros homards ne se prennent qu'à un certain temps, qu'il est plus difficile à prendre au piège le gros homard que le petit.

Q. Pensez que le homard œuvé se rapproche du rivage pour frayer?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Ou plutôt fraie-t-il à eau profonde?—R. Vous prenez des homards œuvés en tout temps pendant la saison tout près du rivage, et vous en prenez au large, de sorte qu'il est difficile de se prononcer.

Q. Ceux qui ont étudié la question avec beaucoup d'attention prétendent que le homard femelle s'approche du rivage où l'eau est plus chaude qu'à eau profonde, et où il y a plus de lumière au fond pour faire éclore, et développer ses œufs, et que peu de temps avant le temps du frai il s'éloigne du rivage et retourne à eau plus profonde où il fraie; aussitôt après le frai, les œufs remontent à la surface de la mer où ils flottent durant six semaines environ et servent en grande partie de pâture au maquereau; ils prétendent aussi qu'à cette époque le homard marche la tête la première, que sa vie se passe à se dépouiller de son test, et qu'il atteint 3 pouces la première année; des experts les ont surveillés avec soin dans les stations biologiques où ils ont d'immenses réservoirs d'eau salée, et ils ont décidé cette question sans qu'il y ait le moindre doute; ils prétendent aussi que le homard croît de deux

pouces par année, de sorte qu'un homard de 8 pouces est âgé de trois ans environ?—R. Pensez-vous qu'un homard se développe lorsqu'il a sa carapace, entre les périodes de mue?

Q. Pas beaucoup.—R. Je ne le crois pas aussi.

Q. Durant la mue, il gagnera deux pouces par année, jusqu'à ce qu'il atteigne un certain âge, et après cela ils ne perdent plus leur test chaque année, aussi les vieux homards que vous voyez avec des coquillages sur la carapace ne muent pas.—R. Oh, non.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Vous en prenez de bien petits, de 7 à 8 pouces, et des quantités lorsqu'il y avait beaucoup de homards œuvés.

Q. Mais en règle générale ce sont des homards de bonne taille?—R. Oui.

Q. C'est votre opinion que la pêche diminue, et qu'une chose ou l'autre lui fait du tort, et vous avez entendu énumérer les différents projets, soit d'arrêter la pêche complètement, ou par sections, soit de mettre la limite de taille à 7 pouces au lieu de 8 pouces,—de mettre de côté complètement la limite de taille, de raccoursir la saison et de protéger les homards comme pêcheur dans l'intérêt des pêcheurs et pour la protection des homards?—R. Je pense que nous devrions avoir le droit de les prendre de toute taille, avec une saison plus courte; d'après moi cela conviendrait à tout le monde, aux pêcheurs et aux paqueurs.

Q. Est-ce vrai qu'avant la fin de la saison beaucoup de pêcheurs commencent à retirer de l'eau leurs engins de pêche et à se préparer pour une autre pêche?—R. Oui, ils prennent si peu de homards que cela ne les paie pas de laisser dans l'eau leurs engins de pêche.

Q. Nous entendons dire que la plupart de ceux qui laissent dans la mer leurs engins de pêche bien tard dans la saison sont les vieux pêcheurs qui ne vont pas au large, qui font la pêche près du rivage dans les baies et les havres, le long de la côte?—R. C'est ce que font beaucoup d'entre eux.

Q. Pensez-vous que généralement les pêcheurs sont mieux disposés à protéger les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Vous croyez que c'est ce que les pêcheurs sont disposés à faire, ils comprennent qu'il est nécessaire de les protéger?—R. Oui, ils connaissent la nécessité qu'il y a de les rejeter à l'eau soigneusement, et c'est ce qu'ils font.

Q. Est-ce votre opinion que c'est ce qu'ils font maintenant dans vos parages?—R. Oui, en autant que je le sais, c'est ce que chaque pêcheur fait. Je voudrais vous demander si vous croyez que les homards œuvés qui sont emportés pour être mis dans des parcs reviennent jamais à l'endroit où ils ont été pris?

Q. Je le crois, s'ils ne sont pas trop loin; les homards ne sont pas supposés voyager à de grandes distances, bien qu'il y ait des preuves incontestables qu'ils soient allés assez loin, et dans une plus grande profondeur d'eau que le supposent la plus grande partie des gens. Au large de la côte de Gaspé nous trouvons l'eau profonde bien vite, et la plus grande partie de la pêche se fait avec trois longueurs de ligne, et j'ai rencontré plusieurs pêcheurs dans le St.-Laurent qui ont souvent pris des homards à cette profondeur?—R. J'en ai pris moi-même avec des hameçons à trente brasses.

Q. En avez-vous pris bien tard dans la saison, dans l'hiver?—R. Oui, vers la fin de l'année, dans la pêche d'automne.

Q. On a pris des homards qu'on a relâchés après les avoir marqués sur la côte du Maine, et quelques jours plus tard ils ont été pris à Grand-Manan, montrant qu'ils doivent parcourir une grande distance quelquefois; mais une des grandes objections contre les parcs est que, généralement, ils sont trop loin des endroits où l'on prend les homards. Par exemple, au parc Baker, près d'ici, on apporte des homards venant de près de 50 milles, et je ne crois pas que ce soit sage, car d'abord après un si long voyage les homards ne parviennent pas au parc en bonne condition vu les retards, et ensuite je pense que c'est trop éloigné de l'endroit où ils sont pris; ce ne serait pas juste pour les pêcheurs de ces parages de leur enlever leurs homards reproducteurs et de les remettre en liberté ailleurs où ils ne peuvent leur servir. Les pêcheurs ont soulevé cette objection?—R. Et avec raison.

Q. Quant aux homarderies, le vaisseau qui reçoit les jeunes homards après leur éclosion est supposé aller le long de la côte aux endroits où les œufs ont été pris et de distribuer ces jeunes homards?—R. Oui.

Q. Je ne sais pas si j'ai encore quelque question à poser, mais si j'ai oublié quelque chose, ou si vous aimez à dire quelque chose, nous serons heureux de vous entendre, et il en sera pris note?—R. Je crois que nous avons examiné toutes les questions.

Q. Pensez-vous que la diminution dans le nombre des homards a été graduelle depuis le commencement?—R. Oui.

Q. Ou y a-t-il eu un temps où elle a été plus forte?—R. Les homards sont plus rares maintenant qu'ils ne l'ont jamais été.

Q. Et vous dites qu'il s'en prend à peu près autant maintenant que d'habitude?—R. Oui, mais il faut remarquer le nombre des pêcheurs et la quantité d'engins de pêche dans la mer en comparaison de ce qu'il y avait coutume d'avoir.

Q. Et cela veut dire, naturellement, que vous ne pourriez pas vous attendre à faire une pêche aussi bonne que celles que vous faisiez avec la moitié des engins de pêche. S'il n'y avait que le quart des engins de pêche à l'eau et le quart des pêcheurs, ces derniers devraient faire mieux?—R. Je ne sais pas; il semble que vous n'avez pas plus de poisson en faisant la pêche avec une centaine d'embarcations environ qu'avec une demi-douzaine; c'est la même chose à peu près.

Q. Vous pensez que la diminution a été constante et graduelle?—R. Oui.

Q. Quelques personnes nous disent qu'elles ne pensent pas que le homard a diminué autant depuis cinq ou huit ans qu'avant?—R. Bien, c'est aussi mon opinion; je crois que depuis qu'on s'occupe des homards œuvés et qu'on les protège, le poisson n'a pas autant diminué; on dirait que cela fait un grand bien. Ces trois dernières années, le nombre des homards a semblé à peu près le même, et cette année il y en aurait eu autant que l'année précédente si nous n'avions pas eu cette tempête. Je remarque que, depuis deux ou trois ans, il y a beaucoup plus de petits homards que d'habitude; un pêcheur m'a dit qu'il en avait rejetés 30 un seul matin.

Q. Il n'y a pas de doute que si les homards femelles étaient absolument protégés nous n'aurions que peu de trouble?—R. Je pense qu'ils sont surveillés avec soin maintenant.

Le témoin est renvoyé.

M. Balcom.—N'y aurait-il pas moyen d'établir une homarderie ici? Il y a plusieurs endroits dans les environs où on peut en établir une. J'approuve ce que M. Smiley a dit.

M. Smiley.—S'ils veulent avoir une limite de taille, je voudrais qu'elle soit de 9 pouces.

Le Commissaire.—Bien, si vous mettez la limite de taille à 9 pouces, vous arrêterez complètement la fabrication des conserves. Le professeur Prince est en faveur du projet de mettre la limite de taille à 9 pouces.

M. Balcom.—Cela veut dire qu'il ne se fera pas de paquage sur cette côte.

Le Commissaire.—Sauf de temps en temps.

M. Balcom.—Naturellement, il se paquera quelques homards, ceux qui ne pourront être expédiés vivants.

Le Commissaire.—Combien cela coûte-t-il pour paquer une caisse de homards?

M. Balcom.—Pour une caisse les boîtes coûtent $1.35.

M. Henley.—Il me semble que les pêcheurs ne sont pas assez bien payés. Je suis tout à fait indépendant sur cette question, ne faisant pas moi-mêmes le paquage du homard, tout en ayant l'intention d'en faire l'an prochain.

Le Commissaire.—Ne pensez-vous pas qu'ils ont trop élevé les prix l'avant-dernière année, ils en ont perdu la tête?

M. Henley.—Oui, c'est certain.

Le Commissaire.—Et qu'ils ont trop baissé les prix cette année?

M. Henley.—C'est le cas.

M. Smiley.—Il n'y avait pas de prix déterminé. Nous n'avons pas payé plus que les autres, et vous n'avez pas fait autre chose.

M. Balcom.—Pas du tout. Nous n'avons pas payé plus que $2.50, mais nous avons payé 10 cents pour les "marchés," et c'est ce que nous avons fait tout le temps, bien que plusieurs aient protesté. Nous avons vendu ce printemps à $13.50 la caisse, c'était mieux que $12.00, mais nous n'espérions pas avoir cela.

Le Commissaire.—M. Henley; voulez-vous rendre témoignage?—

M. Henley.—Non, je ne veux pas rendre témoignage.

Alfred Leslie, pêcheur, baie Spry, est appelé et assermenté:

Par le Commissaire:

Q. Où faites-vous la pêche?—R. A baie Spry.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Depuis environ 34 ans, en autant que je puis me rappeler.

Q. Alors vous avez commencé à peu près en même temps que cette industrie?—R. Oui, j'étais petit garçon.

Q. D'après votre opinion, dans quel état se trouve cette pêche maintenant en la comparant avec ce qu'elle était lorsque vous avez commencé?—R. Elle n'est pas tout à fait aussi bonne.

Q. A quelle cause attribuez-vous cette diminution?—R. Bien, surtout à la pêche des homards œuvés.

Q. D'après vous cela ne pourrait-il pas être causé par une pêche trop intensive?—R. Oui, c'est en partie une des causes de cette diminution.

Q. Faites-vous d'autre pêche après que la pêche du homard est finie?—R. Pas maintenant.

Q. A quelle date commencez-vous à faire la pêche du homard?—R. Nous tendons nos pièges le 1er avril.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous ordinairement?—De 7 à 11 brasses.

Q. Combien de pièges employez-vous pour la pêche?—R. De 150 à 175.

Q. Naturellement, vous êtes le propriétaire de votre embarcation et de vos pièges?—R. Oui, et quelquefois je fais la pêche avec deux embarcations.

Q. Alors vous augmentez le nombre de vos pièges?—R. Oui, environ 300 pièges.

Q. Vers quel temps trouvez-vous que la pêche est meilleure?—R. Vers le 20 mai.

Q. C'est vers ce temps qu'il se prend le plus de poisson?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps continuez-vous à pêcher au large où vous avez d'abord commencé?—R. Jusqu'à la fin de juin; ensuite nous nous rapprochons de terre, nous pêchons jusque près des pointes, et nous retournons au large.

Q. Vous ne vous rapprochez de terre que graduellement?—R. Oui, aussitôt après le commencement de juin, nous nous rapprochons de terre.

Q. Je crois qu'ici vous ne faites la pêche qu'avec des trappes détachées?—R. Oui.

Q. Et toutes vos trappes sont des trappes à plusieurs filets?—R. A peu près, oui.

Q. Quelle proportion du total de votre pêche serait au-dessous de la limite de taille de 8 pouces?—R. C'est assez difficile de répondre à cette question. La limite de taille est de 8½ pouces, n'est-ce pas?

Q. La limite de taille légale est de 8 pouces, mais naturellement elle n'a jamais été observée.—R. Il ne s'en trouverait pas beaucoup dans ma pêche au-dessous de cette taille, naturellement il y en a quelques-uns.

Q. Y en aurait-il un quart ou la moitié de la pêche?—R. Non, il n'y en aurait pas plus de 10 pour cent dans ma pêche.

Q. Quelle serait la proportion de homards femelles dans votre pêche, combien par cent diriez-vous?—R. Il y a des saisons où il y a beaucoup de homards femelles avec des œufs, et d'autres saisons où il y en a beaucoup moins.

Q. Nous ne parlons pas des homards femelles qui n'ont pas d'œufs, mais de ceux dont on voit le frai.—R. Bien, cette année il n'y en avait pas beaucoup, je ne sais pas au juste, mais je ne crois pas en avoir prix plus de 3 pour cent.

Q. Qu'est-ce que vous avez coutume de faire ici de ces homards?—R. La plus grande partie des pêcheurs maintenant les rejettent par-dessus bord, les remet-

tent en liberté; il peut y en avoir quelques-uns qui ne font pas cela, mais un petit nombre.

Q. Cela ne s'est pas toujours fait?—R. Non.

Q. Depuis combien d'années ce changement s'est-il opéré? Il y a eu un changement chez les pêcheurs sur ce point?—R. Ce changement se fait d'année en année, de plus en plus; les pêcheurs voient que c'est une folie de détruire le homard œuvé, et ils comprennent ce que cela amènerait.

Q. Quelle différence cela vous ferait-il comme pêcheurs si la loi de la limite de taille de 8 pouces était strictement appliquée?—R. Cela ne me ferait aucune différence, j'en serais content, c'est justement ce qui détruit cette industrie maintenant; de quelle utilité est-ce de conserver les homards œuvés et mettre en conserve tous ces petits homards? Cela ne donne pas de chance aux homards.

Q. Vous pensez-vous qu'il faudrait faire observer la limite de taille de 8 pouces?—R. Certainement.

Q. Où la feriez-vous appliquer, à la fabrique de conserve?—R. Oui, à la fabrique, c'est le seul endroit pour faire observer ce règlement. Si la fabrique ne les recevait pas, le pêcheur ne pourrait pas les placer.

Q. Comme moyen de faire observer les règlements et de cette façon protéger les pêcheries, il a été suggéré d'obliger les pêcheurs de homards à s'enregistrer et à prendre un permis pour lequel il ne serait pas demandé d'honoraires; mais avant de faire la pêche chaque pêcheur de homard devrait obtenir du garde-pêche, ou de tout autre officier, une formule imprimée portant un numéro et énumérant les conditions d'après lesquelles la pêche doit se faire, et le pêcheur devrait signer cette formule. L'idée de ceux qui sont en faveur de ce projet, et depuis le commencement de cette enquête nous avons trouvé un grand nombre de personnes partageant la même opinion, est que le pêcheur se croira absolument obligé d'observer les conditions de son permis, et que, par conséquent, non seulement il observera la loi soigneusement, mais encore il verra à ce que ses voisins fassent comme lui, et si l'on trouve qu'un pêcheur persiste à ne pas suivre la loi son permis lui sera enlevé. Pensez-vous que ce projet peut réussir et que cela peut se faire?—R. C'est une bonne idée et une idée pratique.

Q. Quant à la question d'accorder des permis aux fabriques de conserves, la politique du ministère, depuis quelques années, a été de restreindre le nombre des permis, ayant l'idée que par ce moyen il ne faisait pas autant de pêche; croyez-vous qu'il a atteint le but?—R. Non.

Q. Le nombre des fabriques de conserves en opération n'a que peu à faire avec la quantité de poisson pris, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Une augmentation du nombre des fabriques de conserves ne voudrait pas dire qu'il se ferait plus de pêche?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Naturellement il y a eu, comme vous le savez, et plus à certains endroits qu'à d'autres, certains malentendus entre les paqueurs et les pêcheurs au sujet des prix, et pour aplanir cette difficulté le ministère a décidé, il y a deux ans, d'émettre des permis selon le système coopératif, de sorte que 15 pêcheurs peuvent en se mettant ensemble obtenir un permis et faire le paquage eux-mêmes. Ne pensez-vous pas que cela permet au pêcheur de sortir d'embarras, et s'il n'est pas satisfait

du prix qu'il reçoit, et s'il peut trouver un nombre suffisant de pêcheurs, il fera le paquage lui-même?—R. Oui, je pense que c'est un moyen de sortir d'embarras.

Q. Ne croyez-vous pas que c'est un moyen raisonnable pour le pêcheur de mettre fin à cette difficulté?—R. Oh oui, je le crois.

Q. Ou n'aimeriez-vous pas plutôt qu'un permis soit accordé à tous ceux qui en feraient la demande?—R. Bien, je n'en sais trop; naturellement, tout le monde ne tiendrait pas à avoir un permis.

Q. Que pensez-vous de cette question, ne pensez-vous pas qu'un pêcheur ferait plus d'argent en faisant le paquage lui-même qu'en vendant son poisson?—R. Non, pas individuellement, c'est pourquoi je pense qu'il est possible que 13 ou 14 réunis ensemble pourraient faire aussi bien, car ils ont la même chance que le paqueur, c'est mon opinion.

Q. Alors vous êtes en faveur de la politique du ministère sur cette question?—R. Oui, certainement.

Q. Est-ce l'habitude d'apporter à la fabrique de conserves tout le poisson pris?—R. Oui, certainement.

Q. Et vous vous attendez à ce que le paqueur accepte tout ce que vous lui apportez?—R. Oui.

Q. Est-il à votre connaissance que les fabricants de conserves aient jamais refusé d'accepter les homards œuvés ou des homards au-dessous de la limite de taille?—R. Ils ont déjà refusé de prendre des homards œuvés, mais jamais les homards au-dessous de la limite de taille.

Q. De quelle taille sont les plus petits homards que les paqueurs acceptent?—R. Ils prennent tout ce qui est apporté; naturellement quelques pêcheurs jetteront pardessus bord les tout petits homards, et d'autres fois ils en prendront deux pour un, mais comme règle générale ils prennent tout ce qui vient.

Q. Quels sont les plus petits que vous prenez?—R. J'en ai vu même de six pouces.

Q. C'est raisonnable, à quelques endroits ils en prennent à peine quelques-uns de plus de 6 pouces. Ne pensez-vous que cela est dû au fait que vous laissez un espace plus large entre les lattes qu'ils n'en laissent à certains endroits?—R. Non, je crois que c'est parce qu'il n'y a pas de petits homards ici, car les lattes sont assez rapprochées pour les garder.

Q. Quel espace laissez-vous?—R. La largeur d'une hachette.

Q. C'est un peu moins qu'un pouce, n'est-ce pas?—R. Oui, un peu moins.

Q. Ne pensez-vous pas qu'en laissant plus d'espace entre les lattes cela permettrait à un bon nombre de petits homards de s'échapper?—R. Oui, je le crois bien, mais aussi cela laisserait échapper plusieurs gros homards.

Q. Vous savez qu'à certains endroits ils mettent les lattes à trois quarts de pouce de distance, et à d'autres endroits ils ne laissent qu'un espace d'un demi-pouce entre les lattes, et cela veut dire que rien n'y peut passer. Un grand nombre de ceux qui prétendent qu'il est impossible de faire observer la limite de taille de 8 pouces proposent,—et parmi ceux-là se trouvent des paqueurs et des pêcheurs qui nous ont dit que l'application de cette loi les empêcherait de continuer les affaires?—R. Oui, et si cette loi n'est pas mise en force ils devront tout de même cesser les affaires, d'après moi.

Q. On nous propose d'abolir la limite de taille mais d'insister à ce qu'un certain espace soit laissé entre les lattes, parce que nous pouvons plus facilement voir à ce point qu'à la limite de taille?—R. Vous seriez obligés d'examiner tous les engins de pêche de chaque personne.

Q. Il faudrait examiner tous les engins de pêche de chaque individu avant qu'ils ne soient mis à l'eau?—R. Ce qui causerait beaucoup de trouble, et je crois que, si la limite de taille de 8 pouces était mise en vigueur en même temps que le permis, cela serait suffisant sans qu'il soit nécessaire de faire un règlement pour déterminer l'espace à être laissé entre les lattes, parce que les pêcheurs se dénonceraient les uns les autres, et se diront, "Si tu prends des homards au-dessous de 8 pouces je vais te dénoncer, car tu m'ôtes le pain de la bouche."

Q. Avez-vous remarqué la taille du plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. J'en ai vu de 9 pouces, mais bien peu.

Q. En avez-vous vu de 7 pouces?—R. Je n'ai jamais vu de homard de sept pouces avec des œufs à l'extérieur.

Q. Nous en avons eu un cet été de 7½ pouces avec des œufs apparents?—R. Je n'en ai jamais vu d'aussi petits.

Q. Les règlements ont-ils jamais été mis en vigueur dans ce voisinage?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Avez-vous entendu dire que quelqu'un ait payé l'amende pour avoir enfreint les règlements?—R. Oui, quelques-uns ont payé l'amende.

Q. Pour avoir fait la pêche hors de saison?—R. Oui.

Q. Est-ce que cela se fait ici?—R. Non, pas maintenant, je crois.

Q. Mais cela s'est fait?—R. Oh oui, cela s'est fait.

Q. A t-on eu l'habitude dans ces parages d'enlever les œufs des homards œuvés?—R. Oh oui, cela s'est fait.

Q. Avez-vous quelque idée de ce qui paie le plus le pêcheur, la pêche du homard pour le marché, ou la vente des homards aux paqueurs?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Il peut devenir nécessaire qu'à de certains endroits il soit bon de faire les règlements de façon à encourager telle partie de cette industrie et à en décourager telle autre?—R. Je ne pense pas pouvoir me former une opinion à ce sujet.

Q. Quelle proportion de votre pêche était bonne pour le marché?—R. Je ne sais pas quelle était la moyenne pour cette année, et même je ne sais pas combien j'en ai pris cette année.

Q. Y en avait-il une quantité considérable, pensez-vous?—R. Oh oui, une bonne proportion.

Q. Est-ce un quart ou un tiers de la pêche totale?—R. Oh, oui, plus d'un tiers.

Q. Est-ce la moitié?—R. Oui, environ la moitié, en comptant les homards de 9 pouces.

Q. Voulez-vous donner votre opinion sur les homarderies et les parcs?—R. Je crois que les homarderies sont une bonne chose.

Q. Vous pensez-vous qu'une homarderie ferait bien l'affaire?—R. Je crois que c'est une bonne chose.

Q. Que savez-vous des parcs?—R. Je n'en connais rien.

Q. Le homard est apporté au parc par le pêcheur qui en touche le prix, et il est mis dans le parc où il est retenu jusqu'à la fermeture de la saison; si le homard a frayé alors tant mieux, si non il est remis en liberté tout de même. Ce qu'il faut pour un parc est une certaine profondeur d'eau salée bien pure, un fond bien net, et la possibilité de faire aisément une clôture autour de cet endroit. Sauf la mise en liberté du homard œuvé aussitôt qu'il est pris, le parc paraît la méthode la plus naturelle pour la reproduction?—R. Oui.

Q. Plusieurs plans pour rémédier à l'état de chose actuel ont été proposés à différents temps par différentes personnes: d'abord de fermer complètement pour quatre ou cinq ans pour permettre aux pêcheries d'augmenter, c'est le moyen le plus prompt et certainement le plus énergique, qu'en pensez-vous?—R. Je ne sais pas du tout qu'en penser, mon opinion est que nous faisons la pêche dans le temps le moins favorable de l'année; c'est mon opinion, ici vous faites la pêche au homard jusqu'au dernier jour de juin, et il n'en reste plus pour la reproduction.

Q. Pour obvier à cela quelques personnes demandent de faire la pêche en septembre, octobre et novembre?—R. Bien, cela donnerait une chance au homard pour frayer, c'est certain, maintenant nous prenons au printemps un grand nombre de homards femelles qui n'ont pas d'œufs, mais en juillet et en août, ils auraient des œufs.

Q. Plusieurs personnes diffèrent d'opinion à ce sujet: quelques-uns prétendent que le homard femelle ne fraie pas tous les ans. Quelques pêcheurs qui ont fait cette expérience pour leur satisfaction personnelle, nous disent qu'ils ont enfermé des homards femelles qui n'avaient pas d'œufs apparents, mais que le frai parait après quelque temps. Quelques-uns prétendent qu'ils fraient à chaque année, d'autres qu'ils fraient deux fois par année, et d'autres enfin disent qu'ils ne fraient qu'à tous les deux ans, mais l'opinion générale est qu'ils fraient tous les ans. Selon votre opinion, quelle est la saison du frai du homard?—R. En juillet et août, je crois.

Q. Y a-t-il un temps durant la saison de pêche où vous prenez plus de homards femelles qu'à d'autre temps?—R. Oui, vers le 10 ou le 15 mai, je crois, vers le temps où le banc de homards s'approche du rivage, il semble y en avoir plus qu'à un autre temps.

Q. Prenez-vous plus de homards femelles à eau basse qu'à eau profonde?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le homard s'approche du rivage pour frayer?—R. Il s'approche du rivage pour frayer et muer.

Q. On nous a dit qu'il y a eu des cas où les pêcheurs ont souffert des dommages par la faute des porteurs de permis de ne pas ouvrir leurs fabriques, est-il à votre connaissance qu'il soit arrivé ici quelque chose de ce genre?—R. Oui, un paqueur n'a pas ouvert sa fabrique ici tout en ayant son permis, nous aurions pu avoir de meilleurs prix.

Q. Avait-il son permis?—R. Il a été en retard pour prendre son permis, et il était trop tard pour ouvrir la fabrique.

Q. Mais ce n'est pas le cas d'un homme ayant son permis et refusant d'ouvrir fabrique?—R. Bien, naturellement cela ferait du tort aux pêcheurs.

Q. Le cas s'est-il présenté dans ces parages?—R. Non.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il y a une entente entre les paqueurs pour tenir bas les prix?—R. Bien, c'est ce que je soupçonne de temps en temps.

Q. Naturellement, vous n'avez pas de preuve définie?—R. Non.

Q. Maintenant, entre les différentes propositions dont je vous ai parlé, j'ai mentionné celle de fermer pour un certain nombre d'années, et ensuite, en 1898, la Commission du homard composée de M. Nickerson, de Clarke's Harbour, de M. Whitman, de Guysboro, et d'un ou deux autres fut chargée de faire une enquête, ils ont visité la côte, et comme conclusion de leur enquête ils ont recommandé d'arrêter la pêche par sections, par 50 milles de côte en même temps?—R. Ils auraient mieux fait de les arrêter de pêcher complètement, ils ont eu trop de temps là-bas.

Q. Mais ils proposent de faire cela par toute la côte, de fermer chaque section à son tour, pensez-vous que cela peut se faire?—R. Je ne sais pas si cela peut se faire, cela demande un examen.

Q. Un autre projet est de mettre la limite de taille à 7 pouces au lieu de 8 et d'essayer à faire observer ce règlement: pensez-vous que nous pourrons plus facilement mettre en force une loi fixant la limite de taille de 7 pouces qu'une limite de taille de 8 pouces?—R. Pas du tout.

Q. Un autre plan est d'abolir complètement la limite de taille, de faire des règlements pour les trappes, tel que je vous l'ai dit, et de retrancher 10 ou 15 jours de la saison, à la fin; l'opinion générale semble être que, vers la fin de la saison, il se fait aux pêcheries un dommage plus considérable qu'à un autre temps par la prise des petits homards et des homards œuvés?—R. C'est ce que je pense.

Q. Mais vous aimeriez mieux faire observer la limite de taille?—R. Oui, je ferais plutôt observer la limite de taille.

Q. Et trouver le moyen pour protéger strictement les homards œuvés?—R. Certainement.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il se fait de la pêche illégalement ici, après la fermeture de la saison?—R. Non.

Q. Cela s'est-il fait?—R. Oui, cela s'est fait.

Q. Savez-vous s'il est vrai qu'à l'automne il faut plus de homard, en moyenne, pour emplir une boîte d'une livre que dans les mois de mai et de juin?—R. Je ne connais pas cela.

Q. On prétend qu'il faut près de 30 pour cent de plus de homards pour donner cette quantité de chair à l'automne?—R. Tout ce que je sais c'est que les homards sont plus gros l'automne que le printemps; il me semble que c'est tout à fait un nouveau banc de homards qui vient au rivage l'automne, différent de celui du printemps.

Q. Ce ne sont pas les mêmes homards?—R. Non, ce ne sont pas les mêmes.

Q. Ne pensez-vous pas que dans les endroits où il se fait surtout le commerce du homard vivant, il ne serait pas mieux d'encourager plutôt cette industrie que celle de la mise en conserves? Ne croyez-vous que le paquage ruine plus les pêcheries que les autres industries?—R. Je ne sais rien de cela.

Q. Ne pensez vous qu'il en doit être ainsi parce qu'ils paquent de petits homards?—R. Oui, c'est le cas.

Q. La pêche pour le marché ne ruinera jamais cette industrie parce qu'ils ne prennent que les gros homards et qu'ils ne peuvent expédier les homards œuvés car ils ne survivraient pas?—R. Oui, ils peuvent expédier les homards œuvés.

Q. N'aimeriez-vous pas à dire quelquechose de plus que ce que vous avez déjà dit? Votre opinion, si je comprends bien, est de faire observer la loi telle que faite? —R. Certainement, oui.

M. BALCOM.—S'il faut qu'il y ait une limite de taille, mettez-la à 9 pouces, parce que les paqueurs ne pourraient pas faire la mise en conserves avec la différence entre 8 et 9 pouces.

Le COMMISSAIRE.—Que feront les paqueurs alors?

M. BALCOM.—Les paqueurs se retireront complètement des affaires et laisseront les pêcheurs expédier leur poisson.

Le TÉMOIN.—Les pêcheurs qui ont un permis selon le système coopératif expédieront tout ce qu'ils pourront et mettront le reste en conserves.

Le COMMISSAIRE.—Naturellement les paqueurs à certains endroits de la côte devront cesser les affaires complètement.

M. BALCOM.—Je le crois.

Le COMMISSAIRE.—En effet, ils disent qu'une limite de taille de 8 pouces aura ce résultat.

M. BALCOM.—Je sais que nous ne voudrions pas continuer le paquage avec une limite de taille de 8 pouces, nous serions obligés de fermer la fabrique, la seule chose à faire est de plus avoir de limite de taille.

Le TÉMOIN.—Si vous mettez un certain espace entre les lattes, vous allez aussi obliger les paqueurs à fermer leur portes.

M. BALCOM.—Un homard de six pouces est suffisant, nous pouvons continuer nos opérations avec cela.

Le COMMISSAIRE.—Les paqueurs nous disent que les petits homards sont ceux qui les paient mieux à mettre en conserves, parce qu'ils ont plus de chair en proportion du poids de leur carapace.

M. BALCOM.—C'est le cas, il y a plus d'argent à paquer des homards de 6 pouces que des homards de 9pouces, nous ne payons pas pour autant d'écaille et nous avons une meilleure chair. Sur la côte nord, sur mille livres de homards, ils ont en moyenne plus de la moitié d'une caisse de plus que nous pouvons avoir de ce côté-ci, et sur mille livres de homards que leurs embarcations vont pêcher dans une journée ils n'auront pas cinq gros homards de 10½ pouces, et du côté nord il y a plus de homards maintenant qu'il n'y en a jamais eu; nous paquons aujourd'hui plus de cinquante pour cent de plus de homards que nous paquions lorsque nous avons commencé il y a 9 ou 10 ans.

M. SMILEY.—C'est autant de bien que la homarderie a fait.

M. BALCOM.—Mais elle est placée à des milles de nous, et juste à l'endroit où la homarderie se trouve il n'y a pas autant de homards qu'à l'endroit où se trouve notre fabrique.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE,
HALIFAX, 7 septembre 1909.

Le Sénateur WILLIAM ROSS.—Il est absolument nécessaire de protéger les homards œuvés; le Commissaire nous a dit qu'il y a des endroits où ils paquent du hohomard si petit qu'il en faut 12 pour emplir une boîte d'une livre, et il est nécessaire d'établir une limite de taille et protéger les homards œuvés.

Le COMMISSAIRE —La question est de savoir comment nous allons atteindre ce but. Est-ce par l'établissement de homarderies et de parcs ou en exigeant que les règlements soient strictement appliqués? Il est bien difficile de faire observer le règlement au sujet de la limite de taille, de même que celui se rapportant aux homards œuvés, parce que le pêcheur a l'habitude d'enlever les œufs au large, et il faut un examen bien attentif lorsqu'ils sont sur le rivage pour s'assurer si cela a été fait.

Le Sénateur ROSS.—L'embarras est que nos inspecteurs sont si bien connus qu'ils ne peuvent parvenir à la fabrique sans que leur présence soit connue et qu'on cache tout ce qui n'est pas suivant la loi dans la fabrique. Pour réussir, l'officier devrait être plus ou moins détective; on ne peut s'attendre à ce que celui qui demeure dans l'endroit dénonce son voisin. Je crois qu'il serait à propos de prolonger la saison que nous avons maintenant dans la partie nord du Cap-Breton et dans le comté d'Inverness, car la glace empêche les pêcheurs de placer leurs trappes aussi de bonne heure que sur les autres parties de la côte.

Le COMMISSAIRE.—Partout on me paraît être de l'opinion unanime que le meilleur moyen d'empêcher la destruction des homards est de raccourcir la saison partout, en retranchant quelques jours, à la fin.

Le Sénateur ROSS.—Je ne pense pas que vous pourriez abréger la saison au Cap-Breton, parce que souvent ils ne commencent pas avant le 20 mai. A l'ouest d'Halifax, ici, ils commencent la pêche le 15 décembre et elle dure jusqu'à la fin de mai, de sorte qu'ils pêchent cinq mois et demi sans interruption, tandis qu'au Cap-Breton, dans les circonstances les plus favorables, nous n'avons pas plus de trois mois.

Le COMMISSAIRE.—Ils n'ont cela que rarement, environ deux mois et demi.

Le Sénateur ROSS.—Oui deux mois et demi, et mon opinion est que cette longue saison de pêche sur la côte ouest est faite pour amener avec le temps la ruine des pêcheries de homards, tel que c'est, il y a trop de pêche.

Le COMMISSAIRE.—La majeure partie des paqueurs, et un grand nombre de pêcheurs, surtout ceux qui sont des pêcheurs hauturiers et qui font d'autres pêches après la fermeture de la saison de pêche du homard, sont en faveur généralement de raccourcir un peu la saison de pêche. Les pêcheurs disent eux-mêmes que la pêche commence à ralentir environ deux semaines avant la fin de la saison, et les

paqueurs disent qu'ils sont obligés de tenir leurs fabriques ouvertes parce que les pêcheurs le veulent, mais qu'ils aimeraient beaucoup mieux fermer leurs portes.

Le Sénateur Ross.—Même nos pêcheurs aimeraient autant retirer leurs trappes vers la dernière semaine de juillet et que la pêche diminue. Je crois qu'il serait bien à propos que la saison soit prolongée sur la côte nord du Cap-Breton, adopter, si possible, des moyens pour protéger les homards œuvés; M. Smith, ici, est un paqueur, et je ne sais pas si sa conscience de presbytérien l'empêcherait de paquer de petits homards; M. Smith n'est pas seulement un fabricant de conserves, mais il est aussi un exportateur, et je suis certain qu'il est en état de vous donner beaucoup d'informations sur les sujets qui touchent la pêche du homard.

J. WILLIAM SMITH, de T. F. Smith & Co., paqueurs, Halifax, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage du homard?—R. Environ 20 ans, en autant que je me souviens.

Q. Quelles fabriques de conserves représentez-vous, ou quelles fabriques de conserves contrôlez-vous, et où sont-elles placées?—R. Nous en avons sept maintenant en opération; nous les avons achetées parce qu'elles étaient obligées de fermer, étant en faillite.

Q. Quelle quantité paquez-vous annuellement?—R. Nous paquons plus de 4,000 par année, et ensuite nous avons l'exportation des homards vivants, environ 250 ou 300 mannes par année; ces mannes pèsent 140 livres chacune.

Q. D'où exportez-vous ces homards vivants?—Des comtés d'Halifax et de Lunembourg.

Q. Est-ce vrai que ce commerce se développe et augmente?—R. Oui, d'après moi. Jusqu'à ce moment nous avons la preuve qu'il augmente.

Q. Les facilités pour l'exportation du homard vivant ont-elles augmenté ces années dernières?—R. Oui, elles n'ont jamais été si bonnes.

Q. Sont-elles tout ce qu'elles pourraient être?—R. Je pense que peut-être il y a plus de personnes qui s'en occupent que le commerce le demande.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de l'état des pêcheries de homards, quelle est la condition actuelle des pêcheries par comparaison avec ce qu'elles étaient lorsque vous avez commencé les affaires?—R. En général, je ne pense pas qu'il y ait une grande différence dans la quantité de homards pris.

Q. Paquez-vous la même quantité en acceptant des homards d'une qualité que vous n'auriez pas acceptée il y a vingt ans?—R. Non, je ne le pense pas; je crois qu'il y a peu de différence dans la taille là où sont nos fabriques. Naturellement, dans certains districts il y a toujours eu des petits homards et il y en aura toujours, et dans certains autres il y a une certaine proportion de gros homards. Je ne vois pas de différence.

Q. Quel tort vous ferait une mise en vigueur sévère des règlements?—R. Au sujet de la limite de taille?

Q. Oui?—R. Bien, je crois fermement que si ce règlement était appliqué, nous ne ferions plus la mise en conserves du homard.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Je le crois.

Q. Fournissez-vous les embarcations et les engins de pêche employés soit pour une, soit pour toutes vos fabriques?—R. Oui, seulement dans le comté de Cumberland.

Q. Je suppose que vous n'avez pas d'expérience personnelle de la pêche?—R. Un peu, j'ai fait un peu de pêche autrefois.

Q. Savez-vous si les pêcheurs ont l'habitude ordinairement d'enlever les œufs des homards femelles ou de les laver?—R. C'est une question sur laquelle je n'aime pas à donner mon opinion, bien que j'en aie entendu parler, je crois que cela s'est fait, mais je crois aussi que les conditions sont meilleures maintenant et que cela ne se fait plus.

Q. Que faites-vous personnellement, êtes-vous sévère pour recevoir des homards œuvés?—R. Oui, c'est un règlement que nous avons observé autant que possible.

Q. Avez-vous toujours agi de cette façon, ou seulement ces années dernières?—R. Nous avons toujours fait cela, mais nous y avons manqué jusqu'à un certain point. Une seule fois nous avons remis en liberté plus de 3,000 homards, Nous les avons achetés et payés et à la fermeture de la saison nous les avons mis en liberté.

Q. Quel est, d'après votre opinion et votre jugement, le meilleur moyen pour protéger ce homard?—R. Les moyens naturels; si des homarderies ou des parcs ou autre chose de ce genre peuvent être faits pour les protéger naturellement, ce serait le meilleur moyen.

Q. Le moyen naturel n'est-il pas le meilleur?—R. Les parcs seraient un moyen naturel. Je parle maintenant des parcs et de remettre les homards en liberté à la fermeture de la saison. Mais il y a moyen de faire mieux: si les pêcheurs voulaient les libérer en les prenant, ce serait encore mieux.

Q. Croyez-vous qu'il y a moyen d'amener les pêcheurs à faire cela?—R. Par le bon sens et en les renseignant, comme l'école d'agriculture instruit le cultivateur; avoir un conférencier pour faire comprendre au pêcheur qu'il s'agit de son avantage.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon d'envoyer un homme pour renseigner les pêcheurs et les aider sur ces questions?—R. Ce serait très bien.

Q. L'hiver dernier, à Ottawa, un témoin a suggéré d'augmenter considérablement le coût du permis accordé pour la mise en conserves du homard dans le but de former un fonds pour payer les homards placés dans le parc et ensuite mis en liberté, qu'en pensez-vous?—R. Je crois que ce serait un grand pas de fait; je suis prêt à faire tout en mon pouvoir pour aider les pêcheries, et je supporterai tout projet raisonnable.

Q. Vous rappelez-vous qu'on ait déjà essayé de faire observer les règlements?—R. Le garde-pêche?

Q. Oui, par les autorités?—R. Oui, je connais des cas où la loi a été exécutée.

Q. Croyez-vous que c'est ce qui se fait ordinairement?—R. J'ai peine à le croire; la loi n'est pas suivie à la lettre.

Q. Que pensez-vous du projet d'accorder des permis à tous les pêcheurs de homards, de les obliger de prendre un permis avant de commencer la pêche le printemps? Pour ce permis, je suppose, il n'y aura pas d'honoraire mais il sera donné

par l'officier des pêcheries?—R. Sans frais? Je crois que ce serait un bon moyen, et il faudrait obliger les pêcheurs à s'engager à observer la loi.

Q. Je suppose que ce permis sera accompagné d'une déclaration, ou peut-être même d'un serment?—R. Au sujet des homards œuvés.

Q. Au sujet des règlements quels qu'ils soient?—R. Oui, naturellement. Je ne connais pas de pêcheur qui mettrait en liberté un homard, sauf les homards œuvés, et seulement ceux-ci; il peut libérer ceux-ci, mais je ne crois pas qu'il puisse vivre avec son métier et remettre en liberté les homards au-dessous de la limite de taille, ce que nous appelons les petits homards.

Q. Croyez-vous qu'il soit sage de continuer à détruire ces petits homards, est-ce raisonnable?—R. Je me demande lesquels nous devrions protéger, les petits ou les gros.

Q. De quelle taille est, selon votre opinion, le homard assez vieux pour se reproduire?—R. C'est une question scientifique, je ne suis pas certain de ce point.

Q. Croyez-vous que ce serait sage de détruire les homards de toute taille jusquà ce qu'il ait atteint cet âge?—R. Peut-être que non, mais peut-être que nous pourrions paquer les petits homards et protéger les gros, qu'en pensez-vous?

Q. Je vois qu'un expert a émis ce projet?—R. Je crois pouvoir me rappeler quelque chose de ce genre.

Q. N'est-ce pas sacrifier le commerce d'exportation pour le paquage?—R. Oui, je ne tiens pas beaucoup au commerce d'exportation; je ne crois pas que ce commerce soit d'un grand secours pour ce pays ou pour ces pêcheries, parce que nous perdons les homards reproducteurs ou les gros homards qui viendraient en état de se reproduire.

Q. Vous n'expédiez pas le homard œuvé?—R. Non, cependant ils viendraient à avoir des œufs à un certain temps. Je ne crois pas qu'il y a un homme qui sait où ils fraient, à quel temps et comment.

Q. Il est assez généralement admis qu'ils fraient ordinairement pendant la saison chaude, en juillet et en août.—R. Oui, je le crois, mais je pense que les gros homards font plus que les petits pour la conservation de l'espèce.

Q. Croyez-vous qu'en déterminant l'espace à être laissé entre les lattes de la trappe il est possible de faire des règlements au sujet de la pêche des petits homards?—R. Bien, c'est difficile à dire.

Q. Nous voyons qu'à certains endroits cet espace est à peine d'un demi-pouce?—R. Nous avons essayé cela dans les établissements que nous avons dans le comté de Cumberland, les espaces laissés étaient assez larges, et tout sortait des trappes, car un homard peut passer à travers une assez petite ouverture.

Q. Ils ont diminué peu à peu l'espace entre les lattes le long de cette côte?—R. Je n'en peux rien dire, n'y ayant pas été depuis plusieurs années.

Q. Maintenant quant à la question des permis pour la mise en conserves, croyez-vous que la politique du ministère a été sage de restreindre le nombre de ces permis?—R. Je ne sais pas trop que dire sur cette question. Je crois que cette politique n'a peut-être pas atteint le but proposé, mais je puis dire dans l'intérêt commun, bien que ce ne soit pas dans mon avantage peut-être, j'aimerais autant voir faire la mise en conserves par tous ceux qui veulent en faire.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation dans le nombre des fabriques de conserves augmenterait la pêche?—R. Dans certains endroits, oui, et dans d'autres endroits, tels que dans les comtés d'Halifax et Cap-Breton, cela n'aurait pas cet effet, mais dans les comtés de Cumberland et de Pictou, c'est-à-dire dans le détroit de Northumberland, une augmentation dans le nombre des fabriques augmenterait la pêche, c'est pourquoi nous nous opposons à accorder plus de permis, nous achetons les fabriques et nous les fermons.

Q. Mais cela ne veut pas dire que le nombre des pêcheurs diminue, autant de pêcheurs font la pêche, et il y a autant d'engins de pêche à l'eau qu'il peut y en avoir?—R. Non, je crois que si vous augmentez le nombre des permis dans ces localités, vous augmenterez le nombre des pêcheurs et des engins de pêche, d'autres y viendront.

Q. Il ne paraît pas y avoir de but dans la restriction du nombre des permis si le nombre des engins de pêche n'est pas limité en même temps?—R. Je crois pas qu'il y ait aucun avantage à cela, parce qu'un homme ne peut prendre soin que d'un certain nombre de trappes, et si un pêcheur veut faire une bonne saison de pêche il peut prendre soin de 250 trappes, s'il est laborieux, sinon, il ne prendra pas autant de trappes.

Q. Nous avons rencontré des hommes qui pêchaient avec 375 et même 400 trappes dans une embarcation pour deux.—R. Oui, une embarcation prendra deux pêcheurs, mais je n'en connais pas assez sur cette question pour être en état de donner une réponse précise.

Q. Je suppose que vous savez qu'un grand nombre de plaintes ont été faites au ministère par des pêcheurs qui prétendaient n'avoir pas été traités avec justice par les paqueurs? Croyez-vous que la politique du ministère d'émettre des permis selon le système coopératif est bonne et que les pêcheurs ont droit de s'attendre à recevoir un permis pour paquer eux-mêmes s'ils ne sont pas satisfaits des prix du paqueur et si plusieurs d'entre eux peuvent s'associer?—R. Oui, c'est arrivé au Cap-Breton où j'ai paqué cet été, mais je ne crois pas que cela ait payé les pêcheurs qui s'étaient associés pour cette saison, si j'en juge d'après mon expérience et mes connaissances.

Q. Croyez-vous que c'est tout ce que le ministère peut faire pour donner satisfaction au pêcheur?—R. Pour ma part, je ne crois pas que par ce moyen il soit possible de le satisfaire, même si vous lui accordez tous les privilèges sur cette question. Si c'est l'idée du ministère de leur accorder des permis, peut-être qu'ils seront satisfaits par ce moyen, ils peuvent mettre en pratique leurs plans et faire leurs profits, je crois qu'ils ont eu la meilleure part.

Q. D'un autre côté croyez-vous qu'il serait à propos d'accorder un permis à tous ceux qui le demandent et qui prouvent être capables de faire un paquage d'une certaine qualité?—R. Je ne le crois pas, je crois qu'aujourd'hui la qualité du homard dépend pour beaucoup des méthodes employées selon le système des permis, et cette qualité est assez inférieure dans un grand nombre d'occasions d'après ce système, et je crois que des pêcheurs porteurs de permis ne peuvent paquer des homards d'aussi bonne qualité que des paqueurs de profession, qui ont étudié cette industrie et qui en ont l'expérience.

Q. Croyez-vous qu'il faille déterminer un certain étalon pour les fabriques?—R. Quant au nombre?

Q. Non, mais quant à la qualité, et que nous devrions insister pour avoir l'inspection des fabriques pour constater si elles ont toutes les améliorations requises, car un grand nombre de fabriques que nous avons visitées sont loin d'être ce qu 'elles devraient?—R. Je suis en faveur de tous les projets de ce genre, je crois que ce serait une bonne chose d'avoir l'inspection des fabriques.

Q. Y a-t-il une raison par ne pas avoir l'inspection des produits des fabriques de conserves de homard tel que nous avons maintenant pour toutes les autres conserves destinées à la nourriture?—R. Non, peut-être que ce serait une bonne chose avec un inspecteur compétent; comme vous le dites, toutes les autres nourritures sont soumises à l'inspection, et il faudrait inspecter un grand nombre de homards, cependant tout se fait bien ordinairement sous le système actuel, parce que les homards qui ne sont pas de la qualité requise, lorsqu'ils sont apportés ici pour être vendus, ne sont pas expédiés.

Q. Vous dites que l'état des pêcheries de homard est aussi bon maintenant qu'il n'a jamais été, et qu'elles n'ont pas besoin de protection?—R. Il peut y avoir une légère diminution, mais je crois qu'il y a plus de personnes engagées dans cette industrie et qu'il se consomme plus de homards; il peut y avoir diminution en quelque sorte, et c'est naturel.

Q. Croyez-vous qu'il y a plus d'argent pour les pêcheurs dans la vente des homards vivants que dans la mise en conserves, dans les endroits où ces deux commerces peuvent se faire?—R. Je croirais qu'il y a plus de profit dans le paquage que dans le commerce des homards vivants, si les homards sont de taille convenable et s'il y en a en quantité suffisante. Un autre point à considérer est que les prix élevés attirent un grand nombre de personnes dans cette industrie, et il y a peu de profits à faire pour tout le monde. Je parle du commerce d'exportation.

Q. Savez-vous que le paqueur est obligé d'accepter les homards au-dessous de la limite de taille et les homards œuvés de peur de perdre ses pêcheurs?—R. Je ne connais rien des homards œuvés et je n'en parlerai pas, mais si un paqueur refuse de les accepter un autre les prendra, et on sait que des pêcheurs ont changé pour cel .

Q. Savez-vous s'il se fait beaucoup de pêche illégalement? Se fait-il de la pêche après la fermeture de la saison?—R. Pas dans ce comté en autant que je le sache, mais je crois qu'il s'en fait beaucoup dans le comté de Cumberland. J'ai entendu dire que cela se pratique dans le district de Pugwash et Wales, et plus loin, du côté du cap John.

Q. Savez-vous si des homards paqués hors de saison ont été mis sur le marché?—R. Je ne le sais pas.

Q. Croyez-vous que le système d'étiqueter les caisses a servi jusqu'à un certain point à empêcher cela?—R. Oui, jusqu'à un certain point, mais je ne crois pas qu'il y ait de loi qui ne soit pas violée quelquefois.

Q. Que pensez-vous du projet d'accorder des permis aux pêcheurs et ensuite de refuser des permis à ceux qui sont connus pour violer la loi, croyez-vous que cela peut se faire?—R. D'un côté il a autant droit d'avoir un permis que moi-même ou toute autre personne.

Q. Je ne parle pas des permis pour la mise en conserves, mais des permis pour la pêche. On nous a dit qu'un homme ayant pris un permis serait plus disposé à observer la loi et à dénoncer son voisin qui la viole, et un permis serait refusé à tous ceux qui désobéiraient à la loi, et ils ne pourraient plus faire la pêche au homard. Pensez-vous que cela peut se faire?—R. Je ne peux me prononcer d'une manière certaine, mais je crois que cela peut se faire, et que peut-être ce serait le moyen de conserver un grand nombre de homards qui sont détruits maintenant, mais je ne suis pas sûr de la manière dont cela peut se faire.

Q. Dans l'intérêt de l'industrie du homard le nombre des fabriques de conserves a-t-il atteint son maximum, ou devrait-on ne plus accorder de nouveaux permis pour la mise en conserves?—R. Je crois que oui, d'après la production.

Q. Différents moyens ont été suggérés au ministère, l'un est d'arrêter complètement la pêche pour un certain nombre d'années comme étant le meilleur moyen pour sortir d'embarras. Naturellement l'opinion générale est que la pêche du homard diminue, et diminue continuellement?—R. Bien, je ne crois pas que cela peut se faire, cette industrie peut être protégée par d'autres moyens, en raccourcissant la saison.

Q. Vous croyez que ce serait un moyen un peu trop énergique?—R. Oui, je crois que cela ruinerait cette industrie complètement.

Q. Vous croyez que cette industrie n'est pas encore rendue à un point qui demande un remède aussi énergique?—R. Non.

Q. La Commission pour le homard de 1898 était en faveur, entre autres choses, d'arrêter la pêche par sections, croyez-vous que ce moyen est pratique?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Ensuite on nous a suggéré de réduire la limite de taille de 8 pouces à 7 pouces. Vous savez que, dans le commencement, elle était de 9 pouces partout?—R. Oui.

Q. Alors ils ont prétendu que si cette limite de taille était baissée à 8 pouces ils observeraient la loi, mais ils ne l'ont pas fait, et maintenant ils nous disent que si cette limite de taille est réduite à 7 pouces, ils suivraient cette règle?—R. Il faut que les paqueurs aient quelque chose à faire, sinon il leur faudra quitter le pays. Je serais en faveur d'avoir une limite de taille de 7 pouces ou de ne pas en avoir du tout.

Q. Alors il n'est pas nécessaire de la mettre à 7 pouces?—R. Il n'est pas nécessaire de la mettre à 7 pouces parce que je crois que la limite de taille peut faire beaucoup, c'est pourquoi je demande de protéger tous les homards œuvés, et employer tous les moyens dont on peut se servir pour augmenter la production du homard, tels que homarderies ou parcs, et mettre en liberté les homards œuvés, ce sont les remèdes qui aideront cette industrie.

Q. D'autres nous conseillent de mettre de côté complètement la limite de taille et de faire employer un piège étalon avec un certain espace entre les lattes?—R. Ce serait une question importante, les trappes ont coûté des milliers de dollars que le gouvernement pourrait être obligé de payer, ce qu'il n'aimerait pas faire. Il faudrait plusieurs années pour opérer ce changement.

Q. Combien de temps dure une trappe?—R. Dans certains endroits de 3 à 5 ans peut-être, il y a quelque chose pour les conserver, et vous pouvez les faire durer 5 ans avec de la créosote, du goudron et autres choses de ce genre.

Q. Est-ce que cela se fait?—R. Bien, c'est ce qu'on peut faire pour faire durer une trappe.

Q. De plus il y a encore le projet de prendre les moyens pour faire observer sévèrement les règlements au sujet des homards œuvés, ainsi pour compenser l'abolition de la limite de taille il faudrait abréger la saison?—R. Oui, je suis en faveur d'abréger la saison, parce que cela ne paie de faire le paquage à la fin de la saison. Par exemple dans le comté d'Halifax maintenant, je serais en faveur de fermer la saison à la fin de mai, le mois de juin ne paie pas le pêcheur ni le paqueur, et le pêcheur met de côté d'autres pêches où il pourrait faire beaucoup plus d'argent. Ce la protégerait aussi les homards œuvés parce que c'est le temps où nous trouvons le plus de ces homards, plus qu'en toute autre saison, et le pêcheur pourrait faire la pêche au hareng, au maquereau et à la morue, et c'est pendant ce mois qu'ils perdent leurs engins de pêche et que nous sommes obligés de tenir nos fabriques ouvertes en y perdant de l'argent. Ils compenseraient la perte d'un mois de pêche au homard par le ménagement de leurs engins de pêche et par les autres pêches.

Q. Croyez-vous, comme règle générale, que c'est la pêche faite durant la dernière semaine de la saison qui fait le plus de tort par la prise des petits homards et des homards œuvés en pêchant à eau peu profonde?—R. Oui, je crois que c'est la pêche faite dans le mois de juin dans le comté d'Halifax, et dans les autres districts, la pêche faite pendant les dernières semaines de la saison fait le plus de tort.

Q, Que pensez-vous de la pêche d'automne? Quelques personnes suggéraient d'abréger la saison au printemps et de faire la pêche l'automne?—R. C'est ce que j'ai soutenu, d'enlever le mois de juin et d'accorder le même temps l'automne pour compenser, ou leur accorder la même saison qu'ils ont sur la côte ouest où ils ont cinq mois et nous seulement trois, mais en réalité nous n'en avons que deux qui sont profitables. A présent nos pêcheurs ne sont pas en aussi bonne condition qu'ils étaient autrefois, il se fait plus de pêche et elle se fait de façon plus extravagante.

Q. Vous parlez de leur accorder la même saison qu'il ont sur le côte ouest?—R. Je croirais que nous devrions avoir la même saison.

Q. Etes-vous en faveur du projet d'ouvrir la saison au premier janvier?—R. Je ne vois pas pourquoi pas.

Q. De Canso en descendant?—R. Nous devrions avoir la même saison que la côte ouest.

Q. Il serait inutile d'accorder cela dans le détroit de Northumberland?—R. Non, seulement pour la côte sud de la Nouvelle-Ecosse.

Q. Jusqu'à quel point iriez-vous des côtés est et nord?—R. Je suppose qu'il est juste de leur accorder tout ce qu'ils veulent avoir, ceux qui pourraient pêcher toute la saison devraient pouvoir le faire et ceux qui ne le pourraient pas ne pêcheraient pas.

Q. Naturellement le professeur Prince, chef de notre département, est en faveur d'avoir une saison commençant le premier janvier?—R. Je sais que le homard vivant a plus de valeur dans les mois de décembre, janvier et mars qu'en mai et juin, où il y en a des quantités sur le marché.

Q. Que pensez-vous de la politique de ministère d'encourager les pêcheurs à se former en syndicat pour faire la mise en conserves?—R. Je suis bien prêt à ce

qu'ils fassent ce commerce, je n'ai aucune objection à faire à cela si cela peut leur aider, parce qu'il y a quelque place que je puis convenablement occuper.

Q. Je ne crois pas avoir beaucoup d'autre chose à vous demander, aimeriez-vous à faire quelques suggestions? Il y a quelque temps nous avons parlé des homarderies, êtes-vous en faveur d'en établir d'autres?—R. Je suis fortement en faveur de cela et aussi des parcs. Sans de grands déboursés on pourrait établir un grand nombre de parcs, il y a certains endroits bien convenables à cette fin, et le gouvernement devrait acheter les homards œuvés des pêcheurs à un prix déterminé, les garder dans ces parcs, les nourrir et les conserver jusqu'à la fin de la saison où on les remettrait en liberté, je crois que ce serait d'un grand secours de toute manière.

Q. Ai-je entendu dire que vous établissiez un parc?—R. C'est ce que j'ai l'intention de faire.

Q. Je me rappelle avoir entendu dire cela quelque part le long de la côte?—R. Oui, il y a là un endroit convenable, et je vais m'en servir pour mes intérêts particuliers à la saison prochaine pour les différentes pêcheries, pas seulement pour le homard mais pour d'autres poissons aussi.

Q. Croyez-vous que l'état du marché justifiait la baisse dans les prix payés aux pêcheurs le printemps dernier?—R. Oui, tout à fait.

Le témoin est renvoyé.

RICHARD H. WILLIAMS, de Roberts, Simpson & Company, Halifax, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps votre compagnie s'occupe-t-elle du commerce du homard?—R. Près de 30 ans.

Q. Cette compagnie est-elle propriétaire de quelques fabriques de conserves?—R. Elle y a des intérêts.

Q. En un mot, quelle est la situation des pêcheries, d'après votre expérience, croyez-vous que les pêcheries diminuent malgré le fait que la quantité de homards mis en conserves est la même? Croyez-vous que l'on se procure cette quantité par des moyens déloyaux, en paquant des homards qui n'auraient pas été employés dans la fabrication des conserves autrefois? Si vous pouvez dire cela vous-même, ce serait préférable à toutes les suggestions venant de ma part?—R. Je ne peux donner que mon opinion personnelle sur cette question.

Q. C'est très bien?—R. Personnellement, je crois qu'il y a chaque année une diminution dans la pêche, mais cette diminution est bien légère; et loin d'employer des moyens déloyaux, je crois que maintenant on emploie moins de moyens déloyaux que les années passées; on essaie mieux maintenant de protéger les homards œuvés que dans ce temps-là, et je ne crois pas qu'on essaie plus maintenant de prendre les petits homards qu'autrefois.

Q. Croyez-vous que cela s'est toujours fait?—R. Oui, cela s'est toujours fait; on a fait beaucoup de bruit depuis deux ans au sujet des amendes que l'on devrait imposer aux paqueurs, mais je ne crois pas que, ces années dernières, on ait pris plus de petits homards que pendant les cinq ou six années précédentes.

Q. Etes-vous souvent parmi les pêcheurs?—R. Oui.

Q. Y a-t-il une grande quantité de conserves faites sans soin jetée sur le marché?—R. Il y avait une grande quantité de marchandises inférieures, mais maintetenant il se fait bien peu de marchandises absolument sans valeur par comparaison avec ce qui se faisait il y a quelques années.

Q. Que voulez-vous dire par homard de qualité inférieure, paqué sans soin?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous dire d'après votre expérience où cela se trouve-t-il ou dans quels districts en particulier, n'est-ce pas en grande partie la faute des petits paqueurs, croyez-vous? On a représenté au ministère que cela dépend des petits paqueurs placés ici et là, qui n'ont que des installations incomplètes et qui ne prennent pas les précautions nécessaires ni soin de la chair, et ne font pas attention au paquage, et on lui a dit qu'on ne devrait pas accorder de permis à ces individus, ou qu'ils devraient subir une certaine inspection dans leurs fabriques qui les obligerait de faire un produit d'une certaine qualité?—R. Dans certains districts il s'est fait assez de ce paquage inférieur, vu la quantité de ces petits fabricants de conserves. J'ai à la mémoire les noms de certains de ces districts.

Q. Serait-ce trop pour vous de nous donner le nom de ces districts?—R. Je ne veux pas faire de dommage à un district ou à une province en particulier.

Q. Dites-le d'une manière vague: nous avons notre idée?—R. Toute la côte nord du Nouveau-Brunswick.

Q. Je suppose que c'est surtout dans cette partie qu'ils font le paquage jusqu'au milieu d'août?—R. Oui, je crois qu'il y a eu amélioration ces dernières années.

Q. Croyez-vous qu'une inspection officielle du paquage améliorerait la position?—R. Oui, je crois, si vous pouviez avoir un corps d'officiers compétents.

Q. Les employés actuels seraient-ils compétents, ou faudrait-il un expert?—R. Il faudrait employer des experts.

Q. Mais vous croyez qu'un inspection officielle du homard mis en conserves tel que faite pour les autres commerces,—tels que porc, farine et autres conserves,—ferait du bien à cette industrie?—R. Je ne sais pas si un inspecteur officiel pourrait faire cela, car pour chaque marché il faut une qualité différente; chaque marché a ses préférences.

Q. Mais cela serait bien du domaine d'un inspecteur compétent qui serait au courant, n'est-ce pas? Est-il vrai que les boîtes plates d'un quart de livre, que l'on emploie actuellement, exigent des petits homards?—R. Pas absolument.

Q. Quelques fabricants de conserves nous disent qu'ils ne peuvent mettre les grosses pièces dans ces petites boîtes?—R. Dans le cours de la dernière saison, M. Paysant a mis en conserve 5,000 caisses de gros homards, et il a employé exclusivement des boîtes d'un quart de livre. Il se peut qu'il puisse fournir quelques explications sur ce point.

Q. Quel effet produirait, selon vous, l'application rigoureuse de la limite de taille à huit pouces?—R. Dans certaines régions, il en résulterait la fermeture complète des fabriques de conserves.

Q. Y a-t-il quelques régions où cela n'arriverait pas?—R. Je ne pense pas que cela arriverait dans la région située à l'ouest d'Halifax, ni entre Canso et Halifax.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage de la part du ministère d'exiger rigoureusement l'application de la limite de taille, en vue de protéger cette industrie?—R. Non, je ne le pense pas. Cela réduirait la quantité mise en conserve, et les frais de paquage augmentant, absorberaient tous les profits.

Q. Pensez-vous qu'il soit sage de continuer à paquer les homards n'ayant pas atteint l'âge adulte? Ne croyez-vous pas que le fait de détruire le homard avant qu'il soit parvenu à l'âge adulte ne peut qu'avoir des conséquences désastreuses?—R. Je ne sais pas exactement ce qu'il faut entendre par âge adulte dans le cas présent.

Q. On suppose qu'un homard doit avoir atteint une taille de huit pouces pour pouvoir se reproduire, et il est bien rare que l'on trouve des homards œuvés d'une taille inférieure.—R. Je trouve excessive la limite de huit pouces pour le homard en conserve.

Q. Vaudrait-il mieux la fixer à sept pouces?—R. Oui, cela vaudrait mieux, beaucoup mieux pour nous.

Q. Pensez-vous qu'il serait plus facile d'appliquer rigoureusement la loi, si la limite de taille était de sept pouces au lieu de huit pouces?—R. On ne saurait l'appliquer absolument, mais il serait plus facile de la faire observer à sept pouces qu'à huit pouces.

Q. Que pensez-vous de cette proposition de ne fixer aucune limite de taille, et de pourvoir à la conservation d'une bonne proportion des petits homards en exigeant l'emploi de la trappe type? Y voyez-vous quelque avantage?—R. Je ne me connais pas assez en trappes pour me prononcer. Dans certaines régions, au Cap-Breton, par exemple, on semblait croire qu'une saison de trois mois au plus, ou d'une moyenne de trois mois, est une protection suffisante pour le homard, et pour permettre la mise en boîtes.

Q. Pensez-vous que l'on puisse se hasarder à raccourcir la saison? Un grand nombre de paqueurs, et des plus importants, nous disent: " Donnez-nous deux mois de paquage; c'est tout ce qu'il nous faut."—R. Il y en a qui voudraient trois mois.

Q. Il y en a sans doute qui voudraient avoir cinq mois.—R. Je veux dire que quelques-uns des partisans de la saison de deux mois se montrent un peu égoïstes ils ont moins en vue la protection que cette mesure donnerait à l'industrie du homard que les avantages qui en résulteraient pour eux-mêmes. Ils demandent que la saison de pêche du homard ne dure que deux mois; alors les pêcheurs resteraient l'autre mois à ne rien faire. Il y a des pêcheurs de homard qui veulent trois mois parce qu'ils ne se livrent à aucune autre pêche; et ce serait une injustice de raccourcir leur saison de pêche.

Q. Mais s'il s'agit de conserver et de protéger cette pêche, ne pensez-vous pas qu'il leur soit possible de se trouver quelque occupation pendant l'autre mois?—R. Ceux qui sont en faveur d'une saison de deux mois avanceront que les homards sont plus rares; eh bien, s'il y en a moi s on en prendra moins.

Q. Ne pensez-vous pas que c'est pendant les deux dernières semaines de pêche que l'on cause le plus de dommage en détruisant le frai et nombre de petits homards, et ne croyez-vous pas que c'est la pêche sur les hauts-fonds, à la fin de la saison qui nuit le plus à l'industrie de la pêche?—R. Tout le monde ne pêche pas sur les hauts-fonds.

Q. Presque tous les pêcheurs viennent sur lès hauts-fonds à la fin de la saison; on est porté à aller d'abord en eau profonde et à suivre les homards vers les hauts-fonds?—R. Je ne vois pas comment il serait plus préjudiciable à l'industrie de prendre le homard femelle le troisième mois que pendant le premier ou le second; il se peut que la prise du homard œuvé, ou du homard femelle, soit plus apparente à cette période, voilà tout.

Q. Cela dépend grandement du fait que le homard femelle vient ou ne vient pas au rivage, pour y déposer son frai. Pensez-vous qu'elle y vienne?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Pensez-vous que, de l'augmentation du nombre des fabriques de conserves, il résulterait une augmentation dans la pêche du homards au-dessous de la taille moyenne?—R. Jusqu'à un certain point, oui.

Q. Vous pensez qu'il y aurait plus de pêche, s'il y avait plus de fabriques de conserves? Ne pensez-vous pas qu'il y ait à l'eau presque autant d'engins de pêche que l'espace permet d'en tendre?—R. Oui, mais on observe encore en certaines régions la limite de taille, et on ne le fera plus s'il a un plus grand nombre de fabriques prêtes à recevoir le produit de la pêche.

Q. Ne pensez-vous pas que les conséquences de l'établissement d'un plus grand nombre de fabriques de conserves seraient tout simplement de répartir, entre un plus grand nombre de fabriques, le produit de la pêche qui resterait le même?—R. C'est ce qui arriverait sans doute dans quelques régions, mais sur la côte nord, où les paqueurs eux-mêmes emploient tant de pêcheurs, il en serait, je crois, tout autrement.

Q. Pensez-vous que là où les fabricants de conserves en agiraient ainsi, il serait à propos de limiter la quantité d'engins pour permis?—R. Je craindrais que la restriction imposée quant à la quantité d'engins, ne produisît parmi les pêcheurs la même impression qu'y a produite la question de restreindre le nombre des permis.

Q. Croyez-vous que, dans les localités où peut se faire le commerce du homard vivant, ce commerce soit plus avantageux aux pêcheurs que la mise en boîtes?—R. Je crois que oui, à partir d'Halifax, en allant vers l'ouest.

Q. Dans ce cas, pensez-vous qu'il serait sage d'établir les règlements de manière à favoriser l'un de ces commerces aux dépens de l'autre?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Laquelle de ces deux pêches est, selon vous, la plus destructive, la pêche pour la mise en conserve, ou celle qui a pour objet d'exporter le homard vivant?—R. Mais, autant que je sache, elles vont ensemble.

Q. D'un côté, on a un type que doivent atteindre les homards parvenus à leur plein développement?—R. Oui.

Q. Et la vérification est beaucoup plus facile lorsqu'il s'agit du commerce du homard vivant que dans la mise en boîte.—R. En ce qui concerne la limite de taille, la vérification est certainement plus facile dans le commerce du homard vivant.

Q. Et les homards œuvés ne peuvent pas être exportés vivants, n'est-ce pas? Est-il vrai qu'ils ne supportent pas le transport aussi bien?—R. Je ne crois pas que l'on essaie de les expédier.

Q. Peut-on les transporter, si on leur a enlevé le frai?—R. Je pense qu'on le peut, je ne sais pas, et je ne voudrais pas être positif sur ce point.

Q. Si nous nous en rapportons aux renseignements que nous tenons des pêcheurs, il paraît qu'un homard auquel on a enlevé le frai, surtout si l'opération a été un peu brusque, ne survit pas longtemps?—R. En faisant le commerce du homard frais dans l'ouest du Canada, nous avons souvent reçu, de clients, dans les hôtels et ailleurs, des commandes de homards œuvés.

Q. Ils entendent sans doute des homards œuvés, mais non des homards portant des œufs sur la queue. Ils en reçoivent maintenant une certaine quantité de cette espèce; je pense que les gourmets préfèrent le homard femelle?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous à proposer concernant les règlements qui devraient être établis pour la protection des pêcheries? On a proposé différents remèdes au ministère, à diverses époques?—R. Je n'ai rien à proposer; je ne suis point venu ici préparé à me prononcer sur ce point.

Q. Vous êtes-vous occupé des homarderies?—R. Oui, j'ai vu le parc Baker.

Q. Qu'en pensez-vous, en tant que la méthode pour protéger le homard.—R. J'en pense beaucoup de bien. En suivant la côte, j'ai remarqué que les personnes prévenues contre le parc sont celles qui ne l'ont jamais vu et que ce sont plutôt des préventions personnelles que contre le parc même.

Q. Cette prévention personnelle n'existe pas depuis longtemps, n'est-ce pas?—R. Elle existe depuis un certain temps. Elle est récente autour de L'Archevêque et de Gabarus, mais elle existe depuis quelque temps à Main-à-dieu.

Q. Seriez-vous en faveur de l'établissement de parcs en d'autre localités, et pensez-vous qu'ils dussent être confiés au ministère plutôt qu'à des particuliers?—R. Je crois que les pêcheurs préféreraient les voir sous la direction du ministère.

Q. Que pensez-vous du système proposé d'accorder des permis aux pêcheurs?—R. J'y vois le danger d'exciter le même mécontentement qu'ont fait naître les permis de mise en boîtes. On prétend actuellement qu'il est injuste de défendre à quelqu'un de paquer le homard quand on le permet à un autre. Il y aurait du mécontentement. En outre, pour ce qui regarde les pénalités imposées pour violation de la loi, le garde-pêche serait exposé à se laisser influencer par des considérations personnelles pour ou contre les pêcheurs. Je ne veux point dire que cela soit, mais il pourrait arriver qu'un garde-pêche, ou un agent du ministère, se montrât très indulgent envers un pêcheur de ses amis coupable d'une infraction, tandis qu'il serait sans pitié pour un autre.

Q. Pensez-vous que les règlements aient jamais été appliqués rigoureusement, que l'on se soit jamais efforcé de la faire observer strictement?—R. Oui, dans certaines localités.

Q. Récemment?—R. Mais, pendant les cinq dernières années, je pense: M. Paysant, de Lockport, se trouvait placé dans des circonstances qui l'obligeaient à mettre en conserves des homards ayant atteint la taille légale, il fit tout ce qu'il put pour ne s'en procurer que de ceux là, et je crois qu'il y réussit, pour une saison au moins.

Q. Pensez-vous que les pénalités actuelles soient suffisantes, si on les applique rigoureusement?—R. Je ne sais pas exactement quelle en est la limite; les amendes dont j'ai entendu parler étaient de $10 jusqu'à $100, et même plus quelquefois.

Q. Je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire par la limite des pénalités. Je vous demande si les pénalités existantes, c'est-à-dire les amendes prévues, suffi-

raient si on les appliquait rigoureusement. Je pense que la moyenne de ces amendes ne dépasse pas généralement $20, n'est-ce pas?—R. Ces jours derniers, j'ai vu dans le journal que l'on avait imposé une amende de $100 pour une infraction quelconque. Il me semble qu'une amende de $20 serait assez élevée pour un pêcheur tandis que ce serait peu de chose s'il s'agissait d'un fabricant de conserves.

Q. Pensez-vous que l'on pût annuler le permis pour la mise en conserves dans le cas d'une violation persistante des règlements?—R. Oui, mais il y a bien des moyens de neutraliser l'effet de cette mesure, même sans changer le permis.

Q. Pensez-vous que le nombre des fabriques de conserves ait atteint le maximum? En vue de protéger l'industrie du homard, devrait-on refuser d'émettre un plus grand nombre de permis?—R. Oui.

Q. Quel serait, selon vous, l'effet final d'une saison de pêche libre plus courte, sans aucune restriction quant à la limite de taille?—R. Je crois que cette mesure serait avantageuse.

Q. Seriez-vous en faveur d'une saison de prohibition générale, du 15 juillet au 1er janvier, pour toute la côte de l'Atlantique?—R. Ce serait bien dur pour les gens de la région du cap Tourmente.

Q. J'ai dit pour la côte de l'Atlantique?—R. Ce serait une injustice envers les gens demeurant à l'ouest d'Halifax, qui peuvent actuellement pêcher du 15 décembre au 1er janvier.

Q. C'est là l'idée du professeur Prince qui préconise une saison de pêche générale. Que pensez-vous d'une pêche d'automne, c'est-à-dire, d'une saison de pêche plus courte au printemps, suivie par une pêche d'automne?—R. Je ne crois pas que cela plaise ni aux pêcheurs, ni aux fabricants de conserves: ils seraient ainsi obligés de s'outiller pour deux saisons par année.

Q. Que penseriez-vous de l'idée de changer la saison de pêche dans cette partie du détroit de Northumberland, où elle dure à présent jusqu'au 15 août, de manière qu'il n'y ait plus de pêche au printemps, mais seulement à l'automne?—R. L'idée peut être bonne, s'il est possible de fixer la ligne de démarcation entre les deux sections.

Q. Cette ligne de démarcation existe à présent.—R. Oui, mais il est facile de franchir la ligne.

Q. On peut en dire autant de toutes ces sections. La ligne de démarcation va de la rivière Shockfish, N.-B., à Westpoint, île du P.-E., où elle rencontre une autre ligne tirée de Indian Head, N.-B., au cap Travers, île du P.-E.; et là, on pêche depuis le 25 mai jusqu'au 10 août. Beaucoup de gens sont d'avis—remarquez bien que je n'exprime aucune opinion personnelle, quoique je puisse dire,—que cette saison de pêche devrait être remplacée par une saison d'automne de deux ou trois mois?—R. Il me semble que certains pêcheurs pourraient profiter des deux saisons de pêche, celle du printemps et celle d'automne, en se tenant d'un côté de la ligne au printemps et de l'autre côté à l'automne.

Q. Est-ce là le seul changement que vous ayez à conseiller? Il s'agit du district même dont vous avez parlé comme mettant sur le marché du homard de taille et de qualité inférieures.—R. Je n'en connais pas d'autre.

Q. En général tout le long de la côte, les pêcheurs sont en faveur du changement, mais les paqueurs s'y opposent en disant que les conditions normales seraient

modifiées par la mise sur le marché du produit de la pêche d'automne. Est-ce vraiment le cas?—R. Oui, jusqu'à un certain point; il y a toujours quelque incertitude en ce qui conserve les îles de la Madeleine; on ne sait jamais ce que pourra être le produit de la pêche de septembre, et c'est ce qui occasionne une instabilité constante dans l'état du marché.

Q. Je ne sache pas que j'aie rien de plus à vous demander. Si vous pouvez nous faire tenir cet état montrant les conditions du marché pendant les quatre ou cinq dernières années, cela suffira pour le but que nous visons.—R. Nous vous le fournirons, si c'est possible.

Q. Afin que nous puissions constater si la baisse dans ces prix est justifiée ou non par les conditions du marché.—R. Oui.

Q. Il y a un autre point sur lequel je pourrais peut-être vous demander votre opinion. On a beaucoup parlé de l'émission de permis en faveur des étrangers; qu'en pensez-vous?—R. Je ne sache pas que les soi-disant étrangers soient pires que nous.

Q. Ils ont été les pionniers de cette industrie, n'est-ce pas?—R. Plusieurs l'ont été.

Q. Je pense qu'ils l'ont été sur la plus grande partie de la côte; et, si je suis bien informé, il n'y a que leur capital investi dans les fabriques de conserves qui soit étranger; les fabriques sont en général bâties et exploîtées par des Canadiens, n'est-ce pas?—R. Oui, je le crois.

Q. Et l'on y emploie des pêcheurs canadiens?—R. Oui.

Q. Je serais bien aise que vous me fissiez tenir cet état, afin que l'on puisse le produire au dossier?—R. Je vous le ferai tenir.

Le témoin est renvoyé.

(Etat déposé plus tard par M. Williams comme suit):—

Le 7 septembre 1909.

Commandant WAKEHAM,
Commissaire, enquête des pêcheries du homard.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre les renseignements suivants concernant les prix du homard au printemps, pendant les cinq dernières années. Nos statistiques sont basées sur les prix payés à Halifax aux fabricants de conserves pour des boîtes plates d'une demi-livre, 96 x ½ s., pendant les mois de janvier à avril chaque année; et nous divisons les prix en deux classes A et B, représentant (*a*) les paquages de la côte de l'Atlantique, et (*b*) ceux du golfe.

	A	B
En 1905	$13.00 à $13.25	$12.00 à $12.50
1906	13.50 à 13.75	12.50 à 13.00
1907	14.75 à 15.20	12.50 à 13.50
1908	17.00 à 17.50	15.00 à 16.00
1909	12.00 à 12.75	11.00 à 12.00

Chaque année, les prix ont été variables pendant les mois d'été, mais dans la dernière partie de 1907, ils ont été plus élevés que d'habitude, c'est pourquoi l'on remarque une élévation plus considérable dans les prix, au commencement de 1908.

Pendant l'été de 1908, les prix tombèrent considérablement pour plusieurs raisons: 1° une augmentation d'environ 10 pour cent sur le paquage total, 2° la dépression financière aux Etats-Unis et en Europe, 3° surtout une réaction dans le commerce lorsqu'on s'aperçut que les prix élevés de l'hiver précédent avaient diminué considérablement la demande et la consommation.

Dans l'hiver de 1908-1909, de grandes quantités de marchandises restèrent aux mains des acheteurs et des consignataires et les prix diminuèrent sensiblement. Les indications pour 1909 n'étaient point de nature à engager les acheteurs à offrir des prix plus élevés que ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessus, bien que l'on ait remarqué depuis une certaine amélioration dans les prix.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

ROBERTS, SIMPSON & CIE.

HALIFAX, N.-E., le 16 octobre 1909.

COMMANDANT WAKEHAM,

Commissaire, enquête des pêcheries du homard,

Gaspé.

MONSIEUR,—Dans le témoignage qu'il rendit devant la commission siégeant à Halifax, le 7 du mois dernier, le soussigné déclara ne pouvoir répondre à vos questions au nom de notre maison de commerce, à cause de l'absence de notre principal associé actuellement en Angleterre. Nous lui avons fait tenir une copie des témoignages rendus devant le comité à Ottawa pendant la dernière session, ainsi qu'une esquisse de quelques questions posées par vous, et il nous a paru que les remarques suivantes, extraites de sa réponse, pourraient vous offrir quelque intérêt:

En lisant le rapport imprimé "on trouve que les témoignages des différents témoins ne s'accordent point, et que la plupart des témoins, en rendant leur témoignage, avaient surtout en vue leurs propres intérêts dans leurs propres districts, qui ne sont point ceux d'autres sections." Nous croyons que l'état de choses tendant à faire croire qu'il y a conflit entre les pêcheurs de homards, les fabricants de conserves et les acheteurs, n'existe que dans quelques cas isolés, et, "en général, les pêcheurs et les paqueurs s'entendent très bien."

Quant à votre question sur l'opportunité d'établir des règlements favorisant le commerce du homard vivant, plutôt que la mise en conserves, nous sommes d'avis que, à Halifax et dans la région qui s'étend vers l'ouest, ces deux branches sont d'é-

gale importance, mais que dans toutes les autres régions la mise en boîtes est bien plus importante pour les pêcheurs. Quant à la longueur de la saison de pêche, "nous ne demandons absolument aucun changement." Les règlements fixant la durée de la saison nous semblent suffisants pour assurer la propagation du homard qui souffre beaucoup plus des variations atmosphériques que d'une pêche excessive.

En réponse à vos questions concernant les parcs, "nous pensons que ces parcs sont avantageux, mais qu'ils devraient être la propriété du ministère, afin que ses représentants puissent contrôler le homard œuvé et les jeunes homards."

Quant à ce qui regarde la question d'une saison d'automne dans les régions de Shédiac et du cap Tourmente, nous croyons que le fait de ne pouvoir compter sur une clôture fixe de saison de pêche, serait de nature à désorganiser le marché sur lequel de simples rumeurs à cet effet suffisent à exercer une action déprimante.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs.

ROBERTS, SIMPSON & CIE.,

Par Richard H. Williams.

HALIFAX, N.-E., le 29 octobre 1909.

Commandant W. WAKEHAM, M.D.,

Commissaire, enquête des pêcheries du homard,

Gaspé Bassin, P. Q.

MONSIEUR,—Veuillez trouver ci-dessous les statistiques du homard en conserves exporté de Halifax, Yarmouth et Charlottetown depuis 1904. Comme elles ont été compilées pour notre propre usage d'après les statistiques fournies par les diverses compagnies de transport, vérifiées et comparées avec les importations dans les ports étrangers par notre maison d'Europe, nous avons lieu de les croire aussi justes qu'il est possible de se les procurer.

Un examen attentif de ces chiffres serait, croyons-nous, de nature à faciliter le travail de la commission d'enquête. Considérés au point de vue du commerce considérable qui résulte de l'expédition du homard frais sur les marchés canadiens et américains, spécialement depuis l'adoption de la loi dite de "Neuf Pouces" par l'état du Massachusetts au commencement de 1907, ces chiffres prouveront qu'il n'y a eu aucune diminution sensible dans le rendement de la pêche du homard dans ces provinces pendant les cinq ou six dernières années, excepté dans les années où le temps a été tout particulièrement mauvais, comme en 1906 et en 1909.

——	Colis.	Nombre de caisses pesant approximativement 48 livres, poids net.	——	——	——
1904.......	200,639	175,125	....	175,125	
1905.......	193,255	169,814	....	169,814	
1906.......	158,445	140,774	Environ 15,000 caisses qui, les années précédentes, étaient expédiées, via Halifax, l'ont été via Montréal.	155,874	Mauvais temps.
1907.......	176,555	158,351	....	158,351	Mise en vigueur de la loi de 9 pouces du Massachusetts.
1908.......	172,084	152,765	Environ 18,000 caisses restaient en entrepôt à la fin de l'année.	170,765	" "
1909.......	155,204	137,560	A déduire les marchandises de 1908, expédiées en 1909 et à ajouter celles qui restent en entrepôt, (approximativement).	132,560	" " et mauvais temps.
		Moyenne	pour les six années passées.	160,415	

Le tout respectueusement soumis.

Vos obéissants serviteurs,

ROBERTS, SIMPSON & CIE.,

Par Richard H. Williams.

RAYMOND PAYSANT, fabricant de conserves à Lockport, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de fabriques de conserves exploitez-vous?—R. Une.

Q. Et elle est située?—R. A Lockport. Je suis le régisseur de la Canadian Atlantic Canning Company.

Q. Depuis combien d'années l'exploitez-vous?—R. Depuis environ dix ans.

Q. Quelle est la moyenne de votre paquage?—R. Environ 1,500 caisses, je pense.

Q. Si nous avons bien compris le témoin précédent, vous n'avez employé que de petites boîtes?—R. Oui, pour la plus grande partie du paquage, pendant les deux dernières années.

Q. Quelquesfabricants deconserves ont prétendu que, si on ne leur permet pas de mettre en boîte du homard de petite taille, ils ne sauraient employer avec profit les petites boîtes; est-ce bien le cas?—R. Non. On expédie à Boston les homards de neuf pouces et au-dessus, mais nous en recevons une certaine quantité qui sont endommagés, et, dans certaines localités, les pêcheurs n'ont point les facilités de

transport nécessaires et ils nous apportent de gros homards. Je pense que n'importe quel homard mesurant de 9 à 10 pouces peut entrer dans une boîte plate d'un quart de livre.

Q. Les boîtes plates d'un quart de livre ne diffèrent en rien des autres boîtes, sinon qu'elles sont moins hautes?—R. Elles sont plus basses, mais elle contiennent à peu près autant que les boîtes d'une demi-livre.

Q. Mais elles n'en ont que la moitié de la hauteur?—R. Un peu plus que la moitié de la hauteur.

Q. Quel est, en ce qui vous concerne, l'état actuel de la pêche, comparé à ce qu'il était précédemment?—R. La pêche se soutient.

Q. Vous n'y voyez aucune diminution?—R. Non, du moins je ne pense pas qu'il y en ait aucune.

Q. Comment traite-t-on chez vous les homards œuvés?—R. Nous ne voyons jamais de homards œuvés; notre saison de pêche s'étend du milieu de décembre à la fin de mai.

Q. Ils ne sont pas arrivés avant la fermeture de la saison?—R. On n'en voit pas.

Q. Ils n'ont pas déposé leurs œufs?—R. Je ne le pense pas; je me souviens de n'avoir vu qu'un seul homard œuvé pendant la dernière saison de pêche.

Q. Et, en ce qui concerne les homards qui n'ont pas atteint l'âge adulte ni la limite de taille, qu'en faites-vous?—R. Pendant ces dernières années, nous les avons acceptés.

Q. N'était-ce pas l'habitude précédemment?—R. Non, pas dans notre région.

Q. Pourquoi cela?—R. La loi y était appliquée assez rigoureusement.

Q. La pêche du homard se fait-elle aujourd'hui sur une plus grande échelle que par le passé? Les pêcheurs sont-ils obligés d'employer plus d'engins de pêche?—R. Oui, il y a une augmentation considérable.

Q. Les bateaux et les engins appartiennent absolument aux pêcheurs?—R. Oui.

Q. Les fabricants de conserves n'ont-ils pas l'habitude de fournir l'attirail de pêche?—R. Non.

Q. Comment paie-t-on les pêcheurs pour les homards au-dessous de 9 pouces, au poids ou à la pièce?—R. Parfois nous achetons au poids. Cette année, à la fabrique coopérative de Little Harbour, on a acheté au poids. Tous les autres paqueurs de Queens et de Shelburne achètent à la pièce, et il est d'usage de compter deux petits homards pour un de taille légale.

Q. Quels sont les plus petits homards que l'on accepte?—R. On les a cepte jusqu'à six pouces.

Q. Pourriez-vous nous dire à peu près combien il faudrait de homards de six pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Réellement, je ne saurais le dire.

Q. Nous savons par expérience qu'il faut neuf homards de sept pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, je pense qu'il faut bien cela; il faudrait probablement 12 homards de 6 pouces.

Q. Il y a un autre point que vous désirez expliquer à propos de la saison?—R. Oui, M. Smith a mentionné le fait de n'avoir qu'une saison sur toute la côte sud de la Nouvelle-Ecosse; il n'y voit aucun inconvénient, mais, pour ma part, je re-

gretterais beaucoup que l'on raccourcît la saison de fin d'automne sur notre côte, spécialement pour cette raison-ci, c'est que les quinze jours de pêche que nous avons actuellement en décembre valent mieux, au point de vue commercial, que les mois de janvier, février et mars ensemble. Je ne sais pas quel effet cela peut avoir sur l'industrie du homard, mais le homard abonde alors, le temps est des plus propice, et les prix sont plus élevés pour les homards vivants.

Q. Est-ce seulement dans votre région que l'on fait la pêche en décembre?—R. A l'ouest d'Halifax la saison de pêche dure actuellement du 15 décembre à la fin de mai. Or si, adoptant l'idée du professeur Prince, on supprimait les 15 jours de décembre, autant vaudrait retarder l'ouverture de la pêche jusqu'au 15 avril.

Q. La pêche ne rapporte rien en janvier, février et mars?—R. Absolument rien.

Q. Il fait mauvais temps?—R. Oui, et les homards n'approchent pas du rivage.

Q. Pensez-vous qu'ils en sont repoussés?—R. Nous prenons ceux qui viennent à la côte en décembre, et il nous faut alors attendre le temps favorable du printemps pour en prendre davantage.

Q. N'en est-il pas de même dans le comté Charlotte?—R. Je n'en sais absolument rien.

Q. Ou dans le comté Digby?—R. Oui, la côte du comté de Digby est droite et escarpée; et on n'y peut pas faire probablement une aussi bonne pêche que chez nous où nous sommes plus ou moins protégés par les îles du havre. A l'ouest de Yarmouth, la côte est en ligne droite.

Q. Y a-t-il quelque pêche en décembre dans ce voisinage, entre Halifax et Yarmouth?—R. Oui, il y en a.

Q. Elle n'est pas confinée à ce voisinage, mais elle se fait ici tout le long de la côte?—R. Oui, je crois qu'elle est aussi avantageuse ici que chez nous.

Q. D'ici vers l'est, on se plaint en général que votre saison de pêche est trop longue, en comparaison de ce que l'on peut faire dans cette région?—R. Oui, nous avons le privilège de pêcher depuis le 15 décembre jusqu'à la fin de mai, mais en réalité il n'y a que deux mois qui soient réellement convenables et pendant lesquels on fasse sérieusement la pêche. Naturellement, en janvier, février et mars, on pêche très peu.

Q. Quel effet cela produirait-il chez vous, si l'on raccourcissait tant soit peu la saison, vers la fin?—R. En mai?

Q. Oui.—R. Ce serait dur. Mais je ne vois pas pourquoi on s'alarmerait tant de cette histoire de homard. Nous nous sommes alarmés de l'état de choses actuel. Dans le Maine, où l'on pêche toute l'année, la limite de taille est fixée à 10½ pouces, mais elle n'est jamais observée.

Q. Ne l'observe-t-on pas plus rigoureusement maintenant?—R. Je ne le pense pas. S'il faut en croire les rapports, on ne l'observe point en ce qui concerne la prise et la vente des homards de petite taille. Les fabricants de conserves ont abandonné ce commerce, mais on prend et l'on vend des homards de neuf pouces et même de plus petite taille peut-être.

Q. Ainsi vous pensez que l'on ne devrait rien changer à la saison de pêche, telle qu'elle existe actuellement?—R. Je ne crois pas que cela soit nécessaire pour la conservation de l'industrie du homard; ce crustacé a tout le temps de se reproduire.

Q. Pensez-vous qu'il y ait nécessité, dans ce district, d'encourager le commerce du homard vivant au détriment de la mise en boîtes?—R. Eh bien, ces deux commerces sont d'une importance égale; Je crois que les pêcheurs les veulent tous deux; ils ne sont point incompatibles. Que l'on permette aux pêcheurs d'expédier leurs homards vivants s'ils le désirent, et de le vendre aux paqueurs pendant la saison. Sans la mise en boîtes, les pêcheurs seraient parfois embarrassés, je pense. Naturellement les marchés américains sont ouverts aux gros homards et on y en admet même qui ne mesurent que 9 pouces, en tous cas, notre section y en expédie de 10 pouces. Cela semble satisfaisant.

Q. Quel serait chez vous l'effet de l'application rigoureuse de la loi fixant à 9 pouces la limite de taille?—R. Ce serait la fermeture des fabriques de conserves; j'entends que c'est là ce qui en résulterait virtuellement.

Q. Pensez-vous qu'il soit sage de vous permettre de continuer à détruire les petits homards?—R. Réellement, je ne vois aucune raison de s'alarmer: les homards se propagent très vite, et il ne me semble point que le nombre en soit réduit le moins du monde. La proportion des gros homards est aussi forte qu'elle l'a jamais été.

Q. Est-ce que le commerce des homards vivants augmente?—R. Oui; et dans le Massachusetts, on admet maintenant sur le marché les homards de 9 pouces.

Q. En ce qui concerne la question des homarderies et des parcs, avez-vous quelque observation à faire?—R. Je n'en connais absolument rien.

Q. Seriez-vous d'avis que l'on dût augmenter le nombre des homarderies ou des parcs où il est possible de le faire?—R. Réellement je n'en connais absolument rien, mais je crois que les parcs pourraient être avantageux si le gouvernement permettait aux marchands, aux pêcheurs, à n'importe qui enfin, d'y mettre en réserve des homards que l'on pourrait expédier au marché après la saison de la fraieson ou de la mue. Actuellement, pendant les mois d'avril et de mai, nous vendons nos homards aux semaques américaines—un grand nombre de nos plus gros, de 10½ pouces et on les emporte aux Etats-Unis, dans le Maine, où on les met en réserve dans de vastes parcs pour les envoyer au marché plus tard, ou quand le prix est élevé.

Q. Voyons, est-il vrai que vous vendez les homards œuvés à ces semaques qui les emportent aux Etats-Unis où on les y conserve?—R. Non, pour la raison que nous ne prenons point de homards œuvés pendant notre saison de pêche.

Q. Si je ne me trompe, on a déclaré que cela se pratique dans le comté Charlotte?—R. Permettez-moi de dire que si le gouvernement voulait tolérer que l'on traitât le homard ici comme on le traite dans l'état du Maine, il permettrait à chacun de mettre les homards en réserve dans les parcs et de les y laisser jusqu'à ce qu'il puisse les expédier lui-même au marché.

Q. C'est-à-dire que l'on devrait permettre ici ce qui se pratique dans le Maine? —R. Certainement; cela ne nuirait point à la pêche du homard et aiderait le commerce. On estime à $1,000,000 la valeur des homards expédiés de la côte ouest aux Etats-Unis dans le cours de la saison; et si ces mêmes homards étaient tenus en réserve jusqu'en septembre, ils rapporteraient $3,000,000.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'accorder un permis aux pêcheurs?—R. Je ne sais qu'en penser; je n'en vois pas la nécessité, je ne crois pas du moins

qu'elle existe; ce serait tout simplement compliquer les choses; je pense que ce serait une injustice et je n'en suis point partisan.

Le témoin est congédié.

D. T. LESLIE, paqueur, d'Halifax, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand vous occupez-vous de l'industrie de la mise en boîtes?—R. Je m'en occupe pour mon compte depuis 1886, ce qui fait actuellement 24 ans.

Q. Pour combien de fabriques de conserves avez-vous des permis, ou dans combien avez-vous des intérêts?—R. Dans huit.

Q. Où sont-elles situées?—R. Entre Halifax et Sydney.

Q. Toutes sur la côte de l'Atlantique?—R. Oui, toutes.

Q. Fournissez-vous des bateaux et des engins de pêche à vos pêcheurs, ou se les procurent-ils eux-mêmes?—R. Ils en sont tous les propriétaires; nous leur avons quelquefois fourni des cordages, etc., mais tout leur appartient.

Q. Quel est le montant total de votre paquage?—R. La moyenne?

Q. La moyenne, approximativement?—R. Environ quatre mille cinq cents caisses, je pense.

Q. Avez-vous continuellement paqué la même quantité, ou y a-t-il eu augmentation ou diminution? Quelle différence remarquez-vous entre le paquage actuel et celui que vous faisiez lorsque vous avez commencé?—R. Cette année nous avons moins paqué. Notre moyenne, je pense, est d'environ 4,000 caisses, mais il y a eu un temps où nous en paquions de 8,000 à 9,000; nous possédions alors quelques fabriques de plus.

Q. Employez-vous un plus grand nombre de pêcheurs, et emploient-ils eux-mêmes plus d'engins?—R. Le nombre des pêcheurs n'a pas augmenté, mais on emploie plus d'engins.

Q. Voulez-vous dire que, pour vous fournir la même quantité de homards, il faut plus d'engins de pêche qu'il n'en fallait il y a quelques années?—R. Oui, je suis d'opinion qu'il en faut davantage.

Q. Que pensez-vous des conditions actuelles de la pêche comparées à ce qu'elles étaient quand vous avez commencé?—R. Les homards se font plus rares.

Q. Pensez-vous qu'ils diminuent autant en taille qu'en nombre?—R. C'est plutôt le nombre que la taille qui diminue.

Q. Quelle est selon vous l'époque du frai pour le homard?—R. Je pense que c'est en août, sur cette côte, les homards œuvés ne nous ont jamais causé d'ennui avant le milieu ou la fin de juillet; il ne s'en trouvait que quelques-uns jusqu'à cette date, mais ils deviennent nombreux en août.

Q. Avez-vous constaté par expérience qu'il faille à l'automne un poids plus considérable de homards pour remplir une boîte d'une livre, qu'il n'en faut au printemps? Certaines gens prétendent qu'il en faut près de 30 pour cent de plus?—R. Je n'ai guère d'expérience sur ce point, mais je sais qu'au commencement de l'automne, il en faut beaucoup plus.

Q. Après la période de la mue, ils sont meilleurs?—R. Oui lorsque l'automne est plus avancé les homards sont plus charnus.

Q. A propos d'automne, que pensez-vous de la pêche en cette saison?—R. Je n'en suis point partisan, excepté pour certaines localités; si l'on devait supprimer entièrement la pêche du printemps, on pourrait la continuer dans ce district; je ne suis point d'avis qu'il dût y avoir deux saisons de pêche.

Q. Pas même dans certaines localités?—R. Non.

Q. Pensez-vous que les homards s'approchent du rivage dans le but d'y déposer leur frai?—R. Je ne le pense pas, mais je n'ai aucun moyen de m'en assurer.

Q. Vers la fin de la saison, ne prend-on pas sur la côte un plus grand nombre de homards œuvés et au-dessous de la limite de taille, qu'en tout autre temps?—R. Non; pendant ces dernières années nous avons vu rarement des homards œuvés; les pêcheurs avec qui nous faisons affaire semblent observer rigoureusement la loi sur ce point; il est bien rare que nous voyions un homard œuvé.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs en général commencent à réaliser la nécessité de protéger le homard œuvé?—R. Oui, je suis convaincu qu'ils le réalisent sur la côte de l'Atlantique.

Q. Que pensez-vous du projet d'obliger les pêcheurs à se munir d'un permis?—R. Je crois que ce serait une mesure juste et raisonnable, si cela ne doit point nuire à cette industrie.

Q. Je n'entends point un permis pour la mise en boîtes, mais un permis de pêche?—R. Je n'en suis point du tout partisan.

Q. Vous prendriez d'autres moyens de faire observer les règlements?—R. Oui.

Q. Quels seraient pour vous les effets de l'application rigoureuse des règlements actuels?—R. Vous voulez dire en ce qui concerne la limite de taille? Cela nous obligerait à peu près à fermer nos fabriques: nous ne pourrions nous procurer assez de homards pour les alimenter.

Q. Avez-vous quelque idée de la proportion de homards que vous acceptez au-dessous de la limite de taille légale?—R. Il s'agit de la limite de huit pouces, n'est-ce pas?

Q. Oui?—R. Quant au nombre, je pense qu'il y en a près de la moitié, mais non si l'on considère le poids.

Q. Que penseriez-vous de cette autre proposition, d'envoyer quelqu'un pour instruire les pêcheurs, comme le fait le ministère de l'Agriculture pour les cultivateurs?—R. Comment cela?

Q. On les réunirait pour leur exposer la situation, la dépression de cette industrie et les règlements, surtout en ce qui concerne les homards œuvés?—R. Je crois que ce serait une bonne chose, cependant je pense que nos pêcheurs des côtes de l'Atlantique sont déjà assez bien instruits sur ce point, et je suis sûr que 99 pour cent des pêcheurs que nous employons n'hésiteraient pas un instant à laisser en liberté les homards œuvés.

Q. Vous pensez que la coutume d'enlever le frai des homards œuvés n'existe plus?—R. On ne le fait plus, à moins que ce ne soit dans de rares exceptions.

Q. Avez-vous quelque opinion à formuler ou quelque observation à faire en ce qui concerne les règlements?—R. Non, excepté qu'au lieu de changer la limite de taille, ce qui influe plus que toute autre chose sur cette industrie, je raccourcirais

la saison de pêche pour protéger le homard; et j'ajouterai qu'au lieu d'avoir cette saison en avril et mai, je l'aurais en mai et juin, c'est-à-dire que j'en diminuerais la durée en retranchant un certain laps de temps au commencement plutôt qu'à la fin.

Q. Quel but vous proposeriez-vous en agissant ainsi?—R. D'abord d'avoir un temps plus propice, attendu qu'il fait souvent très mauvais temps en avril et que la pêche y est difficile, puis, en juin, les homards sont plus avantageux pour les paqueurs et pour les pêcheurs; mais naturellement....

Q. Vous n'auriez nullement en vue de protéger le homard?—R. La seule protection qu'il faille au homard c'est que l'on raccourcisse la saison de pêche et qu'on laisse les homards œuvés en liberté.

Q. Pensez-vous que si l'on ne pêchait pas en avril, on prendrait beaucoup plus de homards en mai?—R. Je le croirais certainement, et c'est pour cette raison que je trouverais cette mesure avantageuse et plus rationnelle.

Q. Je ne vois pas qu'elle le serait au point de vue de la conservation du homard? —R. Elle le serait certainement si l'on prenait moins de homards pendant ces deux mois. Pour ce qui est de la prise continuelle de ces petits homards, je ne sais pas vraiment pourquoi on y attire votre attention ou celle du ministère. J'ai entendu dire et j'ai constaté moi-même que la prise répétée de ces petits homards, et leur mise en liberté causent réellement une plus grande perte et font plus de tort à cette industrie que n'en ferait leur mise en conserves. Dans le cours de la saison, on prend cent fois le même homard, on le garde quelque temps dans le bateau, on le manie—pour le mesurer, et souvent on le blesse, c'est pourquoi je dis que l'on fait ainsi plus de tort et que l'on cause plus de perte à l'industrie du homard que si l'on en mettait un certain nombre en conserves.

Q. Si, comme vous le croyez, la pêche au homard est moins abondante, à quoi faut-il attribuer ce fait?—R. La diminution dans le rendement de la pêche?

Q. Oui?—R. Eh bien, à la pêche excessive.

Q. Pensez-vous que les différentes limites de taille et les différentes saisons pour des sections adjacentes de la côte, soient une cause de mécontentement et pousse à violer la loi?—R. Non, je ne le pense pas. Nous faisons affaires dans deux ou trois localités situées sur les limites des sections, ici, à la Pointe Michaud et dans une autre localité. Je me rappelle surtout la Pointe Michaud où l'on pourrait croire que les différentes saisons et limites de taille devraient causer quelques infractions aux règlements; eh bien, il n'y en a point; les pêcheurs de cette section cessent de pêcher lorsque finit la saison, et ils ne dépassent pas les limites.

Q. Existe-t-il quelque raison pour que la limite de taille soit moindre dans une localité que dans une autre?—R. Je pense que oui. Je crois que les homards sont naturellement plus gros dans un lieu que dans un autre. Une fois, je chargeai M. Bertram de faire une enquête et nous constatâmes que, dans une certaine partie du Cap Breton, on trouve un pourcentage très élevé de homards qui n'ont jamais atteint la limite de taille légale.

Q. Même avant l'ouverture de la pêche?—R. Une preuve qu'ils n'atteignent point la limite de taille, c'est que l'on trouvait des homards œuvés, et en grand nombre, qui ne mesuraient que sept pouces et demi. C'était dans le détroit de Canso.

Q. Les homards y sont petits actuellement?—R. Ils y ont toujours été petits, depuis que nous avons commencé à y faire la pêche.

Q. Savez-vous pertinemment que les fabricants de conserves sont obligés d'accepter des homards œuvés, et au-dessous de la limite de taille, de crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Non, je n'ai point remarqué cela dans le cours de ces dernières années. Cela a pu exister il y a une dizaine d'années; les ennuis de cette nature étaient alors plus fréquents.

Q. Vous êtes-vous jamais rendu compte dans vos manufactures combien il faut délivrer de homards vivants pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oh! oui, nous le savons exactement, jour par jour, lorsque nos fabriques sont ouvertes.

Q. Pouvez-vous nous en donner une idée?—R. Je puis vous en donner la moyenne pour une certaine section; je veux dire qu'à l'ouest de cette localité la moyenne est probablement meilleure que celle que nous obtenons. D'ici jusqu'à moitié chemin vers Canso, la moyenne est de 4 livres et demie par boîte; plus à l'est, elle serait de 5 livres, et plus loin encore vers l'est, de 5½ livres.

Q. Plus l'on avance vers l'est, plus cette moyenne augmente?—Oui; le homard est peu profitable au moment de la mise en boîtes, et c'est sur cette raison que je me basais toute à l'heure pour dire que, dans le cas où le gouvernement déciderait de raccourcir la saison de pêche, il ne serait pas sage, selon moi, de la diminuer à la fin. Je suis d'avis que l'on continue la pêche aussi tard que possible, pourvu que l'on ne nuise pas aux homards œuvés, car on profite ainsi de toute la croissance du homard.

Q. A-t-on jamais observé, dans votre district, les règlements établis pour la protection du homard?—R. Ils n'ont jamais été appliqués ni observés rigoureusement.

Q. Etaient-ils plus rigoureusement appliqués il y a quelques années, qu'ils ne le sont maintenant?—R. Non, je ne pense pas qu'ils le fussent.

Q. Pensez-vous que le nombre des fabriques de conserves ait atteint le maximum que comporte le maintien de cette industrie, ou seriez-vous d'avis que l'on doive augmenter le nombre des permis?—R. A un point de vue personnel, je suppose que je ne devrais pas désirer que l'on augmentât le nombre des permis; cependant je n'y verrais pas d'inconvénient, si l'on était sûr que les produits de ces fabriques fussent de bonne qualité; mais, dans le passé, lorsqu'il existait dix fabriques de conserves là où il n'en existe plus qu'une seule, les produits étaient inférieurs. L'expérience du passé doit nous guider; ce qui a existé peut bien se reproduire de nouveau.

Q. Pensez-vous que l'espace entre les lattes de la trappe peut avoir quelque effet sur la capture des petits homards?—R. Oui certainement, les petits homards s'échapperaient assurément si l'espace était assez large; il se peut qu'ils ne s'échappassent pas tous, mais il s'en échapperait un grand nombre.

Q. N'est-il pas vrai que l'on est porté à rétrécir cet espace qui était plus large au début de cette industrie?—R. Il y a eu bien peu de changement. Je crois que l'on suit à peu près les mêmes règles dans la construction de ces trappes; la raison en est qu'on voulait alors prendre tous les petits et qu'on le veut encore.

Q. A quel moment de la saison de la pêche du homard déployez-vous le plus d'activité? A quel moment votre pêche est-elle la plus productive?—R. Sur cette partie de la côte, d'ici jusqu'à Canso, c'est au mois de mai; au Cap Breton, je ne saurais le dire au juste, attendu que dans certaines années nous n'y avons pas commencé à pêcher avant le mois de juin; il y a deux ou trois ans, à

Port Morien, nous ne commençames pas le paquage du homard avant le 20 juin, et, cette année, nous avons aussi commencé tard; de sorte que je ne saurais vous renseigner sur ce point; cependant je crois que le meilleur temps pour la pêche, dans ces parages, c'est du 1er juin jusque vers la mi-juillet.

Q. Quelles seraient, selon vous, les conséquences d'une saison de pêche plus courte, sans aucune restriction en ce qui concerne la limite de taille?—R. Quelles seraient les conséquences de cette mesure?

Q. Oui?—R. Je crois qu'elles seraient avantageuses.

Q. Vous préférez que l'on raccourcisse la saison de pêche au commencement qu'à la fin?—R. Oui, certes, d'ici vers l'est.

Q. Que pensez-vous du projet de fixer un certain degré de compétence pour obtenir un permis pour la mise en conserves?—R. Je crois que ce serait une bonne mesure s'il est possible de l'établir et de l'appliquer avec justice.

Q. Pensez-vous que les produits des fabriques de mise en conserves devraient être soumis à une inspection?—R. Une inspection du gouvernement?

Q. Oui, à une inspection du gouvernement.—R. Permettez-moi de vous poser une question? Y a-t-il d'autres espèces de conserves qui soient soumises à l'inspection?

Q. Je le crois.—R. Cette inspection se fait avant la mise en boîtes pendant l'opération.

Q. Oh! je suppose que l'inspection devrait se faire pendant la mise en boîte?—R. Oui.

Q. Et je suppose que l'inspecteur devrait examiner le paquage et l'éprouver?—R. Réellement, je ne crois pas que l'on y gagnerait rien. Vous savez, je pense, que cette industrie a toute l'inspection qu'il lui faut et qu'elle peut se suffire.

Q. Aujourd'hui, il y a tendance à vouloir faire inspecter tous les produits alimentaires?—R. Certainement; je pense que si quelqu'un désire obtenir un permis, il devrait présenter certaines garanties, mais, dans l'état de choses actuel, je considère que les fabricants de conserves peuvent paquer aussi bien qu'il est possible de le faire, et qu'ils ne sauraient faire mieux s'ils étaient soumis à l'inspection.

Q. Que pensez-vous du système qui consisterait à encourager les pêcheurs à former des sociétés coopératives pour la mise en conserves?—R. Les encourager, qu'entendez-vous par là?

Q. Voici: dans les localités où les pêcheurs se plaignent et ne sont pas satisfaits des prix qu'ils reçoivent, le ministère semble actuellement disposé à leur accorder un permis pour la mise en boîtes du homard.—R. Je n'y verrais aucune objection; je crois que ce serait juste, si c'est là ce que l'on entend par les encourager.

Q. Croyez-vous qu'il soit sage de limiter à 15 le nombre de pêcheurs nécessaire pour obtenir un permis? Le ministère exige que 15 pêcheurs au moins s'associent pour obtenir un permis.—R. Tout le monde conviendra que cela dépend principalement de la localité. Je connais un endroit où 7 ou 8 pêcheurs de homards pourraient en paquer une plus grande quantité que 30 ou 40 pêcheurs d'une autre localité; d'un autre côté, je crois qu'un permis serait peu avantageux à moins que les pêcheurs ne pussent paquer une quantité assez considérable de homards.

Q. Est-il venu à votre connaissance que des pêcheurs aient perdu le produit de leur pêche de homards parce que les fabricants de conserves refusaient de le leur

acheter? Quelques pêcheurs se sont plaints de cela.—R. Ne pourriez-vous point spécifier la localité où cela est arrivé?

Q. C'est, je crois, au Cap-Breton.—R. Tout ce que je puis dire, c'est que, tant au Cap-Breton qu'ailleurs, nous n'avons jamais refusé de homards; nous les avons toujours acceptés; dans deux ou trois cas, nous n'avons pu les paquer sur les lieux, mais nous les avons acceptés et nous les avons expédiés à d'autres fabriques.

Q. On s'est plaint que des paqueurs ont refusé d'ouvrir leur fabrique bien qu'il y eût une provision suffisante de homards.—R. Je ne sache pas que cela ait jamais eu lieu, à moins que ce ne soit cette année; il se peut que cela se soit produit dans un ou deux endroits cette année.

Q. Les pêcheurs auraient-ils quelque autre marché pour leurs homards, si les fabriques étaient fermées?—R. Ils pourraient expédier leurs homards vivants aux marchés des Etats-Unis, mais il y a ceci à considérer, c'est que, si toutes les fabriques de conserves étaient fermées, la plus grande quantité de homards vivants mis sur le marché ferait diminuer les prix de moitié et peut-être davantage.

Q. Laquelle, selon vous, de ces deux branches de l'industrie du homard, la mise en conserves ou le commerce du homard vivant, serait la moins de nature à appauvrir les pêcheries?—R. Ma dernière réponse couvre en partie ce cas; si l'on fermait les fabriques, cela aurait pour effet, vous en pouvez juger par vous-même, d'augmenter de plus du double la quantité de homards vivants mis sur le marché, et conséquemment de faire tomber les prix.

Q. Les moyens de transport sont-ils actuellement suffisants pour répondre aux exigences du commerce du homard vivant?—R. Oui, du moins sur la côte ouest, et aussi sur la côte est, je crois.

Q. Jusqu'à quel point vers l'est?—R. Jusqu'à Canso. A plusieurs reprises, nous avons essayé, avec nos propres navires, d'expédier des homards vivants du Cap-Breton à Boston, mais nous n'y avons point réussi.

Q. Il n'existe aucun moyen de les y transporter?—R. Il est possible qu'il en eviste en certains endroits, aux environs des parcs à homards; je crois que M. Baker en expédiait par les messageries, mais je ne suis pas assez au courant des résultats pour en parler.

Q. Etes-vous, vous-même, quelque peu au courant du commerce du homard vivant?—R. Oui, j'en connais quelque chose.

Q. Quel prix paye-t-on les homards vivants?—R. Les prix varient entre 8 cents et. . . . . .je ne saurais dire quel chiffre.

Q. Y a-t-il de la concurrence dans ce commerce?—R. Oh oui, il y en a toujours eu.

Q. Les pêcheurs se plaignent que les paqueurs se sont entendus pour acheter à bas prix; que savez-vous sur ce point?—R. Je n'en sais absolument rien; je n'ai jamais entendu dire que cela ait existé, et, nulle part, je n'ai jamais rien vu de tel.

Q. Vous n'avez jamais vu rien de semblable?—R. Non.

Q. Pensez-vous que cela puisse exister?—R. Je ne pense pas que cela puisse exister entre ici et Sydney sans que j'en sache rien; il se pourrait que cela existe ailleurs.

Q. Qu'avez-vous à dire au sujet des homarderies et des parcs?—R. Je ne m'y connais pas beaucoup, mais, en ce qui concerne les homarderies, il n'y en a pas un

assez grand nombre, selon moi. Si ce que j'entends dire de la homarderie de Pictou est vrai, nous devrions en avoir quelques-unes entre Canso et Halifax. Celle de Canso est la seule sur toute l'étendue de cette côte, et il me semble que si celle de Pictou est aussi bonne qu'on le prétend, deux ou trois homarderies entre Canso et Yarmouth suffiraient à faire disparaître les difficultés qu'y rencontre le ministère.

Q. Que pensez-vous des parcs?—R. Je ne les crois pas bons à grand'chose. Je ne crois pas que les parcs soient suffisants; ils peuvent être avantageux pour le voisinage, mais le point faible de ce système, c'est que l'on enlève les homards œuvés d'une localité pour les transporter dans une autre, et la localité où est situé le parc en bénéficie au détriment de celle d'où viennent les homards. C'est ce dont se plaignent les pêcheurs de Pointe Michaud et d'ailleurs, à savoir, qu'on ait enlevé de chez eux les homards œuvés pour les mettre dans le parc de Fourchu, de sorte qu'ils n'en retirent aucun profit.

Q. Pensez-vous que le long de la côte que vous représentez, la mise en boîtes ou la pêche illégales du homard soient communes?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. L'ont-elles jamais été?—Oh oui, je suppose que cela était commun autrefois, lorsque les pêcheurs n'avaient point de permis de mettre en boîtes, mais je ne pense pas que cela existe maintenant.

Q. Pensez-vous que l'étiquetage ait eu pour effet de mettre fin à cette pratique, ou au moins que cette mesure offre quelque avantage?—R. Je pense que cette mesure a un bon effet.

Q. Est-il venu à votre connaissance que l'on élude les règlements sur ce point? —R. De quelle manière?

Q. En mettant en boîtes le homard et y apposant une étiquette en temps prohibé.—R. A ma connaissance, cela ne se fait pas; je n'ai jamais entendu dire qu'on l'ait fait, et je ne l'ai jamais vu faire. Pendant que vous parliez de la limite de taille et de la clôture de la saison de pêche, il m'est venu une idée; je ne sais pas si elle est venue à d'autres ou non, mais la voici: je ne vois pas pourquoi on se préoccupe d'appliquer rigoureusement la limite de taille, car, s'il y a une certaine quantité de homards dans la mer à la fin de la saison, qu'importe leur taille pourvu qu'ils soient là l'année prochaine et l'année suivante? Il me semble que personne n'a encore pensé à cela; si l'on ne prend qu'un dixième des homards, qu'est-ce que cela fait, pourvu qu'il en reste suffisamment?

M. Paysant.—M. Leslie a déclaré qu'il pensait que la diminution dans le rendement de la pêche, était dû à une pêche excessive. De fait, la saison a été raccourcie à plusieurs reprises dans son district. N'est-ce pas cela? Dans le cours des vingt dernières années, on l'a raccourcie deux ou trois fois.

M. Leslie.—N'est-ce pas là la cause de la diminution, plutôt que la pêche excessive?

M. Paysant.—Non, ce qui me fait penser que j'ai raison, c'est que les pêcheurs ont été obligés d'employer plus d'engins de pêche depuis la dernière fois que l'on a raccourci la saison.

Le Commissaire.—Prétendez-vous que le fait de raccourcir la saison aurait pour effet d'appauvrir les pêcheries?

M. Paysant.—Non, mais de réduire la moyenne du paquage et de la pêche.

M. Leslie.—C'est exactement ce que je pense; je ne crois pas que nous puissions ignorer le fait que les homards se font plus rares dans la région que je connais qu'ils ne l'étaient il y a dix ans. Pour les prendre, il faut plus de trappes et des trappes de forme différente, de meilleurs appâts, et tout ce qui s'en suit.

M. Smith.—En parlant des parcs, vous avez dit que les homards œuvés sont retenus dans le district où se trouve le parc; ne pourrait-on obvier à cette difficulté en les distribuant sur toute l'étendue de la section qui les a fournis? Au lieu d'un petit parc, on en aurait vingt, s'il le fallait; ce serait un moyen d'obtenir de bons résultats; aussitôt la saison close, on mettrait tous les homards en liberté.

M. Leslie.—Je pense que vous verrez bientôt que les pêcheurs sont fortement opposés à ce qu'on transporte ailleurs les homards pêchés dans leur propre section. Je ne pense pas qu'il soit possible actuellement de s'en procurer ainsi une grande quantité pour le parc Fourchu.

M. Smith.—Ne pensez-vous qu'il y a de bonnes et de mauvaises années, pour le homard comme pour les autres espèces de poissons? Si l'on a les engins nécessaires et une bonne année, on en prend.

M. Leslie.—Je crois que les conditions varient quelquefois.

M. Smith.—Nous trouvons une augmentation cette année, là où la homarderie a été établie; on dit que la pêche y est meilleure maintenant.

M. Langillee.—Depuis l'établissement de homarderies, la pêche s'est améliorée.

M. Leslie.—Avez-vous, sur ce point, des nouvelles de Canso? Le rendement de la pêche y a-t-il augmenté?

Le Commissaire.—Je le crois, d'après les témoignages que nous avons ici. Les conditions y sont favorables.

M. Leslie.—Pas aussi favorables que celles que l'on aura dans la baie, les îles et certaines localités au Cap-Breton, où se trouvent nombre de places propres à l'établissement de homarderies ou de parcs. Quelqu'un a-t-il jamais émis l'idée que chaque fabrique fît éclore son propre frai?

Le Commissaire.—A ses propres frais?

M. Leslie.—Oui, s'il le faut, ou en s'entendant avec le gouvernement. Je crois que les fabricants de conserves consentiraient à supporter une partie des frais, non pas si l'on accordait des permis indistinctement, mais dans les conditions actuelles.

Le Commissaire.—Suffirait-il qu'on leur donnât l'assurance que le nombre de permis dans la localité ne serait pas augmenté?

M. Leslie.—Je ne sais pas si cela leur suffirait, mais je crois qu'ils seraient prêts à s'entendre avec le gouvernement pour supporter une partie des dépenses, et cela mettrait fin aux difficultés qui proviennent de la distribution des homards.

M. SMITH.—Dans le Maine, on a des parcs très étendus où l'on retient de grandes quantités de ces homards jusqu'à la fin de la période d'éclosion.

M. LESLIE.—Je parle des homarderies qui se trouvent dans le voisinage des fabriques de conserves.

Le COMMISSAIRE.—Ou dans le voisinage d'un parc dont vous auriez retiré quelque avantage.

M. LESLIE.—Nous n'en avons vu aucun.

M. SMITH.—Je crois que, pendant les dix dernières années, les paqueurs ne se sont point prévalus du privilège de paquer après le 1er juillet, bien qu'ils eussent le droit de le faire jusqu'au 15. Croyez-vous que, dans le détroit de Northumberland, il vaille mieux laisser le homard se reposer?

Le COMMISSAIRE.—Pensez-vous qu'il soit possible de transporter des homards vivants de la fabrique de conserves à la homarderie pour les y dépouiller de leurs œufs?

M. SMITH.—C'est, je crois, une question de distance.

Le COMMISSAIRE.—Si cette opération n'est pas faite avec soin, il y a beaucoup de perte, et je crois que dans quelques fabriques on n'y apporte point tout le soin possible. Les hommes chargés de ce travail ne l'aiment guère, et le considèrent comme une corvée désagréable.

M. SMITH.—Je crois que s'il était possible d'établir le système de parcs, ce serait le meilleur moyen de propager naturellement le homard, qui serait alors distribué, par les soins du gouvernement ou de quelque autre autorité, partout où l'on pourrait le faire.

M. LESLIE.—L'expérience a démontré qu'un parc est beaucoup plus dispendieux qu'un homarderie.

Le COMMISSAIRE.—Oui, s'il s'agit d'un parc très étendu.

Le témoin est congédié.

La Commission s'ajourne.

CHESTER, le 8 septembre 1909.

JAMES L. REDDEN, paqueur, Chester, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Où est située votre fabrique de conserves?—R. A Aspatogan.

Q. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette industrie à cet endroit?—R. Depuis 25 ans.

Q. Vous l'avez toujours pratiquée au même endroit?—R. Oui.

Q. Quelle est l'importance de la fabrique, c'est-à-dire, quelle a été la moyenne de votre paquage?—R. La moyenne est d'environ 1,000 caisses.

Q. Avez-vous paqué cette quantité cette année?—R. Non, pas cette année; mais, auparavant, nous avons paqué jusqu'à 1,400 caisses; cette année nous n'en avons eu que 500.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution cette année?—R. A une mauvaise année pour les homards; il y en a eu très peu ici.

Q. Le temps a-t-il été mauvais?—R. Oui, il a fait mauvais temps. Vers la fin de la saison de pêche, alors qu'il faisait chaud, le temps a été très mauvais et a détruit un grand nombre de trappes.

Q. Combien de bateaux employez-vous pour la pêche du homard?—R. Environ 70.

Q. Couvrant combien de milles, le long de la côte?—R. Vingt-cinq milles.

Q. C'est-à-dire 12 milles et demi de chaque côté?—R. Oui.

Q. Comment trouvez-vous les homards actuellement, comparés à ce qu'ils étaient lorsque vous avez commencé?—R. Que voulez-vous dire, comme qualité ou comme taille?

Q. En général, comment les trouvez-vous?—R. Ils sont beaucoup plus petits, mais tout aussi nombreux.

Q. Il y en a autant, mais ils sont plus petits?—R. Beaucoup plus petits.

Q. Leur taille a-t-elle diminué constamment depuis que vous avez commencé?—R. Oui.

Q. Ainsi, ils ont diminué graduellement?—R. Oui, quant à la taille.

Q. Dans les premières années, vous avez pris les gros et depuis, vous n'en voyez pas un si grand nombre?—R. Oui, ils deviennent petits.

Q. Comment faites-vous ici? fournissez-vous vos propres bateaux et les engins de pêche?—R. Non, les bateaux et les engins sont la propriété des pêcheurs.

Q. Tous les homards sont-ils apportés à la fabrique par les smacks?—R. Oui.

Q. Pour vous procurer la même quantité de homards, êtes-vous obligé d'employer plus de bateaux et plus d'engins que vous n'en employiez au début?—R. Oh! oui.

Q. On emploie actuellement beaucoup plus d'engins qu'on en employait quand vous avez commencé à paquer?—R. Oui.

Q. Quels sont les règlements de ce district?—R. Du 15 décembre au 1er janvier.

Q. Et quelle est la limite de taille?—R. 9 pouces.

Q. Comment cela vous affecterait-il si la limite de taille était strictement mise en vigueur?—R. Il me faudrait me retirer des affaires.

Q. Depuis quand en est-il ainsi?—R. Oh! plus de 20 ans.

Q. Il en est de même depuis 20 ans?—R. Oui, un bon bout de temps.

Q. Quelle a été l'habitude des pêcheurs à l'égard des homards œuvés?—R. Depuis quatre ans ils ont toujours été rejetés à l'eau.

Q. Et avant cela, quelle était la coutume?—R. Quelques-uns dépouillaient les homards de leurs œufs et les vendaient s'ils le pouvaient.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient mieux disposés maintenant au sujet de la protection des homards œuvés, commencent-ils à comprendre que c'est dans leur intérêt de les protéger?—R. Oh oui.

Q. Vous croyez que c'est le cas à peu près généralement?—R. Oui.

Q. Avez-vous ici une station de l'Union des Pêcheurs?—R. Non.

Q. Quel prix avez-vous payé cette année pour les homards?—R. $2.25 par cent.

Q. Par cent homards?—R. Par cent livres, à l'exception des homards de 10½ pouces que nous avons payés 12 cents.

Q. Et vous les prenez au cent et non au poids?—R. Oui.

Q. Combien de homards avez-vous par cent livres?—R. Je suppose environ 80, c'est-à-dire en comptant les gros.

Q. En comptant les gros et les petits il en faudrait 80?—R. Oui

Q. Est-ce le cas tout le long de la saison?—R. Oui, tout le long de la saison.

Q. Cela représente des homards assez gros, n'est-ce pas?—R. Oh non.

Q. Vous les paquez tous, vous n'en expédiez pas de vivants au marché?—R. Très peu, excepté l'hiver.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche ici?—R. Le meilleur temps serait quand la saison commence, le 15 décembre.

Q. Et que dites-vous des mois de janvier, février et mars?—R. Après le 15 janvier il n'y a, pour ainsi dire, aucune pêche; en février il n'y en a pas du tout, et en mars il n'y en a pas, on ne pêche pas du tout ici après le 1er février.

Q. Enlève-t-on les pièges?—R. Oui.

Q. Les ramène-t-on sur la grève?—R. Oui on les ramène tous à la grève.

Q. Pourquoi cela, à cause de la rareté des homards ou à cause de la mauvaise température?—R. A cause de la rareté des homards, il n'y en a pas.

Q. Ils se sont retirés dans l'eau profonde, où ils ne se laissent pas prendre?—R. Ils ne se laissent pas prendre, vous ne pourriez pas les prendre dans l'eau profonde.

Q. Je suppose que quand votre saison est ainsi close, vous ne voyez pas beaucoup de homards œuvés? Quand commencez-vous à en trouver avec des œufs?—R. Vers la fin de mai.

Q. En trouvez-vous ayant des œufs en décembre?—R. Oh oui.

Q. Avez-vous une idée de la saison durant laquelle les homards frayent ici?—R. Non, vous les prendriez à n'importe quel temps de la saison, ils sembleront être aussi avancés en janvier qu'en mai.

Q. Mais dans l'eau froide les œufs ne se développeront pas?—R. Non, mais ils ont la même apparence que dans le mois de mai.

Q. Vous n'avez pas remarqué qu'à mesure que la saison avance les œufs deviennent plus mûrs?—R. Oui.

Q. Quelle est l'habitude de vos pêcheurs ici, dans quelle profondeur d'eau pêchent-ils généralement?—R. La profondeur, ou la distance du bord?

Q. La profondeur, quand les pièges sont tendus en décembre, où les place-t-on? —R. Dans une profondeur de 2 à 10 brasses d'eau.

Q. S'attendent-ils alors à prendre les homards aussi près du bord?—R. Oui quand la saison commence ils pêchent tout près des bords.

Q. Et en janvier et février où pêchent-ils?—R. Dans certaines localités ils pêchent près des bords et dans d'autres au large.

Q. Avez-vous remarqué que les homards s'éloignent de la grève à mesure que viennent les mois d'hiver?—R. Je ne peux pas exactement vous dire cela, mais ils se rapprochent au printemps et ils continuent à avancer jusque dans une brasse d'eau.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs de se rapprocher avec eux, de rapprocher leurs pièges pour les suivre?—R. Oui, ils vont et viennent.

Q. Y a-t-il ici un gros commerce d'exportation de homards, de homards de marché?—R. Non, à part quelques-uns qui sont expédiés durant l'hiver; au printemps, nous ne pouvons pas du tout les expédier avec succès.

Q. Pour quelle raison?—R. Le marché est à Boston et plusieurs meurent.

Q. Vous avez des facilités ici pour les expédier au marché, n'est-ce pas?—R. Oui, nous avons toutes les facilités ici.

Q. Comment sont-ils généralement expédiés?—R. Par chemin de fer à Yarmouth, et par bateaux à Boston.

Q. Pouvez-vous me dire comment sont vos migrations de homards, combien en mettez-vous dans une boîte d'une livre?—R. Environ six, peut-être un peu plus ou un peu moins, d'une manière ou d'une autre.

Q. Depuis quand a-t-on introduit dans vos parages la mise en conserves du homards?—R. Depuis environ 40 ans.

Q. Quels furent les premiers fabricants de conserves ici?—R. Un Anglais nommé Fry s'en est d'abord occupé puis la Portland Packing Company est venue.

Q. S'occupe-t-elle encore du paquage dans les environs?—R. Non.

Q. La plupart des fabriques de conserves de ces environs appartiennent-elles à des gens de l'endroit?—R. Oui, toutes.

Q. Y a-t-il quelques fabricants de conserves américains ici?—R. Non.

Q. Il n'y en a pas?—R. Non.

Q. Quels étaient les règlements en vigueur quand vous avez commencé le paquage?—R. Relatifs à la limite de taille?

Q. Relatifs à la saison et ainsi de suite?—R. La saison était du 1er juillet au 1er janvier.

Q. Les règlements étaient-ils mis en vigueur en ce temps-là?—R. Oui.

Q. Quelle était la limite de taille alors?—R. 9 pouces.

Q. Cela a-t-il jamais varié, a-t-elle toujours été de 9 pouces?—R. Toujours de 9 pouces.

Q. Dans les premières années a-t-on essayé de contraindre les gens à observer ce règlement?—R. Pas que je sache, je ne suis jamais allé au large, j'ai toujours travaillé près de la rive et je n'ai jamais rien su de ce qui se passait au large.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution en ce qui concerne les pêcheries de homard?—R. A la destruction des gros homards, des homards œuvés avec leur frai chaque année.

Q. Ne dites-vous pas que cela est du à la pêche excessive, à ce que l'on a trop pêché?—R. Peut-être.

Q. A la pêche excessive?—Je ne voudrais pas dire cela.

Q. Aussi bien qu'à la destruction des homards producteurs?—R. Je suppose que cela y contribue, mais je dirais que c'est à cause de la destruction année après année des gros homards et de leur frai.

Q. Ne pensez-vous pas que la destruction des jeunes homards, de ceux qui sont au-dessous de la limite de taille, qui n'ont pas atteint l'âge de la reproduction, a dû contribuer à la destruction?—R. Peut-être dans certaines localités où l'on prend de petits homards, mais la plupart d'entre eux ne prennent pas de homards au-dessous de 9 pouces.

Q. L'opinion générale de ceux qui sont expérimentés dans cette matière est qu'un homard de 8 pouces a atteint sa maturité, nous en avons trouvé de 7½ pouces ayant des œufs?—R. Oui, j'en ai vu aussi.

D. Mais l'opinion générale est qu'un homard de 8 pouces a atteint l'âge de la reproduction?—R. Oui.

Q. Quel genre de pièges emploie-t-on ici?—R. Ils l'appellent *bedroom trap*, trappe à compartiments, à trois têtes.

Q. Depuis combien de temps s'en sert-on?—R. Je dirais depuis environ 5 ans.

Q. Pensez-vous qu'elle est plus destructive que l'ancien piège à double têtes? R. On prend plus de homards.

Q. La seule différence est que les homards qui y entrent doivent y rester?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que l'espace entre les lattes ayant été rétréci comme il l'a été à certains endroits, je ne sais pas si on l'a fait ici ou non, a contribué à la diminution de la taille du homard?—R. Certainement cela y contribue.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible, en insistant pour avoir un espace de même largeur type entre chaque latte, de permettre à un plus fort pourcentage de petits homards de s'échapper?—R. Oui.

Q. Bon nombre de gens nous disent que cela ne ferait aucune différence?—R. Cela fait une grande différence.

Q. Vous croyez que cela ferait une grande différence?—R. Une grande différence.

Q. Avez-vous une idée de l'espace que les pêcheurs d'ici laissent entre les lattes?—R. Dans quelques localités les homards sont très petits et l'on met les lattes plus près les unes des autres, je dirais 1 pouce à 1½ pouce.

Q. Laissez-vous un espace aussi large? Un espace d'un pouce et demi permet à un homard d'assez bonne taille de s'échapper?—R. On laisse comme espace la largeur d'une latte.

Q. Vous dites que les homards sont plus petits à certains endroits, sont-ils plus petits par suite de la pêche excessive?—R. Non, ils ont toujours été petits.

Q. Sur quel fond vous attendez-vous à trouver de petits homards?—R. Sur un fond de sable uni.

Q. Je suppose qu'il en est ici comme partout ailleurs, que la meilleure pêche au homard se trouve près des récifs sur un fond rocailleux?—R. Oui.

Q. Maintenant au sujet des moyens à prendre pour remédier à la condition des affaires, que suggéreriez-vous, vous-même? Pensez-vous qu'il devrait y avoir quelque modification des règlements en vue de protéger l'industrie des homards et d'essayer, si possible, de la ramener à sa bonne condition première? Quels règlements conseilleriez-vous à cet effet?—R. Dans l'intérêt des homards, voulez-vous dire, ou dans l'intérêt des pêcheurs?

Q. Je veux dire dans l'intérêt des homards?—R. Dans l'intérêt des homards; je dirais de libérer tous les gros homards au-dessus de 10½ pouces et de baisser la limite de taille à environ 7 pouces, ce serait l'idée principale.

Q. Limiteriez-vous ou raccourciriez-vous la saison de pêche d'une façon quelconque?—R. Non je ne le ferais pas.

Q. Insisteriez-vous pour un espace type entre les lattes des pièges?—R. Oui.

Q. Il y a certains endroits où l'espace a été rapetissé jusqu'à un tout petit peu plus d'un demi-pouce.—R. Je n'en ai vu aucun comme cela.

Q. Si vous libériez, comme vous l'avez suggéré, les gros homards, est-ce que cela ne suspendrait pas le commerce des homards vivants?—R. Je suppose que oui.

Q. Et croyez-vous que les règlements devraient être formulés de manière à favoriser la mise en conserves aux dépens du commerce des homards vivants?—R. Ce n'est pas ce que vous m'avez demandé, vous m'avez demandé quelle serait la meilleure chose pour les homards.

Q. Voulez-vous dire que dans ce cas ce ne serait pas mieux pour les pêcheurs?—R. Oui, certainement; mais ce n'est pas ce que vous m'avez demandé. Certainement cela arrêterait l'industrie des poissons frais, ce qui ne serait pas une bonne chose à faire je crois.

Q. Vous pensez que l'industrie du poisson frais ici n'est pas d'une conséquence suffisante?—R. Il leur faut ici mettre en conserves tous leurs homards, à peu près tous.

Q. Est-ce vrai que les fabricants de conserves doivent accepter les homards au-dessous de la limite de taille de peur que, s'ils ne le font pas, leurs pêcheurs iraient à d'autres fabricants de conserves qui ne sont pas aussi scrupuleux?—R. Oui.

Q. Il a été suggéré qu'un bon plan pour mettre les règlements plus strictement en vigueur serait de demander aux pêcheurs de prendre un permis, l'idée étant que le pêcheur avant de commencer la pêche aux homards serait obligé de s'adresser à l'officier des pêcheries et d'obtenir un permis sur lequel les règlements seraient imprimés, le pêcheur serait obligé de signer ce permis. Il est suggéré de ne demander aucun paiement pour ce permis, l'idée de ceux qui l'ont suggéré étant que le pêcheur ayant fait cela se sentirait plus lié par les règlements; qu'il obéirait spontanément aux lois, et serait plus enclin à dénoncer ceux qui ne s'y conformeraient pas strictement. Naturellement, l'intention est que tout pêcheur convaincu d'avoir violé les règlements perdra son permis et ne pourra plus pêcher les homards. Croyez-

vous que cette proposition aurait un bon effet?—R. Non cela n'aurait pas un bon effet. Il n'y a aucun moyen de mettre fin aux abus à moins que chaque pêcheur devienne garde-pêche; pour mettre fin à de pareils abus, il faut que l'initiative parte des quartiers généraux.

Q. Croyez-vous que cela rendrait les pêcheurs plus respectueux des lois et croyez-vous qu'ils consentiraient à dénoncer ceux qui n'obéiraient pas à la loi? Est-il probable qu'un pêcheur en dénoncerait un autre?—R. Non.

Q. Croyez-vous que l'augmentation du nombre des fabriques de conserves rendrait la pêche plus active ici?—R. Oui, cela la rendrait plus active.

Q. Vous le croyez?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que tous ceux qui peuvent se livrer à la pêche du homard s'y livrent déjà?—R. Oui.

Q. Cela ne nécessiterait pas une forte augmentation du nombre d'engins de pêche d'ans l'eau, n'est-ce pas?—R. Cela nécessiterait beaucoup plus d'engins de pêche mais ne donnerait pas plus de poissons.

Q. Vous croyez qu'il y aurait plus de pêcheurs occupés aux pêcheries s'il y avait plus de fabriques licenciées?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le nombre de permis a atteint le maximum compatible avec la préservation de l'industrie?—R. Oui; je parle pour mon propre district.

Q. Y a-t-il quelques raisons pour refuser à un homme plutôt qu'à un autre le droit de s'occuper de la mise en conserves?—R. Aucune raison quelconque que je puisse voir, mais si un autre homme commençait l'industrie dans le district où je suis il me faudrait en partir. Je consentirais à lui vendre mon établissement.

Q. Les pêcheurs sont-ils satisfaits du prix qu'ils ont ici, ou y a-t-il des froissements?—R. Ils ne sont jamais satisfaits.

Q. Vous croyez qu'ils ne sont jamais satisfaits?—R. Non.

Q. Dans plusieurs endroits les pêcheurs se sont plaints au ministère parce qu'ils ne recevaient pas une part convenable des profits de l'industrie et pour satisfaire les pêcheurs on a, depuis quelques années, émis ce que nous appelons les permis de paquage coopératifs. Y a-t-il de ces permis coopératifs ici?—R. Non.

Q. Croyez-vous que c'est tout ce qu'on peut attendre de la part du ministère pour satisfaire les pêcheurs, ou que ce soit la meilleure chose à faire?—R. Je ne comprends pas encore très bien.

Q. Voyez-vous dans plusieurs endroits les pêcheurs se plaignent, de fait ils se plaignent à peu près partout, du prix qu'ils reçoivent, et en vue de satisfaire à la demande des pêcheurs le ministère a consenti, et ce sont les seuls nouveaux permis qui aient été émis depuis une certain nombre d'années—la politique du ministère est de restreindre le nombre des permis de fabriques de conserves—et les pêcheurs se sont plaints que le ministère avait poussé la chose trop loin; ils ont allégué que s'il y avait plus de fabriques de conserves il y aurait plus de concurrence, et qu'ils auraient plus pour leurs homards. A cet effet le ministère a émis des permis coopératifs là où un groupe de pêcheurs, au nombre de 15, sollicite la permission de mettre en conserves ses propres homards. Nous voulons savoir si vous croyez que cette mesure est suffisante pour satisfaire les pêcheurs?—R. Je ne puis parler que pour mon propre district. Quand même ils auraient dix permis ils ne pourraient pas avoir plus ici pour leurs homards.

Q. Croyez-vous qu'ils obtiendraient plus pour leurs homards s'ils les mettaient eux-mêmes en conserves qu'en les vendant à la fabrique.—R. Non.

Q. Vous ne croyez pas que les pêcheurs feraient plus d'argent en mettant eux-mêmes leurs homards en conserves qu'en les vendant à la fabrique?—R. Pas dans cette localité, ils ont tout ce qui y est déjà, et ils ne peuvent pas s'attendre à plus.

Q. La Commission du Homard de 1898, avez-vous rencontré ces messieurs qui sont venus ici en 1898?—R. Non.

Q. Ils ont fait un rapport et suggéré comme remède à la diminution des pêcheries qui était évidente alors, de les fermer par sections, cela veut dire fermer certaines sections de la côte et y interdire la pêche durant un nombre d'années, procéder ainsi de sections en sections jusqu'à ce que toute la côte ait eu une saison fermée pour les homards. Croyez-vous que cela serait possible?—R. Pas à moins que l'on ne soit préparé à nourrir les pêcheurs.

Q. Et je suppose qu'il en est de même de l'autre recommandation, de fermer complètement toute la côte, durant un certain nombre d'années?—R. Cela serait encore pis.

Q. Est-ce que la plupart des pêcheurs qui se livrent à la pêche au homard sont des pêcheurs hauturiers qui s'occupent à d'autres pêches lorsqu'ils ne pêchent pas le homard?—R. Oui.

Q. Dans un grand nombre d'endroits nous constatons que des cultivateurs, des journaliers, gens qui ne sont pas pêcheurs réguliers, se livrent, à la pêche du homard? —R. La majorité ici sont des pêcheurs hauturiers. Il peut y en avoir quelques-uns qui ne sont pas des pêcheurs réguliers.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage d'établir un type de fabrique de conserves? Présentement le permis vous donne simplement le droit de paquer, croyez-vous qu'il serait sage d'insister en outre pour que la fabrique atteigne un certain degré de perfection? Il y a un grand nombre de fabriques qui font de bien pauvres affaires, et il a été suggeré d'insister pour que la fabrique atteigne un certain type, que les tables soient couvertes d'une certaine manière, et que l'on exige certaines conditions d'absolue propreté?—R. Je ne puis parler que pour moi-même, je ne crois pas que cela soit nécessaire.

Q. N'est-ce pas le cas, qu'une quantité considérable de paquage inférieur est mis sur le marché?—R. Je ne puis parler que de mes propres affaires.

Q. Mais n'est-ce pas un fait que c'est bien le cas?—R. On s'en plaint.

Q. N'est-ce pas dû aux fabriques de conserves?—R. Non, c'est la qualité des homards pris en bas du fleuve Saint-Laurent qui est inférieure à la nôtre. J'ai travaillé à Antigonish pendant cinq ans, et je sais ce que valent les homards de cet endroit.

Q. De quelle manière sont-ils inférieurs?—R. La chair est inférieure à la nôtre, elle est plus foncée quand elle est mise en conserves.

Q. Ont-ils un rang inférieur sur le marché et rapportent-ils un plus bas prix? —R. Oui.

D. Croyez-vous que les produits des fabriques de conserves devraient être soumis à l'inspection? Vous savez que la tendance du jour est d'inspecter tous les produits alimentaires, et d'exiger une garantie officielle de leur condition?—R. Je ne puis parler que pour moi-même, je n'en ai aucun besoin.

Q. Vous vendez sous votre marque?—R. Oui.

Q. Et c'est une garantie suffisante.—R. Oui.

Q. Croyez-vous que dans les intérêts du commerce cela devrait être fait?—R. Non.

Q. Quel a été le prix payé durant cette saison, comparativement aux prix de la dernière saison et de la saison précédente?—R. Pour les marchandises mises en conserves?

Q. Oui, pour les marchandises mises en conserves.—R. Environ un tiers.

Q. Il y a eu une baisse d'un tiers?—R. Oui.

Q. Quelle est la cause de cette baisse?—R. Je suppose que c'est la trop grande production; je ne sais pas.

Q. La trop grande production?—R. Je le suppose, ou bien les homards sont devenus trop coûteux on n'a pu les consommer.

Q. Avez-vous eu connaissance que dans certaines circonstances les pêcheurs aient perdu leur capture de homards parce que les fabricants refusaient de la prendre?—R. Non.

Q. Il a été allégué que dans certains cas les pêcheurs ont subi des dommages par la faute des fabricants qui n'exerçaient pas leur industrie dans les fabriques pour lesquelles ils tenaient des permis, bien qu'une provision suffisante de homards leur était fournie?—R. Pas dans cette localité.

Q. Les pêcheurs de vos parages auraient-ils quelque marché pour leurs homards si les fabriques étaient fermées?—R. Non.

Q. Quelle branche de l'industrie de homard croyez-vous être la plus rémunératrice au pêcheur et la moins propre à amener la diminution des pêcheries, la mise en conserves ou le commerce des homards vivants? Vous avez certainement déjà répondu à cela d'une autre manière?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du coût du paquage d'une caisse de homard?—R. Vous voulez dire le travail?

Q. Je veux dire la totalité des frais, que vaut une caisse de homard quand elle quitte la fabrique, quel est le coût de sa fabrication?—R. Vous voulez dire les homards, les boîtes, le travail et tout?

Q. Tout?—R. Naturellement, cela varie avec les années. Nous payons divers prix pour les homards, mais je dirais que cette année la caisse de homards coûtait $13.50.

Q. Pour la manufacture?—R. Oui, je ne puis parler que pour ma localité, naturellement.

Q. Avez-vous quelque expérience concernant les homarderies, vous dites que vous avez fait la pêche et le paquage aux environs d'Antigonish.—R. Non, je n'ai pas d'expérience sur ce point.

Q. La homarderie de Caribou était-elle alors en opération?—R. Non.

Q. Vous n'avez eu là aucune expérience depuis qu'elle est en opération?—R. Non.

Q. Croyez-vous que le ministère devrait établir d'autres homarderies?—R. Oui.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet des enclos de homards?—R. Non.

Q. Y a-t-il des facilités dans vos parages pour l'établissement d'enclos?—R. Non.

Q. Il vous faut naturellement un lieu abrité, bien arrosé d'eau salée?—R. Oui, pas d'eau douce, nous n'avons pas d'endroit de cette sorte où je suis. Nous n'avons que des endroits où il y a trop d'eau douce, ou des endroits où elle est houleuse.

Q. A-t-on pêché hors de la saison le long de cette côte, y a-t-il eu du paquage illégal après la fermeture de la saison réglementaire?—R. Je ne l'ai jamais su.

Q. Vous dites qu'il n'y en a jamais eu?—R. Non, jamais.

Q. Quelle est votre idée sur la valeur de l'étiquetage des caisses de homards, cela peut-il avoir quelque bon effet, et y a-t-il sujet de le continuer?—R. Non.

Q. Naturellement on a introduit cet usage en vue d'arrêter le paquage illégal. Aura-t-il cet effet?—R. Non, pas que je sache. Il ne l'arrêterait pas.

Q. S'il ne se fait pas de paquage illégal ici, il n'y a rien à gagner à étiqueter les caisses?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage et juste d'augmenter la redevance payée par les fabricants de conserves. A présent cette redevance est purement nominale?—R. Non, je ne crois pas que ce serait juste.

Q. Quelques fabricants de conserves nous ont dit qu'ils seraient prêts à payer un supplément de redevance et de fait ils ont recommandé que la redevance fût augmentée en vue de prélever des fonds pour la protection des pêcheries pour la raison que les pêcheries devraient payer pour leur propre protection?—R. Non.

Q. Fait-on la pêche ici dans les baies ou lagunes et dans l'eau basse?—R. Non.

Q. Ou bien se borne-t-on ici à faire la pêche au large?—R. Oui, l'on se borne à la pêche au large.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à suggérer?—R. Non il n'y a rien, vous m'avez demandé à peu près tout ce dont je puis parler.

Q. Vous êtes en faveur de la continuation de la présente saison si j'ai bien compris?—R. Excepté la limite.

Q. Vous aimeriez à avoir la limite réduite de 9 à 7 pouces?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que si elle était fixée à 7 pouces la loi pourait être strictement mise en vigueur?—R. En faisant un officier de chaque pêcheur.

Q. Alors nous ne gagnerions pas grand'chose en réduisant la limite?—R. Excepté les permis, qui couvriraient cela je suppose, et il y aura la déclaration. Il est impossible de l'arrêter d'une autre manière.

Q. Il a été suggéré qu'un bon moyen de protéger les pêcheries serait d'abandonner complètement la limite de taille et d'exiger un espace réglementaire entre les lattes des pièges, d'insister sur ce point, et de raccourcir la saison de quelque manière, comme étant le remède dont l'application serait facile. Il est bien difficile d'appliquer le règlement relatif à la limite de taille.—R. Oui, et il serait difficile d'appliquer un règlement relatif aux pièges, parce qu'il y a certains endroits où les homards sont tous petits, et c'est très rare qu'on en trouve de plus de 9 pouces, et si vous faites une loi exigeant que les lattes soient à une certaine distance les unes des autres, les pêcheurs de ces localités ne pourront prendre aucun homard.

Q. Croyez-vous qu'au début les homards de ces localités étaient aussi petits?—R. Ils ont toujours été petits.

Q. Vous ne croyez pas qu'ils soient aussi gros dans le golfe St.-Laurent que sur les côtes de l'Atlantique?—R. Je n'y en ai jamais vu d'aussi gros.

Par M. Webber:

Q. D'après vous à quelle distance les lattes devraient-elles être posées dans les pièges, dans le comté de Lunenburg?—R. Il y a certaines localités ici où les homards sont plus petits que ceux du golfe, prenez la baie de Sainte-Marguerite, vous pouvez avoir des homards œuvés de 7 pouces à cet endroit, c'est très rare d'en prendre un gros, sur cent on n'en prend pas deux de plus de 10 pouces.

Par le Commissaire:

Q. N'est-ce pas dû à ce qu'on a trop pêché?—R. Non, c'est dû au fond de sable uni qu'ils ont là, de sorte que vous ne pouvez pas faire une loi à cet effet concernant tous les districts. Ce serait une excellente chose pour les fabricants de conserves s'il n'y avait pas de petits homards.

Par M. Webber:

Q. Le fabricant de conserves trouve-t-il un certain profit à acheter de petits homards?—R. S'il pouvait les acheter à bon marché.

Q. Au prix que vous avez payé?—R. Oh! non, j'aimerais mieux n'en voir jamais.

Par le Commissaire:

Q. Il n'est pas profitable de mettre en conserves ceux qui ont moins de 7 pouces?—R. Non.

Q. Est-ce le cas qu'il vous faut 9 homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Oui, je crois qu'il faut à peu près cela—non, je ne ne crois pas qu'il en faille neuf; vous trouvez souvent un homard de 7 pouces ayant plus de chair qu'un homard de 9 pouces.

Q. Proportionnellement un homard de moyenne taille est meilleur à mettre en conserves qu'un gros homard?—R. Oui.

Q. En plusieurs occasions nous en avons fait l'essai et nous avons constaté qu'il fallait 9 homards de 7 pouces, en général, pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne l'aurais pas cru, je ne croirais pas qu'il en faille plus de 8.

Le témoin est renvoyé.

Salem Coole, pêcheur de Fox Point, comté Lunenburg, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche au homard?—R. J'avais onze ans quand j'ai commencé à faire la pêche aux homards.

Q. Combien y a-t-il de temps de cela?—R. J'ai 49 ans. J'ai abandonné la pêche aux homards un certain temps, mais j'ai pris des homards la deuxième année que l'on en a pris sur le côté ouest de la baie de Sainte-Marguerite. George Knox et William Fittin ont été les premiers qui aient entrepris l'industrie des homards ici, mon père a acheté leur attirail et je suis entré avec lui étant encore petit garçon.

Q. En ce temps-là existait-il des fabriques de conserves, il y a de cela environ 37 ans?—R. Il y avait une fabrique dans le comté d'Halifax.

Q. Est-ce que c'était alors la seule fabrique de ces environs?—R. La seule dans la baie de Sainte-Marguerite.

Q. Vous rappelez-vous par qui elle était conduite?—R. Il y avait alors un nommé Baker, mais je ne sais pas s'il en était propriétaire, la Portland Packing Company faisait aussi des affaires à cet endroit.

Q. Vous aviez vos propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Et il en a toujours été ainsi depuis que vous faites la pêche?—R. Oui.

Q. Et il en est généralement ainsi chez les pêcheurs des environs de la baie de Sainte-Marguerite?—R. Oui.

Q. Quand vous ne faites pas la pêche au homard, vous occupez-vous d'autres genres des pêches?—R. Oui, je pêche pour ma subsistance.

Q. Vous faites la pêche hauturière?—R. Oui.

Q. Quand commencez-vous la pêche aux homards?—R. Le 15 décembre.

Q. Où tendez-vous vos pièges alors, dans quelle profondeur d'eau? Nous tendons généralement nos pièges dans de 4 à 18 brasses d'eau.

Q. A quelle distance de la grève vous faut-il aller pour avoir 18 brasses d'eau?—R. Dans certains endroits à environ un demi-mille.

Q. Vous les jetez là et vous pêchez durant la dernière partie de décembre; combien de temps continuez-vous à pêcher là?—R. Nous y pêchons généralement jusqu'à la fin de janvier ou février, cela dépend des conditions, quelquefois nous sommes empêchés par des coups de vent; en différents temps il m'a fallu haler les débris de mes engins de pêche, c'est-à-dire, ce qui en restait.

Q. Etes-vous quelquefois ennuyé par la glace ici?—R. Au commencement de février, nous le sommes.

Q. Ce sont les glaces locales formées dans les baies?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de glace du golfe ici?—R. Non, j'ai été bloqué par les glaces jusqu'à une demi-journée essayant d'atteindre la rive.

Q. Vous êtes-vous toujours servi du même genre de pièges?—R. Non, le premier dont nous nous sommes servis était un piège à l'ancienne façon—le piège à deux bouts.

Q. Avez-vous déjà fait la pêche au verveux?—R. Filet à main?

Q. Oui?—R. Oui, j'ai pêché avec autant de sortes de pièges qu'aucun homme ne l'ait jamais fait.

Q. Quand vous en êtes-vous servi? Ils ne sont plus de mode maintenant; on ne se sert plus ici des pièges à l'ancienne façon?—R. Ces deux dernières saisons nous les avons abandonnés, mais nous avons continué à nous en servir tout le temps que nous avons été pêcheurs de homards.

Q. Pêchez-vous dans l'eau basse?—R. Oui, au printemps de l'année, nous pêchons dans de 6 à 1 brasse d'eau.

Q. Vous en servez-vous en même temps que vous vous servez des pièges ou après que vos pièges sont rentrés?—R. En même temps que des pièges.

Q. Combien tendez-vous de pièges?—R. Des cages à homards ou des pièges à main?

Q. Des cages?—R. Nous jetons une moyenne de 140 pièges par bateau—130 à 140.

Q. Est-ce un bateau simple?—R. Un bateau à deux hommes, double.

Q. Les prenez-vous avec des traîneaux ou avec une ligne simple?—R. Une ligne simple.

Q. Est-ce l'habitude générale ici de ne pas se servir de traîneaux?—R. Dans les environs de la baie.

Q. De combien de verveux vous servez-vous?—R. Généralement de 40, où nous nous fixons.

Q. Prenez-vous la même sorte de homards dans les verveux que dans les pièges ou bien en prenez-vous de plus petits?—R. Ils sont généralement les mêmes, mais dans les pièges à main, tard dans le printemps, nous prenons plus de homards œuvés.

Q. Au sujet des homards œuvés, quand en voyez-vous un plus grand nombre? —R. Quand nous voyons plus d'œufs sur les homards?

Q. Oui?—R. Oh, bien il y a un plus grand nombre de homards œuvés vers la fin de la saison qu'au commencement, mais quelquefois vous prenez des homards ayant un plus grand nombre d'œufs à un certain temps de la saison que dans un autre temps. Quelquefois vous prenez en hiver des homards remplis d'œufs et quelquefois vous en prenez qui n'en ont pas du tout.

Q. En voyez-vous un grand nombre en décembre?—R. Oui, nous en prenons quelques-uns en décembre.

Q. Avec une aussi grande quantité d'œufs qu'à tout autre temps?—R. Oui.

Q. Vous tirez vos pièges à la fin de janvier?—R. Oui, nous les ramassons vers ce temps-là.

Q. Quand recommencez-vous généralement?—R. Vers le 1er avril.

Q. Ainsi vous ne pêchez pas en février et mars?—R. Pas durant ces dernières saisons, mais je l'ai déjà fait durant toute une année.

Q. Vous avez tenu vos engins de pêche dans l'eau tout l'hiver?—R. Oui, je l'ai fait.

Q. Est-ce l'habitude générale des autres pêcheurs, ou est-ce la règle de ne pas pêcher en février ou mars?—R. Oui, c'est la règle, parce que nous ne pouvons rien prendre.

Q. Est-ce parce que les homards s'éloignent de la grève ou bien quelle en est la cause?—R. Ils ne veulent pas ramper quand la saison avance, le homard est un poisson bien étrange quand vous parvenez à le comprendre. Lors même que votre engin de pêche serait tendu et que la nuit serait très belle, le homard ne voudrait pas se remuer du tout, il ne veut pas ramper, mais d'autres soirs le homard remuera et rampera; tout de même les soirs de clair de lune et par une température douce le homard ne remuera pas, tandis que, par un soir sombre et pluvieux, quand l'eau est agitée, il rampera.

Q. Avez-vous une idée du pourcentage de homards œuvés qui sont pris?—R. Sur toute la quantité qui est prise?

Q. Sur tout ce que vous prenez, quelle est la proportion de ceux qui ont des œufs en dehors?—R. En prenant la totalité?

Q. Combien sur cent homards s'en trouve-t-il qui ont des œufs?—R. Il peut y en avoir quatre ou cinq.

Q. Est-ce à peu près la moyenne? Il n'y en a pas plus que cela?—R. Je ne le croirais pas.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la taille du plus petit homard œuvé que vous avez vu?—R. Oui, j'en ai vu de sept pouces et demi.

Q. Mais je suppose que vous n'en avez pas vu beaucoup de cette taille?—R. Non, pas beaucoup.

Q. De quelle taille sont-ils généralement?—R. De huit pouces et plus.

Q. Avez-vous déjà vu de bien gros homards portant du frai, les plus gros en portait-ils?—R. Oui je les ai vus portant des œufs.

Q. Avez-vous remarqué qu'à mesure que la saison avance, le frai semble plus mûr?—R. Il semble un peu plus mûr.

Q. Avez-vous déjà remarqué l'œil du jeune homard à travers l'œuf, sous la coquille?—R. Oui.

Q. Vous ne verriez pas cela dans les œufs des homards en décembre?—R. Non, les œufs sont alors durs, foncés et noirs, et à mesure que la saison avance ils deviennent clairs; vers juin ou la fin de mai, ils approchent de leur maturité.

Q. Croyez-vous qu'ils se rapprochent du bord, dans l'eau basse et plus chaude, pour frayer?—R. Oui, les homards généralement commenceront à remuer et à se rapprocher du bord vers la mi-avril et quand vient le mois de mai on trouve des homards œuvés dans une brasse d'eau, ils viennent près du bord dans les lagunes, du côté opposé aux récifs et aux bancs de sable; j'ai pêché à certains endroits avec ces pièges à main que je retirais, et j'ai constaté que j'attrapais des homards œuvés, et je me suis fait une règle de les rejeter dans l'eau. M. Webber peut vous dire cela pour l'avoir entendu dire, car plusieurs hommes m'ont vu le faire.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il serait sage de prohiber cette sorte de pêche à ce temps-là de la saison?—R. Oui, ce serait sage.

Q. Comment appelez-vous les verveux ici?—R. Pièges à mains.

Q. Nous les appelons verveux près de la rive?—R. Celui qui fait la pêche avec ces pièges devrait être puni, on devrait considérer comme une offense criminelle le fait d'en avoir dans un bateau.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs deviennent plus convaincus de la nécessité de préserver les pêcheries de homards?—R. Les pêcheurs commencent presque tous à comprendre qu'en tirant les homards œuvés ils tuent la poule aux œufs d'or.

Q. Quelle était autrefois l'habitude?—R. L'habitude était de les prendre et de les laver à la brosse; je suis sorti avec mon engin de pêche et je les ai vus lavant des œufs quand la semaque venait, mais je n'en ai jamais lavé moi-même.

Q. Est-il difficile de dire si le homard a été lavé à la brosse?—R. Le homard meurt bientôt après avoir été lavé à la brosse; vous pouvez généralement dire s'il a été lavé ou non, si vous connaissez cela.

Q. Pêchez-vous maintenant avec plus de pièges que lorsque vous avez commencé?—R. Oui, nous employons plus d'engins de pêche maintenant.

Q. Vous faut-il plus d'engins pour entretenir votre approvisionnement de homards?—R. Je ne sais pas si c'est cela, nous constatons que plus nous avons d'engins de pêche plus nous prenons de homards.

Q. Comment réussiriez-vous si vous employiez maintenant le même nombre d'engins de pêche que lorsque vous avez commencé?—R. Nous ne pourrions pas prendre autant de homards, ils ne sont pas aussi gros et ils ne sont pas en aussi grand nombre que lorsque nous avons commencé la pêche.

Q. Croyez-vous qu'ils ne sont pas en aussi grand nombre?—R. Ils sont peut-être en aussi grand nombre, mais ils ne sont pas aussi gros.

Q. Croyez-vous qu'il y a quelque chose à gagner en insistant pour que l'espace entre les lattes des pièges soit plus large, est-ce que cela permettrait à plus de petits homards de s'échapper?—R. Je ne crois pas que cela soit d'aucune utilité; certainement, si vous fixiez un espace déterminé, vous ne prendriez pas les petits homards, mais un pêcheur qui prendrait les petits homards pourrait faire presque tout. Il y a beaucoup de jeunes garçons qui vont à la pêche et qui prennent les petits homards et s'ils ne peuvent pas les vendre, ils sont aussi disposés à les tuer qu'à les remettre à l'eau.

Q. On ne fait pas cela généralement, n'est-ce pas?—R. Non, je ne l'ai pas vu faire.

Q. Fabriquez-vous vos propres pièges?—R. Oui.

Q. Comment mesurez-vous les espaces?—R. Autrefois nous nous servions des lattes, mais nous ne le faisons plus maintenant, nous les mettons plus près les unes des autres.

Q. Vous les mettez maintenant plus près les unes des autres?—R. Quelques-uns d'entre nous le font.

Q. Employez-vous maintenant comme mesure la tête du marteau ou qu'employez-vous? Ou bien faites-vous le travail à peu près?—R. Nous procédons par à peu près. Généralement nous prenons une latte et nous nous en servons pour mesurer l'espace partout.

Q. Quel espace aviez-vous l'habitude de laisser à vos pièges au début?—R. La largeur d'une latte.

Q. Qu'est-ce que cela serait, une largeur d'un pouce et demi?—R. Oui, je dirais que c'est à peu près cela.

Q. Et quelle est la largeur moyenne maintenant?—R. Je dirais qu'elle n'a pas plus d'un pouce.

Q. Alors l'espace a été rapetissé en vue de retenir les petits homards?—R. Oui, et la maille aussi.

Q. De quelle maille vous servez-vous?—R. D'une maille de deux pouces et demi.

Q. Vous servez-vous du même genre de cerceau ou d'un plus petit; je veux dire le cerceau que vous mettez au bout?—R. Je me sers maintenant d'un plus grand arc qu'auparavant; nous employions anciennement un arc beaucoup plus petit que celui que nous employons maintenant.

Q. Pourquoi l'avez-vous changé?—R. J'ai constaté que les gros homards ne pouvaient pas y entrer.

Q. Et avez-vous constaté que vous preniez de plus gros homards depuis que avez agrandi l'arc de vos pièges?—R. Oui, je prends de plus gros homards.

Q. Quand vous dérangez le piège pour le tirer, croyez-vous que les petits homards essayent de s'échapper, on le saisissent-ils et s'y suspendent-ils?—R. Le homard, quand vous tirez le piège, nage alentour et essaye de s'en échapper, quelques-uns d'entre eux, et d'autres se suspendent où ils se trouvent quand vous commencez à remuer le piège.

Q. Mais quelques-uns essayeront de s'échapper?—R. Quelques-uns nagent alentour et essayent de s'échapper, et quelques-uns y parviennent.

Q. Que pensez-vous de cette proposition de demander aux pêcheurs de prendre un permis? Vous comprenez l'idée, le pêcheur avant de commencer la pêche devra s'adresser à l'officier des pêcheries, demander une formule de permis, il ne devra probablement rien payer pour cela, mais le permis lui expliquera la loi et le pêcheur devra le signer et il se trouvera ainsi obligé de se soumettre aux lois?—R. Ce serait très bien, il serait alors renseigné sur les lois et je crois que ce serait très bien.

Q. Croyez-vous que quelques pêcheurs ignorent la loi?—R. Pas un grand nombre sur cette côte, je ne crois pas qu'il y en ait.

Q. Croyez-vous que le pêcheur ayant signé cette formule sera plus enclin à obéir aux lois?—R. Oui, je crois qu'il le sera.

Q. Croyez-vous qu'il sera enclin à porter plainte si son voisin viole la loi?—R. Si son voisin est son ennemi, peut-être.

Q. Quelques-uns croient qu'il y a beaucoup à gagner par ce procédé et d'autres croient que sa mise en vigueur occasionnera un surcroît de difficultés.—R. Vous devez avoir votre propre idée à ce sujet, mais je ne crois pas que cela fasse grand bien.

Q. D'autres personnes nous suggèrent de faire jurer à l'aspirant de s'abstenir de toute contravention?—R. Un vrai pêcheur sait ce qu'il doit faire, je sais ce que j'ai fait; j'ai été le premier sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse à rejeter les homards œuvés. Je suis allé trouver le patron de la semaque, et je lui ai dit que je rejetterais tous les homards œuvés que je prendrais, parce que je savais quel serait le résultat de leur destruction.

Q. Croyez-vous que la destruction des homards œuvés au cours des années passées ait beaucoup affecté le rendement de la pêche?—R. Oui, assurément. Si vous avez 50 poules pondeuses et si vous les tuez, vous ne pourrez pas avoir de poulets en ne laissant vivre que les coqs.

Q. A propos du prix, qu'avez-vous reçu pour les homards cette année?—R. J'ai vendu mes homards pour mettre en conserves et mes homards pour le marché à M. Reddy à $2.25.

Q. Qu'avez-vous reçu l'an dernier?—R. L'an dernier je crois que j'ai eu $3.75.

Q. Vous les avez vendus au cent?—R. Oui.

Q. Comptez-vous les petits homards deux pour un ou les comptez-vous tels qu'ils sont?—R. Tels qu'ils sont.

Q. Est-ce que $3.75 est le plus haut prix que ayez reçu?—R. J'ai déjà eu plus que cela pour des homards.

Q. Ils se sont déjà vendus plus cher que l'an dernier? Presque partout les pêcheurs ont reçu plus l'an dernier qu'ils n'avaient jamais eu auparavant?—R. Cette dernière saison?

Q. Je veux dire en 1908?—R. Je crois que l'avant-dernière saison, le homard a atteint à peu près son plus haut prix.

Q. Avez-vous compris la cause de la baisse du prix du homard cette année?—R. J'ai compris qu'elle était causée par la crise financière de l'Europe, mais quelques personnes ont déclaré qu'elle était due à l'accumulation des marchandises en magasin.

Q. Les pêcheurs de vos environs sont-ils généralement satisfaits du prix qu'on leur donne pour leurs homards?—R. Ils n'ont pas été satisfaits ce printemps.

Q. Mais tout en n'étant pas satisfaits ils savaient qu'il y avait une raison à cela?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils mettaient eux-mêmes à leurs frais les homards en conserves, qu'en les vendant?—R. Non, pas d'après ma manière de voir, je considère qu'il vaut encore mieux les vendre.

Q. Vous attendez-vous à ce que le fabricant de conserves prenne tous les homards que vous lui apportez sans s'occuper de leur taille?—R. Les bateaux à homards viennent chez nous chercher les homards.

Q. Cela va au fabricant de conserves tout de même, vous attendez-vous à ce que le patron de la semaque prenne tout ce que vous lui donnez sans s'occuper de la loi?—R. Il a l'habitude de faire cela.

Q. En rejetez-vous quelques-uns?—R. Seulement les homards œuvés.

Q. Quelle est la taille des plus petits que vous prenez?—R. Je ne crois pas en prendre beaucoup au-dessous de 7 pouces.

Q. Vous n'en prenez pas un grand nombre au-dessous de 7 pouces?—R. Je ne crois pas.

Q. Voyez-vous des homards ayant moins de 7 pouces? Quels sont les plus petits que vous voyez?—R. J'en ai vu de 2 pouces de long.

Q. En prenez-vous de cette taille dans les pièges?—R. Oh! non.

Q. Les voyez-vous le long de la côte?—R. Oui, je les vois près de la rive.

Q. Voyez-vous plusieurs de ces tout petits homards?—R. Pas un grand nombre.

Q. Quelle est à peu près leur taille lorsqu'ils commencent à s'approcher de la rive?—R. Cela dépend de la localité dans laquelle vous pêchez. Si vous pêchez dans une anse ayant un fond sablonneux couvert de zostères, vous trouverez de petits homards, mais sur le fond rocailleux où nous pêchons, on ne trouve pas beaucoup de homards ayant moins de 6 pouces.

Q. Mais vous croyez que dans les endroits où l'eau est basse et le fond sablonneux on trouve de petits homards?—R. Dans les endroits à fond sablonneux et dans les anses ayant des zostères, on trouve plus de petits homards que dans les endroits où l'eau est profonde.

Q. Seriez-vous en faveur de l'abolition de la pêche dans les endroits de cette sorte? Il y a chez nous un règlement défendant de pêcher dans moins de deux brasses d'eau.—R. Je ne crois pas que cela fasse aucun bien où je demeure, parce que nous avons une rive accidentée.

Q. On faisait autrefois la pêche dans l'eau basse avec des traîneaux, des têtes de morues aux lignes, et cela a été prohibé?—R. On ne fait rien de tel ici.

Q. Croyez-vous que là où cela se pratique on devrait y mettre ordre?—R. Oh! oui, on le devrait. Le homard, quand l'eau devient chaude, ira presque partout où il pourra ramper.

Q. Maintenant, quelle est votre idée au sujet des règlements, que devraient-ils être en vue de protéger l'industrie des homards? Votre opinion est que les pêcheries diminuent, que les homards que vous prenez sont en moyenne plus petits qu'auparavant?—R. Oui, je sais tout cela.

Q. Que feriez-vous, vous-même; quelle est votre idée? Vous avez dû penser à la chose, et vous avez dû discuter le cas avec d'autres pêcheurs?—R. Oui, j'en ai parlé.

Q. Quelle est, d'après vous, la meilleure chose à faire pour protéger l'industrie?—R. La meilleure chose à faire est de fermer les pêcheries pour un certain temps si vous voulez protéger le homard et lui donner l'occasion de grandir; empêcher tout le monde de pêcher.

Q. Les fermer pour combien de temps?—R. Vous devriez les fermer pour sept ou huit ans.

Q. Que deviendraient la majeure partie des pêcheurs pendant ce temps?—R. Je crois que nous crèverions de faim, c'est ce que cela signifie.

Q. Y a-t-il quelque chose que les pêcheurs pourraient faire pendant ce temps-là?—R. Pas que je sache; moi-même je vis de l'industrie des homards plus que de toute autre chose.

Q. Quelle est la moyenne de vos prises? Combien de mille livres prendrait un bon pêcheur pendant une saison?—R. Nous ne les vendons pas à la livre, mais au cent.

Q. Combien de mille homards prenez-vous?—R. Je ne pourrais pas vous le dire exactement.

Q. Quel est le revenu d'un bon pêcheur pour une saison de pêche aux homards?—R. Durant la dernière saison nous n'avons pêché que pendant un temps très court et tout ce que nous avons eu l'an dernier a été $75; tout de même, réellement, nous n'avons pêché que 15 jours.

Q. Quel est le plus que vous ayez eu pour une saison de pêche aux homards?—R. Nous avons fait avec les pêches du printemps et de l'hiver $300 par bateau.

Q. Durant votre saison?—R. Oui.

Q. Cela doit être divisé entre deux hommes?—R. Oui.

Q. Quelle est la valeur du bateau?—R. Le bateau doit valoir $20.

Q. Quelle est la valeur du piège avec l'attirail?—R. Cela vaut $1, y compris le câble.

Q. Combien de temps dure le piège?—R. Cela dépend de la température que l'on a. Vous pouvez faire un piège et le faire briser le premier soir que vous le tendez et d'autres ne dureront pas longtemps avant être brisés; mais si rien n'arrive vous pouvez vous en servir pendant quatre ou cinq saisons.

Q. Vous tendez 150 pièges, combien vous faut-il en faire chaque année, bon an, mal an? Quelle proportion de vos engins de pêche devez-vous renouveler chaque année?—R. Sur 160 pièges que nous avons tendus ce printemps, tous ont été détruits. L'an dernier nous en avons fait environ 50.

Q. Il vous faudra en faire davantage?—R. Je ne crois pas que j'en fasse davantage; j'ai réparé ceux qui ont été endommagés, mais la pêche d'hiver est absolument destructive pour nos engins de pêche.

Q. Que pensez-vous de la saison de pêche, est-elle bien telle qu'elle est?—R. J'aimerais qu'on y fasse un petit changement. Je serais en faveur de l'ouverture au 1er décembre.

Q. Et la raccourciriez-vous vers la fin?—R. Non je ne la raccourcirais pas du tout à la fin. Tout de même elle est assez bonne telle qu'elle est; elle me convient,

et je ne tiens pas beaucoup au changement. Mais si j'y faisais quelque modification, je ferais commencer la saison quinze jours plus tôt à l'automne, et nous n'aurions pas autant de bourrasques à essuyer.

Q. Mais ici, les pêcheries accusent une grande diminution de rendement, elles déclinent manifestement, et il n'est pas probable que la saison de pêche pourrait être plus longue, il conviendrait de la raccourcir au lieu de l'allonger?—R. La Commission devra user de son propre jugement, elle ne m'écoutera pas dans tous les cas.

Q. Le témoignage de la majorité des pêcheurs comptera sûrement pour quelque chose?—R. Je crois que c'est bien comme cela. J'ai vu qu'à un comité, l'hiver dernier, quelques membres ont voté pour la prolongation de la saison jusqu'au 1er juillet je n'approuverais pas cela.

Q. Vous parlez du témoignage du Professeur Prince, n'est-ce pas?—R. Oui, je crois que c'était lui.

Q. Il croit qu'il serait bon d'avoir, tout le long de la côte, la saison de pêcher du 1er janvier au 15 juillet.—R. Il n'est pas obligé de travailler pendant les bourrasques le long de la côte comme il me faut le faire; s'il y était obligé, il ne parlerait pas comme il le fait. Il parle de cela à son aise, mais s'il était obligé de travailler le long de la côte dans un bateau découvert, il se soufflerait dans les doigts comme je le fais quelquefois.

Q. Avez-vous jamais expédié des homards vivants pour le marché?—R. Non, jamais.

Q. Avez-vous une idée de ce qui rapporte plus aux pêcheurs, de la mise en conserves des homards ou du commerce des homards vivants?—R. Dans ma localité, la mise en conserves rapporte plus, c'est-à-dire si la loi peut réduire à 7 pouces le minimum de taille. Si cela n'est pas fait et si la limite de taille est fixée à 9 pouces, il y aura plus d'argent à faire dans le commerce du homard vivant.

Q. C'est-à-dire si la limite de taille est fixée à 9 pouces?—R. Oui, cela ruinera complètement le fabricant de conserves.

Q. Est-ce que l'application rigoureuse d'un règlement fixant la limite de taille à 9 pouces ne ruinerait pas maintenant le pêcheur aussi?—R. Oui, jusqu'à un certain point.

Q. Croyez-vous que nous gagnerions quelque chose en envoyant quelqu'un rencontrer les pêcheurs et leur expliquer la nécessité de l'observation des règlements, spécialement de ceux qui concernent les homards œuvés. Vous savez que le ministère de l'Agriculture envoie des hommes donner des conférences aux cultivateurs et les conseiller en ce qui concerne la culture du sol, les meilleurs bestiaux à élever, et le meilleur système d'assolement à adopter; est-ce que quelque chose de ce genre serait utile aux pêcheurs?—R. Je crois pas que cela soit utile parce que les pêcheurs sont à la hauteur de la position et sont renseignés; et si l'on passait une loi ils sauraient vite ce que cette loi exige de leur part, mais naturellement il serait peut-être bon pour le ministère de faire cela.

Q. On nous a recommandé de faire cela?—R. Cela serait très bien; naturellement, nous irions entendre la conférence, cela ne ferait de mal à personne.

Q. On pourrait leur en dire beaucoup sur l'histoire des homards?—R. Il faudrait qu'un homme fût bien renseigné pour apprendre au pêcheur de homard plus sur ce sujet qu'il n'en sait déjà.

Q. Qui devrait être blâmé pour la capture des homards de moins de 9 pouces, le fabricant de conserves ou le pêcheur?—R. Vous pourriez blâmer le pêcheur, je crois, plus que le fabricant, parce que, si le pêcheur ne les prenait pas, le fabricant ne pourrait les acheter.

Q. D'un autre côté, certaines personnes sont portées à blâmer le fabricant de conserves, elles disent que, si le fabricant ne les achetait pas, le pêcheur ne les prendrait pas?—R. Je ne veux pas trop blâmer le pêcheur, mais si le fabricant ne les achetait pas, le pêcheur ne les prendrait pas—et en même temps si le pêcheur ne les prenait pas, le fabricant ne pourrait pas les acheter.

Q. Quelle est votre principale pêche après celle du homard?—R. Le maquereau et la morue.

Q. De quelle pêche retirez-vous le plus de profits?—R. De celle du homard.

Q. Est-ce la plus importante pour les pêcheurs généralement tout le long de la côte?—R. Oui, la pêche au maquereau est tombée, on ne peut en prendre assez pour payer nos engins de pêche. J'ai aujourd'hui 310 brasses de lignes à l'eau et j'ai eu ce matin six maquereaux.

Q. N'y a-t-il pas de harengs?—R. Non, pas de harengs.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves ait pour résultat d'augmenter la pêche du homard?—R. Peut-être dans quelques localités, Naturellement je ne connais pas la situation de la rive est, mais j'ai pêché dans le détroit de Northumberland et là cela pourrait amener une augmentation de la pêche.

Q. Là les fabricants de conserves, la plupart d'entre eux, fournissent leurs propres engins?—R. Oui, ils le faisaient quand j'y étais.

Q. Où avez-vous pêché là-bas?—R. A l'île Pictou.

Q. Combien y a-t-il de cela? La homarderie était-elle en opération alors?—R. J'ai pêché là il y a 25 ans.

Q. Il n'y avait pas de homarderie alors?—R. Non.

Q. Qui dirigeait la fabrique de conserves alors?—R. Un nommé Shea.

Q. Quelle sorte de homards preniez-vous par là?—R. La plupart étaient de petits homards, beaucoup plus petits que sur cette côte.

Q. Y avait-il généralement quelque différence entre les homards?—R. Les homards de là-bas semblaient plus mous que ceux de cette côte.

Q. Leur chair était plus molle?—R. Ils semblaient avoir la chair plus molle et d'une classe différente. Le test du homard semblait plus mou, naturellement ils étaient alors plus abondants. Chaque fois que j'ai relevé mes pièges à cet endroit, j'ai eu une moyenne de 2,400 homards, j'ai cela dans mes livres chez moi.

Q. Et combien vous payait-on alors?—R. Tant par cent, et j'avais $15 par mois. Je ne me rappelle pas au juste ce que j'avais par cent, mais ce n'était pas beaucoup.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une entente entre les paqueurs pour empêcher l'augmentation des prix? Vous savez que les pêcheurs ont porté plainte au ministère au sujet d'une coalition de ce genre?—R. Je crois qu'il y a eu ce printemps une coalition entre les paqueurs pour se protéger.

Q. C'est une coalition bien raisonnable, nous essayons tous de nous protéger? R. Je crois—naturellement, je ne veux pas en dire trop long—que probablement ils

ne pouvaient pas payer plus, et je crois qu'il est mieux pour le fabricant de payer ce qu'il est capable de payer et de continuer son industrie, que de payer un prix exorbitant et de se ruiner. Je crois que cela vaut mieux pour lui et pour les pêcheurs.

Q. Il n'y a pas de plainte généralement ici de la part des pêcheurs au sujet des fabricants de conserves?—R. Non pas que je sache.

Q. Il n'y a pas d'Union de pêcheurs ici?—R. Non.

Q. Est-ce que l'application rigoureuse du règlement fixant la limite de taille à 9 pouces vous forcerait à abandonner vos affaires?—R. Oui, à peu près.

Q. Je crois que vous m'avez dit que votre meilleur temps pour la pêche était le mois de décembre?—R. Oui.

Q. Je ne vois plus autre chose à vous demander, pensez-vous vous-même à quelque chose?—R. Non, je crois vous avoir dit tout ce que je savais. Je n'aimerais pas que la Commission fasse une loi qui nous empêcherait de continuer la pêche aux homards parce que c'est pour moi une industrie importante. Je vis de mes pêches; si je ne pouvais plus pêcher les homards, je ne sais pas ce que je ferais, parce que parfois je ne peux pas avoir de maquereau. Je me dis qu'il y a des hommes qui ne sont pas des pêcheurs de homards qui font plus de bruit que les pêcheurs au sujet de la mise en conserves. J'ai pris des homards tard dans la saison quand la température était très froide et je les ai trouvés ayant, collée sur la tête, une couche d'un pouce et demi de sable dans lequel ils s'étaient retirés. Les pêcheries sont passablement affectées par les éléments et la température.

Q. Autrefois, lorsqu'il n'y avait pas de pêche excessive, aviez-vous autant de mauvaises saisons que de bonnes?—R. Oui, j'ai vu des saisons pendant lesquelles je croyais moi-même que nous ne prendrions pas un seul homard; j'ai vu une saison, celle pendant laquelle on construisait le chemin de fer, il y a de cela nombre d'années, je pêchais avec mon garçon et dans la première partie de la saison le homard était très rare. Vers la mi-mai les homards sont arrivés près du bord et ils étaient très abondants, un bon tiers d'entre eux étaient gros, ainsi nous avons eu une bonne pêche. Dans certaines saisons ils s'éloignent et dans d'autres ils reviennent.

Le témoin est renvoyé.

HARRY EVANS, paqueur, Chester, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous du paquage du homard?—R. Depuis environ 15 ans.

Q. Toujours dans ce centre ici?—R. Oui.

Q. Quelle est votre opinion sur la condition actuelle des pêcheries comparativement à ce qu'elles étaient quand vous avez commencé?—R. Je crois que les conditions sont à peu près les mêmes, les homards sont un peu plus rares, mais il y a plus de pêcheurs pour les prendre et il y a plus de pièges dans l'eau.

Q. Comment est-ce relativement à la migration, trouvez-vous que la moyenne de taille des homards diminue?—R. Elle diminue un peu, mais pas beaucoup.

Q. Quelle est la moyenne de votre paquage, combien de caisses paquez-vous généralement?—R. Par année?

Q. Oui.—R. Environ 550.

Q. Quel a été le plus gros paquage que vous ayez fait?—R. 822 caisses.

Q. Il y a combien de temps de cela?—R. Je crois qu'il y a de cela environ cinq saisons.

Q. Est-ce que cela était simplement dû au fait que la saison de pêche était meilleure?—R. La température fut plus favorable.

Q. Cela a été fait avec le même nombre d'engins de pêche?—R. Oui, c'était bien la même pêche.

Q. Vous recueillez vos homards en semaque? De quelle distance de chaque côté d'ici?—R. De 14 milles d'un côté et de 9 milles de l'autre.

Q. Y a-t-il plusieurs autre fabriques de conserves dans ces limites?—R. Il n'y a qu'un fabricant, mais ces paqueurs d'ici vont sur nos terrains, et nous allons sur les leurs.

Q. Maintenant en ce qui concerne la coalition, existe-t-il ici à votre connaissance quelque chose de ce genre?—R. Une coalition?

Q. On prétend qu'il existe une coalition entre les paqueurs pour assurer la modicité du prix?—R. Nous n'avons pas de coalition, nous payons tout simplement ce que nous croyons pouvoir payer. Nous avons consenti cette année à payer un certain prix, mais il n'était pas aussi bas qu'il aurait dû l'être, d'après la manière dont les choses ont tourné.

Q. Ceci est arrivé durant cette saison?—R. Oui.

Q. Croyez-vous encore avoir payé trop?—R. Oh, oui.

Q. Je crois que, sans aucun doute, vous avez trop payé l'an dernier?—R. Nous avons fait de même cette année aussi.

Q. Dans votre cas, tous les pêcheurs possèdent leurs propres bateaux et leurs engins de pêche?—R. Oui.

Q. Ce n'est pas l'habitude ici que le fabricant fournisse les bateaux et les engins de pêche?—R. Non, pas dans ce comté.

Q. Fait-il généralement des avances aux pêcheurs, ou leur fournit-il de la boitte?—R. De la boitte, seulement; quelquefois il leur fournit de la ficelle, mais rien qui vaille la peine d'en parler.

Q. Quel est, d'après votre expérience, le gain moyen d'un pêcheur actif?—R. C'est une chose bien difficile à connaître; voyez-vous, nous envoyons tout simplement notre patron de semaque et il tient compte de la capture de la journée; s'il en a 2,500, c'est tout ce que nous en savons, il a les noms dans son livre et il peut nous dire de quels pêcheurs il les a eus, mais nous n'en savons rien.

Q. Les pêcheurs vendent-ils habituellement à plus d'un fabricant?—R. Oh, oui.

Q. Le pêcheur n'est pas obligé de vendre à un seul homme?—R. Oh, non.

Q. Alors il y a une certaine concurrence entre eux?—R. Oh, oui.

Q. Les patrons de semaque sont-ils autorisés à offrir un peu plus?—R. Je ne crois pas.

Q. Nous avons entendu des plaintes surtout là où il y a des unions de pêcheurs, à l'effet que les pêcheurs sont contraints par une règle sévère à ne vendre qu'à un seul

fabricant de conserves?—R. Je ne crois pas qu'ils soient liés à aucun fabricant, ils en retirent tout ce qu'ils peuvent; de fait, ils ont parfois plus que ce qui leur est dû.

Q. En 1908 il y a eu concurrence entre les fabriques de conserves, n'est-ce pas? —R. Oui.

Q. Il ne semblait pas y avoir de coalition entre eux pour empêcher la hausse des prix cette année là?—R. C'était la même chose que cette année, ils ne pouvaient pas du tout payer plus, mais alors les paqueurs ont perdu la tête.

Q. Nous constatons que, dans un grand nombre d'endroits, en 1908, le prix a haussé comparativement à ce qu'il était au début, et vers la fin de la saison il y a eu une forte concurrence, les fabricants étaient évidemment très désireux d'avoir le poisson, et c'est ce qui a fait monter les prix?—R. Parlez-vous de ce comté?

Q. Pas de ce comté particulièrement; naturellement, nous ne faisons qu'arriver dans ce comté, mais dans d'autres comtés cela s'est fait?—R. Oui.

M. WEBBER, officier des pêcheries.—Je puis dire qu'il y a une très vive concurrence à cause des bateaux à vapeur qui viennent ici. Le vapeur de M. M. Neville vient ici, et celui de Roberts, Simpson & Cie, d'Halifax, vient aussi, et ils achètent non seulement les homards pour le marché mais aussi ceux que l'on met en conserves, ce qui fait que la concurrence est très vive.

Par le Commissaire:

Q. Exportez-vous vos propres homards ou les vendez-vous ici à une fabrique de conserves?—R. Je les exporte.

Q. Où est votre principal marché?—R. A Liverpool.

Q. Quelle est votre principale mode de paquage ici, sous quelle forme les exportez-vous généralement?—R. Dans des boîtes plates d'une demi-livre.

Q. Quelle serait la conséquence, d'après votre opinion, si la loi fixant la limite de taille à 9 pouces était rigoureusement appliquée?—R. Je crois que les paqueurs seraient obligés de renoncer à leurs affaires, et je crois que les pêcheurs le seraient aussi, dans un an ou plus, parce qu'ils seraient obligés d'envoyer leurs homards aux Etats-Unis et cela ne les payerait pas, ils n'en retireraient aucun profit.

Q. Il y aurait une si grande quantité de homards expédiés sur le marché des Etats-Unis que cela gâterait l'industrie?—R. Oui, ceux d'entre nous qui sont dans l'industrie ici le savent, nous n'expédions rien; nous savons qu'à Boston, le changement de la limite de taille, de 10½ à 9 pouces, a ruiné ici l'industrie des gros homards.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient maintenant plus enclins qu'auparavant à observer les règlements relatifs aux homards œuvés?—R. Oh oui, dans notre partie de la côte, on prend grand soin des homards œuvés, nous ne voyons plus, comme il y a cinq ans, de homards lavés à la brosse.

Q. Croyez-vous que vous commencez à en retirer quelque bénéfice?—R. Nous devons en retirer.

Q. Croyez-vous que la diminution des pêcheries soit arrêtée? Dans certains endroits on ne voit plus depuis les cinq dernières années aucune diminution, cette diminution s'est fait sentir il y a des années?—R. En ce qui concerne ce comté, je ne vois pas du tout de diminution.

Q. Il n'y a pas de diminution dans la capture totale?—R. C'est ce que je veux dire, il n'y a pas de diminution, il peut se faire qu'on soit obligé de pêcher plus active-

ment. Naturellement nous ne saurions en juger d'après cette année qui a été très pauvre à cause de la mauvaise température que nous avons eue au début. Les années précédentes, je sais que le paquage a été à peu près le même. Naturellement, il y a 10 ou 12 ans, c'était différent.

Q. Sur la capture totale, quelle est la proportion de ceux qui sont au-dessous de la limite de taille légale?—R. Je n'ai pas beaucoup d'idée sur ce sujet.

Q. Quelle est la moyenne de taille dans votre fabrique?—R. Cette année, la moyenne a été d'un peu plus de 6 pouces.

Q. Croyez-vous que cela varie de saison en saison?—R. Oh! un peu, en certaines saisons, ils sont un peu plus gros qu'en d'autres, mais cette saison les homards étaient de 6 pouces, soit de 10½ pouces en baissant.

Q. Ceci n'inclut pas les homards pour le marché? Avez-vous l'habitude de mettre en conserves tout ce qu'on vous apporte ou bien en exportez-vous quelques-uns?—R. Nous exportons les gros, 10½ pouces et plus, mais pas 10½ et moins, c'est-à-dire les moyens.

Q. Vous mettez en conserves ceux de 10½ et moins?—R. Oui.

Q. Avez-vous déjà pensé à la question du commerce d'exportation? Un grand nombre de personnes croient qu'il serait mieux de faire cuire le homard ici et de l'exporter dans des réfrigérateurs que de l'envoyer vivant au marché?—R. Je ne pense pas que nous pourrions faire cela ici, je n'y ai jamais songé.

Q. Un grand nombre de personnes sont d'avis que le homard doit se détériorer à cause du retard dans l'expédition et parce qu'après être tiré de l'eau, puis expédié en chars à Boston et là mis de nouveau dans les chars, le homard perd de sa qualité et ne peut être tout à fait aussi bon que s'il était cuit aussitôt après avoir été tiré de l'eau puis congelé. On dit qu'on pourrait mettre sur le marché un meilleur produit, si les homards étaient exportés cuits puis gelés, et qu'ils pourraient être envoyés sur des marchés plus éloignés.—R. Cela ne pourrait se faire qu'à Boston, je pense; je ne crois pas que nous pourrions faire pareille chose, ici.

Q. Est-ce que l'on ne pourrait pas les expédier d'ici en état de congélation?—R. Nous n'aurions pas les facilités de le faire, il ne serait pas facile de faire cela ici, je pense.

Q. Est-ce qu'on a déjà essayé, à votre connaissance, d'expédier des homards vivants, en Angleterre?—R. Non.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution—que l'on suppose, dans la pêche au homard—à une trop grande exploitation de cette pêche, à la destruction des homards œuvés ou à toute autre cause?—R. C'est à la température, au meilleur de ma connaissance; nous paquons autant de boîtes de homards aujourd'hui qu'autrefois, si nous avons un printemps convenable.

Q. Vous ne croyez pas qu'il y ait eu une diminution?—Oh, il doit y avoir eu diminution, sans aucun doute; mais il y a beaucoup plus de pièges pour prendre les homards et nous les prenons dans tous les cas.

Q. Seriez-vous favorable à la réduction de limite de taille de 7 pouces, ainsi que la chose a été suggérée?—R. Oui.

Q. En retour de cela, que proposeriez-vous de faire?—R. Je proposerais d'employer ces pièges.

Q. De les faire d'après l'étalon?—R. De les faire de manière à en laisser sortir les petits homards.

Q. Pensez-vous que c'est là quelque chose de pratique? Un grand nombre de pêcheurs et de paqueurs disent qu'il n'y a là aucun avantage?—R. Il y a cet avantage qu'en éloignant suffisamment les lattes afin de permettre aux homards de 7 pouces et au-dessous de sortir des pièges, une quantité considérable en sortira, autrement ces petits homards ne pourront pas en sortir.

Q. Quel étalon fixeriez-vous?—R. Je ne peux pas répondre à la question, pour ce qui a trait aux lattes, parce qu'il faudrait trouver l'espace à laisser entre elles, selon la taille du homard.

Q. Cela tient au fait, sans aucun doute, qu'au commencement de votre exploitation de pêche au homard, l'espace d'un pouce et demi fut assigné et que cet espace fut rétréci, graduellement; il doit y avoir eu quelque raison de faire cela et ce dut être dans le but de tenir les petits homards. C'est ce qui s'est passé relativement à toutes les pêcheries, il en a été ainsi pour le poisson blanc et pour le hareng dans les Grands Lacs, au fur et à mesure que la pêche s'épuisait, les mailles des filets devenaient de plus en plus étroites. C'est la même chose, apparemment, pour le homard?—R. Apparemment, c'est la même chose.

Q. Que diriez-vous de l'abolition totale de la limite de taille et d'essayer à régler cette question au moyen des pièges? La limite de taille est un règlement difficile à mettre en force et il a été suggéré que vous pourriez, dans une grande mesure, régler la taille du homard à prendre au moyen de l'espace laissé entre les lattes des pièges.—R. C'est-à-dire le homard de 7 pouces ou de toute autre taille?

Q. Oui, en laissant, entre les lattes, un espace qui permettrait à une certaine proportion de petits homards de s'échapper.—R. Le règlement que je ferais, ce serait d'avoir la limite de taille de 7 pouces et de laisser l'espace convenable entre les lattes, de manière à permettre aux homards de 7 pouces et moins de s'échapper.

Q. Si vos pièges étaient ainsi disposés, ce serait propre à fixer la limite de taille à 7 pouces, mais, comme il en est aujourd'hui, le règlement qui existe est très difficile à mettre en force.—R. Il n'y a qu'un moyen de le mettre en force, c'est de nommer un homme qui ira prendre des arrangements avec les pêcheurs. Il pourra réussir ainsi beaucoup mieux qu'auprès des paqueurs; donnez un avis à cet effet, tout d'abord et donnez-lui instruction de dire au pêcheur ce qu'il devra faire, qu'il devra laisser un espace d'un pouce entre les lattes, ou tout autre espace, et il s'y conformera, puis que l'officier fasse une visite tous les printemps, pour s'assurer que les pièges sont ainsi construits.

Q. Que faire des pièges déjà en usage?—R. La plupart des pièges ont été brisés ce printemps. Je sais que, dans notre région, il n'en est pas resté 20 pour 100. Il n'y aurait qu'une chose à faire, d'après ce que je peux voir, ce serait de publier des annonces—il est impossible de mettre en opération un pareil système, en six mois—mais dites aux pêcheurs, lorsqu'ils construiront leurs pièges pour la saison prochaine, de les faire de cette manière.

Q. Un avis devrait être donné dans chaque cas, mais il serait très bien de dire que tout piège, fait depuis une certaine date, devra avoir un certain étalon et je suppose que là où l'on compte trois ans comme durée moyenne du piège, tous les pièges étant usés dans ce laps de temps, devraient être renouvelés; tous les pièges devraient être renouvelés tous les trois ans.—R. Cela donnerait une chance aux pêcheurs. Si on agissait de cette manière, tous les nouveaux pièges qu'ils feraient, chaque année, seraient construits selon l'étalon.

Q. Et tous les pièges de l'ancien système disparaîtraient, dans trois ans environ?—R. De cette manière aujourd'hui, si un homme était prêt pour la pêche avec ses vieux pièges, il n'en saurait que faire, mais la plupart des pêcheurs n'ont pas encore leurs pièges prêts pour la saison prochaine.

Q. Mais un tel règlement ne pourrait pas prendre effet pour la saison prochaine. Est-il vrai que les paqueurs sont obligés d'accepter des homards au-dessous de la limite de taille contre leur gré et leur intérêt, dans la crainte de perdre leurs pêcheurs?—R. Non, je ne le pense pas; ils n'ont pas besoin de les recevoir, s'ils ne le veulent pas. Mais les pêcheurs auront les petits homards, feront des histoires en l'air à un semaque, puis un autre semaque en fera autant à un troisième, disant au nôtre qu'il les acceptera, et c'est ainsi que vont les choses.

Q. Nous avons rencontré un grand nombre de paqueurs qui nous disent que s'ils sont trop scrupuleux pour recevoir des homards au-dessous de la limite de taille, les pêcheurs en feront la vente à d'autres paqueurs moins scrupuleux?—R. Si un paqueur n'en veut pas, un autre en voudra.

Q. Quelques paqueurs nous ont dit que, s'ils n'acceptaient pas les petits homards, ils n'en auraient pas du tout. Que pensez-vous de la proposition de demander aux pêcheurs de homards de se munir d'un permis? Pensez-vous que cela serait avantageux, d'un bon effet et praticable?—R. Je ne pense pas que cela produirait beaucoup de bien, les pêcheurs feront la même chose qu'aujourd'hui.

Q. Que pensez-vous de la pratique d'émettre des permis pour la fabrication des conserves à des étrangers?—R. Eh bien, je ne sais pas, je pense qu'en l'état de choses actuel, il y a assez de permis.

Q. Un bon nombre de permis sont détenus par des maisons de commerce non établies dans ce pays, bien qu'elles emploient de la main d'œuvre canadienne et qu'elles achètent tous leurs matériaux dans ce pays; mais quelques personnes, comme vous le savez, sont fortement opposées à l'octroi de permis à des compagnies étrangères.—R. Eh bien, il est assez difficile d'empêcher cela, je pense, mais nous n'avons pas ici, de telles compagnies.

Q. D'un autre côté, il a été suggéré que ces compagnies étaient, dans une grande mesure, les pionniers de l'industrie?—R. Certainement, elles ont été, dès le commencement, les pionniers de l'industrie.

Q. Et qu'elles n'apportent, dans le pays, que leur capital?—R. Cela n'affecte en aucune façon l'intérêt du Canada.

Q. Que pensez-vous de la saison? La saison telle qu'elle est ici, est-elle à peu près convenable?—R. Je ne vois pas que nous devions faire aucun changement, je pense qu'elle est à peu près convenable.

Q. Vous ne soumettriez aucun changement, à ce sujet?—R. Non, je pense qu'elle est à peu près ce qu'il faut, je veux parler de ce comté.

Q. Que pensez-vous de cette proposition, d'exiger un étalon de qualification pour toutes les fabriques de conserves, en exigeant que tels établissements devront avoir les accessoires nécessaires, que les tables devront être faites et recouvertes d'une certaine manière et que certaines précautions sanitaires devront être observées?—R. Eh bien, pour ce qui nous concerne, nous avons toutes nos tables, nous avons tout ce qu'il nous faut et nous ne pouvons faire aucun changement à cet état de choses.

Q. Sans doute, il n'en est pas ainsi partout, nous avons vu nombre de cas où les tables ne sont pas couvertes convenablement.—R. Tous nos paqueurs, près d'ici, ont des tables galvanisées.

Q. Les tables ont-elles été couvertes de marbre ou de verre, dans ces environs? —R. Non.

Q. Que pensez-vous de la proposition de soumettre le produit de la fabrique de conserves à l'inspection?—R. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'inspection, nous avons de l'eau pure et tout ce qui est nécessaire pour mettre nos produits sous la meilleure forme; sans aucun doute, il n'y a rien pour empêcher une inspection, si la chose est nécessaire.

Q. Cela n'arrive pas partout, pensez-vous que ce serait une protection pour le paqueur fidèle et soigneux d'avoir une inspection du gouvernement?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs, individuellement, feraient plus d'argent s'il leur était permis de mettre le homard en conserves pour leur propre compte qu'en vendant leurs produits à la fabrique de conserves?—R. Non, ils n'en feraient pas autant.

Q. Etes-vous au courant de plaintes faites par les pêcheurs que le prix payé pour le homard n'est pas satisfaisant?—R. Oui, je sais qu'ils s'en plaignent.

Q. On a allégué que, dans quelques cas, les pêcheurs ont éprouvé du dommage, parce que les établissements de conserves n'étaient pas tenus régulièrement en opération, bien qu'ils eussent du homard à leur disposition. De tels cas sont-ils venus à votre connaissance?—R. Non, nous n'avons pas eu ici de tels exemples, pas dans notre région.

Q. Avez-vous quelque renseignement à donner sur la question des homarderies ou des parcs?—R. Non, je n'ai aucune connaissance du tout à ce sujet.

Q. La chose s'est passée de cette manière: vous savez qu'en quelques endroits où il y a eu friction entre les pêcheurs et les paqueurs, ceux-ci ont refusé de donner aux pêcheurs ce qu'ils demandaient, les fabriques de conserves ont entièrement cessé leurs opérations et laissé les pêcheurs sans aucun marché pour leurs homards, bien que ces fabriques de conserves fussent licenciées?—R. Non, nous n'avons pas eu pareille chose ici.

Q. Seriez-vous favorable à l'établissement de homarderies?—R. Oui, je pense que je le serais.

Q. Vous n'auriez pas beaucoup de homards œuvés pour les homarderies ici où vous discontinuez la pêche le 31 mai?—R. Eh bien, il n'y a pas beaucoup de homards œuvés à cette époque de l'année.

Q. Pas beaucoup à cette date?—R. Sans doute, je suppose qu'il y aurait des quantités de homards œuvés, si les pêcheurs les apportaient comme ils avaient coutume de le faire, autrefois, mais ils avaient discontinué de les apporter.

Q. Avez-vous quelque idée relativement à la saison où le homard fraye, dans cette localité?—R. Non, aucune, mais je crois que c'est au mois d'août.

Q. Maintenant, pour ce qui concerne la question des parcs, y a-t-il, sur cette côte, les facilités requises pour établir des parcs?—R. Eh bien, il n'y en a pas, dans notre région; il n'y en a pas ici, au meilleur de ma connaissance.

Q. Un grand nombre de personnes sont d'opinion que les parcs ont certains avantages sur les homarderies, de fait qu'ils se rapprochent de plus près des conditions naturelles?—R. Oui.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il se fait ici, illégalement, beaucoup de pêche ou de mise en conserves, ou s'en fait-il quelque peu, après la clôture de la saison?—R. Non.

Q. Est-ce qu'il s'en est fait, quelques fois?—R. Non.

Q. Sous ce rapport pensez-vous qu'il y ait quelque avantage à estampiller les boîtes?—R. Je n'y vois aucun avantage, dans notre district.

Q. Connaissez-vous quelque chose de la pêche de les hauts-fonds, dans les baies ou les lagunes?—R. Non, je n'ai aucune expérience quelconque relativement à cette pêche. J'en ai entendu parler, mais, je n'en ai jamais fait, on dit qu'au commencement de la saison, la pêche est meilleure en eau profonde et que les homards viennent dans les hauts-fonds à mesure que la température devient plus chaude.

Q. Pensez-vous qu'à la clôture de la saison, lorsque les homards sont sur les hauts-fonds, il se prend une plus forte proportion de petits homards ou de homards œuvés?—R. Je n'ai aucune idée au sujet des homards œuvés, parce que nous n'en prenons pas depuis nombre d'années, les pêcheurs recherchent les homards œuvés.

Q. Quel salaire paie-t-on aux principaux employés de la fabrique de conserves, quel est le salaire de votre contremaître?—R. Je ne sais pas, je suis le contremaître de notre établissement, et mon salaire n'est pas élevé.

Q. Quel est le salaire ordinaire du scelleur?—R. En moyenne, il est d'environ $35.

Q. Et il pourvoit à son entretien?—R. Non.

Q. Vous pourvoyez à son entretien?—R. Oui.

Q. Quel est le salaire des filles?—R. $12 à $15 par mois, avec leur pension.

Q. Pouvez-vous me donner une idée sur le coût du paquage d'une boîte de homards?—R. Le coût est proportionné au prix que nous payons les homards.

Q. Sur la base du prix que vous les payez?—R. Pendant une saison particulière?

Q. A toute époque de la saison?—R. Je sais que l'année dernière nous avons paqué des boîtes au coût de $16 la boîte, prête pour l'expédition, cela comprend l'ouvrage et toute autre dépense et nous avons vendu $15.40, la boîte.

Q. Si l'on faisait payer au fabricant de conserves une augmentation d'honoraire, est-ce le pêcheur qui, en définitive, la paierait? Serait-elle comptée comme partie du coût encouru pour la préparation du produit?—R. Pas d'après notre méthode; nous nous supportons les uns les autres, de manière qu'en augmentant le prix de 25 cents la boîte, ce serait autant que le paqueur aurait à payer.

Q. Ne serait-ce pas le pêcheur qui, en définitive, paierait cette augmentation?—R. Je ne peux pas voir la chose de cette manière.

Q. Y a-t-il quelque autre chose que vous aimeriez à dire ou avez-vous quelque autre suggestion à faire?—R. Je n'ai rien de plus à dire.

Le témoin est renvoyé.

A. J. MILLETT, paqueur, Chester.—J'ai entendu ce que les autres témoins ont dit et ils ont entièrement exprimé mes vues et ont exposé, avec justice, les conditions de la pêche, pour cette partie de la côte.

ARTHUR STANFORD, paqueur, Chester.—Je corrobore ce qui a été dit par les autres témoins.

JOHN A. WEBBER, inspecteur des pêcheries, Chester.—J'attendais un grand nombre de pêcheurs des Iles Tancook, mais le hareng a donné, avant-hier la nuit, et ils ne peuvent venir, ils sont trop occupés.

WEST-DUBLIN, 9 septembre 1909.

JOHN HIMMELMAN, pêcheur, Ile LaHave, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. Depuis 25 ans environ.

Q. Toujours sur cette côte?—R. Oui.

Q. Quelle est, aujourd'hui, la condition de la pêche, comparée à ce qu'elle était lorsque vous avez commencé?—R. Il y a une grande différence.

Q. Veuillez nous dire, en propres termes, ce qu'est cette différence?—R. Eh bien, je vous dirai ce que j'aimerais à dire. Je sais bien qu'en ces dernières années on a pris le homard, petit et gros, et je pense que c'est la raison pour laquelle la pêche du homard a baissé, comparée à ce qu'elle était, quand j'ai commencé à pêcher; tout allait bien, alors.

Q. Avec combien de pièges faisiez-vous la pêche au commencement?—R. Avec 100 pièges environ.

Q. Etait-ce avec un bateau d'un seul homme d'équipage?—R. Deux hommes d'équipage.

Q. Quelle était, alors, la taille des homards?—R. Elle était beaucoup plus forte qu'aujourd'hui et vous en pourriez pu prendre beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Q. Vous en preniez des petits alors?—R. Oui, mais pas autant qu'aujourd'hui.

Q. Pouvez-vous faire une comparaison entre la pêche que vous faisiez alors et celle que vous faites maintenant?—R. Quand nous avons d'abord connu la pêche au homard, il n'y avait pas de fabriques, nous avions coutume de pêcher le homard, de le transporter à la rivière La Have et de le colporter; nous prenions le poisson en tout temps de l'année, à notre guise, nous n'étions pas obligés d'aller loin, pour le prendre, nous en faisions la pêche, tout près de nos demeures.

Q. Combien de temps a duré cet état de choses?—R. Pas bien longtemps et nous fûmes obligés de n'en plus prendre, à la clôture de la saison.

Q. Et c'est alors que les fabriques de conserves furent établies?—R. Oui.

Q. Et la pêche devint générale, on s'en occupa en plus grand nombre?—R. Oui, tous les ans, le nombre des pêcheurs augmenta.

Q. Et vous employez plus d'engins de pêche?—R. Oui, j'emploie aujourd'hui le même nombre environ qu'à cette époque, environ 100 à 110 pièges, mais je ne me sers pas toujours d'engins de pêche, parce qu'il s'en brise beaucoup.

Q. Quand commencez-vous?—R. Je pense qu'on ne commence pas avant le 10 avril, aujourd'hui.

Q. Pêchez-vous dans le mois de décembre?—R. Oui, nous pêchons en hiver.

Q. La saison, ici, commence le 15 décembre et finit le dernier jour de mai?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le meilleur temps de votre pêche, quand faites-vous le mieux?—R. Depuis le dernier d'avril jusqu'au 20 mai, c'est-à-dire pendant la saison du printemps.

Q. Est-ce que vous ne réussissez pas bien en décembre?—R. Oh, on prend alors quelques homards, mais j'aimerais mieux n'en pas prendre du tout dans ce temps-là, quelquefois nous réussissons quelque peu l'automne, mais très peu.

Q. Se fait-il autant de pêche en décembre qu'en avril et mai?—R. Non.

Q. Que faites-vous de vos homards?—R. Nous les vendons à la fabrique.

Q. Combien y a-t-il de fabriques en opération, ici?—R. Une seule, appartenant à W. Wamboldt.

Q. Comment cela va-t-il en janvier?—R. Il ne se fait pas de pêche, ici.

Q. Et en février?—R. Il s'en fait très peu; nous pouvons pêcher de temps en temps en janvier jusqu'au 15 ou le 20 environ. Tous les pêcheurs tirent leurs engins de pêche à terre, mais quelques fois ils ne peuvent les tirer, le temps est mauvais et froid, les homards sont rares alors.

Q. Quand commence la pêche du printemps?—R. Du 1er au 10 avril; quelques personnes commencent avant les autres.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous?—R. A 14 ou 15 brasses.

Q. Pêchez-vous ainsi pendant toute la saison?—R. Non, nous laissons quelques pièges en eau profonde et nous en transportons d'autres dans 8, 9, 7 et 6 brasses d'eau.

Q. Pourquoi vous transportez-vous sur les hauts-fonds?—R. Parce que les homards s'y rendent.

Q. De la quantité totale des homards que vous prenez, quelle est la proportion au-desssous de la taille légale de 9 pouces?—R. Je dois vous dire que, depuis quelques années, ils sont de moitié plus petits, environ.

Q. Que faites-vous de ces petits homards, est-ce qu'on les apporte tous au fabricant de conserves?—R. Oh, oui, ils ont tous été vendus ces deux dernières années.

Q. On ne se fait pas prier pour les recevoir?—Non, on n'a rien dit, ces deux ou trois dernières années, aussi longtemps qu'on ne dit rien, le pêcheur prendra tout ce qu'il peut.

Q. Est-ce que la loi a été mise en force?—R. Jamais. De temps en temps on en parle, mais on n'a jamais fait d'effort systématique.

Q. Est-ce qu'il en a été ainsi dès le commencement?—R. Non, cela n'a été que depuis huit ou neuf ans que nous avons eu ces petits homards, mais tous ceux que nous prenons sont vendus.

Q. C'est-à-dire que les semaques viennent faire leur tournée et reçoivent les homards?—R. Oui.

Q. Pendant les premières années, est-ce que les semaques transportaient les homards à la fabrique de conserves?—R. Oui, elles venaient toujours et les ramassaient.

Q. Et vous comptiez que la semaque prendrait tout ce que vous aviez?—R. Oui.

Q. Quelle était la coutume relativement aux homards œuvés?—R. Nous les jetions par-dessus bord, lorsque nous les prenions.

Q. La coutume n'a-t-elle pas été d'enlever les œufs à la brosse?—R. Pas à ma connaissance. Je ne pourrais pas dire que j'ai vu faire cela.

Q. Vous dites que le homards œuvés ont toujours été protégés ici?—R. Oui, tous les hommes que je connais m'ont toujours dit qu'ils les jetaient par-dessus bord lorsqu'ils en prenaient.

Q. Quel est le pourcentage de homards œuvés? Combien en comptez-vous par 100, à votre avis?—R. Sur quelques cents, vous n'en trouverez pas un seul et sur quelques autres cents, vous pouvez en avoir deux ou trois.

Q. Est-ce que vous en trouvez plus à une période particulière de la saison qu'à une autre?—R. Non, nous n'en trouvons pas plus; le printemps dernier, il n'y en avait que très peu, c'est-à-dire dans notre bateau; quelques bateaux en auront plus que d'autres, parce qu'en certains endroits il y a plus de homards œuvés que dans d'autres.

Q. Penseriez-vous en trouver plus dans les hauts-fonds tard dans la saison qu'en eau profonde où vous pêchez de bonne heure, dans la saison?—R. Non, je n'en vois pas plus l'automne que le printemps; il n'y en a pas un grand nombre, en aucun temps.

Q. Qu'en est-il, ici, généralement, des pêcheurs, sont-ils propriétaires de leurs bateaux et de leurs engins de pêche?—R. Oui.

Q. Ils n'en sont pas fournis par les fabriques?—R. Non, nous avons toujours nos bateaux et nos engins de pêche.

Q. Est-ce qu'une partie de votre pêche est expédiée au marché, des homards vivants?—R. Oui, je pense que les gros homards, au-dessus de 9 pouces, sont expédiés de la fabrique ici par M. Wamboldt.

Q. Mais vous les vendez au propriétaire de la semaque?—R. Oui, nous les lui vendons; je ne saurais dire ce qu'il en fait, mais je lui entends dire qu'il expédie les gros.

Q. Est-ce que la très grande partie de la pêche, ici, est mise en conserves? Ou les expéditions de homards vivants prennent-elles une partie considérable de la pêche?—R. La plus grande partie des homards est mise en conserves.

Q. Avez-vous quelque idée pour dire quelle est la branche de la pêche la plus profitable aux pêcheurs, vendre au fabricant de conserves ou expédier les homards vivants? On vous paie différents prix, n'est-ce pas?—R. Oh oui, mais je ne sais pas comment cela irait. Je connais quelques voisins, près d'ici, qui ont mis leurs homards en boîtes, les ont expédiés aux Etats-Unis et cela les a payés assez bien.

Q. C'est-à-dire que ce sont les pêcheurs qui ont expédié leurs propres homards?—R. Oui, et ils ont fait assez bien.

Q. Quelle était la taille des homards ainsi expédiés?—R. 10½, c'étaient de gros homards.

Q. Ils peuvent expédier, maintenant, à Boston, les homards de 9 pouces?—R. Oui, je le sais.

Q. Pensez-vous que tous les homards de 9 pouces sont expédiés à Boston?—R. Oui, je pense que le printemps dernier la très grande partie a été expédiée là, c'est-à-dire de la pêche faite dans nos environs.

Q. Combien paie-t-on vos homards?—R. L'année dernière nous avons eu 8 cents et $3 ou $2.50, $8 le cent pour les gros homards et $2.50 pour les autres.

Q. Vous avez vendu les gros à tant la pièce?—R. Oui, 8 cents la pièce et les petits $2.50, c'est-à-dire les homards de neuf pouces.

Q. Vendez-vous les homards à conserves au poids ou au cent?—R. Nous les vendons tous au cent.

Q. Est-ce qu'ils comptent tous?—R. Oui.

Q. Combien envoyez-vous de petits homards à la fabrique?—R. Il y en a de tout petits, nous vendons tout ce que nous prenons.

Q. Qu'appelez-vous de tout petits homards?—R. Des homards de 7 pouces et quelques-uns de 8 pouces.

Q. Vous n'apportez pas de homards de 4, 5 et 6 pouces?—R. Non, pas d'aussi petits.

Q. Vous avez dit que vous avez été payé $2.50, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et l'année dernière, combien vous a-t-on payé?—R. C'est-à-dire le printemps dernier?

Q. Je veux dire l'année d'auparavant, combien vous a-t-on payé?—R. Je pense qu'on nous a payé $10, pour les gros homards et $4.00 pour les petits.

Q. Vous avez eu 10 cents pour les homards de taille pour le marché et 4 cents pour les petits homards?—R. Oui.

Q. Comment ce prix est-il arrangé? C'est un très bon prix, vous n'avez pas toujours eu un tel prix?—R. Non.

Q. Qui est-ce qui établit le prix?—R. Les hommes, je suppose, qui viennent faire la tournée, ils ont ordre de leurs fabriques de payer un tel prix.

Q. Avec qui réglez-vous, avec l'homme de la semaque?—R. Oui, il nous paie immédiatement nos homards.

Q. En les lui donnant sur le bateau?—R. Oui, immédiatement en les lui livrant sur le bateau.

Q. Y a-t-il des semaques de fabriques rivales? Y en a-t-il qui paient mieux et plus que les autres?—R. Je ne sais pas, un très grand nombre d'hommes donnent la préférence au même bateau, car il y a d'autres bateaux qui paient un peu plus cher.

Q. Il y a un peu de compétition entre les semaques?—R. Oui, il y a compétition entre elles.

Q. Et quelquefois l'une paiera plus cher que l'autre?—R. Oui, si le pêcheur a 500 ou 600 bons homards, la semaque donnera un meilleur prix afin de les avoir, si elle ne peut les acheter pour un moindre prix.

Q. De manière que le prix n'est pas fixé, avant de commencer la pêche?—R. Oui, on nous dit, nous vous donnerons $3 ou $5 ou tout autre prix ayant cours, avant que nous commencions à pêcher et c'est à ce prix que nous commençons.

Q. Et vous pensez qu'on ne dépouille plus les homards œuvés et qu'on ne les lave plus ensuite à grande eau?—R. Cela n'est pas à ma connaissance ici.

Q. Est-ce que la semaque s'objecte à recevoir des homards œuvés?—R. Je ne connais personne à qui nous vendons, ni aucun bateau qui accepte des homards œuvés.

Q. Personne n'en voudra?—R. Non, si on le sait, oh non.

Q. Quant à la diminution de la pêche, pensez-vous que cette diminution continue encore?—R. Oui, elle se continuait encore le printemps dernier au même degré.

Q. Cela a été une mauvaise année, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Mais, même lorsque la pêche était bonne, vous aviez de mauvaises années, pour la pêche au homard comme pour les autres pêches, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Lorsque vous avez commencé à pêcher, aviez-vous alors de mauvaises années, comme vous en avez aujourd'hui?—R. Oh non, les homards étaient beaucoup plus gros qu'aujourd'hui, d'une année à l'autre, ils deviennent plus petits.

Q. Diverses propositions ont été faites au ministère pour prendre et trouver le moyen d'empêcher cela, quelle est votre idée?—R. Je pense qu'il serait très bien d'arrêter entièrement la pêche d'hiver, c'est, pour ma part, ce que je voudrais; il serait bien de commencer la pêche vers le 1er avril et de finir le 1er juin, puis de tirer les pièges à terre et de ne faire aucune pêche l'hiver. Un grand nombre de pêcheurs en seraient satisfaits, ils paraissent dire tous que la pêche d'hiver nuit beaucoup à celle du printemps.

Q. C'est-à-dire qu'alors les homards sont détruits?—R. Oui.

Q. Vous servez-vous maintenant des mêmes pièges qu'à l'époque où vous avez commencé?—R. Voulez-vous dire du même nombre de pièges?

Q. Lorsque vous avez commencé à faire la pêche vous employiez l'ancienne trappe, n'est-ce pas?—R. Oui, mais nous ne l'employons pas aujourd'hui.

Q. Vous employez le piège à compartiments, n'est-ce pas?—R. Le piège diamant, c'est ainsi que nous l'appelons.

Q. C'est une trappe encore plus petite?—R. Oui.

Q. Quand avez-vous commencé à employer cette trappe pour la première fois?—R. Je ne peux pas vous dire depuis combien de temps, c'est depuis 6 ou 7 ans.

Q. Qu'est-ce qui a occasionné le changement dans la forme de la trappe?—R. Nous avons trouvé que ces trappes sont meilleures; autrefois, lorsque les homards étaient abondants, nous pouvions prendre le poisson dans toute espèce de trappe capable de tenir les homards, mais nous trouvons que ces trappes sont plus faciles à manœuvrer.

Q. Est-ce qu'elles ne tiennent pas les homards mieux que les vieilles, d'ancienne forme?—R. Non, je ne crois pas qu'elles les tiennent mieux, mais nous les trouvons plus commodes à manœuvrer.

Q. Est-ce que vous laissez un espace aussi large entre les lattes maintenant qu'autrefois, ou les rapprochez-vous de plus près?—R. Depuis ces quelques dernières années, nous les avons rapprochées de plus près.

Q. De quelle mesure vous servez-vous maintenant pour disposer les lattes?—R. Environ un pouce ou un pouce et quart environ de distance entre les lattes, pas plus que cela.

Q. Un homard d'assez bonne taille devrait sortir d'une ouverture d'un pouce et quart?—R. Non, le homard capable de passer par une ouverture d'un pouce n'est qu'un assez petit poisson, je pense.

Q. Et quelle maille mettez-vous dans les bouts de votre trappe?—R. Une maille d'environ 3 pouces.

Q. Employez-vous vos trappes sur des traîneaux ou sur des lignes simples?—R. Sur des lignes simples.

Q. Vous servez-vous de verveux ici?—R. Nous avions l'habitude de les employer, mais nous ne les employons plus maintenant.

Q. Comment en êtes-vous venus à les abandonner?—R. Nous avions coutume de pêcher le homard, le soir, et nous trouvions que cela n'allait pas très bien, c'est pour cela que nous les avons abandonnés.

Q. Pensez-vous qu'il serait possible de laisser s'échapper une proportion plus grande de petits homards en insistant pour mettre un certain espace entre les lattes de la trappe?—R. Oui.

Q. Nous trouvons que dans quelques trappes il y a un espace d'un peu plus qu'un demi-pouce et que dans un grand nombre d'autres il n'y a que trois quarts de pouce?—R. Oui, ce serait le moyen de tenir le petit homard.

Q. Que diriez-vous si l'espace était alloué, si vous faisiez des règlements dans le but de protéger le homard, que feriez-vous?—R. Je pense qu'il serait bien de ne vendre que les homards de 9 pouces, et qu'on ne devrait pas permettre de prendre des homards au-dessous de cette taille.

Q. Alors vous pensez que la loi, telle qu'elle est, devrait strictement être mise en force?—R. Oui, on ne devrait pas prendre ici de homards au-dessous de 9 pouces.

Q. Avez-vous discuté cette question avec d'autres pêcheurs?—R. Eh bien, je pense que tous les pêcheurs de homards dans ces environs s'accorderaient aujourd'hui, nous nous sommes entendus de remettre à l'eau tout homard de moins de 9 pouces.

Q. Est-ce que vous ne vous retrancheriez pas ainsi au moins la moitié de votre pêche?—R. Eh bien, cela diminuerait notre pêche de bien près de la moitié, c'est ce qui a eu lieu, pendant ces quelques dernières années.

Q. Comment les fabricants de conserves s'en trouveraient-ils?—R. Ils aimeraient à recevoir tout ce qu'ils peuvent, sans doute, mais les pêcheurs qui vivent dans ces environs doivent voir à leur intérêt.

Q. Y a-t-il une Union de pêcheurs, ici, dans le voisinage?—R. Non.

Q. Alors vous pensez qu'il serait bon de fixer un étalon de trappe. Je suppose que nous ne pourrions pas changer les vieilles trappes, mais on pourrait décréter un règlement par lequel toute trappe faite après cette date devrait avoir un certain espace entre les lattes. Pensez-vous que ce serait juste et raisonnable?—R. Il y a un grand nombre de vieilles trappes, mais on s'en débarrasserait bientôt, parce que, tous les ans, il nous faut construire un grand nombre de trappes.

Q. Alors je comprends que vous seriez favorable à la stricte mise en force de la loi et que vous préféreriez abandonner entièrement la pêche d'hiver?—R. Oui, je pense que tous les pêcheurs s'accorderaient pour abandonner la pêche d'hiver.

Q. Pensez-vous qu'il y a assez de fabriques de conserves sous permis maintenant? Vous savez que la politique du ministère, depuis quelques années, a été de restreindre le nombre des fabriques de conserves licenciées et de n'en pas créer de nouvelles, que pensez-vous de cela? R. Je ne connais rien à ce sujet.

Q. C'est l'idée de quelques personnes que, s'il y avait plus de fabriques de conserves, il y aurait plus de compétition pour acheter les homards et que le prix monterait peut-être? Pensez-vous que cela arriverait?—R. Je ne sais pas, je suppose que, sans doute, s'il y avait deux ou trois fabriques près d'ici, les pêcheurs pourraient en obtenir plus pour leurs homards.

Q. S'il y avait plus de fabriques, y aurait-t-il plus de pêcheurs à faire la pêche qu'il y en a maintenant?—R. Je ne pense pas, je pense que nous avons maintenant

à pêcher tous les hommes qui veulent faire la pêche. Sans doute il y a des jeunes gens qui grandissent tous les jours et alors il pourrait s'en établir deux ou trois de plus. Il n'y a qu'une fabrique dans les environs et s'il y en avait une deuxième, ce n'en serait qu'un peu mieux.

Q. Les pêcheurs sont-ils satisfaits du prix qui leur est payé pour leurs homards?—R. Nous sommes obligés d'être satisfaits, il nous faut prendre ce que nous avons; si nous voulons faire un peu de pêche il nous faut prendre ce qui est offert, mais nous aimerions à avoir plus, c'est certain.

Q. L'année dernière a été assez bonne?—R. La saison avant celle-ci, nous avons eu un assez bon prix, mais cette année, le prix a été assez petit.

Q. Avez-vous quelque idée sur la cause de ce bas prix?—R. Non, je n'en ai aucune.

Q. Un grand nombre de remèdes ont été suggérés au ministère en vue d'améliorer la condition de la pêche au homard. Quelques personnes ont recommandé que tous les pêcheurs de homards devraient être licenciés, qu'ils devraient s'adresser au garde-pêche le printemps et prendre une formule de permis, ils n'auraient rien à payer pour cela probablement, et sur ce permis les règlements seraient imprimés et ils seraient signés par les pêcheurs. L'idée est qu'ayant signé le règlement, les pêcheurs seraient plus attentifs à ne pas violer la loi, à remettre en liberté les petits homards, et à voir à la protection des homards œuvés et peut-être se prêteraient-ils à porter plainte contre un voisin qui violerait la loi?—R. Ce serait une excellente idée d'avoir des hommes recommandables pour s'occuper de ce travail et voir à empêcher la pêche des petits homards.

Q. Je ne veux pas dire cela, ce que j'entends, c'est que tout pêcheur qui aurait pris son permis, deviendrait pratiquement un inspecteur.—R. Si tout homme connaît la loi et sait ce qu'il a à faire.

Q. Voici ce que je veux dire par cela, pensez-vous que lès pêcheurs, ayant pris un permis, se croiront tenus d'observer les règlements mieux que s'ils n'avaient pas un tel permis, est-ce que cela aurait cet effet?—R. Je ne sais pas, nous savons tous maintenant ce que c'est que des petits homards et des gros homards, et nous savons ce que c'est que des homards de 9 pouces.

Q. Seriez-vous favorable à fermer les fabriques complètement?—R. Je ne sais que dire sur cette question, je n'aimerais pas à faire dommage aux gens, si je pouvais l'empêcher; sans doute beaucoup de pauvres gens aiment à mettre le homard en conserves et à faire leur vie de ce travail. Je connais un homme ici, M. Wamboldt, c'est un pauvre homme et si sa fabrique était empêchée de travailler, cela lui ferait un grand dommage.

Q. Est-ce une grande fabrique?—R. Non, je ne sache pas que ce soit une grande fabrique.

Q. Combien de boîtes paque-t-il?—R. Je ne sais pas, je ne pourrais pas vous dire cela, j'ai entendu dire 400.

Q. Vous savez que la stricte mise en force de la limite de taille de 9 pouces aurait pour résultat de fermer les fabriques?—R. Oui.

Q. Trouveriez-vous un marché assez considérable pour vos homards de la taille de 9 pouces, s'ils étaient tous exportés et qu'il ne serait pas fait de conserves?—R. Il y a beaucoup de pêcheurs et aussi beaucoup de homards, je ne sais pas si

chaque pêcheur, dans ces environs, pourrait mettre en boîtes ses propres homards et les expédier, je ne sais rien de cela.

Q. Comment sont-ils envoyés au marché?—R. Ils sont envoyés à Halifax et de là à Boston.

Q. Le steamer fait sa tournée et les reçoit combien de fois?—R. Je ne pourrais pas vous dire combien de fois ils sont expédiés d'ici.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque combinaison de la part des paqueurs pour tenir bas le prix payé aux pêcheurs?—R. Je suppose qu'ils aiment à avoir les homards à aussi bon marché qu'ils le peuvent, de toute manière.

Q. Vous nous avez dit que les semaques venaient faire leur tournée et que parfois l'une d'elles offrait un peu plus que les autres?—R. Oui, je sais que cela a été fait.

Q. Cela voudrait dire qu'il a un peu de compétition?—R. Oui, je sais que cela a été fait assez souvent.

Q. Avez-vous déjà eu plus de fabriques de conserves qu'aujourd'hui?—R. Non, nous n'en avons jamais eu de plus.

Q. A quelle distance est située la fabrique de conserves la plus proche?—R. Il y a eu deux fabriques de conserves en opération pendant une année, mais je pense que cela n'a duré qu'une année.

Q. Quelle est la distance de chez vous à la plus proche fabrique de conserves?—R. La plus proche est celle de M. Wamboldt, tout près d'ici.

Q. Je veux parler des autres fabriques de conserves de chaque côté de vous?—R. Il n'y en a pas de plus près que 25 ou 30 milles, de chaque côté de nous.

Q. De cette manière il ne se fabrique pas beaucoup de conserves ici?—R. Non.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre de bateaux occupés à la pêche du homard, dans ce voisinage?—R. Je ne le pourrais pas.

Q. Je pense que vous nous avez dit que votre meilleure pêche se fait en avril et mai?—R. Oui, c'est le meilleur temps de notre pêche.

Q. Pensez-vous que le homard vient près du rivage pour frayer?—R. Oh, oui, je dirais qu'il y vient pour cela, il n'y a pas de doute, je pense qu'il travaille à se rapprocher du rivage plus que tout autre poisson; à mesure que le temps de la chaleur approche, il travaille pour atteindre le rivage.

Q. Nous supposons généralement qu'il vient dans l'eau chaude pour frayer?—R. Oui.

Q. Lorsque vous faisiez la pêche plus tard qu'aujourd'hui, trouviez-vous plus de homards œuvés près du rivage?—R. Oh, oui, lorsque nous pêchions plus tard.

Q. Il a été suggéré par quelques-unes des personnes qui ont donné leur témoignage l'hiver dernier devant le parlement, que nous devrions abolir entièrement la limite de taille et régler l'espace dans les trappes de manière à permettre à une bonne proportion des petits homards de s'échapper. Vous savez que c'est chose difficile de mettre en force la limite de taille?—R. Les petits homards s'introduisent dans les trappes, sans aucun doute.

Q. Pensez-vous qu'en laissant un espace de $1\frac{1}{4}$ ou $1\frac{1}{2}$ pouce, les petits homards pourraient sortir des trappes, ou y resteraient-ils?—R. Non, ils sortiraient des trappes.

Q. Vous pensez que nous gagnerions quelque chose en réglant l'espace entre les lattes dans les trappes?—R. Je suppose qu'on ne prendrait pas autant de petits homards.

Q. Quelle devrait être la mesure raisonnable des mailles dans les bouts des trappes?—R. 2½ ou 3 pouces, c'est une maille assez petite et le homard qui se traîne en dedans ou en dehors est un assez petit homard, mais cela n'empêcherait pas tous les petits homards d'entrer dans les trappes, parce que, quelle que soit la grandeur des mailles ou de l'espace, vous prendrez encore quelques petits homards.

Q. Il paraît que tous les petits homards qui restent dans la trappe sont pris et transportés à la fabrique de conserves?—R. Oui.

Q. L'idée est qu'en laissant un espace plus large entre les lattes, il s'en échapperait une plus grande proportion?—R. Oh, oui, il s'en échapperait quelques-uns.

Q. C'est du pêcheur pratique, vous le savez, que nous pouvons obtenir des renseignements sur cette question?—R. Oh, oui, il y aurait des petits homards qui entreraient dans les trappes, mais il ne s'en prendrait pas autant.

Q. Pensez-vous qu'un homard de 9 pouces passerait par un trou d'un pouce et demi?—R. Non, il ne pourrait pas sortir par un trou d'un pouce et demi.

Q. Un homard très gros passera quelquefois par un petit espace, je pense?—R. Un homard de 9 pouces ne passera pas par un espace d'un pouce et demi.

Par M. Whitford:—

Q. Passerait-il par un espace de 1⅝ pouce?—R. Je ne dirais pas qu'il ne passerait pas par un tel espace, mais il ne passerait pas par un espace de 1½ pouce.

Le témoin est renvoyé.

CHARLES HIRTLE, pêcheur, Ile LaHave, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous intéressé à la pêche du homard, pendant combien d'années avez-vous fait la pêche au homard?—R. Depuis environ vingt ans et j'y suis encore.

Q. Toujours sur cette côte?—R. Toujours sur cette côte.

Q. Quelle est la condition de la pêche, maintenant, ou comment était-elle quand vous l'avez abandonnée il y a un an, comparée avec ce qu'elle était lorsque vous avez commencé?—R. Elle est devenue nulle en comparaison de ce qu'elle était, lorsque j'ai commencé.

Q. A-t-elle diminué régulièrement d'une année à l'autre?—R. Tout le temps.

Q. Et diminue-t-elle encore?—R. Oui.

Q. Lorsque vous avez commencé à pêcher, combien de trappes employiez-vous?—R. J'avais coutume d'exploiter 150, 160 et 175 trappes, puis j'ai diminué ce nombre jusqu'à 75 en dernier lieu.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchiez-vous ordinairement?—R. Je n'ai jamais pêché à l'extérieur, au large, mais dans les havres; les autres hommes pêchaient à une plus grande profondeur d'eau que moi.

Q. En pêchant dans les environs du havre, faisiez-vous une aussi bonne pêche que les autres en eau profonde?—R. Généralement, elle est aussi bonne à la fin de

la saison, nous ne réussissons pas aussi bien dans la première partie de la saison, mais à mesure que la saison avance, le poisson donne davantage.

Q. Pêchez-vous toujours dans la même eau, ou vous rapprochez-vous du rivage?—R. J'avais coutume de pêcher plus près du rivage, vers la fin de la saison.

Q. Quelle était la saison, lorsque vous avez commencé en premier lieu?—R. Nous pouvions pêcher durant toute l'année, c'était avant le temps des règlements; mais depuis quelques années, en vertu des règlements, nous ne pouvions pêcher que le printemps et lorsqu'arriva la pêche d'hiver, nous avions deux pêches, mais je pense que la pêche d'automne était la plus mauvaise.

Q. Dans les premiers temps, vous n'aviez pas de pêche d'automne?—R. Non.

Q. Quand avez-vous commencé à pêcher l'hiver?—R. Il y a environ cinq ans.

Q. Je pense que vous avez dû commencer cette pêche plus tôt, je pense que la pêche d'hiver a commencé en 1898?—R. On faisait la pêche à l'ouest avant nous ici, ce comté a été, je crois, le dernier à faire la pêche en hiver.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la pêche au homard?—R. Je prétends qu'elle devait diminuer nécessairement, parce qu'elle ne pouvait pas se soutenir.

Q. Qu'est-ce qui a produit un tel état de choses?—R. La pêche d'un trop grand nombre de poissons hors de saison, le poisson ne peut pas se développer assez vite.

Q. Quelle était la proportion des homards au-dessous de 9 pouces, que vous preniez, lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Il n'y en avait beaucoup, ils étaient de grande taille.

Q. Et maintenant quelle est la proportion?—R. Eh bien, maintenant, il y en a la moitié en dessous de 9 pouces.

Q. Quelle était la pratique suivie relativement aux homards œuvés, étaient-ils toujours remis à l'eau?—R. Presque toujours, je me rappelle qu'au temps où j'ai commencé à pêcher, je les remettais toujours à l'eau.

Q. Parce qu'en certains endroits, vous le savez, nous trouvons que le homard œuvé était directement porté à la fabrique de conserves et lorsque le paqueur refusait de l'accepter dans cet état, les œufs étaient enlevés à la brosse. Pensez-vous que cette pratique a été suivie ici, parce que, si elle l'a été, elle doit avoir produit un mauvais effet.—R. Je n'ai jamais vu cela, durant toutes les années que j'ai été dans ces environs.

Q. Pensez-vous que les homards œuvés ont toujours été protégés?—R. Je le pense, en autant que je le sache.

Q. Vous pensez que les pêcheurs comprennent la nécessité de conserver ce homard?—R. Ils prétendent tous le faire, ils prétendent qu'ils le remettent à l'eau.

Q. Combien y a-t-il de bateaux qui vendent des homards à cette fabrique de conserves ici?—R. Il y en avait environ sept, je crois, l'année dernière.

Q. Sept bateaux seulement pour entretenir la fabrique de conserves?—R. Oh, pour vendre des homards? Je croyais que vous vouliez dire des acheteurs.

Q. Vous voulez dire qu'il n'y avait que sept semaques?—R. Oui. Je ne pourrais pas vous donner le nombre exact de bateaux qui faisaient la pêche, mais je suppose qu'il y avait 75 ou 80 pêcheurs.

Q. Est-ce que la plupart des pêcheurs ici s'occupent de la pêche au homard?—R. Il y en a un très grand nombre, tout autour d'ici.

Q. Est-ce que ces hommes, après avoir fini de faire la pêche au homard, vont faire la pêche en eau profonde?—R. Oui, tous nos pêcheurs de homards vont pêcher en eau profonde, ils font la pêche durant toute l'année.

Q. Se fait-il ici quelque autre pêche en avril et en mai? Se fait-il de la pêche à la morue, au hareng, au maquereau ou quelque autre pêche?—R. Oui, aux mois d'avril et de mai dernier, la morue donna ici, et le maquereau vers le 15 mai; cette année, nous avons eu le hareng en avril; pendant certaines saisons ces poissons donnent plus à bonne heure que d'autres.

Q. Cela dépend beaucoup de la température?—R. Oui.

Q. Y a-t-il beaucoup plus d'engins de pêche à l'eau maintenant qu'il y en avait il y a 15 ou 20 ans?—R. Oui, un bien plus grand nombre.

Q. Pensez-vous que l'augmentation du nombre des fabriques signifie qu'il se fait plus de pêche, ou est-ce que tous les hommes capables de pêcher font la pêche au homard aujourd'hui?—R. Oui, tous font la pêche; je suppose que la moyenne des trappes, par chaque homme, est de 100 trappes de plus qu'autrefois et le nombre des pêcheurs va toujours en augmentant.

Q. Et les pêcheurs avancent-ils toujours au large, en eau plus profonde?—R. Oui, beaucoup plus qu'autrefois.

Q. A quelle distance au large vont-ils?—R. Pas très loin, sur cette côte.

Q. A quelle profondeur d'eau vont-ils pêcher?—R. A dix-sept ou dix-huit brasses, je pense que c'est leur calcul, pour quelques-uns d'entre eux; d'autres ne vont pas aussi loin, ils ne le peuvent pas.

Q. Pensez-vous que les homards femelles s'approchent du rivage pour frayer?—R. C'est mon idée.

Q. Dans quel temps fraient-elles ici?—R. En juillet et août.

Q. Lorsque vous faisiez la pêche plus tard en été qu'aujourd'hui, avez-vous remarqué qu'il y avait plus de homards femelles dans les hauts-fonds?—R. Je pense qu'il y en avait plus.

Q. Lorsqu'on employait les verveux, c'était dans les hauts-fonds généralement et tard dans la saison?—R. Oui.

Q. Est-ce que l'on prend avec ces verveux une plus grande proportion de homards œuvés?—R. Ce n'est pas la méthode ici, on ne s'en sert pas du tout ici.

Q. Mais dans quelques endroits où ils sont employés, on prétend qu'ils prennent une plus grande proportion de homards œuvés et de petits homards?—R. Oh, ces verveux tuent plus de homards œuvés de cette manière, parce que les poissons œuvés approchent du rivage et lorsque vous commencez à vous servir de ces trappes à main, vous les prendrez plus facilement qu'au moyen de la trappe ordinaire; de sorte que je dis qu'on ne devrait pas se servir, aujourd'hui, de ces trappes à main.

Q. Est-ce que tout le poisson au-dessus de 9 pouces est envoyé au marché ou en met-on une partie en conserves?—R. Une bonne partie est mise en conserves, dans ces environs.

Q. Est-ce qu'il se fait, ici, dans les environs, un très grand commerce d'exportation?—R. Il est très restreint maintenant.

Q. Le principal commerce est la mise en conserves?—R. Oui, le prix a été petit, mais la dernière saison a été assez bonne; il n'y a pas un grand nombre de nos pêcheurs, dans nos environs, qui expédient, mais ils vendent aux fabricants de conserves. La pêche au homard a diminué tellement qu'aujourd'hui nous n'en avons pas assez pour faire un envoi quelconque.

Q. Quant au prix payé par les fabricants de conserves, le pêcheur peut-il le fixer, ou est-il fixé par le fabricant?—R. Je pense que le prix est fixé par le fabricant, du moins il en a été ainsi ces douze derniers mois.

Q. Y a-t-il quelque compétition? Y a-t-il une meilleure offre par une semaque que par une autre?—R. Souvent on offre plus l'un que l'autre afin d'avoir le poisson.

Q. Alors s'il en est ainsi, il doit y avoir quelque compétition?—R. Oh, oui.

Q. Les pêcheurs de quelques endroits se sont plaints à moi et au comité, l'hiver dernier, que les fabricants avaient fixé un prix et ne voulaient pas l'augmenter?—R. Ils n'ont pas voulu l'augmenter; c'est un bien petit prix que nous avons eu dans ces environs.

Q. Le paqueur accepte-t-il tout ce qui lui est apporté?—R. Je ne pense pas.

Q. De quelle manière?—R. Il accepte ce qui est permis par la loi.

Q. Vous croyez qu'il ne prend pas les petits homards?—R. Je ne connais rien sur ce point.

Q. Si le fabricant de conserves était strictement restreint à ne prendre que des homards de 9 pouces, pensez-vous qu'il pourrait continuer à paquer?—R. Ils prétendent qu'ils le peuvent.

Q. Est-ce que les règlements ont été mis en force, ici, en général?—R. Oui.

Q. Est-ce que vous suggéreriez quelque changement dans les règlements?—R. Eh bien, il devrait y en avoir, je pense.

Q. Qu'auriez-vous à dire?—R. Je pense que nous ne devrions pas avoir cette pêche d'hiver.

Q. Pour quelle raison?—R. On dit que le poisson ne donne pas du tout, il ne se développe pas assez pour cela.

Q. Vous croyez que la saison est trop longue?—R. La saison est trop longue.

Q. Qu'arriverait-il en l'abrégeant dans sa dernière partie, en retranchant le mois de mai au lieu du mois de décembre?—R. Je pense que les pêcheurs aimeraient à avoir quelques mois pour la pêche du printemps, sans avoir la pêche d'hiver.

Q. A quel temps fixeriez-vous la pêche du printemps?—R. Aux mois d'avril et de mai, ce sont les deux mois principaux, ils ne font pas beaucoup de pêche avant cette date, je pense que c'est ce qu'ils aimeraient à avoir par-dessus tout; la pêche d'hiver peut convenir à quelques places, mais elle n'est pas désirable ici; il n'y a acuun doute que si nous n'avions jamais eu la pêche d'hiver, notre industrie se serait maintenue bonne comme autrefois.

Q. On suppose généralement, vous savez, que pendant cette pêche d'hiver, vous ne prenez pas autant de homards femelles?—R. Mon idée est que les homards femelles s'approchent du rivage, pour y déposer leurs œufs et que, l'automne, ils sont pris au piège, c'est là mon idée.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des homarderies et des parcs ou autre chose de ce genre?—R. Non, je ne les ai jamais visités et je ne connais rien sur le sujet.

Q. Prétendez-vous qu'il devrait y avoir plus de homarderies ou non?—R. Il y en a dans d'autres endroits et je pense qu'elles réussissent bien.

Q. Dans d'autres endroits on pêche plus tard dans la saison que vous; aux endroits où l'on pêche beaucoup plus tard, en juin et juillet, on prend des homards œuvés pour les homarderies, mais la question est de savoir si vous pourriez avoir assez de homards œuvés pour tenir une homarderie en opération, dans ces endroits où la pêche finit le dernier de mai.—R. Eh bien, il y en a toujours, dans les environs, mais pas assez peut-être pour tenir une homarderie en opération.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs, en général, feraient plus d'argent en faisant leurs conserves eux-mêmes qu'en vendant leurs homards?—R. Je ne connais rien de cette partie de la question.

Q. Est-ce que les pêcheurs dans ce district trouveraient un marché pour leurs homards si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Ils n'auraient qu'un marché pour écouler leur produit, le marché américain; et s'ils commençaient tous à expédier leurs homards à ce marché, le prix, bientôt, deviendrait bas et peu rémunérateur.

Q. N'est-ce pas ce qui arriverait si nous adhérions de près à la limite de taille de 9 pouces, cela obligerait les fabricants à abandonner les affaires?—R. Je pense que cela arriverait.

Q. Alors il vous faudrait retourner exclusivement au marché d'exportation et si tous les pêcheurs s'y mettaient, est-ce que le prix ne baisserait pas?—R. Oui, le prix des homards baisserait. Un bon nombre d'entre nous se sont mis à l'exportation et le prix a baissé.

Q. Avez-vous expédié des homards vous-même?—R. Oui.

Q. Quelle a été votre expérience à ce sujet, avez-vous fait fortune avec cette méthode?—R. La fortune a été petite. Certaines expéditions ont réussi, d'autres n'ont pas eu de succès; en somme, nous n'y avons pas beaucoup gagné.

Q. Avez-vous perdu beaucoup de homards pour vous rendre au marché?—R. J'ai trouvé que je gagnais autant en vendant aux fabricants qu'en expédiant des mannes au marché.

Q. Pensez-vous qu'à tout considérer, le pêcheur fera autant en continuant de vendre au fabricant qu'en obligeant celui-ci à fermer sa fabrique et en expédiant tout le poisson au marché?—R. Je vous dirai ce qui en a été. L'année dernière les affaires paraissaient languissantes. sans activité pour les fabricants, le prix était bas, ils imposèrent un bien petit prix aux pêcheurs et firent comme ils l'entendaient.

Q. N'était-ce pas dû à la condition du marché? Ne pensez-yous pas que le marché était surchargé du produit de l'année précédente?—R. Les fabricants prétendent que c'est là la cause, ils disent que le marché était surchargé de poisson, et je suppose qu'ils ont eu beaucoup de difficultés, il ne saurait y avoir de doute là-dessus.

Q. Le poisson resta-t-il au même prix toute la saison, ou monta-t-il en valeur, vers la fin de la saison?—R. Non, il resta au même prix.

Q. Avez-vous quelque idée du prix pour l'année prochaine?—R. Non, je ne connais rien à ce sujet, mais il n'est pas probable que le marché s'améliore maintenant; si on a eu le poisson cette année à un prix moindre, il n'est pas probable que le prix montera.

Q. Quel résultat obtiendrait-on en émettant plus de permis et en permettant aux pêcheurs de faire eux-mêmes le paquage? Le ministère a fait cela pendant ces deux dernières années. Si 15 pêcheurs se présentent et disent: 'Nous ne sommes pas satisfaits du prix qu'on nous paie, nous pensons faire mieux en prenant un permis coopératif et en mettant nous-mêmes notre poisson en conserves.' Pensez-vous que cela donnerait une chance aux pêcheurs?—R. Oui, il n'y a pas de doute que cela donne une chance aux pêcheurs qui veulent faire du paquage.

Q. Que pensez-vous de la proposition de régler les ouvertures des trappes? Il n'y a aucun doute à ce sujet, je ne parle pas pour ici seulement, mais vous le savez, par tout le golfe St-Laurent; lorsque j'ai commencé à être au service de la pêche, nous nous servions ordinairement de la trappe, à la vieille façon, avec un pouce et demi entre les lattes et nous prenions de gros homards.—R. Oui, c'est ce qui devait arriver.

Q. Mais à mesure que la pêche devint plus pauvre, l'espace a été rétréci, jusqu'à un demi-pouce dans certains endroits?—R. Nous n'avons pas ici de trappe avec un espace aussi étroit, d'un demi-pouce.

Q. Et à certains endroits on a été jusqu'à mettre 12 ou 14 homards en conserves, pour emplir une boîte d'une livre?—R. Les homards étaient assez petits.

Q. Pensez-vous que nous pourrions régler le point pour permettre à un bon pourcentage de petits homards de s'échapper, en insistant afin de passer un règlement fixant l'espace entre les lattes?—R. Oh, il n'y a aucun doute, je le crois moi-même, que les petits homards qui seraient entrés dans les trappes auraient une chance d'en sortir, mais lorsque vous avez une trappe avec des lattes aussi rapprochées, ils ne peuvent pas en sortir.

Q. Quelques pêcheurs nous disent que cela ne fait pas la moindre différence, que la tendance du homard, lorsqu'on remue la trappe, est de s'y accrocher et il n'essaiera pas d'en sortir; quelle est votre expérience à ce sujet?—R. J'en ai vu assez de ces homards pour savoir qu'ils en sortiront, s'ils en ont la chance; s'il y a une ouverture, le petit homard, aussitôt après avoir eu la boitte, se glissera dehors.

Q. Connaissez-vous quelque chose relativement à la question des parcs? Dans quelques endroits maintenant on établit des parcs pour le homard; le pêcheur prend le homard œuvé, le met dans le parc et l'y retient jusqu'à ce que la saison finisse, puis les portes sont ouvertes et on laisse sortir les homards femelles. Y a-t-il des facilités, dans les environs, pensez-vous, pour l'établissement d'un parc? Il vous faut de l'eau assez profonde, parce que le homard ne vivra pas dans de l'eau chaude.—R. Oh, il y a des places, près d'ici, et je suppose que si on avait un parc, dans ces environs et si vous pouviez prendre un homard œuvé, vous seriez certain de le sauver si vous aviez une place où le mettre.

Q. Il y a certaines choses qu'il faut avoir afin de faire réussir un parc, un fond rocheux, avec de l'eau profonde et salée, un bon courant passant à travers et une petite bouche ou entrée, de manière à pouvoir facilement faire un barrage. Y a-t-il dans les environs des places qui remplissent ces exigences?—R. Je ne sais pas, mais j'oserais dire que, si on faisait des recherches, on trouverait des places convenables près d'ici.

Q. Est-ce qu'il se fait de la pêche dans ces environs, après la clôture de la saison, en mai?—R. Quelques fois.

Q. Est-ce que l'on fait des conserves?—R. Oh, non.

Q. Que fait-on du poisson que l'on prend, ne sert-il qu'à l'usage domestique?—R. A l'usage des pêcheurs seulement et quelquefois ils en colportent quelques-uns.

Q. Ce n'est pas très sérieux, si c'est aussi peu que cela?—R. Non.

Q. Il n'y a pas de fabriques de conserves dans les environs? Dans quelques places ils font des conserves dans les bois, vous savez?—R. Oui, je sais cela, ils prennent quelque vieille bâtisse, et y installent une marmite, mais il ne se fait rien de tel dans les environs.

Q. Et le seul changement que vous auriez à suggérer est de supprimer la pêche d'hiver?—R. Oui, je le pense, mais je suis seul ici à parler.

Q. Connaissez-vous le sentiment sur ce point parmi les pêcheurs généralement?—R. La plupart des hommes auxquels j'en ai parlé pensent que c'est une bonne idée.

Q. Pensez-vous que le commerce de homards vivants fait des progrès ici?—R. Je pense qu'il se fait un grand commerce de ce genre, loin d'ici.

Q. Mais ici il ne s'en fait pas beaucoup?—R. Il ne s'en fait pas beaucoup ici.

Q. Est-ce parce que vous n'avez pas la chance d'en faire?—R. Oui, nous avons peu de chance d'en faire ici. Je suppose qu'il y aurait plus de pêcheurs pour expédier le poisson, s'ils avaient un débouché.

Q. Vers quelle époque, expédient-ils le homard ici?—R. Ils avaient coutume de l'expédier, l'hiver, mais ils n'en expédient plus maintenant.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à ajouter à ce que vous avez déjà dit ou avez-vous quelques autres suggestions à faire?—R. Non, je n'ai rien de plus à ajouter.

Le témoin est renvoyé.

Willis Wolfe, pêcheur, Ile La Have, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. A combien d'années remonte votre expérience dans la pêche au homard?—R. A 20 ans environ.

Q. Avez-vous toujours pêché dans ce voisinage?—R. Oui.

Q. Lorsque vous ne faites pas la pêche au homard, que faites-vous?—R. Je fais la pêche à la morue.

Q. Pêchez-vous près du rivage ou vous en éloignez-vous?—R. Dans ces dernières années, je pêche près du rivage; j'avais coutume d'aller au loin et de pêcher en schooner.

Q. Pouvez-vous nous donner quelque idée sur la moyenne du montant des homards pris par un pêcheur de homards ici? Quelle pesanteur de homards prenez-vous par saison?—R. C'est difficile à dire; l'année dernière, je crois avoir pris environ 4,000 livres.

Q. Cette pêche était-elle de homards à conserves?—R. Non; le tout compris, les gros et les petits.

Q. C'est votre pêche de toute la saison?—R. Oui, par chaque bateau.

Q. Pensez-vous que c'est là, en général, le chiffre de la pêche?—R. J'oserais dire que c'est le chiffre, autant que je peux dire.

Q. Faites-vous de la pêche en décembre?—R. Oui.

Q. Les homards de décembre sont portés à la semaque, puis à la fabrique de conserves, n'est-ce pas? La fabrique est-elle ouverte en décembre?—R. Oui.

Q. La fabrique est-elle tenue ouverte tout l'hiver?—R. Non, pas tout l'hiver; elle est en opération jusqu'à la fin de janvier, environ.

Q. Et alors on la ferme?—R. Oui.

Q. Quand est-elle rouverte?—R. Au mois d'avril.

Q. Au commencement d'avril?—R. Oui.

Q. Et elle fait des conserves jusqu'à la clôture de la saison?—R. Oui.

Q. Quelle est la proportion de votre pêche, qui, d'après votre estimation, va à la fabrique et quelle proportion au marché?—R. Les trois quarts vont à la fabrique.

Q. En ce cas, il y a environ un quart des homards bons pour le marché?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que tous ces homards bons pour le marché sont envoyés au marché, ou y en a-t-il quelques-uns mis en conserves?—R. Je ne sais pas.

Q. Qui est-ce qui les envoie au marché, est-ce le fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. La plus grande partie des homards vivants expédiés d'ici, est-elle expédiée par lui?—R. Oui.

Q. Y a-t-il des pêcheurs ici qui expédient leurs propres homards?—R. Pas cette dernière année, à ma connaissance.

Q. Avec combien de trappes faites-vous la pêche.—R. Avec 100 trappes.

Q. Est-ce avec deux hommes par bateau, ou pêchez-vous vous-même?—R. Un petit garçon et moi.

Q. Toute votre pêche est-elle faite avec des lignes simples?—R. Oui.

Q. Et sont-elles toutes de la trappe "diamant"?—R. Oui.

Q. Quel est le mérite particulier et la supériorité, d'après votre idée, de la trappe "diamant", comparée à l'ancienne trappe?—R. Elle est plus légère à manœuvrer et dure plus longtemps, c'est la seule différence sans doute.

Q. J'ai toujours compris que le grand mérite de la trappe à compartiments ou trappe "prison" et de la trappe "diamant" c'est que si vous manquez une journée depêche, les homards y restent mieux?—R. Oui, je pense qu'ils y restent mieux probablement.

Q. Mais vous pensez que le seul avantage de ces trappes, c'est qu'elles sont plus légères et peuvent être manœuvrées plus facilement?—R. Oui.

Q. Comment réglez-vous l'espace entre les lattes?—R. En laissant un espace de $1\frac{1}{4}$ pouce.

Q. De quoi vous servez-vous pour jauge, du manche du marteau?—R. Oui.

Q. Et quelle est la jauge de la maille?—R. Deux pouces et demi.

Q. Que pensez-vous de la question de régler l'espace entre les lattes, en insistant afin d'avoir une ouverture étalon? Si elle était assez grande, permettrait-elle à une bonne proportion de petits homards de s'échapper?—R. Je le pense.

Q. Il y a différence d'opinion à ce sujet parmi les pêcheurs; quelques-uns disent que cela ne fera aucune différence et d'autres disent le contraire?—R. Il n'y a aucun doute que cela ferait une différence; quand le petit homard voit un trou, il cherche à sortir, s'il le peut.

Q. Jusqu'à quelle taille le homard pourra-t-il passer par une ouverture de $1\frac{1}{4}$ pouce?—R. Jusqu'à la taille de 8 pouces.

Q. Un homard de 8 pouces de taille se serrera tellement qu'il passera par un petit trou, d'une dimension à surprendre; vous ne sauriez le croire, parfois?—R. Oui, il passera par un très petit trou.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. A 10 ou 15 brasses, tout le temps.

Q. Emportez-vous vos trappes à terre ou les laissez-vous dans l'eau tout l'hiver?—R. Nous les emportons à terre.

Q. Est-ce la règle?—R. Oui.

Q. Quel est le pourcentage des trappes que vous usez, une saison dans l'autre?—R. Environ la moitié.

Q. Vous n'êtes pas embarrassé ici par la glace en aucune manière?—R. Oui, nous le sommes.

Q. Non pas par la glace flottante, seulement la glace dans le port?—R. Oui.

Q. Elle ne vous cause aucun dommage?—R. Non, je pêche en eau profonde tout le printemps et tout l'hiver, je ne m'éloigne pas.

Q. Trouvez-vous que vous faites aussi bien que ceux qui se rendent dans les hauts-fonds?—R. Non, je ne fais pas aussi bien, vers la clôture de la saison.

Q. Pourquoi ne changez-vous pas de place?—R. Parce qu'il n'y a pas de place pour s'établir à l'endroit où d'autres pêcheurs font mieux.

Q. On prétend qu'aux places de pêche dans les hauts-fonds, les lagunes et les baies, les pêcheurs prennent une proportion injuste de homards œuvés et de petits homards, que pensez-vous de cela?—R. Je pense qu'ils prennent plus de homards œuvés et de petits homards près du rivage qu'au large.

Q. Se fait-il quelque pêche près du rivage, en dedans de cette île?—R. Non.

Q. Est-ce qu'elle se fait entièrement en dehors de l'ile?—R. Oui.

Q. Les homards rampent-ils pas entre les îles?—R. Durant l'été, mais pas au printemps.

Q. Croyez-vous qu'ils y viennent pour frayer?—R. C'est mon idée.

Q. Quel est a votre avis le temps de l'année où les homards fraient?—R. Je crois qu'ils fraient pendant toute la saison.

Q. C'est-à-dire que, pendant toute la saison, vous en trouvez qui ont des œufs?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas que, pendant un certain temps de la saison, les œufs sont plus mûrs, deviennent d'une couleur plus claire, par exemple vers la fin de la saison?—R. Oui, c'est vrai, je les ai vus.

Q. Avez-vous déjà vu la femelle du homard portant ses œufs vides, après que les jeunes homards sont sortis?—R. Non, je n'en ai jamais vu.

Q. Quant à la pêche et à la mise en conserves, il semble y avoir une sérieuse question pour la côte entre cet endroit et le Maine. Quelques pêcheurs voudraient avoir des règlements pour prohiber la mise en conserves, de manière à développer et encourager le marché du homard frais, qu'en pensez-vous? Est-ce que cela vous ferait tort ici, si les fabriques de conserves étaient fermées?—R. Il n'y a pas de doute que cela nous ferait un tort assez grave, c'est mon opinion.

Q. Croyez-vous que, pour ici, les règlements devraient être de telle sorte que les fabriques pourraient continuer leur commerce?—R. Oui, je crois qu'ils devraient être faits de cette manière.

Q. Vous avez dit que les deux tiers de vos homards allaient aux fabriques?—R. Oui.

Q. Est-ce que les règlements concernant la taille ont déjà été mis en vigueur, à votre connaissance, ou le fabricant de conserves a-t-il toujours pris les petits homards?—R. A ma connaissance, il les a toujours pris.

Q. A propos des homards œuvés, pensez-vous que les œufs sont enlevés avec des brosses ou de quelque autre manière?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Avez-vous vu beaucoup de homards avec des œufs?—R. J'en ai vu plusieurs en faisant ma pêche.

Q. Et vous en trouvez pendant toute la saison?—R. Oui.

Q. Combien de homards pris dans vos trappes trouvez-vous avec des œufs?—R. A peu près huit pour cent.

Q. C'est une grosse moyenne, nous n'entendons pas dire qu'il y en ait plus que trois ou quatre ordinairement?—R. Je parle d'après mon expérience.

Q. Votre bateau et vos engins de pêche vous appartiennent-ils?—R. Oui.

Q. Et les autres pêcheurs sont dans le même cas?—R. Oui.

Q. Quelle est votre opinion à propos de la pêche d'hiver et de printemps?—R. Mon opinion est que l'on ne devrait pas pêcher en hiver.

Q. Malgré le fait que vous faites une assez bonne pêche en décembre?—R. Oui, c'est vrai, mais nous nous faisons tort pour le printemps; nous pourrions prendre ce même homard au printemps et nous ne souffririons pas du froid.

Q. Vous avez entendu parler de la proposition d'avoir des permis pour les pêcheurs de homard, pensez-vous qu'il y en ait besoin?—R. Pas ici à ma connaissance, il n'y en a aucun besoin.

Q. L'idée est que le pêcheur ayant signé les règlements se conformerait à la lettre de la loi; pratiquement, lui-même se trouverait garde-pêche, et il pourrait dénoncer ceux qui violeraient la loi; cela pourrait faire partie du permis. Croyez-vous que cela vaudrait quelque chose?—R. Au meilleur de ma connaissance, je ne le crois pas.

Q. Combien receviez-vous pour le homard lorsque vous avez commencé à pêcher il y a vingt ans?—R. Lorsqne j'ai commencée à pêcher, je ne recevais que $2.00 le cent.

Q. Receviez-vous autant que cela il y a vingt ans?—R. Je crois que oui. Non, je me trompe, c'était seulement une piastre que je recevais il y a 20 ans; ils ne sont jamais descendus si bas que 35 cents le cent ici de mon temps; vous pourriez cependant constater que c'était le cas du temps des vieux pêcheurs.

Q. Et que recevez-vous maintenant?—R. L'année dernière nous avons eu 8 sous, et $2.50.

Q. $2.50 pour le homard à mettre en conserves et 8 sous pour les gros?—R. Oui.

Q. Qu'appelez-vous gros homards?—R. De 10 pouces et demi et plus.

Q. Le homard de neuf pouces n'est pas considéré comme un gros homard?—R. Non.

Q. Y a-t-il un peu de concurrence maintenant? Y a-t-il plusieurs patrons de semaque sur les lieux s'efforçant d'avoir le homard chacun pour sa propre fabrique? —R. Oui.

Q. Est-ce qu'ils offrent plus l'un que l'autre?—R. Généralement il y en a un qui offre un peu plus que l'autre.

Q. Vous n'êtes tenu par aucun contrat de vendre votre homard à un seul homme?—R. Non.

Q. Comment êtes-vous généralement payé pour votre homard, en arrivant à terre avec votre bateau?—R. Oui, en arrivant à terre avec le bateau.

Q. Le patron de semaque apporte l'argent et le distribue?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'en général les pêcheurs sont aujourd'hui plus soigneux en ce qui concerne les homards œuvés et qu'il les jettent à l'eau?—R. Oui, je puis vous dire que depuis que je pêche du homard je crois qu'on y a apporté beaucoup d'attention.

Q. Alors ce n'est pas la destruction des homards œuvés qui a causé dans le voisinage, la diminution de la pêche?—R. Je ne le crois pas.

Q. Avez-vous déjà fait attention à la taille des homards oeuvés? De quelle taille était le plus petit que vous ayez vu avec des œufs?—R. Le plus petit que j'ai vu était d'à peu près 8 pouces.

Q. Que penseriez-vous du plan de mettre la limite de taille complètement de côté et de fixer l'espace entre les lattes de la trappe de manière à permettre au petit homard de sortir facilement? Croyez-vous que l'on gagnerait quelque chose en agissant de cette manière? Vous savez que le règlement à propos de la taille est très difficile à faire observer?—R. C'est vrai.

Q. Voilà pourquoi il n'est pas ordinairement appliqué avec rigueur, cela prendrait un homme dans chaque fabrique pour mesurer le homard et pour ainsi dire un autre dans chaque bateau?—R. Cela a du bon sens, je crois qu'une certaine distance entre les lattes de la trappe vaudrait autant que toute autre chose; c'est mon opinion.

Q. Il est regrettable que l'on ait un règlement comme celui de la limite de la taille dans la loi des Pêcheries et qu'on ne puisse le faire observer?—R. C'est vrai.

Q. Un grand nombre de gens disent qu'il vaut mieux l'abolir tout à fait si l'on ne peut le faire observer?—R. C'est vrai.

Q. La question est de savoir si en l'abolissant et en décrétant l'emploi d'un type réglementaire de trappes, nous n'arriverions pas au même résultat d'une manière différente?—R. C'est cela.

Q. Quelques-uns disent non, d'autres disent oui, qu'en pensez-vous?—R. Je crois que oui.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance que les manufacturiers de conserves aient refusé de recevoir de petits homards?—R. Non.

Q. Ils paient pour les petits homards?—R. Oui.

Q. Quelle était la taille des plus petits que vous avez vu porter aux fabriques? —R. Je ne crois pas en avoir vu prendre et vendus aux fabriques dont la taille fût inférieure à 7 pouces. J'ai vu que parfois on en gardait de plus petits que cela, mais comme ornement.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pêcheurs aient perdu leur pêche parce que les fabricants avaient refusé de l'accepter?—R. Non.

Q. On a fait plusieurs propositions au ministère quant aux règlements qui devraient être mis en vigueur pour l'avantage des pêcheries, quelques-uns disent, "Fermez entièrement pendant quatre ou cinq ans." Qu'en pensez-vous?—R. Je crois que cela ne serait pas d'une grande utilité.

Q. Pourquoi? Est-ce que ce serait dur pour les pêcheurs?—R. Je crois que cela deviendrait très dur pour les pêcheurs.

Q. Je suppose qu'au temps de l'année où vous faites la pêche au homard, il ne se fait pas beaucoup d'autre pêche?—R. Pas beaucoup.

Q. Après avoir fini la pêche au homard faites-vous d'autre sorte de pêche?—R. Oui.

Q. Quelle pêche faites-vous alors, la pêche à la morue?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves amènerait une plus grande diminution du poisson?—R. Non, je ne le crois pas, parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui pourraient se mettre à pêcher ici; tous ceux qui peuvent pêcher le font déjà. Cependant, s' il y avait plus de fabriques nous pourrions avoir plus pour la quantité de poisson qui est prise.

Q. C'est l'idée de plusieurs, ils disent qu'il y aurait plus de concurrence, s'il y avait plus de fabriques, mais qu'il n'y aurait pas plus de homard de pris.—R. Non, il ne s'en prendrait pas plus parce que tout le territoire de pêche est déjà occupé.

Q. Ainsi vous ne conseilleriez pas de fermer tout à fait?—R. Non.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils avaient la permission de mettre en conserves eux-mêmes?—R. Je ne sais trop que répondre à cela, mais je ne crois pas qu'il s'en ferait beaucoup ici.

Q. Dans certains endroits où les pêcheurs se plaignent de n'être pas traités convenablement, le ministère leur a dit: "Groupez-vous une quinzaine ou plus, et nous vous donnerons un permis." Croyez-vous que cela donne aux pêcheurs une bonne occasion d'améliorer leur sort s'ils croient qu'ils peuvent le faire?—R. Oui.

Q. Vous croyez que le système de ce que nous appelons des permis coopératifs devrait être continué?—R. Oui.

Q. De sorte que si un certain nombre de pêcheurs ne sont pas contents et croient qu'ils peuvent faire mieux, ils ont l'occasion d'essayer?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que l'on fasse de la pêche illégale et en fait-on beaucoup après la fermeture de la saison?—R. Pas pour la peine d'en parler.

Q. Est-ce qu'il y en avait plus autrefois que maintenant?—R. Les années passées, il y en avait plus.

Q. Et avait-on l'habitude de mettre ce poisson en conserves?—R. Non, on ne le mettait pas en conserves.

Q. Qu'en faisait-on?—R. On en colportait quelques-uns dans les environs.

Q. Alors cela n'a jamais été bien grave?—R. Non.

Q. Les homards sont-ils beaucoup plus petits maintenant que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, ils sont plus petits.

Q. Croyez-vous que la pêche au verveux sur les hauts-fonds devrait être défendue en général?—R. Oui, elle devrait être défendue, cependant il ne s'en fait plus ici.

Q. Quel est votre meilleur temps de pêche? Quand faites-vous votre plus forte prise?—R. Le meilleur temps est généralement du 20 avril au 20 mai.

Q. Comment expédiez-vous le homard vivant au marché?—R. Nous n'en avons pas expédié d'ici l'année dernière, mais les semaques les transportent à Halifax d'où il est expédié.

Q. Comment va-t-il à Halifax, par steamer?—R. Oui.

Q. Quels bateaux arrêtent ici et arrêtent-ils souvent?—R. Le bateau qui va à la fabrique prend généralement le homard pour le marché.

Q. La fabrique a-t-elle un bateau qui lui appartient?—R. Où il va à Halifax avec le homard vivant.

Q. Combien de fois y va-t-il, une ou deux fois par semaine?—R. A peu près une fois par semaine.

Q. Et ils restent dans les wagons jusqu'à ce qu'ils soient mis en boîtes?—R. Oui, jusqu'à ce qu'ils soient mis en boîtes.

Q. Vous êtes-vous jamais occupé du commerce du homard vivant?—R. Non.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire, ou y a-t-il quelque chose dont vous n'avez pas parlé?—R. Non, rien que je sache.

Le témoin est renvoyé.

John Mosher, patron de semaque, Dublin-Shore, est appelé et assermenté:—

En ce qui concerne la fermeture des fabriques, je ne crois pas que cela serait commode pour les gens des environs, parce que nous n'avons pas de facilités pour expédier le homard vivant sur le marché, il faut le garder ici une partie de la semaine en attendant une semaque pour le transporter à Halifax, et il faut ensuite qu'il attende là le bateau de Boston. Nous ne voulons pas que les fabriques de homard soient fermées dans le comté de Lunenburg, parce que cela tuerait l'industrie du homard. Nous n'avons pas ici, pour expédier sur le marché, les facilités qu'ont les gens qui demeurent plus à l'ouest. Je crois que s' il n'y avait pas plus de gens qui pêchent maintenant, qu'il y en avait il y a 25 ou 30 ans, on y aurait autant de homards; parce que maintenant il y a peut-être cent pêcheurs où il y en avait alors 15 ou 20. J'ai commencé à acheter pour la fabrique il y a deux ans et il n'y avait alors que deux patrons de semaques dans la région et le plus que j'ai pu avoir a été 42,000, tandis que l'année dernière j'en ai eu 57,000.

Par le Commissaire:

Q. Mais ils sont beaucoup plus petits maintenant?—R. Oh oui, ils sont beaucoup plus petits; je crois que sur 56,000 ou 57,000 je n'en avais pas plus de 10,000 gros.

Q. Combien mettez-vous de homards dans une caisse ou dans une boîte d'une livre?—R. Je ne saurais le dire, mais je crois que c'est à peu près 325 à la caisse. Naturellement on n'en met en conserves qu'une petite quantité, bien que l'on mette tout ce que l'on peut se procurer, mais il y a un bon nombre de fabriques autour des baies de Mahone et de Chester, et l'on y met en conserves à peu près 600 à 700 caisses.

Q. Et y a-t-il de la concurrence?—R. Il y en a eu tous les ans excepté celui-ci, mais cette année les fabricants d'ici ont conclu une convention. Ils prétendent qu'ils ont perdu beaucoup d'argent l'année dernière lorsqu'ils ont commencé à payer $3, et 10 et 12 sous pour les gros homards et lorsque le prix s'est ensuite élevé à $5, et à 16 sous pour le homard de 10 pouces et demi, de sorte que, cette année, ils ont conclu un arrangement. Ils ont commencé par donner un certain prix qu'ils ont maintenu sans aucun changement.

Q. Avez-vous une idée du coût de la mise en conserves d'une caisse de homard?—R. Non, et je ne crois pas que les pêcheurs comprennent beaucoup la manière de mettre le homard en conserves, je veux dire la majorité. A Terre-Neuve, cela ne vas pas très bien lorsque les pêcheurs mettent leur propre homard en conserves. Mon idée est qu'en général ce serait une folie pour eux d'essayer, parce que les fabricants qui s'occupent de cela depuis un grand nombre d'années peuvent faire beaucoup mieux qu'eux. Les gens d'ici disent que ce serait à l'avantage général de fermer complètement la saison d'hiver et d'avoir deux mois de pêche au printemps. Je me trouve très souvent avec eux et c'est l'opinion générale. Nous ne prenons ordinairement pas de homard avant le 25 avril et je crois que cela serait beaucoup plus satisfaisant si nous commencions dans le mois d'avril et si nous ne pêchions pas du tout en décembre.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

West-Dublin, 9 septembre 1909 (2 p.m.)

James Convey, pêcheur, de l'île La Have, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il longtemps que vous faites la pêche?—R. A peu près vingt ans, plus ou moins.

Q. Toujours dans le voisinage?—R. Oui.

Q. Vous n'avez jamais pêché le homard ailleurs qu'ici?—R. Oui j'ai pêché au Labrador une saison.

Q. Quand?—R. Il y a à peu près 10 ans, à la Tête de Baleine.

Q. Quelle est la condition des pêcheries aujourd'hui comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé à pêcher?—R. Quand j'ai commencé à pêcher je crois qu'il n'y avait pas plus de la moitié du nombre de pêcheurs qu'il y a maintenant.

Q. Quand vous avez commencé il n'y avait que quelques bateaux?—R. Oui, il n'y avait que quelques bateaux.

Q. Est-ce qu'il en a plus du double maintenant?—R. Oui, il y en a plus du double.

Q. Est-ce qu'on a plus d'engins de pêche?—R. Oui, on a plus d'engins de pêche, plus d'hommes, de meilleurs pêcheurs, et ils savent mieux manier les engins de pêche.

Q. Et ils se servent d'une meilleure trappe, qui tient mieux le homard?—R. Oui, elle est plus sûre.

Q. Que dites-vous de la taille du homard?—R. Je ne sais pas, nous sommes censés prendre du homard de 9 pouces, et je trouve que c'est bien assez petit.

Q. Mais je suppose qu'en pratique, le fabricant prend tout ce que vous lui apportez?—R. Oui, le pêcheur vend tout ce qu'il prend.

Q. Et le fabricant le prend? En a-t-il toujours été ainsi?—R. Durant quelques années, il en a été autrement.

Q. Quand était-ce?—R. Il y a à peu près 6 ou 7 ans, l'on faisait assez bien observer la loi à ce sujet.

Q. Comment se fait-il qu'il en ait été ainsi dans ce temps-là?—R. C'est une question à laquelle je ne puis guère répondre, les gardes-pêche nous surveillaient de trop près alors, je suppose que c'est pour cette raison.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution du homard? Quelle en est la cause?—R. La rareté.

Q. Oui?—R. Je dois dire que la pêche d'hiver nous a fait beaucoup de mal.

Q. De quelle manière?—R. Je vais vous donner une raison—le peu que j'en sais—c'est que, dans le printemps, le homard est pris avec le frai, ou les œufs, et ce homard est remis à l'eau où il dépose son frai, en automne, lorsque la pêche recommence, ce poisons a frayé et va se prendre. Il ne porte plus de frai, vous ne le rejetez pas à l'eau, il est mis en conserves et ainsi ne peut plus frayer, tandis que s'il n'y avait pas de pêche d'hiver, ce poisson n'aurait pas été pris. Si ce même

poisson n'avait été pris que le printemps suivant, il aurait été rejeté à l'eau et il aurait eu l'occasion de frayer de nouveau. Je suis certain que la cause de la rareté du poisson est la pêche d'hiver, parce qu'elle tue la femelle du homard. Deux saisons de pêche dans la même année, c'est trop; la pêcherie du homard ne peut résister à cela, c'est mon opinion.

Q. A propos du homard œuvé, a-t-il toujours été rejeté à l'eau dans cette partie du pays?—R. Je l'ai toujours rejeté, je ne puis parler pour les autres.

Q. Vous savez qu'en pratique, dans beaucoup d'endroits, le homard œuvé n'a pas été protégé; on l'a porté à la fabrique avec les œufs, ou si le fabricant a refusé de le recevoir, on a ôté les œufs avec une brosse; et je puis certainement dire que neuf pêcheurs sur dix l'ont fait. Un homme qui prend des homards œuvés et ôte les œufs avec une brosse mériterait d'être pendu?—R. Oui, un homme qui prend un homard œuvé commet la même faute que s'il prenait un pauvre animal et le tuait, au moment où il est sur le point d'avoir des petits. Il n'y a aucun doute que c'est une des grandes causes de la rareté.

Q. Si la loi était rigoureusement appliquée, aujourd'hui, est-ce que cela ferait beaucoup de tort aux pêcheurs? Supposons que nous rejetions tout homard ayant moins de 9 pouces?—R. Je crois que cela représenterait une partie de la pêche.

Q. Voulez-vous dire la moitié?—R. A peu près la moitié.

Q. Est-ce là votre opinion à ce sujet?—R. C'est mon opinion qu'en moyenne ce serait à peu près la moitié.

Q. Est-ce que cela ferait tort au fabricant, pourrait-il continuer à mettre en conserves si la limite de 9 pouces était mise en vigueur?—R. Il pourrait mettre en conserves tout comme auparavant.

Q. Pourrait-il avoir assez de homards à mettre en conserves pour rendre son industrie profitable?—R. S'il en avait assez, il le mettrait en conserves; s'il n'en avait pas beaucoup, il ferait du mieux qu'il pourrait.

Q. La question est de savoir s'il pourrait exploiter sa fabrique dans ces circonstances; il lui faut avoir une certaine quantité de homards pour pouvoir l'exploiter?—R. Oh oui, il en faut une certaine quantité.

Q. Votre saison commence le 15 décembre et se termine le 31 mars?—R. Oui.

Q. Commencez-vous le 15 décembre?—R. Oui.

Q. Comment est la pêche en décembre?—R. Elle est bonne durant trois ou quatre jours ou une semaine, après cela il n'y a pas grand'chose à faire; et tout ce qui reste alors à faire à la majorité des gens, c'est de humer l'océan et de perdre leur matériel.

Q. Tendez-vous à eau profonde dans ce temps?—R. Beaucoup de gens tendent à eau profonde, mais pas moi, je pêche dans le havre.

Q. Vous ne perdez pas votre matériel, là?—R. Non, je ne le perds pas, mais je ne suis qu'un seul sur le nombre.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous dans le havre?—R. Six brasses.

Q. Et combien de trappes?—R. Cinquante ou soixante.

Q. Pêchez-vous seul?—R. J'ai un garçon avec moi.

Q. Quelle est la valeur d'un bateau pour pêcher le homard, en moyenne?—R. A peu près $25.

Q. Pensez-vous que ce soit là le prix ordinaire?—R. A peu près cela, c'est ce qu'ils coûtent, quand on les fait construire.

Q. Combien une trappe, avec son matériel, coûte-t-elle?—R. Elle coûte 15 sous, c'est-à-dire quand un homme la fait lui-même; mais il ne peut la faire fabriquer pour ce prix; s'il la fait pour lui-même il l'évaluera à environ 50 sous; mais, à ce prix, il ne ferait pas d'argent, s'il était obligé de la vendre.

Q. Lorsqu'il vous faut les acheter, combien les payez-vous?—R. Nous ne les achetons jamais, nous les faisons toujours.

Q. Vous tendez toujours des lignes simples?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce que vous faites de vos trappes lorsque vous avez fini de pêcher en décembre, les laissez-vous à l'eau le reste de l'hiver, ou les apportez-vous à la côte?—R. J'enlève ordinairement mes trappes dans la première semaine de janvier.

Q. Vous les apportez à la côte alors et quand les remettez-vous à l'eau?—R. A la fin de mars ou au commencement d'avril.

Q. Quand vous les remettez à l'eau, est-ce au même endroit?—R. Oui, généralement.

Q. Alors vous ne pêchez pas au large?—R. J'ai pêché le printemps dernier pour la première fois dans 8 ou 10 brasses.

Q. Quelle sorte de fond choisissez-vous pour pêcher?—R. Un fond rocheux.

Q. Cela ne sert pas à grand'chose de pêcher sur un fond de sable ou de vase?—R. Non, le poisson n'a pas là de place pour se cacher.

Q. Est-ce que le fond ici est bon pour la pêche au homard?—R. Oui, très bon.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution? Vous croyez que c'est principalement dû à la pêche d'hiver, au fait qu'il y a deux saisons de pêche?—R. Oui, je crois que cela est trop pour la pêcherie du homard.

Q. Croyez-vous qu'ils sont sages de prendre des petits homards qui n'ont pas encore atteint l'âge adulte?—R. Cela, je ne le sais pas.

Q. Vous ne trouvez presque jamais de homards œuvés ayant moins de 8 pouces?—R. Non, je ne me rappelle pas d'en avoir vu d'aussi petits.

Q. Nous pouvons fixer à 8 pouces la limite de reproduction, croyez-vous qu'il soit sage de prendre ou de détruire le homard qui n'a pas atteint cette taille?—R. Non, pas de homards ayant moins de 8 pouces; à mon idée, tout homard mesurant moins de 8 pouces devrait être rejeté à l'eau, c'est un très petit homard.

Q. En pratique quels sont les plus petits qui sont pris et mis en conserves? R. On n'en prend pas souvent de plus petits que cela.

Q. Plus petits que 8 pouces?—R. Huit pouces, ou sept pouces.

Q. C'est un gros homard en certains endroits?—R. Tout homard ayant moins de 7 pouces a à peine la forme d'un homard.

Q. Avez-vous une idée du nombre de homards de 7 pouces qu'il faut pour emplir une boîte d'une livre?—R. Je ne sais pas.

Q. Nous avons essayé la chose et nous avons toujours constaté qu'il fallait neuf homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne l'aurais pas cru.

Q. Comment sont les homards que vous prenez en automne, sous ce rapport? Croyez-vous qu'ils sont aussi charnus que ceux que vous prenez au printemps?—R. Oui, à certains temps.

Q. Avez-vous jamais visité quelque peu les fabriques de conserves?—R. Non, excepté durant la saison que j'ai passée au Labrador, je travaillais alors autour de la fabrique.

Q. Quelle sorte de homard preniez-vous là?—R. De gros homards.

Q. Leur chair était-elle bonne?—R. Oui, leur chair était bonne, mais il y avait là une certaine espèce de homard, avec une écaille très légère, qui n'avait presque pas de chair.

Q. Vous êtes allé là aux mois de juin et de juillet, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Combien de caisses avez-vous mis en conserves cette année-là?—R. Cent caisses.

Q. On n'y est jamais retourné pour essayer de nouveau?—R. Oui, la compagnie y est retournée la saison suivante mais elle n'y a pas fait de profits.

Q. Croyez-vous que nous pourrions pourvoir à ce que les petits homards s'échappent, en insistant pour qu'une certaine distance soit laissée entre les lattes?—R. Cela veut dire mettre les lattes à une certaine distance l'une de l'autre?

Q. Oui. Il y a une différence d'opinion entre pêcheurs, beaucoup disent que si vous laissez un certain espace entre les lattes, une bonne partie du homard s'échappera; et d'autres disent que cela ne ferait aucune différence.—R. Naturellement, si les lattes étaient à une certaine distance, les petits homards pourraient essayer de s'échapper.

Q. Vous pensez qu'ils pourraient s'échapper lorsque la trappe est dérangée?—R. Oh, oui.

Q. Est-ce que les espaces sont plus larges qu'autrefois?—R. Je ne puis répondre pour les autres, pour moi, je les ai toujours faits de la même largeur, la largeur d'une latte.

Q. Quelle est cette largeur?—R. Je ne l'ai jamais mesurée, mais je crois que cela doit être un pouce et trois quarts, ou un pouce et demi, je n'ai jamais mesuré la latte.

Q. Autant que je sache, on ne voit pas aujourd'hui beaucoup de trappes avec un pouce et demi d'espace. Je suppose que vous êtes propriétaire de votre bateau et de votre attirail de pêche?—R. Oui.

Q. Nous parlions ici ce matin d'une proposition qui a été faite au ministère par certaines gens qui disent que tous les pêcheurs de homards devraient prendre un permis; il n'y aurait rien à payer, mais avant de commencer à pêcher, le pêcheur devrait aller trouver le garde-pêche de l'endroit, qui lui donnerait une formule contenant la loi et tous les règlements, laquelle formule le pêcheur signerait en s'engageant strictement à obéir à la loi. L'idée est qu'ayant ainsi signé, le pêcheur se considérerait plus ou moins comme garde-pêche et non seulement obéirait à la loi, mais verrait à ce que les autres y obéissent. Croyez-vous que cela aurait un bon effet?—R. Oui, je crois que le pêcheur ferait beaucoup plus attention que maintenant.

Q. Croyez-vous qu'il observerait la loi avec plus de soin?—R. Je le crois.

Q. Quelques-uns croient que l'on devrait assermenter le pêcheur, croyez-vous que cela lui ferait observer la loi s'il n'avait pas déjà l'intention de l'observer?—R. Il le devrait certainement s'il est assermenté, autrement il serait inutile pour lui de prêter serment.

Q. Que receviez-vous pour vos homards lorsque vous avez commencé à pêcher, combien vous payait-on alors?—R. Quand j'ai commencé à pêcher, c'était $1 le cent.

Q. Le cent homards?—R. Oui.

Q. Et ils étaient beaucoup plus gros alors?—R. Beaucoup plus gros que ceux que l'on prend maintenant.

Q. Avez-vous une idée de ce que cent homards sortant de l'eau pouvaient peser alors?—R. Je n'en ai pas d'idée parce que je n'en ai jamais pesé.

Q. Et combien vous paie-t-on aujourd'hui?—R. On les a déjà payés $4 et $5 le cent.

Q. Ils sont montés jusqu'à $5, c'était l'année dernière?—R. Oui, cette année ils ne sont pas aussi chers que cela.

Q. Ils ont baissé d'à peu près la moitié, n'est-ce pas?—R. Ils ont baissé considérablement.

Q. Quel est le prix, au cent, que vous avez reçu cette année?—R. $2.50.

Q. Et combien pour ceux que vous envoyez sur le marché?—R. Dix sous la pièce.

Q. Lorsqu'ils les prennent au cent, ils comptent tout, gros et petits?—R. Oui.

Q. Parmi le homard que vous prenez ici, combien y en a-t-il en moyenne de bons pour le marché?—R. Cette saison, ils étaient très petits, la moyenne était de 15 à 20.

Q. Au-dessus de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Alors c'est à la fabrique que vous vendez le plus de homards?—R. Oui.

Q. Si les fabriques étaient fermées, si l'on ne donnait plus de permis pour mettre en conserves, et si l'on arrêtait la mise en conserves complètement; quel serait l'effet ici?—R. Je crois que cela serait très dur pour les pêcheurs ici, si les fabriques étaient fermées.

Q. Il y a des gens qui disent que l'on ne devrait pas avoir de fabriques du tout entre Yarmouth et Halifax?—R. Cela pourrait être bon pour quelques endroits, mais pas pour ici.

Q. Il n'y a aucun doute à ce sujet?—R. Je ne puis voir de quelle manière cela pourrait nous être utile.

Q. Les pêcheurs n'auraient aucun marché pour la majeure partie de leur pêche?—R. Ils ne pourraient rien faire.

Q. Est-ce qu'une très grande partie de la population d'ici s'occupe de la pêche au homard?—R. La majorité sur les îles, je puis même dire avec quasi certitude que tous ceux qui habitent sur les îles pêchent le homard.

Q. Et quelques-uns sur la terre ferme?—R. Oui, quelques-uns.

Q. A votre connaissance, est-ce que l'on a eu l'habitude d'ôter les œufs avec une brosse, sur cette côte: avez-vous jamais entendu dire que cela s'était fait?—R. Je l'ai fait moi-même, il y a, je dirai, 10 ou 15 ans, ou à peu près, mais après y avoir réfléchi, je me suis aperçu que c'était une bien mauvaise affaire d'agir ainsi et depuis ce temps je les ai toujours rejetés dans l'océan.

Q. Beaucoup de pêcheurs essaient à se justifier de faire cela, comme suit: ils disent: "Si je rejette ce homard à la mer, c'est autant de perdu pour moi, un autre le prendra, enlèvera les œufs avec une brosse et fera son bénéfice en le vendant"?—

R. Je ne raisonne pas de cette manière, je me suis dit que je commettais l'un des plus gros péchés possibles, et qu'un homme qui serait assez méchant pour faire cela, pourrait commettre n'importe quel sale péché.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient aujourd'hui plus enclins à protéger le poisson, qu'ils ne l'étaient autrefois?—R. Je crois qu'aujourd'hui il y a très peu de pêcheurs ici qui détruiraient les homards œuvés.

Q. De sorte que ce n'est pas entièrement à la destruction des homards œuvés que vous attribuez la diminution du homard?—R. Non.

Q. Prenez-vous plus de homards œuvés sur les hauts-fonds qu'en eau profonde?—R. Oui, c'est-à-dire, dans la dernière partie de la saison.

Q. A propos des petits homards, en prenez-vous plus sur les hauts-fonds aussi? —R. Oui, je crois qu'on en prend plus sur les hauts-fonds.

Q. Parmi les nombreuses suggestions qui ont été faites au ministère, pour la protection et le développement des pêcheries, se trouve celle-ci: que nous arrêtions complètement la pêche durant quatre ou cinq ans, qu'en pensez-vous?—R. Je crois que cela serait très dur pour les pêcheurs.

Q. Y a-t-il quelque autre chose que les pêcheurs pourraient faire pendant ce temps, ou quelque autre pêche à laquelle ils pourraient se livrer?—R. Quelques-uns le pourraient, je suppose; d'autres ne le pourraient pas; il leur faudrait dormir jusqu'à ce qu'ils puissent prendre leur ligne, jusqu'à ce que le poisson vienne à la côte en été.

Q. Quelle sorte de pêche faites-vous après avoir fini de pêcher le homard?—R. La pêche à la morue.

Q. Vous ne pêchez pas le maquereau au printemps?—R. Nous tendons des filets; il y a toutes sortes de pêche après que la pêche au homard est finie.

Q. Faites-vous d'autre pêche pendant que vous pêchez le homard?—R. Non.

Q. Visitez-vous vos trappes souvent?—R. Une fois par jour.

Q. Qui fixe le prix payé pour le homard?—R. Le maître de la fabrique.

Q. Quand vous commencez à pêcher, au printemps, savez-vous quel prix vous allez avoir?—R. L'homme qui les achète, à la fabrique, vous donne le prix.

Q. C'est le patron de la semaque?—R. Oui, il nous dit à peu près quand il va commencer à acheter.

Q. Y a-t-il plus qu'un homme sur les lieux, achetant pour différentes fabriques? —R. Il y en a quatre ou cinq ici, dans le havre.

Q. Ils achètent pour les différentes fabriques?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a concurrence en ce qui concerne le prix? Est-ce que l'un offre plus que l'autre?—R. Ils faisaient cela les années précédentes, mais cette année ils offraient tous le même prix.

Q. L'un ne voulait pas donner plus que l'autre?—R. C'est cela, l'un ne voulait pas donner plus que l'autre.

Q. C'est ce qui vous fait croire qu'il y avait eu un arrangement entre eux?—R. Oui.

Q. Avez-vous déjà envoyé du homard sur le marché, vous même?—R. Non.

Q. Vous n'en avez jamais envoyé?—R. Une fois, j'ai envoyé partie d'une manne, c'est-à-dire qu'avec un autre, j'ai formé une manne, c'est la seule fois que j'en ai envoyé.

Q. Et comment avez-vous réussi?—R. Je n'ai rien gagné.

Q. Pensez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques, si l'on donnait plus de permis—par exemple, il n'y a qu'une fabrique dans le voisinage, s'il y en avait deux ou trois—croyez-vous que cela produirait de la concurrence et que les pêcheurs pourraient avoir plus pour leur homard?—R. Il est vrai qu'il n'y a qu'une fabrique ici, mais les gens du dehors viennent de l'est et de l'ouest pour acheter ici, et cela fait de la concurrence.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques augmenterait la quantité des prises de homard?—R. Je ne sais pas, mais en réalité je ne crois pas que cela ferait beaucoup de différence.

Q. Est-ce que tous ceux qui pourraient pêcher, pêchent actuellement?—R. Je crois que tous ceux qui pêchent dans une pêcherie ici, pêchent dans une autre.

Q. Est-ce qu'il en reste d'autres qui se livreraient à la pêche?—R. Non, pas beaucoup.

Q. Voici ce qui me fait vous poser cette question: le ministère a refusé des permis à de nouveaux requérants avec l'idée qu'en agissant ainsi, il reduirait la quantité de homard pris?—R. Oui.

Q. Mais on n'a jamais limité le nombre des trappes?—R. Non.

Q. Beaucoup de pêcheurs ont exprimé l'opinion que si l'on accordait plus de permis pour la mise en conserves, cela ne ferait pas beaucoup de différence dans le rendement de la pêche; que cela n'augmenterait pas la quantité de homard prise?—R. Je ne crois pas que cela ferait du tort à la pêche. Je ne crois pas, non plus, que cela encouragerait un plus grand nombre d'hommes à se livrer à la pêche.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait plus de concurrence s'il y avait plus de fabriques en opération, et qu'une légère augmentation du prix du poisson encouragerait un plus grand nombre de gens à pêcher?—R. Cela pourrait arriver; mais je ne crois pas qu'il y en ait d'autres ici qui voudraient faire cette sorte de pêche.

Q. Il est arrivé dans certains endroits que les pêcheurs ont perdu leur prise, parce que le fabricant avait refusé de la recevoir, la fabrique étant fermée. Est-ce que cela est déjà arrivé ici?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs pourraient faire plus d'argent, s'ils avaient la permission de mettre en conserves eux-mêmes?—R. Comment? si chaque pêcheur mettait en conserves son propre poisson?

Q. Oui?—R. Même si un homme avait l'occasion de faire cela, je ne vois pas bien comment il le pourrait.

Q. Aviez-vous quelque connaissance au sujet des établissements d'élevage ou des enclos pour la conservation du homard?—R. Non, je n'ai aucune connaissance à ce sujet, je n'en ai jamais vu.

Q. Seriez-vous en faveur d'un changement en ce qui concerne la limite de taille dans ce district, elle est maintenant de 9 pouces?—R. J'ai toujours cru qu'un homard de 9 pouces était passablement gros pour être rejeté, et je crois aussi qu'un homard de 8 pouces est gros, mais il serait bon d'obliger les gens à rejeter tous ceux qui n'ont pas atteint cette taille.

Q. Dans le golfe, la saison de pêche est beaucoup plus courte que la vôtre. En certains endroits, on ne commence pas avant le milieu de mai, et l'on termine

en juin ou juillet. Dans ces endroits, la limite est de 8 pouces, elle était de 9, mais nous l'avons abaissée à 8, on nous dit maintenant qu'elle devrait être abaissée à 7; que si nous l'abaissions à 7, cela ferait leur affaire?—R. Je crois que tout le monde serait satisfait ici si nous avions cette limite, et je crois aussi qu'on serait bien aise de rejeter le reste à l'eau, je crois qu'on le ferait. Je sais que je le ferais, mais je ne compte que pour un.

Q. Quelle est la meilleure partie de la saison pour la pêche au homard, ici, quand réussissez-vous le mieux?—R. Au printemps, la saison du printemps est la meilleure.

Q. Avril et mai?—R. Avril et mai.

Q. A quel temps la glace s'en va-t-elle de votre havre?—R. Dans la baie, ici, elle ne part pas avant, cela dépend du printemps, quelquefois vers le milieu, quelquefois vers la fin de mars.

Q. An avril, elle est généralement toute partie?—R. Oh! oui.

Q. Alors, si je vous comprends bien, votre principale recommandation serait d'arrêter complètement la pêche d'hiver?—R. Précisément.

Q. Et de pêcher durant avril et mai?—R. Avril et mai, je ne crois pas que la pêche puisse jamais manquer, si nous pêchions pendant ces deux mois, parce que cela donnerait au poisson l'occasion d'augmenter en nombre.

Q. Que pensez-vous de l'idée de laisser un espace raisonnable entre les lattes de la trappe?—R. Je crois qu'en construisant les trappes comme nous l'avons toujours fait, en laissant des espaces d'à peu près la largeur d'une latte, la largeur moyenne d'une latte est d'à peu peu près 1½ pouce—et ceci, (montrant une latte) est la latte ordinaire dont nous nous servons, l'espace est assez large.

Q. Est-ce qu'un homard de 8 pouces peut sortir par là?—R. Je ne puis dire s'il pourrait sortir ou non, probablement qu'il le pourrait.

Q. Ils passent à travers de bien petits trous?—R. Ils le pourraient probablement, s'ils en avaient l'idée.

Q. Est-ce qu'un homard de 9 pouces y passerait?—R. Je ne crois pas qu'un homard de 9 pouces pourrait passer par ce trou. Un homard de 9 pouces ne pourrait pas passer.

Q. Est-ce qu'il se prend beaucoup de poisson après la fermeture de la saison?—R. Je n'ai jamais pêché après la fermeture de la saison.

Q. Et l'on ne met pas en conserves alors?—R. Je ne l'ai jamais constaté.

Le témoin est renvoyé.

Obadiah Himmelman, pêcheur, île La Have.—Tout ce que j'ai à dire est que je serais content si l'on arrêtait la pêche d'hiver.

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage donné par le témoin qui vous a précédé, êtes-vous d'accord avec lui sur la majeure partie de ce qu'il a dit?—R. Oui.

Q. Etes-vous d'accord sur tout?—R. Oui, la pêche d'hiver est dure pour le pêcheur, et il y perd plus qu'il y gagne.

Le témoin est renvoyé.

Charles Hirtle, appelé de nouveau:—

Par M. Whitford:

Q. On nous a dit ici que les règlements n'étaient pas observés, et qu'il était permis de pêcher en temps prohibé. Vous pourriez nous dire s'il en est ainsi?—R. Autant que je sache, je ne crois pas qu'ils aient toujours été observés.

Q. Qu'a-t-on fait dernièrement pour les faire mieux observer?—R. Rien que je sache.

Q. A-t-on fait rapport de certaines violations cet été?—R. Oui, on en a fait rapport.

Q. On s'en est occupé?—R. Oui.

Q. Les amendes ont été payées?—R. Oui.

Q. Et d'autres sont à l'étude?—R. Oui.

Par le Commissaire:

Q. C'est-à-dire pour avoir pêché en dehors de la saison?—R. Oui, chaque fois que l'on a constaté des contraventions, on a appliqué le règlement.

Le témoin est renvoyé.

Samuel Smith, aîné, garde-pêche, de la Grande Anse, est appelé et prête serment:—

Toute la différence entre nos gens ici, à la Grande Anse, et ceux de l'île La Have, est qu'ils voudraient commencer un peu plus à bonne heure, l'automne, et pêcher pendant les mois d'avril et de mai; mais ils veulent que l'on prohibe la pêche d'hiver.

Par le Commissaire:

Q. Ils veulent avril et mai, et un mois et demi à l'automne?—R. Oui.

Q. De quelle date à environ quelle autre?—R. De la mi-octobre à la fin de novembre ou du mois de novembre jusqu'à la mi-décembre, ce serait toute la différence.

Q. Qu'est-ce que vous en pensez, avez-vous déjà pêché le homard?—R. Je l'ai déjà pêché un peu, mais pas ces années dernières.

Q. Que pensez-vous de l'idée de régulariser les espaces des trappes? Les trappes devraient-elles être faites en y laissant un espace spécifié?—R. Oui, je crois que les petits homards auraient plus de facilité à sortir.

Q. Mais sortiraient-ils?—R. C'est une question que vous aurez quelque difficulté à régler, quelques-uns pourraient sortir et d'autres ne sortiront pas.

Q. Croyez-vous qu'il en sortirait une bonne moyenne?—R. Je le crois.

Q. Quels que soient les règlements que l'on adopte au sujet de la limite de taille, nous comprenons que sur une grande quantité de poissons, quelques-uns peuvent passer?—R. Oui.

Q. Comment fonctionne ici la limite de 9 pouces? Quels seraient les résultats si ce règlement était strictement mis en vigueur?—R. Il ne fonctionne pas mal, ici, et nous essayons de le faire observer le mieux possible, s'ils en utilisent de plus petits, ils sont obligés de les dissimuler avec soin.

Q. Où vendent-ils leur homard?—R. Aux fabriques de Liverpool.

Q. Les semaques viennent ici et l'achètent?—R. Oui.

Q. Et vous croyez qu'ils n'en prennent pas qui aient moins de 9 pouces?—R. Pas que je sache.

Q. Les fabricants nous disent que s'ils ne pouvaient recevoir de homard ayant moins de 9 pouces, ils seraient obligés de fermer leurs établissements; que la moitié des homards qu'ils mettent en boîtes mesurent moins de 9 pouces, où le prennent-ils?—R. Je ne sais pas. M. Bain est à Liverpool, et l'on est très sévère à cet endroit, pour les faire accepter; ils sont certainement obligés de les passer en contrebande.

Q. Pendant le mois et demi à l'automne prendraient-ils beaucoup de poisson?—R. Je le crois.

Q. Est-ce que cela ne serait pas brûler la chandelle par les deux bouts? Il y a déjà beaucoup de plaintes à l'effet que les pêcheries diminuent; si vous faites bonne pêche au printemps et bonne pêche à l'automne, est-ce que cela ne détruira par le poisson encore plus rapidement qu'auparavant? Il me semble que vous seriez bientôt rendu au bout?—R. Je crois que la chandelle ne serait pas si longue qu'elle l'est maintenant. Le plus grand nombre des homards sont détruits en hiver. On prend les petits homards dans les trappes et avant qu'on puisse les rejeter à l'eau, ils prennent froid, c'est ce qui les tue.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

PORT MOUTON, 10 sept. 1909.

STEPHEN HOMANS, paqueur, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il longtemps que vous vous occupez de l'industrie de la mise en conserves du homard ou de ce qui s'y rapporte?—R. Depuis environs 24 ans.

Q. Vous exploitez votre fabrique ici, maintenant?—R. Je suis gérant pour M. Neville.

Q. Avez-vous pêché longtemps à l'île d'Anticosti?—R. Quatre saisons.

Q. Quelles sont les autres fabriques dans le voisinage, à part celle que vous représentez?—R. Stewart et Cie, et John Leslie.

Q. Quel est le total de la production ici? Pouvez-vous me donner une idée du nombre total de caisses paquées dans ces trois fabriques?—R. Je puis vous donner quelque chose d'approchant.

Q. Nous voulons avoir une idée?—R. Bien, mettez 2,000 caisses.

Q. Cela représente combien de bateaux pêcheurs?—R. C'est très difficile à dire.

Q. D'une manière générale, vous savez le nombre de bateaux qui pêchent pour vous?—R. Nous couvrons une immense étendue de territoire, nous achetons de très loin; je crois qu'il y a, à peu près, 500 bateaux pour les trois fabriques.

Q. Sur ce nombre, voudriez-vous dire combien vous en avez, un tiers?—R. Oui, je dirais 350.

Q. Le paquage de votre fabrique ici, représente le pêche d'environ 400 bateaux?—R. Oui.

Q. Et pour tous les fabricants, il y a de 500 à 600 bateaux qui pêchent, est-ce que cela serait exact?—R. Oui.

Q. Je suppose que tout le homard est transporté en semaque à la fabrique?—R. Oui.

Q. De combien de milles de chaque côté?—R. Nous allons à environ 30 ou 35 milles à l'ouest et à 20 milles à l'est.

Q. Les pêcheurs ici sont tous propriétaire de leurs bateaux et de leurs trappes?—R. Presque tous.

Q. Rien n'est fourni par la fabrique?—R. Non.

Q. Quand la pêche commence-t-elle chez vous?—R. Le 15 décembre.

Q. Et elle se termine à la fin de mai?—R. Le dernier jour de mai.

Q. Quel est le temps le plus important de la pêche?—R. Je considère que le temps le plus important de la pêche est du 15 décembre au 10 janvier.

Q. C'est le temps où vous prenez le plus de poisson?—R. C'est le temps où nous prenons le plus de poisson. Ensuite, du 10 avril, ou du 15 avril au 15 mai; je crois que les quantités prises durant ces deux périodes sont à peu près égales.

Q. De la mi-janvier à la mi-avril, on en prend très peu?—R. Très peu.

Q. Est-ce qu'on laisse les trappes à l'eau?—R. Oh, oui, une partie des pêcheurs pêchent tout l'hiver, et ils font assez d'argent, parce qu'ils envoient tout leur homard sur le marché.

Q. De quel temps à quel autre les fabriques ferment-elles? Les fabriques ne fonctionnent pas tout le temps?—R. Elles sont ouvertes, mais nous ne mettons pas en conserves tous les jours, il nous faut prendre soin de notre poisson gelé et de notre poisson frais.

Q. Quelle est la proportion de la prise totale de ces bateaux qui est envoyée sous forme de homards vivants sur le marché, et quelle partie est mise en conserves?—R. Je vais chercher cela dans les livres, je puis donner la moyenne pour trois ans, voici les chiffres; on envoie sur le marché, à peu près un cinquième de tout le homard pris.

Q. Voulez-vous nous donner, exactement, les chiffres pour trois ans?—R. Ce serait une estimation peu exacte, parce que chaque année, nous couvrons plus de terrain. Nous avons reçu à peu près 1,000,000 de homards durant trois ans, j'en ai 1,380,000 dans mes livres.

Q. Quels seraient les chiffres pour 1907?—R. En 1907, nous avons reçu à peu près 340,000 petits homards.

Q. Qui ont été mis en conserves?—R. Oui, et à peu près 55,000 gros.

Q. Ceux-là ont été exportés vivants?—R. Oui.

Q. Maintenant, en 1908?—R. Nous avons mis en conserves 500,000 petits homards, et à peu près 100,000 gros.

Q. Les gros ont été expédiés vivants sur le marché?—R. Oui. En 1909, nous avons reçu 70,000 gros et environ de 550,000 petits.

Q. Est-ce au poids ou au cent?—R. Au cent. Maintenant, cela semble indiquer une diminution de la taille du homard, mais c'est parce que nous n'avons pas acheté tout le gros homard. Vous comprenez qu'un grand nombre de pêcheurs—à certaines saisons nous achetons tous leurs gros homards et à d'autres nous n'en achetons pas autant—l'expédient eux-mêmes; quiconque examinerait ces chiffres croirait que la taille diminue, mais voilà l'explication.

Q. Cela paraîtra ainsi parce qu'il n'y a pas autant de gros homards?—R. Oui, mais c'est parce que les pêcheurs les ont expédiés eux-mêmes sur le marché, je ne les ai pas achetés.

Q. Et cela fait un total pour les trois années?—R. D'à peu près 1,380,000 petits et 220,000 gros.

Q. A peu près un cinquième, comme vous disiez?—R. Oui, mais vous devez tenir compte du fait que je n'achète pas tous les gros homards; on en expédie beaucoup sur le marché à part ce que nous expédions.

Q. Mais vous achetez tous les petits?—R. J'achète tous les petits.

Q. Quelle est la condition de la pêche maintenant, comparée à ce qu'elle était quand vous êtes venu ici pour la première fois?—R. Si je vous le disais, cela vous ferait peur, parce que j'ai vu les livres et j'achète cinq fois autant de homard que mes prédécesseurs en ont acheté l'année avant mon arrivée.

Q. Avez-vous beaucoup plus de bateaux qui pêchent pour vous, et ont-ils beaucoup plus de trappes?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a tendance à augmenter le nombre des trappes?—R. Oui, depuis les trois dernières années.

Q. Le nombre des trappes a été augmenté?—R. Oui.

Q. Est-ce parce que les pêcheurs ont plus de trappes, ou est-ce qu'il y a plus de gens qui se livrent à la pêche?—R. Il y a plus de gens qui se livrent à la pêche et chacun tend à augmenter le nombre de ses trappes.

Q. Mais, à part cela, quelle est votre opinion sur l'industrie du homard, est-ce qu'elle diminue ou la moyenne du poisson est-elle plus petite?—R. Je ne puis pas dire que la moyenne soit plus petite, je ne vois pas beaucoup de différence dans la pêche; nous avons quelques saisons très mauvaises, mais, en somme, je ne vois aucune différence.

Q. Y a-t-il quelque différence dans la moyenne du homard?—R. La dernière saison le poisson était gros, cette année il est plus petit; mais en ce qui concerne les trois dernières années, je ne vois pas beaucoup de différence dans la taille du poisson.

Q. Quelle proportion du poisson mis en conserves, ou de celui qui est pris par les pêcheurs, est au-dessous de la limite légale de 9 pouces?—R. C'est une question très difficile, cependant si j'avais le temps je crois que je pourrais y répondre convenablement.

Q. Bon nombre de ceux qui ont rendu témoignage, l'année dernière, à Ottawa, et plusieurs de ceux qui ont comparu devant nous, nous ont dit que si la limite de 9 pouces était strictement mise en vigueur, les pêcheurs et les fabricants seraient obligés d'abandonner ce commerce?—R. Dans certaines sections, il n'y a aucun doute qu'ils le seraient; ici, dans la baie de Port Mouton, si elle eût été en vigueur, cette année, les pêcheurs auraient certainement été obligés d'abandonner, je veux dire ici, dans la baie, tandis que dans d'autres endroits, cela ne les aurait pas affectés, voilà ce qui en est. Il est assez difficile de répondre à cette question.

Q. Mais une grande partie du homard capturé est au-dessous de la limite légale?—R. Oui, une bonne partie.

Q. Est-ce que les pêcheurs s'attendent à ce que le fabricant prenne ce petit homard?—R. C'est l'habitude, bien que, pendant deux ans, nous n'en ayons pas pris.

Q. Pendant deux ans vous n'en avez pas pris?—R. Il y a quatre ans que je suis ici, deux de ces années nous n'en avons pas pris, mais on s'est relâché un peu pendant les deux dernières années.

Q. Vous vous conformiez à la loi?—R. Oui.

Q. En ce qui concerne la limite de 9 pouces?—R. Oui.

Q. Que faisait-on alors des petits?—R. Je crois qu'ils étaient remis à l'eau. Nous l'avons fait réellement ici à Port Mouton. Je crois que la loi a été observée strictement ici, on s'est relâché un peu l'année dernière, mais pas complètement.

Q. Quant aux homards œuvés, qu'a-t-on coutume d'en faire?—R. On les remet tous à l'eau.

Q. Les pêcheurs d'ici n'ont pas pris l'habitude de les laver?—R. On ne s'en aperçoit pas, pas pour la peine d'en parler. Je crois bien qu'il y en a quelques-uns ici et là, mais très peu.

Q. La politique du ministère, pendant ces dernières années, a été de restreindre le nombre des fabriques, croyez-vous que cela affecterait la pêche, si l'on donnait plus de permis pour mettre en conserves?—R. Je ne crois pas que cela ferait aucune différence pour la pêche; le seul résultat serait de mettre une qualité inférieure de homard sur le marché.

Q. Si l'on augmentait inconsidérément le nombre des fabriques?—R. Oui, c'est presque impossible pour un pêcheur de mettre son propre homard en conserves, parce qu'il n'a pas le temps de le faire et d'en prendre soin.

Q. Est-ce qu'une augmentation du nombre des fabriques comporterait une augmentation de la quantité de homards pris?—R. Non, pas du tout.

Q. Il y a eu, comme vous savez, de nombreuses plaintes de la part des pêcheurs disant que les fabricants avaient formé une coalition pour empêcher la hausse des prix. Des plaintes amères ont été faites au ministère, depuis des années, à ce propos; et ces plaintes ont porté le ministère à émettre, pendant ces dernières années, ce que l'on appelle des permis coopératifs; c'est-à-dire que, si un certain nombre de pêcheurs n'étaient pas contents de ce qu'ils recevaient du fabricant, ou d'autres à qui ils vendaient leur homard, on leur donnait un permis pour paquer à leur propre compte. Croyez-vous que ce soit là une manière raisonnable de satisfaire aux demandes des pêcheurs?—R. Cela devrait l'être.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent si on leur donnait la permission de mettre en conserves?—R. Je ne crois pas qu'ils en feraient autant.

Q. Quels mois considérez-vous, ici, comme étant ceux pendant lesquels le homard fraie?—R. Je crois que c'est juin et juillet.

Q. Croyez-vous qu'il s'approche de la côte dans le but de frayer?—R. Je le crois.

Q. Diriez-vous que la pêche du homard devrait être maintenue plus au large?—R. Oui.

Q. Afin que ces migrations de homards qui viennent près de la côte soient mieux protégées?—R. Je ne crois pas.

Q. Croyez-vous que la pêche dans les havres et les lagunes, qui se fait à la fin de la saison, est pire que l'autre?—R. Notre saison, ici, s'ouvre le 15 décembre et se ferme le 31 mai, ce qui protège le poisson qui n'est pas alors dans ces parages.

Q. Ne croyez-vous pas, d'après votre expérience comme pêcheur de homard, que la pêche faite tard dans la saison, dans l'eau peu profonde et chaude, où le poisson vient pour frayer, est une cause de destruction pour le homard?—R. Certainement que ce poisson vient sur les haut-fonds, pendant les chaleurs, pour frayer, c'est mon idée.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je ne puis me rappeler avoir vu un homard œuvé mesurant moins de 9½ pouces.

Q. Nous en avons vu un, cet été, de 7½ pouces seulement?—R. C'était sur l'île du Prince-Edouard, n'est-ce pas?

Q. Oui?—R. J'en ai vu là, aussi, de cette taille, mais pas sur cette côte.

Q. On dit qu'il n'y en a pas un sur 100,000 qui mesure moins de 8 pouces?—R. J'en ai vu un que je croyais très petit, l'année dernière, je l'ai mesuré et il avait 9½ pouces.

Q. Dans votre fabrique, quel nombre de homards prenez-vous pour remplir une boîte d'une livre?—R. Une moyenne de cinq.

Q. A peu près cinq homards?—R. Oui.

Q. Combien cela ferait-il au cent livres, combien faut-il de homards pour faire 100 livres?—R. Cela varie selon les divers endroits.

Q. Cela varie selon la saison aussi, n'est-ce pas?—R. Cela varie selon la saison, et naturellement, selon la taille du poisson. Ici, c'est très difficile à dire, parce que nous les séparons et je n'ai jamais paqué de poisson à la livre.

Q. Comment est la chair du homard que vous prenez en décembre, comparativement à la chair de celui du printemps?—R. Ils ont un peu moins de chair qu'ils en auraient vers la mi-avril.

Q. On a prétendu qu'il fallait 30 pour cent de plus pour remplir une boîte d'une livre?—R. En décembre?

Q. A l'automne; on dit qu'il faut cela de plus qu'au printemps?—R. Je n'aimerais pas à dire qu'il en faudrait autant que cela.

Q. Peut-être que c'est plus tôt dans la saison?—R. Je ne dis pas qu'il n'en faudrait pas 30 pour cent de plus au fabricant, parce qu'il a un lot de poisson gelé qui n'est pas bon.

Q. Est-ce que la pratique d'enlever les œufs a été suivie autrefois par les pêcheurs?—R. Je ne puis répondre à cette question, il y a quatre ans seulement que je suis ici.

Q. Laquelle des deux branches de l'industrie du homard rapporte le plus, l'envoi sur le marché ou la mise en conserves?—R. Dans les environs?

Q. Oui?—R. Oh, la mise en conserves, sans aucun doute; ils obtiennent plus pour le homard qu'ils vendent au fabricant que pour celui qu'ils envoient sur le marché.

Q. Y a-t-il eu une diminution remarquable de la taille moyenne du homard pris dans votre district durant les dix dernières années?—R. Je ne saurais l'affirmer.

Q. Ou depuis les 30 dernières années?—R. Oh bien, je n'étais pas ici. Il y a certainement en diminution depuis 30 ans, mais il y a augmentation du homard ici depuis les dix dernières années.

Q. Il a augmenté?—R. Il a augmenté, j'ai les chiffres de la mise en conserves pour me guider, de sorte que je le sais; mais si vous retournez 30 ans en arrière, il y a certainement diminution.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution? Est-ce parce que l'on a trop pêché?—R. Jusqu'à il y a 10 ou 15 ans nous n'avions aucune protection.

Q. Il n'y avait pas de règlements dans les premiers temps?—R. Non, il n'y avait pas de règlements.

Q. A-t-on fait des efforts pour faire observer les règlements?—R. Oh oui.

Q. On a fait des efforts?—R. Oh oui.

Q. Est-il à votre connaissance que l'on ait fait payer l'amende à quelqu'un?—R. Oh oui.

Q. Ne pensez-vous pas que différentes limites de taille et différentes saisons dans des parties voisines, sur cette côte, sont des choses peu satisfaisantes et propres à encourager des violations de loi?—R. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

Q. Il semble difficile, vous savez, quand une ligne est tirée de faire observer les règlements des deux côtés, il y a toujours tant de moyens d'y échapper?—R. Oui.

Q. La meilleure manière, quand cela peut se faire, est d'avoir, autant que possible, des règlements uniformes?—R. C'est presque impossible.

Q. De quelle trappe se sert-on ici?—R. De ce qu'on appelle la trappe à compartiments.

Q. Ne se sert-on pas beaucoup d'une trappe plus petite, la trappe-diamant?—R. Non, on ne se sert que de la trappe à compartiments.

Q. Quand a-t-elle remplacé la vieille trappe à deux bouts?—R. Il y a à peu près huit ans, je crois.

Q. Quels avantages particuliers offre cette trappe à compartiments sur l'ancienne?—R. Le homard y entre aussi librement, mais il y en a beaucoup moins qui sortent.

Q. Vous rappelez-vous s'il y a eu quelque tendance à rétrécir les espaces entre les lattes?—R. Non.

Q. Quel espace laisse-t-on généralement?—R. A peu près 1½ pouce, entre 1 pouce et 1½ pouce.

Q. Croyez-vous que cette diminution ait contribué à la capture de homards plus petits?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de régler la question de la capture des petits homards en insistant sur un certain espace entre les lattes?—R. Je ne le crois pas.

Q. Vous ne croyez pas que cela changerait le résultat?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelques pêcheurs nous disent que cela le changerait.—R. Naturellement, vous ne prendriez probablement pas autant de petits homards, mais vous en prendriez quand même.

Q. Nous ne pouvons empêcher cela, mais ce que je veux savoir d'abord en ce qui concerne la capture des petits homards, c'est pour cela que l'on a diminué l'espace, en certains endroits, jusqu'à un demi-pouce?—R. J'en parlais justement ici.

Q. Croyez-vous qu'il ne serait pas sage pour le ministère d'insister sur une largeur régulière pour les trappes, est-ce que ça ne protégerait pas une partie des petits homards? Quelques pêcheurs disent que le homard n'essaie jamais de s'échapper de la trappe quand vous la dérangez et d'autres disent que si vous lui donnez assez de place pour sortir, il essaiera de s'échapper quand vous tirez la trappe. Voyez-vous, cette proposition a été faite pour en finir avec la limite de taille. Dans certains endroits, la mise en conserves est et doit certainement être la principale industrie, parce qu'il n'y a pas moyen d'envoyer du homard vivant sur les marchés, surtout dans les districts les plus éloignés et il semblerait que la meilleure chose à faire, dans les circonstances, est d'abolir la limite de taille, de raccourcir la saison de pêche et de donner une chance aux petits homards de s'échapper en établissant une mesure régulière entre les lattes?—R. Je crois que ce serait une faible protection; il n'y a aucun doute, que cela les protégerait dans une certaine mesure.

Q. Vous croyez qu'il y a une tendance chez le petit homard qui le porte à essayer de sortir de la trappe, s'il en a les moyens?—R. Certainement, sans aucun doute.

Q. De quelle taille serait un homard qui pourrait sortir ?

Q. La plupart disent qu'ils se servent de la tête du marteau ?—R. C'est ce que je fais moi-même.

Q. Ce ne serait qu'un pouce environ ?—R. Oui, à peu près cela; mais même ici on les fait plus larges que ceux que j'avais l'habitude de voir à Anticosti.

Q. Comment est la saison ici, est-elle ce qu'elle devrait être ?—R. En autant que je peux le voir, je la considère à peu près juste. La seule suggestion que je ferais,—mais ce n'est là que ma simple opinion personnelle—ce serait de l'avoir ouverte du 1er décembre au 15 mai.

Q. Quel en serait l'avantage ?—R. C'est que la pêche est généralement bonne et le temps meilleur vers le premier décembre et, dans la dernière quinzaine, le homard se met à diminuer un peu, du moins dans quelques saisons, mais ce n'est là que mon idée personnelle.

Q. Vous avez ici une limite de taille fixe de 9 pouces ?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que cette limite devrait être strictement imposée ?—R. Non, je ne le crois pas du tout.

Q. Que feriez-vous de la limite, voudriez-vous la voir disparaître ?—R. J'abolirais la limite de taille.

Q. Et que feriez-vous pour y suppléer ?—R. Mettre strictement en vigueur la saison close et protéger les homards œuvés. Tout en partageant l'opinion connue que le homard ne fraye pas ici avant de mesurer plus de 9 pouces, je ne vois pas qu'il soit aucunement protégé si vous le prenez à 8 pouces, on ne fait que détruire le homard avant la maturité; mais c'est encore la même chose à 9 pouces.

Q. Fixeriez-vous la limite de taille à 8 pouces ou à 7 ? Que feriez-vous ?—R. Non, je laisserais chaque paqueur libre de fixer sa propre limite; s'il ne juge pas à propos d'accepter ces homards, parfait ! Il devrait y avoir une loi compulsoire qui forcerait les pêcheurs et les paqueurs à acheter au poids, cela vaudrait mieux pour les deux parties. Nous avons une foule de pêcheurs qui ne conservent pas ces petits homards; ils les rejettent tout bonnement. Ils n'en prendront pas un de moins de 7 pouces, mais ils le rejetteront.

Q. Sur la plus grande partie de la côte aujourd'hui on achète au poids ?—R. Oh ! dans l'ouest ils ne l'ont jamais fait. Dans Lunenburg, Queens et Shelburne, excepté dans le centre de ce dernier comté, on achète au poids.

Q. Comment se fait-il que vous reteniez le système à l'ancienne mode d'acheter à la quantité au lieu d'acheter au poids ?—R. Nous avons beaucoup d'opposition ici, et à Lockport, les autres gens achètent à la pièce et nous devons faire de même.

Q. Est-ce un fait que les paqueurs sont forcés d'accepter les petits homards sous peine de perdre leurs pêcheurs qui vendraient toute leur prise à d'autres paqueurs moins scrupuleux ?—R. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q. On a suggéré, en vue d'un meilleur contrôle de la pêche au homard, que les pêcheurs soient requis de se faire enregistrer et d'obtenir un permis. Cela a été suggéré au ministère de plus d'une source; on pourrait bien ne pas charger de rétribution, mais le permis serait une formule imprimée contenant les règlements; les pêcheurs seraient priés de les signer et de s'engager à les observer strictement. L'idée est qu'après cela, le pêcheur serait plus porté à obéir lui-même à la loi et à voir à ce que ses voisins en fassent autant. Croyez-vous qu'il y ait du bon dans cette sug-

gestion?—R. Il n'y a pas de mal à cela et je crois que ça ne serait rien que juste. Les fabriques doivent avoir des permis, pourquoi pas les pêcheurs?

Q. Vous dites que les règlements concernant le homard œuvé ont été observés dans ce district?—R. Oui.

Q. Quel serait l'effet d'une stricte mise en vigueur des présents règlements concernant la limite de 9 pouces?—R. Je ne parle que pour le district de Port Mouton: les pêcheurs, indubitablement, en seraient le plus gravement affectés.

Q. Quel effet aurait-elle sur le paqueur? Celui-ci devra-t-il abandonner son industrie?—R. Cela réduirait le paquage jusqu'à un certain point; mais elle n'affecterait réellement pas le paqueur d'ici autant que dans d'autres parties du comté.

Q. Bien que cela puisse affecter sérieusement le paquage local pour une année ou deux, ne croyez-vous que, finalement, cela aurait pour effet d'améliorer la pêche au homard?—R. Pas le moins du monde.

Q. Vous ne le croyez pas?—R. Pas du tout.

Q. Ne croyez-vous pas que cela donnerait aux homards le temps d'atteindre leur maturité?—R. Nous les pêcherions avant leur maturité.

Q. Qu'arriverait-il si le règlement était mis en vigueur?—R. Nous aurions une année à les pêcher à plus de 9 pouces; il y a ici un très faible pourcentage de homards œnvés avant qu'ils mesurent 10 pouces.

Q. Je ne parle pas du homard œuvé, mais des petits homards. Vous le savez, le jeune homard grandit de 2 pouces par année et 3 pouces la première année, de telle sorte qu'on peut dire son âge par la taille. On a fait au ministère différentes suggestions pour remédier au présent état de choses. Certaines gens disent: "Fermez complètement pour un certain nombre d'années."—R. Quelle est leur idée de tout fermer?

Q. Pour permettre aux homards de croître et d'augmenter.—R. Réellement, nous avons aujourd'hui un surcroît de production.

Q. C'est-à-dire que vous produisez trop, que vous paquez trop?—R. Eh bien! nous paquons beaucoup pour le marché.

Q. Plus que pour répondre à la demande?—R. Tout ce qu'il faut pour répondre à toutes les demandes.

Q. La Commission des Pêcheries du Homard de 1898 a recommandé la clôture par sections, fermant certaines sections de la côte et procédant graduellement à tour de rôle jusqu'à ce que la côte entière ait eu une saison close?—R. Cela sera difficile, presque impossible, à mettre à exécution.

Q. Est-ce que le nombre des fabriques a atteint le maximum en rapport avec la préservation de l'industrie homardière et devrait-on empêcher l'émission de nouveaux permis?—R. Je préférerais de beaucoup ne pas répondre à cette question.

Q. D'autres dans la même condition que vous y ont répondu.—R. Je dis qu'il y a des fabriques en abondance.

Q. Y a-t-il aucune raison valable pour qu'un homme qui fait preuve de son habileté et de sa capacité n'aurait pas autant de droit à un permis qu'un autre?—R. Il l'a certainement, indubitablement.

Q. Croyez-vous qu'une réduction de la durée de la saison ouverte serait avantageuse et que cela tendrait à la fin à augmenter le nombre des homards et à perpétuer la pêcherie?—R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'établir un degré de capacité dans les fabriques?—R. Dans la fabrique de conserves?

Q. D'insister pour avoir la fabrique à un certain type dans son installation?—R. Oh, certainement, oui.

Q. Il y a grand nombre de fabriques qui sont pitoyablement montées et entretenues. Que feriez-vous à ce jujet, que devrait-on surtout exiger dans une fabrique?—R. La propreté.

Q. Et les tables devraient être couvertes?—R. Les tables devraient être couvertes et tenues propres; on devrait aussi fournir les moyens de les conserver propres par un cours d'eau propre continu.

Q. Croyez-vous que le produit des fabriques, c'est-à-dire l'article en boîte, devrait être soumis à l'inspection?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire une inspection officielle?—R. Oui.

Q. On tend aujourd'hui à inspecter tous les produits alimentaires?—R. Oui.

Q. Et à les faire certifier?—R. Oui.

Q. Y a-t-il aucune fabrique coopérative dans ces environs?—R. Non.

Q. Quel est le prix payé pour les homards autour d'ici?—R. Je paie tant la pièce, trois cents chacun.

Q. C'est $3 le cent?—R. Oui, pour les petits homards; la saison antérieure je payais 5½ cents. Pour les trois dernières années, le prix moyen a été de 4½ cents.

Q. C'est-à-dire 4½ cents pour les petits homards, et pour les homards pour le marché?—R. Le prix varie chaque semaine. Nous les avons payés de 10 cents à 40 cents la pièce.

Q. Quarante cents chacun?—R. Oui, et 10 cents fut le plus bas prix.

Q. Le prix varie d'après l'état du marché?—R. Oui.

Q. Comment expédiez-vous vos homards vivants?—R. Nous employons le chemin de fer Halifax & Southwestern et nous en transportons une certaine quantité à Halifax dans nos propres bateaux.

Q. Combien de fois?—R. Une fois par semaine.

Q. Est-ce que les homards sont mis dans des chars au fur et à mesure qu'on les apporte?—R. Dans des caisses à claire-voie.

Q. Jusqu'à ce que vous soyez prêt à les exporter?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu connaissance de plaintes faites par des pêcheurs à l'effet que le prix payé par les paqueurs pour les homards n'était pas satisfaisant?—R. Oui, c'est toujours le cas. Mais tout de même, nous avons ici à Port Mouton un certain nombre de pêcheurs qui font très peu de plaintes au sujet du prix des homards.

Q. Y a-t-il, dans votre opinion, aucune combinaison entre les paqueurs en général dans le but de tenir les prix bas?—R. Aucune que je sache.

Q. Y a-t-il de la compétition?—R. Je le penserais.

Q. Comment paie-t-on les homards généralement? Est-ce le préposé au smack qui paie?—R. Oui, c'est lui.

Q. Et est-ce que les bateliers rivaux se font de la compétition pour les homards?—R. Non, les nôtres ne le font pas.

Q. Les vôtres ont un prix fixe?—R. Oui, les miens ont un prix fixe.

Q. Votre employé à bord du smack a une certaine limite fixée qu'il ne doit pas dépasser?—R. Il a son prix que je fixe, et quand le pêcheur met ses homards à bord d'une main, il reçoit son argent de l'autre.

Q. Quel est le gain moyen annuel d'un bon pêcheur de homards?—R. Eh bien! c'est difficile à dire. Dans les trois dernières années—parlons de ces trois années passées, il y en a tant de mauvaises—je crois que nous pouvons fixer le gain d'un bon pêcheur à $350 au moins. Quelques-uns d'entre eux ont fait jusqu'à $1,000; mais le pêcheur de homard ordinaire a pu réaliser $350 par saison.

Q. Quels sont les hommes qui font la pêche au homard, sont-ils des pêcheurs qui font d'autres pêcheries?—R. Oui, ce sont des pêcheurs d'eau salée ordinaires qui font aussi la pêche à la morue, au maquereau et au hareng, chacune dans sa saison.

Q. Combien cela coûte-t-il pour paquer une caisse de homards? Que vaut une caisse de homards, le paquage et le reste, la chair, le ferblanc, le labeur requis et tout le reste; que vaudrait une caisse de homards?—R. A quatre cents et demi la pièce, elle coûte près de $14.

Q. Avez-vous aucune objection à nous donner le prix de vente des homards sur le marché pour les deux ou trois dernières années? Naturellement nous sommes à faire préparer cela par la Roberts, Simpson Company, d'Halifax. Mon but, en obtenant cette information, est de faire voir quelle raison les pêcheurs avaient de se plaindre au sujet de la baisse des prix cette année et si la baisse du marché la justifiait.—R. Oui, elle la justifiait.

Q. On a dit que l'année précédente tout le monde voulait des prix fous?—R. Pourtant ils ont monté assez hauts cette année,

Q. C'est ce que nous voulons savoir, parce que les représentants de l'Union déclarent qu'ils ont été en rapport avec les marchés étrangers et que le bas prix de cette année n'était pas justifié?—R. Ils peuvent vous le donner de leurs rapports cette année; moi, je ne saurais vous le donner. Les $14 que j'ai mentionnés sont la moyenne de ce qu'il nous ont coûté ces trois dernières années.

Q. Croyez-vous qu'on devrait encourager l'expédition de homards vivants de préférence à l'industrie du paquage?—R. Non—eh bien! on devrait l'encourager jusqu'à un certain point; je vais vous en donner une explication; l'année dernière des homards moyens de 9 à 10 pouces ont rapporté—parfois pas même 4 cents net—tandis que les paqueurs étaient parfaitement consentants de les payer 4 ou 5 cents et les mettre en boîte.

Q. Ce changement dans la loi du Massachusetts par lequel on admet les homards de 9 pouces au lieu de ceux de 10½ pouces doit avoir eu un effet désastreux sur le marché de Boston, n'est-ce pas?—R. Oui, il a de fait causé du tort à la majorité des pêcheurs à Shelburne.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

LITTLE-HARBOUR, 11 septembre 1909.

EVERATT HARDING, président de l'Union des Pêcheurs No. 2, Swansburg, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes à la fois paqueur et pêcheur, je suppose?—R. C'est ce que je suis.

Q. A combien d'années remonte votre expérience de la pêche au homard?—R. J'ai commencé quand j'étais enfant, il y a 23 ans.

Q. En peu de mots, quel est l'état de la pêche aujourd'hui comparé à ce qu'elle était quand vous avez commencé?—R. Quand j'ai commencé à faire la pêche au homard, on pouvait sortir de 100 trappes, sans aucun trouble, de 300 à 500 gros homards; c'était là le cours ordinaire et sur ce montant on avait peut-être de 50 à 75 homards de 9 à 10½ pouces. Aujourd'hui, pendant la dernière saison, j'ai pêché avec 100 trappes et le plus grand nombre de gros homards que j'aie pris dans aucun coup de filet a été 45. Cela n'est arrivé qu'une fois, mais la moyenne était de 20 à 25.

Q. C'est ce que vous appelez des homards de marché?—R. Des homards de marché, de plus de 10½ pouces. Et en prenant maintenant cette quantité de gros homards, nous en aurions de 100 à 150 mesurant de 9 à 10½ pouces; vous voyez donc que le homard diminue tant sous le rapport de la taille qu'au point de vue du nombre.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution? Naturellement on fait beaucoup plus de pêche aujourd'hui qu'au temps où vous avez commencé?—R. En ce temps-là il n'y avait probablement que trois ou quatre bateaux faisant la pêche ici—M. Swim en était—et, cette saison, il y en avait 11 engagés à la pêche du homard. Cela a certainement quelque chose à y faire; mais je l'attribue à la quantité de homards qui ont été pris, les homards sont attrapés, et ici dans cette station, depuis que l'Union des Pêcheurs a été organisée, nous avons strictement observé le règlement concernant la limite de 9 pouces jusqu'à cette année-ci, quand nous avons constaté qu'il était inutile de rejeter les homards en-dessous de cette taille parce que d'autres les prenaient de tous côtés et nous avons dû faire de même ou abandonner les affaires.

Q. Avant l'organisation de l'union, observait-on strictement les règlements, a-t-on fait quelque tentative pour les mettre en vigueur?—R. Oui, dans certains endroits.

Q. Mais le faisait-on généralement?—R. Non.

Q. C'est-à-dire que certains officiers étaient plus stricts que d'autres?—R. Et quelques-uns étaient plus stricts dans un endroit que dans un autre; ils étaient plus stricts pour certaines personnes que pour d'autres.

Q. Quel est le numéro officiel de votre union ici?—R. Station No. 2.

Q. Maintenant, quant à la coutume des pêcheurs, dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous généralement? Quand commencez-vous la pêche?—R. Le 15 décembre et nous pêchons jusque vers le 15 janvier.

Q. Et dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous généralement à l'ouverture de la saison?—R. De 8 à 15 brasses.

Q. Quelle est la moyenne de trappes par bateau?—R. De 60 à 70 trappes à cette saison.

Q. Et celles-ci sont placées sur des lignes simples?—R. Oui.

Q. Employez-vous de la boitte de hareng frais à cette saison?—R. Du hareng salé; nous nous en servons l'automne et le printemps.

Q. Est-ce que, d'après votre expérience, le hareng salé est une meilleure boitte que le frais, ou bien cela dépend-il du fait que vous ne pouvez pas vous procurer de la boitte fraîche?—R. Mon expérience m'a démontré qu'il est meilleur que le frais. Je me rappelle qu'il y a quelques années, je pêchais au large du cap ici dans la saison du homard et mon père pêchait en dehors; il avait l'habitude de rapporter la morue et il me disait qu'il devait la laisser deux ou trois jours à rancir avant qu'elle pût être de la bonne boitte.

Q. J'ai compris que vous pêchiez du 15 décembre au 15 janvier?—R. Oui.

Q. Comment est la pêche pendant ce temps?—R. Assez bonne durant deux semaines environ.

Q. Puis diminue-t-elle?—R. Alors elle diminue et vers le 15 janvier vous ne sauriez en prendre assez pour que cela vous paie de pêcher, même si le temps vous le permettait.

Q. Que faites-vous alors?—R. Nous rentrons nos engins de pêche au rivage; c'est là la coutume générale.

Q. Quand les sortez-vous de nouveau?—R. Quelques-uns commencent le 20 mars, mais la coutume générale est de commencer vers le 1er avril.

Q. Allez-vous aux mêmes endroits, à la même profondeur d'eau?—R. Aux mêmes endroits et pratiquement à la même profondeur; et au mois de mai nous nous rapprochons du rivage.

Q. C'est-à-dire que vous avez réellement deux saisons de pêche, une à la fin de l'automne et l'autre au printemps?—R. Précisément.

Q. Laquelle des deux saisons rapporte le plus?—R. On fait mieux en hiver, parce qu'on y passe moins de temps; mais, en général, on amasse presque autant en un mois dans la saison d'hiver qu'en deux mois au printemps. On ne prend pas tout à fait autant de homards, mais ils valent beaucoup plus.

Q. Pour les fins du marché— le marché est dans une condition beaucoup meilleure en décembre et en janvier qu'il ne l'est au printemps?—R. Oui. Voici, il est à peu près le même en décembre qu'en avril, mais nous détenons nos homards et une partie de ceux pris en janvier ne sont pas expédiés avant la fin de janvier. Nous les conservons dans des chars jusqu'à ce que le prix monte.

Q. Et au printemps, naturellement, vous devez les expédier tout de suite à cause de la saison?—R. Oui.

Q. Des deux branches de la pêcherie laquelle est la plus profitable au pêcheur, la vente pour fins de paquage ou le commerce de homard frais sur le marché?—R. Bien, cela varie selon les différentes localités. Ici, dans notre localité, cette année,

j'ai reçu plus d'argent pour les homards que j'ai vendus à la fabrique que j'en ai eu pour ceux que j'ai expédiés. J'ai expédié tous ceux qui mesuraient 10 pouces et plus et ceux de moins de 10 pouces—je ne les ai pas gardés tous, j'ai rejeté les petits—m'ont rapporté plus d'argent que ceux de plus de 10 pouces que j'ai expédiés.

Q. Le marché du homard frais n'est-il pas incertain, varie-t-il beaucoup?—R. Oui.

Q. Est-ce que le pêcheur expédie lui-même son poisson au marché?—R. Parfaitement ici, depuis la formation de l'union, nous expédions tous notre propre poisson.

Q. Cela est-il fait par l'union ou individuellement?—R. Individuellement.

Q. Comment atteignez-vous le marché d'ici?—R. Nous devons les mettre sur la voiture à cheval ou à bœuf et les porter à l'endroit où vous êtes descendu du train hier,—du moins c'est ce que nous avons fait tout l'hiver dernier—et, ce printemps, nous avions un bateau au service de notre fabrique et nous les avons portés à Lockport d'où ils ont été expédiés.

Q. Vous ne les avez pas envoyés en bateau directement à Halifax ou à Yarmouth?—R. Non, tous par chemin de fer.

Q. La proportion des petits homards est-elle plus grande dans la pêche de l'automne ou dans celle du printemps?—R. Elle est plus grande le printemps.

Q. Est-elle plus grande quand la saison avance, lorsque vous arrivez à eau basse?—R. Oui.

Q. Quant au homard œuvé, quelle a été la coutume par le passé à son sujet?—R. Le sortir de la trappe et le jeter par-dessus bord.

Q. Vous parlez d'années récentes, a-t-on toujours agi ainsi?—R. Je ne le crois pas, je ne saurais le dire d'une manière déterminée, mais je ne le crois pas.

Q. Je ne crois pas qu'il y ait aucun doute que dans la plupart des endroits on est strict?—R. Je crois qu'on était plus strict dans le passé, c'est-à-dire quand on vendait aux marchés, mais dans ces dernières années—voilà cinq ans que je suis rentré dans l'industrie du homard la dernière fois—je ne crois pas qu'il y ait eu un seul homard œuvé vendu pendant tout ce temps.

Q. Croyez-vous, qu'il existe aujourd'hui une opinion générale parmi les pêcheurs, que ceux-ci réalisent mieux qu'auparavant l'avantage de la protection de ce homard?—R. Oui—eh bien! maintenant, il n'y en a pas à protéger.

Q. Il n'y en a pas beaucoup?—R. Non, je n'en ai pris qu'un seul dans toute ma pêche de la saison.

Q. Je suppose que vous cessez de pêcher ici avant l'époque où les homards œuvés viennent au rivage en plus grand nombre, n'est-ce pas?—R. Oh! oui, je le crois.

Q. La saison de la fraieson—c'est généralement admis—est juillet et août, la fin de juin en certains endroits et plus on monte vers le nord plus elle est tardive?—R. Oui, je me rappelle que, lorsque encore enfant je pêchais avec mon père, nous allions jusqu'à la mi-juillet et qu'en juillet et dans la dernière partie de juin, on prenait grand nombre de homards œuvés, parfois six et huit par jour.

Q. Comment est-ce à la pêche d'automne, en voyez-vous beaucoup alors?—R. Nous en voyons très rarement.

Q. Les homards sont-ils aussi pleins de chair l'automne qu'en avril ou mai, paraissent-ils aussi bien?—R. Je le crois. Je sais ceci—mais voyez-vous notre industrie de paquage n'a été en opération que ce printemps et nous ne saurions le dire exactement, vu que nous n'avons pas encore mis en boîte dans la saison d'hiver—je sais que pour l'expédition de homards frais vous obtiendrez un meilleur poids, ils pèseront mieux—c'est-à-dire les homards vivants—quelques livres de plus à la caisse, dans la saison d'hiver qu'au printemps.

Q. D'après-vous, serait-il bon, dans les endroits où l'on a les facilités voulues pour le faire, d'encourager le développement du commerce de homard vivant, même si l'industrie du paquage dût en souffrir?—R. Je le crois.

Q. Il y a quelques endroits où ces facilités existent; ils sont rapprochés du marché et ont des moyens de transport rapide et il semblerait raisonnable que dans de tels endroits ce genre particulier de pêche soit encouragé. Je suppose qu'ici vous vous servez uniquement de la trappe à compartiments avec de la boitte?—R. Oui.

Q. La seule différence que comporte cette trappe, si je le comprends bien, c'est qu'elle garde le poisson un peu mieux que l'autre?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'il y ait tendance à retrécir l'espace entre les lattes? D'après mes premiers souvenirs de la pêche au homard, je remonte au temps où nous n'avions aucune fabrique dans le golfe, il y a 37 ans passés, nous avions les lattes posées généralement à 1½ pouce de distance, et cela a été graduellement réduit au point qu'aujourd'hui on n'alloue rien de semblable?—R. Oui, mais toutefois je ne crois pas qu'il y ait aucune différence ici; je ne crois que nous les ayons jamais eues plus distantes que 1¼ pouce, et je pense que c'est la coutume de les avoir à peu près de même aujourd'hui; je sais que pendant les cinq dernières années, nous avons fait les trappes tout à fait semblables.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible d'établir une trappe-type, c'est-à-dire insister pour faire allouer un certain espace? Il y a nombre d'endroits où nous voyons qu'il a été réduit à un demi-pouce et cela a dû être fait dans le but de retenir le petit homard?—R. De fait, je ne vois pas de quel sevice serait à n'importe quel pêcheur un homard qui peut passer à travers un espace d'un pouce et demi, ni ce que cela vaudrait à aucune fabrique de paquer un tel homard.

Q. Il y a nombre d'endroits, non sur cette côte—?—R. Parce qu'il est si petit qu'il ne contient pas de chair du tout.

Q. On nous a dit en certains endroits que le homard de cinq ou six pouces est le plus profitable à mettre en boîte, parce qu'il contient plus de chair en proportion du poids de son écaille et que là on achète les homards au poids et non à la quantité?—R. C'est justement ainsi que nous les avons achetés ce printemps, au poids, et l'homme que nous avions, comme paqueur ici pour nous, est considéré un des meilleurs paqueurs de la province, de nos jours, de fait, notre paquage a obtenu cette réputation quand on eut fait la livraison; c'est un homme bien qualifié à exprimer une opinion sur cette question. Il dit que le homard le plus profitable à mettre en boîte est celui de 9 à 10½ pouces; mais peut-être si vous mettiez ces petits homards à part et les faisiez bouillir de même, ce serait différent.

Q. Ils n'ont rien autre chose à bouillir dans les endroits auxquels je réfère et dans nombre de localités il en faut 10,12 et 14 par boîte d'une livre. Nous en

avons fait l'essai dans un endroit et nous avons constaté que cela prenait neuf homards de 7 pouces par boîte d'une livre.—R. Je croirais bien que cela prendrait ce nombre de homards de 7 pouces. Nous constatons que les petits homards font un paquage haché que nous devons vendre aux deux tiers de sa valeur. La raison en est qu'on les met dans la bouilloire avec les autres et quand les plus gros homards ont eu le temps de cuire les plus petits sont trop bouillis et tombent par morceaux; une autre chose à considérer, c'est que cela coûte beaucoup plus pour enlever la chair des petits homards de leur écaille, de sorte que nous ne croyons pas qu'il y ait grand profit à les avoir.

Q. Tous les pêcheurs ici sont propriétaires de leurs bateaux et engins de pêche? —R. Oui.

Q. On a suggéré au ministère d'obliger les pêcheurs de homards à demander un permis. Avez-vous lu la preuve soumise, l'hiver dernier, au comité?—R. J'ai lu la déposition de M. Nickerson, mais je n'ai pu trouver le temps de la lire en entier.

Q. Quelques témoins ont proposé de demander aux pêcheurs qu'ils se procurent un permis pour lequel il n'y aurait probablement aucune charge à payer, mais ce permis serait une formule imprimée contenant les règlements que les pêcheurs seraient priés de signer. L'idée est que tout pêcheur, après cela, serait plus porté à observer lui-même les règlements et peut-être à fournir des informations si d'autres les violaient. Croyez-vous qu'il y ait du bon en cela?—R. Voulez-vous dire que, pour pouvoir pêcher, chaque pêcheur devrait se procurer un permis?

Q. Oui, il devra obtenir un permis.—R. Cela pourrait être de quelque assistance.

Q. L'intention serait, dans le cas où il violerait les règlements, de lui enlever son permis et il ne pourrait plus pêcher le homard.—R. Cela peut bien être tout bon, mais c'est un fait certain que les officiers perdent leur temps en essayant de guetter les pêcheurs. Ils pourraient faire observer les règlements s'ils surveillaient les fabriques.

Q. Comment établit-on le prix payé pour les homards, qui le fixe?—R. C'est l'homme qui les achète généralement.

Q. C'est-à-dire pour les homards destinés au marché?—R. Oui.

Q. Et comment est-il fixé pour les homards de conserve?—R. Par le même homme, le paqueur.

Q. C'est-à-dire que le paqueur établit son propre prix?—R. Oui. Avant de nous être organisés ici nous avions trois cents pièces pour des homards de 9 à 10 pouces et nous étions certains qu'il existait une combinaison, aussi avons-nous gardé les homards ici au printemps de l'année jusqu'à ce que quelques-uns d'entre eux fussent morts et nous avons dû les vendre pour 3 cents, tandis que la saison précédente, nous avions eu 4½ cents. Nous ne voyions aucune raison pour nous empêcher d'avoir autant qu'avant, parce que nous savions réellement qu'ils le valaient. Quand nous nous sommes organisés, nous avons pris notre tour et nous avons fixé le prix de notre poisson à 4½ cents et, pendant trois années consécutives, nous avons eu notre prix; mais, l'année dernière ils ont refusé de nous le donner.

Q. Et à quel chiffre le prix a-t-il été réduit?—R. A 3 cents de 5½ cents qu'il avait été l'année précédente. Soit pour le homard de taille réglementaire de 9 à

10½ pouces; va sans dire que nous n'en vendons aucun autre. Alors nous avons compris que c'était le temps de faire autrement et nous avons construit la fabrique de conserve et l'avons mise en opération.

Q. Y a-t-il aucune compétition quelconque dans votre industrie?—R Ici, il n'y en a pas du tout ou pratiquement aucune.

Q. Combien y a-t-il de fabriques en opération dans ces environs?—R. Deux à part la petite que nous avons établie ici, celles de M. Neville et de la Canada Atlantic Canning Co., à Lockport.

Q. A quelle distance dans chaque direction vont-ils pour leurs homards?—R. Aussi loin à l'ouest que Port Latour et jusqu'à l'île Saint-Paul à l'est, mais entre Port Mouton et Lockport ils avaient pour ainsi dire l'unique et entier contrôle de la pêche au homard jusqu'au jour où nous avons construit notre petite fabrique ici.

Q. Suivant votre opinion, est-ce qu'une augmentation du nombre des permis de paquage causerait une production de pêche beaucoup plus forte?—R. Non.

Q. Le ministère avait restreint le nombre des permis dans le but de limiter la pêche, mais il n'a fait aucune restriction quant aux engins de pêche, croyez-vous que cela a bien limité la pêche?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Une augmentation du nombre des fabriques ne causerait pas, suivant votre opinion, une augmentation très substantielle de la production de la pêche, celle-ci serait simplement plus répartie?—R. Je crois que cela se limiterait ainsi.

Q. Est-ce que cela produirait plus de compétition?—R. Je crois que oui.

Q. D'après votre expérience, est-ce l'habitude ordinaire des paqueurs d'accepter tous les homards qu'on leur apporte sans s'occuper du fait qu'ils soient ou non en dessous de la limite de taille voulue?—R. Ce l'est.

Q. Sont-ils plus particuliers en ce qui concerne le homard œuvé, le croyez-vous?—R. Je ne saurais le dire parce que je ne leur en ai jamais porté un seul et je ne connais personne qui l'ait fait, mais je ne crois pas qu'ils accepteraient de homard œuvé bien qu'ils pourraient le faire; quant à ce qui concerne la taille, j'ai vendu des homards durant toute la saison et je n'ai jamais vu de mesure à bord du bateau et si vous leur demandez une mesure, ils n'en ont pas.

Q. Ces homards sont vendus au batelier et ne sont pas livrés aux paqueurs?—R. C'est cela, ils sont vendus à bord du smack, le batelier les paie là-même argent comptant.

Q. Pourriez-vous me donner une idée, avez-vous été assez longtemps dans ce commerce pour vous faire une idée de ce que cela coûte pour préparer une caisse de homards? Combien valent-ils quand on les expédie de la fabrique? Je ne veux pas dire ce qu'ils valent sur le marché, mais ce que cela coûte de paquage?—R. Cela dépend de ce que vous avez à les payer.

Q. Disons que vous les achetez à 4 cents ou à 3 cents, au prix moyen qu'on les paie?—R. M. Swim pourrait répondre à cette question.

Q. Maintenant quant aux recommandations? Etes-vous encore de l'opinion que les recommandations déjà faites par votre union au ministère, telles que spécifiées dans votre lettre du 13 mars 1909, devraient être adoptées?—R. Oui, pourvu que ce soit une affaire générale.

Q. Quel effet aurait, croyez-vous, sur l'industrie homardière en général la mise en force du règlement concernant la limite de 9 pouces, cela la forcerait-elle à sus-

pendre?—R. Je crains que cela mettrait la plus grande partie presque complètement hors d'affaires.

Q. Cela ne serait que pour quelques années?—R. Certainement.

Q. Parce que vous espérez que, par la mise en vigueur des règlements, les homards augmenteraient de taille en tous cas?—R. Oui, de taille.

Q. Il n'y a aucun doute que dans le golfe et à l'île du Prince-Edouard, cela les mettrait hors du commerce immédiatement?—R. Il n'y a aucun doute, car les homards y sont plus petits qu'ici.

Q. Quelle branche de l'industrie homardière est la plus profitable pour le pêcheur et la plus propre à maintenir l'approvisionnement en bon état, le paquage ou le commerce des homards vivants?—R. Je vous ai dit que, d'après ma propre expérience, l'année dernière, j'ai fait mieux dans le paquage, mais dans certaines localités où l'on a de meilleurs facilités d'expédition que nous en avons, ou gagne plus dans le commerce de homards vivants.

Q. Vous êtes en faveur de la présente politique du ministère qui émet ce qu'on appelle des permis coopératifs aux pêcheurs?—R. Oui, je le suis.

Q. Votre fabrique est-elle la seule de ce genre licenciée dans ces environs?—R. Oui, je crois que c'est la seule dans cette province.

Q. Il y en a au Cap Breton, à l'île du Prince-Edouard et dans le nord du Nouveau-Brunswick. Etes-vous prêt à parler de la question des homarderies ou des enclos?—R. Non, je ne le suis pas.

Q. Naturellement quand la saison est close d'aussi bonne heure qu'elle l'est ici, vous ne prendriez presque pas de homards œuvés et afin de tenir en opération la homarderie nous devons nous procurer les homards œuvés dans les fabriques; là ou les dépouille de leurs œufs qui sont portés à la homarderie. Vu que vous fermez ici à la fin de mai, je crains bien que vous ne pourriez pas trouver assez de homards œuvés pour maintenir une homarderie.—R. Je crains bien que la quantité serait très petite. J'ai un frère qui dirige une fabrique de homards à la Baie des Chaleurs; on y enlève le frai des homards œuvés, on le met dans une jarre et, au bout d'un certain temps, il dit que cela ressemble à des mouches des sables et il croit qu'il y a vraiment de la croissance.

Q. Si le travail du dépouillement n'est pas fait avec soin, il y aura de fortes pertes. Je ne crois pas qu'il me reste grand'chose à vous demander, avez-vous quelque chose que vous désireriez dire de plus?—R. Pour ma part, je crois que notre exposé du 13 mars dernier couvre à peu près tout le sujet. Naturellement, pour ce qui concerne la différence entre le commerce d'exportation de homard vivant et l'industrie du paquage, cela varie suivant les localités.

Q. Oui, où les facilités voulues existent, va sans dire.—R. L'endroit où pêche M. Hemean n'est qu'à peu de milles de celui où je fais la pêche, et il peut prendre une quantité de homards pour le marché beaucoup plus considérable que je saurais le faire.

Q. Pourquoi cela? Est-ce parce que le terrain est plus rocheux?—R. C'est un terrain différent, plus au large en mer, à fond plus rude.

Q. On a suggéré qu'il se faisait beaucoup de pêche à eau basse près du rivage et qu'elle devrait être prohibée, qu'un plus fort percentage de petits homards et de

homards œuvés sont pris plus tard dans la saison à eau basse; il y a des endroits où les trappes sont presque séchées à eau basse?—R. Je comprends cela.

Q. En nombre d'endroits on pêche avec des filets à cercle à la clôture de la saison après en avoir fini des trappes, et il ne semble y avoir aucun doute qu'avec ces filets on détruit une grosse quantité de petits homards et une plus forte proportion de homards œuvés.—R. Il n'y a aucun doute à ce sujet, le nombre des petits homards augmente à la fin de la saison.

Q. On a mis fin à cela dans la division intérieure du golfe il y a des années passées et l'on se demande si l'on ne devrait pas l'arrêter complètement. On avait aussi l'habitude de pêcher le homard au traîneau avec des têtes de morue. Il n'y a pas de lagunes ni rien de la sorte ici?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'il y ait ici les facilités voulues pour l'établissement d'enclos tel que suggéré par quelques-uns comme un bon moyen de protéger le homard œuvé? Les pêcheurs l'apportent à terre quand ils le prennent et à la fabrique on l'accepte en payant les pêcheurs sur livraison, puis on le met dans l'enclos où il est gardé jusqu'à la clôture de la saison alors qu'on le libère?—R. Il n'y a aucun doute qu'il y aurait de bons endroits pour un enclos dans ce voisinage.

Q. Il ne faut pas qu'il y ait aucune eau douce, un libre cours du courant et de l'eau salée pure avec les moyens voulus de barrer l'ouverture de manière retenir les homards sont nécessaires. Sur un rivage accidenté comme celui-ci, il devrait y avoir une foule de localités où l'on pourrait établir un enclos.—R. On pourrait en établir un facilement au havre Jones. De fait les homards œuvés sont si rares ici que cela ne paierait pas d'avoir un enclos en opération, et, une autre chose, je ne crois pas qu'il soit requis parce que chaque pêcheur ici dépose le homard œuvé, dès qu'il l'a pris dans son élément naturel et c'est encore le meilleur endroit à cette fin.

Le témoin est renvoyé.

CHARLES H. SWIM, secrétaire de l'Union des Pêcheurs No. 2, bureau de poste Arnold, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans la pêcherie du homard?—R. Voilà 26 ans environ.

Q Toujours dans cette même localité?—R. Oui.

Q. Vous servez-vous d'une plus grande quantité d'engins de pêche aujourd'hu pour n'obtenir que le même poids de homards que vous preniez quand vous avez commencé, il y a 26 ans?—R. Nous prenions une plus forte quantité de homards au commencement avec la même quantité d'engins de pêche que nous pouvons le faire aujourd'hui.

Q. Jusqu'à quel point la quantité des engins de pêche a-t-elle augmenté, tel que présent à votre mémoire?—R. Le montant d'engins de pêche par bateau?

Q. Non, la quantité d'engins de pêche en général et le nombre de bateaux qui s'en servent. Dans certains endroits, on nous informe qu'ils sont de quatre à cinq fois plus nombreux qu'ils l'étaient à l'origine, d'aucuns plus et d'autres moins?—

R. Cette année, il y a eu les deux tiers de plus en fait d'engins de pêche sur le même terrain qu'il y en avait il y a 25 ans passés.

Q. Est-ce seulement grâce à l'augmentation des engins de pêche et à un système de pêcherie meilleur qu'on a réussi à maintenir la quantité?—R. Je le crois.

Q. Vous avez entendu la déposition donnée par votre président et vous êtes d'accord avec cela, je suppose, quant au fond?—R. Oui.

Q. Il y a certaines autres questions sur lesquelles nous voudrions avoir des renseignements, entre autres celle du coût d'une caisse de homards.—R. Je ne saurais en parler que d'après l'expérience dans notre propre cas.

Q. Nous ne désirons pas entrer dans aucun détail plus précis qu'il vous plaira de nous donner.—R. Pour le paquage, le printemps dernier, cela nous a coûté environ $10 la caisse; cela comprend tout le coût.

Q. Cela comprend le coût des homards, des boîtes, le coût du labeur, etc?—R. Oui, le labeur et tout.

Q. A ce taux de $10 la caisse, à combien estimez-vous la valeur de la chair de homard?—R. Ce serait environ $7.00.

Q. La valeur de la chair dans une caisse serait d'environ $7.00?—R. C'est à peu près ce que coûteraient les homards requis pour le paquage d'une caisse.

Q. Est-ce que les pêcheurs font pratiquement la pêche sur le même terrain aujourd'hui qu'ils le faisaient au commencement ou bien vont-ils pêcher dans une eau plus profonde?—R. Oh! ils vont beaucoup plus au large dans de l'eau plus profonde.

Q. Quelle est à votre connaissance la plus grande profondeur d'eau dans laquelle on ait pêché du homard, le long de cette côte?—R. Je ne connais personne qui ait pêché dans plus de 20 brasses d'eau, ou tout près de cela, c'est-à-dire en autant que je sache.

Q. Et vous y avez trouvé les homards?—R. Oui.

Q. A cette profondeur d'eau trouvez-vous une meilleure migration de homards quant à leur taille que vous en prenez plus tard à eau basse?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la méthode suggérée de donner des permis aux pêcheurs, y avez-vous quelque confiance?—R. Je ne saurais voir en quoi elle pourrait être d'aucun avantage; je ne le crois pas, non.

Q. Voudriez-vous entreprendre de dire personnellement quelle proportion des homards pris ici se trouvent en dessous de la limite de taille légale? Pour chaque cent de homards combien seraient en-dessous de la limite de taille fixée, généralement, d'une saison à l'autre?—R. Voulez-vous dire à partir des plus gros en descendant ou bien en-dessous de 10½ pouces?

Q. Le pourcentage sur le tout, y compris les gros et les petits, comment viennentils?—R. Je croirais, si l'on procède pour le compte, c'est-à-dire par le nombre de homards, que 50 par cent en tout seraient en-dessous de 9 pouces.

Q. Naturellement, au poids le percentage ne serait pas aussi élevé que cela?—R. Oh! non.

Q. Est-ce que les fonctionnaires ont jamais fait aucun effort pour mettre en vigueur les règlements concernant la limite de 9 pouces?—R. Eh bien! en ce qui concerne ce district, ils n'en ont jamais eu l'occasion avant cette année.

M. EVERATT HARDING.—Avant que cette station de l'Union des Pêcheurs eût été organisée, ils ont fait semblant de le faire de temps en temps.

Q. On nous a informés que le paqueur, règle générale, accepte tout ce qu'on lui apporte et qu'on n'essaie aucunement à mettre le règlement en vigueur?—R. Je le crois.

Q. Quel effet aurait, d'après vous, une stricte mise en force de la limite de 9 pouces sur la pêcherie en général et sur le paqueur en particulier? Certains pêcheurs nous ont dit que si la limite de 9 pouces était imposée, cela détruirait leur commerce, qu'ils ne pourraient continuer la pêche, et les paqueurs disent qu'ils devraient fermer leurs portes.—R. Je crois que les paqueurs qui font de grosses affaires devraient fermer, mais où le paquage se fait sur une petite échelle, on ne serait pas beaucoup affecté.

Q. Et vous auriez l'espoir que, grâce à une stricte mise en vigueur des règlements, les conditions seraient améliorées en très peu d'années?—R. Je le croirais.

Q. Et vous adoptez cette manière de voir, qu'il vaudrait mieux mettre les règlements en vigueur, quelqu'en soit le résultat dans l'intervalle?—R. Oui.

Q. Et vous approuvez les recommandations de votre Union auxquelles j'ai déjà référé?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous l'insuccès de l'industrie homardière? Est-il dû au fait d'avoir trop pêché ou à toute autre cause en particulier?—R. Cela semble avoir été causé jusqu'à un certain point par la pêche excessive.

Q. Croyez-vous que c'est dû en aucune façon à la négligence qu'on a eue par le passé de protéger le homard œuvé?—R. Je ne saurais dire cela, parce que je crois qu'on l'a très bien protégé.

Q. Vous voulez dire ici?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous suffisamment la côte pour savoir si la limite de taille de 9 pouces que vous avez recommandée devrait être mise en vigueur tout le long de la côte de Canso sud et ouest ou d'Halifax ouest? Croyez-vous qu'il y a aucune raison pour avoir des saisons différentes sur cette partie de la côte?—R. D'après ce que j'en sais, je ne vois pas pourquoi elle ne devrait pas être mise en force.

Q. Il est peu satisfaisant, n'est-ce pas, d'avoir des limites de taille différentes dans des sections voisines l'une de l'autre?—R. Je ne crois pas que cela serait pratique du tout.

Q. Croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de la pêcherie du homard en général de prendre des homards avant qu'ils aient atteint la période de maturité durant laquelle la reproduction peut se faire? Nous supposons que cette période se produit quand le homard est dans les 8 pouces et cela doit faire du tort à la pêcherie de détruire les homards avant leur maturité; est-ce là votre opinion?—R. C'est mon opinion.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation dans le nombre des permis de paquage causerait une augmentation de la pêche?—R. Je ne crois pas possible qu'elle le fasse.

Q. Vous croyez que tous ceux qui le peuvent font maintenant la pêche, que tout le terrain est couvert?—R. Tout le terrain est couvert et tous les pêcheurs font maintenant la pêche.

Q. Y a-t-il des gens pêchant ici le homard qui ne sont pas engagés dans les au-

tres pêcheries ou sont-ils tous des pêcheurs hauturiers?—R. Ici, il n'y en a pas, ce sont tous des pêcheurs.

Q. Il y a nombre d'endroits où des cultivateurs s'adonnent à la pêche du homard—ils ne sont pas véritablement des pêcheurs?—R. Il n'y a pas de ceux-là ici.

Q. Est-ce votre opinion que la meilleure période de la pêche est du 15 décembre au 15 janvier?—R. On prend la plus forte quantité de homards durant ce temps-là.

Q. Est-ce que ce sont des homards plus gros? Prenez-vous plus de homards pour le marché à cette période de la saison?—R. Oh! oui, les plus gros qu'il y ait; ils sont de beaucoup plus gros.

Q. Pouvez-vous nous dire combien il faut de livres de homards verts pour remplir une boîte d'une livre chez vous?—R. Cela prend 230 livres pour une caisse de 48 livres; c'est exactement ce qu'a été la moyenne des nôtres ce printemps.

Q. Vous achetez vos homards au poids?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque idée combien il faut de homards par cent livres; cela varie suivant les saisons, je suppose?—R. Je crois qu'il en faudrait une moyenne de 130 environ, c'est-à-dire de ceux de 10 pouces en descendant.

Q. Les pénalités établies sont-elles suffisantes, si on les mettait en vigueur?—R. Je le crois.

Q. Comment est la saison? Croyez-vous que la saison est bien fixée—du 15 décembre à la fin de mai?—R. Je ne crois pas qu'on pourrait l'établir mieux pour cette partie de la côte.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs de pêcher jusqu'à la fin de la saison ou bien commencent-ils à s'en aller avant la fin de mai pour faire d'autres pêcheries?—R. En règle générale, ils pêchent jusqu'à la fin de la saison.

Q. Certaines gens ont démandé plus de temps en automne, que la saison commence le 1er décembre au lieu du 15 et qu'en retour on enlève 15 jours à la fin de mai?—R. Mon opinion est que le temps, tel qu'il est, est mieux fixé pour cette partie de la côte que tout changement qu'on pourrait faire.

Q. Croyez-vous que le système actuel d'émettre des permis coopératifs est raisonnable et qu'il donne au pêcheur le secours dont celui-ci a besoin pour sortir de la position qu'il occupe vis-à-vis du paqueur?—R. Je le crois.

Q. Y a-t-il quelque raison pour laquelle un permis ne devrait pas être accordé à tout homme qui fait preuve de sa capacité de paquer et qui serait compétent à le faire?—R. Je crois que si. Je pense qu'on devrait y mettre quelque restriction.

Q. Il devra toujours y en avoir; le pétitionnaire devrait démontrer sa compétence à entreprendre cette industrie?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que le produit du paquage devrait être soumis à une enquête officielle? De nos jours la tendance est, naturellement, à l'inspection de tous les produits alimentaires d'une manière très rigide, et l'on a suggéré que l'industrie en bénéficierait si les homards en boîtes étaient aussi soumis à l'inspection officielle et marqués "No. 1," etc., tout comme les autres produits alimentaires—farine, beurre, fromage et tous autres de ce genre?—R. Je ne vois pas comment cela serait d'un si grand avantage au commerce.

Q. Eh bien! l'idée en est, naturellement, que l'on pourrait qualifier d'inférieurs tous les produits qui le sont avant qu'ils soient rendus sur le marché et le paqueur sérieux se trouverait protégé contre un confrère moins particulier.—R. La seule

différence consisterait, comme vous le dites, en ce que cela protégerait le paqueur attentif, pour la bonne raison que les homards inconvenablement paqués ne pourraient être mis sur le marché comme homards No. 1.

Q. C'est là l'idée de ceux qui le recommandent. Naturellement il faudrait une inspection compétente, probablement un inspecteur expert?—R. Oui, il le faudrait.

Q. Maintenant, avez-vous quelque chose que vous aimeriez à déclarer de vous-même? J'ai considéré bon nombre de points de ce commerce, mais s'il y a aucune autre chose sur laquelle vous aimeriez à attirer spécialement l'attention du comité et qui se rapporte au sujet, nous serions heureux de l'entendre.—R. Je ne vois rien, nous avons discuté cette question des douzaines de fois, tentant toujours d'obtenir les meilleures idées possibles, et vous avez déjà notre recommandation générale. Je ne vois rien que je pourrais ajouter.

Q. Allez-vous ouvrir votre fabrique à l'automne?—R. Nous nous proposons de le faire.

Q. Et vous proposez-vous de paquer tout ce que vous ne fournirez pas au marché?—R. Oui.

Q. Est-ce là la pratique, en général, chez les paqueurs?—R. Oui.

Q. Et sont-ils en opération tout l'hiver?—R. Pas en très grand nombre dans ce district; on tient ouvert jusqu'à—eh bien! je ne crois pas qu'on continue plus tard que la mi-février.

Q. Et l'on ne rouvre pas avant la mi-avril?—R. Le 20 mars ou le 1er avril.

Q. On a déclaré qu'en certains endroits les pêcheurs ont subi des pertes parce que les paqueurs ayant des permis n'ont pas tenu leurs fabriques en opération, bien qu'il y eût une quantité suffisante de homards disponible?—R. Ce cas s'est produit dans ce district.

Q. Quelle branche de l'industrie homardière croyez-vous la plus rémunérative pour le pêcheur et la moins propre à nuire à la pêcherie, le paquage ou la vente de homards frais?—R. C'est là une question assez dure à poser; je saurais difficilement en juger.

Q. Naturellement cela dépendrait surtout des localités; il y a des endroits où le commerce de poisson frais ne saurait être considéré, où l'on est trop éloigné des moyens de transport et il y en a d'autres qui sont situés plus convenablement?—R. Vous voyez que la différence de la localité veut dire beaucoup.

Q. Où les facilités voulues existent pour exploiter le commerce du homard vivant et pour le développer, croyez-vous qu'on devrait l'encourager?—R. Je le crois.

Q. Naturellement ce sont les localités où l'on a les facilités voulues pour l'exporter vivant au marché?—R. On devrait l'encourager, celà va sans dire, parce que présentement, prenez cet endroit par exemple, si vous empêchez l'exportation de homards vivants, les pêcheurs devront abandonner le commerce du homard, car ils ne sauraient le faire payer.

Q. Quel est le revenu moyen du pêcheur de homard qui fait une pêche active durant toute la saison?—R. Que voulez-vous dire? Le montant de son produit?

Q. Que retirera-t-il à la fin de la saison? Je parle d'un pêcheur actif, que recevra-t-il pour tout ce qu'il aura vendu par rapport à la pêcherie du homard,

l'un portant l'autre? Naturellement, il y a une grande différence entre pêcheurs? Il y a, va sans dire, ce qu'il vend de homards vivants et son commerce avec le paqueur.—R. Bien, je disais qu'en moyenne cela irait dans les $300; pas plus que cela pour la moyenne.

Q. Quelle est la valeur de son bateau, en général?—R. Oh! son bateau vaut environ $25.

Q. Et il aurait pour pêcher, diriez-vous, 150 trappes?—R. Ici, sa moyenne ne dépasserait pas 100 trappes.

Q. Non, mais il doit maintenir ses appareils, n'est-ce pas, les renouveler?—R. Oui.

Q. Qu'appelez-vous l'existence d'une trappe, combien de temps dure-t-elle? On nous informe qu'une trappe dure environ trois ans, c'est-à-dire y compris les pertes, et que le pêcheur doit renouveler tout son appareil de trappes tous les trois ans?—R. Je ne crois pas que ça dure trois ans; ici, il devra remplacer ses trappes en dedans de trois années.

Q. Si elles ne durent pas trois ans, un homme devra renouveler son matériel en dedans de trois années?—R. Il devra le faire en dedans de trois ans, cela est certain.

Q. Quelle est la valeur de la trappe, y compris les lignes, la bouée et le reste?—R. Aucun homme ne saurait avoir une trappe prête à mettre à l'eau pour moins de $1.

Q. Je suppose que la plupart des pêcheurs fournissent leurs propres trappes?—R. Oui, et ils doivent travailler très bon marché à cela pour les mettre à l'eau à $1.00.

Q. Nous diriez-vous quelque chose des homarderies ou des enclos?—R. Je n'ai aucune expérience de l'avantage qu'ils rapporteraient.

Q. Je ne crois pas qu'ils vous vaudraient grand'chose ici où vous fermez la saison de si bonne heure. Se fait-il beaucoup de pêche illégale après la clôture de la saison?—R. Pas dans ce district.

Q. Et l'on n'y fait pas de paquage?—R. Aucun.

Q. Comment pourvoit-on généralement au confort et au respect privé des filles qui travaillent dans les fabriques? On nous a dit en certains endroits que les soins convenables ne sont pas pris, c'est-à-dire où les filles sont obligées de vivre dans des pensions ou cuisines reliées aux fabriques. Ici, je le suppose, la plupart des filles vivent dans leurs familles?—R. Jusqu'ici nous n'avons eu aucune expérience à ce sujet, parce que nous n'en avons que deux et elles se pensionnent à domicile.

Q. Avez-vous quelque idée, en ce qui concerne les grandes fabriques, si l'on pourvoit convenablement à l'exclusion et au confort des filles qui y travaillent?—R. Je n'en ai pas la moindre idée.

Q. On devrait y voir en tous cas?—R. Ça devrait être, si l'on n'y a pas déjà convenablement pourvu.

Q. Croyez-vous qu'il y ait du bon à étiqueter les caisses de homards? Est-ce que cela a permis d'empêcher la vente de homards illégalement paqués?—R. Vous voulez dire du homard paqué en dehors de la saison?

Q. Oui?—R. Je crois que ça le ferait.

Q. Quelle est la moyenne des prix payés aux principaux employés de la fabrique? Avez-vous un contremaître ou scelleur?—R. Oui.

Q. Quel est généralement le salaire du scelleur?—R. Environ $60.

Q. Cela comprend-il la pension?—R. Oui, la pension comprise.

Q. Et que reçoivent les filles généralement?—R. De $10 à $12 par mois.

Q. Et elles se nourrissent elles-mêmes?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

GEDEON HEMEON, pêcheur, Arnold, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous activement occupé à la pêche du homard?—R. Oui.

Q. Combien de temps y avez-vous été engagé?—R. Environ 21 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché en cet endroit?—R. Toujours en cet endroit.

Q. Voulez-vous nous dire en quelques mots comment vous trouvez la condition présente de la pêche au homard comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé?—R. Je trouve un grand changement.

Q. Est-ce que ce changement a été constant?—R. Oui, continu.

Q. Et se continue-t-il encore?—R. Le changement se continue.

Q. A quoi attribuez-vous le décroissement?—R. Je crois qu'il est dû au fait de prendre tout ce qui vient, la pêche du petit homard et la destruction, sans doute, du homard œuvé comme on le faisait autrefois.

Q. Avant l'existence de l'union, croyez-vous que l'habitude était d'apporter à la fabrique tout ce qu'on prenait?—R. Pas directement dans cette localité, mais je crois que tout le long de la côte, jusqu'à très peu de milles d'ici, c'est généralement l'habitude.

Q. Vous commencez la pêche en automne, la saison s'ouvre le 15 décembre, commencez-vous aussitôt qu'elle est ouverte?—R. Oui.

Q. Et alors avec combien de trappes environ pêchez-vous généralment?—R. Environ 60 par bateau simple pendant l'hiver.

Q. Avec deux hommes?—R. Deux hommes.

Q. A quelle profondeur d'eau commencez-vous à pêcher?—R. Dans à peu près 20 jusqu'à 8 brasses d'eau.

Q. Ces trappes sont toutes placées en lignes simples?—R. Sur des lignes simples.

Q. Sont-elles relevées plus d'une fois pas jour ou une fois seulement?—R. Une fois par jour.

Q. A cette saison de l'année quelle qualité de homards prenez-vous? Avez-vous alors une bonne migration raisonnable de homards alors?—R. Au début de la saison, ils viennent toujours plus gros, mais au fur et à mesure que la saison avance, nous en prenons des petits. Je crois que ce sont des homards d'une meilleure qualité que ceux que nous prenons le printemps.

Q. Quand finissez-vous? Vers le 15 janvier?—R. Eh bien! la saison ne vous

permet pas de pêcher plus longtemps; nous finissons généralement après avoir perdu tous nos engins de pêche.

Q. Le temps devient plus rude, n'est-ce pas?—R. Il devient orageux.

Q. Ce n'est pas réellement à cause de la rareté remarquable des homards que vous quittez, ou bien y a-t-il un manque de homards; se retirent-ils?—R. Ils deviennent rares; vous ne pouvons les rejoindre, je ne crois pas qu'ils se traînent au fond; l'eau est devenue trop froide, voilà mon opinion.

Q. Remarquez-vous qu'ils sont engourdis et lourds à cette raison de l'année?—R. Quand il fait froid, ils le sont.

Q. Alors vous transportez vos engins de pêche à terre vers le milieu de janvier?—R. Ce qui nous en reste. Quelquefois nous sommes assez malchanceux pour n'en avoir pas du tout à rapporter à terre.

Q. Quand repartez-vous?—R. Nous commençons de nouveau vers le 1er avril, quelques fois vers la fin de mars.

Q. Est-ce la coutume ordinaire des pêcheurs de tirer leurs engins de pêche à terre ou bien quelques-uns pêchent-ils durant toute la saison?—R. Je n'ai connu qu'un seul homme qui ait laissé ses trappes au large tout l'hiver, et je crois qu'il ne lui en restait que trois ou quatre à l'ouverture du printemps.

Q. Connaissez-vous assez les conditions de la côte pour dire que c'est là la pratique générale sur toute la côte?—R. Je ne voudrais pas dire cela.

Q. Vous ne parlez que de votre voisinage immédiat?—R. Oui.

Q. Quelles sont les conditions quand vous commencez de nouveau le printemps? Allez-vous dans la même profondeur d'eau?—R. Nous allons généralement au large dans 12 à 20 brasses.

Q. Et jusqu'à quand pêchez-vous dans cette profondeur d'eau? Quand rentrez-vous vers l'eau basse ou bien quelques hommes peut-être ne se dérangent pas du tout?—R. Eh bien! ils se mettent à rentrer généralement vers le 20 avril; ils commencent alors à se déranger. Voici comment cela se fait: nous commençons dans de 12 à 20 brasses d'eau et généralement, après la première quinzaine, nous commençons à rentrer de 50 verges par jour probablement et nous continuons à revenir vers le rivage peu à peu.

Q. Je suppose que l'idée est de suivre les homards?—R. Les homads sont généralement si rares au printemps que nous ne savons que faire; nous ne pouvons les prendre aucune part ailleurs en dehors de cela et nous revenons vers la côte.

Q. A-t-on fait quelque tentative pour prendre le homard à eau profonde?—R. Nous l'avons essayé dans 25 brasses, mais il nous faut aller très loin au large pour trouver plus profond que cela.

Q. Combien loin?—R. Il nous faut faire trois milles pour trouver 25 brasses.

Q. Y trouvez-vous aucun homard?—R. Je ne le sais pas. Un homme l'a essayé, mais je ne crois pas qu'il y ait pris beaucoup de homards.

Q. Si la pêche du homard cessait complètement pour un certain terme d'années, quel serait le résultat?—R. Il serait des plus sérieux.

Q. On a proposé de fermer complètement?—R. Je ne crois pas que cela serait pratique du tout.

Q. Croyez-vous que cela serait une mesure trop sévère?—R. Trop sévère.

Q. Elle est de nos jours un item des plus important pour le revenu du pêcheur?—R. Dans cette localité, elle est des plus importante.

Q. Et c'est un commerce au comptant?—R. C'est un commerce au comptant.

Q. Et c'est pour ainisi dire la seule branche de la pêcherie où le pêcheur reçoit un retour immédiat au comptant?—R. Eh bien! je suppose que c'est à peu près cela en pratique; il y a certain temps où nous recevons de l'argent comptant pour d'autres poissons, mais nous devons patienter parfois pour les rapports du prix des homards vivants.

Q. Combien de temps devez-vous attendre pour les rapports concernant les homards vivants?—R. Pas plus d'une semaine, excepté si la poste est en retard.

Q. Y a-t-il beaucoup de pertes dans le commerce du homard vivant?—R. Parfois il n'y en a aucune et en d'autres temps encore elles sont considérables. Les facilités de transport ne sont pas tout à fait aussi bonnes qu'elles devraient l'être.

Q. Mais, généralement, les rapports sont meilleurs?—R. Je ne sache pas qu'ils sont meilleurs; parfois, au printemps, nous les faisons cuire et l'hiver, ils sont quelquefois gelés, mais nous en profitons aussi bien alors qu'au printemps; nous y faisons probablement de 25 à 50 par cent de plus dans l'hiver qu'au printemps.

Q. C'est en hiver que le marché est le meilleur?—R. Oh! oui.

Q. On peut attribuer cela au fait qu'il n'y a pas autant de homards qui viennent d'autres endroits?—R. Oui.

Q. Est-ce que la diminution de la limite de taille sur le marché de Boston a fait du tort à la vente?—R. Je crois qu'il est probable qu'elle doit l'avoir fait; c'est mon opinion que les gens du Massachusetts voulaient avoir des homards à meilleur marché, et qu'ils les ont aux dépens de la pêcherie de la Nouvelle-Ecosse.

Q. Entreprendriez-vous de nous dire quelle est la moyenne des petits homards pris et vendus?—R. Je crois que le témoignage de M. Swim vous en donne une bonne idée.

Q. Vous avez entendu ce qu'il a dit à ce sujet—il a prétendu qu'il y en avait 50 par cent, je crois?—R. Il n'y en a probablement pas autant que cela.

Q, Je suppose que cela varie suivant le temps de la saison?—R. Oui, cela varie vers la fin de la saison.

Q. Et suivant la localité?—R. Oui.

Q. Crovez-vous que vous prenez plus de petits homards, à la fin de la saison, à eau basse, que vous en prenez à eau profonde?—R. Je le crois et la raison en est que les gros homards sont pris plus facilement avant qu'ils puissent se rendre à eau basse.

Q. Croyez-vous qu'il y ait du bon dans la proposition de réserver un certain espace entre les lattes? Croyez-vous que si l'on limitait l'espace à 1 ou 1½ pouce, cela permettrait la fuite d'un percentage plus considérable de petits homards?—R. Qu'entendez-vous par cela?

Q. Si l'on construisait les trappes d'après un modèle établi avec un espace plus large qu'on le fait actuellement?—R. Je comprends.

Q. Dans nombre d'endroits l'espace a été réduit et cela n'a dû se faire que pour garder les petits homards?—R. Non, je diffère ici d'opinion avec vous; je ne voudrais pas voir aucun homme construire ces trappes pour convenir à quelque autre pour cette raison que notre côte, en nombre d'endroits, est couverte d'œufs marins

et de tout jeunes homards et si les trappes ne sont pas raisonnablement closes, elles se rempliront d'œufs marins.

Q. On ne saurait discuter le fait qu'aux premiers jours de la pêcherie, il y avait entre les lattes plus d'espace que nous en allouons aujourd'hui?—R. Oui, et je vous dirai une autre chose; je ne crois que l'on puisse dire qu'en cette localité le fond était couvert plus que présentement et où il y a du varech vous ne sauriez avoir ces œufs, on ne saurait les trouver que dans un fond blanc.

Q. A quoi attribuez-vous le décroissement du varech?—R. Je l'ignore. Je suppose qu'il y a quelque chose qui le mange, d'après moi ce sont les œufs de mer. Il y a quatre ou cinq ans, ils sont venus sur le rivage en tas amassés sur la rive et dès aussitôt le varech a commencé à manquer.

Q. Nombre de personnes ont suggéré au ministère d'établir une trappe-type?—R. Je ne crois pas que cela ferait l'affaire; je ne crois pas que cela protégerait la pêche.

Q. Ne croyez-vous pas que les petits homards qui passent dans la trappe en sortent?—R. Il y en a une grande quantité qui passent et nombre d'entre eux passeront même à travers une trappe-type, et nombre de ceux qui ont leurs lattes à un pouce de distance les verront remplies de ces petits homards. On ne saurait craindre que les homards s'échappent.

Q. D'après votre opinion, est-ce que les règlements du jour ont été mis en force?—R. Je crois qu'ils l'ont été dans certains cas, oui, je le crois; nos inspecteurs de pêche ont toujours paru très actifs dans cette localité jusqu'à quatre à cinq années passées, quand nous avons organisé notre Union des Pêcheurs, alors qu'il n'y en avait aucun besoin, nous avons toujours vu à nous protéger.

Q. Croyez-vous que la coutume d'enlever les œufs des homards producteurs ait jamais existé ici?—R. J'ignore si on leur a ou non enlevé leurs œufs, mais je crois qu'on les a vendus tels qu'ils étaient, portant toute leur semence, sur le marché américain.

Q. Est-ce que les smacks américains montent ici continuellement pour acheter des homards?—R. Présentement?

Q. Oui?—R. Oh! oui, ils viennent.

Q. Ils les achètent pour les enclos de l'Etat du Maine, je suppose?—R. Je le crois et il n'y en a aucun doute; mais nous ne pouvons que difficilement le savoir, parce que parfois ils nous disent qu'ils vont les mettre sur le marché et parfois ils nous disent qu'ils les mettront en enclos.

Q. Quelle comparaison y a-t-il entre leur prix et le prix local?—R. Oh! ils dépassent de beaucoup le prix local; naturellement, ils n'achètent que de gros homards.

Q. Sont-ils particulièrement anxieux d'avoir les homards œuvés, le savez-vous?—R. Je ne saurais dire qu'ils le sont, je ne leur en ai pas vendu depuis deux à trois ans.

Q. Plus haut, dans le Nouveau-Brunswick ils achètent les homards œuvés et les emportent pour les déposer dans leurs enclos; si cela est vrai, c'est une affaire des plus sérieux?—R. Je le croirais.

Q. Que pensez-vous de la proposition à l'effet d'accorder des permis aux pê-

cheurs?—R. Je ne sais pas. Je ne crois pas que cela soit pratique; nous avons déjà assez de troubles.

Q. Ne croyez-vous pas que cela rendrait les pêcheurs plus dispos à se soumettre aux règlements ou à rapporter son voisin qui ne le ferait pas?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Que pensez-vous de la saison telle qu'elle est actuellement? Est-elle la meilleure pour la fin en vue?—R. Je le crois.

Q. Pourrait-on la raccourcir?—R. Eh bien! je ne le crois pas. Nous n'avons environ que trois mois de pêche, c'est le mieux que nous puissions avoir, et, si l'on doit la raccourcir, la fin serait la meilleure à enlever, mais cela rendrait le printemps pour ainsi dire sans aucun profit. Voyez-vous aucune raison pour la raccourcir?

Q. Que pensez-vous de la question des permis? Croyez-vous que tout homme qui démontre sa compétence à paquer devrait avoir un permis tout aussi bien que son voisin?—R. Je crois que tout homme qui fait preuve de compétence dans le paquage des homards devrait avoir toute la latitude voulue de faire aussi bien que son voisin ou tout autre homme.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des permis pour la mise en conserves tendrait à augmenter le nombre des pêcheurs?—R. Là où les fabricants sont propriétaires des bateaux et des engins avec lesquels ils font la pêche et engagent des hommes: oui, mais pas ici.

Q. Mais si le fabricant fournit le bateau et les engins, croyez-vous qu'il serait juste d'inscrire dans leur permis, une clause tendant à limiter le nombre des bateaux de pêche, pour ce même fabricant?—R. Je ne voudrais pas me prononcer là-dessus.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait juste d'inscrire dans ce permis, une clause obligeant le fabricant de ne se servir que de tel nombre de bateaux et engins. Autrement le nombre des bateaux et engins pourrait être illimité, et il est reconnu que là où les fabricants fournissent les engins et les bateaux. ils pêchent trop et nuisent énormément à leurs voisins? R. Oui, cela est vrai, et dans ce cas, je crois que ce serait agir avec prudence que de limiter le nombre des engins et bateaux de ces fabricants.

Q. Avez-vous quelqu'autre suggestion à faire?—R. Je crois que vous avez étudié la question sous toutes ses faces. J'approuve la recommandation de l'union et s'il doit y avoir des changements dans la limite de taille, je suggère que la limite de taille soit portée à 10½ pouces au lieu que d'être baissée à 9 pouces.

Q. Mais cela ruinerait le fabricant.—R. Oui, à certains endroits, mais je préfère ruiner le fabricant que de ruiner l'industrie de la pêche.

Q. Je me compromettrais peut-être dans mon rapport si je recommandais une limite de taille de 10½ pouces dans le comté de Charlotte?—R. Je crois que la loi ne sera jamais mise en force, à moins qu'elle soit faite de telle manière que les circonstances en forceront l'application.

Le témoin est renvoyé.

Messieurs Georges S. Decker, fils, David F. Harding, Robert Swanburg, John Ringer, Gordon Taylor, Langille Decker et Ralph Harding, pêcheurs, étant présents,

ont déclaré que les témoignages rendus par les témoins précédents exprimaient leurs vues.

La commission ajourne.

CLARKE'S HARBOUR, le 13 septembre 1909.

ARNOLD C. NEWELL, pêcheur, Newellton, Cape Island, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Je crois vous avoir entendu dire que vous faites la pêche aux homards depuis plusieurs années?—R. Oui.

Q. Depuis quand faites-vous la pêche aux homards?—R. Depuis l'année 1882.

Q. Et vous avez toujours fait la pêche depuis?—R. J'ai déjà fait l'exportation du homard. J'ai déjà été propriétaire d'un semaque avec lequel j'exportais les homards en vie à Boston.

Q. Combien de temps avez-vous fait se trafic?—R. Huit années, à peu près.

Q. Vous achetiez alors les homards loin du rivage?—R. Je les achetais ici même, dans le port.

Q. Ils pêchaient tout près du rivage?—R. Tout près.

Q. Dans quelle condition était la pêche aux homards alors?—R. Elle était abondante et l'on pouvait se procurer les homards à très bon marché.

Q. Quel était le prix?—R. De 3 à 5 cents pour des homards de 10½ pouces.

Q. Vous n'acceptiez pas de petits homards dans ce temps-là?—R. 10½ pouces mesurés à l'œil. C'était la loi de Massachusetts alors.

Q. Aviez-vous de la difficulté à vous procurer tous les homards qu'il vous fallait alors?—R. Non.

Q. Est-ce qu'il y en avait d'autres engagés comme vous dans ce trafic?—R. Oui.

Q. Etait-ce la seule manière d'exporter les homards dans ce temps-là?—R. Pour deux ou trois années, cela a été la seule manière, mais après cela, nous les avons exportés dans des barasses.

Q. Comment les transportiez-vous auparavant?—R. Dans des semaques creux.

Q. Et quelques années plus tard on les transporta dans des barasses par steamer?—R. Oui.

Q. D'où les exportait-on, de Yarmouth?—R. Oui. Après que j'eus abandonné ce trafic, j'ai exporté les homard dans des barasses pour plusieurs années.

Q. Avez-vous déjà fait la pêche aux homards?—R. Certainement.

Q. Quand?—R. Depuis que j'eus abandonné l'exportation du homard, à venir jusqu'à il y a quatre ou cinq ans.

Q. Où faisiez-vous la pêche?—Je faisais la pêche à Woods Harbour, dans ce comté.

Q. Quand vous avez commencé à faire la pêche, quelle était la saison?—R. Nous commencions, je crois, le 15 décembre, comme aujourd'hui, et nous continuions durant le mois de janvier jusqu'au dernier juin.

Q. Dans quelle condition était la pêche alors?—R. Qu'entendez-vous par là?

Q. Je veux dire, comment était-elle, quand vous le faisiez, si vous la comparez à ce qu'elle était quand vous commençates à faire l'exportation des homards en vue; est-ce que les homards étaient aussi nombreux et aussi gros?—R. Ils n'étaient pas aussi abondant que quand j'ai commencé à faire l'exportation des homards en vie.

Q. Quelle était la pratique chez les pêcheurs alors; les fabriques de homards en conserves étaient-elles établies dans ce temps-là?—R. Les fabriques furent établies avant que je fisse la pêche, quelques-unes du moins.

Q. Savez-vous quand l'industrie du paquage du homard a été établie ici?—R. Je crois que ce fut en 1870 ou 1871. Je me le rappelle très bien, il y avait deux ou trois fabriques ici.

Q. Quand vous avez commencé à faire l'exportation des homards en vie est-ce que les pêcheurs retenaient les homards non parvenus à l'âge d'adulte?—R. Qu'entendezvous par non parvenus à l'âge d'adulte?

Q. Disons, au-dessous de huit pouces?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quand vous avez commencé à faire la pêche vous-même, qu'en faisiez-vous?—R. Je jetais tous les homards au-dessus de 9 pouces, limite ne taille légale.

Q. Cette pratique était-elle générale?—R. Oui.

Q. N'étaient-ils pas apportés au fabricant?—R. Non.

Q. N'en avez-vous jamais vendus au fabricant?—R. Oui, mais pas durant la première année que j'ai fait la pêche, car alors ils ne voulaient pas les accepter.

Q. Pourquoi ne voulaient-ils pas les accepter?—R. Je ne puis vous dire. C'était probablement parce qu'ils pouvaient s'en procurer autant qu'ils pouvaient mettre en conserves sans ceux-là: c'était peut-être aussi par craintes de la loi; mais, sachez que je ne fais là que des suppositions.

Q. Comment disposiez-vous de vos homards quand vous faisiez la pêche?—R. J'exportais à Boston, aux Etats-Unis, tous les homards de taille légale, c'est-à-dire 10½ pouces, et je vendais les autres aux fabricants.

Q. C'est-à-dire ceux qui rangeaient entre 9 et 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Attrapiez-vous beaucoup de homards œuvés alors?—R. Beaucoup.

Q. Qu'en faisiez-vous?—R. Nous les jetions.

Q. Est-ce que les pêcheurs avaient l'habitude d'enlever les œufs?—R. Non. Nul autre qu'un coquin agirait de la sorte; je suppose toutefois qu'il pourrait y avoir de ces coquins.

Q. On dit que cette pratique se généralise maintenant?—R. Je ne crois pas que cela se fasse ici.

Q. Durant combien d'années avez-vous fait la pêche?—R. Quatorze ou quinze ans.

Q. Et aviez-vous remarqué que les homards décroissaient tant au point de vue de la taille qu'au point point de vue de la qualité?—Oui.

Q. Cette décroissance était-elle constante?—R. Oui, graduellement ils devenaient de plus en plus rares, car il nous fallait nous éloigner du rivage pour les prendre.

Q. Combien aviez-vous de pièges par bateau?—R. Quand j'ai commencé nous en avions 75 mais quand j'ai cessé, nous en avions 150.

Q. Quand vous commenciez à pêcher le 1er janvier, où pêchiez-vous?—R. A peu près aux mêmes endroits qu'en juin, mais pas aussi loin au rivage.

Q. Dans quelle profondeur de l'eau?—R. De 3 à 15 et 20 brasses.

Q. Et vous pêchiez au mêmes endroits en hiver que dans le printemps?—R. En hiver, nous ne placions pas nos pièges sur les bancs de sable, parce que nous en avions moins.

Q. Pêchiez-vous durant tout l'hiver?—R. Oui, j'ai toujours pêché en hiver; quand j'ai commencé à faire la pêche, je pêchais toute la saison.

Q. Comment était la pêche dans les mois de janvier, février et mars?—R. Elle n'était pas aussi abondante que pendant les autres mois de l'année; bien qu'assez bonne, elle était moindre pendant ces mois.

Q. Devenait-elle plus abondante à mesure que le printemps avançait?—R. Certainement.

Q. Et quand était-elle le plus abondante?—R. En avril et en mai.

Q. Augmentiez-vous le nombre de vos pièges à mesure que vous vous éloigniez du rivage?—R. Je l'augmentais à mesure que je me rapprochais du rivage; nous ne pouvions pêcher loin du rivage en hiver, car nos pièges auraient été brisés; mais quand le temps devenait plus beau, nous nous éloignions.

Q. Où vos pièges étaient-ils placés, sur des lignes de fond ou des lignes simples?—R. Sur des lignes simples; nous avions l'habitude de faire la pêche avec les vieux pièges à deux extrémités, mais quelques années plus tard, nous les avons abandonné pour prendre les nouveaux.

Q. Depuis quand les nouveaux pièges sont-ils en usage?—R. Depuis quinze ans à peu près.

Q. Quel avantage a le nouveau piège sur l'ancien?—R. C'est que les homards, lorsqu'ils y ont pénétré, ne peuvent plus en sortir.

Q. Quel prix receviez-vous pour vos homards lorsque vous avez commencé à en faire l'exportation?—R. Trois ou quatre cents; le plus que nous recevions était six cents; nous devions en outre jeter à peu près quinze par cent des homards que nous attrapions, parce qu'il leur manquait une pince, ou quelqu'autre chose; aujourd'hui les fabricants acceptent tout.

Q. Voilà ce que l'on payait pour les homards proprices pour le marché?—R. Oui.

Q. Combien receviez-vous du fabricant, pour ceux que vous lui vendiez?—R. Vous voulez parler maintenant de l'époque où j'ai cessé de faire la pêche?

Q. Oui?—R. De 3 à 5 cents chacun.

Q. C'est-à-dire vendus à la pièce et non à la pesée?—R. Je n'ai jamais vendu à la pièce.

Q. Vous n'avez jamais vendu à la pesée?—R. Non.

Q. Quel est l'usage ici sous ce rapport, sont-ils tous vendus à la pièce?—R. Ici, dans le voisinage, ils sont vendus à la pièce, mais dans d'autres endroits, ils sont vendus à la pesée.

Q. Quand vous faisiez la pêche, exportiez-vous vous-mêmes vos homards qui étaient propices pour le marché?—R. Si je recevais un bon prix d'un individu

quelconque je les lui vendais, mais si je croyais faire plus de profits en les exportant, je les exportais, mais j'en ai certainement vendus beaucoup plus que j'en ai exportés.

Q. Que font les pêcheurs ici, aujourd'hui?—R. La plupart les exportent à leur propre compte.

Q. Est-ce qu'ils expédient à quelque agent à commission ou bien directement Boston?—R. Directement à Boston?

Q. Est-ce qu'il y a des pêcheurs qui vendent aux exportateurs locaux?—R. Oui, le plus grand nombre des petits homards, c'est-à-dire, de 10½ à 9 pouces, sont vendus ici; ils ne les exportent pas, mais il en est en ceci comme en toute autre chose, il y en a qui les vendent ici, d'autres qui les exportent.

Q. Pourquoi vend-on les petits homards de 9 à 10½ pouces ici?—Pourquoi ne les exportent-ils pas eux-mêmes?—R. Parce que c'est trop dispendieux; les petits homards sont surtout vendus à New-York, et les pêcheurs n'ont jamais fait de bonnes affaires sur le marché de New-York.

Q. La limite de taille a toujours été de 9 pouces à New-York, tandis qu'à Boston elle a toujours été de 10½ pouces?—R. Oui. Les exportateurs connaissent mieux les marchés. Ils sont au courant des marché, et comme ils ont des chars ici, ils peuvent conserver les homards jusqu'à ce que les prix deviennent plus élevés.

Q. C'est ce qui se fait en général, les gros homards sont expédiés à Boston et les moyens à New-York.—R. Oui.

Q. Ceci malgré le changement dans la loi à Boston?—R. Oui, les pêcheurs qui expédient leurs homards les expédient généralement à Boston, mais les commerçants là ne vendent pas de homards de taille moyenne. Ils ne leur rapportent pas autant de profits qu'aux commerçants de New-York.

Q. Quelle proportion des homards qu'attrapent les pêcheurs est expédiée à Boston et à New-York?—R. J'ai peine à comprendre ce que vous voulez dire.

Q. Je vous demande quelle proportion des homards qu'attrapent les pêcheurs est exportée et quelle proportion est vendue ici?—R. A la pesée ou à la pièce.

Q. Comme vous le voudrez?—R. A la pesée, je pense que la moitié de ce qu'ils attrapent est vendue ici.

Q. C'est-à-dire à la pesée?—R. Oui.

Q. Et quelle serait la proportion, à la pièce?—R. Ce serait différent alors, car les gros homards pèsent trois ou quatre ou cinq fois plus que les autres.

Q. Quelle serait la proportion s'ils sont vendus à la pièce?—R. En moyenne, il nous serait impossible de le savoir, ç'a devrait être 25 par cent.

Q. 25 homards sur 100. R. Cela varie, pour quelques prises la moyenne sera peut-être de 50, et pour d'autres prises elle sera moindre.

Q. Cela dépend de la saison, de la localité et du fond?—R. Je crois que 25 pour cent serait une juste moyenne.

Q. Et des 75 pour cent qui restent quelle proportion est entre 9 et 10½ pouces?—R. Vous voulez dire à la pièce?

Q. Oui. R. A peu près 30 ou 40 pour cent.

Q. C'est-à-dire 40 par cent plus 25 pour cent sont petits et 35 par cent sont gros?—R. Je veux dire 30 ou 40 par cent, après que les gros ont été enlevés.

Q. Et le reste de homards étaient considérés comme illégaux?—R. Nous ne les considérions par comme tels; ici tout est légal.

Q. Dites-moi, est-ce que les règlements ont été strictement mis en force?—R. Oui.

Q. Quand?—R. Quand il me fallait jeter tous mes homards au-dessous de la limite de taille légale.

Q. Et quand cela?—R. Pendant les quatre ou cinq premières années que j'ai fait la pêche, nous craignions l'inspecteur des pêcheries.

Q. Le craigniez vous simplement à cause de son titre, ou bien si l'inspecteur exigeait strictement que vous vous conformiez à la loi?—R. Certainement qu'il était sévère, autrement nous ne l'aurions point craint.

Q. Combien y-a-t-il d'années de cela?—R. Je ne puis dire exactement, mais il y a certainement plusieurs années.

Q. Dans ces dernières années, c'est-on efforcé de faire observer les règlements?—R. Pas ici.

Q. Est-ce que la saison close est observée?—R. Oui, strictement. Les pêcheurs observent la saison close eux-mêmes. Si un pêcheur, à deux milles d'ici, voyait des pièges, il ferait immédiatement rapport à l'inspecteur. On ne fait pas la pêche ici en dehors de la saison.

Q. Et par conséquent il n'y a pas de mise en conserves en dehors de la saison?—R. Non.

Q. Quand vous avez commencé à trafiquer en semaque, est-ce que vous pouviez trafiquer en janvier aussi bien qu'en avril et mai?—R. Non, le premier avril. Quand j'ai commencé à trafiquer en semaque, on ne faisait à peu près pas la pêche en hiver.

Q. Combien y a-t-il de fabriques pour la mise en conserves, en opération dans cette localité?—R. Est-ce que vous dire, sur l'île ici?

Q. Oui, dans les environs ici?—R. Quatre.

Q. Qui en sont les propriétaires?—R. F. T. Nickerson, M. J. Neville, A. S. Swim, et la compagnie de Paquage du Cap Sable.

Q. Ces fabriques ont-elles été en opération depuis plusieurs années, et les permis sont-ils toujours détenus, par les mêmes individus?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a déjà eu plus de fabriques qu'il y en a maintenant?—R. Je ne le crois pas.

Q. Avez-vous quelque idée de la capacité de ces fabriques? En moyenne quelle est leur mise en conserves?—R. Je pourrais vous le dire à peu près, mais vous auriez de plus amples détails des paqueurs eux-mêmes.

Q. Laquelle des deux industries est la plus rémunératrice pour les pêcheurs, l'exportation du homard en vie ou la vente aux paqueurs?—R. Je crois que l'exportation du homard est de beaucoup plus rémunératrice; vous croirez peut-être que cette opinion repose sur des préjugés, mais je crois que tout le monde admettra cela.

Q. Quand les pêcheurs exportent leurs homards, combien de temps leur faut-il attendre pour leur argent?—R. S'ils expédient à Boston, ils reçoivent leur argent trois ou quatre jours après, mais s'ils expédient à New-York, il leur faut attendre au moins une semaine.

Q. Pendant le trajet est-ce que beaucoup de homards meurent?—R Quelques fois.

Q. Dans quel temps de l'année cette perte se fait-elle?—R. Il en meurt plus en mai que dans aucun autre temps de l'année. Oui, justement, au commencement et à la fin de la saison. Le premier chargement en décembre et le dernier en mai.

Q. Quelle est la cause de cette perte en décembre?—R. C'est que le test n'est pas aussi ferme dans ce temps-là que dans tout autre temps de l'année, et par conséquent les homards ne peuvent résister au transport aussi facilement; en mai, il commence à faire un peu chaud pour expédier à Boston; en outre, grâce au manque de facilités de transport, l'on entasse une quantité d'autres effets par-dessus les homards; tout cela occasionne leur mort.

Q. Combien de temps faut-il pour les transporter à Boston?—R. Ils sont expédiés d'ici à 2 heures et à 10 heures au lendemain, ils sont rendus à Boston. Ils sont d'abord expédiés à Yarmouth sur de petits steamers, et de là à Boston sur les vaisseaux océaniques.

Q. N'en expédie-t-on pas par la voie ferrée à Boston?—R. Non. Les pêcheurs en expédient par la voie ferrée à Yarmouth. L'expédition par la voie ferrée est plus dispendieuse parce que les harasses dans lesquelles ils sont transportés, prennent énormément de la place.

Q. Est-ce que ce changement de 10½ à 9 pouces, dans la loi du Massachusetts, a affecté le prix de vente à Boston?—R. Je crois que ce changement a fait baisser le prix de vente à Boston.

Q. Et comment cela a-t-il pu modifier le prix du marché ici?—R. Si le prix baisse à Boston, il baisse ici aussi. Quand M. Prince est venu faire une enquête ici, j'ai constaté que la perte occasionnée par la diminution dans la quantité du homard avait été entièrement compensée par l'augmentation des prix. Quand monsieur Prince est venu ici, avec la moitié moins de homards, les pêcheurs faisaient autant d'argent qu'ils en font aujourd'hui avec tout ce qu'ils prennent. J'ai payé, il y a eu un an l'hiver dernier, 50 cents pour un homard de 10½ pouces et 7, 8 et 9 cents pour un homard de moins de 10½ pouces.

Q. Pouvez-vous me donner un aperçu du nombre de pêcheurs qu'il y a sur cette île?—R. Si un homme et un jeune garçon font la pêche ensemble, ne les considéreriez-vous que comme un seul pêcheur?

Q. Combien sont-ils ordinairement?—R. Deux, quelquefois trois et quelquefois quatre.

Q. Ne pêche-t-on jamais seul?—R. Voici: un pêcheur, par exemple, engagera un homme pour touer son bateau et lorsqu'il sera rendu à l'endroit où il pêche, l'engagé lâchera sa touée et ne la reprendra qu'après qu'il aura fini de pêcher.

Q. Combien y-a-t-il de bateaux de pêche sur cette île?—R. Il doit y avoir à peu près 500 bateaux, mais voyez-vous, un pêcheur peut touer deux bateaux; cependant malgré cela, il doit y avoir au moins 500 bateaux.

Q. Et il y a deux, trois ou quatre hommes sur chaque bateau?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du revenu que peut se créer un pêcheur actif de cette manière?—R. Voulez-vous dire tout le revenu qu'il peut se créer dans une saison?

Q. Oui. R. En moyenne, un homme peut se créer un revenu,—je ne donne que mon opinion personnelle, vous savez,—

Q. Je le sais, c'est tout ce que nous pouvons avoir?—R. D'au moins $700. S'il ne gagne pas $700, il n'est pas un homme pratique. Il y en a qui gagnent $1,400 ou $1,500 et d'autres, pas plus de 200 ou 300 dollars. Mais s'il lui faut débourser $700 pour faire la pêche—

Q. C'est-à-dire pour son attirail de pêche?—R. Oui, mais ils sont rares ceux à qui il leur coûte autant pour leur attirail de pêche.

Q. A combien estimez-vous un piège avec tous ses engins?—R. Un dollar à peu près.

Q. Est-ce que les pêcheurs font leurs pièges eux-mêmes?—R. Oui.

Q. Est-ce que l'on met un espace qui a été établi d'avance entre les lattes?—R. Non.

Q. Est-ce qu'il y a une tendance, chez les pêcheurs, à retrécir ces espaces?—R. Si j'étais encore pêcheur, je mettrais cet espace si étroit qu'aucun homard ne pourrait en sortir du piège.

Q. Est-ce là ce qui se fait généralement?—R. Je le crois.

Q. Et qu'en était-il lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Les espaces étaient plus grands quand je faisais la pêche. Quand je faisais la pêche, ces petits homards me faisaient jurer, parce que je passais une partie de mon temps à les jeter en dehors; mais si je faisais la pêche maintenant, je ne jetterais absolument rien.

Q. Quel effet produirait-on sur le pêcheur et le fabricant, si on les forçait à accepter une limite de taille de 9 pouces?—R. Cela causerait la ruine du fabricant.

Q. Et le pêcheur?—R. Il serait ruiné lui aussi.

Q. Vous croyez qu'il serait ruiné si la loi était mise en force?—R. Je ne prends pas la défense de la limite de taille actuelle, mais si une telle loi était adoptée il n'y aurait plus de paquage de homard, parce que tous les homards de taille légale sont vendus sur le marché; ce n'est qu'en avril et mai que les fabricants pourraient s'en procurer; pratiquement, cela les ruinerait, bien que les pêcheurs ne puissent pas vendre tous leurs homards sur le marché.

Q. Et qu'en serait-il des pêcheurs?—R. Ils ne feraient certainement pas autant d'argent, et plusieurs d'entre eux seraient forcés d'abandonner la pêche. Je crois que ce serait une grave imprudence. J'ai toujours soutenu que la loi concernant les homards est un objet de risée pour le public. Cette loi devrait être ou bien mise en force ou bien rayée des statuts. Mais, comme je l'ai dit déjà, je ne sais trop ce qui en résulterait si elle était mise en force; je ne sais pas si cela produirait une hausse dans le prix; mais, dans tous les cas, je suis en faveur d'une limite de taille de 9 pouces. Bien entendu, je n'exprime là que mon opinion personnelle.

Q. Nous aimerions à avoir votre opinion personnelle, quelle loi préféreriez-vous?—R. Je voudrais une limite de taille plus petite, et je voudrais que la loi établissant cette limite de taille soit strictement mise en force, ou bien qu'il n'y ait aucune limite de taille prescrite: l'un ou l'autre.

Q. Et vous ne voudriez pas que l'on changeât la saison?—R. Nécessairement.

Q. C'est-à-dire que vous voudriez qu'elle restât du 15 décembre à la fin de mai?—R. Je n'ai pas d'opinion tranchée sur ce point, mais je sais que plusieurs pê-

cheurs se sont demandés si l'on devait ouvrir la saison le 1er décembre et la fermer le 15 mai ou bien demeurer au statu quo, mais il est certain qu'il y a divergence d'opinion sur ce point; ceux qui n'attrapent leurs homards que tard dans la saison veulent nécessairement une saison différente de ceux qui attrapent leurs homards de bonne heure dans la saison; si un homme veut faire la pêche au maquereau il voudra faire ouvrir la saison plus à bonne heure; en général, je crois que vous ne trouverez personne qui voudra changer la saison de plus de 15 jours d'un sens ou de l'autre.

Q. Vous parliez tout à l'heure de la limite de taille, à quoi l'établiriez-vous, s'il fallait la réduire?—R. A huit pouces. Je causais, ces jours derniers, avec un fabricant de conserves, et il me disait qu'un homard de 8 pouces était plein de chair et, par conséquent, qu'il pouvait l'utiliser à profit, mais qu'un homard de 7 ou 6½ pouces était absolument bon à rien. Je crois qu'une limite de taille de 8 pouces qui serait strictement appliquée serait la meilleure chose à faire.

Q. Serait-il plus facile d'appliquer une loi limitant la taille à 8 pouces qu'une loi la limitant à 9 pouces?—R. Je ne sais trop, mais je crois que cela serait assez difficile. Il me faut juger les pêcheurs d'après ce que je leur vois faire et je crois que les pêcheurs autour d'ici préfèrent attraper les petits homards. Voilà, franchement, ce que je pense.

Q. Vous basez votre jugement sur ce qui se fait en général?—R. Oui, les pêcheurs se donnent raison: "Eh bien, disent-ils, mon voisin les attrape, je peux bien en faire autant, mais je ne veux pas les attraper si les autres ne les attrapent pas."

Q. Nous entendons cela partout?—R. C'est une excuse bien maigre.

Q. On fait la même excuse quand on dépouille les homards œuvés de leurs œufs?—R. C'est justement la raison que donnera un homme qui ne veut pas faire son "temps de chemin," mais elle ne peut être considérée comme une raison.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation de nombre des fabriques de conserves tendrait à augmenter le nombre des pêcheurs?—R. Non.

Q. Pratiquement toute la pêche qui peut se faire est faite? R. Je crois que cela est un grand mal; donnez un permis à tout homme qui veut se livrer à l'industrie du paquage du homard. Il n'y a pas de fabricant qui ne pourrait mettre en conserves plus qu'il n'en met aujourd'hui, et le nombre des pêcheurs est toujours le même; cela ne fait aucune différence.

Q. Le but du ministère je suppose,—naturellement je ne sais pas au juste—en limitant le nombre des permis pour la mise en conserves était de diminuer le nombre des pêcheurs?—R. C'est là une fausse idée.

Q. Vous croyez que cela n'a produit aucun effet?—R. Absolument pas.

Q. Selon vous, existe-t-il une raison pour ne pas permettre à un homme aussi bien qu'à un autre de se livrer à l'industrie du paquage du homard, lors même qu'il serait capable de paquer?—R. Qu'il soit capable de pauqer ou non, cela ne regarde personne?

Q. Croyez-vous que le paquage devrait être soumis à une inspection?—R. Qu'entendez-vous par là?

Q. Il devrait y avoir quelques restrictions sous ce rapport?—R. Dans quel sens?

Q. Les fabriques de conserves devraient être inspectées afin de voir à ce que le paquage soit bien fait?—R. Aucune inspection n'est faite aujourd'hui.

Q. Oui, mais le nombre des fabriques est assez petit?—R. Cela ne fait aucune différence; supposons qu'il n'y ait qu'un seul fabricant ici et que ce fabricant ne fournirait que de la marchandise de qualité inférieure; qu'il y en ait douze comme lui, quelle différence cela fait-il?

Q. Je comprends cela; en ce qui concerne les fabriques qui existent maintenant, leurs marchandises sont excellentes, mais vous concevrez facilement que si n'importe qui avait la permission de paquer le homard, il faudrait en faire l'inspection?—R. Je crois qu'il est injuste de donner un permis à l'un et de le refuser à l'autre. Tout homme qui veut se livrer à l'industrie du paquage du homard devrait pouvoir se procurer un permis.

Q. Que pensez-vous du système du ministère de donner des permis coopératifs?—R. Je crois que c'est mal. Que je fasse partie d'une union ou non, c'est mon affaire. Je ne veux pas discuter l'avantage qu'il y a de faire partie d'une union, mais je ne crois pas que vous devriez vous enquérir et dire à un homme qu'il n'aura pas de permis s'il ne se joint pas à quelque union.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'exiger que tout pêcheur de homards ait un permis?—R. Est-ce qu'il lui faudra payer pour avoir ce permis?

Q. Pas nécessairement. Voici l'idée: tout pêcheur, avant de commencer à pêcher au printemps, devra aller trouver le garde-pêche,—à moins que le garde-pêche aille trouver le pêcheur—et signer une formule de permis, où les divers points de la loi seront expliqués. L'on croit qu'ayant fait cela, le pêcheur se soumettra de lui-même à la loi et dénoncera ceux qui ne s'y conformeraient pas.—R. Je ne crois pas qu'un pêcheur agirait ainsi. D'ailleurs je déteste un dénonciateur.

Q. Croyez-vous que le produit des fabriques devrait être inspecté, c'est-à-dire l'article paqué?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire officiellement?—R. Oui. Puisque l'on inspecte les viandes et autres articles paqués, pourquoi ne pas inspecter tout ce qui est paqué également; si un article quelconque est inspecté, tous les autres devraient l'être.

Q. L'on rapporte que certains pêcheurs ont subi des dommages parce que les fabricants ont refusé de mettre leurs fabriques en opération lors même qu'ils auraient pu se procurer assez de homards. Avez-vous connaissance qu'une telle chose se soit produite?—R. Pas dans ce district-ci.

Q. Pas même lorsqu'il y avait suffisamment de homards?—R. Ce cas ne s'est jamais présenté ici.

Q. Croyez-vous que nous devrions protéger l'industrie de l'exportation des homards vivants de préférence à l'industrie du paquage du homard?—R. Toute industrie qui est plus remunératrice qu'une autre devrait être protégée et je vous ai dit que l'industrie de l'exportation des homards vivants est plus remunératrice que l'industrie du paquage du homard; mais vous ne devriez pas me poser une telle question vu que je m'occupe de ce trafic moi-même.

Q. Pouvez-vous faire le trafic des homards vivants avec assez de facilité maintenant? Sinon, que faudrait-il faire pour l'améliorer?—R. Si nous avions quatre

bateaux par semaine au lieu de deux, cela serait beaucoup mieux pour nous, et il devrait y avoir des dépôts frigorifiques sur les bateaux. Savez-vous si la Commission des Chemins de Fer peut exercer son autorité sur ces gens-là?

Q. Quels gens?—R. Les propriétaires de ces bateaux? Elle exerce son autorité sur le D. A. R., et naturellement, il devrait en être de même des bateaux.

Q. La Commission a une autorité absolue dans toutes les question se rapportant aux chemins de fer.—R. Mais, il y a des bateaux qui opèrent de concert avec le chemin de fer, et ils imposent des taux exorbitants sur nos homards. Est-ce que la Commission des Chemins de Fer pourrait remédier à cela?

Q. Si ces bateaux font affaires dans des ports étrangers, je ne sais jusqu'où la juridiction de la Commission pourrait s'étendre.—R. Mais ces bateaux opèrent en union avec le D. A. R.

Q. Que pensez-vous de la question des homarderies? Avez-vous déjà eu quelque rapport avec les homarderies?—R. Non.

Q. Que pensez-vous des parcs?—R. Je crois qu'ils sont d'une grande utilité pour mettre les homards œuvés.

Q. Est-ce que nous pourrions assez facilement établir des parcs ici?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous quelque nouvelle méthode à suggérer concernant la manière d'étiqueter les harasses?—R. Non.

Q. Croyez-vous que l'étiquette a été un moyen de diminuer ou même de faire cesser le paquage illégal?—R. Je le crois. Je crois que l'étiquette est une chose recommandable.

Q. Je crois que vous m'avez déjà dit que l'on ne faisait pas la pêche lors de la saison.—R. Et on ne la fait point.

Q. Je ne vois rien autre chose que je puisse vous demander; est-ce que vous avez autre chose à dire?—R. J'ai une autre chose à dire, mais je ne sais si vous avez le pouvoir de la régler. L'inspecteur ne nous donne pas justice.

Q. L'inspecteur?—R. Oui.

Q. Dans quel sens?—R. Je vois vous le dire—

Q. Voulez-vous mentionner le garde-pêche local ou bien l'inspecteur provincial?—R. Le garde-pêche est injuste à notre égard. Nous n'exportons jamais de homards illégaux. S'il y en a quelquefois dans les harasses, c'est à notre insu.

Q. Qu'entendez-vous par homards illégaux?—R. Des homards au-dessous de la limite de taille. S'il y en a dans les harasses c'est à notre insu. En faisant nos emballages à claire-voie il arrivera par accident que nous échappions un petit homard, ou encore il arrivera que, manquant de quelques homards pour emplir une barasse, nous mettions quelques homards illégaux, que nous ne mettrions pas si nous en avions des gros, et si par exemple, il se trouve à y avoir 5, 6 ou 10 homards qui n'aient pas la limite de taille voulue dans la harasse, toute la harasse est confisquée.

Q. Où cela se fait-il?—R. A Yarmouth, par le garde-pêche, et dans ce même village des milliers et des milliers de homards au-dessous de la limite de taille exigée sont mis en conserves. Le plus souvent ces homards ne sont pas emballés intentionnellement, et le seraient-ils d'ailleurs, que nous devrions avoir les mêmes droits que les gens de Yarmouth.

Q. Je comprends qu'il puisse se glisser parfois un petit homard.—R. Il nous faut mesurer nos homards à l'œil, nous ne pouvons pas tous les mesurer avec un instrument.

Q. Ces homards qui n'ont pas la limite de taille légale ne valent rien à Boston, n'est-ce pas?—R. Non, on les jette, et de New York, on nous a maintes fois avertis de faire bien attention, parce que l'on impose une amende de $5 à tout individu qui expédie des homards au-dessous de la limite de taille requise, et on applique sévèrement ce point de la loi; de sorte que s'il y a des petits homards dans les harasses, on les jette. Je connais un homme qui avait une harasse de $30 de valeur et qui a été vendue à New York pour $5 ou $6. Nous ne nous opposons à ce que la loi soit strictement mise en force, mais nous voulons qu'elle soit la même pour tous. Il n'est que juste d'appliquer la loi, mais nous devrions être traités sur le même pied que les fabricants; nous devrions recevoir la même considération; si nous le méritons, que l'on nous punisse comme l'on punirait les fabricants, mais confisquer tous nos homards parceque, sans dessein, se trouvera parmi quelques petits homards, cela est injuste. Nous achetons nos homards et il faut les payer, et s'il y a quelques petits homards dans nos harasses, quand elles sont rendues à New York, on les jette, de sorte que nous les perdons, mais nous ne devrions pas perdre tout se qu'il y a dans la harasse.

Q. L'on ne vous paye pas pour les homards.?—R. Non, nous ne recevons absolument rien. S'il arrive que l'on voie de ces petits homards à Yarmouth, l'on confisque nos harasses, on les ouvre et on les vide, lors même que les homards sont emballés avec grand soin, et ensuite on les rejette dans les harasses. Cela fait tort à nos homards. Nous ne nous opposerions pas à ce qu'on les examine, si on jetait les petits homards simplement et qu'on nous mettrait à l'amende. S'il en était ainsi, nous ne nous plaindrions pas, mais nous nous opposons à ce que l'on confisque toute la harasse. Il est connu de tout le monde qu'un grand nombre de petits homards sont vendus aux fabricants et mis en conserves et pour un garde-pêche d'appliquer sévèrement la loi contre nous et de laisser un tel commerce se continuer dans son propre village, nous disons que c'est injuste. En tous les cas, nous soutenons que les harasses, ayant été approuvées ici, elles ne devraient pas être inspectées à Yarmouth; mais M. Hatfield m'a déja dit que lorsqu'il voudra ouvrir une harasse de homards, il l'ouvrira, peu importe qu'elle soit étiquetée ou non. Nous avons des étiquettes, imprimées à Ottawa, et envoyées ici à l'inspecteur local, lequel les met sur nos harasses pour démontrer qu'elles ont été inspectées et qu'elles ne contiennent aucun homard illégal.

Q. Est-ce que cette espèce de certificat est signé par l'inspecteur local?—R. Oui. Et ces harasses ne devraient pas légalement être ouvertes à Yarmouth, mais M. Hatfield lui-même m'a dit qu'il ne se souciait pas de cela et qu'il avait donné ordre à ses hommes d'ouvrir les harasses à Yarmouth. Conséquemment, M. Hatfield n'obéit pas à ses supérieurs. M. Robertson m'a souvent dit que si l'inspecteur local examinait les harasses, cela suffirait. Il y a une autre chose dont je voulais parler; c'est que les pêcheurs font autant, sinon plus, d'argent que lorsque j'ai commencé à faire la pêche aux homards.

Q. Cela est dû au prix?—R. A la hausse dans les prix.

Q. Est-ce qu'il y a une augmentation considérable du nombre despêcheurs faisant la pêche et des engins de pêches employés?—R. Oui et ils vont beaucoup plus loin. Lorsque j'ai commencé à faire la pêche, un homme qui avait un bateau valant $25 était bien pourvu, mais ajourd'hui il y en a qui ont des bateaux à gasoline qui coûtent $700; mais, naturellement, ils s'en servent pour d'autres pêches.

Q. Est-ce qu'ils se servent des mêmes bateaux pour faire la pêche aux homards que pour faire la pêche aux autres poissons ici?—R. Oui, des mêmes bateaux, mais les prix ont tellement monté, grâce à la petite quantité des homards. Je crois que la hausse du prix a atteint sa limite, mais si l'on continue à prendre les petits homards, je ne sais trop ce qu'il arrivera dans l'avenir. Je me rappelle que lorsque j'ai commencé, il y a un grand nombre d'années passées, à épargner les petits homards, l'on clamait: "cela va tuer le prix," mais cela ne l'a pas tué encore.

Q. Est-ce que la quantité de gros homards décroît?—R. Si l'on faisait le pêche à la même place qu'il y a vingt ans passés, l'on ne prendrait rien. On ne les prend plus là maintenant. Si l'on s'éloigne à 7 ou 8 milles et que l'on étende un grand nombre d'engins de pêche, l'on prendra du homard, mais lors même que personne n'irait là, on pourrait les prendre ici. Les homards migrent beaucoup. Dans le printemps, à l'ouverture de la saison, lorsque les homards commencent à venir, les pêcheurs s'éloignent du rivage et les attrapent avant qu'ils s'approchent. Le nombre des gros homards n'a pas augmenté, à mon avis.

Q. L'on dit qu'un grand nombre de semaques, venant des Etats-Unis, viennent faire la pêche ici, au large du rivage?—R. Il y en a eu qui sont venues l'an dernier; elles sont venues cette année encore, et je crois qu'il y en aura encore plus si on ne les arrête pas. Je crois qu'elles seront ici dès l'ouverture de la saison.

Q. Elles ne viendront pas pendant l'hiver?—R. Non, probablement pas avant le mois de mai. Elles viennent pour acheter le homard alors; dans l'est, elles en achètent plus qu'ici, mais dès que la saison fermera, elles iront faire la pêche en dehors. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus. Quel remède faudrait-il appliquer à cela?

Q. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire si elles font la pêche à trois milles du rivage; je ne crois pas que l'on ait aucun droit de les empêcher, mais si elles se rendent ici pour faire des affaires ou pour quelque autre motif, je crois que nous pouvons les empêcher.—R. Mais si un pêcheur aborde ici, poussé par un orage, et vous, que vous soyez ici dans votre cotre, pouvez-vous l'arrêter?

Q. C'est là une question délicate. Il faut toujours y aller avec beaucoup de prudence dans ces questions internationales, mais je suis porté à croire que ces bateaux pour la pêche aux homards n'ont aucun droit ici.—R. Comme vous voyez, c'est une question importante.

Q. S'ils augmentent le nombre de leurs bateaux de pêche, ils pourront vous faire un tort considérable?—R. De l'autre côté de la ligne de démarcation, ils font la pêche à la même place que nous. Nous pêchons très loin ici, bien au delà de la limite de trois milles.

Q. Personne, en deça de la ligne de démarcation, n'a le droit, je crois, d'avoir des homards, en dehors de la saison?—R. Je n'ai aucun doute que, si j'allais, avec

un bateau canadien, faire la pêche aux homards et revenais ensuite dans le port ici, je serais passible d'une saisie; mais ce pêcheur dont nous parlons ne se rend ici que pour trouver un abri.

Q. Je ne vois pas pourquoi nous devrions avoir plus d'égards pour lui que pour vous.—R. Mais, en tenant compte des circonstances vous ne voudriez pas le saisir.

Q. Sans doute il faudrait consulter les autorités avant d'agir. Il y a toujours des nouveaux cas qui surgissent.—R. Ce pêcheur ne vient pas ici en qualité de pêcheur. Son bateau est enregistré, et il se rend ici, prend ses effets, et il est muni d'un papier signifiant qu'il est destiné à Portland, mais, au lieu de se rendre à Portland, il s'en va pêcher et dépense la moitié de ses effets de pêche; puis lorsqu'il arrive, il dit qu'il a perdu une partie de ses effets pendant le trajet et cela suffit. Ce bateau américain revient jeter l'ancre dans le port, ayant tous ses homards à bord. Si un de nos pêcheurs faisait une telle chose, il serait immédiatement mis sous le coup de la loi; mais il semble que vous ne puissiez en faire autant à l'Américain. Cela est injuste, et je crains que, si cela continue, nos pêcheurs feront la même chose. Concernant notre différend à Yarmouth, je crois que la question ne sera réglée que lorsque M. Hatfield mourra.

Q. Est-ce que ces difficultés existent depuis longtemps?—R. Depuis dix-huit ou vingt ans.

Q. Je crois que le ministère considère M. Hatfield comme un employé très actif, remplissant bien ses devoirs? R. Il est trop actif, mais il ne protègera certainement pas l'industrie de la pêche avec mon argent. Voici le fait: voici un fabricant qui paque des homards illégaux; vous le savez et cependant vous le laissez faire. De temps en temps vous lui dites: "Prenez garde, vous paierez $25 d'amende si vous paquez des homards illégaux," mais vous le laissez continuer sa besogne malhonnête jusqu'à la fin de la saison.

Q. Rien de tel n'est arrivé dans mon district, mais je crois—parce que cela a été déclaré devant le comité d'investigation à la dernière session,—que cela se fait ici. Tout dépend de l'usage que l'on fait des argents reçus par les amendes. —R. Cela ne fait aucune différence; le ministère n'est guère plus juste que M. Hatfield. Sans doute si le ministère se promet d'imposer autant qu'il pourra aux dépens des pêcheurs, nous n'y pouvons rien. Mais quand un employé du gouvernement vient vous dire qu'il sait que dans les fabriques on met en conserves des homards qui n'ont pas la limite de taille voulue, et qu'il ne met ces fabricants à l'amende qu'une fois par année et qu'ensuite il les laisse faire à leur guise, appelez-vous cela mettre la loi en force? J'ai constaté ce fait moi-même, et en plus un des inspecteurs des pêcheries me l'a affirmé.

Q. Cela nous a été déclaré l'hiver dernier, mais n'y a-t-il pas eu quelques changements cet été?—R. On les a mis à l'amende à quelques endroits, mais ici l'on se contente de dire: "Si vous continuez cela, nous serons forcés de vous faire payer." Je ne crois pas que l'on puisse jamais faire adopter une limite de taille de 9 pouces ici.

Q. Croyez-vous qu'il est nécessaire de préserver l'industrie du paquage du homard? Est-ce que l'industrie dépérit ou non?—R. Je vous ai dit que les pêcheurs font plus d'argent aujourd'hui qu'il y a vingt ans passés.

Q. Mais elle aura quand même une fin?—R. Je le suppose.

Q. Si vous deviez vous-même faire les règlements, que feriez-vous?—R. Je dis que, si vous étiez inspecteur des pêcheries ici et sachiez qu'en mettant la loi en force, vous vous rendriez la vie insupportable par la haine et les murmures que vous soulèveriez en ce faisant, vous seriez l'asile; la nature humaine ne vous laisserait d'autre alternative.

Q. S'il est vrai que la situation soit si mauvaise, autant vaudrait laisser prendre le homard jusqu'a sa destruction finale, et ensuite prohiber la pêche pour un certain nombre d'années?—R. Je suis d'avis que nous avons été mis sur la terre pour vivre, et qu'il ne nous sera jamais permis de nous faire mourir de faim; je crois qu'il ne devrait y avoir de restrictions légales sur rien, que si je veux me rendre dans la forêt pour chasser le daim, je devrais en avoir le permis, si je ne gaspille pas la viande. Il en est de même du homard. Un homme qui gaspillerait des homards mériterait d'être mis au pénitencier. Je serais prêt à réduire la limite de taille à 8 ou 7½ pouces; la saison de la pêche devrait aussi rester la même. Je crois cependant que la saison ne sera jamais observée avec une limite de taille de 9 pouces; je dis plus, je dis que la loi elle-même manque de sagesse.

Par M. Moses Nickerson:

Q. Ne donneriez-vous pas aux homards le temps de reproduire?—R. Ils ont amplement le temps de reproduire.

Q. Avec une limite de taille de 8 pouces, ils n'auront pas le temps de reproduire?—R. Il est rare que l'on trouvera un petit homard œuvé.

Par le Commissaire:

Q. Croyez-vous qu'il faille les détruire à l'âge où ils sont prêts à reproduire?—R. Tous les gros homards à certain temps ont des œufs. J'ai remarqué que si vous prenez un homard femelle pour le faire cuire, vous trouverez parfois des œufs.

Q. Sans doute tous les homards œuvés sont des homards femelles?—R. Il y en a qui disent: "Ne prenez jamais de gros homards."

Q. Oui, le docteur Field est un de ceux-là, je crois, mais l'on ne peut douter qu'en général, on désire la protection des jeunes homards et des homards œuvés. —R. Je crois, en effet, que c'est là ce que l'on veut.

Q. Il y a peut-être eu négligence sous ce rapport, et les pêcheurs deviennent sans précautions eux-mêmes, de sorte qu'il sera assez difficile de les faire revenir, mais il faut agir de quelque manière.—R. Je crois moi-même qu'il faut remédier au mal, mais ce sera difficile pour deux ou trois ou quatre ou cinq ans.

Le témoin est renvoyé.

MANASSÈS NICKERSON, paqueur, de Clarke's Harbour, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Voulez-vous nous dire quels ont été vos rapports avec l'industrie, et quand elle a commencé?—R. Bien, en 1884, je faisais la pêche aux homards,—je ne me rap-

pelle pas si je pêchais en 1883, en tous les cas en 1884 et 1885, je faisais la pêche aux homards, et en 1886, je me suis engagé à un fabricant comme peseur et acheteur; en 1891, j'ai commencé à acheter et exporter à mon propre compte et, en 1897, je suis devenu fabricant.

Q. Vous changiez ainsi l'ordre naturel?—R. J'achetais encore les homards vivants, mais j'ai commencé à les mettre en conserves et en 1905 j'ai vendu ma fabrique.

Q. Votre fabrique est-elle encore en opération?—R. La même fabrique est aujourd'hui entre les mains de M. Neville.

Q. En un mot, quelle comparaison faites-vous entre l'état de l'industrie de la pêche aux homards, aujourd'hui, et celui d'il y a 25 ou 26 ans?—R. Bien, en 1884 et 1885, nous pouvions prendre autant de homards de ce côté-ci des bancs de sable, que nous pouvons en prendre aujourd'hui en s'éloignant de plusieurs milles.

Q. Est-ce que ce nombre de bateaux et d'hommes, et la quantité des engins de pêche ont augmenté depuis 1884 et 1885?—R. Certainement et beaucoup, j'oserais l'affirmer. Je me rappelle que j'avais 116 hommes pêchant pour moi; le nombre d'hommes n'a peut-être pas augmenté beaucoup, mais la quantité d'engins qu'un homme peut manœuvrer a certainement beaucoup augmenté.

Q. Et les bateaux sont plus gros et meilleurs?—R. Certes, les bateaux sont tout à fait différents.

Q. Est-ce que les pêcheurs pêchent aux mêmes endroits aujourd'hui que dans les premiers temps, ou doivent-ils aller plus loin?—R. Ils ne peuvent pêcher partout aux mêmes endroits; il faut qu'ils aillent plus loin.

Q. Je suppose que le terrain est favorable à l'industrie du homard ici?—R. Je le crois.

Q. Vous avez des bancs de sable et de pierre et un fond de roche?—R. Oui.

Q. Quelle était la saison alors?—R. J'essayais justement de me rappeler cela; il me semble que, lorsque j'ai commencé à faire la pêche aux homards, nous ne pêchions pas avant le mois de mars. Je ne me rappelle pas si on faisait la pêche en automne. Nous commencions à pêcher en mars alors, mais plus tard on a mis l'ouverture en janvier. Ensuite on prohiba la pêche au mois d'août, mois où l'on prétend que les homards frayent.

Q. Et après que vous eûtes fait la pêche en '84 et '85?—R. Je suis devenu comptable chez le fabricant.

Q. Quelle était la pratique alors concernant l'achat des homards, des pêcheurs. Est-ce que les fabricants acceptaient toutes les qualités de homards alors?—R. Non, pas toutes les qualités.

Q. On observait la loi alors?—R. Non, elle n'était pas observée; elle ne pouvait pas l'être.

Q. Quelle était la limite de taille alors?—R. Je crois qu'elle était de 8 ou 9 pouces. J'avais ordre de ne pas prendre de homards trop petits, car cela n'était pas rémunérateur.

Q. En autant que vous pouvez vous en souvenir, les inspecteurs se souciaient peu de faire observer la loi?—R. Il ne faudrait pas dire cela, mais le nombre des inspecteurs était très limité, et nous pouvions échapper à leur surveillance facilement.

Q. Y avait-il alors le même nombre de fabriques qu'il y a aujourd'hui?—R. Non, il n'y en avait pas autant; il n'y en avait rien qu'une alors.

Q. Qui en était le propriétaire?—R. La Portland Packing Company, par l'entremise de M. John M. Shand.

Q. Les Américains furent-ils les pionniers de l'industrie dans cette partie du pays?—R. Non, pas directement, car l'industrie existait avant que les Américains vinssent ici.

Q. Il y avait des Canadiens qui fabriquaient des conserves avant que les Américains vinssent?—R. Oui, mais sur une bien petite échelle et d'une manière bien imparfaite. Le paquage moderne a été introduit par les Américains.

Q. Quand vous achetiez le homard, avez-vous remarqué une diminution dans la quantité du homard?—R. Non.

Q. Je suppose que cette diminution a été graduelle?—R. Nous ne pouvions constater cela alors, car les pêcheurs, en s'éloignant du rivage, prenaient toujours une grande quantité de homards.

Q. Combien payiez-vous alors pour les homards? Comment les achetiez-vous? A la pièce?—R. Oui, mais nous en achetions autant à la pesée. Les petits homards, je les achetais habituellement à la pesée.

Q. Faisiez-vous une distinction alors entre les homards que vous exportiez et ceux que vous vendiez aux fabricants?—R. Non.

Q. Est-ce que les fabricants exportaient les gros homards dans ce temps-là?—R. Non.

Q. Alors les pêcheurs, même dans ce temps-là, exportaient eux-mêmes leurs homards?—R. Ils les vendaient aux acheteurs qui se rendaient à eux en semaques.

Q. Sur les marchés locaux ou bien aux Etats-Unis?—R. Aux acheteurs américains.

Q. Ils se rendaient chez les pêcheurs en semaques et achetaient directement d'eux?—R. Oui.

Q. Leur limite de taille était de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Et tous les homards au-dessous de cette taille étaient vendus aux fabricants?—R. Oui.

Q. Est-ce que l'on essayait alors de passer des homards œuvés aux fabricants?—R. Au temps dont je parle nous n'acceptions pas les homards œuvés, si nous pouvions les voir, mais pendant les premières années, nous nous montrions peu particuliers sous ce rapport.

Q. Savez-vous si on faisait une pratique alors de dépouiller les homards de leurs œufs?—R. Je n'ai pas eu occasion de constater cela souvent, cependant je crois que certains individus en faisaient une pratique.

Q. La raison pour laquelle je vous demande cela, c'est que, si cette pratique a duré longtemps, cela a dû causer un dommage à l'industrie de la pêche aux homards?—R. Je crois qu'ici cette pratique était très peu répandue.

Q. Dans ces dernières années la saison a fermé si à bonne heure qu'il vous a été impossible de voir une grande quantité de homards œuvés?—R. De fait.

Q. Pouvez-vous dire quelle est en moyenne la quantité de homards œuvés que les pêcheurs prennent?—R. Je ne saurais dire, mais elle n'est pas considérable.

Q. D'après les témoignages que nous avons, il appert que l'on prend plus de homards œuvés à la fin de la saison.—R. Oui, il y en a beaucoup à la fin de la saisaison; c'est dire que la quantité est petite vu que la saison ferme de bonne heure; j'ose dire qu'elle n'est pas plus de 1 ou 2.

Q. Des deux industries, laquelle est la plus rémunératrice pour le pêcheur, et laquelle devrait être protégée: l'industrie de l'exportation du homard vivant ou celle du paquage du homard?—R. Il est indubitable que c'est l'exportation du homard.

Q. Elle est plus rémunératrice?—R. Certes.

Q. Et elle détruit moins l'industrie de la pêche du homard?—R. Oui.

Q. Quelle est votre opinion concernant la question de la limite de taille? Croyez-vous que la limite de taille actuelle de 9 pouces soit la meilleure, et qu'elle devrait être mise en force?—R. Voilà une question sur laquelle je ne puis me prononcer, vu que je ne la connais pas.

Q. Mais vous devez au moins avoir une opinion quelconque? Si nous mettions la loi strictement en force, quels résultats cela aurait-il concernant les fabriques de conserves?—R. Bien, avec la limite de taille actuelle, cela me ruinerait.

Q. Qu'en serait-il des pêcheurs, s'il ne leur était point permis de prendre de homards au-dessous de 9 pouces de taille?—R. Sur quelques-uns l'effet serait pernicieux; sur d'autres, l'effet serait moindre.

Q. Croyez-vous qu'en général, ce serait un avantage? Ne pensez-vous pas qu'après quelques années l'industrie de la pêche en bénéficierait? Ne croyez-vous pas que nous ruinons graduellement l'industrie en laissant prendre les homards non parvenus à maturité?—R. Je ne sais trop que répondre à cela.

Q. Des experts nous assurent que le homard croît de 2 pouces par année. Alors ne croyez-vous pas que c'est honteux de détruire ceux qui ne sont pas parvenus à maturité?

M. Moses Nickerson:—J'aimerais demander au témoin s'il n'est pas disposé à croire que ce serait mieux d'avoir une limite de taille de 10½ pouces et de l'appliquer sévèrement, et ainsi de fermer toutes les fabriques?—R. Ce serait peut-être la meilleure chose à faire, mais je ne veux rien dire à ce sujet.

Q. Avez-vous quelque idée de la moyenne de homards pris au-dessous de la limite de taille?—R. J'en ai une idée, mais je ne suis pas certain. Le nombre est très grand.

Q. Croyez-vous que 50 par cent serait à peu près la moyenne? qu'au moins cinquante sur chaque cent homards sont au-dessous de la limite de taille requise?—R. Je le crois.

Q. Que pensez-vous de la saison actuelle? C'est-à-dire du 15 décembre à la fin de mai?—R. Voilà une question à laquelle il me coûte autant de répondre qu'à celle concernant la limite de taille. Etant sorti des affaires, il me semble que je ne devrais rien dire là-dessus.

Q. Mais vous devez avoir une opinion?—R. Certainement.

Q. Et comme vous êtes sorti des affaires, votre opinion sera exempte de préjugés?—R. Je le sais, mais ceux qui sont directement intéressés dans l'industrie penseront peut-être que je n'ai aucun droit d'exprimer mon opinion. En tous les cas, voici mon opinion: Bien qu'à certains endroits il serait pernicieux de faire des

changements, je suis porté à croire qu'en général, il serait avantageux d'enlever 15 jours à la fin de la saison et de les mettre au commencement.

Q. Pouvez-vous me dire la raison pour laquelle les comtés situés à l'ouest d'ici devraient avoir une autre limite de taille et une autre saison? Est-ce qu'il y a nécessité pour cela?—R. Pas que je sache.

Q. Ne croyez-vous pas que cela occasionnerait des violations de la loi?—R. Je le crois. Voulez-vous dire que l'on violerait la loi en traversant les bornes?

Q. Le fait d'avoir différentes limites de tailles et différentes saisons, dans des districts voisins?—R. Cela serait très avantageux pour ceux qui demeureraient près des bornes.

Q. Ne peuvent-ils pas commencer aussi à bonne heure que vous? Il y en a qui ne commencent que le 6 janvier, et il me semble qu'à l'ouest d'ici il devrait y avoir une automne plus tempérée?—R. Je ne vois aucune raison pourquoi ils devraient avoir une différente saison.

Q. Je dois comprendre que, plus tard vous êtes devenu fabricant?—R. Oui.

Q. Pendant quelques années vous avez fait l'exportation du homard?—R. Oui.

Q. Vous achetiez les homards ici, des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Et vous les exportiez à Boston?—R. Et à New-York.

Q. C'est-à-dire que vous exportiez les homards de 10½ pouces à Boston et ceux de 9 pouces à New-York?—R. Bien, nous exportions une grande quantité de gros homards à New-York.

Q. Mais vous pouviez exporter à New-York même ceux de 9 pouces?—R. Oui.

Q. Est-ce que vous aviez les mêmes facilités de transport alors, que vous avez aujourd'hui?—R. Pas tout à fait.

Q. Les mêmes bateaux qui font le trajet à Boston aujourd'hui le faisaient alors?—R. Il n'y avait qu'un seul bateau alors.

Q. Que fait-on en général des gros homards? Est-ce qu'on les garde dans les chars, ou bien les emballe-t-on et les expédie-t-on chaque jour?—R. Les fabricants avaient l'habitude de les garder quelques jours; cela dépendait du marché.

Q. Quelle comparaison faites-vous entre le marché d'alors et celui d'aujourd'hui? Est-ce que les prix étaient aussi élevés alors qu'aujourd'hui?—R. Les prix étaient moins élevés et variaient beaucoup plus. Le marché est plus stable aujourd'hui.

Q. Ensuite vous êtes devenu fabricant? Quelle était votre pratique concernant l'achat des homards que vous destiniez à la mise en conserves?—R. Lorsque nous avons commencé, nous observions la loi strictement, et en plusieurs occasions c'était à prix de sacrifices, mais nous avons constaté bientôt que nos pêcheurs nous abandonnaient lorsque nous nous montrions trop particuliers; ils les vendaient à d'autres, et il est arrivé quelques fois que nous ne pouvions plus les avoir.

Q. Et pour vous protéger vous étiez obligés de faire comme les autres?—R. C'est ce que nous avons fait.

Q. Et est-ce que cet abus a continué tout le temps que vous êtes demeuré dans cette branche de l'industrie?—R. Oui, à peu près tout le temps; cependant nous avons été mis à l'amende plusieurs fois.

Q. Est-ce que vous ne payiez qu'une amende annuelle comme à Yarmouth?—R. Non. Nous n'avons jamais payé de grosses amendes, $5 parfois, et parfois, rien du tout.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la quantité de homards que vous paquiez? Est-ce que vous vous souvenez de la quantité de homards qu'il vous fallait pour emplir une boîte d'une livre?—R. Nous n'avons jamais beaucoup fait attention à cela. Quand j'étais comptable pour monsieur Shand, il en fallait un peu moins de cinq, quelquefois un peu plus. En tous les cas, il en fallait de 4¾ à 5¼.

Q. C'est-à-dire des homards frais?—R. Au moment où on les pesait. Que ce fût à la pesée ou à la pièce, peu importe: 100 homards pesaient ordinairement 100 livres.

Q. Combien recevaient les pêcheurs pour leurs homards dans ce temps-là?—R. 65 ou 75 cents par cent, et un peu plus tard, le prix a monté.

Q. Avez-vous quelque idée du prix actuel?—R. Je crois qu'actuellement l'on paye $3 par cent livres; pendant les deux dernières années, on les a payés $5 et $4.50.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de ce que coûte la préparation d'une caisse et me dire leur valeur quand elles partent de la fabrique?—R. Une caisse de homards coûte à peu près $2 au fabricant.

Q. $2 n'est que le prix du paquage, mais combien est-ce que le tout coûte, la chair, l'étain, le paquage et la main-d'œuvre? $2 n'est que pour la main-d'œuvre n'est-ce pas?—R. Je ne sais comment le tout coute, il me faudrait un peu de temps pour calculer cela. Le coût n'est pas toujours le même.

Q. Les prix ont beaucoup augmenté, si on les compare à ce que l'on payait il y a vingt ans, pour les produits de la fabrique?—R. Quand j'étais au service de M. Shand, on vendait une caisse de $4.50 à $7.

Q. Et maintenant?—R. Maintenant une caisse se vend de $12 à $14; il y a des caisses qui se sont vendues même $18. C'est le plus haut prix, cependant, qui ait jamais été payé pour une caisse.

Q. Est-ce que la loi actuelle impose une peine suffisante pour détourner les fabricants de l'enfreindre?—R. Sans doute; mais il faudrait qu'elle fût mise en force.

Q. Que pensez-vous du système de donner des permis pour la mise en conserves à des étrangers? Le professeur Prince considère ce fait comme urgent. R. Je ne vois pas pourquoi tel individu n'aurait pas les mêmes droits d'avoir un permis que tel autre.

Q. Même si cet individu est un étranger?—R. Certainement.

Q. Il a été affirmé que tout ce que ces étrangers apportent qui soit véritablement étranger au Canada, est leur capital. On affirme aussi que tous leurs employés sont canadiens, et qu'ils achètent leur matériel en Canada?—R. C'est le cas.

Q. Est-ce que la loi actuelle concernant la limitation du nombre des permis pour la mise en conserves est satisfaisante?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quel serait votre avis sous ce rapport?—R. Je crois que tout homme qui se croit capable de faire un dollar dans l'industrie du paquage du homard devrait pouvoir obtenir un permis.

Q. Vous lui donneriez un permis sans le questionner, sans même vous assurer au préalable s'il fera l'ouvrage tel qu'il doit être fait?—R. Bien, si sa marchandise

n'est pas bonne, quand il viendra pour la vendre, c'est lui qui sera le perdant, voilà tout.

Q. Croyez-vous que cela suscitera de la compétition?—R. Je crois qu'il est impossible d'avoir plus de compétition qu'il y en a maintenant.

Q. Croyez-vous qu'il y a entente entre les fabricants pour tenir les prix bas?—R. Mon expérience sous ce rapport tend à démontrer qu'à chaque fois que nous avons voulu nous unir pour tenir les prix bas, afin de faire un peu d'argent, il nous a été impossible de nous entendre assez longtemps pour que cela nous rapportât profit; je crois que nous aggravions les choses au lieu de les améliorer, c'est-à-dire que nous faisions la part des pêcheurs meilleure.

Q. Donc il a toujours existé une certaine compétition?—R. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Q. Est-ce que vous seriez en faveur d'une inspection des produits des fabriques, par un inspecteur nommé par le gouvernement?—R. Bien, peut-être que cela serait bien—cependant je ne sais trop.

Q. Aujourd'hui on fait l'inspection de tous les produits alimentaires?—R. Oui, il se pourrait que ce soit bien; mais, d'après mon expérience personnelle, tous les fabricants s'efforcent de produire la meilleure marchandise possible, car le prix dépend de la qualité de la marchandise.

Q. Est-ce que les fonctionnaires actuels suffiraient à cette inspection?—R. Je ne le crois pas.

Q. Est-ce que cela demanderait le service d'experts?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous du système d'encourager les pêcheurs à s'associer pour fonder des fabriques; est-ce que cela est plus avantageux pour eux que de vendre leurs homards aux fabricants?—R. Je ne sais trop quoi dire là-dessus, mais, d'après ce que j'en sais, ces sociétés coopératives n'ont jamais beaucoup réussi.

Q. Cela dépend de leur habileté de gérer les fabriques, comme en toute autre entreprise?—R. Oui.

Q. Comment les prix pour les homards sont-ils établis?—R. La quantité fait la demande et la demande fait le prix.

Q. Et le commerce de l'exportation est en rapport avec les prix à l'étranger?—R. Oui, il est fixé sur le marché étranger.

Q. Et le prix pour les homards destinés à la mise en conserves est-il fixé par le fabricant?—R. Ce prix-là aussi est basé sur le marché étranger.

Par M. Moses Nickerson:

Q. J'ai écouté ce qu'a dit le témoin et je crois que les choses se passent un peu différemment à l'île Tusket. Là le pêcheur loue sa place d'un propriétaire quelconque, et une des conditions du contrat de loyer est que le pêcheur sera averti de quitter l'île, s'il n'obtient pas le droit de se rendre sur l'île et faire la pêche dans les environs de l'île; en outre il lui faut consentir, par écrit ou verbalement, à vendre tous ses homards illégaux au propriétaire, à un certain prix; et si un acheteur en semaque vient et entraîne le dit pêcheur à lui vendre ses homards illégaux à raison de quelques sous de plus que lui en offre le propriétaire, alors, ce dernier, usant de son droit, lui signifie de quitter l'île?—R. Jusqu'à un certain point, cela est vrai.

M. ARNOLD NEWELL.—L'année dernière on a signifié à un pêcheur de quitter l'île Flat.

Q. N'est-il pas vrai que, dans ces environs, c'est le propriétaire qui fixe le prix pour les pêcheurs?—R. Oui, mais je ne crois pas que cela signifie grand'chose.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que la question de la propriété de quelques-unes de ces îles a été réglée?—R. Pour une île seulement.

Q. Jusqu'où votre propriété s'étend-elle? Jusqu'à l'eau profonde?—R. Oui.

Q. N'est-il pas possible aux pêcheurs de s'établir entre la ligne de démarcation des eaux profondes et le rivage?—R. Il semblerait que cela leur soit impossible.

Q. Nous avons des difficultés semblables au Labrador et nous permettons aux pêcheurs d'étendre leurs pièges et leurs rets, pourvu qu'ils ne s'approchent pas du rivage, plus loin que la ligne de démarcation des eaux profondes, car s'ils dépassaient cette ligne, cela serait de l'empiètement. Nous avons toujours été d'opinion que le propriétaire privé n'a aucun droit en dehors de la ligne de démarcation des eaux profondes. Avez-vous quelques remarques à faire concernant l'établissement des homarderies? Je crois qu'il serait difficile d'établir des homarderies ici, n'est-ce pas, vu l'époque où votre saison se termine?—R. Oui, cela serait assez difficile.

Q. L'établissement de parcs serait non moins difficile? On a suggéré que les pêcheurs, ici, aient le privilège de garder, dans des parcs, les homards qu'ils auraient pris durant la saison, pour les vendre après la saison. Que pensez-vous de cela?—R. Je crois que vous devriez prendre quelque mesure dans ce sens. A mon avis, il est injuste de forcer un pêcheur de vendre ses homards à une date fixe.

Q. Croyez-vous qu'il y aurait moyen d'avoir pour cela un système qui rendrait impossible toute violation de la loi?—R. Je le crois. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas moyen.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de cette question des pièges? Croyez-vous qu'il serait sage d'établir une réglementation? On a suggéré que la prise des petits homards devrait être réglée par l'acquisition d'un piège construit de façon à laisser échapper les petits homards tout en retenant les gros et la question est de savoir quelle sorte de trappe remplirait cet office—une réglementation qui pourvoirait à ce qu'il soit laissé un certain espace entre les lattes du piège.—R. Il n'y a aucun doute que, si les ouvertures étaient assez larges, elles en laisseraient échapper une grande quantité.

Q. Est-ce qu'à votre idée une bonne partie du menu poisson s'échapperait à travers une ouverture de $1\frac{1}{4}$ pouce?—R. Je crains qu'un pouce et quart ne laisse sortir les gros; l'ancienne façon de faire le piège était de laisser un pouce entre les lattes. Vous pourriez assurer cette réglementation en faisant inspecter les pièges des pêcheurs. Mais lorsque nous faisions des pièges—j'avais coutume de les fabriquer—nous laissions la largeur d'une latte entre les lattes; la latte servait de mesure.

Q. Cette latte était généralement d'un pouce et demi; elle était plus souvent de $1\frac{1}{2}$ pouce que de 1 pouce?—R. Peut-être avait-elle plus d'un pouce, probablement $1\frac{1}{4}$ pc., à dire vrai. Je crois qu'on rapproche plus les lattes maintenant qu'autrefois.

Q. Et cela ne peut être que dans un seul but?—R. Oui, c'est cela, sans aucun doute.

Q. Laisse-t-on beaucoup d'engins de pêche à l'eau à la fin de la saison? Je suppose qu'aux endroits où le pêcheur possède ses propres engins, il y veille avec soin?—R. Je crois qu'on en laisse un assez bon nombre.

Q. Nous avons reçu bon nombre de plaintes sur la quantité d'engins de pêche qu'on abandonne dans l'eau quand la saison finit.—R. Je ne crois pas que les pêcheurs laissent des engins qui leur seraient de grande utilité dans l'eau, mais, bien souvent, quand ils ont des engins qui ne leur serviront pas beaucoup l'année suivante, ils coupent les pièges, rompent les lignes et les laissent aller au fond.

Q. Croyez-vous que cela puisse causer des dommages de quelque manière?—R. Je ne le sais pas. Ils pourraient tuer quelques homards, mais pas en grand nombre. J'imagine que dans le cas des pêcheurs qui emploient les engins d'un paqueur, on pourrait facilement y remédier en faisant payer aux pêcheurs qui négligent volontairement d'enlever leurs engins, ce qu'ils n'en rapportent pas.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il faut, à l'automne, une plus grande quantité de homards pour emplir une boîte d'une livre qu'aux mois de mai et juin? R. Je le crois.

Q. Ils ne sont pas aussi pourvus de chair à l'automne? R. Non.

Q. Mais on suppose qu'ils grossissent à mesure que l'automne avance?—R. J'ai presque oublié quelle doit être la condition des homards pour cette sorte de paquage, de sorte que je pourrais difficilement en parler.

Q. Ce n'est pas de cela en particulier que je voulais m'enquérir, mais de ce qui a été constaté en général.

M. Newell.—On me dit que de bonne heure, à l'automne, les homards ne sont pas aussi gros, mais qu'en avril et mai, ils sont plus charnus qu'à l'automne.

Q. Est-ce qu'on continue la pêche d'automne entre le 15 décembre et le 15 mars?—R. Oh, oui.

Q. Est-ce qu'on la continue tout l'hiver sans interruption?—R. Cela dépend de l'hiver; si l'hiver est dur, février se termine généralement assez bien, mais le dernier jour de janvier, j'ai vu faire d'assez bon ouvrage.

Q. Alors, ce n'est pas la coutume d'amener les engins à terre, ils restent à l'eau?—R. Oui.

Q. Un peu à l'est d'ici, on dit que généralement les engins sont tirés à terre et replacés plus tard.—R. Par ici on n'en ramène pas beaucoup à terre de cette façon.

Q. Comment amorce-t-on les pièges ici.—R. Surtout avec du hareng, ces années dernières.

Q. Est-ce qu'ici on prend le hareng sur place? Est-ce ici généralement que vous prenez la boitte?—R. Pas généralement.

Q. L'importez-vous?—R. Oui, de la rive nord du Nouveau-Brunswick.

Q. Avez-vous d'autres remarques à faire ou y a-t-il quelques recommandations dont vous aimeriez à nous faire part?—R. Non.

Le témoin se retire. La Commission s'ajourne.

USINE DE RÉDUCTION DU CHIEN DE MER, Clarke's Harbour.

13 septembre 1909 (2 p.m.)

Le capitaine JOB A. CROWELL, pêcheur et patron de semaque Clarke's Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps vous êtes-vous occupé de l'industrie du homard?—R. De 40 à 50 ans.

Q. Avez-vous fait continuellement la pêche depuis que vous avez cette position, ou bien, l'avez-vous faite de tout temps?—R. Je n'ai pas pêché tout le temps, mais j'ai fait le commerce du poisson et conduit des semaques à homard.

Q. Vous avez réellement pêché des homards vous-même?—R. Oh, oui.

Q. Combien y a-t-il de temps que vous avez commencé la pêche aux homards?—R. 45 ans.

Q. Existait-il des fabriques de conserves à cette époque?—R. Oui.

Q. Elles existaient alors?—R. La plus importante fut établie ici, il y a à peu près 37 à 40 ans.

Q. Quel en était le propriétaire?—R. La Portland Packing Company.

Q. Combien de temps a-t-elle fait des affaires ici?—R. 15 ans, je crois, ou à peu près.

Q. Comment se fait-il qu'elle a cessé?—R. Elle a fondé d'autres manufactures sur la côte est et au loin à Terre-Neuve et dans ces parages.

Q. Et elle a cessé ici?—R. Oui, elle a cessé ici parce que les homards étaient à beaucoup meilleur marché par là qu'ici.

Q. Quel est aujourd'hui l'état de la pêche au homard comparé à ce qu'il était d'après vos premiers souvenirs?—R. Ah bien! les homards ne sont pas aussi abondants le long du rivage qu'ils l'étaient alors; on prend autant de homards, mais on se sert pour la pêche de beaucoup plus d'engins.

Q. Quelle est la quantité d'engins et le nombre de gens employés à la pêche, comparés à ce qu'il en était alors?—R. Je ne sais pas, mais on pêchait alors autant de homards qu'à présent, bien qu'il y ait, sans doute, deux fois autant d'hommes employés à la pêche. J'hésiterais à dire deux fois autant, mais, probablement, un tiers de plus.

Q. Et à propos des engins de pêche?—R. Je suppose qu'on emploie encore à présent autant d'engins qu'il y en avait à cette époque.

Q. Est-ce qu'on fait la pêche aux mêmes endroits?—R. Aux mêmes endroits, mais on s'éloigne plus du rivage; naturellement, il s'en trouve aux mêmes endroits, mais la majorité sont plus au large.

Q. De votre temps, à quel endroit pêchiez-vous?—R. Nous pêchions entre les Iles et dans les environs; nous n'allions pas du tout au large, il y a 30 ou 40 ans; on avait coutume de descendre autour du Cap, près du rivage, mais pas plus loin qu'à 2 ou 3 milles de distance.

Q. Mais la pêche se faisait à proximité du rivage?—R. Oui.

Q. Et maintenant?—R. Nous les pêchons à 4 ou 5 milles de terre.

Q. Y a-t-il de la pêche plus loin?—R. Oui, tout aussi loin que vous voulez aller, vous trouverez par là du homard.

Q. Dans quelle profondeur pêche-t-on ici? Qu'elle est la profondeur au large? —R. Du côté de la haute mer, à dix-huit brasses environ, je crois, en cet endroit; à l'ouest de l'île au Phoque, de ce côté, on va jusqu'à 30 brasses.

Q. A quelle distance du rivage se trouvent-ils, à 30 brasses?—R. Ils ne sont pas plus éloignés du rivage que nous ne le serions ici.

Q. Durant cette époque ancienne, il n'y avait aucune réglementation; quand commenciez-vous?—R. Nous commencions en avril pour pêcher jusqu'en août, à ce qu'il me semble.

Q. Je croyais que généralement vous pêchiez jusqu'en octobre?—R. Il y avait une interruption en août, je crois.

Q. Mais au commencement, on avait coutume de pêcher toute la saison, autant qu'on le pouvait, je crois?—R. Oui, naturellement vous avez raison, j'avais oublié.

Q. Quelle proportion de petits homards preniez-vous alors?—R. Je ne sais, mais on en avait autant qu'à présent.

Q. Qu'est-ce qu'on en faisait alors?—R. Le paqueur prenait alors tout le lot.

Q. Même dans ce temps-là, c'était la coutume d'accepter tout ce qui était pris? —R. Autant que je sache.

Q. Est-ce que la pêche destinée au marché valait beaucoup alors?—R. Le homard destiné au marché, voulez-vous dire?

Q. Oui?—R. Non, on n'expédiait rien au dehors; je crois que, les 2 ou 3 dernières saisons il y a eu des semaques à homards des Etats-Unis qui sont venues jusqu'ici et les pêcheurs ont alors commencé à vendre les gros homards de 10½ pouces et plus.

Q. Etait-ce là le premier commerce d'exportation de homards vivants?—R. Je crois que le premier commerce de l'exportation de homards vivants qu'on ait jamais fait ici, a eu lieu lorsque j'ai transporté quatre barils de homards et que je les ai vendus à Boston. Ce furent, à ma connaissance, les premiers homards vivants qu'on ait jamais expédiés d'ici, et cela se passait il y a environ 37 ans.

Q. Quels moyens de transport à Boston, aviez-vous en ce temps-là?—R. Rien que des goélettes.

Q. Les vapeurs ne naviguaient pas alors?—R. Il n'y avait qu'un petit vapeur de Yarmouth, mais il ne valait pas grand'chose; tout le trafic se faisait dans des goélettes.

Q. Le trafic a-t-il augmenté depuis cette date jusqu'à aujourd'hui?—R. Oui, en effet.

Q. Quelle partie de la prise totale représente le commerce des homards frais? Quelle partie de la prise totale et du salaire des pêcheurs cela représente-t-il?—R. Les deux tiers, j'imagine.

Q. C'est-à-dire, pour les homards frais au-dessus de 9 pouces?—R. Oui, j'ignore si cela ne dépasse pas les deux tiers; cela représente les deux tiers dans tous les cas.

Q. Est-ce que ce commerce augmente?—R. Le prix augmente; nous obtenons chaque année un meilleur prix pour nos marchandises.

Q. Votre commerce des marchés est meilleur et les moyens d'expédition sont plus avantageux?—R. Oui, tout est mieux.

Q. Vous croyez que la tendance naturelle de ce commerce est à l'augmentation?—R. Il y a eu augmentation, tout le temps.

Q. Et vu que les facilités augmentent et que les homards peuvent atteindre le marché en meilleure condition, le prix qu'on en obtiendra sera d'autant plus élevé?—R. C'est ce qu'on cherche tout le temps.

Q. Est-ce que l'industrie de la mise en conserves a augmenté ou diminué, ces années dernières?—R. Elle a diminué cette année, mais l'année dernière a été assez prospère.

Q. Qu'est-ce qu'on paque? Paque-t-on tout ce qui n'est pas expédié au dehors?—R. On paque tout ce qu'on peut avoir je crois.

Q. Je suppose qu'il y a toujours une certaine quantité de gros homards qu'on classe comme douteux et défectueux?—R. Tout ce qui paraît ne pas devoir se rendre à Boston est vendu au fabricant de conserves.

Q. De sorte qu'en pratique, le fabricant doit compter sur le petit homard?—R. Les fabricants de conserves ont eu ici jusqu'à l'an dernier tous les homards ayant moins de $10\frac{1}{2}$ pouces; nous ne pouvions, jusqu'à l'an dernier, rien expédier aux Etats-Unis qui mesurait moins de $10\frac{1}{2}$ pouces; nous pouvions en expédier à New-York, mais nous ne pouvions en expédier dans le Massachusetts, pas à Boston.

Q. Mais il y a deux ans, on a réduit au Massachusetts la limite à 9 pouces?—R. Oui.

Q. Et le résultat en est que la quantité qui va au fabricant de conserves est encore plus réduite?—R. Oui.

Q. Si les règles étaient modifiées ou remodelées de quelque manière, pensez-vous qu'il serait bon d'encourager le commerce d'exportation aux dépens du fabricant?—R. Je ne sais pas; je ne saurais le dire.

Q. En rédigeant les règlements pour cette partie de la côte?—R. Oh! je crois qu'ils devraient être de nature à encourager fortement le commerce d'exportation.

Q. C'est-à-dire s'il était nécessaire de faire une distinction entre les deux-branches?—R. Oui.

Q. La mise en conserves, en cet endroit, tient la seconde place sans doute?—R. Elle tient la seconde place.

Q. Prenez-vous, en somme, autant de gros homards, si l'on tient compte de l'augmentation du nombre des engins de pêche, que vous en preniez au début?—R. Je le crois.

Q. Est-ce que le nombre se maintient?—R. Oui, ça se maintient encore; certaines années, nous avons de bien meilleures pêches que les autres, aux endroits où nous avions coutume de pêcher; naturellement durant les saisons où il nous faut aller au large lorsque la mer est houleuse, nous n'en prenons pas autant, mais lorsque la saison est calme nous en prenons davantage.

Q. Votre pêche commence ici, le 15 décembre?—R. Oui.

Q. Quelle qualité de homards prenez-vous à cette pêche? Quelle taille ont-ils lorsque vous commencerez d'abord, en décembre?—R. A peu près de la même qualité que pendant toute la saison.

Q. Il n'y a pas alors, une plus grande quantité de petits homards?—R. Prenez à l'intérieur du havre, vous en attraperez de plus gros, au début, que plus tard et, plus que dans une pêche de deux ou trois mois.

Q. Je suppose qu'ici les conditions sont bonnes pour le homard en ce qui concerne la forme du fond?—R. Oh! oui, en effet, et je crois qu'elles le sont tout le long de la côte.

Q. Vous commencez la pêche vers la mi-décembre et elle se fait alors très activement, je suppose?—R. Oui.

Q. Jusqu'à quelle date?—R. Jusqu'au dernier jour de mai.

Q. Est-ce qu'elle se fait avec autant d'énergie durant tout l'hiver?—R. Février est le pire mois que nous ayons ici.

Q. Mais à l'exception de février, vous pêchez continuellement?—R. Parfois, nous pêchons durant tout le mois de février à moins que nous ne soyons un peu dérangés par la glace.

Q. La proportion des pièges perdus est-elle grande ici?—R. Oui, elle l'est.

Q. Surtout dans l'eau des battures?—R. Surtout dans l'eau des battures.

Q. A quelle période de l'année vous attendez-vous à perdre le plus de pièges?—R. Certaines années sont des saisons perdues naturellement, mais, c'est difficile à dire; nous en avons perdu le plus, cette année, en mai; plus que nous n'en avons perdu de toute l'année, cela n'est arrivé que cette année, ce fait ne s'est pas produit les dix dernières années, mais, lorsqu'il survient une de ces terribles bourrasques, elle emporte tous les engins de pêche.

Q. A combien de temps estimez-vous la durée d'un piège?—R. Trois ans est sa plus longue durée ici, à moins qu'on ne pêche dans les eaux intérieures et alors, naturellement, il durera plus longtemps; au large à peu près deux ans suffisent pour les mettre hors de service.

Q. Y a-t-il une différence entre le piège d'à présent comparé à ce qu'il était à vos débuts?—R. Oui, nous nous servons maintenant d'un piège plus solide qu'au début.

Q. Et vous vous servez aussi du piège Wheeler?—R. Non, nous ne le nommons pas le piège Wheeler.

Q. Comment les nommez-vous?—R. Nous en avons que nous appelons le piège à quatre arcs, et nous en avons un que nous nommons le piège "chambre à coucher" avec un arc au bout et un autre de chaque côté.

Q. Ce n'est pas le piège Wheeler, mais il est sur le même principe?—R. Nous l'appelons le piège "chambre à coucher," et lorsque les homards entrent, ils ne peuvent sortir.

Q. Les lattes sont-elles plus rapprochées que lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Je crois que oui.

Q. Est-ce que les pêcheurs possèdent leurs propres engins de pêche et leurs propres bateaux?—R. Oui.

Q. Les fabricants les équipent-ils?—R. Les pêcheurs achètent les agrès; ils peuvent quelquefois recevoir des avances des marchands et d'autres personnes.

Q. Quel serait ici, de prime abord, l'effet sur les pêcheurs, si l'on appliquait rigoureusement le règlement fixant à 9 pouces la limite de taille?—R. Pour moi je crois que ce serait un grand avantage pour les gens d'ici; je parle maintenant de

cet endroit, c'est ce pourquoi j'ai voté d'abord et je vote pour la même chose, aujourd'hui; je crois que ce sera un bienfait pour le public en général; la première année, ils pourraient en souffrir un peu, mais après la seconde année ils en retireraient des bénéfices.

Q. Comment cela affecterait-il les fabricants de conserves?—R. Je crois que cela les affecterait un petit peu, la première année, de fait, ici, ces fabricants sont tous des expéditeurs, ils achètent tous les homards; ils acquièrent, tout de même, tous les homards, du moins la majeure partie, et ce qu'ils n'expédient pas, ils le mettent en conserves, mais, je crois, qu'à la longue, ce serait pour eux aussi un profit.

Q. Qu'est-ce que vous pensez de la présente saison, qui va du 15 décembre jusqu'à la fin de mai?—R. Je crois que nous devrions avoir quinze jours de plus, au commencement.

Q. Vous croyez qu'elle devrait commencer le 1er décembre?—R. Le premier décembre.

Q. Pouvez-vous dire jusqu'où, vers l'est, cela donnerait de bons résultats?—R. Jusqu'à Halifax, de Halifax à Digby, dans tous les cas.

Q. Comment cela conviendrait-il aux comtés de Charlotte, d'Annapolis et de Yarmouth?—R. Yarmouth profiterait de cet avantage, mais je crois que Digby aussi.

Q. Et Annapolis?—R. Quant à ce dernier, je ne sais pas.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêche au homard dans la baie de Fundy, cette pêche est-elle importante?—R. Pas en hiver.

Q. Qu'est-ce que vous auriez à dire sur le Nouveau-Brunswick?—R. Pour cela, je ne sais pas.

Q. Est-ce que cela s'appliquerait aussi à cet endroit?—R. Je n'en sais rien et je n'oserais rien en dire.

Q. Si vous ajoutiez quelques semaines en décembre, retrancheriez-vous quelques semaines en mai?—R. Non, je ne le crois pas, parce que mai, ici, autour du cap, est notre meilleur mois.

Q. Si la longueur de la saison restait la même que maintenant, quel que soit le nombre de jours entre le 15 décembre et la fin de mai, ne croyez-vous pas qu'un laps de temps égal à celui qu'on ajouterait au commencement, lorsque le marché aux hamards frais est censé être bon?—R. Oh! il est bon alors.

Q. Ne croyez-vous pas qu'on devrait donner une compensation aux homards, en retranchant un nombre égal de jours, à la fin de mai? N'y a-t-il pas d'autres genres de pêche que les pêcheurs pourraient entreprendre à cette époque?—R. Oui, mais le mois de mai est le meilleur de la saison du homard.

D. Dans ce cas, il serait mieux de laisser les choses telles qu'elles sont?—R. A moins que vous puissiez ajouter quinze jours, au commencement.

Q. Pourriez-vous me donner une idée du prix moyen payé pour les homards destinés au marché, ces années dernières?—R. Ici, la moyenne serait probablement de 15 ou 16 cents, c'est-à-dire pour les gros homards.

Q. Pour ceux de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Et pour les moyens, entre 9 et 10½?—R. On paye pour les moyens, au taux probable de 4½ ou 5 cents.

Q. Et à peu près pour la mise en conserves?—R. Pour les homards de conserves de 9 pouces, et moins, on paie à peu près 1½ cent.

Q. C'est-à-dire, par cent, tout se vend ici au cent n'est-ce pas?—R. Tout au cent.

Q. Cela ne fait que $1.50, le cent?—R. Rien que cela.

Q. Est-ce que le prix a déjà été plus élevé que cela?—R. Je crois que 2 sous est le plus haut prix qu'on ait obtenu.

Q. Deux sous est le meilleur prix qu'on ait jamais payé pour les petits homards?—R. Oui.

Q. Combien de homards de cette classe faut-il pour faire un poids de 100 livres?—R. Ayant moins de 8 pouces?

Q. Oui?—R. Il en faut environ 120, j'imagine; je les ai vu peser assez souvent, mais, je ne me rappelle pas, au juste, ce qu'il en faudrait.

Q. Quelle est la taille des plus petits que l'on prend? Quatre ou cinq pouces?—R. Aussi petits qu'on peut les prendre, oui; je crois qu'il en faudrait bien 175, pour faire 100 livres.

Q. Quelle a été la coutume en ce qui concerne les homards œuvés?—R. On les rejette à l'eau, je crois.

Q. On est mieux disposés à ce sujet qu'on avait coutume de l'être, chez les pêcheurs?—R. Je crois que oui, au meilleur de ma connaissance; je sais bien que si j'en prenais un, je le jetterais à l'eau.

Q. A-t-on jamais eu ici, l'habitude d'enlever les œufs?—R. Oh! je crois que cela est probable; je ne pourrais pas affirmer qu'on a cessé de le faire. Les homards valent 25 ou 30 cents pièce, et lorsqu'un individu en attrape, en hiver, qui n'ont sur eux, que peu de frai il est probable qu'il enlève le frai à la brosse.

Q. N'est-ce pas un fait que, dans ce cas, le homard œuvé meurt avant d'arriver au marché?—R. Je crois qu'il y arrive bien vivant.

Q. On nous a dit qu'un homard auquel on a enlevé les œufs est fort sujet à mourir pendant le voyage?—R. J'ai causé avec l'un des paqueurs, à Boston, et il m'a dit qu'ils en reçoivent souvent; ils arriveront en bon état si le temps est froid et si on les tient humectés, mais ils n'offrent pas un aussi bon échantillon de homard.

Q. Avez-vous quelque idée de la date où fraye le homard?—R. Non, je ne sais pas, mais je crois qu'ils sont œuvés tout le long de l'année, d'après ce que j'ai vu.

Q. La proportion des homards œuvés est-elle grande? Combien y en a-t-il sur cent d'après vous?—R. Je ne crois pas qu'elle soit très grande.

Q. Est-ce que les fabricants de conserves ont jamais refusé d'accepter des homards œuvés ou au-dessous de la limite de taille réglementaire?—R. Je ne crois pas qu'ils l'aient fait, je n'en ai jamais lavé un seul.

Q. Si les fabricants refusaient d'accepter les homards œuvés ou de taille inférieure, est-ce que cela n'aurait pas pour effet d'induire les pêcheurs à les remettre à l'eau?—R. Oh! oui, naturellement, ils le feraient s'ils ne pouvaient trouver où les vendre. Quant aux homards de taille inférieure, lors de l'adoption de cette loi, nous avons commencé à les jeter par-dessus bord aussitôt que nous les sortions du piège; je ne dirai pas que nous entreprîmes de les mesurer tous, mais nous les laissions tous aller au meilleur de notre connaissance, et, si nous nous apercevions, au retour, que nous en avions des petits, dans le lot, nous les jetions aussitôt par-dessus bord.

Q. Est-ce la coutume d'éviter le fabricant qui est connu pour sa sévérité sur ce point et de s'adresser à un autre moins scrupuleux, quelques fabricants nous ont dit qu'ils devaient accepter les petits homards afin de garder leurs pêcheurs?—R. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, je n'ai jamais constaté rien de tel.

Q. Croyez-vous qu'il serait possible de conclure avec les pêcheurs un arrangement en vertu duquel nous pourrions acheter d'eux les homards œuvés et les tenir dans un parc jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui, je crois que nous pourrions conclure cet arrangement avec n'importe quel pêcheur.

Q. Est-ce qu'il existe ici des endroits réunissant les conditions nécessaires à l'établissement d'enclos; eau profonde, cours libre de la marée et la possibilité de l'entourer d'une clôture?—R. Je crois que probablement il y a ici bon nombre d'endroits qu'on pourrait trouver; je suis sûr que vous pourriez en trouver.

Q. Pourriez-vous affirmer qu'il y a une période de la saison où les homards œuvés sont plus nombreux qu'à toute autre temps?—R. Je crois qu'au printemps, on en prend plus qu'en tout autre temps de l'année, vers le mois d'avril. Je crois qu'ils sont alors aussi abondants autour d'ici, qu'à n'importe quel autre temps, ainsi que dans la première partie de mai.

Q. Croyez-vous qu'ils s'approchent alors de la rive?—R. Oui, au mois de mai; ils rampent vers le rivage, c'est pourquoi je dis que c'est le meilleur mois que nous ayons ici; ils rampent entre les roches, et lorsque nous cessons la pêche, à la fin de mai, ils sont aussi abondants qu'à tout autre temps de la saison, je parle des gros.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves impliquerait une augmentation de la pêche?—R. Non, je ne crois pas qu'il y aurait augmentation de la pêche.

Q. Vous croyez qu'on fait autant de pêche au homard maintenant, que si le nombre des fabriques était augmenté?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous que le ministère agit sagement lorsqu'il limite le nombre des fabriques? Croyez-vous qu'il y a assez de fabriques?—R. Les fabriques sont assez nombreuses telles qu'elles sont, mais je ne crois pas qu'on ait tout à fait raison, parce qu'on enlève aux pêcheurs qui prennent les homards, le privilège de les mettre en conserves s'ils le désirent. Si 20 ou 30 pêcheurs se rassemblent, ils devraient avoir la permission de mettre en conserves leurs propres homards et de faire tout ce qui a rapport à cette industrie, mais ils ne peuvent le faire à présent.

Q. Depuis les deux dernières années, ils peuvent le faire et nous avons une fabrique coopérative de conserves qui fonctionne à Little Harbour. Le ministère a décidé, lorsque les pêcheurs se sont plaints de ce qu'ils ne pouvaient obtenir de licence alléguant qu'ils n'étaient pas satisfaits du prix qu'ils recevaient du fabricant de conserves; ils prétendaient qu'il y avait une coalition entre les fabricants?—R. Oui, c'est le cas; ils se réunissent toujours avant l'ouverture de la saison et ils fixent pour les homards, un prix que les pêcheurs doivent accepter ou il reste à ceux-ci l'alternative de jeter leurs homards et, si on ne leur permet pas de monter une fabrique, il leur faut les vendre au prix du fabricant.

Q. Les pêcheurs se sont plaints de cela au ministère et, il y a deux ans, le ministère a décidé d'émettre—ce sont d'ailleurs les seules nouvelles licences qui aient été émises—ce qu'on appelle des licences coopératives. Quinze pêcheurs

doivent se grouper, et, s'ils la demandent, la licence leur est accordée à ces condition?—R. J'aime à croire que cela obvierait à la difficulté; j'imagine du moins que cela devrait y obvier.

Q. Comment cela affecterait-il les pêcheurs si les fabriques de conserves étaient toutes fermées durant un certain nombre d'années, non seulement ici, mais partout?—R. Je ne sais pas; je crois que ce serait un avantage pour la pêche en général. Je ne crois pas que ça ferait beaucoup de tort à ces gens-là et, après la première année, les gens en retireraient, je crois, tout le bénéfice.

Q. Comment les homards sont-ils recueillis ici? Les recueille-t-on tous aux endroits de pêche sur des semaques?—R. Non, ils sont tous apportés par les pêcheurs jusqu'au rivage.

Q. Les pêcheurs les apportent eux-mêmes?—R. Non, ils les apportent ici au port et lorsqu'ils les exportent, ils les expédient par des vapeurs ou par des goélettes, mais ils les apportent tous au port et, chaque pêcheur sépare ses propres homards, en fait ce qu'on appelle le triage et les vend, s'il doit les vendre au fabricant; ou s'il doit les expédier, les met dans les caisses d'expédition.

Q. Le système de les transporter à la fabrique dans des semaques n'existe pas ici?—R. Non, pas ici; mais il y a ici des semaques qui partent de l'endroit et vont les recueillir au loin.

B. Et dans ce cas, le pêcheur est payé comptant pour les homards, dès que le patron de la semaque les reçoit?—R. Oui, ils reçoivent l'argent comptant, mais quelques-uns laissent courir leur compte jusqu'à la fin de la saison et le règlent alors.

Q. Croyez-vous que la différence de limites de taille et de saisons libres dans des parties du rivage adjacentes soit de nature à encourager les infractions à la loi? A partir d'ici en allant vers l'ouest, voyez-vous, nous avons diverses limites de taille et diverses saisons de pêche?—R. A partir du Cap Sambro jusqu'au comté de Digby, la saison est partout la même.

Q. Mais, il y a des parties du comté de Digby où ils ont une saison différente, n'est-ce pas?—R. Oui, dans certaines parties du comté de Digby, on pêche jusqu'à une date différente de la nôtre.

Q. Commencent-ils en même temps que vous?—R. Non, je crois qu'ils se mettent à l'œuvre un peu plus tard que nous, environ 15 jours plus tard.

Q. Voici la saison: comté de Saint-Jean, 6 janvier au 29 juin, limite de taille, 9 pouces; baie de Fundy, le long des comtés de Kings et d'Annapolis, 15 juin au 30 juin, limite de taille, 10½ pouces; comté de Charlotte, N.-B. et comté de Digby, N.-E., 6 janvier au 15 juin, taille 9 pouces, excepté dans la partie de la baie de Fundy qui tient au comté de Digby; là, elle est de 10½ pouces; comté de Yarmouth, inclusivement le long de la côte de l'Atlantique jusqu'au port d'Halifax, 15 décembre au 31 mai; 9 pouces?—R. Oui, voilà ce qui nous concerne.

Q. Soupçonnez-vous pourquoi on fait cette distinction dans le comté de Digby? Ne peuvent-ils pas commencer en même temps que vous?—R. Je ne vois pas pourquoi cela leur serait impossible.

Q. Et s'ils le faisaient, ils devraient finir en même temps que vous?—R. Ils le devraient certainement; je crois que la saison, dans le comté de Digby, devrait être la même que la nôtre.

Q. Vous croyez que la même saison devrait exister jusqu'à Halifax?—R. Oui.

Q. Au nord de cet endroit, les conditions sont différentes, ils ne peuvent pêcher, en hiver, par là?—R. Non, c'est vrai, ils ne peuvent pêcher par là, en hiver.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon d'insister sur un type de piège, qu'il devrait y avoir un espace déterminé entre les lattes, de sorte qu'une grande partie des petits homards puisse s'échapper?—R. Oh! je le crois.

Q. Naturellement, ce sur quoi je veux obtenir votre témoignage n'a pas seulement rapport au voisinage immédiat de cette localité, mais aussi au golfe Saint-Laurent, les pièges, je me rappelle que lorsque je me suis d'abord occupé de ces choses, il y a 32 ans, on se servait des pièges ancien modèle avec double tête et cerceau, à l'extrémité; les lattes, alors, étaient généralement distantes d'un pouce et demi, la largeur d'une latte, mais ils ont maintenant, en plusieurs endroits du golfe, surtout aux environs de l'île du Prince-Edouard et du détroit de Northumberland, rétréci cet espace jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'un demi-pouce?—R. Je crois qu'on a fait cela, le long de la rive ouest, on les a rapprochées en vue de retenir les petits homards mesurant moins de 9 pouces, de manière à les empêcher de s'échapper.

Q. Si l'espace était laissé plus large il en résulterait presque infailliblement que les homards plus petits s'échapperaient?—R. Oh! oui, en quantité.

Q. Il se pose maintenant un problème pour la division du Golfe où l'on est trop éloigné des marchés à poisson; la mise en conserves devra toujours y être la principale industrie?—R. Sans doute.

Q. On a proposé, en cet endroit, non sans raison je crois, d'abolir la limite de taille et, en retour, de n'autoriser qu'une très courte saison de pêche?—R. Oui.

Q. Un grand nombre de fabricants de conserves et de pêcheurs, nous ont dit que, s'ils pouvaient obtenir deux mois, mai et juin, ils consentiraient à la fermeture et seraient satisfaits. Mais, si nous abolissons la limite de taille et si nous limitons la saison à deux mois, on a suggéré que nous établissions un piège type qui laisserait s'échapper une bonne proportion raisonnable des petits homards. Quant à la largeur que devrait avoir cette ouverture, c'est une question d'expérience et le ministère devrait être guidé par l'expérience de ceux qui peuvent parler librement sur la question. Voyez-vous, vous pêchez ici durant une longue saison et vous avez l'occasion d'expédier vivant, au marché, votre poisson, de sorte que nous pouvons sans injustice insister sur la limite de 9 pouces et essayer de la mettre en vigueur, mais cette mesure pourrait occasionner des difficultés?—R. Oh! il n'y aurait pas de difficulté à faire cela.

Q. Vous croyez que non?—R. Si les pêcheurs y consentent, il ne se produira aucune difficulté, mais si vous faites une loi qui permettra à un homme de le faire et ne le permette pas à un autre, ce serait une autre affaire; si vous vous mettez immédiatement à l'œuvre, et si vous êtes prêts à appliquer le règlement c'est tout ce que nous voulons.

Q. Vous connaissez les conditions qui existent dans le golfe St.-Laurent?—R. Oui.

Q. On met, en cet endroit, de très petits poissons en conserves, on en prend 12 ou 14 pour la boîte d'une livre?—R. Je sais, je suis allé par là.

Q. Vous ne pourriez pas imposer une limite de 9 pouces en cet endroit?—R. Non, je ne crois pas, mais nous sommes ici dans une situation différente.

Q. Bon nombre de personnes intelligentes suggèrent qu'on abolisse la limite de taille et qu'en compensation l'on insiste sur l'adoption d'un piège type et le raccourcissement de la saison?—R. Je ne crois pas que cela puisse se faire ici.

Q. Oh! non, je ne parle pas d'ici, c'est impossible ici et nous ne saurions songer à faire cela ici, mais croyez-vous qu'en insistant, disons sur un espace de 1¼ pouce pour tous les pièges faits après une certaine date, nous supposons qu'un piège dure 3 ans, après trois ans, le pêcheur doit renouveler tout son attirail de pêche, d'après ce que j'ai compris, et il serait bon d'insister pour que tous les pièges, après une certaine date, aient une largeur déterminée entre les lattes de façon à laisser s'échapper une grande quantité de petits homards. Croyez-vous qu'on obtiendrait ce résultat?—R. Oui, je crois qu'on l'obtiendrait, si le ministère ne fait pas mieux observer cette loi que celle qui existe, alors, je puis dire, jetez-les par-dessus bord. Si vous faites une loi, mettez-la en vigueur.

Q. Vous êtes-vous jamais occupé de la mise en conserves ou de la direction d'une fabrique de conserves?—R. Non, je n'ai aucune expérience en fait de mise en conserves. Je puis dire que j'ai gardé des homards, jusqu'après la mue, et j'ai constaté qu'un homard de 7½ pouces après avoir perdu son test, peut aller jusqu'à 9 pouces, de sorte qu'il gagne de 1½ pouce à 2, pendant la mue. A présent, ce homard de 7½ pouces se vendrait 1½ cent, tandis que, après avoir atteint sa taille, il se serait vendu de 5 à 10 cents, selon le prix du marché. Quand nous tirons nos pièges à 5 ou 6 milles d'ici et que nous sommes fort occupés, nous mettons ces homards dans le bateau et nous les trions en revenant; quelquefois, nous sommes au port avant de les avoir tous jetés par-dessus bord. Or, si ces homards ayant moins de 9 pouces, étaient jetés par-dessus bord au lieu d'être apportés à la fabrique, dans un an, ils seraient bons pour le marché et on les trouverait près du rivage dans les eaux où ils auraient été jetés.

Le témoin est renvoyé.

Stephen M. Goodwin, pêcheur, Clarke's Harbour, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été occupé à la pêche du homard?—R. J'y ai été occupé 24 ans.

Q. Avez-vous pêché d'une manière assez continue durant tout ce temps?—R. Sans interruption, à l'exception de deux ou trois étés où je suis allé aux Bancs.

Q. Et vous n'avez pas été continuellement occupé à la pêche au homard?—R. J'ai fait la pêche au homard, il y a 24 ans, puis je suis allé trois ans aux Bancs et puis 20 ans de suite, à la pêche au homard.

Q. En quel état est la pêche, exprimez-vous comme vous l'entendez, comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé la pêche au homard?—R. Le poisson est plus rare à ce que je crois.

Q. De quelle façon? comment expliquez-vous cela? Prenez-vous autant de gros homards qu'autrefois?—R. Nous n'en prenons pas d'aussi gros, au début, nous en prenons le même nombre de petits, mais nous n'en prenons pas un aussi

gros poids; il y a beaucoup plus d'engins de pêche, dans l'eau, que lorsque j'ai commencé; nous avons de 150 à 200 pièges par bateau, deux hommes dans un doris—ce qui fait qu'un bateau en vaut deux.

Q. Comment ces pièges sont-ils amarrés, sur lignes de fond ou sur lignes simples?—R. Rien que sur lignes simples, maintenant.

Q. Quand commencez-vous à pêcher les homards?—R. Le 15 décembre et nous cessons à la fin de mai.

Q. Pêchez-vous le homard d'une manière assez continue durant tout ce temps?—R. Non, nous cessons en février.

Q. Laissez-vous vos engins à l'eau?—R. Oui, nous les y laissons, quelquefois nous en perdons.

Q. Perdez-vous beaucoup d'engins de pêche durant la saison?—R. Oui, un bon nombre.

Q. Combien de vos engins devez-vous renouveler chaque année?—R. Moi-même, je perds environ 100 pièges, chaque année; de 80 à 100 durant les 3 dernières années.

Q. Il y a des années où vous évitez les pertes; et d'autres où vous ne le pouvez pas?—R. L'an dernier, je n'ai pas perdu moins de 60 pièges.

Q. Vous devez renouveler presque la moitié de votre attirail, chaque année?—R. Presque cela.

Q. Que vaut un piège à homard avec tous les agrès et la ligne?—R. Une moyenne, je crois, de 75 cents.

Q. Faites-vous vos propres pièges généralement?—R. Nous faisons nos propres pièges.

Q. Quelle est la valeur d'un homardier?—R. Elle varie selon le bateau; il y en a qui valent $300, tandis qu'un doris coûtera $20; je pêche sur un doris.

Q. Vous pêchez près de l'île, la plus au large, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Vous possédez votre propre bateau et vos propres agrès?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'il existe ici une union de pêcheurs?—R. Il y en avait une, mais je crois qu'elle a périclité—elle existe encore.

Q. Y a-t-il quelqu'un des environs qui en soit membre?—R. Oui, le chauffeur-mécanicien de l'usine en est, je crois, la tête dirigeante.

Q. Est-ce que le nombre des hommes qui pêchent le homard a beaucoup augmenté depuis les quelques dernière années?—R. Je crois que oui.

Q. Durant les dix dernières années?—R. Je ne voudrais pas dire qu'ils ont augmenté en dix ans, mais en vingt ans, depuis que j'ai commencé.

Q. Combien d'engins de pêche employez-vous, maintenant, de plus que lorsque vous avez commencé?—R. 100 pièges de plus.

Q. Vous avez doublé vos engins?—R. Je les ai à peu près doublés comparé à ce que j'avais, les deux ou trois premières années.

Q. Et avez-vous dû faire cela dans le but de conserver la moyenne de vos prises?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous lorsque vous commencez, en décembre?—R. A vingt brasses à peu près, généralement.

Q. Et, jusqu'à quand pêchez-vous à cette profondeur?—R. Jusqu'en avril.

Q. Que faites-vous alors?—R. Nous en laissons en eau profonde et nous en transportons dans l'eau basse.

Q. Et allez-vous à l'eau basse en mai?—R. Aussitôt que le temps se met au beau, nous allons en eau aussi basse que nous le pouvons, le long du rivage nous allons jusqu'à 3 ou 4 brasses, mais généralement 7 brasses.

Q. Vous devez vous tenir au large afin de conserver vos pièges?—R. Oui, en effet.

Q. Est-ce que les pêcheurs des environs se servent de verveux?—R. Non, on ne se sert pas de cela ici.

Q. Je suppose que vous prenez comme les autres une certaine quantité de homards pour le marché; quelle partie de votre prise peut arriver vivante au marché; sur chaque centaine que vous prenez, combien y en a-t-il au-dessus de 9 pouces?—R. En proportion, il y en a à peu près la moitié, vous voulez dire de 10½ pouces, et plus?

Q. J'ai dit, à partir de 9 pouces, parce que 9 pouces est pour nous la limite légale.—R. Oui, moins de la moitié.

Q. Et ceux de 9 pouces sont expédiés?—R. Oui.

Q. Vous avez la moitié de votre prise qui dépasse cette taille?—R. Oui.

Q. Alors, la moitié de la prise, numériquement, dépasse la limite de 9 pouces?—R. Oui, numériquement, mais, naturellement, les gros forment un poids plus considérable.

Q. Mais, vous les vendez au cent; qu'est ce que vous obtenez pour vos homards vivants?—R. Nous obtenons deux prix, nous vendons les petits homards et les gros, et il y a à peu près une différence de deux à trois piastres.

Q. Qu'est-ce que vous avez coutume de faire?—R. Nous possédons nos propres caisses et expédions nos propres homards.

Q. Les livrez-vous à un marchand à commission de Boston?—R. A des marchands à commission à d'autres marchands aussi.

Q. Vous expédiez à Boston et à New-York?—R. Oui.

Q. Vous envoyez les moyens à New-York?—R. Oui.

Q. Et vous envoyez les plus petits au fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. Les envoie-t-il chercher ou les lui livrez-vous?—R. Il les envoie chercher.

Q. A-t-il jamais refusé, à votre connaissance, de prendre les petits homards? ou est-ce la coutume de prendre les petits que vous lui donnez?—R. Je crois qu'ils prennent tout ce qu'ils peuvent obtenir.

Q. Est-ce qu'ils imposent une limite quelconque?—R. Oh, oui, je crois qu'ils imposent une certaine limite.

Q. Quelle est le minimum de taille qu'ils exigent?—R. Je n'en ai jamais eu de trop petits.

Q. Les accepte-t-on lorsqu'ils n'ont que quatre ou cinq pouces?—R. Je n'en ai jamais pris d'aussi petits; naturellement, vous en trouverez parfois, dans les pièges, quelques-uns d'environ trois à quatre pouces.

Q. Quelle est, d'après vous, le minimum de taille?—R. Je crois que la minimum est probablement sept ou huit pouces.

Q. Si vous en trouviez de plus petits que cela, vous les jetteriez par-dessus bord?—R. S'ils ne sont pas acceptés, il le faut bien.

Q. Cela peut vouloir dire une douzaine de choses; les accepte-t-on tels qu'ils sont? Chaque homard compte-t-il pour un?—R. On les pèse.

Q. Oh! on pèse les petits?—R. On pèse les petits, oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre qu'il faut pour faire un poids de 100 livres?—R. Je crois qu'il en faut à peu près 115 environ.

Q. Il faut de très bons homards, vous savez, pour que 115 pèsent 100 livres; ce n'est pas si mal.—R. Ce sont d'assez bons homards; nous les avons pesés, nous les avons comptés et il en fallait 115 pour 100 livres.

Q. Vous avez dû compter un nombre de gros homards qui étaient inutilisables. —R. Non, ils n'étaient pas inutilisables.

Q. Croyez-vous que 115 petits homards feraient un poids de 100 livres?—R. Oui, je le crois.

Q. Il n'y en aurait pas beaucoup de très petits sur le nombre?—R. Non, ils ne sont pas petits comme j'en ai vu aux environs du Cap Breton.

Q. Est-ce qu'on a jamais essayé, à votre connaissance, de faire observer les règlements qui concernent la limite de taille?—R. De les faire observer?

Q. Vous savez quelle est la loi; vous devez commencer à pêcher le 15 décembre et finir le 15 mai, vous ne devez pas prendre les homards œuvés ni les avoir en votre possession ni prendre les homards mesurant moins de 9 pouces? Est-ce qu'on a jamais essayé de faire observer cette loi?—R. Oui, on a jeté les homards.

Q. Comment cela affecterait-il les pêcheurs, ici, si cette loi était rigoureusement appliquée; si vous n'aviez pas la permission de prendre les homards mesurant moins de 9 pouces et si vous étiez condamnés à une amende pour chaque homard n'atteignant pas cette longueur, à votre retour au rivage?—R. Cela nous affecterait un peu, oui.

Q. Jusqu'à quel point cela entraverait-il votre pêche?—R. Environ 200 piastres par saison si l'on nous limitait à 9 pouces.

Q. Ne comprenez-vous pas que si cette loi est mise en vigueur, c'est après tout, pour le bien commun?—R. Je le crois.

Q. Croyez-vous qu'en général les pêcheurs le comprennent? Est-ce votre opinion que nous devrions appliquer cette loi?—R. C'est mon opinion, après un an ou deux, nous en retirerions les bénéfices.

Q. Mais, sa mise en vigueur n'arrêterait pas complètement les affaires des pêcheurs?—R. Oh! non.

Q. Cela leur ferait du tort pendant un an ou deux?—R. Oui.

Q. Comment cela affecterait-il le fabricant de conserves, à votre avis?—R. Je crois que cela ferait du tort au fabricant.

Q. Quelle est la coutume ici en ce qui concerne le homard œuvé lorsqu'on le prend?—R. Je crois qu'ils sont tous jetés par-dessus bord, je ne connais personne ici que les ait gardés.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs commencent à apprendre qu'il est de leur propre intérêt d'épargner et de protéger le homard femelle?—R. Je le crois et on les jette par-dessus bord.

Q. Lors de vos débuts, croyez-vous qu'on les lavait ou qu'on les râclait et qu'on les apportait à terre?—R. On avait coutume d'en apporter quelques-uns.

Q. Croyez-vous qu'on le fasse encore, maintenant?—R. Je ne pourrais vous le dire; je sais ce que je fais, moi-même.

Q. Croyez-vous qu'on observe strictement le règlement relatif à la fermeture de la saison? Croyez-vous qu'il se fait de la pêche après la fin de mai?—R. Je ne crois pas qu'on fasse aucune sorte de pêche au homard, après cette date.

Q. Je suppose que quelqu'un peut prendre quelques homards pour son propre usage?—R. Oui, seulement pour un plat, mais, je crois que ceci est bien.

Q. On n'essaie pas, en général, d'enfreindre la loi?—R. Seulement les bateaux américains qui viennent ici.

Q. Oui, nous en avons entendu parler, ils pêchent hors de la limite de trois milles, tout l'été?—R. Oui, et l'on devrait y mettre ordre parce qu'ils prennent les homards que nous devrions avoir.

Q. Alors, la partie, pour vous la plus profitable, de votre pêche au homard, est cette partie que vous vendez au marché?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'en général tous les pêcheurs sont dans le même cas? Croyez-vous que ceux qui pêchent plus près du rivage, ceux qui ne vont pas aussi loin, au large, peuvent en prendre d'aussi gros?—R. Je crois qu'on fait peut-être plus d'argent avec les petits homards qui sont vendus au fabricant de conserves, je parle des endroits où l'on pêche près de terre.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés sont plus nombreux vers la fin de la saison que durant la première partie de la saison?—R. Oui, à l'endroit où je pêche, nous ne les trouvons pas durant la première partie de la saison, mais à la fin de mai, nous en avons.

Q. C'est-à-dire lorsqu'ils s'approchent du rivage, tard dans la saison?—R. Oui, les homards s'approchent du rivage, tard dans la saison.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves, —cela ne s'applique pas autant à vous autres d'ici où, après tout, la mise en conserves est une affaire secondaire,—équivaudrait à une augmentation de la prise des homards, ou, est-ce que tous ceux qui seraient disposés à entreprendre la pêche au homard sont maintenant occupés à cette pêche et, est-ce que la pêche se fait maintenant à peu près dans les limites du possible?—R. Je crois que les pêcheries, à certains endroits, sont exploitées à peu près dans la limite du possible.

Q. Voyez-vous, les pêcheurs dans certaines localités, où il leur faut vendre au fabricant, prétendent que le programme du ministère qui consiste à restreindre le nombre des licences pour la mise en conserves, n'est pas avantageux pour eux; ils croient que s'ils avaient plus de fabriques, il y aurait plus de concurrence et ils pourraient obtenir un meilleur prix de leurs homards. Ils disent qu'une augmentation du nombre des fabriques n'occasionnerait pas une augmentation de la pêche; que cela procurerait tout simplement aux pêcheurs un marché plus vaste pour leurs homards, mais qu'on ne prendrait pas plus de homards?—R. On ne prendrait pas les petits, s'il n'y avait pas de fabriques ici.

Q. Mais, aux endroits où il faut toujours qu'il y ait des fabriques? Les pêcheurs du Golfe ne peuvent pas envoyer leurs homards vivants au marché. Vous dites que votre meilleure pêche se fait en mai ou juin, et, en juin, il est impossible d'expédier vivants, au marché, les homards du haut du Golfe?—R. Nous pouvons difficilement les expédier d'ici en juin.

Q. Le ministère, en accordant peu de licences pour la mise en conserves, cherchait à limiter la pêche, mais on n'a pas mis de limites au nombre d'engins de pêche?—R. Non.

Q. Ce à quoi je veux en arriver est la question de savoir si l'augmentation du nombre des fabriques, en supposant qu'une licence soit accordée à tout homme qui la demanderait en démontrant comme quoi il est capable de monter sa propre fabrique et de faire convenablement la mise en conserves, occasionnerait un regain d'activité dans l'exploitation des pêcheries?—R. Non, je ne crois pas que cela rendrait la pêche plus active ici.

Q. Je ne parle pas d'ici spécialement, mais de n'importe où?—R. Ni ailleurs, je suppose.

Q. Vous croyez que les pêcheurs seraient partagés entre un plus grand nombre de fabriques?—R. Le pêcheur aurait plus de chances d'avoir un plus haut prix pour ses petits homards. Maintenant, il y en a seulement un ou deux qui les achètent, mais, s'il y en avait une demi-douzaine, il y aurait concurrence et nous aurions une meilleure chance d'avoir des prix plus élevés; plus il y aurait des fabriques, plus il y aurait de chances aussi d'obtenir des prix améliorés, je le suppose.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'ils avaient la permission de faire eux-mêmes la mise en conserves?—R. Oui, je crois qu'ils y arriveraient, s'ils avaient la permission de mettre eux-mêmes en conserves et comprenaient la mise en conserves.

Q. Et, naturellement, s'ils avaient le capital pour l'entreprendre. Avez-vous une idée du capital qu'il faudrait à un pêcheur pour entreprendre la mise en conserves?—R. Il peut l'entreprendre sur une petite échelle aux débuts.

Q. Il n'a pas besoin d'avoir, comme M. Menier, à Anticosti, une fabrique valant $25,000?—R. Non.

Q. Y a-t-il une chose à laquelle vous pensez et sur laquelle je ne vous ai pas interrogé, ou y a-t-il quelque chose au sujet de laquelle on voudrait que ce témoin fût interrogé? J'ai oublié de vous demander quel est le meilleur temps de votre pêche, quand prenez-vous le plus de poisson?—R. A peu près au temps où nous commençons à pêcher le homard, en avril.

Q. Est comment est-ce en mai?—R. C'est, pour nous, un temps assez médiocre.

Q. Aimeriez-vous mieux pêcher au commencement de décembre et abandonne, la dernière partie de mai?—R. Oui, pour ma part, j'aimerais mieux avoir tout le mois de décembre et abandonner une partie de mai.

Q. Quelle autre pêche faites-vous quand vous n'êtes pas occupé à la pêche au homard?—R. La pêche à la morue, au maquereau et au hareng; je n'ai pas fait beaucoup de pêche au hareng, cette année.

Q. Je suppose que les pêcheurs qui pêchent ici sont tous de vrais pêcheurs hauturiers?—R. Oui, tous des pêcheurs réguliers.

Q. Il n'y a pas de cultivateurs qui viennent ici pêcher le homard puis retournent ensuite à leur ferme?—R. Non, ce n'est pas le cas ici.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

CLARKE'S HARBOUR, 13 septembre 1909 (8 p.m.)

WILLIAM T. ATKINSON, pêcheur, de West Head, est appelé:—J'allais dire que je ne me soucie pas de témoigner sous serment.

Par le Commissaire:

Q. Tout témoignage est censé être donné sous serment. Quelle est votre idée sur les règlements, comment vont-ils ici? Vous savez ce qu'ils sont; vous pêchez du 15 décembre à la fin de mai, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et vous êtes censés rejeter à l'eau tous les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Et vous êtes censés ne pas prendre de homard ayant moins de 9 pouces?—R. Nous sommes censés n'en pas prendre.

Q. Nous savons, naturellement, qu'en pratique tout ce qui est pris est utilisé de quelque manière, cela semble être le témoignage que nous avons obtenu jusqu'ici? R. Je crois que les homards œuvés sont rejetés à l'océan, selon la loi, c'est ce que je crois du moins, mais quant à ce qui concerne l'autre partie du règlement, je ne pourrais dire, parce qu'il ne m'appartiendrait pas de le faire, je ne pourrais pas dire comment on les utilise; naturellement, le garde-pêche pourrait mieux vous renseigner à ce sujet. Il est payé pour remplir cet office et je ne voudrais pas passer pour en savoir aussi long que lui. Mais, naturellement, les pêcheurs s'arrangent de manière à faire leur propre loi en ce qui concerne leurs besoins réels.

Q. C'est ce à quoi nous en voulons venir; quelles devraient, à votre avis, être les dispositions de la loi?—R. Je crois qu'elles devraient être précisément telles que les pêcheurs les veulent, c'est-à-dire que toutes les fois qu'ils le peuvent, ils devraient pêcher du 15 décembre au dernier de mai.

Q. Que pensez-vous de la limite de 9 pouces, devrait-elle être mise en vigueur? —R. Je ne sais pas comment elle peut être mise davantage en vigueur. On nous dit que les pêcheurs devraient former leurs unions et faire leur propre loi, de façon à sauvegarder tout ce qu'ils veulent, ce qui semble être l'objet de l'union et ce que peut-être ils font en réalité. Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire à part cela. Il faudrait deux gardes-pêche par pêcheur pour appliquer la loi et, naturellement, je ne suppose pas que le gouvernement consentirait à cela.

Q. Croyez-vous que la pêche pourra résister bien longtemps à l'épuisement qu'elle subit?—R. Non, je ne crois pas qu'elle ait beaucoup décliné depuis les cinq ou six dernières années.

Q. Croyez-vous qu'on devrait faire quelque chose pour enrayer le mal?—R. Je ne saurais comment m'y prendre pour répondre convenablement à cette question.

Q. Naturellement, si vous ne rendez pas votre témoignage sous serment, nous pouvons difficilement le soumettre au comité.—R. Non, je ne suis pas venu avec cette intention; je croyais que c'était une assemblé générale de la ville et que vous parleriez sur le sujet; j'ai été mal informé, c'est pourquoi je suis venu.

Q. Nous ne sommes pas venus dans ce dessein, nous sommes venus ici pour entendre les vues des pêcheurs sur la pêche. Nous ne sommes pas ici pour faire des

discours, nous n'avons même aucune opinion à présenter, rien de la sorte. Je ne suis pas ici pour faire moi-même aucune déclaration, mais tout simplement pour recevoir le témoignage des pêcheurs.—R. En ce qui concerne la fermeture de la saison, je crois qu'on l'observe très strictement ici. Du dernier mai au 15 décembre., je crois qu'elle est observée très strictement.

H. NELSON NEWELL, pêcheur, Clarke's Harbour, est appelé:—

Par le Commissaire:

Q. Nous essayons d'obtenir quelque renseignements, en ce qui concerne la pêche du homard et ce qui pourrait l'améliorer, mais nous ne pourrons en obtenir beaucoup ici; les pêcheurs apparemment ne veulent pas donner leur opinion et leur témoignage sur le sujet; naturellement, s'ils ne s'en soucient pas, ils ne peuvent pas se plaindre s'il arrive quelque chose qui plus tard ne les satisfera pas.—R. En tant qu'il s'agit de mon opinion, je crois que la présente loi pour le homard est assez bonne telle qu'elle est, si on la met seulement en vigueur, mais, nous n'avons réellement aucune loi à présent.

Q. Vous n'avez pas de loi?—R. Non.

Q. Et vous n'en avez jamais eu?—R. J'ai écrit au ministère, il y a quelque temps—j'oublie réellement à quelle date, mais je crois que c'est depuis 3 ou 4 ans, quoiqu'il en soit, ma communication est maintenant en sa possession, et, en cette occasion, je lui ai donné mon opinion.

Q. Combien de temps avez-vous fait la pêche au homard?—R. Je ne me rappelle pas au juste la date où j'ai commencé, mais c'était il y a longtemps, pas aussitôt que certains autres pêcheurs, mais il y a douze ou quinze ans.

THOMAS P. NICKERSON, pêcheur, West Head, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été occupé à la pêche au homard?—R. Je ne saurais vous le dire exactement.

Q. Combien de temps à peu près?—R. Environ quinze ans, probablement un peu plus.

Q. Toujours en cet endroit?—R. Toujours aux environs de cette côte, entre ici et Yarmouth.

Q. Quelle autre pêche faites-vous?—R. La pêche à la morue et, quelquefois, la pêche au filet.

Q. A quelle date à peu près, commencez-vous la pêche au homard?—R. Autrefois, nous avions coutume de tendre nos pièges vers le 15 décembre, mais depuis ces dernières années, nous ne commençions pas à cette date, nous commençions avant.

Q. Combien d'années en a-t-il été ainsi?—R. Oh, probablement trois ou quatre ans.

Q. A quelle date, commencez-vous?—R. Quelquefois, vers le 10 ou le 11 décembre, selon ce qu'est le temps, selon qu'il fait beau ou mauvais.

Q. A-t-on fait cela d'une façon bien générale?—R. Cela a été presque la coutume aux environs de cette île durant les 10 dernières années.

Q. Comment trouvez-vous la pêche, durant cette première partie de décembre?—R. Nous ne relevons pas nos pièges à cette date, nous ne faisons que les mettre à l'eau.

Q. Alors, vous ne commencez pas à pêcher avant le 15 décembre?—R. Nous considérons qne nous commençons du moment que nous mettons nos pièges à l'eau.

Q. Mais les relevez-vous avant le 15 décembre?—R. Non, d'habitude, nous ne les relevons pas avant cette date.

Q. Les fabriques sont-elles prêtes à prendre le poisson avant cette date?—R. Non, elles ne le sont pas, mais nous avons habituellement un endroit où mettre le poisson que nous prenons avant cette date et où le garder jusqu'à ce que nous lui trouvions un marché.

Q. Quel marché lui trouvez-vous?—R. Nous trouvons un marché tout près en cet endroit même et souvent, nous le trouvons aux Etats-Unis.

Q. Expédiez-vous vous-même vos homards au marché?—R. Je le fais quelquefois, cela dépend de la prise, si j'ai quelque chose qui en vaut la peine, je l'expédie, si non, je le vends aux marchands de la localité.

Q. Y a-t-il beaucoup de différence de profit, entre la vente sur place et l'exdition à l'étranger?—R. J'envoie généralement mes homards à l'étranger, si je le puis.

Q. Quelle différence de prix recevez-vous lorsque vous vendez à l'étranger comparé à ce que vous obtenez lorsque vous vendez sur place?—R. Cela varie considérablement, presque chaque semaine, selon la demande.

Q. Quel est, selon vous, le plus bas prix que vous obtenez pour le poisson des marchés?—R. Voulez-vous dire à l'étranger?

Q. Non, ici, sur place?—R. Lorsqu'ils sont à bas prix, environ 7 cents.

Q. Quel est le meilleur prix que vous ayez jamais eu ici?—R. Le meilleur prix que j'aie jamais eu a été 30 cents, sur place.

Q. Quelle a été, en cette occasion, la cause d'un prix aussi excessif?—R. A l'étranger ou ici?

Q. Non, ici?—R. Je suppose qu'on en obtenait plus à l'étranger.

Q. Le poisson se trouvait à la hausse et vous en receviez le bénéfice.—R. Oui.

Q. Quant à cette vente de homards à l'étranger, quel est, en moyenne, ce qu'on vous en donnait?—R. Environ 12 ou 14 piastres et plus.

Q. Et cela pour une caisse?—R. Oui.

Q. Combien y a-t-il dans une caisse d'ordinaire, on suppose qu'il y a 140 livres?—R. Nous n'en mettons pas plus que le nombre, nous en mettons 115 ou 120 dans une caisse selon la grosseur des homards. Si les homards sont de taille moyenne, cela en fait plus et s'ils sont plus gros, nous n'en mettons pas autant, ils remplissent la caisse plus rapidement.

Q. Pouvez-vous donner une idée du rendement moyen des homards exportés; varie-t-il selon les différentes saisons?—R. Oui.

Q. Quelle est le meilleur temps?—R. En février et en mai.

Q. Et pour ce qui est de décembre?—R. Décembre ne donne pas au marché de si bons profits que février.

Q. Les homards sont alors plus rares?—R. Oui, et le temps est plus dur.

Q. Vous placez vos pièges de bonne heure, en décembre?—R. En décembre.

Q. Et vous pêchez jusqu'à quand?—R. Jusqu'au premier de juin.

Q. Y a-t-il un temps de relâche, en hiver?—R. Oui, il y a quelquefois relâche, mais les engins de pêche sont dans l'eau, tout le temps.

Q. Subissez-vous beaucoup de pertes d'engins?—R. Oui, il y a une perte d'engins assez considérable.

Q. Quelle est la perte habituelle, bon an mal an?—R. Elle est assez lourde parfois, je ne pourrais pas estimer la moyenne, je saurais difficilement vous le dire; si la saison est tout à fait calme, nous ne perdons pas autant d'agrès, mais si la mer est houleuse, nous en perdons des quantités.

Q. Vous faut-il renouveler votre attirail, tous les deux ou trois ans?—R. Il nous faut le renouveler chaque année.

Q. Cela veut dire que vous le perdez entièrement?—R. Il nous faut en renouveler une partie chaque année.

Q. On nous a dit dans le Golfe que la durée d'un piège n'est que de trois ans?—R. Si le piège ne se brise pas ou s'il n'est pas emporté à la dérive, il durera deux ou trois ans.

Q. Est-ce que les pièges qui restent dans l'eau sont détruits par le taret?—R. Oui, en effet.

Q. Le taret attaque le piège?—R. Oui, il l'attaque.

Q. Quelle proportion de votre prise totale en homards est vendue comme homards de marché?—R. Je n'ai jamais calculé quelle serait la proportion.

Q. Que vendez-vous au fabricant de conserves pour les besoins de la mise en boîtes et que vendez-vous au marché de poisson?—R. Je ne saurais vous le dire, je ne sais pas quelle serait la moyenne.

Q. Vendez-vous la moitié de votre prise?—R. Au fabricant de conserves?

Q. Oui?—R. Oh! non, pas la moitié; pas plus qu'un quart de la prise.

Q. Du nombre ou du poids?—R. Du poids.

Q. Vous ne vendez au fabricant pas plus que le quart du poids?—R. Non.

Q. Alors, les trois quarts du poids de votre prise totale sont du poisson pour le marché?—R. Je le crois.

Q. Quel est le nombre que cela représente?—R. Je ne sais pas du tout quel nombre cela représente.

Q. Ce à quoi je veux en venir, voyez-vous, c'est la proportion de petit poisson, si faire se peut?—R. Je vous comprends bien, mais je ne pourrais pas vous dire très bien quelle serait la proportion, il est difficile de faire une estimation. Je voudrais pouvoir le dire aussi exactement que possible.

Q. Il y a une quantité considérable de petits poissons?—R. Oui, en effet.

Q. Comment cela vous affecterait-il, en tant que pêcheur, si la limite de 9 pouces était strictement imposée?—R. Je ne sais qu'une chose, c'est que ce serait bon pour moi.

Q. Vous en souffririez un peu durant quelque temps?—R. Pendant une saison ou deux peut-être, mais après les premiers deux ou trois ans, je crois que nous bénéficierions.

Q. Je crois qu'il n'y a pas de doute à ce sujet. A présent, croyez-vous que la limite de 9 pouces devrait être strictement imposée?—R. Je le crois.

Q. Et vous croyez qu'en fin de compte cela tournerait à l'avantage de tous les intéressés?—R. Oui, je crois que cela profiterait à tous ceux qui sont employés à la pêche au homard.

Q. Comment, à votre avis, cela affecterait-il les fabricants de conserves?—R. Ça ne leur irait pas du tout.

Q. Ça ne les affecterait pas si sérieusement après tout, puisque ce que vous vendez en fait de homards vivants constitue une aussi forte proportion de votre prise?—R. Non.

Q. Est-ce que les fabricants de conserves achètent aussi le poisson du marché?—R. Oui, quelques-uns d'entre eux.

Q. Et ils exportent du poisson pour leur propre compte?—R. Oui.

Q. Quel nombre de pièges installez-vous, quelle est la moyenne, ici, pour un pêcheur?—R. Il me semble que c'est à peu près 150 ou 175.

Q. C'est-à-dire pour un bateau de deux hommes?—R. Deux hommes par bateau.

Q. C'est à peu près la quantité, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est à peu près la moyenne, je crois.

Q. Quand vous commencez la pêche, à l'automne, dans quelle profondeur d'eau commencez-vous?—R. De 6 brasses jusqu'à 15 ou 20 brasses.

Q. A quelle distance du rivage trouvez-vous 20 brasses d'eau?—R. Je crois que cela nous en éloigne de 3 milles à certains endroits.

Q. Ce serait alors, au large?—R. Oui, je ne crois pas que la pêche au large se fasse à une profondeur de plus de 20 brasses.

Q. Quelle sorte de temps avez-vous en décembre? Est-ce que la mer est généralement houleuse ici?—R. Certaines années, elle est assez calme et en certaines années, elle est très houleuse ici.

Q. Comment est le mois de janvier en cet endroit?—R. Au mois de janvier, il y a ici beaucoup de glace.

Q. Perdez-vous beaucoup de jours de pêche en décembre et en janvier?—R. A part les 15 jours que nous avons en décembre, nous ne perdons pas beaucoup de jours, règle générale, mais en janvier, en certaines saisons, la mer est assez libre et, en d'autres saisons, elle ne l'est pas.

Q. Lorsque la température est plus mauvaise en février et en mars, la pêche est-elle toujours bonne?—R. Quelquefois, il semble y avoir de la bonne pêche.

Q. La pêche est-elle bonne à cette saison? Les homards sont-ils actifs et moins paresseux?—R. Ils ne sont pas aussi actifs au printemps, en avril et en mai, ils ne sont pas alors aussi actifs qu'ils le sont plus tard, lorsque l'eau devient plus chaude. Ils deviennent alors plus actifs.

Q. Comment est la pêche vers la fin de mai?—R. Nous avons généralement une bonne pêche à la fin de mai. Je ne puis dire quelle a été la fin de la saison, mais on m'informe que le meilleur résultat qui n'ait été vu depuis cinq ans.

Q. Vous faites la pêche jusqu'à la fin de mai?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de baisse avant cette date, ou le poisson vient-il par masse?—R. Oui. Le poisson, pendant mars, augmente jusqu'au 20 du mois, si le temps est beau et continue ainsi jusqu'à vers la même date en avril. Le poisson commence alors à diminuer un peu près des rives et le nombre en augmente au large.

Q. Pensez-vous que le poisson vient alors de l'eau profonde?—R. Le poisson semble venir dans les bas fonds de quelque manière.

Q. Il doit revenir?—R. Oh, oui.

Q. Y a-t-il une saison; ou quelque partie de la saison, durant laquelle vous trouvez plus de petits homards qu'en aucun autre temps?—R. Je crois que, lorsque la témperature est belle en décembre, on trouve autant de petits homards qu'en aucun autre temps.

Q. Lorsque la température devient belle, en mars et avril, avancez-vous vos pièges plus à l'intérieur?—R. Nous les plaçons alors plus au large; nous les éloignons de la rive. Lorsque nous commençons à faire la pêche au milieu de décembre, nous n'allons pas si loin. Lorsque les homards deviennent plus rares en décembre et janvier, nous poussons plus au large, si le temps est beau.

Q. Je suppose que la plupart de ceux qui s'occupent ici de la pêche au homard sont aussi des pêcheurs hauturiers?—R. Quelques-uns font la pêche toute l'année; ils pêchent d'autres poissons après le homard.

Q. Quelle est la pêche la plus avantageuse, à part celle du homard?—R. La pêche à la morue.

Q. Pouvez-vous me donner le profit moyen d'un pêcheur de homard? Que lui rapporte sa pêche, en moyenne, chaque année?—R. Oh, la moyenne pour chaque année serait d'environ $600 à $700.

Q. Pour un seul homme? Il doit payer le coût de son équipement, etc., c'est le montant brut qu'il ferait chaque année?—R. Ce serait la moyenne de ses revenus bruts.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du poids de poisson représentant ce montant?—R. Je pense que la période écoulée de la fin d'avril aux premiers jours de mai représenterait le produit de la meilleure pêche que nous avons, du milieu d'avril au milieu de mai. Je crois que c'est la période durant laquelle nous faisons la pêche la plus fructueuse.

Q. Vous servez-vous du même genre de piège que celui dont vous vous serviez lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Les mêmes pièges; il y a quelques améliorations sur les anciens.

Q. Et les améliorations consistent à retenir le poisson et à lui rendre l'évasion du piège plus difficile?—R. Oui.

Q. Ces pièges ne prennent pas plus de homards, réellement?—R. Je ne le pense pas, mais je crois que ces pièges retiennent plus sûrement les poissons. Nous le croyons, dans tous les cas.

Q. C'est l'impression générale. L'idée est-elle de diminuer l'espace entre les lattes? Permettez-vous qu'il soit donné autant d'espace maintenant que lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Non, je ne pense pas.

Q. Faites-vous vos propres pièges?—R. Oui.

Q. Quel espace mettez-vous entre les lattes? Quel espace donnez-vous généralement?—R. Environ 1 pouce ou un pouce et demi; je dirais 1 pouce. C'est environ l'espace que nous donnons.

Q. Est-ce l'espace que vous avez toujours donné?—R. Environ le même; il se peut qu'il ait été plus étroit, peut-être.

Q. De quelle maille vous servez-vous dans les filets pour les têtes?—R. Environ 2½ pouces.

Q. Tous ces pièges sont faits d'un seul fil?—R. Nous ne servons que d'un seul fil.

Q. Il n'y a pas de traîneaux? Vous n'avez jamais fait la pêche au traîneau ici?—R. Non, depuis dix ans.

Q. Quel est l'avantage supposé d'une ligne à un seul fil sur les lignes trainantes?—R. Nous pensons que les pièges peuvent être manœuvrés avec beaucoup plus d'aise et qu'il y a tout un avantage à pêcher avec des lignes à fil simple.

Q. Faites-vous la pêche plus d'une fois par jour?—R. Nous pouvions pêcher aux deux marées, mais nous n'y allons qu'une fois. Nous prenons le poisson à différents endroits, suivant les changements de marée. La longueur de la saison est bien définie, je crois; mais les inspecteurs de pêcheries ne nous sont d'aucun avantage. Je ne crois pas qu'ils remplissent leur devoir ainsi qu'ils le devraient.

Q. Vous pensez qu'ils ne sont pas assez sévères à votre égard?—R. Je ne pense pas qu'ils fassent ce qu'ils ont promis. De fait, je sais qu'ils ne le font pas. Je n'ai pas besoin de dire si je crois qu'ils ne le font pas.

Q. Qu'attendez-vous d'eux?—R. J'espérais qu'ils feraient ce que doivent faire les inspecteurs; ce que doit faire un inspecteur avec moi, me poursuivre si je fais mal, comme ils agiraient avec toute autre personne.

Q. J'espère qu'il n'est pas fait de différence, que tous sont traités de la même manière?—R. Je ne sais s'il en est toujours ainsi. Je pense me rappeler des cas où je n'ai pas été traité comme d'autres, probablement; d'un autre côté, il peut y avoir des cas où les inspecteurs n'ont pas traité les autres comme moi.

Q. Le nombre des pièges généralement en usage a-t-il beaucoup augmenté depuis que vous faites la pêche?—R. Oh, oui beaucoup. Lorsque j'ai commencé à faire la pêche, il nous fallait soixante pièges; maintenant, avec l'aide d'un autre homme, il m'en faut 160 ou 175, et quelquefois 200.

Q. Le nombre des pêcheurs a-t-il beaucoup augmenté?—R. Le long de cette rive, en autant que je le sais, le nombre a été augmenté.

Q. Et pêchez-vous plus au large que durant les années précédentes?—R. Oh, oui; lorsque j'ai commencé la pêche, nous n'allions pas un tiers de la distance où nous allons maintenant; je le sais.

Q. Etes-vous d'avis que l'approvisionnement de homards est maintenu par la pêche d'un plus grand nombre de gros poissons et par la prise de homards plus petits qu'autrefois, lorsque vous avez commencé la pêche?—R. Je pense que lorsque nous avons commencé la pêche, les homards n'étaient probablement pas aussi abondants qu'aujourd'hui, qu'ils ont été plus en abondance ensuite. Ils ne sont pas maintenant plus rares, mais il y en a moins pour chaque pêcheur.

Q. On se sert d'un filet d'une plus grande dimension pour prendre la même quantité de homards?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que vous prenez moins de homards qu'auparavant?—R. Oui, je le pense.

Q. Durant les premières années pendant lesquelles vous avez fait la pêche, vous n'auriez pas amené à terre des homards de petite taille comme aujourd'hui?—R. Parce que nous n'avions pas pu les prendre.

Q. Le paqueur était-il alors plus particulier qu'à présent?—R. Oui, il était plus particulier, très plus particulier lorsque j'ai commencé à vendre du homard qu'il ne l'est maintenant.

Q. Il ne peut être aussi particulier aujourd'hui?—R. Je ne sais s'il peut l'être autant ou non; mais je sais qu'il ne l'est pas. Je pense que les inspecteurs des pêcheries ne sont pas aussi sévères qu'ils devraient l'être.

Q. On a projeté de constituer tous les pêcheurs comme inspecteurs dans une certaine mesure. Quelques personnes ont proposé au ministère que le pêcheur de homards soit forcé de prendre un permis sous une forme quelconque, qu'il ne soit pas requis de payer quoi que ce soit pour ce permis; que des règlements soient basés sur ce permis et imprimés et que le pêcheur soit tenu de faire une déclaration à l'effet qu'il se soumettrait à ces règlements. L'idée était que, s'il était lui-même fonctionnaire, non seulement il se conformerait à la loi, mais qu'il serait plus apte à donner des renseignements au sujet de ceux qui ne l'observent pas. Pensez-vous qu'un règlement de cette nature aurait quelque effet pour assurer la meilleure observance de la loi?—R. Je ne pense pas que ce règlement soit de grande utilité.

Q. A tout événement, vous êtes d'avis, comme vous l'avez dit auparavant, que les règlements ne sont pas mis en vigueur?—R. C'est ce que je pense.

Q. Et que les règlements n'ont jamais été mis en vigueur?—R. Non, jamais.

Q. Vous-même, vous êtes en faveur de la stricte mise en vigueur de la loi?—R. Oui.

Q. Et que la saison s'étende du 15 décembre à la fin de mai, comme actuellement?—R. C'est assez bon pour moi.

Q. C'est assez bon pour vous?—R. J'en suis satisfait.

Q. Que penseriez vous de faire commencer la saison le 1er décembre et non pas le 15, comme actuellement, et de la terminer le 15 mai?—R. Je pense que cela serait très bien; j'en serais satisfait.

Q. Quel a été à votre souvenir le traitement des homards œuvés?—R. Je ne le sais pas.

Q. Maintenant, je pense que les pêcheurs comprennent assez généralement que, s'ils veulent continuer l'industrie du homard, ils doivent protéger les homards œuvés?—R. Oui.

Q. Ne pensez-vous pas que les pêcheurs sont maintenant plus soigneux à ce sujet qu'ils ne l'étaient auparavant?—R. Je pense que oui.

Q. Y a-t-il jamais eu une époque à laquelle les homards œuvés ont été débarrassés de leurs œufs et apportés ici à la fabrique?—R. Je n'ai jamais vu moi-même quelqu'un les y apporter.

Q. Les paqueurs ont-ils refusé de les accepter?—R. Oh, oui, je le pense; lorsque les homards étaient apportés à la fabrique après avoir été débarrassés de leurs œufs par les pêcheurs hors de la connaissance du paqueur.

Q. Fait-on quelque effort pour les envoyer ainsi au marché?—R. Je le crois.

Q. Certains témoins ont dit que les homards œuvés ne supporteront pas le transport aussi bien que les autres?—R. Je pense que ces homards sont envoyés; mais je ne saurais dire s'ils arrivent en bon état ou non.

Q. Savez-vous si un homard qui a été débarrassé des œufs qu'il porte ne peut faire le transport aussi bien que les autres?—R. Je ne pense pas que le homard vive très longtemps s'il a été débarrassé de ses œufs; il ne résistera pas aussi bien après l'opération.

Q. Je désire vous poser une question au sujet des autorisations données aux fabriques de paquage; cela ne se rapporte pas à ce cas spécialement, mais à la cause d'une manière générale. Le ministère a limité le nombre des permis donnés, en vue de limiter l'étendue de la pêcherie. Pensez-vous qu'une augmentation dans le nombre des licences accordées signifierait une pêche plus abondante que dans le présent?—R. Je ne le pense pas.

Q. La pêche au homard est-elle aussi fructueuse que possible? Est-ce un fait que tous ceux qui peuvent s'en occuper le font actuellement?—R. Je pense que oui.

Q. Si les fabriques étaient doublées en nombre ici, cela ne signifierait pas une pêche plus fructueuse?—R. Non.

Q. Plusieurs pêcheurs ont prétendu que cela amènerait un peu plus de concurrence?—R. C'est tout ce que cela ferait, à mon sens.

Q. Et le pêcheur aurait un meilleur marché pour ses homards à mettre en boîte?—R. Oui.

Q. Vous savez qu'il y a certains endroits sur la côte où il n'y a pas d'occasion d'envoyer au marché les homards vivants, comme vous l'avez ici?—R. Je le sais.

Q. Et, dans ces endroits, la mise en boîtes est l'industrie principale?—R. Oui, c'est vrai.

Q. Dans ces endroits, on se plaint que le ministère fait mal en n'augmentant par le nombre des permis; qu'il nuit aux pêcheurs en restreignant le nombre; on prétend que, s'il accordait plus de permis, il y aurait une plus grande concurrence parmi les paqueurs et que les pêcheurs recevraient un meilleur prix pour leurs homards. C'est le point auquel je voulais arriver lorsqu'une augmentation du nombre des fabriques entraînerait nécessairement l'augmentation du produit de la pêche?—R. Non; je pense qu'il y a aujourd'hui autant de fabriques qu'il est possible. Je suppose que, à mesure que le temps passe, les jeunes remplacent les vieux; mais je pense qu'il se fait aujourd'hui tout la pêche possible.

Q. Les pêcheurs sont-ils satisfaits des prix qu'ils obtiennent pour leurs homards mis en boîtes?—R. Non, monsieur, pas toujours.

Q. Etes-vous d'avis, ou pensez-vous, qu'il existe entre les paqueurs un arrangement par lequel ils se restreignent à un prix général?—R. Je le crois.

Q. Vous pensez qu'il y a entre eux une entente générale à cet effet?—R. Je le crois.

Q. Les pêcheurs se sont plaints à ce sujet au ministère et, pour régler le différend, il a été accordé aux pêcheurs mécontents des permis coopératifs qui s'appliquent à 15 au moins, lesquels peuvent paquer le homard à leur propre compte. Pensez-vous que c'est tout ce qu'il faut aux pêcheurs pour leur protection sous ce rapport, cela leur donne-t-il pour leur poisson un autre marché, à part le pa-

queur ordinaire?—R. Je ne crois pas que le nombre des fabriques fasse quelque différence, je ne pense pas que le nombre des fabriques puisse faire une différence appréciable pour les pêcheurs.

Q. Supposant que les pêcheurs ne puissent envoyer leur poisson vivant sur le marché, où les fabriques sont peu nombreuses, qu'ils ne soient pas satisfaits du prix payé par les paqueurs, et qu'ils désirent se grouper ensemble, est-ce une manière de mieux faire?—R. Oh, oui, cela leur permet de mettre leur propre poisson en boîtes.

Q. A votre avis, quelle est la branche de l'industrie du homard la plus rémunératrice pour les pêcheurs et celle qui soit la mieux calculée pour assurer un approvisionnement qui ne se détériore pas, la mise en boîtes ou le commerce de homards vivants?—R. Oh, le commerce de homards vivants.

Q. A votre connaissance, se fait-il ici de la pêche hors de la saison?—R. Non, je ne crois pas qu'il se fasse beaucoup de pêche hors la saison.

Q. Il ne s'en fait pas après la clôture de la saison?—R. Je ne pense pas qu'il s'en fasse beaucoup chez nous. Je ne sais ce qu'il peut se faire au loin. On y prend probablement deux ou trois jours au commencement de juin; mais cela n'a pas de conséquence.

Q. Pensez-vous que la limite de 9 pouces ici devrait être plus restreinte dans certains districts que dans d'autres; devrait-il exister une règle universelle?—R. Je pense qu'il n'y aurait pas de mal à fixer la limite à un peu moins de 9 pouces. Je ne le crois pas.

Q. Cependant la limite est fixée à 9 pouces, et vous m'avez dit que vous croyiez que ce règlement devrait être mis en vigueur?—R. Je le pense. Si la limite est fixée à 9 pouces, je pense que le règlement devrait être exécuté; mais si l'on diminue un peu la limite, je ne crois pas que cela fasse une très grande différence.

Q. Je pense que vous avez dit que vous pensiez que la pêcherie bat son plein en avril et mai, plutôt qu'en décembre?—R. Oui, en avril et mai.

Q. Le marché est-il aussi favorable pour les homards en avril et mai qu'en décembre?—R. Oui, je crois que c'est à peu près la même chose.

Q. Y a-t-il quelque chose que j'ai oublié de vous demander, ou au sujet de laquelle vous désireriez faire quelque déclaration?—R. Je ne vois rien au sujet duquel il y aurait à parler; si ce n'est que cette loi soit mise en vigueur, je désirerais qu'elle le soit.

Q. Vous désireriez que la loi fût mise en vigueur ou qu'elle fût abrogée complètement?—R. L'une ou l'autre chose. Je ne vois pas l'utilité de payer quoique ce soit pour rien à ces inspecteurs, quel bénéfice en recevons-nous?

Q. Il faut avoir des employés chargés d'étiqueter les boîtes et faire les rapports généralement?—R. Lorsque quelqu'un est chargé de faire l'examen des petits homards, lorsque ceux-ci sont apportés à l'usine, il tourne le dos. Il vaudrait aussi bien dans ce cas n'avoir pas de fonctionnaire.

Q. Partout où nous sommes allés, nous avons constaté que le même besoin existe; que la loi, particulièrement celle relative à la limite de taille, n'est nulle part mise en vigueur. On a, dans les commencements, tenté de faire respecter la loi; on a voulu rendre cette loi plus sévère dans quelques districts que dans d'autres. Mais lorsque l'inspecteur des pêcheries a découvert que son confrère, établi à quelques

milles de distance, ne se conformait pas à la loi, il est devenu plus faible. Il en est ainsi partout. Ne faudrait-il pas réveiller le zèle de ces fonctionnaires?—R. Oui, je le crois. Il y a trois ans environ, un inspecteur des pêcheries est venu à l'endroit où je faisais la pêche. J'avais en ma possession quelques homards n'ayant pas la taille voulue. De fait, je n'ai pas eu le temps de les cacher; mais il est reparti sans s'assurer si je m'étais conformé aux règlements.

Le témoin est renvoyé.

D'autres pêcheurs présents ont corroboré les témoignages ci-dessus.

William T. Atkinson, de Clarke's Harbour.—Je pense que ce rapport est satisfaisant.

Alfred F. Newell.—Je corrobore les témoignages que j'ai entendus. Je suis convaincu qu'ils donnent un rapport satisfaisant de l'état des choses ici.

William Leblanc, pêcheur, de Clarke's Harbour.—Je préférerais que la saison s'ouvre un peu plus tôt.

Le Commissaire.—Vous préféreriez voir la saison commencer le 1er décembre et se terminer quand?

M. Leblanc.—Commencer le 1er décembre et se terminer le 15 mai. Je ne fais pas la pêche ici.

Le Commissaire.—Où faites-vous la pêche?

M. Leblanc.—Dans la baie. Je suis satisfait des témoignages; mais je suggèrerais que la saison soit ouverte un peu plus tôt et soit un peu moins longue.

La Commission s'est ajournée.

Yarmouth, 14 septembre 1909. (2.30 p.m.)

Benjamin Hersey, pêcheur, de Port Maitland, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Faites-vous la pêche au homard?—R. Oui.

Q. Depuis combien d'années?—R. Vingt ans.

Q. Toujours dans le voisinage de Port Maitland?—R. Oui, non loin de Port Maitland; pendant une partie du temps à Clare, moins de cinq milles plus loin.

Q. Quelle est la coutume parmi les pêcheurs ici; sont-ils les propriétaires de leurs bateaux et de leurs agrès?—R. Oui, à Port Maitland.

Q. Combien de bateaux sont employés à la pêche du homard dans le voisinage? R. Vingt ou vingt-deux.

Q. Ce sont généralement des bateaux à deux?—R. Oui.

Q. La saison de la pêche au homard dans cette division s'étend du milieu de décembre à la fin de mai?—R. Oui.

Q. Vers quel temps de l'année commencez-vous généralement votre pêche?—R. Nous commençons à poser quelques pièges vers le 15 mars.

Q. Vous ne pêchez pas en décembre?—R. Un bateau a fait la pêche en décembre pendant deux années, c'est tout.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous?—R. Là où nous pêchons actuellement, nous avons environ six ou sept brasses à marée basse.

Q. Vous commencez au milieu de mars et vous faites la pêche jusqu'à la fin de la saison?—R. Oui.

Q. Ainsi, comme je le comprends, il n'y a qu'un bateau qui fasse la pêche durant tout l'hiver dans ce voisinage?—R. Oui.

Q. Ce bateau fait-il ce service depuis longtemps?—R. Depuis deux ans seulement; l'hiver précédent a été le premier.

Q. Pouvez-vous nous dire quelle a été l'expérience faite de ce bateau?—R. Il n'a pas fait grand'chose.

Q. Quelle est la difficulté? On n'y trouve pas de homards?—R. Ils sont trop au large, l'eau n'est pas assez profonde.

Q. Pêchez-vous dans la même profondeur et à la même distance du rivage pendant toute la saison?—R. Cela varie; nous allons de cinq à six milles dans la même profondeur d'eau, mais il nous faut rester dans l'eau peu profonde où se trouve le poisson.

Q. Le poisson ne se rapproche-t-il pas de la côte à mesure que la saison s'avance?—R. Oui, il se rapproche de la côte en avril; il y en a qui vient alors près de la côte.

Q. Avez-vous toujours fait la pêche au même endroit?—R. Toujours.

Q. Avez-vous toujours mis le même nombre de pièges? Quel nombre y avez-vous maintenant?—R. J'en ai augmenté le nombre depuis deux ou trois ans Lorsque nous avons commencé la pêche, nous avions 100 pièges par bateau; maintenant nous en avons 200 et plus.

Q. Vous servez-vous maintenant des mêmes pièges qu'au commencement?—R. Non; nous employons maintenant un piège plus petit.

Q. Est-ce un piège breveté?—R. C'est un piège double. Nous pouvons en employer plus maintenant qu'autrefois. Nous nous servions autrefois d'un bac, et maintenant nous employons un bateau à moteur.

Q. Quelle est la valeur d'un piège ici, à votre avis?—R. $1.

Q. Quelle est la durée d'un piège?—R. Environ trois ans.

Q. Considérez-vous que l'usure est plus grande maintenant qu'autrefois pour la même prise de poisson?—R. Oui.

Q. Et quelle est la prise aujourd'hui, comparativement à celle d'il y a quelques années?—R. Lorsque j'ai commencé à faire la pêche du homard, je pouvais en amener facilement cinq ou six paniers de 100 pièges par jour.

Q. Et aujourd'hui?—R. Nous ne pouvons guère en faire autant.

Q. Quelle est la comparaison entre le poisson aujourd'hui et autrefois?—R. En quantité?

Q. En quantité ou en qualité? Le poisson est-il d'aussi grande taille?—R. Le poisson n'est pas aussi gros.

Q. Quelle serait la proposition du petit poisson, en dessous de 9 pouces?—R. Pour le gros aussi?

Q. Oui.—R. En nombre ou en poids?

Q. Dites en nombre?—R. Plus que le double en nombre.

Q. Plus que le double en nombre serait du petit poisson?—R. Je dirais que cinq à un seraient des petits poissons.

Q. Que faite vous de votre pêche, comment en disposez-vous?—R. Nous l'expédions à Boston; nous en vendons une partie aux fabriques.

Q. C'est-à-dire que vous expédiez tous ceux qui mesurent au delà de 9 pouces? R. Oui.

Q. Et ceux qui mesurent moins de 9 pouces?—R. Les fabriques les prennent de même.

Q. Vous exportez vous-même le poisson vivant?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs le font-ils généralement?—R. Oui, dans notre district.

Q. Quelle est la comparaison du marché—du poisson exporté vivant—avec ce que vous vendez aux metteurs en boîtes?—R. Je crois que nous vendons deux ou trois paniers contre un que nous expédions.

Q. Quelle est la partie la plus profitable de votre pêche?—R. La vente que nous faisons aux fabriques.

Q. Quel serait l'effet si la taille de 9 pouces était strictement mise en vigueur? —R. Cela ne m'affecterait pas beaucoup, après quelque temps; naturellement, pour la première année, cela toucherait considérablement les pêcheurs de homard.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution dans le produit de la pêche?—R. Oh, je ne le sais pas; je ne suis pas prêt à le dire.

Q. Cette diminution ne résulterait-elle pas de l'excès de la pêche?—R. Oui, en grande partie, et aussi au plus grand nombre de bateaux. Lorsque j'ai commencé à faire la pêche, je pense qu'il y avait alors quatre autres bateaux pêcheurs, à Port Maitland, soit cinq en tout. Je faisais alors la pêche à Black Point, juste au-dessus de là, et il y a maintenant quelque vingt bateaux à Port Maitland; et là où il y avait 1,000 pièges il y en a maintenant 2,000.

Q. Attribueriez-vous en partie la diminution du produit de la pêche à la destruction du poisson petit ou trop jeune?—R. Oui, ce serait une cause.

Q. Voyez-vous un grand nombre de homards œuvés?—R. Oui, un bon nombre.

Q. Sont-ils plus nombreux dans un temps de la saison que dans l'autre?—Je ne fais la pêche que dans les mois d'été; je ne pourrais rien dire des mois d'hiver.

Q. Sont-ils plus nombreux pendant les mois d'été qu'au commencement de la saison?—R. Non; ils sont plus nombreux au commencement de la saison.

Q. Vous ne pensez pas qu'ils viennent au rivage pour frayer?—R. Non.

Q. Que fait-on des homards œuvés?—R. On les rejette à l'eau, en autant que je le sais.

Q. Est-il à votre connaissance que l'on enlève les œufs, sur cette partie de la côte?—R. Je ne l'ai jamais fait moi-même, et je n'ai jamais vu personne le faire. Je doute qu'il en soit beaucoup fait maintenant.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs commencent à se rendre compte que, dans leur propre intérêt, les homards œuvés devraient être protégés?—R. Oui, naturellement, ces homards devraient être protégés.

Q. Posez-vous maintenant les lattes plus rapprochées que dans les anciens pièges?—R. Oui, je le pense.

Q. Dans quel but?—R. Pour conserver les petits homards.

Q. D'après votre expérience, les règlements concernant les petits homards sont-ils mis en vigueur, ont-ils jamais été mis en force?—R. Strictement mis en force? Oui, certainement. Lorsque j'ai commencé la pêche aux homards, je ne sais ce qui me serait arrivé si j'avais envoyé des homards de 8 pouces à la fabrique de Yarmouth.

Q. Quel était le règlement en vigueur lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Le règlement exigeait la taille de 9 pouces en montant.

Q. Vous ne faisiez pas la pêche au temps où il n'y avait pas de règlements?—R. Non. La mesure strictement exigée était 9 pouces.

Q. Cette règle a-t-elle été mise en vigueur pendant un certain temps au commencement?—R. Oui, à mon égard.

Q. Quand a-t-on commencé à la faire observer moins sévèrement?—R. Il y a 12 ou 14 ans, je suppose; je n'ai pas la date exacte.

Q. A votre connaissance, les metteurs en boîtes se sont-ils jamais fait scrupule d'accepter du petit poisson?—R. Ils n'ont jamais refusé d'en prendre de nous.

Q. Vendez-vous au poids ou au nombre?—R. Nous avons toujours vendu au nombre, jusqu'à cette année.

Q. Et cette année il y a eu changement?—R. Oui.

Q. Quel prix a-t-on payé cette année?—R. Nous avons eu 3½ cents la livre.

Q. Pour le poisson plus petit?—R. Pour tout le poisson mesurant moins de 10½ pouces. Nous avons vendu presque tout notre homard de 9 pouces à la fabrique.

Q. Quel prix avez-vous eu de votre poisson plus gros envoyé au marché? Sans doute ce prix varie dans le cours de la saison?—R. Quelquefois nous avons $14, et notre premier panier expédié nous à donné $20 ou $22, le prix le plus bas que nous ayons eu est $14, je pense.

Q. Quelle est la moyenne d'un panier?—R. Un panier contient environ 160 ou 170 livres, lorsque les homards sont bien paqués. Le contenu d'un panier est 140 livres.

Q. Vous expédiez à Boston?—R. A Boston.

Q. Combien souvent recevez-vous vos rapports?—R. Par le bateau de retour, souvent.

Q. Y a-t-il quelquefois beaucoup de perte?—R. Quelquefois; mais généralement le poisson se conserve bien.

Q. Combien y a-t-il de fabriques en opération dans votre voisinage?—R. Une seule.

Q. Qui est le porteur du permis?—R. M. George A. Shand.

Q. Vous savez, je suppose, que la politique du ministère, depuis nombre d'années, a été de restreindre le nombre de permis?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il y aurait une différence dans la pêche généralement si le nombre des permis était augmenté? Un plus grand nombre de paqueurs signifierait-il une pêche plus considérable?—R. Je ne pense pas.

Q. Pensez-vous que, pratiquement, tous ceux qui peuvent le faire font la pêche?—R. Je le crois; tous ceux qui le veulent font la pêche.

Q. Par conséquent, à votre avis, l'augmentation des fabriques de conserves n'entrainerait pas nécessairement une plus grande destruction de poissons?—R. Non.

Q. Pensez-vous que l'augmentation du nombre de ces fabriques produirait un plus grande concurrence dans les prix?—R. Cela serait un peu le résultat; il y aurait plus d'opposition.

Q. Les pêcheurs sont-ils généralement satisfaits du prix qu'ils reçoivent du paqueur?—R. Non, pas cette année.

Q. Durant les deux dernières années, dans le cas où les pêcheurs n'étaient pas satisfaits du prix qui leur était donné, la pratique du ministère a été de délivrer ce qu'il appelle des permis coopératifs à des groupes de 15 pêcheurs ou plus pour faire eux-mêmes la mise en boîtes. Pensez-vous que c'est un avantage en tant que les pêcheurs sont concernés?—R. Je ne pense pas qu'ils en aient à souffrir.

Q. Vous ne pensez pas que les pêcheurs entreprendraient la mise en boîtes?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus de gain en mettant en boîtes pour eux-mêmes qu'en faisant la pêche?—R. Je ne vois pas comment cela serait; je ne vois pas comment ils pourraient exercer cette industrie.

Q. Pensez-vous qu'il y ait une concurrence quelconque dans les prix payés pour le poisson par les metteurs en boîtes, ou les pêcheurs sont-ils obligés d'accepter le prix qui leur est offert?—R. Bien, nous n'avons pas accepté le prix qui nous a été offert le printemps dernier; nous avons jeté nos petits homards et nous avons expédié les autres jusqu'à ce que nous ayons obtenu notre prix ou presque.

Q. Maintenant, quant à la saison, telle qu'elle est fixée, du 15 décembre—naturellement vous n'êtes alors forcé de commencer la pêche que si vous le voulez—à la fin de mai, est-ce la saison la plus convenable que nous puissions avoir, tant pour votre intérêt qu'en vue de la conservation du homard?—R. Bien, l'idée du pêcheur à Port Maitland est que la saison devrait courir du 20 mars au 20 juin; ils veulent trois mois et demandent que la saison soit ensuite close.

Q. Pratiquement, ils veulent une prolongation de la saison?—R. Non, cela serait raccourcir la saison de beaucoup, depuis décembre.

Q. Oui, mais vous dites que vous n'utilisez pas cette partie de la saison.—R. Nous avons maintenant cette longueur de temps, du 15 décembre au 31 mai. Il y a un changement à Yarmouth; mais la saison devrait être raccourcie, et si nous obtenions les autres 20 jours, cela ne ferait pas de la sorte une très grande différence dans un sens ou dans l'autre.

Q. C'est-à-dire qu'à Digby le délai est prolongé jusqu'au 15 juin?—R. Oui.

Q. Et vous dépassez la limite alors?—R. Oui, nous pêchons au delà de la limite; la principale partie de notre poisson est prise dans le comté de Digby.

Q. Avez-vous donné quelque attention à la question du homard œuvé? Avez-vous quelque idée de la saison de fraie du homard dans cette localité?—R. Nous prenons ce poisson en tout temps.

Q. Les œufs paraissent-ils plus mûrs plus tard dans la saison?—R. Non; j'ai vu des homards fécondés, avec des œufs très petits et couleur très foncée, et j'ai vu des œufs assez mûrs au commencement de la saison.

Q. Avez-vous jamais remarqué la taille du plus petit homard œuvé que vous avez vu?—R. Neuf pouces.

Q. Règle générale, ce sont des poissons d'assez bonne taille?—R. Oui; on voit très rarement des homards mesurant moins de 9 pouces porter des œufs.

Q. Ils portent du frai lorsqu'ils sont plus petits, quelquefois?—R. Je suppose que oui, mais nous n'en voyons jamais ici.

Q. Avez-vous une idée de la taille des homards œuvés comparativement à celle de la prise totale?—R. Non, je ne pourrais dire.

Q. On a déclaré que le homard œuvé est plus fragile, qu'il ne supporte pas le transport aussi bien que les autres; pouvez-vous en dire quelque chose?—R. Je ne sais s'il en est ainsi ou non, mais je suppose que le homard œuvé est plus délicat; je n'ai jamais pris la précaution d'en peser un ou de le garder sous ma surveillance afin de m'assurer combien longtemps il vivrait.

Q. Vous n'en avez jamais vu un, naturellement, mais savez-vous si le homard que l'on a débarrassé de ses œufs doit certainement mourir?—R. Je ne le sais, je n'en ai jamais fait l'expérience.

Q. Avez-vous quelques observations à offrir au sujet des homarderies ou des enclos?—R. Non.

Q. Savez-vous si un pêcheur a perdu sa prise de homard parce que le metteur en boîte a refusé de l'accepter?—R. Non.

Q. Les pêcheurs sont-ils satisfaits des règlements qui restreignent le nombre des permis?—R. En autant que je le sache, ils le sont.

Q. Seriez-vous en faveur de la délivrance d'un permis à quiconque en fait la demande?—R. Bien, je ne sais en quoi cela pourrait me profiter.

Q. Vous êtes-vous jamais posé cette question?—R. Je n'y ai jamais songé.

Q. Avez-vous jamais pensé qu'un homme, peut avoir autant de droit que tout autre à faire la mise en boîtes?—R. Oui; s'il y a de la pêche et qu'un homme veuille faire la mise en boîtes, je ne vois pas pourquoi il n'en aurait pas le droit.

Q. Si la limite de taille de 9 pouces était mise en vigueur, quel serait l'effet auprès du metteur en boîtes?—R. Je pense qu'il devrait abandonner l'industrie.

Q. Seriez-vous en faveur du commerce des homards vivants, de préférence à la vente au metteur en boîtes?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Le commerce d'exportation de homards vivants n'est-il pas le moins destructif pour la pêche, et les pêcheurs n'y gagneraient-ils pas d'avantage?—R. Pas au commencement, mais après quelques années.

B. Les homards sont supposés grandir de 2 pouces par année, de sorte que les petits en seraient pas longs à atteindre la taille légale?—R. Oui.

Q. Diverses recommandations ont été faites en différents temps au ministère à l'égard de la condition de la pêche et de la meilleure méthode pour arrêter le déclin. Quelques personnes ont recommandé de clore la pêche pendant un terme de tant d'années; que pensez-vous de cela?—R. Cela permettrait à l'industrie de se refaire.

Q. Ce serait une bonne méthode?—R. Oui, ce serait une bonne méthode; mais cela forcerait un bon nombre à abandonner l'industrie, disperserait ces hommes par tout le monde et ils ne reviendraient plus se livrer à la pêche.

Q. Les pêcheurs de homards ici sont-ils tous des pêcheurs hauturiers réguliers qui, la pêche au homard terminée, se livrent à d'autres pêches?—R. Environ tous le sont.

Q. Se fait-il d'autre pêche en eau profonde pendant que se pratique celle du homards?—R. Oui, l'autre pêche commence environ dans le même temps ou un peu plus tard.

Q. C'est la pêche de la morue et du hareng?—R. La morue et le flétan; il n'y a pas ici beaucoup de hareng.

Q. Et pas de maquereau?—R. Non, seulement en mai.

Q. Quelle division de l'industrie du homard considérez-vous la plus rémunérative pour les pêcheurs et la mieux calculée pour le moins nuire à l'approvisionnement, la mise en boîtes ou le commerce du homard vivant?—R. Je dirais que ce serait le commerce du homard vivant.

Q. Vous pensez que ce commerce serait moins de nature à nuire à la pêche à cause de la limite de taille qui est exigée?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage d'insister sur un piège étalon, et d'exiger qu'il soit laissé un certain espace entre les lattes?—R. Et de permettre aux pêcheurs de prendre tout ce qu'ils peuvent garder dans le piège?

Q. Cela a été proposé, non pas autant pour cette partie de la côte que pour le golfe intérieur, par exemple, où le poisson est très petit?—R. Cela éviterait la prise du homard plus petit.

Q. Vous pensez que ce serait le résultat?—R. Oh, oui.

Q. Quelques personnes prétendent que les homards ne tentent pas de sortir lorsque le piège est dérangé?—R. Oui, on prend en tout temps dans le piège du homard très petit; mais, en règle générale, il ne s'en prendrait pas autant si les lattes étaient plus distancées.

Q. Le fait que la tendance de diminuer l'espace parle de lui-même, n'est-ce pas?—R. Oui, si nous n'avions pas l'intention de prendre autant de petits homards l'espace serait laissé plus grand, le piège ne retiendrait pas l'eau comme il la retient lorsqu'on le retire, et il se placerait mieux.

Q. Pensez-vous, vous-même, qu'en faisant strictement observer le règlement actuel de taille, c'est tout ce que le ministère aurait à faire pour protéger l'industrie du homard dans ce district?—R. Je ne pense pas que l'industrie cesse jamais.

Q. Pensez-vous qu'elle reviendrait à quelque chose comme son ancienne abondance?—R. Oui, il y aurait grand profit si le règlement pouvait être mis strictement en vigueur partout.

Q. Il serait inutile d'essayer de mettre le règlement en vigueur dans un endroit et non dans un autre?—R. Non. Naturellement, les petits poissons seraient pris et détruits d'autres manières, mais pas en aussi grand nombre.

Q. Croyez-vous qu'il est satisfaisant d'avoir des saisons et des limites de taille différentes dans des sections voisines de la côte? Ne pensez-vous pas que cet état de choses tend à encourager les infractions à la loi?—R. En ayant une saison ouverte dans un endroit et une saison close dans l'autre?

Q. Oui, des saisons et des limites de taille différentes?—R. Jusqu'à un certain point; oui, les pêcheurs enverraient le poisson par contrebande de l'autre côté de la ligne.

Q. Les navires des Etats-Unis font-ils la pêche au homard sur cette côte?—R. Je ne le sais pas personnellement, je n'en ai jamais vu un pêcher.

Q. On nous a rapporté qu'ils viennent de ce côté de la ligne et qu'ils commencent à pratiquer la pêche au homard en dehors de la limite de 3 milles?—R. Je n'en connais rien; j'ai entendu nos pêcheurs le dire.

Q. Comment les homards sont-ils livrés à la fabrique? Les semaques viennent-elles les chercher?—R. Nous les livrons à la fabrique de Port-Maitland; mais la fabrique a une semaque qui s'éloigne jusqu'à 3 ou 4 milles.

Q. Pensez-vous qu'il est de l'intérêt de la pêche au homard en général que l'on prenne le homard avant qu'il ait atteint cet état de maturité où se fait la reproduction? Nous supposons que le homard ne peut pas se reproduire avant qu'il ait atteint au moins 8 pouces?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il est juste de le détruire avant qu'il ait atteint cet âge?—R. Je ne sais.

Q. N'est-il pas ruineux de prendre un homard de 7 pouces, qui aurait 9 pouces l'année suivante; n'aura-t-il pas beaucoup de valeur lorsqu'il aura atteint cette taille?—R. Il y a deux manières d'envisager la chose.

Q. Comment l'envisagez-vous?—R. Nous voyons tout autre animal tué dans son jeune âge, avant qu'il ne se reproduise; nous allons à terre et nous voyons les veaux et les moutons abattus lorsqu'ils sont jeunes.

Q. Pas tous?—R. Eh bien, la majeure partie, et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les homards.

Q. Ne pensez-vous pas que la destruction est plus grande dans le cas des homards? L'animal ne produit qu'un petit; mais dans le cas du homard il y a des milliers d'œufs. Quoique tous ces œufs ne donnent pas tous la vie, la destruction est bien plus grande?—R. Nous pourrions en prendre plus, dans les cas, et il en resterait peut-être assez.

Q. Vous vous accordez peut-être avec le Dr. Field, il détruirait les jeunes et laisserait les vieux?—R. Eh, bien, si vous ne prenez que les homards de 9 pouces, vous détruisez les vieux et laissez les jeunes.

Q. Peut-on maintenir une limite de taille de 10½ pouces sans nuire à l'industrie du homard?—R. Je ne le pense pas.

Q. Je vois que dans la Baie de Fundy, ici, qui borde les comtés de King et Annapolis, la limite de dimension est fixée à 10½ pouces.?—R. Oui.

Q. Il ne se fait là aucune mise en boîte?—R. Non.

Q. Avez-vous une idée de l'étendue du commerce d'exportation en cet endroit?—R. Non.

Q. Pendant quelle partie de la saison la pêche est-elle plus active, quel est le meilleur temps de votre industrie?—R. En mai.

Q. A votre avis, une saison ouverte plus courte, sans distinction quant à la taille, aurait-elle pour résultat d'arrêter la diminution du homard?—R. Je pense qu'une saison ouverte plus courte aurait ce résultat.

Q. En faisant disparaître complètement la restriction quant à la taille?—R. Oui. Laissez les pêcheurs prendre tout ce qu'ils peuvent, mais donnons un temps plus court pour faire la pêche.

Q. Que penseriez-vous de cela comme mode de diriger la pêche?—R. Ce serait ma décision.

Q. Combien de temps retrancheriez-vous?—R. Je donnerais une saison ouverte de trois mois et une saison close de neuf mois.

Q. Quel est le meilleur temps du marché pour les homards vivants?—R. Pour ceux qui sont expédiés?

Q. Ceux qui sont expédiés à l'étranger?—R. En février, je pense; je n'en expédie pas moi-même, mais nous voyons qu'ils sont alors à un bon prix. Ils ne commandent pas un aussi bon prix lorsque s'ouvre la saison, ni dans le cours de décembre et janvier; mais en février ils se vendent au meilleur prix environ.

Q. Les facilités sont-elles suffisantes pour la conduite régulière du commerce des homards vivants?—R. Je pense que oui.

Q. On a dit que dans quelques années ce commerce remplacera complètement l'industrie de la mise en boîtes; quel est votre avis à ce sujet?—R. Je n'ai aucun idée là-dessus.

Q. L'expédition de homards vivants a-t-elle été un succès financier, et les prix réalisés ont-ils été plus rémunérateurs que ceux obtenus du paqueur?—R. Je pense que la mise en boîtes nous rapporte autant ou plus que le commerce du homard vivant; c'est ce que j'en sais. Il peut se faire que quelques autres pêcheurs peuvent recevoir un meilleur revenu de leurs expéditions que de la mise en boîtes; mais nous pouvons répondre, pour ce qui nous regarde, que nous faisons mieux avec la mise en boîtes qu'avec le commerce des homards vivants.

Q. Cela est-il dû à la proportion plus grande de petits poissons?—R. Oui.

Q. Bien que le prix que vous recevez ainsi soit moindre?—R. Eh bien, il n'y a pas de frais au sujet de la mise en boîtes. Nous nous rendons directement aux fabriques, nous leur vendons et il n'y a pas de dépenses. Nous avons à payer $1.00 sur chaque panier de homards expédiés, 50 cents sur chacun pour le transport de Port Maitland à Yarmouth, outre les autres dépenses, commission, etc.

Q. De sorte que, somme toute, vous considérez la mise en boîtes plus profitable?—R. Oui, plus d'argent net; nous ne recevons pas une aussi grande somme, mais nous faisons plus de profit net.

Q. Pouvez-vous me donner une idée du nombre de livres de poisson vendu au metteur en boîtes par le pêcheur, en moyenne?—R. Je le pourrais, mais je ne suis pas prêt à le faire aujourd'hui.

Q. Ne pourriez-vous pas m'en donner une idée?—R. Non; mais si j'avais pensé que vous me poseriez la question, je me serais préparé à vous donner une idée.

Q. Y a-t-il quelque suggestion que vous aimeriez faire au sujet de la pêche du homard et dont je ne vous ai pas parlé?—R. Je ne sache pas avoir autre chose à dire que les pêcheurs de Port Maitland veulent avoir la saison du 20 mars au 1er juillet.

Q. Et ils veulent pouvoir traverser dans la section voisine et faire la pêche en décembre, n'est-ce pas?—R. Il n'y a pas à craindre cela maintenant à Port Maitland; il ne se fait pas de pêche payante dans la Baie Ste-Marie; il y a eu de la bonne pêche autrefois, mais elle ne rapporte rien aujourd'hui; cette industrie s'éteint graduellement.

Par M. Law, M.P.:

Q. Supposant que le ministère ferait une saison ouverte pendant 12 mois et imposerait une limite de dimension de 10½ pouces, quel serait l'effet sur la pêche à votre avis?—R. Cela nous nuirait à Port Maitland.

Q. Je veux simplement votre avis, c'est tout ce que je demande; croyez-vous que cela ferait du tort?—R. Oui, nous pouvons mieux faire avec les lignes à main après le premier juin à la pêche en eau profonde.

Le témoin est renvoyé.

C. E. CHURCHILL, pêcheur, de Short Beach, appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps exercez-vous l'industrie de la pêche du homard? —R. Depuis quinze ans.

Q. Quelle comparaison y a-t-il entre la pêche d'aujourd'hui et celle qui se faisait lorsque vous avez commencé?—R. Je crois avoir fait plus il y a eu un an cet été qu'en aucun temps dans les 15 ans.

Q. Aviez-vous plus d'agrès que lorsque vous avez commencé?—R. Plus que j'en avais au commencement, mais pas plus que durant les 5 ou 6 dernières années.

Q. De quoi cela dépend-il; le poisson a-t-il été abondant cette année-là?—R. Le prix a été meilleur que jamais auparavant.

Q. Ce n'est pas tant parce que vous avez pris plus de poisson, mais parce que vous avez obtenu un prix plus élevé?—R. Je pense avoir obtenu plus que jamais auparavant pour le petit poisson.

Q. La proportion du petit poisson est-elle plus grande qu'elle ne l'était lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Je ne le pense pas; naturellement, le petit poisson signifie maintenant plus d'argent qu'autrefois.

Q. Combien y avait-il de fabriques de conserves lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Une seule que je connaisse, dans le comté de Yarmouth.

Q. Je ne veux pas dire dans le comté de Yarmouth en particulier, mais dans votre voisinage immédiat?—R. Une seule.

Q. C'est la même unique fabrique?—R. Oui.

Q. A quelle distance est-elle de votre lieu de pêche?—R. Du lieu où nous prenons le homard jusqu'à la fabrique, il y a trois milles.

Q. Livrez-vous le homard à la fabrique vous-même, ou est-il transporté par semaque?—R. Quelquefois, la semaque vient le chercher, d'autres fois il est transporté.

Q. A quelle époque commencez-vous la pêche?—R. La saison s'ouvre en décembre.

Q. Comment trouvez-vous le poisson alors?—R. D'après mon expérience, il est rare.

Q. Commencez-vous le 15?—R. Oui.

Q. Disposez-vous vos agrès avant cette époque?—R. Non, je n'ai jamais encore placé un piège avant cette date.

Q. Et vous trouvez que le poisson est rare à cette époque de l'année?—R. Oui, c'est mon expérience.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche en décembre?—R. Depuis environ cinq ans, je crois.

Q. Et le poisson est-il toujours rare alors?—R. Jusqu'à l'an dernier il y a eu un banc de homards durant jusque vers le 1er janvier; ils deviennent alors assez nombreux.

Q. Etait-ce du homard de taille raisonnable; y avait-il un grand nombre de homards de la taille voulue pour le marché?—R. Des poissons de la même taille que ceux que nous prenons au printemps.

Q. Quel était alors le prix du marché comparativement à celui d'avril et mai? —R. Le commerce des homards vivants est le plus rémunérateur.

Q. J'entends le prix; j'ai entendu dire qu'il était plus difficile en décembre qu'au printemps?—R. Je ne pense pas qu'il y ait une grande différence en décembre, mais il l'est plus tard pendant l'hiver.

Q. Vous commencez alors et vous faites la pêche sans arrêt tout le temps, n'est-ce pas?—R. Certainement non; pas dans ma localité, très exposée.

Q. Laissez-vous les agrès à l'eau tout l'hiver?—R. Oui.

Q. Combien souvent appâtez-vous les pièges?—R. Quelquefois nous y allons deux fois durant la semaine, quelquefois une fois dans quinze jours.

Q. Perdez-vous beaucoup d'agrès?—R. Oui, monsieur, et du poisson aussi.

Q. Les agrès près de la rive souffrent le plus?—R. Oui, nous nous attendons à les perdre lorsque nous les disposons.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de l'étendue de perte d'agrès, quelle proportion d'agrès perdez-vous chaque année?—R. L'année dernière, nous avons perdu 50 pour cent des agrès de pêche mêmes, et presque autant de poisson après l'avoir pris et avant que nous ayons pu l'envoyer sur le marché; cela est arrivé dans notre localité parce que nous n'avons pas d'endroit pour garder le homard après qu'il est pris.

Q. Vous êtes sur une rive exposée?—R. Oui.

Q. Où s'est produit la plus grosse perte, chez vous ou pendant le transport des homards?—R. Chez nous; nous avions essayé de les garder à l'eau jusqu'à ce que nous pussions les expédier.

Q. Y a-t-il une union de pêcheurs dans votre localité?—R. Il n'y en a pas.

Q. J'ai oublié de demander au témoin précédent s'il y en avait une dans sa localité?—R. Non, il n'y en a pas.

Q. Quel est le nombre de bateaux faisant la pêche dans votre localité en particulier?—R. Dix-sept pendant la saison d'été.

Q. Ils ne sont pas aussi nombreux en hiver?—R. Il n'y en a qu'un seul qui ait fait un peu de pêche; il pêchait au large; les autres pêchaient près de la côte.

Q. Où faisiez-vous la pêche?—R. Au large; mes pièges sont dans 20 brasses d'eau, à six milles du rivage.

Q. Est-il à votre connaissance que des pêcheurs étrangers viennent faire la pêche du homard?—R. Je sais parfaitement que des personnes qui font la pêche dans leurs limites l'hiver viennent pêcher dans les nôtres l'été et j'ai dû défaire leurs agrès qui s'étaient embarrassés dans les miens.

Q. Pêchez-vous dans la même profondeur pendant toute la saison?—R. Oui; pendant l'été, nous avons quelques agrès près du rivage à eau peu profonde.

Q. Trouvez-vous quelque différence dans la qualité du poisson? Y a-t-il une plus grande proposition de petit poisson à eau peu profonde qu'au large?—R. L'eau peu profonde près du rivage contient plus de petit poisson et moins large.

Q. Qu'entendez-vous par l'eau peu profonde près du rivage?—R. Près de la terre.

Q. Vous expédiez vous-même les gros homards?—R. Oui.

Q. Et vous vendez tous les petits en dessous de 10½ pouces aux metteurs en boîtes?—R. Oui. Cette saison, nous avons fait un contrat avec le metteur en boîtes pour tous les homards au-dessous de 10½ pouces.

Q. Avez-vous jamais expédié à New-York les homards pour le marché plus petits?—R. Oui, autrefois.

Q. Qu'en avez-vous retiré?—R. Sur une expédition, j'ai eu des rapports extraordinairement bons; une autre expédition a été une perte presque totale, de sorte que, somme toute, ces transactions n'ont pas été satisfaisantes.

Q. Et pour le marché de Boston?—R. Dans notre localité nous avons fait très peu avec ce marché, car nous avons donné ce poisson au metteur en boîtes, qui ne pouvait vivre sans cela. Nous lui laissons cette saison.

Q. L'a-t-il exporté lui-même ou le met-il en boîtes?—R. Il l'a mis en boîtes.

Q. Quelle proportion de toute la prise mesurait moins que 9 pouces?—R. 20 pour cent.

Q. Les règlements relatifs à la taille ont-ils jamais été strictement mis en vigueur, à votre connaissance?—R. Oui.

Q. Quand?—R. Je ne puis dire au juste, jusqu'à il y a six ans, probablement, mais je ne puis l'assurer.

Q. Après cette époque ils sont devenus plus relâchés?—R. Oui.

Q. Le metteur en boîtes a-t-il jamais refusé de recevoir de petits homards?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Combien petits les prenez-vous, jusqu'à quelle dimension?—R. Je ne pourrais répondre, parce que je n'ai jamais mesuré.

Q. Vous n'avez pas d'idée jusqu'à quelle petite dimension les pêcheurs réellement les prennent; nous avons constaté que dans certains endroits ils les prennent mesurant de 4 à 5 pouces?—R. J'ai idée que nous les prenons jusqu'à 5 pouces, mais je ne le dirais pas positivement, parce que je n'ai jamais mesuré les plus petits.

Q. Avez-vous une idée vous-même quelle quantité de homards de 5 pouces il faudrait pour remplir une boîte d'une livre?—R. Pour remplir une boîte d'une livre, non.

Q. Continuez-vous votre prise en employant un plus grande quantitée d'agrès?—R. Comparativement aux années précédentes?—

Q. Oui?—R. Non des gros homards, des homards de 10½ pouces.

Q. Ce que je veux dire, c'est si vous faites la pêche avec les mêmes agrès et les mêmes pièges qu'il y a 20 ans?—R. Non, je ne le ferais pas.

Q. Pouvez-vous me donner de la moyenne du revenu pour un pêcheur actif, de la pêche du homard?—R. D'année en année?

Q. Oui, d'année en année, y compris les gros homards et les petits.—R. Je pense que pour nos 17 bateaux, le produit moyen, du 20 mars, serait $450.

Q. Ce sont les recettes brutes?—R. Les recettes brutes; c'est tout le produit, et il faut en déduire nos dépenses.

Q. A combien évaluez-vous le piège?—R. Le piège préparé pour 20 brasses d'eau coûterait $1.00, et un peu moins naturellement pour l'eau peu profonde.

Q. Vous servez toujours de lignes simples?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque différence entre le piège dont vous vous servez aujourd'hui et celui avec lequel vous avez commencé la pêche?—R. Oui.

Q. Quelle est la différence?—R. Les pièges sont construits de manière à mieux retenir le poisson.

Q. C'est la seule différence; les pièges ne reçoivent pas plus de homards?—R. Ils n'en reçoivent pas davantage, et je ne pense pas qu'ils en reçoivent autant.

Q. La tendance est-elle de retrécir les espaces?—R. Oui.

Q. Quel est l'espace moyen aujourd'hui?—R. Je le mesure avec le manche de la hachette.

Q. Et quelle est la dimension de la maille du rets à la tête?—R. Probablement 2½ ou 3 pouces.

Q. Les pêcheurs font-ils généralement leurs pièges?—R. Oui.

Q. Et je suppose que les pêcheurs sont tous propriétaires de leurs bateaux et agrès?—R. Oui.

Q. Parmi les nombreuses suggestions faites au ministère, il en est une à l'effet que les pêcheurs devraient se faire enregistrer, qu'avant de commencer la pêche du homard ils devraient chacun s'adresser à l'officier des pêcheries, se faire donner une formule de permis où se trouvent imprimés les règlements, et signer ceux-ci. L'idée est que les pêcheurs, ayant rempli ces conditions, se sentiraient obligés d'observer les règlements et se trouveraient en état de loger une plainte contre les autres qui violeraient la loi. Pensez-vous que tel serait l'effet?—R. Je pense que cela ajouterait aux nombreuses fautes du pêcheur.

Q. Il y a quelques bonnes personnes qui ont fait cette recommandation, l'intention étant que, si un pêcheur transgressait la loi, il ne serait pas admis à prendre un permis et, par conséquent, ne pourrait faire la pêche?—R. Cela pourrait avoir son effet dans quelques localités.

Q. Qui détermine le prix payé pour les homards vendus au metteur en boîtes?—R. Naturellement, tous les pêcheurs ont déterminé ce prix entre eux la saison dernière.

Q. Quelle était la difficulté la saison dernière, que les prix étaient bas?—R. Oui.

Q. Quel était la comparaison du prix, avec celui de la saison précédente?—R. Il était d'environ 40 pour cent, je pense.

Q. A quoi cela était-il dû?—R. C'est une question assez difficile à résoudre. Les pêcheurs prétendent que cela est dû à une entente entre les metteurs en boîtes, et ceux-ci disent que cela dépend d'une surabondance sur le marché.

Q. C'est ce qui a fait baisser le prix d'une boîte de homard?—R. Oui.

Q. Le prix est-il resté le même pendant toute la saison dernière, ou les metteurs en boîtes ont-ils avancé le prix?—R. Non.

Q. Avez-vous eu plus à la clôture de la saison qu'à l'ouverture?—R. Pas dans notre localité.

Q. Que receviez-vous l'année précédente?—R. Là où nous avions $3.50 cette saison, nous avons eu six cents par livre pendant une partie de la saison précédente.

Q. Vous pensez qu'il n'y a aucune concurrence en la matière, puisque vous êtes obligés d'accepter ce qui vous est offert?—R. Je pense qu'il y a eu une très grande concurrence, mais, la saison dernière, elle semble avoir tombé.

Q. C'est-à-dire que lorsqu'il y avait une demande active pour les homards il y avait concurrence?—R. Oui.

Q. Avez-vous jamais connu un metteur en boîtes refusant d'accepter des homards en-dessous de la dimension réglementaire?—R. Non.

Q. Si les règlements devaient strictement être observés, à qui faudrait-il s'adresser pour les faire respecter?—Au paqueur ou au pêcheur?—R. Bien, je ne pense pas qu'il y aurait de pêcheur dans notre localité auquel on pourrait s'adresser si la saison restait la même.

Q. Quel est votre avis au sujet de la mise en vigueur des règlements; pensez-vous qu'il serait de l'intérêt de l'industrie de les faire respecter?—R. Pas dans les cisconstances actuelles; et probablement que, dans des circonstances futures, je ne demanderais pas la mise en vigueur.

Q. Ne pensez-vous pas que la position s'améliorerait après une saison ou deux?—R. Pas dans les circonstances actuelles, je ne le pense pas, à cause de nos voisins. Je veux parler des pêcheurs américains, qui viennent ici où nous pouvons presque les voir; nous sommes forcés de nous tenir cois, de les surveiller, sans pouvoir nous aider nous-mêmes.

Q. Prennent-ils beaucoup de homards en dessous de la taille réglementaire, pensez-vous?—R. Je n'en sais rien, mais je pense qu'ils le font, très probablement.

Q. Avez-vous vu les pêcheurs des Etats-Unis prendre des homards au large?—R. C'est la première saison où j'ai entendu dire qu'ils venaient si près.

Q. Y avait-il plusieurs navires?—R. Non, je n'ai entendu parler que d'un seul.

Q. Ce serait un cabotier muni d'eau, puisqu'il gardent les homards vivants?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque idée de la saison de la fraie du homard?—R. Je pense que oui. Je pense les avoir vus avec des œufs pendant presque toute la saison.

Q. Vous n'avez jamais remarqué si ces œufs devenaient plus mûrs à mesure qu'avançait la saison?—R. Je n'ai jamais pu voir aucune différence.

Q. Vous n'avez jamais trouvé de homards prêts à frayer dans une saison plus particulièrement que dans une autre?—R. Non, seulement, nous pouvons en trouver un plus grand nombre certaines semaines que certaines autres.

Q. Ils viennent par bandes?—R. Oui, par bandes. Ils sont plutôt au large; il est très rare qu'on les voie près de la côte.

Q. Savez-vous si le homard vient ou non sur la rive pour frayer?—R. Tout indique qu'il ne le fait pas; cependant, c'est comparativement parlant. Il vient peut-être de l'eau profonde dans nos bas-fonds à plusieurs milles, mais il ne vient pas sur notre rivage.

Q. Les règlements concernant la protection du homard œuvés ont-ils été strictement observés ici?—R. Oui, autant que le sais.

Q. Ils ont été toujours bien observés?—R. Autant que je le sais.

Q. Vous n'avez jamais entendu parler de la pratique d'enlever les œufs?—R. Pas dans notre localité. Je l'ai entendu dire en dehors.

Q. Qu'avez-vous entendu dire?—R. J'en ai entendu parler il y a quelques années, mais pas dernièrement.

Q. Les metteurs en boîtes refusent-ils de les recevoir, savez-vous?—R. Je ne sais. Je n'ai jamais entendu dire qu'on en ait apporté un.

Q. Et vous pensez que la stricte mise en vigueur du règlement concernant la limite de taille à 9 pouces ruinerait les pêcheurs?—R. Dans notre localité en particulier, avec la longueur actuelle de la saison, car nous n'avons que deux mois pendant lesquels nous pouvons prendre le homard avec quelque avantage.

Q. Et quels sont ces deux mois?—R. Avril et mai.

Q. Faites-vous de la pêche en juin?—R. Oui.

Q. Vous allez dans l'autre district?—R. C'est environ le seul mois pendant lequel nous pouvons faire la pêche dans ce district avec un peu de sûreté ou de confort.

Q. Avez-vous quelque idée ou quelque expérience relativement aux homarderies ou aux enclos?—R. Non.

Q. Croyez-vous que les conditions ici permettraient d'établir de ces clos? Il faut une certaine profondeur d'eau, un fond net, un bon courant et les moyens de fermer l'ouverture afin que les homards y soient enfermés.—R. Je ne connais pas d'endroits dans le voisinage de notre localité. Je ne vois pas comment cela pourrait se faire ici.

Q. Sur quel fond pêchez-vous généralement, sur un fond dur et rocheux?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la méthode de donner des permis aux fabriques de conserves; pensez-vous qu'il y a déjà un nombre suffisant des fabriques sous permis pour le bien de l'industrie, ou conseilleriez-vous d'accorder plus de permis?—R. Eh bien, je ne sais ce que je conseillerais, si ce n'est d'accorder des permis aux pêcheurs s'ils le désirent, lorsque les metteurs en boîtes sont trop durs pour eux; si nous pouvions avoir le privilège de mettre en boîtes nos propres homards, ce serait un bon point.

Q. Afin de fournir un moyen de sortir de cette difficulté, les pêcheurs se sont plaints que, dans certains cas, les metteurs en boîtes ont refusé d'ouvrir leurs fabriques, laissant les pêcheurs dans l'embarras, et dans ce cas le ministère a accordé des permis coopératifs. Pensez-vous que cela fournisse un moyen suffisant aux pêcheurs pour sortir de la difficulté?—R. Je le pense.

Q. Il n'y a pas de fabriques de ce genre dans ces environs?—R. Non.

Q. Jusqu'à présent, vous vous êtes bien entendu avec votre metteur en boîtes?—R. Oui.

Q. Je suppose que si le présent règlement concernant la limite de taille était strictement mis en vigueur, cela ruinerait le metteur en boîtes aussi?—R. Je pense que oui.

Q. Pensez-vous qu'une augmentation dans le nombre de fabriques voudrait dire une augmentation dans le nombre des pêcheurs?—R. Non. Et, à l'égard de la question qui précède celle-ci, je pense que je désirerais retirer ma réponse. Je ne sais pas si réellement la mise en vigueur du règlement aurait pour résultat de ruiner le metteur en boîtes; car je pense que la mise en boîtes serait tant diminuée que nous obtiendrions ainsi un prix bien meilleur que celui que nous avons maintenant pour le homard vivant. Je ne pense pas qu'il devrait abandonner ses affaires, non.

Q. Quelle est votre idée au sujet de la destruction du homard trop jeune; pensez-vous que cela fait tort à l'industrie?—R. Je le pense certainement, dans les circonstances présentes.

Q. Favoriseriez-vous l'encouragement du commerce du homard vivant de préférence à la mise en boîtes, s'il était nécessaire de faire une distinction?—R. Si l'on ne pouvait exercer qu'une branche de l'industrie, et si l'on pouvait faire le commerce du homard vivant pendant toute l'année, je favoriserais ce commerce, mais non pas avec la présente limite de saison.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs feraient plus d'argent s'il leur était permis de mettre en boîtes pour eux-mêmes, j'entends les pêcheurs généralement?—R. C'est une question assez difficile. Je pense que oui, s'ils pouvaient se tenir ensemble comme une corporation devrait le faire dans de telles circonstances.

Q. Pensez-vous que le nombre devrait être restreint à 15, ou ce nombre pourrait-il être moindre?—R. Le nombre des pêcheurs qui s'unissent?

Q. Jusqu'à présent, le ministère a exigé que 15 se forment en union avant qu'ils puissent obtenir un permis coopératif.—R. Je pense que cela serait très bien.

Q. Pensez-vous que 15 seraient plus exposés à ne pas s'entendre que 7 ou 8?—R. Je ne pense pas que leurs intérêts seraient aussi considérables. Je n'ai eu aucune expérience au sujet des homarderies ou des enclos, et je me suis souvent demandé pourquoi les homards n'ont pas été distribués de ce côté comme ils le sont sur l'autre rive.

Q. Vous n'avez pas de homarderie ici?—R. N'en ont-ils pas une à Halifax?

Q. Oui, mais ils les distribuent seulement dans les parcs où ils ramassent les œufs. Vous voyez, ils recueillent les œufs dans les fabriques en-deçà d'une certaine distance de chaque côté de la homarderie, et quand les œufs sont éclos, les petits homards sont distribués sur toute la superficie où les œufs ont été ramassés. Aux endroits où la saison finit aussi tôt qu'ici, en mai, il est douteux que les homarderies produisent aucun bien, parce que nous aurions à garder les œufs trop longtemps à la homarderie. Naturellement, si la saison était allongée et si vous preniez vos homards plus près, ce serait très bien. Y a-t-il eu un déclin notable de la taille moyenne des homards pris dans votre district durant les dix dernières années?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que ce déclin se continue? Quelques-uns nous ont dit qu'ils pensent qu'il a été empêché, que, maintenant, la décroissance ne se fait plus sentir et que la pêche est stationnaire?—R. Je ne sache pas qu'il y ait eu une grosse proportion de homards au-dessous de 9 pouces durant les quelques dernières années.

Q. C'est durant les dix dernières années?—R. Dans les dix dernières années.

Q. Mais il y a eu un état de chose semblable dans les 15 ou 20 dernières années? Ne ramenez-vous pas à terre une proportion plus grande de homards n'ayant pas atteint l'âge adulte, maintenant, que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Comme de raison, jusqu'à il y a 5 ou 6 ans, on ne les apportait pas à terre, mais on les rejetait chaque jour, et il me semble qu'alors on en rejetait plus qu'on n'en ramène à terre aujourd'hui.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque bonne raison pour que la limite de taille soit plus petite dans un district que dans un autre?—R. Non.

Q. Avez-vous jamais pêché dans une autre localité que la vôtre?—R. J'ai pêché dans la première moitié de juin dans les eaux du comté de Digby.

Q. C'est dans cette localité. Savez-vous si la migration du homard est moindre dans une localité que dans une autre?—R. Non.

Q. Pouvez-vous dire si les homards sont mieux en chair en automne qu'au printemps. Quelques-uns disent qu'en automne il faut 30 pour cent de homards de plus qu'au printemps pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je n'ai jamais trouvé cela; occasionnellement, nous trouvons un piège qui a été laissé à l'eau quelque temps, à l'automne; nous l'en retirons et nous y trouvons quelques homards à manger, et je ne puis moi-même leur trouver aucune différence; ils sont apparemment aussi bien en chair que dans le printemps.

Q. Vous ne vous en apercevriez pas peut-être, à moins que vous ne les mettiez en conserves?—R. S'il y avait une grande différence, nous la remarquerions.

Q. Je crois que l'idée, c'est que dans la période du test tendre ils ne sont pas aussi charnus, et qu'ils n'ont pas toute leur chair. Le ministère devrait-il adopter une politique qui établirait des règlements de telle sorte qu'ils puissent prendre les gros homards, en laissant les petits en liberté, et spécifiant quel type de piège il serait mieux d'adopter à ce propos?—R. Bien, je pense que le piège devrait être fait de telle façon que les petits homards puisent s'en échapper, tous ceux qui ne sont pas supposés devoir être pris.

Q. Avez-vous une idée de la taille du homard pouvant passer par une ouverture d'un pouce et demi?—R. Je pense qu'un homard de 8 pouces passe facilement à travers cela.

Q. A-t-on fait la pêche ici dans les baies, les lagunes, sur les bancs de sable et dans les eaux intérieures?—R. Non.

Q. Quel est le temps pendant lequel votre pêche est la meilleure, quel est le meilleur mois?—R. Bien, le mois de mai, dans tous les cas; mais je pense que le mois de juin le serait, si nous l'avions, parce que nous pourrions pêcher chaque jour et qu'il y a une migration plus forte à notre endroit dans le comté de Yarmouth venant des eaux de Digby dans ce dernier mois, que dans n'importe quel autre temps de l'année.

Q. Dans votre opinion, est-ce qu'une saison plus courte ouverte à la pêche, sans aucune restriction en ce qui concerne la taille et aucun règlement au sujet de l'espace entre les lattes, est-ce que de cela résulterait une décroissance ou une augmentation dans l'approvisionnement du homard?—R. Bien, si cette mesure ne s'appliquait qu'à nos seuls pêcheurs, le résultat serait une augmentation; mais dans les circonstances actuelles, je ne le crois pas qu'il en serait ainsi.

Q. Vous ne conseilleriez pas un raccourcissement de la saison, dans votre cas, d'après ce que vous dites?—R. Je ne conseillerais aucun raccourcissement, si vous faites la saison plus courte à un endroit et si vous le changez en un autre.

Q. Comment réussirait ici la pêche à l'automne?—R. Je pense que si nous pouvions avoir six mois de l'année dans notre localité, trois à l'automne et trois au printemps; cela offrirait une protection suffisante au homard et ce serait beaucoup mieux pour le pêcheur.

Q. Naturellement, la glace ne vous nuit nullement ici?—R. Pas sérieusement, par occasions seulement.

Q. C'est de la glace sur la côte?—R. Oui.

Q. Les avantages existants favorisent-ils le commerce du homard vivant au point de le rendre profitable?—R. Non, pas d'une certaine façon.

Q. Que pourrait-on faire pour son amélioration?—R. Je ne pense pas que que quelque chose pourrait être fait dans les circonstances actuelles, On nous charge $1.00 pour transporter une caisse à travers la baie, et 9 caisses sur 10, nous reviennent brisées et le homard endommagé.

Q. Que voulez-vous dire par "traverser la baie?"—R. Aller de Yarmouth à Boston.

Q. Les caisses sont-elles brisées à bord du bateau?—R. Quelque part, depuis leur départ jusqu'à leur retour.

Q. Avez-vous quelque recours contre le bateau?—R. Je ne pense pas, pour un montant appréciable.

Q. Est-ce votre opinion que, dans peu d'années, le commerce du homard vivant remplacera complètement la mise en conserves; cette assertion a été faite au ministère?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous qu'il surpassera jamais entièrement l'industrie de la mise en conserves?—R. Je ne comprends pas très bien la question.

Q. La limite de taille pour le commerce du homard vivant est de 9 pouces et au-dessus. Il y a un grand nombre de gens dans les environs, et quelques-uns pas loin d'ici, qui ont averti le ministère que les règlements devraient être rédigés de façon à encourager le commerce du homard vivant de préférence à l'industrie de la mise en conserves, l'idée étant que le commerce du homard vivant est destiné à surpasser complètement l'industrie de la mise en conserves dans un avenir prochain, le long de cette côte?—R. Je ne pense pas cela, je pense que le fabricant de conserve peut payer plus cher les homards qu'on ne le peut pour les homards vivants, un certain nombre d'entre eux.

Q. Recevez-vous la plus grosse partie de votre revenu pour le poisson vendu au fabricant, ou pour le poisson vivant expédié au marché?—R. Oui, pour ces dernières années.

Q. Comment était-ce d'habitude, avant?—R. Bien, avant les quelques premières années, je retirais les trois quarts de mon argent du commerce du homard vivant.

Q. Et maintenant, vous ne retirez plus autant?—R. En moyenne, je retire plus maintenant de la fabrique de conserves.

Q. A quoi cela est-il dû, à l'augmentation de l'exportation du homard?—R. Non, la première année, j'ai eu 1½ cent pour chaque homard vivant, et l'a

vant-dernière année, j'en ai eu six pour le petit homard, c'était pour ceux qu'il me fallait rejeter auparavant.

Q. Quand vous aviez 1½ cent la pièce, comment les exportiez-vous?—R. En les envoyant par voiture à la ville de Yarmouth, à neuf milles, et en payant nous-même le transport.

Q. Comment se faisait-il que votre revenu du marché était si petit pour les gros homards?—R. Vous voulez dire pour les gros homards mis en conserves, au quai?

Q. Nous parlons de choses différentes, je pense. Ce que je voulais connaître, c'est votre revenu provenant de la vente de homards pour la mise en conserves et votre revenu provenant des homards exportés?—R. Bien, comme je le dis, quand j'ai commencé, je retirais les trois quarts de l'exportation et un quart de la fabrique de conserves.

Q. Et parce que?—R. Parce que les homards pour la mise en conserves me rapportaient un cent et demi, au moins, un cent et quart, et ceux qui atteignaient 10½ pouces me donnaient probablement 15 cents.

Q. Dois-je comprendre que vous dites que la saison de décembre à mars ne vous vaut rien, et que vous recommanderiez l'ouverture de la saison au milieu de mars, et s'étendant jusqu'au milieu de juin?—R. Non, ce n'est pas exactement cela, elle nous est de quelque avantage, mais ce n'est rien comparé à ce que le mois de juin nous serait. Si nous devions sacrifier quelque chose, nous aimerions à le faire le long de nos côtes pendant l'hiver, afin de pouvoir pêcher durant le mois de juin, quand nous pouvons le faire avec plus de sécurité.

Q. Il se fait très peu de pêche avant mars?—R. Il y en a très peu avant avril, ou avant le 20 mars.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire de vous-même, aimeriez-vous à ajouter quelque chose?—R. Non, je ne crois pas, maintenant.

Le témoin est renvoyé.

JOHN BURNS, pêcheur, Sandford, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. De quelle section de la côte pouvez-vous parler?—R. De Sandford.

Q. Dans quelle direction est-ce d'ici?—R. Au nord-ouest d'ici, je pense.

Q. Quel importance a atteint la pêche au homard à cet endroit, combien de bateaux font la pêche?—R. 22

Q. Quel est l'état de l'industrie de la mise en conserves dans votre localité?—R. Il n'y a pas de fabrique, nous vendons aux semaques. G. A. Shand, M. J. Neville et Ellis & Beveridge, tous envoient des semaques là.

Q. Le nombre des fabriques a-t-il augmenté ou diminué dans ce voisinage?—R. Il n'y a jamais eu de fabrique.

Q. Je veux dire de chaque côte de chez vous, aux endroits où les homards sont expédiés?—R. Le nombre est à peu près le même depuis plusieurs années

Q. Est-ce que se sont de grandes fabriques?—R. Non.

Q. Avez-vous quelque idée de leur importance comme paquage?—R. Non.

Q. Y a-t-il chez vous un poste de l'Union des pêcheurs?—R. Non.

Q. Depuis combien d'années êtes-vous engagé dans l'industrie de la pêche au homard?—R. Depuis environ 8 ans.

Q. Et faites-vous quelque autre pêche à part celle du homard?—R. Oui.

Q. Vous allez à la pêche en pleine mer?—R. Oui.

Q. Dans votre souvenir, il y a 8 ans, y a-t-il eu une diminution dans la pêche?—R. Bien, je ne le pense pas, je pense que l'avant-dernière année fut mon année la plus considérable.

Q. Cela était-il dû aux conditions véritablement favorables à la pêche?—R. Au temps, nous avons eu une bonne pêche.

Q. A quel temps commencez-vous à pêcher?—R. Nous pêchons un peu dans les mois d'hiver.

Q. Vous commencez en décembre?—R. Oui.

Q. Au milieu de décembre?—R. Oui.

Q. Et pêchez-vous tout le temps d'hiver?—R. Oui, nous avons quelques pièges en usage, très peu, nous ne pêchons pas beaucoup, nous n'employons que quelques pièges.

Q. Comment est la pêche en décembre comparée à la pêche au printemps?—R. Il n'y a pas de comparaison possible; c'est très pauvre en hiver comparé avec le printemps.

Q. Et quels sont les prix en automne?—R. A l'automne, les prix ne sont pas meilleurs qu'au printemps.

Q. La fabrique est-elle ouverte en automne?—R. Oui.

Q. Et elle se tient ouverte tout l'hiver?—R. Je le pense, aussi longtemps qu'elle peut avoir des homards.

Q. Et les bateaux viennent régulièrement aux alentours pour recueillir les homards?—R. Oui.

Q. Tout le long de l'hiver?—R. Oui.

Q. Quelque proportion de vote pêche est expédiée vivante au marché, et quelle est vendue au fabricant de conserves?–R. Trente pour cent est expédié vivant au marché.

Q. De sorte que l'autre partie de votre pêche va à la fabrique?—R. Oh, oui.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Je ne peux pas le dire, parce que je ne suis dans cette localité que depuis 7 ou 8 ans.

Q. Quel nombre de pièges employez-vous?—R. Une moyenne d'environ 150 par bateau.

Q. C'est pour les bateaux à deux hommes?—R. Oui.

Q. A quelle distance de la côte pêchez-vous?—R. Jusqu'à 7 ou 8 milles.

Q. Savez-vous s'il y a de la pêche emportée par des bateaux étrangers?—R. Je ne sais rien de plus que ce que j'ai entendu dire.

Q. Vous avez entendu parler de cela?—R. Oui.

Q. Quand en avez-vous entendu parler pour la première fois?—R. J'en ai entendu parler avant aujourd'hui, mais je ne pense pas me rappeler exactement quand. Je sais que j'ai entendu parler d'un cas; on disait qu'un bateau étranger pêchait à Lurcher, mais je sais que ce n'est pas vrai, parce que j'ai vu les pêcheurs de cet endroit, et ils disent qu'aucun bateau étranger n'y a été cette année.

Q. Pêchez-vous au même endroit, hiver et été?—R. Presque.

Q. Ne changez-vous pas de place, comme ils font plus loin à l'est le long de la côte?—R. Oh! oui, nous changeons de place.

Q. Vous venez vers la côte?—R. Oui, nous venons sur la côte.

Q. C'est quand le temps devient plus beau?—R. Oui, alors nous approchons.

Q. Comment trouvez-vous la pêche loin de la côte, avant cela?—R. Au printemps, quand le homard arrive, la proportion la plus considérable est sur la côte.

Q. Avez-vous une plus grande proportion de petit poisson sur la côte?—R. Je le pense.

Q. Avez-vous jamais remarqué que le homard œuvé vient sur la côte, que vous pouvez en prendre plus sur la côte qu'en dehors?—R. Je ne pense pas ainsi.

Q. Qu'a-t-il été fait du homard œuvé, généralement? A-t-il toujours été remis à l'eau?—R. Oui.

Q. L'y remet-on immédiatement?—R. Oh, oui.

Q. Est-il à votre connaissance qu'une autre coutume ait jamais été suivie?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Pêchez-vous maintenant avez la même quantité d'engins de pêche que lorsque vous avez commencé?—R. Non, j'emploie un plus grand nombre d'engins de pêche.

Q. Avez-vous besoin de plus d'engins de pêche pour retenir votre prise?—R. Je le pense.

Q. Y a-t-il une différence entre le piège que vous employez aujourd'hui et celui dont vous vous serviez quand vous avez commencé, il y a 8 ans? Je suppose que le piège d'ancienne façon n'est plus utilisé?—R. Bien, je pense qu'aujourd'hui on construit le piège plus petit.

Q. Vous n'employez plus comme mesure d'espace toute la largeur d'une latte, aujourd'hui?—R. Non.

Q. Quel espace vous permettez-vous entre les lattes?—R. La largeur de la tête de la hachette.

Q. Qu'est-ce que cela représente, un peu moins d'un pouce, n'est-ce pas?—R. Je ne pourrais pas dire exactement, mais c'est tout à fait étroit.

Q. Croyez-vous qu'il y a une tendance à rétrécir l'espace entre les lattes?—R. Je le pense.

Q. Et il n'y qu'une raison pour cela, je suppose?—R. Seulement une.

Q. Que vous arriverait-il si la limite de taille de 9 pouces était strictement mise en vigueur?—R. Bien, c'est très difficile à dire. Cela tendrait à me faire du tort durant les quelques premières années, sûrement.

Q. Ne pensez-vous pas que finalement vous y gagneriez?—R. Je le pense, quant a moi.

Q. Je suppose que dans votre période de pêche, la coutume a été d'apporter au fabricant de conserves tout ce que vous prenez, excepté les homards œuvés?—R. Bien, non; je pense que j'ai pêché une couple d'années pendant lesquelles nous rejetions tout ce qui n'atteignait pas 9 pouces de taille.

Q. Comment se fait-il que vous ayez abandonné cette coutume?—R. De rejeter tout ce qui est au-dessous de 9 pouces?

Q. Oui?—R. Parce que nous pouvons vendre ces homards.

Q. Et parce que vous saviez, je suppose, que les autres faisaient ainsi?—R. Oh, oui.

Q. Que pensez-vous de la suggestion de demander aux pêcheurs de prendre un permis?—R. Bien, cela pourrait être de nature à faire du bien.

Q. Avez-vous pris connaissance des témoignages donnés devant le Comité du Parlement, l'année dernière? Cette mesure y a été suggérée par plus d'une personne, je pense. Pensez-vous qu'elle aurait quelque effet sur les pêcheurs?—R. Oui, si un homme contracte des obligations, il sera forcé de leur faire honneur, je parle pour moi; mais un homme ne doit pas dénoncer son voisin, s'il tient lui-même ses engagements.

Q. Que conseilleriez-vous de faire ou d'essayer, comme expérience?—R. Je ne sais pas.

Q. Quant au prix, y a-t-il de la concurrence à ce sujet, ou êtes-vous obligés d'accepter ce qui vous est offert par le fabricant?—R. Je ne sache pas que nous ayons le choix.

Q. L'année précédant celle-ci, il y a eu de la concurrence quand le prix des homards augmentait?—R. Il doit y en avoir eu.

Q. Est-ce que les différents smacks offraient des prix plus élevés les uns que les autres?—R. Je pense que oui.

Q. Alors il y eut de la concurrence?—R. Oui.

Q. Et ce fut seulement cette année, quand le prix baissa, que devint générale, l'idée d'une coalition des fabricants de conserves?—R. Oui, cependant cette année encore, nous avons eu de la concurrence.

Q. Vous avez eu de la concurrence cette année? Parmi les patrons de semaques?—R. Oui.

Q. Est-ce que les patrons de semaques rivaux vous offraient plus les uns que les autres?—R. Non, ce n'est pas tout à fait cela, mais dans la localité voisine, les pêcheurs obtenaient plus que nous dans notre voisinage.

Q. Et en résultait-il pour vous une augmentation de prix?—R. Bien, oui, après quelque temps, je pense. Nous avons commencé à $2.50, et nos voisins obtenaient $3.50, et après quelque temps nous avons eu une augmentation.

Q. Etait-ce satisfaisant, et cela faisait-il disparaître toute cause de mécontentement?—R. Bien, il fallait que ce fût satisfaisant.

Q. A présent, pour ce qui regarde les fabriques licenciées, quelle est votre opinion sur ce sujet; pensez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques signifierait une augmentation de la pêche, une plus grande capture de homards?—R. Je ne le pense pas.

Q. Pensez-vous qu'il y a quelque raison pour qu'un homme n'ait pas autant qu'un autre le droit de mettre en conserves?—R. Non, je pense que la concurrence est la vie même du commerce.

Q. Pensez-vous qu'une inspection devrait être requise à l'égard des fabriques, ou que le produit alimentaire des fabriques devrait être sujet à l'inspection, comme le sont aujourd'hui les autres produits alimentaires?—R. Je ne vois pas pourquoi il ne le serait pas.

Q. Il s'agit d'une inspection officielle, de sorte que le produit de la fabrique serait garanti comme le sont les autres produits alimentaires?—R. Je ne vois pourquoi il ne le serait pas.

Q. Dans votre souvenir, avez-vous jamais connu un fabricant qui ait refusé d'accepter des homards au-dessous de la limite de taille?—R. Non.

Q. A présent, au sujet de la saison, quelle est votre opinion, êtes-vous satisfait de la saison telle qu'elle est, ou que recommanderiez-vous?—R. Pour moi, je représente le district de Sandford; nous y avons eu une réunion et nous pensons que la saison devrait s'étendre du 1er décembre au dernier jour de juin.

Q. Du 1er décembre jusqu'au dernier de juin, c'est-à-dire que vous ajouteriez un mois à la fin, et deux semaines au commencement de la présente saison?—R. Comme de raison, c'est si la saison doit être allongée, mais si nous avions à sacrifier une partie de la saison présente, nous sacrifierions de préférence la première partie.

Q. Vous sacrifieriez de préférence la partie de décembre?—R. Oh, oui.

Q. En ce qui concerne le homard œuvé, avez-vous remarqué la taille du plus petit homard que vous ayez jamais vu portant des œufs?—R. Je ne crois pas en avoir jamais vu un très petit, je ne crois pas avoir jamais vu un homard œuvé de moins de 10 pouces.

Q. En avez-vous jamais vu un au-dessous de 10 pouces?—R. Non.

Q. Quelle proportion de votre prise représente les homards femelles dont les œufs sont développés?—R. C'est difficile à dire.

Q. C'est une très petite proportion, n'est-ce pas?—R. Je ne crois pas que ce soit une très grande proportion.

Q. On dit que c'est entre 3 et 5 pour cent?—R. C'est cela, et je ne sais si ce n'est pas plus que cela, parfois.

Q. Vous pensez que, quelquefois, c'est plus que cela?—R. C'est au moins plus que 3 pour cent.

Q. Que pensez-vous de cette suggestion de raccourcir la saison, d'abolir la limite de taille, et d'établir un type de piège, ainsi qu'il a été suggéré par quelques personnes comme un moyen de résoudre la difficulté?—R. Vous voulez dire que cette suggestion tendrait à diminuer le nombre des petits homards qui sont pris?

Q. Quelque personnes déclarent que nous pourrions assurer la fuite régulière des petits homards en établissant une limite d'espace fixée entre les lattes du piège?—R. Je pense que c'est vrai.

Q. Vous pensez que cela aurait un tel effet?—R. Oui.

Q. Disons que nous insisterions pour que l'espace soit d'un pouce et demi entre les lattes?—R. Cela laisserait passer un plus gros homard que nous ne le permettons généralement aujourd'hui.

Q. De quelle taille est le homard qui peut passer à travers cet espace?—R. Un homard de 8 pouces, je pense.

Q. Je pense que vous m'avez dit, en autant que vous le saviez, que la coutume de dépouiller les homards de leurs œufs n'a jamais été suivie ici?—R. Non, en autant que je sais.

Q. Si le fabricant refusait d'accepter les homards au-dessous de la limite de taille, les pêcheurs seraient-ils forcés de les remettre à l'eau?—R. Oh, oui.

Q. Savez-vous si c'est la coutume d'éviter de faire des affaires avec un fabricant qui est connu comme étant scrupuleux sur ce point?—R. Je ne le pense pas.

Q. Vous n'avez jamais eu cette excuse pour changer?—R. Non.

Q. Avez-vous quelque opinion à émettre au sujet des homarderies ou des parcs?—R. Non, je ne crois pas que nous ayons un endroit convenable pour cela.

Q. Rien de cette sorte?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'arrêter la pêche complètement pour un certain nombre d'années?—R. Bien, cela aurait pour effet d'augmenter le nombre des homards, certainement; mais cela mettrait une foule de gens hors de l'industrie; ils en souffriraient.

Q. Y a-t-il quelque autre pêche qui pourrait les attirer?—R. Oh, oui, ils pourraient aller à la pêche à la morue, et à d'autres pêches; cependant, ces différentes pêches ne rapporteraient pas autant que celle du homard.

Q. Elles ne rapporteraient pas autant? Pouvez-vous me donner une idée de ce que la pêche au homard, la vente à la fabrique et la vente au marché, rapporte en moyenne à un pêcheur actif?—R. Bien, dans mon jugement, entre $400 et $500.

Q. C'est un revenu brut, il en doit déduire le coût de son outillage et de ses aides?—R. Oui.

Q. Comment la main-d'œuvre supplémentaire est-elle payée sur le bateau; l'homme engagé a-t-il généralement une part de la pêche ou reçoit-il des gages?—R. Cela dépend, quelques-uns vont pêcher seuls, d'autres engagent un homme et les autres prennent un associé.

Q. C'est généralement un homme et un jeune garçon, le plus souvent le père et le fils?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que la politique actuelle du ministère d'accorder des permis coopératifs aux pêcheurs qui désirent mettre en conserves pour eux-mêmes, devrait être encouragée et développée?—R. Je pense que c'est très bien.

Q. Je pense que vous m'avez déjà dit qu'une augmentation dans le nombre des fabriques ne signifierait pas une pêche plus abondante?—R. Non, cela ne le signifierait pas.

Q. On dit, dans quelques districts, qu'aucun fabricant ne peut continuer son industrie et observer la loi concernant la limite de taille; que pensez-vous de cela?—R. Bien, c'est une question. Si les petits homards n'étaient pas pris, il y en aurait très peu de mis en conserves, et cela aurait pour effet d'élever le prix du homard en conserves, et le fabricant pourrait payer plus cher les homards, de sorte qu'il pourrait mettre en conserves le homard de 9 pouces.

Q. Conseilleriez-vous une stricte mise en vigueur de la loi, comme le meilleur moyen d'éviter la difficulté que présenterait ce changement?—R. Ce serait un moyen.

Q. Serait-ce le meilleur moyen, serait-ce un moyen juste?—R. Je ne vois pas comment il serait injuste.

Q. Pensez-vous que l'apparente diminution de la pêche au homard est due à une pêche excessive et à la méthode destructive de la pêche?—R. A la prise de petits homards, mais non pas tant à un excès de pêche.

Q. Pas tant à une pêche excessive qu'à la destruction du homard non parvenu à l'âge adulte, du petit homard?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la question des différentes dates d'ouverture de saisons et des différentes limites de taille dans les sections successives de la côte; pensez-vous qu'il serait mieux, autant que possible, d'avoir une saison uniforme et la même limite de taille partout?—R. Je le pense.

Q. Ces changements incitent à violer la loi, n'est-ce pas?—R. Oui, parce que vous n'avez qu'à franchir la limite.

Q. Fait-on la pêche sur les bancs de sable, ou dans les lagunes ou dans tous les endroits de cette sorte ici; ou la pêche se fait-elle toute au large?—R. La côte est toute droite ici.

Q. Quand faites-vous votre meilleure pêche?—R. Bien, cela dépend beaucoup du temps, si le printemps est beau, nous faisons la meilleure pêche en avril; sinon, nous la faisons plus tard.

Q. Si j'ai compris, vous ne conseillez pas de raccourcir la saison, mais plutôt de l'allonger par le commencement et la fin?—R. Oui.

Q. On a dit que dans quelques années le commerce du homard vivant remplacera complètement l'industrie de la mise en conserve? Avez-vous quelque opinion à présenter à cet égard, particulièrement pour cette côte de l'ouest; c'est l'opinion de gens qui se disent experts?—R. Je crois que l'on expédie autant de homards vivants aujourd'hui qu'il en a jamais été expédié;—ou pas autant que jamais, je ne dirai pas cela, mais durant les sept ou huit dernières années.

Q. Pensez-vous que la tendance est de développer cette branche de l'industrie de la pêche?—R. J'en ai peur, je pense que oui.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à déclarer et que j'ai oublié de vous demander, ou concernant un sujet que je n'ai pas touché?—R. Je pense que vous avez abordé tout le sujet.

Le témoin est renvoyé.

William O. Porter, pêcheur, côte de Pembroke, représentant les districts de Bluff Head, Pembroke Shore et Chegoggin Point, est appelé et assermenté:—

Par le Commissaire:

Q. Je comprends que vous représentez certaines parties de la côte?—R. Trois sections, et je pense que cela va me mettre dans une position embarrassante, parce que je ne comprends pas complètement toute la question.

Q. Quelle distance sur la côte ces trois districts couvrent-ils?—R. Deux ou trois milles, je pense, je ne l'ai jamais mesurée, mais c'est cela, approximativement.

Q. Toutes ces places tiennent entre deux ou trois milles?—R. Je le pense.

Q. Environ quel nombre de bateaux y a-t-il dans ces trois endroits, pourriez-vous le dire?—R. Je me figure qu'il y en a environ 21 ou 22.

Q. Sont-ce de grands bateaux avec deux hommes chacun?—R. En partie des bateaux à gazoline et des bateaux ordinaires.

Q. Quel serait le nombre moyen de pièges?—R. Oh, la moyenne serait de 175 à 300.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Habituellement, aussitôt que nous pouvons tendre nos pièges après l'ouverture de la saison.

Q. Comment trouvez-vous la pêche à cette saison de l'année?—R. Quand nous tendons d'abord nos pièges, il n'y a rien au large de la côte, mais il a quelque chose près de la côte, c'est là que nous tendons ce que nous appelons nos vieux pièges dans l'eau, engins de pêche que nous savons que nous allons perdre, et nous faisons une pêche joliment bonne pour un certain nombre de semaines.

Q. Ce sont de vieux engins de pêche, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et ordinairement, vous commencez à pêcher en eau peu profonde?—R. Oui; nous nous préparons à mettre nos engins de pêche au large aussitôt que nous le pouvons, afin qu'ils soient là quand le homard donnera.

Q. Quand il arrive, quelle migration de homards avez-vous le plus souvent?—R. Ils sont gros pour la plupart à notre endroit.

Q. Sont-ce presque tous des homards pour l'exportation?—R. Oui; c'est-à-dire depuis que le marché de Boston a été ouvert aux homards de 9 pouces.

Q. Pour les deux dernières années, n'est-ce pas?—R. Oui, l'année dernière fut la première, je crois.

Q. Expédiez-vous vous-même vos homards?—R. Oui, à moins que j'aie une portion de caisse à vendre sur le quai, mais si j'en ai une pleine caisse, j'expédie moi-même.

Q. Pour vendre où, sur le quai à Yarmouth?—R. Oui.

Q. Portez-vous vous-même vos homards à Yarmouth?—R. Oui.

Q. A quelle distance êtes-vous de Yarmouth?—R. A environ 5 milles.

Q. Passé le mois de décembre, continuez-vous la pêche durant les mois de janvier et février?—R. Ordinairement, pendant la saison entière; parlant pour moi-même, après que j'ai perdu mes engins de pêche sur la côte, je ne tends plus aucun piège jusqu'au mois de février; mais parlant d'une manière générale, les pêcheurs pêchent pendant toute la saison.

Q. Pêchent-ils aussi activement en février et mars que durant les autres mois?—R. Non, à cause de la température; nous avons des tempêtes affreuses sur cette côte.

Q. A quoi s'élève la perte des engins de pêche que vous subissez?—R. Bien, parlant pour moi, je sais exactement ce que j'ai perdu l'année dernière. J'ai placé 211 pièges et j'en ai retiré en tout 130.

Q. Cela représenterait une perte excessive, vous n'auriez pas une telle moyenne chaque année?—R. Oh, non.

Q. En certains endroits, nous avons constaté que beaucoup des pêcheurs nous ont dit qu'ils calculent être obligés de renouveler leurs engins de pêche toutes les trois années; est-ce que c'est le cas pour vous?—R. Je le pense.

Q. A combien estimez-vous la valeur d'un piège avec ses accessoires?—R. Il y a différentes façons de le comprendre; vous voulez dire avec le câble et les accessoires? Cela dépend de la profondeur de l'eau; si nous sommes éloignés quand nous tendons les pièges d'hiver, il nous faut de 30 à 45 brasses de câble, et si c'est dans dix brasses d'eau, nous n'avons pas besoin d'une telle longueur de câble. Le prix moyen d'un piège est d'environ une piastre, et je crois que nous y dépensons un travaill considérable pour peu de chose.

Q. L'usage des bateaux à gazoline est assez général maintenant, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Comme je le comprends, vous cessez de pêcher en février et mars?—R. A cause du temps.

Q. Et vous recommencez vers la fin de mars?—R. Nous avons avec nous nos pièges, et nous les empâtons aussi souvent que le temps le permet; nous ne cessons pas complètement la pêche.

Q. Quand recommencez-vous activement la pêche?—R. Après le 20 mars.

Q. Trouvez-vous alors les homards revenant vers la côte?—R. Oui.

Q. Quand d'abord ils arrivent, en quel état sont-ils?—R. Ils sont de bonne taille.

Q. Quel pourcentage de homards au-dessous de la limite de taille avez-vous?—R. Vous voulez dire au-dessous de 9 pouces?

Q. Oui?—R. Il m'est difficile de le dire; pour moi, je pense qu'ils représentent la moitié environ, quant au nombre.

Q. Vendez-vous au poids?—R. Au poids, depuis les dernières années.

Q. Expédiez-vous vous-même vos gros homards au marché ou les vendez-vous à un marchand à commission ou à un agent, ou, règle générale, expédiez-vous directement?—R. Toujours, à moins que ma charge soit incomplète; alors, je vends sur le quai.

Q. N'expédiez-vous vous pas du tout à New-York?—R. Non, monsieur.

Q. Quel a été le prix moyen reçu de Boston dans ces récentes années? Varie-t-il beaucoup?—R. Oh, oui; je n'ai pas été longtemps dans ce commerce, seulement 5 ou 6 ans environ, et il a varié partout, de $40 en descendant jusqu'à $12, en différentes parties de la saison et en différentes années. Je pense que les homards ont atteint $44, ce qui est le plus haut prix de vente depuis que je suis dans ce commerce, mais certaines des personnes que je représente peuvent parler de plus gros chiffres que cela.

Q. Que donnez-vous comme gain moyen à un pêcheur de homards actif?—R. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Il y a une foule de pêcheurs et plusieurs sont plus entreprenants que d'autres.

Q. Mais vous devez savoir ce qu'est le gain moyen d'un pêcheur de homard, aujourd'hui?—R. Probablement de $400 à $500; c'est pour un homme qui est un pêcheur bien averti et qui se tient à son affaire.

Q. Je suppose que la plupart de ceux qui font la pêche au homard sont des pêcheurs expérimentés?—R. Oui.

Q. Bien, vous trouvez, dans le golfe, un grand nombre d'hommes qui pêchent le homard et qui sont des fermiers?—R. Il y a ici quelques hommes ainsi nommés fermiers, qui ont des vaches et qui, sans cela, ne pourraient pas vivre. J'en suis un moi-même, je ne nie pas que je garde des vaches; le fait est que, cette année, j'ai dû garder des vaches pour pouvoir payer mes comptes de homards.

Q. Mettiez-vous en conserves pour votre compte, ou comment?—R. Non, j'ai eu une saison pauvre, j'ai perdu tous mes engins de pêche, les prix étaient bas et nous avons eu du mauvais temps.

Q. La pêche au homard est-elle l'industrie la plus prospère ici?—R. Je ne pense pas qu'il y ait rien de mieux, une année dans l'autre.

Q. Mais à part cela, que dites-vous de la pêche à la morue, au maquereau et au hareng?—R. Je ne peux pas dire; il me faudrait moi-même retourner à la ferme plutôt que de faire d'autres pêches.

Q. Comment sont les prix, cette année, comparés à ceux des saisons passées?—R. Bien, les fabriques ont payé moins.

Q. Savez-vous pour quelle raison le prix était plus bas; vous a-t-on donné la raison de cela?—R. Les pêcheurs disaient seulement que les paqueurs s'étaient fusionnés ou avaient formé une coalition.

Q. Comment votre poisson est-il transporté à la fabrique, par bateau, ou le lui livrez-vous vous-même?—R. Je livre le mien moi-même.

Q. L'année dernière, vous en avez obtenu un meilleur prix?—R. Oui, près du double.

Q. Et la saison a-t-elle été bonne, aussi?—R. Oui.

Q. A présent, quant à la question des règlements, que pensez-vous que soit la meilleure chose à faire dans les circonstances? Je suppose que vous admettez que la pêche diminue?—R. Oh, oui, dans les présentes circonstances.

Q. Dans votre opinion, quelle est la meilleure chose à faire pour protégée l'industrie de la pêche?—R. Pour protéger la pêche ou le pêcheur?

Q. La pêche, d'abord?—R. Pour protéger la pêche? Empêcher la pêche du petit homard.

Q. Vous voulez dire de mettre la loi en vigueur?—R. Mettre la loi en vigueur pour protéger la pêche; cela peut conduire certains pêcheurs en dehors de l'industrie et les amener à quelque autre emploi.

Q. Mais cela ne durerait pas très longtemps, n'est-ce pas?—R. Je suppose que si la loi était mise en vigueur, les homards reviendraient, se reproduiraient, et finalement reparaîtraient nombreux encore.

Q. Il est connu que le homard croît de 2 pouces par année; il croît ainsi à l'époque où il dépose son test—R. Cela prouve donc suffisamment que, si nous ne prenons pas de homards de 7 pouces cette année, l'année prochaine, ils auraient 9 pouces de taille.

Q. Aux endroits où ils ont déposé les homards dans de grands aquariums, ils ont constaté qu'ils croissaient de 2 pouces par année. Vous pensez que si les pêcheurs en souffraient pendant une saison ou deux,ils en bénéficieraient plus tard?—R. Il n'y a pas de doute que les pêcheurs en souffriraient, jusqu'à ce que la pêche fût redevenue ce qu'elle était il y a quelques années.

Q. Quel effet la mise en vigueur de la limite de taille de 9 pouces aurait-elle sur le fabricant?—R. Cela dépendrait du marché de Boston; si le marché de Boston demande le homard de 9 pouces, le fabricant sera forcé d'abandonner les affaires; mais si les fabriques cessent de fonctionner, cela pourrait nous affecter; quand les prix pour le homard de 9 pouces étaient élevés sur le marché de Boston, c'était très bien pour nous; mais si le fabricant ferme sa fabrique, nous serons obligés de rejeter nos homards de 9 pouces, parce qu'il peut venir un temps où nous ne pourrions nous débarrasser de tous nos homards à Boston.

Q. Conseilleriez-vous un raccourcissement ou un prolongement de la saison?—R. Cela me met dans une position difficile, car je représente ceux qui sont en faveur de la pêche durant toute l'année.

Q. C'est-à-dire l'année entière?—R. Oui, tout le long de l'année, et une limite de taille de 10 pouces.

Q. Une limite de taille de 10 pouces et la pêche durant toute l'année, c'est ce que vous voulez?—R. Oui.

Q. C'est pratiquement ce qui existe dans le Maine, n'est-ce pas?—R. Dans le Maine, la limite de taille est de 10½ pouces.

Q. Cette question a été discutée à une assemblée de pêcheurs, n'est-ce pas?—R. A une assemblée, hier soir; comme de raison, l'assemblée n'a pas été nombreuse, mais la question a été discutée par ceux qui y étaient, et ils ont voté à cet effet; mais pour dire qu'ils étaient tous des hommes pensant sérieusement, je ne le pense pas.

Q. Ils ont cependant passé cette résolution, et c'est leur idée; ils veulent la pêche toute l'année et une limite de taille de 10 pouces?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la coutume suivie dans le passé concernant les homards œuvés? En un très grand nombre d'endroits où nous avons été, nous avons constaté que le homard œuvé n'a jamais été protégé, qu'il est dépouillé de ses œufs en grand nombre.—R. Je n'ai jamais connu un paqueur qui en ait pris un et je n'ai jamais connu un pêcheur qui le dépouillait; quand j'en trouve un, je le manie avec soin et le remets à l'eau tout de suite.

Q. Pensez-vous qu'il y a une disposition meilleure de la part du pêcheur de protéger et épargner le homard plus que d'habitude autrefois?—R. Réellement, dans mon opinion, je le pense, je crois que je n'ai connu personne qui en disposât d'une autre façon, mais, réellement, je crois que les pêcheurs savent que l'industrie de la pêche aux homards a besoin de protection.

Q. Et qu'ils doivent aider, de cette façon, à protéger la pêche?—R. Oui.

Q. La destruction du homard n'ayant pas atteint l'âge adulte est-elle nuisible?—R. Voulez-vous dire en les prenant?

Q. Naturellement, c'est la seule manière?—R. Je crois qu'elle doit l'être.

Q. Avez-vous quelque idée du pourcentage que présentent les homards œuvés que vous trouvez?—R. Je n'en ai tenu aucun compte, et je n'en ai pas d'idée.

Q. Ce n'est pas une grande proportion, n'est-ce pas?—R. Non.

Q. Et ce ne serait pas une perte sérieuse pour le pêcheur que de les remettre immédiatement à l'eau?—R. Pas en argent, cela ne représenterait pas un montant suffisant pour payer une paire de bottes.

Q. Quelle est votre opinion sur la question du piège; pensez-vous que la capture des petits homards pourrait être réglementée, en insistant pour l'établissement d'un certain piège légal avec un espace limité entre les lattes?—R. Je ne pense pas qu'il y ait de doute là-dessus; de sorte que tous les homards qui seraient au-dessous de la taille requise pourraient s'échapper, parce qu'ils sont très empressés à chercher un chemin pour sortir du piège. Je les ai presque tous trouvés sortis quand j'avais retiré mon piège.

Q. Quelques pêcheurs soutiennent que lorsque le piège est dérangé, le homard n'essaye pas de sortir?—R. Je suppose que c'est une affaire d'opinion. Je sais que si je mets un piège à l'eau, ayant les lattes très espacées, je n'ai pas autant de petits homards; c'est une question, s'ils restent dedans ou non.

Q. Y a-t-il eu une tendance à rétrécir l'espace entre les lattes, dans ces dernières années?—R. Pour moi, je sais qu'il y en a eu une.

Q. Que pensez-vous de cette question de licencier les fabriques; pensez-vous qu'une augmentation dans le nombre des fabriques signifierait nécessairement une augmentation du produit de la pêche? On suppose généralement que l'idée de restreindre le nombre des licences de fabriques est à cet effet, restreindre la pêche. Pensez-vous que ç'a eu cet effet?—R. Non, je ne le pense pas; je pense que tous ceux qui peuvent pêcher sur la côte pêchent maintenant.

Q. Que pensez-vous de la politique actuelle du ministère d'émettre des permis coopératifs aux pêcheurs, leur permettant de paquer pour eux-mêmes? Pensez-vous que c'est une façon de rendre justice au pêcheur?—R. C'est une question, je pense, de savoir si vous pourriez trouver assez de pêcheurs pour travailler ensemble.

Q. Le nombre de pêcheurs a été fixé à 15, je suppose parce qu'il faut 15 membres pour former un poste de l'Union des Pêcheurs d'après la loi provinciale; pensez-vous qu'en nombre plus petit serait plus pratique?—R. Cela dépend entièrement, je suppose, du capital suffisant pour leur permettre d'entrer en opération et de faire un succès de leur entreprise.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'insister pour que le produit alimentaire de la fabrique soit inspecté? Vous savez, on tend aujourd'hui à inspecter tous les produits alimentaires?—R. Je ne comprends pas très bien.

Q. C'est-à-dire, d'inspecter et de marquer les marchandises, le produit mis en conserves lui-même?—R. Je ne sais que répondre à cela.

Q. Désirez-vous dire, quelque chose au sujet des homarderies et des parcs, et autres choses semblables?—R. Je ne sais pas, parce que je n'ai pas assez d'expérience pour savoir s'ils nous seraient de quelque bénéfice, quoique je pense que les homards éclosent dans nos eaux.

Q. Avez-vous une idée de l'éclosion en-dehors de la saison?—R. Je pense que l'éclosion se fait à toutes les saisons de l'année.

Q. Je ne pense pas que cela soit le résultat de l'expérience; je pense que l'éclosion est supposée se faire pendant le temps de grande chaleur?—R. Je vais vous dire pourquoi je pense ainsi. J'en ai souvent fait l'expérience, je ne peux pas dire au juste à quelle période de l'année c'était. J'ai retiré mes pièges de l'eau et j'y ai trouvé ce que dans mon opinion il m'a été prouvé être de petits homards très jeunes, de couleur blanche et très petits de taille, et j'ai compris qu'ils devaient être éclos là, autrement ils n'auraient pas été si petits.

Q. Je pense que les jeunes homards, immédiatement après l'éclosion, montent à la surface de l'eau et nagent vers le large, c'est la seule fois dans leur existence qu'ils vont en avant, pour environ 6 semaines, et ils fournissent alors une des principales nourritures du maquereau; après, ils vont au fond et se rassemblent, et ils se tiennent là pendant qu'ils changent de test, à chaque intervalle de quelques jours, de sorte qu'ils croissent de trois pouces la première année. A présent, y a-t-il quelque déclaration spéciale que vous aimeriez à faire, si oui, je serai heureux d'en prendre note.—R. J'ai été chargé de venir ici comme délégué, pour plaider en faveur d'une saison durant toute l'année et d'une limite de taille de 10 pouces; c'est là toute la résolution passée à l'assemblée.

Q. A votre connaissance, se fait-il de la pêche illégale ici, de la pêche après la clôture de la saison légale?—R. Bien, non, pas d'une manière générale.

Q. Comme de raison, nous comprenons?—R. Je me suis rendu coupable d'avoir tendu un piège et d'avoir posé un filet pour moi-même, mais pas dans l'intention de vendre ma pêche.

Q. Cela n'aurait aucun mauvais effet sur la pêche, je suppose?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il y a une entente de la part des paqueurs pour maintenir les prix à la baisse?—R. Honnêtement, je crois cela s'est fait la dernière saison.

Q. Pensez-vous que généralement les pêcheurs gagneraient plus d'argent s'ils mettaient en conserves pour leur propre compte?—R. C'est pour moi une question à laquelle il est difficile de répondre; je n'ai pas assez d'expérience au sujet de la fabrication des conserves pour savoir s'ils gagneraient plus d'argent ou non.

Q. Quelques pêcheurs ont exprimé l'opinion qu'ils ne le pourraient pas, parce que cela demande la connaissance de beaucoup d'autres choses, à part l'art de la pêche?—R. Cela est vrai, aussi.

Q. Pensez-vous qu'il y a eu une décroissance notable dans la moyenne de taille dès homards pris dans votre voisinage pour les dix dernières années?—R. Je ne pourrais pas le dire, parce que je n'ai pêché le homard que depuis 8 ans.

Q. Que pensez-vous au sujet des différentes limites de taille et des différentes saisons dans des sections successives?—R. Cela m'encouragerait à áller à Lurcher et à m'éloigner jusqu'aux environs du comté de Digby avec mes homards, et je suppose que les autres pêcheurs seraient forcés d'en faire autant.

Q. Les pêcheurs des autres districts ne se plaignent-ils pas à ce sujet?—R. J'ai entendu des plaintes à ce sujet dans ce district, et je pense que c'est une chose injuste.

Q. Mais c'était la conséquence naturelle d'avoir différentes limites de taille et différentes saisons dans différents districts?—R. Oui.

Q. Ne pensez-vous pas que, autant que possible, ces saisons et ces limites de taille devraient être uniformes?—R. Oui.

Par M. B. B. Law, M.P.:

Q. Voulez-vous dire au Commissaire ce qui a amené les pêcheurs à demander la saison de 12 mois et la limite de taille de dix pouces?—R. Je crois, M. Law, que c'est en vue d'élever le prix sur le marché de Boston et de protéger notre poisson en même temps. Nous avons pensé que, dans quelques années d'ici, le poisson nous procurerait un meilleur gagne-pain, que si nous le détruisons à l'âge de 2 ou 3 ans, comme nous le faisons maintenant.

Q. Etait-ce à cause des bateaux américains qui sont venus ici cette année pêcher dans les mêmes eaux que nos gens, quand vous commencez votre saison le 15 décembre?—R. Ce fut la cause originelle et nous avons pensé qu'il serait simplement juste que nous puissions aller pêcher et prendre quelques homards, quand les Américains viennent nous les enlever.

M. Law.—J'aimerais à attirer l'attention du Commissaire sur le fait que, cette année, les bateaux américains pêchent dans les mêmes eaux où nos pêcheurs doivent faire la pêche le 15 décembre, à l'ouverture de la saison, et que le seul moyen de les protéger contre cela, c'est d'avoir une saison ouverte pendant 12 mois, au

lieu de rester à rien faire et de voir les pêcheurs américains leur enlever leurs homards. Je crois que l'on constatera par quelques témoignages qui seront entendus que certains de nos pêcheurs ont envoyé des smacks au large.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce seulement dernièrement que les Américains ont commencé d'en agir ainsi?—R. Je ne les ai jamais vus, mais j'en ai entendu parler; j'ai entendu dire qu'ils gagnaient beaucoup d'argent, $90 et $100 par homme, par voyage.

Q. Cela n'a pas existé longtemps?—R. Je pense que c'est la première saison.

Q. J'ai entendu dire qu'il est possible que d'autres soient ici l'année prochaine? —R. Nous pouvons en avoir 40 ou 50 l'année prochaine, mais je ne l'espère pas.

Q. A quelle distance au loin de la côte vont-ils, vers quelle terre la plus proche?—R. Je pense qu'ils vont à deux milles.

Q. Alors, c'est en deça de la limite?—R. Dans notre ligne de limite de pêche, 5 ou 6 de nos bateaux vont à Lurcher, à 15 milles.

Le témoin est renvoyé.

Charles Fevers, pêcheur, Yarmouth Bar, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Dois-je comprendre que vous avez une déclaration que vous désirez produire, M. Fevers?—R. Oui. J'ai ici les minutes d'une assemblée tenue à Yarmouth Bar, le soir du 11 septembre 1909, et que je veux produire comme suit:—

"Les pêcheurs de homards se sont réunis au Bethel pour discuter la question du homard. L'assemblée débuta par la nomination de Charles Fevers, comme président, et de W. E. Mg. Gray, comme secrétaire. Après une longue discussion, une résolution fut déposée sur la table, comportant que, les bateaux américains ayant commencé à pêcher dans nos eaux durant notre saison close, nous demandons au gouvernement de faire disparaître complètement le temps pendant lequel la saison est close, et de nous donner une limite de taille de 10 pouces.

La résolution fut passée à l'unanimité, après quoi Charles Fevers fut désigné pour la déposer devant le Commissaire, maintenant à Yarmouth.

(Signé) W. E. Mg. Gray,
Secrétaire."

Q. Dans quelle section particulière de la côte est-ce?—R. Yarmouth Bar.

Q. C'est entre Yarmouth?—R. Et le Cap.

Q. Et c'est l'endroit représenté par le témoin précédent?—R. Oui.

Q. Quelle distance sur la côte cela représente-t-il?—R. Cela représente le Bar lui-même, je ne peux pas dire exactement je pense que le Bar lui-même a quel-

que chose comme un mille de long, et les pêcheurs que je représente s'échelonnent au-delà et couvrent une distance d'environ 5 milles, à partir de l'extrémité supérieure d'Overton jusqu'à la pointe inférieure du Cap.

Q. Combien y a-t-il de bateaux à cet endroit?—R. Quelque chose comme 50 bateaux font la pêche dans ce district.

Q. Y a-t-il là quelque poste de l'Union des Pêcheurs?—R. Nous n'avons pas de poste de l'Union des Pêcheurs.

Q. Quand commencez-vous à pêcher?—R. Le 15 décembre.

Q. Et jusqu'à quand continuez-vous activement votre pêche?—R. Jusqu'à la fin de la saison, le 1er juin.

Q. La poursuivez-vous activement tout l'hiver?—R. Oui.

Q. Tout le temps qu'il fait assez beau?—R. Chaque fois que le temps le permet.

Q. Quand est généralement le mauvais temps que vous avez à subir?—R. Cela varie.

Q. Combien de jours par semaine perdez-vous?—R. Je pense que, du 1er janvier à la fin de mars, nous faisons probablement en moyenne deux pêches par semaine.

Q. Et quand vous commencez, à cet endroit, le 15 décembre, quelle sorte de poisson prenez-vous?—R. Je devrais dire qu'il y a réellement deux classes de pêcheurs, il y a une classe de pêcheurs qui pêchent près de la côte, et ils courent leurs chances, ils disposent une certaine quantité de pièges, et s'il survient un coup de vent, ils les abandonnent là, bel et bien; mais si la saison s'annonce belle à son commencement, ils vont bien près de la côte. Il y a une autre catégorie de pêcheurs qui tendent tout de suite leurs pièges en eau profonde; il y en a très peu sur la côte; les hommes qui pêchent sur la côte ont un pourcentage plus fort de petits homards, et les hommes qui pêchent loin de la côte obtiennent un pourcentage plus élevé de gros homards.

Q. Quel pourcentage de ce que nous appelons des homards de marché un pêcheur sur la côte peut-il avoir?—R. Le pourcentage possible, en autant que je puis en juger sur la côte,—bien, je prends le cas particulier d'un homme qui fait son affaire de cela, il aura probablement une caisse de gros homards, une caisse de homards de 9 pouces, et une caisse de homards au-dessous de 9 pouces; quand, loin de la côte, ils auront une moyenne peut-être, sur la section de ma côte, de deux caisses de homards de 10 ½ pouces et au-dessus, une caisse de 9 pouces, et un grand nombre de fois, vous pourriez unir dans vos mains ce que j'aurais de homards au-dessous de 9 pouces, quand je pêche l'hiver et en eau profonde.

Q. Comment sont les mois d'été et de printemps?—R. Il n'y a pas beaucoup de différence, mais il y a encore une plus grande différence entre la pêche près de la côte et la pêche au large, celle-ci rapporte plus.

Q. Dans quelle profondeur d'eau les hommes de la côte pêchent-ils?—R. Dans 5 à 12 brasses.

Q. Et les pêcheurs du large?—R. Dans 12 à 32 brasses, c'est à peu près la plus grande profondeur où ils pêchent, au large de Yarmouth Bar.

Q. De quel nombre de pièges vous servez-vous dans cette profondeur d'eau?—R. 25 et 30 ou plus. 25 à 30 pièges, c'est tout ce que vous pouvez retirer.

Q. Employez-vous le même type de piège là que celui que vous employez près de la côte?—R. Oui, le même type de piège.

Q. Dans votre expérience, y a-t-il beaucoup de différence dans l'état de la pêche aujourd'hui comparé à l'état de la pêche quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. De quelle manière?—R. A mon avis, les homards ne se rencontrent, en aucun endroit, en aussi fortes quantités que lorsque j'ai commencé la pêche.

Q. Il vous faut plus d'engins de pêche pour suffire à votre prise?—R. Plus d'engins de pêche et de meilleurs, et alors je ne puis maintenir ma pêche.

Q. Depuis combien d'années êtes-vous engagé dans l'industrie de la pêche au homard?—R. J'ai pêché le homard il y a à peu près 30 ans, et j'ai constamment fait cette pêche ces derniers 15 ans.

Q. Il y a 30 ans, quand vous avez commencé à cet endroit, on y faisait très peu la pêche aux homards?—R. Très peu.

Q. Et il n'y avait pas de fabriques de conserves, alors?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Elles ont été introduites depuis?—R. Oui.

Q. Quels ont été les premiers à introduire l'indust ie de la mise en conserves ici, des hommes de la localité ou des gens venus du Maine?—R. Je ne suis pas préparé à répondre à cette question, la première fabrique introduite dans notre localité le fut par un homme de Yarmouth, mais j'ai oublié son nom.

Q. A présent, en ce qui concerne les pièges, quelle est votre expérience à cet égard, pensez-vous qu'il y a une tendance à diminuer l'espace entre les lattes depuis que vous avez commencé à pêcher, ou les construisez-vous avec le même espace?—R. Mon expérience date des années passées, et c'est beaucoup la même chose aujourd'hui, à savoir que même pour les gros homards un piège construit avec un espace de l'épaisseur d'une tête de marteau retiendra mieux les gros homards que les pièges dont les lattes sont séparées plus largement. Je construis toujours mes pièges avec les lattes séparées par cet espace, afin d'empêcher les gros homards de passer leurs pinces à travers et de se les y prendre; il faut faire bien attention en retirant le homard du piège, car s'il a une pince prise de cette façon il se la rompra lui-même.

Q. Les homards estropiés et mutilés ne sont d'aucune usage pour le commerce d'exportation?—R. Pas quand les deux pinces sont arrachées.

Q. Tolère-t-on, sur le marché de Boston, ceux qui sont privés d'une pince?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque expérience relativement au homard œuvé? On nous a dit, dans plusieurs endroits, qu'il ne sert à rien d'essayer l'exportation de ce homard, qu'il est plus délicat que les autres, et ne supporte pas la mise en caisse, le transport et le délai dans le voyage au marché, et que s'il a été dépouillé de ses œufs, et spécialement si les œufs lui ont été enlevés rudement, il mourra au cours du voyage?—R. Dans les premiers temps de ma pêche, je puis me rappeler des hommes qui les dépouillaient de leurs œufs, et les homards mouraient, ils ne survivaient pas longtemps. Mais je pense que, en autant que les œufs ne sont touchés, ce homard résistera au transport presque aussi bien que les autres.

Q. Avez-vous jamais remarqué qu'à mesure que la saison avance les œufs paraissent plus près de la maturité? Nous supposons que le homard fraye en juillet et août, pendant le temps chaud, les œufs viennent à maturité dans l'eau chaude et peu profonde; avez-vous remarqué que les œufs paraissent plus près de la maturité, et que, quand ils sont tout à fait mûrs, vous pouvez voir l'œil du jeune homard à travers l'enveloppe?—R. J'ai remarqué que, à mesure que la saison avance, les œufs sont plus gros, mais, cependant, j'ai pris au commencement de la saison des homards dont les œufs paraissaient presque à maturité.

Q. Dans votre voisinage, tous les pêcheurs sont propriétaires de leurs bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Et ils sont tous des pêcheurs réguliers qui consacrent leur temps aux différentes branches de la pêche?—R. Oui, très peu font autre chose que pêcher pour gagner leur vie, ils n'ont pas autre chose sur quoi compter.

Q. Est-il vrai que les pêcheurs se fient plus à la pêche aux homards qu'à toute autre branche de l'industrie, pour leur gain immédiat et leur support?—R. Oui.

Q. Faites-vous la pêche au maquereau, dans cette partie de la côte?—R. On en fait un peu, oui.

Q. On avait coutume d'en faire plus qu'il ne s'en fait à présent?—R. Il s'en faisait plus qu'aujourd'hui; je pense qu'aujourd'hui on n'y emploie que deux ou trois pièges au plus.

Q. Que pensez-vous de cette question des permis de mise en conserves; pensez-vous qu'une augmentation dans le nombre des fabriques voudrait nécessairement dire augmentation de pêche?—R. En certaines circonstances. Il y a quelques années, je causais avec un groupe de pêcheurs qui s'en allaient à une certaine partie de la côte où l'on ne pêche pas généralement, où les facilités de transport pour les homards n'étaient pas bonnes, et où il aurait fallu les mettre en conserves; mais un pêcheur dit: "Nous ne pourrions pas avoir un permis." Dans de tels cas, où de nouvelles localités sont ouvertes à l'industrie, certainement qu'il y aurait une augmentation de la pêche du homard.

Q. A présent, dans ces localités, il ne se fait pas beaucoup de pêche, est-ce là l'idée?—R. C'est l'idée, mais dans les localité où la mise en conserves se fait déjà, je ne pense pas que cela augmenterait le nombre des hommes qui pêchent.

Q Quelle est votre idée relativement à l'enregistrement ou au licenciement des pêcheurs; y a-t-il quelque chose de bon dans cela?—R. Je pense que si le gouvernement mettait en vigueur la loi qui régit cela, ce serait un bon moyen.

Q. Pensez-vous que le pêcheur s'étant enregistré et ayant signé une formule de ce genre, serait plus disposé à observer la loi qu'il ne l'est à présent, et pensez-vous que cela l'induirait à dénoncer ses voisins qui violeraient la loi?—R. Cela ne devrait pas être accordé à tous les pêcheurs, quelques-uns sont assez méchants pour mal faire, même après avoir eu un permis, et si je les dénonce à cet égard, ils sont assez méchants pour couper les cordes de mes pièges ou détruire mon bateau.

Q. Vous pensez que s'il y a des dénonciations à faire, il serait mieux que les officiers du département les fassent que d'attendre que les pêcheurs s'en chargent?—R. Oui.

Q. Est ce que c'a été la coutume de porter à la fabrique tout le petit poisson qui est pris?—R. Pendant un certain temps passé, oui.

Q. Avez-vous une idée de l'utilité de choses telles que les homarderies ou les parcs?—R. Je pense que oui, je suis sûr que ces choses seraient d'un grand bénéfice aux pêcheurs de cette côte; pendant les mois de juillet et août l'eau de notre côte convient parfaitement à l'incubation des homards.

Q. Alors, vous seriez en faveur de l'introduction de homarderies, partout où il est possible de le faire?—R. Oui, par tous les moyens.

Q. Avez-vous jamais fait attention à la taille du homard œuvé? En avez-vous jamais vu de très petits?—R. Pas d'ordinaire, le plus petit que j'ai jamais vu avait environ 9 pouces, mais très rarement j'en ai vu un au-dessous de 10 pouces.

Q. En général, ce sont de beaux homards?—R. Oh, oui.

Q. Quel effet pensez-vous que la stricte mise en vigueur de la réglementation actuelle aurait sur les pêcheurs et les fabricants, c'est-à-dire la limite de taille de 9 pouces?—R. Je comprends; comme de raison, je n'ai pas suffisamment d'expérience dans l'industrie de la mise en conserves, et probablement je ne peux pas voir assez loin pour en dire l'effet, mais je pense que ce serait la meilleure chose qui pût arriver aux pêcheurs eux-mêmes.

Q. Vous pensez que, finalement, ils en bénéficieraient?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que, le long de la côte, il y a des avantages pour l'établissement de parcs? Quelques-uns préfèrent quelquefois les parcs aux homarderies?—R. Je n'en suis pas certain, mais je pense que oui.

Q. Etes-vous préparé à nous donner une idée du pourcentage de homards œuvés que vous prenez?—R. Je calcule que j'ai eu, pour toute la saison de cette année, près de 5 homards œuvés au cent.

Q. Ce ne serait pas tout à fait un fort pourcentage. Quelle branche de l'industrie du homard croyez-vous la plus rémunératrice pour le pêcheur, et la meilleure sur laquelle on compte pour maintenir l'industrie dans son état le plus florissant, la mise en conserves, ou le commerce du homard vivant?—R. Le commerce du homard vivant.

Q. Pensez-vous qu'il y a eu quelque entente de la part des paqueurs pour maintenir les prix à la baisse?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que cette entente datait de longtemps, ou avez-vous eu l'impression de cela la saison dernière seulement?—R. Je pense qu'avant cette dernière saison, il existait une concurrence considérable entre les fabricants de conserves, tellement que cela eut pour résultat d'amener une entente entre eux, relativement au prix à payer, tant et pas plus.

Q. Que pensez-vous de la politique actuelle du ministère d'émettre des permis à tout groupe de 15 pêcheurs ou plus qui demandent un permis de mise en conserves? Pensez-vous que cette politique devrait être développée et continuée?—R. Je pense que oui; mais je crois que le nombre des pêcheurs requis est grand, par rapport aux conditions dont j'ai parlé il y a un moment; où quelques pêcheurs désireraient commencer à paquer dans une nouvelle localité, ils ne seraient capable de réunir un tel nombre d'hommes; mais cela donnerait une chance à quelques-uns.

Q. Pensez-vous que, raisonnablement, ce nombre 15 doive être réduit?—R. Je le pense, oui.

Q. Que pensez-vous de l'idée d'avoir des limites de taille différentes et des saisons de pêche de différentes longueurs, dans des localités adjacentes? Pensez-vous que c'est sage, ou pensez-vous qu'autant que possible, cela devrait être uniforme?—R. Je pense que cela devrait être uniforme, en autant que les conditions le permettent, il devrait y avoir aussi peu de différence que possible.

Q. Avez-vous jamais pêché le homard ailleurs que sur cette côte?—R. Sur la côte de Nouvelle-Ecosse seulement.

Q. Avez-vous pêché très loin d'ici?—R. J'ai pêché plus loin dans le nord, à l'endroit qu'on appelle Trinité, à environ 8 milles au large.

Q. Quelle est pour vous la saison de pêche la plus active, quand est le temps qui vous est le plus profitable?—R. Cela dépend du temps qu'il fait, quand le temps est favorable à la pêche à l'ouverture de la saison, je puis gagner plus d'argent qu'en tout autre temps de l'année pendant un court espace de temps; mais, en général, par un beau temps, je pense que la meilleure époque est du millieu de mars au milieu d'avril.

Q. Quand le marché pour les homards vivants est-il le meilleur, pensez-vous? —R. Généralement en février.

Q. Expédiez-vous vous-même vos homards vivants?—R. Oui.

Q. Vous les apportez vous-même à Yarmouth, et vous les expédiez d'ici par bateau?—R. La plupart.

Q. Votre perte représente-t-elle un pourcentage considérable?—R. Pas en hiver, mais en été, à la fin de la saison, quelquefois nous en perdons quelques-uns à cause de la chaleur, mais à la Bar et à d'autres endroits où j'ai pêché le homard, il y a de bons avantages pour garder les homards, c'est-à-dire que nous pouvons les mettre dans de l'eau calme, de la bonne eau salée, et prendre soin d'eux.

Q. Je ne sais pas s'il y a quelque autre chose que je pense particulièrement à vous demander, mais s'il y a autre chose que vous aimeriez à dire, ou si vous avez quelque suggestion à faire, je serais heureux de vous écouter?—R. J'aimerais à dire, avec votre permission, seulement quelques mots au sujet des bateaux de pêche américains; j'aimerais à expliquer aux différents délégués ici présents tout ce que nous savons de ce nouvel état de chose. Il me semble, et il paraît aux pêcheurs que je représente que c'est un cas où nos différentes opinions, quelles qu'elles soient, concernant l'ancienne loi importent peu; comme de raison, nous avons tous des opinions différentes au sujet de ce que nous voulons, et il est juste qu'un homme exprime une opinion aussi bien qu'un autre, mais quand des bateaux américains viennent pêcher sur notre côte après la clôture de notre saison, même quand ils sont en dehors de la limite de trois milles, ils sont dans les eaux où nous pêchons quand la saison est ouverte, et si nous devons pêcher pendant une saison de six mois et si nous prenons, disons tout à partir de 8 pouces, et qu'après les bateaux américains arrivent justement à la fin de notre saison et commencent la pêche et la continuent tout le reste des mois d'été, prenant toute chose au-dessus de 9 pouces, ce qui est la taille légale du homard dans le Massachusetts, mais ne prennent pas seulement le homard de 9 pouces, mais aussi nos tout petits homards qui valent $2.50 à la homarderie de Boston. S'ils prennent toute chose au-dessus de 9 pouces et aussi le tout petit homard, comment est-il possible que la pêche résiste à cela, et combien de temps la pêche sera-t-elle possible pour nos hommes, qui comptent

complètement sur cette industrie pour gagner leur vie? Si cela continue encore quelques années, ce ne sera pas plus de 2 ou 3, nous serons obligés de quitter notre pays, parce que nous ne pourrons pas y gagner notre vie; et c'est une chose que nous ne voulons pas faire, particulièrement les hommes de mon âge; il y a un grand nombre d'hommes ici qui ont atteint le milieu de leur vie et qui deviennent trop vieux pour changer d'endroit, et qui ne veulent pas aller dans un pays nouveau pour chercher un gagne-pain; nous sommes tous des pêcheurs qui dépendent de la pêche pour vivre, et il nous est impossible de faire toute autre chose. Il y a un certain nombre d'hommes qui ont un petit commerce ou quelque autre chose à faire, à quoi ils peuvent revenir; mais tous les hommes que je représente, à l'exception d'une très petite proportion, sont tous employés sur ces 50 bateaux, à l'exception de pas plus de 5, et dépendent de la pèche. A présent, j'aimerais à dire une chose encore, et c'est que ce ne sont pas les Américains qui sont venus ici prendre nos homards, mais ce sont les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse qui viennent ici et qui amènent les bateaux américains, qui les introduisent sur nos côtes. Maintenant, prenez ce bateau qui est ici à présent, il a été dans le port de Yarmouth, je l'ai vu et les hommes qui sont à bord; il a d'abord commencé la pêche en dehors du port. Mais quoiqu'il y ait des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse à bord maintenant, après cette saison, il n'aura plus besoin de nos hommes, et il se montera un équipage probablement de l'autre côté. Si nous avions à rester sur la côte et à surveiller ces bateaux américains qui pêchent dans nos eaux durant la saison close, nous aurions simplement à nous protéger, en cas de légitime défense. Le point que je désirerais faire remarquer, c'est que le gouvernement devrait s'en mêler de quelque manière; je ne prétends pas dire établir une limite de taille de 9 ou de 10 pouces, quoique je sois ici pour dire que je représente ceux qui veulent une limite de taille de 10 pouces, c'est pour cela que j'ai été envoyé; mais une chose qui me paraît être une erreur, c'est d'avoir une saison durante toute l'année. En autant que je suis concerné, parlant en mon nom personnel, je laisserais au gouvernement le soin de fixer la limite de taille, ou à une Commission nommée à cet effet par le gouvernement. Mais au sujet du commerce des bateaux américains, je pense qu'il est mal de la part des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse d'introduire ici les bateaux américains, et de leur faire connaître nos côtes; on devrait mettre une fin à cela. Maintenant encore un mot et j'ai fini. Je vous remercie de m'autoriser à le dire. Je connais des gens de la Nouvelle-Ecosse qui vendent le homard à Boston et l'un d'eux me disait que, se trouvant ce printemps près d'un homme qui désirait se procurer une semaque, il a entendu la conversation. Le propriétaire de la semaque a dit à cet homme: "Mon cher monsieur, les homards sur les rives de la Nouvelle-Ecosse se tiennent en dedans de la limite de trois milles et je ne vous laisserai pas avoir un navire pour que vous braconniez dans les eaux canadiennes et pour que mon navire soit saisi." Telle est aujourd'hui l'opinion des Américains; ils ignorent le fait que la meilleure pêche est en dehors de la limite de trois milles, sur le Trinity Shoal, en arrière du cap Shoal. Il me semble que dès que les Américains comprendront que la pêche est bonne en dehors des limites de trois milles, alors nous aurons une flotte américaine sur cette côte. J'espère que tout homme bien pensant examinera la question sans parti pris; que l'on comprendra que ce sont nos propres pêcheurs qui ont amené les Américains ici et que le remède doit être

appliqué immédiatement de façon à empêcher dorénavant nos pêcheurs d'introduire ici ces semaques américaines.

Le COMMISSAIRE.—Vos remarques seront soumises au comité telles que vous les avez faites. Je crois que vous avez présenté les faits d'une manière très complète, très claire et très distincte et que l'étude de la question s'imposera au comité. Il n'y a pas de doute que des mesures devront être prises pour mettre ordre à l'état de choses sur lequel vous attirez l'attention.

Le témoin est renvoyé.

GEORGE H. GARDINER.—Je partage absolument l'opinion du dernier témoin et je crois qu'il a présenté les faits très clairement.

M. H. C. BEVERIDGE.—Je ne désire pas donner de témoignage.

Le capitaine GEORGE M. CUSHING, est appelé et prête serment:—Je vous dirai ce que j'ai fait dans l'ancien temps lorsque je faisais la pêche: Un jour j'ai relevé mes pièges et j'en ai retiré suffisamment de homard marchand pour acheter une paire de bœufs avec le produit de leur vente. Combien de jours me faudrait-il maintenant pour obtenir ce résultat? J'ai relevé mes pièges durant tout le printemps et je n'en ai pas eu autant que j'en prenais autrefois, en un seul jour. Je dis avec notre député qu'il faut faire quelque chose pour nous protéger; la pêche du homard ira bien si nous obtenons de la protection et je ne pense pas qu'ils se produise une grande différence dans les fabriques de conserves, parce que je ne ferai pas moi-même la pêche au homard pour plus de 40 ou 50 ans à venir.

Par le Commissaire:

Q. Pouvez-vous nous renseigner sur le meilleur moyen de protection à adopter?—R. La durée de la saison de pêche devrait être de 12 mois avec limite de 10½ pouces de taille. Ceci serait une protection suffisante du homard. Je vous dis ce que je pense, peut être suis-je dans l'erreur; mais je crois que si le fabricant de conserves achetait le homard de 9 pouces, il y trouverait son profit. On devrait faire en sorte que le fabricant de conserves puisse avoir tout le homard de 10 pouces afin de garder toute cette industrie dans le pays et de ne pas expédier à New-York et à Boston. Beaucoup de homards sont perdus de cette manière et si le fabricant de conserves les prenait, ce serait un grand avantage pour nous. J'empêcherais immédiatement l'envoi sur le marché du homard de 9 pouces d'une manière complète. Si les fabricants de conserves promettaient d'être équitables envers les pêcheurs, je préférerais leur livrer mon homard de 9 pouces que de l'exporter. Je crois être le premier homme qui ait tendu un piège à homards sur ce rivage. J'avais 23 pièges qui m'ont permis d'expédier 73 caisses de homards de grande taille à Boston, c'est plus que je n'expédie maintenant en deux ans. Ceci démontre combien grande a été la diminution.

Par M. Law, M.P.:—

Q. Combien y a-t-il d'années de cela, capitaine?—R. Environ 25 ans. Quelqu'un m'a dit qu'un des hommes à bord de ce navire américain qui fait la pêche ici sur notre terrain lui a affirmé qu'ils ont fait trois voyages et réalisé un profit de $80 à $90 par homme en moyenne; j'ai également entendu dire qu'au cours d'une pêche de deux semaines ils ont pris 1,750 homards de grande taille sur la pêcherie de l'île au Phoque. On m'informe qu'ils ont fait chaque jour leur entrée et leur sortie à Woods Harbour.

Le témoin est renvoyé.

M. Wall, représentant la compagnie Roberts Simpson, M. Poole, représentant la compagnie Mud Island Lobster, qui sont présents décident de rendre témoignage.

La Commission s'ajourne.

Yarmouth, 14 sept. (8 p.m.)

A. E. Carland, pêcheur, Pubnico Head, et secrétaire de l'assemblée des pêcheurs, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. Depuis environ 8 ans.

Q. Vous n'avez jamais pêché le homard avant cela?—R. Non.

Q. Etiez-vous en aucune manière attaché à l'industrie du homard dans une fabrique de conserves ou autre de même nature avant de vous livrer à la pêche?—R. Non.

Q. De quelle manière faites-vous personnellement la pêche au homard, la faites-vous très loin du rivage?—R. Oui, je la fais assez loin du rivage et je la fais également assez près de terre.

Q. Vous commencez la pêche au commencement de la saison, le 15 décembre?—R. Oui.

Q. Combien de pièges employez-vous généralement par bateau?—R. La moyenne est je crois d'environ 125 sur tout le parcours—bien que d'autres en emploient 200 à 300 par bateau.

Q. Un homme pêchant sur les battures emploie plus de pièges?—R. Oui, ceux qui pêchent en eau profonde ont plus loin à aller et font la pêche avec moins de pièges.

Q. Quant à vous, lorsque vous commencez à pêchez, dans quelle profondeur d'eau commencez-vous?—R. De cinq ou dix brasses.

Q. A quelle distance du rivage?—R. Quelques-uns vont en eau plus profonde que cela, jusqu'à 20 brasses.

Q. A quelle distance du rivage fait-on la majeure partie de la pêche?—R. Ceci varie suivant l'endroit où vous vous êtes placés, si vous êtes placés sur les îles, il s'y rencontre beaucoup de pêcheurs qui se trouvent à 8 ou 10 milles du rivage.

Q. C'est-à-dire en dehors de la limite de 3 milles?—R. Non, cela se trouve dans la baie.

Q. Il y a des caps dans le voisinage?—R. Oui.

Q. Combien de temps pêchez-vous dans cette profondeur d'eau? Dans cette région pêchez-vous toute la saison à la même profondeur?—R. Oui, durant toute la saison.

Q. Continuez-vous à pêcher durant toute la saison, ou y a-t-il un temps pendant lequel vous cessez?—R. Oh! oui, il n'y a virtuellement pas de pêche pendant 1½ ou 2 mois.

Q. A quelle date est-ce?—R. Pendant février et une partie de mars.

Q. Est-ce là la saison houleuse?—R. C'est une saison houleuse. Il y a trop de glace, et il y a une perte si décourageante de pièges et d'engins de pêche que les pêcheurs y gagnent à rapporter leurs pièges sur le rivage et attendre le printemps.

Q. Alors la majeure partie de votre pêche au commencement de la saison se fait en décembre et janvier?—R. Oui, on ne pêche probablement pas plus que 3 ou 3½ mois durant toute la saison.

Q. A quelle date recommencez-vous la pêche, en mars?—R. Oui, ce printemps nous l'avons commencée vers le 28 ou le 29 mars.

Q. Et vous avez pêché alors jusqu'à la fin de mai?—R. Oui.

Q. Est-ce que la plupart des pêcheurs qui font la pêche au homard s'occupent aussi plus tard à d'autres sortes de pêches?—R. Oui, la plupart des pêcheurs qui s'y livrent, se livrent également à la pêche hauturière.

Q. Ils n'ont pas d'autres métiers que celui de pêcheurs?—R. Quelques-uns ont d'autres métiers et ne font pas la pêche hauturière. Ce sont des pêcheurs qui sont aussi cultivateurs.

Q. Quelle est la moyenne de taille de votre poisson? Dans quelle proportion les expédiez-vous qui sont aussi vivants sur le marché étranger?—R. Quelle proportion de la quantité, voulez-vous dire?

Q. Du nombre, sur chaque cent poissons, combien en est-il vendu aux fabricants de conserves et combien en est-il expédié au marché?—R. Il y a environ—plus d'un tiers de moyens et de gros lesquels sont expédiés au marché suivant l'endroit où l'on pêche; mais à tout prendre, il n'y en a pas la moitié.

Q. Quelle pêche vous rapporte votre principal revenu, des ventes que vous faites au fabricant de conserves ou de la partie que vous expédiez au marché?—R. C'est à peu près la même chose; je crois qu'en fin de compte, il n'y a pas de grande différence. Peut-être obtenons-nous plus de la vente à la fabrique que de celle du homard vivant. L'an dernier nous avons obtenu du paqueur environ le double de ce que nous ont rapporté les expéditions. Nous avons expédié environ un tiers en valeur.

Q. Alors il en est vendu au paqueur environ les ⅔ en valeur?—R. Oui; mais il n'en est pas tout à fait de même quant au nombre.

Q. En tant qu'il s'agit de vous, quelle est la partie la plus profitable de votre pêche? Est-ce la vente au paqueur ou l'exportation?—R. Comme ensemble, voulez-vous dire?

Q. Quelle proportion de vos prises totales sont au-dessous de 9 pouces, limite légale; nous désirons savoir si les règlements sont observés ou non. De fait nous

savons qu'ils ne le sont pas?—R. Je crois qu'il y a un peu plus de la moitié au-dessous des 9 pouces.

Q. Comment vendez-vous votre poisson au paqueur, au cent ou au poids?—R. Au poids.

Q. Qu'en obtenez vous?—R. Cela dépend de la saison—certaines saisons nous rapportent 3 cents la livre, d'autres saisons 4 cents et parfois 5 cents la livre.

Q. Vous n'avez pas obtenu cela durant la saison dernière?—R. Non.

Q. Que payait-on la saison dernière?—R. De 2½ à 4 cents.

Q. A propos, y a-t-il une station de l'union des pêcheurs là où vous demeurez? —R. Non.

Q. N'est-ce pas que le prix a augmenté vers la fin de la saison cette année?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre des fabriques de conserves en opération dans votre voisinage?—R. En y comprenant Tusket Island, il y a des fabriques à Abbot's Harbour et une autre à Ram's Ledge.

Q. A qui appartiennent-elles?—R. Elles appartiennent à G. H. Shand & Company. Ils sont propriétaires de ces deux fabriques; maintenant, à Tusket, il y a plusieurs fabriques: George Bates, H. B. Cann, James S. Gray, William Seely et John Shand qui se sont installés l'an dernier.

Q. Il y aurait donc un nombre assez considérable de fabriques?—R. Oui.

Q. Sont-elles en opération depuis longtemps?—R. Oui.

Q. Sont-ce des fabriques considérables?—R. Oui.

Q. Avez-vous une idée de la moyenne de leur paquage?—R. Je crois que celle d'Abbot's Harbour paque 3,600 à 4,000 caisses durant la saison.

Q. C'est une fabrique considérable.—R. Oui, c'est une fabrique considérable.

Q. Quel est le nombre de bateaux, croyez-vous, qu'il y a au service de cette fabrique?—R. Le nombre de bateaux, voulez vous dire leurs acheteurs?

Q. Oui, les homards leur sont consignés à bord des semaques, n'est-ce pas?—R. Oui il y a à peu près en tout 17 à 18 bateaux.

Q. Je suppose que ces semaques sont toutes envoyées par les différentes fabriques?—R. Oui.

Q. Y-a-t-il beaucoup de concurrence? Est-ce que les diverses semaques offrent des avantages différents?—R. Oh, oui.

Q. Alors, dans votre cas, croyez-vous qu'il y ait quelque coalition entre les paqueurs pour empêcher la hausse du prix bas, ou y a-t-il concurrence?—R. Je crois qu'il y a concurrence; il y a en a en effet; lorsqu'ils manquent de homards, ils ne peuvent empêcher la hausse des prix et il y a concurrence dans le prix et dans le triage.

Q. C'est-à-dire qu'ils font le triage différemment?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il qui sont plus sévères que d'autres dans le triage?—R. Oui, c'est ce qui établit les prix.

Q. Comment expédiez-vous votre homard de marché, l'expédiez-vous vous-même?—R. Oui.

Q. Directement à Yarmouth et Boston?—R. Oui.

Q. Comment le prix du marché s'est-il maintenu l'année dernière?—R. L'année dernière, il n'était pas aussi bon qu'il avait été, mais il était bien bon.

Q. Est-ce que le fait d'accepter des homards de 9 pouces a causé une baisse sur le marché de Boston?—R. Je crois que cela a causé une baisse de prix en ce qui concerne les homards de grande taille.

Q. Avez-vous remarqué si, lorsque la saison touche à sa fin, vous prenez plus de petits homards ou de homards œuvés?—R. Oui, plus de homards œuvés.

Q. Quel est le pourcentage du poisson œuvé?—R. Très faible tout le temps que j'ai été dans ce commerce. Au cours des 8 ans, pendant lesquels je me suis occupé des homards, je n'en ai pas vu plus de douze à quinze jusqu'à la fin de mai; mais vous les trouverez à cette saison de l'année, je n'en ai jamais trouvé avant cela.

Q. Que fait-on généralement des homards œuvés?—R. On les rejette.

Q. Est-ce que l'on n'avait pas autrefois l'habitude de les dépouiller de leurs œufs?—R. Oui, on les a dépouillés de leurs œufs.

Q. Est-ce que les paqueurs refusent de les recevoir?—R. Oui et je crois que les pêcheurs sont suffisamment éclairés pour en prendre soin.

Q. Les dispositions des pêcheurs en cela sont bien meilleures?—R. Oui.

Q. A-t-on jamais fait un effort pour mettre en vigueur la limite de taille?—R. Non.

Q. Vous portez toutes vos prises à la fabrique de conserves et là, on ne se fait aucun scrupule de tout prendre?—R. Oui.

Q. Quel effet produirait sur vous l'application rigoureuse de la limite de taille de 9 pouces?—R. Cela réduirait la plupart des gens à la plus profonde misère.

Q. Mais ce ne serait que pour une saison ou deux, ne croyez vous pas que le résultat définitif serait bon?—R. Oui, je le crois, car si cela eut été fait il y a dix ans, je considère que nos pêches de homards serait plus rémunératives aujourd'hui.

Q. Vous croyez qu'il y a diminution du rendement de la pêche au homard?—R. Oui, je le crois, et pourtant je ne sais trop, car il y a plus de gens qui s'occupent de cette industrie maintenant qu'il n'y en avait alors.

Q. C'est ce qui maintient l'approvisionnement?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas que vous avez besoin de plus d'engins de pêche qu'il vous faut plus de travail maintenant pour obtenir la même quantité de homards?—R. Oui, je le crois.

Q. De fait, vous avez commencé tard, aussi vous n'avez pas autant d'expérience sur la valeur des pêches des années passées?—R. Non, mais j'ai été renseigné par des hommes âgés qui pêchaient alors et qui nous ont dit ce qu'elles étaient dans leur temps.

Q. Vous servez-vous des mêmes sortes de pièges maintenant que dans l'ancien temps?—R. Non.

Q. Vous vous servez du piège breveté?—R. Ce n'est pas un piège breveté mais nous l'appelons piège "chambre à coucher."

Q. Quelques uns l'appellent trappe à compartiments?—R. C'est sur le même principe.

Q. L'intention est d'empêcher les homards de s'échapper une fois qu'ils sont en dedans?—R. Oui.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs soient enclins à mettre les lattes plus rapprochées qu'elles ne l'étaient?—R. Oui, ils les mettent plus rapprochées.

Q. A quelle distance sont-elles placées à peu près et comment prenez vous la mesure pour établir cette distance?—R. Nous les séparons de ceci environ (indiquant) de façon qu'ils ne puissent passer à travers.

Q. Croyez vous que si un piège étalon était établi et si l'on insistait pour que les lattes fussent à une distance donnée, cela empêcherait les gens de prendre trop de petits homards? Croyez-vous qu'il serait possible de réglementer la capture du homard de cette façon?—R. Une année nous les avons placées à un pouce et demi de distance sans que cela produisît aucune différence. Nous avons pris le petit poisson tout de même, mais en quantité moindre; il entrait dans les pièges, mais après avoir mangé la boitte, il s'en échappait. C'est ce qui arrivera si nous le laissons trop longtemps dans les pièges, il en sortira lorsque la boitte sera tout mangée.

Q. Si je comprends bien vous recommandez dans votre mémoire la réduction de la limite de taille à 7 pouces?—R. Oui.

Q. Quelles sont vos raisons pour cela?—R. L'intention serait de ne pas fermer les fabriques. Pratiquement, une loi maintenant la taille de 8 à 9 pouces aurait pour résultat la fermeture des fabriques de conserves et cela produirait virtuellement l'abandon de la pêche qui ne donnerait plus de profits aux pêcheurs; ils croient qu'un homard au-dessous de 7 pouces ne vaut rien pour le paquer et il ne vaut pas plus pour les pêcheurs en ce sens qu'il ne rapporte rien et que les quelques cents qu'ils obtiendraient pour les homards ayant moins de 7 pouces ne vaudraient pas la peine de les prendre; ils en trouveraient une plus grande valeur au laissant s'échapper ces petits homards et en les protégeant jusqu'à ce qu'ils atteignent une plus grande taille, c'est là l'idée.

Q. Beaucoup de pêcheurs que nous avons entendus croient qu'à raison du fait que les semaques américaines pêchent ici au large, il serait préférable d'établir une limite de taille de 10 pouces, d'abolir la fermeture de la saison de pêche et de permettre ainsi la pêche toute l'année. Que pensez-vous de cette idée?—R. Je ne crois pas à son efficacité pour nous à Pubnico, cela paralyserait l'industrie dans les environs de Pubnico.

Q. Vous dites que la pratique au sujet des homards œuvés est de les remettre à l'eau et que cette pratique est maintenant très bien suivie?—R. Oui.

Q. A part cela, en règle générale, vous portez à la fabrique tout ce que vous prenez?—R. Oui.

Q. Excepté ceux que vous expédiez à l'étranger?—R. Oui.

Q. Expédiez-vous ceux de plus de 9 pouces, ou seulement ceux de plus de $10\frac{1}{2}$?—R. Nous expédions également ceux de 9 pouces, cela dépend du prix; lorsque le marché américain est encombré nous vendons les homards de 9 pouces, un bon nombre, aux fabriques de conserves et nous faisons l'expédition quand le marché est meilleur.

Q. Est-ce que les paqueurs le long de votre côte expédient eux-mêmes les homards vivants, ou, mettent-ils en conserves tout ce qu'ils ont?—R. Je crois qu'ils en expédient une partie.

Q. Nous croyons qu'en certains endroits les fabricants de conserves expédient les homards de grande taille?—R. Oui, ils le font.

Q. Est-ce que les fabriques de conserves opèrent tout l'hiver?—R. Elles n'opèrent pas tout l'hiver, elles n'opèrent pas dans la saison pendant laquelle les pêcheurs ne pêchent pas.

Q. Alors que font-elles, mettent-elles en conserves une fois par semaine, ou que font-elles?—R. Oh, oui, les fabriques de conserves sont ouvertes et elles ne mettent en conserves qu'une fois par semaine lorsqu'elles peuvent se procurer des homards.

Q. Savez-vous quel est le temps de la saison de la fraie des homards. Quand croyez-vous qu'ils fraient?—R. Pour vous dire la vérité, je ne sais pas à quelle date; mais, d'après moi et mon expérience, je crois que vous trouverez probablement du frai presque toujours sur les homards pendant les mois de l'été.

Q. Remarquez-vous qu'à mesure que la saison avance les homards œuvés deviennent plus développés?—R. Oui, et les homards ne sont pas charnus en août, comme ils le deviennent quand plus tard ils se sont débarrassés de leur test.

Q. Comment sont-ils au commencement de la pêche en décembre, sont-ils remplis de chair alors?—R. Oui, ils sont assez fermes.

Q. Sont-ils aussi remplis qu'au printemps?—R. Oui.

Q. Votre expérience comme expéditeur de homards vivants au marché vous fait-elle dire que vous devez avoir grand soin qu'ils ne soient pas endommagés? Est-il vrai qu'un homard dont le test est fendillé mourra?—R. Oui.

Q. Devez-vous expédier les homards en parfaite condition?—R. Oui.

Q. Doivent-ils avoir leurs deux pinces?—R. Non, mais il est préférable qu'ils les aient; s'ils ont une pince, ils sont comptés comme bons; mais si les deux pinces sont absentes, ils n'ont pas de valeur.

Q. Et dans ce cas ils sont envoyés au fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés près du rivage qu'au large?—R. Je ne sais pas. Je ne crois pas qu'il s'en trouve beaucoup dans notre saison.

Q. Non, il s'en trouve peu?—R. Bien peu, oui.

Q. Sont-ils plus nombreux vers la fin de la saison? La température devenant plus chaude, croyez-vous que les homards femelles se dirigent vers le rivage pour frayer?—R. Oui, je crois qu'elles profitent de l'eau basse.

Q. Quant aux permis pour la mise en conserves, croyez-vous qu'une augmentation considérable du nombre des fabriques—je ne parle pas de votre cas, mais je me place au point de vue général—occasionnerait une plus grande destruction de homards, ou amènerait plus de pêche?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que la pêche a atteint son maximum de production, qu'il y a autant de gens qui s'y livrent et qu'il y a autant d'engins de pêche qu'il y en aurait? R. Je le crois, mais il en est comme de toute autre chose, il y a des gens qui veulent s'y livrer et qui ne l'ont pas fait encore.

Q. Mais cela produirait-il une différence appréciable?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. L'idée du ministère en diminuant les permis pour la mise en conserves depuis les quelques années passées était que par là la pêche serait limitée. Croyez-vous que cette mesure a atteint le but désiré?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. Partagez-vous avec plusieurs autres pêcheurs l'opinion que plus il y aura de fabriques de conserves, plus cela produira de concurreuce et plus il y aura de profits aux pêcheurs?—R. Oui, je le crois.

Q. Si le fabricant de conserves refusait d'accepter les homards de taille insuffisante, les pêcheurs seraient obligés de les jeter à l'eau, ils ne les apporteraient pas?—R. Non; mais je crois que le paqueur est virtuellement forcé de les prendre, car si un paqueur les refusait, un autre les prendrait.

Q. Et sa semaque aurait le poisson?—R. Oui, c'est à peu près cela.

Q. Vous parlez dans ce mémoire d'un parc, y a-t-il des facilités à Pubnico pour l'établissement d'un parc?—R. Oui.

Q. Quelle est la nature de l'endroit dont vous parlez?—R. C'est un étang naturel d'eau salée.

Q. Quelle est la profondeur de l'eau à cet endroit?—R. La profondeur à marée haute est d'environ 5 à 6 pieds et à marée basse, il n'y a probablement pas plus de trois pieds en certains endroits.

Q. Vous savez que l'une des objections est que vous ne pouvez pas garder les homards en eau trop basse?—R. Oui, mais l'on prétend que l'approfondissement à cet endroit pourrait être effectué avec un peu de travail.

Q. Quelles sont les dimensions de l'étang?—R. Environ huit acres, avec une sortie étroite. Le roc est brisé, de sorte que la marée a libre cours pour y pénétrer et en sortir et ce qu'il faudrait ce serait la construction d'une écluse ou quelque chose d'équivalent; de fait, déjà les homards y pénètrent. Des homards y ont été placés pour frayer et les jeunes ont pris la mer.

M. Law, M.P.—Je puis dire qu'un examen en a été fait par le ministère de la Marine et des Pêcheries; M. Halkett, l'un des fonctionnaires s'est rendu sur les lieux et en a fait un examen minutieux.

Le Commissaire.—M. Halkett a passé presque tout l'été au parc Baker, si je comprends bien, pour étudier la chose sur place.

M. Law, M.P.—C'est une affaire très importante, sa situation est admirable, juste en bas de la pointe, et une faible dépense rendrait le tout convenable, j'en ai fait la visite.

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes d'avis, que ce parc peut se faire et que les pêcheurs y placeraient leurs homards œuvés?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de doute que là où ces facilités existent, elles offrent un moyen de protéger les homards femelles?—R. Oui.

Q. Si je comprends bien, dans votre cas, il n'y a pas beaucoup de froissements entre les pêcheurs et le paqueur?—R. Non.

Q. En certains endroits de la côte, il existe beaucoup de mécontentement chez les pêcheurs qui prétendent ne pas recevoir suffisamment pour leur poisson et le ministère a été obligé de donner des permis aux pêcheurs pour la mise en conserves lorsqu'un certain nombre d'entre eux—au moins 15,—se sont groupés et ont demandé ce que l'on nomme une licence coopérative. C'est ce qui se fait à Little Harbour et en d'autres endroits?—R. Oui.

Par M. Law, M.P.:

Q. Il y a chez vous une certaine concurrence, n'est-ce pas, vu le nombre des fabriques?—R. Oui, c'est vrai; de fait, je crois que les paqueurs paient parfois plus qu'ils n'ont les moyens de payer.

Par le Commissaire:

Q. Il y a peu de doute qu'ils l'ont fait en 1908 et je crois qu'ils l'ont eux-mêmes constaté?—R. Oui.

Q. Et qu'ils sont passés à l'autre extrême l'an dernier, c'est l'opinion générale? R. Oui.

Q. Vous recommandez l'établissement d'un parc dans ce voisinage; avez-vous quelque expérience en ce qui concerne les homarderies?—R. Non, je n'en ai pas.

Q. Dans certaines parties de la côte, le ministère a un certain nombre de homarderies, il y en a une près de Pictou à la Pointe Caribou, elle existe depuis un certain nombre d'années et l'impression générale est qu'elle a eu son utilité; mais dans votre cas vous recommandez des parcs?—R. Oui.

Q. A quelle cause attribuez-vous la diminution de la pêche du homard?—R. Au fait qu'on a pris les petits homards et les très petits.

Q. Un homard n'est pas censé avoir atteint sa taille tant qu'il n'a pas 8 pouces de long, je crois que l'on trouve bien peu de homards œuvés mesurant moins de 9 pouces?—R. Bien peu, tous ceux que j'ai trouvés avaient neuf pouces.

Q. Ne croyez-vous pas que la permanence de l'industrie de la pêche au homard est compromise par la destruction des homards qui n'ont pas atteint leur maturité; des jeunes homards qui n'ont pas atteint l'âge de reproduction?—R. Oui, naturellement, je suis porté à le croire.

Q. En ce qui concerne la réglementation des différentes saisons et des limites de taille, ne croyez-vous pas que c'est de nature à encourager la violation de la loi que d'avoir différentes limites de taille et différentes saisons dans des endroits rapprochés? Ici, sur la côte, par exemple, à divers endroits, nous avons des saisons différentes et des limites de taille différentes; ne croyez-vous pas qu'autant que possible la loi devrait être uniforme?—R. Je crois que oui, pas toutefois après que les fabriques sont fermées; il ne devrait pas y avoir violation—que voulez-vous dire?

Q. Nous voyons, par exemple, en certaines parties de la côte, ici, dans le comté de St. Jean, que la saison est du 6 janvier au 29 juin, avec une limite de taille de 9 pouces et que dans la Baie de Fundy, longeant les comtés de King à Annapolis, la saison est du 15 janvier au 30 juin, avec une limite de taille de 10½ pouces; dans le comté de Charlotte, N.B., et dans le comté de Digby, N.E., la saison est du 6 janvier au 15 juin avec une limite de taille de 9 pouces, excepté dans une partie de la Baie de Fundy où la limite de taille est de 10½ pouces. En outre, de Yarmouth au havre Halifax la saison est du 15 décembre au 31 mai avec limite de taille de 9 pouces. Ne croyez-vous pas qu'autant que possible la saison devrait-être uniforme?—R. Oui, autant que possible je crois qu'elle devrait être uniforme; mais il sera assez difficile de la rendre uniforme parce que les conditions sont trop différentes dans les diverses localités.

Q. Nous avons constaté cette après-midi que des pêcheurs qui pêchaient dans une section après avoir pêché dans leur propre district quand la saison y était close, se transportaient dans l'autre section?—R. Oui.

Q. Maintenant pour ce qui est des semaques américaines qui pêchent au large, vous constatez, je suppose, que la situation sera assez difficile pour nos pêcheurs si les Américains peuvent prendre le poisson immédiatement en dehors de la limite de 3 milles et s'ils prennent tout le poisson en eau profonde avant qu'il ne vienne au rivage, le poisson quitte l'eau profonde pour se rapprocher du rivage n'est-ce pas?—R. Oui, sans doute qu'il doit venir de l'eau profonde.

Q. Pouvez-vous nous dire par quel moyen l'on pourrait remédier à cela?—R. Non, je n'en connais aucun. Ils stationnent en dehors de la limite de 3 milles; je l'ignore; c'est au delà de ma compétence de suggérer un remède.

Q. Il nous a été suggéré aujourd'hui que le seul moyen à notre disposition serait de faire ce qu'ils font eux-mêmes—pas exactement la même chose; mais de ne plus avoir de saison prohibée, de pêcher toute l'année et d'augmenter la limite.—R. Augmentez la limite, oui.

Q. Mais vous ne croyez pas du tout à ce moyen?—R. Il ne conviendrait pas du tout à la majorité de nos gens.

Q. Ils est très possible qu'un arrangement de cette nature affecterait les pêcheurs sérieusement durant un an ou deux; mais finalement le gain serait considérable?—R. Oui, je suis d'accord avec vous sur ce point; le gain serait obtenu certainement, mais entretemps, il serait passablement difficile pour les pêcheurs de se tirer d'affaire et de se maintenir en attendant.

Q. La plupart de ceux qui pêchent le homard sont des pêcheurs hauturiers, ne peuvent-ils pas faire d'autre pêche bien que pas tout à fait aussi profitable que celle du homard, il y a de la pêche hauturière?—R. Oui, mais depuis les dernières années ils ont fait peu de chose dans les autres pêcheries. Prenez la pêche au homard telle quelle existe dans nos comtés, c'est sur elle que comptent la majorité de nos gens, les marchands et tous les autres à l'heure actuelle; la pêche à la morue a été bien médiocre les deux dernières saisons.

Q. Comment est le maquereau, vous en avez aussi?—R. Oui, mais cette pêche est très médiocre; je crois qu'au printemps dernier il y a eu quelques maquereaux, mais on n'en a pas pris depuis plusieurs années.

Q. Comment pêchez-vous le maquereau, au piège?—R. Oui, nous le prenons au piège.

Q. Presque tous les règlements qu'on peut faire sur la pêche au homard, s'ils étaient rigoureusement appliqués paralyseraient l'industrie pour un temps?—R. Oui.

Q. Mais tout cela est fait en vue d'une amélioration définitive?—R. Oui.

Q. De toutes les saisons pendant lesquelles vous faites la pêche au homard, laquelle considérez-vous la meilleure; quand faites-vous votre meilleure pêche?—R. Le printemps donne une plus grande quantité de homards, mais le marché et tout ce qui s'y rapporte sont meilleurs en automne.

Q. L'ensemble au marché est meilleur l'automne?—R. Oui.

Q. Je suppose qu'il y a moins de homards qui viennent alors des autres régions?—R. Oui, à cause de la température.

Q. Et le transport des homards se fait mieux en temps froid?—R. Oui.

Q. Quelles sont les facilités existantes pour le transport des homards? Sont-elles aussi bonnes qu'elles peuvent l'être, ou y aurait-il quelques moyens que le département pourrait adopter pour améliorer la situation et pour donner de plus grandes facilités pour le transport des homards?—R. Oui, il pourrait apporter quelques améliorations; sans doute qu'il serait assez difficile de faire arrêter un steamer à tous les petits endroits faisant l'exportation du homard; mais si un steamer arrêtait chez nous, il y en a un au Havre mais il n'arrête pas—cela accomoderait les pêcheurs.

Q. Est-ce un bateau recevant une subvention?—R. Oui.

Par M. Law, M.P.:

Q. Il reçoit une subvention du gouvernement provincial. Vous n'expédiez pas par ce bateau?—R. Non, il est plus facile pour nous d'expédier par le chemin de fer.

Par le Commissaire:

Q. Le programme du ministère en ce qui concerne les règlements a évidemment pour but de permettre de prendre le homard de bonne taille, sans toucher aux petits. Croyez-vous qu'il y a une sorte de piège qui servirait particulièrement à atteindre le but désiré?—R. Non, pas les pièges en usage maintenant; mais je crois qu'ils pourraient être faits de façon à ne prendre que les homards de forte taille.

Q. Quelle est la durée d'un piège, combien de temps dure un piège?—R. Un piège dure deux ou trois saisons.

Q. Je crois que l'ensemble de la preuve établit que les pêcheurs sont virtuellement obligés de renouveler leurs pièges tous les trois ans?—R. Oui.

Q. Bon nombre de pêcheurs ont déclaré dans leurs témoignages que l'on peut éviter de prendre le petit homard par l'adoption obligatoire d'un piège qui laisserait un certain espace entre chaque latte; d'autres prétendent que l'idée ne vaut rien et que cela ne remédierait à rien. Nous constatons pourtant—et ma mémoire qui se reporte à il y a 32 ans, me fait dire—qu'autrefois les lattes des pièges étaient éloignées chacune de 1½ pouce, que maintenant elles ne le sont que de ½ pouce en plusieurs endroits; que cela n'a pu être fait que dans l'unique but de retenir les petits homards?—R. Oui.

Q. Il y a plusieurs endroits où l'on met le homard en conserves et où il faut de 12 à 14 homards pour remplir une boîte d'une livre. Pouvez-vous nous dire combien vous mettez de homards dans une boîte d'une livre?—R. Je ne sais pas.

Q. Le ministère a fait faire l'expérience par des paqueurs et ceux-ci ont constaté qu'il fallait 9 homards de 7 pouces pour remplir une boîte d'une livre.

Par M. Law, M.P.:—

Q. Si je vous comprends bien la pêche ouverte durant toute l'année et une limite de taille de 10 pouces seraient préjudiciables à l'industrie dans votre section?—R. Oui, cela serait préjudiciable aux pêcheurs présentement; mais, comme le dit le commissaire, nous bénéficierions de ces dispositions dans trois ou quatre ans; mais c'est bien longtemps à attendre.

Q. Cela a été suggéré vu que la fréquentation de nos eaux par les semaques américaines a changé toutes les conditions de la question?—R. Il n'y a qu'un endroit où ils pêchent, je ne crois pas qu'ils pêchent ailleurs. Naturellement, ils ne peuvent pêcher le homard qu'en dehors de la limite de 3 milles en cette limite est en dehors de l'île au Phoque.

Par le Commissaire:—

Q. Il y a quantité d'endroits où vous pouvez pêcher dans 20 brasses d'eau?—R. Argyle Bay est un bon endroit pour pêcher le homard, l'un des meilleurs endroits du monde.

Q. Oui, tout autour de l'île du Cap Sable est un bon endroit pour le homard et il y a beaucoup de battures?—R. Oui, c'est bien comme cela.

Q. Dans l'état du Maine, on a commencé la mise en conserves et cette industrie a complètement ruiné les pêches. C'est seulement lorsque les fabricants ont constaté que les pêches étaient ruinées qu'ils ont commencé à venir au Canada; de fait ils ont été réellement les pionniers de l'industrie du paquage ici. Burnham Morrill & Cie et d'autres maisons ne sont venus s'établir ici qu'après avoir ruiné leurs propres pêcheries. Le Maine a aboli les saisons prohibées, il permet la pêche toute l'année et impose une limite de taille de 10½ pouces. Les pêcheries du Maine se sont de beaucoup améliorées?—R. Il n'y a pas de doute à ce sujet et je suis très certain que le homard du Maine ne se rend pas sur nos côtes; j'ai ouï dire il y quelque temps qu'on avait libéré un homard à Wood's Hole et qu'il avait été pris à l'île au Phoque.

Q. Quelques pêcheurs nous ont dit qu'ils ont pris un homard marqué du Maine à l'île du Grand Manan et je comprends cela. La distance n'est pas très grande. Voulez-vous produire les minutes de l'assemblée à laquelle vous avez été nommé secrétaire?—R. Je vais les produire (Document produit comme suit):—

"Une assemblée a été tenue à Pubnico-ouest, le 13 septembre 1909, par les pêcheurs et autres pour nommer des délégués pour rencontrer le commissaire Wakeman dans les intérêts de la pêche au homard.

'L'Hon. H. S. Le Blanc, étant appelé à présider, a ouvert l'assemblée à 8 h. P.M.

'Résolu que A. E. Carland soit nommé secrétaire.

'Le sujet ayant été discuté à fond par tous les pêcheurs présents, il a été unanimement résolu: Attendu qu'à raison des conditions de la température il y a 2½ mois de la saison du homard au cours de laquelle la pêche ne peut se faire, il serait plus avantageux aux pêcheurs de ce bout du comté d'obtenir le changement de la date de la saison du 15 décembre au 1er décembre et que la limite de taille soit réduite à 7 pouces.

'Résolu: que A. E. Carland, Léon de Amiro et Alfred Dean soient nommés délégués.

'Résolu que les délégués attirent l'attention du commissaire sur l'opportunité de transformer un certain étang à Pubnico-ouest en bas en un établissement d'incubation naturelle pour le homard.' "

L'assemblée s'ajourne.

Le témoin est renvoyé.

Alfred Dean, pêcheur, de Pubnico, est appelé et prête serment:—J'ai entendu la déclaration du témoin précédent, je partage ce qu'il a dit et je n'ai rien à ajouter. Il y a une remarque que je désire faire au sujet de la pêche illégale qui se fait après la fermeture de la saison. On devrait y mettre fin.

Par le Commissaire:

Q. Est-ce que cela se fait?—R. Oui, on dit que cela s'est fait, j'ai visité le havre l'autre jour et j'ai pu compter 150 pièges.

Par M. Law, M.P.

Q. Que fait-on, à votre avis, du poisson pris en contrebande?—R. On le vend.
Q. Mais où le vend-on?—R. On le place dans les maisons de pension et autres endroits.

Par le Commissaire:

Q. Se fait-il de la mise en conserves après la fermeture de la saison?—R. Pas que je sache.
Q. Nous entendons dire en certains endroits que les pêcheurs font de la mise en conserves dans leurs propres maisons et dans les bois?—R. Je ne crois pas qu'il se fasse aucune mise en conserves chez nous.
Q. Il y a une question qui s'est présentée plusieurs fois et que nous pouvons appeler une affaire de pêche domestique: Dans les hôtels d'été nous voyons des gens se plaindre qu'ils viennent passer l'été au bord de la mer et qu'ils ne peuvent pas avoir de homard frais, parce qu'ils s'y trouvent au temps de la fermeture de la saison et ils ont demandé si le ministère ne pourrait pas permettre qu'il s'y fasse un peu de pêche pour le besoin local; mais je ne puis trop comprendre comment cela pourrait se faire.

M. Carland.—Je crois que la majeure partie de la pêche dont nous nous plaignons se fait avant l'ouverture de la saison de pêche; mais je ne crois pas qu'il se fasse beaucoup de pêche à cette saison?—R. Il y a des centaines de pièges en place et des gens ont fait $50.00 cet été en dehors du temps de la saison.

Par M. Law, M.P.:

Q. Y a-t-il quelque cas aux environs de votre endroit où les pêcheurs pêchent avant l'ouverture de la saison et qui cachent leur poisson jusqu'à l'ouverture de la saison? Et y a-t-il un grand nombre de ces poissons qui meurent et que l'on doit nécessairement rejeter?—R. Il ne se fait rien de tel à Pubnico; mais il y a dans les îles quelques pêcheurs qui font cela.

Par le Commissaire:

Q. Nous avons entendu dire que les pêcheurs ont l'habitude de pêcher avant le 15 de décembre et qu'ils gardent leur poisson?—R. Oui, il y en a qui font cela.

M. Carland.—Il y a deux ans ils l'ont fait sur une assez grande échelle et l'inspecteur est venu à bord du "Coastguard" et a libéré une certaine quantité de homards à Dark Island. Depuis lors je ne crois pas que la chose se pratique beaucoup. L'automne dernier cela ne se faisait presque pas à ma connaissance.

Q. Nous avons eu des plaintes d'autres pêcheurs en bas d'ici à l'effet que l'officier local se montre très sévère pour leur poisson expédié par chemin de fer; ils prétendent qu'il est beaucoup plus sévère pour eux que pour les gens de ce district.

M. Law, M.P.—Et les gens d'ici se plaignent que le même officier a laissé entrer le poisson venant du dehors, tout en se montrant très sévère à l'égard des gens de l'endroit.

Le témoin est renvoyé.

Léon de Amiro, pêcheur Pubnico, est appelé:—

Par le Commissaire:

Q. Que dites-vous au sujet des témoignages des deux derniers témoins?—R. Je crois que celui de M. Carland est en somme exact.

Q. Sans doute, si vous avez quelque chose à dire nous en prendrons connaissance. Vous avez entendu son témoignage?—R. Oui.

Q. Et vous l'approuvez complètement?—R. Oui.

Q. Et vous n'avez rien à y ajouter?—R. Pas que je sache.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne.

Yarmouth, 15 septembre 1909.

Joseph Harding, pêcheur d'Argyle en bas, est appelé et prête serment.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il chez vous une Union de pêcheurs?—R. Non.

Q. Comparaissez-vous à titre de représentant de quelque assemblée des pêcheurs ou autre chose analogue?—R. Oui, nous sommes ici pour représenter une assemblée.

Q. Vous représentez les intérêts d'une assemblée, tenue où?—R. A Argyle en bas.

Q. Quelle étendue de côte cela représente-il?—R. Ce n'est qu'une petite section de la côte qui est divisée; il y a quatre Argyle en dedans de trois milles.

Q. Quel est le nombre de pêcheurs faisant la pêche au homard dans cette localité?—R. Je ne suis pas prêt à vous le dire, il y en a un assez grand nombre à Argyle en bas.

Q. Combien diriez-vous, je ne demande pas un détail exact, mais combien y a-t-il de bateaux là, cinquante?—R. A Argyle en bas.

Par M. Law, M.P.:—

Q. Mettez-tous vos Argyle ensemble, vous représentez tous les Argyle?—R. Je crois qu'il doit y avoir environ 350 bateaux en tout.

Q. Occupés à la pêche au homard sur cette côte?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre de maisons faisant le paquage qui sont déservies par ces bateaux?—R. Il y a beaucoup de ces maisons qui n'ont pas de bateaux.

Q. Que fait-on des prises de homards, sont-elles recueillier dans les semaques? R. Les homards que nous prenons sont paqués à Abbott's Harbour.

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche au homard?—R. Je fais cette pêche depuis vingt ans.

Q. L'avez-vous jamais faite pour quelque autre personne avant cela?—R. Avec mon père seulement.

Q. C'était comme jeune garcon?—R. Oui, je suis dans le métier depuis vingt-deux ans à l'exception, de deux saisons.

Q. Avez-vous jamais pêché le homard ailleurs que sur cette partie de la côte?—R. C'est-à-dire dans cette baie.

Q. En peu de mots, quelle est la condition de l'industrie du homard aujourd'hui comparée à ce qu'elle était quand vous travailliez pour votre père?—R. Il y a une assez grande différence, ils sont plus rares.

Q. Ils sont beaucoup plus rares?—R. Beaucoup plus rares.

Q. Dans quelle proportion le nombre de bateaux et la quantité d'engins de pêche ont-ils augmenté?—R. En assez grand nombre.

Q. Et est-ce que chaque bateau en particulier pêche avec plus d'engins qu'il ne le faisait quand vous étiez jeune?—R. Oui.

Q. Jusqu'à quel point avez-vous doublé vos engins de pêche?—R. A l'improviste, je crois, pouvoir dire raisonnablement que l'augmentation a été d'un tiers. Je ne dis pas d'une moitié, parce que ce serait beaucoup.

Q. Quels sont les règlements de pêche dans votre district, quand commencez-vous la pêche et quand la finissez-vous?—R. Nous commençons le 16 décembre et nous finissons à la fin de mai.

Q. Vous êtes censé ne pas prendre de homards mesurant moins de 9 pouces, c'est le règlement?—R. C'est le règlement.

Q. Mais ces règlements n'ont jamais été mis en vigueur?—R. De quel règlement parlez vous?

Q. De la limite de taille de 9 pouces?—R. Jusqu'à un certain point.

Q. Quand? Quand vous avez commencé où dernièrement?—R. Oh, tout le temps.

Q. Que dois-je comprendre de cela? Est-ce que les pêcheurs jettent généralement par-dessus bord tout le homard n'ayant pas la taille voulue?—R. Ils sont censés le faire.

Q. Oui?—R. C'est ce qu'ils sont censés de faire.

Q. D'autre part, n'apportez-vous pas aux fabriques de conserves tout ce que vous prenez?—R. Nous n'apportons rien aux fabriques.

Q. Livrez-vous aux semaques tout ce que vous prenez? Notre expérience est à l'effet que le long de la côte les règlements au sujet de la limite de taille n'ont jamais été mis en vigueur; que les pêcheurs n'ont pas l'habitude de s'y conformer; que quelques-uns les ont suivis, mais que, lorsqu'ils ont vu que leurs voisins ne les respectaient pas eux mêmes, ils se sont mis à les violer?—R. Je ne dirais pas qu'ils sont respectés comme ils devraient l'être.

Q. Vous commencez la pêche le 15 décembre?—R. Pour nous, c'est le meilleur temps de l'hiver.

Q. Pour quelle raison?—R. Vous comprenez qu'advenant l'hiver, elle est rendue impossible par la glace et le froid.

Q. Chez vous les mois d'hiver sont février et mars ou le milieu de janvier?—R. Oui, nous appelons janvier, février et mars notre hiver. Comme vous le voyez, décembre est le meilleur.

Q. Comment va la pêche en décembre? Les homards sont-ils en grand nombre et de grande taille?—R. Oui.

Q. Comment est le marché au poisson en décembre?—R. Il est assez bon.

Q. Le marché est assez bon?—R. Oui.

Q. Quelle proportion de votre prise de poisson est vendue pour être mise en conserves et quelle proportion de homard est vendue à l'étranger?—R. A peu près le tiers.

Q. C'est-à-dire qu'un tiers va au marché?—R. A peu près cela; sans doute, je ne puis pas vous le dire exactement.

Q. Je n'attends pas de vous une réponse absolue et définitive, nul ne saurait la donner?—R. C'est en tenant un petit livre que je puis me rendre compte et je constate que généralement c'est environ le tiers.

Q. Voulez-vous dire le tiers en quantité?—R. Oui, le tiers en quantité.

Q. Et combien en valeur? Quelle différence de valeur y a-t-il entre l'une et l'autre?—R. Je parle de la valeur, je ne saurais dire quant à la quantité.

Q. Pêchez-vous tout l'hiver, laissez vous les engins de pêche dans l'eau tout l'hiver?—R. Peu de personnes le font.

Q. Quand les rapportez-vous au rivage?—R. Nous les rapportons au rivage vers la mi-janvier.

Q. Vous les rapportez tous au rivage et vous abandonnez la pêche?—R. Oui; c'est ce que font la plupart des gens; moi, je ne les rapporte pas au rivage parce que je pêche plus loin, si loin que je ne puis pas les rapporter au rivage, il n'y a que moi qui en agis ainsi, la majorité doivent les rapporter au rivage.

Q. Quand vous les laissez au dehors, appâtez-vous et relevez-vous les pièges régulièrement?—R. Oui, aussi souvent que nous le pouvons.

Q. Comment trouvez-vous le poisson alors?—R. Nous le trouvons rare.

Q. Le croyez-vous au large ou près des côtes? Va-t-il au large pendant le temps froid?—R. C'est mon idée, je crois qu'il va au large.

Q. Et quand revient-il?—R. Il commence à ramper du moment que la température devient plus chaude, vers le milieu de mars.

Q. Remarquez-vous qu'il y a alors migration vers le rivage?—R. Oui.

Q. Et vers le milieu de mars la pêche s'améliore de nouveau?—R. Oui.

Q. Et vous pêchez continuellement jusqu'à la fin de mai?—R. Oui.

Q. Dans quelles conditions se trouve la pêche en avril et mai?—R. Avril est notre meilleur mois, c'est-à-dire dans notre voisinage; en mai, il y a diminution.

Q. Il vous faut les chercher alors?—R. Il nous faut les chercher.

Q. Vous tenez-vous près ou loin du rivage en mai? Pêchez-vous dans la même eau ou suivez-vous le poisson?—R. Dans notre rivière nous ne pouvons guère changer, quelquefois ils viennent sur les cailloutis.

Q. A quelle profondeur d'eau placez-vous généralement vos pièges?—R. Le long de cette rivière, l'eau est assez profonde, environ 6, 3 ou 4 brasses d'eau.

Q. A quelle distance êtes-vous?—R. Sur la rivière?

Q. C'est une anse?—R. Oui, l'eau de la rivière est salée et alors nous pêchons jusqu'à la fin de mai sans interruption.

Q. Pêchez-vous jusqu'à la fin de mai sans interruption?—R. Oui.

Q. En est-il de même pour la majorité des autres pêcheurs?—R. Non, il y en a beaucoup qui font leur halage et vont dans les autres sections des pêcheries.

Q. Les autres sections des pêcheries sont plus profitables?—R. Oui, pour quelques-uns; mais il y en a la moitié ou les deux tiers qui pêchent sans interruption jusqu'à la fin de la saison.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée du revenu total que se fait ordinairement un pêcheur au moyen de la pêche au homard?—R. C'est assez difficile à dire.

Q. Un homme devrait savoir ce que cela lui rapporte, n'est-ce pas?—R. Il y en a qui font beaucoup et d'autres qui font peu, de sorte qu'il est assez difficile d'établir une moyenne.

Q. A quoi cela doit-il s'élever, de $300 à $500? Nous désirons avoir une idée des conditions de la valeur de la pêche pour l'individu, de sorte que s'il l'abandonne complètement on saurait ce qu'a été la perte?—R. Oui, je puis vous dire assez exactement quelle est ma moyenne, mais il y a tant de gens qui s'occupent de cette industrie qu'il est assez difficile d'établir une moyenne. Je crois pouvoir dire que la moyenne ordinaire est de $350 à $400. Naturellement je sais qu'il y a des gens qui, depuis quelques années, ont dépassé ce chiffre. Si je disais $500, se serait à peu près exact et il est possible que ce serait un peu au-dessus du chiffre réel.

Q. Et sur ces recettes le tiers provient du marché au poisson et les deux tiers de la vente aux fabriques des conserves?—R. C'est assez exact.

Q. De sorte que dans votre cas les recettes provenant du paquage constituent la plus grande part de votre revenu?—R. Oui.

Q. La diminution des pêcheries à laquelle vous avez fait allusion a-t-elle été constatée, s'observe-t-elle régulièrement d'année en année? La constatez-vous tous les ans?—R. Vous voulez-dire le poisson?

Q. Oui?—R. Oui, c'est cela, naturelleemnt il y a des années meilleures les unes que les autres.

Q. Certainement, même dans l'ancien temps c'était comme cela?—R. Et même maintenant, c'est le cas—sans doute, autrefois c'était difficile de faire de l'argent, vous ne pouviez pas avoir le prix.

Q. Quant au prix, quel est celui que vous recevez du paqueur?—R. Certaines années un prix, certaines autres un autre prix.

Q. Est-ce que les pêcheurs d'habitude sont payés comptant?—R. Oui, au comptant.

Q. Y a-t-il de la concurrence entre les semaques? Offrent-elles parfois un peu plus ou offrent-elles des avantages?—R. Oh; de temps à autre.

Q. De sorte qu'il y a concurrence?—R. Oh, oui.

Q. Et les paqueurs s'efforcent d'attirer les pêcheurs?—R. Je ne voudrais pas dire qu'il y a beaucoup de concurrence entre les paqueurs, il se fait plutôt entre les patrons des semaques.

Q. En définitive, ce doit être entre les paqueurs, parce que ce sont les paqueurs qui payent?—R. Parfois quand cela vient à leur connaissance, ils y mettent fin. Je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de concurrence entre les paqueurs cette année.

Q. Croyez-vous d'autre part qu'il y ait une coalition, qu'ils s'entendent pour ne pas payer au-dessus d'un certain prix—qu'ils fixent le prix?—R. Je ne saurais dire.

Q. Est-ce que le prix est satisfaisant?—R. Quelque fois il l'est, mais je vous dirai que nous n'avons pas été satisfaits l'an dernier du résultat; le prix était très bas et moi-même je n'étais pas satisfait, bien que probablement j'ai obtenu la valeur des homards, mais il y a eu des années où je trouve qu'ils payaient un gros prix pour le homard.

Q. Croyez-vous qu'ils aient jamais payé trop cher?—R. Je ne le croyais pas, mais peut-être ils ont pu parfois payer trop cher.

Q. Je crois moi-même que pendant un an ou deux ils ont payé trop cher?—R. Je ne le sais pas, mais peut-être ont-ils payé trop cher.

Q. Avec quelle sorte de piège pêchez-vous?—R. Je me sers de deux ou trois différentes sortes de pièges.

Q. Vous faites vos propres pièges?—R. Oui.

Q. Faites-vous une différence dans l'efficacité de chacun d'eux?—R. Parfois, quelques-uns prendront le poisson mieux que d'autres.

Q. Quel est l'avantage particulier du nouveau piège, le dernier que vous avez inventé?—R. Je ne sais pas si le dernier que j'ai inventé est aussi bon que celui que j'avais auparavant.

Q. Quel brevet particulier avez-vous essayé alors? Il y a toutes sortes de variétés de pièges que nous appelons piège à compartiments, n'est-ce pas?—R. Il y en a.

Q. Les portes sont placées un peu différemment?—R. Oui, nous en appelons quelques-uns pièges à double compartiment et d'autres pièges à simple compartiment.

Q. Le but de toutes ces améliorations est de rendre plus difficile la fuite du poisson?—R. Oui, c'est là l'idée.

Q. En construisant les pièges, placez-vous les lattes plus rapprochées qu'elles ne l'étaient autrefois?—R. Pas beaucoup, non, quant à moi.

Q. Croyez-vous qu'il y a quelque tendance à mettre les lattes plus rapprochées?—R. Je ne saurais le dire, je ne me rappelle pas de les avoir mises plus rapprochées.

Q. Quelle est votre mesure ou marque?—R. Le manche du marteau.

Q. C'est-à-dire un peu moins qu'un pouce?—R. Probablement, mon but est d'empêcher le homard de passer ses pinces à travers.

Q. N'est-ce pas afin de garder le petit homard?—R. Non.

Q. Ces lattes sont très sèches lorsque vous les placez sur les pièges et elles renflent étant à l'eau, réduisant davantage l'espace?—R. Les lattes que nous employons sont presque toutes vertes.

Q. Je suppose que vous êtes le propriétaire du bateau et des engins de pêche dont vous vous servez?—R. Oui; à la vérité, durant un certain temps je n'étais propriétaire ni de l'un ni de l'autre.

Q. Je vous demande si le paqueur vous fournit le bateau et les engins de pêche?—R. Non.

Q. Est-ce que les pêcheurs sont payés au poids ou au cent?—R. Des deux manières. Parfois d'une façon et parfois de l'autre; les gros homards sont payés d'après le nombre.

Q. Mais les homards n'ayant pas la taille requise sont vendus au poids.—R. Oui, au poids.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Il y a plusieurs années, ils étaient vendus au cent.

Q. Quelle fut la cause du changement? Etaient-ils pris trop petits pour être vendus au cent?—R. Je ne le sais pas. Tout ce que vous savons, c'est qu'ils ont commencé à acheter au poids, cela s'est fait entre les paqueurs, vous savez, et c'est tout ce que je peux vous dire.

Q. Vous vous apercevez sans doute que la pêche au homard diminue beaucoup. Proportionnellement il y a plus de petits poissons, je crois?—R. Je crois que oui.

Q. Et il vous faut maintenant faire de plus grands efforts pour faire les mêmes prises? Quel remède suggérez-vous au mal que nous signalons? Qu'ont dit les pêcheurs de votre section à l'assemblée à laquelle vous avez été choisi comme leur représentant?—R. Dans le but de s'assurer de bonnes prises, voulez-vous dire?

Q. Qu'ont-ils recommandé ou ont-ils fait quelques recommandations?—R. Ils n'en n'ont fait aucune.

Q. Ont-ils laissé à votre discrétion le soin de faire les recommandations que vous jugeriez à propos? Quel est votre remède? Est-ce que vous trouvez que la présente saison vous a été favorable, et est-ce que la limite de taille de 9 pouces vous convient? Est-ce qu'elle devrait-être rigoureusement appliquée ou non? Vous comprenez que nous désirons avoir l'opinion des pêcheurs pour nous guider dans la préparation des nouveaux règlements?—R. Oui, je vois.

Q. Y aurait-il avantage à raccourcir la saison?—R. Quant à moi, j'ai toujours eu pour principe d'avoir le plus possible.

Q. Telle serait, je suppose, la politique des pêcheurs en général?—R. Voyez-vous, on ne peut pas trop en prendre.

Q. Mais le homard pourrait en souffrir?—R. Sans doute, comme je l'ai dit, s'il s'agit de la question de protection, je pense qu'ils deviennent un peu plus rares et qu'il nous faut faire un peu plus d'efforts pour en prendre; cependant, je puis maintenant gagner plus facilement une piastre que je ne le pouvais il y a dix ans.

Q. Que lorsque vous avez commencé, parce que vous en obtenez plus maintenant?—R. C'est cela.

Q. Ne voyez-vous pas que la demande active du homard causera probablement, à bref délai, la destruction de l'industrie?—R. Probablement.

Q. Que recommandez-vous, la fermeture complète pour un certain nombre d'années jusqu'à ce que le poisson grossisse et se récupère? Voilà ce qu'ont recommandé certaines personnes comme étant le moyen le plus facile de sortir de la difficulté?—R. Je crois qu'il est assez difficile de les protéger autrement. C'est mon opinion personnelle.

Q. Ce serait un moyen assez rigoureux, n'est-ce pas?—R. Oui, ce le serait.

Q. Croyez-vous que les gens qui se livrent à la pêche pourraient supporter cela pendant plusieurs années? Y a-t-il d'autres pêches auxquelles ils pourraient s'adonner?—R. Je crois qu'un grand nombre seraient forcés de quitter le pays. C'est mon opinion.

Q. Que penseriez-vous de l'idée de mettre strictement en vigueur la limite de taille de 9 pouces et par ce moyen protéger le petit homard jusqu'à ce qu'il soit plus gros? Ils grandissent d'environ deux pouces par année et il s'écoulerait peu de temps avant qu'ils n'atteignent une taille raisonnable, du moins une grande proportion d'entre eux?—R. Cela peut être excellent. Je n'ai pas de doute qu'on les épargnerait ainsi dans une certaine mesure; mais ils ne grandiront pas trop vite parce qu'un bon nombre seront tués tout de même.

Q. Comment?—R. Bien, ils meurent.

Q. Croyez-vous que les jeunes homards mourront?—R. Oui, les jeunes. Voyez-vous, dans mon temps, j'ai travaillé là où ils étaient choisis minutieusement et où ils étaient entassés et nous en trouvions des quantités se mourant près des docks et des wagons.

Q. Mais vous ne faisiez pas le choix à l'intérieur, vous les choisissiez au dehors quand vous les sortiez du piège?—R. Vous ne pouvez pas, parce que les deux tiers des pêcheurs travaillent à marée haute et cela prend beaucoup de temps pour sortir les pièges et quand vous avez tant de pièges à sortir dans un temps donné, vous ne pouvez pas vous arrêter à choisir les petits. Aussi on ne peut les choisir avant qu'on ne revienne.

Q. Mais il vous faut sortir les homards des pièges?—R. Oui, je vois cela, mais s'il vous faut mesurer la taille de chacun, il vòus faudra un bâton.

Q. Je ne crois pas qu'il faudrait s'attarder à cela; mais les pêcheurs connaissant leur métier et ayant de l'expérience jugeraient la taille du homard assez exactement?—R. Si vous les jetez par-dessus bord il vous faudra probablement faire le même travail le lendemain.

Q. Je sais que cela causerait probablement une perte de temps et des embarras?—R. Oui, ils se glisseront de nouveau dans le piège et mangeront l'appât.

Q. Et ainsi vous les sacrifieriez?—R. Non, seulement pour les apporter là où se fait le triage. C'est là naturellement où nous les séparons; ou outre, on a là beaucoup de temps à notre disposition pour faire le travail convenablement.

Q. Ne comprenez-vous pas qu'il faut faire quelque chose pour protéger le poisson et ne croyez-vous pas qu'il est mal de détruire les jeunes homards avant qu'ils aient atteint un âge avantageux?—R. Oui.

Q. Qu'obtenez-vous pour ces petits poissons? C'est une très petite somme qui ne rapporte presque rien, tandis que peu d'années plus tard le même poisson vaudrait beaucoup plus. Est-ce qu'il n'est pas préférable pour les pêcheurs que ces poissons soient d'une taille suffisante?—R. Jusqu'à ce que vous puissiez en retirer quelque chose?

Q. Si la limite de taille de 9 pouces veut dire quelque chose, elle devrait être strictement mise en vigueur partout?—R. Je pourrais perdre mon temps à faire un triage de mon poisson et une fois rendu au dock y rencontrer un autre homme qui aura exactement la même sorte de poisson que j'aurai jeté, cela serait joliment dur.

Q. Quelle solution suggérez-vous? Il faut faire quelque chose, que doit-on faire?—R. Pour les protéger?

Q. Pour protéger le homard, il est bien certain qu'il a besoin d'une protection quelconque; autrement, nous ne l'aurons pas longtemps. L'opinion générale est que les pêcheries sont menacées d'une crise et qu'il est nécessaire de faire quelque chose? —R. Oui, si c'est l'opinion du peuple, le homard devrait être protégé.

Q. Comment-le protégeriez-vous? en raccourcissant la saison?—R. Quant à rendre la saison plus courte, je la crois suffisamment courte.

Q. Qu'allons-nous faire alors? Vous dites que nous ne pouvons pas empêcher de prendre les petits homards?—R. Je ne dis pas, c'est difficile, mais nous pouvons y mettre ordre.

Q. De quelle manière?—R. Nous pouvons empêcher le pêcheur de les attraper ou d'en tirer parti.

Q. Et vous croyez que la saison ne devrait pas être plus courte?—R. Je crois qu'elle ne devrait pas l'être, parce que elle est déjà assez courte, s'il faut tenir compte de la dépense du grément et du dégrément.

Q. Croyez-vous que nous pourrions permettre à un certain nombre de petits homards de s'échapper en obligeant les pêcheurs de construire un piège ayant suffisamment d'espace entre les lattes pour leur permettre de s'échapper?—R. Je crois que cela pourrait se faire très bien par ce moyen.

Q. Vous croyez que cela pourrait s'obtenir par ce moyen. D'aucun prétendent qu'il est inutile de tenter cela, que les pêcheurs changeraient leurs pièges, sitôt qu'ils seraient au large?—R. Je ne crois pas qu'ils pourraient faire cela, vous pourriez les obliger de construire un piège de façon qu'ils ne pourraient pas le changer au dehors, si le piège est bien fait.

Q. Je n'ai pas encore bien saisi votre idée sur ce qu'il convient de faire pour protéger le homard?—R. Certes, il me serait facile de vous donner mon idée, mais à titre de représentant ici je ne sais pas si je dois le faire.

Q. Vous pouvez donner votre idée comme représentant et votre idée personnelle; vous pouvez donner les deux, ou partager la différence, peut-être?—R. Naturellement il y a, à mon avis, plusieurs moyens de protéger le homard: soit en réglementant les pièges comme vous avez suggéré ou par une saison prohibée, ou bien en réduisant la limite de taille. Vous voyez qu'il y a plusieurs manières. Je n'y vois pas, toutefois, une grande différence; je doute que la saison ait un effet plus efficace.

Q. C'est-à-dire abréger la saison?—R. Ou l'abolir complètement, mais cela est difficile, je crois.

Q. Nous voulons découvrir le moyen qui nuirait le moins aux pêcheurs?—R. Oui.

Q. Il n'y a aucun doute que, dans l'intérêt du homard, le moyen le plus facile, le plus prompt et le plus efficace, serait la prohibition complète?—R. Tout le monde sera de cet avis, mais ce serait la ruine de l'industrie.

Q. Nous comprenons cela, et ainsi nous pouvons mettre ce moyen de côté comme impraticable, nous cherchons quelque chose de plus raisonnable. Comment ferait ici la coutume suivie dans l'Etat du Maine, la pêche toute l'année et une li-

mite de taille de 10½ pouces? Cela a été suggéré comme un moyen de régler la question?—R. Oui, très bien, cela protégerait le homard.

Q. Comment cela affecterait-il les pêcheurs?—R. Cela leur irait très bien, ce serait le vrai moyen. Je suppose que l'on pourrait pêcher tout le temps, mais il y a plusieurs époques durant l'année où cela ne paye pas.

Q. Ne croyez-vous pas que le résultat en un an ou deux serait d'augmenter beaucoup la prise du homard?—R. Je n'en sais rien, mais quand vous en venez là, l'argent vient lentement.

Q. Mais nous n'avons pu obtenir de vous une recommandation définie; qu'est-ce que la majorité des pêcheurs de votre district veut que vous disiez?—R. Ils n'ont rien décidé sur cette question de protection, sauf que l'on désire plus de temps en automne, c'est-à-dire dans notre localité.

Q. Plus de temps pour pêcher?—R. Oui, car ils sont gênés par la glace en hiver au moment où ouvre la saison de pêche.

Q. Quel temps veulent-il de plus en automne?—R. Deux semaines ou 15 jours.

Q. Et pas de réduction au printemps?—R. Ils n'ont rien dit de cela, mais la fin de la saison fait peu de différence dans un sens ou un autre, la pêche a alors peu d'importance.

Q. Savez-vous quelque chose des homarderies ou des parcs?—R. Non, je ne sais rien des homarderies.

Q. Savez-vous quelque chose des parcs ou l'on garde les homards femelles jusqu'à ce qu'elles aient déposé leur frai, ou jusqu'après la saison?—R. Je ne sais rien de cela non plus.

Q. Vous n'avez pas de recommandation à faire à ce sujet?—R. Non.

Q. Au sujet des licences aux fabriques de conserves, que pensez-vous? Croyez-vous qu'il y a assez de fabriques, ou le gouvernement devrait-il accorder un plus grand nombre de licences?—R. Non, c'est suffisant, s'il n'y a pas trop de fabriques conduites par un seul homme; tout ce que je sais, c'est qu'il y a assez de fabrique pour paquer tout le poisson.

Q. Vous croyez que l'on devrait restreindre le nombre des licences à une compagnie ou corporation?—R. Je crois que c'est préjudiciable aux pêcheurs quand il y a trop de licences entre les mains d'une même compagnie.

Q. Approuvez-vous la politique du ministère de permettre aux pêcheurs de prendre des permis coopératifs pour la mise en conserve, s'ils ne sont pas contents de l'état de choses, et de se grouper pour faire la mise en conserves à leur propre compte? Croyez-vous que cela réponde au besoin du moment, en ce qui concerne les pêcheurs, et leur ôte toute raison de se plaindre?—R. Nous ne sommes pas beaucoup ennuyés sous ce rapport; j'ai peu d'expérience à ce sujet.

Q. Je ne crois pas qu'il me reste beaucoup à vous demander. Avez-vous quelque recommandation à faire, soit pour vous-même, soit à titre de représentant des pêcheurs?—R. Non, rien de plus, c'est là tout ce qu'ils demandent.

Q. Une plus longue saison?—R. Oui.

Q. En automne?—R. Oui, c'est si court que l'hiver nous surprend avant que nous n'ayons eu une chance.

Par M. Law, M.P.:

Q. L'association a-t-elle quelque recommandation à faire au sujet de la limite de taille?—R. Non.

Q. Vous ne faites pas de pêche au large, en eau profonde?—R. Non, pour nous, c'est une pêche de rivière.

Q. Il faudrait faire 10 ou 12 milles pour aller au large?—R. Oui, c'est trop loin.

Q. Avez-vous une aussi forte migration de gros poissons que ceux qui pêchent plus au large?—R. J'ai pêché dans ce que j'appelle la baie.

Q. Croyez-vous que durant la dernière partie de la saison, à l'endroit où vous pêchez, vous prenez plus de petits homards et de homards œuvés que durant la première partie de la saison?—R. Nous avons plus de petits.

Q. Vous pensez que le poisson se dirige vers la côte quand l'eau devient belle?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

A. D. RANKIN, pêcheur, Lower Argyle, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous entendu le témoignage du monsieur qui vous a précédé, approuvez-vous, en général, ce qu'il a dit?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque point sur lequel vous différez d'opinion ou que vous désirez expliquer plus longuement?—R. Je n'en vois pas.

Q. Depuis quand vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. J'ai probablement fait la pêche pendant 15 ou 18 ans.

Q. Dans quel état sont ces pêcheries aujourd'hui comparé à ce qu'elles étaient lorsque vous avez commencé à faire la pêche?—R. Le poisson est bien plus rare, je crois.

Q. Est-il plus rare ou plus petit. Les poissons deviennent-ils plus petits?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Vous croyez que vous prenez un aussi grand nombre de beaux gros poissons qu'auparavant ?—R. Je sais que cette année, là où je pêche, nous avons en plus de gros homards que depuis 6 ou 8 ans.

Q. Dans quelle proportion prenez-vous le homard de la taille légale de 9 pouces et combien au-dessous de la limite?—R. Probablement un tiers de petits, je crois, c'est-à-dire au-dessous de la limite de 9 pouces.

Q. Que faites-vous de tout le poisson au-dessous de la limite de 9 pouces, le vendez-vous aux semaques, aux fabricants de conserves, ou en exportez-vous?—R. Nous en expédions une partie; parfois nous vendons aux acheteurs; il y a des acheteurs qui ne sont pas paqueurs et qui achètent le gros poisson.

Q. De sorte que les deux tiers de votre poisson sont des homards de marché?—R. Je le crois.

Q. En cela vous différez du monsieur qui vous a précédé; je lui ai entendu dire qu'un tiers de son poisson était du homard de marché?—R. Cela dépend où l'on pêche.

M. Harding—J'ai voulu dire un tiers de gros, un tiers entre 9 et 10½ et un tiers au-dessous de 9 pouces.

Q. Pêchez-vous au même endroit?—R. Non.

Q. Pêchez-vous au large, en eau profonde?—R. Non, je pêche plus près de la côte.

Q. De quelle branche de cette industrie retirez-vous le plus gros revenu, de la vente pour l'exportation ou de la vente au paqueur?—R. Je le sais à peine, cela dépend du prix aux Etats-Unis, sur le marché de Boston où nous expédions; en hiver nous obtenons de meilleurs prix qu'en été.

Q. En ce qui vous concerne, pêchez-vous tout l'hiver ou chômez-vous en janvier?—R. J'abandonne l'ouvrage vers la fin de janvier.

Q. Rentrez-vous votre attirail de pêche alors?—R. Je le transporte à terre.

Q. Et quand le sortez-vous de nouveau?—R. Le 1er mars, si la glace est partie de la rivière; ce n'est parfois que le 10 que nous pouvons sortir.

Q. Qu'appelez-vous la rivière, est-ce le chenal à travers les îles?—R. C'est le havre à cet endroit.

Q. Y a-t-il quelque rivière d'eau douce qui vient se jeter là?—R. Pas beaucoup.

Q. Les homards sont-ils en aussi grande abondance à la tête de la baie qu'ailleurs?—R. A l'automne il y en a autant à la tête de la baie qu'au large, mais quand l'eau se refroidit ils s'éloignent de nouveau, c'est mon idée.

Q. Quand vous sortez de nouveau votre attirail, vers le 1er mars, vous pêchez jusqu'à la fin de la saison, n'est-ce pas?—R. Oui, à moins que je ne sois forcé de partir, ou quelque chose de semblable, je pourrai alors le transporter avant la fin de la saison.

Q. Est-ce la coutume chez les pêcheurs d'abandonner la pêche avant la fin de mai?—R. Non, la plupart pêchent jusqu'à la fin.

Q. A la fin de la saison s'occupent-ils à d'autres branches de cette industrie, ce sont des pêcheurs réguliers?—R. Oui, il y en a qui restent chez eux et font la pêche.

Q. Y en a-t-il beaucoup qui vont à l'étranger sur des bateaux-pêcheurs?—R. Oui.

Q. Y a-t-il eu augmentation du nombre des bateaux et des pièges dans votre temps?—R. Oui, une grande augmentation.

Q. Aussi du nombre des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Et quelques-uns vont à la haute mer?—R. Nous avons des îles avec de petites maisons, quelques-uns iront au large, mais d'autres qui ne peuvent le faire pêchent dans les îles.

Q. Pêchez-vous toujours au même endroit, ou le même endroit de pêche est-il généralement fréquenté par tout le monde?—R. Dans l'île où je pêche j'ai le même endroit où je vais régulièrement, personne autre ne saurait probablement m'être utile.

Q. Y a-t-il des difficultés dans votre voisinage—dans quelques endroits nous

avons entendu dire que les îles étaient la propriété d'individus qui réclamaient un droit de ceux qui y pêchent, est-ce le cas en ce qui vous concerne?—R. Oui, la plupart nous sont louées.

Q. Pour ce qui est de l'île où vous pêchez?—R. J'ai acheté une partie de cette île et c'est mon bien.

Q. Ainsi vous êtes indépendant?—R. Oui.

Q. Je suppose que les pêcheurs possèdent tous leurs bateaux et appareils? R. Oui.

Q. Maintenant, à propos des règlements, inutile de discuter ce qu'a dit le témoin précédent, les règlements sont-ils strictement observés, offriraient-ils une protection suffisante pour le homard s'ils étaient observés?—R. Non, je ne crois pas. J'approuverais une limite de sept pouces.

Q. Quel en serait l'avantage?—R. Bien, nous avons besoin du poisson pour nous faire une source de revenu.

Q. Et croyez-vous que vous puissiez continuer de pêcher très longtemps et de détruire le poisson avant qu'il ait une chance de se reproduire?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous croyez?—R. Oui.

Q. Quelle est la coutume suivie parmi les pêcheurs, au sujet du homard œuvé? —R. Nous le laissons aller.

Q. Cela a-t-il toujours été la coutume?—R. Pas que je sache, mais depuis quelques années, depuis 10 ou 12 ans, je crois, je n'ai jamais vu un homme le recueillir, on le jette par-dessus bord.

Q. Et il est repris maintes et maintes fois?—R. Peut-être, il se peut qu'il aille ailleurs.

Q. Pensez-vous qu'il s'en va loin?—R. Je ne pourrais le dire.

Q. Pour ce qui est de la saison, vous partagez l'opinion de l'autre monsieur, quelle saison désirez-vous?—R. J'aimerais à avoir le même temps, si nous le pouvons.

Q. Vous voulez le même temps et une limite de 7 pouces; croyez-vous que cela protégerait le homard?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il soit nécessaire de protéger les homards? Ou bien croyez-vous qu'il vaut mieux se mettre à l'œuvre et les prendre tous?—R. Je crois que le homard vient dans le port à l'automne et, quand le temps devient froid, il s'éloigne et se fixe quelque part ailleurs.

Q. Croyez-vous qu'il voyage loin?—R. Je le crois.

Q. L'impression générale est qu'il ne va pas très loin?—R. Il revient au printemps.

Q. Oh! Il voyage de la côte au large? Ainsi vous n'avez rien à recommander pour protéger le homard, si ce n'est que les pêcheurs désirent avoir une plus longue saison et prendre le homard jusqu'à 7 pouces?—R. Oui, c'est là ce qui me conviendrait ainsi à la plupart des gens de mon district.

Q. Et vous croyez pouvoir continuer de faire cela impunément?—R. Je le crois.

Le témoin est renvoyé.

LE CAPITAINE JESSE MOORE, pêcheur, Lower Argyle, est appelé:—

Par le Commissaire:

Q. Vous faite partie de la délégation pour représenter l'association des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Désirez-vous approuver les déclarations du dernier témoin, ou avez-vous quelque chose à dire?—R. Non, je n'ai rien à dire.

ZEBULAH LEBLANC, pêcheur, Tusket Wedge, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Représentez-vous une certaine association de pêcheurs?—R. Oui.

Q. Vous avec eu une réunion?—R. Non.

Q. De quelle partie de la côte venez-vous?—R. De Tusket Wedge.

Q. Quel est le nombre de pêcheurs dans cette localité?—R. Il y en a un grand nombre, environ 600.

Q. Et quelle est la coutume à cet endroit, combien pêchent-ils par bateau, deux ou trois?—R. Dans certains cas, nous sommes dix et nous pêchons dans un bateau à vapeur qui nous appartient. Nous pêchons à environ 5 milles de notre île en hiver, et en été nous pêchons à 14 milles de la côte.

Q. Vous partez dans un bateau à vapeur et vous vous servez de doris?—R. Oui.

Q. Combien d'hommes par doris?—R. Deux.

Q. Ainsi vous faites la pêche au homard tout comme vous faites la pêche à la morue?—R. Oui.

Q. Combien de pièges employez-vous par doris?—R. Environ 75.

Q. Sortez-vous et rentrez-vous chaque jour?—R. Oui, quand il fait beau.

Q. Retirez-vous vos rets plus d'une fois par jour?—R. Non, une fois seulement.

Q. Quand commencez-vous à pêcher? Comme la plupart des autres, au milieu de décembre?—R. Oui.

Q. Et comment trouvez-vous la pêche au début?—R. Très bonne. Nous pêchons tard en hiver. L'hiver dernier a été très bon.

Q. Combien de temps continuez-vous la pêche en automne, pêchez-vous tout l'hiver?—R. L'hiver dernier, nous n'avons passé que deux semaines à la maison, nos rets étaient dehors.

Q. Vous les avez tenus tous dehors?—R. Oui.

Q. Avez-vous retiré vos pièges durant ces deux semaines?—R. Quelques-uns ont été retirés et munis d'appâts; quelques-uns ont été rentrés, d'autres sont restés dehors.

Q. Quand se trouvaient ces deux semaines de suspension?—R. En février.

Q. Et après cela, combien de temps avez-vous pêché?—R. Jusqu'au dernier jour de mai.

Q. Comment est la pêche durant cette saison du printemps?—R. Nous avons très bien fait.

Q. Etes-vous propriétaire du bateau à vapeur, les dix hommes qui pêchent à bord?—R. Je ne suis pas propriétaire, je ne possède qu'une part.

Q. Qui en est le propriétaire?—R. Gaspard Leblanc avec d'autres. Nous louons le bateau et lui donnons tant.

Q. De quelle longueur est ce steamer?—R. 50 pieds.

Q. Y a-t-il longtemps que vous faites la pêche de cette façon?—R. Depuis le printemps.

Q. Y en a-t-il d'autres qui pêchent avec un steamer, de cette façon?—R. Oui, il y a un autre steamer qui fait ainsi la pêche depuis cinq ans.

Q. Est-ce une manière profitable de pêcher, prenez-vous plus de poissons de cette manière?—R. Oui, je crois que nous avons une bonne part de la pêche.

Q. Avez-vous une idée de ce que peuvent être vos parts comme résultat de cette pêche?—R. Je sais à peu près ce que cela peut être.

Q. Que vous revient-il comme part de cette pêche, avez-vous la même part que les autres?—R. Oui, la même part.

Q. A quoi cela se monte-t-il pour la saison, lorsque vous liquidez les affaires et partagez les recettes?—R. Environ $500.

Q. Que faites-vous du poisson, le steamer le transporte-t-il?—R. Oui.

Q. Et où le dépose-t-il?—R. Sur l'île.

Q. En fait-on le triage là?—R. Oui, le poisson est mesuré là.

Q. Comment les divisez-vous?—R. Ceux de 10 pouces et plus, entre 9 et 10 pouces, et ceux au-dessous de 9 pouces.

Q. Qu'en faites-vous, comment les vendez-vous, ou en disposez-vous?—R. Nous expédions les plus gros.

Q. Vous les expédiez pour votre propre compte?—R. Oui.

Q. C'est-à-dire pour le compte de la compagnie qui fait la pêche à bord du steamer?—R. Oui.

Q. Et que faites-vous des poissons de 9 à 10½ pouces?—R. Nous en expédions une partie.

Q. Et que faites-vous de ceux que vous n'expédiez pas?—R. Nous les vendons au paqueur.

Q. Et que faites-vous de tous ceux au-dessous de 9 pouces?—R. Nous les vendons au paqueur.

Q. Combien y en a-t-il au-dessous de 9 pouces, un quart ou une moitié de votre pêche?—R. Environ un quart.

Q. Combien de harasses environ en prenez-vous par jour, gros et petits?—R. Certains jours nous en avons six, d'autres quatre, d'autres trois et d'autres deux.

Q. Ce sont des homards de marché?—R. Oui.

Q. Dans quelle proportion sont les petits homards?—R. Certains jours nous en avons trois ou quatre cents livres.

Q. Les petits homards sont-ils aussi nombreux au large, où vous pêchez avec le steamer, que plus près de la côte?—R. Non.

Q. Vous prenez une plus grande quantité de gros homards?—R. Oui.

Q. Comment sont les petits homards en décembre, en prenez-vous beaucoup en décembre et janvier?—R. Non.

Q. Quand en prenez-vous le plus?—R. En mai.

Q. Pêchez-vous au même endroit au mois de mai, ou plus près de la côte?—R. Non, nous ne pêchons pas au même endroit; nous prenons plus de petits au commencement de la saison.

Q. Au commencement de quelle saison, la saison du printemps?—R. Non, la saison d'automne.

Q. Vous prenez plus de petits homards en automne?—R. Oui, je faisais une erreur.

Q. La fabrique est-elle onverte l'hiver, pouvez-vous vendre à cette fabrique tout l'hiver?—R. Il y en a qui fonctionnent tout l'hiver lorsqu'elles ont du poisson.

Q. Alors, à la fabrique de conserves on ne travaille pas tous les jours, quelques jours par semaine seulement?—R. Oui.

Q. Maintenant, que pensez-vous des meilleurs règlements à faire; comment cela vous affecterait-il si l'on insistait sur l'application de limite de 9 pouces?—R. Ce serait correct. Nous prenons plus de petits au large que nous avions coutume d'en prendre; nous n'en prenions jamais au large, et maintenant nous en prenons de plus en plus chaque année. On prend tout, les petits n'ont pas la chance de se rendre à la côte, nous les prenons au large, et il y a de nombreux voiliers qui les prennent. Si vous vendez les plus petits homards de cette longueur (illustrant) vous en avez peu de chose, tandis qu'ils vaudraient plus cher si vous les laissiez grossir jusqu'à 9 pouces.

Q. Croyez-vous qu'il faudrait appliquer la loi telle qu'elle existe aujourd'hui?—R. Oui.

Q. Et que pensez-vous de la saison actuelle de pêche?—R. Je crois qu'elle est correcte.

Q. Du milieu de décembre à la fin de mai conviendrait?—R. Oui.

Q. Quelques personnes ont proposé l'adoption des règlements en vigueur dans l'Etat du Maine, qu'il vous soit permis de pêcher toute l'année, et de fixer la limite de taille à 10 ou 10½ pouces, comment cela vous conviendrait-il?—R. Ce serait acceptable.

Q. Comment cela conviendrait-il au fabricant de conserves?—R. Ce serait peut-être un peu dur pour le fabricant, mais il est difficile de plaire à tout le monde. Quelques-uns prétendent que nous devrions laisser le gros de côté pour prendre le petit. Or pour un petit d'environ 3 pouces vous aurez peut-être ½ cent, tandis que pour un gros de 11 pouces vous obtiendrez 50 cents.

Q. Combien un petit met-il de temps à grossir?—R. Je ne saurais dire.

Q. On dit qu'ils croissent de 2 pouces par année. Ils mesurent 3 pouces à la fin de la première année et, ensuite, ils croissent de 2 pouces par année. Vous avez discuté cette question entre pêcheurs lorsque vous êtes réunis?—R. Oui, nous l'avons discutée, mais nous n'avons pas eu d'assemblée.

Q. Parlez-vous souvent de ces choses?—R. Oui, nous les discutons.

Q. De l'avis des pêcheurs, que convient-il de faire?—R. Appliquer le règle-

ment de la limite de taille et essayer de faire cesser la pêche avant l'ouverture de la saison.

Q. Se fait-il beaucoup de pêche avant l'ouverture de la saison?—R. Certaines années il s'en fait beaucoup, quelques pêcheurs pêchent tout l'été.

Q. Nous avons entendu dire cela, je sais que cela se pratique en certains endroits?—R. Il nous faudrait des officiers énergiques pour empêcher cela.

Q. Se fait-il de la pèche après la clôture de la saison, après la fin de mai continue-t-on de pêcher?—R. Non, on retire les pièges, mais quelques-uns peuvent rester sur l'île et j'ignore pourquoi ils restent là; ils pêchent peut-être la morue, on y voit parfois leurs appareils, mais j'ignore si ces gens font la pêche pour leur propre utilité ou pour des fins de commerce.

Q. Vous êtes d'avis que la saison est convenable si elle est strictement suivie, si la pêche est interdite avant et après, si le règlement de la limite de taille est strictement appliqué?—R. Oui, appliquez strictement la loi. Maintenant, à propos de ceux qui pêchent sur les côtes, si vous appliquez la limite de taille de 10 pouces, ils pourront à peine prendre de homards. Quand je commençai à pêcher, il y a 15 ans, nous prenions, avec 22 rets, 2½ harasses de gros homards et, dans quelques pièges il y avait 3 ou 4 homards œuvés, mais aujourd'hui, là où on prenait ces gros homards il n'y a que des petits, ils n'ont pas de chance de grossir, tandis que si on les rejetait à l'eau ceux qui font la pêche à la côte auraient plus de homards de 9 pouces dans un an ou deux.

Q. Quelle a été la coutume suivie à propos des homards œuvés?—R. Je les laisse de côté. Naturellement, j'ignore ce que font les autres; mais je sais que nos dix hommes les laissent aller. Dès que nous remarquons un homard avec des œufs, nous le jetons par-dessus bord.

Q. Quel prix obtenez-vous pour vos homards?—R. Les petits, ou les gros?

Q. Les diverses espèces, disons les petits, ceux que vous vendez aux fabricants de conserves, qu'en obtenez-vous?—R. L'an dernier nous avons obtenu 2½.

Q. Au poids ou au nombre?—R. Au poids.

Q. Avez-vous toujours vendu au poids, ou n'est-ce que depuis récemment?—R. Depuis récemment.

Q. Je suppose que plus les homards sont petits plus on préfère les acheter au poids?—R. Oui, et cela est préférable pour les pêcheurs.

Q. C'est plus avantageux?—R. Oui.

Q. Et les gros homards, les expédiez-vous vous-même?—R. Oui.

Q. Vous les expédiez directement à Boston?—R. Oui.

Q. Les expédiez-vous par Yarmouth?—R. Oui.

Q. Et vous obtenez votre prix ordinaire du marché?—R. Oui.

Q. A quelle saison de l'année obtenez-vous généralement le meilleur prix?—R. En février et jusqu'au printemps; nous avons eu jusqu'à $52 la manne.

Q. Qu'avez-vous dans une manne, 140 livres?—R. On dit 140 livres, parfois nous avons 60 livres de plus que la manne ordinaire.

Q. Cela est dû à un paquage soigné?—R. Oui.

Q. Et je suppose que par un temps froid vous pouvez les entasser davantage?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de l'idée de licencier les fabriques de conserves, ces fabriques sont-elles maintenant assez nombreuses, croyez-vous?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs y gagneraient s'il leur était permis de faire la mise en conserves pour leur propre compte? Croyez-vous, à titre de pêcheur, que vous feriez plus d'argent en mettant le homard en conserve qu'en le vendant?—R. Non, nous n'aurions pas le temps de nous occuper de cela certains jours, car nous partons à 2 ou 3 heures pour ne rentrer qu'à 9, et nous ne pourrions faire ce travail nous-mêmes, il nous faut du sommeil.

Q. S'ils veulent exploiter une fabrique de conserves, il leur faut des hommes pour faire le travail? C'est-à-dire, s'ils veulent faire la pêche en même temps. Mais croyez-vous que les pêcheurs feraient mieux de ne faire que la pêche et laisser à d'autres le soin de mettre en conserve?—R. Oui.

Q. S'est-on jamais efforcé, dans votre temps, de faire observer les règlements?—R. Oui, il fut un temps où nous nous en tenions à la limite de 9 pouces.

Q. Combien y a-t-il de temps de cela?—R. Environ 10 ans.

Q. Il y a un peu plus que cela, je crois?—R. Peut-être un peu plus.

Q. Je crois que c'est en 1892 ou 1893, n'est-ce pas?—R. Je ne pourrais pas dire, je crois que c'est depuis à peu près dix ans que j'ai commencé à vendre ouvertement.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des homarderies ou parcs à poissons?—R. Non.

Q. Vous n'avez jamais été dans l'Etat du Maine où l'on tient les homards dans des parcs?—R. Non, je n'ai jamais vu ces espèces de parcs.

Q. Croyez-vous que si l'on observait strictement la limite de 9 pouces et si l'on ne faisait la pêche que durant la saison légale, cela suffirait à la protection des pêcheries?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous croyez que cela épargnerait le petit poisson et lui donnerait le temps de grossir?—R. Oui.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire?—R. Non, les pêcheurs m'ont prié de venir, ils m'ont fait consentir à le faire, et comme il n'y en n'avait pas d'autres, je suis venu.

Le témoin est renvoyé.

Albert A. Pothier, marchand, Tusket Wedge, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous êtes du même endroit que le témoin précédent?—R. Oui.

Q. Vous n'êtes pas engagé dans la pêche du homard?—R. Je ne fais pas personnellement la pêche.

Q. Avez-vous déjà été engagé dans la pêche du homard?—R. Non.

Q. Etes-vous intéressé dans la pêche du homard?—R. Je suis intéressé en ce sens, que je vends aux pêcheurs ce qu'il leur faut généralement.

Q. Vous êtes marchand là-bas?—R. Oui.

Q. Exportez-vous le homard?—R. Non, nous ne faisons pas du tout le commerce de homards.

Q. Vous êtes né et avez été élevé dans ce même endroit?—R. Je suis né et j'ai grandi là.

Q. Vous savez dans quelle condition se trouve la pêche du homard?—R. J'en sais quelque chose.

Q. A votre avis, que vaut-elle ajourd'hui; comparée à ce qu'elle était lorsque vous étiez enfant?—R. Je ne crois pas qu'elle soit aussi bonne aujourd'hui qu'elle l'était alors.

Q. A quoi attribuez-vous ce déclin?—R. Les hommes du métier attribuent cela à la pêche du petit homard.

Q. Il est généralement reconnu, je suppose, que le règlement touchant la limite de taille n'est pas suivi?—R. Je le crois.

Q. Et n'a jamais été suivi ces années dernières?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs commencent à comprendre que cela est préjudiciable et qu'il faut faire quelque chose pour prévenir cet abus?—R. Je le crois.

Q. Quel est parmi eux le sentiment général sur cette question?—R. Le sentiment chez les pêcheurs à qui j'en ai parlé là-bas est qu'ils devraient avoir une quinzaine de plus au commencement de l'automne et qu'une limite de 8 pouces devrait être strictement appliquée, très sévèrement appliquée.

Q. Et la pêche du printemps continuerait-elle jusqu'à la fin de mai comme à présent?—R. Oui, il serait très imprudent de clore à la mi-hiver, car il y a alors des pêcheurs qui tendent leurs filets.

Q. Voici ce que je veux dire: si vous pêchez deux semaines de plus en décembre, retrancherez-vous deux semaines à la fin de mai, ou continuerez-vous de pêcher jusqu'à la fin de mai?—R. Nous continuerons jusqu'à la fin de mai, car à certaines époques de janvier et février et le 1er de mars il se fait peu de pêche.

Q. Et alors les pêcheurs perdent beaucoup de temps par leur déplacement?—R. Non seulement ils perdent leur temps, mais aussi leurs appareils.

Q. Croyez-vous que, si cela était fait, ils seraient plutôt portés à abandonner la pêche en hiver, ou bien cela continuerait-il toujours?—R. Cela continuerait.

Q. Je suppose que certains hivers la pêche est maigre?—R. Oui, le temps est mauvais. Bien que certains hivers soient doux, la saison n'est pas aussi dure et venteuse.

Q. Se perd-il beaucoup de pièges?—R. Certaines années, cette perte est considérable. Je sais que certains printemps la perte des pièges est d'environ un tiers et parfois plus; en moyenne elle est très forte.

Q. Avez-vous, par votre commerce, une idée des recettes moyennes que fait un pêcheur de homards?—R. Cela dépend de l'endroit où il pêche. Ceux qui pêchent à la côte font une moyenne de $150, $160 et $200.

Q. C'est-à-dire les recettes brutes?—R. Non, les recettes nettes. Ceux qui pêchent au large, comme ceux dont a parlé M. Leblanc, sur un steamer, un gros bateau à gazoline ou à voile, font jusqu'à $300, $400 et $500.

Q. Pouvez-vous nous dire combien de ces montants provient du homard pour le marché et combien de la vente au fabricant de conserves? Quelle peut être la proportion à peu près?—R. Je ne saurais vous dire cela.

Q. Des gens nous disent qu'une branche de l'industrie n'est pas aussi préjudiciable que l'autre et qu'elle devrait être protégée; d'autres nous recommandent d'encourager une autre branche de l'industrie, nous aimerions à savoir ce qui est le plus avantageux pour le pêcheur. De quelle branche de l'industrie retire-t-il, ou est-il sensé retirer, le plus de revenus?—R. Mon opinion sincère est que si vous prohibez complètement les petits homards de 9 pouces et moins, la pêche n'offrirait plus aucun avantage, car les pêcheurs prennent les petits homards pour payer leurs appareils et leurs provisions et ils peuvent expédier à l'étranger tous ceux qui ont plus de 9 pouces.

Q. Bien peu sont mis en conserves?—R. Il y en a si peu qu'on ne les voit pas.

Q. Ne croyez-vous pas que dans l'intérêt de ces pêcheries il serait bon d'appliquer une limite de taille, disons 8 pouces?—R. Je crois que ce serait dans l'intérêt des pêcheurs.

Q. Ne croyez-vous pas qu'en peu d'années le petit homard aura grossi et que le pêcheur en retirera plus que pour compenser la perte d'une ou deux années?—R. Je le crois.

Q. Si les règlements étaient adoptés et sévèrement appliqués cela pourrait nuire à quelqu'un?—R. Pour quelques années.

Q. Mais finalement ce serait un bien général?—R. Oui, je crois personnellement qu'il devrait y avoir un droit d'exportation sur tout homard de moins de 10 pouces.

Q. Vous croyez qu'il devrait y avoir un droit d'exportation?—R. Sur tout homard de moins de 10 pouces, de sorte que les fabricants de conserves auraient un beau poisson à paquer, n'auraient plus l'ennui de chercher ces "chaudronniers," ils pourraient payer un meilleur prix, la chair serait meilleure dans les boîtes, et ainsi de suite. Selon moi, les fabricants bénéficieraient de cela autant que les pêcheurs et, en s'abstenant d'expédier les homards de 8 à 10½ pouces, ils n'encombreraient pas autant le marché de l'autre côté, et ainsi ils retireraient un plus grand bénéfice de leurs expéditions de gros poissons à un prix plus élevé.

Q. C'est la première fois que cette recommandation nous est faite?—R. Le fait d'expédier le homard de 9 pouces là-bas a eu pour résultat d'encombrer le marché et de faire baisser les prix, la conséquence est que les pêcheurs obtiennent moins pour leur homard, et s'il y avait un droit d'exportation le marché serait moins encombré et ils auraient un meilleur prix pour leur gros poisson. Nos cousins les Américains paieraient un plus gros prix pour du bon poisson, au lieu du maigre prix qu'ils paient aujourd'hui. J'ai été sur l'île voir les fabriques, je pensais que c'était du bien petit poisson que l'on mettait en conserve, mais en voyant les écailles j'ai constaté que les homards n'avaient que quelques pouces de long. Si la loi était strictement appliquée je pense que le fabricant en bénéficierait, mais je crois qu'il serait désastreux de fermer les fabriques.

Q. Ne croyez-vous pas que les pêcheurs, pour la plupart, se plaindraient qu'on leur nuit si l'on imposait un droit d'exportation sur leur poisson?—R. Je ne crois pas.

Q. Vous croyez qu'ils regarderaient tout simplement cela comme un moyen de prévenir l'effet du changement dans la loi du Massachusetts?—R. Je garderais le petit homard ici pour les fabricants, et au lieu d'exporter là-bas, disons 2,000

harasses de gros homards, je n'en expédierais disons, que 1,600 et l'on obtiendrait pour cela un prix beaucoup plus élevé, et puis les paqueurs auraient pour eux tous les homards de 9 pouces.

Q. Quelle amélioration a-t-on faite, ces années dernières, dans la pêche en bateau?—R. Oh! il y a eu beaucoup d'améliorations, au lieu des chaloupes avec deux hommes maniant la rame, on se sert aujourd'hui de steamers et de gros bateaux à gazoline ou à voile. Je suis allé à un endroit, cette année, où l'on sortait le septième bateau à gasoline depuis janvier.

Q. Avez-vous entendu dire que des bateaux américains pêchaient le homard en dehors de la limite de 3 milles ici?—R. J'en ai entendu parler et j'ai connu des gens qui les ont vus et ils disent que les Américains font escale dans les environs de l'île au Phoque.

Q. Comment cela peut-il affecter la pêche?—R. Cela peut l'affecter d'une manière sérieuse, car ces gens rencontrent le homard qu'ils empêchent d'entrer dans les limites. La seule manière de régler la difficulté serait d'accorder aux pêcheurs une saison libre pour toute l'année. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas pêcher tout le temps; je crois que nos pêcheurs pourraient soutenir la concurrence des Américains s'ils avaient une saison libre toute l'année.

Q. Si vous aviez une saison libre toute l'année, que feriez-vous au sujet de la limite de taille?—R. Il faudrait mettre cette limite un peu plus haute.

Q. Savez-vous ce qui en est dans l'Etats du Maine? Le règlement de la limite de 10½ pouces est-il strictement appliqué?—R. Il est appliqué.

Q. J'ai entendu des gens de là-bas dire qu'il était appliqué et d'autres, qu'il ne l'était pas; que l'état de choses là-bas est beaucoup comme ici?—R. Je n'ai pu m'en assurer personnellement, mais je connais de nos pêcheurs qui sont allés là et qui ont vu le homard offert en vente, ils disent qu'ils reconnaissent tout de suite le homard du Maine; dès que vous abordez la limite ils sont empêchés.

Q. Alors ils sont très réguliers?—R. Très réguliers.

Q. Avez-vous une idée de l'effet qu'aurait l'adoption de ce règlement ici? A-t-il eu un bon effet?—R. Il a eu un bon effet dans le Maine. Ils font mieux là-bas qu'ils n'avaient l'habitude de faire.

Q. Les conditions, dans le Maine, sont-elles différentes de celles que vous avez ici?—R. Je ne pense pas.

Q. Ont-ils autant de mauvais temps que vous en avez ici?—R. Oui, peut-être plus.

Q. Ils n'ont pas autant de glace locale que vous en avez ici?—R. Non.

Q. La glace sortant des rivières, du port et des chenaux, nuit-elle sérieusement à la pêche?—R. Quelquefois, mais pas très longtemps.

Q. A quelle époque de l'année cela arrive-t-il?—R. En janvier et février; parfois en mars il y a une descente de glace.

Q. C'est une glace légère, je suppose?—R. Quelquefois, c'est une bonne glace forte.

M. Wall.—On a une limite de 9 pouces à Boston, je suppose que si vous avez une saison libre ici, il vous faudra la même limite que dans le Maine.—R. Je n'ai pas dit qu'il y avait une limite de 10½ pouces dans l'Etat du Maine. J'ai dit qu'il nous faudrait une limite plus forte; elle est de 9 pouces.

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il une saison prohibée dans l'Etat du Maine?—R. Je ne saurais vous le dire.

Q. Je suppose que s'il vous est permis de pêcher toute l'année il faudra exiger une limite plus forte?—R. Oui.

M. Wall.—Si nous avons une limite de 10½ pouces, cela permettra à un homme de Boston de venir ici prendre notre homard de 9 pouces pour le transporter à Boston?—R. Cela peut se faire aujourd'hui.

M. Wall.—Si vous limitez nos hommes à 10½ pouces, il en résultera que les hommes de Boston viendront ici et bénéficieront de notre pêche?—R. Ils ne peuvent venir en dedans de 3 milles.

Par le Commissaire:

Q. Si nous expédions le gros poisson constamment toute la saison, cela gâtera le marché pour tout ce qui a plus de 10½ pouces, n'est-ce pas?—R. Assurément.

Le témoin est renvoyé.

Archie Brennan, pêcheur, Rockville, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Quelle partie de la côte représentez-vous?—R. Teller's Cove.

Q. Venez-vous simplement pour donner votre propre témoignage, ou êtes-vous délégué par une association de pêcheurs pour les représenter ici?—R. Oui.

Q. Vous avez certaines vues personnelles à exposer?—R. Oui.

Q. Avant d'aller plus loin, quelles sont les recommandations que votre association veut faire?—R. La majorité des pêcheurs m'ont envoyé ici pour réclamer la limite de 10 pouces et toute la saison pour pêcher.

Q. D'après vous, qu'est-ce qui les a portés à faire cette recommandation?—R. Je crois que cela a été déterminé par la rumeur qu'un bateau-pêcheur américain s'en venait ici. C'est là, je crois, la principale raison.

Q. Ce bateau a-t-il pêché sur vos côtes?—R. Non, plus bas.

Q. Combien avez-vous d'hommes qui font la pêche dans votre voisinage, généralement parlant? Combien y a-t-il de bateaux qui font la pêche dans la région que vous êtes venu représenter?—R. Environ 50 bateaux et 100 hommes. Je n'ai pas à m'occuper du port de l'est; j'ignore quelles sont leurs vues là-bas.

Q. Je veux avoir une idée du nombre de bateaux?—R. Entre 50 et 60, représentant virtuellement deux hommes chacun.

Q. Quelle est votre saison de pêche, du milieu de décembre à la fin de mai?—R. Oui.

Q. Mais quand prenez-vous le plus de poisson?—R. Cela dépend de la saison. Parfois, généralement, en avril.

Q. Alors vous êtes plus heureux dans votre pêche du printemps que dans celle

de l'hiver?—R. A partir du 15 décembre, nous avons une bonne pêche, aussi bonne qu'en avril.

Q. Comment cela va-t-il dans les différentes parties de la saison? Avez-vous la même migration de poisson, la même proportion de gros poissons ou une plus grande proportion de petits dans certaine partie de la saison?—R. Oui, je crois que nous avons une plus grande proportion de petits une fois que le terrain a été parcouru.

Q. Alors plus il est tard moins vous comptez sur une forte migration?—R. Oui, c'est cela.

Q. Dans quelle proportion est le petit poisson que vous prenez, au-dessous de la limite légale?—R. De 70 pour cent, je crois; c'est-à-dire depuis la côte jusqu'au large.

Q. Ainsi une plus grande partie de vos recettes provient de la vente au paqueur plutôt que de l'exportation?—R. Je ne sais pas. Vouliez-vous parler du nombre de poissons ou de la valeur?

Q. De la quantité; vous vendez votre poisson au poids?—R. Oui.

Q. Eh! bien, mettons au poids?—R. Je crois que c'est à peu près la même chose, à prendre l'approvisionnement de la fabrique et le commerce d'exportation du homard vivant.

Q. C'est-à-dire le même poids pour l'un que pour l'autre?—R. Le même poids; mais, sous le rapport de l'argent, c'est différent.

Q. Si le poids est également divisé, alors la recette doit être plus grosse?—R. Je ne parlais pas du poids, mais de l'argent obtenu.

Q. Alors c'est également partagé?—R. Oui, à peu près, je crois.

Q. A votre connaissance, le règlement relatif à la limite de 9 pouces a-t-il été appliqué? Avez-vous déjà rencontré un officier des pêcheries insistant pour que vous vous en teniez à la limite?—R. Pas ces années dernières. Cela a été fait une fois récemment par le *Curlew*. Il est venu ici et a saisi quelques bateaux dans le port.

Q. Ces bateaux ont-ils été libérés par la suite, ou comment s'en sont-ils tirés?—R. Ils ont tous été relâchés, mais je ne sais pas comment ils ont fait. Ils étaient accusés de prendre du petit homard.

Q. Croyez-vous que le fait de prendre du petit homard soit préjudiciable aux pêcheries?—R. Oui, dans un certain sens.

Q. Dans quel sens croyez-vous que cela ne serait pas préjudiciable?—R. Parce que nous ne rejetons pas tout le poisson. Si nous le faisions, cela ne leur donnerait pas de chance du tout, mais si nous en laissons aller un certain nombre ils croissent et font de gros homards; tous ceux qui échappent deviendaient de gros homards.

Q. Ne pensez-vous pas que la destruction prématurée du poisson soit préjudiciable à ces pêcheries?—R. Oui, je le crois.

Q. Croyez-vous que l'on devrait faire cesser cela?—R. Je ne sais pas, mais je dis qu'il faudrait faire quelque chose dans ce sens.

Q. Qu'aurait pour effet la pêche toute l'année avec une limite de 10 pouces?—R. Je pense—

Q. Il faudrait appliquer strictement cette limite?—R. Oui.

Q. Et alors le petit poisson pourrait grossir, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Et est-ce votre opinion que vous en bénéficieriez après deux ou trois ans, alors que le poisson aurait eu le temps de grossir assez pour vous dédommager des pertes de la première année ou des deux premières années?—R. Je ne pose cette question, mais c'est l'opinion générale.

Q. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Sur quoi repose votre idée?—R. Je crois que si l'on ne prenait que les gros homards, plus de bateaux feraient la pêche au large, et je pense que le homard œuvé vient de là.

Q. Mais, dans ce cas, on les rejetterait à l'eau, n'est-ce pas?—R. Oui, mais pour un homard dont on remarquera les œufs n'y en aura-t-il pas plusieurs dont les œufs ne seront pas visibles, et l'on n'en saura rien. Il se prend nombre de homards femelles.

Q. On suppose généralement qu'il se prend de 40 à 50 pour cent de homards femelles?—R. C'est ce que l'on dit.

Q. Vous connaissez la différence entre le homard mâle et le homard femelle?—R. Oui.

Q. Dans quelle proportion viennent-ils?—R. Virtuellement en quantités égales; à la fin de la saison, lorsque nous pêchons au large, nous prenons une grande proportion de homards femelles.

Q. Ayant des œufs au dehors?—R. Non.

Q. L'impression générale est que le homard femelle vient vers la côte, dans l'eau chaude, pour développer ses œufs. Croyez-vous que cela soit vrai?—R. Je crois qu'en dedans des limites ce sont les homards qui sont à la côte. C'est cela.

Q. Ne croyez-vous pas que tous les homards œuvés viennent à la côte pour frayer?—R. Non, je ne crois pas.

Q. Pensez-vous qu'elles fraient en eau profonde?—R. Oh! oui, je le crois, car j'en ai pris partout entre le 15 décembre et le 15 mai, à la côte et au large.

Q. Avec du frai?—R. Oui.

Q. Mais, lorsque vous les prenez de bonne heure dans la saison, vous constatez, je crois, que les œufs sont noirs, fermes et durs et pas aussi près d'éclore?—R. Je n'en sais pas autant que cela sur ce point.

Q. Y a-t-il aujourd'hui plus d'appareils de pêche que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Jusqu'à un certain point il y a aujourd'hui plus de bateaux qui font la pêche.

Q. Il y a plus de bateaux et plus de pièges?—R. Oui.

Q. Quelle a été l'augmentation? Cela a-t-il doublé, à votre connaissance?—R. Oui, cela a plus que doublé depuis que j'ai commencé à pêcher.

Q. Que pensez-vous de cette question de pièges? Croyez-vous que nous puissions réglementer la proportion des petits homards qui échappent en déterminant un espace fixe de l'ouverture des lattes? Nous avons une limite d'espace entre les mailles des rets servant à la pêche au hareng sur les grands lacs, pourquoi ne ferions-nous pas la même chose dans le cas des pièges pour le homard?—R. Jusqu'à un certain point cela laisserait le passage libre au petit poisson, mais je ne crois pas qu'il en sortirait beaucoup. Je crois que le petit poisson entrerait et sortirait à volonté.

Q. Mais croyez-vous que, si l'on fixait un certain espace entre les lattes, les

petits sortiraient lorsque les pièges sont retirés?—R. Non, je ne le crois pas; règle générale; je crois que la pression de l'eau les retiendrait dans les pièges.

Q. Il y a certains endroits de la côte où la mise en conserves doit être la principale branche de cette industrie; il n'y a pas de chance de faire un succès du commerce du homard vivant, et ce que l'on désire là, c'est l'abolition de la limite de taille et une saison de pêche de deux mois seulement, en réglementant la prise du petit homard au moyen d'un piège étalon. Nous désirons vivement apprendre des pêcheurs qui ont de l'expérience si, par ce moyen, nous pourrions permettre aux petits d'échapper?—R. Jusqu'à un certain point, oui; mais si vous espacez les lattes beaucoup plus qu'elles ne le sont aujourd'hui, les gros homards y prendront leurs pinces et, ne pouvant les retirer, ils les mordront et les endommageront.

Q. En faisant vos pièges, quel espace laissez-vous entre les lattes?—R. Généralement, nous nous servons de la tête de la hachette.

Q. C'est un peu moins qu'un pouce?—R. Oui, un peu moins.

Q. Et les lattes s'enfleront un peu dans l'eau, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Est-ce vrai que vous attendiez du fabricant de conserves qu'il accepte tout ce que vous lui envoyez en fait de poisson?—R. Je ne peux pas dire que je m'attends à cela, mais la plupart du temps je me débarrasse de cette manière de tout ce que j'ai.

Q. Ils n'hésitent pas à les accepter?—R. Non, je les ai entendus objecter parfois que les homards étaient trop petits.

Q. C'est-à-dire qu'ils étaient vraiment trop petits?—R. Oui.

Q. De quelle longueur pouvaient être ces homards que l'on trouvait trop petits?—R. J'avais cru que l'on prenait partout des homards de 3 pouces et plus, mais je ne pense pas qu'en moyenne il se prenne chez nous du homard de moins de 6 pouces. Il est très rare que vous en voyez un de moins de 6 pouces.

Q. Il est un autre point sur lequel j'ai oublié de questionner quelques-uns des témoins. Quelques-uns de ceux qui ont rendu témoignage ont émis l'idée de licencier les pêcheurs de homards, qu'avant de se livrer à cette pêche tout homme aille devant un officier des pêcheries pour prendre une espèce de licence et s'enregistrer, puis prendre l'engagement d'observer strictement les règlements dont il lui serait remis une copie avec la licence. L'idée de la chose serait que ceux qui agiraient ainsi se sentiraient liés par les règlements et, non seulement ils les observeraient, mais ils verraient probablement à ce que les autres pêcheurs fissent de même et les dénonceraient s'ils ne s'y conformaient pas. Il y a de plus l'idée de ne pas accorder de licence à un homme trouvé coupable d'infraction à la loi. Que pensez-vous de cela?—R. Je crois que cela aurait un bon effet, pourvu qu'il ne nous en coûtât rien.

Q. Je ne crois pas qu'il s'agisse de retirer de là un revenu, mais croyez-vous que cela aurait un bon effet?—R. Je le crois, car, si le gouvernement appliquait la loi, je serais prêt à prendre une licence et m'y conformer en tout point.

Q. Croyez-vous qu'il en serait de même généralement?—R. Je ne saurais répondre des autres.

Q. Croyez-vous qu'un pêcheur connaissant la loi s'y conformerait sans arrangement formel de ce genre?—R. Je le crois.

Q. Ayant fait cela personnellement, croyez-vous qu'il serait plus susceptible

qu'aujourd'hui de dénoncer ses voisins?—R. Je ne crois pas que j'aimerais à dénoncer un voisin si je pouvais agir autrement, car s'il se trouvait un homme assez méchant pour violer la loi et que je le dénonçasse, je pourrais bien me trouver complètement dépouillé de mes biens le lendemain matin.

Q. C'est un des risques que vous auriez à courir?—R. C'est un risque que je ne veux pas courir.

Q. Avez-vous entendu dire que des pêcheurs évitaient des fabricants de conserves reconnus comme scrupuleux au sujet du petit homard?—R. Non.

Q. Certains fabricants ont dit qu'ils avaient été obligés d'accepter des petits homards parce qu'ils s'exposaient à perdre leurs pêcheurs?—R. Je crois que, dans ce cas, c'est ce qui arriverait. Si un fabricant était prêt à les accepter, les autres perdraient leurs pêcheurs.

Q. Croyez-vous que les homards œuvés sont rejetés à l'eau?—R. Je le crois, depuis quelques années.

Q. Cela ne s'est pas toujours pratiqué?—R. Il fut un temps où c'était plutôt la faute des fabricants, je crois. Quand ils commencèrent à expédier les homards à Boston, c'est ce qu'ils firent; mais ils constatèrent que le homard ne pouvait vivre jusqu'à Boston.

Q. Connaissez-vous quelque chose des homarderies et des parcs?—R. Non.

Q. Dans le cas des homarderies, les propriétaires de semaques reçoivent les homards œuvés des pêcheurs, enlèvent le frai et les expédient à la homarderie, mais la meilleure chose est, assurément, de rejeter à l'eau le homard femelle?—R. Si l'on pouvait avoir le homard œuvé d'un autre endroit, ce serait avantageux, mais, d'après ce que j'ai lu et observé, je crois que le homard femelle fera aussi bien à la homarderie si vous lui donnez une chance.

Q. Se fait-il de la pêche dans votre district avant l'ouverture de la saison?—R. Pas dans notre localité, mais les pêcheurs sortiront peut-être leurs pièges une journée ou deux à l'avance pour être prêts pour l'ouverture, bien qu'ils ne pêchent pas.

Q. Juste pour s'assurer du terrain?—R. Oui, pas pour pêcher.

Q. Se fait-il de la pêche après la clôture de la saison?—R. Pas beaucoup.

Q. On nous a dit qu'il se faisait beaucoup de pêche tout le long de l'année?—R. Oui, il y en a qui ne se contentent pas de la saison.

Q. Que font-ils du poisson qu'ils prennent? Font-ils la mise en conserve eux-mêmes?—R. Non, je crois que cela va sur le marché local.

Q. Alors cela n'est pas très considérable, si ça ne sert qu'au marché local?—R. Il y en a passablement.

Q. Mais il ne se fait pas de conserves?—R. Pas que je sache.

Q. Les pêcheurs ne font pas la mise en conserves pour leur propre compte, sur les îles ou ailleurs?—R. Pas que je sache.

Q. Il y a d'autres endroits où ils font la mise en conserves pour leur propre compte, dans les caves, hangars, écuries et ailleurs?—R. Pas que je sache.

Q. Maintenant, pour ce qui est des fabriques licenciées, croyez-vous que si elles étaient plus nombreuses il se ferait plus de pêche?—R. Il n'y aurait pas plus de pêcheurs.

Q. Oui?—R. Non, je crois que l'on a tout le nombre possible aujourd'hui.

Q. Quelles sont les facilités pour l'exportation du homard vivant, sont-elles ce que vous pouvez exiger, tout ce qui peut être fait et tout ce que vous pouvez désirer?—R. Je ne sais pas.

Q. Comment expédiez-vous votre poisson; vous l'envoyez par Yarmouth et il est exporté de cet endroit; comment vient-il à Yarmouth?—R. Par voiture.

Q. Vous le transportez?—R. Oui.

Q. Sur quelle distance?—R. Entre deux et trois milles, je crois.

Q. C'est le moyen le plus court et le plus commode, dans votre cas?—R. Oui.

Q. Qu'avez-vous à dire au sujet de la pêche faite au large ici par les bateaux des Etats-Unis; comment pourrait-on réagir contre cela?—R. Je ne sais pas, c'est une question difficile à résoudre.

Q. Quelques-uns prétendent qu'il faudrait abolir la saison prohibée, établir une limite de 10 et 10½ pouces et permettre la pêche toute l'année?—R. Oui, mais si vous faites cela, n'ont-ils pas un grand avantage, vu qu'ils peuvent prendre tout homard jusqu'à 9 pouces?

Q. N'est-il pas vrai que la prise plus considérable du gros poisson, car vous auriez toute l'année pour pêcher, affecterait le marché du homard de 9 pouces?—R. Oui, je le crois.

Q. S'il y avait autant de gros poisson?—R. Je crois que, s'il n'était pas permis d'expédier le homard de 9 pouces sur les marchés américains, nous aurions un meilleur prix qu'aujourd'hui.

Q. Le prix du marché pour le homard a-t-il baissé depuis que le homard de 9 pouces va sur le marché américain?—R. Oui, cette année, le prix du marché de s'est pas maintenu à ce qu'il était auparavant, et à propos des bateaux américains, ce sont nos propres hommes qui conduisent ces semaques, et, s'ils eussent eu la saison d'hiver pour pêcher ici, ils ne seraient peut-être pas allés de l'autre côte pour revenir dans ces bateaux, et le semaque serait peut-être, après tout, la meilleure chose pour pêcher à de longues distances des côtes.

Q. Y a-t-il quelque probabilité que nos pêcheurs se lancent dans la même entreprise, en suivant la même méthode?—R. Cela arriverait si les Américains venaient ici.

Q. Seriez-vous plus en position de faire cette besogne si vous pouviez pêcher toute l'année?—R. Oui, je crois que, si nous avions toute la saison, nous pourrions faire ce commerce tout comme eux.

Q. Maintenant avez-vous autre chose à dire dont je ne vous ai pas parlé?—R. Je ne crois pas. Au sujet des recommandations d'autres districts en faveur de la limite de 10 pouces, je crois qu'ils seraient prêts à modifier parce que les Américains auraient une chance de prendre le homard de 9 pouces tandis que nous ne l'aurions pas. Les Américains pourraient prendre le homard de 9 pouces et le mettre en conserves eux-mêmes.

Q. Croyez-vous que la stricte application de la loi et le fait d'élever la limite de taille augmenteraient le nombre des gros homards?—R. Je le crois.

Q. Quel effet aurait l'expédition de cette grande quantité de gros homards à Boston, cela affecterait-il le prix?—R. Je crois que cela aurait une tendance à faire baisser le prix.

Q. Alors il serait impossible de dire qu'un tel règlement amènerait de meilleures recettes?—R. Cela se peut, mais, à ma manière de voir, cela protégerait le homard.

Q. Mais en expédiant plus de gros homards à Boston vous n'auriez peut-être pas plus d'argent?—R. Non, peut-être.

Q. Cela protégerait le poisson mais non le pêcheur, n'est-ce pas?—R. C'est à peu près cela. Je crois qu'un homme qui a à cœur la pêche du homard ne violera pas plus la loi parce qu'il n'est pas enrégistré. Je ne vois là aucun avantage. J'ai fait la pêche à 15 milles à l'ouest de l'île au Phoque, et, en retirant mes pièges, je les ai trouvés pleins de ces petits homards. Si, avec 15 ou 20 pièges, vous allez aux meilleurs endroits où j'ai pêché, vous y trouverez un aussi bon poisson qu'il y a 20 ans, mais lorsque vous aurez pêché une semaine vous constaterez qu'ils deviennent plus petits. Il est une autre question que je désire poser, jusqu'où s'étend la limite de 3 milles?

Q. D'île à île?—R. Cela comprend-il l'île au Phoque?

Q. Certainement.—R. Alors ce bateau américain devrait pêcher à trois milles en dedans de l'île au Phoque.

Q. Le fait même que l'île au Phoque appartient au Canada rend la chose claire.—R. Ces Américains ont pêché en dedans de l'île au Phoque et par conséquent en dedans de la limite de 3 milles.

Le témoin est renvoyé..

M. Law, M.P.—J'aimerais, M. le Commissaire, à mettre au dossier la communication suivante que j'ai reçue de MM. H. & D. Entremont:—

Lower East Pubnico, N.E., 14 septembre, 1909.

"D'après ce que je leur entends dire, les pêcheurs préféreraient avoir l'ouverture de la saison un mois ou 15 jours plus tôt en automne pour clore plus bonne heure au printemps, disons le 1er mai, ou au plus tard le 15 mai, vu que les pêcheurs de la côte prennent peu de homards quand vient mai; cela donnerait une meilleure chance à d'autres pêches; nos pêcheurs de morue se prépareraient à partir plus tôt au printemps. Le maquereau a coutume de visiter nos côtes et nous pensons que les bouées, les lignes et probablement le vieil appât pour le homard, empêchent le maquereau de venir. Un grand nombre de pêcheurs de homards emploient aussi les rets et comme le maquereau fait son apparition sur cette côte vers le 15 ou le 20 mai, ils aimeraient à voir alors les pièges à homard disparaître, pour donner au maquereau une chance d'entrer. Pour ce qui est de la limite de taille, je crois que la loi actuelle est parfaite, mais appliquez-la. Sans doute les fabriques ne peuvent subsister avec le homard de 9 pouces, mais les pêcheurs peuvent les envoyer avec les gros aux Etats-Unis; cela protégerait les pêcheries dans une certaine mesure par l'application du règlement actuel de la limite de taille. On pourrait acheter, des pêcheurs, le homard œuvé et le mettre dans un parc ou une homarderie.

Vos, &c.,

H. & D. ENTREMONT.

La Commission s'ajourne.

TIVERTON, 16 septembre, 1909.

E. A. GIDNEY, Mink Cove, est appelé, et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de l'industrie du paquage du homard?—R. Depuis onze ans, mais, ces deux dernières années, je n'ai rien fait.

Q. Vous avez toujours travaillé dans le même endroit?—R. Oui.

Q. Etes-vous natif de cette localité?—R. Je suis né à Mink Cove; je suis né et j'ai grandi là.

Q. Quand vous aviez votre fabrique, quelle était l'étendue de vos opérations; quelle était votre meilleure production en moyenne?—R. Environ 150 caisses.

Q. Cela comprenait le produit de combien de bateaux?—R. J'achetais partout où je pouvais, dans les environs d'ici.

Q. Vous les recueilliez au moyen de semaques?—R. Oui, j'avais un bateau à gazoline et je faisais le tour de la baie.

Q. Dans quel état étaient ces pêcheries à vos débuts, comparé à ce qu'elles étaient lorsque vous avez abandonné les affaires?—R. C'était bien meilleur lorsque j'ai commencé, on prenait alors plus de homards.

Q. Combien y avait-il de paqueurs ici?—R. Il n'y avait qu'une fabrique avant que je commençai; il y 30 ans, il y en avait une autre, mais elle a disparu. M. Botelier paquait de l'autre côté.

Q. Quand vous avez commencé, quels étaient les règlements?—R. Nous en avons entendu parler, mais nous ne les avons jamais vu appliquer.

Q. Même à cette époque reculée?—R. Oui.

Q. Ne vous rappelez-vous qu'en '92 ou '93 on a tenté d'appliquer les règlements?—R. Nous avons entendu parler de cela, mais nous n'en avons jamais vu l'application. Je crois être le seul que l'on ait inquiété dans le comté, on m'a poursuivi une fois pour avoir mis en conserves des homards trop petits.

Q. Et comment est-ce aujourd'hui?—R. Aujourd'hui le fabricant de conserves ne peut pas paquer des homards de plus de 9 pouces, parce qu'ils valent plus dans la coquille.

Q. S'il ne peut mettre en conserves des homards de 9 pouces il doit prendre les plus petits?—R. Oui.

Q. Jusqu'à quelle taille les prend-il?—R. Oh, jusqu'à 4 pouces.

Q. 4 et 5 pouces?—R. Oui. Il y a eu un an l'année dernière j'ai travaillé à la Rivière Ouest sur la côte de Gaspé dans la fabrique de J. W. Winsor et là on ne re jetait rien.

Q. C'est votre opinion que le paquage se maintient parce que l'on paque des homards en dessous de la limite de taille?—R. C'est mon opinion, mais je sais que personne ne peut acheter les homards au prix que sont les homards de 9 pouces et les paquer avec profit, et personne ne fera le paquage sans profits.

Q. Quelle est la branche la plus profitable, aux pêcheurs, le commerce d'exportation du homard vivant ou la mise en conserves?—R. Le commerce d'exportation.

Q. Quelle est sur le revenu des pêcheurs la proportion provenant du commerce d'exportation?—R. L'autre est bien petite comparée au commerce d'exportation, je ne peux pas l'estimer, mais elle est bien petite, vous voyez on ne met en conserves que les petits.

Q. Quelle proportion aviez-vous au début?—R. Ils étaient de cinq homards par boîte et alors j'achetais des homards de 9 pouces; il y a onze ans, la moyenne était de 5 homards par boîte.

Q. Combien de homards de 7 pouces prenez-vous pour remplir une boîte d'une livre?—R. Je ne sais pas.

Q. D'après le compte actuel il en faut 9?—R. J'étais pour dire 8; nos homards ici ont beaucoup de chair, ils sont bien meilleurs que ceux de la Baie des Chaleurs.

Q. Quelle est l'habitude ici en ce qui concerne les pêcheurs, possèdent-ils leurs propres bateaux et leurs engins de pêche?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il quelques-uns qui sont fournis par le paqueur?—R. Non, ça n'est pas du tout comme là-haut, dans la Baie des Chaleurs, chaque homme possède son agrès; je ne connais aucun cas où un homme ne possède pas ses propres bateaux et ses engins de pêche.

Q. Avez-vous déjà fait vous-même la pêche aux homards?—R. Oui, je l'ai faite.

Q. Avez-vous une idée du pourcentage des homards œuvés dans ces parages?—R. Cela varie, en certains temps de l'année, il y en a un plus grand nombre qu'en d'autres temps. Durant l'hiver on ne trouverait probablement pas un homard œuvé sur 60, mais en été il y en a plus.

Q. C'est le cas que vous trouvez plus de homards œuvés dans l'eau basse, qu'au large?—R. Non, je ne crois pas cela, je crois qu'on en trouve tout autant au large.

Q. N'est-ce pas un fait qu'ils gravitent vers la grève pour frayer?—R. Peut-être, je n'ai jamais pêché en juin, j'ai vu un temps, quand nous pouvions aller dans l'eau basse, le tiers des homards que nous prenions étaient des homards œuvés, et c'était au milieu de l'hiver.

Q. Si les fabricants de conserves refusaient positivement d'accepter les homards au-dessous de la limite de taille, pensez-vous que les pêcheurs les prendraient?—R. Je ne crois pas qu'ils le feraient, ils pourraient peut-être en apporter quelques-uns chez eux pour les manger, mais je ne vois pas quel autre usage ils pourraient en faire.

Q. Avez-vous remarqué une diminution générale dans l'espace laissé entre les lattes des pièges, ces dernières années?—R. Bien, je crois qu'elles sont plus rapprochées qu'elles ne l'étaient il y a 12 ans, quand je faisais des pièges; je laissais habituellement l'espace d'une latte entre les barres et maintenant elles sont plus rapprochées que cela.

Q. Cela vous donne un espace d'environ un pouce?—R. Oui, l'espace était d'habitude de la largeur de la latte, mais maintenant il est beaucoup plus étroit.

Q. Vous risqueriez-vous à dire quelle est la proportion des homards en dessous de la limite de taille légale pris dans les pièges?—R. Cela dépend de la localité dans laquelle vous pêchez; si vous pêchez dans la Baie de Fundy vous en prendrez plus

de gros que de petits, mais dans la Baie Ste. Marie, vous en aurez six petits pour un gros, et au fait, quand vient le mois de mars, dans la baie Ste. Marie vous n'en prenez que des petits, les gros homards ont tous été pris.

Q. Pensez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves demanderait une augmentation dans les pêcheries?—R. Pas du tout; si chaque homme faisait de la mise en conserves il n'y aurait pas plus de homards pris alors que maintenant.

Q. Tous les hommes qui peuvent pêcher le font actuellement, vous croyez? R. Oui.

Q. N'y a-t-il pas maintenant un plus grand nobre d'engins de pêche dans l'eau que quand vous avez commencé?—R. Oui, mais je ne crois pas que leur nombre ait beaucoup augmenté dans les trois ou quatre dernières années, tout de même il a beaucoup augmenté depuis 14 ans.

Q. Croyez-vous que la diminution des pêcheries se continue encore? Quelques-uns disent qu'elle est arrêtée?—R. Je crois qu'elles diminuent, je crois que les pêcheries diminuent graduellement.

Q. Vous croyez qu'il est mal de prendre les homards qui ne sont pas parvenus à leur pleine maturité, et de plus, que c'est ruineux?—R. Si vous mangez les volailles, vous ne pourrez pas avoir d'œufs.

Q. Vous dites qu'il y a une différence entre les homards pris sur cette côte et ceux pris dans la Baie des Chaleurs?—R. Oui, ils sont plus remplis de chair ici, que dans la Baie des Chaleurs et il faut ici moins de homards pour remplir une boîte d'une livre qu'il en faut là-haut.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution des pêcheries, à ce qu'on a trop fait la pêche?—R. Oui.

Q. Et à la destruction des homards non arrivés à leur pleine maturité?—R. Oui.

Q. Quelle a été la coutume ici relativement à la destruction des homards œuvés?—R. Je crois que les pêcheurs d'ici sont très soigneux, je n'ai jamais eu connaissance qu'un homme ait fait passer en contrebande aucun homard œuvé.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Autant que je puis savoir je n'ai jamais eu connaissance qu'on ait pris les homards œuvés, on les rejette à l'eau immédiatement.

Q. Croyez-vous qu'il y ait maintenant une meilleure disposition de la part des pêcheurs pour sauver les homards œuvés, en voient-ils la nécessité?—R. Oui, je crois qu'il y en a une, je crois qu'il y a une grande différence ici, ça n'est pas comme à la Baie des Chaleurs où l'on prend tout.

Q. Croyez-vous que des courts districts et plusieurs divisions au sujet des saisons et des limites de taille soient aptes à encourager les violations à la loi?—R. Oui, quelques-uns soutiennent une chose et les autres une autre; dans certains districts ils rejettent les petits homards et dans d'autres ils les prennent.

Q. Que pensez-vous de différentes saisons dans les sections avoisinantes, ne pensez-vous par qu'autant que possible il devrait y avoir moins de sections ayant des saisons et une limite de taille différentes?—R. Parlant pour ma propre place et d'après ma propre observation je dirai qu'en février deux homards valent autant que trois dans tout autre temps, ils rapportent un prix plus élevé.

Q. Vous ne commencez pas la pêche ici avant le 6 janvier?—R. Le 6 janvier.

Q. Et vous pêchez jusqu'au 15 juin?—R. Oui.

Q. Et dans l'autre district, de l'autre côté, ils cessent à la fin de mai?—R. Oui.

Q. Qu'est-ce qui a amené ce prolongement de la saison ici?—R. Je ne sais réellement pas.

Q. Les pêcheurs pêchent-ils généralement jusqu'à la fin de la saison?—R. Quelques-uns le font et quelques-uns ne le font pas.

Q. Y a-t-il alors d'autres pêcheries auxquelles ils peuvent se livrer?—R. Oui, je crois que juste dans cette localité si les pêcheurs avaient abondonné plus tôt la pêche aux homards, ils auraient mieux fait dans d'autres pêcheries.

Q. Il n'y a rien ici pour vous empêcher de pêcher tout le long de l'hiver, vous n'êtes pas ennuyé par la glace ou autre chose de ce genre, il n'y a que la mauvaise température?—R. Seulement le mauvais temps.

Q. Pouvez-vous pêcher en février et mars?—R. On le fait.

Q. Y a-t-il beaucoup de pertes d'engins de pêche en février et mars?—R. Non, pas dans la baie de Fundy, il n'y a rien pour les occasionner, mais quelquefois la glace descend dans la baie Ste-Marie et coupe les cordages.

Q. Quelle est votre idée au sujet de la protection du homard, ou ne saurait discuter la faillite de l'industrie, qu'est ce que vous croyez que l'on devrait faire pour la ramener à son état premier?—R. Je dirais de fermer les fabriques de conserves, toutes les fabriques, et de ne permettre de rien atterrir au-dessous de 10 pouces.

Q. Jusqu'à quel point sur la côte exerceriez-vous cela?—R. Dans la baie Ste-Marie et dans la baie de Fundy, au moins.

Q. Et jusqu'où dans l'est?—R. Allez autour jusqu'à l'île au Phoque.

Q. Et que diriez-vous des parties éloignées sur la côte?—R. Je ne connais rien du tout de cette partie de la côte.

Q. Connaissez-vous le comté de Charlotte?—R. Non, je n'en connais rien.

Q. Est-ce le cas que les fabricants sont forcés d'accepter les homards au-dessous de la limite de taille de crainte de perdre leurs pêcheurs qui pourraient les porter à d'autres fabriques de conserves et les vendre?—R. De toute façon ils ne peuvent avoir que des petits pour les mettre en conserves. J'ai dû fermer ma fabrique pendant deux ans parce que les prix étaient trop élevés.

Q. Comment les homards sont-ils achetés ici?—R. Au nombre.

Q. Les petits homards comptent-ils pour un?—R. Non, deux pour un.

Q. Qu'avez-vous payé?—R. 3½ cents pour les petits homards, c'est le plus haut prix que j'aie jamais payé.

Q. Le prix était un peu plus bas que cela, à la dernière saison?—R. Oui, mais je crois qu'ils ont payé plus vers la fin de la saison, ils sont un peu montés.

Q. Comment les homards sont-ils envoyés au marché?—R. D'ici nous les exportons à Yarmouth par le D.A.R.

Q. Les facilités sont-elles suffisantes pour exercer ce commerce?—R. Oh, je crois que oui, jusqu'à un certain point.

Q. Quelques personnes ont suggéré que les pêcheurs de homards devraient être obligés de s'enregistrer? Avez-vous vu cela dans le témoignage donné l'an dernier devant le Comité?—R. Non, je ne l'ai pas vu.

Q. Il a été suggéré qu'ils devraient prendre un permis et qu'ils devraient signer un contrat contenant les règlements, l'idée de cela étant qu'un pêcheur ayant

signé serait plus apte à respecter les règlements, et à faire rapport des violations commises dans le voisinage et que toute personne reconnue coupable de violation de la loi n'aurait plus la permission de pêcher à l'avenir?—R. Certainement, cela aurait un bon effet.

Q. Vous croyez que cela aurait de l'effet?—R. Certainement je le crois, sans aucun doute.

Q. L'effet de la stricte observation des règlements serait de fermer les fabriques de conserves?—R. Sûrement, elles ne pourraient pas faire la mise en conserves sans les petits homards. Je ne pourrais pas faire la mise en conserves sans les petits, et je ne vois pas comment d'autres pourraient la faire.

Q. Différentes suggestions ont été faites au ministère au sujet de la meilleure chose à faire, quelques personnes nous disent de fermer complètement les pêcheries pour un certain nombre d'années?—R. Je ne crois pas en cela.

Q. La Commission des Homards de 1898 recommandait des réserves temporaires, en ferment par sections tout le long de la côte?—R. Cela veut dire que Jean peut les prendre et que Jacques ne le peut pas.

Q. Fermer une couple de comtés pour un an et passer aux deux autres comtés suivants l'année prochaine et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les différents comtés aient été traités de la même manière?—R. Ce serait aussi avantageux de les fermer tous en même temps; si vous ne le faisiez pas, ils viendraient dans nos terrains et nous irions dans les leurs.

Q. C'est ce qui se fait aujourd'hui, n'est-ce pas?—R. Oui d'un côté un homme rejette ses homards et de l'autre un autre homme les prend.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche aux homards?—R. Au commencement de la saison, parce que les gros homards se font pendre et ils deviennent rares au-dehors; en avril ils peuvent revenir, pendant la saison chaude.

Q. Avez-vous entendu la plainte contre les smacks américains faisant la pêche au large; ils viennent par Yarmouth et Shelbourne?—R. J'en ai entendu parler, mais je n'en sais rien personnellement.

Q. Quel effet en sentez-vous?—R. Cela produira là une rareté de homards, ils sont bons de venir ici prendre nos gros homards et de les apporter chez eux.

Q. Le présent règlement restreignant le nombre des permis pour la mise en conserves est-il satisfaisant?—R. Je suppose qu'il est satisfaisant, mais quand même il y aurait plus de fabriques il n'y aurait pas plus de mise en conserves.

Q. Croyez-vous que les fabriques de conserves devraient être soumises à l'inspection, au sujet de leur condition et de leur propreté?—R. Je ne sais pas quel en serait le bénéfice, les propriétaires des fabriques sont très particuliers, ils sont fiers de leurs marchandises et aiment à les tenir aussi bien que possible.

Q. Il y a plusieurs fabriques de conserves qui ne sont pas en si bonne condition?—R. Cela affecte leur gousset plus que toute autre chose.

Q. La tendance du jour est d'inspecter tous les produits alimentaires, les produits de homards ne devraient-ils pas être inspectés?—R. L'acheteur est lui-même un inspecteur, et si l'on envoie des mauvais produits au marché ils ne seront pas vendus.

Q. Vous ne croyez pas qu'une inspection officielle, comme on en donne à la farine, à la viande et aux autres produits alimentaires, devrait être appliquée aux

fabriques de conserves de homards?—R. Cela n'a aucun mérite, les marchandises de chaque individu sont estimées d'après leur mérite.

Q. Que pensez-vous de donner des permis pour la mise en conserves aux étrangers?—R. Oh bien, nous avons assez de Canadiens pour faire toute notre propre mise en conserves sans permettre aux étrangers d'y entrer; j'ai un établissement qui a coûté plus de $2,300, je ne peux pas l'entretenir présentement.

Q. La mise en conserves ayant failli dans le Maine, ils ont déménagé au Canada, n'ont-ils été pas ici les pionniers de l'industrie?—R. Oui, les premières fabriques de conserves que nous avons eues ici furent établies par des Américains.

Q. Les pêcheurs sont-ils satisfaits du prix qu'ils ont obtenu des fabricants de conserves?—R. Ils ont reçu juste ce qu'ils pourraient avoir d'eux.

Q. Y a-t-il quelque compétition sur cette matière?—R. Non, il n'y en a pas.

Q. Y a-t-il eu des cas où une fabrique payait plus qu'une autre?—R. Je n'en ai jamais entendu parler, la fabrique la plus facile dans laquelle ils peuvent les livrer ils les livrent, ça leur prendrait une très dure nuit de travail pour les faire passer en contrebande.

Q. Il n'y a pas de nécessité de faire cela la nuit, n'est-ce pas?—R. Il faudrait le faire la nuit si on faisait de la contrebande.

Q. On nous a dit que dans certains cas les pêcheurs ont souffert la perte de leur capture parce que les fabricants de conserves refusaient d'acheter leurs homards et de faire fonctionner leurs fabriques de conserves quand même on leur fournissait l'approvisionnement nécessaire?—R. Les seuls homards que les pêcheurs ne peuvent pas vendre sont les tout petits.

Q. On nous a dit que, dans certains cas, les fabricants de conserves fermaient leur fabriques et refusaient d'acheter leurs homards?—R. Ceci se fait plutôt sur les bords du Cap Breton qu'ici.

Q. Quelle est la meilleure branche de l'industrie, et celle reconnue la plus avantageuse à sa continuation?—R. Le commerce du homard vivant, il n'y a pas de comparaison possible.

Q. L'exportation des homards vivants sera-t-elle plus favorable que la mise en conserves avec les nouveaux règlements?—R. Oui, de toutes façons.

Q. Les présentes facilités sont-elles suffisantes pour le maniement convenable du commerce du homard vivant?—R. Oh oui.

Q. Y a-t-il des degrés requis pour le bénéfice de ce commerce?—R. Je ne sais pas quel plus haut degré pourrait être requis, à moins d'avoir la refrigération. Quelquefois quelques-uns de nos homards sont placés dans le bateau, quand il est très chargé, près de l'engin et de la machine à vapeur, et ils sont cuits quand ils arrivent; si nous avions une glacière ils seraient tous vivants.

Q. Vous pensez que ce serait une bonne chose d'établir des homarderies, n'est-ce pas; ou bien qu'avez-vous à dire sur ce sujet?—R. Il n'y a aucun doute que le nombre serait augmenté si les homards œuvés étaient remis à l'eau, et la baie Ste Marie est une homarderie naturelle.

Q. Au sujet des parcs, que dites-vous?—R. Je ne sais rien du tout sur ce sujet.

Q. Ils nous a été suggéré que les pêcheurs devraient apporter leurs homards œuvés et être payés pour eux, et dans certaines occasions où les facilités existent,

on les placerait dans des parcs et on les garderait jusqu'à la fermeture de la saison?—R. Je ne sais pas, j'ai vu la poule couver des œufs et les faire éclore et élever toute sa couvée, et j'ai vu le même nombre d'œufs placés dans l'incubateur et les poulets sont tous morts; ils font mieux d'après les conditions naturelles et probablement il en sera de même pour les homards. Il n'y aurait pas de condition plus naturelle que de les remettre à l'eau.

Q. Si le pêcheur est à son travail au large et s'il y a un mobile qui le porte à apporter les homards œuvés, ceux-ci seront peut-être plus en sûreté?—R. Ce mobile serait peut-être préjudiciable aux homards.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêche faite ici en dehors de la saison, soit avant l'ouverture soit après la fermeture?—R. Un des côtres est monté l'autre jour dans la baie Ste. Marie et a eu beaucoup d'ouvrage à détruire les pièges, et a trouvé un grand nombre de homards bouillis aux alentours; je crois que c'était 8 jours après la fermeture de la saison. J'ai vu une charge de homards que l'on portait à la fabrique.

Q. Est-ce là l'homme auquel on a imposé une forte amende?—R. Je n'ai jamais entendu dire qu'il avait été mis à l'amende. La seule opinion que je veux exprimer est de fermer les fabriques de conserves, de faire construire les pièges par les pêcheurs avec un espace suffisant entre les lattes pour permettre aux petits homards de s'échapper et de protéger les homards œuvés de sorte que les pêcheries soient une valeur pour le pays.

Q. Que diriez-vous d'introduire sur cette côte les mêmes règlements qui existent dans l'état du Maine? R. Quels sont-ils?

Q. La limite de taille de 10½ pouces et la saison ouverte toute l'année?—R. Je crois que ce serait mieux que ce qui existe actuellement; contraindre à l'observation de la loi et nommer des officiers qui la feront observer.

Q. Croyez-vous qu'il est sage d'avoir un officier de l'endroit?—R. Oui, avoir un homme qui sait tout ce qui en est.

Q. Notre expérience est qu'il est mieux d'avoir un étranger?—R. Ce sera très bien s'il fait son travail, mais si l'officier vient s'asseoir dans son bureau, ses pieds sur une chaise fumant une pipe, il n'y aura pas beaucoup de contraints à l'observation de la loi.

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Vous êtes un pêcheur expert, avez-vous déjà fait la pêche?—R. Oui.

Q. D'après votre expérience pouvez-vous dire si les homards rampent sur la côte ou en dehors de la côte ou le long de la côte? Oh, sûrement ils vont et viennent du haut en bas de la côte; par exemple, quand je faisais la pêche, j'ai entendu les pêcheurs dire que, le 28 mars, ils attendaient une bande de homards de Westport, et que dans trois jours ils seraient dans la baie Ste-Marie, c'est une bonne preuve qu'ils vont et viennent du haut en bas de la côte.

Q. Quel effet aurait sur nos eaux la destruction des homards œuvés et des petits homards sur la côte est de la Nouvelle-Ecosse?—R. Je crois que cela nous affecterait beaucoup, la côte du Cap-Breton à laquelle vous référez maintenant.

Q. Je veux dire n'importe où à l'est d'Halifax?—R. Je ne crois pas que cela

serait préjudiciable à cette partie de la côte, mais à partir du Cap Sable en montant cela serait préjudiciable.

Q. De tout point à l'ouest d'Halifax?—R. Je ne sache pas qu'aucun endroit à l'est du Cap Sable ne vous affecterait.

Q. Vous avez fait la suggestion de fermer toutes les fabriques de conserves; si on les fermait, quel avis préalable considéreriez-vous raisonnable de faire avant la fermeture des opérations?—R. Fermez-les immédiatement, donnez-leur avis immédiatement; j'ai dû fermer moi-même, sans aucun avis parce, que je ne voulais pas mettre en conserves les petits homards.

Q. Vous comprenez que dans le cas d'une fabrique de conserves ordinaire, il y y a une quantité d'instruments, outils et d'accessoires accumulés d'année en année, tel que des boîtes etc., et la question est de savoir quel avis raisonnable devrait être donné pour les mettre en état d'éviter les pertes qui résulteraient d'une fermeture générale des fabriques sans avis préalable?—R. Au sujet du fer-blanc et des boîtes, je ne crois pas qu'il y en ait en mains; nous ne faisons jamais plus de boîtes que nous croyons pouvoir en remplir parce qu'elles se rouillent et se détériorent si elles sont faits à l'avance.

Le témoin est renvoyé.

AUGUSTIN HARRIS, membre de l'Exécutif, de l'Union des Pêcheurs, Long Beach, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Parlez-vous comme pêcheur ou comme fabricant de conserves ou comme un représentant de l'Union des Pêcheurs?—R. Je suis un réprésentant de l'Union des Pêcheurs, je suppose .

Q. Avez-vous été délégué par votre union pour la représenter et parler pour elle?—R. Rien de plus que cela je suis un des membres de l'exécutif pour la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Q. Combien d'années d'expérience avez-vous relativement à la pêche du homard?—R. Vingt ans.

Q. Et consacrez-vous votre attention à d'autre branche des pêcheries?—R. Non.

Q. Vous ne pêchez que les homards, en a-t-il toujours été ainsi?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il plusieurs parmi les pêcheurs locaux qui ne pêchent que le homard, parmi les fermiers et autres?—R. Oui, il y a des fermiers qui pêchent les homards.

Q. Et qui ne font pas de pêche dans l'eau profonde?—R. Oui.

Q. Ces gens-là possèdent-ils leurs propres bateaux et leurs engins de pêche dans tous les cas?—R. Oui, tous.

Q. A quelle distance du bord la pêche au homard se poursuit-elle ici? Vous avez deux côtés à cette péninsule; vous avez le côté de la baie de Fundy et le côté de la baie Ste. Marie; pêche-t-on surtout dans la baie?—R. Ils pêchent tout le long, à travers la baie Ste-Marie et en dehors de la pointe, n'importe où à une dis-

tance de 4 à 9 milles, et ils vont aussi dans l'eau basse à une distance de 9 milles de Westport.

Q. Et du côté de la baie de Fundy?—R. Ils ne vont pas très loin, l'eau est trop profonde quand ils vont trop loin de la grève.

Q. Quelle est la plus grande profondeur d'eau dans laquelle ils vont?—R. Peut-être dans 30 brasses d'eau.

Q. Je suppose que les pièges sont tous tendus avec une ligne simple; il n'y a pas de traîneaux ici?—R. La plupart sont simples.

Q. Quelques-uns pêchent-ils avec des traîneaux dans l'eau basse?—R. Bien peu le font.

Q. Que considérez-vous comme étant la valeur moyenne d'un piège avec sa ligne?—R. 75 cents et plus.

Q. Les pêcheurs font-ils généralement leurs propres pièges?—R. A moins que leurs pièges soient faits pour aller dans l'eau bien profonde, alors ils payent un peu plus que 75 cents pour les cordages; ils font généralement leurs propres pièges.

Q. La capture annuelle diminue-t-elle?—R. Bien rapidement.

Q. Y a-t-il un plus grand nombre de pêcheurs maintenant, et ont-ils plus d'engins de pêche que quand vous avec commencé à pêcher?—R. Oh oui, le double de ce qu'il y avait il y a quelques années passées.

Q. Alors il est vrai de dire qu'il faut un plus grand nombre d'engins de pêche pour que la capture soit maintenue à ce qu'elle était?—R. Oui.

Q. La taille moyenne des homards est-elle aussi grosse maintenant qu'elle était quand vous avez commencé à pêcher?—R. Non elle n'est pas aussi grosse, ils diminuent de taille.

Q. Sur les homards que vous prenez maintenant quelle serait la proportion de ceux qui sont en dessous de la limite de taille?—R. Environ 8 homards au-dessous de la limite de taille de 9 pouces sont pris contre chaque gros homard.

Q. Vous voulez dire sur chaque homard de 9 pouces en montant?—R. Oui, de 9 pouces en montant; tout de même je ne veux pas dire cela exactement, je veux dire de $10\frac{1}{2}$ en montant. Prenez 11 homards, un sera gros, 2 seront de 9 pouces à $10\frac{1}{2}$ pouces et 8 seront au-dessous de 9 pouces ceci est pour la baie Ste-Marie, la proportion ne sera pas aussi grande dans la baie de Fundy.

Q. Quelle est-elle dans la baie de Fundy?—R. Il y aura 4 petits, 2 de 9 à $10\frac{1}{2}$ et un de $10\frac{1}{2}$ pouces.

Q. Y a-t-il quelque différence dans les pièges dont vous vous servez actuellement et ceux que nous employiez quand nous avez commencé à pêcher il y a des années?—R. Oui, je doute si les espaces laissés entre les lattes maintenant ont une moyenne de $\frac{3}{4}$ de pouce, et ils étaient autrefois d'un pouce et trois quarts.

Q. Cette réduction a dû être faite en vue de retenir les petits homards, n'est-ce pas?—R. Certainement, c'est la seule raison.

Q. Croyez-vous que nous puissions protéger en général la migration de petits homards en insistant pour avoir un piège type avec un certain espace entre les lattes, disons un pouce et demi?—R. Oui j'ai toujours eu cette opinion-là.

Q. Vous croyez que cela réglerait la chose en bonne partie?—R. Oui, je peux vous donner les chiffres des homards que j'ai comptés moi-même et le nombre des pièges; un homme a pêché avec 38 pièges et il a pris 381 homards, 152 de 9 à $10\frac{1}{2}$

pouces et il n'a eu que 12 petits; un autre homme avait 96 pièges avec les lattes très rapprochées les unes des autres, et il a eu 36 gros homards, 156 de 9 à 10½ pouces, et plus de 400 petits. Trois bateaux avec le même nombre de pièges eurent juste cela en moyenne; en d'autres termes, un homme avec ce que vous appelez le piège légal qui ne retiendra pas les petits a eu tout autant de homards à apporter qu'un autre avec trois fois plus de pièges ayant les barres près les unes des autres.

Q. Que pensez-vous de la proposition de faire enregistrer les pêcheurs, croyez-vous qu'il y ait quelque chose à y gagner?—R. Je crois que cela aurait un bon effet si vous enleviez le droit de pêche à toute personne reconnue coupable de pêche illégale; je crois que cela aurait un bon effet; je crois que la meilleure chose à faire serait d'avoir un inspecteur qui inspecterait les pièges avant qu'ils quittent la rive.

Q. Certainement cela devrait être fait si tel règlement était adopté. Et vous croyez que cela aurait un bon effet?—R. Oh oui.

Q. Quelques pêcheurs disent que cela ne ferait aucune différence?—R. Je sais que cela ferait une différence.

Q. Le fait est que l'espace entre les lattes des pièges a été diminué graduellement, et cela pour une seule raison, pour prendre les petits homards?—R. Oui, certainement.

Q. Croyez-vous que les règlements concernant les homards œuvés aient toujours été strictement observés ici?—R. Non, ils ne l'ont pas été.

Q. Quelle branche des pêcheries pensez-vous que l'on devrait protéger, si l'on doit faire quelque distinction, l'industrie du homard vivant ou celle de la mise en conserves?—R. Le commerce du homard vivant, assurément.

Q. Et tous les réglements qui sont proposés, tous les nouveaux réglements qui seront adoptés devront être en vue de protéger l'industrie du homard vivant qui est la moins destructive pour les pêcheries?—R. Oui.

Q. Même si cela devait être fait aux dépens des fabriques de conserves?—R. Oui je crois que les fabriques devraient disparaître, spécialement là où les marchés des Etats-Unis nous sont ouverts.

Q. Avez-vous une connaissance générale de la côte; jusqu'à quel endroit de la côte devrions-nous imposer prudemment la limite de taille de 10½ pouces? Serait-il prudent de l'imposer jusqu'à Halifax?—R. Ce serait mieux pour les pêcheurs si cela pouvait être fait, et il n'y a aucun doute que ç'aurait été mieux jusqu'à ce que ce marché de 9 pouces fût ouvert à Boston; mais maintenant les conditions sont différentes de ce qu'elles étaient de ce temps-là, et je crois que si nous avions une loi de 9 pouces, cela rapporterait plus d'argent aux pêcheurs et protégerait les pêcheries plus que toute autre chose.

Q. Croyez-vous que si nous établissons une limite de taille de 10 pouces nous pourrons risquer d'ouvrir la saison toute l'année?—R. Je ne crois pas que cela serait du tout profitable, le poisson serait pris durant l'été quand les prix sont bas, et nous n'aurions pas la moitié autant de poisson en hiver quand les prix sont élevés.

Q. Mais ils n'ont pas besoin de pêcher si les prix ne sont pas bons?—R. Mais la moitié des gens pêcheraient.

Q. Et s'il y a une perte ce sera leur propre affaire?—R. Bien, je sais, mais il serait mieux de ne pas pêcher. Je connais des individus qui ont pêché pendant

la saison illégale, et on peut prendre plus de homards ici dans cinq pièges entre le 1er septembre et le 1er novembre que dans 80 pièges durant la saison d'hiver. Je sais comme un fait certain qu'en automne on peut prendre ces grandes quantités, j'en ai vu 40 dans un piège, et au même endroit j'ai vu durant l'hiver 6 gros homards pris avec 80 pièges, et peut-être une moyenne de 10 ou 15.

Q. Croyez-vous que vous pourriez jamais détruire les pêcheries si la limite de taille de 10½ pouces était strictement obligatoire?—R. Je ne crois pas, et si l'on protégeait aussi les homards œuvés.

Q. Cela va sans dire. En parlant des homards œuvés quelle est d'après votre idée la meilleure manière de les protéger?—R. Si l'on payait ces homards aux pêcheurs soit pour les rejeter à l'eau, soit pour les apporter dans un parc convenable—chacun d'eux.

Q. Croyez-vous que l'on trouve plus de homards femelles portant des œufs près des bords vers la fin de la saison que l'on en trouve au commencement de la saison; croyez-vous qu'ils gravitent vers la grève?—R. Il n'y a aucun doute qu'ils gravitent vers la grève, je sais que sur la rive sud ils viennent en grande quantité.

Q. Pour ce qui est des mouvements du homard, va-t-il le long de la grève ou recule-t-il dans l'eau profonde?—R. Je crois que les homards font les deux, ceux qui viennent sur les bords viennent de l'eau profonde.

Q. Les homards hivernent-ils dans cette baie?—R. Oui, ils hivenent dans cette baie, mais ils s'éloignent dans l'eau profonde, ils ne sont pas aussi près des bords qu'à d'autres temps.

Q. Vous croyez que dans cette baie il y a un mouvement d'entrée et de sortie?—R. Oui ils entrent et sortent, sans aucun doute il y a une classe de homards qui viennent au printemps de l'année dans le mois de mars, un grand nombre de homard œuvés vivant dans la baie dans l'eau basse dans le but de déposer leurs œufs et de les faire éclore.

Q. Avez-vous une idée dans quel mois ils frayent?—R. Oui, en août cette année; mais principalement en juin et juillet.

Q. Par frayer, vous voulez-dire qu'ils portent leur frai, les œufs sont repoussés?—R. Ce que je veux dire par frayer, c'est qu'ils déposent leurs œufs qui n'éclosent qu'en août et septembre.

Q. Pensez-vous qu'il serait juste de charger un plus gros honoraire au fabricant de conserves en vue d'établir des fonds dans le but de payer les pêcheurs pour les homards œuvés?—R. Je ne crois pas que vous devriez permettre à l'industrie de la mise en conserves de continuer.

Q. Il y a certains endroits où il faut des fabriques de conserves, on ne peut les éviter, parce que c'est la seule branche des pêcheries qui peut être exercée?—R. Je vois l'idée; mais aux endroits nous avons un marché pour le homard vivant, je ne crois pas que nous devrions permettre la fabrique de conserves. A l'est d'Halifax ils n'ont pas de marché de cette sorte, par conséquent, il leur faut des fabriques de conserves. Par conséquent, dans ces endroits, ce serait très bien de charger une augmentation d'honoraire comme vous l'avez suggéré.

Q. Croyez-vous que ce soit practicable pour le ministère d'Ottawa d'envoyer quelqu'un ici pour rencontrer les pêcheurs et leur expliquer la nécessité de certains réglements et l'utilité pour eux-mêmes de protéger les homards œuvés? Le

ministère de l'Agriculture envoie des hommes pour instruire les fermiers quant à la meilleure manière de récolter, les meilleures classes de bestiaux, et sur tout ce qui concerne l'élevage. Croyez-vous que l'on y gagnerait quelque chose en faisant cela pour les pêcheurs?—R. Oui, je suis bien en faveur de cela, je le demande depuis des années.

Q. Les membres de l'Union des Pêcheurs nous disent qu'ils se font une loi de protéger invariablement le homard œuvé et de le remettre à l'eau; croyez-vous que les pêcheurs soient mieux disposés à ce sujet, qu'ils commencent à comprendre la nécessité de protéger particulièrement ce poisson?—R. Je crois que oui; au fait, dans un grand nombre d'endroits, on le protège plus qu'on ne l'a jamais fait.

Q. Pour ce qui concerne les homarderies, avez-vous quelque expérience sur ce sujet, et seriez-vous en faveur de l'établissement d'un plus grand nombre de homarderies?—R. Quel genre de homarderies voulez-vous dire?

Q. Je veux dire une homarderie où les œufs pris sur les homards femelles dans les fabriques de conserves sont déposés dans des bocaux jusqu'à leur éclosion?—R. Je crois que là où l'on permet la mise en conserves, la fraie devrait être prise des homards œuvés et apportée à la homarderie pour les faire éclore, je crois que c'est une très bonne idée.

Q. Il y en a quelques-uns qui sont en faveur des parcs plutôt que des homarderies; il est vrai qu'il y a certains endroits où l'on pourrait établir des parcs, mais il y en a plusieurs autres où l'on ne pourrait pas le faire?—R. Bien, dans cette partie du pays, il faudra le faire, parce que personne ici ne préserve le homard œuvé pour le porter au marché; ils n'apportent pas les homards œuvés à la fabrique de conserves ici.

Q. Dans cette localité vous êtes en faveur d'un parc plutôt que d'une homarderie?—R. Il n'y a pas d'autre méthode.

Q. En prenant la côte en générale, que pensez-vous de l'émission des permis pour la mise en conserves, croyez-vous qu'il y ait un assez grand nombre de permis accordés actuellement ou seriez-vous en faveur d'en augmenter le nombre? Les pêcheurs sont généralement d'avis que s'il y avait un plus grand nombre de fabriques il y aurait plus de compétition et qu'ils obtiendraient un meilleur prix pour leur poisson?—R. Je crois que tous les hommes devraient être traités de la même façon, on devrait donner les mêmes privilèges à tous.

Q. C'est-à-dire que vous donneriez un permis à qui le demanderait?—R. A tout homme qui le demanderait sur l'assurance qu'il fournirait de bonnes marchandises.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation dans le nombre des fabriques de conserves amènerait une augmentation de pêche? Le ministère a restreint le nombre des permis pour la mise en conserves parce qu'il croyait qu'en le faisant on ne ferait pas autant de pêche?—R. Cela aurait cet effet dans les endroits où il n'y a pas de marché pour le homard vivant; par conséquent, cela s'appliquerait plus à la partie est qu'à la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Q. Je comprends que vous voulez dire, par conséquent que vous seriez en faveur de l'encouragement du commerce du homard vivant de préférence à celui de la mise en conserves?—R. Oh, oui.

Q. Croyez-vous qu'ils puisse exister aujourd'hui une fabrique de conserves qui observera la loi de la limite de taille?—R. Non, pas aux endroits où le marché du homard vivant existe.

Q. Bien, peuvent-ils le faire quelque part?—R. Oh, je crois qu'ils le pourraient au Cap-Breton et sur la côte est; là, les gros poissons sont suffisants pour leur permettre de le faire, mais peut-être qu'ils ne le pourraient pas.

Q. Voici ce qu'ils disent: que quelques-uns peuvent lutter pour quelques années dans l'espoir que les conditions s'amélioreront, mais la plupart disent que ce serait la ruine?—R. Oui, cela dépendrait en bonne partie des conditions, mais s'ils ouvrent des homarderies et protègent les homards œuvés ils seront très bien.

Q. Croyez-vous qu'il y ait quelque entente entre les paqueurs pour tenir les prix bas?—R. Pas ici, que je sache.

Q. Qui fixe les prix payés pour les homards?—R. Bien le marché de Boston dirige.

Q. Les pêcheurs ont-ils quelque chose à dire sur ce sujet?—R. Bien, nous savons tout ce qui concerne les homards vivants.

Q. Mais pour la mise en conserves?—R. Les prix des homards vivants les dirigent en bonne partie; s'ils sont bas, les fabricants baissent le prix ici, où ils sont baissés n'importe comment.

Q. Seriez-vous en faveur de quelque changement dans la limite de taille existant dans ce district?—R. Bien, comme je l'ai dit précédemment, une limite de taille de 10 pouces partout serait mieux.

Q. Une limite de 10 pouces au lieu de 10½ pouces?—R. Oui de 10 pouces plutôt que de 10½ pouces.

Q. Pourquoi avez-vous mis ½?—R. Parce que c'était la taille du gros homard pour le marché du Massachusetts et celui de 10 pouces c'est le petit; mais le fait est qu'ils ne pouvaient pas à cette date exporter le homard de 10 pouces au marché de Massachusetts, mais ils pouvaient l'exporter à New-York.

Q. Cela m'a toujours semblé étrange, et je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on avait ajouté ce demi-pouce?—R. Bien, un homard de 10 pouces est tout aussi bon qu'un homard de 10½ pouces.

Q. Pouvez-vous nous donner la raison pour laquelle la limite devrait être plus grande dans une localité que dans l'autre?—R. Oui, je crois que dans la partie est de la Nouvelle-Ecosse, les migrations de homards sont plus petites.

Q. En a-t-il toujours été ainsi, même avant qu'ils soient épuisés comme ils le sont maintenant?—R. Je crois que oui, je crois que ce sont des homards d'une plus petite classe.

Q. Comment était le plus gros homard que vous ayez vu, de quel poids était-il?—R. De sept livres et demie.

Q. La politique projetée par le ministère dans la forme des règlements est de capturer les gros homards et de ne pas toucher aux petits. Y a-t-il un genre de piège adopté à cet effet?—R. Un piège ayant un large espace entre les lattes et une plus grande maille dans le filet.

Q. Est-il vrai, comme quelques-uns l'ont rapporté, qu'à l'automne il faut, pour remplir une boîte d'une livre un plus grand nombre de homards que durant les mois de mai et de juin?—R. Bien, oui, leur écaille est tombée peu de temps au-

paravant, et ils n'ont pas autant de chair que ceux pris dans les mois de janvier et février, ils engraissent tout le temps et atteignent leur meilleure taille en mai et juin.

Q. Quel est, diriez-vous, le temps le plus actif de la pêche?—R. Quand on commence à les prendre en janvier pour les deux premières semaines c'est le temps où l'on en prend le plus grand nombre.

Q. Le présent réglement concernant la saison fermée de la pêche, est-il satisfaisant, sinon quel changement suggéreriez-vous?—R. Je crois que la saison comme elle est actuellement est très bien; je ne crois pas que vous puissiez l'améliorer beaucoup, elle est d'un peu moins de cinq mois et demi.

Q. Pour ce qui est des facilités existant actuellement, sont-elles suffisantes pour l'exercice profitable de l'industrie du homard vivant, si non que suggéreriez-vous pour l'amélioration de la condition?—R. Nous voulons un entrepôt frigorifique pour les transporter de Yarmouth à Boston. Il y a de grosses pertes chaque année et c'est un grand désavantage pour les négociants d'être obligés de mettre de la glace dans les caisses, cela prend l'espace qui pourrait être rempli par des homards et aussi la chaleur à bord du navire cause beaucoup de pertes de homards.

Q. Croyez-vous que dans le cours de quelques années le commerce du homard vivant aura remplacé celui de la mise en conserves?—R. Sur cette côte à l'oue t de Halifax, je crois que oui.

B. L'exposition des homards vivants a-t-elle donné satisfaction?—R. Oui.

Q. Et les prix ont-ils été plus rémunératifs que ceux qui l'on obtenait des fabriques de conserves—j'entends pour les pêcheurs?—R. Oh oui.

Q. Y a-t-il autre chose que vous voudriez ajouter à ce que vous avez déjà suggéré?—R. Bien, l'inspection locale.

Q. J'ai oublié de vous questionner à ce sujet; croyez-vous que les fabriques de conserves devraient-être soumises à l'inspection, je veux dire la fabrique elle-même?—R. Oh, oui.

Q. Il y a plusieurs fabriques de conserves qui ne sont pas convenablement organisées, dans certains endroits; nous avons trouvé des tables rudes et acidifiées, découvertes elles ne pouvaient donc pas contenir de la bonne chair?—R. Oui, et ces genres de fabriques font baisser les prix des marchandises en conserves, parce qu'il n'y a pas d'inspection. Mais je référais à l'inspection locale des homards, de les faire inspecter ici avant qu'ils partent pour Yarmouth et de ne pas permettre d'ouvrir les caisses à Yarmouth. Très souvent l'inspecteur de là-bas confisque et jette une caisse ou plusieurs caisses de homards qui viennent d'autres endroits.

Q. Pour quelle raison?—R. S'il trouve dans une caisse quelques homards au-dessous de la limite de taille, il confisquera le tout et, à deux cents verges plus loin, le fabricant de conserves a droit de mettre en conserves des cent mille de homards de même taille par toute la contrée, j'ai vu que l'inspecteur les envoyait ouvertement à la fabrique de conserves, à moins de deux cents verges de distance de la même place où il saisit les caisses appartenant aux pêcheurs d'ici. Il nous faut nous contenter de cela chaque année, et je plaiderais pour un meilleur système d'inspection au moment du chargement au lieu de le faire faire à Yarmouth;

après qu'ils sont inspectés au moment du chargement on ne devrait pas permettre de les ouvrir là-bas.

Q. De l'autre côté de Yarmouth nous voyons qu'elles sont souvent inspectées par l'officier local dont le certificat est attaché à la caisse et tout de même elles étaient ouvertes?—R. C'est un peu difficile à faire, mais je crois que nous devrions avoir une étiquette officielle quand ils ont été inspectés au moment du chargement, pour qu'ils ne le soient pas à Yarmouth. Imaginez-vous que si un fermier avait paqué un baril de pommes prêt pour le chargement et que rendu à Halifax on retournerait ce baril à l'envers pour l'examiner, pour la continuation de son voyage, on ne pourrait jamais le remplir aussi bien qu'il l'était auparavant, et il en est de même pour les homards, on ne peut jamais remettre la même quantité dans la caisse, et on en soustrait plusieurs, ils aiment à les examiner pour pouvoir en escamoter quelques-uns. Je ne vois pas tout à fait la valeur de votre question au sujet de l'inspection des fabriques de conserves; je plaiderais non seulement pour l'inspection des homards mais du hadock et de tous les autres poissons.

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Au sujet des homards œuvés, M. Harris, j'aimerais à vous demander ce que votre expérience vous a appris au sujet des homards œuvés. J'ai demandé au ministère de considérer les moyens à prendre pour l'établissement d'une homarderie dans le comté et j'ai appris par un des officiers de cette division particulière du ministère qu'il nous était impossible, dans le comté de Digby, d'obtenir le nombre suffisant de homards œuvés pour entretenir une telle institution. J'ai cru qu'il se trompait, et j'ai été informé depuis dans différentes parties du comté que nous pouvons en avoir un nombre suffisant, une ample quantité avant la fin de la saison. Qu'en pensez-vous?—R. Bien, on prend les homards œuvés depuis le premier jour de la saison, mais, une fois qu'ils portent leur frai pendant l'hiver, et une fois que les œufs ont été déposés si tard dans la saison quand l'eau n'est pas assez chaude pour les faire éclore, il leur faut les porter tout l'hiver jusqu'à ce que la chaleur revienne au printemps pour qu'ils éclosent; ils n'éclosent pas dans l'eau froide.

Q. Mais à quelle époque de l'année les prenez-vous en plus grande quantité?—R. Ils commencent à venir en nombre dans les derniers jours de mars, quand cette classe que M. Gidney a mentionnée arrive, elle vient au large dans l'eau chaude pour frayer dans la baie Ste-Marie et autres endroits semblables. Mon expérience au sujet des parcs est que vers le 1er juillet un cinquième des homards ont frayé.

Q. Ils sont joliment abondants aux alentours vers la fin de mars?—R. Oui.

Q. Alors vous avez les mois d'avril, de mai et juin?—R. En juin, oui. En juin, je dirais que la moitié de ceux qui devaient frayer l'ont déjà fait.

Q. Alors les bateaux pêchant les homards en prendront une bonne moyenne par jour ou par semaine?—R. Les homards œuvés ne sont pas si aisément pris que les autres homards.

Q. Je sais qu'ils ne le sont pas?—R. Je dis qu'ils ne le sont pas moi-même, et la raison pour laquelle on ne les prend pas si aisément est qu'ils sont comme une poule couveuse, on ne peut pas prendre autant de poules couveuses comme on peut prendre de poules qui pondent, pour la raison que dès que les poules commencent à

couver elles s'éloignent d'elles-mêmes et vous ne pouvez pas les prendre; il en est de même pour les homards, on ne peut pas les prendre, mais je sais qu'ils sont là tout de même.

Q. Dans le cours d'une semaine combien un bateau ordinaire prendra-t-il de homards œuvés?—R. Il en prendra une moyenne d'un à trois, cela dépendra de la localité; montez la baie Ste. Marie, par exemple, et il y en a un bon nombre.

Q. Combien y a-t-il de bateaux de pêche employés dans l'industrie du homard dans le comté de Digby?—R. Je n'ai pas approfondi cette question auparavant, mais je crois qu'il doit y en avoir 500.

Q. Serait-il prudent de dire que durant les mois d'avril, mai et juin, on en trouvera une moyenne de trois par semaine par bateau?—R. Oh oui, au moins cela.

Par le Commissaire:

Q. Je comprends que ce que l'officier a voulu dire, c'est qu'il était difficile de dépouiller les homards de leurs œufs avant que ceux-ci soient bien mûrs; si l'on prend un homard bien à bonne heure dans la saison l'on détruira les œufs en voulant les extraire à moins qu'ils ne commencent à mûrir. Aux endroits où il y a des homarderies, ils prennent les œufs tard dans la saison. Je crois moi-même que les homards d'ici sont plus avancés, ici les œufs doivent mûrir plus tôt que plus loin dans l'est?—R. Il y a autre chose que j'ai appris par expérience et c'est qu'à ce temps-là j'avais 30,000 homards dans un parc, il n'y avait aucun homard œuvé, mais quand je les ai expédiés en juillet, il y avait 6,000 homards œuvés. Maintenant une grande proportion de cette fraie devait éclore en août et septembre, tout de même un bon nombre d'entre eux ont frayé après cela et ont porté leur frai tout le long de l'hiver, et en expédiant encore en février, j'en ai trouvé un grand nombre portant leur frai, et cette fraie qui avait hiverné devait éclore en juin, dans le parc, et je les ai vus et je les ai montrés à d'autres personnes.

Q. Je suppose que plusieurs des homards quand vous les mettez dans le parc n'avaient pas d'œufs, ils étaient repoussés après que vous les aviez mis-là?—R. Oui, tous, nous n'achetons jamais de homards œuvés, vous savez.

Le témoin est renvoyé.

HIRAM OUTHOUSE, pêcheur Tiverton, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé à la pêche aux homards?—R. Cinq ans.

Q. Quelle autre pêche faites-vous à part la pêche aux homards?—R. Toutes sortes.

Q. Vous êtes pêcheur plutôt que fermier alors?—R. Oui.

Q. Quelles sont les pêcheries particulières exercées ici à part celle du homard?—R. La pêche au hareng, à la morue, au merlan, et au hadock.

Q. Quelle est votre première pêche au printemps?—R. Nous faisons la pêche au flétan à bonne heure le printemps, elle finit quelquefois en février ou en mars.

Q. Quand commencez-vous la pêche à la morue?—R. Vers le 15 avril.

Q. Et quand le hareng vient-il?—R. Vers la fin de mai.

Q. Faites-vous quelque chose avec le maquereau ici?—R. Nous n'avons pas de maquereau.

Q. Dans les pêcheries de homards vous possédez vos propres bateaux et vos engins de pêche?—R. Oui.

Q. Quand commencez-vous la pêche au homard?—R. Le 6 janvier.

Q. Vous partez toujours promptement au commencement de la saison?—R. Si la mer n'est pas trop agitée.

Q. Combien de temps prenez-vous pour tendre vos pièges quand la température est belle?—R. Depuis le lever du jour jusqu'au soir.

Q. Vous les tendez tous en une journée?—R. Oui.

Q. Combien de pièges tendez-vous?—R. 100.

Q. Tous sur une ligne simple?—R. Oui.

Q. Dans une moyenne d'eau de quelle profondeur?—R. Environ 20 brasses.

Q. La première fois que vous vous fixez?—R. Oui, je pêche au large dans la baie de Fundy, dans la baie Ste-Marie, je pêche dans environ 10 brasses d'eau.

Q. Pêchez-vous tout le temps dans la baie de Fundy?—R. Oui.

Q. A quelle distance de la grève atteindrez-vous 20 brasses d'eau?—R. A un quart de mille au dehors.

Q. Vous n'allez jamais sur les récifs éloignés?—R. Non.

Q. Comment trouvez-vous la pêche au début, en janvier?—R. Je la trouve bonne.

Q. Comment sont les homards, croyez-vous, sont-ils déjà là sur le terrain, ou y entrent-ils?—R. Ils y sont déjà.

Q. Remarquez-vous qu'ils ont quelque disposition à se remuer?—R. Ils vont et viennent tout le temps sur la grève.

Q. Remuent-ils quand ils sont au large?—R. Non.

Q. Pêchez-vous tout le temps de la saison dans la même profondeur d'eau?—R. Oui, à peu près dans la même profondeur.

Q. Vous ne venez pas plus près du bord?—R. Oh oui, nous allons aussi près du bord qu'il nous est permis de le faire.

Q. Dans quelle profondeur d'eau?—R. Dans environ 3 brasses d'eau.

Q. Comment est la pêche dans 3 brasses d'eau?—R. Quand on commence à tendre les pièges là, la pêche est bonne pour deux ou trois jours, mais après cela on les a tous pris.

Q. Comment est la pêche aujourd'hui, comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé à pêcher?—R. Pour la taille?

Q. Oui?—R. Seulement environ la moitié comme taille.

Q. Ils sont la moitié plus petits comme taille?—R. Oui.

Q. Y a-t-il une grande proportion de homards pour le marché?—R. Non.

Q. Vous avez plus d'engins de pêche maintenant?—R. Presque le double.

Q. Dans les années passées, vous aviez une bien meilleure pêche que maintenant avec le double d'engins de pêche?—R. Dans les premiers temps, nous

n'avoins que deux ou trois bateaux et maintenant nous avons 25 bateaux avec plus d'engins de pêche.

Q. Est-ce le fait que chaque personne qui peut pêcher le homard le fait pratiquement?—R. Oui, tous ceux qui peuvent en retirer de l'argent y sont engagés.

Q. Y a-t-il des pêcheurs qui ne s'occupent pas du tout de la pêche au homard et qui exercent d'autres pêches?—R. Oh, oui.

Q. Comment cela se fait-il, sont-ils dégoûtés de la pêche au homard, ou les autres pêcheries sont-elles plus profitables?—R. Ils les trouvent plus profitables. Si tous se livraient à la pêche aux homards, ils ne couvriraient pas leurs dépenses, il n'y a qu'un certain nombre de homards à prendre.

Q. Sur votre capture quelle est la proportion des homards pour le marché, et celle de ceux que vous vendez aux fabricants de conserves?—R. Nous n'en vendons pas aux fabricants de conserves.

Q. Les vendez-vous au smack?—R. Non, nous les exportons tous.

Q. Que faites-vous des petits homards?—R. Nous rejetons par-dessus bord tous ceux de moins de neuf pouces.

Q. Vous ne les rentrez pas?—R. Seulement si certaines personnes veulent un mets nous les emportons quelquefois.

Q. Observez-vous strictement la loi?—R. Jusqu'à la limite de taille de neuf pouces.

Q. C'est à peu près la seule partie de la loi qui est violée?—R. Bien, dans la baie de Fundy, ils ont une limite de 10½, et sur la ligne de limite on peut prendre un homard de neuf pouces si l'on veut, ainsi nous sommes saufs de ce côté.

Q. Comment cela vous affecterait-il si la limite était fixée à 10½ pouces?—R. 10½, 10 pouces serait infiniment mieux.

Q. Ne croyez-vous pas que, si la limite de taille était fixée à 10½ pouces ces petits homards seraient dans bien peu d'années de gros homards?—R. Ils grossissent vite.

Q. Et si les pêcheurs devaient réduire leurs dépenses pour un an ou deux, ils s'en trouveraient tous mieux à la fin si les règlements étaient fixés à une plus haute limite et strictement obligatoires?—R. Je ne crois pas que cela réduirait leur revenu du tout parce qu'en envoyant ces petits homards sur le marché, ils tiennent les prix en bas.

Q. Quand le marché est-il meilleur?—R. A la fin de février ou en mars.

Q. Je suppose que c'est parce que les homards arrivent sur le marché en meilleure condition et qu'il n'en vient pas autant?—R. C'est cela.

Q. Vous perdez des homards de cette manière?—R. Nous perdons des homards de cette manière après qu'ils sont expédiés.

Q. Que pensez-vous de cette proposition de faire enregistrer et de donner des permis aux pêcheurs de homards, croyez-vous qu'il y ait quelque chose là-dedans?—R. Je crois que ce sera très bien.

Q. Vous le croyez?—R. Je le crois, si on l'exerce un peu. Si un homme voyait qu'il sera mis en dehors de l'industrie et ne pourra plus y revenir s'il viole la loi, il sera apte à exercer son industrie prudemment.

Q. Croyez-vous que le pêcheur portera plainte contre ses voisins et amis?—R. Un pêcheur en accusera difficilement un autre, voilà ce qui en est.

Q. Quelle a été l'habitude jusqu'à présent ici au sujet des homards œuvés?—R. Pour les années passées, depuis qu'ils ont commencé à expédier leurs propres homard, les pêcheurs les jetaient par-dessus bord, mais quand ils vendent aux smacks, ils lavent ces homards à la brosse, les remettent au smack et se font payer pour eux, quand même ils meurent après, mais maintenant si le pêcheur en met un dans sa caisse et qu'il meurt, on ne lui paye pas.

Q. Si les lattes des pièges étaient plus éloignées les unes des autres cela permettrait-il aux petits homards de s'échapper?—R. Je sais que oui, je l'ai prouvé.

Q. Dites-nous à votre façon ce que vous en pensez?—R. Nous placions toujours nos lattes à un pouce et demi de distance et la proportion de petits homards de 9 à 10½ pouces que nous prenions n'était pas comparable à celle que nous pouvons prendre maintenant, mais après que les petits homards eurent atteint un bon prix, nous avons dû prendre des lattes et les placer entre les autres de manière à prendre ceux de 9 à 10½ que nous perdions auparavant.

Q. Quel espace raisonnable devrions-nous avoir?—R. Un espace d'un pouce et demi, je crois.

Q. Un homard peut passer dans un assez petit trou?—R. Oui.

Q. Et pour la maille au bout?—R. Une maille de deux pouces et demi, mais la maille n'y est pas pour beaucoup, ce devrait être les lattes.

Q. Les lattes partout?—R. Les lattes partout excepté pour le fond actuel.

Q. Trouvez-vous plus de homards œuvés dans un temps que dans un autre?—R. Non.

Q. A peu près la même moyenne?—R. A peu près la même moyenne.

Q. Combien diriez-vous qu'il s'en trouve dans la saison, du premier jour au dernier, quel pourcentage de homards œuvés prendrez-vous?—R. On n'en prend pas un sur cent, je parle seulement pour la baie de Fundy.

Q. Et dans la baie Ste-Marie quel sera le pourcentage des homards œuvés?—R. Bien, on peut en compter une moyenne d'un sur cent; mais aujourd'hui on retire le homard œuvé du piège et on le rejette à l'eau, et le jour suivant votre voisin peut le prendre, et deux semaines après vous pouvez reprendre encore le même homard.

Q. Les avez-vous déjà marqués?—R. J'ai vu sur eux des marques qui me permettaient de les reconnaître.

Q. C'est l'impression générale qu'il n'y a pas plus de 5 pour cent de homards œuvés?—R. Pas en hiver; je n'ai jamais pêché en été.

Q. Vous n'êtes qu'un pêcheur d'hiver?—R. Oui.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Je n'en ai vu qu'un en dessous de 10½ pouces.

Q. Que suggéreriez-vous au sujet des règlements; que voteriez-vous si on vous laissait la chose entre les mains, et que vous devriez la faire vous-même?—R. Si on adoptait ma manière, on rejetterait tout jusqu'à 10 pouces.

Q. Cela veut dire que vous appliquez la limite de taille de 10 pouces?—R. Une limite de taille de 10 pouces.

Q. Et de quelle longueur serait la saison?—R. Je crois que jusqu'au 1er juin cela nous suffirait.

Q. Quel est le prix moyen du marché de Boston, quel sera-t-il une saison avec l'autre?—R. Le prix des homards?

Q. Oui le prix des homards?—R. Un seul homard.

Q. Un seul homard d'environ 10½ pouces?—R. Environ 30 cents dans la saison d'hiver jusqu'au mois d'avril.

Q. Quel est le plus haut prix que vous ayez reçu?—R. Environ 45 cents.

Q. Après le paiement de tous les frais?—R. Après le paiement de tous les frais.

Q. Pouvez-vous me donner une idée des gains moyens d'un bon pêcheur de homard, que fait-il dans une saison?—R. C'est la moyenne de ses revenus que vous demandez?

Q. Oui?—R. Je crois que $180 par an est une grosse moyenne.

Q. C'est un revenu bien moindre que celui de beaucoup d'autres, nous avons entendu dire que dans un bateau le pêcheur et son assistant avaient eu $500, vous savez?—R. Oui, j'en ai entendu parler, mais vous m'avez demandé une moyenne.

Q. Oui, c'est cela, quelques-uns ne vont pas du tout dans l'eau profonde?—R. Quelques pêcheurs de homards peuvent difficilement rencontrer leurs dépenses.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs deviennent plus prudents au sujet du homard œuvé qu'ils ne l'étaient?—R. Oui, certainement.

Q. Appartenez-vous à l'Union des Pêcheurs?—R. Non.

Q. Avez-vous une idée s'il serait mieux ou pire pour les pêcheries d'établir des homarderies ou des parcs ou quelque autre chose de ce genre?—R. Je crois qu'un homard dans son eau naturelle sera mieux que partout ailleurs. J'ai eu la preuve de cela souvent.

Q. Oui. Mais il y a certains endroits où nous ne pouvons pas être sûrs que les pêcheurs vont remettre les homards œuvés à l'eau et alors il faut trouver un moyen de leur faire apporter les homards et pour cela il nous faut les leur payer et les mettre en sûreté dans une homarderie ou un parc. Avez-vous déjà médité le sujet?—R. Non, je ne l'ai pas fait.

Q. Fait-on la pêche ici avant l'ouverture de la saison ou après sa fermeture? La fait-on en abondance?—R. Pas beaucoup, il peut y en avoir ici et là.

Q. Avez-vous entendu dire que l'on ait fait la mise en conserves après la fermeture de la saison?—R. Non.

Q. Que pensez-vous de l'idée de donner des permis aux fabriques de conserves, croyez-vous que la politique du ministère est bonne, de restreindre le nombre des fabriques de conserves?—R. Je crois que, s'il doit y avoir de la mise en conserves de faite, on devrait donner un permis à tous ceux qui en demandent un.

Q. S'il y avait plus de fabriques de conserves devrait-on prendre plus de poissons?—R. Non, je ne crois pas que cela demanderait plus de pêche.

Q. Vous croyez que, pratiquement, tous ceux qui sont capables de s'engager dans les pêcheries de homards le sont déjà?—R. Oui.

Q. Seriez-vous plus en faveur de l'encouragement du commerce du homard vivant ou de celui de la mise en conserves?—R. Oh, certainement.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs en général feraient plus d'argent s'ils faisaient à leurs frais la mise en conserves?—R. En mettant en conserves leurs propres petits homards?

Q. En mettant en conserves leurs propres homards, on ne dira rien au sujet des petits?—R. Je crois que s'ils faisaient cela ils en retireraient tout ce qu'il y a à en tirer.

Q. Mais cela demande des connaissances pratiques de l'industrie, croyez-vous que tous les pêcheurs les possèdent?—R. Bien, tous à l'entour d'ici les possèdent, ils savent très bien comment les mettre en conserves.

Q. Que pensez-vous du plan d'avoir des saisons différentes et des limites de taille différentes dans les sections avoisinantes?—R. Je crois que c'est un bon système. Prenez le comté de Yarmouth dont la saison ouvre le 15 décembre, leurs homards sont maintenant sur le marché, et ils ont leur marché avant que celui du comté de Digbyarrive et cela nous donne un bien meilleur prix; si nous arrivions en même temps qu'eux nous aurions un prix moindre et en février nous n'aurions pas de homards à expédier, nos homards seraient tous pris, et nous ne ferions rien d'approchant ce que nous faisons maintenant.

Q. Si les pêcheurs ont d'autres pêcheries dans lesquelles ils peuvent s'engager, croyez-vous que cela fera beaucoup de différence si l'on retranche quelques jours vers la fin de la saison?—R. Cela ne fera pas beaucoup de différence ici après le mois d'avril il n'y a qu'une demi-douzaine d'hommes qui continuent la pêche, les autres l'abandonnent, elle ne serait pas rémumérative.

Q. Je crois que vous m'avez dit que votre meilleure saison de pêche était au commencement de la saison?—R. Au commencement.

Q. Avez-vous toutes les facilités voulues pour l'expédition des homards vivants? Quelque chose pourrait-il être fait pour vous aider à ce sujet?—R. Bien, quand le premier chargement se fait en janvier, il fait généralement trop froid, et nous perdons un bon nombre de homards, et quand vient le mois d'avril c'est difficile de rendre les homards sur le marché avant qu'ils meurent parce qu'il fait trop chaud pour eux. Si nous avions un entrepôt frigorifique pour les expédier ce serait beaucoup mieux. Une autre chose que nous avons contre nous ici c'est qu'il nous faut mettre les homards à bord une journée plus tôt qu'il le faudrait pour qu'ils attrapent le bateau de Boston. Nous devons charger le mardi matin pour attraper le bateau du mercredi et les homards sont trop longtemps en chemin.

Q. N'avez-vous qu'un bateau par lequel vous pouvez expédier?—R. Seulement un bateau.

Le témoin est renvoyé.

Les pêcheurs suivants étaient présents, Hadley Blackford, Newman Small, Rayland Raymond, Charles Brown, Byron Blackford, William Walters, Arden Small, Irvin Pyne, Thomas Clifford, Warren Powell, Nicholas Outhouse, Murray Small, Foreman Outhouse, Joen Clifford, Elden Elliott, Reeve Mackay, Edgar Outhouse, Gorham Elliott, Hobson Outhouse et John Clifford, Senior, pêcheurs à Tiverton, et en réponse à la question:—"Approuvez-vous le témoignage favorisant une limite de taille de 10 pouces avec une sévère application de la loi ?" ils n'ont pas différé d'opinion.

George Clennan.—Les pêcheurs de la Petite Rivière à cinq milles d'ici approuveront le témoignage et les recommandations.

M. Jameson, M.P.—Vous êtes familier, M. Harris, avec les pêcheries dans la baie de Fundy et dans la baie Ste-Marie?

M. HARRIS.—Oui.

M. JAMESON, M.P.—Je crois que dans votre témoignage vous avez donné à entendre qu'il y a une différence dans la taille des homards pris dans ces baies, vous avez dit que les homards de la baie Ste-Marie étaient réellement de plus petite taille?

M. HARRIS.—Oui, ils sont plus courts et plus charnus.

M. JAMESON, M.P.—Y a-t-il quelque moyen de les distinguer de quelque manière?

M. HARRIS.—Oui, je puis les reconnaître en les voyant; le homard de la baie Ste-Marie est plus foncé de couleur et plus charnu, et le homard de la baie de Fundy est plus pâle et plus mince.

Le COMMISSAIRE.—Je crois que vous m'avez dit que l'on faisait la pêche en dehors de la saison?

M. HARRIS.—Je veux dire plus particulièrement sur l'autre rive; l'officier des pêcheries leur a donné le privilège de prendre des homards pour amorser la morue pendant la saison fermée, ils ont la permission de tendre quatre pièges, et ils peuvent prendre plus de gros homards dans ces quatre pièges, durant la saison fermée, que dans 80 pièges durant la saison.

Le COMMISSAIRE.—Au sujet de la différence entre les homards que vous prenez dans la baie de Fundy et ceux de la baie Ste-Marie?

M. OUTHOUSE.—Le homard de la baie Ste-Marie a un nez court c'est généralement un bon homard, tandis que le homard de la baie de Fundy a un nez dans tous les cas d'un pouce et demi ou plus il n'est pas aussi foncé que celui de la baie Ste-Marie. Le homard de la baie Ste-Marie est foncé tandis que celui de la baie de Fundy est de couleur claire. M. Harris a dit qu'il y avait plus de ces petits homards pris ici de cinq à un dans la baie Ste-Marie que dans la baie de Fundy; cela veut dire qu'il y a plus de homards éclos dans la baie Ste-Marie qui est une homarderie naturelle.

La Commission ajourne.

METEGHAN, 17 septembre 1909.

J. A. ELLIS, paqueur Cap Ste-Marie, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous fabricant de conserves?—R. Oui, j'ai été pêcheur, mais je suis présentement fabricant de conserves.

Q. Combien de temps avez-vous été engagé dans la mise en conserves?—R. Environ 8 ans.

Q. Quelle a été la moyenne de production de votre fabrique de conserve, une année comparée à l'autre?—R. Je croirais environ 600 caisses, quelques fois plus, quelques fois moins; nous en avons paqué jusqu'à 800.

Q. Combien en avez-vous paqué cette année? Cette année a-t-elle été faible pour vous? Elle semble l'avoir été généralement?—R. Nous en avons paqué un peu plus de 300.

Q. A quoi attribuez-vous ce faible paquage, cette année, à la mauvaise température?—R. Au marché des Etats-Unis, pour les homards de 9 pouces; nous ne pouvions payer, pour nous en procurer, le prix demandé pour les homards de 9 pouces.

Q. Existe-t-il une très grande proportion de homards pris dans la baie et que l'on expédie au marché de Boston?—R. Oui, cette année dernière, la proportion était très grande.

Q. Depuis que la loi a été changée, à Boston, réduisant la limite de taille à 9 pouces aux Etats-Unis, avez-vous constaté ici quelque différence?—R. Oh, oui, l'année précédente, ce changement à la loi ne fit aucune différence, à cause du prix élevé des homards en conserve; nous eûmes un bon prix et il nous était possible d'acheter et de mettre en conserves tous les homards de 9 pouces.

Q. C'est-à-dire de 9 à 10½ pouces, je suppose?—R. Oui.

Q. Comment les désignez-vous, ici, sous le titre de taille moyenne?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre de bateaux en service pour l'approvisionnement de votre fabrique?—R. Il est assez difficile de le dire, nous avons une grande quantité de bateaux de pêche, dans notre localité, mais ce n'est pas là où nous prenons tous les homards; il nous faut aller dans d'autres localités; nous pouvons nous approvisionner de 25 bateaux.

Q. La plupart des homards vous viennent-ils par bateaux, ou les pêcheurs vous les livrent-ils, généralement?—R. L'année dernière nous avons eu presque tous nos homards livrés dans notre propre localité.

Q. Livrés par les pêcheurs à la fabrique de conserves?—R Livrés au quai.

Q. Quelle est, dans votre opinion, la condition de la pêche actuellement, comparée avec ce qu'elle était au début de vos opérations?—R. Bien, quand nous commençâmes la pêche au homard, nous avions l'habitude de recevoir $7, c'était le prix le plus élevé que nous obtenions pour les homards quand nous les expédions aux Etats-Unis.

Q. C'est-à-dire $7 par?—R. $7 par caisse à claire-voie, c'est-à-dire 140 livres, il nous est arrivé parfois de n'obtenir que $2.50, et pour les homards de conserve, c'est-à-dire ceux de 9 pouces de taille, nous obtenions 1½ et 2 cents, et maintenant, les prix sont montés jusqu'à 4 et parfois jusqu'à 6 cents pour les homards de 9 pouces de taille. Mais il est vrai qu'il n'y avait que trois bateaux de pêche, quand je débutai, alors qu'il y en a aujourd'hui environ 20 ici et dans les environs qui font la pêche aux homards; la première année, nous avons fait des pêches qui nous ont rapporté environ $350, et quelques-uns en ont retiré jusqu'à $1000; je crois que maintenant bien peu de pêcheurs aux homards en retirent autant.

Q. La plupart des pêcheurs expédient-ils leurs homards pour leur propre compte?—R. Oui, presque tous, il n'y en a que quelques-uns qui ne le font pas.

Q. Vous faites aussi quelques envois?—R. Quelques-uns seulement.

Q. Je suppose que tout dépend de la condition du marché?—R. Oui, nous ne prenons pas un grand nombre de homards, les pêcheurs envoient tous leurs homards de grande taille.

Q. Quel pourcentage de la totalité des prises faites par les pêcheurs est destiné au marché?—R. Je crois que cette année le pourcentage a été des trois quarts.

Q. Les trois quarts du total des prises seraient propres au marché?—R. Oui, pour le marché de Boston.

Q. En poids ou en nombre?—R. Cela serait soit en nombre soit en poids.

Q. Comment sont classés ici les homards, règle générale, combien 100 homards pèseront, ou combien faudrait-il de homards pour former un poids de 100 livres?—R. Cela dépend de la taille, un homard d'une taille de 9 pouces est supposé peser environ une livre chacun, mais il augmente en pesanteur à mesure qu'il augmente en taille, et il diminue de pesanteur à mesure qu'il diminue en taille.

Q. Et dans les fabriques de conserves, combien de homards croyez-vous qu'il faut ici pour remplir une boîte?—R. Environ 4.

Q. De quelle manière les règlements ont-ils été observés, ici, dans le passé, quant à la limite de taille?—R. Eh bien, ils ne l'ont pas été du tout.

Q. Pouvez-vous faire quelque chose sous une limite de taille de moins de 9 pouces?—R. Les règlements n'ont pas du tout été observés.

Q. Cela ne se produit pas seulement ici, c'est universel?—R. Je sais que nous avons été obligés de débuter suivant ce règlement.

Q. Est-ce qu'il existe d'autres fabriques de conserves dans les environs d'ici?—R. Il y en a une ici et une autre à Port Maitland.

Q. A environ quelle distance sont-elles de chaque côté de votre localité?—R. Huit milles d'un côté et huit milles de l'autre.

Q. Contrôlez-vous presque toute la pêche entre ces deux points?—R. Ils la divisent.

Q. Les semaques circulent dans toutes les directions?—R. Les semaques ramassent dans différentes directions.

Q. Quel a été le prix ordinaire payé cette année et l'an dernier pour les homards de paquage?—R. L'an dernier nous avons payé 6 cents et cette année, il y a une légère différence de prix; le plus haut prix payé a été de $3\frac{1}{2}$ cents.

Q. Pensez-vous qu'il faille maintenant un plus grand nombre de pièges pour maintenir la moyenne des prises?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous le faire avec la même quantité d'engins de pêche que vous employiez quand vous commençâtes la pêche?—R. Il faut maintenant plus d'engins de pêche.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs bateaux et de leurs engins de pêche?—R. Oui.

Q. Aucun de ces bateaux n'est gréé par le fabricant?—R. Non, pas ici. Dans notre district, les pêcheurs sont propriétaires de leurs bateaux et ils ont le contrôle de la vente de leur poisson.

Q. Quels sont les hommes qui se livrent à la pêche du homard, sont-ce des hommes qui se livrent à d'autres industries de la pêche, ou sont-ils fermiers?—R. La plupart sont des pêcheurs.

Q. Quand la pêche au homard est terminée ils font la pêche hauturière?—R. Oui, ils vont à la pêche en haute mer.

Q. A la pêche au flétan, à la morue, au maquereau?—R. Oui.

Q. A propos des homards œuvés quelle est la coutume suivie?—R. Nous les jetons par-dessus bord, tous les pêcheurs en comprennent l'importance, et c'est ce qui se pratique chez nos pêcheurs.

Q. N'a-t-on jamais eu l'habitude d'en enlever les œufs?—R. Oui, au début, il en était ainsi, on ne comprenait pas mieux, alors, mais maintenant, ils les rejettent tous; ils comprennent que c'est la sauvegarde des pêcheries, et toujours, ils leur redonnent la liberté, à l'eau.

Q. Quel est le meilleur temps pour la pêche, en votre qualité de fabricant de conserves, quelle époque trouvez-vous la plus active?—R. Les mois d'avril et mai sont les meilleurs mois pour la fabrication des conserves.

Q. Apporte-t-on beaucoup de homards pour les conserves aux mois de décembre ou de février?—R. Non, très peu, nous n'en paquons jamais.

Q. Fait-on beaucoup la pêche en janvier et en février?—R. Dans notre localité, elle ne fait que commencer; on en a fait un peu l'hiver dernier.

Q. La plupart des homards sont-ils exportés?—R. Presque tous le sont.

Q. Les fabriques de conserves sont-elles alors ouvertes? Vous dites que vous n'ouvrez pas?—R. Non, nous ne pouvons alors fabriquer de conserves.

Q. Que fait-on alors du petit homard; le rejette-t-on à l'eau?—R. Bien, l'on n'en prend que quelques-uns; on pêche à sept milles au large, à eau profonde, en hiver, et l'on n'en prend que très peu, pas la peine.

Q. Pas assez pour tenir votre fabrique en opération?—R. Oh, non.

Q. N'en est-il pas ainsi pour les fabricants de conserves, ici en général, ne fabriquent-ils pas?—R. Pas dans le comté de Digby, mais je crois que M. Comeau, en haut d'ici, fabrique quelque peu.

Q. Quelle est votre opinon au sujet d'octrois de permis de fabrication de conserves; approuvez-vous la politique actuelle du ministère de restreindre le nombre de permis de fabrique, ou croyez-vous que toute personne qui demande un permis de fabrique de conserves devrait en avoir un?—R. Je n'aimerais pas en accorder autant que cela.

Q. La politique du ministère a sans doute été de maintenir réduit le nombre des permis?—R. Je sais que presque tous ceux qui fabriquent peuvent en faire un succès, et si la fabrication était partagée quelques-uns devraient se retirer d'affaires.

Q. Les affaires seraient aussi réduites?—R. Oui.

Q. L'idée de réduire le nombre des permis a été qu'en agissant ainsi la pêche serait réduite, savez-vous si tel a été le résultat de la restriction?—R. Non, une augmentation du nombre des fabriques de conserves ne signifierait pas du tout de plus grandes pêches.

Q. Pensez-vous que, virtuellement tous ceux qui peuvent faire la pêche au homard la font actuellement?—R. Oui, tous ceux qui peuvent en faire un succès.

Q. Les pêcheurs sont-ils en général satisfaits du prix qu'ils obtiennent; n'avez-vous pas entendu des murmures au sujet des prix qu'ils reçoivent pour leurs homards, de conserves des plaintes ont été faites au ministère?—R. Sans doute il se trouve des gens qui ne sont jamais satisfaits et d'autres qui trouvent que nous les payons suffisamment, et tout ce qui nous est possible de leur donner, et c'est ce que nous faisons.

Q. Pensez-vous que la grande baisse des prix cette année est due à la baisse à l'étranger?—R. Oui.

Q. Vous avez été un pêcheur, que pensez-vous de l'idée du ministère d'établir un piège modèle? On a remarqué qu'il existe une disposition générale non seulement ici, mais plus particulièrement dans la région du Golfe St-Laurent, de réduire l'espace entre les lattes, sans doute pour permettre aux petits homards d'être retenus dans les pièges une fois qu'ils y sont entrés?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'en établissant un espace type entre les lattes, il serait possible aux petits homards de s'échapper?—R. Oui, je le crois. Comme de raison, plus étroit serait l'espace plus petits seraient les homards que vous retiendriez; vous permettrez aux petits homards de sortir des pièges si vous avez plus d'espace entre les lattes.

Q. Le fait est que, à ma connaissance, on avait l'habitude de placer les lattes à 1½ pouce les unes des autres, soit la largeur de la latte, et maintenant l'espace n'est plus que d'un demi-pouce, ce qui peut n'avoir qu'un but, retenir les petits homards. Quel espace penseriez-vous qu'il serait raisonnable de déterminer, pas peut-être pour les pièges déjà utilisés, mais disons, à dater d'une certaine époque, à l'avenir les lattes devront être à une certaine distance l'une de l'autre?—R. Je ne sais pas, je crois qu'il serait bon d'établir une limite quant à la taille des homards.

Q. Pensez-vous que l'on pourrait aisément mettre un tel règlement en vigueur?—R. Je ne sais pas, la loi pourrait être adoptée, mais qu'elle puisse être mise en vigueur, c'est là une autre question.

Q. Nous avons l'expérience du passé pour nous guider en cela, et l'opinion générale est qu'il est presque impossible de l'exécuter de cette manière?—R. Il serait sans doute mieux de faire placer les lattes à une certaine distance les unes des autres et de permettre alors aux pêcheurs de prendre tout ce qu'ils trouvent dans les pièges.

Q. Quant à la limite de taille, que proposeriez-vous?—R. Bien, il vous faudrait parfaitement déterminer la limite, afin de faire observer la loi; quelques-uns remettraient sans doute les petits homards en liberté, mais ils seraient très petits, 7 pouces, ou entre 7 et 8 pouces.

Q. Aux Etats-Unis là limite de taille est de 9 pouces, comme chez vous, et vous croyez qu'elle devrait être abaissée à 7 ou 8 pouces?—R. Oui.

Q. A propos de la saison de la pêche, que feriez-vous à ce propos, la raccourciriez-vous ou la prolongeriez-vous?—R. Mon opinion est que la saison est très bien régularisée maintenant; il me semble que la manière actuelle de son fonctionnement protège la pêche. J'ai remarqué qu'à la fin de la saison, on nous apporte tous les homards de grande taille; j'ai remarqué que les homards femelles n'ont pas d'œufs à l'extérieur, mais quand on les fait cuire et quand on les ouvre on

trouve toujours des œufs à l'intérieur, ceci se produit dans les derniers jours de la saison. Je suppose qu'elles font alors leurs œufs; si on les protège pendant un ou deux mois après, cela favoriserait les pêcheries.

Q. Quelle est, pensez-vous, la saison de la fraie?—R. Je n'en sais rien; je sais que les pêcheurs les prennent en tout temps avec des œufs, pendant les mois d'hiver et en d'autre temps de l'année.

Q. Avez-vous remarqué une grande diminution dans la moyenne de la taille des homards, au cours des vingt dernières années?—R. Il y a une décroissance notable dans la taille des homards.

Q. Quand le commerce d'exportation du homard a-t-il été inauguré, ici?—R. Dès les premiers jours où je commençai la pêche aux homards je commençai aussi l'exportation de mes homards, il y a de cela vingt ans.

Q. Est-ce que l'on n'exportait pas avant cette époque?—R. Nous avons commencé au début de la pêche, à peu près les premiers.

Q. Comment expédiez-vous vos homards?—R. Nous les expédions par voie de Yarmouth.

Q. Vous les expédier par steamer à Yarmouth?—R. Par steamer de Westport à Yarmouth.

Q. C'est le seul moyen de transport pour vous?—R. Nous avons d'autres moyens de les transporter là, quelques fois nous les transportons par nos bateaux à gazoline; nous ne sommes qu'à 18 milles de Yarmouth.

Q. Mais il n'y a qu'un steamer régulier?—R. Il n'y a qu'un steamer qui fait escale à Westport.

Q. Subissez-vous beaucoup de pertes entre ici et Boston?—R. Quelques fois pendant l'année; nous ne savons réellement pas s'ils meurent au cours du trajet ou s'ils sont reçus morts à destination, il arrive parfois que le choix est fait très strictement à Boston.

Q. Et sans doute vous n'êtes payés que pour ceux qui sont vivants dans les caisses à claire-voie quand ils arrivent à destination?—R. Notre expérience des affaires nous a appris que quand ils sont expédiés frais de notre localité, les homards ne peuvent se corrompre en un si court espace de temps.

Q. Pensez-vous que l'on pourrait faire quelque chose pour prévenir cette perte; avez-vous toutes les facilités requises pour une exportation profitable du homard vivant?—R. Oui, je pense, nous l'avons d'ici.

Q. Quelques personnes ont pensé que si l'on pouvait pourvoir de refrigérateurs les bateaux qui voyagent de Yarmouth à Boston la perte serait moindre?—R. Il arriverait parfois qu'il faudrait que tout le navire soit converti en réfrigérateur, car il est pratiquement rempli.

Q. Il serait alors difficile de pourvoir le navire d'un entrepôt frigorifique suffisant?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous la décroissance de la taille des homards?—R. Je crois que c'est parce que les plus petits ont été pêchés.

Q. C'est-à-dire un abus de la pêche et la destruction des petits homards?—R. Oui.

Q. Et je suppose, dans les premiers temps, la destruction des homards œuvés en assez grand nombre?—R. Oui, je n'ai pas remarqué beaucoup de diminution

dans les prises de homards dans notre localité, mais aussi on trouve sans cesse de nouveaux endroits; là où l'on avait l'habitude de pêcher à un mille au large du rivage, on pêche maintenant à sept milles, et l'on trouve chaque année de nouveaux endroits.

Q. On s'éloigne chaque année plus au large?—R. Oui, il se prépare quelques nouvelles difficultés, mais je ne sais pas si je dois mentionner cela.

Q. Vous voulez dire les bateaux de pêche américains?—R. Oui, ils commencent à nous arriver sur nos rives, pêchant hors de la limite de trois milles.

Q. Comment cela doit-il affecter la pêche, ici?—R. Je crois que cela tournera mal pour la pêche, s'ils la font sur une grande échelle.

Q. Ont-ils trouvé qu'il leur était profitable de la continuer?—R. Oui, il n'y a pas de doute à ce sujet.

Q. On rapporte qu'ils ont assez bien réussi, cette saison, avec leurs bateaux de pêche?—R. Nos meilleurs endroits se trouvent maintenant en dehors de la limite de trois milles.

Q. C'est assez généralement le cas, le long de la côte, cela affectera sérieusement la pêche, vous croyez?—R. Sûrement.

Q. N'aurons-nous pas à amender nos règlements en vue de faire face à la situation?—R. Je ne vois pas comment nous pouvons le faire; mais si l'on veut faire une affaire profitable de la pêche il nous faudra faire quelque chose, ou il nous faudra abandonner nous-mêmes cette industrie.

Q. Nous ne pouvons leur défendre de pêcher en dehors de la limite de trois milles, même s'ils se proposent d'y pêcher durant toute l'année; ils se livrent à la pêche alors que la saison est pour nous fermée, ce qui veut dire qu'ils prendront tous les homards?—R. Et pendant le présent mois et le mois suivant, il y a toujours du poisson en abondance dans ces endroits.

Q. Quel est, d'après votre opinion, le meilleur moyen de faire face à cette situation? N'avez-vous quelque suggestion à faire sur cette question?—R. Je n'ai pas encore pensé beaucoup à cette matière; je n'en ai entendu parler que récemment.

Q. Si nous avions le droit de pêcher toute l'année sans interruption dans les mêmes endroits, pensez-vous que nous serions dans une meilleure condition pour entrer en concurrence avec ceux qu'ils le sont pour entrer en concurrence avec nous, quand ils viennent de si loin?—R. Très assurément, mais si nous agissions ainsi, cela devrait ruiner les pêcheries beaucoup plus rapidement qu'elles ne l'ont été dans le passé.

Q. Il n'y a qu'un remède à cela, ce serait d'augmenter la limite de taille. Comment la stricte mise en vigueur de la limite de taille à neuf pouces affecterait-elle ici les fabriques de conserves?—R. Je crois qu'elles seraient forcées de fermer.

Q. Cela les forcerait d'abandonner les affaires?—R. Oui.

Q. Et comment cela affecterait-il les pêcheurs?—R. Les pêcheurs? eh bien, cela leur ferait un peu de tort, je crois, au commencement, mais je crois qu'en fin de compte ils feraient presque aussi bien.

Q. Et dans l'avenir?—R. Oui, dans l'avenir.

Q. Vous croyez qu'une stricte mise en vigueur de cette limite reconstituerait les pêcheries de telle sorte que cela finirait par leur être profitable et les dédommagerait des pertes qu'ils pourraient avoir faites pendant une ou deux années?—R. Oui, mais je ne connais pas grand'chose à ce sujet.

Q. Pensez-vous qu'il soit sage de détruire le poisson, le poisson qui n'est pas parvenu à l'âge adulte; vous voyez rarement un homard œuvé ayant moins de 9 pouces; parfois vous en trouverez un de 8 ou 7½ pouces de taille?—R. J'en ai vu un de cette taille; mais nous en voyons rarement ayant moins de 9 pouces; en réalité je ne crois pas en avoir vu un seul ayant moins de 9 pouces.

Q. Dans ce cas il est raisonnable de dire qu'un homard doit avoir atteint cette taille avant d'avoir l'âge de la reproduction?—R. Oui.

Q. Et cela doit être dommageable à la pêche que de détruire le homard qui n'est pas parvenu à l'âge adulte?—R. Je crois à la vérité que la saison telle qu'elle est régularisée maintenant dans nos environs protège les pêcheries; je n'ai remarqué aucune diminution de la quantité actuelle des prises depuis 7 ou 8 ans; il me semble que l'on prend autant de homards.

Q. Vous croyez que la diminution s'est produite avant cela?—R. Oui, on nous donnait jusqu'au 1er août, quand nous commençâmes la pêche.

Q. Originairement, on n'avait aucun règlement?—R. Il n'y en avait pas, je sais.

Q. Alors, pendant un temps nous n'avions que le mois d'août fermé à la pêche, ensuite on en vint à continuer jusqu'au 1er août?—R. Je crois que nos pêcheurs réussissent aussi bien que jamais; même je crois qu'ils font mieux que nous faisions, nous, au début.

Q. Ils obtiennent un meilleur prix pour leurs homards?—R. Oui, mais je crois que s'il y a une augmentation, cela nous revient en bénéfice, plus nous en exportons aux Etats-Unis, plus accentuée est la baisse des prix; les prix baissent quand il y a un envoi plus considérable de homards.

Q. Est-il vrai que les fabricants de conserves sont forcés d'accepter des pêcheurs les homards n'ayant pas la limite de taille?—R. S'ils veulent fabriquer, ils doivent le faire.

Q. Quelques fabricants disent qu'ils s'y sont opposés, mais qu'ils se sont ravisés, parce que les pêcheurs les auraient portés à quelque autre, s'ils ne pouvaient accepter les petits homards?—R. Il en est ainsi, je n'aime pas à violer la loi mais il me faut le faire si je veux me maintenir.

Q. Quelques personnes ont proposé que les pêcheurs de homards soient tenus de s'enregistrer et de prendre un permis, en signant une entente contenant les règlements, que les pêcheurs les respecteraient; si un pêcheur était trouvé coupable d'infraction, on ne lui octroierait pas de licence l'année suivante, et par conséquent, il ne pourrait se livrer à la pêche aux homards. Que pensez-vous de cette proposition comme remède, comment fonctionnerait ce règlement?—R. Je crois que rien de ce genre ne devrait être adopté.

Q. Quelques-uns ont proposé cela comme moyen de sortir de cette difficulté; ils croient que si les pêcheurs étaient liés de cette façon ils s'en tiendraient au respect de la loi et donneraient des informations sur ceux qui la violent?—R. Je crois que cela ne devrait pas être adopté, c'est trop sévère.

Q. Pensez-vous que les pénalités actuellement existantes sont suffisantes, si elles étaient strictement mises en vigueur, et qu'elles répondraient aux besoins?—R. Oui, je le crois.

Q. Avez-vous quelque espérience en matière de homarderies ou de parcs?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il serait sage d'avoir quelque chose de ce genre établi dans les environs; les fabricants de conserves auraient-ils un nombre suffisant de homards œuvés ici, à cet effet; cela pourrrait se faire assez bien vers la fin de la saison, à tout événement en avril ou en mai?—R. Vous pourriez en avoir en quantité: nous avons un endroit, à 7 milles au large de Trinity où l'on en trouve beaucoup, c'est là où ils semblent se concentrer, je ne sais pas si c'est pour frayer ou non, mais il y en a un grand nombre à une profondeur de 3 à 20 ou 30 brasses d'eau.

Q. Prend-on une plus grande proportion de homards œuvés dans cet endroit particulier?—R. Oui, je le crois.

Q. C'est un fond rocailleux garni de beaucoup d'algues?—R. Oui, c'est un fond très rocailleux. Il semble y avoir en cette saison plus de homards œuvés que d'habitude; il y en a plus en certaines années que dans d'autres.

Q. De quoi est formé le fond de la baie, en général?—R. Je n'ai pas beaucoup d'expérience à ce sujet, ici.

Q. Il me semble que le fond doit être très vaseux?—R. On dit que le fond est très rocailleux.

Q. Croyez-vous qu'il serait sage d'exiger l'inspection des fabriques de conserves, afin de s'assurer qu'elles sont tenues proprement et que toutes les dispositions sont prises pour la mise en conserve?—R. Bien, ce serait une bonne mesure.

Q. Il existe un grand nombre de fabriques de conserves qui ne sont aucunement installées comme elles devraient l'être, mais actuellement il n'y a aucun moyen de contraindre les propriétaires à les fermer?—R. Je crois que ce serait une bonne mesure.

Q. Pensez-vous que le produit des fabriques de conserves, c'est-à-dire l'article fabriqué, devrait être sujet à une inspection officielle, de la même manière que pour la farine et autres genres de produits alimentaires?—R. L'inspection est déjà faite par les experts quand le produit est vendu, les acheteurs n'acceptent rien sans que l'article ne soit éprouvé; ils l'essaient toujours avant de l'acheter.

Q. Quelques-uns ont proposé qu'il devrait y avoir une inspection officielle du homard en conserve comme la chose se fait pour le porc, la farine, le fromage ou autres produits. Croyez-vous que les pêcheurs feraient de meilleurs bénéfices s'il leur était permis de fabriquer pour leur propre compte?—R. Je ne vois vèritablement pas comment ils pourraient conduire de front le paquage et la pêche, la pêche prend tout leur temps; mais je suppose qu'ils pourraient obtenir de l'aide.

Q. C'est sans doute ce qu'ils auraient à faire. Un grand nombre de pêcheurs sont sous l'impression qu'ils ne retirent pas une juste rémunération de leur pêche, et ils ont demandé la permission de se livrer à la fabrication des conserves; dernièrement, le ministère leur a octroyé ce qu'on appelle des permis coopératifs pour la mise en conserves, dans les endroits où les pêcheurs, pas moins de 15, se sont groupés, ils disaient qu'ils n'étaient pas satisfaits du prix qu'ils obtenaient et qu'ils désiraient pour cela fabriquer des conserves pour leur propre compte. Ce sont

les seuls nouveaux permis de fabriques de conserves qui ont été octroyés depuis quelques années?—R. Je devrais être en position de connaître quelque chose à ce sujet, je me suis livré à la pêche, et j'ai constaté que quand je pêchais je réussissais aussi bien que j'ai réussi depuis que je fais du paquage; au paquage il n'y a qu'une seule différence, le travail m'est moins pénible à exécuter.

Q. Et il y a moins d'inquiétude?—R. Bien, il y a autant d'inquiétude à avoir dans le paquage que dans la pêche; quand vous pêchez vous savez ce que vous faites ou prenez; mais dans l'industrie du paquage vous ne savez pas le moment où les prix du homard subiront une baisse.

Q. Quelle branche de l'industrie du homard croyez-vous la plus rémunératrice au pêcheur, et la moins apte à faire diminuer la pêche, le paquage ou le commerce du homard vivant?—R. Je crois que le commerce d'exportation est le plus rémunérateur pour les pêcheurs.

Q. Est-il à votre connaissance qu'il se fait beaucoup de pêche en dehors de la saison ouverte, avant ou après?—R. Il n'y en a ni avant ni après dans notre district.

Q. Ni de paquage illégal?—R. Non, la loi est strictement observée.

Q. Les pêcheurs pêchent-ils jusqu'à la fermeture de la saison?—R. Dans notre district, ils pêchent jusqu'à la fermeture de la saison, et ils ne font rien autre chose jusqu'à la fin de la saison.

Q. Quelle est la moyenne des prix payés aux ouvriers de première qualité dans les fabriques de conserves; employez-vous un contremaître?—R. Non, nous n'avons pas de contremaître.

Q. Combien sont payés les scelleurs dans ce district?—R. Nous les payons généralement $40 par mois.

Q. Et vous les pensionnez?—R. Oui.

Q. Et les autres employés, que reçoivent-ils?—R. Nos filles reçoivent $3 par semaine et nos hommes, nous avons d'autres employés, $30 par mois.

Q. Dans votre cas, les filles demeurent-elles dans la fabrique ou habitent-elles chez elles?—R. Elles habitent chez elles, à proximité de la fabrique.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire maintenant; je ne crois pas avoir d'autres questions à vous poser?—R. Non, je crois que nous avons assez bien examiné la question. Je me suis occupé de la question de ces navires de pêche américains, et si nous avions une saison de pêche ininterrompue, il nous serait possible de déterminer une limite de taille du homard, de façon à donner aux fabricants l'avantage de mettre en conserves des homards tel qu'ils le font maintenant, et alors augmenter la limite de taille du homard, cela protégerait les pêcheries.

Par le Commissaire:

Q. Diriez-vous fermer les fabriques?—R. Bien, donnez-leur la saison qu'ils ont actuellement, ils ne peuvent paquer que pendant une couple de mois, permettez-leur de paquer pendant cette période, et alors ils devraient fermer, et augmentez la limite de taille pour le reste de la saison, cela protégera la pêche et donnera aux pêcheurs l'avantage de se trouver sur un pied d'égalité, pour la concurrence, avec les Américains. Maintenant, quant à cette question de homards

œuvés, nous pourrions très bien approvisionner une homarderie avec le frai des homards; je suis sûr de cela; nous pourrions commencer immédiatement, dès l'ouverture de la saison.

Q. Si cela était accordé, quels mois donneriez-vous aux fabricants de conserves? Dans le golfe, nos paqueurs disent: "Donnez-nous deux mois de bonne fabrication de conserves, c'est tout ce que nous demandons."—R. C'est tout ce que nous pouvons avoir ici, le long des rives du comté de Digby.

Q. Les fabricants de conserves disent généralement: "Si nous ne pouvons exister avec deux mois, nous abandonnerons les affaires"?—R. Donnez-leur mars, avril et mai.

Q. Cela fait trois mois?—R. C'est à peu près le temps que je leur donnerais, et je crois que ce serait un bon plan pour cueillir cette semence reproductrice de homards si nous devons fonder une homarderie ou la mettre dans un parc. Il me semble qu'il y en aurait un plus grand pourcentage dans les environs que si on les laissait libres pour les prendre dans des pièges tout le temps, et il n'y aurait pas là de poisson qui détruirait le frai.

Le témoin est renvoyé.

ARTHUR DOUCETTE, pêcheur, Mavillette, B. de P., cap Ste-Marie, N.E., est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous livrez-vous à la pêche aux homards?—R. Depuis cinq ans.

Q. Avez-vous déjà pêché ailleurs que dans ces environs?—R. Non.

Q. Avez-vous été intéressé de quelque façon à l'industrie du homard avant de commencer la pêche?—R. Je vivais parmi les pêcheurs, et j'ai assisté à la pêche aux homards depuis que l'on a commencé à la faire.

Q. Vous ne connaissez pas beaucoup la condition telle qu'elle existait, il y a 30 ou 40 ans?—R. A cette époque il n'y avait pas du tout de pêche aux homards ici.

Q. On ne s'y est pas livré depuis aussi longtemps?—R. Pas il y a 40 ans.

Q. Elle a réellement commencé à cette époque, le long de la côte, n'est-ce pas?—R. C'était longtemps avant ma naissance, et je me rappelle quand on a commencé à la faire ici.

Q. Remarquez-vous quelque diminution depuis ces 5 dernières années?—R. Il y a une légère diminution.

Q. De combien de pièges vous servez-vous pour la pêche?—R. 125.

Q. Ce qui veut dire au moyen d'une barque manœuvrée par deux hommes?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Dans 5 à 33 brasses.

Q. Vous pêchez sans doute à lignes simples, pas de lignes traînantes?—R. A lignes simples.

Q. En règle générale vous recherchez des fonds rocheux?—R. Toujours.

Q. Il est inutile de pêcher sur un fond vaseux?—R. Pas dans les environs.

Q. Existe-t-il une cour de l'Union des Pêcheurs, dans votre localité?—R. Non.

Q. Que diriez-vous du nombre de bateaux en service dans votre localité, pour la pêche aux homards?—R. Je dirais qu'il y a 20 différents bateaux de pêche, deux hommes par bateau.

Q. Et pêchent-ils tous avec le même nombre de pièges?—R. Oui, en moyenne, je dirais 100, les bateaux à gazoline ont 125 pièges et une barque environ 100.

Q. Quand commencez-vous la pêche?—R. Nous avons commencé au mois de janvier, cet hiver.

Q. Le 6 janvier?—R. Nous avons levé nos pièges avant cette date. On s'est plaint et nous avons été condamnés à l'amende; nous avons commencé quand la pêche a été inaugurée dans le comté de Yarmouth et nous avons placé nos pièges à 7 milles au large du rivage, des plaintes furent faites, et la seconde fois que nous sortîmes on nous arrêta. Nous avons placé les pièges en dehors de la limite de 3 milles le 15 décembre, à la même date où l'on a commencé la pêche dans le comté de Yarmouth.

Q. Comment était la pêche quand vous avez commencé?—R. Nous en avons pris un peu.

Q. Les homards viennent-ils du dehors ou se trouvent-ils sur les lieux?—R. Les homards, en hiver, fréquentent les eaux profondes, je crois; nous pêchions à 33 brasses d'eau.

Q. Comment sont-ils à l'eau profonde, prennent-ils bien au piège, sont-ils pleins de vie?—R. Ils sont assez engourdis, je crois qu'ils ne viennent à la surface de l'eau parce que le froid les mord, ils semblent paralysés.

Q. Combien de temps avez-vous pêché pendant l'hiver?—R. Tout l'hiver jusqu'au 15 juin et nous tirons nos filets le 20.

Q. Quand trouvez-vous que la pêche est la plus fructueuse?—R. Avril et mai sont les deux meilleurs mois pour la pêche aux homards.

Q. Vous attendez-vous de prendre plus de homards de grande taille à une certaine période plutôt que dans une autre?—R. Bien, si on les compare quant à la quantité que vous prenez, vous en aurez plus de grande taille en hiver, quand on pêche à eau profonde.

Q. Et quant aux homards œuvés, où les trouvez-vous?—R. Partout.

Q. Sont-ils en plus grande abondance dans un temps que dans l'autre?—R. Vers la fin de la saison, il y en a plus, mais la raison en est, je crois, que vous manquez le même homard trois ou quatre fois.

Q. Combien de fois levez-vous vos pièges, en hiver?—R. Pas plus qu'une fois par semaine, quelques fois toutes les deux semaines.

Q. Quelle est la saison où la température est la plus dure?—R. Février et mars, je ne sais pas, mais le mois de mars est aussi dur qu'aucun autre.

Q. Mars est très orageux, dites-vous?—R. Oui, je le crois.

Q. Et vous dites que vous sortez moins fréquemment en février et en mars que dans le mois de janvier?—R. Oui, je crois que mars est le mois le plus orageux.

Q. Quelle est la proportion de vos prises totales de homards vivants, expédiez-vous sur le marché, et quelle proportion vendez-vous au fabricant de conserves?—R. Environ les trois quarts des prises sont expédiés à l'étranger.

Q. Ce sont tous des homards de plus de 9 pouces de taille?—R. Oui.

Q. Et vous vendez au paqueur les homards de petite taille?—R. Depuis 9 pouces en descendant.

Q. Je suppose que vous ne vendez aucun homard de grande taille aux fabricants de conserves?—R. Pas un seul.

Q. Seulement ceux qui sont mutilés?—R. Bien, si on en trouve un qui a été mordu par un autre,—il est presque mort,—on le donne au fabricant, mais cela ne se produit qu'environ une fois par quinzaine.

Q. Vous exportez vos homards à votre propre compte?—R. Oui.

Q. Que mettez-vous dans une caisse à claire-voie?—R. Que voulez-vous dire? Le nombre?

Q. Oui?—R. Bien, nous en mettons de 65 à 103 suivant la taille des homards.

Q. La pesanteur d'une caisse est supposée être de 140 livres?—R. Oui, mais quand une caisse est bien remplie; elle pèse plus; j'en ai eu une qui a pesé 203 livres.

Q. Mettez-vous beaucoup de glace sur les homards?—R. Nous n'en mettons pas du tout.

Q. Pas même en été?—R. Nous avions l'habitude de mettre de la glace au commencement, mais cette coutume n'est pas recommandable; la glace fait plus mal que de bien, parce que, quand elle fond, l'eau qui les enveloppe les tue.

Q. Quel pourcentage de pertes subissez-vous?—R. Il est assez difficile de le dire; sans doute, nous en perdons passablement sur le nombre que nous expédions dans la dernière partie de la saison, quand le temps est chaud. Cette saison, vers la fin, nous avions des caisses qui auraient dû nous rapporter environ $22, et tout ce que nous avons pu en retirer a été $3.45, à cause de la mort d'une forte quantité de homards.

Q. Est-ce qu'il y a à Boston quelqu'un qui s'occupe des intérêts des pêcheurs d'ici?—R. Le marchand à commission, et c'est tout.

Q. Il vous faut avoir confiance en lui?—R. Oui, il le faut, quelques-uns de ces gens font la cuisson du homard.

Q. Combien de temps faut-il pour avoir un rapport?—R. Nous expédions le mercredi et nous avons un rapport le samedi; c'est la règle générale.

Q. Ils sont promptement payés?—R. Oui, généralement; mais parfois, nous perdons tout un envoi.

Q. Par quelle voie exportez-vous?—R. Tous les homards sont expédiés à Yarmouth et exportés de là.

Q. Quant aux pièges, vous les construisez vous-mêmes?—R. Oui.

Q. Quel espace laissez-vous entre les lattes?—R. Je laisse l'espace de la tête d'un marteau, suivant la grosseur de la tête.

Q. Si c'est un vieux marteau l'espace sera large, si c'est un nouveau, il sera étroit?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de doute qu'il existe une tendance à construire des pièges à lattes plus rapprochées les unes des autres, surtout dans les endroits où il ne se fait

pas d'exportation de homards vivants et qui sont destinés aux conserves. Pensez-vous que la prise de homards de petite taille puisse être régularisée en fixant l'espace entre les lattes?—R. Si l'espace était plus large les plus petits échapperaient, mais les gros y prendraient leurs pinces et, ne pouvant en sortir, ils perdront cette partie qui constitue la pesanteur. Je crois que cela devrait se pratiquer d'une autre façon, autrement les pêcheurs y perdraient.

Q. Comment vous y prendriez-vous pour en faire une réglementation, si vous étiez législateurs, que diriez-vous?—R. Etablissez une limite de taille du homard.

Q. A quelle taille fixeriez-vous cette limite?—R. Environ 8 pouces.

Q. Pensez-vous que la limite de taille pourrait être strictement mise en force? Qui condamneriez-vous?—R. Les deux, le fabricant et le pêcheur.

Q. Quelle a été la moyenne du prix que vous avez reçu pour vos homards de conserves au cours des saisons où vous vous êtes livré à la pêche?—R. Pour une fabrique de homards, comme nous appelons cela, nous avons reçu de 3¼ à 6 cents.

Q. Pour le poids ou le nombre?—R. Par poids et mesure; au début, nous vendions au nombre, nous calcullions à la livre un homard de 9 pouces, pesanteur moyenne, et maintenant nous les vendons à la livre, au poids, depuis quelque temps.

Q. N'a-t-on jamais eu l'habitude de prendre deux petits homards pour un?—R. Oui, quand on les achetait à la quantité, il en était ainsi.

Q. A propos de homards œuvés, de votre temps, on les rejetait à la mer?—R. Toujours.

Q. Pensez-vous que les pêcheurs comprennent la nécessité de sauver et de protéger les homards?—R. Il n'y a pas de profit pour les pêcheurs de conserver les homards œuvés et de les dépouiller du frai, parce que 24 heures après ils seront morts.

Q. N'est-il pas vrai que les homards œuvés ne peuvent pas subir le transport aussi bien que les autres?—R. S'ils ont sur eux le frai, ils le pourront, mais si vous les en dépouillez, ils mourront.

Q. Est-il vrai que si un homard est blessé, s'il a une félure dans son test ou quelque chose semblable, il mourra rapidement?—R. Il mourra, surtout s'il est sur le dos, il mourra bientôt.

Q. Les homards œuvés ont-ils généralement une bonne taille, quelle taille la plus petite avez-vous jamais observée chez un homard œuvé?—R. On en a tiré un ce printemps qui avait moins de 9 pouces; c'est le plus petit qui ait été tiré, m'a-t-on dit.

Q. Règle générale, il n'y en a pas beaucoup d'aussi petits avec des œufs?—R. Pas beaucoup.

Q. En général quelle grosseur ont-ils?—R. En général ils auront de 10 pouces en montant; il y en a peu, probablement, de moindre grosseur.

Q. Avez-vous entendu parler de barque de pêche américaine pêchant en dehors de la limite de trois milles?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de cela; si cela devient une coutume générale, nos pêcheries en souffriront-elles?—R. Cela affectera notre lieu de pêche ici, ou bien il nous faudra faire la même chose qu'eux.

Q. C'est-à-dire pêcher pendant toute l'année?—R. Oui, pêcher durant toute l'année.

Q. Pensez-vous que nous pourrions pêcher durant toute l'année sans endommager nos pêcheries?—R. Non, je ne crois pas que nous le pourrions.

Q. Supposant que nous fixions une limite de grande taille pour le poisson, comme cela se fait dans l'état du Maine, où l'on pêche durant toute l'année et où la limite de taille est de 10½ pouces?—R. La limite est maintenant là de 9 pouces.

Q. Alors le règlement a été changé dernièrement?—R. Il a été changé l'année dernière; la limite est maintenant de 9 pouces.

Q. C'est-à-dire depuis qu'on l'a changée à Boston?—R. Oui.

Q. Je ne savais rien de cela.—R. Le Maine et le Massachusetts ont des règlements de 9 pouces en vigueur, je suis bien certain que la limite de taille est maintenant de 9 pouces dans le Maine.

Q. Les fabricants de conserves protestent-ils quand ils reçoivent des petits homards?—R. Bien, il est inutile pour eux de protester.

Q. Comment une limite de 9 pouces strictement mise en vigueur affecterait-elle les pêcheurs?—R. Je ne crois pas que cela affecterait beaucoup les pêcheurs; cela les affecterait la première année, et la seconde année cela les affecterait probablement un peu, mais après cela je crois qu'ils réussiraient aussi bien.

Q. Le fabricant en souffrirait-il?—R. Sans doute, cette loi affecterait particulièrement le fabricant.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de homarderies et de parcs?—R. Je n'ai pas d'expérience à ce propos, mais je crois qu'il vaudrait la peine d'avoir une homarderie, pour la raison qu'elle serait d'un grand secours aux pêcheurs; ils retireraient quelque chose pour ces homards œuvés, ils obtiendraient plus pour eux qu'ils n'en obtiendraient avec l'exportation, ce serait un bénéfice pour eux, sous ce rapport, et je crois que la homarderie augmenterait le poisson dans nos eaux après une année ou deux.

Q. Maintenant quant aux parcs? Dans l'état du Maine, par exemple, on tient les homards dans le parc et on les y maintient jusqu'à l'époque de la hausse du marché. Que pensez-vous de l'idée de permettre ce système ici, comment cela vous affecterait-il; pourriez-vous établir un parc ici?—R. Ici, il serait très difficile d'avoir un parc; il y a probablement pour cela plusieurs endroits dans le comté, mais, en général je ne crois pas que cela réussirait.

Q. Se fait-il beaucoup de pêche en dehors de la saison ouverte?—R. Pas pour la peine, la loi est assez bien observée.

Q. Quelle est votre idée à propos des permis aux fabriques de conserves; la politique du ministère a été de maintenir réduit le nombre des fabriques, avec l'idée qu'en agissant ainsi on réduisait la pêche?—R. Non, je ne crois pas cela a eu cet effet, je crois que s'il y avait trois ou quatre fabriques on pourrait réunir des barques de pêche qui pourraient prendre le homard le long des côtes comme autrement.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'accorder des permis aux pêcheurs?—R. Je ne pense pas que cela réussirait du tout, pour une raison. Je suppose que je vais signer un permis cette année; on me surprend à violer la loi et l'on annule mon permis. L'année suivante, j'engagerai un homme au nom du quel le permis sera accordé, et le permis est de nouveau annulé; l'année suivante, j'engagerai un autre homme.

Q. Que pensez-vous de l'idée de permettre aux pêcheurs de faire leur propre paquage?—R. Aussi longtemps que nous aurons un marché comme celui que nous avons maintenant pour le homard de 9 pouces en montant, je ne tiens pas à paquer.

Q. Vous croyez qu'il vaut mieux pour les pêcheurs de s'en tenir à la pêche?—R. Aussi longtemps que nous aurons un bon marché pour le homard vivant, cela vaut infiniment mieux pour nous que le paquage.

Q. En faisant des règlements, quel genre d'industrie favoriseriez-vous, l'exportation de homards vivants sur un bon marché ou le paquage?—R. Le marché pour le homard vivant est de beaucoup supérieur. Nous obtenons trois fois plus comme prix pour le marché que nous obtenons à la fabrique.

Q. Les trois quarts de vos revenus dérivent du marché au poisson vivant?—R. Oui.

Q. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres informations à vous demander; y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire et que je n'ai pas touchée?—R. Est-ce que de ceci devra découler une loi générale?

Q. Les témoignages seront soumis au comité du Parlement qui en décidera?—R. Je crois que le comté de Digby devrait avoir la même saison que Halifax. Actuellement, ce n'est pas exactement la même chose; on est supposé arrêter, mais on ne le fait pas; on vient ici et l'on expédie aussi bien les caisses à claire-voie du comté de Digby sans celui de Yarmouth, de sorte que l'on pêche 21 jours de plus que nous. Nous pêchons suivant la loi. Nous ne pouvons expédier nos homards dans le comté de Yarmouth, et si l'on tend des pièges le 15 décembre, il se trouvera quelqu'un pour mettre la loi contre nous; les règlements devraient être les mêmes pour tous.

Q. Votre opinion, n'est-ce pas, est qu'autant que possible les règlements devraient être uniformes?—R. Ils devriaent l'être, c'est-à-dire que de Halifax au comté de Digby les règlements sont maintenant les mêmes, et le comté de Digby devrait être inclus dans le règlement.

Q. Vous pensez que c'est une erreur que d'avoir des règlements différents?—R. C'est une erreur d'avoir un règlement différent pour les comtés de Yarmouth et Digby, ils ont un avantage de 21 jours sur nous.

Q. Serait-il mieux de les mettre sur le même pied que nous?—R. Pour ma part, cela ne me ferait pas de différence, je ne me plaindrais pas si le comté de Digby était traité comme celui de Yarmouth, ou mettez-les sur le même pied que nous, cela ne ferait pas du tout de différence quelle que soit la manière que l'on emploierait.

Q. Je crois qu'autant que possible les nouveaux règlements seront ainsi basés. Je ne puis pas parler officiellement, je suis seul et je n'aurai pas beaucoup à dire en la matière, mais le désir du ministère est de rendre uniformes les règlements de Halifax, cela a été proposé?—R. Vous ne pouvez avoir le même règlement ici que vous en avez un au nord de Canso. Sur la ligne de Digby et d'Annapolis, il n'y a que quelques pêcheurs, mais entre les comtés de Yarmouth et Digby se trouve le plus grand nombre de pêcheurs.

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Quand vous parlez d'avoir les mêmes règlements à l'ouest d'Halifax et les mêmes règlements dans les comtés de Yarmouth et Digby, entendez-vous parler de la limite de taille?—R. La limite de taille devrait être la même; vous ne voulez pas dire que ce serait justice pour eux de prendre des homards de 8 pouces pendant que nous, à un quart de mille d'eux, nous devons avoir une limite de taille du homard plus élevée. La limite de taille devrait être la même et la saison la même.

Q. Pêchez-vous dans la baie Ste-Marie ou la baie de Fundy?—R. Non.

Q. Connaissez-vous la différence entre le poisson pris dans la baie Ste-Marie et ce qui est pris dans la baie de Fundy?—R. Je n'ai pas d'expérience là-dessus.

Q. Vous dites que vous perdez des homards dans vos envois à Boston, dans quels mois subissez-vous plus particulièrement des pertes?—R. Nous en perdons plus dans la dernière partie de la saison.

Q. Est-ce dû au manque du réfrigérateur ou d'entrepôt frigorifique sur les bateaux?—R. Sans doute quelques homards sont cuits à bord des bateaux, on peut voir à travers la caisse à claire-voie que, parfois, le homard est brûlé à mort, la caisse ayant été placée près du tuyau à vapeur.

Par le Commissaire:

Q. Je suppose que les homards constituent la principale partie du fret?—R. Oui, parfois il y a 1,500 caisses à claire-voie et on les arrime le mieux possible, l'on ne s'occupe pas de voir s'il y a un tuyau à vapeur ou quelque chose de semblable pouvant faire tort aux homards.

Q. C'est seulement le manque de facilités convenables pour l'arrimage sur le bateau?—R. C'est cela.

Le témoin est renvoyé.

Frank Deveau, pêcheur, Saulnierville, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps faites-vous la pêche?—R. Je fais depuis 30 ans toutes sortes de pêche.

Q. Est-ce qu'il y avait des pêcheurs avant vous?—R. Je crois qu'il y en avait quelques-uns.

Q. Pêchez-vous dans la baie?—R. J'ai fait la pêche aux homards, ici, pendant 11 ans.

Q. Pêchez-vous dans la baie?—R. Dans la baie, à Saulnierville.

Q. Quelle est la condition de la pêche ici, aujourd'hui, comparée avec ce qu'elle était quand vous avez commencé?—R. Je ne vois pas qu'il y ait diminution dans le rendement; tout ce que je constate, c'est qu'il y a plus de pêcheurs et plus de pièges, mais je prends à peu près autant de homards que j'en prenais quand j'ai commencé.

Q. Les homards sont-ils aussi bons en moyenne qu'ils l'étaient quand vous avez commencé la pêche?—R. Je ne connais rien du rapport des paqueurs; mais mon rapport à moi est que, la saison dernière, j'ai pris autant de homards que jamais.

Q. En aussi grand nombre?—R. Et mes voisins ici, représentant Saulnierville peuvent dire la même chose, c'est-à-dire en aussi grand nombre.

Q. Comment étaient-ils quant à la taille?—R. Quant aux gros homards, nous n'en avons pas pris un grand nombre; mais je crois que nous en avons pris autant ou plus l'hiver dernier que jamais.

Q. Quelle proportion des homards que vous prenez ont plus de 9 pouces de taille, et quelle proportion en dessous de cette limite?—R. En moyenne, voulez-vous dire?

Q. Oui, sur cent homards combien auront une limite de taille de 9 pouces et combien moins?—R. J'ai fait là des prises, maintenant, je vous dirai que je me rappelle avoir pris 800 homards dans un seul tirage, et j'en ai expédié 200 d'une taille de plus de 10½ pouces à Boston.

Q. Et entre 9 et 10½ pouces, combien en aviez-vous?—R. Probablement entre 200 et 300 avaient plus de 9 pouces de taille.

Q. Et vous en aviez 600 en bas de 9 pouces?—R. 600 en bas de 9 pouces.

Q. Quand commencez-vous la pêche?—R. Nous commençons le 6 janvier.

Q. Commencez-vous toujours à l'ouverturede la saison?—R. Nous commençons généralement le 5, une journée avant l'overture de la saison.

Q. Vous sortez alors vos engins de pêche. Combien de pièges emploie un homme, pour sa pêche, en général?—R. Environ 150 dans notre localité.

Q. Ce qui veut dire que vous êtes deux hommes par bateau?—R. Oui.

Q. Vous servez-vous de bateaux à gazoline?—R. La plupart du temps.

Q. Vous pouvez aller de l'avant, de l'arrière et faire plus de pêche avec ces bateaux qu'avec d'autres?—R. Oui, nous pouvons manœuvrer beaucoup plus rapidement.

Q. A quelle profondeur d'eau allez-vous quand vous commencez à placer vos engins de pêche?—R. Entre 7 à 16 brasses.

Q. Quelle est la moyenne de profondeur d'eau dans la baie?—R. Environ 12 brasses, je croirais, il y a beaucoup d'endroits moins profonds .

Q. Quelle est la nature du fond de l'eau, dans la plus grande partie de la baie?—R. Bien, c'est un fond rocailleux et d'algues, il y a des endroits sablonneux.

Q. En commençant le 6 janvier, comment trouvez-vous la pêche aux homards, là?—R. Il n'y en a pas en grande quantité près de la rive.

Q. Pensez-vous qu'ils hivernent dans la baie ou en sortent-ils?—R. Je crois qu'ils cherchent les endroits à eau profonde.

Q. Pensez-vous qu'ils descendent vers l'embouchure de la baie?—R. Je ne pourrais le dire, notre baie est étroite et nos pêcheurs ne s'éloignent pas beaucoup du rivage, nous pêchons au traîneau et nous nous tenons assez près.

Q. Voulez-vous dire que vous vous servez de pièges à homards sur traîneau et non de lignes simples?—R. Ce sont tous des traîneaux et non des pièges à poches.

Q. Comme règle générale, comment trouvez-vous la pêche, quels sont vos meilleurs mois?—R. Mars, avril et mai.

Q. Je suppose qu'ici mars est un mois du printemps, le printemps vous arrive alors?—R. Oui, l'on commence vers le 10 ou le 15.

Q. Est-ce qu'il y a beaucoup de glace dans la baie?—R. Oui, passablement.

Q. Elle se forme dans la baie, mais elle ne dérange pas nos engins de pêche?—R. Non, elle ne les dérange pas.

Q. Le pourcentage de vos pertes dans la baie est-il considérable?—R. Il y en a plus ou moins dans les lieux plus grands, c'est pourquoi nous tendons nos traîneaux de façon à ne pas perdre nos poches.

Q. Quelle est la durée d'un piège, combien de temps vous dure-t-il?—R. Quatre ou cinq ans.

Q. A combien évaluez-vous un piège et sa ligne?—R. Je ne l'ai jamais calculé. Mais quand il est prêt à être utilisé en mer, je croirais qu'il vaut un dollar.

Q. Que dites-vous à propos de l'espace entre les lattes dans vos pièges. Est-il large ou étroit?—R. Nous nous servons la tête du marteau, mais nous n'employons pas un marteau de maçon.

Q. L'espace est-il plus étroit maintenant qu'autrefois?—R. Oui.

Q. Pourquoi cela?—R. Nous le faisons étroit pour attraper les petits homards et afin d'empêcher les gros de se blesser en glissant leurs pinces dans un grand espace où ils les perdent.

Q. Les homards d'ici sont-ils différents de ceux que vous prenez sur les côtes de l'Atlantique ou dans la baie de Fundy?—R. Je crois que nos homards d'ici sont de plus petite taille que ceux que l'on trouve au sud, à eau profonde.

Q. Est-ce qu'il y a d'autre différence?—R. Je n'en vois pas. Quelques-uns disent qu'ils sont plus légers quand ils sont pris dans une eau peu profonde que ceux que l'on prend à eau profonde.

Q. Nous avons entendu dire qu'ils sont plus courts du nez et pas aussi longs et qu'ils sont plus épais?—R. Je crois que sur la moyenne d'une caisse à claire-voie que nous expédions aux Etats-Unis, nous obtenons à peu près le même prix qu'obtiennent ceux qui prennent leurs homards au sud.

Q. Une fois que vous posez vos pièges, demeurez-vous toute la saison sur les lieux?—R. Nous changeons de lieu, quand il n'y a pas de poisson.

Q. Tard dans la saison, placez-vous vos pièges dans l'eau peu profonde?—R. Oui.

Q. Trouvez-vous que plus tard dans la saison et dans une eau peu profonde vous obtenez un grand pourcentage de petit poisson?—R. Oui, ils arrivent le 1er mars et souvent vers la fin de la saison, nous nous déplaçons encore.

Q. Quant aux homards œuvés, quand en voyez-vous le plus?—R. Depuis le mois de mars.

Q. En voyez-vous une plus grande proportion en un temps que dans un autre?—R. Il n'y a pas beaucoup de différence depuis le mois de mars, parce que nous les jetons par-desssu bord et les reprenons de nouveau peu après.

Q. Sur cent homards combien sont œuvés?—R. Je ne pourrais le dire exactement, certaines semaines nous en prenons une douzaine par bateau, en moyenne, quelques fois nous en avons plus.

Q. Le pourcentage n'est pas considérable?—R. Bien, prenez tous les bateaux, où nous les prenons très au large, nous en prenons une douzaine par bateau.

Q. Nous supposons que la limite est d'environ 5 pour cent, c'est-à-dire que 5 par cent homards pêchés ont des œufs?—R. Au printemps, oui, je le croirais.

Q. C'est la moyenne pour toute l'année, en quelques saisons il y en a plus que dans d'autres, en voyez-yous plus tard dans la saison que vous en voyez plus tôt?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que nous pourrions adopter une mesure pour permettre aux homards n'ayant pas l'âge adulte de sortir du piège en exigeant un espace de 1 à 1½ pouce entre les lattes?—R. Je ne crois que cela servirait à quelque chose, je ne crois pas qu'une telle loi pourrait être mise en vigueur.

Q. La limite de taille de 9 pouces n'a pas été mise en force, n'est-ce pas?—R. Je crois qu'il serait beaucoup plus facile d'arrêter ceux qui prennent les homards de petite taille en leur imposant une limite.

Q. Quelle objection opposez-vous à l'idée de construire un piège ayant une grandeur type?—R. Je ne crois pas que cela pourrait être fait, c'est tout ce que je sais à ce sujet, mais je ne crois pas que cela pourrait se faire; quelques-uns diraient qu'ils ont fait leurs pièges suffisamment grands alors qu'ils les feraient petits.

Q. Supposons que nous exigions un espace de 1½ pouce entre les lattes, ne pourrait-on pas mettre cette règle en vigueur?—R. 1½ pouce?

Q. C'est-à-dire si cela constituait un espace suffisant?—R. Je crois qu'il y aurait pas mal de difficultés à ce propos, nous aurions beaucoup de surmenage à les confectionner.

Q. Les pièges devraient être refaits avant d'être mis à l'eau?—R. Ils seraient fixés après qu'on les aurait tirés.

Q. Il s'agit de savoir si une loi quelconque pourrait être mise en vigueur, si le ministère comprend la nécessité de protéger le homard, la loi devra être mise en vigueur?—R. Je ne vois pas pourquoi les petits homards ne peuvent pas se trouver protégés avec une limite de taille semblable à celle des homards que nous exportons à Boston. Quand j'expédie à Boston, je suis certain de ne pas mettre en baril des homards ayant moins de 9 pouces de taille, parce que je sais que, si j'en mets un n'ayant pas cette taille, je perdrai tout le baril, et je ne vois pas pourquoi je n'agirais pas de la même façon pour les homards envoyés à la fabrique de conserves.

Q. Eh, bien, cela n'a pas été fait?—R. Je sais que cela n'a pas été fait.

Q. Alors, à qui la faute si cela n'a pas été fait?—R. La faute de personne.

Q. Que pensez-vous de la limite de taille?—R. Je crois que la limite de 8 pouces est la bonne.

Q. Vous croyez qu'il serait plus facile de mettre en vigueur une limite de taille de 8 pouces qu'une limite de 9 pouces?—R. Je crois que la limite de 8 pouces sera satisfaisante.

Q. Les pêcheurs sont-ils propriétaires de leurs engins de pêche?—R. Oui, je le crois.

Q. Vous attendez-vous à ce que le fabricant de conserves accepte tous les homards que vous lui livrez, quelle que soit leur taille?—R. Oui.

Q. Livrez-vous les homards aux fabriques de conserves, ou va-t-on les recueillir avec des bateaux de pêche?—R. Non, ils les recueillent avec des voitures doubles.

Q. Que pensez-vous de la proposition d'octroyer aux pêcheurs des permis et de les faire enregistrer, avant qu'ils ne fassent la pêche aux homards?—R. Je ne pense rien de bon de cela, je ne crois pas qu'il soit bon qu'un homme se lie de cette façon.

Q. Vous ne pensez pas qu'il soit bon qu'un homme se lie par un engagement à obéir à la loi?—R. Pas dans une matière comme celle-là, pas en ce qui regarde la pêche, dans tous les cas; la vie d'un pêcheur est trop rude pour accepter un tel engagement.

Q. Je ne penserais pas que la pêche dans la baie est très rude besogne?—R. Oh! je ne le crois pas.

Q. La vie du pêcheur ici n'est pas comparable à celle du pêcheur sur l'Atlantique?—R. Je l'ai faite pendant 11 ans et elle m'a assez usé.

Q. Là où les pêcheurs se rendent à 40 milles au large en bateau ouvert, la vie doit leur être assez dure. Acceptez-vous les prix payés par les fabricants de conserves?—R. Nous acceptons leurs prix. Parfois, au printemps, un homme nous dit qu'il paiera un certain prix, s'il ne se produit pas de hausse ou de baisse, et nous acceptons cela.

Q. Et si vous ne vous entendez pas quant aux prix?—R. Nous prenons ce qui se présente.

Q. Quels prix avez-vous obtenus cette année dernière?—R. Quatre cents, je crois.

Q. Et quel était le prix l'année précédente?—R. Nous avons eu 6 cents alors.

Q. Quels sont les revenus moyens d'un pêcheur de homards?—R. Dans ma localité, les revenus sont de $800 à $1,000. Je connais des pêcheurs qui ont fait de $800 à $1,000 en cinq mois et demi.

Q. De quelle branche de l'industrie retire-t-on le plus gros revenu, de l'exportation ou de la vente aux fabriques de conserves?—R. De l'exportation.

Q. Alors quelle branche de l'industrie devrait être protégée par l'adoption de règlements pour la gouverne de la pêche aux homards, quelle branche est la plus importante pour le pêcheur?—R. Vous voulez dire au point de vue de l'argent?

Q. Oui?—R. Eh, bien, je crois que le commerce du marché des Etats-Unis devrait être protégé, c'est-à-dire pour notre trafic.

Q. Est-ce un commerce qui augmente?—R. Je ne vois pas qu'il diminue.

Q. Les gens s'occupent-ils plus de ce marché, lui consacrent-ils plus d'attention qu'ils avaient l'habitude de le faire, ou ont-ils toujours, à votre connaissance, exporté les plus gros homards?—R. Ils ont toujours exporté.

Q. Quelles facilités avez-vous pour le transport des homards vivants sur le marché?—R. Les facilités de transport sont très bonnes pour nous; nous expédions de notre gare du chemin de fer Dominion Atlantic, laquelle ne se trouve qu'à trois milles du rivage, à Yarmouth et de là par steamer.

Q. Combien de fois expédiez-vous pas steamer?—R. Les mercredis et samedis.

Q. Avez-vous subi beaucoup de pertes de homards en transit?—R. Pas beaucoup et la raison est que quand ils commencent au printemps nous vendons aux fabriques de conserves, c'est-à-dire que si l'on ne nous offre que cinq cents à Boston

et si l'on obtient quatre cents ici, nous vendons à ce dernier prix, les homards de grande et de petite taille.

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Vous n'avez pas beaucoup souffert de pertes, à bord du steamer, par suite de la chaleur?—R. Pas en grande quantité.

Par le Commissaire:

Q. A l'ouest d'ici certaines personnes se sont plaintes qu'elles avaient éprouvé beaucoup de pertes, croyez-vous que cela est dû à un paquetage fait sans soin?—R. Je le crois, pour quelques-uns, et j'ose dire que s'il arrive que les homards se trouvent près des tuyaux à vapeur on les perdra; les bonnes conditions dans lesquelles nos homards se rendent à destination font croire qu'on les place dans un endroit froid.

Q. Quel est le pourcentage de homards œuvés, pensez-vous, qui entrent ici dans vos pièges?—R. Je ne pourrais le dire, certaines semaines nous en prenons une douzaine.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de homarderies et de parcs?—R. Non, pas du tout.

Q. Ne vous en êtes-vous jamais occupé, pensez-vous qu'il serait recommandable d'établir plus de homarderies?—R. Je crois que cela nous serait très profitable.

Q. Sans doute, il vous faut un certain nombre d'endroits où la femelle peut être recueillie près d'une homarderie, parce que nous ne pouvez pas aller trop loin pour vous procurer des œufs?—R. Je crois que l'on peut lesgarder assez longtemps, si on en a bien soin.

Q. Combien d'hommes se livrent-ils à la pêche aux homards dans votre localité?—R. Il yen a quatre exactement où je pêche moi-même; mais de ma localité dans la baie il y a probablement 100 barques de pêcheurs.

Q. C'est là,en haut de la tête de la baie?—R. A la tête de la baie, je ne pourrais dire exactement le nombre, mais ils sont en assez grand nombre.

Q. Je suppose que pratiquement tous ceux qui peuvent se livrer à la pêche aux homards le font?—R. Je crois que oui.

Q. Les règlements concernant la protection des homards œuvés sont-ils bien observés?—R. Je ne connais pesonne qui en ait jamais pris.

Q. Fait-on ici des lavages de homards pour en extraire les œufs?—R. Non, je ne vois pas quel bénéfice on pourrait en retirer; je connais un homme qui, un, jour a pratiqué cette opération à terre, mais cet homme n'est plus dans le métier.

Q. Les pêcheurs d'ici n'ont-ils jamais eu l'habitude de dépouiller les homards?—R. Je n'ai jamais connu personne faisant cela.

Q. Pas même dans les commencements?—R. Non.

Q. Les fabricants de conserves s'objectent-ils ou non à prendre des homards œuvés?—R. Je ne le sais pas par ce que je neconnait personne qui leur en ait porté.

Q. Combien de fabriques de conserves y a-t-il dans vos environs?—R. Il y en a deux, l'une à la rivière Meteghan, ici et une à Comeauville, qui est très à portée.

Q. Quelles sont les autres en haut d'ici?—R. Il n'y en a pas.

Q. Savez-vous si certains pêcheurs ont perdu leur prises de homards parce que le fabricant de conserves aurait refusé de les accepter?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'une augmentation du nombre des fabriques de conserves augmenterait la quantité de homards pêchés?—R. Je ne vois pas comment cela se pourrait.

Q. Croyez-vous que les pêcheurs, en général, feraient plus d'argent s'il leur était permis de paquer?—R. Je ne puis répondre à cette question; je sais que je n'aurais pas moi-même le temps de me livrer à cette industrie.

Q. Est-ce que l'on fait la pêche dans la baie avant l'ouverture ou après la fermeture de la saison?—R. Je ne le crois pas.

Q. Avez-vous déjà appris que l'on faisait des conserves après la fermeture de la saison?—R. Non.

Q. Quelle est votre idée au sujet de la saison?—R. Je crois que nous devrions avoir la même saison que l'on a dans le comté de Yarmouth.

Q. C'est-à-dire la même saison?—R. Oui.

Q. Comment se fait-il que la saison est différente ici, savez-vous comment cela a pu se produire?—R. Non, je ne le sais pas.

Q. Quelle est votre opinion au sujet de la pêche par des barques de pêche américaines, au large d'ici; cela menace-t-il d'affecter sérieusement votre pêche?—R. Je le croirais.

Q. Avez-vous une idée du moyen à prendre pour faire face à cette situation; nous ne pouvons les empêcher de pêcher en dehors de la limite de 3 milles; le pouvons-nous?—R. Je ne vois comment nous pourrions les en empêcher s'ils sont en dehors de la limite de 3 milles.

Q. La saison, dans le comté de Yarmouth dure du 15 décembre à la fin du mois de mai, n'est-ce pas?—R. Oui, leur période de pêche est plus longue que la nôtre, et quand la saison ferme, ils se transportent dans le comté de Digby et y pêchent, cela nous fait dommage, comme de raison.

Q. Ainsi, vous êtes en faveur, en autant que possible, d'une saison uniforme, c'est-à-dire là ou la chose est possible, mais non d'avoir différentes limites de taille et différentes saisons dans des sections avoisinantes?—R. Eh bien, quant à la limite de taille, je crois que si je savais ce que les autres comtés ont proposé, je pourrais dire quelque chose là-dessus.

Q. Nous savons ce que l'on pense dans les autres comtés?—R. Notre proposition ici est une limite de taille de 8 pouces, et si vous deviez comparer notre limite de temps avec celle dont on jouit dans les autres comtés, il est probable que ce serait parfait. Il peut y avoir des comtés qui ne désirent pas de homards de moins de neuf pouces.

Q. Quelques-uns disent qu'ils veulent une limite de taille de 10½ pouces?—R. Nous ne voudrions pas cela, il nous faudrait aller en chantier si nous devions en arriver à cette limite, c'est-à-dire où nous pêchons ici, dans la baie.

Q. Je crois que vous m'avez dit qu'une grande proportion de vos prises sont exportées à Boston?—R. Je dirai que les deux tiers ou plus de mes prises vont à Boston.

Q. Alors pourquoi seriez-vous obligés de vous en aller en chantier?—R. S'il ne nous était pas permis de prendre des homards mesurant moins de 10½ pouces, nous n'en prendrions pas assez où nous sommes en haut de la baie pour subsister.

Q. Quelle est votre meilleure période de pêche, quand la pêche est-elle à son maximum?—R. Mars, avril et mai.

Q. Pêchez-vous généralement jusqu'à la fermeture de la saison?—R. Oui.

Q. Vous ne vous occupez pas d'autre sorte de pêche?—R. Oh! non.

Q. Quelle autre pêche fait-on ici généralement?—R. La pêche à la morue, et nous ne pouvons pas nous occuper beaucoup de la pêche à la morue, nous n'en n'avons pas le temps avec la pêche au homard, mais à l'automne nous faisons généralement la pêche à la morue.

Q. Avant qu'on eût commencé la pêche au homard faisait-on généralement la pêche à la morue?—R. Je suppose qu'on la faisait, je n'étais pas ici.

Q. Aimeriez-vous à voir la saison raccourcie de 15 jours en juin?—R. Je n'y verrais aucune objection si je pouvais avoir la saison plus à bonne heure. J'aimerais à l'avoir comme celle du comté de Yarmouth.

Q. Vous croyez que cela conviendrait à la majorité des pêcheurs de la baie Ste-Marie?—R. Je ne sais rien à ce sujet; il y a beaucoup de pêcheurs dans la baie Ste-Marie qui ne sont pas situés de la même manière que je le suis; pour ma part je ne vois rien à prendre en juin. Nous ne prenons alors que de petits homards.

Q. En juin y a-t-il plus de homards œuvés qu'en tout autre temps de la saison? —R. Oh oui, il y a des homards œuvés en juin.

Le témoin est renvoyé.

DOSITHÉE DÉSAULNIER, pêcheur, Meteghan, est appelé et prête serment:

Par le Commissaire:

Q. Vous occupez-vous de la mise en conserves ou de pêche?—R. De pêche.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de pêche?—R. 12 ans.

Q. Avez-vous déjà pêché le homard dans d'autres endroits qu'ici?—R. Non.

Q. Quelle est la condition actuelle de la pêcherie, comparativement à ce qu'elle était au début?—R. Je crois qu'elle diminue.

Q. Dans quelles mesure croyez-vous qu'elle a diminué?—R. Elle devient moins abondante.

Q.. De combien a-t-elle diminué?—R. De beaucoup, je crois.

Q. Cette diminution existe-t-elle depuis que vous pêchez, ou s'est-elle accentuée dernièrement?—R. Elle s'est accentuée dernièrement.

Q. Comment le remarquez-vous le plus, prenez-vous moins de gros homards et plus de petits?—R. Bien, oui.

Q. Je préférerais que vous nous le diriez en vos propres termes, si c'est possible; vous croyez que la proportion des petits homards est plus grande?—R. Bien non, je ne le crois pas.

Q. Que croyez-vous alors?—R. Je crois que nous en prenons moins de toutes sortes.

Q. Quand commencez-vous la pêche?—R. Le 6 janvier.

Q. Exportiez-vous vos gros homards lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. Ainsi vous avez perdu sous ce rapport?—R. Oui.

Q. Quels sont les prix que vous avez eus pour le marché cette année comparativement à ce qu'ils étaient alors?—R. Nous avions habituellement $5 pour une harasse et maintenant nous avons $40 et plus.

Q. Les prix sont montés alors?—R. Oui.

Q. Et relativement aux homards pour la mise en conserves, quelle comparaison établissez-vous entre le prix d'alors et celui d'aujourd'hui?—R. Il a monté aussi.

Q. Que receviez-vous pour les homards mis en conserves au début?—R. Deux cents.

Q. C'était au début?—R. Oui.

Q. Vendez-vous encore au cent ou au poids?—R. Au poids.

Q. En disposant de votre capture de homards, de quelle branche de commerce retirez-vous les meilleurs profits?—R. De la mise en conserves.

Q. C'est-à-dire pour les homards de 9 pouces et moins?—R. Oui.

Q. Quelle est la proportion de vos recettes totales qui provient de la vente des homards pour le marché du commerce d'exportation, et celle qui provient de la mise en conserves?—R. Je n'en sais rien.

Q. Que vous rapporte votre pêche? je ne tiens pas à avoir le chiffre exact, mais, bon an mal an, que vous rapporte la pêche aux homards?—R. $500 ar année.

Q. Sur ces $500 que retirez-vous du fabricant de conserves et que retirez-vous du commerce d'exportation?—R. J'obtiens les trois quarts de cette somme du fabricant de conserves, c'est-à-dire pour les homards de 9 pouces que j'expédie.

Q. Exportez-vous tout le homard que vous prenez et qui mesure plus de 9 pouces?—R. Je l'ai fait l'an dernier.

Q. Avant cela vous n'exportiez habituellement que ceux de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Et vous vendiez habituellement tous ceux qui mesuraient moins de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Et vos plus fortes recettes provenaient alors du fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. De ces deux branches du commerce laquelle devrait être plus encouragée?—R. La mise en conserves, je crois.

Q. Vous croyez que la mise en conserves devrait être encouragée?—R. Oui.

Q. Quelle a été votre manière de faire? Apportiez-vous au fabricant de conserves tout ce que vous preniez?—R. Oui.

Q. Et les règlements n'ont jamais été mis en vigueur? N'ont ils jamais été mis en vigueur en aucun temps?—R. Oh oui, ils l'ont été.

Q. Quand?—R. Bien, nous n'en prenons que depuis environ 6 ans.

Q. Avant cela vous ne preniez habituellement que ceux de 9 pouces?—R. Oui.

Q. Et vous rejetiez les petits?—R. Oui.

Q. Comment ce fait-il que les règlements aient été abandonnés?—R. On le faisait dans d'autres comtés et nous avons fait de même.

Q. Commencez-vous à pêcher aussitôt que la saison s'ouvre, le 6 janvier?—R. Oui.

Q. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle on a fixé l'ouverture de la saison au 6 janvier au lieu de la fixer au 1er?—R. Je n'en ai aucune.

Q. Savez-vous pourquoi vous n'avez pas ici la même saison qu'à Yarmouth?—R. Je n'en sais rien.

Q. Y a-t-il quelque raison qui vous empêcherait d'avoir la même saison qu'à Yarmouth?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait.

Q. Cela vous conviendrait tout aussi bien si votre saison commençait le 15 décembre et finissait le dernier jour de mai, n'est-ce pas?—R. Oui, je crois que ce serait très bien.

Q. Quand vous commencez, combien de pièges tendez-vous?—R. De 125 à 150.

Q. C'est-à-dire avec un bateau monté par deux hommes?—R. Oui.

Q. A quelle distance des bords allez-vous quand vous commencez à pêcher?—R. A 1½ mille ou 2 milles.

Q. Vous pêchez entièrement dans la baie ici?—R. Oui.

Q. Quelle profondeur d'eau avez-vous à cette distance?—R. Environ 12 brasses d'eau.

Q. Vous choisissez un fond rocailleux?—R. Oui.

Q. Combien de gens dans vos parages sont engagés aux pêcheries?—R. L'an dernier il y avait 13 bateaux.

Q. A quel fabricant de conserves livrez-vous vos poissons?—R. La majeure partie à M. Thereault.

Q. Quelles sont les fabriques de conserves de ces parages?—R. Il y en a deux auxquelles nous vendons, à la rivière Meteghan et à Meteghan ici.

Q. Sont-elles beaucoup plus loin en descendant?—R. Oui, à l'Anse du Cap.

Q. A quelle distance cela se trouve-t-il?—R. A 8 milles.

Q. Ainsi il y a un certain nombre de fabriques auxquelles vous pouvez vendre?—R. Oui.

Q. Y a-t-il quelque concurrence à ce sujet, un fabricant offre-t-il quelquefois plus qu'un autre?—R. Oui, cela se fait.

Q. Livrez-vous les homards à la fabrique de conserves ou à la semaque?—R. A la semaque.

Q. Le patron de la semaque les paye rubis sur l'ongle?—R. Oui.

Q. Mais il ne fait jamais d'objection, il prend tout ce que vous lui donnez?—R. Oui.

Q. Vendez-vous au poids ou au cent?—R. Au poids.

Q. Dans les premiers temps vous vendiez au cent?—R. Oui.

Q. Et lorsque la taille des homards a commencé à devenir petite, on les a pris au poids?—R. Oui.

Q. Quel est le meilleur temps de pêche pour vous?—R. Mars, avril et mai.

Q. Quand vous commencez en janvier, alors la pêche n'est pas bonne?—R. Elle n'est pas aussi bonne, la mer est houleuse.

Q. Quelle est votre opinion au sujet des mouvements des homards dans la baie; croyez-vous qu'ils sortent de la baie en hiver, et qu'ils y rentrent au printemps?—R. Oui, je le crois.

Q. Et pendant les chaleurs ils viennent dans l'eau basse?—R. Oui.

Q. A la fin de la saison, si vous pêchez jusqu'en juin, prendrez-vous alors une plus grande proportion de petits homards?—R. Oui.

Q. Et voyez-vous alors plus de homards œuvés, à votre avis?—R. Je le crois.

Q. Mais cependant vous en prenez durant tout la saison?—R. Oh oui.

Q. Avez-vous jamais remarqué que les œufs deviennent plus mûrs à ce temps-là?—R. Oh! non.

Q. Maintenant, au sujet des pièges, posez-vous vos lattes plus rapprochées les unes des autres que lorsque vous avez commencé à construire des pièges?—R. Oui, je le fais.

Q. Quel espace laissiez-vous quand vous avez commencé?—R. Un pouce et demi.

Q. Et maintenant il n'est pas d'un pouce?—R. Il est d'environ un pouce.

Q. Croyez-vous que si l'espace était d'un pouce et demi cela permettrait aux petits homards de s'échapper?—R. Non, je ne crois pas que cela les aiderait beaucoup, je crois que vous prendrez tout autant de petits homards qu'avec les grands pièges.

Q. Vous croyez que quand vous remuerez les pièges les petits homards ne s'échapperont pas?—R. Pas beaucoup, je crois que dans une pêche d'une nuit vous en prendrez tout autant.

Q. Alors comment se fait-il que les espaces entre les pièges aient été rétrécis?—R. Parce qu'alors ils les retiennent plus longtemps.

Q. C'est pour cela que vous avez adopté le piège à compartiments, pour les retenir plus longtemps?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vouspas que l'on a rétréci les espaces en vue de garder les petits homards?—R. Oui, pour les retenir plus longtemps.

Q. Mais vous les retenez complètement, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Les pêcheurs d'ici possèdent-ils leurs propres bateaux et leurs engins de pêche?—R. Oui.

Q. Employez-vous les bateaux, à gazoline ici?—R. Non, je ne les emploie pas.

Q. Faites-vous d'autres pêches après la saison du homard?—R. Je fais la pêche à la morue.

Q. Régulièrement?—R. Bien, oui.

Q. Vous considérez-vous comme pêcheur ou comme cultivateur?—R. Comme pêcheur.

Q. Y en a-t-il un grand nombre qui font la pêche au homard et qui font d'autres sortes de pêches?—R. Oui.

Q. Nous constatons dans un bon nombre d'endroits que les personnes qui font la pêche au homard ne font aucune autre sorte de pêche?—R. Ils ne le font pas aux alentours d'ici.

Q. En formulant les règlements pour la conduite des pêcheries, que favoriseriez-vous, l'encouragement du commerce des homards vivants ou de la mise en conserves?—R. Bien, la mise en conserves, je crois.

Q. La mise en conserves vous parait être l'industrie la plus importante?—R. Oui.

Q. Comment cela vous affecterait-il comme pêcheur si la limite de 9 pouces était strictement obligatoire?—R. Je crois que cela nous ferait un grand tort.

Q. Cela vous serait peut-être préjudiciable pour un an ou deux, mais si le homard augmente de deux pouces par an, comme on nous dit qu'il le fait, ne croyez-vous pas qu'en quelques années vous en bénéficeriez davantage?—R. Si la limite était fixée à 8 pouces ce serait mieux pour nous.

Q. Croyez-vous que l'application d'un règlement fixant la limite à 8 pouces, serait plus facile que celle du règlement fixant cette limite à 9 pouces?—R. Oui, je crois que vous pourriez très bien mettre en vigueur la limite de 9 pouces et celle de 8 pouces aussi.

Q. Vous croyez que nous pourrions appliquer rigoureusement la loi?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon de mettre cette loi en vigueur?—R. Je crois que oui.

Q. Ne croyez-vous pas que si la limite de taille de 9 pouces était strictement mise en vigueur, il en résulterait, dans le cours d'un an ou deux, que vous prendriez un plus grand pourcentage de gros homards?—R. Je suppose que oui.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il est mal,—nous savons que le homard n'atteint pas sa pleine maturité avant d'avoir 9 pouces de long,—de le prendre avant qu'il soit parvenu à cette taille?—R. Certainement, si vous réduisez la limite de taille à 8 pouces ce sera très bien.

Q. Voyez-vous un grand nombre de homards de 8 pouces ayant des œufs?—R. Non, je n'en vois pas beaucoup.

Q. Avez-vous une idée du mois dans lequel les homards frayent?—R. Non, je n'en ai pas d'idée, nous les trouvons en toute saison portant des œufs.

Q. Croyez-vous qu'ils viennent dans l'eau basse pendant les chaleurs pour frayer?—R. Je ne sais pas s'ils y viennent pour frayer, mais il y viennent pendant les chaleurs.

Q. Croyez-vous qu'ils frayent dans l'eau profonde au large?—R. Je n'en sais rien.

Q. Que pensez-vous de la proposition de donner des permis aux pêcheurs?—R. Je ne crois pas qu'il y a quelque chose à y gagner.

Q. Vous ne croyez pas que cela rendrait les pêcheurs plus soumis aux lois?—R. Non.

Q. L'idée de ceux qui recommandent cela est que, si les pêcheurs signent l'engagement d'observer les lois, ils ne seront pas enclins à le violer?—R. Je crois que vous pourriez mettre la loi en vigueur sans cela.

Q. Qu'advient-il en ce qui concerne les homards œuvés, ont-ils été bien protégés ici, croyez-vous?—R. Je crois que oui.

Q. A-t-on jamais dépouillé les homards de leurs œufs et les a-t-on lavés à la brosse?—R. Je n'ai jamais eu connaissance que l'on ait dépouillé les homards de leurs œufs.

Q. A qui vous adresseriez-vous pour appliquer le règlement relatif à la limite de taille, au fabricant de conserves ou au pêcheur?—R. Je m'adresserais au fabricant de conserves.

Q. Vous le puniriez?—R. Oui, si le fabricant ne les prenait pas, nous ne les pêcherions pas.

Q. Que penseriez-vous des homarderies et des parcs? Avez-vous déjà considéré la chose?—R. Non, je ne sais rien au sujet des parcs.

Q. Croyez-vous qu'il serait bon d'établir une homarderie ici?—R. Je crois qu'une homarderie ferait du bien ici.

Q. Le ministère a reçu beaucoup de recommandations relatives à l'amélioration des pêcheries. D'aucuns nous conseillent de les fermer complètement durant quatre ou cinq ans?—R. Alors nous jeûnerions.

Q. Vous croyez cela?—R. J'en suis sûr.

Q. N'y a-t-il pas autre chose que vous puissiez faire? Ne pourriez-vous pas donner le même temps à d'autres pêches? Ne pourriez-vous pas vous occuper d'agriculture?—R. Je n'ai pas de ferme pour y travailler, et je crois même que si l'on nous empêchait de prendre les homards de 9 pouces, nous ne pourrions pas vivre.

Q. Que pensez-vous de la question du paquage, pensez-vous que les pêcheurs réussiraient mieux s'ils pouvaient paquer leurs homards?—R. Je ne le crois pas; la pêche leur donne tout le travail qu'ils peuvent faire.

Q. Croyez-vous qu'il ait eu entente entre les paqueurs pour empêcher la hausse des prix?—R. Non.

Q. Les pêcheurs sont généralement satisfaits du prix qu'ils reçoivent des paqueurs?—R. Oh, oui.

Q. Y a-t-il quelque station de l'Union des Pêcheurs où vous êtes?—R. Non.

Q. Y a-t-il beaucoup de pêche illégale ici avant l'ouverture de la saison ou après sa fermeture?—R. Non, il n'y en a pas du tout.

Q. Que pensez-vous de la question d'avoir différentes saisons et différentes limites de taille dans des régions adjacentes? Dois-je comprendre que vous préféreriez avoir la même saison que dans le comté de Yarmouth?—R. Bien, certainement, je ne me soucierais pas de cela, mais je crois qu'ici nous devrions avoir la même loi que nous avions auparavant, et avoir une limite de 8 pouces.

Q. Vous auriez la saison à partir du 6 janvier?—R. Oui, et avoir une limite de taille de 8 pouces, c'est ce que nous aimerions à avoir.

Q. Quelle est la raison pour laquelle vous désirez avoir une limite de taille de 8 pouces? Le homard qui vient ici dans la baie est-il plus petit que celui qui se tient en dehors?—R. Oui, monsieur, il est plus petit ici que dans l'eau profonde.

Q. Croyez-vous qu'il en ait toujours été ainsi?—R. Oh, oui.

Q. Y a-t-il quelque différence dans la taille, le poids et la couleur des homards pris ici, comparativement à ceux qui sont pris sur l'autre rive?—R. Je crois que oui.

Q. Quelle est la différence?—R. Je crois qu'ils sont plus foncés ici.

Q. Et est-ce le cas qu'ils sont plus courts et plus épais?—R. Je ne le crois pas.

Q. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à dire de votre propre mouvement, quelque chose que je n'ai pas mentionné? S'il en est ainsi, je serai très heureux de le faire inscrire au procès-verbal pour le soumettre au Comité?—R. Non.

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Avez-vous pêché dans la baie de Fundy?—R. Non, je n'y ai pas pêché.

Q. Vous n'êtes pas très au courant des conditions de la baie de Fundy?—R. Non, je ne le suis pas.

Le témoin est renvoyé.

JOSEPH B. ROBICHEAU, de Meteghan, est appelé.—Je ne suis pas pêcheur, mais je crois qu'à moins que la baie Ste-Marie ne soit convertie en une frayère et considérée comme telle, notre pêcherie de homards sera avant peu détruite. Je me rappelle qu'il y a quelques années il y avait de bonnes pêches, et maintenant il n'y en a presque plus; nous allions habituellement à l'eau basse et nous les prenions sur les rochers et maintenant nous pouvons difficilement en prendre. A moins que vous ne fassiez de la baie Sainte Marie une frayère, il est inutile de faire des règlements fixant la limite de taille à 8 pouces ou à 9 pouces.

Par le Commissaire:

Q. Qu'entendez-vous par faire une frayère de la baie Sainte-Marie?—R. Je n'aime pas à donner mon opinion au sujet d'une frayère; vous devriez vous procurer l'opinion des experts à ce sujet. Mais la baie Sainte-Marie est un endroit où l'eau est basse et où la moitié du fond est de sable et de boue. L'eau y est salée et à l'abri. Ceci semblerait indiquer que l'endroit est propice pour que toutes les sortes de poissons y frayent, le hadock et toutes les sortes de poissons. J'ai été l'un des premiers à tendre des pièges à homards il y a 20 ans et, autant que je puis en juger, les homards ont beaucoup diminué, il s'en faut qu'il y en ait autant de gros maintenant.

M. FRANK DEVEAU.—M. Robicheau dit qu'il y a une grande diminution dans les pêcheries de homards. Il ne pense pas au nombre des pièges qui sont tendus dans la baie maintenant. Quand il a commencé à pêcher on pouvait aller le long de la grève et ramasser les homards. Je dis que le homard est comme tout autre poisson; il fraye comme la morue, le hareng ou la merluche et nous continuons à le prendre. Je suis venu ici le printemps dernier et j'ai pris tout autant de homards que jamais. M. Trudeau et moi avons pêché ensemble, nous en prenions habituellement un total de 1,400 par bateau et maintenant nous pêchons dans deux bateaux et nous en recueillons un total de 1,600 ou 1,700. Je dirai qu'il devrait y avoir quelques légers bonus, pour ceux que préservent les homards œuvés et en prennent bien soin. Je sais pour ma part que s'il y avait une homarderie ici dans la baie Sainte-Marie, à la tête de la baie, les pêcheurs prendraient soin des homards œuvés; il y aurait une ample provision d'œufs et il en résulterait une grande augmentation dans les pêcheries. Je crois pour ma part qu'il devrait y avoir une homarderie dans cette baie s'il est possible d'en établir une.

La Commission s'ajourne.

DIGBY, 18 septembre 1909.

HART HAYDEN, pêcheur, Bay View, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien de temps avez-vous été intéressé dans les pêcheries de homards?—R. Environ 12 ans, je crois, entre 10 et 12 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché dans la même localité?—R. Oui.

Q. Vous n'avez jamais pêché ailleurs que dans ce voisinage?—R. Non.

Q. Je suppose que la plupart des pêcheurs d'ici possèdent leurs propres bateaux et leur engins de pêche?—R. Oui.

Q. Généralement combien de pièges tendez-vous?—R. De 50 à 100 pièges, 2 hommes dans un bateau ont 100 pièges.

Q. Pêchez-vous avec des lignes de fond ou des lignes simples?—R. Avec des lignes simples maintenant; autrefois nous nous servions de lignes de fond et nous avons des pièges à deux bouts avec des issues à chaque bout.

Q. C'est le piège ancien modèle?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas adopté les nouveaux pièges?—R. Nous les avons essayés, mais nous ne les avons pas trouvés meilleurs.

Q. Construisez-vous vos propres pièges?—R. Oui.

Q. Que coûtent la ligne et le piège?—R. Environ $1.

Q. En construisant les pièges quel espace laissez-vous entre les lattes?—R. Pas d'espace régulier, nous les mettions autrefois à un pouce et demi.

Q. Vous avez conservé le piège ancien modèle?—R. Oui.

Q. Quand commence votre saison?—R. Le 6 janvier.

Q. Et quand finit-elle?—R. Le 15 juin.

Q. Commencez-vous généralement la pêche à l'ouverture de la saison?—R. Oui.

Q. Vous commencez dès l'ouverture de la saison?—R. Oui.

Q. Comment trouvez-vous la pêche alors?—R. Généralement très bonne au début.

Q. A quelle distance au large allez-vous? Dans quelle profondeur d'eau commencez-vous?—R. N'importe où, dans 15 à 25 brasses d'eau.

Q. Vous choisissez généralement un fond rocailleux vous, ne tendez pas vos pièges sur un fond de sable et de boue?—R. Oh, non.

Q. Pêchez-vous dans le même endroit tout le long de l'hiver?—R. Non, nous déplaçons nos engins, tout de même nous devons pêcher plus ou moins dans le même endroit, mais nous déplaçons un peu nos pièges chaque fois que nous les tirons.

Q. Quel nombre de bateaux sont occupés à la pêche dans cette localité?—R. Oh, je suppose qu'il y en a————————voulez-vous dire dans tout le comté?

Q. Dans cette partie du comté. Je ne tiens pas à le savoir bien exactement?—R. Le comté d'Annapolis s'étend jusqu'à tout près d'ici, vous savez.

Q. Oui.—R. Voulez-vous savoir combien il y en a dans ce comté-là?

Q. Non, seulement dans Digby?—R. 40 à 50 bateaux.

Q. Je suppose que vous pêchez ici tout le long de l'hiver?—R. Oui.

Q. Vous ne cessez pas de pêcher?—R. Non.

Q. Laissez-vous vos engins de pêche à la mer?—R. Oui.

Q. La pêche s'améliore-t-elle durant l'hiver ou y a-t-il une période de diminution?—R. Elle continue à diminuer durant l'hiver jusqu'au printemps alors qu'elle devient ordinairement un peu meilleure.

Q. Devient-elle meilleure pour vous en mars?—R. Non, pas beaucoup avant mai, c'est au milieu de mai qu'elle commence à s'améliorer, quand la température devient chaude les homards entrent.

Q. Quelle est votre opinion? Les homards viennent-ils du large?—R. Oui, c'est ce que je crois.

Q. Vous pêchez jusqu'au 15 juin?—R. Oui.

Q. Vous pêchez généralement jusqu'à la fermeture de la saison?—R. La plupart d'entre nous le font, généralement; je cesse pour ma part et je fais la pêche à la morue.

Q. Est-ce que la plupart de ceux qui font la pêche au homard sont des pêcheurs réguliers qui font d'autre pêche durant toute la saison?—R. Oui, la plupart d'entre eux.

Q. Vous savez que dans un grand nombre d'endroits il y a un grand nombre de cultivateurs qui s'y livrent durant un certain temps et qui ne font pas d'autre pêche?—R. Ce n'est pas le cas ici, je ne crois pas que vous puissiez en nommer un qui fasse cela.

Q. Au cours de votre expérience avez-vous remarqué que, tard dans la saison, le poisson s'avance vers la rive?—R. Oui.

Q. Et vous attendez-vous alors à en prendre plus dans l'eau basse et chaude?—R. Nous prenons plus de poissons.

Q. Lorsqu'il fait chaud, vous prenez le plus grand nombre de poissons alors?—R. Oui.

Q. Quand prenez-vous votre meilleure provision de poissons pour le marché, est-ce à ce temps-là aussi?—R. Oui.

Q. Quelle est sur les poissons que vous prenez la proportion de ceux qui sont exportés vivants pour le marché, et de ceux qui sont vendus à la fabrique de conserves?—R. Nous n'en vendons pas à la fabrique ici.

Q. Les fabriques de conserves de ces parages ont-elles des permis ici?—R. Non pas dans ces parages, il y en a quelques-unes plus bas, mais la plus rapprochée est à l'Anse à la Truite.

Q. A quelle distance?—R. A environ 15 milles plus bas qu'ici.

Q. Vous ne suppléez qu'à la demande légale, je suppose?—R. Oui, j'exporte tous mes homards au marché de Boston.

Q. Par quelle route?—R. Par le chemin de fer D. A.

Q. Par Yarmouth?—R. Oui.

Q. Et par bateau de là à Boston?—R. Oui.

Q. Combien de temps prennent vos poissons pour se rendre à Boston?—R. 17 ou 18 heures.

Q. Avez-vous un retour immédiat pour la vente de vos poissons?—R. Oui.

Q. Quelle est la condition de cette pêche d'exportation? Combien les homards rapportent-ils aujourd'hui comparativement à ceux que vous preniez il y a

quelques années?—R. Il y a quelques années ils rapportaient plus qu'il y a dix ans, mais ils n'ont pas autant rapporté ces deux ou trois dernières années que précédemment.

Q. Le changement de la limite de taille dans l'état du Massachusetts, de 10½ pouces à 9 pouces a-t-il affecté le prix croyez-vous?—R. Oui, je le crois.

Q. De sorte que en réalité vous faites ici la pêche pour le marché, et vous n'avez rien à faire avec le fabricant de conserves?—R. Rien du tout.

Q. Avec la sorte de piège dont vous vous servez, prenez-vous un grand nombre de petits poissons?—R. Pas de vraiment petits, mais nous prenons un bon nombre de homards de 9 pouces.

Q. En tirant vos pièges trouvez-vous un grand nombre de poissons au-dessous de 9 pouces?—R. Non.

Q. Croyez-vous qu'ils s'échappent par les espaces entre les lattes?—R. Les plus petits s'échappent.

Q. Quant aux homards œuvés, quelle proportion prenez-vous dans votre capture?—R. Naturellement, nous n'en prenons pas beaucoup.

Q. Sur chaque cent pourriez-vous dire combien vous en prenez?—R. J'ose dire qu'il y en a peut-être une moyenne de 5 pour cent.

Q. Est-ce la moyenne générale?—R. Oui, à peu près cela.

Q. Et ce sont généralement des homards d'assez bonne taille?—R. Oui.

Q. Quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu, ou en avez-vous déjà remarqué de bien petits?—R. Non, jamais, je ne pourrais pas dire que j'en ai vu pesant moins de quatre à cinq livres dans tous les cas.

Q. Cela serait un gros homard?—R. Oui.

Q. Quel est le poids moyen des homards que vous prenez?—R. Je suppose que leur poids moyen peut être de trois livres.

Q. Combien en mettez-vous dans une harasse?—R. Onviron 80.

Q. Mettez-vous plus de 140 livres dans vos harasses?—R. Nous les expédions en barils.

Q. Oh, vous les expédiez en barils?—R. Oui.

Q. Employez-vous le baril à farine ordinaire ou un baril spécial pour le paquage?—R. Non, nous prenons le baril à sucre ordinaire, généralement, pour l'expédition.

Q. Quel poids chaque baril est-il censé contenir?—R. Ils contiennent partout de 150 à 180 livres.

Q. Ainsi il y en a un peu plus que dans une harasse moyenne?—R. Oui, un peu plus.

Q. Quel frais de transport payez-vous pour ce baril, qu'est-ce que cela vous coûte pour rendre ce baril à Boston?—R. $1.41 l'année dernière.

Q. Ceci couvre les frais de transport pour le chemin de fer, le bateau et tous les frais de transport?—R. Il nous faut payer la commission à part cela.

Q. C'est une autre affaire naturellement?—R. Oui.

Q. Perdez-vous un grand nombre de homards en route?—R. Pas un grand nombre; il arrive, parfois, cependant que nous en perdons quelques-uns.

Q. Cette perte est-elle plus grande pendant les chaleurs?—R. Oui.

Q. Vous exportez maintenant tous les homards au-dessus de 9 pouces?—R. Bien oui.

Q. Quand la limite de taille à Boston était de 10½ pouces, que faisiez-vous de ceux qui étaient entre 9 pouces et 10½ pouces?—R. Nous les rejetions.

Q. Quelle était l'habitude des pêcheurs au sujet des homards œuvés?—R. Je crois, autant que je sache,—tout de même il peut y avoir des exceptions,—qu'on les rejetait à l'eau; je sais que je le fais toujours et la plupart des pêcheurs le font.

Q. A certains endroits, sans aucun doute, une grande proportion d'entre eux sont lavés à la brosse et sont apportés à terre?—R. Il y en a bien peu qui font cela dans nos environs.

Q. Est-ce le cas que le homard œuvé est plus tendre et ne supporterait pas le transport aussi bien que les autres?—R. Je le crois.

Q. Est-ce le cas qu'un homard que l'on aurait lavé à la brosse ne vivrait pas longtemps?—R. Il ne vivrait pas longtemps, je ne crois pas qu'il vivrait longtemps.

Q. Remarquez-vous une certaine diminution de la taille moyenne des homards comparativement à ceux que vous preniez quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. Est-ce que les homards sont en général plus petits ou y a-t-il autant de gros homards?—R. Il n'y en a pas autant de gros ni de petits, je veux dire qu'il y a une diminution en tout et partout.

Q. Employez-vous plus d'engins de pêche maintenant que quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui.

Q. Le nombre des bateaux ici a-t-il augmenté beaucoup?—R. Pas dans une très grande mesure.

Q. A combien estimeriez-vous, je ne veux pas savoir vos propres affaires privées, mais quels sont les recettes d'un pêcheur actif des pêcheries de homards? Voyez-vous, nous voulons démontrer, si c'est possible, au Comité la valeur des pêcheries de homards pour les pêcheurs, comparativement aux autres pêcheries?—R. De $100 à $200 par an; naturellement, cela varie selon les années.

Q. Et nous comprenons que certains hommes font beaucoup plus que d'autres?—R. Il y a certains bateaux qui font jusqu'à $200 par homme.

Q. De profit net?—R. Oui.

Q. Maintenant quant aux autres pêcheries, quelle est la pêche la plus importante, la morue, le flétan, le hareng ou quoi?—R. C'est entre le hadock et la morne, il n'y a pas beaucoup de différence entre les deux.

Q. Quelles autres pêcheries avez-vous?—R. A l'automne nous pêchons le hadock jusqu'en janvier et la morue depuis le mois de mars durant le reste de l'année, mais le meilleur temps est de mars à août.

Q. N'y a-t-il pas de pêche au maquereau ici?—R. Pas du tout.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution de la pêche du homard?—R. A la destruction des petits homards.

Q. Ceci naturellement a existé dans une grande mesure ailleurs, je suppose que vous n'avez pas de fabriques de conserves dans les environs immédiats?—R. Oui.

Q. Avez-vous une idée du temps où les homards frayent? Dans quelle saison croyez-vous que les homards frayent?—R. Je n'en sais rien, je crois qu'ils frayent presque en tout temps.

Q. Cela veut dire que vous les trouvez portant leur frai?—R. Oui, je les ai trouvés en tout temps de l'année ayant leur frai.

Q. Croyez-vous qu'ils viennent dans l'eau basse en vue de frayer?—R. Je suppose que oui.

Q. Trouvez-vous une plus grande proportion de homards œuvés vers la fin de la saison dans l'eau basse, et dans l'eau chaude?—R. Oui, je crois que oui.

Q. Il n'y a aucune utilité à vous parler de la manière d'agir des fabriques de conserves puisque vous n'en avez aucune ici. Savez-vous si c'est l'habitude des pêcheurs qui font le commerce avec les fabricants de leur apporter tout ce qu'ils prennent?—R. Je n'en puis rien dire, que par des on dit, je ne l'ai jamais vu faire moi-même, mais j'ai entendu dire que tel était le cas. Naturellement il y a des homards qui sont expédiés de ce port à la fabrique.

Q. Si les fabricants refusaient d'accepter ces homards œuvés, qu'est-ce que les pêcheurs seraient obligés de faire?—R. Il leur faudrait les rejeter à l'eau.

Q. Votre limite de taille ici est de 9 pouces, n'est-ce pas? Quelle est votre limite de taille ici?—R. 10½ pouces.

Q. Vous êtes dans la baie de Fundy, partie du comté de Digby?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque connaissance ou quelque expérience au sujet des homarderies et des enclos pour garder les homards?—R. Non.

Q. A-t-on jamais essayé de mettre les règlements en vigueur, tels qu'ils sont, à votre connaissance?—R. Non.

Q. Quelle est votre opinion sur la ligne de conduite suivie maintenant par le ministère et qui consiste avoir diverses limites de taille et diverses saisons dans les parties adjacentes de la côte?—R. Je crois que cela ne devrait pas être, je crois que l'on ne devrait avoir qu'un seul règlement.

Q. Quelle raison avez-vous à objecter aux présentes conditions?—R. Il y a une différence manifeste entre nos pêcheries et celles du comté d'Annapolis, qui est adjacent au nôtre; ils pêchent sur les mêmes fonds que nous, et ils commencent au même temps que nous et pêchent tout le temps et quand nous rentrons nos pièges ils continuent encore la pêche. Cela ne nous donne pas un avantage égal. Une autre chose, des petits homards peuvent être pris dans la baie Sainte-Marie, nous pêchons d'un côté et ils sont de l'autre, si nous prenons de petits homards, nous les rejetons, et le bateau à côté de nous les prend et les apporte à la fabrique, je ne trouve pas cela juste du tout.

Q. Les officiers locaux n'ont-ils jamais tenté de régler cette question de la saison?—R. Non.

Q. Et est-ce le cas que les pêcheurs du comté d'Annapolis descendent et pêchent durant toute l'année aux environs du comté de Digby?—R. Oui.

Q. Pendant la saison qui leur serait fermée s'ils observaient les lois?—R. Oui, lis pêchent tout le temps.

Q. Fait-on beaucoup de pêche dans le comté d'Annapolis?—R. On en fait passablement.

Q. Y a-t-il un grand nombre de pêcheurs de homards qui pêchent de ce comté? —R. Oui, un bon nombre.

Q. Et ils commencent, dites-vous, à pêcher dès le début de la saison sur vos fonds de pêche?—R. Oui, avec nous, et sur le côté opposé du goulet, à une distance de trois quarts de mille, et ils pêchent tout le temps.

Q. Il n'y a pas de fabriques de conserves dans ce comté?—R. Non, ils exportent tous leurs homards.

Q. Où les exportent-ils?—R. Ils les vendent presque tous à Boston, tout de même M. Sproule est l'acheteur ici et achète plus ou moins dans ce comté.

Q. Et ils sont expédiés par Digby à Yarmouth?—R. Oui.

Q. Ils ne vont pas à St. Jean?—R. Non.

Q. Autant que vous sachiez, croyez-vous que le fabricant de conserves pourrait continuer ses affaires si la loi était rigoureusement appliquée?—R. Non.

Q. Avec la limite de 9 pouces?—R. Non, il ne le pourrait pas.

Q. Est-ce que les fabricants, d'après ce que vous en savez, ont toujours refusé d'accepter les homards au-dessous de la limite de taille?—R. Oui, je le crois.

Q. Je suppose qu'il n'y a presque aucune utilité pour moi à vous demander quelle branche de l'industrie des homards vous croyez être la plus rémunératrice pour les pêcheurs et celle qui serait la plus propre à assurer la perpétuité de l'approvisionnement, la mise en conserves ou le commerce des homards vivants?—R. Le commerce des homards vivants.

Q. Il n'y a pas grande utilité à discuter la question de la mise en conserves ici parce qu'elle n'existe pas et ne nous embarrasse pas pour le moment. Maintenant, quelle est votre opinion au sujet des règlements? Quelle serait à votre avis la meilleure ligne de conduite à adopter à l'avenir? Quelle devrait être la loi?—R. Je crois que la pêche devrait être permise durant toute l'année et une restriction quant à la taille des homards.

Q. En quoi consisterait la restriction? Quelle taille suggéreriez-vous?—R. $10\frac{1}{2}$ pouces.

Q. En vue du changement apporté à la loi du Massachusetts, ne croyez-vous pas qu'il serait bon de réduire la taille à la limite adoptée dans cet Etat, ou préféreriez-vous la voir rester à 10 pouces ou $10\frac{1}{2}$ pouces?—R. Je n'aimerais pas à la voir réduire à 9 pouces, mais à 10 ce serait très bien.

Q. Vous désirez que la pêche soit permise durant toute l'année et que la limite de taille soit de 10 pouces?—R. Oui.

Q. Et une rigoureuse application de la loi?—R. Exactement.

Q. Et que des mesures convenables soient prises pour la protection des homards œuvés?—R. Oui.

Q. Vous croyez que si la loi était rigoureusement appliquée, les pêcheries s'amélioreraient et il n'y aurait aucune crainte de les voir diminuer?—R. Oui, je le crois.

Q. Il y a quelques instants vous avez déclaré que la saison du comté de Digby était d'un mois plus courte que celle du comté d'Annapolis. Je crois que vous vous trompez. Dans le comté d'Annapolis la saison s'étend du 15 janvier au 30 juin, tandis que dans Digby la saison va du 6 janvier au 15 juin, cela ne fait pas tout à fait un mois?—R. J'ai compris que c'était un mois, mais je vois que ça n'est pas tout à fait cela.

Q. Durant quel mois perdez-vous le plus de temps?—R. Il y a passablement de perte de temps durant janvier, qui est ordinairement froid et venteux, puis il y a

février et mars durant lesquels la mer est très houleuse. Nous sommes plus exposés à perdre du temps durant ces mois que durant tout autre.

Q. Perdez-vous vos engins de pêche ici par le mauvais temps?—R. Pas beaucoup, naturellement nous faisons nos pièges lourds et nous pêchons dans l'eau profonde; tout de même il y a beaucoup de pertes causées par les glaces qui descendent dans la baie et coupent les bouées.

Q. Combien de temps durent vos pièges? Combien de fois renouvelez-vous vos engins de pêche?—R. Ils sont censés durer une saison s'ils ne sont pas emportés.

Q. Les pièges ne durent-ils pas plus d'une saison?—R. On ne compte jamais qu'ils dureront plus que cela; on compte renouveler les pièges chaque année.

Q. Bien que votre saison soit apparemment assez longue, vous perdez beaucoup de temps parce que la mer est houleuse?—R. Oui.

Q. Combien de fois visitez-vous vos pièges durant les mois d'hiver; combien de fois les visitez-vous quand vous commencez en janvier?—R. Il y aura une journée par-ci par-là où nous n'irons pas, mais nous ferons une moyenne pour toute la saison, je croirais que nous les retirons deux fois par semaine, c'est-à-dire en janvier, février et mars, naturellement il y a des mois où nous le faisons plus souvent.

Q. Vous pêchez dans la baie de Fundy, pas dans la baie Sainte-Marie?—R. Nous pêchons dans la baie de Fundy.

Q. Quelle distance y a-t-il du goulet d'ici à Tiverton; quelle est l'étendue de la ligne de la côte ici; je n'ai pas de carte sous la main?—R. 28 milles.

Q. Et jusqu'à quelle distance descendez-vous d'ici le long de la grêve?—R. Nous allons ordinairement au large dans la baie de Fundy à deux milles plus bas, et les pêcheurs de la Grande Anse vieonent nous rejoindre.

Q. Combien y a-t-il de stations de pêche d'ici au Petit Passage?—R. Je ne le sais pas exactement, mais je crois qu'il y en a au moins dix dans tous les cas.

Le témoin est renvoyé.

LEANDER ELLIS, pêcheur, Bay View, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. Cinq ans.

Q. Toujours dans la même localité?—R. Oui.

Q. Vous n'aviez jamais pêché le homard avant cela nulle part?—R. Non.

Q. Pendant le temps que vous avez pêché avez-vous remarqué quelque diminution dans les pêcheries?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'elles ne sont pas aussi bonnes maintenant que lorsque vous avez commencé?—R. Non.

Q. Jusqu'à quel point diriez-vous qu'elles sont tombées?—R. Je dirais d'un tiers ou plus.

Q. Est-ce parce que vous voyez plus de petits homards ou ne voyez-vous pas autant de homards de toutes sortes?—R. On n'en voit pas autant de toutes sortes.

Q. Vous occupez-vous exclusivement du commerce d'exportation?—R. Oui.

Q. Vous exportez tous les homards que vous prenez?—R. Oui.

Q. Vous occupez-vous d'autres sortes de pêche, pêchez-vous généralement?—R. Les pêches de ligne à main.

Q. Comment se fait-il que vous ayez commencé si tard à pêcher le homard?—R. Je n'étais pas ici, il n'y a que six ans que j'y suis arrivé.

Q. Avez-vous été élevé à pêcher?—R. Oui.

Q. Vous pêchez sur le même fond que le monsieur qui a donné son témoignage avant vous?—R. Oui.

Q. Et dans la même profondeur d'eau et dans les mêmes conditions?—R. Oui.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution des pêcheries?—R. A la destruction des petits homards.

Q. C'est-à-dire pas sur le fond particulier où vous pêchez?—R. Non.

Q. Mais sur le fond en aval, ou à quel endroit?—R. Règle générale, tout ce que nous prenons est accepté.

Q. Vendez-vous du homard aux fabriques de conserves dans votre cas?—R. Non, nous ne vendons rien au fabricant, mais il y a des acheteurs qui achètent les petits homards et les exportent.

Q. Qu'appelez-vous petits homards dans ce cas?—R. Ceux de 9 pouces jusqu'à 10½ pouces.

Q. Ceux-là sont généralement considérés comme des homards moyens, ces petits homards comme vous les nommez sont exportés au même marché que vos gros homards?—R. Au même marché.

Q. Comment se fait-il que vous ne les expédiez pas vous-même, si le marché nous est ouvert et si vous y expédiez les autres homards?—R. On ne le fait pas beaucoup dans notre localité, quelques-uns le font, quelquefois ils auront un baril à moitié plein de gros homards qu'ils rempliront avec des petits.

Q. Y a-t-il une grande différence sur le marché entre les prix de ces homards de moyenne taille et celui des gros homards?—R. Il y a une différence.

Q. Quelle est à votre avis la moyenne des recettes d'un pêcheur compétent de la pêcherie de homard?—R. De $150 à $200; je sais qu'il y a deux ou trois ans deux d'entre nous sur un bateau avons fait $500 et cette année deux d'entre nous sur un bateau avons fait $100 chacun.

Q. Est-ce que cela était dû à la médiocrité de la saison, la mer était-elle houleuse ou le marché peu avantageux?—R. La mer est toujours assez houleuse pour nous, mais les prix n'étaient pas aussi élevés, et il y a eu une diminution du nombre de homards.

Q. De quel genre de piège vous servez-vous?—R. Du piège ancien modèle à double porte.

Q. A peu près quel espace laissez-vous entre les lattes?—R. Un espace d'au moins un pouce et demi.

Q. Et de quelle grandeur est la maille du filet au bout?—R. Une maille d'environ un pouce et demi à deux pouces.

Q. Croyez-vous que la coutume de mettre les lattes plus près les unes des autres qu'auparavant, a été introduite en vue de retenir les petits homards dans le piège?—R. Cela retient plus de petits homards, ces petits poussins.

Q. Dans les endroits où tout est apporté à la fabrique de conserves, nous avons constaté que les pièges dans certains cas ont été faits en laissant un espace trop petit pour qu'il soit possible d'y passer le doigt?—R. Il y a deux ans j'ai trouvé un piège qui s'en allait à la dérive, je suppose qu'il venait de la baie Sainte-Marie il était plat au sommet, j'ai remarqué que les lattes étaient très rapprochées les unes des autres et que la maille au bout était très petite, il était appâté et tendu, et il aurait pu retenir de petits homards n'ayant pas plus de trois ou quatre pouces de longueur.

Q. Vous avez remarqué qu'il aurait pu retenir de plus petits homards que ceux que vous prenez vous-même?—R. Oui.

Q. Croyez-vous qu'il serait raisonnable d'insister pour que les pièges soient faits avec un certain espace entre les lattes?—R. Je crois que cela serait convenable.

Q. En faisant cela on permettrait à une certaine quantité de petits homards de s'échapper, vous croyez qu'un certain nombre s'échapperaient?—R. Oui, ces petits-là s'échapperaient.

Q. Vous êtes propriétaire de vos propres bateaux et de vos engins de pêche, naturellement?—R. Oui.

Q. Quel nombre de pièges tendez-vous?—R. 50 ou 60; de fait, en hiver nous en tendons 50 et vers le printemps nous en tendons plus que cela.

Q. Quelle est votre expérience en ce qui concerne les mois d'hiver? Fait-on beaucoup de pêche durant les mois d'hiver alors que le température est plus inclémente?—R. Le nombre des homards augmente au printemps.

Q. Mais je veux dire que vous commencez à pêcher en janvier?—R. Oui.

Q. Quelle sorte de température avez-vous en janvier, perdez-vous beaucoup de temps en janvier?—R. Passablement.

Q. Et comment est le mois de février?—R. En février nous perdons beaucoup de temps.

Q. Et en mars?—R. Nous perdons presque tout notre temps alors.

Q. C'est généralement un mois orageux?—R. C'est un mois orageux et généralement nous ne voulons pas aller dans la baie de Fundy, plus souvent qu'il nous est nécessaire; après le 20 avril, il arrive souvent que nous essayons de relever nos pièges.

Q. Vous pouvez voir à vos pièges plus régulièrement?—R. Oh, oui.

Q. Vers quel temps trouvez-vous le marché généralement meilleur pour le commerce des homards?—R. En février et mars.

Q. Ce sont les meilleurs mois?—R. Oui.

Q. Je suppose qu'il y a alors moins de homards sur le marché et que les prix sont plus élevés?—R. Oui, c'est cela.

Q. Et ils sont plus rares parce que la mer est houleuse et qu'on ne pêche pas autant, est-ce là l'idée?—R. Oui.

Q. Expédiez-vous vos homards à un marchand à commission de Boston?—R. Oui.

Q. Quelle est votre idée au sujet de la saison durant laquelle les homards frayent? Quand croyez-vous qu'ils frayent?—R. Je ne pourrais pas dire exactement quand ils frayent, mais nous en avons pris portant des œufs durant tout l'hiver.

Q. Avec leur frai alors?—R. Oui, avec leur frai.

Q. Les œufs sont alors généralement noirs et durs n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué qu'à mesure que la saison avance et que l'eau devient plus chaude les œufs deviennent plus mûrs et changent de couleur?—R. Oui, ils deviennent plus gros.

Q. Devinrent-ils assez avancés pour que vous puissiez remarquer l'œil du petit homard sous la coquille?—R. Non, je n'ai jamais remarqué cela.

Q. Croyez-vous que vous trouvez plus de homards œuvés tard dans la saison et dans l'eau basse que vous n'en trouvez dans l'eau profonde?—R. Oui.

Q. Vous croyez qu'ils viennent près du bord alors?—R. Oui, vers la grève, je crois que tous les homards font cela.

Q. Fait-on beaucoup de pêche dans la baie même en deçà du passage?—R. Dans le bassin vous voulez dire?

Q. Oui, dans le bassin?—R. Oui, on y pêche passablement.

Q. Pêchez-vous près du bord?—R. Non.

Q. Vous pêchez au large?—R. Oui.

Q. Qui fait la pêche en dedans, dans le bassin?—R. Il y a trois bateaux, je crois, de notre ville, qui pêchent en dedans, mais ces bateaux qui pêchent en-dedans, ne pêchent pas au large.

Q. Quelle est la nature de la pêche en dedans, y prend-on aussi des poissons pour le marché?—R. Oui.

Q. Et ils exportent généralement leurs homards?—R. Oui.

Q. Est-ce que l'on trouve en dedans des homards aussi gros que ceux que vous prenez?—R. Les homards sont plus gros, mais ils ne sont pas aussi nombreux.

Q. Y a-t-il des saisons où il n'y a pas de homards dans le bassin, s'en éloignent-ils quelquefois?—R. Pas à ma connaissance.

Q. On peut les prendre dans le bassin dans n'importe quelle saison de l'année?—R. En toutes saisons.

Q. Quelle est la profondeur moyenne de l'eau dans le bassin?—R. De 25 à 30 brasses d'eau.

Q. Comment est le fond dans le bassin généralement?—R. C'est un fond dur, excepté à certains endroits en remontant le chenal, mais je crois que le fond est assez dur.

Q. A-t-on jamais fait, à votre connaissance, la mise en conserves dans le bassin?—R. Pas depuis que je suis ici.

Q. Y a-t-il jamais eu une fabrique de conserves ici dans le bassin?

M. HAYDEN.—Oui, il y en a eu une, maintenant que j'y pense, il y a eu une fabrique de conserves ici.

Q. Quelle est l'habitude des pêcheurs à l'égard des homards œuvés?—R. La plupart des pêcheurs les sortent des pièges et les jettent par-dessus bord, je sais que je fais toujours cela.

Q. Croyez-vous que l'on ait jamais eu pour habitude de dépouiller les homards de leurs œufs?—R. Vous voulez dire le lavage à la brosse?

Q. Oui?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Cela n'a jamais été pratiqué ici d'aucune manière?—R. Non.

Q. Naturellement à certains endroits sur la côte cela a été pratiqué et est pratiqué actuellement?—R. Sans aucun doute, vous trouveriez occasionnellement des hommes qui font cela.

Q. Croyez-vous que généralement les pêcheurs commencent à comprendre la nécessité de protéger ce homard?—R. Oui.

Q. Et ils ont une meilleure idée du tort qu'ils font aux pêcheries en détruisant les homards œuvés?—R. Oui, je crois qu'ils apprécient cela maintenant.

Q. Les semaques des Etats-Unis font-elles la pêche au large ici?—R. Pas actuellement, je ne le crois pas.

Q. N'avez-vous jamais eu connaissance que des navires américains faisaient la pêche au large?—R. Non.

Q. Les semaques américaines viennent-elles ici acheter des homards?—R. Oui.

Q. Elles y viennent encore?—R. Oui.

Q. Viennent-elles en grand nombre?—R. L'année dernière, je crois qu'elles étaient quatre.

Q. D'où venaient-elles?—R. Je ne le sais pas exactement, je ne leur ai jamais vendu de homards, mais je sais que je les ai vues souvent aller et venir.

Q. Fait-on la pêche en dehors de la saison?—R. Oui.

Q. De quelle manière?—R. Il y a des gens aujourd'hui, je suppose, qui ont tout un attirail de pièges tendus près de nos rives.

Q. Est-ce dans le bassin ou au large?—R. Dans le bassin et au large.

Q. Que font-ils des homards qu'ils prennent?—R. Ils approvisionnent les maisons de pension et les hôtels en ville; je suppose qu'ils trouvent un marché local durant la saison de fermeture.

Q. Fait-on cela en grand? Y a-t-il beaucoup de pêche de ce genre?—R. Oui.

Q. Maintenant quelles sont vos vues relativement aux règlements; quel règlement suggéreriez-vous pour la plus grande protection des pêcheries?—R. Je crois que si nous faisions la pêche durant toute l'année, et si la limite de taille était fixée à 10 pouces, ce serait ce qu'il y aurait de mieux.

Q. Et vous voudriez que la loi fût rigoureusement appliquée?—R. Oui, la loi devrait être strictement appliquée.

Q. Il n'y aurait aucune utilité à permettre la pêche toute l'année à moins que la loi fût rigoureusement appliquée?—R. Si les petits homards ne sont pas protégés, nous ne pouvons pas nous attendre à en prendre de gros.

Q. Alors vous croyez naturellement que la branche des pêcheries qui devrait être protégée ici est celle du homard vivant et non celle de la mise en conserves?—R. Certainement.

Q. La mise en conserves est complètement en dehors de la question et est bien secondaire?—R. Oui, c'est en dehors de la question, parce que je crois que les fabricants ne font pas du tout le commerce des gros homards; ce sont les petits homards que les fabricants de conserves préfèrent.

Q. Y a-t-il ici des commerçants locaux qui exportent les gros homards et les achètent des pêcheurs d'ici?—R. Oui.

Q. Ainsi tous les pêcheurs n'exportent pas leurs propres homards?—R. Non.

Q. Je ne vois pas pour le moment que j'aie autre chose à vous demander, y a-t-il quelque chose que vous aimeriez à nous dire et dont je ne vous ai pas parlé?—

R. Je veux vous dire que les pêcheurs actuels qui se nomment pêcheurs de homards veulent que l'on mette fin à la pêche en dehors de la saison. Ils veulent que quelque chose soit fait pour y mettre ordre, parce qu'ils ne veulent plus tolérer cela.

Q. Ils veulent cela de même que certains changements pour la protection des petits homards?—R. Oui, je sais que le côtre est venu par ici il y a environ un mois ou six semaines, et qu'il a brisé un grand nombre d'engins de pêche, mais il y en a encore plusieurs dans l'eau.

Le témoin est renvoyé.

J. M. HAYDEN et ISAAC ELLIS, pêcheurs, de Digby, qui étaient présents, déclarent qu'ils ont pêché sur le même fond que les témoins précédents, et qu'ils approuvent tout ce qui a été dit.

DAVID SPROUL, paqueur, Digby, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Figurez-vous comme paqueur ou en quelle qualité?—R. Je suis intéressé dans la mise en conserves.

Q. Dans quelle localité exercez-vous l'industrie de la mise en conserves?—R. La fabrique est à Canso.

Q. Oh, nous sommes allés là, et nous avons entendu là un témoin portant votre nom, tout de même nous serons heureux d'entendre tout ce que vous aurez à dire au sujet de l'industrie des homards?—R. C'est mon frère que vous avez rencontré à Canso.

Q. Quelles sont vos relations avec l'industrie du homard dans le comté de Digby?—R. Je n'ai pas beaucoup de relations avec cette industrie dans le comté de Digby, nous achetons ici de petits homards, mais pas en grande quantité. Nous exerçons l'industrie dans les comtés d'Annapolis, de King et de Cumberland, plus haut vers le fond de la baie.

Q. Dans quelle mesure fait-on la pêche dans ces comtés?—R. On ne fait là que le commerce du homard vivant, mais il y a autant de pêcheurs pêchant le homard dans ces comtés qu'il peut y en avoir, sans qu'il y ait encombrement.

Q. Pouvez-vous d'une manière générale nous donner une idée du nombre de bateaux occupés à la pêche dans ces comtés; avez-vous été là parmi eux et êtes-vous renseigné sur leur situation?—R. Oh, oui, je suis allé chez eux.

Q. Combien de bateaux de pêche y a-t-il à votre idée, dans le comté d'Annapolis?—R. Je crois qu'il en a cent.

Q. Et combien dans le comté de King?—R. Environ 70 probablement, à peu près cela.

Q. Et dans le comté de Cumberland?—R. Pas plus de 50 .

Q. Où trouvent-ils un marché pour leurs homards?—R. Ils vendent aux acheteurs la majeure partie de leur capture, et ils en exportent une partie eux-mêmes.

Q. Ils vendent aux acheteurs qui demeurent là et font d'autres affaires dans les différents comtés environnants?—R. Non, ils vendent—bien il n'y a que deux maisons de commerce qui se rendent là, nous-mêmes et le capitaine Anderson.

Q. Ils vendent à des semaques qui passent et recueillent les poissons?—R. Oui.

Q. Et les apportent ici?—R. Nous apportons les nôtres ici, et le capitaine Anderson les apporte à Carter's Cove, où il demeure; il exporte dans des semaques américaines.

Q. Fait-on de la mise en conserves dans cette région le long de la côte?—R. Non.

Q. Ainsi leur commerce consiste exclusivement en homard vivant?—R. En homard vivant.

Q. Leur limite de taille est fixée à 10½ pouces, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Ce règlement est-il mieux observé là qu'ailleurs, ou prennent-ils de petits homards?—R. Il a été assez bien observé jusqu'ici, mais ils disent là-haut que les pêcheurs d'ici prennent de petits homards et qu'ils pourraient tout aussi bien faire comme eux.

Q. Que font-ils des petits homards?—R. Ils nous les vendent.

Q. C'est-à-dire ceux dont la taille est d'au moins 9 pouces?—R. Oui.

Q. Et que font-ils de ceux qui ont moins de 9 pouces?—R. Ils en prennent très peu qui mesurent moins de 9 pouces, les homards qui fréquentent le haut de la baie sont plus gros que ceux d'ici.

Q. Dans le haut de la baie sont-ils en aussi grande abondance qu'ici?—R. Oui, je crois qu'ils sont, de fait, en plus grande abondance.

Q. Avez-vous une idée de leur meilleure saison de pêche?—R. Leur meilleure saison est le mois de juin.

Q. Croyez-vous que les homards remontent et descendent la baie de Fundy, qu'ils sortent de la baie de Fundy en hiver?—R. Je ne crois pas qu'ils se déplacent beaucoup; apparemment ils ne semblent pas aller et venir comme les autres poissons.

Q. Vous croyez qu'ils hivernent dans la baie?—R. Je crois qu'ils hivernent au large, et ils reviennent près des bords au printemps.

Q. Comment se fait la pêche dans ces endroits, les prend-on dans l'eau profonde ou dans l'eau basse?—R. Dans l'eau basse.

Q. Près de la grève?—R. Oui, lorsqu'ils rentrent.

Q. Avez-vous une idée du pourcentage de homards œuvés que l'on voit durant le mois de juin?—R. Je crois qu'il peut y en avoir un ou deux pour cent.

Q. Avez-vous une idée de ce que, les pêcheurs font au sujet de ces homards?—R. Oui, ils les laissent généralement aller; de fait, je crois qu'ils le font toujours, je n'ai jamais eu connaissance que l'un d'entre eux ait gardé un homard œuvé.

Q. J'ai compris que vous exerciez l'industrie ici, par conséquent vous exportez à Boston par la même voie que les pêcheurs, par la voie de Yarmouth?—R. Oui.

Q. Le changement de la limite de taille dans l'état de Massachusetts a-t-il affecté le marché d'une manière bien considérable?—R. Oui.

Q. Est-ce que cela a déprécié le marché?—R. Cela l'a déprécié.

Q. Pour les gros homards aussi bien que pour les petits?—R. Oui, cela a déprécié les gros autant que les moyens.

Q. Quelle est votre opinion personnelle au sujet du meilleur règlement à mettre en vigueur pour ce district?—R. Pour les comtés d'Annapolis, de King et de Cumberland?

Q. Pour la région entière aux environs d'ici?—R. Mon opinion à ce sujet est qu'à l'est du goulet de Digby, janvier, février et mars sont des mois n'ayant aucune utilité pour les pêcheurs, ils seront tous d'accord je crois à ne pas vouloir de janvier, février et mars.

Q. C'est-à-dire à l'est du goulet de Digby?—R. A l'est du goulet de Digby, peut-être que tout près d'ici, tout près du goulet, à un mille ou deux ils pourront pêcher durant ces mois, mais dans tout le reste de la région on ne veut pas des mois d'hiver; l'eau est basse et devient très agitée, et personne ne voudrait aller les chercher, ils n'ont aucun moyen de les rendre sur le marché, ainsi ils n'essayent pas de pêcher. Durant les vingt dernières années ils n'ont pas pêché le homard avant la mi-avril excepté comme je vous l'ai dit tout près du goulet à environ un mille où ils ne sont pas obligés de s'éloigner beaucoup et d'où ils peuvent revenir aisément.

Q. Est-ce le cas que les pêcheurs de cette région viennent ici et se livrent à la pêche durant la première partie de la saison?—R. Non, je crois que vous avez mal compris M. Hayden, c'est tout près de l'entrée du goulet qu'ils traversent moins d'un mille environ.

M. Hayden.—Oui, c'est bien cela.

M. Ellis.—Janvier, février et mars ne valent pas grand' chose pour les pêcheurs de homards, parce que la mer est très houleuse alors.

Q. Mais en février vous avez un meilleur prix pour les homards que vous exportez?

M. Ellis.—Oui, mais nous en prenons très peu.

R. Commencer le 15 avril et continuer jusqu'au 15 juillet, voilà ce que les pêcheurs veulent dans cette région.

Q. Ne croyez-vous pas qu'en prolongeant la saison jusqu'au 15 juillet vous empiéteriez beaucoup sur la saison régulière du frai des homards?—R. Non, pas dans les eaux de la baie de Fundy, là-haut.

Q. Quand croyez-vous que les homards frayent là-haut?—R. Je crois qu'ils frayent en août et septembre, mais j'ai toujours remarqué qu'il y a des homards œuvés dans tous les mois de l'année.

Q. Oh, oui, ils portent des œufs durant toute l'année, quelques-uns d'entre eux?—R. Mais je les ai remarqués assez souvent lorqu'ils prennent une certaine couleur rougeâtre, c'est quand ils deviennent plus murs, dans la dernière partie de juillet ou en août.

Q. Si nous avions une limite de taille de 10 pouces et une saison de pêche qui durerait toute l'année comment la question serait-elle affectée? C'est très difficile d'avoir différentes limites de taille et des saison différentes dans des régions adjacentes, cela occasionne des plaintes pour cause d'infractions aux lois?—R. Je ne crois pas que le rendement justifie la pêche durant toute l'année, nos homards sont rares ici, même en avril et vers le 1er juillet les prises deviennent très faibles; alors bon nombre de pêcheurs retirent leurs pièges avant la fin de la saison.

Q. N'est-ce pas le cas que dans le Maine où les pêcheries de homards ont été détruites, sans aucun doute par la mise en conserves, la prohibition de la mise en conserves et la mise en vigueur de la limite de taille de 10½ pouces, en dépit du fait que l'on pêche durant toute l'année, ont amélioré les pêcheries?—R. Je vois que l'opinion de certaines gens est que que les homards sont très abondants dans l'état du Maine, mais on n'en a pas mis en conserves dans cet Etat.

Q. Non ils ont abondonné la mise en conserves et ils sont venus ici, de fait les pionniers de l'industrie de la mise en conserves dans le golfe Saint Laurent, dans tous les cas, sont de gens qui sont venus du Maine, qui y ont abandonné la mise en conserves après l'avoir épuisée?—R. Oui.

Q. Et depuis que l'on a abondonné la mise en conserves dans l'Etat du Maine et que l'on a une limite de taille plus élevée, les pêcheries semblent s'être améliorées?—R. Oui, on prétend qu'elles se sont améliorées, quant aux prix; mais la taille n'est pas aussi forte.

Q. S'en tiennent-ils strictement à la réglementation de 10½ pouces dans l'Etat du Maine?—R. Bien, on y a pris du homard de 9 pouces pendant une couple d'années.

Q. Ont-ils modifié leurs règlements en même temps que dans l'Etat du Massachusetts?—R. Oui, ils ont expédié du homard de 9 pouces dans l'Etat du Maine pendant les 2 ou 3 dernières années.

Un PÊCHEUR.—A quel port dans l'Etat du Maine?—R. A Eastport.

Un PÊCHEUR.—J'ai été partout à cet endroit et je n'ai jamais vu cela; le gouvernement américain payait $1.00 chacun les homards œuvés.

R. Les homards sont pris par les smacks américains; ils achètent tout, disent-ils, de 9 pouces en montant.

Q. Quelques-uns disent que c'est l'habitude dans l'Etat du Maine de mettre les homards dans un parc et de les y garder jusqu'à ce que le marché atteigne un prix élevé, et on a suggéré que cette méthode devait être suivie ici?—R. Cela n'a pas été fait ici.

Q. Quelques-uns pensent que cela pourrait être fait avec avantage?—R. Oh! naturellement, cela pourrait être fait avec avantage.

Q. Pensez-vous qu'il est possible que cela soit fait ici sans présenter une opportunité de violer la loi?—R. Cela pourrait donner aux pêcheurs une opportunité de se mettre à l'abri de la loi quand ils pêchent en dehors de la saison.

Q. En ce qui concerne le reste du comté de Digby, à un autre point de vue, que diriez-vous au sujet des règlements?—R. Je dirais que la loi concernant la limite de taille devrait être mise en vigueur.

Q. Quelle limite?—R. Bien, je dirais rien moins de 9 pouces.

Q. Est-il à votre connaissance qu'elle n'est pas en vigueur?—R. Je suis sûr qu'elle n'est pas mise en vigueur.

Q. A-t-elle jamais été mise en vigueur?—R. Non, pas depuis un grand nombre d'années.

Q. Quel degré d'extension a pris ici l'industrie de la mise en conserves; si la limite de taille de 9 pouces était strictement mise en vigueur, de quelle façon affecte-

rait-elle les fabricants?—R. Je pense qu'ils abandonneraient cette industrie et s'occuperaient du commerce du homard vivant.

Q. Pratiquement, la mise en conserves n'est pas considérable dans le voisinage immédiat?—R. Non, 15 milles plus loin, il y a une petite fabrique.

Q. Y en eut-il jamais une ici?—R. Oui, il y a 12 à 15 ans.

Q. Par qui fut-elle mise en opération?—R. Par la Digby Canning Co. Nous n'étions qu'une succursale alors.

Q. Comment ce fait-il que vous l'ayez abandonnée; était-ce en vue de développer le commerce du homard vivant?—R. Nous ne pouvions nous procurer suffisamment de petits homards pour tenir la fabrique en opération.

Q. Désirez-vous faire d'autres déclarations concernant la pêche?—R. Il y a une chose que j'ai toujours eue dans l'esprit, et c'est la raison pourquoi la loi n'a jamais été mise en vigueur, c'est que les pêcheurs ne veulent pas se dénoncer les uns les autres. Les inspecteurs pensent apparemment que les pêcheurs devraient se dénoncer, et se plaindre à eux des violations dont la loi est l'objet; eh bien, les pêcheurs ne font pas cela, et je pense que c'est à l'inspecteur de le faire, et que ce dernier devrait être payé suffisamment pour voir à ce que la loi concernant la limite de taille soit scrupuleusement observée.

Q. Parlant au sujet de ces renseignements, quelques-uns ont suggéré que les pêcheurs de homards devraient être tenus de s'inscrire au début de la pêche, qu'ils devaient prendre un permis,—il n'y aurait naturellement aucun frais à payer pour se le procurer—qui contiendrait toutes les dispositions de la loi, que les pêcheurs signeraient et qui les obligerait à respecter la loi et à s'y tenir strictement. L'idée de ceux qui ont suggéré cela, c'est qu'ayant fait ceci, les pêcheurs se sentiraient forcés d'obéir à la loi, beaucoup plus qu'ils ne le sont aujourd'hui?—R. Oui.

Q. Et, selon toutes probabilités, ils dénonceraient ceux qui n'obéissent pas à la loi; ils se considéraient chacun, en un certain sens, comme un garde-pêche. Naturellement, l'intention, c'est que ceux contre qui on aurait de preuves des violation de la loi se verraient refuser un permis et n'auraient pas le droit de pêcher le homard perdant une autre saison; pensez-vous que cela serait praticable, serait-il judicieux d'édicter une telle loi?—R. Les pêcheurs ne dénonceront pas un de leurs compagnons, ils auront peur de voir leurs pièges détruits s'ils le font.

Q. Vous dites que c'est le devoir du garde-pêche de s'occuper des violations de la loi?—R. Oui. Je pense que ce serait une bonne chose que les pêcheurs prissent un permis qui ne leur coûterait rien, et qu'ils fussent liés par une certaine réglementation, parce que je crois qu'ils respecteraient leur serment. Comme de raison, les conditions sont tout à fait différentes ici de ce qu'elles sont à Annapolis, à Kings et en haut de la baie.

Q. Elles sont différentes partout, elles sont différentes dans la baie Sainte Marie, mais les conditions dans la baie de Fundy sont les mêmes que celles de tout le long de la côte?—R. Les pêcheurs de ces trois comtés n'essayent pas de pêcher durant les mois d'hiver, et ils pensent que s'ils avaient une saison se prolongeant un peu plus tard, cela les aiderait à obtenir les prix que les autres perçoivent.

Q. Et en juillet, le prix serait plus élevé que maintenant, lorsque le poisson s'en vient?—R. Oui, c'est cela.

Q. Les pêcheurs, en quelques endroits, ont dit que s'il leur était permis de mettre en conserves, cela leur serait avantageux; ne voulez-vous pas vous engager dans l'industrie de la mise en conserves, ici?—R. Non, aucun de nous ne le désire. Je dois vous dire quelque chose que j'ai omis concernant le temps qu'il fait dans la baie de Fundy. Les pêcheurs, et tous ceux qui connaissent cet endroit, savent que c'est une étendue d'eau où le temps est très dur et les vagues très fortes, et qu'ils ne peuvent pas s'éloigner beaucoup de la côte, parce qu'un petit vent rend la pêche très difficile, les vagues étant très agitées, de sorte qu'ils ne peuvent atteindre à leurs pièges que deux ou trois jours par semaine, et quelques fois il leur faut attendre une semaine sans pouvoir y arriver. Il peut y faire une température aussi belle et aussi calme qu'aujourd'hui, mais un petit vent s'élève subitement et vous ne pouvez pas sortir.

Q. Les conditions sont-elles aussi mauvaises en haut de la baie de Fundy qu'elles le sont à son ouverture?—R. Oui, l'eau est peu profonde et le vent y fait le temps plus dur.

Q. Avez-vous tous les avantages qu'il faut pour l'encouragement du commerce du homard vivant; subissez-vous quelque perte, qui pourrait être évitée, dans le commerce d'exportation de ces homards?—R. Oui, en mai et juin, nous perdons un nombre considérable de homards; en fait, nous avions à les mettre dans la glace, et même alors nous en perdions un grand nombre, parce que nous avions l'habitude de mettre la glace au-dessus d'eux; mais nous nous sommes aperçus que l'eau froide provenant de la fonte de la glace qui coulait sur eux les tuait, et maintenant nous la plaçons au-dessous d'eux. Ce serait beaucoup préférable s'il y avait un endroit particulier réservé aux homards sur le bateau, où la chaleur des machines et de la bouilloire ne pourrait les affecter, de sorte qu'ils arriveraient à destination en bien meilleur état.

Q. C'est-à-dire, s'il était mis à leur disposition un lieu d'emmagasinage froid ou une chambre frigorifique?—R. Oui, ce serait très bien.

Q. Comment ces homards sont-ils généralement transportés, entre les ponts d'un steamer?—R. Entre les ponts.

Q. Les met-on dans la cale?—R. Oui, un grand nombre doivent être mis dans la cale où ils souffrent de la chaleur que dégage la bouilloire. Cet été, nous avons perdu un lot entier de homards, on a dit que tous étaient morts quand ils arrivèrent à Boston, et nous avons perdu $75 sur un seul chargement.

Q. Y a-t-il eu quelque tentative de la part des propriétaires des vaisseaux pour encourager, favoriser ou protéger ce commerce du homard vivant qui semble compter pour une part considérable de leur fret?—R. Ils semblent portés dans ce sens, mais ils expédient de Yarmouth, durant la saison, de 600 à 1,500 harasses de homards d'un seul coup, et quand ils voyagent en aussi grandes quantités, une partie des homards se trouvent près de la bouilloire et en souffrent.

Q. On devrait penser qu'ayant en vue leur propre intérêt, ils devraient faire tout ce qui est possible pour encourager ce commerce?—R. Oui, on devrait penser ainsi.

Q. Alors, il n'y a aucun doute que si ces bateaux étaient munis de chambres frigorifiques, une proportion considérable de homards maintenant perdus seraient sauvés?—R. Oui.

Q. La perte se produit entre Yarmouth et Boston, dit-on?—R. Oui, entre Yarmouth et Boston. Mais je pense que le gouvernement ferait une bonne affaire s'il approvisionnait de chars convenables le transport des homards par voie ferrée, comme on a fait dans le Nouveau-Brunswick, de Shediac à Campbellton.

Q. Ils les expédient dans des wagons frigorifiques?—R. Oui, il y a des wagons frigorifiques qui sont supposés y aller une fois par semaine.

Q. Je crois que le gouvernement a consenti à payer une partie du fret sur le poisson?—R. C'est pour le homard vivant, pour le commerce canadien, mais je crois qu'il devrait faire quelque chose pour le commerce de Boston, la plupart de nos homards sont expédiés à Boston.

Q. Voulez-vous dire que quelque arrangement devrait être fait pour l'extension de ce système de chars frigorifiques dont vous avez parlé, afin que le commerce du homard vivant de cette partie de la côte puisse en bénéficier?—R. Oui, je pense que ce serait une bonne chose pour le développement du commerce du homard vivant; et ce serait dans les meilleurs intérêts des pêcheurs.

Q. Je suppose que ce service de chars frigorifiques fut établi en vue d'encourager ce commerce de l'Ile-du-Prince-Edouard?—R. Oui.

Q. Mais, naturellement, ceci n'est qu'une très petite partie du commerce et le sera toujours?—R. C'est tout juste une question de temps; le homard ne peut pas rester dans le bateau plus de 40 ou 50 heures, si on veut qu'il arrive au marché en bonne condition. Si on peut l'expédier à n'importe quelle partie de la province de Québec en moins de 48 heures, je crois que le commerce se développera; de fait, je connais des endroits où l'on pense déjà d'envoyer, de développer le commerce du homard vivant, si l'on peut obtenir la sorte de wagons convenables.

Q. Naturellement, ce sont là des faits qu'il serait aussi bien de déposer devant le Comité, puisqu'ils concernent l'avenir de l'industrie .

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Pensez-vous qu'il peut y avoir des chargements de homards vivants pour Ontario? Ou y en a-t-il eu?—R. Oui, il y a eu quelques chargements; tout un lot a été expédié à Montréal et à Québec, et jusqu'à Détroit, et ils sont arrivés en bon état.

Q. Combien cette affaire rapporte-t-elle comparée au commerce de Boston?—R. Cela paye, mais pas tout à fait autant.

Par le Commissaire:

Q. Il y a un steamer muni de chambres froides faisant le trajet sur la côte nord du golfe, et plusieurs des fabricants de conserves de là ont abandonné cette industrie et expédient leurs homards vivants par cette voie?—R. C'est seulement une question de temps, la fabrication de conserves disparaîtra.

Q. C'est le sentiment d'un bon nombre de gens qu'il serait mieux de faire bouillir le homard ici, vu qu'il sort tout frais de l'eau, et de l'expédier dans les chambres froides?—R. Bien, ceux qui les font bouillir à Boston ne pensent pas ainsi; ils pensent qu'ils doivent recevoir le homard vivant, et alors ils peuvent l'expédier

joliment vite à leurs clients; en fait, même ceux qui font bouillir le homard à Boston expédient maintenant vivants la plupart de leurs homards à Chicago et dans l'ouest.

Q. Pensez-vous que les homards gardés un certain temps dans un bateau, paquetés dans une caisse, et alors chargés sur un steamer pour Boston, et là retenus dans les chars, dans l'eau impure du port, atteindront le consommateur en aussi bonne condition que s'ils avaient été bouillis sur la côte aussitôt pris, et alors gelés?—R. Je pense que oui.

Q. Pensez-vous que le homard se détériore à chaque heure qu'il passe hors de l'eau?—R. Je ne sais pas, mais je crois que l'expérience a démontré qu'il est mieux d'expédier les homards vivants aussi loin que possible, et alors de les faire bouillir; quand ils sont bouillis ici, ils deviennent gluants et se gaspillent durant le voyage, et sûrissent très rapidement.

Q. J'ai vu des homards bouillis à Anticosti, gardés dans un entrepôt frigorifique pendant un an, et servis alors en parfait état. M. Menier a tenté là cette expérience, il a eu une fabrique de conserves qui a fonctionné là, et il a l'idée qu'il peut faire mieux par ce moyen que par la mise en conserves, et il exporterait même ses homards en France, s'il pouvait les garder suffisamment froids?—R. Il y a toujours un inconvénient à expédier le poisson gelé, il perd à un certain degré sa saveur de poisson frais; il y a à peu près la même différence entre le poisson gelé et le poisson frais, qu'entre le homard en conserves et le homard fraîchement pêché.

Q. A-t-on jamais proposé l'exportation du homard aux vieux pays, en Europe?—R. J'ai entendu parler de cela cet hiver, qu'il est possible de les y expédier dans des réservoirs, et je ne sais pas si cela réussirait très bien.

Q. Est-il venu à votre connaissance qu'une quantité considérable de homards est achetée par les bateaux-pêcheurs des Etats-Unis en dehors de cette côte?—R. Oui.

Q. Où les prend-on généralement?—R. A Portland.

Q. Ces homards sont achetés pour approvisionner les parcs le long de la côte de l'Etat du Maine?—R. Oui, ils sont gardés dans les parcs jusqu'à ce que notre saison soit complètement close ici; dans la première partie de l'hiver.

Q. Ce serait une raison pourquoi nous devrions permettre l'établissement de parcs le long de notre côte?—R. Je pense que ce serait une bonne raison.

Q. Est-ce que la rigueur de notre hiver nuirait aux parcs; ils pourraient se couvrir de glace?—R. Oui, nous avons plus d'obstacles de ce côté-ci qu'il y en a de l'autre.

Q. Pourrait-on garder les homards dans un parc dont la surface serait gelée?—R. Oui, la glace ne les affecterait pas.

Q. Y a-t-il des postes de l'Union des Pêcheurs dans cette partie du pays?

M. Hayden.—Non.

R. Il y en avait un partiellement établi un peu plus loin par en-bas, mais il n'a jamais pris d'importance.

Q. Pour quelle raison?—R. Les pêcheurs ne lui ont jamais porté assez d'intérêt pour assister aux réunions.

Q. Quelle est la fabrique la plus proche?—R. La seule que je connaisse est à environ 15 milles d'ici, en-bas.

Q. Y en a-t-il une seule entre ici et le Petit Passage?—R. Une seule.

Q. Avez-vous une idée de la moyenne du paquage qui se fait ici?—R. 200 ou 300 caisses.

Q. Ainsi ce paquage, en autant que cette partie du comté est concernée, est une industrie du passé?—R. Oui, le prix du homard mis en conserves durant les années passées a été si bas, que même ici je ne crois qu'on a mis beaucoup en conserves cette année, pour la simple raison que le commerce du homard vivant peut rapporter plus que les homards en conserves ne le peuvent. Exception faite pour les homards au-dessous de 9 pouces, on met en conserves tous ceux qui sont au-dessous de cette taille, mais c'est tout ce que les fabricants peuvent paquer.

Q. Et, je suppose, les homards de taille insuffisante et mutilés?—R. Oui, je pense qu'il serait très sage de mettre en vigueur un règlement spécifiant l'espace à garder entre les lattes du piège; l'inspecteur pourrait voir s'il est observé, et cela permettrait aux petits homards de s'échapper.

Q. Je suis porté à eroire que ce serait une bonne chose, quoique certains pêcheurs nous disent qu'il n'en résulterait pas une grande différence; mais je pense, après trente-deux ans d'expérience, et j'ai remarqué qu'aux endroits où l'espace entre les lattes avait l'habitude d'être $1\frac{1}{2}$ pouce, on le fait graduellement plus étroit, et il ne peut y avoir qu'une raison de faire cela: retenir les petits homards?—R. Oui, il n'y a aucun doute sur cela. J'ai entendu et j'ai lu beaucoup de choses sur la sagesse du gouvernement qui paie les pêcheurs pour qu'ils apportent les homards œuvés, de sorte qu'ils puissent être gardés jusqu'à la fin de la saison, mais je ne crois pas que cette mesure nous toucherait beaucoup ici, parce que tous les pêcheurs ici disent qu'ils les laissent en liberté, et il est mieux, je pense, de les libérer à l'endroit où ils se tiennent.

Q. Il n'y a aucun doute que le meilleur moyen de permettre au homard œuvé de survivre est de le laisser à lui-même?—R. Oui.

Par M. Jameson, M.P.:

Q. Pensez-vous que des parcs ou une homarderie seraient de quelque bénéfice à l'industrie dans ce comté; je suis fortement de cet avis moi-même que cela le serait?—R. Oui.

Q. Ce serait un avantage d'une ou de deux façons, le parc permettrait aux homards de croître et de se reproduire naturellement, et, d'un autre côté, il est certain que les homards auraient l'opportunité de se reproduire; si les pêcheurs étaient assurés d'en obtenir un meilleur prix, ils les vendraient sans doute au parc?—R. Je vois une difficulté, c'est que l'on dépouillerait l'ouverture de la baie de Fundy de ses homards, et qu'on les apporterait à un endroit où les pêcheurs de là baie n'en retireraient aucun bénéfice.

Par le Commissaire:

Q. S'il doit y avoir des établissements de conservation artificielle, ils ne doivent pas être trop éloignés l'un de l'autre, parce que les pêcheurs font déjà des objections où il y en a, et si nous avions des parcs, il serait mieux d'en avoir un certain nombre disséminés le long de la côte que d'en avoir seulement un grand?—R. Je

n'ai pu voir quelle sagesse il y a à prendre soin du homard œuvé et à le laisser déposer son frai, et, alors, de donner au poisson une chance de détruire les jeunes homards.

Q. Où ils fraient, les autres poissons les détruisent, spécialement le maquereau? —R. Le merlan et autres petits poissons se jettent sur le frai, et je pense qu'ils le détruisent. Si c'est possible, le frai devrait être protégé jusqu'à ce qu'il ait acquis un peu plus de taille.

Q. Vous ne pouvez pas protéger les jeunes homards très longtemps, parce qu'ils se dévorent l'un l'autre, ils sont à eux-mêmes leurs pires ennemis; si vous en mettez aujourd'hui une douzaine dans un bocal de verre, vous n'en aurez plus qu'une demi-douzaine demain?—R. Et il en est de même des gros.

Dr. Jones.—Quelque chose a-t-il déjà été fait pour repeupler les eaux au moyen de homarderies?

Le Commissaire.—Oh oui, il y a plusieurs homarderies en opération, il y en a une à la Pointe Caribou, dans le comté de Pictou, et les pêcheurs de là persistent à dire qu'il en est résulté un grand bénéfice.

R. Je me souviens d'une tentative d'incubation par le procédé artificiel qui a été faite à Gaspé, et ce fut un échec.

Q. Il y a une histoire à ce sujet; on avait établi une homarderie dans un étang d'eau fraîche, et l'on avait essayé de combiner le système d'incubation artificielle du saumon et du homard, et cela n'a pas réussi.

Le témoin est renvoyé.

La Commission est ajournée.

(Memo. Après l'ajournement, M. Sproul, M. Hayden et M. Ellis ont attendu le Commissaire, et l'ont informé qu'ayant discuté le sujet en cause, ils avaient conclu qu'il serait mieux d'avoir une limite de taille de 10 pouces pour toute la baie de Fundy, afin d'avoir un règlement uniforme, si possible, pour le district entier).

NOUVEAU-BRUNSWICK.

LEPREAU, 20 septembre 1909.

ROBERT ELLIS, pêcheur, Men's Bay, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie de la pêche du homard?—R. Je suppose que j'ai pêché le homard pendant 23 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché dans ces environs?—R. Oui.

Q. Votre saison de pêche ici commence le 6 janvier et se termine le 15 juin, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque idée de la raison pour laquelle la date fut fixée au 6 janvier au lieu du 1er janvier?—R. C'est trop fort pour moi, je ne vois pas pourquoi.

Q. Quelle est la façon d'agir des pêcheurs ici, sont-ils propriétaires de leurs bateaux et engins de pêche?—R. Ils possèdent leurs bateaux et leurs engins de pêche.

Q. De quel genre de bateaux se servent-ils; vous servez-vous presque tous de bateaux à gazoline maintenant?—R. La plupart sont des bateaux à gazoline.

Q. Quelle est la valeur d'un bateau de pêche à homards?—R. Vous voulez dire le moteur à gazoline et tout?

Q. Oui, je suppose que la plupart se servent de ces bateaux-là—R. $150, plus ou moins.

Q. Quel nombre de pièges emploient les pêcheurs?—R. Environ 60.

Q. Des lignes de fond ou des lignes ordinaires?—R. Toutes sont des lignes ordinaires.

Q. Combien d'hommes par bateau?—R. Sur quelques-uns deux hommes, sur d'autres un, quelques-uns travaillent seuls et le plus grand nombre avec deux hommes.

Q. Comment trouvez-vous la pêche quand vous commencez?—R. Bien pauvre.

Q. En janvier?—R. Oui, mais elle est meilleure que cela plus tard.

Q. Quelle est la condition de la pêche sur la côte comparée, à ce qu'elle était quand vous avez commencé il y a 20 ans?—R. Elle n'est pas tout à fait aussi bonne.

Q. Dans quelle proportion a-t-elle diminué?—R. Je suis tout à fait certain qu'elle n'est pas la moitié de ce qu'elle était.

Q. Quelle est la cause de la déchéance de la pêche, à quoi l'attribuez-vous; il doit y avoir une raison à cela?—R. Je crois que cela tient justement au nombre de petits homards qui ont été pris, il n'y a aucun doute à cela.

Q. Parce qu'on a pris le petit homard en vue de faire la mise en conserves?—R. Je le crois.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous, quand vous commencez le 6 janvier?—R. Dans huit à dix brasses.

Q. Est-ce justement en face d'ici, dans la baie?—R. Non, c'est juste autour des bancs de rochers, tout alentour d'ici.

Q. Combien y a-t-il de bateaux en tout faisant la pêche aux homards, de Lepreau?—R. Il y en a plusieurs, je pense, quelque chose comme dix bateaux-pêcheurs.

Q. N'y en a-t-il pas plus que cela?—R. Non, je ne pense pas.

Q. Il n'y en a pas de Lepreau?—R. Pas plus, je crois, de Lepreau; il peut y en avoir un de plus au de moins, mais c'est à peu près le nombre.

Q. Pêchez-vous constamment tout l'hiver?—R. Oui, tout l'hiver.

Q. Quand faites-vous votre meilleure pêche?—R. Tout d'abord quand nous commençons.

Q. Sur la quantité totale de homards que vous prenez, quelle est la proportion de gros homards, quels homards considérez-vous convenables pour le marché, tous ceux qui sont au-dessus de neuf pouces?—R. Oui, le homard qu'on expédie a 10½ pouces.

Q. Et vous n'êtes pas supposés en prendre aucun au-dessous de 9 pouces?—R. Non.

Q. Et vous n'expédiez pas de homards entre neuf et dix pouces et demi, maintenant que le marché de Boston leur est ouvert?—R. Oh oui, nous avons expédié ce que nous appelons les petits.

Q. Ce sont les homards entre 9 et 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Comment expédiez-vous, par quelle route?—R. Bien, la plupart des homards pris ici sont vendus aux semaques, mais un petit nombre est expédié par chemin de fer.

Q. D'où viennent les semaques?—R. D'Eastport.

Q. Elles viennent ici et achètent directement vos homards?—R. Oui.

Q. Quelle proportion de votre prise totale convient au marché, ceux qui sont au-dessus de 9 pouces?—R. Ce sont les gros et les moyens.

Q. Oui, quelle proportion est vendue au fabricant de conserves?—R. Je pense que les deux tiers sont vendus au fabricant.

Q. Quelles fabriques sont en opération ici; nous avons eu un fabricant de conserves devant le Comité, je pense, à Ottawa, M. Connors?—R. C'est lui.

Q. Vous n'avez qu'une fabrique?—R. Je n'en connais qu'une.

Q. Une seule licence de mise en conserves est accordée ici?—R. Oui.

Q. Et il achète tous les petits homards?—R. Bien, il y en a qui sont expédiés, naturellement.

Q. Par petits homards, je veux dire ceux qui sont au-dessous de 9 pouces, les expédiez-vous?—R. Oh, non.

Q. A-t-on fait quelques tentatives ici pour mettre en vigueur les règlements?—R. C'est-à-dire pour faire rejeter les petits homards?

Q. Oui?—R. Non, je ne crois pas que cela ait été fait; on en a parlé, mais je ne crois pas qu'on ait rien fait; bien, oui, à un certain temps, il y a environ deux ans, on a mis une loi en vigueur, et je sais qu'il y a eu une grande amélioration à cette époque.

Q. Y a-t-il un poste de l'Union des Pêcheurs ici?—R. Non, il n'y a pas de société de pêcheurs ici, mais il existe une Union des Pêcheurs à la nasse.

Q. Pêchez-vous les homards dans les mêmes eaux durant toute la saison?—R. Bien, à peu près aux mêmes endroits, nous nous approchons ou nous nous éloignons, ici et là.

Q. Quand la saison tire à sa fin, que vous approchez du milieu de juin, venez-vous pêcher en eau peu profonde?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué qu'à cette époque vous prenez une plus grande proportion de petits homards que lorsque vous pêchez en eau profonde?—R. Oui, je pense que nous en avons un peu plus.

Q. Au sujet du homard œuvé, quelque proportion représente-t-il sur votre prise totale?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait plus d'un sur cent, à peu près 1 pour cent. Dans ma pêche de l'année dernière, je n'en ai pas vu plus que cela; il peut y en avoir plus ou moins, c'est tout ce que j'en puis dire.

Q. Que fait-on de ces homards?—R. Je sais ce que j'en fais, je les jette pardessus bord aussi vite que je peux, mais j'ai entendu dire qu'il y a des hommes qui les vendent à des bateaux américains, et j'ai peur que ce soit vrai. Les hommes commenttent une grave erreur en faisant cela.

Q. Ce n'est pas étonnant que votre poisson se fasse rare, si cela est vrai?—R. Oui, il n'y a aucun doute là-dessus, c'est incroyable qu'un homme agisse ainsi.

Q. Que vous rapporte le gros homard ici?—R. Voulez-vous dire durant toute l'année?

Q. Oui, dites-nous ce qu'il rapporte à différentes saisons, si vous le pouvez; il atteint son plus haut prix en janvier et février, n'est-ce pas?—R. Oui, environ 30 cents la pièce, c'est le plus que nous pouvons jamais avoir ici.

Q. C'est pour le homard de 10½ pouces?—R. Oui, pour les gros homards.

Q. Et pour ceux qui sont entre 9 pouces et 10½ pouces, que valent-ils?—R. Ceux-là valent 4 cents.

Q. Que recevez-vous pour ceux que vous vendez au fabricant?—R. Bien, c'est à peu près la même chose, environ 4 cents.

Q. Etes-vous alors supposé lui vendre des homards tous au-dessous de 10½ pouces?—R. Oh, oui, parce que les pêcheurs n'aimeraient pas à vendre aucun homard de 10½ pouces pour 4 cents; ainsi il est certain que les homards qu'ils vendent à 4 cents sont au-dessous de 10½ pouces.

Q. Qu'est cela comparé avec ce que vous aviez l'habitude d'avoir; est-ce que le prix n'a jamais été plus élevé?—R. Non.

Q. Alors, il est à présent dans son cours le plus haut?—R. Oui, c'est le plus élevé que nous ayons jamais eu.

Q. Est-ce que le changement de limite de taille dans le Massachusetts a en une influence sur le prix du poisson ici; est-ce que, à cause de cela, le prix du gros poisson a subi une baisse?—R. Quelquefois, nous pensons qu'il en est résulté une différence, mais qu'il y en ait eu une au non, je ne le sais pas.

Q. Maintenant, quant à vos arrangements avec le fabricant, comment cela ce passe-t-il, y a-t-il quelque concurrence en matière de prix, ou le fabricant fixe-t-il un prix et êtes-vous obligé de l'accepter?—R. Bien, il établit un prix et nous sommes obligés de l'accepter; nous n'aurions pas même 4 cents pour les petits ho-

mards, s'il n'en avait pas été acheté quelques-uns par les smacks; autrement le fabricant ne nous donnerait réellement pas ce prix; je crois que 3 cents est tout ce qu'il a payé; il fixe le prix.

Q. Comment livrez-vous à la fabrique, livrez-vous les homards vous-même, ou le fabricant envoie-t-il un bateau pour les prendre?—R. Il envoie un bateau.

Q. Et c'est la seule fabrique achetant les homards?—R. Je n'en suis pas tout à fait certain, il y a ordinairement une fabrique à Campobello, mais je ne sais pas bien si maintenant elle opère ou non.

Q. Il y a quatre permis de mise en conserves accordés dans le comté de Charlotte?--R. Ah, bien, il peut y en avoir plus, et je l'espère.

Q. Savez-vous quelque chose concernant les règlements dans l'Etat du Maine?—R. Non, je ne suis pas renseigné là-dessus.

Q. A présent, quant à ce qui regarde la réglementation future de l'industrie de la pêche, quelle est votre opinion, qu'y aurait-il de mieux à faire pour cette localité en vue de protéger d'abord la pêche du homard et, ensuite, en vue du plus grand intérêt des pêcheurs et de leur plus grand bénéfice?—R. Au sujet du temps où ils tendent leurs pièges, voulez-vous dire?

Q. Quant à ce qui concerne les règlements; quelle serait, d'après vous, la réglementation qui conviendrait le mieux à cette localité; le premier point que nous avons en vue est la protection de la pêche, et le second le bénéfice des pêcheurs?—R. Justement.

Q. Il n'y a pas de doute que sur cette partie de la côte autour de Yarmouth et Digby et par là, le plus gros revenu résulte de la vente au marché du homard vivant, de sorte que pour ces endroits la mise en conserves est une matière tout à fait secondaire?—R. Oui.

Q. Et qu'on y est tout à fait préparé à la fermeture des fabriques de conserves; et il n'y a aucun doute que si la limite de taille était partout mise en vigueur et qu'il n'y eût pas de mise en conserves des petits homards, la pêche s'améliorerait rapidement?—R. Oui, cela ne se discute pas.

Q. Quelle est votre idée concernant la réglementation qui devrait être mise en vigueur dans le comté Charlotte, à votre point de vue de pêcheur?—R. Bien, je ne sais pas.

Q. Les règlements actuels comportent que la pêche s'ouvre le 6 janvier et se ferme le 6 juin, et que vous avez une limite de taille de 9 pouces. Ces matières ont-elles été discutées par les pêcheurs?—R. Oui, naturellement, il y a eu une foule de commentaires ici à ce sujet; mais je n'ai pas beaucoup pensé à cela.

Q. Une foule de recommandations ont été faites au ministère; l'une dit que la pêche devrait être complètement fermée durant un certain nombre d'années, pour qu'elle puisse s'améliorer; il n'y a pas de doute qu'en autant que la pêche est concernée, ce serait le moyen le plus facile et le plus efficace; mais la vie serait dure aux pêcheurs dans l'intervalle, n'est-ce pas?—R. Oui, il n'y a aucun doute.

Q. Quel est le revenu ordinaire d'un pêcheur actif, pour une saison, provenant de la vente au fabricant et au marché?—R. Je pense qu'un pêcheur actif, pêchant toute la saison, ferait environ $200.

Q. Serait-ce là son revenu total?—R. Je pense que oui, étant donné l'état présent des homards.

Q. En quelques endroits, on retire jusqu'à $1,000?—R. Oui, je sais cela, mais le poisson alentour d'ici est joliment petit.

Q. Que font le reste de l'année ces gens qui pêchent le homard alentour d'ici, font-ils quelque autre pêche après la clôture de la pêche aux homards?—R. Ils pêchent le homard, et ils font autre chose, mais pas beaucoup d'autre pêche; quelques-uns font un peu la pêche à la ligne de fond, mais pas beaucoup.

Q. Est-ce que l'habitude de dépouiller de ses œufs le homard femelle a été suivie ici?—R. Je n'en puis rien dire, je ne suis pas sûr, mais je ne doute pas que quelques-uns l'ont fait.

Q. Maintenant, j'aimerais à connaître votre opinion; comme je l'ai dit, la première proposition faite au ministère était de fermer complètement la pêche, et la Commission des Pêcheries du homard, en 1898, a recommandé que la côte entière fût fermée par sections, en un temps une section, en un autre temps une autre; pensez-vous que de cette première proposition il résulterait une grande amélioration?—R. Non.

Q. Ensuite, quelques-uns ont proposé d'abolir la limite de taille complètement, de raccourcir quelque peu la saison, et de prendre des mesures afin que le petit homard pût s'échapper, en insistant pour l'adoption d'un piège modèle où un certain espace serait de règle entre les lattes?—R. C'est tout à fait cela.

Q. D'autres encore, la plupart des gens d'ici, sont en faveur d'une limite de taille de 10 pouces, quelques-uns disent 10½ pouces et d'autres 9, mais, moi-même, je pense que les pêcheurs de la côte de l'Atlantique et autour de la baie de Fundy sont en faveur d'une limite de 10 pouces, avec une stricte mise en vigueur de la loi?—R. Oui, je pense qu'une limite de taille de 10 pouces serait très bien, et qu'il faudrait rejeter tout le reste.

Q. Quel que soit le changement apporté dans la loi, il ne serait d'aucune utilité de faire des suggestions ou des amendements, à moins que les règlements ne fussent scrupuleusement observés?—R. Oh oui, il faut qu'ils soient observés.

Q. Et à présent, aucune tentative n'est faite pour faire respecter les règlements?—R. Oui, c'est vrai.

Q. Quel type de pièges employez-vous ici?—R. La trappe à trois goulots,

Q. C'est une espèce de trappe à compartiments?—R. Oui.

Q. Est-ce que beaucoup des pêcheurs fabriquent leurs propres pièges?—R. Oui, la plupart d'entre eux.

Q. Quel espace se permettent-ils entre les lattes?—R. Un espace joliment étroit, afin qu'ils soient sûrs de retenir tout ce qui y pénètre.

Q. Au-dessous de quelle taille les prennent-ils réellement, quatre ou cinq pouces?—R. Vous voulez parler des fabricants de conserves?

Q. Bien, les pêcheurs; ils doivent les prendre en premier lieu?—R. Le pêcheur vend tout ce qu'il peut prendre.

Q. Que restera-t-il dans un piège?—R. Rien ne restera dans le piège au-dessous d'un homard de 7 pouces, à la façon dont le pièges sont faits.

Q. Vous ne le pensez pas?—R. Je ne le pense pas.

Q. Quelques pêcheurs nous disent que quel que soit l'espace entre les lattes, cela ne ferait aucune différence, parce que les homards n'en sortiraient pas, et d'autres disent que si nous avions une limite de taille de dix pouces et demi, et que

si nous insistions pour obtenir un espace d'un pouce et demi entre les lattes, comme c'était autrefois, les petits homards pourraient s'échapper. Quand d'abord vous avez construit votre piège, l'espace entre les lattes était plus large qu'aujourd'hui, et le petit homard avait coutume de s'en échapper?—R. Oui, je pense qu'il s'en échapperait.

Q. Vous avez eu je crois les Commissaires Internationaux récemment, aux environs d'ici?—R. Bien, j'ai entendu dire qu'ils étaient allés à Mace's Bay, et j'ai entendu dire ensuite qu'ils n'étaient pas là, de sorte que je n'en suis pas certain.

Q. Quel effet aurait ici la même réglementation qu'ils ont dans l'Etat du Maine, une limite de taille de 10½ pouces et la pêche permise toute l'année?—R. Je pense que cela fonctionnerait très bien; naturellement, aujourd'hui, je sais qu'à cause de l'état du homard, il n'y a pas beaucoup à faire pour un pêcheur pêchant toute l'année, mais après qu'il aurait une fois commencé, cela lui donnerait une chance.

Q. Y a-t-il quelque autre chose dans votre idée et dont je n'aurais pas parlé?—R. Naturellement, si on nous empêche de prendre les petits homards, je suppose qu'on nous donnera une saison plus longue, afin qu'un pêcheur puisse commencer la pêche de plus bonne heure qu'aujourd'hui.

Q. Vous dites vous-même que c'est votre opinion que la diminution de la pêche est due à la capture des petits homards?—R. Oui, je le pense.

Q. Et vous dites que ces petits homards sont utilisés par les fabricants de conserves seulement?—R. Oui, principalement; un petit nombre est expédié au marché.

Q. Ceux qui dépassent un peu 9 pouces?—R. Oui, un bon nombre au-dessus de 9 pouces sont envoyés au marché.

Q. Mais aucun au-dessous de 9 pouces?—R. Non, vous ne pourriez le faire, vous savez; naturellement, les fabricants les prennent et ils les pendront.

Q. Et quand le prix du marché est à la baisse, vous en vendez quelques-uns de 9 pouces au fabricant, et il en prend aussi quelques gros qui sont mutilés?—R. C'est tout à fait cela.

Q. Mais cela ne ferait pas de tort à la pêche ni aux pêcheurs si la mise en conserves était complètement arrêtée pendant un an ou deux?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Et ce serait beaucoup servir les intérêts des pêcheurs que de faire cela?—R. Oui, je le pense.

Le témoin est renvoyé.

Fred Ellis, pêcheur, Mace's Bay, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes vous engagé dans l'industrie de la pêche aux homards?—R. Depuis 20 ans.

Q. Comment est la pêche aujourd'hui comparée à ce qu'elle était quand vous avez commencé?—R. Elle est un dixième aussi bonne, je pense, pas plus.

Q. Elle a diminué tant que cela, n'est-ce pas?—R. Oui, sans aucun doute.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Bien, à différentes causes; à la prise de nos homards œuvés, pour les expédier aux Etats-Unis, c'est là une des causes, et, aussi bien, à la capture des petits homards.

Q. La destruction des petits homards et l'exportation des homards œuvés aux Etats-Unis en sont les deux grandes causes?—R. Oui.

Q. Cette diminution a-t-elle été graduelle, s'est-elle fait sentir tout le temps, ou est-elle beaucoup plus accentuée depuis dernièrement?—R. Elle se poursuit graduellement.

Q. Est-ce que ces conditions: la destruction du petit homard et l'exportation du homard œuvé aux Etats-Unis, se maintiennent tout le temps?—R. Bien, durant les dix dernières années, je dois dire que oui, et cela a peut-être existé pendant encore dix années. Au commencement de ma pêche aux homards, nous les prenions et nous les vendions au cent livres, et n'avions que de 80 cents à un dollar du cent livres.

Q. Vous n'en envoyiez aucun au marché, alors?—R. Non.

Q. Y avait-il des fabriques de conserves ici, alors?—R. Deux seulement.

Q. Vous commencez la pêche ici le 6 janvier?—R. Oui.

Q. Et votre saison se termine le 15 juin?—R. Oui.

Q. En commençant le 6 janvier, comment est l'hiver ici, êtes-vous capable de pêcher tout l'hiver?—R. Le temps est très dur.

Q. Encourez-vous une grande perte d'engins de pêche?—R. Je dois dire que nous en perdons environ les trois quarts, entre la moitié et les trois quarts.

Q. En perdez-vous autant chaque hiver?—R. Oui.

Q. Quelle est la meilleure période de votre pêche?—R. Quand nous commençons, où que ce soit.

Q. Le 6 janvier ou aussitôt après que vous avez pu commencer?—R. Oui.

Q. Est-ce l'habitude de commencer un peu avant?—R. Non.

Q. Il ne se fait pas beaucoup de pêche avant la saison?—R. Bien, un pêcheur peut avoir besoin de manger.

Q. Se fait-il de la pêche après la saison?—R. Non, pas après la saison.

Q. Est-ce que la plupart des pêcheurs d'ici sont des pêcheurs de homards, ou font-ils un autre genre de pêche?—R. Ils font presque tous différentes sortes de pêche.

Q. De sorte que quand la pêche aux homards est close, ils vont à une autre pêche?—R. Oui.

Q. Mais la meilleure pêche se fait au commencement de la saison?—R. Oui. Mais si la pêche commençait le 1er octobre, ce serait aussi bien, elle est meilleure au commencement, à quelque endroit que ce soit.

Q. La pêche s'améliore-t-elle au printemps?—R. Non.

Q. Pas en avril et mai?—R. Généralement, le poisson est plus rare; nous employons plus d'engins de pêche, mais nous ne prenons pas plus de poisson. Deux hommes pêchent ensemble, et en hiver nous employons cinquante pièges, et puis, dans la saison d'été, passé avril, nous en employons 100.

Q. Vous vous servez tous de bateaux à gazoline à présent?—R. Presque tous.

Q. Quelle proportion de votre pêche est envoyée au marché et quelle proportion est vendue au fabricant?—R. Je dois dire environ un dixième probablement.

Q. Un dixième est expédié au marché?—R. Un dixième est expédié au marché et le reste est vendu au fabricant. Quand vous avez 10 ou 12 gros homards, vous en avez 130 à 150 petits.

Q. Et le fabricant accepte tout ce que vous lui envoyez sans s'occuper de la taille?—R. Oui.

Q. Au-dessous de quelle taille le fabricant les prend-il, 4 pouces?—R. Non, 8 pouces; en fait, le fabricant prendra tout ce que vous lui apporterez.

Q. En quelques endroits, nous avons constaté qu'il faut 10 à 14 homards pour faire une boîte d'une livre; c'est un homard joliment petit?—R. C'est un petit homard.

Q. En expédiez-vous autant au marché maintenant que quand vous avez commencé, ou votre pêche diminue-t-elle? Avez-vous une bonne proportion de gros homards?—R. Je dois en avoir la moitié moins d'aussi gros.

Q. Et quand vous avez commencé la pêche, vous vendiez tout ce que vous aviez au fabricant?—R. Tout.

Q. Quand avez-vous commencé à expédier au marché?—R. Je pense qu'il y a 18 ou 20 ans.

Q. Comment atteigniez-vous le marché, dans ce temps-là?—R. Les acheteurs venaient directement ici des Etats-Unis, et les achetaient comme aujourd'hui.

Q. Ils venaient ici par bateaux?—R. Oui.

Q. Et c'est de cette façon que vous vendiez la plupart de vos homards? Les bateaux venaient d'où?—R. Des Etats-Unis.

Q. Mais de quel port?—R. D'Easport.

Q. Comment les expédiaient-ils?—R. Bien, les dernières années, ils les expédiaient généralement par express, en barils, par chemin de fer. J'ai moi-même acheté et transporté un grand nombre de ces homards.

Q. Aviez-vous la direction d'un smack?—R. Oui, pendant 7 ans.

Q. Et vous livriez les homards à Easport?—R. Oui, je livrais les petits aux fabriques du côté canadien.

Q. Quelle espèce de fabriques avez-vous ici, il y a quatre permis dans le comté Charlotte?—R. Oui, il y en a deux qui ne comptent pas beaucoup, la plus grande fabrique que nous avons est à Campobello.

Q. Qui en a la direction?—R. Calder, l'inspecteur de la pêche, avait coutume de la diriger, mais elle appartient à un fabricant américain, et M. Connor a une fabrique.

Q. Où est-elle?—R. Au port Black.

Q. Ces fabricants travaillent-ils tout l'hiver, commencent-ils à l'ouverture de la saison et opèrent-ils tout l'hiver?—R. Non, ils ne commencent pas avant, je dirais, le 1er avril, ou à peu près à cette date.

Q. Qu'est-il fait du petit homard en janvier, février et mars?—R. Une partie va aux Etats-Unis, et quelques pêcheurs expédient eux-mêmes leur pêche.

Q. Expédient-ils tout ce qui est au-dessus de 9 pouces?—R. Oui, tout ce qui est au-dessus de 9 pouces.

Q. Mais qu'advient-il des homards au-dessous de 9 pouces?—R. Ils sont rejetés.

Q. Employez-vous la même sorte de piège maintenant que quand vous avez commencé à pêcher?—R. Bien, à peu près le même, quelque chose qui lui ressemble, quoique je doive dire que le piège employé aujourd'hui est de beaucoup supérieur à l'ancien.

Q. De quelle manière, prend-il plus de poisson?—R. Oui, il prend plus de poisson.

Q. Et il retient mieux le poisson pris?—R. Oui, c'est cela.

Q. Les pêcheurs fabriquent-ils leurs propres pièges?—R. Oui.

Q. Laissez-vous moins d'espace entre les lattes que lorsque vous avez commencé à fabriquer des pièges?—R. Je dois dire que oui.

Q. Quel est le but de cela?—R. C'est de prendre les petits homards.

Q. Vous souvenez-vous qu'on ait fait quelque tentative pour mettre en vigueur les règlements? Quelqu'un vous a-t-il jamais averti de ne pas prendre les petits homards, ou vous a-t-on menacé de vous imposer une amende, ou quelque chose comme cela?—R. Oui, j'ai été averti par le vieux capitaine du bateau "Curlew," le capitaine Pratt.

Q. Mais non pas par les gardes-pêche de la côte?—R. Bien, non, parce que, probablement, ils ne pensaient pas que nous violions la loi; ils ne m'ont jamais rien dit à ce sujet.

Q. Nous avons entendu plusieurs pêcheurs dire qu'ils ignoraient qu'il y a une loi?—R. Bien, je sais qu'il y a une loi.

Q. Les smacks américains achètent-ils aussi les petits homards?—R. Non, pas ceux qui sont au-dessous de 9 pouces.

Q. Achètent-ils les homards œuvés?—R. Mon Dieu, oui.

Q. Les payent-ils plus cher?—R. Je le pense, ils les payent le double du prix qu'ils donnent pour n'importe quel gros homard.

Q. Ils recherchent les homards œuvés?—R. Oui, ils donnent environ 25 cents pour chaque homard œuvé.

Q. Pour quelle raison les recherchent-ils particulièrement, qu'en font-ils?—R. Ils les apportent à l'inspecteur des pêcheries d'Eastport qui a une caisse à cet usage et où ils les déposent, et il y a un homme qui vient de la homarderie, et qui les apporte plus loin à l'ouest; je ne pourrais pas dire où est située la homarderie.

Q. Est-ce une homarderie ou un parc?—R. J'ai entendu dire que c'est une homarderie, je n'en suis pas parfaitement sûr, mais je pense que c'est une homarderie.

Q. Et ils les achètent à cause de leurs œufs?—R. Oui.

Q. Et ils les paient plus cher que les homards ordinaires?—R. Oui.

Q. Ne pensez-vous pas qu'en faisant cela les pêcheurs ne sont pas sages; ne se coupent-ils pas eux-mêmes la gorge en agissant ainsi?—R. Oui, et ils se privent de leur pain, ce qui est pire.

Q. Maintenant, quant à la diminution de la pêche, il n'y a aucun doute qu'elle est causée par la destruction du jeune homard et l'exportation du homard œuvé; quelle est votre idée au sujet de la meilleure réglementation à adopter et à mettre en vigueur, particulièrement dans cette localité, pour la protection de l'industrie?—R. Je vais vous dire mon opinion; il ne devrait pas être permis aux pêcheurs de

prendre aucun homard au-dessous de 10½ pouces; tous les homards plus petits devraient être rejetés.

Q. Ils devraient être remis à l'eau?—R. Oui, et les homards œuvés aussi devraient être protégés.

Q. Et que diriez-vous quant à la saison de pêche?—R. Bien, quand nous avons nommé nos délégués, nous en avons parlé, nous avons discuté cette question à tous les points de vue, et nous en sommes venus à la conclusion que le bon temps serait du 1er octobre ou du milieu de septembre au milieu de juin; et la raison, c'est qu'en octobre, novembre et décembre, le temps est beau, et qu'on peut prendre plus de homards avec une quantité d'engins de pêche valant dix piastres,—câbles et pièges—que nous pouvons en prendre avec des engins de pêche représentant une valeur de cinquante piastres, en hiver et par une température orageuse.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet de la pêche dans le Maine, avez-vous été sur cette côte?—R. Oui.

Q. Quels règlements y fait-on observer aujourd'hui?—R. Je ne sais pas quels y sont les règlements cette année; mais les années passées, il y avait une limite de taille de 10½ pouces et la pêche permise tout le long de l'année; on devait rejeter tout le petit homard et, si je ne me trompe, les gardes-pêche du gouvernement prenaient tous les homards œuvés des mains des pêcheurs et les leur payaient, et expédiaient ces homards à la homarderie.

Q. Naturellement, ils mettaient en conserves, à cet endroit, il y a quelques années?—R. Oui.

Q. Un certain nombre de fabricants de conserves qui opèrent aujourd'hui au Canada sont venus de l'Etat du Maine?—R. Oui.

Q. Et ils sont venus ici et s'y sont établis après avoir épuisé la pêche là-bas, comme la nôtre est épuise aujourd'hui, par la mise en conserves des petits homards?—R. Oui.

Q. Savez-vous si la pêche s'améliore dans l'état du Maine?—R. Oh, oui, elle s'est grandement améliorée dernièrement.

Q. Ils ont l'habitude là de garder le poisson dans des parcs, n'est-ce pas?—R. Oui, ils viennent ici et achètent notre poisson quand le prix est bas, et ils le mettent dans des parcs dans l'Etat du Maine, et les y gardent jusqu'à ce que les prix s'élèvent. Comme de raison, ils achètent aussi sur leur propre côte dans la même intention.

Q. C'est l'objet des parcs, de garder des homards en bon état jusqu'à ce que le marché soit favorable?—R. Oui, j'ai conduit un bateau un hiver, et nous sommes tous venus à la conclusion qu'il serait de notre intérêt de rejeter les petits homards et d'acheter seulement les homards de 10½ pouces, conséquemment, nous les avons rejetés tout cet hiver et ce printemps; et savez-vous que le fait d'avoir rejeté le petit homard pendant tout un hiver a augmenté notre pêche de plus de moitié, je dirais.

Q. Bien, vous savez que le homard croît de deux pouces en une année?—R. Oui.

Q. De sorte qu'il ne faut pas beaucoup d'années pour qu'un homard de six pouces atteigne dix pouces de long?—R. Oui; je suis fier de vous rencontrer au-

jourd'hui, parce que je sais que vous vous rendez compte que la capture des petits homards et leur mise en conserves est en train de ruiner notre industrie. Tous les pêcheurs de notre endroit aimeraient à rejeter les petits homards, et ils ne veulent pas en approvisionner les fabriques; ils aimeraient à voir la fin de cette pratique.

Le témoin est renvoyé.

JOHN M. MAHONEY, pêcheur, Mace's Bay, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Ayant entendu tout ce qu'a dit le précédent témoin, l'approuvez-vous, ou avez-vous quelque chose à ajouter?—R. J'approuve tout ce qu'il a dit, et il n'y a rien de plus que je puisse ajouter.

Le témoin est renvoyé.

JOHN MAHONEY, pêcheur, délégué de l'Union des Pêcheurs, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie de la pêche aux homards?—R. Cela doit faire 20 ans, depuis que j'ai été capable de pêcher.

Q. Vous pêchiez, selon toute probabilité, avant d'avoir 26 ans, comme la plupart des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Quelle est aujourd'hui la condition de la pêche au homard comparée à celle du temps où vous avez commencé?—R. Je pense que le poisson est plus rare.

Q. Voudrez-vous essayer de dire jusqu'à quel point il est plus rare?—R. Je ne le pourrais pas exactement.

Q. Y a-t-il plus de bateaux qui font la pêche qu'il y en avait dans ce temps-là?—R. Oui, plus d'engins de pêche et plus de bateaux.

Q. Les pêcheurs emploient plus d'engins de pêche, n'est-ce pas?—R. Oh, certainement.

Q. Tous les engins de pêche et tous les bateaux sont-ils la propriété des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Quel nombre de pièges employez-vous généralement?—R. Quelquefois 55 ou 60, quelques-uns en emploient jusqu'à 70 par bateau.

Q. La pêche commence pour vous le 6 janvier?—R. Oui.

Q. Commencez-vous généralement la pêche au moment précis de l'ouverture de la saison?—R. Oui, nous commençons généralement par nous y préparer.

Q. Vous pêchez, sans interruption, tout le long de la saison jusqu'à la clôture de la pêche?—R. La plupart du temps.

Q. Etes-vous capable de pêcher jusqu'à la fin de l'hiver?—R. Pas tout le temps.

Q. Rentrez-vous vos pièges?—R. Pas après qu'ils ont été posés.

Q. Perdez-vous beaucoup de pièges?—R. Oui, beaucoup, la glace nous nuit et coupe nos bouées.

Q. Combien de pêcheurs sont engagés dans l'industrie de la pêche aux homards dans cette partie de la baie, de Lepreau, et tout autour d'ici?—R. Pour parler honnêtement, je pense qu'il doit y en avoir 25 ou 30, plus ou moins.

Q. Ces bateaux sont généralement manœuvrés par deux hommes, n'est-ce pas?—R. Généralement.

Q. Et ils emploient de 50 à 75 pièges?—R. Oui; quelquefois, dans la saison du printemps, deux hommes en emploieront 100; mais dans la saison d'hiver, nous ne pouvons en employer plus de 50 à 60.

Q. Pêchez-vous au moyen de lignes de fond ou de lignes simples?—R. Nous n'employons tous que des lignes simples.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchez-vous?—R. Dans 15 à 20 brasses.

Q. Cela vous mène-t-il loin de la côte?—R. Assez loin de la côte, environ 3 milles au large.

Q. Vous n'êtes pas gênés par les bateaux-pêcheurs américains en dehors de la limite de 3 milles, ici, n'est-ce pas? Je veux dire dans votre pêche aux homards?—R. Je n'en connais pas.

Q. Quelle proportion de votre pêche est expédiée vivante au marché, et quelle autre est vendue au fabricant?—R. Je puis difficilement vous le dire, en vérité, mais je crois que 80% environ va à la fabrique; si vous avez 60 homards, vous pouvez en avoir là-dessus 20 qui conviennent au marché.

Q. Vous appelez convenables à l'expédition les homards qui sont au-dessus de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. N'expédiez-vous pas ceux qui ont depuis 9 pouces jusqu'à 10½ pouces?—R. Non, ceux-là servent généralement à la mise en conserves.

Q. En un bon nombre d'endroits, depuis qu'on a réduit la limite de taille, on a expédié le homard de 9 pouces au marché de Boston?—R. Oui, et il en va à St. Jean, aussi.

Q. Combien y a-t-il de fabriques en opération dans le voisinage?—R. Il n'y en a pas ici.

Q. Quelle est la plus rapprochée?—R. Celle de Connors, à Black's Harbour.

Q. Je vois qu'il y a quatre fabriques licenciées dans ce comté?—R. Il y a beaucoup de metteurs en conserves, mais je n'en connais aucun qui paque le homard en dehors de Connors.

Q. Y a-t-il quelque poste de l'Union des Pêcheurs, ici? Ou vous n'avez pas d'Union semblable à celle qu'on a en Nouvelle-Ecosse?—R. Non.

Q. Mais vous avez une union à la nasse des pêcheurs aux filets, ici, je pense?—R. Oui, c'est la seule union que je connaisse.

Q. Quelle est la meilleure période de votre pêche; quelle partie durant votre pêche aux homards considérez-vous la meilleure?—R. Je puis difficilement vous le dire, mais je pense que la première quinzaine, après le commencement de la pêche au mois de janvier, est généralement le meilleur temps.

Q. Les fabriques sont-elles ouvertes alors?—R. Je ne le pense pas.

Q. De sorte que toute votre pêche à cette époque de l'année est expédiée vivante au marché?—R. Oui.

Q. Vous ne conservez pas les petits homards?—R. Oui, certainement, nous les conservons et nous les vendons à St.-Jean et à Montréal.

Q. Que voulez-vous dire par là?—R. Tous les homards entre 9 et 10½ pouces.

Q. Ce que nous appelons petits homards est tout ce qui est au-dessous de 9 pouces?—R. Bien, nous ne gardons jamais rien au-dessous de 9 pouces, pour nous le petit homard est entre 9 et 10 pouces et demi.

Q. Que faites-vous des homards qui sont au-dessous de 9 pouces?—R. Nous les rejetons.

Q. Les rejetez-vous toujours?—R. Oui, toujours.

Q. Le fabricant ne les prend-il pas?—R. Il les prend si vous les lui donnez; le fabricant prendra tout ce que vous lui donnerez.

Q. En quelques endroits, on met tout en conserves à partir de 5 pouces?—R. Et le pêcheur en souffre.

Q. Bien, le pêcheur dit: "Si je ne les prends pas, mon voisin les prendra, et je puis aussi bien les avoir que de laisser les autres les prendre." C'est ainsi à d'autres endroits, et je suppose que c'est pas différent ici?—R. Les pêcheurs sont un groupe joliment difficile à surveiller, il n'y a pas de doute, et j'en suis un moi-même.

Q. Quand vous avez commencé à pêcher, y avait-il alors des fabriques ici?—R. Non, excepté celle de Connors, c'est tout ce que j'en sais, et celle de Ned Holmes, à Campobello.

Q. Expédiez-vous vous-même vos homards à votre compte à Boston, ou vendez-vous à des acheteurs ici?—R. Je pense qu'ils sont vendus à des acheteurs qui viennent acheter ici.

Q. On vous les paie sur livraison à bord du smack, n'est-ce pas?—R. Généralement.

Q. Quels sont les prix moyens payés sur ces bateaux pour les gros homards?—R. Tous les prix depuis 15 à 20 cents, et jusqu'à 30 cents.

Q. Cela dépendra de l'état du marché?—R. Oui.

Q. Ces bateaux viennent ici pendant tout l'hiver, n'est-ce pas?—R. Tout l'hiver.

Q. D'où viennent-ils?—R. D'Easport, je crois.

Q. En ce qui concerne le homard œuvé, quelle a été la pratique dans cette localité?—R. Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

Q. Je veux dire: que fait-on ici des homards œuvés?—R. Oh, je comprends maintenant; nous les avons toujours rejetés quand nous en avons trouvé dans nos pièges, à ma connaissance.

Q. On a dit que c'était une habitude bien répandue ici de les vendre aux smacks?—R. Oui, j'ai entendu dire cela. Il y a certainement un lieu de vente pour eux, il n'y a pas de doute là-dessus, mais je dois dire que je n'ai jamais connu dans un homme dans cette localité et dans les environs qui ait fait cela.

Q. Est-il à votre connaissance que l'on fasse cela?—R. Non.

Q. Pêchez-vous toute la saison au même endroit?—R. Généralement.

Q. Est-ce l'habitude de se rapprocher de la grève en mai et juin?—R. Oui, certainement.

Q. A quelle distance de la grève venez-vous?—R. Nous approchons jusqu'à ce que nous soyons dans environ 7 à 8 brasses.

Q. Avez-vous jamais remarqué à quelle partie de la saison vous avez un plus grand nombre de petits homards dans vos pièges?—R. Au printemps, certainement, quand nous nous approchons, nous avons plus de petits homards qu'en hiver.

Q. Et près de la grève, vous aurez aussi une proportion plus grande de homards œuvés?—R. Non, je ne le pense pas; cela ressemble à un havre ici, et le homard, dans la saison chaude, vient vers la grève, et il est raisonnable que les homards soient plus nombreux sur la grève qu'ils le seront au large, où ils sont dispersés, et où vous n'aurez pas la chance d'être toujours au milieu d'eux.

Q. La vérité en cette matière, c'est que le homard femelle s'en vient dans l'eau peu profonde, où la température plus élevée aide à l'incubation de ses œufs; c'est ce que l'expérience démontre partout; et particulièrement vers la fin de la saison, en juillet, où la pêche se continue plus tard qu'ici, la proportion du petit pris en eau peu profonde et dans les havres, dans les baies et les étangs, est plus grande que dans la pêche au-dehors. La même condition générale prévaut ici?—R. Je suppose que dans le meilleur endroit près des îles, j'ai tiré de mon piège 75 ou 100 petits homards venant justement d'éclore.

Q. Trouvez-vous durant toute la saison, des homards femelles portant des œufs?—R. Oui.

Q. En trouvez-vous quand vous commencez la pêche?—R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué si les œufs sont plus près de la maturité à mesure que la saison avance?—R. Jamais.

Q. A quoi attribuez-vous la décroissance de la pêche; sans aucun doute, la pêche diminue, et à quoi attribuez-vous cette diminution?—R. A la capture de tant de petits homards.

Q. Pourquoi prend-on ces petits homards?—R. Je ne peux pas vous le dire, sinon parce que les hommes de la fabrique et beaucoup de gens en veulent.

Q. On les prend pour les vendre à la fabrique, n'est-ce pas?—R. Je le pense.

Q. Et vous attribuez la décroissance de la pêche à la destruction des petits homards?—R. Oui. C'est de cette façon que les fabricants de conserves ont plus d'influence sur le gouvernement actuel que nous les pêcheurs, et, conséquemment, ils ont l'opportunité de nous acheter tous nos petits homards, et les pêcheurs sont tous suffisamment empressés de gagner une piastre, tant que la loi leur permet de les prendre.

Q. Mais la loi le défend; elle dit que les homards au-dessous de 9 pouces ne doivent pas être pris?—R. Oui, mais si on établissait seulement la limite de taille à 9 pouces, cela leur donnerait une chance de croître.

Q. La faute en est à ce que la loi n'a pas été mise en vigueur?—R. C'est cela.

Q. A-t-elle jamais été mise en vigueur, à votre connaissance?—R. Pas que je sache.

Q. Avec quel type de piège pêchez-vous à présent?—R. De trois sortes, des trappes à deux goulots, de quelques-unes à quatre et d'autres à trois.

Q. Les pêcheurs fabriquent-ils leurs propres pièges?—R. Certainement.

Q. Est-ce la tendance de mettre moins d'espace entre les lattes aujourd'hui que lorsque vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, les pièges sont plus petits et les lattes sont plus rapprochées.

Q. Etablissez-vous les lattes plus près l'une de l'autre?—R. Je sais maintenant ce que vous vous voulez dire; non, je ne le pense pas; il est possible que certains les disposent ainsi et que d'autres ne le fassent pas.

Q. Quand la pêche au homard a d'abord commencé la pratique ordinaire était d'employer la latte comme mesure d'espace?—R. Exactement.

Q. Et cela laissait un espace d'un pouce et demi entre chaque latte, et la tendance, comme il est démontré par ma propre expérience aussi bien que par les témoignages donnés partant, est de rétrécir cet espace?—R. Comme de raison, c'est afin de retenir les petits homards.

Q. Cela a dû être fait dans cette intention?—R. Sûrement.

Q. Pensez-vous que si on laissait un espace plus large, si on insistait à ce sujet et que cela fît partie de la loi, pour que les pièges fussent construits de telle façon, une plus grande proportion de petits homards pourraient s'échapper?—R. Je le crois.

Q. Quel prix les fabricants de conserves paient-ils les homards?—R. 3 cents.

Q. C'est le prix payé l'année dernière, n'est-ce pas?—R. Je pense que le prix moyen a été de 3 cents, mais vous en savez là-dessus autant que moi; j'ai acheté du petit homard les deux au trois dernières annnées.

Q. Vous n'avez pas fait la pêche?—R. Non, pas durant 2 ou 3 ans.

Q. Qu'en faisiez-vous?—R. Je les vendais au marché de Saint-Jean.

Q. Les vendiez-vous vivants?—R. Une partie vivants et une partie bouillis.

Q. Vous les vendiez aux alentours?—R. Oui.

Q. Y a-t-il un marché considérable pour cette sorte de produit?—R. Je le pense; plus considérable que par les années passées.

Q. Pensez-vous que vous retirez plus d'argent de cette façon qu'en expédiant les homards à Boston?—R. Je ne sais pas; je n'en ai jamais envoyé là, de sorte que je puis pas vous le dire.

Q. Est-ce l'habitude des pêcheurs d'expédier eux-mêmes les homards ou de les vendre aux smacks?—R. Quelques-uns les expédient eux-mêmes.

Q. L'habitude à Yarmouth, Digby et autres endroits, est de consigner les homards à un marchand à commission de Boston, n'est-ce pas?—R. Et ceux-là ont plus de chance que nous, parce que nous n'avons pas les avantages dont ils jouissent. Quand nous les expédions, nous les transportons à Eastport ou à Saint-Jean d'où nous les envoyons par bateau, et quelquefois nous les expédions par la ligne courte à Calais, Maine.

Q. Pouvez-vous me dire combien de temps il leur faudra pour arriver au marché?—R. Si je les expédiais à Moncton ils y arriveraient à 11 heures environ le lendemain, et à St.-Jean, ils seraient rendus à 6 heures le même soir.

Q. Pouvez-vous nous donner quelques détails sur la discussion que vous avez eue à votre assemblée?—R. Oui, je le puis.

Q. Vous êtes un des délégués désignés à l'assemblée des pêcheurs de ce voisinage afin de rendre témoignage devant la commission?—R. Oui.

Q. Et quel fut le sentiment de l'assemblée?—R. Il fut unanime.

Q. Tout d'abord, combien de pêcheurs étaient présents?—R. Environ trente-huit étaient présents.

Q. Ce chiffre formait-il la majorité des pêcheurs?—R. Oui, une bonne majorité.

Q. Et qu'ont-ils fait?—R. Ils votèrent unanimement pour que la saison s'ouvre le 15 septembre, et qu'elle se ferme le dernier jour de juin, et pour que nous rejetions tous les petits homards.

Q. Et quelle limite de taille ont-ils acceptée?—R. Que nous ne devrions rien prendre au-dessous de 10 pouces et demi.

Q. Ont-ils parlé de la licence des paqueurs?—R. Non, il n'en a pas été question lors de cette assemblée, personne n'en a parlé.

Q. La question des homards œuvés a-t-elle été discutée à l'assemblée?—R. Non, elle ne l'a pas été.

Q. Rien n'a été dit sur ce sujet?—R. Non, nous n'en avons pas parlé.

Q. Fait-on la pêche ici avant l'ouverture ou après la fermeture de la saison?—R. Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q. Je ne parle pas de vous, mais quelle est la coutume parmi les pêcheurs?—R. Je ne suis pas prêt à répondre à aucune de ces questions.

Q. Que fait-on du homard pris hors de la saison?—R. Je ne peux rien dire là-dessus.

Q. Qui établit le prix du homard?—R. Le propriétaire du bateau l'établit lui-même généralement lorsqu'il vient le chercher.

Q. Et il agit au nom du paqueur?—R. Le même qui achète les gros homards achète aussi généralement les petits; quelquefois le bateau de M. Connors ne vient acheter que les petits homards.

Q. Combien vous sont payés les petits?—R. Trois cents.

Q. Quelle est la moyenne du gain d'un pêcheur?—R. Depuis l'ouverture de la saison jusqu'à la fin?

Q. Oui?—R. Je ne crois pas qu'aucun pêcheur réalise $100 net.

Q. Savez-vous si les règlements sont mis en force dans l'Etat du Maine?—R. Je ne suis pas en mesure de vous le dire.

Q. Votre assemblée a-t-elle agité la question des homarderies des parcs ou autre chose de ce genre?—R. Nous n'en avons pas beaucoup parlé, mais chacun à l'assemblée disait être persuadé que nous devrions avoir une homarderie ici. C'est un fait établi qu'à l'Ile-du-Prince-Edouard et à d'autres endroits il existe des homarderies et nous savons bien ceci, qu'il y a un nombre très considérable de homards œuvés ici.

Q. Voulez-vous voir à ce qu'une copie de la résolution prise à l'assemblée nous soit envoyée à St-Jean?—R. Oui, j'y verrai certainement.

Q. Vous avez dit, je crois, que vous faisiez une meilleure pêche dans la première partie de la saison?—R. Oui, cela comprendrait les deux premières semaines de janvier.

Q. Quand vous commencez la pêche en janvier, croyez-vous que les homards viennent du large?—R. Je crois qu'ils s'en retournent au large.

Q. Et quand reviennent-ils?—R. Au printemps.

Q. Vous croyez que lorsque vous commencez à pêcher, les homards s'éloignent du rivage?—R. Oui, je crois qu'ils vont en eau profonde à la saison froide.

Q. Avez-vous autre chose à ajouter à ce que vous avez déjà dit?—R. J'aimerais à ajouter ceci: que je ne vois pas pourquoi l'on fait attendre un pauvre pêcheur jusqu'au 5 janvier pour tendre ses pièges lorsqu'il pourrait pêcher à l'automne avec des câbles de cinq ou six brasses, tandis qu'en janvier il lui faut se servir de câble de 25 ou 30 brasses? Notre situation ici est bien différente de celle des autres places. Les vents froids du nord-ouest nous empêchent de sortir, et il est important que nous puissions profiter du beau temps même quand il fait beau, à moins qu'il y ait du courant vers l'est qui pourrait faire dériver la glace, nous ne pouvons pas sortir, et quand la glace s'éloigne, elle entraine la moitié de nos bouées.

Q. La réglementation de l'Etat du Maine vous conviendrait-elle, c'est-à-dire 10½ pouces pour limite de taille, et pêcher le homard durant toute l'année?—R. Je crois qu'il vaudrait mieux commencer la pêche le 15 septembre.

Q. Si vous aviez à disposer de toute la saison de pêche, vous-pourriez commencer à votre guise?—R. Je sais que nous le pourrions, mais je crois que nous retirerions autant de bénéfices d'avoir la saison fermée du 15 juin au 15 septembre, parce que nous devons allouer deux mois entiers pour la ponte et la formation du test tendre, et nous avons ensuite le temps nécessaire pour nous préparer avant la saison froide.

Q. S'il en est ainsi, comment cela irait-il de retrancher les mois de juillet, août et septembre, et de pêcher le homard pendant neuf mois?—R. Cela serait très bien, il n'y aurait que 15 jours de différence; même depuis le 1er octobre, ce serait très bien, je n'y verrais pas d'objection pour ma part.

Q. Et d'observer strictement la limite de 10½ pouces?—R. Oui, certainement.

Q. Quel effet cela produirait-il sur le paqueur?—R. Je crois que cela l'obligerait de cesser ses affaires et, si vous ne l'obligez vous-même de cesser, il continuera à tuer les petits homards, à moins que vous n'établissiez chaque pêcheur gardien.

Q. Il y a une proposition semblable; il a été proposé que chaque pêcheur de homard devrait prendre une licence, s'enregistrer lui-même—on ne le fera pas payer pour cela—avant l'ouverture de la pêche au homard, et chaque personne devrait s'engager à respecter la loi, qu'elle qu'elle soit, et à s'en tenir exactement aux règlements. L'idée de ceux qui font la proposition est qu'un homme ayant contracté une obligation de cette nature serait soucieux d'observer la loi lui-même et verrait à ce que les pêcheurs de son voisinage en fassent autant; et peut-être que, s'il voyait quelque violation de la loi, il porterait plainte lui-même; il s'en suivrait en conséquence qu'un homme ayant été convaincu d'avoir violé la loi, ne pourrait pas s'enregistrer ni obtenir sa licence pour une autre saison; comment cela irait-il?—R. C'est une très bonne idée, mais il y a une chose—

Q. Croyez-vous que cela aurait un bon effet chez les pêcheurs?—R. Je crois que ce serait très bien. Nous avons voté à l'unanimité pour obtenir un homme comme gardien du homard dans ce district, à condition d'avoir la loi que nous avons demandée, et dans ce but seulement. Nous voulons un homme résidant parmi nous, parce que le gardien actuel demeure très loin d'ici; par conséquent, il ne peut s'occuper de cette question, mais nous ne voulons pas lui nuire en aucune manière.

Le témoin est renvoyé.

JOSEPH ELLIS, pêcheur, Mace's Bay, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps avez-vous fait la pêche du homard?—R. Je crois l'avoir faite depuis 30 ans environ.

Q. Avez-vous pêché dans d'autres endroits qu'ici?—R. Dans la baie de Fundy, c'est-à-dire en haut, dans St. Martin.

Q. Quelle est la valeur de la pêche du homard aujourd'hui comparée à celle que vous faisiez au début?—R. Je crois qu'elle a diminué de 90 pour cent. Autrefois nous prenions le homard en quantité considérable, et si nous avions le même nombre de homards aujourd'hui, il n'y aurait pas de limite à l'approvisionnement; maintenant on se rert de dix pièges lorsque autrefois il y en avait un; la boitte est meilleure, mais nous ne prenons pas de homards; alors nous avions du homard, maintenant il n'y en a plus, la faute en est aux paqueurs, ni plus ni moins.

Q. Cela est dû à l'habitude qu'ont les paqueurs d'accepter les petits homards? —R. En prenant les petits homards certainement.

Q. Sans petits homards ils ne pourraient pas continuer la mise en conserve?—R. Non.

Q. Parce qu'il est plus avantageux d'expédier vivants les homards ayant atteint la limite de taille?—R. Oui, pour un gros homard que nous prenons et pour lequel nous sommes payés 25 cents, nous en attrapons 8 petits qui nous sont payés 3 cents.

Q. Si ces derniers avaient l'avantage de profiter, ils vaudraient, en peu de temps, autant que les autres?—R. Oui, le homard grandit très rapidement.

Q. Il grandit de deux pouces par année. A la fin de la première année il mesure trois pouces de long et il profite ensuite de deux pouces par année?—R. L'idée est simplement celle-ci; supposez que nous ayons 500 homards dans un char et il y a un homard que nous appelons "douteux"; si l'acheteur veut se montrer bon garçon, il l'acceptera; de plus, il y aura peut-être vingt-cinq homards qui atteindront la mesure légale; d'autresfois, l'acheteur les rejettera parmi ceux qu'il paye trois cents; vous pouvez voir par là quelle perte nous subissons par ce procédé.

Q. La plupart des homards sont vendus ici?—R. Oui, ici même.

Q. Le plus souvent aux semaques américaines?—R. A toutes des semaques américaines.

Q. Les semaques américaines prennent-elles les tout petits homards?—R. Non, elles ne les prennent pas.

Q. Les tout petits homards sont vendus aux semaques locales qui naviguent pour le compte des fabriques de conserves?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous me renseigner sur ce point-ci: il a été rapporté et nous avons des preuves qui en confirment la vérité, que les semaques américaines ne viennent ici que dans le but d'acheter les homards œuvés et les transporter à leurs homarderies de l'Etat du Maine?—R. C'est la vérité. J'ai moi-même acheté pendant cinq années pour les Américains, et j'achetais ces mêmes homards œuvés.

Q. Ces homards étaient livrés à quel endroit?—R. A Eastport; on ne nous demandait jamais d'en acheter, mais le garde-pêche était là pour s'occuper de cette

affaire pour le compte de la Commission des Pêcheries; et si vous aviez des homards œuvés, il les achetait vingt-cinq ou trente cents la pièce et ensuite les expédiait ailleurs.

Q. Savez-vous à quel endroit?—R. A la homarderie, je suppose.

Q. Ou au parc?—R. N'importe où, homarderie ou parc.

Q. J'ignore s'ils ont des homarderies dans le Maine, mais ils ont des parcs?—R. Je crois qu'ils en ont quelque part dans cet Etat.

Q. Savez-vous s'il est vrai qu'on fabrique les pièges avec des espaces plus étroits qu'autrefois entre les lattes dans le but de retenir les petits homards?—R. Oui.

Q. Croyez-vous à la possibilité de réglementer l'espace entre les lattes de telle manière qu'une bonne partie des petits homards puisse s'échapper?—R. Je ne le crois pas.

Q. Quelle est votre opinion là-dessus?—R. Je crois que si vous faisiez une loi défendant de prendre des homards au-dessous de 10½ pouces et la faisiez observer strictement, c'est tout ce qui serait nécessaire.

Q. Si les homards sont vendus par les pêcheurs au large directement aux semaques, il serait bien difficile de les surveiller?—R. Il serait difficile de les surveiller, mais la vente des petits homards est une chose bien différente car les semaques n'acceptent aucun homard au-dessus de la limite de 10½ pouces.

Q. Oui, mais comme ils n'apportent à terre aucun homard comment pourrons-nous faire observer la loi?—R. Les semaques américaines n'achètent aucun homard qui n'ait dix pouces et demi de taille.

Q. Est-ce qu'elles n'acceptent pas ici jusqu'à neuf pouces de longueur seulement?—R. Oui, elles achètent tout ce qui a une carapace quelconque, et l'expérience nous a démontré que les petits homards jusqu'à dix pouces et demi étaient absolument défendus, en décrétant une loi défendant de prendre des homards de moins de dix pouces et demi, nous pourrions vivre assez bien pour ne pas être obligés de faire autre chose. Pour ce qui est de laisser aux pièges un espace permettant à ces petits homards de s'échapper, les gardiens des pêcheries ne peuvent pas à l'heure qu'il est nous surveiller, et ils ne pourraient pas s'en occuper d'ailleurs.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait facile de régler la grandeur des pièges, là où on les construit; je ne fais allusion à personne, mais je désire apprendre quelque chose de votre expérience de pêcheur. Prenons par exemple le détroit de Northumberland, où nous devons avoir des fabriques de conserves et où nous voulons empêcher la destruction du petit homard. Je sais, d'une façon absolue, qu'avec les anciens pièges à double fond faits de la longueur d'une latte, c'était toujours l'habitude de laisser un espace d'un pouce et demi, c'est-à-dire la largeur d'une latte, mais depuis, cet espace a été réduit et maintenant il mesure à peine un demi-pouce de largeur, et cela a été fait dans le seul but de retenir les petits homards?—R. Oui, cela est vrai.

Q. Ne pouvons-nous pas, par notre insistance à avoir un espace donné entre les lattes, permettre à un bon nombre de petits homards de s'échapper?—R. Certainement.

Q. Sans doute il pourrait se faire que la distance entre les lattes soit mesurée lorsque les pièges sont à terre, mais les pêcheurs pourraient aussi apporter des lattes

au large pour diminuer les espaces avant de plonger les pièges à la mer, nous obligeant ainsi d'y voir d'une manière ou d'une autre?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de ce projet de demander aux pêcheurs de s'enregistrer et de prendre une licence?—R. Bien, je n'y verrais pas d'empêchement, mais vous savez que partout dans l'univers entier, il y a une certaine classe de personnes qui ne s'occupent pas de ce qu'elles détruisent tant que cela ne nuit pas à leur bourse; il y a aussi une autre classe d'hommes qui, quelle que soit la loi, ne pourront se lier par aucune promesse et qu'aucun serment ne retient.

Q. Quel prix recevez-vous du marché pour les homards de plus de $10\frac{1}{2}$ pouces; sont-ils au même prix durant toute la saison?—R. Le prix varie suivant l'approvisionnement du marché.

Q. Mais il est fixe, il y a un prix pour tous les homards qui mesurent plus de $10\frac{1}{2}$ pouces, et vous n'avez pas plus?—R. Pas plus.

Q. Et le prix varie suivant que le marché est bon ou mauvais?—R. Précisément.

Q. Croyez-vous que la plus grande partie des homards pris ici par les semaques, sont apportés directement au marché ou au parc?—R. Ils sont apportés directement au marché.

Q. Pour ce qui a rapport aux homards œuvés, croyez-vous qu'un plus grand nombre soient pris plus tard dans la saison dans l'eau basse que lorsque vous pêchez en haute mer?—R. Oui, certainement.

Q. Par quel moyen croyez-vous pouvoir engager les pêcheurs à rejeter les homards œuvés à la mer; il est entendu que, si un règlement est fait, on insistera pour qu'il soit observé; mais comment y parviendrons-nous?—R. Je n'en sais absolument rien.

Q. Les pêcheurs devraient comprendre qu'ils ne peuvent pas faire de bonnes pêches s'ils détruisent les femelles?—R. Il est malheureux qu'ils le fassent; mais la manière que l'on s'y prend maintenant, c'est que beaucoup de pêcheurs prennent tous les homards et il y a une barque pourvue à cet effet, qui va partout, achète les homards œuvés et les porte à la homarderie; c'est un assez bon moyen, et je crois que, si on l'essayait ici, il réussirait.

Q. Bien entendu, là où nous avons une homarderie, c'est ce que l'on fait maintenant?—R. J'ai acheté des homards pendant six ans environ, et je ne me rappelle pas que l'on m'ait jamais demandé d'acheter un homard œuvé.

Q. Y a-t-il autre chose que vous auriez aimé à expliquer?—R. Non, je ne le crois pas.

Q. C'est votre avis, et vous ne craignez pas de le dire, que nous devrions mettre fin à l'industrie de la mise en conserve dans ce district?—R. Certainement. A un certain point de vue, cela nous a enlevé un moyen de gagner notre vie, c'est-à-dire là où j'habite. Nous le savons bien, pour l'avoir prouvé, une certaine année, j'oublie laquelle, nous n'avons pas eu plus d'un mois de saison fermée, les petits homards ne se vendant pas, ils furent rejetés à la mer, et quand la saison s'ouvrit de nouveau le prix a triplé, nous n'avons eu qu'une charge de homards, et il y avait plus de 140 armateurs. Mais de la manière dont cela est arrangé maintenant, un pêcheur peut commencer à pêcher dès le 1er septembre. J'aimerais à retourner un moment à l'assemblée. J'ai suggéré que janvier, février et mars sont pratique-

ment une saison close pour nous sur nos côtes, l'eau est basse, la glace et la température si mauvaise, que les homards sont entraînés loin du bord; nous mettrons 30 à 40 pièges à la mer et nous ne pourrons en retrouver que quelques-uns au printemps, et ces pièges nous coûtent environ soixante-quinze cents chacun. Durant l'hiver, personne ne peut rien faire. Nous sommes absolument intéressés dans la pêche du homard, c'est la seule industrie que nous ayons ici, c'est notre gagne-pain et, au moment présent, cette pêche ne nous rapporte rien, car les quelques paqueurs que nous avons parmi nous obtiennent tout ce qu'ils veulent. Dans l'état actuel des choses, il y a beaucoup de pêcheurs oisifs au milieu de leurs familles, qui pourraient pêcher et gagner chacun soixante-quinze dollars qui leur aideraient grandement à vivre eux et leur famille, mais la loi est là qui dit: " Je vous défends de pêcher le homard." Quant au sujet de la saison ouverte toute l'année, je n'en dirai rien, mais il est inutile de décréter ici une loi ordonnant une saison limitée à moins d'avoir un garde-pêche ici même et d'assermenter chaque pêcheur.

Le témoin est renvoyé.

La Commission est ajournée.

St. Andrews, 21 septembre 1909.

E. L. Conley, acheteur de homards, Leonardville, Deer Island, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Y a-t-il eu une assemblée de pêcheurs ou quelque essai de discssuion sur l'industrie du homard?—R. Bien, non, pas d'assemblée spéciale, mais de temps en temps j'en cause avec les pêcheurs lorsque je les rencontre. Je suis au milieu d'eux presque tout le temps, j'achète le homard.

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Depuis l'âge de quatorze ou quinze ans, et j'ai maintenant quarante et un.

Q. Cela fait depuis plus de 20 ans?—R. Oui.

Q. Quelle comparaison établissez-vous entre la pêche d'aujourd'hui et celle d'autrefois?—R. Il n'y a pas autant de homards.

Q. Cela veut dire que la quantité est moindre maintenant?—R. Et le prix plus élevé, un pêcheur peut faire plus d'argent aujourd'hui en pêchant le homard, qu'il pouvait le faire alors parce que le prix est plus élevé.

Q. Mais les homards sont plus rares?—R. Oui.

Q. Dans quel sens sont-ils plus rares, ne prenez-vous pas autant de gros homards?—R. Pas autant de gros ni de petits.

Q. Parmi les homards que vous prenez quelle est la proportion de ceux qui sont bons pour le marché; nous avons des homards que nous nommons "demarche" de 10½ en montant, et nous avons ensuite ceux que nous nommons mediums (moyens) de neuf à 10½ pouces, et ensuite il y a les petits homards qui mesurent moins

de neuf pouces?—R. Ceux que nous appelons les gros homards, c'est-à-dire les plus gros, varient suivant l'endroit où nous les prenons. Autour de Deer Island, ce sont presque tous des gros, très peu de petits homards; dans cent barils je n'aurai pas plus de dix barils de petits.

Q. Qu'entendez-vous par petits homards?—R. De neuf à dix pouces et demi, c'est ce que je veux dire, nous ne conservons pas autre chose. Il y a un grand nombre de pêcheurs qui ne les conserveront pas du tout, même plusieurs d'entre eux ne prendront rien au-dessous de dix pouces et demi, ils rejettent tout le reste à la mer.

Q. A quelle date la saison de pêche s'ouvre-t-elle chez vous, le 6 janvier?—R. Le 6 janvier.

Q. Commencez-vous à pêcher juste au moment où la saison s'ouvre?—R. Oui.

Q. A quelle profondeur pêchez-vous alors?—R. N'importe où à partir 5 brasses; nous commençons généralement dans l'eau basse, et un peu plus tard nous pêchons en eau plus profonde. Nous avons ordinairement des lignes de quinze brasses et nous pêchons n'importe où depuis cinq jusqu'à dix brasses de profondeur.

Q. De combien de pièges vous servez-vous?—R. D'un nombre quelconque depuis trente à soixante pièges.

Q. Ceci pour un seul pêcheur?—R. Oui.

Q. Lorsqu'une barque est conduite par deux hommes, emploient-ils un plus grand nombre de pièges?—R. Quelques-uns de plus seulement.

Q. Quelle différence y a-t-il entre le chiffre actuel de pièges et celui d'autrefois, vous servez-vous de plus d'engins de pêche maintenant que vous ne le faisiez alors?—R. Non, je ne le crois pas. Nous avions l'habitude de pêcher autrefois avec des lignes de fond et nous ne le faisons plus maintenant, nous nous servons tous de lignes simples.

Q. Avec quelle sorte de piège pêchez-vous ?—R. Nous nous servons en certains endroits de pièges à double goulot et ailleurs du piège breveté à trois goulots.

Q. Les pêcheurs ici ont-ils une tendance à rétrécir l'espace entre les lattes?—R. Non, ils mettent la largeur d'une latte maintenant en se servant d'une latte même pour mesure.

Q. Vous commencez donc à pêcher le 6 janvier et vous continuez durant tout l'hiver?—R. Il n'y a pas grand' chose à prendre lorsque février arrive; les homards, je crois, s'enfoncent dans la vase ou ailleurs, car janvier écoulé, nous ne prenons presque rien.

Q. Que faites-vous alors, laissez-vous vos engins de pêche à l'eau?—R. Quelques-uns se servent de quatre ou cinq pièges et prennent un ou deux homards par semaine. Un très petit nombre pêchent, et pendant le mois de mars presque personne ne s'en occupe; on reprend ensuite la pêche, le homard commençant à arriver avec la première marée de mai.

Q. Comment va la pêche jusqu'au 15 juin?—R. Assez bonne, c'est la meilleure partie de la saison.

Q. Et vous discontinuez de pêcher le 15 juin?—R. Oui.

Q. Y en a-t-il qui font la pêche à la saison close ou avant qu'elle ne s'ouvre?—R. Oui, il y en a.

Q. Pour ce qui concerne le homard, que faites-vous des gros homards de marché?—R. Ils sont tous expédiés à Boston.

Q. Expédiez-vous les homards pour votre propre compte?—R. Bien, la plupart sont vendus ici aux acheteurs locaux, aux armateurs et aux marchands.

Q. Les semaques d'Eastport se rendent-elles ici?—R. Non, les bateaux à gazoline viennent ici et enlèvent tout le homard.

Q. Ils recueillent les homards des pêcheurs?—R. Oui.

Q. Ils les recueillent sur les lieux de pêche?—R. Oui.

Q. Et les payent-ils immédiatement?—R. Oui.

Q. Quel est le prix moyen du homard de marché?—R. A partir de 15 jusqu'à 45 cents.

Q. La moyenne a-t-elle été la même depuis les deux ou trois derniers étés?—R. Depuis deux ou trois ans. Lorsque j'ai commencé à faire la pêche, nous avions n'importe quoi de trois à six cents la pièce, ce qui était le plus haut prix qu'il fût possible d'obtenir pour le homard, ce prix était pour le printemps; mais, les trois ou quatre dernières années, ils ont élevé les prix.

Q. Que faites-vous de ce que vous appelez le petit homard?—R. Il est expédié à Boston, tout ce que nous prenons sur l'île est envoyé à Boston; mais, sur la terre ferme, la majeure partie va aux fabriques de conserves.

Q. Que faites-vous du petit homard que vous prenez; j'entends les très petits homards, ceux mesurant moins de neuf pouces?—R. Nous les rejetons à la mer.

Q. Que fait-on d'habitude des homards œuvés?—R. Je ne pourrais pas vous dire au juste, tout ce que j'en sais, c'est que si j'en prends moi-même je les rejette à la mer, mais il m'est impossible de dire si les autres enlèvent les œufs ou non.

Q. Est-il vrai que les pêcheurs des environs ont l'habitude de vendre les homards œuvés aux bateaux à gazoline?—R. J'ai entendu dire qu'ils le faisaient, sur la terre ferme, sans pouvoir en faire serment cependant; mais pour ce qui regarde nos pêcheurs, je ne crois pas qu'un seul homard œuvé sorte de l'île.

Q. A quoi attribuez-vous la décroissance dans la pêche du homard?—R. C'est mon opinion que c'est dû à la pêche du petit homard. De ce que j'ai appris dans le Maine, c'est qu'on a cessé d'y prendre les petits homards; il y a une homarderie où l'on conserve tous les homards œuvés, et maintenant le rendement de leur pêche augmente.

Q. Qu'entendez-vous par homardarie, est-ce une homarderie ou un parc qu'ils ont?—R. Je comprends, qu'ils ont une véritable homarderie.

Q. Où est-elle située?—R. C'est je crois, dans Booth Bay. Je sais que l'on vient à Eastport prendre les homards dans de petites barques, et il n'y a pas d'autre que les homards canadiens qui vont à Eastport. Ces gens viennent à Eastport et prennent les homards œuvés. Ils m'ont dit qu'ils déposent dans leurs eaux plusieurs millions de tout petits homarde qu'ils ont fait éclore. Ils sont supposés rapporter le frai des homards œuvés qu'ils prennent à Eastport pour le déposer dans leurs eaux.

Q. Vous n'avez pas de fabrique de conserve sur l'île Deer?—R. Non.

Q. Où se trouve pour vous la plus proche fabrique?—R. A Welshpool.

Q. A qui appartient-elle?—R. Elle appartient, je crois, à M. Merriman.

Q. Il n'y a, je crois, que quatre licences accordées pour le paquage du homard pour tout le comté Charlotte?—R. Bien, M. Merriman gère la fabrique à laquelle je fais allusion; c'est une maison américaine qui a acheté l'île. M. Holmes la possédait, mais il abandonna, je parle de Welshpool, sur l'île de Campobello. Je ne lui ai rien vendu cette année, ayant tout expédié à Boston.

Q. Tous les pêcheurs ici sont propriétaires de leur barque et de leurs engins de pêche, n'est-ce pas, rien ne leur est fourni par les paqueurs?—R. Non, les pêcheurs sont propriétaires de ce qu'ils ont.

Q. Vous prétendez que la diminution de la pêche du homard au Nouveau-Brunswick est due à la destruction des petits homards?—R. C'est mon opinion.

Q. De quelle manière pourriez-vous résoudre la question; comme pêcheur, que recommanderiez-vous? Quel serait le meilleur règlement à mettre en vigueur dans ces parages pour mieux protéger le homard?—R. Bien, je crois que ce qui est bon pour un pays est bon pour un autre, et si la loi concernant la protection du homard dans le Maine est bonne, je ne vois pas pourquoi elle ne le serait pas autant ici.

Q. Ainsi vous recommanderiez la limite de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Et la faire strictement observer?—R. Oui.

Q. Et la protection des homards œuvés soit par une homarderie ou parc, ou quelque chose d'approchant?—R. Oui.

Q. Et quelle saison ouverte désireriez-vous?—R. Bien, on demande une loi semblable à celle de l'Etat du Maine quelle qu'elle soit; nos pêcheurs se contenteraient d'une loi équivalente, c'est ce qu'ils veulent. Si la saison dure toute l'année dans le Maine, que ce soit la même chose ici, et si elle est de 6 à 8 mois dans le Maine, ou quoi que ce soit là-bas, donnez-nous la même chose ici.

Q. Votre marché est à Eastport?—R. C'est Eastport évidemment, tout s'expédie à Boston, et j'envoie mes homards moi-même directement à Boston.

Q. Par quelle route les expédiez-vous?—R. Par express en hiver, et l'été par le bateau.

Q. Vous avez dit, je crois, il y a quelques instants, qu'on pêchait lorsque la saison était fermée; prend-on beaucoup de homard en saison fermée?—R. Certainement, et il est impossible d'empêcher cela, parce que s'ils ne se hasardent pas à le faire pendant le jour ils le font la nuit; ces procédés nous enlèvent tout avantage sur les pêcheurs de l'autre côté de la frontière, ils ont tout le bénéfice, et pour moi il m'est impossible d'entrer en lutte avec eux, et comme vendeurs, nos chances sont bien inégales; tandis que, si nous avions la même loi, nous les tiendrions pendant quelque temps.

Q. Vous avez eu dernièrement parmi vous les membres de la Commission Internationale des Pêcheries, MM. Jordan et Prince, avez-vous rendu témoignage devant eux?—R. Non, je ne les ai pas rencontrés.

Q. Je n'en suis pas certain, mais je crois qu'il est presque probable qu'ils prendront des mesures pour que vous et les pêcheurs du Maine ayez la même saison de pêche?—R. Les gens d'Eastport ne veulent pas avoir la même saison parce qu'ils en retirent un joli bénéfice.

Q. Quelle sorte de homard les fabriques de conserves emploient-elles?—R. Vous voulez parler de la taille du homard?

Q. Oui, quelle taille?—R. Bon, vous en demandez trop maintenant, je l'ignore.

Q. Il n'est pas probable qu'ils mettent en conserve les homards de marché?—R. Oui, ils mettent en conserve tout ce qui est au-dessous de 10½ pouces, ils sont supposés mettre en conserve les homards qui mesurent entre 9 et 10½ pouces, mais ils ne mettent pas de gros homards en conserves.

Q. Depuis le changement de la loi dans le Massachusetts, par laquelle on y accepte les homards de 9 pouces à Boston, n'envoyez-vous pas les moyens à cet endroit?—R. Oui.

Q. Alors il n'en reste pas beaucoup pour le paqueur?—R. Bien, il n'en a que quelques-uns au printemps; lorsque le homard hausse de prix, il ne peut plus en avoir, c'est auparavant qu'il en obtiennt. Vers le milieu de juin, nous devons vendre nos homards, tandis que les gens d'Eastport gardent les leurs; cela nous met dans une mauvaise position, nous sommes obligés de vendre les nôtres pour le prix que nous pouvons avoir. Si nous pouvions les garder pendant quelque temps comme les autres, nous pourrions faire quelques piastres, nous aussi. Tout le mois de juin est très bon pour la pêche.

Q. Est-il à votre connaissance que les règlements aient été strictement observés en Canada?—R. Pas à ma connaissance, non; mais ils essaient de les faire observer; ils vont tous les jours détruisant les pièges, mais la vérité sur ce sujet est que, si vous détruisez un piège, le pêcheur en mettra deux, ou au moins un autre à la place.

Q. Y a-t-il beaucoup d'engins de pêche perdus l'hiver?—R. Non, il ne se perd pas d'engins de pêche ici.

Q. Quelle est la durée d'un piège à homard, combien de temps peut-il durer une année dans l'autre?—R. Un piège durera peut-être trois ou quatre ans.

Q. Vous croyez que vous avez encore le même espace entre les lattes qu'autrefois, il n'a pas été réduit?—R. Il n'a pas été réduit; il l'a peut-être été, mais très peu.

Q. Encourageriez-vous de préférence le commerce des homards vivants à la mise en conserves?—R. Bien, je crois que oui, car la mise en conserve est tellement réduite qu'on n'en fait que durant un mois maintenant, ils n'en font pas beaucoup plus ici, et pas plus durant l'hiver, car alors tout le homard est expédié ailleurs.

Q. Abolireez-vous les fabriques de conserves dans l'intérêt de l'industrie du homard?—R. Je crois que je le ferais.

Q. Ceci serait pour votre propre localité; il est certain que dans plusieurs endroits de la côte la mise en conserves sera toujours la principale industrie, les gens ne pouvant pas expédier leurs homards vivants?—R. Oh, oui, mais je ne vois pas quel profit la mise en conserve pourrait nous rapporter ici lorsque les paqueurs ne peuvent avoir que quelques homards au printemps.

Q. Ceux qui mettent le homard en conserve ici sont tous engagés dans d'autres branches de cette industrie, n'est-ce pas; ils mettent les sardines en conserves, je crois?—R. Oui, je le crois; mais cette fabrique à Welshpool ne met que le homard en conserve, je crois.

Q. Connaissez-vous l'importance de leur industrie?—R. Non, je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Quelle est la partie de l'industrie du homard la plus rémunératrice aux pêcheurs et la moins susceptible de diminuer le nombre de homards: l'industrie du

homard vivant ou la mise en conserves?—R. La mise en conserve nuirait plus à la pêcherie parce qu'on se sert pour cela de petits homards.

Q. Vous êtes persuadé que le commerce du homard vivant est plus rémunératif pour le pêcheur?—R. Certainement, car le plus gros homard se vend de 15 à 45 cents, tandis que le petit homard ne rapporte que de 3 à 5 cents pièce: de sorte que si vous lui permettez de grandir, en très peu de temps il atteindra une grande taille et vous en obtiendrez 15 ou 25 cents la pièce.

Q. Qu'avez-vous à dire au sujet des homarderies, favoriseriez-vous la fondation d'un établissement de ce genre dans ces environs?—R. Je la favoriserais certainement.

Q. Les œufs de nos homards œuvés nous seraient ainsi conservés au lieu d'être envoyés à la homarderie des Etats-Unis?—R. Oui, certainement.

Q. Savez-vous quelque chose sur le fonctionnement de parcs?—R. Je ne connais absolument rien des parcs.

Q. Dans l'Etat du Maine on a l'habitude de garder les homards dans les parcs, et on ne les expédie que lorsque le marché est bon?—R. C'est très bien, je crois; nous les conservons maintenant dans les chars, c'est la manière que nous devons le faire; ces gens-là pouvant payer plus cher que nous ne pouvons le faire, ils font le commerce durant toute l'année et ils profitent de toutes ces petites occasions; mais nous devons acheter nos homards et les garder jusqu'à ce que nous en obtenions un bon prix.

Q. Vous les gardez dans des chars au lieu de les mettre dans des parcs?—R. Oui.

Q. Et actuellement vous êtes obligés de les vendre à perte, à la fin de la saison?—R. Certainement, et ce printemps nous avons été obligés de réduire nos prix d'une façon ridicule, puis, juste au moment où la saison fermait, le prix monta. Je paie sept cents la livre pour revendre mes homards onze cents et aussitôt après j'eus à les payer 12 cents, tellement le prix monta rapidement, mais ceci est arrivé juste au moment où la saison ferma.

Q. Je ne vois pas autre chose de particulier à vous demander, mais y a-t-il quelque chose à laquelle je n'ai pas fait allusion et que vous aimeriez à soumettre?—R. Rien que je sache. Nous voulons une même saison de pêche, une limite de taille égale et des conditions semblables à celles de l'Etat du Maine. Au lieu d'avoir $10\frac{1}{2}$ pouces de taille à Easport, ils ont $4\frac{3}{4}$ sur le dos, cela ne peut pas s'étirer. Les acheteurs d' Eastport ont une grande influence, ils ont besoin de homard pendant toute l'année et je sais comment ils ont le dessus sur nous. Les homards de Grand Manan sont assez petits, je n'en connais pas la proportion, mais ils en prennent beaucoup plus de petits que de gros; la grosse partie du petit homard nous vient de Grand Manan, j'ignore s'ils sont réellement petits. J'ai vu les gens de cet endroit et ils m'ont dit que ce soit le désir du peuple ou non, je n'en sais rien, qu'ils veulent avoir une loi de protection pour le petit homard, ils veulent faire arrêter la pêche du petit homard; c'est ce qu'ils m'ont dit. J'ai parlé à plusieurs personnes qui achètent là, et on m'a dit que c'était là ce que l'on voulait. C'est le manque d'uniformité de la saison de pêche qui induit nos gens à violer la loi. Vous seriez scandalisé de voir la manière dont on détruit les engins de pêche des pêcheurs. Il y a quantité de vieillards ici, il y a des homards en quantité et ils pourraient gagner

quelque argent, mais il leur est défendu de pêcher; en hiver ils ne peuvent rien faire lorsque la mer est houleuse, mais ils doivent en été rester oisifs et voir les gens, de l'autre côté de la frontière, pêcher sous leurs yeux quand eux-mêmes ne peuvent pas le faire. Il y a aussi autre chose: ce sont les pêcheurs de sardines, ils vivent sur l'île, mais ils sont tous Américains et ils tendent leurs pièges à côté des nôtres. Cela indigne les pêcheurs de homard; nos pêcheurs sont loin d'aimer cela.

Le témoin est renvoyé.

HANFORD THURBER, pêcheur, St. Andrews, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous êtes-vous occupé de la pêche au homard?—R. Environ 40 ans.

Q. Avez-vous toujours pêché au même endroit?—R. Bien, non, je ne suis ici que depuis 23 ans.

Q. Avant cela où faisiez-vous la pêche?—R. A Campobello.

Q. C'est à peu près le même district?—R. Oui.

Q. Quelle comparaison faites-vous entre la pêche d'il y a 40 ans et celle d'aujourd'hui?—R. Je crois qu'elle est aussi bonne, c'est à peu près la même chose.

Q. Ne croyez-vous pas qu'elle diminue?—R. Oui, si vous prenez une période de 40 ans, mais les 20 dernières années ont guère varié; bien intendu, il y a 40 ans, il y avait abondance de homards partout, mais je ne vois pas aucune diminution dans ces 20 dernières années.

Q. Mais il y a diminution cependant?—R. Oui, en comparant avec l'état de ce qui existait il y a 40 ans.

Q. Vous croyez qu'il y a plusieurs années que cette diminution eut lieu?—R. Oui.

Q. A quoi l'attribuez-vous? Quelle en est la cause?—R. Je crois que c'est parce que dans les années passées on mettait trop de petits homards en conserves, voilà pour moi la véritable cause; il y aurait ici, en moyenne, deux tiers de petits homards mis en conserve.

Q. Et ils étaient tous apportés à la fabrique de conserve?—R. Ils étaient tous apportés à la fabrique de conserve.

Q. Croyez-vous qu'on ne s'en sert plus maintenant?—R. Bien, pas dans ces environs ici; je ne crois pas qu'aucun de ceux que nous prenons aille à la fabrique.

Q. Vous occupez-vous encore de la pêche au homard?—R. Bien, pendant une partie du printemps.

Q. Vous ne faites pas de pêche durant l'hiver?—R. Non, le temps pendant lequel je pourrais pêcher est retranché.

Q. Je comprends, vous commencez à vous faire trop vieux pour pêcher durant l'hiver?—R. Nous ne pouvons rien faire ici durant l'hiver; la mer est trop houleuse et le homard disparaît en cette saison, alors on ne gagne pas assez d'argent pour payer les engins de pêche.

Q. Le nombre de barques a-t-il beaucoup augmenté à votre souvenir?—R. Je ne crois pas—bien, je crois qu'elles ont dû augmenter avec le commerce du homard.

Q. Il y a 40 ans il n'est pas possible qu'il y eût autant de barques de pêche que maintenant?—R. Non, pas autant.

Q. Les barques ont-elles plus d'engins de pêche maintenant?—R. A peu près le double; il y a aussi une grande différence dans les pièges dont on se sert maintenant.

Q. En quoi diffèrent-ils, sont-ils plus perfectionnés?—R. Ils le sont d'un tiers.

Q. Vous voulez dire qu'ils ne prennent pas plus de homards, mais qu'ils retiennent tous ceux qui y sont pris?—R. Oui, ils les retiennent bien mieux, il n'y en aura pas plus dans chaque piège, mais une fois entrés, ils n'en sortent plus.

Q. Vous rappelez-vous si l'espace entre les lattes a été rétréci?—R. Non, pas à ma connaissance, en construisant un piège nous laissons toujours la largeur d'une latte entre chaque latte.

Q. Quelle en sera la largeur?—R. Oh, un pouce.

Q. Juste un pouce?—R. Oui, c'est la largeur d'une latte—bien, on dit que c'est un pouce et demi, je ne sais pas exactement.

Q. Lorsque vous pêchez, dans quelle profondeur placez-vous vos pièges?—R. En toute profondeur, de 10 à 20 brasses.

Q. La plupart de ceux qui pêchent le homard font-ils d'autre pêche?—R. Ils pêchent avec des lignes de fond et des réservoirs.

Q. A quelle époque de la saison vous occupez-vous de ces sortes de pêche, quand pêchez-vous avec des réservoirs?—R. Nous commençons vers le 1er mai.

Q. Et vous continuez jusqu'à quand?—R. Jusqu'au 15 décembre.

Q. Et quand commencez-vous avec la ligne de fond?—R. Ici nous commençons le 1er mai et nous continuons jusqu'à Noël, quelquefois après Noël.

Q. Que faites-vous de vos homards, où trouvez vous à les vendre?—R. Nous les vendons ici.

Q. A qui les vendez-vous?—R. Gardner & Doone les achètent presque tous.

Q. Sont-ils marchands exportateurs?—R. Je crois qu'ils les envoient presque tous à Montréal.

Q. Vous n'expédiez pas vous-mêmes les vôtres?—R. Non, nous les vendons aux semaques.

Q. Que font les pêcheurs d'ici d'habitude, expédient-ils les homards pour leur bénéfice personnel, ou les vendent-ils?—R. Ils les vendent généralement.

Q. Y a-t-il une époque de la pêche pendant laquelle vous voyez plus de homards œuvés que dans un autre?—R. Je ne trouve aucune différence, on en pourra prendre un de temps à autre durant la saison.

Q. Avez-vous remarqué que les œufs sont plus mûrs à une certaine époque plutôt que dans une autre?—R. Je ne me rappelle pas l'avoir jamais remarqué.

Q. Connaissez-vous l'époque de la fraie pour le homard?—R. D'après toute apparence ce devrait être tard à l'automne. Les derniers homards que nous prenons semblent les plus avancés.

Q. Quand prenez-vous les derniers homards?—R. Le 15 juin.

Q. C'est bien loin de l'automne, nous supposons que d'ordinaire ils frayent à l'époque des chaleurs?—R. Je ne pourrais dire, nous les prenons chargés d'œufs au milieu de l'hiver.

Q. Oui, mais ces œufs resteront attachés jusqu'au prochain mois de juillet ou d'août. Croyez-vous qu'ils viennet frayer à l'eau basse?—R. Je ne puis dire car je n'ai jamais remarqué s'ils le faisaient ou non; je sauis que j'en ai pris avec des lignes de fond en septembre.

Q. Croyez-vous qu'il y ait une époque pour venir à terre et s'en éloigner?—R. Oui.

Q. Quand s'éloignent-ils?—R. Au mois d'octobre.

Q. Quand croyez-vous qu'ils reviendront?—R. Nous ne commençons pas à pêcher avant le 1er mai.

Q. Alors vous croyez qu'il y a une migration vers le rivage à cette époque?—R. Oui.

Q. Avez-vous déjà vendu aux paqueurs?—R. Non.

Q. Jamais vous n'en avez vendu?—R. Non.

Q. Jamais en aucune occasion pendant la pêche?—R. Je n'ai jamais vendu aux paqueurs; à aucune époque pendant mes pêches j'ai vendu aux paqueurs.

Q. Alors vous ne pouvez rien me dire sur leur manière d'agir?—R. Non, je ne le puis, car je ne leur ai jamais vendu.

Le témoin est renvoyé.

JOHN DOONE, acheteur et armateur, (Gardner & Doone), St. Andrews, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous demeurez à St. Andrews?—R. Oui.

Q. Quelle est votre spécialité dans l'industrie du homard?—R. Nous achetons le homard des pêcheurs et nous l'expédions.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans cette branche spéciale de l'industrie?—R. Je m'en occupe depuis environ 20 ans, et depuis 8 ans je fais partie de la société Gardner & Doone.

Q. Vous êtes-vous déjà occupé de la fabrication de conserves?—R. J'ai vendu aux fabriques de conserves.

Q. Comment recueillez-vous vos homards, envoyez-vous une semaque qui les achète?—R. Oui.

Q. Dans quelle étendue de territoire travaillez-vous, jusqu'où allez-vous?—R. A l'île Briar, et à l'embouchure de la baie, nous en avons de la baie Ste. Marie, de Digby et à l'entour de la baie de Fundy.

Q. Quelle taille ont les homards que vous recueillez dans la semaque?—R. Comme armateurs, nous ne prenons rien au-dessous de 9 pouces.

Q. Et ces homards sont apportés ici directement?—R. Oui.

Q. Et ils sont exportés d'ici?—R. Oui.

Q. Comment les conservez-vous dans la semaque? Est-elle à réservoir?—R. Non, monsieur ils ont un char.

Q. De quelle sorte de vaisseau vous servez-vous dans ce but?—R. Un bateau d'environ quatorze tonneaux.

Q. Muni d'un machine à gazoline?—R. Oui.

Q. Et ces homards sont apportés ici tout empaquetés dans les chars?—R. Ils sont mis en char ici et sont gardés jusqu'à ce que nous en ayons un nombre suffisant pour l'exportation.

Q. Comment les exportez-vous?—R. La plus grande partie de notre marchandise va à Montréal et à Ottawa. Nous n'en avons envoyé qu'à peu près cinquante barils à Boston cette année.

Q. Pouvez-vous me donner un chiffre approximatif des envois faits en Canada?—R. Dans les 20,000 livres, à Montréal et à Ottawa.

Q. Combien de temps ces envois prennent-ils pour parvenir à Montréal?—R. Ils partent d'ici à 5 heures du soir et sont à Montréal le lendemain à 10 heures.

Q. Avez-vous beaucoup de perte en expédiant à ces endroits?—R. Non.

Q. Expédiez-vous le homard par express ou par chars frigorifiques?—R. Non, nous expédions par l'express ordinaire avec un avis de les tenir éloignés de la chaleur et nous les mettons dans la glace depuis le 1er mai jusqu'à la saison close.

Q. D'après l'expérience que vous en avez, quelle est la condition de l'industrie du homard?—R. Elle décroît.

Q. Eprouvez-vous des difficultés à vous procurer actuellement le même nombre de homards pour le marché qu'autrefois?—R. Je puis vous prouver par nos livres d'entrées, qu'à l'époque où je travaillais à mon compte, les affaires ont baissé de moitié. Autrefois, au mois de janvier, à la pointe Lepreau, nous n'avions aucune difficulté à nous procurer de 8,000 à 10,000 homards par mois, et maintenant vous n'en trouvez pas 4,000; de plus la quantité d'engins de pêche en usage a beaucoup augmenté.

Q. Malgré le plus grand nombre d'engins de pêche et de main-d'œuvre vous ne pouvez pas vous procurer plus de homards?—R. Non.

Q. A quoi attribuez-vous cette diminution?—R. Au trop grand nombre de petits homards pris, je crois.

Q. Est-ce votre conviction que l'on prend trop de petits homards, et qu'on utilise tout ce qui se trouve dans le piège?—R. Oh, non, pas que je sache.

Q. Il est entendu, et c'est l'admission générale, ici, les fabricants eux-mêmes l'ont admis, comme les pêcheurs d'ailleurs, que tout ce qui se trouve dans les pièges va aux paqueurs à moins qu'il ne soit exporté?—R. Je l'ai entendu dire, mais depuis huit ans je n'ai eu aucun rapport avec les fabriques de conserves.

Q. Quelle était la coutume?—R. Vous étiez supposé mesurer le homard, mais lorsqu'on était pressé, ou lorsqu'on en apportait en grand nombre, quelques petits homards pouvaient s'y glisser.

Q. Faisait-on des efforts pour éviter de prendre les petits homards?—R. Oui, on essayait.

Q. En plusieurs endroits est-ce que l'on n'en accepte pas qui mesurent quatre à cinq pouces, en les comptant deux pour un, les pêcheurs étant payés de cette ma-

nière, en prenant pratiquement tout ce qui se trouve dans le piège?—R. Je ne connais rien de cela.

Q. Avez-vous toutes les facilités voulues pour transporter vos homards aux marchés canadiens?—R. Avons-nous toutes les facilités?

Q. Avez-vous toutes les facilités requises? Par exemple si vous aviez une glacière pour la route, ou des chars frigorifiques pour y placer votre homard, auriez-vous moins de perte, cela serait-il mieux?—R. Oui, je crois que nous pourrions en expédier beaucoup plus loin vers l'ouest.

Q. Quel endroit dans l'ouest avez-vous atteint, en avez-vous déjà expédié à Toronto?—R. Oui, nous expédions à Toronto, mais un petit nombre.

Q. En quel état vos homards sont-ils arrivés?—R. Très frais.

Q. En avez-vous perdu beaucoup pendant le transport?—R. Non, nous n'en avons perdu aucun.

Q. Vos envois furent faits en hiver?—R. Non, nous les avons expédiés à Toronto au mois de juin.

Q. Montréal et Ottawa sont cependant les principaux marchés?—R. Oui.

Q. Recevez-vous des commandes pour tout ce que vous pouvez expédier en certaines saisons?—R. Les mois de juin et de juillet sont les plus abondants, mais nous ne pouvons remplir les commandes des mois de mars et d'avril.

Q. Ils prendraient plus que vous ne pouvez leur fournir?—R. Oui, plus que nous pouvons leur expédier.

Q. Quelle route suivez-vous quand vous expédiez à Boston?—R. Nous expédions par le bateau généralement.

Q. Par voie d'Eastport?—R. Oui.

Q. La modification dans le règlement de Boston, qui autrefois exigeait 10½ pouces de taille et qu'on a reduit à neuf pouces, a-t-elle affecté ici le prix du marché?—R. Oui, le prix a été altéré, les homards ne sont pas montés aussi haut.

Q. Connaissez-vous la condition des affaires de l'Etat du Maine; vous savez sans doute qu'ils ont fait beaucoup de conserves pendant un certain temps, et c'est à l'époque où la fabrication des conserves dut finir et après qu'ils eurent épuisé leurs pêcheries que les paqueurs de cette contrée sont venus ici et sont devenus ici les pionniers de cette industrie?—R. Oui.

Q. Savez-vous si depuis que la fabrication des conserves a été abandonnée dans l'Etat du Maine, la condition de sa pêcherie devint meilleure?—R. Oui, ils prétendent que oui. A l'époque où je transportais mes homards à Eastport on avait l'habitude de ramasser les homards œuvés dans un petit bateau et de les rapporter ensuite après avoir fait éclore les œufs; ces homards étaient distribués à Campobello, ou dans ces environs, généralement au moyen de leur propre embarcation.

Q. Savez-vous si cette homarderie est administrée par la Commission des Pêcheries des Etats-Unis ou par les autorités du Maine?—R. Je l'ignore.

Q. Aimeriez-vous à ajouter autre chose, y a-t-il quelque chose que je n'ai pas mentionné?—R. J'aimerais à faire un exposé de la loi que nous voudrions avoir.

Q. Très bien, quel règlement préféreriez-vous ici?—R. Nous préférerions rejeter tout ce qui a moins de 10½ pouces de taille et pêcher durant toute l'année.

Q. Ce sont les mêmes conditions qu'ont les gens de l'Etat voisin?—R. Oui.

Q. Voulez-vous dire qu'il est tout à fait impossible de faire observer ici les règlements s'ils ne sont pas les mêmes?—R. Je crois que oui.

Q. Et vous voulez dire que c'est à peine juste pour les pêcheurs résidant sur la frontière d'avoir des règlements différents pour l'autre côté et s'attendre à voir observer vos règlements ici?—R. Oui, je crois que ce n'est pas très juste.

Q. Le nombre des pêcheurs a-t-il beaucoup augmenté?—R. Les pêcheurs de homards ont augmenté, il y a plusieurs années ils avaient l'habitude de pêcher le hareng durant l'hiver, mais depuis ils se sont tous mis à pêcher le homard; j'ai des livres à la maison, que je tenais lorsque je faisais le commerce, indiquant le chiffre de homards que je ramassais, et il y a une grande diminution maintenant.

Q. Si vous pouviez préparer et me faire parvenir par malle un rapport écrit de ce que vous avez en votre possession, me montrant le changement de situation dans cette question, j'en serais très heureux?—R. Bien, j'ai mon livre d'entrées depuis 1899.

Q. Je serai heureux d'avoir tout ce que vous pouvez me donner: chiffres donnant le nombre de homards pris à cette époque et maintenant, le tout sera publié avec les dépositions et soumis au Comité; il est entendu que les chiffres sont exacts et qu'ils parlent par eux-mêmes?—R. J'ai le livre chez moi et je vous enverrai un rapport.

Q. Je comprends que la manière de mesurer du Maine diffère de la nôtre; ils prennent la mesure du dos?—R. Oui, cela empêche le homard d'être allongé, c'est plus vite fait, et c'est une manière plus équitable; quelques pêcheurs étirent assez les homards qu'ils les font mourir. Vous avez parlé de la saison de la fraie. Durant l'hiver quand je pêchais le homard, nous pouvions en trouver un ou deux sur 1,500 ou 2,000 et durant les mois de juin et juillet nous en trouvions dix ou quinze; la proproportion des homards œuvés est plus forte à cette saison.

Q. C'est un fait reconnu que le homard vient auprès du rivage durant les mois de chaleur, et que le homard femelle y vient pour développer ses œufs et les faire éclore, elle a besoin d'eau plus chaude pour cela. Si ce homard restait dans l'eau profonde il ne ferait pas éclore ses œufs. Que penseriez-vous d'établir une homarderie ici?—R. Je crois que ce serait une excellente idée de recueillir tous les homards œuvés et d'avoir une homarderie.

Q. Que pensez-vous de garder les homards dans des parcs? L'habitude du Maine est de garder les homards dans des parcs, le marchand les y conserve jusqu'à ce qu'il ait une bonne occasion d'en disposer sur le marché?—R. Ce serait bien avantageux pour l'armateur d'ici.

Q. Cela le placerait sur un pied d'égalité?—R. Oui.

Q. Si je comprends bien, l'objet d'aucun règlement serait de placer le pêcheur et le marchand canadiens dans des conditions aussi avantageuses que leurs compétiteurs de l'autre côté de la frontière?—R. Je puis vous donner un exemple sur ce point. Nous avons en main actuellement une commande de Chicago pour dix barils de homards par semaine, mais aussitôt qu'ils ont vu que nous n'avions pas de parc ils ont annulé l'ordre parce que, disaient-ils, ils ne pouvaient pas se fier à des fournisseurs qui n'avaient pas de parc et ne pouvaient pas leur garantir un envoi régulier; conséquemment nous n'avons pas eu ce contrat.

Q. Si vous aviez eu un parc vous auriez pu remplir cette commande?—R. Oui, on voulait ces homards pour des hôtels et autres endroits du même genre où l'on a besoin de homards régulièrement.

Le témoin est renvoyé.

WHEELER MALLOCK, pêcheur, St. Andrews, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Etes-vous connu comme pêcheur?—R. Je ne m'occupe pas spécialement de la pêche du homard, mais j'occupe mes loisirs à faire la pêche.

Q. Depuis quand faites-vous cela, depuis combien de temps à votre souvenir, pêchez-vous?—R. Je crois qu'il y a vingt-trois ans que je suis à St. Andrews, et de temps à autre depuis cette époque; je pêche le homard chaque année.

Q. Où demeuriez-vous avant?—R. A Campobello.

Q. Et vous pêchiez là aussi?—R. Pas beaucoup.

Q. Que pensez-vous de l'état actuel de la pêche du homard si vous le comparez à l'époque où vous avez commencé la pêche?—R. Je ne puis parler que du lieu où j'habite vu que c'est le seul endroit que je connaisse bien; je dirai que la baie St. Andrews me paraît posséder les homards les plus gros et les meilleurs pour 500 milles de côte, et depuis vingt-deux ans jusqu'à ce printemps je ne vois pas beaucoup de différence pour la pêche elle-même. Ils arrivent à la côte vers le premier mai de façon à nous permettre la pêche durant tout le mois, et je crois que la pêche de cette année a été tout aussi bonne que celle d'il y a vingt-trois ans, nous avons pris à peu près le même nombre dans nos pièges. Seulement la saison est si courte pour nous que nous ne pouvons pas faire de grandes dépenses pour préparer les pièges, parce que vers le temps où nous réussissons à bien placer nos pièges, la saison est déjà presque terminée et nous devons commencer à les lever.

Q. Dois-je comprendre que vous voulez dire qu'il n'y a pas beaucoup de diminution dans le rendement de la pêche. Que la quantité de homards ne diminue pas et qu'ils sont aussi abondants qu'ils l'ont jamais été?—R. C'est cela, les petits homards diminuent peut-être ailleurs, mais je ne parle que du district de St. Andrews, et il me semble que les homards sont aussi gros que lorsque je pêchais ici il y a vingt-trois ans.

Q. Et vous en prenez autant?—R. En général il y a des semaines où la pêche ne donne pas autant; nous avons de grandes marées et de forts courants, mais le homard arrive tout aussi bien que les autres genres de poissons qui savent poursuivre leur voie.

Q. Hivernent-ils à la baie St. Andrews?—R. Je crois que quelques-uns le font et d'autres s'en vont; je crois que ceux que nous appelons les sédentaires tels que la petite morue et le petit hadock, et autres poissons de ce genre, qui éclosent et grandissent au même endroit, durant toute l'année. J'ai remarqué qu'on trouvera parfois un homard égaré qui fixera sa demeure quelque part en-

dessous des roches, mais pour la pêche en général vous pêchez tout aussi bien des oies sauvages car tout le homard est parti pour le sud pendant l'hiver.

Q. Comment disposez-vous d'habitude de vos prises, les exportez-vous vous-mêmes?—R. Non.

Q. Vous les vendez au marchand local?—R. Nous les vendons presque tous à M. Doone qui les achète; il y a un risque pour nous à les expédier, et ce monsieur connaît tous les marchands.

Q. Y a-t-il dans ces environs, d'autres semaques ou d'autres commerçants qui les achètent, il y a de la concurrence, n'est-ce pas?—R. Bien peu, ici.

Q. A tout évènement, si vous n'êtes pas satisfait du prix du marché local, vous pouvez les expédier vous-même, vous avez toujours la facilité de le faire?—R. Nous le pouvons, nous ne sommes pas astreints à vendre à un seul acheteur.

Q. Les pêcheurs qui vendent au paqueur nous disent que dans certains endroits il n'y a qu'un prix, et ils sont obligés de l'accepter ou le laisser, mais ce n'est pas le cas de ce côté-ci?—R. Non, ils donnent un prix raisonnable, et le peu qu'ils prennent pour leur commission est plus que couvert par le risque que nous pourrions encourir si nous expédions nous-mêmes.

Q. Les homards œuvés sont-ils plus nombreux à certaines époques de la saison, viennent-ils près du bord?—R. Pour ce qui concerne le homard œuvé, je ne peux pas dire grand'chose, et j'ignore combien de temps il lui faut pour faire arriver ses œufs à maturité; cependant nous en prenons toute l'année, un peu plus ou un peu moins; tous les mois où nous faisons la pêche, nous voyons des homards dont les œufs sont arrivés presque à maturité.

Q. A quelle époque cela arrive-t-il?—R. Ceci peut être en juin, et nous pouvons retrouver ces mêmes homards; ainsi j'en ai marqué plusieurs que j'ai pris trois fois dans mes pièges dans la même saison. Je crois qu'ils viennent frayer près du bord plus que les autres poissons.

Q. Et vous croyez qu'ils frayent durant les mois de chaleur?—R. Je le crois.

Q. Quelle est la coutume ici à l'égard du homard œuvé, le protège-t-on, est-il rejeté à la mer?—R. A ma connaissance il l'a été.

Q. Avez-vous eu ici l'habitude d'enlever ses œufs à la brosse?—R. Je ne sais pas, je ne crois pas.

Q. Différents projets sur les mesures à prendre pour mieux protéger le homard ont été soumis au ministère. L'un, est d'exiger du pêcheur l'enregistrement, et de prendre une licence, lui faisant énumérer les règlements et s'engager en les signant d'observer ces mêmes règlements. L'idée est que le pêcheur en faisant cela se sentira tenu d'obéir strictement à la loi et verra à ce que son voisin fasse de même: bien entendu que tout pêcheur surpris à violer les règlements perdra sa licence et il lui sera défendu de continuer de faire la pêche du homard. Que vous en semble: serait-ce un moyen efficace de protéger le homard?—R. Je crois que n'importe quelle loi conviendra à un honnête homme; ceci ne le troublera pas du tout; pour moi, quelque loi que vous fassiez ne me fera tort en rien.

Q. Quelques personnes ont suggéré de faire cesser la pêche du homard assez longtemps pour qu'elle redevienne ce qu'elle était autrefois; croyez-vous que ce soit un bon moyen?—R. Je ne suis pas assez au fait de ce qui se passe partout ailleurs, je suis trop confiné dans ce petit district, et je vous dis ce que j'en pense.

Il n'y a pas, à ma connaissance, dix livres de homard de la baie St. Andrews qui soient vendues aux paqueurs, voilà le secret du succès de cette industrie du homard à la baie St. Andrews. Au Grand Manan, à la Nouvelle-Ecosse et en d'autres endroits on se plaint de la diminution du homard, et cela est assez naturel vu l'énorme quantité de homards apportés aux fabriques de conserves, et vous en constaterez la diminution en ces endroits. Voilà mon idée, je ne sais pas si elle est juste ou non.

Q. En résumé que suggérez-vous, quel est le meilleur règlement à mettre en vigueur pour ce district, non seulement pour la baie St. Andrews, mais pour tout le comté de Charlotte? Les règlements de l'Etat du Maine vous conviendraient-ils?—R. C'est le plus près que vous pourriez atteindre pour protéger nos homards, et pour l'avantage des personnes qui veulent pêcher toute l'année. Ainsi, par exemple, dans le Maine près d'ici, sur l'autre côté de la frontière, une personne peut tendre ses pièges, et sur ce côté-ci nous sommes obligés de lever les nôtres; ce n'est pas juste, cela porte les hommes à violer la loi. S'il m'était permis de pêcher toute la saison et de prendre tous les homards au-dessus de dix pouces et demi de taille, je ne craindrais pas du tout de travailler à la baie St. Andrews afin d'amasser un pécule pour ma famille.

Q. Pouvez-vous me donner une idée de la moyenne du gain d'un pêcheur de homard pour une saison dans l'état actuel?—R. Ici?

Q. Oui, quel montant d'argent un bon pêcheur de homard recevra-t-il pour son travail d'une saison, cela peut varier, et quelques-uns sont plus actifs que d'autres?—R. Quelques-uns dépensent plus pour leurs agrès, mais je crois qu'un pêcheur peut gagner pour deux mois de travail de $120 à $140, quelque chose d'approchant.

Q. Pour les deux mois du printemps?—R. Oui.

Q. Depuis le milieu d'avril, au milieu de juin?—R. Nous ne pouvons pas compter sur le mois d'avril, nous tendons nos pièges au mois d'avril, mais nous n'avons rien avant le mois de mai, depuis à peu près le milieu de mai à la fin de juin.

Q. Pouvez-vous me dire quel est le meilleur temps de pêche pour l'Etat du Maine?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à ajouter à ce que vous venez de dire?—R. Non, il n'y a rien, le fait est que j'ai été tellement dégoûté de l'état des choses depuis 3 ou 4 ans, que je ne m'en suis pas beaucoup occupé, parce que la dernière assemblée que nous avons eue ici, je croyais que nous aurions une loi de 10½ pouces de limite de taille, et au lieu de cela la limite a été diminuée, de telle sorte que nous avons été obligés de nous occuper d'autre chose.

Le témoin est renvoyé.

MM. Arthur Barteau, Williard Tewkesbury, Robert Worrell, Arthur Heubert, William Cyrill, John Mallock et Arthur Cyrill, pêcheurs, Deer Island, étaient aussi présents et ils ont déclaré qu'ils approuvaient la limite de 10½ pouces, une saison uniforme et l'établissement d'une homarderie.

La Commission est ajournée.

GRAND HARBOUR, ILE GRAND MANAN, 22 septembre 1909.

EDGAR COOK, pêcheur, Ile Grand Manan, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis quand vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Je n'ai pêché que pendant une saison.

Q. Quand?—R. Il y a dix ans.

Q. Vous avez toujours demeuré dans ce port?—R. Oui.

Q. Et la pêche du homard vous est familière?—R. Oui.

Q. D'après votre souvenir, quelle comparaison établissez-vous entre la pêche d'autrefois et celle d'aujourd'hui?—R. Elle a diminué graduellement.

Q. Combien de temps cette diminution a-t-elle continué?—R. Autant que je puis le comprendre, la décroissance a toujours existé.

Q. Depuis les premiers débuts de la pêche?—R. Oui, depuis que la fabrique américaine a été établie ici, je ne sais pas au juste en quelle année c'était.

Q. La fabrique américaine? Est-ce celle de Burnham et Morrill?—R. Non, de Underwood.

Q. Et, quand est-ce que Underwood a abandonné?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Est-ce Burnham et Morrill qui lui ont succédé?—R. Non, il y a eu un certain nombre d'années pendant lesquelles nous avons transporté les homards à la fabrique sur la rive américaine, Holmes avait coutume d'en acheter une bonne quantité.

Q. Que savez-vous de la fabrique actuelle, quand a-t-elle été établie ici, Burnham et Morrill ont une fabrique n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Combien de temps celle-ci a-t-elle été en opération?—R. Huit ou dix ans ou plus.

Q. Y a-t-il quelques autres fabriques de conserves en opération ici?—R. Le capitaine Ingersoll en a une à l'anse au Phoque.

Q. Combien de temps a-t-elle été en opération?—R. Cinq ans.

Q. Combien de gens de ce centre sont occupés à la pêche du homard?—R. Vous voulez dire de ce port?

Q. Oui, quel est le nombre des bateaux?—R. Je pense que je serais dans le vrai en disant qu'il y a trente pêcheurs dans ce port.

Q. Comment procèdent-ils, possèdent-ils tous leurs propres bateaux et engins de pêche?—R. Oui.

Q. Comment pêchent-ils généralement, deux hommes par bateau?—R. Oui. Un grand nombre d'eux le font, ils établissent tous des trappes simples.

Q. Avec combien de trappes pêchent-ils généralement?—R. Environ cent en moyenne.

Q. Et ils pêchent tous avec des lignes simples et non pas des filets?—R. Non.

Q. Quand commencent-ils à pêcher?—R. Je ne sais pas quelle est la loi maintenant,

Q. Ils ne commencent pas avant l'époque légale?—R. Non.

Q. C'est-à-dire le 6 janvier; et ils commencent dans les premiers jours de janvier, à tout évènement?—R. Oui.

Q. Pêchent-ils durant tout l'hiver?—R. Cela dépend du genre d'hiver.

Q. Mais les trappes sont là?—R. Oui, mais s'il survient une grosse tempête, ils les enlèvent; les homards sont rares à la fin de la saison et ils ne continuent pas jusqu'à la fin.

Q. Comment est la pêche en janvier, quand ils commencent tout d'abord à pêcher?—R. Elle est à sa meilleure période.

Q. Que fait-on du poisson pêché dans cette partie de la saison?—R. Eh, bien, ils doivent les vendre aux commerçants sur le marché américain.

Q. C'est-à-dire tous les poissons ayant au-dessus de 10½ pouces?—R. Le marché américain prend maintenant les petits homards.

Q. On accepte maintenant ceux de 9 pouces dans le Massachusetts. Que deviennent ceux qui ont moins de 9 pouces?—R. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. Les fabriques de conserves sont-elles en opération à cette saison?—R. Non.

Q. Les petits homards sont-ils expédiés à d'autres places quand les fabriques de conserves sont en opération; y a-t-il ici des semaques pour les acheter et les transporter aux fabriques de conserves?—R. Oui. C'est justement l'argument dont se servent les hommes en faveur des opérations de conserves, que ces poissons peuvent aussi bien être mis en boîte ici qu'emportés ailleurs.

Q. Nous savons que les petis homards sont pris et utilisés en quelques endroits, et nous voulons arriver à savoir la vérité; comment se fait-il qu'en février et en mars la pêche est poussée vigoureusement?—R. Je pense qu'elle est poussée à peu près de la même façon.

Q. C'est quand ils peuvent sortir, ou lorsque le temps est convenable?—R. Oui, mais ils ne rampent pas si bien en février ou en mars qu'ils le font en janvier; les opérations se ralentissent.

Q. Quand la pêche recommence-t-elle de nouveau sérieusement, en avril ou en mai?—R. Oui, c'est le temps, où presque tous les pêcheurs de homards se mettent à l'œuvre de nouveau; alors ils recommencent sérieusement leurs travaux.

Q. Pêchent-ils au même endroit en avril, mai et juin qu'ils le font en janvier?—R. Ils pêchent dans tous les environs ici.

Q. A quelle distance du rivage vont-ils avec leurs trappes?—R. A huit ou dix milles.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchent-ils ordinairement?—R. Ils vont jusqu'à vingt brasses de profondeur.

Q. Vous avez pêché une saison seulement, de sorte que vous ne devez pas avoir de grandes noticns au sujet de la pêche, mais pouvez-vous me dire quelle quantité sur cent homards pris dans les trappes sont des poissons de 9 pouces, bons pour le marché, et combien pour cent n'atteignent pas cette mesure?—R. Je ne pourrais pas dire exactement, mais une très petite proportion de ceux-ci sont des homards de marché.

Q. Une très petite proportion de ceux-ci sont des des homards de marché?—R. Oui, de ceux pris sur cette partie de l'île.

Q. Pouvez-vous me donner quelque idée de la quantité pour cent de homards œuvés qu'on trouve dans les trappes?—R. Je ne le pourrais pas.

Q. Sont-ils plus nombreux à quelque moment particulier de la saison qu'ils ne le sont à un autre?—R. Eh bien, je ne sais pas ce qu'ils sont; je pense que notre saison d'éclosion, ici, est tardive.

Q. Il y a eu une diminution dans la pêche, suivant votre déclaration, à quoi attribuez vous cette diminution?—R. A la pêche exagérée.

Q. A la pêche exagérée, de quelle manière; est-ce une pêche exagérée légitime, c'est-à-dire du grand poisson seulement, où est-ce la destruction du petit poisson?—R. Les deux.

Q. Et quelle suggestion feriez-vous comme remède à cela pour l'avenir?—R. Eh bien, je serais en faveur de la mise en vigueur de la loi protégeant les homards au début de leur croissance, de sorte que nous puissions avoir le bénéfice de leur croissance.

Q. Qu'appelleriez-vous la limite?—R. 10½ pouces.

Q. Vous n'approuveriez pas de prendre rien au-dessous de 10½?—R. C'est ce que nous approuverions.

Q. Et quelle saison approuveriez-vous?—R. Tous nos pêcheurs ici proclament que février est le mois des hauts prix pour les homards, ils en obtiennent un prix élevé en février, mais, ils disent qu'on ne peut pas les prendre alors; je dirais: janvier, février et mars.

Q. Vous pêcheriez en janvier, février et mars?—R. Oui.

Q. Et pas dans aucun autre temps?—R. Pas dans aucun autre temps.

Q. Comment disposez-vous de vos homards de marché, les envoyez-vous directement au marché vous-même?—R. Non, bien peu font cela, la plupart sont achetés par les smacks américains qui viennent ici dans ce but.

Q. D'où viennent surtout les smacks américains?—R. Quelques-uns d'entre eux viennent de Portland et quelques-uns d'Eastport, un bon nombre d'entre eux sont d'Eastport.

Q. Que font-ils avec les homards, où les transportent-ils, en avez-vous quelque idée?—R. Non, je n'ai aucune idée de ce qu'ils en font.

Q. Ce que je veux savoir, c'est si les homards emportés de cette région sont gardés dans les enclos qui sont établis le long de la frontière américaine?—R. Je ne sais pas.

L'Officier de Douanes (Grand Harbour): Oui, ils le sont, car je sais d'après les entrées qu'ils font ici que c'est cela qu'ils en font?—R. Je puis dire que cette région est la meilleure pour le homard, de toute l'Amérique du Nord; mon grand-père a été le premier homme qui ait jamais mis ici des homards en boîtes.

Q. Combien de temps y a-t-il de cela?—R. Je ne puis pas vous dire exactement, il y a certainement 45 ans.

Q. Combien de temps a-t-il continué à mettre en boîte?—R. Eh bien, il n'a mis en boîte, autant que je pense, que 12 ans environ.

Q. Avez-vous quelque idée de la raison pour laquelle il a abandonné?—R. Il était devenu trop vieux.

Q. Est-ce qu'aucun de ses enfants ne lui a succédé dans ces opérations?—R. Ils lui ont tous succédé, mais pas ici; il a mis des homards en boîte ici, dans ce temps-là, et un homard remplissait 4 boîtes d'une livre.

Q. Est-il dans votre souvenir qu'il y ait eu de très gros homards ici?—R. Pas dans mon temps, mais il y a eu, certainement, de très gros homards ici.

Q. Avez-vous quelque idée du nombre de boîtes que Burnham et Morrill remplissent durant la saison?—R. La limite est d'environ 2,500 boîtes, mais je ne puis pas vous dire combien ils en font.

Le témoin est renvoyé.

CHARLES BROWN, pêcheur Grand-Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien y a-t-il de temps que vous avez pêché?—R. Je n'ai pas pêché de homards depuis 8 ou 10 ans.

Q. Combien de temps avez-vous pêché le homard, 20 ou 30 ans?—R. Non, pas si longtemps que ça, mais je l'ai pêché environ 15 ans.

Q. Combien y a-t-il de temps que vous avez pêché le homard pour la première fois?—R. 45 ans.

Q. Quel était l'état de la pêche alors, comparé avec l'état actuel?—R. Il était aussi bon qu'il pouvait l'être.

Q. Décrivez-le vous-même.—R. J'ai pris 80 de ces trappes à l'ancienne façon, je les ai tendues dans la matinée, je les ai retirées à 11 heures ce jour-là, et j'en ai retiré 1,400 gros homards.

Q. Quelle était la taille moyenne de ces homards?—R. Ce n'était pas des petits, nous n'avons jamais eu alors de petits homards; tous nos petits homards, à cette époque seraient considérés de marché aujourd'hui. Alors j'ai été dîner puis j'ai été pêcher dans l'après-midi et j'ai retiré de nouveau et pris dans les trappes 1,400 homards de plus, soit 2,800 dans un seul jour.

Q. Combien de temps cela a-t-il continué?—R. Cela a duré environ 12 ans.

Q. Il y avait très peu de gens qui pêchaient alors?—R. Un bon nombre.

Q. Le nombre des pêcheurs s'est-il accru régulièrement?—R. Oui.

Q. Comment est ce nombre maintenant, comparé à ce qu'il était alors, le nombre des bateaux?—R. Il y en a les trois quarts de plus maintenant qu'il y en avait alors.

Q. C'est-à-dire qu'il y en a trois fois autant?—R. Oui.

Q. Et ils pêchent avec plus d'engins?—R. Oui.

Q. Pêchent-ils au même endroit, ou vont-ils plus loin?—R. Non, ils ne pêchent pas au même endroit, nous avons pris la plupart de nos homards droit ici dans Grand Harbour.

Q. Et maintenant il faut qu'ils aillent plus loin?—R. Oui.

Q. Quand vous avez abandonné la pêche, de combien la pêche avait-elle diminué?—R. Très peu; quand M. Mitchell vint ici la pêche était encore bonne.

Q. Quand est-il venu ici?—R. Je ne pourrais pas vous dire ça, mais je pense qu'il y a trente ans.

Q. Et avez-vous remarqué alors que la pêche commençait à diminuer?—R. Non, pas beaucoup: ça allait encore bien parce qu'ils ont transporté leurs trappes plus loin.

Q. Expliquez-nous seulement quel était, dans votre opinion l'état de la pêche, et combien de temps il s'est écoulé après cela, quand vous avez commencé d'abord à remarquer qu'il y avait une diminution sérieuse?—R. Je ne pourrais pas vous dire ça, la diminution existait tout le temps, il était presque impossible de dire quand ça a commencé à diminuer, parce qu'ils s'éloignaient graduellement vers la haute mer. Le nombre des pêcheurs grandissait et nous nous éloignions du rivage pour avoir les homards et la pêche se maintint de cette façon pendant un grand nombre d'années.

Q. Mais à présent, même en dépit de tout ce qu'ils font, peuvent-ils la maintenir de cette façon?—R. Je pense qu'ils ont pris tous les homards, la pêche aux homards est finie, nous en avons pris des gros, des petits, et de toutes les façons. Nous pêchons presque toute l'année, nous pêchons en automne, puis nous revenons au printemps et les homards n'ont pas de chance.

Q. Pensez-vous que la mise en conserve fait plus de tort à la pêche que le commerce des homards vivants?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. C'est-à-dire s'il mettent en conserve seulement les homards ayant la taille voulue par la loi?—R. Oui, c'est cela.

Q. Le paqueur pourrait-il vivre aujourd'hui si la limite de 9 pouces était mise en vigueur?—R. Oui, il le pourrait, si l'on vendait les homards à la fabrique pour y être mis en boîte, mais on ne les donne pas à la manufacture, on lui donne seulement les petits.

Q. Ils les choisissent et les vendent parce qu'ils ont un meilleur marché pour eux de cette façon que le paqueur n'a les moyens de leur donner?

M. Cook. Oui, ils ont jusqu'à 30 cents la pièce pour ceux qui sont bons pour le marché.

R. En hiver, mais ils n'en ont pas ce prix-là en été ou au printemps.

Q. Quelle sera la moyenne en mai et juin?—R. 10 ou 12 cents.

Q. De qui obtiennent-ils ce prix, des smacks qui viennent dans les environs ici, et les achètent?—R. Oui, les smacks viennent dans les environs et les achètent.

Q. Qu'a-t-on fait ici, au sujet du homard œuvé, est-ce que c'est l'habitude des pêcheurs d'en enlever les œufs et de les vendre?—R. Non, ils ne font pas cela, ils prennent le homard œuvé et le rejettent de la trappe.

Q. Ont-ils toujours fait cela?—R. Ils ont toujours fait cela, mais il peut y en avoir quelques-uns qui ne l'ont pas fait, quoiqu'ils soient bien honnêtes ici; les pêcheurs ici sont assez habiles pour reconnaître un homard œuvé, même sans que les œufs en soient sortis, je puis en reconnaître un aussitôt que je le vois.

Q. C'est curieux que la pêche au homard diminue comme elle le fait s'ils font tous cela?—R. Ce n'est pas mon idée du tout, parce que les pêcheurs de homards ont terriblement augmenté durant les trente dernières années, ils ont augmenté le nombre des trappes par milliers et ont pêché l'été et l'hiver, de sorte que les homards ne peuvent avoir aucune chance.

Q. Comment font-ils dans l'Etat du Maine, où ils ont une limite de taille de 10½ pouces, et pêchent toute l'année?—R. Ils pêchent presque hors de vue de terre en hiver, ils ne pêchent pas sur le rivage, comme nous le faisons ici.

Q. A quelle profondeur d'eau pêchent-ils là?—R. Je ne pourrais pas vous dire ça, mais je pense que c'est à une grande profondeur, ce devrait être à 40 brasses, au moins. Je pense que le homard mère a été très bien protégé ici par les pêcheurs, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui en prennent. La pêche a diminué parce que les homards ne peuvent pas se maintenir, ils sont pêchés à outrance. Voyez à Whitehead et sur d'autres points aux environs d'ici, le sol, en eau profonde, est couvert de trappes et les homards ne peuvent pas résister à cela, ils sont pêchés à outrance.

Q. Se servent-ils des mêmes trappes dont ils, se servaient?—R. Non.

Q. Quelle est la différence dans la trappe?—R. Eh bien, la différence est que ces trappes étaient faites avec de larges ouvertures, 3 ou 4 dans chacune d'elles, et que quelques-uns d'entre-eux en sont venus à la trappe carrée à quatre ouvertures.

Q. Placent-ils les lattes quelque peu plus rapprochées les unes des autres qu'ils n'avaient coutume de le faire?—R. Non, elles ont à peu près la même distance.

Q. Quel espace laissent-ils entie elles?—R. Eh bien, ils mettent environ la largeur de vos deux doigts, ce qui est à peu près un pouce et quart.

Q. Quel est l'avantage de la trappe actuelle, comparée à l'ancienne?—R. Eh bien, c'est étonnant maintenant, je ne pourrais pas expliquer cela.

Q. Pouvez-vous me dire en quoi la nouvelle trappe est meilleure que l'ancienne?—R. Eh bien, avec l'ancienne, le homard aurait pu en sortir, et son entrée n'était rien qu'un cercle avec un filet, et 4 lignes au-dessus de cela, et quand vous la retiriez quelquefois vous pouviez voir la moitié des homards sortir de la trappe.

Q. Quel nom donnez-vous à cette nouvelle trappe, la trappe à compartiments?—R. Je n'en ai jamais entendu le nom.

Q. On suppose généralement que le seul avantage que cette trappe a sur l'ancienne est qu'elle retient mieux les homards?—R. Oui, c'est cela.

Q. Et dans beaucoup d'endroits, ils ont placé les lattes plus près les unes des autres dans le but de prendre les petits homards?—R. Je me suis toujours servi de la tête de la hachette comme d'une mesure laissant un espace d'environ 1½ pouce, et tous les autres font à peu près la même chose, autant que j'ai vu, et ils font ces trappes à compartiments avec les lattes à peu près à la même distance les unes des autres, mais elles sont construites de telle sorte que le poisson ne puisse pas sortir.

Q. Quel remède suggéreriez vous au mal?—R. Mon remède serait d'arrêter entièrement la pêche d'hiver.

Q. Et quand commenceriez-vous?—R. On commencerait à pêcher en avril.

Q. Et combien de temps pêcheriez-vous?—R. Jusqu'au 1er juillet. De cette façon les homards auraient une chance d'augmenter et non pas d'une autre manière. Je pense que les homards ont frayé quand ils perdent leur écaille.

Q. Vous pensez que les homards ont généralement frayé avant de perdre leur écaille?—R. Je le suppose pour quelques-uns, mais en juillet ou en août, c'est le mois où ils perdent leur écaille.

Le témoin est renvoyé.

Jérome Dagget, pêcheur, Grand-Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Depuis combien de temps vous occupez-vous de la pêche du homard?—R. Environ 30 ans.

Q. Quel est l'état de la pêche aujourd'hui comparé à ce qu'il était quand vous avez commencé?—R. Il est très réduit, et, seule, l'augmentation dans les prix rend possible cette industrie.

Q. Comment pêchiez-vous il y a trente ans?—R. Nous pêchions au traîneau, avec le même genre de trappe, en pratique, que nous le faisons aujourd'hui; c'était presque aussi bon, il peut y avoir un petit perfectionnement, quelque petit changement dans la façon d'amorcer et autre chose de ce genre.

Q. Quel était le nombre de bateaux qui pêchaient à cette époque là, en comparaison d'aujourd'hui?—R. Je ne pourrais pas vous dire ça au juste.

Q. Il y en a beaucoup plus maintenant?—R. Oui, beaucoup plus.

Q. Le nombre a-t-il doublé ou triplé?—R. Je pense qu'il a triplé, suivant mon opinion.

Q. Comment procèdent-ils, pêchent-ils deux hommes par bateau?—R. Oui, ils pêchent deux hommes par bateau, en règle générale.

Q. Avec combien de trappes un bateau moyen pêche-t-il maintenant?—R. Un bateau de moyenne grandeur pêche avec environ 100 trappes.

Q. De quel nombre de trappes vous serviez-vous ordinairement, quand vous avez commencé?—R. Environ 50.

Q. Alliez-vous ordinairement aussi loin du rivage qu'on le fait maintenant?—R. Non.

Q. Quelle était votre saison?—R. Mai et juin au commencement.

Q. Seulement ces mois-là?—R. Oui, et avril pour quelques pêcheurs, mais c'étaient les principaux mois.

Q. Quel marché aviez-vous alors pour vos homards?—R. Il y avait une fabrique ici, et les smacks venaient de Jones' Port, dans l'Etat du Maine.

Q. Existait-il des fabriques, quand vous avez commencé à pêcher?—R. Oui, une était en opération juste ici dans cette place.

Q. Qui la dirigeait?—R. William Underwood, de New-York.

Q. Avez-vous quelque idée combien de temps il a travaillé ici, ou pourquoi il a abandonné, ou est disparu?—R. Eh bien, je crois qu'il a travaillé environ 10 ans, mais je ne suis pas positif sur ce point.

Q. Combien de fabriques de conserves avez-vous ici?—R. Nous n'en n'avons aucune pour l'année courante.

Q. Qui la dirigeait?—R. Burnham et Morrill.

Q. Ils ne l'ont pas fait fonctionner cette année?—R. Non.

Q. Avez-vous quelque idée de la raison pour laquelle ils ne travaillent pas?—R. Non, je n'ai aucune idée de la raison pour laquelle ils ne travaillent pas.

Q. Quelle proportion du poisson pris est expédiée au marché, pourrait être considérée comme homards de marché?—R. Eh bien, cela varie, de sorte qu'il serait joliment difficile de le dire. Les pêcheurs hauturiers exportent une grande

proportion de leurs prises, mais ceux qui pêchent près du rivage, ont un homard plus petit et ils vont à la fabrique.

Q. Qu'appelez-vous ceux qui pêchent sur le rivage, ceux qui pêchent dans les baies, les rades et en général en eau peu profonde?—R. Oui, dans 10 et 15 brasses d'eau, et dans les baies.

Q. Et ceux qui pêchent en haute mer obtiennent une plus grande quantité de homards bons pour le marché?—R. Oui.

Q. Quelle a été l'habitude des fabriques de conserves, de recevoir et de mettre en boîtes tout ce qu'on leur apporte?—R. Non, je ne crois pas, je pense qu'elles ont très bien observé la loi.

Q. Et qu'elles n'ont pas mis en boîte de poissons au-dessous de 9 pouces?—R. Non, je ne sais pas cela, parce que je ne travaille pas dans la fabrique.

Q. Eh bien savez-vous quelle est la pratique des pêcheurs; les pêcheurs s'attendent-ils à ce que le paqueur prenne tout ce qu'ils lui apportent?—R. Eh bien, les pêcheurs généralement prennent ce qu'ils peuvent vendre.

Q. Sans s'occuper s'ils le vendent à la fabrique de conserves ou ailleurs?—R. Oui.

Q. Maintenant dites-moi, quelle a été la pratique des pêcheurs à l'égard du homard œuvé, le homard femelle dont les œufs sont apparents? Dans un grand nombre d'endroits et effectivement par toute la côte, nous trouvons que les œufs sont enlevés et que le homard va à la fabrique de conserves, au bateau, ou ailleurs?—R. Je pense que la pratique, ici, a été que cette loi particulière a été bien observée; je ne pense pas que cela ait été pratiqué ici du tout.

Q. Des bateaux sont-ils venus ici des Etats-Unis pour acheter le homard œuvé?—R. Pas à ma connaissance.

Q. Maintenant au sujet de la trappe, celle avec laquelle vous avez commencé à pêcher était, je suppose, l'ancienne trappe à double entrée, toute la longueur de la latte?—R. Oui.

Q. Et maintenant vous pêchez avec la trappe plus courte, n'est-ce pas?—R. Oui, une trappe plus courte, et elle a trois portes au lieu de deux, puis elle a une chambre intérieure qui retient tous les homards qui peuvent entrer.

Q. La seule différence est qu'elle retient mieux les homards que l'ancienne?—R. Elle retient mieux le homard, mais je ne pense pas qu'il y ait plus de homards qui y entrent que dans l'ancienne trappe.

Q. Y a-t-il quelque rétrécissement considérable de l'espace entre les lattes; il y a 40 ans la trappe était toujours faite avec $1\frac{1}{2}$ pouce entre les lattes et aujourd'hui nous trouvons qu'en beaucoup d'endroits il n'y a pas plus qu'un demi-pouce?—R. Il n'y en a pas de construites ici sur ces mesures.

Q. Quelles sont les mesures ici?—R. Je penserais que ce serait environ $1\frac{1}{4}$ pouce.

Q. Est-ce autant que cela?—R. Oui.

Q. Cela doit permettre à un homard de belle taille de s'échapper?—R. Oui, un homard prendra sa chance de se sauver par tout espace qu'il pourra, une maille brisée, ou si vous perdez un fil dans la maille du sommet de la trappe, il passera par là.

Q. Quel est le prix du marché pour les homards, que valent-ils?—R. Cela varie.

Q. Jusqu'à quel point cela varie-t-il?—R. De 12 à 13 cents.

Q. C'est le prix des homards de plus de 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Quel est le prix pour les moyens entre 9 et 10½ pouces?—R. Eh bien, le prix régulier est d'environ 4 cents.

Q. Sont-ils exportés au loin, ou la plupart vont-ils à la fabrique de conserves?—R. La plupart vont à la fabrique de conserves; sous la loi du Massachusetts, on les accepte jusqu'à 9 pouces.

Q. Cela a fait une différence?—R. Oui, cela a fait une légère différence.

Q. Avez-vous quelque idée des conditions en vigueur dans l'Etat du Maine, vous savez que là, ils ont une limite de 10½ pouces, et n'ont pas de saison fermée, ils pêchent tout le long de l'année?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque idée de ce qu'est la pêche dans l'Etat du Maine; s'est-elle améliorée, ou est-elle encore en décroissance?—R. Je suis sous l'impression qu'elle est encore en décroissance; il y a deux ans, un pêcheur de profession qui a pêché pendant 27 ans m'a dit que c'était la plus mauvaise saison qu'il eût jamais vue.

Q. Quelle est votre opinion au sujet du règlement qui serait le mieux calculé pour préserver les pêcheries de homards ici?—R. Mon opinion personnelle est qu'une saison close avec une saison ouverte de deux mois ferait le plus grand bien à la plupart des gens et donnerait la plus grande protection qu'on puisse fournir à la pêche du homard.

Q. Quelle serait votre saison ouverte?—R. Mai et juin.

Q. Et pas de pêche dans aucune autre saison?—R. Pas de pêche dans aucune autre saison, je crois que la protection devrait s'étendre d'abord aux homards reproducteurs et non pas aux petits.

Q. Je vous comprends quand vous dites que vous voudriez avoir cette saison, mais comment protégeriez-vous les homards reproducteurs?—R. Eh bien, pour ce qui regarde le homard œuvé, la loi serait suffisante, sans aucun autre règlement; c'est du homard œuvé que je parle.

Q. Pêcheriez-vous deux mois sans aucune limite quant à la taille du poisson?—R. Sans aucune limite de taille.

Q. La saison courte serait votre seul règlement?—R. Oui, eh bien vous pourriez mettre une clause de plus déclarant qu'un homme, sous peine de honte, ne les prendrait pas trop au-dessous de 9 pouces.

Q. Je pense que quelques-uns d'entre eux pourraient porter un grand poids de honte, ils les prennent, en beaucoup d'endroits, jusqu'à de 4 à 5 pouces?—R. Cela ne fait rien, vous devez admettre que vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'un homme rejette un poisson qu'il sait que son voisin ramassera et vendra, parce qu'en faisant ainsi il ne prend pas l'intérêt de la pêcherie, il aide seulement son voisin qui est prêt à violer la loi; il faudrait un inspecteur sur chaque bateau pour arrêter ça.

Q. Y a-t-il eu quelque effort régulier et constant de la part des inspecteurs, pour mettre la loi en vigueur?—R. Je pense qu'il y en a eu, je n'ai pas de plaintes à faire contre les inspecteurs; un inspecteur saute sur un pauvre pêcheur de homards, une

fois la saison close, et le massacre fait, et cela rend seulement le pauvre homme plus pauvre de $10, et ne protége pas la pêcherie.

Q. Pourquoi l'inspecteur saute-t-il sur eux?—R. Pour avoir pris des petits homards.

Q. Avez-vous jamais connu un pêcheur qui ait été mis à l'amende pour avoir pris des petits homards?—R. Oui, ils le faisaient il y a quelques années, mais maintenant les gens sont devenus si fermes dans leurs opinions qu'on n'a plus besoin de cela. Maintenant au sujet des licences pour la mise en conserves—

Q. Oui?—R. Pourquoi un homme qui fait une demande légale et paye pour sa licence ne devrait-il pas l'avoir?

Q. C'est-à-dire que vous pensez qu'un homme a autant de droit à une licence qu'un autre?—R. Oui, pourvu qu'il remplisse les conditions de la loi, dans mon opinion c'est ainsi qu'il en devrait être.

Q. Eh bien permettriez-vous de laisser mettre en boîte sans discernement, de sorte que n'importe quel homme qui a fait une demande dans ce but, dût obtenir une licence?—R. Oui.

Q. N'exigeriez-vous pas quelque garantie que sa mise en boîte fût conforme à certains règlements?—R. Eh bien, je ne vois pas pourquoi cela serait nécessaire.

Q. Nous avons vu un grand nombre de fabriques de conserves où il était impossible de mettre en vente un bon produit dans la fabrique, par suite de l'état où nous les avons trouvées avec des tables sales, et des alentours malpropres?—R. Eh bien, c'est à leur propre détriment.

Q. Il doit toujours y avoir quelques règlements, quelque inspection des fabriques de conserves?—R. Pourquoi?

Q. Je pense que l'idée du ministère n'était pas de faire de distinction en aucune façon, mais qu'en limitant le nombre de fabriques de conserves on limitait le montant de la pêche. N'est-il pas vrai que si vous aviez une demi-douzaine de fabriques ici, au lieu d'une, cela augmenterait le nombre des pêcheurs?—R. Non, cela n'augmenterait pas d'un seul le nombre des pêcheurs.

Q. Est-ce que l'augmentation dans le nombre des fabriques de conserves signifie une augmentation dans le montant de la pêche?—R. Non. En vue de la protection des petits homards, je suggérerais que les propriétaires de smacks dussent avoir une licence qui ne devrait pas être onéreuse, mais de sorte que chaque homme qui commande un smack fît son dépôt comme garantie qu'il fera les affaires suivant les règlements, et cela serait toute la protection nécessaire; quant à protéger la pêche par des inspecteurs, c'est impossible.

Q. Un grand nombre de propositions ont été faites au ministère, quelques-uns ont proposé que les pêcheries de homards soient fermées ensemble pendant un certain nombre d'années, afin de leur permettre de se refaire, ce qui, indubitablement, serait un moyen radical d'y arriver; puis la commission de 1898, sur les pêcheries de homards, recommanda la fermeture par sections, en avançant graduellement jusqu'à ce que la côte entière eût eu sa saison de fermeture?—R. Oui.

Q. Puis une autre suggestion veut que chaque pêcheur de homards prenne avant de commencer à pêcher une licence, absolument gratuite probablement, par laquelle il s'engage à pêcher en conformité de la loi, et signe une déclaration à cet effet; l'idée est que les pêcheurs ayant fait cela obéiraient strictement à la loi, et

dénonceraient ceux qui ne l'ont pas fait, la pénalité, en cas de violation, étant la perte de la licence.—R. Je pense que cela pourrait être réalisé en ceci de façon à protéger ceux qui s'occupent du commerce du homard; un homme ne violera la loi que s'il retire de l'argent de cette violation.

Q. Voulez-vous parler des smackmen des Etats-Unis; comment les atteindriez-vous?—R. Ils vendent toutes sortes de homards, vous savez, et nous devrions les atteindre.

Le témoin est renvoyé.

WILLARD A. INGLES, pêcher, Grand-Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Avez-vous toujours habité Grand Harbour?—R. Je suis né à Grand Harbour et à l'âge de 6 ans, mes parents ont déménagé à Eastport, Maine; à l'âge de 12 ans, mes parents sont revenus ici et j'ai toujours été ici depuis.

Q. Combien de temps avez-vous été occupé à la pêche du homard?—R. J'ai perdu seulement 3 étés depuis l'âge de 18 ans.

Q. Et quel âge avez-vous maintenant?—R. 49 ans.

Q. Comment trouvez-vous l'état de la pêche maintenant, comparé à ce qu'il était quand vous avez d'abord commencé?—R. Eh bien, dans les mêmes conditions, il serait aussi bon.

Q. C'est-à-dire s'il y avait aussi peu de gens qui pêcheraient?—R. Oui.

Q. Pensez-vous qu'il y ait la même quantité de homards sur le terrain?—R. Eh bien, je pense que dans 2 ans cela augmenterait.

Q. Dans 2 ans?—R. Oui, on retournerait en 2 ans à l'ancienne quantité.

Q. Si les pêcheurs étaient réduits au même nombre?—R. Oui, mais cela ne servirait pratiquement à rien d'arrêter la pêche pendant deux ans, si nous n'observions pas ensuite quelque peu la loi.

Q. La loi a-t-elle été jamais mise en vigueur?—R. Pas à ma connaissance, excepté dans le cas du capitaine Pratt, quand il prit l'habitude de venir d'abord ici, il nous a fait observer les règlements pendant une couple d'années et on l'observa pendant 3 ou 4 ans.

Q. Pourriez-vous nous donner quelque idée du nombre des bateaux qui pêchaient ici, quand vous avez commencé à pêcher?—R. Pas sur toute l'île, je ne le pourrais pas.

Q. Eh bien, disons en dehors de ce port, dans le voisinage?—R. Je pense qu'il y avait à cette époque, dans le voisinage, environ 20 bateaux.

Q. Et de quel nombre d'engins de pêches se servait-on alors par bateau?—R. De 75 à 100 trappes.

Q. Et maintenant quel est environ le nombre des bateaux?—R. Eh bien, je ne pourrais pas vous le dire tout de suite.

Q. Nous voulons en venir, si possible, à l'accroissement total de la pêche?—R. Je penserais que dans la même localité il s'est accru environ du double.

Q. Se servent-ils de plus d'engins, la moyenne de leurs engins est-elle plus élevéeactu ellement?—R. Oui.

Q. Et vont-ils en eau plus profonde?—R. Oui.

Q. Ils vont plus loin au large?—R. Oui, et dans mon opinion, c'a été la cause de la déplétion des champs des homards, que la pêche au large, des grands homards.

Q. Obtenez-vous une meilleure quantité de gros homards au large qu'en eau peu profonde?—R. Oui, nous avons 5 fois autant de homards de marché.

Q. Y a-t-il tendance à aller au large tout le temps?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous que serait la limite de profondeur à laquelle vous pourriez pêcher?—R. Ici nous avons de hautes marées qui nous empêchent de pêcher en dehors des hauts-fonds; ici cela dépend de la hauteur de la marée; sur la haute mer, vous pourriez pêcher à la profondeur que vous voudriez, 75 ou 80 brasses, mais avec une marée rapide comme il y a ici, vous ne pourriez pas faire ça, parce que la marée emporterait les bouées.

Q. Y a-t-il quelque mouvement général des homards vers le rivage au printemps?—R. Eh bien, mon expérience m'a conduit à le penser.

Q. C'est généralement le cas, on ne croit pas que le homard parcourt une grande distance le long du rivage, mais qu'il s'en éloigne et s'en 'rapproche?—R. J'ai remarqué, d'après mon expérience là-dessus, qu'aux environs du 1er de l'an, vers le milieu de novembre et, quelques années, un peu plus tard que ça il y a généralement un mouvement d'éloignement du rivage, et qu'aux environs du 20 mars, il y a généralement un mouvement des homards vers le rivage.

Q. Pensez-vous que le homard femelle vient vers le rivage pour y déposer son frai?—R. J'ai toute raison de croire qu'il le fait, mais je ne pourrais pas jurer qu'il ne le dépose pas en eau profonde.

Q. Naturellement vous en trouvez en eau profonde, qui ont encore leur frai?—R. Oui, et très mûr.

Q. Dans quelle saison de l'année vous attendriez-vous à trouver le frai très mûr?—R. Durant la saison chaude.

Q. Vous ne le trouveriez pas très mûr à la fin de l'année ou durant janvier et février?—R. Oh, non.

Q. Et généralement ils s'avancent vers le rivage au printemps?—R. Oui.

Q. Quelle proportion de la prise, dans les anciens jours, étaient des homards bons pour le marché; sur la prise d'un pêcheur, combien de homards sur cent auraient été bons pour le marché?—R. Vous voulez dire dans les premiers temps que j'ai pêché?

Q. Oui?—R. Eh bien vous savez, à cette époque là, nous avions coutume de prendre tout ce qui entrait dans la trappe et de le vendre à 60 cents les cent livres, et je sais que la première année que j'ai pêché, j'ai placé 60 trappes, et j'ai gagné $210, c'était à 60 cents les cent livres. Mais M. Cole, il y a quelques années, a calculé la proportion des grands homards qu'il y avait là dedans, et cette prise reviendrait maintenant à une somme entre $1,400 et $1,500 aux prix actuels.

Q. Tout ce qu'on prenait allait à la fabrique de conserves, à cette époque?—R. Oui.

Q. Vous n'en exportiez pas de vivants au marché alors?—R. Non.

Q. Ils allaient tous au fabricant de conserves?—R. Oui.

Q. Aujourd'hui, quelle proportion serait bonnes pour le marché?—R. Près du rivage si vous retiriez 100 homards, vous n'en auriez pas plus que 10 ou 15 bons pour le marché.

Q. C'est-à-dire ayant plus de 10½ pouces?—R. Oui, et loin du rivage vous en obtiendriez probablement de 30 à 40.

Q. Comment dispose-t-on ici des homards bons pour le marché, est-ce que les pêcheurs les exportent au marché, ou s'ils sont vendus aux smacks?—R. Jusqu'à l'année dernière ou il y a deux ans, ils étaient vendus surtout aux smacks, mais maintenant les gens qui les prennent ont l'habitude de les envoyer eux-mêmes au marché de l'ouest.

Q. C'est principalement à Boston?—R. Oui.

Q. Et vous expédiez par Eastport?—R. Oui.

Q. Et au sujet des petits homards qu'en fait-on maintenant?—R. Eh bien, nous en disposons partout où il y a un marché.

Q. Quel est généralement le marché pour eux?—R. La fabrique de conserves a été le marché ici jusqu'à tout récemment.

Q. Est-ce que, à votre connaissance, on envoie au loin des homards petits ou œuvés? Dans quelques endroits, on nous a dit que le long de ce rivage, les bateaux prennent les homards femelles avec leurs œufs, et les paient plus cher pour les porter aux enclos, le long de la côte du Maine?—R. A ma connaissance, je n'ai jamais su qu'un propriétaire de smack prenait les homards œuvés, jamais dans toute ma vie de pêche, je n'en ai jamais vendu un, mais probablement que ceux qui vous l'ont dit savaient de quoi ils parlaient.

Q. C'est une chose insensée de les vendre en dehors du pays, mais on nous rapporte que cela a été fait et que cela se fait très généralement; qu'ils recueillent les œufs des homards canadiens et les transportent aux homarderies des Etats-Unis?—R. J'ai entendu affirmer par de bonnes autorités que tel est le cas, mais je n'en ai jamais fait beaucoup de cas.

Q. Y a-t-il quelque changement dans la trappe? Mon premier souvenir de pêche au homard remonte bien loin, je vis sur la côte moi-même. Je sais que lorsque nos gens ont commencé d'abord à faire des trappes aux homards, ils les faisaient avec une latte entière, et que l'espace était toujours de la largeur d'une latte?—R. Oui.

Q. Et maintenant sur la côte ils ont réduit cet espace à un demi-pouce?—R. Entre les lattes?

Q. Oui, je suppose qu'il est de ¾ de pouce lorsqu'ils les placent, mais le gonflement des lattes dans l'eau en fait seulement un simple demi-pouce?—R. En est-il ainsi?

Q. Cela ne peut être fait que dans un seul but, en vue de retenir le petit homard?—R. Oui.

Q. Quelle est l'habitude ici?—R. La meilleure trappe que nous avons aujourd'hui n'est pas plus grande de moitié que la trappe que nous avions il y a vingt-cinq ans, et les extrémités sont différentes.

Q. Ce n'est pas pour qu'ils prennent plus de poissons, mais pour conserver ceux qu'ils prennent?—R. Ils conservent mieux ceux qu'ils prennent, je ne pense pas réellement qu'il y entre plus de poissons.

Q. Pensez-vous que l'espace est rétréci?—R. Je ne puis pas dire que l'espace est changé, parce que nous voulons pas prendre les petits poissons qui passeraient à travers le petit espace; ils n'ont pas une grande valeur.

Q. Le paqueur a-t-il jamais refusé de prendre de petits homards?—R. Oui, j'ai su qu'il avait renvoyé les bateaux, il ne voulait pas les prendre du tout.

Q. Y avait-il à cette époque un certain nombre de fabriques de conserves en opération?—R. Oui, il y en avait plusieurs.

Q. Parce que l'habitude de ces fabriques en quelques endroits est de prendre tout ce qu'on leur offre, nous en avons trouvé qui les prenaient si petits qu'il en fallait 14 pour remplir une boîte; il faut 9 homards de 7 pouces pour emplir une boîte d'une livre, de sorte que vous pouvez imaginer combien petits ils pouvaient être?—R. J'ai su qu'on prenait des homards si petits que l'on aurait pu difficilement les mesurer.

Q. Les transportait-on aux fabriques de conserves dans le voisinage de Digby ou aux Etats-Unis?—R. Ils allaient en Nouvelle-Ecosse et à Campobello.

Q. Que proposeriez-vous comme la meilleure chose à faire pour rétablir la pêche du homard dans son premier état? Quelques personnes ont recommandé que nous arrêtions partout la pêche du homard dans les eaux canadiennes pour un certain nombre d'années?—R. Dans mon opinion, c'est la plus grande impossibilité, à moins qu'on ne soit préparé à envoyer trois croiseurs de pêche supplémentaires, et à les tenir constamment en route; aussi longtemps qu'il y aura un marché pour eux, les homards seront pris et vendus. On doit les prendre aujourd'hui à Grand Manan et les vendre.

Q. Pas seulement à Grand Manan, mais en d'autres endroits?—R. Sur tout le rivage.

Q. Une autre proposition est de fermer par sections, d'arrêter la pêche disons à Grand Manan, pour un an, puis sur le continent par différentes sections, en allant et venant?—R. Dans mon opinion s'ils arrêtaient la pêche pendant cinq ans, et laissaient le sol se charger complètement de homards, et qu'ils ne mettraient pas plus de limites à la pêche quand nous commencerions à pêcher de nouveau qu'ils ne le font aujourd'hui, dans trois ans la pêche serait aussi mauvaise qu'elle l'a jamais été. La loi que nous avons aujourd'hui, si elle était mise en vigueur, nous donnerait une bonne pêche aux homards; c'est inutile de cacher les faits, je connais çà.

Q. Quelle est votre proposition, pensez-vous qu'une stricte mise en vigueur de la loi actuelle est tout ce qui est nécessaire? Ou avez-vous quelque autre suggestion à faire?—R. J'ai une suggestion à faire, je crois qu'il faut vendre un article quand il vaut le plus d'argent, et je crois qu'il faut pêcher quand les homards sont en abondance, et mon expérience m'a conduit à penser que, dans les conditions actuelles, en autant que les marchés et les hommes sont concernés, nous devrions être autorisés à pêcher le homard depuis le premier octobre jusqu'au premier février, et alors fermer la pêche; mettez la loi strictement en vigueur, et ne laissez pas prendre un seul homard jusqu'en octobre suivant, quand la saison est une fois fermée. Quand les homards sont cotés cher et qu'ils sont abondants, c'est le temps de les prendre.

Q. Et au sujet de la taille, quelle limite mettriez-vous en vigueur?—R. Si on voulait la mettre strictement en vigueur, je pense que la limite serait de dix pouces pour un homard.

Q. Est-ce que cela n'arrêterait pas complètement les opérations du fabricant de conserves?—R. Eh bien, je ne sache pas que cela doive lui faire quitter les affaires. Naturellement, ce ne serait pas un bienfait pour la contrée en général, de lui faire cesser ses affaires, mais il vaudrait mieux le voir partir que de voir mille pêcheurs partir. Je ne pense pas que je doive donner ma vie au fabricant de conserves, je pense que le gouvernement doit protéger mon existence, parce, que je ne vois pas que j'aie aucune raison de souffrir pour le bénéfice du fabricant.

Q. Vous pensez que le paquage et l'incitation maintenue par le paqueur qui achète les petits homards, sont très fortement à blâmer dans les conditions actuelles?—R. Mon expérience, et les recherches que j'ai faites pour moi-même m'ont conduit à cette conclusion.

Q. N'est-il pas vrai que les fabricants de conserves eux-mêmes commencent à diminuer leurs affaires, et qu'ils sentent qu'ils doivent les abandonner ici?—R. Oui.

Q. Il n'y en a pas qui fonctionnent ici cette année n'est-ce pas?—R. Oui, je ne suis pas prêt à dire pourquoi ils ont ralenti, mais ils ne peuvent pas, apparemment, obtenir assez de homards, et le metteur en boîte ici était entièrement sous les yeux d'un inspecteur des pêcheries, et s'il eut été disposé à violer la loi, il n'en eut pas eu beaucoup l'avantage; c'était, je pense, un très honnête homme.

Q. Que pensez-vous des homarderies?—R. Je ne sais pas si j'y ai jamais beaucoup pensé.

Q. Naturellement si vous établissez une homarderie vous devrez permettre aux pêcheurs de prendre le homard œuvé et de l'apporter sur le rivage où il sera dépouillé de ses œufs qui seront envoyés à la homarderie?—R. Oui, l'expérience qu'on a acquise relativement à ces homarderies a prouvé qu'elles sont un bienfait pour la localité où elles fonctionnent.

Q. Je ne pense pas qu'il y ait aucun doute à ce sujet, si la homarderie est entre les mains d'un homme compétent, soigneux et attentif à son travail, et qui y montre de l'enthousiasme, ils font éclore une très grande proportion des œufs il n'y a aucun doute à ce sujet?—R. C'est vrai.

Q. Oui, et le jeune homard est remis à l'eau dans les mêmes conditions qu'il y serait s'il y eût éclos naturellement?—R. Mon objection aux homarderies a été qu'il y a eu si grand conflit d'opinion au sujet de leur utilité.

Le témoin est renvoyé.

M. Clyde Brown, pêcheur Grand-Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Vous avez entendu le témoignage donné par M. Ingles?—R. Oui.

Q. Approuvez-vous ce qu'il a dit, ou différez-vous d'opinion avec lui?—R. J'en diffère seulement sur un détail, c'est au sujet de la saison d'ouverture de la pêche.

Q. Quelle saison approuveriez-vous?—R. Je pense que la saison que nous avons maintenant n'est convenable que pour l'île Grand-Manan, parce qu'il y a un

grand nombre de pêcheurs qui n'auraient rien à faire en hiver. S'ils faisaient une pauvre automne, et qu'on les empêchât de pêcher en hiver, ils ne pourraient rien faire, c'est la seule objection que j'ai à faire.

Q. Vous voulez pêcher aussi au printemps?—R. Oui, c'est mon idée.

Q. Et vous êtes en faveur d'une saison comme celle d'à présent?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous de la limite de taille—R. Je pense que 10 pouces seraient très bien.

Q. Et vous la voudriez strictement mise en vigueur?—R. Certainement elle ne serait pas bonne sans cela.

Q. A part cela, vous êtes d'accord avec ce que le dernier témoin a déclaré?—R. Oui.

Le témoin est renvoyé.

Sydney Gupkill, matelot de semaque, de Grand Harbour, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Combien d'années d'expérience avez-vous en fait de pêche au homard?—R. Eh bien, d'après mon compte, environ 17 ans, mais j'ai été à la pêche depuis mon enfance.

Q. Avant cela à quelle pêcherie particulière vous êtes-vous adonné?—R. Je n'ai jamais pêché le homard, mais j'en ai toujours acheté et transporté en smacks, excepté quand j'ai pêché par passe-temps.

Q. Quelle est la condition de la pêcherie aujourd'hui comparée à celle de vos premiers souvenirs?—R. Elle a certainement diminué.

Q. Vous risqueriez-vous à dire jusqu'à quel point?—R. Je penserais qu'elle a peut-être diminué d'un quart.

Q. Naturellement il y a beaucoup plus de pêcheurs et une plus grande quantité d'engins maintenant?—R. Oui, c'est vrai.

Q. Je suppose que cela prend beaucoup plus de matériel pour faire face à l'approvisionnement?—R. Oui, dans les dix dernières années, je ne pense pas qu'il ait beaucoup changé ici.

Q. C'est ce qu'un grand nombre de gens le long de la côte disent, que la diminution a commencé il y a quelques années, et que récemment, elle n'a pas été si grande?—R. Je pense que l'ennui ici a été quand nous avons pêché dans le mois de décembre, les homards étaient tous réunis sur le rivage, pour muer dans ces baies et criques, et on les prenait avant qu'ils ne fussent sortis; pendant trois ou quatre semaines, c'était un massacre.

Q. Pendant combien de temps a-t-on fait cela?—R. Pendant trois ou quatre ans, jusqu'à ce que la loi fût changée jusqu'au 6 janvier, et cela a permis aux homards de s'éloigner du rivage de sorte que la pêche a été un peu meilleure depuis lors.

Q. Quelle proportion des homards d'une prise totale sont bons pour le marché, et quelle proportion est vendue aux fabricants de conserves pour être mise en

boîtes?—R. Eh bien, dans différentes localités, la proportion varie. Dans cet endroit-ci, on n'en prendra pas plus que de 1 à 6, 7 ou 8 par jour, et à 6 ou 7 milles du rivage, on en obtiendrait une grande quantité, peut-être une moitié.

Q. Quand ils commencent à pêcher, le 6 janvier, à quelle distance du rivage vont-ils?—R. Pas loin, à peu près à la même distance que dans le printemps.

Q. Dans quelle profondeur d'eau pêchent-ils?—R. 5 ou 6 brasses.

Q. Je suppose que dans cette profondeur d'eau ils perdent une grande quantité de matériel?—R. Quelquefois ils en perdent, et quelquefois ils n'en perdent pas.

Q. Pêche-t-on beaucoup en février, mars et avril?—R. Tout le temps.

Q. Depuis l'époque où les trappes sont tendues en janvier, on pêche tout le temps?—R. Tout le temps.

Q. Est-ce que la pêche se maintient durant ces mois?—R. Non, janvier est pratiquement le seul mois jusqu'à avril, de nouveau, qui nous soit favorable.

Q. Qu'en est-il d'avril, mai et juin?—R. Eh bien, depuis le 1er avril jusqu'au 20 mai nous prenons la plus grande partie de notre pêche de printemps, puis elle commence à décroître de nouveau.

Q. Les pêcheurs continuent-ils la pêche jusqu'à la fin de la saison, ou prennent-ils part à d'autres genres de pêche?—R. Oui, surtout à la pêche au hareng; le printemps de l'année est la seule saison où il semble qu'il n'y ait rien autre chose à faire que de pêcher le homard.

Q. Combien de bateaux environ prennent part à la pêche dans Grand Harbour?—R. Je pense qu'il y en a 25 ou 20, quelque chose comme ça.

Q. Il n'y a pas eu de fabriques de conserves en opération ici cette année?—R. Non, pas sur Grand Manan.

Q. Pour quelle raison les fabriques ont-elles abandonné les affaires?—R. Une des principales raisons, comme on me l'a expliqué, est qu'il y avait une grande quantité de homards sur la côte nord du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, et que le marché étant bas, et que nous étions si près des Etats-Unis, il était plus rémunératif d'expédier les petits homards que de les mettre en boîte.

Q. Par petits homards vous entendez ceux ayant entre 9 et 10½ pouces?—R. Oui.

Q. Quelle était l'habitude du fabricant de conserves ici, mettait-il en boîte tout ce qu'on lui apportait? Dans d'autres endroits, nous trouvons que le fabricant de conserves a pris et mis en boîte tout poisson ayant jusqu'à 4 ou 5 pouces de longueur?—R. Il n'y a jamais eu quoique ce soit d'aussi petit que cela qui ait été mis en boîte ici, mais cependant, la loi n'a pas été observée.

Q. Quelle conduite a-t-on tenue au sujet des homards œuvés?—R. Je pense que la grande majorité de ceux-ci ont été jetés par-dessus bord; il y a pu avoir, par hasard, un homme qui en ait pris un et l'ait vendu, mais je ne pense pas que cela ait été fait sur une grande échelle.

Q. Quel a été le marché, ici, pour les homards vivants, comment en dispose-t-on? Sont-ils expédiés par les pêcheurs pour leur propre compte ou vendus aux smacks?—R. La plupart sont vendus aux smacks; quelques gens, à White Bay, expédient eux-mêmes leurs propres homards.

Q. Sont-ils expédiés d'Eastport?—R. Par Eastport, où ils prennent le bateau de Boston.

Q. Autrement la plupart d'entre eux sontvendus sur le champ aux smacks?—R. Oui.

Q. D'où ces smacks font-ils voile généralement?—R. Eh bien, ce sont généralement des bateaux locaux; ils ont une prise sur les pêcheurs qui obtiennent certaines choses d'eux, et ils vendent ensuite les homards aux bateaux venant des Etats-Unis.

Q. Il y a d'autres smacks venant des Etats-Unis?—R. Oui, et ils achètent ce qu'ils peuvent.

Q. Ces smacks ont-ils généralement des viviers?—R. Oui, presque tous sont des smacks à viviers.

Q. De quelle grandeur sont ces navires généralement?—R. De 25 ou 30 tonnes.

Q. Ces bateaux font-ils quelque pêche en dehors de la limite?—R. Je ne le pense pas.

Q. Nous avons rencontré dans les comtés de Yarmouth et de Shelburne un état de choses qui alarme un peu les pêcheurs de cette région, c'est qu'il vient des bateaux des Etats-Unis, qui pêchent en dehors de la limite de 3 milles?—R. Je ne pense pas qu'ils aient rien fait de ce genre ici.

Q. Il n'y a pas de doute à avoir naturellement, au sujet de la diminution de la pêche, et différentes méthodes d'y remédier ont été suggérées au ministère; quelques-uns disent: arrêtez toute pêche de homard pour un certain nombre d'années puis, formulez de nouveaux règlements et mettez-les en vigueur; que penseriez vous de cela?—R. Je n'aimerais pas cela.

Q. Il y a diverses autres propositions, quelques-uns disent: adoptez les mêmes règlements qu'on a dans l'Etat du Maine, une limite de 10½ pouces, et la pêche durant tout le cours de l'année?—R. Je n'aime pas cela du tout.

Q. D'autres disent: mettez strictement en vigueur les règlements actuels tels qu'ils sont?—R. Eh bien, je crois honnêtement qu'avec la loi telle qu'elle est aujourd'hui, si elle était strictement mise en vigueur ici parmi nous, nous aurions toujours de gros homards.

Q. C'est-à-dire une saison depuis le 6 janvier jusqu'au 15 juin, et une limite de taille de 10 pouces?—R. Oui, c'est là honnêtement ce que je pense, mais si j'avais le pouvoir de changer cette loi, je ferais autre chose.

Q. Si vous aviez le pouvoir de faire la loi sur les homards, que feriez-vous?—R. Mon idée est d'avoir une loi qui se mettrait d'elle-même en vigueur, parce que vous ne pouvez avoir personne qui la mette en vigueur, toutes nos lois de pêche sont très bonnes dans le fond, mais elles ne sont pas mises en vigueur, nous ne pouvons avoir personne pour les mettre en vigueur.

Q. Il est très difficile de mettre en vigueur cette limite de taille, elle ne paraît pas avoir jamais été mise en vigueur?—R. Je prétends que nos pêcheurs sur Grand Manan sont parmi les gens les plus respectueux de la loi qu'on puisse trouver au monde. Maintenant un homme peut prendre tous les homards courts qui passent, et ici, c'est justement comme partout ailleurs, vous savez que dans toute société vous trouverez toujours une classe de gens prêts à violer n'importe quelle loi, et, si ces hommes sont autorisés à faire cette sorte de chose, d'autres feront comme eux, et c'est ce qui a tant ruiné la pêche ici.

Q. C'est-à-dire la destruction des petits homards?—R. Je puis me rappeler qu'il y a 17 ans, lors de ma première année sur les smacks à homards, nous ne pensions pas à prendre les petits homards, et qu'il n'y avait pas de marché pour eux. Le vieil inspecteur, M. W. B. McLaughlin, tenait la chose en règle et depuis elle n'a pas été mise en vigueur.

Q. Quelle serait votre suggestion?—R. Il est probable que ma suggestion n'aboutirait à rien, parce qu'elle pourrait n'être pas approuvée. Je ne crois pas à une limite de taille, parce qu'on ne pourrait pas la faire respecter, mais si vous faisiez une saison de fermeture assez longue pour que les homards se protègent eux-mêmes, et que tout homme qui serait trouvé pêchant le homard après la date de fermeture de saison fût en contravention avec la loi: Tout homme qui place une trappe dans l'eau, le fait, mais avec une limite de taille, il vous faudrait avoir un fonctionnaire derrière chaque pêcheur, pour savoir s'il agit correctement. Je dirais: donnez aux homards 9 mois de l'année, et trois mois aux pêcheurs, et durant les trois mois, laissez-le prendre n'importe quoi, excepté le homard œuvé qui devrait être jeté par-dessus bord. De cette façon, la loi serait mise d'elle-même en vigueur, sans aucun inspecteur de pêche.

Q. Pendant quels trois mois pêcheriez-vous?—R. Et bien je dirais les trois mois où nous avons le moins à faire avec les autres pêcheries, c'est-à-dire avril, mai et juin.

Q. Pensez-vous qu'on pourrait permettre à une certaine proportion de petits homards de s'échapper, en règlant la largeur de l'espace entre les lattes?—R. Non, je ne le pense pas.

Q. Nous trouvons que, dans un grand nombre d'endroits, les lattes ont été placées plus près les unes des autres; dans l'ancien temps, elles avaient coutume d'être séparées par un espace de 1½ pouce, mais maintenant, spécialement dans le détroit de Northumberland, elles ont été rapprochées à un simple demi-pouce, ce qui ne peut avoir été fait que dans le but de retenir les petits homards?—R. Je vais vous dire: si vous avez l'espace d'un pouce et demi, les pinces ou la queue des homards vont passer à travers, et quand vous retirez la trappe par-dessus le bord du bateau, cela les écrasera, et un homard sans queue ou pinces n'a pas tant de valeur, c'est l'idée qui a fait rapprocher les lattes les unes des autres.

Q. Quelle est la largeur réglementaire de l'ouverture, ici?—R. Je pense que c'est environ 1 pouce, ces trappes ici ont au moins un pouce.

Q. Comment votre proposition affecterait-elle l'industrie de la mise en boîte?—R. Cela ne l'affecterait pas du tout.

Q. Vous pensez que cela ne l'affecterait pas du tout?—R. Oh! non, cela serait sa melleure saison.

Q. Ils mettraient seulement en boîte les petits homards et une grande partie des gros iraient au marché?—R. Oui, et beaucoup de courts iraient aussi.

Q. Y a-t-il d'autres fabriques de conserves quelque part, en dehors du Canada et de Terre-Neuve?—R. Je crois que dans la province ici, et une partie de la Nouvelle-Ecosse où l'on peut atteindre avec succès le marché américain avec des homards vivants, on prendra environ tous ceux que nous pouvons expédier, parce que leurs pêcheries de homards sont à peu près épuisées, et qu'ils doivent s'en procurer; mais s'ils ne peuvent avoir les gros, ils prendront les petits. Dans le Nouveau-Brunswick

et le Golfe, on devrait toujours les mettre en boîte; là, c'est trop loin, pour qu'on puisse y faire le commerce du homard vivant.

Q. Vous pensez que la chose peut être plus aisément gouvernée et contrôlée en abandonnant la limite de taille et en abrégeant la saison?—R. Oui, certainement.

Q. Qu'avez-vous à dire au sujet des enclos et des homarderies?—R. Je pense que la homarderie est une bonne chose, nous devrions en avoir une ici.

Q. C'est une façon de protéger le homard œuvé, parce que cela rémunère les pêcheurs de l'apporter et de le vendre, de sorte que vraisemblablement on ne le gaspille pas?—R. C'est la pratique de la majorité des pêcheurs dans Grand Manan et le comté de Charlotte, et je pense que nous devrions avoir une homarderie ici; on a un peu parlé d'en établir à Campobello une qui, je pense, approvisionnera les pêcheries américaines, mais c'est ici l'endroit où devrait être cet établissement.

Q. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à dire de plus?—R. Non, rien si ce n'est que je pense que la mise en vigueur de la loi telle qu'elle est serait une bonne chose.

Q. Mais vous savez encore une meilleure chose, et une loi qu'il sera plus facile de mettre en vigueur, 3 mois de pêche en avril, mai et juin, avec une rigoureuse mise en vigueur de la loi, et une protection parfaite pour le homard œuvé?—R. Oui.

Q. Mon idée personnelle est que dans le golfe nous devrions abandonner la limite de taille et accorder une saison de 2 mois?—R. Deux mois, c'est parfait, cela arrangerait mieux, mais il y en a d'autres qui pourraient penser différemment.

Q. Les poissons viennent vers le rivage pendant le mois d'éclosion qui est en juillet?—R. Juillet, août et septembre.

Le témoin est renvoyé.

W. J. Morse, pêcheur, de Whitehead, est appelé et prête serment:—

Par le Commissaire:

Q. Jusqu'à quel point vous occupez-vous de la pêche au homard?—R. Nous avons environ quelque 30 ou 40 bateaux pêchant dans mon voisinage.

Q. Et ces bateaux sont généralement conduits par deux hommes?—R. Oui.

Q. Quel est le nombre moyen des trappes de pêche?—R. Dans la saison d'hiver, la moyenne en est de près de 100, et dans la saison d'été, de 125 à 150 trappes par 2 hommes.

Q. Combien de temps vous êtes-vous occupé de pêche au homard?—R. Toujours depuis que j'ai été assez grand pour prendre la mer.

Q. C'est-à-dire pendant 30 ou 40 ans?—R. Oui, j'ai maintenant 57 ans, et j'ai pêché aussitôt que j'ai été assez grand.

Q. Alors vous avez pêché au moins 40 ans?—R. Oui.

Q. Pourriez-vous nous dire en peu de mots, quel est l'état actuel de la pêche?—R. Il est très mauvais. Mon frère et moi nous avions coutume d'en capturer une

charge de bateau en été, autour du rivage ici, et maintenant nous ne pouvons pas en recueillir une.

Q. Naturellement il y a un grand nombre de bateaux, et on se sert d'un plus grand matériel maintenant?—R. Oui.

Q. Jusqu'à quel point le matériel s'est-il accru? On ne se servait pas de trappes à homards?—R. Pas dans ma première expérience.

Q. Vous les preniez tous avec des filets?—R. Oui.

Q. Vous vous serviez généralement d'un cercle de fer, avec un filet dessus?—R. Oui.

Q. Et quand cela fut abandonné, vous en êtes venu aux trappes?—R. Oui.

Q. C'était la trappe à l'ancienne façon, avec un cercle à chaque bout et des lattes d'un pouce et demi de large?—R. Oui.

Q. Et maintenant vous vous servez de la trappe brevetée?—R. Oui.

Q. L'espace entre les lattes dans la trappe a-t-il été rétréci?—R. Pas beaucoup, elles sont à peu près les mêmes sous ce rapport.

Q. Avez-vous une fabrique de conserves à Whitehead d'où vous venez?—R. Non.

Q. Y en-a-t-il jamais eu une ici?—R. Non.

Q. Que faites-vous de vos homards?—R. Nous les expédions ordinairement, et les petits sont portés à l'usine.

Q. Quand vous avez d'abord commencé à pêcher, il n'y avait pas de règlement du tout?—R. Non.

Q. Et vous pêchiez comme vous vouliez?—R. Oui.

Q. Et que fut le premier règlement mis en vigueur?—R. Eh bien le premier dans mes souvenirs, est que, suivant les lois américaines, nous étions gouvernés par la longueur à laquelle les poissons étaient pris aux Etats-Unis; nous expédions à ce marché, et naturellement nous devions envoyer les poissons de cette taille.

Q. Et vous avez laissé le reste aller?—R. Oui.

Q. Mais le premier règlement canadien qui a été mis en vigueur ici qu'était-il?—R. C'était une longueur de 9½ pouces.

Q. Au commencement, il n'y avait aucun règlement?—R. Exactement.

Q. Je ne sais pas comment c'était ici, mais pour nous, à l'intérieur du Golfe, on a d'abord fixé août comme saison de fermeture, on ne nous permettait pas de pêcher en août?—R. A la fin de juin il y avait une saison de fermeture jusqu'à décembre, je pense.

Q. C'était votre première saison de fermeture?—R. C'était à peu près la première dont je me rappelle.

Q. Vous cessiez la pêche vers la fin de juin?—R. Oui.

Q. Et vous ne recommenciez pas jusqu'en décembre?—R. Non.

Q. Pouvez-vous me dire combien il y a de temps de cela?—R. Non, je ne puis pas me rappeler au juste à quelle époque c'était.

Q. Quelle est l'époque principale de la pêche ici?—R. Nous commençons naturellement le 6 janvier.

Q. Et vous pêchez jusqu'au 15 juin?—R. Oui.

Q. Quelle est la meilleure époque de votre pêche?—R. Décembre est le meilleur mois.

Q. Est-ce le meilleur mois parce que vos homards se vendent plus cher alors, ou parce qu'il y a plus de homards?—R. Ils valent plus cher, et il y a une bonne prise de homards à cette saison.

Q. Que pensez-vous de février et de mars?—R. Février est un mois tranquille, mais mars est meilleur, les homards commencent à ramper de nouveau et nous en prenons plus, ils circulent partout.

Q. Je suppose qu'ils sont rares et engourdis dans la saison d'hiver?—R. Oui.

Q. Et que pensez-vous d'avril?—R. Avril et un bon mois.

Q. Et que direz-vous de mai?—R. Mai est bon jusqu'à juin.

Q. Quand voyez-vous le plus de homards œuvés avec les œufs apparants?—R. On n'en voit pas jusqu'au mois de mai; nous en trouvons le plus en juin, et je suppose qui si nous pêchions nous en trouverions de même en juillet.

Q. Les règlements au sujet de la taille ont-ils été mis strictement en vigueur?—R. Eh bien, on a essayé, mais ils n'ont pas été mis en vigueur autant qu'ils auraient dû l'être.

Q. Comment disposez-vous généralement de vos homards, expédiez-vous vous-même votre poisson de marché ou le vendez-vous tout au smack?—R. Aujourd'hui nous en expédions la plus grande partie, nous avions coutume de les vendre aux smacks; nous en avons envoyé, ces deux ou trois dernières années, par express à Boston, par Eastport.

Q. Combien en mettez-vous dans une manne?—R. Nous en mettons une certaine quantité en barils et nous ne pouvons en placer qu'environ 100 par baril.

Q. Quel en est le poids?—R. Environ 140 livres la manne.

Q. La dimension de la manne est-elle limitée à cela?—R. Il n'y a pas de restriction à ce sujet, si vous pouvez l'emplir à déborder c'est le bénéfice des pêcheurs.

Q. Vous consignez cette marchandise à un marchand commissionnaire de Boston?—R. Oui, nous en avons plusieurs maintenant, nous ne sommes pas liés à un seul homme, mais celui qui fait le mieux et renvoie l'argent le plus vite aux pêcheurs est celui auquel nous allons.

Q. Est-ce qu'il y a beaucoup de perte, par suite de la mort des homards, entre ici et le marché?—R. Non. Nous les expédions promptement par express, ils partent d'ici dans la matinée, et le matin suivant ils sont à Boston.

Q. Quelle a été l'habitude des pêcheurs au sujet du homard œuvé, est-il dépouillé de ses œufs et envoyé au marché, ou vendu aux bateaux?—R. Oh non, on les surveille, les pêcheurs ont assez de bon sens pour cela.

Q. En a-t-il toujours été ainsi?—R. Oui, toujours, depuis que j'en ai connaissance, je n'ai jamais vu un pêcheur dépouiller un homard de ses œufs.

Q. On nous a informés que dans cette section et dans le sud de la Nouvelle-Ecosse, une grande quantité de homards œuvés avaient été envoyés aux Etats-Unis, pour être transplantés dans les enclos de pêche?—R. Si quelque chose de ce genre a été fait, je ne l'ai pas su.

Q. Et qu'on les a envoyés à Eastport, et que là on en a enlevé les œufs qu'on a expédiés aux homarderies des Etats-Unis?—R. Cela n'a pas été fait ici à ma connaissance.

Q. A quoi attribuez-vous la diminution des homards?—R. A ce qu'on en prend tant de petits.

Q. Neuf pouces sont supposés être la limite?—R. Oui.

Q. Mais en réalité, on en a pris de plus petits?—R. Sans doute.

Q. Que deviennent-ils, vont-ils aux paqueurs?—R. Ils vont aux paqueurs.

Q. S'ils ne vont pas aux paqueurs ici, ils vont aux paqueurs vis-à-vis d'ici?—R. Oui, ils y vont de différentes façons.

Q. Est-ce que quelques-uns vont au marché?—R. Non.

Q. La plupart d'entre eux vont aux paqueurs de notre province, qui envoient ici des bateaux les prendre?—R. Oui.

Q. Et ils ne se font pas scrupule d'accepter tout ce qu'on leur offre?—R. C'est à peu près comme ça que ça se passe.

Q. Maintenant quelle est votre idée au sujet du meilleur règlement à adopter et à mettre en vigueur pour la protection du homard dans l'avenir? Il semble très peu douteux que, si les choses continuent comme elles ont été, les homards seront en réalité exterminés?—R. Parfaitement.

Q. Et ils iront vite du train dont vont les choses actuellement?—R. C'est vrai.

Q. Que suggéreriez-vous?—R. Je suggérerais qu'on ne devrait pas prendre les homards au-dessous de 10½ pouces; qu'on ne devrait pas les pêcher avant le 1er décembre, et qu'on devrait nous donner une saison de pêche jusqu'à juin.

Q. Y comprenez-vous juin ou le laissez-vous de côté?—R. Je pense que nous devrions avoir le mois de juin; cela donne aux pauvres pêcheurs une chance de gagner leur vie et d'aller aux autres pêcheries.

Q. Nous reconnaissons les besoins des pauvres pêcheurs, mais nous essayons aussi de venir en aide aux pauvres homards; il y en a bien peu qui semblent se préoccuper des besoins des homards?—R. Eh bien, pour protéger le homard, c'est la meilleure chose qui puisse être faite; je ne pense pas qu'on puisse faire autre chose de mieux, parce que si nous exterminions ces petites bêtes, nous n'aurons plus de homards du tout dans l'avenir.

Q. Avez-vous jamais remarqué quel est le plus petit homard œuvé que vous ayez vu?—R. Le plus petit homard que nous ayons jamais vu ici, nous l'avons trouvé dans une morue, nous l'avons eu d'un matelot au Moro Rock, il a pris 9 homards de 4 pouces de long d'une morue.

Q. Ce qui est le plus petit homard que vous ayez jamais vu portant des œufs?—R. Je ne pense pas que j'en aie jamais vu un au-dessous de 10½ pouces, je ne pense pas que j'en aie vu, généralement ils sont d'une bonne taille, ils sont tous très grands.

Q. Parfois on trouve un homard de 8 pouces, ayant ses œufs, mais la plupart sont plus grands que cela?—R. Je ne pense pas que j'en aie jamais vu de si petit que ça.

Q. Maintenant y a-t-il quelque autre suggestion que vous aimeriez à faire ou quelque autre déclaration par rapport à ce sujet?—R. Il n'y a rien dont je puisse maintenant me rappeler qui pourrait être avantageux.

Q. Avez-vous quelque idée du nombre de mannes de homards exportées dans une saison, de votre voisinage?—R. Je pourrais vous en donner une idée si j'avais mon livre, mais je n'ai pas pensé de l'apporter. J'en transporte environ la moitié, il y a un autre bateau qui fait ce travail.

Q. Quel est le montant de vos expéditions?—R. Nous faisons nos voyages toutes les deux semaines, nous les gardons dans l'intervalle, et nous avons de 50 à 60 mannes par semaine pour mon bateau, ce que fait 120 mannes en tout chaque semaine pour les deux bateaux.

Q. Quand le marché est-il le meilleur?—R. Dans le mois de février.

Q. Est-ce parce qu'il y a moins de homards expédiés en cette saison?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que nous pourrions contrôler la fuite des petits homards en insistant sur une trappe réglementaire, avec un espace spécifié entre les lattes?—R. Eh bien, elle devrait être faite avec beaucoup de soin, parce que le homard s'échappera à travers un bien petit espace, ce sont des bêtes très fortes.

Q. Nous trouvons qu'en beaucoup d'endroits l'espace ne dépasse pas ½ pouce, mais vous n'avez rien de si petit que ça ici?—R. Non, nous n'avons rien de pareil ici, environ un pouce et demi est l'espace qu'ont nos hommes, parce que les petits homards ne sont pas bons, et que nos pêcheurs aiment mieux les voir s'échapper et ne les prendre que quand ils valent quelque chose.

Le témoin est renvoyé.

La Commission s'ajourne *sine die*.

CARLETON, 14 octobre 1909.

Je, BERNARD LECLERC, de Carleton, dans le comté de Bonaventure, P.Q., étant duement assermenté déclare et dis ce qui suit:—

Que j'ai été occupé à la pêche et au paquage des homards pendant plus de trente ans. J'ai commencé à pêcher ici pour les MM. Hoegg, qui furent les premiers à mettre les homards en conserve à Carleton. J'ai aussi pêché des homards à Port Daniel, et à Pabos, sur cette côte, et à Grande Anse, dans le Nouveau-Brunswick. Pendant les 19 dernières années, j'ai fait le paquage pour mon propre compte à Carleton. Quand j'ai commencé d'abord à pêcher ici pour les Hoegg, les homards étaient très abondants. Nous pêchions durant toute la saison. Je trouve maintenant les homards d'environ la même taille, mais il n'y en a pas autant. Je les ai pris cette saison aussi gros que je les avais toujours vus ici. Le second été que j'ai commencé à paquer pour moi-même, j'ai mis en vente 200 boîtes avec 300 trappes manœuvrées par 4 hommes. Nous avions alors coutume de pêcher jusqu'au 20 août. Quelquefois alors nous avions une prolongation de 15 jours. J'ai graduellement réduit ma pêche, parce qu'avec la saison courte actuelle, il ne m'est pas avantageux d'encourir de grandes dépenses. Mon expérience est qu'avec l'immense quantité de harengs frayés dans la baie de Carleton, parmi les herbes marines, on ne prendra pas de homards à la trappe en mai. Il en a toujours été ainsi. Quand j'étais avec les Hoegg, ils ne faisaient rien en mai, ils commençaient seulement en juin, mais ils avaient alors une longue saison jusqu'à août, recommençaient en septembre et mettaient en conserves en automne. Sur la côte du Nouveau-Brunswick, vis-à-vis d'ici, ils ont pris des homards de bonne heure au printemps, mais les harengs ne frayent pas sur cette côte comme ils le font ici. Tous les homards que nous avons ici sont grands, très peu ont moins de 9 pouces. Je ne trouve pas rémunérateur d'en mettre de plus petits en conserves, et je ne les prends pas, mon expérience est que nous voyons ici plus de homards œuvés en juin et même en mai, que nous ne le faisons plus tard. Quand je remarque qu'un homard a ses œufs en dehors, je le renvoie, mais nous n'en voyons jamais beaucoup. Cette saison, j'ai rempli seulement 11 boîtes. J'ai vendu une bonne quantité de poisson bouilli. Cette saison j'ai pêché avec 150 trappes. J'ai pêché moi-même avec un homme. Je fais ma meilleure pêche du 15 juin au 10 juillet, mais je ferais beaucoup mieux ici si je pouvais pêcher en septembre et en octobre. J'ai confiance que je pourrais mettre en vente cent caisses avec 150 trappes. Je suis le seul ici qui pêche les homards et les mette en conserves. La fabrique de conserves la plus proche sur cette côte et en opération durant cette saison a été près de Port Daniel à 75 milles en bas d'ici. Il y en a une à New Mills, sur la côte du Nouveau-Brunswick, à 12 milles vis-à-vis d'ici. Elle est dirigée par les Hoegg. Si jamais je mets les homards en conserves ici d'une façon profitable, je ne pourrai le faire qu'avec une saison plus longue, où en mettant en conserves seulement en septembre ou octobre.

(Signé) BERNARD LECLERC.

Assermenté devant moi à Carleton, ce 14 octobre 1909.

WM. WAKEHAM,
Commissaire de Police.

RÉPONSE

(22*a*)

Rapport du commandant Wm Wakeham, commissaire spécial et inspecteur des pêcheries du golfe Saint-Laurent, sur l'industrie du homard dans les Provinces maritimes et la province de Québec.

Bassin de Gaspé, 6 janvier 1910.

A l'honorable L. P. Brodeur,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa, Canada.

Monsieur,—Conformément aux termes d'un décret de l'Exécutif approuvé le 21 juin 1909, nommant le soussigné commissaire pour visiter les principaux endroits des Provinces maritimes et de la province de Québec où l'on s'occupe de l'industrie du homard, et pour recueillir des témoignages relatifs à l'état de cette industrie, pour l'information du comité permanent du Parlement sur la marine et les pêcheries, j'ai l'honneur de déclarer que j'ai commencé le travail en question, aux îles de la Madeleine, le 12 juillet et que je l'ai terminé au Grand-Manan le 22 septembre.

Durant la première moitié de l'enquête, j'ai été aidé par M. W. H. Dickson, d'Ottawa, et durant la dernière moitié, par M. C. A. Matthews. Ces deux gentlemen ayant pris part à l'audition de la preuve déjà recueillie par le comité à Ottawa durant la session de 1908 et 1909, et étant bien au courant des désirs et des opinions du comité à ce sujet, il est inutile de dire que leur aide m'a été très utile sous bien des rapports.

J'ai aussi reçu de la part du surintendant des pêcheries des instructions complètes, contenues dans une lettre datée du 1er juin, et me donnant des détails très circonstanciés sur l'ensemble de la preuve déjà recueillie, et sur les principaux points qu'il serait nécessaire d'établir en vue de préparer de nouveaux règlements devant à l'avenir être appliqués à l'industrie du homard.

Après consultation avec les membres du comité, un itinéraire avait été préparé par le gentleman que l'on avait d'abord songé à charger de cette enquête; on m'a fourni une copie de ce programme, que j'ai suivi de près jusqu'à la fin. J'ai commencé à Lamèque, dans le nord du Nouveau-Brunswick, et j'ai terminé à Liscombe, Nouvelle-Ecosse, visitant toute la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick, l'île-du-Prince-Edouard et la côte de la Nouvelle-Ecosse depuis la ligne limitrophe dans le détroit de Northumberland en suivant la côte de l'Atlantique jusqu'à Liscombe, y compris tout le Cap-Breton. De Liscombe au Grand-Manan, nous avons préparé un nouvel itinéraire, après consultation avec les membres du comité et autres personnes que nous considérions comme juges en la matière.

Le temps étant limité, il a fallu hâter le travail, et il nous a fallu réduire à deux le nombre des endroits de réunion, ou à trois au plus, dans chaque comté. Il a fallu fixer d'avance la date des assemblées, et naturellement, il a fallu se conformer strictement au programme établi, afin d'éviter la confusion. Des affiches ont été envoyées aux maîtres de poste, à tous les endroits fixés pour l'audition des témoignages, et lorsque les membres du comité et autres personnes consultées ont voulu avoir un plus grand nombre de ces placards, on leur en a fourni.

Dans certains cas, à la demande des membres intéressés, les avis des assemblées ont été publiés dans les journaux locaux, ou bien l'on a envoyé des invitations spéciales

à des gens dont on désirait entendre le témoignage. Vu la longueur des côtes maritimes à parcourir, et vu le peu de temps à notre disposition, je ne crois pas que nous eussions pu mieux faire que nous n'avons fait.

On n'a pas perdu de temps en ce qui concerne la préparation de la preuve, qui devra être prête pour la première réunion du comité.

Comme on devait s'y attendre, les témoignages sont excessivement contradictoires, et il serait difficile de s'en servir comme base unique des futurs règlements concernant la pêche du homard.

Il n'est pas nécessaire que j'entre dans des détails sur la vie et les mœurs des homards; tout cela a déjà été soumis au comité par le commissaire des pêcheries, d'une manière beaucoup plus complète que je ne saurais le faire. Il n'est pas non plus nécessaire que je fournisse des chiffres relatifs à l'histoire et à l'état actuel de l'industrie de la mise en conserves du homard ou du commerce de homards vivants. Je constate que tout cela a été fait et très bien fait par le surintendant des pêcheries dans le rapport départemental de 1908-9, qui vient d'être publié.

Il ne me reste donc qu'à vous soumettre un résumé de la preuve recueillie, avec les remarques et recommandations que peuvent justifier de ma part mes connaissances personnelles des pêcheries.

Les pionniers, en Canada, de l'industrie de la mise en conserves du homard ont été, ou des citoyens des Etats-Unis qui avaient débuté sur les côtes nord des Etats-Unis, ou des Canadiens qui avaient appris de nos voisins la manière de procéder et qui voyaient les merveilleuses perspectives ouvertes dans nos eaux canadiennes au développement de cette industrie. Ce développement a été activé grâce au fait que les pêcheries étaient déjà épuisées partout où l'on avait établi des homarderies depuis le Massachusetts jusqu'au Maine.

On avait déjà fait un peu de mise en conserves de homards dans le golfe Saint-Laurent avant l'arrivée des industries américaines. On avait pris l'habitude de mettre le saumon en conserves, vu qu'avant la construction du chemin de fer Intercolonial, le commerce du saumon frais ne s'était pas développé, les wagons frigorifiques et les congélateurs étant alors inconnus. Le saumon que l'on prenait alors était en majeure partie salé ou fumé. Ceux qui mettaient le saumon en conserves mettaient aussi en conserves une petite quantité de homards, mais il n'y avait pas alors de pêche de homard distincte et générale. Le homard se trouvait partout en très grande abondance, et lorsqu'une forte bourrasque en jetait sur les côtes on les ramaissait et on les étendait sur le sol pour servir d'engrais. Quelques personnes originaires des vieux pays pêchaient le homard au moyen de pièges faits avec des branches d'osier et d'aulnes entrelacées sur des montants en bois, et ayant à peu près la forme des anciennes ruches en paille, avec une ouverture au sommet, à travers laquelle le homard rampait pour aller chercher l'appât au fond; ou bien, un simple filet à maille était assujetti à un cercle de fer, et l'on y attachait l'appât, qui était ordinairement une tête de morue. Ce cercle était immergé à l'extrémité d'un quai ou d'un bateau, et on le retirait dès que l'on s'apercevait de la présence du homard.

Un amusement favori des jeunes gens de ce temps-là, était la pêche du homard au flambeau. On les détachait des fentes des rochers au moyen d'un hameçon à morue assujetti au bout d'une gaule. Il serait maintenant impossible de trouver un seul homard aux endroits où, il y a quarante ans, l'on pouvait gaffer, de cette manière, et tout simplement pour s'amuser, des vingtaines de homards en une heure ou deux dans les anses et les baies intérieures.

Dès que l'on eût établi des homarderies et dès que se fut généralisé l'usage des pièces dont on se sert aujourd'hui, le homard a semblé être retenu en dehors par l'appât, et nous avons cessé d'en voir, avant une période plus avancée de la saison dans les anses et baies où ils abondaient naguère.

Un exemple remarquable de la manière dont les homards sont retenus par l'appât est offert dans la baie de Carleton, à la tête de la Baie des Chaleurs. Autrefois les homards y étaient tout aussi abondants qu'en tout autre endroit de la Baie des Cha-

leurs, mais maintenant on n'en voit jamais là avant la fermeture de la saison de pêche, alors que les pêcheurs ayant cessé d'appâter en aval, les homards se transportent dans les eaux moins profondes à la tête de la baie. Le même fait se remarque partout où les mêmes conditions sont réunies. Je crois qu'il n'y a pas le moindre doute que les homards sont plus loin et fréquentent des eaux plus profondes que nous n'avons été habitués à le croire.

J'ai eu connaissance de plusieurs cas où des pêcheurs à la morue ont pris des homards dans 90 brasses d'eau.

Il y a certains faits clairement établis par la preuve relative à l'histoire et aux méthodes de la pêche, qui sont connus de tous ceux qui ont eu quelque chose à faire avec la question. Ces faits me semblent offrir un guide très sûr pour les règlements qui devraient être établis pour la gouverne future de l'industrie.

1. Lorsque l'industrie de la mise en conserves a été d'abord établie sur nos côtes, les homards abondaient partout, du Grand-Manan au détroit de Belle-Isle, qui est la limite septentrionale du homard.

2. Le témoignage des pêcheurs et des paqueurs les plus expérimentés démontre que partout la taille des homards a diminué, et que la mise en conserve est maintenue grâce aux efforts toujours croissants des pêcheurs. On emploie plus de bateaux, plus de pièges, les pièges dont on se sert sont améliorés en ce sens qu'ils retiennent virtuellement tout ce qui y entre. Avec des pièges plus légers et des bateaux automobiles les pêcheurs pêchent dans des eaux plus profondes et leur travail s'étend en général sur un espace plus considérable.

3. La quantité d'engins utilisés a augmenté constamment et il y a encore tendance à l'augmenter. Au lieu de l'ancien piège à deux bouts, fait sur toute la longueur de la latte, avec une ouverture à chaque bout et un espace d'au moins un pouce et demi entre les lattes, nous avons maintenant en usage général des pièges plus légers et plus petits, connus sous les noms de pièges "wheeler", "diamond," "parlour" ou "jail trap", et l'espace entre les lattes a été réduit dans certaines localités au point qu'il ne reste guère plus qu'un demi-pouce. Les entrées de ce piège moderne conduisent toutes dans un compartiment "salon" ou "prison" d'où il est très difficile que le homard puisse s'échapper par le chemin qu'il a suivi en entrant, et il ne peut pas s'échapper entre les lattes, comme s'échappaient les homards au-dessous de la taille réglementaire de l'ancien piège offrant un plus large espace entre les lattes.

4. Tous les pêcheurs ont pour habitude de rencontrer en eau profonde les migrations de homards qui arrivent à l'ouverture de la saison et, à mesure que la saison s'avance, de suivre le poisson en eau profonde.

5. La majeure partie de la preuve démontre qu'à mesure que la saison avance la proportion des homards au-dessous de la taille réglementaire que l'on prend dans les eaux moins profondes de l'intérieur augmente. De plus, il est généralement admis qu'à mesure que la saison avance, le nombre de homards œuvés que l'on prend augmente de beaucoup. Tout cela est d'accord avec un fait bien constaté, savoir: que si le homard se rapproche de l'eau moins profonde et conséquemment plus chaude, dans le but de hâter le développement des œufs et de faciliter la mue, il s'en suit que la majeure partie de la perte et de la destruction a lieu vers la fin de la saison ordinaire de pêche, et que lorsque l'on a retardé la fermeture de la saison, l'on a permis de faire la pêche durant le temps où elle fait le plus de tort possible.

6. Il a été démontré qu'il est impossible d'établir une date universelle de fermeture pour toute la côte: la température et l'état de la glace étant tels que diverses parties de la côte demandent des saisons différentes.

7. Il est clairement prouvé que le règlement relatif à la limite de taille n'est jamais observé; que les paqueurs de la période des débuts n'ont jamais refusé de recevoir les petits homards; qu'ils prennent aujourd'hui des homards plus petits qu'autrefois, cela est démontré hors de tout doute par le genre de pièges maintenant employés, lesquels prennent et retiennent des homards qui eussent pu facilement s'échapper du piège ancien modèle.

8. Il est presque universellement admis que l'application rigoureuse, même de la limite de 8 pouces aurait pour effet de fermer les homarderies et de priver les pêcheurs de leur gagne-pain. Le rapport du capitaine Gordoin, fait il y a vingt ans, démontre que l'application rigoureuse de la limite de 9 pouces aurait eu pour effet de condamner à l'inaction les paqueurs et les pêcheurs; qu'il eût été nécessaire d'avoir une garde armée pour appliquer le règlement. Cet état de choses s'est aggravé aujourd'hui et cela est vrai, non seulement en ce qui concerne le golfe Saint-Laurent, mais pour toute l'étendue des pcheries. De fait les conditions sont. encores pires sur la côte de l'Atlantique, vu que la limite étant de 9 pouces en ce qui concerne les homards destinés au marché. les paqueurs n'ont plus pour la mise en conserves que les homards dont la taille est au-dessous de la limite. Partout où des facilités sont offertes au commerce du homard vivant, les paqueurs doivent se contenter des homards de petite taille.

9. La preuve en ce qui concerne le règlement relatif aux homards œuvés est très douteuse. Quelques-uns ont admis avoir, en certaines circonstances, violé le règlement. Un bon nombre croient que d'autres qu'eux-mêmes l'ont violé. Il n'y a aucun doute qu'il n'ait été constamment violé. Des homards œuvés ont été jetés tout ronds dans les chaudières et lorsque les paqueurs ont voulu se montrer sévères, on a lavé les homards œuvés avant de les livrer. Cependant, il n'y a aucun doute que le nombre des pêcheurs qui comprennent la nécessité de protéger le homard s'accroît de jour en jour et il est constant que l'organisation d'Unions des Pêcheurs qui donnent à ces derniers l'occasion de se réunir et de discuter les règlements, a contribué pour beaucoup à faire mieux observer les règlements.

10. En ce qui concerne les pièges, la preuve établit hors de doute qu'il y a eu tendance à rétrécir l'espace entre les lattes et à réduire les dimensions des mailles à l'extrémité, afin de retenir le petit homard dont on a besoin pour alimenter les homarderies. Le piège tel que construit maintenant a généralement un espace de moins d'un pouce entre les lattes et lorsqu'il a séjourné dans l'eau cet espace se contracte davantage.

Le premier indice de décroissance de la productivité d'une pêcherie où l'on s'est livré à une pêche excessive, est toujours la diminution de la taille moyenne des poissons. Invariablement les pêcheurs s'efforcent de suppléer à cet inconvénient en réduisant l'espace laissé libre par le piège ou le rets à mailler. Ceci est clairement démontré dans les pêcheries des grands lacs où l'on se sert des rets à mailler. Les pêcheurs de homard ont suivi la même pratique en réduisant l'espace entre les lattes de leurs pièges. A mesure que diminuait la moyenne de taille des homards, il est devenu nécessaire, afin de maintenir le rendement, de rétrécir les issues et de les rendre plus compliquées de façon à retenir tous les poissons qui pénétraient dans les pièges. Il y a quelque divergence d'opinion sur la question de savoir jusqu'à quel point les petits homards s'efforcent de s'échapper du piège; mais l'ingéniosité toujours croissante que l'on déploie partout afin de les retenir, prouve plus clairement qu'on ne saurait le faire par des paroles, qu'ils s'échappaient autrefois de l'ancien piège et que l'on perfectionne l'engin moderne afin de pouvoir les retenir. Nous savons que lorsqu'il est surpris et effrayé, un homard peut parcourir de courtes distances avec une grande rapidité et une précision merveilleuse. Tout homme qui a fait la pêche aux homards doit avoir remarqué avec quelle prestesse et avec quelle précision ils peuvent s'élancer en dehors de l'ouverture en entonnoir qui se trouve à l'extrémité des pièges.

Il ne peut y avoir le moindre doute du fait qu'au moins une faible proportion de petits homards s'échapperaient des pièges si on y laissait ne ouverture suffisante. et il est tout aussi raisonnable d'insister sur un espace fixe entre les lattes et les mailles des rets au bout des pièges que sur l'espace laissé entre les mailles des rets employés pour la pêche au saumon ou au poisson blanc.

11. Sur la question d'accorder des permis aux homarderies, il y a quelques divergences d'opinion; mais la majorité est d'avis que tout homme ayant démontré sa compétence et ses aptitudes en ce qui concerne l'administration d'une fabrique de conser-

ves devrait avoir la permission d'en établir une. Tout le monde admet que les homarderies devraient être assujetties à l'inspection et que l'on devrait insister sur une qualité-type. L'opinion générale des juges les plus compétents en la matière est qu'il n'est pas nécessaire de faire inspecter officiellement les produits; que l'inspection faite par les agents qui visitent les fabriques de conserves pour contrôler le travail durant la saison du paquage suffit amplement. Il y a certaines marques, surtout celles des paqueurs les plus anciens, qui sont acceptées partout. Nulle inspection officielle n'offrirait une aussi forte garantie que celle qui est maintenant offerte par ces marques bien connues.

Tous s'accordent à dire que la récente décision du ministre à l'effet d'accorder ce que l'on nomme des "permis coopératifs" fournit aux pêcheurs les moyens de réagir contre toute tentative de la part du paqueur, de réduire indûment les prix payés pour les produits de la pêche.

Je conseillerais fortement de mettre fin à la pratique qui consiste à donner un grand nombre de permis à une seule maison ou à un seul individu surtout dans la même région côtière. Cela n'est ni dans l'intérêt du pêcheur ni dans celui de la pêcherie. Il est tout à fait raisonnable que de grands fabricants puissent avoir un certain nombre de permis, mais ces permis devraient être disséminés le long de la côte, et même lorsqu'il s'agit des grands fabricants il devrait y avoir une certaine limite au nombre de permis accordés.

12. Quant à la proposition à l'effet d'accorder une licence au pêcheur avant de lui permettre de faire la pêche au homard, il existe une grande divergence d'opinion. La plupart des pêcheurs croient que c'est là une bonne idée, et prétendent que cela produirait un bon effet en ce qui concerne la protection du homard œuvé. D'autres, et je suis certainement d'accord avec ces derniers, croient que cela ne servirait qu'à compliquer les choses; que cela entraînerait beaucoup de travail supplémentaire; que très peu de pêcheurs se considéreraient comme liés par cette mesure, et que si les pêcheurs commençaient à se faire délateurs les uns des autres, cela amenerait des querelles, la destruction des engins de pêche, etc.

13. La majorité des pêcheurs sont propriétaires de leurs bateaux et de leurs engins de pêche; mais dans le détroit de Northumberland, dans le nord du Nouveau-Brunswick et dans une certaine mesure, à l'île-du-Prince-Edouard, le bateau et les engins appartiennent au paqueur. Lorsqu'il en est ainsi, la plupart des hommes qui font la pêche pour le paqueur ne sont pas des pêcheurs de profession, mais des terriens qui font divers métiers, en grande partie des cultivateurs pauvres pouvant difficilement se procurer de l'argent d'une autre manière. La pêche au homard offre le premier travail qu'ils peuvent se procurer au printemps, et ce genre de travail est généralement payé au comptant. Les pêcheurs de cette catégorie seront probablement moins enclins à respecter les lois et règlements relatifs aux pêcheries que les pêcheurs réguliers qui comptent sur la mer pour gagner leur vie et qui, dès qu'ils s'aperçoivent que la pêche au homard diminue, dirigent leurs efforts vers un autre genre de pêche. Ces cultivateurs-pêcheurs, ne comptant pas uniquement sur la pêche et espérant se remettre à flot en peu de temps au moyen de la pêche, veulent faire le plus d'argent possible, pour le moment et ne s'inquiètent pas du tout de l'avenir.

14. Quant à l'existence d'une coalition entre les paqueurs pour maintenir la baisse des prix, les pêcheurs sont généralement convaincus qu'il existe quelque chose de ce genre; mais ce n'est là qu'un soupçon. Les paqueurs en général nient l'existence d'une entente de ce genre, et il n'y a aucune preuve quelconque qu'il existe un arrangement de cette nature. Si l'on tient compte du nombre considérable des paqueurs et du grand nombre d'hommes employés de diverses manières à cette industrie, tant sur mer que sur terre, on ne saurait manquer d'être frappé de la bonne entente qui existe. Lors des débuts de l'industrie, les homards étaient invariablement comptés au cent, et le prix en était parfois réduit à 30 cts du cent. La taille moyenne des homards ayant diminué on commença à accepter deux petits pour un gros; mais lorsqu'elle

devint encore plus petite on changea le système. Maintenant on les paie généralement au poids, mais le homard destiné au marché est encore acheté au cent. L'histoire de ce changement du mode de paiement, jointe à la pratique presque universelle qui consiste à rétrécir l'espace entre les lattes et à faire du piège une prison beaucoup plus sûre que celle qu'il était auparavant, offre la meilleure preuve possible de la diminution de la taille moyenne du poison, et des moyens adoptés partout pour prendre et retenir le poisson de petite taille et le livrer au paqueur.

Il y a eu concurrence entre les paqueurs en 1907 et 1908. Les prix dans certaines localités où la concurrence était très vive, se sont élevés jusqu'à $5.50 et même plus par cent livres. Cela était beaucoup trop, et c'était plus que les paqueurs n'auraient jamais dû payer. Quelques-uns ont abandonné la lutte et ont fermé leurs portes. La chose avait été surfaite et les résultats naturéls s'en sont suivis. Les approvisionnements ont augmenté, le marché a été encombré et au printemps de 1909, les paqueurs ont été forcés d'offrir aux pêcheurs des prix beaucoup plus réduits. Il en est résulté beaucoup de mécontentement et d'animosité entre les pêcheurs et les paqueurs et dans les cas où les pêcheurs étaient organisés et où des chefs sont sortis de leurs rangs avec l'instinct et l'entraînement de l'organisation pour les grèves, il y avait tous les éléments d'une agitation assez mouvementée. Après tout, si l'on considère les conditions de la baisse subite des prix, il y a eu très peu de froissements. Dans la plupart des endroits on a quelque peu augmenté les prix avant la fin de la saison et l'opinion générale est qu'en 1910 un prix plus raisonnable et plus rémunérateur sera payé aux pêcheurs. S'il en est ainsi nous n'aurons pas beaucoup de demandes de permis coopératifs.

Il faudra user de discrétion en ce qui concerne ces permis coopératifs, car je crains qu'en certains cas, des gens à qui l'on a refusé des permis pour leur propre compte, n'aient réussi à s'associer avec un nombre suffisant de pêcheurs pour obtenir un permis coopératif, les pêcheurs n'ayant rien mis du tout dans la société coopérative et ne s'étant pas même engagés à leur vendre leur poisson.

15. En ce qui concerne l'octroi de permis de paquage à des aubains, il n'y a généralement pas d'objections. Les aubains ont été en grande partie les pionniers de l'industrie. Ils se sont montrés libéraux et honnêtes dans leurs relations avec les pêcheurs. Leurs marques inspirent la confiance sur le marché. Lors des débuts, quelques-uns de leurs gérants et un grand nombre d'experts en fait de fabrication ont été amenés des Etats-Unis. Cela était inévitable. Il n'en est plus ainsi. Ces hommes se sont établis ici et sont devenus citoyens canadiens ou leurs places ont été prises par des Canadiens. Chaque parcelle de l'outillage et toute la main-dœuvre employés dans l'industrie sont d'origine canadienne, la seule chose qui soit d'origine étrangère est le capital. Naturellement, il est raisonnable de dire que, vu les grandes proportions prises par l'industrie, l'on devrait donner la préférence à des Canadiens demeurant dans le pays chaque fois qu'il s'agit d'accorder de nouveaux permis.

Je crois avoir, dans ce qui précède, cité aussi franchement que possible tous les principaux faits relatifs à la direction et à l'exploitation des pêcheries, tels que démontrés par la preuve, et, en conséquence, il ne reste plus que la question de la subdivision judicieuse de la côte, et des règlements qui conviennent le mieux à chacune des subdivisions.

Une chose est digne de remarque et c'est la prodigieuse vitalité des pêcheries de homard. La manière de procéder des pêcheurs a été destructive à tous les points de vue. Les homards œuvés ont été détruits depuis les débuts de la pêche. Des poissons n'ayant ni l'âge ni la taille convenables ont été reçus et utilisés par les paqueurs depuis les premiers jours de l'industrie. On continue la mise en conserve grâce au fait que l'on accepte ces petits poissons en nombre toujours croissant d'année en année, et le règlement relatif à la saison de fermeture, celui des règlements dont l'application est la plus facile, n'a pas été partout rigoureusement observé. En ce qui concerne cette dernière question, il n'y a aucun doute que le règlement relatif à la saison de fermeture soit maintenant plus rigoureusement appliqué qu'il ne l'était autrefois. Cepen-

dant, il est démontré par la preuve, et plus clairement encore par la statistique fournie par M. Venning, que le paquage n'accuse aucune diminution. Ceux d'entre nous qui se trouvent sur les lieux savent que l'on maintient le chiffre de la production, comme la preuve le démontre, au moyen d'un redoublement d'efforts et de méthodes plus destructives. Ce que nous avons à craindre et ce que redoutent les pêcheurs les plus prévoyants c'est un affaissement subit. La pêcherie, telle qu'exploitée maintenant ne saurait durer indéfiniment.

SUBDIVISION CÔTIÈRE SUGGÉRÉE.

Division N 1.—Toute cette partie de la côte à partir de la frontière de l'Etat du Maine, à l'est et au nord jusqu'à une ligne se dirigeant vers la mer au sud-est, depuis l'île de Saint-George dans le port de Halifax, cette division devant comprendre les eaux avoisinant le Grand-Manan, la baie de Fundy, la baie de Sainte-Marie, et étant la division "A" telle que désignée dans le rapport de la Commission du Homard en 1898.

Division N 2.—Les eaux à l'est et au nord de la ligne partant du port de Halifax, y compris toute cette partie de la côte de la Nouvelle-Ecosse qui s'étend jusqu'au goulet de Canso et y compris les eaux du goulet jusqu'à son extrémité occidentale et toute cette partie du comté de Richmond jusqu'à la Pointe-Rouge, étant la subdivision "B" de la Commission du Homard de 1898.

Division N 3.—Toutes les eaux du Cap-Breton à partir de la Pointe-Rouge, s'étendant le long des rives est et nord jusqu'au cap Saint-Laurent, étant la subdivision "C" de la Commission du Homard de 1898.

Division N° 4.—Les eaux du Cap-Breton au sud, à partir du Cap Saint-Laurent jusqu'à l'entrée ouest du goulet de Canso, la rive de la terre ferme de la Nouvelle-Ecosse depuis l'extrémité occidentale du goulet de Canso jusqu'à la ligne limitrophe entre cette province et le Nouveau-Brunswick. Toutes les eaux de l'Ile-du-Prince-Edouard, sauf cette partie qui s'étend dans le détroit de Northumberland depuis Carleton-Head jusqu'à West-Point. Toutes les eaux du Nouveau-Brunswick septentrional, depuis la rivière Chockfish, au nord et à l'ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Ristigouche, et toutes les eaux de la province de Québec aboutissant au comté de Bonaventure et à la terre ferme du comté de Gaspé.

Division N° 5.—Les eaux du détroit de Northumberland comprises entre la ligne tirée depuis la limite entre les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick jusqu'à Carleton-Head, Ile-du-Prince-Edouard et une lign à l'ouest tirée depuis la rivière Chockfish jusqu'à West-Point, Ile-du-Prince-Edouard, étant la subdivision "B" de la Commission du Homard de 1898, prolongée depuis le Cap Tourmentin vers l'est de façon à inclure la ligne côtière du Nouveau-Brunswick jusqu'à sa limite orientale.

Division N° 6.—Les eaux des îles de la Madeleine.

Division N° 7.—Les eaux du comté de Saguenay sur la rive nord du golfe, y compris l'île d'Anticosti.

RÈGLEMENTS.

Les règlements suivants seront mis en vigueur dans les divisions ci-dessus:—

Division N° 1.—La pêche commencera le 15 novembre et finira le 1er mai; la limite de taille sera de 10½ pouces, ou plutôt son équivalent étant de 4¾ pouces de carapace mesurée. Dans le comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick, j'interdirais la mise en conserves du homard, vu que si on la permet, on passera en contrebande des

homards de petite taille provenant des eaux du Maine. Si les marchands ou les pêcheurs de homard trouvent leur profit à retenir, dans les enclos autorisés, des homards ayant la taille réglementaire durant la saison légale afin de pouvoir les expédier selon la demande du marché, je ne vois pas d'objection à ce qu'on leur permette de le faire, tous les homards retenus dans ces enclos devant être libérés lors de la fermeture de la saison de pêche.

Division N° 2.—Une saison s'étendant du 1er avril au 15 juin, sans limite de taille.

Division N° 3.—Une saison s'étendant du 1er mai au 15 juillet, sans limite de taille.

Division N° 5.—Une saison s'étendant du 10 août au 15 octobre, sans limite de taille.

Division N° 5.—Une saison s'étendant du 10 août au 15 octobre, sans limite de taille.

Je ne puis croire à l'opportunité de permettre la pêche et la mise en conserves du homard dans le détroit de Northumberland durant le mois de juillet. Si la saison, telle que je l'ai suggérée, n'est pas acceptable, on devrait appliquer à ce district les dates que j'ai suggérées pour le reste de l'île et le nord du Nouveau-Brunswick. Sur les deux rives, un grand nombre de pêcheurs sont en faveur d'une saison de pêche plus tardive que celle qui est maintenant en vigueur. Je crois même qu'une saison de quinze jours plus tardive que celle que j'ai suggérée serait meilleure au point de vue de la protection. On se demande en outre si la saison d'automne ne serait pas meilleure pour toute la rive sud de l'île.

Division N° 6.—Une saison s'étendant du 1er mai au 20 juillet, sans limite de taille.

Division N° 7.—Une saison s'étendant du 20 mai au 1er août, sans limite de taille.

L'emploi d'un piège type devant être de rigueur partout après deux années d'avertissement, l'espace libre entre les lattes devant être d'un pouce et un quart lorsque le piège est en usage. Lorsqu'on se sert de filets pour les bouts, les mailles devront avoir 3 pouces, mesure de tension. On ne devra nulle part se servir d'autres engins pour prendre du homard.

Nulle part on ne permettra la pêche au homard dans moins de deux brasses d'eau. Il sera défendu de pêcher dans les lagunes ou les hauts-fonds de baies ayant une entrée étroite où les homards n'hivernent pas, où ils semblent chercher un asile durant la chaleur des mois de juillet, août et septembre.

Les homards œuvés seront partout rigoureusement protégés. Ces homards devront être replacés, avec précaution, dans l'eau par les pêcheurs à l'endroit où l'on se sert du piège. Le nombre de homards œuvés pris durant la saison n'est pas assez considérable pour que le fait de les remettre à l'eau avec précaution puisse faire perdre beaucoup de temps aux pêcheurs. Je ne crois pas qu'il soit juste de payer les pêcheurs pour la protection du homard œuvé. Plus que tous les autres, ils sont intéressés à le protéger. Il faut qu'on leur *apprenne* ou qu'on les *force* à le protéger. Il me semble que ce serait une pratique vicieuse que celle qui consisterait à obliger le gouvernement à accorder une compensation pour cela.

La question des nouveaux permis de mise en conserves devrait être réglée par le département, sur un rapport de l'inspecteur. Celui-ci devrait connaître les conditions et les besoins de chacune des localités de sa division d'inspection et être en mesure de dire s'il est à propos d'accorder de nouveaux permis. Je ne vois pas pourquoi cette question ne pourrait pas être traitée aussi facilement et avec autant de justice que nous traitons actuellement les demandes de permis de pêche au filet à saumon et aux rêts-à-piège.

Les inspecteurs devraient visiter régulièrement les homarderies et faire au département un rapport sur chaque cas où les conditions sont telles que la fabrication d'un produit parfaitement pur et net n'est pas assurée, et dans chacun de ces cas, après un avertissement, le permis devrait être annulé. On accorde maintenant des permis de paquage à des gens qui font la mise en conserves dans leurs maisons et dans leurs granges, où les conditions sanitaires sont de nature à rendre dangereuse la consommation des produits alimentaires qu'on y fabrique. L'hygiène publique exige que pareil état de choses devienne impossible. Les fabriques de ce genre sont toujours exploitées par les paqueurs de la classe la plus pauvre. Ce sont des gens qui font la pêche eux-mêmes et qui paquent leurs propres produits. Ce sont ordinairement ceux-là qui veulent pêcher dans les lagunes et dans les baies peu profondes et qui pêchent hors de saison. En leur refusant des permis nous nous exposons à être accusés de vouloir écraser la classe pauvre, etc., mais nous n'y pouvons rien. Tout système ayant pour but d'assurer une fabrication convenable aurait pour effet de les condamner immédiatement à l'inaction.

Je considère que la redevance exigée pour les permis de paquage devrait être augmentée de beaucoup. La redevance actuelle est absurde. On devrait prélever de cette redevance, une somme suffisante pour payer, en partie du moins, le coût supplémentaire de la surveillance.

Tout règlement établi devrait être appliqué universellement et à la lettre. Il devrait être de nature à pouvoir être appliqué à l'aide d'un personnel raisonnablement limité. Si l'on se décide à adopter le piège-type, ainsi que la protection rigoureuse du homard œuvé, cela peut se faire par des employés sur mer parmi les pêcheurs, et pour cela nous aurons besoin de jeunes gens actifs, dignes de confiance et d'une flottile de bons bateaux automobiles, capables de circuler parmi les pêcheurs au moment où ils retirent leurs pièges. Tous les officiers et matelots employés à ce service devront être mieux payés que la plupart d'entre eux ne le sont à présent, et il faudra qu'ils nous consacrent tout leur temps durant la saison de la pêche au homard.

J'ai recommandé une longue saison et une grande limite de taille pour la division N° 1, parce que dans cette division il y a des facilités pour le commerce du poissons vivant ou frais qui, si elles ne sont pas absolument supérieures au moment actuel, le deviendront bientôt. Grâce au développement de cette division des pêcheries, de nouveaux marchés s'ouvriront. Nous ne serons pas toujours limités à Boston. A mesure qu'augmenteront la rapidité du transport et les facilités d'emmagasinage frigorifique, les homards vivants pourront être expédiés beaucoup plus loin vers l'ouest qu'ils ne le sont à présent, et nous pourrons même alimenter les marchés européens.

Les principaux hôteliers et gérants de clubs m'informent que l'on demande surtout des homards grillés. Pour cela il faut des homards vivants; mais pour le homard bouilli ordinaire, je préfère de beaucoup un homard bouilli dans l'eau salée, absolument frais lorsqu'on le fait cuire, paqué avec soin et propreté, et expédié en entreposage frigorifique au marché où il doit être consommé.

Je ne saurais croire qu'un homard puisse être en parfaite condition lorsqu'on l'a tiré de l'eau profonde et fraîche, qu'on l'a exposé au soleil et aux intempéries durant des heures, dans un bateau ouvert, avant de l'apporter à terre, qu'on l'a ensuite transféré dans un wagon où on l'a laissé flottant à la surface d'une eau peu profonde sans nourriture pendant plusieurs jours, qu'on l'a repris ensuite pour le paquer dans une boîte fermée ou dans une barrique, pour l'expédier à des centaines de milles plus loin à un marché où, si l'on n'en a pas un besoin immédiat, on le place de nouveau dans un compartiment découvert, flottant entre les quais dans quelque port de ville, exposé à la contamination des égouts et autres souillures, où on le retient encore quelques jours ou jusqu'à ce qu'il y ait une demande, venant peut-être de quelque ville de l'intérieur, alors qu'on le paque de nouveau dans un panier pour l'expédier par express à l'endroit où il doit être consommé. Ceux qui mangent un pareil homard n'ont qu'une bien faible idée du goût d'un homard réellement frais. Un temps viendra où le homard bouilli sera cuit à l'endroit où il est d'abord déposé à terre et tenu en entre-

posage frigorifique jusqu'à ce qu'on en ait besoin. A l'île d'Anticosti, depuis plusieurs années on a pris l'habitude de faire cuire les homards fraîchement sortis de l'eau et de les tenir dans une chambre froide. J'ai mangé en automne de ces homards qui avaient été cuits en juin. Ils étaient en parfaite condition et nul n'aurait pu découvrir par le goût qu'ils n'avaient pas été cuits tout récemment.

Je comprends parfaitement qu'il va s'élever dans certains quartiers des protestations contre les règlements que j'ai suggérés comme étant les meilleurs pour la division N° 1, mais si l'on compare le prix reçu par les pêcheurs pour le homard destiné à la mise en conserves, aux prix payés pour le homard vivant destiné au marché, et si l'on considère les perspectives offertes au commerce du homard vivant; si l'on tient compte de la certitude du fait que dans deux saisons le petit homard d'aujourd'hui aura atteint la taille du homard vendu vivant sur le marché, alors qu'il rapportera de cinq à dix fois le prix qu'il rapporte aujourd'hui, je ne puis voir comment un homme intelligent pourrait s'opposer au règlement proposé.

Je ne vois que deux manières de protéger le homard. L'une est au moyen de la limite de taille, alors qu'on peut en toute sécurité se livrer à la pêche durant une saison plus longue, et l'autre consiste à raccourcir la saison de pêche et à réglementer l'emploi des engins de pêche de façon à rendre possible l'évasion d'une proportion de homard de petite taille assez considérable pour nous permettre d'espérer qu'il en survivra chaque année assez pour maintenir l'approvisionnement.

Quant à la question des établissements d'incubation et des enclos, je ne me sens pas compétent à exprimer une opinion. Cette question sera mieux traitée par les experts du département. La preuve démontre que l'opinion est assez généralement en faveur de la fondation d'un plus grand nombre d'établissements d'incubation. On est également d'avis que partout où l'on peut alimenter des enclos ceux-ci devraient être mis directement sous la surveillance du département. Pour le profane, il semblerait que la vraie manière de protéger le homard femelle propre à la reproduction doit être de la remettre immédiatement dans sa frayère naturelle, l'incubation des homards étant une entreprise tout à fait différente de l'incubation du poisson.

Il y a quelques autres questions, telles que l'étiquetage des caisses, la prohibition de ce que l'on désigne sous le nom de "cracking houses", etc., sur lesquelles je n'ai guère besoin d'exprimer une opinion. Ces questions d'importance mineure seront mieux traitées par les fonctionnaires du département après avoir consulté leurs agents du dehors, les inspecteurs.

En terminant, j'ai l'honneur de soumettre le présent rapport, comme étant l'honnête effort fait par un homme qui depuis plus de quarante ans a été en communication régulière avec la région des pêcheries et ceux qui l'habitent, dans le but de suggérer quelques règlements simples et pratiques pour la préservation des pêcheries, règlements qu'il devrait être possible d'appliquer avec le minimum de froissements et de dépenses.

WILLIAM WAKEHAM,

Commissaire spécial et inspecteur des pêcheries du golfe Saint-Laurent.